EX DONO

GIUSEPPE D'AYALA

MARQUIS DE VALVA

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME PREMIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

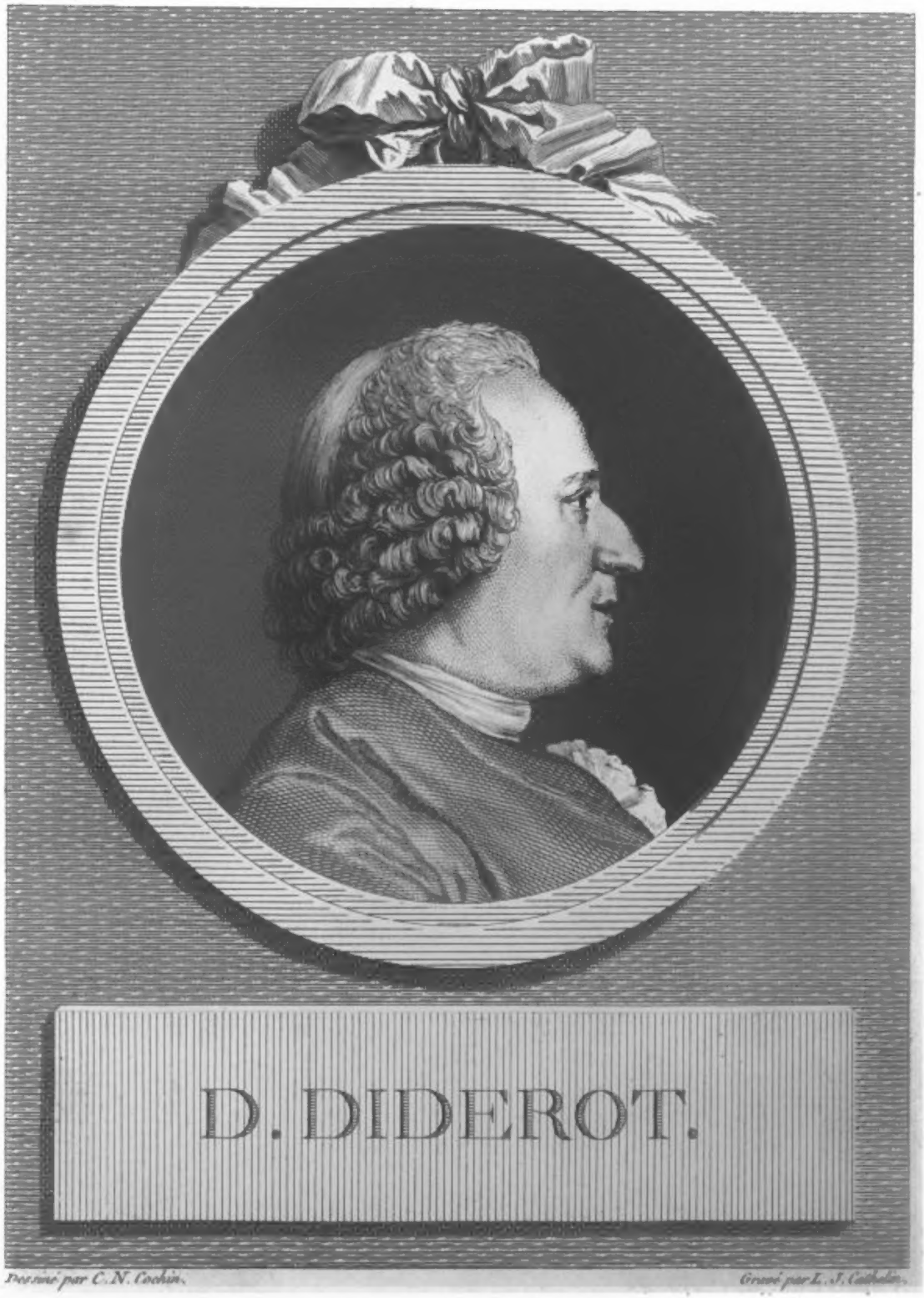

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT*; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT.*

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME PREMIER.

AYB 1

A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVII.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
LAUSANNE
UNIVERSITAIRE

Digitized by Google

J. D'ALEMBERT.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE DES ÉDITEURS.

L'ENCYCLOPÉDIE que nous préſentons au Public, eſt, comme ſon titre l'annonce, l'Ouvrage d'une ſociété de gens de Lettres. Nous croirions pouvoir aſſurer, ſi nous n'étions pas du nombre, qu'ils ſont tous avantageuſement connus, ou dignes de l'être. Mais ſans vouloir prévenir un jugement qu'il n'appartient qu'aux ſavans de porter, il eſt au moins de notre devoir d'écarter avant toutes choſes l'objection la plus capable de nuire au ſuccès d'une ſi grande entrepriſe. Nous déclarons donc que nous n'avons point eu la témérité de nous charger ſeuls d'un poids ſi ſupérieur à nos forces, & que notre fonction d'Éditeurs conſiſte principalement à mettre en ordre des matériaux dont la partie la plus conſidérable nous a été entiérement fournie. Nous avions fait expreſſément la même déclaration dans le corps du *Proſpectus* * ; mais elle auroit peut-être dû ſe trouver à la tête. Par cette précaution, nous euſſions apparemment répondu d'avance à une foule de gens du monde, & même à quelques gens de Lettres, qui nous ont demandé comment deux perſonnes pouvoient traiter de toutes les ſciences & de tous les arts, & qui néanmoins avoient jeté ſans doute les yeux ſur le *Proſpectus*, puiſqu'ils ont bien voulu l'honorer de leurs éloges. Ainſi, le ſeul moyen d'empêcher ſans retour leur objection de reparoître, c'eſt d'employer, comme nous faiſons ici, les premieres lignes de notre Ouvrage à la détruire. Ce début eſt donc uniquement deſtiné à ceux de nos lecteurs qui ne jugeront pas à propos d'aller plus loin : nous devons aux autres un détail beaucoup plus étendu ſur l'exécution de l'*ENCYCLOPÉDIE* ; ils le trouveront dans la ſuite de ce Diſcours, avec les noms de chacun de nos collegues ; mais ce détail ſi important par ſa nature & par ſa matiere, demande à être précédé de quelques réflexions philoſophiques.

L'OUVRAGE dont nous donnons aujourd'hui le premier volume, a deux objets : comme *Encyclopédie*, il doit expoſer, autant qu'il eſt poſſible, l'ordre & l'enchaînement des connoiſſances humaines : comme *Dictionnaire raiſonné des Sciences, des Arts & des Métiers*, il doit contenir ſur chaque ſcience & ſur chaque art, ſoit libéral, ſoit méchanique, les principes généraux qui en ſont la baſe, & les détails les plus eſſentiels qui en ſont le corps & la ſubſtance. Ces deux points de vue, d'*Encyclopédie* & de *Dictionnaire raiſonné*, formeront donc le plan & la diviſion de notre Diſcours préliminaire. Nous allons les

* Ce *Proſpectus* a été publié au mois de Novembre 1750.

Digitized by Google

enviſager, les ſuivre l'un après l'autre, & rendre compte des moyens par leſquels on a tâché de ſatisfaire à ce double objet.

Pour peu qu'on ait réfléchi ſur la liaiſon que les découvertes ont entr'elles, il eſt facile de s'appercevoir que les ſciences & les arts ſe prêtent mutuellement des ſecours, & qu'il y a par conſéquent une chaîne qui les unit. Mais s'il eſt ſouvent difficile de réduire à un petit nombre de regles ou de notions générales, chaque ſcience ou chaque art en particulier, il ne l'eſt pas moins de renfermer en un ſyſtême qui ſoit un, les branches infiniment variées de la ſcience humaine.

Le premier pas que nous ayions à faire dans cette recherche, eſt d'examiner, qu'on nous permette ce terme, la généalogie & la filiation de nos connoiſſances, les cauſes qui ont dû les faire naître, & les caracteres qui les diſtinguent; en un mot, de remonter juſqu'à l'origine & à la génération de nos idées. Indépendamment des ſecours que nous tirerons de cet examen, pour l'énumération encyclopédique des ſciences & des arts, il ne ſauroit être déplacé à la tête d'un Ouvrage tel que celui-ci.

On peut diviſer toutes nos connoiſſances en directes & en réfléchies. Les directes ſont celles que nous recevons immédiatement ſans aucune opération de notre volonté, qui trouvant ouvertes, ſi on peut parler ainſi, toutes les portes de notre ame, y entrent ſans réſiſtance & ſans effort. Les connoiſſances réfléchies ſont celles que l'eſprit acquiert en opérant ſur les directes, en les uniſſant & en les combinant.

Toutes nos connoiſſances directes ſe réduiſent à celles que nous recevons par les ſens; d'où il s'enſuit que c'eſt à nos ſenſations que nous devons toutes nos idées. Ce principe des premiers philoſophes a été long-temps regardé comme un axiome par les Scholaſtiques; pour qu'ils lui fiſſent cet honneur, il ſuffiſoit qu'il fût ancien, & ils auroient défendu avec la même chaleur les formes ſubſtantielles ou les qualités occultes. Auſſi cette vérité fut-elle traitée à la renaiſſance de la philoſophie, comme les opinions abſurdes dont on auroit dû la diſtinguer; on la proſcrivit avec elles, parce que rien n'eſt ſi dangereux pour le vrai, & ne l'expoſe tant à être méconnu, que l'alliage ou le voiſinage de l'erreur. Le ſyſtême des idées innées, ſéduiſant à pluſieurs égards, & plus frappant peut-être parce qu'il étoit moins connu, a ſuccédé à l'axiome des Scholaſtiques; & après avoir long-temps régné, il conſerve encore quelques partiſans; tant la vérité a de peine à reprendre ſa place, quand les préjugés ou le ſophiſme l'en ont chaſſée. Enfin depuis aſſez peu de temps on convient preſque généralement que les anciens avoient raiſon; & ce n'eſt pas la ſeule queſtion ſur laquelle nous commençons à nous rapprocher d'eux.

Rien n'eſt plus inconteſtable que l'exiſtence de nos ſenſations; ainſi pour prouver qu'elles ſont le principe de toutes nos connoiſſances, il ſuffit de démontrer qu'elles peuvent l'être: car en bonne philoſophie, toute déduction qui a pour baſe des faits ou des vérités reconnues, eſt préférable à ce qui n'eſt appuyé que ſur des hypotheſes, même ingénieuſes.

Pourquoi ſuppoſer que nous ayions d'avance des notions purement intellectuelles, ſi nous n'avons beſoin, pour les former, que de réfléchir ſur nos ſenſations? Le détail où nous allons entrer, fera voir que ces notions n'ont point en effet d'autre origine.

La premiere choſe que nos ſenſations nous apprennent, & qui même n'en

eſt pas diſtinguée, c'eſt notre exiſtence; d'où il s'enſuit que nos premieres idées réfléchies doivent tomber ſur nous, c'eſt-à-dire, ſur ce principe penſant qui conſtitue notre nature, & qui n'eſt point différent de nous-mêmes. La ſeconde connoiſſance que nous devons à nos ſenſations, eſt l'exiſtence des objets extérieurs, parmi leſquels notre propre corps doit être compris, puiſqu'il nous eſt, pour ainſi dire, extérieur, même avant que nous ayions démêlé la nature du principe qui penſe en nous. Ces objets innombrables produiſent ſur nous un effet ſi puiſſant, ſi continu, & qui nous unit tellement à eux, qu'après un premier inſtant où nos idées réfléchies nous rappellent en nous-mêmes, nous ſommes forcés d'en ſortir par les ſenſations qui nous aſſiegent de toutes parts, & qui nous arrachent à la ſolitude où nous reſterions ſans elle. La multiplicité de ces ſenſations, l'accord que nous remarquons dans leur témoignage, les nuances que nous y obſervons, les affections involontaires qu'elles nous font éprouver, comparées avec la détermination volontaire qui préſide à nos idées réfléchies, & qui n'opere que ſur nos ſenſations mêmes; tout cela forme en nous un penchant inſurmontable à aſſurer l'exiſtence des objets auxquels nous rapportons ces ſenſations, & qui nous paroiſſent en être la cauſe: penchant que bien des philoſophes ont regardé comme l'ouvrage d'un Etre ſupérieur, & comme l'argument le plus convaincant de l'exiſtence de ces objets. En effet, n'y ayant aucun rapport entre chaque ſenſation & l'objet qui l'occaſione, ou du moins auquel nous la rapportons, il ne paroît pas qu'on puiſſe trouver, par le raiſonnement, de paſſage poſſible de l'un à l'autre: il n'y a qu'une eſpece d'inſtinct, plus ſûr que la raiſon même, qui puiſſe nous forcer à franchir un ſi grand intervalle; & cet inſtinct eſt ſi vif en nous, que quand on ſuppoſeroit pour un moment qu'il ſubſiſtât, pendant que les objets extérieurs ſeroient anéantis, ces mêmes objets reproduits tout-à-coup ne pourroient augmenter ſa force. Jugeons donc ſans balancer, que nos ſenſations ont en effet hors de nous la cauſe que nous leur ſuppoſons, puiſque l'effet qui peut réſulter de l'exiſtence réelle de cette cauſe, ne ſauroit différer en aucune maniere de celui que nous éprouvons; & n'imitons point ces philoſophes dont parle Montagne, qui, interrogés ſur le principe des actions humaines, cherchent encore s'il y a des hommes. Loin de vouloir répandre des nuages ſur une vérité reconnue des Sceptiques mêmes lorſqu'ils ne diſputent pas, laiſſons aux Métaphyſiciens éclairés le ſoin d'en développer le principe: c'eſt à eux à déterminer, s'il eſt poſſible, quelle gradation obſerve notre ame dans ce premier pas qu'elle fait hors d'elle-même, pouſſée, pour ainſi dire, & retenue tout à la fois par une foule de perceptions, qui d'un côté l'entraînent vers les objets extérieurs, & qui de l'autre, n'appartenant proprement qu'à elle, ſemblent lui circonſcrire un eſpace étroit dont elles ne lui permettent pas de ſortir.

De tous les objets qui nous affectent par leur préſence, notre propre corps eſt celui dont l'exiſtence nous frappe le plus, parce qu'elle nous appartient plus intimement: mais à peine ſentons-nous l'exiſtence de notre corps, que nous nous appercevons de l'attention qu'il exige de nous pour écarter les dangers qui l'environnent. Sujet à mille beſoins, & ſenſible au dernier point à l'action des corps extérieurs, il ſeroit bientôt détruit, ſi le ſoin de ſa conſervation ne nous occupoit. Ce n'eſt pas que tous les corps extérieurs nous faſſent éprouver des ſenſations déſagréables; quelques-uns ſemblent nous dédommager par le plaiſir que leur action nous procure. Mais tel eſt le malheur de la condition humaine,

Digitized by Google

que la douleur eſt en nous le ſentiment le plus vif ; le plaiſir nous touche moins qu'elle, & ne ſuffit preſque jamais pour nous en conſoler. En vain quelques philoſophes ſoutenoient, en retenant leurs cris au milieu des ſouffrances, que la douleur n'étoit point un mal : en vain quelques autres plaçoient le bonheur ſuprême dans la volupté, à laquelle ils ne laiſſoient pas de ſe refuſer par la crainte de ſes ſuites : tous auroient mieux connu notre nature, s'ils s'étoient contentés de borner à l'exemption de la douleur le ſouverain bien de la vie préſente, & de convenir que ſans pouvoir atteindre à ce ſouverain bien, il nous étoit ſeulement permis d'en approcher plus ou moins, à proportion de nos ſoins & de notre vigilance. Des réflexions ſi naturelles frapperont infailliblement tout homme abandonné à lui-même, & libre de préjugés, ſoit d'éducation, ſoit d'étude : elles ſeront la ſuite de la premiere impreſſion qu'il recevra des objets ; & l'on peut les mettre au nombre de ces premiers mouvements de l'ame, précieux pour les vrais ſages, & dignes d'être obſervés par eux, mais négligés ou rejetés par la philoſophie ordinaire, dont ils démentent preſque toujours les principes.

La néceſſité de garantir notre propre corps de la douleur & de la deſtruction, nous fait examiner parmi les objets extérieurs, ceux qui peuvent nous être utiles ou nuiſibles, pour rechercher les uns & fuir les autres. Mais à peine commençons-nous à parcourir ces objets, que nous découvrons parmi eux un grand nombre d'êtres qui nous paroiſſent entiérement ſemblables à nous, c'eſt-à-dire, dont la forme eſt toute pareille à la nôtre, & qui, autant que nous en pouvons juger au premier coup d'œil, ſemblent avoir les mêmes perceptions que nous : tout nous porte donc à penſer qu'ils ont auſſi les mêmes beſoins que nous éprouvons, & par conſéquent le même intérêt de les ſatisfaire ; d'où il réſulte que nous devons trouver beaucoup d'avantage à nous unir avec eux pour démêler dans la nature ce qui peut nous conſerver ou nous nuire. La communication des idées eſt le principe & le ſoutien de cette union, & demande néceſſairement l'invention des ſignes ; telle eſt l'origine de la formation des ſociétés avec laquelle les langues ont dû naître.

Ce commerce que tant de motifs puiſſants nous engagent à former avec les autres hommes, augmente bientôt l'étendue de nos idées, & nous en fait naître de très-nouvelles pour nous, & de très-éloignées, ſelon toute apparence, de celles que nous aurions eues par nous-mêmes ſans un tel ſecours. C'eſt aux philoſophes à juger ſi cette communication réciproque, jointe à la reſſemblance que nous appercevons entre nos ſenſations & celles de nos ſemblables, ne contribue pas beaucoup à fortifier ce penchant invincible que nous avons à ſuppoſer l'exiſtence de tous les objets qui nous frappent. Pour me renfermer dans mon ſujet, je remarquerai ſeulement que l'agrément & l'avantage que nous trouvons dans un pareil commerce, ſoit à faire part de nos idées aux autres hommes, ſoit à joindre les leurs aux nôtres, doit nous porter à reſſerrer de plus en plus les liens de la ſociété commencée, & à la rendre la plus utile pour nous qu'il eſt poſſible. Mais chaque membre de la ſociété cherchant ainſi à augmenter pour lui-même l'utilité qu'il en retire, & ayant à combattre dans chacun des autres un empreſſement égal au ſien, tous ne peuvent avoir la même part aux avantages, quoique tous y aient le même droit. Un droit ſi légitime eſt donc bientôt enfreint par ce droit barbare d'inégalité, appellé loi du plus fort, dont l'uſage ſemble nous confondre avec les animaux, & dont il

eſt

Digitized by Google

eſt pourtant ſi difficile de ne pas abuſer. Ainſi la force, donnée par la nature à certains hommes, & qu'ils ne devroient ſans doute employer qu'au ſoutien & à la protection des foibles, eſt au contraire l'origine de l'oppreſſion de ces derniers. Mais plus l'oppreſſion eſt violente, plus ils la ſouffrent impatiemment, parce qu'ils ſentent que rien de raiſonnable n'a dû les y aſſujettir. Delà la notion de l'injuſte, & par conſéquent du bien & du mal moral, dont tant de Philoſophes ont cherché le principe, & que le cri de la nature, qui retentit dans tout homme, fait entendre chez les Peuples même les plus ſauvages. Delà auſſi cette loi naturelle que nous trouvons au dedans de nous, ſource des premieres loix que les hommes ont dû former : ſans le ſecours même de ces loix elle eſt quelquefois aſſez forte, ſinon pour anéantir l'oppreſſion, au moins pour la contenir dans certaines bornes. C'eſt ainſi que le mal que nous éprouvons par les vices de nos ſemblables, produit en nous la connoiſſance réfléchie des vertus oppoſées à ces vices ; connoiſſance précieuſe, dont une union & une égalité parfaites nous auroient peut-être privés.

Par l'idée acquiſe du juſte & de l'injuſte, & conſéquemment de la nature morale des actions, nous ſommes naturellement amenés à examiner quel eſt en nous le principe qui agit, ou, ce qui eſt la même choſe, la ſubſtance qui veut & qui conçoit. Il ne faut pas approfondir beaucoup la nature de notre corps & l'idée que nous en avons, pour reconnoître qu'il ne ſauroit être cette ſubſtance, puiſque les propriétés que nous obſervons dans la matiere, n'ont rien de commun avec la faculté de vouloir & de penſer : d'où il réſulte que cet être appellé *Nous* eſt formé de deux principes de différente nature, tellement unis, qu'il regne entre les mouvemens de l'un & les affections de l'autre, une correſpondance que nous ne ſaurions ni ſuſpendre ni altérer, & qui les tient dans un aſſujettiſſement réciproque. Cet eſclavage ſi indépendant de nous, joint aux réflexions que nous ſommes forcés de faire ſur la nature des deux principes & ſur leur imperfection, nous éleve à la contemplation d'une Intelligence toute-puiſſante à qui nous devons ce que nous ſommes, & qui exige par conſéquent notre culte : ſon exiſtence, pour être reconnue, n'auroit beſoin que de notre ſentiment intérieur, quand même le témoignage univerſel des autres hommes, & celui de la Nature entiere, ne s'y joindroient pas.

Il eſt donc évident que les notions purement intellectuelles du vice & de la vertu, le principe & la néceſſité des loix, la ſpiritualité de l'ame, l'exiſtence de Dieu & nos devoirs envers lui, en un mot les vérités dont nous avons le beſoin le plus prompt & le plus indiſpenſable, ſont le fruit des premieres idées réfléchies que nos ſenſations occaſionent.

Quelque intéreſſantes que ſoient ces premieres vérités pour la plus noble portion de nous-mêmes, le corps auquel elle eſt unie nous ramene bientôt à lui par la néceſſité de pourvoir à des beſoins qui ſe multiplient ſans ceſſe. Sa conſervation doit avoir pour objet, ou de prévenir les maux qui le menacent, ou de remédier à ceux dont il eſt atteint. C'eſt à quoi nous cherchons à ſatisfaire par deux moyens ; ſavoir, par nos découvertes particulieres, & par les recherches des autres hommes ; recherches dont notre commerce avec eux nous met à portée de profiter. Delà ont dû naître d'abord l'Agriculture, la Médecine, enfin tous les Arts les plus abſolument néceſſaires. Ils ont été en même temps & nos connoiſſances primitives, & la ſource de toutes les autres, même de celles qui en paroiſſent très-éloignées par leur nature : c'eſt ce qu'il faut développer plus en détail.

Digitized by Google

Les premiers hommes, en s'aidant mutuellement de leurs lumieres, c'eſt-à-dire, de leurs efforts ſéparés ou réunis, ſont parvenus, peut-être en aſſez peu de temps, à découvrir une partie des uſages auxquels ils pouvoient employer les corps. Avides de connoiſſances utiles, ils ont dû écarter d'abord toute ſpéculation oiſive, conſidérer rapidement les uns après les autres les différens êtres que la nature leur préſentoit, & les combiner, pour ainſi dire, matériellement, par leurs propriétes les plus frappantes & les plus palpables. A cette premiere combinaiſon, il a dû en ſuccéder une autre plus recherchée, mais toujours relative à leurs beſoins, & qui a principalement conſiſté dans une étude plus approfondie de quelques propriétés moins ſenſibles, dans l'altération & la décompoſition des corps, & dans l'uſage qu'on en pouvoit tirer.

Cependant, quelque chemin que les hommes dont nous parlons, & leurs ſucceſſeurs, aient été capables de faire, excités par un objet auſſi intéreſſant que celui de leur propre conſervation; l'expérience & l'obſervation de ce vaſte Univers leur ont fait rencontrer bientôt des obſtacles que leurs plus grands efforts n'ont pu franchir. L'eſprit, accoutumé à la méditation, & avide d'en tirer quelque fruit, a dû trouver alors une eſpece de reſſource dans la découverte des propriétés des corps uniquement curieuſes, découverte qui ne connoît point de bornes. En effet, ſi un grand nombre de connoiſſances agréables ſuffiſoit pour conſoler de la privation d'une vérité utile, on pourroit dire que l'étude de la Nature, quand elle nous refuſe le néceſſaire, fournit du moins avec profuſion à nos plaiſirs : c'eſt une eſpece de ſuperflu qui ſupplée, quoique très-imparfaitement, à ce qui nous manque. De plus, dans l'ordre de nos beſoins & des objets de nos paſſions, le plaiſir tient une des premieres places, & la curioſité eſt un beſoin pour qui ſait penſer, ſur-tout lorſque ce deſir inquiet eſt animé par une ſorte de dépit de ne pouvoir entiérement ſe ſatisfaire. Nous devons donc un grand nombre de connoiſſances ſimplement agréables à l'impuiſſance malheureuſe où nous ſommes d'acquérir celles qui nous ſeroient d'une plus grande néceſſité. Un autre motif ſert à nous ſoutenir dans un pareil travail; ſi l'utilité n'en eſt pas l'objet, elle peut en être au moins le prétexte. Il nous ſuffit d'avoir trouvé quelquefois un avantage réel dans certaines connoiſſances, où d'abord nous ne l'avions pas ſoupçonné, pour nous autoriſer à regarder toutes les recherches de pure curioſité, comme pouvant un jour nous être utiles. Voilà l'origine & la cauſe des progrès de cette vaſte Science, appellée en général Phyſique ou Etude de la Nature, qui comprend tant de parties différentes : l'Agriculture & la Médecine, qui l'ont principalement fait naître, n'en ſont plus aujourd'hui que des branches. Auſſi, quoique les plus eſſentielles & les premieres de toutes, elles ont été plus ou moins en honneur à proportion qu'elles ont été plus ou moins étouffées & obſcurcies par les autres.

Dans cette étude que nous faiſons de la nature, en partie par néceſſité, en partie par amuſement, nous remarquons que les corps ont un grand nombre de propriétés, mais tellement unies pour la plupart dans un même ſujet, qu'afin de les étudier chacune plus à fond, nous ſommes obligés de les conſidérer ſéparément. Par cette opération de notre eſprit, nous découvrons bientôt des propriétés qui paroiſſent appartenir à tous les corps, comme la faculté de ſe mouvoir ou de reſter en repos, & celle de ſe communiquer du mouvement, ſources des principaux changemens que nous obſervons dans la Nature. L'examen de ces propriétés, & ſur-tout de la derniere, aidé par nos propres ſens, nous

fait bientôt découvrir une autre propriété dont elles dépendent; c'eſt l'impénétrabilité, ou cette eſpece de force par laquelle chaque corps en exclut tout autre du lieu qu'il occupe, de maniere que deux corps rapprochés le plus qu'il eſt poſſible, ne peuvent jamais occuper un eſpace moindre que celui qu'ils rempliſſoient étant déſunis. L'impénétrabilité eſt la propriété principale par laquelle nous diſtinguons les corps des parties de l'eſpace indéfini où nous imaginons qu'ils ſont placés; du moins c'eſt ainſi que nos ſens nous font juger; & s'ils nous trompent ſur ce point, c'eſt une erreur ſi métaphyſique, que notre exiſtence & notre conſervation n'en ont rien à craindre, & que nous y revenons continuellement comme malgré nous par notre maniere ordinaire de concevoir. Tout nous porte à regarder l'eſpace comme le lieu des corps, ſinon réel, au moins ſuppoſé; c'eſt en effet par le ſecours des parties de cet eſpace conſidérées comme pénétrables & immobiles, que nous parvenons à nous former l'idée la plus nette que nous puiſſions avoir du mouvement. Nous ſommes donc comme naturellement contraints à diſtinguer au moins par l'eſprit, deux ſortes d'étendue, dont l'une eſt impénétrable & l'autre conſtitue le lieu des corps. Ainſi quoique l'impénétrabilité entre néceſſairement dans l'idée que nous nous formons des portions de la matiere, cependant comme c'eſt une propriété relative, c'eſt-à-dire, dont nous n'avons l'idée qu'en examinant deux corps enſemble, nous nous accoutumons bientôt à la regarder comme diſtinguée de l'étendue, & à conſidérer celle-ci ſéparément de l'autre.

Par cette nouvelle conſidération nous ne voyons plus les corps que comme des parties figurées & étendues de l'eſpace; point de vue le plus général & le plus abſtrait ſous lequel nous puiſſions les enviſager. Car l'étendue où nous ne diſtinguerions point de parties figurées, ne ſeroit qu'un tableau lointain & obſcur, où tout nous échapperoit, parce qu'il nous ſeroit impoſſible d'y rien diſcerner. La couleur & la figure, propriétés toujours attachées aux corps, quoique variables pour chacun d'eux, nous ſervent en quelque ſorte à les détacher du fond de l'eſpace; l'une de ces deux propriétés eſt même ſuffiſante à cet égard : auſſi pour conſidérer les corps ſous la forme la plus intellectuelle, nous préférons la figure à la couleur, ſoit parce que la figure nous eſt la plus familiere étant à la fois connue par la vue & par le toucher: ſoit parce qu'il eſt plus facile de conſidérer dans un corps la figure ſans la couleur, que la couleur ſans la figure; ſoit enfin parce que la figure ſert à fixer plus aiſément, & d'une maniere moins vague, les parties de l'eſpace.

Nous voilà donc conduits à déterminer les propriétés de l'étendue ſimplement en tant que figurée. C'eſt l'objet de la Géométrie, qui pour y parvenir plus facilement, conſidere d'abord l'étendue limitée par une ſeule dimenſion, enſuite par deux, & enfin ſous les trois dimenſions qui conſtituent l'eſſence du corps intelligible, c'eſt-à-dire, d'une portion de l'eſpace terminée en tout ſens par des bornes intellectuelles.

Ainſi, par des opérations & des abſtractions ſucceſſives de notre eſprit, nous dépouillons la matiere de preſque toutes ſes propriétés ſenſibles, pour n'enviſager en quelque maniere que ſon phantôme; & l'on doit ſentir d'abord que les découvertes auxquelles cette recherche nous conduit, ne pourront manquer d'être fort utiles toutes les fois qu'il ne ſera point néceſſaire d'avoir égard à l'impénétrabilité des corps; par exemple, lorſqu'il ſera queſtion d'étudier leur mouvement, en les conſidérant comme des parties de l'eſpace, figurées, mobiles, & diſtantes les unes des autres.

Digitized by Google

ſi néceſſaire, & même ſi agréable, c'eſt d'amaſſer le plus de faits qu'il nous eſt poſſible, de les diſpoſer dans l'ordre le plus naturel, de les rappeller à un certain nombre de faits principaux dont les autres ne ſoient que des conſéquences. Si nous oſons quelquefois nous élever plus haut, que ce ſoit avec cette ſage circonſpection qui ſied ſi bien à une vue auſſi foible que la nôtre.

Tel eſt le plan que nous devons ſuivre dans cette vaſte partie de la Phyſique, appellée Phyſique générale & expérimentale. Elle differe des Sciences Phyſico-Mathématiques, en ce qu'elle n'eſt proprement qu'un recueil raiſonné d'expériences & d'obſervations ; au lieu que celles-ci, par l'application des calculs mathématiques à l'expérience, déduiſent quelquefois d'une ſeule & unique obſervation un grand nombre de conſéquences qui tiennent de bien près par leur certitude aux vérités géométriques. Ainſi une ſeule expérience ſur la réflexion de la lumiere donne toute la Catoptrique, ou ſcience des propriétés des Miroirs ; une ſeule ſur la réfraction de la lumiere produit l'explication mathématique de l'Arc-en-ciel, la théorie des couleurs, & toute la Dioptrique, ou Science des Verres concaves & convexes ; d'une ſeule obſervation ſur la preſſion des fluides, on tire toutes les loix de l'équilibre & du mouvement de ces corps ; enfin une expérience unique ſur l'accélération des corps qui tombent, fait découvrir les loix de leur chûte ſur des plans inclinés, & celles du mouvement des pendules.

Il faut avouer pourtant que les Géometres abuſent quelquefois de cette application de l'Algebre à la Phyſique. Au défaut d'expériences propres à ſervir de baſe à leur calcul, ils ſe permettent des hypotheſes les plus commodes, à la vérité, qu'il leur eſt poſſible, mais ſouvent très éloignées de ce qui eſt réellement dans la Nature. On a voulu réduire en calcul juſqu'à l'art de guérir ; & le corps humain, cette machine ſi compliquée, a été traité par nos Médecins algébriſtes comme le ſeroit la machine la plus ſimple ou la plus facile à décompoſer. C'eſt une choſe ſinguliere de voir ces Auteurs réſoudre d'un trait de plume des problêmes d'Hydraulique & de Statique capables d'arrêter toute leur vie les plus grands Géometres. Pour nous, plus ſages ou plus timides, contentons-nous d'enviſager la plupart de ces calculs & de ces ſuppoſitions vagues comme des jeux d'eſprit auxquels la Nature n'eſt pas obligée de ſe ſoumettre, & concluons que la ſeule vraie maniere de philoſopher en Phyſique, conſiſte ou dans l'application de l'analyſe mathématique aux expériences, ou dans l'obſervation ſeule, éclairée par l'eſprit de méthode, aidée quelquefois par des conjectures lorſqu'elles peuvent fournir des vues, mais ſévérement dégagée de toute hypotheſe arbitraire.

Arrêtons nous un moment ici, & jetons les yeux ſur l'eſpace que nous venons de parcourir. Nous y remarquerons deux limites où ſe trouvent, pour ainſi dire, concentrées preſque toutes les connoiſſances certaines accordées à nos lumieres naturelles. L'une de ces limites, celle d'où nous ſommes partis, eſt l'idée de nous-mêmes, qui conduit à celle de l'Etre tout-puiſſant & de nos principaux devoirs. L'autre eſt cette partie des Mathématiques qui a pour objet les propriétés générales des corps, de l'étendue & de la grandeur. Entre ces deux termes eſt un intervalle immenſe, où l'intelligence ſuprême ſemble avoir voulu ſe jouer de la curioſité humaine, tant par les nuages qu'elle y a répandus ſans nombre, que par quelques traits de lumiere qui ſemblent s'échapper de diſtance en diſtance pour nous attirer. On pourroit comparer l'Univers à certains ouvrages d'une obſcurité ſublime, dont les Auteurs en s'abaiſſant quelquefois à la portée de celui qui les lit,

Digitized by Google

cherchent à lui perſuader qu'il entend tout à-peu-près. Heureux donc ſi nous nous engageons dans ce labyrinthe, de ne point quitter la véritable route ; autrement les éclairs deſtinés à nous y conduire, ne ſerviroient ſouvent qu'à nous en écarter davantage.

Il s'en faut bien d'ailleurs que le petit nombre de connoiſſances certaines ſur leſquelles nous pouvons compter, & qui ſont, ſi on peut s'exprimer de la ſorte, reléguées aux deux extrêmités de l'eſpace dont nous parlons, ſoit ſuffiſant pour ſatisfaire à tous nos beſoins. La nature de l'homme, dont l'étude eſt ſi néceſſaire & ſi recommandée par Socrate, eſt un myſtere impénétrable à l'homme même, quand il n'eſt éclairé que par la raiſon ſeule ; & les plus grands génies, à force de réflexions ſur une matiere ſi importante, ne parviennent que trop ſouvent à en ſavoir un peu moins que le reſte des hommes. On peut en dire autant de notre exiſtence préſente & future, de l'eſſence de l'Etre auquel nous la devons, & du genre du culte qu'il exige de nous.

Rien ne nous eſt donc plus néceſſaire qu'une Religion révélée qui nous inſtruiſe ſur tant de divers objets. Deſtinée à ſervir de ſupplément à la connoiſſance naturelle, elle nous montre une partie de ce qui nous étoit caché ; mais elle ſe borne à ce qu'il nous eſt abſolument néceſſaire de connoître ; le reſte eſt fermé pour nous, & apparemment le ſera toujours. Quelques vérités à croire, un petit nombre de préceptes à pratiquer, voilà à quoi la Religion révélée ſe réduit : néanmoins, à la faveur des lumieres qu'elle a communiquées au monde, le Peuple même eſt plus ferme & plus décidé ſur un grand nombre de queſtions intéreſſantes, que ne l'ont été les ſectes des Philoſophes.

A l'égard des Sciences mathématiques qui conſtituent la ſeconde des limites dont nous avons parlé, leur nature & leur nombre ne doivent point nous en impoſer. C'eſt à la ſimplicité de leur objet qu'elles ſont principalement redevables de leur certitude. Il faut même avouer que comme toutes les parties des Mathématiques n'ont pas un objet également ſimple, auſſi la certitude proprement dite, celle qui eſt fondée ſur des principes néceſſairement vrais & évidents par eux-mêmes, n'appartient ni également ni de la même maniere à toutes ces parties. Pluſieurs d'entr'elles, appuyées ſur des principes, c'eſt-à-dire, ſur des vérités d'expérience ou ſur de ſimples hypotheſes, n'ont, pour ainſi dire, qu'une certitude d'expérience ou même de pure ſuppoſition. Il n'y a, pour parler exactement, que celles qui traitent du calcul des grandeurs & des propriétés générales de l'étendue, c'eſt-à-dire, l'Algebre, la Géométrie & la Méchanique, qu'on puiſſe regarder comme marquées au ſceau de l'évidence. Encore y a-t-il dans la lumiere que ces Sciences préſentent à notre eſprit, une eſpece de gradation, &, pour ainſi dire, de nuance à obſerver. Plus l'objet qu'elles embraſſent eſt étendu & conſidéré d'une maniere générale & abſtraite, plus auſſi leurs principes ſont exempts de nuages ; c'eſt par cette raiſon que la Géométrie eſt plus ſimple que la Méchanique, & l'une & l'autre moins ſimples que l'Algebre. Ce paradoxe n'en ſera point un pour ceux qui ont étudié ces Sciences en Philoſophes ; les notions les plus abſtraites, celles que le commun des hommes regarde comme les plus inacceſſibles, ſont ſouvent celles qui portent avec elles une plus grande lumiere : l'obſcurité s'empare de nos idées à meſure que nous examinons dans un objet plus de propriétés ſenſibles. L'impénétrabilité, ajoutée à l'idée de l'étendue, ſemble ne nous offrir qu'un myſtere de plus, la nature du mouvement eſt une énigme pour les Philoſophes ; le principe métaphyſique des loix de la

Digitized by Google

percuſſion ne leur eſt pas moins caché ; en un mot, plus ils approfondiſſent l'idée qu'ils ſe forment de la matiere & des propriétés qui la repréſentent, plus cette idée s'obſcurcit & paroît vouloir leur échapper.

On ne peut donc s'empêcher de convenir que l'eſprit n'eſt pas ſatisfait au même degré par toutes les connoiſſances mathématiques : allons plus loin, & examinons ſans prévention à quoi ces connoiſſances ſe réduiſent. Enviſagées d'un premier coup d'œil, elles ſont ſans doute en fort grand nombre, & même en quelque ſorte inépuiſables : mais lorſqu'après les avoir accumulées, on en fait le dénombrement philoſophique, on s'apperçoit qu'on eſt en effet beaucoup moins riche qu'on ne croyoit l'être. Je ne parle point ici du peu d'application & d'uſage qu'on peut faire de pluſieurs de ces vérités ; ce ſeroit peut-être un argument aſſez foible contre elles ; je parle de ces vérités conſidérées en elles-mêmes. Qu'eſt ce que la plupart de ces axiomes dont la Géométrie eſt ſi orgueilleuſe, ſi ce n'eſt l'expreſſion d'une même idée ſimple par deux ſignes ou mots différens ? Celui qui dit que deux & deux ſont quatre, a-t-il une connoiſſance de plus que celui qui ſe contenteroit de dire que deux & deux ſont deux & deux ? Les idées de tout, de partie, de plus grand & de plus petit, ne ſont-elles pas, à proprement parler, la même idée ſimple & individuelle, puiſqu'on ne ſauroit avoir l'une ſans que les autres ſe préſentent toutes en même temps ? Nous devons, comme l'ont obſervé quelques Philoſophes, bien des erreurs à l'abus des mots ; c'eſt peut-être à ce même abus que nous devons les axiomes. Je ne prétends point cependant en condamner abſolument l'uſage, je veux ſeulement faire obſerver à quoi il ſe réduit ; c'eſt à nous rendre les idées ſimples plus familieres par l'habitude, & plus propres aux différens uſages auxquels nous pouvons les appliquer. J'en dis à-peu-près autant, quoiqu'avec les reſtrictions convenables, des théorêmes mathématiques. Conſidérés ſans préjugé, ils ſe réduiſent à un aſſez petit nombre de vérités primitives. Qu'on examine une ſuite de propoſitions de Géométrie déduites les unes des autres, en ſorte que deux propoſitions voiſines ſe touchent immédiatement & ſans aucun intervalle, on s'appercevra qu'elles ne ſont toutes que la premiere propoſition qui ſe défigure, pour ainſi dire, ſucceſſivement & peu-à-peu dans le paſſage d'une conſéquence à la ſuivante, mais qui pourtant n'a point été réellement multipliée par cet enchaînement, & n'a fait que recevoir différentes formes. C'eſt à-peu-près comme ſi on vouloit exprimer cette propoſition par le moyen d'une langue qui ſe feroit inſenſiblement dénaturée, & qu'on l'exprimât ſucceſſivement de diverſes manieres qui repréſentaſſent les différens états par leſquels la langue a paſſé.

Chacun de ces états ſe reconnoîtroit dans celui qui en ſeroit immédiatement voiſin ; mais dans un état plus éloigné, on ne le démêleroit plus, quoiqu'il fût toujours dépendant de ceux qui l'auroient précédé, & deſtiné à tranſmettre les mêmes idées. On peut donc regarder l'enchaînement de pluſieurs vérités géométriques, comme des traductions plus ou moins différentes & plus ou moins compliquées de la même propoſition, & ſouvent de la même hypotheſe. Ces traductions ſont au reſte fort avantageuſes par les divers uſages qu'elles nous mettent à portée de faire du théorême qu'elles expriment ; uſages plus ou moins eſtimables à proportion de leur importance & de leur étendue. Mais en convenant du mérite réel de la traduction mathématique d'une propoſition, il faut reconnoître auſſi que ce mérite réſide originairement dans la propoſition même. C'eſt ce qui nous doit faire ſentir combien nous ſommes redevables aux génies inventeurs, qui

qui en découvrant quelqu'une de ces vérités fondamentales, ſource &, pour ainſi dire, original d'un grand nombre d'autres, ont réellement enrichi la Géométrie, & étendu ſon domaine.

Il en eſt de même des vérités phyſiques & des propriétés des corps dont nous appercevons la liaiſon. Toutes ces propriétés bien rapprochées ne nous offrent, à proprement parler, qu'une connoiſſance ſimple & unique. Si d'autres en plus grand nombre ſont détachées pour nous, & forment des vérités différentes, c'eſt à la foibleſſe de nos lumieres que nous devons ce triſte avantage; & l'on peut dire que notre abondance à cet égard eſt l'effet de notre indigence même. Les corps électriques dans leſquels on a découvert tant de propriétés ſingulieres, mais qui ne paroiſſent pas tenir l'une à l'autre, ſont peut-être en un ſens les corps les moins connus, parce qu'ils paroiſſent l'être davantage. Cette vertu qu'ils acquierent étant frottés, d'attirer de petits corpuſcules, & celle de produire dans les animaux une commotion violente, ſont deux choſes pour nous; c'en ſeroit une ſeule ſi nous pouvions remonter à la premiere cauſe. L'univers, pour qui ſauroit l'embraſſer d'un ſeul point de vue, ne ſeroit, s'il eſt permis de le dire, qu'un fait unique & une grande vérité.

Les différentes connoiſſances, tant utiles qu'agréables, dont nous avons parlé juſqu'ici, & dont nos beſoins ont été la premiere origine, ne ſont pas les ſeules que l'on ait dû cultiver: il en eſt d'autres qui leur ſont relatives, & auxquelles par cette raiſon les hommes ſe ſont appliqués dans le même temps qu'ils ſe livroient aux premieres. Auſſi nous aurions en même temps parlé de toutes, ſi nous n'avions cru plus à propos & plus conforme à l'ordre philoſophique de ce diſcours, d'enviſager d'abord ſans interruption l'étude générale que les hommes ont faite des corps, parce que cette étude eſt celle par laquelle ils ont commencé, quoique d'autres s'y ſoient bientôt jointes. Voici à-peu-près, dans quel ordre ces dernieres ont dû ſe ſuccéder.

L'avantage que les hommes ont trouvé à étendre la ſphere de leurs idées, ſoit par leurs propres efforts, ſoit par le ſecours de leurs ſemblables, leur a fait penſer qu'il ſeroit utile de réduire en art la maniere même d'acquérir des connoiſſances, & celle de ſe communiquer réciproquement leurs propres penſées; cet art a donc été trouvé & nommé Logique. Il enſeigne à ranger les idées dans l'ordre le plus naturel, à en former la chaîne la plus immédiate, à décompoſer celles qui en renferment un trop grand nombre de ſimples, à les enviſager par toutes leurs faces, enfin à les préſenter aux autres ſous une forme qui les leur rende faciles à ſaiſir. C'eſt en cela que conſiſte cette ſcience du raiſonnement, qu'on regarde avec raiſon comme la clef de toutes nos connoiſſances. Cependant il ne faut pas croire qu'elle tienne le premier rang dans l'ordre de l'invention. L'art de raiſonner eſt un préſent que la Nature fait d'elle-même aux bons eſprits; & on peut dire que les livres qui en traitent, ne ſont guere utiles qu'à celui qui peut ſe paſſer d'eux. On a fait un grand nombre de raiſonnemens juſtes, long-temps avant que la Logique réduite en principes apprît à démêler les mauvais, ou même à les pallier quelquefois par une forme ſubtile & trompeuſe.

Cet art ſi précieux de mettre dans les idées l'enchaînement convenable, & de faciliter en conſéquence le paſſage de l'une à l'autre, fournit en quelque maniere le moyen de rapprocher juſqu'à un certain point les hommes qui paroiſſent différer le plus. En effet, toutes nos connoiſſances ſe réduiſent primitivement à des ſenſations, qui ſont à-peu-près les mêmes dans tous les hommes; & l'art de com-

Digitized by Google

biner & de rapprocher des idées directes, n'ajoute proprement à ces mêmes idées qu'un arrangement plus ou moins exact, & une énumération qui peut être rendue plus ou moins ſenſible aux autres. L'homme qui combine aiſément des idées ne differe guere de celui qui les combine avec peine, que comme celui qui juge tout d'un coûp d'un tableau en l'enviſageant, differe de celui qui a beſoin pour l'apprécier qu'on lui en faſſe obſerver ſucceſſivement toutes les parties : l'un & l'autre en jetant un premier coup d'œil, ont eu les mêmes ſenſations, mais elles n'ont fait, pour ainſi dire, que gliſſer ſur le ſecond ; & il n'eût fallu que l'arrêter & le fixer plus long-temps ſur chacune, pour l'amener au même point où l'autre s'eſt trouvé tout d'un coup. Par ce moyen, les idées réfléchies du premier ſeroient devenues auſſi à portée du ſecond, que les idées directes. Ainſi, il eſt peut-être vrai de dire, qu'il n'y a preſque point de ſcience ou d'art dont on ne pût à la rigueur, & avec une bonne Logique, inſtruire l'eſprit le plus borné ; parce qu'il y en a peu dont les propoſitions ou les regles ne puiſſent être réduites à des notions ſimples, & diſpoſées entr'elles dans un ordre ſi immédiat, que la chaîne ne ſe trouve nulle part interrompue. La lenteur plus ou moins grande des opérations de l'eſprit, exige plus ou moins cette chaîne, & l'avantage des plus grands génies ſe réduit à en avoir moins beſoin que les autres, ou plutôt à la former rapidement & preſque ſans s'en appercevoir.

La ſcience de la communication des idées, ne ſe borne pas à mettre de l'ordre dans les idées mêmes ; elle doit apprendre encore à exprimer chaque idée de la maniere la plus nette qu'il eſt poſſible, & par conſéquent à perfectionner les ſignes qui ſont deſtinés à la rendre : c'eſt auſſi ce que les hommes ont fait peu-à-peu. Les langues, nées avec les ſociétés, n'ont ſans doute été d'abord qu'une collection aſſez bizarre de ſignes de toute eſpece, & les corps naturels qui tombent ſous nos ſens, ont été en conſéquence les premiers objets que l'on ait déſignés par des noms. Mais autant qu'il eſt permis d'en juger, les langues dans cette premiere origine, deſtinées à l'uſage le plus preſſant, ont dû être fort imparfaites, peu abondantes, & aſſujetties à bien peu de principes certains ; & les arts ou les ſciences abſolument néceſſaires, pouvoient avoir fait beaucoup de progrès, lorſque les regles de la diction & du ſtyle étoient encore à naître. La communication des idées ne ſouffroit pourtant guere de ce défaut de regles, & même de la diſette de mots ; ou plutôt elle n'en ſouffroit qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour obliger chacun des hommes à augmenter ſes propres connoiſſances par un travail opiniâtre, ſans trop ſe repoſer ſur les autres. Une communication trop facile peut tenir quelquefois l'ame engourdie, & nuire aux efforts dont elle ſeroit capable. Qu'on jette les yeux ſur les prodiges des aveugles nés, & des ſourds & muets de naiſſance ; on verra ce que peuvent produire les reſſorts de l'eſprit, pour peu qu'ils ſoient vifs & mis en action par les difficultés à vaincre.

Cependant la facilité de rendre & de recevoir des idées par un commerce mutuel, ayant auſſi de ſon côté des avantages inconteſtables, il n'eſt pas ſurprenant que les hommes aient cherché de plus en plus à augmenter cette facilité. Pour cela, ils ont commencé par réduire les ſignes aux mots, parce qu'ils ſont, pour ainſi dire, les ſymboles que l'on a le plus aiſément ſous la main. De plus, l'ordre de la génération des mots a ſuivi l'ordre des opérations de l'eſprit : après les individus on a nommé les qualités ſenſibles, qui, ſans exiſter par elles-mêmes, exiſtent dans ces individus, & ſont communes à pluſieurs : peu-à-peu l'on eſt enfin venu à ces termes abſtraits, dont les uns ſervent à lier enſemble les idées,

Digitized by Google

d'autres à déſigner les propriétés générales des corps, d'autres à exprimer des notions purement ſpirituelles. Tous ces termes que les enfans ſont ſi long-temps à apprendre, ont coûté ſans doute encore plus de temps à trouver. Enfin, réduiſant l'uſage des mots en préceptes, on a formé la Grammaire, que l'on peut regarder comme une des branches de la Logique. Eclairée par une Métaphyſique fine & déliée ; elle démêle les nuances des idées, apprend à diſtinguer ces nuances par des ſignes différens, donne des regles pour faire de ces ſignes l'uſage le plus avantageux, découvre ſouvent par cet eſprit philoſophique qui remonte à la ſource de tout, les raiſons du choix bizarre en apparence, qui fait préférer un ſigne à un autre, & ne laiſſe enfin à ce caprice national, qu'on appelle uſage, que ce qu'elle ne peut abſolument lui ôter.

Les hommes en ſe communiquant leurs idées, cherchent auſſi à ſe communiquer leurs paſſions. C'eſt par l'éloquence qu'ils y parviennent. Faite pour parler au ſentiment, comme la Logique & la Grammaire parlent à l'eſprit, elle impoſe ſilence à la raiſon même ; & les prodiges qu'elle opere ſouvent entre les mains d'un ſeul ſur toute une nation, ſont peut-être le témoignage le plus éclatant de la ſupériorité d'un homme ſur un autre. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'on ait cru ſuppléer, par des regles, à un talent ſi rare. C'eſt à-peu-près comme ſi on eût voulu réduire le génie en préceptes. Celui qui a prétendu le premier qu'on devoit les Orateurs à l'art, ou n'étoit pas du nombre, ou étoit bien ingrat envers la nature. Elle ſeule peut créer un homme éloquent ; les hommes ſont le premier livre qu'il doive étudier pour réuſſir, les grands modeles ſont le ſecond ; & tout ce que ces écrivains illuſtres nous ont laiſſé de philoſophique & de réfléchi ſur le talent de l'Orateur, ne prouve que la difficulté de leur reſſembler. Trop éclairés pour prétendre ouvrir la carriere, ils ne vouloient ſans doute qu'en marquer les écueils. A l'égard de ces puérilités pédanteſques, qu'on a honorées du nom de Rhétorique, ou plutôt, qui n'ont ſervi qu'à rendre ce nom ridicule, & qui ſont à l'art oratoire, ce que la Scholaſtique eſt à la vraie Philoſophie, elles ne ſont propres qu'à donner de l'éloquence l'idée la plus fauſſe & la plus barbare. Cependant quoiqu'on commence aſſez univerſellement à en reconnoître l'abus, la poſſeſſion où elles ſont depuis long-temps de former une branche diſtinguée de la connoiſſance humaine, ne permet pas encore de les en bannir ; pour l'honneur de notre diſcernement, le temps en viendra peut-être un jour.

Ce n'eſt pas aſſez pour nous de vivre avec nos contemporains, & de les dominer. Animés par la curioſité & par l'amour propre, & cherchant par une avidité naturelle à embraſſer à la fois le paſſé, le préſent & l'avenir, nous deſirons en même temps de vivre avec ceux qui nous ſuivront, & d'avoir vécu avec ceux qui nous ont précédés. Delà l'origine & l'étude de l'Hiſtoire, qui nous uniſſant aux ſiecles paſſés par le ſpectacle de leurs vices & de leurs vertus, de leurs connoiſſances & de leurs erreurs, tranſmet les nôtres aux ſiecles futurs. C'eſt là qu'on apprend à n'eſtimer les hommes que par le bien qu'ils font, & non par l'appareil impoſant qui les entoure : les Souverains, ces hommes aſſez malheureux pour que tout conſpire à leur cacher la vérité, peuvent eux-mêmes ſe juger d'avance à ce tribunal integre & terrible ; le témoignage que rend l'Hiſtoire à ceux de leurs prédéceſſeurs qui leur reſſemblent, eſt l'image de ce que la poſtérité dira d'eux.

La Chronologie & la Géographie ſont les deux rejetons & les deux ſoutiens de la ſcience dont nous parlons : l'une, pour ainſi dire, place les hommes dans le temps ; l'autre les diſtribue ſur notre globe. Toutes deux tirent un grand ſecours

Digitized by Google

de l'hiſtoire de la terre & de celle des cieux, c'eſt-à-dire, des faits hiſtoriques & des obſervations céleſtes ; & s'il étoit permis d'emprunter ici le langage des poëtes, on pourroit dire que la ſcience des temps & celle des lieux ſont filles de l'Aſtronomie & de l'Hiſtoire.

Un des principaux fruits de l'étude des Empires & de leurs révolutions, eſt d'examiner comment les hommes, ſéparés pour ainſi dire en pluſieurs grandes familles, ont formé diverſes ſociétés ; comment ces différentes ſociétés ont donné naiſſance aux différentes eſpeces de gouvernemens ; comment elles ont cherché à ſe diſtinguer les unes des autres, tant par les loix qu'elles ſe ſont données, que par les ſignes particuliers que chacune a imaginés pour que ſes membres communiquaſſent plus facilement entr'eux. Telle eſt la ſource de cette diverſité de langues & de loix, qui eſt devenue pour notre malheur un objet conſidérable d'étude. Telle eſt encore l'origine de la Politique, eſpece de morale d'un genre particulier & ſupérieur, à laquelle les principes de la morale ordinaire ne peuvent quelquefois s'accommoder qu'avec beaucoup de fineſſe, & qui pénétrant dans les reſſorts principaux du gouvernement des États, démêle ce qui peut les conſerver, les affoiblir ou les détruire : étude peut-être la plus difficile de toutes, par les connoiſſances profondes des peuples & des hommes qu'elle exige, & par l'étendue & la variété des talens qu'elle ſuppoſe ; ſur-tout quand le politique ne veut point oublier que la loi naturelle, antérieure à toutes les conventions particulieres, eſt auſſi la premiere loi des peuples, & que pour être homme d'Etat, on ne doit point ceſſer d'être homme.

Voilà les branches principales de cette partie de la connoiſſance humaine, qui conſiſte ou dans les idées directes que nous avons reçues par les ſens, ou dans la combinaiſon & la comparaiſon de ces idées ; combinaiſon qu'en général on appelle *Philoſophie*. Ces branches ſe ſubdiviſent en une infinité d'autres dont l'énumération ſeroit immenſe, & appartient plus à cet ouvrage même qu'à ſa préface.

La premiere opération de la réflexion conſiſtant à rapprocher & à unir les notions directes, nous avons dû commencer dans ce diſcours par enviſager la réflexion de ce côté-là, & parcourir les différentes ſciences qui en réſultent. Mais les notions formées par la combinaiſon des idées primitives, ne ſont pas les ſeules dont notre eſprit ſoit capable. Il eſt une autre eſpece de connoiſſances réfléchies, dont nous devons maintenant parler. Elles conſiſtent dans les idées que nous nous formons à nous-mêmes, en imaginant & en compoſant des êtres ſemblables à ceux qui ſont l'objet de nos idées directes. C'eſt ce qu'on appelle l'imitation de la nature, ſi connue & ſi recommandée par les anciens. Comme les idées directes qui nous frappent le plus vivement, ſont celles dont nous conſervons le plus aiſément le ſouvenir, ce ſont auſſi celles que nous cherchons le plus à réveiller en nous par l'imitation de leurs objets. Si les objets agréables nous frappent plus étant réels que ſimplement repréſentés, ce déchet d'agrément eſt en quelque maniere compenſé par celui qui réſulte du plaiſir de l'imitation. A l'égard des objets qui n'exciteroient étant réels que des ſentimens triſtes ou tumultueux, leur imitation eſt plus agréable que les objets mêmes, parce qu'elle nous place à cette juſte diſtance, où nous éprouvons le plaiſir de l'émotion, ſans en reſſentir le déſordre. C'eſt dans cette imitation des objets capables d'exciter en nous des ſentimens vifs ou agréables, de quelque nature qu'ils ſoient, que conſiſte en général l'imitation de la belle nature, ſur laquelle tant d'auteurs ont écrit ſans en donner d'idée nette ; ſoit parce que la belle nature ne ſe démêle que par un ſentiment exquis, ſoit

Digitized by Google

auſſi parce que dans cette matiere les limites qui diſtinguent l'arbitraire du vrai, ne ſont pas encore bien fixées, & laiſſent quelque eſpace libre à l'opinion.

A la tête des connoiſſances qui conſiſtent dans l'imitation, doivent être placées la Peinture & la Sculpture, parce que ce ſont celles de toutes où l'imitation approche le plus des objets qu'elle repréſente, & parle le plus directement aux ſens. On peut y joindre cet art, né de la néceſſité & perfectionné par le luxe, l'Architecture, qui s'étant élevée par degrés des chaumieres au palais, n'eſt aux yeux du philoſophe, ſi on peut parler ainſi, que le maſque embelli d'un de nos plus grands beſoins. L'imitation de la belle nature y eſt moins frappante & plus reſſerrée que dans les deux autres Arts dont nous venons de parler : ceux-ci expriment indifféremment & ſans reſtriction toutes les parties de la belle nature, & la repréſentent telle qu'elle eſt, uniforme ou variée ; l'Architecture au contraire ſe borne à imiter par l'aſſemblage & l'union des différens corps qu'elle emploie, l'arrangement ſymmétrique que la nature obſerve plus ou moins ſenſiblement dans chaque individu, & qui contraſte ſi bien avec la belle variété du tout enſemble.

La Poéſie qui vient après la Peinture & la Sculpture, & qui n'emploie pour l'imitation que les mots diſpoſés ſuivant une harmonie agréable à l'oreille, parle plutôt à l'imagination qu'aux ſens ; elle lui repréſente d'une maniere vive & touchante, les objets qui compoſent cet univers, & ſemble plutôt les créer que les peindre, par la chaleur, le mouvement, & la vie qu'elle ſait leur donner. Enfin la Muſique, qui parle à la fois à l'imagination & aux ſens, tient le dernier rang dans l'ordre de l'imitation ; non que ſon imitation ſoit moins parfaite dans les objets qu'elle ſe propoſe de repréſenter, mais parce qu'elle ſemble bornée juſqu'ici à un plus petit nombre d'images ; ce qu'on doit moins attribuer à ſa nature, qu'à trop peu d'invention & de reſſource dans la plupart de ceux qui la cultivent : il ne ſera pas inutile de faire ſur cela quelques réflexions. La Muſique, qui dans ſon origine n'étoit peut-être deſtinée à repréſenter que du bruit, eſt devenue peu-à-peu une eſpece de diſcours ou même de langue, par laquelle on exprime les différens ſentimens de l'ame, ou plutôt, ſes différentes paſſions. Mais pourquoi réduire cette expreſſion aux paſſions ſeules, & ne pas l'étendre, autant qu'il eſt poſſible, juſqu'aux ſenſations même ? Quoique les perceptions que nous recevons par divers organes, different entr'elles autant que leurs objets, on peut néanmoins les comparer ſous un autre point de vue qui leur eſt commun, c'eſt-à-dire, par la ſituation de plaiſir ou de trouble où elles mettent notre ame. Un objet effrayant, un bruit terrible, produiſent chacun en nous une émotion par laquelle nous pouvons juſqu'à un certain point les rapprocher, & que nous déſignons ſouvent dans l'un & l'autre cas, ou par le même nom, ou par des noms ſynonymes. Je ne vois donc point pourquoi un muſicien qui auroit à peindre un objet effrayant, ne pourroit pas y réuſſir en cherchant dans la nature l'eſpece de bruit qui peut produire en nous l'émotion la plus ſemblable à celle que cet objet y excite. J'en dis autant des ſenſations agréables. Penſer autrement, ce ſeroit vouloir reſſerrer les bornes de l'art & de nos plaiſirs. J'avoue que la peinture dont il s'agit, exige une étude fine & approfondie des nuances qui diſtinguent nos ſenſations, mais auſſi ne faut-il pas eſpérer que ces nuances ſoient démêlées par un talent ordinaire. Saiſies par l'homme de génie, ſenties par l'homme de goût, apperçues par l'homme d'eſprit, elles ſont perdues pour la multitude. Toute Muſique qui ne peint rien, n'eſt que du bruit ; & ſans l'habitude qui déna-

ture tout, elle ne feroit guere plus de plaiſir qu'une ſuite de mots harmonieux & ſonores dénués d'ordre & de liaiſon. Il eſt vrai qu'un muſicien attentif à tout peindre, nous préſenteroit dans pluſieurs circonſtances des tableaux d'harmonie qui ne ſeroient point faits pour des ſens vulgaires : mais tout ce qu'on en doit conclure, c'eſt qu'après avoir fait un art d'apprendre la Muſique, on devroit bien en faire un de l'écouter.

Nous terminerons ici l'énumération de nos principales connoiſſances. Si on les enviſage maintenant toutes enſemble, & qu'on cherche les points de vue généraux qui peuvent ſervir à les diſcerner, on trouve que les unes purement pratiques ont pour but l'exécution de quelque choſe; que d'autres ſimplement ſpéculatives ſe bornent à l'examen de leur objet, & à la contemplation de ſes propriétés : qu'enfin d'autres tirent de l'étude ſpéculative de leur objet l'uſage qu'on en peut faire dans la pratique. La ſpéculation & la pratique conſtituent la principale différence qui diſtingue les *Sciences* d'avec les *Arts*, & c'eſt à-peu-près en ſuivant cette notion, qu'on a donné l'un ou l'autre nom à chacune de nos connoiſſances. Il faut cependant avouer que nos idées ne ſont pas encore bien fixées ſur ce ſujet. On ne ſait ſouvent quel nom donner à la plupart des connoiſſances, où la ſpéculation ſe réunit à la pratique; & l'on diſpute, par exemple, tous les jours dans les écoles, ſi la Logique eſt un art ou une ſcience : le problême ſeroit bientôt réſolu, en répondant qu'elle eſt à la fois l'une & l'autre. Qu'on s'épargneroit de queſtions & de peines, ſi on déterminoit enfin la ſignification des mots d'une maniere nette & préciſe !

On peut en général donner le nom d'*Art* à tout ſyſtême de connoiſſances qu'il eſt poſſible de réduire à des regles poſitives, invariables & indépendantes du caprice ou de l'opinion ; & il ſeroit permis de dire en ce ſens, que pluſieurs de nos ſciences ſont des arts, étant enviſagées par leur côté pratique. Mais comme il y a des regles pour les opérations de l'eſprit ou de l'ame, il y en a auſſi pour celles du corps; c'eſt-à-dire, pour celles qui bornées aux corps extérieurs, n'ont beſoin que de la main ſeule pour être exécutées. Delà, la diſtinction des Arts en libéraux & en méchaniques, & la ſupériorité qu'on accorde aux premiers ſur les ſeconds. Cette ſupériorité eſt ſans doute injuſte à pluſieurs égards. Néanmoins parmi les préjugés, tout ridicules qu'ils peuvent être, il n'en eſt point qui n'ait ſa raiſon, ou, pour parler plus exactement, ſon origine ; & la Philoſophie ſouvent impuiſſante pour corriger les abus, peut au moins en démêler la ſource. La force du corps ayant été le premier principe, qui a rendu inutile le droit que tous les hommes avoient d'être égaux, les plus foibles, dont le nombre eſt toujours le plus grand, ſe ſont joints enſemble pour la réprimer. Ils ont donc établi par le ſecours des loix & des différentes ſortes de gouvernemens, une inégalité de convention, dont la force a ceſſé d'être le principe. Cette derniere inégalité étant bien affermie, les hommes, en ſe réuniſſant avec raiſon pour la conſerver, n'ont pas laiſſé de réclamer ſecrétement contre elle, par ce deſir de ſupériorité que rien n'a pu détruire en eux. Ils ont donc cherché une ſorte de dédommagement dans une inégalité moins arbitraire ; & la force corporelle, enchaînée par les loix, ne pouvant plus offrir aucun moyen de ſupériorité, ils ont été réduits à chercher dans la différence des eſprits un principe d'inégalité auſſi naturel, plus paiſible, & plus utile à la ſociété. Ainſi la partie la plus noble de notre être, s'eſt en quelque maniere vengée des premiers avantages que la partie la plus vile avoit uſurpés; & les talens de l'eſprit ont été généralement reconnus

pour ſupérieurs à ceux du corps. Les arts méchaniques dépendans d'une opération manuelle, & aſſervis, qu'on me permette ce terme, à une eſpece de routine, ont été abandonnés à ceux d'entre les hommes que les préjugés ont placés dans la claſſe la plus inférieure. L'indigence qui a forcé ces hommes à s'appliquer à un pareil travail, plus ſouvent que le goût & le génie ne les y ont entraînés, eſt devenue enſuite une raiſon pour les mépriſer, tant elle nuit à tout ce qui l'accompagne. A l'égard des opérations libres de l'eſprit, elles ont été le partage de ceux qui ſe ſont crus ſur ce point les plus favoriſés de la nature. Cependant, l'avantage que les arts libéraux ont ſur les arts méchaniques, par le travail que les premiers exigent de l'eſprit, & par la difficulté d'y exceller, eſt ſuffiſamment compenſé par l'utilité bien ſupérieure, que les derniers nous procurent pour la plupart. C'eſt cette utilité même qui a forcé de les reduire à des opérations purement machinales, pour en faciliter la pratique à un plus grand nombre d'hommes. Mais la ſociété, en reſpectant avec juſtice les grands génies qui l'éclairent, ne doit point avilir les mains qui la ſervent. La découverte de la Bouſſole, n'eſt pas moins avantageuſe au genre humain, que ne le ſeroit à la Phyſique l'explication des propriétés de cette aiguille. Enfin, à conſidérer en lui-même le principe de la diſtinction dont nous parlons, combien de ſavans prétendus, dont la ſcience n'eſt proprement qu'un art méchanique! & quelle différence réelle y a-t-il, entre une tête remplie de faits ſans ordre, ſans uſage, ſans liaiſon, & l'inſtinct d'un artiſan réduit à l'exécution machinale?

Le mépris qu'on a pour les arts méchaniques, ſemble avoir influé juſqu'à un certain point ſur les inventeurs mêmes. Les noms de ces bienfaiſteurs du genre humain ſont preſque tous inconnus, tandis que l'hiſtoire de ſes deſtructeurs, c'eſt-à-dire des conquérans, n'eſt ignorée de perſonne. Cependant c'eſt peut-être chez les Artiſans qu'il faut aller chercher les preuves les plus admirables de la ſagacité de l'eſprit, de ſa patience & de ſes reſſources. J'avoue que la plupart des Arts n'ont été inventés que peu-à-peu, & qu'il a fallu une aſſez longue ſuite de ſiecles pour porter les montres, par exemple, au point de perfection où nous les voyons. Mais n'en eſt-il pas de même des ſciences? Combien de découvertes qui ont immortaliſé les auteurs, avoient été préparées par les travaux des ſiecles précédens, ſouvent même amenées à leur maturité, au point de ne demander plus qu'un pas à faire! Et pour ne point ſortir de l'Horlogerie, pourquoi ceux à qui nous devons la fuſée des montres, l'échappement & la répétition, ne ſont-ils pas auſſi eſtimés que ceux qui ont travaillé ſucceſſivement à perfectionner l'Algebre? D'ailleurs, ſi j'en crois quelques philoſophes, que le mépris qu'on a pour les Arts, n'a point empêchés de les étudier; il eſt certaines machines ſi compliquées, & dont toutes les parties dépendent tellement l'une de l'autre, qu'il eſt difficile que l'invention en ſoit due à plus d'un ſeul homme. Ce génie rare dont le nom eſt enſeveli dans l'oubli, n'eût-il pas été bien digne d'être placé à côté du petit nombre d'eſprits créateurs, qui nous ont ouvert dans les ſciences des routes nouvelles?

Parmi les Arts libéraux qu'on a réduits à des principes, ceux qui ſe propoſent l'imitation de la nature, ont été appellés beaux Arts, parce qu'ils ont principalement l'agrément pour objet. Mais ce n'eſt pas la ſeule choſe qui les diſtingue des Arts libéraux plus néceſſaires ou plus utiles, comme la Grammaire, la Logique & la Morale. Ces derniers ont des regles fixes & arrêtées, que tout homme peut tranſmettre à un autre: au lieu que la pratique des beaux Arts conſiſte prin-

Digitized by Google

cipalement dans une invention qui ne prend guere ſes loix que du génie : les regles qu'on a écrites ſur ces Arts, n'en ſont proprement que la partie méchanique ; elles produiſent à-peu-près l'effet du Téleſcope, elles n'aident que ceux qui voient.

Il réſulte de tout ce que nous avons dit juſqu'ici, que les différentes manieres dont notre eſprit opere ſur les objets, & les différens uſages qu'il tire de ces objets même, ſont le premier moyen qui ſe préſente à nous pour diſcerner en général nos connoiſſances les unes des autres. Tout s'y rapporte à nos beſoins, ſoit de néceſſité abſolue, ſoit de convenance & d'agrément, ſoit même d'uſage & de caprice. Plus les beſoins ſont éloignés ou difficiles à ſatisfaire, plus les connoiſſances deſtinées à cette fin ſont lentes à paroître. Quels progrès la Médecine n'auroit-elle pas fait aux dépens des ſciences de pure ſpéculation, ſi elle étoit auſſi certaine que la Géométrie ? Mais il eſt encore d'autres caracteres très-marqués dans la maniere dont nos connoiſſances nous affectent, & dans les différens jugemens que notre ame porte de ſes idées. Ces jugemens ſont déſignés par les mots d'évidence, de certitude, de probabilité, de ſentiment & de goût.

L'évidence appartient proprement aux idées dont l'eſprit apperçoit la liaiſon tout-d'un-coup ; la certitude à celles dont la liaiſon ne peut être connue que par le ſecours d'un certain nombre d'idées intermédiaires, ou, ce qui eſt la même choſe, aux propoſitions dont l'identité avec un principe évident par lui-même, ne peut être découverte que par un circuit plus ou moins long ; d'où il s'enſuivroit que ſelon la nature des eſprits, ce qui eſt évident pour l'un ne ſeroit quelquefois que certain pour un autre. On pourroit encore dire, en prenant les mots d'évidence & de certitude dans un autre ſens, que la premiere eſt le réſultat des opérations ſeules de l'eſprit, & ſe rapporte aux ſpéculations métaphyſiques & mathématiques ; & que la ſeconde eſt plus propre aux objets phyſiques, dont la connoiſſance eſt le fruit du rapport conſtant & invariable de nos ſens. La probabilité a principalement lieu pour les faits hiſtoriques, & en général pour tous les événemens paſſés, préſens & à venir, que nous attribuons à une ſorte de haſard, parce que nous n'en démêlons pas les cauſes. La partie de cette connoiſſance qui a pour objet le préſent & le paſſé, quoiqu'elle ne ſoit fondée que ſur le ſimple témoignage, produit ſouvent en nous une perſuaſion auſſi forte que celle qui naît des axiomes. Le ſentiment eſt de deux ſortes. L'un deſtiné aux vérités de morale, s'appelle conſcience ; c'eſt une ſuite de la loi naturelle & de l'idée que nous avons du bien & du mal ; & on pourroit le nommer évidence du cœur, parce que, tout différent qu'il eſt de l'évidence de l'eſprit attachée aux vérités ſpéculatives, il nous ſubjugue avec le même empire. L'autre eſpece de ſentiment eſt particuliérement affecté à l'imitation de la belle nature, & à ce qu'on appelle beautés d'expreſſion. Il ſaiſit avec tranſport les beautés ſublimes & frappantes, démêle avec fineſſe les beautés cachées, & proſcrit ce qui n'en a que l'apparence. Souvent même il prononce des arrêts ſéveres ſans ſe donner la peine d'en détailler les motifs, parce que ces motifs dépendent d'une foule d'idées difficiles à developper ſur le champ, & plus encore à tranſmettre aux autres. C'eſt à cette eſpece de ſentiment que nous devons le goût & le génie, diſtingués l'un de l'autre en ce que le génie eſt le ſentiment qui crée, & le goût, le ſentiment qui juge.

Après le détail où nous ſommes entrés ſur les différentes parties de nos connoiſſances, & ſur les caracteres qui les diſtinguent, il ne nous reſte plus qu'à former un arbre généalogique ou encyclopédique qui les raſſemble ſous un même point

point de vue, & qui ſerve à marquer leur origine & les liaiſons qu'elles ont entr'elles. Nous expliquerons dans un moment l'uſage que nous prétendons faire de cet Arbre. Mais l'exécution n'en eſt pas ſans difficulté. Quoique l'hiſtoire philoſophique que nous venons de donner de l'origine de nos idées, ſoit fort utile pour faciliter un pareil travail, il ne faut pas croire que l'Arbre encyclopédique doive ni puiſſe même être ſervilement aſſujetti à cette hiſtoire. Le ſyſtême général des Sciences & des Arts eſt une eſpece de labyrinthe, de chemin tortueux, où l'eſprit s'engage ſans trop connoître la route qu'il doit tenir. Preſſé par ſes beſoins, & par ceux du corps auquel il eſt uni, il étudie d'abord les premiers objets qui ſe préſentent à lui; pénetre le plus avant qu'il peut dans la connoiſſance de ces objets; rencontre bientôt des difficultés qui l'arrêtent; & ſoit par l'eſpérance ou même par le déſeſpoir de les vaincre, ſe jette dans une nouvelle route; revient enſuite ſur ſes pas, franchit quelquefois les premieres barrieres pour en rencontrer de nouvelles; & paſſant rapidement d'un objet à un autre, fait ſur chacun de ces objets à différens intervalles & comme par ſecouſſes, une ſuite d'opérations dont la génération même de ſes idées rend la diſcontinuité néceſſaire. Mais ce déſordre tout philoſophique qu'il eſt de la part de l'ame, défigureroit, ou plutôt anéantiroit entiérement un Arbre encyclopédique dans lequel on voudroit le repréſenter.

D'ailleurs, comme nous l'avons déja fait ſentir au ſujet de la Logique, la plupart des Sciences qu'on regarde comme renfermant les principes de toutes les autres, & qui doivent par cette raiſon occuper les premieres places dans l'ordre encyclopédique, n'obſervent pas le même rang dans l'ordre généalogique des idées, parce qu'elles n'ont pas été inventées les premieres. En effet, notre étude primitive a dû être celle des individus; ce n'eſt qu'après avoir conſidéré leurs propriétés particulieres & palpables, que nous avons par abſtraction de notre eſprit, enviſagé leurs propriétés générales & communes, & formé la Métaphyſique & la Géométrie; ce n'eſt qu'après un long uſage des premiers ſignes, que nous avons perfectionné l'art de ces ſignes au point d'en faire une Science; ce n'eſt enfin qu'après une longue ſuite d'opérations ſur les objets de nos idées, que nous avons par la réflexion donné des regles à ces opérations mêmes.

Enfin le ſyſtême de nos connoiſſances eſt compoſé de différentes branches, dont pluſieurs ont un même point de réunion; & comme en partant de ce point il n'eſt pas poſſible de s'engager à la fois dans toutes les routes, c'eſt la nature des différens eſprits qui détermine le choix. Auſſi eſt-il aſſez rare qu'un même eſprit en parcoure à la fois un grand nombre. Dans l'étude de la Nature, les hommes ſe ſont d'abord appliqués tous, comme de concert, à ſatisfaire les beſoins les plus preſſans; mais quand ils en ſont venus aux connoiſſances moins abſolument néceſſaires, ils ont dû ſe les partager, & y avancer chacun de ſon côté à peu-près d'un pas égal. Ainſi pluſieurs Sciences ont été, pour ainſi dire, contemporaines; mais dans l'ordre hiſtorique des progrès de l'eſprit, on ne peut les embraſſer que ſucceſſivement.

Il n'en eſt pas de même de l'ordre encyclopédique de nos connoiſſances. Ce dernier conſiſte à les raſſembler dans le plus petit eſpace poſſible, & à placer, pour ainſi dire, le Philoſophe au deſſus de ce vaſte labyrinthe dans un point de vue fort élevé d'où il puiſſe appercevoir à la fois les Sciences & les Arts principaux; voir d'un coup d'œil les objets de ſes ſpéculations, & les opérations qu'il peut faire ſur ces objets; diſtinguer les branches générales des connoiſſances humaines, les points qui les ſéparent ou qui les uniſſent; & entrevoir même quelquefois les

Digitized by Google

routes ſecretes qui les rapprochent. C'eſt une eſpece de Mappemonde qui doit montrer les principaux pays, leur poſition & leur dépendance mutuelle, le chemin en ligne droite qu'il y a de l'un à l'autre : chemin ſouvent coupé par mille obſtacles, qui ne peuvent être connus dans chaque pays que des habitans ou des voyageurs, & qui ne ſauroient être montrés que dans des cartes particulieres fort détaillées. Ces cartes particulieres ſeront les différens articles de l'Encyclopédie, & l'arbre ou ſyſtême figuré en ſera la Mappemonde.

Mais comme dans les cartes générales du globe que nous habitons, les objets ſont plus ou moins rapprochés, & préſentent un coup d'œil différent ſelon le point de vue où l'œil eſt placé par le Géographe qui conſtruit la carte, de même la forme de l'arbre encyclopédique dépendra du point de vue où l'on ſe mettra pour enviſager l'univers littéraire. On peut donc imaginer autant de ſyſtêmes différens de la connoiſſance humaine, que de Mappemondes de différentes projections; & chacun de ces ſyſtêmes pourra même avoir, à l'excluſion des autres, quelque avantage particulier. Il n'eſt guere de Savans qui ne placent volontiers au centre de toutes les Sciences celle dont ils s'occupent, à-peu-près comme les premiers hommes ſe plaçoient au centre du monde, perſuadés que l'Univers étoit fait pour eux. La prétention de pluſieurs de ces Savans enviſagée d'un œil philoſophique, trouveroit peut-être, même hors de l'amour propre, d'aſſez bonnes raiſons pour ſe juſtifier.

Quoi qu'il en ſoit, celui de tous les arbres encyclopédiques qui offriroit le plus grand nombre de liaiſons & de rapports entre les Sciences, mériteroit ſans doute d'être préféré. Mais peut-on ſe flatter de le ſaiſir ? La Nature, nous ne ſaurions trop le répéter, n'eſt compoſée que d'individus qui ſont l'objet primitif de nos ſenſations & de nos perceptions directes. Nous remarquons à la vérité dans ces individus, des propriétés communes par leſquelles nous les comparons, & des propriétés diſſemblables par leſquelles nous les diſcernons; & ces propriétés déſignées par des noms abſtraits, nous ont conduits à former différentes claſſes où ces objets ont été placés. Mais ſouvent tel objet qui par une ou pluſieurs de ſes propriétés a été placé dans une claſſe, tient à une autre claſſe par d'autres propriétés, & auroit pu tout auſſi bien y avoir ſa place. Il reſte donc néceſſairement de l'arbitraire dans la diviſion générale. L'arrangement le plus naturel ſeroit celui où les objets ſe ſuccéderoient par les nuances inſenſibles qui ſervent tout à la fois à les ſéparer & à les unir. Mais le petit nombre d'êtres qui nous ſont connus ne nous permet pas de marquer ces nuances. L'Univers n'eſt qu'un vaſte Océan, ſur la ſurface duquel nous appercevons quelques iſles plus ou moins grandes, dont la liaiſon avec le continent nous eſt cachée.

On pourroit former l'arbre de nos connoiſſances en les diviſant ſoit en naturelles & en révélées, ſoit en utiles & agréables, ſoit en ſpéculatives & pratiques, ſoit en évidentes, certaines, probables & ſenſibles, ſoit en connoiſſance des choſes & connoiſſance des ſignes, & ainſi à l'infini. Nous avons choiſi une diviſion qui nous a paru ſatisfaire tout à la fois le plus qu'il eſt poſſible à l'ordre encyclopédique de nos connoiſſances & à leur ordre généalogique. Nous devons cette diviſion à un Auteur célebre dont nous parlerons dans la ſuite de cette Préface : nous avons pourtant cru y devoir faire quelques changemens, dont nous rendrons compte; mais nous ſommes trop convaincus de l'arbitraire qui régnera toujours dans une pareille diviſion, pour croire que notre ſyſtême ſoit l'unique ou le meilleur ; il nous ſuffira que notre travail ne ſoit pas entiérement

Digitized by Google

déſapprouvé par les bons eſprits. Nous ne voulons point reſſembler à cette foule de Naturaliſtes qu'un Philoſophe moderne a eu tant de raiſon de cenſurer ; & qui occupés ſans ceſſe à diviſer les productions de la Nature en genre & en eſpeces, ont conſumé dans ce travail un temps qu'ils auroient beaucoup mieux employé à l'étude de ces productions mêmes. Que diroit-on d'un Architecte qui ayant à élever un édifice immenſe, paſſeroit toute ſa vie à en tracer le plan, ou d'un curieux qui ſe propoſant de parcourir un vaſte palais, emploieroit tout ſon temps à en obſerver l'entrée ?

Les objets dont notre ame s'occupe, ſont ou ſpirituels ou matériels, & notre ame s'occupe de ces objets ou par des idées directes ou par des idées réfléchies. Le ſyſtême des connoiſſances directes ne peut conſiſter que dans la collection purement paſſive & comme machinale de ces mêmes connoiſſances ; c'eſt ce qu'on appelle mémoire. La réflexion eſt de deux ſortes, nous l'avons déja obſervé ; ou elle raiſonne ſur les objets des idées directes, ou elle les imite. Ainſi la mémoire, la raiſon proprement dite, & l'imagination, ſont les trois manieres différentes dont notre ame opere ſur les objets de ſes penſées. Nous ne prenons point ici l'imagination pour la faculté qu'on a de ſe repréſenter les objets ; parce que cette faculté n'eſt autre choſe que la mémoire même des objets ſenſibles, mémoire qui ſeroit dans un continuel exercice, ſi elle n'étoit ſoulagée par l'invention des ſignes. Nous prenons l'imagination dans un ſens plus noble & plus précis, pour le talent de créer en imitant.

Ces trois facultés forment d'abord les trois diviſions générales de notre ſyſtême, & les trois objets généraux des connoiſſances humaines ; l'Hiſtoire qui ſe rapporte à la mémoire ; la Philoſophie, qui eſt le fruit de la raiſon ; & les Beaux Arts, que l'imagination fait naître. Si nous plaçons la raiſon avant l'imagination, cet ordre nous paroît bien fondé, & conforme au progrès naturel des opérations de l'eſprit : l'imagination eſt une faculté créatrice ; & l'eſprit, avant de ſonger à créer, commence par raiſonner ſur ce qu'il voit & ce qu'il connoît. Un autre motif qui doit déterminer à placer la raiſon avant l'imagination, c'eſt que dans cette derniere faculté de l'ame, les deux autres ſe trouvent réunies juſqu'à un certain point, & que la raiſon s'y joint à la mémoire. L'eſprit ne crée & n'imagine des objets qu'en tant qu'ils ſont ſemblables à ceux qu'il a connus par des idées directes & par des ſenſations ; plus il s'éloigne de ces objets, plus les êtres qu'il forme ſont bizarres & peu agréables. Ainſi dans l'imitation de la Nature, l'invention même eſt aſſujettie à certaines regles ; & ce ſont ces regles qui forment principalement la partie philoſophique des Beaux Arts, juſqu'à préſent aſſez imparfaite, parce qu'elle ne peut être l'ouvrage que du génie, & que le génie aime mieux créer que diſcuter.

Enfin, ſi on examine les progrès de la raiſon dans ſes opérations ſucceſſives, on ſe convaincra encore qu'elle doit précéder l'imagination dans l'ordre de nos facultés, puiſque la raiſon, par les dernieres opérations qu'elle fait ſur les objets, conduit en quelque ſorte à l'imagination ; car ſes opérations ne conſiſtent qu'à créer, pour ainſi dire, des êtres généraux, qui ſéparés de leur ſujet par abſtraction, ne ſont plus du reſſort immédiat de nos ſens. Auſſi la Métaphyſique & la Géométrie ſont de toutes les Sciences qui appartiennent à la raiſon, celles où l'imagination a le plus de part. J'en demande pardon à nos beaux eſprits détracteurs de la Géométrie ; ils ne ſe croient pas ſans doute ſi près d'elle, & il n'y a peut-être que la Métaphyſique qui les en ſépare. L'imagination dans un Géometre

qui crée, n'agit pas moins que dans un Poëte qui invente. Il eſt vrai qu'ils operent différemment ſur leur objet; le premier le dépouille & l'analyſe, le ſecond le compoſe & l'embellit. Il eſt encore vrai que cette maniere différente d'opérer n'appartient qu'à différentes ſortes d'eſprits; & c'eſt pour cela que les talens du grand Géometre & du grand Poëte ne ſe trouveront peut-être jamais enſemble. Mais ſoit qu'ils s'excluent ou ne s'excluent pas l'un de l'autre, ils ne ſont nullement en droit de ſe mépriſer réciproquement. De tous les grands hommes de l'antiquité, Archimede eſt peut-être celui qui mérite le plus d'être placé à côté d'Homere. J'eſpere qu'on pardonnera cette digreſſion à un Géometre qui aime ſon art, mais qu'on n'accuſera point d'en être admirateur outré; & je reviens à mon ſujet.

La diſtribution générale des êtres en ſpirituels & en matériels fournit la ſubdiviſion des trois branches générales. L'Hiſtoire & la Philoſophie s'occupent également de ces deux eſpeces d'êtres, & l'imagination ne travaille que d'après les êtres purement matériels; nouvelle raiſon pour placer la derniere dans l'ordre de nos facultés. A la tête des êtres ſpirituels eſt Dieu, qui doit tenir le premier rang par ſa nature, & par le beſoin que nous avons de le connoître. Au deſſous de cet Etre ſuprême ſont les eſprits créés, dont la révélation nous apprend l'exiſtence. Enſuite vient l'homme, qui compoſé de deux principes, tient par ſon ame aux eſprits, & par ſon corps au monde matériel; & enfin ce vaſte Univers que nous appellons le Monde corporel ou la Nature. Nous ignorons pourquoi l'Auteur celebre qui nous ſert de guide dans cette diſtribution, a placé la nature avant l'homme dans ſon ſyſtême; il ſemble au contraire que tout engage à placer l'homme ſur le paſſage qui ſépare Dieu & les eſprits d'avec les corps.

L'Hiſtoire en tant qu'elle ſe rapporte à Dieu, renferme ou la révélation ou la tradition, & ſe diviſe ſous ces deux points de vue en hiſtoire ſacrée & en hiſtoire eccléſiaſtique. L'hiſtoire de l'homme a pour objet, ou ſes actions ou ſes connoiſſances; & elle eſt par conſéquent civile ou littéraire, c'eſt-à-dire, ſe partage entre les grandes nations & les grands génies, entre les Rois & les Gens de Lettres, entre les Conquérans & les Philoſophes. Enfin l'hiſtoire de la Nature eſt celle des productions innombrables qu'on y obſerve, & forme une quantité de branches preſque égale au nombre de ces diverſes productions. Parmi ces différentes branches, doit être placée avec diſtinction l'hiſtoire des Arts, qui n'eſt autre choſe que l'hiſtoire des uſages que les hommes ont faits des productions de la nature, pour ſatisfaire à leurs beſoins ou à leur curioſité.

Tels ſont les objets principaux de la mémoire. Venons préſentement à la faculté qui réfléchit & qui raiſonne. Les êtres tant ſpirituels que matériels ſur leſquels elle s'exerce, ayant quelques propriétés générales, comme l'exiſtence, la poſſibilité, la durée; l'examen de ces propriétés forme d'abord cette branche de la Philoſophie, dont tous les autres empruntent en partie leurs principes: on la nomme l'Ontologie ou Science de l'Etre, ou Métaphyſique générale. Nous deſcendons delà aux différens êtres particuliers; & les diviſions que fournit la Science de ces différens êtres, ſont formées ſur le même plan que celles de l'Hiſtoire.

La Science de Dieu appellée Théologie a deux branches; la Théologie naturelle n'a de connoiſſance de Dieu que celle que produit la raiſon ſeule; connoiſſance qui n'eſt pas d'une fort grande étendue: la Théologie révélée tire de l'hiſtoire ſacrée une connoiſſance beaucoup plus parfaite de cet être. De cette même Théologie révélée, réſulte la Science des eſprits créés. Nous avons cru encore

ici devoir nous écarter de notre Auteur. Il nous ſemble que la Science, conſidérée comme appartenant à la raiſon, ne doit point être diviſée comme elle l'a été par lui en Théologie & en Philoſophie; car la Théologie révélée n'eſt autre choſe que la raiſon appliquée aux faits révélés: on peut dire qu'elle tient à l'Hiſtoire par les dogmes qu'elle enſeigne, & à la Philoſophie, par les conſéquences qu'elle tire de ces dogmes. Ainſi ſéparer la Théologie de la Philoſophie, ce ſeroit arracher du trônc un rejeton qui de lui-même y eſt uni. Il ſemble auſſi que la Science des eſprits appartient bien plus intimement à la Théologie révélée, qu'à la Théologie naturelle.

La premiere partie de la Science de l'homme eſt celle de l'ame; & cette Science a pour but, ou la connoiſſance ſpéculative de l'ame humaine, ou celle de ſes opérations. La connoiſſance ſpéculative de l'ame dérive en partie de la Théologie naturelle, & en partie de la Théologie révélée, & s'appelle Pneumatologie ou Métaphyſique particuliere. La connoiſſance de ſes opérations ſe ſubdiviſe en deux branches, ces opérations pouvant avoir pour objet, ou la découverte de la vérité, ou la pratique de la vertu. La découverte de la vérité, qui eſt le but de la Logique, produit l'art de la tranſmettre aux autres; ainſi l'uſage que nous faiſons de la Logique eſt en partie pour notre propre avantage, en partie pour celui des êtres ſemblables à nous; les regles de la morale ſe rapportent moins à l'homme iſolé, & le ſuppoſent néceſſairement en ſociété avec les autres hommes.

La Science de la nature n'eſt autre que celle des corps: mais les corps ayant des propriétés générales qui leur ſont communes, telles que l'impénétrabilité, la mobilité, & l'étendue, c'eſt encore par l'étude de ces propriétés que la Science de la nature doit commencer: elles ont, pour ainſi dire, un côté purement intellectuel, par lequel elles ouvrent un champ immenſe aux ſpéculations de l'eſprit, & un côté matériel & ſenſible par lequel on peut les meſurer. La ſpéculation intellectuelle appartient à la Phyſique générale, qui n'eſt proprement que la Métaphyſique des corps; & la meſure eſt l'objet des Mathématiques, dont les diviſions s'étendent preſque à l'infini.

Ces deux Sciences conduiſent à la Phyſique particuliere, qui étudie les corps en eux-mêmes, & qui n'a que les individus pour objet. Parmi les corps dont il nous importe de connoître les propriétés, le nôtre doit tenir le premier rang, & il eſt immédiatement ſuivi de ceux dont la connoiſſance eſt le plus néceſſaire à notre conſervation; d'où réſultent l'Anatomie, l'Agriculture, la Médecine, & leurs différentes branches. Enfin tous les corps naturels ſoumis à notre examen produiſent les autres parties innombrables de la Phyſique raiſonnée.

La Peinture, la Sculpture, l'Architecture, la Poéſie, la Muſique, & leurs différentes diviſions, compoſent la troiſieme diſtribution générale qui naît de l'imagination, & dont les parties ſont compriſes ſous le nom de Beaux Arts. On pourroit auſſi les renfermer ſous le titre général de Peinture, puiſque tous les Beaux Arts ſe réduiſent à peindre, & ne different que par les moyens qu'ils emploient; enfin on pourroit les rapporter tous à la Poéſie, en prenant ce mot dans ſa ſignification naturelle, qui n'eſt autre choſe qu'invention ou création.

Telles ſont les principales parties de notre Arbre encyclopédique; on les trouvera plus en détail à la fin de ce Diſcours Préliminaire. Nous en avons formé une eſpece de Carte à laquelle nous avons joint une explication beaucoup plus étendue que celle qui vient d'être donnée. Cette Carte & cette explication ont été déja publiées dans le *Proſpectus*, comme pour preſſentir le goût du Public, nous y

Digitized by Google

avons fait quelques changemens dont il ſera facile de s'appercevoir, & qui ſont le fruit ou de nos réflexions ou des conſeils de quelques Philoſophes aſſez bons citoyens pour prendre intérêt à notre Ouvrage. Si le Public éclairé donne ſon approbation à ces changemens, elle ſera la récompenſe de notre docilité; & s'il ne les approuve pas, nous n'en ſerons que plus convaincus de l'impoſſibilité de former un Arbre encyclopédique qui ſoit au gré de tout le monde.

La diviſion générale de nos connoiſſances, ſuivant nos trois facultés, a cet avantage, qu'elle pourroit fournir auſſi les trois diviſions du monde littéraire, en Erudits, Philoſophes, & Beaux-Eſprits; en ſorte qu'après avoir formé l'Arbre des Sciences, on pourroit former ſur le même plan celui des Gens de Lettres. La mémoire eſt le talent des premiers, la ſagacité appartient aux ſeconds, & les derniers ont l'agrément en partage. Ainſi, en regardant la mémoire comme un commencement de réflexion, & en y joignant la réflexion qui combine, & celle qui imite, on pourroit dire en général que le nombre plus ou moins grand d'idées réfléchies, & la nature de ces idées, conſtituent la différence plus ou moins grande qu'il y a entre les hommes; que la réflexion, priſe dans le ſens le plus étendu qu'on puiſſe lui donner, forme le caractere de l'eſprit, & qu'elle en diſtingue les différens genres. Du reſte les trois eſpeces de républiques dans leſquelles nous venons de diſtribuer les Gens de Lettres, n'ont pour l'ordinaire rien de commun, que de faire aſſez peu de cas les uns des autres: Le Poëte & le Philoſophe ſe traitent mutuellement d'inſenſés, qui ſe repaiſſent de chimeres: l'un & l'autre regardent l'Erudit comme une eſpece d'avare, qui ne penſe qu'à amaſſer ſans jouir, & qui entaſſe ſans choix les métaux les plus vils avec les plus précieux; & l'Erudit, qui ne voit que des mots par-tout où il ne lit point de faits, mépriſe le Poëte & le Philoſophe, comme des gens qui ſe croient riches, parce que leur dépenſe excede leurs fonds.

C'eſt ainſi qu'on ſe venge des avantages qu'on n'a pas. Les Gens de Lettres entendroient mieux leurs intérêts, ſi au lieu de chercher à s'iſoler, ils reconnoiſſoient le beſoin réciproque qu'ils ont de leurs travaux, & les ſecours qu'ils en tirent. La ſociété doit ſans doute aux Beaux-Eſprits ſes principaux agrémens, & ſes lumieres aux Philoſophes: mais ni les uns ni les autres ne ſentent combien ils ſont redevables à la mémoire; elle renferme la matiere premiere de toutes nos connoiſſances; & les travaux de l'Erudit ont ſouvent fourni au Philoſophe & au Poëte les ſujets ſur leſquels ils s'exercent. Lorſque les Anciens ont appellé les Muſes filles de la Mémoire, a dit un Auteur moderne, ils ſentoient peut-être combien cette faculté de notre ame eſt néceſſaire à toutes les autres; & les Romains lui élevoient des temples, comme à la Fortune.

Il nous reſte à montrer comment nous avons tâché de concilier dans ce Dictionnaire l'ordre encyclopédique avec l'ordre alphabétique. Nous avons employé pour cela trois moyens, le Syſtême figuré qui eſt à la tête de l'Ouvrage, la Science à laquelle chaque article ſe rapporte, & la maniere dont l'article eſt traité. On a placé pour l'ordinaire après le mot qui fait le ſujet de l'article, le nom de la Science dont cet article fait partie; il ne faut plus que voir dans le Syſtême figuré quel rang cette Science y occupe, pour connoître la place que l'article doit avoir dans l'Encyclopédie. S'il arrive que le nom de la Science ſoit omis dans l'article, la lecture ſuffira pour connoître à quelle Science il ſe rapporte; & quand nous aurions, par exemple, oublié d'avertir que le mot *Bombe* appartient à l'art militaire, & le nom d'une ville ou d'un pays à la Géographie, nous comptons

aſſez ſur l'intelligence de nos lecteurs, pour eſpérer qu'ils ne ſeroient pas choqués d'une pareille omiſſion. D'ailleurs par la diſpoſition des matieres dans chaque article, ſur-tout lorſqu'il eſt un peu étendu, on ne pourra manquer de voir que cet article tient à un autre qui dépend d'une Science différente, celui-là à un troiſieme, & ainſi de ſuite. On a tâché que l'exactitude & la fréquence des renvois ne laiſſât là-deſſus rien à deſirer; car les renvois dans ce Dictionnaire ont cela de particulier, qu'ils ſervent principalement à indiquer la liaiſon des matieres; au lieu que dans les autres ouvrages de cette eſpece, ils ne ſont deſtinés qu'à expliquer un article par un autre. Souvent même nous avons omis le renvoi, parce que les termes d'Art ou de Science ſur leſquels il auroit pu tomber, ſe trouvent expliqués à leur article, que le lecteur ira chercher de lui-même. C'eſt ſur-tout dans les articles généraux des Sciences, qu'on a tâché d'expliquer les ſecours mutuels qu'elles ſe prêtent. Ainſi trois choſes forment l'ordre encyclopédique; le nom de la Science à laquelle l'article appartient; le rang de cette Science dans l'Arbre, la liaiſon de l'article avec d'autres dans la même Science ou dans une Science différente; liaiſon indiquée par les renvois, ou facile à ſentir au moyen des termes techniques expliqués ſuivant leur ordre alphabétique. Il ne s'agit point ici des raiſons qui nous ont fait préférer dans cet Ouvrage l'ordre alphabétique à tout autre; nous les expoſerons plus bas, lorſque nous enviſagerons cette collection comme Dictionnaire des Sciences & des Arts.

Au reſte, ſur la partie de notre travail, qui conſiſte dans l'ordre encyclopédique, & qui eſt plus deſtinée aux gens éclairés qu'à la multitude, nous obſerverons deux choſes: la premiere, c'eſt qu'il ſeroit ſouvent abſurde de vouloir trouver une liaiſon immédiate entre un article de ce Dictionnaire & un autre article pris à volonté; c'eſt ainſi qu'on chercheroit en vain par quels liens ſecrets *Section conique* peut être rapprochée d'*Accuſatif*. L'ordre encyclopédique ne ſuppoſe point que toutes les Sciences tiennent directement les unes aux autres. Ce ſont des branches qui partent d'un même tronc, ſavoir de l'entendement humain. Ces branches n'ont ſouvent entr'elles aucune liaiſon immédiate, & pluſieurs ne ſont réunies que par le tronc même. Ainſi *Section conique* appartient à la Géométrie, la Géométrie conduit à la Phyſique particuliere, celle-ci à la Phyſique générale, la Phyſique générale à la Métaphyſique; & la Métaphyſique eſt bien près de la Grammaire à laquelle le mot *Accuſatif* appartient. Mais quand on eſt arrivé à ce dernier terme par la route que nous venons d'indiquer, on ſe trouve ſi loin de celui d'où l'on eſt parti, qu'on l'a tout-à-fait perdu de vue.

La ſeconde remarque que nous avons à faire, c'eſt qu'il ne faut pas attribuer à notre Arbre encyclopédique plus d'avantage que nous ne prétendons lui en donner. L'uſage des diviſions générales eſt de raſſembler un fort grand nombre d'objets: mais il ne faut pas croire qu'il puiſſe ſuppléer à l'étude de ces objets mêmes. C'eſt une eſpece de dénombrement des connoiſſances qu'on peut acquérir; dénombrement frivole pour qui voudroit s'en contenter, utile pour qui deſire d'aller plus loin. Un ſeul article raiſonné ſur un objet particulier de Science ou d'Art, renferme plus de ſubſtance que toutes les diviſions & ſubdiviſions qu'on peut faire des termes généraux; & pour ne point ſortir de la comparaiſon que nous avons tirée plus haut des Cartes géographiques, celui qui s'en tiendroit à l'Arbre encyclopédique pour toute connoiſſance, n'en ſauroit guere plus que celui qui pour avoir acquis par les Mappemondes une idée générale du globe & de ſes parties principales, ſe flatteroit de connoître les différens Peuples qui l'habitent, & les Etats

Digitized by Google

particuliers qui le compoſent. Ce qu'il ne faut point oublier ſur-tout, en conſidérant notre Syſtême figuré, c'eſt que l'ordre encyclopédique qu'il préſente eſt très-différent de l'ordre généalogique des opérations de l'eſprit; que les Sciences qui s'occupent des êtres généraux, ne ſont utiles qu'autant qu'elles menent à celles dont les êtres particuliers ſont l'objet; qu'il n'y a véritablement que ces êtres particuliers qui exiſtent; & que ſi notre eſprit a créé des êtres généraux, ç'a été pour pouvoir étudier plus facilement l'une après l'autre les propriétés qui par leur nature exiſtent à la fois dans une même ſubſtance, & qui ne peuvent phyſiquement être ſéparées. Ces réflexions doivent être le fruit & le réſultat de tout ce que nous avons dit juſqu'ici; & c'eſt auſſi par elles que nous terminerons la premiere Partie de ce Diſcours.

NOUS ALLONS préſentement conſidérer cet Ouvrage comme *Dictionnaire raiſonné des Sciences & des Arts*. L'objet eſt d'autant plus important, que c'eſt ſans doute celui qui peut intéreſſer davantage la plus grande partie de nos lecteurs, & qui pour être rempli, a demandé le plus de ſoins & de travail. Mais avant que d'entrer ſur ce ſujet dans tout le détail qu'on eſt en droit d'exiger de nous, il ne ſera pas inutile d'examiner avec quelque étendue l'état préſent des Sciences & des Arts, & de montrer par quelle gradation l'on y eſt arrivé. L'expoſition métaphyſique de l'origine & de la liaiſon des Sciences nous a été d'une grande utilité pour en former l'Arbre encyclopédique; l'expoſition hiſtorique de l'ordre dans lequel nos connoiſſances ſe ſont ſuccédées, ne ſera pas moins avantageuſe pour nous éclairer nous-mêmes ſur la maniere dont nous devons tranſmettre ces connoiſſances à nos lecteurs. D'ailleurs l'hiſtoire des Sciences eſt naturellement liée à celle du petit nombre de grands génies, dont les Ouvrages ont contribué à répandre la lumiere parmi les hommes; & ces Ouvrages ayant fourni pour le nôtre les ſecours généraux, nous devons commencer à en parler avant de rendre compte des ſecours particuliers que nous avons obtenus. Pour ne point remonter trop haut, fixons nous à la renaiſſance des Lettres.

Quand on conſidere les progrès de l'eſprit depuis cette époque mémorable, on trouve que ces progrès ſe ſont faits dans l'ordre qu'ils devoient naturellement ſuivre. On a commencé par l'Erudition, continué par les Belles-Lettres, & fini par la Philoſophie. Cet Ordre differe à la vérité de celui que doit obſerver l'homme abandonné à ſes propres lumieres, ou borné au commerce de ſes contemporains, tel que nous l'avons principalement conſidéré dans la premiere Partie de ce Diſcours: en effet, nous avons fait voir que l'eſprit iſolé doit rencontrer dans ſa route la Philoſophie avant les Belles-Lettres. Mais en ſortant d'un long intervalle d'ignorance que des ſiecles de lumiere avoient précédé, la régénération des idées, ſi on peut parler ainſi, a dû néceſſairement être différente de leur génération primitive. Nous allons tâcher de le faire ſentir.

Les chefs-d'œuvre que les Anciens nous avoient laiſſés dans preſque tous les genres, avoient été oubliés pendant douze ſiecles. Les principes des Sciences & des Arts étoient perdus, parce que le beau & le vrai qui ſemblent ſe montrer de toutes parts aux hommes, ne les frappent guere à moins qu'ils n'en ſoient avertis. Ce n'eſt pas que ces temps malheureux aient été plus ſtériles que d'autres en génies rares; la nature eſt toujours la même. Mais que pouvoient faire ces grands hommes, ſemés de loin à loin comme ils le ſont toujours, occupés d'objets différens, & abandonnés ſans culture à leurs ſeules lumieres? Les idées qu'on acquiert

par

par la lecture & la ſociété, ſont le germe de preſque toutes les découvertes. C'eſt un air que l'on reſpire ſans y penſer, & auquel on doit la vie ; & les hommes dont nous parlons étoient privés d'un tel ſecours. Ils reſſembloient aux premiers créateurs des Sciences & des Arts, que leurs illuſtres ſucceſſeurs ont fait oublier, & qui précédés par ceux-ci les auroient fait oublier de même. Celui qui trouva le premier les roues & les pignons, eût inventé les montres dans un autre ſiecle ; & Gerbert placé au temps d'Archimede l'auroit peut-être égalé.

Cependant la plupart des beaux Eſprits de ces temps ténébreux ſe faiſoient appeller Poëtes ou Philoſophes. Que leur en coûtoit-il en effet pour uſurper deux titres dont on ſe pare à ſi peu de frais, & qu'on ſe flatte toujours de ne guere devoir à des lumieres empruntées ? Ils croyoient qu'il étoit inutile de chercher des modeles de la Poéſie dans les Ouvrages des Grecs & des Romains dont la Langue ne ſe parloit plus ; & ils prenoient pour la véritable Philoſophie des Anciens une tradition barbare qui la défiguroit. La Poéſie ſe réduiſoit pour eux à un méchaniſme puérile : l'examen approfondi de la nature, & la grande étude de l'homme, étoient remplacés par mille queſtions frivoles ſur des êtres abſtraits & métaphyſiques ; queſtions dont la ſolution, bonne ou mauvaiſe, demandoit ſouvent beaucoup de ſubtilité, & par conſéquent un grand abus de l'eſprit. Qu'on joigne à ce déſordre l'état d'eſclavage où preſque toute l'Europe étoit plongée, les ravages de la ſuperſtition qui naît de l'ignorance, & qui la reproduit à ſon tour : & l'on verra que rien ne manquoit aux obſtacles qui éloignoient le retour de la raiſon & du goût : car il n'y a que la liberté d'agir & de penſer qui ſoit capable de produire de grandes choſes, & elle n'a beſoin que de lumieres pour ſe préſerver des excès.

Auſſi fallut-il au genre humain, pour ſortir de la barbarie, une de ces révolutions qui font prendre à la terre une face nouvelle : l'Empire Grec eſt détruit, ſa ruine fait refluer en Europe le peu de connoiſſances qui reſtoient encore au monde : l'invention de l'Imprimerie, la protection de Médicis & de François I, raniment les eſprits ; & la lumiere renaît de toutes parts.

L'étude des Langues & de l'Hiſtoire abandonnée par néceſſité durant les ſiecles d'ignorance, fut la premiere à laquelle on ſe livra. L'eſprit humain ſe trouvoit, au ſortir de la barbarie, dans une eſpece d'enfance, avide d'accumuler des idées, & incapable pourtant d'en acquérir d'abord un certain ordre par l'eſpece d'engourdiſſement où les facultés de l'ame avoient été ſi long-temps. De toutes ces facultés, la mémoire fut celle que l'on cultiva d'abord, parce qu'elle eſt la plus facile à ſatisfaire, & que les connoiſſances qu'on obtient par ſon ſecours, ſont celles qui peuvent le plus aiſément être entaſſées. On ne commença donc point par étudier la Nature, ainſi que les premiers hommes avoient dû faire ; on jouiſſoit d'un ſecours dont ils étoient dépourvus, celui des Ouvrages des Anciens, que la généroſité des Grands & l'Impreſſion commençoient à rendre communs : on croyoit n'avoir qu'à lire pour devenir ſavant ; & il eſt bien plus aiſé de lire que de voir. Ainſi, on dévora ſans diſtinction tout ce que les Anciens nous avoient laiſſé dans chaque genre : on les traduiſit, on les commenta ; & par une eſpece de reconnoiſſance on ſe mit à les adorer ſans connoître à beaucoup près ce qu'ils valoient.

Delà cette foule d'Erudits, profonds dans les Langues ſavantes juſqu'à dédaigner la leur, qui, comme l'a dit un Auteur célebre, connoiſſoient tout dans les Anciens, hors la grace & la fineſſe, & qu'un vain étalage d'érudition rendoit ſi orgueilleux, parce que les avantages qui coûtent le moins ſont aſſez ſouvent ceux dont on aime le plus à ſe parer. C'étoit une eſpece de grands Seigneurs qui, ſans

Digitized by Google

reſſembler par le mérite réel à ceux dont ils tenoient la vie, tiroient beaucoup de vanité de croire leur appartenir. D'ailleurs cette vanité n'étoit point ſans quelque eſpece de prétexte. Le pays de l'érudition & des faits eſt inépuiſable ; on croit, pour ainſi dire, voir tous les jours augmenter ſa ſubſtance par les acquiſitions que l'on y fait ſans peine. Au contraire le pays de la raiſon & des découvertes eſt d'une aſſez petite étendue ; & ſouvent au lieu d'y apprendre ce que l'on ignoroit, on ne parvient à force d'étude qu'à déſapprendre ce qu'on croyoit ſavoir. C'eſt pourquoi, à merite fort inégal, un Erudit doit être beaucoup plus vain qu'un philoſophe, & peut-être qu'un Poëte : car l'eſprit qui invente eſt toujours mécontent de ſes progrès, parce qu'il voit au delà ; & les plus grands génies trouvent ſouvent dans leur amour propre même un juge ſecret, mais ſévere, que l'approbation des autres fait taire pour quelques inſtans, mais qu'elle ne parvient jamais à corrompre. On ne doit donc pas s'étonner que les Savans dont nous parlons miſſent tant de gloire à jouir d'une Science hériſſée, ſouvent ridicule, & quelquefois barbare.

Il eſt vrai que notre ſiecle qui ſe croit deſtiné à changer les loix en tout genre, & à faire juſtice, ne penſe pas fort avantageuſement de ces hommes autrefois ſi célebres. C'eſt une eſpece de mérite aujourd'hui que d'en faire peu de cas ; & c'eſt même un mérite que bien des gens ſe contentent d'avoir. Il ſemble que par le mépris que l'on a pour ces Savans, on cherche à les punir de l'eſtime outrée qu'ils faiſoient d'eux-mêmes, ou du ſuffrage peu éclairé de leurs contemporains ; & qu'en foulant aux piés ces idoles, on veuille en faire oublier juſqu'aux noms. Mais tout excès eſt injuſte. Jouiſſons plutôt avec reconnoiſſance du travail de ces hommes laborieux. Pour nous mettre à portée d'extraire des Ouvrages des Anciens tout ce qui pouvoit nous être utile, il a fallu qu'ils en tiraſſent auſſi ce qui ne l'étoit pas : on ne ſauroit tirer l'or d'une mine ſans en faire ſortir en même temps beaucoup de matieres viles ou moins précieuſes ; ils auroient fait comme nous la ſéparation, s'ils étoient venus plus tard. L'Erudition étoit donc néceſſaire pour nous conduire aux Belles-Lettres.

En effet, il ne fallut pas ſe livrer long-temps à la lecture des Anciens, pour ſe convaincre que dans ces Ouvrages même où l'on ne cherchoit que des faits & des mots, il y avoit mieux à apprendre. On apperçut bientôt les beautés que leurs Auteurs y avoient répandues, car ſi les hommes, comme nous l'avons dit plus haut, ont beſoin d'être avertis du vrai, en récompenſe ils n'ont beſoin que de l'être. L'admiration qu'on avoit eue juſqu'alors pour les Anciens, ne pouvoit être plus vive : mais elle commença à devenir plus juſte. Cependant elle étoit encore bien loin d'être raiſonnable. On crut qu'on ne pouvoit les imiter qu'en les copiant ſervilement, & qu'il n'étoit poſſible de bien dire que dans leur Langue. On ne penſoit pas que l'étude des mots eſt une eſpece d'inconvénient paſſager, néceſſaire pour faciliter l'étude des choſes, mais qu'elle devient un mal réel, quand elle la retarde ; qu'ainſi on auroit dû ſe borner à ſe rendre familiers les Auteurs Grecs & Romains, pour profiter de ce qu'ils avoient penſé de meilleur ; & que le travail auquel il falloit ſe livrer pour écrire dans leur Langue, étoit autant de perdu pour l'avancement de la raiſon. On ne voyoit pas d'ailleurs, que s'il y a dans les Anciens un grand nombre de beautés de ſtyle perdues pour nous, il doit y avoir auſſi par la même raiſon bien des défauts qui échappent, & que l'on court riſque de copier comme des beautés ; qu'enfin tout ce qu'on pourroit eſpérer par l'uſage ſervile de la Langue des Anciens, ce ſeroit de ſe faire un ſtyle bizarrement aſſorti d'une

infinité de ſtyles différens, très-correct & admirable même pour nos Modernes, mais que Cicéron ou Virgile auroient trouvé ridicule. C'eſt ainſi que nous ririons d'un Ouvrage écrit en notre Langue, & dans lequel l'Auteur auroit raſſemblé des phraſes de Boſſuet, de la Fontaine, de la Bruyere, & de Racine, perſuadé avec raiſon que chacun de ces Ecrivains en particulier eſt un excellent modele.

Ce préjugé des premiers Savans a produit dans le ſeizieme ſiecle une foule de Poëtes, d'Orateurs, & d'Hiſtoriens latins, dont les Ouvrages, il faut l'avouer, tirent trop ſouvent leur principal mérite d'une latinité dont nous ne pouvons guere juger. On peut en comparer quelques-uns aux harangues de la plupart de nos Rhéteurs, qui vuides de choſes, & ſemblables à des corps ſans ſubſtances, n'auroient beſoin que d'être miſes en françois pour n'être lues de perſonne.

Les gens de Lettres ſont enfin revenus peu-à-peu de cette eſpece de manie. Il y a apparence qu'on doit leur changement, du moins en partie, à la protection des Grands, qui ſont bien aiſes d'être ſavans, à condition de le devenir ſans peine, & qui veulent pouvoir juger ſans étude d'un Ouvrage d'eſprit, pour prix des bienfaits qu'ils promettent à l'Auteur, ou de l'amitié dont ils croient l'honorer. On commença à ſentir que le beau, pour être en Langue vulgaire, ne perdoit rien de ſes avantages; qu'il acquéroit même celui d'être plus facilement ſaiſi du commun des hommes, & qu'il n'y avoit aucun mérite à dire des choſes communes ou ridicules dans quelque Langue que ce fût, & à plus forte raiſon dans celles qu'on devoit parler le plus mal. Les gens de Lettres penſerent donc à perfectionner les Langues vulgaires; ils chercherent d'abord à dire dans ces Langues ce que les Anciens avoient dit dans les leurs. Cependant par une ſuite du préjugé dont on avoit eu tant de peine à ſe défaire, au lieu d'enrichir la Langue Françoiſe, on commença par la défigurer. Ronſard en fit un jargon barbare, hériſſé de Grec & de Latin: mais heureuſement il la rendit aſſez méconnoiſſable, pour qu'elle en devînt ridicule. Bientôt l'on ſentit qu'il falloit tranſporter dans notre Langue les beautés & non les mots des Langues anciennes. Réglée & perfectionnée par le goût, elle acquit aſſez promptement une infinité de tours & d'expreſſions heureuſes. Enfin on ne ſe borna plus à copier les Romains & les Grecs, ou même à les imiter; on tâcha de les ſurpaſſer, s'il étoit poſſible, & de penſer d'après ſoi. Ainſi l'imagination des Modernes renaquit peu-à-peu de celle des Anciens; & l'on vit éclore preſqu'en même temps tous les chefs-d'œuvre du dernier ſiecle, en Eloquence, en Hiſtoire, en Poéſie, & dans les différens genres de littérature.

MALHERBE, nourri de la lecture des excellens Poëtes de l'antiquité, & prenant comme eux la Nature pour modele, répandit le premier dans notre Poéſie une harmonie & des beautés auparavant inconnues. BALZAC, aujourd'hui trop mépriſé, donna à notre Proſe de la nobleſſe & du nombre. Les Ecrivains de PORT-ROYAL continuerent ce que Balzac avoit commencé, ils y ajouterent cette préciſion, cet heureux choix des termes, & cette pureté qui ont conſervé juſqu'à préſent à la plupart de leurs Ouvrages un air moderne & qui les diſtinguent d'un grand nombre de livres ſurannés, écrits dans le même temps. CORNEILLE, après avoir ſacrifié pendant quelques années au mauvais goût dans la carriere dramatique, s'en affranchit enfin; découvrit par la force de ſon génie, bien plus que par la lecture, les loix du Théatre, & les expoſa dans ſes Diſcours admirables ſur la Tragédie, dans ſes réflexions ſur chacune de ſes pieces, mais principalement dans ſes pieces mêmes. RACINE s'ouvrant une autre route, fit paroître ſur le Théatre une paſſion que les Anciens n'y avoient guere connue; & développant les reſſorts du

cœur humain, joignit à une élégance & une vérité continues quelques traits de ſublime. DESPRÉAUX dans ſon art poétique ſe rendit l'égal d'Horace en l'imitant. MOLIERE par la peinture fine des ridicules & des mœurs de ſon temps, laiſſa bien loin derriere lui la Comédie ancienne. LA FONTAINE fit preſque oublier Eſope & Phedre ; & BOSSUET alla ſe placer à côté de Démoſthene.

Les Beaux Arts ſont tellement unis avec les Belles Lettres, que le même goût qui cultive les unes, porte auſſi à perfectionner les autres. Dans le même temps que notre littérature s'enrichiſſoit par tant de beaux Ouvrages, POUSSIN faiſoit ſes tableaux, & PUGET ſes ſtatues ; LE SUEUR peignoit le cloître des Chartreux, & LE BRUN les batailles d'Alexandre ; enfin LULLI, créateur d'un chant propre à notre Langue, rendoit par ſa Muſique aux poëmes de QUINAULT l'immortalité qu'elle en recevoit.

Il faut pourtant avouer que la renaiſſance de la Peinture & de la Sculpture avoit été beaucoup plus rapide que celle de la Poéſie & de la Muſique ; & la raiſon n'en eſt pas difficile à appercevoir. Dès qu'on commença à étudier les Ouvrages des Anciens en tout genre, les chefs-d'œuvre antiques qui avoient échappé en aſſez grand nombre à la ſuperſtition & à la barbarie, frapperent bientôt les yeux des Artiſtes éclairés ; on ne pouvoit imiter les Praxiteles & les Phidias, qu'en faiſant exactement comme eux ; & le talent n'avoit beſoin que de bien voir : auſſi RAPHAEL & MICHEL-ANGE ne furent pas long-temps ſans porter leur art à un point de perfection, qu'on n'a point encore paſſé depuis. En général, l'objet de la Peinture & de la Sculpture étant plus du reſſort des ſens, ces Arts ne pouvoient manquer de précéder la Poéſie, parce que les ſens ont dû être plus promptement affectés des beautés ſenſibles & palpables des ſtatues anciennes, que l'imagination n'a dû appercevoir les beautés intellectuelles & fugitives des anciens Ecrivains. D'ailleurs, quand elle a commencé à les découvrir, l'imitation de ces mêmes beautés, imparfaite par ſa ſervitude & par la Langue étrangere dont elle ſe ſervoit, n'a pu manquer de nuire aux progrès de l'imagination même. Qu'on ſuppoſe pour un moment nos Peintres & nos Sculpteurs privés de l'avantage qu'ils avoient de mettre en œuvre la même matiere que les Anciens : s'ils euſſent, comme nos Littérateurs, perdu beaucoup de temps à rechercher & à imiter mal cette matiere, au lieu de ſonger à en employer une autre, pour imiter les ouvrages même qui faiſoient l'objet de leur admiration, ils auroient fait ſans doute un chemin beaucoup moins rapide, & en ſeroient encore à trouver le marbre.

A l'égard de la Muſique, elle a dû arriver beaucoup plus tard à un certain degré de perfection, parce que c'eſt un art que les Modernes ont été obligés de créer. Le temps a détruit tous les modeles que les Anciens avoient pu nous laiſſer en ce genre ; & leurs Ecrivains, du moins ceux qui nous reſtent, ne nous ont tranſmis ſur ce ſujet que des connoiſſances très-obſcures, ou des hiſtoires plus propres à nous étonner qu'à nous inſtruire. Auſſi pluſieurs de nos Savans, pouſſés peut-être par une eſpece d'amour de propriété, ont prétendu que nous avons porté cet art beaucoup plus loin que les Grecs ; prétention que le défaut de monumens rend auſſi difficile à appuyer qu'à détruire, & qui ne peut être qu'aſſez foiblement combattue par les prodiges vrais ou ſuppoſés de la Muſique ancienne. Peut-être ſeroit-il permis de conjecturer, avec quelque vraiſemblance, que cette Muſique étoit tout-à-fait différente de la nôtre, & que ſi l'ancienne étoit ſupérieure par la mélodie, l'harmonie donne à la moderne des avantages.

Nous ſerions injuſtes, ſi à l'occaſion du détail où nous venons d'entrer, nous

ne reconnoiſſions point ce que nous devons à l'Italie ; c'eſt d'elle que nous avons reçu les Sciences, qui depuis ont fructifié ſi abondamment dans toute l'Europe ; c'eſt à elle ſur-tout que nous devons les Beaux-Arts & le bon goût, dont elle nous a fourni un grand nombre de modeles inimitables.

Pendant que les Arts & les Belles-Lettres étoient en honneur, il s'en falloit beaucoup que la Philoſophie fît le même progrès, du moins dans chaque nation priſe en corps ; elle n'a reparu que beaucoup plus tard. Ce n'eſt pas qu'au fond il ſoit plus aiſé d'exceller dans les Belles-Lettres que dans la Philoſophie ; la ſupériorité en tout genre eſt également difficile à atteindre. Mais la lecture des Anciens devoit contribuer plus promptement à l'avancement des Belles-Lettres & du bon goût, qu'à celui des Sciences naturelles. Les beautés littéraires n'ont pas beſoin d'être vues long-temps pour être ſenties ; & comme les hommes ſentent avant que de penſer, ils doivent par la même raiſon juger ce qu'ils ſentent avant de juger ce qu'ils penſent. D'ailleurs, les Anciens n'étoient pas à beaucoup près ſi parfaits comme Philoſophes que comme Ecrivains. En effet, quoique dans l'ordre de nos idées les premieres opérations de la raiſon précedent les premiers efforts de l'imagination, celle-ci, quand elle a fait les premiers pas, va beaucoup plus vîte que l'autre : elle a l'avantage de travailler ſur des objets qu'elle enfante ; au lieu que la raiſon forcée de ſe borner à ceux qu'elle a devant elle, & de s'arrêter à chaque inſtant, ne s'épuiſe que trop ſouvent en recherches infructueuſes. L'univers & les réflexions ſont le premier livre des vrais Philoſophes, & les Anciens l'avoient ſans doute étudié : il étoit donc néceſſaire de faire comme eux ; on ne pouvoit ſuppléer à cette étude par celle de leurs ouvrages, dont la plupart avoient été détruits, & dont un petit nombre mutilé par le temps ne pouvoit nous donner ſur une matiere auſſi vaſte que des notions fort incertaines & fort altérées.

La Scholaſtique, qui compoſoit toute la Science prétendue des ſiecles d'ignorance, nuiſoit encore aux progrès de la vraie Philoſophie dans ce premier ſiecle de lumiere. On étoit perſuadé depuis un temps, pour ainſi dire, immémorial, qu'on poſſédoit dans toute ſa pureté la doctrine d'Ariſtote, commentée par les Arabes, & altérée par mille additions abſurdes ou puériles ; & on ne penſoit pas même à s'aſſurer ſi cette Philoſophie barbare étoit réellement celle de ce grand homme, tant on avoit conçu de reſpect pour les Anciens. C'eſt ainſi qu'une foule de peuples nés & affermis dans leurs erreurs par l'éducation, ſe croient d'autant plus ſincérement dans le chemin de la vérité, qu'il ne leur eſt même jamais venu en penſée de former ſur cela le moindre doute. Auſſi, dans le temps que pluſieurs Ecrivains, rivaux des Orateurs & des Poëtes Grecs, marchoient à côté de leurs modeles, ou peut-être même les ſurpaſſoient, la Philoſophie Grecque, quoique fort imparfaite, n'étoit pas même bien connue.

Tant de préjugés qu'une admiration aveugle pour l'antiquité contribuoit à entretenir, ſembloient ſe fortifier encore par l'abus qu'oſoient faire de la ſoumiſſion des peuples quelques Théologiens peu nombreux, mais puiſſans : je dis peu nombreux, car je ſuis bien éloigné d'étendre à un Corps reſpectable & très-éclairé une accuſation qui ſe borne à quelques-uns de ſes membres. On avoit permis aux Poëtes de chanter dans leurs Ouvrages les divinités du Paganiſme, parce qu'on étoit perſuadé avec raiſon que les noms de ces divinités ne pouvoient plus être qu'un jeu dont on n'avoit rien à craindre. Si d'un côté, la religion des Anciens, qui animoit tout, ouvroit un vaſte champ à l'imagination des beaux Eſprits ; de l'autre, les principes en étoient trop abſurdes, pour qu'on appréhendât de voir

Digitized by Google

reſſuſciter Jupiter & Pluton par quelque ſecte de Novateurs. Mais l'on craignoit, ou l'on paroiſſoit craindre, les coups qu'une raiſon aveugle pouvoit porter au Chriſtianiſme. Comment ne voyoit-on pas qu'il n'avoit point à redouter une attaque auſſi foible? Envoyé du ciel aux hommes, la vénération ſi juſte & ſi ancienne que les Peuples lui témoignoient, avoit été garantie pour toujours par les promeſſes de Dieu même. D'ailleurs, quelque abſurde qu'une religion puiſſe être (reproche que l'impiété ſeule peut faire à la nôtre), ce ne ſont jamais les Philoſophes qui la détruiſent: lors même qu'ils enſeignent la vérité, ils ſe contentent de la montrer, ſans forcer perſonne à la reconnoître; un tel pouvoir n'appartient qu'à l'Etre tout-puiſſant: ce ſont les hommes inſpirés qui éclairent le peuple, & les enthouſiaſtes qui l'égarent. Le frein qu'on eſt obligé de mettre à la licence de ces derniers ne doit point nuire à cette liberté ſi néceſſaire à la vraie Philoſophie, & dont la religion peut tirer les plus grands avantages. Si le Chriſtianiſme ajoute à la Philoſophie les lumieres qui lui manquent, s'il n'appartient qu'à la Grace de ſoumettre les incrédules, c'eſt à la Philoſophie qu'il eſt réſervé de les réduire au ſilence; & pour aſſurer le triomphe de la Foi, les Théologiens dont nous parlons n'avoient qu'à faire uſage des armes qu'on auroit voulu employer contre elle.

Mais parmi ces mêmes hommes, quelques-uns avoient un intérêt beaucoup plus réel de s'oppoſer à l'avancement de la Philoſophie. Fauſſement perſuadés que la croyance des peuples eſt d'autant plus ferme, qu'on l'exerce ſur plus d'objets différens, ils ne ſe contentoient pas d'exiger pour nos Myſteres la ſoumiſſion qu'ils méritent, ils cherchoient à ériger en dogmes leurs opinions particulieres; & c'étoit ces opinions mêmes, bien plus que les dogmes, qu'ils vouloient mettre en ſûreté. Par-là ils auroient porté à la religion le coup le plus terrible, ſi elle eût été l'ouvrage des hommes; car il étoit à craindre que leurs opinions étant une fois reconnues pour fauſſes, le peuple qui ne diſcerne rien, ne traitât de la même maniere les vérités avec leſquelles on avoit voulu les confondre.

D'autres Théologiens de meilleure foi, mais auſſi dangereux, ſe joignoient à ces premiers par d'autres motifs. Quoique la religion ſoit uniquement deſtinée à régler nos mœurs & notre foi, ils la croyoient faite pour nous éclairer auſſi ſur le ſyſtême du monde, c'eſt-à-dire, ſur ces matieres que le Tout-puiſſant a expreſſément abandonnées à nos diſputes. Ils ne faiſoient pas réflexion que les livres ſacrés & les Ouvrages des Peres, faits pour montrer au peuple comme aux Philoſophes ce qu'il faut pratiquer & croire, ne devoient point ſur les queſtions indifférentes parler un autre langage que le peuple. Cependant le deſpotiſme théologique ou le préjugé l'emporta. Un tribunal devenu puiſſant dans le Midi de l'Europe, dans les Indes, dans le nouveau Monde, mais que la Foi n'ordonne point de croire, ni la charité d'approuver, & dont la France n'a pu s'accoutumer encore à prononcer le nom ſans effroi, condamna un célebre Aſtronome, pour avoir ſoutenu le mouvement de la Terre, & le déclara hérétique, à peu près comme le pape Zacharie avoit condamné quelques ſiecles auparavant un Evêque, pour n'avoir pas penſé comme S. Auguſtin ſur les Antipodes, & pour avoir deviné leur exiſtence ſix cens ans avant que Chriſtophe Colomb les découvrît. C'eſt ainſi que l'abus de l'autorité ſpirituelle réunie à la temporelle forçoit la raiſon au ſilence; & peu s'en fallut qu'on ne défendît au genre humain de penſer.

Pendant que des adverſaires peu inſtruits ou mal-intentionnés faiſoient ouvertement la guerre à la Philoſophie, elle ſe réfugioit, pour ainſi dire, dans les Ouvrages de quelques grands hommes, qui, ſans avoir l'ambition dangereuſe

d'arracher le bandeau des yeux de leurs contemporains, préparoient de loin dans l'ombre & le ſilence la lumiere dont le monde devoit être éclairé peu-à-peu & par degrès inſenſibles.

A la tête de ces illuſtres perſonnages, doit être placé l'immortel Chancelier d'Angleterre, FRANÇOIS BACON, dont les Ouvrages ſi juſtement eſtimés, & plus eſtimés pourtant qu'ils ne ſont connus, méritent encore plus notre lecture que nos éloges. A conſidérer les vues ſaines & étendues de ce grand homme, la multitude d'objets ſur leſquels ſon eſprit s'eſt porté, la hardieſſe de ſon ſtyle qui réunit par-tout les plus ſublimes images avec la préciſion la plus rigoureuſe, on ſeroit tenté de le regarder comme le plus grand, le plus univerſel, & le plus éloquent des Philoſophes. Bacon né dans le ſein de la nuit la plus profonde, ſentit que la Philoſophie n'étoit pas encore, quoique bien des gens ſans doute ſe flattaſſent d'y exceller; car plus un ſiecle eſt groſſier, plus il ſe croit inſtruit de tout ce qu'il peut ſavoir. Il commença donc par enviſager d'une vue générale les divers objets de toutes les Sciences naturelles; il partagea ces Sciences en différentes branches, dont il fit l'énumération la plus exacte qu'il lui fut poſſible: il examina ce que l'on ſavoit déja ſur chacun de ces objets, & fit le catalogue immenſe de ce qui reſtoit à découvrir: c'eſt le but de ſon admirable Ouvrage *de la dignité & de l'accroiſſement des connoiſſances humaines*. Dans ſon *nouvel organe des Sciences*, il perfectionne les vues qu'il avoit données dans le premier Ouvrage; il les porte plus loin, & fait connoître la néceſſité de la Phyſique expérimentale, à laquelle on ne penſoit point encore. Ennemi des ſyſtêmes, il n'enviſage la Philoſophie que comme cette partie de nos connoiſſances, qui doit contribuer à nous rendre meilleurs ou plus heureux: il ſemble la borner à la Science des choſes utiles, & recommande par-tout l'étude de la Nature. Ses autres écrits ſont formés ſur le même plan; tout, juſqu'à leurs titres, y annonce l'homme de génie, l'eſprit qui voit en grand. Il y recueille des faits, il y compare des expériences, il en indique un grand nombre à faire; il invite les Savans à étudier & à perfectionner les Arts, qu'il regarde comme la partie la plus relevée & la plus eſſentielle de la Science humaine: il expoſe avec une ſimplicité noble *ſes conjectures & ſes penſées* ſur les différens objets dignes d'intéreſſer les hommes; & il eût pu dire, comme ce vieillard de Térence, que rien de ce qui touche l'humanité ne lui étoit étranger. Science de la Nature, Morale, Politique, Economique, tout ſemble avoir été du reſſort de cet eſprit lumineux & profond; & l'on ne ſait ce qu'on doit le plus admirer, ou des richeſſes qu'il répand ſur tous les ſujets qu'il traite, ou de la dignité avec laquelle il en parle. Ses écrits ne peuvent être mieux comparés qu'à ceux d'Hippocrate ſur la Médecine; & ils ne ſeroient ni moins admirés ni moins lus, ſi la culture de l'eſprit étoit auſſi chere au genre humain que la conſervation de la ſanté. Mais il n'y a que les Chefs de ſecte en tout genre dont les Ouvrages puiſſent avoir un certain éclat; Bacon n'a pas été du nombre, & la forme de ſa Philoſophie s'y oppoſoit. Elle étoit trop ſage pour étonner perſonne; la Scholaſtique qui dominoit de ſon temps, ne pouvoit être renverſée que par des opinions hardies & nouvelles; & il n'y a pas d'apparence qu'un Philoſophe, qui ſe contente de dire aux hommes, *voilà le peu que vous avez appris, voici ce qui vous reſte à chercher*, ſoit deſtiné à faire beaucoup de bruit parmi ſes contemporains. Nous oſerions même faire quelque reproche au Chancelier Bacon d'avoir été peut-être trop timide, ſi nous ne ſavions avec quelle retenue, & pour ainſi dire, avec quelle ſuperſtition, on doit juger un génie ſi ſublime. Quoiqu'il avoue que les Scholaſtiques ont énervé les Sciences

Digitized by Google

par leurs queſtions minutieuſes, & que l'eſprit doit ſacrifier l'étude des êtres généraux à celle des objets particuliers, il ſemble pourtant par l'emploi fréquent qu'il fait des termes de l'Ecole, quelquefois même par celui des principes ſcholaſtiques, & par des diviſions & ſubdiviſions dont l'uſage étoit alors fort à la mode, avoir marqué un peu trop de ménagement ou de déférence pour le goût dominant de ſon ſiecle. Ce grand homme, après avoir briſé tant de fers, étoit encore retenu par quelques chaînes qu'il ne pouvoit ou n'oſoit rompre.

Nous déclarons ici que nous devons principalement au Chancelier Bacon l'Arbre encyclopédique dont nous avons déja parlé fort au long, & que l'on trouvera à la fin de ce Diſcours. Nous en avions fait l'aveu en pluſieurs endroits du *Proſpectus*; nous y revenons encore, & nous ne manquerons aucune occaſion de le répéter. Cependant nous n'avons pas cru devoir ſuivre de point en point le grand homme que nous reconnoiſſons ici pour notre maître. Si nous n'avons pas placé, comme lui, la raiſon après l'imagination, c'eſt que nous avons ſuivi dans le Syſtême encyclopédique l'ordre métaphyſique des opérations de l'Eſprit, plutôt que l'ordre hiſtorique de ſes progrès depuis la renaiſſance des Lettres; ordre que l'illuſtre Chancelier d'Angleterre avoit peut-être en vue juſqu'à un certain point, lorſqu'il faiſoit, comme il le dit, le cens & le dénombrement des connoiſſances humaines. D'ailleurs, le plan de Bacon étant différent du nôtre, & les Sciences ayant fait depuis de grands progrès, on ne doit pas être ſurpris que nous ayions pris quelquefois une route différente.

Ainſi, outre les changemens que nous avons faits dans l'ordre de la diſtribution générale, & dont nous avons deja expoſé les raiſons, nous avons à certains égards pouſſé les diviſions plus loin, ſur-tout dans la partie de Mathématique & de Phyſique particuliere; d'un autre côté, nous nous ſommes abſtenus d'étendre au même point que lui, la diviſion de certaines Sciences dont il ſuit juſqu'aux derniers rameaux. Ces rameaux qui doivent proprement entrer dans le corps de notre Encyclopédie, n'auroient fait, à ce que nous croyons, que charger aſſez inutilement le Syſtême général. On trouvera immédiatement après notre Arbre encyclopédique celui du Philoſophe Anglois, c'eſt le moyen le plus court & le plus facile de faire diſtinguer ce qui nous appartient d'avec ce que nous avons emprunté de lui.

Au Chancelier Bacon ſuccéda l'illuſtre DESCARTES. Cet homme rare dont la fortune a tant varié en moins d'un ſiecle, avoit tout ce qu'il falloit pour changer la face de la Philoſophie; une imagination forte, un eſprit très-conſéquent, des connoiſſances puiſées dans lui-même plus que dans les Livres, beaucoup de courage pour combattre les préjugés les plus généralement reçus, & aucune eſpece de dépendance qui le forçât à les ménager. Auſſi éprouva-t-il de ſon vivant même ce qui arrive pour l'ordinaire à tout homme qui prend un aſcendant trop marqué ſur les autres. Il fit quelques enthouſiaſtes, & eut beaucoup d'ennemis. Soit qu'il connût ſa nation ou qu'il s'en défiât ſeulement, il s'étoit réfugié dans un pays entiérement libre pour y méditer plus à ſon aiſe. Quoiqu'il penſât beaucoup moins à faire des diſciples qu'à les mériter, la perſécution alla le chercher dans ſa retraite; & la vie cachée qu'il menoit ne put l'y ſouſtraire. Malgré toute la ſagacité qu'il avoit employée pour prouver l'exiſtence de Dieu, il fut accuſé de la nier par des Miniſtres qui peut-être ne la croyoient pas. Tourmenté & calomnié par des étrangers, & aſſez mal accueilli de ſes compatriotes, il alla mourir en Suede, bien éloigné ſans doute de s'attendre au ſuccès brillant que ſes opinions auroient un jour.

On

On peut conſidérer Deſcartes comme Géometre ou comme Philoſophe. Les Mathématiques, dont il ſemble avoir fait aſſez peu de cas, ſont néanmoins aujourd'hui la partie la plus ſolide & la moins conteſtée de ſa gloire. L'Algebre créée en quelque maniere par les Italiens, & prodigieuſement augmentée par notre illuſtre VIETE, a reçu entre les mains de Deſcartes de nouveaux accroiſſemens. Un des plus conſidérables eſt ſa méthode des Indéterminées, artifice très-ingénieux & très-ſubtil, qu'on a ſu appliquer depuis à un grand nombre de recherches. Mais ce qui a ſur-tout immortaliſé le nom de ce grand homme, c'eſt l'application qu'il a ſu faire de l'Algebre à la Géométrie; idée des plus vaſtes & des plus heureuſes que l'eſprit humain ait jamais eues, & qui ſera toujours la clef des plus profondes recherches, non ſeulement dans la Géométrie ſublime, mais dans toutes les Sciences phyſico-mathématiques.

Comme Philoſophe, il a peut-être été auſſi grand, mais il n'a pas été ſi heureux. La Géométrie qui par la nature de ſon objet doit toujours gagner ſans perdre, ne pouvoit manquer, étant maniée par un auſſi grand génie, de faire des progrès très-ſenſibles & apparens pour tout le monde. La Philoſophie ſe trouvoit dans un état bien différent; tout y étoit à commencer: & que ne coûtent point les premiers pas en tout genre? Le mérite de les faire diſpenſe de celui d'en faire de grands. Si Deſcartes qui nous a ouvert la route, n'y a pas été auſſi loin que ſes Sectateurs le croient, il s'en faut beaucoup que les Sciences lui doivent auſſi peu que le prétendent ſes adverſaires. Sa Méthode ſeule auroit ſuffi pour le rendre immortel; ſa Dioptrique eſt la plus grande & la plus belle application qu'on eut faite encore de la Géométrie à la Phyſique; on voit enfin dans ſes ouvrages, même les moins lus maintenant, briller par-tout le génie inventeur. Si on juge ſans partialité ces Tourbillons devenus aujourd'hui preſque ridicules, on conviendra, j'oſe le dire, qu'on ne pouvoit alors imaginer mieux: les obſervations aſtronomiques qui ont ſervi à les détruire étoient encore imparfaites, ou peu conſtatées; rien n'étoit plus naturel que de ſuppoſer un fluide qui tranſportât les planetes; il n'y avoit qu'une longue ſuite de phénomenes, de raiſonnemens & de calculs, & par conſéquent une longue ſuite d'années, qui pût faire renoncer à une théorie ſi ſéduiſante. Elle avoit d'ailleurs l'avantage ſingulier de rendre raiſon de la gravitation des corps par la force centrifuge du tourbillon même: & je ne crains point d'avancer que cette explication de la peſanteur eſt une des plus belles & des plus ingénieuſes hypotheſes que la Philoſophie ait jamais imaginées. Auſſi a-t-il fallu pour l'abandonner, que les Phyſiciens aient été entraînés comme malgré eux par la Théorie des forces centrales, & par des expériences faites long-temps après. Reconnoiſſons donc que Deſcartes, forcé de créer une Phyſique toute nouvelle, n'a pu la créer meilleure; qu'il a fallu, pour ainſi dire, paſſer par les tourbillons pour arriver au vrai ſyſtême du monde; & que s'il s'eſt trompé ſur les loix du mouvement, il a du moins deviné le premier qu'il devoit y en avoir.

Sa Métaphyſique, auſſi ingénieuſe & auſſi nouvelle que ſa Phyſique, a eu le même ſort à peu près; & c'eſt auſſi à-peu-près par les mêmes raiſons qu'on peut la juſtifier; car telle eſt aujourd'hui la fortune de ce grand homme, qu'après avoir eu des ſectateurs ſans nombre, il eſt preſque réduit à des apologiſtes. Il ſe trompa ſans doute en admettant les idées innées: mais s'il eût retenu de la ſecte Péripatéticienne la ſeule vérité qu'elle enſeignoit ſur l'origine des idées par les ſens, peut-être les erreurs qui déshonoroient cette vérité par leur alliage, auroient été plus difficiles à déraciner. Deſcartes a oſé du moins montrer aux bons eſprits à

Digitized by Google

ſecouer le joug de la ſcholaſtique, de l'opinion, de l'autorité, en un mot des préjugés & de la barbarie ; & par cette révolte dont nous recueillons aujourd'hui les fruits, la Philoſophie a reçu de lui un ſervice, plus difficile peut-être à rendre que tous ceux qu'elle doit à ſes illuſtres ſucceſſeurs. On peut le regarder comme un chef de conjurés, qui a eu le courage de s'élever le premier contre une puiſſance deſpotique & arbitraire, & qui en préparant une révolution éclatante, a jeté les fondemens d'un gouvernement plus juſte & plus heureux qu'il n'a pu voir établi. S'il a fini par croire tout expliquer, il a du moins commencé par douter de tout ; & les armes dont nous nous ſervons pour le combattre ne lui en appartiennent pas moins, parce que nous les tournons contre lui. D'ailleurs, quand les opinions abſurdes ſont invétérées, on eſt quelquefois forcé, pour déſabuſer le genre humain, de les remplacer par d'autres erreurs, lorſqu'on ne peut mieux faire. L'incertitude & la vanité de l'eſprit ſont telles, qu'il a toujours beſoin d'une opinion à laquelle il ſe fixe : c'eſt un enfant à qui il faut préſenter un jouet pour lui enlever une arme dangereuſe ; il quittera de lui-même ce jouet quand le temps de la raiſon ſera venu. En donnant ainſi le change aux Philoſophes ou à ceux qui croient l'être, on leur apprend du moins à ſe défier de leurs lumieres, & cette diſpoſition eſt le premier pas vers la vérité. Auſſi Deſcartes a-t-il été perſécuté de ſon vivant, comme s'il fût venu l'apporter aux hommes.

NEWTON, à qui la route avoit été préparée par HUYGHENS, parut enfin, & donna à la Philoſophie une forme qu'elle ſemble devoir conſerver. Ce grand génie vit qu'il étoit temps de bannir de la Phyſique les conjectures & les hypotheſes vagues, ou du moins de ne les donner que pour ce qu'elles valoient, & que cette Science devoit être uniquement ſoumiſe aux expériences de la Géométrie. C'eſt peut-être dans cette vue qu'il commença par inventer le calcul de l'Infini & la méthode des Suites, dont les uſages ſi étendus dans la Géométrie même, le ſont encore davantage pour déterminer les effets compliqués que l'on obſerve dans la Nature, où tout ſemble s'exécuter par des eſpeces de progreſſions infinies. Les expériences de la peſanteur, & les obſervations de Képler, firent découvrir au Philoſophe Anglois la force qui retient les planetes dans leurs orbites. Il enſeigna tout enſemble & à diſtinguer les cauſes de leurs mouvemens, & à les calculer avec une exactitude qu'on n'auroit pu exiger que du travail de pluſieurs ſiecles. Créateur d'une Optique toute nouvelle, il fit connoître la lumiere aux hommes en la décompoſant. Ce que nous pourrions ajouter à l'éloge de ce grand Philoſophe, ſeroit fort au deſſous du témoignage univerſel qu'on rend aujourd'hui à ſes découvertes preſque innombrables, & à ſon génie tout à la fois étendu, juſte & profond. En enrichiſſant la Philoſophie par une grande quantité de biens réels, il a mérité ſans doute toute ſa reconnoiſſance ; mais il a peut-être plus fait pour elle en lui apprenant à être ſage, & à contenir dans de juſtes bornes cette eſpece d'audace que les circonſtances avoient forcé Deſcartes à lui donner. Sa Théorie du monde (car je ne veux pas dire ſon Syſtême) eſt aujourd'hui ſi généralement reçue, qu'on commence à diſputer à l'auteur l'honneur de l'invention, parce qu'on accuſe d'abord les grands hommes de ſe tromper, & qu'on finit par les traiter de plagiaires. Je laiſſe à ceux qui trouvent tout dans les ouvrages des Anciens, le plaiſir de découvrir dans ces ouvrages la gravitation des planetes, quand elle n'y ſeroit pas ; mais en ſuppoſant même que les Grecs en aient eu l'idée, ce qui n'étoit chez eux qu'un ſyſtême haſardé & romaneſque, eſt devenu une démonſtration dans les mains de Newton : cette démonſtration qui n'appartient qu'à lui, fait

le mérite réel de ſa découverte; & l'attraction ſans un tel appui ſeroit une hypotheſe comme tant d'autres. Si quelque Ecrivain célebre s'aviſoit de prédire aujourd'hui ſans aucune preuve qu'on parviendra un jour à faire de l'or, nos deſcendans auroient-ils droit ſous ce prétexte de vouloir ôter la gloire du grand œuvre à un Chymiſte qui en viendroit à bout? Et l'invention des lunettes en appartiendroit-elle moins à ſes auteurs, quand même quelques anciens n'auroient pas cru impoſſible que nous étendiſſions un jour la ſphere de notre vue?

D'autres Savans croient faire à Newton un reproche beaucoup plus fondé, en l'accuſant d'avoir ramené dans la Phyſique les *qualités occultes* des Scholaſtiques & des anciens Philoſophes. Mais les Savans dont nous parlons ſont-ils bien sûrs que ces deux mots, vuides de ſens chez les Scholaſtiques, & deſtinés à marquer un Etre dont ils croyoient avoir l'idée, fuſſent autre choſe chez les anciens Philoſophes que l'expreſſion modeſte de leur ignorance? Newton qui avoit étudié la Nature, ne ſe flattoit pas d'en ſavoir plus qu'eux ſur la cauſe premiere qui produit les phénomenes; mais il n'employa pas le même langage, pour ne pas révolter des contemporains qui n'auroient pas manqué d'y attacher une autre idée que lui. Il ſe contenta de prouver que les tourbillons de Deſcartes ne pouvoient rendre raiſon du mouvement des planetes; que les phénomenes & les loix de la Méchanique s'uniſſoient pour les renverſer; qu'il y a une force par laquelle les planetes tendent les unes vers les autres, & dont le principe nous eſt entiérement inconnu. Il ne rejetta point l'impulſion; il ſe borna à demander qu'on s'en ſervît plus heureuſement qu'on n'avoit fait juſqu'alors pour expliquer les mouvemens des planetes: ſes deſirs n'ont point encore été remplis, & ne le ſeront peut-être de long-temps. Après tout, quel mal auroit-il fait à la Philoſophie, en nous donnant lieu de penſer que la matiere peut avoir des propriétés que nous ne lui ſoupçonnions pas, & en nous déſabuſant de la confiance ridicule où nous ſommes de les connoître toutes?

A l'égard de la Métaphyſique, il paroît que Newton ne l'avoit pas entiérement négligée. Il étoit trop grand Philoſophe pour ne pas ſentir qu'elle eſt la baſe de nos connoiſſances, & qu'il faut chercher dans elle ſeule des notions nettes & exactes de tout: il paroît même par les ouvrages de ce profond Géometre, qu'il étoit parvenu à ſe faire de telles notions ſur les principaux objets qui l'avoient occupé. Cependant, ſoit qu'il fût peu content lui-même des progrès qu'il avoit faits à d'autres égards dans la Métaphyſique, ſoit qu'il crût difficile de donner au genre humain des lumieres bien ſatisfaiſantes ou bien étendues ſur une ſcience trop ſouvent incertaine & contentieuſe, ſoit enfin qu'il craignît qu'à l'ombre de ſon autorité on abuſât de ſa Métaphyſique, comme on avoit abuſé de celle de Deſcartes, pour ſoutenir des opinions dangereuſes ou erronnées, il s'abſtint preſqu'abſolument d'en parler dans ceux de ſes écrits qui ſont le plus connus; & on ne peut guere apprendre ce qu'il penſoit ſur les différens objets de cette ſcience, que dans les ouvrages de ſes diſciples. Ainſi comme il n'a cauſé ſur ce point aucune révolution, nous nous abſtiendrons de le conſidérer de ce côté-là.

Ce que Newton n'avoit oſé, ou n'auroit peut-être pu faire, LOCKE l'entreprit & l'exécuta avec ſuccès. On peut dire qu'il créa la Métaphyſique à-peu-près comme Newton avoit créé la Phyſique. Il conçut que les abſtractions & les queſtions ridicules qu'on avoit juſqu'alors agitées, & qui avoient fait comme la ſubſtance de la Philoſophie, étoient la partie qu'il falloit ſur-tout proſcrire. Il chercha dans ces abſtractions & dans l'abus des ſignes les cauſes principales de nos erreurs, & les y trouva. Pour connoître notre ame, ſes idées & ſes affections, il n'étudia

point les livres, parce qu'ils l'auroient mal inſtruit : il ſe contenta de deſcendre profondément en lui-même ; & après s'être, pour ainſi dire, contemplé long-temps, il ne fit dans ſon Traité de l'entendement humain que préſenter aux hommes le miroir dans lequel il s'étoit vu. En un mot il réduiſit la Métaphyſique à ce qu'elle doit être en effet, la Phyſique expérimentale de l'ame ; eſpece de Phyſique très-différente de celle des corps non ſeulement par ſon objet, mais par la maniere de l'enviſager. Dans celle-ci on peut découvrir, & on découvre ſouvent des phénomenes inconnus ; dans l'autre les faits auſſi anciens que le monde exiſtent également dans tous les hommes : tant pis pour qui croit en voir de nouveaux. La Métaphyſique raiſonnable ne peut conſiſter, comme la Phyſique expérimentale, qu'à raſſembler avec ſoin tous ces faits, à les réduire en un corps, à expliquer les uns par les autres, en diſtinguant ceux qui doivent tenir le premier rang & ſervir comme de baſe. En un mot les principes de la Métaphyſique, auſſi ſimples que les axiomes, ſont les mêmes pour les Philoſophes & pour le Peuple. Mais le peu de progrès que cette Science a fait depuis ſi long-temps, montre combien il eſt rare d'appliquer heureuſement ces principes, ſoit par la difficulté que renferme un pareil travail, ſoit peut-être auſſi par l'impatience naturelle qui empêche de s'y borner. Cependant le titre de Métaphyſicien, & même de grand Métaphyſicien, eſt encore aſſez commun dans notre ſiecle ; car nous aimons à tout prodiguer : mais qu'il y a peu de perſonnes véritablement dignes de ce nom ! Combien y en a-t-il qui ne le méritent que par le malheureux talent d'obſcurcir avec beaucoup de ſubtilité des idées claires, & de préférer dans les notions qu'ils ſe forment l'extraordinaire au vrai, qui eſt toujours ſimple ? Il ne faut pas s'étonner après cela ſi la plupart de ceux qu'on appelle *Métaphyſiciens* font ſi peu de cas les uns des autres. Je ne doute point que ce titre ne ſoit bientôt une injure pour nos bons eſprits, comme le nom de Sophiſte, qui pourtant ſignifie *Sage*, avili en Grece par ceux qui le portoient, fut rejeté par les vrais Philoſophes.

Concluons de toute cette hiſtoire, que l'Angleterre nous doit la naiſſance de cette Philoſophie que nous avons reçue d'elle. Il y a peut-être plus loin des formes ſubſtantielles aux tourbillons, que des tourbillons à la gravitation univerſelle, comme il y a peut-être un plus grand intervalle entre l'Algebre pure & l'idée de l'appliquer à la Géométrie, qu'entre le petit triangle de BARROW & le calcul différentiel.

Tels ſont les principaux génies que l'eſprit humain doit regarder comme ſes maîtres, & à qui la Grece eût élevé des ſtatues, quand même elle eût été obligée, pour leur faire place, d'abattre celles de quelques Conquérans.

Les bornes de ce Diſcours Préliminaire nous empêchent de parler de pluſieurs Philoſophes illuſtres, qui ſans ſe propoſer des vues auſſi grandes que ceux dont nous venons de faire mention, n'ont pas laiſſé par leurs travaux de contribuer beaucoup à l'avancement des Sciences, & ont pour ainſi dire levé un coin du voile qui nous cachoit la vérité. De ce nombre ſont : GALILÉE, à qui la Géographie doit tant pour ſes découvertes Aſtronomiques, & la Méchanique pour ſa théorie de l'accélération ; HARVEY, que la découverte de la circulation du ſang rendra immortel ; HUYGENS, que nous avons déja nommé, & qui par des ouvrages pleins de force & de génie, a ſi bien mérité de la Géométrie & de la Phyſique ; PASCAL, auteur d'un traité ſur la Cycloïde, qu'on doit regarder comme un prodige de ſagacité & de pénétration, & d'un traité de l'équilibre des liqueurs & de la peſanteur de l'air, qui nous a ouvert une ſcience nouvelle ;

génie univerſel & ſublime, dont les talens ne pourroient être trop regrettés par la Philoſophie, ſi la Religion n'en avoit pas profité ; MALEBRANCHE, qui a ſi bien démêlé les erreurs des ſens, & qui a connu celles de l'imagination, comme s'il n'avoit pas été ſouvent trompé par la ſienne ; BOYLE, le pere de la Phyſique expérimentale ; pluſieurs autres enfin, parmi leſquels doivent être comptés avec diſtinction les VESALE, les SYDENHAM, les BOERHAAVE, & une infinité d'Anatomiſtes & de Phyſiciens célebres.

Entre ces grands hommes il en eſt un, dont la Philoſophie aujourd'hui fort accueillie & fort combattue dans le Nord de l'Europe, nous oblige à ne le point paſſer ſous ſilence ; c'eſt l'illuſtre LEIBNITZ. Quand il n'auroit pour lui que la gloire, ou même que le ſoupçon d'avoir partagé avec Newton l'invention du calcul différentiel, il mériteroit à ce titre une mention honorable. Mais c'eſt principalement par ſa Métaphyſique que nous voulons l'enviſager. Comme Deſcartes, il ſemble avoir reconnu l'inſuffiſance de toutes les ſolutions qui avoient été données juſqu'à lui des queſtions les plus élevées, ſur l'union du corps & de l'ame, ſur la providence, ſur la nature de la matiere ; il paroît même avoir eu l'avantage d'expoſer avec plus de force que perſonne les difficultés qu'on peut propoſer ſur ces queſtions ; mais moins ſage que Locke & Newton, il ne s'eſt pas contenté de former des doutes, il a cherché à les diſſiper, & de ce côté-là il n'a peut-être pas été plus heureux que Deſcartes. Son principe de *la raiſon ſuffiſante*, très-beau & très-vrai en lui-même, ne paroît pas devoir être fort utile à des êtres auſſi peu éclairés que nous le ſommes ſur les raiſons premieres de toutes choſes ; ſes *Monades* prouvent tout au plus qu'il a vu mieux que perſonne qu'on ne peut ſe former une idée nette de la matiere, mais elles ne paroiſſent pas faites pour la donner ; ſon *Harmonie préétablie* ſemble n'ajouter qu'une difficulté de plus à l'opinion de Deſcartes ſur l'union du corps & de l'ame ; enfin ſon ſyſtême de *l'Optimiſme* eſt peut-être dangereux par le prétendu avantage qu'il a d'expliquer tout.

Nous finirons par une obſervation qui ne paroîtra pas ſurprenante à des Philoſophes. Ce n'eſt guere de leur vivant que les grands hommes dont nous venons de parler ont changé la face des Sciences. Nous avons déja vu pourquoi Bacon n'a point été chef de ſecte ; deux raiſons ſe joignent à celle que nous en avons apportée. Ce grand Philoſophe a écrit pluſieurs de ſes Ouvrages dans une retraite à laquelle ſes ennemis l'avoient forcé, & le mal qu'ils avoient fait à l'homme d'Etat n'a pu manquer de nuire à l'Auteur. D'ailleurs, uniquement occupé d'être utile, il a peut-être embraſſé trop de matieres, pour que ſes contemporains duſſent ſe laiſſer éclairer à la fois ſur un ſi grand nombre d'objets. On ne permet guere aux grands génies d'en ſavoir tant ; on veut bien apprendre quelque choſe d'eux ſur un ſujet borné : mais on ne veut pas être obligé à réformer toutes ſes idées ſur les leurs. C'eſt en partie pour cette raiſon que les Ouvrages de Deſcartes ont eſſuyé en France après ſa mort plus de perſécution que leur Auteur n'en avoit ſouffert en Hollande pendant ſa vie ; ce n'a été qu'avec beaucoup de peine que les écoles ont enfin oſé admettre une Phyſique qu'elles s'imaginoient être contraire à celle de Moyſe. Newton, il eſt vrai, a trouvé dans ſes contemporains moins de contradiction : ſoit que les découvertes géométriques par leſquelles il s'annonça, & dont on ne pouvoit lui diſputer ni la propriété, ni la réalité, euſſent accoutumé à l'admiration pour lui, & à lui rendre des hommages qui n'étoient ni trop ſubits, ni trop forcés ; ſoit que par ſa ſupériorité il impoſât ſilence à l'envie ; ſoit enfin, ce qui paroît plus difficile à croire, qu'il eût affaire à une nation moins injuſte

que les autres. Il a eu l'avantage ſingulier de voir ſa Philoſophie généralement reçue en Angleterre de ſon vivant, & d'avoir tous ſes compatriotes pour partiſans & pour admirateurs. Cependant il s'en falloit bien que le reſte de l'Europe fît alors le même accueil à ſes Ouvrages. Non ſeulement ils étoient inconnus en France, mais la Philoſophie ſcholaſtique y dominoit encore, lorſque Newton avoit deja renverſé la Phyſique Carteſienne, & les tourbillons étoient détruits avant que nous ſongeaſſions à les adopter. Nous avons été auſſi long-temps à les ſoutenir qu'à les recevoir. Il ne faut qu'ouvrir nos Livres, pour voir avec ſurpriſe qu'il n'y a pas encore vingt ans qu'on a commencé en France à renoncer au Carteſianiſme. Le premier qui ait oſé parmi nous ſe déclarer ouvertement Newtonien, eſt l'auteur du Diſcours *ſur la figure des Aſtres*, qui joint à des connoiſſances géométriques très-étendues, cet eſprit philoſophique avec lequel elles ne ſe trouvent pas toujours, & ce talent d'écrire auquel on ne croira plus qu'elles nuiſent, quand on aura lu ſes Ouvrages. M. de MAUPERTUIS a cru qu'on pouvoit être bon citoyen, ſans adopter aveuglément la Phyſique de ſon pays; & pour attaquer cette Phyſique, il a eu beſoin d'un courage dont on doit lui ſavoir gré. En effet notre nation, ſinguliérement avide de nouveautés dans les matieres de goût, eſt au contraire en matiere de Science très-attachée aux opinions anciennes. Deux diſpoſitions ſi contraires en apparence ont leur principe dans pluſieurs cauſes, & ſur-tout dans cette ardeur de jouir qui ſemble conſtituer notre caractere. Tout ce qui eſt du reſſort du ſentiment n'eſt pas fait pour être long-temps cherché, & ceſſe d'être agréable, dès qu'il ne ſe préſente pas tout d'un coup : mais auſſi l'ardeur avec laquelle nous nous y livrons s'épuiſe bientôt; & l'ame dégoûtée auſſi-tôt que remplie, vole vers un nouvel objet qu'elle abandonnera de même. Au contraire, ce n'eſt qu'à force de méditation que l'eſprit parvient à ce qu'il cherche : mais par cette raiſon il veut jouir auſſi long-temps qu'il a cherché, ſur-tout lorſqu'il ne s'agit que d'une Philoſophie hypothétique & conjecturale, beaucoup moins pénible que des calculs & des combinaiſons exactes. Les Phyſiciens attachés à leurs théories, avec le même zele & par les mêmes motifs que les artiſans à leurs pratiques, ont ſur ce point beaucoup plus de reſſemblance avec le peuple qu'ils ne s'imaginent. Reſpectons toujours Deſcartes; mais abandonnons ſans peine des opinions qu'il eût combattues lui-même un ſiecle plus tard. Sur-tout ne confondons point ſa cauſe avec celle de ſes ſectateurs. Le génie qu'il a montré en cherchant dans la nuit la plus ſombre une route nouvelle quoique trompeuſe, n'étoit qu'à lui : ceux qui l'ont oſé ſuivre les premiers dans les ténebres, ont au moins marqué du courage; mais il n'y a plus de gloire à s'égarer ſur ſes traces depuis que la lumiere eſt venue. Parmi le peu de Savans qui défendent encore ſa doctrine, il eût déſavoué lui-même ceux qui n'y tiennent que par un attachement ſervile à ce qu'ils ont appris dans leur enfance, ou par je ne ſais quel préjugé national, la honte de la Philoſophie. Avec de tels motifs on peut être le dernier de ſes partiſans; mais on n'auroit pas eu le mérite d'être ſon premier diſciple, ou plutôt on eût été ſon adverſaire, lorſqu'il n'y avoit que de l'injuſtice à l'être. Pour avoir le droit d'admirer les erreurs d'un grand homme, il faut ſavoir les reconnoître, quand le temps les a miſes au grand jour. Auſſi les jeunes gens qu'on regarde d'ordinaire comme d'aſſez mauvais juges, ſont peut-être les meilleurs dans les matieres philoſophiques & dans beaucoup d'autres, lorſqu'ils ne ſont pas dépourvus de lumiere; parce que tout leur étant également nouveau, ils n'ont d'autre intérêt que celui de bien choiſir.

Ce ſont en effet les jeunes Géometres, tant en France que des pays étrangers, qui ont réglé le ſort des deux Philoſophies. L'ancienne eſt tellement proſcrite, que ſes plus zélés partiſans n'oſent plus même nommer ces tourbillons dont ils rempliſſoient autrefois leurs Ouvrages. Si le Newtonianiſme venoit à être détruit de nos jours par quelque cauſe que ce pût être, injuſte ou légitime, les ſectateurs nombreux qu'il a maintenant joueroient ſans doute alors le même rôle qu'ils ont fait jouer à d'autres. Telle eſt la nature des eſprits : telles ſont les ſuites de l'amour-propre qui gouverne les Philoſophes du moins autant que les autres hommes, & de la contradiction que doivent éprouver toutes les découvertes, ou même ce qui en a l'apparence.

Il en a été de Locke à-peu-près comme de Bacon, de Deſcartes, & de Newton. Oublié long-temps pour Rohault & pour Regis, & encore aſſez peu connu de la multitude, il commence enfin à avoir parmi nous des lecteurs & quelques partiſans. C'eſt ainſi que les perſonnages illuſtres, ſouvent trop au deſſus de leur ſiecle, travaillent preſque toujours en pure perte pour leur ſiecle même ; c'eſt aux âges ſuivans qu'il eſt réſervé de recueillir le fruit de leurs lumieres. Auſſi les reſtaurateurs des Sciences ne jouiſſent-ils preſque jamais de toute la gloire qu'ils méritent ; des hommes fort inférieurs la leur arrachent, parce que les grands hommes ſe livrent à leur génie, & les gens médiocres à celui de leur nation. Il eſt vrai que le témoignage que la ſupériorité ne peut s'empêcher de ſe rendre à elle-même, ſuffit pour la dédommager des ſuffrages vulgaires : elle ſe nourrit de ſa propre ſubſtance ; & cette réputation dont on eſt ſi avide, ne ſert ſouvent qu'à conſoler la médiocrité des avantages que le talent a ſur elle. On peut dire en effet que la Renommée qui publie tout, raconte plus ſouvent ce qu'elle entend que ce qu'elle voit, & que les Poëtes qui lui ont donné cent bouches, devoient bien auſſi lui donner un bandeau.

La Philoſophie, qui forme le goût dominant de notre ſiecle, ſemble par les progrès qu'elle fait parmi nous, vouloir réparer le temps qu'elle a perdu, & ſe venger de l'eſpece de mépris que lui avoient marqué nos peres. Ce mépris eſt aujourd'hui retombé ſur l'Erudition, & n'en eſt pas plus juſte pour avoir changé d'objet. On s'imagine que nous avons tiré des Ouvrages des Anciens tout ce qu'il nous importoit de ſavoir ; & ſur ce fondement on diſpenſeroit volontiers de leur peine ceux qui vont encore les conſulter. Il ſemble qu'on regarde l'antiquité comme un oracle qui a tout dit, & qu'il eſt inutile d'interroger ; & l'on ne fait guere plus de cas aujourd'hui de la reſtitution d'un paſſage, que de la découverte d'un petit rameau de veine dans le corps humain. Mais comme il ſeroit ridicule de croire qu'il n'y a plus rien à découvrir dans l'Anatomie, parce que les Anatomiſtes ſe livrent quelquefois à des recherches, inutiles en apparence, & ſouvent utiles par leurs ſuites ; il ne ſeroit pas moins abſurde de vouloir interdire l'Erudition, ſous prétexte des recherches peu importantes auxquelles nos Savans peuvent s'abandonner. C'eſt être ignorant ou préſomptueux de croire que tout ſoit vu dans quelque matiere que ce puiſſe être, & que nous n'ayions plus aucun avantage à tirer de l'étude & de la lecture des Anciens.

L'uſage de tout écrire aujourd'hui en Langue vulgaire, a contribué ſans doute à fortifier ce préjugé, & eſt peut-être plus pernicieux que le préjugé même. Notre Langue étant répandue par toute l'Europe, nous avons cru qu'il étoit temps de la ſubſtituer à la Langue latine, qui depuis la renaiſſance des Lettres étoit celle de nos Savans. J'avoue qu'un Philoſophe eſt beaucoup plus excuſable d'écrire en

François, qu'un François de faire des vers Latins; je veux bien même convenir que cet uſage a contribué à rendre la lumiere plus générale, ſi néanmoins c'eſt étendre réellement l'eſprit d'un Peuple, que d'en étendre la ſuperficie. Cependant il réſulte delà un inconvénient que nous aurions bien dû prévoir. Les Savans des autres nations à qui nous avons donné l'exemple, ont cru avec raiſon qu'ils écriroient encore mieux dans leur Langue que dans la nôtre. L'Angleterre nous a donc imités; l'Allemagne, où le Latin ſembloit s'être refugié, commence inſenſiblement à en perdre l'uſage: je ne doute pas qu'elle ne ſoit bientôt ſuivie par les Suédois, les Danois, & les Ruſſiens. Ainſi, avant la fin du dix-huitieme ſiecle, un Philoſophe qui voudra s'inſtruire à fond des découvertes de ſes prédéceſſeurs, ſera contraint de charger ſa mémoire de ſept à huit Langues différentes; & après avoir conſumé à les apprendre le temps le plus précieux de ſa vie, il mourra avant de commencer à s'inſtruire. L'uſage de la Langue Latine, dont nous avons fait voir le ridicule dans les matieres de goût, ne pourroit être que très-utile dans les Ouvrages de Philoſophie, dont la clarté & la préciſion doivent faire tout le mérite, & qui n'ont beſoin que d'une Langue univerſelle & de convention. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'on rétablît cet uſage: mais il n'y a pas lieu de l'eſpérer. L'abus dont nous oſons nous plaindre eſt trop favorable à la vanité & à la pareſſe, pour qu'on ſe flatte de le déraciner. Les Philoſophes, comme les autres Ecrivains, veulent être lus, & ſur-tout de leur nation. S'ils ſe ſervoient d'une Langue moins familiere, ils auroient moins de bouches pour les célébrer, & on ne pourroit pas ſe vanter de les entendre. Il eſt vrai qu'avec moins d'admirateurs, ils auroient de meilleurs juges: mais c'eſt un avantage qui les touche peu, parce que la réputation tient plus au nombre qu'au mérite de ceux qui la diſtribuent.

En récompenſe, car il ne faut rien outrer, nos Livres de Sciences ſemblent avoir acquis juſqu'à l'eſpece d'avantage qui ſembloit devoir être particulier aux Ouvrages de Belles-Lettres. Un Ecrivain reſpectable que notre ſiecle a encore le bonheur de poſſéder, & dont je louerois ici les différentes productions, ſi je ne me bornois pas à l'enviſager comme Philoſophe, a appris aux Savans à ſecouer le joug du pédantiſme. Supérieur dans l'art de mettre en leur jour les idées les plus abſtraites, il a ſu par beaucoup de méthode, de préciſion, & de clarté, les abaiſſer à la portée des eſprits qu'on auroit cru le moins faits pour les ſaiſir. Il a même oſé prêter à la Philoſophie les ornemens qui ſembloient lui être les plus étrangers, & qu'elle paroiſſoit devoir s'interdire le plus ſévérement; & cette hardieſſe a été juſtifiée par le ſuccès le plus général & le plus flatteur. Mais ſemblable à tous les Ecrivains originaux, il a laiſſé bien loin derriere lui ceux qui ont cru pouvoir l'imiter.

L'Auteur de l'Hiſtoire Naturelle a ſuivi une route différente. Rival de Platon & de Lucrece, il a répandu dans ſon Ouvrage, dont la réputation croît de jour en jour, cette nobleſſe & cette élévation de ſtyle, qui ſont ſi propres aux matieres philoſophiques, & qui dans les écrits du Sage doivent être la peinture de ſon ame.

Cependant la Philoſophie, en ſongeant à plaire, paroît n'avoir pas oublié qu'elle eſt principalement faite pour inſtruire; c'eſt par cette raiſon que le goût des ſyſtêmes, plus propre à flatter l'imagination qu'à éclairer la raiſon, eſt aujourd'hui preſqu'abſolument banni des bons Ouvrages. Un de nos meilleurs Philoſophes ſemble lui avoir porté les derniers coups *. L'eſprit d'hypotheſe & de

* M. l'Abbé de Condillac, de l'Académie royale des Sciences de Pruſſe, dans ſon *Traité des Syſtêmes.*

conjecture

conjecture pouvoit être autrefois fort utile, & avoit même été néceſſaire pour la renaiſſance de la Philoſophie ; parce qu'alors il s'agiſſoit encore moins de bien penſer, que d'apprendre à penſer par ſoi-même. Mais les temps ſont changés, & un Ecrivain qui feroit parmi nous l'éloge des Syſtêmes viendroit trop tard. Les avantages que cet eſprit peut procurer maintenant ſont en trop petit nombre pour balancer les inconvéniens qui en réſultent ; & ſi on prétend prouver l'utilité des Syſtêmes par un très-petit nombre de découvertes qu'ils ont occaſionées autrefois, on pourroit de même conſeiller à nos Géometres de s'appliquer à la quadrature du cercle, parce que les efforts de pluſieurs Mathématiciens pour la trouver, nous ont produit quelques théorêmes. L'eſprit des Syſtêmes eſt dans la Phyſique ce que la Métaphyſique eſt dans la Géométrie. S'il eſt quelquefois néceſſaire pour nous mettre dans le chemin de la vérité, il eſt preſque toujours incapable de nous y conduire par lui-même. Eclairé par l'obſervation de la Nature, il peut entrevoir les cauſes des phénomenes : mais c'eſt au calcul à aſſurer pour ainſi dire l'exiſtence de ces cauſes, en déterminant exactement les effets qu'elles peuvent produire, & en comparant ces effets avec ceux que l'expérience nous découvre. Toute hypotheſe dénuée d'un tel ſecours acquiert rarement ce degré de certitude, qu'on doit toujours chercher dans les Sciences naturelles, & qui néanmoins ſe trouve ſi peu dans ces conjectures frivoles qu'on honore du nom de Syſtêmes. S'il ne pouvoit y en avoir que de cette eſpece, le principal mérite du Phyſicien ſeroit, à proprement parler, d'avoir l'eſprit de Syſtême, & de n'en faire jamais. A l'égard de l'uſage des Syſtêmes dans les autres Sciences, mille expériences prouvent combien il eſt dangereux.

La Phyſique eſt donc uniquement bornée aux obſervations & aux calculs ; la Médecine à l'hiſtoire du corps humain, de ſes maladies, & de leurs remedes ; l'Hiſtoire Naturelle à la deſcription détaillée des végétaux, des animaux, & des minéraux ; la Chymie à la compoſition & à la décompoſition expérimentale des corps ; en un mot toutes les Sciences, renfermées dans les faits autant qu'il leur eſt poſſible, & dans les conſéquences qu'on en peut déduire, n'accordent rien à l'opinion, que quand elles y ſont forcées. Je ne parle point de la Géométrie, de l'Aſtronomie, & de la Méchanique, deſtinées par leur nature à aller toujours en ſe perfectionnant de plus en plus.

On abuſe des meilleures choſes. Cet eſprit philoſophique, ſi à la mode aujourd'hui, qui veut tout voir & ne rien ſuppoſer, s'eſt répandu juſques dans les Belles-Lettres ; on prétend même qu'il eſt nuiſible à leurs progrès, & il eſt difficile de ſe le diſſimuler. Notre ſiecle porté à la combinaiſon & à l'analyſe, ſemble vouloir introduire les diſcuſſions froides & didactiques dans les choſes de ſentiment. Ce n'eſt pas que les paſſions & le goût n'aient une Logique qui leur appartient : mais cette Logique a des principes tout différens de ceux de la Logique ordinaire : ce ſont ces principes qu'il faut démêler en nous, & c'eſt, il faut l'avouer, de quoi une Philoſophie commune eſt peu capable. Livrée toute entiere à l'examen des perceptions tranquilles de l'ame, il lui eſt bien plus facile d'en démêler les nuances que celles de nos paſſions, ou en général des ſentimens vifs qui nous affectent. Hé ! comment cette eſpece de ſentimens ne ſeroit-elle pas difficile à analyſer avec juſteſſe ? Si d'un côté il faut ſe livrer à eux pour les connoître, de l'autre, le temps où l'ame en eſt affectée, eſt celui où elle peut les étudier le moins. Il faut pourtant convenir que cet eſprit de diſcuſſion a contribué à affranchir notre littérature de l'admiration aveugle des Anciens ; il nous a appris à n'eſtimer en eux

que les beautés que nous ſerions contraints d'admirer dans les Modernes. Mais c'eſt peut-être auſſi à la même ſource que nous devons je ne ſais quelle Métaphyſique du cœur, qui s'eſt emparée de nos théatres; s'il ne falloit pas l'en bannir entiérement, encore moins falloit-il l'y laiſſer régner. Cette anatomie de l'ame s'eſt gliſſée juſques dans nos converſations; on y diſſerte, on n'y parle plus; & nos ſociétés ont perdu leurs principaux agrémens, la chaleur & la gaieté.

Ne ſoyons donc pas étonnés que nos Ouvrages d'eſprit ſoient en général inférieurs à ceux du ſiecle précédent. On peut même en trouver la raiſon dans les efforts que nous faiſons pour ſurpaſſer nos prédéceſſeurs. Le goût & l'art d'écrire ſont en peu de temps des progres rapides, dès qu'une fois la véritable route eſt ouverte : à peine un grand génie a-t-il entrevu le beau, qu'il l'apperçoit dans toute ſon étendue; & l'imitation de la belle Nature ſemble bornée à de certaines limites qu'une génération, ou deux tout au plus, ont bientôt atteintes : il ne reſte à la génération ſuivante que d'imiter : mais elle ne ſe contente pas de ce partage; les richeſſes qu'elle a acquiſes autoriſent le deſir de les accroître; elle veut ajouter à ce qu'elle a reçu, & manque le but en cherchant à le paſſer. On a donc tout à la fois plus de principes pour bien juger, un plus grand fond de lumieres, plus de bons juges, & moins de bons Ouvrages; on ne dit point d'un Livre qu'il eſt bon, mais que c'eſt le Livre d'un homme d'eſprit. C'eſt ainſi que le ſiecle de Démétrius de Phalere a ſuccédé immédiatement à celui de Démoſthene, le ſiecle de Lucain & de Séneque à celui de Cicéron & de Virgile, & le nôtre à celui de Louis XIV.

Je ne parle ici que du ſiecle en général : car je ſuis bien éloigné de faire la ſatyre de quelques hommes d'un mérite rare avec qui nous vivons. La conſtitution phyſique du monde littéraire entraîne, comme celle du monde matériel, des révolutions forcées, dont il ſeroit auſſi injuſte de ſe plaindre que du changement des ſaiſons. D'ailleurs comme nous devons au ſiecle de Pline les ouvrages admirables de Quintilien & de Tacite, que la génération précédente n'auroit peut-être pas été en état de produire, le nôtre laiſſera à la poſtérité des monumens dont il a bien droit de ſe glorifier. Un Poëte célebre par ſes talens & par ſes malheurs a effacé Malherbe dans ſes Odes, & Marot dans ſes Epigrammes & dans ſes Epîtres. Nous avons vu naître le ſeul Poëme épique que la France puiſſe oppoſer à ceux des Grecs, des Romains, des Italiens, des Anglois & des Eſpagnols. Deux hommes illuſtres, entre leſquels notre nation ſemble partagée, & que la poſtérité ſaura mettre chacun à ſa place, ſe diſputent la gloire du cothurne, & l'on voit encore avec un extrême plaiſir leurs Tragédies après celles des Corneille & des Racine. L'un de ces deux hommes, le même à qui nous devons la HENRIADE, ſûr d'obtenir parmi le très-petit nombre de grands Poëtes une place diſtinguée & qui n'eſt qu'à lui, poſſede en même temps au plus haut degré un talent que n'a eu preſque aucun Poëte même dans un degré médiocre, celui d'écrire en proſe. Perſonne n'a mieux connu l'art ſi rare de rendre ſans effort chaque idée par le terme qui lui eſt propre, d'embellir tout ſans ſe méprendre ſur le coloris propre à chaque choſe; enfin, ce qui caractériſe plus qu'on ne penſe les grands Ecrivains, de n'être jamais ni au deſſus, ni au deſſous de ſon ſujet. Son eſſai ſur le ſiecle de Louis XIV eſt un morceau d'autant plus précieux que l'Auteur n'avoit en ce genre aucun modele ni parmi les Anciens, ni parmi nous. Son hiſtoire de Charles XII, par la rapidité & la nobleſſe du ſtyle, eſt digne du Héros qu'il avoit à peindre; ſes pieces fugitives ſupérieures à toutes celles que nous eſtimons le plus, ſuffiroient par leur nombre & par leur mérite pour immortaliſer pluſieurs Ecrivains. Que ne puis-je

Digitized by Google

en parcourant ici ſes nombreux & admirables Ouvrages, payer à ce génie rare le tribut d'éloges qu'il mérite, qu'il a reçu tant de fois de ſes compatriotes, des étrangers, & de ſes ennemis, & auquel la poſtérité mettra le comble quand il ne pourra plus en jouir !

Ce ne ſont pas là nos ſeules richeſſes. Un Ecrivain judicieux, auſſi bon citoyen que grand Philoſophe, nous a donné ſur les principes des Loix un ouvrage décrié par quelques François, & eſtimé de toute l'Europe. D'excellens auteurs ont écrit l'hiſtoire ; des eſprits juſtes & éclairés l'ont approfondie : la Comédie a acquis un nouveau genre, qu'on auroit tort de rejeter, puiſqu'il en réſulte un plaiſir de plus, & qui n'a pas été auſſi inconnu des anciens qu'on voudroit nous le perſuader ; enfin nous avons pluſieurs Romans qui nous empêchent de regretter ceux du dernier ſiecle.

Les Beaux-Arts ne ſont pas moins en honneur dans notre nation. Si j'en crois les Amateurs éclairés, notre école de Peinture eſt la premiere de l'Europe, & pluſieurs ouvrages de nos Sculpteurs n'auroient pas été déſavoués par les Anciens. La Muſique eſt peut-être de tous ces Arts celui qui a fait depuis quinze ans le plus de progrès parmi nous. Graces aux travaux d'un génie mâle, hardi & fécond, les Etrangers qui ne pouvoient ſouffrir nos ſymphonies, commencent à les goûter, & les François paroiſſent enfin perſuadés que Lulli avoit laiſſé dans ce genre beaucoup à faire. M. RAMEAU, en pouſſant la pratique de ſon Art à un ſi haut degré de perfection, eſt devenu tout enſemble le modele & l'objet de la jalouſie d'un grand nombre d'Artiſtes, qui le décrient en s'efforçant de l'imiter. Mais ce qui le diſtingue plus particuliérement, c'eſt d'avoir réfléchi avec beaucoup de ſuccès ſur la théorie de ce même Art ; d'avoir ſu trouver dans la Baſſe fondamentale le principe de l'harmonie & de la mélodie ; d'avoir réduit par ce moyen à des loix plus certaines & plus ſimples, une ſcience livrée avant lui à des regles arbitraires ou dictées par une expérience aveugle. Je ſaiſis avec empreſſement l'occaſion de célébrer cet Artiſte philoſophe, dans un diſcours deſtiné principalement à l'éloge des grands hommes. Son mérite, dont il a forcé notre ſiecle de convenir, ne ſera bien connu que quand le temps aura fait taire l'envie ; & ſon nom, cher à la partie de notre nation la plus éclairée, ne peut bleſſer ici perſonne. Mais dût-il déplaire à quelques prétendus Mécenes, un Philoſophe ſeroit bien à plaindre, ſi même en matiere de ſciences & de goût, il ne ſe permettoit pas de dire la vérité.

Voilà les biens que nous poſſédons. Quelle idée ne ſe formera-t-on pas de nos tréſors littéraires, ſi l'on joint aux Ouvrages de tant de grands hommes les travaux de toutes les Compagnies ſavantes, deſtinées à maintenir le goût des Sciences & des Lettres, & à qui nous devons tant d'excellens livres ! De pareilles Sociétés ne peuvent manquer de produire dans un Etat de grands avantages, pourvu qu'en les multipliant à l'excès, on n'en facilite point l'entrée à un trop grand nombre de gens médiocres ; qu'on en banniſſe toute inégalité propre à éloigner ou à rebuter des hommes faits pour éclairer les autres ; qu'on n'y connoiſſe d'autre ſupériorité que celle du génie ; que la conſidération y ſoit le prix du travail ; enfin que les récompenſes y viennent chercher les talens, & ne leur ſoient point enlevées par l'intrigue. Car il ne faut pas s'y tromper : on nuit plus au progrès de l'eſprit en plaçant mal les récompenſes qu'en les ſupprimant. Avouons même à l'honneur des Lettres, que les Savans n'ont pas toujours beſoin d'être récompenſés pour ſe multiplier. Témoin l'Angleterre, à qui les Sciences doivent tant, ſans que le Gouvernement faſſe rien pour elles. Il eſt vrai que la Nation les

Digitized by Google

conſidere, qu'elle les reſpecte même ; & cette eſpece de récompenſe, ſupérieure à toutes les autres, eſt ſans doute le moyen le plus ſûr de faire fleurir les Sciences & les Arts ; parce que c'eſt le Gouvernement qui donne les places, & le Public qui diſtribue l'eſtime. L'amour des Lettres, qui eſt un mérite chez nos voiſins, n'eſt encore à la vérité qu'une mode parmi nous, & ne ſera peut-être jamais autre choſe ; mais quelque dangereuſe que ſoit cette mode, qui pour un Mécene éclairé produit cent amateurs ignorans & orgueilleux, peut-être lui ſommes-nous redevables de n'être pas encore tombés dans la barbarie où une foule de circonſtances tendent à nous précipiter.

On peut regarder comme une des principales, cet amour du faux bel eſprit, qui protege l'ignorance, qui s'en fait honneur, & qui la répandra univerſellement tôt ou tard. Elle ſera le fruit & le terme du mauvais goût ; j'ajoute qu'elle en ſera le remede. Car tout a des révolutions réglées, & l'obſcurité ſe terminera par un nouveau ſiecle de lumiere. Nous ſerons plus frappés du grand jour après avoir été quelque temps dans les ténebres. Elles ſeront comme une eſpece d'anarchie très-funeſte par elle-même, mais quelquefois utile par ſes ſuites. Gardons nous pourtant de ſouhaiter une révolution ſi redoutable ; la barbarie dure des ſiecles, il ſemble que ce ſoit notre élément ; la raiſon & le bon goût ne ſont que paſſer.

Ce ſeroit peut-être ici le lieu de repouſſer les traits qu'un Ecrivain éloquent & philoſophe * a lancés depuis peu contre les Sciences & les Arts, en les accuſant de corrompre les mœurs. Il nous ſiéroit mal d'être de ſon ſentiment à la tête d'un Ouvrage tel que celui-ci ; & l'homme de mérite dont nous parlons ſemble avoir donné ſon ſuffrage à notre travail par le zele & le ſuccès avec lequel il y a concouru. Nous ne lui reprocherons point d'avoir confondu la culture de l'eſprit avec l'abus qu'on en peut faire ; il nous répondroit ſans doute que cet abus en eſt inſéparable : mais nous le prierons d'examiner ſi la plupart des maux qu'il attribue aux Sciences & aux Arts ne ſont point dus à des cauſes toutes différentes, dont l'énumération ſeroit auſſi longue que délicate. Les Lettres contribuent certainement à rendre la ſociété plus aimable ; il ſeroit difficile de prouver que les hommes en ſont meilleurs, & la vertu plus commune : mais c'eſt un privilege qu'on peut diſputer à la Morale même. Et pour dire encore plus, faudra-t-il proſcrire des loix, parce que leur nom ſert d'abri à quelques crimes dont les auteurs ſeroient punis dans une république de Sauvages ? Enfin quand nous ferions ici, au déſavantage des connoiſſances humaines, un aveu dont nous ſommes bien éloignés, nous le ſommes encore plus de croire qu'on gagnât à les détruire : les vices nous reſteroient, & nous aurions l'ignorance de plus.

Finiſſons cette Hiſtoire des Sciences, en remarquant que les différentes formes de gouvernement qui influent tant ſur les eſprits & ſur la culture des Lettres, déterminent auſſi les eſpeces de connoiſſances qui doivent principalement y fleurir, & dont chacune a ſon mérite particulier. Il doit y avoir en général dans une République plus d'Orateurs, d'Hiſtoriens, & de Philoſophes ; & dans une Monarchie, plus de Poëtes, de Théologiens, & de Géometres. Cette regle n'eſt pourtant pas ſi abſolue, qu'elle ne puiſſe être altérée & modifiée par une infinité de cauſes.

APRÈS LES RÉFLEXIONS & les vues générales que nous avons cru devoir placer

* M Rouſſeau de Geneve, auteur de la partie de l'Encyclopédie qui concerne la Muſique, & dont nous eſpérons que le Public ſera très-ſatisfait, a compoſé un Diſcours fort éloquent, pour prouver que le rétabliſſement des Sciences & des Arts a corrompu les mœurs. Ce diſcours a été couronné en 1750 par l'Académie de Dijon avec les plus grands éloges ; il a été imprimé à Paris au commencement de cette année 1751, & a fait beaucoup d'honneur à ſon Auteur.

Digitized by Google

à la tête de cette Encyclopédie, il eſt temps enfin d'inſtruire plus particuliérement le public ſur l'Ouvrage que nous lui préſentons. Le *Proſpectus* qui a déja été publié dans cette vue, & dont M. DIDEROT mon collegue eſt l'auteur, ayant été reçu de toute l'Europe avec les plus grands éloges, je vais en ſon nom le remettre ici de nouveau ſous les yeux du Public, avec les changemens & les additions qui nous ont paru convenables à l'un & à l'autre.

ON NE PEUT DISCONVENIR que depuis le renouvellement des Lettres parmi nous, on ne doive en partie aux Dictionnaires les lumieres générales qui ſe ſont répandues dans la ſociété, & ce germe de Science qui diſpoſe inſenſiblement les eſprits à des connoiſſances plus profondes. L'utilité ſenſible de ces ſortes d'ouvrages les a rendus ſi communs, que nous ſommes plutôt aujourd'hui dans le cas de les juſtifier que d'en faire l'éloge. On prétend qu'en multipliant les ſecours & la facilité de s'inſtruire, ils contribueront à éteindre le goût du travail & de l'étude. Pour nous, nous croyons être bien fondés à ſoutenir que c'eſt à la manie du bel eſprit & à l'abus de la Philoſophie, plutôt qu'à la multitude des Dictionnaires, qu'il faut attribuer notre pareſſe & la décadence du bon goût. Ces ſortes de collections peuvent tout au plus ſervir à donner quelques lumieres à ceux qui ſans ce ſecours n'auroient pas eu le courage de s'en procurer : mais elles ne tiendront jamais lieu de Livres à ceux qui chercheront à s'inſtruire ; les Dictionnaires par leur forme même ne ſont propres qu'à être conſultés, & ſe refuſent à toute lecture ſuivie. Quand nous apprendrons qu'un homme de Lettres, deſirant d'étudier l'Hiſtoire à fond, aura choiſi pour cet objet le Dictionnaire de Moreri, nous conviendrons du reproche que l'on veut nous faire. Nous aurions peut-être plus de raiſon d'attribuer l'abus prétendu dont on ſe plaint, à la multiplication des méthodes, des élémens, des abregés, & des bibliotheques, ſi nous n'étions perſuadés qu'on ne ſauroit trop faciliter les moyens de s'inſtruire. On abrégeroit encore davantage ces moyens, en réduiſant à quelques volumes tout ce que les hommes ont découvert juſqu'à nos jours dans les Sciences & dans les Arts. Ce projet, en y comprenant même les faits hiſtoriques réellement utiles, ne ſeroit peut-être pas impoſſible dans l'exécution ; il ſeroit du moins à ſouhaiter qu'on le tentât, nous ne prétendons aujourd'hui que l'ébaucher ; & il nous débarraſſeroit enfin de tant de Livres, dont les Auteurs n'ont fait que ſe copier les uns les autres. Ce qui doit nous raſſurer contre la ſatyre des Dictionnaires, c'eſt qu'on pourroit faire le même reproche, ſur un fondement auſſi peu ſolide, aux Journaliſtes les plus eſtimables. Leur but n'eſt-il pas eſſentiellement d'expoſer en raccourci ce que notre ſiecle ajoute de lumieres à celles des ſiecles précédens ; d'apprendre à ſe paſſer des originaux, & d'arracher par conſéquent ces épines que nos adverſaires voudroient qu'on laiſſât ? Combien de lectures inutiles dont nous nous ſerions diſpenſés par de bons extraits !

Nous avons donc cru qu'il importoit d'avoir un Dictionnaire qu'on pût conſulter ſur toutes les matieres des Arts & des Sciences, & qui ſervît autant à guider ceux qui ſe ſentent le courage de travailler à l'inſtruction des autres, qu'à éclairer ceux qui ne s'inſtruiſent que pour eux-mêmes.

Juſqu'ici perſonne n'avoit conçu un Ouvrage auſſi grand, ou du moins perſonne ne l'avoit exécuté. Leibnitz, de tous les Savans le plus capable d'en ſentir les difficultés, deſiroit qu'on les ſurmontât. Cependant on avoit des Encyclopédies ; & Leibnitz ne l'ignoroit pas, lorſqu'il en demandoit une.

La plupart de ces Ouvrages parurent avant le ſiecle dernier, & ne furent pas

Digitized by Google

tout-à-fait mépriſés. On trouva que s'ils n'annonçoient pas beaucoup de génie, ils marquoient au moins du travail & des connoiſſances. Mais que ſeroit-ce pour nous que ces Encyclopédies ? Quel progrès n'a-t-on pas fait depuis dans les Sciences & dans les Arts ? Combien de vérités découvertes aujourd'hui, qu'on n'entrevoyoit pas alors ? La vraie Philoſophie étoit au berceau ; la Géométrie de l'infini n'étoit pas encore ; la Phyſique expérimentale ſe montroit à peine ; il n'y avoit point de Dialectique ; les loix de la ſaine critique étoient entiérement ignorées. Les Auteurs célebres en tout genre dont nous avons parlé dans ce Diſcours, & leurs illuſtres diſciples, ou n'exiſtoient pas, ou n'avoient pas écrit. L'eſprit de recherche & d'emulation n'animoit pas les Savans ; un autre eſprit, moins fécond peut-être, mais plus rare, celui de juſteſſe & de méthode, ne s'étoit point ſoumis les différentes parties de la Littérature ; & les Académies, dont les travaux ont porté ſi loin les Sciences & les Arts, n'étoient pas inſtituées.

Si les découvertes des grands hommes & des compagnies ſavantes dont nous venons de parler, offrirent dans la ſuite de puiſſans ſecours pour former un Dictionnaire encyclopédique, il faut avouer auſſi que l'augmentation prodigieuſe des matieres rendit, à d'autres égards, un tel Ouvrage beaucoup plus difficile. Mais ce n'eſt point à nous à juger ſi les ſucceſſeurs des premiers Encyclopédiſtes ont été hardis ou préſomptueux ; & nous les laiſſerions tous jouir de leur réputation, ſans en excepter Ephraïm CHAMBERS le plus connu d'entr'eux, ſi nous n'avions des raiſons particulieres de peſer le mérite de celui-ci.

L'Encyclopédie de Chambers dont on a publié à Londres un ſi grand nombre d'éditions rapides, cette Encyclopédie qu'on vient de traduire tout récemment en Italien, & qui de notre aveu mérite en Angleterre & chez l'étranger les honneurs qu'on lui rend, n'eût peut-être jamais été faite, ſi avant qu'elle parût en Anglois, nous n'avions eu dans notre Langue des Ouvrages où Chambers a puiſé ſans meſure & ſans choix la plus grande partie des choſes dont il a compoſé ſon Dictionnaire. Qu'en auroient donc penſé nos François ſur une traduction pure & ſimple ? Il eût excité l'indignation des Savans & le cri du Public, à qui on n'eût préſenté ſous un titre faſtueux & nouveau, que des richeſſes qu'il poſſédoit depuis long-temps.

Nous ne refuſons point à cet Auteur la juſtice qui lui eſt due. Il a bien ſenti le mérite de l'ordre encyclopédique, ou de la chaîne par laquelle on peut deſcendre ſans interruption des premiers principes d'une Science ou d'un Art juſqu'à ſes conſéquences les plus éloignées, & remonter de ſes conſéquences les plus éloignées juſqu'à ſes premiers principes ; paſſer imperceptiblement de cette Science ou de cet Art à un autre, &, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, faire ſans s'égarer le tour du monde littéraire. Nous convenons avec lui que le plan & le deſſein de ſon Dictionnaire ſont excellens, & que ſi l'exécution en étoit portée à un certain degré de perfection, il contribueroit plus lui ſeul aux progrès de la vraie Science, que la moitié des Livres connus. Mais, malgré toutes les obligations que nous avons à cet Auteur, & l'utilité conſidérable que nous avons retirée de ſon travail, nous n'avons pu nous empêcher de voir qu'il reſtoit beaucoup à y ajouter. En effet, conçoit-on que tout ce qui concerne les Sciences & les Arts puiſſe être renfermé en deux volumes *in-folio* ? La nomenclature d'une matiere auſſi étendue en fourniroit un elle ſeule, ſi elle étoit complette. Combien donc ne doit-il pas y avoir dans ſon Ouvrage d'articles omis ou tronqués ?

Ce ne ſont point ici des conjectures. La traduction entiere du Chambers nous

a paſſé ſous les yeux, & nous avons trouvé une multitude prodigieuſe de choſes à deſirer dans les Sciences; dans les Arts libéraux, un mot où il falloit des pages; & tout à ſuppléer dans les Arts méchaniques. Chambers a lu des Livres, mais il n'a guere vu d'artiſtes; cependant il y a beaucoup de choſes qu'on n'apprend que dans les atteliers. D'ailleurs il n'en eſt pas ici des omiſſions comme dans un autre Ouvrage. Un article omis dans un Dictionnaire commun le rend ſeulement imparfait. Dans une Encyclopédie, il rompt l'enchaînement, & nuit à la forme & au fond; & il a fallu tout l'art d'Ephraïm Chambers pour pallier ce défaut.

Mais, ſans nous étendre davantage ſur l'Encyclopédie Angloiſe, nous annonçons que l'Ouvrage de Chambers n'eſt point la baſe unique ſur laquelle nous avons élevé; que l'on a refait un grand nombre de ſes articles; que l'on n'a employé preſque aucun des autres ſans addition, correction, ou retranchement, & qu'il rentre ſimplement dans la claſſe des Auteurs que nous avons particuliérement conſultés. Les éloges qui furent donnés il y a ſix ans au ſimple projet de la Traduction de l'Encyclopédie Angloiſe, auroient été pour nous un motif ſuffiſant d'avoir recours à cette Encyclopédie, autant que le bien de notre Ouvrage n'en ſouffriroit pas.

La Partie mathématique eſt celle qui nous a paru mériter le plus d'être conſervée: mais on jugera par les changemens conſidérables qui y ont été faits, du beſoin que cette Partie & les autres avoient d'une exacte réviſion.

Le premier objet ſur lequel nous nous ſommes écartés de l'Auteur Anglois, c'eſt l'Arbre généalogique qu'il a dreſſé des Sciences & des Arts, & auquel nous avons cru devoir en ſubſtituer un autre. Cette partie de notre travail a été ſuffiſamment développée plus haut. Elle préſente à nos lecteurs le canevas d'un Ouvrage qui ne ſe peut exécuter qu'en pluſieurs Volumes *in-folio*, & qui doit contenir un jour toutes les connoiſſances des hommes.

A l'aſpect d'une matiere auſſi étendue, il n'eſt perſonne qui ne faſſe avec nous la réflexion ſuivante. L'expérience journaliere n'apprend que trop combien il eſt difficile à un Auteur de traiter profondément de la Science ou de l'Art dont il a fait toute ſa vie une étude particuliere. Quel homme peut donc être aſſez hardi & aſſez borné pour entreprendre de traiter ſeul de toutes les Sciences & de tous les Arts?

Nous avons inféré delà que pour ſoutenir un poids auſſi grand que celui que nous avions à porter, il étoit néceſſaire de le partager; & ſur le champ nous avons jeté les yeux ſur un nombre ſuffiſant de Savans & d'Artiſtes; d'Artiſtes habiles & connus par leurs talens; de Savans exercés dans les genres particuliers qu'on avoit à confier à leur travail. Nous avons diſtribué à chacun la partie qui lui convenoit; quelques-uns même étoient en poſſeſſion de la leur, avant que nous nous chargeaſſions de cet Ouvrage. Le Public verra bientôt leurs noms, & nous ne craignons point qu'il nous les reproche. Ainſi, chacun n'ayant été occupé que de ce qu'il entendoit, a été en état de juger ſainement de ce qu'en ont écrit les Anciens & les Modernes, & d'ajouter aux ſecours qu'il en a tirés, des connoiſſances puiſées dans ſon propre fonds. Perſonne ne s'eſt avancé ſur le terrain d'autrui, & ne s'eſt mêlé de ce qu'il n'a peut-être jamais appris; & nous avons eu plus de méthode, de certitude, d'étendue, & de détails qu'il ne peut y en avoir dans la plupart des Lexicographes. Il eſt vrai que ce plan a réduit le mérite d'Editeur à peu de choſe; mais il a beaucoup ajouté à la perfection de l'Ouvrage; & nous penſerons toujours nous être acquis aſſez de gloire, ſi le Public eſt ſatisfait.

En un mot, chacun de nos Collegues a fait un Dictionnaire de la Partie dont il s'eſt chargé, & nous avons réuni tous ces Dictionnaires enſemble.

Nous croyons avoir eu de bonnes raiſons pour ſuivre dans cet Ouvrage l'ordre alphabétique. Il nous a paru plus commode & plus facile pour nos lecteurs, qui deſirant de s'inſtruire ſur la ſignification d'un mot, le trouveront plus aiſément dans un Dictionnaire alphabétique que dans tout autre. Si nous euſſions traité toutes les Sciences ſéparément, en faiſant de chacune un Dictionnaire particulier, non ſeulement le prétendu déſordre de la ſucceſſion alphabétique auroit eu lieu dans ce nouvel arrangement, mais une telle méthode auroit été ſujette à des inconvéniens conſidérables par le grand nombre de mots communs à différentes Sciences, & qu'il auroit fallu répéter pluſieurs fois ou placer au haſard. D'un autre côté, ſi nous euſſions traité de chaque Science ſéparément & dans un diſcours ſuivi, conforme à l'ordre des idées, & non à celui des mots, la forme de cet Ouvrage eût été encore moins commode pour le plus grand nombre de nos lecteurs qui n'y auroient rien trouvé qu'avec peine; l'ordre encyclopédique des Sciences & des Arts y eût peu gagné, & l'ordre encyclopédique des mots, ou plutôt des objets par leſquels les Sciences ſe communiquent & ſe touchent, y auroit infiniment perdu. Au contraire, rien de plus facile dans le plan que nous avons ſuivi que de ſatisfaire à l'un & à l'autre: c'eſt ce que nous avons détaillé ci-deſſus. D'ailleurs, s'il eût été queſtion de faire de chaque Science & de chaque Art un traité particulier dans la forme ordinaire, & de réunir ſeulement ces différens traités ſous le titre d'Encyclopédie, il eût été bien plus difficile de raſſembler pour cet Ouvrage un ſi grand nombre de perſonnes, & la plupart de nos Collegues auroient ſans doute mieux aimé donner ſéparément leur Ouvrage, que de le voir confondu avec un grand nombre d'autres. De plus, en ſuivant ce dernier plan, nous euſſions été forcés de renoncer preſque entiérement à l'uſage que nous voulions faire de l'Encyclopédie Angloiſe, entraînés tant par la réputation de cet Ouvrage, que par l'ancien *Proſpectus*, approuvé du Public, & auquel nous deſirions de nous conformer. La Traduction entiere de cette Encyclopédie nous a été remiſe entre les mains par les Libraires qui avoient entrepris de la publier; nous l'avons diſtribuée à nos Collegues, qui ont mieux aimé ſe charger de la revoir, de la corriger, de l'augmenter, que de s'engager ſans avoir, pour ainſi dire, aucuns matériaux préparatoires. Il eſt vrai qu'une grande partie de ces matériaux leur a été inutile, mais du moins elle a ſervi à leur faire entreprendre plus volontiers le travail qu'on eſpéroit d'eux; travail auquel pluſieurs ſe ſeroient peut-être refuſés, s'ils avoient prévu ce qu'il devoit leur coûter de ſoins. D'un autre côté, quelques-uns de ces Savans, en poſſeſſion de leur Partie long-temps avant que nous fuſſions Editeurs, l'avoient déja fort avancée en ſuivant l'ancien projet de l'ordre alphabétique; il nous eût par conſéquent été impoſſible de changer ce projet, quand même nous aurions été moins diſpoſés à l'approuver. Nous ſavions enfin, ou du moins nous avions lieu de croire qu'on n'avoit fait à l'Auteur Anglois, notre modele, aucunes difficultés ſur l'ordre alphabétique auquel il s'étoit aſſujetti. Tout ſe réuniſſoit donc pour nous obliger de rendre cet Ouvrage conforme à un plan que nous aurions ſuivi par choix, ſi nous en euſſions été les maîtres.

La ſeule opération dans notre travail qui ſuppoſe quelque intelligence, conſiſte à remplir les vuides qui ſéparent deux Sciences ou deux Arts, & à renouer la chaîne dans les occaſions où nos Collegues ſe ſont repoſés les uns ſur les autres de certains articles, qui paroiſſant appartenir également à pluſieurs d'entr'eux, n'ont

n'ont été faits par aucun. Mais afin que la perſonne chargée d'une Partie ne ſoit point comptable des fautes qui pourroient ſe gliſſer dans des morceaux ſurajoutés, nous aurons l'attention de diſtinguer ces morceaux par une étoile. Nous tiendrons exactement la parole que nous avons donnée; le travail d'autrui ſera ſacré pour nous, & nous ne manquerons pas de conſulter l'Auteur, s'il arrive dans le cours de l'Edition, que ſon ouvrage nous paroiſſe demander quelque changement conſidérable.

Les différentes mains que nous avons employées ont appoſé à chaque article comme le ſceau de leur ſtyle particulier, ainſi que celui du ſtyle propre à la matiere & à l'objet d'une Partie. Un procédé de Chymie ne ſera point du même ton que la deſcription des bains & des théatres anciens; ni la manœuvre d'un Serrurier expoſée comme les recherches d'un Théologien ſur un point de dogme ou de diſcipline. Chaque choſe a ſon coloris, & ce ſeroit confondre les genres que de les réduire à une certaine uniformité. La pureté du ſtyle, la clarté, & la préciſion, ſont les ſeules qualités qui puiſſent être communes à tous les articles, & nous eſpérons qu'on les y remarquera. S'en permettre davantage, ce ſeroit s'expoſer à la monotonie & au dégoût qui ſont preſque inſéparables des Ouvrages étendus, & que l'extrême variété des matieres doit écarter de celui-ci.

Nous en avons dit aſſez pour inſtruire le Public de la nature d'une entrepriſe à laquelle il a paru s'intéreſſer; des avantages généraux qui en réſulteront ſi elle eſt bien exécutée; du bon ou du mauvais ſuccès de ceux qui l'ont tentée avant nous; de l'étendue de ſon objet; de l'ordre auquel nous nous ſommes aſſujettis; de la diſtribution qu'on a faite de chaque Partie, & de nos fonctions d'Editeurs. Nous allons maintenant paſſer aux principaux détails de l'exécution.

Toute la matiere de l'Encyclopédie peut ſe réduire à trois chefs: les Sciences, les Arts libéraux, & les Arts méchaniques. Nous commencerons par ce qui concerne les Sciences & les Arts libéraux, & nous finirons par les Arts méchaniques.

On a beaucoup écrit ſur les Sciences. Les traités ſur les Arts libéraux ſe ſont multipliés ſans nombre; la république des Lettres en eſt inondée. Mais combien peu donnent les vrais principes? combien d'autres les noient dans une affluence de paroles, ou les perdent dans des ténebres affectées? Combien dont l'autorité en impoſe, & chez qui une erreur placée à côté d'une vérité, ou décrédite celle-ci, ou s'accrédite elle-même à la faveur de ce voiſinage? On eût mieux fait ſans doute d'écrire moins & d'écrire mieux.

Entre tous les Ecrivains, on a donné la préférence à ceux qui ſont généralement reconnus pour les meilleurs. C'eſt de là que les principes ont été tirés. A leur expoſition claire & préciſe, on a joint des exemples ou des autorités conſtamment reçues. La coutume vulgaire eſt de renvoyer aux ſources, ou de citer d'une maniere vague, ſouvent infidelle, & preſque toujours confuſe; en ſorte que dans les différentes Parties dont un article eſt compoſé, on ne ſait exactement quel Auteur on doit conſulter ſur tel ou tel point, ou s'il faut les conſulter tous; ce qui rend la vérification longue & pénible. On s'eſt attaché, autant qu'il a été poſſible, à éviter cet inconvénient, en citant dans le corps même des articles les Auteurs ſur le témoignage deſquels on s'eſt appuyé; rapportant leur propre texte quand il eſt néceſſaire; comparant par-tout les opinions; balançant les raiſons; propoſant des moyens de douter ou de ſortir de doute; décidant même quelquefois, détruiſant autant qu'il eſt en nous les erreurs & les préjugés; & tâchant ſur-tout de ne les pas multiplier, & de ne les point perpétuer, en protégeant ſans examen des

Digitized by Google

ſentimens rejetés, ou en proſcrivant ſans raiſon des opinions reçues. Nous n'avons pas craint de nous étendre quand l'intérêt de la vérité & l'importance de la matiere le demandoient, ſacrifiant l'agrément toutes les fois qu'il n'a pu s'accorder avec l'inſtruction.

Nous ferons ici ſur les définitions une remarque importante. Nous nous ſommes conformés dans les articles généraux des Sciences à l'uſage conſtamment reçu dans les Dictionnaires & dans les autres Ouvrages, qui veut qu'on commence en traitant d'une Science, par en donner la définition. Nous l'avons donnée auſſi, la plus ſimple même & la plus courte qu'il nous a été poſſible. Mais il ne faut pas croire que la définition d'une Science, ſur-tout d'une Science abſtraite, en puiſſe donner l'idée à ceux qui n'y ſont pas du moins initiés. En effet, qu'eſt-ce qu'une Science, ſinon un ſyſtême de regles ou de faits relatifs à un certain objet ? & comment peut-on donner l'idée de ce ſyſtême à quelqu'un qui ſeroit abſolument ignorant de ce que le ſyſtême renferme ? Quand on dit de l'Arithmétique, que c'eſt la Science des propriétés des nombres, la fait-on mieux connoître à celui qui ne la ſait pas, qu'on ne feroit connoître la pierre philoſophale, en diſant que c'eſt le ſecret de faire de l'or ? La définition d'une Science ne conſiſte proprement que dans l'expoſition détaillée des choſes dont cette Science s'occupe, comme la définition d'un corps eſt la deſcription détaillée de ce corps même ; & il nous ſemble d'après ce principe, que ce qu'on appelle définition de chaque Science ſeroit mieux placé à la fin qu'au commencement du livre qui en traite : ce ſeroit alors le réſultat extrêmement réduit de toutes les notions qu'on auroit acquiſes. D'ailleurs, que contiennent ces définitions pour la plupart, ſinon des expreſſions vagues & abſtraites, dont la notion eſt ſouvent plus difficile à fixer que celles de la Science même ? Tels ſont les mots, *ſcience*, *nombre*, & *propriété*, dans la définition déja citée de l'Arithmétique. Les termes généraux ſans doute ſont néceſſaires, & nous avons vu dans ce Diſcours quelle en eſt l'utilité ; mais on pourroit les définir, un abus forcé des ſignes, & la plupart des définitions, un abus tantôt volontaire, tantôt forcé des termes généraux. Au reſte, nous le répétons, nous nous ſommes conformés ſur ce point à l'uſage, parce que ce n'eſt pas à nous à le changer, & que la forme même de ce Dictionnaire nous en empêchoit. Mais en ménageant les préjugés, nous n'avons point dû appréhender d'expoſer ici des idées que nous croyons ſaines. Continuons à rendre compte de notre Ouvrage.

L'empire des Sciences & des Arts eſt un monde éloigné du vulgaire, où l'on fait tous les jours des découvertes, mais dont on a bien des relations fabuleuſes. Il étoit important d'aſſurer les vraies, de prévenir ſur les fauſſes ; de fixer des points d'où l'on partît, & de faciliter ainſi la recherche de ce qui reſte à trouver. On ne cite des faits, on ne compare des expériences, on n'imagine des méthodes, que pour exciter le génie à s'ouvrir des routes ignorées, & à s'avancer à des découvertes nouvelles, en regardant comme le premier pas celui où les grands hommes ont terminé leur courſe. C'eſt auſſi le but que nous nous ſommes propoſé, en alliant aux principes des Sciences & des Arts libéraux l'hiſtoire de leur origine & de leurs progrès ſucceſſifs ; & ſi nous l'avons atteint, de bons eſprits ne s'occuperont plus à chercher ce qu'on ſavoit avant eux. Il ſera facile dans les productions à venir ſur les Sciences & ſur les Arts libéraux de démêler ce que les inventeurs ont tiré de leurs fonds d'avec ce qu'ils ont emprunté de leurs prédéceſſeurs : on appréciera les travaux ; & ces hommes avides de réputation & dépourvus de génie, qui publient hardiment de vieux ſyſtêmes comme des idées nouvelles, ſeront bientôt

démaſqués. Mais, pour parvenir à ces avantages, il a fallu donner à chaque matiere une étendue convenable, inſiſter ſur l'eſſentiel, négliger les minuties, & éviter un défaut aſſez commun, celui de s'appeſantir ſur ce qui ne demande qu'un mot, de prouver ce qu'on ne conteſte point, & de commenter ce qui eſt clair. Nous n'avons ni épargné ni prodigué les éclairciſſemens. On jugera qu'ils étoient néceſſaires par-tout où nous en avons mis, & qu'ils auroient été ſuperflus où l'on n'en trouvera pas. Nous nous ſommes encore bien gardés d'accumuler les preuves où nous avons cru qu'un ſeul raiſonnement ſolide ſuffiſoit, ne les multipliant que dans les occaſions où leur force dépendoit de leur nombre & de leur concert.

Les articles qui concernent les élémens des Sciences ont été travaillés avec tout le ſoin poſſible; ils ſont en effet la baſe & le fondement des autres. C'eſt par cette raiſon que les élémens d'une Science ne peuvent être bien faits que par ceux qui ont été fort loin au delà; car ils renferment le ſyſtême des principes généraux qui s'étendent aux différentes parties de la Science; & pour connoître la maniere la plus favorable de préſenter ces principes, il faut en avoir fait une application très-étendue & très-variée.

Ce ſont là toutes les précautions que nous avions à prendre. Voilà les richeſſes ſur leſquelles nous pouvions compter; mais il nous en eſt ſurvenu d'autres que notre entrepriſe doit, pour ainſi dire, à ſa bonne fortune. Ce ſont des manuſcrits qui nous ont été communiqués par des Amateurs, ou fournis par des Savans, entre leſquels nous nommerons ici M. FORMEY, Secretaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe. Cet illuſtre Académicien avoit médité un Dictionnaire tel à-peu-près que le nôtre; & il nous a généreuſement ſacrifié la partie conſidérable qu'il en avoit exécutée, & dont nous ne manquerons pas de lui faire honneur. Ce ſont encore des recherches, des obſervations, que chaque Artiſte ou Savant chargé d'une partie de notre Dictionnaire, renfermoit dans ſon cabinet, & qu'il a bien voulu publier par cette voie. De ce nombre ſeront preſque tous les articles de Grammaire générale & particuliere. Nous croyons pouvoir aſſurer qu'aucun Ouvrage connu ne ſera ni auſſi riche ni auſſi inſtructif que le nôtre ſur les regles & les uſages de la Langue Françoiſe, & même ſur la nature, l'origine, & le philoſophique des Langues en général. Nous ferons donc part au Public, tant ſur les Sciences que ſur les Arts libéraux, de pluſieurs fonds littéraires dont il n'auroit peut-être jamais eu connoiſſance.

Mais ce qui ne contribuera guere moins à la perfection de ces deux branches importantes, ce ſont les ſecours obligeans que nous avons reçus de tous côtés; protection de la part des Grands, accueil & communication de la part de pluſieurs Savans; bibliotheques publiques, cabinets particuliers, recueils, porte-feuilles, *&c.* tout nous a été ouvert, & par ceux qui cultivent les Lettres & par ceux qui les aiment. Un peu d'adreſſe & beaucoup de dépenſe, ont procuré ce qu'on n'a pu obtenir de la pure bienveillance; & les récompenſes ont preſque toujours calmé, ou les inquiétudes réelles, ou les alarmes ſimulées de ceux que nous avions à conſulter.

Nous ſommes principalement ſenſibles aux obligations que nous avons à M. l'abbé SALLIER, Garde de la Bibliotheque du Roi: il nous a permis, avec cette politeſſe qui lui eſt naturelle, & qu'animoit encore le plaiſir de favoriſer une grande entrepriſe, de choiſir dans le riche fonds dont il eſt dépoſitaire, tout ce qui pouvoit répandre de la lumiere ou des agrémens ſur notre Encyclopédie. On juſtifie, nous pourrions même dire qu'on honore le choix du Prince, quand on ſait ſe prêter

ainſi à ſes vues. Les Sciences & les Beaux Arts ne peuvent donc trop concourir à illuſtrer par leurs productions le regne d'un Souverain qui les favoriſe. Pour nous, ſpectateurs de leurs progrés & leurs hiſtoriens, nous nous occuperons ſeulement à les tranſmettre à la poſtérité. Qu'elle diſe à l'ouverture de notre Dictionnaire, tel étoit alors l'état des Sciences & des Beaux Arts. Qu'elle ajoute ſes découvertes à celles que nous aurons enrégiſtrées, & que l'hiſtoire de l'eſprit humain & de ſes productions aille d'âge en âge juſqu'aux ſiecles les plus reculés. Que l'Encyclopédie devienne un ſanctuaire où les connoiſſances des hommes ſoient à l'abri des temps & des révolutions. Ne ſerons-nous pas trop flattés d'en avoir poſé les fondemens ? Quel avantage n'auroit-ce pas été pour nos peres & pour nous, ſi les travaux des Peuples anciens, des Egyptiens, des Chaldéens, des Grecs, des Romains, *&c.* avoient été tranſmis dans un ouvrage encyclopédique, qui eût expoſé en même temps les vrais principes de leurs Langues ? Faiſons donc pour les ſiecles à venir ce que nous regrettons que les ſiecles paſſés n'aient pas fait pour le nôtre. Nous oſons dire que ſi les Anciens euſſent exécuté une Encyclopédie, comme ils ont exécuté tant de grandes choſes, & que ce manuſcrit ſe fût échappé ſeul de la fameuſe bibliotheque d'Alexandrie, il eût été capable de nous conſoler de la perte des autres.

Voilà ce que nous avions à expoſer au Public ſur les Sciences & les Beaux Arts. La partie des Arts méchaniques ne demandoit ni moins de détails ni moins de ſoins. Jamais peut-être il ne s'eſt trouvé tant de difficultés raſſemblées, & ſi peu de ſecours dans les Livres pour les vaincre. On a trop écrit ſur les Sciences : on n'a pas aſſez bien écrit ſur la plupart des Arts libéraux ; on n'a preſque rien écrit ſur les Arts méchaniques. Car qu'eſt-ce que le peu qu'on en rencontre dans les Auteurs, en comparaiſon de l'étendue & de la fécondité du ſujet ? Entre ceux qui en ont traité, l'un n'étoit pas aſſez inſtruit de ce qu'il avoit à dire, & a moins rempli ſon ſujet que montré la néceſſité d'un meilleur ouvrage. Un autre n'a qu'effleuré la matiere, en la traitant plutôt en Grammairien & en homme de Lettres, qu'en Artiſte. Un troiſieme eſt à la vérité plus riche & plus ouvrier : mais il eſt en même temps ſi court, que les opérations des Artiſtes & la deſcription de leurs machines, cette matiere capable de fournir ſeule des Ouvrages conſidérables, n'occupe que la très-petite partie du ſien. Chambers n'a preſque rien ajouté à ce qu'il a traduit de nos Auteurs. Tout nous déterminoit donc à recourir aux ouvriers.

On s'eſt adreſſé aux plus habiles de Paris & du Royaume ; on s'eſt donné la peine d'aller dans leurs atteliers, de les interroger, d'écrire ſous leur dictée, de développer leurs penſées, d'en tirer les termes propres à leurs profeſſions, d'en dreſſer des tables, & de les définir, de converſer avec ceux de qui on avoit obtenu des mémoires, & (précaution preſque indiſpenſable) de rectifier dans de longs & fréquens entretiens avec les uns, ce que d'autres avoient imparfaitement, obſcurément, & quelquefois infidellement expliqué. Il eſt des Artiſtes qui ſont en même temps gens de Lettres, & nous en pourrions citer ici : mais le nombre en ſeroit fort petit. La plupart de ceux qui exercent les Arts méchaniques, ne les ont embraſſés que par néceſſité, & n'operent que par inſtinct. A peine entre mille en trouve-t-on une douzaine en état de s'exprimer avec quelque clarté ſur les inſtrumens qu'ils emploient & ſur les ouvrages qu'ils fabriquent. Nous avons vu des ouvriers qui travaillent depuis quarante années, ſans rien connoître à leurs machines. Il a fallu exercer avec eux la fonction dont ſe glorifioit Socrate, la

fonction pénible & délicate de faire accoucher les eſprits, *obſtetrix animorum.*

Mais il eſt des métiers ſi ſinguliers & des manœuvres ſi déliées, qu'à moins de travailler ſoi-même, de mouvoir une machine de ſes propres mains, & de voir l'ouvrage ſe former ſous ſes propres yeux, il eſt difficile d'en parler avec préciſion. Il a donc fallu pluſieurs fois ſe procurer les machines, les conſtruire, mettre la main à l'œuvre; ſe rendre, pour ainſi dire, apprentif, & faire ſoi-même de mauvais ouvrages, pour apprendre aux autres comment on en fait de bons.

C'eſt ainſi que nous nous ſommes convaincus de l'ignorance dans laquelle on eſt ſur la plupart des objets de la vie, & de la difficulté de ſortir de cette ignorance. C'eſt ainſi que nous nous ſommes mis en état de démontrer que l'homme de Lettres qui ſait le plus ſa Langue, ne connoît pas la vingtieme partie des mots; que quoique chaque Art ait la ſienne, cette langue eſt encore bien imparfaite; que c'eſt par l'extrême habitude de converſer les uns avec les autres, que les ouvriers s'entendent, & beaucoup plus par le retour des conjonctures que par l'uſage des termes. Dans un attelier c'eſt le moment qui parle, & non l'artiſte.

Voici la méthode qu'on a ſuivie pour chaque Art. On a traité, 1°. de la matiere, des lieux où elle ſe trouve, de la maniere dont on la prépare, de ſes bonnes & mauvaiſes qualités, de ſes différentes eſpeces, des opérations par leſquelles on la fait paſſer, ſoit avant que de l'employer, ſoit en la mettant en œuvre.

2°. Des principaux ouvrages qu'on en fait, & de la maniere de les faire.

3°. On a donné le nom & la deſcription des outils & des machines, *&c.*

4°. On a recueilli &. défini le plus exactement qu'il a été poſſible les termes propres de l'Art.

Il y a des notions qui ſont communes à preſque tous les hommes, & qu'ils ont dans l'eſprit avec plus de clarté qu'elles n'en peuvent recevoir du diſcours. Il y a auſſi des objets ſi familiers qu'il ſeroit ridicule d'en faire des figures. Les Arts en offrent d'autres ſi compoſés, qu'on les repréſenteroit inutilement. Dans les deux premiers cas, nous avons ſuppoſé que le lecteur n'étoit pas entiérement dénué de bon ſens & d'expérience; & dans le dernier, nous renvoyons à l'objet même. Il eſt en tout un juſte milieu, & nous avons tâché de ne le point manquer ici. Un ſeul Art dont on voudroit tout repréſenter & tout dire, fourniroit des volumes de diſcours & de planches. On ne finiroit jamais ſi l'on ſe propoſoit de rendre en figures tous les états par leſquels paſſe un morceau de fer, avant que d'être tranſformé en aiguille. Que le diſcours ſuive le procédé de l'artiſte dans le dernier détail, à la bonne heure.

Au reſte, c'eſt la main-d'œuvre qui fait l'artiſte, & ce n'eſt point dans les livres qu'on peut apprendre à manœuvrer. L'artiſte rencontrera ſeulement dans notre Ouvrage des vues qu'il n'eût peut-être jamais eues, & des obſervations qu'il n'eût faites qu'après pluſieurs années de travail. Nous offrirons au lecteur ſtudieux ce qu'il eût appris d'un artiſte en le voyant opérer, pour ſatisfaire ſa curioſité; & à l'artiſte, ce qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il apprît du Philoſophe pour s'avancer à la perfection.

Nous avons diſtribué dans les Sciences & dans les Arts libéraux des figures & des planches. Les volumes qu'elles formeront ne ſeront pas la partie la moins intéreſſante de l'Ouvrage, par l'attention que nous aurons de placer au *verſo* d'une planche l'explication de celle qui ſera vis-à-vis, avec des renvois aux endroits du Dictionnaire auxquels chaque figure ſera relative.

La Gravure répondra à la perfection des deſſins, & nous eſpérons que les

planches de notre Encyclopédie ſurpaſſeront autant en beauté celles du Dictionnaire Anglois, qu'elles les ſurpaſſent en nombre. Chambers a trente planches; l'ancien projet en promettoit cent vingt, & nous en donnerons trois volumes. Il n'eſt pas étonnant que la carriere ſe ſoit étendue ſous nos pas; elle eſt immenſe, & nous ne nous flattons pas de l'avoir parcourue.

Malgré les ſecours & les travaux dont nous venons de rendre compte, nous déclarons ſans peine, au nom de nos collegues & au nôtre, qu'on nous trouvera toujours diſpoſés à convenir de notre inſuffiſance, & à profiter des lumieres qui nous ſeront communiquées. Nous les recevrons avec reconnoiſſance, & nous nous y conformerons avec docilité; tant nous ſommes perſuadés que la perfection derniere d'une Encyclopédie eſt l'ouvrage des ſiecles. Il a fallu des ſiecles pour commencer; il en faudra pour finir: mais nous ſerons ſatisfaits d'avoir contribué à jeter les fondemens d'un Ouvrage utile.

Nous aurons toujours la ſatisfaction intérieure de n'avoir rien épargné pour réuſſir: une des preuves que nous en apporterons, c'eſt qu'il y a des parties dans les Sciences & dans les Arts qu'on a refaites juſqu'à trois fois. Nous ne pouvons nous diſpenſer de dire à l'honneur des Libraires aſſociés, qu'ils n'ont jamais refuſé de ſe prêter à ce qui pouvoit contribuer à les perfectionner toutes. Il faut eſpérer que le concours d'un auſſi grand nombre de circonſtances, telles que les lumieres de ceux qui ont travaillé à l'Ouvrage, les ſecours des perſonnes qui s'y ſont intéreſſées, & l'émulation des Editeurs & des Libraires, produira quelque bon effet.

De tout ce qui précede, il s'enſuit que dans l'Ouvrage que nous annonçons, on a traité des Sciences & des Arts, de maniere qu'on n'en ſuppoſe aucune connoiſſance préliminaire; qu'on y expoſe ce qui importe de ſavoir ſur chaque matiere; que les articles s'expliquent les uns par les autres, & que par conſéquent la difficulté de la nomenclature n'embarraſſe nulle part. D'où nous inférons que cet Ouvrage pourra, du moins un jour, tenir lieu de bibliotheque dans tous les genres à un homme du monde; & dans tous les genres, excepté le ſien, à un Savant de profeſſion; qu'il développera les vrais principes des choſes; qu'il en marquera les rapports; qu'il contribuera à la certitude & aux progrès des connoiſſances humaines; & qu'en multipliant le nombre des vrais Savans, des Artiſtes diſtingués, & des Amateurs élairés, il répandra dans la ſociété de nouveaux avantages.

Il ne nous reſte plus qu'à nommer les Savans à qui le Public doit cet Ouvrage autant qu'à nous. Nous ſuivrons autant qu'il eſt poſſible, en les nommant, l'ordre encyclopédique des matieres dont ils ſe ſont chargés. Nous avons pris ce parti, pour qu'il ne paroiſſe point que nous cherchions à aſſigner entr'eux aucune diſtinction de rang & de mérite. Les articles de chacun ſeront déſignés dans le corps de l'Ouvrage par des lettres particulieres, dont on trouvera la liſte immédiatement après ce Diſcours.

Nous devons l'*Hiſtoire Naturelle* à M. DAUBENTON, Docteur en Médecine, de l'Académie Royale des Sciences, Garde & Démonſtrateur du Cabinet d'Hiſtoire naturelle, recueil immenſe, raſſemblé avec beaucoup d'intelligence & de ſoin, & qui dans des mains auſſi habiles ne peut manquer d'être porté au plus haut degré de perfection. M. Daubenton eſt le digne collegue de M. de Buffon dans le grand Ouvrage ſur l'Hiſtoire Naturelle, dont les trois premiers volumes déja publiés, ont eu ſucceſſivement trois éditions rapides, & dont le Public attend

Digitized by Google

la ſuite avec impatience. On a donné dans le Mercure de Mars 1751 l'article *Abeille*, que M. Daubenton a fait pour l'Encyclopédie ; & le ſuccès général de cet article nous a engagés à inſérer dans le ſecond volume du Mercure de Juin 1751 l'article *Agate*. On a vu par ce dernier, que M. Daubenton ſait enrichir l'Encyclopédie par des remarques & des vues nouvelles & importantes ſur la partie dont il s'eſt chargé, comme on a vu dans l'article *Abeille* la préciſion & la netteté avec leſquelles il ſait préſenter ce qui eſt connu.

La Théologie eſt de M. MALLET, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maiſon & Société de Navarre, & Profeſſeur royal en Théologie à Paris. Son ſavoir & ſon mérite ſeul, ſans aucune ſollicitation de ſa part, l'ont fait nommer à la chaire qu'il occupe, ce qui n'eſt pas un petit éloge dans le ſiecle où nous vivons. M. l'Abbé Mallet eſt auſſi l'Auteur de tous les articles d'*Hiſtoire ancienne & moderne* ; matiere dans laquelle il eſt très-verſé, comme on le verra bientôt par l'Ouvrage important & curieux qu'il prépare en ce genre. Au reſte, on obſervera que les articles d'*Hiſtoire* de notre encyclopédie ne s'étendent pas aux noms de Rois, de Savans, & de Peuples, qui ſont l'objet particulier du Dictionnaire de Moreri, & qui auroient preſque doublé le nôtre. Enfin, nous devons encore à M. l'Abbé Mallet tous les articles qui concernent la *Poéſie*, *l'Eloquence*, & en général la *Littérature*. Il a déja publié en ce genre deux Ouvrages utiles & remplis de réflexions judicieuſes. L'un eſt ſon *eſſai ſur l'étude des Belles-Lettres*, & l'autre ſes *principes pour la lecture des Poëtes*. On voit par le détail où nous venons d'entrer, combien M. l'Abbé Mallet, par la variété de ſes connoiſſances & de ſes talens, a été utile à ce grand Ouvrage, & combien l'Encyclopédie lui a d'obligation. Elle ne pouvoit lui en trop avoir.

La *Grammaire* eſt de M. DU MARSAIS, qu'il ſuffit de nommer.

La *Métaphyſique*, la *Logique* & la *Morale*, de M. l'Abbé YVON, Métaphyſicien profond, & ce qui eſt encore plus rare, d'une extrême clarté. On peut en juger par les articles qui ſont de lui dans ce premier volume, entr'autres par l'article *Agir* auquel nous renvoyons, non par préférence, mais parce qu'étant court, il peut faire juger en un moment combien la philoſophie de M. l'Abbé Yvon eſt ſaine, & ſa Métaphyſique nette & préciſe. M. l'Abbé PESTRÉ, digne par ſon ſavoir & par ſon mérite de ſeconder M. l'Abbé Yvon, l'a aidé dans pluſieurs articles de Morale. Nous ſaiſiſſons cette occaſion d'avertir que M. l'Abbé Yvon prépare conjointement avec M. l'Abbé DE PRADES, un Ouvrage ſur la Religion, d'autant plus intéreſſant, qu'il ſera fait par deux hommes d'eſprit & par deux Philoſophes.

La *Juriſprudence* eſt de M. TOUSSAINT, Avocat en Parlement, & Membre de l'Académie royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe ; titre qu'il doit à l'étendue de ſes connoiſſances, & à ſon talent pour écrire, qui lui ont fait un nom dans la Littérature.

Le *Blaſon* eſt de M. EIDOUS, ci-devant Ingénieur des Armées de Sa Majeſté Catholique, & à qui la république des Lettres eſt redevable de la traduction de pluſieurs bons Ouvrages de différens genres.

L'*Arithmétique* & la *Géométrie élémentaire* ont été revues par M. l'Abbé DE LA CHAPELLE, Cenſeur royal, & Membre de la Société royale de Londres. Ses *Inſtitutions de Géométrie*, & ſon *Traité des Sections coniques*, ont juſtifié par leur ſuccès l'approbation que l'Académie des Sciences a donnée à ces deux Ouvrages.

Les articles de *Fortification*, de *Tactique*, & en général d'*Art militaire*, ſont

de M. LE BLOND, Profeſſeur de Mathématiques des Pages de la grande Ecurie du Roi, très-connu du Public par pluſieurs Ouvrages juſtement eſtimés, entr'autres par ſes *Elémens de Fortification* réimprimés pluſieurs fois; par ſon *Eſſai ſur la Caſtramétation*; par ſes *Elémens de la Guerre des Sieges*, & par ſon *Arithmétique & Géométrie de l'Officier*, que l'Académie des Sciences a approuvée avec éloge.

La *Coupe des Pierres* eſt de M. GOUSSIER, très-verſé & très-intelligent dans toutes les parties des Mathématiques & de la Phyſique; & à qui cet Ouvrage a beaucoup d'autres obligations, comme on le verra plus bas.

Le *Jardinage* & l'*Hydraulique* ſont de M. D'ARGENVILLE, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Maître ordinaire en ſa Chambre des Comptes de Paris, des Sociétés royales des Sciences de Londres & de Montpellier, & de l'Académie des Arcades de Rome. Il eſt Auteur d'un Ouvrage intitulé, *Théorie & Pratique du Jardinage, avec un Traité d'Hydraulique*, dont quatre éditions faites à Paris, & deux traductions, l'une en Anglois, l'autre en Allemand, prouvent le mérite & l'utilité reconnue. Comme cet Ouvrage ne regarde que les jardins de propreté, & que l'Auteur n'y a conſidéré l'Hydraulique que par rapport aux jardins, il a généraliſé ces deux matieres dans l'Encyclopédie, en parlant de tous les jardins fruitiers, potagers, légumiers; on y trouvera encore une nouvelle méthode de tailler les arbres, & de nouvelles figures de ſon invention. Il a auſſi étendu la partie de l'Hydraulique, en parlant des plus belles machines de l'Europe pour élever les eaux, ainſi que des écluſes, & autres bâtimens que l'on conſtruit dans l'eau. M. d'Argenville eſt encore avantageuſement connu du Public par pluſieurs Ouvrages dans différens genres, entr'autres, par ſon *Hiſtoire Naturelle éclaircie dans deux de ſes principales parties, la Lithologie & la Conchyliologie.* Le ſuccès de la premiere partie de cette Hiſtoire a engagé l'Auteur à donner dans peu la ſeconde, qui traitera des minéraux.

La *Marine* eſt de M. BELLIN, Cenſeur royal & Ingénieur ordinaire de la Marine; aux travaux duquel ſont dues pluſieurs Cartes que les Savans & les Navigateurs ont reçues avec empreſſement. On verra par nos Planches de *Marine*, que cette partie lui eſt bien connue.

L'*Horlogerie* & la *deſcription des inſtrumens aſtronomiques* ſont de M. J. B. LE ROY, qui eſt l'un des fils du célebre M. Julien le Roy, & qui joint aux inſtructions qu'il a reçues en ce genre d'un pere ſi eſtimé dans toute l'Europe, beaucoup de connoiſſances des Mathématiques & de la Phyſique, & un eſprit cultivé par l'étude des Belles-Lettres.

L'*Anatomie* & la *Phyſiologie* ſont de M. TARIN, Docteur en Médecine, dont les Ouvrages ſur cette matiere ſont connus & approuvés des Savans.

La *Médecine*, la *Matiere médicale*, & la *Pharmacie*, de M. VANDENESSE, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, très-verſé dans la théorie & la pratique de ſon art.

La *Chirurgie*, de M. LOUIS, Chirurgien gradué, Démonſtrateur royal au College de Saint Côme, & Conſeiller Commiſſaire pour les extraits de l'Académie royale de Chirurgie. M. Louis déja très-eſtimé, quoique fort jeune, par les plus habiles de ſes confreres, avoit été chargé de la partie chirurgicale de ce Dictionnaire par le choix de M. de la Peyronie, à qui la Chirurgie doit tant, & qui a bien mérité d'elle & de l'Encyclopédie, en procurant M. Louis à l'une & à l'autre.

La *Chymie* eſt de M. MALOUIN, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de

de Paris, Cenſeur royal, & membre de l'Académie royale des Sciences ; Auteur d'un *Traité de Chymie* dont il y a eu deux éditions, & d'une *Chymie médicinale* que les François & les étrangers ont fort goûtée.

La *Peinture*, la *Sculpture*, la *Gravure*, ſont de M. LANDOIS, qui joint à la connoiſſance de ces beaux Arts, beaucoup d'eſprit & de talent pour écrire.

L'*Architecture* de M. BLONDEL, Architecte célebre, non ſeulement par pluſieurs Ouvrages qu'il a fait exécuter à Paris, & par d'autres dont il a donné les deſſins, & qui ont été exécutés chez différens Souverains, mais encore par ſon *Traité de la Décoration des Edifices*, dont il a gravé lui-même les Planches qui ſont très-eſtimées. On lui doit auſſi la derniere édition de *Daviler*, & trois volumes de l'*Architecture Françoiſe* en ſix cents Planches : ces trois volumes ſeront ſuivis de cinq autres. L'amour du bien public & le deſir de contribuer à l'accroiſſement des Arts en France, lui a fait établir en 1744 une école d'Architecture, qui eſt devenue en peu de temps très-fréquentée. M. Blondel, outre l'Architecture qu'il y enſeigne à ſes éleves, fait profeſſer dans cette école par des hommes habiles les parties des Mathématiques, de la Fortification, de la Perſpective, de la Coupe des Pierres, de la Peinture, de la Sculpture, *&c.* relatives à l'art de bâtir. On ne pouvoit donc, à toutes ſortes d'égards, faire un meilleur choix pour l'Encyclopédie.

M. ROUSSEAU *de Geneve*, dont nous avons déja parlé, & qui poſſede en Philoſophe & en homme d'eſprit la théorie & la pratique de *la Muſique*, nous a donné les articles qui concernent cette Science. Il a publié il y a quelques années un Ouvrage intitulé, *Diſſertation ſur la Muſique moderne*. On y trouve une nouvelle maniere de noter la Muſique, à laquelle il n'a peut-être manqué pour être reçue, que de n'avoir point trouvé de prévention pour une plus ancienne.

Outre les Savans que nous venons de nommer, il en eſt d'autres qui nous ont fourni pour l'Encyclopédie des articles entiers & très-importans, dont nous ne manquerons pas de leur faire honneur.

M. LE MONNIER, des Académies royales des Sciences de Paris & de Berlin, & de la Société royale de Londres, & Médecin ordinaire de S. M. à Saint-Germain-en-Laye, nous a donné les articles qui concernent l'*Aimant* & l'*Electricité*, deux matieres importantes qu'il a étudiées avec beaucoup de ſuccès, & ſur leſquelles il a donné d'excellens mémoires à l'Académie des Sciences dont il eſt membre. Nous avons averti dans ce volume, que les articles AIMANT & AIGUILLE AIMANTÉE ſont entiérement de lui, & nous ferons de même pour ceux qui lui appartiendront dans les autres volumes.

M. DE CAHUSAC, de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, Auteur de *Zénéide* que le Public revoit & applaudit ſi ſouvent ſur la ſcene Françoiſe, des *Fêtes de l'Amour & de l'Hymen*, & de pluſieurs autres Ouvrages qui ont eu beaucoup de ſuccès ſur le Théatre lyrique, nous a donné les articles BALLET, DANSE, OPÉRA, DÉCORATION, & pluſieurs autres moins conſidérables qui ſe rapportent à ces quatre principaux ; nous aurons ſoin de déſigner chacun de ceux que nous lui devons. On trouvera dans le ſecond volume l'article BALLET, qu'il a rempli de recherches curieuſes & d'obſervations importantes ; nous eſpérons qu'on verra dans tous l'étude approfondie & raiſonnée qu'il a faite du Théatre lyrique.

J'ai fait ou revu tous les articles de *Mathématique & de Phyſique*, qui ne dépendent point des parties dont il a été parlé ci-deſſus ; j'ai auſſi ſuppléé quelques articles, mais en très-petit nombre, dans les autres parties. Je me ſuis attaché

Digitized by Google

dans les articles de *Mathématique tranſcendante*, à donner l'eſprit général des méthodes, à indiquer les meilleurs Ouvrages où l'on peut trouver ſur chaque objet les détails les plus importans, & qui n'étoient point de nature à entrer dans cette Encyclopédie ; à éclaircir ce qui m'a paru n'avoir pas été éclairci ſuffiſamment, ou ne l'avoir point été du tout ; enfin à donner, autant qu'il m'a été poſſible, dans chaque matiere, des principes métaphyſiques exacts, c'eſt-à-dire, ſimples. On peut en voir un eſſai dans ce volume aux articles *Action*, *Application*, *Arithmétique univerſelle*, &c.

Mais ce travail, tout conſidérable qu'il eſt, l'eſt beaucoup moins que celui de M. DIDEROT mon collegue. Il eſt auteur de la partie de cette Encyclopédie la plus étendue, la plus importante, la plus deſirée du Public, & j'oſe le dire, la plus difficile à remplir ; c'eſt la deſcription des Arts. M. Diderot l'a faite ſur des mémoires qui lui ont été fournis par des ouvriers ou par des amateurs, dont on lira bientôt les noms, ou ſur les connoiſſances qu'il a été puiſer lui-même chez les ouvriers, ou enfin ſur des métiers qu'il s'eſt donné la peine de voir, & dont quelquefois il a fait conſtruire des modeles pour les étudier plus à ſon aiſe. A ce detail qui eſt immenſe, & dont il s'eſt acquitté avec beaucoup de ſoin, il en a joint un autre qui ne l'eſt pas moins, en ſuppléant dans les différentes parties de l'Encyclopédie un nombre prodigieux d'articles qui manquoient. Il s'eſt livré à ce travail avec un déſintéreſſement qui honore les Lettres, & avec un zele digne de la reconnoiſſance de tous ceux qui les aiment ou qui les cultivent, & en particulier des perſonnes qui ont concouru au travail de l'Encyclopédie. On verra par ce volume combien le nombre d'articles que lui doit cet Ouvrage eſt conſidérable. Parmi ces articles, il y en a de très-étendus, comme ACIER, AIGUILLE, ARDOISE, ANATOMIE, ANIMAL, AGRICULTURE, &c. Le grand ſuccès de l'article ART qu'il a publié ſéparément il y a quelques mois, l'a encouragé à donner aux autres tous ſes ſoins ; & je crois pouvoir aſſurer qu'ils ſont dignes d'être comparés à celui-là, quoique dans des genres différens. Il eſt inutile de répondre ici à la critique injuſte de quelques gens du monde, qui peu accoutumés ſans doute à tout ce qui demande la plus légere attention, ont trouvé cet article ART trop raiſonné & trop métaphyſique, comme s'il étoit poſſible que cela fût autrement. Tout article qui a pour objet un terme abſtrait & général, ne peut être bien traité ſans remonter à des principes philoſophiques, toujours un peu difficiles pour ceux qui ne ſont pas dans l'uſage de réfléchir. Au reſte, nous devons avouer ici que nous avons vu avec plaiſir un très-grand nombre de gens du monde entendre parfaitement cet article. A l'égard de ceux qui l'ont critiqué, nous ſouhaitons que ſur les articles qui auront un objet ſemblable, ils aient le même reproche à nous faire.

Pluſieurs autres perſonnes, ſans nous avoir fourni des articles entiers, ont procuré à l'Encyclopédie des ſecours importans. Nous avons déja parlé dans le *Proſpectus* & dans ce Diſcours, de M. l'Abbé SALLIER & de M. FORMEY.

M. le Comte d'HEROUVILLE DE CLAYE, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Inſpecteur Général d'Infanterie, que ſes connoiſſances profondes dans l'Art militaire n'empêchent point de cultiver les Lettres & les Sciences avec ſuccès, a communiqué des mémoires très-curieux ſur la *Minéralogie*, dont il a fait exécuter en relief pluſieurs travaux, comme le *cuivre*, l'*alun*, le *vitriol*,

Digitized

la *couperoſe*, &c. en quatorze uſines. On lui doit auſſi des mémoires ſur le *Colzat*, *la Garence*, &c.

M. FALCONET, Médecin Conſultant du Roi, & membre de l'Académie royale des Belles-Lettres, poſſeſſeur d'une Bibliotheque auſſi nombreuſe & auſſi étendue que ſes connoiſſances, mais dont il fait un uſage encore plus eſtimable, celui d'obliger les Savans en la leur communiquant ſans réſerve, nous a donné à cet égard tous les ſecours que nous pouvions ſouhaiter. Cet homme de Lettres citoyen, qui joint à l'érudition la plus variée les qualités d'homme d'eſprit & de philoſophe, a bien voulu auſſi jeter les yeux ſur quelques-uns de nos articles, & nous donner des conſeils & des éclairciſſemens utiles.

M. DUPIN, Fermier Général, connu par ſon amour pour les Lettres & pour le bien public, a procuré ſur les *Salines* tous les éclairciſſemens néceſſaires.

M. MORAND, qui fait tant d'honneur à la Chirurgie de Paris, & aux différentes Académies dont il eſt membre, a communiqué quelques obſervations importantes; on en trouvera dans ce volume à l'article ARTÉRIOTOMIE.

MM. DE PRADES & YVON, dont nous avons déja parlé avec l'éloge qu'ils méritent, ont fourni pluſieurs mémoires relatifs à l'*hiſtoire de la Philoſophie* & quelques-uns ſur *la Religion*. M. l'Abbé PESTRÉ nous a auſſi donné quelques mémoires ſur *la Philoſophie*, que nous aurons ſoin de déſigner dans les volumes ſuivans.

M. DESLANDES, ci-devant Commiſſaire de la *Marine*, a fourni ſur cette matiere des remarques importantes dont on a fait uſage. La réputation qu'il s'eſt acquiſe par ſes différens Ouvrages, doit faire rechercher tout ce qui vient de lui.

M. LE ROMAIN, Ingénieur en chef de l'Iſle de la Grenade, a donné toutes les lumieres néceſſaires ſur les *Sucres*, & ſur pluſieurs autres machines qu'il a eu occaſion de voir & d'examiner dans ſes voyages en Philoſophe & en Obſervateur attentif.

M. VENEL, très-verſé dans la Phyſique & dans la Chymie, ſur laquelle il a préſenté à l'Académie des Sciences d'excellens mémoires, a fourni des éclairciſſemens utiles & importans ſur *la Minéralogie*.

M. GOUSSIER, déja nommé au ſujet de la *Coupe des pierres*, & qui joint la pratique du Deſſin à beaucoup de connoiſſances de la Méchanique, a donné à M. Diderot la figure *de pluſieurs Inſtrumens* & leur explication. Mais il s'eſt particuliérement occupé des figures de l'Encyclopédie qu'il a toutes revues & preſque toutes deſſinées avec un ſoin, une élégance & une préciſion qui ont mérité la reconnoiſſance des Éditeurs, & qui lui aſſurent les ſuffrages du Public éclairé.

M. ROGEAU, habile Profeſſeur de Mathématiques, a fourni des matériaux ſur le *Monnoyage*, & pluſieurs figures qu'il a deſſinées lui-même, ou auxquelles il a veillé.

On juge bien que ſur ce qui concerne l'Imprimerie & la Librairie, les Libraires aſſociés nous ont donné par eux-mêmes tous les ſecours qu'il nous étoit poſſible de deſirer.

M. PREVOST, Inſpecteur des *Verreries*, a donné des lumieres ſur cet Art important.

La *Braſſerie* a été faite ſur un mémoire de M. LONGCHAMP, qu'une fortune conſidérable & beaucoup d'aptitude pour les Lettres n'ont point détaché de l'état de ſes peres.

M. BUISSON, Fabricant de Lyon, & ci-devant Inſpecteur de Manufactures; a donné des mémoires ſur la *Teinture*, ſur la *Draperie*, ſur la *Fabrication des étoffes riches*, ſur le travail de la *Soie*, *ſon tirage*, *moulinage*, *ovalage*, &c. & des obſervations ſur les Arts relatifs aux précédens, comme ceux de *dorer les lingots*, de *battre l'or & l'argent*, de les *tirer*, de les *filer*, &c.

M. LA BASSÉE a fourni les articles de *Paſſementerie*, dont le détail n'eſt bien connu que de ceux qui s'en ſont particuliérement occupés.

M. DOUET s'eſt prêté à tout ce qui pouvoit inſtruire ſur l'Art du *Gazier*, qu'il exerce.

M. BARRAT, ouvrier excellent dans ſon genre, a monté & démonté pluſieurs fois en préſence de M. Diderot le *métier à bas*, machine admirable.

M. PICHARD, Marchand Fabricant Bonnetier, a donné des lumieres ſur la *Bonneterie*.

MM. BONNET & LAURENT, ouvriers en *Soie*, ont monté & fait travailler ſous les yeux de M. Diderot, un métier *à velours*, &c. & un autre en *étoffe brochée*: on en verra le détail à l'article VELOURS.

M. PAPILLON, célebre *Graveur en bois*, a fourni un mémoire ſur l'hiſtoire & la pratique de ſon Art.

M. FOURNIER, très-habile *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*, en a fait autant pour la *Fonderie des caracteres*.

M. FAVRE a donné des mémoires ſur la *Serrurerie*, *Taillanderie*, *Fonte des canons*, &c. dont il eſt bien inſtruit.

M. MALLET, Potier d'*étain* à Melun, n'a rien laiſſé à deſirer ſur la connoiſſance de ſon Art.

M. HILL, Anglois de nation, a communiqué une *Verrerie* Angloiſe exécutée en relief, & tous ſes inſtrumens avec les explications néceſſaires.

MM. DE PUISIEUX, CHARPENTIER, MABILE, & DE VIENNE, ont aidé M. Diderot dans la deſcription de pluſieurs Arts. M. EIDOUS a fait en entier les articles de *Maréchallerie* & de *Manege*, & M. ARNAULD *de Senlis*, ceux qui concernent la *Pêche* & la *Chaſſe*.

Enfin un grand nombre d'autres perſonnes bien intentionnées ont inſtruit M. Diderot ſur la fabrication des *Ardoiſes*, les *Forges*, la *Fonderie*, *Reſenderie*, *Triſilerie*, &c. La plupart de ces perſonnes étant abſentes, on n'a pu diſpoſer de leur nom ſans leur conſentement; on les nommera, pour peu qu'elles le deſirent. Il en eſt de même de pluſieurs autres dont les noms ont échappé. A l'égard de celles dont les ſecours n'ont été d'aucun uſage, on ſe croit diſpenſé de les nommer.

Nous publions ce premier volume dans le temps précis pour lequel nous l'avions promis. Le ſecond volume eſt déja ſous preſſe; nous eſpérons que le Public n'attendra point les autres, ni les volumes des Figures; notre exactitude à lui tenir parole ne dépendra que de notre vie, de notre ſanté, & de notre repos. Nous avertiſſons auſſi, au nom des Libraires aſſociés, qu'en cas d'une ſeconde édition, les additions & corrections ſeront données dans un volume ſéparé à ceux qui auront acheté la premiere. Les perſonnes qui nous fourniront quelques ſecours pour la ſuite de cet Ouvrage, ſeront nommées à la tête de chaque volume.

VOILA ce que nous avions à dire ſur cette collection immenſe. Elle ſe préſente avec tout ce qui peut intéreſſer pour elle; l'impatience que l'on a témoignée de

la voir paroître, les obſtacles qui en ont retardé la publication ; les circonſtances qui nous ont forcés à nous en charger ; le zele avec lequel nous nous ſommes livrés à ce travail, comme s'il eût été de notre choix ; les éloges que les bons citoyens ont donnés à l'entrepriſe ; les ſecours innombrables & de toute eſpece que nous avons reçus ; la protection du Gouvernement ; des ennemis tant foibles que puiſſans, qui ont cherché, quoique en vain, à étouffer l'ouvrage avant ſa naiſſance ; enfin des Auteurs ſans cabale & ſans intrigue, qui n'attendent d'autre récompenſe de leurs ſoins & de leurs efforts, que la ſatisfaction d'avoir bien mérité de leur patrie. Nous ne chercherons point à comparer ce Dictionnaire aux autres ; nous reconnoiſſons avec plaiſir qu'ils nous ont tous été utiles, & notre travail ne conſiſte point à décrier celui de perſonne. C'eſt au Public qui lit à nous juger ; nous croyons devoir le diſtinguer de celui qui parle.

FIN DU DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

Des Éditeurs des Supplémens.

LE propre de la Science, quoi qu'en diſent ſes détracteurs, eſt de conduire les hommes à la vertu, au bonheur. Accroître la ſomme de leurs connoiſſances, c'eſt contribuer à les rendre meilleurs; c'eſt leur découvrir de nouvelles ſources de félicité. Tel eſt le point de vue ſous lequel on doit enviſager les travaux littéraires; & dans un ſiecle où les gens de lettres s'attachent d'une maniere ſi ſpéciale à diriger leurs recherches vers les grandes fins de la ſociété politique, ils méritent le titre précieux de bienfaiſteurs de la patrie & de l'humanité. Tel eſt en particulier notre but en publiant cet Ouvrage qui eſt le fruit du zele & des lumieres d'un grand nombre de ſavans nationaux & étrangers, des plus diſtingués chacun dans la partie qu'il a traitée. Ils y ont raſſemblé les nouvelles découvertes faites dans les Sciences & les Arts depuis la publication du *Dictionnaire raiſonné des Sciences, des Arts & des Métiers*, & celles qui avoient échappé aux Auteurs de ce dépôt immenſe de connoiſſances utiles.

M. D'ALEMBERT, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & Secretaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, à qui nous devons des articles de *Phyſique* & de *Géométrie*, dignes du génie vaſte & profond qui a tant contribué aux progrès de preſque toutes les Sciences, ne s'eſt pas contenté de nous enrichir de ſes propres tréſors; il nous a remis d'excellens morceaux tirés des papiers de MM. DE MAIRAN, DE LA CONDAMINE, & d'autres hommes célebres.

Il n'y a preſque rien dans l'*Encyclopédie* ſur les découvertes *Analytiques*, faites depuis 1754, auxquelles M. d'Alembert a eu tant de part. M. le marquis DE CONDORCET, Membre & Secretaire-Adjoint de l'Académie Royale des Sciences, y a ſuppléé avec une préciſion, une clarté, un ſavoir qui annoncent un grand maître. Lorſque M. de Condorcet a expoſé des méthodes, ou des ſolutions de problêmes, trouvées par d'autres Géometres (MM. D'ALEMBERT, EULER, DE LA GRANGE, *&c.*), en leur rapportant la gloire de l'invention, il s'eſt cru diſpenſé de les copier. « Une maniere de préſenter les objets uni-
» forme dans tout l'Ouvrage, nous écrivoit-il lui-même en nous envoyant
» ſon travail, m'a paru préférable à d'autres manieres, meilleures ſans doute,
» mais qui, changeant d'un article à l'autre, auroient pu être difficiles à ſaiſir.
» Lorſque j'ai eu des théorêmes à démontrer, ou quelque opération analytique
» à développer, ajoutoit ce ſavant Géometre, j'ai preſque toujours indiqué le
» fil ſouvent très-délié qui a pu conduire les inventeurs. Tout théorême tend
» à prouver une équation; & c'eſt en devinant la forme dont cette équation
» eſt ſuſceptible, qu'on eſt parvenu à en découvrir l'énoncé. Toute opération
» analytique tend à changer la forme d'une équation donnée, pour la rap-
» peller à une forme cherchée; & il faut deviner quelles opérations peuvent

Digitized by Google

» plus aiſément faire ce changement. Mais cette eſpece de divination qui n'eſt » donnée qu'au génie, a ſa marche, ſes motifs, dans chaque cas particulier; » & en les expoſant d'après les inventeurs, on peut, non pas donner du génie, » mais en hâter le développement dans ceux qui ſont nés pour en avoir. »

Le ſupplément à l'article ANALYSE eſt de M. J. DE CASTILLON, ainſi que ceux qui concernent la *Gnomonique*.

La *Muſique* eſt de M. F. DE CASTILLON, fils du précédent. Nous devons beaucoup à ces deux Académiciens de Berlin. Le dernier, auſſi verſé dans la pratique que dans la théorie de la muſique, a extrait du *Dictionnaire de Muſique* de M. J. J. ROUSSEAU, les articles qui ne ſe trouvent point dans l'*Encyclopédie*, & y en a ajouté un grand nombre d'autres très-conſidérables, tant par leur étendue que par la maniere profonde & lumineuſe dont ils ſont traités.

L'*Aſtronomie* a été revue & complétée par M. DE LA LANDE, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Auteur de l'Ouvrage le plus inſtructif & le plus complet que nous ayions ſur l'Aſtronomie, & de pluſieurs autres Livres généralement eſtimés.

Les articles COULEURS ACCIDENTELLES, INSTRUMENT BALLISTIQUE, TABLES, TABLES ASTRONOMIQUES, appartiennent à M. J. BERNOULLI, de l'Académie Royale des Sciences de Berlin. Ce ſavant, mis par ſes contemporains au nombre des premiers Aſtronomes de l'Europe, jouira dans la poſtérité d'un titre acquis par tant d'ouvrages & de découvertes aſtronomiques.

Nous devons à M. le chevalier DE LA COUDRAYE, de l'Académie Royale de la Marine de Breſt, capitaine de vaiſſeaux du roi, des articles de *Marine*, compoſés avec tant de ſavoir & d'exactitude, que nous regrettons que le temps qu'il doit au ſervice ne lui ait pas permis de nous en donner davantage.

L'*Hiſtoire Naturelle* eſt de M. ADANSON, de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Cet habile Naturaliſte prépare depuis long-temps un corps complet d'Hiſtoire Naturelle; une lecture immenſe, des obſervations ſans nombre, une aſſiduité infatigable ont fort avancé cette vaſte Collection dont M. Adanſon a bien voulu tirer les articles qu'il nous a remis.

Nous devons auſſi un travail conſidérable ſur les arbres & les arbuſtes indigenes & exotiques, à M. le baron DE TSCHOUDI, ancien bailli de robecourte de Metz. Nous n'en expoſerons point ici le plan, parce que cet illuſtre Botaniſte l'a tracé lui-même à l'article BOTANIQUE. Nous nous contenterons de dire que M. le baron de Tſchoudi y a réuni tout ce que comprend la Science des arbres, la Nomenclature, l'Hiſtoire Naturelle, la culture & les uſages des Plantes. Cultivateur lui-même, c'eſt preſque toujours d'après ſes propres expériences qu'il parle. *Voyez* les articles ALATERNE, ARBRE, BOSQUET, BOUTON, BOUTURE, ÉLAGUER, FORÊT, FRUIT, GREFFE, MARCOTTE, PEPINIERE, PLANTATION, SEMIS, TRANSPLANTATION, & un très-grand nombre d'articles particuliers, auxquels il applique les préceptes établis dans les articles didactiques. Ses méthodes ont beaucoup perfectionné la culture des arbres fruitiers dans le Pays Meſſin; & c'eſt dans ſes jardins de Colombé, près de Metz, que ſa main ſavante, dirigeant adroitement la force productrice de la nature, a augmenté les richeſſes du regne végétal, & puiſé les connoiſſances qu'il a dépoſées dans cet Ouvrage. M. le baron de Tſchoudi joint à ſon goût pour la Botanique, celui de la belle Littérature, & ſur-tout de la Poéſie qu'il cultive avec ſuccès.

M. BEGUILLET, avocat & notaire des états de Bourgogne, connu par ſon grand *Traité de la Mouture économique*, dont le premier volume *in*-4°. imprimé ſous les auſpices du gouvernement, fait deſirer la publication du ſecond, a ſuppléé les articles d'*Economie ruſtique*, & quelques autres concernant la *Juriſprudence* & l'*Hiſtoire*.

L'eſtimable auteur des articles de la *Juriſprudence Criminelle* auroit bien dû les multiplier davantage, pour le bien de l'humanité & la perfection du *Code Criminel*.

L'*Anatomie* & la *Phyſiologie* ſont de M. le baron DE HALLER, membre de preſque toutes les Académies de l'Europe, & préſident perpétuel de celle de Gottingue. M. de Haller, dont les nombreux écrits ſuffiroient pour faire la réputation de pluſieurs hommes, n'a pas ſeulement mis au jour des vérités anatomiques & phyſiologiques, inconnues avant lui; mais, ce qui n'eſt pas d'une moindre importance, il a reconnu, démontré & décrédité des erreurs que des préjugés ſcientifiques, auſſi dangereux que l'ignorance, avoient conſacrées.

M. MARET, docteur en médecine, ſecretaire perpétuel de l'Académie de Dijon, & très-verſé dans la connoiſſance de ſon art, a compoſé les articles ATONIE DE LA MATRICE, BAINS, DÉPÔT LAITEUX, MÉRIDIENNE, VITALITÉ, & quelques autres concernant la *Médecine*.

La *Médecine légale*, preſque entiérement oubliée dans le *Dictionnaire raiſonné des Sciences, des Arts & des Métiers*, & dont on trouve bien peu de choſe dans les autres Dictionnaires, a été faite par M. LA FOSSE, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier. M. VENEL, à qui nous devons quelques additions & corrections à ſes anciens articles, nous a procuré le travail de M. La Foſſe. La mort vient de nous enlever M. Venel, mais ſa cendre ne ſera point inſenſible à notre reconnoiſſance qui ne le cede qu'à la grandeur du bienfait.

La *Chymie* eſt de M. DE MORVEAU, avocat-général au parlement de Dijon, pour qui les Sciences ſont un délaſſement des fonctions de la magiſtrature, & dont l'eſprit juſte & pénétrant ſe montre avec le même avantage au Sénat & à l'Académie.

On reconnoîtra un militaire également diſtingué par ſes ſervices & ſes connoiſſances, aux mots ABATTIS, BATTERIES SUR LES CÔTES, CAMP, CAMPAGNE, CAMPEMENT, COMBAT, DÉTACHEMENS, DISPOSITIONS DE GUERRE, LIGNES, *&c.* compoſés par M. DE LA ROSIERE, brigadier des armées du roi, & commandant à Saint-Malo.

Nous deſirerions qu'il nous fût permis de nommer l'officier d'*Artillerie* qui a travaillé cette partie de l'Art Militaire. La maniere dont elle eſt traitée aux mots AFFUT, ARTILLERIE DE CAMPAGNE, CANON, CORPS ROYAL DE L'ARTILLERIE, *&c.* annonce, outre de profondes connoiſſances en ce genre, un eſprit libre qui domine tous les partis, & qui, entre les différens ſyſtêmes, obligé de préférer celui qu'adopte le gouvernement, emploie les reſſources de l'art à le perfectionner, & à en tirer tout l'avantage poſſible.

La *Géographie*, ſi maigre dans les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie*, & peut-être trop étendue dans les ſuivans, a été ſoigneuſement revue, corrigée, ſuppléée par MM. CARA & COURTEPÉE. Celui-ci, préfet du college de

Digitized by Google

de Dijon, avoit déja fait diſparoître, dans la derniere édition du *Dictionnaire Géographique portatif*, connu ſous le nom de *Voſgien*, près de ſix cens fautes conſidérables qui s'étoient gliſſées dans les éditions précédentes. M. Courtepée a rendu dans ce *Supplément* le même ſervice au *Dictionnaire raiſonné des Sciences, des Arts & des Métiers*; l'on verra avec ſatisfaction combien il a relevé d'erreurs eſſentielles, outre qu'il l'a enrichi d'articles nouveaux & importans, ſur-tout pour la Géographie du moyen âge.

M. ENGEL, membre du Conſeil ſouverain de Berne, auteur des ſavantes *Recherches Géographiques*, où il ſe propoſe de faire voir la poſſibilité du paſſage au ſud par le nord-eſt, & l'impoſſibilité du même paſſage par le nord-oueſt, nous a donné de bonnes obſervations ſur cet objet intéreſſant, appuyées de faits, de raiſons & de cartes dignes de l'attention des géographes & des navigateurs. Nous devons encore à M. Engel un grand article POMME DE TERRE, où après avoir diſcuté les différentes manieres de cultiver ce légume & fixé la meilleure, il propoſe un moyen & une machine pour le convertir en farine & en faire un pain également ſalubre & peu diſpendieux.

Le ſavant auteur des *Recherches ſur les Américains, les Egyptiens & les Chinois*, M. DE PAUW, nous a donné des articles d'*Antiquités*, d'*Hiſtoire* & de *Critique*, dignes de la réputation qu'il s'eſt acquiſe.

La *Littérature* eſt de M. MARMONTEL, de l'Académie Françoiſe, & Hiſtoriographe de France. Cette partie, ſi foible dans l'*Encyclopédie* (quelques articles exceptés, du nombre deſquels ſont tous ceux que le même auteur a donnés depuis la lettre *C* juſqu'à la lettre *G*,) reparoît ici ſous la forme la plus intéreſſante. Un goût ſûr, une critique ſobre & judicieuſe, des obſervations neuves, des traits piquans, des vues fines ou profondes, une diction pure & élégante, voilà ce que le public attend. Le nom de M. Marmontel annonce tout cela & davantage. L'attente du public ne ſera point trompée.

L'*Hiſtoire* n'entroit point dans le plan du *Dictionnaire raiſonné des Sciences, des Arts & des Métiers*. Nous avons cru devoir la faire entrer dans ce *Supplément*, & en étendant ainſi la baſe du premier plan, donner un intérêt de plus à cet Ouvrage. Il nous a ſemblé que c'étoit le vœu de cette partie du public, dont les autres reçoivent volontiers la loi. Mais nous nous ſommes bornés aux traits généraux qui font époque dans les annales du monde. L'*Hiſtoire ancienne* appartient à M. TURPIN, dont le mérite en ce genre eſt ſuffiſamment établi. MM. MONTIGNY, DE SACY & L. CASTILHON, avantageuſement connus dans la république des Lettres, ont rédigé les différentes parties de l'*Hiſtoire moderne*. En leur donnant la juſte étendue preſcrite par la nature de ce *Supplément*, ils ont tracé en grand les principales révolutions des empires, & les portraits des hommes célebres qui y ont joué les principaux rôles.

M. GASTELIER DE LA TOUR, qui a fourni tout ce qui concerne l'*Art Héraldique*, aura la gloire d'avoir aſſujetti le premier à des proportions géométriques invariables, les partitions de l'écu, & la place qu'y doivent occuper les principales pieces. On ſera agréablement ſurpris de voir la méthode & la ſymmétrie également ſimple & ſavante, que M. Gaſtelier a miſe dans une ſcience livrée juſqu'ici aux caprices des Blaſonneurs, parce qu'on ne s'étoit pas douté qu'elle fût ſuſceptible d'un ordre géométrique, ni qu'elle méritât quelque attention. Le génie ſait donner ſon empreinte aux plus petits objets.

Outre les ſavans que nous venons de nommer, qui ont bien voulu nous conſacrer leurs veilles pendant pluſieurs années, d'autres nous ont envoyé des mémoires particuliers, pour leſquels nous leur devons des remerciemens.

M. DE SULZER, de l'Académie Royale des Sciences de Berlin, a publié en Allemand les premiers volumes d'une *Théorie générale des Beaux-Arts*. Un de ſes confreres en a extrait & traduit d'excellens morceaux qu'il nous a envoyés. Sa modeſtie nous fait une loi de ne le point nommer; mais elle ne nous diſpenſe pas de dire que cet eſſai de traduction donne une idée très-avantageuſe de l'original.

D. CASBOIS, ſavant Bénédictin, principal du college de Metz, membre de la Société des Sciences & Arts de la même ville, a fait les articles BAROMETRE, THERMOMETRE, TUYAUX CAPILLAIRES.

Nous ignorons le nom de la perſonne qui nous a fait parvenir les articles INDIGO, LÉOGANE, & quelques autres moins conſidérables, mais auſſi précieux par les obſervations utiles qu'ils contiennent.

Nous devons à M. CADET, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, des additions importantes aux mots BILE & BORAX.

L'article BAGNE eſt de M. CHOQUET, ingénieur de la marine à Breſt, ainſi que les belles planches qui l'accompagnent. Le Bagne de Breſt eſt ſon ouvrage, & célebre mieux la gloire de ſon auteur, que nous ne le pourrions faire.

M. CHABROL, chirurgien de l'Ecole du Génie à Mézieres, nous a envoyé de bonnes obſervations concernant ſon art qu'il exerce avec diſtinction.

L'article ALLAITEMENT eſt de M. GRUNWAL, médecin, qui continue avec ſuccès la *Gazette Salutaire*.

M. LA FOSSE a fait l'article HYPPIATRIQUE, où il a raſſemblé la ſubſtance des connoiſſances répandues dans ſon *Traité d'Hyppiatrique*, & dans ſon excellent *Dictionnaire* de la même ſcience, qui vient de paroître.

La partie des *Arts* & des *Métiers* a été ſoigneuſement revue & ſupléée. On trouvera ici pluſieurs Arts & Métiers omis dans l'*Encyclopédie*, & des additions conſidérables à d'autres qui y ſont traités beaucoup trop ſuperficiellement. *Voyez* BRIQUETIER, CIRE, CHAUFOURNIER, COLLE FORTE, CORDONNIER, COUTURIERE, COUVREUR, DOREUR SUR CUIR, LINGERE, MARCHANDE DE MODES, PIPE, PORCELAINE, VERMICELIER, *&c.* & beaucoup d'autres articles dépendans de ceux-là.

Enfin ce *Supplément* contient plus de ſix mille corrections pour le *Dictionnaire Encyclopedique*. Nous en avons tiré pluſieurs des *Lettres ſur l'Encyclopédie*, & nous en faiſons honneur à l'auteur en citant ſon Ouvrage. En adoptant ſes obſervations, lorſqu'elles nous paroiſſent juſtes, nous n'avons garde d'adopter la critique qui les dépare & qui porte quelquefois à faux.

CE ſimple énoncé des noms & du travail des ſavans qui ont concouru, avec autant de zele que d'habileté, à cette entrepriſe littéraire, nous diſpenſe d'entrer dans de plus grands détails. Puiſſe cet Ouvrage, en répandant la lumiere des Sciences dans les eſprits, étendre ſur les cœurs l'empire de la vertu!

Digitized by

AVERTISSEMENT

DES NOUVEAUX ÉDITEURS.

LES deux Ecrivains, qui conçurent le projet de l'*Encyclopédie*, en firent la bibliotheque de l'homme de goût, du philoſophe & du ſavant. Ce Livre vraiment philoſophique a dû accélérer les progrès de la raiſon; & depuis quelques années, l'on court à pas de géant dans une route que ces Auteurs ont applanie, & dont ils ont ſouvent changé les épines en fleurs. Mais plus ce riche dépôt des connoiſſances humaines nous offre d'avantages, plus il eſt intéreſſant de répandre les tréſors qu'il renferme; & ce ſeroit ſans doute bien mériter des Sciences & des Lettres, que de procurer à ceux qui cultivent les unes ou les autres, la facilité de pénétrer dans ces archives de l'eſprit humain. Cependant la cherté de cet Ouvrage en interdit la lecture à ceux qui pourroient en tirer la plus grande utilité, & cette cherté eſt occaſionée ſur-tout par la multitude des planches, dont la plupart ſont inutiles, & dont la collection, quelque riche qu'elle paroiſſe, ſera toujours inſuffiſante.

Sans doute il eſt inutile d'employer le burin à me peindre un marteau, une enclume, un ſoufflet, une lancette & mille choſes uſuelles qui frappent mes yeux depuis l'enfance, & dont le nom me rappelle la forme & l'uſage.

Cependant ces eſpeces d'objets, gravés pluſieurs fois dans l'*Encyclopédie*, en augmentent beaucoup le prix. On a prodigué également des vignettes qui ſervent plutôt d'ornement que d'inſtruction. Les Souſcripteurs qui ſe ſont récriés contre ce luxe & cette eſpece d'intempérance, conviennent que l'on peut retrancher preſque toutes les planches des Arts & des Métiers; ſur-tout depuis que l'Académie des Sciences en a développé les procédés, & révélé les ſecrets dans des cahiers qui ſe vendent ſéparément & à un prix très-médiocre.

Nous n'examinerons point ſi l'Artiſan & l'Artiſte peuvent s'inſtruire en parcourant des gravures qui, malgré leur perfection, ne repréſenteront ni la variété des mouvements ni la mobilité de la main qui les multiplie dans le même moment : nous avons vu des Fabricants de Lyon ne plus reconnoître dans les figures de l'*Encyclopédie* les mêmes métiers qui, ſous leurs doigts, prêtent tous les jours à la

Digitized by Google

ſoie le duvet & l'émail des fleurs. Il nous ſuffit de faire remarquer, que lors même que ces figures pourroient être lues par tous les yeux, elles ſont devenues preſque inutiles aujourd'hui, & que cependant elles augmenteroient infiniment le prix d'un Livre qui ne ſauroit être trop répandu.

Il eſt mille occaſions où la parole peut repréſenter à l'eſprit ce que les planches s'efforcent de peindre aux yeux, quelquefois même le diſcours eſt préférable au burin. Celui-ci pourroit-il nous rendre les couleurs variées des fleurs, les teintes & demi-teintes qui nuancent mille productions de la nature & de l'art? Ces planches non coloriées qui demandent trop de fatigue à nos yeux & trop d'efforts à notre intelligence, ſupprimées lorſqu'elles ſeront inutiles, ſeront remplacées par des définitions ou des deſcriptions qui feront diſtinguer de tout autre objet celui dont le burin n'offriroit qu'une image imparfaite.

Nous nous ſommes convaincus par l'expérience, qu'avec l'application, le conſeil des meilleurs Artiſtes, & le ſecours des Livres, il nous étoit facile de décrire la plupart des machines, des inſtrumens, des végétaux, des minéraux & preſque tous les outils de ces Arts, qui ont aſſervi à nos beſoins les productions de la nature. C'eſt d'après pluſieurs eſſais dans ce genre, que nous nous rendons enfin au vœu d'une infinité de Gens de Lettres, d'Artiſtes & de Savans qui nous preſſent depuis pluſieurs années de donner cette édition de l'*Encyclopédie*; en retranchant un grand nombre de planches, nous avons diminué de beaucoup le prix de l'achat. Mais en même temps que nous ſupprimons les figures inutiles ou inſuffiſantes, nous conſerverons ſcrupuleuſement celles que ſuppoſent les Mathématiques, la Statique, la Dynamique, l'Hydroſtatique, l'Hydrodinamique, la Balliſtique, enfin toutes les parties de la Méchanique, la Coſmographie, la Chymie, l'Anatomie, la Chirurgie, l'Architecture civile, militaire & navale : toutes ces planches ſeront exécutées par les burins les plus habiles.

L'édition que nous donnons aujourd'hui, offre encore d'autres avantages qui doivent la faire accueillir des perſonnes même qui ne redoutent pas la cherté des Livres.

1°. Les divers Supplémens qui ont paru, fondus dans le texte, évitent au lecteur l'ennui & la peine d'ouvrir pour le même article pluſieurs volumes différents.

2°. Nous avons réformé preſque toutes les erreurs de Chronologie & de Géographie, &c. qui déparoient l'édition de Paris & de Geneve. Les Supplémens contiennent plus de ſix mille corrections, nous en avons fait un plus grand nombre encore. Les fautes typographiques

Digitized by Google

qui altéroient ou changeoient le ſens, ont entiérement diſparu ; & nous eſpérons que nos lecteurs partageront notre reconnoiſſance pour les hommes de lettres qui n'ont pas dédaigné de préſider à la correction des épreuves.

3°. Au bas de chaque article juſtement critiqué ou cenſuré, on trouvera les motifs de la critique & de la cenſure, & nous avons tâché dans ces eſpeces de notes, de concilier les égards que nous devons aux Auteurs de l'*Encyclopédie*, avec le reſpect que nous faiſons profeſſion d'avoir pour la vérité & la vertu.

4°. Parmi la grande quantité de mémoires intéreſſans & d'obſervations nouvelles que les ſavans étrangers & nationaux ne ceſſent de nous adreſſer, depuis la publication de notre Proſpectus, nous avons choiſi ceux que leur rareté ou leur grande utilité rendent précieux. (Les Ecrivains célebres qui ont voulu concourir à la perfection de cet Ouvrage, ceſſeront d'être ſurpris de n'y pas trouver tous les morceaux qu'ils nous ont adreſſés, s'ils ſe rappellent que nous nous ſommes interdit ce qui peut compromettre la tranquillité publique.)

5°. Les changements arrivés dans l'adminiſtration en demandoient dans quelques-uns des articles qui la concernent ; on ne ſera donc point étonné de trouver des notes aux mots AFFUT, CORPS ROYAL D'ARTILLERIE, CANON, &c. Toutes les additions & corrections que nous avons adoptées ſur cette partie de l'Art militaire, ſont avouées par les Officiers généraux du Corps-Royal.

M. de Pommereul, Officier & Ecrivain diſtingué, qui a rédigé ſous leurs yeux ces différents articles, a d'autres titres encore ſur notre reconnoiſſance. Chargé par le gouvernement d'écrire l'hiſtoire de Corſe, il a extrait de cet ouvrage excellent tout ce qui pouvoit enrichir le nôtre.

6°. Les trois derniers volumes de cette nouvelle Edition préſenteront la collection des planches néceſſaires ; & pour éviter le double emploi & l'ennui de feuilleter pluſieurs volumes, l'explication des figures les précédera.

Digitized by Google

Explication des lettres & autres marques qui ſont à la téte ou à la fin de chaque article.

TOUS ceux qui ont travaillé à cette Encyclopédie devant répondre des articles qu'ils ont revus ou compoſés, on a pris le parti de diſtinguer les articles de chacun par une lettre miſe à la fin de l'article. Quelques circonſtances, dont il eſt peu important d'inſtruire le public, ont empêché qu'on ne ſuivît dans l'ordre des lettres l'ordre Encyclopédique des matieres : mais c'eſt un léger inconvénient. Il ſuffit que l'auteur de chaque article ſoit déſigné de maniere qu'on ne puiſſe pas s'y tromper.

Preſque tous les articles qui n'ont point de lettres à la fin, ou qui ont une étoile au commencement, ſont de M. Diderot : les premiers ſont ceux qui lui appartiennent comme étant un des *Auteurs* de l'Encyclopédie; les ſeconds ſont ceux qu'il a ſuppléés comme *Éditeur*.

M. l'abbé COURTÉPÉE,	*(C)*	M. L. CASTILLON,	*(L. C.)*
M. GOUSSIER,	*(D)*	M. MALOUIN,	*(M)*
M. DE PAW,	*(D. P.)*	M. DE LA ROSIERE,	*(M. D. L. R.)*
M. l'abbé DE LA CHAPELLE,	*(E)*	M. MARET,	*(M. M.)*
M. ENGEL. Les articles concernant la Géographie,	*(E)*	M. MONTIGNY,	*(M-y.)*
		M. DE VANDENESSE,	*(N)*
M. DU MARSAIS,	*(F)*	M. D'ALEMBERT,	*(O)*
M. DE CASTILLON, fils,	*(F. D. C.)*	M. le marquis DE CONDORCET,	*(o)*
M. l'abbé MALLET,	*(G)*	M. BLONDEL,	*(P)*
M. GRUNWALD,	*(g)*	M. LE BLOND,	*(Q)*
M. GASTÉLIER DE LA TOUR,	*(G. D. I. T.)*	M. LANDOIS,	*(R)*
M. TOUSSAINT,	*(H)*	M. J. J. ROUSSEAU,	*(S)*
M. le baron DE HALLER,	*(H. D. G.)*	M. LE ROY,	*(T)*
M. DAUBENTON,	*(I)*	M. TURPIN,	*(T-n.)*
M. J. BERNOULLI,	*(J. B.)*	M. EIDOUS,	*(V)*
M. DE CASTILLON, pere,	*(J. D. C.)*	M. l'abbé YVON,	*(X)*
M. D'ARGENVILLE,	*(K)*	M. LOUIS,	*(Y)*
M. TARIN,	*(L)*	M. BELLIN,	*(Z)*

Tous les articles terminés par d'autres lettres ou d'autres ſignes ſont tirés des éditions étrangeres de l'*Encyclopédie*.

La marque § en tête d'un article, annonce une addition ou correction faite à l'article qui ſe trouvoit dans l'édition de Paris.

Les lettres *A. N.* précedent les articles nouveaux qui ne ſe trouvoient ni dans le *Dictionnaire*, ni dans les *Supplémens*.

SYSTÈME DES CONNOISSANCES.

E

MÉMOIRE.

- SACRÉE. (HISTOIRE DES PROPHETIES.)
- ECCLÉSIASTIQUE.
- CIVILE, ANCIEN. ET MODERNE.
  - HIST. CIVILE, *proprement dite.*
    - MEMOIRES.
    - ANTIQUITÉS.
    - HISTOIRE COMPLETE.
  - HISTOIRE LITTERAIRE.
- UNIFORMITÉ DE LA NATURE.
  - HISTOIRE CELESTE.
  - HISTOIRE
    - DES METEORES.
    - DE LA TERRE ET DE LA MER.
    - DES MINERAUX.
    - DES VEGETAUX.
    - DES ANIMAUX.
    - DES ÉLEMENS.
- ÉCARTS DE LA NATURE.
  - PRODIGES CELESTES.
  - METEORES PRODIGIEUX.
  - PRODIGES SUR LA TERRE ET LA MER.
  - MINERAUX MONSTRUEUX.
  - VEGETAUX MONSTRUEUX.

METAPHYSIQUE. RIQUE. QUE. UMENTALE/ LE.

SCIENCE DE DIEU. LE.

DE L'HOMME.

- PNEU
- LOGIQUE.
  - A
  - PE
  - A
  - RE

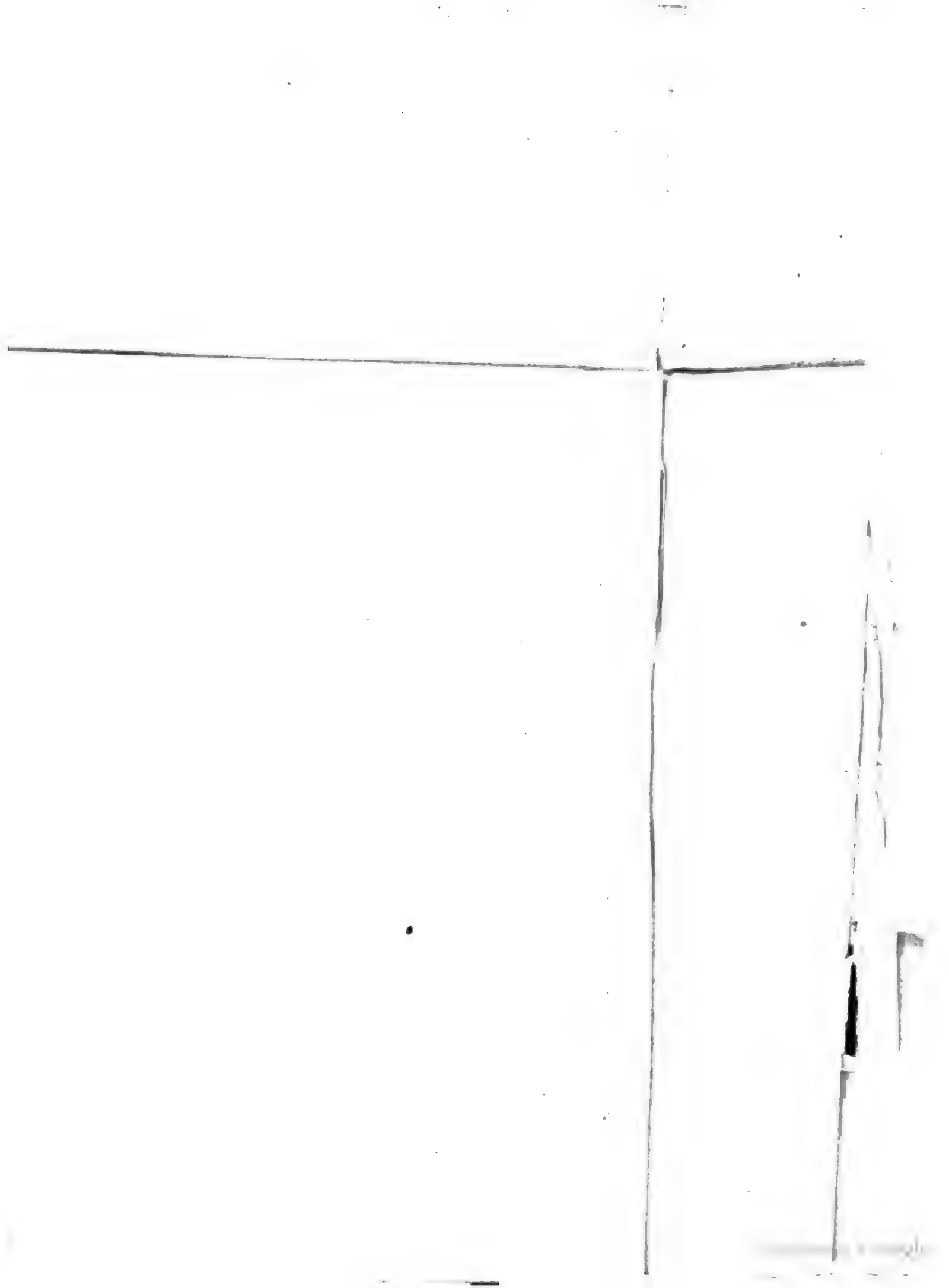

*EXPLICATION DÉTAILLÉE

DU SYSTÊME

DES CONNOISSANCES HUMAINES.

LES ÊTRES PHYSIQUES agiſſent ſur les ſens. Les impreſſions de ces êtres en excitent les perceptions dans l'Entendement. L'Entendement ne s'occupe de ſes perceptions que de trois façons, ſelon ſes trois facultés principales, la Mémoire, la Raiſon, l'Imagination. Ou l'Entendement fait un dénombrement pur & ſimple de ſes perceptions par la Mémoire; ou il les examine, les compare, & les digere par la Raiſon; où il ſe plaît à les imiter & à les contrefaire par l'Imagination. D'où réſulte une diſtribution générale de la Connoiſſance humaine, qui paroît aſſez bien fondée, en *Hiſtoire*, qui ſe rapporte à la *Mémoire*; en *Philoſophie*, qui émane de la *Raiſon*; & en *Poéſie*, qui naît de l'*Imagination*.

MÉMOIRE, d'où HISTOIRE.

L'HISTOIRE eſt des *faits*; & les faits ſont ou de *Dieu*, ou de l'*homme*, ou de la *nature*. Les faits qui ſont de Dieu, appartiennent à l'*Hiſtoire Sacrée*. Les faits qui ſont de l'homme, appartiennent à l'*Hiſtoire Civile*; & les faits qui ſont de la nature, ſe rapportent à l'*Hiſtoire Naturelle*.

HISTOIRE I. SACRÉE. II. CIVILE. III. NATURELLE.

I. L'HISTOIRE SACRÉE ſe diſtribue en *Hiſtoire Sacrée* ou *Eccléſiaſtique*; l'*Hiſtoire des Prophéties*, où le récit a précédé l'événement, eſt une branche de l'*Hiſtoire Sacrée*.

II. L'HISTOIRE CIVILE, cette branche de l'Hiſtoire Univerſelle, *cujus fidei exempla majorum, viciſſitudines rerum, fundamenta prudentiæ civilis, hominum denique nomen & fama commiſſa ſunt*, ſe diſtribue, ſuivant ſes objets, en *Hiſtoire Civile proprement dite*, & en *Hiſtoire Littéraire*.

Les ſciences ſont l'ouvrage de la réflexion & de la lumiere naturelle des hommes. Le chancelier Bacon a donc raiſon de dire dans ſon admirable ouvrage *de dignitate & augmento Scientiarum*, que l'Hiſtoire du Monde, ſans l'Hiſtoire des Savans, c'eſt la ſtatue de Polipheme à qui on a arraché l'œil.

L'*Hiſtoire Civile* proprement dite, peut ſe ſubdiviſer en *Mémoires*, en *Antiquités*, & en *Hiſtoire complete*. S'il eſt vrai que l'Hiſtoire ſoit la peinture des temps paſſés, les *Antiquités* en ſont des deſſins preſque toujours endommagés, & l'*Hiſtoire complete* un tableau dont les *Mémoires* ſont les études.

III. La diſtribution de l'HISTOIRE NATURELLE eſt donnée par la différence des *faits* de la Nature, & la différence des

faits de la Nature, par la différence des *états* de la Nature. Ou la Nature eſt uniforme & ſuit un cours réglé, tel qu'on le remarque généralement dans les *corps céleſtes*, les *animaux*, les *végétaux*, &c. ou elle ſemble forcée & dérangée de ſon cours ordinaire, comme dans les *monſtres*; ou elle eſt contrainte & pliée à différens uſages, comme dans les *Arts*. La Nature fait tout, ou dans ſon *cours ordinaire & réglé*, ou dans ſes *écarts*, ou dans ſon *emploi*. *Uniformité de la Nature*, premiere partie d'Hiſtoire Naturelle. *Erreurs* ou *Ecarts de la Nature*, ſeconde Partie d'Hiſtoire Naturelle. *Uſages de la Nature*, troiſieme Partie d'Hiſtoire Naturelle.

Il eſt inutile de s'étendre ſur les avantages de l'*Hiſtoire de la Nature uniforme*. Mais ſi l'on nous demande à quoi peut ſervir l'*Hiſtoire de la Nature monſtrueuſe*, nous répondrons, à paſſer des prodiges de ſes *écarts* aux merveilles de l'*Art*; à l'égarer encore ou à la remettre dans ſon chemin; & ſur-tout à corriger la témérité des Propoſitions générales, *ut axiomatum corrigatur iniquitas*.

Quant à l'*Hiſtoire de la Nature pliée à différens uſages*, on en pourroit faire une branche de l'Hiſtoire Civile; car l'Art en général eſt l'induſtrie de l'homme appliquée par ſes beſoins ou par ſon luxe, aux productions de la Nature. Quoi qu'il en ſoit, cette application ne ſe fait qu'en deux manieres, ou en rapprochant, ou en éloignant les corps naturels. L'homme peut quelque choſe ou ne peut rien, ſelon que le rapprochement ou l'éloignement des corps naturels eſt ou n'eſt pas poſſible.

L'*Hiſtoire de la nature uniforme* ſe diſtribue ſuivant ſes principaux objets, en *Hiſtoire Céleſte*, où des *Aſtres*, de *leurs mouvemens*, *apparences ſenſibles*, &c. ſans en expliquer la cauſe par des ſyſtêmes, des hypotheſes, &c. il ne s'agit ici que des phénomenes purs. En *Hiſtoire des Météores*, comme *vents*, *pluies*, *tempêtes*, *tonnerres*, *aurores boréales*, &c. En *Hiſtoire de la terre & de la mer*, ou des *montagnes*, des *fleuves*, des *rivieres*, des *courans*, du *flux & reflux*, des *ſables*, des *terres*, des *forêts*, des *iſles*, des *figures*, des *continens*, &c. En *Hiſtoire des Minéraux*, en *Hiſtoire des Végétaux*, & en *Hiſtoire des Animaux*. D'où réſulte une *Hiſtoire des Elémens*, de la *Nature apparente*, des *effets ſenſibles*, des *mouvemens*, &c. du *feu*, de l'*air*, de la *terre*, & de l'*eau*.

L'*Hiſtoire de la Nature monſtrueuſe* doit ſuivre la même diviſion. La Nature peut opérer des prodiges dans les Cieux, dans les régions de l'air, ſur la ſurface de la terre, dans ſes entrailles, au fond des mers, &c. en tout & par-tout.

L'*Hiſtoire de la Nature employée* eſt auſſi étendue que les différens uſages que les hommes font de ſes productions dans les Arts, les Métiers, & les Manufactures. Il n'y a aucun effet de l'induſtrie de l'homme, qu'on ne puiſſe rappeller à quelque production de la Nature. On rappellera au travail & à l'emploi de l'or & de l'argent, les arts du *Monnoyeur*, du *Batteur-d'or*, du *Fileur-d'or*, du *Tireur-d'or*, du *Planeur*, &c. au travail & à l'emploi des pierres-précieuſes, les arts du *Lapidaire*, du *Diamantaire*, du *Jouaillier*, du *Graveur en pierres fines*, &c. au travail & à l'emploi du fer, les *Groſſes-Forges*, la *Serrurerie*, la *Taillanderie*, l'*Armurerie*, l'*Arquebuſerie*, la *Coutellerie*, &c. au travail & à l'emploi du verre, la *Verrerie*, les *Glaces*, l'art du *Miroitier*, du *Vitrier*, &c. au travail & à l'emploi des peaux, les arts de *Chamoiſeur*, *Tanneur*, *Peauſſier*, &c. au travail & à l'emploi de la laine & de la ſoie, ſon *tirage*, ſon *moulinage*, les arts de *Drapiers*, *Paſſementiers*, *Galonniers*, *Boutonniers*, *Ouvriers en velours*, *ſatins*, *damas*, *étoffes brochées*, *luſtrines*, &c. au travail & à l'emploi de la terre, la *Poterie de terre*, la *faïance*, la *porcelaine*, &c. au travail & à l'emploi de la pierre, la partie méchanique de l'*Architecte*, du *Sculpteur*, du *Stuccateur*, &c. au travail & à l'emploi des bois, la *Menuiſerie*, la *Charpenterie*, la *Marqueterie*, la *Tablettetie*, &c. & ainſi de toutes les autres matieres, & de tous les autres arts, qui ſont au nombre de plus de deux cents cinquante. On a vu dans le Diſcours Préliminaire comment nous nous ſommes propoſé de traiter de chacun.

Voilà

Digitized by Google

Voilà tout l'*Hiſtorique* de la connoiſſance humaine; ce qu'il en faut rapporter à la *Mémoire*, & ce qui doit être la matiere premiere du Philoſophe.

RAISON, d'où PHILOSOPHIE.

LA PHILOSOPHIE, ou la portion de la connoiſſance humaine qu'il faut rapporter à la Raiſon, eſt très-étendue. Il n'eſt preſque aucun objet apperçu par les ſens, dont la réflexion n'ait fait une Science. Mais dans la multitude de ces objets, il y en a quelques-uns qui ſe font remarquer par leur importance, *quibus abſcinditur infinitum*, & auxquels on peut rapporter toutes les Sciences. Ces chefs ſont *Dieu*, à la connoiſſance duquel l'homme s'eſt élevé par la réflexion ſur l'Hiſtoire Naturelle & ſur l'Hiſtoire Sacrée : l'*Homme* qui eſt sûr de ſon exiſtence par conſcience ou ſens interne; la *Nature* dont l'homme a appris l'hiſtoire par l'uſage des ſens extérieurs. *Dieu*, l'*Homme*, & la *Nature*, nous fourniront donc une diſtribution générale de la *Philoſophie* ou de la *Science* (car ces mots ſont ſynonymes); & la *Philoſophie* ou *Science*, ſera *Science de Dieu*, *Science de l'Homme*, & *Science de la Nature.*

PHILOSOPHIE *ou* SCIENCE. { I. SCIENCE DE DIEU. II. SCIENCE DE L'HOMME. III. SCIENCE DE LA NATURE.

Le progrès naturel de l'eſprit humain eſt de s'élever des individus aux eſpeces, des eſpeces aux genres, des genres prochains aux genres éloignés, & de former à chaque pas une ſcience; ou du moins d'ajouter une branche nouvelle à quelque ſcience déja formée : ainſi la notion d'une intelligence incréée, infinie, *&c.* que nous rencontrons dans la Nature, & que l'Hiſtoire Sacrée nous annonce; & celle d'une intelligence créée, finie & unie à un corps que nous appercevons dans l'homme, & que nous ſuppoſons dans la brute, nous ont conduits à la notion d'une intelligence créée, finie, qui n'auroit point de corps; & delà, à la notion générale de l'eſprit. De plus les propriétés générales des êtres, tant ſpirituels que corporels, étant l'*exiſtence*, la *poſſibilité*, la *durée*, la *ſubſtance*, l'*attribut*, &c. on a examiné ces propriétés, & on a formé l'*Ontologie*, ou *Science de l'Etre en général.* Nous avons donc eu dans un ordre renverſé, d'abord l'*Ontologie*; enſuite la *Science de l'Eſprit*, ou la *Pneumatologie*, ou ce qu'on appelle communément *Métaphyſique particuliere* : & cette ſcience eſt diſtribuée en *Science de Dieu*, ou *Théologie naturelle*, qu'il a plu à Dieu de rectifier & de ſanctifier par la *Révélation*, d'où *Religion & Théologie proprement dite*; d'où par abus, *Superſtition.* En *doctrine des Eſprits bien & malfaiſans*, ou des *Anges & des Démons*; d'où *Divination*, & la chimere de la *Magie noire.* En *Science de l'Ame* qu'on a ſubdiviſée en *Science de l'Ame raiſonnable* qui conçoit, & en *Science de l'Ame ſenſitive*, qui ſe borne aux ſenſations.

II. SCIENCE DE L'HOMME. La diſtribution de la ſcience de l'homme nous eſt donnée par celle de ſes facultés. Les facultés principales de l'homme, ſont l'*entendement*, & la *volonté*; l'*entendement*, qu'il faut diriger à la *vérité*; la volonté, qu'il faut plier à la *vertu.* L'un eſt le but de la *Logique*; l'autre eſt celui de la *Morale.*

LA LOGIQUE peut ſe diſtribuer en *art de penſer*, en *art de retenir ſes penſées*, & en *art de les communiquer.*

L'*art de penſer* a autant de branches, que l'entendement a d'opérations principales. Mais on diſtingue dans l'entendement quatre opérations principales, l'*appréhenſion*, le *jugement*, le *raiſonnement*, & la *méthode.* On peut rapporter à l'*ap-*

préhenſion, la *doctrine des idées* ou *perceptions*; au *jugement*, celle des *propoſitions*; au *raiſonnement & à la méthode*, celle de l'*induction & de la démonſtration*. Mais dans la *démonſtration*, ou l'on remonte de la choſe à démontrer aux premiers principes; ou l'on deſcend des premiers principes à la choſe à démontrer: d'où naiſſent l'*analyſe* & la *ſynthèſe*.

L'*art de retenir* a deux branches, la *ſcience de la mémoire même*, & la *ſcience des ſupplémens de la mémoire*. La mémoire que nous avons conſidérée d'abord comme une faculté purement paſſive, & que nous conſidérons ici comme une puiſſance active que la raiſon peut perfectionner, eſt ou *naturelle*, ou *artificielle*. La *mémoire naturelle* eſt une affection des organes; l'*artificielle* conſiſte dans la *prénotion* & dans l'*emblême*; la *prénotion* ſans laquelle rien en particulier n'eſt préſent à l'eſprit; l'*emblême* par lequel l'*imagination* eſt appellée au ſecours de la mémoire.

Les *repréſentations artificielles*, ſont le *ſupplément de la mémoire*. L'*écriture* eſt une de ces repréſentations: mais on ſe ſert en écrivant, ou des *caracteres courans*, ou de *caracteres particuliers*. On appelle la collection des premiers, l'*alphabet*; les autres ſe nomment *chiffres*: d'où naiſſent les arts de *lire*, d'*écrire*, de *déchiffrer*, & la ſcience de l'*orthographe*.

L'*art de tranſmettre* ſe diſtribue en *ſcience de l'inſtrument du Diſcours*, & en *ſcience des qualités du Diſcours*. La ſcience de l'inſtrument du Diſcours s'appelle *Grammaire*. La ſcience des qualités du Diſcours, *Rhétorique*.

La *Grammaire* ſe diſtribue en ſcience des *ſignes*, de la *prononciation*, de la *conſtruction*, & de la *ſyntaxe*. Les *ſignes* ſont les ſons articulés; la *prononciation* ou *proſodie*, l'art de les articuler; la *ſyntaxe*, l'art de les appliquer aux différentes vues de l'eſprit, & la *conſtruction*, la connoiſſance de l'ordre qu'ils doivent avoir dans le Diſcours, fondé ſur l'uſage & ſur la réflexion. Mais il y a d'autres ſignes de la penſée que les ſons articulés; ſavoir, le *geſte*, & les *caracteres*. Les *caracteres* ſont ou *idéaux*, ou *hiéroglyphiques*, ou *héraldiques*. *Idéaux*, tels que ceux des Indiens qui marquent chacun une idée, & qu'il faut par conſéquent multiplier autant qu'il y a d'êtres réels. *Hiéroglyphiques*, qui ſont l'écriture du monde dans ſon enfance. *Héraldiques*, qui forment ce que nous appellons la *ſcience du Blaſon*.

C'eſt auſſi à l'*art de tranſmettre*, qu'il faut rapporter la *critique*, la *Pédagogique*, & la *Philologie*. La *critique*, qui reſtitue dans les auteurs les endroits corrompus, donne des éditions, *&c.* La *Pédagogique*, qui traite du choix des études, & de la maniere d'enſeigner. La *Philologie*, qui s'occupe de la connoiſſance de la littérature univerſelle.

C'eſt à l'*art d'embellir le Diſcours*, qu'il faut rapporter la *Verſification*, ou le *Méchanique de la Poéſie*. Nous omettrons la diſtribution de la Rhétorique dans ſes différentes parties, parce qu'il n'en découle ni ſcience, ni art, ſi ce n'eſt peut-être la *Pantomime*, du geſte; & du geſte & de la voix, la *Déclamation*.

LA MORALE, dont nous avons fait la ſeconde partie de la *ſcience de l'homme*, eſt ou *générale* ou *particuliere*. Celle-ci ſe diſtribue en *Juriſprudence naturelle*, *économique* & *politique*. La *Juriſprudence naturelle* eſt la ſcience des devoirs de l'homme ſeul; l'*économique*, la ſcience des devoirs de l'homme en famille; la *politique*, celle des devoirs de l'homme en ſociété. Mais la *Morale* ſeroit incomplete, ſi ces Traités n'étoient précédés de celui de la *réalité du bien & du mal moral*; de la *néceſſité de remplir ſes devoirs*, d'être *bon*, *juſte*, *vertueux*, &c. c'eſt l'objet de la *Morale générale*.

Si l'on conſidere que les ſociétés ne ſont pas moins obligées d'être vertueuſes que les particuliers, on verra naître les devoirs des ſociétés, qu'on pourroit appeller *Juriſprudence naturelle* d'une ſociété; *Économique* d'une ſociété; *Commerce intérieur*, *extérieur*, *de terre* & *de mer*; & *Politique* d'une ſociété.

III. SCIENCE DE LA NATURE. Nous diſtribuerons la ſcience de la nature en *Phyſique* & *Mathématique*. Nous tenon-

Digitized by Google

encore cette diſtribution de la réflexion & de notre penchant à généraliſer. Nous avons pris par les ſens la connoiſſance des individus réels : *ſoleil*, *lune*, *ſirius*, &c. Aſtres ; *air*, *feu*, *terre*, *eau*, &c. Elémens : *pluies*, *neiges*, *grêles*, *tonnerres*, &c. Météores ; & ainſi du reſte de l'Hiſtoire Naturelle. Nous avons pris en même temps la connoiſſance des abſtraits, *couleur*, *ſon*, *ſaveur*, *odeur*, *denſité*, *rareté*, *chaleur*, *froid*, *molleſſe*, *dureté*, *fluidité*, *ſolidité*, *roideur*, *élaſticité*, *peſanteur*, *légéreté*, &c. *figure*, *diſtance*, *mouvement*, *repos*, *durée*, *étendue*, *quantité*, *impénétrabilité*.

Nous avons vu par la réflexion que de ces abſtraits, les uns convenoient à tous les individus corporels, comme étendue, mouvement, impénétrabilité, &c. Nous en avons fait l'objet de la *Phyſique générale*, ou méthaphyſique des corps ; & ces mêmes propriétés conſidérées dans chaque individu en particulier, avec les variétés qui les diſtinguent, comme la *dureté*, le *reſſort*, la *fluidité*, &c. ſont l'objet de la *Phyſique particuliere*.

Une autre propriété plus générale des corps, & que ſuppoſent toutes les autres, ſavoir la *quantité*, a formé l'objet des Mathématiques. On appelle *quantité* ou *grandeur* tout ce qui peut être augmenté & diminué.

La *quantité*, objet des *Mathématiques*, pouvoit être conſidérée, ou ſeule & indépendamment des individus réels, & des individus abſtraits dont on en tenoit la connoiſſance ; ou dans ces individus réels & abſtraits ; ou dans leurs effets recherchés d'après des cauſes réelles ou ſuppoſées ; & cette ſeconde vue de la réflexion a diſtribué les *Mathématiques* en *Mathématiques pures*, *Mathématiques mixtes*, *Phyſico-mathématiques*.

La *quantité abſtraite*, objet des Mathématiques pures, eſt ou *nombrable*, ou *étendue*. La *quantité abſtraite nombrable* eſt devenue l'objet de l'*Arithmétique* ; & la *quantité abſtraite étendue*, celui de la *Géométrie*.

L'*Arithmétique* ſe diſtribue en *Arithmétique numérique* ou par *chiffres*, & en *Algebre* ou *Arithmétique univerſelle* par *lettres*, qui n'eſt autre choſe que le calcul des grandeurs en général, & dont les opérations ne ſont proprement que des opérations arithmétiques indiquées d'une maniere abrégée : car, à parler exactement, il n'y a calcul que de nombres.

L'*Algebre* eſt *élémentaire* ou *infinitéſimale*, ſelon la nature des quantités auxquelles on l'applique. L'*infinitéſimale* eſt ou *différentielle* ou *intégrale* : *différentielle*, quand il s'agit de deſcendre de l'expreſſion d'une quantité finie, ou conſidérée comme telle, à l'expreſſion de ſon accroiſſement, ou de ſa diminution inſtantanée ; *intégrale*, quand il s'agit de remonter de cette expreſſion à la quantité finie même.

La *Géométrie*, ou a pour objet primitif les propriétés du cercle & de la ligne droite, ou embraſſe dans ſes ſpéculations toutes ſortes de courbes : ce qui la diſtribue en *élémentaire* & en *tranſcendante*.

Les *Mathématiques mixtes* ont autant de diviſions & de ſubdiviſions, qu'il y a d'êtres réels dans leſquels la *quantité* peut être conſidérée. La *quantité* conſidérée dans les corps en tant que mobiles, ou tendans à ſe mouvoir, eſt l'objet de la *Méchanique*. La *Méchanique* a deux branches, la *Statique* & la *Dynamique*. La *Statique* a pour objet la *quantité* conſidérée dans les corps en équilibre, & tendans ſeulement à ſe mouvoir. La *Dynamique* a pour objet la *quantité* conſidérée dans les corps actuellement mus. La *Statique* & la *Dynamique* ont chacune deux parties. La *Statique* ſe diſtribue en *Statique proprement dite*, qui a pour objet la *quantité* conſidérée dans les corps ſolides en équilibre, & tendans ſeulement à ſe mouvoir ; & en *Hydroſtatique*, qui a pour objet la *quantité* conſidérée dans les corps fluides en équilibre, & tendans ſeulement à ſe mouvoir. La *Dynamique* ſe diſtribue en *Dynamique proprement dite*, qui a pour objet la *quantité* conſidérée dans les corps ſolides actuellement mus ; & en *Hydrodinamique*, qui a pour objet la *quantité* conſidérée dans les corps fluides actuellement mus. Mais ſi l'on conſidere la *quantité* dans les *eaux* actuellement mues, l'*Hydrodinamique* prend alors le nom d'*Hydraulyque*. On pourroit rapporter la

Navigation à l'Hydrodynamique, & la *Balliſtique* ou le jet des Bombes à la Méchanique.

La *quantité* conſidérée dans les mouvemens des corps céleſtes, donne l'*Aſtronomie géométrique*; d'où la *Coſmographie* ou *Deſcription de l'univers*, qui ſe diviſe en *Uranographie* ou *Deſcription du ciel*; en *Hydrographie* ou *Deſcription des eaux*; & en *Géographie*; d'où encore la *Chronologie*, & la *Gnomonique* ou *l'art de conſtruire des cadrans*.

La *quantité* conſidérée dans la lumiere, donne l'*Optique*. Et la *quantité* conſidérée dans le mouvement de la lumiere, les différentes branches d'*Optique*. Lumiere mue en ligne directe, *Optique proprement dite*; lumiere réfléchie dans un ſeul & même milieu, *Catoptrique*; lumiere rompue en paſſant d'un milieu dans un autre, *Dioptrique*. C'eſt à l'*Optique* qu'il faut rapporter la *perſpective*.

La *quantité* conſidérée dans le ſon, dans ſa véhémence, ſon mouvement, ſes degrés, ſes réflexions, ſa viteſſe, &c. donne l'*Acouſtique*.

La *quantité* conſidérée dans l'air, ſa peſanteur, ſon mouvement, ſa condenſation, raréfaction, &c. donne la *Pneumatique*.

La *quantité* conſidérée dans la poſſibilité des événemens, donne l'*Art de conjecturer*, d'où naît l'*Analyſe des jeux de haſards*.

L'objet des ſciences mathématiques étant purement intellectuel, il ne faut pas s'étonner de l'exactitude de ſes diviſions.

La *Phyſique particuliere* doit ſuivre la même diſtribution que l'Hiſtoire Naturelle. De l'Hiſtoire, priſe par les ſens, des *aſtres*, de *leurs mouvemens*, *apparences ſenſibles*, &c. la réflexion a paſſé à la recherche de leur origine, des cauſes de leurs phénomenes, &c. & a produit la ſcience qu'on appelle *Aſtronomie phyſique*, à laquelle il faut rapporter la *ſcience de leurs influences*, qu'on nomme *Aſtrologie*; d'où l'*Aſtrologie phyſique*, & la chimere de l'*Aſtrologie judiciaire*. De l'Hiſtoire priſe par les ſens, des *vents*, des *pluies*, *grêles*, *tonnerres*, &c. la réflexion a paſſé à la recherche de leurs origine, cauſes, effets, &c. & a produit la ſcience qu'on appelle *Météorologie*.

De l'Hiſtoire, priſe par les ſens, de la *mer*, de la *terre*, des *fleuves*, des *rivieres*, des *montagnes*, des *flux* & *reflux*, &c. la réflexion a paſſé à la recherche de leurs cauſes, origine, &c. & a donné lieu à la *Coſmologie* ou *Science de l'univers*, qui ſe diſtribue en *Uranologie* ou *Science du ciel*, en *Aérologie* ou *Science de l'air*, en *Geologie* ou *Science des continens*, & en *Hydrologie* ou *Science des eaux*. De l'Hiſtoire des *mines*, priſe par les ſens, la réflexion a paſſé à la recherche de leur formation, travail, &c. & a donné lieu à la ſcience qu'on nomme *Minéralogie*. De l'Hiſtoire des *plantes*, priſe par les ſens, la réflexion a paſſé à la recherche de leur économie, propagation, culture, végétation, &c. & a engendré la *Botanique*, dont l'*Agriculture* & le *Jardinage* ſont deux branches.

De l'Hiſtoire des *animaux*, priſe par les ſens, la réflexion a paſſé à la recherche de leur conſervation, propagation, uſage, organiſation, &c. & a produit la ſcience qu'on nomme *Zoologie*; d'où ſont émanés la *Médecine*, la *Vétérinaire*, & le *Manege*; la *Chaſſe*, la *Pêche*, & la *Fauconnerie*; l'*Anatomie ſimple & comparée*. La *Médecine* (ſuivant la diviſion de Boerhaave) ou s'occupe de l'économie du corps humain & *raiſonne* ſon anatomie, d'où naît la *Phyſiologie*: ou s'occupe de la maniere de le garantir des maladies, & s'appelle *Hygienne*: ou conſidere le corps malade, & traite des cauſes, des différences & des ſymptomes des maladies, & s'appelle *Pathologie*: ou a pour objet les ſignes de la vie, de la ſanté, & des maladies, leur diagnoſtic & prognoſtic, & prend le nom de *Séméiotique*: ou enſeigne l'art de guérir, & ſe ſubdiviſe en *Diete*, *Pharmacie*, & *Chirurgie*, les trois branches de la *Thérapeutique*.

L'*Hygienne* peut ſe conſidérer relativement à la *ſanté* du corps, à ſa *beauté*, & à ſes *forces*; & ſe ſubdiviſer en *Hygienne proprement dite*, en *Coſmétique*, & en *Athlétique*. La *Coſmétique* donnera l'*Orthopédie*, ou l'*Art de procurer aux membres*

Digitized by Google

une belle conformation; & l'*Athlétique* donnera la *Gymnaſtique* ou l'*Art de les exercer.*

De la connoiſſance expérimentale ou de l'Hiſtoire priſe par les ſens, des *qualités extérieures, ſenſibles, apparentes,* &c. *des corps naturels,* la réflexion nous a conduits à la recherche artificielle de leurs propriétés intérieures & occultes; & cet art s'eſt appellé *Chymie.* La *Chymie* eſt imitatrice & rivale de la Nature: ſon objet eſt preſque auſſi étendu que celui de la Nature même: ou elle *décompoſe* les êtres; ou elle les *revivifie;* ou elle les *tranſforme,* &c. La *Chymie* a donné naiſſance à l'*Alchymie* & à la *Magie naturelle.* La *Métallurgie,* ou l'*art de traiter les métaux en grand,* eſt une branche importante de la *Chymie.* On peut encore rapporter à cet art la *Teinture.*

La Nature a ſes écarts, & la raiſon ſes abus. Nous avons rapporté les *monſtres* aux écarts de la Nature; & c'eſt à l'abus de la raiſon qu'il faut rapporter toutes les ſciences & tous les arts, qui ne montrent que l'avidité, la méchanceté, la ſuperſtition de l'homme, & qui le déshonorent.

Voilà tout le *philoſophique* de la connoiſſance humaine, & ce qu'il en faut rapporter à la raiſon.

IMAGINATION, d'où POÉSIE.

L'HISTOIRE a pour objet les individus réellement exiſtans, ou qui ont exiſté, & la Poéſie, les individus imaginés à l'imitation des Etres hiſtoriques. Il ne ſeroit donc pas étonnant que la Poéſie ſuivît une des diſtributions de l'Hiſtoire. Mais les différens genres de Poéſie, & la différence de ſes ſujets, nous en offrent deux diſtributions très-naturelles. Ou le ſujet d'un Poëme eſt *ſacré,* ou il eſt *profane*: ou le Poëte raconte des choſes paſſées, ou il les rend préſentes, en les mettant en action; ou il donne du corps à des Etres abſtraits & intellectuels. La premiere de ces Poéſies ſera *Narrative*: la ſeconde, *Dramatique*: la troiſieme, *Parabolique. Le Poëme Epique, le Madrigal, l'Epigramme,* &c. ſont ordinairement de Poéſie *narrative.* La *Tragédie,* la *Comédie,* l'*Opéra,* l'*Eglogue,* &c. de Poéſie *dramatique;* & les *Allégories,* &c. de Poéſie *parabolique.*

POÉSIE. I. NARRATIVE. II. DRAMATIQUE. III. PARABOLIQUE.

NOUS N'ENTENDONS ICI par *Poéſie* que ce qui eſt fiction. Comme il peut y avoir verſification ſans poéſie & poéſie ſans verſification, nous avons cru devoir regarder la *Verſification* comme une qualité du ſtyle, & la renvoyer à l'art oratoire. En revanche, nous rapporterons l'*Architecture,* la *Muſique,* la *Peinture,* la *Sculpture,* la *Gravure,* &c. à la Poéſie; car il n'eſt pas moins vrai de dire du Peintre qu'il eſt un Poëte, que du Poëte qu'il eſt un Peintre; & du Sculpteur ou Graveur, qu'il eſt un Peintre en relief ou en creux, que du Muſicien qu'il eſt un Peintre par les ſons. Le *Poëte,* le *Muſicien,* le *Peintre,* le *Sculpteur,* le *Graveur,* &c. imitent ou contrefont la Nature: mais l'un emploie le *diſcours;* l'autre, les *couleurs;* le troiſieme, le *marbre,* l'*airain;* &c. & le dernier, l'*inſtrument* ou la *voix.* La *Muſique* eſt *Théorique* ou *Pratique; Inſtrumentale* ou *Vocale.* A l'égard de l'*Architecte,* il n'imite la Nature qu'imparfaitement par la ſymmétrie de ſes Ouvrages. *Voyez* le Diſcours Préliminaire.

La Poéſie a ſes monſtres comme la Nature; il faut mettre de ce nombre toutes les productions de l'imagination déréglée, & il peut y avoir de ces productions en tous genres.

Voilà toute la *Partie poétique* de la connoiſſance humaine; ce qu'on en peut rapporter à l'*Imagination,* & la fin de notre Diſtribution Généalogique (ou ſi l'on veut Mappemonde) des ſciences & des arts, que nous craindrions peut-être d'avoir trop détaillée, s'il n'étoit de la derniere importance de bien connoître nous-mêmes, & d'expoſer clairement aux autres, l'objet d'une ENCYCLOPÉDIE.

Digitized by Google

SYSTÊME GÉNÉRAL
DE LA CONNOISSANCE HUMAINE
SUIVANT LE CHANCELIER BACON.

DIVISION générale de la ſcience humaine en *Hiſtoire*, *Poéſie & Philoſophie*, ſelon les trois facultés de l'entendement, *Mémoire*, *Imagination*, *Raiſon*.

Bacon obſerve que cette diviſion peut auſſi s'appliquer à la Théologie. On avoit ſuivi dans un endroit du Proſpectus cette derniere idée : mais on l'a abandonnée depuis, parce qu'elle a paru plus ingénieuſe que ſolide.

I.

Diviſion de l'*Hiſtoire*, en *naturelle* & *civile*.

Hiſtoire naturelle ſe diviſe en *Hiſtoire des productions de la Nature*, Hiſtoire des *écarts de la Nature*, Hiſtoire des *emplois de la Nature*, ou des *Arts*.

Seconde diviſion de l'Hiſtoire naturelle tirée de *ſa fin* & de *ſon uſage*, en *Hiſtoire proprement dite* & *Hiſtoire raiſonnée*.

Diviſion des productions de la Nature, en *Hiſtoire des choſes céleſtes*, des *météores*, de l'*air*, de la *terre*, & de la *mer*, des *élémens*, des *eſpeces particulieres d'individus*.

Diviſion de l'Hiſtoire civile en *eccléſiaſtique*, en *littéraire* & en *civile* proprement dite.

Premiere diviſion de l'Hiſtoire civile proprement dite, en *Mémoires*, *Antiquités*, *Hiſtoire complete*.

Diviſion de l'Hiſtoire complete en *Chroniques*, *Vies*, & *Relations*.

Diviſion de l'Hiſtoire des temps en *générale* & en *particuliere*.

Autre diviſion de l'Hiſtoire des temps, en *Annales* & *Journaux*.

Seconde diviſion de l'Hiſtoire civile, en *pure* & en *mixte*.

Diviſion de l'Hiſtoire eccléſiaſtique, en Hiſtoire *eccléſiaſtique particuliere*, *Hiſtoire des prophéties*, qui contient la prophétie & l'accompliſſement, & *Hiſtoire* de ce que Bacon appelle *Néméſis*, ou *la Providence*, c'eſt-à-dire, de l'accord qui ſe remarque quelquefois entre la volonté révélée de Dieu, & ſa volonté ſecrete.

Diviſion de la partie de l'Hiſtoire qui roule ſur les *dits notables* des hommes, en *Lettres* & *Apophthegmes*.

II.

Diviſion de la Poéſie, en *narrative*, *dramatique*, & *parabolique*.

III.

Diviſion générale de la Science, en *Théologie ſacrée* & *Philoſophie*.

Diviſion de la Philoſophie, en *Science de Dieu*, *Science de la Nature*, *Science de l'Homme*.

Philoſophie premiere, ou *Science des Axiomes*, qui s'étend à toutes les branches de la Philoſophie. Autre branche de cette Philoſophie premiere, qui traite des qualités *tranſcendantes* des êtres, *peu*, *beaucoup*, *ſemblable*, *différent*, *être*, *non être*, &c.

Science des Anges & des Eſprits, ſuite de la Science de Dieu, ou *Théologie naturelle*.

Diviſion de la Science de la Nature, ou Philoſophie naturelle, en *ſpéculative* & *pratique*.

Diviſion de la Science ſpéculative de la Nature, en *Phyſique particuliere* & *Métaphyſique*; la premiere ayant pour objet la cauſe efficiente & la matiere; & la Métaphyſique, la cauſe finale & la forme.

Diviſion de la Phyſique en *Science des principes des choſes*, *Science de la formation des choſes*, ou *du monde*, & *Science de la variété des choſes*.

Diviſion de la Science de la variété des choſes en *Science des concrets*, & *Science des abſtraits*.

Diviſion de la Science des concrets dans les mêmes branches que l'Hiſtoire naturelle.

Diviſion de la Science des abſtraits en *Science des propriétés particulieres des différens corps*, comme *denſité*, *légéreté*, *peſanteur*, *élaſticité*, *molleſſe*, &c. & *Science des mouvemens* dont le Chancelier Bacon fait une énumération aſſez longue, conformément aux idées des ſcholaſtiques.

Branches de la Philoſophie ſpéculative, qui conſiſtent dans les *Problêmes naturels*, & les *ſentimens des anciens Philoſophes*.

Diviſion de la Métaphyſique, en *Science des formes* & *Science des cauſes finales*.

Diviſion de la Science pratique de la Nature en *Méchanique* & *Magie naturelle*.

Branches de la Science pratique de la Nature, qui conſiſtent dans le *dénombrement des richeſſes humaines*, *naturelles* ou *artificielles*, dont les hommes jouiſſent & dont ils ont joui, & le *catalogue des Polychreſtes*.

Branche conſidérable de la Philoſophie naturelle, tant ſpéculaire que pratique, appellée *Mathématiques*. Diviſion des Mathématiques en *pures*, en *mixtes*. Diviſion des Mathématiques pures en *Géométrie* & *Arithmétique*. Diviſion des Mathématiques mixtes en *Perſpective*, *Muſique*, *Aſtronomie*, *Coſmographie*, *Architecture*, *Science des machines*, & quelques autres.

Diviſion de la Science de l'homme, en *Science de l'homme* proprement dite, & *Science civile*.

Diviſion de la Science de l'homme en *Science du corps humain*, & *Science de l'ame humaine*.

Diviſion de la Science du corps humain en *Médecine*, *Coſmétique*, *Athlétique*, & *Science des plaiſirs des ſens*. Diviſion de la Médecine en trois parties, *art de conſerver la ſanté*, *art de guérir les maladies*, *art de prolonger la vie*. *Peinture*, *Muſique*, &c. Branche de la Science des plaiſirs.

Diviſion de la Science de l'ame en Science du *ſouffle divin*, d'où eſt ſortie l'ame *raiſonnable*, & Science de l'ame *irrationnelle*, qui nous eſt commune avec les brutes, & qui eſt produite du limon de la terre.

Autre diviſion de la Science de l'ame, en *Science de la ſubſtance de l'ame*, *Science de ſes facultés*, & *Science de l'uſage & de l'objet de ces facultés* : de cette derniere réſultent la *Divination naturelle* & *artificielle*, &c.

Diviſion des facultés de l'ame ſenſible, en *mouvement* & *ſentiment*.

Diviſion de la Science de l'uſage, & de l'objet des facultés de l'ame, en *Logique* & *Morale*.

Diviſion de la Logique en *art d'inventer*, *de juger*, *de retenir*, & *de communiquer*.

Diviſion de l'art d'inventer, en *invention des Sciences* ou *des Arts*, & *invention des Argumens*.

Diviſion de l'art de juger, en *jugement par induction*, & *jugement par ſyllogiſme*.

Diviſion de l'art du ſyllogiſme en *Analyſe*, & principes pour démêler facilement le vrai du faux.

Science de l'Analogie, branche de l'art de juger.

Diviſion de l'Art de retenir, en Science de *ce qui peut aider la mémoire*, & Science *de la mémoire même*.

Diviſion de la Science de la mémoire, en *prénotion* & *emblême*.

Diviſion de la Science de communiquer, en *Science de l'inſtrument du diſcours*, *Science de la méthode du diſcours*, & *Science des ornemens du diſcours*, ou *Rhétorique*.

Diviſion de la Science de l'inſtrument du diſcours, en *Science générale des ſignes*, & en *Grammaire*, qui ſe diviſe en *Science du langage*, & *Science de l'écriture*.

Diviſion de la Science de ſignes, en *hiéroglyphes* & *geſtes*, & en *caracteres réels*.

Seconde diviſion de la Grammaire, en *littéraire* & *philoſophique*.

Art de la Verſification & *Proſodie*, branches de la Science du langage.

Art de déchiffrer, branche de l'Art d'écrire.

Critique & *Pédagogie*, branches de l'Art de communiquer.

Diviſion de la Morale en *Science de l'objet* que l'ame doit ſe propoſer, c'eſt-à-dire, du bien moral, & *Science de la*

culture de l'ame. L'auteur fait à ce ſujet beaucoup de diviſions qu'il eſt inutile de rapporter.

Diviſion de la Science civile, en *Science de la converſation*, *Science des affaires*, & *Science de l'Etat.* Nous en omettons les diviſions.

L'auteur finit par quelques réflexions ſur l'uſage de la *Théologie ſacrée*, qu'il ne diviſe en aucunes branches.

Voilà dans ſon ordre naturel, & ſans démembrement ni mutilation, l'Arbre du Chancelier Bacon. On voit que l'article de la *Logique* eſt celui où nous l'avons le plus ſuivi, encore avons-nous cru devoir y faire pluſieurs changemens. Au reſte, nous le répétons, c'eſt aux Philoſophes à nous juger ſur les changemens que nous avons faits : nos autres Lecteurs prendront ſans doute peu de part à cette queſtion, qu'il étoit pourtant néceſſaire d'éclaircir ; & ils ne ſe ſouviendront que de l'aveu formel que nous avons fait dans le *Proſpectus*, d'avoir l'*obligation principale* de notre Arbre au Chancelier Bacon ; aveu qui doit nous concilier tout juge impartial & déſintéreſſé.

---

* OBSERVATIONS

Sur la diviſion des Sciences, du Chancelier Bacon.

I. NOus avons avoué en pluſieurs endroits du *Proſpectus*, que nous avions l'*obligation principale* de notre Arbre encyclopédique au Chancelier Bacon. L'éloge qu'on a lu de ce grand homme dans le *Proſpectus* paroît même avoir contribué à faire connoître à pluſieurs perſonnes les Ouvrages du Philoſophe Anglois. Ainſi, après un aveu auſſi formel, il ne doit être permis ni de nous accuſer de plagiat, ni de chercher à nous en faire ſoupçonner.

II. Cet aveu n'empêche pas néanmoins qu'il n'y ait un très-grand nombre de choſes, ſur-tout dans la Branche philoſophique, que nous ne devons nullement à Bacon : il eſt facile au Lecteur d'en juger. Mais, pour appercevoir le rapport & la différence des deux Arbres, il ne faut pas ſeulement examiner ſi on y a parlé des mêmes choſes, il faut voir ſi la diſpoſition eſt la même. Tous les Arbres encyclopédiques ſe reſſemblent néceſſairement par la matiere ; l'ordre ſeul & l'arrangement des branches peuvent les diſtinguer. On trouve à-peu-près les mêmes noms des Sciences dans l'Arbre de Chambers & dans le nôtre. Rien n'eſt cependant plus différent.

III. Il ne s'agit point ici des raiſons que nous avons eues de ſuivre un autre ordre que Bacon. Nous en avons expoſé quelques-unes ; il ſeroit trop long de détailler les autres, ſur-tout dans une matiere d'où l'arbitraire ne ſauroit être tout-à-fait exclu. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt aux Philoſophes, c'eſt-à-dire, à un très-petit nombre de gens, à nous juger ſur ce point.

IV. Quelques diviſions comme celle des Mathématiques en pures & en mixtes, qui nous ſont communes avec Bacon, ſe trouvent par-tout, & ſont par conſéquent à tout le monde. Notre diviſion de la Médecine eſt de Boerhaave ; on en a averti dans le *Proſpectus*.

V. Enfin, comme nous avons fait quelques changemens à l'Arbre du *Proſpectus*, ceux qui voudront comparer cet Arbre du *Proſpectus* avec celui de Bacon, doivent avoir égard à ces changemens.

VI. Voilà les principes d'où il faut partir, pour faire le parallele des deux Arbres avec un peu d'équité & de Philoſophie.

ENCYCLOPÉDIE,

Digitized

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

A & *a*, ſ. m. *(ordre Encyclopédique. Entend. Science de l'homme, Logique, Art de communiquer, Gramm.)* caractere ou figure de la premiere lettre de l'Alphabet, en latin, en françois, & en preſque toutes les Langues, ſi l'on en excepte l'Éthiopique, où il n'eſt que la treizieme.

On peut conſidérer ce caractere, ou comme lettre, ou comme mot.

I. A, en tant que lettre, eſt le ſigne du ſon *a*, qui de tous les ſons de la voix eſt le plus facile à prononcer. Il ne faut qu'ouvrir la bouche & pouſſer l'air des poumons.

On dit que l'*a* vient de l'*aleph* des Hébreux: mais l'*a*, en tant que ſon, ne vient que de la conformation des organes de la parole; & le caractere ou figure dont nous nous ſervons pour repréſenter ce ſon, nous vient de l'*alpha* des Grecs. Les Latins & les autres peuples de l'Europe ont imité les Grecs dans la forme qu'ils ont donnée à cette lettre. Selon les Grammaires Hébraïques, & la Grammaire générale de P. R. p. 12. l'*aleph ne ſert* (aujourd'hui) *que pour l'écriture, & n'a aucun ſon que celui de la voyelle qui lui eſt jointe.* Cela fait voir que la prononciation des lettres eſt ſujette à variation dans les Langues mortes, comme elle l'eſt dans les Langues vivantes. Car il eſt conſtant, ſelon M. Maſclef & le P. Houbigant, que l'*aleph* ſe prononçoit autrefois comme notre *a*; ce qu'ils prouvent ſur-tout par le paſſage

d'Euſebe, *Prép. Ev.* liv. X. c. vj. où ce P. ſoutient que les Grecs ont pris leurs lettres des Hébreux: *Id ex Græcâ ſingulorum elementorum appellatione quivis intelligit. Quid enim aleph ab alpha magnopere differt? Quid autem vel betha a beth?* &c.

Quelques Auteurs (Covaruvias) diſent que, lorſque les enfans viennent au monde, les mâles font entendre le ſon de l'*a*, qui eſt la premiere voyelle de *mas*, & les filles le ſon de l'*e*, premiere voyelle de *femina*: mais c'eſt une imagination ſans fondement. Quand les enfans viennent au monde, & que pour la premiere fois ils pouſſent l'air des poumons, on entend le ſon de différentes voyelles, ſelon qu'ils ouvrent plus ou moins la bouche.

On dit *un grand A*, *un petit a*: ainſi *a* eſt du genre maſculin, comme les autres voyelles de notre alphabet.

Le ſon de l'*a*, auſſi-bien que celui de l'*e*, eſt long en certains mots, & bref en d'autres: *a* eſt long dans *grâce*, & bref dans *place*. Il eſt long dans *tâche* quand ce mot ſignifie un ouvrage qu'on donne à faire; & il eſt bref dans *tache*, *macula*, ſouillure. Il eſt long dans *mâtin*, gros chien; & bref dans *matin*, premiere partie du jour. *Voyez l'excellent Traité de la Proſodie de M. l'Abbé d'Olivet.*

Les Romains, pour marquer l'*a* long, l'écrivirent d'abord double, *Aala* pour *Ala*; c'eſt ainſi qu'on trouve dans nos anciens Auteurs François *aage*, &c. Enſuite ils inſérerent une *h* entre les deux *a*, *Ahala*. Enfin ils mettoient quelquefois le ſigne de la ſyllabe longue, *āla*.

On met aujourd'hui un accent circonflexe ſur l'*a* long, au lieu de l'*ſ* qu'on écrivoit autrefois après cet *a*: ainſi au lieu d'écrire *maſtin*, *blaſme*, *aſne*, &c. on écrit *mâtin*, *blâme*, *âne*. Mais il ne faut pas croire avec la plupart des Grammairiens, que nos peres n'écrivoient cette *ſ* après l'*a*, ou après toute autre voyelle, que pour marquer que cette voyelle étoit longue; ils écrivoient cette *ſ*, parce qu'ils la prononçoient; & cette prononciation eſt encore en uſage dans nos Provinces méridionales, où l'on prononce *maſtin*, *teſto*, *beſti*, &c.

On ne met point d'accent ſur l'*a* bref ou commun.

L'*a* chez les Romains étoit appellé *lettre ſalutaire: littera ſalutaris*. Cic. Attic. IX. 7. parce que lorſqu'il s'agiſſoit d'abſoudre ou de condamner un accuſé, les Juges avoient deux tablettes, ſur l'une deſquelles ils écrivoient l'*a*, qui eſt la premiere lettre d'*abſolvo*; & ſur l'autre ils écrivoient le *c*, premiere lettre de *condemno*. *Voyez* A, ſigne d'abſolution ou de condamnation. Et l'accuſé étoit abſous ou condamné, ſelon que le nombre de l'une de ces lettres l'emportoit ſur le nombre de l'autre.

On a fait quelques uſages de cette lettre qu'il eſt utile d'obſerver.

1. L'*a* chez les Grecs étoit une lettre numérale qui marquoit *un*. *Voyez* A, lettre numérale.

2. Parmi nous les villes où l'on bat monnoie, ont chacune pour marque une lettre de l'alphabet: cette lettre ſe voit au revers de la piece de monnoie au deſſous des armes du Roi. *A* eſt la marque de la monnoie de Paris. *Voyez* A numiſmatique.

3. On dit de quelqu'un qui n'a rien fait, rien écrit, qu'il n'a pas fait une panſe d'*a*. *Panſe*, qui veut dire *ventre*, ſignifie ici la partie de la lettre qui avance; *il n'a pas fait la moitié d'une lettre.*

A, mot, eſt 1. la troiſieme perſonne du préſent de l'indicatif du verbe *avoir*. *Il a de l'argent*, *il a peur*, *il a honte*, *il a envie*; & avec le ſupin des verbes, *elle a aimé*, *elle a vu*, à l'imitation des Latins, *habeo perſuaſum*. *V.* SUPIN. Nos peres écrivoient cet *a* avec une *h*; il *ha*, d'*habet*. On ne met aucun accent ſur *a* verbe.

Dans cette façon de parler *il y a*, *a* eſt verbe. Cette façon de parler eſt une de ces expreſſions figurées, qui ſe ſont introduites par imitation, par abus, ou catachreſe. On a dit au propre, *Pierre a de l'argent*, *il a de l'eſprit*; & par imitation on a dit, *il y a de l'argent dans la bourſe*, *il y a de l'eſprit dans ces vers*. *Il*, eſt alors un terme abſtrait & général comme *ce*, *on*. Ce ſont des termes métaphyſiques formés à l'imitation des mots qui marquent des objets réels. L'*y* vient de l'*ibi* des Latins, & a la même ſignification. *Il*, *y*, c'eſt-à-dire *là*, *ici*, dans le point dont il s'agit. Il y a *des hommes qui*, &c. *Il*, c'eſt-à-dire, l'être métaphyſique, l'être imaginé ou d'imitation, *a* dans le point dont

il s'agit *des hommes qui*, &c. Dans les autres Langues on dit plus ſimplement, *des hommes ſont, qui*, &c.

C'eſt auſſi par imitation que l'on dit, *la raiſon* a *des bornes*, *notre Langue n'*a *point de cas*, *la Logique* a *quatre parties*, &c.

2. *A*, comme mot, eſt auſſi une prépoſition, & alors on doit le marquer avec un accent grave *à*.

A prépoſition vient du latin *à*, *à dextris*, *à ſiniſtris*, à droite, à gauche. Plus ſouvent encore notre *à* vient de la prépoſition latine *ad*, *loqui ad*, parler *à*. On trouve auſſi *dicere ad*. Cic. *It lucrum ad me*, (Plaute) le profit en vient à moi. *Sinite parvulos venire ad me*, laiſſez venir ces enfans à moi.

Obſervez que *a* mot, n'eſt jamais que ou la troiſieme perſonne du préſent de l'indicatif du verbe *avoir*, ou une ſimple prépoſition. Ainſi *à* n'eſt jamais adverbe, comme quelques Grammairiens l'ont cru, quoiqu'il entre dans pluſieurs façons de parler adverbiales. Car l'adverbe n'a pas beſoin d'être ſuivi d'un autre mot qui le détermine, ou, comme diſent communément les Grammairiens, l'adverbe n'a jamais de régime; parce que l'adverbe renferme en ſoi la prépoſition & le nom, *prudemment*, *avec prudence*, (*V.* ADVERBE) au lieu que la prépoſition a toujours un régime, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt toujours ſuivie d'un autre mot, qui détermine la relation ou l'eſpece de rapport que la prépoſition indique. Ainſi la prépoſition *à* peut bien entrer, comme toutes les autres prépoſitions, dans des façons de parler adverbiales: mais comme elle eſt toujours ſuivie de ſon complément, ou, comme on dit, de ſon régime, elle ne peut jamais être adverbe.

A n'eſt pas non plus une ſimple particule qui marque le datif; parce qu'en françois nous n'avons ni déclinaiſon, ni cas, ni par conſéquent de datif. *Voyez* CAS. Le rapport que les Latins marquoient par la terminaiſon du datif, nous l'indiquons par la prépoſition *à*. C'eſt ainſi que les Latins mêmes ſe ſont ſervi de la prépoſition *ad*, *quod attinet ad me*. Cic. *Accedit ad*, *referre ad aliquem*, & *alicui*. Ils diſent auſſi également *loqui ad aliquem*, & *loqui alicui*, parler *à* quelqu'un, *&c.*

A l'égard des différens uſages de la prépoſition *à*, il faut obſerver 1. que toute prépoſition eſt entre deux termes qu'elle lie & qu'elle met en rapport.

2. Que ce rapport eſt ſouvent marqué par la ſignification propre de la prépoſition même, comme *avec*, *dans*, *ſur*, &c.

3. Mais que ſouvent auſſi les prépoſitions, ſur-tout *à*, *de* ou *du*, outre le rapport qu'elles indiquent quand elles ſont priſes dans leur ſens primitif & propre, ne ſont enſuite par figure & par extenſion, que de ſimples prépoſitions unitives ou indicatives, qui ne ſont que mettre deux mots en rapport; en ſorte qu'alors c'eſt à l'eſprit même à remarquer la ſorte de rapport qu'il y a entre les deux termes de la relation unis entr'eux par la prépoſition: par exemple, *approchez vous du feu: du*, lie *feu* avec *approchez vous*, & l'eſprit obſerve enſuite un rapport d'approximation, que *du* ne marque pas. *Eloignez vous du feu; du*, lie *feu* avec *éloignez vous*, & l'eſprit obſerve là un rapport d'éloignement. Vous voyez que la même prépoſition ſert à marquer des rapports oppoſés. On dit de même *donner à* & *ôter à*. Ainſi ces ſortes de rapports different autant que les mots different entr'eux.

Je crois donc que, lorſque les prépoſitions ne ſont, ou ne paroiſſent pas priſes dans le ſens propre de leur premiere deſtination, & que par conſéquent elles n'indiquent pas par elles-mêmes la ſorte de rapport particulier que celui qui parle veut faire entendre; alors c'eſt à celui qui écoute ou qui lit, à reconnoître la ſorte de rapport qui ſe trouve entre les mots liés par la prépoſition ſimplement unitive & indicative.

Cependant quelques Grammairiens ont mieux aimé épuiſer la Métaphyſique la plus recherchée, & ſi je l'oſe dire, la plus inutile & la plus vaine, que d'abandonner le lecteur au diſcernement que lui donne la connoiſſance & l'uſage de ſa propre Langue. *Rapport de cauſe*, *rapport d'effet*, *d'inſtrument*, *de ſituation*, *d'époque*, *table à piés de biche*, *c'eſt-là un rapport de forme*, dit M. l'Abbé Girard, tom. II. p. 199. *Baſſin à barbe*, *rapport de ſervice*, (id. ib.) *Pierre à feu*, *rapport de propriété productive*, (id. ib.) *&c.* La prépoſition *à* n'eſt point deſtinée à marquer par elle-même un rapport

Digitized by Google

de *propriété productive*, ou *de ſervice*, ou de *forme*, &c. quoique ces rapports ſe trouvent entre les mots liés par la prépoſition *à*. D'ailleurs, les mêmes rapports ſont ſouvent indiqués par des prépoſitions différentes, & ſouvent des rapports oppoſés ſont indiqués par la même prépoſition.

Il me paroît donc que l'on doit d'abord obſerver la premiere & principale deſtination d'une prépoſition. Par exemple: la principale deſtination de la prépoſition *à*, eſt de marquer la relation d'une choſe à une autre, comme, le terme où l'on va, ou à quoi ce qu'on fait ſe termine, le but, la fin, l'attribution, le pourquoi. *Aller* à *Rome*, *prêter de l'argent* à *uſure*, à *gros intérêt*. *Donner quelque choſe* à *quelqu'un*, &c. Les autres uſages de cette prépoſition reviennent enſuite à ceux-là par catachreſe, abus, extenſion, ou imitation: mais il eſt bon de remarquer quelques-uns de ces uſages, afin d'avoir des exemples qui puiſſent ſervir de regle, & aider à décider les doutes par analogie & par imitation. On dit donc:

APRÈS UN NOM SUBSTANTIF.

Air à chanter. Billet à ordre, c'eſt-à-dire, *payable à ordre. Chaiſe à deux. Doute à éclaircir. Entrepriſe à exécuter. Femme à la hotte?* (au vocatif). *Grenier à ſel. Habit à la mode. Inſtrument à vent. Lettre de change à vue, à dix jours de vue. Matiere à procès. Nez à lunette. Œufs à la coque. Plaine à perte de vue. Queſtion à juger. Route à gauche. Vache à lait.*

A *APRÈS UN ADJECTIF.*

Agréable à la vue. Bon à prendre & à laiſſer. Contraire à la ſanté. Délicieux à manger. Facile à faire.

Obſervez qu'on dit: *Il eſt facile de faire cela.*

Quand on le veut, il eſt facile
De s'aſſurer un repos plein d'appas.
Quinault.

La raiſon de cette différence eſt que dans le dernier exemple *de* n'a pas rapport à *facile*, mais à *il*; *il*, hoc, *cela*, à ſavoir *de faire*, &c. *eſt facile*, eſt une choſe facile. Ainſi, *il*, *de s'aſſurer un repos plein d'appas*, eſt le ſujet de la propoſition, & *eſt facile* en eſt l'attribut.

Qu'il eſt doux de trouver dans un amant
qu'on aime
Un époux que l'on doit aimer!
Quinault.

Il, à ſavoir, *de trouver un époux dans un amant*, &c. *eſt doux*, eſt une choſe douce (*Voyez* PROPOSITION).

Il eſt gauche à tout ce qu'il fait. Heureux à la guerre. Habile à deſſiner, à écrire. Payable à ordre. Pareil à, &c. *Propre à*, &c. *Semblable à*, &c. *Utile à la ſanté.*

APRÈS UN VERBE.

S'abandonner à ſes paſſions. S'amuſer à des bagatelles. Applaudir à quelqu'un. Aimer à boire, à faire du bien. Les hommes n'aiment point à admirer les autres; ils cherchent eux-mêmes à être goûtés & à être applaudis. La Bruyere. *Aller à cheval, à califourchon*, c'eſt-à-dire, *jambe deçà, jambe delà. S'appliquer à*, &c. *S'attacher à*, &c. *Bleſſer à, il a été bleſſé à la jambe. Crier à l'aide, au feu, au ſecours. Conſeiller quelque choſe à quelqu'un. Donner à boire à quelqu'un. Demander à boire. Etre à. Il eſt à écrire, à jouer. Il eſt à jeun. Il eſt à Rome. Il eſt à cent lieues. Il eſt long-temps à venir. Cela eſt à faire, à taire, à publier, à payer. C'eſt à vous à mettre le prix à votre marchandiſe. J'ai fait cela à votre conſidération, à votre intention. Il faut des livres à votre fils. Jouer à Colin Maillard, jouer à l'hombre, aux échecs. Garder à vue. La dépenſe ſe monte à cent écus, & la recette à*, &c. *Monter à cheval. Payer à quelqu'un. Payer à vue, à jour marqué. Perſuader à. Prêter à. Puiſer à la ſource. Prendre garde à ſoi. Prendre à gauche. Ils vont un à un, deux à deux, trois à trois. Voyons à qui l'aura*, c'eſt-à-dire, *voyons à ceci*, (attendamus ad hoc nempe) *à ſavoir qui l'aura.*

A *AVANT UNE AUTRE PRÉPOSITION.*

A ſe trouve quelquefois avant la prépoſition *de* comme en ces exemples.

Peut-on ne pas céder à de ſi puiſſans
charmes?
Et peut-on refuſer ſon cœur
A de beaux yeux qui le demandent?

Je crois qu'en ces occaſions il y a une ellipſe ſynthétique. L'eſprit eſt occupé des charmes particuliers qui l'ont frappé; & il met ces charmes au rang des charmes puiſſans, dont on ne ſauroit ſe garantir. Peut-on ne pas céder à ces charmes qui ſont du nombre des charmes ſi puiſſans, &c. Peut-on ne pas céder à l'attrait, au pouvoir de ſi puiſſans charmes? Peut-on refuſer ſon cœur à ces yeux, qui ſont de la claſſe des beaux yeux? L'uſage abrege enſuite l'expreſſion, & introduit des façons de parler particulieres auxquelles on doit ſe conformer, & qui ne détruiſent pas les regles.

Ainſi, je crois que *de* ou *des* ſont toujours des prépoſitions extractives, & que quand on dit *des Savans ſoutiennent*, *des hommes m'ont dit*, &c. *des Savans*, *des hommes*, ne ſont pas au nominatif. Et de même quand on dit, j'ai vu *des hommes*, j'ai vu *des femmes*, &c. *des hommes*, *des femmes*, ne ſont pas à l'accuſatif; car, ſi l'on veut bien y prendre garde, on reconnoîtra que *ex hominibus*, *ex mulieribus*, &c. ne peuvent être ni le ſujet de la propoſition, ni le terme de l'action du verbe; & que celui qui parle veut dire, que quelques-uns *des Savans ſoutiennent*, &c. *quelques-uns des hommes*, *quelques-unes des femmes*, diſent, &c.

A *APRÈS DES ADVERBES.*

On ne ſe ſert de la prépoſition *à* après un adverbe, que lorſque l'adverbe marque relation. Alors l'adverbe exprime la ſorte de relation, & la prépoſition indique le corrélatif. Ainſi, on dit *conformément à*. On a jugé *conformément à* l'Ordonnance de 1667. On dit auſſi *relativement à*.

D'ailleurs l'adverbe ne marquant qu'une circonſtance abſolue & déterminée de l'action, n'eſt pas ſuivi de la prépoſition *à*.

A en des façons de parler adverbiales, & en celles qui ſont équivalentes à des prépoſitions Latines, ou de quelqu'autre Langue.

A jamais, à toujours. A l'encontre. Tour-à-tour. Pas à pas. Vis-à-vis. A pleines mains. A fur & à meſure. A la fin, tandem, aliquando. *C'eſt-à-dire*, nempe, ſcilicet. *Suivre à la piſte. Faire le diable à quatre. Se faire tenir à quatre. A cauſe*, qu'on rend en latin par la prépoſition *propter. A raiſon de. Juſqu'à*, ou *juſques à. Au delà. Au deſſus. Au deſſous. A quoi bon*, quorsùm. *A la vue*, *à la préſence*, ou *en préſence*, coram.

Telles ſont les principales occaſions où l'uſage a conſacré la prépoſition *à*. Les exemples que nous venons de rapporter, ſerviront à décider par analogie les difficultés que l'on pourroit avoir ſur cette prépoſition.

Au reſte la prépoſition *au* eſt la même que la prépoſition *à*. La ſeule différence qu'il y a entre l'une & l'autre, c'eſt que *à* eſt un mot ſimple, & que *au* eſt un mot compoſé.

Ainſi il faut conſidérer la prépoſition *à* en deux états différens.

I. Dans ſon état ſimple : 1°. Rendez *à* Céſar ce qui appartient à Céſar; 2°. ſe prêter *à* l'exemple; 3°. ſe rendre *à* la raiſon. Dans le premier exemple *à* eſt devant un nom ſans article. Dans le ſecond exemple *à* eſt ſuivi de l'article maſculin, parce que le mot commence par une voyelle : *à l'exemple*, *à l'eſprit*, *à l'amour*. Enfin dans le dernier, la prépoſition *à* précede l'article féminin, *à* la raiſon, *à* l'autorité.

II. Hors de ces trois cas, la prépoſition *à* devient un mot compoſé par ſa jonction avec l'article *le* ou avec l'article pluriel *les*. L'article *le* à cauſe du ſon ſourd de l'*e* muet a amené *au*, de ſorte qu'au lieu de dire *à le*, nous diſons *au*, ſi le nom ne commence pas par une voyelle. S'adonner *au bien;* & au pluriel au lieu de dire *à les*, nous changeons *l* en *u*, ce qui arrive ſouvent dans notre Langue, & nous diſons *aux*, ſoit que le nom commence par une voyelle ou par une conſonne : *aux hommes*, *aux femmes*, &c. ainſi *au* eſt autant que *à le*, & *aux* que *à les*.

A eſt auſſi une prépoſition inſéparable qui entre dans la compoſition des mots : *donner*, *s'adonner*, *porter*, *apporter*, *mener*, *amener*, &c. ce qui ſert ou à l'énergie, ou à marquer d'autres points de vue ajoutés à la premiere ſignification du mot.

Il faut encore obſerver qu'en Grec *à* marque

1. *Privation*, & alors on l'appelle *alpha*

privatif, ce que les Latins ont quelquefois imité, comme dans *amens* qui eſt compoſé de *mens*, entendement, intelligence, & de l'alpha privatif. Nous avons conſervé pluſieurs mots où ſe trouve l'alpha privatif, comme amazone, aſyle, abyme, &c. l'alpha privatif vient de la prépoſition ἄτερ, *ſine*, ſans.

2. A en compoſition marque *augmentation*, & alors il vient de ἄγαν, *beaucoup*.

3. A avec un accent circonflexe & un eſprit doux ᾶ marque *admiration*, *deſir*, *ſurpriſe*, comme notre ah! ou ha! *vox quiritantis*, *optantis*, *admirantis*, dit *Robertſon*. Ces divers uſages de l'*a* en Grec ont donné lieu à ce vers des *Racines Greques*.

A *fait un*, *prive*, *augmente*, *admire*.

En terme de Grammaire, & ſur-tout de Grammaire Greque, on appelle *a* pur un *a* qui ſeul fait une ſyllabe comme en φιλία, *amicitia*. (F)

A étoit une lettre numérale parmi les Anciens. Baronius rapporte des vers techniques qui expriment la valeur de chaque lettre de l'alphabet. Celui-ci,

Poſſidet A numeros quingentos ordine rectò.

marque que la lettre A ſignifioit *cinq cents*; ſurmontée d'un titre ou ligne droite, de cette façon (Ā), elle ſignifioit *cinq mille*.

Les Anciens proprement dits ne firent point uſage de ces lettres numérales, comme on le croit communément. Iſidore de Séville qui vivoit dans le ſeptieme ſiecle aſſure expreſſément le contraire; *Latini autem numeros ad litteras non computant*. Cet uſage ne fut introduit que dans les temps d'ignorance. M. Ducange dans ſon Gloſſaire explique au commencement de chaque lettre quel fut cet uſage, & la plupart des Lexicographes l'ont copié ſans l'entendre, puiſqu'ils s'accordent tous à dire que l'explication de cet uſage ſe trouve dans Valerius Probus, au lieu que Ducange a dit ſimplement qu'elle ſe trouvoit dans un Recueil de Grammairiens, du nombre deſquels eſt Valerius Probus. *Habetur verò illud cum Valerio Probo... & aliis qui de numeris ſcripſerunt editum inter Grammaticos antiquos*. Les Hébreux, les Arabes emploient leur aleph, & les Grecs leur alpha qui répond à notre A, pour déſigner le nombre 1. & dans le langage de l'écriture *alpha* ſignifie le commencement & le principe de toutes choſes. *Ego ſum alpha*, &c. (G)

A, *lettre ſymbolique*, étoit un hiéroglyphe chez les anciens Egyptiens, qui pour premiers caracteres employoient ou des figures d'animaux ou des ſignes qui en marquoient quelque propriété. On croit que celle-ci repréſentoit l'Ibis par l'analogie de la forme triangulaire de l'A avec la marche triangulaire de cet oiſeau. Ainſi quand les caracteres Phéniciens qu'on attribue à Cadmus furent adoptés en Egypte, la lettre A y fut tout à la fois un caractere de l'écriture ſymbolique conſacrée à la Religion, & de l'écriture commune uſitée dans le commerce de la vie. (G)

A, *numiſmatique* ou *monétaire*, ſur le revers des anciennes médailles Greques, ſignifie qu'elles furent frappées dans la ville d'Argos, & quelquefois dans celle d'Athenes. Dans les médailles conſulaires cette lettre déſigne pareillement le lieu de la fabrique; dans celles des Empereurs, il ſignifie communément *Auguſtus*. Dans le revers des médailles du bas Empire, qui étoient véritablement des eſpeces de monnoies ayant cours, & dont le peuple ſe ſervoit, A eſt la marque ou de la Ville, comme Antioche, Arles, Aquilée, où il y avoit des Hôtels des Monnoies, ou ſignifie le nom du monétaire. Dans nos eſpeces d'or & d'argent cette lettre eſt la marque de la monnoie de Paris; & le double AA celle de Metz. (G)

A, *lapidaire*, dans les anciennes inſcriptions ſur des marbres, &c. ſignifioit *Auguſtus*, *Ager*, *aiunt*, &c. ſelon le ſens qu'exige le reſte de l'inſcription. Quand cette lettre eſt double, elle ſignifie *Auguſti*; triple, elle veut dire *auro*, *argento*, *ære*. Iſidore ajoute que lorſque cette lettre ſe trouve après le mot *miles*, elle ſignifie que le ſoldat étoit un jeune homme. On trouve dans des inſcriptions expliquées par d'habiles Antiquaires A rendu par *ante*, & ſelon eux, ces deux lettres AD équivalent à ces mots *ante diem*. (G)

A, *lettre de ſuffrage*; les Romains ſe ſervoient de cette lettre pour donner leurs ſuffrages dans les aſſemblées du peuple. Lorſ-

Google

qu'on propoſoit une nouvelle loi à recevoir, on diviſoit en centuries ceux qui devoient donner leurs voix, & l'on diſtribuoit à chacun d'eux deux ballotes de bois, dont l'une étoit marquée d'un A majuſcule qui ſignifioit *antiquo* ou *antiquam volo ;* l'autre étoit marquée de ces deux lettres U R, *uti, rogas.* Ceux qui s'oppoſoient à l'établiſſement de la loi jetoient dans l'urne la premiere de ces ballotes, pour ſignifier, *je rejette la loi*, ou *je m'en tiens à l'ancienne. (G)*

A, *ſigne d'abſolution*, chez les Romains dans les cauſes criminelles, étoit un ſigne pour déclarer innocente la perſonne accuſée. C'eſt pourquoi Cicéron dans l'oraiſon pour Milon, appelle l'A une lettre favorable, *littera ſalutaris.* Quand il s'agiſſoit d'un jugement pour condamner ou renvoyer quelqu'un abſous, on diſtribuoit à chaque Magiſtrat ou à chaque opinant trois bulletins, dont l'un portoit un A qui vouloit dire *abſolvo*, j'abſous ; l'autre un C qui marquoit *condemno*, je condamne ; & ſur le troiſieme il y avoit une N & une L, *non liquet*, c'eſt-à-dire, *le fait* ou *le crime en queſtion ne me paroît pas évident.* Le Préteur prononçoit ſelon le nombre des bulletins qui ſe trouvoient dans l'urne. Le dernier ne ſervoit que quand l'accuſé n'avoit pas pu entiérement ſe juſtifier, & que cependant il ne paroiſſoit pas abſolument coupable ; c'étoit ce que nous appellons *un plus amplement informé.* Mais ſi le nombre de ces trois bulletins ſe trouvoit parfaitement égal, les Juges inclinoient à la douceur, & l'accuſé demeuroit entiérement déchargé de l'accuſation. Cicéron nous apprend encore que les bulletins deſtinés à cet uſage étoient des eſpeces de jetons d'un bois mince, poli, & frottés de cire ſur laquelle étoient inſcrites les lettres dont nous venons de parler, *ceratam unicuique tabellam dari cerâ legitimâ.* On voit la forme de ces bulletins dans quelques anciennes médailles de la famille Caſia. *Voyez* JETONS. *(G)*

* *A cognitionibus.* Scorpus fameux Agitateur du cirque eſt repréſenté, dans un monument, courant à quatre chevaux, dont on lit les noms avec celui de Scorpus. Sur le bas du monument, au haut, Abaſcantus eſt couché ſur ſon ſéant, un génie lui ſoutient la tête ; un autre génie qui eſt à ſes pieds tient une torche allumée qu'il approche de la tête d'Abaſcantus. Celui-ci a dans la main droite une couronne, & dans la gauche une eſpece de fruit : l'inſcription eſt au deſſous en ces termes : *Diis Manibus : Titi Flavi Auguſti liberti Abaſcanti à cognitionibus, Flavia Heſperis conjugi ſuo bene merenti fecit, cujus dolore nihil habui niſi mortis.* « Aux Dieux Manes : Flavia Heſ-» peris, épouſe de Titus Flavius Abaſcan-» tus, affranchi d'Auguſte & ſon commis, » a fait ce monument pour ſon mari, qui » méritoit bien qu'elle lui rendît ce devoir. » Après la douleur de cette perte, la mort » ſera ma ſeule conſolation. » On voit qu'*à cognitionibus* marque certainement un office de conſéquence auprès de l'Empereur. C'étoit alors Tite ou Domitien qui régnoit. Mais *à cognitionibus* eſt une expreſſion bien générale, & il n'eſt guere de Charge un peu conſidérable à la Cour, qui ne ſoit pour connoître de quelque choſe. M. Fabretti prétend qu'*à cognitionibus* doit s'entendre de l'inſpection ſur le Cirque, & ce qui concernoit la courſe des chevaux ; il ſe fonde ſur ce qu'on mettoit dans ces monumens les inſtrumens qui étoient de la charge ou du métier dont il étoit queſtion ; par exemple, le muid avec l'Edile, les ventouſes & les ligatures avec les Médecins, le faiſceau avec le Licteur, &c. d'où il infere que la qualité donnée à Abaſcantus eſt déſignée par le quadrige qui eſt au bas du monument. Mais il ne faut prendre ceci que pour une conjecture qui peut être ou vraie ou fauſſe. La coutume de déſigner la qualité de l'homme par les acceſſoires du monument, eſt démentie par une infinité d'exemples. On trouve (dit le P. Montfaucon) dans un monument un Lucius Trophymus affranchi d'Auguſte, qualifié *à veſte & à lacunâ*, Intendant de la garde-robe, avec deux arcs dont la corde eſt caſſée, deux torches, & un pot ; & ce ſavant homme demande quel rapport il y a entre ces acceſſoires & la qualité d'Intendant de la garde-robe : c'eſt un exemple qu'il apporte contre l'opinion de Fabretti ; mais je ne le trouve pas des mieux choiſis, & l'on pourroit aſſez aiſément donner aux arcs ſans cordes & au reſte des acceſſoires un ſens qui ne s'éloigneroit

Digitized by Google

pas de la qualité de Trophymus. Un Intendant de la garde-robe d'un Romain n'avoit guere d'exercice qu'en temps de paix : c'eſt pourquoi on voit au monument de celui-ci deux arcs ſans cordes, ou, ce qui eſt mieux, avec des cordes rompues ; les autres ſymboles ne ſont pas plus difficiles à interpréter. Mais l'exemple ſuivant du P. Montfaucon me ſemble prouver un peu mieux contre Fabretti ; c'eſt un *Ædituus Martis ultoris* repréſenté avec deux oiſeaux qui boivent dans un pot. Cela n'a guere de rapport avec l'office de Sacriſtain de Mars. Mais connoiſſons-nous aſſez bien l'antiquité pour pouvoir aſſurer qu'il n'y en a point ? Ne pouvoit-il pas facilement y avoir quelque ſingularité dans les fonctions d'un pareil Sacriſtain (c'eſt le mot du P. Montfaucon), à laquelle les oiſeaux qui boivent dans un pot feroient une alluſion fort juſte ? & la ſingularité ne pourroit-elle pas nous être inconnue ? N'admirons-nous pas aujourd'hui, ou du moins ne trouvons-nous pas très-intelligibles des figures ſymboliques dans nos monumens, qui ſeront très-obſcures, & qui n'auront pas même le ſens commun pour nos neveux qui ne ſeront pas aſſez inſtruits des minuties de nos petits uſages, & de nos conditions ſubalternes, pour en ſentir l'à propos ?

* *A curâ amicorum.* On lit dans quelques inſcriptions ſépulcrales le titre de *A CURA AMICORUM. Titus Cælius Titi filius, Celer, A CURA AMICORUM AUGUSTI, Præfectus legionis decimæ ſalutaris, Mediomatricum civitas bene merenti poſuit.* Dans une autre : *Silvano ſacrum ſodalibus ejus, & Larum donum poſuit Tiberius Claudius Auguſti Libertus Fortunatus A CURA AMICORUM, idemque dedicavit.* Ailleurs encore : *Æſculapio Deo Julius Oneſimus Auguſti Libertus A CURA AMICORUM, voto ſuſcepto dedicavit lubens merito.* Je n'entends pas trop quelle étoit cette Charge chez les Grands *à curâ amicorum*, dit Gruter. Mais ajoute le P. Montfaucon, on a des inſcriptions par leſquelles il paroît que c'étoit une dignité que d'être leur ami & de leur compagnie ; d'où il conclud qu'il ſe peut faire que ces affranchis qui étoient *à curâ amicorum*, priſſent ſoin de ceux qui étoient parvenus à cette dignité. Ces uſages ne ſont pas fort éloignés des nôtres ; nos femmes titrées ont quelquefois des femmes de compagnie ; & il y a bien des maiſons où l'on attache tel ou tel domeſtique à un ami qui ſurvient ; & ce domeſtique s'appelleroit fort bien en latin *à curâ amici.*

A, *dans les Ecrivains modernes*, veut dire auſſi l'an, comme A. D. *anno Domini*, l'an de Notre Seigneur : les Anglois ſe ſervent des lettres A. M. pour dire *Artium Magiſter*, Maître ès Arts. *Voyez* CARACTERE. *(G)*

A, *dans le Calendrier Julien*, eſt auſſi la premiere des ſept lettres dominicales. *Voyez* DOMINICAL.

Les Romains s'en étoient ſervi bien avant le temps de Notre Seigneur : cette lettre étoit la premiere des huit lettres nundinales ; & ce fut à l'imitation de cet uſage, qu'on introduiſit les lettres dominicales. *(G)*

A. D. *épiſtolaire ;* ces deux caracteres dans les Lettres que s'écrivoient les Anciens, ſignifioient *ante diem.* Des Copiſtes ignorans en ont fait tout ſimplement la prépoſition *ad*, & ont écrit *ad* IV. *Kalend. ad* VI. *Idus*, *ad* III. *Non.*, &c. au lieu d'*ante diem* IV. *Kalend. ante diem* VI. *Idus*, &c. ainſi que le remarque Paulmance. On trouve dans Valerius Probus A. D. P. pour *ante diem pridie. (G)*

* A déſigne une propoſition générale affirmative. *Aſſerit* A... *verum generaliter*... A affirme, mais généralement, diſent les Logiciens. *V.* l'uſage qu'ils font de cette abréviation à l'article SYLLOGISME.

* A, *ſigne des paſſions ;* ſelon certains Auteurs, eſt relatif aux paſſions dans les anciens Dialectes Grecs. Le Dorien, où cette lettre ſe répete ſans ceſſe, a quelque choſe de mâle & de nerveux, & qui convient aſſez à des Guerriers. Les Latins au contraire emploient dans leur Poéſie des mots où cette lettre domine, pour exprimer la douceur. *Mollia luteolâ pingit Vaccinia calthâ.* Virg.

Parmi les peuples de l'Europe, les Eſpagnols & les Italiens ſont ceux qui en font le plus d'uſage, avec cette différence que les premiers remplis de faſte & d'oſtentation, ont continuellement dans la bouche des *a* emphatiques ; au lieu que les *a* des terminaiſons

Digitized by Google

terminaiſons Italiennes étant peu ouverts dans la prononciation, ils ne reſpirent que douceur & que molleſſe. Notre langue emploie cette voyelle ſans aucune affectation.

A, eſt auſſi une abréviation dont on ſe ſert en différens Arts & pour différens uſages. *Voyez* ABRÉVIATION. *(Y)*

A, *(Antiq.)* Cette lettre eſt une abréviation qui ſe trouve fréquemment dans l'hiſtoire & ſur les monumens anciens, ſoit ſeule avec un point, ou ſans point, ſoit double ou triple, ſoit accompagnée de quelques autres lettres. En voici quelques ſignifications qui ont rapport aux articles A *(Numiſmatique* ou *Monétaire)* & A *(Lapidaire)*

A ſeul ſignifie *Aulus*, *Aula*, noms propres; ou *Auguſtalis*, Impérial; *annus*, année; *argentum*, argent; *aurum*, or; *ager*, champ; *amicus*, *amica*, ami, amie; *anima*, ame; *album*, regiſtre; *æs*, monnoie, argent; *ærarium*, tréſor public; *ædes*, maiſon, temple; *ædilis*, *ædilitas*, édile, édilité.

AA double, pour *Auguſtales*, de la maiſon de l'Empereur; ou *aurum & argentum*, or & argent; *apud agrum*, dans le champ.

Miles A ou *Al*, pour *miles alæ*, ſoldat d'une des ailes de l'armée, quoique Iſidore prétende que *miles A* ſignifie un jeune ſoldat.

A. B. V. *à bono viro*, par un homme de bien.

A. G. *animo grato*, par reconnoiſſance; ou *Aulus Gellius*, nom propre.

A. K. *ante kalendas*, avant les calendes.

A. P. M. *amico poſuit monumentum*, a élevé ce tombeau à ſon ami. *Dict. abrégé d'Antiq. par* E. J. Monchablon.

AB. ABN. *&c. Voyez l'article* ABRÉVIATION.

A, *(Muſique.)* Cette lettre majuſcule écrite ſur l'enveloppe d'une partie de muſique, ou ſur la partie même, indique la *haute-contre (alto)*. Lorſque dans le courant de la baſſe-continue (B. C.) d'une piece de chant à pluſieurs parties, on trouve la lettre A, elle indique que la haute-contre chante ſeule. *(F. D. C.)*

AAA, chez les Chimiſtes, ſignifie une amalgame, ou l'opération d'amalgamer. *Voyez* AMALGAMATION & AMALGAME. *(M)*

A, ā, ou āā; on ſe ſert de cette abréviation en Médecine pour *ana*, c'eſt-à-dire, pour indiquer une égale quantité de tous les différens ingrédiens énoncés dans une formule. Ainſi ℥ *thuris*, *myrrhæ*, *aluminis* ā ℈ j, eſt la même choſe que ℥ *thuris*, *myrrhæ*, *aluminis*, *ana* ℈ j. Dans l'un & l'autre exemple *ā*, *āā* & *ana*, ſignifient *parties égales de chaque ingrédient*; ℥ veut dire, *prenez de l'encens, de la myrrhe, de l'alun, de chacun un ſcrupule.*

Cette ſignification d'*ana* ne tire point ſon origine d'un caprice du premier Médecin qui s'en eſt ſervi, & ce n'eſt point l'autorité de ſes ſucceſſeurs qui en a preſcrit la valeur & l'uſage. La propoſition ἀνὰ chez les Grecs ſe prenoit dans le même ſens que dans les Auteurs de Médecine d'aujourd'hui.

Hippocrate dans ſon Traité des Maladies des Femmes, après avoir parlé d'un peſſaire qu'il recommande comme propre à la conception, & après avoir ſpécifié des drogues, ajoute ἀνὰ δραχμὴν ἑκάστου, c'eſt-à-dire, de chacune une dragme. *Voyez* ANA. *(N)*

A. Les Marchands Négocians, Banquiers, & Teneurs de Livres, ſe ſervent de cette lettre, ou ſeule, ou ſuivie de quelques autres lettres auſſi initiales, pour abréger des façons de parler fréquentes dans le Négoce, & ne pas tant employer de temps ni de paroles à charger leurs Journaux, Livres de comptes, ou autres Regiſtres. Ainſi l'*A* mis tout ſeul, après avoir parlé d'une Lettre de change, ſignifie *accepté*. A. S. P. *accepté ſous protêt*. A. S. P. C. *accepté ſous protêt pour mettre à compte*. A. P. *à proteſter. (G)*

* A, *caractere alphabétique*. Après avoir donné les différentes ſignifications de la lettre *A*, il ne nous reſte plus qu'à parler de la maniere de le tracer.

L'*a* dans l'écriture ronde eſt un compoſé de trois demi-cercles, ou d'un o rond & d'un demi o, obſervant les déliés & les pleins. Pour fixer le lieu des déliés & des pleins, imaginez un rhombe ſur un de ces côtés; la baſe & le côté ſupérieur, & le parallele à la baſe, marqueront le lieu des déliés; & les deux autres côtés marqueront le lieu des pleins. *Voyez* RHOMBE.

Dans la coulée, l'*a* eſt compoſé de trois demi-cercles, ou plutôt ovale, ou d'un *o*

Digitized by Google

coulé, & d'un demi *o* coulé : quant au lieu des déliés & des pleins, ils ſeront déterminés de même que dans la ronde : mais il faut les rapporter à un rhomboïde. *Voyez* RHOMBOÏDE.

Dans la groſſe bâtarde, il eſt fait des trois quarts d'un *e* ovale, & d'un trait droit d'abord, mais terminé par une courbe, qui forme l'*a* en achevant l'ovale.

La premiere partie, ſoit ronde, ſoit ovale de l'*a*, ſe forme d'un mouvement compoſé des doigts & du poignet ; & la ſeconde partie, du ſeul mouvement des doigts, excepté ſur la fin de la courbure du trait qui applatit, ſoit l'*o*, ſoit l'ovale, pour en former l'*a*, où le poignet vient un peu au ſecours des doigts. *Voyez ſur ces lettres & ſur les autres ſortes d'écritures*, les Préceptes de MM. Roſallet & Durel.

* A, ſ. petite riviere de France, qui a ſa ſource près de Fontaines en Sologne.

A A

AA, *(Géog.)* ce nom, ſelon Héſiche, ſignifioit un amas d'eaux.

L'AA, ſ. f. eſt une riviere de France qui prend ſa ſource dans le Haut Boulonnois. Elle ſépare la Flandre de la Picardie, & ſe jette dans l'Océan au deſſous de Gravelines. Elle ſe nomme en latin *Agnio*. Il y a des rivieres de ce nom dans les Pays-Bas, en Suiſſe & en Allemagne.

AA *ou* AADE, petite riviere du Brabant Hollandois, qui a ſa ſource aux confins du pays de Liege & de la Gueldre, arroſe la ville d'Helmont, ſe groſſit des eaux de pluſieurs ruiſſeaux, & va ſe jeter dans le Dommel au deſſous de Bois-le-Duc.

AA, deux petites rivieres des Provinces-Unies, qui ſortent du marais Bourtang, au pays de Drente. Après avoir coulé ſéparément vers le nord, elles ſe joignent dans le Weſterwold, où elles prennent le nom de *Weſter-wold-Aa*, & vont ſe décharger dans le golfe de Dollaert, vers les confins du comté d'Embden. Avant leur jonction, la plus occidentale ſe nomme *Muſſel-Aa*, & la plus orientale *Ruten-Aa*.

AA & HAVELTER-AA, petite riviere de l'Overiſſel, coule dans le comté de Drente où elle prend ſa ſource, baigne la petite ville de Meppen, & ſe joint au Wecht à Swarte-Sluys, un peu au deſſus de ſon embouchure dans le Zuyder-zée.

AA, autre petite riviere de l'Overiſſel qui baigne la ville de Zivol, & ſe décharge dans le Wecht, un peu au deſſous de la même ville.

AA & NIEUWE-AA, petite riviere des Provinces-Unies, qui coule dans l'Overiſſel, baigne Steenwick où elle change de nom, pour prendre celui de *Steenwicker-Aa*, ſe partage enſuite en deux branches dont la plus méridionale eſt appellée *Old-Aa* : elles ſe jettent l'une & l'autre dans le lac de Gieter, pour aller ſe décharger avec lui dans le Zuyder-zée près de Blockzyl.

AA, ALPHA *ou* ALPH, riviere de Suiſſe, qui a ſa ſource au mont Brenner dans le comté d'Underwald, qu'elle traverſe du ſud au nord, & va jeter ſes eaux dans le lac de Lucerne où elle forme un petit golfe nommé *Alph-zée* ou *la mer d'Alph*.

AA, autre riviere de Suiſſe, qui ſort d'une montagne au nord-oueſt de la ville de Lucerne, coule vers le ſeptentrion, forme deux petits lacs dans ſon cours, arroſe la ville de Lentzbourg, & va ſe perdre peu après dans la riviere d'Aar entre Aarbourg & Bruck, à deux lieues au deſſus de cette derniere ville.

AA, troiſieme riviere de ce nom dans la Suiſſe, au canton de Zurich, où elle arroſe la ville de Gruningen, au midi de laquelle elle a ſa ſource, & va ſe jeter dans le lac appellé *Greiſſen-zée*.

AA *ou* VELICER-AA, riviere d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, qui a ſa ſource auprès de Velen dans l'évêché de Munſter, baigne les petites villes de Gemen, Borcken & Bockholt, & va ſe rendre dans l'Yſſel, entre Anholt & Ulſt au comté de Zutphen.

AA *ou* ALTE-AA, autre riviere de Weſtphalie, dans l'évêché de Munſter, prend ſa ſource un peu au deſſus d'Aahus, baigne cette ville, puis celle de Goer au pays de Twente, & va ſe joindre au Wecht un peu au deſſous de la ville d'Ommen dans le pays de Sallant.

AA, autre riviere de la Weſtphalie, prend ſa ſource dans le comté de Steinfort, traverſe ce comté dans ſa longueur, en baigne

la capitale, & ſe réunit au Wecht, vers les confins du comté de Bentheim.

Aa, autre riviere de Weſtphalie, qui a ſa ſource à l'oueſt de Munſter, arroſe cette ville & va ſe perdre dans l'Ems, vis-à-vis de Greven.

Aa, cinquieme riviere de ce nom, dans le cercle de Weſtphalie, a ſa ſource dans le comté de la Lippe, paſſe à Dethmold, puis à Hervorden, joint ſes eaux à celles de la Bege pour ſe jeter avec elle dans le Weſer, à trois lieues au deſſus de Minden. Il eſt bon de remarquer ici que Sanſon, dans ſes grandes cartes, lui donne le nom de *Wehra*.

AABAM, ſ. m. Quelques Alchimiſtes ſe ſont ſervi de ce mot pour ſignifier le plomb. *Voyez* Plomb. Saturne. Accib. Alabaric. *(M)*

AACH *ou* ACH, ſ. f. petite ville d'Allemagne dans le cercle de Suabe, près de la ſource de l'Aach. *Long. 26. 57. lat. 47. 55.*

* AAGGI-DOGII, *(Géogr.)* montagne de l'Amaſie en Turquie, ſur les frontieres de Perſe. Elle eſt fort haute & fort rude à monter; les paſſages en ſont étroits : c'eſt pourtant par-là que paſſent les caravanes qui vont de Conſtantinople à Iſpahan.

* AAGGI-SOU, *(Géogr.)* riviere de Perſe, qui deſcend des montagnes voiſines de la mer Caſpienne, & va ſe perdre dans le lac Roumi à environ treize lieues de Tauris. Ses eaux ſont d'une très-mauvaiſe qualité; c'eſt peut-être pourquoi il ne s'y trouve aucune ſorte de poiſſon.

* AAG-HOLM, *(Géogr.)* autrement l'Isle d'Aag, petite iſle de la côte de Norwege, à l'oppoſite d'une autre petite iſle nommée Aan-Sire. *Lat. 58. 6.*

* AAHUS, ſ. petite ville d'Allemagne dans le cercle de Weſtphalie, capitale du comté d'Aahus. *Long. 24. 36. lat. 52. 10.*

* AAIN-CHARIN, *(Géogr.)* village de la Judée, à deux lieues de Jéruſalem. Il tire ſon nom de la fontaine de Nephtoa qui en eſt proche. Ce lieu eſt remarquable par les ruines d'une ville de la Tribu de Juda, dont on ne ſait pas le nom; par les débris d'une égliſe & d'un monaſtere qui, ſelon la tradition populaire, étoient bâtis au même endroit où étoit la maiſon de Zacharie & d'Eliſabeth, & où l'on montre encore une grotte fort fréquentée par les Pélerins, parce qu'ils croient que la Sainte Vierge y prononça le *Magnificat*; enfin par le couvent de Saint Jean qui a une belle égliſe dont l'autel magnifique eſt, dit-on, bâti ſur l'endroit même où naquit Saint Jean-Baptiſte.

* AAIN-EL-GINUM, *(Géogr. anc. Hiſt. de l'Idol.)* c'eſt-à-dire, *la fontaine des Idoles*, ville ancienne d'Afrique, dans la Province de Chaus, au Royaume de Fez. Elle était ſituée dans une plaine entre pluſieurs montagnes, ſur le paſſage par lequel on va de Soffroi en Numidie. La tradition rapporte que les Africains encore idolâtres avoient aux environs de cette ville, auprès d'une fontaine, un temple où les perſonnes des deux ſexes célébroient en certains temps des fêtes nocturnes, où les femmes s'abandonnoient dans l'obſcurité aux hommes que le hazard leur donnoit, & que les enfans nés de ce commerce, réputé ſacré, étoient élevés par les Prêtres de ce temple. C'eſt pourquoi celles qui y avoient paſſé la nuit n'approchoient point de leurs maris de toute l'année. Les Mahométans ont détruit ce temple. *Long. 14. 10. lat. ſept. 32. 50.* ſuivant Ortelius qui, dans l'Atlas de Blaeu, nomme cette ville *Manliſnana*.

* AAIN-MARIAM, *(Géogr.)* ou *la fontaine de Marie*, ainſi nommée parce que l'on dit que la Vierge Marie y alloit puiſer de l'eau lorſqu'elle demeuroit à Jéruſalem. Elle eſt à deux cens pas du réſervoir de Siloé, ſous une voûte du mont Moria, d'où elle coule par un conduit ſouterrain. Les Mahométans vont s'y laver par dévotion.

* AAIN-TOGIAR, *(Géogr.)* ou *la fontaine des Marchands*, nom que les Arabes donnent aujourd'hui aux ruines d'une grande ville dans la Tribu de Zabulon, à une lieue du Tabor vers l'orient, ſur leſquelles s'élevent une trentaine de maiſons ſervant de retraite à des marchands qui s'y rendent pour y vendre diverſes denrées & ſur-tout des beſtiaux. Au milieu de ces maiſons il y a une belle fontaine. Ce lieu eſt le paſſage des caravanes qui vont & viennent d'Egypte & de Jéruſalem à Damas; & tous les paſſans, Juifs, Chrétiens &

Turcs, y paient un tribut qui revient à vingt ſous de France.

AAL, ſ. m. (*Hiſtoire Nat. Botaniq.*) genre de plante peu connu, & dont il n'eſt fait mention dans aucun autre ouvrage que dans l'herbier de Rumphe. Cet auteur en diſtingue deux eſpeces, dont il donne la deſcription ſans figures, au *chapitre 51e. de ſon troiſieme volume des plantes d'Amboine, page 207.*

Premiere eſpece, AAL.

La premiere eſpece, que Rumphe appelle *aalius anguſtifolia*, aal à feuilles étroites, eſt un arbre de moyenne grandeur, dont le tronc, qui a depuis neuf pouces juſqu'à un pied de diametre, eſt partagé en nombre de branches courtes qui lui forment une cime épaiſſe & arrondie. Son écorce eſt brune, liſſe, comme hériſſée, non pas d'épines, mais de tubercules obtus aſſez fréquens vers l'origine des branches. Ces branches ſont couvertes de feuilles alternes rapprochées comme par faiſceaux, & comparables à celles du bilimbi ou du piſtachier, c'eſt-à-dire, pinnées ou rangées en ailerons avec une impaire, de figure elliptique, longues d'un pouce & demi à deux pouces, liſſes, molles au toucher, verd foncé deſſus, avec quelques nervures blanches, & glauques ou verd de mer en deſſous.

De l'aiſſelle de chaque feuille ſortent pluſieurs boutons verds de fleurs qui toutes avortent, excepté une ſeule, laquelle par-là ſemble être femelle pendant que les autres ſont mâles. Cette fleur eſt compoſée d'un petit calice entier, ſans découpures, en forme de ſoucoupe, d'abord verd de pomme, enſuite rougeâtre, au centre duquel s'éleve un grain, c'eſt-à-dire, un diſque en forme de pois, d'un beau rouge, un peu applati ou déprimé, & creuſé d'une petite cavité en forme d'ombilic. C'eſt autour de ce diſque que ſont placées circulairement huit à dix graines noires, triangulaires, nues, aſſez ſemblables à celles de l'oſeille, ou mieux encore à des portions de ſphere.

Cet arbre, vu de loin, préſente un coup-d'œil aſſez agréable, & par ſa forme élégante & par la couleur rouge du diſque de ſes fleurs qui, perſiſtant juſqu'à la maturité des fruits, ſe fait remarquer à travers la verdure de ſes feuilles. Celles-ci noirciſſent en ſe ſéchant : elles ſont ſujettes à être rongées par des fourmis noires qui ſe rendent fréquemment ſur cet arbre.

Qualités. L'écorce de l'*aal* eſt aſſez épaiſſe, ſucculente, & d'un beau rouge au dedans; elle a une ſaveur peu agréable ainſi que ſes feuilles.

Uſages. L'aubier de ſon bois eſt blanc, le cœur en eſt purpurin, aſſez ſolide, mais de peu de durée; on s'en ſert néanmoins pour faire des montans aux portes des maiſons à Amboine.

Deuxieme eſpece, MAHUMAHA.

L'*aal* à larges feuilles, nommé par Rumphe *aalius latifolia*, differe du premier en ce que ſes feuilles ſont deux à trois fois plus longues; ſes fleurs n'ont pas le calice en ſoucoupe, & ſes graines ſont communément arrondies & non triangulaires. Son écorce eſt plus épaiſſe, plus ſucculente, & d'un rouge plus pâle, ainſi que ſon bois.

La premiere eſpece ſe plaît au milieu des arbriſſeaux ſur le rivage de la mer, au lieu que celle-ci ne ſe trouve que dans les forêts avancées dans le continent.

Le nom ſous lequel ces deux arbres ſont connus à Amboine eſt celui de *aal*. L'eſpece à larges feuilles s'appelle *ʒomboan-autan* en Malais; *eyhetu-eer* à Amboine, & plus communément *mahumaha*, c'eſt-à-dire, épice du ſagou, à cauſe de ſon uſage.

Uſages. On ne fait pas grand cas du *mahumaha* à Amboine, néanmoins on emploie ſon écorce pour donner au vin de ſagou un goût aromatique avec un peu de couleur, en la faiſant infuſer dedans, au défaut des autres écorces qui ſont ordinairement préférées pour cet effet.

Remarques. Par les caracteres indiqués dans la deſcription de ces deux arbres, il eſt facile de voir qu'ils ſont différens de tous ceux qui ſont parvenus juſqu'ici à la connoiſſance des Botaniſtes, & qu'ils doivent former un genre voiſin du *fagara* dans la famille des anones dont on ſait que la plupart des arbres ont l'écorce aromatique. (*M. ADANSON.*)

AALHEIDE, *(Géogr.)* grande étendue de terrain ſtérile en Danemarck, dans la Province de Jutland, entre Skine & Kolding. Si cet endroit eſt remarquable, c'eſt pour n'avoir encore pu être fertiliſé comme les autres parties du Jutland, qui, toutes à-peu-près couvertes de bruyeres ou de marais, n'en récompenſent pas moins par leur produit, l'induſtrie & le travail des habitans qui les cultivent. *(D. G.)*

* AAM, ſ. meſure des liquides, en uſage à Amſterdam : elle contient environ ſoixante-trois livres, poids de marc.

* AAMA, *(Géogr.)* Province de Barbarie, à quinze journées de Tunis. L'entrée de cette Province eſt une longue digue fort étroite, conſtruite entre deux rivieres nommées les mers de Pharaon, dont le ſable mouvant couvre quelquefois la digue; ce qui la rend difficile à diſtinguer, & augmente le danger pour le voyageur.

* AANSIRE, *(Géogr.)* petite iſle de la côte de Norwege, vis-à-vis de l'iſle-d'Aagholm, au nord-oueſt de l'embouchure du Lande-Wan, vers les *58d. 7l de latitude ſeptentrionale.*

* AAR, ſ. grande riviere qui a ſa ſource proche de celle du Rhin, au mont de la Fourche, & qui traverſe la Suiſſe depuis les confins du Valais juſqu'à la Suabe.

* AAR, ſ. riviere d'Allemagne qui a ſa ſource dans l'Eiffel, & qui ſe jette dans le Rhin près de Linz.

* AAR, *(Géogr.)* iſle de la mer Baltique, appartenante au Danemarck. Elle eſt peu conſidérable & n'a point de ville, mais ſeulement quelques villages. Elle ſe trouve entre les iſles de Fune, de Langerland & d'Alſen.

* AARACK, *(Géogr.)* ville de Perſe, placée dans l'Hircanie par Duval.

* AARASSO, *(Géogr.)* ancienne ville d'Aſie, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un village de la Natolie ſur la Méditerranée.

* AARDALFFIOERD, en latin *Sinus Aardalius*, *(Géogr.)* golfe de l'océan ſeptentrional, ſur les côtes du gouvernement de Berghen, en Norwege.

AARON, *(Hiſt. Sacr.)* premier grand-prêtre des Juifs, fils d'Amram & de Jocabed, de la tribu de Lévi, naquit en Egypte trois ans avant Moyſe ſon frere, l'an du monde 2430, & avant Jeſus-Chriſt 1574, ſuivant l'ere vulgaire. Ceux qui veulent donner quelque ſignification particuliere au nom d'Aaron, le tirent d'un mot chaldaïque qui ſignifie *élever*, & le traduiſent par *montagne* ou *montagnard (mons ſive montanus)* ou même par *montagne forte.* Quoi qu'il en ſoit, Moyſe ayant été choiſi de Dieu pour délivrer les Iſraélites de la ſervitude d'Egypte, Aaron le ſeconda dans l'exécution de ce grand deſſein, l'accompagna par-tout, & eut beaucoup de part à tout ce qu'il fit pour cette délivrance. Comme Moyſe étoit begue, Aaron portoit pour lui la parole, ſoit au peuple, ſoit au roi Pharaon : auſſi l'écriture l'appelle-t-elle le prophete de Moyſe & ſon interprete. Sa verge miraculeuſe opéra quantité de merveilles en Egypte. Après le paſſage de la mer Rouge, Aaron fut déſigné de Dieu pour être ſouverain ſacrificateur des Juifs, lui & ſes fils à perpétuité. Lorſque les Iſraélites furent nourris de manne dans le déſert, il en recueillit dans un vaſe qu'il mit depuis dans le tabernacle. Les Amalécites attaquerent les Hébreux : pendant que Joſué les combattoit, Aaron ſoutint avec Hur les mains de Moyſe élevées en haut pour le ſuccès de la bataille. Moyſe étoit ſur le ſommet du mont Sinaï pour recevoir la loi du Seigneur, le peuple ennuyé de ſa longue abſence s'adreſſa tumultuairement à Aaron, & lui dit : Faisnous des dieux qui marchent devant nous; car pour ce Moyſe qui nous a tirés de l'Egypte, nous ne ſavons ce qu'il eſt devenu. Aaron troublé ſans doute & intimidé par la réſolution de ce peuple mutiné, eut la criminelle complaiſance de ſe rendre à ſes cris. Il dit aux Iſraélites de lui apporter leurs boucles d'oreilles, celles de leurs femmes & de leurs enfans, ce qu'ils firent; il les jeta en fonte & en forma un veau d'or, à l'imitation du bœuf Apis que les Egyptiens adoroient, & que la plupart des Hébreux avoient auſſi adoré en Egypte. Moyſe deſcendit de la montagne, &, tranſporté d'une ſainte indignation, il reprocha au peuple ſon idolâtrie, & à Aaron ſa coupable foibleſſe. Celui-ci s'excuſa en rejetant la faute ſur les importunités du peuple, s'humilia devant le Seigneur, & Dieu lui conſerva le ſacerdoce. Après l'érection du tabernacle, Moyſe le

conſacra avec l'onction ſainte, & le revêtit de l'éphod & des autres ornemens de ſa dignité. Ses quatre fils, Nadab, Abiu, Eléazar & Ithamar furent faits prêtres en même temps; mais bientôt les deux ainés, ayant voulu offrir l'encens avec un feu étranger, périrent par celui du ciel.

Cependant Aaron & Marie ſa ſœur, tranſportés d'une baſſe jalouſie, murmurerent contre Moyſe. Marie fut frappée de lepre. Aaron reconnut ſon injuſtice, en demanda pardon & l'obtint avec la guériſon de ſa ſœur. Coré voulut lui diſputer la ſouveraine ſacrificature, ſous prétexte qu'il étoit de la tribu de Lévi comme lui. Dieu confondit les prétentions de cet audacieux. Deux cens cinquante Lévites, complices de Coré, eurent la hardieſſe de vouloir offrir de leur chef l'encens au Seigneur; un feu ſubit ſortit du tabernacle & conſuma ces téméraires. Ce prodige terrible fait murmurer le peuple contre Moyſe & Aaron; de nouvelles flammes s'élancent du ſein de la terre & dévorent une partie des murmurateurs, & le reſte n'échappe à la vengeance du ciel, que par l'interceſſion d'Aaron. Enfin pour que le grand-prêtre ne rencontrât plus d'oppoſition dans l'exercice du ſacerdoce, Dieu jugea à propos de lui en confirmer la poſſeſſion par un nouveau miracle. Aaron & les chefs de chaque tribu reçurent ordre d'apporter chacun une verge d'amandier, avec leur nom écrit deſſus. Ces verges devoient être miſes dans le tabernacle, & y reſter juſqu'au lendemain, la ſouveraine ſacrificature devant être déférée à celui dont la verge auroit éprouvé quelque changement miraculeux. La choſe ayant été exécutée, la verge d'Aaron ſe trouva, le matin du jour ſuivant, couverte de feuilles, de boutons & d'amandes. Depuis ce moment, Aaron exerça paiſiblement ſa charge. Il n'entra point dans la terre promiſe, parce qu'il avoit participé à la méfiance que Moyſe témoigna lorſque le Seigneur lui dit de frapper le rocher à Cadès pour en faire jaillir une ſource d'eau. Aaron avoit épouſé Eliſabeth, fille d'Aminadab, de la tribu de Juda, dont il eut les quatre fils dont j'ai parlé ci-deſſus. Les deux derniers continuerent la race des grands-prêtres en Iſraël. Aaron reçut ordre de Dieu de ſe dépouiller de ſon vivant de ſa dignité & des habits ſacerdotaux, pour en revêtir Eléazar ſon fils, déſigné ſon ſucceſſeur; ce qu'il fit en préſence de tout le peuple, avec beaucoup de ſolemnité, ſur la montagne de Hor, au pied de laquelle les Hébreux étoient campés à Moſera; puis il mourut, âgé de cent vingt-trois ans, au premier jour du cinquieme mois de la quarantieme année après la ſortie d'Egypte. *Exod. chap. v. vij. & ſuiv. Levit. chap. ix. &c. Nomb. chap. xvj. &c. Deuteron. ch. x.* Flav. Joſ. *Ant. Jud. liv. II. III. & IV.*

L'auteur de l'Eccléſiaſtique fait l'éloge d'Aaron à-peu-près en ces termes : « Le » Seigneur a élevé Aaron frere de Moyſe, » & a fait avec lui une alliance éternelle. » Il lui a donné le ſacerdoce de ſon peuple, » & l'a comblé de bonheur & de gloire. » Il l'a ceint d'une ceinture d'honneur, l'a » revêtu d'une robe de gloire, & l'a cou» ronné de vertu & de majeſté. Il lui a » donné la robe traînante & l'éphod : il a » mis autour de cette robe un grand nombre » de ſonnettes d'or, pour annoncer ſa mar» che aux enfans de ſon peuple. Il lui a » donné un vêtement ſaint, tiſſu d'or & de » pourpre, garni de douze pierres gravées » par un excellent Lapidaire, pour lui rap» peller le ſouvenir des douze tribus d'Iſ» raël. Une couronne d'or étoit ſur ſa tiare, » & ſur cette couronne la ſainteté du Sei» gneur, ſa gloire & ſa grandeur. Jamais il » n'y eut de vêtement ſi magnifique que » celui du grand-prêtre Aaron; nul étranger » ne s'en eſt revêtu. Cet honneur a été ré» ſervé à ſes fils & aux enfans de ſes fils, » dans la ſuite des âges. Ses ſacrifices étoient » conſumés par le feu deux fois par jour. » Moyſe le conſacra, & lui donna l'onction » ſainte qui fut comme le gage de l'alliance » que Dieu fit avec lui & avec ſa poſtérité, » pour exercer le ſacerdoce. Il le choiſit entre » tous les vivans pour lui offrir les ſacrifices, » l'encens & la bonne odeur, le rendre » propice à ſon peuple, faire obſerver ſes » préceptes, ſes volontés & ſon alliance; » enſeigner à Jacob ſes ordonnances, & don» ner à Iſraël l'intelligence de la loi. Les en» vieux ſe ſont élevés contre lui dans le dé» ſert; les complices de Dathan & d'Abiron, » & la faction furieuſe de Coré ont été

Digitized by Google

» jaloux de ſon élévation. Le Seigneur les » vit, & le feu de ſa colere les dévora. » Dieu augmenta encore la gloire d'Aaron, » en lui donnant pour héritage les prémices » des fruits de la terre, & les ſacrifices of- » ferts au Seigneur. Mais il ne doit point » hériter de la terre des nations, parce que » le Seigneur eſt lui-même ſon héritage ». *Eccleſ. chap. xlv. ℣ 7. & ſuiv.*

L'Apôtre S. Paul fait la comparaiſon du ſacerdoce d'Aaron avec celui de Jeſus-Chriſt & de la loi nouvelle, pour faire voir la ſupériorité du ſacerdoce nouveau ſur l'ancien. *Epître aux Hébreux, chap. v.—x.*

« Ceux qui ont recherché avec plus de » ſoin les rapports de reſſemblance que » l'hiſtoire ſacrée fournit, comparée avec la » fable, remarquent pluſieurs traits de con- » formité entre Aaron & Mercure. Ce faux » dieu étoit, dit-on, Egyptien, enfant du » Nil, paſteur, dieu des paſteurs, des voya- » geurs & des marchands, meſſager & in- » terprete des dieux : on le dépeint avec » une verge miraculeuſe, entortillée de ſer- » pens; on lui attribue une ſcience extraor- » dinaire, le don de prédire l'avenir & » d'interpréter les ſonges; on l'adore comme » le dieu des chemins, des maiſons, des » voleurs, des joueurs d'inſtrumens; on » lui attribue l'invention de la lyre.

» Aaron étoit né en Egypte, avoit fait, » comme ſes peres, le métier de paſteur; » étoit avec Moyſe ſon frere à la tête du » peuple d'Iſraël, qui étoit une nation de » voyageurs dans le déſert. Il fut établi par » Dieu même pour être la langue & l'inter- » prete de Moyſe, & le meſſager de Dieu » envers Pharaon & les Egyptiens. Le ca- » ducée de Mercure environné de ſerpens, » déſigne la verge miraculeuſe qu'Aaron » jeta devant Pharaon, & qui fut changée » en ſerpent. Ce caducée, miraculeux inſ- » trument de mille merveilles, ne repré- » ſente qu'imparfaitement le nombre des » miracles opérés dans l'Egypte & dans le » déſert, par le moyen de la verge de » Moyſe, que ce Légiſlateur mit entre les » mains de ſon frere. Les dons de ſcience » & de prophétie attribués à Mercure ſont » le ſymbole des faveurs que Dieu avoit » faites à Aaron, & qu'il communiqua » même à ſes ſucceſſeurs dans le ſouverain » pontificat, à qui il accorda le privilege de » porter l'urim & thummim, qui étoit » comme un oracle toujours préſent dans » Iſraël. La lyre, la flûte, les inſtrumens » de muſique, les trompettes ſacrées étoient » le partage des prêtres & des lévites Iſraé- » lites. Il étoit réſervé à eux ſeuls de s'en » ſervir dans le temple & dans les aſſem- » blées de religion. Le vol prétendu que les » Hébreux, prêts à ſe mettre en voyage, » firent aux Egyptiens de ce qu'ils avoient » de plus précieux, a pu contribuer à con- » fondre Aaron avec Mercure, le dieu des » chemins & des voleurs. Mercure conduit » les morts aux enfers, & les en tire quand » il plaît aux dieux. Aaron & Moyſe con- » duiſirent les Hébreux dans le lit de la mer » Rouge, & les en tirerent miraculeuſement » comme du tombeau. Coré, Dathan & » Abiron, engloutis dans la terre avec toute » leur faction, à l'occaſion de leur révolte » contre Aaron, peuvent encore avoir oc- » caſioné ce qu'on dit de Mercure. Enfin » Mercure, dieu de l'éloquence, eſt figuré » par Aaron dont il eſt dit: *Je ſais qu'Aaron » votre frere eſt homme éloquent, il viendra » au devant de vous, parlez-lui, & mettez » mes paroles dans ſa bouche : je ſerai dans » votre bouche & dans la ſienne, il parlera » avec vous au peuple, & il ſera votre » bouche*, ou votre interprete. (*Exod. iv, » 14, 15, 16*) ». Calmet, *Dict. de la Bible, au mot* AARON.

AARON, (*Iconol. Antiq.*) eſt repréſenté habillé en grand-prêtre, couvert d'une tiare, eſpece de bonnet rond & élevé, tenant en main un encenſoir ou une baguette.

AARON-RASHID, (*Hiſt. des Arabes.*) vingt-cinquieme Calife. Aaron, plus connu ſous le nom de Rashid, étoit fils de Mahadi, calife Abbaſſide. Son pere, qui démêla la ſupériorité de ſes talens, le déclara ſon ſucceſſeur au préjudice de ſon fils ainé, l'an de l'hegire cent ſoixante-dix; mais Aaron reſpectant le droit de la nature, refuſa une dignité qu'il regardoit comme une uſurpation, & ſe trouvant auprès de ſon pere au moment de ſa mort, il obligea tous les grands à prêter ſerment de fidélité à ſon frere Hahi-Muſa. Le nouveau calife fut inſenſible à un ſi grand bienfait. Plus Aaron avoit été généreux, plus il parut redoutable.

Les tyrans croient avoir tout à craindre de ceux dont la modération eſt une cenſure de leurs mœurs. Muſa, pour éloigner du trône ſon frere, déclara ſon fils héritier du califat : c'étoit un attentat contre la loi qui déféroit le ſceptre au plus âgé de la famille. Cette injuſtice ſcandaliſa tous les zélés muſulmans. Muſa crut devoir étouffer tous les murmures dans le ſang de ſon frere & de ſes partiſans, & donna l'ordre de les étrangler. La mere de ces deux princes, irritée contre ſon ainé qui la laiſſoit languir ſans pouvoir, réſolut de s'en défaire, & ſon deſſein fut exécuté le jour même qu'Aaron devoit être étranglé. Les habitans de Bagdat proclamerent auſſi-tôt Aaron qui ſignala les premiers jours de ſon regne par une victoire ſur les Grecs commandés par Diogene. La flotte des chrétiens fut auſſi coulée à fond, avec les troupes de débarquement qu'elle portoit pour faire la conquête de l'iſle de Chypre. Ce furent là les préludes de ſon regne triomphant. Les Alides exciterent de nouveaux troubles. Le chef de cette famille ſe fit proclamer calife : tous les dévots ſe rangerent ſous ſes enſeignes, & reconnurent pour maître le deſcendant de leur prophete; mais comme ils étoient plus propres à prier qu'à combattre, leur chef ſentit le danger de ſon entrepriſe ; & ſéduit par les promeſſes du général d'Aaron, il déſarma, & ſe rendit à des conditions honorables. On dit qu'étant arrivé à Bagdat, il fut décapité, au lieu d'y jouir de la conſidération qu'on lui avoit fait eſpérer. D'autres aſſurent qu'il y fut traité honorablement; & cette aſſertion eſt d'autant plus probable, qu'Aaron fut le prince le plus généreux de ſon ſiecle : & puiſqu'il laiſſa vivre dix-huit enfans mâles qui ſurvécurent à ce prince Alide, il eſt à préſumer qu'il épargna le pere.

Nicephore, à ſon avénement à l'empire de Conſtantinople, lui écrivit une lettre inſolente, pour le ſommer de lui reſtituer les tributs qu'il avoit exigés de l'impératrice Irene. Le calife, au lieu de lui répondre, ſe mit à la tête d'une nombreuſe armée, dévaſta tous les lieux de ſon paſſage; & après s'être emparé d'Héraclée, il s'avança juſqu'aux portes de Conſtantinople. Nicephore étonné de ſes progrès rapides, détourna le fléau dont il alloit être frappé, en achetant la paix par un nouvel impôt beaucoup plus conſidérable que le premier. Cet empereur lui envoya de riches préſens, & entr'autres pluſieurs épées dont le calife fit l'eſſai en préſence des ambaſſadeurs Grecs ; il les coupa toutes avec ſon cimeterre; & alors ſe tournant vers les ambaſſadeurs, il leur dit : Rapportez à votre maître ce que vous venez de voir, pour le convaincre que ſes armes ne réſiſteront jamais aux miennes. Je pourrois encore lui faire don de mon cimeterre; mais il lui faudroit mon bras pour s'en ſervir. Du tumulte de ſon camp il préſidoit à la police des provinces. Deſpote ſans être tyran, il dépoſoit ſur le moindre ſoupçon les gouverneurs, qui recevoient leurs arrêts ſans murmurer. Il n'accordoit rien à l'importunité de la ſollicitation; & plein de diſcernement dans le choix de ſes agens, il falloit être digne des places pour les occuper. Il confia le gouvernement de l'Afrique occidentale à Ibrahim, fils d'Aglab; & ce fut l'origine de la dynaſtie des Aglabetes qui, ſous les regnes ſuivans, ſe rendit indépendante.

Aaron fit ſervir la religion à la politique; & perſuadé qu'on réuſſit mieux à captiver les hommes en careſſant leurs préjugés qu'en éclairant leur raiſon, il s'aſſujettit à toutes les pratiques qui ſemblent ne convenir qu'à des hommes crédules & bornés. Il conſulta les docteurs pour ſavoir s'il pouvoit ſe diſpenſer de faire à pied le pélerinage de la Meque; ils prononcerent gravement que c'étoit une obligation qu'il s'étoit impoſée par un vœu. Docile à leur déciſion, il fait de grands préparatifs pour ennoblir cette cérémonie. Sa marche reſſembloit à une pompe triomphale : les peuples s'empreſſoient en foule ſur ſon paſſage, tous les chemins étoient couverts de riches tapis, & la terre ſembloit par-tout produire des parfums & des fleurs. Il fit pendant ſa vie ce pélerinage neuf fois, & toujours avec la même magnificence. Cet exemple devenoit une obligation pour ſes ſucceſſeurs; mais ne voulant pas le faire avec moins d'éclat, ils aimerent mieux ſe diſpenſer de ce pélerinage, que d'épuiſer leurs tréſors par un faſte inutile. Les califes étoient toujours en guerre avec les empereurs de Conſtantinople, & les traités étoient enfreints auſſi-tôt

auſſi-tôt que jurés. Aaron, pour ſe ménager l'alliance de Charlemagne, lui envoya de magnifiques préſens, & un ambaſſadeur qui fut reçu avec de grandes diſtinctions entre Verceil & Ivrée. Tandis qu'il s'occupoit des proſpérités de ſon peuple, un fameux rebelle fit ſoulever le Khoraſan. Le calife s'y tranſporta avec une puiſſante armée. La mort l'enleva ſur ſa route à l'âge de quarante-ſix ans, dont il avoit régné vingt-trois. Il mourut l'an de l'hegire 193, emportant dans le tombeau l'amour & les regrets de ſon peuple. Ce calife étoit d'une taille haute & réguliere, ſa démarche étoit majeſtueuſe ; ſa phyſionomie intéreſſante étoit l'image de ſon ame tendre & compatiſſante : doux & affable avec dignité, il inſpiroit également le reſpect & la confiance. Quoiqu'il s'élevât au deſſus des préjugés populaires, il ſe livroit par politique à des ſaillies de dévotion qui ſembloient le rapprocher des hommes vulgaires. Il conſacroit pluſieurs heures de la journée à la priere, qu'il faiſoit avec des inclinations bizarres qui plaiſent toujours à la multitude. Libéral envers les pauvres, il leur faiſoit diſtribuer chaque jour mille drachmes. Quoiqu'il ſe pliât à toutes les pratiques minutieuſes de la religion, ſon eſprit s'élevoit aux plus grandes choſes. Ami de tous les arts, il les cultivoit avec ſuccès : ſa cour raſſembloit les ſavans de toutes les nations : il avoit un amour de prédilection pour les poëtes, & il excelloit lui-même à faire des vers. Toutes les fois qu'il marchoit à quelque expédition, il ſe faiſoit accompagner de cent hommes de lettres, avec leſquels il ſe délaſſoit de la fatigue des affaires. Ennemi de la flatterie, il ſouffroit qu'on lui parlât avec liberté. Un jour qu'il ſe faiſoit expliquer un paſſage de Malec ſur les devoirs de l'homme, il ordonna de fermer la porte de la chambre, pour n'être point interrompu dans cette lecture. Le docteur chargé de faire l'explication, lui dit : Ordonnez plutôt d'ouvrir toutes les portes. La lecture eſt inutile aux princes, ſi leurs peuples n'en profitent avec eux : maxime bien oppoſée à la politique barbare de laiſſer croupir les peuples dans une ignorance brutale, ſous prétexte de les tenir dans une humiliante dépendance. Un jour que ce calife marchoit à la tête de ſon armée, une femme lui porta ſes plaintes contre des ſoldats qui avoient pillé ſes poſſeſſions. Aaron lui répond : N'as-tu pas lu dans l'Alcoran que les princes déſolent tous les lieux par où paſſent leurs armées. La femme lui repliqua : J'ai lu dans le même livre que les maiſons des princes ſeront détruites à cauſe de leurs injuſtices. Le calife ne fut point ſcandaliſé de cette réponſe hardie, & il ordonna de réparer le dommage. Ce fut ſous ſon regne que parut à Bagdat un fou qui s'imaginoit être Dieu. Aaron voulant examiner par lui-même s'il étoit impoſteur ou réellement fou, le fit venir à ſa cour, & lui dit : On me préſenta l'autre jour un impoſteur qui contrefaiſoit le fou, & qui vouloit paſſer pour l'envoyé de Dieu : je crus devoir le punir de ſon audace ſacrilege, j'ordonnai de lui faire ſon procès, & il fut condamné à perdre la tête. Le fou lui répondit : Calife, vous vous êtes comporté comme le plus fidele de mes ſerviteurs ; je n'avois point accordé le don de prophétie à ce miſérable, & il n'avoit aucune miſſion de ma part. Cette réponſe fit connoître qu'il étoit véritablement fou, & le calife lui témoigna beaucoup de vénération. Les Muſulmans ont pour principe que celui dont la raiſon eſt égarée, ne dit jamais rien que de vrai, parce que c'eſt Dieu qui parle en lui ; ainſi ils le réverent comme le ſanctuaire de la divinité. C'eſt par cette perſuaſion que s'eſt établi le proverbe que les fous & les enfans prophétiſent. *(T—N.)*

* AA *ou* AAS, ſ. *ou* FONTAINE DES ARQUEBUSADES. Source d'eau vive dans le Béarn, ſurnommée des *Arquebuſades*, par la propriété qu'on lui attribue de ſoulager ceux qui ont reçu quelque coup de feu.

* AAS *ou* AASA, Fort de Norwege dans le Bailliage d'Aggerhus.

AATENARCHEDDE, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Bot.)* nom Malabare d'une eſpece d'arbriſſeau du genre du *mandaru*, dans la famille des plantes légumineuſes. Nous ne le connoiſſons que par Plukenet, qui le décrit très-briévement ſous le nom de *mandaru maderaſpatenſe, foliis firmioribus, parvis, biſulcis, glabritie ſplendentibus, ad ſurculum denſius ſtipatis ;* c'eſt-à-dire,

Digitized by Google

mandaru de Madras, à petites feuilles fendues, plus fermes que dans les autres eſpeces, plus liſſes, plus luiſantes, & plus rapprochées. Cet auteur en a donné une figure paſſable, mais incomplette, ſans fleurs & ſans fruits, à la planche 44 de ſa *Phytographie*, n°. 6. M. Linné a appellé, après Plumier, du nom du célebre botaniſte Bauhin, *bauhinia* ce genre de plante auquel nous penſons qu'il faut rendre ſon ancien nom *mandaru*. (*M. ADANSON.*)

* AATTER, (*Géogr.*) contrée de l'Arabie Heureuſe, au royaume d'Yemen, ſur la mer Rouge. Elle a pour capitale la ville d'Alkin. Ce pays, qui peut avoir ſept journées de long ſur quatre de large, eſt ſitué vers le *dix-huitieme degré de latitude ſeptentrionale*.

* AAVORA, ſ. m. (*Botanique*) fruit d'un palmier fort haut & épineux, commun en Afrique & en Amérique. Il renferme une amande blanche à laquelle on attribue la vertu d'arrêter le flux de ventre lorſqu'on en mange une certaine quantité.

* AAZIR, (*Géogr.*) ville de l'Arabie Heureuſe, ſuivant quelques Géographes qui la placent dans le pays de Baharim, à deux lieues nord-oueſt de la ville d'Hemz.

A B

AB, ſ. m. onzieme mois de l'année civile des Hébreux, & le cinquieme de leur année eccléſiaſtique, qui commence au mois de Niſan. Le mot *ab* répond à la Lune de Juillet, c'eſt-à-dire, à une partie de notre mois du même nom & au commencement d'Août. Il a trente jours. Les Juifs jeûnent le premier jour de ce mois, à cauſe de la mort d'Aaron, & le neuvieme, parce qu'à pareil jour le temple de Salomon fut brûlé par les Chaldéens; & qu'enſuite le ſecond temple bâti depuis la captivité, fut brûlé par les Romains. Les Juifs croient que ce fut le même jour que les envoyés qui avoient parcouru la terre de Chanaan, étant revenus au camp, engagerent le peuple dans la révolte. Ils jeûnent auſſi ce jour-là en mémoire de la défenſe que leur fit l'empereur Adrien de demeurer dans la Judée, & de regarder même de loin Jéruſalem, pour en déplorer la ruine. Le dix-huitieme jour du même mois, ils jeûnent à cauſe que la lampe qui étoit dans le ſanctuaire, ſe trouva éteinte cette nuit, du temps d'Achaz. *Diction. de la Bibl. tom. 1. pag. 5.*

Les Juifs qui étoient attentifs à conſerver la mémoire de tout ce qui leur arrivoit, avoient encore un jeûne dont parle le prophete Zacharie, inſtitué en mémoire & en expiation du murmure des Iſraélites dans le déſert, lorſque Moyſe eut envoyé de Cadesbarné des eſpions dans la terre promiſe. Les Juifs diſent auſſi que dans ce mois les deux temples ont été ruinés, & que leur grande ſynagogue d'Alexandrie fut diſperſée. L'on a remarqué que dans ce même mois ils avoient autrefois été chaſſés de France, d'Angleterre & d'Eſpagne. (*G*)

AB, ſ. m. en langue Syriaque eſt le nom du dernier mois de l'été. Le premier jour de ce mois eſt nommé dans leur calendrier *Saum-Miriam*, le jeûne de Notre-Dame; parce que les Chrétiens d'orient jeûnoient depuis ce jour juſqu'au quinze du même mois, qu'ils nommoient *Fathr-Miriam*, la ceſſation du jeûne de Notre-Dame. *D'Herbelot, Bib. Orientale.* (*G*)

AB, ſ. m. en Hébreu ſignifie *pere*; d'où les Chaldéens & les Syriens ont fait *abba*, les Grecs *abbas*, conſervé par les Latins, d'où nous avons formé le nom d'*Abbé*. S. Marc & S. Paul ont employé le mot ſyriaque ou chaldaïque *abba*, pour ſignifier *pere*, parce qu'il étoit alors commun dans les ſynagogues & dans les premieres aſſemblées des Chrétiens. C'eſt pourquoi *abba pater* dans le 14e. chap. de S. Marc, & dans le 8e. de S. Paul aux Romains, n'eſt que le même mot expliqué, comme s'ils diſoient *abba*, c'eſt-à-dire, *mon pere*. Car, comme le remarque S. Jerôme dans ſon Commentaire ſur le IV chap. de l'Epître aux Galates, les Apôtres & les Evangéliſtes ont quelquefois employé dans leurs écrits des mots ſyriaques, qu'ils interprétoient enſuite en Grec, parce qu'ils écrivoient dans cette derniere langue. Ainſi ils ont dit *Bartimée, fils de Timée; aſer, richeſſes*; où *fils de Timée* & *richeſſes* ne ſont que la verſion pure des mots qui les précedent. Le nom d'*abba* en ſyriaque,

qui ſignifioit un pere naturel, a été pris enſuite pour ſignifier un perſonnage à qui l'on voueroit le même reſpect & la même affection qu'à un pere naturel. Les docteurs Juifs prenoient ce titre par orgueil; ce qui fait dire à Jeſus-Chriſt dans S. Matthieu, chap. 23. *N'appellez perſonne ſur la terre votre pere, parce que vous n'avez qu'un pere qui eſt dans le ciel.* Les Chrétiens ont donné communément le nom d'*Abbé* aux ſupérieurs des monaſteres. *V.* ABBÉ. *(G)*

* ABA, ſ. *(Géogr.)* ville de la Phocide, bâtie par les Abantes, peuple ſorti de Thrace, nommée Aba d'Abas leur chef, & ruinée à ce que prétendent quelques-uns, par Xercès.

* ABA, *(Géogr.)* haute montagne de la grande Arménie, à douze milles de Symira aujourd'hui Erzerum. L'Euphrate y a ſa ſource, ſelon Strabon, auſſi-bien que l'Araxe. Cette montagne porte différens noms chez les auteurs, tant anciens que modernes, qui en ont parlé. Ils la nomment *Abos, Abus, Achos, Paryardes, Paryadris, Pyradria, Capotes, Leprus, Garamas, Chielder.* Les habitans la nomment aujourd'hui *Caicol.* Strabon la place entre *75 & 77 degrés de longitude*, & *43, 21 & 42 degrés de latitude ſeptentrionale.*

* ABAB, ſ. m. *(Hiſt. moderne.)* C'eſt le nom des matelots que le Turc leve dans ſon empire, lorſque les eſclaves lui manquent pour le ſervice de la marine. Vingt familles fourniſſent un *abab* qui eſt ſoudoyé par les dix-neuf dont il n'eſt pas. Sa paie eſt d'environ cinq cens livres par an.

* ABABA, *(Géogr.)* riviere de Theſſalie. On croit que c'eſt le Pénée des anciens.

* ABABIL & ABABILO, ſ. m. *(Religion Mahométane.)* oiſeau vrai ou fabuleux dont il eſt parlé dans la théologie mahométane.

* ABABRUPTO, *(Littérature.)* expreſſion latine qui a paſſé dans notre langue, & y a conſervé ſa ſignification originelle, *bruſquement.* On diſoit autrefois *ababrupte*, qui ſignifioit la même choſe.

* ABACA, *(Géogr.)* iſle d'Aſie, l'une des Philippines.

§ ABACA, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Botaniq.)* nom corrompu qui ne ſe lit que dans le Dictionnaire du commerce. On ſait aujourd'hui que cette plante eſt une eſpece de bananier, *muſa*, appellé *coffo* dans les Indes, & particuliérement à l'iſle Ternate où on l'emploie pour faire du fil & des étoffes, comme l'on fait avec le chanvre en Europe. *Voyez* COFFO, *(M. ADANSON.)*

* ABACARES, ſ. m. pl. *(Géogr.)* peuples de l'Amérique méridionale, peu connus, qui habitent les deux bords de la riviere de Madere. Leur pays eſt à *320 degrés de longitude*, & *10 degrés de lat. ſeptentrionale.*

ABACATUAIA, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Ichthyologie.)* poiſſon d'un nouveau genre, ainſi nommé au Breſil, au rapport de Marcgrave qui en fait une courte deſcription dans ſon *Hiſtoire du Breſil, liv. IV. ch. 2.* Jonſton en donne, d'après cet auteur, une figure paſſable au n°. 2 de la planche 37 de ſon *Hiſtoire naturelle des poiſſons.* Les Portugais l'appellent *peixe-gallo*, c'eſt-à-dire, *poiſſon-coq.* Willougby & Ray le décrivent ſous le nom de *gallus marinus, ſeu faber indicus;* Artedi & M. Linné, ſous celui de *zeus caudâ bifurcâ.* C'eſt par corruption que quelques auteurs écrivent *abucatuaja.*

Ce poiſſon a à-peu-près la grandeur & la forme applatie de la limande & de la plie: la bouche petite, arrondie, ſans dents: les yeux noirs, un de chaque côté, entourés d'un cercle argentin; cinq nageoires dont une dorſale, une anale, c'eſt-à-dire, derriere l'anus, toutes deux prolongées juſqu'à la queue qui eſt fourchue, & deux pectorales de médiocre grandeur. Deux filets qui prennent leur origine ſous le ventre, un peu au devant des nageoires pectorales, & qui s'étendent juſqu'au bout de la queue, forment les deux nageoires ventrales, de ſorte que ce poiſſon a ſept nageoires en tout, comme les autres poiſſons de ſa famille, quoique Marcgrave ne lui en attribue que cinq. Sa peau eſt liſſe, unie, ſans écailles, très-luiſante, de couleur argentine, excepté les deux fils des nageoires pectorales & celui de la nageoire dorſale qui atteint, comme eux, juſqu'aux bouts de la queue; ces trois filets ſont noirs. Cette derniere remarque de Marcgrave nous prouve que le premier rayon de la nageoire

Digitized by Google

dorſale de ce poiſſon, qui eſt deſſiné roide comme une épine dans la figure de Jonſton, n'eſt qu'un filet très-ſouple. Ce poiſſon ſe mange au Breſil & a la chair d'un très-bon goût.

Remarque. On peut juger par cette deſcription que l'*abacatuaia* fait un genre particulier de poiſſon qui doit être placé dans la famille des maquereaux près de la carangue, dont le nom eſt corrompu ou dérivé de celui d'*oarangal* que lui donnent les Negres au Sénégal. Ce poiſſon a donc été rapporté contre nature, par Artedi & par M. Linné, ſon copiſte, dans le genre du *zeus* ou *faber* de Pline, qui a les nageoires épineuſes, la queue ronde, le corps écailleux, &c. & qui vient plus naturellement dans la famille des goujons & des boulerots, leſquels portent les mêmes caracteres.

Deuxieme eſpece. Jonſton nous apprend que dans l'hiſtoire de l'Amérique les Hollandois citent, ſous le nom d'*awah-kattoe* ou de *iawke*, une ſeconde eſpece de poiſſon de ce genre un peu différente de la premiere. Celle-ci eſt de Surinam.

Troiſieme eſpece. L'*ican-kapelle*, figuré par Ruyſch au n°. 7 de la planche IX des *poiſſons d'Amboine*, eſt une troiſieme eſpece de ce genre, laquelle ne differe de la premiere que par ſa grandeur qui ne va guere au delà de quatre à cinq pouces, & par trois bandes colorées qu'il porte ſur chacun de ſes côtés entre les yeux & les nageoires pectorales; du reſte, ſuivant la remarque de Ray, page 99 de ſon *Synopſis*, ce poiſſon n'a aucun des piquans que Jonſton lui attribue. (*M.* ADANSON.)

* ABACENE, ſ. f. *Abacœna*, (*Géogr.*) ville d'Aſie, dans la Médie, ſuivant Ptolomée. L'anonyme de Ravenne écrit *Abacagna*. *Long.* 93. 30. *Lat.* 36.

* ABACENE, ſ. f. *Abacæna*, (*Géogr.*) ville d'Aſie, que Pline met dans la Carie.

* *ABACÆNUM*, (*Géogr.*) ancienne ville de Sicile, qui n'eſt plus aujourd'hui qu'un bourg appellé *Tripio*.

* ABACH, ſ. petite ville d'Allemagne dans la baſſe Baviere, que quelques auteurs donnent pour le château d'Abaude. *Long.* 29. 40. *lat.* 48. 52.

ABACO, ſ. m. Quelques anciens auteurs ſe ſervent de ce mot, pour dire *l'Arithmétique*. Les Italiens s'en ſervent auſſi dans le même ſens. *Voyez* ABAQUE & ARITHMÉTIQUE. (*O*)

* ABACOA, ſ. Iſle de l'Amérique ſeptentrionale, l'une des Lucayes.

* ABACOT, ſ. m. nom de l'ancienne parure de tête des rois d'Angleterre; ſa partie ſupérieure formoit une double couronne. *Voyez* DYCHE.

* ABACOVRE, (*Géogr.*) montagne de l'Arabie Heureuſe, appellée auſſi *Atzira*. C'eſt le paſſage pour aller par terre à Aden; auſſi eſt-il défendu par deux forteresſes. Quand on eſt ſur le ſommet de la montagne, on découvre cette fameuſe ville dans la plaine.

* ABADA, ſ. m. c'eſt, dit-on, un animal qui ſe trouve ſur la côte méridionale de Bengale, qui a deux cornes, l'une ſur le front, l'autre ſur la nuque du cou; qui eſt de la groſſeur d'un poulain de deux ans, & qui a la queue d'un bœuf, mais un peu moins longue; le crin & la tête d'un cheval, mais le crin plus épais & plus rude, & la tête plus plate & plus courte, les piés du cerf, fendus, mais plus gros. On ajoute que de ces deux cornes, celle du front eſt longue de trois ou quatre piés, mince, de l'épaiſſeur de la jambe humaine vers la racine; qu'elle eſt aiguë par la pointe, & droite dans la jeuneſſe de l'animal, mais qu'elle ſe recourbe en devant; & que celle de la nuque du cou eſt plus courte & plus plate. Les Negres le tuent pour lui enlever ſes cornes, qu'ils regardent comme un ſpécifique, non dans pluſieurs maladies, ainſi qu'on lit dans quelques auteurs, mais en général contre les venins & les poiſons. Il y auroit de la témérité ſur une pareille deſcription à douter que l'*abada* ne ſoit un animal réel. On ſait aujourd'hui que ce nom a été employé de tout temps dans le royaume de Bengale, à Patana, à Java, *&c.* pour déſigner le rhinocéros; ainſi la deſcription incertaine & chancelante que Vallisneri a faite ſous ce nom, ſans pouvoir en faire l'application, doit être rapportée entiérement à cet animal. *V.* RHINOCEROS, *dans ce Dict.*; *dans le Dict. des Animaux*, & *celui d'Hiſt. Nat.* par M. Valmont de Bomare. (*M.* ADANSON.) *V.* VALLISNERI, *tom. III. p. 367.*

Digitized by Google

* ABADAN & ABBADAN, *(Géogr.)* ville de l'Iraque Babylonienne, à l'embouchure du Tigre, ſur le golfe Perſique, à une journée & demie de Baſſora. *Long. 67.*

* ABADDON, ſ. m. vient d'*abad*, perte. C'eſt le nom que S. Jean donne dans l'apocalypſe au roi des ſauterelles, à l'ange de l'abyme, à l'ange exterminateur.

ABADIR *ou* ABADDIR, ſ. m. mot compoſé de deux termes Phéniciens. Il ſignifie *pere magnifique*, titre que les Carthaginois donnoient *aux Dieux du premier ordre*. En Mythologie, *abadir* eſt le nom d'une pierre que Cybelle ou Ops, femme de Saturne, fit avaler dans des langes à ſon mari, à la place de l'enfant dont elle étoit accouchée. Ce mot ſe trouve corrompu dans les gloſes d'Iſidore, où on lit *agadir lapis*. Barthius le prenant tel qu'il eſt dans Iſidore, le rapporte ridiculement à la langue Allemande. Bochard a cherché dans la langue Phénicienne l'origine d'*abadir*, & croit avec vraiſemblance qu'il ſignifie une *pierre ronde*; ce qui quadre avec la figure décrite par Damaſcius. Des anciens ont cru que cette pierre étoit le dieu Terme : d'autres prétendent que ce mot étoit jadis ſynonyme à *Dieu*. *(G)*

* ABAEUZ, ſ. m. pris adject. ce ſont les biens de ceux qui meurent ſans laiſſer d'héritiers, ſoit par teſtament, ſoit par droit lignager, ou autrement, & dont la ſucceſſion paſſoit, à ce que dit Ragueau, ſelon l'ancienne coutume de Poitou, au bas juſticier de la ſeigneurie dans laquelle ils étoient décédés. *(H)*

* ABAGES. *Voyez* ABCAS.

* ABAGI, ſ. m. *(Science des Monn.)* monnoie d'argent chez les Perſes, qui vaut à Tréflis & dans toute la Géorgie, environ trente-ſix ſous de France. Elle porte la même marque que l'abaſſi, mais elle vaut le double. *Voyez* ABASSI, ou plutôt ABBAASI.

* ABAHANAR, *(Géogr.)* contrée de la Tartarie, habitée par les Mogols, qui y ont d'aſſez bons établiſſemens ſur le lac de Taolnor. Elle eſt près de la grande muraille de la Chine.

ABAI, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Botanique.)* Kœmpfer, dans l'ouvrage intitulé *Amœnitates*, donne, à la page 879, une figure aſſez incomplette de cette plante que les Japonois habitans de Nankin appellent encore des noms de *obai* & *robai*. Il la déſigne ſous le nom de *jaſminus flore pleno ex ſuavi fœtido, fructu turbinato, ſemine phaſeoli*.

C'eſt, ſuivant ce voyageur, un arbriſſeau à branches menues & longues, à bois mou rempli de beaucoup de moëlle. Ses feuilles ſont diſpoſées, tantôt alternativement, tantôt à l'oppoſé les unes des autres en croix, & à-peu-près de la figure de celles du chevrefeuille ou du ſyringa; elles tombent tous les ans. C'eſt un peu avant leur renouvellement que paroiſſent les fleurs : elles ſont d'un jaune languiſſant, & ſortent ſolitairement ou deux à deux de l'extrêmité de chaque branche.

Chaque fleur conſiſte en huit pétales elliptiques, aigus, longs de ſix lignes, caducs, dont quatre extérieurs tiennent lieu de calice, & quatre intérieurs forment la corolle. Kœmpfer ne parle point des étamines : mais il paroît dans ſa figure que cette fleur en contient beaucoup, ſerrées étroitement autour des ovaires qui ſont au nombre de 12, rangés, comme les tuiles d'un toit en recouvrement, les uns ſur les autres, autour d'un ſtyle commun en forme de colonne terminée par cinq ſtigmates jaunes-blancs. Ces ovaires en mûriſſant, forment une tête ovoïde, longue d'environ un pouce, compoſée de douze écailles de pareille grandeur, diſpoſées en recouvrement ſur quatre rangs, contenant cinq à ſix graines brun-noires, ovoïdes, avec un ombilic, comme le haricot, & d'un goût amer.

Remarques. Cette plante fait, comme l'on voit, dans la famille des anones, un genre nouveau qui differe du tulipier par la diſpoſition de ſes feuilles, par le nombre des pétales de ſes fleurs, & par ſes graines qui ne ſont pas ailées, mais diſtinctes des capſules écailleuſes qui les ſéparent les unes des autres, au nombre de deux pour chaque graine.

On peut rapporter à ce genre une autre eſpece d'arbre des Indes, nommé *pokor* à Amboine, & figuré par Rumphe, volume II, planche LXIX de ſon Herbier d'Amboine, ſous le nom de *ſampaca montana*. *(M. ADANSON.)*

Digitized by Google

* ABAIBES *ou* ABIBES, *(Géogr.)* montagnes de l'Amérique méridionale dans le gouvernement de Carthagene, célebres par leur exceſſive hauteur. Elles ſont près du golfe de Darien ou d'Uraba. De Laet les nomme *Abaiboes*.

ABAJOUR, ſ. m. nom que les architectes donnent à une eſpece de fenêtre ou ouverture deſtinée à éclairer tout étage ſouterrain à l'uſage des cuiſines, offices, caves, *&c.* On les nomme communément *des ſoupiraux :* elles reçoivent le jour d'en haut par le moyen de l'embraſement de l'appui qui eſt en talus ou glacis, avec plus ou moins d'inclinaiſon, ſelon que l'épaiſſeur du mur le peut permettre : elles ſont le plus ſouvent tenues moins hautes que larges. Leurs formes extérieures n'ayant aucun rapport aux proportions de l'architecture, c'eſt dans ce ſeul genre de croiſées qu'on peut s'en diſpenſer, quoique quelques architectes aient affecté dans l'ordre attique de faire des croiſées barlongues, à l'imitation des *abajours ;* comme on peut le remarquer au château des Tuileries du côté de la grande cour : mais cet exemple eſt à éviter, n'étant pas raiſonnable d'affecter là une forme de croiſée, pour ainſi dire conſacrée aux ſoupiraux dans les étages ſupérieurs.

On appelle auſſi *fenêtres en abajour*, le grand vitrail d'une égliſe, d'un grand ſallon ou galerie, lorſqu'on eſt obligé de pratiquer à cette croiſée un glacis à la traverſe ſupérieure ou inférieure de ſon embraſure, pour raccorder l'inégalité de hauteur qui peut ſe rencontrer entre la décoration intérieure ou extérieure d'un édifice ; tel qu'on le remarque aux Invalides, au veſtibule & à la galerie du château de Clagny. *(P)*

ABAISIR, ſ. m. quelques Alchimiſtes ſe ſont ſervi de ce mot pour ſignifier *ſpodium. Voyez* SPODIUM. *(M)*

* ABAISSE, ſ. f. c'eſt le nom que les Pâtiſſiers donnent à la pâte qu'ils ont étendue ſous le rouleau, & dont ils font enſuite le fond d'un pâté, d'une tourte, & autres pieces ſemblables.

§ ABAISSÉ, ÉE, adject. *(terme de Blaſon.)* ſe dit de l'aigle, lorſque ſes ailes paroiſſent pliées, de ſorte que les extrêmités ou pointes tendent vers le bas de l'écu, car ordinairement elles ſont étendues en haut : les ailes *abaiſſées* de cet oiſeau s'expriment par ces mots, *au vol abaiſſé ;* voyez AIGLE.

ABAISSÉ, ÉE, ſe dit auſſi du chevron, du pal, de la bande, de la faſce, de quelques autres pieces de longueur & de quelques meubles de l'écu, poſés dans une ſituation plus baſſe que de coutume.

Abaiſſé, ſe dit encore du chef, lorſqu'il ſe trouve ſous un autre chef, accordé par conceſſion.

Les chevaliers & commandeurs de Malte qui ont un chef dans leurs armoiries, l'*abaiſſent* ſous celui de la religion.

Antoine de Paulo, grand-maître de l'ordre de Malte, entra dans l'ordre en 1575 : il fut grand-croix en 1611, enſuite grand-prieur de Saint-Gilles, enfin grand-maître de l'ordre le 10 Mars 1623. Il fit de beaux établiſſemens ; la religion n'avoit entretenu juſqu'en 1627 que cinq galeres, il en fit conſtruire une ſixieme, & fonda une maiſon de religieuſes Malthoiſes, au quartier S. Cyprien de la ville de Toulouſe. Le chapitre général tenu en 1635, accorda en reconnoiſſance de ſon zele pour les intérêts de l'ordre, deux privileges à ſa famille ; le premier, l'exemption du droit de paſſage à tous ſes deſcendans, lors de leur entrée dans l'ordre ; le ſecond, celui à tous les ainés mâles de porter dans leurs armes un chef de la religion, qui eſt *de gueules à la croix d'argent*, avec les attributs de l'ordre pour ornemens extérieurs de leur écu.

Ce grand-maître mourut le 10 Juin 1636, après treize ans trois mois de regne dans le magiſtere. Depuis ce temps les ainés de la famille de Paulo, quoique mariés, ont toujours porté en chef les armoiries de la religion & les attributs de l'ordre.

Paulo de Calmont à Toulouſe : d'*azur à une gerbe de bled d'or & un paon rouant de même ſur la gerbe ; au chef couſu de gueules chargé de trois étoiles d'argent :* ce chef *abaiſſé* ſous un chef des armoiries de la religion, *de gueules à la croix d'argent.* L'écu ſommé d'une couronne de marquis, & accolé d'un chapelet entrelacé dans une croix à huit pointes derriere les armes.

De Mellet de Fargues en Auvergne,

dont pluſieurs chevaliers de Malte actuellement vivans : *d'azur à trois étoiles d'argent, au chef d'or.* Les chevaliers & commandeurs de ce nom *abaiſſent* ce chef ſous celui de la religion, qui eſt *de gueules à la croix d'argent.* (*G. D. L. T.*)

François de Boczoſſel Mongontier, chevalier de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem, commandeur de S. Paul, maréchal de ſon ordre, & depuis bailli de Lyon. D'or au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux tires, *abaiſſé* ſous un autre chef des armoiries de la religion de S. Jean de Jéruſalem, de gueules à la croix d'argent. (*V*)

ABAISSEMENT, ſ. m. (*des équations*) en algebre, ſe dit de la réduction des équations au moindre degré dont elles ſoient ſuſceptibles. Ainſi l'équation $x^3 + axx = bx$ qui paroît du 3e degré, ſe réduit ou s'abaiſſe à une équation du 2^d^ degré $xx + ax = bx$, en diviſant tous les termes par x. De même l'équation $x^4 + aaxx = a^4$ qui paroît du 4e degré, ſe réduit au 2^d^, en faiſant $xx = az$; car elle devient alors $aazz + a^3 z = a^4$, ou $zz + az = aa$. *Voyez* DEGRÉ, EQUATION, RÉDUCTION, *&c.*

ABAISSEMENT du *Pole.* Autant on fait de chemin en degrés de latitude, en allant du pole vers l'équateur, autant eſt grand le nombre de degrés dont le pole s'abaiſſe, parce qu'il devient continuellement plus proche de l'horizon. *Voyez* ÉLEVATION *du Pole.*

ABAISSEMENT *de l'horizon viſible*, eſt la quantité dont l'horizon viſible eſt abaiſſé au deſſous du plan horizontal qui touche la terre. Pour faire entendre en quoi conſiſte cet abaiſſement ; ſoit C le centre de la terre repréſentée (*Fig. 1. Géogr.*) par le cercle ou globe BEM. Ayant tiré d'un point quelconque A élevé au deſſus de la ſurface du globe, les tangentes AB, AE, & la ligne AOC, il eſt évident qu'un ſpectateur, dont l'œil ſeroit placé au point A, verroit toute la portion BOE de la terre terminée par les points touchans BE ; de ſorte que le plan BE eſt proprement l'horizon du ſpectateur placé en A. *Voyez* HORIZON.

Ce plan eſt abaiſſé de la diſtance OG, au deſſous du plan horizontal FOD, qui touche la terre en O ; & ſi la diſtance AO eſt aſſez petite par rapport au rayon de la terre, la ligne OG eſt preſque égale à la ligne AO. Donc, ſi on a la diſtance AO, ou l'élévation de l'œil du ſpectateur, évaluée en piés, on trouvera facilement le ſinus verſe OG de l'arc OE. Par exemple, ſoit $AO = 5$ piés, le ſinus verſe OG de l'arc OE ſera donc de 5 piés, le ſinus total ou rayon de la terre étant de 19000000 piés en nombres ronds : ainſi on trouvera que l'arc OE eſt d'environ deux minutes & demie ; par conſéquent l'arc BOE ſera de cinq minutes : & comme un degré de la terre eſt de 25 lieues, il s'enſuit que ſi la terre étoit parfaitement ronde & unie ſans aucunes éminences, un homme de taille ordinaire devroit découvrir à la diſtance d'environ deux lieues autour de lui, ou une lieue à la ronde : à la hauteur de 20 piés, l'œil devroit découvrir à deux lieues à la ronde ; à la hauteur de 45 piés, trois lieues, *&c.*

Les montagnes font quelquefois que l'on découvre plus loin ou plus près que les diſtances précédentes. Par exemple, la montagne NL (*Fig. 1. n°. 2. Géogr.*) placée entre A & le point E, fait que le ſpectateur A ne ſauroit voir la partie NE ; & au contraire la montagne PQ, placée au delà de B, fait que ce même ſpectateur peut voir les objets terreſtres ſitués au delà de B, & placés ſur cette montagne au deſſus du rayon viſuel AB.

L'*abaiſſement d'une étoile ſous l'horizon* eſt meſuré par l'arc de cercle vertical, qui ſe trouve au deſſous de l'horizon, entre cette étoile & l'horizon. *Voyez* ÉTOILE, VERTICAL. (*O*)

ABAISSEMENT *du cercle crépuſculaire*, (*Aſtronomie.*) c'eſt la quantité dont le ſoleil eſt abaiſſé au deſſous de l'horizon, lorſque le crépuſcule du ſoir eſt totalement fini ; ou lorſque l'aurore commence ; c'eſt le temps où l'on commence à voir les plus petites étoiles après le coucher du ſoleil. Suivant l'opinion commune, cet *abaiſſement* eſt de dix-huit degrés, ou de la vingtieme partie du tour du ciel : mais ces dix-huit degrés doivent ſe meſurer perpendiculairement ſous l'horizon, le long

Digitized by Google

d'un cercle vertical qui paſſe par le zénith & le nadir, & par le centre du ſoleil : il ne doit pas ſe meſurer le long du cours oblique du ſoleil. Le temps que le ſoleil emploie à deſcendre de dix-huit degrés, ou à parvenir à l'*abaiſſement* du cercle crépuſculaire, eſt au moins d'une heure douze minutes ; mais il eſt plus long pour un obſervateur qui n'eſt pas placé ſous la ligne équinoxiale, & dans tous les cas où le ſoleil n'eſt pas préciſément dans l'équateur. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT *des planetes par l'effet de la parallaxe*, (*Aſtron.*) c'eſt la quantité dont nous les voyons néceſſairement plus baſſes que ſi nous étions placés au centre de la terre où il faudroit être pour voir les mouvemens céleſtes plus uniformes. Cet *abaiſſement* eſt de plus d'un degré pour la lune dans certains cas ; on ne peut faire uſage d'aucune obſervation qu'on ne la corrige par l'effet de cet *abaiſſement*. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT *du niveau*, (*Aſtron.*) c'eſt la quantité dont il faut dans tous les nivellemens ſe placer plus bas que n'indique le coup de *niveau*. Le vrai *niveau* ſuit la courbure de la terre, & baiſſe par conſéquent avec elle ; il eſt toujours à la même diſtance du centre de la terre ; au contraire, le *niveau* apparent marque une ligne droite, tangente à la ſurface de la terre, & qui s'éloigne de plus en plus de la ſurface. Cet *abaiſſement du niveau* vrai eſt le même que l'abaiſſement de l'horizon dont nous venons de parler : il eſt de trente-trois piés pour ſix mille toiſes de diſtance ; pour une diſtance double il ſeroit quatre fois plus grand, parce que ces quantités croiſſent comme les quarrés des diſtances. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT *des ſignaux*, (*Aſtron.*) lorſque pour meſurer la grandeur de la terre, les aſtronomes ont été obligés de former de grands triangles, & de placer des marques ou *ſignaux* à de très-grandes diſtances, pour y appuyer leurs triangles, l'*abaiſſement de ces ſignaux* au deſſous de l'horizon rationel, rendoit l'obſervation des angles plus difficile & le calcul beaucoup plus long : on doit même y faire attention dans l'arpentage & en levant des cartes topographiques. On trouvera cette matiere ſavamment diſcutée dans les ouvrages qu'ont donné, ſur la meſure de la terre, M. Bouguer, M. de la Condamine, & le P. Boſcovich. (*M. DE LA LANDE.*)

ABAISSEMENT *ou* ABATTEMENT, ſ. m. *en terme de Blaſon*, eſt quelque choſe d'ajouté à l'écu, pour en diminuer la valeur & la dignité, en conſéquence d'une action déshonorante ou tache infamante dont eſt flétrie la perſonne qui le porte. *Voyez* ARME.

Les auteurs ne conviennent pas tous qu'il y ait effectivement dans le blaſon de véritables *abattemens*. Cependant Leigls & Guillaume les ſuppoſant réels, en rapportent pluſieurs ſortes.

Les *abattemens*, ſelon le dernier de ces deux auteurs, ſe font ou par reverſion, ou par diminution.

La reverſion ſe fait en tournant l'écu le haut en bas, ou en enfermant dans le premier écuſſon un ſecond écuſſon renverſé.

La diminution, en dégradant une partie par l'addition d'une tache ou d'une marque de diminution, comme une barre, un point dextre, un point champagne, un point plaine, une pointe ſeneſtre, & un I gouſſet. *V.* chacun de ces mots à ſon article.

Il faut ajouter qu'en ce cas ces marques doivent être de couleur brune ou tannée ; autrement, au lieu d'être des marques de diminution, c'en ſeroit d'honneur. *Voyez* TANNÉ, BRUN.

L'auteur de la derniere édition de Guillin rejette tout-à-fait ces prétendus *abattemens* comme des chimeres : il ſoutient qu'il n'y en a pas un ſeul exemple, & qu'une pareille ſuppoſition implique contradiction ; que les armes étant des marques de nobleſſe & d'honneur, *inſignia nobilitatis & honoris*, on n'y ſauroit mêler aucune marque infamante, ſans qu'elles ceſſent d'être des armes ; que ce ſeroit plutôt des témoignages toujours ſubſiſtans du déshonneur de celui qui les porteroit, & que par conſéquent on ne demanderoit pas mieux que de ſupprimer. Il ajoute que, comme l'honneur qu'on tient de ſes ancêtres ne peut ſouffrir aucune diminution, il faut dire la même choſe des marques qui ſervent à en conſerver la mémoire ; qu'il les faut laiſſer ſans altération,

ou

ou les ſupprimer tout-à-fait, comme on fait dans le cas du crime de leſe-majeſté, auquel cas on renverſe totalement l'écu pour marque d'une entiere dégradation.

Cependant Colombines & d'autres rapportent quelques exemples contraires à ce ſentiment. Mais ces exemples ſervent ſeulement de monumens du reſſentiment de quelques princes pour des offenſes commiſes en leur préſence, mais ne peuvent pas être tirés à conſéquence pour établir un uſage ou une pratique conſtante, & peuvent encore moins autoriſer des officiers inférieurs, comme des hérauts d'armes, à tenir par leurs mains des empreintes de ces armoiries infamantes.

En un mot les armes étant plutôt les titres de ceux qui n'exiſtent plus que de ceux qui exiſtent, il ſemble qu'on ne les peut ni diminuer ni abaiſſer : ce ſeroit autant flétrir l'ancêtre que ſon deſcendant ; il ne peut donc avoir lieu que par rapport à des armes récemment accordées. S'il arrive que celui qui les a obtenues vive encore, & démente ſes premieres actions par celles qui les ſuivent, l'*abaiſſement* ſe fera par la ſuppreſſion de quelques caracteres honorans, mais non par l'introduction de ſignes diffamans. *(Y)*

ABAISSER *une équation*, terme d'Algebre. *Voyez* ABAISSEMENT.

ABAISSER eſt auſſi un *terme de Géométrie*. *Abaiſſer* une perpendiculaire d'un point donné hors d'une ligne, c'eſt tirer de ce point une perpendiculaire ſur la ligne. *Voyez* LIGNE & PERPENDICULAIRE. *(O)*

ABAISSER, c'eſt couper, tailler une branche près de la tige d'un arbre. Si on *abaiſſoit* entiérement un étage de branches, cela s'appelleroit alors *ravaler*. *Voyez* RAVALER. *(K)*

ABAISSER, c'eſt, *en terme de Fauconnerie*, ôter quelque choſe de la portion du manger de l'oiſeau, pour le rendre plus léger & plus avide à la proie.

ABAISSER, marque parmi *les Pâtiſſiers*, la façon qu'on donne à la pâte avec un rouleau de bois qui l'applatit, & la rend auſſi mince que l'on veut, ſoit qu'on la deſtine à être le fond d'un pâté, ou le deſſus d'une tourte graſſe.

ABAISSEUR, ſ. m. pris adjectiv. *en Anatomie*, eſt le nom qu'on a donné à différens muſcles, dont l'action conſiſte à abaiſſer ou à porter en bas les parties auxquelles ils ſont attachés. *V.* MUSCLE.

ABAISSEUR *de la levre ſupérieure*, eſt un muſcle qu'on appelle auſſi *conſtricteur des ailes du nez* ou *petit inciſif*. *Voyez* INCISIF.

ABAISSEUR *propre de la levre inférieure* ou *le quarré*, eſt un muſcle placé entre les *abaiſſeurs* communs des levres ſur la partie appellée *le menton*. *Voyez* MENTON.

ABAISSEUR *de la machoire inférieure*. *Voyez* DIGASTRIQUE.

ABAISSEUR *de l'œil*, eſt un des quatre muſcles de l'œil qui le meut en bas. *Voyez* ŒIL & DROIT.

* ABAISSEUR *des ſourcils*, empêche les ordures d'entrer dans l'œil, & lui fournit une défenſe contre la lumiere trop vive, lorſque par la contraction de ce muſcle, les ſourcils s'approchent de la paupiere inférieure, & en même temps l'un de l'autre.

ABAISSEUR *de la paupiere inférieure* ; ils ſervent à ouvrir l'œil.

ABAKAN *ou* ABAKEN, *(Géogr.)* riviere de la Sibérie Aſiatique, qui paſſe près d'Abakanskoi à qui elle a donné ſon nom. Elle vient du pays des Samoyedes, & elle ſe jette dans le Jeniska à quelque diſtance d'Abakanskoi. *(C. A.)*

ABAKANSKOI, *(Géogr.)* ville de la Sibérie Aſiatique, ſur la riviere de Jeniska, à l'orient de Tomskoi & au nord de Craſnojar. Ce fut Pierre le Grand qui en fit jeter les fondemens en 1707 ; mais elle n'a été achevée qu'en 1725. Elle eſt pourvue d'artillerie & d'une garniſon qui ſert à protéger la chaſſe des martres & renards qui ſont en grande quantité dans le pays, & dont les fourrures ſont un objet de commerce important. *Long.* 111, 35 ; *lat.* 53, 30. *(C. A.)*

ABALACK, *(Géogr.)* petite ville de la grande Tartarie, dans la contrée d'Ablay, ſur les frontieres de la Sibérie, à l'eſt de la riviere de Tobol, & au nord de Bercon ou Boerkoc, capitale de la contrée. Elle eſt près de la riviere d'Irtiſch & peu éloignée de la ville de Tara. *Long.* 93, 30 ; *lat.* 53, 30. *(C. A.)*

* ABALE, *Abala*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Ethiopie dont Pline fait mention.

ABALE, *Abalus*, (*Géogr.*) iſle de la mer Germanique, ſelon Pline. C'étoit peut-être une des Gleſſaries diſperſées dans la mer Baltique.

ABALE, *Abala*, (*Géogr.*) ancien port d'Italie entre la Sicile & le promontoire *Cœgnum*, aujourd'hui *Stilo*.

ABALIÉNATION, ſ. f. dans le *droit Romain*, ſignifie une ſorte d'aliénation par laquelle les effets qu'on nommoit *res mancipi*, étoient transférés à des perſonnes en droit de les acquérir, ou par une formule qu'on appelloit *traditio nexu*, ou par une renonciation qu'on faiſoit en préſence de la cour. *Voyez* ALIÉNATION.

Ce mot eſt compoſé de *ab*, & *alienare*, aliéner. Les effets qu'on nomme ici *res mancipi*, & qui étoient l'objet de l'*abaliénation*, étoient les beſtiaux, les eſclaves, les terres, & autres poſſeſſions dans l'enceinte des territoires de l'Italie. Les perſonnes en droit de les acquérir étoient les citoyens Romains, les Latins, & quelques étrangers à qui on permettoit ſpécialement ce commerce. La tranſaction ſe faiſoit, ou avec la cérémonie des poids, & l'argent à la main, ou bien par un déſiſtement en préſence d'un magiſtrat. (*H*)

* ABALLABA, (*Géogr.*) *V.* APPLEBY. Au moins on croit qu'Appleby eſt l'ancienne *Aballaba*.

* ABALLON, (*Géogr.*) contrée de l'iſle de Terre-Neuve dans l'Amérique ſeptentrionale. Les Anglois y ont une colonie nommée *Ferryland*.

ABALON, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Botan.*) genre de plante auquel il a plu à M. Linné de donner le nom d'*helonias*, que les Grecs attribuoient, ſelon Théophraſte, à la jacinte commune de nos bois, à laquelle nous avons cru devoir le rendre, avec tous les ſavans les plus diſtingués dans la bonne littérature, pour éviter la confuſion des idées qui pourroit naître en liſant la deſcription de cette plante dans les auteurs anciens. M. Linné en diſtingue deux eſpeces que nous allons décrire.

Premiere eſpece.

La premiere eſpece croît dans les marécages de l'Amérique ſeptentrionale. Plukenet l'a deſſinée à la figure cinquieme de la planche 174 de ſa *Phytographie*, ſous le nom d'*ephemerum phalangoides virginianum*, *floſculis arbuteis*, *bullatis*, *aureis*, *in ſpicam diſpoſitis*. Moriſon l'a décrite & figurée ſous le même nom, ſection 15, planche II, n°. 1. Enfin M. Linné, p. 257 de la derniere édition de ſon *Syſtema naturæ*, l'appelle *helonias bullata foliis lanceolatis*, n°. 1.

Cette plante a beaucoup de rapport avec l'ellébore blanc ou veraire, *veratrum*. Ses racines fibreuſes & ramifiées partent en faiſceaux du deſſous d'une eſpece de bulbe fort courte, d'où ſortent ſept à huit feuilles qui s'épanouiſſent ſur la terre comme autant de rayons en ſe courbant en demi-cercle. Chacune de ces feuilles eſt elliptique, deux à trois fois auſſi longue que large, aſſez mince, & ſtriée de cinq à ſept groſſes nervures : ſon extrêmité ſupérieure ne s'épanouit qu'à demi, de ſorte qu'elle forme une eſpece de petit capuchon terminé par une pointe, pendant que l'extrêmité inférieure qui eſt très-large, forme une eſpece de gaîne dont l'extérieur embraſſe & enveloppe toutes les autres, de l'aſſemblage deſquelles réſulte une eſpece de bulbe hémiſphérique.

C'eſt du centre de cette bulbe que ſort une ſeule tige ſimple, ſans rameaux cylindriques, ſemée çà & là de ſept à huit folioles qui y ſont appliquées étroitement & couchées comme autant d'écailles. Vers la quatrieme partie de ſa hauteur ſont diſpoſées en épi aſſez lâche, douze à quinze fleurs, portées ſur un pédicule aſſez court, élevées d'abord tant qu'elles ne ſont encore qu'en bouton, puis horizontales pendant leur épanouiſſement, enfin pendant & après leur maturité. Chacune de ces fleurs forme un calice compoſé de ſix feuilles, velu extérieurement, d'un jaune doré, ouvert à demi en forme de cloche; ſix étamines courtes & oppoſées à chacune de ces feuilles ſont rangées autour d'un piſtil ſimple à trois ſtyles & trois ſtigmates, dont l'ovaire devient en mûriſſant une capſule ovoïde à trois loges qui contiennent chacune pluſieurs ſemences menues.

Remarques. 1°. La plante que nous venons de décrire d'après Plukenet, & d'après celle que nous avons reçue du Miſſiſſipi,

eſt fort différente de celle que M. Linné confond avec elle; celle de M. Linné a la racine tubéreuſe & non pas bulbeuſe, comme traçante; ſes feuilles, au nombre de cinq, ſont plus longues, plus étroites & droites; ſes fleurs ſont liſſes, purpurines, avec des étamines un peu plus longues que le calice, à antheres bleues, & portées ſur un pédicule auſſi long que lui; ainſi elle fait au moins une autre eſpece.

2°. M. Linné confond encore avec cette premiere eſpece la plante que M. Miller a figurée à la planche 272 de ſon Dictionnaire, ſous le nom de *veratrum racemo ſimpliciſſimo, corollis patentibus, ſtaminibus longioribus;* mais ce ſeul expoſé prouve que cette derniere eſt d'une eſpece & même d'un genre fort différent.

Deuxieme eſpece.

M. Linné fait outre cela une ſeconde eſpece qu'il appelle *helonias aſphodeloïdes, foliis caulinis ſetaceis. Syſt. nat. edit. 12, pag. 257, n°. 2;* c'eſt-à-dire, jacinte ſemblable à l'aſphodele, à feuilles des tiges menues en forme de poils.

Remarque. Ce genre de plante, ſuppoſé bien décrit, doit être placé dans la premiere ſection de la famille des liliacées où nous l'avons rangé près de la *ſcheuzera* & du veraire, *veratrum;* mais il nous paroît mériter un nouvel examen, & avoir beaucoup de rapports avec la *burmanna* qui vient dans la même famille à la ſection des jacintes, ſi M. Burmann ne s'eſt pas trompé en diſant que ſa corolle, c'eſt-à-dire ſon calice, eſt d'une ſeule piece à ſix diviſions. (*M. ADANSON.*)

ABAMA, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Botaniq.*) genre de plante qui vient naturellement auprès de l'acore, *acorus*, dans la premiere ſection de la famille des liliacées. M. Moehring, qui l'avoit reconnu pour un genre particulier, l'avoit décrit dès l'année 1742, dans les *Ephémérides des curieux de la nature, pag. 389*, & en avoit donné une figure à la planche 5, n°. 1. ſous le nom de *narthecium*, que nous rendons à la férule, à laquelle il appartient ſelon Théophraſte; mais M. Linné l'a confondu avec l'antheric, ſous le nom de *anthericum oſſifragum foliis enſiformibus, filamentis lanatis. Syſt. nat. editione 12, pag. 244, n°. 8.* On va voir combien il en differe.

Cette plante croît naturellement dans les marécages des pays ſeptentrionaux de l'Europe. Elle a un pied ou environ de hauteur. Ses racines ſont traçantes, fibreuſes & vivaces. Ses feuilles en glaive, diſpoſées circulairement autour des racines & de la tige, reſſemblent à bien des égards à celles de l'iris ou du glaïeul, mais elles ſont plus petites, & ne forment point une gaîne autour de la tige. Celle-ci porte à ſon extrêmité nombre de fleurs diſpoſées en épi.

Chaque fleur eſt hermaphrodite, & compoſée d'un calice à ſix feuilles, de ſix étamines qui leur ſont oppoſées, d'un ovaire ſurmonté d'un ſtyle & de trois ſtigmates. L'ovaire en mûriſſant devient une capſule ſeche, ovoïde, à trois loges qui s'ouvrent en trois battans, & dont chacune contient quinze à vingt graines ovoïdes, menues, longues.

Remarque. Il eſt évident, par ces divers caracteres, que cette plante differe génériquement de l'antheric qui n'a pas les feuilles en glaive, qui les a engaînées autour de la tige, qui a des graines plates, & pluſieurs autres caracteres qui le rangent dans la troiſieme ſection des liliacées, dans celle des ſcilles où nous l'avons placée. Voyez *Familles des Plantes, vol. II, pag. 49.* (*M. ADANSON.*)

* ABANA, riviere de Syrie qui ſe jette dans la mer de ce nom, après avoir arroſé les murs de Damas du côté du midi, ce qui l'a fait appeller dans l'écriture *riviere de Damas.*

* ABANBO *ou* ABANHI, (*Géogr.*) riviere de la haute Ethiopie, que quelques-uns ont confondue mal-à-propos avec le Nil, d'après le témoignage de Pline qui la nomme *Aſtapus*, ainſi que Strabon & Ptolomée, & dit que c'eſt le Nil. Elle ne ſe jette pourtant dans le Nil qu'après avoir formé, conjointement avec l'*Aſtaboras*, la preſqu'iſle de Meroé. D'autres géographes latins appellent encore cette riviere *Abanhus* & *Abana.*

* ABANCAY, *ou* ABANCAYO, (*Géogr.*) bourgade d'Amérique, dans le Pérou, ſur la riviere du même nom, au pié d'une montagne que l'on croit riche

en mines d'argent, & ſur la route de Cuſco à Guamaga.

* ABANCAY, *(Géogr.)* riviere de l'Amérique, dans le Pérou; elle coule dans la province de Lima, arroſe le bourg d'Abancay, & va ſe jeter dans le Maragnon.

ABANDION, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Bot.)* genre de plante de la famille des liliacées, dans la ſection des jacintes. Voyez *Familles des plantes, vol. II, pag. 54.* M. Linné en diſtingue deux eſpeces, ſous le nom de *bulbocedium*, que nous rendons au narciſſe ayault, auquel l'appliquent les Grecs depuis Théophraſte.

Premiere eſpece.

La premiere eſpece croît en Eſpagne. M. Linné lui donne le nom de *colchicum vernum, foliis lanceolatis. Syſt. nat. edit. 12, pag. 237, n°. 1.* Elle n'a pas plus de deux pouces de hauteur, & reſſemble parfaitement au colchique au premier abord. Sa racine eſt, eſt comme celle du colchique, un tubercule charnu, couronné de quelques feuilles diſpoſées de même en rayons, mais plus petites, longues d'un à deux pouces au plus.

Du centre de ces feuilles, il ſort au printemps, c'eſt-à-dire en Mars en Eſpagne, & aux premiers jours d'Avril dans ce pays-ci, une fleur ſolitaire qui ne s'éleve pas au deſſus du niveau de la terre. Cette fleur eſt d'une ſeule piece, diviſée au ſommet en ſix feuilles elliptiques égales, qui ſemblent poſées ſur la terre, mais qui portent réellement ſur un tube très-long qui va ſous terre gagner la racine à laquelle il eſt implanté ſans aucune ſorte de tige. Six étamines courtes ſont oppoſées à chacune de ſes diviſions. Au fond de ce tube en deſſus eſt placé l'ovaire qui eſt ſurmonté d'un ſtyle & de trois ſtigmates. Cet ovaire en mûriſſant devient une capſule ovoïde, ſeche, à trois loges, qui s'ouvrent en autant de battans, & qui contiennent chacune pluſieurs graines ſphéroïdes.

Deuxieme eſpece.

La ſeconde eſpece eſt pareillement vivace. Elle croît communément dans les montagnes de l'Europe tempérée, comme la Suiſſe & l'Angleterre. C'eſt le *leuconarciſſus* de Gaſpar Bauhin, & le *bulbocodium alpinum juncifolium, flore unico, intùs albo, extùs ſqualidè rubente*, de Ray, qui en donne la figure au n°. 1. de la planche 17 du troiſieme volume de ſon *Hiſtoire des plantes de l'Angleterre.* M. Linné l'appelle *bulbocodium ſerotinum, foliis tubulato-linearibus*, dans ſon livre intitulé *Species plantarum, pag. 294.*

Cette eſpece ne differe de la premiere qu'en ce que ſes feuilles ſont, comme celles du ſafran, *crocus*, menues, comparables à celles du jonc, & en ce qu'elle fleurit plus tard.

Remarque. En comparant ce genre de plante avec celui du colchique, on voit qu'il n'en differe qu'en ce que ſon ſtyle eſt ſimple, au lieu que le colchique en a trois qui ſont diſtincts dès leur ſortie de l'ovaire. *(M. ADANSON.)*

ABANDONNÉ, adj. *en Droit*, ſe dit de biens auxquels le propriétaire a renoncé ſciemment & volontairement, & qu'il ne compte plus au nombre de ſes effets.

On appelle auſſi *abandonnées*, les terres dont la mer s'eſt retirée, qu'elle a laiſſées à ſec, & qu'on peut faire valoir.

ABANDONNÉ *au bras ſéculier*, c'eſt-à-dire, livré par les juges eccléſiaſtiques à la juſtice ſéculiere, pour y être condamné à des peines affligtives que les Tribunaux eccléſiaſtiques ne ſauroient infliger. *(H)*

ABANDONNÉ, adj. épithete que donnent les chaſſeurs à un chien courant qui prend les devans d'une meute, & qui s'abandonne ſur la bête quand il la rencontre.

ABANDONNEMENT, ſ. m. en droit, eſt le délaiſſement qu'on fait des biens dont on eſt poſſeſſeur, ou volontairement, ou forcément. Si c'eſt à des créanciers qu'on les abandonne, cet abandonnement ſe nomme *ceſſion*: ſi on les abandonne pour ſe libérer des charges auxquelles on eſt aſſujetti en les poſſédant, il ſe nomme *déguerpiſſement*. *Voyez* CESSION & DÉGUERPISSEMENT.

L'*abandonnement* qu'un homme fait de tous ſes biens, le rend quitte envers ſes créanciers, ſans qu'ils puiſſent rien prétendre aux biens qu'il pourroit acquérir dans la ſuite. *(H)*

ABANDONNER, v. a. *en Fauconnerie*,

c'eſt laiſſer l'oiſeau libre en campagne, ou pour l'égayer, ou pour le congédier lorſqu'il n'eſt pas bon.

ABANDONNER *un cheval*, c'eſt le faire courir de toute ſa vîteſſe ſans lui tenir la bride. *Abandonner* les étriers, c'eſt ôter ſes piés de dedans. *S'abandonner* ou *abandonner* ſon cheval après quelqu'un, c'eſt le pourſuivre à courſe de cheval.

* ABANGA, ſ. m. c'eſt le nom que les habitans de l'iſle S. Thomas donnent au fruit de leur palmier. Ce fruit eſt de la groſſeur d'un citron, auquel il reſſemble beaucoup d'ailleurs. G. Bauhin dit que les Inſulaires en font prendre trois ou quatre pepins par jour à ceux de leurs malades qui ont beſoin de pectoraux.

* ABAN-LA-VILLE, *(Géogr.)* bourg de France dans la Franche-Comté, entre les rivieres du Doux & de la Louve.

ABANO, *(Géogr.)* petite ville du Padouan dans l'état de Veniſe, fameuſe chez les anciens & chez les modernes, par ſes bains chauds. Les eaux y ſont de trois qualités différentes, les unes ſoufrées, les autres ferrugineuſes, & les troiſiemes bourbeuſes. On prétend que ces dernieres ont la propriété de guérir les paralyſies & les rhumatiſmes. C'eſt la patrie de Tite-Live & de Pierre d'*Abano*. Elle eſt à cinq milles de Padoue. *(C. A.)*

* ABANTÉENS, ſ. m. plur. ſont les peuples d'Argos ainſi nommés d'*Abas* leur roi.

* ABANTES, ſ. m. plur. peuples de Thrace, qui paſſerent en Grece, bâtirent Abée que Xercès ruina, & ſe retirerent delà dans l'iſle de Négrepont, qu'ils nommerent *Abantide*.

* ABANTIDE, ſ. f. le Négrepont. *V. ci-deſſus* ABANTES.

ABAPTISTON, ſ. m. c'eſt le nom que les anciens donnoient à un inſtrument de Chirurgie, que les écrivains modernes appellent communément *trépan*. *Voyez* TRÉPAN.

ABAPUS, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Botan.)* genre de plante de la famille des liliacées dans la ſection des narciſſes. Voyez *Familles des plantes, vol. II, pag. 57.* MM. Linné & Burmann ont jugé à propos de lui donner le nom de *gethyllis*, par lequel Théophraſte & les Grecs ont toujours déſigné le poireau, auquel nous croyons devoir le reſtituer. M. Linné en diſtingue deux eſpeces.

Premiere eſpece.

La premiere eſt commune dans les Antilles de l'Amérique : elle a été décrite & figurée dans la plupart de ſes détails par le P. Plumier, qui l'appelle *crocus foliis & radice ſcorſoneræ*, c'eſt-à-dire, ſafran à feuilles & racine de ſcorſonere, *planche 108, n°. 2.* M. Burmann, dans l'édition qu'il a publiée en 1755 des plantes de Plumier, la déſigne, *pag. 99*, ſous le nom de *gethyllis foliis ancipitibus nervoſis*.

Cette plante a l'apparence d'une bermudiane ou d'un iris, d'un pié & plus de hauteur. Sa racine eſt traçante, perpendiculaire, en forme de fuſeau, noirâtre, marquée de pluſieurs anneaux qui ſont reſtés après la chûte des feuilles, & ſemés çà & là de petites fibres ſimples. Son ſommet eſt couronné de ſix à dix feuilles plates de l'iris, en glaive pointu, nerveuſes, longues, étroites, comme oppoſées ou épanouies en éventail, dont les deux extérieures ſont quatre fois plus courtes, & ſemblent former une gaîne qui embraſſe tout le contour du collet de la racine. L'*abapus* n'a pas d'autre tige.

De l'aiſſelle de chaque feuille ſort un pédicule long de deux pouces ou environ, terminé par une ſpathe ou gaîne en languette, ciliée ſur ſes bords, couchée ſur le côté, & fendue juſqu'à ſon origine, d'où ſort une fleur à très-long tube, diviſé vers les deux tiers de ſa hauteur en ſix feuilles égales, ouvertes en étoile, portant chacune une écaille & une étamine beaucoup plus courte qu'elle. L'ovaire eſt ſous la fleur, & devient en mûriſſant une capſule ovoïde enflée, à trois angles obtus, & trois loges qui contiennent chacune pluſieurs graines ſphéroïdes creuſées en forme de rein.

Remarque. L'*abapus* exige un nouvel examen : Plumier n'a pas diſtingué aſſez clairement les étamines d'avec les écailles de la fleur ; il n'a pas dit aſſez préciſément que l'ovaire fût ſous la fleur, & il a négligé de parler de ſon ſtyle & de ſon ſtigmate.

Deuxieme eſpece.

La ſeconde eſpece eſt originaire d'Afrique : elle a toute l'apparence d'un ſafran. M. Linné l'appelle *gethyllis Afra. Syſt. nat. edit. 12, pag. 325. Horti. Cliffort. pag. 489. (M. ADANSON.)*

ABAQUE, ſ. m. chez les anciens Mathématiciens ſignifioit une petite table couverte de pouſſiere ſur laquelle ils traçoient leurs plans & leurs figures, ſelon le témoignage de Martius Capella & de Perſe. *Sat. I, v. 131.*

Nec qui abaco numeros & facto in pulvere metas
Scit riſiſſe vafer.

Ce mot ſemble venir du Phénicien אבק, *abak*, pouſſiere ou poudre.

ABAQUE, ou table de Pythagore, *abacus Pythagoricus*, étoit une table de nombres pour apprendre plus facilement les principes de l'arithmétique : cette table fut nommée *table de Pythagore*, à cauſe que ce fut lui qui l'inventa.

Il eſt probable que la table de Pythagore n'étoit autre choſe que ce que nous appellons *table de multiplication*. *Voy.* TABLE DE PYTHAGORE.

Ludolphe a donné des méthodes pour faire la multiplication ſans le ſecours de l'*abaque* ou table : mais elles ſont trop longues & trop difficiles pour s'en ſervir dans les opérations ordinaires. *Voyez* MULTIPLICATION. *(O)*

ABAQUE. Chez les anciens ce mot ſignifioit une eſpece d'*armoire* ou de *buffet* deſtiné à différens uſages. Dans un magaſin de négociant il ſervoit de comptoir ; & dans une ſalle à manger, il contenoit les amphores & les crateres ; celui-ci étoit ordinairement de marbre, comme il paroît par cet endroit d'Horace :

Et lapis albus
Pocula cum cyatho duo ſuſtinet.

Les Italiens ont nommé ce meuble *credenza*. Le mot *abaque* latiniſé eſt Grec d'origine : *abaque* ſignifie de plus *panier*, corbeille, chapiteau de colonne, baſe d'une roche, d'une montagne, le diametre du ſoleil, *&c.* Quelques-uns prétendent qu'*abaque* eſt compoſé d'*à* privatif & de βάσις, *fondement* ou *baſe*, c'eſt-à-dire, *qui eſt ſans pié-d'eſtal, attaché contre le mur.* Mais Guichard remonte plus haut ; il dérive le mot ἄβαξ de l'Hébreu אבר, *extolli*, être élevé ; & il ſuppoſe qu'il ſignifioit d'abord une planche ou une tablette, ou quelqu'autre meuble ſemblable appliqué contre le mur. Tite-Live & Saluſte parlant du luxe des Romains, après la conquête de l'Aſie, leur reprochent pour ces buffets inconnus à leurs bons aïeux un goût qui alloit juſqu'à en faire fabriquer de bois le plus précieux, qu'on revêtoit de lames d'or.

* L'*abaque* d'uſage pour les comptes & les calculs étoit une eſpece de quadre long & diviſé par pluſieurs cordes d'airain paralleles qui enfiloient chacune une égale quantité de petites boules d'ivoire ou de bois mobile comme des grains de chapelet, par la diſpoſition deſquelles, & ſuivant le rapport que les inférieures avoient avec les ſupérieures, on diſtribuoit les nombres en diverſes claſſes, & l'on faiſoit toute ſorte de calculs. Cette tablette arithmétique à l'uſage des Grecs ne fut pas inconnue aux Romains. On la trouve décrite d'après quelques monumens antiques par Fulvius Urſinus & Ciaconius : mais comme l'uſage en étoit un peu difficile, celui de compter avec les jetons prévalut. A la Chine & dans quelques cantons de l'Aſie ; les négocians comptent encore avec de petites boules d'ivoire ou d'ébene enfilées dans un fil de leton qu'ils portent accroché à leur ceinture. *(G)*

* ABAQUE. Le grand *abaque* eſt encore une eſpece d'auge dont on ſe ſert dans les mines pour laver l'or.

ABAQUE, c'eſt, dit Harris, & diſent d'après Harris les auteurs de Trevoux, la partie ſupérieure ou le couronnement du chapiteau de la colonne. L'*abaque* eſt quarré au Toſcan, au Dorique, & à l'Ionique antique, & échancré ſur ſes faces aux chapiteaux Corinthien & Compoſite. Dans ces deux ordres, ſes angles s'appellent *cornes*, le milieu s'appelle *balai*, & la courbure s'appelle *arc*, & a communément une roſe au milieu. Les ouvriers, ajoutent Mauclerc & Harris, appellent auſſi *abaque* un ornement gothique avec un filet ou un chapelet de la moitié de la largeur de l'ornement,

Google

& l'on nomme ce filet, *le filet* ou *le chapelet de l'abaque*. Dans l'ordre Corinthien, l'*abaque* eſt la ſeptieme partie du chapiteau. Andrea Palladio nomme *abaque* la plinthe qui eſt autour du quart-de-rond appellé *échine*; l'*abaque* ſe nomme encore *tailloir*. Scamozzi donne auſſi le nom d'*abaque* à une moulure en creux, qui forme le chapiteau du pié-d'eſtal de l'ordre Toſcan. *Voyez* HARRIS, *premiere & ſeconde partie*.

* ABARA, *(Géogr.)* ancienne ville épiſcopale de la province proconſulaire en Afrique, aſſez près de Carthage. Son évêque fut exilé avec d'autres prélats, la ſixieme année du regne de Hunneric. *Dict. de la Géogr. ſacrée*.

* ABARA *ou* AVARA, *(Géogr.)* ville d'Arménie, ſuivant Ortelius. *Theſaur. Geog.*

* ABARADIRA, *(Géogr.)* ancienne ville épiſcopale de la Byſacene en Afrique.

§ ABARANER *ou* ABRENER, *(Géogr.)* petite ville d'Aſie dans la grande Arménie, ſur le fleuve Alingene, entre Erivan & Tauris, à cinq lieues de Naſſivan. L'archevêque de Naſſivan y fait ordinairement ſa réſidence. On dit qu'il y a grand nombre de familles catholiques. Cedrene la nomme *Abara*. Elle étoit ſous la domination des Perſes; elle eſt maintenant ſous celle des Turcs. *long.* 64. *lat.* 39-50. *(C. A.)*

* ABAREMO-TEMO, ſ. m. arbre qui croît, dit-on, dans les montagnes du Bréſil. Ses racines ſont d'un rouge foncé, & ſon écorce eſt cendrée, amere au goût, & donne une décoction propre à déterger les ulceres invétérés. Sa ſubſtance a la même propriété. L'exiſtence de cet arbre n'eſt nullement douteuſe. Piſon qui l'a vu au Bréſil en a donné une deſcription à la p. 77 de ſon *Hiſtoire Naturelle*. Cette eſpece d'acacia a été obſervée aux Antilles de l'Amérique. Elle approche un peu de la plante figurée ſous le nom de *katou-conna* dans l'*Hortus malabaricus*, vol. VI, planche 12, que M. Linné appelle, *mimoſa, bigemina, inermis, foliis bigeminis acuminatis. Syſt. nat. edit.* 12, *pag.* 676. *(M. ADANSON.)*

* ABARES, reſtes de la nation des Huns qui ſe répandirent dans la Thuringe ſous Sigebert. *Voyez* la deſcription effrayante qu'en fait le Dictionnaire de Trevoux, & le mot AVARES.

§ ABARI, *Abaro*, *Abarum*, ſ. m. *(Hiſt. nat. bot.)* C'eſt par erreur que ce mot a été ainſi écrit, au lieu d'*abavi*, *abavo*, *abavum*, qui ſont les noms égyptiens du *baobab* auquel quelques botaniſtes modernes ont donné le nom d'*adanſona* ou *adanſonia*, & auquel nous avons cru devoir reſtituer ſon nom de pays *baobab*. Voyez *Familles des plantes*, *vol. II. pag.* 398. *(M. ADANSON.)*

* ABARIM, montagne de l'Arabie d'où Moyſe vit la terre promiſe; elle étoit à l'orient du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho, dans le pays des Moabites.

* ABARIME *ou* ABARIMON, grande vallée de Scythie au pié du mont Imaüs qui la forme.

ABARIS, *(Géogr.)* ville d'Egypte, connue chez les Grecs ſous le nom de Peluſium. Elle fut bâtie par un Pharaon, roi d'Egypte, & enſuite fortifiée & agrandie, à cauſe de la beauté de ſa ſituation, par Saltis, roi de certains peuples qui avoient ſubjugué l'Egypte. Elle étoit dans le nome Sethroïte, ſur le côté oriental du fleuve Bubaſtique. Cette ville fut ſucceſſivement habitée par des Juifs, par des Egyptiens & par des Syriens; elle eut ſucceſſivement divers noms, *Abaris*, *Typhon*, *Sethron*, *Pithom* mentionné dans l'exode, & *Peluſe* ou *Peluſium*. Il n'en reſte plus aujourd'hui qu'un petit village nommé *Belbais*, à quelque diſtance de Damiete. *(C. A.)*

* ABARNAHAS, terme qu'on trouve dans quelques Alchimiſtes, & ſur-tout dans le *Theatrum chimicum* de Servien Zadith. Il ne paroît pas qu'on ſoit encore bien aſſuré de l'idée qu'il y attachoit. Chambers dit qu'il entendoit par *abarnahas*, la même choſe que par *plena luna*, & par *plena luna*, la même choſe que par *magneſia*, & par *magneſia*, la pierre philoſophale. Voilà bien des mots pour rien.

* ABARO, bourg ou petite ville de Syrie dans l'Antiliban.

* ABARRAGA, *(Géogr.)* ancienne ville de la Syrie, entre Cirrha & Edeſſe.

* ABAS, ſ. m. poids en uſage en Perſe pour peſer les perles. Il eſt de trois grains & demi, un peu moins forts que ceux du poids de marc.

ABAS, ſ. m. (*Phyſique, qualités actives.*) nom populaire du vent d'occident : on dit auſſi *vent d'abas*, *aval* ou vent d'*aval*, ſans doute parce qu'il vient du côté de la mer, où les rivieres viennent ſe décharger en s'abaiſſant ; ou plus exactement parce que ce vent eſt preſque toujours inférieur, c'eſt-à-dire, au deſſous des autres quand ils ſoufflent. (*M. ADANSON.*)

* ABAS, (*Géogr.*) riviere d'Albanie qui prend ſa ſource dans les montagnes de cette contrée, & va ſe jeter dans la mer Caſpienne. Ptolomée la nomme *Albanus*.

* ABAS, (*Hiſt. mythолog.*) capitaine des Latins, qui conduiſit à Enée des troupes de Populonie, ancienne ville de l'Etrurie.

* ABAS, (*Mythолog.*) fils d'Hypothoon & de Melanire. La déeſſe Cérès le changea en lézard, parce qu'il s'étoit moqué d'elle & de ſes ſacrifices.

ABAS, (*Mythолog.*) un des Centaures qui combattirent contre les Lapithes : Heſiode le met à la tête de ceux qu'il nomme, au nombre de quatre-vingts. (†).

ABAS, (*Mythолog.*) fils de Lyncée & d'Hypermneſtre, & pere d'Acriſius & de Prœtus, fut le douzieme roi des Argiens. (†)

ABAS, (*Mythолog.*) célebre devin, à qui les Lacédémoniens éleverent une ſtatue dans le temple de Delphes, ſelon Pauſanias, pour avoir rendu des ſervices ſignalés au célebre capitaine Lyſandre. (†)

§ ABASCIE, (*Géogr.*) contrée de la Géorgie dans l'Aſie. Elle a la Mingrélie à l'orient, la Circaſſie Noire ou Tartare au ſeptentrion & au couchant, & la mer Noire au midi. Il y a peu de villes en ce pays-là, & même peu d'habitations fixes. La violente loi du plus fort y fait trop conſtamment fuir les pauvres devant les riches ; & ces deux claſſes ſont les ſeules dans leſquelles ſe rangent les habitans de cette contrée. On les nomme indifféremment *Abaſſes*, ou *Abcaſſes* ou *Abcas*. *V.* ce dernier mot. Ils ſont très-beaux & bien faits pour la plupart ; & par-là ils ſont, pour les Turcs qui les achetent, un objet de commerce lucratif. Les *Abaſſes* ſont lâches & pareſſeux : placés ſous un beau ciel & ſur un terrain fertile, ils n'ont rien chez eux qui ne ſoit inculte. Leurs champs ſont comme leurs mœurs. *Long.* 56, 60 ; *lat.* 43, 45. (*D. G.*)

* ABASCIE, ſ. f. (*Géogr.*) riviere d'Aſie que les anciens nommoient *Glaucus*. Elle prend ſa ſource entre deux rivieres de Mingrélie, le Kelmhel & le Scheni-Shari, & va ſe perdre dans le Phaſe.

* ABASCUS, (*Géogr.*) fleuve de la Sarmatie Aſiatique, qui, ſelon Ptolomée, ſort du mont Caucaſe & va ſe jeter dans le Pont-Euxin.

* ABASQUES, ABASAES & ABASSAS. *Voyez* ABCAS.

ABASSAM, (*Géogr.*) petit Royaume d'Afrique en Guinée, voiſin de celui d'Iſrini, & à dix lieues, dans les terres, de Tagueſchua qui eſt un petit port de mer. Ce royaume ne conſiſte que dans quelques hameaux où le plus riche eſt en poſſeſſion de l'autorité & du gouvernement. Ces chefs, qui ne prenoient autrefois que le nom de capitaines, ont tous pris celui de rois depuis qu'ils ont lié commerce avec les Européens. Le roi d'Abaſſam eſt un de ceux-là, & il a à peine quatre mille ſujets. *Long.* 17, *lat.* 4, 30. (*C. A.*)

ABASSE *ou* ABASCE, habitans de l'Abaſcie. *Voyez* ABASCIE.

* ABASTER, (*Métamorph.*) l'un des trois chevaux du char de Pluton ; c'eſt le noir. *V.* METHEUS & NONIUS.

* ABAT-CHAUVÉE, ſ. f. ſorte de laine de qualité ſubalterne à laquelle on donne ce nom dans l'Angoumois, la Xaintonge, la Marche & le Limouſin.

ABATÉE *ou* ABBATÉE, ſ. f. on ſe ſert de ce terme pour exprimer le mouvement d'un vaiſſeau en panne, qui arrive de lui-même juſqu'à un certain point, pour revenir enſuite au vent. *Voyez* PANNE & ARRIVER. (*Z*)

ABATELEMENT, ſ. m. terme de commerce uſité parmi les François dans les échelles du Levant. Il ſignifie une ſentence du Conſeil portant interdiction de commerce contre les marchands & négocians de la nation qui déſavouent leurs marchés, ou qui refuſent de payer leurs dettes. Cette interdiction eſt ſi rigide, qu'il n'eſt pas même permis à ceux contre qui elle eſt prononcée d'intenter aucune action pour le paiement de leurs dettes, juſqu'à ce qu'ils aient

aient ſatisfait au jugement du Conſeil, & faire lever l'*abatelement* en payant & exécutant ce qui eſt contenu. *Dictionn. du Commerce, tome I. page 548.* (G)

§ ABATOS, *(Géogr.)* iſle d'Egypte dans le Palus de Memphis ou lac Mœris. Elle étoit renommée par ſon lin, par ſes feuilles de palmier dont les anciens faiſoient des tablettes à écrire, & principalement par le tombeau du roi Oſiris qui, dans la ſuite, fut tranſporté à Abyde ou Abydos. Le Poëte Lucain en fait mention, *liv. 10.*

Hinc Abaton, quam noſtra vocat veneranda vetuſtas,
Terra potens.

(C. A.)

* Il ne faut pas confondre cette iſle avec un rocher qui porte le nom d'*Abatos*, & qui eſt fort éloigné du Palus de Memphis.

ABATTAGE, ſ. m. on dit dans un chantier & ſur un attelier *faire un abattage* d'une ou pluſieurs pierres, lorſque l'on veut les coucher de leur lit ſur leurs joints pour en faire les paremens; ce qui s'exécute, lorſque ces pierres ſont d'une moyenne groſſeur, avec un boulin & des moilons: mais lorſqu'elles ſont d'une certaine étendue, on ſe ſert de leviers, de cordages, & de coins, *&c.* (P)

ABATTAGE, ſixieme manœuvre du Faiſeur de bas au métier. Elle conſiſte dans un mouvement aſſez léger: l'ouvrier tire à lui horizontalement la barre à poignée; & par ce mouvement il fait avancer les ventres des platines juſqu'entre les têtes des aiguilles, & même un peu au delà. Alors l'ouvrage paroît tomber, mais il eſt toujours ſoutenu par les aiguilles; la maille eſt ſeulement achevée. Dans la cinquieme manœuvre, la preſſe eſt ſur les becs des aiguilles, & la ſoie eſt amenée ſur leurs extrêmités; mais dans l'*abattage* la preſſe eſt relevée, les ventres des platines ont fait tomber au delà des têtes des aiguilles la ſoie qui n'étoit que ſur leurs extrêmités, les ventres des platines ſont avancés entre les têtes des aiguilles; ainſi l'ouvrage eſt abattu & ſoutenu par les aiguilles, avec les mailles formées. *Voyez* l'article BAS AU MÉTIER.

ABATTAGE, *terme de Charpentier.* Quand on a une piece de bois à lever, on pouſſe le bout d'un levier ſous cette piece, on place un coin à un pié ou environ de ce bout; on conçoit que plus le coin eſt voiſin du bout du levier qui eſt ſous la piece à lever, plus l'autre extrêmité du levier doit être élevée, & que plus cette extrêmité eſt élevée, plus l'effet du levier ſera conſidérable. On attache une corde à cette extrêmité élevée du levier; les ouvriers tirent tous à cette corde: à meſure qu'ils font baiſſer cette extrêmité du levier à laquelle leur force eſt appliquée, l'extrêmité qui eſt ſous la piece s'éleve, & avec elle la piece de bois. Voilà ce qu'on appelle en charpenterie, *faire un abattage.*

ABATTANT, ſ. m. c'eſt un chaſſis de croiſée, ou un volet ferré par le haut, qui ſe leve au plancher, en s'ouvrant par le moyen d'une corde paſſée dans une poulie. On s'en ſert dans le haut des fermetures de boutiques: les marchands d'étoffes en font toujours uſage dans leurs magaſins; ils n'ont par ce moyen de jour que ce qu'il en faut pour faire valoir les couleurs de leurs étoffes, en n'ouvrant l'*abattant* qu'autant qu'il eſt à propos. (P)

ABATTANT, *(Métier à faire des bas.)* On donne ce nom aux deux parties ſemblables & ſemblablement placées du Bas au métier. Il faut y diſtinguer pluſieurs parties; on voit ſur leur face antérieure une piece qu'on appelle *garde-platine;* ſur leur face poſtérieure une piece qu'on appelle le *crochet du dedans de l'abattant:* & ſous leur partie inférieure une piece qu'on appelle le *crochet de deſſous des abattans.* Il n'y a pas une de ces pieces qui n'ait ſon uſage, relatif à ſon lieu & à ſa configuration. *Voyez* pour vous en convaincre, l'article BAS AU MÉTIER. L'extrêmité ſupérieure des *abattans* s'aſſemble & s'ajuſte dans la charniere des épaulieres, comme on peut aiſément s'en appercevoir en examinant avec attention un métier de Faiſeur de bas.

ABATTÉE, ſ. f. *(terme de marine.)* c'eſt le mouvement de rotation que fait un vaiſſeau, lorſque l'avant cede ou obéit à la direction du vent. Cette définition convient également à l'*arrivée* qui, dans le fond, ne

differe point en effet de l'*abattée* (*voyez* ARRIVÉE.) : mais l'un ou l'autre mot doit s'appliquer ſelon les circonſtances & la ſituation relative du vaiſſeau. *Abattée* ſe dit de ce mouvement ſeulement lorſqu'il eſt involontaire ou forcé, tel que celui d'un vaiſſeau qui eſt en panne ou à la cape, ou d'un vaiſſeau dont les ancres quittent le fond, qui vire de bord vent devant, ou qui eſt coëffé. Quoique l'*abattée* ne ſoit pas volontaire, on la prévoit cependant, on la dirige, on la facilite, & c'eſt à l'art à la régler (l'*abattée* étant un mouvement le même que celui de l'arrivée, c'eſt à ce dernier mot que l'on trouvera les moyens que l'on peut employer pour faire céder le vaiſſeau à la direction du vent). Une *abattée* ne peut pas aller juſqu'à mettre le vaiſſeau vent-arriere ; car ce ne pourroit être que par un acte libre qu'un vaiſſeau en viendroit là, & le mouvement ceſſe d'être *abattée* lorſqu'il ceſſe d'être forcé. Cette diſtinction entre l'*abattée* & l'arrivée pourra peut-être ſurprendre au premier abord : mais que l'on y réfléchiſſe cependant, & on la trouvera juſte. Lorſque j'appareille, par exemple, je ſuis bien maître d'abattre à tribord ou à babord, mais il faut de néceſſité que j'abatte ; le mouvement eſt donc forcé : & c'eſt dans la contrainte que j'établis, que doit exiſter la différence de l'*abattée* à l'arrivée.

On peut meſurer la grandeur d'une *abattée* par le nombre des degrés de l'horizon compris entre le point d'où le vaiſſeau a commencé ſon mouvement, & celui où il le ceſſe : cependant l'horizon étant diviſé par les marins en trente-deux airs de vent, & une meſure exacte n'important jamais beaucoup dans la pratique, on ſe contente de dire une *abattée* de deux airs de vent, de deux airs & demi de vent, *&c.*

Les *abattées* d'un vaiſſeau qui eſt en panne ou à la cape ont quelque choſe qui leur eſt particulier, & qui mérite que l'on en développe la cauſe. Les *abattées* du vaiſſeau en panne ne dépendroient que de l'agitation de la mer, & ſeroient conſéquemment beaucoup moins fréquentes, s'il étoit poſſible dans la pratique d'orienter les voiles de ce vaiſſeau ſuivant les regles preſcrites au mot *panne* (*voyez* PANNE). Il en ſeroit de même pour le vaiſſeau à la cape, ſi l'on pouvoit auſſi balancer, avec une égalité parfaite, les forces du vent ſur l'avant & ſur l'arriere de ſon centre de gravité (*V.* CAPE) ; mais l'eſpece d'impoſſibilité qu'il y a à le faire, fait dépendre encore les *abattées* de la voilure de ces vaiſſeaux. Ces deux cauſes, l'inégalité de la force du vent & l'inégalité de la force des lames de la mer ſur l'avant & ſur l'arriere du centre de gravité, communiquent donc un mouvement de rotation aux vaiſſeaux qui ſont dans l'un ou l'autre cas ; & ce mouvement lui-même rend plus ſenſible & augmente encore la différence de l'effet du vent ſur les voiles, ſur les mâts, & ſur le corps même du vaiſſeau relativement à ce centre. Dans le mouvement de rotation qui le fait abattre, le vaiſſeau acquiert de l'air ; & le gouvernail conſéquemment acquiert de la force. L'effet du gouvernail ne tarde point à rappeller le vaiſſeau au point du plus près où il doit préſenter ; mais, en le rappellant ainſi, la force qu'il lui communique n'eſt point proportionnée ſur l'arc que doit décrire le vaiſſeau pour préſenter exactement à ce point du plus près : preſque toujours au contraire le vaiſſeau acquiert trop de vîteſſe & eſt porté au delà ; alors la mer a conſidérablement plus de priſe ſur l'avant du vaiſſeau ; les voiles faſient, & la ſuite néceſſaire de cette poſition forcée eſt de faire une ſeconde *abattée*. C'eſt ainſi que le gouvernail contribue lui-même en quelque ſorte à ce mouvement de rotation continuel, dans lequel ſucceſſivement le vaiſſeau abat, ou fait une *abattée*, puis revient au vent : mouvement plus ou moins conſidérable, ſuivant la groſſeur des lames, le balancement du vaiſſeau, ſa voilure, & ſes qualités particulieres. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ABATTEMENT, ſ. m. état de foibleſſe dans lequel ſe trouvent les perſonnes qui ont été malades, ou celles qui ſont menacées de maladie. Dans les perſonnes revenues de maladie, l'abattement par lui-même n'annonce aucune ſuite fâcheuſe : mais c'eſt, ſelon Hippocrate, un mauvais ſymptome dans les perſonnes malades, quand il n'eſt occaſioné par aucune évacuation ; & dans les perſonnes en ſanté, quand il ne provient ni d'exercice, ni

Digitized by Google

de chagrin, ni d'aucune autre cauſe de la même évidence. (*N*)

ABATTIS *ou* ABATIS, ſ. m. Les Carriers appellent ainſi les pierres qu'ils ont abattues dans une carriere, ſoit la bonne pour bâtir, ou celle qui eſt propre à faire du moilon. Ce mot ſe dit auſſi de la démolition & des décombres d'un bâtiment. (*P*)

On ſe ſert encore d'*abattis* pour mettre des poſtes d'infanterie dans les bois & les villages à l'abri d'être emportés par l'ennemi; dans les circonvallations & les lignes on s'en ſert pour former la partie de ces ouvrages qui occupe les bois & les autres lieux qui fourniſſent cette fortification. (*Q*)

ABATTIS, ſe dit de la coupe d'un bois ou d'une forêt, laquelle ſe doit faire ſuivant les ordonnances. Pluſieurs obſervent que l'*abattis* ſe faſſe en décours de lune, parce que, avant ce temps-là, le bois deviendroit vermoulu. C'eſt l'opinion la plus commune, & elle n'eſt peut-être pas plus certaine que celle de ne ſemer qu'en pleine lune & de ne greffer qu'en décours.

ABATTIS, ſe dit de l'action d'un chaſſeur qui tue beaucoup de gibier; c'eſt auſſi le nom qu'on donne aux petits chemins que les jeunes loups ſe font en allant & venant au lieu où ils ſont nourris; & quand les vieux loups ont tué des bêtes, on dit, *les loups ont fait cette nuit un grand abattis.*

ABATTIS. On entend par ce mot la tête, les pattes, les ailerons, le foie, & une partie des entrailles d'une oie, d'un dindon, chapon & autre volaille.

Les Cuiſiniers font un grand uſage des *abattis*, & les font ſervir bouillis, à l'étuvée, en ragoût, en pâté, *&c.*

* ABATTIS, lieu où les bouchers tuent leurs beſtiaux. *Voyez* TUERIE.

* ABATTIS, dans les tanneries, chamoiſeries, *&c.* On appelle *cuirs d'abattis*, les cuirs encore en poil, & tels qu'ils viennent de la boucherie.

ABATTIS, ſ. m. (*Art Militaire.*) c'eſt une ſorte de retranchement dont l'idée ſe préſente ſi naturellement à l'eſprit, qu'on peut aſſurer que l'uſage en a été généralement connu & pratiqué par tous les peuples du monde. Une infinité d'auteurs anciens & modernes font mention de ces ſortes de fortifications, & rapportent des exemples remarquables du parti avantageux qu'on a ſu en tirer dans tous les temps.

Lorſqu'on fait la guerre dans un pays de bois, & qu'il s'agit de barrer un paſſage quelconque à la hâte, on ſe contente d'abattre les arbres & de les entaſſer les uns ſur les autres. Mais toutes les fois qu'on a le temps de bien faire un *abattis*, alors il faut ranger les arbres très près l'un de l'autre le tronc en dedans, & les aſſujettir avec de fortes lambourdes; obſervant que les branches ſoient bien entrelacées, bien épointées & débarraſſées des plus petites, afin de voir l'ennemi au travers ſans être vu; & de pratiquer, derriere, une tranchée pour mettre la troupe qui doit le défendre.

Dans cet état un *abattis* a non ſeulement toute la force d'un rang de paliſſades inclinées, qu'on ne peut ni couper ni aborder, mais c'eſt un obſtacle bien plus admirable & infiniment plus redoutable que les meilleurs retranchemens. Le chevalier de Folard, qui recommande fortement l'uſage des *abattis*, remarque que de tous les arbres les ſaules ſont les plus propres à ces ſortes d'ouvrages, & ceux qui donnent moins de priſe à la hache & à la ſerpe, parce que les branches de cet arbre ne cedent pas aux coups, & qu'il eſt impoſſible de ſe couler entre elles ou de les écarter, ſe trouvant trop près les unes des autres.

Il y a, à la guerre, bien des cas où l'on peut ſe ſervir très-utilement des *abattis*. Rien n'eſt plus propre dans la défenſe d'une riviere pour en rompre les gués; rien de plus ſolide pour aſſurer un poſte d'infanterie, pour retrancher un village, un défilé, une vallée, & tout autre lieu reſſerré où l'on eſt à portée d'avoir des arbres.

Ce fut à l'aide des *abattis*, que Mercy ſe rendit ſi formidable dans les combats de Fribourg en 1644, à Ensheim en 1674. Un petit bois qui couvroit la gauche des alliés, & dans lequel ils avoient pratiqué quelques *abattis*, exigea différentes attaques de la part des François commandés par Turenne; & ce ne fut qu'après des efforts répétés & un combat des plus furieux, qu'ils parvinrent à la fin à s'en rendre maîtres. Le maréchal de Villars à Malplaquet fortifia la droite

Digitized by Google

& la gauche de ſon champ de bataille, par des *abattis :* il fut battu ; mais ce ne fut pas par la foibleſſe de ces retranchemens. Il n'y a point de guerre qui ne fourniſſe quelques exemples de l'uſage admirable qu'on peut faire des *abattis* pour fortifier un camp, & toutes eſpeces de lignes.

Outre les différentes occaſions qu'on vient de dire, où les *abattis* font un effet merveilleux, il en eſt encore d'autres où ils peuvent être de la plus grande reſſource : telles ſont particuliérement celles-ci. Qu'il s'agiſſe de paſſer une riviere : la meilleure façon de ſe couvrir & de ſe mettre en état de ſoutenir une attaque lorſqu'on auroit paſſé, même de le faire avec peu de monde, ſeroit inconteſtablement de ſe ſervir d'*abattis ;* s'il ne ſe trouvoit pas d'arbres à couper au delà de la riviere, on commenceroit par en faire une proviſion ſuffiſante pour les y traîner, & l'on s'en couvriroit, à meſure qu'on arriveroit, ſur une ligne courbe que l'on garniroit d'un feu d'infanterie & de canon. Qu'on ſe trouve enfermé entre deux armées, comme il eſt arrivé plus d'une fois, & qu'on ſoit dans l'attente de quelque ſecours : un général qui ſe trouveroit en pareil cas, & qui n'auroit pu tomber ſur une des deux armées avant l'arrivée de l'autre, pourroit-il prendre un meilleur & plus prudent parti pour ſe tirer d'embarras, que de ſe camper dans le poſte le plus avantageux qu'il trouveroit ſur ſa marche, de choiſir un terrain où il y eût, ainſi qu'aux environs, des arbres en quantité, de les faire couper avec autant de ſoin que de diligence, & d'en former un *abattis* autour de ſon camp, en les faiſant traîner à force de bras & avec des cordes par des ſoldats, & par les chevaux de l'artillerie, des vivres, & des chariots d'équipages ? Il eſt certain que ces deux moyens de défenſe indiqués par le commentateur de Polybe (*Tome V. pag. 145* & *Tome III. p. 193.*) ſont infiniment ſupérieurs à tous les autres, d'autant qu'il n'en eſt pas des *abattis* comme des retranchemens ordinaires, qui ſont peu capables de réſiſter à un grand effort, & ſur-tout dans les occaſions où l'on n'a guere le temps de les perfectionner, & quand on a affaire à un ennemi vigoureux qui ſait prendre ſon parti. On a vu aſſez ſouvent des corps poſtés dans des bois en avant de l'armée obligés de ſe retirer inopinément, quelquefois être enveloppés & mis en déroute, ou obligés de mettre bas les armes, qui ſe ſeroient épargné de ſi fâcheux événemens, s'ils s'étoient retranchés par des *abattis*, qui euſſent donné le temps d'aller à leur ſecours & de les ſoutenir, ou de les dégager & de les ſauver. Il ne faut donc jamais négliger de ſi ſages précautions quand on eſt à même d'en uſer, & qu'on en a le temps.

Les *abattis* ne différant des retranchemens que par leur forme & leur conſtruction, on trouvera à l'article de ces derniers (*voyez* RETRANCHEMENT) les différentes diſpoſitions qu'on peut faire tant pour l'attaque que pour la défenſe de ces ſortes de fortifications. On ſe contentera d'obſerver ici que lorſqu'on doit attaquer des *abattis*, le plutôt c'eſt le mieux, parce que très-ſouvent de tels ouvrages peuvent bien plus qu'aucuns autres, être mis promptement, par leur ſituation & leur peu d'étendue, en état de faire une vigoureuſe réſiſtance. Il faudroit en pareil cas donner aux grenadiers des haches bien acérées, des cordes avec des griffes de fer attachées au bout pour les jeter ſur les arbres, & tâcher de les tirer à ſoi pour s'ouvrir un paſſage. Outre le canon chargé à cartouche qui doit accompagner l'infanterie, des boulets ramés tirés contre l'*abattis* feroient à coup ſûr un très-grand effet. Les grenadiers & les premiers rangs des colonnes devroient être pourvus de grenades pour en accabler l'ennemi. Mais dans l'attaque comme dans la défenſe des *abattis*, ainſi que dans beaucoup d'autres occaſions, il n'y auroit point d'arme plus néceſſaire, ni plus avantageuſe que la pique (*voyez* PIQUE). Malheureuſement nous en avons quitté l'uſage ; mais en attendant que nous y revenions (cette prédiction eſt déja commune à bien des gens), on pourroit la ſuppléer, comme le conſeille le chevalier de Folard, par la baïonnette miſe au bout d'un long bâton, qui eſt une arme non moins redoutable. (*M. D. L. R.*)

ABATTON, ſ. m. c'eſt le nom que donnerent les Rhodiens à un grand édifice qu'ils conſtruiſirent pour maſquer deux Statues de bronze que la Reine Artemiſe avoit

élevées dans leur ville en mémoire de ſon triomphe ſur eux. Vitruve, *Livre II. p. 48.* (*P*)

ABATTRE, v. a. *Abattre* une maiſon, un mur, un plancher, *&c. Voyez* DÉMOLIR. (*P*)

ABATTRE, *arriver*, *dériver*, *obéir au vent*, lorſqu'un vaiſſeau eſt ſous voile. Ces termes ſe prennent en différens ſens. On dit qu'un vaiſſeau *abat*, quand il eſt détourné de ſa route par la force des courans, par les vagues & par les marées.

Faire *abattre* un vaiſſeau, c'eſt le faire obéir au vent lorſqu'il eſt ſous les voiles, ou qu'il préſente trop le devant au lieu d'où vient le vent; ce qui s'exécute par le jeu du gouvernail, dont le mouvement doit être ſecondé par une façon de porter ou d'orienter les voiles.

On dit que le vaiſſeau *abat*, lorſque l'ancre a quitté le fond, & que le vaiſſeau arrive ou obéit au vent. *Voyez* ARRIVER.

Abattre un vaiſſeau, c'eſt le mettre ſur le côté pour travailler à la carene, ou à quelque endroit qu'il faut mettre hors de l'eau, pour qu'on puiſſe le radouber. *Voyez* CARENE, RADOUB. (*Z*)

Lorqu'on *abat* le vaiſſeau juſqu'au point de découvrir ſa quille, on appelle cela auſſi le *virer en quille*: voici la façon d'exécuter cette manœuvre.

On décharge entiérement le vaiſſeau, à une certaine quantité de leſt près, que l'on y laiſſe & que l'on place de l'avant. Cette précaution eſt néceſſaire, parce que le vaiſſeau tirant plus d'eau de l'arriere que de l'avant, ſi on ne chargeoit pas la partie de l'avant pour la faire plonger, il arriveroit que lorſque le vaiſſeau ſeroit couché, la quille ne paroîtroit pas ſur l'eau dans toute ſa longueur en même temps, ce qui obligeroit de le coucher beaucoup davantage. On doit ſe régler pour la quantité de leſt qu'il faut mettre de l'avant, ſur la différence des capacités de l'avant avec celles de l'arriere: différence priſe, non pas lorſque le vaiſſeau eſt droit, mais lorſqu'il eſt couché. On a vu des vaiſſeaux dans leſquels il a fallu pour cet effet juſqu'à cinquante tonneaux de leſt. On place ce leſt ſous la foſſe aux cables & ſous la foſſe aux lions; & pour qu'il ne puiſſe tomber du côté ſur lequel le vaiſſeau eſt couché, on l'aſſujettit en plaçant deſſus un premier rang de planches qui le couvre entiérement & exactement; puis un ſecond rang de planches placé ſur le premier en ſens contraire, c'eſt-à-dire, de telle ſorte que la longueur des planches du ſecond rang, ſoit perpendiculaire à la longueur des planches du premier, & enfin en appuyant le tout avec des étançons qui portent ſur ce ſecond rang de planches & ſur les baux du vaiſſeau.

Si les mâts d'hune ſont guindés, on les amene à mi-mât, & on ſaiſit bien leurs vergues, ſi elles ſont en place, ſur le chouquet & dans la hune. Le vaiſſeau ne doit point avoir ſes baſſes vergues, parce qu'elles iroient dans l'eau & gêneroient les pontons & radeaux qui l'entourent. On a attention de bien ſaiſir tout ce qui peut reſter dans le vaiſſeau, fours, cuiſines, &c. Il eſt très-important que tout ſoit bien tenu, car ſi malheureuſement quelque choſe de poids venoit à tomber & à enfoncer un mantelet de ſabord, le vaiſſeau courroit riſque de couler bas avant qu'il pût être redreſſé; & le riſque ſeroit tout-à-fait évident, ſi l'on avoit déja délivré quelque bordage du côté découvert.

On appelle *côté du vent*, le côté du vaiſſeau que l'on met hors de l'eau; & côté de *ſous le vent*, le côté ſur lequel le vaiſſeau eſt couché.

Pendant que l'on travaille à décharger le bâtiment, on doit travailler auſſi à préparer ſes hauts, & à ſoutenir ſa mâture. C'eſt pour ce dernier objet que l'on fait uſage des aiguilles, (*Voyez* AIGUILLES DE CARENE, la façon de les placer, de les aſſujettir, &c.). On place ordinairement deux aiguilles au grand mât, & deux au mât de miſaine: dans les vaiſſeaux de 80 canons, on en place quelquefois une auſſi au mât d'artimon; & dans les vaiſſeaux à trois ponts, on en a quelquefois placé juſqu'à trois à chacun des deux grands mâts; & une auſſi au mât d'artimon.

C'eſt autour du grand mât ſur la roſture de la premiere aiguille que l'on aiguillete la premiere poulie de franc-funin, & on en aiguillete une ſeconde à la tête de la ſeconde aiguille pardeſſus la lieure d'haubans: lorſque le vaiſſeau eſt extrêmement dur à

abattre, on met quelquefois une troiſieme poulie pardeſſus la ſeconde. On place également deux ou bien trois poulies au mât de miſaine.

On paſſe des faiſines du côté du vent qui doivent répondre au grand mât & au mât de miſaine, pour tenir lieu de chaînes d'haubans. Ces faiſines ſont de forts cordages auxquels on fait faire pluſieurs tours de dehors en dedans d'un ſabord à l'autre ſabord voiſin. Les faiſines du grand mât paſſent par les deux ſabords de la premiere batterie, en avant du grand mât; & celles du mât de miſaine paſſent par le ſabord de la premiere batterie, le plus en avant, & par les écubiers. C'eſt ſur ces faiſines que l'on frappe les caliornes dont on s'eſt ſervi pour embraquer les aiguilles : on y croche auſſi les caliornes & les palans du grand mât & du mât de miſaine, tant ceux du vent que ceux de ſous le vent; & on les roidit fortement, afin de bien tenir les mâts & leur ôter tout moyen de plier. L'inſtant de roidir ainſi ces caliornes & palans, ainſi que les haubans & pataras, eſt marqué ; & on trouvera au *mot* AIGUILLE DE CARENE, quand & comment on doit le faire.

Lorſque tout eſt bien vuidé & bien tenu, on paſſe les francs-funins. Il y a deux pontons du côté de ſous le vent du vaiſſeau, l'un vis-à-vis le grand mât, & l'autre vis-à-vis le mât de miſaine. Sur chacun de ces pontons il y a deux chomars à trois rouets qui répondent aux poulies aiguilletées ſur les roſtures de chaque aiguille. Chaque franc-funin paſſe dans le rouet du milieu du chomar, & delà il monte dans la poulie de la tête des aiguilles, & paſſant alternativement dans les rouets de ces poulies & ceux du chomar, il vient faire dormant au pied du chomar : le garant de ce franc-funin eſt mis au cabeſtan, & il y a autant de cabeſtans ſur le ponton que de francs-funins.

On aiguillete la poulie de caliorne du mât de chaque ponton, l'une aux chaînes d'haubans du grand mât, & l'autre à celles du mât de miſaine, par le moyen d'un cordage qui paſſe quinze ou vingt fois dans l'œillet de l'eſtrop de la poulie de caliorne qui eſt fort grand, & qui embraſſe autant de fois les chaînes d'haubans. On appelle les caliornes des mâts des pontons ainſi diſpoſées, des *retenues*, parce qu'elles ſerviroient à retenir le vaiſſeau s'il étoit trop facile à ſe coucher : c'eſt par leur moyen auſſi qu'on peut aider à le relever.

Avant de virer, on doit avoir eu ſoin de faire un bardis (*voyez* BARDIS), & de bien calfater le côté du vaiſſeau qui doit entrer dans l'eau, ainſi que les bords des deux batteries. Comme la ſeconde batterie n'a point de mantelets, on les remplace par des planches de ſapin placées dans le ſens de la longueur du vaiſſeau, & attachées ſur deux liſteaux que l'on cloue de chaque côté du ſabord, & un peu en dedans pour que ces planches ne débordent pas. Pour fortifier le tout, & le rendre capable de ſoutenir l'effort de l'eau ſur ces planches, on ajoute deux traverſins un peu forts, poſés, ainſi que les liſteaux, dans un ſens vertical & tenus eux-mêmes en place par des taquets cloués en haut & en bas ſur les feuillets des ſabords. On bouche bien enfin tous les dalots, & généralement toutes les ouvertures qu'il peut y avoir. Quelquefois on fait un bâtardeau ſur le gaillard d'arriere, pour empêcher l'eau d'aller dans les chambres des officiers. Comme, malgré toutes les précautions qu'on prend, il peut encore entrer de l'eau dans le vaiſſeau, on garnit trois pompes dont l'une paſſe par le grand panneau, a ſon bout inférieur ſur le bout des varangues, & vient ſur le ſecond pont d'où l'on pompe; les deux autres ont leur bout ſur le côté du vaiſſeau, auſſi haut que l'ouverture de la grande écoutille peut le permettre, & on pompe de l'entre-pont. On fait auprès de toutes ces pompes des échafauds, tels que lorſque le vaiſſeau eſt couché ils ſoient horizontaux, & que les matelots puiſſent ſe placer deſſus, & y pomper avec facilité. Les bouts inférieurs des pompes doivent être dans des mannes, pour que les ordures ne puiſſent entrer dans ces pompes & les engager.

On doit encore avoir eu ſoin de mettre des ſeilleaux pleins d'eau au côté du vent, & dans les porte-haubans, pour éteindre le feu en cas d'accident. Tout autour du vaiſſeau en dehors, & un peu au deſſous de la premiere batterie, on fait un cordon de planches de chêne de ſept ou huit pouces

de large. Ces planches ſont miſes horizontalement, & clouées ſur des taquets attachés contre le bord. L'uſage de ces planches eſt de détourner la direction de la flamme, & l'empêcher, en ſuivant les contours du côté du vaiſſeau, d'aller endommager les faiſines, pataras & autres manœuvres. Les planches ſont de chêne, parce qu'elles ſont moins ſuſceptibles de prendre feu, & on a ſoin de les garnir de vaſe par-deſſus pour entretenir une humidité très-propre à les garantir de cet inconvénient. Par la même raiſon, c'eſt avec des chaînes que l'on amarre les radeaux qui doivent être de l'avant à l'arriere du vaiſſeau, du côté du vent. C'eſt ſur ces radeaux que l'on met le bois pour chauffer le vaiſſeau, que ſe tiennent les calfats pour travailler, & les officiers pour inſpecter le travail. On y met encore des pompes aſpirantes & refoulantes, connues ſous le nom de pompes à incendie, pour ralentir le feu s'il étoit trop vif, & l'éteindre en cas d'accident.

Tout étant ainſi diſpoſé, on vire aux cabeſtans des pontons ſur les francs-funins, & on file à meſure les retenues. Si c'eſt un gros vaiſſeau, on le fait coucher juſqu'à ce que le tiers de ſa partie ſubmergée paroiſſe hors de l'eau. Alors on met les linquels aux cabeſtans, & on amarre à des palins des pontons les francs-funins qui reſtent garnis aux cabeſtans : pour plus grande ſûreté on amarre encore quelques barres des cabeſtans à d'autres palins, & on met des boſſes ſur les francs-funins. On embraque auſſi les retenues, & on les amarre ſolidement. Lorſque tout eſt bien ſaiſi, on met le feu. Dès que ce premier feu eſt fini, on vire de nouveau aux cabeſtans, en filant les retenues tout doucement, & on fait coucher encore le vaiſſeau d'un autre tiers de ſa carene. Alors on amarre tout avec les mêmes précautions que devant, & on met le ſecond feu, après lequel on vire pour la troiſieme & derniere fois, juſqu'à ce que la quille paroiſſe ſur l'eau. Lorſque le dernier feu eſt fini, on travaille à carener le vaiſſeau ou à le radouber. Si c'eſt une frégate que l'on vire en quille, on l'abat pour l'ordinaire en deux fois. Lorſque le vaiſſeau oppoſe trop de réſiſtance pour être abattu, on peut y remédier en guindant les mâts d'hune plus ou moins, en hiſſant les vergues d'hune, en mettant des poids dans les hunes, en ſuſpendant des bariques aux bouts des vergues d'hune, &c. : au contraire, s'il ſe couchoit trop facilement, on peut dépaſſer les mâts d'hune, &c. ; mais ſur-tout on doit avoir attention de ne filer les retenues qu'avec beaucoup de précaution.

Lorſqu'on veut redreſſer le vaiſſeau, on file les francs-funins en douceur, & on vire ſur les retenues que l'on a garnies avec cabeſtans, après en avoir ôté les francs-funins qui ſont retenus par de bonnes boſſes. Si le vaiſſeau eſt trop difficile à redreſſer, on paſſe un ponton du côté du vent ; & frappant un fort cordage à la tête du grand mât du vaiſſeau, on le fait paſſer dans une poulie qui eſt à la tête du mât du ponton, d'où deſcendant dans une poulie de retour ſur le même ponton, il vient à un cabeſtan ſur lequel on vire. Je voudrois que cette derniere précaution fût priſe par tous ceux des vaiſſeaux que l'on abat, deſquels on n'eſt pas parfaitement sûr ; & que l'on n'attendît point pour paſſer le ponton, ou pour préparer une manœuvre équivalente, à courir riſque de ne pouvoir plus le faire, ſi, après avoir été couché juſqu'à certain point, le vaiſſeau ſe couchoit alors de lui-même tout-à-fait, comme cela eſt arrivé quelquefois, ſoit par la forme du bâtiment, ſoit par le dérangement du leſt ou autre accident. J'ai été témoin moi-même d'un événement pareil, & j'ai vu couler bas un bâtiment du roi que l'on auroit préſervé par-là de cet accident. On eut beau virer ſur les retenues, ce fut inutilement ; & elles ont en effet une force aſſez limitée.

Lorſqu'on *abat* un vaiſſeau, comme lorſqu'il ſe releve, il faut avoir attention de faire travailler en même-temps tous les francs-funins du grand mât & du mât de miſaine. Si un ſeul faiſoit force, il ſeroit à craindre qu'il ne rompît, d'où il pourroit s'enſuivre que l'autre romproit auſſi.

C'eſt là la façon dont on *abat* un vaiſſeau lorſqu'on peut ſe fournir toutes les commodités & toutes les choſes que l'on vient de détailler : ſi l'on en étoit privé, c'eſt à l'eſprit & à l'invention à y ſuppléer. On peut employer & l'on emploie ſouvent des mâts d'hune pour tenir lieu d'aiguilles

de carene, & on croiſe leurs petits bouts ſur les mâts, pour y remédier à l'inconvénient de n'être point taillées comme elles en ſifflet. On ſe ſert, au lieu de pontons, d'autres bâtimens, s'il y en a dans le port, ou d'un appareil que l'on établit à terre, ſi l'on peut en approcher aſſez pour cela, & ſi le flux & le reflux n'y eſt point trop conſidérable. Les canons d'un vaiſſeau partagés en deux piles, ou des ancres enterrées & bien aſſujetties, peuvent remplacer les deux pontons; des cabres faites avec des vergues, & au haut deſquelles on place des caliornes, peuvent ſervir à établir des retenues, &c. &c. L'expérience & un peu de capacité fourniſſent pluſieurs moyens dont on peut tirer parti au beſoin, mais qui ne peuvent être détaillés au plus que dans un Dictionnaire particulier de Marine. Je ne puis m'empêcher cependant de parler d'une autre façon d'*abattre* qui peut être uſitée en tout lieu, & qui a cela de commode, qu'on ſe paſſe de tout l'appareil néceſſaire pour le ſoutien de la mâture. Elle conſiſte à coucher le vaiſſeau par le moyen de ſon ſeul left que l'on jette peu-à-peu dans la cale, ſur le côté de ſous le vent du vaiſſeau. S'il ſe couchoit trop difficilement, on peut faire des retranchemens avec des planches dans la cale & même dans l'entre-pont, & y placer des boulets. Cette façon d'opérer eſt ſans doute très-ſimple, & il me paroît conſtant qu'elle ſeroit préférable à celle dont on ſe ſert ordinairement, ſi l'on a la puiſſance d'établir des retenues sûres & qui ne puiſſent manquer. (Il eſt bon de remarquer que la forme des vaiſſeaux eſt telle, qu'un vaiſſeau *abattu* tend encore ordinairement à ſe relever; comme cependant cela n'eſt point une regle conſtante, les retenues ſont eſſentielles, ſur-tout dans cette façon d'*abattre*, où il eſt plus à craindre que le left ne ſe dérange.) Dans la maniere uſitée de virer un vaiſſeau en quille, une mâture, quelque bien ſoutenue qu'elle ſoit, court toujours riſque de ſouffrir; & les pataras que l'on vuide avec une force extraordinaire, tirent fortement ſur le côté du vaiſſeau, & font ouvrir les coutures; cette derniere méthode n'eſt point ſujette à ces inconvéniens: on pourroit s'en ſervir pour *abattre* un vaiſſeau qui n'auroit point de mâts. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ABATTRE *un cheval*, c'eſt le faire tomber ſur le côté par le moyen de certains cordages appellés *entraves* & *lacs*. On l'*abat* ordinairement pour lui faire quelque opération de Chirurgie, ou même pour le ferrer lorſqu'il eſt trop difficile.

Abattre l'eau : c'eſt eſſuyer le corps d'un cheval qui vient de ſortir de l'eau, ou qui eſt en ſueur; ce qui ſe fait par le moyen de la main, ou du couteau de chaleur.

S'abattre, ſe dit plus communément des chevaux de tirage qui tombent en tirant une voiture. (*V*)

ABATTRE *l'oiſeau*, c'eſt le tenir & le ſerrer entre deux mains pour lui donner quelques médicamens. On dit, *il faut abattre l'oiſeau.*

ABATTRE, ſixieme manœuvre du Faiſeur de bas au métier. *Voyez* ABATTAGE. *Voyez auſſi* BAS AU MÉTIER.

ABATTRE, *terme de Chapelier*, c'eſt applatir ſur un baſſin chaud le deſſus de la forme & les bords d'un chapeau, après lui avoir donné l'apprêt, & l'avoir bien fait ſécher; pour cet effet il faut que le baſſin ſoit couvert de toile & de papier, qu'on arroſe avec un goupillon.

ABATTRE *du bois au trictrac;* c'eſt étaler beaucoup de dames de deſſus le premier tas, pour faire plus facilement des caſes dans le courant du jeu. *V.* CASE.

ABATTUE, ſubſt. fém. On entend à Moyenvic & dans les autres Salines de Franche-Comté par une *abattue*, le travail continu d'une poële, depuis le moment où on la met en feu, juſqu'à celui où on la laiſſe repoſer. A Moyenvic chaque *abattue* eſt compoſée de dix-huit tours, & chaque tour de vingt-quatre heures. Mais comme on laiſſe ſix jours d'intervalle entre chaque *abattue*, il ne ſe fait à Moyenvic qu'environ vingt *abattues* par an. La poële s'évalue à deux cents quarante muids par *abattue*. Son produit annuel ſeroit donc de 4800 muids, ſi quelques cauſes particulieres, qu'on expoſera à l'article SALINE, ne réduiſoient l'*abattue* d'une poële à 220 muids, & par conſéquent ſon produit annuel à 4400 muids : ſur quoi déduiſant le déchet à raiſon de 7 à 8 pour $\frac{0}{0}$, on

on peut assurer qu'une Saline, telle que celle de Moyenvic, qui travaille à trois poëles bien soutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cents muids de sel. *Voyez* SALINE.

ABATTURES, s. f. pl. ce sont les traces & foulures que laisse sur l'herbe, dans les broussailles, ou dans les taillis, la bête fauve en passant : on connoît le cerf par ses *abattures*.

ABATTUTA. *Voyez* MESURÉ. (*Musique.*)

ABAVENTS, s. m. plur. ce sont de petits auvents au dehors des tours & clochers dans les tableaux des ouvertures, faits de chassis de charpente, couverts d'ardoise ou de plomb, qui servent à empêcher que le son des cloches ne se dissipe en l'air, & à le renvoyer en bas, dit Vignole après Daviler. Ils garantissent aussi le béfroi de charpente de la pluie qui entreroit par les ouvertures. (*P*)

* ABAVI, *Abavo*, *Abavum*, s. m. grand arbre d'Ethiopie, qui porte un fruit semblable à la citrouille. Voilà tout ce qu'on en sait, & c'est presque en être réduit à un mot. (*I*)

§ ABAWIWAR, (*Géogr.*) contrée de la haute Hongrie, sur les frontieres de Pologne, au sud-est des monts Carpates ou Krapak, dont Cassovie ou Caschaw, ville capitale de cette contrée, n'est éloignée que de quelques lieues. Ce pays est borné au nord par la Pologne, & à l'est par la Transilvanie. Il renferme outre Cassovie, la petite ville d'Ungwar, celle de Wiwar, quelques autres, & le gros bourg de Tokai, si fameux par ses vins. La province d'*Abawiwar* tire son nom d'un château fort, situé à quatre milles d'*Abawiwar*, qu'on nomme indifféremment *Abawiwar* & *Abanwiwar*. (*C. A.*)

* ABAYANCE, subst. fém. *attente* ou *espérance*, fondée sur un jugement à venir.

* ABAZÉE, s. f. *Voyez* SABASIE.

ABAZHAJA, (*Géogr.*) ville de Sibérie, en Asie, sur la riviere d'Ischim. Elle a un temple environné d'un mur, dans l'enceinte duquel loge ordinairement une garde composée de quarante dragons. *Long.* 86, 35 ; *lat.* 50, 10. (*D. G.*)

ABBA. *Voyez* la signification d'AB chez les Hébreux.

ABBAASI, s. m. monnoie d'argent de Perse. Schah-Abas, deuxieme Roi de Perse, ordonna la fabrication des pieces d'argent, nommées *abbaasi*. La légende est relative à l'Alcoran, & les empreintes au nom de ce Roi, & à la ville où cette sorte d'espece a été fabriquée.

Un *abbaasi* vaut deux mamoudis ou quatre chayés. Le chayé vaut un peu plus de quatre sous six deniers de France. Ainsi l'*abbaasi* vaut, monnoie de France, dix-huit sous & quelques deniers, comme quatre à cinq deniers.

Il y a des doubles *abbaasi*, des triples & des quadruples : mais ces derniers sont rares.

Comme les *abbaasi* sont sujets à être altérés, il est bon de les peser ; & c'est pourquoi les paiemens en cette espece de monnoie se font au poids, & non pas au nombre des pieces. (*G*)

ABBAS, (*Hist. des Arabes*) premier calife Abbassside, transmit son nom à tous ceux de sa famille qui furent revêtus de cette dignité. Ce n'est pas qu'il fût supérieur en talens à son pere & à ses freres, dont il fut l'héritier au califat, mais c'est qu'il fut le premier qui jouit de sa fortune sans la partager avec un compétiteur. La tête de Mervan, dernier calife Ommiade, exposée dans la capitale, sembloit devoir contenir les mécontens, & faire régner la tranquillité dans les provinces ; mais les Arabes inquiets & turbulens aimoient à détruire leur propre ouvrage. Les premiers jours du regne d'Abbas furent souillés d'un sang révéré de tous les Musulmans. Les Alides, tirés de leur obscurité par des factieux, servirent de prétexte à une guerre civile ; mais au lieu de recueillir l'héritage du prophete, trois payerent de leur tête la témérité de leurs partisans. Quoique le calife fût naturellement humain, il versa autant de sang que les Ommiades abhorrés, parce qu'il eut toujours des rebelles à punir. Il fut forcé de plier ses penchans à sa politique, & ses généraux firent passer au fil de l'épée plus d'Arabes que d'ennemis. A peine une rebellion étoit-elle étouffée, que le feu de la guerre embrasoit une province. Les

cruautés étoient d'autant plus atroces, que le calife tranquille dans ſa capitale, ſe repoſoit ſur des généraux qui avoient des injures particulieres à venger : aux ravages des guerres ſe joignit le fléau de la ſtérilité, qui frappa l'Ibérie, l'Arménie & la Méſopotamie, où des eſſaims de ſauterelles dévorerent les ſemences, & répandirent la contagion. Tandis que l'empire Muſulman étoit agité de tant de tempêtes, Conſtantin Copronime dévaſtoit l'Arménie, d'où il tranſportoit les habitans pour en repeupler la Thrace déſerte. L'empereur Grec n'exerça pas impunément ſes ravages ; Moſlem, qui étoit le plus grand général de ſon temps, remporta ſur lui pluſieurs victoires qui l'obligerent à ſe retirer chargé de honte dans ſes états, qui devinrent à leur tour le théatre de la guerre & des brigandages. Le regne d'Abbas n'offre que des atrocités dont ſon cœur ne fut point le complice ; il ne ſe maintint dans le califat que par la ſupériorité des talens de Moſlem ſon lieutenant : il mourut l'an 136 de l'hegire, qui étoit la cinquieme année de ſon regne. Les Muſulmans exaltent ſa douceur & ſa généroſité ; ils imputent à la néceſſité tout le ſang qu'il fit couler. Ce fut pour ſe maintenir ſur le trône, qu'il fit mourir par le glaive tous les partiſans des Ommiades. Il fut pénétré d'une grande vénération pour toute la famille de Mahomet ; ſa piété le rendit cher à la multitude qui aime à voir ſes maîtres courbés ſous un joug qui les rapproche d'elle : il étoit ſi magnifique dans ſes dons, qu'il fit un préſent de deux millions de drachmes à un deſcendant d'Ali, libéralité dont ſes prédéceſſeurs ne lui avoient point donné l'exemple. (*T—N.*)

ABBASSIDES, (*Hiſt. des Califes.*) les *Abbaſſides* avoient une origine commune avec Mahomet & Ali, puiſqu'ils avoient tous le même aïeul paternel. Le couſin du prophete, nommé Abbas, donna ſon nom à cette race généreuſe & magnifique, qui ſuccéda aux ſanguinaires Ommiades dans le califat. Tandis que les Alides & les Ommiades ſe diſputoient le fer à la main l'héritage du prophete, les *Abbaſſides* tranquilles & ſans ambition, prenoient des accroiſſemens obſcurs ſans être craints ni enviés ; ils traitoient d'uſurpateurs tous les califes qui n'étoient pas de leur maiſon : mais au lieu de ſe précipiter dans le feu des guerres civiles, ils ſe rendoient riches & puiſſans par leur induſtrie commerçante, en faiſant germer dans l'Arabie les richeſſes des autres nations. Les Ommiades affoiblis par les guerres & déteſtés par leurs cruautés, ne s'étoient ſervi de leur ſceptre que pour accabler leurs ſujets ; ils avoient cimenté leur puiſſance par le ſang d'un million d'Arabes ; & leur politique barbare avoit fait beaucoup de mécontens. Mahomet, couſin du légiſlateur, avoit trois fils auſſi généreux que lui ; ce vieillard, chargé d'années & de richeſſes, les montroit aux Muſulmans comme l'eſpoir & le ſoutien de l'Iſlamiſme. Le peuple ſe laiſſe aiſément éblouir par les promeſſes de celui qui ſait récompenſer : les mécontens reſpectant en lui le ſang de leur prophete, ſe rendent en foule à Moloïma où il faiſoit ſa réſidence, tous lui prêtent ſerment de fidélité ; mais comme il étoit dans un âge avancé, il ne jouit pas long-temps de ſa fortune : Ibrahim ſon fils, acheva la révolution. Ce fut dans le Koraſan qu'il jeta les fondemens de la grandeur future de ſa maiſon ; ſes armées, ſous la conduite de ſes généraux, lui ſoumirent toute l'Arabie, l'Egypte, la Syrie & la Méſopotamie ; mais la mort l'arrêta dans le cours de ſes proſpérités. Il voulut faire le pélerinage de la Meque avec plus de pompe que de ſûreté. Les Ommiades inſtruits qu'il n'avoit qu'une foible eſcorte, lui tendirent des embûches qu'il ne put éviter ; on le chargea de chaînes, & il mourut empoiſonné. Abbas, tige des Abbaſſides, ardent à venger la mort de ſon frere, mit à la tête de ſes armées Moſlem, guerrier illuſtre qu'on regarde comme le héros de l'Arabie. Ce grand capitaine, par-tout vainqueur, força le calife Ommiade de ſe retirer en Syrie, où il fut aſſaſſiné dans une moſquée l'an de l'hegire 132.

Abbas, poſſeſſeur paiſible du califat, le tranſmit à ſa poſtérité. L'Arabie fut purgée de rebelles, par la valeur de Moſlem ſon général, qui fit paſſer au fil de l'épée ſix cens mille hommes en pluſieurs combats livrés pour la cauſe des Abbaſſides. Ces nouveaux califes, ſans être guerriers, furent de grands

conquérans ; éclairés dans le choix de leurs généraux, ils porterent dans toutes les régions la gloire des armes muſulmanes ; quoique généreux & bienfaiſans, ils ne verſerent pas moins de ſang que leurs prédéceſſeurs : ce n'eſt pas que la cruauté fût un vice de leur cœur, mais les Arabes étant naturellement indociles & brigands, ils eurent toujours des rebelles & des méchans à punir. Les ſciences & les lettres protégées & même cultivées par ces califes, cauſerent une révolution dans les mœurs ; les Muſulmans guerriers, barbares & indiſciplinés, n'avoient ſu juſqu'alors ſe ſervir que de leur cimeterre ; ils ſe dépouillerent de leurs mœurs agreſtes & ſauvages : on vit paroître des poëtes & des orateurs, qui étalerent des richeſſes inconnues juſqu'alors dans l'Arabie. Leurs productions faciles annoncent une imagination gracieuſe & féconde, qui les précipite quelquefois dans des écarts. Tandis que le reſte de la terre étoit replongé dans la barbarie, la cour des Abbaſſides raſſembloit des littérateurs & des philoſophes qui rendoient l'Arabie émule de l'ancienne Rome & d'Athenes ſavante & polie ; il s'éleva des mathématiciens & des médecins qui devinrent les précepteurs des nations.

L'empire Muſulman, gouverné par ces princes généreux & magnifiques, auroit englouti la domination de toute la terre, s'ils euſſent trouvé plus de docilité dans leurs ſujets, qui furent toujours leurs plus redoutables ennemis. Motomaſem, huitieme calife Abbaſſide, crut devoir ſe précautionner contre les rebellions ; mais le moyen qu'il employa ne fit qu'aggraver le mal, en donnant naiſſance à de nouveaux déſordres. Il confia la garde de ſa perſonne à des étrangers féroces & belliqueux qui étoient ſortis des marais de la Scythie, & qui ſe rendirent malheureuſement célebres ſous le nom de Turcs ou de Turcomans. Cette horde barbare magnifiquement payée pour défendre ſes maîtres, les tint bientôt dans une honteuſe dépendance. Les califes abrutis par l'excès des voluptés, leur abandonnerent les rênes du gouvernement, pour ne s'occuper que de leurs plaiſirs. Ces barbares devenus diſpenſateurs de toutes les graces, n'éleverent aux dignités que leurs parens & leurs amis ; les gouverneurs qu'ils appuyoient ſe rendirent indépendans dans leurs provinces. Le Koraſan, la Méſopotamie, le Kervan & la Syrie eurent des Turcs pour maîtres. Rhadi Bellat, vingtieme calife *Abbaſſide*, acheva de perdre l'autorité affoiblie par la molleſſe de ſes ſucceſſeurs : les gouverneurs devenus héréditaires conſpirerent pour lui refuſer les tributs auxquels ils s'étoient ſoumis pour acheter leur indépendance. Quatorze califes prirent en même temps le titre de ſucceſſeurs de Mahomet. Le califat Arabe fut borné au territoire de la capitale, & même le calife n'exerça ſa puiſſance que dans ce qui concernoit la religion, & depuis cette époque l'épée & l'encenſoir ne furent plus réunis dans la même main. Rhadi en voulant guérir le mal, en favoriſa les progrès ; il eut l'imprudence de créer un officier ſupérieur ſous le titre d'émir al-omra, qui veut dire *prince des princes* : il conféra à cet émir le privilege de faire la priere publique dans la grande moſquée & dans la chaire de Mahomet, fonction qui, en ennobliſſant ſa dignité, donnoit atteinte aux droits du califat. Les uſurpateurs des provinces, par un reſte d'attachement pour les anciennes inſtitutions, prenoient encore leur inveſtiture du ſucceſſeur de Mahomet, qui n'avoit plus que l'ombre du pouvoir. Cette ſoumiſſion apparente des émirs leur étoit inſpirée par la politique ; c'étoit pour rendre leur autorité plus reſpectable, & les peuples étoient beaucoup plus diſpoſés à l'obéiſſance, quand leur maître avoit le ſceau du chef de la religion.

L'an 450 de l'hegire, les *Abbaſſides* eurent pendant quelque temps l'eſpérance de ſe relever de leur chûte. Trogrudbek, petit-fils du fondateur de la dynaſtie de Selgicucides, ſe déclara leur protecteur. Ce prince, qui avoit rangé ſous ſon obéiſſance l'Irax, la Syrie, la Méſopotamie, la Natolie & pluſieurs riches provinces, ambitionna le titre d'émir al-omra, afin de jouir de la prérogative d'être nommé dans les prieres publiques, & d'être aſſocié aux fonctions du ſacerdoce ; il étoit trop puiſſant pour eſſuyer un refus. Dès qu'il fut revêtu de cette dignité, il ſe déclara le protecteur des Abbaſſides. Le calife Kaïem, qui avoit été dépoſé, fut rappellé à Bagdad, où il fit une entrée qui avoit la pompe d'un triomphe.

L'émir modeſte par politique, tint les rênes de ſa mule pendant toute ſa marche, & par cet abaiſſement extérieur, il rendoit ſa puiſſance plus ſacrée : quoiqu'il lui déférât tous les honneurs de la cérémonie, il ſe réſervoit la réalité du pouvoir ; & quand il retourna dans l'Irax, il s'établit à Bagdad, qui ne reçut des ordres que de lui. Depuis le rétabliſſement du calife Kaïem, onze califes Abbaſſides languirent ſans pouvoir à Bagdad, où ils ne ſe mêlerent que des affaires de la religion. Cette ville fut priſe & ſaccagée par le petit-fils de Gengis, l'an de l'hegire 656. Les Abbaſſides furent enveloppés dans ſa ruine, & depuis ce déſaſtre il n'y eut plus de calife à Bagdad ; mais lorſque Saladin eut détruit les califes Fatimites en Egypte, le Sultan Bibar, un de ſes ſucceſſeurs, y appella une branche des Abbaſſides, qui exerça le califat en Egypte juſqu'en l'an 923, que Selim en fit la conquête. (*T—N.*)

ABBAYE, ſ. f. Monaſtere ou Maiſon Religieuſe, gouvernée par un Supérieur, qui prend le titre d'*Abbé* ou d'*Abbeſſe*. *V.* ABBÉ, *&c.*

Les *Abbayes* different des Prieurés en ce qu'elles ſont ſous la direction d'un Abbé ; au lieu que les Prieurés ſont ſous la direction d'un Prieur : mais l'Abbé & le Prieur (nous entendons l'Abbé Conventuel) ſont au fond la même choſe, & ne different que de nom. *Voyez* PRIEUR.

Fauchet obſerve que dans le commencement de la Monarchie Françoiſe, les Ducs & les comtes s'appelloient *Abbés*, & les Duchés & Comtés, *Abbayes*. Pluſieurs perſonnes de la premiere diſtinction, ſans être en aucune ſorte engagées dans l'état monaſtique, prenoient la même qualité. Il y a même quelques Rois de France qui ſont traités d'*Abbés* dans l'Hiſtoire. Philippe I, Louis VII, & enſuite les Ducs d'Orléans, prirent le titre d'*Abbés* du Monaſtere de S. Agnan. Les Ducs d'Aquitaine ſont appellés *Abbés* du Monaſtere de S. Hilaire de Poitiers, & les Comtes d'Anjou, de celui de S. Aubin, *&c.* mais c'eſt qu'ils poſſédoient en effet ces *Abbayes*, quoique laïques. *Voyez* ABBÉ.

ABBAYE, ſe prend auſſi pour le bénéfice même, & le revenu dont jouit l'abbé.

Le tiers des meilleurs bénéfices d'Angleterre étoit anciennement, par la conceſſion des papes, approprié aux *abbayes* & autres maiſons religieuſes : mais ſous Henri VIII ils furent abolis, & devinrent des fiefs ſéculiers. 190 de ces bénéfices abolis, rapportoient annuellement entre 200 l. & 35000 l. ce qui, en prenant le milieu, ſe monte à 2853000 l. par an.

Les *abbayes* de France ſont toutes à la nomination du roi, à l'exception d'un petit nombre ; ſavoir, parmi les *abbayes* d'hommes, celles qui ſont chefs d'ordre, comme Cluny, Cîteaux avec ſes quatre filles, *&c.* & quelques autres de l'ordre de S. Benoît, & de celui de Prémontré : & parmi les *abbayes* de filles, celles de Sainte Claire, où les religieuſes, en vertu de leur regle, éliſent leur abbeſſe tous les trois ans. On peut joindre à ces dernieres celles de l'ordre de S. Auguſtin, qui ont conſervé l'uſage d'élire leur abbeſſe à vie, comme les chanoineſſes de S. Cernin à Toulouſe.

C'eſt en vertu du concordat entre Léon X & François I, que les rois de France ont la nomination aux *abbayes* de leur royaume. (*H*)

ABBÉ, ſ. m. ſupérieur d'un monaſtere de religieux, érigé en abbaye ou prélature. *Voyez* ABBAYE & ABBESSE.

Le nom d'*abbé* tire ſon origine du mot Hébreu אב, qui ſignifie *pere* ; d'où les Chaldéens & les Syriens ont formé *abba* : delà les Grecs *abbas*, que les Latins ont retenu. D'*abbas* vient en François le nom d'*abbé*, &c. S. Marc & S. Paul, dans leur Texte Grec, ſe ſervent du ſyriaque *abba*, parce que c'étoit un mot communément connu dans les ſynagogues & dans les premieres aſſemblées des chrétiens. Ils y ajoutent en forme d'interprétation, le nom de pere *abba*, ο πατηρ, *abba pere*, comme s'ils diſoient, *abba*, c'eſt-à-dire, *pere*. Mais ce nom *ab* & *abba*, qui d'abord étoit un terme de tendreſſe & d'affection en Hébreu & en Chaldéen, devint enſuite un titre de dignité & d'honneur. Les docteurs Juifs l'affectoient ; & un de leurs plus anciens livres, qui contient les apophthegmes, ou ſentences de pluſieurs d'entr'eux, eſt intitulé *Pirke abbo*, ou *avot* ; c'eſt-à-dire, *Chapitre des Peres*. C'eſt par alluſion à cette affectation

Digitized by Google

que Jeſus-Chriſt défendit à ſes diſciples d'appeller *pere* aucun homme ſur la terre : & S. Jerôme applique cette défenſe aux ſupérieurs des monaſteres de ſon temps, qui prenoient le titre d'*abbé* ou de *pere*.

Le nom d'*abbé* par conſéquent paroît auſſi ancien que l'inſtitution des moines eux-mêmes. Les directeurs des premiers monaſteres prenoient indifféremment les titres d'*abbés* ou d'*archimandrites*. *Voyez* MOINE & ARCHIMANDRITE.

Les anciens *abbés* étoient des moines qui avoient établi des monaſteres ou communautés, qu'ils gouvernoient comme S. Antoine & S. Pacôme; ou qui avoient été prépoſés par les inſtituteurs de la vie monaſtique pour gouverner une communauté nombreuſe, réſidente ailleurs que dans le chef-lieu de l'ordre; ou enfin, qui étoient choiſis par les moines mêmes d'un monaſtere, qui ſe ſoumettoient à l'autorité d'un ſeul. Ces abbés & leurs monaſteres, ſuivant la diſpoſition du concile de Chalcédoine, étoient ſoumis aux évêques, tant en Orient qu'en Occident. A l'égard de l'Orient, le quatrieme canon de ce concile en fait une loi; & en Occident, le 21e canon du premier concile d'Orléans, le 19 du concile d'Epaune, le 22 du II concile d'Orléans, & les capitulaires de Charlemagne, en avoient réglé l'uſage, ſur-tout en France. Depuis ce temps-là quelques *abbés* ont obtenu des exemptions des ordinaires pour eux & pour leurs abbayes, comme les monaſteres de Lérins, d'Agaune, & de Luxeuil. Ce privilege leur étoit accordé du conſentement des évêques, à la priere des rois & des fondateurs. Les *abbés* néanmoins étoient bénis par les évêques, & ont eu ſouvent ſéance dans les conciles après eux : quelques-uns ont obtenu la permiſſion de porter la croſſe & la mitre; d'autres de donner la tonſure & les ordres mineurs. Innocent VIII a même accordé à l'*abbé* de Cîteaux le pouvoir d'ordonner des diacres & des ſous-diacres, & de faire diverſes bénédictions, comme celles des abbeſſes, des autels & des vaſes ſacrés.

Mais le gouvernement des *abbés* a été différent, ſelon les différentes eſpeces de religieux. Parmi les anciens moines d'Egypte, quelque grande que fût l'autorité des *abbés*, leur premiere ſupériorité étoit celle du bon exemple & des vertus : ni eux ni leurs inférieurs n'étoient prêtres, & ils étoient parfaitement ſoumis aux évêques. En Occident, ſuivant la regle de S. Benoît, chaque monaſtere étoit gouverné par un abbé, qui étoit le directeur de tous ſes moines pour le ſpirituel & pour la conduite intérieure. Il diſpoſoit auſſi de tout le temporel, mais comme *un bon pere de famille*; les moines le choiſiſſoient d'entr'eux, & l'évêque diocéſain l'ordonnoit *abbé* par une bénédiction ſolemnelle : cérémonie formée à l'imitation de la conſécration des évêques. Les *abbés* étoient ſouvent ordonnés prêtres, mais non pas toujours. L'*abbé* aſſembloit les moines pour leur demander leur avis dans toutes les rencontres importantes, mais il étoit le maître de la déciſion; il pouvoit établir un prévôt pour le ſoulager dans le gouvernement; & ſi la communauté étoit nombreuſe, il mettoit des doyens pour avoir ſoin chacun de dix religieux, comme le marque le mot *Decanus*. Au reſte, l'*abbé* vivoit comme un autre moine, excepté qu'il étoit chargé de tout le ſoin de la maiſon, & qu'il avoit ſa menſe, c'eſt-à-dire, ſa table à part pour y recevoir les hôtes; ce devoir ayant été un des principaux motifs de la fondation des abbayes.

Ils étoient réellement diſtingués du clergé, quoique ſouvent confondus avec les eccléſiaſtiques, à cauſe de leur degré au deſſus des laïques. S. Jerôme écrivant à Héliodore, dit expreſſément : *alia monachorum eſt cauſa, alia clericorum*. *Voyez* CLERGÉ, PRÊTRES, *&c.*

Dans ces premiers temps, les abbés étoient ſoumis aux évêques & aux paſteurs ordinaires. Leurs monaſteres étant éloignés des villes, & bâtis dans les ſolitudes les plus reculées, ils n'avoient aucune part dans les affaires eccléſiaſtiques; ils alloient les dimanches aux égliſes paroiſſiales avec le reſte du peuple; ou s'ils étoient trop éloignés, on leur envoyoit un prêtre pour leur adminiſtrer les ſacremens : enfin on leur permit d'avoir des prêtres de leur propre corps. L'*abbé* lui-même, ou l'archimandrite, étoit ordinairement prêtre : mais ſes fonctions ne s'étendoient qu'à l'aſſiſtance ſpirituelle

de ſon monaſtere, & il demeuroit toujours ſoumis à ſon évêque.

Comme il y avoit parmi les *abbés* pluſieurs perſonnes ſavantes, ils s'oppoſerent vigoureuſement aux héréſies qui s'éleverent de leur temps; ce qui donna occaſion aux évêques de les appeller de leurs déſerts, & de les établir d'abord aux environs des fauxbourgs des villes, & enſuite dans les villes mêmes. C'eſt de ce temps qu'on doit dater l'époque de leur relâchement. Ainſi les *abbés* étant bientôt déchus de leur premiere ſimplicité, ils commencerent à être regardés comme une eſpece de petits prélats. Enſuite, ils affecterent l'indépendance de leurs évêques, & devinrent ſi inſupportables, que l'on fit contre eux des loix fort ſéveres au concile de Chalcédoine & autres, dont on a parlé.

L'ordre de Cluny, pour établir l'uniformité, ne voulut avoir qu'un ſeul *abbé*. Toutes les maiſons qui en dépendoient, n'eurent que des prieurs, quelque grandes qu'elles fuſſent, & cette forme de gouvernement a ſubſiſté juſqu'à préſent. Les fondateurs de Cîteaux crurent que le relâchement de Cluny venoit en partie de l'autorité abſolue des *abbés*: pour y remédier, ils donnerent des *abbés* à tous les nouveaux monaſteres qu'ils fonderent, & voulurent qu'ils s'aſſemblaſſent tous les ans en chapitre général, pour voir s'ils étoient uniformes & fideles à obſerver la regle. Ils conſerverent une grande autorité à Cîteaux ſur ſes quatre premieres filles, & à chacune d'elles ſur les monaſteres de ſa filiation; en ſorte que l'*abbé* d'une mere égliſe préſidât à l'élection des *abbés* des filles, & qu'il pût avec le conſeil de quelques *abbés*, les deſtituer s'ils le méritoient.

Les chanoines réguliers ſuivirent à-peu-près le gouvernement des moines, & eurent des *abbés* dans leurs principales maiſons, de l'élection deſquels ils demeurerent en poſſeſſion juſqu'au concordat de l'an 1516, qui tranſporta au roi de France le droit des élections pour les monaſteres, auſſi-bien que pour les évêchés. On a pourtant conſervé l'élection aux monaſteres qui ſont chefs-d'ordre, comme Cluny, Cîteaux & ſes quatre filles, Prémontré, Grammont, & quelques autres; ce qui eſt regardé comme un privilege, quoiqu'en effet ce ſoit un reſte du droit commun.

Les biens des monaſteres étant devenus conſidérables, exciterent la cupidité des ſéculiers pour les envahir. Dès le V ſiecle, en Italie & en France, les rois s'en emparerent, ou en gratifierent leurs officiers & leurs courtiſans. En vain les papes & les évêques s'y oppoſerent-ils. Cette licence dura juſqu'au regne de Dagobert, qui fut plus favorable à l'égliſe: mais elle recommença ſous Charles Martel, pendant le regne duquel les laïques ſe mirent en poſſeſſion d'une partie des biens des monaſteres, & prirent même le titre d'*abbés*. Pepin & Charlemagne réformerent une partie de ces abus, mais ne les détruiſirent pas entiérement, puiſque les princes leurs ſucceſſeurs donnoient eux-mêmes les revenus des monaſteres à leurs officiers, à titre de récompenſe pour leurs ſervices, d'où eſt venu le nom de *bénéfice*, & peut-être l'ancien mot, *beneficium propter officium*; quoiqu'on l'entende aujourd'hui dans un ſens très-différent, & qui eſt le ſeul vrai, ſavoir *des ſervices rendus à l'égliſe*. Charles le Chauve fit des loix pour modérer cet uſage, qui ne laiſſa pas de ſubſiſter ſous ſes ſucceſſeurs. Les rois Philippe I & Louis VI, & enſuite les ducs d'Orléans, ſont appellés *abbés du monaſtere de S. Agnan d'Orléans*. Les ducs d'Aquitaine prirent le titre d'*abbés de S. Hilaire de Poitiers*; les comtes d'Anjou, celui d'*abbés de S. Aubin*; & les comtes de Vermandois, celui d'*abbés de S. Quentin*. Cette coutume ceſſa pourtant ſous les premiers rois de la troiſieme race; le clergé s'oppoſant à ces innovations, & rentrant de temps en temps dans ſes droits.

Mais quoiqu'on n'abandonnât plus les revenus des abbayes aux laïques, il s'introduiſit, ſur-tout pendant le ſchiſme d'Occident, une autre coutume, moins éloignée en général de l'eſprit de l'égliſe, mais également contraire au droit des réguliers. Ce fut de les donner en commende à des clercs ſéculiers; & les papes eux-mêmes furent les premiers à en accorder, toujours pour de bonnes intentions, mais qui manquerent ſouvent d'être remplies. Enfin par le concordat entre Léon X & François I, la nomination des abbayes en France fut dévolue

Digitized by Google

au roi, à l'exception d'un très-petit nombre, en ſorte que maintenant preſque toutes ſont en commende.

Malgré les réglemens des conciles dont nous avons parlé, les *abbés*, ſur-tout en Occident, prirent le titre de *ſeigneur*, & des marques de l'épiſcopat, comme la mitre. C'eſt ce qui donna l'origine à pluſieurs nouvelles eſpeces d'*abbés*; ſavoir aux *abbés* mitrés, croſſés, & non croſſés; aux *abbés* œcuméniques, aux *abbés* cardinaux, *&c.*

Les *abbés* mitrés ſont ceux qui ont le privilege de porter la mitre, & qui ont en même temps une autorité pleinement épiſcopale dans leurs divers territoires. En Angleterre on les appelloit auſſi *abbés ſouverains* & *abbés généraux*, & ils étoient lords du parlement. Selon le ſieur Edouard Coke, il y en avoit en Angleterre vingt-ſept de cette ſorte, ſans compter deux prieurs mitrés. *Voyez* PRIEUR. Les autres qui n'étoient point mitrés, étoient ſoumis à l'évêque diocéſain.

Le P. Hay, moine Bénédictin, dans ſon Livre intitulé *Aſtrum inextinctum*, ſoutient que les *abbés* de ſon ordre ont non ſeulement une juriſdiction [comme] épiſcopale, mais même une juriſdiction [comme] papale, *poteſtatem quaſi epiſcopalem*, *imò quaſi papalem*; & qu'en cette qualité ils peuvent conférer les ordres inférieurs de diacres & de ſous-diacres. *V.* ORDINATION.

Lorſque les *abbés* commencerent à porter la mitre, les évêques ſe plaignirent amérement que leurs privileges étoient envahis par des moines: ils étoient principalement choqués de ce que dans les conciles & dans les ſynodes, il n'y avoit aucune diſtinction entr'eux. C'eſt à cette occaſion que le pape Clément IV ordonna que les *abbés* porteroient ſeulement la mitre brodée en or; & qu'ils laiſſeroient les pierres précieuſes aux évêques. *Voyez* MITRE.

Les *abbés* croſſés ſont ceux qui portent les croſſes ou le bâton paſtoral. *Voyez* CROSSE.

Il y en a quelques-uns qui ſont croſſés & non mitrés, comme l'*abbé* d'une abbaye de Bénédictins à Bourges; & d'autres qui ſont l'un & l'autre.

Parmi les Grecs il y a des *abbés* qui prennent même la qualité d'*abbés œcuméniques*, ou d'*abbés univerſels*, à l'imitation des patriarches de Conſtantinople. *V.* ŒCUMÉNIQUE.

Les Latins n'ont pas été beaucoup inférieurs aux Grecs à cet égard. L'*abbé* de Cluny dans un concile tenu à Rome, prend le titre d'*abbas abbatum*, abbé des abbés: & le pape Calixte donne au même *abbé* le titre d'*abbé cardinal*. *V.* CLUNY. (L'*abbé* de la Trinité de Vendôme ſe qualifie auſſi *cardinal abbé*) pour ne rien dire des autres *abbés* cardinaux, ainſi appellés, de ce qu'ils étoient les principaux *abbés* des monaſteres, qui dans la ſuite vinrent à être ſéparés.

Les *abbés* cardinaux qui ſont ſéculiers, ou qui ne ſont point chefs-d'ordre, n'ont point de juriſdiction ſur les religieux, ni d'autorité dans l'intérieur des monaſteres.

Les *abbés* aujourd'hui ſe diviſent principalement en *abbés* réguliers (ou titulaires), & en *abbés* commendataires.

Les *abbés* réguliers ſont de véritables moines ou religieux, qui ont fait les vœux & portent l'habit de l'ordre. *V.* RÉGULIER, RELIGIEUX, VŒUX, *&c.*

Tous les *abbés* ſont préſumés être tels, les canons défendant expreſſément qu'aucun autre qu'un moine n'ait le commandement ſur les moines: mais dans le fait il en eſt bien autrement.

En France les *abbés* réguliers n'ont la juriſdiction ſur leurs moines que pour la correction monachale concernant la regle. S'il eſt queſtion d'autre excès non concernant la regle, ce n'eſt point à l'abbé, mais à l'évêque d'en connoître; & quand ce ſont des excès privilégiés, comme s'il y a port d'armes, ce n'eſt ni à l'abbé, ni à l'évêque, mais au juge royal à en connoître.

Les *abbés* commendataires, ou les *abbés* en commende, ſont des ſéculiers qui ont été auparavant tonſurés. Ils ſont obligés par leurs bulles de prendre les ordres quand ils ſeront en âge. *Voyez* SÉCULIER, TONSURE, *&c.*

Quoique le terme de *commende* inſinue qu'ils ont ſeulement pour un temps l'adminiſtration de leurs abbayes, ils ne laiſſent pas d'en jouir toute leur vie, & d'en percevoir toujours les fruits auſſi-bien que les abbés réguliers.

Les bulles leur donnent un plein pouvoir,

Digitized by Google

tam in ſpiritualibus quàm in temporalibus : mais dans la réalité les *abbés* commendataires n'exercent aucune fonction ſpirituelle envers leurs moines, & n'ont ſur eux aucune juriſdiction : ainſi cette expreſſion *in ſpiritualibus*, n'eſt que de ſtyle dans la cour de Rome, & n'emporte avec elle rien de réel.

Quelques canoniſtes mettent les abbayes en commende au nombre des bénéfices, *inter titulos beneficiorum :* mais elles ne ſont réellement qu'un titre canonique, ou une proviſion pour jouir des fruits d'un bénéfice ; & comme de telles proviſions ſont contraires aux anciens canons, il n'y a que le pape qui puiſſe les accorder en diſpenſant du droit ancien. *V.* COMMENDE, BÉNÉFICE, *&c.*

Comme l'hiſtoire d'Angleterre parle très-peu de ces *abbés* commendataires, il eſt probable qu'ils n'y furent jamais communs : ce qui a donné lieu à quelques auteurs de cette nation de ſe méprendre, en prenant tous les *abbés* pour des moines. Nous en avons un exemple remarquable dans la diſpute touchant l'inventeur des lignes, pour transformer les figures géométriques, appellées par les François *les lignes Robervalliennes*. Le docteur Gregory dans les tranſactions philoſophiques, année 1694, tourne en ridicule l'*abbé* Gallois, *abbé* commendataire de l'abbaye de S. Martin de Cores ; & le prenant pour un moine : « Le » bon pere, dit-il, s'imagine que nous » ſommes revenus à ces temps fabuleux, » où il étoit permis à un moine de dire » ce qu'il vouloit ».

L'*abbé* releve cette mépriſe, & retorque avec avantage la raillerie ſur le docteur dans les Mémoires de l'Académie, *année 1703*.

La cérémonie par laquelle on établit un *abbé*, ſe nomme proprement *bénédiction*, & quelquefois, quoiqu'abuſivement, *conſécration*. *Voyez* BÉNÉDICTION & CONSÉCRATION.

Cette cérémonie conſiſtoit anciennement à revêtir l'abbé de l'habit appellé *Cucula*, *Coulle*, en lui mettant le bâton paſtoral dans la main, & les ſouliers, appellés *pédales* (ſandales), à ſes piés. Nous apprenons ces particularités de l'ordre romain de Théodore, archevêque de Cantorbéry.

En France la nomination & la collation des bénéfices dépendans des abbayes en commende, appartiennent à l'*abbé* ſeul, à l'excluſion des religieux. Les *abbés* commendataires doivent laiſſer aux religieux le tiers du revenu de leurs abbayes franc & exempt de toutes charges. Les biens de ces abbayes ſe partagent en trois lots : le premier eſt pour l'*abbé* ; le ſecond pour les religieux, & le troiſieme eſt affecté aux réparations & charges communes de l'abbaye ; c'eſt l'*abbé* qui en a la diſpoſition. Quoique le partage ſoit fait entre l'*abbé* & les religieux, ils ne peuvent ni les uns, ni les autres, aliéner aucune partie des fonds dont ils jouiſſent, que d'un commun conſentement, & ſans obſerver les ſolemnités de droit.

La profeſſion des religieux faite contre le conſentement de l'*abbé*, eſt nulle. L'*abbé* ne peut cependant recevoir aucun religieux ſans prendre l'avis de la communauté.

Les *abbés* tiennent le ſecond rang dans le clergé, & ſont immédiatement après les évêques : les *abbés* commendataires doivent marcher avec les réguliers, & concurremment avec eux, ſelon l'ancienneté de leur réception.

Les *abbés* réguliers ont trois ſortes de puiſſance : l'économique, celle de l'ordre, & celle de juriſdiction. La premiere conſiſte dans l'adminiſtration du temporel du monaſtere : la ſeconde, à ordonner du ſervice divin, recevoir les religieux à profeſſion, leur donner la tonſure, conférer les bénéfices qui ſont à la nomination du monaſtere : la troiſieme, dans le droit de corriger, d'excommunier, de ſuſpendre. L'*abbé* commendataire n'a que les deux premieres ſortes de puiſſance. La troiſieme eſt exercée en ſa place par le prieur-clauſtral, qui eſt comme ſon lieutenant pour la diſcipline intérieure du monaſtere. *Voyez* PRIEUR & CLAUSTRAL.

ABBÉ, eſt auſſi un titre que l'on donne à certains évêques, parce que leurs ſieges étoient originairement des abbayes, & qu'ils étoient même élus par les moines ; tels ſont ceux de Catane & de Montréal en Sicile. *Voyez* EVÊQUE.

ABBÉ, eſt encore un nom que l'on donne quelquefois aux ſupérieurs ou généraux de quelques congrégations de chanoines réguliers, comme celui de Sainte Genevieve à Paris. *V.* CHANOINE, GENEVIEVE, *&c.*

ABBÉ, eſt auſſi un titre qu'ont porté différens magiſtrats, ou autres perſonnes laïques. Parmi les Génois, un de leurs premiers magiſtrats étoit appellé l'*abbé du peuple :* nom glorieux, qui dans ſon véritable ſens ſignifioit *pere du peuple. (H & G)*

ABBÉCHER *ou* ABEQUER, v. a. c'eſt donner la béquée à un oiſeau qui ne peut pas manger de lui-même.

Abéquer ou *abbécher* l'oiſeau, c'eſt lui donner ſeulement une partie du pât ordinaire pour le tenir en appétit; on dit, *il faut abéquer le lanier.*

ABBESSE, ſ. f. nom de dignité. C'eſt la ſupérieure d'un monaſtere de religieuſes, ou d'une communauté, ou chapitre de chanoineſſes, comme l'*abbeſſe* de Remiremont en Lorraine.

Quoique les communautés de Vierges conſacrées à Dieu ſoient plus anciennes dans l'égliſe que celles des moines, néanmoins l'inſtitution des *abbeſſes* eſt poſtérieure à celle des abbés. Les premieres Vierges qui ſe ſont conſacrées à Dieu, demeuroient dans leurs maiſons paternelles. Dans le IVe ſiecle elles s'aſſemblerent dans des monaſteres, mais elles n'avoient point d'égliſe particuliere ; ce ne fut que du temps de S. Grégoire qu'elles commencerent à en avoir qui fiſſent partie de leurs couvens. L'*abbeſſe* étoit autrefois élue par ſa communauté : on les choiſiſſoit parmi les plus anciennes & les plus capables de gouverner ; elles recevoient la bénédiction de l'évêque, & leur autorité étoit perpétuelle.

L'*abbeſſe* a les mêmes droits & la même autorité ſur ſes religieuſes, que les abbés réguliers ont ſur leurs moines. *V.* ABBÉ.

Les *abbeſſes* ne peuvent à la vérité, à cauſe de leur ſexe, exercer les fonctions ſpirituelles attachées à la prêtriſe, au lieu que les abbés en ſont ordinairement revêtus. Mais il y a des exemples de quelques *abbeſſes* qui ont le droit, ou plutôt le privilege de commettre un prêtre qui les exerce pour elles. Elles ont même une eſpece de juriſdiction épiſcopale, auſſi-bien que quelques abbés, qui ſont exempts de la viſite de leurs évêques diocéſains. *Voyez* EXEMPTION.

L'*abbeſſe* de Fontevrault, par exemple, a la ſupériorité & la direction, non ſeulement ſur ſes religieuſes, mais auſſi ſur tous les religieux qui dépendent de ſon abbaye. Ces religieux ſont ſoumis à ſa correction, & prennent leur miſſion d'elle.

En France la plupart des *abbeſſes* ſont nommées par le roi. Il y a cependant pluſieurs abbayes & monaſteres qui ſe conferent par élection, & ſont exempts de la nomination du roi, comme les monaſteres de Sainte Claire.

Il faut remarquer, que quoique le roi de France ait la nomination aux abbayes de filles, ce n'eſt pas cependant en vertu du concordat ; car les bulles que le pape donne pour ces *abbeſſes*, portent que le roi a écrit en faveur de la religieuſe nommée, & que la plus grande partie de la communauté conſent à ſon élection, pour conſerver l'ancien droit autant qu'il ſe peut. Selon le concile de Trente, celles qu'on élit *abbeſſes* doivent avoir 40 ans d'âge, & 8 de profeſſion, ou avoir au moins 5 ans de profeſſion, & être âgées de 30 ans. Et ſuivant les ordonnances du royaume, toute ſupérieure, & par conſéquent toute *abbeſſe*, doit avoir 10 ans de profeſſion, ou avoir exercé pendant 6 ans un office clauſtral. M. Fleury, *Inſt. au Droit Eccléſ.*

Le P. Martene dans ſon *Traité des Rits de l'Egliſe*, *tom. II*, *pag. 39*, obſerve que quelques *abbeſſes* confeſſoient anciennement leurs religieuſes. Il ajoute que leur curioſité exceſſive les porta ſi loin, que l'on fut obligé de la réprimer.

S. Baſile dans ſes *Regles abrégées*, *interrog. 110*, *tom. II*, *pag. 453*, permet à l'*abbeſſe* d'entendre avec le prêtre les confeſſions de ſes religieuſes. *V.* CONFESSION.

Il eſt vrai, comme l'obſerve le P. Martene dans l'endroit cité, que juſqu'au 13e ſiecle non ſeulement les *abbeſſes*, mais les laïques même entendoient quelquefois les confeſſions, principalement dans le cas de néceſſité ; mais ces confeſſions n'étoient point ſacramentales, & ſe devoient auſſi faire au prêtre. Elles avoient été introduites par la grande dévotion des fideles, qui croyoient

Digitized by Google

qu'en s'humiliant ainſi, Dieu leur tiendroit compte de leur humiliation : mais comme elles dégénérerent en abus, l'égliſe fut obligée de les ſupprimer. Il y a dans quelques monaſteres une pratique appellée *la coulpe*, qui eſt un reſte de cet ancien uſage. (*H* & *G*)

§ ABBEVILLE, (*Géogr.*) ville capitale du comté de Ponthieu en Picardie, fut d'abord une maiſon de campagne de l'abbé de Saint-Riquier, ou de Centule, *Abbatis villa*, comme nous l'apprend Ariulfe, moine de cette abbaye, dans ſa chronique, compoſée en 1088, & c'eſt delà qu'elle tire ſon nom. Son heureuſe ſituation en fit enſuite un bourg qui ſe peupla inſenſiblement, & devint enfin une ville, lorſque Hugues Capet y bâtit un château en 992 ou 993, & en fit une place forte pour arrêter les courſes des Normands, que l'embouchure de la riviere de Somme, qui coule au milieu de cette ville & la coupe en deux, ſembloit inviter aux irruptions. Hugues, gendre de Capet, & ſes deſcendans, qui prirent le titre de Comtes de Ponthieu, la poſſéderent enſuite. C'eſt une grande ville, riche, marchande, bien peuplée, où il y a une collégiale de S. Vulfran, fondée en 111, dont les douze prébendes ſont à la nomination du Roi : on y trouve un Prieuré de Cluniſtes, une Chartreuſe, douze Paroiſſes, deux Abbayes, deux Hôpitaux, un College, un Préſidial, une Amirauté, & cinq groſſes manufactures, dont la plus renommée eſt celle que, ſous les auſpices du grand Colbert, le Hollandois Van-Robais y établit en 1665, & qui ne ceſſe depuis ce temps de fournir à la France & aux étrangers des draps fins de la meilleure qualité ; on les nomme ordinairement *draps d'Abbeville*.

Cette ville ſituée à cinq lieues de la mer, dans une vallée fertile & agréable, au dioceſe d'Amiens, eſt à 2 lieues de l'abbaye de S. Riquier, 4 de S. Valery, & 35 nord de Paris. C'eſt la patrie de quatre fameux géographes, les deux Samſon, Nicolas & Guillaume, Pierre Duval & Phil. Briet, jéſuite : elle a auſſi donné naiſſance au cardinal Jean Alegrin ; le médecin Hequet, connu par pluſieurs ouvrages, étoit originaire d'Abbeville. Cette ville n'a jamais été priſe, elle ſe dit en ſa deviſe *ſemper fidelis*, toujours fidele. M. l'Abbé d'Expilly lui donne 36000 ames, d'autres 40000 ; c'eſt beaucoup trop, puiſque ces mêmes géographes conviennent qu'elle n'a pas 4000 feux, & qu'on ne doit guere compter que cinq ames par feu. M. Linguet prouve que le même auteur s'eſt encore trompé par rapport au canal, qui ne doit s'étendre que juſqu'à Amiens. Voyez *Notit. Gal. Adr.* Valois ; Piganiol, *Deſcription de la France* ; la Martiniere, *Dict. Géogr.* (*C.*)

* ABBEY-BOYLE, (*Géogr.*) *Voyez* BOYLE.

* ABCAS & ABCASSES, ſ. m. pl. (*Géogr.*) peuple d'Aſie, entre la Circaſſie, la mer Noire & la Mingrélie. On les appelle auſſi *Abaſſas*, *Abages* & *Abaſques*, ou même *Abſſaes*. Ils habitent l'Abaſcie, pays ſitué vers le 45°. degré de latitude ; & quoique un peu moins ſauvages que les Circaſſiens leurs voiſins, ils ſont comme eux adonnés au brigandage & au vol : en conſéquence, les négocians qui viennent commercer avec eux, ſont toujours ſur leurs gardes. Les Abcas donnent en échange des marchandiſes qu'on leur porte, des hommes (car ils vendroient leur voiſin s'ils pouvoient s'en rendre maîtres), des fourrures, du lin filé, du buis, de la cire & du miel. Ils habitent des cabanes de bois, & vont preſque nus. Quoiqu'on leur ait prêché autrefois le chriſtianiſme, & que quelques-uns d'eux l'aient embraſſé, ils ſont revenus à leur premier état qui n'eſt qu'une ébauche groſſiere d'idolâtrie.

* ABCÉDER, v. neut. Lorſque des parties qui ſont unies à d'autres dans l'état de ſanté, s'en ſéparent dans l'état de maladie, en conſéquence de la corruption, on dit que ces parties ſont *abcédées*.

ABCÈS, ſ. m. eſt une tumeur qui contient du pus. Les auteurs ne conviennent pas de la raiſon de cette dénomination. Quelques-uns croient que l'*abcès* a été ainſi appellé du mot latin *abcedere*, ſe ſéparer, parce que les parties qui auparavant étoient contiguës ſe ſéparent l'une de l'autre : quelques autres, parce que les fibres y ſont déchirées & détruites ; d'autres, parce que le pus s'y rend d'ailleurs, ou eſt ſéparé du ſang : enfin d'autres tirent cette dénomination de l'écoulement du pus, & ſur ce principe ils

aſſurent qu'il n'y a point proprement d'*abcès* juſqu'à ce que la tumeur creve & s'ouvre d'elle-même. Mais ce ſont là des diſtinctions trop ſubtiles, pour que les médecins s'y arrêtent beaucoup.

Tous les *abcès* ſont des ſuites de l'inflammation. On aide la maturation des *abcès* par le moyen des cataplaſmes ou emplâtres maturatifs & pourriſſans. La chaleur exceſſive de la tumeur & la douleur pulſative qu'on y reſſent, ſont avec la fievre les ſignes que l'inflammation ſe terminera par ſuppuration. Les friſſons irréguliers qui ſurviennent à l'augmentation de ces ſymptomes, ſont un ſigne que la ſuppuration ſe fait. L'*abcès* eſt formé lorſque la matiere eſt convertie en pus: la diminution de la tenſion, de la fievre, de la douleur & de la chaleur, la ceſſation de la pulſation, en ſont les ſignes rationels. L'amolliſſement de la tumeur & la fluctuation ſont les ſignes ſenſuels qui annoncent cette terminaiſon. *V.* FLUCTUATION.

On ouvre les *abcès* par le cauſtique ou par l'inciſion. Les *abcès* ne peuvent ſe guérir que par l'évacuation du pus. On préfere le cauſtique dans les tumeurs critiques qui terminent quelquefois les fievres malignes. L'application d'un cauſtique fixe l'humeur dans la partie où la nature ſemble l'avoir dépoſée; elle en empêche la réſorption qui ſeroit dangereuſe & ſouvent mortelle. Les cauſtiques déterminent une grande ſuppuration & en accélerent la formation. On les emploie dans cette vue avant la maturité parfaite. On met auſſi les cauſtiques en uſage dans les tumeurs qui ſe ſont formées lentement & par congeſtion, qui ſuppurent dans un point dont la circonférence eſt dure, & où la converſion de l'humeur en pus ſeroit ou difficile ou impoſſible ſans ce moyen.

Pour ouvrir une tumeur par le cauſtique, il faut la couvrir d'un emplâtre feneſtré de la grandeur que l'on juge la plus convenable; on met ſur la peau à l'endroit de cette ouverture, une traînée de pierre à cautere. Si le cauſtique eſt ſolide, on a ſoin de l'humecter auparavant; on couvre le tout d'un autre emplâtre, de compreſſes, & d'un bandage contentif. Au bout de cinq ou ſix heures, plus ou moins, lorſqu'on juge, ſuivant l'activité du cauſtique dont on s'eſt ſervi, que l'eſcarre doit être faite, on leve l'appareil, & on inciſe l'eſcarre d'un bout à l'autre avec un biſtouri, en pénétrant juſqu'au pus; on penſe la plaie avec des digeſtifs, & l'eſcarre tombe au bout de quelques jours par une abondante ſuppuration.

Dans les cas ordinaires des *abcès*, il eſt préférable de faire l'inciſion avec l'inſtrument tranchant qu'on plonge dans le foyer de l'*abcès*. Lorſque l'*abcès* eſt ouvert dans toute ſon étendue, on introduit le doigt dans ſa cavité; & s'il y a des brides qui forment des cloiſons, & ſéparent l'*abcès* en pluſieurs cellules, il faut les couper avec la pointe des ciſeaux ou avec le biſtouri. Il faut que l'extrêmité du doigt conduiſe toujours ces inſtrumens, de crainte d'intéreſſer quelques parties qu'on pourroit prendre pour des brides ſans cette précaution. Si la peau eſt fort amincie, il faut l'emporter avec les ciſeaux & le biſtouri. Ce dernier inſtrument eſt préférable, parce qu'il cauſe moins de douleur, & rend l'opération plus prompte. On choiſit la partie la plus déclive pour faire l'inciſion aux *abcès*. Il faut, autant que faire ſe peut, ménager la peau; dans ce deſſein on fait ſouvent des contre-ouvertures, lorſque l'*abcès* eſt fort étendu. *Voyez* CONTRE-OUVERTURE. Les *abcès* cauſés par la préſence de quelques corps étrangers ne ſe guériſſent que par l'extraction de ces corps. *Voyez* TUMEUR.

Lorſque l'*abcès* eſt ouvert, on remplit de charpie mollette le vuide qu'occupoit la matiere, & on y applique un appareil contentif. On panſe, les jours ſuivans, avec des digeſtifs juſqu'à ce que les vaiſſeaux qui répondent dans le foyer de l'*abcès* ſe ſoient dégorgés par la ſuppuration. Lorſqu'elle diminue, que le pus prend de la conſiſtance, devient blanc & ſans odeur, le vuide ſe remplit alors de jour en jour de mammelons charnus, & la cicatrice ſe forme à l'aide des panſemens méthodiques dont il ſera parlé à la cure des ulceres. *V.* ULCERE.

M. Petit a donné à l'Académie royale de chirurgie un mémoire important ſur les tumeurs de la véſicule du fiel qu'on prend pour des *abcès* au foie. Les remarques de ce célebre chirurgien enrichiſſent la Pathologie d'une maladie nouvelle. Il rapporte

les ſignes qui diſtinguent les tumeurs de la véſicule du fiel diſtendue par la bile retenue, d'avec les *abcès* au foie. Il fait le parallele de cette rétention de la bile & de la pierre biliaire avec la rétention d'urine & la pierre de la veſſie, & propoſe des opérations ſur la véſicule du fiel à l'*inſtar* de celles qu'on fait ſur la veſſie. *Voyez le premier vol. des Mém. de l'Acad. de Chirurgie.*

Il ſurvient fréquemment des *abcès* conſidérables au fondement, qui occaſionent des fiſtules. *Voyez* ce qu'on en dit à l'article de la FISTULE A L'ANUS. (*Y*)

* M. Littre obſerve, *Hiſtoire de l'Académie, ann. 1701, pag. 29*, à l'occaſion d'une inflammation aux parois du ventricule gauche du cœur, que les ventricules du cœur doivent être moins ſujets à des *abcès* qu'à des inflammations. Car l'*abcès* conſiſte dans un fluide extravaſé qui ſe coagule, ſe corrompt & ſe change en pus, & l'inflammation dans un gonflement de vaiſſeaux cauſé par trop de fluide. Si donc on ſuppoſe que des arteres coronaires qui nourriſſent la ſubſtance du cœur, il s'extravaſe & s'épanche du ſang qui ne rentre pas d'abord dans les veines coronaires deſtinées à le reprendre; il ſera difficile que le mouvement continuel de contraction & de dilatation du cœur ne le force à y rentrer, ou du moins ne le briſe & ne l'atténue, de ſorte qu'il s'échappe dans les ventricules au travers des parois. Quant à l'inflammation, le cœur n'a pas plus de reſſources qu'une autre partie pour la prévenir, ou pour s'en délivrer.

* On lit, *Hiſtoire de l'Acad. ann. 1730, pag. 40*, la guériſon d'un *abcès* au foie qui mérite bien d'être connue. M. Soullier, chirurgien de Montpellier, fut appellé auprès d'un jeune homme âgé de 13 à 14 ans qui, après s'être fort échauffé, s'étoit mis les piés dans l'eau froide & avoit eu une fievre ordinaire, mais dont la ſuite fut très-fâcheuſe. Ce fut une tumeur conſidérable au foie, qu'il ouvrit. Il trouva ce viſcere conſidérablement abcédé à ſa partie antérieure & convexe. Il s'y étoit fait un trou qui auroit pu recevoir la moitié d'un œuf de poule, & il en ſortoit dans les panſemens une matiere ſanguinolente, épaiſſe, jaunâtre, amere & inflammable: c'étoit de la bile véritable accompagnée de flocons de la ſubſtance du foie.

Pour vuider la matiere de cet *abcès*, M. Soullier imagina une cannule d'argent émouſſée par le bout qui entroit dans le foie, ſans l'offenſer, & percée de pluſieurs ouvertures latérales qui recevoient la matiere nuiſible & la portoient en dehors, où elle s'épanchoit ſur une plaque de plomb qu'il avoit appliquée à la plaie, de maniere que cette matiere ne pouvoit excorier la peau. L'expédient réuſſit, la fievre diminua, l'embonpoint revint, la plaie ſe cicatriſa, & le malade guérit.

* On peut voir encore dans le *Recueil de 1731, pag. 515*, une obſervation de M. Chicoyneau pere, ſur un *abcès* intérieur de la poitrine accompagné des ſymptomes de la phthiſie & d'un déplacement notable de l'épine du dos & des épaules; le tout terminé heureuſement par l'évacuation naturelle de l'*abcès* par le fondement.

ABDALLA, (*Hiſt. des califes.*) oncle des deux premiers califes Abbaſſides, fut un des principaux inſtrumens de la grandeur de ſa famille, que ſa capacité & ſes victoires éleverent au califat. Huit princes de la race des Ommiades avoient occupé le trône Muſulman pendant environ trente années; leur regne agité de diſſentions civiles, n'offrit que des ſcenes de carnage, qui les rendirent l'objet de l'exécration publique. La nation opprimée appella au califat les Abbaſſides iſſus d'Abbas, couſin germain du prophete légiſlateur. L'étendard de la rebellion fut déployé dans preſque toutes les provinces. Un Mahomet deſcendant d'Abbas, fut proclamé calife, & ſes deux fils firent valoir ſes droits les armes à la main; mais le calife Ommiade régnoit toujours dans la Syrie, & les Muſulmans partagés avoient deux chefs. Abdalla hâta la révolution par une victoire remportée près de Tabar, ſur Mervan, dernier calife de la race des Ommiades; ce prince vaincu ſe retira à Damas, capitale de ſon empire. Les habitans, qui depuis long-temps gémiſſoient ſous ſa domination tyrannique, l'accablerent de leur mépris; & comme ils paroiſſoient diſpoſés à le livrer à ſon vainqueur, il ſe réfugia dans l'Egypte, où il croyoit trouver des ſujets fideles. Il y fut pourſuivi par Abdalla qui,

Digitized by Google

dans tous les lieux de ſon paſſage, immola à ſes vengeances tous ceux dont la fidélité lui étoit ſuſpecte. Le calife fugitif ne trouva pas les Egyptiens diſpoſés à défendre ſa cauſe ; dès qu'il fut malheureux, il ſe vit abandonné : il crut trouver un aſyle dans la moſquée de Buſiv, & il y fut tué d'un coup de lance par un Arabe qui avoit ſes parens à venger ; ſa mort aſſura le califat aux Abbaſſides. Abdalla, devenu l'arbitre des deſtinées de l'empire Muſulman, ſe rendit à Damas, qu'il fit démanteler pour contenir dans l'obéiſſance les habitans indociles. Ce prince féroce dans ſes vengeances, fit déterrer les os des califes ommiades pour les réduire en cendres, ne voulant pas laiſſer ſubſiſter les reſtes inſenſibles de cette famille ſanguinaire ; il pouſſa la férocité à ſon dernier excès. Un fils du calife Abdamalec fut condamné à recevoir cent coups de bâton nu ; ſa chair fut enlevée de deſſus ſes os, & on la brûla ſous les yeux de cette victime expirante. Le barbare Abdalla, témoin complaiſant de ſes ſouffrances, crut les juſtifier en diſant : Le devoir m'oblige de lui faire ſubir tant de tourmens ; ce fut par ſon ordre que mon pere, ſans être coupable, reçut ſoixante coups de bâton ; ainſi, je ſatisfais à ce que me preſcrit la piété filiale. Ces exemples nous donnent une affreuſe idée de ces premiers Muſulmans dévots & barbares. Abbas, chef des Abbaſſides, fut proclamé calife par le ſuffrage unanime des Muſulmans. Son oncle *Abdalla*, pour prix de ſes ſervices, eut le gouvernement de la Syrie, qui étoit le plus conſidérable de l'empire. Il en fut prendre poſſeſſion avec tout l'appareil de la vengeance ; tous les princes de la race des Ommiades furent traités en criminels, & quoiqu'ils n'euſſent point été les complices des fureurs des califes de leur maiſon, tous devinrent les victimes du ſanguinaire Abbaſſide. Les uns expirerent dans les tortures, & les autres au milieu des flammes ; & l'impitoyable gouverneur voulut repaître ſes yeux de leur ſupplice.

Après la mort d'Abbas, *Abdalla*, qui avoit fait les califes, eut l'ambition de l'être, & de monter à ſon tour ſur un trône affermi par ſes victoires ; il refuſa de reconnoître ſon neveu Almanſor, & il ſe fit proclamer calife à Damas : ſes prétentions n'étoient pas ſans titres. Le calife Abbas, dont la fortune avoit été ſon ouvrage, s'étoit engagé par ſerment à le déſigner ſon ſucceſſeur, s'il pouvoit le délivrer de la concurrence de Mervan. Cette condition ayant été remplie, il étoit en droit d'exiger l'exécution de cette promeſſe ; & ce fut pour faire valoir ſes droits qu'il leva une puiſſante armée dans l'Arabie, la Syrie & la Méſopotamie, à la tête de laquelle il s'avança juſqu'aux bords du Maſcus, près de Niſibe en Méſopotamie, où il fut vaincu par le célebre Moſlem, qui ſe rendit maître de ſon camp & de tout ſon bagage. *Abdalla*, ſans eſpoir de rétablir ſa fortune, fut chercher un aſyle à Baſra, où dégagé de toute ambition, il mena une vie privée avec ſon frere Soliman. Almanſor craignit que ce lion qui ſommeilloit, ne fût terrible au moment de ſon réveil ; & au lieu de le combattre, il ne ſongea qu'à le ſéduire. *Abdalla* ébloui par l'éclat de ſes promeſſes, ſe rendit à la cour de Bagdad, où il fut accueilli avec les diſtinctions dues à ſa naiſſance. Le calife lui fit conſtruire un palais dont les fondemens étoient de ſel, & dès qu'il y fut logé, on fit couler par des canaux ſecrets une grande quantité d'eau qui mina l'édifice. *Abdalla* fut enſeveli ſous les débris avec ſes femmes, ſes eunuques & ſes eſclaves, l'an de l'hegire 145. (*T—N.*)

ABDALLA, fils de Motateb & pere de Mahomet, étoit d'une beauté ſi touchante, que les femmes les plus inſenſibles ne pouvoient réſiſter à la tentation d'en jouir ; il étoit âgé de quatre-vingt-cinq ans, &, ſelon d'autres, de ſoixante & quinze, lorſqu'il épouſa Amena, qui étoit la plus belle & la plus vertueuſe de toutes les femmes de ſa tribu. On débite que la premiere nuit de ſes noces, cent filles moururent de déſeſpoir en voyant une femme plus fortunée qu'elles paſſer dans une couche qu'envioit leur amour. Quelques années s'écoulerent dans la ſtérilité ; mais enfin leur tendreſſe conjugale fut récompenſée par la naiſſance d'un fils qui changea les deſtinées du monde. Les écrivains Muſulmans ſe ſont fort étendus ſur les circonſtances de la conception de cet enfant extraordinaire : ce fut,

Digitized by Google

diſent-ils, dans une maiſon de campagne & la nuit du vendredi où les Méquois aſſemblés ſacrifioient dans la vallée de Muna ; l'enfant, ajoutent-ils, fut préciſément conçu dans le temps où le peuple jetoit des pierres à Sathan. *Abdalla* ne jouit pas de la gloire promiſe à ſon fils ; il mourut deux ans après ſa naiſſance, avec la réputation d'avoir été un homme aimable, un bon guerrier & un zélé citoyen : il avoit donné de grands témoignages de valeur dans la guerre de l'éléphant, où il avoit combattu ſous les ordres de ſon pere, qui avait le commandement général de l'armée ; ce fut lui qui fut chargé d'aller reconnoître l'ennemi, & il s'en acquitta avec une confiance audacieuſe qui lui attira l'eſtime de ſa nation : il laiſſa à ſon fils peu de fortune, mais il lui tranſmit un riche héritage de gloire. *(T—N.)*

ABDALLA SABA, *(Hiſt. des Sect. relig.)* né dans le ſein du judaïſme, abjura le culte de ſes peres pour embraſſer l'Iſlamiſme. Sa vénération ſuperſtitieuſe pour Ali, couſin & gendre du prophete Mahomet, donna naiſſance à la ſecte des Gholaïtes, dont le zele impie ennobliſſoit les imans des attributs de la divinité. *Abdalla Saba* en ſaluant Ali, lui dit : *tu es toi*, c'eſt-à-dire, *tu es Dieu*. Il avoit la même idée de Joſué, fils de Nun. Cette ſecte extravagante, qui faiſoit de Dieu un être corporel, prit de grands accroiſſemens, & ſe partagea en pluſieurs branches, dont toutes ſe réunirent pour déifier leur iman. Ces inſenſés ſoutenoient que, quoiqu'il eût quitté la terre, il n'avoit point été ſoumis à la mort, & qu'il reparoîtroit un jour porté ſur un nuage reſplendiſſant, pour faire régner la juſtice & pour réformer les abus : ils établiſſoient comme une vérité de fait, que Dieu avoit ſouvent apparu ſous la forme humaine, & que c'étoit ſous ce voile qu'il venoit dicter ſes loix & manifeſter ſa volonté ; & comme depuis le prophete aucun être n'a paru ſur la terre auſſi parfait qu'Ali, on ne peut, diſent-ils, révoquer en doute que Dieu ne ſe ſoit déguiſé ſous ſa forme ; & c'eſt en ce ſens qu'ils attribuoient à cet iman & à ſes deſcendans les propriétés divines. Pluſieurs de ces hérétiques ſe glorifioient, pour prix de leur foi, de participer à la dignité divine de leurs imans. Un certain Baſtami ne parloit jamais de lui ſans dire, *louange ſoit à moi*. Un de ces fanatiques fut condamné à la mort pour avoir dit, *je ſuis la vérité*. Cette extravagance fit de ſi grands progrès, que des hommes groſſiers aſpirerent à la gloire des Dieux ; pluſieurs renoncerent au travail, pour ſe livrer à des exercices bizarres, à des jeûnes & à des auſtérités meurtrieres, pour purifier leur ame & la rendre le ſanctuaire de la divinité. Quelques imans ont favoriſé ce délire, & leur politique a non ſeulement toléré qu'on les prît pour Dieu même, ils ont encore eu l'impiété de ſoutenir qu'ils avoient cette prérogative. *(T—N.)*

ABDALLA, ſurnommé *Al-Shafei*, *(Hiſt. des Sectes relig.)* chef de la troiſieme ſecte orthodoxe de Sonnites, naquit à Gaza, ou Aſcalon, dans la Paleſtine, l'an 150 de l'hegire. La ſainteté de ſes mœurs & l'étendue de ſes lumieres, lui concilierent l'amour & la vénération du peuple & des grands ; & l'on diſoit qu'il étoit pour les hommes ce qu'eſt le ſoleil pour la terre, & ce que la ſanté eſt au corps. Tous les docteurs avoient une ſi haute idée de ſa capacité, qu'ils ſe dépouilloient de leurs ſentimens pour adopter ſes déciſions ; & lorſqu'il ſe montroit dans les rues monté ſur ſa mule, ils ſe faiſoient une gloire de le ſuivre à pié, le reconnoiſſant pour leur maître. Ce fut dans la juriſprudence, dont il développa les principes, qu'il s'exerça avec le plus de ſuccès. Ses déciſions parurent ſi ſatisfaiſantes, que pour lui faire honneur on s'accordoit à dire que ceux qui rapportoient les traditions de Mahomet avoient dormi juſqu'à ce que *Abdalla* fût venu les éveiller. En effet, les Arabes, alors plus occupés des cérémonies que de la morale, avoient négligé la ſcience des mœurs, & leurs ſavans s'étoient bornés à cultiver leur langue. *Shafei* partageoit la nuit en trois parties, deſtinées, l'une à l'étude, l'autre à la priere, & la troiſieme au ſommeil. Le jour étoit conſacré tout entier à l'inſtruction de ceux qui venoient le conſulter. Une vie ſi laborieuſe n'a rien de pénible pour celui qui a la vanité de dominer ſur les eſprits &

ſur les cœurs. Adorateur tremblant de l'être ſuprême, il ne jura jamais par le nom de Dieu pour atteſter une vérité, ou pour confondre le menſonge. Toutes les fois qu'il étoit interrogé, il gardoit quelque temps le ſilence, pour méditer s'il étoit plus à propos de ſe taire que de répondre. Jamais il ne ſe levoit de table ſans appétit, parce qu'il étoit perſuadé que le corps raſſaſié oppoſoit des obſtacles à l'ame pour ſe livrer à l'étude & à la priere; plus jaloux d'être reſpecté que de plaire, il avoit cette auſtérité de mœurs, ces caprices de dévotion qui en impoſent toujours au vulgaire, qui croit que celui qui eſt ſans attachement ſur la terre, a ſes affections dans le ciel; auſſi avoit-il coutume de dire que celui qui prétendoit aimer le monde & ſon auteur, prononçoit un menſonge. Il étoit ennemi déclaré de cette théologie contentieuſe qui ſait tout obſcurcir ſous prétexte de tout diſcuter. Le vertige de la diſpute avoit alors ſaiſi tous les Muſulmans; & après avoir défendu leur religion par le fer, ces hommes groſſiers employerent la ſcholaſtique pour défendre l'Iſlamiſme. Ce fut de ſon temps qu'on agita ſi l'alcoran étoit créé ou increé; ces diſputes firent des victimes & des perſécuteurs. *Shafei* mépriſa ces queſtions futiles; & plaignant les fureurs religieuſes des deux partis, il compoſa un ouvrage ſur les fondemens de l'Iſlamiſme, où tout le droit civil & canonique des Muſulmans eſt expliqué. Sa doctrine parut ſi pure & ſi lumineuſe, que Saladin fonda un college pour l'enſeigner publiquement. Gayathoddin, troiſieme ſultan de la dynaſtie des Gaurides, fit bâtir à Hera dans le Khoraſan, une magnifique moſquée, dont une partie des revenus fut affectée à l'entretien des profeſſeurs d'un college où l'on enſeignoit la juriſprudence de ce docteur Sonnite; ſes ſectateurs nommés *Shafeites*, étoient autrefois répandus dans tout l'orient, mais ils ſont aujourd'hui bornés à l'Arabie. Leur hiſtoire eſt écrite dans un livre intitulé *Thabakath*. (*T—N.*)

ABDALLA ALMAMON, 27ᵉ calife de Bagdad, (*Hiſt. des Califes.*) fut proclamé le même jour que ſon frere fut aſſaſſiné. Son premier ſoin fut de confier l'adminiſtration à des hommes integres & éclairés, qui conſpiraſſent avec lui à faire le bonheur de ſon peuple. L'empire étoit alors agité de guerres civiles: deux deſcendans d'Ali s'étoient fait ſucceſſivement proclamer califes dans Cufa; mais cette rebellion fut bientôt réprimée. Les théologiens Muſulmans ſuſciterent des troubles plus difficiles à appaiſer: il s'agiſſoit de décider ſi l'alcoran étoit créé ou increé. Un de ces docteurs débita devant lui des argumens ſubtils, pour lui prouver que chaque article venant de Dieu, devoit être éternel comme lui; le calife qui ſavoit mieux faire uſage de ſon cimeterre que des armes de la ſcholaſtique, finit la diſpute en coupant d'un ſeul coup la tête du ſcientifique docteur. *Abdalla Almamon* penchoit en ſecret pour la ſecte d'Ali, & ne pouvant plus contenir ſon zele, il déſigna pour ſon ſucceſſeur un deſcendant du gendre du prophete. C'étoit ſacrifier à ſa religion les intérêts de ſa famille, qui depuis longtemps poſſédoit le califat. Les Abbaſſides, pour prévenir leur dégradation, réſolurent de le dépoſer, & de mettre à ſa place Ibrahim ſon oncle, qui auſſi-tôt fut proclamé calife dans Bagdad. *Almamon* reconnut alors l'indiſcrétion de ſon zele; & pour regagner l'affection des peuples, il fit aſſaſſiner dans le bain ſon viſir, qui lui avoit conſeillé de ſe ranger parmi les diſciples d'Ali; & marchant enſuite vers Bagdad, il apprit ſur ſa route qu'Ibrahim avoit été dépoſé; il y fit ſon entrée avec tout l'appareil de la vengeance, & après avoir inſpiré la crainte, il eut la modération de pardonner. Mais les habitans furent ſcandaliſés de voir ſes troupes habillées de verd, qui étoit la livrée des alides; & ce fut pour faire ceſſer les murmures, que huit jours après il les fit habiller de noir, qui étoit la couleur des Abbaſſides. Quand tous les troubles domeſtiques furent appaiſés, il tourna ſes armes contre les Grecs qui avoient fait périr ſeize cents habitans de Tarſe & de Maſyſia, en Cilicie; les terres de l'empire furent ravagées; il parcourut enſuite ſes provinces agitées par l'ambition des gouverneurs qui s'érigeoient en ſouverains. Aydus, qui étoit le plus redoutable, fut vaincu & puni. Les Bimaïdes,

Digitized by Google

tribu puiſſante d'Egypte, qui ne vouloit point reconnoître de maîtres, furent taillés en pieces ou réduits en eſclavage; & rentrant enſuite ſur les terres de l'empereur Grec, il s'empara de quatorze villes. Il eût pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi la mort ne l'eût arrêté dans le cours de ſes triomphes. Ses traits nous ont été tranſmis par les hiſtoriens ſes contemporains. Sa phyſionomie étoit agréable, & ſa taille réguliere & majeſtueuſe annonçoit un maître du monde. Il mourut dans la quarante-neuvieme année de ſon âge, après un regne de vingt ans cinq mois & treize jours. Ce prince fut l'ornement de la famille des Abbaſſides, ſi féconde en grands hommes; protecteur des talens, il appella dans ſa cour les ſavans de toutes les contrées. C'étoit par le glaive que ſes prédéceſſeurs avoient établi l'Iſlamiſme; il prit une autre route: ennemi de la théologie ſcholaſtique, il dédaigna & punit ces docteurs turbulens qui obſcurciſſent les vérités les plus ſimples par des raiſonnemens pointilleux. La tolérance de tous les cultes aſſura la tranquillité de l'empire; humain & indulgent, il avoit coutume de dire que ſi la trempe de ſon cœur étoit bien connue, les plus grands criminels l'aborderoient ſans craindre d'être punis. Les docteurs rigides le blâmerent d'avoir introduit la philoſophie & les autres ſciences ſpéculatives; ce fut ſous ſon regne que l'aſtronomie commença à être cultivée chez les Muſulmans, qui auparavant n'avoient que des aſtrologues imbéciles ou frippons. *(T—N.)*

ABDALLA, fils de Zobeir & d'Aſma, fut un guerrier dévot & féroce, comme tous les premiers Muſulmans: il étoit de la tribu des Ashémites, comme le premier caliſe Ali; & ce titre devoit l'intéreſſer à la cauſe de cette famille, dont deux enfans ſauvés du carnage avoient des droits au califat, que leur enfance les empêchoit de faire valoir. L'Arabie & la Syrie ſe diſputoient, les armes à la main, le privilege de nommer le calife. Jeſid, de la famille des Ommiades, occupoit alors cette dignité ſans partage; les Alides, retirés dans Médine, avoient de nombreux partiſans qui n'attendoient qu'un temps favorable pour éclater. *Abdalla* ſe mit à leur tête, & couvrant ſon ambition du voile de l'Iſlamiſme, il inſpire à ſa troupe ce zele fanatique qui prépare les grandes révolutions. Il ſe tranſporte dans la moſquée, où, ſe dépouillant de ſon turban, il dit au peuple aſſemblé, *je dépoſe Jeſid du califat, comme j'ôte ce turban de deſſus ma tête.* Les autres ſecouent leurs ſandales & diſent, *nous dépoſons Jeſid du califat, comme nous ôtons ces ſandales de nos piés.* La terre fut dans l'inſtant couverte de turbans & de ſandales, & tout le peuple eſt entraîné par l'exemple. *Abdalla* profite de ce premier mouvement, & faiſant de cette multitude une armée, il la conduit à la Mecque, où il fut reçu comme le vengeur de la famille du prophete: dès qu'il fut aſſuré de ces deux villes, il parcourut l'Arabie pour la ranger ſous ſa domination; ſon éloignement de Médine, qui avoit donné l'exemple de la révolution, expoſa cette ville au reſſentiment des Ommiades. Le ſiege fut long & meurtrier; les aſſiégeans & les aſſiégés, dans leurs attaques, faiſoient éclater cette intrépidité qu'inſpire le zele religieux, & l'eſpoir d'obtenir la palme du martyre. Médine, ſans eſpoir d'être ſecourue, s'abandonna à la diſcrétion du vainqueur barbare, qui porta par-tout le fer & la flamme. La famille d'Ali fut la ſeule reſpectée; Jeſid, quoique uſurpateur de ſes droits, fut toujours aſſez généreux ou aſſez politique, pour ne pas ſouiller ſes mains d'un ſang précieux aux zélés Muſulmans. Il craignoit qu'en les rendant trop malheureux, il ne les rendît trop reſpectables; & en effet, la perſécution religieuſe ne fait qu'enfanter de nouveaux rebelles.

L'armée Syrienne, après la conquête de Médine, marcha vers la Mecque, pour lui faire ſubir la même deſtinée. Le général apprit dans ſa marche que la mort avoit enlevé ſon maître Jeſid; les Muſulmans les plus ſuperſtitieux crurent que le bras de l'éternel s'étoit appeſanti ſur lui, pour le punir du deſſein impie de profaner la ville du prophete. Le général & ceux qui lui étoient ſubordonnés, furent frappés de la même terreur, & ce fut la ſuperſtition qui ſauva la Mecque. Moavia II recueillit avec remords l'héritage de ſon pere, & à peine fut-il monté ſur le trône, qu'il crut devoir en deſcendre. Voici le diſcours qu'il adreſſa au peuple

peuple le jour de ſon abdication : *Mon aïeul Moavie I uſurpa le ſceptre de Syrie ſur la poſtérité du prophete, dont le gendre étoit beaucoup plus noble, plus parfait & plus vertueux que Moavie, qui ne fut qu'un uſurpateur. Mon pere Jeſid trempa ſes mains dans le ſang d'Oſein, petit-fils du prophete, qu'il eût dû reſpecter comme ſon maître ; je me croirois criminel, ſi je regardois comme un légitime héritage une puiſſance uſurpée, qui ne s'eſt affermie qu'en verſant le ſang le plus ſacré. Je me condamne à pleurer dans le ſilence la faute de mes peres, & je vais demander au prophete qu'il pardonne les crimes de ma maiſon.*

Abdalla ne ſut pas profiter de cette abdication pour abolir le califat de Syrie. Les Arabes & les Syriens, long-temps rivaux & ennemis, ſentoient également l'importance de réunir ſous un même chef toutes les forces de l'empire. Tous les yeux ſe fixerent ſur *Abdalla*, & il fut le ſeul qui oppoſa des obſtacles à ſon élévation ; au lieu de déſarmer les haines, il les aigrit par des vengeances imprudentes ; ébloui par une aurore de fortune, il s'abandonna à toute la férocité de ſon caractere. Tous les Ommiades qui réſidoient à la Mecque furent égorgés avec leurs partiſans. Les Syriens inſtruits de ſes cruautés, refuſerent d'obéir à un maître auſſi barbare. Mervan, qui d'abord avoit voulu l'élever au trône, y fut placé lui-même par le ſuffrage unanime de la nation. Le califat fut partagé, & les haines nationales produiſirent de nouveaux ravages. *Abdalla* reſſerré dans l'Arabie, laiſſoit languir dans l'obſcurité les enfans d'Ali, quoique ce fût du titre d'être leur parent qu'il empruntât le droit de commander. Il étoit trop ambitieux pour deſcendre du trône, & l'habitude du commandement ne laiſſe appercevoir que des amertumes & des humiliations dans la vie privée. Le droit des Alides au califat, lui cauſoit de vives inquiétudes. Il exigea de Mahomet qui étoit l'aîné, un ſerment de fidélité ; mais ce jeune prince, fier de la nobleſſe de ſon origine, lui répondit que le ſang dont il ſortoit ne connoiſſoit point de maître : les menaces ni les promeſſes ne purent vaincre ſa réſiſtance. L'uſurpateur indigné de ce refus, comprit ce qu'il devoit en attendre ; tous les Alides furent traînés en priſon par ſes ordres, & il ne leur laiſſa que l'alternative de mourir ou de ſouſcrire à leur dégradation. Il leur accorda un temps limité pour ſe réſoudre ; leurs partiſans alarmés ſur leur ſort, s'aſſemblent tumultuairement, & ſe rangent ſous les ordres de Moctar, qui force *Abdalla* à relâcher ces illuſtres priſonniers, le jour même qu'on devoit prononcer l'arrêt de leur mort. Cette faction aſſez puiſſante pour leur conſerver la vie, fut trop foible pour les placer ſur le trône de leurs peres. L'Arabie étoit alors dévaſtée par les Syriens, qui s'en regardoient comme les dominateurs ; on avoit beſoin d'un chef qui pût la garantir du joug étranger : il eût été imprudent d'allumer une guerre civile, quand les Syriens menaçoient les villes. Les haines furent ſuſpendues, les factions ſe réunirent ſous les ordres d'*Abdalla* qui, étant déja revêtu du pouvoir, paroiſſoit le ſeul capable de préſider aux deſtinées publiques. Il ne confirma pas l'idée qu'on s'étoit formée de ſa capacité : cet uſurpateur ne ſavoit répandre que le ſang de ſes ennemis déſarmés ; intrépide ſoldat & général ſans talent, il ne put ſauver ni la Mecque, ni Médine, ni l'Irax, qui furent la conquête des Syriens ; & après avoir été le honteux témoin de leurs victoires, il perdit la vie dans une bataille, l'an 73 de l'hegire, & la ſoixante & douzieme année de ſon âge. (*T—N.*)

ABDAR, ſ. m. nom de l'officier du roi de Perſe qui lui ſert de l'eau à boire, & qui la garde dans une cruche cachetée, de peur qu'on n'y mêle du poiſon, à ce que rapporte Olearius dans ſon voyage de Perſe. (*G*)

* ABDARA, (*Géogr.*) ville d'Eſpagne, bâtie par les Carthaginois dans la Bétique, ſur la côte de la Méditerranée ; on ſoupçonne que c'eſt la ville qu'on nomme aujourd'hui *Adra* dans le Royaume de Grenade.

ABDELATIF, (*Hiſt. des Tartares*) grand Kam des Tartares, mort en 1435, fut le dernier de la race de Gengis-Kham.

§ ABDELAVI, ſubſt. maſc. (*Hiſtoire natur. Botanique*) nom égyptien d'une eſpece de melon, qui differe des autres eſpeces en ce que la plante en eſt beaucoup plus velue, plus tendre ; les feuilles plus rondes, moins découpées ou moins ſinueuſes ;

les fruits de moyenne grandeur, plus alongés, plus pointus, verds à l'extérieur, couverts d'un duvet aſſez épais, ſans aucune broderie, à chair blanc-jaunâtre intérieurement, ordinairement creuſe au centre, & d'une ſaveur ſucrée, mais fade, & inférieure à celle des melons ordinaires, que l'on appelle *melons maraiſchés*, à Paris. *Voyez* MELON. (*M. ADANSON.*)

ABDEMELECH, (*Hiſt. Sainte.*) Ethiopien de naiſſance, eunuque ou ſerviteur du roi Sédécias, ſachant que Jérémie languiſſoit dans une priſon où les principaux de Jéruſalem l'avoient fait mettre, obtint de ſon maître la permiſſion d'aller l'en tirer. Cette action généreuſe ne reſta pas ſans récompenſe, comme le lui avoit prédit le prophete (*Jérém. xxxix. 15. 16.*) Nabuzardan ayant pris & pillé la ville, Abdemelech & Jérémie furent épargnés. An du monde 3416, avant J. C. 584, & avant l'ere vulgaire 588.

ABDENAGO *ou* AZARIAS, (*Hiſt. Sainte.*) proche parent du roi Sédécias, fut un des trois jeunes Hébreux, compagnons de Daniel, qui furent jetés dans une fournaiſe ardente, pendant la captivité des Juifs à Babylone, pour n'avoir pas voulu ſe proſterner devant la ſtatue que Nabuchodonoſor avoit fait ériger, & qu'il vouloit qu'on adorât. Dieu les délivra miraculeuſement, en envoyant ſon ange, qui réprima l'ardeur des flammes, afin qu'ils n'en fuſſent point endommagés.

ABDERAME I, (*Hiſt. des califes.*) ſurnommé *Abdel*, c'eſt-à-dire, *le Juſte*, mérita ſans doute ce glorieux ſurnom par des actions que l'hiſtoire ne nous a pas tranſmiſes : car elle ne nous le peint que comme un conquérant qui dévaſte tous les pays qu'il ſoumet à ſa puiſſance. Il étoit petit-fils du calife Heſcham, de la race des Ommiades ; après la ruine de ſa famille en Aſie, les Sarraſins révoltés contre leur roi Joſeph, l'appellerent d'Afrique en Eſpagne, vers l'an 754. Il défit pluſieurs fois ce prince, & lui ayant ôté la vie dans le dernier combat qu'il lui livra, il prit le titre de roi de Cordoue, & celui de calife en 762. Il conquit ou plutôt il ravagea la Caſtille, l'Aragon, la Navarre, le Portugal. Aurélius, l'un des rois d'Eſpagne, acheta de lui la paix, en lui payant un tribut annuel de cent jeunes filles. *Abderame* bâtit la grande moſquée de Cordoue ; mais nous ne voyons rien dans tout cela qui mérite le ſurnom de *Juſte*. Il mourut en 790, laiſſant onze fils & neuf filles ; Oſman ſon fils lui ſuccéda. Il y a eu trois autres *Abderame*, rois de Cordoue, qui méritent à peine d'être nommés.

ABDERAME *ou* ABDALRAHMAN, (*Hiſt. des Sarraſins.*) général de Heſcham, calife des Sarraſins au huitieme ſiecle, conquit l'Eſpagne, pénétra en France avec une puiſſante armée, prit Bordeaux, dont il pilla & incendia les égliſes, vainquit Eudes, duc d'Aquitaine, traverſa le Poitou en conquérant dévaſtateur, & s'avança juſqu'à Tours. Charles Martel, ſecondé d'Eudes, que ſa défaite enflammoit d'une nouvelle ardeur contre *Abderame*, arrêta ſes conquêtes, & lui ôta la vie dans une bataille fameuſe, donnée près de Poitiers en 732.

ABDERAME, (*Hiſt. Mod.*) ſouverain de Safie, dans le royaume de Maroc, parvint à cette ſouveraineté en faiſant poignader ſon neveu Amedux qui la poſſédoit. Il jouit long-temps en paix du fruit de ſon crime. Il fut enfin aſſaſſiné à ſon tour par un jeune ſeigneur de ſa cour, nommé Ali-Ben-Guecimin, amant de ſa fille, qu'il connut par l'entremiſe d'un eſclave & même de ſa mere. *Abderame* inſtruit de l'intrigue de ce jeune homme, réſolut de s'en venger. La fille & la mere l'en avertirent, afin qu'il ſe tînt ſur ſes gardes. Il fit plus : ayant fait entrer dans ſes vues Johaja, un de ſes amis, ils poignarderent le roi dans la moſquée, lorſqu'il faiſoit ſa priere, vers l'an 1505.

ABDERE, (*Mythol.*) favori d'Hercule, fut mis en pieces par les jumens de Diomede. Pour en conſerver la mémoire, le héros jeta les fondemens d'une ville près de ſon tombeau, & lui donna ſon nom. Cette ville fut la patrie de Démocrite : ce qui ſuffit pour réfuter ce que l'on raconte communément de l'air contagieux d'*Abdere*, qui, dit-on, menoit à la folie & à la ſtupidité. Le rire du philoſophe n'étoit rien moins que celui d'un fou.

ABDERE, ABDERITES, ABDERITAINS, (*Hiſt. anc.*) *Abdere*, ville de Thrace, étoit ſi avilie chez le reſte des nations, par

la ſtupidité de ſes habitans, que Juvenal l'appelle *vervecum patria :* il n'eſt point de ſol aſſez ingrat qui ne donne quelquefois d'excellens fruits. Ce fut dans cette ville ſi ſtérile en génies, que Démocrite, Protagoras, Anaxarque, Hecatée, Nicenete & pluſieurs autres philoſophes célebres prirent naiſſance. Les *Abdérites*, quoique groſſiers & ſtupides, furent affligés d'une maladie qui ſemble avoir ſa ſource dans une imagination vive & bondiſſante, qui décele plus de légéreté que de peſanteur, & qui ſemble incompatible avec la ſtupidité. Lucien & pluſieurs autres écrivains aſſurent que dans un certain temps de l'année, ils étoient attaqués d'une fievre brûlante, accompagnée de tranſports au cerveau. Quoique leurs viſages fuſſent pâles & décharnés, leur folie n'étoit qu'une fureur poétique, qui les rendoit plus vifs & plus aimables. Ils couroient les rues ſans tenir de route certaine; ils récitoient avec enthouſiaſme les vers des plus fameux poëtes tragiques, & ils répétoient ſans ceſſe ce refrain : *ô amour, tyran des dieux & des hommes!* Cette exclamation fait préſumer que cette extravagance, qu'on attribue aux ardeurs brûlantes du ſoleil, n'étoit qu'une ivreſſe ou une fievre d'amour. Cette folie n'avoit rien de déshonorant à leurs yeux, ils la regardoient comme un tranſport divin, comme une ivreſſe ſainte qui élevoit leur eſprit vers le ciel. *Les Abdérites* appellerent Hyppocrate pour guérir Démocrite leur concitoyen, qu'ils traitoient d'inſenſé, parce qu'il rioit de leur folie. Ils prirent ces ris immodérés pour un accès de cette fievre dont ils étoient brûlés; mais le ſavant médecin les crut plus malades que lui. Le tableau qu'on nous a laiſſé des *Abdérites*, peut bien avoir été deſſiné par les Grecs, ingénieux à tout exagérer; on doit ſe précautionner, en les liſant, contre la ſéduction. Il ne faut qu'un imbécile dans une contrée, pour lui attirer le mépris & le ſarcaſme de tous ſes voiſins. *(T—N.)*

* ABDERITES, habitans d'Abdere. *Voyez* ABDERE.

ABDEST, ſ. m. mot qui dans la langue Perſane ſignifie proprement l'eau qui ſert à laver les mains : mais il ſe prend par les Perſans & par les Turcs pour la purification légale; & ils en uſent avant que de commencer leurs cérémonies religieuſes. Ce mot eſt compoſé d'*ab* qui ſignifie de l'eau, & d'*eſt* la main. Les Perſans, dit Olearius, paſſent la main mouillée deux fois ſur leur tête depuis le cou juſqu'au front, & enſuite ſur les piés juſqu'aux chevilles : mais les Turcs verſent de l'eau ſur leur tête, & ſe lavent les piés trois fois. Si néanmoins ils ſe ſont lavé les piés le matin avant que de mettre leur chauſſure, ils ſe contentent de mouiller la main, & de la paſſer pardeſſus cette chauſſure depuis les orteils juſqu'à la cheville du pié. *(G)*

ABDIAS de Babylone, *(Hiſt. eccléſ.)* eſt auteur d'une *Hiſtoire du combat des Apôtres.* Il nous dit dans ſa préface qu'il avoit vu Jeſus-Chriſt; qu'il étoit du nombre des ſoixante & douze diſciples; qu'il ſuivit en Perſe S. Simon & S. Jude, qui l'ordonnerent premier évêque de Babylone. Mais en même temps il cite Hégéſippe, qui n'a vécu que cent trente ans après l'aſcenſion de Jeſus-Chriſt, & veut nous faire accroire qu'ayant écrit lui-même en Hébreu, ſon ouvrage a été traduit en Grec par un nommé Eutrope, ſon diſciple; & du Grec en Latin, par Jules Africain, qui vivoit en 221. Ces contradictions ſont moins propres à conſtater l'authenticité de ſon hiſtoire, qu'à le faire regarder comme un impoſteur auſſi mal-adroit qu'impudent. Cependant Wolfang Lazius, qui déterra le manuſcrit de cet ouvrage dans le monaſtere d'Oſſiak en Carinthie, le fit imprimer à Baſle en 1551, comme un monument précieux. Il y en a eu pluſieurs autres éditions, ſans que cette hiſtoire en ait acquis plus d'autorité auprès des critiques ſenſés.

ABDIAS, *(Hiſt. Sainte.)* le quatrieme des douze petits prophetes, vivoit ſous le regne d'Ezéchias, vers l'an 726 avant Jeſus-Chriſt. Il prédit la ruine des Iduméens & le retour de la captivité de Juda, la venue du Meſſie & la vocation des Gentils; mais ces dernieres prédictions ne paroiſſent pas auſſi claires que les premieres. Il ne faut pas le confondre avec pluſieurs autres *Abdias*, dont il eſt parlé dans l'Ecriture : ſavoir, 1. un certain *Abdias*, intendant de la maiſon d'Achab, qui cacha dans une caverne d'une montagne à laquelle il donna ſon nom, cent prophetes pour les ſouſtraire à la fureur

Digitized by Google

de Jézabel ; 2. un intendant des finances de David ; 3. un des généraux d'armée du même roi ; 4. & un lévite qui rétablit le temple ſous le regne de Joſias.

ABDICATION, ſ. f. acte par lequel un magiſtrat ou une perſonne en charge y renonce, & s'en démet avant que le terme légal de ſon ſervice ſoit expiré. *Voyez* RENONCIATION.

* Ce mot eſt dérivé d'*abdicare*, compoſé de *ab*, & de *dicere*, déclarer.

On confond ſouvent l'*abdication* avec la *réſignation* : mais à parler exactement, il y a de la différence. Car l'*abdication* ſe fait purement & ſimplement, au lieu que la *réſignation* ſe fait en faveur de quelque perſonne tierce. *Voyez* RÉSIGNATION.

En ce ſens on dit que Dioclétien & Charles V *abdiquerent* la couronne, & que Philippe IV, roi d'Eſpagne, la *réſigna*. Le Parlement d'Angleterre a décidé que la violation des loix faites par le roi Jacques, en quittant ſon Royaume, ſans avoir pourvu à l'adminiſtration néceſſaire des affaires pendant ſon abſence, emportoit avec elle l'*abdication* de la couronne : mais cette déciſion du Parlement eſt-elle bien équitable ?

ABDICATION *dans le droit civil*, ſe prend particuliérement pour l'acte par lequel un pere congédie & déſavoue ſon fils, & l'exclut de ſa famille. En ce ſens, ce mot eſt ſynonyme au mot Grec ἀποκήρυξις, & au mot Latin, *à familia alienatio*, ou quelquefois *ablegatio* & *negatio*, & eſt oppoſé à *adoption*. Il differe de l'*exhérédation*, en ce que l'*abdication* ſe faiſoit du vivant du pere, au lieu que l'*exhérédation* ne ſe faiſoit qu'à la mort. Ainſi quiconque étoit *abdiqué*, étoit auſſi *exhérédé*, mais non *vice versâ*. *Voyez* EXHÉRÉDATION.

L'*abdication* ſe faiſoit pour les mêmes cauſes que l'*exhérédation*.

ABDICATION s'eſt dit encore de l'action d'un homme libre qui renonçoit à ſa liberté, & ſe faiſoit volontairement eſclave ; & d'un citoyen Romain qui renonçoit à cette qualité, & aux privileges qui y étoient attachés.

ABDICATION, *au Palais*, eſt auſſi quelquefois ſynonyme à *abandonnement*. *Voyez* ABANDONNEMENT. *(H)*

ABDISSI, ABDISU *ou* ABDIESU, *(Hiſt. Eccléſ.)* patriarche de Muzal, vint du fond de la Syrie orientale rendre ſes hommages au pape Pie IV, qui lui donna le pallium, le 7 Mars 1562. Ce prélat ſavant dans les langues orientales & dans la théologie, envoya ſa profeſſion de foi au concile de Trente, qui l'approuva ; & par un juſte retour, il tâcha de faire obſerver, dans les pays de ſa juriſdiction, les déciſions de ce concile.

ABDOLONIME, *(Hiſt. de Sidon.)* ce phénicien nous fournit un exemple des caprices de la fortune qui fuit ceux qui la cherchent, & qui cherche celui qui la fuit. Alexandre, conquérant de Tyr, avoit arraché le ſceptre des mains de Straton, roi des Sidoniens, pour le punir d'avoir embraſſé le parti de Darius. Il fallut lui donner un ſucceſſeur, & ce fut Epheſtion qui fut chargé de choiſir celui qui lui paroîtroit le plus digne. Le trône fut offert à deux freres, qui par leur naiſſance & leurs richeſſes étoient les plus conſidérables du pays ; ils parurent en être dignes par le refus qu'ils firent d'y monter : ils alléguerent que n'étant point du ſang des rois, ils n'avoient aucun titre pour aſpirer au rang ſuprême. Epheſtion, étonné de cette modération, s'écria : *ô ames héroïques ! qui comprenez qu'il y a plus de gloire à refuſer le trône qu'à y monter, je ne puis vous donner un plus grand témoignage de mon eſtime & de ma confiance, que de vous déférer l'honneur de nommer vous-mêmes un roi.* Ces deux illuſtres citoyens ne jeterent point les yeux ſur ces hommes rampans, qui à force de baſſeſſes s'inſinuent dans la faveur du maître & de ſes premiers eſclaves ; & ne conſultant que l'intérêt & l'honneur de leur patrie, ils déſignent un deſcendant fort éloigné des anciens rois de Sidon. C'étoit *Abdolonime*, qui, obligé de cultiver ſon champ pour ſubſiſter, vivoit ignoré & ſans ambition ; ſa probité ennemie de l'intrigue & des baſſeſſes, l'avoit laiſſé languir dans l'indigence ; & occupé de détails champêtres, il avoit preſque oublié la nobleſſe de ſon origine. Les deux freres qui avoient préparé ſon élévation, furent chargés de lui en porter la nouvelle ; ils le trouverent puiſant de l'eau pour arroſer ſon jardin, l'un d'eux lui adreſſa ces paroles : *vertueux Abdolonime, dépouillez vous de ces vête-*

mens vils & groſſiers, pour vous revêtir de la pourpre; c'eſt vous qu'on a choiſi pour roi de Sidon, prenez un extérieur & des ſentimens conformes à votre nouvelle dignité: ſongez que pour vous en rendre digne, il faut vous ſouvenir du néant dont vous venez d'être tiré; c'eſt à l'indigence vertueuſe que le vainqueur des Sidoniens défere aujourd'hui l'honneur de les gouverner.

Abdolonime étonné, croit être ſéduit par l'illuſion d'un ſonge; il ſe perſuade qu'abuſant de ſa miſere, on veut le faire ſervir à la dériſion publique; mais raſſuré par les ſermens des deux freres, il s'abandonne à leurs promeſſes. On le dépouille de ſes haillons, on le purifie & on le revêt de la pourpre des rois. Alexandre l'appelle à ſa cour pour jouir de ſa ſurpriſe: il y paroît avec une robe parſemée d'or; les courtiſans ſcandaliſés de ſa pauvreté, murmuroient en ſecret de ſe voir réduits à ſe proſterner devant un maître vieilli dans les travaux ruſtiques. Le héros Macédonien en conçut une plus haute idée; frappé de l'aſſurance de ſon maintien & de la nobleſſe de ſes traits, il lui dit: *je voudrois bien ſavoir avec quelle patience vous avez ſupporté la pauvreté? Plût aux Dieux*, lui répondit Abdolonime, *que je puiſſe porter la couronne avec autant de force que j'ai ſupporté la miſere; mon induſtrie laborieuſe a fourni à tous mes beſoins, & tant que je n'ai rien poſſédé, j'ai trouvé l'abondance dans la modération de mes deſirs.* Le monarque diſpenſateur des trônes, fut charmé de ſa réponſe: il lui fit donner tous les tréſors de Straton, auxquels il ajouta une portion des dépouilles des Perſes. L'hiſtoire garde un profond ſilence ſur la maniere dont il gouverna ſon peuple. *(T—N.)*

ABDOMEN, ſ. m. ſignifie le *bas ventre*, c'eſt-à-dire, cette partie du corps qui eſt compriſe entre le thorax & les hanches. *Voyez* VENTRE.

Ce mot eſt purement latin, & eſt dérivé d'*abdere*, cacher, ſoit parce que les principaux viſceres du corps ſont contenus dans cette partie, & y ſont, pour ainſi dire, cachés, ſoit parce que cette partie du corps eſt toujours couverte & cachée à la vue; au lieu que la partie qui eſt au deſſus, ſavoir le thorax, eſt ſouvent laiſſée à nu. D'autres croient que le mot *abdomen* eſt compoſé de *abdere* & d'*omentum*, parce que l'*omentum* ou l'épiploon eſt une des parties qui y ſont contenues. D'autres regardent ce mot comme un pur paronymon ou terminaiſon d'*abdere*, principalement de la maniere dont on le lit dans quelques anciens gloſſaires, où il eſt écrit *abdumen*, qui pourroit avoir été formé de *abdere*, comme *legumen* de *legere*, l'*o* & l'*u* étant ſouvent mis l'un pour l'autre.

Les Anatomiſtes diviſent ordinairement le corps en trois régions ou ventres; la tête, le thorax ou la poitrine, & l'*abdomen* qui fait la partie inférieure du tronc, & qui eſt terminé en haut par le diaphragme, & en bas par la partie inférieure du baſſin des os innominés. *Voyez* CORPS.

L'*abdomen* eſt doublé intérieurement d'une membrane unie & mince appellée *péritoine*, qui enveloppe tous les viſceres contenus dans l'*abdomen*, & qui les retient à leur place. Quand cette membrane vient à ſe rompre ou à ſe dilater, il arrive ſouvent que les inteſtins & l'épiploon s'engagent ſeuls ou tous deux enſemble dans les ouvertures du bas-ventre, & forment ces tumeurs qu'on appelle *hernies* ou *deſcentes*. *Voyez* PÉRITOINE & HERNIE.

Les muſcles de l'*abdomen* ſont au nombre de dix, cinq de chaque côté; non ſeulement ils défendent les viſceres, mais ils ſervent par leur contraction & dilatation alternative à la reſpiration, à la digeſtion, & à l'expulſion des excrémens. Par la contraction de ces muſcles, la cavité de l'*abdomen* eſt reſſerrée, & la deſcente des matieres qui ſont contenues dans l'eſtomac & dans les inteſtins, eſt facilitée. Ces muſcles ſont les antagoniſtes propres des ſphincters de l'anus & de la veſſie, & chaſſent par force les excrémens contenus dans ces parties, comme auſſi le fœtus dans l'accouchement. *Voyez* MUSCLE, RESPIRATION, DIGESTION, ACCOUCHEMENT, *&c.*

Ces muſcles ſont les deux obliques deſcendans, & les deux obliques aſcendans, les deux droits, les deux tranſverſaux & les deux pyramidaux. *V.* OBLIQUE, DROIT, PYRAMIDAL, *&c.*

On diviſe la circonférence de l'*abdomen* en régions: antérieurement on en compte

Digitized by Google

trois ; ſavoir, la région épigaſtrique ou ſupérieure, la région ombilicale ou moyenne, & la région hypogaſtrique ou inférieure : poſtérieurement on n'en compte qu'une ſous le nom de *région lombaire*. *Voyez* ÉPIGASTRIQUE, OMBILICAL, *&c.*

On ſubdiviſe chacune de ces régions en trois, ſavoir, en une moyenne & deux latérales ; l'épigaſtrique en épigaſtre & en hypocondre ; l'ombilicale en ombilicale proprement dite, & en flancs ; l'hypogaſtrique en pubis & en aînes ; la lombaire en lombaires proprement dites & en lombes. *Voyez* ÉPIGASTRE, HYPOCONDRE, *&c.*

Immédiatement au deſſous des muſcles ſe préſente le péritoine, qui eſt une eſpece de ſac qui recouvre toutes les parties renfermées dans l'*abdomen*.

On apperçoit ſur ce ſac ou dans ſon tiſſu cellulaire antérieurement les vaiſſeaux ombilicaux, l'ouraque, la veſſie. *Voyez* OMBILICAL, OURAQUE, *&c.*

Lorſqu'il eſt ouvert, on voit l'épiploon, les inteſtins, le méſentere, le ventricule, le foie, la véſicule du fiel, la rate, les reins, le pancréas ; les véſicules ſéminaires dans l'homme ; la matrice, les ligamens, les ovaires, les trompes, *&c.* dans la femme ; la portion inférieure de l'aorte deſcendante, la veine-cave aſcendante, la veine-porte hépatique, la veine-porte ventrale, les arteres cœliaque, méſentérique, ſupérieure & inférieure, les émulgentes, les hépatiques, les ſpléniques, les ſpermatiques, *&c.* les nerfs ſtomachiques qui ſont des productions de la huitieme paire, & d'autres du nerf intercoſtal, *&c.* *Voyez* ÉPIPLOON, INTESTIN, MÉSENTERE, *&c.* *(L)*

ABDON, *(Hiſt. Sainte.)* fils d'Illel, de la tribu d'Ephraïm, le dixieme juge d'Iſraël, ſuccéda à Ahialon, l'an du monde 2840, & jugea Iſraël pendant huit ans. Il eut une belle & nombreuſe poſtérité compoſée de quarante fils, & de trente petits-fils, qu'il eut la ſatisfaction de voir preſque tous établis. Il mourut l'an du monde 2856, & fut enterré à Pharaton, dans le lot d'Ephraïm, qui étoit le lieu de ſa naiſſance.

L'écriture fait mention de pluſieurs autres *Abdon* : 1. *Abdon* de la tribu de Benjamin, & fils de Jehiel ; 2. *Abdon*, fils d'Abigabaon & de Maacha ; 3. *Abdon*, fils de Micha, qui fut envoyé par le roi Joſias à la propheteſſe Holda, pour lui demander ſon avis ſur le livre de la loi qui avoit été trouvé dans le temple.

* ABDON, *(Géogr. Sacr.)* en Hébreu עכרן ; c'étoit une ville de la tribu d'Aſſer, aſſignée aux lévites. Euſebe a mal écrit ce mot, lorſqu'il a mis dans ſon dictionnaire ΑΡΔΩΜ ; c'eſt ce qui paroît par la maniere dont les lettres ſont placées, & par la verſion de S. Jerôme. Il paroît pourtant que Euſebe a écrit ΑΒΔΩΜ *ou* ΑΒΔΩΝ ; mais le trait de deſſous ayant été ôté de la lettre Β, il n'en eſt reſté que le Ρ, & delà on écrit ΑΡΔΩΜ pour ΑΒΔΩΜ. Il eſt ſurprenant qu'on ne trouve pas cette ville parmi celles qui furent aſſignées à la tribu d'Aſſer. Acco étoit auſſi une ville de la tribu d'Aſſer, comme cela paroît par *Juges*, *v. 31.* Achlab & Chalba l'étoient auſſi ; cependant elles ne ſe trouvent point parmi les villes d'Aſſer, dont il eſt fait mention dans Joſué. La verſion grecque rend ce nom par celui de Αβδὼ & Αρδὼν & Δωδὼν, au *chapitre xxj. de Joſué*, *v. 30* ; & par celui de Ραβωθ, *chron. vj*, *74*, dans quelques manuſcrits. Les interpretes Grecs même ne paroiſſent point avoir parlé d'une ville de ce nom, parmi celles qui furent aſſignées à la tribu d'Aſſer. Ils parlent bien d'une ville appellée Ραββὶθ, qui eſt nommée en Hébreu *Harabbith*, הרבית ; mais celle-ci étoit dans la portion qui fut aſſignée à la tribu d'Iſſachar. Il paroît que cette ville de עכרין, pourroit être la même que celle de עברין, qui eſt marquée parmi les villes d'Aſſer. On ne ſauroit dire beaucoup de choſes ſur cette ville, puiſqu'on ne peut tirer ni des livres ſacrés, ni des autres monumens de l'antiquité, rien qui puiſſe fournir de quoi faire une deſcription étendue de cet endroit. On a donc lieu d'être ſurpris de ce qu'on a placé cette ville dans les cartes géographiques, près d'un fleuve, à peu de diſtance de Tyr & à l'orient de Sarepta. D'où cela paroît-il ? quel auteur en a parlé ? quel témoignage produit-on pour affirmer que cette ville étoit dans cet endroit ? On ne ſait rien là-deſſus, ſi ce n'eſt que cette ville étoit dans la tribu d'Aſſer, & qu'elle fut donnée aux lévites. Il ſeroit à ſouhaiter, dit M. Reland, que nous n'euſſions lieu

de nous plaindre qu'au ſujet de cet endroit. Nous voyons que la même choſe s'eſt pratiquée à l'égard d'autres lieux, dont la ſituation n'eſt pas plus certaine. Nous préférerons toujours peu de témoignages, pourvu qu'ils ſoient certains, à un nombre innombrable qui ſeroient incertains.

ABDUCTEUR, ſ. m. pris adj. nom que les Anatomiſtes donnent à différens muſcles deſtinés à éloigner les parties auxquelles ils ſont attachés, du plan que l'on imagine diviſer le corps en deux parties égales & ſymmétriques, ou de quelqu'autre partie avec laquelle ils les comparent. *V.* MUSCLE.

Ce mot vient des mots latins *ab*, de, & *ducere*, mener: les antagoniſtes des *abducteurs* ſont appellés *adducteurs*. *V.* ADDUCTEUR & ANTAGONISTE.

Les *abducteurs* du bras. *V.* SOUSÉPINEUX & PIÉ.

L'*abducteur* du pouce. *V.* THENAR.

Abducteur des doigts. *V.* INTEROSSEUX.

L'*abducteur* du doigt auriculaire ou l'hypothenar, ou le petit hypothenar de M. Winſlow, vient de l'os piſiforme, du gros ligament du carpe, & ſe termine à la partie interne de la baſe de la premiere phalange du petit doigt. *Anat. Pl. VI, fig. 1.* Ω.

ABDUCTION, ſ. f. nom dont ſe ſervent les Anatomiſtes pour exprimer l'action par laquelle les *muſcles abducteurs* éloignent une partie d'un plan qu'ils ſuppoſent diviſer le corps humain dans toute ſa longueur en deux parties égales & ſymmétriques, ou de quelqu'autre partie avec laquelle ils les comparent. *(L)*

ABDUCTION, ſ. f. *en Logique*, eſt une façon d'argumenter que les Grecs nomment *apogage*, où le grand terme eſt évidemment contenu dans le moyen terme, mais où le moyen terme n'eſt pas intimement lié avec le petit terme; de ſorte qu'on vous accorde la majeure d'un tel ſyllogiſme, tandis qu'on vous oblige à prouver la mineure, afin de développer davantage la liaiſon du moyen terme avec le petit terme. Ainſi dans ce ſyllogiſme,

Tout ce que Dieu a révélé eſt très-certain:
Or Dieu nous a révélé les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation;
Donc ces myſteres ſont très-certains.

la majeure eſt évidente; c'eſt une des premieres vérités que l'eſprit ſaiſit naturellement, ſans avoir beſoin de preuve. Mais la mineure ne l'eſt pas, à moins qu'on ne l'étaie, pour ainſi dire, de quelques autres propoſitions propres à répandre ſur elle leur évidence. *(X)*

ABDYRMACHIDES, *(Hiſt. anc.)* Les *Abdyrmachides*, peuples de l'ancienne Lybie, ne nous ſont connus que par Silius, qui nous apprend qu'ils tiroient leur nom d'un vêtement qui leur étoit particulier, qu'ils appelloient *abdermnih*. Ils habitoient près des embouchures du Nil: & quoiqu'ils fuſſent tous ſoldats, ils n'avoient d'autre arme qu'un cimeterre dont ils ſe ſervoient avec beaucoup de dextérité: ils vivoient pauvres, ſi l'on peut qualifier ainſi un peuple ſans beſoins. Ils ne connoiſſoient ni les riches ameublemens, ni les étoffes précieuſes, ni la délicateſſe de la table; & différens des Egyptiens leurs voiſins, ils ſe contentoient des productions de leur ſol. Leurs femmes portoient à chaque bras une chaîne de cuivre, qui faiſoit leur parure. Les filles, avant d'entrer dans la couche nuptiale, étoient préſentées au roi, qui avoit le privilege de cueillir la fleur de leur virginité. Si la nation étoit nombreuſe, on en doit conclure que l'exercice de la royauté étoit fort pénible. *(T.—N.)*

* ABÉATES, ſ. m. pl. habitans d'Abée dans le Péloponeſe; ceux d'Abée ou Aba dans la Phocide s'appelloient *Abantes*. *Voy.* ABANTES.

ABÉCÉDAIRE, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Botaniq.)* Nous traduiſons ainſi le nom latin *Abcdaria*, que Rumphe a donné à une plante de l'iſle Ternate, & dont il a publié une bonne figure, quoique incomplette, à la *planche 65 du ſixieme volume de ſon Herbier, pag. 145*. Les habitans de Ternate l'appellent *juba-goratsji*, c'eſt-à-dire, *tête-jaune*, à cauſe de la couleur de ſes fleurs. Les Malays lui donnent le nom de *daun-lada*, c'eſt-à-dire, *herbe poivrée ou piquante*.

Cette plante qui n'a point encore été déterminée par les botaniſtes modernes, nous paroît être du même genre que l'*eupatoriophalacron*, & différente de l'acmella dont elle eſt une eſpece. Elle eſt annuelle,

à racines fibreuſes, ne durant guere plus de quatre mois, haute de trois piés environ, foible, couchée, finueuſe, & croiſſant le long des chemins, dans les lieux incultes, arides, entre les rochers qui bordent les rivieres des Iſles Moluques; on la cultive auſſi quelquefois, alors elle prend un peu plus de force & de grandeur: ſes branches ſont menues, foibles, cylindriques, oppoſées ainſi que ſes feuilles qu'on peut comparer en quelque ſorte à celles de l'ortie blanche ou de l'archangélique, mais elles ont juſqu'à cinq pouces de longueur ſur deux de largeur; elles ſont portées ſur un long pédicule, & toutes pointillées, c'eſt-à-dire, percées de petits trous, ou plutôt ſemées de petites véſicules huileuſes, qui, regardées à l'oppoſé de la lumiere, la laiſſent paſſer, comme font les feuilles de l'*eupatoriophalacron*, de l'œillet-d'inde, *tagetes*, de l'oranger, du millepertuis & de beaucoup d'autres plantes.

De l'aiſſelle des branches & des feuilles, & du bout même de chaque branche, il ſort un long pédicule ſurmonté d'une tête conique, formée de l'aſſemblage d'environ vingt-cinq fleurs jaunes, enveloppées dans un calice commun aſſez petit & compoſé de cinq à ſix feuilles. Chaque fleur ou fleuron ſurmonte un ovaire qui eſt ſéparé de ſes voiſins par une écaille menue, & qui devient en mûriſſant une graine menue, griſe, qui, tombant à terre, germe auſſi-tôt & reproduit une nouvelle plante qui remplace la premiere.

Qualités. Toute cette plante a une ſaveur âcre & piquante, beaucoup plus pénétrante dans ſes têtes de fleurs, & comparable à celle de la pyrethre ou de l'écorce de bigarrade, mais ſans odeur. Lorſqu'on mâche ſes têtes ou ſa racine, la langue éprouve une ſenſation ſtimulante, qui fait l'effet d'un corroſif, & qui lui procure une volubilité ſinguliere.

Uſages. Les maîtres de langues Ethiopiens mettent à profit cette propriété, pour délier la langue des enfans qui ont de la peine à prononcer certaines lettres Arabes difficiles, comme le *tſcha* & le *za*; à cet effet, ils leur font mâcher des têtes ou des racines de cette plante, ſeule ou mêlée avec l'arec; c'eſt de cet uſage que Rumphe lui a donné le nom d'*Abécédaire*, au lieu de celui de *daun-murit*, c'eſt-à-dire, *herbe des enfans*, que les Malays lui donnent ainſi qu'à l'eſpece de bidens, dont Rumphe donne la figure à la *planche 15* de ce même volume, ſous le nom d'*agrimmia molucca*.

Remarque. L'*Abécédaire* eſt bien évidemment de la famille des plantes à fleurs compoſées, & de la ſection des bidens; mais, quoiqu'elle ait plus de rapport avec l'*acmella* ou l'*eupatoriophalacron*, qu'avec aucune autre plante de cette ſection, on ne peut cependant pas aſſurer poſitivement qu'elle ſoit de ce genre ou de tout autre, que l'on n'ait vérifié 1°. ſi elle a des demi-fleurons dans ſes têtes de fleurs; 2°. ſi elle a un calice particulier ſur chaque ovaire; 3°. ſi chaque graine eſt nue ou couronnée de piquans; toutes particularités eſſentielles, & que Rumphe a laiſſées à l'écart. (*M.* ADANSON.)

ABÉCÉDAIRE, adjectif dérivé du nom des quatre premieres lettres de l'Alphabet *A*, *B*, *C*, *D*; il ſe dit des ouvrages & des perſonnes. M. Dumas, inventeur du bureau typographique, a fait des livres abécédaires fort utiles, c'eſt-à-dire, des livres qui traitent des lettres par rapport à la lecture, & qui apprennent à lire avec facilité & correctement.

ABÉCÉDAIRE, eſt différent d'*alphabétique*. *Abécédaire* a rapport au fond de la choſe, au lieu qu'*alphabétique* ſe dit par rapport à l'ordre. Les Dictionnaires ſont diſpoſés ſelon l'ordre *alphabétique*, & ne ſont pas pour cela des ouvrages *abécédaires*.

Il y a en Hébreu des Pſeaumes, des Lamentations, & des Cantiques, dont les verſets ſont diſtribués par ordre *alphabétique*: mais je ne crois pas qu'on doive pour cela les appeller des ouvrages *abécédaires*.

ABÉCÉDAIRE, ſe dit auſſi d'une perſonne qui n'eſt encore qu'à l'*A*, *B*, *C*. *C'eſt un docteur abécédaire*, c'eſt-à-dire, qui commence, qui n'eſt pas encore bien ſavant. On appelle auſſi *abécédaires* les perſonnes qui montrent à lire. Ce mot n'eſt pas fort uſité. (*F*)

ABÉ, ſ. f. ouverture pratiquée à la baie d'un moulin, par laquelle l'eau tombe ſur la grande roue & fait moudre. Cette ouverture s'ouvre & ſe ferme avec des pales ou lamoirs.

ABÉE,

Digitized by Google

* ABEE, *(Géogr.)* ville de Grece dans la Phocide : c'eſt ABA dont il eſt parlé dans ce *Dict.* Nous ajouterons ſeulement qu'Apollon y avoit un temple très-renommé par ſes oracles.

ABÉE, *(Géogr.)* ancienne ville du Péloponeſe, ſur le golfe Meſſéniaque : c'étoit la derniere ville des Meſſéniens du côté de la Laconie. Quelques Géographes l'ont confondue mal-à-propos avec une autre ville nommée indifféremment *Thuria* & *Æpea*, ſituée auſſi dans le golfe Meſſéniaque. Mais *Abée (Abea)* & *Æpea* étoient deux villes ſi diſtinctes l'une de l'autre, qu'il y en avoit entr'elles une autre qu'on nommoit *Pharæ* ou *Pheræ*. *Long.* 49. 50. *lat. ſept.* 35. 10. ſelon Ptolomée.

Pauſanias met une autre ABÉE dans la Locride Epicnemidienne ; & Etienne le géographe en met encore une dans la Carie : c'eſt une erreur chez ce dernier.

ABEILLE, *(Aſtronomie.)* conſtellation méridionale : on l'appelle auſſi *mouche*, en latin *muſca* ou *apis* ; on ne la voit point en Europe. Elle ne renferme que quatre étoiles remarquables, dont une eſt de la troiſieme ou quatrieme grandeur ; les autres ſont plus petites. La principale étoile eſt marquée dans le *Catalogue d'étoiles* de M. l'abbé de la Caille, pour 1750, à 185° 38′ 44″ d'aſcenſion droite, & à 67° 45′ 15″ de déclinaiſon auſtrale. *(M. DE LA LANDE.)*

ABEILLE, ſ. f. *apis, is ; (terme de Blaſon.)* mouche à miel : ſa ſituation eſt d'être montante & volante.

L'*abeille* étant laborieuſe & ſoumiſe à ſon roi, eſt l'hiéroglyphe du travail & de l'obéiſſance. Barberin de Reignac en Saintonge, originaire de Florence ; *d'azur à trois abeilles d'or. (G. D. L. T.)*

ABEILLE, ſ. f. inſecte de l'eſpece des mouches. Il y en a de trois ſortes : la premiere & la plus nombreuſe des trois eſt l'*abeille commune* : la ſeconde eſt moins abondante ; ce ſont les *faux-bourdons* ou mâles : enfin la troiſieme eſt la plus rare, ce ſont les *femelles*.

Les *abeilles femelles* que l'on appelle *reines* ou *meres abeilles*, étoient connues des anciens ſous le nom de *rois des abeilles*, parce qu'autrefois on n'avoit pas diſtingué leur ſexe : mais aujourd'hui il n'eſt plus équivoque. On les a vu pondre des œufs, & on en trouve auſſi en grande quantité dans leur corps. Il n'y a ordinairement qu'une *reine* dans une ruche ; ainſi il eſt très-difficile de la voir : cependant on pourroit la reconnoître aſſez aiſément, parce qu'elle eſt plus grande que les autres ; ſa tête eſt plus allongée, & ſes ailes ſont très-courtes par rapport à ſon corps ; elles n'en couvrent guere que la moitié ; au contraire celles des autres *abeilles* couvrent le corps en entier. La reine eſt plus longue que les mâles : mais elle n'eſt pas auſſi groſſe. On a prétendu autrefois qu'elle n'avoit point d'aiguillon : cependant Ariſtote le connoiſſoit ; mais il croyoit qu'elle ne s'en ſervoit jamais. Il eſt aujourd'hui très-certain que les *abeilles* femelles ont un aiguillon même plus long que celui des ouvrieres ; cet aiguillon eſt recourbé. Il faut avouer qu'elles s'en ſervent fort rarement, ce n'eſt qu'après avoir été irritées pendant long-temps : mais alors elles piquent avec leur aiguillon, & la piquure eſt accompagnée de venin comme celle des *abeilles* communes. Il ne paroît pas que la mere *abeille* ait d'autre emploi dans la ruche que celui de multiplier l'eſpece, ce qu'elle fait par une ponte fort abondante ; car elle produit dix à douze mille œufs en ſept ſemaines, & communément trente à quarante mille par an.

On appelle les *abeilles* mâles *faux-bourdons*, pour les diſtinguer de certaines mouches que l'on connoît ſous le nom de *bourdons*. *Voyez* BOURDON.

On ne trouve ordinairement des mâles dans les ruches que depuis le commencement ou le milieu du mois de Mai juſques vers la fin du mois de Juillet ; leur nombre ſe multiplie de jour en jour pendant ce temps, à la fin duquel ils périſſent ſubitement de mort violente, comme on le verra dans la ſuite.

Les mâles ſont moins grands que la reine, & plus grands que les ouvrieres ; ils ont la tête plus ronde, ils ne vivent que de miel, au lieu que les ouvrieres mangent ſouvent de la cire brute. Dès que l'aurore paroît, celles-ci partent pour aller travailler, les mâles ſortent bien plus tard ; & c'eſt ſeulement pour voltiger autour de la ruche, ſans travailler. Ils rentrent avant le ſerein & la

fraîcheur du ſoir ; ils n'ont ni aiguillon, ni patelles, ni dents ſaillantes comme les ouvrieres. Leurs dents ſont petites, plates & cachées, leur trompe eſt auſſi plus courte & plus déliée : mais leurs yeux ſont plus grands & beaucoup plus gros que ceux des ouvrieres : ils couvrent tout le deſſus de la partie ſupérieure de la tête, au lieu que les yeux des autres forment ſimplement une eſpece de bourlet de chaque côté.

On trouve dans certains temps des faux-bourdons qui ont à leur extrêmité poſtérieure deux cornes charnues auſſi longues que le tiers ou la moitié de leur corps : il paroît auſſi quelquefois entre ces deux cornes un corps charnu qui ſe recourbe en haut. Si ces parties ne ſont pas apparentes au dehors, on peut les faire ſortir en preſſant le ventre du faux-bourdon ; ſi on l'ouvre, on voit dans des vaiſſeaux & dans des réſervoirs une liqueur laiteuſe, qui eſt vraiſemblablement la liqueur ſéminale. On croit que toutes ces parties ſont celles de la génération ; car on ne les trouve pas dans les *abeilles* meres, ni dans les ouvrieres. L'unique emploi que l'on connoiſſe aux mâles, eſt de féconder la reine ; auſſi dès que la ponte eſt finie, les *abeilles* ouvrieres les chaſſent & les tuent.

Il y a des *abeilles* qui n'ont point de ſexe. En les diſſéquant on n'a jamais trouvé dans leurs corps aucune partie qui eût quelque rapport avec celles qui caractériſent les *abeilles mâles* ou les *femelles*. On les appelle *mulets* ou *abeilles communes*, parce qu'elles ſont en beaucoup plus grand nombre que celles qui ont un ſexe. Il y en a dans une ſeule ruche juſqu'à quinze ou ſeize mille, & plus ; tandis qu'on n'y trouve quelquefois que deux ou trois cents mâles, quelquefois ſept ou huit cents, ou mille au plus.

On déſigne auſſi les *abeilles communes* par le nom d'*ouvrieres*, parce qu'elles ſont tout l'ouvrage qui eſt néceſſaire pour l'entretien de la ruche, ſoit la récolte du miel & de la cire, ſoit la conſtruction des alvéoles ; elles ſoignent les petites *abeilles* : enfin elles tiennent la ruche propre, & elles écartent tous les animaux étrangers qui pourroient être nuiſibles. La tête des *abeilles communes* eſt triangulaire ; la pointe du triangle eſt formée par la rencontre de deux dents poſées horizontalement l'une à côté de l'autre, longues, ſaillantes & mobiles. Ces dents ſervent à la conſtruction des alvéoles : auſſi ſont-elles plus fortes dans les *abeilles ouvrieres* que dans les autres. Si on écarte ces deux dents, on voit qu'elles ſont comme des eſpeces de cuillers dont la concavité eſt en dedans. Les *abeilles* ont quatre ailes, deux grandes & deux petites ; en les levant, on trouve de chaque côté auprès de l'origine de l'aile de deſſous en tirant vers l'eſtomac, une ouverture reſſemblante à une bouche ; c'eſt l'ouverture de l'un des poumons : il y en a une autre ſous chacune des premieres jambes, de ſorte qu'il y a quatre ouvertures ſur le corcelet. (*Voy.* CORCELET), & douze autres de part & d'autre ſur les ſix anneaux qui compoſent le corps : ces ouvertures ſont nommées *ſtigmates*. *Voyez* STIGMATES.

L'air entre par ces ſtigmates, & circule dans le corps par le moyen d'un grand nombre de petits canaux ; enfin il en ſort par les pores de la peau. Si on tiraille un peu la tête de l'*abeille*, on voit qu'elle ne tient à la poitrine ou corcelet que par un cou très-court, & le corcelet ne tient au corps que par un filet très-mince. Le corps eſt couvert en entier par ſix grandes pieces écailleuſes, qui portent en recouvrement l'une ſur l'autre, & forment ſix anneaux qui laiſſent au corps toute ſa ſoupleſſe. On appelle *antennes* (*Voyez* ANTENNES.) ces eſpeces de cornes mobiles & articulées qui ſont ſur la tête, une de chaque côté ; les antennes des mâles n'ont que onze articulations, celles des autres en ont quinze.

L'*abeille* a ſix jambes placées deux à deux en trois rangs ; chaque jambe eſt garnie à l'extrêmité de deux grands ongles & de deux petits, entre leſquels il y a une partie molle & charnue. La jambe eſt compoſée de cinq pieces, les deux premieres ſont garnies de poils ; la quatrieme piece de la ſeconde & de la troiſieme paire eſt appellée *la broſſe* : cette partie eſt quarrée, ſa face extérieure eſt raſe & liſſe, l'intérieure eſt plus chargée de poils que nos broſſes ne le ſont ordinairement, & ces poils ſont diſpoſés de la même façon. C'eſt avec ces ſortes de broſſes que l'*abeille* ramaſſe les pouſſieres des étamines qui

tombent ſur ſon corps, lorſqu'elle eſt ſur une fleur pour faire la récolte de la cire. *Voyez* CIRE. Elle en fait de petites pelotes qu'elle tranſporte à l'aide de ſes jambes ſur la palette qui eſt la troiſieme partie des jambes de la troiſieme paire. Les jambes de devant tranſportent à celles du milieu ces petites maſſes; celles-ci les placent & les empilent ſur la palette des jambes de derriere.

Cette manœuvre ſe fait avec tant d'agilité & de promptitude, qu'il eſt impoſſible d'en diſtinguer les mouvemens lorſque l'*abeille* eſt vigoureuſe. Pour bien diſtinguer cette manœuvre de l'*abeille*, il faut l'obſerver lorſqu'elle eſt affoiblie & engourdie par la rigueur d'une mauvaiſe ſaiſon. Les palettes ſont de figure triangulaire; leur face extérieure eſt liſſe & luiſante, des poils s'élevent au deſſus des bords; comme ils ſont droits, roides & ſerrés, & qu'ils l'environnent, ils forment avec cette ſurface une eſpece de corbeille: c'eſt-là que l'*abeille* dépoſe, à l'aide de ſes pattes, les petites pelotes qu'elle a formées avec les broſſes; pluſieurs pelotes réunies ſur la palette font une maſſe qui eſt quelquefois auſſi groſſe qu'un grain de poivre.

La trompe de l'*abeille* eſt une partie qui ſe développe & qui ſe replie. Lorſqu'elle eſt dépliée, on la voit deſcendre du deſſous des deux groſſes dents ſaillantes qui ſont à l'extrêmité de la tête. La trompe paroît dans cet état comme une lame aſſez épaiſſe, très-luiſante & de couleur châtain. Cette lame eſt appliquée contre le deſſous de la tête: mais on n'en voit alors qu'une moitié qui eſt repliée ſur l'autre; lorſque l'*abeille* la déplie, l'extrêmité qui eſt du côté des dents s'éleve, & on apperçoit alors celle qui étoit deſſous. On découvre auſſi par ce déplacement la bouche & la langue de l'*abeille* qui ſont au deſſus des deux dents. Lorſque la trompe eſt repliée, on ne voit que les étuis qui la renferment.

Pour développer & pour examiner cet organe, il faudroit entrer dans un grand détail. Il ſuffira de dire ici que c'eſt par le moyen de cet organe que les *abeilles* recueillent le miel; elles plongent leur trompe dans la liqueur miellée pour la faire paſſer ſur la ſurface extérieure. Cette ſurface de la trompe forme avec les étuis un canal par lequel le miel eſt conduit: mais c'eſt la trompe ſeule qui étant un corps muſculeux, force par ſes différentes inflexions & mouvemens vermiculaires la liqueur d'aller en avant, & qui la pouſſe vers le goſier.

Les *abeilles* ouvrieres ont deux eſtomacs; l'un reçoit le miel, & l'autre la cire: celui du miel a un cou qui tient lieu d'œſophage, par lequel paſſe la liqueur que la trompe y conduit, & qui doit s'y changer en miel parfait: l'eſtomac où la cire brute ſe change en vraie cire, eſt au deſſous de celui du miel. *Voyez* CIRE, MIEL.

L'aiguillon eſt caché dans l'état de repos; pour le faire ſortir, il faut preſſer l'extrêmité du corps de l'*abeille*. On le voit paroître accompagné de deux corps blancs qui forment enſemble une eſpece de boîte, dans laquelle il eſt logé lorſqu'il eſt dans le corps. Cet aiguillon eſt ſemblable à un petit dard qui, quoique très-délié, eſt cependant creux d'un bout à l'autre. Lorſqu'on le comprime vers la baſe, on fait monter à la pointe une petite goutte d'une liqueur extrêmement tranſparente; c'eſt-là ce qui envenime les plaies que fait l'aiguillon. On peut faire une équivoque par rapport à l'aiguillon comme par rapport à la trompe, ce qui paroît être l'aiguillon n'en eſt que l'étui; c'eſt par l'extrêmité de cet étui que l'aiguillon ſort, & qu'il eſt dardé en même temps que la liqueur empoiſonnée. De plus, cet aiguillon eſt double; il y en a deux à côté qui jouent en même temps, ou ſéparément au gré de l'*abeille*; ils ſont de matiere de corne ou d'écaille, leur extrêmité eſt taillée en ſcie, les dents ſont inclinées de chaque côté, de ſorte que les pointes ſont dirigées vers la baſe de l'aiguillon, ce qui fait qu'il ne peut ſortir de la plaie ſans la déchirer; ainſi il faut que l'*abeille* le retire avec force. Si elle fait ce mouvement avec trop de promptitude, l'aiguillon caſſe & il reſte dans la plaie; & en ſe ſéparant du corps de l'*abeille*, il arrache la veſſie qui contient le venin, & qui eſt poſée au dedans à la baſe de l'aiguillon. Une partie des entrailles ſort en même temps, ainſi cette ſéparation de l'aiguillon eſt mortelle pour la mouche. L'aiguillon qui reſte dans la plaie a encore du mouvement, quoique

ſéparé du corps de l'*abeille ;* il s'incline alternativement dans des ſens contraires, & il s'enfonce de plus en plus.

La liqueur qui coule dans l'étui de l'aiguillon eſt un véritable venin, qui cauſe la douleur que l'on éprouve lorſque l'on a été piqué par une *abeille*. Si on goûte de ce venin, on le ſent d'abord douceâtre ; mais il devient bientôt acre & brûlant ; plus l'*abeille* eſt vigoureuſe, plus la douleur de la piquure eſt grande. On ſait que dans l'hiver on en ſouffre moins que dans l'été, toutes choſes égales de la part de l'*abeille :* il y a des gens qui ſont plus ou moins ſenſibles à cette piquure que d'autres. Si l'*abeille* pique pour la ſeconde fois, elle fait moins de mal qu'à la premiere fois, encore moins à une troiſieme ; enfin le venin s'épuiſe, & alors l'*abeille* ne ſe fait preſque plus ſentir. On a toujours cru qu'un certain nombre de piquures faites à la fois ſur le corps d'un animal pourroient le faire mourir ; le fait a été confirmé pluſieurs fois ; on a même voulu déterminer le nombre de piquures qui ſeroit néceſſaire pour faire mourir un grand animal ; on a auſſi cherché le remede qui détruiroit ce venin : mais on a trouvé ſeulement le moyen d'appaiſer les douleurs en frottant l'endroit bleſſé avec de l'huile d'olive, ou en y appliquant du perſil pilé. Quoi qu'il en ſoit du remede, il ne faut jamais manquer en pareil cas de retirer l'aiguillon, s'il eſt reſté dans la plaie comme il arrive preſque toujours. Au reſte la crainte des piquures ne doit pas empêcher que l'on approche des ruches : les *abeilles* ne piquent point lorſqu'on ne les irrite pas ; on peut impunément les laiſſer promener ſur ſa main ou ſur ſon viſage, elles s'en vont d'elles-mêmes ſans faire de mal ; au contraire, ſi on les chaſſe, elles piquent pour ſe défendre.

Pour ſuivre un ordre dans l'hiſtoire ſuccincte des *abeilles* que l'on va faire ici, il faut la commencer dans le temps où la mere *abeille* eſt fécondée. Elle peut l'être dès le quatrieme ou cinquieme jour après celui où elle eſt ſortie de l'état de nymphe pour entrer dans celui de mouche, comme on le dira dans la ſuite. Il ſeroit preſque impoſſible de voir dans la ruche l'accouplement des *abeilles*, parce que la reine reſte preſque toujours dans le milieu, où elle eſt cachée par les gâteaux de cire, & par les *abeilles* qui l'environnent. On a tiré de la ruche des *abeilles* meres, & on les a miſes avec les mâles dans des bocaux pour voir ce qui s'y paſſeroit.

On eſt obligé pour avoir une mere *abeille* de plonger une ruche dans l'eau, & de noyer à demi toutes les *abeilles*, ou de les enfumer, afin de pouvoir les examiner chacune ſéparément pour reconnoître la mere. Lorſqu'elle eſt revenue de cet état violent, elle ne reprend pas d'abord aſſez de vivacité pour être bien diſpoſée à l'accouplement. Ce n'eſt donc que par des haſards que l'on en peut trouver qui faſſent réuſſir l'expérience ; il faut d'ailleurs que cette mere ſoit jeune ; de plus il faut éviter le temps où elle eſt dans le plus fort de la ponte. Dès qu'on préſente un mâle à une mere *abeille* bien choiſie, auſſi-tôt elle s'en approche, le leche avec ſa trompe, & lui préſente du miel : elle le touche avec ſes pattes, tourne autour de lui, ſe place vis-à-vis, lui broſſe la tête avec ſes jambes, *&c.* Le mâle reſte quelquefois immobile pendant un quart-d'heure ; & enfin il fait à peu près les mêmes choſes que la femelle ; celle-ci s'anime alors davantage. On l'a vu monter ſur le corps du mâle ; elle recourba l'extrêmité du ſien, pour l'appliquer contre l'extrêmité de celui du mâle, qui faiſoit ſortir les deux cornes charnues & la partie recourbée en arc. Suppoſé que cette partie ſoit, comme on le croit, celle qui opere l'accouplement, il faut néceſſairement que l'*abeille* femelle ſoit placée ſur le mâle pour la rencontrer, parce qu'elle eſt recourbée en haut ; c'eſt ce qu'on a obſervé pendant trois ou quatre heures. Il y eut pluſieurs accouplemens, après quoi le mâle reſta immobile : la femelle lui mordit le corcelet, & le ſouleva en faiſant paſſer ſa tête ſous le corps du mâle ; mais ce fut en vain, car il étoit mort. On préſenta un autre mâle ; mais la mere *abeille* ne s'en occupa point du tout, & continua pendant tout le reſte du jour de faire différens efforts pour tâcher de ranimer le premier. Le lendemain elle monta de nouveau ſur le corps du premier mâle, & ſe recourba de la même façon que la veille, pour appliquer l'extrêmité de ſon corps contre celui du mâle. L'accouplement

des *abeilles* ne conſiſte-t-il que dans cette jonction qui ne dure qu'un inſtant ? On préſume que c'eſt la mere *abeille* qui attaque le mâle avec qui elle veut s'accoupler ; ſi c'étoit au contraire les mâles qui attaquaſſent cette femelle, ils ſeroient quelquefois mille mâles pour une femelle. Le temps de la fécondation doit être néceſſairement celui où il y a des mâles dans la ruche ; il dure environ ſix ſemaines priſes dans les mois de Mai & de Juin ; c'eſt auſſi dans ce même temps que les eſſaims quittent les ruches. Les reines qui ſortent ſont fécondées ; car on a obſervé des eſſaims entiers dans leſquels il ne ſe trouvoit aucun mâle, par conſéquent la reine n'auroit pu être fécondée avant la ponte qu'elle fait : auſſi-tôt que l'eſſaim eſt fixé quelque part, vingt-quatre heures après on trouve des œufs dans les gâteaux.

Après l'accouplement, il ſe forme des œufs dans la matrice de la mere *abeille* ; cette matrice eſt diviſée en deux branches, dont chacune eſt terminée par pluſieurs filets : chaque filet eſt creux ; c'eſt une ſorte de vaiſſeau qui renferme pluſieurs œufs diſpoſés à quelque diſtance les uns des autres dans toute ſa longueur. Ces œufs ſont d'abord fort petits, ils tombent ſucceſſivement dans les branches de la matrice, & paſſent dans le corps de ce viſcere pour ſortir au dehors ; il y a un corps ſphérique poſé ſur la matrice ; on croit qu'il en dégoutte une liqueur viſqueuſe qui enduit les œufs, & qui les colle au fond des alvéoles, lorſqu'ils y ſont dépoſés dans le temps de la ponte. On a eſtimé que chaque extrêmité des branches de la matrice eſt compoſée de plus de 150 vaiſſeaux, & que chacun peut contenir dix-ſept œufs ſenſibles à l'œil ; par conſéquent une mere *abeille* prête à pondre, a cinq mille œufs viſibles. Le nombre de ceux qui ne ſont pas encore viſibles, & qui doivent groſſir pendant la ponte, doit être beaucoup plus grand ; ainſi il eſt aiſé de concevoir comment une mere *abeille* peut pondre dix à douze mille œufs & plus, en ſept ou huit ſemaines.

Les *abeilles* ouvrieres ont un inſtinct ſingulier pour prévoir le temps auquel la mere *abeille* doit faire la ponte, & le nombre d'œufs qu'elle doit dépoſer ; lorſqu'il ſurpaſſe celui des alvéoles qui ſont faits, elles en ébauchent de nouveaux pour fournir au beſoin preſſant ; elles ſemblent connoître que les œufs des *abeilles* ouvrieres ſortiront les premiers, & qu'il y en aura pluſieurs milliers ; qu'il viendra enſuite pluſieurs centaines d'œufs qui produiront des mâles ; & qu'enfin la ponte finira par trois ou quatre, & quelquefois par plus de quinze ou vingt œufs d'où ſortiront les femelles. Comme ces trois ſortes d'*abeilles* ſont de différentes groſſeurs, elles y proportionnent la grandeur des alvéoles. Il eſt aiſé de diſtinguer à l'œil ceux des reines, & que l'on a appellés pour cette raiſon *alvéoles royaux ;* ils ſont les plus grands. Ceux des faux-bourdons ſont plus petits que ceux des reines, mais plus grands que ceux des mulets ou *abeilles* ouvrieres.

La mere *abeille* diſtingue parfaitement ces différens alvéoles ; lorſqu'elle fait ſa ponte, elle arrive environnée de dix ou douze *abeilles* ouvrieres, plus ou moins, qui ſemblent la conduire & la ſoigner ; les unes lui préſentent du miel avec leur trompe, les autres la lechent & la broſſent. Elle entre d'abord dans un alvéole la tête la premiere, & elle y reſte pendant quelques inſtans ; enſuite elle ſort, & y rentre à reculons ; la ponte eſt faite dans un moment. Elle en fait cinq ou ſix de ſuite, après quoi elle ſe repoſe avant que de continuer. Quelquefois elle paſſe devant un alvéole vuide ſans s'y arrêter.

Le temps de la ponte eſt fort long ; car c'eſt preſque toute l'année, excepté l'hiver. Le fort de cette ponte eſt au printemps ; on a calculé que dans les mois de Mars & de Mai, la mere *abeille* doit pondre environ douze mille œufs, ce qui fait environ deux cents œufs par jour : ces douze mille œufs forment en partie l'eſſaim qui ſort à la fin de Mai ou au mois de Juin, & remplacent les anciennes mouches qui font partie de l'eſſaim ; car après ſa ſortie, la ruche n'eſt pas moins peuplée qu'au commencement de Mars.

Les œufs des *abeilles* ont ſix fois plus de longueur que de diametre ; ils ſont courbes, l'une de leurs extrêmités eſt plus petite que l'autre : elles ſont arrondies toutes les deux. Ces œufs ſont d'une couleur blanche tirant ſur le bleu ; ils ſont revêtus d'une mem-

Digitized by Google

brane flexible, de ſorte qu'on peut les plier, & cela ne ſe peut faire ſans nuire à l'embryon. Chaque œuf eſt logé ſéparément dans un alvéole, & placé de façon à faire connoître qu'il eſt ſorti du corps de la mere par le petit bout; car cette extrêmité eſt collée au fond de l'alvéole. Lorſque la mere ne trouve pas un aſſez grand nombre de cellules pour tous les œufs qui ſont prêts à ſortir, elle en met deux ou trois, & même quatre dans un ſeul alvéole; ils ne doivent pas y reſter; car un ſeul ver doit remplir dans la ſuite l'alvéole en entier. On a vu les *abeilles* ouvrieres retirer tous les œufs ſurnuméraires: mais on ne ſait pas ſi elles les replacent dans d'autres alvéoles; on ne croit pas qu'il ſe trouve dans aucune circonſtance pluſieurs œufs dans les cellules royales.

La chaleur de la ruche ſuffit pour faire éclore les œufs; ſouvent elle ſurpaſſe de deux degrés celle de nos étés les plus chauds: en deux ou trois jours l'œuf eſt éclos; il en ſort un ver qui tombe dans l'alvéole. Dès qu'il a pris un peu d'accroiſſement, il ſe roule en cercle; il eſt blanc, charnu, & ſa tête reſſemble à celle des vers à ſoie; le ver eſt poſé de façon qu'en ſe tournant, il trouve une ſorte de gelée ou de bouillie qui eſt au fond de l'alvéole, & qui lui ſert de nourriture. On voit des *abeilles* ouvrieres qui viſitent pluſieurs fois chaque jour les alvéoles où ſont les vers: elles y entrent la tête la premiere, & y reſtent quelque temps. On n'a jamais pu voir ce qu'elles y faiſoient: mais il eſt à croire qu'elles renouvellent la bouillie dont le ver ſe nourrit. Il vient d'autres *abeilles* qui ne s'arrêtent qu'un inſtant à l'entrée de l'alvéole, comme pour voir s'il ne manque rien au ver. Avant que d'entrer dans une cellule, elles paſſent ſucceſſivement devant pluſieurs; elles ont un ſoin continuel de tous les vers qui viennent de la ponte de leur reine: mais ſi on apporte dans la ruche des gâteaux dans leſquels il y auroit des vers d'une autre ruche, elles les laiſſent périr, & même elles les entraînent dehors. Chacun des vers qui eſt né dans la ruche n'a que la quantité de nourriture qui lui eſt néceſſaire, excepté ceux qui doivent être changés en reines; il reſte du ſuperflu dans les alvéoles de ceux-ci. La quantité de la nourriture eſt proportionnée à l'âge du ver; lorſqu'ils ſont jeunes, c'eſt une bouillie blanchâtre, inſipide comme de la colle de farine. Dans un âge plus avancé, c'eſt une gelée jaunâtre ou verdâtre qui a un goût de ſucre ou de miel; enfin lorſqu'ils ont pris tout leur accroiſſement, la nourriture a un goût de ſucre mêlé d'acide. On croit que cette matiere eſt compoſée de miel & de cire que l'*abeille* a plus ou moins digérés, & qu'elle peut rendre par la bouche lorſqu'il lui plaît.

Il ne ſort du corps des vers aucun excrément: auſſi ont-ils pris tout leur accroiſſement en cinq ou ſix jours. Lorſqu'un ver eſt parvenu à ce point, les *abeilles* ouvrieres ferment ſon alvéole avec de la cire; le couvercle eſt plat pour ceux dont il doit ſortir des *abeilles* ouvrieres, & convexe pour ceux des faux-bourdons. Lorſque l'alvéole eſt fermé, le ver tapiſſe l'intérieur de ſa cellule avec une toile de ſoie: il tire cette ſoie de ſon corps au moyen d'une filiere pareille à celle des vers à ſoie, qu'il a au deſſous de la bouche. La toile de ſoie eſt tiſſue de fils qui ſont très-proches les uns des autres, & qui ſe croiſent; elle eſt appliquée exactement contre les parois de l'alvéole. On en trouve où il y a juſqu'à vingt toiles les unes ſur les autres; c'eſt parce que le même alvéole a ſervi ſucceſſivement à vingt vers, qui y ont appliqué chacun une toile: car lorſque les *abeilles* ouvrieres nettoient une cellule où un ver s'eſt métamorphoſé, elles enlevent toutes les dépouilles de la nymphe ſans toucher à la toile de ſoie. On a remarqué que les cellules d'où ſortent les reines ne ſervent jamais deux fois; les *abeilles* les détruiſent pour en bâtir d'autres ſur leurs fondemens.

Le ver après avoir tapiſſé de ſoie ſon alvéole, quitte ſa peau de ver, & à la place de ſa premiere peau, il s'en trouve une bien plus fine: c'eſt ainſi qu'il ſe change en nymphe. *Voyez* NYMPHE. Cette nymphe eſt blanche dans les premiers jours; enſuite ſes yeux deviennent rougeâtres, il paroît des poils; enfin après environ quinze jours, c'eſt une mouche bien formée, & recouverte d'une peau qu'elle perce pour paroître au jour. Mais cette opération eſt fort laborieuſe pour celles qui n'ont pas de

force, comme il arrive dans les temps froids. Il y en a qui périſſent après avoir paſſé la tête hors de l'enveloppe, ſans pouvoir en ſortir. Les *abeilles* ouvrieres qui avoient tant de ſoin pour nourrir le ver, ne donnent aucun ſecours à ces petites *abeilles* lorſqu'elles ſont dans leurs enveloppes: mais dès qu'elles ſont parvenues à en ſortir, elles accourent pour leur rendre tous les ſervices dont elles ont beſoin. Elles leur donnent du miel, les lechent avec leurs trompes & les eſſuient, car ces petites *abeilles* ſont mouillées, lorſqu'elles ſortent de leur enveloppe; elles ſe ſechent bientôt; elles déploient les ailes; elles marchent pendant quelque temps ſur les gâteaux; enfin elles ſortent au dehors, s'envolent; & dès le premier jour elles rapportent dans la ruche du miel & de la cire.

Les *abeilles* ſe nourriſſent de miel & de cire brute; on croit que le mêlange de ces deux matieres eſt néceſſaire pour que leurs digeſtions ſoient bonnes; on croit auſſi que ces inſectes ſont attaqués d'une maladie qu'on appelle *le dévoiement*, lorſqu'ils ſont obligés de vivre de miel ſeulement. Dans l'état naturel, il n'arrive pas que les excrémens des *abeilles* qui ſont toujours liquides, tombent ſur d'autres *abeilles*, ce qui leur feroit un très-grand mal; dans le dévoiement ce mal arrive, parce que les *abeilles* n'ayant pas aſſez de force pour ſe mettre dans une poſition convenable les unes par rapport aux autres, celles qui ſont au deſſus laiſſent tomber ſur celles qui ſont au deſſous une matiere qui gâte leurs ailes, qui bouche les organes de la reſpiration, & qui les fait périr.

Voilà la ſeule maladie des *abeilles* qui ſoit bien connue: on peut y remédier en mettant dans la ruche où ſont les malades, un gâteau que l'on tire d'une autre ruche, & dont les alvéoles ſont remplis de cire brute; c'eſt l'aliment dont la diſette a cauſé la maladie; on pourroit auſſi y ſuppléer par une compoſition: celle qui a paru la meilleure ſe fait avec une demi-livre de ſucre, autant de bon miel, une chopine de vin rouge, & environ un quarteron de fine farine de feve. Les *abeilles* courent riſque de ſe noyer en buvant dans des ruiſſeaux ou dans des réſervoirs dont les bords ſont eſcarpés. Pour prévenir cet inconvénient, il eſt à propos de leur donner de l'eau dans des aſſiettes autour de leur ruche. On peut reconnoître les jeunes *abeilles* & les vieilles par leur couleur. Les premieres ont les anneaux bruns & les poils blancs; les vieilles ont au contraire les poils roux & les anneaux d'une couleur moins brune que les jeunes. Celles-ci ont les ailes ſaines & entieres; dans un âge plus avancé, les ailes ſe frangent & ſe déchiquetent à force de ſervir. On n'a pas encore pu ſavoir quelle étoit la durée de la vie des *abeilles*: quelques auteurs ont prétendu qu'elles vivoient dix ans; d'autres ſept; d'autres enfin ont rapproché de beaucoup le terme de leur mort naturelle, en le fixant à la fin de la premiere année: c'eſt peut-être l'opinion la mieux fondée; il ſeroit difficile d'en avoir la preuve; car on ne pourroit pas garder une *abeille* ſéparément des autres: ces inſectes ne peuvent vivre qu'en ſociété.

Après avoir ſuivi les *abeilles* dans leurs différens âges, il faut rapporter les faits les plus remarquables dans l'eſpece de ſociété qu'elles compoſent. Une ruche ne peut ſubſiſter, s'il n'y a une *abeille* mere; & s'il s'en trouve pluſieurs, les *abeilles* ouvrieres tuent les ſurnuméraires. Juſqu'à ce que cette exécution ſoit faite, elles ne travaillent point, tout eſt en déſordre dans la ruche. On trouve communément des ruches qui ont juſqu'à ſeize ou dix-huit mille habitans; ces inſectes travaillent aſſiduement tant que la température de l'air le leur permet. Elles ſortent de la ruche dès que l'aurore paroît; au printemps, dans les mois d'Avril & de Mai, il n'y a aucune interruption dans leurs courſes depuis quatre heures du matin juſqu'à huit heures du ſoir; on en voit à tout inſtant ſortir de la ruche & y rentrer chargées de butin. On a compté qu'il en ſortoit juſqu'à cent par minute, & qu'une ſeule *abeille* pouvoit faire cinq, & même juſqu'à ſept voyages en un jour. Dans les mois de Juillet & d'Août, elles rentrent ordinairement dans la ruche pour y paſſer le milieu du jour; on ne croit pas qu'elles craignent pour elles-mêmes la grande chaleur, c'eſt plutôt parce que l'ardeur du ſoleil ayant deſſéché les étamines des fleurs, il leur eſt plus difficile de les pelotonner enſemble

pour les tranſporter ; auſſi celles qui rencontrent des plantes aquatiques qui ſont humides, travaillent à toute heure.

Il y a des temps critiques où elles tâchent de ſurmonter tout obſtacle, c'eſt lorſqu'un eſſaim s'eſt fixé dans un nouveau gîte ; alors il faut néceſſairement conſtruire des gâteaux ; pour cela elles travaillent continuellement ; elles iroient juſqu'à une lieue pour avoir une ſeule pelote de cire. Cependant la pluie & l'orage ſont inſurmontables ; dès qu'un nuage paroît l'annoncer, on voit les *abeilles* ſe raſſembler de tous côtés, & rentrer avec promptitude dans la ruche. Celles qui rapportent du miel ne vont pas toujours le dépoſer dans les alvéoles ; elles le diſtribuent ſouvent en chemin à d'autres *abeilles* qu'elles rencontrent ; elles en donnent auſſi à celles qui travaillent dans la ruche, & même il s'en trouve qui le leur enlevent de force.

Les *abeilles* qui recueillent la cire brute, l'avalent quelquefois pour lui faire prendre dans leur eſtomac la qualité de vraie cire : mais le plus ſouvent elles la rapportent en pelotes, & la remettent à d'autres ouvrieres qui l'avalent pour la préparer ; enfin la cire brute eſt auſſi dépoſée dans les alvéoles. L'*abeille* qui arrive chargée entre dans un alvéole, détache avec l'extrêmité de ſes jambes du milieu les deux pelotes qui tiennent aux jambes de derriere, & les fait tomber au fond de l'alvéole. Si cette mouche quitte alors l'alvéole, il en vient une autre qui met les deux pelotes en une ſeule maſſe qu'elle étend au fond de la cellule ; peu-à-peu elle eſt remplie de cire brute, que les *abeilles* pêtriſſent de la même façon, & qu'elles détrempent avec du miel. Quelque laborieuſes que ſoient les *abeilles*, elles ne peuvent pas être toujours en mouvement ; il faut bien qu'elles prennent du repos pour ſe délaſſer : pendant l'hiver, ce repos eſt forcé ; le froid les engourdit, & les met dans l'inaction : alors elles s'accrochent les unes aux autres par les pattes, & ſe ſuſpendent en forme de guirlande.

Les *abeilles* ouvrieres ſemblent reſpecter la mere *abeille*, & les *abeilles* mâles ſeulement, parce qu'elles ſont néceſſaires pour la multiplication de l'eſpece. Elles ſuivent la reine, parce que c'eſt d'elle que ſortent les œufs : mais elles n'en reconnoiſſent qu'une, & elles tuent les autres ; une ſeule produit une aſſez grande quantité d'œufs. Elles fourniſſent des alimens aux faux-bourdons pendant tout le temps qu'ils ſont néceſſaires pour féconder la reine : mais dès qu'elle ceſſe de s'en approcher, ce qui arrive dans le mois de Juin, dans le mois de Juillet, ou dans le mois d'Août, les *abeilles* ouvrieres les tuent à coups d'aiguillon, & les entraînent hors de la ruche : elles ſont quelquefois deux, trois, ou quatre enſemble pour ſe défaire d'un faux-bourdon. En même temps elles détruiſent tous les œufs & tous les vers dont il doit ſortir des faux-bourdons ; la mere *abeille* en produira dans ſa ponte un aſſez grand nombre pour une autre génération. Les *abeilles* ouvrieres tournent auſſi leur aiguillon contre leurs pareilles ; & toutes les fois qu'elles ſe battent deux enſemble, il en coûte la vie à l'une, & ſouvent à toutes les deux, lorſque celle qui a porté le coup mortel ne peut pas retirer ſon aiguillon ; il y a auſſi des combats généraux dont on parlera au mot ESSAIM.

Les *abeilles* ouvrieres ſe ſervent encore de leur aiguillon contre tous les animaux qui entrent dans leur ruche, comme des limaces, des limaçons, des ſcarabés, *&c.* Elles les tuent & les entraînent dehors. Si le fardeau eſt au deſſus de leur force, elles ont un moyen d'empêcher que la mauvaiſe odeur de l'animal ne les incommode ; elles l'enduiſent de propolis, qui eſt une réſine qu'elles emploient pour eſpalmer la ruche. *Voyez* PROPOLIS. Les guêpes & les frêlons tuent les *abeilles*, & leur ouvrent le ventre pour tirer le miel qui eſt dans leurs entrailles ; elles pourroient ſe défendre contre ces inſectes, s'ils ne les attaquoient par ſurpriſe : mais il leur eſt impoſſible de réſiſter aux moineaux qui en mangent une grande quantité, lorſqu'ils ſont dans le voiſinage des ruches. *Voyez* Mouſſet, Swammerdam, les *Mémoires* de M. Maraldi *dans le Recueil de l'Académie Royale des Sciences, & le cinquieme volume des Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des Inſectes, par* M. de Reaumur, dont cet abrégé a été tiré en grande partie. *Voyez* ALVÉOLE, ESSAIM, GATEAU, PROPOLIS, RUCHE, INSECTE.

Il y a plusieurs especes d'*abeilles* différentes de celles qui produisent le miel & la cire ; l'une des principales especes, beaucoup plus grosse que les *abeilles*, est connue sous le nom de *bourdon*. *V.* BOURDON.

Les *abeilles* que l'on appelle *perce-bois*, sont presque aussi grosses que les bourdons; leur corps est applati & presque ras : elles sont d'un beau noir luisant, à l'exception des ailes dont la couleur est violette. On les voit dans les jardins dès le commencement du printemps, & on entend de loin le bruit qu'elles font en volant : elles pratiquent leur nid dans des morceaux de bois sec qui commençent à se pourrir; elles y percent des trous avec leurs dents; d'où vient leur nom de *perce-bois*. Ces trous ont douze à quinze pouces de longueur, & sont assez larges pour qu'elles puissent y passer librement. Elles divisent chaque trou en plusieurs cellules de sept ou huit lignes de longueur; elles sont séparées les unes des autres par une cloison faite avec de la sciure de bois & une espece de colle. Avant que de fermer la premiere piece, l'*abeille* y dépose un œuf, & elle y met une pâtée composée d'étamines de fleurs, humectée de miel, qui sert de nourriture au ver lorsqu'il est éclos. La premiere cellule étant fermée, elle fait les mêmes choses dans la seconde, & successivement dans toutes les autres; le ver se métamorphose dans la suite en nymphe; & il sort de cette nymphe une mouche qui va faire d'autres trous, & pondre de nouveaux œufs, si c'est une femelle.

Une autre espece d'*abeille* construit son nid avec une sorte de mortier. Les femelles sont aussi noires que les *abeilles* perce-bois & plus velues; on voit seulement un peu de couleur jaunâtre en dessous à leur partie postérieure : elles ont un aiguillon pareil à celui des mouches à miel; les mâles n'en ont point, ils sont de couleur fauve ou rousse. Les femelles construisent seules les nids, sans que les mâles y travaillent: ces nids n'ont que l'apparence d'un morceau de terre, gros comme la moitié d'un œuf collé contre un mur; ils sont à l'exposition du midi. Si on détache ce nid, on voit dans son intérieur environ huit ou dix cavités dans lesquelles on trouve ou des vers & de la pâtée ou des nymphes, ou des mouches. Cette *abeille* transporte entre ses dents une petite pelote composée de sable, de terre, & d'une liqueur gluante qui lie le tout ensemble, & elle applique & façonne avec ses dents la charge de mortier qu'elle a apportée pour la construction du nid. Elle commence par faire une cellule à laquelle elle donne la figure d'un petit dé à coudre; elle la remplit de pâtée, & elle y dépose un œuf & ensuite elle la ferme. Elle fait ainsi successivement, & dans différentes directions, sept ou huit cellules qui doivent composer le nid en entier; enfin elle remplit avec un mortier grossier les vuides que les cellules laissent entr'elles, & elle enduit le tout d'une couche fort épaisse.

Il y a d'autres *abeilles* qui font des nids sous terre; elles sont presque aussi grosses que des mouches à miel; leur nid est cylindrique à l'extérieur, & arrondi aux deux bouts : il est posé horizontalement & recouvert de terre de l'épaisseur de plusieurs pouces, soit dans un jardin, soit en plein champ, quelquefois dans la crête d'un sillon. La mouche commence d'abord par creuser un trou propre à recevoir ce cylindre; ensuite elle le forme avec des feuilles découpées : cette premiere couche de feuilles n'est qu'une enveloppe qui doit être commune à cinq ou six petites cellules faites avec des feuilles comme la premiere enveloppe. Chaque cellule est aussi cylindrique, & arrondie par l'un des bouts; l'*abeille* découpe des feuilles en demi-ovale : chaque piece est la moitié d'un ovale coupé sur son petit diametre. Si on faisoit entrer trois pieces de cette figure dans un dé à coudre pour couvrir ses parois intérieures, de façon que chaque piece anticipât un peu sur la piece voisine, on feroit ce que fait l'*abeille* dont nous parlons. Pour construire une petite cellule dans l'enveloppe commune, elle double & triple les feuilles pour rendre la petite cellule plus solide, & elle les joint ensemble, de façon que la pâtée qu'elle y dépose avec l'œuf ne puisse couler au dehors. L'ouverture de la cellule est aussi fermée par des feuilles découpées en rond qui joignent exactement les bords de la cellule. Il y a trois feuilles

l'une ſur l'autre pour faire ce couvercle. Cette premiere cellule étant placée à l'un des bouts de l'enveloppe cylindrique, de façon que ſon bout arrondi touche les parois intérieures du bout arrondi de l'enveloppe; la mouche fait une ſeconde cellule ſituée de la même façon, & enſuite d'autres juſqu'au bout de l'enveloppe. Chacune a environ ſix lignes de longueur ſur trois lignes de diametre, & renferme de la pâtée & un ver qui, après avoir paſſé par l'état de nymphe, devient une *abeille*. Il y en a de pluſieurs eſpeces : chacune n'emploie que la feuille d'une même plante; les unes celles du roſier, d'autres celles du marronnier, de l'orme : d'autres *abeilles* conſtruiſent leurs nids à-peu-près de la même façon, mais avec des matériaux différens; c'eſt une matiere analogue à la ſoie, & qui ſort de leur bouche.

Il y a des *abeilles* qui font ſeulement un trou en terre; elles dépoſent un œuf avec la pâtée qui ſert d'aliment au ver, & elles rempliſſent enſuite le reſte du trou avec de la terre. Il y en a d'autres qui, après avoir creuſé en terre des trous d'environ trois pouces de profondeur, le revêtent avec des feuilles de coquelicot : elles les découpent & les appliquent exactement ſur les parois du trou : elles mettent au moins deux feuilles l'une ſur l'autre. C'eſt ſur cette couche de fleurs que la mouche dépoſe un œuf & la pâtée du ver; comme cela ne ſuffit pas pour remplir toute la partie du trou qui eſt revêtue de fleurs, elle renverſe la partie de la tenture qui déborde, & en fait une couverture pour la pâtée & pour l'œuf, enſuite elle remplit le reſte du trou avec de la terre. On trouvera l'hiſtoire de toutes ces mouches dans le ſixieme volume des *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des inſectes*, *par* M. de Reaumur, dont cet abrégé a été tiré. *Voyez* MOUCHE, INSECTE. (I)

ABEILLES, (*Myth.*) paſſerent pour les nourrices de Jupiter ſur ce qu'on en trouva des ruches dans l'antre de Dicté, où Jupiter avoit été nourri.

* ABEL, ſubſ. (*Géogr.*) petite ville des Ammonites que Joſeph fait de la demi-tribu de Manaſsès, au delà du Jourdain, dans le pays qu'on appella depuis *la Trachonite*.

ABEL, (*Hiſtoire Sainte.*) ſecond fils d'Adam, naquit l'an du monde 2, & fut tué par ſon frere Caïn, environ l'an du monde 130. Voici ce que nous apprend la Geneſe à ce ſujet : « Caïn & *Abel*, inſ-» truits par Adam leur pere, de leur » devoir envers le Créateur, lui offrirent » chacun les prémices de leurs travaux. » Caïn étoit laboureur, & *Abel* paſteur » de troupeaux; le premier lui offrit les » prémices de ſes fruits, & l'autre, la » graiſſe ou le lait de ſes troupeaux. Dieu » témoigna qu'il avoit pour agréable l'of-» frande d'*Abel*, ſans témoigner agréer de » même celle de Caïn. Celui-ci en conçut » une jalouſie & une haine violentes contre » ſon frere, qui le porterent à le tuer. » M. Geſner, excellent poëte Allemand, a fait dans ſa langue un poëme fort eſtimé, intitulé *La Mort d'Abel*, dont nous avons une bonne traduction Françoiſe.

ABEL, (*Hiſt. de Danemarck.*) roi de Danemarck, étoit fils de Waldemar II. Celui-ci, avant de mourir, déſigna Eric pour ſon ſucceſſeur, & donna au jeune *Abel* le Jutland en apanage; ſes deux autres enfans Canut & Chriſtophe eurent, l'un le duché de Bleking, l'autre l'iſle de Langeland. Après la mort de Waldemar, Eric fut couronné en 1241. *Abel* avoit épouſé Mechtilde, fille d'Adolphe, comte de Holſtein : ce prince avoit toujours conſervé une haine implacable contre le Danemarck, ſes enfans, dont *Abel* étoit tuteur, en avoient hérité; quelques ſeigneurs Allemands s'étoient liés d'intérêt avec ces dangereux orphelins. La ville de Lubek, dont l'inimitié n'étoit que trop juſtifiée par tous les efforts que les rois de Danemarck avoient faits pour détruire cette république, entra dans cette ligue, & *Abel* qui devoit au moins être médiateur entre ſes pupilles & ſon frere, donna contre lui le ſignal de la guerre; Eric la ſoutint avec beaucoup de fermeté, une bataille déciſive alloit la terminer : les deux armées étoient en préſence, l'Europe avoit les yeux fixés ſur elles. Dans cet inſtant critique, les alliés d'*Abel* prévirent qu'ils perdroient leurs états en perdant la bataille, qu'ils ne gagneroient rien en remportant la victoire, & qu'*Abel*, maître alors du Danemarck,

ne partageroit pas avec eux le fruit de leurs travaux : ils engagerent une négociation ; les deux freres jurerent de vivre dans l'union la plus intime. Eric fut fidele à ſon ſerment : on va voir comment *Abel* obſerva le ſien.

Il poſſédoit auſſi le duché de Slewigh : ces ducs avoient toujours été vaſſaux de la couronne de Danemarck. Dans l'origine, ce domaine n'étoit qu'un ſimple apanage que l'on donnoit au premier prince du ſang, dont ſes enfans n'héritoient pas, & qu'on pouvoit lui ôter à lui-même. Cette politique étoit ſage : car ſi tous les princes de la maiſon royale avoient été indépendans & rois dans leurs domaines, après quelques ſiecles, le Danemarck auroit eu autant de ſouverains que de châteaux, & ſeroit devenu un théatre de diſcordes perpétuelles. Cependant *Abel* refuſa de rendre hommage à ſon frere ; la guerre fut déclarée. Eric ravagea les états de ſon ennemi, *Abel* mit tout à feu & à ſang dans ceux de ſon frere, & les ſujets des deux princes furent les victimes de leur méſintelligence. Les domaines de l'égliſe ne furent pas reſpectés par les deux partis ; le clergé, ſans décider lequel des deux princes avoit eu raiſon de prendre les armes, les excommunia tous deux indirectement & ſans les nommer. Le décret foudroyoit en général quiconque oſeroit porter une main avide ſur les biens de l'égliſe. Cet acte lu toutes les ſemaines au peuple aſſemblé dans les temples, lui apprit à mépriſer des princes marqués du ſceau de la réprobation ; & comme il n'y a qu'un pas du mépris à la révolte, Eric & *Abel* occupés à la calmer chacun dans leurs états, paſſerent quelque temps ſans commettre aucune hoſtilité l'un contre l'autre.

Le Jutland fut plutôt pacifié que le reſte du Danemarck, & tandis qu'Eric étoit encore aux priſes avec ſes ſujets, *Abel* fortifia ſon parti, anima contre Eric ſes freres Canut & Chriſtophe, & forma avec eux une ligue offenſive & défenſive, qui fut ſignée en 1247. Dans le choc des premieres hoſtilités, Canut fut fait priſonnier ; les habitans de Lubek, moins par amitié pour lui que par haine pour Eric, briſerent ſes fers ; la guerre s'échauffa de plus en plus ; toutes les villes priſes d'aſſaut furent livrées aux flammes & au pillage, la plupart des priſonniers furent impitoyablement maſſacrés ; deux filles d'Eric, Ingeburge & Sophie, furent traitées cruellement par *Abel* qui ne reſpecta ni la foibleſſe de leur ſexe, ni les liens du ſang qui l'attachoient à elles. Les Lubékois augmenterent le déſordre par leurs irruptions fréquentes, & s'enrichirent des dépouilles des Danois.

Cependant Eric ſoumit tout le duché de Slewigh, & entra dans la capitale. *Abel* l'en chaſſa bientôt, reconquit tout ce qu'il avoit perdu ; mais abandonné par ſes alliés, il fut contraint de faire ſa paix, le roi la ſigna avec joie. *Abel* rendit hommage avec dépit ; Eric l'embraſſa, le traita non comme ſon vaſſal, mais comme ſon ami. Le ſpectacle de leur réconciliation attendrit tous les aſſiſtans, & le Danemarck crut voir enfin renaître ce calme qu'il avoit perdu depuis tant d'années.

C'étoit en 1248 que cette paix avoit été conclue. *Abel*, ainſi qu'Eric, ne paroiſſoit occupé qu'à effacer les traces des maux qu'il avoit cauſés lui-même à ſes états ; mais ſa haine étoit d'autant plus dangereuſe, qu'il la couvoit dans le ſilence & la cachoit ſous les dehors de l'amitié. Eric s'avançoit à la tête d'une armée, pour ſoumettre quelques provinces ſoulevées par les évêques, il paſſoit près de Slewigh ; *Abel* l'invite à prendre quelque repos dans ſon palais, & à reſſerrer par de nouveaux ſermens les nœuds de l'amitié qu'ils s'étoient jurée. Eric s'y rend avec confiance ; un feſtin pompeux eſt préparé, & une gaieté véritable ſemble l'animer. Au repas ſuccedent des jeux innocens, enfin les deux freres reſtent ſeuls avec quelques officiers dévoués à la vengeance d'*Abel*. Tout-à-coup la ſcene change, la fureur d'*Abel* long-temps étouffée, s'exhale dans un torrent d'injures. Eric eſt chargé de fers, jeté dans un bateau qu'on abandonne à la fureur des flots. *Que faut-il faire du roi*, dit Lagon-Guthmund, miniſtre de la vengeance du duc ? *Fais en ce que tu voudras, je te l'abandonne*, répond froidement *Abel*. Lagon ſaute dans une barque, joint celle d'Eric, lui fait trancher la tête, & jette ſon corps à la mer. *Abel* joua la douleur avec tant d'art, qu'il eſt aiſé de

croire que ce rôle n'étoit pas nouveau pour lui ; en public, il s'arrachoit les cheveux, rempliſſoit ſon palais de cris toujours répétés par ſes courtiſans, appelloit ſon frere comme ſi ſon amitié l'eût rendu encore préſent à ſes yeux ; faiſoit chercher ſon cadavre, lui promettoit un ſuperbe mauſolée, & juroit d'en cimenter les pierres du ſang des aſſaſſins, s'il pouvoit les découvrir : cet artifice réuſſit. Tout le Danemarck le crut innocent du meurtre de ſon frere, & la nation, d'une voix unanime, mit la couronne ſur la tête d'un fratricide, en 1250.

Au reſte, un des plus puiſſans motifs qui firent pencher la balance en ſa faveur, fut la crainte de le voir aſſouvir ſa vengeance dans le ſang de ceux qui lui auroient refuſé leurs ſuffrages ; entrer à main armée dans le royaume, y introduire l'étranger, replonger l'état dans tous les malheurs dont il étoit à peine ſorti, & ſe rendre lui-même indépendant de la couronne dans ſon duché de Slewigh.

Le premier ſoin d'*Abel* fut de s'emparer des tréſors que ſon frere avoit laiſſés ; avant de le faire périr, il l'avoit forcé à révéler le lieu où il les avoit cachés : il le fit ouvrir ; mais au lieu des richeſſes que ſon avarice lui promettoit, il n'y trouva qu'un codicile par lequel Eric déclaroit que ſon projet étoit de quitter la pourpre royale, pour ſe revêtir du froc de S. François, & de laiſſer ſon trône à ſon frere *Abel*. On prétend que celui-ci laiſſa échapper quelques larmes à la lecture de cet écrit ; mais elles prouvent moins ſa ſenſibilité que ſa ruſe : il la pouſſa juſqu'à captiver par une équité apparente tous les ordres de l'état. Le rétabliſſement des aſſemblées générales ſuſpendues par la guerre, l'affermiſſement des princes dans leurs apanages, un partage égal dans la diſtribution des faveurs, la ceſſion de la Gervie faite à l'ordre Teutonique par Waldemar, confirmée de nouveau par *Abel*, lui donnerent en Allemagne des alliés puiſſans, des amis fideles dans ſa famille, & dans ſes états une foule d'adorateurs ; mais cet enthouſiaſme s'éteignit plus vîte encore qu'il ne s'étoit allumé.

Un impôt conſidérable établi ſous prétexte de payer les dettes de l'état, occaſionées par la guerre, excita des murmures parmi les habitans de Slewigh, les Dythmaſes & les Friſons : des murmures on paſſa à une révolte décidée. *Abel* s'avança, à la tête d'une armée, vers le pays des Friſons, défendu par des marais que la glace rendoit acceſſibles : un dégel força le roi de revenir ſur ſes pas. Il ſignala ſon retour par des ravages qui firent aſſez voir la férocité naturelle de ſon caractere, long-temps déguiſée ſous le voile d'une bonté politique. Il reparut l'année ſuivante 1252, attaqua les Friſons, fut vaincu, tomba entre les mains des rebelles, & fut aſſaſſiné : mort digne d'un aſſaſſin. (*M. DE SACY.*)

ABÉLIENS, ABÉLONIENS & ABÉLOITES, ſ. m. plur. ſorte d'hérétiques en Afrique proche d'Hippone, dont l'opinion & la pratique diſtinctive étoit de ſe marier, & cependant de faire profeſſion de s'abſtenir de leurs femmes, & de n'avoir aucun commerce charnel avec elles.

Ces hérétiques peu conſidérables par eux-mêmes (car ils étoient confinés dans une petite étendue de pays, & ne ſubſiſterent pas long-temps), ſont devenus fameux par les peines extraordinaires que les ſavans ſe ſont données pour découvrir le principe ſur lequel ils ſe fondoient, & la raiſon de leur dénomination.

Il y en a qui penſent qu'ils ſe fondoient ſur ce texte de S. Paul, 1. Cor. VII. 29. *Reliquum eſt ut & qui habent uxores, tanquam non habentes ſint.*

Un auteur qui a écrit depuis peu, prétend qu'ils régloient leurs mariages ſur le pié du paradis terreſtre ; alléguant pour raiſon qu'il n'y avoit point eu d'autre union entre Adam & Eve dans le paradis terreſtre, que celle des cœurs. Il ajoute qu'ils avoient encore en vue l'exemple d'Abel, qu'ils ſoutenoient avoir été marié, mais n'avoir jamais connu ſa femme, & que c'eſt de lui qu'ils prirent leur nom.

Bochart obſerve qu'il couroit une tradition dans l'Orient, qu'Adam conçut de la mort d'Abel un ſi grand chagrin, qu'il demeura cent trente ans ſans avoir de commerce avec Eve. C'étoit, comme il le montre, le ſentiment des docteurs Juifs ; d'où cette fable fut tranſmiſe aux Arabes ; & c'eſt delà, ſelon Giggeus, que תאבל *Thabala*

Digitized by Google

en Arabe, eſt venu à ſignifier *s'abſtenir de ſa femme.* Bochart en a conclu qu'il eſt très-probable que cette hiſtoire pénétra juſqu'en Afrique, & donna naiſſance à la ſecte & au nom des *Abéliens.*

Il eſt vrai que les rabbins ont cru qu'Adam après la mort d'Abel, demeura long-temps ſans uſer du mariage, & même juſqu'au temps qu'il engendra Seth. Mais d'aſſurer que cet intervalle fut de cent trente ans, c'eſt une erreur manifeſte & contraire à leur propre chronologie, qui place la naiſſance de Seth à la cent trentieme année du monde, ou de la vie d'Adam, comme on peut le voir dans les deux ouvrages des Juifs intitulés *Seder Olam.*

Abarbanel dit que ce fut cent trente ans après la chûte d'Adam, ce qui eſt conforme à l'opinion d'autres rabbins, que Caïn & Abel furent conçus immédiatement après la tranſgreſſion d'Adam. Mais, diſent d'autres, à la bonne heure que la continence occaſionée par la chûte d'Adam ou par la mort d'Abel ait donné naiſſance aux *Abéliens :* ce fut la continence d'Adam, & non celle d'Abel, que ces hérétiques imiterent; & ſur ce pié, ils auroient dû être appellés *Adamites*, & non pas *Abéliens.* En effet il eſt plus que probable qu'ils prirent leur nom d'Abel ſans aucune autre raiſon, ſi ce n'eſt que, comme ce patriarche, ils ne laiſſoient point de poſtérité; non qu'il eût vécu en continence après ſon mariage, mais parce qu'il fut tué avant que d'avoir été marié.

Les *Abéliens* croyoient apparemment, ſelon l'opinion commune, qu'Abel étoit mort avant que d'avoir été marié : mais cette opinion n'eſt ni certaine ni univerſelle. Il y a des auteurs qui penſent qu'Abel étoit marié & qu'il laiſſa des enfans. Ce fut même, ſelon ces auteurs, la cauſe principale de la crainte de Caïn, qui appréhendoit que les enfans d'Abel ne tiraſſent vengeance de ſa mort.

* On croit que cette ſecte commença ſous l'empire d'Arcadius, & qu'elle finit ſous celui de Théodoſe le jeune; & que tous ceux qui la compoſoient réduits enfin à un ſeul village, ſe réunirent à l'Egliſe. S. Aug. *de hæreſ. c. lxxxv.* Bayle, *dictionn.* (G)

ABELLA, (*Géogr.*) ville de la Campanie, ſelon Ptolomée & Strabon. Virgile l'appelle *Bella. Enéide, liv. vij.*

Et quos maliferæ deſpectant mœnia Bellæ.

& Silius Italicus,

Surrentum & pauper ſulci cerealis Abella.

Juſtin, *liv. xx*, dit que ceux d'*Abelle* & de Nole ſont une colonie des Chalcidiens. Ambroiſe Léon, qui a fait trois livres ſur cette ville, ſa patrie, dit que les Grecs l'appelloient Αιλλα, parce qu'elle étoit expoſée aux coups de vent; c'eſt aujourd'hui *Avella. Long.* 320. *lat.* 40. 52. (*C. A.*)

* ABELLINAS, ſ. (*Géogr.*) vallée de Syrie entre le Liban & l'Antiliban, dans laquelle Damas eſt ſituée.

ABELLINATES, (*Géogr.*) nom de deux peuples d'Italie, dont les uns furent ſurnommés *Marſes*, & les autres *Protorpes*, aux environs de la Pouille. L'origine étymologique du nom d'*Abellinates*, venoit auparavant d'*Abella*, d'où ils étoient ſans doute ſortis. *Voyez ci-devant* ABELLA. (*C. A.*)

* ABELLION, ancien Dieu des Gaulois, que Boucher dit avoir pris ce nom du lieu où il étoit adoré. Cette conjecture n'eſt guere fondée, non plus que celle de Voſſius, qui croit que l'*Abellion* des Gaulois eſt l'Apollon des Grecs & des Romains, ou, en remontant plus haut, le Bélus des Crétois.

ABELMAACHA *ou* ABELE, (*Géogr.*) ville de la tribu de Nephtali, à l'occident de la terre de Hus, & au ſud du mont Liban, dont elle n'étoit éloignée que de huit ou dix lieues. Cette ville ne fut pas tant illuſtre par ſes fortifications qui la rendoient imprenable, que pour avoir produit une femme qui eut le courage d'engager ſes concitoyens à faire couper la tête au traître Seba, lorſque ce malheureux perturbateur étant venu s'enfermer dans *Abelmaacha*, donna occaſion à Joad, général de David, de mettre le ſiege devant cette ville, & de la réduire à l'extrêmité. Cette tête fut jetée dans le camp de David, & la ville fut délivrée. *Long.* 69. 10. *lat.* 30. 20. (*C. A.*)

§ ABELMOSC, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Botaniq.*) Il ne faut pas confondre, comme

l'ont fait quelques auteurs, cette plante avec l'*ambrette*, qui eſt une eſpece de *rhapontic*. Celle-ci eſt une eſpece de *bamia* dans la famille des mauves, & differe beaucoup du *ketmia*, auquel on le rapporte communément; & de l'*hibiſcus* de Théophraſte, qui eſt l'*abutilon* ou *unutilon* d'Avicenne. M. Linné a donc eu tort de lui donner le nom d'*hibiſcus, abelmorchus, foliis, ſubpeltato cordatis, ſeptem angularibus, ſerratis, caule hiſpido. Syſt. Nat. pag. 464. n°. 18.* Pline l'a déſignée, *liv. xxj, chap. 4. de ſon Hiſtoire Naturelle*, ſous les noms de *moſceutos* & *moſcheutos*; Belli, ſous celui de *belmuſcus*; & les Egyptiens ainſi que les Arabes, lui donnent le nom d'*abelmoſc*, que nous adoptons; on la nomme en François *graine de muſc* & *herbe à la poudre de Chypre*; enfin elle eſt appellée *bonda-calo*, par les Brames; & *cattu-gaſturi* au Malabar: c'eſt ſous ce dernier nom qu'elle eſt décrite & figurée dans le ſecond volume de l'*Hortus Malabaricus, pag. 7, planche 38.* Rumphe en a donné auſſi une bonne figure, ſous le nom de *gramen moſchatum, vol. IV, pag. 38, planche 15.*

Cette plante eſt annuelle, & croît dans les lieux ſablonneux ſous la forme d'un arbriſſeau de cinq à ſix pieds de hauteur. De ſa racine, qui eſt ligneuſe, blanche, fibreuſe, remplie d'un mucilage blanchâtre, ſans ſaveur, ſans odeur, s'éleve une tige cylindrique très-droite, rouge-brune du côté oppoſé au ſoleil, verte de l'autre côté, & hériſſée par-tout de poils longs & épais; ſes feuilles ſont alternes, comparables à celles de la vigne, c'eſt-à-dire marquées de trois à ſept angles dans leur contour, dentelées irréguliérement, longues de cinq à dix pouces, portées ſur un pédicule cylindrique un peu plus long qu'elles, & accompagné à ſon origine de deux ſtipules en écailles, qui tombent de bonne heure.

Les fleurs ſortent ſolitairement de l'aiſſelle de chaque feuille: leur calice eſt double; l'extérieur compoſé de huit à dix feuilles, & l'intérieur d'une ſeule piece, en forme de bourſe conique, qui ſe fend ordinairement d'un côté dans toute ſa longueur, dont l'extrêmité eſt partagée en cinq dentelures, & qui tombe de bonne heure. La corolle, ou la fleur proprement dite, eſt, comme celle de la mauve, compoſée de cinq pétales grands, elliptiques, ſinueux, dentelés groſſiérement & inégalement, ouverts en forme de cloche très-évaſée, blanc-jaunâtre, excepté à ſon fond qui eſt purpurin; ils ſont réunis par leurs onglets à la baſe de la colonne qui porte les étamines & qui enveloppe le piſtil. Les étamines au nombre de quatre-vingts ou environ, ſont compoſées de filets courts ſemés çà & là autour de cette colonne, & ſurmontés chacun d'une anthere blanchâtre. L'ovaire eſt conique, & porte un long ſtyle terminé par cinq ſtigmates ſphériques veloutés, & ſemblables à de petites houppes d'un beau rouge de pourpre; après la chûte des fleurs, l'ovaire devient une capſule pyramidale à cinq angles, longue de trois à quatre pouces, une à deux fois moins large, hériſſée de poils, accompagnée des huit feuilles du calice extérieur qui perſiſte juſqu'à ſa maturité: elle s'ouvre à cinq battans, qui ſont partagés chacun par une cloiſon dans le milieu ſur toute leur longueur, & réunis autour d'un axe ou d'une colonne centrale, qui eſt le prolongement du pédicule de la fleur; chaque loge contient environ quarante graines attachées ſur deux rangs à ſon angle intérieur, ſphéroïdes, un peu applaties, brun-noirâtres, marquées de pluſieurs ſillons paralleles.

Qualités. Toutes les parties de l'*abelmoſc* ſont inſipides & inodores; ainſi les noms qu'on lui a donnés de *plante muſquée, fleur muſquée*, ſont peu exacts; ſes graines ſeules ont une odeur de muſc, qui même ſe diſſipe en peu de temps.

Uſages. Néanmoins on en fait un grand uſage dans le levant, où on la cultive pour en faire une poudre ambrée, que l'on connoît ici ſous le nom de *poudre de Chypre*; cette plante eſt originaire du centre de l'Afrique, du Sénégal & des Indes. (*M. ADANSON.*)

* ABENEZER, (*Géogr.*) lieu de la terre-ſainte où les Iſraélites défaits abandonnerent l'arche d'alliance aux Philiſtins.

* ABENSPERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle & duché de Baviere. *Long. 29. 25. lat. 48. 45.*

* ABEONE, ſ. f. déeſſe du paganiſme à

Digitized by Google

laquelle les Romains ſe recommandoient en ſe mettant en voyage.

* ABER, ſ. m. dans l'ancien Breton, chûte d'un ruiſſeau dans une riviere ; telle eſt l'origine des noms de pluſieurs confluens de cette nature, & de pluſieurs villes qui y ont été bâties ; telles que Aberdéen, Aberconway, *&c.*

* ABER, *(Géogr.)* lac d'Ecoſſe dans la partie occidentale de la province de *Loch-Aber*. Quelques-uns le nomment auſſi *Loch* ou *Coch*, mais ſon vrai nom eſt *Aber*. Il a quinze à ſeize milles de long, & communique à la mer d'Irlande par un canal aſſez long, qui dans ſon embouchure prend le nom de *Loch-i-oll*.

ABER, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Conchyliologie.)* nom que les negres du Sénégal donnent à un petit coquillage du genre du jambonneau dans la famille des bivalves. On en voit une figure exacte à la *planche 15 de l'Hiſtoire Naturelle des Coquillages du Sénégal, pag. 210.*

Ce coquillage eſt commun autour des rochers de l'Iſle de Gorée. Sa coquille, qui eſt ſi renflée que ſa profondeur ſurpaſſe de beaucoup ſa largeur, n'a guere plus de 14 lignes de longueur ; chacun de ſes battans porte environ 50 cannelures longitudinales, qui forment autant de dentelures ſur ſes bords. La charniere qui les unit, paroît formée elle-même de quatre denticules preſque inſenſibles ; au deſſous de l'épiderme, qui eſt fauve, la coquille paroît au dehors d'un violet ou d'un ponceau éclatant ; quelquefois ces deux couleurs ſont mêlangées agréablement de brun & de verd : le blanc eſt la couleur ordinaire de l'intérieur, qui quelquefois montre une teinte de violet obſcur. *(M. ADANSON.)*

* ABERBROTHOCK, *(Géogr.)* village d'Ecoſſe ſur le Tay, célebre par ſes eaux minérales, qui ont beaucoup de conformité avec celles de Spa & de Pyrmont. M. Tompſon, médecin Anglois, les analyſa en 1734, & trouva que l'alkali y dominoit, quoiqu'on les nomme ordinairement *acidules* ; auſſi les prend-on efficacement dans les maladies qui proviennent de l'acide dominant dans les premieres voies, au lieu qu'elles ſont dangereuſes dans les cas oppoſés. *Medical eſſays and obſervations, reviſed and published by a Society in Edimburg, vol. II.* Ce village conſidérable, ſitué dans une des plus riantes parties du comté d'Angus, a un port très-commode pour le commerce. La réformation a fait diſparoître de cet endroit un monaſtere qui contenoit, dit-on, plus de deux cens moines. *Long. 15. 16. lat. 36. 30.*

§ ABERDEEN *ou* ABERDON, *(Géogr.)* ville maritime de l'Ecoſſe ſeptentrionale, & capitale d'un comté enclavé dans celui de Marr. Elle eſt diviſée en deux ; *Aberdeen* à l'embouchure de la Done, & *Aberdeen* à l'embouchure de la Dée : la premiere ſe nomme *la vieille Aberdeen, old Aberdeen*, & l'autre *la nouvelle Aberdeen, new Aberdeen ;* elles ne ſont éloignées l'une de l'autre que de 1000 pas. La vieille ville appellée *Devana* par les anciens avoit autrefois un évêché ; la nouvelle, qui eſt la plus conſidérable, ſurpaſſe toutes les autres villes de l'Ecoſſe ſeptentrionale par ſa beauté & ſon commerce, qui conſiſte en toiles, en bonneteries & dans la pêche du ſaumon. Il y a une fontaine d'eau minérale, trois hôpitaux, une maiſon de force, deux univerſités, dont la plus moderne eſt dans la nouvelle ville, & un très-beau pont ſur la Dée. *Aberdeen* eſt la patrie de pluſieurs ſavans, entr'autres de Guillaume Barclay & Robert Moriſſon : elle envoie deux députés au parlement. Elle eſt à 30 lieues nord-eſt d'Edimbourg. *Long. 16. lat. 57. 23. (C. A.)*

ABERFRAW *ou* ABERFAW, *(Géogr.)* petite ville de l'iſle d'Angleſey, ſur la côte de la mer, du côté du canal de Saint-George. Elle étoit autrefois décorée d'un palais où réſidoient les rois de la province de Galles en Angleterre, du temps que ce pays avoit ſes rois particuliers ; on y voit encore les reſtes de ce palais. *Long. 13. 57. lat. 53. (C. A.)*

ABERGAVENNY, *(Géogr.)* ville d'Angleterre dans la province de Monmouth, pays de Galles. Elle eſt remarquable par ſon grand commerce de flanelle & autres laines travaillées, par ſes groſſes foires de bétail, & par la propreté de ſes rues. *Long. 14. 30. lat. 52. (C. A.)*

ABERGEMENT, *(Géogr.)* il y a pluſieurs endroits de ce nom, ſur-tout en

Bourgogne. Ce mot vient du Latin *albergamentum*, qui ſignifie gîte, hoſpice, d'où notre mot, *héberger*, *auberge*.

ABERGEMENT-LE-DUC (l') ſur Saône, *(Géogr.)* eſt le plus conſidérable de ces villages : il fut ainſi nommé parce que c'étoit d'abord un repos de chaſſe pour les ducs, il devint enſuite un gros village. Il eſt du dioceſe de Châlons, dans le bailliage de Nuits : il y a une Prévôté royale.

ABERGEMENT, (LE GRAND) *(Géogr.)* bourgade du Valromey, dans le dioceſe de Geneve, & la généralité de Dijon.

ABERGEMENT, (LE PETIT) *(Géogr.)* village du Valromey, même dioceſe, même généralité.

ABERGEMENT, (l') *(Géogr.)* village de Franche-Comté, au dioceſe de Beſançon, bailliage de Pontarlier.

ABERGEMENT, (l') *(Géogr.)* paroiſſe de Franche-Comté, dans le bailliage d'Ornans, au dioceſe de Beſançon.

ABERGEMENT, (LE PETIT) *(Géogr.)* autre paroiſſe de Franche-Comté, dans le bailliage d'Arbois.

ABERGEMENT, (LE GRAND) *(Géogr.)* autre lieu du même bailliage.

ABERGEMENT DE FOIGNY, (l') *(Géog.)* lieu de Bourgogne, dans le dioceſe & le bailliage de Dijon.

ABERGEMENT DE GUISERY, (l') *(Géogr.)* bourgade de Bourgogne, au dioceſe de Beſançon, bailliage de Châlons.

ABERGEMENT DE LA RONCE, (l') *(Géogr.)* petit village de Franche-Comté, dans le dioceſe de Beſançon, & le bailliage de Dôle.

ABERGEMENT DE MESSEY, (l') *(Géogr.)* hameau de Bourgogne, dans le Mâconnois, & le dioceſe de Châlons.

ABERGEMENT DE SAINTE-COLOMERE, (l') *(Géogr.)* village de Bourgogne, au dioceſe de Beſançon, bailliage de Châlons.

ABERGEMENT DE S. JEAN, (l') *(Géog.)* lieu de la Franche-Comté, dioceſe de Beſançon, bailliage de Châlons.

ABERGEMENT DE VAREY, (l') *(Géog.)* village de Bourgogne, dans la généralité de Dijon, & le bailliage de Dôle.

ABERGEMENT DE VERDUN, (l') *(Géogr.)* petit village de Bourgogne, dans le dioceſe de Châlons, & le bailliage d'Auxonne.

ABERGEMENT-LÈS-AUXONNE, (l') *(Géogr.)* paroiſſe de Bourgogne, ſituée dans une plaine marécageuſe, au dioceſe de Beſançon, bailliage d'Auxonne. *(C.)*

§ ABERNETHY, *(Géogr.)* ville de l'Ecoſſe ſeptentrionale, au diſtrict de Perth, nommée *Strathern*, un peu au deſſus de l'embouchure de l'Ern, proche le Tay. C'étoit autrefois la capitale des Pictes ; elle eut enſuite un évêché que le roi Canut ou Kennet fit transférer à S. André : cette ville eſt peu conſidérable aujourd'hui. *Long.* 14. 40. *lat.* 56. 37. *(C. A.)*

ABERRATION, ſ. f. *en Aſtronomie*, eſt un mouvement apparent qu'on obſerve dans les étoiles fixes, & dont la cauſe & les circonſtances ont été découvertes par M. Bradley, membre de la Société royale de Londres, & aujourd'hui Aſtronome du roi d'Angleterre à Greenvick.

M. Picard & pluſieurs autres Aſtronomes après lui, avoient obſervé dans l'étoile polaire un mouvement apparent d'environ 40″ par an, qu'il paroiſſoit impoſſible d'expliquer par la parallaxe de l'orbe annuel ; parce que ce mouvement étoit dans un ſens contraire à celui ſuivant lequel il auroit dû être, s'il étoit venu du ſeul mouvement de la terre dans ſon orbite. *Voyez* PARALLAXE DU GRAND ORBE.

Ce mouvement n'ayant pu être expliqué pendant 50 ans, M. Bradley découvrit enfin en 1727 qu'il étoit cauſé par le mouvement ſucceſſif de la lumiere combiné avec le mouvement de la terre. Si la France a produit dans le dernier ſiecle les deux plus grandes découvertes de l'aſtronomie phyſique, ſavoir, l'accourciſſement du pendule ſous l'équateur, dont Richer s'apperçut en 1672, & la propagation ou le mouvement ſucceſſif de la lumiere démontré dans l'Académie des Sciences par M. Roëmer, l'Angleterre peut bien ſe flatter aujourd'hui d'avoir annoncé la plus grande découverte du 18ᵉ ſiecle.

Voici de quelle maniere M. Bradley a expliqué la théorie de l'*aberration*, après avoir obſervé pendant deux années conſécutives que l'étoile γ de la tête du dragon, qui paſſoit à ſon zénith, & qui eſt fort près du pole de l'écliptique, étoit plus méridionale

méridionale de 39″ au mois de Mars qu'au mois de Septembre.

Si l'on ſuppoſe (*Planche Aſtron. fig. 31. n. 3.*) que l'œil ſoit emporté uniformément ſuivant la ligne droite *A B*, qu'on peut bien regarder ici comme une très-petite partie de l'orbite que la terre décrit durant quelques minutes, & que l'œil parcourre l'intervalle compris depuis *A* juſqu'à *B* préciſément dans le temps que la lumiere ſe meut depuis *C* juſqu'en *B*, je dis qu'au lieu d'appercevoir l'étoile dans une direction parallele à *B C*, l'œil appercevra, dans le cas préſent, l'étoile ſelon une direction parallele à la ligne *A C*. Car ſuppoſons que l'œil étant entraîné depuis *A* juſqu'en *B*, regarde continuellement au travers de l'axe d'un tube très-délié, & qui ſeroit toujours parallele à lui-même ſuivant les directions *A C*, *a c*, *&c.* il eſt évident que *ſi la viteſſe de la lumiere a un rapport aſſez ſenſible à la viteſſe de la terre*, & que ce rapport ſoit celui de *B C* à *A B*, alors la particule de lumiere qui s'étoit d'abord trouvée à l'extrêmité *C* du tube, coulera uniformément & ſans trouver d'obſtacle le long de l'axe, à meſure que le tube viendra à s'avancer, puiſque ſelon la ſuppoſition on a toujours *A B* à *B C* comme *a B* à *B c*, & *A a* à *C c* comme *A B* à *B C*; c'eſt-à-dire, que l'œil ayant parcouru l'intervalle *A a*, la particule de lumiere a dû deſcendre uniformément juſqu'en *c*, & par conſéquent ſe trouvera dans le tuyau qui eſt alors dans la ſituation *a c*. D'ailleurs il eſt aiſé de voir que ſi on donnoit au tube toute autre inclinaiſon, la particule de lumiere ne pourroit plus couler le long de l'axe, mais trouveroit dès ſon entrée un obſtacle à ſon paſſage, parce que le point *c* où la particule de lumiere arriveroit, ne ſe trouveroit pas alors dans le tuyau, qui ne ſeroit plus parallele à *A C*. Or, parmi cette multitude innombrable de rayons que lance l'étoile & qui viennent tous parallélement à *B C*, il s'en trouve aſſez de quoi fournir continuellement de nouvelles particules qui ſe ſuccédant les unes aux autres à l'extrêmité du tube, coulent le long de l'axe, & forment par conſéquent un rayon ſuivant la direction *A C*. Il eſt donc évident que ce même rayon *A C* ſera l'unique qui viendra frapper l'œil; qui par conſéquent ne ſauroit appercevoir l'étoile autrement que ſous cette même direction. Maintenant ſi au lieu de ce tube on imagine autant de lignes droites ou de petits tubes extrêmement fins & déliés, que la prunelle de l'œil peut admettre de rayons à la fois, le même raiſonnement aura lieu pour chacun de ces tubes, que pour celui dont nous venons de parler. Donc l'œil ne ſauroit recevoir aucun des rayons de l'étoile que ceux qui paroîtront venir ſuivant des directions paralleles à *A C*, & par conſéquent l'étoile paroîtra en effet dans un lieu où elle n'eſt pas véritablement; c'eſt-à-dire, dans un lieu différent de celui où on l'auroit apperçue, ſi l'œil étoit reſté fixe au point *A*.

Ce qui confirme parfaitement cette théorie ſi ingénieuſe, & qui en porte la certitude juſqu'à la démonſtration, c'eſt que la vîteſſe que doit avoir la lumiere pour que l'angle d'*aberration B C A* ſoit tel que les obſervations le donnent, s'accorde parfaitement avec la vîteſſe de la lumiere déterminée par M. Roëmer d'après les obſervations des ſatellites de Jupiter. En effet, imaginons (*Fig. 31, n°. 2.*) que *b c* ſoit égal au rayon de l'orbe annuel, l'angle *b c a* eſt donné par l'obſervation de la plus grande *aberration* poſſible des étoiles; ſavoir, de 20″. On fera donc, comme le rayon eſt à la tangente de 20″, ainſi *c b* eſt à un quatrieme terme, qui ſera la valeur de la petite portion *a b* de l'orbe terreſtre, laquelle ſe trouve excéder un peu la dix-millieme partie de la moyenne diſtance *A B* ou *A b* de la terre au ſoleil, puiſqu'elle en eſt la $\frac{1}{10313}$ partie. C'eſt pourquoi la terre parcourant 360 degrés en 363 jours $\frac{1}{4}$, & à proportion un arc de 57 degrés égal au rayon de l'orbite, en 58 jours $\frac{111}{1000}$ ou 83709′, il s'enſuit que la 10313 partie de ce dernier nombre, c'eſt-à-dire, 8′ $\frac{13}{100}$, ou 8′ 7″ $\frac{1}{7}$, ſera le temps que la terre met à parcourir le petit eſpace *a b*, & le temps que la lumiere met à parcourir l'eſpace *b c* égal au rayon de l'orbe annuel. Or M. Roëmer a trouvé par les obſervations des ſatellites de Jupiter, que la lumiere doit mettre en effet environ 8′ 7″ à venir du ſoleil juſqu'à nous. *V.* LUMIERE. C'eſt pourquoi chacune des

deux théories de M. Roëmer & de M. Bradley s'accordent à donner la même quantité pour la vîteſſe avec laquelle la lumiere ſe meut.

Au reſte comme les directions que l'on regarde comme paralleles, *bc*, *BC*, ou bien *ac*, *AC* ne le ſont pas en effet, mais concourent au même point du ciel, ſavoir à l'étoile *E*, il s'enſuit qu'à meſure que la terre avancera ſur la circonférence de ſon orbite, l'arc ou la petite tangente *ab* qu'elle décrit chaque jour venant à changer de direction, il en ſera de même à l'égard de la ligne *AC* qui dans le cours d'une année entiere aura un mouvement conique autour de *BC* ou de *AE*, en ſorte que prolongée dans le ciel, ſon extrêmité doit décrire un petit cercle autour du vrai lieu qu'occupe l'étoile; & comme l'angle *ACB* ou l'angle alterne *CAE* qui lui eſt égal eſt de 20″, il ſera vrai de dire que l'étoile ne ſauroit jamais être apperçue dans ſon vrai lieu, mais qu'à chaque année elle doit recommencer à parcourir la circonférence d'un cercle autour de ſon véritable lieu: en ſorte que ſi elle eſt au zénith, par exemple, elle pourra être vue à ſon paſſage au méridien alternativement 20″ plus au nord ou plus au midi à chaque intervalle d'environ ſix mois. M. de Maupertuis dans ſon excellent ouvrage intitulé *Elémens de Géographie*, explique l'*aberration* par une comparaiſon ingénieuſe. Il en eſt ainſi, dit-il, de la direction qu'il faut donner au fuſil pour que le plomb frappe l'oiſeau qui vole: au lieu d'ajuſter directement à l'oiſeau, le chaſſeur tire un peu au devant, & tire d'autant plus au devant, que le vol de l'oiſeau eſt plus rapide par rapport à la vîteſſe du plomb. Il eſt évident que dans cette comparaiſon l'oiſeau repréſente la terre, & le plomb repréſente la lumiere de l'étoile qui la vient frapper. Cette comparaiſon peut ſervir à faire entendre le principe de l'*aberration* à ceux de nos lecteurs qui n'ont aucune teinture de Géométrie. L'explication que nous venons de donner de ce même principe d'après M. Bradley, peut être auſſi à l'uſage de ceux qui n'en ont qu'une teinture legere; car on doit ſentir que ſi un tuyau eſt mu avec une direction donnée qui ne ſoit pas ſuivant la longueur du tuyau, un corpuſcule ou globule qui doit traverſer ou *enfiler* ce tuyau en ligne droite durant ſon mouvement ſans choquer les parois du tuyau, doit avoir pour cela une direction différente de celle du tuyau, & qui ne ſoit pas parallele non plus à la longueur du tuyau.

Mais voici une démonſtration qui pourra être facilement entendue par tous ceux qui ſont un peu au fait des principes de méchanique, & qui ne ſuppoſe ni tuyau, ni rien d'étranger. Je ne ſache pas qu'elle ait encore été donnée, quoiqu'elle ſoit ſimple. Auſſi ne prétends-je pas m'en faire un mérite. *CB*, (*fig. 31. n°. 3.*) étant (*hyp.*) la vîteſſe abſolue de l'étoile, on peut regarder *CB* comme la diagonale d'un parallélogramme dont les côtés ſeroient *CA* & *AB*; ainſi on peut ſuppoſer que le globule de lumiere, au lieu du mouvement ſuivant *CB*, ait à la fois deux mouvemens, l'un ſuivant *CA*, l'autre ſuivant *AB*. Or le mouvement ſuivant *AB* eſt commun à ce globule & à l'œil du ſpectateur. Donc ce globule ne frappe réellement l'œil du ſpectateur que ſuivant *CA*; donc *AC* eſt la direction dans laquelle le ſpectateur doit voir l'étoile: car la ligne dans laquelle nous voyons un objet, n'eſt autre choſe que la ligne ſuivant laquelle les rayons entrent dans nos yeux. C'eſt pour cette raiſon que dans les miroirs plans, par exemple, nous voyons l'objet au dedans du miroir, *&c.* *Voyez* MIROIR. *Voyez auſſi* APPARENT.

M. Bradley a joint à ſa théorie des formules pour calculer l'*aberration* des fixes en déclinaiſon & en aſcenſion droite: ces formules ont été démontrées en deux différentes manieres, & réduites à un uſage fort ſimple par M. Clairaut dans les *Mémoires de l'Académie de 1737*. Elles ont auſſi été démontrées par M. Simpſon, de la Société royale de Londres, dans un *Recueil de différens opuſcules Mathématiques, imprimé en Anglois à Londres 1745*. Enfin M. Fontaine des Crutes a publié un traité ſur le même ſujet. Cet ouvrage a été imprimé à Paris en 1744. Des Aſtronomes habiles nous ont paru en faire cas; tant parce qu'il explique fort clairement la théorie & les calculs de l'*aberration*, que parce qu'il contient une hiſtoire aſſez curieuſe de l'origine & du progrès de l'Aſtronomie, dreſſée ſur des Mémoires de M. le Monnier. Nous avons tiré des *Inſtitutions Aſtrono-*

Digitized by Google

miques de ce dernier une grande partie de cet article. (*O*)

La découverte de l'*aberration* étant une des plus ſingulieres que l'on ait faites en aſtronomie, & la plus intéreſſante de ce ſiecle-ci, il importe à l'hiſtoire des progrès de l'eſprit humain de faire voir comment M. Bradley a dû y parvenir. On étoit perſuadé, avant les obſervations de M. Picard, faites en 1672, que les étoiles ne changeoient point de poſition pendant le cours d'une année. Tycho-Brahé & Riccioli croyoient s'en être aſſurés par leurs obſervations; ils en concluoient que la terre ne tournoit point autour du ſoleil, & qu'il n'y avoit point de *parallaxe annuelle* dans les étoiles. M. Picard, dans la relation de ſon voyage d'Uranibourg, fait en 1672, dit que l'étoile polaire, en divers temps de l'année, a des variations qu'il obſervoit depuis environ dix ans. Les ſavans qui étoient déja convaincus du mouvement de la terre, étoient portés à en conclure que ces variations étoient l'effet de la parallaxe du grand orbe. Le docteur Hook alla plus loin, il publia en 1674 des obſervations qu'il prétendoit avoir faites en 1669, par leſquelles il avoit trouvé l'étoile γ du dragon plus ſeptentrionale de 23″ le 6 Juillet, que le 21 Octobre; cela s'accordoit très-bien avec l'effet que devoit avoir la parallaxe annuelle: mais comme il eſt bien reconnu aujourd'hui qu'elle n'exiſte point, on a lieu de croire que ſes obſervations étoient abſolument ſuppoſées, & qu'il les avoit ajuſtées ſur l'hypotheſe de la parallaxe annuelle.

Flamſteed ayant obſervé l'étoile polaire avec ſon mural, en 1689 & dans les années ſuivantes, trouva que ſa déclinaiſon étoit plus petite de 40″ au mois de Juillet, qu'au mois de Décembre; ces obſervations étoient juſtes, mais elles ne prouvoient point la parallaxe annuelle, comme le fit voir M. Caſſini. Au reſte, quoique Flamſteed crut reconnoître l'effet de la parallaxe annuelle dans les différences qu'il avoit obſervées, il avoit quelques doutes ſur ſes obſervations; & il ſouhaitoit que quelqu'un fît faire un inſtrument de quinze à vingt pieds de rayon ſur un fondement inébranlable, pour éclaircir une queſtion qui ſans cela, diſoit-il, pourroit être bien long-temps indéciſe. M. Caſſini crut trouver enſuite dans Sirius une parallaxe de 6″. (*Mém. Acad. 1717.*) Mais M. Manfredy, en 1729, publia des obſervations qui étoient abſolument contraires à l'idée de cette parallaxe.

Il étoit donc impoſſible de démêler la nature & les cauſes de ces variations annuelles dans la poſition des étoiles, à moins qu'on n'en déterminât les circonſtances par des obſervations très-exactes & très-multipliées. C'eſt ce qu'entreprit en 1725 un riche particulier d'Angleterre, nommé Samuël Molyneux, amateur des ſciences; il fut heureuſement ſecondé par Graham, cet horloger célebre dans les arts & même dans les ſciences, qui fit conſtruire un ſecteur de vingt-quatre pieds de rayon, avec lequel une ſeule ″ étoit ſenſible. Cet inſtrument fut placé à Kew; on y obſerva l'étoile γ du dragon, & l'on ne tarda pas à reconnoître que les variations de cette étoile étoient tout-à-fait oppoſées à celles qu'exigeoit la parallaxe annuelle.

Suivant les loix de cette parallaxe, une étoile ſituée au pôle de l'écliptique, paroîtroit décrire dans une année un petit cercle parallele à l'orbite de la terre, mais dont elle paroîtroit toujours occuper la partie oppoſée à celle où ſe trouve la terre; c'étoit tout le contraire dans les nouvelles obſervations. M. Bradley qui avoit obſervé avec Molyneux, ſe trouva fort embarraſſé pour aſſigner une cauſe à ce nouveau phénomene. Sa premiere idée fut d'examiner ſi cela ne prouvoit point quelque nutation dans l'axe de la terre, produite par l'action du ſoleil ou de la lune, à cauſe de l'applatiſſement de la terre, ainſi que cela devoit avoir lieu par l'attraction; mais d'autres étoiles obſervées en même temps ne permettoient pas d'adopter cette hypotheſe. Une petite étoile qui étoit à même diſtance du pôle, & oppoſée en aſcenſion droite à γ du dragon, auroit dû avoir par l'effet de cette nutation, le même changement en déclinaiſon; cependant elle n'en avoit eu environ que la moitié, comme cela parut en comparant jour par jour les variations de l'une & de l'autre, obſervées en même temps; c'étoit la trente-cinquieme étoile de la giraffe.

Il remarquoit que les changemens de déclinaiſon de cette étoile, par rapport à

ſon lieu moyen, étoient comme les ſinus des diſtances du ſoleil au ſolſtice; cela ſembloit indiquer un rapport avec le mouvement de la terre. Mais il falloit des obſervations ſur un plus grand nombre d'étoiles, pour ſavoir ſi cette regle étoit conſtante. M. Bradley fit donc faire un nouveau ſecteur en 1727, il obſerva beaucoup d'étoiles, & il reconnut que la regle précédente n'avoit lieu que pour les étoiles qui répondoient au ſolſtice; mais une regle générale qui ne pouvoit guere lui échapper, étoit que chaque étoile paroiſſoit ſtationnaire, ou dans ſon plus grand éloignement vers le nord ou vers le ſud, lorſqu'elle paſſoit au zénith vers ſix heures du ſoir ou du matin; que toutes les étoiles avançoient vers le ſud lorſqu'elles paſſoient le matin, & vers le nord lorſqu'elles paſſoient le ſoir, & que le plus grand écart étoit à-peu-près comme le ſinus de la latitude de chacune. Enfin, lorſqu'au bout d'une année il eut vu toutes les étoiles reparoître, chacune au même lieu où elle avoit d'abord paru, M. Bradley, muni d'un aſſez bon nombre d'obſervations, s'occupa à trouver la cauſe de ces variations.

Il avoit reconnu que le plus grand effet du nord au ſud étoit comme le ſinus de la latitude de chaque étoile; que, lorſqu'une étoile paſſoit au méridien à ſix heures, elle paroiſſoit ou le plus haut ou le plus bas; elle étoit donc alors à 90° de l'endroit où elle auroit dû être ſuivant la parallaxe annuelle. Delà il étoit naturel de conclure que l'étoile en oppoſition ſeroit la plus orientale, au lieu d'être la plus méridionale, comme l'auroit exigé la parallaxe.

Soit *S*, le ſoleil (*figure 1 d'Aſtronomie.*) *E*, le lieu vrai de l'étoile; *GH*, l'orbite de la terre; *BE*, un rayon incliné de 20″ vers l'orient, pour marquer le lieu apparent de l'étoile: car M. Bradley avoit déja reconnu que la plus grande *aberration* étoit d'environ 20″. On ſavoit par la découverte de M. Roëmer que la lumiere employoit environ un demi-quart d'heure à parcourir un eſpace *EG*, égal au rayon de l'orbite terreſtre. *Voyez* PROPAGATION *de la lumiere.* Or, un arc *BG* de 20″, ſur l'orbite terreſtre, exige auſſi environ un demi-quart d'heure; ainſi il étoit clair que la viteſſe *EG* de la lumiere, & la viteſſe *BG* de la terre formoient les deux côtés d'un parallélogramme, dont le rayon viſuel *BE* étoit la diagonale & faiſoit un angle de 20″: d'où il s'enſuivoit naturellement que c'étoit la compoſition de ces deux mouvemens qui produiſoit l'apparence de cette *aberration.*

Telle fut la filiation des idées qui durent conduire l'inventeur à cette ingénieuſe explication; le calcul fait d'après cette hypotheſe, s'accorda ſi bien avec le nombre prodigieux d'obſervations qu'avoit fait M. Bradley dans tous les temps de l'année, & ſur toutes ſortes d'étoiles, que ce phénomene eſt devenu une démonſtration nouvelle, ſoit du mouvement de la terre, ſoit de la propagation ſucceſſive de la lumiere.

J'ai donné fort au long, dans le dix-ſeptieme livre de mon *Aſtronomie*, le calcul de l'*aberration* & de ſes effets dans toutes les circonſtances; on ne peut en placer ici que le réſultat. Chaque étoile paroît décrire dans le cours d'une année, par l'effet de l'*aberration*, une ellipſe dont le grand axe eſt de 40″, & dont le petit axe perpendiculaire à l'écliptique eſt de 40″ multipliées par le ſinus de la latitude de l'étoile. L'extrêmité orientale du grand axe marque le lieu apparent de l'étoile, le jour de l'oppoſition; & l'extrêmité du petit axe qui eſt la plus éloignée de l'écliptique, marque ſa ſituation trois mois après, comme on le voit pour Sirius, dans la *fig.* 2, où j'ai tracé l'ellipſe d'*aberration*, & marqué la place de l'étoile pour le premier jour de chaque mois.

La plus grande *aberration* en longitude eſt égale à $\frac{20'' \text{ ſec.}}{\text{cof. lat.}}$, & l'*aberration* pour un temps donné $\frac{20'' \text{ cof. élong.}}{\text{cof. lat.}}$ c'eſt-à-dire, 20″ diviſées par le co-ſinus de la latitude, & multipliées par le co-ſinus de l'élongation de l'étoile trouvée pour ce même temps. Cette *aberration* eſt ſouſtractive dans les trois premiers ſignes de l'argument & dans les trois derniers; cet argument eſt la longitude de l'étoile dont on a ôté la longitude du ſoleil pour le jour donné.

Pour avoir l'*aberration* en latitude à un jour donné, il faut multiplier la plus grande *aberration*, qui eſt 20″ ſin. lat. par le ſinus

de l'élongation de l'étoile : la latitude en ſera diminuée avant l'oppoſition, ou vers la premiere quadrature, & augmentée après l'oppoſition, ſoit dans les étoiles boréales, ſoit dans celles dont la latitude eſt auſtrale.

Pour trouver l'*aberration* en déclinaiſon, il faut commencer par calculer l'*angle de poſition*, ou l'*angle du cercle de latitude & du cercle de déclinaiſon*, qui paſſent par l'étoile ; alors le ſinus de la latitude de l'étoile eſt au rayon, comme la tangente de l'angle de poſition eſt à la tangente d'un arc, qui eſt la diſtance entre le lieu du ſoleil au temps de la conjonction, c'eſt-à-dire, le lieu même de l'étoile & le lieu du ſoleil, quand l'*aberration* en déclinaiſon eſt nulle. Ce lieu du ſoleil augmenté de trois ſignes, eſt celui qui a lieu quand l'*aberration* en déclinaiſon eſt la plus grande. Pour avoir la quantité de cette plus grande *aberration*, on dira : le co-ſinus de l'élongation de l'étoile au temps de la plus grande *aberration* en déclinaiſon, eſt au ſinus de l'angle de poſition, comme 20″ ſont à la plus grande *aberration* en déclinaiſon ; enfin, pour avoir l'*aberration* en déclinaiſon à un jour donné, ou pour un lieu donné du ſoleil, on multipliera la plus grande *aberration* en déclinaiſon, par le co-ſinus de la différence entre le lieu du ſoleil au temps où elle eſt la plus grande, & le lieu actuel du ſoleil qu'on en aura retranché.

Pour l'*aberration* en aſcenſion droite, on dira d'abord : le ſinus de la latitude de l'étoile eſt au rayon comme la cotangente de l'angle de poſition eſt à la tangente de la différence entre la longitude de l'étoile & celle du ſoleil au temps où l'*aberration* en aſcenſion droite eſt nulle. Quand le lieu du ſoleil eſt plus avancé de trois ſignes, l'*aberration* en aſcenſion droite eſt la plus grande.

Le ſinus de la différence trouvée eſt au co-ſinus de l'angle de poſition, comme 20″ ſont à la plus grande *aberration* en aſcenſion droite. L'*aberration* actuelle pour un jour donné, eſt égale à la plus grande *aberration* multipliée par le co-ſinus de la longitude du ſoleil au temps où elle étoit la plus grande, moins la longitude actuelle du ſoleil.

On trouve des tables détaillées de toutes ces *aberrations* en aſcenſion droite & en déclinaiſon, dont les aſtronomes font un uſage continuel, dans *la Connoiſſance des Temps de 1774*, & dans celles des années précédentes. Voici un abrégé de ces tables pour les dix étoiles principales, vers 1750.

Noms des étoiles.	*Lieu du ☉ au temps de la plus grande aberr. en aſcenſion droite.*	*La plus grande aberration, en aſcenſion droite.*	*Lieu du ☉ au temps de la plus grande aberr. en déclinaiſon.*	*La plus grande aberration, en déclinaiſon.*
Etoile polaire.....	0ˢ 11° 38′	8′ 34″, 4	3ˢ 8° 48′	19″, 9
Aldebaran.....	2 7 10	0 20, 6	1 6 46	3, 8
La Chevre.....	2 15 43	23, 5	5 1 36	8, 1
Sirius.....	3 7 48	20, 8	6 3 45	12, 8
Regulus.....	4 26 28	19, 3	10 15 3	6, 8
L'épi de la Vierge.	6 19 30	18, 6	6 25 14	7, 6
Arcturus.....	7 33 15	20, 1	5 0 55	12, 4
Antarès.....	8 5 24	21, 8	8 29 40	3, 9
La lyre.....	9 6 33	25, 5	0 5 1	17, 6
L'aigle.....	9 22 48	19, 9	0 6 37	10, 3

Quand nous avons ſuppoſé l'étoile au point *E*, nous n'avons pas prétendu dire que les étoiles n'étoient pas plus éloignées de nous que le ſoleil ; il eſt évident qu'elles le ſont infiniment plus : la lumiere emploie peut-être pluſieurs mois à venir des étoiles juſqu'à nous ; mais nous ne pouvons nous appercevoir que du temps qu'elle emploie à parcourir *EG*, parce que l'effet de cette partie étant ſucceſſivement en plus & en moins, il devient ſenſible par cela même ; tout le reſte ne peut s'appercevoir.

Nous n'avons eu égard, dans tout ce qui précede, qu'au mouvement annuel de la

Digitized by Google

terre, & non point au mouvement diurne, parce qu'il eſt trop lent pour qu'il puiſſe avoir un effet ſenſible. En effet, la vîteſſe du mouvement diurne eſt à celle du mouvement annuel, en raiſon inverſe des temps & en raiſon directe des diſtances ; elle n'eſt donc que $\frac{1}{63}$ de la vîteſſe du mouvement annuel : ce qui feroit une *aberration* de deux tiers de ſeconde dans l'eſpace de douze heures, quantité abſolument inſenſible.

L'*aberration* a lieu dans les planetes, auſſi-bien que dans les étoiles fixes ; mais elle eſt plus facile à calculer, quand on connoît leur mouvement & leur diſtance.

L'*aberration* d'une planete eſt toujours égale à ſon mouvement vu de la terre, pendant le temps que la lumiere emploie à venir de la planete juſqu'à la terre. Par exemple, la lumiere emploie 8′ 8″ à venir du ſoleil juſqu'à nous ; le mouvement du ſoleil pendant ces 8′ eſt de 20″ : d'où il ſuit que le ſoleil a 20″ d'*aberration* en longitude en tout temps ; & comme l'*aberration* fait paroître la planete du côté où va la terre, oppoſé à celui où la planete paroît aller, il s'enſuit que ſi la longitude eſt croiſſante, l'*aberration* la diminue, & il faudra l'ôter de la longitude calculée, pour avoir la longitude apparente. Il en ſera de même de la latitude, de l'aſcenſion droite, de la déclinaiſon, pourvu qu'on prenne le mouvement géocentrique en latitude, en aſcenſion droite, en déclinaiſon, pendant le temps que la lumiere emploie à venir de la planete juſqu'à nous. On peut voir des formules & des méthodes particulieres de M. Clairaut à ce ſujet, dans les *Mém. de l'Acad. 1746* ; & celles de M. Euler, dans les *Mém. de Berlin, 1746, tom. II.* (*M. DE LA LANDE.*)

ABERRATION, (*Optique.*) l'*aberration* dont il s'agit ici, eſt la diſperſion des rayons qui par l'imperfection des lunettes, au lieu de ſe réunir préciſément dans un point, ſe diſtribuent ſur un petit eſpace, & y produiſent la confuſion des images.

Il y a deux cauſes d'*aberration* ; la premiere cauſe eſt la ſphéricité des verres ou des miroirs ; la ſeconde eſt la diverſe refrangibilité des rayons. L'*aberration de ſphéricité* vient de ce qu'un verre de figure exactement circulaire, tel qu'on les travaille dans les baſſins pour faire les lunettes d'approche, ne peut pas raſſembler en un ſeul point tous les rayons de lumiere qui partant de l'objet, traverſent les différens points du verre ; cette *aberration* eſt d'autant plus grande que le verre a une plus grande ouverture : il faut voir à ce ſujet le *Traité d'Optique* de Smith, imprimé à Cambridge en 1738, en deux volumes *in*-4°, traduit par le Pere Pezenas, à Avignon, 1767 ; & par M. Duval le Roi, à Breſt, 1767. Ces deux dernieres éditions renferment beaucoup d'augmentations nouvelles, ſurtout par rapport aux lunettes acromatiques.

L'*aberration de refrangibilité* vient de la décompoſition d'un rayon de lumiere qui, en traverſant un milieu diaphane tel qu'un verre de lunette, ſe diviſe en différentes couleurs, dont les plus remarquables ſont les ſept couleurs ſuivantes, violet, indigo, bleu, verd, jaune, oranger, rouge. Dans une lunette de 27 pieds, les rayons rouges ſe réuniſſent dans un foyer qui differe de près d'un pied du foyer des rayons violets. Il faudroit cependant que tous ces rayons ſe raſſemblaſſent au même point, pour que l'image d'un objet fût tranchée nette & diſtincte ; c'eſt pour remédier à cette *aberration de refrangibilité & de ſphéricité*, que M. Euler chercha le moyen de faire des verres de lunettes, compoſés de différentes ſubſtances ; & c'eſt ce qui a donné naiſſance à la nouvelle invention des lunettes acromatiques, qui diminuent en effet conſidérablement les deux eſpeces d'*aberrations* dont nous venons de parler. *Voyez* LUNETTE ACROMATIQUE, (*M. DE LA LANDE.*)

ABER-YSWITH, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, dans le Caſdiganshire, province de la principauté de Galles, proche de l'embouchure de l'Yſwith. *Long.* 13. 20. *lat.* 52. 30.

ABESKOUN, (*Géogr.*) iſle d'Aſie, dans la mer Caſpienne.

§ ABEX, (*Géogr.*) contrée maritime d'Afrique, à l'occident de la mer rouge, au midi de l'Egypte, à l'orient de la Nubie & de l'Abiſſinie, & au ſeptentrion de la côte d'Ajan. Le pays eſt aride & ſablonneux, & ne produit preſque rien que des aromates & de l'ébene, dont on fait un

aſſez grand commerce ſur cette côte. Les habitans ſuivent le mahométiſme, & ſont pour la plupart ſujets ou tributaires du Grand Seigneur; leur gouverneur demeure à Suaquem, capitale de la contrée. *Long.* 60. *lat.* 15. *(C. A.)*

* ABGARES. Les *Abgares* d'Edeſſe, en Méſopotamie, étoient de petits rois qu'on voit ſouvent ſur des médailles avec des thiares d'une forme aſſez ſemblable à certaines des rois Parthes. *Voyez les antiquités du Pere* Montfaucon, *tome III. part. I. pag.* 80.

* ABHAL, c'eſt, à ce qu'on lit dans James, un fruit de couleur rouſſe, très-connu dans l'Orient, de la groſſeur à-peu-près de celui du cyprès, & qu'on recueille ſur un arbre de la même eſpece. On le regarde comme un puiſſant emménagogue.

ABIA *ou* ABIAS, *(Hiſt. Sainte.)* il eſt parlé de pluſieurs perſonnages de ce nom dans l'ancien Teſtament.

I. *Abia*, ſecond fils de Samuël, qui, par ſa mauvaiſe conduite dans l'adminiſtration de la juſtice qu'il partageoit avec Joël ſon frere, juge auſſi corrompu que lui, fit ſoulever le peuple, & l'obligea à demander un roi. An du monde 2909.

II. *Abia*, premier fils de Jéroboam, qui mourut fort jeune.

III. *Abia*, fils de Roboam, roi de Juda, ſuccéda à ſon pere l'an du monde 3046, & fut auſſi pervers que lui, vainquit Jéroboam I, roi d'Iſraël, & mourut après trois ans de regne.

IV. *Abia*, un des deſcendans d'Eléazar, fils d'Aaron, chef de la huitieme des vingt-quatre claſſes des prêtres Juifs, ſuivant la diviſion qu'en fit le roi David. Zacharie, pere de Saint Jean-Baptiſte, étoit de la claſſe d'*Abia*.

V. *Abia*, femme d'Achas, & mere d'Ezéchias, roi de Juda.

ABIA, *(Hiſt. anc.)* roi des Parthes, excité par les principaux ſeigneurs de la cour d'Izate, roi des Adiabéniens, ſoulevés contre lui, parce qu'il avoit embraſſé le Judaïſme, ou peut-être le Chriſtianiſme, comme le prétendent quelques auteurs, fit la guerre à ce monarque; cette expédition ne fut pas heureuſe. *Abia* fut vaincu, & ſe donna la mort pour ne pas tomber entre les mains de ſon ennemi. Digne punition d'un roi qui, ſans une cauſe légitime, va porter le fer & le feu dans les états de ſes voiſins!

§ ABIAD, *(Géogr.)* ville d'Afrique ſur la côte d'Abex, remarquable par ſon trafic en coton, en ébene & en plantes aromatiques. Elle eſt ſur une haute montagne, à l'orient du pays de Ballous, dans la ſituation la plus délicieuſe, & au milieu d'un air ſans ceſſe parfumé des plus douces odeurs. C'eſt la ville la plus conſidérable du pays après Suaquem. *Long.* 57. 30. *lat.* 16. 10. *(C. A.)*

ABIAGRASSO, *(Géogr.)* petite ville fortifiée d'Italie, dans l'état de Milan; elle eſt au confluent du canal qui porte ſon nom, & du canal de Naviglio qui paſſe à Milan, environ à cinq lieues au ſud-oueſt de cette capitale, & à l'eſt de Novare. *Long.* 30. 55. *lat.* 44. 50. *(C. A.)*

*ABIANNEUR. *Voyez* ABIENHEUR.

ABIATHAR, *(Hiſt. Sainte.)* fils d'Achimelech, fut le dixieme grand-prêtre des Juifs. Échappé à la vengeance de Saül qui fit maſſacrer ſon pere, il ſe retira auprès de David, avec qui il demeura revêtu de cette dignité, tandis que Saül faiſoit exercer la ſouveraine ſacrificature par Sadoc; de ſorte qu'il y avoit alors deux ſouverains pontifes, l'un dans le parti de David, l'autre dans celui de Saül: ce qui ſubſiſta juſqu'au regne de Salomon. Alors *Abiathar*, (nommé auſſi quelquefois Achimelech ou Abimelech) s'étant attaché au parti d'Adonias, fut privé du ſacerdoce, & relégué à Anathot, vers l'an du monde 2989.

ABIB, ſ. m. nom que les Hébreux donnoient au premier mois de leur année ſainte. Dans la ſuite il fut appellé *Niſan*. *Voyez* NISAN. Il répond à notre mois de Mars. *Abib*, en Hébreu, ſignifie des *épis verds*. S. Jerôme le traduit par *des fruits nouveaux*, *menſe novarum frugum*. *Exod. XIII verſ.* 4. *Voyez* ſous le mot *Niſan*, les principales fêtes & cérémonies que les Juifs pratiquoient ou pratiquent encore pendant ce mois. *Dictionn. de la Bible, tom. I. page* 14. *(G)*

* ABIENHEUR, ſ. m. *terme de la Coutume de Bretagne*; c'eſt le ſequeſtre ou le commiſſaire d'un fonds ſaiſi.

* ABIENS. C'étoient entre les Scythes, d'autres diſent entre les Thraces, des peuples

qui faiſoient profeſſion d'un genre de vie auſtere, dont Tertullien fait mention, *lib. de præſcrip. cap. xlij.* que Strabon loue d'une pureté de mœurs extraordinaire, & qu'Alexandre *ab Alexandro* & Scaliger ont jugé à propos d'appeller du nom de *philoſophes*, enviant, pour ainſi dire, aux Scythes une diſtinction qui leur fait plus d'honneur qu'à la Philoſophie, d'être les ſeuls peuples de la terre qui n'aient preſque eu ni poëtes, ni philoſophes, ni orateurs, & qui n'en aient été ni moins honorés, ni moins courageux, ni moins ſages. Les Grecs avoient une haute eſtime pour les Abiens, & ils la méritoient bien par je ne ſais quelle élévation de caractere & je ne ſais quel degré de juſtice & d'équité dont ils ſe piquoient, ſinguliérement entre leurs compatriotes, pour qui leur perſonne étoit ſacrée. Que ne devoient point être aux yeux des autres hommes ceux pour qui les ſages & braves Scythes avoient tant de vénération ! Ce ſont ces Abiens, je crois, qui ſe conſerverent libres ſous Cyrus & qui ſe ſoumirent à Alexandre. C'eſt un grand honneur pour Alexandre, ou peut-être un reproche à leur faire.

ABIGAIL, *(Hiſt. Sainte.)* fut d'abord femme de Nabal, homme d'une avarice & d'une dureté extrêmes. Lorſque David fuyoit les pourſuites de Saül, il demeura aſſez long-temps avec tout ſon monde dans les montagnes où Nabal avoit ſes troupeaux. Un jour le prince fugitif lui envoya demander quelques rafraîchiſſemens, que Nabal lui refuſa en accompagnant ce refus de paroles outrageantes. David irrité jura de s'en venger; & il l'eût fait ſi *Abigaïl* ne ſe fût hâtée de réparer la faute de ſon mari. Elle fit charger quelques ânes de proviſions, & alla elle-même avec ſes domeſtiques offrir ſes préſens au prince, pour tâcher de calmer ſa colere. *Abigaïl* étoit belle; David fut charmé de ſa libéralité & touché de ſa beauté. Nabal ayant appris par ſa femme le danger qu'il avoit couru, tomba malade & mourut dix jours après. Alors David ſe ſouvint d'*Abigail*, & la demanda pour femme; elle reçut cet honneur avec reconnoiſſance, & après que les jours du deuil de ſon mari furent paſſés, elle ſe rendit au camp de David, & l'épouſa.

ABIGEAT, ſ. m. *terme de Droit civil*, étoit le crime d'un homme qui détournoit des beſtiaux pour les voler.

* ABIMALIG, ſ. m. langue des Africains Beriberes, ou naturels du pays.

ABIMELECH, *(Hiſt. Sacrée.)* fut un nom commun à tous les rois de Gérare, ville de l'Arabie Pétrée, de même qu'on déſigna les rois d'Egypte par celui de Pharaon. Celui dont il eſt ici queſtion, conçut une paſſion violente pour Sara qui, quoique enceinte & âgée de quatre-vingt-dix ans, avoit encore la fleur & le coloris de ſon printemps. Les rabbins qui jugent de la nature primitive d'après ce que leur offre la nature épuiſée, aſſurent que ſa beauté toujours nouvelle fut un don ſurnaturel. Mais il eſt inutile de recourir au miracle, pour ne rien voir d'extraordinaire dans cette paſſion, puiſque la nature alors plus vigoureuſe, prolongeoit le cours de la vie humaine juſqu'à cent trente ans. Ainſi l'âge de quatre-vingt-dix ans étoit en proportion ce qu'eſt aujourd'hui l'âge de quarante-cinq ans, où l'on voit des femmes privilégiées qui ont aſſez de fraîcheur pour inſpirer une véritable paſſion; d'ailleurs, l'expérience dépoſe que ce ne ſont pas les plus belles qui font naître le plus tendre & le plus durable attachement. Il eſt des traits vainqueurs & indépendans de la beauté & des outrages du temps, qui fixent les penchans & qui n'ont rien à redouter de l'inconſtance. *Voyez* ABRAHAM, *(T—N.)*

ABIMELECH, *(Hiſt. Sacrée.)* roi de Gérare, fils du précédent, penſa auſſi prendre pour femme Rebecca, déja mariée à Iſaac, parce que celui-ci diſoit qu'elle étoit ſa ſœur, dans la crainte que ſi on eût ſoupçonné qu'elle fût ſon épouſe, on ne le tuât pour la lui enlever. Mais le roi ayant vu Iſaac qui ſe jouoit avec Rebecca, ſuivant le langage de l'Ecriture, ſe douta bien qu'elle étoit ſa femme, le fit avouer à Iſaac, & ordonna à ſes ſujets de la reſpecter comme telle.

ABIMELECH, *(Hiſt. Sacrée.)* fils de Gédéon & d'une concubine qu'il avoit dans la ville de Sichem, s'empara du gouvernement après la mort de ſon pere, & ſe fit reconnoître pour roi, d'abord par les Sichimites qui lui donnerent ſoixante & dix ſicles

ſicles d'argent, avec leſquels il leva des troupes. Il commença par ſignaler ſon uſurpation par la mort de ſoixante & dix de ſes freres : Jonathan, le plus jeune, échappa ſeul à ce carnage. La ſuite de ſon regne fut conſéquente à ce commencement. Au bout de trois ans, ſes nouveaux ſujets ſe révolterent contre lui, & le chaſſerent de leur ville. Il y rentra bientôt à main armée, après avoir vaincu les Sichimites qui lui livrerent bataille, la ſaccagea, & la ruina de telle ſorte qu'il ſema du ſel où elle avoit été. Après cette expédition, *Abimelech* marcha vers la ville de Thebes qui étoit environ à trois lieues de Sichem, & qui s'étoit auſſi ſoulevée contre lui. Il approcha d'une des portes où il voulut mettre le feu : dans cet inſtant il fut bleſſé à mort par un éclat d'une meule de moulin qu'une femme lui jeta du haut d'une tour. *Abimelech* dit alors à ſon écuyer : *Tirez votre épée, & achevez de me tuer, de peur qu'on ne diſe que j'ai été tué par une femme.* L'écuyer obéit.

* ABINGDON, *ou* ABINGTON, *ou* ABINDON, *(Géogr.)* ville d'Angleterre, en Barkshire, & ſur la Tamiſe. *Long.* 16. 20. *lat.* 51. 40.

AB-INTESTAT, *voy.* INTESTAT. *(H)*

ABIRON, *(Hiſt. Sacrée.)* l'un des conjurés avec Coré & Dathan, contre Moyſe & Aaron, étoit fils d'Eliab, & petit-fils de Phallu, de la tribu de Ruben. *Voyez* CORÉ.

ABISAÏ, *(Hiſt. Sainte.)* fils de Zuri & de Sarvia, eſt célebre dans l'Ecriture pour ſa force & ſa bravoure. Il fut un des premiers généraux des armées de David : ſon plus bel exploit eſt d'avoir ſauvé la vie à ce prince, en tuant Jesbibénob, géant de la race des Raphaïms, qui portoit une lance dont le fer peſoit 300 ſicles.

* ABISCAS, *(Géogr.)* ſ. m. peuple de l'Amérique méridionale, à l'eſt du Pérou.

§ ABISSINIE *ou* ÉTHIOPIE, *(Géogr.)* grand royaume de la partie orientale de l'Afrique ; il eſt borné au nord par la Nubie, à l'oueſt par la Nigritie, au ſud par la Cafrerie, & à l'eſt par la côte d'Abex & celle d'Ajan. On lui donnoit autrefois 400 lieues de longueur, ſur 280 de largeur ; mais on y comprenoit alors les côtes dont nous venons de parler, qui n'en ſont plus aujourd'hui partie, & pluſieurs autres provinces, que les Turcs, les Arabes & principalement les Gales en ont démembrées. Il ne reſte plus dans ce que nous nommons préſentement l'*Abiſſinie*, que les provinces de Tigre, Dambea, Bagamedri, Goyame, Amahara, Narea, Mageſa, Ogara, Salait, Holcait, Semen, Segueda, Salao, Ozeca, Doba & Gan. Le pays eſt entrecoupé, à chaque inſtant, de montagnes & de rochers, ſur le ſommet deſquels on trouve quelquefois des ſources d'eau vive, des terres labourables, des bois & des prairies. Le ſol eſt aſſez fertile en différens endroits ; il produit pluſieurs ſortes de grains, principalement du millet & des légumes. On prétend qu'il y a des cantons où l'on fait trois moiſſons pendant l'année : on dit auſſi qu'il s'y trouve des endroits plantés de vignes dont le vin eſt fort bon ; cependant la boiſſon ordinaire des Abiſſins eſt du cidre de pommes ſauvages. Outre un grand nombre d'animaux inconnus en Europe, il y a des bœufs d'une grandeur prodigieuſe, & des brebis dont la queue peſe juſqu'à 40 livres. La chaleur du climat eſt exceſſive, ſur-tout dans les vallées, l'air n'eſt tempéré que ſur les montagnes. Les Abiſſins en général ſont bien faits, vigoureux, adroits, & ne manquent pas d'intelligence ; mais ils ſont pareſſeux d'habitude. Le ſeul commerce qu'ils faſſent entr'eux, c'eſt celui du ſel dont ils ont une grande quantité. Ils ont le teint ou noir ou fort baſané. Leur ſouverain ſe nomme le *Grand Negus ;* il eſt maître abſolu de la vie & des biens de ſes ſujets : il eſt entouré continuellement d'une garde nombreuſe, & il campe, ainſi que ſes peuples, ſous des tentes, neuf mois de l'année ; & les trois ou quatre autres mois, qui ſont ceux des pluies périodiques dont le Nil ſe groſſit, il les paſſe à Gondar, capitale de ſon royaume, qui n'eſt qu'un gros village. Il n'y a pour ainſi dire aucune ville dans ce grand empire ; ce ne ſont que des tas de chetives maiſons, ſemés de province en province, & ſans murailles. La religion de ces peuples eſt un mêlange de Judaïſme, de Chriſtianiſme & de Mahométiſme ; leur langue eſt très-belle & facile à prononcer, & leur naturel eſt fort doux :

Digitized by Google

ils vivent ſobrement & long-temps. C'eſt dans le milieu de l'*Abiſſinie* que les miſſionnaires Portugais découvrirent les ſources du Nil, ſi long-temps ignorées. Les Hollandois ſont les ſeuls Européens qui aient des établiſſemens dans ces contrées ; ils en tirent, ainſi que les Juifs & les Arabes, de l'or, de l'argent, des épiceries, des plantes médicinales, des aromates & des dents d'éléphans. C'eſt près du lac d'Ambea, au milieu du pays, que l'on trouve cette plante ſinguliere nommée *aſſazoé*, qui endort les aſpics & les ſerpens. *Long. 48. 65. lat. 6. 20. (C. A.)*

ABISSINS, *voyez ci-deſſus* ABISSINIE.

ABIT, ſ. m. Quelques-uns ſe ſervent de ce mot pour exprimer la céruſe. *V.* ABOIT, CÉRUSE, BLANC DE PLOMB. *(M)*

ABIU, *(Hiſt. Sacrée.)* fils du grand-prêtre Aaron & d'Elizabeth, fut conſacré lui-même prêtre du dieu vivant ; mais ayant mis du feu étranger dans ſon encenſoir, au lieu d'en prendre ſur l'autel des holocauſtes, il en fut puni ſur le champ par une flamme miraculeuſe qui ſortit de l'autel, & le conſuma lui & ſon frere Nadab, coupable du même ſacrilege.

ABJURATION, ſ. f. en général, acte par lequel on dénie ou l'on renonce une choſe d'une maniere ſolemnelle, & même avec ſerment. *Voyez* SERMENT.

Ce mot vient du Latin *abjuratio*, compoſé de *ab*, de ou contre, & de *jurare*, jurer.

Chez les Romains le mot d'*abjuration* ſignifioit *dénégation* avec faux ſerment, d'une dette, d'un gage, d'un dépôt, ou autre choſe ſemblable, auparavant confiée. En ce ſens l'*abjuration* eſt la même choſe que le *parjure ;* elle differe de l'*éjuration* qui ſuppoſe le ſerment juſte. *Voyez* PARJURE, *&c.*

L'*abjuration* ſe prend plus particuliérement pour la ſolemnelle renonciation ou rétractation d'une doctrine ou d'une opinion regardée comme fauſſe & pernicieuſe.

Dans les loix d'Angleterre, *abjurer* une perſonne, c'eſt renoncer à l'autorité ou au domaine d'une telle perſonne. Par le ſerment d'*abjuration*, on s'oblige de ne reconnoître aucune autorité royale dans la perſonne appellée le *prétendant*, & de ne lui rendre jamais l'obéiſſance que doit rendre un ſujet à ſon prince. *Voyez* SERMENT, FIDÉLITÉ, *&c.*

Le mot d'*abjuration* eſt auſſi uſité dans les anciennes coutumes d'Angleterre, pour le ſerment fait par une perſonne coupable de félonie, qui ſe retirant dans un lieu d'aſyle, s'obligeoit par ſerment d'abandonner le royaume pour toujours ; ce qui le mettoit à l'abri de tout autre châtiment. Nous trouvons auſſi des exemples d'*abjuration* pour un temps, pour trois ans, pour un an & un jour, & ſemblables.

Les criminels étoient reçus à faire cette *abjuration* en certains cas, au lieu d'être condamnés à mort. Depuis le temps d'Edouard le confeſſeur, juſqu'à la réformation, les Anglois avoient tant de dévotion pour les égliſes, que ſi un homme coupable de félonie ſe réfugioit dans une égliſe ou dans un cimetiere, c'étoit un aſyle dont il ne pouvoit être tiré pour lui faire ſon procès ; mais en confeſſant ſon crime à la juſtice ou au *coroner*, & en abjurant le royaume, il étoit mis en liberté. *Voyez* ASYLE & CORONER.

Après l'*abjuration* on lui donnoit une croix, qu'il devoit porter à la main le long des grands chemins, juſqu'à ce qu'il fût hors des domaines du roi : on l'appelloit *la banniere de Mere-Egliſe*. Mais l'*abjuration* déchut beaucoup dans la ſuite, & ſe réduiſit à retenir toujours le priſonnier dans le ſanctuaire, où il lui étoit permis de finir le reſte de ſes jours, après avoir abjuré ſa liberté & ſa libre habitation. Par le ſtatut 21 de Jacques I, tout uſage d'aſyle, & conſéquemment d'*abjuration*, fut aboli. *V.* SANCTUAIRE. *(G)*

* ABLAB, ſ. arbriſſeau de la hauteur d'un cep de vigne. On dit qu'il croît en Egypte, qu'il garde ſa verdure hiver & été, qu'il dure un ſiecle, que ſes feuilles & ſes fleurs reſſemblent à celles de la feve de Turquie, que ſes feves ſervent d'aliment en Egypte, & de remede contre la toux & la rétention d'urine, *&c.* Mais il faut attendre, pour ajouter foi à cette plante & à ſes propriétés, que les Naturaliſtes en aient parlé clairement. *Voyez en la deſcription à ſon vrai nom* LABLAB.

§ ABLAI, *(Géogr.)* contrée de la grande Tartarie, au ſud de la Sibérie, &

Digitized by Google

au nord du pays des Calmoucks noirs. Ses peuples ſont gouvernés par un prince Calmouck, ſous la protection de l'empire Ruſſien; ils n'ont d'autre métier que celui de la guerre. Le prince fait ſa réſidence à Bercon *ou* Boërkoë, petite ville proche de la riviere d'Irtiſch. *Long. 91. 95. lat. 51. 54. (C. A.)*

ABLAIS, ſ. m. *terme de coutume;* il ſe dit des blés ſciés encore giſſants ſur le champ. *(H)*

* ABLAQUE, ſ. nom que les François ont donné à la ſoie de perle, ou ardaſſine. Cette ſoie vient par la voie de Smyrne; elle eſt fort belle: mais comme elle ne ſouffre pas l'eau chaude, il y a peu d'ouvrages dans leſquels elle puiſſe entrer.

* ABLAQUÉATION, ſ. f. *(Agric.)* en Latin *ablaqueatio*, de *ab* & *laqueus*. Ce mot mérite d'être adopté dans notre langue, comme il l'a été dans la langue Angloiſe. Il ſignifie l'ouverture que l'on fait à la terre autour des racines des arbres, pour les expoſer à l'action immédiate de l'air, de la pluie & du ſoleil; opération qui ſe fait communément en Janvier, & qui ſert beaucoup à vivifier & à fertiliſer les arbres. *Botanical Dictionnary by* R. Bradley.

ABLATIF, ſ. m. *terme de Grammaire;* c'eſt le ſixieme cas des noms Latins. Ce cas eſt ainſi appellé du Latin *ablatus*, ôté, parce qu'on donne la terminaiſon de ce cas aux noms Latins qui ſont le complément des prépoſitions *à*, *abſque*, *de*, *ex*, *ſine*, qui marquent *extraction* ou tranſport d'une choſe à une autre: *ablatus à me*, ôté de moi; ce qui ne veut pas dire qu'on ne doive mettre un nom à l'*ablatif* que lorſqu'il y a *extraction* ou *tranſport;* car on met auſſi à l'*ablatif* un nom qui détermine d'autres prépoſitions, comme *clam*, *pro*, *præ*, &c. mais il faut obſerver que ces ſortes de dénominations ſe tirent de l'uſage le plus fréquent, ou même de quelqu'un des uſages. C'eſt ainſi que Priſcien, frappé de l'un des uſages de ce cas, l'appelle *cas comparatif;* parce qu'en effet on met à l'*ablatif* l'un des correlatifs de la comparaiſon: *Paulus eſt doctior Petro;* Paul eſt plus ſavant que Pierre. Varron l'appelle *cas latin*, parce qu'il eſt propre à la langue Latine. Les Grecs n'ont point de terminaiſon particuliere pour marquer l'*ablatif:* c'eſt le *génitif* qui en fait la fonction; & c'eſt pour cela que l'on trouve ſouvent en Latin le *génitif* à la maniere des Grecs, au lieu de l'*ablatif* Latin.

Il n'y a point d'*ablatif* en François, ni dans les autres langues vulgaires, parce que dans ces langues les noms n'ont point de cas. Les rapports ou vues de l'eſprit que les Latins marquoient par les différentes inflexions ou terminaiſons d'un même mot, nous les marquons, ou par la place du mot, ou par le ſecours des prépoſitions. Ainſi, quand nos Grammairiens diſent qu'un nom eſt à l'*ablatif*, ils ne le diſent que par analogie à la langue Latine; je veux dire, par l'habitude qu'ils ont priſe dans leur jeuneſſe à mettre du François en Latin, & à chercher en quel cas Latin ils mettront un tel mot François: par exemple, ſi l'on vouloit rendre Latin ces deux phraſes, *la grandeur de Paris*, & *je viens de Paris; de Paris* ſeroit exprimé par le *génitif* dans la premiere phraſe, au lieu qu'il ſeroit mis à l'*ablatif* dans la ſeconde. Mais comme en François l'effet que les terminaiſons Latines produiſent dans l'eſprit y eſt excité d'une autre maniere que par les terminaiſons, il ne faut pas donner à la maniere Françoiſe les noms de la maniere Latine. Je dirai donc qu'en Latin *amplitudo* ou *vaſtitas Lutetiæ*, eſt au *génitif; Lutetia*, *Lutetiæ*, c'eſt le même mot avec une inflexion différente: *Lutetiæ* eſt dans un cas oblique qu'on appelle *génitif*, dont l'uſage eſt de déterminer le nom auquel il ſe rapporte, d'en reſtreindre l'extenſion, d'en faire une application particuliere. *Lumen ſolis*, le génitif *ſolis* détermine *lumen*. Je ne parle, ni de la lumiere en général, ni de la lumiere de la lune, ni de celle des étoiles, *&c.* je parle de la lumiere du ſoleil. Dans la phraſe Françoiſe *la grandeur de Paris*, *Paris* ne change point de terminaiſon; mais *Paris* eſt lié à *grandeur* par la prépoſition *de*, & ces deux mots enſemble déterminent *grandeur;* c'eſt-à-dire, qu'ils font connoître de quelle grandeur particuliere on veut parler: c'eſt *de la grandeur de Paris.*

Dans la ſeconde phraſe, *je viens de Paris*, *de* lie *Paris* à *je viens*, & ſert à déſigner le lieu d'où je viens.

L'*ablatif* a été introduit après le *datif* pour plus grande netteté.

Sanctius, Voſſius, la méthode de Port-Royal, & les Grammairiens les plus habiles, ſoutiennent que l'*ablatif* eſt le cas de quelqu'une des *prépoſitions* qui ſe conſtruiſent avec l'*ablatif*; en ſorte qu'il n'y a jamais d'*ablatif* qui ne ſuppoſe quelqu'une de ces prépoſitions exprimée ou ſous-entendue.

ABLATIF *abſolu*. Par *ablatif abſolu* les Grammairiens entendent un inciſe qui ſe trouve en Latin dans une période, pour y marquer quelque circonſtance ou de temps ou de maniere, *&c.* & qui eſt énoncé ſimplement par l'*ablatif*: par exemple, *imperante Cæſare Auguſto, Chriſtus natus eſt*: J. C. eſt venu au monde ſous le regne d'Auguſte. *Cæſar, deleto hoſtium exercitu*, &c. Céſar après avoir défait l'armée de ſes ennemis, *&c. imperante Cæſare Auguſto, deleto exercitu*, ſont des *ablatifs* qu'on appelle communément *abſolus*, parce qu'ils ne paroiſſent pas être le régime d'aucun autre mot de la propoſition. Mais on ne doit ſe ſervir du terme d'*abſolu*, que pour marquer ce qui eſt indépendant, & ſans relation à un autre: or dans tous les exemples que l'on donne de l'*ablatif abſolu*, il eſt évident que cet *ablatif* a une relation de raiſon avec les autres mots de la phraſe, & que ſans cette relation il y ſeroit hors d'œuvre, & pourroit être ſupprimé.

D'ailleurs, il ne peut y avoir que la premiere dénomination du nom qui puiſſe être priſe abſolument & directement; les autres cas reçoivent une nouvelle modification; & c'eſt pour cela qu'ils ſont appellés *cas obliques*. Or il faut qu'il y ait une raiſon de cette nouvelle modification ou changement de terminaiſon; car tout ce qui change, change par autrui; c'eſt un axiome inconteſtable en bonne Métaphyſique: un nom ne change la terminaiſon de ſa premiere dénomination, que parce que l'eſprit y ajoute un nouveau rapport, une nouvelle vue. Quelle eſt cette vue ou rapport qu'un tel *ablatif* déſigne? eſt-ce le temps, ou la maniere, ou le prix, ou l'inſtrument, ou la cauſe, *&c.* Vous trouverez toujours que ce rapport ſera quelqu'une de ces vues de l'eſprit qui ſont d'abord énoncées indéfiniment par une prépoſition, & qui ſont enſuite déterminées par le nom qui ſe rapporte à la *prépoſition*: ce nom en fait l'application; il en eſt le complément.

Ainſi l'*ablatif*, comme tous les autres cas, nous donne par la nomenclature l'idée de la choſe que le mot ſignifie; *tempore*, temps; *fuſte*, bâton; *manu*, main; *patre*, pere, *&c.* mais de plus nous connoiſſons par la terminaiſon de l'*ablatif*, que ce n'eſt pas là la premiere dénomination de ces mots; qu'ainſi ils ne ſont pas le ſujet de la propoſition, puiſqu'ils ſont dans un cas oblique: or la vue de l'eſprit qui a fait mettre le mot dans ce cas oblique, eſt ou exprimée par une *prépoſition*, ou indiquée ſi clairement par le ſens des autres mots de la phraſe, que l'eſprit apperçoit aiſément la *prépoſition* qu'on doit ſuppléer, quand on veut rendre raiſon de la conſtruction. Ainſi obſervez:

1. Qu'il n'y a point d'*ablatif* qui ne ſuppoſe une *prépoſition* exprimée ou ſous-entendue.

2. Que dans la conſtruction élégante on ſupprime ſouvent la *prépoſition*, lorſque les autres mots de la phraſe font entendre aiſément quelle eſt la *prépoſition* qui eſt ſous-entendue; comme *imperante Cæſare Auguſto, Chriſtus natus eſt*: on voit aiſément le rapport de temps, & l'on ſous-entend *ſub*.

3. Que lorſqu'il s'agit de donner raiſon de la conſtruction, comme dans les verſions interlinéaires, qui ne ſont faites que dans cette vue, on doit exprimer la *prépoſition* qui eſt ſous-entendue dans le texte élégant de l'auteur dont on fait la conſtruction.

4. Que les meilleurs auteurs Latins, tant Poëtes qu'Orateurs, ont ſouvent exprimé les prépoſitions que les maîtres vulgaires ne veulent pas qu'on exprime, même lorſqu'il ne s'agit que de rendre raiſon de la conſtruction: en voici quelques exemples. *Sæpe ego correxi* SUB *te cenſore libellos*. Ov. de Ponto, IV. ep. xij. v. 25. J'ai ſouvent corrigé mes ouvrages ſur votre critique. *Marco* SUB *judice palles*. Perſe, ſat. v. *Quos decet eſſe hominum, tali* SUB *principe, mores*. Mart. liv. I. *Florent* SUB *Cæſare leges*. Ov. II. Faſt. v. 141, *Vacare à negotiis*. Phæd. lib. III. Prol. v. 2. *Purgare à foliis*. Cato, de re ruſticâ, 66. *De injuria*

Digitized

queri. Cæſar. *Super re queri.* Horat. *Uti de aliquo.* Cic. *Uti de victoria* Servius. *Nolo me in tempore hoc videat ſenex.* Ter. And. act. IV. v. ult. *Artes excitationeſque virtutum in omni ætate cultæ, mirificos afferunt fructus.* Cic. de Senect. n. 9. *Doctrina nulli tanta in illo tempore.* Auſon Burd. Prof. v. ℣. 15. *Omni de parte timendos.* Ov. de Ponto, lib IV. epiſt. xij. v. 25. *Frigida de tota fronte cadebat aqua.* Prop. lib. II eleg. xxij. *Nec mihi ſolſtitium quidquam de noctibus aufert.* Ovid. Triſt. lib. V. eleg. x. 7. *Templum de marmore.* Virg. & Ovid. *Vivitur ex rapto.* Ovid. Metam. I. v. 144. *Facere de induſtria.* Ter. And. act. IV. *De plebe Deus ;* un Dieu du commun. Ovid. Metam. lib. V. v. 595.

La prépoſition *à* ſe trouve ſouvent exprimée dans les bons auteurs dans le même ſens que *poſt*, après : ainſi lorſqu'elle eſt ſupprimée devant les *ablatifs* que les Grammairiens vulgaires appellent *abſolus*, il faut la ſuppléer, ſi l'on veut rendre raiſon de la conſtruction.

Cujus à morte, hic tertius & triceſimus eſt annus. Cic. Il y a trente-trois ans qu'il eſt mort : *à morte*, depuis ſa mort. *Surget, ab his, ſolio.* Ovid. II. Met. où vous voyez que *ab his* veut dire, après ces choſes, après quoi. *Jam ab re divina, credo, apparebunt domi.* Plaut. Phænul. *Ab re divina :* après le ſervice divin, après l'office, au ſortir du Temple, ils viendront à la maiſon. C'eſt ainſi qu'on dit, *ab urbe condita*, depuis la fondation de Rome : *à cœna*, après ſouper : *ſecundus à rege*, le premier après le roi. Ainſi quand on trouve *urbe capta triumphavit ;* il faut dire, *ab urbe capta*, après la ville priſe. *Lectis tuis litteris, venimus in ſenatum ;* ſuppléez *à litteris tuis lectis ;* après avoir lu votre lettre.

On trouve dans Tite-Live, lib. IV. *ab re malè geſta*, après ce mauvais ſuccès ; *& ab re benè geſta*, L. XXIII. après cet heureux ſuccès. Et dans Lucain, L. I. *poſitis ab armis*, après avoir mis les armes bas ; & dans Ovid. II. Triſt. *redeat ſuperato miles ab hoſte ;* que le ſoldat revienne après avoir vaincu l'ennemi. Ainſi dans ces occaſions on donne à la prépoſition *à*, qui ſe conſtruit avec l'*ablatif*, le même ſens que l'on donne à la prépoſition *poſt*, qui ſe conſtruit avec l'*accuſatif*. C'eſt ainſi que Lucain au Liv. II. a dit *poſt me ducem ;* & Horace, I. liv. Od. iij. *poſt ignem ætheriâ domo ſubductum ;* où vous voyez qu'il auroit pu dire, *ab igne ætheriâ domo ſubducto*, ou ſimplement, *igne ætheriâ domo ſubducto.*

La prépoſition *ſub* marque auſſi fort ſouvent le temps : elle marque ou le temps même dans lequel la choſe s'eſt paſſée, ou par extenſion, un peu avant ou un peu après l'événement. Dans Corn. Nepos, Art. xij. *Quos ſub ipſa proſcriptione perilluſtre fuit ;* c'eſt-à-dire, dans le même temps de la proſcription. Le même auteur à la même vie d'Atticus, ch. 105. dit, *ſub occaſu ſolis*, vers le coucher du ſoleil, un peu avant le coucher du ſoleil. C'eſt dans le même ſens que Suétone a dit, Ner. 5. *majeſtatis quoque, ſub exceſſu Tiberii, reus*, où il eſt évident que *ſub exceſſu Tiberii*, veut dire vers le temps, ou peu de temps avant la mort de Tibere. Au contraire, dans Florus, liv. III. c. 5. *ſub ipſo hoſtis receſſu, impatientes ſoli, in aquas ſuas reſiluerunt : ſub ipſo hoſtis receſſu* veut dire, *peu de temps après que l'ennemi ſe fut retiré ;* à peine l'ennemi s'étoit-il retiré.

Servius, ſur ces paroles du V. liv. de l'Énéid. *quo deinde ſub ipſo*, obſerve que *ſub* veut dire là, *poſt*, après.

Claudien pouvoit dire par l'ablatif abſolu, *gratus feretur, te teſte, labor ;* le travail ſera agréable ſous vos yeux : cependant il a exprimé la prépoſition *gratuſque feretur ſub te teſte labor.* Claud. IV. Conſ. Honor.

A l'égard de ces façons de parler, *Deo duce, Deo juvante, Muſis faventibus*, &c. que l'on prend pour des *ablatifs abſolus*, on peut ſous-entendre la prépoſition *ſub* ou la prépoſition *cum*, dont on trouve pluſieurs exemples : *ſequere hac, mea gnata, cum Diis volentibus.* Plaut. Perſe. Tite-Live, au Liv. I. Dec. iij. dit : *agite cum Diis bene juvantibus.* Ennius cité par Cicéron, dit : *doque volentibus cum magnis Diis :* & Caton au chapitre XIV. *de Re ruſt.* dit : *circumagi cum divis.*

Je pourrois rapporter pluſieurs autres exemples, pour faire voir que les meilleurs auteurs ont exprimé les prépoſitions que nous diſons qui ſont ſous-entendues dans le cas de l'*ablatif abſolu.* S'agit-il de l'inſtru-

Digitized by Google

ment ? c'eſt ordinairement *cum*, avec, qui eſt ſous-entendu, *armis confligere ;* Lucius a dit, *acribus inter ſe cum armis confligere cernit.* S'agit-il de la cauſe, de l'agent ? Suppléez *à*, *ab : trajectus enſe*, percé d'un coup d'épée. Ovid. V. Faſt. a dit, *Pectora trajectus Lynceo Caſtor ab enſe :* & au ſecond livre des Triſtes, *Neve peregrinis tantum defendar ab armis.*

Je finirai cet article par un paſſage de Suétone, qui ſemble être fait exprès pour appuyer le ſentiment que je viens d'expoſer. Suétone dit qu'Auguſte, pour donner plus de clarté à ſes expreſſions, avoit coutume d'exprimer les *prépoſitions* dont la ſuppreſſion, dit-il, jette quelque ſorte d'obſcurité dans le diſcours, quoiqu'elle en augmente la grace & la vivacité. Suéton. C. Aug. n. 86. Voici le paſſage tout au long. *Genus eloquendi ſecutus eſt elegans & temperatum : vitatis ſententiarum ineptiis, atque inconcinnitate, & reconditorum verborum, ut ipſe dicit, fœtoribus : præcipuamque curam duxit, ſenſum animi quàm apertiſſimè exprimere : quod quò faciliùs efficeret, aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque* præpoſitiones *verbis addere, neque conjunctiones ſæpius iterare dubitavit, quæ detractæ afferunt aliquid obſcuritatis, etſi gratiam augent.*

Auſſi a-t-on dit de cet empereur que ſa maniere de parler étoit facile & ſimple, & qu'il évitoit tout ce qui pouvoit ne pas ſe préſenter aiſément à l'eſprit de ceux à qui il parloit. *Auguſti prompta ac profluens quæ decebat principem eloquentia fuit.* Tacit.

In divi Auguſti epiſtolis, elegantia orationis, neque moroſa neque anxia : ſed facilis hercle & ſimplex. A. Gell.

Ainſi quand il s'agit de rendre raiſon de la conſtruction grammaticale, on ne doit pas faire difficulté d'exprimer les *prépoſitions*, puiſqu'Auguſte même les exprimoit ſouvent dans le diſcours ordinaire, & qu'on les trouve ſouvent exprimées dans les meilleurs auteurs.

A l'égard du François, nous n'avons point d'*ablatif abſolu*, puiſque nous n'avons point de *cas :* mais nous avons des façons de parler abſolues, c'eſt-à-dire, des phraſes où les mots, ſans avoir aucun rapport grammatical avec les autres mots de la propoſition dans laquelle ils ſe trouvent, y forment un ſens détaché qui eſt un inciſe équivalent à une propoſition incidente ou liée à une autre, & ces mots énoncent quelque circonſtance ou de temps ou de maniere, *&c.* la valeur des termes & leur poſition nous font entendre ce ſens détaché.

En Latin la vue de l'eſprit qui dans les phraſes de la conſtruction ſimple eſt énoncée par une prépoſition, eſt la cauſe de l'ablatif : *re confectâ ;* ces deux mots ne ſont à l'ablatif qu'à cauſe de la vue de l'eſprit qui conſidere la choſe dont il s'agit comme faite & paſſée : or cette vue ſe marque en Latin par la prépoſition *à :* cette prépoſition eſt donc ſous-entendue, & peut être exprimée en Latin.

En François, quand nous diſons *cela fait, ce conſidéré, vu par la cour, l'opéra fini*, &c. nous avons la même vue du paſſé dans l'eſprit : mais quoique ſouvent nous puiſſions exprimer cette vue par la prépoſition *après*, &c. cependant la valeur des mots iſolés du reſte de la phraſe eſt équivalente au ſens de la prépoſition latine.

On peut encore ajouter que la Langue Françoiſe s'étant formée de la Latine, & les Latins retranchant la prépoſition dans le diſcours ordinaire, ces phraſes nous ſont venues ſans prépoſitions, & nous n'avons ſaiſi que la valeur des mots qui marquent ou le paſſé ou le préſent, & qui ne ſont point ſujets à la variété des terminaiſons, comme les noms Latins ; & voyant que ces mots n'ont aucun rapport grammatical ou de ſyntaxe avec les autres mots de la phraſe, avec leſquels ils n'ont qu'un rapport de ſens ou de raiſon, nous concevons aiſément ce qu'on veut nous faire entendre. *(F)*

ABLE, ſ. m. *ou* ABLETTE, ſ. f. poiſſon de riviere, de la longueur du doigt : il a les yeux grands pour ſa groſſeur, & de couleur rouge, le dos verd, & le ventre blanc ; ſa tête eſt petite ; ſon corps eſt large & plat : on y voit deux lignes de chaque côté, dont l'une eſt au milieu du corps, depuis les ouies juſqu'à la queue, & l'autre un peu plus bas ; elle commence à la nageoire qui eſt au deſſous des ouies, & elle diſparoît avant que d'arriver juſqu'à la queue. Ce poiſſon n'a point de fiel ; ſa chair eſt fort

Digitized by Google

molaſſe : on le prend aiſément à l'hameçon, parce qu'il eſt fort goulu. *Rondelet. L'ablette* reſſemble à un éperlan : mais ſes écailles ſont plus argentées & plus brillantes.

On tire de l'*able* la matiere avec laquelle on colore les fauſſes perles. *V.* FAUSSES PERLES. C'eſt cette matiere préparée que l'on appelle *eſſence d'Orient*. Pour la faire, on écaille le poiſſon à l'ordinaire, on met les écailles dans un baſſin plein d'eau claire, & on les frotte comme ſi on vouloit les broyer. Lorſque l'eau a pris une couleur argentée, on la tranſverſe dans un verre, & enſuite on en verſe de nouvelle ſur les écailles, & on réitere la même opération tant que l'eau ſe colore : après dix ou douze heures, la matiere qui coloroit l'eau ſe dépoſe au fond du verre, l'eau devient claire; alors on la verſe par inclination juſqu'à ce qu'il ne reſte plus dans le verre qu'une liqueur épaiſſe à-peu-près comme de l'huile, & d'une couleur approchante de celle des perles : c'eſt l'*eſſence d'Orient*. Les particules de matiere qui viennent des écailles ſont ſenſibles dans cette liqueur au moyen du microſcope, ou même de la loupe. On y voit des lames, dont la plupart ſont de figure rectangulaire, & ont quatre fois plus de longueur que de largeur : il y en a auſſi dont les extrêmités ſont arrondies, & d'autres qui ſont terminées en pointe; mais toutes ſont extrêmement minces; toutes ſont plates & brillantes. Cette matiere vient de la ſurface intérieure de l'écaille où elle eſt rangée réguliérement & recouverte par des membranes; de ſorte que ſi on veut en enlever avec la pointe d'une épingle, on enleve en même temps tout ce qui vernit l'écaille, ou au moins la plus grande partie, parce qu'on arrache la membrane qui l'enveloppe. Cette matiere brillante ne ſe trouve pas ſeulement ſur les écailles du poiſſon; il eſt encore brillant après avoir été écaillé, parce qu'immédiatement au deſſous de la peau que touchent les écailles, il y a auſſi une membrane qui recouvre des lames argentées. La membrane qui enveloppe l'eſtomac & les inteſtins en eſt toute brillante. Cette matiere eſt molle & ſouple dans les inteſtins, & elle a toute ſa conſiſtance & ſa perfection ſur les écailles. Ces obſervations, & pluſieurs autres, ont fait conjecturer que la matiere argentée ſe forme dans les inteſtins, qu'elle paſſe dans des vaiſſeaux pour arriver à la peau & aux écailles, & que les écailles ſont compoſées de ces lames qui ſont arrangées comme autant de petites briques, ſoit les unes contre les autres, ſoit les unes au deſſus des autres, ainſi qu'on peut le reconnoître à l'inſpection de l'écaille. Si les écailles de l'*able* ſe forment de cette façon, celles des autres poiſſons pourroient avoir auſſi la même formation. M. de Réaumur, *Mém. de l'Acad. royale des Scienc. année 1716. Voyez* ÉCAILLE, POISSON. *(I)*

ABLERET *ou* ABLERAT, ſ. m. ſorte de filet quarré que l'on attache au bout d'une perche, & avec lequel on pêche de petits poiſſons nommés vulgairement *ables*.

ABLETTE, poiſſon de riviere. *Voyez* ABLE. *(I)*

ABLOQUIÉ, ſ. m. *terme de Coutume*, qui ſignifie la même choſe que *ſitué*. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt pris dans la coutume d'Amiens, laquelle défend de démolir aucuns édifices *abloquiés* & ſolivés dans des héritages tenus en roture, ſans le conſentement du ſeigneur. *(H)*

ABLUTION, ſubſt. f. Dans l'antiquité c'étoit une cérémonie religieuſe uſitée chez les Romains, comme une ſorte de purification pour laver le corps avant que d'aller au ſacrifice. *Voyez* SACRIFICE.

Quelquefois ils lavoient leurs mains & leurs piés, quelquefois la tête, ſouvent tout le corps : c'eſt pourquoi à l'entrée des temples il y avoit des vaſes de marbre remplis d'eau.

Il eſt probable qu'ils avoient pris cette coutume des Juifs; car nous liſons dans l'Ecriture, que Salomon plaça à l'entrée du temple qu'il éleva au vrai Dieu, un grand vaſe que l'Ecriture appelle *la mer d'airain*, où les prêtres ſe lavoient avant que d'offrir le ſacrifice, ayant auparavant ſanctifié l'eau en y jetant les cendres de la victime immolée.

Le mot d'*ablution* eſt particuliérement uſité dans l'égliſe Romaine pour un peu de vin & d'eau que les communians prenoient anciennement après l'hoſtie,

Digitized by Google

pour aider à la conſommer plus facilement.

Le même terme ſignifie auſſi l'eau qui ſert à laver les mains du prêtre qui a conſacré. *(G)*

ABLUTION, cérémonie qui conſiſte à ſe laver ou purifier le corps, ou quelque partie du corps, & fort uſitée parmi les Mahométans, qui la regardent comme une condition eſſentiellement requiſe à la priere. Ils ont emprunté cette pratique des Juifs, & l'ont altérée comme beaucoup d'autres. Ils ont pour cet effet des fontaines dans les parvis de toutes les Moſquées.

Les Muſulmans diſtinguent trois ſortes d'*ablutions ;* l'une, qu'ils appellent *goul*, & qui eſt une eſpece d'immerſion ; l'autre, qu'ils nomment *wodou*, & qui concerne particuliérement les piés & les mains ; & la troiſieme, appellée *terreuſe* ou *ſablonneuſe*, parce qu'au lieu d'eau on y emploie du ſable ou de la terre.

A l'égard de la premiere, trois conditions ſont requiſes. Il faut avoir intention de ſe rendre agréable à Dieu, nettoyer le corps de toutes ſes ordures, s'il s'y en trouve, & faire paſſer l'eau ſur tout le poil & ſur la peau. La Sonna exige encore pour cette *ablution* qu'on récite d'abord la formule uſitée, *au nom du grand Dieu : louange à Dieu, Seigneur de la Foi Muſulmane ;* qu'on ſe lave la paume de la main avant que les cruches ſe vuident dans le lavoir ; qu'il ſe faſſe une expiation avant la priere ; qu'on ſe frotte la peau avec la main pour en ôter toutes les ſaletés ; enfin que toutes ces choſes ſoient continuées ſans interruption juſqu'à la fin de la cérémonie.

Six raiſons rendent cette purification néceſſaire. Les premieres communes aux deux ſexes, ſont les embraſſemens illicites & criminels par le deſir ſeul, quoiqu'il n'ait été ſuivi d'aucune autre impureté : les ſuites involontaires d'un commerce impur, & la mort. Les trois dernieres ſont particulieres aux femmes, telles que les pertes périodiques du ſexe, les pertes de ſang dans l'accouchement, & l'accouchement même. Les vrais croyans ſont cette *ablution* au moins trois fois la ſemaine ; & à ces ſix cas, les ſectateurs d'Aly en ont ajouté quarante autres ; comme lorſqu'on a tué un léſard, touché un cadavre, *&c.*

Dans la ſeconde eſpece d'*ablution*, il y a ſix choſes à obſerver : qu'elle ſe faſſe avec intention de plaire à Dieu ; qu'on s'y lave tout le viſage, les mains & les bras juſqu'au coude incluſivement ; qu'on s'y frotte certaines parties de la tête ; qu'on s'y nettoie les piés juſqu'aux talons incluſivement ; qu'on y obſerve exactement l'ordre preſcrit.

La Sonna contient dix préceptes ſur le *wodou*. Il faut qu'il ſoit précédé de la formule *au nom du grand Dieu*, &c. qu'on ſe lave la paume de la main avant que les cruches ſoient vuidées ; qu'on ſe nettoie le viſage ; qu'on attire l'eau par les narines ; qu'on ſe frotte toute la tête & les oreilles ; qu'on ſépare ou qu'on écarte la barbe pour la mieux nettoyer quand elle eſt épaiſſe & longue, ainſi que les doigts des piés ; qu'on nettoie les oreilles l'une après l'autre ; qu'on ſe lave la main droite avant la gauche ; qu'on obſerve le même ordre à l'égard des piés ; qu'on répete ces actes de purification juſqu'à trois fois, & qu'on les continue ſans interruption juſqu'à la fin.

Cinq choſes rendent le *wodou* néceſſaire : 1°. l'iſſue de quelque excrément que ce ſoit *(excepto ſemine)* par les voies naturelles : 2°. lorſqu'on a dormi profondément, parce qu'il eſt à ſuppoſer que dans un profond ſommeil on a contracté quelque impureté dont on ne ſe ſouvient pas : 3°. quand on a perdu la raiſon par quelque excès de vin, ou qu'on l'a eue véritablement aliénée par maladie ou quelqu'autre cauſe : 4°. lorſqu'on a touché une femme impure, ſans qu'il y eût un voile ou quelqu'autre vêtement entre deux : 5°. lorſqu'on a porté la main ſur les parties que la bienſéance ne permet pas de nommer.

Quant à l'*ablution terreuſe* ou *ſablonneuſe*, elle n'a lieu que quand on n'a point d'eau, ou qu'un malade ne peut ſouffrir l'eau ſans tomber en danger de mort. Par le mot de *ſable*, on entend toute ſorte de terre, même les minéraux ; comme par l'*eau*, dans les deux autres *ablutions*, on entend celle de riviere, de mer, de fontaine, de neige, de grêle, *&c.* en un mot toute

Digitized by Google

toute eau naturelle. Guer, *Mœurs des Turcs ; tome I, livre II.*

Au reſte ces *ablutions* ſont extrêmement fréquentes parmi les Mahométans: 1°. pour les raiſons ci-deſſus mentionnées; & en ſecond lieu, parce que la moindre choſe, comme le cri d'un cochon, l'approche ou l'urine d'un chien, ſuffiſent pour rendre l'*ablution* inutile, & mettre dans la néceſſité de la réitérer : au moins eſt-ce ainſi qu'en uſent les Muſulmans ſcrupuleux. *(G)*

ABLUTION, LOTION. On appelle de ce nom pluſieurs opérations qui ſe font chez les Apothicaires. La premiere eſt celle par laquelle on ſépare d'un médicament, en le lavant avec de l'eau, les matieres qui lui ſont étrangeres : la ſeconde eſt celle par laquelle on enleve à un corps les ſels ſurabondans, en répandant de l'eau deſſus à différentes repriſes; elle ſe nomme encore *édulcoration :* la troiſieme eſt celle dont on ſe ſert, quand pour augmenter les vertus & les propriétés d'un médicament, on verſe deſſus, ou du vin, ou quelque liqueur diſtillée qui lui communique ſa vertu ou ſon odeur, par exemple, lorſqu'on lave les vers de terre avec le vin, *&c.*

Le mot d'*ablution* ne convient qu'à la premiere de ces opérations, & ne peut ſervir tout au plus qu'à exprimer l'action de laver des plantes dans l'eau avant que de les employer : la ſeconde eſt proprement l'*édulcoration :* la troiſieme peut ſe rapporter à l'*infuſion. Voyez* EDULCORATION, INFUSION. *(N)*

* ABLUTION. *(Science Hermétique, Philoſophie Spagyrique.)* Les philoſophes entendant par les *eaux* les rayons & la lueur de leur feu, appellent *ablution* une abſterſion, un lavement de la noirceur, tache, ſouillure, puanteur, &c. de la matiere, par la continuation du ſecond degré du feu d'Egypte. *Anonymi Epiſt. ad Nortman. filium dilectum.* L'*ablution*, en terme de philoſophie ſpagyrique, ne ſignifie donc pas l'action de laver quelque choſe avec de l'eau ou une autre liqueur, mais celle de purifier la matiere qui eſt en putréfaction, au moyen d'un feu continué ſans interruption, juſqu'à ce que la matiere de noire devienne blanche. *Dictionnaire Mytho-Hermétique de D. Pernety.* Cet auteur ajoute que les anciens ont caché cette *ablution* ſous l'énigme de la ſalamandre, qu'ils diſent ſe nourrir dans le feu ; & du lin incombuſtible qui s'y purifie & s'y blanchit ſans s'y conſumer.

* ABNAKIS, *(Géogr.)* ſ. m. peuple de l'Amérique ſeptentrionale, dans le Canada. Il occupe le *309. de long.* & le *46. de lat.*

ABNER, *(Hiſt. Sacrée.)* fils de Ner, général des armées de Saül, ſervit ce prince avec une fidélité inviolable, même au delà du tombeau; car après la bataille de Gelboé, où Saül fut tué, il maintint Isboſeth ſon fils, ſur le trône pendant ſept ans, contre les forces de David, & ne l'auroit probablement jamais abandonné, ſi ce roi qu'il avoit fait ne lui eût donné des ſujets de mécontentement. *Abner* donc, outré de l'ingratitude vraie ou ſuppoſée (car il étoit queſtion d'une concubine de Saül, dont le roi accuſa ſon général d'avoir abuſé) d'Isboſeth, ſe rangea du parti de David, & lui rendit ſa femme Michol, que Saül lui avoit enlevée. David lui témoigna beaucoup d'amitié; elle lui devint funeſte. Joab, autre général des armées de David, jaloux de la faveur & de la gloire d'*Abner*, lui rendit des embûches, & le tua en lâche, ſous prétexte de venger la mort de ſon frere Aſaël, qu'*Abner* avoit tué dans un combat. David cruellement affligé de cette perte, fit faire des funérailles ſolemnelles à *Abner*, compoſa en ſon honneur un cantique lugubre, & jeûna juſqu'au ſoir en ſigne de ſa douleur profonde. La mort d'*Abner* eſt rapportée à l'an du monde 2956.

§ ABO, *(Géogr.)* ville de Suede, ſur le fleuve Aurajocki, à la pointe de l'angle formé par les golfes de Finlande & de Bothnie; elle fut fondée en 1155; ſon port eſt ſûr & commode. Il y a un évêché ſuffragant d'Upſal, & une univerſité établie en 1640, par la reine Chriſtine; cette univerſité étoit auparavant un college fondé par le grand Guſtave. Cette ville fut preſque entiérement brûlée en 1678, & elle fut priſe en 1713 par les Ruſſes, qui la rendirent à la Suede au dernier traité de la paix du nord. Cette ville a le huitieme rang à la diete du royaume. On y fait un grand

Digitized by Google

commerce de grains, de toiles, de planches & de cordages. *Long.* 43. 21. *lat.* 60. 27. *(C. A.)*

ABOCHARANA, *(Géogr.)* ville de l'Arabie Heureuſe, ſituée ſur une haute montagne au ſud-eſt de la Mecque ; on n'y peut aller que par un chemin étroit qui, durant ſept mille pas, peut à peine contenir deux hommes de front. C'eſt le lieu où l'on garde le tréſor du ſultan. *Hiſt. de l'Arabie Heureuſe*, par L. Barth. *(C. A.)*

ABODRITES, ſ. m. pl. *(Géogr.)* nom de certains peuples qui vinrent s'établir en Allemagne du temps de Charlemagne. On prétend que ce ſont les mêmes qui ſont préſentement dans le duché de Mekelbourg, près de la mer Baltique. *(C. A.)*

* ABOERA, ſ. *(Géogr.)* ville d'Afrique, ſur la côte d'or de Guinée.

ABOILAGE, ſ. m. vieux terme *de Pratique*, qui ſignifie un droit qu'a le ſeigneur ſur les abeilles qui ſe trouvent dans l'étendue de ſa ſeigneurie. Ce terme eſt dérivé du mot *aboille*, qu'on diſoit anciennement pour *abeille*. *(H)*

ABOIS, ſ. m. pl. *terme de Chaſſe ;* il marque l'extrêmité où le cerf eſt réduit, lorſqu'excédé par une longue courſe il manque de force, & regarde derriere lui ſi les chiens ſont toujours à ſes trouſſes, pour prendre du relâche ; on dit alors que *le cerf tient les abois.*

Derniers abois. Quand la bête tombe morte, ou eſt outrée, on dit *la bête tient les derniers abois.*

ABOIT, ſ. quelques-uns ſe ſervent de ce mot pour ſignifier *la céruſe*. *Voyez* ABIT, CÉRUSE, BLANC DE PLOMB. *(M)*

ABOKELLE, *Voyez* ABUKELB. *(G)*

ABOLA, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Botaniq.)* genre de plante du Canada, auquel M. Linné a donné ſans fondement le nom Grec *cinna* d'une eſpece de renoncule qui enflamme & brûle comme un cauſtique le palais des beſtiaux qui en mangent, & qui ne ſe trouve point dans l'Amérique, dont les Grecs n'avoient d'ailleurs aucune connoiſſance.

Cette herbe eſt vivace : elle a l'apparence d'un roſeau de trois à quatre pieds de hauteur ; les feuilles liſſes de l'avoine, avec une gaîne membraneuſe ; les fleurs diſpoſées en panicule épaiſſe, penchée & courbée ſous ſon propre poids.

Le calice de chaque fleur ne renferme qu'une ſeule corolle hermaphrodite : il eſt compoſé de deux bâles ovoïdes, applaties par les côtés, ſans arêtes, mais dentelées en ſcie ſur leur dos. La corolle eſt pareillement ovoïde comprimée, à deux bâles, dont l'extérieure porte une arête fort courte, placée au deſſous de ſon extrêmité. Il n'y a qu'une ſeule étamine ; l'ovaire porte deux ſtyles & deux ſtigmates en pinceau, & devient une graine ovoïde.

Remarques. Il eſt évident, par ces caracteres, que l'*abola* ſe range naturellement dans la ſection des avoines, dans la famille des gramens, & qu'elle forme un genre voiſin de la floure *anthoxanthon*, indépendamment de ſa ſingularité de n'avoir qu'une ſeule étamine, ſeul caractere ſur lequel M. Linné s'étoit fondé pour en faire un genre nouveau : caractere qui nous paroît d'autant plus douteux & inconſtant, que les botaniſtes qui obſervent ſcrupuleuſement, remarquent tous les jours que nombre de plantes étrangeres, tranſportées & ſemées en Suede, & dans d'autres pays froids de l'Europe, perdent dans ces climats la plupart de leurs étamines, & deviennent par-là ſtériles. *(M. ADANSON.)*

ABOLITION, ſ. f. en général, eſt l'action par laquelle on détruit ou on anéantit une choſe.

Ce mot eſt Latin, & quelques-uns le font venir du Grec ἀπόλλυω ou ἀπόλλυμι, *détruire :* mais d'autres le dérivent de *ab* & *olere*, comme qui diroit *anéantir* tellement une choſe, qu'elle ne laiſſe pas même d'odeur.

Ainſi abolir une loi, un réglement, une coutume, c'eſt l'abroger, la révoquer, l'éteindre, de façon qu'elle n'ait plus lieu à l'avenir. *Voyez* ABROGATION, RÉVOCATION, EXTINCTION, *&c.*

§ ABOLITION, ſ. f. *(Juriſpr. crimin.)* On confond mal-à-propos les termes d'*abolition*, de *rémiſſion*, de *pardon*, de *grace*. *Grace* eſt le terme générique. *Pardon* eſt cette clémence dont uſe le prince envers un homme qui a participé à un crime, ſans en être ni l'auteur, ni le complice ; par exemple, celui-là doit obtenir des lettres de *pardon*, qui s'eſt trouvé dans une querelle

où un homme a été aſſaſſiné. La *rémiſſion* a lieu dans les cas de meurtres involontaires, ou qui ont été commis en défendant ſa vie. Sur la forme de ces ſortes de lettres, la nature des tribunaux à qui elles ſont adreſſées, la maniere de les leur préſenter, les formalités de l'entérinement, on peut conſulter le tit. 16 de l'Ordonnance du mois d'Août 1670, & les commentateurs qui en ont interprété les diſpoſitions.

L'*abolition* eſt différente ; elle ſuppoſe que le crime exiſte, & qu'il n'eſt pas de nature à être remis. Le prince uſe alors de ſon autorité ſouveraine, & fait grace au coupable : ſi celui-ci eſt déja jugé, les lettres d'*abolition* n'écartent que la peine ; l'infamie ſubſiſte. Elle ne ſubſiſte pas au contraire, ſi les lettres d'*abolition* ſont obtenues avant le jugement.

Elles doivent être préſentées dans les trois mois du jour de l'obtention. Celui qui en eſt porteur, eſt obligé de ſe conſtituer dans les priſons ; il y demeure pendant toute l'inſtruction de la procédure en entérinement : c'eſt lui-même qui, après avoir été conduit de la priſon à l'audience, y préſente ſes lettres à genoux & tête nue ; il en écoute la lecture dans cette poſture ; il prête ſerment que leur expoſé eſt conforme au vrai ; après quoi, on le reconduit en priſon, d'où il ne ſort qu'après l'entérinement de la grace.

Il eſt des crimes que les lettres d'*abolition* ne ſauroient dérober au châtiment : tels ſont les aſſaſſinats prémédités, le rapt de violence, &c. L'article 4 de l'Ordonnance criminelle en contient la diſpoſition préciſe : le légiſlateur y déclare qu'il n'accordera point d'*abolition* dans ces cas-là ; & il fait aſſez entendre qu'on doit regarder comme ſurpriſes à ſa religion, les lettres qui auroient été obtenues pour ces ſortes de crimes.

Il ſeroit à deſirer qu'ils fuſſent tous dans la même claſſe. A Dieu ne plaiſe qu'on veuille ôter au prince le droit de faire grace, ni aux malheureux l'eſpérance de l'obtenir ! Mais la nature même des lettres d'*abolition*, a quelque choſe qui outrage l'humanité. Différentes en ceci des lettres de pardon ou de rémiſſion, elles ne s'accordent qu'à de vrais criminels ; & c'eſt moins les circonſtances du fait, que la qualité du coupable qui en détermine la conceſſion. Elles ſeroient accordées à l'homme puiſſant, pour le même crime qui conduiroit l'homme du peuple au gibet ; c'eſt un abus. S'il falloit mettre une différence entre deux criminels, ce devroit être pour aggraver la peine de celui qui tient dans la ſociété un rang plus conſidérable, parce que ſes fautes ſont d'un exemple plus dangereux ; tel fut l'uſage conſtant des anciens peuples, tel eſt encore celui des Chinois. Il paroît donc que les lettres d'*abolition* s'éloignent du but de toute bonne légiſlation, qui veut que le crime ſoit puni, ſans faire acception du criminel. Ce qu'on pourroit faire dans quelques cas rares, ce ſeroit d'accorder de ſimples lettres de commutation de peine à un criminel qui, par ſes ſervices perſonnels, ou ceux de ſa famille, auroit mérité de l'indulgence.

Les lettres d'*abolition* s'obtiennent à la grande chancellerie, & ſont adreſſées, ſi elles ſont obtenues par un gentilhomme, à une cour ſouveraine ; ſinon à un bailli ou ſénéchal.

Peut-être n'eſt-il pas hors de propos d'obſerver en finiſſant, que la cour de Rome a la prétention ſinguliere de pouvoir donner des lettres d'*abolition*, dans tout le monde chrétien ; c'eſt étendre bien loin le pouvoir des clefs : heureuſement il eſt balancé en France par le pouvoir de la raiſon, c'eſt-à-dire, des maximes & des libertés de l'égliſe gallicane. (*A A.*)

* ABOLLA, ſ. habit que les philoſophes affectoient de porter, que quelques-uns confondent avec l'exomide : cela ſuppoſé, c'étoit une tunique ſans manches, qui laiſſoit voir le bras & les épaules ; c'eſt delà qu'elle prenoit ſon nom. C'étoit encore un habit de valets & de gens de ſervice.

ABOMASUS, ABOMASUM, *ou* ABOMASIUM, ſ. m. *dans l'Anatomie comparée*, c'eſt un des eſtomacs ou ventricules des animaux qui ruminent. *Voyez* RUMINANT ; *voyez auſſi* ANATOMIE COMPARÉE.

On trouve quatre eſtomacs dans les animaux qui ruminent ; ſavoir, le rumen ou eſtomac proprement dit, le *reticulum*, l'*omaſus*, & l'*abomaſus*. *V.* RUMINATION.

Digitized by Google

L'*abomaſus*, appellé vulgairement la *caillette*, eſt le dernier de ces quatre eſtomacs; c'eſt l'endroit où ſe forme le chyle, & d'où la nourriture deſcend immédiatement dans les inteſtins.

Il eſt garni de feuillets comme l'omaſus: mais ſes feuillets ont cela de particulier, qu'outre les tuniques dont ils ſont compoſés, ils contiennent encore un grand nombre de glandes qui ne ſe trouvent dans aucun des feuillets de l'omaſus. *Voyez* OMASUS, *&c.*

C'eſt dans l'*abomaſus* des veaux & des agneaux que ſe trouve la préſure dont on ſe ſert pour faire cailler le lait. *Voyez* PRESURE. *(L)*

* ABOMINABLE, DETESTABLE, EXECRABLE, ſynonymes. L'idée primitive & poſitive de ces mots eſt une qualification de mauvais au ſuprême degré: auſſi ne ſont-ils ſuſcéptibles ni d'augmentation, ni de comparaiſon, ſi ce n'eſt dans le ſeul cas où l'on veut donner au ſujet qualifié le premier rang entre ceux à qui ce même genre de qualification pourroit convenir: ainſi l'on dit *la plus abominable de toutes les débauches*; mais on ne diroit guere *une débauche très-abominable*, ni *plus abominable qu'une autre*: exprimant par eux-mêmes ce qu'il y a de plus fort, ils excluent toutes les modifications dont on peut accompagner la plupart des autres épithetes. Voilà en quoi ils ſont ſynonymes.

Leur différence conſiſte en ce qu'*abominable* paroît avoir un rapport plus particulier aux mœurs, *déteſtable* au goût, & *exécrable* à la conformation. Le premier marque une ſale corruption; le ſecond, de la dépravation; & le dernier, une extrême difformité.

Ceux qui paſſent d'une dévotion ſuperſtitieuſe au libertinage, s'y plongent ordinairement dans ce qu'il y a de plus *abominable*. Tels mets ſont aujourd'hui traités de *déteſtables*, qui faiſoient chez nos peres l'honneur des meilleurs repas. Les richeſſes embelliſſent aux yeux d'un homme intéreſſé la plus *exécrable* de toutes les créatures.

ABOMINATION, ſ. f. Les paſteurs de brebis étoient en *abomination* aux Egyptiens. Les Hébreux devoient immoler au Seigneur dans le déſert les *abominations* des Egyptiens, c'eſt-à-dire, leurs animaux ſacrés; les bœufs, les boucs, les agneaux & les beliers, dont les Egyptiens regardoient les ſacrifices comme des *abominations* & des choſes illicites. L'Ecriture donne d'ordinaire le nom d'*abomination* à l'idolâtrie, & aux idoles, tant à cauſe que le culte des idoles en lui-même eſt une choſe abominable, que parce que les cérémonies des idolâtres étoient preſque toujours accompagnées de diſſolutions & d'actions honteuſes & abominables. Moyſe donne auſſi le nom d'*abominable* aux animaux dont il interdit l'uſage aux Hébreux. *Geneſ. xlj. 34. Exod. viij. 26.*

L'*abomination* de déſolation prédite par Daniel, *c. ix. v. 27.* marque, ſelon quelques interpretes, l'idole de Jupiter Olympien, qu'Antiochus Epiphane fit placer dans le temple de Jéruſalem. La même *abomination* de déſolation dont il eſt parlé en S. Marc, *c. vj. v. 7.* & en S. Matth. *c. xxiv. v. 15.* qu'on vit à Jéruſalem pendant le dernier ſiege de cette ville par les Romains, ſous Tite, ce ſont les enſeignes de l'armée Romaine, chargées de figures de leurs dieux & de leurs empereurs, qui furent placées dans le temple après la priſe de la ville & du temple. Calmet, *diction. de la Bible, tome I. lett. A. pag. 21. (G)*

ABONDANCE, ſ. fém. divinité des païens que les anciens monumens nous repréſentent ſous la figure d'une femme de bonne mine, couronnée de guirlandes de fleurs, verſant d'une corne qu'elle tient de la main droite toutes ſortes de fruits; & répandant à terre de la main gauche des grains qui ſe détachent pêle-mêle d'un faiſceau d'épis. On la voit avec deux cornes, au lieu d'une, dans une médaille de Trajan.

ABONDANCE, PLÉNITUDE, *voyez* FÉCONDITÉ, FERTILITÉ, *&c.* Les étymologiſtes dérivent ce mot d'*ab* & *unda*, *eau* ou *vague*, parce que dans l'*abondance* les biens viennent en affluence, & pour ainſi dire comme des flots.

L'*abondance* portée à l'excès dégénere en un défaut qu'on nomme *regorgement* ou *redondance*. *Voyez* REDONDANCE, SURABONDANCE.

L'auteur du Dictionnaire économique

donne différens ſecrets ou moyens pour produire l'*abondance :* par exemple, une abondante récolte de blé, de poires, de pommes, de pêches, *&c.*

§ ABONDANCE, *(Politique Economique.)* Ce mot eſt métaphorique en ce ſens.

L'*abondance* des richeſſes & des commodités de la vie, eſt le partage d'un petit nombre de particuliers privilégiés, que l'on regarde avec envie, mais dont on ceſſeroit ſouvent d'ambitionner le ſort, ſi l'on pouvoit ſavoir à quel prix ou par quels moyens ils ont acquis cette *abondance* qui fait l'objet de nos deſirs, & par combien de peines, de ſoins, de ſollicitudes & ſouvent de remords, ils ſont parvenus à cet heureux état, dont ils ne peuvent ſentir eux-mêmes les avantages, s'ils n'en profitent pas pour exercer la BIENFAISANCE. *Voyez* ce mot.

L'*abondance* des particuliers n'eſt point l'objet de cet article, où il ne s'agit que de celle qui fait la richeſſe des états & le bonheur univerſel des citoyens.

Une paix durable dans un état policé, où la loi ſacrée des propriétés eſt maintenue dans ſa plus grande vigueur, pourroit être regardée comme la *cauſe premiere de l'abondance* & de la félicité publique, puiſque une guerre inteſtine de quelques années ſuffit pour entraîner après elle les fléaux de la famine & de la peſte, avec la déſolation univerſelle & la deſtruction entiere du corps politique. L'état actuel de la Pologne, l'un des pays le plus abondant & le plus fertile de l'Europe, ſuffit pour la confirmation de cette triſte vérité. Mais ſi la paix procure l'*abondance*, ce n'eſt qu'autant qu'elle met les hommes en état de s'occuper ſans relâche des travaux de la terre, dont les fruits renaiſſans fourniſſent à leurs beſoins journaliers comme à leurs commodités & même à leurs plaiſirs, tandis que l'éducation des beſtiaux qui eſt une ſuite & une dépendance de cette occupation tranquille, procure au peuple agricole des richeſſes d'un autre genre, que l'induſtrie ſait mettre en valeur pour ſatisfaire la multiplicité de nos goûts.

Ainſi les deux ſources uniques de l'*abondance* générale roulent ſur deux points fondamentaux, que les hommes ne doivent jamais perdre de vue : l'*agriculture* & toutes ſes branches d'une part ; & de l'autre, *la nourriture des beſtiaux.* Delà découlent les jouiſſances des citoyens conſommateurs, l'augmentation de la population, la gloire & la puiſſance de l'état, & même le progrès des arts & des ſciences. En effet, l'eſprit humain tranquille & raſſuré ſur les moyens de ſe procurer le néceſſaire, comme le ſuperflu (ſuivant les conditions où les hommes ſe trouvent) dans un état où la terre le produit, cherche à multiplier ſes jouiſſances par l'invention des arts, & à ſatisfaire par l'étude & la culture des hautes ſciences la curioſité qui le dévore & le conſume. La félicité publique s'augmente en raiſon des efforts que font tous les membres de la ſociété pour concourir au même but, & participer à cette *abondance de l'état* qui fait le fruit du travail. C'eſt alors que *le luxe de conſommation* devient véritablement utile, & contribue à entretenir la joie & la ſanté parmi les hommes, à la différence de ce luxe deſtructeur qui ne conſiſte que dans une ſomptuoſité d'apparence, dont le but eſt d'avilir l'agriculture en dévorant ſa ſubſtance en pure perte.

Liſez l'admirable *Eſſai* de M. Melon, *ſur le commerce :* dans ſa ſuppoſition de trois iſles ſeules ſur la terre, celle qui ne produiroit que des métaux & des richeſſes de convention, ſeroit bientôt abandonnée pour aller peupler l'iſle du blé, où l'*abondance* & le ſuperflu deviennent la ſuite néceſſaire des récoltes annuelles, ſur-tout ſi l'on ſait y mettre le ſuperflu en réſerve, comme à la Chine, pour prévenir les diſettes.

On diſtingue dans l'*Eſprit des Loix*, les *peuples chaſſeurs*, comme les ſauvages de l'Amérique ; les *peuples paſteurs*, comme les Tartares, les Arabes ; & les *peuples agricoles.* Les premiers ne peuvent jamais être dans l'*abondance*, & la population y eſt néceſſairement reſtreinte au plus petit nombre poſſible, eu égard à la vaſte étendue de terrain qu'il faut parcourir pour ſe procurer la ſubſiſtance. En effet, les progreſſions de la population ſuivent néceſſairement les moyens de ſubſiſter ; & les peuples qui ne ſont point agricoles, ne peuvent jamais former une grande nation. S'ils ſont paſteurs, ils ont beſoin d'un grand

Digitized by Google

pays, pour qu'ils puiſſent ſubſiſter en certain nombre : ils peuvent ſe réunir pour quelque temps, comme les Tartares de l'Aſie, parce que leurs troupeaux peuvent être raſſemblés quelque temps ; mais toutes ces hordes étant réunies, il faut qu'elles ſe ſéparent bientôt, ou qu'elles aillent faire de grandes conquêtes dans quelque empire du midi. Si ce ſont au contraire des peuples chaſſeurs, comme les ſauvages de l'Amérique, ils ſont encore en plus petit nombre, & forment pour vivre une plus petite nation. La chaſſe & la pêche ne peuvent ſuffire à tous leurs beſoins ; ils ne peuvent acquérir l'objet de leur recherche qu'avec des peines & des ſoins immenſes, & qu'en parcourant de vaſtes ſolitudes pour les dépeupler des animaux dont ils ſe nourriſſent : auſſi les peuples chaſſeurs ſont néceſſairement ſauvages, nomades, errans, ignorant tous les arts, & réduits à la plus petite population. Leur pays eſt ordinairement plein de forêts ; & comme les hommes n'y ont point donné de cours aux eaux, il eſt rempli de marécages où chaque troupe ſe cantonne & forme de loin à loin une petite nation ſauvage.

Quand les nations ne cultivent pas les terres, dit l'auteur de l'*Eſprit des Loix*, voici dans quelle proportion le nombre des hommes s'y trouve. Comme le produit d'un terrain inculte eſt au produit d'un terrain cultivé, de même le nombre des ſauvages dans un pays eſt au nombre des laboureurs dans un autre ; & quand le peuple qui cultive les terres, cultive auſſi les arts, le nombre des ſauvages eſt au nombre de ce peuple, en raiſon compoſée du nombre des ſauvages à celui des laboureurs, & du nombre des laboureurs à celui des hommes qui cultivent les arts.

La population, cette force des empires, ſuit donc néceſſairement les moyens de ſubſiſter ; plus ces moyens ſont faciles & ſûrs, plus la population augmente : au contraire, plus ces moyens diminuent, plus la population ſe rétrecit. L'*abondance* influe donc néceſſairement ſur la population ; mais il n'appartient qu'aux peuples agricoles d'être dans l'*abondance* de toutes choſes, ſur-tout ſi à la culture de la terre ils joignent le ſoin & la nourriture des beſtiaux, dont les profits continuels & journaliers s'accumulent avec le produit annuel des récoltes.

La fertilité ayant des bornes, & les fruits de la terre étant périſſables, l'*abondance* des choſes néceſſaires à la vie eſt néceſſairement reſtreinte & peu durable, ſi l'induſtrie humaine ne prévient ces inconvéniens, & ſi la légiſlation des peuples agricoles n'eſt pas ſans ceſſe occupée des moyens de perpétuer cette *abondance* qui fait la félicité de tous, & de l'aſſurer ſur une baſe ſolide & inébranlable. Les terrains incultes, les friches, les landes & les marais ſont donc des ſignes viſibles de la négligence d'un gouvernement, n'y ayant aucun de ces terrains que l'art ne puiſſe féconder : l'agriculture livrée à la routine & à l'ignorance des gens qui l'exercent ſans principes, la mauvaiſe diſtribution des ſoles dont on laiſſe ordinairement la moitié ſans culture, ſous prétexte de repos, le défaut des prairies artificielles, par leſquelles on pourroit ſuppléer ſi aiſément aux prés naturels ; la langueur du commerce, les loix fiſcales qui l'enchaînent, les formes judiciaires qui rendent la juſtice ſi lente & ſi coûteuſe, l'encouragement des arts futiles, la mendicité forcée par le défaut d'atteliers publics, où l'on occuperoit les mendians valides, les troupes trop nombreuſes, dont l'inaction en temps de paix pourroit être utilement employée aux travaux publics, &c. ſont autant de reproches faits aux gouvernemens, & de moyens pour éloigner & rétrecir cette *abondance* qui rendroit les états floriſſans ; mais ce n'eſt qu'en ſe précautionnant contre l'intempérie des ſaiſons & l'incertitude des récoltes, par des *approviſionnemens d'ordonnance*, & *par des greniers publics de conſervation*, où l'on met quelques années en réſerve, que l'on peut rendre l'*abondance fixe & durable*. La Chine eſt le ſeul pays de l'univers où l'homme ait une prévoyance d'où dépendent ſa vie & celle de ſa poſtérité. *Voyez* CHINE.

On a beaucoup écrit depuis quelques années en faveur de la liberté du commerce des grains & de l'exportation, avec une chaleur inconſidérée qui a obſcurci le jugement des têtes les mieux organiſées. On n'a pas ſenti qu'en ſe privant volontairement de ſon ſuperflu ſur l'eſpérance d'une

récolte incertaine, avant d'avoir mis en réſerve une ſuffiſante quantité de blé, on rend précaire la vie du peuple, & on l'échange contre l'or des commerçants & des monopoleurs qui hâtent le moment de la diſette pour ſe faire rentrer leurs fonds avec uſure. On n'a pas même ſenti que l'enchériſſement d'une denrée, dont dépend la vie de l'homme, entraîne avec lui la chûte des manufactures & des arts, & l'émigration de ceux dont les biens, l'induſtrie ou le travail ne peuvent atteindre le prix des grains; que ce n'eſt qu'en faiſant conſommer à bas prix ſur les lieux le ſuperflu des récoltes, qu'on peut faire fleurir les arts, augmenter les manufactures & encourager la population par la certitude de l'*abondance*; & qu'en tous cas, ſi l'exportation pouvoit avoir quelques avantages, ce ne ſeroit qu'en la reſtreignant au ſuperflu: mais qu'il ne peut y avoir de ſuperflu que lorſque le néceſſaire eſt aſſuré, & ſous la main, pour ainſi dire, *dans des greniers d'abondance*, toujours prêts à être ouverts dans les diſettes; car plus la population eſt conſidérable, plus les diſettes ſont à craindre.

On a dit ingénieuſement que le blé étoit un cinquieme élément, auſſi néceſſaire à l'homme que l'air & l'eau. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'il fût auſſi abondant, & que l'homme trouvât auſſi aiſément à appaiſer ſa faim qu'à étancher ſa ſoif; mais ce n'eſt qu'à la ſueur de ſon front, ou par un travail opiniâtre, que l'homme ſe procure cette denrée de premiere néceſſité; la providence l'y a condamné, pour l'obliger à un exercice utile, d'où dépendent ſa vie & ſa ſanté.

Sed pater ipſe colendi
Haud facilem eſſe viam voluit, primuſque per artem
Movit agros curis acuens mortalia corda,
Nec torpere gravi paſſus ſua regna veterno.

Géorg. de Virg.

Mais ſi l'homme ne peut ſe procurer l'*abondance* de cette denrée qu'avec des peines & des ſoins infinis, il pourroit du moins par ſon induſtrie trouver des moyens ſûrs & peu diſpendieux, de conſerver ces mêmes denrées de premiere néceſſité, de les tenir en réſerve pour les temps malheureux qui ſurviennent inopinément, ou par l'intempérie des ſaiſons, ou par des cauſes que toute la ſcience humaine ne peut connoître, ni prévenir; pour ces années de ſtérilité, où la terre ſemble ſe refuſer à la production des ſemences qui lui ſont confiées: mais parvenir à rendre ces précautions générales, par la voie de la perſuaſion, & par la conviction que chaque famille, chaque individu doit avoir de ſon plus grand intérêt, faire répandre ces connoiſſances de maniere qu'elles deviennent des notions communes, en démontrer les avantages dans des pratiques ſûres & par des exemples mis ſous les yeux du peuple, c'eſt là le point capital & le vœu d'une adminiſtration éclairée, qui ſait aller au devant du beſoin, & qui veut fixer dans ſes états l'*abondance* & le bonheur des peuples. Telles ont été les vues qui ont dicté les ordres que j'ai reçus d'écrire ſur la nature, la conſervation & le meilleur emploi des grains, dans le *Traité de la Mouture économique*, dont on trouvera la ſubſtance & la doctrine en pluſieurs articles de ce Dictionnaire. (*M. Beguillet.*)

Abondance, ſ. f. (*Belles-Lettres.*) Il y a dans le ſtyle une *abondance* qui en fait la richeſſe & la beauté: c'eſt une affluence de mots & de tours heureux pour exprimer les nuances des idées, des ſentimens & des images.

Il y a auſſi une *abondance* vaine qui ne fait que déguiſer la ſtérilité de l'eſprit & la diſette des penſées, par l'oſtentation des paroles.

Soit qu'on veuille toucher ou plaire, ou même inſtruire ſimplement, l'*abondance* du ſtyle ſuppoſe l'*abondance* des ſentimens & des idées, que produit un ſujet fécond, digne d'être développé. C'eſt alors que la penſée & l'expreſſion coulent enſemble à pleine ſource.

La peine qu'on ſe donne pour enrichir des ſujets ſtériles, pour agrandir de petits objets, eſt au moins inutile & ſouvent importune.

Chapelain, qu'on a voulu donner pour un homme de goût, en fait de poéſie, & qui n'avoit pas même l'idée de la grace & de la beauté poétiques, emploie à décrire les charmes & la parure d'Agnès

Digitized by Google

Sorel, quarante vers dans le goût de ceux-ci.

On voit hors des deux bouts de ſes deux courtes manches,
Sortir à découvert deux mains longues & blanches,
Dont les doigts inégaux, mais tous ronds & menus,
Imitent l'embonpoint des bras longs & charnus.

L'art de peindre en poéſie, eſt l'art de toucher avec eſprit; & l'*abondance* conſiſte alors à faire beaucoup avec peu, c'eſt-à-dire, à donner à l'imagination, par quelques traits légérement jetés, de quoi s'exercer elle-même.

Voyez dans trois vers de Virgile, comme Vénus eſt peinte en chaſſereſſe:

Namque humeris de more habilem ſuſpenderat arcum
Venatrix, dederatque comam diffundere ventis,
Nuda genu, nudoſque ſinus collecta fluentes.

L'*abondance* du ſtyle a lieu non ſeulement dans la poéſie deſcriptive, mais dans l'expreſſion des ſentimens où l'ame ſe répand, dans les réflexions où elle ſe répoſe. Virgile, & Racine ſon rival, en ont mille exemples.

C'eſt une précieuſe *abondance* que celle qui, réunie avec la préciſion, dont on la croiroit ennemie, raſſemble dans le plus petit eſpace tous les traits d'un riche tableau, comme dans ces vers d'Horace, qu'on ne traduira jamais:

Quo pinus ingens, albaque populus
Umbram hoſpitalem conſociare amant
Ramis; & obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo.

Un nouveau charme de l'*abondance*, c'eſt l'air de négligence & de ſimplicité dans celui qui prodigue les richeſſes du ſtyle, avec celles du génie. Cette rare félicité, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, regne dans le ſtyle de La Fontaine & dans celui d'Ovide; mais l'*abondance* d'Ovide va juſqu'au luxe. Des différentes faces ſous leſquelles Ovide préſente une penſée, ou des nuances variées qu'il démêle dans un ſentiment, chacune plairoit, ſi elle étoit ſeule: mais la foule en eſt fatigante; & à côté de la richeſſe on apperçoit enfin l'épuiſement.

La poéſie Allemande ſurabonde en détails dans les peintures phyſiques; la poéſie Italienne, dans l'analyſe des ſentimens, donne ſouvent dans le même excès.

La paſſion donne lieu à l'*abondance* du ſtyle dans les momens où l'ame ſe détend, & ſe ſoulage par des plaintes:

Les foibles déplaiſirs s'amuſent à parler.

Mais lorſque le cœur eſt ſaiſi de douleur, enflé d'orgueil ou de colere, la préciſion & l'énergie en ſont l'expreſſion naturelle. Il arrive cependant quelquefois que l'*abondance* contribue à l'énergie, comme dans ces vers de Didon:

Sed mihi vel tellus optem priùs ima dehiſcat,
Vel pater omnipotens adigat me fulmine ad umbras,
Pallentes umbras Erebi, noctemque profundam,
Ante pudor quam te violo, aut tua jura reſolvo.

On voit là une femme qui ſent ſa foibleſſe, & qui tâchant de s'affermir par un nouveau ſerment, le fait le plus inviolable & le plus effrayant qu'il lui eſt poſſible: ainſi cette redondance de ſtyle,

Pallentes umbras Erebi, noctemque profundam,

eſt l'expreſſion très-naturelle de la crainte qu'elle a de manquer à ſa foi.

Quand le caractere de celui qui parle eſt auſtere & grave, l'expreſſion doit être pleine, forte & préciſe. Fernand Cortès, à ſon retour du Mexique, rebuté par les miniſtres de Philippe II, & n'ayant pu approcher de lui, ſe préſente ſur ſon paſſage & lui dit: *Je m'appelle Fernand Cortès; j'ai conquis plus de terres à votre majeſté, qu'elle n'en a hérité de l'empereur Charles-Quint ſon pere, & je meurs de faim.* Voilà de l'éloquence.

L'entretien de Caton & de Brutus dans la Pharſale, ſeroit ſublime s'il n'étoit pas diffus. Lucain étoit jeune; & l'ambition d'un

Digitized by Google

d'un jeune homme eſt d'étonner en renchériſſant ſur lui-même. Le comble de l'art eſt de s'arrêter où s'arrêteroit la nature. Virgile & Racine ſont des modeles de cette ſobriété ; Homere & Corneille n'ont pas ce mérite.

Par-tout où la philoſophie eſt ſuſceptible d'éloquence, elle permet au ſtyle une *abondance* ménagée. Voyez Plutarque exprimant le délire & les angoiſſes de l'homme ſuperſtitieux.

Voyez dans l'*Hiſtoire Naturelle* toutes les richeſſes de la langue, employées à décrire la beauté du paon & la férocité du tigre.

Le genre oratoire eſt celui où les richeſſes du ſtyle peuvent ſe répandre le plus abondamment ; & c'eſt là ſur-tout que l'on voit des exemples d'une *abondance* vicieuſe : il n'y a peut-être pas un orateur qui ſoit exempt de ce reproche.

Le barreau moderne, où, en dépit de la raiſon & de l'équité, l'éloquence paſſionnée veut dominer comme dans la tribune, retentit de déclamations ; c'eſt un débordement de paroles, auquel il ſeroit bien à ſouhaiter qu'on pût mettre une digue. Comment démêler la vérité dans le cahos des plaidoiries ? Combien de fois les juges ne pourroient-ils pas dire aux avocats, ce que les Lacédémoniens diſoient à certain harangueur prolixe : *Nous avons oublié le commencement de ta harangue, ce qui eſt cauſe que n'ayant pas compris le milieu, nous ne ſaurions répondre à la fin !*

C'eſt encore pis, s'il eſt poſſible, pour l'éloquence de la chaire. L'uſage de parler une heure ſur un ſujet ſtérile ou ſimple ; la méthode établie de diviſer, de ſubdiviſer, de prouver ce qui eſt évident, ou d'expliquer ce qui eſt ineffable ; d'analyſer, d'amplifier ce qui demanderoit, pour frapper les eſprits, des touches fortes & de grands traits : voilà ce qui ne fait que trop ſouvent de l'éloquence de la chaire un babil dont la volubilité nous étourdit, & dont la monotonie nous endort.

Il eſt certain que les grandes vérités morales & religieuſes, dont la chaire doit retentir, exigent quelquefois des développemens ; & c'eſt là que le ſtyle doit employer ſon *abondance*, mais avec l'économie que le goût & la raiſon preſcrivent.

Le ſage eſt ménager du temps & des paroles, ſur-tout lorſqu'il occupe tout un peuple aſſemblé.

Ecoutez Maſſillon, parlant de la tolérance religieuſe : « L'égliſe n'oppoſa jamais » aux perſécutions que la patience & la » fermeté ; la foi fut le ſeul glaive avec le- » quel elle vainquit les tyrans. Ce ne fut » pas en répandant le ſang de ſes ennemis » qu'elle multiplia ſes diſciples, le ſang de » ſes martyrs tout ſeul fut la ſemence des » fideles. Ses premiers docteurs ne furent » pas envoyés dans l'univers comme des » lions, pour porter par-tout le meurtre » & le carnage, mais comme des agneaux, » pour être eux-mêmes égorgés. Ils prou- » verent, non en combattant, mais en » mourant pour la foi, la vérité de leur » miſſion. »

Ecoutez le même, prêchant la bienfaiſance à un jeune roi : « Toute cette vaine » montre qui vous environne, lui dit-il, » eſt pour les autres ; ce plaiſir (le plaiſir » de faire du bien) eſt pour vous ſeul ; » tout le reſte a ſes amertumes, ce plaiſir » ſeul les adoucit toutes. La joie de faire » du bien eſt tout autrement douce & » touchante que la joie de le recevoir : » revenez y encore ; c'eſt un plaiſir qui ne » s'uſe point : plus on le goûte, plus on ſe » rend digne de le goûter. On s'accou- » tume à ſa proſpérité propre, & on y de- » vient inſenſible ; mais on ſent toujours » la joie d'être l'auteur de la proſpérité » d'autrui. »

On voit là ſans doute la même idée revenir, & ſe préſenter ſous des traits qui ſemblent les mêmes, mais dont chacun la rend plus vive & plus touchante, & qui, pour émouvoir le cœur, ont la force de l'eau qui tombe goutte à goutte ſur le rocher qu'elle amollit enfin.

L'*abondance* du ſentiment n'eſt pas fatigante, comme celle de l'eſprit ; auſſi n'y a-t-il que les ſujets pathétiques ſur leſquels il ſoit poſſible de *parler d'abondance* ; expreſſion qui peint vivement cette ſorte d'éloquence, où, ſans préparation comme ſans ordre & ſans ſuite, une ame pleine d'un grand ſujet, & profondément pénétrée, répand avec impétuoſité les ſenti-

mens dont elle eſt remplie, & fait paſſer dans toutes les ames ſes rapides émotions.

On a vu des prodiges du pouvoir de cette éloquence : le véhément Bridaine a déchiré plus de cœurs & fait couler plus de larmes, que le ſavant & profond Bourdaloue, &, ſi j'oſe le dire, que le véhément Boſſuet.

Mais lorſque la force de l'éloquence doit réſulter de l'ordre & de l'enchaînement des idées, c'eſt une imprudence de ſe livrer à l'inſpiration du moment, à moins qu'une longue habitude de l'élocution n'ait mis l'orateur en état de s'abandonner à ſa véhémence, ſans rien perdre de la méthode preſſante du raiſonnement. Ce ſont des exceptions rares à ce que Plutarque avoit obſervé des *Oraiſons faites à l'imprévu.* « Elles ſont pleines, dit-il, de grande non-» chalance & de beaucoup de légéreté ; » car ceux qui parlent ainſi à l'étourdi, ne » ſavent là où il faut commencer, ni là où » ils doivent achever ; & ceux qui s'accou-» tument ainſi à parler à la volée, outre » les autres fautes qu'ils commettent, ils » ne ſavent garder meſure ni moyen en » leurs propos, & tombent dans une mer-» veilleuſe ſuperfluité de langage. »

On raconte à ce propos qu'en Italie, où les prédicateurs parlent aſſez communément d'*abondance*, l'un d'eux prêchant ſur le pardon des ennemis, après s'être efforcé de perſuader à ſes auditeurs, qu'il falloit non ſeulement pardonner à ſes ennemis, & ne pas leur vouloir du mal, mais encore les aimer & leur faire du bien, emporté par ſa véhémence, reprit ainſi : *Mais, me direz-vous, je n'ai point d'ennemis : vous n'avez point d'ennemis, mes freres ! & le monde, le péché, la chair ne ſont-ils pas vos ennemis ?*

C'eſt ainſi qu'un orateur dont la marche n'eſt point réglée, riſque ſouvent de s'égarer.

Il faut avouer cependant qu'il n'y a que cette façon de produire les grands effets de l'éloquence, & de ſaiſir tous les avantages du lieu, du moment, de ſon émotion propre & de celle des auditeurs ; & voilà pourquoi Bourdaloue diſoit d'un miſſionnaire de ſon temps : *On rend à ſes ſermons les bourſes que l'on vole aux miens.* Les miſſionnaires ont en effet cet avantage ineſtimable ſur les prédicateurs étudiés ; elle eſt la même au barreau, pour les avocats qui parlent d'*abondance*, ſur ceux qui froidement récitent le plaidoyer qu'ils ont écrit. Ce talent, que Fénelon vouloit que l'on acquît, demande un grand travail, & ſuppoſe les dons les plus précieux de la nature : il eſt cependant quelquefois porté ſi loin par l'habitude, qu'il y a des orateurs dont l'élocution même gagne à n'être point travaillée, & qui parlent mieux d'*abondance* qu'ils n'écrivent avec réflexion.

Le vice du ſtyle oppoſé à l'*abondance*, eſt la ſéchereſſe & la ſtérilité : on s'en apperçoit aiſément, lorſque ſur un ſujet qui demande à être approfondi & développé, l'écrivain demeure comme Tantale au milieu d'un fleuve, haletant, ſi j'oſe le dire, après l'expreſſion vive, énergique ou touchante, qui ſemble lui échapper des levres au moment qu'il croit la ſaiſir. *V.* ÉLOQUENCE. *(M. MARMONTEL.)*

* ABONDANCE, *(Géogr.)* petite ville de Savoie, dans le dioceſe de Chablais.

ABONDANT, adj. *nombre abondant en Arithmétique*, eſt un nombre dont les parties aliquotes priſes enſemble, forment un tout plus grand que le nombre ; ainſi 22 a pour parties aliquotes 1, 2, 3, 4, 6, dont la ſomme 16 eſt plus grande que 12. Le nombre *abondant* eſt oppoſé au nombre *défectif*, qui eſt plus grand que la ſomme de ſes parties aliquotes, comme 14, dont les parties aliquotes ſont 1, 2, 7, & au nombre parfait qui eſt égal à la ſomme de ſes parties aliquotes, comme 6, dont les parties aliquotes ſont 1, 2, 3. *V.* NOMBRE & ALIQUOTE. *(O)*

ABONDANT, *(d')* *terme de Palais*, qui ſignifie *par ſurérogation*, ou *par ſurabondance de droit ou de procédure. (H)*

ABONNEMENT, ſ. m. eſt une convention faite à l'amiable, par laquelle un ſeigneur à qui ſont dus des droits, ou un créancier de ſommes non liquides, ou non encore actuellement dues, ſe contente par indulgence, ou pour la ſûreté de ſes droits, d'une ſomme claire & liquide une fois payée, ou ſe relâche de façon quelconque de ſes droits.

Ce terme a ſuccédé à celui d'*abournement*, dérivé du mot *borne*, parce que l'*abonnement* eſt la facilité qu'a quelqu'un

de borner, limiter, ou reſtreindre ſes prétentions. *(H)*

ABONNIR, v. act. *terme de Potier de terre :* on dit *abonnir le carreau*, pour dire, *le ſécher à demi, le mettre en état de rebattre. Voyez* REBATTRE.

A-BORD, *(Marine.)* terme de commandement pour obliger une chaloupe, un canot ou un petit bâtiment quelconque, d'approcher & de venir au vaiſſeau qui le lui commande. *(M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.)*

ABORDABLE, adject. *(Marine.)* on dit, en terme de marine, qu'*une rade eſt abordable*, lorſqu'aucune cauſe ne rend point trop dangereuſe l'entrée ou la ſortie de cette rade, ou même le ſéjour que l'on voudroit y faire. On dit qu'une côte n'eſt pas *abordable*, lorſqu'il n'eſt pas poſſible d'y débarquer. *(M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.)*

§ ABORDAGE, ſ. m. *(Marine.)* ce mot pris dans toute l'étendue que les marins lui donnent, déſigne le choc qu'éprouve une choſe qui en touche une autre. Un vaiſſeau craint l'*abordage* d'un autre vaiſſeau. Un canot craint l'*abordage* des glaçons que charie une riviere. Un matelot s'eſt bleſſé dans l'*abordage* qu'il s'eſt donné contre un canon, *&c.*

Abordage, eſt l'action d'aborder (*Voyez* ABORDER). C'eſt en ce ſens qu'on dit *faire un abordage de capitaine*, pour déſigner le tour ou le circuit que prend un canot qui veut accoſter un vaiſſeau, ou une cale, de la maniere la plus avantageuſe.

Abordage s'emploie particuliérement pour exprimer l'action d'un vaiſſeau qui joint un vaiſſeau ennemi à deſſein de l'accrocher & de s'en emparer, en faiſant paſſer ſon équipage à bord de cet ennemi. (*V.* ACCROCHER.) Quand on fait route pour exécuter cette manœuvre, *on va à l'abordage ;* quand l'équipage paſſe ſur le vaiſſeau ennemi, *il ſaute à l'abordage*. L'*abordage* demande de la préciſion & de la fineſſe dans la manœuvre : car il eſt bien important de faire un *abordage* avantageux. L'avantage conſiſte particuliérement à prendre une poſition telle que l'ennemi reſte expoſé à votre artillerie & que la ſienne ne puiſſe avoir d'effet : telle ſeroit celle où l'on engageroit le beaupré ennemi dans ſes grands haubans. Il faut auſſi, tant qu'on peut, procurer de la facilité à paſſer d'un bord à l'autre.

Dans tous les vaiſſeaux de guerre il y a un rôle de combat, c'eſt-à-dire, que dès l'armement on nomme & l'on deſtine une certaine quantité de matelots pour occuper les différens poſtes du vaiſſeau pendant le combat ; dans cette diſtribution il y en a de particuliérement deſtinés à ſauter des premiers à l'*abordage*, & ce ſont ceux qui, également deſtinés pour la manœuvre, occupent les gaillards & les hauts du vaiſſeau. On a ſoin de choiſir les gens les plus alertes & ſur la bravoure deſquels on puiſſe compter. Les batteries doivent redoubler leur feu lorſqu'on va à l'*abordage*, & on ne doit ceſſer de les ſervir que le plus tard qu'il ſe peut. On doit fermer ſoigneuſement tous les ſabords, à meſure que les canons deviennent inutiles, dans la crainte que l'ennemi ne s'introduiſe par cette voie dans le vaiſſeau, ou n'y lance du feu. A meſure que les matelots quittent les batteries, ils doivent monter ſur le gaillard & paſſer à la mouſqueterie, juſqu'au moment marqué pour ſauter à l'*abordage*. Ce moment doit être déſigné par le capitaine, & c'eſt à lui à juger lorſqu'il eſt favorable. Le feu des gaillards & des hunes doit être bien ſervi, pour faciliter ce paſſage en tuant & en écartant l'ennemi : les grenades, ſur-tout, lancées avant que les deux équipages ſe mêlent, ſont très-propres à cet effet. On doit, en un mot, ne rien négliger pour ſemer la mort & la terreur parmi ſon ennemi & pour l'ébranler. Il eſt à propos que chacun ait une cocarde ou autre marque diſtinctive pour ſe reconnoître dans la mêlée les uns les autres, & n'être pas tué par la mouſqueterie de ſon propre vaiſſeau.

L'*abordage* eſt certainement avantageux pour le vaiſſeau qui ne peut réſiſter à l'artillerie de ſon ennemi : l'adreſſe & le courage peuvent alors ſuppléer à la force. Les vaiſſeaux François autrefois avoient proportionnellement plus de monde que les vaiſſeaux Anglois, & cela leur donnoit de la ſupériorité à l'*abordage :* aujourd'hui il y a une égalité entr'eux à cet égard, mais l'impétuoſité françoiſe peut faire encore

Digitized by Google

ſubſiſter l'avantage de leur côté. Il faut cependant être bien ſûr de ſon équipage, avant de le mener à une action qui décide auſſi promptement du ſort du combat, & qui a réellement en ſoi quelque choſe d'autant plus terrible qu'elle eſt moins pratiquée. On ne peut donc trop l'exercer dans les ports & ſe familiariſer, pour ainſi dire, avec les dangers de l'*abordage* : l'eſpoir de la récompenſe eſt de plus, pour le matelot, un puiſſant motif d'émulation; le pillage cependant, ſi on le tolere, doit toujours être limité : périſſent ces ames moins militaires que féroces qui croient tout permis dans une place emportée d'aſſaut!

On diſpute ſi dans un *abordage*, toutes choſes d'ailleurs égales, l'avantage eſt du côté de l'attaquant ou de l'attaqué? Il eſt certain que celui qui attaque étonne l'ennemi; mais ſi l'attaqué conſerve & ſon ſang-froid & ſon courage, il acquiert bien de l'avantage de la difficulté qu'a l'attaquant pour venir à ſon bord.

Les armes en uſage ſur nos vaiſſeaux pour défendre l'*abordage*, ſont le fuſil, la pique, & la hallebarde. Celles dont on ſe ſert pour paſſer à l'*abordage* ſont le piſtolet, le ſabre, & la hache d'armes; on les poſe ſur le pont, & chacun, pour paſſer ſur le vaiſſeau ennemi, ſe munit de celle qui lui convient le mieux. Je trouve ces armes très-défectueuſes; & je vais montrer en gros ce en quoi elles pechent, & examiner ſi on ne pourroit pas en ſubſtituer d'autres plus convenables. Le piſtolet très-grand, eſt difficilement porté dans un paſſage que l'on fait quelquefois d'une vergue ſur une vergue, où les deux mains ſont alors ſi ſouvent néceſſaires pour s'y tenir; & le ſabre, tel qu'on le fournit, eſt embarraſſant par ſa longueur & par ſon poids : la hache d'armes ſeule réunit quelques avantages, mais je lui trouve des inconvéniens encore plus grands, & on peut avancer, je crois, que toute arme qu'il faut lever pour frapper, ne vaut point en général une arme qui pointe. Lorſqu'on eſt paſſé à l'*abordage*, le combat n'eſt plus un combat ſur mer, c'eſt un combat livré par des fantaſſins ſur un terrain égal & de plain-pied. Il eſt impoſſible, ſans doute, d'y établir un ordre égal à celui qu'obſerve l'infanterie dans ſes batailles; auſſi ne veux-je pas que nos armes reſſemblent aux ſiennes : cependant jetons un coup d'œil deſſus, & ſongeons que c'eſt l'expérience, ce principe ſûr, qui a amené leurs armes à l'état où elles ſont. Je voudrois donc que les armes pour l'*abordage* fuſſent courtes, propres à pointer & à couper, & d'un poids qui ne fût point à charge. Telle ſeroit une lame de dix-huit pouces de long, un peu courbée & ſuffiſamment épaiſſe pour recevoir un fil capable de couper, en cas de beſoin, un cordage aſſez gros : je voudrois que cette arme, élongée le long de la cuiſſe gauche, fût portée par un large ceinturon, dont chaque matelot ſeroit ceint en cas de combat; que le ceinturon eût, de plus, de quoi ſoutenir un piſtolet à deux coups un peu plus fort ſeulement que les piſtolets connus ſous le nom de *piſtolets de poche;* & un petit coutelas fait en forme de poignard, tel que les Turcs en portent à leur côté. Ce même ceinturon pourroit facilement porter deux cartouches de recharge pour recharger le piſtolet en cas de beſoin; & même une grenade que les matelots & ſoldats lanceroient à leur arrivée ſur le vaiſſeau ennemi, moyennant une petite meche dont ils ſeroient pourvus. Il faudroit que ces armes, entretenues par l'armurier du vaiſſeau, euſſent toutes les qualités & la trempe néceſſaires pour en faire des armes bonnes & bien conditionnées. Avec le piſtolet on peut ſe défaire d'un ennemi qui s'oppoſe à votre entrée dans le vaiſſeau; & le poignard que je conſeille, eſt une arme qui peut être utile dans les combats corps-à-corps qui arrivent quelquefois dans la mêlée. Pour défendre l'*abordage*, je ne crois pas qu'il y ait d'armes meilleures que le fuſil avec ſa bayonnette.

La forme actuelle des vaiſſeaux dont les côtés rentrent beaucoup, & la perfection de la manœuvre, ont rendu l'*abordage* fort rare. Il ſeroit bien facile de remédier au premier empêchement; & je m'étonne qu'on ne l'ait pas déja fait, puiſqu'il y a des occaſions où l'*abordage* eſt d'un avantage décidé. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

Abordage ſe dit auſſi du choc des vaiſſeaux contre des rochers. *Nous nous étions*

pourvus de boute-hors pour nous défendre de l'abordage des rochers, où nous appréhendions d'être emportés par l'impétuosité du courant. (Z)

§ ABORDER, v. a. *(Marine.)* c'eſt joindre & toucher déja un objet. On *aborde* un vaiſſeau; on *aborde* une piece de bois; on *aborde une roche.* Ce verbe a ſon paſſif, *être abordé.*

ABORDER, verbe neutre, a la même ſignification : on l'emploie comme verbe neutre, lorſque la choſe que l'on *aborde* eſt un point fixe & déterminé, & que l'on *aborde* avec volonté ce point fixe. C'eſt en ce ſens que l'on dit : *aborder* au rivage : *j'aborderai* à tel endroit, avant de remonter plus haut dans la riviere, *&c.* En obſervant la différence du verbe *aborder* employé comme actif ou comme neutre, on reconnoîtra pourquoi les marins diſent, ſelon l'occaſion, *aborder* une cale, ou *aborder* à une cale. En effet, quoique dans l'un & l'autre cas la choſe que l'on *aborde* ſoit un même point, & ſoit une choſe fixe & déterminée, cependant dans le dernier exemple l'abordage eſt volontaire, & dans le premier il eſt accidentel.

Les vaiſſeaux s'*abordent* quelquefois involontairement, ſoit par mal-adreſſe, ſoit par la force du vent, ou celle de courans oppoſés, ou même le calme les porte l'un ſur l'autre. Cet événement eſt preſque toujours accompagné de dommages, & eſt ſouvent très-dangereux. Qu'on faſſe attention à la maſſe d'un vaiſſeau, & on ne ſera point étonné que la force du choc de deux vaiſſeaux qui s'*abordent*, lorſqu'ils ont acquis un certain degré de vîteſſe, puiſſe être telle qu'un des deux coule l'autre bas.

J'ai dit que le calme pouvoit être compté parmi les cauſes qui font *aborder* les vaiſſeaux; cela mérite une remarque pour laquelle je renvoie *au mot* CALME.

Lorſque des vaiſſeaux ſont ſur le point de s'*aborder*, on doit toujours, lorſque la choſe eſt poſſible, chercher à amortir le choc, ou même à l'empêcher en s'écartant les uns les autres avec des eſpares & des boute-hors : on ne doit même point attendre auſſi tard pour chercher à éviter l'abordage; mais il eſt bon de ſe faire remorquer de bonne heure par ſes canots & chaloupe, chacun d'un côté oppoſé. Dans les frégates on peut gréyer des avirons. Il faut ſur-tout avoir cette attention, lorſqu'une lame ſourde rendroit l'abordage plus à craindre par l'agitation qu'elle communique aux vaiſſeaux; agitation qui peut être alors comparée à une viteſſe réelle. On voit bien que je ne parle ici que pour les vaiſſeaux qui ſont en calme, ou qui ne ſont point maîtres de diriger leurs mouvemens faute d'avoir de l'air & d'être en marche. Lorſqu'il y a du vent, que le vaiſſeau fait route; & que celui qui le conduit y voit clair, ſi l'on s'*aborde*, ce ne peut être que par entêtement ou par ignorance. Dans le premier cas, il faut ſe corriger; dans le ſecond, il faut s'inſtruire.

On dit qu'un vaiſſeau *aborde* de bout au corps, lorſque l'avant de ce vaiſſeau frappe le côté du vaiſſeau abordé. Deux vaiſſeaux s'*abordent* de long en long, lorſqu'ils ſe joignent côté-à-côté, ſoit qu'ils marchent du même ſens, ſoit qu'ils marchent du ſens oppoſé. Ils s'*abordent* tous les deux par l'avant, lorſque ce ſont les deux avants qui ſe choquent; ils s'*abordent* par l'arriere, par la hanche, &c.

Il eſt néceſſaire à un marin de ſavoir *aborder* & éviter l'abordage : on a dû s'en convaincre en liſant cet article & celui ABORDAGE. Il n'eſt point poſſible, ſur-tout dans un ouvrage comme celui-ci, de preſcrire des regles à cet égard, parce que la manœuvre néceſſaire dépend de la poſition reſpective des deux vaiſſeaux, c'eſt-à-dire qu'elle varie à l'infini. Quelques ouvrages citent un certain nombre de poſitions, & enſeignent la manœuvre qu'il faut alors employer : ſans les blâmer, je me crois diſpenſé de les imiter. De telles regles ne peuvent ſervir qu'au marin navigateur; & c'eſt par l'expérience ſeule, & par l'étude réfléchie qu'il doit y joindre, qu'il peut ſe flatter d'acquérir le fonds de ſcience néceſſaire pour être appliquée au beſoin. *(M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.)*

ABORDER *un vaiſſeau.* Les gens de mer ne donnent point à ce terme la même ſignification que lui donnent les gens de riviere. Les premiers le tirent du mot *bord*, par lequel ils déſignent une partie du navire;

Digitized by Google

& non de celui de *bord*, qui ſe prend pour le rivage. Ainſi *aborder*, *en Marine*, c'eſt ou tomber ſur un vaiſſeau, ou déſigner l'action d'un bord qui tombe ſur l'autre. Delà viennent les mots *déborder*, *reborder*, pour dire, *tomber une ſeconde fois*, & *ſe détacher des amarres*. Lorſque les Marins veulent marquer l'action de gagner le rivage, ils diſent *toucher mouches*, *rendre le bord*, *débarquer*, *prendre terre*, *relâcher*.

On tâche d'*aborder* les vaiſſeaux ennemis par leur arriere vers les hanches, pour jeter les grapins aux haubans, ou bien par l'avant & par le beaupré.

Il y eut un brûlot qui nous aborda à la faveur du canon de l'amiral. *Voyez* BRULOT.

Aborder de bout au corps ou *en belle*, c'eſt mettre l'éperon dans le flanc d'un vaiſſeau. On dit auſſi de deux vaiſſeaux qui s'approchent en droiture, *qu'ils s'abordent de franc étable.* *Voyez* ETABLE.

Aborder en travers en dérivant. Couler un vaiſſeau à fond en l'abordant. Vaiſſeaux qui s'abordent, ſoit en chaſſant ſur leurs ancres, ſoit à la voile.

« Si un vaiſſeau qui eſt à l'ancre dans un » port ou ailleurs, vient à chaſſer & en » *aborder* un autre, & qu'en l'*abordant* il » lui cauſe quelque dommage, les intéreſſés » le ſupporteront par moitié.

» Si deux vaiſſeaux ſans voiles viennent » à s'*aborder* par haſard, le dommage qu'ils » ſe cauſeront ſe paiera par moitié : mais » s'il y a de la faute d'un des pilotes, ou » qu'il ait *abordé* exprès, il paiera ſeul le » dommage. » *Ordonnance de la Marine du mois d'Août 1681, art. 10 & 11, tit. vij. liv. III. (Z)*

ABORDER, v. act. *terme de Fauconnerie :* lorſque la perdrix pouſſée par l'oiſeau gagne quelque buiſſon, on dit *il faut aborder la remiſe ſous le vent*, afin que les chiens ſentent mieux la perdrix dans le buiſſon.

ABORIGENES, *(Géogr.)* nom que l'on donne quelquefois aux habitans primitifs d'un pays, ou à ceux qui en ont tiré leur origine, par oppoſition aux colonies ou nouveaux habitans qui y ſont venus d'ailleurs. *Voyez* COLONIE.

Le mot d'*Aborigenes* eſt fameux dans l'antiquité : quoiqu'on le prenne à préſent pour un nom appellatif, ç'a été cependant autrefois le nom propre d'un certain peuple d'Italie ; l'étymologie de ce nom eſt extrêmement diſputée entre les ſavans.

Ces *Aborigenes* ſont la nation la plus ancienne que l'on ſache qui ait habité le Latium, ou ce qu'on appelle à préſent *la campagne de Rome*, *campagna di Roma*.

En ce ſens on diſtingue les *Aborigenes* des Janigenes, qui, ſelon le faux Beroſe, étoient établis dans le pays avant eux ; des Sicules que ces *Aborigenes* chaſſerent ; des Grecs, de qui ils tiroient leur origine ; des Latins, dont ils prirent le nom après leur union avec Enée & les Troyens ; & enfin des Auſoniens, des Volſques, des Ænotriens, & autres qui habitoient d'autres cantons du même pays.

On diſpute fort pour ſavoir d'où vient le mot *Aborigenes :* s'il faut le prendre dans le ſens que nous l'avons expliqué au commencement de cet article, ou s'il faut le faire venir par corruption d'*aberrigenes*, *errans ;* ou de ce qu'ils habitoient les montagnes, ou de quelqu'autre étymologie.

S. Jerôme dit qu'on les appella ainſi de ce qu'ils étoient *abſque origine*, les premiers habitans du pays après le déluge. Denys d'Halicarnaſſe dit que ce nom ſignifie les fondateurs & les premiers peres de tous les habitans du pays.

D'autres croient que la raiſon pour laquelle ils furent ainſi appellés, eſt qu'ils étoient Arcadiens d'origine, leſquels ſe diſoient enfans de la terre, & non iſſus d'aucun autre peuple.

Aurelius Victor, & après lui Feſtus, font venir *Aborigenes* par corruption d'*aberrigenes*, comme qui diroit *errans*, *vagabonds*, & prétendent que le nom de *Pélaſgiens* qu'on leur a auſſi donné, a la même origine, ce mot ſignifiant auſſi *errant*.

Pauſanias veut qu'ils aient été ainſi appellés ἀπὸ ὄρεων, des montagnes qu'ils habitoient. Ce qui ſemble être confirmé par le ſentiment de Virgile, qui parlant de Saturne, le légiſlateur de ce peuple, s'exprime ainſi :

Is genus indocile, ac diſperſum montibus altis
Compoſuit, legeſque dedit.

Les *Aborigenes* étoient ou les anciens habitans du pays qui y avoient été établis par Janus, à ce que quelques-uns prétendent, ou par Saturne, ou par Cham, ou quelqu'autre chef, peu de temps après la diſperſion, ou même auparavant, ſelon le ſentiment de quelques auteurs; ou bien c'étoit une colonie que quelqu'autre nation y avoit envoyée, & qui ayant chaſſé les anciens Sicules s'établit en leur place. Or il y a beaucoup de partage entre les auteurs touchant le nom de cette nation primordiale: quelques-uns veulent que ç'ait été des Arcadiens qui vinrent en Italie en différens temps; les premiers ſous la conduite d'Ænotrus, fils de Lycaon, 450 ans avant la guerre de Troie, & d'autres ſous la conduite d'Hercule: quelques autres font venir cette colonie de Lacédémoniens qui quitterent leur pays, rebutés par la ſévérité du gouvernement de Lycurgue; & ils prétendent que les uns & les autres unis enſemble avoient formé la nation des Aborigenes. D'autres les font venir des contrées barbares plutôt que de la Grece, & les prétendent originaires de Scythie; d'autres des Gaules; d'autres enfin diſent que c'étoient les Cananéens que Joſué avoit chaſſés de leur pays. *(G)*

ABORTIF, adj. *avorté*, qui eſt venu avant terme, ou qui n'a point acquis la perfection, la maturité. *Fruit abortif, voyez* AVORTEMENT *ou* ACCOUCHEMENT, ARISTOLOCHIQUES & ECBOLIQUES. *(L)*

ABORTIF, adj. pris ſubſt. eſt un enfant né avant terme. Dans le *Droit civil* un *abortif*, auſſi-bien qu'un *poſthume* venu à terme, rompt le teſtament par ſa naiſſance. *L. Uxoris, cap. de poſt hæred. Inſtit. (H)*

ABORTIF, adj. *(Médecine légale.) Médicament abortif, ſubſtances abortives*, qui ont la propriété de faire avorter ou de hâter l'accouchement. *Voyez* ARISTOLOCHIQUES & ECBOLIQUES, *(Mat. Méd.)* & AVORTEMENT, *(Méd. Lég.)*

* ABOUCOUCHOU, ſ. m. ſorte de drap de laine qui ſe fabrique en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, & qui s'envoie au Levant par Marſeille.

ABOUEMENT, ſ. m. ſynonyme à *araſement*; ils ſe diſent l'un & l'autre des joints des traverſes avec les montans, & même des joints de tout autre aſſemblage, lorſque ces joints ſont affleurés ou affleurent (car *affleurer* chez les Artiſtes eſt actif, paſſif & neutre), & qu'une des pieces n'excede point l'autre; en ſorte que ſi l'on paſſoit l'ongle ſur leur union, il ne ſeroit point arrêté. L'*abouement* de ces joints eſt imperceptible. Voilà un *abouement* bien groſſiérement fait.

* ABOUGRI, adject. bois de mauvaiſe venue, dont le tronc eſt tortueux, court & noueux. *Voyez* RABOUGRI.

ABOU HANIFA, *(Hiſt. des Sectes Relig.)* fondateur d'une des principales ſectes des Sonnites, étoit né à Cuffa, l'an quatre-vingt de l'hegire. Les Arabes appellent ſes diſciples, les *ſectateurs de la raiſon*, parce que leur dogme fondamental étoit de ne rien croire qui ne fût conforme aux lumieres naturelles; au lieu que les trois autres ſectes Muſulmanes exigent de leurs diſciples le ſacrifice de leur raiſon, & une obéiſſance ſans examen aux traditions & à l'autorité de leurs docteurs. *Hanifa*, détaché de la terre, croyoit n'y être deſcendu, que pour en rendre les habitans plus vertueux & plus éclairés. Ce fut pour remplir ſa vocation, qu'il ſe conſacra tout entier à l'étude & à la méditation de l'alcoran. Sa conſcience délicate & la modération de ſes deſirs lui inſpirerent du dégoût pour l'adminiſtration publique; & quoiqu'il fût propre à tous les emplois, il ne ſe crut point aſſez de capacité pour en remplir aucun. Le calife Almanſor, inſtruit de la pureté de ſes mœurs & de l'étendue de ſes lumieres, crut devoir rendre ſes talens utiles à la ſociété: il le nomma cadi. *Hanifa*, trompé par un faux ſyſtême, ne put conſentir à quitter ſa retraite, où il jouiſſoit de la conſidération des hommes ſans leur être utile. Sur le refus qu'il fit d'accepter cette dignité, il fut conduit dans les priſons de Bagdat, où les promeſſes & les menaces ne purent ébranler ſa conſtance ni vaincre ſes refus. *J'aime mieux*, diſoit-il, *être puni des hommes que de Dieu*; réponſe familiere aux fanatiques & aux enthouſiaſtes, pour ſe diſpenſer de l'obéiſſance. Lorſqu'on lui demanda les motifs de ſa répugnance

pour les fonctions publiques : *c'eſt*, répondit-il, *que perſonne ne voudra m'avoir pour juge, ſi je ſuis aſſez généreux pour n'écouter que la vérité ; & ſi je ſuis aſſez lâche pour la pallier ou la trahir, je me rendrai indigne de préſider à la fortune de mes concitoyens.* Sa détention le rendit plus cher à la multitude, incapable de diſtinguer l'héroïſme de l'opiniâtreté. Sa priſon devint une eſpece de ſanctuaire, où l'on n'approchoit qu'avec un reſpect religieux. *Haniſa*, heureux dans les fers, s'occupoit à méditer l'alcoran, qu'il lut ſept mille fois. Ce fut dans l'Yrak que ſa doctrine prit les plus grands accroiſſemens, & elle eſt aujourd'hui adoptée par tous les Turcs & les Tartares. Ses déciſions & ſes maximes ſont ſi pures & ſi judicieuſes, que les ſectes les plus amoureuſes de leurs opinions ne les ont jamais frappées d'anathêmes. Ce célebre docteur mourut l'an cent cinquante de l'hegire. *(T—N.)*

ABOUQUEMENT, ſubſt. m. *dans les Ordonnances en matiere de Salines*, ſignifie l'entaſſement de nouveau ſel ſur un meulon ou monceau de vieux ſel, qu'elles défendent expreſſément, ſi ce n'eſt en préſence des officiers royaux. *(H)*

ABOUT, ſ. m. *(Architecture navale.)* ſe dit d'un bout de planche qu'on joint au bout d'un bordage, ou à l'extrêmité d'une autre planche qui ſe trouve courte. Cet ébranlement fit larguer à notre bâtiment un *about* de deſſous la premiere ceinte. *Voyez* CEINTE. *(Z)*

ABOUT, c'eſt en général l'extrêmité de toute ſorte de piece de charpente, coupée à l'équerre, façonnée en talus, &, en un mot, miſe en œuvre de quelque maniere que ce ſoit. On dit l'*about* des liens, l'*about* des tourmices, l'*about* des guettes, des éperons, des tenons.

ABOUTÉ, adj. *(terme de Blaſon.)* ſe dit de quatre hermines, dont les bouts ſe répondent & ſe joignent en croix.

Hurleſton en Angleterre, d'argent à quatre queues d'hermine en croix, & *aboutées* en cœur.

ABOUTER *ou* ABUTER, v. n. *(Architecture navale.)* Les charpentiers-conſtructeurs ſe ſervent de ce terme pour dire, joindre exactement, & ne laiſſer aucune diſtance entre les bouts de deux pieces qui doivent ſe toucher. Les deux verbes s'emploient : le premier veut dire, faire joindre les bouts ; & le ſecond, faire joindre le but. *(M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.)*

§ ABOUTIGE, ABUTICH *ou* ABOUHIBE, *(Géogr.)* petite ville d'Afrique, dans la haute Egypte, près du Nil. C'étoit autrefois Abyde ou Abydos, ville célebre dans l'antiquité. *Voyez* ABYDE, ville d'Egypte. C'eſt aux environs de cette ville que croît la plus grande quantité de ces pavots noirs, dont ſe fait le meilleur opium qu'on nous apporte du Levant. Ce lieu eſt peu fréquenté des étrangers, à cauſe de la quantité de brigands qui s'y trouvent. *Long. 50. lat. 26, 30. (C. A.)*

ABOUTIR, v. a. *Voyez* SUPPURER, SUPPURATION.

ABOUTIR, *en Hydraulique*, c'eſt raccorder un gros tuyau ſur un petit. S'il eſt de fer, de grès, ou de bois, ce ſera par le moyen d'un colet de plomb qui viendra en diminuant du gros au petit. Quand le tuyau eſt de plomb, l'opération eſt encore plus aiſée : mais quand il s'agit de raccorder une conduite de ſix pouces ſur une de trois, il faut un tambour de plomb fait en cone, en prenant une table de plomb dont on forme un tuyau que l'on ſoude pardeſſus. *(K)*

ABOUTIR, ſe dit des arbres fruitiers lorſqu'ils ſont boutonnés. L'on entend alors que la feve s'eſt portée juſqu'au bout des branches. *(K)*

ABOUTIR, c'eſt revêtir des tables minces de plomb ; ce qui ſe pratique aux corniches, quelquefois aux cimaiſes, & autres ſaillies, ſoit d'Architecture, ſoit de Sculpture.

ABOUTISSANT, adj. qui touche, qui confine par un bout : ainſi l'on dit, telle terre eſt *aboutiſſante* d'un bout au grand chemin, de l'autre au pré appellé *N.*

ABOUTISSANS, ſ. m. pl. ne ſe dit jamais ſeul, mais ſe joint toujours avec le mot *tenans*, de cette maniere, *tenans* & *aboutiſſans*. *Voyez* TENANS.

Une déclaration d'héritage par *tenans* & *aboutiſſans*, eſt celle qui en déſigne les bornes & les limites de tous les côtés ; telle doit être la deſcription portée en une ſaiſie-réelle de biens roturiers.

Les

Les *tenans* & *aboutiſſans* ſont autrement appellés *bouts* & *joûtes*. *V.* BOUTS & JOUTES. *(H)*

* ABOY, ſubſt. *(Géogr.)* petite ville d'Irlande dans la province de Linſter.

ABOYEUR, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornithologie.)* eſpece de barge ou d'oiſeau qui vient dans la famille des vanneaux ou des becaſſes, c'eſt-à-dire, des oiſeaux qui ont la partie inférieure des cuiſſes, ou, pour mieux dire, des jambes, ſans plumes, & quatre doigts, dont les trois antérieurs ſont réunis enſemble par une membrane lâche, qui embraſſe à peine leurs deux premiers articles ou phalanges.

Cet oiſeau eſt appellé *totano* à Veniſe; *harker* en Angleterre; *meer-houn* ou *polſchnep* ou *pfulſchnepf* en Allemagne ſur les côtes maritimes; *crex* par Belon; *totanus* par Geſner, qui en donne une figure peu exacte. *Avi. pag. 518.* Albin en a publié auſſi une figure mal coloriée, ſous le nom de *petit corlieu* ou *aboyeur des Anglois; vol. II. pag. 45, planche 71.* M. Briſſon l'appelle barge griſe, *limoſa ſupernè griſeo-fuſca, maculis nigricantibus varia, infernè alba; capite & collo ſuperioribus fuſco-nigricantibus, marginibus pennarum albidis; collo inferiore & pectore lineis longitudinalibus fuſco-nigricantibus variegatis; taniâ ſupra oculos & arrhopygio candidis; rectricibus albis, fuſco tranſverſim ſtriatis, lateralibus interiùs verſùs exortum penitùs candidis... limoſa griſea. Ornitholog. Vol. V. pag. 267, n°. 2, planche 23, fig. 1,* exacte, mais ſans détails.

L'*aboyeur* habite les marécages des côtes maritimes de l'Europe, où il fait ſon nid, tant autour de la mer Méditerranée qu'autour de l'Océan: il eſt à-peu-près de la grandeur du pigeon ou du chevalier, car il a un pié de longueur du bout du bec au bout de la queue, quatorze pouces un quart juſqu'au bout des ongles, & trois pouces de diametre au milieu de la poitrine. La longueur de ſon bec eſt de deux pouces un quart, celle de ſa queue deux pouces trois quarts; ſes ailes étendues ont un pié trois quarts de vol ou d'envergure, &, lorſqu'elles ſont pliées, elles atteignent juſqu'au bout de la queue; la partie de ſes jambes qui eſt dégarnie de plumes, a un pouce & demi de longueur, & le plus long de ſes doigts, l'ongle y compris, un pouce & un tiers.

Son bec differe de celui de la becaſſine, en ce qu'il eſt comme creuſé en deſſus au milieu de ſa longueur, de ſorte qu'il ſemble ſe recourber en haut vers ſon extrêmité qui eſt unie, un peu pointue & ſans renflement. Ses ailes ſont compoſées de vingt-une plumes, dont les quatorze intérieures ſont une fois plus courtes que les douze extérieures; les intérieures les plus voiſines du corps ſont recouvertes de cinq plumes, diſpoſées en recouvrement les unes ſur les autres, & qui, lorſque l'aile eſt pliée en deux, égalent la longueur des plus longues plumes de l'aile & de la queue: celle-ci n'a que douze plumes.

La couleur dominante de cet oiſeau eſt le brun. Ce brun eſt ſemé de grandes taches noirâtres ſur le dos. La tête, le cou, la poitrine & les épaules ſont couverts de plumes brun-noir, bordées de blanchâtre des deux côtés. La gorge, une bande des deux côtés de la tête, le ventre, le deſſus & le deſſous de la queue ſont blancs. Les plumes de la queue ſont pareillement blanches, mais les deux du milieu ſont rayées tranſverſalement de brun des deux côtés; au lieu que leurs collatérales ne le ſont que du côté extérieur, & un peu vers le bout du côté intérieur. Le bec eſt brun; les piés ſont gris, & les ongles couleur de poix ou brun-noir. Les ſept premieres plumes de l'aile ſont gris-blanc en deſſous & noirâtres en deſſus, avec une partie de leur bord intérieur gris tacheté de brun; la tige de la premiere eſt blanche: les quatorze ſuivantes, depuis la huitieme juſqu'à la vingt-unieme, ont leur bord extérieur gris-brun dentelé de blanc, comme en ſcie, & le bord intérieur blanc, rayé en travers de zigzags gris-bruns.

On mange cet oiſeau comme la barge & la becaſſine; il leur eſt inférieur, mais cependant de bon goût. Son nom d'*aboyeur* lui vient ſans doute de ſon cri ordinaire, qui eſt comme une eſpece d'aboiement. *(M. ADANSON.)*

ABOYEURS, ſ. m. pl. c'eſt ainſi qu'on nomme des chiens qui annoncent la préſence ou le départ du ſanglier, ou

d'une autre bête chaſſée, qui ne manquent jamais de donner à ſa vue, & d'avertir le chaſſeur.

ABRA, ſ. m. ce terme eſt générique, pour ſignifier une fille d'honneur, une demoiſelle ſuivante, la ſervante d'une femme de condition. L'Ecriture donne ce nom aux filles de la ſuite de Rebecca; à celles de la fille de Pharaon, roi d'Egypte; à celles de la reine Eſther, & enfin à la ſervante de Judith. On dit qu'*abra* ſignifie proprement une *coëffeuſe*, une *fille d'atours*. *Geneſ. xxiv. 16. Ex. ij. 5. Eſther, iv. 15. Judith, viij. 32. Eutych. Alex. Arab. Lat. p. 304.* (G)

ABRA, ſubſt. m. monnoie d'argent de Pologne, qui vaut trois ſous ſix deniers de France.

Cette monnoie a cours en quelques provinces d'Allemagne, à Conſtantinople où elle eſt reçue pour le quart d'un aſſelin; à Aſtracan, à Smyrne, au Caire, elle eſt évaluée ſur le pié du daller d'Hollande. *Voyez* DALLER. (G)

* ABRACADABRA, parole magique qui étant répétée dans une certaine forme, & un certain nombre de fois, eſt ſuppoſée avoir la vertu d'un charme pour guérir les fievres, & pour prévenir d'autres maladies. *Voyez* CHARME & AMULETTE.

D'autres écrivent ce mot *abraſadabra*; car on le trouve ainſi figuré en caracteres grecs ΑΒΡΑΚΑΔΑΒΡΑ où le C eſt l'ancien z qui vaut S. Voici la maniere dont doit être écrit ce mot myſtérieux pour produire la prétendue vertu qu'on lui attribue.

A B R A C A D A B R A
A B R A C A D A B R
A B R A C A D A B
A B R A C A D A
A B R A C A D
A B R A C A
A B R A C
A B R A
A B R
A B
A

Serenus Samonicus, ancien Médecin, ſectateur de l'hérétique Baſilide qui vivoit dans le deuxieme ſiecle, a compoſé un livre des préceptes de la Médecine en vers hexametres, ſous le titre *De Medecina parvo pretio parabili*, où il marque ainſi la diſpoſition & l'uſage de ces caracteres.

Inſcribes chartæ quod dicitur ABRACADABRA,
Sæpius & ſubter repetes, ſed detrahe ſummam,
Et magis atque magis deſint elementa figuris,
Singula quæ ſemper rapies & cætera figes,
Donec in anguſtum redigatur littera conum;
His lino nexis collum redimire memento:
Talia languentis conducent vincula collo,
Lethaleſque abigent (miranda potentia) morbos.

Wendelin, Scaliger, Saumaiſe, & le P. Kircher ſe ſont donné beaucoup de peine pour découvrir le ſens de ce mot. Delrio en parle, mais en paſſant, comme d'une formule connue en magie, & qu'au reſte il n'entreprend point d'expliquer. Ce que l'on peut dire de plus vraiſemblable, c'eſt que Serenus qui ſuivoit les ſuperſtitions magiques de Baſilide, forma le mot d'*ABRACADABRA* ſur celui d'*abraſac* ou *abraſax*, & s'en ſervit comme d'un préſervatif ou d'un remede infaillible contre les fievres. *Voyez* ABRASAX.

Quant aux vertus attribuées à cet amulette, le ſiecle où nous vivons eſt trop éclairé pour qu'il ſoit néceſſaire d'avertir que tout cela eſt une chimere. (G)

* ABRACALAN, *terme Caballiſtique*, auquel les Juifs attribuent les mêmes propriétés qu'à l'*abracadabra*. Ces deux mots ſont, outre des amulettes, des noms que les Syriens donnoient à une de leurs idoles.

ABRAHAM, *& d'abord* ABRAM, (*Hiſt. ſacrée.*) fils de Tharé, deſcendoit en droite ligne de Sem, fils ainé de Noé, par Arphaxad, Salé, Heber, Phaleg, Rehu, Sarug, Nachor & Tharé. Il naquit à Ur en Chaldée, l'an du monde 2008. Son pere étoit idolâtre. *Abram* avoit reconnu la vanité des idoles, & n'adoroit que le vrai Dieu. Ils quitterent leur patrie, pour venir en Méſopotamie: ils s'arrêterent à Haran où Tharé mourut. *Abram* paſſa en Paleſtine, & ſe fixa à Sichem avec Sara ſa femme, & Loth ſon neveu. La famine les

obligea de ſe rendre en Egypte : ils revinrent enſuite dans la terre de Chanaan. Alors il ſe ſépara de Loth ſon neveu, parce que l'endroit où ils étoient entre Bethel & Haï ne pouvoit ſuffire à leurs nombreux troupeaux. *Abram* s'établit dans la vallée de Mambré. Ce fut là que Dieu, qui avoit dirigé toutes ſes courſes, changea ſon nom d'*Abram* en celui d'*Abraham*, qui ſignifie *pere de la multitude*, lui promit un fils de ſa femme Sara, quoique déja fort avancée en âge, & lui preſcrivit la circonciſion comme le ſceau de ſon alliance avec lui. Cependant *Abraham* avoit un fils nommé *Iſmaël*, d'Agar, une de ſes ſervantes, qu'il avoit priſe pour femme, du vivant & du conſentement de Sara. Celle-ci devint groſſe & accoucha d'un fils qui fut circoncis. *Abraham* s'étoit lui-même ſoumis à cette opération à l'âge de près de cent ans. L'enfant fut appellé *Iſaac*, & Dieu lui avoit promis qu'il ſeroit pere d'une poſtérité nombreuſe. *Iſaac* avoit à peine vingt-cinq ans, qu'*Abraham* reçut ordre du Seigneur de le lui offrir en ſacrifice. Le Patriarche ſe diſpoſoit à obéir; & lorſqu'il levoit le bras ſur la victime pour la frapper, l'ange du Seigneur arrêta ſon bras, & ſubſtitua un belier à la place de ce fils chéri. Sara étant morte, *Abraham* épouſa Cethura dont il eut ſix enfans; & enfin il mourut à l'âge de cent ſoixante-quinze ans, & fut enterré auprès de Sara, dans le ſépulcre qu'il avoit acheté à Hebron. *Voyez* la *Geneſe* & *Joſephe*. L'hiſtoire d'*Abraham* eſt racontée par les rabbins avec beaucoup d'autres circonſtances dont ces hommes crédules & ſuperſtitieux l'ont chargée, & parmi leſquelles il eſt difficile de reconnoître la vérité. *V.* AGAR, SARA, ABIMELECH, ISAAC.

ABRAHAMIEN *ou* ABRAHAMITE, ſ. m. *(Théol.) Voyez* PAULIANISTE.

ABRAHAMITES, ſ. m. pl. moines catholiques qui ſouffrirent le martyre pour le culte des images ſous Théophile, au neuvieme ſiecle. *(G)*

*ABRAMBOE, ABRAMBAN, *(Géogr.)* ville & pays ſur la côte d'Or d'Afrique & la riviere de Volte. *Long. 18. lat. 7.*

ABRAMSDORF, *(Géogr.)* petite ville de la Haute Hongrie, dans la préfecture des dix Lanciers, à l'occident du lac Bataton & au nord de la riviere de Drave. Elle eſt très-peuplée & fait un grand commerce en grains. *Longitude 37. 20. Lat. 46. 20. (C. A.)*

ABRANTES, *(Géogr.)* ville de Portugal, ſur le Tage, dans la province d'Eſtramadure, au nord-eſt de Liſbonne & au nord-oueſt de Portalegro. Sa ſituation élevée, ſes jardins, ſes oliviers & le cours du fleuve, lui donnent un aſpect charmant. Elle fut fortifiée ſous le regne de Pierre II. Elle a un hôpital, une maiſon de charité, quatre couvens, quatre paroiſſes & un diſtrict de quatorze autres. On y compte environ quatre mille habitans. C'eſt la maiſon des marquis du même nom qui la poſſedent. *Long. 9. 11. Lat. 39. 13. (C. A.)*

ABRASION, ſ. f. ſignifie, *en Médecine*, l'irritation que produiſent ſur la membrane interne de l'eſtomac & des inteſtins les médicamens violens, comme les purgatifs auxquels on a donné le nom de *draſtiques*. *Voyez* DRASTIQUE.

La violence avec laquelle ces remedes agiſſent ſur le velouté de l'eſtomac & du canal inteſtinal, produit des effets ſi fâcheux, que la vie des malades eſt en danger, lorſque l'on n'y remédie pas promptement par des remedes adouciſſans & capables d'émouſſer ou embarraſſer les pointes de ces eſpeces de médicamens. *(N)*

* ABRAXAS *ou* ABRASAX, terme myſtique de l'ancienne Philoſophie & de la Théologie de quelques hérétiques, en particulier des Baſilidiens. Quelques modernes ont cru, ſur la foi de Tertullien & de ſaint Jerôme, que Baſilide appelloit le Dieu ſuprême ou le Dieu tout-puiſſant du nom d'*abraxas*, marquant, ajoutent-ils, par ce mot les trois cents ſoixante & cinq proceſſions divines qu'il inventoit; car ſelon la valeur numérale des lettres de ce nom, A vaut 1. β, 2. ρ, 100. α, 1. σ, 200. α, 1. ξ, 60. ce qui fait en tout 365. Mais outre que S. Jerôme dit ailleurs qu'*abraxas* étoit peut-être le nom de Mithra ou du ſoleil, qui étoit le Dieu des Perſes, & qui dans ſa révolution annuelle fournit le nombre de 365 jours, le ſentiment de ces peres eſt détruit par celui de S. Irénée, qui aſſure, 1°. que les Baſilidiens ne donnoient point

Digitized by Google

de nom au Dieu ſuprême. *Le Pere de toutes choſes*, diſoient-ils, *eſt ineffable & ſans nom:* ils ne l'appelloient donc pas *abraxas;* 2°. que ce nom faiſant le nombre de 365, les Baſilidiens appelloient de la ſorte le premier de leurs CCCLXV cieux, ou le prince & le premier des CCCLXV anges qui y réſidoient. Tertull. *de præſcript. hæret. cap. xlvj.* Saint Jerôme, *in amor. tom. VI. pag. 100.* Beauſob. *Hiſt. du Manich. tom. II. pag. 52.*

Ce mot énigmatique a fort exercé les ſavans: mais comme les anciens n'en ont donné aucune explication ſatisfaiſante, nous en rapporterons différentes imaginées par les modernes; le lecteur jugera de leur ſolidité.

Godfrid Wendelin, homme fort verſé dans l'antiquité eccléſiaſtique, a propoſé ſon opinion ſur cette matiere dans une lettre écrite à Jean Chiflet au mois de Septembre 1615. Il y prétend qu'*abraſax* eſt compoſé des lettres initiales de pluſieurs mots; que chaque lettre exprime un mot; les quatre premieres, quatre mots Hébreux; les trois dernieres, trois mots Grecs, de la maniere ſuivante:

A ſignifie	*Ab*, le pere.
B	*Ben*, le fils.
R	*Rouach*, l'eſprit.
A	*Acadoſch*, le ſaint.
S	*Soteria*, le ſalut.
A	*Apo*, par.
X	*Xulou*, le bois.

Voilà *abraſax* bien orthodoxe & bien honoré, puiſqu'on y trouve diſtinctement exprimées les trois perſonnes divines, & le ſalut acquis par la croix du Rédempteur. Il eſt aiſé de réfuter cette idée de Wendelin par deux raiſons: la premiere, qu'il n'eſt pas naturel de former un même mot de quatre mots Hébreux & de trois mots Grecs. Cette objection n'eſt pas à la vérité ſuffiſante; il y a d'autres exemples de ces mots bâtards: d'ailleurs les Baſilidiens auroient pu déſigner par-là l'union des deux peuples, des Hébreux & des Grecs, dans la même égliſe & dans la même foi. La ſeconde raiſon paroît plus forte: on dit que ces hérétiques croyant que Simon le Cyrénéen fut crucifié à la place de Jeſus-Chriſt, & ſur cette rêverie, refuſant de croire en celui qui a été crucifié, ils ne pouvoient dire que *le ſalut a été acquis par la croix.* Le rafinement & la ſubtilité qui regnent dans cette opinion de Wendelin, contribuent à la détruire.

Le P. Hardouin a profité de la conjecture précédente. Il veut que les trois premieres lettres du mot *abraſax* déſignent le Pere, le Fils, & le Saint-Eſprit; mais il croit que ces quatre dernieres A. S. A. X. ſignifient ἄνθρωπος σέζων ἁγίῳ ξύλῳ, mots Grecs qui veulent dire *ſauvant les hommes par le ſaint bois.* En ſuivant la même méthode, on a donné un ſens fort pieux au mot *abracadabra*, dont on a fait un remede contre la fievre. On y a trouvé, *le Pere, le Fils, le ſaint-Eſprit, ſauvant les hommes par le ſaint arbre. Le Pere, le Fils, le ſaint-Eſprit, le Seigneur eſt unique. Voyez* ABRACADABRA.

M. Baſnage dans ſon *Hiſtoire des Juifs, tome III, part. II, pag. 700*, a propoſé une autre hypotheſe; « *Abraxas*, dit-il, » tire ſon origine des Egyptiens, puiſque » l'on voit un grand nombre d'amulettes » ſur leſquels eſt un Harpocrate aſſis ſur » ſon lotus, & le fouet à la main avec le » mot d'*abraſax.* » Juſques-là cette conjecture de M. Baſnage eſt non ſeulement vraiſemblable; elle eſt vraie & évidemment prouvée par le mot *abracadabra*, qui eſt formé ſur celui d'*abraſax*, & qui répété pluſieurs fois, & écrit ſur du parchemin en forme de pyramide renverſée, paſſoit pour un remede contre la fievre. La preuve que cette ſuperſtition venoit des Païens, c'eſt que le poëte Serenus qui fut précepteur du jeune Gordien, & qui eſt le plus ancien auteur qui nous ait parlé de ce prétendu remede, ne peut avoir fait profeſſion du Chriſtianiſme: mais ce qui confirme encore plus ſolidement le ſentiment de M. Baſnage, c'eſt le mot ΑΒΡΑCΑΖ en grec qu'on lit fort diſtinctement ſur l'un des deux Taliſmans qui ont été trouvés dans le XVII ſiecle, & dont le cardinal Baronius nous a donné la figure dans le *tome II de ſes Annales*, ſous l'année de Jeſus-Chriſt 120: l'autre eſt dans le cabinet de Sainte-Géneviève; en voici l'inſcription:

ΑΒΡΑΣΑΞ. ΑΔΩΝΑΙ. ΔΑΙΜΟΝΩΝ. ΔΕΣΠΑΙ. ΔΙΝΑΜΕΙΣ. ΦΥΛΑΞΑΤΕ. ΟΥΛΙΑΝ. ΠΑΥΛΕΙΝΑΝ. ΑΠΟ. ΠΑΝΤΟΣ. ΚΑΚΟΪ. ΔΑΙΜΟΝΟΣ;

c'eſt-à-dire, *Abraxas Adonar*, ou *Seigneur des démons, bonnes Puiſſances, préſervez Ulpie Pauline de tout méchant démon;* formule qui reſſent fort le Paganiſme. Mais ce qu'ajoute M. Baſnage n'eſt pas auſſi juſte : « *Abraxas*, continue-t-il, eſt un » mot barbare qui ne ſignifie rien, & dans » lequel il ne faut chercher que des nombres. Les Baſilidiens s'en ſervoient pour » exprimer le Dieu Souverain qui a créé » trois cents ſoixante & cinq cieux, & partagé le cours du ſoleil en trois cents » ſoixante & cinq jours. » On a vu ci-deſſus qu'*Abraxas* n'eſt point le nom que les Baſilidiens donnoient au Dieu Suprême; & nous allons montrer que ce terme n'eſt pas un mot barbare & qui ne ſignifie rien.

Les recherches de M. de Beauſobre nous en fourniront la preuve. « Je crois, dit ce » ſavant, qu'*Abraxas* ou *Abraſax* eſt compoſé de deux mots Grecs. Le premier » eſt ἁβρὸς qui a diverſes ſignifications; mais » entr'autres, celle de *beau*, de *magnifique*. C'eſt une épithete ou un attribut » du Dieu appellé *Jao*, comme on le voit » dans cet oracle d'Apollon de Claros rapporté par Macrobe. *Saturnal, lib. I. 17.*

Χείματι μὲν τ' Ἀΐδης, Διὰ δὲ ϑέρος ἁρπεμόεντος,
Ἠέλιος δὲ ὕμιν, μεταφὰς ἀβρὸν Ἰαώ.

» C'eſt-à-dire, *Pluton préſide ſur l'hiver,* » *Jupiter ſur le printemps, le Soleil ſur* » *l'été, & le beau Jao ſur l'automne.* » On traduit ordinairement *mollis Iao*, » ce qui ne veut pas dire une divinité » molle & foible, mais une divinité qui » fournit aux hommes toutes les délices » de la vie, & qui préſide ſur l'automne, » ſaiſon des vins & des fruits.... Ἁβρὸς » ſignifie auſſi *beau, majeſtueux, ſuperbe;* » de là vient l'ἁβρόβατος d'Euripide, pour » dire *une démarche ſuperbe, majeſtueuſe...* » Dans les vers que je viens d'alléguer, » *Iao* eſt Bacchus : mais Bacchus eſt le » Soleil, comme Macrobe l'a fait voir.... » Quoi qu'il en ſoit, ἁβρὸς eſt une épithete » du Soleil. Le ſecond mot Grec dont » *abraſax* eſt compoſé, eſt ou celui de » *Sao*, ΣΑΩ, qui eſt ſouvent employé » dans Homere, & qui veut dire *ſauver* » ou *guérir*, ou celui de *Sa*, ΣΑ, qui » ſignifie *ſalut, ſanté.* Ainſi *abraſax vou-* » droit dire à la lettre le *beau*, le *magni-* » *fique Sauveur, celui qui guérit les maux,* » *& qui en préſerve.* » *Hiſt. du Manichéiſme, tome II. page 55.*

M. de Beauſobre détaille enſuite fort au long les preuves qui établiſſent qu'*abraſax* ou ce magnifique Sauveur, n'eſt autre que le Soleil. C'eſt pourquoi nous renvoyons les lecteurs à l'ouvrage de cet auteur. *Cet article eſt en grande partie tiré des Mémoires de M. Formey, Hiſtoriographe de l'Académie royale de Pruſſe.* (G)

ABRÉGÉ, ſ. m. *épitome, ſommaire, précis, raccourci.* Un *abrégé* eſt un diſcours dans lequel on réduit en moins de paroles, la ſubſtance de ce qui eſt dit ailleurs plus au long & plus en détail.

* « Les critiques, dit M. Baillet, & généralement tous les ſtudieux qui ſont ordinairement les plus grands ennemis des » *abrégés*, prétendent que la coutume de » les faire ne s'eſt introduite que long-temps » après ces ſiecles heureux où floriſſoient » les Belles-Lettres & les Sciences parmi » les Grecs & les Romains. C'eſt à leur » avis un des premiers fruits de l'ignorance » & de la fainéantiſe, où la barbarie a fait » tomber les ſiecles qui ont ſuivi la décadence de l'empire. Les gens de lettres » & les ſavans de ces ſiecles, diſent-ils, » ne cherchoient plus qu'à abréger leurs » peines & leurs études, ſur-tout dans la » lecture des hiſtoriens, des philoſophes, » & des juriſconſultes, ſoit que ce fût le » loiſir, ſoit que ce fût le courage qui leur » manquât. »

Les *abrégés* peuvent, ſelon le même auteur, ſe réduire à ſix eſpeces différentes : 1°. les *épitomes* où l'on a réduit les auteurs, en gardant réguliérement leurs propres termes & les expreſſions de leurs originaux, mais en tâchant de renfermer tout leur ſens en peu de mots; 2°. les *abrégés* proprement dits, que les abréviateurs ont faits à leur mode, & dans le ſtyle qui leur étoit particulier; 3°. les *centons* ou *rapſodies*, qui ſont des compilations de divers morceaux; 4°. *les lieux communs* ou *claſſes*

ſous leſquelles on a rangé les matieres relatives à un même titre ; 5°. les *recueils* faits par certains lecteurs pour leur utilité particuliere, & accompagnés de remarques ; 6°. les *extraits* qui ne contiennent que des lambeaux tranſcrits tout entiers dans les auteurs originaux, la plupart du temps ſans ſuite & ſans liaiſon les uns avec les autres.

« Toutes ces manieres d'abréger les » auteurs, continue-t-il, pouvoient avoir » quelque utilité pour ceux qui avoient » pris la peine de les faire, & peut-être » n'étoient-elles point entiérement inutiles » à ceux qui avoient lu les originaux. Mais » ce petit avantage n'a rien de comparable » à la perte que la plupart de ces *abrégés* » ont cauſée à leurs auteurs, & n'a point » dédommagé la république des Lettres. »

En effet, en quel genre ces *abrégés* n'ont-ils pas fait diſparoître une infinité d'originaux ? Des auteurs ont cru que quelques-uns des livres ſaints de l'ancien Teſtament n'étoient que des *abrégés* des livres de *Gad*, d'*Iddo*, de *Nathan*, des mémoires de *Salomon*, de la chronique des rois de *Juda*, &c. Les juriſconſultes ſe plaignent qu'on a perdu par cet artifice plus de deux mille volumes des premiers écrivains dans leur genre, tels que *Papinien*, les trois *Scevoles*, *Labéon*, *Ulpien*, *Modeſtin*, & pluſieurs autres dont les noms ſont connus. On a laiſſé périr de même un grand nombre des ouvrages des peres Grecs depuis *Origene* ou *S. Irénée*, même juſqu'au ſchiſme, temps auquel on a vu toutes ces *chaînes* d'auteurs anonymes ſur divers livres de l'Ecriture. Les extraits que *Conſtantin Porphyrogenete* fit faire des excellens hiſtoriens Grecs & Latins ſur l'hiſtoire, la politique, la morale, quoique d'ailleurs très-louables, ont occaſioné la perte de l'*hiſtoire univerſelle de Nicolas de Damas*, d'une bonne partie des livres de *Polybe*, de *Diodore de Sicile*, de *Denys d'Halicarnaſſe*, &c. On ne doute plus que *Juſtin* ne nous ait fait perdre le *Trogue Pompée* entier par l'*abrégé* qu'il en a fait ; & ainſi dans preſque tous les autres genres de littérature.

Il faut pourtant dire en faveur des *abrégés*, qu'ils ſont commodes pour certaines perſonnes qui n'ont ni le loiſir de conſulter les originaux, ni les facilités de ſe les procurer, ni le talent de les approfondir, ou d'y démêler ce qu'un compilateur habile & exact leur préſente tout digéré. D'ailleurs, comme l'a remarqué Saumaiſe, les plus excellens ouvrages des Grecs & des Romains auroient infailliblement & entiérement péri dans les ſiecles de barbarie, ſans l'induſtrie de ces faiſeurs d'*abrégés* qui nous ont au moins ſauvé quelques planches du naufrage : ils n'empêchent point qu'on ne conſulte les originaux quand ils exiſtent. Baillet, *Jugem. des Savans, tome I, page 240. & ſuiv.* (G)

Ils ſont utiles : 1°. à ceux qui ont déja vu les choſes au long.

2°. Quand ils ſont faits de façon qu'ils donnent la connoiſſance entiere de la choſe dont ils parlent, & qu'ils ſont ce qu'eſt un portrait en miniature par rapport à un portrait en grand. On peut donner une idée générale d'une grande hiſtoire, ou de quelqu'autre matiere ; mais on ne doit point entamer un détail qu'on ne peut pas éclaircir, & dont on ne donne qu'une idée confuſe qui n'apprend rien, & qui ne réveille aucune idée déja acquiſe. Je vais éclaircir ma penſée par ces exemples : Si je dis que Rome fut d'abord gouvernée par des rois, dont l'autorité duroit autant que leur vie, enſuite par deux conſuls annuels ; que cet uſage fut interrompu pendant quelques années ; que l'on élut des décemvirs qui avoient la ſuprême autorité, mais qu'on reprit bientôt l'ancien uſage d'élire des conſuls : qu'enfin Jules Céſar, & après lui, Auguſte, s'emparerent de la ſouveraine autorité ; qu'eux & leurs ſucceſſeurs furent nommés *Empereurs* : il me ſemble que cette idée générale s'entend en ce qu'elle eſt en elle-même : mais nous avons des abrégés qui ne nous donnent qu'une idée confuſe qui ne laiſſe rien de précis. Un célebre abréviateur s'eſt contenté de dire que Joſeph fut vendu par ſes freres, calomnié par la femme de Putiphar, & devint le ſurintendant de l'Egypte. En parlant des décemvirs, il dit qu'ils furent chaſſés à cauſe de la lubricité d'Appius ; ce qui ne laiſſe dans l'eſprit rien qui le fixe & qui l'éclaire. On n'entend ce que l'abréviateur a voulu dire, que

lorſque l'on fait en détail l'hiſtoire de Joſeph & celle d'Appius. Je ne fais cette remarque que parce qu'on met ordinairement entre les mains des jeunes gens des abrégés dont ils ne tirent aucun fruit, & qui ne ſervent qu'à leur inſpirer du dégoût. Leur curioſité n'eſt excitée que d'une maniere qui ne leur fait pas venir le deſir de la ſatisfaire. Les jeunes gens n'ayant point encore aſſez d'idées acquiſes, ont beſoin de détail; & tout ce qui ſuppoſe des idées acquiſes, ne ſert qu'à les étonner, à les décourager, & à les rebuter.

En abrégé, façon de parler adverbiale, *ſummatim*. Les jeunes gens devroient recueillir *en abrégé* ce qu'ils obſervent dans les livres, & ce que leurs maîtres leur apprennent de plus utile & de plus intéreſſant. *(F)*

ABRÉGÉ *ou* ABRÉVIATION, lorſqu'on veut écrire avec diligence, ou pour diminuer le volume, ou en certains mots faciles à deviner, on n'écrit pas tout au long. Ainſi au lieu d'écrire *Monſieur* & *Madame*, on écrit *M^r.* ou *M^de.* par abréviation ou par abrégé. Ainſi les abréviations ſont des lettres, notes, caracteres, qui indiquent les autres lettres qu'il faut ſuppléer. *D. O. M.* c'eſt-à-dire, *Deo optimo, maximo. A. R. S. H. Anno reparatæ ſalutis humanæ.* Au commencement des épîtres Latines, on trouve ſouvent *S. P. D.* c'eſt-à-dire, *ſalutem plurimam dicit.* Aux inſcriptions, *D. V. C.* c'eſt-à-dire, *dicat, vovet, conſecrat.* Sertorius Urſatus a fait une collection des explications *de notis Romanorum. (F)*

ABRÉGÉ, ſ. m. *(partie de l'orgue.)* c'eſt un aſſemblage de pluſieurs rouleaux par le moyen deſquels on répand & l'on tranſmet l'action des touches du clavier dans une plus grande étendue.

ABRÉGER *un fief*, *terme de Juriſprudence féodale*, ſynonyme à *démembrer*, mais qui ſe dit ſinguliérement lorſque le ſeigneur permet à des gens de main-morte de poſſéder des héritages qui en relevent. *(H)*

ABRÉVIATEUR, adj. pris ſubſtantivement; c'eſt l'auteur d'un abrégé. Juſtin, *abréviateur* de Trogue Pompée, nous a fait perdre l'ouvrage de ce dernier. On reproche aux *abréviateurs* des Tranſactions Philoſophiques, d'avoir fait un choix plutôt qu'un abrégé, parce qu'ils ont paſſé pluſieurs mémoires, par la ſeule raiſon que ces mémoires n'étoient pas de leur goût. *(F)*

ABRÉVIATEUR, ſ. m. *(terme de Chancellerie Romaine.)* c'eſt le nom d'un officier dont la fonction eſt de rédiger la minute des bulles & des ſignatures. On l'appelle *abréviateur*, parce que ces minutes ſont farcies d'abréviations.

Il y en a de deux claſſes; les uns qu'on appelle *de parco majori* (du grand blanc,) à qui le régent de la chancellerie diſtribue les ſuppliques, & qui font dreſſer la minute des bulles par des ſubſtituts qu'ils ont ſous eux; & ceux qu'on appelle *de parco minori* (du ſecond blanc,) dont la fonction eſt de dreſſer les diſpenſes de mariage. *(G)*

* ABRÉVIATION, ſ. f. contraction d'un mot ou d'un paſſage qui ſe fait en retranchant quelques lettres, ou en ſubſtituant à leur place des marques ou des caracteres. *Voyez* SYMBOLE & APOCOPE.

Ce mot eſt dérivé du Latin *brevis*, qui vient du Grec βραχὺς, *bref*.

Les juriſconſultes, les médecins, *&c.* ſe ſervent fréquemment d'*abréviation*, tant pour écrire avec plus de diligence, que pour donner à leurs écrits un air myſtérieux.

Les rabbins ſont ceux qui emploient le plus d'*abréviations*. On ne ſauroit lire leurs écrits qu'on n'ait une explication des *abréviations* Hébraïques. Les écrivains Juifs & les copiſtes ne ſe contentent pas de faire des *abréviations* comme les Grecs & les Latins, en retranchant quelques lettres ou ſyllabes dans un mot; ſouvent ils n'en mettent que la premiere lettre. Ainſi ר ſignifie *Rabbi*, & א ſignifie אב, אדני, ou אמר, ſelon l'endroit où il ſe trouve.

Ils prennent ſouvent les premieres lettres de pluſieurs mots de ſuite, & en y ajoutant des voyelles, ils font un mot barbare qui repréſente tous les mots dont il eſt l'abrégé. Ainſi *Rabbi Schelemoh Jarchi*, en jargon d'*abréviations* Hébraïques, s'appelle *Raſi*: & *Rabbi Moſes ben Maimom Rambam.* De même סביא eſt mis pour מחך כסחו יכפח אך, *donum in abdito evertit iram.* Mercerus, David de Pomis,

Schindler, Buxtorf, & d'autres, ont donné des explications de ces ſortes d'*abréviations*. La plus ample collection des *abréviations* romaines, eſt celle de Sertorius Urſatus, qui eſt la fin des marbres d'Oxford. *Sertorii Urſati, equitis, de notis Romanorum, commentarius.* Dans l'antiquité on appelloit les *abréviations*, *notes*. On les nomme encore de même dans les anciennes inſcriptions latines. (*G*)

ABRÉVIATIONS. Ce ſont des lettres initiales ou des caracteres dont ſe ſervent les marchands, négocians, banquiers, & teneurs de livres, pour abréger certains termes de négoce, & rendre les écritures plus courtes. Voici les principales, avec leurs explications.

C. ſignifie	*Compte.*
C. O.	*Compte ouvert.*
C. C.	*Compte courant.*
M. C.	*Mon compte.*
S. C.	*Son compte.*
L. C.	*Leur compte.*
N. C.	*Notre compte.*
A.	*Accepté.*
ACCEPTÉ. S. P.	*Accepté ſous protêt.*
ACCEPTÉ. S. P. C.	*Accepté ſous protêt pour mettre à compte.*
A. P.	*A proteſter.*
P.	*Proteſté* ou *payé.*
TR$^{E.}$ *ou* TR$^{S.}$	*Traite* ou *traites.*
R$^{s.}$	*Remiſes.*
R.	*Reçu.*
P$^{R.}$ $\frac{0}{0}$.	*Pour cent.*
N^{o}.	*Numéro.*
F^{o}.	*Folio* ou *page.*
R^{o}.	*Recto.*
V^{o}.	*Verſo.*
V.	*Ecu de 60 ſous* ou *de 3 liv. tournois.*
W.	*Ecu de 60 ſous* ou *de 3 liv. tournois.*
FL. *ou* F$^{s.}$	*Florins.*
R$^{x.}$ *ou* R$^{LR.}$	*Richedale, Riſdale, Rixdale*, ou *Retchedale.*
DAL. *ou* D$^{RE.}$	*Daller* ou *Daldre.*
DUC. *ou* D$^{o.}$	*Ducat.*
M. L.	*Marc Lubs.*
L. ST.	*Livres ſterlings.*
L. DE G. *ou* L. G.	*Livres de gros.*
℔ *ou* tt	*Livres tournois.*
S. *ou* ſ^{o}	*Sous tournois.*
D. *ou* ₰	*Deniers tournois.*
℔.	*Livres de poids.*
M. *ou* M$^{c.}$	*Marcs.*
ONC. *ou* ON.	*Onces.*
G.	*Gros.*
DEN.	*Denier* ou *gros.*
D^{o}.	*Dito.*
₰.	*Dit.*

Les négocians & banquiers Hollandois ont auſſi leurs *abréviations* particulieres. Comme toutes les marchandiſes qui ſe vendent en Hollande, & particuliérement à Amſterdam, s'y vendent par livres de gros, par rixdales, par florins d'or, par florins, par ſous de gros, par ſous communs, & par deniers de gros, pour abréger toutes ces monnoies de compte, on ſe ſert des caracteres ſuivans.

Livres de gros.	Ld. *en François* & Lv. Ls. *en Hollandois.*
Riſdales.	R℔.
Florins d'or.	F. d'or *en François*, $\overline{88}$ *en Hollandois.*
Florins.	F.
Sous de gros.	ß
Sous communs.	S. *en François*, & ſt. W *en Hollandois.*
Deniers de gros.	₰.

ABRÉVIATIONS POUR LES POIDS.

Schippont, poids de trois cents liv.	Schipt.
Liſpont, poids de quinze livres.	L. pt.
Quintal, poids de cent livres.	Ct. *ou* $\frac{0}{0}$.
La livre de deux marcs ou *16 onces.*	℔
Stéen ou *pierre, poids de huit liv.*	Stz. (*G*)

* ABRÉVIATION, (*Litt.*) les *abréviations*, & ſur-tout les *abréviations* numéraires, ſe rencontrent ſi ſouvent dans les auteurs, ſur les monumens, inſcriptions & médailles, que nous avons jugé à propos d'en donner ici l'explication, d'après le recueil alphabétique des *abréviations numéraires*, qu'en a donné Sertorius Urſatus, copié

Digitized by Google

copié par l'abbé Lenglet Dufreſnoy ; mais nous l'avons conſidérablement augmenté de pluſieurs autres *abréviations*, dont l'intelligence eſt également utile & néceſſaire.

A

AB. *Abdicavit.*

AB. AUG. M. P. XXXXI. *Ab Auguſta millia paſſuum quadraginta unum.*

AB. AUGUSTOB. M. P. X. *Ab Auguſtobriga millia paſſuum decem.*

ABN. *Abnepos.*

AB. U. C. *Ab urbe condita.*

A. CAMB. M. P. XI. *A Camboduno millia paſſuum undecim.*

A. COMP. XIIII. *A Compluto quatuordecim.*

A. C. P. VI. *A capite* ou *ad caput pedes ſex.*

A. D. *Ante diem.*

ADJECT. H—S. IX∞. *Adjectis ſeſtertiis novem mille.*

ADN. *Adnepos.*

ADQ. *Adquieſcit.*

ÆD. II. $\overline{\text{II}}$ VIR. II. *Ædilis iterùm, duumvir iterùm.*

ÆD. II : VIR. QUINQ. *Ædilis duumvir quinquennalis.*

ÆD. Q. II : VIR. *Ædilis quinquennalis duumvir.*

ÆL. *Ælius, Ælia.*

ÆM. *vel* AIM. *Æmilius, Æmilia.*

A. K. *Ante kalendas.*

A. G. *Animo grato; Aulus Gellius.*

AG. *Ager*, vel *Agrippa.*

ALA. I. *Ala prima.*

A. MILL. XXXV. *A milliari tringinta quinque*, ou *ad milliaria triginta quinque.*

A. M. $\overline{\text{XX}}$. *Ad milliare vigeſimum.*

AM. *vel* AMS. *Amicus.*

AN. A. V. C. *Anno ab urbe condita.*

AN. C. H. S. *Annorum centum hîc ſitus eſt.*

AN. DCLX. *Anno ſexcenteſimo ſexageſimo.*

AN. II. S. *Annos duos ſemis.*

AN. IVL. *Annos quadraginta ſex.*

AN. N. *Annos natus.*

ANN. *Anni, annis* ou *annos.*

ANN. LIII. H. S. E. *Annorum quinquageſimâ trium hîc ſitus eſt.*

ANN. NAT. LXVI. *Annos natus ſexaginta ſex.*

ANN. PL. M. X. *Annos* ou *annis plus minùs decem.*

AN. ⊖. XVI. *Anno defunctus decimo ſexto.*

A. V. XX. *Annos vixit viginti.*

AN. P. M. *Annorum plus minùs.*

A. XII. *Annis duodecim*, &c.

AN. P. M. L. *Annorum plus minùs quinquaginta.*

A. XX. H. EST. *Annorum viginti hic eſt.*

AN. P. R. C. *Anno poſt Romam conditam.*

AN. V. P. M. II. *Annis vixit plus minùs duobus.*

AN. XXV. STIP. VIII. *Annorum viginti quinque, ſtipendii* vel *ſtipendiorum octo.*

ANN. SEN. *Anneus Seneca.*

A. P. M. *Amico poſuit monumentum.*

AP. *Appia, Appius.*

AP. *Apud.*

A. P. V. C. *Annorum poſt urbem conditam.*

APVD. L. V. CONV. *Apud lapidem quinque convenerunt.*

A. RET. P. $\overline{\text{III}}$. S. *Antè retrò pedes tres ſemis.*

AR. P. *Aram poſuit.*

ARG. P. X. *Argenti pondo decem.*

ARR. *Arrius.*

A. V. B. *A viro bono.*

A. V. C. *Ab urbe condita.*

B

B. *Balbus, Bulbius, Brutus, Belenus, Burrus.*

B. *Beneficiario, beneficium, bonus, bona, bonæ, bonum, bonorum, benè, bonis*, &c.

B. *Balnea, buſtum, beatus.*

B. *pro* V. *Berna* pro *verna; bixit* pro *vixit; bibo* pro *vivo; bictor* pro *victor; bedua* pro *vidua.*

B. A. *Bixit annis; boná actione; bonam actionem; bonus ager; bonus amabilis; bona aurea; bonum aureum; bonis auguriis; bonis auſpiciis.*

B. B. *Bona bona* (de grands biens), *benè, benè* (très-bien.)

B. DD. *Bonis deabus.*
B. F. *Bonâ fide; bona femina; bona fortuna; benè factum.*
B & F renverſés en cette maniere ⅁. ⅁. *Bona femina, bona filia.*
B. H. *Bona hæreditaria, bonorum hæreditas.*
B. I. I. *Boni judicis judicium.*
B. L. *Bona lex.*
B. M. P. *Benè merito poſuit.*
B. M. P. C. *Benè merito ponendum curavit.*
B. M. S. C. *Benè merito ſepulcrum condidit.*
BN. EM. *Bonorum emptores.*
BN. H. I. *Bona hîc invenies.*
B. RP. N. *Bono reipublicæ natus.*
B. A. *Bixit*, id eſt *vixit annis*, &c.
BIGINTI. *Viginti.*
BIXIT. BIXSIT. BISSIT. *Vixit.*
BIX. ANN. XXCI. M. IV. D. VII. *Vixit annis octoginta unum, menſibus quatuor, diebus ſeptem.*
BX. ANVS. VII. ME. VI. DI. XVII. *Vixit annos ſeptem, menſes ſex, dies ſeptemdecim.*

C

C. *Cæſar, Caia, Caius; cenſor, civis, centuria, civitas, colonia, conſul; condemno, conjux; clariſſimus, curavit*, &c.
C. C. *Cariſſimæ conjugi, calumniæ cauſa, conſilium cepit.*
C. C. F. *Caius Caii filius.*
C. B. *Commune bonum.*
C. D. *Comitialibus diebus.*
C. H. *Cuſtos hortorum* vel *hæredum.*
C. I. C. *Caius Julius Cæſar.*
CC. VV. *Clariſſimi viri.*
CIↃ. *Mille.*
CIↃ. IↃC. *Mille ſex centum.*
CIↃ. CIↃ. CIↃ. CVI. *Tria millia centum ſex.*
CIↃ. CIↃ. CIↃ. IↃV. *Tria millia quingenti quinque.*
CIↃ. CIↃ. CIↃ. DCCCLXXX. *Tria millia octo centum octoginta.*
CCIↃↃ. *Decem millia.*
CCIↃↃ. ∞ *Undecim millia.*
CCIↃↃ. ∞ IↃC. *Undecim millia ſex centum.*
CCIↃↃ. ∞ ∞ ∞ CC. *Tredecim millia ducentum.*
CCIↃↃ. ∞ ∞ ∞ CCXXIII. *Tredecim millia ducentum viginti tres.*
CCIↃↃ. IↃↃ. IↃC. *Quindecim millia ſex centum.*
CCIↃↃ. IↃↃ. ∞ DCCCLXVII. *Quindecim millia octo centum ſexaginta ſeptem.*
CCIↃↃ IↃↃ. DCCCCL. *Quindecim millia novem centum quinquaginta.*
CCIↃↃ. IↃↃ. ∞ CCC. *Sexdecim millia tercentum.*
CCIↃↃ. CCIↃↃ. *Viginti millia.*
CCIↃↃ. CCIↃↃ. ∞ ∞ ∞ DCC. *Viginti tria millia ſeptem centum.*
CCIↃↃ. CCIↃↃ. ∞ IↃↃ. *Viginti quatuor millia.*
CCIↃↃ. CCIↃↃ. ∞ ∞ ∞ ∞ CDXXCIX. *Viginti quatuor millia quatuor centum octoginta novem.*
CCIↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. *Triginta millia.*
CCIↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. ICLX. *Triginta millia quingenti ſexaginta.*
CCIↃↃ. IↃↃↃ. *Quadraginta millia.*
CCIↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. *Quadraginta millia.*
CCIↃↃ. IↃↃↃ. ∞ C ∞ XII. *Quadraginta unum mille novem centum duodecim.*
CCIↃↃ. CCCIↃↃↃ. *Nonaginta millia.*
CCCIↃↃↃ. *Centum millia.*
CCC. M. N. *Tercentum millia nummûm.*
CCCCIↃↃↃ. *Decies centena millia.*
CEN. *Cenſor; centuria; centurio.*
CERTA. QUINQ. ROM. CO. *Certamen quinquennale Romæ conditum.*
CL. *Claudius.*
CL. V. *Clariſſimus vir.*
CH. COH. *Cohors.*
C. M. *vel* CA. M. *Cauſa mortis.*
CN. *Cneus.*
C. O. *Civitas omnis.*
COH. I. *aut* II. *Cohors prima*, aut *ſecunda*; & ſic de aliis.
COR. *Cornelius, Cornelia.*
COS. ITER. ET. TERT. DESIG. *Conſul iterùm & tertiùm deſignatus.*
COS. TER. *vel* QUAR. *Conſul tertiùm* vel *quartùm*; & ſic de aliis.
COSS. *Conſules.*

COST. CUM. LOC. H—S ∞ D. *Cuſtodiam cum loco ſeſtertii mille quingentis.*
C. R. *Civis romanus.*
CS. IP. *Cæſar imperator.*
C. V. *Centum viri.*
C ∞ IX. *Nongenti novem.*

D

D. *Quingenti.*
D. *Decius ; decimus ; decuria ; decurio ; dedicavit, dedit, devotus, dies ; divus, deus, dii ; dominus, domus, donum, datum, decretum ; de.*
D. A. *Divus Auguſtus.*
D. B. I. *Diis benè juvantibus.*
D. B. S. *De bonis ſuis.*
DCT. *Detractum.*
DDVIT. *Dedicavit.*
D. D. *Donum dedit ; datis datio ; deus dedit.*
D. DD. *Dono dederunt*, ou *datum decreto decurionum.*
D. D. D. D. *Dignum deo donum dedicavit.*
DDPP. *Depoſiti.*
D. N. *Dominus noſter.* D. D. N. N. *Domini noſtri.*
D. D. Q. O. H. L. S. E. V. *Diis deabuſque omnibus hunc locum ſacrum eſſe voluit.*
DIG. M. *Dignus memoriâ.*
D. M. S. *Diis Manibus ſacrum.*
D. O. M. *Deo optimo maximo.*
D. O. Æ. *Deo optimo æterno.*
D. PP. *Deo perpetuo.*
DR. *Druſus.*
DR. P. *Dare promittit.*
D. RM. *De Romanis.*
D. RP. *De Republica.*
D. S. P. F. C. *De ſua pecunia faciundum curavit.*
DT. *Duntaxat.*
DVL. ou DOL. *Dulciſſimus.*
DEC. * XIII. AUG. XII. POP. XI. *Decurionibus denariis tredecim, auguſtalibus duodecim, populo undecim.*
D. IIII. ID. *Die quartâ idus.*
DMIↃↃↃ. *Quingenta & quinquaginta millia.*
D. VIIII. *Diebus novem.*
D. V. ID. *Die quintâ idus.*

E

E. *Ejus, ergo, eſſe, eſt, erexit, exactum*, &c.
E. C. F. *Ejus cauſâ fecit.*
E. D. *Ejus domus.*
ED. *Edictum.*
E. E. *Ex edicto.*
EE. N. P. *Eſſe non poteſt.*
EG. *Egit*, egregius.
E. H. *Ejus hæres.*
EID. *Idus.*
EIM. *Ejuſmodi.*
E. L. *Eâ lege.*
E. M. *Elexit*, ou *erexit monumentum.*
EQ. M. *Equitum magiſter.*
EQ. O. *Equeſter ordo.*
EX. A. D. K. *Ex ante diem kalendas.*
EX. A. D. V. K. DEC. AD. PRID. K. IAN. *Ex ante diem quinto kalendas decembris ad pridiè kalendas januarias.*
EX. H—S. X. P. F. I. *Ex ſeſtertiis decem parvis fieri juſſit.*
EX. H—S. CIↃN. *Ex ſeſtertiis mille nummûm.*
EX. H—S. ∞ ∞ ∞ ∞. *Ex ſeſtertiis quatuor millia.*
EX. H—S. N. CC. L. ∞ D. XL. *Ex ſeſtertiis nummorum ducentis quinquaginta millibus quingentis quadraginta.*
EX. H—S. DC. ∞ D. XX. *Ex ſeſtertiis ſexcentis millibus quingentis viginti.*
EX. KAL. IAN. AD. KAL. IAN. *Ex kalendis januarii ad kalendas januarii ;* & ſic de aliis.

F

F. *Fabius ; fecit, factum, faciendum ; familia, famula, faſtus ; februarius ; feliciter, felix, fides, fieri, fit ; femina, filia, filius, frater ; finis, flamen, forum, fluvius, fauſtum, fuit, figura, frons*, &c.
F. A. *Filio amantiſſimo* ou *filiæ amantiſſimæ.*
F. AN. X. F. C. *Filio* vel *filiæ annorum decem faciundum curavit.*
F. C. *Fieri* ou *faciendum curavit, fidei commiſſum.*
F. D. *Flamen dialis, filius dedit, factum dedicavit.*
FD. *Fidejuſſor, fundum.*

Digitized by Google

FEA. *Femina.*
FE. C. *Fermè centum.*
F. F. *Fabrè factum, filius familias, fratris filius.*
F. F. F. *Ferro, flammâ, fame; fortior fortunâ, fato.*
FF. *Fecerunt.*
FL. F. *Flavii filius.*
F. FQ. *Filiis filiabusque.*
ƎIX. ANN. XXXIX. M. I. D. VI. HOR. SCIT. NEM. *Vixit annos triginta novem, mensem unum, dies sex; horas scit nemo.*
FO. FR. *Forum.*
F. R. *Forum romanum.*

G

G. *Gellius; Gaius* pro *Caius; genius, gens, gaudium, gesta, gratia, gratis*, &c.
GAB. *Gabinius.*
GAL. *Gallus, Galerius.*
G. C. *Genio civitatis.*
GEN. P. R. *Genio populi romani.*
GL. *Gloria.*
GL. S. *Gallus Sempronius.*
GN. *Gneus* pro *Cneus; gens, genius.*
GNT. *Gentes.*
GRA. *Gracchus.*
GRC. *Græcus.*

H

H. *Habet, hic, hastatus, hæres, homo, hora, hostis, herus*, &c.
H. A. *Hoc anno.*
HA. *Hadrianus.*
HC. *Hunc, huic, hic.*
HER. *Hæres, hæreditas, Herennius.*
HER. *ou* HERC. S. *Herculi sacrum.*
H. M. E. H—S. CCIↃↃ. CCIↃↃ. IↃↃ. M. N. *Hoc monumentum erexit sestertiis viginti quinque mille nummûm.*
H. M. AD. H. N. T. *Hoc monumentum ad hæredes non transit.*
H. O. *Hostis occisus.*
HOSS. *Hostes.*
H. S. *Hic situs* ou *sita, sepultus* ou *sepulta.*
H—S. N. IIII. *Sestertiis nummûm quatuor.*
H—S. CCCC. *Sestertiis quatuor centum.*
H—S. ∞. N. *Sestertiis mille nummûm.*
H—S ∞. CCIↃↃ. N. *Sestertiis novem mille nummûm.*
H—S. XMX. N. *Sestertiis viginti mille nummûm.*
H—S. CCIↃↃ. CCIↃↃ. *Sestertiis viginti mille.*
H. SS. *Hic supra scriptis.*

I

I. *Junius, Julius, Jupiter, ibi; id est; immortalis; imperator; inferi, inter, invenit, invictus, ipse, iterùm, judex, jussit, jus*, &c.
IA. *Intra.*
I. AG. *In agro.*
I. AGL. *In angulo.*
IAD. *Jamdudum.*
IAN. *Janus.*
IA. RI. *Jam respondi.*
I. C. *Jurisconsultus, Julius Cæsar; judex cognitionum.*
IC. *Hic.*
I. D. *Inferis diis, Jovi dedicatum, Isidi deæ jussu dei.*
ID. *Idus.*
I. D. M. *Jovi deo magno.*
I. F. *vel* I. FO. *In foro.*
IF. *Interfuit.* IFT. *Interfuerunt.*
I. FNT. *In fronte.*
IG. *Igitur.*
I. H. *Jacet hîc.*
I. I. *In jure.*
IM. *Imago, immortalis, imperator.*
I. M. CT. *In medio civitatis.*
IMM. *Immolavit, immortalis, immunis.*
IM. S. *Impensis suis.*
IN. *Inimicus, inscripsit, intereà.*
IN. A. P. XX. *In agro pedes viginti.*
IN. *vel* INL. V. I. S. *Inlustris vir infra scriptus.*
I. R. *Jovi regi, Junoni reginæ, jure rogavit.*
I. S. *vel* I. SN. *In senatu.*
I. V. *Justus vir.*
IVD. *Judicium.*
IVV. *Juventus, Juvenalis.*
IↃↃ. *Quinque millia.*
IↃↃ. ∞. *Sex millia.*
IↃↃ. ∞ ∞. *Septem millia.*
IↃↃↃ. *Quinquaginta millia.*
IↃↃↃ. CCIↃↃ. *Sexaginta millia.*

Digitized by Google

IↃↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. ∞. IↃↃ. *Septuaginta quatuor millia.*

IↃↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. *Octoginta millia.*

IↃↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. CCIↃↃ. IↃↃ. ∞. ∞. *Octoginta ſeptem millia.*

II. VIR. *Duum-vir* ou *duum--viri.*

III. V. ou III. VIR. *Trium-vir* ou *Trium-viri.*

IIII. VIR. *Quatúor-vir, quatuor-viri,* ou *quatuor-viratus.*

IIIIII. V. *vel* VIR. *Sextum-vir, ſe-vir, ſex-vir.*

IIX. *Octo.*

IIXX. *Duodeviginti.*

IDNE. *vel* IND. *aut.* INDICT. *Indictio vel indictione.*

K

K. *Cæſo, Caius, Caia, Cælius, Carolus; calumnia, candidatus, caput, cariſſimus, clariſſimus, caſtra, cohors, Carthago,* &c.

K. KAL. KL. KLD. KLEND. *Kalendæ aut kalendis;* & ſic de cæteris ubi menſium apponuntur nomina.

KARC. *Carcer.*

KK. *Cariſſimi.*

KM. *Cariſſimus.*

K. S. *Carus ſuis.*

KR. *Chorus.*

KR. AM. N. *Carus amicus noſter.*

L

L. *Lucius, Lucia, Lælius, Lollius; lares, latinus; latum, legavit, lex, legio, libens* vel *lubens; liber, libera; libertus* vel *liberta, libra, locavit, locus, lector, longum, ludus, luſtrum, ſeſtertius,* &c.

L. A. *Lex alia.*

LA. C. *Latini coloni.*

L. A. D. *Locus alteri datus.*

L. AG. *Lex agraria.*

L. AN. *Lucius Annius, vel quinquaginta annis.*

L AP. *Ludi Apollinares.*

LAT. P. VIII. ES. *Latum pedes octo & ſemis.*

LONG. P. VII. L. P. III. *Longum pedes ſeptem, latum pedes tres.*

L. ADQ. *Locus adquiſitus.*

LB. *Libertus, liberi.*

L. D. D. D. *Locus datus decreto decurionum.*

LECTIST. *Lectiſternium.*

LEG. I. *Legio prima.*

L. E. D. *Lege ejus damnatus.*

LEG. PROV. *Legatus provinciæ.*

LIC. *Licinius.*

LICT. *Lictor.*

LL. *Libentiſſimè, liberti, libertas.*

L. L. *Seſtertius magnus.*

LVD. SÆC. *Ludi ſæculares.*

LVPERC. *Lupercalia.*

LV. P. F. *Ludos publicos fecit.*

M

M. *Marcus, Marca, Martius, Mutius; maceria, magiſter, magiſtratus, magnus, manes, mancipium, marmoreus; Marti; mater, maximus, memor, memoria, menſis, meus, miles, militavit, militia; mille; miſſus, monumentum, mortuus, mulier, municipium, municeps, merens, merenti, meritus, merita,* &c.

MAG. EQ. *Magiſter equitum.*

MAR. VLT. *Mars ultor.*

MAX. POT. *Maximus Pontifex.*

MC. *Mille centum.*

MD. *Mandatum.*

MD. *Mille quingenti.*

MED. *Medicus, medius.*

MER. *Mercurius, mercator.*

MERK. *Mercurialia, mercatus.*

MES. VII. DIIIB. XI. *Menſibus ſeptem, diebus undecim.*

M. I. *Maximo Jovi, matri Ideæ, vel Iſidi; militiæ jus, monumentum juſſit.*

MIL. COH. *Miles cohortis.*

MIN. *vel* MINER. *Minerva.*

M. MON. MNT. MONET. *Moneta.*

M. *aut* MS. *Menſis* aut *menſes.*

MM. *Viginti millia.*

MNF. *Manifeſtus.*

MNM. *Manumiſſus.*

M. P. II. *Millia paſſuum duo,* & ſic de aliis.

MV. MN. MVN. MVNIC. *Municipium* vel *municeps.*

N

N. *Neptunus, Numerius, Numeria, Nonius, Nero; nam, non; natus, natio,*

Digitized by Google

nefaſtus; nepos, neptis; niger, nomen, nonæ, noſter, numerarius, numerator, numerus, nummus vel *numiſma; numen.*

NAV. *Navis.*

N. B. *Numeravit bivus* pro *vivus.*

NB. *vel* NBL. *Nobilis.*

N. C. *Nero Cæſar*, vel *Nero Claudius.*

NEG. *vel* NEGOT. *Negotiator.*

NEP. S. *Neptuno ſacrum.*

N. F. N. *Nobili familiâ natus.*

N. L. *Non liquet, non licet, non longe, nominis latini.*

N. M. *Nonius Macrinus, non malum, non minus.*

NN. *Noſtri.* NNR. *vel* NR. *Noſtrorum.*

NO. *Nobis.*

NOBR. *November.*

NON. AP. *Nonis aprilis.*

NQ. *Namque, nuſquam, nunquam.*

N. V. N. D. N. P. O. *Neque vendetur, neque donabitur, neque pignori obligabitur.*

NUP. *Nuptiæ.*

O

O. *Officium, optimus, olla, omnis, optio, ordo, oſſa, oſtendit*, &c.

OB. *Obiit.*

OB. C. S. *Ob cives ſervatos.*

OCT. *Octavianus, October.*

O. E. B. Q. C. *Oſſa ejus benè quieſcant condita.*

O. H. F. *Omnibus honoribus functus.*

ONA. *Omnia.*

OO. *Omnes, omnino.* O. O. *Optimus ordo.*

OP. *Oppidum, Opiter, oportet, optimus, opus.*

OR. *Ornamentum.*

OTIM. *Optimæ.*

P

P. *Publius; paſſus, patria, pecunia, pedes, perpetuus, pius, plebs, populus, pontifex, poſuit, poteſtas, præſes, prætor, pridie, pro, poſt, provincia, puer, publicus, publicè, primus*, &c.

PA. *Pater, patricius.*

PAE. ET. ARR. COS. *Pæto & Arrio conſulibus.*

P. A. F. A. *Poſtulo an fias auctor.*

PAR. *Parens, Parilia, Partichus.*

PAT. PAT. *Pater patriæ.*

PBLC. *Publicus.*

PC. *Procurator.*

P. C. *Poſt conſulatum, patres conſcripti, patronus coloniæ, ponendum curavit, præfectus corporis, pactum conventum.*

PED. CXVS. *Pedes centum quindecim ſemis.*

PEG. *Peregrinus.*

P. II. S. L. *Pondo duarum ſemis librarum.*

P. II. S. :: *Pondo duo ſemis & triente.*

P. KAL. *Pridie kalendas.*

POM. *Pompeius.*

P. P. P. C. *Propriâ pecuniâ ponendum curavit.*

P. R. C. A. DCCCXLIIII. *Poſt Romam conditam annis octingentis quadraginta quatuor.*

PROC. *Proconſul.* P. PR. *Pro-prætor.* P. RR. *Prætores.*

PR. N. *Pro-nepos.*

P. R. V. X. *Populi romani vota decennalia.*

PS. *Paſſus plebiſcitum.*

PUD. *Pudicus, pudica, pudor.*

PUR. *Purpureus.*

Q

Q. *Quinquennalis, quartus, quintus; quando, quantum, qui, quæ, quod; Quintus, Quintius, Quintilianus; quæſtor; quadratum, quæſitus.*

Q. B. AN. XXX. *Qui bixit*, id eſt *vixit annos triginta.*

QM. *Quomodo, quem, quoniam.*

QQ. *Quinquennalis.* QQ. V. *Quoque verſum.*

Q. R. *Quæſtor reipublicæ.*

Q. V. A. III. M. II. *Qui* vel *quæ vixit annos tres, menſes duos.*

R

R. *Roma, Romanus; rex, reges; Regulus; rationalis; Ravennæ; recta, recto, requietorium, retro, roſtra, rudera*, &c.

RC. *Reſcriptum.*

R. C. *Romana civitas.*

REF. C. *Reficiendum curavit.*

REG. *Regio.*

R. P. RESP. *Reſpublica.*

RET. P. XX. *Retrò pedes viginti.*

Digitized by Google

REC. *Requieſcit.*
RMS. *Romanus.*
ROB. *Robigalia, robigo.*
RS. *Reſponſum.*
RVF. *Rufus.*

S

S. *Sacrum, ſacellum, ſcriptus, ſemis, ſenatus; ſepulcrum, ſepultus; ſanctus; ſervus, ſerva; Servius; ſequitur, ſibi, ſitus, ſolvit, ſub, ſtipendium*, &c.
SAC. *Sacerdos, ſacrificium.*
SÆ. *vel* SÆC. *Sæculum, ſæculares.*
SAL. *Salus.*
S. C. *Senatûs-conſultum.*
SCI. *Scipio.*
S. D. *Sacrum diis.*
S. EQ. Q. OD. ET. P. R. *Senatus, equeſterque ordo & populus Romanus.*
SEMP. *Sempronius.*
SL. SVL. SYL. *Sylla.*
S. L. *Sacer ludus, ſinè lingua.*
S. M. *Sacrum manibus, ſinè manibus, ſinè malo.*
S. N. *Senatus, ſententia, ſinè.*
S. P. *Sinè pecunia.*
S. P. Q. S. *Senatus populuſque Romanus.*
S. P. D. *Salutem plurimam dicit.*
S. T. A. *Sinè* vel *ſub Tutoris auctoritate.*
SLT. *Scilicet.*
S. E. T. L. *Sit ei terra levis.*
SIC. V. SIC. X. *Sicuti quinquennalia, ſicuti decennalia.*
SSTVP. XVIIII. *Stipendiis novemdecim.*
ST. XXXV. *Stipendiis triginta-quinque.*

T

T. *Titus, Tullius; tantùm, terra, tibi, ter, teſtamentum; titulus, terminus, triarius; tribunus; turma, tutor, tutela*, &c.
TAB. TABVL. *Tabula, Tabularius.*
TAR. *Tarquinius.*
TB. D. F. *Tibi dulciſſimo filio.*
TB. PL. *Tribunus Plebis.*
TB. TI. TIB. *Tiberius.*
T. F. *Titus Flavius, Titi filius.*
THR. *Thrax.*
T. L. *Titus-Livius, Titi libertus.*
TIT. *Titulus.*
T. M. *Terminus, Thermæ.*
TR. PO. *Tribunitia poteſtas.*
TRAI. *Trajanus.*
TVL. *Tullus* vel *Tullius.*
TR. V. *Trium-vir.*
TT. QTS. *Titus-Quintus.*
⊖ *vel* TH. AN. *Mortuus anno.*
⊖ ⋊III. *Defunctus viginti-tribus.* ⋊

V

V. *Quinque, quintò* & *quintùm.*
V. *Vitellius, Volera, Volero, Voluſus, Vopiſcus; vale, valeo; Veſta, veſtalis; veſtis, veſter, veteranus, vir, virgo, vivus, vixit, votum, vovit, urbs, uſus, uxor, victus, victor*, &c.
V. A. *Veterano aſſignatum.*
V. A. I. D. XI. *Vixit annum unum, dies undecim.*
V. A. L. *Vixit annos quinquaginta*; & ſic de aliis.
V. B. A. *Viri boni arbitratu.*
V. C. *Vale, conjux, vivens, curavit, vir conſularis, vir clariſſimus, quintùm conſul.*
VDL. *Videlicet.*
V. E. *Vir egregius, viſum eſt, verùm etiam.*
VESP. *Veſpaſianus.*
VI. V. *Sextum-vir.* VII. V. *Septem-vir.* VIII. VIR. *Octum-vir.*
VIX. A. FF. C. *Vixit annos fermè centum.*
VIV. AN. ⋊ ⋊ *Vixit annos triginta.*
ULPS. *Ulpius, Ulpianus.*
V. M. *Vir magnificus, vivens, mandavit, volens meritò.*
V. N. *Quinto nonas.*
N. MVN. *Vias munivit.*
VOL. *Volcania, Voltinia, Voluſus.*
VONE. *Bonæ.*
VOT. V. *Votis quinquennalibus.*
VOT. V. MULT. X. *Votis quinquennalibus, multis decennalibus.*
VOT. X. *Vota decennalia.*
VOT. XX. *vel* XXX. *vel* XXXX. *Vota vicennalia, aut tricennalia, aut quadragenalia.*

Digitized by Google

V. R. *Urbs Roma, votum reddidit.*
VV. CC. *Viri clariſſimi.*
UX. *Uxor.*

X

ⵋ. *Mille.*
X. AN. *Annalibus decennalibus.*
X. K. OCT. *Decimo kalendas octobris.*
ⵋ. IↃC. *Mille ſex centum.*
X. M. *Decem millia.* X. P. *Decem pondo.*
X. V. *Decem-vir.* XV. VIR. *Quindecim-vir.*
ⵋⵋ. *Duo millia;* & ſic de aliis.
XXIIX. *Duodetriginta.*
ⵋIIII. *Triginta quatuor millia.*

ABRÉVIATIONS *en uſage dans les bulles, &c.* En chancellerie romaine, les *abréviations* ſont d'un très-grand uſage : on ſuſpecteroit même de faux tout acte où les mots qui s'écrivent ordinairement en abrégé, ſeroient écrits différemment. Comme ces *abréviations* rendent les bulles très-difficiles à déchiffrer, nous en donnerons ici l'explication par ordre alphabétique, d'après le *Traité des Uſages de la Cour de Rome*, copié par les auteurs du *Grand Vocabulaire François.*

A

AA.	*Anno.*
Aa.	*Anima.*
Au. de cā.	*Auri de Camera.*
Ab.	*Abbas.*
Abs.	*Abſolutio.*
Abn̄e.	*Abſolutione.*
Abn̄s, abs.	*Abſens.*
Abſolvēn.	*Abſolventes.*
Accu.	*Accuſatio.*
Adhēren.	*Adherentiam.*
Admitt. admittēn.	*Admittentes.*
Ad no. præſ.	*Ad noſtram præſentiam.*
Adriōr.	*Adverſariorum.*
Adrios.	*Adverſarios.*
Æſt.	*Æſtimatio.*
Affect.	*Affectus.*
Affin.	*Affinitas.*
Aiār.	*Animarum.*
Aiūm.	*Animarum.*

Al.	*Aliàs.*
Aliá.	*Aliam.*
Alienat^ne.	*Alienatione.*
Aliquod^o.	*Alioquomodo.*
Al^mus.	*Altiſſimus.*
Alr.	*Alter.*
Als. pn̄s. grā.	*Aliàs præſens gratia.*
Alter.	*Alterius.*
Altūs.	*Alterius.*
Ann.	*Annuatim.*
Ann.	*Annum.*
Annex.	*Annexorum.*
Appel. rem.	*Appellatione remotâ.*
Ap. obſt. rem.	*Appellationis obſtaculo remoto.*
Aplicam, Apcam.	*Apoſtolicam.*
Apoſtol.	*Apoſtolicam.*
Ap. Sed. Leg.	*Apoſtolicæ ſedis legatus.*
Appatis, aptis.	*Approbatis.*
Approbat.	*Approbationem.*
Approb^em.	*Approbationem.*
Approbō.	*Approbatio.*
Arbō.	*Arbitrio.*
Arch.	*Archidiaconus.*
Ap. Aripo. Archopo.	*Archiepiſcopo.*
Archiepus.	*Archiepiſcopus.*
Arg.	*Argumentum.*
Aſſeq.	*Aſſequata.*
Aſſequēm.	*Aſſequationem.*
Aſſequatiō.	*Aſſequationem.*
Attata.	*Attentata.*
Attator.	*Attentatorum.*
Attent.	*Attento.*
Atto, att.	*Attento.*
Aū.	*Auri.*
Auctē.	*Authoritate.*
Audieñ.	*Audientium.*
Augen.	*Augendam.*
Aug^ni.	*Auguſtini.*
Authen.	*Authentica.*
Aux.	*Auxiliares.*
Aux^o.	*Auxilio.*

B

BB.	*Benedictus.*
Beatiſſ.	*Beatiſſime.*
Beat^me. Pr.	*Beatiſſime Pater.*
Bed^ti. Bene^dti.	*Benedicti.*
Ben.	*Benedictionem.*
Benealibus.	*Beneficialibus.*

Benēum

Benẽum.	*Beneficium.*
Benelos.	*Benevolos.*
Benevol.	*Benevolentia.*
Benig$^{te.}$	*Benignitate.*
Bo. mem.	*Bonæ memoriæ.*

C

Cã. Cam̃.	*Camera.*
Caã. Cã.	*Cauſa.*
Cãis. aĩum.	*Cauſis animarum.*
Canice.	*Canonicè.*
Canõcor.	*Canonicorum.*
Canon.	*Canonicatum.*
Canon. Reg.	*Canonicus regularis.*
Canon. Sec.	*Canonicus ſecularis.*
Canõtus.	*Canonicatus.*
Canria.	*Cancellaria.*
Capel.	*Capella.*
Capels.	*Capellanus.*
Cap$^{na.}$	*Capellania.*
Car.	*Cauſarum.*
Card.	*Cardinalis.*
Cardilis.	*Cardinalis.*
Caſ.	*Cauſas.*
Cauſ.	*Cauſa.*
Cen. Eccleſ.	*Cenſura eccleſiaſtica.*
Cenſ.	*Cenſuris.*
Cerd$^{o.}$	*Certo modo.*
Ces$^{o.}$	*Ceſſio.*
Ch.	*Chriſti.*
Ci.	*Civis.*
Circumpeõni.	*Circumſpectioni.*
Ciſter.	*Ciſtercienſis.*
Clæ.	*Claræ.*
Cla.	*Clauſula.*
Clico.	*Clerico.*
Clis.	*Clauſulis.*
Clunia. Clã.	*Cluniacenſis.*
Co. Com.	*Communem.*
Cog. le.	*Cognatio legalis.*
Cog. ſpir.	*Cognatio ſpiritalis.*
Cog$^{a.}$ Cog. Cognoĩa.	*Cognomina.*
Cogẽn.	*Cognomen.*
Cohão.	*Cohabitatio.*
Cog$^{tus.}$	*Cognominatus.*
Coig$^{is.}$ Cog$^{tis.}$ Conſ.	*Conſanguinitatis.*
Coiõne.	*Communione.*
Coittatur.	*Committatur.*
Collat.	*Collatio.*
Colleata.	*Collegiata.*

Colleg.	*Collegiata.*
Collitigan.	*Collitigantibus.*
Collm.	*Collitigantium.*
Com.	*Communis.*
Com$^{dam.}$	*Commendam.*
Comd$^{tus.}$	*Commendatus.*
Comm$^{r.}$ Epõ.	*Committantur epiſcopo.*
Competem.	*Competentem.*
Cõn.	*Contra.*
Conc.	*Concilium.*
Confeone.	*Confeſſione.*
Confeori.	*Confeſſori.*
Concone.	*Communicatione.*
Coñlis.	*Conventualis.*
Coñriis.	*Contrariis.*
Conſ.	*Conſecratio.*
Conſ. t. r.	*Conſultationi taliter reſpondetur.*
Coñſciæ.	*Conſcientiæ.*
Conſequẽn.	*Conſequendum.*
Conſervan.	*Conſervando.*
Conſne.	*Conceſſione.*
Coñſit.	*Conceſſit.*
Conſt$^{bus.}$	*Conſtitutionibus.*
Conſtitution.	*Conſtitutionum.*
Coñſu.	*Conſenſu.*
Cont.	*Contra.*
Coẽndarent.	*Commendarent.*
Coeretur.	*Commendaretur.*
Cujuſcumq.	*Cujuſcumque.*
Cujuſlt.	*Cujuſlibet.*
Cur.	*Curia.*

D

D. N.	*Domini noſtri.*
D. N. PP.	*Domini noſtri Papæ.*
Dãt.	*Datum.*
Deãt.	*Debeat.*
Decrõ.	*Decreto.*
Decrũm.	*Decretum.*
Dẽfcti.	*Defuncti.*
Defivõ.	*Definitivo.*
Denomin.	*Denominatio.*
Denominãt.	*Denominationem.*
Derogãt.	*Derogatione.*
Deſup.	*Deſuper.*
Devolũt. Devol.	*Devolutum.*
Dic.	*Diœceſis.*
Dic.	*Dictam.*
Digñi. Digñ.	*Dignemini.*
Dil. fil.	*Dilectus filius.*
Dip$^{n.}$	*Diſpoſitione.*

Digitized by Google

Diſ. veſ.	*Diſcretioni veſtræ.*
Diſcreōni.	*Diſcretioni.*
Diſpão.	*Diſſipatio.*
Diſpēn.	*Diſpendium.*
Diſpens.	*Diſpenſatio.*
Diſpenſaō.	*Diſpenſatio.*
Diſpoſit.	*Diſpoſitivè.*
Diversōr.	*Diverſorum.*
Divor.	*Divortium.*
Dñi.	*Domini.*
Dñicæ.	*Dominicæ.*
Dño.	*Domino.*
D. Dñs. Dō^{ms}.	*Dominus.*
Dom.	*Domini.*
Dotat.	*Dotatio.*
Dotate. Dot.	*Dotatione.*
Dr.	*Dicitur.*
Dtē.	*Dictæ.*
Dti.	*Dicti.*
Duc. au. de ca.	*Ducatorum auri de camera.*
Ducat.	*Ducatorum.*
Ducēn.	*Ducentum.*
Dùm. ret. dùm. viv.	*Dùm viveret.*

E

Eā.	*Eam.*
Eccl. Rom.	*Eccleſia Romana.*
Eccleiūm.	*Eccleſiarum.*
Eccleſiaſt.	*Eccleſiaſtici.*
Ecclia. Eccl.	*Eccleſia.*
Ecclis. Ecclicis.	*Eccleſiaſticis.*
Ee.	*Eſſe.*
Effūm.	*Effectum.*
Ejuſd.	*Ejuſdem.*
Elec.	*Electio.*
Em̄.	*Enim.*
Emoltum.	*Emolumentum.*
Eod.	*Eodem.*
Epō.	*Epiſcopo.*
Epūs.	*Epiſcopus.*
Et.	*Etiam.*
Ex.	*Extra.*
Ex. Rom. Cur.	*Extrà Romanam Curiam.*
Ex. val.	*Exiſtimationem valoris.*
Exāt. Exiſt.	*Exiſtat.*
Excōe.	*Excommunicatione.*
Excois.	*Excommunicationis.*
Excom.	*Excommunicatio.*

Excrab.	*Execrabilis.*
Exēns.	*Exiſtens.*
Exiſt.	*Exiſtenti.*
Exīt.	*Exiſtit.*
Exp.	*Exprimi.*
Exped^{a}.	*Exprimenda.*
Expis. Expreſſ.	*Expreſſis.*
Expm̄i.	*Exprimi.*
Exprimend.	*Exprimenda.*
Exped.	*Expediri.*
Exped^{a}.	*Expedienda.*
Expedni.	*Expeditioni.*
Expreſ.	*Expreſſis.*
Exp^{o}. Expreſſ.	*Expreſſio.*
Extēn.	*Extendendus.*
Extēnd.	*Extendenda.*
Extraordin.	*Extraordinario.*

F

Faciēn.	*Facientes.*
Facin.	*Facientes.*
Fact.	*Factum.*
Famāri.	*Famulari.*
Fel.	*Felicis.*
Fel. rec. pred. n.	*Felicis recordationis prædeceſſoris noſtri.*
Feſtiūibus.	*Feſtivitatibus.*
Fn. Fors.	*Forſan.*
Foā.	*Forma.*
Fol.	*Folio.*
Fr.	*Frater.*
Fraēm.	*Fratrem.*
Franūs.	*Franciſcus.*
Frat.	*Fraternitas.*
Fruct.	*Fructus.*
Fructib. Fruct.	*Fructibus.*
Frūm.	*Fratrum.*
Fundat.	*Fundatio. Fundatum. Fundat.*
Fund^{e}. Fund^{ne}. Fundaōne.	*Fundatione.*

G

Gener.	*Generalis.*
General.	*Generalem.*
Gnālis.	*Generalis.*
Gnātio.	*Generatio.*
Gñli.	*Generali.*
Gña. General.	*Generaliter.*
Gnrā.	*Genera.*
Grā.	*Gratia.*
Grad. Affin.	*Gradūs affinitas.*

Digitized by Google

Grar.	*Gratiarum.*
Grat.	*Gratia.*
Grat.	*Gratioſæ.*
Gratific.	*Gratificatione.*
Grat^{ae}.	*Gratificatione.*
Grē.	*Gratiæ.*
Gras^{e}.	*Gratioſè.*

H

Hab.	*Habere. Haberi.*
Habeant.	*Habeantur.*
Habēn.	*Habentia.*
Hactūs.	*Hactenus.*
Hēantur.	*Habeantur.*
Hēt.	*Habet.*
Here.	*Habere.*
Hita.	*Habita.*
Hoe.	*Homine.*
Homici.	*Homicidium.*
Hujuſm.	*Hujuſmodi.*
Humil. Humlr.	*Humiliter.*
Huōi. Humōi.	*Hujuſmodi.*

I

I.	*Infra.*
Id.	*Idus.*
Igr.	*Igitur.*
Illor.	*Illorum.*
Immun.	*Immunitas.*
Impetran.	*Impetrantium.*
Imponen.	*Imponendis.*
Import.	*Importante.*
Incipi.	*Incipiente.*
Infrap^{tum}.	*Infra ſcriptum.*
Infraſcrip. Infrap^{e}.	*Infra ſcriptæ.*
Intrōpta.	*Intro ſcripta.*
Invocaōne.	*Invocatione.*
Invocat. Invocaōnum.	*Invocationum.*
Irregulte.	*Irregularitate.*
Is.	*Idibus.*

J

Januar.	*Januarius.*
Joēs.	*Joannes.*
Jud. Jud^{m}.	*Judicium.*
Jur.	*Juravit.*
Jurispatr.	*Juris patronatus.*
Jurtō.	*Juramento.*
Jux.	*Juxta.*

K

Kal. Kl.	*Kalendas.*

L

Laīc.	*Laïcus.*
Laīcor.	*Laïcorum.*
Latiſſ. Latme.	*Latiſſimè.*
Legit.	*Legitimè. Legitimus.*
Legma.	*Legitima.*
Liā.	*Licentia.*
Lib.	*Liber vel libro.*
Līt.	*Litis.*
Litig.	*Litigioſus.*
Litigioſ.	*Litigioſa.*
Lima.	*Legitima.*
Litt.	*Littera.*
Lris.	*Litteris.*
Lte.	*Licitè.*
Ltimo.	*Legitimo.*
Lud^{cus}.	*Ludovicus.*

M

M.	*Monetæ.*
Māa.	*Materia.*
Magiſt.	*Magiſter.*
Magro.	*Magiſtro.*
Mand.	*Mandamus. Mandatum.*
Mand. q.	*Mandamus quatenùs.*
Manib.	*Manibus.*
Mediet.	*Medietate.*
Med^{te}.	*Mediatè.*
Menſ.	*Menſis.*
Mir.	*Miſericorditer.*
Miraōne.	*Miſeratione.*
Mniri.	*Miniſtrari.*
Mō.	*Modo.*
Mon. Can. præm.	*Monitione Canonicâ præmiſſâ.*
Moñrium.	*Monaſterium.*
Movēn.	*Moventibus.*
Mrimonium.	*Matrimonium.*
Mtmon.	*Matrimonium.*

N

Nri.	*Noſtri.*
N.	
Nāa.	*Natura.*
Nativit^{m}.	*Nativitatem.*
Neceſſ.	*Neceſſariis.*
Neceſſar.	*Neceſſariorum.*

Digitized by Google

Neriã	*Neceſſaria.*
Nerior.	*Neceſſariorum.*
Nō.	*Non.*
Nobil.	*Nobilium.*
Noēn.	*Nomen.*
Noiã. Nōa. Nom.	*Nomina.*
Nonobſt.	*Nonobſtantibus.*
Noſt.	*Noſtri.*
Not.	*Notandum.*
Not. Notã.	*Notitia.*
Notar.	*Notario.*
Notō. pūbco.	*Notario publico.*
Nrã.	*Noſtra.*
Nūltùs.	*Nullatenùs.*
Nuncūp.	*Nuncupatum.*
Nuncupat.	*Nuncupationum.*
Nuncupe.	*Nuncupatæ.*
Nūp.	*Nuper.*
Nūp.	*Nuptiæ.*

O

Obbat.	*Obtinebat.*
Obīt.	*Obitum.*
Obit.	*Obitus.*
Obñeri.	*Obtineri.*
Obnet.	*Obtinet.*
Obſt.	*Obſtaculum.*
Obſtant.	*Obſtantibus.*
Obt.	*Obtinet.*
Obtint.	*Obtinebat.*
Occup.	*Occupatam.*
Octobr.	*Octobris.*
Oēs.	*Omnes.*
Offāli.	*Officiali.*
Offiūm.	*Officium.*
Oī.	*Omni.*
Oib.	*Omnibus.*
Oio. Oino.	*Omninò.*
Oiūm. Om.	*Omnium.*
Omn.	*Omnibus. Omninò.*
Oppis.	*Opportunis.*
Oppna. Opport.	*Opportuna.*
Or. Orat.	*Orator.*
Orat.	*Oratoria.*
Orcè. Oracè.	*Oratricè.*
Ordbus.	*Ordinationibus.*
Ordiñ. Ordiō.	*Ordinario.*
Ordis.	*Ordinis.*
Ordris.	*Ordinariis.*
Ori.	*Oratori.*
Oris.	*Oratoris.*
Orx.	*Oratrix.*

P

PP.	*Papæ.*
Pa.	*Papa.*
Pact.	*Pactum.*
Pūdlis.	*Præjudicialis.*
Pam.	*Primam.*
Parochial. Parolis.	*Parochialis.*
Pbr.	*Præsbiter.*
Pbrēcida.	*Præsbytericida.*
Pbri.	*Præsbyteri.*
Pcēpit.	*Percepit.*
Penīa.	*Pœnitentia.*
Penīaria.	*Pœnitentiaria.*
Peniten.	*Pœnitentibus.*
Penſ.	*Penſione.*
Penult.	*Penultimus.*
Perindè val.	*Perindè valere.*
Perpūam.	*Perpetuam.*
Perqo.	*Perquiſitio.*
Perſolven.	*Perſolvenda.*
Pet.	*Petitur.*
Pfeſſus.	*Profeſſus.*
Pindè.	*Perindè.*
Pmiſſōr.	*Præmiſſorum.*
Pñ. Pñs.	*Præſens.*
Pñdit.	*Prætendit.*
Pñt.	*Poſſunt.*
Pātia.	*Præſentia.*
Pātium.	*Præſentium.*
Pntōdum.	*Prætendo ſtandum.*
Po. ſeu lo.	*Primò.*
Podtus.	*Primò dictus.*
Pœn.	*Pœnitentia.*
Poīnt.	*Poſſint.*
Poñtus.	*Pontificatus.*
Poſſ.	*Poſſit. Poſſeſſionem. Poſſint.*
Poſſeſſ.	*Poſſeſſione. Poſſeſſor.*
Poſſonē.	*Poſſeſſionem.*
Poſſōr.	*Poſſeſſor.*
Poten.	*Potentia.*
Ppūum.	*Perpetuum.*
Pr.	*Pater.*
Præal.	*Præallegatus.*
Præd.	*Præbenda.*
Præfer.	*Præfertur.*
Præm.	*Præmiſſum.*
Præſen.	*Præſentia.*
Præt.	*Prætendit.*
Prædtus.	*Prædictus.*
Præsbyt.	*Præsbyter.*

Prim.	*Primam.*
Primod.	*Primodicta.*
Priotūs.	*Prioratus.*
Procurat.	*Procurator.*
Prori.	*Procuratori.*
Prōr.	*Procurator.*
Prov.	*Provisionis.*
Proviōne.	*Provisione.*
Proxōs.	*Proximos.*
Prædr.	*Prædicitur.*
Pt.	*Potest. Prout.*
Ptam.	*Prædictam.*
Ptr. Ptūr.	*Præfertur.*
Pttūr.	*Petitur.*
Pub.	*Publico.*
Purg. Canon.	*Purgatio Canonica.*
Pūidere.	*Providere.*

Q

Q.	*Que*
Qd.	*Quod.*
Qm. Qōn.	*Quondam.*
Qmlt. Quomolt.	*Quomodolibet.*
Qtnùs. Qntùs.	*Quatenùs.*
Qu.	*Quod.*
Qualit.	*Qualitatum.*
Quat. Quaten.	*Quatenùs.*
Quoad. vix.	*Quoad vixerit.*
Quodo.	*Quovismodo.*
Quon.	*Quondam.*
Quor.	*Quorum.*

R

Rrtā.	*Registrata.*
Rec.	*Recordationis.*
Reg.	*Regulæ.*
Regul.	*Regularum.*
Reliōne.	*Religione.*
Rescript.	*Rescriptum.*
Resdam.	*Residentiam.*
Reservat.	*Reservata. Reservatio.*
Resig.	*Resignatio.*
Resignation.	*Resignationem.*
Resigne.	*Resignatione.*
Resigo.	*Resignatio.*
Resigre.	*Resignare.*
Reso.	*Reservatio.*
Restōis.	*Restitutionis.*
Retro script.	*Retro scriptus.*
Regnet.	*Resignet.*
Rlāris.	*Regularis.*
Rlē.	*Regulæ.*
Rlium.	*Regularium.*
Rntus.	*Renatu .*
Robor.	*Roboratis.*
Rom.	*Romanus.*
Romā.	*Romana.*
Rtūs.	*Retro scriptus.*
Rūglari.	*Regulari.*

S

S.	*Sanctus.*
S. P.	*Sanctum Petrum.*
S.	*Sanctitas.*
S. R. E.	*Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.*
S. V.	*Sanctitati vestræ.*
S. V. Or.	*Sanctitatis vestræ Orator.*
Sa.	*Supra.*
Sacr. Unc.	*Sacra unctio.*
Sacror.	*Sacrorum.*
Sæcul.	*Sæcularis.*
Saluri. salri.	*Salutari.*
Sanctit.	*Sanctitatis.*
Sanctme. Pr.	*Sanctissime Pater.*
Sārtum.	*Sacramentum.*
Se. co. ex. val. an.	*Secundùm communem existimationem valoris annorum.*
Sec.	*Secundùm.*
Sed. Ap.	*Sedis Apostolicæ.*
Sen.	*Sententiis.*
Sen. exco.	*Sententia excommunicationis.*
Sentent.	*Sententiis.*
Separat.	*Separatim.*
Sigra.	*Signatura.*
Silem.	*Similem.*
Silibus.	*Similibus.*
Simpl.	*Simplicis.*
Singul.	*Singulorum.*
Sit.	*Sitam.*
Slaris.	*Secularis.*
Slm.	*Salutem.*
Slorum.	*Singulorum.*
S. M. M.	*Sanctam Mariam Majorem.*
Snia.	*Sententia.*
Sntā. Stā.	*Sancta.*
Snti. Sati.	*Sanctitati.*
Sollic.	*Sollicitatorem.*
Solit.	*Solitam.*

Solut.	*Solutionis.*
Solut$^{is.}$ Solunõis.	*Solutionis.*
Sortile.	*Sortilegium.*
Spealem̃.	*Specialem.*
Spealẽr.	*Specialiter.*
Spẽali.	*Speciali.*
Spec.	*Specialis.*
Spo. Specif.	*Specificatio.*
Spuãlibus.	*Spiritualibus.*
Spũ.	*Spiritu.*
Spũs.	*Spiritus.*
Stat.	*Status.*
Subſtãnlis.	*Subſtantialis.*
Subvent.	*Subventionis.*
Subv$^{nis.}$	*Subventionis.*
Succ.	*Succeſſores.*
Succores.	*Succeſſores.*
Sumpt.	*Sumptum.*
Sup.	*Suprà.*
Supp$^{at.}$	*Supplicat.*
Supp$^{antis.}$	*Supplicantibus.*
Supplic.	*Supplicat.*
Supplicaõnis.	*Supplicationis.*
Supp$^{ne.}$	*Supplicatione.*
Supt$^{um.}$	*Supradictum.*
Surrog.	*Surrogandus.*
Surrogan.	*Surrogandis.*
Surrogaõnis.	*Surrogationis.*
Surrogat.	*Surrogationis.*
Suſpẽn.	*Suſpenſionis.*

T

Tangen.	*Tangendum.*
Tant.	*Tantum.*
Temp.	*Tempus.*
Tẽn.	*Tenore.*
Tẽnen.	*Tenendum.*
Terno.	*Termino.*
Teſt.	*Teſtimonium.*
Teſtib.	*Teſtibus.*
Thiã. Theolia.	*Theologia.*
Tit.	*Tituli.*
Tli.	*Tituli.*
Tñ.	*Tamen.*
Tpõre.	*Tempore.*
Tpũs.	*Tempus.*
Trecẽn.	*Trecentum.*

U

Ult.	*Ultima.*
Ult. poſ.	*Ultimus poſſeſſor.*
Ulti.	*Ultimi.*
Ultũs.	*Ultimus.*
Urſis.	*Univerſis.*
Uſq.	*Uſque.*

V

V.	*Veſtra.*
Vr.	*Veſter.*
V. Vrẽ.	*Veſtræ.*
Vacan.	*Vacantem. Vacantibus.*
Vacaõnum.	*Vacationum.*
Vacat$^{nis.}$ Vacaõnis.	*Vacationis.*
Val.	*Valorem.*
Venẽbli.	*Venerabili.*
Veriſilè.	*Veriſimilè.*
Veruſq.	*Veruſque.*
Veſt.	*Veſter.*
Videb. Videbr.	*Videbitur.*
Videl.	*Videlicet.*
Viginti quat.	*Viginti quatuor.*

X

Xpti.	*Chriſti.*
Xptiãnorum.	*Chriſtianorum.*
Xptñi.	*Chriſtiani.*
XX.	*Viginti.*

ABREUVER *un vaiſſeau*, c'eſt y jeter de l'eau après qu'il eſt achevé de conſtruire, & l'en remplir entre le franchord & le ſerrage, pour éprouver s'il eſt bien étanché, & s'il n'y a pas de voie d'eau. Depuis le dix-huitieme ſiecle, cette expreſſion n'eſt plus uſitée.

ABREUVER, eſt auſſi le même qu'*arroſer*; on le dit particuliérement des prés où l'on fait d'abord venir l'eau d'une riviere, d'une ſource, ou d'un ruiſſeau, dans une grande rigole ou canal ſitué à la partie ſupérieure des terres, & diviſé enſuite par les ramifications de petits canaux dans toute l'étendue d'un pré. Cette maniere d'*abreuver* les prairies, établie en Provence & en Languedoc, les rend extrêmement fertiles, lorſqu'elle eſt faite à propos. La trop grande quantité d'eau, ſi elle y ſéjournoit, rendroit les prés marécageux. *(K)*

On ne ſauroit rendre un plus grand ſervice à l'agriculture, qu'en indiquant les moyens d'augmenter le produit des prés. Non ſeulement les beſtiaux qui cultivent les terres, & les fumiers qui les fertiliſent, ſont en proportion du fourrage qu'on re-

cueille ; mais encore, au moyen des prairies, on fait des nourriſſons ; on engraiſſe des bœufs pour la conſommation ; on entretient des vaches qui fourniſſent des veaux & toute eſpece de laitage ; on éleve des moutons qui donnent la matiere premiere des manufactures de draps ; on ſe procure des cuirs, des ſuifs, des ſalaiſons, &c. pour l'uſage domeſtique & pour la vente. Or, par l'irrigation des prés, on ſe propoſe de les *abreuver* avec diſcernement & avec principe ; de rafraîchir les racines des plantes, & d'augmenter par-là, avec le moins de frais poſſible, la récolte des fourrages la plus abondante. Les prés, *abreuvés* avec prudence, donnent ſouvent trois & même quatre récoltes par année, lorſqu'on en éloigne les beſtiaux en automne ; & il n'eſt pas rare de tirer d'un arpent quatre ou même huit milliers de foin ſec : en ſorte que cette économie a, depuis une cinquantaine d'années, décuplé le produit de pluſieurs domaines.

Le premier objet eſt de ſe procurer des eaux à portée du cultivateur : on a des eaux de ſources, de réſervoirs, de rivieres, & d'égoûts de grands chemins.

Vitruve eſt entré dans quelques détails ſur les ſignes qui peuvent diriger dans la recherche des eaux ſouterraines. Donnons le précis de ſes obſervations, en y ajoutant celles de Palladius, de Pline, de Caſſiodore, du Pere Kircher, du Pere Jean-François, & de Bélidor.

1°. Si en ſe couchant un peu avant le lever du ſoleil, le ventre contre terre, ayant le menton appuyé, & regardant la ſurface de la campagne, on apperçoit en quelque endroit des vapeurs s'élever en ondoyant, on doit hardiment y faire fouiller. La ſaiſon la plus propre pour cette épreuve, eſt le mois d'Août.

2°. Lorſqu'après le lever du ſoleil, on voit comme des nuées de petites mouches qui volent vers la terre, ſi ſur-tout elles volent conſtamment ſur le même endroit, on doit en conclure qu'il y a de l'eau au deſſous.

3°. Lorſqu'on a lieu de ſoupçonner qu'il y a de l'eau en quelque endroit, on doit y creuſer une foſſe de cinq à ſix piés de profondeur, ſur trois piés de largeur, & mettre au fond, ſur la fin du jour, un chauderon renverſé, dont l'intérieur ſoit frotté d'huile : fermez l'entrée de cette eſpece de puits avec des planches couvertes de gazon. Si, le lendemain, vous trouvez des gouttes d'eau attachées au dedans du chauderon, c'eſt un ſigne certain qu'il y a au deſſous une ſource. On peut auſſi mettre ſous le baſſin, de la laine, qui, en la preſſant, fera juger ſi la ſource eſt abondante.

4°. On peut encore, avec ſuccès, poſer en équilibre dans cette foſſe, une aiguille de bois, ayant à une de ſes extrêmités une éponge attachée. S'il y a de l'eau, l'aiguille perdra bientôt ſon équilibre.

5°. Les endroits où l'on voit fréquemment des grenouilles ſe tapir & preſſer la terre, fourniront infailliblement des rameaux de ſources ; de même que ceux où l'on remarque des joncs, des roſeaux, du baume ſauvage, de l'argentine, du lierre terreſtre, du perſil de marais & autres herbes aquatiques.

6°. Un terrain de craie fournit peu d'eau & mauvaiſe. Dans le ſable mouvant, on n'en trouve qu'en petite quantité. Dans la terre noire, ſolide, non ſpongieuſe, elle eſt plus abondante. Les terres ſablonneuſes donnent de bonnes eaux & peu abondantes : elles le ſont davantage dans le ſablon mâle, dans le gravier vif ; elles ſont excellentes & abondantes dans la pierre rouge. Pour connoître la nature intérieure du terrain, on ſe ſert de tarieres. Si, ſous des couches de terre, de ſable, ou de gravier, on apperçoit un lit d'argille, de marne, de terre franche & compacte, on rencontre bientôt & infailliblement une ſource ou des filets d'eau.

7°. Au pié des montagnes, parmi les rochers & les cailloux, les ſources ſont plus abondantes, plus fraîches, plus ſaines & plus communes que par-tout ailleurs ; principalement au pié des pentes tournées au ſeptentrion, ou expoſées aux vents humides. Les montagnes dont la pente eſt douce, & qui ſont couvertes d'herbes, renferment d'ordinaire quantité de rameaux : de même que les montagnes partagées en petites vallées, placées les unes ſur les autres : l'aſpect eſt, ou nord-eſt, ou même oueſt, eſt communément le plus humide. Il n'y a

au reſte, que des dupes qui puiſſent être trompés par la baguette divinatoire, & des fontainiers ſuperſtitieux ou charlatans qui oſent l'employer.

On peut quelquefois ramaſſer des eaux pour l'irrigation, en conſtruiſant des baſſins ou des étangs au pié de quelque gorge, ou dans quelque ravin, en aidant la direction des eaux par quelque bouillet, ou par de petits foſſés.

On ne doit jamais laiſſer perdre les eaux des grands chemins : ſouvent, avec une ſimple rigole pavée qui traverſe le chemin en biais, on les conduit ſur le pré.

Les eaux graſſes d'égouts ſont ſi précieuſes, qu'il ne faut épargner aucun ſoin pour les raſſembler. Souvent auſſi, avec quelque induſtrie, on pourroit profiter des rivieres ou des ruiſſeaux, lors même qu'ils paroiſſent trop bas : il ne s'agit que de les prendre plus haut par un canal, ou d'élever le lit du ruiſſeau, ou d'élever les eaux par des roues & des machines dont quelques-unes coûtent très-peu, ſoit d'établiſſement, ſoit d'entretien.

Vitruve & Perrault ont indiqué pluſieurs ſignes extérieurs des bonnes eaux : réuniſſons-les ici, en y ajoutant nos propres obſervations.

1°. Les bonnes eaux ſe connoiſſent au teint fleuri, à la vigueur & à la bonne conſtitution de ceux qui en uſent. Toutes les eaux bonnes à boire, le ſont auſſi pour fertiliſer les prés.

2°. Vitruve dit que les bonnes eaux ne font point de taches ſur le bon cuivre.

3°. Elles ſont propres à cuire promptement les légumes, pois, feves, lentilles, &c.

4°. La légéreté de l'eau eſt un indice de bonté.

5°. Les eaux qui détrempent bien le ſavon, qui s'incorporent plus intimement avec lui, qui le font écumer davantage, & qui, par ſon mêlange, deviennent blanches comme du lait, ſont plus légeres, & meilleures que celles dans leſquelles il ne ſe diſſout qu'en grumeaux blancs, qui nagent ſans ſe diſſoudre entiérement.

6°. Toutes les eaux bonnes pour le blanchiment des toiles, le ſont auſſi pour l'irrigation.

7°. Les ſources qui ſortent du fond des vallées, après avoir coulé du fond des montagnes, ſont légeres & très-bonnes, pour l'ordinaire. Celles qui ſortent du ſable mâle, du gravier, de la terre rouge, ſont encore meilleures.

8°. Les eaux qui viennent par les fiſſures de la pierre de grès, ou arenacée & ſablonneuſe, ne ſont pas les meilleures, ni pour la boiſſon, ni pour l'irrigation.

9°. Les bonnes eaux n'ont ni goût ni odeur : ſi elles ſont ſomaches, ameres, fades, &c. elles doivent être rejetées.

10°. Les bonnes eaux prennent aiſément le goût, la couleur & l'odeur qu'on veut leur donner.

11°. Si elles ſont fraîches en été, & qu'elles paroiſſent chaudes & fumantes en hiver, elles ſont bonnes. Il en eſt de même des eaux dont le cours ne gele que très-difficilement, & qui, dans les diverſes ſaiſons, n'éprouvent que peu de variation.

12°. Les bonnes eaux s'échauffent facilement au feu, & ſe refroidiſſent promptement à l'air.

13°. Elles ſont bonnes, ſi l'on voit le long de leur cours un gazon frais & verd.

14°. Elles ſont bonnes lorſqu'elles produiſent le creſſon, le becabunga & le ſouci aquatique ; ſi les pierres ſur leſquelles elles coulent prennent un enduit brun, gras, doux au toucher.

15°. Elles ſont mauvaiſes lorſqu'elles couvrent les cailloux d'une eſpece de rouille jaune ; & très-bonnes, lorſqu'elles les couvrent d'une mouſſe chevelue, longue, épaiſſe & d'un verd brun.

16°. Les eaux des ruiſſeaux poiſſonneux ſont bonnes ; & celles où les poiſſons & les écreviſſes périſſent ou ne proſperent pas, ſont mauvaiſes.

17°. Enfin les eaux ſont excellentes pour l'arroſement, lorſque, dans leur cours & dans les baſſins où elles paſſent, on voit de longs filamens verds, qui ne ſont autre choſe qu'une ſorte de mouſſe aquatique, ou des parties végétales réunies. Mais on connoîtra mieux encore les bonnes eaux, par les caracteres que nous donnerons des eaux mauvaiſes ou médiocres.

Eaux mauvaiſes. 1°. Les eaux ferrugineuſes ou vitrioliques ſont, ſans contredit, les

les plus mauvaiſes pour l'irrigation; ce ſont celles qui, dans leur cours, ont rencontré des parties martiales aſſez diſſoutes par l'acide vitriolique, pour ſe mêler & s'incorporer avec l'eau. Les eaux martiales ſont exception à la premiere regle générale indiquée ci-deſſus, à moins qu'en même temps elles ne ſoient chargées d'un limon gras, toujours très-propre à fertiliſer les prairies.

2°. Les eaux vitrioliques ſont toujours nuiſibles. On les reconnoît en y jetant des noix de galles pilées. Le mêlange noircit ſur le champ.

3°. Il n'eſt pas rare de voir un ruiſſeau très-bon en certain temps, & très-nuiſible dans d'autres. Cette différence vient de ce qu'il s'y mêle, après de grandes pluies, des eaux étrangeres, chargées de parties hétérogenes & nuiſibles.

4°. Les eaux ſulfureuſes ne ſont pas en elles-mêmes pernicieuſes. Les circonſtances en décident.

5°. Les eaux topheuſes ou pétrifiantes ſont funeſtes aux prés. Chargées de ſucs lapidifiques, d'un ſable glutineux très-fin, ou de ſubſtances topheuſes, elles les dépoſent ſur les lieux qu'elles arroſent, & les rendent ſtériles ou mouſſeux. Les eaux marécageuſes ſont mauvaiſes; & nous appellons de ce nom non ſeulement les eaux croupiſſantes qui ſéjournent dans les marais & les terrains bas, mais encore les eaux de ſources & de ruiſſeaux, qui, arrêtées dans leurs cours ſur des terres viſqueuſes, perdent leur propriété végétative & ſe corrompent dans le repos. Les eaux de cette nature ne valent rien pour l'irrigation, à moins qu'elles ne ſoient corrigées par le mouvement.

6°. Les eaux chargées de parties viſqueuſes pechent par l'excès de ces parties gluantes: c'eſt un défaut très-ordinaire aux eaux de puits, à celles qui coulent ſur les terres blanches, lourdes & argilleuſes: ces terres gluantes & compactes ſucent & retiennent l'eau comme une éponge, & ne la rendent qu'après leur avoir communiqué une viſcoſité très-nuiſible aux prés, peut-être même après avoir abſorbé & enveloppé ſes parties végétatives.

Obſervation générale. Tant que les eaux coulent ſur un lit de gravier, de ſable ou de petits cailloux, elles ſont de bonne qualité & ne contractent aucun vice, ou le perdent d'ordinaire, ſi elles en ont eu.

Pour découvrir la viſcoſité de l'eau, on prend une éponge bien lavée, ſur laquelle on fait tomber, pendant quelque temps, l'eau qu'on ſe propoſe d'éprouver. Si elle dépoſe une matiere liſſe, huileuſe & graiſſeuſe, qui n'eſt autre choſe que du limon fin & des végétaux diſſous, elle eſt très-bonne. Les eaux vicieuſes y laiſſent une viſcoſité gluante & épaiſſe qui, à la vue & au toucher, reſſemble aſſez à un blanc d'œuf, matiere qui inſenſiblement durcit le terrain, en ferme les pores & en diminue la fertilité. Ces eaux ſont très-pernicieuſes aux terres fortes, mais les terres ſablonneuſes peuvent encore en profiter.

7°. Les eaux fatiguées & les eaux crayeuſes ſont en très-mauvaiſe réputation parmi les cultivateurs. Les eaux fatiguées ſont celles qui, étant bonnes naturellement, ont perdu leur fertilité dans leur cours & ſur les terres qu'elles ont arroſées; ou plutôt qui ont perdu leur fertilité, parce qu'elles ont acquis trop de chaleur, ou qu'elles ſe ſont chargées de parties glutineuſes, vitrioliques ou ferrugineuſes.

Quant aux eaux crayeuſes, elles ſont très-bonnes pour l'irrigation, pourvu qu'elles ſoient imprégnées de véritable craie, qui convient très-bien ſur les terres argilleuſes, & ſur toutes celles qui ont beſoin d'abſorbans.

8°. Les eaux crues ou froides à l'excès ſont nuiſibles: elles proviennent des neiges & des glaces fondues, & paſſent par des lieux couverts, profonds, où les rayons du ſoleil ne peuvent pénétrer: ces eaux gelent les terres en hiver; elles arrêtent la ſeve au printemps & en été, & occaſionent les mouſſes.

9°. Les eaux qui gelent profondément en hiver, ſont nuiſibles en certains temps; ce qui dépend autant de la nature du terrain & de ſon expoſition, que de la nature de l'eau. Les eaux glaiſeuſes ſont particuliérement ſuſceptibles de gelée.

10°. Les eaux limonneuſes ſont quelquefois très-bonnes & d'autres fois très-mauvaiſes; ce qui dépend des ſubſtances qu'elles ont entraînées, ou de la nature des terres qu'elles doivent *abreuver*. Un limon viſ-

queux ne nuit pas aux terres ſablonneuſes, mais il augmente la tenacité des terres argilleuſes.

Je paſſe ſous ſilence les eaux d'égouts, de fumier, de grands chemins, de rue, de végétaux diſſous & d'immondices; leur excellence pour l'arroſement ne ſera jamais conteſtée.

Celles qui charient des matieres homogenes aux terres qu'elles doivent arroſer, réuſſiſſent rarement ſur ces terres-là ; mais celles qui charient des matieres hétérogenes ou différentes, font un effet merveilleux : les eaux troublées par des parties argilleuſes, donnent à un pré dont le ſol eſt ſablonneux, une conſiſtance qui favoriſe ſa fertilité ; & celles qui portent des parties calcaires, ou du ſable ſur les terres argilleuſes, les raniment & les rendent plus meubles.

Les eaux qui découlent immédiatement des montagnes, à la fonte des neiges, ſont toujours limonneuſes, mais très-froides, & conſtamment mauvaiſes ſur les prés qui commencent à pouſſer. Ceux qui habitent au pié des montagnes ne manquent jamais de les détourner de leurs prairies. On a encore obſervé que les eaux des torrens qui découlent des montagnes, ſont quelquefois merveilleuſes pour les prés au commencement de la crue ; mais elles deviennent peu à peu très-mauvaiſes, ſur-tout en été.

Les eaux qu'on a dans ſon domaine, ou qu'on peut ſe procurer ſans frais conſidérables, quoique d'une médiocre qualité, ne doivent pas être négligées. Elles peuvent ſervir à *abreuver* les prés en les employant avec précaution, ou après avoir été corrigées.

Les eaux viſqueuſes font un aſſez bon effet ſur les terres légeres : celles de tuf peuvent encore leur être utiles. Les eaux marécageuſes, après qu'on leur a donné du cours, les eaux trop chaudes ou trop froides, en les employant dans les temps qu'elles ont une température proportionnée à celle du terrain, peuvent devenir utiles. Mais on comprend aiſément que la diſtribution des eaux vicieuſes ou médiocres, exige plus de ſoin & d'exactitude que l'économie des bonnes eaux.

On purge & on garantit l'eau des parties antivégétatives, par l'atténuation, la précipitation, l'évaporation, l'enveloppement, les influences de l'air ou la température convenable.

1°. On empêche les eaux de contracter de mauvaiſes qualités, en changeant leur cours, en les détournant des terres viſqueuſes, topheuſes, marécageuſes, ferrugineuſes & vitrioliques, & en formant au fond des tranchées ou des aqueducs, un lit de gravier.

2°. Le mêlange d'une eau bonne avec des eaux de qualité inférieure, eſt un moyen qu'on doit mettre en uſage toutes les fois que la bonne n'eſt pas en quantité ſuffiſante, & que la mauvaiſe n'eſt pas aſſez abondante pour noyer la bonne. Faites paſſer vos eaux viſqueuſes, ferrugineuſes dans l'égout de fumier, vous les rendrez excellentes. Réuniſſez vos ſources de différentes qualités; leur réunion rend les eaux propres à ſervir par-tout où elles ſont néceſſaires. Cependant, ſi elles ſont de différente qualité, il faut pouvoir les ſéparer dans le beſoin. Il y a telle ſaiſon où les eaux médiocres doivent être détournées, lorſque celles de la premiere qualité manquent pour les corriger.

3°. On corrige les eaux par le moyen des étangs. Si l'eau eſt trop froide, on laiſſe ſéjourner l'eau dans un étang expoſé au midi. On augmente encore plus efficacement ſa chaleur par le moyen de la chaux, du fumier de cheval, nouvellement tiré de l'écurie, & que l'on jette dans l'étang. Si l'eau eſt chargée de tuf, on la fait paſſer dans des étangs, qu'on a ſoin de nettoyer du tuf qui s'attache au fond & ſur les bords, & l'on jette du fumier dans le dernier.

4°. Toutes les eaux mauvaiſes peuvent être corrigées par le moyen de quelque rouage, ou en les faiſant jaillir en forme de jet d'eau. On atténue ainſi ſon tuf, on diſſout ſes glaires, on liquéfie ſes glaces, on l'expoſe aux influences de l'air, & on lui donne de l'activité.

Plus l'eau eſt battue, plus elle acquiert les qualités requiſes.

Si l'eau qui peche par un excès de froid, coule dans un lit profond, couvert & ombragé, il faut, s'il eſt poſſible, donner du jour au canal & l'expoſer au ſoleil.

Si l'eau étoit trop chaude, on pourroit quelquefois la faire paſſer dans un canal moins expoſé à l'ardeur du ſoleil, ou planter ſur l'un des bords de la conduite, une ligne de ſaules, d'aunes, de peupliers, &c. ſuivant le terrain & le climat.

Pour corriger les eaux, on peut encore employer la filtration. Il n'eſt pas douteux que ſi, imitant la nature, on faiſoit paſſer les eaux viſqueuſes, fatiguées, crues, froides, marécageuſes, pétrifiantes, peut-être même les eaux ferrugineuſes & vitrioliques, au travers d'un ban factice de ſable, on ne leur enlevât en tout ou en partie leurs qualités nuiſibles.

Il paroît que la dépenſe ne doit pas rebuter, ſi l'on a déja ces eaux, ſi elles ſont à portée, & que la prairie ſoit un peu conſidérable. Je regarde même ce moyen comme très-propre à donner de la ſalubrité aux eaux de boiſſon, qui ont naturellement quelque vice eſſentiel.

On indique une ſeconde eſpece de filtration, qui eſt très-propre à corriger les eaux de tuf & les eaux viſqueuſes. Il faut les faire paſſer au travers de pluſieurs branches vertes de ſapin, munies de leurs feuilles ou piquans. On les emploie de deux manieres: quelquefois on ſe contente d'en remplir un étang, en les ſerrant fortement contre l'iſſue; d'autres fois on en forme deux haies treſſées, dont l'une tapiſſe l'intérieur de l'étang du côté de l'iſſue, & l'autre eſt placée en dehors: les parties viſqueuſes, topheuſes, &c. s'attachent à ces branches, que l'on change dès que les piquans ſont tombés. L'expérience a appris que le poiſſon, qui ne peut vivre dans les eaux viſqueuſes, &c. s'y plaît aſſez après qu'elles ont paſſé au travers de ces claies ou faſcines, qui retiennent une partie des corps hétérogenes qui les rendoient mauvaiſes.

Pour conduire des eaux ſur une prairie, il faut commencer par niveller le terrain, pour voir s'il y a de la pente, & ſi elle eſt ſuffiſante. On ne doit point s'en rapporter à ſes yeux. J'ai vu très-ſouvent des ſources amenées ſur des lieux, où, à la vue ſimple, on jugeoit la choſe abſolument impoſſible.

Vitruve exigeoit ſix pouces par cent piés: c'eſt beaucoup trop. Les modernes, qui ont fait ſur ce ſujet les expériences les plus exactes, ſe contentent de deux pouces par cent toiſes, lorſqu'ils n'en peuvent pas avoir davantage; mais ils recommandent d'adoucir les coudes & d'unir le fond des conduites; la pente doit croître en raiſon directe des frottemens. C'eſt à peu près la pente de l'aqueduc de Belidor-Roquancourt, qui amene l'eau à Verſailles. Il n'y a que trois piés de pente ſur une longueur de dix-ſept cents toiſes. Celui d'Arcueil a trois pouces ſur cent toiſes.

Puiſque les ouvriers ont plus de facilité à amener une tranchée de niveau, il convient de les faire toujours travailler de cette maniere, & de faire, de diſtance en diſtance, un gradin.

On garnira de glaiſe bien pêtrie, ou l'on pavera les conduites dans la plaine, ſi le ſol n'eſt ni d'argille ni de terre franche. On les pavera toujours dans les endroits où la pente eſt rapide. Si les pentes & contre-pentes obligent d'approfondir la conduite, on a beſoin de pierrées, ouvrage qui demande beaucoup de précaution. D'abord le fond doit être ſur glaiſe ou ſur terre franche, ou glaiſé, bien battu & bien pêtri.

Les piés droits, ou pierres de côté, ſeront bien aſſurés & ſolidement poſés.

Les dalles ou pierres plates qui doivent ſervir de couverture, repoſeront fermement ſur leurs piés droits avec environ trois pouces de portée. On aura ſoin de boucher tous les vuides & les interſtices avec des éclats de pierre ou de cailloux.

Sur les dalles on étendra une couche épaiſſe de mouſſe, de foin groſſier de marais, ou de paille, pour empêcher qu'en recomblant la fouille, il ne tombe dans la conduite aucun corps qui puiſſe y cauſer des engorgemens.

Dans les lieux où le terrain manque, on pourra employer des gouttieres ou chenaux de bois creux, poſés ſur des chevalets de pierre ou de bois.

On peut fort bien ſe diſpenſer de couvrir le canal lorſqu'il eſt peu profond, & qu'il coule rez-terre au travers d'un terrain ſolide: mais ſi le ruiſſeau étoit dominé par une terre mouvante, graveleuſe, friable, il ſeroit bientôt rempli & obſtrué, s'il reſtoit découvert.

Enfin, il eſt abſolument néceſſaire de

Digitized by Google

ménager un ſentier ou une banquette le long de la conduite, lorſqu'elle côtoie une colline eſcarpée, afin de pouvoir la viſiter facilement, & obvier à propos aux accidens. Si la tranchée eſt profonde & couverte, on établira, d'intervalle en intervalle, des ſoupiraux, afin de découvrir plus aiſément l'endroit où il pourroit ſurvenir quelque obſtruction.

Si l'on eſt obligé de profiter de la pente pour forcer l'eau à remonter, on a beſoin de canaux, qu'on fait ordinairement de ſapin ou de pin, & quelquefois de chêne : on les joint enſemble avec des viroles de fer tranchantes, de trois à quatre pouces de diametre & autant de hauteur. On poſe une virole entre deux tuyaux, au milieu, bout à bout ; à l'autre extrêmité on frappe à grands coups de maillet, juſqu'à ce que la virole entrant en même temps dans l'un & dans l'autre bout, les tuyaux ſe touchent.

Une prairie, ſituée ſur les bords d'un ruiſſeau ou d'une riviere, pourroit quelquefois être arroſée, en ménageant, dans les endroits commodes, des écluſes qu'on ouvriroit ou qu'on fermeroit dans le beſoin. J'en dis autant d'une prairie placée dans une vallée, dont le fond eſt occupé par un ruiſſeau ou une riviere qui ſerpente. A l'aide d'une écluſe, & de canaux placés de proche en proche aux points les plus élevés, on peut arroſer toute la colline avec le même ruiſſeau.

Si l'on manque de pente pour prendre l'eau à l'entrée de la prairie, il faut examiner s'il n'y a pas moyen d'en gagner, en faiſant prendre le canal de conduite plus haut. Tel ruiſſeau qui ſe perd & qui n'eſt d'aucune utilité, pourroit ſouvent, avec quelque induſtrie, fournir des arroſemens capables de fertiliſer une vaſte prairie. C'eſt ici où l'agriculteur a principalement beſoin de faire un nivellement exact & précis.

Il eſt preſque inutile d'obſerver que, pour jeter l'eau dans le canal, on barre le ruiſſeau ou la riviere, & qu'on en fait monter les eaux par un arrêt ou gradin, une digue, une chauſſée plus ou moins conſidérable, ſuivant la pente & la quantité d'eau qu'on veut ſe procurer.

Si la riviere, ou le ruiſſeau a aſſez d'eau, ou de courant, on peut, par quelque machine ſimple, peu coûteuſe & de petit entretien, en amener l'eau ſur la prairie qu'on ſe propoſe d'*abreuver*. Celle dont le Pere de Chales donne la deſcription dans ſon *Traité des machines hydr. prop. XV. oper. tom. III. fol. 164*, eſt très-ſimple, & ne conſiſte qu'en une ſeule roue miſe en mouvement par le courant même de la riviere : elle a été exécutée à Breme, où, ſuivant cet auteur, elle fournit quarante-huit muids d'eau à chaque tour, ce qui donne dans la ville une quantité d'eau très-conſidérable. Mais comme, dans le fond, ce n'eſt que le *timpan* de Vitruve, elle ne fait monter l'eau qu'à la hauteur de l'axe.

Si l'on avoit beſoin d'une hauteur plus conſidérable, on pourroit conſtruire une roue à godets, ou plutôt à ſeaux mobiles. Enfin, on pourroit ſe procurer quelquefois une grande quantité d'eau par le moyen du vent.

Avant que d'introduire les eaux ſur la prairie, il faut la préparer à les recevoir.

1°. La prairie ſera tenue bien cloſe.

2°. Elle doit être en défenſe, & non aſſujettie au parcours. Les prés *abreuvés* ſouffrent extrêmement des piés & de la dent des beſtiaux.

3°. Elle ſera nette de buiſſons, de troncs d'arbres & de pierres.

4°. Il faut autant qu'on peut égaliſer le terrain.

5°. Les endroits fangeux, pourris, & ſpongieux, ſeront ſoigneuſement égouttés par des ſaignées, & deſſéchés par des décombres de vieux bâtimens, par des cendres ou des graviers. Les ſaignées ſe font de différentes manieres, ſuivant le beſoin & les facilités qu'on peut avoir.

Quelquefois il ſuffit de creuſer au milieu de l'eſpace marécageux, un foſſé qu'on laiſſe ouvert. Si on peut lui donner de l'écoulement par la pente du terrain, il faudra en profiter ; ſinon on lui en donnera par l'approfondiſſement & les graduations qu'on y ménage.

Nous avons parlé ci-deſſus des aqueducs ou conduites couvertes & de leur formation ; ce ſont les pierrées.

Quelquefois on fait une tranchée, qu'on remplit à moitié de cailloux jetés à l'aventure & ſans arrangement, ou de ſable ou

de gravier ; on les couvre enſuite de mouſſe, de terre & de gazon.

En d'autres endroits, on emploie des chenaux renverſés au fond du foſſé, & poſés ſur de petites traverſes de bois de diſtance en diſtance. On peut auſſi ſe ſervir de priſmes faits de deux planches réunies dans leur longueur, pour former un angle aigu au ſommet. Ils ſont tenus en regle par des traverſes de bois, & repoſent au fond de la tranchée.

On emploie, en certains cas, des quadrilateres faits de trois planches, & poſés comme les priſmes.

D'autres, après avoir fait la tranchée large & profonde, la rempliſſent à moitié de branches vertes de ſaule, d'aune, &c. mais ſans feuilles, ou de branches de ſapin avec leurs piquans, arrangées & poſées dans leur longueur. On remplit le reſte de terre, ſans autre précaution que de gazonner pardeſſus.

Enfin, on fait des ſaignées très-durables de cette maniere : on creuſe un foſſé d'un pié de largeur, & de la profondeur convenable. S'étant procuré des pieux de deux ou trois pouces de diametre & de trois piés ou trois piés & demi de longueur, on les enfonce à quatre ou cinq piés de diſtance dans le foſſé, en dirigeant leur pointe dans un des angles du fond du foſſé, pendant que l'autre bout effleurera le haut du côté oppoſé. Vis-à-vis de ce pieu on en plantera un autre dans l'angle oppoſé & avec les mêmes précautions, en ſorte que les deux pieux oppoſés ſe trouveront en ſautoir ou en croix. A cinq ou ſix piés de diſtance, on réitérera l'opération juſqu'au bout du foſſé.

Alors on couchera ſur ces pieux des faſcines liées de deux ou trois liens, de maniere qu'elles entrent les unes dans les autres par leurs bouts. Le tout ſera recouvert de terre, & enfin du gazon qui aura été mis à part.

Les cultivateurs ne s'accordent pas ſur la direction qu'il faut donner aux ſaignées : je préfere la tranſverſale comme plus propre à égoutter le terrain.

On fera en tout temps la guerre aux taupes. On a publié, il y a quelques années, un ſecret pour les chaſſer. On fait bouillir, dans une leſſive nouvelle, des noix qu'on a précédemment fendues en deux parties, & qui doivent avoir leur écorce. Lorſque ces noix ont bouilli aſſez long-temps, on en met une moitié dans tous les nouveaux trous. C'eſt là un poiſon certain pour ces animaux deſtructeurs.

Si le terrain eſt léger ou fort à l'excès, & qu'on ait à portée de bonnes eaux, ce ſera une très-bonne économie, de corriger ces terrains par le mêlange de terres contraires.

Les terres ferrugineuſes ſouffrent de l'arroſement même des meilleures eaux. Avant que d'y jeter l'eau, il s'agit de les corriger. Le docteur Home indique la marne, la chaux, les cendres, & toutes les matieres calcaires.

Enfin, pour préparer les prés à être *abreuvés*, il faut creuſer des canaux, conſtruire des étangs & faire des écluſes.

Les canaux d'irrigation ſont de deux eſpeces : les uns s'appellent *maîtreſſes rigoles ;* ce ſont les canaux de conduite, d'introduction, de dérivation, de détente : les autres ſont de ſimples rigoles ; ſavoir, les canaux d'arroſement, de décharge, de repos, de repriſe, d'écoulement & de deſſéchement.

Le canal de conduite eſt celui qui amene & conduit l'eau à la tête du pré. Il eſt déja quelquefois tout formé par la nature, & il n'eſt beſoin que d'une écluſe, un batardeau ou un arrêt, pour donner entrée à l'eau. Si le pré eſt conſidérable, & que l'eau ait un long trajet à parcourir, on tapiſſera le fond de ce canal, de gravier : il tient l'eau fraîche, & lui donne une agitation favorable, en même temps qu'il empêche qu'elle ne ſe charge des parties glaireuſes. Cette précaution eſt plus ou moins néceſſaire aux maîtreſſes rigoles.

Le canal d'introduction eſt celui qui amene l'eau dans l'intérieur du pré, le long de ſa partie ſupérieure, pour que delà on puiſſe la conduire où l'on veut.

Ce canal ne doit point déborder, à moins qu'il ne ſerve en même temps de rigole ou de canal d'arroſement. Souvent il eſt formé par la nature ; ſouvent encore, à l'entrée de l'eau dans le pré, elle trouve le canal de dérivation qui part du canal d'introduction, pour fournir les rigoles. Si la prairie n'eſt pas trop large, le canal de dérivation

borde la prairie de haut en bas. Si elle a beaucoup de largeur, on la tire dans le même ſens, mais dans l'intérieur. On en fait même plus d'un, ſi la piece eſt fort large, ou qu'elle ait des pentes en pluſieurs ſens. On ſe laiſſe diriger par les irrégularités du terrain.

Si l'eau coule naturellement le long de la prairie, on eſt diſpenſé de faire le canal de dérivation : les canaux d'arroſement ſuffiſent.

Le canal de détente eſt celui qui reçoit l'eau à la ſortie de l'étang, lorſque la bonde eſt ouverte.

Les rigoles ſont les ramifications qui partent du canal de dérivation, ou de celui qui en fait la fonction. Les grands canaux ſont le tronc ou l'artere ; les rigoles ſont les branches ou les veines.

Lorſque le canal de dérivation eſt dans l'intérieur, les rigoles ſont doubles. Il y en a à droite & à gauche.

Ces rigoles ont un pouce & demi de profondeur dans les terres fortes, & ſeulement un pouce dans les terres légeres. Elles auront huit à neuf pouces de largeur, & iront en diminuant, à meſure qu'elles s'éloignent du tronc. Elles ſeront tirées au cordeau, à trente ou cinquante piés de diſtance, ſuivant la légéreté ou la force du terrain. Dans les terres fortes, on ne leur donne preſque point de pente.

Si le terrain a beaucoup de pente, on ne fait point d'ouverture aux rigoles.

En général, toutes les tranchées doivent être faites avec netteté, régularité & préciſion.

Pour former les rigoles, on a des eſpeces de haches fortes, peſantes, armées d'un long manche, aſſez ſemblables à celles dont les charpentiers parent les poutres, après les avoir dégroſſies. Lorſque le gazon eſt tranché des deux côtés le long du cordeau, on le détache avec une beche de bois garnie de fer, que l'ouvrier pouſſe devant lui entre deux terres.

On ſe ſert auſſi d'un grand couteau, avec deux douilles, où s'emmanchent deux perches : un homme tire celle qui eſt devant, & un autre pouſſe celle de derriere. Le gazon ſe coupe ainſi le long du cordeau avec beaucoup de propreté & de promptitude, & on le détache comme ci-deſſus.

Le canal de décharge eſt celui qui, en tout temps, reçoit le ſuperflu des eaux, ou le ruiſſeau en entier, lorſqu'il ne convient pas d'arroſer. Ce canal a pour l'ordinaire une écluſe, pour meſurer ou pour écarter les eaux. Le canal de dérivation, lorſqu'il a une iſſue commode dans le bas, peut ſervir de décharge. Quelquefois le canal de conduite en fait la fonction, ainſi que le canal d'introduction.

Les canaux de repos ſont des foſſés ou tranchées qui coupent tranſverſalement le pré, & qui ont un peu plus de profondeur & de largeur que les rigoles. Ils ſervent à porter les eaux ſur quelques endroits trop élevés, pour que les rigoles puiſſent y atteindre. On les emploie dans les prairies qui ont des pentes en pluſieurs ſens, & on leur donne les courbures indiquées par le terrain.

Les canaux de repriſe ſont les rigoles qui partent des canaux de repos. Leur dérivation dépend des inflexions du canal de repos d'où elles ſortent, & des pentes du terrain.

Les canaux d'écoulement ſont des foſſés plus ou moins profonds, placés au deſſous de la prairie où ſe rendent les eaux, après qu'elles ont ſervi à l'arroſement.

Les canaux de deſſéchement ſont des ſaignées dont on a parlé plus haut.

Les étangs ſervent, dans l'irrigation, à raſſembler les eaux, à rompre leur impétuoſité, à les porter ſur la hauteur d'un pré fort incliné, ou plus loin, à corriger diverſes eſpeces de mauvaiſes eaux, à y délayer des fumiers. Quelquefois il eſt plus commode de placer ces engrais le long du canal de détente. L'eau, ſortant avec impétuoſité de l'étang, entraîne ces matieres avec elle, pour peu qu'on leur aide en les remuant.

Les étangs ſont indiſpenſables, lorſqu'on a des eaux graſſes ou des égouts de fumier, qui méritent d'être diſpenſées avec le plus grand ménagement.

Les eaux qui ſe partagent entre pluſieurs particuliers, exigent auſſi un étang, pour profiter en tout temps de ſon droit, & en augmenter le bénéfice.

Ils ſont encore néceſſaires pour empê-

cher que les eaux de grand chemin ou d'égout ne ſaliſſent l'herbe dans le temps que les prés ſont en fleur; comme auſſi pour retenir le limon qu'on a ſoin de répandre ſur les endroits qui en ont beſoin.

Enfin les étangs ſervent à ramaſſer les eaux ſucculentes, qu'on charie au printemps dans des tonneaux ſur les prés, où ces eaux ne peuvent être conduites autrement. Pour conſtruire ces baſſins ou étangs, on s'y prend de cette maniere :

Le fond ſera battu, glaiſé, ou pavé, ſuivant le local. Le pourtour ſera auſſi glaiſé.

Le pavé ſera battu à pluſieurs roſées; & à défaut ou refus de demoiſelle, on arroſera à chaque fois.

Le corroi de glaiſe du fond & des côtés, doit avoir un pié d'épaiſſeur. La glaiſe ſera ferme, ductile, point ſablonneuſe : elle doit s'alonger lorſqu'on veut la rompre, & paroître huileuſe & graſſe en la maniant. C'eſt la terre dont ſe ſervent les tuiliers, les briquetiers, potiers, &c.

Pour préparer la glaiſe, on la coupe deux ou trois fois avec la beche ou le tranchant de la houe; on la bat enſuite, & on la pêtrit avec la tête de cet outil. Pendant ces opérations, on y répand de temps en temps un peu d'eau, & on l'emploie en la foulant, en la preſſant à pieds nus, lits par lits, ſans y laiſſer aucun intervalle.

La terre qui environne le corroi aura une épaiſſeur & un talus proportionnés à la preſſion, à la largeur & à la hauteur de l'eau contenue dans l'étang. L'angle doit être depuis quarante degrés & au deſſous. Lorſqu'on en a la facilité, on fait, ſur le devant, un mur de maçonnerie en chaux maigre.

Si l'on manquoit de bonne terre glaiſe, on peut employer de bonne terre noire mêlée de terre graſſe ordinaire, & de fumier gras & conſommé. Ce mêlange fournit un excellent corroi qui ſe pêtrit très-bien.

Si l'on n'a que des terres légeres pour conſtruire l'étang : on s'y prendra de cette maniere :

En élevant l'enceinte du baſſin, on donnera aux terres, en dedans, la moitié du talus extérieur; & dans la chauſſée même ou dans l'enceinte, à ſix pouces de la ſurface intérieure, on ménagera un eſpace vuide de demi-pouce; ce qu'on fera par le moyen d'une planche, qu'on levera lorſque l'enceinte ſera formée. Dans cet eſpace vuide, on fera couler du lait de chaux refroidi, aſſez clair pour qu'il rempliſſe exactement tout cet intervalle. Sur les terres qui forment l'enceinte du baſſin, on ſemera du gramen, appellé *fauſſe ivraie* ou *ivraie ſauvage*, pour y former un gazon épais. Si le fond ne retient pas l'eau, on y répandra des cendres de bois, d'une ligne ou deux d'épaiſſeur.

Lorſqu'on n'a en vue que l'arroſement, il faut que le baſſin puiſſe ſe remplir en douze ou vingt-quatre heures, & on l'ouvre à volonté. On a cherché à épargner cet aſſujettiſſement d'ouvrir & de fermer l'étang lorſqu'il eſt plein, en faiſant ſervir l'eau même de l'étang à cette opération.

L'étang n'a ni bonde ni pale pour retenir les eaux; mais, au bout extérieur d'un tuyau de fontaine qu'on place au fond pour les vuider, on adapte, avec une charniere, une ſoupape de bois amincie, doublée de feutre ou de peau.

Cette ſoupape eſt attachée à la partie inférieure de l'orifice du tuyau, de maniere que lorſqu'elle eſt appliquée & preſſée contre le trou du tuyau, elle le bouche exactement, ſans laiſſer paſſer une ſeule goutte d'eau.

Pour tenir la ſoupape en cet état, on place, vis-à-vis & à ſa hauteur, une baſcule de chêne de trois à quatre piés de longueur, poſée ſur des pivots qui roulent ſur deux pieux ſolidement plantés en terre.

A la partie intérieure de cette baſcule, on fixe, ſur deux pivots, un rouleau de bois dur, de trois pouces de diametre, & de quatre ou cinq de longueur.

L'extrêmité antérieure de cette baſcule eſt creuſée en cuiller, & placée au point de chûte de l'eau, qui, lorſque l'étang eſt plein, s'échappe par un tuyau au deſſus de la chauſſée. Le cuilleron ſe remplit alors & baiſſe; la ſoupape n'étant plus retenue, s'ouvre; l'eau de l'étang fait une preſſion violente & l'ouvre toujours davantage. Dès que l'étang eſt vuide, ou qu'il n'y a que peu d'eau, la baſcule reprend d'elle-même ſa ſituation horizontale, & referme la ſoupape; & le fermier, ſuivant ſa commodité, ouvre ou ferme les rigoles, ou dirige l'arroſement.

Digitized by Google

Pour empêcher que l'eau, en entrant dans l'étang, ne le creuſe ou ne le dégrade, on prend la précaution de la faire tomber ſur une planche qui en rompt l'effort : & ſi le baſſin eſt grand, & qu'on craigne que le vent n'agite l'eau, & ne forme des ondes capables de dégrader la chauſſée de l'étang, il faut placer quelque abri, une toile ou un filet, pour rompre les vagues.

Il faut ſouvent des chauſſées, des digues, des batardeaux, des arrêts & des écluſes.

Les batardeaux ſe font ſouvent à peu de frais. Quelquefois on trouve ſur les lieux de groſſes pierres qui, rangées au travers du ruiſſeau, ſuffiſent pour faire refluer les eaux. D'autres fois, il ne faut qu'une piece de chêne qui le traverſe. On peut auſſi conſtruire une grille de bois de chêne, dont on remplit les vuides avec de groſſes pierres.

Enfin, une ſeule écluſe qui occupe tout le lit du ruiſſeau, peut faire dégorger l'eau, ſuivant le local. On les appelle *traverſieres*.

Il y a des écluſes d'introduction : ce ſont des portes qu'on ouvre ou qu'on ferme au beſoin, ou bien des pelles qu'on éleve ou qu'on abaiſſe plus ou moins, à proportion de la quantité d'eau qu'on ſouhaite.

On en conſtruit auſſi à demeure & à trous. Ces dernieres ſont les plus ſimples. Une ou deux groſſes planches, ou plateaux, de deux pouces d'épaiſſeur, poſées l'une ſur l'autre, ſuffiſent. On les perce de pluſieurs trous ronds ou quarrés, qu'on ferme avec des tampons lorſqu'il le faut. La planche inférieure eſt enfoncée en terre, & toutes ſont exactement jointes.

Enfin, on a beſoin de planches mobiles, qu'on aſſure groſſiérement au travers des maîtreſſes rigoles, pour jeter les eaux ſur les endroits convenables.

Voici les regles qu'il faut ſuivre dans l'arroſement. 1°. Une prairie élevée & découverte demande plus d'eau qu'une prairie baſſe & ombragée. 2°. Pour les arroſemens ordinaires & réguliers, les eaux doivent être répandues avec plus d'abondance ſur une prairie en pente, ou dont la terre eſt légere, &c. 3°. Les prés dont l'aſpect eſt au midi ſont les plus altérés ; ceux qui ſont à l'orient ou à l'occident tiennent le milieu. 4°. On court moins de riſque à trop arroſer avec de bonnes eaux naturelles, qu'avec les eaux médiocres. Mais l'excès des eaux graſſes eſt toujours pernicieux. 5°. Il faut moins arroſer dans les années pluvieuſes, que dans les années ſeches. 6°. L'abondance des eaux médiocres nuit plus aux terres fortes qu'aux terres légeres. 7°. Tous les terrains qui ont des pentes en divers ſens & des contre-pentes, ſont ſujets à devenir fangeux en les arroſant ſans précaution. Il convient d'y faire attention. 8°. Quelques-uns penſent qu'une terre qui eſt arroſée pour la premiere fois, doit être d'abord *abreuvée* à ſatiété ; d'autres, au contraire, qu'il faut l'accoutumer peu à peu à l'arroſement. C'eſt à l'expérience à décider. Je crois qu'on ne peut inonder qu'avec ſuccès les terres légeres dont la pente eſt réguliere : mais je penſe qu'il en eſt tout autrement des terres fortes ou mi-fortes, ou de celles qui ont des pentes en divers ſens. 9°. L'arroſement doit être plus abondant en automne qu'au printemps, & au printemps qu'en été. En hiver il ne faut arroſer qu'avec de bonnes eaux, & toujours abondamment.

Les regles qu'on donne ſur le temps de l'arroſement ſont les ſuivantes. 1°. Dès que le dernier foin eſt recueilli, l'on doit *abreuver* abondamment les prés. Toutes les eaux médiocres peuvent ſervir. C'eſt donc une mauvaiſe économie que d'y faire pâturer le bétail dans cette ſaiſon ; & ſur-tout d'arroſer la nuit les prés qu'on pâture le jour. 2°. On doit bannir des prés les eaux médiocres, dès que la gelée ſurvient, & n'y laiſſer entrer que celles qui ne gelent pas ou qui gelent peu. 3°. Ne changez point les eaux pendant la gelée ; attendez, pour les conduire ailleurs, que le dégel ſoit venu. 4°. Les meilleures eaux ſont dangereuſes ſur les prés, lorſque l'herbe commençant à pouſſer, l'on craint les gelées blanches. Le ſixieme degré au deſſus de la glace pilée du thermometre de Réaumur, annonce la gelée blanche pour le lendemain matin. On doit ſur-tout être attentif aux premiers avis de froid, dans le printemps, lorſque la lune luit le matin, & que l'air eſt ſerein. 5°. Les arroſemens du printemps demandent plus de ſoin & d'attention que ceux d'automne, pour changer l'eau, & empêcher qu'elle ne croupiſſe nulle part. 6°. Lorſque l'eau & la terre ſont échauffées par les rayons du ſoleil, les

les arroſemens ſont nuiſibles ; & il ne faut jamais changer l'eau pendant la chaleur du jour. 7°. Les neiges ou glaces fondues ſont pernicieuſes aux prés, lorſqu'elles coulent immédiatement des montagnes. 8°. On interrompt l'arroſement, dès que les plantes des prés commencent à entrer en fleur, afin de laiſſer prendre de la conſiſtance à l'herbe. 9°. Pendant les pluies froides on *abreuve*, avec de bonnes eaux, autant d'étendue de prairie qu'il eſt poſſible. 10°. Si l'année eſt pluvieuſe, on ne doit arroſer qu'avec des eaux excellentes. 11°. On n'arroſe point pendant qu'il ſouffle un vent froid. 12°. Il ne faut changer l'eau des prés qu'après que la roſée eſt enlevée, lorſqu'elle a été abondante ; les eaux conduites ſur une herbe couverte de roſée, ſont nuiſibles. On ne les change point non plus pendant la chaleur & au gros du jour. On les change le ſoir avant la roſée, & le matin après que la roſée eſt diſſipée.

On ſuit diverſes regles ſur la maniere de pratiquer & d'employer les divers canaux deſtinés à porter & à répandre les eaux ſur le terrain. 1°. Toutes les parties doivent profiter de l'irrigation, & l'arroſement ne doit nuire à aucune. 2°. Chacune doit être plus ou moins arroſée, ſuivant ſa nature. 3°. Le nombre des canaux de dérivation doit être proportionné à la largeur de la prairie, & à la légéreté du terrain ; & le nombre des canaux de deſſéchement à la quantité des bas-fonds, &c. 4°. La diſtance des canaux d'arroſement qu'on appelle *rigoles*, doit auſſi varier ſuivant la nature du terrain. Cette diſtance ſera moindre ſur les terres légeres, & ſur les terres moins penchantes ; mais plus grande ſur les terres fortes, & ſur les terres fort inclinées, depuis trente à cinquante piés. 3°. Les rigoles ne doivent pas être trop longues, ſans cela l'eau n'atteindra pas à leur extrêmité ; ou elle y parviendra trop froide, s'il fait froid ; ou trop chaude, s'il fait chaud. Pour diminuer cette longueur, on fera un canal de détente. De plus, ſi l'on ne peut, on pavera la rigole juſqu'à une certaine diſtance, où on lui donnera plus de pente. 6°. Les rigoles doivent être plus larges a leur entrée, & diminuer inſenſiblement juſqu'à leur iſſue. 7°. Le fermier veillera ſur les canaux & les rigoles, pour empêcher qu'ils ne s'obſtruent. 8°. Les eaux ne doivent ni s'arrêter, ni croupir en aucun endroit ; mais avoir toujours un libre cours. 9°. Le canal de conduite ne doit jamais dégorger, pour n'en pas dégrader les bords. 10°. Au canal d'introduction qui ſert de rigole, l'on doit faire d'intervalle en intervalle de petites ouvertures dans la direction de la pente. 11°. Ces ouvertures ſont en biais pour les terrains un peu penchans. 12°. En automne, on ne change point le cours de l'eau, que l'endroit ne ſoit parfaitement humecté : ſoyez ménager de l'eau, ſur la fin de l'hiver, & même plus encore pendant les chaleurs de l'été, & ne la changez jamais au plus chaud du jour. 13°. L'eau doit couler & gliſſer ſur la ſuperficie du gazon, & non entre deux terres. 14. On ſe conduit ſur les mêmes principes à l'égard des étangs.

Les eaux graſſes & accidentelles ſont celles qui lavent les grands chemins ou les rues, & celles qui découlent des fumiers. *Regles ſur leur uſage.* 1°. On voiture avec ſuccès les eaux d'égoûts, depuis l'automne juſqu'au printemps, ſur les prés qui ne ſont pas à portée d'en profiter autrement. Dans les autres ſaiſons on rejettera l'eau de ces égouts ſur le fumier même. 2°. Si ces eaux peuvent couler d'elles-mêmes ſur les prairies, il faut paver les conduites. 3°. On creuſera dans l'endroit le plus commode du pré, un petit étang bien étanché & pavé, pour y faire paſſer l'eau, & l'on répandra le limon qui s'y dépoſera ſur les endroits convenables. 4°. Il faut ſouvent changer ces eaux, & les faire couler auſſi loin qu'il eſt poſſible. 5°. On les détourne dès que l'herbe eſt parvenue à la hauteur d'environ ſix pouces ; enfin, quelques économes ne tranſportent ſur les prés les égouts, qu'après qu'ils ont fermenté.

Pour les eaux à temps, il faut 1°. paver le canal d'introduction, & même celui de dérivation, juſqu'à un éloignement convenable. 2°. Comme l'eau ſe prend ordinairement le ſoir, & qu'on la garde juſqu'au lendemain à la même heure, il faudroit recevoir dans un étang l'eau qui couleroit pendant la chaleur du jour, elle ſerviroit à arroſer la nuit ſuivante. 3°. Les canaux doivent être tenus, dans toute leur longueur,

bien nets & en bon état, afin de mettre à profit toutes les eaux. 4°. La terre qui s'amaſſera dans l'étang, ſera employée comme il eſt dit ci-deſſus.

Pour l'irrigation d'un pré de terre forte, dont la pente eſt médiocre, les canaux d'arroſement ou les rigoles doivent avoir moins de profondeur dans les terres fortes, que dans les terres légeres & les moyennes. Ils doivent être changés toutes les automnes, en en coupant de nouveaux entre deux.

Si le terrain n'a que peu de pente, on ne peut en faire un pré d'irrigation. On y ſemera alternativement du froment & du trefle. *Voyez* ALTERNER.

On ne doit pas prodiguer l'eau aux terres fortes, qui n'ont que peu de pente, ſurtout à l'aſpect du nord, ou ſi les eaux ſont médiocres.

Les fumiers ſont très-profitables ſur ces terrains. On ſe ſert des boues des rues & en général des fumiers bien conſommés qu'on répand en automne. Au printemps, on ramaſſe les réſidus, qui n'ont pas été diſſous par la gelée.

S'il y a de la mouſſe, on l'arrachera avec le rateau de fer, avant que de jeter le fumier; ou, ce qui ſera mieux, on labourera le terrain & on y ſemera du blé, & enſuite du trefle alternativement.

Quelquefois on diſſout le fumier dans un étang, d'autres fois on le répand ſur la place qu'on ſe propoſe d'améliorer: d'autres encore placent l'engrais le long du canal de détente. Chacun en cela ſuit ſon opinion, le local & ſa commodité.

On ne court aucun riſque d'arroſer les prés de terre forte dont la pente eſt rapide, après avoir égaliſé le terrain. Mais 1°. les canaux de dérivation ſeront coupés un peu en biais. 2°. On les pavera, ſi le cours eſt abondant. 3°. En tirant les rigoles en biais depuis le canal d'introduction, on peut ſe diſpenſer de faire des canaux de dérivation. 4°. On n'arroſera point ces prés en hiver, & ils ne le ſeront qu'avec précaution en été. 5°. On bannira abſolument les beſtiaux de ces prés en tout temps, & ſur-tout en automne. 6°. Il convient toujours de labourer de temps en temps ces terrains, ce qu'on fait par parcelles ſuivant la néceſſité. 7°. Dans les endroits eſcarpés où la charrue ne peut agir que difficilement, on ſemera du ſainfoin à fleurs rouges ou eſparcette; enfin, ſi l'on n'a que peu d'eau, il faut paver ſon iſſue & le canal de détente.

D'une terre légere & ſans pente on en devroit faire un champ; ſi l'on eſt obligé d'en faire un pré, il doit être arroſé & couvert d'eau de temps en temps: ſi les mouſſes le gagnent, il faut le labourer & y ſemer du trefle. *Voyez* ALTERNER.

On peut donner de la pente à ce terrain par une ſuite de labours donnés conſtamment d'un même côté, comme ſi l'on vouloit former des planches ou ſillons. Entre les ſillons on creuſera des canaux de deſſéchement.

Un pré de terre légere dont la pente eſt douce ou rapide, eſt le vrai terrain à faire des prés à arroſer & à recevoir de la marne.

Il faut paver les principales tranchées.

Plus la pente eſt rapide, plus les rigoles doivent être tirées horizontalement.

Les regles précédentes ſuffiſent pour diriger les cultivateurs.

Quant aux marais, on commencera par l'écoulement des eaux croupiſſantes, on élevera des bermes du côté d'où viennent les eaux, on creuſera des tranchées aux lieux convenables, & ſur leurs bords on plantera des ſaules. Mais bientôt ces terres ne produiroient preſque plus, ſi on les privoit tout-à-fait d'eau. On y ſupplée par des inondations artificielles, ménagées avec prudence. Pour cela, on laiſſe des ouvertures à la berme, & on y établit des écluſes qu'on ouvrira & qu'on fermera ſuivant les temps & les ſaiſons. On ne craindra point les inondations dès que les derniers foins ſont recueillis.

On pourroit encore employer des tuyaux percés qui, couchés au milieu des digues, boiroient dans la riviere, & fourniroient à la prairie des fontaines ſuivant le beſoin. Comme ces conduites doivent être de gros calibre, il ſeroit plus commode de faire des priſmes avec des plateaux de chêne.

On arroſe les chenevieres, ſoit par immerſion comme les marais, ſoit par irrigation comme les prés.

Enfin les jardins *s'abreuvent* auſſi par irrigation, lorſqu'ils ont une pente douce &

qu'on a à portée un cours d'eau ou une fontaine : rien n'eſt plus facile que d'y faire couler des eaux dans les ſentiers lorſqu'elles conviennent.

On verſe avec ſuccès au pied de chaque plante une demi-pinte d'égout de fumier ou d'urine, en prenant garde de ne pas arroſer les feuilles.

L'automne eſt la vraie ſaiſon de chercher les ſources : alors les eaux ſont baſſes, & l'on peut compter ſur leur permanence. Après la derniere récolte, on viſite tous les canaux, on les nettoie & on les répare. Rigolez vos prés, changez & renouvellez les rigoles. S'il n'y a pas d'inconvénient, placez-les entre les anciennes, que vous remplirez des mêmes gazons levés pour les nouvelles. Mettez l'eau ſur la prairie, après chaque coupe, dès que la pointe de l'herbe eſt ſeche. Changez le cours de l'eau tous les mois, quatre, cinq, ſix jours, ſuivant l'abondance de l'eau & la nature du terrain. Il faut donner de forts arroſemens, & ne point perdre d'eau dans cette ſaiſon. Arrachez la mouſſe ; fumez, après avoir répandu des balayures de grange. Ouvrez la portion de vos prés de terre forte, que vous voulez renouveller. Ne faites point pâturer vos prés & tenez les exactement fermés. Les portions prêtes à être ſemées doivent l'être alors.

Achevez dans les beaux jours d'hiver les ouvrages négligés. Tranſportez vos fumiers ſur les bords du canal de détente du réſervoir ou de l'étang. Arroſez avec de bonnes eaux, & n'en changez point le cours pendant la gelée. Détournez les eaux médiocres : on tranſporte des égouts de fumiers ſur les prés éloignés.

On charie des égouts dans le printemps comme dans la ſaiſon précédente ; on délaie les fumiers, mis dans l'étang ou à ſon iſſue : on arroſe comme en automne, mais on fait des eaux une diſtribution plus étendue. On nettoie exactement la prairie avec le rateau de bois & la pelle, & on répand les taupinieres. On arrache les mauvaiſes herbes. En divers lieux, on détourne les eaux à la fonte des neiges. Prévenez les gelées blanches, & détournez les eaux. A meſure que la ſaiſon avance, on donne plus d'étendue à l'irrigation : dès que les plantes fleuriſſent, on détourne les eaux ; on les remet, lorſque la pointe de l'herbe eſt ſeche : on les change ordinairement le ſoir, quelquefois le matin, mais après que la roſée eſt diſſipée. On ne met point les eaux ſur la roſée, ni au printemps, ni en été. On ne change point l'arroſement, pendant que le vent du nord regne. Pendant les pluies froides, on doit arroſer autant de terrein qu'on peut, avec de bonnes eaux, & éloigner les médiocres.

Pendant les chaleurs, on ne change les eaux que le ſoir, ou le grand matin. Si les eaux ſont de médiocre qualité, on les détourne pendant la chaleur & dès le matin ; on ne les emploie que pendant la nuit. *Encyclopédie Economique.* (+)

ABREUVER *un cheval*, c'eſt-à-dire, *le faire boire ;* ce qu'il faut avoir ſoin de faire deux fois par jour. (V)

* ABREUVER. Les Verniſſeurs diſent de la premiere couche de vernis qu'ils mettent ſur le bois, qu'elle l'*abreuve*.

* ABREUVOIR *ou* GOUTTIERE, défaut des arbres qui vient d'une altération des fibres ligneuſes qui s'eſt produite intérieurement, & n'a occaſioné aucune cicatrice qui ait changé la forme extérieure de l'arbre. L'*abreuvoir* a la même cauſe que la gélivure. *Voyez l'article* GÉLIVURE.

ABREUVOIR, ſ. m. On appelle ainſi un lieu choiſi & formé en pente douce au bord de l'eau, pour y mener boire ou baigner les chevaux. Les *abreuvoirs* ſont ordinairement pavés & bordés en barriere. On dit : *Mettez ce cheval à l'abreuvoir* ou *à l'eau.* (V)

ABREUVOIR, lieu où les oiſeaux vont boire : on dit *prendre les oiſeaux à l'abreuvoir.* Pour réuſſir à cette chaſſe, il faut choiſir un endroit fréquenté par les petits oiſeaux, & où il y ait quelque ruiſſeau le long duquel on cherche l'endroit le plus commode pour y faire un petit *abreuvoir* de la longueur d'un filet, & large environ d'un pié ou d'un pié & demi : on couvre l'eau des deux côtés de l'*abreuvoir*, de joncs, de chaume ou d'herbes, afin que les oiſeaux ſoient obligés de boire à l'endroit que l'on a deſtiné pour l'*abreuvoir :* on attend qu'ils ſoient deſcendus pour boire ; & quand on en voit une quantité, on les enveloppe du filet, en tirant une ficelle qui

Digitized by Google

répond à ce filet, & que tient le chaſſeur qui eſt caché ; ou bien l'on couvre l'*abreuvoir* de petits brins de bois enduits de glu, & les oiſeaux venant ſe poſer ſur ces baguettes pour boire plus commodément, ſe trouvent pris.

L'heure la plus convenable pour tendre à l'*abreuvoir*, eſt depuis dix heures du matin juſqu'à onze, & depuis deux heures juſqu'à trois après midi, & enfin une heure & demie avant le coucher du ſoleil : alors les oiſeaux y viennent en foule, parce que l'heure les preſſe de ſe retirer.

Remarquez que plus la chaleur eſt grande, meilleure eſt cette chaſſe.

ABREUVOIRS, *terme de Maçonnerie ou d'Architecture*, ſont de petites tranchées faites avec le marteau de tailleur de pierre, ou avec la hachette de maçon, dans les joints & lits des pierres, afin que le mortier ou coulis qu'on met dans ces joints s'accroche avec les pierres & les lie. *Vignole de Daviler, p. 353. (P)*

ABREX, mot qui ſe trouve dans une inſcription Latine découverte à Langres en 1573, & qui a fait penſer à M. Mahudel que Bellorix, dont il eſt parlé dans cette inſcription, étoit un homme d'autorité chez les Langrois, & même qu'il avoit été un de leurs rois ; car il prétend que le mot *abrex* marque qu'il avoit abdiqué la royauté, ſoit qu'elle fût annuelle & élective chez ces peuples, comme parmi quelques autres des Gaules, ſoit qu'elle fût perpétuelle dans la perſonne de celui qu'on avoit élu ; car ſi ce n'eût pas été de ſon propre mouvement qu'il eût renoncé à cette dignité, mais qu'il l'eût quittée après l'expiration du terme, on auroit dit *exrex*, & non pas *abrex*. Nous ne donnons ceci d'après les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, que comme une conjecture ingénieuſe qui n'eſt pas dénuée de vraiſemblance. *(G)*

ABREYER, v. a. *(terme de Marine.)* c'eſt mettre à l'*abri*, mettre à *couvert*. Lorſqu'un vaiſſeau eſt vent-arriere, les voiles de l'arriere *abreyent* celles de devant, c'eſt-à-dire, interceptent le vent, & l'empêchent de frapper celles de devant. Un vaiſſeau au-plus-près du vent *abreye* le vaiſſeau qui veut paſſer ſous le vent à lui à une petite diſtance. Une frégate qui répete les ſignaux dans une eſcadre, doit avoir grande attention à bien faire remorquer ſes pavillons, & à empêcher qu'ils ne ſoient *abreyés* par ſes voiles. *(M. le Chevalier DE LA COUDRAYE.)*

ABRI, ſ. m. c'eſt ainſi qu'on appelle un endroit où l'on peut mouiller à couvert du vent. Ce port eſt à l'*abri* des vents de oueſt & de nord-oueſt. L'anſe où nous mouillâmes eſt ſans aucun *abri*. Le vent renforçant, nous fûmes nous mettre à l'*abri* de l'iſle. Mouiller à l'*abri* d'une terre.

Abri ſe dit auſſi du côté du pont où l'on eſt moins expoſé au vent. *(Z)*

* ABRI, *(Agriculture.)* Un *abri* eſt tout endroit où l'on eſt à *couvert* de la pluie. En jardinage, c'eſt auſſi les endroits où les plantes ſont en aſſurance contre les pluies froides, les frimas, les gelées, les mauvais vents, ou même la trop grande ardeur du ſoleil. Tout ce qui ſert à parer de toutes ces choſes, comme paillaſſons & autres, peut encore s'appeller *abri*. *Diction. du Jardinage.*

Un *abri* eſt néceſſaire dans un jardin : c'eſt là, qu'au commencement de l'automne, on replante en place quelques eſpeces de laitues ; à la fin de l'été, du plant de choux pommés ; en Mai, des artichaux ; &c.

On *abrite* un terrain contre les vents deſtructeurs, par des plantations d'arbres, des haies & des murailles.

L'*abri* d'un mur eſt favorable aux poiriers de haute tige greffés ſur coignaſſier : quoique plantés dans une terre humide & graſſe, qui tempere leur ſéchereſſe, il leur arriveroit ſouvent de s'éclater & de ne point s'élever, s'ils n'avoient point cet avantage.

Lorſqu'il y a quelque foſſe à l'*abri* dans les bois, on peut ordinairement compter d'y prendre des bécaſſes. *Voyez* ABRIER.

ABRICOT, *(Econ. dom. cuiſine.)* L'*abricot*, ainſi que tous les autres fruits précoces, fait l'ornement des tables, ſoit crud, ſoit confit au ſucre, ou préparé de quelqu'autre maniere.

L'*abricot* eſt aſſez bon à manger crud. Mais la cuiſſon & le ſucre y réveillent une odeur ſuave, qui étoit peu ſenſible auparavant. C'eſt pourquoi l'on en fait des confitures & des compotes. On emploie même à cet uſage des *abricots* verds, &

avant que le bois du noyau ſoit formé : ils n'ont cependant alors qu'un goût de verd, qui n'eſt pas fort agréable. Les *abricots* mûrs ſervent encore à faire d'aſſez bon ratafia.

Dans les années fort chaudes, l'*abricot* qui reſte long-temps ſur l'arbre, perd ſon aigreur naturelle, & y devient preſque auſſi exquis que s'il étoit confit au ſucre.

En Hollande, les *abricots* ont la chair molle, en ſorte que ces fruits ne ſont preſque que de l'eau : ce qu'il faut attribuer à l'humidité du ſol.

Maniere de faire ſécher les abricots.

On les prend lorſqu'ils ſont bien mûrs. Et, au lieu de les ouvrir comme les pêches, pour leur ôter le noyau, on ſe contente de le repouſſer par l'endroit de la queue, ce qui le fait ſortir. Les *abricots* étant ainſi entiers, on les applatit ſeulement ; & on les fait ſécher comme les pêches.

Autre maniere.

Prenez des *abricots :* mettez du ſucre, gros comme un pois, à la place du noyau. Rempliſſez-en une terrine, à laquelle vous ferez un couvercle de pâte : mettez la au four lorſque le pain a pris couleur : laiſſez l'y juſqu'à ce que le four ſoit refroidi. Cela fait, mettez les ſur les ardoiſes : & les *abricots* étant aſſez ſecs, poudrez les de ſucre lorſqu'ils ſont encore chauds. Serrez les deux jours après qu'ils auront été ſéchés.

Compote d'abricots verds.

1. Il faut prendre des *abricots* verds, les plus frais cueillis que vous pourrez. Vous les mettrez dans une ſerviette. Et ſuivant la quantité que vous en voudrez faire, vous prendrez du ſel pilé très-fin, que vous jetterez ſur vos *abricots*. Vous les remuerez bien dans la ſerviette, & les y arroſerez avec une cuillerée d'eau ou de vinaigre ; cela leur ôtera toute la bourre, c'eſt-à-dire, le duvet qui couvre leur premiere peau. Enſuite vous les jetterez dans de l'eau fraîche, pour les bien laver. Il ne faut pas jeter cette premiere eau : vous pouvez la laiſſer dépurer, la tirer au clair, & la faire bouillir pour en tirer tout le ſel, & même la premiere peau. Après les avoir bien lavés dans l'eau fraîche, vous ferez bouillir de l'eau dans une poële. Et lorſque vos *abricots* ſeront bien égouttés ſur un tamis, vous les jetterez dans l'eau bouillante. Vous prendrez une écumoire pour les regarder de temps en temps ; ayant attention qu'ils ne cuiſent point trop. Lorſqu'une épingle y entrera facilement, vous les tirerez de deſſus le feu, & les jetterez dans de l'eau fraîche avec l'écumoire. Vous prendrez enfin du ſucre clarifié ; & lorſqu'il bouillira, & qu'il ne ſera point trop cuit, vous y mettrez les *abricots*, que vous ferez bouillir à petit feu : ainſi ils deviendront verds & beaux d'abord : il faudra pourtant les laiſſer un peu repoſer, afin qu'ils jettent leur eau & qu'ils prennent le ſucre. Après qu'ils auront repoſé, vous pourrez les achever promptement, afin qu'ils conſervent leur verd.

Si vous voulez une autre maniere pour ôter la bourre & la premiere peau, ou les peler, vous ferez une leſſive avec de la cendre de bois neuf : lorſque la cendre aura bouilli, vous jetterez vos *abricots* dans cette leſſive & dans ſa cendre, & les ferez bouillir juſqu'à ce qu'ils ſe débourrent & quittent même leur premiere peau, en les frottant doucement avec vos mains. Si vous ne trouvez point de bonne cendre, vous pouvez faire une leſſive avec une livre de cendres gravelées : jettez enſuite les *abricots* dans de l'eau fraîche, & les lavez bien dans une premiere & ſeconde eau, pour les nettoyer & leur ôter la peau. La premiere leſſive avec le ſel eſt meilleure, & plutôt faite : ils en verdiſſent mieux & deviennent plus beaux. Pour le ſucre, il en faut mettre une livre pour une livre d'*abricots*, lorſqu'on veut les garder ; ſinon il ſuffit de mettre demi-livre de ſucre pour une livre de fruit. Voyez encore ci-deſſous l'article *Confitures d'abricots verds ;* & la ſeconde maniere de faire la compote de ces *abricots*.

Autre compote d'abricots verds.

2. Prenez la valeur d'un litron ou environ, d'*abricots* verds : puis un chauderon ou une poële à confitures, où vous mettrez de l'eau à demi. Vous y mettrez enſuite deux ou trois pellées de cendre de bois neuf,

Digitized by Google

ou des cendres gravelées : & lorſque vous aurez fait cette leſſive, & qu'elle aura bouilli ſept ou huit bouillons, vous y jetterez les *abricots*, que vous remuerez doucement avec l'écumoire : en les maniant, vous examinerez s'ils quittent leur bourre. Et ſitôt qu'ils la quitteront, vous les prendrez avec l'écumoire, & les jetterez dans de l'eau froide ; enſuite vous les manierez avec les doigts pour les bien nettoyer, & les rejetterez à meſure dans d'autre eau claire. Vous mettrez de l'eau bouillante dans une poële à confitures, & y jetterez vos *abricots* pour les faire blanchir ; ce qui s'appelle *cuire*. Vous eſſaierez avec une épingle s'ils ſont cuits, & ſi elle y entre facilement ſans trop la preſſer. Vous mettrez enſuite un demi-ſetier ou chopine de ſucre clarifié. Lorſque le ſucre bouillira, vous prendrez les *abricots*, que vous aurez fait égoutter ſur un tamis ou quelqu'autre choſe, & les y jetterez. Vous les ferez bouillir deux douzaines de bouillons doucement. Et lorſque vous verrez qu'ils commenceront à verdir, vous les pouſſerez promptement ſept ou huit bouillons, & les ôterez de deſſus le feu. Cela fait, & après les avoir remués, vous les laiſſerez refroidir, & les ſervirez.

Autre.

3. Pelez les *abricots*, & les mettez à meſure dans de l'eau fraîche ; puis tous enſemble dans de l'eau tiede, avec un peu de vinaigre ; couvrez les, & les faites bouillir juſqu'à ce qu'ils aient une couleur verte. Alors ôtez les du feu, & les laiſſez refroidir dans leur eau ; après quoi vous les tirerez & les mettrez dans de l'eau fraîche. Faites enſuite cuire du ſucre à perlé, égouttez les *abricots*, & les y mettez cuire à grand feu ; tirez les lorſque le ſirop ſera cuit à grand perlé. Si c'eſt pour garder, il ne faut pas que le ſucre ſoit cuit avant d'y mettre les *abricots*.

Voyez ci-après dans l'article AMANDIER, ce qui regarde les compotes d'amendes vertes.

Ces compotes vertes, ainſi que les confitures ſeches de ces mêmes *abricots*, peuvent s'accorder avec une économie bien entendue : car il n'y a preſque point d'année où la trop grande quantité d'*abricots* noués n'oblige à en éplucher une bonne partie. Ceux que l'on épluche ne ſont donc pas en pure perte, comme les autres fruits, dont on eſt quelquefois obligé de décharger les arbres avant leur maturité.

Compote d'abricots en maturité.

Vous prendrez une douzaine d'*abricots*, que vous fendrez par la moitié. Vous en caſſerez les noyaux pour avoir les amandes, que vous pelerez, & tiendrez prêtes pour les jeter à la fin dans la compote. Vous mettrez enſuite une demi-livre de ſucre dans une poële à confitures. Vous le ferez fondre. Et après qu'il aura bouilli, vous y arrangerez vos moitiés d'*abricots* ; les ferez bouillir une trentaine de bouillons, & y jetterez les amandes. Vous retirerez votre compote de deſſus le feu, en la remuant doucement, afin d'amaſſer l'écume, que vous ôterez avec du papier. Quand les *abricots* auront jeté leur eau, vous les remettrez ſur le feu bouillir dix ou douze bouillons : & s'il y a encore de l'écume, vous l'ôterez, & les laiſſerez refroidir avant de ſervir. Si par haſard vos *abricots* étoient trop durs, vous pouvez les paſſer à l'eau, leur donner un bouillon, & les faire égoutter avant de les mettre dans le ſucre. On peut les peler, la compote en eſt plus belle, mais elle n'a pas tant de goût, parce qu'avec la peau elle ſent plus le fruit ; ce qui eſt plus agréable. Avant de les mettre dans le ſucre, il faut qu'il ſoit cuit en ſirop : autrement, tout s'en iroit en marmelade.

Compote d'abricots grillés.

Vous prendrez des *abricots* en telle quantité qu'il vous plaira, que vous ferez griller ſur un réchaud de feu bien allumé. Vous les pelerez proprement avec les doigts ; & les mettrez dans un plat d'argent, ou dans une terrine, ou dans une petite poële à confitures, bien nette. Vous y jetterez une bonne poignée ou deux de ſucre en poudre, avec un demi verre d'eau ; les remuerez bien ſur le feu, & leur donnerez quatre ou cinq bouillons, afin que le ſucre fonde. Enſuite vous les retirerez, les laiſſerez refroidir ; & lorſque vous voudrez les ſervir, vous les arroſerez d'un peu de jus de citron ou d'orange.

Digitized by Google

Confitures d'abricots verds.

Ce ſont les premiers fruits qui ſe confiſent. On les prend tendres, avant que le bois du noyau commence à ſe durcir. On les éverdume dans l'eau claire, y mettant un peu de bon tartre pour détacher la bourre qui eſt deſſus. On les eſſuie enſuite chacun à part, pour ôter cette bourre; & on les confit, mettant livre pour livre de ſucre & de fruit.

Autres confitures d'abricots, qui ne ſoient ni trop mûrs ni trop verds.

Si vous les voulez faire entiers, il faut pouſſer le noyau avec un couteau, en faiſant une petite entaille à la pointe de l'*abricot*. Quand vous en aurez quatre livres préparées de cette maniere, vous les ferez blanchir à l'eau bouillante; prenant garde qu'ils ne ſe lâchent dans l'eau. Levez les proprement avec une écumoire; & les mettez bien égoutter ſur un tamis. Prenez quatre livres de ſucre clarifié, que vous ferez cuire à la plume. Vous y mettrez les *abricots* tout doucement l'un après l'autre. Puis vous les mettrez ſur le feu, & leur donnerez deux ou trois bouillons ſeulement: vous les retirerez de deſſus le feu, & les laiſſerez refroidir. Ils jetteront ainſi leur humidité & leur eau, & prendront ſucre. Vous égoutterez enſuite le ſucre, & le ferez rebouillir. Après ſept ou huit bouillons, vous y remettrez les *abricots*, auxquels vous donnerez encore cinq ou ſix bouillons, & les laiſſerez repoſer deux ou trois heures, ou ſi vous voulez, juſqu'au lendemain. Vous les remettrez ſur le feu, les acheverez, & les garderez liquides avec leur ſirop dans des pots.

Si vous voulez les faire ſecs, qui eſt ce qu'on appelle *a mi-ſucre*, vous les dreſſerez ſur des ardoiſes. Après que vous les aurez fait égoutter & qu'ils ſeront dreſſés, vous les ſaupoudrerez de ſucre au travers d'une toile de ſoie, & les mettrez à l'étuve. Lorſqu'ils ſeront ſecs de ce côté-là, vous les retournerez & les arrangerez ſur un tamis ou clayon, & les ſaupoudrerez de même. Lorſqu'ils ſeront tout-à-fait ſecs & froids, vous pourrez les mettre dans des boîtes avec du papier gris: & au bout de quelque temps, s'ils deviennent humides, il ne faut que changer le papier. Si vous voulez les faire par moitié, & les mettre en oreille, vous pouvez faire de même.

2. Les *abricots* étant dans leur parfaite groſſeur, ſe confiſent pelés, & ſans être pelés. On pouſſe le noyau aux plus verds; on leur donne un petit bouillon pour les éverdumer; puis ſans les ſécher, on les prend avec l'écumoire, & on les met dans le ſucre caſſé, avec un peu d'eau. Enſuite on les confit & gouverne juſqu'à la fin, de la même façon que les prunes: il faut cinq quarterons de ſucre pour une livre de fruit. *Conſultez* l'article PRUNIER.

Quant à ceux qui ſont trop mûrs, pelés ou non pelés, il les faut mettre parmi le ſucre caſſé, avec fort peu d'eau, ſans les faire bouillir auparavant: & il ne faut pas craindre qu'ils ſe défaſſent; car la force du ſucre les ſaiſit, & on les retire de la poële auſſi entiers qu'on les y a mis.

Quelques-uns y mettent les amandes de leurs noyaux, en plaçant une à chaque vuide d'entre les *abricots* qui ſont dans les taſſes. Si vous en voulez mettre, il eſt à propos de les confire à part dans un peu de ſucre; car ſi vous les mettiez ſans cuire, elles feroient décuire votre confiture, & elle chanciroit.

3. Quelques-uns commencent par peler les *abricots*: puis, au lieu de les mettre dans l'eau, ils les ſaupoudrent de ſucre, & les laiſſent ainſi un jour ou deux juſqu'à ce que le ſucre ſoit bien fondu. Après quoi ils les mettent ſur le feu: & les ayant retirés après le premier bouillon, ils les laiſſent repoſer encore deux autres jours dans leur ſirop; au bout deſquels ils les achevent de cuire, mettent les *abricots* dans des pots, font très-bien recuire le ſirop, & le verſent pardeſſus. Cette façon de confire eſt un peu embarraſſante, & ne fait pas ſi bien que la précédente.

4. On les pique avec une épingle partout, afin que dans la cuiſſon le ſucre y pénetre plus aiſément. Etant ainſi piqués, on les jette dans l'eau; puis la changeant, on les fait bouillir dans une autre eau, & quand on s'apperçoit qu'ils montent, on a ſoin de les ôter de deſſus le feu pour les laiſſer refroidir. Comme il eſt eſſentiel à la beauté de cette confiture d'avoir une cou-

leur verdâtre, on ne manque point, après les avoir ôtés de deſſus le feu, de les remettre ſur un petit feu ; obſervant de les tenir alors bien couverts, & veillant à ce qu'ils ne bouillent point, parce qu'ils ſe mettroient en marmelade. Les *abricots* ayant acquis cette couleur qui leur convient, on les met dans l'eau pour les rafraîchir. Cela fait, on les met dans d'autre eau, avec deux cuillerées de ſucre pour une d'eau, juſqu'à ce qu'ils y ſoient plongés légérement. On les laiſſe en cet état juſqu'au lendemain, qu'on les met ſur le feu dans un poëlon, où ils ne doivent ſeulement que frémir, & non pas bouillir : ce que l'on empêche en les remuant ſouvent avec une ſpatule. Le jour ſuivant, on les met égoutter : puis, ayant donné ſept ou huit bouillons au ſirop, on les y poſe doucement ; & quand ils frémiſſent, on les ôte de deſſus le feu. On les laiſſe ainſi juſqu'au lendemain, qu'on leur fait jeter quinze ou vingt bouillons, en augmentant le ſucre. Le jour d'après, on a ſoin de faire cuire le ſirop, de telle maniere, qu'en y trempant le bout du doigt, & le portant en cet état ſur le pouce, & les ouvrant auſſi-tôt un peu, il ſe forme de l'un à l'autre un filet qui ſe caſſe tout d'un coup, & qui reſte en goutte ſur le doigt ; ce qui eſt un ſirop qu'on appelle quelquefois *à l'aſſé*. Cela fait, on les laiſſe encore juſqu'au lendemain, qu'on fait prendre au ſirop quelques bouillons, afin de lui donner plus de conſiſtance. Et lorſqu'on le voit tel, on y met les *abricots*, qu'on ne laiſſe que frémir ſur le feu pour la derniere fois. Enfin, ayant encore fait cuire le ſirop, on y gliſſe les *abricots* pour leur faire prendre ſept ou huit bouillons ; ayant ſoin pendant ce temps-là de les tenir couverts, & de les écumer de moment en moment. Et lorſqu'ils ſont cuits, on les dreſſe.

Autre confiture d'abricots verds.

Si vous voulez les confire avec la peau, mettez ſur le feu des cendres avec de l'eau, & ayez ſoin d'ôter avec une écumoire les charbons qui nageront deſſus. Après que cette leſſive aura bouilli, & que vous la jugerez bonne, ôtez la de deſſus le feu, & la laiſſez repoſer pour n'en prendre que le clair. Cela fait, remettez cette leſſive ſur le feu. Sitôt qu'elle commencera à bouillir, jettez y deux ou trois *abricots* : & ſi vous voyez que la bourre qui tient à leur peau s'en ôte facilement, vous y mettrez tout le reſte, pour les tirer après dans une ſerviette, avec laquelle vous les frotterez pour les nettoyer. Après quoi vous les jetterez dans de l'eau fraîche pour les bien laver. Tout cela étant bien obſervé, prenez vos *abricots* ; piquez les avec un petit poinçon ; jettez les en même temps dans d'autre eau. Vous les en tirerez pour les mettre dans une troiſieme. Faites les y bouillir à grands bouillons, juſqu'à ce qu'ils ſoient cuits : ce qui ſe connoît lorſqu'ils obéiſſent aiſément ſous le doigt.

Enſuite prenez du ſucre clarifié ; mettez le ſur le feu : & lorſqu'il commencera à bouillir, jettez y vos *abricots*, après qu'ils auront été égouttés. Conduiſez les à petit feu juſqu'à ce qu'ils commencent à verdir. Quand ils auront pris le ſucre, faites les égoutter ſur quelque choſe. Cela fait, verſez de ce ſirop pardeſſus, en telle ſorte qu'ils y ſoient plongés, & les y laiſſez juſqu'au lendemain. Alors, mettez le tout dans un poëlon ſur le feu, où il frémira. Enſuite remettez vos *abricots* dans la terrine : & le jour ſuivant, égouttez les ſur une paſſoire, tandis que vous ferez prendre ſept ou huit bouillons à votre ſirop, en l'augmentant d'un peu de ſucre. Jettez y enſuite votre fruit ; laiſſez l'y ſeulement frémir. Continuez de même pendant quatre ou cinq jours, obſervant chaque fois d'augmenter votre ſirop de ſucre, & d'y faire frémir les *abricots*. Pour achever enfin leur cuiſſon, faites les bouillir juſqu'à ce que vous jugiez que le ſirop ſoit aſſez épais. Après quoi tirez les dans des pots, pour les conſerver.

Marmelade d'abricots.

1. On fait de très-bonne marmelade d'*abricots*, en les prenant bien mûrs, & les faiſant cuire avec le ſucre, y mettant la moitié de demi-ſetier d'eau ſur deux livres de ſucre & trois livres de fruit. Vous la cuirez en conſiſtance pour garder. Et vous la mettrez dans les pots ou taſſes, en la couvrant & gouvernant comme les autres confitures.

Autre.

Autre.

2. Il faut prendre des *abricots* bien mûrs; en ôter les durillons, les taches & les pourritures, & les couper par morceaux dans une poële à confitures. Peſez votre poële avant d'y mettre la marmelade, que l'on ſuppoſe ici être de quatre livres de fruit. Vous les deſſécherez & réduirez à deux livres. Puis vous prendrez deux livres de ſucre en poudre, après que vous aurez tiré la poële de deſſus le feu, & que vous l'aurez peſée pour voir ſi elle eſt à ſa réduction. Pour lors, vous y jetterez vos deux livres de ſucre en poudre, remuerez bien avec la ſpatule, & les mettrez ſur le feu, afin que le ſucre fonde & s'incorpore mieux, pendant quelques minutes. Vous les mettrez enſuite dans des pots. Vous pouvez en dreſſer en pâte ſur des ardoiſes, ou dans des moules de fer-blanc.

Vous pouvez avec une ou deux pommes cuites, mêlées dans deux ou trois cuillerées de cette marmelade, faire des tourtes qui ſeront admirables; ou bien, au lieu de pomme, avec une poire cuite à la braiſe.

Marmelade d'abricots, à la mode de France.

Il faut prendre des *abricots* mûrs, c'eſt-à-dire, prêts à manger, les peler bien proprement; les paſſer dans l'eau bouillante; prendre bien garde qu'ils ne s'écartent que le moins qu'il ſe pourra; les mettre égoutter ſur un tamis, & les deſſécher pour leur faire rendre leur humidité. Sur chaque livre de cette marmelade vous mettrez une livre de ſucre clarifié, que vous ferez cuire à la plume: laiſſez repoſer votre ſucre. Jettez y la marmelade, que vous remuerez avec la ſpatule. Vous la remettrez un moment ſur le feu, afin que le tout s'incorpore bien enſemble. Prenez garde de la faire cuire trop ou trop peu. Quand vous verrez qu'elle ſera belle, claire, & tranſparente, vous la mettrez dans des pots, la laiſſerez refroidir & la boucherez bien.

L'amande d'*abricot*, miſe dans la marmelade, caſſée en deux ou trois, lui donne un nouveau mérite.

Pâte d'abricots.

Choiſiſſez de beaux *abricots* bien mûrs: pelez les, & ôtez en le noyau. Faites les deſſécher à petit feu, en les remuant toujours avec la cuiller ou la ſpatule. Quand ils ſeront bien ſéchés, & que la pâte aura aſſez de conſiſtance, vous la jetterez dans le ſucre que vous aurez préparé en même temps, & que vous aurez fait cuire à la plume. Vous la mêlerez bien: & quand elle ſera ſuffiſamment incorporée, vous la ferez frémir; puis vous la dreſſerez ſur des ardoiſes ou dans des moules, & la ferez ſécher à l'étuve avec bon feu. Voyez ci-deſſus, 2. *Marmelade.*

Eau d'abricots.

1. Mettez ſix ou huit *abricots* dans une pinte d'eau, leur groſſeur en détermine le nombre. Coupez les en morceaux auparavant. Donnez leur un bouillon dans l'eau pour en tirer le goût; ôtez les enſuite de deſſus le feu: & quand ils ſeront refroidis, mettez y quatre ou cinq onces de ſucre. Le ſucre étant fondu, paſſez le tout à la chauſſe, juſqu'à ce que la liqueur ſoit claire. Et faites la rafraîchir avant de la ſervir.

Autre.

2. Prenez des *abricots* bien mûrs; ôtez en les noyaux; faites les cuire dans de l'eau bien nette; laiſſez refroidir l'eau; paſſez la dans une ſerviette; mettez dans une pinte d'eau un quarteron de ſucre. Cette liqueur ſe boit très-froide.

Ratafia d'abricots, ou *abricots à l'eau-de-vie.*

Voyez RATAFIA. Pour ſoixante *abricots*, il faut deux livres de ſucre, deux pintes d'eau, & quatre pintes d'eau-de-vie.

Autre maniere: prenez vos *abricots*, dont vous ôterez le duvet. Sur chaque livre de fruit il faut un quarteron de ſucre, dont on fait un ſirop juſqu'au grand perlé. On y met les *abricots*, auxquels on donne trois ou quatre bouillons. Et après en avoir ôté le fruit, on y jette trois demi-ſetiers d'eau-de-vie pour une livre de fruit, en remuant avec une cuiller l'eau-de-vie avec le ſirop. Le tout eſt enſuite mis dans une bouteille bouchée de liege, & d'un parchemin mouillé.

Crême d'abricots.

Après les avoir fait cuire dans le ſucre;

Digitized by Google

on les paſſe au tamis, & on y ajoute du vin du Rhin, ou de Champagne. Lorſque le tout eſt d'un bon goût, on le laiſſe refroidir; puis on y met des jaunes d'œufs, une demi-douzaine pour un petit plat. Quand on a paſſé ce mêlange à l'étamine, on le fait cuire au bain-marie dans le plat où on ſervira. Cette crême ſe ſert pour entremets, froide ou chaude.

Tourte d'abricots.

Pelez les *abricots* & ôtez en les noyaux. Faites cuire la chair dans une poële, avec ſuffiſante quantité d'eau & de ſucre. Etant cuits & refroidis, dreſſez les ſur une abaiſſe de pâte feuilletée: couvrez la tourte d'une autre abaiſſe découpée par fleurons & dorée d'un jaune d'œuf, puis faites la cuire.

Beignets d'abricots.

Ayez des *abricots* qui ne ſoient pas trop mûrs, ouvrez les en deux, & les mettez dans une caſſerole avec un peu de ſucre & un verre d'eau-de-vie. Laiſſez les macérer une couple d'heures, en les retournant de temps en temps. Prenez enſuite une bonne poignée de farine, que vous détremperez dans une caſſerole ou autre vaiſſeau avec du vin blanc, ou de la biere; le vin blanc eſt toujours préférable: mettez vos *abricots* dans la pâte, & les faites frire ſur le champ, il faut que la friture ſoit bien chaude. Obſervez de laiſſer vos beignets prendre une belle couleur. Tirez les, poudrez les de ſucre, & les glacez avec la pelle rouge, & ſervez chaudement pour entremets.

Lorſque les *abricots* ſont d'une bonne qualité, & que leur chair eſt ferme, il n'eſt pas beſoin de faire une pâte; il ſuffit de les poudrer de farine. *Encyclopédie économique.* (+)

ABRICOT DE SAINT-DOMINGUE, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Botanique.)* fruit d'un arbre qui ne reſſemble à l'*abricot* que par le goût: on ne l'a encore obſervé qu'en Amérique ſous la zone torride où les Caraïbes lui donnent le nom de *mamei.* (*M.* ADANSON.)

§ ABRICOTIER, *(Botanique.)* en latin *armeniaca*; en anglois, *the abricot-tree*; en allemand, *apricoſenbaum.*

Caractere générique.

La fleur eſt compoſée de cinq grands pétales arrondis, fixés dans le calice: au centre eſt placé un embryon ſphérique accompagné de vingt étamines en forme d'alêne: l'embryon devient un fruit rond & ſucculent, partagé par un ſillon longitudinal qui contient un noyau comprimé.

Linnæus a rangé l'*abricotier* parmi les pruniers: il le nomme *prunus floribus ſubſeſſilibus, foliis ſubcordatis. Sp. pl.* 474.

Nous regarderons l'*abricotier* comme un genre, pour nous conformer à l'uſage le plus général; & comme la forme conſtante des feuilles eſt un caractere ſpécifique dans Linnæus même, nous donnerons les *abricotiers* ſuivans comme de vraies eſpeces.

1. *Abricotier* commun; *armeniaca vulgaris.*

2. *Abricotier* à petit fruit oblong, à feuilles étroites, à longs pédicules; *abricotier* Angoumois; *armeniaca anguſtifolia, fructu parvo, oblongo, pedunculis longiſſimis.*

3. *Abricotier* à petit fruit & à racines rouges, ou *abricotier* alberge: *armeniaca fructu parvo, radice rubro.*

4. *Abricotier* à feuilles de prunier, à petit fruit oblong: *abricotier* noir, ou *abricotier* prune; *armeniaca pruni-folio; fructu parvo oblongo.*

Variétés.

1. Abricot précoce ou abricot hâtif muſqué.

2. Abricot blanc ou abricot pêche.

3. Abricot de Hollande ou amande-aveline.

4. Abricot de Provence.

5. Abricot de Portugal.

6. Abricot violet, ſur-variété.

7. Gros abricot, abricot de Nanci, abricot de Wirtemberg ou de Nuremberg.

8. Abricot d'Alexandrie.

L'eſpece, n°. 1. donne par ſes noyaux différentes variétés qui lui reſſemblent. Je ne ſais point ſi ceux de l'eſpece n°. 2, varient, mais il eſt certain que ceux des n°. 3. & 4. ne varient pas: c'eſt même la meilleure maniere d'élever le n°. 3. qui réuſſit mieux en plein vent qu'en eſpalier.

Le n°. 2. ſe greffe ſur le prunier de damas noir, dont l'écorce eſt auſſi mince que la

ſienne : il reprend encore mieux ſur le prunier de Virginie ; mais ſes écuſſons ſont très-difficiles à enlever.

Les autres eſpeces & variétés ſe greffent ſur *abricotier* de noyau, ſur amandier & ſur prunier. Lorſqu'on veut avoir des arbres nains, il faut greffer à quatre pouces de terre, & pour les demi-tiges & haut vent à cinq ou ſix pieds; les ſujets d'un an de greffe ſont les meilleurs.

On recoupe au printemps à cinq pieds au deſſus de la ſuperficie du ſol un jeune prunier; il pouſſe un bourgeon vigoureux dont l'écorce tendre & la ſeve abondante aſſurent la repriſe de l'écuſſon d'*abricotier*, qu'on n'a ſoin d'y inſérer, que lorſque le mouvement de la ſeve eſt modéré : c'eſt ordinairement dans les premiers jours d'Août.

Donnons une idée des différentes eſpeces & variétés d'*abricotiers*.

L'*abricotier* n°. 1. porte de grandes feuilles aſſez profondément dentelées : leur largeur eſt d'environ quatre pouces : ſes boutons ſont longs, pointus, diſpoſés par trois, & ſouvent en plus grand nombre à chaque nœud. Le fruit eſt applati ſuivant ſa hauteur; il eſt aſſez gros en eſpalier; en plein vent il eſt de meilleur goût, mais moins gros & moins propre à faire des confitures. La maturité de ſes premiers fruits en eſpalier concourt avec celle des derniers abricots précoces; ſon amande eſt amere.

L'*abricotier* n°. 2. forme un moins grand arbre que le précédent; ſes feuilles ſont petites, dentelées finement & pronfondément : elles ſont attachées à de très-longs pédicules, & ſe terminent en pointe à leurs extrêmités : elles portent ordinairement deux petites oreilles à leur épanouiſſement. L'écorce du vieux bois eſt blanchâtre ou cendrée : ſon fruit eſt petit, d'un goût vineux très-relevé, aiguiſé d'un peu d'acide. Il mûrit vers la mi-Juillet avant l'abricot commun. Cet *abricotier* ne ſe trouve pas dans toutes les pépinieres. L'amande eſt douce & agréable à manger; elle a le goût d'une aveline nouvelle.

L'*abricotier* n°. 3. lorſqu'il eſt élevé de noyau, ſe diſtingue de tous les autres par ſes racines qui reſſemblent à des branches de corail. Cet arbre devient auſſi grand que l'*abricotier* commun; ſes bourgeons ſont menus & preſque entiérement rouges : ſes boutons ſont gros, pointus, la plupart ſimples, & leurs ſupports ſont très-ſaillans. Les feuilles ſont dentelées & ſur-dentelées; une partie de la groſſe arête, & même les petites nervures, ſont teintes d'un rouge foncé : elles ſont petites, larges du côté de la queue; elles ſe terminent en une pointe fort longue qui ſe replie en dehors. Le fruit eſt petit, ſa chair d'un jaune rougeâtre eſt fondante. Son eau eſt d'un goût vineux relevé, mêlé d'un peu d'amertume qui n'eſt pas déſagréable. Son amande eſt amere. Le temps de ſa maturité eſt à la mi-Août : c'eſt le meilleur pour les confitures.

L'*abricotier* n°. 4. ſe diſtingue de tous les autres au premier coup d'œil : ſon fruit eſt d'un pourpre ſi obſcur en dehors, qu'il paroît noir; il eſt alongé & reſſemble à une groſſe prune : ſa chair eſt d'un orangé foncé. Quelques perſonnes le mangent avec plaiſir, & il embellit les deſſerts par la variété qu'il y apporte.

L'*abricotier* précoce a des feuilles larges, concaves, dentelées & ſur-dentelées peu profondément. Le fruit eſt petit, & l'amande amere. Sa maturité eſt au commencement de Juillet.

La variété n°. 2. differe de la précédente par des feuilles moins grandes, & dont les dentelures ſont moins profondes : elles ne ſe creuſent point en dedans, elles ſe ferment plutôt en gouttiere. Le fruit eſt petit, ſa peau eſt couverte d'un duvet fin, plus ſenſible que dans les autres abricots; le côté de l'ombre eſt d'un blanc de cire, le côté du ſoleil ſe colore légérement d'un rouge brun, le fruit qui mûrit ſous les feuilles eſt tout blanc : ſon goût approche de celui de la pêche. Sa maturité précede quelquefois celle de l'abricot précoce. L'arbre charge beaucoup; il demande l'eſpalier, une terre ſeche & une expoſition chaude.

La variété n°. 3. porte des feuilles dont la plupart ſont plus longues que larges : la groſſe nervure les partage inégalement : leur dentelure fine & aiguë imite les dents d'une ſcie. Le fruit eſt petit, d'un goût relevé & excellent : ſon amande eſt douce, d'un goût d'aveline agréable : ſa maturité en eſpalier eſt un peu après la mi-Juillet.

Digitized by Google

La variété n°. 4. porte quelquefois des boutons au nombre de huit ſur un même ſupport : ſes feuilles ſont petites, rondes, terminées par une pointe aſſez large, toujours repliée en dehors. La dentelure & ſurdentelure eſt obtuſe & peu profonde : ſon fruit eſt petit & applati : ſa chair eſt d'un jaune très-foncé : ſon eau eſt d'un goût fort vineux & relevé : ſon amande eſt douce : & ſa maturité en eſpalier eſt à la mi-Juillet.

La variété n°. 5. porte quelquefois des boutons au nombre de huit, ſur un même ſupport, comme la précédente : les fleurs ſe teignent légérement de rouge ; pluſieurs ſont compoſées de ſix pétales. Les feuilles ſont petites, oblongues, dentelées très-finement & peu profondément ; elles s'élargiſſent beaucoup moins à leur épanouiſſement que celles des autres *abricotiers*, excepté celles de l'*abricotier* Angoumois : leur extrêmité ſe termine preſque régulièrement en pointe. Le fruit eſt petit, ſa peau eſt caſſante, quelquefois un peu amere. L'eau en eſt abondante, & d'un goût relevé : c'eſt un des meilleurs abricots. L'amande eſt amere. Sa maturité eſt vers la mi-Août.

L'*abricotier* à fruit violet paroît être une ſur-variété de l'*abricotier* Angoumois ou de celui de Portugal ; on ne le diſtingue que par ſon fruit : il eſt petit, ſa peau eſt d'un rouge tirant ſur le violet du côté du ſoleil. Sa chair eſt d'un jaune rouge ; ſon eau eſt ſucrée, peu abondante & peu relevée. Son amande eſt douce. Il mûrit dans le commencement d'Août.

L'*abricotier* de Nanci, que quelques-uns appellent *abricotier-pêche*, ſurpaſſe en grandeur l'*abricotier* commun. Les boutons ſont gros & courts, très-larges par la baſe, & ſouvent raſſemblés par grouppes de cinq ou ſix, peu diſtans les uns des autres. Les feuilles ſont grandes, larges, terminées par une pointe longue, étroite & penchée. Le fruit eſt beaucoup plus gros que celui de l'*abricotier* commun : l'eau en eſt abondante, & d'un goût relevé très-agréable, particulier à cet abricot, qui mérite la premiere place. Il forme un bel arbre en plein vent ; & ſes fruits, quoique moindres qu'en eſpalier, ſont cependant d'une groſſeur ſupérieure à celle de tous les autres *abricotiers* élevés en plein vent.

L'*abricotier* d'Alexandrie a ſes bourgeons jaunâtres, marqués de petites protubérances griſes : ſa feuille eſt petite & finement dentelée. Les pétales de la fleur ſont étroits : ſon fruit, qui n'eſt pas fort gros, eſt excellent. Comme il fleurit de très-bonne heure, il arrive ſouvent que l'embryon périt ; il demande donc une excellente expoſition.

La taille de l'*abricotier* ſuit les regles générales ; comme il reperce aiſément, un arbre mal taillé, négligé, vieux ou malade, peut ſe rétablir ſous une main adroite.

La plupart des obſervations que l'on trouve ici, ſont de M. Duhamel du Monceau, elles ſont conformes aux nôtres ; nous n'avons fait que les abréger, y en ajouter quelques-unes, & mettre un ordre différent dans les eſpeces : on peut conſulter ſon *Traité des arbres fruitiers*, & conſidérer les planches ſuperbes qui s'y trouvent. Nous recommandons auſſi le livre de l'abbé Royer Shabol, pour la taille.

Les *abricotiers* à haut vent feront un très-bel effet dans les boſquets du premier printemps ; leurs fruits enrichiront & embelliront les boſquets d'été. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

ABRIER, (*Jardinage.*) mettre une plante, une couche, *&c.* à l'abri du vent, de la gelée, ou de la trop grande ardeur du ſoleil. C'eſt peut-être mal-à-propos que quelques jardiniers ont retenu ce mot, au lieu d'*abriter*, dont on ſe ſert plus communément aujourd'hui, quoique l'étymologie ſoit pour eux : car certainement il vient du ſubſtantif *abri* (& non pas *abrit*) ; d'où il paroît qu'on devroit plutôt dire *abrier* & *abrié*, qu'*abriter* & *abrité*, quoique l'uſage actuel y ſoit contraire. Notre langue a beaucoup d'autres bizarreries ſemblables.

* ABRITE, ſ. & adj. des deux genres (*Hiſt. anc.*) nation des Indes ainſi appellée du fleuve *Abris*, ſur les bords duquel elle habitoit. On rapporte que les Abrites étoient ſi jaloux de leur liberté, qu'ils aimerent mieux abandonner leur patrie que de ſe ſoumettre à Alexandre. *

ABRITER, v. a. c'eſt porter à l'ombre une plante miſe dans un pot, dans une caiſſe, pour lui ôter le trop de ſoleil. On

peut encore *abriter* une planche entiere, en la couvrant d'une toile ou d'un paillaſſon, ce qui s'appelle proprement *couvrir*. *Voyez* COUVRIR. *(K)*

ABRIVER, mot ancien, encore en uſage parmi les gens de riviere; c'eſt aborder & ſe joindre au rivage. *(Z)*

§ ABROBANIA *ou* ABRUGBANIA, *(Géogr.)* contrée de la Tranſilvanie, avec titre de comté. Elle avoiſine le comté de Coloſvar, & elle eſt ſéparée de la Hongrie par une chaîne de montagnes dans leſquelles il y a des mines d'or. La ville capitale de ce comté porte le même nom; elle eſt ſituée ſur la riviere d'Aranias qui a ſon embouchure dans le Maroſch; & non ſur la riviere d'Ompay, comme le dit Daviti, & ceux qui l'ont copié. Elle eſt à douze ou treize lieues d'Albe-Julie. *Long.* 40. 22. *lat.* 46. 50.

ABROBI, *(Géogr.)* gros village d'Afrique en Guinée, ſur la Côte d'or, dans le pays de Jabs ou Yabah. Il eſt remarquable par ſa ſituation dans une baie: il eſt diviſé en deux parties, avec de grandes plaines par derriere, qui s'étendent juſqu'au pied de pluſieurs montagnes, & qui de la mer, font paroître la côte comme une double terre. Le pays eſt abondant en grains & en volaille, mais il fournit peu d'or qui ne ſoit altéré. La baie finit au cap d'*Aldea das terras*. *Long.* 15. *lat.* 5. *(C. A.)*

ABROGATION, ſubſ. f. action par laquelle on révoque ou annulle une loi. Il n'appartient qu'à celui qui a le pouvoir d'en faire, d'en abroger. *Voyez* ABOLITION, RÉVOCATION.

Abrogation differe de *dérogation*, en ce que la loi dérogeante ne donne atteinte qu'indirectement à la loi antérieure, & dans les points ſeulement où l'une & l'autre ſeroient incompatibles; au lieu que l'*abrogation* eſt une loi faite expreſſément pour en abolir une précédente. *Voyez* DÉROGATION. *(H)*

ABROHANI, *(Comm.) voyez* MALLE-MOLLE.

§ ABROLHOS *ou* BAXOS DE BABUCHA, *(Géogr.)* écueils très-dangereux, & fameux par un grand nombre de naufrages. Ils ſont dans l'océan méridional, près de l'iſle de ſainte-Marie d'Agoſta, à vingt lieues de la côte du Bréſil, & au ſud-eſt de Porto-Seguro. Il y en a encore pluſieurs de ce nom à trois degrés de l'Equateur. Ce mot ſignifie *ouvre l'œil, prends garde au danger*. *Long.* 345. *lat.* 20. *(C. A.)*

* ABROTANOIDES, ſ. m. eſpece de corail reſſemblant à l'aurone femelle, d'où il tire ſon nom. On le trouve, ſelon Cluſius qui en a donné le nom, ſur les rochers au fond de la mer.

ABROTONE *femelle*, ſ. f. plante plus connue ſous le nom de *ſantoline*. *Voyez* SANTOLINE.

ABROTONE *mâle*, ſubſ. m. plante plus connue ſous le nom d'*aurone*. *Voyez* AURONE. *(I)*

* ABROUSTURE, ſ. f. vieux mot qui ſignifioit autrefois le droit de faire brouter le bétail en certains lieux.

* ABROUTI, IE, adj. *terme de Foreſtier*, ſe dit des arbres dont les beſtiaux ont brouté les bourgeons. Un arbre *abrouti* par les chevres; une vigne *abroutie*; une forêt *abroutie*.

§ ABRUS, ſ. m. *(Hiſt. Nat. Botaniq.)* nom Egyptien d'une plante qui croît dans les bois de l'Afrique, ſous la zone torride, d'où elle a été tranſportée par les Negres en Amérique, & même dans quelques endroits de l'Inde, ſi l'on en croit Rumphe qui en a donné une bonne figure quoiqu'incomplette, à la planche 32 du cinquieme volume de ſon *Herbarium amboinicum*, ſous le nom de *abrus frutex*, page 57. Cette plante eſt des plus communes au pied des gommiers, dans les terres ſablonneuſes du Sénégal, où les Negres Oualofs l'appellent *bouti-giann*, c'eſt-à-dire, *yeux de ſerpent*, à cauſe de la reſſemblance qu'ont ſes graines avec les yeux de leurs ſerpens, dont l'iris eſt rouge de feu & la prunelle noire. Les François l'appellent *réglisſe ſauvage*, parce que ſa racine a une ſaveur ſucrée; ou *bois bedeau*, à cauſe de l'oppoſition des deux couleurs de ſa graine, le noir ou bleuâtre ſur le rouge. Le nom que les Chinois lui donnent de *tsjontso* ou *tsjontsjci*, & que les Allemands écrivent & prononcent comme *zongſi*, qui veut dire *prunelle d'œil*, exprime aſſez l'idée des Sénégalois. Les Chinois l'appellent encore *tsjendikithoe*, qui veut dire quelque choſe qui s'étend ou qui

ſe renfle, à cauſe de ſa propriété dont nous parlerons ci-après. Les habitans de Ternate l'appellent *ide ide malacca*, c'eſt-à-dire, *yeux d'étourneaux;* ceux d'Amboine, *aylalun;* ceux de Banda, *lale* ou *caju-lale*. *Zaga* eſt ſon nom Arabe, qui déſigne l'art de l'orfévrerie, parce que ſes graines ſervent aux orfevres, comme on le dira par la ſuite. Ce nom eſt métamorphoſé par les Malays en celui de *zoga*, & en celui de *ſaga* par les habitans de l'iſle Java. *Mangielin* eſt ſon nom Malabare. C'eſt le *phaſeolus alatus minor Americanus, glycyrrhizæ ſapore, ſiliquis orobi, ſeminibus nigris ſtylo coccineo notatis:* liquorice tree, *id eſt, glycyrrhiza arbor jamaicenſis, cujus ſemina* monkei berryes *Barbadenſibus nuncupantur*. Plukenet, *Almageſt. page 294. Phytographie, planche 214, figure 6*. Cet auteur n'en a deſſiné que les légumes. C'eſt le *ginge* de Camerarius: on en connoît trois eſpeces.

Premiere eſpece. ABRUS.

La premiere eſpece eſt celle que nous venons de nommer, & qui s'appelle proprement *abrus*. C'eſt une plante vivace, grimpante, haute de douze à quinze pieds, à tige plate de cinq à ſix lignes de diametre, comme compoſée de deux tiges unies, cendré rouſſe, à bois blanc, plein & dur, qui ſe partage en divers rameaux qui ſe ſubdiviſent de même, & s'entortillent autour des arbres qui leur ſervent d'appui. Ses feuilles ſont alternes, ailées ſimplement, compoſées de quinze à vingt paires de folioles ſans impaire, comparables à celles du tamarin, mais plus minces, plus liſſes, d'un verd plus jaune & plus gai que dans aucune autre plante, au moins dans leur jeuneſſe; car en vieilliſſant, elles paſſent à un verd plus mâle & plus foncé: leur figure eſt elliptique; leur longueur de cinq à ſix lignes ſur une largeur de deux à trois lignes environ: elles ſont accompagnées à leur origine de deux ſtipules ou ſoies qui tombent de bonne heure. On remarque dans ces feuilles un mouvement journalier qui ſuit le cours du ſoleil avec une régularité qui n'a pas d'exemple dans aucune autre des plantes où l'on a remarqué cette ſingularité, pas même dans la caſſe, le tamarin, l'acacia ou la ſenſitive, qui ſont des plus ſenſibles; car, dès que le ſoleil ſe leve, elles s'épanouiſſent, & préſentent un feuillage d'un verd gai & tendre: à midi elles ſe ferment, les unes plus, les autres moins, à proportion de ce qu'elles ſont plus ou moins expoſées à l'action du ſoleil; après le paſſage du ſoleil au méridien, elles ſe relevent inſenſiblement juſqu'à ſon coucher, où elles ſe replient de nouveau, ſe laiſſant pendre la pointe en bas, au contraire de la crête de paon, *criſta pavonis*, eſpece de caſſe qui les releve en haut, la pointe tournée vers le ciel. Les vieilles feuilles n'ont pas ce mouvement auſſi régulier, auſſi ſenſible que les jeunes; cette régularité eſt auſſi troublée par les pluies & par l'ombre.

De l'aiſſelle des feuilles ſort un péduncule auſſi long qu'elles, qui porte dans ſa moitié ſupérieure environ deux cents fleurs incarnates, ſans odeur, diſpoſées en épi, & raſſemblées au nombre de douze à quinze ſur chacun des quinze tubercules qui s'élevent ſur l'axe de cet épi. Chaque fleur porte ſur un péduncule très-court, & eſt compoſée d'un calice verd-rougeâtre, d'une ſeule piece en entonnoir, couronné de cinq dents inégales; d'une corolle à cinq pétales en papillons, menus, alongés; de dix étamines réunies toutes enſemble par leurs filets en une colonne cylindrique; & d'un ovaire cylindrique comprimé, cinq fois plus long que large, velouté, terminé par un ſtyle cylindrique une fois plus court que lui, & par un ſtigmate hémiſphérique. Cet ovaire devient en mûriſſant un légume court, verd-jaune, comprimé, long d'un pouce, une fois moins large, terminé à ſon extrêmité ſupérieure par le ſtyle qui eſt courbé en bas en crochet, de ſubſtance coriace épaiſſe, ridé & ſemé de poils blancs & courts, partagé intérieurement en cinq à ſix loges par autant de doubles membranes blanches, & qui s'ouvre du haut en bas d'un bout à l'autre en deux battans qui ſe roulent en ſpirale pendant la ſéchereſſe. Chacune de ces loges contient une graine ovoïde très-raccourcie & preſque ſphérique, longue de près de trois lignes & preſque d'un tiers plus courte, d'une très-grande dureté, liſſe, très-luiſante, de couleur écarlate, avec une tache noire orbiculaire autour de l'ombilic

qui eſt rond & petit, & par lequel elle étoit attachée au bord ſupérieur des battans du légume. La peau qui recouvre chaque graine eſt coriace, épaiſſe, & cache ſous elle une ſeconde peau membraneuſe mince qui enveloppe l'embryon, lequel eſt compoſé de deux cotylédons hémiſphériques, jaunâtres, appliqués l'un contre l'autre en forme de ſphere, au haut de laquelle eſt implantée une radicule cylindrique fort courte, & couchée horizontalement ſur le côté.

Sa racine eſt cylindrique, peu rameuſe, longue de deux à trois pieds, enfoncée perpendiculairement ſous terre, du diametre de ſix lignes, ligneuſe, blanche, dure, pleine, couverte d'une écorce épaiſſe, charnue, brune, qui ſe leve par lames membraneuſes.

Qualités. Les feuilles de l'*abrus*, ainſi que ſa racine mâchées, ont une ſaveur amere d'abord, qui enſuite tourne en douceur, & approche un peu de celle de la réglisſe.

Uſages. Ses feuilles paſſent pour être le ſpécifique des maux de gorge accompagnés ſoit d'enrouement, ſoit d'inflammation; pour cet effet, on en boit l'infuſion, faite en verſant deſſus de l'eau bouillante à la maniere du thé; mais ſa douceur donne des nauſées, des envies de vomir; & ſon uſage continué pendant pluſieurs jours, laiſſe ſur la langue une ſenſation d'amertume ſemblable à celle qui annonce que l'eſtomac eſt ſurchargé de bile. On s'en gargariſe auſſi la bouche pour guérir les aphtes. En Chine on l'applique pilée avec du ſel & du vinaigre ſur les parotides, lorſqu'elles ſont enflées. Proſper Alpin, *au chapitre 21* de ſon *Hiſtoire des Plantes de l'Égypte*, avance que les Egyptiens font cuire ſes graines, & les mangent comme nous mangeons les lentilles; mais cette aſſertion eſt d'autant plus douteuſe, qu'au ſénégal, où cette plante eſt des plus communes, & où il arrive ſouvent des famines ou des diſettes de grains farineux, les Negres en mépriſent l'uſage, ainſi qu'en Amérique & aux iſles Amboines où elle a été tranſportée depuis un ou deux ſiecles, parce qu'elle paſſe pour une nourriture trop venteuſe & même pernicieuſe.

Au reſte, ces graines ſont d'un grand uſage en Afrique & en Aſie chez les Orfevres. Ils les font macérer & renfler dans l'eau, puis ils les broyent en les humectant, juſqu'à ce qu'elles ſoient réduites en une pâte viſqueuſe qui renfle conſidérablement, & qu'ils mêlent avec le borax, pour en cémenter les ouvrages d'or auxquels ils veulent procurer une plus grande ſolidité. Au défaut des graines du vrai *condori*, qui ſont fort rares, & qui ſervent de poids dans les Indes, on ſe ſert de celles de l'*abrus*, au rapport de *Rumphe*: ſelon cet auteur, dix *condori* peſent un gros ou un écu d'or d'Hollande, appellé *ducat*, dont il faut dix pour peſer un taël; & il faut depuis vingt & un juſqu'à vingt-quatre grains de *zaga* ou *abrus*, pour balancer le poids d'un gros ou de dix *condori*: de ſorte qu'un condori peſe un peu plus du double d'un zaga.

Le dernier uſage que l'on fait des graines de l'*abrus* à cauſe de leur beauté, eſt de les employer dans les parures. Les Negres du Sénégal les percent & les enfilent pour les porter en colliers, en bracelets, en brodequins, en tour de ceinture; ou bien ils les enchâſſent en partie dans de la cire noircie, dont ils bouchent des cornets ou cornes de gazelles où ſont enfermés des gris-gris, & ſemblables amulettes qu'ils portent pendus au cou, aux coudes, ou à leurs côtés. Cet uſage eſt plus ordinaire aux Marabous ou docteurs de la loi, qui en ſont preſque couverts & appeſantis, ſur-tout lorſqu'ils partent pour la guerre ou pour quelque expédition où leur vie eſt en danger. Ces grains ainſi enchâſſés à demi, & rangés par compartimens, montrant, tantôt leur tache noire qui repréſente un œil de ſerpent, tantôt leur côté rouge, forment un très-joli effet.

Culture. Au Sénégal, où cette plante eſt extrêmement commune dans les brouſſailles, & ſur-tout dans les ſables au milieu des gommiers, on ne la cultive point; elle y fleurit en Novembre & en Décembre, & mûrit en Février: mais on la cultive dans nombre de pays pour en faire des tonnelles ou des berceaux, à cauſe de la beauté de ſa verdure, & de la couleur frappante de ſes graines qui reſtent long-

Digitized by Google

temps après l'ouverture de leurs légumes, & qui imitent l'éclat du feu ou de l'écarlate. C'eſt ainſi que Honorius Bellus nous apprend qu'on l'a tranſportée de l'Afrique dans l'iſle de Candie. Rumphe dit qu'on l'a apportée de Guinée aux iſles Amboines & au Bréſil où elle eſt aujourd'hui comme naturaliſée dans les campagnes ſur la côte maritime.

Lorſqu'on cueille les graines de l'*abrus* avant leur maturité, au lieu de prendre une belle couleur écarlate, elles deviennent noires comme quand elles ſont moiſies: cette remarque fournit un moyen de s'aſſurer de celles qui ſont bonnes à ſemer, ou que l'on peut eſpérer qui germeront. Elles ſont extrêmement lentes à lever, & reſtent quelquefois juſqu'à trois ans ſans ſe corrompre dans les terres qui ſechent promptement & qui ne retiennent pas l'eau, au lieu que dans les ſables humides, & dans les terres fortes & argilleuſes, elles levent au bout de quelques mois.

Seconde eſpece. KONNI.

Tous les botaniſtes qui n'ont pas voyagé dans la zone torride où croît l'*abrus*, ont révoqué en doute l'exactitude des obſervations de ceux qui ont décrit l'*abrus* de l'Afrique comme une eſpece différente de celui des Indes; c'eſt ainſi que M. Linné a cru pouvoir confondre ces deux eſpeces: mais on va voir que le jugement de ce célebre botaniſte eſt auſſi fautif en cette occaſion, qu'il l'eſt toutes les fois qu'il veut claſſer ou diſtinguer les genres & les eſpeces des plantes étrangeres.

La ſeconde eſpece dont il eſt queſtion ici, n'a encore été obſervée, que je ſache, que ſur la côte du Malabar où elle porte le nom de *konni*, ſous lequel elle a été figurée paſſablement & ſans détails à la planche 39 du huitieme volume de l'*Hortus Malabaricus*, *pag. 71*. Les Brames l'appellent *ratena-gundi*; les Portugais, *fruita contsji*; les Hollandois *ronde-weeg-bonen*. C'eſt le *phaſeolus alatus volubilis & major Indiæ orientalis*, *fructu coccineo hilo nigro notato* de Plukenet, *Almageſt*, *pag. 294*, qui en a donné une figure incomplette & fort petite dans la planche 214 de ſa *Phytographie au n°. 5*. M. Linné l'appelle, dans ſon Catalogue intitulé *Species plantarum*, *glycine*, *abrus*, *foliis pinnatis conjugatis*, *pinnis ovatis*, *oblongis*, *obtuſis*, *page 253*; & dans ſa derniere édition d'un autre Catalogue qui a pour titre *Syſtema naturæ*, il le déſigne ſous le nom d'*abrus precatorius*; *glycine foliis abrupto pinnatis*: *pinnis numeroſis obtuſis*, *page 472*.

Le *konni* croît autour de Cochin, & ſur toute la côte du Malabar où il fleurit en Août. Il differe principalement de la premiere eſpece en ce qu'il eſt preſqu'une fois plus grand. Ses feuilles ne portent pas plus de dix à douze paires de folioles qui ont communément huit à dix lignes de longueur. L'épi des fleurs n'a guere plus de vingt fleurs, & il eſt une fois plus court que le pédicule qui le porte; ces fleurs ſont d'un rouge violet ou purpurin; les gouſſes ont un pouce & demi à deux pouces de longueur ſur cinq à ſix lignes dans leur plus grande largeur: de ſorte qu'elles paroiſſent proportionnellement plus étroites que celles de la premiere eſpece. Elles rendent une petite odeur agréable, & ſont partagées en huit à onze cellules qui contiennent autant de graines ſphériques écarlates, dont la tache noire eſt plus petite & formée en demi-lune.

Si ces ſept caracteres de différences ne ſuffiſent pas pour diſtinguer cette eſpece de la précédente, il faudra dorénavant fuir la voie de comparaiſon, confondre les eſpeces avec les genres, ceux-ci avec les claſſes, & bouleverſer l'ordre naturel des choſes les plus connues & leurs noms, comme fait tous les jours M. Linné, plus ſenſiblement encore dans les plantes étrangeres que dans les plantes de l'Europe.

Uſages. Les feuilles du *konni* ſéchées au ſoleil & pulvériſées, ſe prennent intérieurement avec le ſucre pour adoucir & calmer les toux opiniâtres. L'infuſion de ſa racine à froid dans l'eau avec le cumin, ſe boit comme inciſif pour atténuer & corriger les humeurs épaiſſes qui obſtruent les inteſtins. On applique en topique ſes feuilles pilées avec l'acore, *acorus*, cuites dans l'huile ou réduites en pâte avec de l'eau, pour appaiſer les douleurs lancinantes cauſées par des humeurs âcres & ſalines. Ses graines

pilées

pilées avec ſa racine, & réduites en pâte avec le lait de coco, s'appliquent avec ſuccès ſur les hémorroïdes. Le ſuc exprimé de ſes feuilles réduit en conſiſtance de liniment, avec le poivre long, le gingembre, le lait de vache & l'huile de ſéſame, diſſipe les douleurs cauſées par le froid & l'épaiſſiſſement des humeurs, comme dans les rhumatiſmes.

Troiſieme eſpece. ANACOCK.

Les voyageurs nous ont donné fort peu de connoiſſances ſur cette eſpece qui croît particuliérement à Surinam où elle porte le nom d'*anacock*. Elle a reçu divers autres noms à Cayenne, tels que *aouarou*, *boco*, *parécoutai*, petit *panacoco*. Nous ſavons ſeulement que c'eſt une liane, c'eſt-à-dire, une plante grimpante, plus grande que les précédentes, à fleurs jaunes, & qui eſt d'un uſage familier dans la plupart des tiſanes. *(M. ADANSON.)*

§ ABRUZZE, *(Géogr.)* province du royaume de Naples. Elle a pour bornes le golfe de Veniſe à l'orient, la marche d'Ancone, l'Ombrie & la Campagne de Rome au nord & au couchant, & la terre de Labour avec Moliſe au midi. L'empereur Frederic II. voulant en faire au XIII. ſiecle un état ſéparé, lui donna pour capitale Sulmona. Mais Sulmona n'eſt maintenant la capitale que de l'*Abruzze* citérieure, Aquila l'eſt de l'ultérieure. Les autres villes principales de l'*Abruzze* ultérieure ſont Atri, Campli, Civitella, Celano, Civita-Sant-Angelo, patrie de Ganganelli, dernier Pape; Piſcina où eſt né le cardinal Mazarin; au ſud-eſt le lac Celano, autrefois Fucin, autour duquel habitoient les Marſes. Cette province eſt froide & montagneuſe, étant traverſée par l'Apennin. L'air y eſt ſain: on y recueille du bled, des fruits & du ſafran.

L'*Abruzze* citérieure a pour principales villes, outre Sulmona, ſa capitale & la patrie du poëte Ovide, Chieti ou Théate qui a donné ſon nom à la congrégation des Théatins fondée en 1524 par Gaëtan. Jean Caraffe, depuis Pape ſous le nom de Paul IV, en a été général; Lancigano, Ortona, port & évêché, Peſcara, place forte & marquiſat. Le mont Majelle, qui eſt dans cette province, eſt toujours couvert de neige qui enveloppe les paſſans, & les étouffe dans la plaine qui eſt de cinq milles, s'ils ont le malheur de s'y rencontrer durant le combat des vents.

On donne à l'*Abruzze* 30 lieues de longueur, & 20 de largeur. *Long. de 30, 40. à 32, 45. lat. de 41, 45. à 42, 52. (D. G.) (C.)*

ABSALOM, *(Hiſt. Sainte.)* troiſieme fils de David, naquit à Hébron, de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Geſſur. C'étoit le plus bel homme de tout Iſraël. L'Ecriture célebre beaucoup ſa chevelure, qu'il faiſoit couper une fois tous les ans, parce que ſon poids de deux cens ſicles l'incommodoit beaucoup. Informé de l'outrage qu'Amnon ſon frere avoit fait à leur ſœur Thamar *(Voyez* AMNON*)*, il en conçut un violent deſir de le laver dans le ſang du coupable: deux ans après il l'invita à un feſtin, au temps des tondailles, & l'y fit maſſacrer ſous ſes yeux. David en fut irrité, & ne lui pardonna ce fratricide que plus de cinq ans après. De retour à la cour de ſon pere, il profita de ſes bontés pour faire ſoulever le peuple contre lui, & le chaſſer de Jéruſalem. Joignant l'inceſte à la rebellion, il jouit publiquement de toutes les femmes de David, dans une tente dreſſée ſur la terraſſe du palais du roi. David leva une armée, & envoya Joab pour réprimer les emportemens forcenés de ce jeune ambitieux. *Abſalom* fut défait dans la forêt d'Ephraïm; & comme il fuyoit, ſes cheveux s'étant embarraſſés dans les branches d'un arbre, ſon cheval ſe déroba ſous lui, & le prince reſta ſuſpendu. Joab le voyant en cet état, ordonna à un ſoldat de le tuer, & ſur le refus du ſoldat, Joab le perça lui-même de trois dards, quoique David, par un excès de tendreſſe, eût expreſſément ordonné à tout le monde d'épargner la vie de cet enfant rebelle & dénaturé. Ainſi périt, vers l'an du monde 2980, un prince dont les graces de la figure ſervoient de maſque trompeur à une ame cruelle, ambitieuſe, & ſenſuelle juſqu'à l'emportement. David eut la foibleſſe de le regretter.

ABSALON, *(Hiſt. de Danemarck.)* miniſtre général & prélat, deſcendoit d'une des plus illuſtres maiſons du Danemarck. Il avoit été élevé à la cour du jeune Valde-

Digitized by Google

mar, qui depuis parvint au trône, & fut contraint de diſputer à Suénon III. & à Canut V. l'héritage de ſes peres. Il fut l'ami de ſon maître, partagea ſa bonne & ſa mauvaiſe fortune, l'aida de ſes conſeils, de ſes biens, de ſon ſang, adminiſtra ſes finances, commanda ſes armées, dirigea ſes démarches politiques. Il étoit préſent en 1157 à la fête exécrable où le perfide Suénon fit aſſaſſiner ſes deux rivaux. Dans l'horreur des ténebres, *Abſalon* chercha Valdemar pour ſe jeter au devant des coups dont il étoit menacé. Il reçut dans ſes bras la victime des fureurs de Suénon, l'emporta toute ſanglante; & lorſque la lumiere lui permit de voir le fardeau dont il s'étoit chargé, il reconnut Canut, le rival de Valdemar. Alors, dit Pontanus, une joie ſecrete ſe mêla à ſa douleur; il alla rejoindre Valdemar qui, après s'être long-temps défendu contre les aſſaſſins, s'étoit fait jour l'épée à la main, & avoit trouvé chez quelques Danois fideles un aſyle inacceſſible à la haine du tyran. Là il raſſembla quelques amis: cette troupe devint bientôt un parti; ce parti ſe groſſit, & forma en peu de temps une armée. *Abſalon* la commanda ſous Valdemar; elle courut de victoires en victoires, & Suénon périt comme il l'avoit mérité.

Valdemar reconnu ſans obſtacles, ſe livra au penchant de ſon amitié; il fit *Abſalon* évêque de Roſchild, puis archevêque de Lunden. Le prélat ne ſuſpendit ni ſes fonctions pacifiques, ni ſes travaux militaires. On ſait que dans ces temps barbares, les miniſtres d'un Dieu de paix marchoient à la tête des armées, échauffoient le carnage, & trempoient dans le ſang des hommes, des mains qu'ils levoient enſuite vers le ciel, pour lui rendre graces du ſuccès de leurs fureurs. Dans un ſiecle plus éclairé, & moins éloigné du nôtre, nous avons vu encore des cardinaux paroître dans les ſieges & dans les combats.

Valdemar fit partir *Abſalon* avec Magnus contre les Slaves qui commettoient d'horribles brigandages. Après avoir fait un déſert de leur contrée, les Danois ſongerent à rentrer dans leur patrie. *Abſalon*, toujours le premier quand on alloit à l'ennemi, étoit toujours le dernier dans la retraite. L'armée venoit de paſſer une riviere, mais le prélat étoit encore ſur l'autre bord avec l'arriere-garde. On apperçoit un parti de Slaves; il étoit aiſé au général de mettre la riviere entre les ennemis & lui; mais il étoit trop jaloux de la réputation des armes Danoiſes, pour diſparoître ſans coup férir. Suivi de quarante cavaliers d'élite, il court ſus aux Slaves, les met en déroute, & revient tranquillement joindre l'armée.

Auſſi profond dans l'art des négociations, que dans celui de la guerre, il ne prit jamais les armes, ſans avoir tenté les voies politiques. Les pirates qui infeſtoient les mers, furent les ſeuls avec qui il n'uſa point de cette modération: elle eût été dangereuſe. Il les attaqua dans le golfe d'Oréonde; ils n'oſerent accepter le combat, & s'enfuirent à force de rames & de voiles; mais *Abſalon* les pourſuivit, fut les atteindre, en maſſacra une partie ſur leurs vaiſſeaux, fit pendre le reſte ſur le rivage, pour effrayer par cet exemple ces ramas de fainéans avides qui troubloient le commerce des nations.

Après cette victoire, l'infatigable miniſtre paſſe en Zélande, & par des moyens doux & infaillibles étouffe une révolte prête à éclorre. Il apprend que le même eſprit de ſédition fermente dans la Scanie; il y court, & les mutins rentrent dans le devoir à ſon approche; les troubles ſe réveillent en Zélande, *Abſalon* y revient, & tout eſt pacifié.

Sur ces entrefaites Valdemar mourut en 1182. Ses ſujets le pleurerent, & l'on ſent quelle impreſſion profonde cette perte dut faire ſur le cœur de ſon ami. *Abſalon* conſerva à Canut VI. ce zele actif, ce déſintéreſſement héroïque qu'il avoit fait éclater ſous le regne précédent. Quelques troubles ayant appellé le roi en Jutland, Bogiſlas, duc de Poméranie, vint fondre ſur l'iſle de Rugen: *Abſalon*, ſans attendre l'ordre du roi, équipa une flotte, préſenta la bataille à Bogiſlas, prit, coula à fond, ou mit en fuite tous ſes vaiſſeaux, & le pourſuivit juſqu'au ſein de ſes états. Enfin il mourut en 1202, comblé de gloire, & emporta au tombeau les regrets de la nation & ceux du monarque.

La faveur conſtante dont il jouit ſous

Valdemar & Canut, ne fait pas moins l'éloge de ces deux princes, que celui d'*Abſalon*. C'eſt le ſeul miniſtre peut-être, qui, maître de tout faire, n'ait rien fait que de juſte. Les hiſtoriens Danois, eſclaves des préjugés de leur ſiecle, ne louent en lui que la magnificence avec laquelle il dota des égliſes & enrichit les moines. Mais ils nous ont tranſmis des faits qui fourniſſent à ſon éloge une matiere plus ample & plus belle. La politique, qui n'eſt pour tant de miniſtres que l'art de mentir avec adreſſe, n'étoit aux yeux d'*Abſalon* que celui de ſe taire à propos. Les ſecrets de l'état étoient pour lui un dépôt ſacré; mais il confioit les ſiens avec une candeur naturelle aux belles ames. Auſſi jaloux du bonheur de la nation, que des intérêts du ſouverain, il fut ſouvent médiateur entre ſon peuple & lui. Après avoir vaincu les Scaniens révoltés, il ſe jeta aux genoux de Canut pour obtenir leur grace. Protecteur des lettres encore dans leur enfance, il les auroit tirées de leur berceau, ſi les préjugés de ſon ſiecle ne ſe fuſſent oppoſés au ſoin qu'il prenoit d'éclairer les hommes. L'hiſtoire de Danemarck que Saxon a laiſſée, eſt un des bienfaits d'*Abſalon*, qui encouragea les efforts de ce ſavant. Il fonda même un monaſtere où, ſuivant ſon projet, des moines verſés dans les annales du nord devoient enrichir par un travail aſſidu le dépôt des archives du Danemarck: mais les moines s'engraiſſerent tranquillement à l'ombre de l'autel; &, ſoit ignorance, ſoit fainéantiſe, ne laiſſerent à la poſtérité que le ſouvenir de leurs débauches. (*M. DE SACY.*)

* ABSCISSE, ſ. f. eſt une partie quelconque du diametre ou de l'axe d'une courbe, compriſe entre le ſommet de la courbe ou un autre point fixe, & la rencontre de l'ordonnée. *Voyez* AXE, ORDONNÉE.

Telle eſt la ligne *A E* (*Plan. ſect. coniq. fig. 26.*) compriſe entre le ſommet *A* de la courbe *M A m*, & l'ordonnée *E M*, &c. On appelle les lignes *A F abſciſſes*, du Latin *abſcindere*, couper, parce qu'elles ſont des parties coupées de l'axe ou ſur l'axe; d'autres les appellent *ſagittæ*, c'eſt-à-dire *fleches*. *Voyez* FLECHE.

Dans la parabole l'*abſciſſe* eſt troiſieme proportionnelle au parametre & à l'ordonnée, & le parametre eſt troiſieme proportionnel à l'*abſciſſe* & à l'ordonnée. *Voyez* PARABOLE, *&c.*

Dans l'ellipſe le quarré de l'ordonnée eſt égal au rectangle du parametre par l'*abſciſſe*, dont on a ôté un autre rectangle de la même *abſciſſe* par une quatrieme proportionnelle à l'axe, au parametre, & à l'*abſciſſe*. *Voy.* ELLIPSE.

Dans l'hyperbole les quarrés des ordonnées ſont entr'eux, comme les rectangles de l'*abſciſſe* par une autre ligne compoſée de l'*abſciſſe* & de l'axe tranſverſe. *Voyez* HYPERBOLE.

Dans ces deux dernieres propoſitions ſur l'ellipſe & l'hyperbole, on ſuppoſe que l'origine des *abſciſſes*, c'eſt-à-dire le point *A*, duquel on commence à les compter, ſoit le ſommet de la courbe, ou ce qui revient au même, le point où elle eſt rencontrée par ſon axe. Car ſi on prenoit l'origine des *abſciſſes* au centre, comme cela ſe fait ſouvent, alors les deux théorêmes précédens n'auroient plus lieu. (*O*)

ABSECTOR, ſ. m. (*Hiſt. Nat. Minéralogie.*) nom employé dans quelques dictionnaires, pour déſigner une pierre précieuſe noire, dont l'eſpece n'eſt pas déterminée, ni caractériſée préciſément. (*M. ADANSON.*)

ABSENCE, ſ. f. *en Droit*, eſt l'éloignement de quelqu'un du lieu de ſon domicile. *Voyez* ABSENT & PRÉSENT.

L'*abſence* eſt préſumée en matiere de preſcription; & c'eſt à celui qui l'allegue pour exception à prouver la préſence.

Celui qui eſt abſent du royaume, avec l'intention de n'y plus retourner, eſt réputé étranger: mais il n'eſt pas réputé mort. Cependant ſes héritiers ne laiſſent pas par proviſion de partager ſes biens. Or on lui préſume l'intention de ne plus revenir, s'il s'eſt fait naturaliſer en pays étranger, & y a pris un établiſſement ſtable.

ABSENT, adj. *en Droit*, ſignifie en général quiconque eſt éloigné de ſon domicile.

ABSENT, *en matiere de preſcription*, ſe dit de celui qui eſt dans une autre province que celle où eſt le poſſeſſeur de ſon héritage. *Voyez* PRESCRIPTION & PRÉSENT.

Les *abſens* qui le ſont pour l'intérêt de l'état, ſont réputés préſens, *quoties de commodis eorum agitur.*

Lorſqu'il s'agit de faire le partage d'une ſucceſſion où un *abſent* a intérêt, il faut diſtinguer s'il y a une certitude probable qu'il ſoit vivant, ou ſi la probabilité au contraire eſt qu'il ſoit mort. Dans le premier cas, il n'y a qu'à le faire aſſigner à ſon dernier domicile, pour faire ordonner avec lui qu'il ſera procédé au partage. Dans l'autre cas, ſes co-héritiers partageront entr'eux la ſucceſſion, mais en donnant caution pour la part de l'*abſent*. Mais la mort ne ſe préſume pas ſans de fortes conjectures; & s'il reſte quelque probabilité qu'il puiſſe être vivant, on lui réſerve ſa part dans le partage, & on en laiſſe l'adminiſtration à ſon héritier préſomptif, lequel auſſi eſt obligé de donner caution. *(H)*

Lorſque M. Nicolas Bernoulli, neveu des célebres Jacques & Jean Bernoulli, ſoutint à Bâle en 1709 ſa theſe de docteur en Droit; comme il étoit grand Géometre, auſſi-bien que Juriſconſulte, il ne put s'empêcher de choiſir une matiere qui admît de la Géométrie. Il prit donc pour ſujet de ſa theſe, *de uſu artis conjectandi in Jure*, c'eſt-à-dire, *de l'application du calcul des probabilités aux matieres de Juriſprudence;* & le troiſieme chapitre de cette theſe traite du temps où *un abſent doit être réputé pour mort.* Selon lui, il doit être cenſé tel, lorſqu'il y a deux fois plus à parier qu'il eſt mort que vivant. Suppoſons donc un homme parti de ſon pays à l'âge de vingt ans; & voyons, ſuivant la théorie de M. Bernoulli, en quel temps il peut être cenſé mort.

Suivant les tables données par M. Deparcieux de l'Académie Royale des Sciences, de 814 perſonnes vivantes à l'âge de 20 ans, il n'en reſte à l'âge de 72 ans que 271, qui ſont à peu près le tiers de 814; donc il en eſt mort les deux tiers depuis 20 juſqu'à 72; c'eſt-à-dire, en 52 ans; donc au bout de 52 ans il y a deux fois plus à parier pour la mort que pour la vie d'un homme qui s'abſente & qui diſparoît à 20 ans. J'ai choiſi ici la table de M. Deparcieux, & je l'ai préférée à celle dont M. Bernoulli paroît s'être ſervi, me contentant d'y appliquer ſon raiſonnement: mais je crois notre calcul trop fort en cette occaſion à un certain égard, & trop foible à un autre; car 1°. d'un côté la table de M. Deparcieux a été faite ſur des rentiers de tontines, qui, comme il le remarque lui-même, vivent ordinairement plus que les autres, parce que l'on ne met ordinairement à la tontine que quand on eſt aſſez bien conſtitué pour ſe flatter d'une longue vie. Au contraire, il y a à parier qu'un homme qui eſt *abſent*, & qui depuis long-temps n'a donné de ſes nouvelles à ſa famille, eſt au moins dans le malheur ou dans l'indigence, qui joints à la fatigue des voyages, ne peuvent guere manquer d'abréger les jours. 2°. D'un autre côté je ne vois pas qu'il ſuffiſe pour qu'un homme ſoit ſenſé mort, qu'il y ait ſeulement deux contre un à parier qu'il l'eſt, ſur-tout dans le cas dont il s'agit. Car lorſqu'il eſt queſtion de diſpoſer des biens d'un homme, & de le dépouiller ſans autre motif que ſa longue abſence, la loi doit toujours ſuppoſer ſa mort certaine. Ce principe me paroît ſi évident & ſi juſte, que ſi la table de M. Deparcieux n'étoit pas faite ſur des gens qui vivent ordinairement plus long-temps que les autres, je croirois que l'*abſent* ne doit être cenſé mort que dans le temps où il ne reſte plus aucune des 814 perſonnes âgées de vingt ans, c'eſt-à-dire à 93 ans. Mais comme la table de M. Deparcieux ſeroit dans ce cas trop favorable aux *abſens*, on pourra ce me ſemble faire une compenſation, en prenant l'année où il ne reſte que le quart des 814 perſonnes, c'eſt-à-dire environ 75 ans. Cette queſtion ſeroit plus facile à décider ſi on avoit des tables de mortalité des voyageurs: mais ces tables nous manquent encore, parce qu'elles ſont très-difficiles, & peut-être impoſſibles dans l'exécution.

M. de Buffon a donné à la fin du troiſieme volume de ſon Hiſtoire naturelle, des tables de la durée de la vie plus exactes & plus commodes que celle de M. Deparcieux, pour réſoudre le problême dont il s'agit, parce qu'elles ont été faites pour tous les hommes ſans diſtinction, & non pour les rentiers ſeulement. Cependant ces tables ſeroient peut-être encore un peu trop favorables aux voyageurs, qui doivent généralement vivre moins que les autres hommes:

Digitized by Google

c'eſt pourquoi au lieu d'y prendre les $\frac{4}{7}$ comme nous avons fait dans les tables de M. Deparcieux, il ſeroit bon de ne prendre que les $\frac{1}{6}$, ou peut-être les $\frac{7}{8}$. Le calcul en eſt aiſé à faire; il nous ſuffit d'avoir indiqué la méthode. *(O)*

* D'ailleurs, la ſolution de ce problême ſuppoſe une autre théorie ſur la probabilité morale des événemens, que celle qu'on a ſuivie juſqu'à préſent. En attendant que nous expoſions à l'*article* PROBABILITÉ cette théorie nouvelle qui eſt de M. de Buffon, nous allons mettre le lecteur en état de ſe ſatisfaire lui-même ſur la queſtion préſente *des abſens réputés pour morts*, en lui indiquant les principes qu'il pourroit ſuivre. Il eſt conſtant que quand il s'agit de décider par une ſuppoſition du bien-être d'un homme qui n'a contre lui que ſon abſence, il faut avoir la plus grande certitude morale poſſible que la ſuppoſition eſt vraie. Mais comment avoir cette plus grande certitude morale poſſible? où prendre ce *maximum?* comment le déterminer? Voici comment M. de Buffon veut qu'on s'y prenne; & l'on ne peut douter que ſon idée ne ſoit très-ingénieuſe, & ne donne la ſolution d'un grand nombre de queſtions embarraſſantes, telles que celles du problême ſur la ſomme que doit parier à croix ou pile un joueur *A* contre un joueur *B* qui lui donneroit un écu, ſi lui *B* amenoit pile du premier coup; deux écus, ſi lui *B* amenoit encore pile au ſecond coup; quatre écus, ſi lui *B* amenoit encore pile au troiſieme, & ainſi de ſuite: car il eſt évident que la miſe de *A* doit être déterminée ſur la plus grande certitude morale poſſible que l'on puiſſe avoir que *B* ne paſſera pas un certain nombre de coups; ce qui fait rentrer la queſtion dans le fini, & lui donne des limites. Mais on aura dans le cas de l'*abſent* la plus grande certitude morale poſſible de ſa mort, ou d'un événement en général, par celui où un nombre d'hommes ſeroit aſſez grand pour qu'aucun ne craignît le plus grand malheur, qui devroit cependant arriver infailliblement à un d'entr'eux. Exemple: prenons dix mille hommes de même âge, de même ſanté, *&c.* parmi leſquels il en doit certainement mourir un aujourd'hui: ſi ce nombre n'eſt pas encore aſſez grand pour délivrer entiérement de la crainte de la mort chacun d'eux, prenons-en vingt. Dans cette derniere ſuppoſition, le cas où l'on auroit la plus grande certitude morale poſſible qu'un homme ſeroit mort, ce ſeroit celui où de ces vingt mille hommes vivans, quand il s'eſt abſenté, il n'en reſteroit plus qu'un.

Voilà la route qu'on doit ſuivre ici & dans toutes autres conjectures pareilles, où l'humanité ſemble exiger la ſuppoſition la plus favorable.

ABSIDE, ſubſ. f. *terme d'Aſtronomie; voyez* APSIDE.

ABSIMARE, *(Hiſt. des Empereurs.)* que l'on déſigne encore par le nom de Tibere III. fut élu empereur par ſon armée. Il profita du malheur de l'empereur Léonce, qui étoit tombé dans le mépris, parce qu'il avoit échoué dans ſon expédition contre les Arabes qui venoient d'établir leur domination dans l'Afrique. *Abſimare*, modéré dans la victoire, ne ſouilla point ſes mains dans le ſang de ſon rival dégradé; il lui fournit même les moyens de ſubſiſter honorablement. Il n'eut pas la même modération envers Philippicus, homme de haute naiſſance, qu'il rélégua dans la Cherſoneſe, parce qu'en dormant un aigle l'avoit protégé contre les ardeurs du ſoleil, en le couvrant de ſes ailes. Juſtinien le jeune, que Léonce, prédéceſſeur d'*Abſimare*, avoit fait deſcendre du trône, implora l'aſſiſtance du roi des Bulgares, qui le remit en poſſeſſion de l'empire. *Abſimare* fait priſonnier, fut chargé de chaînes, & expoſé aux plus grands outrages. Juſtinien, pour aſſouvir ſa vengeance, le fit conduire avec Léonce dans l'hyppodrome où l'on donnoit des jeux publics; & en préſence de la multitude aſſemblée, il leur mit le pied ſur la gorge juſqu'à ce que l'exécuteur leur eût tranché la tête. Pendant qu'il goûtoit ce plaiſir barbare, le peuple auſſi cruel que lui, chantoit: *ſuper aſpidem & baſiliſcum ambulaſti, & leonem draconemque conculcaſti.* Le Pape Alexandre fit eſſuyer dans la ſuite la même humiliation à l'empereur Frédéric. *(T—N.)*

ABSINTHE, ſ. f. herbe qui porte une fleur à fleurons. Cette fleur eſt petite, & compoſée de fleurons découpés, portés cha-

Digitized by Google

cun ſur un embryon de graine, & renfermés dans un calice écailleux : lorſque la fleur eſt paſſée, chaque embryon devient une ſemence qui n'a point d'aigrette. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

ABSINTHE *ou* ALUYNE : il y a quatre ſortes d'*abſinthe* : la romaine ou grande ; la petite appellée *pontique* ; l'*abſinthe* ou l'*aluyne de mer*, & celle des Alpes appellée *génepi*.

Cette plante ſe met en bordure à deux ou trois piés de diſtance, & ſe peut tondre. Elle donne de la graine difficile à vanner ; c'eſt pourquoi on la renouvelle tous les deux ans en ſevrant les vieux piés. *(K)*

* La grande *abſinthe* a donné dans l'analyſe chymique, n'étant pas encore fleurie, du flegme liquide, de l'odeur & du goût de la plante, ſans aucune marque d'acide, ni d'alkali : il étoit mêlé avec l'huile eſſentielle, enſuite une liqueur limpide, odorante, qui a donné des marques d'un acide foible & d'un alkali très-fort : enfin une liqueur purement alkaline & mêlée de ſel volatil, de ſel volatil urineux concret, & de l'huile, ſoit ſubtile, ſoit groſſiere.

La maſſe noire reſtée dans la cornue calcinée au feu de réverbere, on a tiré de ſes cendres, par la lixiviation, du ſel fixe purement alkali.

Les feuilles & les ſommités chargées de fleurs & de graines, ont donné un phlegme limpide, de l'odeur & du goût de la plante, avec des marques d'un peu d'acidité d'abord, puis d'un acide violent, enfin d'un acide & d'un alkali urineux avec beaucoup d'huile eſſentielle ; une liqueur rouſſeâtre empyréumateuſe, alkaline, & pleine de ſel urineux ; du ſel volatil concret ; de l'huile, ſoit eſſentielle & ſubtile, ſoit puante & groſſiere.

De la maſſe noire reſtée dans la cornue & calcinée au feu de réverbere, on a tiré des cendres qui ont donné, par la lixiviation, du ſel fixe purement alkali. La comparaiſon des élémens obtenus & de leur quantité, a démontré que les feuilles ont plus de parties ſubtiles & volatiles que les fleurs & les graines ; qu'elles ont beaucoup moins de ſel acide & d'huile que les ſommités ; d'où il s'enſuit que les feuilles contiennent un ſel ammoniac & beaucoup d'huile ſubtile, & que l'on rencontre dans les ſommités un ſel tartareux uni avec un ſel ammoniacal : mais il eſt vraiſemblable que ſon efficacité dépend principalement de ſon huile eſſentielle, amere & aromatique ; & que quoiqu'elle paroiſſe la même dans les feuilles & les ſommités, cependant elle eſt plus ſubtile, plus développée & plus volatile dans les feuilles, à cauſe de ſon union intime avec les ſels volatils.

On l'ordonne dans la jauniſſe, la cachexie, & les pâles couleurs : elle tue les vers, raffermit l'eſtomac ; mais elle eſt ennemie des nerfs comme la plupart des amers. On en tire pluſieurs compoſitions médicinales ; *voyez celles qui ſuivent*.

ABSINTHE *(vin d')* : Prenez des ſommités de deux *abſinthes* fleuries & récentes, mondées, hachées ou rompues, de chacune quatre livres ; de la cannelle concaſſée, trois gros : mettez le tout dans un barril de cent pintes ; rempliſſez le barril de moût récemment exprimé de raiſins blancs : placez le barril à la cave, laiſſez fermenter le vin ; & la fermentation finie, rempliſſez le tonneau de vin blanc ; bouchez le, & gardez le vin pour votre uſage.

Vin d'abſinthe qui peut ſe préparer en tout temps. Prenez feuilles de deux *abſinthes* ſéchées, de chacune ſix gros ; verſez deſſus vin blanc quatre livres ; faites les macérer à froid dans un matras pendant vingt-quatre heures ; paſſez la liqueur avec expreſſion, & filtrez ; vous aurez le vin d'*abſinthe* que vous garderez pour votre uſage. *(N)*

ABSOLU, adject. On appelle ainſi le Jeudi de la Semaine-Sainte, ou celui qui précede immédiatement la fête de Pâque, à cauſe de la cérémonie de l'abſoute qui ſe fait ce jour-là. *Voyez* ABSOUTE.

ABSOLU ; *nombre abſolu*, en *Algebre*, eſt la quantité ou le nombre connu qui fait un des termes d'une équation. *Voyez* EQUATION & RACINE.

Ainſi dans l'équation $xx + 16\,xx = 36$, le nombre abſolu eſt 36, qui égale x multiplié par lui-même, ajouté à 16 fois x.

C'eſt ce que Viete appelle *homogeneum comparationis*. *Voyez* HOMOGENE *de comparaiſon*. *(O)*

ABSOLUE. Equation abſolue, *en Aſtro-*

nomie, eſt la ſomme des équations optique & excentrique : on appelle *équation optique*, l'inégalité apparente du mouvement d'une planete, qui vient de ce qu'elle n'eſt pas toujours à la même diſtance de la terre, & qui ſubſiſteroit quand même le mouvement de la planete ſeroit uniforme ; & on appel e *équation excentrique* l'inégalité réelle du mouvement d'une planete qui vient de ce que ſon mouvement n'eſt pas uniforme. Pour éclaircir cela par un exemple, ſuppoſons que le ſoleil ſe meuve ou paroiſſe ſe mouvoir ſur la circonférence d'un cercle dont la terre occupe le centre, il eſt certain que ſi le ſoleil ſe meut uniformément dans ce cercle, il paroît ſe mouvoir uniformément étant vu de la terre ; & il n'y aura en ce cas ni équation optique, ni équation excentrique : mais ſi la terre n'occupe pas le centre du cercle, alors quand même le mouvement du ſoleil ſeroit réellement uniforme, il ne paroît pas tel, étant vu de la terre. *V.* INÉGALITE OPTIQUE ; & en ce cas, il y auroit une équation optique ſans équation excentrique. Changeons maintenant l'orbite circulaire du ſoleil en une orbite elliptique dont la terre occupe le foyer : on ſait que le ſoleil ne paroît pas ſe mouvoir uniformément dans cette ellipſe : ainſi ſon mouvement eſt pour lors ſujet à deux équations, l'équation optique, & l'équation excentrique. *Voyez* ÉQUATION. *(O)*

ABSOLU, UE, *(Gramm.)* adject. du mot latin *abſolutus*, détaché, ſéparé entiérement, complet, entier, indépendant ; ce mot renferme une idée d'affranchiſſement de toute gêne, d'indépendance, d'abſence de toute liaiſon, de tout rapport avec d'autres êtres.

ABSOLU, *en Métaphyſique*, eſt oppoſé à conditionnel ou hypothétique, & il marque ce qui eſt tel uniquement par une ſuite de l'eſſence de la choſe, ſans dépendre d'aucune ſuppoſition étrangere à l'eſſence de cette choſe ; au lieu que l'*hypothétique* n'eſt ce qu'il eſt que par l'effet d'une condition ou ſuppoſition de l'exiſtence de laquelle dépend la ſienne.

Il faut remarquer ici que ce mot n'eſt jamais dans ce ſens l'attribut d'une ſubſtance, mais l'épithete de ſes attributs. On demande s'il y a une éternité, une infinité, une perfection, une poſſibilité, une impoſſibilité *abſolue*. *Voyez* chacun de ces mots.

L'exiſtence d'un être éternel eſt d'une néceſſité *abſolue* ; car, indépendamment de toute ſuppoſition, Dieu exiſte & ne peut pas ne pas exiſter. Il eſt d'une néceſſité *abſolue* qu'un triangle rectiligne ſoit une figure de trois côtés & de trois angles, & que ces trois angles ſoient égaux à deux droits : cela naît de l'eſſence même du triangle. La néceſſité hypothétique dépend de l'exiſtence de la condition ſuppoſée ; ainſi, l'exiſtence d'un triangle rectiligne, quoique néceſſaire puiſqu'il exiſte, n'eſt pourtant que d'une néceſſité hypothétique, puiſqu'elle a dépendu d'un être qui l'a tracé.

On dit auſſi *en Théologie*, un décret *abſolu*, une volonté *abſolue*, pour déſigner un décret & une volonté qui n'ont rien de conditionnel, ni d'hypothétique.

ABSOLU, *en Logique*, eſt l'oppoſé de relatif ; il devient alors l'épithete ſoit des idées, ſoit des termes. Il y a des idées *abſolues* & des idées relatives, des termes *abſolus* & des termes relatifs.

L'idée *abſolue* eſt celle qui n'a pas beſoin d'une autre idée à laquelle on la rapporte, pour être entiérement compriſe, & qui n'en réveille néceſſairement point d'autre par ſa préſence dans l'eſprit. L'idée de pierre, de tête, ou de tel autre individu, de telle couleur, de telle figure, de telle ſubſtance, de tel mode, de tel objet, quelque compoſé qu'il ſoit, tant que je ne les conſidere chacun que comme un être iſolé, déterminé en lui-même, ſans le rapporter à aucun autre objet, eſt une idée *abſolue* ; en un mot, tout ce qui exiſte, tout ce qui peut exiſter, ou être conſidéré comme une ſeule choſe, eſt un être poſitif, l'objet d'une idée *abſolue* ; car quoique les parties dont ces êtres ſont compoſés, ou les idées ſimples réunies dans l'idée totale d'un objet, ſoient relatives les unes avec les autres, le tout pris enſemble eſt conſidéré comme une ſeule choſe poſitive, dont l'idée eſt *abſolue*, puiſqu'elle n'en réveille néceſſairement point d'autre par ſa préſence dans l'eſprit, & n'a pas beſoin d'une autre idée pour être entiérement compriſe.

L'idée relative, au contraire, ſuppoſe néceſſairement une autre idée, ſans laquelle on ne la ſaiſiroit pas entiérement, & la préſence de l'une réveille néceſſairement l'autre; ainſi l'idée d'un triangle eſt une idée *abſolue*. Mais celle de l'égalité de ſes trois angles à deux angles droits, ne peut être ſaiſie ſans l'idée des trois angles du triangle, & l'idée de deux angles droits, elle eſt donc relative. Tite, conſidéré ſimplement comme individu, eſt l'objet poſitif d'une idée *abſolue*; mais ſi je le conſidere comme pere, mari, frere, maître, docteur, roi, grand, petit, prochain, éloigné, &c. je me forme autant d'idées relatives qui réveillent néceſſairement chez moi par leur préſence celles de fils, de femme, de frere, ou de ſœur, de domeſtique, de diſciple, de ſujet, de quelque choſe de plus petit ou de plus grand que lui, d'objet dont il eſt près ou loin.

Il y a cette différence entre l'idée *abſolue* & l'idée relative, outre la différence eſſentielle que nous venons de décrire, qu'il n'eſt point d'idée qu'on ne puiſſe rendre relative à une autre, en les mettant en rapport; au lieu qu'il eſt des idées relatives que l'on ne ſauroit rendre *abſolues*, telles ſont celles de *grandeur*, de *quantité*, de *partie*, de *cauſe*, de *pere*, &c.

Les termes *abſolus* ſont ceux qui expriment des idées *abſolues*, tels ſont ceux-ci: *ſubſtance*, *mode*, *homme*, *cheval*, *noir*, *gai*, *penſif*, *ſincere*, &c. les termes relatifs expriment des idées relatives, tels que *créateur*, *pere*, *époux*, *ſujet*, *partie*, *grand*, *petit*, *heureux*, *foible*.

Un terme *abſolu* devient relatif en y ajoutant quelque mot qui indique une comparaiſon, comme: *plus* noir, *plus* gai, *moins* ſincere, *également* penſif, &c. Il eſt des mots qui paroiſſent *abſolus* & qui ne le ſont pas, parce qu'ils ſuppoſent tacitement une relation, tels ſont: *voleur*, *concubine*, *imparfait*, *vieux*; le *voleur* n'eſt pas tel ſans une choſe *volée*; la *concubine*, ſans un *homme* avec qui elle vit; un être *imparfait*, relativement à *une fin*; un être *vieux*, relativement à un *plus jeune*, &c. *(G. M.)*

ABSOLUMENT, adv. Un mot eſt dit *abſolument*, lorſqu'il n'a aucun rapport grammatical avec les autres mots de la propoſition dont il eſt un inciſe. *Voyez* ABLATIF. *(F)*

ABSOLUMENT, terme que les Théologiens ſcholaſtiques emploient par oppoſition à ce qui ſe fait par voie déclarative: ainſi les Catholiques ſoutiennent que le prêtre a le pouvoir de remettre les péchés *abſolument*. Les Proteſtans au contraire prétendent qu'il ne les remet que par voie déclarative & miniſtérielle. *Voyez* ABSOLUTION.

Abſolument ſe dit encore, *en Théologie*, par oppoſition à ce qui eſt conditionnel: ainſi les Scholaſtiques ont diſtingué en Dieu deux ſortes de volontés, l'une efficace & *abſolue*, l'autre inefficace & conditionnelle. *Voyez* VOLONTÉ. *(G)*

ABSOLUMENT, *en Géométrie*, ce mot ſignifie préciſément la même choſe que les expreſſions *tout-à-fait*, *entiérement*: ainſi nous diſons qu'une figure eſt *abſolument* ronde, par oppoſition à celle qui ne l'eſt qu'en partie, comme un ſphéroïde, une cycloïde, &c. *(E)*

* ABSOLUTION, *pardon*, *rémiſſion*, ſynonymes. Le *pardon* eſt en conſéquence de l'offenſe, & regarde principalement la perſonne qui l'a faite. Il dépend de celle qui eſt offenſée, & il produit la réconciliation, quand il eſt ſincérement accordé & ſincérement demandé.

La *rémiſſion* eſt en conſéquence du crime, & a un rapport particulier à la peine dont il mérite d'être puni. Elle eſt accordée par le prince ou par le Magiſtrat, & elle arrête l'exécution de la juſtice.

L'*abſolution* eſt en conſéquence de la faute ou du péché, & concerne proprement l'état du coupable. Elle eſt prononcée par le juge civil, ou par le miniſtre eccléſiaſtique, & elle rétablit l'accuſé ou le pénitent dans les droits de l'innocence.

ABSOLUTION, *terme de Droit*, eſt un jugement par lequel un accuſé eſt déclaré innocent, & comme tel préſervé de la peine que les loix infligent pour le crime ou délit dont il étoit accuſé.

Chez les Romains la maniere ordinaire de prononcer le jugement étoit telle: la cauſe étant plaidée de part & d'autre, l'huiſſier

l'huiſſier crioit : *dixerunt*, comme s'il eût dit, *les parties ont dit ce qu'elles avoient à dire :* alors on donnoit à chacun des juges trois petites boules, dont l'une étoit marquée de la lettre A, pour l'*abſolution ;* une autre de la lettre C, pour la *condamnation ;* & la troiſieme, des lettres NL, *non liquet*, la choſe n'eſt pas claire, pour requérir le délai de la ſentence. Selon que le plus grand nombre des ſuffrages tomboit ſur l'une ou ſur l'autre de ces marques, l'accuſé étoit abſous ou condamné, *&c.* s'il étoit abſous, le préteur le renvoyoit, en diſant *videtur non feciſſe ;* & s'il n'étoit pas abſous, le préteur diſoit *jure videtur feciſſe.*

S'il y avoit autant de voix pour l'abſoudre que pour le condamner, il étoit abſous. On ſuppoſe que cette procédure eſt fondée ſur la loi naturelle. Tel eſt le ſentiment de Faber ſur la 125e loi, *de div. reg. jur.* de Cicéron, *pro Cluentio ;* de Quintilien, *declam.* 264. de Strabon, *lib. IX.* &c.

Dans Athenes la choſe ſe pratiquoit autrement : les cauſes en matiere criminelle, étoient portées devant le tribunal des héliaſtes, juges ainſi nommés d'Ἥλιος, *le ſoleil ;* parce qu'ils tenoient leurs aſſemblées dans un lieu découvert. Ils s'aſſembloient ſur la convocation des theſmothetes au nombre de mille, & quelquefois de quinze cents, & donnoient leur ſuffrage de la maniere ſuivante. Il y avoit une ſorte de vaiſſeau ſur lequel étoit un tiſſu d'oſier, & pardeſſus deux urnes, l'une de cuivre & l'autre de bois : au couvercle de ces urnes étoit une fente garnie d'un quarré long, qui large par le haut, ſe rétreciſſoit par le bas, comme nous le voyons à quelques troncs anciens dans les Egliſes : l'une de bois nommée κυρος, étoit celle où les juges jetoient les ſuffrages de la condamnation de l'accuſé ; celle de cuivre, nommée αφεσις, recevoit les ſuffrages portés par l'*abſolution.* Avant le jugement on diſtribuoit à chacun de ces magiſtrats deux pieces de cuivre, l'une pleine & l'autre percée : la premiere pour abſoudre, l'autre pour condamner ; & l'on décidoit à la pluralité des pieces qui ſe trouvoient dans l'une ou l'autre des urnes.

ABSOLUTION, *dans le Droit Canon*, eſt un acte juridique par lequel le prêtre, comme juge, & en vertu du pouvoir qui lui eſt donné par Jeſus-Chriſt, remet les péchés à ceux qui, après la confeſſion, paroiſſent avoir les diſpoſitions requiſes.

Les Catholiques Romains regardent l'*abſolution* comme une partie du ſacrement de Pénitence : le concile de Trente, *ſeſſ. XIV. cap. iij.* & celui de Florence, dans le décret *ad Armenos*, fait conſiſter la principale partie eſſentielle ou la forme de ce ſacrement, dans ces paroles de l'*abſolution :* je vous abſous de vos péchés ; *ego te abſolvo à peccatis tuis.*

La formule d'*abſolution* eſt abſolue dans l'Egliſe Romaine, & déprécatoire dans l'Egliſe Greque, & cette derniere forme a été en uſage dans l'Egliſe d'Occident juſqu'au xiij ſiecle. Arcudius prétend à la vérité que chez les Grecs elle eſt abſolue, & qu'elle conſiſte dans ces paroles, *mea mediocritas habet te venia donatum :* mais les exemples qu'il produit, ou ne ſont pas des formules d'*abſolution*, ou ſont ſeulement des formules d'*abſolution* de l'excommunication, & non pas de l'*abſolution* ſacramentale.

Les Proteſtants prétendent qu'elle eſt déclaratoire & qu'elle n'influe en rien dans la rémiſſion des péchés : d'où ils concluent que le prêtre en donnant l'*abſolution*, ne fait autre choſe que déclarer au pénitent que Dieu lui a remis les péchés, & non pas les lui remettre lui-même, en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Jeſus-Chriſt. Mais cette doctrine eſt contraire à celle de Jeſus-Chriſt, qui dit en St. Jean, ch. xx. verſ. 23. *Ceux dont vous aurez remis les péchés, leurs péchés leur ſeront remis.* Auſſi le Concile de Trente, *ſeſſ. XIV. can. iv.* l'a t-il condamnée comme hérétique.

Abſolution ſignifie aſſez ſouvent une ſentence qui délie & releve une perſonne de l'excommunication qu'elle avoit encourue. *Voyez* EXCOMMUNICATION.

L'*abſolution* dans ce ſens, eſt également en uſage dans l'Egliſe Catholique & chez les Proteſtans. Dans l'Egliſe réformée d'Ecoſſe, ſi l'excommunié fait paroître des ſignes réels d'un pieux repentir, & ſi en ſe préſentant au *presbytere*, (c'eſt-à-dire, à l'aſſemblée des anciens) on lui accorde un billet d'aſſurance pour ſon *abſolution*, il eſt alors préſenté à l'aſſemblée pour con-

feſſer ſon péché. Il manifeſte ſon repentir autant de fois que le presbytere le juge convenable ; & quand l'aſſemblée eſt ſatisfaite de ſa pénitence, le miniſtre adreſſe ſa priere à Jeſus-Chriſt, le conjurant d'agréer cet homme, de pardonner ſa déſobéiſſance, *&c.* lui qui a inſtitué la loi de l'excommunication, (c'eſt-à-dire de lier & délier les péchés des hommes ſur la terre) avec promeſſe de ratifier les ſentences qui ſont juſtes. Cela fait, il prononce ſon *abſolution*, par laquelle ſa premiere ſentence eſt abolie, & le pécheur reçu de nouveau à la communion. *(G)*

ABSOLUTION, *en Droit Canonique*, ſe prend encore dans un ſens différent, & ſignifie la levée des cenſures. L'*abſolution* accordée à l'effet de relever quelqu'un de l'excommunication eſt de deux ſortes, l'une abſolue & ſans réſerve, l'autre reſtreinte & ſous réſerve : celle-ci eſt encore de deux ſortes ; l'une qu'on appelle *ad effectum*, ou ſimplement *abſolution des cenſures*, l'autre appellée *ad cautelam*.

La premiere, c'eſt-à-dire, l'*abſolution ad effectum*, eſt de ſtyle dans les ſignatures de la Cour de Rome dont elle fait la clôture, & a l'effet de rendre l'impétrant capable de jouir de la conceſſion apoſtolique, l'excommunication tenant toujours quant à ſes autres effets.

L'*abſolution ad cautelam* eſt une eſpece d'*abſolution* proviſoire qu'accorde à l'appellant d'une ſentence d'excommunication, le juge devant qui l'appel eſt porté, à l'effet de le rendre capable d'eſter en jugement pour pourſuivre ſon appel ; ce qu'il ne pouvoit pas faire étant ſous l'anathême de l'excommunication qui l'a ſéparé de l'Egliſe : elle ne s'accorde à l'appellant qu'après qu'il a promis avec ſerment, qu'il exécutera le jugement qui interviendra ſur l'appel.

L'*abſolution à fœvis*, *en terme de Chancellerie Romaine*, eſt la levée d'une irrégularité ou ſuſpenſe encourue par un eccléſiaſtique, pour avoir aſſiſté à un jugement, ou une exécution de mort ou de mutilation. *(H)*

On donne encore le nom d'*abſolution* à une priere qu'on fait à la fin de chaque nocturne & des heures canoniales : on le donne auſſi aux prieres pour les morts. *(G)*

ABSOLUTOIRE, adj. *terme de Droit*, ſe dit d'un jugement qui prononce l'abſolution d'un accuſé. *Voyez* ABSOLUTION. *(H)*

* ABSORBANT, adj. Il y a des vaiſſeaux *abſorbans* par-tout où il y a des arteres exhalantes. C'eſt par les pores *abſorbans* de l'épiderme que paſſent l'eau des bains, le mercure ; & rien n'eſt plus certain en Anatomie, que les arteres exhalantes & les veines *abſorbantes*. *Les vaiſſeaux lactées abſorbent le chyle*, &c.

Il ne ſeroit pas inutile de rechercher le méchaniſme par lequel ſe fait l'abſorption. Eſt-ce par abſorption, ou par application ou adhéſion des parties, que ſe communiquent certaines maladies, comme la gale, les dartres, *&c.*

ABSORBANS, remedes dont la vertu principale eſt de ſe charger des humeurs ſurabondantes contenues dans l'eſtomac, ou même dans les inteſtins, lorſqu'ils y parviennent, mêlés avec le chyle : les *abſorbans* peuvent s'appliquer auſſi extérieurement quand il eſt queſtion de deſſécher une plaie ou un ulcere.

On met au nombre des *abſorbans* les coquillages pilés, les os deſſéchés & brûlés, les craies, les terres, & autres médicamens de cette eſpece.

Les *abſorbans* ſont principalement indiqués, lorſque les humeurs ſurabondantes ſont d'une nature acide : rien en effet n'eſt plus capable d'émouſſer les pointes des acides, & d'en diminuer la mauvaiſe qualité, qu'un mêlange avec une matiere qui s'en charge, & qui étant pour l'ordinaire des alkalis fixes, en fait des ſels neutres.

La précaution que l'on doit prendre avant & pendant l'uſage des *abſorbans*, & après qu'on les a ceſſés, eſt de les joindre aux délayans aqueux, & de ſe purger légérement ; alors on prévient tous les inconvéniens dont ils pourroient être ſuivis. *(N)*

* ABSORBER, ENGLOUTIR, ſynonymes. *Abſorber* exprime une action générale à la vérité, mais ſucceſſive, qui en ne commençant que ſur une partie du ſujet, continue enſuite & s'étend ſur le tout. Mais *engloutir* marque une action dont l'effet général eſt rapide, & ſaiſit tout à la fois, ſans le détailler par parties.

Digitized by Google

Le premier a un rapport particulier à la conſommation & à la deſtruction ; le ſecond dit proprement quelque choſe qui enveloppe, emporte, & fait diſparoître tout d'un coup : ainſi le feu *abſorbe*, pour ainſi dire, mais l'eau *engloutit*.

C'eſt ſelon cette même analogie qu'on dit dans un ſens figuré, être *abſorbé* en Dieu, ou dans la contemplation de quelque objet, lorſqu'on s'y livre dans toute l'étendue de ſa penſée, ſans ſe permettre la moindre diſtraction. Je ne crois pas qu'*engloutir* ſoit d'uſage au figuré.

ABSORBER, v. act. ſe dit quand la branche gourmande d'un arbre fruitier emporte toute la nourriture néceſſaire aux autres parties de ce végétal. *(K)*

ABSORPTION, ſ. f. *dans l'Économie animale*, eſt une action dans laquelle les orifices ouverts des vaiſſeaux pompent les liqueurs qui ſe trouvent dans les cavités du corps. *Eſſ. de la Société d'Édimbourg.*

Les extrêmités de la veine ombilicale pompent les liqueurs par voie d'*abſorption*, de même que les vaiſſeaux lactées pompent le chyle des inteſtins.

Ce mot vient du latin *abſorbere*, abſorber. *(L)*

§ ABSORPTION *ou* RÉSORPTION, ſ. f. *(Phyſiologie, Économie animale.)* Nous entendons par ce terme la rentrée dans la maſſe générale des humeurs, d'un liquide quelconque extravaſé dans une cavité, ou répandu dans l'athmoſphere.

Il eſt aſſez étonnant que, ſans injection & ſans expériences, Hippocrate, ou du moins un auteur très-ancien, dont les ouvrages ont été attribués au médecin de Cos, ait pu connoître cette partie du mouvement des humeurs, & qu'il en ait apperçu l'univerſalité.

En effet le corps animal a par-tout, & ſans exception, des vaiſſeaux inviſibles, occupés à attirer l'humeur épanchée, & à la rendre au ſang. Suivons le détail de ces chemins imperceptibles.

Les grandes cavités du bas-ventre, de la poitrine, du péricarde, ſont perpétuellement humectées d'une humeur fine, mais onctueuſe, de l'eſpece lymphatique, & qui généralement ſe fige par la chaleur, & mieux encore par les eſprits acides ou vineux rectifiés. Cette humeur doit rentrer dans le ſang ; ſi elle n'y rentroit pas, elle augmenteroit continuellement de volume, & l'hydropiſie ſeroit inévitable.

Elle rentre avec la même vîteſſe avec laquelle elle eſt ſortie du ſang. On a injecté dans les grandes cavités, de l'eau ; on a fermé la bleſſure ; en peu d'heures cette eau étoit diſparue. Ces expériences ont été vérifiées & multipliées.

Les ventricules du cerveau, la cavité compriſe entre le teſticule & ſa tunique vaginale, les chambres de l'œil, la cavité du nez & celle de la bouche, les cavités articulaires contiennent une humeur variée ſelon les exigences du corps animal ; la *réſorption* y regne comme dans les grandes cavités ; & cette *réſorption* détruite, l'hydropiſie particuliere ſe forme, dans chaque cavité, par l'accumulation des humeurs qui ne ſont pas repompées.

Le tiſſu cellulaire eſt plus conſidérable que toutes ces cavités ; il s'étend dans toutes les parties du corps animal : il eſt rempli par-tout, ou de cette même humeur lymphatique, ou de graiſſe. Toutes ces liqueurs ſe repompent & rentrent dans le ſang. On voit des hommes & des animaux s'amaigrir, & perdre une partie de leur poids, par la violence de l'exercice, par les fievres, la petite-vérole, les effets du mercure ; le meilleur embonpoint diſparoît dans la phthiſie, & ne laiſſe après lui qu'un ſquelette. Le ſang épanché dans la celluloſité, ſe diſſout & ſe *réſorbe* ; ſouvent même la matiere des abcès ſe perd, ſans que la peau ait été ouverte. L'hydropiſie anaſarque ſe guérit, les membres infiltrés d'une lymphe épanchée, reprennent leur état naturel, & les jambes redeviennent ſeches, la moëlle même des os rentre dans le ſang, & s'épuiſe dans les bœufs fatigués par une longue marche.

Il y a plus ; toutes les membranes *réſorbent* par leurs deux ſurfaces. On a ſeringué de l'eau entre la dure-mere & le crâne d'un animal en vie ; on a fait la même choſe entre la dure-mere & celle qu'on continue à nommer *pie* ; on a mis l'appareil néceſſaire, & cette eau a diſparu.

Le poumon eſt cellulaire ; il eſt ſujet à

une puiſſante *réſorption*. Les vapeurs empoiſonnées, priſes par le poumon, affectent les nerfs, & produiſent les ſymptomes les plus funeſtes. Les maladies contagieuſes ſe communiquent par la reſpiration : les animaux à cornes contractent la pulmonie, en attirant l'odeur de ce qui ſort des animaux malades. L'odeur reſpirée de la térébenthine paſſe dans l'urine. La vapeur empeſtée d'une multitude d'hommes renfermés dans une chambre peu aérée, produit les fievres les plus meurtrieres.

La peau *réſorbe* évidemment le mercure dont on la frotte : elle pompe l'eau des bains, & le poids du corps humain en prend de l'accroiſſement, malgré la ſueur qui diſſipe ſes humeurs : on a cru même s'appercevoir que le nitre, que les parties les plus fines du kinkina, diſſoutes dans l'eau d'un bain, rentroient dans le ſang. L'humidité d'un air chargé de vapeurs, s'imbibe par la ſurface du corps animal & en augmente le poids. Nous avons vu l'arſenic, appliqué à la peau d'un animal, produire l'inflammation de l'eſtomac, effet ordinaire de ce poiſon. Les cantharides, appliquées à la peau, enflamment l'uretre.

La *réſorption* a lieu dans tous les organes creux du corps humain, dans l'eſtomac, dans les inteſtins, dans la véſicule du fiel, la veſſie urinaire.

La bile & l'urine retenues s'épaiſſiſſent, & deviennent d'une âcreté extrême, parce que les parties aqueuſes ont été repompées. L'eau & le chyle s'*abſorbent* dans les inteſtins. L'odeur du muſc, de l'ail & de l'eſprit de vin rentre dans les vaiſſeaux : l'humeur des ventricules du cerveau a été trouvée imprégnée de ces odeurs.

Cette énumération fait voir que toutes les humeurs un peu atténuées, rentrent dans le ſang par les vaiſſeaux de l'*abſorption* ; le ſang même, mais réduit en ichor jaune ; la graiſſe, dans ſon état de graiſſe, puiſqu'on l'a ſouvent vu ſurnager dans les urines des perſonnes néphrétiques ou phthiſiques, & qu'elle enduit les excrémens du cheval affecté par le gras fondu.

Les particules terreuſes même & la terre du fer, entrent dans les vaiſſeaux lactées. L'âcreté ſeule, portée à un certain degré, paroît exclure la *réſorption*. Delà vient la différence qu'on obſerve dans les poiſons tirés des végétaux & des animaux ; ils ſont mortels, & ſur le champ, quand ils peuvent atteindre immédiatement le ſang : ils deviennent innocens, quand ils paſſent par les voies de la digeſtion. On ſait que le poiſon de la vipere s'avale ſans danger. On prend, en Suiſſe, le thorax, ſous le nom de *cabaret*, pour purger & faire vomir ; au lieu que ſon ſuc arme une fleche d'un poiſon mortel.

Il nous reſte à déterminer les routes que prennent ces humeurs pour rentrer dans le ſang.

Celles qui s'offrent le plus naturellement, ce ſont les veines rouges : ce ſont elles, ſans contredit, qui *réſorbent* le ſang épanché dans les cavités deſtinées à cet uſage, dans les parties de la génération, dans le mammelon du ſein, dans la celluloſité de la gorge du dindon. C'eſt dans le ſang des veines méſentériques, que paſſe la terre ferrugineuſe *réſorbée*.

L'expérience paroît étendre cette fonction des veines ſur toutes les *réſorptions*. En effet, l'eau, & même une liqueur plus épaiſſe, comme la colle de poiſſon & la graiſſe liquide, ſuinte de toutes les veines du corps humain, & s'épanche dans toutes les cavités que nous venons de nommer. Il y a donc, de ces cavités, une route très-courte qui mene aux veines rouges. La graiſſe n'enfileroit pas des vaiſſeaux qui ſeroient longs ou d'une fineſſe extrême. Delà les œdemes, l'hydropiſie même, qui ſurviennent aux ligatures des veines, ou bien aux tumeurs, qui, en comprimant les veines, gênent le retour de l'humeur *réſorbée*.

Il y auroit, dans cette hypotheſe, des vaiſſeaux veineux plus fins que les vaiſſeaux rouges, qui pomperoient l'humeur épanchée, & dont l'autre extrêmité s'ouvriroit dans les veines rouges les plus voiſines.

Une autre voie par où les humeurs épanchées dans la celluloſité, rentrent dans la maſſe du ſang, ce ſont les vaiſſeaux lymphatiques. Nous les avons remplis par les canaux galactophores du ſein de la femme. Ils naiſſoient, non pas de la ſubſtance glanduleuſe ſeule, mais de la graiſſe qui

l'environne. On a remarqué que les vaiſſeaux lymphatiques *réſorbent* particuliérement ce qui eſt épanché dans la celluloſité. On remplit une artere d'air, ou même d'huile de térébenthine; on foule & preſſe entre le doigt la celluloſité, dans laquelle cette artere ſe ramifie; alors, & non pas auparavant, on voit cette liqueur paſſer dans les vaiſſeaux lymphatiques. L'expérience s'eſt faite dans la rate, les glandes du méſentere & les teſticules.

On eſt allé plus loin de nos jours : on a réſervé aux Vaiſſeaux lymphatiques la *réſorption* des humeurs, & on a voulu en exclure les veines rouges. Nous ne ſaurions adopter ce monopole. On a allégué l'expérience, pour prouver que les vaiſſeaux lymphatiques ne rapportent que ce qui a été épanché; mais elle peut être vraie, ſans être générale. Nous avons vu très-ſouvent l'huile de térébenthine colorée paſſer des arteres du méſentere, dans les vaiſſeaux lactées ou lymphatiques, ſans qu'il y eût eu de léſion. Ceux de la rate de veau s'enflent avec la plus grande facilité par la veine, ſans qu'il y ait eu rien de léſé.

Les vaiſſeaux lymphatiques n'ont pas été démontrés dans toutes les parties du corps humain, dans leſquelles un épanchement & une *réſorption* ſont démontrés. Le cerveau & l'œil n'ont pas des vaiſſeaux lymphatiques, mais leurs humeurs s'épanchent & ſe *réſorbent* également. Comme ces vaiſſeaux ſont accompagnés par-tout de glandes conglobées, la plus grande partie du corps humain étant deſtituée de ces glandes, ne paroît pas avoir de vaiſſeaux lymphatiques.

Le ſuintement de toutes les veines du corps, & la facilité avec laquelle les humeurs, même groſſieres, enfilent les routes qui menent aux cavités grandes ou petites du corps animal, ne paroiſſent pas admettre de vaiſſeaux lymphatiques. Ce ne ſont pas les extrêmités des veines qui ſuintent; ce ne ſont donc pas les plus petites branches veineuſes qui, changées en lymphatiques, *réſorbent* l'humeur, ou qui reçoivent des vaiſſeaux de cette eſpece chargés de l'humeur repompée : c'eſt toute la longueur de la veine qui ſe trouve, après l'injection, baignée dans une enveloppe de la liqueur qu'on a feringuée dans la veine : il faudroit ſuppoſer gratuitement des vaiſſeaux lymphatiques ſans nombre & très-courts, qui, nés de la tunique cellulaire, s'inſéraſſent dans toute la longueur de la veine.

On a vu l'eau paſſer de l'inteſtin dans les veines du méſentere; on y a vu même de la lymphe blanche. C'eſt une preuve directe de la *réſorption* qui ſe fait par les veines rouges; & l'analogie concourt à l'étendre à d'autres cavités.

On nous demandera peut-être la cauſe de la *réſorption*. C'eſt un phénomene que nos yeux ne découvrent pas, & que nous n'avons jamais pu ſaiſir dans les animaux à ſang froid ſoumis au microſcope : il ne paroît cependant pas s'éloigner de la loi commune des vaiſſeaux capillaires & des racines des plantes. Des tuyaux étroits, qui flottent dans une cavité remplie de liqueur, paroiſſent pomper, par l'attraction de leurs parois, la liqueur qui en abreuve l'orifice. Cette même attraction les éleve, & leur fait faire le chemin néceſſaire. Elle eſt favoriſée par la diminution du liquide dans les tuyaux capillaires ou dans les veines, dans leſquelles ces vaiſſeaux abſorbans apportent l'humeur qu'ils ont pompée. Delà l'effet des remedes purgatifs : en irritant les vaiſſeaux exhalans des inteſtins, ils en font couler une grande quantité d'humeurs aqueuſes : il ſe fait dans le ſyſtême veineux un déſempliſſement, dont les veines *réſorbantes* du tiſſu cellulaire ſe reſſentent : l'eau abandonne ce tiſſu, dans lequel elle étoit embarraſſée; elle accourt depuis les piés & les jambes, & rentre dans le ſang. Le mercure produit le même effet, par l'abondance de la ſalive qu'il fait répandre. La graiſſe même eſt rappellée dans le ſang, par l'inanition des vaiſſeaux.

La contraction lente du tiſſu cellulaire peut y concourir, en offrant aux embouchures des vaiſſeaux abſorbans la liqueur que ce tiſſu contenoit. L'amaigriſſement qui ſurvient preſque ſubitement aux fievres, pourroit faire croire que la pulſation des arteres entre pour quelque choſe dans la *réſorption*. (*H. D. G.*).

Digitized by Google

ABSOUTE, ſ. f. cérémonie qui ſe pratique dans l'Egliſe Romaine, le Jeudi de la ſemaine-ſainte, pour repréſenter l'abſolution qu'on donnoit vers le même temps aux pénitens de la primitive Egliſe.

L'uſage de l'Egliſe de Rome, & de la plupart des Egliſes d'Occident, étoit de donner l'abſolution aux pénitens le jour du Jeudi-ſaint, nommé pour cette raiſon le *Jeudi abſolu*. *Voyez* ABSOLU.

Dans l'Egliſe d'Eſpagne & dans celle de Milan, cette abſolution publique ſe donnoit le jour du Vendredi-ſaint; & dans l'Orient c'étoit le même jour, ou le Samedi ſuivant, veille de Pâque. Dans les premiers temps, l'évêque faiſoit l'*abſoute*, & alors elle étoit une partie eſſentielle du ſacrement de pénitence, parce qu'elle ſuivoit la confeſſion des fautes, la réparation de leurs déſordres paſſés, & l'examen de la vie préſente. « Le » Jeudi-ſaint, dit M. l'abbé Fleury, les » pénitens ſe préſentoient à la porte de » l'Egliſe; l'évêque, après avoir fait pour » eux pluſieurs prieres, les faiſoit rentrer à » la ſollicitation de l'archidiacre, qui lui » repréſentoit que c'étoit un temps propre » à la clémence. . . . . Il leur faiſoit une » exhortation ſur la miſéricorde de Dieu: » & le changement qu'ils devoient faire pa- » roître dans leur vie, les obligeant à lever » la main pour ſigne de cette promeſſe; » enfin, ſe laiſſant fléchir aux prieres de » l'Egliſe, & perſuadé de leur converſion, » il leur donnoit l'abſolution ſolemnelle ». *Mœurs des Chrétiens, tit. XXV.*

Maintenant ce n'eſt plus qu'une cérémonie qui s'exerce par un ſimple prêtre, & qui conſiſte à réciter les ſept pſeaumes de la Pénitence, quelques oraiſons relatives au repentir que les Fideles doivent avoir de leurs péchés, une entr'autres que le prêtre dit debout, couvert, & la main étendue ſur le peuple, après quoi il prononce les formules *Miſereatur & Indulgentiam*. Mais tous les Théologiens conviennent qu'elles n'operent pas la rémiſſion des péchés; & c'eſt la différence de ce qu'on appelle *abſoute*, avec l'*abſolution* proprement dite. *Voyez* ABSOLUTION. *(G)*

ABSPERG, ſ. *(Géogr.)* petite ville d'Allemagne dans la Suabe.

ABSTEINEN, *(Géogr. mod.)* riche bailliage de la Lithuanie Pruſſienne, au delà du fleuve Memel, dans une contrée montueuſe, mais riante. La fertilité de ſon ſol, & le nombre des beſtiaux qu'on y éleve, lui ont fait donner le ſurnom d'*engrais de Lithuanie*. Le gibier y abonde, comme dans le reſte de la Pruſſe; les haras en ſont eſtimés. *(D. G.)*

ABSTEME, du latin *abſtemius*, adj. pris ſubſt. terme qui s'entend à la lettre des perſonnes qui s'abſtiennent entiérement de boire du vin, principalement par la répugnance & l'averſion qu'elles ont pour cette liqueur.

Dans ce ſens *abſteme* eſt ſynonyme au mot latin *invinius*, & au mot grec ἄοινος, & même à ceux-ci ὑδροποτης & ὑδροπαράστατης, *buveur d'eau*, *panegyriſte de l'eau*; étant compoſé d'*abs*, qui marque *retranchement*, *éloignement*, *privation*, *répugnance*, & de *temetum*, vin.

Les Théologiens proteſtans emploient plus ordinairement ce terme pour ſignifier les perſonnes qui ne peuvent participer à la coupe dans la réception de l'euchariſtie, par l'averſion naturelle qu'elles ont pour le vin. *Voyez* ANTIPATHIE.

Leurs ſectes ont été extrêmement diviſées pour ſavoir ſi l'on devoit laiſſer communier ces *abſtemes* ſous l'eſpece du pain ſeulement. Les Calviniſtes, au ſynode de Charenton, déciderent qu'ils pouvoient être admis à la cene, pourvu qu'ils touchaſſent ſeulement la coupe du bout des levres, ſans avaler une ſeule goutte de l'eſpece du vin. Les Luthériens ſe récrierent fort contre cette tolérance, & la traiterent de *mutilation ſacrilege du ſacrement*. Il n'y a point d'ame pieuſe, diſoient-ils, qui par la ferveur de ſes prieres n'obtienne de Dieu le pouvoir & la force d'avaler au moins une goutte de vin. *Voyez* Stricker, *in nov. Lit. Germ. ann. 1709, p. 304.*

M. de Meaux a tiré avantage de cette variation pour juſtifier le retranchement de la coupe; car il eſt clair, dit-il, que la communion ſous les deux eſpeces n'eſt pas de précepte divin, puiſqu'il y a des cas où l'on en peut diſpenſer. *Voyez les Nouv. de la République des Lettres, tom. III, p. 23. Mém. de Trev. 1708, p. 33, & 1717, p. 1415.*

Dans les premiers ſiecles de la république Romaine, toutes les dames devoient être *abſtemes ;* & pour s'aſſurer ſi elles obſervoient cette coutume, c'étoit une regle de politeſſe conſtamment obſervée, que toutes les fois que des parens ou des amis les venoient voir, elles les embraſſaſſent. *(G)*

ABSTENSION, ſ. m. *terme de Droit civil*, eſt la répudiation de l'hérédité par l'héritier, au moyen de quoi la ſucceſſion ſe trouve vacante, & le défunt inteſtat, s'il ne s'eſt pourvu d'un ſecond héritier par la voie de la ſubſtitution. *Voyez* SUBSTITUTION & INTESTAT.

L'*abſtenſion* differe de la *renonciation*, en ce que celle-ci ſe fait par l'héritier à qui la nature ou la loi déferent l'hérédité, & l'*abſtenſion* par celui à qui elle eſt déférée par la volonté du teſtateur. *(H)*

ABSTERGEANS, adj. remedes de nature ſavoneuſe, qui peuvent diſſoudre les concrétions réſineuſes. On a tort de les confondre, comme fait Caſtelli, avec les abluans : ceux-ci ſont des fluides qui ne peuvent fondre & emporter que les ſels que l'eau peut diſſoudre. *(N)*

ABSTINENCE, *(Philoſophie mor.)* c'eſt la privation volontaire des choſes permiſes & agréables, dont nous nous interdiſons à nous-mêmes l'uſage, dans la vue de nous rendre plus parfaits.

Il ne faut pas confondre l'*abſtinence* avec l'obéiſſance à une loi qui nous défend l'uſage criminel d'une choſe, ni avec la néceſſité qui nous en prive malgré nous, ni avec l'effort d'un malade qui ſe prive de ce qui rendroit ſon mal incurable. Les uns & les autres cedent à l'autorité de la loi, à la force de la néceſſité, à la crainte de la mort ou des ſouffrances.

L'*abſtinence* n'eſt pas non plus la même choſe que la *modération ;* celle-ci ſe borne dans l'uſage & s'éloigne de l'excès, l'*abſtinence* s'interdit l'uſage, & ſe prive tout-à-fait de ce qui eſt agréable & permis. L'excès étant vicieux, la modération eſt un devoir étroit dans tous les cas ; s'en écarter, c'eſt être intempérant ; l'*abſtinence* eſt une obligation imparfaite, elle dépend des circonſtances, elle varie au point que dans bien des cas elle ſeroit vicieuſe.

Les objets de l'*abſtinence* ſont tous les plaiſirs naturels dont notre conſtitution corporelle & ſpirituelle nous met en état de jouir, & que les regles de la vertu n'interdiſent pas.

Les motifs à l'*abſtinence* ne peuvent donc pas être tirés de la nature même des plaiſirs ; car, ſelon la définition, ils ſont tous de la claſſe des choſes que Dieu a faites pour notre uſage : en jouir conformément aux vues de la nature & aux loix de la raiſon, ne ſauroit être un crime : s'en priver ne ſauroit être par ſoi-même une vertu. La religion ſeule peut la rendre telle.

Le ſage s'impoſe la loi de l'*abſtinence*, par des raiſons auxquelles il ne cede que quand le ſoin de la perfection lui paroît le demander, & que des devoirs eſſentiels l'exigent comme moyen de s'en acquitter plus parfaitement.

1°. Le premier motif à l'*abſtinence* eſt pour le ſage, le danger de l'habitude qu'il ſent ſe former chez lui & acquérir trop de force. Quel eſt l'homme qui n'eſt pas quelquefois ſollicité par ſon devoir, par quelque circonſtance grave, à ſe priver d'un plaiſir permis & à ſa portée ? Or, pour peu que l'habitude ſoit enracinée, que la pente du cœur y porte, les ſens ſe révoltent contre la néceſſité des privations ; on ſupporte impatiemment le joug d'un devoir pénible, on le remplit à contre-cœur, on s'en acquitte mal, on court riſque de devenir coupable, ſi la tentation ſe préſente. L'*abſtinence* rompt le charme de l'habitude, prévient par cela même la révolte des ſens, & les murmures du cœur contre un devoir qui n'exige que ce à quoi nous nous ſommes ſoumis nous-mêmes ſans y être contraints.

2°. Toute jouiſſance agréable diſtrait l'eſprit, & le diſpoſe mal pour des réflexions ſérieuſes, importantes, qui exigent une ame détachée de tous les objets ſenſibles. Nouveau motif à l'*abſtinence*, pour une perſonne ſage qui ſe trouve dans des circonſtances qui exigent d'elle des réflexions de cette nature.

3°. Je m'apperçois du germe de quelque

Digitized by Google

vice dans mon cœur, il faut le combattre & le déraciner; des ſens auxquels je ne refuſe aucune ſatisfaction, quoique ſans excès, me rendent peu propre à combattre un penchant vicieux, l'*abſtinence* affoiblit cet empire de mes ſens, & augmente par-là celui de ma raiſon; j'ai recours à elle, non comme à une action bonne par elle-même, ou comme à un équivalent à donner au ſuprême légiſlateur en place de la vertu qui me manque, mais comme un moyen de me corriger plus facilement de mes défauts; c'eſt un autre motif à l'*abſtinence*.

Si l'*abſtinence* eſt, par ces conſidérations, une pratique utile pour le ſage, il faut ſe ſouvenir encore que le chriſtianiſme en a fait une vertu religieuſe; mais qu'auſſi on peut la rendre vicieuſe, ſi la prudence n'en dirige pas l'uſage.... *(G. M.)*

Pluſieurs croient que les premiers hommes avant le déluge s'abſtenoient de vin & de viande, parce que l'Ecriture marque expreſſément que Noé, après le déluge, commença à planter la vigne, & que Dieu lui permit d'uſer de viande, au lieu qu'il n'avoit donné à Adam pour nourriture que les fruits & les herbes de la terre: mais le ſentiment contraire eſt ſoutenu par quantité d'habiles interpretes, qui croient que les hommes d'avant le déluge ne ſe refuſoient ni les plaiſirs de la bonne chere, ni ceux du vin; & l'Ecriture en deux mots nous fait aſſez connoître à quel excès leur corruption étoit montée, lorſqu'elle dit que *toute chair avoit corrompu ſa voie*. Quand Dieu n'auroit pas permis à Adam ni l'uſage de la chair, ni celui du vin, ſes deſcendans impies ſe ſeroient peu mis en peine de ces défenſes. *Geneſ. ix. 20. iij. 17. vj. 11. 12.*

La loi ordonnoit aux prêtres de s'abſtenir de vin pendant tout le temps qu'ils étoient occupés au ſervice du temple. La même défenſe étoit faite aux Nazaréens pour tout le temps de leur nazaréat. Les Juifs s'abſtiennent de pluſieurs ſortes d'animaux, dont on trouve le détail dans le Lévitique & le Deutéronome. S. Paul dit que les athletes s'abſtiennent de toutes choſes pour obtenir une couronne corruptible, c'eſt-à-dire, qu'ils s'abſtiennent de tout ce qui peut les affoiblir; & en écrivant à Timothée, il blâme certains hérétiques qui condamnoient le mariage & l'uſage des viandes que Dieu a créées. Entre les premiers Chrétiens, les uns obſervoient l'*abſtinence* des viandes défendues par la loi, & des chairs immolées aux idoles; d'autres mépriſoient ces obſervances comme inutiles, & uſoient de la liberté que Jeſus-Chriſt a procurée à ſes fideles. S. Paul a donné ſur cela des regles très-ſages, qui ſont rapportées dans les épîtres aux Corinthiens & aux Romains. *Lévit. x. 9. Num. vj. 3. 1. Cor. ix. 25. Tim. I. c. iv. 3. 1. Cor. viij. 7. 10. Rom. xiv. 23.*

Le concile de Jéruſalem tenu par les Apôtres, ordonne aux fideles convertis du pagapiſme de s'abſtenir du ſang des viandes ſuffoquées, de la fornication, & de l'idolâtrie. *Act. xv. 20.*

S. Paul veut que les fideles s'abſtiennent de tout ce qui a même l'apparence du mal; *ab omni ſpecie mala abſtinete vos;* & à plus forte raiſon de tout ce qui eſt réellement mauvais, & contraire à la religion & à la piété. *Theſſal. v. 21.* Calmet, *Dictionnaire de la Bible, lettre* A. *tom. I. pag. 32. (G)*

ABSTINENCE, ſ. f. Orphée après avoir adouci les mœurs des hommes, établit une ſorte de vie, qu'on nomma depuis *Orphique;* & une des pratiques des hommes qui embraſſoient cet état, étoit de ne point manger de la chair des animaux. Il eſt plauſible de dire qu'Orphée ayant rendu ſenſibles aux loix de la ſociété les premiers hommes qui étoient antropophages:

Silveſtres homines ſacer interpreſque deorum,
Cædibus & fœdo victu deterruit Orpheus.

Horat.

il leur avoit impoſé la loi de ne plus manger de viande du tout, & cela ſans doute pour les éloigner entiérement de leur premiere férocité; que cette pratique ayant enſuite été adoptée par des perſonnes qui vouloient embraſſer une vie plus parfaite que les autres, il y eut parmi les Païens une ſorte de vie qui s'appella pour lors *vie Orphique*, ὀρφικὸς βίος, dont Platon parle dans

Digitized by Google

dans l'Epinomis, & au ſixieme livre de ſes loix. Les Phéniciens & les Aſſyriens, voiſins des Juifs, avoient leurs jeûnes ſacrés. Les Egyptiens, dit Hérodote, ſacrifient une vache à Iſis, après s'y être préparés par des jeûnes; & ailleurs il attribue la même coutume aux femmes de Cyrene. Chez les Athéniens, les fêtes d'Eleuſine & des Teſmophores étoient accompagnées de jeûnes rigoureux, ſur-tout entre les femmes, qui paſſoient un jour entier aſſiſes à terre dans un équipage lugubre, & ſans prendre aucune nourriture. A Rome il y avoit des jeûnes réglés en l'honneur de Jupiter; & les hiſtoriens font mention de ceux de Jules Céſar, d'Auguſte, de Veſpaſien, de Marc Aurele, *&c.* Les athletes en particulier en pratiquoient d'étonnans: nous en parlerons ailleurs. *V.* ATHLETE. *(G)*

* ABSTINENCE *des Pythagoriciens.* Les Pythagoriciens ne mangeoient ni chair, ni poiſſon, du moins ceux d'entr'eux qui faiſoient profeſſion d'une grande perfection, & qui ſe piquoient d'avoir atteint le dernier degré de la théorie de leur maître. Cette *abſtinence* de tout ce qui avoit eu vie, étoit une ſuite de la métempſycoſe: mais d'où venoit à Pythagore l'averſion qu'il avoit pour un grand nombre d'autres alimens, pour les feves, pour la mauve, pour le vin *&c.?* On peut lui paſſer l'*abſtinence* des œufs; il en devoit un jour éclorre des poulets: où avoit-il imaginé que la mauve étoit une herbe ſacrée, *folium ſanctiſſimum?* Ceux à qui l'honneur de Pythagore eſt à cœur, expliquent toutes ces choſes; ils démontrent que Pythagore avoit grande raiſon de manger des choux, & de s'abſtenir des feves. Mais n'en déplaiſe à Laerce, à Euſtathe, à Ælien, à Jamblique, à Athenée, *&c.* on n'apperçoit dans toute cette partie de ſa philoſophie que de la ſuperſtition ou de l'ignorance: de la ſuperſtition, s'il penſoit que la feve étoit protégée des dieux; de l'ignorance, s'il croyoit que la mauve avoit quelque qualité contraire à la ſanté. Il ne faut pas pour cela en faire moins de cas de Pythagore: ſon ſyſtême de la métempſycoſe ne peut être mépriſé qu'à tort par ceux qui n'ont pas aſſez de philoſophie pour connoître les raiſons qui le lui avoient ſuggéré, ou qu'à juſte titre par les Chrétiens, à qui Dieu a révélé l'immortalité de l'ame & notre exiſtence future dans une autre vie.

ABSTINENCE, *(Méd.)* La privation des alimens qu'on entend par ce mot, eſt ſoumiſe en Médecine à des regles trop importantes pour ne pas les expoſer dans cet ouvrage.

Le mot *abſtinence*, dans le ſens des Médecins, ſignifie la privation des alimens ſucculens ou trop nourriſſans, auxquels on en ſubſtitue d'autres qui le ſont beaucoup moins. L'*abſtinence*, qui conſtitue une partie du régime de vivre, eſt l'un des premiers moyens employés contre les différentes maladies aiguës & chroniques. Celſe en a vanté l'extrême utilité; & le témoignage de preſque tous les Médecins des différens temps s'accorde à la confirmer. Cette pratique univerſellement adoptée, a malheureuſement dégénéré en routine; on a ſouvent négligé d'éclaircir le but de l'inſtitution, & les Médecins eux-mêmes trop pareſſeux ou trop peu obſervateurs, ont dédaigné de deſcendre dans des détails qui leur paroiſſoient trop peu importans. La néceſſité de l'*abſtinence* eſt devenue une eſpece d'axiome qu'il ſeroit dangereux d'attaquer; il n'eſt point de barbier ou de garde-malade qui ne ſe crût aſſuré de la ſoutenir contre les plus fortes démonſtrations. Je n'ai garde de conteſter l'utilité du moyen dont je parle; mais c'eſt contre l'abus que je m'éleve: ramenons ce principe aux vues qui le firent imaginer; & puiſque les autorités ont tant d'empire ſur les opinions, oppoſons à l'opinion commune la plus reſpectable des autorités en Médecine.

Hippocrate preſcrivoit l'*abſtinence* dans quelques maladies, ou dans certains de leurs temps; mais il mettoit autant d'attention à choiſir le moment où il falloit l'admettre ou l'exclure, qu'à choiſir l'inſtant où il falloit appliquer un médicament déciſif; il expliquoit l'eſpece d'aliment qu'il falloit admettre ſelon l'état & l'habitude du malade, l'eſpece & le temps de la maladie; il n'étoit point réduit à la pitoyable coutume de n'avoir qu'une ſeule formule de régime applicable à tous les tempéramens, à tous les goûts, à toutes les maladies: il ſavoit

Digitized by Google

combien il importe de ne pas exténuer des forces à peine ſuffiſantes contre le mal ; & ſon grand art conſiſtoit principalement à déterminer les cas où les forces pouvoient ſe ſuffire ſans nourriture, & ceux où elles en exigeoient.

Parcourons ſes aphoriſmes. *Tenues & exacti victus & in longis ſemper affectionibus, & in acutis ubi non expedit, periculoſi ſunt. In tenui victu delinquentes ægrotantes magis læduntur. Omne enim delictum quod committi poterit, magis magnum committitur in tenui, quàm in paulò planiore victu.... Ubi igitur peractus eſt morbus, ſtatim etiam extremos labores habet, & extremè tenuiſſimo victu uti neceſſe eſt.... Cum in vigore fuerit morbus, tunc tenuiſſimo victu uti neceſſe eſt. Senes facillimè jejunium ferunt, deindè ætate conſiſtentes, minimè adoleſcentes, omnium verò minimè pueri.... & quibus ſemel, aut bis, aut plus, aut minus & ex parte exhibere oportet conſiderandum eſt, dandum verò etiàm aliquid eſt tempori, & regioni, & ætati, & conſuetudini.... paulò deterior & potus & cibus, verùm jucundior, melioribus quidem, ſed injucundioribus præferendus eſt.*

Je tranſcrirois une partie des ouvrages de ce pere de la Médecine, ſi je voulois rapporter tout ce qu'ils contiennent de relatif à cet objet.

On eſt ſurpris de trouver le contraſte le plus frappant entre ces préceptes, & la méthode de la plupart des modernes. Le premier ſoin d'un médecin auprès d'un malade, eſt de preſcrire un régime ſévere, qui doit être le même juſqu'à la fin de la maladie. On s'informe rarement de ſes habitudes, de ſes goûts, ou de ſes beſoins, dans la vue de modifier le plan du régime ; on inſiſte ſur la néceſſité d'exécuter ponctuellement tout ce qu'on a ordonné, & les inſtances les plus vives d'un malade qui s'épuiſe, obtiennent à peine la révocation de cet arrêt. Tant qu'un mouvement de fievre ſe fait appercevoir, le médecin, dont l'attention n'eſt pas toujours exceſſive, l'attribue à un reſte de mal que la diete & les remedes n'ont pas domté ; mais il eſt une fievre de convaleſcence ou de langueur qui ſuit les maladies un peu longues, & que l'uſage ſeul des alimens modéré peut diſſiper. C'eſt principalement dans les hôpitaux & autres lieux publics, qu'on voit une foule de ces victimes inſenſiblement conſumées par la rigueur d'une abſtinence déplacée : elles n'y ont point la reſſource d'être entourées de gardes ou de parens complaiſans qui veuillent les contenter à l'inſu du médecin.

Les hommes qui ſe portent le mieux, ne ſupportent qu'avec peine les changemens trop ſubits dans la maniere de vivre. Oſera-t-on prétendre que cet effet n'ait point lieu dans les maladies ? ... Il en eſt qui ne font qu'un ſeul repas par jour, d'autres en font deux ; trois ſuffiſent à peine à la voracité de quelques autres, & la ſuppreſſion d'un ſeul repas les réduit aux angoiſſes. On ſait encore combien l'habitude rend le manger indiſpenſable à certaines heures marquées. Un ſentiment de faim identifié, pour ainſi dire, avec nous-mêmes, nous avertit de ce beſoin, & ce n'eſt qu'en ſouffrant qu'on parvient à l'éluder. Ecoutons notre oracle. *Oportet autem & ex ſanorum adhuc hominum victu, quæ conferant addiſcere, ſi enim ſanis tales vel tales victus magnoperè inter ſe differre videntur, cum in aliis quibuſdam, tum in mutationibus ; quomodo & in morbis, maximèque in acutiſſimis non multum different? Atqui quod ſimplex victus cibi & potus ſui ſemper ſimilis ad ſanitatem tutior omninò ſit, quam ſi quis ſubitò ad alium meliorem magnam mutationem faciat, facilè addiſcitur. Quandoquidèm tum bis die, tum ſemel cibum adſumentibus repentinæ mutationes damna & morbos invehunt, & ſanè qui prandere non conſueverunt, ſi prandeant, ob id ſtatim infirmos effici, & toto corpore graves & imbecilles & ignavos, &c. &c.* (Hip. *de vict. rat. in acut.*)

Il faudroit même, pour ſe conformer aux vues ſaines de ce pere des obſervateurs, choiſir par préférence l'heure ordinaire des repas, pour donner aux malades les bouillons, les crêmes, ou autres nourritures légeres, que les circonſtances de la maladie ou de l'abattement des forces digeſtives, ont fait ſubſtituer à une nourriture trop ſucculente.

Il ſemble, par ce que je viens de dire,

qu'une diete outrée n'ait d'autre inconvénient que de prolonger une convaleſcence, ou d'abattre les forces d'un malade qui auroit beſoin d'en acquérir, & que tout au moins elle eſt conforme à la doctrine d'Hippocrate dans les maladies aiguës; mais ce qu'il y a de plus malheureux, c'eſt que le choix des bouillons de viande qu'on ſubſtitue à la nourriture qu'Hippocrate donnoit à ſes malades, eſt dans la plupart de ces maladies un inconvénient plus redoutable que la nourriture ſolide. On fait mitonner avec ſoin de la chair de bœuf, de veau, de mouton, de volaille; on en rapproche la gelée, on réduit dans le petit volume d'une priſe de bouillon, tout ce que ces maſſes de chair peuvent contenir de ſubſtance nourriciere, & l'on croit avoir beaucoup fait en épargnant à l'eſtomac la peine de la ſéparer. N'eſt-ce pas un mal que de laiſſer l'eſtomac & ſes ſucs ſans action? Croit-on même que le volume d'un aliment, d'ailleurs peu abondant en ſuc, ſoit une choſe inutile dans l'économie animale? Et n'a-t-on pas à ſe reprocher la tranſition ſubite d'une action continue de ces organes à un repos preſque parfait? Qu'on conſidere ce volume de chyle paſſant dans les ſecondes voies, moins accoutumées que les premieres au travail pénible d'un ſurcroît d'aliment; qu'on conſulte la nature même de cet aliment, ſon gluant, ſa tendance à la putréfaction: & l'on verra s'il eſt de tous ceux qu'on pourroit choiſir, le plus convenable dans cet état de chaleur inflammatoire qui fait tout dégénérer. Il eſt triſte pour l'eſpece humaine que l'empire de l'habitude nous aveugle au point de nous rendre indifférens ſur les objets les plus importans & les plus familiers. Les hommes ſe ſuivent à la piſte ſans examen: heureux encore ſi, après des milliers de fautes, ils ouvrent les yeux au vrai, & s'il leur reſte aſſez de courage pour l'adopter! *(Cet article eſt de M. La Fosse, Docteur en Médecine.)*

ABSTINENS, adject. pris ſubſt. ſecte d'hérétiques qui parurent dans les Gaules & en Eſpagne ſur la fin du troiſieme ſiecle. On croit qu'ils avoient emprunté une partie de leurs opinions des Gnoſtiques & des Manichéens, parce qu'ils décrioient le mariage, condamnoient l'uſage des viandes, & mettoient le Saint-Eſprit au rang des créatures. Baronius ſemble les confondre avec les Hiéracites: mais ce qu'il en dit d'après S. Philaſtre, convient mieux aux Encratites, dont le nom ſe rend exactement par ceux d'*Abſtinens* ou *Continens*. *Voyez* ENCRATITES & HIÉRACITES. *(G)*

§ ABSTRACTION, *(Pſychologie. Logique.)* l'action d'abſtraire, du verbe latin *abſtrahere, ſéparer une choſe d'une autre, tirer, mettre à part.*

Dans ſon acception la plus générale, l'*abſtraction* eſt l'opération par laquelle l'eſprit ſépare de l'idée totale d'un ſujet, une partie de cette idée, pour la conſidérer ſeule, quoique la nature n'offre jamais ces idées ainſi ſéparées, & que leurs objets ne puiſſent pas même exiſter ſéparément. Ainſi, c'eſt par *abſtraction* que l'on conſidere dans un ſujet la ſubſtance ſans la maniere d'être, ou les modes ſans la ſubſtance, ou les relations ſans penſer aux modes ou à la ſubſtance; mais ce ne ſeroit pas une *abſtraction*, ſi, dans un ſujet compoſé de parties diſtinctes les unes des autres, & qui peuvent exiſter ſéparément, on ne faiſoit attention qu'à une des parties: les branches d'un arbre, par exemple, ſon tronc, ſes racines, ſes feuilles, ſont bien les parties d'un tout; mais chacune a ſon exiſtence propre, & peut être ſéparée des autres ſans être pour cela anéantie. Le ſoldat peut exiſter ſéparé de l'armée, & la tête ſéparée du corps. C'eſt à tort que M. Bayle, dans ſa *Logique, chap. ij*, donne le nom d'*abſtraction* à cette diviſion; cette remarque n'a pas échappé à M. le Clerc. *Logicæ pars prima, cap. vj.* § 5.

Pour bien entendre ce que les Philoſophes diſent de l'*abſtraction*, il faut en diſtinguer de deux eſpeces; l'*abſtraction phyſique*, & l'*abſtraction métaphyſique*.

L'ABSTRACTION PHYSIQUE, eſt celle dont la logique m'apprend à faire uſage dans l'examen de tout ſujet particulier, dont je veux avoir une idée diſtincte. Elle conſiſte à ſéparer l'une de l'autre, & à conſidérer à part chacune des idées différentes que préſente l'idée totale d'un

Digitized by Google

individu. Un globe blanc tombant du haut d'une tour, frappe ma vue; l'exiſtence de ce fait, & ſon impreſſion ſur mes ſens, me donnent une idée compoſée qui me repréſente cet objet entier, avec toutes les circonſtances qui le caractériſent, & le diſtinguent de tout autre individu. Si je m'en tiens à cette premiere vue, j'ai, il eſt vrai, de cet objet une idée qui me le repréſente tel qu'il eſt, comme un tout à part; mais, comme je n'ai point décompoſé cette idée, elle eſt confuſe, je n'y diſtingue rien; la brute, aux yeux de laquelle cet objet ſe préſente comme aux miens, en a une idée auſſi claire que l'eſt la mienne; mais j'ai de plus que la brute, la faculté de décompoſer cette idée totale, & ſur-tout d'en conſidérer à part chaque idée partielle, que je diſtingue, que je ſépare des autres, & que je rends ſeule préſente à mon eſprit par l'*abſtraction*, comme ſi elle étoit iſolée, & avoit à elle une exiſtence réelle & indépendante; en conſéquence je donne ou au moins je puis donner à chacune d'entr'elles un nom qui la déſigne ſeule. Ainſi, dans le globe blanc qui tombe à ma vue, quoique je ne voie, & qu'il n'y ait réellement qu'un ſeul individu, je diſtingue cependant la couleur, la figure, le mouvement, &c. qui ſont autant d'objets diſtincts d'idées que je puis examiner chacune à part, & indépendamment des autres: je penſe au mouvement de ce globe, ſans penſer à ſa figure ou à ſa couleur; j'étudie ſa figure ſans penſer à ſa couleur: je puis parcourir ainſi de ſuite toutes les idées que cet objet unique offre à ma penſée, & je leur donne, dans mon eſprit, par l'*abſtraction*, une réalité, une exiſtence à part qu'elles n'ont pas en effet.

Obſervez ici que quand je ne connoîtrois, & que même il n'exiſteroit dans la nature que ce ſeul être, en ſorte que je ne pourrois le comparer avec aucun autre, à aucun égard que ce ſoit, mon eſprit pourroit également en décompoſer l'idée totale, & par l'*abſtraction* phyſique, ſéparer, étudier à part, & nommer chacune des idées partielles renfermées dans l'idée totale; parce que l'exiſtence des objets de ces idées partielles, & la perception que j'en ai, ne dépendent pas des autres êtres, ni de leur rapport avec celui que j'examine, ni des idées que je puis avoir d'ailleurs: il ne s'agit dans mon eſprit que de ce ſeul individu.

Deux traits eſſentiels diſtinguent cette premiere *abſtraction* de la ſeconde, dont nous parlerons enſuite.

1°. L'*abſtraction* phyſique n'a pour but que l'acquiſition des idées diſtinctes que peuvent nous offrir, non pas la généralité des êtres, mais chaque individu pris à part; ainſi elle ne nous donne que *des idées individuelles*.

2°. Quoique nul des objets de ces idées abſtraites individuelles, que l'*abſtraction* phyſique ſépare de l'idée totale de l'être particulier, n'exiſte, & ne puiſſe exiſter à part, chacun d'eux cependant *exiſte réellement* dans le ſujet dont on l'abſtrait, & y exiſte tel qu'il le falloit pour faire naître l'idée qui le repréſente, ſoit par ſon impreſſion ſur les organes des ſens, ſoit par le moyen de la réflexion ſur ce que nous ſentons en nous-mêmes; la nature fournit individuellement la cauſe vraie de chacune de ces idées. L'*abſtraction* phyſique ne s'exerce donc que ſur les idées des individus, & dans chaque individu elle n'y diſtingue & n'en ſépare que les idées dont les objets y ſont réellement. Ainſi, dans le cas ſuppoſé, l'objet que je conſidere, & dont par l'*abſtraction* je ſépare les idées partielles, eſt uniquement ce globe blanc & tombant, & non un autre; c'eſt ſa couleur, ſa figure, ſon mouvement, & non la couleur, la figure ou le mouvement d'un autre: or cette couleur blanche, cette figure ſphérique, ce mouvement de chûte, ſont des choſes réelles; les cauſes des idées que j'en ai, exiſtent effectivement dans cet individu, indépendamment de tout autre être; c'eſt dans l'état naturel des choſes, & non dans mon imagination, que j'en puiſe les idées: & c'eſt par cette raiſon que je donne à cette opération de l'eſprit le nom d'*abſtraction phyſique*.

Nous obſerverons ici, par rapport au langage, que l'on dit, *faire abſtraction* non pas de l'idée que l'on ſépare pour la conſidérer ſeule, mais de celles dont on la ſépare & que l'on ne conſidere point.

Digitized by Google

Ainſi on dira : *Louis XVI*, abſtraction faite, ou faiſant abſtraction *de ſon rang, de ſon pouvoir, de ſes richeſſes, mérite, par la ſeule bonté de ſon cœur, l'amour de tous ceux qui le connoiſſent.*

C'eſt à l'*abſtraction* phyſique que nous devons toutes nos idées diſtinctes; ſans elle nous n'en aurions que de confuſes, nous ne nous éleverions pas au deſſus des notions de la brute qui, ſelon les apparences, bornée à diſtinguer un individu d'un autre, eſt, comme le penſe M. Locke, incapable de décompoſer & d'abſtraire les idées. C'eſt peut-être à ce défaut que tant de gens doivent leur ſtupidité, leur manque de mémoire, leur incapacité; ils ne diſtinguent rien dans l'idée compoſée d'un individu, ou s'ils y apperçoivent divers objets d'idées différentes, comme la figure, la couleur, le mouvement, c'eſt d'une maniere très-imparfaite, ſans les diſtinguer réellement l'une de l'autre, ſans les abſtraire, & ſans avoir jamais de chacune des idées claires & ſéparées.

Du défaut d'*abſtraction* phyſique doit naître auſſi le manque de mots pour exprimer les idées abſtraites de *ſubſtance*, de *mode*, de *relation*, que l'on peut diſtinguer dans l'idée totale de chaque individu : je ne puis pas donner de noms propres à des idées que je ne diſtingue pas les unes des autres. Delà ſans doute la pauvreté de la langue des nations ſauvages & ignorantes; la richeſſe au contraire des langues que parlent les gens ſavans, naîtra de la cauſe oppoſée. Lorſqu'en décompoſant une idée totale, je découvre clairement différens objets d'idées diſtinctes que j'abſtrais les unes des autres, & dont je me fais un concept à part, chacune de ces idées claires eſt une richeſſe nouvelle ajoutée à mes connoiſſances, & ſon nom un nouveau mot dont ma langue s'enrichit. C'eſt pour avoir abſtrait l'idée de la figure du globe tombant, que j'ai acquis l'idée & le nom de la *figure ſphérique*.

C'eſt enfin à cette opération de l'eſprit que nous devons le pouvoir de définir, de décrire & d'analyſer; puiſque ces actes conſiſtent dans l'énumération exacte des idées claires que l'on diſtingue dans l'idée totale du ſujet que l'on veut faire connoître diſtinctement, & que l'on en a abſtraite.

Quelque avantage que l'eſprit humain retire de l'uſage de l'*abſtraction* phyſique, pour perfectionner les idées & les rendre plus diſtinctes, on peut cependant en abuſer, & de l'abus qu'on en fait naiſſent nombre d'erreurs dans les ſciences. Cet abus conſiſte à donner à ces idées abſtraites une réalité, une exiſtence à part qu'elles n'ont point, & à les conſidérer en conſéquence ſéparément de l'individu dans & par lequel chacun des objets de ces idées exiſte. On ſe fait l'idée abſtraite de la matiere ou de la ſubſtance d'un individu, ſans penſer à ſes modes & à ſes relations; & on ſe forme bientôt je ne ſais quelle idée obſcure d'une ſubſtance dépouillée de toute maniere d'être & de toute relation; en même temps on ſe forme l'idée tout auſſi obſcure de ces modes & de ces relations, comme de quelque choſe qui exiſtoit à part ſans la ſubſtance, & qui va s'y joindre pour que cette ſubſtance devienne un tel individu; ne conſidérant pas que nulle ſubſtance n'exiſte ni ne peut exiſter ſans quelque maniere d'être & ſans quelque relation; & que les modes & les relations ſont, non des ſubſtances, mais la maniere dont exiſtent les ſubſtances, ſoit en elles-mêmes, ſoit par rapport aux autres ſubſtances.

D'un autre côté, faiſant attention aux diverſes idées qui ſont excitées dans notre eſprit, ſoit par la réflexion qui s'exerce ſur ce que nous ſentons au dedans de nous, ſoit par la ſenſation que nous fait éprouver un être dont nous ſentons les effets, nous avons ſuppoſé autant d'êtres différens dans un individu que nous avons eu par lui d'idées différentes; chacun de ſes modes s'eſt offert à nous, ſur-tout depuis que nous avons donné un nom à chacune des idées qu'ils ont fait naître, comme un être ſéparé, réel & indépendant; & par une ſuite de cette erreur, nous avons fait ſouvent de l'être le plus ſimple un être compoſé de pluſieurs êtres. La Théologie nous en fournit bien des exemples, ainſi que la Pſychologie : Dieu n'eſt plus ſimplement l'être parfait; il y a en lui, ſi l'on prend à la lettre les diſcours

Digitized by Google

de divers docteurs, des connoiſſances de diverſe nature, des volontés oppoſées. Une miſéricorde & une juſtice, une ſainteté & une bonté, une ſageſſe & une volonté qui, comme autant d'êtres diſtincts, agiſſent ſéparément & indépendamment l'un de l'autre, qui quelquefois même ſont en oppoſition, pour ne pas dire en contradiction. Dieu n'eſt plus un ſeul être, mais un compoſé de divers êtres qui ont un département ſéparé & diſtinct. Il en eſt de même par rapport à notre ame; « je crains, dit M. Locke, que la ma» niere dont on parle des facultés de l'ame, » n'ait fait venir à pluſieurs perſonnes » l'idée confuſe d'autant d'agens qui exiſ» tent diſtinctement en nous, qui ont » différentes fonctions & différens pou» voirs, qui commandent, obéiſſent & » exécutent diverſes choſes, comme au» tant d'êtres diſtincts; ce qui a produit » quantité de vaines diſputes, de diſcours » obſcurs, & pleins d'incertitude ſur les » queſtions qui ſe rapportent aux différens » pouvoirs de l'ame. » Rien n'eſt mieux fondé qu'une telle crainte: ſi l'on n'étoit pas tombé dans l'erreur dont je parle, auroit-on propoſé & agité comme très-importantes ces queſtions ſur leſquelles on eſt ſi fort diviſé? Si le jugement appartient à l'entendement ou à la volonté? S'ils ſont l'un & l'autre également actifs, également libres? Si la volonté eſt capable de connoiſſance, ou ſi ce n'eſt qu'une faculté aveugle? Si l'entendement guide la volonté & la détermine, ou ſi la volonté eſt indépendante de l'entendement, &c.? S'exprimeroit-on autrement quand l'ame ſeroit un être compoſé de divers êtres, comme le jugement, l'entendement & la volonté, & que ces êtres exiſteroient auſſi ſéparément dans l'ame, qu'un pere de famille, ſa femme, ſon fils & ſon valet exiſtent ſéparément & individuellement dans une même maiſon? Au lieu qu'il falloit ſe ſouvenir que toutes les idées abſtraites n'ont de réalité diſtincte que dans notre eſprit; que les diverſes idées que la connoiſſance que nous avons d'un individu nous donne, ne ſont le fruit que des diverſes faces ſous leſquelles nous l'enviſageons, & des diverſes impreſſions qu'il peut faire ſur nous, par un effet de la puiſſance qui eſt en lui de les produire, & en nous de les recevoir; que nous ne ſommes venus à les diſtinguer, & à leur donner des noms, que par l'incapacité où nous ſommes de voir en même temps, & par un ſeul acte de l'eſprit, un ſujet ſous toutes les faces, & de nous en faire, ſans l'*abſtraction*, des idées diſtinctes. Sa ſubſtance, ſes modes, ſes relations ne ſont point différens êtres, mais un ſeul & même être, qui n'exiſte point autrement. En vain l'on diſtingue en Dieu des attributs phyſiques, des attributs moraux, & dans chacune de ces claſſes divers attributs particuliers; il n'y a rien en Dieu de réellement diſtinct. L'être éternel eſt en même temps l'être juſte; le Dieu ſaint & ſage eſt en même temps l'être immortel & bon; il n'eſt jamais l'un ſans l'autre, il ne laiſſe pas une de ſes perfections de côté, & ne s'en dépouille pas pour en exercer une autre. Ce ſont là les attributs, les pouvoirs divers d'un être ſimple, c'eſt ſon eſſence. L'homme a la faculté de marcher, de chanter, de parler, de penſer, de choiſir, de vouloir; ce ſont bien dans notre eſprit différentes facultés, mais non pas différens êtres: cet homme qui marche, qui chante, qui parle, eſt le même que celui qui penſe, qui choiſit, qui veut. C'eſt la réunion de tout ce que nous diſtinguons dans un ſujet qui en conſtitue l'être; y ajouter ou y retrancher, c'eſt en faire un être différent: ce n'eſt donc pas de Dieu que vous parlez quand, vous livrant au goût de l'*abſtraction*, vous parlez d'un être qui n'a qu'une bonté, ou une juſtice, ou une miſéricorde, ou une ſainteté ſans bornes: qui dit *Dieu*, parle d'un être qui eſt ſouverainement parfait: qui dit *ame*, parle d'un être intelligent; toutes les facultés ou qualités diverſes que nous lui attribuons, ne ſont que les ſuites ou effets néceſſaires de ce qu'elle eſt.

Quelque loin que nous pouſſions l'analyſe & la décompoſition d'une idée totale, avec quelque ſoin que nous ayions étudié chacune des idées partielles qu'elle renferme, quelque diſtinctement que par l'*abſtraction* nous les ayions conſidérées, ne nous flattons pas d'avoir jamais acquis une idée parfaitement complette d'un individu

Digitized by Google

quelconque : l'eſprit le plus pénétrant ne parviendra jamais juſqu'à une connoiſſance parfaite d'aucun des êtres que nous offre la nature. Le premier principe des ſubſtances, ou ce qu'on nomme l'*eſſence des ſubſtances*, nous ſera toujours caché; ainſi quelque diſtincte que nous paroiſſe l'idée que par l'*abſtraction* phyſique nous nous ſommes formée d'un être, ne jugeons pas témérairement que nous l'avons approfondi, & qu'il ne nous reſte plus rien à y connoître : tant que l'eſſence même nous eſt inconnue, nous ſommes forcés de convenir qu'il peut y avoir dans cette eſſence des côtés qui ont échappé à nos regards, & qui nous fourniroient bien de nouvelles idées que nous ne ſoupçonnons pas, ſi le voile qui nous cache l'eſſence de la choſe étoit levé : il n'y a que les idées que nous formons nous-mêmes, dont nous puiſſions dire que nous les connoiſſons entiérement.

Tant que nous nous en tenons à cette premiere *abſtraction*, nous avons, il eſt vrai, des idées diſtinctes des individus : mais comme elle ne fait aucune comparaiſon d'un individu à un autre, pour en ſaiſir le réſultat, nous n'avons toujours par ſon moyen que des idées individuelles; & tant que mon eſprit eſt borné aux idées des individus, un objet ne m'aide point à en connoître un autre; chaque idée que je découvre dans le dernier objet que j'examine, eſt pour moi une idée toute nouvelle, qui appartient en propre à l'idée totale de cet individu : elle eſt elle-même une idée individuelle, pour laquelle je dois inventer un nouveau nom, & il m'en faudra inventer autant que la nature m'offrira d'idées individuelles dans l'immenſe variété des êtres. Mais quelle imagination ſeroit capable de les inventer? Quelle mémoire pourroit les retenir? Et quels organes ſuffiroient à les prononcer? Non ſeulement la neige, les lis, le papier, le linge, la craie, le lait, le plâtre, &c. auront leurs noms propres, mais encore chacun des modes de ces ſubſtances, qui ne s'offre à l'eſprit que comme mode d'un tel individu. La blancheur, par exemple, qui eſt commune à ces divers êtres, ne pourra pas être déſignée par un nom commun, elle exigera un nom particulier dans chaque ſubſtance dont elle ſera un mode. Je n'aurai nulle meſure, nulle notion, nulle idée commune à laquelle je puiſſe rapporter plus d'un ſujet : chacun me paroîtra iſolé & ſans rapport; & mon eſprit accablé par la multitude de ces idées individuelles, qu'aucune claſſification ne raſſemble ſous une idée commune, ſous une dénomination générale, n'y verra aucun ordre, & ſe perdra dans ce cahos immenſe : mais dès que je viens à comparer entr'eux les êtres, non ſeulement ſous leur idée totale & individuelle, mais auſſi par les idées partielles que j'ai abſtraites de l'idée totale; quand, par exemple, je compare l'idée de la ſubſtance, ou des modes, de la couleur, ou de la figure, ou du mouvement, ou des relations d'un individu, avec l'idée de la ſubſtance, ou de la couleur, ou de la figure, ou du mouvement d'un autre individu, je reconnois bientôt dans l'idée de l'un des idées que j'avois déja découvertes dans celle de l'autre; j'y vois des traits de reſſemblance plus ou moins nombreux; un troiſieme me les repréſente encore, puis un quatrieme, un dixieme, un centieme, un millieme m'offrent ſucceſſivement le même objet d'idée, quoique diverſement accompagné chez chacun d'eux; ſéparant cette idée de toutes celles qui s'offrent à moi dans ces objets, mais qui ne ſe reſſemblent pas, je la conſidere ſeule, je l'iſole de tout ce qui l'accompagnoit, & je m'en fais une idée à part, à laquelle je donne un nom qui la déſigne également par-tout où ſon objet exiſte : ce n'eſt plus une idée individuelle, c'eſt une idée commune & générale qui convient à tous les êtres en qui ſon objet ſe trouve, quelque différens qu'ils ſoient à tout autre égard. La blancheur n'eſt plus un mode particulier du papier ſur lequel j'écris maintenant, c'eſt le nom d'une idée commune à tous les objets blancs, au lait, à la neige, au plâtre, au linge, au lis, à tous les papiers blancs de l'univers. Je vais plus loin encore, & ſéparant l'idée de blancheur de l'idée de tous les êtres qui l'ont excitée chez moi, par leur impreſſion ſur mes ſens, je me la repréſente elle-même comme être à part,

Digitized by Google

réel, isolé dans mon esprit; par ce moyen, j'ai l'idée abstraite métaphysique de la blancheur, j'en ai une idée que je nomme *universelle* ou générale, parce qu'elle me représente la blancheur par-tout où existe l'objet qui m'en peut procurer la sensation. L'opération de l'esprit par laquelle je me forme ainsi des idées générales, universelles, séparées de celles de tout individu, est ce que nous nommons *abstraction métaphysique*.

L'*abstraction* métaphysique est donc l'acte de l'esprit qui séparant de l'idée d'un individu ce qu'il a de commun avec d'autres, en forme une idée commune à tous, qui ne représente plus aucun individu, mais uniquement les traits par lesquels ces divers êtres se ressemblent. Tant que je me suis borné à décomposer l'idée de moi, & à séparer par l'*abstraction* physique chacune des idées que mes sens & le sentiment intime de ce qui se passe en moi, pouvoient me découvrir, je me suis formé une idée distincte, mais individuelle, qui ne représente que moi : je me suis donné, ou au moins j'ai pu me donner un nom, celui d'*homme :* de même j'ai pu donner un nom particulier à chacune des idées partielles que j'ai distinguées & abstraites de mon idée totale, corps organisé, ame raisonnable, sensibilité physique, sentiment moral, action corporelle, mouvement spontanée, pensée, volonté, plaisir, peine, crainte, desir, &c. je n'ai eu besoin que de m'étudier moi seul, pour parvenir à me former par l'*abstraction* physique toutes ces idées ; j'ai vu d'autres individus, mais ne les comparant point avec moi, je ne les ai considérés que comme d'autres individus qui n'étoient point moi : dans l'idée de chacun d'eux étoient renfermées les idées de tout ce qui les fait être tels individus & non d'autres : je leur ai donné aussi à chacun des noms, *Pierre*, *Alexandre*, *Fréderic*, *Louis*, & ces noms se terminent à ces individus, & n'en désignent point d'autres. Mais enfin, à force de voir ces individus & un nombre infini d'autres, & venant à les comparer, en décomposant l'idée totale de chacun d'eux, & en m'en formant par l'*abstraction* physique des idées distinctes, j'ai apperçu que ces individus se ressembloient par nombre d'endroits ; j'ai reconnu dans eux les mêmes objets d'idées partielles que j'avois découverts en moi : malgré quelques différences de taille, de couleur, d'habillement, d'attitude, de lieu, de temps, &c. qui m'empêchent de les confondre, je retrouve chez tous un corps organisé, une ame raisonnable, une sensibilité physique, un sentiment moral : je rassemble tous ces traits communs, j'en forme une idée qui ne renferme que ces traits-là, & à laquelle je trouve que tous ces êtres particuliers participent également. Je leur donne à tous, comme à moi, le nom commun d'*homme ;* & ce nom ne désigne plus un tel être particulier, mais tous ceux qui participent à l'idée générale que je me suis formée ; cette idée même à laquelle je compare désormais tous les individus que je vois, se présente à mon esprit comme quelque chose de déterminé, de réel, d'existant à part, comme une mesure commune pour juger de tous les êtres avec lesquels je me compare : cette idée reçoit de moi un nom qui semble augmenter encore la réalité imaginaire de l'existence de son objet, je la désigne par le mot *humanité*, par lequel je veux marquer l'idée composée de tous les traits par lesquels tous les hommes se ressemblent, & jamais ceux qui les distinguent les uns des autres. *Voyez* ci-après ABSTRAIT & ABSTRAITE.

Ce qui n'étoit donc d'abord qu'une idée individuelle, devient par l'*abstraction* métaphysique telle que nous l'avons définie, une idée plus ou moins générale, selon qu'elle convient à un plus ou moins grand nombre d'individus. Ainsi l'*abstraction* métaphysique & l'acte par lequel l'esprit généralise ses idées, ne sont qu'un seul & même acte, qui, sous l'une & l'autre dénominations, consiste à former, par la réunion des traits semblables que l'on découvre en divers sujets, des idées qui leur conviennent également à tous; & par le nom qu'on donne à ces idées, nous procurer un mot commun qui les désigne tous, sans aucun égard aux traits par lesquels ils sont distingués les uns des autres.

Employant le terme d'*homme* pour désigner un certain objet déterminé, tous les objets semblables pourront être représentés par

Digitized by Google

par ce même terme. Si l'ame porte enſuite ſon attention ſur tout ce qui eſt renfermé dans l'idée particuliere de l'homme qu'elle a ſous les yeux, & que par l'*abſtraction* phyſique elle s'en forme autant d'idées ſéparées, à chacune deſquelles elle donne un nom, elle trouvera dans ces idées partielles les élémens d'une idée abſtraite métaphyſique, au moyen deſquels elle s'élevera par degré aux notions les plus univerſelles.

Détachant donc de l'idée particuliere d'un certain homme ce qu'elle a de propre ou d'accidentel, & ne conſervant que ce qu'elle a d'eſſentiel, ou plutôt de commun à tous les hommes que je connois, mon ame ſe formera l'idée de l'homme en général. Si je ne fixe mon attention que ſur la nutrition, le mouvement, le ſentiment, j'acquerrai l'idée plus générale d'animal. Si je me borne à ne conſidérer dans l'homme & dans les animaux, que cet arrangement des parties phyſiques, qui rend les corps propres à croître par une nourriture quelconque, qui s'incorpore en eux, j'acquerrai l'idée plus générale encore de corps organiſé, qui conviendra aux hommes, aux animaux brutes & aux plantes. Laiſſant là l'idée d'organiſation, pour ne conſidérer que l'étendue & la ſolidité, mon ame ſe formera l'idée plus univerſelle de corps en général. Faiſant encore *abſtraction* de l'étendue ſolide, pour ne m'arrêter qu'à l'exiſtence ſeule, l'ame acquerra l'idée la plus générale de toutes, celle de l'être. Par ces exemples de l'*abſtraction* métaphyſique, on peut aiſément comprendre comment l'ame humaine s'eſt formé cette immenſe quantité d'idées abſtraites qui ſont preſque toujours l'objet de ſes méditations & de ſon étude, & dont les termes qui les déſignent compoſent preſque toute la richeſſe des langues.

C'eſt au moyen de cette opération, que ſans ſurcharger les langues de tous les mots néceſſaires pour égaler le nombre des individus, nous pouvons tous les déſigner, & que, ſans avoir une idée de chacun d'eux, nous nous les repréſentons tous; c'eſt par elle que ſaiſiſſant les traits par leſquels les êtres ſe reſſemblent, nous les avons rangés ſous des claſſes dont les limites ſont marquées; delà les genres & les eſpeces diverſes, qui nous facilitent ſi fort l'étude & la connoiſſance de ce nombre immenſe de choſes que la nature préſente à nos regards; par-là nous établiſſons entre nos idées des rapports qui nous repréſentent les rapports des êtres entr'eux, & leur enchaînement; nous tranſportons dans nos idées l'ordre qui regne dans la nature; nous ne courons plus le riſque de nous perdre dans la foule innombrable des êtres; ils ſe préſentent à nous chacun dans ſon rang & dans l'ordre convenable, pour que nous les diſtinguions. Sans les claſſifications, que ſeroit toute l'hiſtoire naturelle? Et comment, ſans l'*abſtraction* métaphyſique, aurions-nous pu ranger nos idées par claſſes? Comment aurions-nous diſtingué ſans elle ces traits communs aux êtres de même genre ou de même eſpece? Au lieu que par le ſecours de l'*abſtraction*, nous pouvons nous repréſenter diſtinctement tout le ſpectacle de la nature, chaque genre, chaque claſſe, chaque eſpece ſupérieure & inférieure, chaque diviſion & ſubdiviſion; chaque idée diſtincte ayant un nom connu, que la mémoire retient aiſément, nous pouvons ſans peine parler avec clarté de diverſes choſes, dont nous n'aurions jamais pu ſans confuſion faire le ſujet de nos converſations, ni l'objet de nos jugemens. Sans l'*abſtraction* métaphyſique, nous ne pouvons juger que des individus que nous connoiſſons; mais ayant généraliſé nos idées, nous pouvons juger de tous les individus de l'eſpece, pourvu que nous ne prononcions à leur égard que ſur les idées diſtinctes que nous en avons acquiſes.

Quelque avantage cependant que nous tirions de la capacité d'abſtraire; quelque ſupériorité que nous ayions à cet égard ſur les brutes, n'oublions pas d'un côté que cette faculté ne nous eſt néceſſaire qu'à cauſe des bornes de nos connoiſſances; & de l'autre, que l'abus qu'il eſt ſi facile d'en faire, eſt pour nous une ſource funeſte de diſputes vaines & d'erreurs dangereuſes.

Incapables de voir d'un coup-d'œil & diſtinctement toutes les faces d'un ſujet, toutes les idées partielles renfermées dans l'idée totale, il a fallu, pour en acquérir la connoiſſance, le décompoſer & en ſéparer

chaque idée par l'*abſtraction* phyſique ; trop bornés pour voir & examiner tous les êtres, tous les faits individuels, nous avons dû nous reſtreindre à l'étude d'un très-petit nombre, d'après leſquels nous jugeons de tous les autres que nous croyons leur être ſemblables : notre mémoire étant trop foible pour rappeller toutes les circonſtances particulieres, & les modifications propres à chaque individu, & tous les caracteres qui les diſtinguent les uns des autres, nous les retranchons par l'*abſtraction* métaphyſique ; nous les laiſſons à part comme s'ils n'exiſtoient pas, & nous nous bornons à ce qui nous a paru être eſſentiel & commun à chacun d'eux. Rien de tel n'eſt néceſſaire, & n'a lieu dans l'intelligence ſuprême ; ſa connoiſſance infinie comprend tous les individus ; il ne lui eſt pas plus difficile de penſer à tous en même temps, que de ne penſer qu'à un ſeul, de voir toutes les faces d'un ſujet, que de n'en enviſager qu'une ſeule ; au lieu que la capacité de notre eſprit eſt remplie, non ſeulement lorſque nous penſons à un ſeul objet, mais même lorſque nous ne le conſidérons que par un ſeul endroit.

Des notions qui partent d'une telle origine, ne peuvent être que défectueuſes, & vraiſemblablement il y aura du danger à nous en ſervir ſans précaution ; l'expérience ne nous en a que trop ſouvent convaincus, & il eſt du devoir d'un philoſophe de ſe tenir en garde contre les erreurs qui peuvent en naître. Nous allons parcourir en peu de mots les différens pieges que nous tend l'agrément des idées univerſelles.

1°. L'*abſtraction* métaphyſique, en généraliſant nos idées, a donné plus d'étendue à nos connoiſſances, & a ouvert un champ plus vaſte à nos méditations. Il eſt flatteur pour notre eſprit de pouvoir, au moyen des claſſifications ſous leſquelles nous rangeons tous les êtres, embraſſer la nature entiere : nous en ſommes, ou au moins nous en paroiſſons plus ſavans, plus profonds : nous faiſons, d'après ces idées univerſelles, des regles générales en plus petit nombre, nous portons des jugemens plus étendus, notre pareſſe, ou plutôt la foible portée de notre eſprit en eſt flattée ; mais en nous applaudiſſant de notre ſcience ſpéculative, nous ſommes forcés à chaque pas de déplorer notre peu d'habileté dans la pratique. Etendre nos idées générales n'eſt pas perfectionner nos idées individuelles, & cependant ce n'eſt jamais d'une maniere générale & univerſelle que nous agiſſons, mais toujours dans les cas particuliers, & envers tel ou tel individu. Or, ces traits particuliers, ces différences propres, ces circonſtances individuelles, dont nous faiſons *abſtraction* pour généraliſer nos idées, modifient ſi conſidérablement & de tant de façons différentes dans chaque individu, l'objet de l'idée métaphyſique que nous nous ſommes faite par l'*abſtraction*, que ce qui étoit vrai à l'égard de l'idée générale, ne l'eſt plus à l'égard de l'individu. Si, pour juger ſainement d'une choſe dans chaque cas particulier, il faut la connoître ſous toutes ſes faces ; ſi, pour réuſſir à produire tel effet deſiré ſur tel individu, il faut avoir une idée la plus exacte poſſible du ſujet ſur lequel on veut agir, & des moyens que l'on emploie, on devra convenir que le plus habile dans chaque genre d'occupation, & dans chaque cas particulier, ne ſera pas celui qui aura le plus d'idées abſtraites métaphyſiques, & les notions les plus univerſelles, mais celui qui aura le plus d'idées diſtinctes individuelles. Delà vient, par exemple, que tant de ſavans médecins, dont les jugemens généraux ſont des oracles, & qui dans la ſpéculation l'emportent ſur tous les autres, ont ſi peu de ſuccès & montrent une capacité au deſſous du médiocre dans la cure des maladies pour leſquelles les particuliers les conſultent. Delà tant de ſyſtêmes de légiſlation, d'éducation, d'économie, qui, auſſi long-temps que l'on s'en tient aux idées générales, paroiſſent bien liés & infaillibles, qui cependant, lorſqu'on vient à en faire l'application aux cas particuliers, ſont abſolument impraticables. Delà tant de machines inventées avec eſprit, mais qui, pour avoir été conſtruites d'après des idées purement métaphyſiques, ont prouvé ce que nous avons dit, que ce ne ſont pas les idées univerſelles, mais le plus grand nombre d'idées diſtinctes individuelles, qui font l'homme habile dans chaque genre d'occupation, dans chaque cas particulier. Les défauts dont nous avons parlé viennent de ce que l'on ne ſe ſouvient pas,

comme on le devroit, 1°. que les *abſtractions* ne ſont que dans notre eſprit & jamais dans la nature; qu'il n'exiſte point d'être métaphyſique, aucun objet général, mais ſeulement des individus; que la nature n'agit jamais par claſſe, mais par individus, & que l'idée abſtraite univerſelle eſt, dans chacun des êtres, modifiée par tant de circonſtances propres, que l'on ne ſaura établir aucune regle générale d'une application ſûre, ſur la ſeule idée univerſelle formée par l'*abſtraction* métaphyſique. On oublie, 2°. que quelque profondément que l'on ait médité ſur les êtres d'une même eſpece, quelque ſoin qu'on ait apporté à raſſembler dans l'idée univerſelle tous les traits qu'on ſuppoſe leur être eſſentiels, & qu'on voit leur être communs à tous, jamais cette idée univerſelle ne nous repréſentera leur eſſence, & par conſéquent ne nous mettra en droit de dire ſans témérité: Je ne vois rien de plus que cela dans mon idée, donc il n'y a rien de plus que cela dans les êtres qu'elle doit me repréſenter, donc tels êtres ne peuvent produire ou ſouffrir que tels effets préciſément. 3°. Que c'eſt moins par rapport à leur nature réelle, que par rapport à nos connoiſſances, que nous rangeons les êtres dans différentes claſſes ſubordonnées; un œil plus perçant, des ſens plus délicats, plus de pénétration dans l'eſprit, nous feroient appercevoir, entre des êtres que nous croyons ſemblables, des différences qui nous obligeroient à les ranger dans d'autres claſſes diſtinctes de toutes les autres: nous verrions qu'il n'eſt pas dans la nature deux êtres parfaitement ſemblables; que chacun a des rapports, des influences, des qualités, des facultés, des pouvoirs différens; nous voyons des reſſemblances, & nous en concluons précipitamment, que les différences dont nous faiſons *abſtraction*, ou que nous n'avons pas apperçues, ne ſont rien; en conſéquence, nous croyons pouvoir attendre les mêmes effets de chacun des individus que nous rangeons dans la même claſſe, & nous nous trompons.

2°. Une ſeconde erreur qui naît de l'habitude des *abſtractions*, & de l'abus des idées univerſelles, conſiſte à regarder chaque genre, chaque eſpece, chaque claſſe d'êtres, comme faiſant un corps à part, qui agit en bloc, qui forme dans dans la nature une province iſolée, qui ne tient qu'à elle-même, & qui ſuit en corps une même loi générale; au lieu que dans le vrai, nul être n'agit en général, nul genre, nulle eſpece n'agit en corps: chaque individu agit individuellement, par une ſuite de ce qu'il eſt, comme étant un tel être & non un autre, déterminé en tout ſens, qui exiſte en ce moment en tel lieu, avec tel caractere, tels rapports qui lui ſont propres, & qui a en conſéquence des influences particulieres dont l'effet eſt détruit ſi vous lui ſubſtituez un autre individu. Cet être tel qu'il exiſte, eſt auſſi différent dans ſa place, de tout individu de ſon eſpece, relativement aux effets qu'il produira, que s'il étoit d'une eſpece différente; c'eſt de l'oubli de cette vérité qu'eſt ſans doute venue l'erreur ſi commune aujourd'hui chez les philoſophes à la mode, qui, pour combattre le ſyſtême conſolant d'une providence particuliere, enſeignent que Dieu n'agit que par des loix générales; ſuppoſant qu'il ne connoît la nature que par les idées univerſelles, qu'il ne fait attention qu'aux genres & aux eſpeces & jamais aux individus, ne faiſant pas réflexion que ces claſſifications, ces idées univerſelles ne ſont dues qu'aux bornes de notre eſprit, & qu'elles ne peuvent avoir lieu dans l'intelligence infinie à qui tout eſt préſent; qui découvrant toutes les différences qui diſtinguent un individu d'un autre, ne peut jamais les confondre; qui par conſéquent n'a jamais beſoin d'*abſtractions*, & d'idées univerſelles pour étendre ſes connoiſſances, pour prévenir la confuſion dans ſes idées, & pour ſoulager ſa mémoire. Chaque individu eſt pour lui un être à part, un agent déterminé, dont les rapports, l'influence, les modifications, ſont fixées par ce qu'il eſt préciſément.

3°. Une troiſieme erreur due à l'abus des *abſtractions* métaphyſiques, conſiſte à donner à nos idées univerſelles abſtraites une exiſtence hors de nous, une réalité diſtincte des individus qui nous ont fourni les idées ſimples dont nous compoſons l'idée générale. On ſemble ſoupçonner hors des individus je ne ſais quelle eſſence qui va ſe placer dans chaque être, & à laquelle enſuite

Digitized by Google

vont ſe joindre les modifications qui font qu'un tel individu eſt tel & non un autre. Delà tous ces termes inintelligibles des ſcholaſtiques, *nature univerſelle*, *relations*, *formalités*, *qualités occultes*, *formes ſubſtantielles*, *eſpeces intentionnelles*. Delà tant de queſtions vaines & abſurdes ſur le néant, ſur les êtres poſſibles, ſur les créatures non exiſtantes encore. Delà la fameuſe controverſe entre les nominaux & les réaliſtes. Peut-être même les modernes ne ſont-ils pas exempts de cette erreur; au moins ne paroît-il pas qu'ils emploient toujours, comme ils le devroient, les mots par exemple, de *ſubſtance*, d'*eſpece*, d'*être*, *genre*, d'*eſſence*, &c. pour être ſeulement de ſes noms de certaines collections d'idées ſimples, mais ils ſemblent vouloir déſigner par-là je ne ſais quelles réalités exiſtantes hors d'eux. *Voyez* Locke, *Eſſai ſur l'entendement humain*. Condillac, *Eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, *ſect. 5*. Clerici, *opera Philoſophica*. *Pars prima Logicæ*. Wats, *Philoſophical*. Works, *Eſſai III*. Wats, *Logick*. Bonnet, *Eſſai de Pſychologie*. (*G. M.*)

§ ABSTRAIT (TERME), *Logique*. On entend par-là tout terme qui eſt le ſigne d'une idée abſtraite. Il y aura donc autant de diverſes ſortes de termes *abſtraits* qu'il y aura de différentes idées *abſtraites*; puiſque chacune d'elles doit avoir un nom qui la fixe dans notre mémoire, & qui lui donne dans notre eſprit une réalité qui lui manque hors de nous. Nulle part la nature ne nous offre l'objet iſolé & ſubſiſtant d'une idée *abſtraite*. *Voyez* ABSTRACTION, ABSTRAITE. Tous les termes de la langue ſont ou individuels ou *abſtraits*: les individuels déſignent chacun un individu diſtinct; ce ſont ceux que l'on appelle *noms propres*, tels que *Cicéron*, *Virgile*, *Bucéphale*, *Londres*, *Rome*, *Seine*, *Tibre*. Les autres ſont des termes *abſtraits*, parce qu'ils ne déſignent pas des individus, mais des idées communes à pluſieurs. Tous les ſubſtantifs de cette eſpece qui déſignent des idées univerſelles, des eſpeces ou des genres d'êtres, ſe nomment chez les grammairiens, *noms appellatifs*, tels que *poiſſon*, *cheval*, *homme*, *ville*, *riviere*, &c. mais en philoſophie on nomme *abſtraits*, généralement tous les termes qui déſignent quelque idée *abſtraite*, de quelque nature qu'elle ſoit, de ſubſtance, de mode, de relation, ſoit qu'elle ſe rapporte à des êtres exiſtans ſubſtantiellement, ſoit qu'elle n'ait d'exiſtence que dans notre eſprit, comme ſont les mots *corps*, *eſprit*, *étendue*, *couleur*, *ſolidité*, *mouvement*, *vie*, *mort*, *penſée*, *volonté*, *ſentiment*, *honneur*, *vertu*, *tempérance*, *religion*, &c. Les pronoms, les adjectifs, les nombres, les verbes, les adverbes, les conjonctions, les prépoſitions, les particules ſont des termes *abſtraits*, puiſqu'ils ne déſignent point par eux-mêmes d'individus, mais des idées communes à pluſieurs, formées dans notre eſprit par *abſtraction*.

Entre ces termes, les ſcholaſtiques en ont diſtingué deux ſortes, qu'ils ont oppoſées l'une à l'autre, dont l'une forme une claſſe de termes qu'ils nomment *abſtraits*, & l'autre celle des termes qu'ils nomment *concrets*.

Les *abſtraits*, ſelon eux, ſont les termes qui ſignifient les modes ou les qualités d'un être, ſans aucun rapport à l'objet en qui ſe trouve ce mode ou cette qualité, ce ſont les noms ſubſtantifs en grammaire; tels ſont les mots *blancheur*, *rondeur*, *longueur*, *ſageſſe*, *mort*, *immortalité*, *vie*, *religion*, *foi*, &c.

Les concrets ſont ceux qui repréſentent ces modes, ces qualités avec un rapport à quelque ſujet indéterminé, ou autrement ceux qui repréſentent le mode comme appartenant à quelque être; & ces termes ſont ceux que les grammairiens nomment *adjectifs*, quoiqu'aſſez ſouvent ils ſoient employés comme ſubſtantifs; tels ſont, *blanc*, *rond*, *long*, *ſage*, *mortel*, *mort*, *immortel*, *vivant*, *religieux*, *fidele*, &c. quoique les termes *ſage*, *fou*, *philoſophe*, *lâche*, &c. s'emploient ſouvent comme ſubſtantifs, ils ſont cependant termes concrets, parce qu'ils ont leurs termes *abſtraits* correſpondans, *ſageſſe*, *folie*, *philoſophie*, *lâcheté*, &c.

Après ces explications, que nous ne ſaurions étendre ſans répéter ce que nous avons dit ſous *abſtraction*, & ce que nous dirons ſous *idées abſtraites*, il ne nous reſte qu'une ou deux remarques à faire ſur les termes *abſtraits*.

Digitized

1°. Un terme *abſtrait* peut quelquefois être employé comme nom propre & individuel, en y ajoutant quelque mot qui en reſtreigne le ſens à un ſeul individu, ou en indiquant quelque circonſtance qui produiſe le même effet dans l'eſprit de ceux qui la connoiſſent. Ainſi *pere*, *mere*, *femme*, *ſœur*, *maiſon* ſont des termes généraux, des termes *abſtraits* : ils deviendront individuels, ſi je dis, par exemple, *mon pere*, *ma mere*, *ma femme*, *ſa ſœur*, *la maiſon de S. Paul.* De même ſi, étant à Paris, je dis, *le roi*, *la riviere*, *le lieutenant de police*, chacun ſait que je parle de *Louis XVI*, *de la Seine*, *de M. Lenoir*, quoique ces termes *roi*, *riviere*, *lieutenant de police* ſoient des termes généraux qui, en tout autre cas, déſignent *chaque roi*, *chaque riviere*, *chaque lieutenant de police.*

2°. De même des termes individuels, des noms propres peuvent devenir des termes univerſels & *abſtraits*, parce qu'ayant pris, de l'être unique que chacun déſigne, les caracteres les plus frappans qui les ont diſtingués, on en fait un concept à part, auquel on donne ce nom propre individuel, & on emploie ce nom propre à déſigner tout autre être qui lui reſſemble par ces traits caractériſtiques. Ayant ſaiſi, par exemple, dans l'idée individuelle d'*Alexandre*, les idées partielles d'*ambition*, de *valeur entreprenante* ; dans l'idée de *Céſar*, celle *d'un général parfait*, qui joint *la ſcience militaire*, *l'étude des belles-lettres*, *la prudence*, *l'activité au courage héroique* ; j'emploie les mots *Alexandre* & *Céſar*, comme des noms communs qui ne déſignent que des traits diſtinctifs de ces individus : je les emploie dans ce ſens, & je dis de *Charles XII*, c'eſt l'*Alexandre du nord* ; de *Fréderic III*, c'eſt un *Céſar.* C'eſt dans ce même ſens que l'on dira d'un politique fourbe, cruel, qui emploie la trahiſon & le crime, c'eſt un *Machiavel.*

3°. C'eſt à l'exiſtence des termes *abſtraits* que nous devons ces figures poétiques, qui conſiſtent à perſonnifier des idées purement intellectuelles ; la *mort*, la *religion*, la *diſcorde*, les *idées métaphyſiques* dont un auteur fait une voiture d'une rapidité de courſe étonnante, la *nature*, la *ſuperſtition*, &c. Peut-être eſt-ce à l'abus de ces termes que l'on a dû le polythéiſme abſurde de tant de peuples, parce que l'on a perſonnifié les attributs divins & les divers actes de la providence. On a bientôt oublié que ces termes ne déſignoient que des idées *abſtraites*, & non des êtres réels exiſtans à part.

4°. Enfin, il faut obſerver que l'on ne peut fixer le ſens des termes *abſtraits*, qu'en détaillant les diverſes idées ſimples dont la réunion conſtitue l'*idée abſtraite*, qu'on déſigne par leur moyen ; mais ſi l'objet que ſignifie ce terme *abſtrait*, n'eſt lui-même qu'une ſeule idée ſimple, ce qui a lieu dans les noms des ſenſations ſimples, comme *rouge*, *verd*, *doux*, *aigre*, *chaud*, *froid*, on ne peut pas les définir ; il faut les expliquer par d'autres termes, ou préſenter l'objet même, & le faire agir ſur les ſens. *(G. M.)*

ABSTRAIT, *abſtraite*, adjectif participe ; il ſe dit des perſonnes & des choſes. Un eſprit *abſtrait*, c'eſt un eſprit inattentif, occupé uniquement de ſes propres penſées, qui ne penſe à rien de ce qu'on lui dit. Un auteur, un géometre, ſont ſouvent *abſtraits.* Une nouvelle paſſion rend *abſtrait* : ainſi nos propres idées nous rendent *abſtraits* ; au lieu que *diſtrait* ſe dit de celui qui à l'occaſion de quelque nouvel objet extérieur, détourne ſon attention de la perſonne à qui il l'avoit d'abord donnée, ou à qui il devoit la donner. On ſe ſert aſſez indifféremment de ces deux mots en pluſieurs rencontres. *Abſtrait* marque une plus grande inattention que *diſtrait.* Il ſemble qu'*abſtrait* marque une inattention habituelle, & *diſtrait* en marque une paſſagere à l'occaſion de quelque objet extérieur.

ABSTRAIT, eſt auſſi un mot en uſage dans les Mathématiques : en ce ſens l'on dit que les nombres *abſtraits* ſont des aſſemblages d'unités conſidérées en elles-mêmes, & qui ne ſont point appliqués à ſignifier des collections de choſes particulieres & déterminées. Par exemple, 3 eſt un nombre *abſtrait*, tant qu'il n'eſt pas appliqué à quelque choſe : mais ſi on dit 3 *piés* par exemple, 3 devient un nombre concret. *Voyez* CONCRET. *Voyez auſſi* NOMBRE.

Les Mathématiques *abſtraites* ou *pures*,

Digitized by Google

ſont celles qui traitent de la grandeur ou de la quantité conſidérée abſolument & en général, ſans ſe borner à aucune eſpece de grandeur particuliere. *Voyez* MATHÉMATIQUES.

Telles ſont la Géométrie & l'Arithmétique. *Voyez* ARITHMÉTIQUE & GÉOMÉTRIE.

En ce ſens les Mathématiques *abſtraites* ſont oppoſées aux Mathématiques *mixtes*, dans leſquelles on applique aux objets ſenſibles les propriétés ſimples & *abſtraites*, & les rapports des quantités dont on traite dans les Mathématiques *abſtraites* : telles ſont l'Hydroſtatique, l'Optique, l'Aſtronomie, *&c.* (*E*)

ABSTRAITE (IDÉE), *Logique.* C'eſt celle qui nous repréſente ſeulement une partie des idées ſimples que nous diſtinguons dans l'idée totale d'un individu. Nous acquérons ces idées par le moyen de l'*abſtraction.* Voyez ci-deſſus ce mot.

Comme il y a deux ſortes d'abſtractions, l'abſtraction phyſique qui nous donne les idées *abſtraites* individuelles, & l'abſtraction métaphyſique qui nous procure les idées générales ou univerſelles; il y a auſſi deux ſortes d'idées *abſtraites* conſidérées relativement à leur origine.

Les idées *abſtraites* individuelles ſont celles que j'acquiers par la décompoſition de l'idée totale d'un individu unique, que j'examine ſeul, en lui-même, ſans rapport à aucun autre qu'à moi, ſoit que cet individu ſoit moi-même, ſoit qu'il exiſte hors de moi. Ces idées individuelles *abſtraites* ſont les élémens de toutes les autres idées que je puis avoir, de toutes les connoiſſances que j'acquiers, de toute la capacité intellectuelle qui me diſtingue des brutes. Je dois ces idées, ſoit à mes ſens qui reçoivent des impreſſions qui ſe communiquent à mon ame, & lui donnent ces idées qui lui repréſentent, ou qu'elle croit lui repréſenter les objets qui les occaſionent; ſoit à ce ſentiment intime qu'elle a de ce qui ſe paſſe en elle-même, de ce qu'elle fait, de ce qu'elle ſouffre. Si chaque individu ne l'affectoit que d'une ſeule maniere, elle n'auroit de chacun qu'une idée ſimple, indiviſible, dont elle ne pourroit rien abſtraire; mais chaque individu, chaque être l'affectant de diverſes manieres, faiſant ſur elle des impreſſions différentes, ſoit momentanées, ſoit ſucceſſives, elle diſtingue ces impreſſions, elle les conſidere à part, & ſe forme par ce moyen des idées *abſtraites.* Une boule s'offre à mes regards, & repoſe ſur ma main; je m'en forme une idée d'après les impreſſions qu'elle fait ſur mes ſens; je diſtingue ces impreſſions, ſa rondeur, ſa blancheur, ſa peſanteur : chacune de ces idées, ou plutôt les cauſes qui les font naître en moi, je les nomme modes de cette ſubſtance : ces modes me paroiſſent attachés à cet individu dont je dis qu'il eſt rond, qu'il eſt blanc, qu'il eſt peſant : cet individu me paroît être quelque choſe à qui ces qualités appartiennent : or, ce quelque choſe, je le nomme *ſubſtance*, & c'eſt de cette ſubſtance que je dis qu'elle eſt ronde, blanche & peſante; je la touche, je la remue; je vois qu'il y a entr'elle & moi un rapport qui fait qu'elle agit ſur mes ſens & que j'agis ſur elle; par-là je forme l'idée des relations de lieux, de cauſe, d'effets : de même je fais attention à ce qui ſe paſſe en moi : je ſens un être qui penſe tantôt à une choſe, tantôt à une autre; qui éprouve quelquefois du plaiſir, quelquefois de la douleur : cet être eſt toujours le même : je le conſidere ſeul, & ſous cette face qui me le repréſente comme ſubſiſtant par lui-même; je dis que c'eſt une ſubſtance : je conſidere à part ſes penſées, ſes ſentimens divers; je ſens qu'ils appartiennent à cette ſubſtance, & qu'ils ſont différentes manieres dont elle exiſte; je les regarde comme des modes de cette ſubſtance : je dis qu'elle penſe, qu'elle ſent du plaiſir, de la douleur : je ſens que ces modes ſe ſuccedent, commencent & finiſſent, durent plus ou moins; j'acquiers par-là l'idée des relations de temps, de durée, de ſucceſſion.

Toutes nos idées *abſtraites* peuvent ſe réduire à ces trois claſſes; les ſubſtances, les modes, les relations.

Les idées que nous acquérons par l'abſtraction phyſique peuvent être ſimples ou compoſées. Elles ſont ſimples lorſqu'elles ne nous repréſentent qu'un ſeul & unique objet indiviſible; il n'y a que les idées *abſ-*

traites des modes, lorſqu'on les conſidere chacun à part, qui ſoient des idées ſimples; & elles nous ſont fournies, ou par les ſens qui reçoivent l'impreſſion des objets extérieurs, ou par le ſentiment intime de ce qui ſe paſſe en nous. Une couleur, un ſon, le goût, l'étendue, la ſolidité, le mouvement, le repos, le plaiſir, la douleur, &c. ſont des idées ſimples. Au contraire, les idées *abſtraites* de *ſubſtance* & de *relation* ſont toujours des idées compoſées, de même que celles des modes mixtes, comme *la vérité*, *la religion*, *l'honneur*, *la foi*, *la gloire*, *la vertu*, &c.

Nous pouvons augmenter le nombre des idées *abſtraites* que nous fournit un individu, en pouſſant auſſi loin qu'il eſt poſſible la décompoſition non ſeulement de l'idée totale, qui eſt toujours compoſée, mais encore de chaque idée partielle, qui peut encore elle-même être compoſée, & nous offrir diverſes idées diſtinctes qu'elle renferme. La figure ſphérique, par exemple, que je conſidere à part dans une boule d'or, peut m'offrir les idées de centre, de circonférence, de rayons, &c.

On a donné le nom de *pénétration* à la faculté de l'eſprit qui développe, & découvre dans chaque ſujet qu'il étudie, toutes les différentes idées qu'il eſt poſſible d'y diſtinguer; & le plus haut degré de la *pénétration* d'eſprit conſiſte à réduire toutes les idées compoſées aux idées ſimples qui leur ſervent d'élémens. Je dirai avec M. Bonnet: « Plus un génie a de profondeur, » plus il décompoſe un ſujet. L'intelli» gence pour qui la décompoſition de » chaque ſujet ſe réduit à l'unité, eſt l'in» telligence créatrice. » En effet, il n'y a qu'elle pour qui chaque ſujet ne renferme pas des objets d'idées dans le fond deſquels il n'eſt pas poſſible de pénétrer. Pour elle ſeule, au moins, les ſubſtances ne ſont pas un myſtere impénétrable.

Les idées *abſtraites* métaphyſiques ſuppoſent les idées *abſtraites* individuelles: celles-ci ſont les élémens de celles-là. Nous les nommons également *idées générales*, *idées univerſelles*, parce qu'elles ſont celles qui ne nous repréſentent que ce qui eſt commun à pluſieurs êtres, faiſant abſtraction de ce qui eſt particulier à chacun d'eux.

Dans toute idée *abſtraite* métaphyſique, il faut conſidérer, 1°. la compréhenſion, & l'étendue de l'idée; 2°. ſon degré d'abſtraction plus ou moins grand.

1°. La compréhenſion de l'idée *abſtraite* métaphyſique eſt l'aſſemblage des idées partielles que nous réuniſſons dans l'idée univerſelle, pour repréſenter, comme dans un ſeul tableau, les traits que nous regardons comme étant communs à tous les êtres d'une même eſpece, ou que nous voulons ranger dans la même claſſe. Ainſi, quand je dis *un être*, ou ſimplement l'*être*, la compréhenſion de cette idée ſe borne à la ſeule idée de l'exiſtence. Si je dis *animal*, la compréhenſion de cette idée renferme tous les traits qui diſtinguent un animal de tout être qui n'eſt pas un animal; ainſi il y aura les idées d'exiſtence, d'étendue, d'organiſation, de nutrition, de mouvement, de ſentiment; ſi je dis *homme*, à cette idée d'animal en général, je joindrai celles d'une certaine figure, d'un certain arrangement de parties, & d'ame raiſonnable unie à un corps organiſé.

L'extenſion ou étendue de l'idée *abſtraite* métaphyſique, eſt l'aſſemblage ou le total des êtres divers, des différens individus, auxquels l'idée eſt applicable; ainſi l'idée de l'être s'étend à tous les êtres, à tout ce qui exiſte, de quelque nature qu'il ſoit. C'eſt, de toutes les idées, la plus générale, la plus étendue. L'idée d'animal s'étend à tous les animaux, c'eſt-à-dire, à tous les êtres en qui on trouve l'exiſtence, l'étendue, l'organiſation, le mouvement, le ſentiment, &c. l'idée d'homme s'étend à tous les hommes qui exiſtent.

C'eſt en travaillant, par la méditation, ſur la compréhenſion & l'étendue des idées *abſtraites* métaphyſiques, que notre eſprit range les êtres par claſſes, genres, eſpeces, &c. Plus nous avons approfondi & décompoſé l'idée de divers individus qui nous ſont connus, pour y diſtinguer toutes les idées ſimples & diſtinctes qu'ils offrent à notre méditation; plus nous ſommes en état de rendre exacte & préciſe la diſtribution que nous en faiſons par claſſes, moins nous courons de riſque de mettre dans le même genre ou la même eſpece,

Digitized by Google

comme ſemblables, des êtres qui, mieux connus, nous offriroient des différences aſſez eſſentielles pour exiger d'en faire des claſſes à part, ou de les rapporter à d'autres.

La compréhenſion de l'idée en reſſerre ou en étend l'extenſion, ſelon qu'elle eſt plus ou moins compoſée, c'eſt-à-dire, ſelon qu'elle renferme un plus ou moins grand nombre d'idées diſtinctes. Qu'à l'idée de l'être, je n'en joigne aucune autre; qu'elle ne renferme que la ſeule idée de l'exiſtence; j'aurai l'idée *abſtraite* de la plus grande étendue, puiſqu'elle s'appliquera à tout ce qui exiſte. Qu'à l'idée d'exiſtence ſe joigne celle d'étendue ſolide, de diviſibilité, d'impénétrabilité, j'aurai une idée univerſelle moins étendue, puiſqu'elle ne conviendra qu'aux corps. Qu'à ces idées renfermées dans la compréhenſion de l'idée de corps, je joigne celle de fuſibilité, de malléabilité, de peſanteur, je reſſerre l'étendue de cette idée en augmentant ſa compréhenſion; elle ne convient plus qu'à cette ſorte de corps qu'on nomme *métaux*. Que j'y ajoute encore celle d'une plus grande peſanteur, de la couleur jaune & brillante, de la fixité; je reſtreins l'idée de métaux, à l'idée de celui-là ſeul que l'on nomme *or*. Plus donc, dans l'idée *abſtraite* métaphyſique, je fais entrer d'idées qui en augmentent la compréhenſion, plus par-là je reſtreins ſon étendue ou extenſion.

2°. Les idées *abſtraites* peuvent avoir différens degrés d'abſtraction, ſelon que ce qu'elles repréſentent à l'eſprit s'éloigne plus ou moins de l'idée complette d'un individu : ſi je ne retranche ou n'abſtrais rien de l'idée de Louis XVI, mais que dans la compréhenſion de l'idée que j'en ai, je raſſemble ſans exception tous les traits, toutes les idées diſtinctes que m'offre ſa perſonne, j'ai une idée individuelle qui ne convient qu'à ce ſeul objet : ſi je retranche de cette idée celle du numéro de ſon nom, pour ne conſerver que ce qu'il a de commun avec tous les rois de ſa maiſon qui ſe ſont nommés *Louis*, l'idée que je me forme par-là eſt une idée *abſtraite*, qui convient à tous les rois de France qui ſe ſont nommés *Louis*. Si je retranche de cette idée ce qui n'a été commun qu'aux rois nommés *Louis*, pour ne garder que ce qui eſt commun aux rois de France de la race Capétienne, j'aurai une idée plus *abſtraite* d'une compréhenſion plus reſtreinte, mais d'une plus grande étendue, qui embraſſera tous les rois qui ont régné en France depuis Hugues Capet. Si je retranche ou abſtrais de cette idée tout ce qui eſt particulier à chaque race, pour ne joindre à l'idée de roi que celle de la domination ſur le royaume de France, mon idée ſera plus *abſtraite*, & conviendra à tous les rois de France ſans exception. Que j'abſtraie encore de cette idée toute idée de domination ſur un pays plutôt que ſur un autre, toute idée du temps ancien ou moderne, mon idée devient toujours plus *abſtraite*, d'une compréhenſion moins compoſée, mais en même temps d'une étendue plus vaſte, puiſqu'elle ſera applicable à tous les rois qui ont régné ſur la terre depuis le commencement, & qui y régneront juſqu'à la fin. Voilà une premiere face ſous laquelle on peut enviſager les idées *abſtraites*, & qui nous les offre comme plus ou moins *abſtraites*, relativement à leur compréhenſion & à leur étendue. Plus la compréhenſion eſt reſtreinte, plus l'extenſion augmente, plus l'idée eſt *abſtraite*.

Les idées métaphyſiques ſont auſſi plus ou moins *abſtraites*, relativement à la nature des objets qu'elles repréſentent.

1°. Les idées métaphyſiques moins *abſtraites*, ſont celles qui repréſentent les diverſes natures communes des êtres, & qui ſont formées ſur les modeles des individus exiſtans réellement dans la nature : telles ſont les idées générales d'homme, de cheval, de pigeon, de métal, d'eſprit. On peut donner à ces idées le nom d'idées *abſtraites* corporelles ou ſpirituelles, ſuivant la nature corporelle ou ſpirituelle des êtres qu'elles comprennent dans leur extenſion, quoiqu'elles ne repréſentent pas parfaitement ces êtres, puiſque, dans leur compréhenſion, on ne fait entrer que les idées des traits par leſquels chacun des individus de l'eſpece ſe reſſemble.

2°. On peut placer dans le ſecond rang des idées *abſtraites*, celles qui ont pour objet les modes, les propriétés des êtres, enviſagées en général & ſéparément des ſubſtances,

ſubſtances, ou les ſubſtances des êtres conſidérées en général & ſéparément des qualités, des propriétés & des modes; comme ſont les idées *abſtraites* de figure, de couleur, de mouvement, de la puiſſance, de l'action, de l'exiſtence, de l'étendue, de la penſée, de ſubſtance, d'eſſence, &c.

3°. Moins les objets des idées *abſtraites* ont de réalité, & plus eſt conſidérable leur degré d'abſtraction : je ſerai donc autoriſé par cette regle, à placer dans un troiſieme rang, &, par-là même, d'aſſigner un degré plus élevé d'abſtraction aux idées qui n'ont pour objet que les relations qui ſubſiſtent ou peuvent ſubſiſter entre les êtres : je les acquiers en comparant un être à un autre, en obſervant les circonſtances dans leſquelles un être eſt par rapport à l'autre, & enfin en ſéparant l'idée de ces relations de celle des êtres entre leſquels je les ai apperçues : telles ſont les idées de cauſe, d'effet, de reſſemblance, de différence, de tout, de partie, &c.

4°. Si les idées de cauſe, de ſubſtance, de mode, ſont déja par elles-mêmes des idées *abſtraites*; les idées de cauſalité, de ſubſtantialité, de modalité, ſeront plus abſtraites encore; car ces mots ne ſignifient pas la choſe même, mais ſeulement une maniere de conſidérer une choſe comme cauſe, comme ſubſtance, comme mode. Dans ce rang on peut mettre les idées générales de genres, d'eſpeces, de nom, de pronom, de verbe, &c. & une multitude d'autres idées qui entrent dans le diſcours des gens du commun, auſſi-bien que des ſavans.

Remarquons ici que les idées de cauſe, d'effet, de ſubſtance, de mode, de différence, de reſſemblance & autres de cette eſpece, ont ceci de particulier, par une ſuite de leur plus grand degré d'abſtraction, qu'elles ſont toujours les mêmes, ſoit qu'on les tire de l'idée d'un être corporel ou d'un être ſpirituel, ou qu'on les y rapporte, & qu'ainſi elles ſont d'une eſpece différente des autres idées *abſtraites* dont nous avons parlé d'abord, & qui ſont moins *abſtraites*, moins générales; ces dernieres ſeront néceſſairement corporelles ou intellectuelles, ſelon la nature de l'objet dont on les a *abſtraites*. Que je regarde l'épée comme la cauſe de la bleſſure, ou mon ame comme la cauſe de ma penſée, ou Dieu comme la cauſe de l'univers, l'idée *abſtraite* de cauſe eſt toujours la même. Mais que je penſe au mouvement, à la couleur, à l'étendue, mon idée ſe rapporte néceſſairement à un corps; que je parle de penſée, de volonté, de deſir, mon idée ſe rapporte néceſſairement à un eſprit.

Finiſſons cet expoſé, en remarquant qu'aux ſenſations & au ſentiment intime de ce qui ſe paſſe en nous, que M. Locke indique comme les deux ſeules ſources de nos idées, on peut ajouter, comme une troiſieme ſource féconde d'idées d'un genre particulier, l'abſtraction, quoiqu'elle doive avoir pour s'exercer, les matériaux fournis par la ſenſation ou la réflexion; car il eſt certain que les ſens & le ſentiment intime ne nous fourniront jamais ſeuls des idées *abſtraites*. Voyez J. Wats, *Logick*. ejuſd. *Philoſophical Eſſai III*. Wolfii *Pſychologia Empirica*. (*G. M.*)

* ABSURDE, adj. (*Gramm.*) qui eſt contraire au ſens commun.

ASURDE. (*Géom.*) En Géométrie on démontre preſque toutes les converſes en les réduiſant à l'*abſurde*, c'eſt-à-dire, en prouvant que ſi la converſe n'étoit pas vraie, une propoſition déja démontrée ſeroit fauſſe. Or, il eſt contraire au ſens commun, il eſt *abſurde*, qu'une propoſition démontrée ne ſoit pas vraie. (*J. D. C.*)

* ABSURDEMENT, adv. (*Gramm.*) d'une maniere abſurde ou contraire à la raiſon.

* ABSURDITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) tout ce qui choque le ſens commun.

§ ABSUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) genre de plante confondu juſqu'ici avec la caſſe & le ſéné dans la famille des légumineuſes. Il differe de la caſſe par ſon fruit, qui n'eſt ni cylindrique ni charnu; & du ſéné, par le nombre des ailerons ou folioles de ſes feuilles qui ne paſſe pas quatre, par ſes gouſſes qui, quoique plates, ſont étroites, alongées, & par ſes graines qui, au lieu d'être triangulaires & imprimées de caracteres, ſont rhomboïdales à quatre angles & liſſes. Nous en connoiſſons trois eſpeces.

Premiere eſpece. ABSUS.

L'*abſus*, proprement dit, & figuré par Proſper Alpin ſous ce nom Egyptien, à la *pag. 97* de ſon *Hiſtoire des Plantes de l'Égypte*, eſt une plante annuelle, haute d'un pié au plus, qui fleurit en Septembre & Octobre dans les terres argilleuſes de Podor au Sénégal, où elle eſt moins commune qu'en Egypte. Elle s'éleve rarement bien droite, étant penchée communément vers la terre, & eſt toute couverte d'un velouté de poils argentins, luiſans, aſſez longs. Ses racines ſont fibreuſes, courtes & fort ramifiées. Sa tige cylindrique a à peine une ligne de diametre, & eſt partagée en un petit nombre de rameaux, ſur leſquels les feuilles ſont diſtribuées alternativement & aſſez ſerrées, c'eſt-à-dire, près à près; elles ſont ailées ſimplement, compoſées de deux paires de folioles ſans impaires, chacune à cinq nervures de chaque côté, occupant la moitié ſupérieure de leur pédicule, qui porte une glande, c'eſt-à-dire, une denticule conique élevée entre chaque paire, & deux ſtipules ſubulées à ſon origine. Chaque foliole forme une ellipſe fort courte de ſept à huit lignes, comme arrondie, & terminée par une petite pointe.

Les fleurs ſortent au nombre de deux ou trois en corymbe de l'aiſſelle des feuilles ſupérieures de chaque branche, portant deux écailles au milieu du pédicule qui les ſoutient, & une à ſon origine. Elles ſont d'abord rougeâtres, enſuite blanchâtres en ſe flétriſſant. Leur calice eſt compoſé de cinq feuilles inégales, caduques, & leur corolle de cinq pétales aſſez égaux. Dix étamines, dont cinq ſtériles peu ſenſibles, & cinq plus longues, égales à la corolle, & terminées par des antheres quarrées, longues, qui ne s'ouvrent qu'à leur ſommet par deux trous qui répondent à deux loges. L'ovaire eſt au centre des étamines, ſous la forme d'un cylindre applati, terminé par un ſtyle aſſez long & par un ſtigmate ovoïde. Cet ovaire devient par la ſuite un légume très-applati, long d'un pouce au plus, & deux fois moins large, velouté, blanchâtre, s'ouvrant en deux battans & partagé intérieurement en deux à trois loges qui renferment chacune une graine brun-noir, liſſe, luiſante, comprimée en forme de lentille, mais rhomboïdale à quatre angles inégaux.

Seconde eſpece. TELAMANDU-KOLA.

L'eſpece de plante la plus approchante de l'*abſus* eſt celle que les habitans de l'iſle de Ceylan appellent *telamandu-kola*, ſelon Hermann, & que M. Burmann déſigne à la *pag. 103* de ſon *Theſaurus Zeylanicus*, ſous le nom de *galega quadrifolia telamandu-kola Zeylanicè dicta.* C'eſt le *ſenna exigua Maderaſpatana ſivè terraphylla ſiliquifera glabra, florum pediculis ad exortum foliorum prodeuntibus.* Plukenet, *Almageſt. pag. 341. Phytographie, planche 60, fig. 1*, médiocre & incomplette.

Elle differe de l'*abſus* en ce qu'elle eſt liſſe par-tout, à feuilles moins pointues au bout, & à gouſſe un peu plus petite, de la grandeur du pois chiche, *cicer*, renfermant deux ou trois graines très-noires, en lentille rhomboïdale à quatre angles, du diametre d'un ligne & demie.

Uſages. On cuit, aux Indes, cette plante au défaut de la brede ou du bajan, comme on cuit en Europe la poirée ou l'épinard; ſon nom Ceylanois indique qu'elle a du goût, quoique cuite ſans beurre.

Troiſieme eſpece. GASDAMINI.

Les habitans de l'iſle Ceylan appellent du nom de *gaſdamini* une troiſieme eſpece d'*abſus* dont M. Burmann a donné une figure aſſez bonne quoique incomplette, à la *pag. 213, planche 97*, de ſon *Theſaurus Zeylanicus*, ſous le nom de *ſenna quadrifolia, ſiliquâ planâ hirſutâ, flore aureo ſanguineo.*

Cette plante differe des deux précédentes en ce que ſes feuilles ſont les ſeules parties qui en ſoient liſſes, & que le poil de ſes tiges, de ſes branches & de ſes gouſſes, eſt comme hériſſé. Ses feuilles ſont obtuſes comme celles du *Telamandu-kola*, mais portées ſur un pédicule plus long. Ses fleurs ſont purpurines avec des veines rouges. Ses légumes ſont plus longs & plus étroits, ayant quinze à dix-huit lignes de longueur, ſur deux à trois lignes de largeur, & par-

tagés en cinq à ſix loges, qui contiennent chacune une graine. C'eſt une gouſſe de cette eſpece que Plukenet a figurée à la *planche 60* de ſa Phytographie, ſous la lettre *d*, ſans aucune deſcription.

Remarque. M. Linné a confondu ces trois eſpeces dans ſon *Syſtema Naturæ, p. 288*, ſous le nom de *caſſia, abſus, foliolis bijugis ſubovatis: glandulis duabus ſubulatis inter infima*; & c'eſt bien à tort qu'il dit, *page 66* de ſon *Flora Zeylanica*, que leurs gouſſes ſont à une ſeule loge, puiſque dans la premiere & la ſeconde eſpece elles ſont à deux & trois loges, & que dans la troiſieme elles ſont partagées en cinq à ſix loges. (*M. ADANSON.*)

* ABSYRTIDES, ſ. f. (*Géogr.*) iſles de la Dalmatie ou de l'ancienne Liburnie, ſituées à l'entrée du golfe de Veniſe, & qu'on prétend ainſi nommées d'*Abſyrte*, frere de Médée, qu'elle y tua, & dont elle ſema les membres ſur la route pour ralentir la pourſuite de ſon pere.

ABU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) Les Malays appellent de ce nom, & indifféremment de ceux de *piſſang-abu*, *piſſang ſoldado*, une eſpece de bananier décrit par Rumphe au *vol. V* de ſon *Herbarium Amboinicum*, *pag. 132*, dont le fruit eſt ovoïde, comprimé par les côtés, long de trois pouces, épais de deux pouces, cendré de ſa couleur, viſqueux, d'un goût fade, mais qui devient ſupportable lorſqu'on le fait rôtir & frire. (*M. ADANSON.*)

ABUB, (*Muſique inſtrument. des Hébreux.*) Ce mot Chaldéen, qu'on trouve dans le Vieux Teſtament, pour déſigner un inſtrument de Muſique, ſignifie, ſelon quelques Auteurs, la même choſe que *Hugab* ou *Ugab*. *Voyez* UGAB. (*Muſique inſtrument. des Hébreux.*)

Kircher, dans ſa *Muſurgie*, fait de l'*abub* un inſtrument à vent du genre des cornets, mais non percé de trous pour produire les différens tons: il ne cite aucune autorité; ainſi nous n'en dirons pas davantage.

Quelques-uns veulent que l'*abub* ou *abuba*, ſignifie une flûte, & la même que les Latins appelloient *Ambubaia*. La grande reſſemblance des mots rend très-probable cette opinion, qui eſt auſſi celle de D. Calmet.

Un paſſage du Talmud tend encore à la confirmer. Il y eſt dit que l'*abub* étoit un inſtrument qui ſe trouvoit dans le ſanctuaire du temple de Salomon, & qui avoit exiſté déja depuis Moyſe. Il étoit mince, uni & de roſeau, qualités qui conviennent toutes aux flûtes. De plus, le Roi le fit garnir d'or & le ſon ſe perdit: on ôta l'or & le ſon redevint tel qu'il étoit. La même choſe arriveroit à une flûte mince; l'or étant un métal très-compacte & peu élaſtique, en rendroit le ſon ſourd & triſte.

D'autres veulent encore que l'*abub* fût la baguette de roſeau dont on frappoit le tambour des Hébreux, prétendant que cette baguette de roſeau rendoit le ſon du tambour plus doux; mais je penſe qu'il faut s'en tenir au ſentiment de ceux qui font d'*abub* une flûte. (*F. D. C.*)

ABU-BEKER *ou* ABU-BECRE, (*Hiſt. des Califes.*) premier calife, ſucceſſeur de Mahomet, fut un de ſes premiers diſciples. Son vrai nom étoit Abdal-Caaba, que le prophete changea en celui d'Abdala, qui ſignifie *ſerviteur de Dieu*. Il eſt plus connu ſous le nom d'*Abu-Becre*, qui déſigne le pere de la pucelle; parce que ſa fille Aïesha étoit vierge lorſqu'elle épouſa le prophete, dont toutes les autres femmes étoient veuves lorſqu'elles entrerent dans ſon lit. *Abu-Becre*, illuſtre par ſa naiſſance & plus encore par ſes richeſſes, ſembla dégagé de toute affection pour les biens de la terre. Son déſintéreſſement, ſes mœurs pures & rigides, donnerent beaucoup d'éclat à la ſecte naiſſante: l'exemple d'un homme de bien qui tombe dans l'erreur, répand bientôt la contagion. Le vulgaire juge de la ſolidité d'une opinion, par l'idée qu'il ſe forme du mérite de ceux qui la ſuivent, & il ne croit pas, quand le cœur eſt ſans tache, que l'eſprit puiſſe s'égarer. Le nouveau proſélyte fit ſervir ſes immenſes richeſſes au triomphe de la religion nouvelle. Les principaux ſeigneurs de l'Arabie furent ſubjugués par ſon exemple; & ce fut à ſon fanatiſme, que le prophete fut redevable de la conquête d'Omar, de Zobeir, de Thela, & de pluſieurs autres illuſtres Mecquois. *Abu-Becre* fut Muſulman de bonne-foi; & quoiqu'il ait paſſé ſa vie dans la familiarité du prophete, il eut pour lui une vénération qui ne ſe

Digitized by Google

démentit jamais. Ce dévot imbécille ſe rendit garant des révélations dont l'impoſteur prétendoit être gratifié, ainſi que de ſon voyage nocturne dans le ciel : c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Sedit* ou de témoin *fidele ;* Mahomet l'honora encore du titre d'*Atik*, qui veut dire *prédeſtiné*. Il ne pouvoit donner une idée trop ſublime d'un diſciple dont la crédulité réaliſoit toutes ſes chimeres. Ce fondateur de ſecte eut raiſon de choiſir pour agent un ignorant ſuſceptible de fanatiſme : il n'auroit pas trouvé ſon compte avec un philoſophe. Il eſt plus facile d'ébranler l'imagination, que de ſéduire la raiſon.

Abu-Becre, ſans avoir aucune des qualités qui forme le grand homme, fut chargé de toutes les expéditions qui ſembloient exiger de la capacité. Il les exécuta avec gloire, parce qu'il étoit né dans un ſiecle où une valeur brutale étoit plus néceſſaire que des combinaiſons réfléchies ; & comme il étoit perſuadé qu'une milice céleſte combattoit toujours à ſes côtés, il ſe précipitoit avec une aſſurance imprudente dans tous les périls. Lorſque le prophete eut rendu le dernier ſoupir, ſes diſciples enthouſiaſtes ne purent ſe réſoudre à croire qu'il eût ſubi la commune loi. Omar, entraîné par le préjugé populaire, tire ſon ſabre, & menace de hacher en pieces les téméraires qui oſoient dire que le prophete étoit mort. Toute la ville étoit en rumeur ; *Abu-Becre*, plus calme parle à la multitude ſéditieuſe, & lui dit : *eſt-ce Mahomet que vous adorez, ou le Dieu qu'il vous a fait connoître ; ſachez que ce Dieu eſt ſeul immortel, & que tous ceux qu'il a créés ſont ſujets à la mort.* A ſa voix les eſprits ſe calmerent, & l'on ne ſongea plus qu'à nommer un ſucceſſeur. On fut quelque temps incertain ſur le choix. Le prophete, avant que de mourir, avoit chargé *Abu-Becre* d'officier en ſa place dans la moſquée ; & cette fonction ſervit de titre pour le nommer au califat, au préjudice d'Ali, qui, en qualité de couſin germain & de gendre du prophete, avoit des droits à ſon héritage. Ce mépris de la loi fut une ſource malheureuſement féconde des guerres qui ravagerent les champs de l'Iſlamiſme. Ali, forcé de ſouſcrire à l'élection, n'en fut pas moins regardé par ſes partiſans comme le ſucceſſeur légitime, & leur opinion s'eſt perpétuée parmi un grand nombre de Muſulmans, qui prétendent que l'autorité ſouveraine, tant dans le temporel que dans le ſpirituel, réſide dans ſes deſcendans : c'eſt l'origine de cette haine invétérée qui regne entre les Turcs & les Perſans. *Abu-Becre* prit le titre de calife, c'eſt-à-dire, *lieutenant :* ce titre modeſte lui parut convenir au ſucceſſeur d'un homme extraordinaire. Les premiers jours de ſon regne furent orageux. Un grand nombre de tribus retomberent dans l'idolâtrie ; quelques-unes retournerent au Chriſtianiſme, que l'on confondoit alors avec la religion Judaïque. Pluſieurs impoſteurs s'érigerent en meſſagers du ciel ; des femmes s'arrogerent le droit de prophétie, & des provinces entieres furent ſéduites par ces apôtres du menſonge. Le plus redoutable de ces prophetes fut Moſcilama, qui, après avoir été le complice des impoſtures de Mahomet, prétendit avoir une miſſion pour rappeller les hommes à la pureté du culte primitif. Il prit pour femme une aventuriere célebre, qui ſe vantoit d'avoir des révélations. Il n'y avoit pas beaucoup de mérite à ſéduire la crédulité des Arabes ; quiconque avoit aſſez d'impudence pour publier un commerce ſecret avec les anges, étoit auſſi-tôt accueilli de la multitude : c'étoit la patrie des faux prophetes ; & il n'y avoit point de contrée qui n'eût le ſien. Les ſuccès de Mahomet décréditerent ceux qui voulurent l'imiter ; tous ces impoſteurs furent punis. Kaleb, célebre par ſes exploits guerriers, & plus encore par les cruautés qu'il exerça ſur les infideles & les apoſtats, diſſipa leurs partiſans, dont la plupart expirerent dans les ſupplices. Ce grand capitaine, barbare par piété, fit périr plus d'hommes ſous la hache des bourreaux, que dans une multitude de combats couronnés de la victoire. Tant de défections auroient affoibli l'Iſlamiſme, ſi elles n'euſſent été compenſées par la conquête de nouveaux proſélytes ; ce qui ſemble indiquer que les Arabes, chancelans dans leur foi, n'avoient de véritable attachement que pour le merveilleux.

Lorſque toutes ces fureurs religieuſes furent calmées, *Abu-Becre* tourna ſes armes contre les Grecs. Ce fut dans la Syrie qu'il tranſporta le théatre de la guerre ; & ſon

Digitized by Google

armée n'en ſortit que lorſqu'il n'y eut plus rien à piller. Kaleb, par-tout vainqueur, ſoumit enſuite l'Irak ; & le tribut qu'il impoſa aux habitans, fut le premier qu'on porta à Médine. Après une conquête auſſi facile, il fit une ſeconde irruption dans la Syrie, & il n'offrit aux peuples que l'alternative, ou d'embraſſer l'Iſlamiſme, ou de ſe ſoumettre à payer un tribut annuel. Des conditions ſi dures furent rejetées avec indignation : la querelle fut décidée par les armes. Il y eut une action ſanglante dans les plaines de Damas. Les femmes Arabes, émules du courage de leurs époux, ſe précipiterent dans la mêlée avec une intrépidité qui ſembloit défier la mort. Elles parcouroient les rangs la lance à la main, exhortant leurs époux à mériter la palme du martyre, qu'elles ambitionnoient de partager avec eux. Cinquante mille Grecs reſterent ſur la place, & leur défaite fut ſuivie de la conquête de Damas, qui ouvrit ſes portes aux vainqueurs. La joie que cet heureux ſuccès inſpiroit aux Muſulmans, fut troublée par la nouvelle de la mort du calife, qui mourut le jour même que la capitale de Syrie tomba ſous la domination des Muſulmans. Il étoit âgé de ſoixante-trois ans, & les trois qu'il régna ne furent qu'une chaîne de proſpérités continues. Son génie borné & crédule étoit plus propre à faire fleurir une ſecte naiſſante, que les talens & les lumieres d'un Socrate ou d'un Platon. Son imbécillité le rapprochoit des hommes groſſiers qu'il avoit à gouverner ; & comme il étoit la premiere victime de la ſéduction, il ne pouvoit manquer d'y entraîner les autres. Sa phyſionomie auſtere, ſa gravité dans l'exercice du culte public, lui attiroient le reſpect du peuple qui confond toujours avec la véritable piété, les ſaillies d'une humeur bizarre, qui étouffe la nature, au lieu de lui commander. Sa vie ne fut qu'un cercle d'auſtérités : c'étoit un être impaſſible, qui tenoit ſes ſens aſſervis au joug de la loi. Indulgent pour les foibleſſes des autres, il n'étoit dur qu'à lui-même, il eſt vrai que le ſyſtême de l'intolérance élevé par Mahomet, corrompit la douceur naturelle de ſon caractere, & qu'il perſécuta ſans pitié les infideles & les apoſtats ; mais cette dureté ne fut point un vice de ſon cœur, c'étoit une conſéquence d'un principe, dont ſon eſprit borné ne put appercevoir l'horreur. Il étoit ſi libéral & ſi déſintéreſſé, qu'on ne trouva que trois drachmes dans ſon tréſor ; ce qui fit dire à Omar, ſon ſucceſſeur, *il me donne un exemple bien difficile à ſuivre.* Sa vénération pour le prophete ne ſe démentit jamais ; & quoiqu'il fût ſon ſucceſſeur, il ne ſe regarda jamais comme ſon égal ; & toutes les fois qu'il montoit en chaire, il ne s'aſſéyoit jamais que dans un degré plus bas que celui où ſe plaçoit le prophete. Ce n'étoit point par un mouvement de vanité qu'il ſe peignoit la barbe avec une couleur extraite de l'anil, & d'une plante nommée *catham* ; il ne faiſoit que s'aſſujettir à l'uſage introduit par Mahomet, & ſuivi par ſes ſucceſſeurs : cette coutume s'eſt perpétuée parmi les Arabes Scénites. Son teſtament étoit conçu en ces termes : « C'eſt ici le teſta» ment d'*Abu-Becre*, qu'il a dicté au mo» ment qu'il étoit ſur le point de ſortir de » ce monde. Dans ce temps où les infideles » ont des motifs de croire, où les impies » ne doivent plus avoir de doute, où les » méchans ſont dans l'impuiſſance de dé» guiſer la vérité, je nomme Omar pour » mon ſucceſſeur. Muſulmans, écoutez ſa » voix, obéiſſez à ſes ordres. S'il gouverne » avec équité, il répondra à la haute opinion » que j'ai conçue de lui ; s'il s'écarte du » ſentier de la juſtice, il en rendra compte » devant le tribunal du ſouverain juge. » Mon intention eſt bonne, mais je ne pé» netre point dans l'avenir. Au reſte, » ceux qui font mal ſeront punis. Adieu. »

Ce teſtament fait mieux connoître la trempe de ſon cœur, que tous les traits de ſa vie. On ne s'accorde point ſur le genre de ſa mort. Les uns diſent qu'il mourut de conſomption ; d'autres prétendent qu'il fut empoiſonné par un Juif : c'étoit l'uſage de calomnier cette nation, à qui l'on imputoit tous les crimes dont les auteurs étoient ignorés. Sa fille Aïesha rapporte que s'étant mis au bain un jour où il faiſoit très-froid, il en ſortit avec une fievre qui le mit au tombeau : il mourut la treizieme année de l'hegire. Ce fut lui qui rédigea les révélations de Mahomet, qui juſqu'alors étoient éparſes, comme les réponſes des Sibylles. Il ordonna

Digitized by Google

de ramaſſer tout ce qui étoit écrit ſur des feuilles volantes, & tout ce que chaque Muſulman avoit retenu dans ſa mémoire ; il en forma un corps complet : c'eſt ce recueil révéré que les Arabes appellent *moshaf*, c'eſt-à-dire, *le livre*. Le premier exemplaire en fut confié à la garde de Hoffa, fille d'Omar, & veuve de Mahomet. Il ne fut publié par autorité publique, que ſous le califat d'Othman. *Abu-Becre*, en rangeant les articles dans l'ordre où ils ſont à préſent, n'eut point égard à l'ordre des temps où ils avoient été révélés ; les plus longs furent placés les premiers. (*T-N.*)

* ABUCCO, *ou* ABOCCO, *ou* ABOCCHI, ſ. m. poids dont on ſe ſert dans le royaume de Pegu ; il équivaut à une livre & demie & quatre onces & demie, poids léger de Veniſe.

ABUDAHERT, (*Hiſt. du Mahométiſme.*) La religion des Mahométans ne fut point exempte des ſchiſmes qui ont affligé celle des autres peuples. L'Alcoran, ce livre de menſonges, fut à peine publié, que l'on vit s'élever en Arabie une multitude de ſectes, qui remplirent cette contrée de ſang & de confuſion ; cependant la plupart de ces diſputes meurtrieres n'avoient pour objet que la perfection du culte, aucune ne tendoit à le détruire. Ce ne fut que vers l'an 278 de l'hegire, que l'Iſlamiſme, attaqué dans la plupart de ſes dogmes, courut de véritables dangers. Les Carmaciens, révoltés contre les erreurs populaires, prétendirent renverſer tous les monumens qui ſervoient à les entretenir. Leur fureur religieuſe étoit encore excitée par des vues d'intérêt. Ils n'avoient pu voir ſans envie le ſort des Mecquois, qui, poſſeſſeurs de la Caaba, vivoient dans une abondance que leur procuroit la crédulité des dévots. *Abudahert*, en proie à cette même jalouſie, ſe fit un devoir d'exécuter un projet qu'il méditoit depuis long-temps : il déploya l'étendard de la guerre, & s'avança à leur tête vers la Mecque. Après s'en être rendu maître, il maſſacra plus de deux mille perſonnes ſur le territoire ſacré, & fit jeter leurs cadavres dans le puits Zemzem : ce puits fameux, qui, ſuivant la tradition Arabe, s'étoit formé des larmes de la mere d'Iſmaël, ou qui s'étoit miraculeuſement formé dans le déſert pour étancher ſa ſoif. *Abudahert*, après ce maſſacre, entra de force dans le temple, & le ſouillant de ſes ordures, il appelloit les Mahométans à témoin de leur ſtupide crédulité. *Si ce temple*, leur diſoit-il, *étoit celui du Seigneur, ne le feroit-il pas connoître, en me frappant de ſa juſte colere?* Mais ce fut en vain que ce chef emporté prétendoit faire revenir les Mahométans de leurs préjugés : ils étoient trop invétérés. Rien ne pouvoit diminuer la vénération pour un aſyle que le prophete avoit reconnu pour celui de la divinité ; & lorſqu'il en eut enlevé tous les monumens antiques, comme la fameuſe pierre noire, ils reſpecterent la place où ils avoient repoſé. C'eſt ainſi qu'il ne reſta à *Abudahert* que le regret d'avoir fait couler le ſang inutilement. Les Carmaciens furent obligés de renvoyer aux Mecquois la pierre noire, voyant qu'elle ne ſervoit chez eux qu'à perpétuer le ſouvenir de leur impiété. Cette pierre avoit bien des titres pour captiver la vénération des Arabes, elle avoit ſervi, diſoient-ils, de marche-pié à Abraham, lorſqu'il conſtruiſit la Caaba ; & docile à la voix de ce patriarche, elle ſe levoit ou s'abaiſſoit à ſon gré. L'expédition d'*Abudahert* ſe rapporte à l'an de l'hegire 317. (*T—N.*)

ABUKESB, ſ. m. *monnoie* ; c'eſt le nom que les Arabes donnent au daller de Hollande qui a cours chez eux. Le lion qu'elle porte eſt ſi mal repréſenté, qu'il eſt facile de le prendre pour un chien, & c'eſt ce qui l'a fait nommer par les Arabes *abukesb*, qui ſignifie *chien* dans leur langue. *Voyez* DALLER. (*G*)

ABULFALI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botanique.*) genre de plante de la famille des labiées, & qui doit être placé aſſez près de la ſauge, c'eſt-à-dire, dans la ſection de celles qui ont les fleurs diſtinctes les unes des autres, & accompagnées d'écailles d'une nature différente de celle des feuilles.

Au rapport de Celſe, cette plante croît dans la Macédoine & dans la Syrie, ſurtout au mont Liban où les Druſes & les Arabes la connoiſſent ſous le nom d'*abulfali* ; ils la déſignent encore ſous les noms

d'*abes*, *abs*, & *guſen*. Plukenet en a donné une figure paſſable, quoique ſans détails, à la *planche 116. n°. 5*, de ſa *Phytographie*, & à la *page 368* de ſon *Almageſte*, ſous le nom de *thymum majus longifolium*, *ſtœchadis foliaceo capite purpuraſcente*, *piloſum*. C'eſt le *thymbra ſpicata verior hiſpanica* de Barrelier, qui en a donné une bonne figure aux détails près, car elle en repréſente fort bien le port & l'enſemble. M. Linné l'appelle *thymbra*, *ſpicata*, *floribus ſpicatis*. *Syſtem. nat. edit. 12. pag. 389. n°. 1.*

L'*abulſali* ne s'éleve guere qu'à la hauteur de ſept à huit pouces : on peut la comparer en quelque ſorte à la fariette, *ſatureia*; mais ſes branches ſont moins nombreuſes, moins étendues, plus fortes & plus ramaſſées. Sa racine eſt courte, fibreuſe, très-ramifiée; ſa tige ligneuſe, quarrée, rouge-brun, noueuſe par intervalles, légérement velue, ne produiſant des branches que vers ſa partie inférieure. Ces branches ſont oppoſées en croix, ainſi que les feuilles, qui ſont étroites, d'un verd obſcur, aſſez ſemblables à celles de la fariette, pointillées de même, mais plus roides & bordées tout au tour de poils en forme de cils.

Le bout des tiges & des branches eſt terminé par un amas de fleurs purpurines dont l'enſemble repréſente un épi ovoïde très-compacte, de deux pouces environ de longueur, ſur une largeur deux à trois fois moindre. En faiſant l'anatomie de cet épi, on s'apperçoit qu'il eſt compoſé de pluſieurs étages de feuilles oppoſées deux à deux, ſemblables à celles des tiges qui ſupportent chacune à leur aiſſelle trois fleurs diſtinctes entr'elles, portées ſur un court péduncule, & accompagnées de deux larges écailles : ces feuilles & ces écailles ſont ciliées de poils roides comme les feuilles des tiges & des branches, quoique l'on rencontre quelquefois, ſur les tiges vigoureuſes & bien nourries, des feuilles plus fortes que les autres, plus molles, longues d'un pouce ſur deux lignes de largeur, & qui ſont dépourvues de poils.

Chaque fleur eſt compoſée d'un calice monophylle, c'eſt-à-dire, d'une ſeule piece, en entonnoir, roide, partagé juſqu'à ſon milieu en cinq dents qui forment deux levres, dont la ſupérieure en a trois, & eſt plus large. La corolle conſiſte en un long tube un peu courbé en devant, partagé à ſon extrêmité en deux levres, dont la ſupérieure eſt fendue en deux & l'inférieure en trois, au contraire du calice. Quatre étamines, dont deux ſont plus courtes, partent du milieu du tube de la corolle, & ſont appliquées & cachées ſous la levre ſupérieure. Au centre de la corolle ſur le fond du calice, ſont placés quatre ovaires diſtincts, mais portés ſur un diſque jaunâtre, & rapprochés autour d'un ſtyle partagé en deux ſtigmates coniques qui égalent la hauteur des étamines & de la corolle. Ces quatre ovaires deviennent par la ſuite autant de graines ovoïdes un peu applaties, renfermées dans le calice qui les accompagne juſqu'à leur parfaite maturité.

Qualités. Toute cette plante a une ſaveur & une odeur ſuave, mais extrêmement forte & piquante. (*M. ADANSON.*)

ABULI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botanique.*) nom Brame d'une plante du Malabar, qui eſt décrite & figurée dans l'*Hortus Malabaricus* ſous le nom Malabare *manja-kurini*. *Volume IX. page 121, planche 62.*

Elle croît dans les terres ſablonneuſes, juſqu'à la hauteur de deux à trois piés. Sa tige eſt cylindrique, noueuſe, couverte d'une écorce verd-brun, liſſe, à bois blanc, dont le centre eſt très-moëlleux, & diviſée en quelques branches alternes. Ses feuilles ſont oppoſées quatre à quatre, & diſpoſées par étages aſſez écartés, ſemblables à celles de l'adatoda, c'eſt-à-dire, elliptiques, pointues aux deux extrêmités, longues de quatre pouces, une fois moins larges, minces, molles, d'un verd gai, portées ſur un pédicule aſſez long, plat en deſſus, & légérement ailé, c'eſt-à-dire, accompagné ſur ſes côtés d'une membrane qui part de la feuille dont il eſt le prolongement : leur ſurface ſupérieure eſt comme ridée légérement & creuſée de ſillons qui correſpondent à autant de côtes ou de nervures qui ſont élevées ſous leur ſurface inférieure.

De l'aiſſelle de chaque étage de feuilles ſort d'un côté une branche, & de l'autre un épi de fleurs porté ſur un pédicule auſſi long que lui, de ſorte que tous deux en-

ſemble égalent la longueur des feuilles : on voit auſſi des branches terminées par un ſemblable épi. Cet épi eſt ovoïde, long de deux pouces, trois fois moins large, compoſé de quatre rangs, chacun de dix écailles elliptiques concaves, ſe recouvrant les unes les autres, & contenant chacune une fleur qui conſiſte en un calice à cinq feuilles perſiſtantes, & en une corolle jaune-orangé, perſonée, à tube très-long cylindrique mince, terminé par une ſeule levre inférieure fort grande, en forme de girouette, marquée de cinq crenelures, & pendante. Au haut du tube de la corolle ſont placées quatre étamines médiocres, dont deux plus courtes, toutes à antheres longues & jaunes. Au fond du même tube on voit ſur le centre du calice un diſque jaune portant un ovaire ovoïde terminé par un long ſtyle qui, à la hauteur des étamines, ſe fourche en deux ſtigmates héniſphériques. L'ovaire en mûriſſant devient une capſule ovoïde, pointue aux extrêmités, un peu comprimée, longue de ſix lignes, deux fois plus étroite, ligneuſe, d'abord verte, enſuite blanchâtre, à deux loges, s'ouvrant élaſtiquement en deux battans partagés chacun par une cloiſon, & armés d'un à deux crochets de chaque côté, dont chacun ſupporte une graine lenticulaire, chagrinée ou ridée, d'une ligne & un tiers de diametre.

Qualités. Les feuilles & jeunes branches de l'*abuli* étant mâchées, ont un goût mucilagineux d'abord, enſuite âcre & mordicant à-peu-près comme celui du raifort.

Remarque. Ce genre de plante, qui n'a point encore été claſſé par les Botaniſtes, doit être placé dans la famille des perſonées, auprès de celui que Plumier a nommé *Ruellia.* (*M.* ADANSON.)

ABU-MESLEM, (*Hiſt. des Arabes.*) grand capitaine, gouverneur du Khoraſcan, eſt célebre dans l'hiſtoire, pour avoir fait paſſer la dignité de calife en 746, de la race des Ommiades à celle des Abaſſides : révolution qui cauſa la mort à plus de ſix cens mille hommes, & dont il fut lui-même la victime, ayant été maſſacré huit ans après par l'ordre du calife Almanſor.

ABUMON, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) genre de plante de la ſection des jacinthes dans la famille des liliacées, c'eſt-à-dire, de l'ordre de celles qui ont, comme la jacinthe, l'ovaire placé deſſus & dans la fleur. M. Linné n'a ſans doute pas fait attention à ce caractere, quand il a confondu cette plante dans le genre qu'il appelle improprement *crinum*, lequel a l'ovaire placé deſſous la fleur, & qui, par conſéquent, ſe range naturellement dans la ſection des narciſſes, qui ont ce caractere. Voyez *Familles des plantes*, *page 54.*

De tous les auteurs qui ont donné des figures de cette plante, Caſpar Commelin eſt celui qui a le mieux réuſſi, quoiqu'il en ait omis le fruit ; il l'a décrite à la *page 133* de ſon *Hortus Amſtelodamenſis*, *volume II*, *planche 67*, ſous le nom que Breyn lui avoit aſſigné, *hyacinthus Africanus tuberoſus*, *flore cæruleo umbellato.* Breyn. *Prodrom. 1*, *planche 10.* La figure de Breyn n'eſt pas auſſi bonne, non plus que celle que Seba en a donnée depuis dans ſon *Theſaurus rerum naturalium*, à la *planche 19*, *n°. 4.* Plukenet l'a figurée auſſi ſans détails après Breyn & Commelin à la *planche 195*, *n°. 1* de ſa *Phytographie*, ſous le nom que lui avoit donné Hermann : *Hyacintho affinis tuberoſâ radice*, *Africana*, *umbellâ cæruleâ inodorâ.* Enfin le judicieux & ſavant botaniſte Heiſter en avoit fait un nouveau genre ſous le nom de *tulbaghia.*

Cette plante, auſſi belle que rare, vient originairement du cap de Bonne-Eſpérance, où elle croît entre les rochers. Sa racine eſt un tubercule charnu cylindrique, long & large d'un pouce, jaunâtre, entouré en deſſus d'une couronne de fibres blanches, ramifiées, de la groſſeur d'un tuyau de plume d'oie. Ce tubercule meurt tous les ans, après avoir produit en deſſus une eſpece de bulbe alongée cylindrique, formée, comme celle du poireau, de la baſe des feuilles qui s'engaînent les unes dans les autres. Ces feuilles au nombre de huit à dix, ſont diſpoſées en éventail, & comme oppoſées, vertes, longues d'un pié, larges de ſix à ſept lignes, aſſez épaiſſes, creuſées légérement en demi-tuyau, & comparables à celles du *narciſſe.*

Du centre de ces feuilles ſort une ſeule tige cylindrique, nue, c'eſt-à-dire, ſans feuilles, longue de deux piés, fiſtuleuſe

ou

Digitized by Google

ou creuſe dans la moitié de ſon épaiſſeur, dont le ſommet porte une grande feuille en forme de gaîne, qui, en s'ouvrant ſur le côté, laiſſe voir quinze à vingt fleurs bleues, ſans odeur, diſpoſées en ombelle, longues de deux pouces environ, portées ſur un pédicule de même longueur & pendantes. Chaque fleur eſt un calice d'une ſeule piece, formant un tube cylindrique, droit, diviſé juſqu'au milieu de ſa longueur, & même plus profondément en ſix portions oblongues, aſſez égales & régulieres, qui s'épanouiſſent en étoile, à-peu-près comme dans la *jacinthe*. Du haut du tube & de l'origine de ſes diviſions partent ſix étamines qui les égalent, à peu de choſe près, en longueur, & qui ſont rapprochées en bas les unes contre les autres, & recourbées en arc en deſſus; leurs ſommets ou antheres ſont jaunes, & leurs filets blancs. Sur le fond du calice eſt placé un petit ovaire qui eſt ſurmonté d'un ſtyle blanc auſſi long que les étamines, courbé comme elles, & terminé par un ſtigmate ſimple triangulaire. L'ovaire devient par la ſuite une capſule à trois loges, qui contiennent chacune pluſieurs ſemences ſphéroïdes diſpoſées ſur deux rangs.

Culture. L'*abumon* réuſſit beaucoup mieux dans les ſerres chaudes, au milieu des plantes de la zone torride, que dans les ſerres plus tempérées, que l'on deſtine communément aux plantes du cap de Bonne-Eſpérance dont il eſt originaire. Dans nos climats il fleurit annuellement au mois d'Août, & mûrit ſes graines en Novembre. On le poſſede depuis long-temps en France, où on le cultive dans tous les jardins royaux.

Remarque. Il eſt évident, en liſant le caractere de cette plante, que M. Linné s'eſt trompé lorſqu'il l'a placée dans le genre du *tanghekolli* du Malabar qu'il nomme *crinum*, & qui n'eſt pas même du même ordre naturel. (*M. ADANSON.*)

ABUS, ſ. m. ſe dit de l'uſage irrégulier de quelque choſe; ou bien c'eſt l'introduction d'une choſe contraire à l'intention que l'on avoit eue en l'admettant.

Ce mot eſt compoſé des mots *ab*, de, & *uſus*, uſage.

Les réformes & les viſites ſont faites pour corriger les *abus* qui ſe gliſſent inſenſiblement dans la diſcipline ou dans les mœurs. Conſtantin le Grand, en introduiſant dans l'égliſe l'abondance des biens, y jeta les fondemens de cette multitude d'*abus*, ſous leſquels ont gémi les ſiecles ſuivans.

Abus de ſoi-même. C'eſt une expreſſion dont ſe ſervent quelques auteurs modernes, pour dénoter le crime de la pollution volontaire. *Voyez* POLLUTION.

En grammaire, appliquer un mot abuſivement, ou dans un ſens abuſif, c'eſt en faire une mauvaiſe application, ou en pervertir le vrai ſens. *Voyez* CATACHRESE. (*H*)

ABUS, dans un ſens plus particulier, ſignifie toute *contravention* commiſe par les juges & ſupérieurs eccléſiaſtiques en matiere de Droit.

Il réſulte principalement de l'entrepriſe de la juriſdiction eccléſiaſtique ſur la laïque; de la contravention à la police générale de l'égliſe ou du royaume, réglée par les canons, les ordonnances, ou les arrêts.

La maniere de ſe pourvoir contre les jugemens & autres actes de ſupériorité des eccléſiaſtiques, même de la cour de Rome, où l'on prétend qu'il y a *abus*, eſt de recourir à l'autorité ſéculiere des parlemens par appel, qu'on nomme pour le diſtinguer de l'appel ſimple, *appel comme d'abus*.

Le terme d'*abus* a été employé preſque dans tous les temps dans le ſens du préſent article : mais l'appel comme d'*abus* n'a pas été d'uſage dans tous les temps. On employa pluſieurs moyens contre les entrepriſes des eccléſiaſtiques & de la cour de Rome avant de venir à ce dernier remede.

D'abord on imagina d'appeller du ſaint ſiege au ſaint ſiege apoſtolique, comme fit le roi Philippe Auguſte lors de l'interdit fulminé contre ſon royaume par Innocent III.

Dans la ſuite on appella au futur concile, ou au pape mieux aviſé, *ad papam meliùs conſultum*, comme fit Philippe-le-Bel, qui appella *ad concilium de proximo congregandum, & ad futurum verum & legitimum pontificem, & ad illum ſeu ad*

illos ad quem vel ad quos de jure fuerit provocandum.

On joignit enſuite aux appels au futur concile les proteſtations de pourſuivre au conſeil du roi, ou dans ſon parlement, la caſſation des actes prétendus abuſifs, pour raiſon d'infraction des canons & de la pragmatique-ſanction. *Voyez* PRAGMATIQUE-SANCTION.

Cette derniere voie acheminoit de bien près aux appels comme d'*abus*.

Enfin l'appel comme d'*abus* commença d'être en uſage ſous Philippe de Valois, & fut interjeté ſolemnellement par Pierre de Cugnieres, avocat général, & a toujours été pratiqué depuis au grand avantage de la juriſdiction royale & des ſujets du roi.

Le miniſtere public eſt la véritable partie dans l'appel comme d'*abus*; de ſorte que les parties privées, l'appel une fois interjeté, ne peuvent plus tranſiger ſur leurs intérêts au préjudice de l'appel, ſi ce n'eſt de l'avis & du conſentement du miniſtere public, lequel peut rejeter l'expédient propoſé s'il y reconnoît quelque colluſion préjudiciable au bien public.

Les parlemens prononcent ſur l'appel comme d'*abus* par ces mots, *il y a*, ou *il n'y a abus*.

Quelquefois les parlemens convertiſſent l'appel comme d'*abus* en appel ſimple; c'eſt-à-dire, renvoient les parties pour ſe pourvoir pardevant le juge eccléſiaſtique, ſupérieur à celui d'où étoit émané le jugement prétendu abuſif : quelquefois ils le convertiſſent auſſi en ſimple oppoſition.

L'exception tirée du laps des temps n'eſt point admiſſible en matiere d'*abus*, ni celle tirée de la déſertion d'appel en l'appel d'icelui.

L'appel comme d'*abus* eſt ſuſpenſif, ſi ce n'eſt en matiere de diſcipline eccléſiaſtique & de correction réguliere où il n'eſt que dévolutif.

Il ſe plaide en la grand'chambre, & ſe doit juger à l'audience, ſi ce n'eſt que le tiers des juges ſoit d'avis d'appointer.

Les appels comme d'*abus* ne ſe relevent qu'au parlement, & les lettres de relief ſe prennent au petit ſceau, l'appellant y annexant la conſultation de trois avocats : mais ce n'eſt pas par forme de gradation de l'inférieur au ſupérieur que les appels comme d'*abus* ſont portés aux parlemens, mais comme aux dépoſitaires de la puiſſance & de la protection royale.

L'appellant qui ſuccombe à l'appel comme d'*abus* eſt condamné outre les dépens, à une amende de 75 livres. *(H)*

ABUS. Ce mot eſt conſacré en médecine aux choſes que les médecins ont nommées *non-naturelles*, dont le bon uſage conſerve & fortifie la ſanté, pendant que l'*abus* ou le mauvais uſage qu'on en fait, la détruit & produit des maladies. *Voyez* NON-NATURELLES. *(N)*

ABUSIF, adject. *terme de Droit*, qui ſe dit ſinguliérement des entrepriſes, procédures, & jugemens des eccléſiaſtiques, où il y a eu abus, c'eſt-a-dire, infraction des canons ou des ordonnances. *Voyez ci-devant le mot* ABUS.

ABUSIVEMENT, adv. *terme de Droit. Voyez ci-devant* ABUSIF & ABUS.

La cour en prononçant ſur l'appel comme d'abus interjeté du jugement d'une cour eccléſiaſtique dit, s'il y a lieu à l'infirmer, qu'*il a été mal, nullement & abuſivement jugé. (H)*

* ABUTER, v. a. Aux quilles, avant que de commencer le jeu, chaque joueur en prend une & la jette vers la boule placée à une diſtance convenue entre le joueur; voilà ce qu'on appelle *abuter*. Celui qui *abute* le mieux, c'eſt-à-dire, dont la quille eſt la plus proche de la boule, gagne l'avantage de jouer le premier.

ABUTILON, ſ. m. herbe à fleur d'une ſeule feuille ſemblable en quelque maniere à une cloche fort ouverte & découpée; il ſort du fond un tuyau pyramidal chargé le plus ſouvent d'étamines. Le piſtil tient au calice, & eſt fiché comme un clou dans la partie inférieure de la fleur & dans le tuyau. Ce piſtil devient un fruit en forme de chapiteau; il eſt compoſé de pluſieurs petites gaînes aſſemblées autour d'un axe. Chaque gaîne ou capſule eſt reçue dans une ſtrie de l'axe : ces capſules s'ouvrent en deux parties, & renferment des ſemences qui ont ordinairement la forme d'un rein. *Tournefort, Inſt. rei herb. V.* PLANTE. *(I)*

Digitized

* On ſe ſert de ſes feuilles & de ſes ſemences. Ses feuilles appliquées ſur les ulceres les nettoient. Ses ſemences provoquent les urines & chaſſent le gravier. Elle eſt diurétique & vulnéraire.

* ABUYO *ou* ABUYA, ſ. *(Géogr.)* une des iſles Philippines aux Indes Orientales. *Long. 138. lat. 10.*

§ ABYDE ou ABYDOS. *(Géogr.)* Cette ancienne ville ruinée, fut fondée par les Miléſiens, 655 ans avant J. C. Xerxès y jeta un pont de navires pour paſſer en Europe : monté ſur la colline pour y jouir du ſpectacle de ſes armées, & voyant la terre & la mer couvertes de ſes troupes & de ſes vaiſſeaux, il ſe félicita d'abord de commander à tant d'hommes ; mais un moment après il verſa des larmes, conſidérant que dans cent ans il ne reſteroit pas un ſeul de ces hommes au monde.

La fable des amours de Léandre qui paſſoit le détroit à la nage, & de Héro, prêtreſſe de Vénus à Seſte, eſt célebre. La charlatanerie qui régnoit à *Abyde* faiſoit que les termes de *menteur* & *abydenin* étoient ſynonymes : ce qui avoit donné lieu au proverbe, en forme d'avis aux voyageurs, *ne temerè Abydum.*

Aſſiégés par Philippe, roi de Macédoine, l'an 552 de Rome, les habitans ſe défendirent en déſeſpérés ; à l'exemple de ceux de Sagonte, ils aimerent mieux s'enſevelir ſous leurs propres ruines, après s'être égorgés les uns après les autres, que de ſe rendre. *Tit. Liv. lib. xxxj. (C.)*

§ ABYDE, *(Géogr.)* Cette ville d'Égypte, la plus grande du pays après Thebes, étoit à 7500 pas du Nil, vers l'Occident, & au deſſous de Dioſpolis, de Tentyris & de Ptolémaïde. Le fameux roi Memnon y demeura & y fit bâtir un magnifique palais. Le temple & le ſépulcre d'Oſiris, qui étoient dans cette ville, la rendirent extrêmement recommandable. Mais elle fut célebre ſur-tout par l'oracle du dieu Béſa, qui répondoit par écrit quand on n'avoit pas la commodité de le conſulter en perſonne. Strabon parle d'*Abyde* comme d'une ville fort délabrée : on croit qu'aujourd'hui elle s'appelle *Aboutige* ou *Abutich.* Voyez ce mot. *(C A.)*

* ABYLA, ſ. *(Géogr.)* nom de montagne & de ville dans le détroit de Gibraltar ſur la côte de Mauritanie. C'étoit une des colonnes d'Hercule, & Calpé ſur la côte d'Eſpagne étoit l'autre. On croit que la ville d'*Abyla* des anciens eſt le Septa des modernes ; & la montagne, celle que nous appellons *montagne des Singes.*

* ABYLA *ou* ABYLENE, ſ. *(Géogr.)* ville de la Colæſyrie au midi de la Chalcide, entre l'Antiliban & le fleuve Abana, & capitale d'une petite contrée qui portoit ſon nom.

ABYME, ſ. m. pris généralement, ſignifie quelque choſe de très-profond, & qui, pour ainſi dire, n'a point de fond.

Ce mot eſt grec originairement, ἄβυσσος ; il eſt compoſé de la particule privative ἀ, & βυσσὸς, fond ; c'eſt-à-dire, *ſans fond.* Suidas & d'autres lui donnent différentes origines : ils diſent qu'il vient de ἀ & de βύω, *couvrir, cacher*, ou de ἀ & de δύω : mais les plus judicieux critiques rejettent cette étymologie comme ne valant guere mieux que celle d'un vieux gloſſateur, qui fait venir *abyſſus* de *ad ipſus*, à cauſe que l'eau vient s'y rendre en abondance.

Abyme, pris dans un ſens plus particulier, ſignifie un amas d'eau fort profond. *Voyez* EAU.

Les Septante ſe ſervent particuliérement de ce mot en ce ſens, pour déſigner l'eau que Dieu créa au commencement avec la terre ; c'eſt dans ce ſens que l'Ecriture dit que *les ténebres étoient ſur la ſurface de l'abyme.*

On ſe ſert auſſi du mot *abyme*, pour marquer le réſervoir immenſe creuſé dans la terre, où Dieu ramaſſa toutes les eaux le troiſieme jour : réſervoir que l'on déſigne dans notre langue par le mot *mer*, & quelquefois dans les livres ſaints par le *grand abyme.*

ABYME, ſe dit, dans l'Ecriture, de l'enfer & des lieux les plus profonds de la mer, & du chaos qui étoit couvert de ténebres au commencement du monde, & ſur lequel l'eſprit de Dieu étoit porté. *Gen. I.* 2. Les anciens Hébreux, de même que la plupart des Orientaux, encore à préſent, croient que l'*abyme*, la mer, les cieux, environnoient toute la terre ; que la terre étoit comme plongée & flottante

Digitized by Google

ſur l'*abyme*, à-peu-près, diſent-ils, comme un melon d'eau nage ſur l'eau & dans l'eau, qui le couvre dans toute ſa moitié. Ils croient de plus, que la terre étoit fondée ſur les eaux, ou du moins qu'elle avoit ſon fondement dans l'*abyme*. C'eſt ſous ces eaux & au fond de cet *abyme*, que l'Ecriture nous repréſente les Géans qui gémiſſent & qui ſouffrent la peine de leurs crimes : c'eſt là où ſont relégués les Rephaïms, ces anciens Géans, qui de leur vivant faiſoient trembler les peuples ; enfin c'eſt dans ces ſombres cachots que les Prophetes nous font voir les rois de Tyr, de Babylone, & d'Egypte, qui y ſont couchés & enſevelis, mais toutefois vivant & expiant leur orgueil & leur cruauté. *Pſal. XXXIII. 2. XXXV. 6. Proverb. XI. 18. IX. 18. XXI. 16. Pſ. LXXXVII. 2. LXX. 20. Iſ. XIV. 9. Ezech. XXVIII. 10. XXXI. 18. XXXII. 19.*

Ces *abymes* ſont la demeure des démons & des impies. Je vis, dit S. Jean dans l'Apocalypſe, une étoile qui tomba du ciel, & à qui l'on donna la clef du puits de l'*abyme* : elle ouvrit le puits de l'*abyme*, & il en ſortit une fumée comme d'une grande fournaiſe, qui obſcurcit le ſoleil & l'air, & de cette fumée ſortirent des ſauterelles, qui ſe répandirent ſur toute la terre : elles avoient pour roi à leur tête l'ange de l'*abyme*, qui eſt nommé *Exterminateur*. Et ailleurs, on nous repréſente la bête qui ſort de l'*abyme*, & qui fait la guerre aux deux témoins de la Divinité. Enfin l'Ange du Seigneur deſcend du ciel, ayant en ſa main la clef de l'*abyme*, & tenant une grande chaîne. Il ſaiſit le dragon, l'ancien ſerpent, qui eſt le diable & ſatan, le lie, le jette dans l'*abyme* pour y demeurer pendant mille ans, ferme ſur lui le puits de l'*abyme* & le ſcelle, afin qu'il n'en puiſſe ſortir de mille ans, *&c. Apoc. IX. 1. 2. XI. 7. XX. 1. 3.*

Les fontaines & les rivieres, au ſentiment des Hébreux, ont toutes leur ſource dans l'*abyme* ou dans la mer : elles en ſortent par des canaux inviſibles, & s'y rendent par les lits qu'elles ſe ſont formés ſur la terre. Au temps du déluge, les *abymes* d'en bas, ou les eaux de la mer rompirent leur digue, les fontaines forcerent leurs ſources, & ſe répandirent ſur la terre dans le même temps que les cataractes du ciel s'ouvrirent, & inonderent tout le monde. *Eccl. 1. 7. Geneſ. VIII. verſ. 2.*

L'*abyme* qui couvroit la terre au commencement du monde, & qui étoit agité par l'eſprit de Dieu, ou par un vent impétueux ; cet *abyme* eſt ainſi nommé par anticipation, parce qu'il compoſa dans la ſuite la mer, & que les eaux de l'*abyme* en ſortirent & ſe formerent de ſon écoulement : ou ſi l'on veut, la terre ſortit du milieu de cet *abyme*, comme une île qui ſort du milieu de la mer, & qui paroît tout d'un coup à nos yeux, après avoir été longtemps cachée ſous les eaux. *Geneſ. 1. 2. Dictionn. de la Bibl. de* Calmet, *tom. I. lettre* A. *au mot* Abyme, *pag. 15.*

M. Woodward nous a donné des conjectures ſur la forme du grand *abyme*, dans ſon Hiſtoire naturelle de la terre : il ſoutient qu'il y a un grand amas d'eaux renfermées dans les entrailles de la terre, qui forment un vaſte globe dans ſes parties intérieures ou centrales, & que la ſurface de cette eau eſt couverte de couches terreſtres : c'eſt, ſelon lui, ce que Moyſe appelle *le grand gouffre*, & ce que la plupart des auteurs entendent par *le grand abyme*.

L'exiſtence de cet amas d'eaux dans l'intérieur de la terre, eſt confirmée, ſelon lui, par un grand nombre d'obſervations. *Voyez* TERRE, DÉLUGE.

Le même auteur prétend que l'eau de ce vaſte *abyme* communique avec celle de l'Océan, par le moyen de quelques ouvertures qui ſont au fond de l'Océan : il dit que cet *abyme* & l'Océan ont un centre commun, autour duquel les eaux des deux réſervoirs ſont placées ; de maniere cependant que la ſurface de l'*abyme* n'eſt point de niveau avec celle de l'Océan, ni à une auſſi grande diſtance du centre, étant en partie reſſerrée & comprimée par les couches ſolides de la terre qui ſont deſſus. Mais partout où ces couches ſont crevaſſées, ou ſi poreuſes que l'eau peut les pénétrer, l'eau de l'*abyme* y monte, elle remplit toutes les fentes & les crevaſſes où elle peut s'introduire, & elle imbibe tous les interſtices & tous les pores de la terre, des pierres, & des autres matieres qui ſont autour du

globe, juſqu'à ce que cette eau ſoit montée au niveau de l'Océan. Sur quoi tout cela eſt-il fondé ?

Si ce qu'on rapporte dans les *Mémoires de l'Académie de 1741*, de la fontaine ſans fond de Sablé en Anjou, eſt entiérement vrai, on peut mettre cette fontaine au rang des *abymes ;* parce qu'en effet ceux qui l'ont ſondée n'y ont point trouvé de fond ; & que ſelon la tradition du pays, pluſieurs beſtiaux qui y ſont tombés, n'ont jamais été retrouvés. C'eſt une eſpece de gouffre de 20 à 25 piés d'ouverture, ſitué au milieu & dans la partie la plus baſſe d'une lande de 8 à 9 lieues de circuit, dont les bords élevés en entonnoir, deſcendent par une pente inſenſible juſqu'à ce gouffre, qui en eſt comme la citerne. La terre tremble ordinairement tout-autour, ſous les piés des hommes & des animaux qui marchent dans ce baſſin. Il y a de temps en temps des débordemens, qui n'arrivent pas toujours après les grandes pluies, & pendant leſquels il ſort de la fontaine une quantité prodigieuſe de poiſſon, & ſur-tout beaucoup de brochets truités, d'une eſpece fort ſinguliere, & qu'on ne connoît point dans le reſte du pays. Il n'eſt pas facile cependant d'y pêcher, parce que cette terre tremblante & qui s'affaiſſe au bord du gouffre, & quelquefois aſſez loin aux environs, en rend l'approche fort dangereuſe ; il faut attendre pour cela des années ſeches, & où les pluies n'aient pas ramolli d'avance le terrain inondé. En général, il y a lieu de croire que tout ce terrain eſt comme la voûte d'un lac, qui eſt au deſſous. L'Académie qui porte par préférence ſon attention ſur les curioſités naturelles du royaume, mais qui veut en même temps que ce ſoit de vraies curioſités, a jugé que celle-ci méritoit une plus ample inſtruction. Elle avoit chargé M. de Bremond de s'informer plus particuliérement de certains faits, & de quelques circonſtances qui pouvoient plus ſûrement faire juger de la ſingularité de cette fontaine : mais une longue maladie, & la mort de M. de Bremond arrivée dans l'intervalle de cette recherche, ayant arrêté les vaſtes & utiles projets de cet Académicien, l'Académie n'a pas voulu priver le public de ce qu'elle ſavoit déja ſur la fontaine de Sablé. *Voyez* GOUFFRE. *(O & G)*

ABYME, ſ. m. *terme de Blaſon*, c'eſt le centre ou le milieu de l'écu, en ſorte que la piece qu'on y met ne touche & ne charge aucune autre piece. Ainſi on dit d'un petit écu qui eſt au milieu d'un grand, qu'il eſt en *abyme ;* & tout autant de fois qu'on commence par toute autre figure que par celle du milieu, on dit que celle qui eſt au milieu eſt en *abyme*, comme ſi on vouloit dire que les autres grandes pieces étant élevées en relief, celle-là paroît petite, & comme cachée & abymée. Il porte trois beſans d'or avec une fleur de lis en *abyme :* ainſi ce terme ne ſignifie pas ſimplement le milieu de l'écu, car il eſt relatif, & ſuppoſe d'autres pieces, au milieu deſquelles une plus petite eſt abymée.

Une piece *en abyme*, eſt ordinairement au milieu de trois autres pieces ou meubles, & eſt nommée la derniere.

La piece *en abyme* eſt quelquefois ſeule.

Bourbon Condé ; *d'azur à trois fleurs de lis d'or, en abyme un bâton de gueules en bande.*

Bourbon d'Eu, Bourbon Penthievre ; *d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton péri en barre de gueules.*

Pelet de Narbonne en Languedoc. *Plein de gueules* qui eſt de Pelet-Narbonne ; un écuſſon *d'argent au chef de ſable* qui eſt de Melgueil ; cet écuſſon *en abyme. (G. D. L. T.)*

* ABYME. C'eſt une eſpece de cuvier ou vaiſſeau de bois à l'uſage des Chandeliers, dont l'ouverture eſt parallélogrammatique ; les ais quarrés oblongs qui forment les grands côtés de ce cuvier ſont inclinés l'un vers l'autre, font un angle aigu, & s'aſſemblent par cet angle dans deux patens ſur une banquette à quatre piés autour de laquelle il y a un rebord pour recevoir le ſuif qui coule de la chandelle quand elle ſort de ce vaiſſeau. On voit par ce qui vient d'être dit, que les deux petits côtés de ce cuvier, ſont néceſſairement taillés en triangle. C'eſt dans ce vaiſſeau rempli de ſuif en fuſion, que l'on plonge à différentes repriſes les meches qui occupent le centre de la chandelle. Ces meches ſont enfilées ſur des baguettes,

Digitized by Google

Voyez la maniere de faire la chandelle à la broche ou baguette, à l'art. CHANDELLE.

A C A

ACACAHOATLI, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornithol.)* Nom Mexicain qui veut dire oiſeau aquatique à voix rauque. C'eſt ſelon Euſebe Nieremberg, *liv. 10, chap. 36* de ſon *Hiſtoire naturelle*, une eſpece de *martin-pêcheur* que les Eſpagnols appellent *marinette peſcador*, ou plutôt, *martinete peſcador*. Il eſt un peu plus petit que le canard domeſtique, & a un coup long de neuf pouces environ, qu'il raccourcit quand il veut, & ſouvent de maniere qu'il diſparoît preſqu'entiérement. Son bec, de même longueur, eſt droit, très-pointu, comprimé en tranchant de couteau, haut ou épais de deux pouces vers ſon origine : noir deſſus, blanc en deſſous, & jaune livide ſur les côtés. Ses yeux ſont noirs, avec un iris rouge d'abord près de la prunelle, puis pâle, enfin blanchâtre. Ses jambes ſont nues en partie, & ſes piés ſont fendus en quatre doigts longs, dont le poſtérieur eſt plus haut, & les trois antérieurs ſont réunis en partie par une membrane lâche & libre.

La couleur dominante de ſon corps eſt le blanc; il eſt rembruni & mêlé de plumes fauves ſur le dos. Les ailes ſont cendrées deſſous & noires au bout; mais leur deſſus eſt d'un fauve qui tire ſur le rouge vers les bords, & qui s'affoiblit peu-à-peu au point qu'auprès du corps il n'eſt plus que fauve. Une bande verd-pâle s'étend de l'origine du bec juſqu'aux yeux. Ses jambes ſont d'un verd qui pâlit ſur leur face intérieure. Sa queue eſt petite, d'un noir terne & ſans aucun éclat.

Cet oiſeau eſt particulier à la côte du Mexique. Il vit de poiſſons, de vermiſſeaux, & autres animaux ſemblables autour des marais, où il pond, couve, & éleve ſes petits au milieu des roſeaux & des joncs. Aux premiers jours du printemps on les voit ſe promener dans les marécages : on les apprivoiſe facilement, & on les nourrit avec de la chair & d'autres nourritures groſſieres comme le canard ſauvage, dont ils approchent beaucoup pour le naturel. Le chant de cet oiſeau, ou plutôt ſon cri, tout rauque qu'il eſt, n'eſt pas déſagréable.

Remarque. On peut juger par l'enſemble de cette deſcription, toute incomplette qu'elle eſt, que l'*acacahoatli* n'eſt pas une eſpece de *martin-pêcheur* ou d'*alcyon*, *halcedo*, comme le penſe Euſebe Nieremberg, mais une eſpece de *cicogne* ou plutôt de *jabiru*, qui approche aſſez du *hoacton*, que M. Briſſon appelle *héron huppé* du Mexique : *Ornithologie, vol. V, page 418*, mais qui en differe comme eſpece. *(M. ADANSON.)*

* ACACALIS, ſ. m. arbriſſeau qui porte une fleur en papillon, & un fruit couvert d'une coſſe. *Voyez* RAY. *Hiſt. Plant.* On lit dans Dioſcoride que l'*acacalis* eſt le fruit d'un arbriſſeau qui croît en Egypte; que ſa graine eſt ſemblable à celle du tamarin, & que ſon infuſion mêlée avec le collyre ordinaire éclaircit la vue. Ray ajoute que c'eſt à Conſtantinople un remede populaire pour les maladies des yeux. Malgré toutes ces autorités, je ne regarde pas le ſort de l'*acacalis* comme bien décidé; ſa deſcription eſt trop vague, & il faut attendre ce que les progrès de l'Hiſtoire Naturelle nous apprendront là-deſſus.

ACACALOTL, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornitholog.)* ou *corbeau aquatique*; c'eſt ainſi que Fernandez & Nieremberg déſignent l'oiſeau que M. Briſſon décrit, *vol. V, pag. 333*, de ſon *Ornithologie*, ſous le nom de *courlis varié* du Mexique, *Numenius Mexicanus varius.*

Le mâle de cet oiſeau, ſelon Fernandez, *(Hiſtoire de la Nouvelle Eſpagne, pag. 15, chap. IX.)* a près de trois piés de longueur entre le bout du bec & celui de la queue; le bec cylindrique, menu, courbé en bas en arc, long de ſix pouces comme le cou, marqué d'un ſillon de chaque côté au bout des narines; les jambes longues de dix pouces & demie, nues en partie; quatre doigts longs, dont le poſtérieur eſt plus haut que les trois intérieurs, qui ſont réunis juſques vers le tiers de leur longueur par une membrane fort lâche; la tête petite à proportion du corps; le front chauve ou ſans plumes, couleur de chair depuis l'origine du bec juſqu'aux angles externes des yeux.

Son bec eſt bleu, ſon front incarnat, ſes yeux noirs, entourés d'un cercle rouge de ſang. Sa tête & ſon cou ſont couverts de plumes blanches, vertes & brunes, qui tirent un peu ſur le fauve. Les plumes des ailes, ainſi que celles de ſon dos, ſont d'un verd changeant, cuivré & luiſant, qui tire ſur le rouge & ſur le pourpre, comme celles du pigeon ou du paon; celles du ventre & des parties inférieures ſont brunes, mêlées de rouge. Ses piés ſont noir-clair, & ſes ongles d'un noir très-foncé.

L'*acacalotl* eſt commun autour des lacs du Mexique qu'il fréquente : il s'y nourrit de vermiſſeaux & de petits poiſſons, & il y conduit ſes petits, que l'on rencontre ſouvent au printemps. Sa chair n'eſt pas déſagréable, & fournit une bonne nourriture, mais elle eſt un peu ferme, & conſerve toujours une légere odeur de poiſſon, comme la plupart des oiſeaux aquatiques.

Remarques. Cet oiſeau differe, comme l'on voit du courlis, *Numenius*, en ce qu'il a la peau du front chauve ſans plumes; & comme ce caractere lui eſt commun avec pluſieurs autres eſpeces d'oiſeaux, tels que le guara, le cuticaca, &c. nous avons cru devoir en faire un genre particulier voiſin de l'*ibis*, dans la famille des vanneaux, qui ſe font reconnoître au premier coup-d'œil, parce qu'ils ont une partie des jambes, que l'on appelle improprement cuiſſes, dénuées de plumes, & quatre doigts dont le poſtérieur eſt attaché un peu plus haut que les trois antérieurs, qui ſont réunis enſemble en partie par une membrane fort lâche. (*M. Adanson.*)

ACACHUMA, (*Géogr.*) ville de l'Ethiopie, que Ptolémée appelle *Achuma*. Les Abyſſins prétendent qu'elle a été le ſéjour de Maqueda, Reine de Saba, & le lieu où l'on conſervoit ſes tréſors. (*C. A.*)

* ACACIA, ſ. m. c'eſt une ſorte de petit ſac ou de rouleau long & étroit. Les conſuls & les empereurs depuis Anaſtaſe l'ont à la main dans les médailles. Les uns veulent que ce ſoit un mouchoir plié qui ſervoit à l'empereur pour donner le ſignal de faire commencer les jeux : les autres, que ce ſoit des mémoires qui lui ont été préſentés; c'eſt l'avis de M. du Cange : pluſieurs, que ce ſoit un petit ſac de terre que les empereurs tenoient d'une main, & la croix de l'autre, ce qui les avertiſſoit que tout grands qu'ils étoient, ils ſeroient un jour réduits en pouſſiere. Le ſac ou *acacia* fut ſubſtitué à la nappe, *mappa*, que l'empereur, le conſul, ou tout autre magiſtrat avoit à la main, & dont il ſe ſervoit pour donner le ſignal dans les jeux.

§ Acacia, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) eſt le nom ancien que les Grecs ont toujours donné, depuis Théophraſte, Dioſcoride, Pline, &c. & qu'ils donnent encore aujourd'hui à l'arbre qui porte la *gomme arabique* : néanmoins, malgré les réflexions judicieuſes de quelques botaniſtes, on confond actuellement ſous ce nom dans nos pays lettrés, deux autres ſortes d'arbres, qui n'ont rien de commun avec le gommier d'Arabie, ſinon d'être épineux & de porter quelquefois de la gomme, mais d'une qualité fort inférieure, & qui d'ailleurs en different non ſeulement comme des eſpeces, mais même comme des genres de plantes très-éloignés.

Le premier de ces arbres eſt originaire de l'Amérique ſeptentrionale, & particuliérement du Canada, d'où il fut apporté en France avant l'année 1600, par Veſpaſien Robin, profeſſeur de botanique au jardin royal de Paris, où il le démontroit ſous le nom d'*Acacia Americana, acacia* d'Amérique. On ſait que cet arbre porte le long de ſes jeunes branches des épines nombreuſes, brun-rougeâtres, courtes, applaties & courbées en crochet comme celles du roſier; que ſes feuilles ſont ailées avec une impaire, aſſez ſemblables à celles de la régliſſe ou du galega; que ſes fleurs ſont pareillement papillonacées, blanches, pendantes en épi, d'une odeur ſuave, mais très-forte; enfin que ſon fruit eſt un légume applati, membraneux, de la longueur du doigt, à une ſeule loge qui s'ouvre en deux battans, & qui contient depuis deux juſqu'à huit graines en forme de rein, mais applaties. Son écorce intérieure a un goût de régliſſe qui, au rapport de Plukenet, lui a fait donner le nom de *liquorice-tree*, c'eſt-à-dire, *régliſſe arbre*, *glycyrrhiza arbor & locus* par les Anglois de la Virginie. *Almageſt*, *page 6*. Cet auteur en a donné

une figure fort incomplette à la *planche 73, n°. 4* de ſa *Phytographie*. Tant de caracteres firent penſer à M. de Tournefort que cette plante, quoique très-voiſine de la réglisſe, méritoit cependant d'en être diſtinguée comme genre différent, & il lui donna le nom latin de *pſeudo-acacia*, c'eſt-à-dire, *faux acacia*. Les jardiniers l'appellent auſſi *agacia* ou *agacier*, *agaſſier*, par corruption du mot *acacia*. Il eſt étonnant que M. de Tournefort ait compoſé un nouveau nom auſſi impropre, pour déſigner une plante qui a auſſi peu de rapport avec l'*acacia*, lui qui ſavoit, ou qui devoit ſavoir que, vingt ans avant lui, & même avant l'année 1680, Elsholtz, profeſſeur de Botanique & médecin de l'électeur de Brandebourg, connu par ſon *Flora marchica*, avoit donné à cet arbre nouveau le nom *robina* de M. Robin qui l'avoit le premier fait connoître en Europe. C'eſt ſous ce nom que l'on peut voir l'hiſtorique de cet arbre utile à nombre d'égards, & que nous l'avons déſigné dans nos *Familles des plantes*, à la *page 323*.

Le ſecond arbre, auquel on a appliqué auſſi improprement le nom d'*acacia*, eſt le *prunellier* ou *prunier ſauvage*, dont les fruits appellés *prunelles* ou *petites prunes ſauvages*, cueillis avant la maturité, rendent par expreſſion un ſuc qui, réduit en conſiſtance d'extrait ſolide & en tablettes, au moyen de la chaleur du ſoleil ou du feu, s'emploie en médecine au défaut de la gomme d'*acacia*, ſous le nom d'*acacia noſtras*, c'eſt-à-dire, *acacia de notre pays*, *acacia* d'Europe, ou ſous celui d'*acacia Germanica*, *acacia* d'Allemagne, ſans doute parce qu'on commença d'abord à en faire uſage dans ce pays. *Voyez* ſa deſcription au *mot* PRUNELLIER, *&c.* On a encore transféré le nom d'*acacia* à nombre d'autres plantes épineuſes, comme au fevier, *gleditſia*, figuré par Plukenet, à la *planche 352, n°. 2* de ſa *Phytographie*, au cytiſe épineux, qui eſt l'aſpalathe ſecond à trois feuilles de Jean Bauhin, au bois du Bréſil, au caretti ou bonduc, & à beaucoup d'autres arbres qui, quoique de la même famille que l'*acacia*, méritoient cependant de n'être pas confondus avec lui.

Quoique le genre de l'*acacia* proprement dit, reconnoiſſe pluſieurs eſpeces qu'on ne peut ſéparer ſans faire violence à la liaiſon que la nature ſemble avoir miſe entr'elles; quoique l'Amérique en produiſe quelques-unes, & que d'autres croiſſent dans les Indes, les trois eſpeces qui rendent plus abondamment la gomme arabique & la gomme du Sénégal, n'ont encore été obſervées que dans les terres brûlantes de l'Afrique, ſoit en Arabie, ſur les côtes de la mer rouge, ſoit au Sénégal vers l'océan atlantique, pays tous deux ſitués ſous la zone torride, dans l'hémiſphere boréal. Les anciens, depuis Théophraſte, connoiſſoient trois eſpeces d'*acacia* auxquelles Pline en ajoute une quatrieme qu'il convient qu'on néglige à cauſe de ſon peu de mérite; mais, autant qu'on en peut juger par la deſcription de Dioſcoride, le gommier rouge, qui porte plus particuliérement le nom d'*acacia*, étoit le plus commun en Arabie, au lieu que le gommier blanc eſt au moins auſſi commun, & même plus commun au Sénégal que le gommier rouge. Nous allons décrire ces trois eſpeces, & enſuite celles qui ont quelques rapports avec elles.

Premiere eſpece.

Gommier rouge. NEBNEB.

L'*acacia* des Grecs, ſelon Dioſcoride, c'eſt-à-dire, l'*arbre ſans malice*, parce que la piquure de ſes épines n'eſt ſuivie d'aucun fâcheux accident, avoit été appellé pour la même raiſon, du temps de Théophraſte, l'*épine par excellence*, *acantha*, l'*épine d'Egypte*, *acantha Ægyptia*. Les Arabes lui donnent les noms de *achachie*, *alcharad*, *alchard*, *charad*, *amgailem*, *ſchitte*, *ſchittim*; les François l'appellent *acacie*, & quelques-uns par corruption *caſſie*, depuis M. de Tournefort qui a le premier introduit ce nom impropre dans ſes *Inſtituts de Botanique*. Les ſeuls auteurs qui aient donné une figure reconnoiſſable & caractériſée de cette plante, ſont Lobel, *pag. 536*, *planche 110*, *tom. II.*, ſous le nom de *ſpina acaciæ Dioſcoridis*; Proſper Alpin, ſous le nom d'*acacia fœmina*, *planche 9*; Parkinſon, ſous celui d'*acacia vera*, *ſive ſpina Ægyptiaca*; en Anglois, *the Egyptian thorn*, *or binding beane tree*; & Plukenet, *planche*

251 *figure* 1 de ſa *Phytographie*, ſous le nom de *acacia altera vera ſeu ſpina Mazcatenſis vel Arabica, foliis anguſtioribus, flore albo, ſiliquâ longâ villoſâ, plurimis iſthmis & cortice candicantibus donatâ.* M. Linné la déſigne ainſi, *mimoſa, nilotica, ſpinis ſtipularibus patentibus, foliis bipinnatis; partialibus eximis glandulâ interjectâ: ſpicis globoſis pedunculatis. Syſtema nat. edit. 12. pag. 678. n°. 34.* L'*acacia* a reçu encore des Botaniſtes modernes beaucoup d'autres noms que nous ſupprimons ici comme peu inſtructifs.

Cet arbre croît dans les ſables du Sénégal, ainſi que dans l'Arabie; il eſt ſur-tout fort commun dans l'Iſle de Sor, & dans le voiſinage de l'iſle Saint-Louis, près de l'embouchure du Niger, où il s'éleve à peine à la hauteur de vingt piés, ſous la forme d'un buiſſon peu régulier, dont le tronc eſt aſſez droit, mais court, à peine de cinq ou ſix piés de hauteur, ſur un pié de diametre, ayant une écorce groſſiere, ſillonnée, comparable à celle de l'orme, brun-noir, qui recouvre un bois compacte, très-dur, très-peſant, dont l'aubier eſt jaune & le cœur rouge-brun, plein, ſans aucune moëlle. Ses racines ſont rougeâtres, & s'étendent preſqu'horizontalement à une petite profondeur ſous la ſurface de la terre, à la diſtance de quinze à vingt piés. Le tronc ſe partage en un grand nombre de branches aſſez fortes, preſqu'horizontales, tortueuſes, dont les vieilles ont l'écorce ſemblable à celle du tronc, mais dont les jeunes ſont rougeâtres, liſſes, d'abord triangulaires, enſuite cylindriques.

Le long de ces branches ſortent des feuilles alternes, aſſez ſerrées ou près à près les unes des autres, pinnées, c'eſt-à-dire, ailées ſur deux rangs, dont le premier eſt compoſé pour l'ordinaire de cinq paires de pinnules, qui portent chacune 18 à 20 paires de folioles longues de deux lignes; le pédicule commun qui ſoutient les pinnulles a environ un tiers de plus qu'elles en longueur, & montre une petite glande hémiſphérique, concave entre la premiere & la derniere paire, entre laquelle elle ſe termine par un petit filet conique. Chaque feuille porte à ſes côtés, au lieu de ſtipules, deux épines coniques, droites, écartées horizontalement, dont l'une eſt plus courte d'un tiers que l'autre. Ces épines ne ſont pas d'égale grandeur ſur toutes les branches; celles de l'année ou de la ſaiſon précédente, ou, pour parler plus exactement, les branches qui ont pouſſé au moment où la ſeve eſt prête de s'arrêter, ſont brunes, longues de cinq à ſix lignes au plus; les branches au contraire qui pouſſent dans le temps de la force de la ſeve, en Juillet & Août, produiſent de ces mêmes épines longues de deux pouces à deux pouces & demi, ſur une ligne de diametre, & d'un jaune de bois.

De l'aiſſelle de chaque feuille & de chaque paire d'épines, ſortent deux têtes de fleurs jaunes ſphériques, de ſept lignes environ de diametre, portées ſur un péduncule trois fois auſſi long, articulé à ſon milieu, où il porte une membrane cylindrique en forme de gaîne couronnée de quatre denticules; ce péduncule avec ſa tête eſt preſqu'une fois plus court que les feuilles. Chaque tête eſt formée par l'aſſemblage de ſoixante fleurs très-rapprochées, contiguës, mais ſéparées les unes des autres par une écaille deux fois plus longue que large, un tiers plus courte que le calice, figurée en palette orbiculaire, velue, bordée de poils, & dont la grande moitié inférieure forme un pédicule entiérement mince.

En détachant chacune de ces fleurs, on voit qu'elle eſt hermaphrodite, compoſée d'un calice d'une ſeule piece en entonnoir, d'un tiers plus long que large, incarnat, tout couvert de poils courts, denſes, couchés en tout ſens, & partagé juſqu'au tiers de ſa hauteur en cinq denticules égaux triangulaires, une fois plus larges que longs, convexes à leur face extérieure, & concaves à l'intérieure. Du fond de ce calice ſort une corolle une fois & demie plus longue que lui, de même forme, mais marquée extérieurement de cinq angles qui font l'alternative avec les cinq dentelures dont elle eſt couronnée, & qui ſont triangulaires, une fois plus longues que larges, concaves à leur face intérieure, & trois fois plus courtes que le tube, qui lui-même a une fois plus de longueur que de largeur. Les étamines, au nombre de ſoixante & dix à

quatre-vingts, ſortent, diſpoſées ſur cinq rangs circulaires, d'une eſpece de diſque creuſé en hémiſphere qui s'éleve du fond du calice en touchant à la corolle, & en laiſſant un petit eſpace vuide autour de l'ovaire; elles ſont aſſez égales entr'elles, une fois plus longues que la corolle, liſſes, luiſantes, & épanouies comme un faiſceau dont les filets ne divergent que de quinze degrés ou environ. Ces filets ſont cylindriques, très-fins, comme articulés ou compoſés d'anneaux, chagrinés de petits tubercules, pointus à leur extrêmité, quinze fois plus longs, & deux fois plus étroits que les antheres: celles-ci ſont ſphéroïdes, marquées ſur la face intérieure qui regarde le piſtil, de trois ſillons longitudinaux, dont les deux collatéraux s'ouvrent, imprimées ſur la face oppoſée d'une petite cavité par laquelle elles ſont implantées ſur les filets, & ornées à leur extrêmité d'un petit globule blanc, trois fois plus petit qu'elles, hériſſé de denticules coniques, & porté ſur un petit filet aſſez long; la pouſſiere ſéminale qui ſort de ces antheres, eſt compoſée d'une prodigieuſe quantité de petits globules de couleur d'or, liſſes & luiſans.

Du milieu du vuide que laiſſe le diſque des étamines au centre du calice, s'éleve le piſtil qui égale la longueur des étamines, & qui eſt compoſé d'un ovaire cylindrique deux fois plus long que large, porté ſur un pédicule cylindrique, menu, égal à la corolle, huit fois plus court que lui, trois fois plus étroit, & terminé par un ſtyle cylindrique, liſſe, luiſant, tortillé, trois fois plus long, & trois fois plus étroit que lui, qui ſort d'un de ſes côtés, & qui a pour ſtigmate à ſon extrêmité tronquée horizontalement, une petite cavité toute hériſſée de petites pointes coniques qui ne ſont bien apparentes qu'avec le ſecours d'un verre lenticulaire de deux à trois lignes de foyer. L'ovaire, en mûriſſant, devient un légume plat, droit, long de quatre à cinq pouces, huit à dix fois plus étroit, verd-brun, liſſe, luiſant, compoſé de ſix à dix articles diſcoïdes, ſi étranglés qu'ils paroiſſent attachés bout à bout, comme par un collet qui n'a ſouvent pas une ligne de diametre; ſon écorce eſt aſſez épaiſſe, & contient entre les deux épidermes un parenchyme gommeux, rougeâtre & luiſant: les articulations ne ſe ſéparent pas naturellement; elles contiennent chacune une ſemence elliptique, obtuſe, gris-brun, longue de deux lignes, imprimée ſur chacune de ſes faces d'un ſillon qui enferme un grand eſpace pareillement elliptique, & qui eſt attaché au bord ſupérieur du légume par un filet extrêmement court.

Qualités. Les feuilles de l'*acacia* mâchées ont, ainſi que ſon écorce, une ſaveur ſtyptique très-amere. Il rend naturellement, ſans inciſion, de diverſes parties de ſon tronc & de ſes branches, après la ſaiſon des pluies, & vers le temps de ſa fleuraiſon, c'eſt-à-dire, depuis le mois de ſeptembre & d'octobre, une gomme rougeâtre en larmes ou en boules, qui ont depuis ſix lignes juſqu'à un pouce & demi de diametre. Cette gomme eſt tranſparente & d'une ſaveur amere.

Uſages. Les Negres Oualofs du Sénégal font moins de cas de cette gomme, à cauſe de ſon amertume, que de la blanche, dont nous parlerons ci-après; mais ils l'emploient par préférence à elle dans pluſieurs maladies, parce qu'elle eſt beaucoup plus aſtringente. Ils la font avaler ſeule, ou diſſoute dans une légere décoction de la racine d'une plante malvacée qu'ils appellent *lāſſ*, non ſeulement dans les maladies vénériennes, mais encore pour arrêter les écoulemens les plus invétérés, après avoir néanmoins favoriſé d'abord ces écoulemens, ou diſpoſé le corps à l'action de ce remede par des apéritifs qu'ils regardent comme appropriés à ces cas, tels que la racine d'une argemone, & les branches d'une plante de la famille des ſolanums qu'ils appellent *dimeli*, & qui a beaucoup de rapport avec la *dulcamara* de l'Europe, autrement nommée *vigne grimpante* ou *vigne de Judée*. Cette gomme paſſe encore pour le ſpécifique des débordemens de bile & des maladies du foie qui en ſont les ſuites: pour cet effet les Sénégalois en boivent une once le matin à jeun & autant le ſoir, diſſoute dans un demi-ſetier de limonnade faite avec le tamarin aiguiſé d'un peu de ſucre qui en releve la fadeur; l'acide du limon eſt trop tranchant, trop inciſif & corroſif; il ne rempliroit pas auſſi bien l'objet du tamarin, qui eſt un

acide aſtringent : celui-ci tempere l'ardeur de la bile, pendant que la gomme lubrifie & ferme les plaies du foie ulcéré par la chaleur de cette bile ; cette gomme en adoucit les douleurs, elle nourrit mieux qu'aucun conſommé, en même temps qu'elle guérit ; enfin ce conſommé végétal eſt plus favorable dans les maladies bilieuſes, que le conſommé animal ; auſſi les Negres évitent-ils alors toute nourriture tirée des animaux, ils ſe bornent à celle des végétaux, tels que le riz, ou de la crême de riz, lorſque leur eſtomac ne peut pas ſupporter davantage. Les Negres mâchent les feuilles de l'*acacia*, ou, à leur défaut, ſon écorce ou ſes gouſſes, comme un déterſif aſtringent, dans toutes les affections ſcorbutiques. La décoction de ſes légumes entiers, ou l'infuſion de leur poudre dans l'eau froide, s'emploie dans les maladies des yeux qui ont pour cauſe le relâchement des fibres. Le parenchyme gommeux, qui eſt contenu entre les deux épidermes de ſes gouſſes, ainſi que ſon écorce intérieure qui eſt rouge, ſoit récente, ſoit ſeche, infuſée dans l'eau à froid ou en décoction, donne une teinture rouge-pâle. Son écorce ſert particuliérement à tanner les peaux de mouton & de chevre en façon des plus beaux marroquins, dont la perfection eſt vraiſemblablement due aux Sénégalois ou aux Maures qui fréquentent les bords du Niger.

Remarques. Nous ſavons par les anciens, & ſur-tout par Théophraſte, Dioſcoride & Pline, que l'*acacia* d'Arabie & d'Egypte rend naturellement une gomme ; que l'on retire outre cela de ſes gouſſes, humectées d'eau de pluie, broyées avant leur maturité, & exprimées, un ſuc qui, épaiſſi par la chaleur du ſoleil ou par l'ébullition, ſe réduit en maſſes arrondies, jaunes ou rougeâtres, dures, s'amolliſſant dans la bouche, d'un goût auſtere, peu déſagréable, du poids de quatre à huit onces, qu'on enveloppe dans des veſſies minces ; que ce ſuc eſt rouge-brun ou noirâtre, lorſque les gouſſes dont on le tire ſont plus avancées & proches de leur maturité ; qu'on en retire auſſi de ſes feuilles, mais qu'on ne l'eſtime pas plus que la gomme de l'*acacia* de Galatie, parce qu'il eſt brun-noir comme elle ; que celle qui eſt jaunâtre ou purpurine, qui ſe diſſout facilement dans l'eau, eſt préférée ; qu'elle eſt extrêmement rafraîchiſſante, épaiſſiſſante ou incraſſante & aſtringente ; qu'à cauſe de ces propriétés, on l'emploie par préférence à toute autre drogue dans les maladies des yeux, de la bouche & des génitoires, dans les chûtes de la matrice & du fondement, dans les pertes des femmes & autres hémorragies, dans les dyſſenteries & cours de ventre ; que ſon bois qui eſt noirâtre eſt incorruptible dans l'eau, & employé pour cette raiſon pour faire des membrures de vaiſſeaux ; qu'enfin ſes gouſſes ſervent au lieu de la galle du chêne, appellée *noix de galle*, pour tanner & perfectionner les cuirs. *Voyez* Hippocrate, *Livre xxj. § 5. p. 130.* Théophraſte *(Liv. IV. chap. iij.)* lui donne le nom de *gomme thébaique*, & dit qu'il y en a une grande forêt dans le champ de Thebes. Ce que Dioſcoride dit *(Liv. i. chap. cxxxiij & cxxxiv.)* ne peut s'appliquer qu'à cette eſpece : *acacia eſt arbor, aliis frutex, naſcitur in calidioribus ut in Ægypto*, &c *unde ſeptentrionale frigus perferre nequit ; gummi ex ea promanans Arabicum gummi officinarum eſt. Succus ejus in uſu quoque eſt. Vis ei ſpiſſandi & refrigerandi, ad ignem ſacrum, ulcera ſerpentia, oculorum affectus*, &c. C'eſt cette eſpece que Pline déſigne particuliérement, *liv. XXIV. chap. xij* de ſon *Hiſtoire Naturelle*, quand il dit : *eſt & acaciæ ſpina. Fit in Ægypto albâ nigráque arbore : item viridi, ſed longè melior è prioribus. Fit & in Galatia tenerrima ſpinoſiore arbore. Semen omnium lenticulæ ſimile : minore eſt tantùm grano & folliculo. Colligitur autumno, antè collectum nimiò validius. Spiſſatur ſuccus ex folliculis aquâ cœleſti perfuſis ; mox in pila tuſis exprimitur organis : tunc denſatur in ſole mortariis in paſtillos. Fit & ex foliis minùs efficax. Ad coria perficienda ſemine pro galla utuntur. Foliorum ſuccus & Galatiacæ acaciæ nigerrimus improbatur : item qui valdè rufus. Purpurea aut leucophæa, & quæ facillimè diluitur, vi ſummâ ad ſpiſſandum refrigerandumque eſt, oculorum medicamentis antè alias utiles. Lavantur in eos uſus paſtilli ab aliis, terrentur ab aliis. Capillum tingunt, ſanant ignem ſacrum, ulceraque ſerpunt, & humida vitia*

Digitized by Google

corporis, collectiones, articulos contuſos, perniones, phthirygia. Abundantiam menſium fœminis ſiſtunt, vulvamque & ſedem procidentes: item oculos, oris vitia & genitalium.

Belon, le plus ancien, & en même temps le plus ſavant des voyageurs modernes qui ont été dans l'Egypte, nous apprend, dans la relation de ſon voyage imprimé en 1553, que les déſerts ſtériles de l'Arabie, ſur les bords de la mer Rouge, ne produiſent pas d'autres arbres que ceux de l'*acacia*, qui y ſont ſi abondans, que les Arabes ne s'occupent preſque que du ſoin d'en recueillir la gomme qui porte le nom de *gomme d'Arabie*: & cette gomme que l'on nomme encore *gomme de Babylone*, contient ſouvent des épines & des graines ſi ſemblables à celles du nebneb du Sénégal, que l'on ne peut douter que l'*acacia* vrai ne ſoit la même eſpece. Rauwolf, qui a voyagé après Belon dans le levant, eſt le premier qui ait occaſioné une confuſion qui ne peut avoir lieu, lorſqu'on compare le nebneb du Sénégal avec l'*acacia* décrit par les anciens & par les modernes qui l'ont précédé. Cet auteur dit en 1582, qu'il a vu autour d'Alep, le long du fleuve du Tigre dans la Méſopotamie, & de l'Euphrate dans l'Arabie déſerte, une eſpece d'*acacia* appellé *ſchack* par les habitans de ce pays, & *ſchamuth* par les Arabes, qui eſt le nom corrompu de *ſant*, ſelon Celſe; que l'on trouve en vente chez les marchands d'Alep des gouſſes apportées d'Egypte ſous le nom de *cardem*, que quelques perſonnes croient être l'*acacia* de Dioſcoride & des anciens; que ces gouſſes ſont d'un brun châtain, partagées en deux à trois loges en forme de ſacs comprimés, contenant chacun une ſemence rougeâtre, ſemblable à celle de la balſamine mâle, c'eſt-à-dire, de la pomme de merveille, *momordica*; mais ces deux plantes different beaucoup de l'*acacia*. Le voyage de Proſper Alpin en Egypte, a contribué en quelque ſorte à augmenter la confuſion: ce botaniſte nous apprend en 1592, que l'on trouve dans l'Egypte deux eſpeces d'*acacia*; l'une mâle, l'autre femelle; que le mâle eſt hériſſé d'épines, & ne porte aucuns fruits; que la femelle au contraire a des épines plus molles, en moindre quantité, qu'elle fleurit en novembre & en mars; & fructifie de même deux fois l'an; qu'enfin elle croît abondamment ſur les montagnes de Sinaï qui bordent la mer rouge. Proſper Alpin eſt le premier & le ſeul auteur qui ait dit que l'*acacia* a deux individus, dont l'un eſt mâle & ſans fruits; il a voulu ſans doute parler de quelqu'autre plante épineuſe, ou de quelqu'individu qui par haſard s'eſt préſenté à lui ſans fruits; car tous les gommiers connus ſont hermaphrodites: mais ce qui leve tous les doutes, & qui nous aſſure qu'il a obſervé l'*acacia* vrai des anciens, qu'il appelle *acacia fœmina*, c'eſt la figure qu'il a donnée des épines, des gouſſes, des graines, & de la gomme de cet arbre, qui ne different en rien de celles du nebneb du Sénégal.

Shaw remarque fort à propos, ce me ſemble, que cet *acacia*, qui eſt celui dont parle Belon, étant preſque le ſeul qui croiſſe dans l'Arabie Pétrée, & qui puiſſe fournir des planches, eſt ſans contredit l'arbre déſigné dans la ſainte écriture, ſous le nom de *ſchittim*.

Pour ne rien omettre de ce qui regarde l'hiſtoire de l'*acacia*, nous ne devons pas laiſſer ignorer l'opinion de M. Grangé qui s'eſt fait quelques partiſans: ce voyageur, de retour de l'Egypte, dit à M. de Juſſieu que le ſuc de l'*acacia* n'étoit pas tiré de l'*acacia* qui donne la gomme Arabique, mais de l'autre eſpece appellée *ſant*, qui rend une gomme rougeâtre nommée *gomme thurique*, & dont les gouſſes ſont longues & très-étroites; on verra ci-après à l'article du *ſant* le peu de probabilité de cette opinion, qui au reſte n'infirme en aucune maniere nos obſervations ſur le gommier d'Arabie.

Tout ce que les modernes nous ont appris de plus que les anciens ſur l'*acacia*, c'eſt que cet arbre ſe trouve aujourd'hui au Caire; que ſon ſuc analyſé rend une portion médiocre de ſel acide, fort peu de ſel alkali, beaucoup de terre ſtyptique, & une grande quantité d'huile ou ſubtile ou groſſiere; qu'on l'ordonne depuis la doſe d'une demi-dragme, juſqu'à une dragme, ſoit en poudre, ſoit en bol, ſoit diſſous dans une liqueur appropriée; que cette derniere maniere eſt la plus uſitée chez les Egyptiens

qui en ordonnent un gros tous les matins à ceux qui crachent le ſang. M. Haſſelquiſt, éleve de M. Linné, qui fut envoyé par la Suede, le 7 Août de l'année 1749, pour faire un voyage de deux ans & demi dans la Paleſtine, & qui alla au Caire, dans le deſſein d'y examiner & décrire, entr'autres plantes fameuſes dans le commerce, le gommier d'Arabie, nous a ſeulement confirmé ce qu'on ſavoit avant lui, que cet arbre ne produit point de gomme dans la baſſe-Egypte; qu'il n'y paroît point naturel, mais y avoir été ſemé de main d'homme, ou par les oiſeaux qui y tranſportent ces graines. Si ce voyageur, vraiſemblablement trop peu inſtruit, eût fait attention que c'eſt pour ſuppléer à cette gomme, que les habitans en font avec ſes gouſſes une artificielle qui paſſe pour le ſpécifique des crachemens de ſang, il ſe fût ſans doute préſervé ou guéri de cette maladie, dont il mourut à Smyrne, le 9 Février de l'année 1752.

Au reſte, Haſſelquiſt ignoroit encore alors qu'avant même qu'il partît de la Suede, j'avois découvert au Sénégal, non ſeulement ce gommier rouge, mais encore toutes les autres eſpeces qui fourniſſent la gomme Arabique, parmi leſquelles le gommier blanc, qui paroît n'avoir pas encore été apperçu en Egypte ni en Arabie, tient le premier rang dans le commerce; & c'eſt parce que ni cet auteur, ni perſonne avant moi n'en avoit donné les détails botaniques, que j'ai cru devoir faire une deſcription complette de toutes ſes parties; c'étoit le ſeul moyen de pouvoir le faire reconnoître dans des pays moins ardens que l'Arabie ou le Sénégal, où il ne produit pas plus de gomme que dans la baſſe-Egypte, par le ſeul défaut d'une chaleur ſuffiſante.

Quoique la deſcription d'Haſſelquiſt ne ſoit pas aſſez circonſtanciée, pour nous aſſurer que ſon *mimoſa nilotica* ſoit le gommier d'Arabie, cependant les propriétés, les uſages & autres qualités que nous en ont rapporté les anciens, & qui ſe trouvent parfaitement ſemblables dans le gommier rouge, que les Negres Oualofs appellent *nebneb* au Sénégal, ne nous laiſſent aucun lieu de douter de l'identité de ces deux arbres. Mais il faut ſe garder de confondre avec cette eſpece, comme avoit fait M. Linné dans ſon *Species plantarum*, *pag.* 521, le gommier blanc, ou comme M. Gronovius dans le *Flora orientalis* de Rouwolf, le *ſant* & le *cardem*, qui ſont trois eſpeces fort différentes de l'*acacia* en queſtion.

Le nom de *mimoſa nilotica*, que M. Linné donne aujourd'hui à cet arbre, n'eſt pas trop exact; car 1°. ſes feuilles, quoique ſujettes, comme celles de la plupart des plantes légumineuſes, à ſe plier en éventail toutes les nuits, ou toutes les fois que le ſoleil reſte long-temps caché, n'ont pas au moindre contact cette eſpece de ſenſibilité & de mouvement qui a fait donner le nom de *mimoſa* à la ſenſitive; en ſecond lieu, cet arbre n'étant pas auſſi naturel, auſſi commun aux bords du Nil qu'en Arabie, ne pouvoit être déſigné qu'improprement par l'épithete ou le ſurnom de *nilotica*: de ſorte qu'il nous paroît plus à propos de lui conſerver ſon ancien nom d'*acacia* ou *acacia Arabica*.

Deuxieme eſpece.

Gommier rouge. GONAKÉ.

Le Sénégal produit une ſeconde eſpece de gommier rouge, que les Negres du pays d'Oualo connoiſſent ſous le nom de *gonaké*. Cet arbre differe du précédent, qu'ils appellent *nebneb*, en ce qu'il croît moins volontiers dans les ſables mouvans de la côte maritime, mais plus communément dans les terres, moitié ſablonneuſes, moitié argilleuſes rougeâtres, qui commencent à huit ou dix lieues de la mer, & s'étendent juſqu'à ſoixante lieues dans le continent, où il compoſe la plus grande partie des forêts qui couvrent généralement tout le pays du Sénégal.

Le gonaké s'éleve communément à vingt-cinq ou trente piés de hauteur. Son tronc eſt droit, haut de dix piés ſur un pié & demi d'épaiſſeur, couronné de branches ouvertes ſous un angle de quarante-cinq degrés, & dont le bois eſt, comme le ſien, blanc-ſale ou griſâtre, pendant qu'il eſt encore humide, mais devient, en ſéchant, d'un beau rouge foncé. Ses jeunes branches ſont d'abord anguleuſes, d'un gris blanchâtre; puis elles s'arrondiſſent, deviennent gris-brun, & ſont couvertes de

poils courts fort ſerrés, & couchés en différens ſens. Ses feuilles different de celles du nebneb, en ce qu'elles n'ont que quatre paires de pinnules, compoſées chacune de douze à ſeize paires de folioles : on remarque deux glandes ſur leur pédicule, comme dans le nebneb, mais diſpoſées différemment; l'une entre la premiere paire de pinnules qui termine ſon extrêmité, l'autre entre la troiſieme paire en deſcendant. Ses têtes de fleurs ſortent au nombre de quatre, de l'aiſſelle de chaque feuille. La gouſſe qui leur ſuccede eſt longue de ſix à ſept pouces, un peu courbe, large de huit à neuf lignes, d'un brun noir, terne, couverte de poils comme les jeunes branches, marquée, non pas d'étranglemens à collet, mais de douze à treize nœuds, dont les enfoncemens alternatifs indiquent les ſéparations d'autant de cellules, qui renferment chacune une graine de cinq lignes de longueur.

Qualités. Sa gomme eſt plus rouge, plus amere, & pour le moins auſſi abondante que la précédente; auſſi entre-t-elle pour une bonne partie dans le commerce qui ſe fait de la gomme au Sénégal.

Uſages. Son écorce intérieure donne, ainſi que ſa gouſſe, une teinture rouge, mais plus foncée, & à laquelle on donne une préférence ſur celle du nebneb. Son écorce eſt auſſi préférée pour tanner les cuirs deſtinés à faire le marroquin. Son bois eſt extrêmement dur, d'une couleur rouge foncée agréable, & très-propre aux ouvrages de marqueterie.

Remarque. Cette eſpece n'a point encore été décrite dans aucun ouvrage de Botanique.

Troiſieme eſpece. SIUNG.

Celle-ci eſt encore une eſpece du vrai *acacia*, qui n'a été décrite ni figurée nulle part, & qui croît plus volontiers dans les terres argilleuſes que dans les ſables. J'en ai obſervé beaucoup dans les forêts du milieu du continent & même autour du Cap-Verd. C'eſt un arbre rarement plus haut que vingt-cinq piés, & d'une forme ſinguliere, qui le fait remarquer par-tout où il eſt. Sur un tronc de dix à douze piés de hauteur, s'élevent des branches de vingt piés de longueur, qui s'étendent horizontalement, de maniere que l'arbre entier ſe préſente de loin ſous la forme d'un paraſol. Ses jeunes branches ſont brunes comme les vieilles, couvertes de feuilles ſolitaires, mais raſſemblées ſix à huit en faiſceau ſur les vieilles. Chaque feuille porte quatre à ſix & plus communément quatre pinnules, compoſées chacune de douze paires de folioles : le pédicule commun qui ſoutient les pinnules ne montre aucune glande; mais, à ſon origine, on voit deux épines courtes, coniques, longues de deux lignes, noirâtres, courbées en deſſous.

Du milieu de chaque faiſceau de feuilles, ſortent, comme dans le nebneb, des têtes compoſées chacune de cinquante fleurs blanches, longues de deux lignes, & accompagnées d'une écaille une fois plus courte que le calice. Celui-ci ne differe de celui du nebneb qu'en ce qu'il eſt verd-gai, de moitié plus court que la corolle, ſes découpures ont extérieurement une petite boſſe très-ſenſible. Les découpures de ſa corolle ſont elliptiques, une fois plus longues que larges. Ses étamines, au nombre de trente ſeulement, & ſon piſtil reſſemblent à ceux du nebneb; mais ſon ovaire eſt une fois plus long que large, ſeſſile, ſans pédicule, ſurmonté d'un ſtyle deux fois plus long. En mûriſſant, cet ovaire devient une gouſſe preſque cylindrique, un peu applatie, à écorce épaiſſe, avec un parenchyme charnu, de quatre à cinq pouces de longueur, étroite, douze à quinze fois plus longue que large, liſſe, luiſante, verd-brune, de douze à quinze loges, contenant chacune une graine longue de trois lignes, & d'ailleurs ſemblable à celle du nebneb.

Qualités. Le ſiung rend une gomme blanchâtre, mais peu abondante & en petites larmes, qui ſe recueille ſans aucune diſtinction avec les autres. Ses feuilles mâchées ont une ſaveur douce.

Uſages. Ses racines ſont ſi longues, ſi égales, ſi dures, ſi ſouples, ſi difficiles à ſe rompre, & d'un rouge-brun ſi agréable à la vue, que les Negres en font les manches de leurs zagayes, auxquels ils donnent communément ſix à ſept piés de longueur ſur huit à neuf lignes au plus de diametre. Ils boivent l'infuſion à froid des plus jeunes

de ces racines, dans les maladies ſcorbutiques. Ses fruits, ou plutôt les graines contenues dans ſes gouſſes, ſont la nourriture la plus ordinaire des ſinges verds appellés *golo*, & des perruches connues ſous le nom de *kueil* au Sénégal.

Quatrième eſpece.

Gommier blanc. UEREK.

Les trois eſpeces de *gommier* que nous venons de décrire, appartiennent au genre de l'*acacia*; les deux ſuivantes doivent former un autre genre, qui reconnoîtra pour chef le gommier blanc, le gommier par excellence, le gommier du Sénégal, celui dont le ſuc fait preſque la ſeule nourriture des Arabes, pendant leurs voyages dans les déſerts de l'Afrique.

Cet arbre, des plus communs parmi ceux qui couvrent la côte ſablonneuſe du Sénégal, depuis l'embouchure du Niger juſques vers la hauteur du Cap-Blanc, quoique vu, ou au moins à portée d'être vu tous les jours par les commerçans européens, qui fréquentent ce pays depuis plus de quatre cens ans, n'avoit cependant encore été reconnu par aucun d'eux. L'intérêt qu'ils avoient de connoître cette branche d'un commerce qui eſt ſans contredit le plus lucratif qui ſe faſſe en Afrique & peut-être dans le monde, qui, par ſa quantité, par la modicité de ſon prix & par la facilité de ſon tranſport, eſt préférable à la traite de l'or & à celle des Negres, les avoit engagés pluſieurs fois dans le projet de faire, avec les Maures, un voyage dans les forêts où l'on ſait qu'ils recueillent cette gomme. Pluſieurs fois ils tenterent ce voyage; mais rebutés, ſoit par les difficultés qu'ils rencontrerent à traverſer des ſables brûlans dans le pays le plus chaud qui ſoit connu, ſoit par le danger qu'ils avoient à courir livrés ainſi entiérement à la merci des brigands tels que les Maures, ces tentatives échouerent; de ſorte que l'arbre qui produit la gomme reſta inconnu juſqu'à l'année 1748, où je partis pour le Sénégal. Arrivé dans ce pays, dans le deſſein d'y découvrir, s'il étoit poſſible, les plantes qui fourniſſent au commerce une ſource auſſi variée que conſidérable de richeſſes, & dont MM. de Juſſieu, de l'académie des ſciences, m'avoient remis une note; ſavoir, le gommier, l'encens, le bdellium, la myrrhe, l'aſſa-fœtida, l'opopanax, la ſarcocolle, &c. Mes premieres vues ſe porterent ſur le gommier & ſur l'arbre de l'encens, que l'on diſoit croître dans les mêmes forêts. Je formai donc le projet de courir les riſques d'aller viſiter les forêts de gommiers: il ne s'agiſſoit pour cela, que de remonter le Niger à trente lieues de ſon embouchure, juſqu'au lieu que l'on nomme le *Déſert*, où ſe fait annuellement la traite de la gomme, & de traverſer de cet endroit quinze à vingt lieues de terres en allant vers le nord, pour gagner leſdites forêts.

Pendant que l'on équipoit un bateau pour faire ce voyage, je m'aviſai, pour ne pas perdre du temps, de faire quelques promenades aux environs de l'iſle du Sénégal où j'avois débarqué: mais quelle fut ma ſurpriſe, lorſqu'en mettant pié à terre ſur la pointe méridionale de l'Iſle-au-Bois, diſtante d'une petite lieue au nord de l'iſle du Sénégal, un des premiers arbres que je rencontrai fut un gommier, portant, le long de ſes branches & de ſon tronc, pluſieurs boules de gomme d'un blanc terne, mais très-tranſparent. Je la goûtai; & ſa douceur ſans fadeur, jointe à ſa couleur & à ſa forme, m'aſſura qu'elle ne différoit aucunement de la gomme du commerce: puis examinant les feuilles & les fruis de cet arbre, il me parut former, ſinon un genre, au moins une eſpece nouvelle d'*acacia*; de ſorte que, comme elle n'avoit point encore été nommée par aucun Botaniſte avant moi, je l'envoyai dès la même année à MM. de Juſſieu, avec beaucoup d'autres plantes, pour en communiquer la découverte à l'Académie ſous la dénomination ſuivante: *Acacia, uerek Senegalenſibus dicta, aculeata aculeis ternis, inermedio reflexo, floribus polyandris ſpicatis, legumine compreſſo lævi ellipuco*, que M. Linné fit imprimer en 1753, dans ſon *Species plantarum, page 521*, & qu'il lui plut alors de métamorphoſer ainſi: *mimoſa, Senegal, ſpinis ternis, inermedio reflexo, foliis bipinnatis, floribus ſpicatis.* Tel eſt l'hiſtorique abrégé de la premiere découverte du gommier blanc, qui me mena peu après

à celle de divers gommiers rouges qui ſe trouvent auſſi dans les mêmes cantons, & qui me diſpenſa de faire un voyage au moins ſuperflu, & peut-être très-pernicieux, chez les Maures. Paſſons actuellement à ſa deſcription.

Le gommier blanc eſt connu par les Negres du pays d'Oualo, ſous le nom d'*uerek*. Il ſe plaît particuliérement dans les ſables blancs & mobiles qui bordent la côte maritime du Sénégal, où ils forment une eſpece de bande de dix à quinze lieues de largeur, qui s'étend depuis la riviere de Cachao, par le douzieme degré de latitude boréale, juſqu'au Cap-Blanc, par le vingtieme degré & demi, & au delà. J'en ai trouvé par toute cette bande, depuis l'iſle S. Louis du Sénégal juſqu'au Cap-Verd, mais nulle part en auſſi grande abondance, qu'à deux ou trois lieues à la ronde de l'iſle même du Sénégal. C'eſt un arbre de moyenne taille, un arbriſſeau de quinze à vingt pieds de hauteur, d'une forme peu élégante, très irréguliere, comme celle d'un buiſſon. Son tronc eſt cylindrique, rarement droit, mais diverſement incliné, d'un pié au plus de diametre, & couvert pour l'ordinaire, de bas en haut, de branches pareillement tortueuſes, fort irrégulieres, aſſez denſes, menues, mais roides & fortes. L'écorce qui couvre les vieilles branches ainſi que le tronc, eſt médiocrement épaiſſe, aſſez liſſe, un peu luiſante, & d'un gris qui tire ſur le cendré ou ſur le brun: leur bois eſt plein, dur, & blanc par-tout. Les jeunes branches ſont d'un gris-blanc, & ſemées de poils coniques, très-petits & couchés.

Les feuilles ſont diſpoſées alternativement & circulairement autour des branches, à un travers de doigt de diſtance les unes des autres, & ailées doublement, c'eſt-à-dire, compoſées chacune de quatre, mais plus communément de cinq paires de pinnules, qui portent chacune quinze paires de folioles elliptiques d'un verd bleuâtre, longues de deux lignes & demie, & deux fois moins larges. Les pinnules ont à peine un pouce de longueur, & ſont d'un tiers plus courtes que le pédicule commun qui les ſoutient. Celui-ci n'eſt point terminé par un denticule, & porte ſur ſa face ſupérieure, deux ou trois glands en cupule hémiſphérique concave, dont la premiere eſt placée vers ſon extrêmité, entre les deux pinnules de la premiere paire, & la ſeconde, tantôt entre la derniere paire inférieure, tantôt plus bas; la troiſieme, lorſqu'elle s'y trouve, eſt placée entre la ſeconde paire des pinnules ſupérieures. De l'origine du pédicule commun de chaque feuille, ſortent deux, & plus communément trois épines coniques, brun-noir, luiſantes, longues de deux lignes, aſſez égales entr'elles, dont les deux collatérales ſont droites, écartées horizontalement, & la troiſieme ou l'intermédiaire eſt courbée en deſſous en crochet. Les branches de la ſeve précédente portent ſouvent deux feuilles, qui ſortent d'une eſpece de tubercule qui eſt reſté comme un bourgeon après la chûte de l'ancienne feuille.

Ce n'eſt que ſur ces branches de la ſeve ou de la crue précédente, que l'on voit les épis de fleurs: ils ſortent communément deux à deux, non de l'aiſſelle d'une feuille, mais derriere elle, c'eſt-à-dire, chacun entre une feuille & une des deux épines latérales. Chaque épi eſt garni d'environ cent fleurs hermaphrodites, diſpoſées par grouppes ou paquets de trois à cinq, ſemés çà & là ſur toute leur longueur, qui eſt de trois pouces environ, c'eſt-à-dire, une fois plus longue que les feuilles priſes dans leur entier. Lorſque cet épi eſt en fleurs bien épanouies, il a à-peu-près la forme & la grandeur du petit doigt, de ſorte qu'il paroît avoir cinq fois plus de longueur que de largeur. Chaque fleur eſt blanche, longue de trois lignes, & accompagnée à ſon origine d'une écaille elliptique, pointue, une fois plus longue que large, ciliée, c'eſt-à-dire, bordée de poils en forme de cils, trois fois plus courte que le calice, & qui tombe bien avant lui. Celui-ci forme un tuyau cylindrique blanc-verdâtre, moitié plus long que large, partagé, juſqu'au tiers de ſa longueur, en cinq denticules égaux, triangulaires équilatéraux. Il renferme une corolle de même forme, blanche, un quart plus longue, & dont les cinq dentelures ont une fois plus de longueur que de largeur, & ſont bordées de petites pointes coniques cryſtallines. Soixante & dix à quatre-vingts

Digitized by Google

vingts étamines égales, droites, blanches, une fois plus longues que la corolle, divergentes à peine ſous un angle de quinze degrés, liſſes, luiſantes, ſortent d'un diſque en forme d'anneau contigu à la corolle, qui part du fond du calice, & autour duquel elles ſont diſtribuées ſur cinq rangs : chacun de leurs filets eſt couronné par une anthere ſphéroïde, marquée de trois ſillons ſur ſa face intérieure ; & ſur ſa face extérieure, d'un petit enfoncement qui reçoit l'extrêmité du filet : cette anthere eſt, outre cela, terminée par un tubercule blanc, ſphérique, chagriné de denticules coniques ; & c'eſt par les deux ſillons latéraux qu'elle s'ouvre pour répandre la pouſſiere fécondante, qui eſt compoſée de globules très-nombreux, liſſes, luiſans, de couleur d'or, & d'une petiteſſe qui échappe à la vue. Le diſque des étamines laiſſe à ſon centre un petit vuide, duquel s'éleve, ſans le toucher, un filet fort mince qui ſert de ſupport à un ovaire cylindrique ou peu applati, trois fois plus long que lui & deux fois plus long que large : cet ovaire eſt terminé par un ſtyle cylindrique trois fois plus long & plus étroit que lui, dont le ſommet eſt creux, coupé horizontalement, & tout couvert de pointes coniques inſenſibles à la vue ſimple.

La forme de l'ovaire change peu-à-peu en grandiſſant, au point qu'il devient, lors de ſa maturité, un légume extrêmement applati, preſque auſſi mince qu'une membrane, d'un jaune de bois, elliptique, pointu aux deux bouts, long de trois pouces & demi, cinq fois moins large, veiné finement à l'extérieur, ondé légérement & inégalement ſur ſes bords, ſemé de poils courts peu ſenſibles, & qui s'ouvre de lui-même d'un bout à l'autre en deux valves ou battans égaux, rapprochés l'un de l'autre en ſix endroits, pour former autant de loges qui contiennent chacune une ſemence jaune-verdâtre, orbiculaire, ou taillée en cœur extrêmement applati, du diametre de trois lignes & demie, pointue par ſon bout inférieur, marquée ſur chaque face d'un ſillon demi-circulaire, dont les cornes regardent le point du bord par lequel elle eſt attachée pendante au bord ſupérieur de l'un des battans, au moyen d'un filet cylindrique, blanc, de ſa longueur, & tortillé : ces graines ne ſont pas attachées toutes au même battant, mais alternativement à l'un & à l'autre, comme dans toutes les autres plantes légumineuſes.

Qualités. En mâchant les feuilles du gommier blanc, on leur ſent une légere amertume, qui eſt bientôt ſuivie par un peu d'aſtriction. Lorſque la terre a été humectée abondamment par les pluies de l'été, qui tombent depuis le 15 de juin juſqu'en ſeptembre, alors on commence à voir couler du tronc & des branches de cet arbre, un ſuc gommeux qui y reſte attaché ſous la forme de larmes, quelquefois vermiculées & tortillées, mais communément ovoïdes ou ſphéroïdes, de deux pouces de diametre, ridées à leur ſurface, d'un blanc terne, mais tranſparentes, cryſtallines & luiſantes dans leur caſſure, d'une ſaveur douce ſans fadeur, accompagnée d'une légere acidité qui ne ſe laiſſe reconnoître que par les perſonnes qui en font un uſage habituel. Ces larmes coulent naturellement, ſans le ſecours d'aucune ſorte d'inciſion, pendant toute la ſaiſon de la ſéchereſſe, qui dure depuis le mois d'octobre juſqu'en celui de juin : quelquefois la grande ſéchereſſe du vent d'eſt qui regne alors, les détache & les fait tomber à terre ; mais le plus grand nombre reſte attaché à l'écorce d'où elles ſont ſorties. C'eſt auſſi pendant cette ſaiſon que l'uerek porte ſes fleurs : ſes premieres gouſſes commencent à mûrir dès le mois de novembre.

Uſages. La gomme eſt la ſeule partie de cet arbre dont on faſſe uſage au Sénégal. Elle eſt ſi nourriſſante, ſi ſalutaire, ſi rafraîchiſſante, que les Maures & les Arabes, qui font un peuple conſidérable dans l'Afrique, un peuple toujours errant, qui ne ſait ni ſemer du grain ni recueillir, en font leur unique nourriture pendant la plus grande partie de l'année, ou au moins pendant leurs longs voyages, où, avec le lait de leurs chameaux, de leurs vaches, de leurs chevres & brebis, ils ſe paſſent de tout autre mets & de toute ſorte de boiſſon, dans une ſaiſon & dans des ſables où la ſéchereſſe ne leur permettroit pas de trouver une goutte d'eau pour étancher leur ſoif. Cette manne, toute répandue qu'elle eſt

ſur la côte du Sénégal, exige qu'on en faſſe une récolte annuelle, pour ſubvenir à de ſi grands beſoins, & pour contenter les deſirs des commerçans Européens qui fréquentent la côte du Sénégal. On ſait que la plus grande conſommation de cette gomme ſe fait pour donner du corps aux étoffes de ſoie; qu'on en emploie beaucoup pour faire tenir les couleurs ſur le vélin, pour coller le papier, & dans nombre d'autres manufactures. La Médecine l'ordonne auſſi dans les maladies d'épuiſement, dans celles où il faut adoucir, lubrifier, rafraîchir, reſſerrer; dans les dyſſenteries bilieuſes & les pertes de ſang les plus opiniâtres.

Récolte. Les Maures, qui ſont de vrais Arabes, toujours errans dans le royaume de Maroc, & le long du fleuve Niger, dont les Negres leur ont abandonné la rive ſeptentrionale, ſe chargent ſeuls de la récolte de la gomme, dont les arbres couvrent la plus grande partie de ce terrain. Pendant l'été, qui eſt la ſaiſon des pluies, ils ſe retirent vers le nord, au pié des montagnes voiſines du pays de Maroc; & lorſque les pluies ont ceſſé, vers la fin de l'année, ils ſe rapprochent peu-à-peu du Niger, en deſcendant dans la plaine où ſont les forêts de gommiers, car ces arbres ne ſe cultivent pas. Ces forêts commencent à quinze lieues environ du fleuve Niger, & s'étendent en gagnant vers le nord, à une diſtance que l'on eſtime communément de quatre-vingts lieues, & qui pourroit bien aller juſqu'au Cap-Blanc, c'eſt-à-dire, juſqu'à cent lieues, & peut-être beaucoup au delà, en approchant de Maroc, à en juger par la relation des Maures eux-mêmes. Ils donnent à cette forêt environ trente lieues de largeur de l'occident à l'orient, & la diſtinguent en trois portions diſtantes de dix lieues l'une de l'autre, dont la premiere, qu'ils appellent la forêt de Sahel, eſt la plus proche du Niger, en étant éloignée de quinze lieues, ainſi que de la mer; celle qui vient après, en longeant vers le nord, s'appelle la forêt de Lébiar, & côtoie, comme elle, la bande ſablonneuſe qui borde l'océan; c'eſt la plus grande des trois: enfin la forêt d'Alfatak occupe le milieu de la bande de terre moitié ſablonneuſe, moitié argilleuſe, à l'orient des deux autres forêts; ſa largeur eſt ignorée. Il paroît, par le recit des mêmes Maures, que la forêt de Sahel, qui eſt, pour la plus grande partie, plantée ſur la bande ſablonneuſe, eſt preſqu'entiérement compoſée de gommiers blancs uerek; que celle de Lébiar, qui borde en partie les mêmes ſables vers le nord, contient plus du petit gommier rouge nebneb, qui eſt celui d'Arabie; qu'enfin la forêt d'Alfatak, qui eſt plus enfoncée dans le continent, où la terre eſt plus ſubſtantieuſe, eſt entiérement du grand gommier rouge appellé *gonaké*. Ces trois forêts appartiennent à trois tribus de Maures, qui y font leur récolte chacun dans la leur; ce ſont elles qui fourniſſent toute la gomme qui ſe porte au Sénégal. Les trois eſpeces ſe trouvent mêlangées indiſtinctement; &, ſuivant le canton où elle a été cueillie, tantôt c'eſt la blanche, tantôt c'eſt la rouge qui domine: celle-ci eſt la moins eſtimée. On y rencontre auſſi des morceaux de *bdellium*, que les Européens regardent mal-à-propos comme l'encens; c'eſt une réſine très-odoriférante, dont nous donnerons l'hiſtoire en ſon temps.

Les Maures nous aſſurent qu'ils font deux récoltes de gomme chaque année: la premiere, qui eſt la plus abondante, ſe fait au mois de Décembre: les boules en ſont plus groſſes, plus nettes, moins ſeches, moins ridées, parce que les arbres, alors ſurchargés de ſeve par les pluies de l'été, la rendent en abondance; & que le ſoleil, moins chaud pendant ce mois que dans le reſte de l'année, ne la deſſeche pas tant. La ſeconde récolte ſe fait au mois de Mars: les boules en ſont plus petites, plus ridées, moins fréquentes, mais ſouvent plus blanches, & tombent quelquefois par terre deſſéchées par le vent d'eſt, qui les fait détacher de l'écorce: quelques-uns ont prétendu que les Maures la tiroient par inciſion; mais c'eſt une erreur qui n'a aucun fondement.

Il n'y a que cinq endroits principaux où l'on n'ait jamais fait la traite de la gomme au Sénégal, dont trois ſur la côte, ſavoir, Marſa ou le petit Portendic, à trente-quatre lieues marines au nord de l'iſle du Sénégal ou de l'embouchure du Niger;

Digitized by Google

Portendic, à quarante-deux lieues ; & l'iſle de Gui-Aguadir ou Arguin, à quatre-vingt-cinq lieues. Les deux autres eſcalles de traite ſont ſur le fleuve Niger, dont la premiere & la plus conſidérable, appellée le Déſert, eſt à trente lieues de ſon embouchure, dans l'eſt-nord-eſt, & correſpond au grand & au petit Portendic ; la ſeconde eſt à Donaï ſur le Terrier Rouge, à quarante lieues de la même embouchure, & correſpond au commerce d'Arguin : voici comment.

Nous avons dit qu'il y a trois forêts de gommiers au Sénégal, que chacune d'elles appartient à une tribu de Maures, qui ſe réſerve le droit excluſif d'y venir faire annuellement ſa récolte de gomme. Or la poſition phyſique de chacune de ces forêts a déterminé leurs propriétaires à porter leur gomme à l'eſcalle la plus voiſine de leur habitation ordinaire ; & comme les pâturages néceſſaires à leurs troupeaux ſont plus abondans dans le voiſinage des rivieres, ils ſe ſont rapprochés autant qu'ils ont pu du fleuve Niger, ſans quitter leur forêt. C'eſt ainſi que le Bakar, chef de la tribu des Ebragena, à laquelle appartient la grande forêt d'Alfatak, qui commence aux bords du lac Caër, improprement appellé *Cayar*, & qui s'étend conſidérablement dans l'eſt, vient porter ſa gomme à l'eſcalle de Donaï ſur le Terrier Rouge, dans le voiſinage du comptoir de Podor. Nous apprenons par les Negres qui avoiſinent cette tribu, que ſon adouard, ou le lieu de ſon campement, eſt à 50 lieues du fort de Podor, ſur les terres du royaume de Siratik, dont les peuples appellés *Peuls*, & par corruption *Foules*, ſont des Negres. On ſait par les dépouillemens des regiſtres de la compagnie des Indes, qu'en l'année 1700, où ſon commerce n'étoit pas auſſi conſidérable que dans les derniers temps, il fut traité au Terrier Rouge, pendant les mois de mars, avril & mai, plus de 3,600 quintaux de gomme, qui équivalent à 14,400 quintaux de France ; or le quintal des Maures peſoit alors 400, & depuis l'année 1715, M. Brue, alors directeur général au Sénégal, le fit monter à 700 l. où il eſt reſté.

La forêt de Lébiar, que le P. Labat dit n'être qu'à 30 lieues au nord-eſt de l'eſcalle du Déſert, & que les Maures nous aſſurent être à plus de quarante lieues, appartient à la famille des Darmanco, chefs de la tribu des Auled-el-hagi. Ces Maures ſont fort laborieux, & quoiqu'auſſi voiſins d'Arguin, ils préferent d'apporter leur gomme à l'eſcalle du Déſert, à cauſe des pâturages qu'ils trouvent au bord du Niger, où ils paſſent le reſte de la ſaiſon ſeche, c'eſt-à-dire, juſqu'en mai & juin. Quoique leur forêt ſoit la plus grande des trois, & qu'elle fourniſſe abondamment, néanmoins ils en recueillent auſſi quelquefois dans celle d'Alfatak, & ils en portent communément 12 à 15 mille quintaux au Déſert.

La forêt de Sahel, quoique la moindre des trois forêts de gommier, eſt la plus précieuſe par la qualité de la gomme qu'elle produit ; auſſi le maître de cette forêt a-t-il ſur les deux autres une ſupériorité, que lui donne peut-être auſſi ſa plus grande proximité de Portendic & l'Iſle Saint-Louis, qui eſt le chef-lieu de la conceſſion du Sénégal : elle fournit environ dix mille quintaux de gomme. La tribu à laquelle elle appartient, ſe nomme *Thrarga* ou *Terarza*, & a pour chef Hamar Alichandora, fils d'Addi, qui a donné ſon nom au port d'Addi, appellé par corruption *Portendic*. Ce ſeigneur promene ſes tentes ou ſes villages ambulans au nord & à l'occident de cette forêt, du côté d'Arguin & de Portendic où il porte ſa gomme, mais par préférence à Portendic où ſont deux pauvres hameaux d'environ deux cens perſonnes chacun, qui y ſont fixés, au moins pendant le temps de la traite, c'eſt-à-dire, depuis le mois de décembre juſqu'au commencement de juin. Le gouvernement de ces deux hameaux eſt confié à un maître de l'eſcalle nommé autrefois *Bovali*, qui fait avertir Alichandora dès qu'il arrive des vaiſſeaux pour la traite.

Les Maures trouvant beaucoup plus de facilité à porter leur gomme ſur les bords du Niger, où ils ſont attirés après leur récolte, & comme fixés pendant l'hiver par l'abondance des pâturages, la vendoient autrefois toute aux François qui étoient en poſſeſſion de ce fleuve, & qui profitoient de cette facilité pour l'acquérir à très-vil prix. Les Anglois de leur côté, les Hol-

landois & les Portugais, qui vouloient enlever aux François, ou au moins partager avec eux ce commerce avantageux, juſqu'à ce qu'ils fuſſent en état de s'en emparer entiérement, chercherent à attirer les Maures avec leur gomme ſur la côte maritime. Pour y réuſſir ils s'établirent d'abord parmi eux à Portendic, puis ils gagnerent Hamar Alichandora par des préſens, & le déterminerent à force d'argent à inſulter, maltraiter & piller les deux autres tribus qui alloient porter leurs gommes ſur le Niger, pour les forcer de les amener à Portendic, où ils les achetoient à un prix exceſſif en livrant leurs marchandiſes à perte, afin d'engager ces trois nations Maures à leur apporter leurs récoltes entieres. Ces interlopes étrangers firent donc en contrebande ce commerce, d'abord à terre, mais ils en ſentirent bientôt les inconvéniens; les friponneries des Maures, leurs conteſtations élevées à deſſein ſur leur droit de propriété du terrain où ſe faiſoit la traite, le double maniement de la gomme ainſi traitée à terre, le temps perdu à cette double opération, les riſques de la mouiller en l'embarquant dans les chaloupes pour la porter à bord, la perte & le déchet qui en ſont les ſuites, & qui doivent retomber ſur le vendeur & non ſur l'acheteur; tout cela leur fit faire des réflexions: ils jugerent à propos de ne plus deſcendre à terre, & de ſe faire apporter la gomme à bord de leurs vaiſſeaux; mais cela fut ſujet à d'autres inconvéniens: ils prirent donc le parti de s'établir à terre dans un lieu où ils n'euſſent point à craindre le brigandage des Maures. Pour cet effet ils bâtirent ſur le roc de l'iſle d'Arguin un fort, dont ils furent bientôt chaſſés par les François qui le démolirent. Ce fut ainſi que les Anglois abandonnerent peu à peu un commerce dont ils ſentoient tout le prix.

La quantité de gomme qui ſe vend annuellement au Sénégal va communément à trente mille quintaux: ſavoir, douze mille à l'eſcalle du Déſert, ſix mille à celle de Donaï ou du Terrier Rouge, & dix mille à Portendic, qui, portés en Europe, rendent près de dix millions en eſpeces. Son commerce eſt donc infiniment plus avantageux, comme nous l'avons dit, que la traite de l'or, & que celle des Negres, dont on ne tire guere plus de trois mille par an de ce même pays.

Autrefois la gomme ſe tiroit toute de l'Arabie, avant que les François ſe fuſſent établis ſur le fleuve Niger au Sénégal; mais depuis qu'ils ont ouvert ce commerce à l'Europe, le prix de cette marchandiſe a beaucoup diminué, & a fait diſparoître celle qui venoit de l'Arabie. Elles ne different en rien l'une de l'autre; elles ont les mêmes qualités, les mêmes vertus, les mêmes uſages, les mêmes avantages; & il paroît, par ce qui a été dit ci-deſſus, qu'elles ſont tirées des mêmes arbres, au moins des deux gommiers rouges dont nous avons fait la deſcription.

Remarques. Quoique nous ne trouvions dans aucun auteur ancien une deſcription qui puiſſe s'appliquer à cette eſpece, on voit cependant que ce que Pline dit, *livre XIII* de ſon *Hiſtoire Naturelle*, au commencement du *chapitre 11*, ne peut guere être appliqué qu'à elle. *Gummi optimum eſſe ex Ægyptia ſpina convenit, vermiculatum, colore glauco, purum, fine cortice, dentibus adhærens. Pretium ejus in libras xiij. Deterius ex amygdalis amaris & ceraſo, peſſimum ex prunis*, &c.

Quelqu'éloignés que nous ſoyons de vouloir paroître trouver M. Linné en défaut preſqu'à chaque pas, nous ne pouvons nous refuſer à la vérité de dire qu'il s'eſt trompé en rapportant à cette plante celle que Proſper Alpin a figurée à la *planche 9*, ſous le nom d'*acacia fœmina*, ainſi que celle que Plukenet a fait graver *planche 252, figure 1* de ſa *Phytographie*, avec la dénomination ſuivante: *acacia altera vera, ſiliquâ longâ villoſâ, cortice candicante donata*, qui eſt, comme l'on a vu, la premiere eſpece ou l'*acacia vera*: l'*acacia* proprement dit appellé *nebneb* au Sénégal. Au reſte, cette eſpece eſt aſſez différente des trois premieres, par la diſpoſition de ſes fleurs en épi, & par la forme applatie de ſes gouſſes, pour déterminer les botaniſtes à en faire un genre différent, que l'on pourroit appeller de ſon nom de pays *uerek*.

Cinquieme eſpece. DED.

Le ded des Negres du Sénégal eſt une cinquieme ſorte d'*acacia*, qui vient natu-

rellement dans le genre de l'uerek ou du gommier blanc, & qui eſt aſſez commun dans les ſables voiſins de l'embouchure du Niger. Je n'en trouve la figure dans aucun auteur de botanique.

C'eſt un arbriſſeau en buiſſon conique de la hauteur de ſix à dix pieds, dont les vieilles branches garniſſent le tronc depuis la racine juſqu'au faîte, & ſont couvertes d'une écorce brune mince, qui enveloppe un bois blanc, plein, aſſez dur. Les jeunes branches ſont verdâtres, pentagones, couvertes de poils courts, aſſez ſerrés, couchés & armés de tous côtés d'épines ſemblables à celles du *roſier*, c'eſt-à-dire, coniques, comprimées, rouges-brunes, longues de deux lignes & demie, & recourbées en deſſous en forme de crochet. Ses feuilles different de celles des précédens *acacias*, en ce qu'elles ont depuis ſept juſqu'à quatorze paires de pinnules, chacune de trente-cinq paires de folioles plus étroites, longues de trois lignes, & trois fois moins larges : leur pédicule commun eſt ſemé en deſſous, comme les branches, d'épines rouge-clair, & porte en deſſus quatre tubercules ou glandes, dont une conique entre la premiere paire inférieure des pinnules, & trois hémiſphériques entre les trois dernieres paires d'en haut. Au lieu d'épines, comme dans les eſpeces précédentes, ce pédicule commun eſt accompagné à ſon origine, ſur les côtés, de deux ſtipules en lames triangulaires-plates, une fois plus longues que larges, & qui tombent bien avant lui.

Deux épis cylindriques de fleurs blanches ſortent de l'aiſſelle de chacune des feuilles qui terminent le bout des branches ; ils ont chacun deux pouces de longueur, & quatre fois moins de largeur. Ils ſont une fois plus courts que les pédicules communs des feuilles, écartés ſous un angle de quarante-cinq degrés, & couverts depuis le haut juſques vers le bas d'une centaine de fleurs ſeſſiles contiguës, couchées horizontalement, & accompagnées chacune d'une écaille en forme de lance, égale à la longueur de la corolle, arrondie à ſon origine, deux fois plus longue que large, ſemée de longs poils & caduque. Au deſſous de ces dernieres fleurs, cet épi porte encore une eſpece d'enveloppe compoſée de trois écailles triangulaires de grandeur médiocre, deux à trois fois plus longues que larges, velues, & qui tombent de bonne heure.

Chaque fleur a deux lignes de longueur. Son calice eſt un tuyau cylindrique, jaunâtre, liſſe, mince, preſqu'une fois plus long que large, diviſé juſqu'au quart de ſa longueur en cinq dents triangulaires, qui enveloppe une corolle une fois plus longue que lui, de même forme, blanche, deux fois plus longue que large, partagée juſqu'au quart de ſa longueur en cinq denticules triangulaires, un tiers plus longues que larges. Les étamines ſont comme dans l'uerek. L'ovaire eſt ovoïde, comprimé, une fois plus long que large, tout couvert de poils blancs cryſtallins, porté ſur un pédicule une fois plus court, & trois fois plus mince que lui, égal à la corolle, & il eſt ſurmonté par un ſtyle cylindrique tortillé, une fois plus long que lui, & du reſte ſemblable à celui du uerek. Le légume qui provient de cet ovaire, ne differe de celui du uerek qu'en ce qu'il n'a que deux pouces & demi de longueur, qu'il eſt trois fois moins large, brun-noir, marqué ſur chacune de ſes faces de deux à trois grandes foſſettes, & partagé intérieurement en quatre à cinq loges renfermant chacune une graine orbiculaire, qui n'a ni prolongement ni impreſſion ſur ſes faces.

Uſages. Je n'ai jamais rencontré de ſuc gommeux ſur cet arbriſſeau, quoiqu'il paroiſſe devoir en fournir comme les précédens, & il n'eſt d'aucun uſage. Les Negres le reſpectent beaucoup, le regardant ſuperſtitieuſement comme un arbre ſacré, ſans doute à cauſe de la quantité d'épines dont il eſt couvert ; & ils prétendent qu'un homme qui s'y réfugieroit, pourſuivi en guerre ou pour quelque crime, y ſeroit à l'abri de ſes ennemis, & de leurs fleches empoiſonnées. Pareille recette ne ſeroit certainement guere goûtée par de braves guerriers.

Remarques. Rauwolf nous apprend qu'auprès d'Alep, le long du fleuve du Tigre dans la Méſopotamie, & de l'Euphrate dans l'Arabie Déſerte, on trouve une eſpece d'*acacia* appellée *ſchack* par les Turcs, & *ſchamuth* par les Arabes, qui l'ont corrompu du mot *ſant*, ſelon Celſe ;

Digitized by Google

que cet arbriſſeau n'eſt qu'un buiſſon auſſi déteſté par les laboureurs du pays, que le ſont les fougeres & l'arrête-bœuf, *anonis reſta bovis*, lorſqu'ils gagnent dans nos champs; que ſes branches ſont cendrées & couvertes d'épines ſemblables à celles du roſier; que ſes feuilles ſont ailées comme celles du tragacant ou de la fougere femelle, mais ſi petites & ſi nombreuſes ſur la même côte, qu'au rapport de Belon le pouce ſeul pourroit en couvrir une cinquantaine; qu'il n'en a point vu les fleurs, mais que ſes gouſſes ſont brunes, plus épaiſſes & plus arrondies que celles de la feve, fongueuſes intérieurement, & contenant deux à trois graines rouges. Peut-on trouver une plus grande conformité entre cet arbriſſeau & le ded du Sénégal? & ne ſeroit-on pas autoriſé à les regarder comme la même eſpece, ſi ſon légume n'étoit pas auſſi épais que le dit Rauwolf, qui paroît avoir décrit une gouſſe de tamarin? Ce ſeroit encore celle dont Pline parle au *chapitre 9 du livre XIII* de ſon *Hiſtoire naturelle*, & qu'il dit avoir le bois blanc: *nec minùs ſpina celebratur in eádem gente (Ægypto) dumtaxat nigra, quoniam incorrupta etiam in aquis durat, ob id utiliſſima navium coſtis. Candida facilè putreſcit. Aculeus ſpinarum & in foliis. Semen in ſiliquis, quo coria perficiuntur gallæ vice. Flos & coronis jucundus, & medicamentis utilis. Manat & gummi ex ed. Sed præcipua utilitas quod cæſa anno tertio reſurgit. Circà Thebas hæc, ubi & quercus & Perſica & oliva 300 à Nilo ſtadiis, ſilveſtri tractu & ſuis fontibus riguo.*

Si M. Grangé ne s'eſt pas trompé, cette plante ſeroit, ſelon lui, le ſant dont les gouſſes bouillies fourniſſent le ſuc d'*acacia*; mais elles ſont ſi minces, ſi peu ſucculentes, que cette aſſertion doit au moins paſſer encore pour douteuſe.

Il n'y a preſque pas d'*acacia* au Sénégal, qui ne fourniſſe plus ou moins de gomme. De plus de quarante eſpeces que je poſſede, & qui doivent former au moins ſept à huit genres, quoique M. Linné les ait confondus ſous le nom très-impropre de *mimoſa*, je me ſuis borné, pour le préſent, à la deſcription de ces cinq eſpeces, qui comprennent les trois vrais gommiers, & deux arbres qu'on a ſouvent pris pour eux: leur hiſtoire m'a paru aſſez neuve & aſſez intéreſſante pour mériter les recherches pénibles que j'ai faites dans la vue de vérifier, concilier, ou corriger les contradictions ou les erreurs qui ſe trouvent répandues dans les auteurs qui en ont parlé. (*M. Adanson.*)

ACACIENS, (*Hiſt. Eccléſiaſtique.*) Acace, ſurnommé *le Borgne*, en latin *Acacius luſcus*, diſciple & ſucceſſeur d'Euſebe au ſiege de Céſarée, avoit beaucoup d'érudition, d'éloquence, de crédit & d'ambition. Cette derniere qualité corrompit ſouvent l'uſage qu'il fit des autres. Il fut le chef d'une ſecte d'Ariens, qu'on appelle *Acaciens*, du nom de cet évêque. Il fit dépoſer S. Cyrille de Jéruſalem, eut part au banniſſement du pape Libere, & à l'intruſion de l'anti-pape Felix, & mourut vers l'an 365.

* ACADÉMICIEN, ACADÉMISTE, ſ. m. Ils ſont l'un & l'autre membres d'une ſociété qui porte le nom d'*Académie*, & qui a pour objet des matieres qui demandent de l'étude & de l'application. Mais les ſciences & le bel eſprit ſont le partage de l'*Académicien*, & les exercices du corps occupent l'*Académiſte*. L'un travaille & compoſe des ouvrages pour l'avancement & la perfection de la littérature: l'autre acquiert des talens purement perſonnels.

ACADÉMICIENS, ſ. m. plur. ſecte de Philoſophes qui ſuivoient la doctrine de Socrate & de Platon, quant à l'incertitude de nos connoiſſances & à l'incompréhenſibilité du vrai. *Académicien* pris en ce ſens revient à-peu-près à ce que l'on appelle *Platonicien*, n'y ayant d'autre différence entr'eux que le temps où ils ont commencé. Ceux des anciens qui embraſſoient le ſyſtême de Platon étoient appellés *Academici*, Académiciens; au lieu que ceux qui ont ſuivi les mêmes opinions depuis le rétabliſſement des Lettres, ont pris le nom de *Platoniciens*.

On peut dire que Socrate & Platon qui ont jeté les premiers fondemens de l'Académie, n'ont pas été à beaucoup près ſi loin que ceux qui leur ont ſuccédé, je veux dire Arcéſilas, Carnéade, Clitomaque, & Philon. Socrate, il eſt vrai, fit

Digitized by Google

profeſſion de ne rien ſavoir : mais ſon doute ne tomboit que ſur la Phyſique, qu'il avoit d'abord cultivée diligemment, & qu'il reconnut enfin ſurpaſſer la portée de l'eſprit humain. Si quelquefois il parloit le langage des Sceptiques, c'étoit par ironie ou par modeſtie, pour rabattre la vanité des Sophiſtes qui ſe vantoient ſottement de ne rien ignorer, & d'être toujours prêts à diſcourir ſur toutes ſortes de matieres.

Platon, pere & inſtituteur de l'Académie, inſtruit par Socrate dans l'art de douter, & s'avouant ſon ſectateur, s'en tint à ſa maniere de traiter les matieres, & entreprit de combattre tous les Philoſophes qui l'avoient précédé. Mais en recommandant à ſes diſciples de ſe défier & de douter de tout, il avoit moins en vue de les laiſſer flottans & ſuſpendus entre la vérité & l'erreur, que de les mettre en garde contre ces déciſions téméraires & précipitées, pour leſquelles on a tant de penchant dans la jeuneſſe, & de les faire parvenir à une diſpoſition d'eſprit qui leur fît prendre des meſures contre ces ſurpriſes de l'erreur, en examinant tout, libres de tout préjugé.

Arcéſilas entreprit de réformer l'ancienne Académie, & de former la nouvelle. On dit qu'il imita Pyrrhon, & qu'il converſa avec Timon ; de ſorte que, ayant enrichi l'*époque*, c'eſt-à-dire, l'art de douter de Pyrrhon, de l'élégante érudition de Platon, & l'ayant armée de la dialectique de Diodore, Ariſton le comparoit à la chimere, & lui appliquoit plaiſamment les vers où Homere dit qu'elle étoit lion pardevant, dragon parderriere, & chevre par le milieu. Ainſi Arcéſilas étoit, ſelon lui, Platon pardevant, Pyrrhon parderriere, & Diodore par le milieu. C'eſt pourquoi quelques-uns le rangent au nombre des Sceptiques, & Sextus Empiricus ſoutient qu'il y a fort peu de différence entre ſa ſecte, qui eſt la Sceptique, & celle d'Arcéſilas, qui eſt celle de la nouvelle Académie. *Voy.* les SCEPTICIENS.

En effet, il enſeignoit que nous ne ſavons pas même ſi nous ne ſavons rien ; que la nature ne nous a donné aucune regle de vérité ; que les ſens & l'entendement humain ne peuvent rien comprendre de vrai ; que dans toutes les choſes il ſe trouve des raiſons oppoſées d'une force égale : en un mot, que tout eſt enveloppé de ténebres, & que par conſéquent il faut toujours ſuſpendre ſon conſentement. Sa doctrine ne fut pas fort goûtée, parce qu'il vouloit éteindre toute la lumiere de la Science, jeter des ténebres dans l'eſprit, & renverſer les fondemens de la Philoſophie. Lacyde fut le ſeul qui défendit la doctrine d'Arcéſilas : il la tranſmit à Evandre, qui fut ſon diſciple avec beaucoup d'autres. Evandre la fit paſſer à Hégeſime, & Hégeſime à Carnéade.

Carnéade ne ſuivoit pas pourtant en toutes choſes la doctrine d'Arcéſilas, quoiqu'il en retînt le gros & le ſommaire. Cela le fit paſſer pour auteur d'une nouvelle Académie, qui fut nommée la *troiſieme*. Sans jamais découvrir ſon ſentiment, il combattoit avec beaucoup d'eſprit & d'éloquence toutes les opinions qu'on lui propoſoit ; car il avoit apporté à l'étude de la Philoſophie une force d'eſprit admirable, une mémoire fidele, une grande facilité de parler, & un long uſage de la Dialectique. Ce fut lui qui fit le premier connoître à Rome le pouvoir de l'éloquence & le mérite de la Philoſophie ; & cette floriſſante jeuneſſe qui méditoit dès-lors l'empire de l'Univers, attirée par la nouveauté & l'excellence de cette noble ſcience, dont Carnéade faiſoit profeſſion, le ſuivoit avec tant d'empreſſement, que Caton, homme d'ailleurs d'un excellent jugement, mais rude, un peu ſauvage, & manquant de cette politeſſe que donnent les Lettres, eut pour ſuſpect ce nouveau genre d'érudition, avec lequel on perſuadoit tout ce qu'on vouloit. Caton fut d'avis dans le Sénat qu'on accordât à Carnéade, & aux Députés qui l'accompagnoient, ce qu'ils demandoient, & qu'on les renvoyât promptement & avec honneur.

Avec une éloquence auſſi ſéduiſante il renverſoit tout ce qu'il avoit entrepris de combattre, confondoit la raiſon par la raiſon même, & demeuroit invincible dans les opinions qu'il ſoutenoit. Les Stoïciens, gens contentieux & ſubtils dans la diſpute, avec qui Carnéade & Arcéſilas avoient de fréquentes conteſtations, avoient peine à ſe débarraſſer des pieges qu'il leur tendoit.

Digitized by Google

Auſſi diſoient-ils, pour diminuer ſa réputation, qu'il n'apportoit rien contre eux dont il fût l'inventeur, & qu'il avoit pris ſes objections dans les Livres du Stoïcien Chryſippe. Carnéade, cet homme à qui Cicéron accorde l'art de tout réfuter, n'en uſoit point dans cette occaſion qui ſembloit ſi fort intéreſſer ſon amour propre : il convenoit modeſtement que, ſans le ſecours de Chryſippe, il n'auroit rien fait, & qu'il combattoit Chryſippe par les propres armes de Chryſippe.

Les correctifs que Carnéade apporta à la doctrine d'Arcéſilas ſont très-légers. Il eſt aiſé de concilier ce que diſoit Arcéſilas, qu'il ne ſe trouve aucune vérité dans les choſes, avec ce que diſoit Carnéade, qu'il ne nioit point qu'il n'y eût quelque vérité dans les choſes, mais que nous n'avons aucune regle pour les diſcerner. Car il y a deux ſortes de vérité ; l'une que l'on appelle *vérité d'exiſtence*, l'autre que l'on appelle *vérité de jugement*. Or il eſt clair que ces deux propoſitions d'Arcéſilas & de Carnéade regardent la vérité de jugement : mais la vérité de jugement eſt du nombre des choſes relatives qui doivent être conſidérées comme ayant rapport à notre eſprit ; donc quand Arcéſilas a dit qu'il n'y a rien de vrai dans les choſes, il a voulu dire qu'il n'y a rien dans les choſes que l'eſprit humain puiſſe connoître avec certitude ; & c'eſt cela même que Carnéade ſoutenoit.

Arcéſilas diſoit que rien ne pouvoit être compris, & que toutes choſes étoient obſcures. Carnéade convenoit que rien ne pouvoit être compris : mais il ne convenoit pas pour cela que toutes choſes fuſſent obſcures, parce que les choſes probables auxquelles il vouloit que l'homme s'attachât, n'étoient pas obſcures, ſelon lui. Mais encore qu'il ſe trouve en cela quelque différence d'expreſſion, il ne s'y trouve aucune différence en effet ; car Arcéſilas ne ſoutenoit que les choſes ſont obſcures, qu'autant qu'elles ne peuvent être compriſes : mais il ne les dépouilloit pas de toute vraiſemblance ou de toute probabilité : c'étoit-là le ſentiment de Carnéade ; car quand il diſoit que les choſes n'étoient pas aſſez obſcures pour qu'on ne pût pas diſcerner celles qui doivent être préférées dans l'uſage de la vie, il ne prétendoit pas qu'elles fuſſent aſſez claires pour pouvoir être compriſes.

Il s'enſuit delà qu'il n'y avoit pas même de diverſité de ſentiment entr'eux, lorſque Carnéade permettoit à l'homme ſage d'avoir des opinions, & peut-être même de donner quelquefois ſon conſentement ; & lorſqu'Arcéſilas défendoit l'un & l'autre, Carnéade prétendoit ſeulement que l'homme ſage devoit ſe ſervir des choſes probables dans le commun uſage de la vie, & ſans leſquelles on ne pourroit vivre, mais non pas dans la conduite de l'eſprit, & dans la recherche de la vérité, d'où ſeulement Arcéſilas banniſſoit l'opinion & le conſentement. Tous leurs différens ne conſiſtoient donc que dans les expreſſions, mais non dans les choſes mêmes.

Philon diſciple de Clitomaque, qui l'avoit été de Carnéade, pour s'être éloigné ſur de certains points des ſentiments de ce même Carnéade, mérita d'être appellé avec Charmide, *fondateur de la quatrieme Académie*. Il diſoit que les choſes ſont compréhenſibles par elles-mêmes, mais que nous ne pouvons pas toutefois les comprendre.

Antiochus fut fondateur de la cinquieme Académie : il avoit été diſciple de Philon pendant pluſieurs années, & il avoit ſoutenu la doctrine de Carnéade : mais enfin il quitta le parti de ſes Maîtres ſur ſes vieux jours, & fit repaſſer dans l'Académie les dogmes des Stoïciens qu'il attribuoit à Platon, ſoutenant que la doctrine des Stoïciens n'étoit point nouvelle, mais qu'elle étoit une réformation de l'ancienne Académie. Cette cinquieme Académie ne fut donc autre choſe qu'une aſſociation de l'ancienne Académie & de la Philoſophie des Stoïciens ; ou plutôt c'étoit la Philoſophie même des Stoïciens, avec l'habit & les livrées de l'ancienne Académie, je veux dire, de celle qui fut floriſſante ſous Platon & ſous Arcéſilas.

Quelques-uns ont prétendu qu'il n'y a eu qu'une ſeule Académie ; car, diſent-ils, comme pluſieurs branches qui ſortent d'un même tronc, & qui s'étendent vers différens côtés, ne ſont pas des arbres différens ; de

de même toutes ces ſectes qui ſont ſorties de ce tronc unique de la doctrine de Socrate, *que l'homme ne ſait rien*, quoique partagées en diverſes écoles, ne ſont cependant qu'une ſeule Académie. Mais ſi nous y regardons de plus près, il ſe trouve une telle différence entre l'ancienne & la nouvelle Académie, qu'il faut néceſſairement reconnoître deux Académies : l'ancienne, qui fut celle de Socrate & d'Antiochus ; & la nouvelle, qui fut celle d'Arcéſilas, de Carnéade, & de Philon. La premiere fut dogmatique dans quelques points ; on y reſpecta du moins les premiers principes & quelques vérités morales, au lieu que la nouvelle ſe rapprocha preſque entiérement du Scepticiſme. *Voyez* SCEPTICIENS. *(X)*

ACADÉMIE, ſ. f. C'étoit dans l'antiquité un jardin ou une maiſon ſituée dans le Céramique, un des fauxbourgs d'Athenes, à un mille ou environ de la ville, où Platon & ſes ſectateurs tenoient des aſſemblées pour converſer ſur des matieres philoſophiques. Cet endroit donna le nom à la ſecte des Académiciens. *Voyez* ACADÉMICIEN.

Le nom d'*Académie* fut donné à cette maiſon, à cauſe du nommé *Académus* ou *Ecadémus*, citoyen d'Athenes, qui en étoit poſſeſſeur & y tenoit une eſpece de gymnaſe. Il vivoit du temps de Théſée. Quelques-uns ont rapporté le nom d'*Académie* à Cadmus qui introduiſit le premier en Grece les Lettres & les Sciences des Phéniciens : mais cette étymologie eſt d'autant moins fondée, que les Lettres dans cette premiere origine furent trop foiblement cultivées pour qu'il y eût de nombreuſes aſſemblées de Savans.

Cimon embellit l'*Académie* & la décora de fontaines, d'arbres & de promenades, en faveur des Philoſophes & des Gens de Lettres qui s'y raſſembloient pour conférer enſemble & pour diſputer ſur différentes matieres, *&c.* C'étoit auſſi l'endroit où l'on enterroit les hommes illuſtres qui avoient rendu de grands ſervices à la République. Mais dans le ſiege d'Athenes, Sylla ne reſpecta point cet aſyle des beaux arts ; & des arbres qui formoient les promenades, il fit faire des machines de guerre pour battre la place.

Cicéron eut auſſi une maiſon de campagne ou un lieu de retraite près de Pouzole, auquel il donna le nom d'*Académie*, où il avoit coutume de converſer avec ſes amis qui avoient du goût pour les entretiens philoſophiques. Ce fut là qu'il compoſa ſes Queſtions académiques, & ſes Livres ſur la nature des Dieux.

Le mot *Académie* ſignifie auſſi une ſecte de Philoſophes qui ſoutenoient que la vérité eſt inacceſſible à notre intelligence, que toutes les connoiſſances ſont incertaines, & que le ſage doit toujours douter & ſuſpendre ſon jugement, ſans jamais rien affirmer ou nier poſitivement. En ce ſens l'*Académie* eſt la même choſe que la ſecte des Académiciens. *Voyez* ACADÉMICIEN.

On compte ordinairement trois *Académies* ou trois ſortes d'Académiciens, quoiqu'il y en ait cinq, ſuivant quelques-uns. L'ancienne *Académie* eſt celle dont Platon étoit le chef. *Voyez* PLATONISME.

Arcéſilas, un de ſes ſucceſſeurs, en introduiſant quelques changemens ou quelques altérations dans la Philoſophie de cette ſecte, fonda ce que l'on appelle *la ſeconde Académie*. C'eſt cet Arcéſilas principalement qui introduiſit dans l'*Académie* le doute effectif & univerſel.

On attribue à Lacyde, ou plutôt à Carnéade, l'établiſſement de la troiſieme, appellée auſſi *la nouvelle Académie*, qui reconnoiſſant que non ſeulement il y avoit beaucoup de choſes probables, mais auſſi qu'il y en avoit de vraies & d'autres fauſſes, avouoit néanmoins que l'eſprit humain ne pouvoit pas bien les diſcerner.

Quelques autres en ajoutent une quatrieme fondée par Philon, & une cinquieme par Antiochus, appellée l'*Antiochéenne*, qui tempéra l'ancienne *Académie* avec les opinions du Stoïciſme. *Voyez* STOÏCISME.

L'ancienne *Académie* doutoit de tout : elle porta même ſi loin ce principe, qu'elle douta ſi elle devoit douter. Ceux qui la compoſoient eurent toujours pour maxime de n'être jamais certains, ou de n'avoir jamais l'eſprit ſatisfait ſur la vérité des choſes, de ne jamais rien affirmer, ou de ne jamais rien nier, ſoit que les choſes leur paruſſent

Digitized by Google

vraies, ſoit qu'elles leur paruſſent fauſſes. En effet, ils ſoutenoient une acatalepſie abſolue, c'eſt-à-dire, que quant à la nature ou à l'eſſence des choſes, l'on devoit ſe retrancher ſur un doute abſolu. *Voyez* ACATALEPSIE.

Les ſectateurs de la nouvelle *Académie* étoient un peu plus traitables : ils reconnoiſſoient pluſieurs choſes comme vraies, mais ſans y adhérer avec une entiere aſſurance. Ils avoient approuvé que le commerce de la vie & de la ſociété étoit incompatible avec le doute univerſel & abſolu qu'affectoit l'ancienne *Académie*. Cependant il eſt viſible que ces choſes mêmes dont ils convenoient, ils les regardoient plutôt comme probables que comme certaines & déterminément vraies : par ces correctifs, ils comptoient du moins éviter les reproches d'abſurdité faits à l'ancienne *Académie*. *Voyez* DOUTE. *Voyez auſſi les Queſtions Académiques* de Cicéron, où cet auteur réfute avec autant de force que de netteté les ſentimens des Philoſophes de ſon temps qui prenoient le titre de ſectateurs de l'ancienne & de la nouvelle *Académie*. *Voyez auſſi l'article* ACADÉMICIEN, où les ſentimens des différentes *Académies* ſont expoſés & comparés. *(G)*

ACADÉMIE, *(Hiſt. Litt.)* parmi les Modernes, ſe prend ordinairement pour une Société ou Compagnie de Gens de Lettres, établie pour la culture & l'avancement des Arts ou des Sciences.

Quelques Auteurs confondent *Académie* avec *Univerſité* : mais quoique ce ſoit la même choſe en Latin, c'en ſont deux bien différentes en François. Une Univerſité eſt proprement un Corps compoſé de Gens Gradués en pluſieurs Facultés ; de Profeſſeurs qui enſeignent dans les écoles publiques, de Précepteurs ou Maîtres particuliers, & d'Etudians qui prennent leurs leçons & aſpirent à parvenir aux mêmes degrés. Au lieu qu'une *Académie* n'eſt point deſtinée à enſeigner ou profeſſer aucun Art, quel qu'il ſoit, mais à en procurer la perfection. Elle n'eſt point compoſée d'Ecoliers que de plus habiles qu'eux inſtruiſent, mais de perſonnes d'une capacité diſtinguée, qui ſe communiquent leurs lumieres & ſe font part de leurs découvertes pour leur avantage mutuel. *Voyez* UNIVERSITÉ.

La premiere *Académie* dont nous liſions l'inſtitution, eſt celle que Charlemagne établit par le conſeil d'Alcuin : elle étoit compoſée des plus beaux génies de la Cour, & l'Empereur lui-même en étoit un des membres. Dans les conférences *académiques* chacun devoit rendre compte des anciens auteurs qu'il avoit lus ; & même chaque Académicien prenoit le nom de celui de ces anciens auteurs pour lequel il avoit le plus de goût, ou de quelque perſonnage célebre de l'antiquité. Alcuin entre autres, des lettres duquel nous avons appris ces particularités, prit celui de *Flaccus*, qui étoit le ſurnom d'Horace ; un jeune ſeigneur qui ſe nommoit Angilbert, prit celui d'*Homere* ; Adelard, évêque de Corbie, ſe nomma *Auguſtin* ; Riculphe, archevêque de Mayence, *Dametas*, & le roi lui-même, *David*.

Ce fait peut ſervir à relever la mépriſe de quelques écrivains modernes, qui rapportent que ce fut pour ſe conformer au goût général des Savans de ſon ſiecle, qui étoient grands admirateurs des noms Romains, qu'Alcuin prit celui de *Flaccus Albinus*.

La plupart des nations ont à préſent des *Académies*, ſans en excepter la Ruſſie : mais l'Italie l'emporte ſur toutes les autres au moins par le nombre des ſiennes. Il y en a peu en Angleterre ; la principale, & celle qui mérite le plus d'attention, eſt celle que nous connoiſſons ſous le nom de *Société Royale*. *Voyez* ce qui la concerne à l'*article* SOCIÉTÉ ROYALE. *Voyez auſſi* SOCIÉTÉ D'EDIMBOURG.

Il y a cependant encore une *Académie* royale de muſique & une de peinture, établies par lettres patentes, & gouvernées chacune par des directeurs particuliers.

En France nous avons des *Académies* floriſſantes en tout genre, pluſieurs à Paris, & quelques-unes dans des villes de province ; en voici les principales.

ACADÉMIE FRANÇOISE. Cette *Académie* a été inſtituée en 1635 par le cardinal de Richelieu, pour perfectionner la langue, & en général elle a pour objet toutes les matieres de grammaire, de poéſie & d'é-

loquence. La forme en eſt fort ſimple, & n'a jamais reçu de changement : les membres ſont au nombre de quarante, tous égaux ; les grands ſeigneurs & les gens *titrés* n'y ſont admis qu'à *titre* d'hommes de lettres ; & le cardinal de Richelieu qui connoiſſoit le prix des talens, a voulu que l'eſprit y marchât ſur la même ligne à côté du rang & de la nobleſſe. Cette *Académie* a un directeur & un chancelier, qui ſe tirent au ſort tous les trois mois, & un ſecretaire qui eſt perpétuel. Elle a compté & compte encore aujourd'hui parmi ſes membres pluſieurs perſonnes illuſtres par leur eſprit & par leurs ouvrages. Elle s'aſſemble trois fois la ſemaine au vieux Louvre pendant toute l'année, le lundi, le jeudi & le ſamedi. Il n'y a point d'autres aſſemblées publiques que celles où l'on reçoit quelque Académicien nouveau, & une aſſemblée qui ſe fait tous les ans le jour de la S. Louis, & où l'*Académie* diſtribue les prix d'éloquence & de poéſie, qui conſiſtent chacun en une médaille d'or. Elle a publié un dictionnaire de la langue françoiſe qui a déja eu trois éditions, & qu'elle travaille ſans ceſſe à perfectionner. La deviſe de cette *Académie* eſt *A l'immortalité.*

ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. A quelque degré de gloire que la France fût parvenue ſous les regnes de Henri IV & de Louis XIII, & particuliérement après la paix des Pyrénées & le mariage de Louis XIV, elle n'avoit pas encore été aſſez occupée du ſoin de laiſſer à la poſtérité une juſte idée de ſa grandeur. Les actions les plus brillantes, les événemens les plus mémorables, étoient oubliés, ou couroient riſque de l'être, parce qu'on négligeoit d'en conſacrer le ſouvenir ſur le marbre & ſur le bronze. Enfin on voyoit peu de monumens publics, & ce petit nombre même avoit été juſques-là comme abandonné à l'ignorance ou à l'indiſcrétion de quelques particuliers.

Le roi regarda donc comme un avantage pour la nation l'établiſſement d'une *Académie* qui travailleroit aux inſcriptions, aux deviſes, aux médailles, & qui répandroit ſur tous ces monumens le bon goût & la noble ſimplicité qui en font le véritable prix. Il forma d'abord cette compagnie d'un petit nombre d'hommes choiſis dans l'*Académie* françoiſe, qui commencerent à s'aſſembler dans la bibliotheque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de Sa Majeſté.

Le jour des aſſemblées n'étoit pas déterminé : mais le plus ordinaire au moins pendant l'hiver étoit le mercredi, parce que c'étoit le plus commode pour M. Colbert, qui s'y trouvoit preſque toujours. En été ce miniſtre menoit ſouvent les académiciens à Sceaux, pour donner plus d'agrément à leurs conférences, & pour en jouir lui-même avec plus de tranquillité.

On compte entre les premiers travaux de l'*Académie* le ſujet des deſſins des tapiſſeries du roi, tels qu'on les voit dans le recueil d'eſtampes & de deſcriptions qui en a été publié.

M. Perrault fut enſuite chargé en particulier de la deſcription du Carrouſel ; & après qu'elle eut paſſé par l'examen de la compagnie, elle fut pareillement imprimée avec les figures.

On commença à faire des deviſes pour les jetons du tréſor royal des parties caſuelles, des bâtimens & de la marine ; & tous les ans on en donna de nouvelles.

Enfin on entreprit de faire par médailles une hiſtoire ſuivie des principaux événemens du regne du roi. La matiere étoit ample & magnifique, mais il étoit difficile de la bien mettre en œuvre. Les anciens, dont il nous reſte tant de médailles, n'ont laiſſé ſur cela d'autres regles que leurs médailles mêmes, qui juſques-là n'avoient guere été recherchées que pour la beauté du travail, & étudiées que par rapport aux connoiſſances de l'hiſtoire. Les modernes qui en avoient frappé un grand nombre depuis deux ſiecles, s'étoient peu embarraſſés des regles ; ils n'en avoient ſuivi, ils n'en avoient preſcrit aucune ; & dans les recueils de ce genre, à peine trouvoit-on trois ou quatre pieces où le génie eût heureuſement ſuppléé à la méthode.

La difficulté de pouſſer tout d'un coup à ſa perfection un art ſi négligé, ne fut pas la ſeule raiſon qui empêcha l'*Académie* de beaucoup avancer ſous M. Colbert l'hiſtoire du roi par médailles : il appliquoit à mille autres uſages les lu-

mieres de la compagnie. Il y faiſoit continuellement inventer ou examiner les différens deſſins de peinture & de ſculpture dont on vouloit embellir Verſailles. On y régloit le choix & l'ordre des ſtatues : on y conſultoit ce que l'on propoſoit pour la décoration des appartemens & pour l'embelliſſement des jardins.

On avoit encore chargé l'*Académie* de faire graver le plan & les principales vues des Maiſons royales, & d'y joindre des deſcriptions. Les gravures en étoient fort avancées, & les deſcriptions étoient preſque faites quand M. Colbert mourut.

On devoit de même faire graver le plan & les vues des Places conquiſes, & y joindre une hiſtoire de chaque ville & de chaque conquête : mais ce projet n'eut pas plus de ſuite que le précédent.

M. Colbert mourut en 1683, & M. de Louvois lui ſuccéda dans la Charge de Surintendant des Bâtimens. Ce Miniſtre ayant ſu que M. l'Abbé Tallemant étoit chargé des inſcriptions qu'on devoit mettre au deſſous des tableaux de la galerie de Verſailles, & qu'on vouloit faire paroître au retour du Roi, le manda auſſi-tôt à Fontainebleau où la Cour étoit alors, pour être exactement informé de l'état des choſes. M. l'Abbé Tallemant lui en rendit compte, & lui montra les inſcriptions qui étoient toutes prêtes. M. de Louvois le préſenta enſuite au Roi, qui lui donna lui-même l'ordre d'aller inceſſamment faire placer ces inſcriptions à Verſailles. Elles ont depuis éprouvé divers changemens.

M. de Louvois tint d'abord quelques aſſemblées de la petite *Académie* chez lui à Paris & à Meudon. Nous l'appellons *petite Académie*, parce qu'elle n'étoit compoſée que de quatre perſonnes, M. Charpentier, M. Quinault, M. l'Abbé Tallemant, & M. Felibien le pere. Il les fixa enſuite au Louvre, dans le même lieu où ſe tiennent celles de l'*Académie* Françoiſe ; & il régla qu'on s'aſſembleroit deux fois la ſemaine, le Lundi & le Samedi, depuis cinq heures du ſoir juſqu'à ſept.

M. de la Chapelle, devenu Contrôleur des Bâtimens après M. Perrault, fut chargé de ſe trouver aux aſſemblées pour en écrire les délibérations, & devint par-là le cinquieme Académicien. Bientôt M. de Louvois y en ajouta deux autres, dont il jugea le ſecours très-néceſſaire à l'*Académie* pour l'Hiſtoire du Roi : c'étoit M. Racine & M. Deſpreaux. Il en vint enfin un huitieme, M. Rainſſant, homme verſé dans la connoiſſance des médailles, & qui étoit Directeur du cabinet des Antiques de Sa Majeſté.

Sous ce nouveau miniſtere on reprit avec ardeur le travail des Médailles de l'Hiſtoire du Roi, qui avoit été interrompu dans les dernieres années de M. Colbert. On en frappa pluſieurs de différentes grandeurs, mais preſque toutes plus grandes que celles qu'on a frappées depuis : ce qui fait qu'on les appelle encore aujourd'hui au balancier *Médailles de la grande Hiſtoire*. La Compagnie commença auſſi à faire des deviſes pour les jetons de l'ordinaire & de l'extraordinaire des guerres, ſur leſquelles elle n'avoit pas encore été conſultée.

Le Roi donna en 1691 le département des *Académies* à M. de Pontchartrain, alors Contrôleur Général & Secretaire d'Etat ayant le département de la Maiſon du Roi, & depuis Chancelier de France. M. de Pontchartrain né avec beaucoup d'eſprit, & avec un goût pour les Lettres qu'aucun emploi n'avoit pu ralentir, donna une attention particuliere à la petite *Académie*, qui devint plus connue ſous le nom d'*Académie Royale des Inſcriptions & Médailles*. Il voulut que M. le Comte de Pontchartrain, ſon fils, ſe rendît ſouvent aux aſſemblées, qu'il fixa exprès au Mardi & au Samedi. Enfin il donna l'inſpection de cette Compagnie à M. l'Abbé Bignon, ſon neveu, dont le génie & les talens étoient déja fort célebres.

Les places vacantes par la mort de M. Rainſſant & de M. Quinault furent remplies par M. de Tourreil & par M. l'Abbé Renaudot.

Toutes les médailles dont on avoit arrêté les deſſins du temps de M. de Louvois, celles mêmes qui étoient déja faites & gravées, furent revues avec ſoin : on en réforma pluſieurs, on en ajouta un grand nombre ; on les réduiſit toutes à une même grandeur ; & l'hiſtoire du roi fut ainſi pouſſée juſqu'à l'avénement de monſeigneur le duc d'Anjou, ſon petit-fils, à la couronne d'Eſpagne.

Au mois de ſeptembre 1699, M. de Pontchartrain fut nommé Chancelier. M. le Comte de Pontchartrain, ſon fils, entra en plein exercice de ſa Charge de Secretaire d'Etat, dont il avoit depuis long-temps la ſurvivance, & les Académiciens demeurerent dans ſon département. Mais M. le Chancelier qui avoit extrêmement à cœur l'Hiſtoire du Roi par médailles, qui l'avoit conduite & avancée par ſes propres lumieres, retint l'inſpection de cet ouvrage; & eut l'honneur de préſenter à Sa Majeſté les premieres ſuites que l'on en frappa, & les premiers exemplaires du Livre qui en contenoit les deſſins & les explications.

L'établiſſement de l'*Académie des Inſcriptions* ne pouvoit manquer de trouver place dans ce Livre fameux, où aucune des autres *Académies* n'a été oubliée. La médaille qu'on y trouve ſur ce ſujet repréſente Mercure aſſis, & écrivant avec un ſtyle à l'antique ſur une table d'airain. Il s'appuie du bras gauche ſur une urne pleine de médailles; il y en a d'autres qui ſont rangées dans un carton à ſes piés. La légende *Rerum geſtarum fides*, & l'exergue *Academia Regia Inſcriptionum & Numiſmatum, inſtituta M. DC. LXIII.* ſignifient que l'*Académie Royale des Inſcriptions & Médailles*, établie en 1663, doit rendre aux ſiecles à venir un témoignage fidele des grandes actions.

Preſque toute l'occupation de l'*Académie* ſembloit devoir finir avec le Livre des Médailles; car les nouveaux événemens & les deviſes des jetons de chaque année n'étoient pas un objet capable d'occuper huit ou neuf perſonnes qui s'aſſembloient deux fois la ſemaine. M. l'Abbé Bignon prévit les inconvéniens de cette inaction, & crut pouvoir en tirer avantage. Mais pour ne trouver aucun obſtacle dans la Compagnie, il cacha une partie de ſes vues aux Académiciens, que la moindre idée de changement auroit peut-être alarmés: il ſe contenta de leur repréſenter que l'Hiſtoire par médailles étant achevée, déja même ſous la preſſe, & que le Roi ayant été fort content de ce qu'il en avoit vu, on ne pouvoit choiſir un temps plus convenable pour demander à Sa Majeſté qu'il lui plût aſſurer l'état de l'*Académie* par quelque acte public émané de l'autorité royale. Il leur cita l'exemple de l'*Académie* des Sciences, qui fondée peu de temps après celle des Inſcriptions par ordre du Roi, & n'ayant de même aucun titre authentique pour ſon établiſſement, venoit d'obtenir de Sa Majeſté (comme nous allons le dire tout-à-l'heure) un Réglement ſigné de ſa main, qui fixoit le temps & le lieu de ſes aſſemblées, qui déterminoit ſes occupations, qui aſſuroit la continuation des penſions, *&c.*

La propoſition de M. l'Abbé Bignon fut extrêmement goûtée: on dreſſa auſſi-tôt un Mémoire. M. le Chancelier & M. le Comte de Pontchartrain furent ſuppliés de l'appuyer auprès du Roi; & ils le firent d'autant plus volontiers, que parfaitement inſtruits du plan de M. l'Abbé Bignon, ils n'avoient pas moins de zele pour l'avancement des Lettres. Le Roi accorda la demande de l'*Académie*, & peu de jours après elle reçut un Réglement nouveau daté du 16 Juillet 1701.

En vertu de ce premier Réglement l'*Académie* reçoit des ordres du Roi par un des Secretaires d'Etat, le même qui les donne à l'*Académie* des Sciences. L'*Académie* eſt compoſée de dix Honoraires, dix Penſionnaires, dix Aſſociés, ayant tous voix délibérative, & outre cela de dix Eleves, attachés chacun à des Académiciens penſionnaires. Elle s'aſſemble le mardi & le vendredi de chaque ſemaine dans une des ſalles du Louvre, & tient par an deux aſſemblées publiques, l'une après la S. Martin, l'autre après la quinzaine de Pâque. Ses vacances ſont les mêmes que celles de l'*Académie* des Sciences. *Voyez* ACADÉMIE DES SCIENCES. Elle a quelques Aſſociés correſpondans, ſoit regnicoles, ſoit étrangers. Elle a auſſi, comme l'*Académie* des ſciences, un Préſident, un vice-Préſident, pris parmi les Honoraires, un Directeur & un ſous-Directeur pris parmi les Penſionnaires.

La claſſe des Eleves a été ſupprimée depuis & réunie à celle des Aſſociés. Le Secretaire & le Tréſorier ſont perpétuels, & l'*Académie* depuis ſon renouvellement en 1701 a donné au public pluſieurs volumes qui ſont le fruit de ſes travaux. Ces volumes contiennent, outre les Mémoires qu'on a jugé à propos d'imprimer en entier, plu-

ſieurs autres dont l'extrait eſt donné par le Secretaire, & les éloges des Académiciens morts. M. le Préſident Durey de Noinville a fondé depuis environ 15 ans un prix littéraire que l'*Académie* diſtribue chaque année. C'eſt une médaille d'or de la valeur de 400 livres.

La deviſe de cette *Académie* eſt, *Vetat mori. Tout cet article eſt tiré de l'Hiſtoire de l'Acad. des Belles-Lettres, T. I.*

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES. Cette *Académie* fut établie en 1666 par les ſoins de M. Colbert : Louis XIV, après la paix des Pyrénées deſirant faire fleurir les Sciences, les Lettres & les Arts dans le Royaume, chargea M. Colbert de former une Société d'hommes choiſis & ſavans en différens genres de littérature & de ſcience, qui s'aſſemblant ſous la protection du Roi, ſe communiquaſſent réciproquement leurs lumieres & leurs progrès. M. Colbert après avoir conféré à ce ſujet avec les Savans les plus illuſtres & les plus éclairés, réſolut de former une ſociété de perſonnes verſées dans la Phyſique & dans les Mathématiques, auxquelles ſeroient jointes d'autres perſonnes ſavantes dans l'Hiſtoire & dans les matieres d'érudition, & d'autres enfin uniquement occupées de ce qu'on appelle plus particuliérement *Belles-Lettres*, c'eſt-à-dire, de la Grammaire, de l'Eloquence, & de la Poéſie. Il fut réglé que les Géometres & les Phyſiciens de cette Société s'aſſembleroient ſéparément le mercredi, & tous enſemble le ſamedi, dans une ſalle de la Bibliotheque du Roi, où étoient les livres de Phyſique & de Mathématiques : que les Savans dans l'Hiſtoire s'aſſembleroient le lundi & le jeudi dans la ſalle des livres d'Hiſtoire : qu'enfin la claſſe des Belles-Lettres s'aſſembleroit les mardi & vendredi, & que le premier jeudi de chaque mois toutes ces différentes claſſes ſe réuniroient enſemble, & ſe feroient mutuellement par leurs Secretaires un rapport de tout ce qu'elles auroient fait durant le mois précédent.

Cette *Académie* ne put pas ſubſiſter longtemps ſur ce pié : 1°. les matieres d'hiſtoire profane étant liées ſouvent à celles d'hiſtoire eccléſiaſtique, & par-là à la Théologie & à la diſcipline de l'Egliſe, on craignit que les Académiciens ne ſe haſardaſſent à entamer des queſtions délicates, & dont la déciſion auroit pu produire du trouble : 2°. ceux qui formoient la claſſe des Belles-Lettres étant preſque tous de l'*Académie* Françoiſe, dont l'objet étoit le même que celui de cette claſſe, & conſervant beaucoup d'attachement pour leur ancienne *Académie*, prierent M. Colbert de vouloir bien répandre ſur cette *Académie* les mêmes bienfaits qu'il paroiſſoit vouloir répandre ſur la nouvelle, & lui firent ſentir l'inutilité de deux *Académies* différentes appliquées au même objet, & compoſées preſque des mêmes perſonnes. M. Colbert goûta leurs raiſons, & peu de temps après le Chancelier Seguier étant mort, le Roi prit ſous ſa protection l'*Académie* Françoiſe, à laquelle la claſſe des Belles-Lettres dont nous venons de parler fut cenſée réunie, ainſi que la petite *Académie* d'Hiſtoire : de ſorte qu'il ne reſta plus que la ſeule claſſe des Phyſiciens & des Mathématiciens. Celle des Mathématiciens étoit compoſée de Meſſieurs Carcavy, Huyghens, de Roberval, Frenicle, Auzout, Picard & Buot. Les Phyſiciens étoient Meſſieurs de la Chambre, Médecin ordinaire du Roi ; Perrault, très-ſavant dans la Phyſique & dans l'Hiſtoire naturelle ; Duclos & Bourdelin, Chymiſtes ; Pequet & Gayen, Anatomiſtes ; Marchand, Botaniſte ; & Duhamel, Secretaire.

Ces Savans, & ceux qui après leur mort les remplacerent, publierent pluſieurs excellens ouvrages pour l'avancement des Sciences ; & en 1692 & 1693, l'*Académie* publia, mois par mois, les pieces fugitives qui avoient été lues dans les aſſemblées de ces années, & qui étant trop courtes pour être publiées à part, étoient indépendantes des ouvrages auxquels chacun des membres travailloit. Pluſieurs de ces premiers Académiciens recevoient du Roi des penſions conſidérables, & l'égalité étoit parfaite entr'eux comme dans l'*Académie* Françoiſe.

En 1699 M. l'Abbé Bignon qui avoit long-temps préſidé à l'*Académie* des Sciences, s'imagina la rendre plus utile en lui donnant une forme nouvelle. Il en parla à M. le Chancelier de Pontchartrain, ſon oncle, & au commencement de cette année l'*Académie* reçut un nouveau réglement

Digitized by Google

qui en changea totalement la forme. Voici les articles principaux de ce réglement.

1°. L'*Académie des Sciences* demeure immédiatement ſous la protection du Roi, & reçoit ſes ordres par celui des Secretaires d'Etat à qui il plaît à Sa Majeſté de les donner.

2°. L'*Académie* eſt compoſée de dix Honoraires, l'un deſquels ſera Préſident, de vingt Penſionnaires, trois Géometres, trois Aſtronomes, trois Méchaniciens, trois Anatomiſtes, trois Botaniſtes, trois Chymiſtes, un Tréſorier & un Secretaire, l'un & l'autre perpétuels; vingt Aſſociés: ſavoir, douze regnicoles, dont deux Géometres, deux Aſtronomes, *&c.* & huit étrangers, & vingt Eleves, dont chacun eſt attaché à un des Académiciens penſionnaires.

3°. Les ſeuls Académiciens honoraires & penſionnaires doivent avoir voix délibérative quand il s'agira d'élections ou d'affaires concernant l'*Académie*: quand il s'agira de Sciences, les Aſſociés y ſeront joints; mais les Eleves ne parleront que lorſque le Préſident les y invitera.

4°. Les Honoraires doivent être regnicoles & recommandables par leur intelligence dans les Mathématiques & dans la Phyſique; & les Réguliers ou Religieux peuvent être admis dans cette ſeule claſſe.

5°. Nul ne peut être Penſionnaire, s'il n'eſt connu par quelque ouvrage conſidérable, ou quelque découverte importante, ou quelque cours éclatant.

6°. Chaque Académicien penſionnaire eſt obligé de déclarer au commencement de l'année l'ouvrage auquel il compte travailler. Indépendamment de ce travail, les Académiciens penſionnaires & aſſociés ſont obligés d'apporter à tour de rôle quelques obſervations ou mémoires. Les aſſemblées ſe tiennent le mercredi & le ſamedi de chaque ſemaine, & en cas de fête, l'aſſemblée ſe tient le jour précédent.

7°. Il y a deux de ces aſſemblées qui ſont publiques par an; ſavoir, la premiere après la S. Martin, & la ſeconde, après la quinzaine de Pâque.

8°. L'*Académie* vaque pendant la quinzaine de Pâque, la ſemaine de la Pentecôte, & depuis Noël juſqu'aux Rois, & outre cela depuis la Nativité juſqu'à la S. Martin.

En 1716, M. le duc d'Orléans, régent du royaume, jugea à propos de faire quelques changemens à ce réglement, ſous l'autorité du roi. La claſſe des éleves fut ſupprimée. Elle parut avoir des inconvéniens, en ce qu'elle mettoit entre les académiciens trop d'inégalité, & qu'elle pouvoit par-là occaſioner entr'eux, comme l'expérience l'avoit prouvé, quelques termes d'aigreur ou de mépris. Ce nom ſeul rebutoit les perſonnes d'un certain mérite, & leur fermoit l'entrée de l'*Académie*. « Cependant » le nom d'*éleve*, dit M. de Fontenelle, » *Eloge de M. Amontons*, n'emporte » parmi nous aucune différence de mérite; » il ſignifie ſeulement moins d'ancienneté » & une eſpece de ſurvivance. » D'ailleurs quelques académiciens étoient morts à ſoixante & dix ans avec le titre d'*éleves*, ce qui paroiſſoit mal ſonnant. On ſupprima donc la claſſe des éleves, à la place de laquelle on créa douze *adjoints*, & on leur accorda ainſi qu'aux aſſociés, voix délibérative en matiere de ſcience. On fixa à douze le nombre des honoraires. On créa auſſi une claſſe d'aſſociés libres, au nombre de ſix. Ces aſſociés ne ſont attachés à aucun genre de ſcience, ni obligés à aucun travail; & il fut décidé que les réguliers ne pourroient à l'avenir entrer que dans cette claſſe.

L'*Académie* a chaque année un préſident & un vice-préſident, un directeur & un ſous-directeur nommés par le roi. Les deux premiers ſont toujours pris parmi les honoraires, & les deux autres parmi les penſionnaires. Les ſeuls penſionnaires ont des jetons pour leur droit de préſence aux aſſemblées. Aucun académicien ne peut prendre ce titre au frontiſpice d'un livre, ſi l'ouvrage qu'il publie n'eſt approuvé par l'*Académie*.

Depuis ce renouvellement en 1699, l'*Académie* a été fort exacte à publier chaque année un volume contenant les travaux de ſes membres ou les mémoires qu'ils ont compoſés & lus à l'*Académie* durant cette année. A la tête de ce volume eſt l'hiſtoire de l'*Académie*, ou l'extrait des mémoires, & en général de tout ce qui a

été lu & dit dans l'*Académie*; & à la fin de l'hiſtoire ſont les éloges des académiciens morts durant l'année.

La place de ſecretaire a été remplie par M. de Fontenelle depuis 1699 juſqu'en 1740. M. de Mairan lui a ſuccédé pendant les années 1741, 1742, 1743; & elle eſt à préſent occupée par M. de Fouchy.

Feu M. Rouillé de Meſlay, conſeiller au parlement de Paris, a fondé deux prix, l'un de 2500 livres, l'autre de 2000 livres, que l'*Académie* diſtribue alternativement tous les ans. Les ſujets du premier prix doivent regarder l'Aſtronomie phyſique. Les ſujets du ſecond prix doivent regarder la Navigation & le Commerce.

L'*Académie* a pour deviſe, *Invenit & perficit.*

Les aſſemblées qui ſe tenoient autrefois dans la bibliotheque du roi, ſe tiennent depuis 1699 dans une très-belle ſalle du vieux Louvre.

En 1713 le roi confirma par des lettres patentes l'établiſſement de deux *Académies des Siences & des Belles-Lettres.*

Outre ces *Académies* de la capitale, il y en a dans les provinces une grande quantité d'autres, à Toulouſe, l'*Académie* des jeux floraux, compoſée de quarante perſonnes, la plus ancienne du royaume, & outre cela une *Académie* des ſciences & des belles-lettres; à Montpellier, la ſociété royale des ſciences, qui depuis 1706 ne fait qu'un même corps avec l'*Académie* des ſciences de Paris; à Bordeaux, à Soiſſons, à Marſeille, à Lyon, à Pau, à Montauban, à Angers, à Amiens, à Villefranche, à Dijon, à Nîmes, à Beſançon, à Châlons-ſur-Marne, *&c.* Le nombre de ces *Académies* augmente de jour en jour; & dans les villes même où il n'y a point d'*Académies*, il ſe forme des ſociétés littéraires qui ont à peu près les mêmes exercices.

Paſſons maintenant aux principales *Académies* étrangeres.

Outre la ſociété royale de Londres dont nous avons déja dit que nous parlerions ailleurs, une des *Académies* les plus célebres aujourd'hui eſt celle de Berlin appellée l'*Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe.* Fréderic I, roi de Pruſſe, l'établit en 1700, & en fit M. Leibnitz préſident. Les plus grands noms illuſtrerent ſa liſte dès le commencement. Elle donna en 1710 un premier volume ſous le titre de *Miſcellanea Berolinenſia*; & quoique le ſucceſſeur de Fréderic I protégeât peu les lettres, elle ne laiſſa pas de publier de nouveaux volumes en 1723, 1727, 1734, 1737, & 1740. Enfin Fréderic II, aujourd'hui roi de Pruſſe, monta ſur le trône. Ce prince, l'admiration de toute l'Europe par ſes qualités guerrieres & pacifiques, par ſon goût pour les ſciences, par ſon eſprit & par ſes talens, jugea à propos de redonner à cette *Académie* une nouvelle vigueur. Il y appella des étrangers très-diſtingués, encouragea les meilleurs ſujets par des récompenſes, & en 1743 parut un nouveau volume des *Miſcellanea Berolinenſia*, où l'on s'apperçoit bien des nouvelles forces que l'*Académie* avoit déja priſes. Ce prince ne jugea pas à propos de s'en tenir là. Il crut que l'*Académie Royale des Sciences* de Pruſſe qui avoit été juſqu'alors preſque toujours préſidée par un miniſtre ou grand ſeigneur, le ſeroit encore mieux par un homme de lettres, il fit à l'*Académie des Sciences* de Paris l'honneur de choiſir parmi ſes membres le préſident qu'il vouloit donner à la ſienne. Ce fut M. de Maupertuis ſi avantageuſement connu dans toute l'Europe, que les graces du roi de Pruſſe engagerent à aller s'établir à Berlin. Le roi donna en même temps un nouveau réglement à l'*Académie*, & voulut bien prendre le titre de *Protecteur.* Cette *Académie* a publié depuis 1743 trois volumes françois dans le même goût à peu près que l'hiſtoire de l'*Académie des Sciences* de Paris; avec cette différence, que dans le ſecond de ces volumes, les extraits des mémoires ſont ſupprimés, & le ſeront apparemment dans tous ceux qui ſuivront. Ces volumes ſeront ſuivis chaque année d'un autre. Elle a deux aſſemblées publiques; l'une en Janvier le jour de la naiſſance du roi aujourd'hui régnant, l'autre à la fin de Mai, le jour de l'avénement du roi au trône. Dans cette derniere aſſemblée on diſtribue un prix conſiſtant en une médaille d'or de la valeur de 50 ducats, c'eſt-à-dire, un peu plus de 500 livres. Le ſujet de ce prix eſt ſucceſſivement de Phyſique,

Digitized by Google

Phyſique, de Mathématique, de Métaphyſique, & d'Erudition. Car cette *Académie* a cela de particulier, qu'elle embraſſe juſqu'à la Métaphyſique, la Logique & la Morale, qui ne ſont l'objet d'aucune autre *Académie*. Elle a une claſſe particuliere occupée de ces matieres, & qu'on appelle la claſſe de *Philoſophie ſpéculative*.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE PETERSBOURG. Le Czar Pierre I, dit le Grand, par qui la Ruſſie a enfin ſecoué le joug de la barbarie qui y regnoit depuis tant de ſiecles, ayant fait un voyage en France en 1717, & ayant reconnu par lui-même l'utilité des *Académies*, réſolut d'en établir une dans ſa capitale. Il avoit déja pris toutes les meſures néceſſaires pour cela, lorſque la mort l'enleva au commencement de 1725. La Czarine Catherine qui lui ſuccéda, pleinement inſtruite de ſes vues, travailla ſur le même plan, & forma en peu de temps une des plus célebres *Académies* de l'Europe, compoſée de tout ce qu'il y avoit alors de plus illuſtre parmi les étrangers, dont quelques-uns même vinrent s'établir à Pétersbourg. Cette *Académie* qui embraſſe les ſciences & les belles-lettres, a publié déja dix volumes de mémoires depuis 1726. Ces mémoires ſont écrits en latin, & ſont ſur-tout très-recommandables par la partie Mathématique qui contient un grand nombre d'excellentes pieces. La plupart des étrangers qui compoſoient cette *Académie* étant morts ou s'étant retirés, elle ſe trouvoit au commencement du regne de la Czarine Eliſabeth dans une eſpece de langueur, lorſque M. le comte Raſomowski en fut nommé préſident, heureuſement pour elle. Il lui a fait donner un nouveau réglement, & paroît n'avoir rien négligé pour la rétablir dans ſon ancienne ſplendeur. L'*Académie* de Pétersbourg a cette deviſe modeſte. *Paulatim.*

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES BEAUX ARTS, établie à St. Pétersbourg en 1765. Catherine II, Impératrice & Autocratrice de toutes les Ruſſies, a deſtiné une ſomme conſidérable pour l'entretien d'une *Académie* & d'un *College* d'éducation qui en dépend : ſix profeſſeurs de Peinture, de Sculpture & d'Architecture, ſix Adjoints à Profeſſeurs; douze Amateurs honoraires choiſis dans la principale nobleſſe; douze autres Membres honoraires; ſix Conſeillers, un Préſident, trois Recteurs, & trois Adjoints à Recteurs, compoſent cette nouvelle *Académie*.

Ses membres actuels, les éleves préſens & à venir, dès qu'il ſont munis d'un certificat du Comité Académique, obtiennent tant pour eux que pour leurs deſcendans & à perpétuité, la pleine liberté, & en cas que par ſupercherie, ou même de ſa propre volonté quelqu'un d'eux ſe mariât avec une fille ou veuve dépendante, les conjoints, du moment de la célébration de leur mariage, jouiſſent de tous les privileges des citoyens nés libres.

Des penſions viageres, aſſignées par l'aſſemblée académique, ſont la récompenſe des maîtres. Cette même aſſemblée honore d'une épée les éleves qui ont étudié avec ſuccès pendant les neuf années preſcrites, & leur accorde une gratification convenable pour ſubvenir aux frais de leur premier établiſſement.

Elle envoie tous les ans dans les pays étrangers, douze jeunes artiſtes choiſis parmi ceux qui ont remporté des médailles : ces penſionnaires entretenus honnêtement aux frais de l'*Académie*, ſont tenus de l'informer tous les quatre mois, de leurs occupations préſentes & paſſées, & des choſes remarquables qu'ils ont vues. Cet établiſſement, ſi propre à vivifier les arts, contribuera à la gloire de leur protectrice plus que ſes conquêtes & autant que ſa légiſlation.

Il y a à Bologne une *Académie* qu'on appelle l'*Inſtitut*. *Voyez* INSTITUT.

L'ACADÉMIE ROYALE D'ESPAGNE eſt établie à Madrid pour cultiver la langue Caſtillane : elle eſt formée ſur le modele de l'*Académie* Françoiſe. Le plan en fut donné par le duc d'Eſcalone, & approuvé en 1714 par le roi, qui s'en déclara le protecteur. Elle conſiſte en vingt-quatre académiciens, y compris un directeur & un ſecretaire.

Elle a pour deviſe un creuſet ſur le feu, & le mot de la deviſe, eſt : *Limpia, fija, y da eſplendor.*

L'*Académie des Curieux de la Nature*, en Allemagne, avoit été fondée d'abord

Digitized by Google

en 1652 par M. Bauſch, médecin, & l'empereur Léopold la prit ſous ſa protection en 1670, je ne ſais s'il fit autre choſe pour elle.

L'Italie ſeule a plus d'*Académies* que tout le reſte du monde enſemble. Il n'y a pas une ville conſidérable où il n'y ait aſſez de ſavans pour former une *Académie*, & qui n'en forment une en effet. Jarckius nous en a donné une hiſtoire abrégée, imprimée à Léipſick en 1725.

Jarckius n'a écrit l'hiſtoire que des *Académies* du Piémont, de Ferrare, & de Milan; il en compte vingt-cinq dans cette derniere ville toute ſeule : il nous a ſeulement donné la liſte des autres, qui montent à cinq cents cinquante. La plupart ont des noms tout-à-fait ſinguliers & bizarres.

Les Académiciens de Bologne, par exemple, ſe nomment *Abbandonati*, *Anſioſi*, *Ocioſi*, *Arcadi*, *Confuſi*, *Diſettuoſi*, *Dubbioſi*, *Impatienti*, *Inabili*, *Indifferenti*, *Indomiti*, *Inquieti*, *Inſtabili*, *Della notte piacere*, *Sienti*, *Sonnolenti*, *Torbidi*, *Veſpertini* : ceux de Gênes, *Accordati*, *Sopiti*, *Reſuegliati* : ceux de Gubio, *Addormentati* : ceux de Veniſe, *Acuti*, *Alleuati*, *Diſcordanti*, *Disjiundi*, *Diſingannati*, *Dodonei*, *Filadelfici*, *Incruſcabili*, *Inſtaucabili* : ceux de Rimini, *Adagiati*, *Eutrapeli* : ceux de Pavie, *Aſſidati*, *Della chiave* : ceux de Fermo, *Raffrontati* : ceux de Moliſe, *Agitati* : ceux de Florence, *Alterati*, *Humidi*, *Furfurati*, *Della Cruſca*, *Del Cimento*, *Infocati* : ceux de Cremone, *Animoſi* : ceux de Naples, *Arditi*, *Infernati*, *Intronati*, *Lunatici*, *Secreti*, *Sirenes*, *Sicuri*, *Volanti* : ceux d'Ancone, *Argonauti*, *Caliginoſi* : ceux d'Urbin, *Aſſorditi* : ceux de Perouſe, *Atomi*, *Eccentrici*, *Inſenſati*, *Inſipidi*, *Uniſoni* : ceux de Tarente, *Audaci* : ceux de Marcerata, *Catenati*, *Inperfetti* ; d'autres *Chimærici* : ceux de Sienne, *Correſi*, *Gioviali*, *Trapaſſati* : ceux de Rome, *Delfici*, *Humoriſti*, *Lincei*, *Fantaſtici*, *Illuminati*, *Incitati*, *Indiſpoſiti*, *Infecondi*, *Melancholici*, *Negletti*, *Notti Vaticane*, *Notturni*, *Ombroſi*, *Pellegrini*, *Sterili*, *Virgilanti* : ceux de Padoue, *Delii*, *Immaturi*, *Orditi* : ceux de Drepano, *Difficili* : ceux de Breſſe, *Diſperſi*, *Erranti* : ceux de Modene, *Diſſonanti* : ceux de Reccanati, *Diſuguali* : ceux de Syracuſe, *Ebrii* : ceux de Milan, *Eliconii*, *Faticoſi*, *Fenici*, *Incerti*, *Naſcoſti* : ceux de Candie, *Extravaganti* : ceux de Pezzaro, *Eteroclìti* : ceux de Camacchio, *Fluttuanti* : ceux d'Arezzo, *Forzati* : ceux de Turin, *Fulminales* : ceux de Reggio, *Fumoſi*, *Muti* : ceux de Cortone, *Humoroſi* : ceux de Bari, *Incogniti* : ceux de Roſſano, *Incurioſi* : ceux de Brada, *Innominati*, *Pigri* : ceux d'Acis, *Intricati* : ceux de Mantoue, *Invaghiti* : ceux d'Agrigente, *Mutabili*, *Offuſcati* : de Verone, *Olympici*, *Unanii* : de Viterbe, *Oſtinati* : d'autres, *Vagabondi*.

Parmi toutes ces Académies d'Italie, l'on diſtingue les ſuivantes.

ACADÉMIE DE LA CRUSCA. La plus célebre de toutes les *Académies* d'Italie, a été, ſans contredit, l'*Académie de la Cruſca*, établie à Florence en 1582, par les ſoins d'Antoine-François Grazzini : elle eſt la mere de l'Académie Françoiſe. La langue Italienne lui a les plus grandes obligations. Elle porte le titre glorieux de *Regina e moderatrice della lingua Italiana*, & elle eſt connue chez les étrangers par ſon dictionnaire. Elle a pour objet d'épurer & de perfectionner la langue Italienne, comme l'*Académie* Françoiſe a pour but d'épurer & de perfectionner notre langue. Le nom de *Cruſca*, qui veut dire du *ſon*, vient du ſon & du blutoir qui en ſépare la plus belle fleur de farine, que cette *Académie* avoit pris pour deviſe, avec ces mots : *Il piu bel fior ne coglie*. Les meubles de la ſalle répondent à la deviſe, & ſont une allégorie continue. On y voit une chaire en forme de trémie, dont les degrés ſont des meules de moulin. Le ſiege du directeur eſt une meule; ceux des autres académiciens ſont en forme de hottes, & le doſſier en forme de pelle à four. La table eſt un pêtrin; le ſecretaire, ou tout autre académicien, a la moitié du corps paſſé dans un blutoir lorſqu'il lit quelque mémoire. Les portraits même qui décorent la ſalle, ont la forme d'une pelle à four. Cette affectation a quelque choſe de petit & de puérile; elle ne ſeroit guere propre à donner

une grande idée du génie & du goût de cette *Académie*, ſi ſa réputation n'avoit pas des titres plus ſolides : elle continue encore ſes aſſemblées dans un college qui n'eſt pas loin de la cathédrale. Ses membres, d'un ſavoir & d'un mérite diſtingué, ſuivant l'objet de ſon inſtitution, ont rendu dans tous les temps, & continuent à rendre les plus grands ſervices à la langue Italienne. Ils l'ont en quelque ſorte fixée par l'autorité des auteurs claſſiques de la nation, tels que Bocace, Machiavel, Caſtiglione, Villani, *&c.* que pour cette raiſon on appelle familiérement *autori cruſcanti.* Cela n'empêche pas que le Dictionnaire *de la Cruſca* ne ſoit encore ſuſceptible de corrections & d'augmentations, comme l'ont démontré pluſieurs écrivains Italiens, & en particulier le P. Berguntini.

ACADÉMIE PLATONIQUE DE FLORENCE. Côme de Médicis, ſurnommé *le pere de la patrie*, conçut le projet d'une *Académie Platonique*, & deſtina pour la former le jeune Ficin, fils de ſon médecin. Ce ne fut pourtant que Laurent le magnifique, petit-fils de Côme, qui mit ce projet en exécution quelques années après. Il engagea, (dit M. de la Lande, dans ſon *Voyage d'un François en Italie*) Chriſtophe Landinus, Marſile Ficin, & Pic de la Mirandole, à s'occuper de l'explication & de la traduction des ouvrages de Platon ; il exhortoit toutes les perſonnes qui avoient du goût pour la Philoſophie, à ſe joindre à eux pour former cette *Académie Platonique.* On s'aſſembloit ou chez Bandini à Florence, ou chez Laurent de Médicis à la campagne : on mangeoit enſemble. Après dîner on liſoit & l'on expliquoit Platon ; & chacun tiroit au ſort l'article ſur lequel il devoit diſſerter. L'aſſemblée la plus remarquable étoit celle du 7 Novembre, jour où Platon étoit né, & auquel il ceſſa de vivre, après avoir dîné avec ſes amis.

Laurent le magnifique étant mort en 1492, (continue le même hiſtorien voyageur), Bernard Oricellarius attira cette aſſemblée dans ſes jardins : Petrus Crinitus, & d'autres auteurs de ce temps-là, parlent ſouvent de ces conférences. On y traitoit auſſi des regles de la langue Italienne, des cauſes de ſa corruption, & des moyens de la rétablir : ce fut l'origine des *Académies* de Belles-Lettres : Nicolas Machiavel, Ange Politien, & pluſieurs autres perſonnages célebres y aſſiſtoient. Les troubles de la république de Florence, & ſur-tout la conjuration contre le cardinal Jules de Médicis, qui vouloit gouverner Florence, coûterent la vie à quelques-uns des membres de l'*Académie Platonique*, & en cauſerent la diſperſion en 1521 (*voy.* Nardi *dans ſon Hiſtoire de Florence*, *liv. VII.*) ; mais elle fut rétablie enſuite par les ſoins du prince Léopold, frere du grand duc Ferdinand de Médicis, vers l'an 1660. Nous voyons qu'on y liſoit alors les ouvrages de Platon, qu'on diſſertoit ſur leur véritable ſens ; on y liſoit auſſi les poéſies de Dante, auſſi ſavantes que difficiles. (*Voyez* Bandini *ſpecimen Litteraturæ Florentinæ ſæculi XV. Florent. 1747 & 1752. in-8°.*)

ACADÉMIE DEL CIMENTO. Florence avoit donné le premier exemple d'une *Académie* de philoſophie ſpéculative, celle dont on vient de parler ; elle eut encore la gloire de donner à l'Europe la premiere *Académie* de Phyſique, ſous le nom *del Cimento*, c'eſt-à-dire, *de l'expérience.* Galilée, Toricelli, Aggiunti, Viviani en furent les précurſeurs. Elle fut formée par le cardinal Léopold de Médicis, frere du grand duc Ferdinand II, le 19 de juin 1657, des débris de l'*Académie Platonique*, dont ce prince raſſembla les membres diſperſés, comme on vient de le dire plus haut. Mais elle avoit été précédée par une eſpece d'*Académie* de phyſique qui s'aſſembloit auprès du duc Ferdinand II, dès l'an 1651. *Voyage d'un François en Italie.* Nous avons un recueil d'expériences de cette *Académie* en langue Italienne : le célebre Muſſchenbroek l'a traduit en Latin, & y a joint d'excellentes notes ou additions. Les expériences de l'*Académie* & les additions de Muſſchenbroek ont été traduites en François, & ſe trouvent dans le premier tome de la *collection académique*, imprimée à Dijon. Nous ſaiſirons l'occaſion qui ſe préſente ici, de dire que le grand duc Ferdinand II étoit phyſicien, qu'il aimoit la chymie, qu'il avoit un laboratoire, &

Digitized by Google

qu'il inventa des thermometres, dont on trouve la conſtruction & l'uſage dans le recueil de l'*Académie del Cimento. Voyez* le *Saggio di ſtoria Literaria Florentina del ſecolo XVII, da* Giov. Bat. Nelli 1759, *p. 98.* Les premiers académiciens furent Paul del Buono, qui imagina en 1657 l'inſtrument propre à reconnoître l'incompreſſibilité de l'eau ; Alphonſe Borelli, ſi connu par ſon traité *de Motu animalium ;* Candide del Buono, frere de Paul ; Alexandre Marſili, Vincent Viviani, le comte Laurent Magalotti, François Rhedi, *&c.* Le recueil d'expériences dont nous venons de parler, & qui parut imprimé à Florence en 1667, traite de la preſſion de l'air, de la compreſſion de l'eau, du froid, du chaud, de la glace, de l'aimant, de l'électricité, des odeurs, du mouvement du ſon, de celui des projectiles, de la lumiere, & de la preſſion que l'eſtomac exerce ſur les alimens. On ne voit pas que depuis ce temps l'*Académie del Cimento* ait continué ſes travaux ; ſes regiſtres originaux finiſſent au 5 mars 1667. Au reſte, cette *Académie* n'avoit point de ſtatuts ni de forme réglée ; c'étoit ſimplement un rendez-vous connu pour certains jours dans le palais du cardinal Léopold, en préſence de qui l'on faiſoit des expériences ; & dans chaque aſſemblée l'on annonçoit le ſujet de l'aſſemblée ſuivante. On y faiſoit auſſi des obſervations anatomiques ; & il paroît, par des lettres de quelques académiciens qui ſe ſont conſervées, que l'on entretenoit une correſpondance avec les plus grands phyſiciens de France & d'Angleterre. L'auteur dont nous tirons ces détails, nous apprend que le comte de Richecourt avoit eu envie de la rétablir il y a quelques années ; mais que ce miniſtre fit pour cela des efforts qui, n'étant pas ſecondés, furent ſans effet.

ACADÉMIE DEGLI INTRONATI. Vers l'an 1450 il s'établit à Sienne une *Académie* deſtinée à cultiver la poéſie Italienne. Les académiciens prirent le nom ſingulier *Degli Intronati*, qui veut dire *des Hébêtés* ou *des Imbécilles*, ſoit pour marquer le peu de prétentions qu'ils avoient à l'eſprit, ſoit plutôt par antiphraſe, ou peut-être par une bizarrerie dont il ſeroit difficile de rendre raiſon. Il eſt à croire que c'eſt à ſon exemple que les autres *Académies* d'Italie prirent les noms allégoriques, & le plus ſouvent fort ridicules, dont on a donné ci-devant une aſſez longue liſte, laquelle pourroit être encore fort augmentée.

ACADÉMIE DEGLI SCOSSI. Cette *Académie* des Secoués, établie à Pérouſe dès les premiers temps de la renaiſſance des lettres, tiroit ſon nom de ſon emblême, qui étoit un blutoir ou tamis à paſſer la farine, avec cette deviſe : *excuſſa niteſcit.* Elle vouloit montrer par-là que les eſprits ont beſoin de ſecouſſes pour être perfectionnés, & devenir utiles. Il paroît que l'*Académie* de *la Cruſca* de Florence, dont nous avons parlé, emprunta ſon emblême de celle-ci. L'*Académie degli Scoſſi* fut réunie en 1561 à celle *degli Inſenſati*, auſſi de Pérouſe, qui prit pour deviſe une volée de grues qui traverſent la mer, ayant chacune une pierre au pié, avec ces mots : *vel cum pondere.* L'*Académie degli Excentrici*, établie dans la même ville en 1567, avoit pour emblême l'orbe excentrique de la lune, avec ſon épicycle ; tel qu'on l'employoit alors pour expliquer les inégalités de cette planete, qui va tantôt plus vîte, tantôt plus lentement, avec ces mots : *retardat, non retrahit.* Elle retarde, & ne recule pas.

L'ACADÉMIE DES APATISTES *ou* L'ACADÉMIE IMPARTIALE, mérite d'être citée, ſur-tout à cauſe de l'étendue de ſon plan : elle embraſſe l'univerſalité des ſciences & des arts. Elle tient de temps en temps des aſſemblées publiques à Florence, où chacun, ſoit académicien ou étranger, peut lire des ouvrages, en telle forme, en telle langue & ſur telle matiere qu'ils ſoient écrits ; cette *Académie* écoutant & adoptant tout avec la plus grande impartialité.

ACADÉMIE DE CHIRURGIE. *Voyez* CHIRURGIE.

ACADÉMIE DE PEINTURE, eſt une école publique où les peintres vont deſſiner ou peindre, & les ſculpteurs modeler d'après un homme nu, qu'on appelle *modele.*

L'*Académie* Royale de Peinture & de Sculpture de Paris doit ſa naiſſance aux

démêlés qui ſurvinrent entre les maîtres peintres & ſculpteurs de Paris, & les peintres privilégiés du roi, que la communauté des peintres voulut inquiéter. Le Brun, Sarazin, Corneille, & les autres peintres du roi, formerent le projet d'une *Académie* particuliere; & ayant préſenté à ce ſujet une requête au conſeil, ils obtinrent un arrêt tel qu'ils le demandoient, daté du 20 Janvier 1648. Ils s'aſſemblerent d'abord chez Charmois, ſecretaire du maréchal Schomberg, qui dreſſa les premiers ſtatuts de l'*Académie*.

L'*Académie* tint enſuite ſes conférences dans la maiſon d'un des amis de Charmois, ſituée proche S. Euſtache. Delà elle paſſa dans l'hôtel de Cliſſon, rue des deux-boules, où elle continua ſes exercices juſqu'en 1653, que les Académiciens ſe tranſporterent dans la rue des déchargeurs. En 1654 & au commencement de 1655, elle obtint du cardinal Mazarin un brevet & des lettres-patentes, qui furent enrégiſtrées au parlement, & en reconnoiſſance elle choiſit ce cardinal pour ſon protecteur, & le chancelier pour vice-protecteur.

Il eſt à remarquer que le chancelier, dès la premiere inſtitution de l'*Académie*, en avoit été nommé protecteur : mais pour faire ſa cour au cardinal Mazarin, il ſe démit de cette dignité, & ſe contenta de celle de vice-protecteur.

En 1656, Sarazin céda à l'*Académie* un logement qu'il avoit dans les galeries du louvre : mais en 1661 elle fut obligée d'en ſortir; & M. de Ratabon, ſurintendant des bâtimens, la transféra au palais royal, où elle demeura trente & un ans. Enfin le roi lui donna un logement au vieux louvre.

Enfin, en 1663 elle obtint, par le crédit de M. Colbert, 4000 livres de penſion.

Cette *Académie* eſt compoſée d'un protecteur, d'un vice-protecteur, d'un directeur, d'un chancelier, de quatre Recteurs, d'adjoints aux recteurs, d'un tréſorier, & de quatorze profeſſeurs, dont un pour l'Anatomie, & un autre pour la Géométrie; de pluſieurs adjoints & conſeillers, d'un ſecretaire & hiſtoriographe, & de deux huiſſiers. Les premiers membres de cette *Académie* furent MM. le Brun, Errard, Bourdin, la Hire, Sarazin, Corneille, Beaubrun, le Sueur, d'Egmont, Vanobſtat, Guillin, *&c.*

L'*Académie* de Paris tient tous les jours après midi pendant deux heures école publique, où les peintres vont deſſiner ou peindre, & les Sculpteurs modeler, d'après un homme nu; il y a douze Profeſſeurs qui tiennent école chacun pendant un mois, & douze Adjoints pour les ſuppléer en cas de beſoin; le Profeſſeur en exercice met l'homme nu, qu'on nomme *modele*, dans la poſition qu'il juge convenable, & le poſe en deux attitudes différentes par chaque ſemaine, c'eſt ce qu'on appelle *poſer le modele*; dans l'une des ſemaines il poſe deux modeles enſemble, c'eſt ce qu'on appelle *poſer le groupe* : les deſſins, peintures & modeles faits d'après cet homme, s'appellent *Académies*, ainſi que les copies faites d'après ces *Académies*. On ne ſe ſert point dans les Ecoles publiques de femme pour modele, comme pluſieurs le croient. On diſtribue tous les trois mois aux éleves trois prix de Deſſin, & tous les ans deux prix de Peinture & deux de Sculpture; ceux qui gagnent les prix de Peinture & de Sculpture ſont envoyés à Rome aux dépens du Roi pour y étudier & s'y perfectionner.

Outre l'*Académie* royale, il y a encore à Paris deux autres écoles ou *Académies* de Peinture, dont une à la manufacture royale des Gobelins.

Cette école eſt dirigée par les Artiſtes à qui le Roi donne un logement dans l'hôtel royal des Gobelins, & qui ſont pour l'ordinaire membres de l'*Académie* royale.

L'autre eſt l'*Académie* de S. Luc, entretenue par la communauté des maîtres Peintres & Sculpteurs; elle fut établie par le prévôt de Paris, le 12 août 1391. Charles VII lui accorda en 1430 pluſieurs privileges qui furent confirmés en 1584 par Henri III. En 1613 la communauté des Sculpteurs fut unie à celle des Peintres. Cette communauté occupe, proche S. Denys de la Chartre, une maiſon, où elle tient ſon bureau, & une *Académie* publique adminiſtrée ainſi que l'*Académie* royale, & où l'on diſtribue tous les ans trois prix de Deſſin aux éleves. *(R)*

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE; c'eſt

une compagnie de ſavans Architectes, établie à Paris par M. Colbert, miniſtre d'état, en 1671, ſous la direction du ſurintendant des bâtimens.

* Paracelſe diſoit qu'il n'avoit étudié ni à Paris, ni à Rome, ni à Toulouſe, ni dans aucune *Académie :* qu'il n'avoit d'autre Univerſité que la nature, dans laquelle Dieu fait éclater ſa ſageſſe, ſa puiſſance, & ſa gloire, d'une maniere ſenſible pour ceux qui l'étudient. C'eſt à la nature, ajoutoit-il, que je dois ce que je ſais, & ce qu'il y a de vrai dans mes écrits.

L'ACADÉMIE DE FRANCE à Rome, eſt une école de peinture que le roi Louis XIV y établit en 1666, & un des plus beaux établiſſemens de ce grand monarque pour la gloire du royaume & les progrès des beaux arts. Elle eſt compoſée d'un directeur & de douze penſionnaires, choiſis parmi les éleves qui ont remporté le prix de peinture, de ſculpture ou d'architecture à Paris. Elle coûte environ trente-cinq mille livres par année au roi ; mais elle a été une des plus grandes cauſes de la perfection de l'art en France. Charles le Brun en fut le premier promoteur ; cet artiſte avoit étudié à Rome, & y avoit fait ces progrès qui l'éleverent à une ſi haute réputation, & le mirent en état de repréſenter, comme un autre Appelle, les glorieuſes actions de ce prince, qui, tout jeune encore, parcourut & ſubjugua l'univers. De même que les jeunes Romains qui vouloient embraſſer la profeſſion d'orateur, alloient ſe former à Athenes, qu'on regardoit comme le véritable ſiege de l'éloquence & de la philoſophie ; ainſi le Brun penſa que les jeunes François qui ſe deſtinoient à l'étude des beaux arts, devoient aller à Rome, & y faire un aſſez long ſéjour. C'eſt-là que les ouvrages des Michel-Ange, des Vignole, des Dominiquain, des Raphaël, & ceux des anciens Grecs donnent des leçons muettes, bien ſupérieures à celles que pourroient donner nos plus grands maîtres modernes. Cet établiſſement ſi utile & ſi louable, qui a toujours ſubſiſté depuis le Brun juſqu'à nos jours, peut être regardé comme une pépiniere d'artiſtes que la France entretient en Italie. Enrichis des plus ſavantes dépouilles des anciens & des modernes, ils retournent dans leur patrie, qu'ils embelliſſent, & qu'ils mettent à portée de le diſputer à l'Italie, par rapport à l'architecture & à la ſculpture.

Il s'eſt pourtant trouvé, & il ſe trouve encore en France des perſonnes qui oſent fronder cet établiſſement, comme moins néceſſaire qu'on ne penſe, pour ne pas dire inutile ; comme s'ils rougiſſoient d'être obligés de paſſer les monts pour devenir bons peintres ou bons architectes ; de même que d'autres rougiſſent de traverſer les mers pour devenir bons philoſophes. Le feu comte Algarotti, bon juge en ces matieres comme dans pluſieurs autres, témoin des raiſons alléguées par ces frondeurs, pour ſoutenir une opinion auſſi déraiſonnable, les a réfutées dans un excellent *Eſſai ſur l'Académie de France à Rome*, & a de plus propoſé de bons moyens de perfectionner cet établiſſement glorieux & avantageux. Ces perſonnes, dit-il, à qui il ne tient pas qu'on ne voie s'écrouler le temple des arts, laiſſent ſans peine à l'Italie l'avantage & la gloire, qu'on ne peut lui conteſter, d'être la plus riche miniere de ces modeles antiques qui peuvent ſervir de guide aux modernes, & les éclairer dans la recherche du beau idéal ; d'avoir fait renaître dans le monde les arts qui étoient perdus ; d'avoir produit des artiſtes excellens en tout genre ; enfin d'avoir donné des leçons aux autres peuples à qui jadis elle donna des loix. Mais d'ailleurs ces François prévenus ſoutiennent hardiment que la France a chez elle des ſujets capables de former de bons éleves, & de bien conduire leurs talens ; que depuis longtemps les arts y ont jeté de profondes racines ; que ſes maîtres ne le cedent point à ceux d'Italie ; que dans un ſiecle auſſi philoſophique que celui où nous vivons, on doit renverſer les vieilles idoles de la prévention & de l'autorité ; qu'on n'a que trop rendu d'hommages au nom plutôt qu'au mérite des étrangers ; que Jouvenet & le Sueur, ſans avoir fait le voyage d'Italie, n'ont pas laiſſé d'exceller dans la peinture, le dernier ſur-tout, qui, rival de le Brun, a mérité le titre de *Raphaël de la France.* Ils ajoutent qu'ils ont dans leur patrie un grand nombre de tableaux des meilleurs

maîtres d'Italie, & aſſez de ſtatues antiques, pour que les jeunes éleves puiſſent ſe former, ſans avoir beſoin de s'expatrier, & d'abandonner pour quelques années un pays où toutes les nations viennent chercher le bon goût, & apprendre la politeſſe.

Il n'eſt pas difficile au comte Algarotti de faire voir combien ces allégations ſont peu fondées, ſoit en elles-mêmes, ſoit dans les conſéquences qu'on en tire. L'exemple de deux maîtres (car enfin l'école Françoiſe n'en peut pas citer davantage) qui, ſans paſſer les Alpes, ont réuſſi dans leur art, peut-il diſſuader les jeunes éleves de France de quitter Paris, & de voir Rome & l'Italie? Doivent-ils imiter ces deux artiſtes, plutôt que de ſuivre le conſeil de tant d'habiles maîtres de la même école, qui leur recommandent d'aller à Rome, où ils ont eux-mêmes puiſé leurs plus précieuſes connoiſſances, & toute la fineſſe de leur art? L'exemple de Jouvenet & de le Sueur a-t-il aſſez de force pour l'emporter ſur l'autorité de Bourdon, de Mignard, de le Brun, de la Fage, de le Moine, & d'une infinité d'autres, principalement du Pouſſin, qui dit un jour ouvertement, qu'il retournoit à Rome pour tâcher d'y réparer le tort que le ſéjour de France avoit fait à ſon talent. Jouvenet, eſtimable par ſa facilité, eſt pourtant un peintre maniéré; & l'éleve qui s'attacheroit à l'étudier, riſqueroit de s'éloigner de l'imitation de la nature & du vrai. Ses compoſitions ſeroient plus libres, s'il étoit ſorti de France: ſon exemple prouve donc directement le contraire de ce qu'on veut lui faire prouver. Il en eſt de même de celui de le Sueur; s'il ne vint point en Italie, il prit Raphaël pour modele; & ſi avec le petit nombre de tableaux que les François ont de ce grand homme, & des eſtampes gravées d'après ſes ouvrages, il parvint à cette habileté qui fit de lui l'honneur de la Peinture & la gloire du pays qui l'a vu naître, que n'eût-il pas fait s'il eût vu les ouvrages immortels qu'on admire au Vatican? D'ailleurs l'exemple d'un génie rare & heureux, à qui la nature prodigue a accordé ce qu'elle vend aux autres, & qu'ils n'acquierent qu'à force d'étude & de travail, ne doit pas tirer à conſéquence, ni ſervir de regle aux eſprits ordinaires. Parce que le Correge, ſans avoir jamais vu de ſtatues Grecques, réuſſit à donner des graces inexprimables à ſes airs de tête, voudra-t-on en conclure que ce ſoit perdre ſon temps que d'étudier d'après l'antique? S'aviſa-t-on jamais de dire qu'il eſt inutile d'expliquer les élémens d'Euclide à la jeuneſſe qui veut apprendre la Géométrie, parce que Paſcal, encore très-jeune, trouva par lui-même, & ſans le ſecours d'aucun maître, la démonſtration de pluſieurs théorêmes?

L'Italie eſt pour les artiſtes une véritable terre claſſique, comme l'appelle un Anglois. Tout y invite l'œil du peintre, tout l'inſtruit, tout réveille ſon attention. Sans parler des ſtatues modernes, combien la ſuperbe Rome n'en renferme-t-elle pas, dans ſon enceinte, de ces antiques, qui, par l'exacte proportion & l'élégante variété de leurs formes, ſervirent de modele aux artiſtes des derniers temps, & doivent en ſervir à ceux de tous les ſiecles? Quoiqu'il y ait en France de très-belles ſtatues, comme le Cincinnatus, & quelques autres, on peut pourtant avancer, ſans crainte de ſe méprendre, qu'il n'y en a point de la premiere claſſe, ou de celles que les Italiens nomment *préceptives*, & qu'on puiſſe mettre en parallele avec l'Apollon, l'Antinoüs, le Laocoon, l'Hercule, le Gladiateur, le Faune, la Vénus, & tant d'autres qui décorent le Belveder, le palais Farneſe, la vigne Borgheſe, & la galerie de Florence. La ſeule galerie Juſtiniani eſt peut-être plus riche en ſtatues antiques que tout le royaume de France. Il eſt vrai qu'à proportion des ſtatues, il y a en France un beaucoup plus grand nombre de tableaux des plus habiles maîtres Italiens, où l'on peut apprendre les différens caracteres & les diverſes modifications de la Peinture. Mais où ſont-ils placés? Dans les palais de Verſailles & du Luxembourg, dans la galerie du duc d'Orléans, chez les héritiers de M. Crozat, & chez quelques autres amateurs diſtingués. En Italie, chaque égliſe, eſt, pour ainſi dire, une galerie; les monaſteres, les palais publics & particuliers ſont enrichis de tableaux; il n'eſt pas juſ-

qu'aux façades & aux murailles des maiſons qui ne ſoient décorées de peintures, leſquelles, pour être dans des lieux ſi peu conſidérables, ne perdent rien de leur mérite réel. Ces morceaux au contraire ont ſouvent été travaillés avec beaucoup de ſoin, parce qu'ils devoient être continuellement expoſés aux yeux du public; juge incorruptible, & plus redoutable pour les artiſtes que quelque *Académie* que ce ſoit.

Mais, quand il y auroit en France encore plus de tableaux des excellens maîtres d'Italie, qu'il n'y en a effectivement, il n'y a pas d'apparence que les jeunes peintres François puiſſent en retirer autant d'avantage qu'ils le feroient de ceux que ces mêmes maîtres ont exécutés dans leur propre pays. Les meilleurs ouvrages d'un artiſte ſe voient d'ordinaire dans ſa patrie, ou dans le lieu où il a fixé ſon ſéjour. C'eſt dans les grandes machines, dans ces ouvrages publics & durables, que les grands peintres, jaloux de la gloire nationale, & de l'emporter ſur des rivaux dignes d'eux, ont déployé toute la force de leurs talens; c'eſt-là, dis-je, qu'il faut les voir & les étudier: de même qu'il faut juger les architectes d'après les édifices publics, &, comme dit Vitruve, d'après les temples des Dieux, parce que ce ſont là des monumens éternels de leurs talens ou de leurs défauts.

C'eſt, par exemple, dans l'école de Saint Marc, dans la bibliotheque publique de Veniſe, dans la chapelle Contarini tant admirée du Cortone, au palais Toffetti, qu'il faut voir le Tintoret; c'eſt là qu'on apperçoit qu'il n'avoit rien à craindre dans la comparaiſon qu'on vouloit faire de lui avec Paul Véroneſe, ou avec les autres habiles artiſtes de ſon temps; c'eſt là qu'on admire l'heureux talent qu'il eut de réunir l'excellence du coloris du Titien, à la fierté du deſſin de Michel-Ange. C'eſt dans l'école de la Charité, aux Cordeliers conventuels, à Saint Jean & Saint Paul de Veniſe, qu'il faut étudier le Titien, & ſur-tout dans le fameux tableau qui repréſente S. Pierre martyr, lequel, plus que tous ſes autres ouvrages, fait connoître la ſublimité de ſon génie; de même que la Nativité que le Baſſan peignit pour ſa ville natale, & l'Apparition de J. C. à la Vierge, que le Guerchin fit à Cento ſa patrie, font ſentir le vrai caractere de ces deux artiſtes. C'eſt à Saint Zacharie & à Saint George de Veniſe, dans le réfectoire des moines de Notre-Dame du mont de Vicence, que triomphe Paul Véroneſe; il a peint dans cet endroit la plus belle cene qui ait jamais été exécutée. C'eſt à Urbain & à Péſara qu'on doit chercher le Baroche. C'eſt à Parme, & ſur-tout dans le tableau de S. Jérôme, que le goût éclairé du duc Infant a conſervé à l'Italie, que s'eſt diſtingué le Correge. Annibal Carrache brille dans la galerie Farneſe; & S. Michel-au-Bois eſt le théâtre de la gloire de Louis, qui réuſſiſſoit dans tous les ſtyles, & que les Ultramontains ont mis trop au deſſous d'Annibal. C'eſt dans les égliſes de Rome que le Dominiquain s'eſt le plus ſignalé. Le vatican a été le champ où Raphaël & Michel-Ange, eux qui porterent dans la peinture tout le feu de l'imagination la plus poétique, ont travaillé à l'envi, & ont combattu pour la gloire d'être couronnés au capitole. Si un Italien ſe haſardoit de juger du mérite de le Brun ſur quelque tableau de cet artiſte qu'il auroit vu en Italie, il eſt certain que les François le blâmeroient, & ils auroient raiſon. On le citeroit à la galerie de l'hôtel Lambert; on le renverroit à celle de Verſailles, lieux où le Brun peignit en concurrence avec le Sueur, & où il diſputa la palme à Mignard.

Qu'on ne diſe pas que nous avons en eſtampes les ouvrages merveilleux de ces habiles maîtres que l'on propoſe à l'imitation des jeunes artiſtes. Les eſtampes, quelque adroite que ſoit la main qui les a gravées, ne feront jamais l'image fidelle d'un tableau. Elles peuvent bien exprimer les attitudes & les contours des figures, les airs de tête en partie, la compoſition & l'enſemble; mais elles ne ſauroient jamais rendre l'extrême délicateſſe des chairs, la fraîcheur & le moëlleux des teintes; elles font diſparoître le plus grand charme de la Peinture, la magie du coloris. D'ailleurs le burin n'a pas toujours été fidele: & tous les ouvrages des plus grands maîtres ne ſont pas gravés. Quelle différence d'étudier Sanſovin, Vignole & Palladio, dans les eſtampes

eſtampes ou dans leurs chefs-d'œuvre d'Architecture ?

C'eſt ainſi que le comte Algarotti prouve, d'une maniere ſenſible, qu'il n'y a point de raiſon qui puiſſe diſpenſer les jeunes artiſtes, non ſeulement de France, mais encore des autres pays, de paſſer quelques années en Italie, la mere des beaux arts, pour s'y former & atteindre à la perfection. Louis XIV donna une preuve de ſon diſcernement & de ſon goût, lorſqu'il prit la réſolution d'y établir une *académie* ou *école de Peinture*. Dans l'exécution de ce projet glorieux, Rome méritoit la préférence, à cauſe de la quantité de chefs-d'œuvre de Peinture, d'Architecture & de Sculpture qu'elle renferme en ſon ſein. Mais quoiqu'à cet égard Rome ſoit la premiere ville du monde, l'abondance des tréſors que l'Italie poſſede, devroit encore attirer les François dans pluſieurs autres villes conſidérables, à Veniſe ſur-tout, à Bologne & à Florence, où tous ceux qui aiment à cueillir les fleurs les plus exquiſes dans le champ des beaux arts, trouvent amplement de quoi ſe ſatisfaire. A cette occaſion le comte Algarotti propoſe d'étendre & de perfectionner l'établiſſement de Louis XIV.

Quel avantage, dit-il, pour l'art en général, & en particulier pour la France, ſi l'*académie* de cette nation, établie à Rome, étendoit ſes branches à Veniſe, à Bologne, à Florence, & y formoit des colonies qui dépendiſſent d'elle ! Il y préſideroit un chef ſubordonné au directeur de Rome. Ce dernier, en qui réſideroit l'autorité ſuprême, deſtineroit, dans les temps convenables, les jeunes éleves à paſſer un ou deux ans, les uns à Florence, les autres à Bologne ou à Veniſe. Ils s'y occuperoient à copier les tableaux les plus rares & les plus belles ſtatues qu'il y ait dans ces villes, à lever le plan des plus beaux édifices, & à les deſſiner. On en feroit un choix d'après la plus judicieuſe critique : on ne ſe laiſſeroit point éblouir par le nom des auteurs ; le ſeul mérite de l'ouvrage feroit pencher la balance. Il arrive ſouvent que d'habiles maîtres, ou pour n'avoir pas été à la tête des écoles, ou pour n'avoir pas eu occaſion de travailler pour de grands princes, ou dans des villes conſidérables, ne ſont pas auſſi connus que le mériteroit la ſupériorité de leurs talens. On peut voir dans les artiſtes de nos jours la vérité de ce que diſoit Vitruve des anciens artiſtes : Si Nicomaque & Ariſtomene n'ont pas été auſſi célebres qu'Apelle & Protogene ; ſi Chion & Pharax n'ont pas eu autant de réputation que Polyclete ou Phydias, cela ne vient point de leur peu de talent, mais du caprice de la fortune. Alphonſe de Ferrare & Antoine Begarelli éprouverent le même ſort ; ils furent preſqu'inconnus. Cependant l'un, dans ſes modeles, égale Buonarotti, qui dit de l'autre en voyant quelques-uns de ſes ouvrages : Si cette terre ſe changeoit en marbre, malheur aux ſtatues antiques. Alexandre Minganti étoit appellé par Auguſtin Carache, le *Michel-Ange inconnu*. Proſper Clément de Modene a vécu dans la même obſcurité ; on voit pourtant dans le ſouterrain de la cathédrale de Parme un mauſolée de la maiſon Prati, que ce ſculpteur a ciſelé dans la derniere perfection. Les deux femmes qui y ſont repréſentées, ſont ſi touchantes, leur attitude eſt ſi noble, & l'expreſſion ſi tendre, qu'il n'eſt perſonne qui ne partage leur affliction, & ne veuille pleurer avec elles. Si, par la nobleſſe de ſa maniere, Algardi mérita le nom du *Guide des ſculpteurs*, Proſper Clément, par ces graces tendres & naïves, par cette délicateſſe qu'il a ſu donner au marbre, ne devroit-il pas en être appellé *le Correge ?*

Il arrive auſſi très-communément que les maîtres ordinaires ſe ſurpaſſent quelquefois, & alors ces ouvrages l'emportent ſur les productions médiocres des plus grands artiſtes. Nous en avons une preuve dans le tableau de la Nativité de la Vierge, qui eſt à l'Annonciade de Piſtoie. Cigoli, qui en eſt l'auteur, a ſi bien ménagé ſes teintes, ſi bien conduit ſon pinceau, & ſi bien diſtribué ſes jours, qu'il eſt fort ſupérieur dans cet ouvrage, à de célebres peintres Lombards. Il y a dans la Cathédrale de Veniſe, un tableau de Belluzzi qui produit un ſi grand effet de clair-obſcur ; & dans le réfectoire des moines de Saint-Jean de Verdara, à Padoue, Verotari en a fait un où l'on voit un ſi beau mêlange de couleurs, & un accord ſi parfait, que pour être mi-

Digitized by Google

au rang des morceaux les plus excellens d'Italie, il ne manque à ces deux ouvrages que d'être faits par des artiſtes d'un nom plus connu.

Les jeunes gens dont ſeroient compoſées les diverſes colonies de l'*académie* de Rome, parcourroient toute l'Italie, pour y chercher ce qu'il y auroit de meilleur, & pour le faire connoître au public. Ces précieuſes découvertes réveilleroient le génie de ceux qui les auroient faites, & rendroient leur imagination plus féconde. Outre l'avantage que ces éleves en retireroient, cela pourroit contribuer à la ſatisfaction du roi, & produire beaucoup d'utilité à la France. Le roi retenant pour ſon cabinet les deſſins des morceaux les plus rares en tout genre, qui ſont épars dans toute l'Italie, rien ne l'empêcheroit de faire diſtribuer dans les égliſes de ſon royaume, les copies des plus beaux tableaux Italiens. Alors le bon goût ne ſeroit pas uniquement concentré dans la capitale; il ſe répandroit dans toutes les provinces, d'une mer à l'autre, des Alpes aux Pyrénées. Tels devroient être les vœux des François, qui aiment leur patrie & les Arts.

ACADÉMIE DES ARTS établie en Saxe en 1765. L'électeur de Saxe, fils & ſucceſſeur d'Auguſte III, avoit formé le deſſein d'établir dans ſes états une *académie des Arts*; mais ſa mort prématurée l'ayant empêché d'exécuter ce projet utile, le prince Xavier, ſon frere, adminiſtrateur de l'électorat, & l'électrice douairiere le remplirent en 1765. Cette *académie* embraſſe l'Architecture, la Peinture, la Sculpture & la Gravure; ſes membres ſont tous profeſſeurs, & ils ont été diviſés en trois corps, dont l'un eſt établi à Dreſde, l'autre à Leipſick, & le troiſieme à Meiſſen. Ces trois corps, indépendamment d'un directeur général, ont chacun un directeur particulier.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *Voyez* OPÉRA.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, *(Muſiq.)* C'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois en France, & qu'on appelle encore en Italie, une aſſemblée de muſiciens ou d'amateurs à laquelle les François ont depuis donné le nom de *concert*. Voyez CONCERT *(Muſique.)* *(S.)*

ACADÉMIE ROYALE DE MARINE *établie à Breſt:* elle tient ſes ſéances dans une ſalle de l'arcenal deſtinée à cet effet.

Sa formation ancienne, ſous la dénomination d'*académie de marine*, eſt due à ce que pluſieurs officiers de la marine du département de Breſt, engagerent M. Rouillé, alors miniſtre de la marine, à repréſenter au roi que l'extrême envie qu'ils avoient d'acquérir ou perfectionner toutes les connoiſſances convenables à leur état, les avoit déja portés à établir entr'eux des conférences, où ils examinoient & diſcutoient ſouvent, avec aſſez de ſuccès, les différentes parties des Mathématiques & de la Phyſique, qui ont rapport à la Navigation; mais que l'utilité de ces conférences deviendroit plus ſenſible, s'il plaiſoit à S. M. d'autoriſer les aſſemblées de cette *académie* naiſſante, & lui preſcrire des regles qui, en déterminant plus particuliérement ſon objet, hâteroient ſes progrès & rendroient ſa forme plus ſtable. D'après ces humbles repréſentations, S. M. chargea M. Rouillé d'ordonner, pour ladite *Académie de marine*, les trente-cinq articles qui conſtituent ſon premier réglement, daté de Compiegne du 30 Juillet 1752.

Par le premier, l'*académie* eſt miſe ſous la protection du ſecretaire d'état ayant le département de la marine.

L'*académie* étoit compoſée de ſoixante & quinze académiciens, dont dix honoraires, choiſis parmi les principaux officiers de la marine, & parmi les perſonnes recommandables par leur intelligence dans les Mathématiques, Phyſique, ou connoiſſances utiles à la marine, & dans ce nombre devoit toujours être compris le commandant & l'intendant de la marine du port de Breſt; dix académiciens libres, qui ſont des perſonnes de mérite attachés ou non à la marine, jugés utiles à l'*académie* par leurs connoiſſances ou correſpondance; trente académiciens ordinaires, tous attachés au ſervice de la marine, dont moitié environ du département de Breſt; vingt-cinq adjoints, également attachés au ſervice de la marine, dont environ quinze du département de Breſt; le nombre des correſpondans n'eſt point limité.

Les places vacantes ſont remplies par la

Digitized by Google

voie du ſcrutin, d'après les ordres du miniſtre auquel l'*académie* doit préſenter deux ſujets pour une place, & il nomme celui qui doit être admis.

Perſonne ne peut être propoſé s'il ne s'eſt fait connoître à l'*académie* par quelque ouvrage qui juſtifie les connoiſſances, principalement dans les Mathématiques ou autres parties relatives à la marine.

Les officiers dont l'exercice eſt annuel & qui doivent être de la claſſe des académiciens ordinaires, ſont : le directeur, qui préſide aux aſſemblées; le vice-directeur, qui préſide en l'abſence du directeur; le ſecretaire, chargé des regiſtres, effets, & de l'emploi des fonds ſur les délibérations de l'*académie*, de la correſpondance, &c.; le ſous-ſecretaire, qui l'aide dans ſes fonctions, & le remplace en cas d'abſence. L'élection s'en fait en décembre pour l'année ſuivante, & ils peuvent être continués, à l'exception du directeur qui ne peut rentrer en charge qu'après une année d'intervalle.

Les ſéances ſe tiennent le jeudi de chaque ſemaine, & s'il s'y rencontroit une fête, ce ſeroit le vendredi. Il n'y a de vacance que depuis Noël juſqu'aux Rois, & pendant la quinzaine de Pâque.

Il étoit recommandé aux académiciens qui avoient commencé le travail d'un dictionnaire de marine, de s'appliquer à ſa continuation, & à le rendre auſſi complet qu'il ſeroit poſſible. Au reſte, leur indication de travaux étoit l'application aux parties des Mathématiques, qui ont un rapport direct à la marine, & l'exhortation d'étendre leurs recherches ſur tout ce qui peut être utile ou curieux dans les autres parties des Mathématiques & de la Phyſique, relativement aux Arts, auſſi-bien qu'à l'Hiſtoire naturelle.

Le roi avoit accordé des fonds annuels pour achats de livres, inſtrumens, &c.

Les aſſemblées ont eu lieu juſqu'à ce que la guerre diſperſant les membres, elles vinrent à ceſſer, les fonds ne furent plus continués, & elle tomba dans une eſpece d'abandon. A la fin de la guerre, au lieu de reprendre vigueur, la diſperſion ou mort de pluſieurs membres, produiſit un anéantiſſement qui fut la cauſe de la perte de nombre de mémoires & ouvrages précieux dans différens genres. Enfin en 1769 M. le duc de Praſlin s'étant fait remettre ſous les yeux le principe de cet établiſſement, & en ayant reconnu l'utilité, en rendit compte à S. M. qui en ordonna le rétabliſſement ſous le titre d'*académie royale de marine*, & expliqua ſes intentions en lui donnant un réglement daté de Verſailles le 24 avril 1769, lequel contient, comme l'ancien, trente-cinq articles.

La plupart des anciens membres exiſtans ont été rappellés, & il en a été établi de nouveaux pour compléter le nombre de ſoixante académiciens : ſavoir, dix honoraires, dix aſſociés, vingt académiciens ordinaires, & vingt adjoints.

Le premier article du réglement continue de mettre l'*académie* ſous la protection du ſecretaire d'état ayant le département de la marine.

La formation d'un dictionnaire de marine eſt principalement recommandée, comme dans le premier réglement, même indication de travaux, même police; & le roi a accordé des fonds comme ci-devant.

Le mouvement continuel occaſioné par ce genre de ſervice, rendant les aſſemblées très-peu nombreuſes, vers la fin de 1770 cette *académie* demanda une augmentation de dix membres : ſavoir, cinq dans la claſſe des académiciens ordinaires, & cinq dans celle des adjoints, ce qui lui a été accordé l'année ſuivante.

Le deſir d'être utile au corps entier de la marine, l'a déterminée à permettre trois jours dans la ſemaine l'entrée dans ſa bibliotheque, afin que chacun pût profiter de l'avantage de faire les recherches que l'envie de s'inſtruire, ou même la curioſité, peuvent faire deſirer.

Les travaux ſe ſont principalement tournés vers la formation du dictionnaire & vers les recherches & les expériences vraiment utiles auxquelles ſes membres ſe livrent avec aſſiduité; ce qui fait concevoir l'avantage d'un établiſſement qui a pour but la perfection d'un art eſſentiel à la grandeur de l'état, & la ſûreté de ceux qui l'exercent. *(Cet article nous a été envoyé par un membre de cette Académie.)*

* ACADÉMIE D'HISTOIRE, depuis l'établiſſement de l'*académie del Cimento*

juſqu'à nos jours, il n'y a point de pays un peu civiliſé où ſous le titre d'*académie des Sciences*, d'*inſtitut*, de *ſociété royale*, ou autre ſemblable, les princes n'aient formé des compagnies ſavantes dont le principal objet eſt d'obſerver les diverſes opérations de la nature, de recueillir les phénomenes dont la certitude eſt le mieux fondée, & de travailler à l'accroiſſement des ſciences naturelles. Mais aucun pays, aucun prince n'a encore penſé à fonder une *académie d'Hiſtoire* dont le but principal fût d'obſerver avec ſoin les différens états de la nation, de tranſmettre à la poſtérité les événemens avec la vérité la plus ſincere, & de perfectionner la ſcience de la morale & de la légiſlation, dont l'unique baſe ſont les faits hiſtoriques, comme les phénomenes naturels le ſont de la Phyſique. Mais la connoiſſance des premiers eſt d'autant plus utile qu'il importe bien davantage à un état de ſavoir quelles ſont les meilleures loix, pour bannir la pareſſe & pour inſpirer aux citoyens l'amour de la patrie & de la vertu, que de ſavoir quelles loix obſervent dans leurs mouvemens les quatre ſatellites de Jupiter. Pourquoi donc abandonner indifféremment au premier venu le ſoin important d'écrire l'hiſtoire, que l'on a raiſon d'appeller l'*œil de l'avenir*, ainſi que du paſſé, & le flambeau de la vie? Pourquoi ne pas ſuivre l'exemple des Chinois qui ont ſi fort excellé dans la morale & dans la légiſlation? Ils ont fondé un tribunal d'hiſtoire où l'on tient regiſtre de tout ce qui arrive ſous le regne de chaque empereur, avec la même exactitude qu'on marque dans nos *académies* les appulſions de la lune aux étoiles, les éclipſes & tout ce qui arrive dans le ciel. Après la mort de l'empereur, cela ſe divulgue pour ſervir d'inſtruction à ſes ſucceſſeurs, & de regle à la félicité publique. Dans pluſieurs états de l'Europe il y a des places d'hiſtoriographes & des chaires publiques d'hiſtoire. C'eſt un commencement de l'*académie d'Hiſtoire* qu'on propoſe; il ſeroit aiſé d'étendre ces commencemens & d'en former un établiſſement fixe dont on pourroit tirer de grands avantages pour la bonne adminiſtration des états & le bonheur du peuple qui doit toujours être la loi ſuprême. Nous obſerverons cependant que la connoiſſance des cauſes morales ne demanda pas tant de ſagacité que la connoiſſance des cauſes naturelles, l'Europe n'a peut-être pas beſoin pour les premieres d'une *académie* de ſavans, ou d'un tribunal de mandarins néceſſaire à la Chine, où l'eſprit humain paroît être moins actif. D'ailleurs cette doſe de liberté qui entre dans pluſieurs gouvernemens de l'Europe, porte naturellement tout homme à rechercher les vraies cauſes des faits hiſtoriques, & à les publier; ce qui ſe peut ſans danger, en Angleterre ſur-tout où l'on jouit toujours de ces temps heureux que les Romains eurent ſous Trajan; au lieu qu'à la Chine, où le deſpotiſme a érigé ſon trône, perſonne n'oſeroit parler le langage de la vérité, ſi en vue du bien public le gouvernement n'avoit pas accordé ce privilege à un tribunal, devant lequel les empereurs ſont cités après leur mort. Ainſi, ce qui, au premier coup d'œil, paroît à la Chine le plus haut période où puiſſe être portée la légiſlation, n'en eſt peut-être que le correctif. Soit: mais n'avons-nous pas beſoin de ce correctif, dans pluſieurs de nos gouvernemens d'Europe, où la vérité n'eſt que trop ſouvent tenue captive, & où le deſpotiſme ſourd & caché n'en eſt que plus arbitraire, au lieu que celui de la Chine, eſt vraiment un deſpotiſme légal? *Voyez les Œuvres du comte* ALGAROTTI.

ACADÉMIE ROYALE DE JUILLY. Juilly eſt un bourg de l'Iſle de France à ſept lieues de Paris, & à trois lieues de Meaux. Les PP. de l'Oratoire y ont établi un college & une penſion. Ils ont érigé dans ce college une Académie. Les écoliers les plus diſtingués par leurs talens ou par leurs connoiſſances y liſent des productions latines ou françoiſes. Les aſſemblées publiques ſe tiennent tous les mois, & les applaudiſſemens d'une compagnie choiſie deviennent la récompenſe & l'aiguillon du travail.

Pluſieurs inſtituteurs publics ont tâché d'imiter Juilly. Le grand college de Lyon, dirigé auſſi par les prêtres de l'Oratoire, eſt remarquable par un établiſſement de la même eſpece. M. Malvin de Montazet, primat des Gaules, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, préſide les ſéances où les jeunes Académiciens rendent compte

au public de leurs travaux littéraires. Ce prélat, digne de protéger les Muſes, auxquelles il doit tant de reconnoiſſance, daigne entrer dans les plus grands détails ſur les occupations de cette Académie. Que n'a-t-il beaucoup d'imitateurs!

ACADÉMIE, ſe dit auſſi des écoles & ſéminaires des Juifs, où leurs rabins & docteurs inſtruiſent la jeuneſſe de leur nation dans la langue Hébraïque, lui expliquant le thalmud & les ſecrets de la cabale. Les Juifs ont toujours eu de ces *Académies* depuis leur retour de Babylone. Celle de cette derniere ville, & celle de Tibériade entr'autres, ont été fort célebres. *(G)*

On appelle auſſi quelquefois *Académie*, en Angleterre, des eſpeces d'écoles ou de colleges où la jeuneſſe eſt formée aux ſciences & aux arts libéraux par des maîtres particuliers. La plupart des miniſtres non-conformiſtes ont été élevés dans ces ſortes d'*Académies* privées, ne s'accommodant pas de l'éducation qu'on donne aux jeunes gens dans les univerſités. *(O)*

ACADÉMIE, ſe dit encore dans un ſens particulier des lieux où la jeuneſſe apprend à monter à cheval, & quelquefois à faire des armes, à danſer, à voltiger, *&c. Voyez* EXERCICE.

C'eſt ce que Vitruve appelle *Ephebeum*; quelques autres auteurs anciens *Gymnaſium*, & les modernes *Académie à monter à cheval*, ou *Académie militaire*. *Voyez* GYMNASE & GYMNASTIQUE.

Le duc de Newcaſtle, ſeigneur Anglois, rapporte que l'Art de monter à cheval a paſſé d'Italie en Angleterre; que la premiere *Académie* de cette eſpece fut établie à Naples par Fréderic Griſon, lequel, ajoute-t-il, a écrit le premier ſur ce ſujet en vrai cavalier & en grand maître. Henri VIII, continue le même auteur, fit venir en Angleterre deux Italiens, diſciples de ce Griſon, qui y en formerent en peu de temps beaucoup d'autres. Le plus grand maître, ſelon lui, que l'Italie ait produit en ce genre, a été Pignatelli de Naples. La Broue apprit ſous lui pendant cinq ans, Pluvinel neuf, & Saint-Antoine un plus long-temps; & ces trois François rendirent les écuyers communs en France, où l'on n'en avoit jamais vu que d'Italiens.

L'emplacement dans lequel les jeunes gens montent à cheval s'appelle *manege*. Il y a pour l'ordinaire un pilier au milieu, autour duquel il s'en trouve pluſieurs autres, rangés deux à deux ſur les côtés. *Voyez* MANEGE, PILIER, *&c. (V)*

Les exercices de l'*Académie* dont nous parlons, ont été toujours recommandés pour conſerver la ſanté & donner de la force. C'eſt dans ce deſſein que l'on envoie les jeunes gens à l'*Académie*; ils en deviennent plus agiles & plus forts. Les exercices que l'on fait à l'*Académie* ſont d'un grand ſecours dans les maladies chroniques; ils ſont d'une grande utilité à ceux qui ſont menacés d'obſtructions, ou aux vaporeux, aux mélancoliques, *&c. V.* EXERCICE. *(N)*

ACADÉMIES (AVANTAGES DES). C'eſt ici le lieu de placer quelques obſervations ſur ce qu'on peut regarder aujourd'hui comme le but principal des *académies*, & comme leur effet le plus avantageux. M. Formey a traité cette matiere en deux diſcours qui ſe trouvent dans les tomes XXIII & XXIV de l'*Hiſtoire de l'académie de Berlin*. Après avoir rappellé ce que fit Charlemagne, il continue en ces termes.

« Je ne puis m'empêcher de produire un échantillon du ton qui régnoit alors dans les converſations des ſavans appellés à la Cour, où ils avoient l'honneur d'approcher des plus grands princes, de vivre familiérement avec eux, & de leur faire paſſer, de l'aveu de ces princes mêmes, les meilleurs momens de leur vie. Conrad III, empereur d'Allemagne, mort à la diete de Bamberg, le 13 de février 1152, avoit des connoiſſances & du goût pour les lettres. Pierre Diacre, moine du Mont-Caſſin, lui dédia un ouvrage qu'il avoit fait ſur des abréviations fort en uſage dans l'ancienne écriture; & dans ſa dédicace, il exalte beaucoup les ſoins que ce prince ſe donnoit pour former une bibliotheque, & pour raſſembler en particulier tout ce qui regardoit les livres ſacrés. On s'entretenoit beaucoup de littérature à ſa table. L'abbé Guibald, qui y occupoit une place diſtinguée, & comme ſavant & comme homme d'état, rendoit compte d'une de ces converſations à un de ſes correſpondans, *ad Manegoldum*, *ma-*

Digitized by Google

giſtrum ſcholæ, & voici ſes propres termes : *Mirabatur dominus noſter, Conradus rex, quæ à litteratis veſtris dicebantur, & probari non poſſe hominem eſſe aſinum, aiebat. Dicebam ei hoc in rerum natura fieri non poſſe, ſed ex conceſſione indeterminata naſcens à vero mendacium falſa concluſione adſtringi. Cùm non intelligeret, ridiculo eum ſophiſmate adortus ſum. Unum, inquam, habetis oculum! quod cum dediſſet; duos, inquam, oculos habetis! quod cùm abſolutè annuiſſet: unus, inquam, & duo tres ſunt; ergo tres oculos habetis. Caphes verbi cavillatione jurabat, ſe tantùm duos habere; multis tamen & his ſimilibus determinare doctus, jucundam vitam dicebat habere litteratus.* Quelqu'un pourroit-il bien évaluer à quelle diſtance l'eſprit humain étoit alors du point auquel nous le voyons parvenu ?

Tranſportons-nous donc tout d'un coup à une époque plus lumineuſe ; mais n'inſiſtons pas ſur celle du renouvellement des lettres, lorſque les Grecs chaſſés de Conſtantinople ſe répandirent dans l'occident, où ils ne firent que des éleves ſemblables à eux, des critiques & des littérateurs. Ce qu'on appelloit alors philoſophie, en étoit les vrais antipodes. Un exemple pourra tenir ici lieu de tous les autres. C'eſt celui de ce Pic de la Mirandole, qui fit tant de bruit dans ſon ſiecle, & qui certainement ne le méritoit guere. C'étoit un jeune homme à qui la lecture des Scholaſtiques, & peut-être auſſi les louanges des flatteurs, qui ne manquent jamais aux grands, avoient gâté l'eſprit. Il croyoit être inſtruit & pouvoir répondre *de omni ſcibili*. Faut-il d'autre titre pour avoir droit d'être logé aux petites maiſons ? Il vouloit réfuter l'Alcoran ſans ſavoir l'Arabe. Il vouloit accorder Platon & Ariſtote ; Saint Thomas & Scot ; apprécier toutes les ſectes, toutes les religions ; concilier tous les théologiens & tous les philoſophes. Il finit par vouloir de prince devenir moine.

Paſſons donc à l'époque du véritable rétabliſſement des ſciences, de la renaiſſance, ou pour dire l'exacte vérité, de la naiſſance de la philoſophie, qui me paroît être ſortie du cerveau de Deſcartes, comme Pallas de celui de Jupiter. Oui, c'eſt ce grand homme qui a appris aux mortels à penſer, à raiſonner, à ſe dégager de l'orniere fangeuſe où des maîtres auſſi durs qu'imbécilles les traînoient, pour entrer dans la route du vrai, & y marcher à l'aide de leurs propres forces, de leur ſeul génie. Oui, je ne fais point de difficulté de dire que Deſcartes eſt le véritable pere des *académies*, puiſqu'il eſt inconteſtablement le pere de la ſaine philoſophie & de l'eſprit philoſophique. Il eſt à la vérité dans le cas de ces docteurs dont il vaut mieux ſuivre les préceptes que d'imiter la conduite ; mais je ne parle auſſi que des préceptes, & je maintiens que leur prix & leur efficace ſont d'une évidence inconteſtable. Ecoutez M. Thomas : c'eſt à lui qu'il appartient de décrire dignement la grande influence de ce puiſſant génie ſur les eſprits & ſur les ſiecles. « C'eſt ici, dit-» il, le vrai triomphe de Deſcartes. C'eſt » là ſa grandeur. Il n'eſt plus, mais ſon » eſprit vit encore. Cet eſprit eſt immor-» tel, il ſe répand de nation en nation & » de ſiecle en ſiecle. Il reſpire à Paris, à » Londres, à Berlin, à Leipſick, à Flo-» rence. Il pénetre à Petersbourg ; il péné-» trera un jour juſques dans ces climats où » le genre humain eſt encore ignorant » & avili ; peut-être qu'il fera le tour de » l'univers ».

Je vais plus loin encore, & je dis que les erreurs, les écarts de Deſcartes ont mieux conduit à l'érection des *académies* que ſa méthode & ſes maximes de raiſonnement. D'abord l'admiration qu'il excita, la reconnoiſſance pour ſes bienfaits ſignalés, firent qu'on l'écouta comme un oracle, qu'on lui accorda cette confiance aveugle qu'il étoit venu à bout de bannir de l'eſprit humain. On devint Cartéſien comme on avoit été Péripatéticien ; peut-être auſſi parce qu'on avoit encore le pli de la ſujettion, le caractere ſervile. Mais peu-à-peu les yeux s'ouvrirent ; on comprit que Deſcartes pouvoit ſe tromper ; on vit qu'il s'étoit trompé effectivement ; & je date delà une ſeconde révolution, entée, pour ainſi dire, ſur la premiere, qui n'auroit pas eu lieu ſans doute, ſi la premiere n'avoit précédé, mais qui ne laiſſe pas d'être beaucoup plus importante, & la ſeule déciſive : celle par laquelle tout bon eſprit, tout vrai

philoſophe, ne porte plus le nom d'aucun maître, d'aucune ſecte ; mais après avoir ſuffiſamment peſé, mûrement examiné toutes les doctrines, en adopte une, parce qu'il la trouve vraie, ou s'en forme une en réuniſſant tout ce qu'il a trouvé de ſolide dans le cours de toutes ſes études & par la voie de ſes propres recherches.

Quand je dis que les choſes ſont ainſi, un ſcrupule m'arrête ; & je devrois plutôt dire qu'on les croit ſur ce pied, qu'on s'en flatte & qu'on s'en vante, comme de tant d'autres prérogatives, dans leſquelles il entre plus d'illuſion que de réalité. Non, l'affranchiſſement de l'eſprit humain n'eſt rien moins que décidé ; le nombre de ceux qui aiment à voir de leurs propres yeux, à faire uſage de leur eſprit & de leur raiſon, demeure toujours le plus petit. S'il n'y a plus de Cartéſiens, on a vu depuis des Newtoniens, des Leibnitziens, des Wolfiens même ; & qui ſait ce que l'on verra encore ! Mais il ſuffit qu'il y ait eu depuis Deſcartes, ce qui n'avoit pas exiſté avant lui, un certain nombre de génies ſupérieurs, qui ont défriché & mis en valeur des portions incultes du domaine philoſophique ; domaine qui s'étend & ſe fertiliſe de jour en jour, ſans qu'il y ait perſonne qui puiſſe ni qui oſe s'y arroger un droit deſpotique. Je dirois preſque qu'on y voit à préſent l'image du gouvernement féodal, ſans y en rencontrer les inconvéniens. Chacun eſt ſeigneur ſuzerain de ſes propres découvertes ; & le titre authentique de cette propriété ſe tranſmet aux races futures. Rien de plus encourageant que cette forme de gouvernement : la vérité ſeule regne ; c'eſt au pié de ſon trône qu'on porte toutes les conquêtes, qu'on dépoſe tous les tréſors ; elle en regle la diſtribution, elle décide de la mouvance de tous les fiefs.

Il n'y a donc point d'homme à préſent qui, après avoir acquis les connoiſſances préalables néceſſaires, ne puiſſe travailler pour ſoi en fait de philoſophie, & recueillir immédiatement le fruit de ſon travail. La ſageſſe n'habite plus le Lycée, ni le Portique, encore moins ces écoles poudreuſes, où, pendant ſi long-temps, le fantôme qui avoit uſurpé ſon nom & ſa dignité, transforma ſon ſceptre en une vraie marotte. Elle eſt dans le cabinet de chaque philoſophe ; elle s'y plaît à proportion de l'application qu'on lui conſacre & des progrès qu'on y fait. N'exiſtât-il qu'un ſeul de ces cabinets, il ſeroit le palais de la philoſophie, le ſanctuaire de la vérité. Quelle douceur ! quelles délices au prix de l'avidité & de la tyrannie de tout ce qu'on nommoit autrefois *étude* & *ſcience !*

Cependant les hommes aiment les aſſociations, ſoit par le goût naturel & général qu'ils ont pour la ſociété, ſoit par la connoiſſance du profit qu'on peut retirer des forces réunies & des travaux combinés. Delà tous les états, toutes les villes, les bourgades, les hameaux : delà les corps & les compagnies qui, de tout temps, ont formé des entrepriſes de concert. Celle de cultiver ainſi les ſciences n'eſt pas de premiere néceſſité ; & l'on peut jouir des principaux agrémens de la vie ſans la former, ni même ſans en avoir l'idée, comme le prouve l'expérience de la plupart des temps & des lieux. Cependant dès que l'eſprit humain eſt développé juſqu'à un certain point, & a fait certains progrès, il a ſes plaiſirs & ſes beſoins à part : il lui faut des alimens dont l'uſage devient preſque indiſpenſable ; & il cherche avec empreſſement les moyens de ſe les procurer. On a cru en trouver un fort convenable, en faiſant un dépôt commun des connoiſſances acquiſes par un certain nombre de perſonnes, qui ſe rendent des ſervices réciproques dans cette acquiſition. Depuis un ſiecle, à dater de l'origine de la ſociété royale de Londres, l'une de celles, ſelon moi, qui ont le plutôt ſuivi & le mieux ſaiſi le véritable objet de ces établiſſemens, on a fait, à la lettre, plus qu'on n'avoit fait en quarante ſiecles à-peu-près que comprend l'hiſtoire philoſophique. De grands princes ont beaucoup contribué à ces rapides progrès & à ces glorieux ſuccès, par leur protection & par toutes ſortes d'encouragemens.

Je ferois ſcrupule de répandre des ombres ſur ce riant tableau, & de montrer, comme il ne me ſeroit que trop aiſé de le faire, qu'il s'en faut bien que les *Académies* aient, ni au dedans l'agrément, ni au dehors l'utilité qu'on pourroit s'en promettre. Au fond les cauſes que j'en alléguerois, ſont moins

Digitized by Google

dans les *Académies* mêmes, que dans les hommes, dans le cœur humain. La concorde & l'union ſont rares : elles ſuppoſent une franchiſe, une cordialité, des ſentimens qui n'exiſterent jamais dans la plupart des individus, & que l'envie & la jalouſie, l'orgueil & l'intérêt, étouffent plus ou moins dans les autres. Il faudroit d'ailleurs pour que des académiciens ſe prêtaſſent mutuellement tous les ſecours qu'ils peuvent & doivent ſe fournir, qu'au lieu de ces lectures, rarement intéreſſantes, ou qui ne le ſont jamais que pour le plus petit nombre des aſſiſtans, & cela en ſuppoſant qu'ils y prêtent une attention dont à peine ſauve-t-on quelquefois les apparences ; il faudroit que chaque diſcours n'offrît rien qui ne pût être ſaiſi, au moins dans ſes réſultats par ceux qui l'entendent, & qu'enſuite on fît ſur ce qui a été lu des remarques judicieuſes & décentes. Mais, à parler franchement, il n'y a preſque point de ſavans qui ſachent exercer la critique, & il y en a moins encore qui ſachent la ſoutenir. Je me rappelle à ce ſujet une anecdote que je tiens de M. de Maupertuis. L'abbé Gedouyn, connu par ſes belles traductions, demanda à l'*Académie* Françoiſe la permiſſion de lui lire, dans ſes aſſemblées ordinaires, celle de Quintilien à laquelle il travailloit, & pria qu'on lui fît part des remarques qui ſe préſenteroient. Il commença en effet ; mais il ne put aller au delà de la ſeconde lecture, en partie excédé par les obſervations vétilleuſes de ſes confreres, en partie trop vif & trop ſenſible pour ſavoir ſe rendre de bonne grace toutes les fois que le cas l'exigeoit. Je ne vois point de remede à cet inconvénient, parce qu'il n'y a point de ſecret pour refondre l'homme.

Mais j'abrege ; & laiſſant l'homme tel qu'il eſt, je me livre à une idée de ſpéculation, qui eſt permiſe dans toutes les eſpeces du genre auquel mon ſujet appartient. Je ſuppoſe les *Académies* auſſi parfaites qu'elles pourroient être, compoſées de membres éclairés, judicieux, impartiaux, unis enſemble par les liens de l'eſtime & de l'amitié, & je demande quel eſt le plus grand avantage qui puiſſe réſulter de leurs efforts réunis. C'eſt toujours ma queſtion originaire. Je diſtingue ; &, comme dans l'énoncé de cette queſtion, j'ai ajouté le mot d'*actuel* à celui d'*avantage*, je remonte d'abord au premier bien que les *académies* étoient appellées à faire dans leur inſtitution même, au ſiecle où elles ont été fondées ; & ce ſiecle, comme nous l'avons inſinué, ne remonte pas au delà du précédent.

L'ennemi qu'elles avoient en tête, & dont la défaite faiſoit la matiere de leurs triomphes, c'étoit l'ignorance. Mais quelle ignorance ? Je ſaiſis de nouveau ici deux points de vue. D'abord celui de l'ignorance privative, de cet état dans lequel on ne ſait rien, parce qu'on ne veut rien ſavoir, & qu'on mépriſe les ſciences. Qu'on ſe rappelle quels ont été les préjugés à cet égard ; nous les avons vus, je parle de ceux d'entre nous dont la carriere eſt à ſon déclin, nous les avons vus encore aſſez fortement enracinés ; & je ne ſais ſi on peut les regarder comme pleinement détruits. Le ſavoir étant regardé comme ſynonyme de la pédanterie, tous ceux qui aſpiroient à quelque genre de diſtinction, auroient cru s'avilir, contracter une eſpece de rouille, de craſſe, en devenant érudits, en ſe mettant au fait des notions de la Grammaire, de la Logique, de tout ce qu'on enſeigne dans les colleges, dans les univerſités. Les nobles ne connoiſſoient point de dérogeance plus marquée que celle de ſavoir quelque choſe. Les militaires enchériſſoient ſur eux : à leur avis on ne pouvoit bien manier l'épée qu'en foulant aux piés la plume. Le connétable Anne de Montmorenci, qui a fait une ſi grande figure ſous pluſieurs regnes, l'un des plus illuſtres perſonnages de cette maiſon, qui ſe glorifie du titre de premier baron chrétien, étoit un cacique, ou pis encore, un vrai chef de ſauvages, dur, barbare, ignorant juſqu'à avoir de la peine à ſigner ſon nom. Le ſexe n'auroit fourni alors à Moliere, ni précieuſes ridicules, ni femmes ſavantes : il avoit des graces, il avoit du génie, cela ne lui a jamais manqué : mais il n'avoit point de connoiſſances proprement dites. J'en atteſte les cours de Catherine de Médicis, de Henri IV, de Louis XIII, & même de Louis XIV. Dans celle-ci, meſdames de

Sévigné

Digitized by Google

Sévigné & de Maintenon ne peuvent être regardées que comme des femmes prodigieuſement ſpirituelles ; & madame Deſhoulieres, la comteſſe de la Suze & quelques autres qui ont excellé en divers genres de poéſies délicates & galantes, ne changent rien à ma theſe. Quelqu'une s'émancipoit-elle au delà de ces bornes, Boileau, quoiqu'injuſte dans les traits de ſatyre qu'il a décochés à ce ſujet, ne laiſſoit pas de ſe monter au ton du ſiecle, en voulant imprimer du ridicule à la dame que Roberval fréquentoit. Il reſte peut-être à décider, s'il n'auroit pas mieux valu, & ne vaudroit pas mieux encore, par rapport au ſexe, qu'il fût demeuré en deçà par rapport au ſavoir, que d'aller au delà de certaines bornes qu'on peut regarder comme circonſcrites par l'eſprit, le goût, la fineſſe du ſentiment, l'élégance du ſtyle, le langage des paſſions, l'expreſſion du cœur. Pour l'ordinaire la délicateſſe de ſes organes n'en permet pas davantage ; les agrémens de la ſociété, les beſoins de la vie, le bien des familles en exigent encore moins.

Ne diſſimulons rien. Louis XIV, l'objet de tant d'admirations, la matiere de tant d'éloges, l'Apollon & l'Auguſte de ſon ſiecle, avoit un grand ſens, mais il ne ſavoit rien de rien. Philippe, duc d'Orléans, ſon frere, parloit perpétuellement ſans rien dire. Il n'a jamais eu d'autres livres que ſes heures, que le Tay, ſon maître de chapelle, & en même temps ſon bibliothécaire, qu'il portoit dans ſa poche. Colbert, ce grand miniſtre, n'étoit pas plus Mécene, que ſon maître étoit Auguſte ; il étoit guidé dans ſes diſtributions par des ſots, ou par ſa vanité qui ſe ſentoit flattée de ſe faire louer à trois cents lieues de lui. Les Tallement, les Chapelain, les Caſſagne, les Boyer & les Le Clerc étoient ſes illuſtres. Son abbé Gallois n'eſtimoit que le grec. Son bibliothécaire Baluze n'excelloit qu'à lire de vieux parchemins. Tous ces gens-là ne cherchoient qu'à faire valoir leurs amis. Pendant ce temps-là, Patru, le dictateur de l'éloquence françoiſe, le Fevre de Saumur, le plus habile critique & littérateur de ſon temps, Bouillaud & Auzout, auſſi verſés dans les mathématiques & la phyſique qu'on pouvoit l'être alors, & bien d'autres ſavans du premier ordre, mouroient de faim. N'avois-je pas raiſon de dire que les mêmes objets offrent des points de vue bien différens & ſouvent oppoſés ? J'avoue cependant que l'ignorance diminuoit alors à vue d'œil ; & qu'en paſſant par des nuances & des dégradations inſenſibles, elle tendoit au ſavoir.

Recherchons à préſent d'où venoit cet éloignement pour la ſcience, cet attachement à l'ignorance privative. Changez de poſition, & vous trouverez la raiſon du fait dans ce que je crois pouvoir nommer l'ignorance poſitive, dans le faux ſavoir. Les ſubtilités, les obſcurités, les puérilités de toutes les doctrines, ſans en excepter la plus ſainte de toutes, avoient tellement dégoûté le reſte des humains de l'étude, qu'on ne peut bonnement leur en faire un reproche. Ouvrez les livres du maître des ſentences, & de tous les docteurs de la même trempe ; & voyez ſi de pareils ouvrages ne tomboient pas néceſſairement des mains de ceux qui y jetoient les yeux, & ne leur inſpiroient pas même une ſorte de frayeur. Suivant le poëte ſatyrique, l'homme eſt bien au deſſous de l'âne ; mais le docteur étoit alors fort au deſſous de l'homme. Cela me rappelle la plaiſanterie du libraire de Hollande, qui faiſant la table d'un Boileau, y mit DOCTEUR, *voyez* ANE.

Dans le grand nombre il y avoit ſans contredit quelques docteurs eſtimables ; mais je ne puis mieux faire ſentir la différence que le temps mettoit entr'eux, qu'en comparant deux hommes qui ſe touchent, & dont l'un a ſuccédé immédiatement à l'autre : ce ſont les deux premiers ſecretaires de l'*Académie* des ſciences de Paris, MM. du Hamel & de Fontenelle. M. du Hamel étoit certainement ce qu'on pouvoit être de mieux de ſon temps : encore faut-il remarquer qu'il avoit vu l'aurore du jour cartéſien, & qu'il avoit ſu en profiter. Mais quelle différence de lui à M. de Fontenelle ! inondé, pour ainſi dire, de tout l'éclat d'un ſiecle de lumiere, & y rayonnant lui-même avec la plus grande force, quoiqu'avec la petite tache d'être mort cartéſien ; peut-être parce que, ſans le ſavoir, & quoique l'avocat, le héraut des modernes, il étoit encore un peu ancien !

Dans cette fermentation d'eſprits, de quoi s'agiſſoit-il ? D'inſpirer aux uns le goût du vrai ſavoir, & de porter les autres, choſe bien plus difficile, à l'abjuration du faux ſavoir. Après le flambeau allumé & préſenté par Deſcartes, rien n'étoit plus propre à produire ces heureux effets, & ne les a mieux produits en effet que l'établiſſement des *Académies*. Quand on a vu des gens d'élite, parmi leſquels il n'a pas tardé à s'en trouver de très-diſtingués par leur naiſſance & par leurs dignités, ſe dévouer à l'étude, & ſans prendre ni robe, ni bonnet, s'en aller s'enrouer ſur les bancs d'aucune école, s'abſorber dans les ſciences, dans celles en particulier, qui, vers la fin du ſiecle paſſé, acquirent, par un jet imprévu, ſi je puis m'exprimer ainſi, tant de hauteur ; quand on les a vus en faire leurs délices, y chercher leur gloire, on a d'abord eu peine à en croire ſes yeux ; mais de l'étonnement on a bientôt paſſé à l'admiration, de l'admiration à l'imitation ; & je ſerois tenté de craindre qu'on ne ſe ſoit jeté, ou qu'on ne vienne à ſe jeter dans l'extrêmité oppoſée. Les places d'académicien ſont devenues des brevets d'honneur, qui figurent avec ceux des maréchaux & des miniſtres ; elles ſont même recherchées par des princes, par des héros, que la renommée exalte, que la gloire couronne.

Quelle révolution ! Et ne ſommes-nous pas excuſables de l'enviſager avec complaiſance ! L'ignorance n'a plus d'autre partage que le mépris & la honte ; le faux ſavoir d'autre aſyle que le reſte de quelques écoles péripatéticiennes. Par-tout ailleurs, juſqu'aux glaces du pole, les *Académies* ſont des capitales des ſciences dont on ne croit pas que les capitales des empires doivent ou même puiſſent être dépourvues. Il me ſemble déja les voir traverſer ce détroit tant cherché, & à la découverte duquel il ſemble qu'on touche, celui qui ſépare l'Europe de l'Amérique, & procurer à notre globe un avantage dont le ſoleil lui-même, quoique pere du jour, ne ſauroit le faire jouir, c'eſt d'avoir ſes deux hémiſpheres éclairés à la fois.

Que reſte-t-il donc à faire aux *Académies* ? Quelle eſt leur tâche actuelle, leur but principal, & leur effet le plus avantageux dans les circonſtances où nous nous trouvons ? C'eſt ce qu'il s'agit à préſent de déterminer. Il a fallu préalablement montrer d'où nous ſommes partis, en fait de ſcience, & voir juſqu'où nous ſommes arrivés. Nous ſommes partis de l'ignorance qui eſt naturelle à l'homme ; ſes ténebres ont été inſenſiblement diſſipées par les travaux d'une longue ſuite de ſiecles ; on a obſervé les phénomenes, on a cherché leurs cauſes, & l'on eſt parvenu à en connoître un certain nombre ; mais tandis que ce paſſage de l'ignorance à la ſcience, s'opéroit avec la plus grande lenteur, & par des efforts, qui le plus ſouvent n'étoient que des tâtonnemens, il ſurvint une eſpece de maladie épidémique de l'eſprit humain, qui arrêta tout court l'activité de ſes recherches, & qui retint pendant une autre ſuite de ſiecles, les hommes au point où ils étoient arrivés, dans la fauſſe & folle perſuaſion qu'ils ne pouvoient aller plus loin, & qu'il n'y avoit aucune queſtion qui ne fût actuellement décidée.

On comprend que je parle du regne de la ſcholaſtique. Les docteurs angéliques, ſubtils, illuminés, n'ignoroient rien ; ils avoient la ſcience infuſe & univerſelle ; ils la communiquoient à leurs diſciples, qui la tranſmettoient à d'autres, toujours la même ; à peu près comme ce talent enfoui qu'on retire de la terre tel qu'il lui a été confié. Avec des cieux de cryſtal, on n'avoit pas beſoin du ſyſtême de Copernic & de l'Aſtronomie de Newton. Avec des qualités occultes, on étoit diſpenſé de connoître les loix de la nature, le méchaniſme de l'organiſation. Avec des diſtinctions, on ſe débarraſſoit de toutes les difficultés : il n'y avoit point de nœud gordien dont leur redoutable tranchant ne vînt à bout.

Une pareille ſituation auroit pu durer toujours, & il eſt ſurprenant qu'elle ait pris fin ; puiſque l'orgueil & la pareſſe, les deux paſſions les plus cheres à l'homme, y trouvoient également leur compte. Cependant un rayon d'évidence perça ; les yeux ſe deſſillerent, quoiqu'après une longue & opiniâtre réſiſtance : on eut honte du faux ſavoir, on comprit qu'il étoit pire que l'ignorance ; & ce ſont certainement les *Académies* qui, depuis leur établiſſement,

ont le plus contribué, ſoit à défricher les terres incultes, ſoit à arracher les ronces & les épines de deſſus celles qui en étoient couvertes. On n'admet plus aucun fait ſans des preuves de fait ; on n'affirme plus aucune propoſition ſans des preuves de raiſonnement. Quand les unes ou les autres de ces preuves manquent, on ſuſpend ſon jugement, ou, ſi l'on haſarde des déciſions, elles ſont vigoureuſement relancées ; perſonne n'étant plus d'humeur de voir par les yeux d'autrui, & de ſe rendre à la ſimple autorité de qui que ce ſoit.

Que reſte-t-il donc à faire ? Les *Académies* ont, ſelon moi, une nouvelle tâche à remplir, une nouvelle révolution à opérer ; tâche peut-être plus difficile que les précédentes, révolution à laquelle je prévois les obſtacles les plus puiſſans, ſi tant eſt qu'ils ne ſoient pas inſurmontables. L'ennemi que la ſcience a aujourd'hui en tête, & qui partage avec elle l'empire des lettres, ou plutôt qui l'a preſque uſurpé & envahi tout entier, c'eſt le demi-ſavoir. Qu'eſt-ce que ce demi-ſavoir ? Que peuvent & que doivent faire les *Académies* pour l'extirper ? Ces objets me paroiſſent dignes d'une attention toute particuliere.

Le demi-ſavoir eſt une expreſſion connue & reçue, dont je me propoſe de fixer le ſens relativement à mon but. J'en fais donc un terme générique, par lequel j'entends tout degré de connoiſſance, qui n'eſt pas exactement apprécié par ceux qui le poſſedent. Ainſi le mot de *demi* n'eſt employé que pour abréger. Diviſons le ſavoir en cent portions : celui qui en a dix, & celui qui en a quatre-vingt-dix, s'ils croient l'un & l'autre avoir les cent, ſont des demi-ſavans ; ils prennent la partie quelconque pour le tout.

Il s'enſuit donc delà d'abord que je n'appelle pas demi-ſavans ceux qui, ne ſachant que certaines choſes, ſavent en meme temps & reconnoiſſent qu'ils ne ſavent que ces choſes-là. Ce ſont au contraire les citoyens les plus eſtimables de la république des lettres. Le ſavoir univerſel n'exiſte point : les ſavans qu'on a décorés de cette épithete, ſont ceux qui ont le mieux ſenti combien peu elle leur convenoit. Si vous poſſédez un champ que vous avez bien cultivé, je vous regarderai comme un bon laboureur, & je vous donnerai les éloges que vous méritez inconteſtablement ; mais ſi vous prétendez être un ſeigneur, un prince, je me moquerai de votre vanité. Le botaniſte eſt un ſavant, quoiqu'il ne ſoit pas chymiſte ; & le chymiſte un ſavant, quoiqu'il ne ſoit pas botaniſte. Celui qui n'eſt exactement au fait que des champignons, eſt un ſavant, quoiqu'il ignore le reſte de la botanique ; il en eſt de même du métallurgiſte, quoique toutes les opérations du laboratoire chymique ne ſoient pas ſon fait. En un mot, celui qui ſait bien une choſe, eſt ſavant quant à cette choſe-là, & n'eſt point un demi-ſavant, s'il ne s'arroge rien au delà : en faiſant alluſion à un proverbe, qui n'eſt pas aſſez noble pour le citer, je dis que, ſi chacun faiſoit ainſi ſon métier, les ſciences ſeroient mieux cultivées.

Ces hommes ſimples & modeſtes ſont le petit nombre ici, tout comme en morale & dans la ſociété : on ne rencontre de toutes parts que gens à prétentions ; il s'agit de les caractériſer, &, pour ainſi dire, de les nuancer.

La premiere nuance, mais ſi obſcure qu'elle ne mérite pas d'arrêter long-temps nos regards, c'eſt celle qu'offrent des gens qui n'ont que la teinture d'une ſeule ſcience, & qui croient y primer, y exceller. Cette illuſion eſt rare dans les ſciences exactes, telles que la Géométrie, & toutes ſes dépendances, mais elle eſt commune dans les autres ſciences, telles que la métaphyſique, la morale, le droit naturel, la politique ; tout fourmille de gens qui s'annoncent & s'affichent pour ſavoir le fin, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, & avoir le ſecret de ces ſciences, tandis qu'ils ne font qu'y balbutier.

Ne les tirons pas davantage de leur obſcurité, & conſidérons ceux qui poſſedent en effet une ſcience, & y ont même pris un vol auſſi élevé qu'elle le permet. La hauteur de ce vol leur fait quelquefois tourner la tête, & alors ils donnent aiſément dans l'une ou l'autre de ces deux chimeres ; c'eſt de croire leur ſcience unique ou de la croire univerſelle. Ils croient leur ſcience unique, lorſque toutes les autres

s'appetiſſent & s'anéantiſſent preſque à leurs yeux. A quoi bon les ſpéculations du métaphyſicien, dit le géometre ? A quoi bon les calculs du géometre, dit le métaphyſicien ? & ainſi des autres. Ils croient leur ſcience univerſelle, lorſqu'en admettant la réalité, l'utilité des autres ſciences, ils veulent les ſubordonner à celle qu'ils profeſſent, dont les principes ſont, à leur avis, primitifs & irréſolubles. Cependant il n'y a qu'une ſcience premiere, c'eſt l'Ontologie; & quiconque méconnoît ſes droits, eût-il réſolu les plus importans problêmes des plus hautes ſciences, n'eſt qu'un demi-ſavant; il n'eſt ſur-tout qu'un demi-philoſophe, ou pour mieux dire il n'eſt point philoſophe, puiſqu'on ne l'eſt pas, en tant qu'on s'eſt approprié les connoiſſances qui ſont du reſſort de la philoſophie, mais en tant qu'on a cet eſprit philoſophique, qui eſt pour le vrai ſavant ce qu'eſt l'art de la tactique pour un grand général. Cependant il n'eſt point du tout ſurprenant qu'un homme qui s'eſt dévoué à une ſcience, qui en a fait ſon ſeul objet pendant toute ſa vie, en ait la plus haute idée, la regarde comme unique, ou comme univerſelle : c'eſt là une des foibleſſes les plus naturelles à l'homme. On a bien vu à Paris un maître à danſer, le fameux Marcel, qui parloit de ſon art, comme s'il donnoit le branle à la ſociété, à l'état ; & pour peu qu'on l'eût fâché, il auroit peut-être ajouté aux planetes, à toutes les ſpheres.

Les nuances précédentes ne ſont que partiales ; en voici une générale, dominante, qui donne à ce ſiecle le ton de couleur auquel il eſt reconnoiſſable, & le demeurera probablement aux yeux des ſiecles à venir. On aime à l'appeller le *ſiecle de la philoſophie :* ſans nier entiérement l'aſſertion, je l'appellerois volontiers *le ſiecle du demi-ſavoir.* Il s'agit de juſtifier ce que j'oſe avancer, & c'eſt à quoi je vais travailler.

La premiere révolution opérée dans l'eſprit humain, on l'a vu, a été de lui faire ſecouer le joug du faux ſavoir : Deſcartes, Newton, Leibnitz, les *Académies ;* voilà les inſtrumens de cette révolution. Et je ne puis m'empêcher de remarquer qu'aucun ouvrage n'a peut-être été plus efficace à cet égard, que cette partie des Mémoires de l'*Académie* des Sciences de Paris, qui porte le nom d'*Hiſtoire*, & que M. de Fontenelle a faite pendant un demi-ſiecle d'une maniere qui doit lui mériter une reconnoiſſance immortelle de la part de nos derniers neveux. C'étoit là la bonne route ; il falloit y reſter : on auroit été bien loin. Mais elle étoit trop ſimple & trop ſérieuſe pour fixer tous ceux qu'on invitoit à y marcher, & ſur-tout la nation volage aux yeux de laquelle on la traçoit.

Deux ſecours prétendus par leſquels on vouloit étendre & faciliter les études, vinrent plutôt en détourner, & égarerent les hommes dans toutes ſortes de ſentiers, dont les uns ne menent au but que par de longs circuits, & les autres y font entiérement tourner le dos. Je parle des journaux & des dictionnaires. Je n'en ferai pas l'hiſtoire qui rempliroit des volumes. Je n'en conteſterai pas les avantages, à les prendre dans la ſimplicité de leur origine & dans les limites de leur deſtination. Mais, bon Dieu ! à quoi ces premiers commencemens n'ont-ils pas conduits ? Une comparaiſon exprimera ce que je penſe. Quelqu'un ſouhaite de la pluie pour arroſer ſon champ ; un nuage ſe forme, groſſit, & en crevant au deſſus, le ſubmerge. Voilà préciſément l'effet du déluge des deux ſortes de productions que nous venons de nommer. Cependant, & c'eſt ce qui les a tant multipliées, rien n'égale l'avidité avec laquelle elles ont été reçues ; & quoiqu'elles ſouffrent actuellement quelque diſcrédit, il ſe paſſe peu d'années où l'on n'en voie éclorre de nouvelles. D'où vient cette vogue ? De l'eſpérance qu'on a conçue de devenir ſavans par ces lectures, ſans eſſuyer la longueur & la ſéchereſſe des études proprement dites. Auſſi le ſavoir a-t-il germé & pullulé de toutes parts. Mais quel ſavoir ! Liſez les écrits qui ont paru depuis le commencement de ce ſiecle, ou pour ne pas vous demander l'impoſſible, liſez en ſeulement les titres ; & vous verrez qu'au lieu d'un petit nombre de ſavans, qui ſeroient le ſel de la terre, cette terre eſt couverte de légions innombrables de demi-ſavans qui ne ſont pas ſeulement dignes d'en être appellés le fumier ; matiere certainement bien plus

précieuſe que tous leurs écrits. Tout regorge d'eſſais, d'examens, de recherches, de diſſertations & de traités ; les preſſes gémiſſent, le papier enchérit, & le ſavoir diminue en raiſon de ces progrès : il eſt relégué dans les cabinets de quelques adeptes, qui ne s'empreſſent pas à le produire au grand jour, connoiſſant & mépriſant la frivolité du ſiecle.

Je ne puis taire ici une choſe trop vraie, ce me ſemble, pour que perſonne de ceux qui penſent ſagement, puiſſent la déſavouer, ou me blâmer de l'avoir dite. Il eſt fâcheux que des hommes de la plus grande célébrité, & qui ont à bien des égards illuſtré les temps & les lieux où ils ont vécu, préferent au ton de la décence celui d'une plaiſanterie dont on eſt à la fin excédé, & qui donne le plus ſouvent dans le bas, dans le trivial. Se jouant également de tous les ſujets, ne mettant aucune différence entre les plus importans & les plus légers, ou plutôt ſe plaiſant à noyer par préférence les premiers dans des flots de ridicule, ils introduiſent un genre de burleſque, qui, à ce que j'eſpere, fera une fin auſſi ignominieuſe que celui du ſiecle paſſé. On diſtinguera les chefs-d'œuvre de ces écrivains de leurs productions manquées ; ou bien, au lieu que de ſemblables écarts étoient autrefois ſupportés quand on pouvoit les intituler *Juvenilia*, on fondera l'indulgence pour eux ſur le titre de *Senilia*.

Mais, en attendant, voici le mal déſolant qui en réſulte. C'eſt qu'il y a une foule de ſubalternes, de véritables goujats, qui, voulant ſe mettre au ton de ceux qu'ils prennent pour leurs chefs & leurs modeles, barbouillent, ſaliſſent, infectent le papier d'inutilités, d'indécences, d'horreurs. A la vue de ce bouleverſement des loix, de cette dépravation des mœurs, qui déshonorent la république des lettres, ne ſeroit-ce point le cas de dire comme l'un de ceux qui y ont figuré avec le plus d'éclat : vive l'ignorance ! qu'elle revienne : ou allons la retrouver parmi les ſauvages. Point du tout : ne nous jetons pas d'une extrêmité dans une autre. Vive ſeulement, vive le bon eſprit & la ſaine philoſophie ! Mais où les rencontrer ? Qui nous les procurera ? Je pourrois faire ici plus d'une réponſe ; mais je ſuis borné par l'énoncé de mon ſujet à charger les *Académies* de cette fonction. Il ne reſte qu'à faire voir qu'elles doivent s'en acquitter, & comment elles peuvent le faire.

Elles doivent s'en acquitter. Les plus ſages d'entre les anciens philoſophes ont été appellés les *apôtres de la raiſon*. Cela eſt fort bien dit ; c'eſt un titre que les vrais philoſophes ſont en droit de revendiquer dans tous les temps. Il n'en faudroit qu'un ſeul dans un ſiecle, ou du moins dans un état, pour y répandre les clartés les plus ſalutaires, ſi la ſageſſe qui a toujours ſon prix en elle-même, l'avoit toujours aux yeux des hommes. Mais on l'a preſque continuellement vue la victime, tantôt de l'ignorance & de la barbarie, tantôt du faux zele & de la ſuperſtition, juſqu'à ce qu'enfin la voilà devenue le jouet de la frivolité & de la malignité. Quand un ſeul homme voudroit réſiſter à un pareil torrent, il ne feroit que troubler le repos de ſes jours, ſans contribuer au bonheur de ſes contemporains ; s'il évitoit la ciguë, au moins boiroit-il l'abſynthe à longs traits. Si la choſe eſt faiſable, ce n'eſt qu'à des corps, à des compagnies qu'elle eſt réſervée. L'union des forces les augmente. Quand de ſemblables corps jouiſſent de la conſidération qui leur eſt due, ils peuvent être le ſoutien de la bonne cauſe dans l'étendue de leur ſphere & de leur vocation. L'égliſe veille au dépôt ſacré de la religion, les tribunaux au maintien des loix ; c'eſt aux *Académies* à faire régner un ſavoir épuré, ſolide, fécond en fruits précieux, qui donne, pour ainſi dire la chaſſe au demi-ſavoir, comme on l'a donnée précédemment au faux ſavoir. Il faut précipiter dans l'abyme de l'opprobre & de l'oubli toutes les vaines productions de notre âge, comme on y a précipité les productions mauſſades, d'abord de la ſcholaſtique, & enſuite de la pédanterie, qui étoient révérées dans les âges précédens. Les *Académies* n'ont point de devoir plus eſſentiel à remplir, de tâche plus glorieuſe à exécuter. Qu'ont-elles à faire pour y réuſſir ?

D'abord, & j'avoue que ce premier article ne dépend pas entiérement d'elles, il

Digitized by Google

convient qu'elles ſoient compoſées d'hommes également éclairés & bien-intentionnés, qui n'aient d'autre but que la vérité & le bien public. Quelle que ſoit d'ailleurs la ſcience particuliere à laquelle ils s'attachent, le concours & le concert d'académiciens de cet ordre produira l'effet deſiré. On admirera, on aimera, on reſpectera, on imitera des hommes dévoués par état à étendre les limites des connoiſſances humaines; lorſqu'on verra qu'exempts de partialité, de paſſion, de vues ambitieuſes & intéreſſées, de jalouſies & de diſcordes, chacun d'eux reſſemble à la diligente abeille, qui porte fidellement à la ruche un miel qu'elle a recueilli ſur les plantes les plus ſalutaires. Pourroit-on nier que, ſi les *Académies* étoient, & avoient toujours été telles, on verroit revivre dans chacune d'elles l'aréopage le plus impoſant & le plus efficace? Que ſont-elles effectivement? L'éloge ni la ſatyre ne ſeroient ici à leur place. Je les crois cependant, en les prenant telles qu'elles ſont, en état d'influer beaucoup ſur l'extirpation du demi-ſavoir; & c'eſt à quoi je les invite.

Pour ne pas multiplier les moyens dont elles peuvent ſe ſervir dans cette vue, je me reſtreins à en indiquer deux; le goût qui doit régner dans leurs propres productions & l'approbation qu'elles donnent à celles des autres. Au premier égard, les académiciens peuvent compoſer deux ſortes d'ouvrages, les mémoires qu'ils font entrer dans les *recueils académiques*, & les livres qu'ils publient ſéparément. Il eſt de leur dignité, & de celle du corps auquel ils ont l'honneur d'appartenir, que ces écrits ſoient d'abord conſacrés à la vérité, & enſuite ſoumis aux loix de la décence, *verum ac decens*; deux conditions qu'a déja exigé un des plus beaux génies & des plus judicieux Ariſtarques de l'antiquité. Il ne s'agit pas de proſcrire le goût & de négliger les ornemens qui rehauſſent un ſujet ſans l'altérer ni le dégrader. On peut être un écrivain ſolide & profond, ſans être froid, ſec, peſant. Des hommes célebres ont ſuivi très-heureuſement ce juſte milieu. S'il n'exiſtoit pas, cela ſeroit fâcheux; mais, dans le cas d'opter, un académicien ne devroit-il pas être tout décidé?

Quand les membres d'une *Académie* ſe ſeront preſcrit de ſemblables loix, ils n'en diſpenſeront aſſurément pas les autres; ils ne donneront leur attache qu'à des écrits marqués au même coin de la vérité & de la décence. Le public littéraire eſt naturellement diſpoſé à conſulter les compagnies ſavantes, & à regarder leurs réponſes comme des déciſions, des oracles. Voilà une grande avance: il ne s'agit que de réaliſer l'attente publique, & de rendre effectivement des oracles, autant que cela convient à des bouches mortelles. Il s'agit d'encourager & de diriger ceux en qui ſe trouvent réunies les lumieres & les bonnes intentions; de diſſuader & de détourner avec douceur ceux à qui les talens manquent; de réprimer, d'écraſer, s'il le faut, ceux qui aſſocient l'incapacité à l'inſolence & à la turpitude. Un demi-ſiecle d'une ſemblable dictature ſagement exercée par une *Académie*, produiroit les changemens les plus avantageux dans l'étendue des contrées ſur leſquelles ſon exemple a une influence immédiate, & ne pourroit qu'être utile à tout le reſte du genre humain. » (+)

ACADÉMISTE, ſ. m. penſionnaire ou externe qui apprend à monter à cheval dans une Académie.

On trouve dans l'ordonnance de Louis XIV, du 3 mai 1654, un article relatif aux *Académiſtes*.

« Défendons aux gentilshommes des » Académies de chaſſer ou faire chaſſer » avec fuſils, arquebuſes, alliés, filets, » collets, poches, tonnelles, traîneaux, » ni autres engins de chaſſe, mener, ni » faire mener chiens courans, levriers, » épagneuls, barbets, & oiſeaux; enjoignant aux écuyers deſdites Académies » d'y tenir la main, à peine d'en répondre » en leur propre & privé nom, ſur peine » de 300 livres d'amende, confiſcation » d'armes, chevaux, chiens, oiſeaux, & » engins à chaſſer. »

§ ACADIE *ou* NOUVELLE ECOSSE, *(Géogr.)* Cette péninſule a environ cent vingt lieues de long ſur quarante dans ſa plus grande largeur. Placée entre l'iſle de Terre-Neuve, la Nouvelle Angleterre, & le Canada proprement dit, ſa ſituation eſt très-avantageuſe pour le commerce. Outre

Digitized by Google

les richeſſes qui lui ſont propres, elle raſſemble encore aiſément celles des contrées voiſines. Le terroir eſt fertile en bled & en légumes. La pêche eſt abondante ſur les côtes. La chaſſe des caſtors & des autres amphibies y eſt auſſi facile & auſſi abondante que dans le reſte de l'Amérique ſeptentrionale. Annapolis, autrefois Port royal, en eſt la capitale.

Les Acadiens ont toutes les qualités eſtimables des Sauvages de l'Amérique ſeptentrionale & peu de leurs défauts. Ils aiment la guerre & non pas le carnage. Le but de leurs expéditions eſt la paix après la victoire. Ils traitent leurs priſonniers avec nobleſſe, & ne les mangent pas. Dociles aux leçons de l'équité, à l'épreuve des exemples du vice, ils ont adopté notre morale ſans adopter nos mœurs. Lorſqu'on les découvrit, chaque bourgade étoit gouvernée par un *ſagamo* ou chef, dignité élective dont on honoroit preſque toujours le chef de la plus nombreuſe famille. Chaque pere comptoit ſes enfans avec autant de fierté, qu'un héros compte ſes victoires: c'étoit autant de titres pour mériter des ſuffrages dans une élection. La polygamie étoit tolérée en faveur des plus robuſtes. Le ſagamo jouiſſoit de la pêche & de la chaſſe des jeunes gens qui n'étoient pas mariés, &, même après leur mariage, il levoit un tribut ſur eux. Il les conduiſoit à la guerre; & ces ſoldats, avant de partir, s'exerçoient en luttant contre leurs femmes: ſi celles-ci triomphoient, l'augure étoit favorable pour le ſuccès de l'expédition: ſi elles étoient battues, on déſeſpéroit de la victoire, mais on partoit toujours. Après la mort d'un pere de famille, on mettoit le feu à ſa cabane, & l'on ornoit ſon tombeau de choſes qu'il avoit le plus aimées. La naiſſance d'un mâle, l'apparition de ſa premiere dent, ſon premier coup d'eſſai à la chaſſe, étoient marqués par autant de fêtes. Les femmes y étoient traitées avec autant de dureté que de mépris, choſe étonnante chez des hommes qui travailloient avec tant de zele à la propagation de l'eſpece. Quant à leur religion, à leurs mariages, à leur maniere de vivre & de combattre, ils reſſembloient aux autres Sauvages du Canada. *Voyez* CANADA.

Ce fut en 1598 que le marquis de la Roche, que Henri IV avoit choiſi pour continuer les découvertes de Jacques Cartier, aborda ſur les côtes d'*Acadie*. En 1604, Pierre de Guaſt, ſieur de Monts, & Samuel Champlain pénétrerent juſqu'à l'iſthme qui joint cette péninſule au continent. Les François ne demeurerent pas tranquilles dans leur établiſſement: les Anglois leur enleverent leur conquête; mais elle fut bientôt reſtituée, ſoit que le conſeil britannique ignorât les richeſſes de cette contrée, ſoit qu'il fût effrayé par l'impoſſibilité d'ouvrir une communication par terre entre l'*Acadie* & la Nouvelle Angleterre. Les François rentrerent donc dans cette péninſule, & renouvellerent leur alliance avec les Sauvages, qui, charmés de leur douceur, les careſſoient malgré les oracles de leurs jongleurs. Ceux-ci ne ceſſoient de leur prédire que leur deſtruction entiere ſeroit l'ouvrage des François: il étoit plus à craindre que les François & les Anglois ne ſe détruiſiſſent les uns les autres dans cette contrée. La Tour y commandoit au nom du roi de France. Son pere, qui avoit paſſé au ſervice du roi d'Angleterre, promit à ce prince de lui livrer l'*Acadie*, & crut que le jeune homme, ſéduit par l'eſpérance d'une haute fortune, ne réſiſteroit pas aux ſollicitations d'un pere qu'il aimoit tendrement. Il s'embarqua donc chargé de riches promeſſes & de magnifiques préſens que S. M. B. prodiguoit au gouverneur. Trois fois il tenta de corrompre ſon fils, & trois fois le jeune homme lui répondit avec autant de nobleſſe que de fermeté. Le pere, devenu furieux, l'aſſiégea dans ſon fort. Ses armes ne réuſſirent pas mieux que ſa politique. Enfin, craignant de trouver en Angleterre une mort ignominieuſe pour prix d'une tentative inutile, il rentra dans ſon devoir, demeura en *Acadie*, & renvoya les Anglois.

Le gouvernement de La Tour auroit fait le bonheur de la colonie, ſi on ne lui avoit pas donné des collegues avides, qui ennemis l'un de l'autre, le furent bientôt auſſi de cet officier. Le partage des terres, les limites de leur juriſdiction cauſerent des débats très-vifs; la querelle s'échauffa de plus en plus, & devint une guerre civile. Tandis qu'on étoit aux mains, les Anglois,

toujours attentifs à profiter de nos fautes, firent une nouvelle irruption dans l'*Acadie*. Les places évacuées leur offroient des conquêtes faciles. Le ſeul Montorgueil, à la tête de quatorze ſoldats, oſa leur réſiſter dans le fort de Chedabouctou. Il reçut cinq ſommations conſécutives, & répondit toujours qu'il étoit François, qu'il ſavoit combattre & mourir, mais qu'il n'avoit point appris à capituler. Phibs livre pluſieurs aſſauts, & n'eſt pas plus heureux en guerre qu'en négociation. Enfin, craignant de perdre, devant une maſure défendue par quatorze malheureux, une réputation acquiſe par des victoires navales & des conquêtes importantes, il fit mettre le feu à la place. Montorgueil, ſur le point d'être conſumé avec ſes compagnons, dit qu'il capituleroit, ſi on le laiſſoit maître des conditions; & il le fut. Enfin l'*Acadie* reſtituée à la France en 1680, reconquiſe par les Anglois dans la même année, repriſe enſuite par les François, retombée en 1690 ſous la domination britannique, partagée enſuite entre les deux nations, puis entiérement ſubjuguée par nos rivaux, vainement attaquée par nos flottes, a été pendant long-temps un théatre de révolutions, &, dans l'eſpace d'un demi-ſiecle, a changé ſept ou huit fois de maîtres & de cultivateurs. Le traité d'Utrecht en a depuis aſſuré aux Anglois la tranquille poſſeſſion. Les Sauvages, aſſez indifférens ſur le choix de leurs voiſins, avoient été paiſibles ſpectateurs de nos débats avec les Anglois : ces changemens fréquens ſembloient moins les alarmer que les récréer. Ils careſſoient tour-à-tour les vainqueurs, ſans inſulter les vaincus. Enfin, les Anglois, par une libéralité politique, étoient parvenus à les refroidir à notre égard, & à leur inſpirer une amitié durable. Pendant toutes ces guerres l'agriculture languiſſoit en *Acadie*; & cette province, peu féconde en objets de luxe, mais qui produit avec abondance les denrées de premiere néceſſité, n'a fleuri que depuis la paix d'Utrecht. Les Anglois l'ont appellée *Nouvelle Ecoſſe*. (*M. DE SACY.*)

ACAFRAN, (*Géogr.*) riviere conſidérable dans le royaume de Tremecen en Afrique. Elle prend ſa ſource du mont Atlas, & ſe jette dans la mer près de Tenès. On la nommoit autrefois *Celef* ou *Quinalaf*, & aujourd'hui *Vexilef*. (*C. A.*)

* ACAJA, ſubſt. arbre de la hauteur du tilleul, dont l'écorce eſt raboteuſe, & la couleur cendrée comme celle du ſureau; les feuilles ſont douces au toucher, oppoſées les unes aux autres, longues de quatre travers de doigt, larges d'un & demi ou deux, de grandeurs inégales, brillantes, & traverſées dans leur longueur d'une groſſe côte. Il porte des fleurs jaunâtres, auxquelles ſuccedent des prunes ſemblables aux nôtres, tant par la figure que par la groſſeur, jaunes, acides, à noyau ligneux, facile à caſſer, & contenant une amande d'un blanc jaunâtre. Son bois eſt rouge & léger comme le liege.

Sa feuille eſt aſtringente; on arroſe le rôti avec leur ſuc. On emploie ſes prunes, qu'on appelle *prunes de monbain*, contre la fievre & la dyſſenterie, & on en exprime du vin. On confit ſes boutons. *Voyez dans le Dict. de Médecine* le reſte des propriétés admirables de l'*acaja*, rapportées ſur la bonne foi de Ray.

ACAJOU, ſ. m. c'eſt un genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir & bien découpée : il ſort du calice un piſtil entouré de filamens & attaché à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou : ce calice devient dans la ſuite un fruit mou, au bout duquel il ſe trouve une capſule en forme de rein, qui renferme auſſi une ſemence de la même forme. Tournefort, *Inſt. rei herb. append.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

* L'*acajou* croît dans tous les endroits du Malabar, quoiqu'il ſoit originaire du Breſil. On en tire une boiſſon qui enivre comme le vin. L'amande de ſa noix ſe mange rôtie; quant à l'écorce, elle eſt tellement acrimonieuſe, qu'elle excorie les gencives quand on met la noix entre ſes dents.

Les Teinturiers emploient l'huile qu'on en tire dans la teinture du noir. Les habitans du Breſil comptent leur âge par ces noix : ils en ſerrent une chaque année.

* ACALIPSE. Nicander & Gellius font mention, l'un d'un poiſſon, l'autre d'un oiſeau de ce nom. Le poiſſon de ce nom dont parle Athenée, a la chair tendre & facile à digérer. Voilà encore un de ces

êtres

êtres dont il faut attendre la connoiſſance des progrès de l'hiſtoire naturelle, & dont on n'a que le nom, comme ſi l'on n'avoit pas déja que trop de noms vuides de ſens dans les Sciences & les Arts, *&c.*

ACAMACU, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornitholog.)* eſpece de gobemouche huppé du Breſil, figuré par Séba, *vol. II. page 93, planche 87, n°. 2,* ſous le nom de *avis paradiſiaca Braſilienſis ſeu cuiriri acamaku criſtata.* Il eſt appellé *turdus criſtatus* par Klein, *avi.* p. 70, n°. 31; *monedula,* par Moehring. *avi.* genre 11; *gobemouche huppé du Breſil,* par M. Briſſon, qui le déſigne ainſi: *muſcicapa criſtata, ſuperne dilutè ſpadicea, inferne alba; capite nigro-virideſcente; rectricibus alarum ſuperioribus aureis; rectricibus dilutè ſpadiceis..... muſcicapa Braſilienſis criſtata.* Ornithologie, *vol. II, p. 416.*

Cet oiſeau reſſemble tellement à une eſpece qui eſt commune au Sénégal, & qu'on apporte auſſi quelquefois de Madagaſcar, qu'il eſt probable que Séba a été trompé lorſqu'on lui a dit qu'il ſe trouvoit au Breſil. Au reſte, il a à-peu-près la grandeur de l'alouette huppée; ſept pouces & demi de longueur du bout du bec au bout de la queue; un pouce & demi d'épaiſſeur vers les épaules; la queue longue de trois pouces & demi, comme les ailes, & le bec long de dix lignes.

Sa queue forme une ellipſe ou un ovale alongé au moyen de la dégradation des douze plumes qui la compoſent, dont les deux extérieures ou latérales ſont d'un tiers plus courtes que les autres qui vont toujours en augmentant de grandeur juſqu'à la paire du milieu, qui eſt plus longue que les autres. Le ſommet de la tête eſt orné de dix à douze plumes étagées, étroites, plus longues, plus menues que les autres, & redreſſées de maniere qu'elles forment une eſpece de crête haute de près d'un pouce qui regne ſur toute ſa longueur, à-peu-près comme dans la huppe. Son bec eſt ſi applati de deſſus en deſſous, qu'il a plus de largeur que de profondeur. Les narines ſont très-apparentes ſous la forme d'une ellipſe, un peu au devant de ſon origine, d'où partent de chaque côté juſques vers les coins de la bouche huit à dix poils noirs, tournés en avant, longs & roides comme des mouſtaches.

La couleur dominante de l'*acamacu* en deſſus du cou, du dos, des ailes, du croupion & de la queue, eſt un beau fauve, mais terne. En deſſous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés & le deſſous du croupion ſont blancs. Son bec eſt rouge-pâle; ſa tête & ſa gorge ſont d'un noir d'acier changeant en verd très-brillant, ſes épaules jaune d'or, ſes piés noirs, ſes yeux rouges de feu très-vif.

Les mangliers qui bordent les marigots & les rivieres dans les lieux ſolitaires & peu fréquentés du fleuve Niger & du Gambie, ſont l'habitation ordinaire de ce joli oiſeau. *(M. ADANSON.)*

ACAMANTE *ou* ACAMAS, *(Géogr.)* ville & promontoire de l'iſle de Chypre dans la partie de l'Occident. Cette ville fut autrefois épiſcopale, & eut quelques évêques qui aſſiſterent à divers conciles. Elle eſt aujourd'hui réduite en un petit village, qu'on nomme *Cruſoceo*; & le promontoire eſt appellé *Capo di San-Epifanio. Long. 50. lat. 35. (C. A.)*

§ ACAMBOU, *(Géogr.)* royaume d'Afrique ſur la côte de Guinée, à l'occident de celui d'Akra ou Acara. Le roi y eſt abſolu. Quelques voyageurs nous diſent que les peuples de ce pays ſont inſolens & orgueilleux. Cette maniere d'avoir vu, n'eſt peut-être que l'effet d'une circonſtance; ce qui ne doit point décider le caractere d'une nation. On tire beaucoup d'or de ce pays. *Longit. 15. 18. latit. 7. 10. (C. A.)*

ACAMPTE, adject. *(Optique.)* mot haſardé par Leibnitz *(Actes de Leipſick pour le mois de ſeptembre 1692)* qui appelle *figure acampte* celle qui étant opaque, polie, en un mot, douée de toutes les propriétés néceſſaires pour réfléchir la lumiere, n'en réfléchit point. *(J. D. C.)*

* ACANES, ſ. m. pl. *(Géogr.)* Il y a le grand & le petit *Acane.* Ces deux villes ſont ſituées ſur la côte d'or de Guinée. *Long. 17. 40. lat. 8. 30.*

ACANGATARA, ſ. m. *(Hiſtoire nat. Ornithologie.)* nom que les habitans du Breſil donnent à une eſpece de coucou huppé dont Marcgrave & Piſon ſon copiſte, ont donné une aſſez mauvaiſe figure, *page 216,*

ſous le nom de *guira acangatara*, laquelle a été copiée par Jonſton, *planche 60, page 148*. M. Moehring lui donne le nom de *trogon, avi. genre 114*; & M. Briſſon en fait, d'après Marcgrave, la deſcription ſous le nom de *coucou huppé du Breſil; cuculus criſtatus, ex albo pallidè flaveſcens; criſtâ, capite, collo & tectricibus alarum ſuperioribus fuſco & flaveſcente variegatis; rectricibus fuſcis, apice albis... Cuculus Braſilienſis criſtatus.* Ornithologie, *volume IV, pag. 144.*

Selon Marcgrave, cet oiſeau reſſemble à la pie pour la grandeur. Du bout du bec à celui de la queue, il a quinze pouces de longueur, & juſqu'au bout des ongles dix pouces. Son bec a un pouce, & ſa queue, huit pouces de longueur : celle-ci eſt arrondie & compoſée de dix plumes. Ses doigts, au nombre de quatre, ſont diſpoſés comme dans le perroquet ou le coucou, c'eſt-à-dire, deux devant & deux derriere, de maniere que les deux plus longs ſe trouvent placés ſur le côté intérieur de chaque pié; le bec eſt à-peu-près conique, & à la mâchoire ſupérieure courbée en crochet; les plumes du milieu de la tête ſont plus longues que les autres, brunes au milieu, jaunes ſur les côtés, & s'élevent en forme de huppe.

Un jaune pâle ou blanchâtre eſt la couleur dominante du dos & du ventre de l'*acangatara*. Ses ailes & ſa queue ſont brunes, excepté un bord blanc qui termine celle-ci. Les plumes de la tête ſont, ainſi que celles de la crête, brunes à leur milieu & jaunes aux bords, au contraire de celles du cou & des ailes, qui ont le milieu jaune & les bords bruns : le bec eſt d'un jaune obſcur; les piés ſont d'un verd d'eau.

L'*acangatara* habite particuliérement les forêts au Breſil : il eſt fort criard, & ſe fait entendre de très-loin. *(M. ADANSON.)*

ACANGIS, ſ. m. plur. c'eſt-à-dire *gâteurs, aventuriers* cherchant fortune; nom que les Turcs donnent à leurs huſſards, qui ainſi que les nôtres ſont des troupes légeres, plus propres aux eſcarmouches & aux coups de main, qu'à combattre de pié ferme dans une action. On les emploie à aller en détachement à la découverte, harceler les ennemis, attaquer les convois, & faire le dégât dans la campagne. *(G)*

ACANOS, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botaniq.)* nom ancien que Théophraſte & les Grecs donnoient à un genre de chardon que M. Linné a changé en celui d'*onopordon, acanthium, calicibus ſquarroſis; ſquammis patentibus, foliis ovato-oblongis ſinuatis. Syſtema nat. edition. 12, pag. 531. Species plantarum, pag. 827.* Dodoens en a donné une figure très-médiocre, ſous le nom d'*acanthium, Pemptad. 721*; & Loëſel, ſous le nom de *ſpina alba ſilveſtris. Flor. Pruſſica, pag. 261, pl. 82.*

Cette plante eſt un des plus grands chardons, ou au moins celui qui porte les plus larges feuilles & les plus groſſes têtes de tous ceux qui croiſſent dans nos campagnes : on la trouve communément le long des chemins, & dans les terrains abondans en bouſin & en pierre marneuſe à bâtir.

Elle ne differe du genre du chardon qu'en ce que le réceptacle de ſes fleurs ou fleurons, au lieu d'être rempli de poils comme dans le chardon, eſt creuſé de foſſettes bordées d'une membrane, & qui reçoivent chacune un fleuron ſurmontant ſon ovaire; elle eſt biſannuelle, c'eſt-à-dire, que la premiere année avant l'hiver, ſa racine, qui reſſemble à une carotte blanche d'un à deux piés de longueur, ne porte que des feuilles qui, au nombre de ſix à dix, ſe répandent circulairement ſur la terre. Ces feuilles ſont elliptiques, longues de ſix à huit pouces, trois à quatre fois moins larges, ondées, ſans découpures ſur les bords qui ſont garnis d'épines, & couvertes partout d'un duvet court, léger & blanchâtre.

A la ſeconde année, vers les mois de mai & juin, du centre de ces feuilles, ſort une tige garnie d'ailerons d'un bout à l'autre, & de feuilles à-peu-près ſemblables, mais moins grandes & un peu moins velues. Cette tige, dont la hauteur ordinaire n'eſt que de deux à trois piés, va quelquefois juſqu'à quatre ou cinq piés dans un bon terrain, & ne ſe diviſe guere qu'au deſſus du milieu de ſa longueur en quinze à trente branches très-divergentes, terminées chacune par une tête ſphéroïde du diametre d'un pouce & plus.

Chaque tête n'eſt qu'une enveloppe compoſée de deux cents écailles environ, plates, fort peu velues, terminées par une pointe

ſimple, poſées en recouvrement les unes ſur les autres en cinq à ſix rangs à-peu-près comme les tuiles d'un toit. Cette enveloppe contient & porte ſur ſon fond ou ſur ſon réceptacle creuſé de foſſettes, bordées d'une membrane, environ deux cents fleurons hermaphrodites rouges, diviſés en cinq denticules égaux, & poſés chacun ſur un ovaire couronné d'une aigrette de poils dentés, lequel devient par la ſuite une graine ovoïde, anguleuſe, chagrinée, brune, d'environ deux lignes de longueur.

Uſages. On fait très-peu d'uſage de cette plante en médecine, quoique ſes feuilles ſoient vulnéraires, aſtringentes, & que ſes racines ſoient diurétiques, ainſi que ſes graines. Chacun ſait que l'âne en fait ſes délices, auſſi bien que des autres chardons, & que ſes feuilles nourriſſent pareillement la chenille épineuſe griſe du papillon appellé *belledame*.

Remarques. Il n'eſt pas douteux que cette plante ne ſoit l'*acanos* des anciens, qui ont cru le déſigner ſuffiſamment par la largeur de ſes feuilles, qui ſurpaſſent celles de tous nos autres chardons. Conſultez Pline qui dit (*Hiſt. nat. livre XXII, chap. 22.*) *ſunt qui & acanon eryngio adſcribant, ſpinoſam brevemque ac latam herbam, ſpiniſque latioribus, hanc impoſitam ſanguinem mirè ſiſtere. Alii eryngen falsò eamdem putaverunt eſſe.* On ne pouvoit donc appliquer à cette plante un plus grand nombre de dénominations fauſſes, qu'en la déſignant, comme M. Linné, par les noms d'*onopordon*, *acanthium*, dont le dernier appartient à l'eſpece de *cirſium*, que ce botaniſte appelle *carduus eriophorus*, comme il va être dit ci-après à l'article ACANTHION. (*M. ADANSON.*)

ACANTHA, ſ. Quelques Anatomiſtes nomment ainſi les apophyſes épineuſes des vertebres du dos, qui forment ce qu'on appelle l'*épine du dos* : ce nom eſt Grec, & ſignifie *épine*. *Voyez* VERTEBRE & EPINE. (*L*)

* ACANTHABOLE, ſ. m. inſtrument de *Chirurgie* dont on trouve la deſcription dans Paul Eginette, & la figure dans Scultet. Il reſſemble à des pincettes dont les extrêmités ſont taillées en dents qui s'emboîtent les unes dans les autres, & qui ſaiſiſſent les corps avec force. On s'en ſervoit pour enlever les eſquilles des os cariés, les épines, les tentes, en un mot tous les corps étrangers qui ſe trouvoient profondément engagés dans les plaies, & pour arracher les poils incommodes des paupieres, des narines, & des ſourcils.

* ACANTHACÉE, adj. f. On dit d'une plante qu'elle eſt *acanthacée*, lorſqu'elle tient de la nature du chardon, & qu'elle eſt armée de pointes.

ACANTHE, (*Mythol.*) jeune Nymphe qui, pour avoir plu à Apollon, fut changée en la plante qui porte ce nom. (+)

ACANTHE, ſ. f. herbe à fleur d'une ſeule feuille irréguliere, terminée en bas par un anneau. La partie antérieure de la fleur de l'*acanthe* eſt partagée en trois pieces ; la partie poſtérieure eſt en forme d'anneau. La place de la levre ſupérieure eſt occupée par quelques étamines qui ſoutiennent des ſommets aſſez ſemblables à une vergette. Il ſort du calice un piſtil qui eſt fiché comme un clou dans la partie poſtérieure de la fleur ; il devient dans la ſuite un fruit qui a la forme d'un gland, & qui eſt enveloppé par le calice. Ce fruit eſt partagé par une cloiſon mitoyenne en deux cellules, dans chacune deſquelles il ſe trouve des ſemences qui ſont ordinairement de figure irréguliere. Tournefort, *Inſtit. rei herb. append. Voyez* PLANTE. (*I*)

Les feuilles récentes de cette herbe ont donné dans l'analyſe, du phlegme ſans odeur ni goût, mais chargé d'un peu de ſel ſalé qui troubloit la ſolution de Saturne ; une liqueur tirant d'abord à l'acide, qui le devenoit clairement enſuite, & qui étoit même un peu alkaline ; une liqueur rouſsâtre empyréumatique, légérement acide, mais pleine d'un ſel alkali urineux, & de beaucoup de ſel volatil ; de l'huile, ſoit fluide, ſoit épaiſſe.

La maſſe noire reſtée dans la cornue calcinée au feu de réverbere, a donné des cendres blanchâtres, dont par la lixiviation on a tiré un ſel fixe purement alkali. De cette analyſe, de la quantité relative des choſes qu'on en a tirées, & de la viſcoſité de la plante, il s'enſuit qu'elle contient beaucoup de ſel ammoniac, & un peu d'huile délayée dans beaucoup de phlegme. On

Digitized by Google

n'emploie que ſes feuilles, en lavemens, en fomentations, & en cataplaſmes.

ACANTHE, ſ. f. *en Architecture*, ornement ſemblable à deux plantes de ce nom, dont l'une eſt ſauvage, l'autre cultivée : la premiere eſt appellée en Grec *acantha*, qui ſignifie *épine* ; & c'eſt elle que la plupart des Sculpteurs gothiques ont imitée dans leurs ornemens ; la ſeconde eſt appellée en latin *branca urſina*, à cauſe que l'on prétend qu'elle reſſemble au pié d'un ours : les Sculpteurs anciens & modernes ont préféré celle-ci, & s'en ſont ſervis particuliérement dans leurs chapiteaux. Vitruve & pluſieurs de ſes commentateurs prétendent que cette plante donna occaſion à Callimachus, Sculpteur Grec, de compoſer le chapiteau Corinthien ; voici à-peu-près comme il rapporte le fait : « Une jeune fille étant » morte chez ſa nourrice, & cette femme » voulant conſacrer aux manes de cette » jeune perſonne pluſieurs bijoux qu'elle » avoit aimés pendant ſa vie, les porta ſur » ſon tombeau ; & afin qu'ils ſe conſer- » vaſſent plus long-temps, elle couvrit » cette corbeille d'une tuile : ce panier ſe » trouvant placé par haſard ſur une racine » d'*acanthe*, le printemps ſuivant cette » racine pouſſa des branches qui, trouvant » de la réſiſtance par le poids de la cor- » beille, ſe diviſerent en pluſieurs rameaux, » qui ayant atteint le ſommet de la cor- » beille, furent contraints de ſe recourber » ſur eux-mêmes par la ſaillie que formoit » la tuile ſur ce panier ; ce qui donna idée » à Callimachus, qui apperçut ce jeu de la » nature, de l'imiter dans les chapiteaux de » cet ordre, & de diſtribuer les ſeize feuil- » les comme on l'exécute encore aujour- » d'hui ; la tuile lui fit auſſi imaginer le » tailloir. » *Voyez* CHAPITEAU CORINTHIEN, COLLICOLO, TIGETTES, *&c.*

Villalpand qui nous a donné la deſcription du Temple de Salomon, traite de fable cette hiſtoire, & prétend que ce chapiteau étoit exécuté à ce Temple. Il eſt vrai qu'il nous le décrit compoſé de feuilles de palmier ; ce qui donna lieu, dit-il expreſſément, dans la ſuite, à compoſer les chapiteaux Corinthiens de feuilles d'olivier plutôt que d'*acanthe*. Sans entrer en diſcuſſion avec ces deux auteurs, je crois ce que l'un & l'autre en diſent, c'eſt-à-dire, que les chapiteaux Corinthiens peuvent fort bien avoir été employés dans leur origine à la décoration du Temple de Jéruſalem ; mais que Callimachus, Sculpteur habile, peut être auſſi celui à qui nous avons l'obligation de la perfection de ſa forme générale, de la diſtribution de ſes ornemens & de ſon élégance. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que depuis pluſieurs ſiecles, ce chapiteau a paſſé pour un chef-d'œuvre dans ſon genre, & qu'il a preſque été impoſſible à tous nos Architectes modernes qui ont voulu compoſer des chapiteaux d'une nouvelle invention, de l'égaler. *(P)*

ACANTHION, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botaniq.)* eſpece de plante du genre du cirſium, que Dioſcoride & Pline comparent à l'échinope. *Huic (ſpinæ albæ, id eſt echinopo) ſimilis eſt ſpina illa quam græci acanthion vocant, minoribus multò foliis, aculeatis per extremitates : & araneoſâ lanugine obductis : quâ collectâ etiam veſtes quædam bombycinis ſimiles fiunt in Oriente. Ipſa folia vel radices ad remedia opiſtotoni bibuntur.* Pline, *Hiſtoire naturelle, livre XXIV, chap. 12.* Nous n'avons point d'autre plante, de la famille des chardons, qui ait les feuilles de l'échinope, mais plus étroites, couvertes comme ſes têtes d'un duvet blanc en filets tendus comme une toile d'araignée, que celle que Lobel a figurée ſous le nom de *carduus tomentoſus, coronâ fratrum herbariorum. (icon. 2. pag. 9.)* & Bauhin & Parkinſon ſous celui de *carduus capite rotundo tomentoſo.* Or cette plante n'eſt point une eſpece de chardon, mais une eſpece de cirſium : car ſelon nos remarques, *Familles des plantes pag. 116*, ſes graines portent une aigrette velue, au lieu que l'aigrette du chardon eſt compoſée de poils ſimplement dentés : donc M. Linné auroit dû ne le pas confondre avec les chardons, & il a eu tort de changer ſon nom ancien d'*acanthion* en celui de *carduus eriophorus foliis ſeſſilibuus biſariam pinnatifidis : laciniis alternis erectis, calycibus globoſis villoſis. (Syſtema naturæ, edition. 12, pag. 530, n°. 16.)* C'eſt ſous ce nom que M. Miller en a donné une figure à la *planche 293* de ſon *Dictionnaire*. Dodoens l'appelloit *crioce-*

phalus, nom qui lui convenoit beaucoup mieux.

L'*acanthion* eſt, comme l'acanos, une plante biſannuelle qui croît dans les terres fortes & humides juſqu'à la hauteur de quatre à cinq piés. Sa tige eſt rouge-brune, garnie tout-autour de feuilles, dont la figure ſinguliere lui donne une apparence plus élégante que celle de tous les autres chardons; elles ſont longues de huit à neuf pouces, d'un verd noir à côtes rouges, découpées très-profondément de chaque côté en un rang d'ailerons qui ſont alternativement relevés verticalement, & forment à leur origine une eſpece de collet ou de manchette découpée qui environne la tige, ſans cependant y former une gaîne. Ce n'eſt qu'au deſſus du milieu de ſa longueur que cette tige ſe partage en pluſieurs branches peu divergentes, terminées chacune par une tête ſphérique de huit à neuf lignes de diametre.

Chaque tête eſt une enveloppe compoſée de deux cents feuilles ou écailles pointues, imbricées, recouvertes & comme entrelacées de fils blancs croiſés, ſemblables à une toile d'araignée, dont l'intérieur contient une centaine de fleurons purpurins, hermaphrodites, à cinq découpures égales, portés ſur un ovaire couronné d'une aigrette de poils velus qui lui tiennent lieu de calice. Chaque ovaire devient une graine ovoïde, liſſe, d'une ligne environ de longueur, qui eſt ſéparée de ſes voiſines par nombre de poils auſſi longs que l'enveloppe des fleurs.

Uſages. Quoique l'on ne faſſe aucun uſage du duvet cotonneux extrêmement fin, qui abonde entre les écailles des têtes ou enveloppes de fleurs de l'*acanthion*, il ſemble qu'on ne devroit pas négliger la remarque de Pline, qui dit que de ſon temps on en faiſoit certaines étoffes ſemblables aux étoffes de ſoie, mais il faut ſe donner de garde d'appliquer cette propriété avec le nom d'*acanthion* à l'acanos, comme a fait M. Linné, qui induit tous les jours en erreur les modernes qui emploient indiſtinctement ſes dénominations, ignorant que cet auteur a négligé entiérement l'exactitude dans cette partie, qui étant la baſe de toutes nos connoiſſances naturelles, doit eſſentiellement être fixe & invariable.

Remarque. Nous remarquerons que M. Van-Royen & M. Dalibard qui l'a copié fidellement, ſe ſont trompés quand ils ont dit que les feuilles de cette plante ſe prolongeoient le long de la tige, qui par ce moyen, devenoit ailée. *Carduus foliis ſinuatis decurrenubus: denticulis ſuperficieque ſpinoſis, calicibus lanigeris.* Van-Royen. *Flora Leyd.* 133. Dalibard, *Flora Pariſienſis, page* 247. (*M.* ADANSON.)

ACAPATHI, ſ. m. *Voyez* POIVRE.

* ACAPULCO, ſ. m. (*Géogr.*) ville & port de l'Amérique dans le Mexique ſur la mer du Sud. *Long.* 276. *lat.* 17.

Le commerce ſe fait d'*Acapulco* au Pérou, aux iſles Philippines, & ſur les côtes les plus proches du Mexique. Les marchands d'*Acapulco* envoient leurs marchandiſes à Réalajo, à la Trinité, à Vatulco, & autres petits havres, pour en tirer des vivres & des rafraîchiſſemens. Il leur vient cependant du côté de la terre, des fromages, du chocolat, de la farine, des chairs ſalées, & des beſtiaux. Il va tous les ans d'*Acapulco* à Lima un vaiſſeau, ce qui ne ſuffit pas pour lui donner la réputation de commerce qu'a cette ville; elle ne lui vient cependant que de deux ſeuls vaiſſeaux appellés *hourques*, qu'elle envoie aux Philippines & à l'Orient. Leur charge au départ d'*Acapulco* eſt compoſée, partie de marchandiſes d'Europe, qui viennent au Mexique par la Vera-crux, & partie de marchandiſes de la nouvelle Eſpagne. La cargaiſon au retour eſt compoſée de tout ce que la Chine, les Indes & l'Orient produiſent de plus précieux, perles, pierreries, & or en poudre. Les habitans d'*Acapulco* font auſſi quelque négoce d'oranges, de limons, & d'autres fruits que leur ſol ne porte pas.

* ACARA *ou* ACARAI, (*Géogr.*) place de l'Amérique méridionale dans le Paraguai, bâtie par les Jéſuites en 1624. *Long.* 26. 55. *lat. mérid.* 26.

Les Anglois, les Hollandois, les Danois, ſont établis à *Acara*, ce qui les rend maîtres de la traite des Negres & de l'or. Celle de l'or y étoit jadis conſidérable; celle des Negres y étoit encore bonne; les marchands Maures du petit *Acara* ſont entendus: ils achetent en gros, & détaillent enſuite. La

Digitized by Google

traite de Lampy & de Juda eſt conſidérable pour l'achat des Negres. En 1706 & 1707, les vaiſſeaux de l'Aſſiente en eurent plus de deux cents cinquante pour ſix fuſils, cinq pieces de perpétuanes, un barril de poudre de cent livres, ſix pieces d'Indienne, & cinq de tapſels; ce qui, valeur d'Europe, ne faiſoit pas quarante-cinq à cinquante livres pour chaque Negre. Les Negres à Juda étoient plus chers. On voit par une comparaiſon des marchandiſes avec une certaine quantité de Negres obtenue en échange, qu'on portoit là des fuſils, des pieces de perpétuanes, de tapſels, des baſſins de cuivre, des bougies, des chapeaux, du cryſtal de roche, de l'eau-de-vie, du fer, de la poudre, des couteaux, des pierres à fuſil, du tabac, & que le Negre revenoit à quatre-vingt-huit ou quatre-vingt-dix livres, valeur réelle de cette marchandiſe.

ACARA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ichthyologie.)* nom que les habitans du Breſil donnent à un poiſſon dont Marcgrave a publié une bonne deſcription & une figure paſſable au *chapitre 14 du IV. livre* de ſon *Hiſtoire naturelle du Breſil.* Ruiſch, à la *planche 34, n°. 8, page 134*, a copié cette figure qui eſt de grandeur naturelle.

Ce poiſſon a trois pouces de longueur du bout du nez au bout de la queue; en tout ſept nageoires, dont deux ventrales au deſſous de deux pectorales, toutes quatre de grandeur médiocre; une dorſale à rayons épineux, plus longue que profonde, & plus courte devant que derriere; une anale ou derriere l'anus, plus profonde que longue; enfin une à la queue qui eſt tronquée au bout, mais légérement fourchue ou creuſée en arc. Par ſa figure il reſſemble aſſez à la perche ou au ſparaillon, ayant le corps fort comprimé, médiocrement long, le dos arqué & élevé, les écailles aſſez grandes, la bouche petite, les dents fines, ſerrées comme celles d'une lime, & les yeux grands.

En général, il eſt d'un blanc argentin, qui brunit en approchant du deſſus du dos & de la tête, & il porte ſur chacun de ſes côtés, deux grandes taches noires orbiculaires, l'une proche de la queue, l'autre vers le milieu du corps. Ses nageoires ſont d'un cendré-brun. La prunelle des yeux eſt noire, entourée d'un iris jaune doré.

L'*acara* vit dans les rivieres d'eau douce au Breſil; il ſe mange, & a la chair de fort bon goût.

Remarques. Ce poiſſon approche beaucoup de celui que les Negres appellent *ouas*, & les François *carpet* au Sénégal; il forme avec lui un genre particulier dans la famille des Spares. *(M. ADANSON.)*

ACARAAJA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ichthyologie.)* poiſſon du Breſil dont Marcgrave a donné une figure médiocrement bonne dans ſon *Hiſtoire naturelle du Breſil, livre IV, chap. 14*, que Jonſton & Ruiſch ont copiée, *planche 34, n°. 7, page 133*. On le nomme auſſi par corruption *garanha*, ſelon Marcgrave. Il vit dans l'eau douce des rivieres, on le mange frais, & on le ſale pour le conſerver.

Il prend juſqu'à trois piés de longueur. Il a à-peu-près la figure de la carpe ou du ſpare, les yeux grands, la bouche petite, les dents de la mâchoire inférieure menues comme des aiguilles, celles de la mâchoire ſupérieure beaucoup plus petites, mais deux ſur le devant beaucoup plus grandes; les écailles de moyenne grandeur. Ses nageoires, au nombre de ſept, ſont diſpoſées comme celles de l'acara ou du ſpare: ſavoir, deux ventrales médiocres au deſſous des deux pectorales; une derriere l'anus un peu plus profonde que longue, avec une épine; celle de la queue tronquée & légérement fourchue; mais celle du dos, qui eſt fort longue, ſemble ſe diviſer en deux parties dans ſon milieu, étant compoſée, dans ſa moitié antérieure, de rayons épineux, ſimples, roides, qui ſe couchent à volonté dans une rainure, pendant que la moitié poſtérieure conſiſte en rayons mous, articulés, ramifiés & flexibles.

Sa couleur eſt argentine, mêlée d'une teinte ſanguine. Ses nageoires ſont pareillement couleur de ſang, excepté celles du ventre qui ne le ſont qu'à l'extrêmité & blanches d'ailleurs. La prunelle de ſes yeux eſt cryſtalline, entourée d'un iris dont le cercle intérieur eſt ſanguin & l'extérieur argentin.

Remarques. L'*acaraaja* me paroît être une eſpece du poiſſon appellé *giabar*, par

les Negres du Sénégal, & que les François nomment *capitaine*. Il forme un genre particulier dans la famille des ſpares. (*M. ADANSON.*)

ACARAMUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyologie.*) nom d'un poiſſon du Breſil qui ſe range naturellement dans la famille de ceux que l'on appelle *coffres*, *orbes*. Marcgrave en donne, au *chapitre 12 du livre IV* de ſon *Hiſtoire naturelle du Breſil*, une figure aſſez médiocre que Jonſton & Ruiſch ont copiée à la *page 141*, *planche 37*, *n. 3*, de leur *Hiſtoire univerſelle*.

Son corps eſt fort applati par les côtés, de figure elliptique, à peu près trois fois auſſi long qu'il a de profondeur. Sa longueur ordinaire ne paſſe guere huit à neuf pouces. Sa bouche eſt ronde, petite, incapable d'admettre à peine le bout du petit doigt; garnie au devant de petites dents taillées en pointe triangulaire. Ses yeux ſont pareillement petits relativement à ſa grandeur. Il n'a que ſix nageoires, dont deux pectorales fort petites; deux dorſales, dont l'antérieure conſiſte en une épine conique, roide, mobile, longue de trois pouces, plantée directement au deſſus des yeux où elle peut ſe coucher dans une rainure, au lieu que la poſtérieure eſt aſſez baſſe & longue, compoſée de pluſieurs rayons mous, flexibles; une aſſez longue derriere l'anus; enfin celle de la queue qui eſt quarrée & peu ſenſiblement échancrée: les nageoires ventrales manquent abſolument. On apperçoit à l'origine des nageoires pectorales, au devant d'elles, une petite fente oblique qui ſert d'ouverture aux ouies. Sa peau n'eſt nullement écailleuſe; elle reſſemble à un cuir épais peu ſouple, tout hériſſé de petites pointes, à peu près comme celles des jeunes requins ou chiens de mer, mais infiniment plus fines & plus ſerrées.

Sa couleur approche auſſi de celle du chien de mer; c'eſt un gris-blanc ou gris-cendré, un peu plus foncé vers le dos. La prunelle des yeux eſt noire & l'iris cryſtallin.

L'*acaramucu* eſt commun dans la mer du Breſil où il vit de fucus & autres plantes marines. Il ne ſe mange point. Suſpendu dans les appartemens, il paroît lumineux pendant l'obſcurité de la nuit. (*M. ADANSON.*)

ACARA-PATSJOTTI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante du Malabar dont on voit une figure aſſez bonne, mais incomplette au *volume V. page 15*, *planche 8*, de l'*Hortus Malabaricus*. Les Brames l'appellent *tilo-ſameno*, les Portugais *ſalaõ-femea*, les Hollandois *lerick-wiſken*.

C'eſt un arbriſſeau de ſept à huit piés de hauteur, dont le port approche aſſez du port de l'anona. Ses branches ſont alternes & cylindriques. Ses feuilles ſont pareillement alternes, épaiſſes, entieres, diſpoſées horizontalement & parallélement ſur deux côtés oppoſés le long des branches, elliptiques, pointues aux deux extrêmités, concaves ſur leur ſurface ſupérieure, longues de quatre à cinq pouces, deux fois moins larges, & portées ſur un pédicule aſſez court.

Ses fleurs terminent les branches, diſpoſées au nombre de quinze à vingt ſous la forme d'une grappe. Elles ſont hermaphrodites, blanches, de très-bonne odeur, compoſées d'un calice d'une ſeule piece, diviſé juſqu'au bas en quatre parties aſſez égales, concaves, épaiſſes, arrondies, ou fort peu plus longues que larges, & qui accompagnent l'ovaire juſqu'à ſa maturité. Ce calice contient quatre pétales, blancs, oblongs, obtus, preſqu'une fois plus longs que lui & que les étamines qui ſemblent le remplir, au nombre de deux cents, ſous la forme d'une houppe au centre des étamines; on voit ſur le fond du calice quatre ovaires diſtincts, terminés chacun par un ſtyle & un ſtigmate conique, & qui deviennent par la ſuite autant de capſules ovoïdes, verdâtres, contenant chacune une graine de même forme.

Qualités. Cet arbriſſeau eſt toujours verd; il fleurit en août & fructifie en ſeptembre & en octobre. Il n'a ni ſaveur ni odeur, ſi ce n'eſt dans ſes fleurs. Il croît abondamment dans les rochers, ſur les montagnes du Malabar.

Uſages. On le regarde comme un remede ſouverain pour guérir les aphtes & les ulceres de la bouche; pour cet effet on prend en gargariſme la décoction de

Digitized by Google

ſes feuilles bouillies avec l'eau dans laquelle on a fait infuſer du riz.

Remarques. Cette plante peut former, comme l'on voit, un genre nouveau voiſin du fagara, dans la famille des anones. *(M. ADANSON.)*

ACARAPINIMA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) poiſſon du Breſil figuré un peu au deſſous de ſa grandeur naturelle par Marcgrave, *liv. IV. chap. 6* de ſon *Hiſtoire naturelle du Breſil*, & copié par Jonſton & Ruiſch, *page 126*, *planche 32*, *figure 11*, de *l'Hiſtoire naturelle des poiſſons*.

Celui-ci reſſemble aſſez à une perche qui n'auroit que cinq pouces de longueur; mais, au lieu d'avoir huit nageoires comme elle, il n'en a que ſept, celle du dos étant continue, quoique plus baſſe à ſon milieu, qui ſépare les rayons antérieurs épineux des poſtérieurs qui ſont mous; la nageoire de l'anus porte une forte épine ſur le devant; celle de la queue eſt ſenſiblement fourchue, du reſte les autres nageoires reſſemblent à celles de l'acaraaja, dont ce poiſſon eſt une eſpece. Ses yeux ſont aſſez grands, ſa bouche petite, avec des dents extrêmement fines, ſes écailles de grandeur moyenne.

Sa couleur eſt un argentin mêlé d'or qui eſt pur ſur toutes les nageoires. Il regne ſur chacun de ſes côtés ſept bandes longitudinales brunes, mêlées quelquefois d'un peu de jaune doré, & qui s'étendent de la tête à la queue : deux autres bandes tranſverſales noires deſcendent outre cela l'une ſur la tête derriere les yeux, l'autre ſur le corps, au devant de la nageoire dorſale, juſqu'aux nageoires pectorales; celle de la tête eſt ſouvent bordée de bleu. La prunelle des yeux eſt cryſtalline, entourée d'un iris argentin bordé de brun.

C'eſt un poiſſon de rocher fort commun dans la mer du Breſil : il ſe mange, & eſt de fort bon goût.

Remarque. On ne peut s'empêcher après cette deſcription, de regarder l'*acarapinima* comme une eſpece de l'acaraaja qui vient naturellement dans notre ſixieme famille des ſpares. *(M. ADANSON.)*

ACARAPITAMBA, ſ. m. (*Hiſt. naturelle Ichthyologie.*) poiſſon du Breſil dont Marcgrave donne une figure paſſable, fort au deſſous de ſa grandeur naturelle, *liv. IV*, *chap. 8*, laquelle eſt copiée par Jonſton, *page 128* de ſon *Hiſtoire générale des poiſſons*, *planche 33*, *figure 3*.

Son corps eſt alongé, & formé à-peu-près comme celui du mulet ou du barbeau; il acquiert juſqu'à deux piés & plus de longueur; il a la bouche petite, les dents fines, les yeux grands; ſept nageoires, dont deux ventrales médiocres au deſſous des deux pectorales; une ſous l'anus petite, un peu plus profonde que longue; une dorſale très-longue, qui s'étend depuis les pectorales juſqu'auprès de la queue, dont les rayons antérieurs ſont épineux, & plus longs que les poſtérieurs qui ſont mous; & celle de la queue qui eſt fourchue ou fendue juſqu'aux deux tiers de ſa longueur. Ses écailles ſont de médiocre grandeur, comparables à celles de la carpe.

La prunelle de ſes yeux eſt d'un blanc cryſtallin entouré d'un iris rouge de vermillon. La couleur générale de ſon corps eſt un purpurin bleuâtre, qui eſt coupé des deux côtés par une bande couleur d'or, de la largeur du doigt, étendue des yeux à la queue : au deſſus de cette ligne les côtés du corps vers le dos ſont marquetés de grandes taches dorées; au deſſous d'elle ce ſont des lignes longitudinales très-ſubtiles d'un jaune d'or.

L'*acarapitamba* vit dans la mer. Ses nageoires ſeules ſont lumineuſes pendant la nuit : il eſt de fort bon goût, mais meilleur rôti ſur le gril que bouilli ou cuit au court-bouillon.

Il eſt ſujet à une eſpece de pou aſſez ſemblable à un cloporte, qui ſe gliſſe dans l'intérieur de ſa bouche, s'attache à ſon goſier, & ſe cramponne ſi bien en y enfonçant ſes ongles, qu'aucuns efforts du poiſſon ne peuvent l'en détacher. Cet inſecte a un pouce environ de longueur. Il eſt figuré en demi-ovale, convexe ſur le dos, concave ſous le ventre, compoſé de ſept articulations, dont l'antérieure beaucoup plus large forme une eſpece de caſque, ſous lequel la tête ſe trouve cachée, au lieu que la poſtérieure eſt moins grande, & forme une petite queue compoſée de trois écailles. Sous cette eſpece de couverture

cruſtacée,

cruſtacée, ſe trouve le corps qui eſt mou. On ne lui apperçoit ni yeux, ni bouche, ni antennes; toutes ces parties ſont cachées avec la tête au deſſous du caſque que forme la premiere articulation du corps; mais au deſſous du corps, on voit quatorze jambes courtes articulées, ſept de chaque côté attachées ſur les bords de chaque écaille ou articulation du corps.

Remarque. L'*acarapitamba* doit former un genre particulier de poiſſon dans la famille des ſpares. (*M. ADANSON.*)

ACARAPUCU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) poiſſon du Breſil dont Marcgrave a donné une courte deſcription ſans figure au *liv. IV, chap.* 2 de ſon *Hiſtoire naturelle.*

Suivant lui, ce poiſſon eſt fluviatil, de bon goût, & ſe mange. Il a la forme comprimée d'un barbeau ou d'une perche d'un pié & demi de long, & trois à quatre pouces ſeulement, c'eſt-à-dire, quatre à cinq fois moins de largeur ou de profondeur; les écailles petites, les yeux grands, la bouche petite, prolongée en une eſpece de muſeau long de près de deux pouces, qui a la facilité de pouſſer les levres en avant, & de les retirer en dedans & les cacher entiérement à volonté. Il paroît abſolument ſans dents: ſes nageoires ſont au nombre de ſept: ſavoir, deux pectorales; deux ventrales au deſſous; une derriere l'anus; une qui s'étend le long du dos juſqu'auprès de la queue, mais peu élevée, compoſée de rayons dont les antérieurs ſont épineux, un peu plus longs, & peuvent ſe coucher en arriere dans une rainure: la ſeptieme, ou celle de la queue eſt fourchue & longue de trois pouces à trois pouces & demi.

Les nageoires ſont cendré-clair, à l'exception des deux ventrales, & de celle de l'anus dont la couleur eſt blonde ou jaunâtre. Son corps eſt argentin, un peu mêlangé d'or vers le dos: on apperçoit auſſi de chaque côté ſix taches oblongues bleu-rouſſâtres, mais d'une teinte fort légere, & peu apparentes.

Remarques. On ne peut guere douter, d'après cette deſcription, que ce poiſſon ne ſoit une eſpece du genre de l'*acarapitamba* dans la famille des ſpares. (*M. ADANSON.*)

ACARAUNA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) poiſſon ainſi appellé au Breſil, & qui ſe trouve pareillement au Cap-Verd, où on le pêche autour des rochers. Marcgrave en a fait graver, au *livre IV, chap.* 2 de ſon *Hiſtoire naturelle du Breſil*, une figure qui n'eſt pas trop bonne, & qui a été copiée par Jonſton & Ruiſch, *page* 123, *planche* 32, *figure* 1 de ſon *Hiſtoire générale des poiſſons.* Artedi & M. Linné, après lui, l'appellent *chætodon caudâ bifurcâ aculeo in utroque latere ad caudam.*

La forme de ce poiſſon eſt très-comprimée par les côtés, fort haute du dos & peu alongée. Il a environ huit pouces de longueur, les yeux grands, la bouche petite, bien garnie de dents très-fines & longuettes; les écailles petites. Ses nageoires ſont au nombre de ſept: ſavoir, deux pectorales de moyenne grandeur, deux ventrales étroites au deſſous d'elles; une derriere l'anus fort longue; une plus longue encore étendue ſur le dos de la tête à la queue, dont les rayons antérieurs ſont plus épineux & plus courts que les poſtérieurs; une ſeptieme enfin à la queue qui eſt fourchue juſqu'à ſon milieu.

Sa couleur générale eſt un cendré-noir, rougeâtre aux deux côtés du corps près de la queue; on voit une eſpece d'aiguillon ou d'oſſelet cartilagineux comme les autres os de poiſſon, ovoïde, long de ſix lignes environ, couleur de corne, liſſe, luiſant, très-pointu à ſes extrêmités, attaché par ſon milieu dans une rainure pratiquée dans le corps où il eſt ordinairement couché comme dans une gaîne, mais dont il peut ſortir à volonté, pour attaquer ſes ennemis ou ſe défendre contre eux. Cet aiguillon lui a fait donner auſſi les noms de *lancette* & de *chirurgien.*

Remarques. L'*acarauna* peut donc, par ce caractere, faire un genre particulier de poiſſon dans la famille des ſpares avec leſquels il a tant d'autres rapports, & il eſt étonnant qu'Artedi & M. Linné aient changé ce nom en celui de *chætodon*, qui veut dire *dents en cheveux*, d'autant plus que ce nom peut s'appliquer également à nombre d'autres genres de poiſſons de cette même famille, qui ont, comme celui-ci, les dents menues, & pour ainſi dire capillaires. (*M. ADANSON.*)

ACARIATION, ſ. f. *voyez* ACCARIATION. *(H)*

* ACARICABA, ſ. plante du Breſil dont les racines aromatiques peuvent être comptées entre les meilleurs apéritifs. On s'en ſert dans les obſtructions de la rate & des reins. Les Médecins regardent le ſuc de ſes feuilles comme un antidote & comme un vomitif. Cet article de l'*acaricaba* pourroit bien avoir deux défauts; celui d'en dire trop des propriétés de la plante, & de n'en pas dire aſſez de ſes caracteres.

§ ACARICOBA, ſ. m. *(Hiſtoire nat. Botaniq.)* On ſait aujourd'hui que cette plante eſt une eſpece d'écuelle d'eau, *hydrocotyle*, qui differe particuliérement de celle de l'Europe, en ce que ſon ombelle porte plus de cinq fleurs qui ſont d'un blanc jaunâtre. Sa racine principale, qui reſſemble à celle du perſil, a une ſaveur agréable, aromatique, piquante & échauffante, d'où dépend ſa vertu apéritive & déſobſtructive des reins & du foie. Le ſuc de ſes feuilles n'eſt un antidote que comme vomitif, qui débarraſſe auſſi-tôt l'eſtomac du poiſon qu'on auroit avalé.

Remarques. C'eſt par corruption qu'on lit dans quelques dictionnaires *acaricaba* au lieu d'*acaricoba*, nom que les Braſiliens donnent à cette plante, ſelon Marcgrave qui en fait la deſcription à la *page* 27 de ſon *Hiſtoire naturelle du Breſil.* Les Portugais l'appellent *herbe de capitaine*, *erva do capitaõ*, à raiſon de ſes propriétés. M. Linné la déſigne ſous le nom d'*hydrocotyle*, *umbellata*, *foliis peltatis*, *umbellis multifloris. (Syſtema. nat. edition. 12, page 202, n°. 2.)* L'écuelle d'eau eſt, comme l'on ſait, de la famille des plantes ombelliferes. *Voyez* en les caracteres généraux dans nos *Familles des plantes*, *page 100. (M. ADANSON.)*

* ACARNAN, ſ. ἀκαρνας, poiſſon de mer dont il eſt parlé dans Athenée, Rondelet, & Aldrovande. On prétend qu'il eſt diurétique, de facile digeſtion, & très-nourriſſant. Mais il y a mille poiſſons dont on en peut dire autant, & qui peut-être ne ſont pas mentionnés dans Athenée, & ne s'appellent pas *acarnan*. C'eſt peut-être le même qu'*acarne*. *Voyez ce mot.*

* ACARNANIE, ſ. f. *(Géogr.)* province de l'Epire qui avoit à l'orient l'Ætolie, à l'occident le golfe d'Ambracie, & au midi la mer Ionienne. C'eſt aujourd'hui Deſpotat, ou la petite Grece, ou la Carnie.

* ACARNANIE, ſ. f. *(Géogr.)* ville de Sicile où Jupiter avoit un temple renommé.

ACARNAR, ſ. nom d'une étoile. *Voyez* ACHARNAR. *(O)*

ACARNE, ſ. m. ἀκαρνας, poiſſon de mer ſemblable au pagre & au pagel, avec leſquels on le vend à Rome ſous le nom de *phragolino*, que l'on donne à ces trois eſpeces de poiſſon. L'*acarne* eſt blanc, ſes écailles ſont argentées, le deſſus de ſa tête eſt arqué en deſcendant juſqu'à la bouche, qui eſt petite. Ses dents ſont menues, ſes yeux grands & de couleur d'or; l'eſpace qui ſe trouve entre les deux yeux eſt applati, les nageoires ſont blanches; il y a à la racine des premieres une marque mêlée de rouge & de noir. La queue eſt rouge; on voit ſur le corps un trait qui va en ligne droite depuis les ouies juſqu'à la queue. On pêche ce poiſſon en été & en hiver; ſa chair a un goût doux, quoiqu'un peu aſtringent à la langue; elle eſt nourriſſante, & ſe digere facilement. Les parties intérieures de l'*acarne* ſont à-peu-près ſemblables à celles du pagre & du pagel. *Rondelet*, *Aldrovande. Voyez* PAGRE & PAGEL. *Voyez auſſi* POISSON. *(I)*

* ACARO, ſ. *(Géogr.)* contrée & village du royaume d'Acambou, ſur la côte de Guinée en Afrique. *Long. 18. lat. 5. 40*

ACASTE, *(Mythol.)* fils de Pélias, roi de Theſſalie, & parent de Jaſon, fut un des Argonautes: il a paſſé pour un grand chaſſeur, habile ſur-tout à tirer de l'arc, *jaculo inſignis Acaſtus*, dit Ovide. A ſon retour de l'expédition de la Colchide, ayant trouvé ſon pere mort, il engagea les Argonautes à deſcendre avec lui en Theſſalie pour y célébrer des jeux funebres en l'honneur de Pélias. Pline veut qu'*Acaſte* ſoit le premier qui ait fait célébrer des jeux funebres. Ce prince voulut enſuite venger la mort de ſon pere ſur ſes ſœurs qui l'avoient égorgé; mais Hercule s'oppoſa à ſa vengeance. (+)

* ACATALECTIQUE, adj. pris ſubſt. *dans la Poétique des Anciens*, ſignifie des vers complets, qui ont tous leurs piés,

leurs ſyllabes, & auxquels il ne manque rien à la fin. *Voyez* PIÉ & VERS.

Ce mot eſt compoſé du Grec κατὰ & de λήγω, *finir, ceſſer*, d'où ſe forme καταληκτικὸς, qui ſignifie *manquant de quelque choſe à la fin* ou *incomplet*, & d'ἀ privatif, qui précédant καταληκτικὸς, lui donne une ſignification toute oppoſée; conſéquemment on appelloit *catalectique* tout vers qui manquoit d'une ſyllabe à la fin, & dont la meſure n'étoit pas complette.

Horace fournit un exemple de l'un & de l'autre dans ces deux vers de la quatrieme ode de ſon premier livre : ainſi ſcandez.

Solvitur | acris hy | ems gra | tâ vice | veris | & fa | voni,
Trahunt | quæ ſic | cas ma | chinæ | cari | nas.

dans le premier deſquels les piés ſont complets, au lieu que dans le ſecond il manque une ſyllabe pour faire un vers iambique de ſix piés. (*G*)

ACATALEPSIE, ſ. f. terme qui ſignifie l'impoſſibilité qu'il y a qu'une choſe ſoit conçue ou compriſe. *V.* CONCEPTION.

Ce mot eſt formé d'ἀ privatif, & καταλάμβανω, *découvrir, ſaiſir*, lequel eſt compoſé lui-même de κατὰ & λάμβανω, *prendre*. *Voyez* CATALEPSIE.

Acatalepſie eſt ſynonyme à *incompréhenſibilité*. *Voyez* COMPRÉHENSION.

Les Pyrrhoniens ou Sceptiques tenoient pour l'*acatalepſie* abſolue : toutes les ſciences ou les connoiſſances humaines n'alloient, ſelon eux, tout au plus qu'à l'apparence & à la vraiſemblance. Ils déclamoient beaucoup contre les ſens, & les regardoient comme la ſource principale de nos erreurs & de notre ſéduction. *Voyez* SCEPTIQUE, PYRRHONIEN, ACADÉMIQUE, SENS, ERREUR, PROBABILITÉ, DOUTE, SUSPENSION, *&c.* (*X*)

* Arcéſilas fut le premier défenſeur de l'*acatalepſie*. Voici comment il en raiſonnoit. On ne peut rien ſavoir, diſoit-il, pas même ce que Socrate croyoit ne pas ignorer, qu'on ne ſait rien.

Cette impoſſibilité vient, & de la nature des choſes, & de la nature de nos facultés, mais plus encore de la nature de nos facultés que des choſes.

Il ne faut donc ni nier, ni aſſurer quoi que ce ſoit; car il eſt indigne du philoſophe d'approuver ou une choſe fauſſe, ou une choſe incertaine, & de prononcer avant que d'être inſtruit.

Mais tout ayant à-peu-près les mêmes degrés de probabilité, un philoſophe pour & contre peut donc ſe déclarer contre celui qui nie ou qui aſſure quoi que ce ſoit; sûr, ou de trouver enfin la vérité qu'il cherche, ou de nouvelles raiſons de croire qu'elle n'eſt pas faite pour nous. C'eſt ainſi qu'Arcéſilas la chercha toute ſa vie, perpétuellement aux priſes avec tous les philoſophes de ſon temps.

Mais ſi ni les ſens ni la raiſon ne ſont pas des garans aſſez sûrs pour être écoutés dans les écoles de Philoſophie, ajoutoit-il, ils ſuffiſent au moins dans la conduite de la vie, où l'on ne riſque rien à ſuivre des probabilités, puiſqu'on eſt avec des gens qui n'ont pas de meilleurs moyens de ſe déterminer.

ACATECHICHITLI, ſ. m. (*Hiſtoire nat. Ornitholog.*) eſpece de tarin du Mexique, que Fernandez décrit ſous le nom d'*acatechichictli*, *ſeu avis confricans ſe ad arundines* (*Hiſtoire de la nouvelle Eſpagne, chap. 13, pag. 17.*) M. Briſſon le nomme *tarin* du Mexique : *Carduelis ſuperne ex fuſco-vireſcens, inferne ex albo-palleſcens; remigibus rectricibuſque fuſco-vireſcentibus..... Ligurinus Mexicanus.* (*Ornithologie, vol. III, pag. 70.*)

Cet oiſeau eſt un peu moins grand que le chardonneret. Il eſt par-tout d'un brun verdâtre, excepté ſous la gorge; le deſſous du cou, la poitrine, le ventre, les côtés, les cuiſſes, les jambes, les plumes tectrices du deſſous de la queue, & celles du deſſous des ailes qui ſont d'un blanc jaunâtre.

Il reſte communément dans les roſeaux qui bordent les marécages au Mexique. Il ſe nourrit de grains, fait ſon nid, éleve ſes petits & chante de meme que le tarin de l'europe. (*M. ADANSON.*)

ACATSJA-VALLI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) plante paraſite du Malabar, dont on voit une figure aſſez bonne quoi-

Digitized by Google

qu'incomplette, dans l'*Hortus Malabaricus, vol. VII, planche 44, pag. 83.* Les Brames l'appellent encore *medica-tali* & *mudila-tali*; les Portugais *ramos daſevi*; les Hollandois *meer vlecht wortel.* C'eſt le *caſſytha filiformis* de M. Linné. *Syſtema nat. edit. 12, pag. 281, n°. 1.*

C'eſt à Cochin, & dans d'autres endroits des Indes, que croît communément cette plante. Elle couvre, ſous la forme d'un peloton de ficelle bien mêlée, les arbres des forêts les plus épaiſſes, entortillant irréguliérement autour de leurs branches ſes tiges qui ſont cylindriques, du diametre d'une ligne, & qui s'y attachent au moyen d'un nombre conſidérable de ſuçoirs hémiſphériques, qui tirent & pompent la ſeve de leur écorce, ainſi que nombre de branches qui ſe ſubdiviſent en d'autres encore plus petites, alternes, & du diametre d'un tiers de ligne au plus. Le long de ces tiges & branches ſortent çà & là de petites feuilles verd-jaunes comme elles, en forme d'écailles fort eſpacées, & écartées les unes des autres.

De l'aiſſelle de chaque feuille, à la diſtance de trois à quatre pouces, ſort un pédicule cylindrique, ordinairement ſinueux ou tortillé, long d'un pouce ſur un tiers de ligne de diametre, qui porte dans ſa moitié ſupérieure ſix à dix fleurs diſpoſées en épi, ſeſſiles, blanches, de deux lignes de diametre, accompagnées chacune d'une écaille une fois plus courte, aſſez ſemblable aux feuilles des tiges. Chaque fleur conſiſte en un calice d'une ſeule piece, renflé en ſphéroïde ou en bourſe, à petite ouverture bordée de ſix denticules, diſpoſés ſur deux rangs, de maniere que les trois intérieurs, qui ſont fourchus, ſont alternes avec les trois extérieurs, & ſemblent tenir lieu de la corolle qui lui manque: il accompagne & enveloppe le fruit juſqu'à ſa parfaite maturité. Sur les parois intérieures de ce calice ſont diſpoſées ſur trois rangs neuf étamines, entre les filets deſquelles on apperçoit neuf tubercules jaunes-rougeâtres: les antheres de ces étamines ſont à deux loges, qui s'ouvrent de bas en haut par une valvule elliptique, comme dans le laurier. Du fond du calice s'éleve un ovaire ſphéroïde, ſurmonté d'un ſtyle épais cylindrique, dont le bout eſt tronqué, & forme un ſtigmate velouté. L'ovaire en mûriſſant, devient une capſule membraneuſe, ſphéroïde, mince, verte d'abord, enſuite noire, enveloppée entiérement dans le calice, qui eſt verd d'abord, enſuite blanchâtre & épais. Cette capſule ne s'ouvre pas; elle eſt à une loge, & contient une graine ſphéroïde à deux enveloppes, compoſées de deux lobes ou cotyledons plats, terminés & réunis par une radicule aſſez courte, qui pointe en haut vers le ciel.

Qualités. Les fleurs de cette plante ſont ſans odeur, ainſi que ſes autres parties. Elle a une vertu aſtringente vulnéraire.

Uſages. Les Indiens la font ſécher ou rôtir avec le nirvalli pullu, qu'ils pulvériſent avec le gingembre; puis ils font de cette poudre, mêlée avec du beurre, un onguent, qu'ils appliquent ſur les vieux ulceres, pour les nettoyer. On l'emploie pareillement pour les ulceres de la tête, après l'avoir ſéchée au feu avec l'écorce de l'arec & le tsjangelam parendi, pulvériſée & mêlée avec l'opium ou le ſuc du pavot. Pilée & réduite en conſiſtance liquide avec le cardamome, le lait & l'huile de ſéſame, elle appaiſe les ardeurs de la tête. Son infuſion & ſa décoction, priſe en forme de bain, ſoulage la migraine; & ſon ſuc, uni au ſucre, tempere les chaleurs & diſſipe l'embarras des yeux.

Remarques. L'*acatsja-valli* eſt donc un genre de plante bien différent de la cuſcute; & c'eſt pour ne pas tomber dans le défaut de M. Linné, qui a voulu lui approprier le nom grec *caſſytha*, de la cuſcute, que nous lui avons laiſſé ſon nom ſpécifique Malabare, en la rangeant ſous le genre du rombut d'Amboine, que nous avons placé dans notre *quarantieme famille des garous*, où elle eſt vient naturellement. (*M. ADANSON.*)

ACAWERIA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) plante de l'iſle de Ceylan, dont M. Burmann donne une figure aſſez bonne, mais incomplette, dans ſon *Theſaurus Zeylanicus, planche LXIV*, ſous le nom de *liguſtrum foliis ad ſingula internodia ternis, lignum colubrinum officinis creditum, pag. 141.* Les habitans de Ceylan l'appellent *acawerya*, ſelon Hermann, (*p. 4.*)

& *rametul* ou *cametul*, ſelon Garzias & Grimm. C'eſt le *lignum colubrinum primum & laudatiſſimum* de Garzias, *aromat. pag. 163*; le *clematis indica perſicæ foliis, fructu periclymeni*. Bauhin. *Pinax, pag. 304*; & l'*ophionylon foliis quaternis* de M. Linné, *flora Zeylanica, n°. 398; ophioxylum ſerpentinum. Syſtema nat. edit. 12, pag. 667, n°. 1.*

C'eſt un arbriſſeau de cinq piés de hauteur, peu rameux, & d'une forme élégante & agréable à la vue, dont la racine noueuſe ſerpente, comme une couleuvre, ſous terre, eſt ligneuſe, blanche, & couverte d'une écorce cendrée. Ses branches ſont menues, triangulaires, cannelées, & comme articulées à chaque nœud, d'où les feuilles ſortent trois à trois, étagées ou verticillées, elliptiques, pointues aux deux bouts, longues de trois à quatre pouces, & deux fois moins larges, entieres, portées ſur un pédicule aſſez court.

Du bout de chaque branche ſort un pédicule long d'un pouce environ, terminé par un corymbe de trente à quarante fleurs, longues de deux lignes au plus, portées ſur un péduncule un peu plus long. Chaque fleur eſt hermaphrodite, compoſée d'un calice fort petit, hémiſphérique, d'une ſeule piece, à cinq dents, d'une corolle d'une ſeule piece, en entonnoir, à cinq diviſions régulieres, & de deux étamines courtes. Du fond de ce calice ſort un ovaire ovoïde, ſurmonté d'un ſtyle terminé par deux ſtigmates en lames. Cet ovaire devient en mûriſſant une capſule ſphéroïde comprimée, de cinq lignes de diametre, un peu moins longue, fourchue en deux cornes, comme une mitre, à deux loges qui contiennent chacune une graine ovoïde de trois lignes environ de longueur.

Qualités. Toute la plante a une ſaveur amere, & elle poſſede les mêmes vertus que le mungos ou le grand arbre des ſerpens.

Uſages. Les habitans de l'iſle de Ceylan emploient la poudre de ſa racine à la doſe d'une demi-dragme juſqu'à une dragme dans toutes les maladies ſoupçonnées de poiſon, & contre les morſures des bêtes venimeuſes.

Remarques. Il y a une grande contradiction entre les auteurs au ſujet du rang que doit occuper cette plante parmi les quatre qui paſſent pour être le contre-poiſon des ſerpens les plus venimeux. Garzias paroît lui donner le premier rang; & ſon nom dans les boutiques, eſt celui de racine aux ſerpens, *ſerpentum radix*, autant parce que ſa racine ſerpente ſous terre, que parce qu'elle ſeule eſt d'uſage contre les morſures venimeuſes des ſerpens; c'eſt donc à tort que M. Linné lui donne le nom d'*ophioxylum* ou *bois de ſerpent*, *lignum colubrinum*. Le vrai bois de ſerpens, *lignum colubrinum*, des boutiques, eſt l'arbre que Rumphe appelle *caju-ular*, qui ne croît point dans l'iſle de Ceylan, où ſont les trois autres eſpeces, & dont le bois, très-amer, eſt l'antidote des morſures venimeuſes aux iſles de Timor, Rotta, *&c.* où il eſt commun.

L'*ophiorrhiza*, ou *ſerpentum radix* de M. Linné, *Syſtema naturæ, pag. 153*, comprend le mungos des Perſans & le mitra de l'Amérique, qui ſont deux plantes de genres fort différens. Nous donnerons aux *articles* MUNGOS, BOIS DE SERPENT, RACINE DE SERPENT, des notions plus certaines, & capables de lever la confuſion qui regne, & que M. Linné a augmentée, ſur les quatre ou cinq plantes qui portent le nom de *bois de ſerpent*, ou *racine de ſerpent.*

L'*acaweria* forme un genre particulier voiſin du lilas dans la famille des jaſmins, qui eſt la vingt-neuvieme de nos *familles*, *pag. 223.* (*M.* ADANSON.)

* ACAZER, v. act. *donner en fief ou à rente :* delà vient *acazement. V.* FIEF, RENTE.

ACCAPAREMENT, ſ. m. c'eſt un achat de marchandiſes défendues par les ordonnances.

On le prend auſſi pour une eſpece de monopole conſiſtante à faire des levées conſidérables de marchandiſes, pour s'en approprier la vente à ſoi ſeul, à l'effet de les vendre à ſi haut prix qu'on voudra.

ACCAPARER par conſéquent ſignifie *acheter des marchandiſes défendues*, ou *faire des levées des marchandiſes permiſes*, qui les rendent rares. (*H*)

On dit *accaparer* des bleds, des laines,

Digitized by Google

des cires, des ſuifs, *&c.* En bonne police cette manœuvre eſt défendue ſous peine de confiſcation des marchandiſes *accaparées*, d'amende pécuniaire, & même de punition corporelle en cas de récidive.

Quelques-uns confondent le terme d'*accaparer* avec celui d'*enharrer :* mais ils ſont différens, & n'ont rien de commun que les mêmes défenſes & les mêmes peines. *Voyez* ENHARRER. *(G)*

§ ACCAREMENT, ſ. m. *ou* ACAREMENT, *ou* ACCARIATION. *V. ce mot.*

ACCARER, v. a. *(terme de palais.)* n'eſt pas préciſément ſynonyme à *confronter*, quoiqu'il ſignifie littéralement & ſuivant l'étymologie Eſpagnole, *mettre tête à tête* ou *face à face. Accarer* ne ſe dit que d'un accuſé que l'on préſente à ſon co-accuſé ; au lieu que l'on dit *confronter des témoins*, ou les préſenter les uns aux autres : *confronter un accuſé avec les témoins, confronter des accuſés. Accarer* ne ſe dit que dans le dernier ſens, lorſque l'on confronte pluſieurs accuſés enſemble. On ne dit point *accarer des témoins. (AA.)*

§ ACCARIATION, ſ. f. *(terme de palais.)* Il n'eſt point ſynonyme à *confrontation.* Celle-ci conſiſte à préſenter l'accuſé aux témoins. L'*accariation*, au contraire, eſt la confrontation qui ſe fait d'un accuſé à ſon co-accuſé : on la nomme quelquefois *affrontation.* Ferriere dit que « ce mot vient » de *cara*, qui ſignifie en Eſpagnol la » *tête* ou le *viſage de l'homme.* » *Acarement* ou *accariation* ſeroit donc au ſens littéral l'action de mettre un accuſé tête à tête ou face à face avec ſon co-accuſé. *(AA.)*

* ACCARON, ſ. m. *(Géogr.)* ville de la Paleſtine, celui des cinq gouvernemens des Philiſtins où l'arche fut gardée après avoir été priſe. Beelzébuth étoit le dieu d'*Accaron.*

* ACCASTILLAGE, *(Architecture Navale.)* Ce mot vient de caſtel ou château ; mais l'uſage veut que l'on prononce accaſtillage. L'accaſtillage eſt le château ſur l'avant & ſur l'arriere d'un vaiſſeau. Pour s'en former une idée exacte, on n'aura qu'à conſulter la *Planche premiere de la Marine*, & les explications qui y ſeront jointes.

Le roi par une ordonnance de l'année 1675, défend aux officiers de ſes vaiſſeaux de faire aucun changement aux *accaſtillages* & aux *foutes* par des ſéparations nouvelles, à peine de caſſation.

On fait un *accaſtillage* à l'avant & à l'arriere des vaiſſeaux, en les élevant & bordant au deſſus de la liſſe de vibord, & cet exhauſſement commence aux herpes de l'embelle. On met pour cet effet deux, trois ou quatre herpes derriere le mât, à proportion de la hauteur qu'on veut donner à l'*accaſtillage :* on le borde enſuite de planches qu'on nomme *qlin*, ou *eſquain*, ou *quein*, auxquelles on donne l'épaiſſeur convenable.

Ces bordages qu'on appelle l'*eſquain*, doivent être tenus plus larges à l'arriere, où ils joignent les montans du revers, qu'en dedans ou vers le milieu du vaiſſeau, afin que l'*accaſtillage* aille toujours en s'élevant ; car s'il paroiſſoit baiſſer, ou être de niveau, il formeroit un coup d'œil déſagréable. Lorſque ces bordages ſont couſus & élevés autant qu'il faut, on laiſſe une ouverture au deſſus, telle qu'on juge à propos, & l'on coud enſuite les dernieres planches de l'eſquain. A chaque herpe, on éleve l'*accaſtillage* d'un pié, ou à-peu-près, ſelon la grandeur du vaiſſeau : mais à l'arriere, on met les herpes entre les dernieres planches de l'eſquain, pour que la dunette ſoit plus ſaine : on laiſſe auſſi fort ſouvent du jour ou un vuide entre les plus hautes planches & celles qui ſont au deſſous.

ACCASTILLÉ, adj. & part. paſſif. Un vaiſſeau *accaſtillé* eſt celui qui a un château ſur ſon avant & ſur ſon arriere.

Le mot *accaſtillé* s'applique au côté entier du vaiſſeau, depuis ſa ligne de flotaiſon juſqu'au ſommet des châteaux, des gaillards d'avant & d'arriere ; & il veut dire que l'on a fini entiérement de border les côtés du vaiſſeau, & de placer les préceintes & les liſſes. C'eſt en ce ſens que l'on dit qu'un vaiſſeau eſt bien *accaſtillé*, lorſque la tonture ou courbure de ſes préceintes & de ſes liſſes forme un coup d'œil agréable, & fait bien augurer des qualités du vaiſſeau.

Accaſtillé s'applique auſſi aux ſeuls châteaux d'avant & d'arriere, & il ſert à déſigner qu'un vaiſſeau a ou n'a point de

Digitized by Google

château ſur ſon avant & ſur ſon arriere. *Accaſtillé* devroit ſe prononcer *acaſtellé*, par la même raiſon que l'on devroit prononcer *accaſtellage* pour *accaſtillage*. (*Voy. ci-devant ce mot.*) Dans l'uſage, *accaſtillé* differe cependant d'*accaſtillage*, en ce que *accaſtillage* déſigne plus particuliérement les ſeuls châteaux d'avant & d'arriere, & qu'*accaſtillé* s'applique plus particuliérement au côté entier du vaiſſeau. (*M. DULAC.*)

ACCÉDER *à un contrat* ou *à un traité*, c'eſt joindre ſon conſentement à un contrat ou traité déja conclu & arrêté entre deux autres perſonnes ou un plus grand nombre.

En ce ſens on dit : les états généraux ont *accédé* au traité d'Hanovre; la Czarine a *accédé* au traité de Vienne. *Voyez* TRAITÉ. (*H*)

§ ACCÉLÉRATEUR, (*Anatomie.*) c'eſt le nom d'un muſcle qui mérite d'être décrit exactement, étant, ſans comparaiſon, le principal muſcle de la génération dans l'homme.

Ce muſcle paroît aſſez ſimple au premier abord; c'eſt une eſpece de gaîne muſculaire qui couvre entiérement la bulbe de l'uretre, & dont la convexité inférieure eſt partagée par une ligne cellulaire, d'où ſe répandent à droit & à gauche des fibres paralleles qui ſe réuniſſent & forment deux queues attachées à l'enveloppe des corps caverneux, avant que ces corps ſe réuniſſent, & au delà de leur réunion.

Ces muſcles ont pluſieurs communications avec les muſcles voiſins : deux faiſceaux de fibres y viennent depuis le ſphincter : des fibres des muſcles tranſverſaux de l'uretre accompagnent ces faiſceaux : un autre paquet de fibres part du ſphincter, & ſe termine au milieu de l'extrêmité de l'*accélérateur* : quelques fibres du levateur s'y réuniſſent quelquefois.

Le point fixe de l'*accélérateur*, c'eſt le ſphincter ; pour que l'*accélérateur* puiſſe déployer ſa force, il faut que le ſphincter ſoit ferme. L'*accélérateur* comprime alors, en ſe contractant, la bulbe de l'uretre ; il le vuide entiérement, & on ſent, dans cette action, le ſphincter qui ſe durcit, quelle que ſoit la liqueur qui ſorte de l'uretre.

De groſſes branches de l'artere & de la veine du penil paſſent entre les fibres de l'*accélérateur*, & ſe rendent à la bulbe. Ces vaiſſeaux ſont comprimés dans l'action de ce muſcle, & il contribue par-là à l'érection. Comme il eſt ſoumis à la volonté, & que l'érection ne l'eſt pas, il n'eſt qu'acceſſoire dans cette action, dont les cauſes ſe dérobent à nos ſens. L'*accélérateur* agit par ſecouſſes & par intervalles. (*H. D. G.*)

ACCÉLÉRATION, ſ. f. c'eſt l'accroiſſement de viteſſe dans le mouvement d'un corps. *Voyez* VITESSE & MOUVEMENT.

Accélération eſt oppoſée à *retardation* ; terme par lequel on entend *la diminution de viteſſe*. *Voyez* RETARDATION.

Le terme d'*accélération* s'emploie particuliérement en Phyſique, lorſqu'il eſt queſtion de la chûte des corps peſans qui tendent au centre de la terre par la force de leur gravité. *Voyez* GRAVITÉ & CENTRE.

Que les corps en tombant ſoient accélérés, c'eſt une vérité démontrée par quantité de preuves, du moins *à poſteriori* : ainſi nous éprouvons que plus un corps tombe de haut, plus il fait une forte impreſſion, plus il heurte violemment la ſurface plane, ou autre obſtacle qui l'arrête dans ſa chûte.

Il y a eu bien des ſyſtêmes imaginés par les philoſophes pour expliquer cette *accélération*. Quelques-uns l'ont attribuée à la preſſion de l'air : plus, diſent-ils, un corps deſcend, plus le poids de l'athmoſphere qui peſe deſſus eſt conſidérable, & la preſſion d'un fluide eſt en raiſon de la hauteur perpendiculaire de ſes colonnes : ajoutez, diſent-ils, que toute la maſſe du fluide preſſant par une infinité de lignes droites qui ſe rencontrent toutes en un point, ſavoir au centre de la terre, ce point où aboutiſſent toutes ces lignes ſoutient, pour ainſi dire, la preſſion de toute la maſſe ; conſéquemment plus un corps en approche de près, plus il doit ſentir l'effet de la preſſion qui agit ſuivant des lignes prêtes à ſe réunir. *Voyez* AIR & ATHMOSPHERE.

Mais ce qui renverſe toute cette explication, c'eſt que plus la preſſion de l'air

Digitized by Google

augmente, plus augmente auſſi la réſiſtance ou la force avec laquelle ce même fluide tend à repouſſer en en-haut le corps tombant. *Voyez* FLUIDE.

On eſſaie pourtant encore de répondre que l'air à meſure qu'il eſt plus proche de la terre, eſt plus groſſier & plus rempli de vapeurs & de particules hétérogenes qui ne ſont point un véritable air élaſtique ; & l'on ajoute que le corps, à meſure qu'il deſcend, trouvant toujours moins de réſiſtance de la part de l'élaſticité de l'air, & cependant étant toujours déprimé par la même force de gravité qui continue d'agir ſur lui, il ne peut pas manquer d'être accéléré. Mais on ſent aſſez tout le vague & le peu de préciſion de cette réponſe : d'ailleurs, les corps tombent plus vîte dans le vuide que dans l'air. *Voyez* MACHINE PNEUMATIQUE ; *voyez auſſi* ÉLASTICITÉ.

Hobbes, *Philoſop. Probl. c. j. p. 3.* attribue l'*accélération* à une nouvelle impreſſion de la cauſe qui produit la chûte des corps, laquelle ſelon ſon principe eſt auſſi l'air : en même temps, dit-il, qu'une partie de l'athmoſphere monte, l'autre deſcend : car en conſéquence du mouvement de la terre, lequel eſt compoſé de deux mouvemens, l'un circulaire, l'autre progreſſif, il faut auſſi que l'air monte & circule tout à la fois. Delà il s'enſuit que le corps qui tombe dans ce milieu, recevant à chaque inſtant de ſa chûte une nouvelle preſſion, il faut bien que ſon mouvement ſoit accéléré.

Mais pour renverſer toutes les raiſons qu'on tire de l'air par rapport à l'*accélération*, il ſuffit de dire qu'elle ſe fait auſſi dans le vuide, comme nous venons de l'obſerver.

Voici l'explication que les Péripatéticiens donnent du même phénomene. Le mouvement des corps peſans en en-bas, diſent-ils, vient d'un principe intrinſeque qui les fait tendre au centre, comme à leur place propre & à leur élément, où étant arrivés ils ſeroient dans un repos parfait ; c'eſt pourquoi, ajoutent-ils, plus les corps en approchent, plus leur mouvement s'accroît : ſentiment qui ne mérite pas de réfutation.

Les Gaſſendiſtes donnent une autre raiſon de l'*accélération* : ils prétendent qu'il ſort de la terre des eſpeces de corpuſcules attractifs, dirigés ſuivant une infinité de filets directs qui montent & deſcendent ; que ces filets partant comme des rayons d'un centre commun, deviennent de plus en plus divergens à meſure qu'ils s'en éloignent ; en ſorte que plus un corps eſt proche du centre, plus il ſupporte de ces filets attractifs, plus par conſéquent ſon mouvement eſt accéléré. *V.* CORPUSCULES & AIMANT.

Les Carteſiens expliquent l'*accélération* par des impulſions réitérées de la matiere ſubtile éthérée, qui agit continuellement ſur les corps tombans, & les pouſſe en en-bas. *Voyez* CARTÉSIANISME, ÉTHER, MATIERE SUBTILE, PESANTEUR, *&c.*

La cauſe de l'*accélération* ne paroîtra pas quelque choſe de ſi myſtérieux, ſi on veut faire abſtraction pour un moment de la cauſe qui produit la peſanteur, & ſuppoſer ſeulement avec Galilée que cette cauſe ou force agit continuellement ſur les corps peſans ; on verra facilement que le principe de la gravitation qui détermine le corps à deſcendre, doit accélérer ces corps dans leur chûte par une conſéquence néceſſaire. *Voyez* GRAVITATION.

Car le corps étant une fois ſuppoſé déterminé à deſcendre, c'eſt ſans doute ſa gravité qui eſt la premiere cauſe de ſon commencement de deſcente : or quand une fois ſa deſcente eſt commencée, cet état eſt devenu en quelque ſorte naturel au corps ; de ſorte que laiſſé à lui-même il continueroit toujours de deſcendre, quand même la premiere cauſe ceſſeroit ; comme nous voyons dans une pierre jetée avec la main, qui ne laiſſe pas de continuer de ſe mouvoir après que la cauſe qui lui a imprimé le mouvement a ceſſé d'agir. *Voyez* LOI DE LA NATURE & PROJECTILE.

Mais outre cette détermination à deſcendre imprimée par la premiere cauſe, laquelle ſuffiroit pour continuer à l'infini le même degré de mouvement une fois commencé, il s'y joint perpétuellement de nouveaux efforts de la même cauſe : ſavoir de la gravité, qui continue d'agir ſur le corps déja en mouvement, de même que s'il étoit en repos.

Ainſi y ayant deux cauſes de mouvement qui

Digitized by

qui agiſſent l'une & l'autre en même direction, c'eſt-à-dire, vers le centre de la terre, il faut néceſſairement que le mouvement qu'elles produiſent enſemble, ſoit plus conſidérable que celui que produiroit l'un des deux. Et tandis que la vîteſſe eſt ainſi augmentée, la même cauſe ſubſiſtant toujours pour l'augmenter encore davantage, il faut néceſſairement que la deſcente ſoit continuellement accélérée.

Suppoſons donc que la gravité, de quelque principe qu'elle procede, agiſſe uniformément ſur tous les corps à égale diſtance du centre de la terre; diviſant le temps que le corps peſant met à tomber ſur la terre, en parties égales infiniment petites, cette gravité pouſſera le corps vers le centre de la terre, dans le premier inſtant infiniment court de la deſcente: ſi après cela on ſuppoſe que l'action de la gravité ceſſe, le corps continueroit toujours de s'approcher uniformément du centre de la terre avec une vîteſſe infiniment petite, égale à celle qui réſulte de la premiere impreſſion.

Mais enſuite ſi l'on ſuppoſe que l'action de la gravité continue, dans le ſecond inſtant le corps recevra une nouvelle impulſion vers la terre, égale à celle qu'il a reçue dans le premier, par conſéquent ſa vîteſſe ſera double de ce qu'elle étoit dans le premier inſtant; dans le troiſieme inſtant elle ſera triple; dans le quatrieme, quadruple; & ainſi de ſuite: car l'impreſſion faite dans un inſtant précédent, n'eſt point du tout altérée par celle qui ſe fait dans l'inſtant ſuivant; mais elles ſont, pour ainſi dire, entaſſées & accumulées l'une ſur l'autre.

C'eſt pourquoi comme les inſtans de temps ſont ſuppoſés infiniment petits, & tous égaux les uns aux autres, la vîteſſe acquiſe par le corps tombant ſera dans chaque inſtant comme les temps depuis le commencement de la deſcente, & par conſéquent la vîteſſe ſera proportionnelle au temps dans lequel elle eſt acquiſe.

De plus l'eſpace parcouru par le corps en mouvement pendant un temps donné, & avec une vîteſſe donnée, peut être conſidéré comme un rectangle compoſé du temps & de la vîteſſe. Je ſuppoſe donc *A* (*Pl. de Méchan. fig. 64.*) le corps peſant qui deſcend, *A B* le temps de la deſcente; je partage cette ligne en un certain nombre de parties égales, qui marqueront les intervalles ou portions du temps donné: ſavoir, *A C*, *C E*, *E G*, &c. je ſuppoſe que le corps deſcend durant le temps exprimé par la premiere des diviſions *A C*, avec une certaine vîteſſe uniforme provenant du degré de gravité qu'on lui ſuppoſe; cette vîteſſe ſera repréſentée par *A D*, & l'eſpace parcouru, par le rectangle *C A D*.

Or l'action de la gravité ayant produit dans le premier moment la vîteſſe *A D*, dans le corps précédemment en repos; dans le ſecond moment elle produira la vîteſſe *C F*, double de la précédente; dans le troiſieme moment à la vîteſſe *C F* ſera ajouté un degré de plus, au moyen duquel ſera produite la vîteſſe *E H*, triple de la premiere, & ainſi du reſte; de ſorte que dans tout le temps *A B*, le corps aura acquis la vîteſſe *B K*: après cela prenant les diviſions de la ligne qu'on voudra, par exemple, les diviſions *A C*, *C E*, &c. pour le temps, les eſpaces parcourus pendant ces temps ſeront comme les aires ou rectangles *C D*, *E F*, &c. en ſorte que l'eſpace décrit par le corps en mouvement, pendant tout le temps *A B*, ſera égal à tous les rectangles, c'eſt-à-dire, à la figure dentelée *A B K*.

Voilà ce qui arriveroit ſi les accroiſſemens de vîteſſe ſe faiſoient, pour ainſi dire, tout-à-coup, au bout de certaines portions finies de temps; par exemple, en *C*, en *E*, &c. en ſorte que le degré de mouvement continuât d'être le même juſqu'au temps ſuivant où ſe feroit une nouvelle *accélération*.

Si l'on ſuppoſe les diviſions ou intervalles de temps plus courts, par exemple, de moitié; alors les dentelures de la figure ſeront à proportion plus ſerrées, & la figure approchera plus du triangle.

S'ils ſont infiniment petits, c'eſt-à-dire, que les accroiſſemens de vîteſſe ſoient ſuppoſés être faits continuellement & à chaque particule de temps indiviſible, comme il arrive en effet; les rectangles ainſi ſucceſſivement produits formeront un véritable triangle, par exemple, *A B E*, *fig. 65*; tout le temps *A B* conſiſtant en petites por-

Digitized by Google

tions de temps A 1, A 2, &c. & l'aire du triangle $A B E$ en la ſomme de toutes les petites ſurfaces ou petits trapezes qui répondent aux diviſions du temps; l'aire ou le triangle total exprime l'eſpace parcouru dans tout le temps $A B$.

Or les triangles $A B E$, A 1 f, étant ſemblables, leurs aires ſont l'une à l'autre comme les quarrés de leurs côtés homologues $A B$, A 1, &c. & par conſéquent les eſpaces parcourus ſont l'un à l'autre, comme les quarrés des temps.

Delà nous pouvons auſſi déduire cette grande loi de l'*accélération* : « qu'un corps » deſcendant avec un mouvement uniformément accéléré, décrit dans tout le » temps de ſa deſcente un eſpace qui eſt » préciſément la moitié de celui qu'il auroit » décrit uniformément dans le même temps » avec la vîteſſe qu'il auroit acquiſe à la » fin de ſa chûte ». Car, comme nous l'avons déja fait voir, tout l'eſpace que le corps tombant a parcouru dans le temps $A B$, ſera repréſenté par le triangle $A B E$; & l'eſpace que ce corps parcouroit uniformément en même temps avec la vîteſſe $B E$, ſera repréſenté par le rectangle $A B E F$: or on ſait que le triangle eſt égal préciſément à la moitié du rectangle. Ainſi l'eſpace parcouru ſera la moitié de celui que le corps auroit parcouru uniformément dans le même temps avec la vîteſſe acquiſe à la fin de ſa chûte.

Nous pouvons donc conclure, 1°. que l'eſpace qui ſeroit uniformément parcouru dans la moitié du temps $A B$, avec la derniere vîteſſe acquiſe $B E$, eſt égal à celui qui a été réellement parcouru par le corps tombant pendant tout le temps $A B$.

2°. Si le corps tombant décrit quelque eſpace ou quelque longueur donnée dans un temps donné, dans le double du temps il la décrira quatre fois; dans le triple, neuf fois, &c. En un mot, ſi les temps ſont dans la proportion arithmétique, 1, 2, 3, 4, &c. les eſpaces parcourus ſeront dans la proportion 1, 4, 9, 16, &c. c'eſt-à-dire, que ſi un corps décrit, par exemple, 15 piés dans la premiere ſeconde de ſa chûte, dans les deux premieres ſecondes priſes enſemble, il décrira quatre fois 15 piés; neuf fois 15 dans les trois premieres ſecondes priſes enſemble, & ainſi de ſuite.

3°. Les eſpaces décrits par le corps tombant dans une ſuite d'inſtans ou intervalles de temps égaux, ſeront comme les nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, &c. c'eſt-à-dire, que le corps qui a parcouru 15 piés dans la premiere ſeconde, parcourra dans la ſeconde trois fois 15 piés, dans la troiſieme, cinq fois 15 piés, &c. & puiſque les vîteſſes acquiſes en tombant ſont comme les temps, les eſpaces ſeront auſſi comme les quarrés des vîteſſes; & les temps & les vîteſſes en raiſon ſous-doublée des eſpaces.

Le mouvement d'un corps montant ou pouſſé en-haut, eſt diminué ou retardé par le même principe de gravité agiſſant en direction contraire, de la même maniere qu'un corps tombant eſt accéléré. *Voyez* RETARDATION.

Un corps lancé en en-haut s'éleve juſqu'à ce qu'il ait perdu tout ſon mouvement; ce qui ſe fait dans le même eſpace de temps que le corps tombant auroit mis à acquérir une vîteſſe égale à celle avec laquelle le corps lancé a été pouſſé en en-haut.

Et par conſéquent les hauteurs auxquelles s'élevent des corps lancés en en-haut avec différentes vîteſſes, ſont entr'elles comme les quarrés de ces vîteſſes.

ACCÉLÉRATION *des corps ſur des plans inclinés*. La même loi générale qui vient d'être établie pour la chûte des corps qui tombent perpendiculairement, a auſſi lieu dans ce cas-ci. L'effet du plan eſt ſeulement de rendre le mouvement plus lent. L'inclinaiſon étant par-tout égale, l'*accélération*, quoiqu'à la vérité moindre que dans les chûtes verticales, ſera égale auſſi dans tous les inſtans depuis le commencement juſqu'à la fin de la chûte. Pour les loix particulieres à ce cas, *voyez l'article* PLAN INCLINÉ.

Galilée découvrit le premier ces loix par des expériences, & imagina enſuite l'explication que nous venons de donner de l'*accélération*.

Sur l'*accélération* du mouvement des pendules, *voyez* PENDULE.

Sur l'*accélération* du mouvement des projectiles, *voyez* PROJECTILE.

Sur l'*accélération* du mouvement des

corps comprimés lorſqu'ils ſe rétabliſſent dans leur premier état & reprennent leur volume ordinaire, *voyez* COMPRESSION, DILATATION, CORDES, TENSION, *&c.*

Le mouvement de l'air comprimé eſt accéléré, lorſque par la force de ſon élaſticité il reprend ſon volume & ſa dimenſion naturelle : c'eſt une vérité qu'il eſt facile de démontrer de bien des manieres. *Voyez* AIR, ÉLASTICITÉ.

ACCÉLÉRATION *diurne des étoiles*, *(Aſtronomie.)* c'eſt la quantité dont leur lever & leur coucher avancent chaque jour, ainſi que leur paſſage au méridien ; elle eſt de $3'\ 55''\ \frac{9}{10}$ en temps moyen, quoiqu'on diſe communément $3'\ 56''$, parce qu'on néglige un dixieme de ſeconde. Cette *accélération*, dont les aſtronomes font un uſage continuel, vient du retardement effectif du ſoleil ; ſon mouvement propre vers l'orient, qui eſt de $59'\ 8''\ \frac{1}{10}$ de degré tous les jours, fait que l'étoile qui paſſoit au méridien hier en même temps que le ſoleil, eſt plus occidentale aujourd'hui de $59'\ 8''$, ce qui exige $3'\ 56''$ de temps ; elle paſſera donc plutôt de la même quantité.

Pour calculer rigoureuſement la quantité de cette *accélération*, il faut faire la proportion ſuivante : $360°\ 59'\ 8''\ 204$, ſont à $24^h\ 0'\ 0''$, comme $360°\ 0'$ ſont à $23^h\ 56'\ 4''\ 908$; c'eſt la durée moyenne de la révolution diurne des étoiles fixes, qui differe de 24 heures ſolaires moyennes de $3'\ 55''\ 902$.

Il y a eu des aſtronomes célebres qui ſe ſont mépris à cet égard, & qui faiſoient l'*accélération* de $3'\ 56''\ 55$; ils commençoient la proportion par $360°$, & dès-lors ils ſuppoſoient implicitement que l'*accélération* étoit comptée en heures du premier mobile ou des étoiles fixes, au lieu que tous les temps doivent ſe compter en heures ſolaires moyennes ; ou bien ils ſuppoſoient que l'*accélération* ſe comptoit ſur l'horloge du temps moyen, mais au moment où le ſoleil paſſe par le méridien, au lieu de la compter au moment du paſſage de l'étoile : c'eſt le retardement du ſoleil qu'ils prenoient, au lieu de l'*accélération* des étoiles. Le P. Hell, qui avoit défendu long-temps ce ſyſtême dans ſes *éphémérides*, y a renoncé depuis quelques années, & il a adopté la table de l'*accélération* diurne telle qu'elle eſt dans la *Connoiſſance des temps*, que je publie chaque année pour l'utilité des aſtronomes & des navigateurs.

L'*accélération* diurne ſe rapporte, comme je l'ai dit, au temps moyen & non pas au temps vrai ; ainſi le vrai paſſage d'une étoile au méridien, n'avance pas tous les jours de $3'\ 56''$, ni tous les jours également, par rapport au ſoleil vrai qui regle nos cadrans, mais ſeulement par rapport à un ſoleil moyen ſuppoſé uniforme, que les aſtronomes imaginent pour conſtruire leurs tables & pour régler leurs horloges : le temps moyen differe d'un quart-d'heure du temps vrai en certain temps de l'année, & il s'en faut de la même quantité que les *accélérations* diurnes des étoiles faſſent des ſommes toujours égales. L'*accélération* diurne ſert à régler des pendules ; ſi je vois une étoile fixe ſe coucher derriere une montagne ou un clocher, lorſque ma pendule marquoit $7^h\ 4'\ 0''$, & que le lendemain, mon œil reſtant à la même place, l'étoile diſparoiſſe à $7^h\ 0'\ 4''$, j'en conclus que la pendule eſt bien réglée quant à ſon mouvement, ou à ſa marche d'un jour à l'autre ; mais pour la mettre à l'heure, il faut ſavoir le temps vrai par des hauteurs correſpondantes, par une méridienne ou par quelque autre moyen. *(M. DE LA LANDE.)*

ACCÉLÉRATRICE *(Force)*, on appelle ainſi la force ou cauſe qui accélere le mouvement d'un corps. Lorſqu'on examine les effets produits par de telles cauſes, & qu'on ne connoît point les cauſes en elles-mêmes, les effets doivent toujours être donnés indépendamment de la connoiſſance de la cauſe, puiſqu'ils ne peuvent en être déduits : c'eſt ainſi que ſans connoître la cauſe de la peſanteur, nous apprenons par l'expérience que les eſpaces décrits par un corps qui tombe ſont entr'eux comme les quarrés des temps. En général dans les mouvemens variés dont les cauſes ſont inconnues, il eſt évident que l'effet produit par la cauſe, ſoit dans un temps fini, ſoit dans un inſtant, doit toujours être donné par l'équation entre les temps & les eſpaces : cet effet une fois connu, & le prin-

cipe de la force d'inertie ſuppoſé, on n'a plus beſoin que de la Géométrie ſeule & du calcul pour découvrir les propriétés de ces ſortes de mouvemens. Il eſt donc inutile d'avoir recours à ce principe dont tout le monde fait uſage aujourd'hui, que la force *accélératrice* ou *retardatrice* eſt proportionnelle à l'élément de la vîteſſe; principe appuyé ſur cet unique axiome vague & obſcur, que l'effet eſt proportionnel à ſa cauſe. Nous n'examinerons point ſi ce principe eſt de vérité néceſſaire; nous avouerons ſeulement que les preuves qu'on en a données juſqu'ici ne nous paroiſſent pas fort convaincantes: nous ne l'adopterons pas non plus, avec quelques Géometres, comme de vérité purement contingente; ce qui ruineroit la certitude de la Méchanique, & la réduiroit à n'être plus qu'une ſcience expérimentale. Nous nous contenterons d'obſerver que, vrai ou douteux, clair ou obſcur, il eſt inutile à la Méchanique, & que par conſéquent il doit en être banni. *(O)*

ACCÉLÉRÉ, *(Mouvement) en Phyſique*, eſt un mouvement qui reçoit continuellement de nouveaux accroiſſemens de vîteſſe. *Voyez* MOUVEMENT. Le mot *accéléré* vient du Latin *ad*, & *celer*, prompt, vîte.

Si les accroiſſemens de vîteſſe ſont égaux dans des temps égaux, le mouvement eſt dit être *accéléré* uniformément. *Voyez* ACCÉLÉRATION.

Le mouvement des corps tombans eſt un mouvement *accéléré*; & en ſuppoſant que le milieu par lequel ils tombent, c'eſt-à-dire l'air, ſoit ſans réſiſtance, le même mouvement peut auſſi être conſidéré comme *accéléré* uniformément. *Voy.* DESCENTE, *&c.*

Pour ce qui concerne les loix du mouvement *accéléré*, *voyez* MOUVEMENT, ACCÉLÉRATION. *(O)*

ACCÉLÉRER *dans ſon mouvement.* En Aſtronomie, on dit qu'une planete eſt *accélérée* dans ſon mouvement, lorſque ſon mouvement diurne réel excede ſon moyen mouvement diurne. On dit qu'elle eſt *retardée* dans ſon mouvement, lorſqu'il arrive que ſon mouvement réel eſt moindre que ſon mouvement moyen. Quand la terre eſt le plus éloignée du ſoleil, elle eſt alors le moins *accélérée* dans ſon mouvement qu'il eſt poſſible, & c'eſt le contraire lorſqu'elle eſt le plus proche du ſoleil. Les Aſtronomes s'apperçoivent de ces inégalités dans leurs obſervations, & on en tient compte dans les tables du mouvement apparent du ſoleil. *Voyez* ÉQUATION. *(O)*

ACCENSES, adject. pris ſubſt. du Latin *accenſi forenſes*. C'étoient des officiers attachés aux magiſtrats Romains, & dont la fonction étoit de convoquer le peuple aux aſſemblées, ainſi que le porte leur nom, *accenſi ab acciendo*. Ils étoient encore chargés d'aſſiſter le Préteur lorſqu'il tenoit le ſiege, & de l'avertir tout haut de trois heures en trois heures quelle heure il étoit dans les armées Romaines.

Les *accenſes*, ſelon Feſtus, étoient auſſi des ſurnuméraires qui ſervoient à remplacer les ſoldats tués dans une bataille ou mis hors de combat par leurs bleſſures. Cet auteur ne leur donne aucun rang dans la milice: mais Aſconius Pedianus leur en aſſigne un ſemblable à celui de nos caporaux & de nos trompettes. Tite-Live en fait quelque mention, mais comme de troupes irrégulieres, & dont on faiſoit peu d'eſtime. *(O)*

ACCENT, ſ. m. ce mot vient d'*accentum*, ſupin du verbe *accinere* qui vient de *ab* & *canere*: les Grecs l'appellent προσῳδία, *modulatio quæ ſyllabis adhibetur*, venant de πρὸς, prépoſition Grecque qui entre dans la compoſition des mots, & qui a divers uſages, & ᾠδὴ, *cantus*, chant. On l'appelle auſſi τόνος, *ton*.

Il faut ici diſtinguer la choſe, & le ſigne de la choſe.

La choſe, c'eſt la voix; la parole, c'eſt le mot, en tant que prononcé avec toutes les modifications établies par l'uſage de la langue que l'on parle.

Chaque nation, chaque peuple, chaque province, chaque ville même, differe d'une autre dans le langage, non ſeulement parce qu'on ſe ſert de mots différens, mais encore par la maniere d'articuler & de prononcer les mots.

Cette maniere différente, dans l'articulation des mots, eſt appellée *accent*. En ce ſens les mots écrits n'ont point d'*accens*; car l'*accent*, ou l'articulation modifiée, ne

peut affecter que l'oreille ; or l'écriture n'eſt apperçue que par les yeux.

C'eſt encore en ce ſens que les Poëtes diſent : prêtez l'oreille à mes triſtes *accens*. Et que M. Peliſſon diſoit aux réfugiés : vous tâcherez de vous former aux *accens* d'une langue étrangere.

Cette eſpece de modulation dans les diſcours, particuliere à chaque pays, eſt ce que M. l'abbé d'Olivet, dans ſon excellent *traité de la Proſodie*, appelle *accent national*.

Pour bien parler une langue vivante, il faudroit avoir le même *accent*, la même inflexion de voix, qu'ont les honnêtes gens de la capitale ; ainſi quand on dit, que pour bien parler François il ne faut point avoir d'*accent*, on veut dire qu'il ne faut avoir ni l'*accent* Italien, ni l'*accent* Gaſcon, ni l'*accent* Picard, ni aucun autre *accent* qui n'eſt pas celui des honnêtes gens de la capitale.

Accent ou modulation de la voix dans le diſcours, eſt le genre dont chaque *accent* national eſt une eſpece particuliere ; c'eſt ainſi qu'on dit, l'*accent Gaſcon*, l'*accent Flamand*, &c. L'*accent* Gaſcon éleve la voix où, ſelon le bon uſage, on la baiſſe : il abrege des ſyllabes que le bon uſage allonge ; par exemple, un Gaſcon dit *par conſquent*, au lieu de dire *par conſéquent* ; il prononce ſéchement toutes les voyelles nazales *an*, *en*, *in*, *on*, *un*, &c.

Selon le méchaniſme des organes de la parole, il y a pluſieurs ſortes de modifications particulieres à obſerver dans l'*accent* en général, & toutes ces modifications ſe trouvent auſſi dans chaque *accent* national, quoiqu'elles ſoient appliquées différemment ; car ſi l'on veut bien y prendre garde, on trouve par-tout uniformité & variété. Par-tout les hommes ont un viſage, & pas un ne reſſemble parfaitement à un autre ; par-tout les hommes, parlent & chaque pays a ſa maniere particuliere de parler & de modifier la voix. Voyons donc quelles ſont ces différentes modifications de voix qui ſont compriſes ſous le mot général *accent*.

Premiérement, il faut obſerver que les ſyllabes en toute langue ne ſont pas prononcées du même ton. Il y a diverſes inflexions de voix dont les unes élevent le ton, les autres le baiſſent, & d'autres enfin l'élevent d'abord, & le rabaiſſent enſuite ſur la même ſyllabe. Le ton élevé eſt ce qu'on appelle *accent aigu* ; le ton bas ou baiſſé eſt ce qu'on nomme *accent grave* ; enfin, le ton élevé & baiſſé ſucceſſivement & preſque en même temps ſur la même ſyllabe, eſt l'*accent circonflexe*.

« La nature de la voix eſt admirable, » dit Cicéron ; toute ſorte de chant eſt » agréablement varié par le ton circonflexe, » par l'aigu & par le grave : or le diſcours » ordinaire, pourſuit-il, eſt auſſi une eſpece » de chant. » *Mira eſt natura vocis, cujus quidem, è tribus omninò ſonis inflexu, acuto, gravi tanta fit, & tam ſuavis varietas perfecta in cantibus. Eſt autem in dicendo etiam quidam cantus.* Cic. Orator. n. XVII & XVIII. Cette différente modification du ton, tantôt aigu, tantôt grave, & tantôt circonflexe, eſt encore ſenſible dans le cri des animaux, & dans les inſtrumens de muſique.

2. Outre cette variété dans le ton, qui eſt ou grave, ou aigu, ou circonflexe, il y a encore à obſerver le temps que l'on met à prononcer chaque ſyllabe. Les unes ſont prononcées en moins de temps que les autres, & l'on dit de celles-ci qu'elles ſont longues, & de celles-là qu'elles ſont breves. Les breves ſont prononcées dans le moins de temps qu'il eſt poſſible ; auſſi dit-on qu'elles n'ont qu'un temps, c'eſt-à-dire, une meſure, un battement ; au lieu que les longues en ont deux ; & voilà pourquoi les anciens doubloient ſouvent dans l'écriture les voyelles longues, ce que nos peres ont imité en écrivant *aage*, &c.

3. On obſerve encore l'*aſpiration* qui ſe fait devant les voyelles en certains mots, & qui ne ſe pratique pas en d'autres, quoiqu'avec la même voyelle & dans une ſyllabe pareille : c'eſt ainſi que nous prononçons *le héros* avec aſpiration, & que nous diſons l'*héroïne*, l'*héroïſme* & *les vertus héroïques*, ſans aſpiration.

4. A ces trois différences que nous venons d'obſerver dans la prononciation, il faut encore ajouter la variété du ton pathétique, comme dans l'interrogation, l'admiration, l'ironie, la colere & les autres

Digitized by Google

paſſions : c'eſt ce que M. l'abbé d'Olivet appelle l'*accent oratoire*.

5. Enfin, il y a à obſerver les intervalles que l'on met dans la prononciation depuis la fin d'une période juſqu'au commencement de la période qui ſuit, & entre une propoſition & une autre propoſition ; entre un inciſe, une parentheſe, une propoſition incidente, & les mots de la propoſition principale dans leſquels cet inciſe, cette parentheſe ou cette propoſition incidente ſont enfermés.

Toutes ces modifications de la voix, qui ſont très-ſenſibles dans l'élocution, ſont, ou peuvent être marquées dans l'écriture par des ſignes particuliers que les anciens Grammairiens ont auſſi appellés *accens* ; ainſi ils ont donné le même nom à la choſe, & au ſigne de la choſe.

Quoique l'on diſe communément que ces ſignes, ou *accens*, ſont une invention qui n'eſt pas trop ancienne, & quoiqu'on montre des manuſcrits de mille ans, dans leſquels on ne voit aucun de ces ſignes, & où les mots ſont écrits de ſuite ſans être ſéparés les uns des autres, j'ai bien de la peine à croire que lorſqu'une langue a eu acquis un certain degré de perfection, lorſqu'elle a eu des Orateurs & des Poëtes, & que les Muſes ont joui de la tranquillité qui leur eſt néceſſaire pour faire uſage de leurs talens ; j'ai, dis-je, bien de la peine à me perſuader qu'alors les copiſtes habiles n'aient pas fait tout ce qu'il falloit pour peindre la parole avec toute l'exactitude dont ils étoient capables ; qu'ils n'aient pas ſéparé les mots par de petits intervalles, comme nous les ſéparons aujourd'hui, & qu'ils ne ſe ſoient pas ſervi de quelques ſignes pour indiquer la bonne prononciation.

Voici un paſſage de Cicéron qui me paroît prouver bien clairement qu'il y avoit de ſon temps des notes ou ſignes dont les copiſtes faiſoient uſage. *Hanc diligentiam ſubſequitur modus etiam & forma verborum. Verſus enim veteres illi, in hâc ſolutâ oratione propemodum, hoc eſt, numeros quoſdam nobis eſſe adhibendos putaverunt. Interſpirationis enim, non defatigationis noſtræ, neque* LIBRARIORUM NOTIS, *ſed verborum & ſententiarum modò, interpunctas clauſulas in orationibus eſſe voluerunt : idque, princeps Iſocrates inſtituiſſe fertur.* Cic. Orat. lib. III. n. XLIV. « Les anciens, dit-il, ont voulu qu'il y » eût dans la proſe même des intervalles, » des ſéparations, du nombre & de la » meſure comme dans les vers ; & par ces » intervalles, cette meſure, ce nombre, » ils ne veulent pas parler ici de ce qui » eſt déja établi pour la facilité de la reſ- » piration & pour ſoulager la poitrine de » l'Orateur, ni des notes ou ſignes des » copiſtes : mais ils veulent parler de cette » maniere de prononcer qui donne de » l'ame & du ſentiment aux mots & aux » phraſes, par une ſorte de modulation » pathétique. » Il me ſemble que l'on peut conclure de ce paſſage, que les ſignes, les notes, les *accens* étoient connus & pratiqués dès avant Cicéron, au moins par les copiſtes habiles.

Iſidore, qui vivoit il y a environ douze cens ans, après avoir parlé des *accens*, parle encore de certaines notes qui étoient en uſage, dit-il, chez les auteurs célebres, & que les anciens avoient inventées, pourſuit-il, pour la diſtinction de l'écriture, & pour montrer la raiſon, c'eſt-à-dire, le mode, la maniere de chaque mot & de chaque phraſe. *Præterea quædam ſententiarum notæ apud celeberrimos auctores fuerunt, quaſque antiqui ad diſtinctionem ſcripturarum carminibus & hiſtoriis appoſuerunt, ad demonſtrandam unamquamque verbi ſententiarumque, ac verſuum rationem.* Iſid. Orig. liv. I. c. XX.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que la maniere d'écrire a été ſujette à bien des variations, comme tous les autres Arts. L'Architecture eſt-elle aujourd'hui en Orient dans le même état où elle étoit quand on bâtit Babylone ou les pyramides d'Egypte ? Ainſi tout ce que l'on peut conclure de ces manuſcrits, où l'on ne voit ni diſtance entre les mots, ni *accens*, ni points, ni virgules, c'eſt qu'ils ont été écrits, ou dans les temps d'ignorance, ou par des copiſtes peu inſtruits.

Les Grecs paroiſſent être les premiers qui ont introduit l'uſage des *accens* dans l'écriture. L'auteur de la *Méthode Grecque de P. R.* (pag. 546.) obſerve que la bonne

Digitized by Google

prononciation de la langue Grecque étant naturelle aux Grecs, il leur étoit inutile de la marquer par des *accens* dans leurs écrits; qu'ainſi il y a bien de l'apparence qu'ils ne commencerent à en faire uſage que lorſque les Romains, curieux de s'inſtruire de la langue Grecque, envoyerent leurs enfans étudier à Athenes. On ſongea alors à fixer la prononciation, & à la faciliter aux étrangers; ce qui arriva, pourſuit cet auteur, un peu avant le temps de Cicéron.

Au reſte, ces *accens* des Grecs n'ont eu pour objet que les inflexions de la voix, en tant qu'elle peut être ou élevée ou rabaiſſée.

L'*accent* aigu' que l'on écrivoit de droit à gauche, marquoit qu'il falloit élever la voix en prononcant la voyelle ſur laquelle il étoit écrit.

L'*accent* grave ` ainſi écrit, marquoit au contraire qu'il falloit rabaiſſer la voix.

L'*accent* circonflexe eſt compoſé de l'aigu & du grave ^ ; dans la ſuite les copiſtes l'arrondirent de cette maniere ~, ce qui n'eſt en uſage que dans le Grec. Cet *accent* étoit deſtiné à faire entendre qu'après avoir d'abord élevé la voix, il falloit la rabaiſſer ſur la même ſyllabe.

Les Latins ont fait le même uſage de ces trois *accens*. Cette élévation & cette dépreſſion de la voix étoient plus ſenſibles chez les anciens, qu'elles ne le ſont parmi nous; parce que leur prononciation étoit plus ſoutenue & plus chantante. Nous avons pourtant auſſi élévement & abaiſſement de la voix dans notre maniere de parler, & cela indépendamment des autres mots de la phraſe; en ſorte que les ſyllabes de nos mots ſont élevées & baiſſées ſelon l'*accent* proſodique ou tonique, indépendamment de l'*accent* pathétique, c'eſt-à-dire, du ton que la paſſion & le ſentiment font donner à toute la phraſe: *car il eſt de la nature de chaque voix*, dit l'auteur de la *Methode Grecque de P. R.* (p. 551.) d'avoir quelque élévement qui ſoutienne la prononciation; & cet élévement eſt enſuite modéré & diminué, & ne porte pas ſur les ſyllabes ſuivantes.

Cet *accent* proſodique, qui ne conſiſte que dans l'élévement ou l'abaiſſement de la voix en certaines ſyllabes, doit être bien diſtingué du ton pathétique ou du ton de ſentiment.

Qu'un Gaſcon, ſoit en interrogeant, ſoit dans quelqu'autre ſituation d'eſprit ou de cœur, prononce le mot d'*examen*, il élevera la voix ſur la premiere ſyllabe, la ſoutiendra ſur la ſeconde, & la laiſſera tomber ſur la derniere, à-peu-près comme nous laiſſons tomber nos *e* muets; au lieu que les perſonnes qui parlent bien François, prononcent ce mot, en toute occaſion, à-peu-près comme le dactyle des Latins, en élevant la premiere, paſſant vîte ſur la ſeconde, & ſoutenant la derniere. Un Gaſcon, en prononçant *cadis*, éleve la premiere ſyllabe *ca*, & laiſſe tomber *dis*, comme ſi *dis* étoit un *e* muet: au contraire, à Paris, on éleve la derniere *dis*.

Au reſte, nous ne ſommes pas dans l'uſage de marquer dans l'écriture, par des ſignes ou *accens*, cet élévement & cet abaiſſement de la voix: notre prononciation, encore un coup, eſt moins ſoutenue & moins chantante que la prononciation des anciens; par conſéquent la modification ou ton de voix dont il s'agit nous eſt moins ſenſible; l'habitude augmente encore la difficulté de démêler des différences délicates. Les anciens prononçoient, au moins leurs vers, de façon qu'ils pouvoient meſurer par des battemens la durée des ſyllabes. *Adſuetam moram pollicis ſonore vel plauſu pedis, diſcriminare, qui docent artem, ſolent.* (Terentianus Maurus de Metris ſub med.) ce que nous ne pouvons faire qu'en chantant. Enfin, en toutes ſortes d'*accens* oratoires, ſoit en interrogeant, en admirant, en nous fâchant, *&c.* les ſyllabes qui précedent nos *e* muets ne ſont-elles pas ſoutenues & élevées comme elles le ſont dans le diſcours ordinaire?

Cette différence entre la prononciation des anciens & la nôtre, me paroît être la véritable raiſon pour laquelle, quoique nous ayions une quantité comme ils en avoient une, cependant la différence de nos longues & de nos breves n'étant pas également ſenſible en tous nos mots, nos vers ne ſont formés que par l'harmonie qui réſulte du nombre des ſyllabes; au lieu que les vers grecs & les vers latins tirent leur harmonie du nombre des piés aſſortis

Digitized by Google

par certaines combinaiſons de longues & de breves.

« Le dactyle, l'iambe, & les autres piés » entrent dans le diſcours ordinaire, dit » Cicéron, & l'auditeur les reconnoît fa- » cilement, *eos facilè agnoſcit auditor.* (Cic. orator. nº. LVI.) « Si dans nos » théatres, ajoute-t-il, un acteur prononce » une ſyllabe breve ou longue autrement » qu'elle ne doit être prononcée, ſelon » l'uſage, ou d'un ton grave ou aigu, » tout le peuple ſe récrie. Cependant, » pourſuit-il, le peuple n'a point étudié » la regle de notre Proſodie; ſeulement il » ſent qu'il eſt bleſſé par la prononciation » de l'acteur : mais il ne pourroit pas dé- » mêler en quoi ni comment; il n'a ſur » ce point d'autre regle que le diſcerne- » ment de l'oreille; & avec ce ſeul ſe- » cours que la nature & l'habitude lui » donnent, il connoît les longues & les » breves, & diſtingue le grave de l'aigu. » *Theatra tota exclamant, ſi fuit una ſyl- laba brevior aut longior. Nec verò multi- tudo pedes novit, nec ullos numeros tenet: nec illud quod offendit, aut cur, aut in quo offendat* INTELLIGIT; *& tamen omnium longitudinum & brevitatum in ſonis, ſicut acutarum graviumque vocum, judicium ipſa natura in auribus noſtris collocavit.* (Cic. orat. nº. LI. fin.)

Notre parterre démêle avec la même fineſſe, ce qui eſt contraire à l'uſage de la bonne prononciation; & quoique la multitude ne ſache pas que nous avons un *e* ouvert, un *e* fermé & un *e* muet, l'acteur qui prononceroit l'un au lieu de l'autre ſeroit ſifflé.

Le célebre Lulli a eu preſque toujours une extrême attention à ajuſter ſon chant à la bonne prononciation; par exemple, il ne fait point de tenue ſur les ſyllabes breves, ainſi dans l'opéra d'Atis,

Vous vous éveillez ſi matin,

l'*a* de *matin* eſt chanté bref tel qu'il eſt dans le diſcours ordinaire; & un acteur qui le feroit long comme il l'eſt dans *mâtin*, gros chien, ſeroit également ſifflé parmi nous, comme il l'auroit été chez les anciens en pareil cas.

Dans la Grammaire grecque, on ne donne le nom d'*accent* qu'à ces trois ſignes, l'aigu ´, le grave `, & le circonflexe ˆ, qui ſervoient à marquer le ton, c'eſt-à-dire, l'élévement & l'abaiſſement de la voix; les autres ſignes, qui ont d'autres uſages, ont d'autres noms, comme l'*eſprit rude*, l'*eſprit doux*, &c.

C'eſt une queſtion s'il faut marquer aujourd'hui ces *accens* & ces *eſprits* ſur les mots grecs : le P. Sanadon, dans ſa préface ſur Horace, dit qu'il *écrit le grec ſans accens.*

En effet, il eſt certain qu'on ne prononce les mots des langues mortes que ſelon les inflexions de la langue vivante; nous ne faiſons ſentir la quantité du grec & du latin que ſur la pénultieme ſyllabe, encore faut-il que le mot ait plus de deux ſyllabes : mais à l'égard du ton ou *accent*, nous avons perdu ſur ce point l'ancienne prononciation; cependant, pour ne pas tout perdre, & parce qu'il arrive ſouvent que deux mots ne different entr'eux que par l'*accent*, je crois avec l'auteur de la Méthode grecque de P. R. que nous devons conſerver les *accens* en écrivant le grec : mais j'ajoute que nous ne devons les regarder que comme les ſignes d'une prononciation qui n'eſt plus : & je ſuis perſuadé que les ſavans qui veulent aujourd'hui régler leur prononciation ſur ces *accens*, ſeroient ſifflés par les Grecs même, s'il étoit poſſible qu'ils en fuſſent entendus.

A l'égard des Latins, on croit communément que les *accens* ne furent mis en uſage dans l'écriture que pour fixer la prononciation, & la faciliter aux étrangers.

Aujourd'hui, dans la Grammaire latine, on ne donne le nom d'*accent* qu'aux trois ſignes dont nous avons parlé, le grave, l'aigu, & le circonflexe, & ce dernier n'eſt jamais marqué qu'ainſi ^, & non ˜ comme en grec.

Les anciens Grammairiens latins n'avoient pas reſtreint le nom d'*accent* à ces trois ſignes. Priſcien qui vivoit dans le ſixieme ſiecle, & Iſidore qui vivoit peu de temps après, diſent également que les Latins ont dix *accens*. Ces dix *accens*, ſelon ces auteurs, ſont :

1. L'accent aigu ´,
2. Le grave `,

3. Le circonflexe ᾽.

4. La longue barre, pour marquer une voyelle longue —; *longa linea*, dit Priſcien; *longa virgula*, dit Iſidore.

5. La marque de la briéveté d'une ſyllabe, *brevis virgula* ˘.

6. L'hyphen qui ſervoit à unir deux mots, comme *ante-tulit;* ils le marquoient ainſi ⌣, ſelon Priſcien, & ainſi ⌢, ſelon Iſidore. Nous nous ſervons du tiret ou trait d'union pour cet uſage, *porte-manteau*, *arc-en-ciel;* ce mot *hyphen* eſt purement grec, ὑπὸ, *ſub*, & ἓν, *unum*.

7. La diaſtole au contraire étoit une marque de ſéparation; on la marquoit ainſi ⌢ ſous le mot, *ſuppoſita verſui*. (Iſid. *de fig. accentuum.*)

8. L'apoſtrophe dont nous nous ſervons encore, les anciens la mettoient auſſi au haut du mot pour marquer la ſuppreſſion d'une lettre, *l'ame* pour *la ame*.

9. La δασεῖα; c'étoit le ſigne de l'aſpiration d'une voyelle. *Rac* δασὺς, *hirſutus*, hériſſé, rude. On le marquoit ainſi ſur la lettre ῾; c'eſt l'eſprit rude des Grecs, dont les copiſtes ont fait l'*h*, pour avoir la facilité d'écrire de ſuite ſans avoir la peine de lever la plume pour marquer l'eſprit ſur la lettre aſpirée.

10. Enfin, le ψιλὸν, qui marquoit que la voyelle ne devoit point être aſpirée; c'eſt l'eſprit doux des Grecs, qui étoit écrit en ſens contraire de l'eſprit rude.

Ils avoient encore, comme nous, l'*aſtériſque* & pluſieurs autres notes dont Iſidore fait mention, (*Orig. liv. I.*) & qu'il dit être très-anciennes.

Pour ce qui eſt des Hébreux, vers le cinquieme ſiecle, les docteurs de la fameuſe école de Tibériade travaillerent à la critique des livres de l'écriture-ſainte, c'eſt-à-dire, à diſtinguer les livres apocryphes d'avec les canoniques : enſuite ils les diviſerent par ſections & par verſets; ils en fixerent la lecture & la prononciation par des points, & par d'autres ſignes que les Hébraïſans appellent *accens;* de ſorte qu'ils donnent ce nom, non ſeulement aux ſignes qui marquent l'élévation & l'abaiſſement de la voix, mais encore aux ſignes de la ponctuation.

Aliorum exemplo excitati vetuſtiores Maſſoretæ huic malo obviam ierunt, voceſque à vocibus diſtinxerunt interjecto vacuo aliquo ſpatiolo; verſus verò ac periodos notulis quibuſdam, ſeu ut vocant accentibus, quos eam ob cauſam ACCENTUS PAUSANTES & DISTINGUENTES *dixerunt.* Maſclef, *Gram. Hebraic. 1731, tom. I, pag. 34.*

Ces docteurs furent appellés *Maſſoretes*, du mot *maſſore*, qui veut dire *tradition;* parce que ces docteurs s'attacherent dans leur opération à conſerver, autant qu'il leur fut poſſible, la tradition de leurs peres dans la maniere de lire & de prononcer.

A notre égard, nous donnons le nom d'*accent* premiérement aux inflexions de voix, & à la maniere de prononcer des pays particuliers; ainſi, comme nous l'avons déja remarqué, nous diſons l'*accent gaſcon*, &c. *Cet homme a l'accent étranger*, c'eſt-à-dire, qu'il a des inflexions de voix & une maniere de parler, qui n'eſt pas celle des perſonnes nées dans la capitale. En ce ſens, *accent* comprend l'élévation de la voix, la quantité & la prononciation particuliere de chaque mot & de chaque ſyllabe.

En ſecond lieu, nous avons conſervé le nom d'*accent* à chacun des trois ſignes du ton qui eſt ou aigu, ou grave, ou circonflexe : mais ces trois ſignes ont perdu parmi nous leur ancienne deſtination; ils ne ſont plus, à cet égard, que des *accens* imprimés: voici l'uſage que nous en faiſons en grec, en latin, & en françois.

A l'égard du grec, nous le prononçons à notre maniere, & nous plaçons les *accens* ſelon les regles que les Grammairiens nous en donnent, ſans que ces *accens* nous ſervent de guide pour élever, ou pour abaiſſer le ton.

Pour ce qui eſt du latin, nous ne faiſons ſentir aujourd'hui la quantité des mots que par rapport à la pénultieme ſyllabe; encore faut-il que le mot ait plus de deux ſyllabes; car les mots qui n'ont que deux ſyllabes ſont prononcés également, ſoit que la premiere ſoit longue ou qu'elle ſoit breve : par exemple, en vers, l'*a* eſt bref dans *pater*, & long dans *mater;* cependant nous prononçons l'un & l'autre comme s'ils avoient la même quantité.

Or, dans les livres qui ſervent à des lectures publiques, on ſe ſert de l'*accent* aigu, que l'on place différemment, ſelon que la pénultieme eſt breve ou longue : par exemple, dans *matutinus*, nous ne faiſons ſentir la quantité que ſur la pénultieme *ti*; & parce que cette pénultieme eſt longue, nous y mettons l'*accent* aigu, *matutínus*.

Au contraire cette pénultieme *ti* eſt breve dans *ſerótinus*; alors nous mettons l'*accent* aigu ſur l'antépénultieme *ro*, ſoit que dans les vers cette pénultieme ſoit breve ou qu'elle ſoit longue. Cet *accent* aigu ſert alors à nous marquer qu'il faut s'arrêter comme ſur un point d'appui ſur cette antépénultieme accentuée, afin d'avoir plus de facilité pour paſſer légérement ſur la pénultieme, & la prononcer breve.

Au reſte, cette pratique ne s'obſerve que dans les livres d'égliſe deſtinés à des lectures publiques. Il ſeroit à ſouhaiter qu'elle fût également pratiquée à l'égard des livres claſſiques, pour accoutumer les jeunes gens à prononcer réguliérement le latin.

Nos Imprimeurs ont conſervé l'uſage de mettre un *accent* circonflexe ſur l'*â* de l'ablatif de la premiere déclinaiſon. Les anciens relevoient la voix ſur l'*a* du nominatif, & le marquoient par un *accent* aigu, *muſá*; au lieu qu'à l'ablatif ils l'élevoient d'abord, & la rabaiſſoient enſuite comme s'il y avoit eu *muſáà*; & voilà l'*accent* circonflexe que nous avons conſervé dans l'écriture, quoique nous en ayions perdu la prononciation.

On ſe ſert encore de l'*accent* circonflexe en latin quand il y a ſyncope, comme *virûm* pour *virorum*; *ſeſtertiûm* pour *ſeſtertiorum*.

On emploie l'*accent* grave ſur la derniere ſyllabe des adverbes, *malè*, *benè*, *diù*, &c. Quelques-uns même veulent qu'on s'en ſerve ſur tous les mots indéclinables, mais cette pratique n'eſt pas exactement ſuivie.

Nous avons conſervé la pratique des anciens à l'égard de l'*accent* aigu qu'ils marquoient ſur la ſyllabe qui eſt ſuivie d'un enclitique, *arma virúmque cano*. Dans *virúmque* on éleve la voix ſur l'*u* de *virum*, & on la laiſſe tomber en prononçant *que*, qui eſt un enclitique. *Ne*, *ve*, ſont auſſi deux autres enclitiques; de ſorte qu'on éleve le ton ſur la ſyllabe qui précede l'un de ces trois mots, à-peu-près comme nous élevons en françois la ſyllabe qui précede un *e* muet : ainſi quoique dans *mener* l'*e* de la premiere ſyllabe *me* ſoit muet, cet *e* devient ouvert, & doit être ſoutenu dans *je mene*, parce qu'alors il eſt ſuivi d'un *e* muet qui finit le mot; cet *e* final devient plus aiſément muet quand la ſyllabe qui le précede eſt ſoutenue. C'eſt le méchaniſme de la parole qui produit toutes ces variétés, qui paroiſſent des bizarreries ou des caprices de l'uſage à ceux qui ignorent les véritables cauſes des choſes.

Au reſte, ce mot *enclitique* eſt purement grec & vient d'ἐγκλίνω, *inclino*, parce que ces mots ſont comme inclinés & appuyés ſur la derniere ſyllabe du mot qui les précede.

Obſervez que lorſque ces ſyllabes, *que*, *ne*, *ve*, ſont partie eſſentielle du mot, de ſorte que ſi vous les retranchiez, le mot n'auroit plus la valeur qui lui eſt propre; alors ces ſyllabes n'ayant point la ſignification qu'elles ont quand elles ſont enclitiques, on met l'*accent*, comme il convient, ſelon que la pénultieme du mot eſt longue ou breve; ainſi dans *ubique* on met l'*accent* ſur la pénultieme, parce que l'*i* eſt long; au lieu qu'on le met ſur l'antépénultieme dans *dénique*, *úndique*, *útique*.

On ne marque pas non plus l'*accent* ſur la pénultieme avant le *ne* interrogatif, lorſqu'on éleve la voix ſur ce *ne*, *ego-ne? ficci-ne?* parce qu'alors ce *ne* eſt aigu.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on accoutumât les jeunes gens à marquer les *accens* dans leurs compoſitions. Il faudroit auſſi que lorſque le mot écrit peut avoir deux acceptions différentes, chacune de ces acceptions fût diſtinguée par l'*accent*; ainſi quand *occido* vient de *cado*, l'*i* eſt bref & l'*accent* doit être ſur l'antépénultieme; au lieu qu'on doit le marquer ſur la pénultieme quand il ſignifie *tuer*; car alors l'*i* eſt long, *occído*, & cet *occído* vient de *cædo*.

Cette diſtinction devroit être marquée même dans les mots qui n'ont que deux ſyllabes : ainſi il faudroit écrire *légit*, il lit,

avec l'*accent* aigu; & *légit*, il a lu, avec le circonflexe : *vénit*, il vient; & *vénit*, il eſt venu.

A l'égard des autres obſervations que les Grammairiens ont faites ſur la pratique des *accens*, par exemple, quand la méthode de P. R. dit qu'au mot *muliéris*, il faut mettre l'*accent* ſur l'*e*, quoique bref, qu'il faut écrire *flôs* avec un circonflexe, *ſpés* avec un aigu, *&c.* cette pratique n'étant fondée que ſur la prononciation des anciens, il me ſemble que non ſeulement elle nous ſeroit inutile, mais qu'elle pourroit même induire les jeunes gens en erreur en leur faiſant prononcer *muliéris* long pendant qu'il eſt bref, ainſi des autres que l'on pourra voir dans la *Méthode de P. R.*, *pag. 733*, *735*, &c.

Finiſſons cet article par expoſer l'uſage que nous faiſons aujourd'hui, en françois, des *accens* que nous avons reçus des anciens.

Par un effet de ce concours de circonſtances, qui forment inſenſiblement une langue nouvelle, nos peres nous ont tranſmis trois ſons différens, qu'ils écrivoient par la même lettre *e*. Ces trois ſons, qui n'ont qu'un même ſigne, ou caractere, ſont,

1°. L'*e* ouvert, comme dans *fer*, *Jupiter*, *la mer*, *l'enfer*, &c.

2°. L'*e* fermé, comme dans *bonté*, *charité*, &c.

3°. Enfin l'*e* muet, comme dans les monoſyllabes *me*, *ne*, *de*, *te*, *ſe*, *le*, & dans la derniere de *donne*, *ame*, *vie*, &c.

Ces trois ſons différens ſe trouvent dans ce ſeul mot, *fermeté*; l'*e* eſt ouvert dans la premiere ſyllabe *fer*, il eſt muet dans la ſeconde *me*, & il eſt fermé dans la troiſieme *té*. Ces trois ſortes d'*e* ſe trouvent encore en d'autres mots, comme *netteté*, *évêque*, *ſévère*, *repêché*, &c.

Les Grecs avoient un caractere particulier pour l'*e* bref, qu'ils appelloient *épſilon*, ἐψιλὸν, c'eſt-à-dire, *e* petit; & ils avoient une autre figure pour le long, qu'ils appelloient *éta*, ἦτα; ils avoient auſſi un *o* bref, *omicron*, ὁμικρὸν, & un *o* long, *omega*, ὦμέγα.

Il y a bien de l'apparence que l'autorité publique, ou quelque corps reſpectable, & le concert des copiſtes, avoient concouru à ces établiſſemens.

Nous n'avons pas été ſi heureux : ces fineſſes & cette exactitude grammaticale ont paſſé pour des minuties indignes de l'attention des perſonnes élevées. Elles ont pourtant occupé les plus grands des Romains, parce qu'elles ſont le fondement de l'art oratoire, qui conduiſoit aux grandes places de la république. Cicéron, qui d'Orateur devint Conſul, compare ces minuties aux racines des arbres. « Elles ne nous » offrent, dit-il, rien d'agréable : mais c'eſt » delà, ajoute-t-il, que viennent ces hautes » branches & ce verd feuillage, qui font » l'ornement de nos campagnes; & pour- » quoi mépriſer les racines, puiſque ſans » le ſuc qu'elles préparent & qu'elles diſ- » tribuent, vous ne ſauriez avoir ni les » branches, ni les feuillages? » *De ſyllabis propemodum denumerandis & dimetiendis loquemur; quæ etiamſi ſunt, ſicut mihi videntur, neceſſaria, tamen fiunt magnificentiùs, quàm docentur. Eſt enim hoc omninò verum, ſed propriè in hoc dicitur. Nam omnium magnarum artium, ſicut arborum, latitudo, nos delectat: radices ſtirpeſque non item: ſed, eſſe illa ſine his, non poteſt.* Cic. Orat. n. XLIII.

Il y a bien de l'apparence que ce n'eſt qu'inſenſiblement que l'*e* a eu les trois ſons différens dont nous venons de parler. D'abord nos peres conſerverent le caractere qu'ils trouverent établi, & dont la valeur ne s'éloignoit jamais que fort peu de la premiere inſtitution.

Mais lorſque chacun des trois ſons de l'*e* eſt devenu un ſon particulier de la langue, on auroit dû donner à chacun un ſigne propre dans l'écriture.

Pour ſuppléer à ce défaut, on s'eſt aviſé, depuis environ cent ans, de ſe ſervir des *accens*, & l'on a cru que ce ſecours étoit ſuffiſant pour diſtinguer dans l'écriture ces trois ſortes d'*e*, qui ſont ſi bien diſtingués dans la prononciation.

Cette pratique ne s'eſt introduite qu'inſenſiblement, & n'a pas été d'abord ſuivie avec bien de l'exactitude : mais aujourd'hui que l'uſage du bureau typographique & la nouvelle dénomination des lettres ont inſtruit les maîtres & les éleves, nous voyons

que les Imprimeurs & les Ecrivains ſont bien plus exacts ſur ce point, qu'on ne l'étoit il y a même peu d'années; & comme le point que les Grecs ne mettoient pas ſur leur iota, qui eſt notre *i*, eſt devenu eſſentiel à l'*i*, il ſemble que l'*accent* devienne, à plus juſte titre, une partie eſſentielle à l'*e* fermé, & à l'*e* ouvert, puiſqu'il les caractériſe.

1°. On ſe ſert de l'*accent* aigu pour marquer le ſon de l'*e* fermé, *bonté*, *charité*, *aimé*.

2°. On emploie l'*accent* grave ſur l'*e* ouvert, *procès*, *accès*, *ſuccès*.

Lorſqu'un *e* muet eſt précédé d'un autre *e*, celui-ci eſt plus ou moins ouvert; s'il eſt ſimplement ouvert, on le marque d'un *accent* grave, *il mène*, *il pèſe*; s'il eſt très-ouvert, on le marque d'un *accent* circonflexe; & s'il ne l'eſt preſque point & qu'il ſoit ſeulement ouvert bref, on ſe contente de l'*accent* aigu, *mon pére*, *une régle*: quelques-uns pourtant y mettent le grave.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on introduisît un *accent* perpendiculaire qui tomberoit ſur l'*e* mitoyen & qui ne ſeroit ni grave ni aigu.

Quand l'*e* eſt fort ouvert, on ſe ſert de l'*accent* circonflexe, *tête*, *tempête*, *même*, &c.

Ces mots, qui ſont aujourd'hui ainſi accentués, furent d'abord écrits avec une *ſ*, *beſte*; on prononçoit alors cette *ſ* comme on le fait encore dans nos provinces méridionales, *beſte*, *teſte*, &c. dans la ſuite on retrancha l'*ſ* dans la prononciation, & on la laiſſa dans l'écriture, parce que les yeux y étoient accoutumés, & au lieu de cette *ſ*, on fit la ſyllabe longue; & dans la ſuite on a marqué cette longueur par l'*accent* circonflexe. Cet *accent* ne marque donc que la longueur de la voyelle, & nullement la ſuppreſſion de l'*ſ*.

On met auſſi cet *accent* ſur *le vôtre*, *le nôtre*, *apôtre*, *bientôt*, *maître*, *afin qu'il donnât*, &c. où la voyelle eſt longue: *votre* & *notre* ſuivis d'un ſubſtantif, n'ont point d'*accent*.

On met l'*accent* grave ſur l'*à*, prépoſition; *rendez à Céſar ce qui appartient à Céſar*. On ne met point d'*accent* ſur *a*, verbe; *il a*, habet.

On met ce même *accent* ſur *là*, adverbe; *il eſt là*. On n'en met point ſur *la*, article; *la raiſon*. On écrit *holà* avec l'*accent* grave. On met encore l'*accent* grave ſur *où*, adverbe; *où eſt-il?* cet *où* vient de l'*ubi* des Latins, que l'on prononçoit *oubi*, & l'on ne met point d'*accent* ſur *ou*, conjonction alternative; *vous ou moi*, *Pierre ou Paul*: cet *ou* vient de *aut*.

J'ajouterai, en finiſſant, que l'uſage n'a point encore établi de mettre un *accent* ſur l'*e* ouvert quand cet *e* eſt ſuivi d'une conſonne avec laquelle il ne fait qu'une ſyllabe; ainſi on écrit ſans *accent*, *la mer*, *le fer*: *les hommes*, *des hommes*. On ne met pas non plus d'*accent* ſur l'*e* qui précede l'*r* de l'infinitif des verbes, *aimer*, *donner*.

Mais comme les maîtres qui montrent à lire, ſelon la nouvelle dénomination des lettres, en faiſant épeler, font prononcer l'*e* ouvert ou fermé, ſelon la valeur qu'il a dans la ſyllabe, avant que de faire épeler la conſonne qui ſuit cet *e*, ces maîtres, auſſi-bien que les étrangers, voudroient que, comme on met toujours le point ſur l'*i*, on donnât toujours à l'*e*, dans l'écriture, l'*accent* propre à en marquer la prononciation; ce qui ſeroit, diſent-ils, & plus uniforme & plus utile.

Accent aigu ´.
Accen bref, ou marque de la briéveté d'une ſyllabe; on l'écrit ainſi ˘ ſur la voyelle.
Accent circonflexe ^ & ~.
Accent grave `.
Accent long —, qu'on écrit ſur une voyelle pour marquer qu'elle eſt longue.

} *Voyez* ACCENT.

Il y a différentes eſpeces d'*accens*; ils ont lieu dans le diſcours ordinaire qui eſt la langue artificielle, & dans le chant qui eſt le langage naturel. Nous allons traiter de chaque eſpece ſéparément.

Chaque mot qui a plus d'une ſyllabe reçoit un *accent* dans la prononciation, même lorſqu'on le prononce ſeul, & hors de ſa liaiſon avec d'autres. L'effet de cet *accent* eſt de détacher ce mot de ceux qui pourroient le précéder ou le ſuivre, & d'en faire un tout qui ait un commencement &

une fin, une élévation, & un abaiſſement. Cet *accent* ſe nomme l'*accent grammatical*. C'eſt l'uſage ſeul qui le détermine dans chaque langue, & il ſeroit difficile de rendre raiſon de ſa détermination. Il contribue à rendre les périodes ſonores, en ce qu'il les diviſe en membres, & qu'il donne de la variété à ces membres. Dans des mots qui ont un nombre égal de ſyllabes, l'*accent* eſt tantôt ſur la finale, tantôt ſur la pénultieme, tantôt ſur quelqu'une des autres.

L'*accent oratoire* compoſe la ſeconde eſpece. Il eſt deſtiné à indiquer plus préciſément le ſens du diſcours, & à exprimer plus fortement l'idée principale. Les monoſyllabes n'ont point d'*accent* grammatical, mais ils peuvent avoir un *accent* oratoire, lorſque c'eſt ſur l'idée qu'ils expriment que l'orateur veut diriger l'attention de ſon auditoire. Dans les mots polyſyllabes, l'*accent* oratoire renforce ou affoiblit l'*accent* grammatical, quelquefois même il fait diſparoître ce dernier, en appuyant ſur d'autres ſyllabes.

L'*accent pathétique* eſt une eſpece particuliere de l'*accent* oratoire. Il donne le ton au diſcours, & ajoute un nouveau degré de force à l'*accent* ſimplement oratoire, qu'il détermine plus préciſément. On peut en effet prononcer les mêmes diſcours, avec les mêmes *accens* oratoires, en des manieres ſi différentes, qu'ils changent totalement de caractere.

C'eſt de l'obſervation exacte des *accens* que dépend en grande partie l'harmonie du diſcours. L'orateur ou le poëte qui ſait arranger les mots & les phraſes de maniere que les *accens* agréablement variés ſe préſentent d'eux-mêmes à la lecture, & répondent ſi exactement aux penſées qu'on ne puiſſe les tranſpoſer, ſera à coup ſûr harmonieux. Car il n'eſt pas douteux que l'harmonie ne tienne plus à la belle variété des *accens*, qu'à une proſodie ſcrupuleuſe.

Ce que nous avons dit ſur la néceſſité des *accens* dans le langage ordinaire peut s'appliquer encore aux *accens* dans la muſique. Le chant eſt un langage qui a ſes penſées & ſes périodes. Si les tons iſolés ne different point entr'eux par le degré & la variété de l'emphaſe, il n'y a point de chant. Il faut que, ſans rien changer au genre de l'expreſſion, ou à la note, l'oreille ſoit tantôt excitée, tantôt relâchée; qu'elle reçoive ſucceſſivement des impreſſions plus fortes, & plus foibles; or ce ſont les *accens* qui produiſent ces divers effets, ſoit en rendant les ſimples tons plus forts ou plus foibles, ſoit en donnant plus de vivacité, ou plus de douceur à des paſſages entiers.

L'*accent* muſical eſt, comme dans le langage ordinaire, ou grammatical, ou oratoire, ou pathétique. C'eſt au compoſiteur à les bien placer, & au chanteur ou au muſicien à les obſerver avec la plus grande exactitude. A l'*accent* grammatical répondent les tons forts & ſoutenus de chaque accord, qui par leur tenue, & l'impreſſion qu'ils font, ſe diſtinguent ſenſiblement des tons tranſitoires du même accord. Ces tons marqués tombent ſur le temps *bon* de la meſure; mais dans les ariettes il eſt abſolument néceſſaire qu'ils coïncident auſſi avec l'*accent* des paroles.

On exprime en muſique les *accens* oratoires & pathétiques par les mouvemens figurés qu'on fait ſur les mots qui déſignent l'idée principale; on y déploie toutes les reſſources de l'art pour rendre ces endroits ſaillans, expreſſifs & énergiques.

Ainſi dans l'*aria*, le compoſiteur doit avant toutes choſes étudier ſoigneuſement les *accens* de ſon texte, afin d'y faire exactement correſpondre les ſiens. La choſe n'eſt pas aiſée ſans doute, parce qu'il faut encore concilier avec cela l'harmonie & la meſure, qui impoſent au compoſiteur une gêne pénible. Mais un homme de génie ne manque pas de reſſources. Il en trouve dans les pauſes de chant pendant que les inſtrumens achevent la période, la répétition des mots, & d'autres expédiens ſemblables, le tireront d'embarras, pourvu qu'il ſache les employer à propos.

La muſique a incomparablement plus de moyens que le langage ordinaire, pour modifier & varier ſes expreſſions; cela veut dire qu'elle a un grand nombre d'*accens* oratoires & pathétiques, au lieu que le langage ſimple n'en a que très-peu. C'eſt là une des principales raiſons de la ſupériorité que la muſique a ſur la poéſie, dans la force

de l'expreſſion, lorſque le compoſiteur ſait ſurmonter les difficultés, & combiner heureuſement les *accens* avec les autres propriétés eſſentielles du chant.

La danſe a auſſi ſes *accens* : c'eſt ce qui la diſtingue du ſimple marcher, & d'une ſuite irréguliere de pas, ou de ſauts ſans liaiſon ; ainſi par exemple le frappé, le plié, le ſaut ſimple, ſont dans la danſe ce que ſeroit l'*accent* grammatical dans le langage. La figure du pas & ſes accompagnemens répondent aux *accens* oratoires & pathétiques. L'application bien combinée de ces *accens* rencontre ici les mêmes difficultés qu'elle a dans la muſique, & il eſt aiſé de comprendre que les qualités eſſentielles de la danſe la rendent encore plus difficile.

A ces deux articles dont le premier eſt de M. du Marſais, le ſecond de M. Sulzer; nous allons joindre quelques obſervations de M. Thiébaud. Nous les avons tirées d'un manuſcrit que l'auteur a envoyé récemment à l'Académie de Lyon.

A. N. Au moyen de la flexibilité que Dieu a miſe dans les organes de la voix, & par une ſuite de la nature de l'air, cet élément qui ſert de baſe & de véhicule à l'élocution, l'homme peut non ſeulement former divers ſons articulés, mais encore produire des inflexions, des intonations, que l'on nomme *accens* quand elles accompagnent la parole.

Il ſemble que la parole (c'eſt-à-dire les ſons articulés) a été donnée à l'homme pour exprimer ſes idées, *ce qu'il voit*, & que les intonations (c'eſt-à-dire, *les accens*) lui ont été primitivement données pour exprimer ſes paſſions, *ce qu'il ſent.*

Sur quoi il faut obſerver qu'abandonné à lui-même, il n'a pu former, dans les commencemens, qu'un très-petit nombre de ſons articulés & d'intonations, non ſeulement parce qu'il n'a dû avoir qu'un très-petit nombre d'idées & de paſſions, mais auſſi parce que ſes organes n'ont pas d'abord été aſſez exercés, aſſez déployés, pour pouvoir exécuter un nombre un peu conſidérable de ſons & de tons divers.

Mais l'habitude a peu-à-peu perfectionné ces deux facultés en nous. Le jeu des organes eſt devenu plus aiſé, les effets en ont été multipliés & diverſifiés : en même temps que par un développement naturel des facultés de l'ame on a eu plus d'idées & plus de paſſions, les mots & les intonations ont ſuivi le même ordre ; & nos moyens ont accru d'un côté, à proportion que nos richeſſes croiſſoient de l'autre.

La faculté de former des ſons articulés, & la faculté de former des *accens*, étoient faites pour agir enſemble : les *accens* ajoutent de l'énergie, & donnent de l'ame aux paroles, les paroles ajoutent de la préciſion & donnent un objet déterminé aux *accens*, d'où l'on voit que les langues doivent infiniment gagner à cette aſſociation, à cet accord ; cette conſéquence eſt vraie, ſur-tout lorſqu'il s'agit de langues premieres & encore très-voiſines de leur formation, car alors les mots ſont des expreſſions naturelles, qui rendent les objets en les imitant auſſi parfaitement qu'il eſt poſſible, & les *accens* ne ſont encore que le cri de la nature, que l'expreſſion & l'effet pur & ſimple des diſpoſitions actuelles & analogues de l'ame & du corps.

Cet état des langues pauvres, mais nettes, énergiques & vigoureuſes, ne dure pas long-temps : le cercle de l'imitation, cercle toujours trop étroit, a bientôt été parcouru ; il faut en franchir les bornes, & tant par une ſuite néceſſaire du beſoin, que par un effet naturel de l'art on ſe jette dans l'arbitraire.

Juſqu'à cette époque, les nations également guidées par la nature, ont ſuivi la même route, à-peu-près, l'arbitraire fait qu'elles s'en écarterent & qu'elles ſe partagerent, pour ſuivre deux méthodes différentes : certains peuples, comme les Chinois, ajoutent peu aux ſons primitifs originairement inventés ; mais ils y ſuppléent par les *accens* qu'ils varient à l'infini d'une maniere prodigieuſe : les autres peuples, tels que ceux de l'Europe, multiplient leurs mots bien plus que leurs *accens*.

De la multiplicité des ſons & des *accens*, & bien plus encore de l'arbitraire qui produit cette multiplicité, il ſuit que chez les peuples de la premiere claſſe, les *accens* déterminent & marquent ſouvent les idées, tandis que chez les peuples de la ſeconde claſſe les mots ou du moins les tours de conſtruction déterminent & marquent ſou-

vent les paſſions, ainſi tout ſe trouve dénaturé.

On peut demander laquelle de ces deux méthodes qui partagent les langues en deux claſſes, eſt la moins vicieuſe, ou ſi l'on veut, la meilleure: cette queſtion, aſſez curieuſe en elle-même, eſt étrangere à notre objet: ainſi nous nous contenterons d'obſerver que les *accens*, conſacrés à l'expreſſion des idées, ne doivent plus guere conſerver de force, quand il s'agit de rendre les ſentimens, au lieu que les mots ne perdent pas tant de leur netteté, pour être quelquefois chargés d'exprimer l'effet que les objets font ſur notre ame; d'où il ſuivroit que la langue Chinoiſe, par exemple, eſt moins propre à émouvoir que nos langues Européennes occidentales.

Une autre recherche bien digne d'occuper quelque ſavant & habile obſervateur, ſeroit celle des cauſes naturelles ou fortuites qui ont pu déterminer les peuples à ſuivre des routes différentes, pour parvenir à enrichir leurs langues; il nous ſemble qu'ici l'on pourroit beaucoup donner à l'influence du climat.

Quoi qu'il en ſoit de ces deux queſtions, il ne faut pas croire que les uns, en multipliant ſur-tout les *accens*, n'aient adopté pour ſons articulés que des ſons imitatifs; & que les autres, en s'attachant ſurtout à varier les mots, n'aient pris que des *accens* pathétiques. L'arbitraire en dominant d'une maniere plus frappante ſur l'un des deux genres, n'a pas laiſſé d'influer ſur l'autre; & c'eſt ainſi qu'en Europe & même en France, nous avons étendu l'emploi de nos *accens* à des cas où l'on ne voit pas qu'il ſoit queſtion d'exprimer un ſentiment.

Dans les langues où toutes les idées ſe rendent par des ſons articulés, comme dans nos langues Européennes, les *accens* ne ſervent donc quelquefois qu'à l'agrément du langage; & voilà le ſeul fondement de la diviſion en *accens* toniques ou proſodiques, & en *accens* pathétiques ou oratoires.

Ajoutons que toutes les langues de l'Europe ne ſont pas également timides & reſervées dans l'emploi arbitraire des *accens*. Les unes en admettent plus & les autres moins; les unes en ont de plus marqués, & les autres de moins ſenſibles, & il nous ſemble que c'eſt ſur ce que la langue françoiſe en a encore moins, ou plutôt en a de moins ſenſibles que les autres langues, que l'on a dit qu'il faut *parler ſans accens* pour bien parler françois: en effet, c'eſt en quelque ſorte n'avoir point d'*accens* que d'en avoir ſi peu, ou que de n'en avoir que de ſi timides en comparaiſon des autres langues.

M. du Marſais à qui il a paru que le proverbe en queſtion ne ſignifioit rien autre choſe ſinon qu'il ne faut point avoir d'autres *accens* que ceux des honnêtes gens de la capitale, n'a donc pas ſi bien remontré le ſens de cette vieille maxime que M. d'Olivet, lequel a cru que par-là on vouloit dire que nous n'avons à la rigueur que l'*accent* oratoire. M. du Marſais dans ſa prétendue explication, dit poſitivement le contraire de ce que dit le proverbe; & contredire ce n'eſt pas interpréter.

En marquant les différences qui ſe trouvent entre l'*accent* pathétique & l'*accent* tonique, il ne faut pas préſenter ces deux ſortes d'*accens* comme deux genres qui n'auroient aucune influence l'un ſur l'autre; car il n'eſt pas vrai qu'en changeant le premier on ne change jamais le ſecond.

Qu'une perſonne naturellement douce & timide, ſe trouve dans une ſituation intéreſſante ou craignant de dire la vérité, mais ne pouvant guere douter qu'elle ne la diſe, elle prononce d'un ton plaintif & languiſſant ces mots: *vous voulez m'abandonner!* Il eſt évident pour quiconque ſait lire, que dans cette phraſe la voix ſe hauſſe d'une maniere ſenſible ſur la premiere ſyllabe de *voulez*, & ſur la pénultieme de *m'abandonner*, & qu'enſuite elle tombe en s'affoibliſſant ſur les dernieres ſyllabes des mêmes mots.

Mais qu'une perſonne d'un caractere plus décidé & plus impétueux, s'apperçoive en frémiſſant qu'on veut ſe ſéparer d'elle, & diſe avec un ſentiment de ſurpriſe & d'effroi: *vous voulez m'abandonner!* il eſt également évident que la voix s'éleve ſur les dernieres ſyllabes des deux mots, *voulez m'abandonner*, & par conſéquent qu'elle s'éleve ici ſur les mêmes ſyllabes où elle ſe baiſſoit dans le premier cas.

L'accent tonique n'eſt donc pas conſtam-

Digitized by Google

ment le même dans chaque mot d'une langue : pour ne pas s'écarter de la vérité, il faut dire que les inflexions de voix marquent naturellement & originairement quelque paſſion, & qu'à cet égard on les nomme *accens pathétiques*, mais qu'il eſt des occaſions où certaines inflexions ſont ſi peu caractériſées quant à leur effet, qu'elles ne marquent qu'une ſorte d'activité en général : en même temps qu'elles préſervent d'une ennuyeuſe monotonie, & qu'elles ſervent à l'agrément du langage, elles indiquent que celui qui parle eſt en action, qu'il eſt animé : alors ces inflexions ſe nomment *accens toniques*. Mais ſi l'on réunit ces dernieres à quelques autres inflexions bien décidément pathétiques, celles-là ſont ſubordonnées à celles-ci, & en ſont partie : & même pour ſubſtituer des inflexions pathétiques à celles qui ne ſont que toniques, il ſuffit de faire à ces dernieres un changement léger, & les altérer un peu, comme de les rendre plus languiſſantes, plus foibles, plus tremblantes, ou plus rapides, plus fortes, plus hardies, &c.

S'il eſt vrai, comme nous en ſommes convenus, que les *accens* toniques ſont moins marqués, moins fréquens, & plus foibles dans notre langue que dans pluſieurs autres, il n'eſt pas vrai pour cela que nous n'ayions point l'*accent* tonique que l'on nomme *circonflexe* : d'autres peuples ſans doute peuvent le marquer plus fortement que nous, ſoit en appuyant davantage ſur les deux tons qui le compoſent, ſoit en mettant un plus grand intervalle, une plus grande diſtance de l'un à l'autre : mais enfin on l'entend très-diſtinctement ſur les ſyllabes finales des expreſſions *arriver trop tôt*, *hommes de goût*, *ſigner la paix* ; de même que *ſur les mots*, *fête*, *tête*, *le vôtre*, *&c.* quand ces mots finiſſent la phraſe. Dans l'ancienne orthographe, nous dit-on, on écrivoit *aage*, *roole*, & il eſt vraiſemblable que les voyelles ſe prononçoient comme elles s'écrivoient ; or, continue-t-on, on écrit aujourd'hui *âge*, *rôle*, pour indiquer les deux tons ſucceſſifs qui doivent y être exécutés... On avoue donc indirectement que ces deux mots ont l'*accent* circonflexe tonique dont le figuré n'eſt que *le ſigne*, & delà il faut conclure qu'on a tort de nous le refuſer en général ; outre qu'il n'eſt pas plus ſenſible ſur *rôle* & *âge*, que ſur les autres exemples cités.

Finiſſons par propoſer une queſtion qui paroît d'abord très-difficile à réſoudre, & qui eſt aſſez intéreſſante : Pourquoi & comment les Chinois, qui ſont de tous les peuples connus le plus riche en *accens*, ont-ils une muſique ſi monotone & ſi pauvre, tandis qu'en Europe où nous avons ſi peu d'*accens*, la muſique eſt ſi près de la perfection en comparaiſon de ce qu'elle eſt chez ce peuple fameux ? Nous diſons ici que la muſique Chinoiſe eſt pauvre & monotone parce que les pieces qui en ſont venues en Europe, & qui ſe trouvent dans la relation générale des voyages, *&c.* forcent à porter ce jugement. Nous ne penſons pas qu'il ſoit néceſſaire, pour répondre à notre queſtion, de remonter aux conſidérations générales qui expliquent comment les Chinois ont fait ſi peu de progrès dans toutes les ſciences, & dans tous les arts, après en avoir ſaiſi & poſſédé les principes depuis tant de ſiecles. Il ſuffira d'obſerver que chez eux les *accens* ſont preſque toujours toniques, ſelon ce que nous en avons dit plus haut ; & que par conſéquent on n'y retrouve preſque plus rien de leur valeur & énergie pathétique ; ce qui fait que ce peuple ne s'en ſert pas dans ſa muſique, où ils ſeroient inutiles, puiſqu'à la rigueur la muſique ne conſiſte que dans l'emploi de la valeur & de l'énergie pathétique des tons.

ACCENT, quant à la formation, c'eſt, diſent les *Ecrivains*, une vraie virgule pour l'aigu, un plan oblique incliné de gauche à droite pour le grave, & un angle aigu, dont la pointe eſt en haut, pour le circonflexe. Cet angle ſe forme d'un mouvement mixte des doigts & du poignet. Pour l'*accent* aigu & l'*accent* grave, ils ſe forment d'un ſeul mouvement des doigts.

ACCENT, ſ. m. *(Belles-Lettres.)* *Il y a dans la parole une eſpece de chant*, dit Cicéron. Mais ce chant étoit-il noté par la proſodie des langues anciennes ? On nous le dit ; on nous aſſure que dans le grec & le latin, l'*accent* marquoit l'intonation de la voix ſur telle & ſur telle ſyllabe ; & c'eſt ce qu'on appelle l'*accent proſodique*, diſtinct de l'*accent oratoire* ; ou des inflexions données

Digitized by Google

données à la parole par la penſée & par le ſentiment. Il eſt pourtant bien difficile de concevoir cet *accent* proſodique adhérant aux ſyllabes, à moins que dans la prononciation, animée par les mouvemens de l'éloquence, il ne cédât la place à l'*accent* oratoire; & voici la difficulté.

Qu'on donne à un muſicien des paroles déja notées par l'*accent* de la langue; il eſt évident que, s'il veut laiſſer aux ſyllabes leurs intonations proſodiques, il ſera dans l'impoſſibilité de donner du naturel & du caractere à ſon chant; & que, s'il veut au contraire plier le ſon des paroles à l'expreſſion que l'idée ou le ſentiment ſollicite, il faut qu'il les dégage de l'*accent* proſodique, & ſe donne la liberté de les moduler à ſon gré. Or il en eſt de la prononciation oratoire comme de la muſique: *Eſt in dicendo etiam quidam cantus.* (Cicer.)

L'*accent* proſodique qui nuiroit à l'une, s'il étoit invariable, nuiroit donc également à l'autre: des paroles, déja notées par la proſodie, ſupplieroient & menaceroient avec les mêmes inflexions.

Il ne faut pas confondre ici la quantité avec l'*accent*. La durée relative des ſyllabes peut être fixe & immuable dans une langue, ſans que l'expreſſion en ſoit gênée, au moins ſenſiblement. Par exemple, que l'on prolonge la pénultieme, ou qu'on appuie ſur la derniere, la différence n'eſt que dans les temps, & non pas dans les tons. La quantité peut donc être fixe & preſcrite; mais les intonations, les inflexions de la parole doivent être libres, & au choix de celui qui parle; ſans quoi il ne ſauroit y avoir de vérité dans l'élocution.

Dans la langue françoiſe, telle qu'on la parle à Paris, il n'y a point d'*accent* proſodique. Il eſt vrai que la finale muette n'eſt jamais ſuſceptible de l'élévation de la voix, & qu'on eſt obligé ou de l'abaiſſer, ou de la tenir à l'uniſſon; mais c'eſt la ſeule voyelle qui de ſa nature gêne la liberté de l'*accent* oratoire. C'eſt le repos, le ſens ſuſpendu, le ton ſuppliant, menaçant, celui de la ſurpriſe, de la plainte, de la frayeur, *&c.* qui décide de l'élévation ou de l'abaiſſement de la voix, ſur telle ou ſur telle ſyllabe; & quelquefois le même ſentiment eſt ſuſceptible de différentes inflexions. Je n'en citerai qu'un exemple, pris du rôle de Phedre dans la tragédie de Racine;

Malheureuſe! quel mot eſt ſorti de ta bouche?

ce vers peut ſe déclamer de façon que la voix élevée ſur la premiere ſyllabe de *màlheureuſe!* s'abaiſſe ſur les trois dernieres; que la voix ſe releve ſur la premiere de *quèl mot*, & deſcende ſur la ſeconde; qu'elle remonte ſur la troiſieme de ce nombre, *eſt ſortì*, & retombe ſur la fin du vers.

Màlheureuſe! quèl mot eſt ſortì de ta bouche?

On peut auſſi, & peut-être auſſi bien, le déclamer dans une modulation contraire, en abaiſſant les ſyllabes que nous venons d'élever, & en élevant celles que nous avons abaiſſées.

Malheurèuſe! quel mòt eſt sòrti de ta bouche?

Le choix de ces intonations fait partie de l'art de la prononciation théatrale & oratoire; & l'on ſent bien que, s'il y avoit dans la langue un *accent* proſodique déterminé & invariable, le choix des intonations n'auroit plus lieu, ou ſeroit ſans ceſſe contrarié par l'*accent*.

Ce qu'on appelle l'*accent* des provinces, conſiſte, en partie, dans la quantité proſodique, le normand prolonge la ſyllabe que le gaſcon abrege. Il conſiſte encore plus dans les inflexions attachées, non pas aux ſyllabes des mots, mais aux mouvemens du langage: par exemple dans l'*accent* du gaſcon, du picard, du normand, l'inflexion de la ſurpriſe, de la plainte, de la priere, de l'ironie, n'eſt pas la même. Un gaſcon vous demande, *comment vous portez-vous?* d'un ton gai, vif & animé, qui ſe releve ſur la fin de la phraſe; le normand dit la même choſe d'un ſon de voix languiſſant qui s'éleve ſur la pénultieme, & retombe ſur la derniere, à peu-près du même ton que le gaſcon ſe plaindroit.

Ce que nous diſons de la langue françoiſe, doit s'entendre de toutes les langues

Digitized by Google

vivantes. Leur proſodie eſt dans la durée relative des ſyllabes; leur *accent* eſt dans les inflexions de la parole, relativement à l'idée, au ſentiment, à la paſſion qu'elle exprime, au mouvement de l'ame qu'elle imite; mais d'*accent* proſodique adhérant aux ſons, immobile & invariable, aucune langue n'en peut avoir, ſans renoncer à toutes les nuances de l'expreſſion, qui doit pouvoir ſans ceſſe varier, & ſe plier dans tous les ſens. *(M. MARMONTEL.)*

ACCENT, *(Muſiq.)* On appelle ainſi, ſelon l'acception la plus générale, toute modification de la voix parlante, dans la durée, ou dans le ton des ſyllabes & des mots dont le diſcours eſt compoſé; ce qui montre un rapport très-exact entre les deux uſages des *accens*, & les deux parties de la mélodie, ſavoir, le rhythme & l'intonation. *Accentus*, dit le grammairien Sergius dans Donat, *quaſi ad cantus*. Il y a autant d'*accens* différens, qu'il y a de manieres de modifier ainſi la voix; & il y a autant de genres d'*accens*, qu'il y a de cauſes générales de ces modifications.

On diſtingue trois de ces genres dans le ſimple diſcours: ſavoir, l'*accent* grammatical qui renferme la regle des *accens* proprement dits par leſquels le ſon des ſyllabes eſt grave ou aigu, & celle de la quantité, par laquelle chaque ſyllabe eſt breve ou longue: l'*accent* logique ou rationnel, que pluſieurs confondent mal-à-propos avec le précédent, cette ſeconde ſorte d'*accent* indiquant le rapport, la connexion plus ou moins grande que les propoſitions & les idées ont entr'elles, ſe marque en partie par la ponctuation: enfin l'*accent* pathétique ou oratoire, qui, par diverſes inflexions de voix, par un ton plus ou moins élevé, par un parler plus vif ou plus lent, exprime les ſentimens dont celui qui parle eſt agité, & les communique à ceux qui l'écoutent; l'étude de ces divers *accens* & de leurs effets dans la langue, doit être la grande affaire du muſicien; & Denis d'Halicarnaſſe regarde avec raiſon l'*accent* en général comme la ſemence de toute muſique; auſſi devons-nous admettre pour une maxime inconteſtable, que le plus ou moins d'*accent* eſt la vraie cauſe qui rend les langues plus ou moins muſicales; car quel ſeroit le rapport de la muſique au diſcours, ſi les tons de la voix chantante n'imitoient les *accens* de la parole? D'où il ſuit que, moins une langue a de pareils *accens*, plus la mélodie y doit être monotone, languiſſante & fade, à moins qu'elle ne cherche dans le bruit & la force des ſons, le charme qu'elle ne peut trouver dans leur variété.

Quant à l'accent pathétique & oratoire, qui eſt l'objet le plus immédiat de la muſique imitative du théatre, on ne doit pas oppoſer à la maxime que je viens d'établir, que tous les hommes étant ſujets aux mêmes paſſions, doivent en avoir également le langage; car autre choſe eſt l'*accent* univerſel de la nature, qui arrache à tout homme des cris inarticulés, & autre choſe l'*accent* de la langue qui engendre la mélodie particuliere à une nation. La ſeule différence du plus ou moins d'imagination & de ſenſibilité qu'on remarque d'un peuple à l'autre, en doit introduire une infinie dans l'idiome accentué, ſi j'oſe parler ainſi. L'Allemand, par exemple, hauſſe également & fortement la voix dans la colere, il crie toujours ſur le même ton: l'Italien, que mille mouvemens divers agitent rapidement & ſucceſſivement dans le même cas, modifie ſa voix de mille manieres. Le même fond de paſſion regne dans ſon ame; mais quelle variété d'expreſſions dans les *accens* & dans ſon langage! Or, c'eſt à cette ſeule variété, quand le muſicien ſait l'imiter, qu'il doit l'énergie & la grace de ſon chant.

Malheureuſement tous ces *accens* divers, qui s'accordent parfaitement dans la bouche de l'orateur, ne ſont pas ſi faciles à concilier ſous la plume du muſicien, déja ſi gêné par les regles particulieres de ſon art. On ne peut douter que la muſique la plus parfaite, ou du moins la plus expreſſive, ne ſoit celle où tous les *accens* ſont le plus exactement obſervés; mais ce qui rend ce concours ſi difficile, eſt que trop de regles dans cet art ſont ſujettes à ſe contrarier mutuellement, & ſe contrarient d'autant plus que la langue eſt moins muſicale, car nulle ne l'eſt parfaitement, autrement ceux qui s'en ſervent chanteroient au lieu de parler.

Cette extrême difficulté de ſuivre à la fois les regles de tous les *accens*, oblige

Digitized by Google

donc ſouvent le compoſiteur à donner la préférence à l'une ou à l'autre, ſelon les divers genres du muſique qu'il traite: ainſi, les airs de danſe exigent ſur-tout un *accent* rhythmique & cadencé, dont en chaque nation le caractere eſt déterminé par la langue. L'*accent* grammatical doit être le premier conſulté dans le récitatif, pour rendre plus ſenſible l'articulation des mots, ſujette à ſe perdre par la rapidité du débit, dans la réſonnance harmonique; mais l'*accent* paſſionné l'emporte à ſon tour dans les airs dramatiques, & tous deux ſont ſubordonnés, ſur-tout dans la ſymphonie, à une troiſieme ſorte d'*accent*, qu'on pourroit appeller *muſical*, & qui eſt en quelque ſorte déterminé par l'eſpece de mélodie que le muſicien veut approprier aux paroles.

En effet, le premier & le principal objet de toute muſique eſt de plaire à l'oreille; ainſi tout air doit avoir un chant agréable: voilà la premiere loi qu'il n'eſt jamais permis d'enfreindre. On doit donc premiérement conſulter la mélodie & l'*accent* muſical dans le deſſein d'un air quelconque; enſuite, s'il eſt queſtion d'un chant dramatique & imitatif, il faut chercher l'*accent* pathétique qui donne au ſentiment ſon expreſſion, & l'*accent* rationnel, par lequel le muſicien rend avec juſteſſe les idées du poëte; car, pour inſpirer aux autres la chaleur dont nous ſommes animés en leur parlant, il faut leur faire entendre ce que nous diſons. L'*accent* grammatical eſt néceſſaire par la même raiſon, & cette regle, pour être ici la derniere en ordre, n'eſt pas moins indiſpenſable que les deux précédentes, puiſque le ſens des propoſitions & des phraſes dépend abſolument de celui des mots; mais le muſicien qui ſait ſa langue a rarement beſoin de ſonger à cet *accent*: il ne ſauroit chanter ſon air ſans s'appercevoir s'il parle bien ou mal, & il lui ſuffit de ſavoir qu'il doit toujours bien parler. Heureux toutefois quand une mélodie flexible & coulante ne ceſſe jamais de ſe prêter à ce qu'exige la langue. Les muſiciens françois ont en particulier des ſecours qui rendent ſur ce point leurs erreurs impardonnables, & ſur-tout le *traité de la Proſodie françoiſe* de M. l'abbé d'Olivet, qu'ils devroient tous conſulter: ceux qui ſeront en état de s'élever plus haut, pourront étudier la *Grammaire* de Port-Royal, & les ſavantes notes du Philoſophe qui l'a commentée; alors en appuyant l'uſage ſur les regles, & les regles ſur les principes, ils ſeront toujours sûrs de ce qu'ils doivent faire dans l'emploi de l'*accent* grammatical de toute eſpece.

Quant aux deux autres ſortes d'*accens*, on peut moins les réduire en regles, & la pratique en demande moins d'étude, & plus de talent; on ne trouve point de ſang-froid le langage des paſſions; & c'eſt une vérité rebattue, qu'il faut être ému ſoi-même pour émouvoir les autres. Rien ne peut donc ſuppléer dans la recherche de l'*accent* pathétique à ce génie qui réveille à volonté tous les ſentimens, & il n'y a d'autre art dans cette partie que d'allumer en ſon propre cœur le feu qu'on veut porter dans celui des autres. *Voyez* GÉNIE *(Muſiq.)* Eſt-il queſtion de l'*accent* rationnel, l'art a tout auſſi peu de priſe pour le ſaiſir, par la raiſon qu'on n'apprend point à entendre à des ſourds. Il faut avouer auſſi que cet *accent* eſt moins que les autres du reſſort de la muſique, parce qu'elle eſt bien plus le langage des ſens que celui de l'eſprit: donnez donc au muſicien beaucoup d'images ou de ſentiment & peu de ſimples idées à rendre, car il n'y a que les paſſions qui chantent, l'entendement ne fait que parler. *(S)*

ACCENT MUSICAL, *(Muſiq.)* Dans l'article précédent, M. Rouſſeau indique l'*accent muſical*, dont on n'avoit pas parlé encore (dans le ſens dont je l'entends). Encouragé par le peu qu'il en dit, je veux tâcher d'en donner quelque idée qui, ſans doute, ſera bien au deſſous de celle qu'en auroit donné M. Rouſſeau, s'il avoit voulu.

Dans la muſique, l'intonation de la voix ou de l'inſtrument étant déterminée, ce n'eſt pas là qu'il faut chercher l'*accent*, mais dans la maniere de faire cette intonation. Je m'explique: ſur les inſtrumens à cordes & à archet (le violon, par exemple,) on peut donner un coup d'archet ſec & détaché, ou un coup d'archet long & traînant ſur la même note; on peut même, ſans tenir la note plus long-temps, faire

Digitized by Google

toucher une plus grande partie d'archet à la corde, en le tirant avec plus de vélocité. Dans les inſtrumens à vent, les coups de langue ſont le même effet, & les différens coups d'archet & de langue conſtituent en partie l'*accent muſical.*

On peut commencer une note *piano* & la finir *forte*, en enflant graduellement le ton; on peut au contraire la commencer *forte* & la finir *piano* en diminuant le ton: autre partie de l'*accent muſical.*

Enfin on peut détacher certaines notes dans un trait de chant, & lier les autres; ce qui acheve de compléter l'*accent muſical.*

La phraſe prendra des expreſſions différentes, ſuivant qu'on y appliquera l'*accent muſical.* Remarquez que les marques par leſquelles on tâche d'indiquer les différens *accens*, ne les expriment que très-imparfaitement.

C'eſt au choix de l'*accent muſical* propre à la piece qu'on exécute, qu'on reconnoît le bon muſicien, l'homme de goût; c'eſt de ce choix que dépend toute l'expreſſion: c'eſt ce choix qu'un bon maître peut donner juſqu'à un certain point, mais qu'on ſent mieux qu'on ne peut l'indiquer, & qu'il faut tenir de la nature pour le bien poſſéder.

C'eſt l'*accent muſical* qui fait qu'une muſique expreſſive pour un Allemand, ne l'eſt point pour un François. Je me ſouviens à cette occaſion d'avoir entendu raconter à un compoſiteur diſtingué, que Haſe eut peine à reconnoître ſes airs exécutés à Paris par des François.

Outre cet *accent muſical* indéterminé, lorſque le compoſiteur ne l'a pas marqué expreſſément, il y a un *accent* déterminé, & à quoi le compoſiteur a droit de s'attendre ſans le marquer.

Pour les inſtrumens à corde, cet *accent* conſiſte à marquer d'un nouveau coup d'archet chaque note, à moins qu'elles ne ſoient d'une valeur trop courte pour que cela ſe puiſſe; ainſi on paſſera ſous le même coup d'archet les doubles croches dans un *alla breve*; les triples croches dans un *allegro* à 2, à 3 ou à 4 temps dans un *vivace* ou dans un *preſto* de mêmes meſures; mais dans un *vivace* ou dans un *allegretto* à $\frac{3}{8}$, les triples croches demandent chacune un nouveau coup d'archet: il en eſt de même de l'*allegretto* à 2 ou à 4 temps. Dans les pieces où il y a des trois pour deux, chaque note demande ordinairement un nouveau coup d'archet. Quant aux *ſiciliennes*, dont la meſure eſt $\frac{6}{8}$, le temps lent; & la premiere de trois notes, une croche pointée; la ſeconde, une double croche; & la troiſieme, une croche, on donne un nouveau coup d'archet à chaque note.

Je ne parlerai point ici du temps de la meſure où l'archet doit deſcendre ou monter, quoique cela faſſe une partie conſidérable de l'*accent muſical*, parce que c'eſt un de ces principes fondamentaux que tout exécuteur connoît.

Quant aux inſtrumens à vent, ils ne donnent le coup de langue qu'à la premiere des deux notes vîtes, & coulent l'autre, en obſervant de faire la premiere plus longue & plus forte que la ſeconde: 1°. parce que cela facilite l'exécution, & la rend beaucoup plus moëlleuſe: 2°. parce que la premiere des deux notes eſt celle qui eſt effectivement dans l'harmonie, & que l'autre n'eſt qu'une note de goût; cette ſeconde raiſon devroit porter tous les inſtrumens à obſerver cette regle. Dans les *ſiciliennes*, on donne un coup de langue, comme le coup d'archet.

Les hauts-bois & les baſſons coulent ordinairement juſqu'à huit notes vîtes, à cauſe de la difficulté du jeu.

Quant aux chanteurs l'*accent muſical* eſt déterminé par les paroles mêmes: toutes les notes qui paſſent ſous la même ſyllabe, doivent auſſi paſſer ſous le même coup de goſier, à moins que ce ne ſoit une roulade, alors cela dépend du bon goût & de l'habileté de l'exécuteur. *(F. D. C.)*

ACCENT, *(Muſiq.)* Sorte d'agrément du chant françois, qui ſe notoit autrefois avec la muſique, mais que les maîtres de goût du chant marquent aujourd'hui ſeulement avec du crayon juſqu'à ce que les écoliers ſachent le placer eux-mêmes. L'*accent* ne ſe pratique que ſur une ſyllabe longue, & ſert de paſſage d'une note appuyée à une autre note non appuyée, placée ſur le même degré: il conſiſte en un coup de goſier qui éleve le ſon d'un degré pour reprendre à l'inſtant ſur la note

ſuivante le même ſon d'où l'on eſt parti ; pluſieurs donnoient le nom de *plainte* à l'*accent*.

Bien des muſiciens appellent, ou du moins appelloient autrefois *accent* un agrément conſiſtant à faire entendre la note immédiatement au deſſus ou au deſſous de celle qui eſt notée, ſuivant que la note qui la précede eſt au deſſus ou au deſſous, & en diminuant la valeur de la note, ſur laquelle on fait l'*accent*, de la valeur de ce même *accent*. Quelques anciens muſiciens françois indiquoient cet *accent* par un crochet, les Allemands par un petit trait, aujourd'hui on le marque par une petite note de la valeur que l'on veut donner à l'*accent*.

Les auteurs qui ont écrit en allemand & en latin au 16e. & 17e. ſiecles, diviſent l'*accent* en trois différentes ſortes : 1°. *accentus intendens*, 2°. *accentus remittens*, & 3°. *accentus varius* ou *circumflexus*, compoſé, pour ainſi dire, des deux précédens, & qui n'eſt que le *flatté* d'aujourd'hui. *Voyez* FLATTÉ, *(Muſique.)* *(F. D. C.)*

ACCENT DOUBLE, *(Muſiq.)* Cet agrément que l'on note aujourd'hui tout du long, conſiſte à retrancher la moitié de la valeur d'une note en anticipant celle qui la ſuit ; on le marquoit autrefois par deux petits traits verticaux paralleles.

ACCENT, *(Muſiq.)* Les poëtes emploient ſouvent ce mot au pluriel, pour ſignifier le chant même, & l'accompagnent ordinairement d'une épithete, comme *doux*, *tendres*, *triſtes accens*. Alors ce mot reprend exactement le ſens de ſa racine, car il vient de *canere cantus*, d'où l'on a fait *accentus*, comme *concentus*. *(S)*

ACCENS ECCLÉSIASTIQUES, *(Muſiq.)* On appelloit ci-devant ainſi les différentes inflexions de voix qu'on faiſoit dans les égliſes catholiques en pſalmodiant. Il y avoit,

1°. L'*accent immuable*, lorſque la voix reſtoit toujours ſur le même ton.

2°. Le *moyen*, quand on abaiſſoit la voix de tierce ſur une ſyllabe.

3°. Le *grave*, quand la voix tomboit de quinte.

4o. L'*aigu*, qui avoit lieu lorſqu'après avoir abaiſſé la voix de tierce pendant quelques ſyllabes, on reprenoit le premier ton.

5°. Le *modéré*, quand, après avoir élevé la voix de ſeconde pendant quelques ſyllabes, on reprenoit le premier ton.

6°. L'*interrogatif*, pour exprimer une interrogation ; on élevoit la voix d'une ſeconde pour les derniers mots.

7°. Enfin le *final*, quand la voix tomboit de quarte ſur la derniere ſyllabe.

Il paroît qu'aujourd'hui ces noms de ces *accens* ne ſont plus d'uſage, & quelques *accens* ſont dans le même cas. Au moins je n'ai trouvé aucun de ces noms dans le *Traité hiſtorique & pratique ſur le chant eccléſiaſtique* de l'abbé le Bœuf, que je crois le plus récent ſur ce ſujet ; & cet auteur n'admet que le premier, le ſecond, le troiſieme & le quatrieme de ces *accens*, ſans en rapporter les noms. *(F. D. C.)*

ACCENS, *(Muſique des Hébreux.)* Quelques auteurs veulent que les *accens* des Hébreux leur ſerviſſent auſſi de notes. On peut voir l'opinion de Kircher à ce ſujet, dans ſa *Muſurgie*, *liv. II.* Nous ne mettons point ici ces *accens*, ni les traits de chant qu'ils indiquent ſuivant ce ſavant, parce que certainement jamais les anciens Juifs n'ont eu une muſique ſi variée. *(F. D. C.)*

ACCEPTABLE, adj. ſe dit, *au Palais*, des offres, des propoſitions, des voies d'accommodement qui ſont raiſonnables, & concilient autant qu'il eſt poſſible les droits & prétentions reſpectives des parties litigeantes. *(H)*

ACCEPTATION, ſ. f. dans un ſens général, l'action de recevoir & d'agréer quelque choſe qu'on nous offre, conſentement ſans lequel l'offre qu'on nous fait ne ſauroit être effectuée.

Ce mot vient du Latin *acceptatio*, qui ſignifie la même choſe.

L'*acceptation* d'une donation eſt néceſſaire pour ſa validité : c'eſt une ſolemnité qui y eſt eſſentielle. Or l'*acceptation*, diſent les Juriſconſultes, eſt le concours de la volonté ou l'agrément du donataire qui donne la perfection à l'acte, & ſans lequel le donateur peut révoquer ſa donation quand il lui plaira. *Voyez* DONATION, *&c.*

En matiere bénéficiale, les canoniſtes tiennent que l'*acceptation* doit être ſignifiée dans le temps même de la réſignation, & non *ex intervallo*.

En matiere eccléſiaſtique, elle ſe prend pour une adhéſion aux conſtitutions des papes ou autres actes, par laquelle ils ont été reçus & déclarés obligatoires. *Voyez* CONSTITUTION, BULLE, *&c.*

Il y a deux ſortes d'*acceptation*, l'une ſolemnelle, & l'autre tacite.

L'*acceptation* ſolemnelle eſt un acte formel, par lequel l'acceptant condamne expreſſément quelque erreur ou quelque ſcandale que le pape a condamné.

Quand une conſtitution a été acceptée par tous ceux qu'elle regarde plus particuliérement, elle eſt ſuppoſée acceptée par tous les prélats du monde chrétien qui en ont eu connoiſſance : & c'eſt cet acquieſcement qu'on appelle *acceptation tacite*.

En ce ſens la France, la Pologne, & autres états, ont accepté tacitement la conſtitution contre la doctrine de Molinos & des Quiétiſtes. De même l'Allemagne, la Pologne, & autres états catholiques, ont accepté tacitement la conſtitution contre Janſénius, *Voyez* MOLINISTE, JANSÉNISTE, *&c.*

ACCEPTATION, *en ſtyle de Commerce*, ſe dit des lettres de change & billets à ordre. Or accepter une lettre de change, c'eſt reconnoître qu'on eſt débiteur de la ſomme y portée, & s'engager à la payer à ſon échéance ; ce qui ſe fait en appoſant ſimplement par l'accepteur ſa ſignature au bas. *Voyez* LETTRE DE CHANGE.

L'*acceptation* ſe fait ordinairement par celui ſur qui la lettre eſt tirée lorſqu'elle lui eſt préſentée par celui en faveur de qui elle eſt faite, ou à l'ordre de qui elle eſt paſſée. Tant que l'accepteur eſt maître de ſa ſignature, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce qu'il ait remis la lettre acceptée au porteur, il peut rayer ſon *acceptation*, mais il ne le peut plus quand il l'a une fois délivrée. *Voyez* ACCEPTEUR.

Les lettres payables à vue n'ont pas beſoin d'*acceptation*, parce qu'elles doivent être payées dès qu'on les préſente, ou à défaut de paiement proteſtées. Dans les lettres tirées pour un certain nombre de jours après la vue, l'*acceptation* doit être datée, parce que c'eſt du jour d'icelle que le temps court. La maniere d'accepter dans ce cas, eſt de mettre au bas, *J'accepte pour tel jour*, & de ſigner.

Les lettres de change payables à jour nommé, ou à uſance, ou à double uſance, n'ont pas beſoin d'être datées ; l'uſance ſervant aſſez pour faire connoître la date du billet. *Voyez* USANCE. Pour accepter celles-ci, il n'eſt queſtion que d'écrire au bas, *accepté*, & de ſigner.

Si le porteur d'une lettre de change n'en fait point faire l'*acceptation* à temps, il n'a plus de garantie ſur le tireur. *Voyez* PORTEUR. S'il ſe contente d'une *acceptation* à payer dans vingt jours après vue, tandis que la lettre n'en portoit que huit, les douze jours de ſurplus ſont à ſes riſques, en ſorte que ſi pendant ces douze jours l'accepteur venoit à faillir, il n'auroit pas de recours contre le tireur. Et ſi le porteur ſe contente d'une moindre ſomme que celle qui eſt portée par la lettre, le reſtant eſt pareillement à ſes riſques. *Voyez* PROTÊT, ENDOSSEMENT. (*H*)

* Il y a des *acceptations* ſous conditions en certain cas, comme ſont celles de payer à ſoi-même, celles qui ſe font ſous protêt ſimple, & celles ſous protêt pour mettre à compte.

ACCEPTER *une lettre de change*, c'eſt la ſouſcrire, s'engager au paiement de la ſomme qui y eſt portée dans le temps marqué ; ce qui s'appelle *accepter* pour éviter à protêt. *Voyez* LETTRE DE CHANGE & PROTÊT.

Il faut prendre garde à ne point *accepter* des lettres que l'on n'ait proviſion en main, ou qu'on ne ſoit certain qu'elle ſera remiſe dans le temps ; car quand une fois on a accepté une lettre, on en devient le principal débiteur : il la faut abſolument acquitter à ſon échéance, autrement on ſeroit pourſuivi à la requête de celui qui en eſt le porteur, après le protêt qu'il en auroit fait faire faute de paiement.

Il eſt d'uſage de laiſſer les lettres de change chez ceux ſur qui elles ſont tirées pour les *accepter* : mais les auteurs qui ont écrit du Commerce, remarquent que cet uſage eſt dangereux, & que ſur-tout

Digitized

quand une lettre de change eſt ſignée au dos pour acquit, & qu'elle n'eſt pas encore acceptée, comme il peut arriver quelquefois, alors il ne faut jamais la laiſſer, pour quelque raiſon que ce ſoit, chez celui qui doit l'*accepter*, parce que s'il étoit de mauvaiſe foi il pourroit en meſuſer. Si cependant celui chez qui une lettre de change a été laiſſée pour *accepter*, la vouloit retenir ſous quelque prétexte que ce fût, la difficulté qu'il feroit de la rendre vaudroit acceptation, & il ſeroit obligé d'en payer le contenu.

Nous obſerverons pour ceux qui veulent ſe mêler du commerce des lettres de change, que celles qui ſont tirées des places où le vieux ſtyle eſt en uſage, comme à Londres, ſur d'autres places où l'on ſuit le nouveau ſtyle, comme à Paris, la date differe ordinairement de dix jours; c'eſt-à-dire, que ſi la lettre eſt datée à Londres le 11 Mars, ce ſera le 21 Mars à Paris; & ainſi des autres dates. Cette obſervation n'eſt pas également sûre pour tous les lieux où l'ancien ſtyle eſt en uſage. En Suede, par exemple, la différence eſt toujours de dix jours; ce qui a changé en Angleterre depuis 1700, où elle a commencé d'être d'onze jours, à cauſe que cette année n'a pas été biſſextile. *Voyez* NOUVEAU STYLE & VIEUX STYLE.

ACCEPTEUR, ſ. m. *terme de Commerce*, eſt celui qui accepte une lettre de change. *Voyez* ACCEPTATION.

L'*accepteur*, qui ordinairement eſt celui ſur qui la lettre de change eſt tirée, devient débiteur perſonnel par ſon acceptation, & eſt obligé à payer, quand même le tireur viendroit à faillir avant l'échéance. *Voyez* CHANGE. *(G)*

* Parmi les Négocians on ſe ſert quelquefois du terme d'*acceptator*, qui ſignifie la même choſe. *Voyez* ACCEPTATION.

ACCEPTILATION, ſ. f. *terme de Juriſprudence Romaine*; remiſe qu'on fait de ſa créance à ſon débiteur par un acte exprès ou quittance, par laquelle on le décharge de ſa dette ſans en recevoir le paiement. *(H)*

ACCEPTION, ſ. f. *terme de Grammaire*; c'eſt le ſens que l'on donne à un mot. Par exemple, ce mot *eſprit*, dans ſa premiere *acception*, ſignifie *vent*, *ſouffle*: mais en Métaphyſique il eſt pris dans une autre *acception*. On ne doit pas dans la la ſuite du même raiſonnement le prendre dans une *acception* différente.

Acceptio vocis eſt interpretatio vocis ex mente ejus qui excipit. Sicul. pag. 18. L'*acception* d'un mot que prononce quelqu'un qui vous parle, conſiſte à entendre ce mot dans le ſens de celui qui l'emploie: ſi vous l'entendez autrement, c'eſt une *acception* différente. La plupart des diſputes ne viennent que de ce qu'on ne prend pas le même mot dans la même *acception*. On dit qu'un mot a pluſieurs *acceptions*, quand il peut être pris en pluſieurs ſens différens: par exemple, *coin* ſe prend pour un angle ſolide, *le coin de la chambre*, *de la cheminée*; *coin* ſignifie une piece de bois ou de fer qui ſert à fendre d'autres corps; *coin*, en terme de monnoie, eſt un inſtrument de fer qui ſert à marquer les monnoies, les médailles & les jetons; *coin* ou *coing* eſt le fruit du coignaſſier. Outre le ſens propre qui eſt la premiere *acception* d'un mot, on donne encore ſouvent au même mot un ſens figuré: par exemple, on dit d'un bon livre *qu'il eſt marqué au bon coin*: *coin* eſt pris alors dans une *acception* figurée; on dit plus ordinairement *dans un ſens figuré*. *(F)*

ACCEPTION, *en Médecine*, ſe dit de tout ce qui eſt reçu dans le corps, ſoit par la peau, ſoit par le canal alimentaire. *(N)*

ACCÈS; ce mot vient du Latin *acceſſus*, qui ſignifie *approcher*, l'action par laquelle un corps s'approche de l'autre: mais il n'eſt pas uſité en François dans ce ſens littéral. Il ſignifie dans l'uſage ordinaire, *abord*, *entrée*, *facilité d'aborder quelqu'un*, *d'en approcher*. *Voyez* ENTRÉE, ADMISSION. Ainſi l'on dit: cet homme a *accès* auprès du prince; cette côte eſt de difficile *accès*, à cauſe des rochers qui la bordent. *(F)*

* ACCÈS, *avoir accès*, *aborder*, *approcher*: on a *accès* où l'on entre; on *aborde* les perſonnes à qui l'on veut parler, on *approche* celles avec qui l'on eſt ſouvent. Les princes donnent *accès*, ſe laiſſent *aborder*, permettent qu'on les *approche*; l'*accès* en eſt facile ou difficile; l'*abord* rude ou gracieux; l'*approche* utile ou dange-

Digitized by Google

reuſe. Qui a des connoiſſances peut avoir *accès ;* qui a de la hardieſſe *aborde ;* qui joint à la hardieſſe un eſprit ſouple & flatteur, peut *approcher* les grands. *Voyez les Synonymes de* M. l'abbé Girard.

ACCÈS, *en Médecine*, ſe dit du retour périodique de certaines maladies qui laiſſent de temps en temps des intervalles de relâche au malade. *Voy.* PÉRIODIQUE.

Ainſi l'on dit un *accès* de goutte, mais plus ſpécialement un *accès* de fievre, d'épilepſie, de folie : on dit auſſi un *accès* prophétique.

On confond bien ſouvent *accès* avec *paroxiſme ;* cependant ce ſont deux choſes différentes ; l'*accès* n'étant proprement que le commencement ou la premiere attaque de la maladie ; au lieu que le *paroxiſme* en eſt le plus fort & le plus haut degré. *Voyez* PAROXISME. *(N)*

ACCÈS, *terme uſité à la cour de Rome*, lorſqu'à l'élection des papes les voix ſe trouvant partagées, quelques cardinaux ſe déſiſtent de leur premier ſuffrage, & donnent leur voix à un ſujet qui en a déja d'autres, pour en augmenter le nombre. Ce mot vient du Latin *acceſſus*, dérivé d'*accedo*, accéder, ſe joindre.

ACCÈS, *en Droit canonique*, ſignifioit la faculté qu'on accordoit à quelqu'un pour poſſéder un bénéfice après la mort du titulaire, ou parce que celui à qui on accordoit cette faculté n'avoit pas encore l'âge compétent, auquel cas on donnoit en attendant le bénéfice à un autre ; & lorſqu'il avoit atteint l'âge requis, il entroit dans ſon bénéfice ſans nouvelle proviſion.

Le concile de Trente, *ſeſſion XXV, chap. vij*, a abrogé les *accès :* il réſerve ſeulement au pape la faculté de nommer des coadjuteurs aux archevêques & évêques, pourvu qu'il y ait néceſſité preſſante, & que ce ſoit en connoiſſance de cauſe.

La différence que les canoniſtes mettent entre l'*accès* & le regrès, c'eſt que le regrès *habet cauſam de præterito*, parce qu'il faut pour l'exercer avoir eu droit au bénéfice ; au lieu que l'*accès habet cauſam de futuro. Voyez* REGRÈS. *(H)*

ACCESSIBLE, adj. *ce dont on peut aborder, qui peut être approché.*

On dit : cette place ou cette fortereſſe eſt *acceſſible* du côté de la mer, c'eſt-à-dire, qu'on peut y entrer par ce côté là.

Une hauteur ou diſtance *acceſſible*, *en Géométrie*, eſt celle qu'on peut meſurer méchaniquement en y appliquant la meſure ; ou bien c'eſt une hauteur du pié de laquelle on peut approcher, & d'où l'on peut meſurer quelque diſtance ſur le terrain. *Voyez* DISTANCE, *&c.*

Avec le quart de cercle on peut prendre les hauteurs, tant *acceſſibles* qu'*inacceſſibles. Voyez* HAUTEUR, QUART DE CERCLE, *&c.*

Un des objets de l'arpentage eſt de meſurer non ſeulement les diſtances *acceſſibles*, mais auſſi les *inacceſſibles. Voyez* ARPENTAGE. *(E)*

ACCESSION, ſ. f. *terme de Pratique*, eſt l'action d'aller dans un lieu. Ainſi l'on dit en ce ſens : le juge a ordonné une *acceſſion* en tel endroit, pour y dreſſer un procès verbal de l'état des choſes.

ACCESSION, *en Droit*, eſt l'union, l'adjection d'une choſe à une autre, au moyen de laquelle celle qui a été ajoutée, commence dès-lors à appartenir au propriétaire de la premiere. *Voyez* ACCESSOIRE & ACCROISSEMENT.

Acceſſion eſt encore ſynonyme à *accès*, terme uſité à la cour de Rome. *Voyez ci-deſſus* ACCÈS. *(H)*

* *ACCESSIT*, terme Latin uſité dans les colleges, ſe dit dans les diſtributions des prix, des écoliers qui ont le mieux réuſſi après ceux qui ont obtenu les prix, & qui par conſéquent en ont le plus approché. Il y a preſque toujours pluſieurs *acceſſit.* Les Académies qui diſtribuent des prix donnent ſouvent auſſi des *acceſſit.*

ACCESSOIRE, ſ. m. *(Droit nat.)* La plupart des choſes qui entrent en propriété, ne demeurent pas dans le même état. Il y en a dont la matiere ſe dilate intérieurement & groſſit par ce moyen leur ſubſtance, comme celle des mines, des carrieres, les arbres, *&c.* D'autres reçoivent des accroiſſemens extérieurs, comme il arrive dans les alluvions. *Voyez ce mot.* D'autres produiſent des fruits ou des revenus de différente nature. Pluſieurs enfin acquierent, par un effet de l'induſtrie humaine, une nouvelle forme qui leur donne

un

un plus grand prix. C'eſt ainſi qu'avec du grain on fait de la farine, & avec de la farine du pain. Un peintre avec ſes couleurs & ſon pinceau, fait d'un morceau de toile fort commune, un tableau rare & de grand prix.

Tout cela eſt compris ſous le nom général d'*acceſſoires*, qui ſe réduiſent en général à deux ſortes : l'une de ceux qui proviennent uniquement de la nature même des choſes, ſans que les hommes aient aucune part à leur production : l'autre de ceux qui doivent leur origine, ou en tout, ou en partie, au fait des hommes & à quelque travail ou quelque induſtrie.

Pour décider aiſément ces ſortes de cas aſſez difficiles, voici des principes fort ſimples :

1°. Il faut voir ſi c'eſt de bonne ou de mauvaiſe foi que quelqu'un a mêlé ſon bien ou ſon travail avec le bien d'autrui ; car s'il y a de la mauvaiſe foi de ſa part, il mérite de perdre ſa peine ou ſon bien ; autrement un propriétaire ſe verroit tous les jours expoſé, par la malice d'autrui, à ne pouvoir diſpoſer à ſa fantaiſie de ce qui lui appartient. Si donc quelqu'un a, par exemple, planté des arbres ou ſemé des grains dans un fonds qu'il ſavoit bien n'être pas à lui, le maître du fonds n'eſt point obligé de lui laiſſer reprendre les arbres, ni de partager les grains avec lui : & il eſt au contraire en droit de ſe faire dédommager du préjudice qui peut lui être revenu de ce que ſa terre a été occupée & employée à d'autres uſages qu'à ceux auxquels il l'avoit deſtinée. Il y a néanmoins ici une exception à faire ; c'eſt lorſque la choſe appartenante à autrui eſt de très-petite valeur & en elle-même, & en comparaiſon du prix de la forme qu'on lui a donnée. Suppoſé, par exemple, que quelqu'un ait pris une main de papier, ou une planche de bois commun, ou un morceau de toile, qu'il ſavoit être à autrui, & y ait écrit des choſes de conſéquence, ou fait quelque belle peinture : en ce cas-là il ne peut guere y avoir de mauvaiſe foi conſidérable : il y a lieu de préſumer que celui qui a pris de ſon chef le papier, la planche ou la toile, a cru que le propriétaire y conſentiroit aiſément, ſur-tout ſi on lui rendoit une quantité de même ſorte, ou la valeur ; ainſi celui-ci ne peut pas s'approprier les écrits ou le tableau.

2°. Celui au bien duquel une choſe d'autrui a été jointe & incorporée, ſoit par le fait innocent de celui-là même à qui elle appartenoit, ou ſans que celui-ci y ait eu aucune part, doit, toutes choſes d'ailleurs égales, avoir l'ouvrage ou le compoſé qui en réſulte. Car il y a pour l'ordinaire quelque imprudence dans celui qui s'eſt mépris : & quand même il n'auroit contribué en aucune maniere au mêlange, s'il lui en revient du préjudice, ce n'eſt pas la faute de l'autre. Ainſi, par exemple, ſi l'eau ayant emporté un morceau de terre, l'ajoute au champ voiſin, le maître de ce champ peut s'approprier ce morceau de terre, à moins que celui à qui il appartenoit ne le retire inceſſamment delà. Et le premier n'eſt pas obligé de payer à l'autre la valeur du morceau de terre qui reſte dans ſon champ, parce qu'il ne lui en revient aucun profit ; au contraire il peut ſe faire qu'il en reçoive quelque préjudice dont l'ancien maître du morceau de terre ne doit pourtant pas le dédommager, parce qu'il n'en eſt pas la cauſe, comme nous le ſuppoſons. Mais lorſque quelqu'un a, par exemple, ſemé de bonne foi dans le champ d'autrui, le propriétaire du champ doit lui rembourſer la valeur de la ſemence & de la peine priſe pour ſemer, parce qu'il en profite, à moins qu'il n'eût réſolu de ſemer dans ſon champ quelque graine de plus grand prix, ou d'y mettre quelqu'autre choſe qui lui auroit été de plus grand revenu.

3°. Si la choſe ou la peine de l'un des deux eſt ſuſceptible de remplacement, & que celle de l'autre ne le ſoit pas, ſans qu'il y ait d'ailleurs aucune mauvaiſe foi de part & d'autre, celui à qui appartient cette choſe, ou cette peine, doit ſe contenter qu'on lui en rende une autre toute ſemblable de même eſpece, ou la valeur en argent. Car alors le dernier ne perd rien ; au lieu que l'autre pourroit quelquefois y perdre beaucoup, & il perdroit beaucoup, en ce qu'il ne recouvreroit rien qui pût tenir lieu de ſon bien ou de ſa peine. C'eſt en vertu de ce principe, que ce qui a été planté ou ſemé demeure ordinairement au maître du

fonds; les actes ou les écrits à celui qui les a faits, & non pas à celui à qui étoit le papier : le tableau au peintre, & non pas au maître de la toile ou de la planche; le cachet à celui qui l'a gravé, ou qui l'a fait graver, &c. Mais par la même raiſon, ſi quelqu'un avoit fait tracer quelque méchante peinture ſur une table ou une toile rare & de grand prix qui m'appartient, ou ſi l'on avoit gravé quelque choſe ſur une pierre précieuſe qui eſt à moi, je devrois recouvrer ma table, ma toile ou ma pierre précieuſe. *(D. F.)*

ACCESSOIRE, *(Juriſprud.)* On appelle *acceſſoire* d'une choſe léguée, ce qui, n'étant pas de la choſe même, y a quelque liaiſon qui fait qu'on ne doit pas l'en ſéparer, & qu'il doit la ſuivre. Ainſi les fers & le licou d'un cheval, & le cadre d'un tableau, en ſont des *acceſſoires*.

On peut diſtinguer deux ſortes d'*acceſſoires* des choſes léguées : ceux qui ſuivent naturellement la choſe, & qui, ſans qu'on les exprime, demeurent compris dans les legs, & ceux qui n'y ſont ajoutés que par une diſpoſition particuliere du teſtateur. Ainſi le legs d'une montre en comprend la boîte, & le legs d'une maiſon en comprend les clefs. Au contraire, le legs d'une maiſon ne comprendra pas les meubles qui s'y trouveront, à moins que le teſtateur ne l'ait exprimé.

Il y a des *acceſſoires* de certaines choſes qui n'en ſont pas ſéparés, tels que ſont les arbres plantés dans un fonds : & ces ſortes d'*acceſſoires* ſuivent toujours la choſe léguée, s'ils n'en ſont exceptés; & il y a des *acceſſoires* qui, quoique ſéparés des choſes, les ſuivent auſſi, comme les harnois d'un attelage de chevaux de carroſſe & autres ſemblables. Il peut même y avoir un progrès d'*acceſſoires* des *acceſſoires*, comme des pierreries à la boîte d'une montre. Et il y a enfin de certaines choſes dont on peut douter ſi elles ſont *acceſſoires* d'autres, ou ne le ſont point. Ce qui peut dépendre de la diſpoſition du teſtateur, & de l'étendue ou des bornes qu'il donne à ſes legs, comme bon lui ſemble. Ainſi il n'y a pas d'autre regle générale dans les doutes de ce qui doit ſuivre la choſe léguée comme ſon *acceſſoire*, que l'intention du teſtateur, dont l'expreſſion jointe aux circonſtances & aux uſages des lieux, s'il y en a, peut faire juger de ce qui doit être *acceſſoire* ou non. Que ſi la diſpoſition d'un teſtateur laiſſe la choſe en doute, on peut en chaque cas juger de ce qui doit être compris dans les legs comme *acceſſoire*, ou ne l'être pas, par les regles particulieres ſur les divers cas expliqués dans les articles ſuivans.

Si un teſtateur legue une maiſon ſans rien ſpécifier de ce qu'il entend comprendre dans ce legs, le légataire aura le fonds, le bâtiment & ſes dépendances, comme une cour, un jardin & autres appartenances de cette maiſon, avec les peintures à freſque & autres ornemens ou commodités, qui tiennent à fer & à clou, ou ſont ſcellés en plâtre pour perpétuelle demeure; car ces ſortes de choſes ont la nature d'immeubles. Mais il n'y aura aucun meuble compris dans ce legs, à la réſerve des clefs & autres choſes, s'il y en avoit qu'un pareil uſage rendît auſſi néceſſaires.

Si celui qui avoit légué un fonds par ſon teſtament y fait enſuite quelque augmentation, comme s'il ajoute quelque choſe à ſon étendue, ou s'il y fait quelque bâtiment, ces augmentations ſont partie du fonds & ſont au légataire, ſi ce n'eſt que le teſtateur en eût diſpoſé autrement.

Il en ſeroit de même d'un legs d'une terre, ſi le teſtateur l'ayant léguée y ajoutoit de nouveaux bâtimens, & même de nouveaux droits, ou s'il achetoit des fonds pour augmenter l'étendue ou d'un parc, ou de quelques héritages dépendans de la terre. Car toutes ces ſortes d'augmentations ſeroient des *acceſſoires* qui ſuivroient le legs, ſoit par leur nature d'*acceſſoire*, ou parce qu'on ne pourroit préſumer que le teſtateur eût voulu ſéparer ces ſortes de choſes pour les laiſſer, ſans la terre, à ſon héritier.

Si le legs étoit d'un ſeul héritage, & qu'après le teſtament le teſtateur y eût ajouté quelque fonds joignant, cette augmentation pourroit appartenir ou au légataire, ou à l'héritier, ſelon que cette nouvelle acquiſition pourroit être conſidérée comme un *acceſſoire* du legs, ou qu'elle ſeroit autre. Car ſi, par exemple, c'étoit une acquiſition d'une parcelle de terre pour quarrer

un champ, ou pour ſervir à une priſe d'eau ou autre ſervitude, ou même pour augmenter ſeulement le fonds de quelque étendue; ces acquiſitions ſeroient des *acceſſoires* qui ſuivroient le legs, de même que ce qui s'y trouveroit naturellement ajouté par quelque changement que feroit le cours d'une riviere joignante. Mais ſi le fonds acquis & joignant à l'héritage légué étoit d'une autre nature, comme un pré joint à une vigne que le teſtateur auroit léguée, ou que cet héritage acquis par le teſtateur fût également joignant, & à celui qu'il auroit légué, & à un autre qu'il laiſſeroit à ſon héritier, ces ſortes d'acquiſitions ne ſeroient pas des *acceſſoires* du legs, à moins qu'on ne dût en juger autrement par la diſpoſition du teſtateur, & les circonſtances qui pourroient expliquer ſon intention.

Si un teſtateur qui auroit légué un fonds, y fait un bâtiment, cet *acceſſoire* du fonds ſera au légataire, s'il ne paroît que le teſtateur ait voulu révoquer le legs; & ſi, par exemple, un teſtateur ayant légué une place à bâtir dans une ville, y fait une maiſon, ou ſi, ayant légué quelque jardin, verger ou autre lieu, il l'accommode d'un logement, ces bâtimens dans ces circonſtances ſeront au légataire. Mais s'il avoit bâti dans un fonds légué une maiſon ou d'autres commodités néceſſaires pour une ferme à laquelle il joindroit ce fonds, donnant cette ferme à un autre légataire, ou la laiſſant à ſon héritier, on jugeroit par l'uſage de ce bâtiment qu'il auroit révoqué le legs.

Si pour l'uſage d'un fonds dont le teſtateur auroit légué l'uſufruit, la ſervitude d'un paſſage étoit néceſſaire ſur un autre fonds de l'hérédité, l'héritier ou autre légataire à qui appartiendroit l'héritage qui devroit être ſujet à la ſervitude, la devroit ſouffrir. Car le légataire doit jouir de l'héritage ſujet à l'uſufruit, comme en jouiſſoit le teſtateur qui prenoit ſon paſſage dans ſon propre fonds : & cet *acceſſoire* eſt tel qu'il eſt de l'intention du teſtateur qu'il ſuive le legs.

Si un teſtateur qui avoit deux maiſons joignantes, en legue une à un légataire, & l'autre à un autre, ou en legue l'une & laiſſe l'autre à ſon héritier; le mur mitoyen de ces deux maiſons, qui n'avoit pour ſeul maître que le teſtateur, deviendra commun aux deux propriétaires de ces deux maiſons. Ainſi la ſervitude réciproque ſur ce mur commun ſera comme un *acceſſoire* qui ſuivra le legs.

Si de deux maiſons d'un teſtateur, l'une laiſſée à l'hérédité, l'autre donnée à un légataire, ou les deux données à deux légataires, l'une ne pouvoit être hauſſée ſans ôter le jour de l'autre, ou y nuire beaucoup; l'héritier ou le légataire qui auroit la premiere, ne pourroit la hauſſer que de telle ſorte, qu'il reſtât pour l'autre ce qui ſeroit néceſſaire de jour pour pouvoir en jouir. Car le teſtateur n'auroit pas voulu que ſon héritier ni ce légataire puſſent rendre inutile le legs de l'autre maiſon.

Le legs d'une maiſon dans la ville n'en comprend pas les meubles, s'ils n'y ſont ajoutés par le teſtateur. Et le legs d'une maiſon de campagne ne comprend pas non plus ce qu'il peut y avoir de meubles néceſſaires pour la culture des héritages & pour les récoltes. Mais ce legs comprend les choſes qui tiennent au bâtiment, comme en certains lieux les preſſoirs & les cuves.

Le legs d'une maiſon de campagne, avec ce qui s'y trouvera néceſſaire pour l'uſage de la culture des héritages & pour les récoltes, comprend les meubles qui peuvent ſervir à ces uſages. Et s'il y a quelque doute de l'étendue que doit avoir ce legs, il faut l'interpréter par les préſomptions de l'intention du teſtateur qu'on pourra tirer des termes du teſtament & des circonſtances : & on peut auſſi ſe ſervir des éclairciſſemens que pourroit donner l'uſage des lieux.

Si un teſtateur avoit légué une maiſon & tout l'ameublement qui s'y trouveroit, ce legs comprendroit tout ce qu'il y auroit de meubles deſtinés pour l'ameublement de cette maiſon, comme les lits, les tapiſſeries, les tableaux, les tables, les fauteuils & autres ſemblables : mais s'il s'y trouvoit des tapiſſeries ou autres meubles en réſerve deſtinés, ou pour vendre, ou pour l'uſage d'une autre maiſon, le légataire n'y auroit aucun droit. Et ſi au contraire quelques meubles de cette maiſon ſe trouvoient ailleurs au temps de la mort du teſtateur, comme ſi des tapiſſeries avoient été prêtées

ou données à raccommoder, ce qui ſeroit hors de la maiſon pour de telles cauſes ne laiſſeroit pas d'être compris dans le legs.

Si, dans le legs d'une maiſon, le teſtateur avoit compris en termes généraux & indéfinis tout ce qui pourroit ſe trouver dans cette maiſon au temps de ſa mort, ſans en rien excepter, ce legs, qui contiendroit toutes les choſes mobiliaires, & même l'argent, ne comprendroit pas les dettes actives, ni les autres droits de ce teſtateur, dont les titres ſe trouveroient dans cette maiſon. Car les dettes & les droits ne conſiſtent pas en papiers qui en contiennent les titres, & n'ont pas de ſituation en un certain lieu; mais leur nature conſiſte dans le pouvoir que la loi donne à chacun de les exercer. Ainſi les titres ne ſont que les preuves des droits, & non pas les droits mêmes.

Les *acceſſoires* qui doivent ſuivre la choſe léguée, ne ſont jugés tels que par l'uſage qu'on leur donne, & non par leur prix. De ſorte que l'*acceſſoire* eſt ſouvent d'une bien plus grande valeur que la choſe même dont il eſt l'*acceſſoire*; & il ne laiſſe pas d'être à celui à qui elle eſt léguée. Ainſi, par exemple, des pierreries enchâſſées dans la boîte d'une montre n'en ſont qu'un ornement & un *acceſſoire*, mais elles ſuivront le legs de la montre. *(D. F.)*

ACCESSOIRE, adj. *(terme de Logique.)* C'eſt tout ce qui ayant quelque liaiſon avec le ſujet dont il s'agit, n'eſt cependant point eſſentiel à ce ſujet, quant à la maniere actuelle de le conſidérer, ni néceſſaire à l'intelligence de ce qu'on en dit; en ſorte qu'on peut le paſſer ſous ſilence comme non exiſtant, ſans altérer l'idée que l'on doit s'en faire, ni diminuer la clarté du diſcours qui doit l'expliquer. Dans ce ſens l'*acceſſoire* eſt l'oppoſé du fond, de l'eſſentiel, du principal de la choſe dont il eſt queſtion.

Dans l'expoſition d'un ſujet, on fait ſouvent entrer des idées *acceſſoires* qui ne ſont qu'alonger le diſcours, diſtraire l'attention de ceux qu'on veut inſtruire, & donner le change à des eſprits peu juſtes qui prennent l'*acceſſoire* pour le principal, & ne retiennent rien de ce qui devoit les mettre au fait du fond de la choſe.

Dans les diſputes, il arrive ſouvent que l'on attaque l'*acceſſoire*, & quel l'on perd de vue l'eſſentiel. *(G. M.)*

ACCESSOIRES, adj. pris ſubſt. *acceſſoires* de Willis ou *par acceſſorium*, *en Anatomie*, ſont une paire de nerfs qui viennent de la moëlle épiniere, entre la partie antérieure & poſtérieure de la quatrieme paire des nerfs cervicaux; enſuite ils montent vers le crane, & y étant entrés, ils en ſortent avec la paire vague ou huitieme paire, enveloppés avec elle dans une membrane commune; après quoi ils abandonnent la huitieme paire, & vont ſe diſtribuer aux muſcles du cou & de l'omoplate.

Ces nerfs-ci en montant vers le crane, reçoivent des branches de chacune des cinq premieres paires cervicales près de leur origine de la moëlle de l'épine, & fourniſſent des rameaux aux muſcles du larynx, du pharynx, *&c.* s'uniſſant avec une branche du nerf intercoſtal, ils forment le plexus ganglio-forme. *Voyez* PLEXUS. *(N)*

ACCESSOIRES, ſ. m. pl. *en Peinture*, ſont des choſes qu'on fait entrer dans la compoſition d'un tableau, comme vaſes, armures, animaux, qui ſans y être abſolument néceſſaires, ſervent beaucoup à l'embellir, lorſque le Peintre ſait les y placer ſans choquer les convenances. *(R)*

* ACCHO, *(Géogr.)* ville de Phénicie, qui fut donnée à la tribu d'Azer. Il y en a qui prétendent que c'eſt la même ville qu'Acé ou Ptolémaïs; d'autres, que c'eſt Accon.

ACCIACATURA, *(Muſique.)* ce mot italien qui n'a, que je ſache, aucun correſpondant en françois, ſignifie un agrément qui ne peut avoir lieu que dans l'accompagnement du claveſſin, ou quand celui-ci a une partie obligée à exécuter où il y a des arpegges. L'*acciacatura* conſiſte à frapper dans un accord une ou pluſieurs notes qui n'y appartiennent pas, mais qui ſe trouvent entre les notes qui font l'accord. On compend aiſément qu'il faut avoir des doigts de reſte, & qu'il faut d'abord laiſſer échapper le notes qui font l'*acciacatura*. Il me ſemble qu'on ne doit faire aucun agrément dans l'accompagnement, il n'eſt fait que pour faire valoir la partie principale, comme l'obſerve M. Rouſſeau dans l'article ACCOMPAGNER.

D'autres appellent encore *acciacatura*, lorſqu'à une cadence parfaite on double l'accord de $\frac{6}{4}$ qui ſe trouve ſur la dominante, c'eſt-à-dire, qu'on le prend des deux mains & qu'on ne prend l'accord de $\frac{1}{3}$ ſuivant, que de la main droite.

ACCIDENT, ACCIDENTEL, *(Muſique.)* On appelle *accidens* ou ſignes *accidentels* les bémols, dieſes ou béquarres qui ſe trouvent par *accident* dans le courant d'un air, & qui par conſéquent n'étant pas à la clef, ne ſe rapportent pas au mode ou ton principal. *Voyez* DIESE, BÉMOL, SON. *(Muſique.)* *(S)*

ACCIDENT, *(Métaphyſique)* ce mot ſe prend en différens ſens par les philoſophes.

1°. Dans ſon acception la plus générale, il déſigne tous les modes ou les manieres d'être d'une choſe, par oppoſition à la ſubſtance conſidérée abſtractivement. C'eſt dans ce ſens que les Ariſtotéliciens emploient le mot *accident* lorſqu'ils diviſent tous les êtres en ſubſtances & *accidens*. C'eſt auſſi dans ce ſens que Wolf & ſes diſciples s'en ſervent, renfermant ſous ce mot les modes & les attributs des ſubſtances. L'*accident*, dit Wolf, *Phil. prima* § 779, eſt tout ce qu'on ne ſauroit attribuer à un ſujet ſans ſuppoſer auparavant quelque choſe dans ce ſujet. Or, il faut toujours ſuppoſer l'exiſtence du ſujet, avant que de lui attribuer quelque maniere d'être, & cette exiſtence ou cette ſubſtance de la choſe eſt la ſeule idée qu'il faille néceſſairement ſuppoſer. C'eſt là auſſi l'idée que Locke en donne dans ſon *Eſſai ſur l'entendement humain*, *liv. II*, *chap.* 23. Avec quelque ſoin, dit-il, que nous faſſions l'analyſe de l'idée que nous avons de la ſubſtance, nous devons toujours reconnoître que nous n'en avons point d'autre que celle de je ne ſais quel ſujet inconnu, que nous ſuppoſons être le ſoutien des qualités qui ſont capables d'exciter en nous des idées ſimples; qualités qu'on nomme communément des *accidens*. Le pere Buffier, un des métaphyſiciens qui a le plus ſimplifié les idées abſtraites, & qui me paroît avoir pour l'ordinaire répandu le plus de jour ſur ces objets obſcurs, eſt dans les mêmes idées à cet égard que les philoſophes que nous venons de citer: il prend auſſi le mot *accident* dans ce ſens général, peut-être même lui donne-t-il plus d'étendue encore, *Traité des premieres vérités*, *part. II*, *chap.* 21, § 334. Je cherche ici, dit-il, quelles idées l'eſprit humain peut ſe former naturellement ſous ces termes *ſubſtance* & *accident*. Après y avoir penſé, je n'ai pu rien concevoir par ſubſtance, ſinon ce qui répond à l'idée d'être, que je dépouille de toutes modifications ou manieres d'être, pour le conſidérer ſeulement en tant que ſuſceptible de ces modifications ou manieres d'être. La ſubſtance donc, conſidérée préciſément en tant que ſubſtance, n'eſt qu'une idée abſtraite; car il n'exiſte point naturellement & réellement de ſubſtance qui ne ſoit que ſubſtance, ſans être revêtue de ſes modifications, leſquelles, ſuivant les idées que nous en pouvons naturellement avoir, ne ſont que la ſubſtance conſidérée par ſes divers endroits. C'eſt ce qui s'appelle tantôt des qualités, tantôt des modes ou des modifications, tantôt des attributs ou adjoints, tantôt des circonſtances ou *accidens* de la choſe.

Dans ce premier ſens du mot *accident*, oppoſé à celui de ſubſtance, il paroît que nous ne connoiſſons dans chaque choſe que les *accidens*; & que l'idée de la ſubſtance n'eſt dans le fond que la ſimple idée abſtraite de l'exiſtence: ſous ce point de vue il faut prendre garde de ne pas confondre la ſubſtance avec l'eſſence; car dans l'idée de l'eſſence réelle d'une choſe, entre néceſſairement celle des attributs, modifications, manieres d'être & celle de tous les *accidens* eſſentiels de cette choſe; au lieu que dans l'idée de ſubſtance telle que nous la conſidérons ici, par oppoſition aux *accidens*, nous ne pouvons rien diſtinguer que la ſeule idée d'exiſtence, puiſque nous en ſéparons celle de toute eſpece de modification. Une autre attention qu'il faut avoir en traitant de la ſubſtance & des *accidens*, conſiſte à ſe ſouvenir que ce ſont ici des idées abſtraites, qui n'ont point hors de nous d'objet réel correſpondant, & exiſtant à part, comme exiſtent à part dans l'écriture ou le diſcours les mots *accidens* & ſubſtance. En effet, nulle ſubſtance n'exiſte qu'elle n'exiſte d'une certaine maniere, avec telle modification, qualité,

Digitized by Google

attribut, relation. Nulle maniere d'être, nul attribut, nul *accident* ne peut exiſter ſans une ſubſtance dont il eſt l'*accident*, la modification. Les *accidens* ou les modifications ne ſont donc réellement que la ſubſtance elle-même modifiée, & la ſubſtance n'eſt réellement que l'être même modifié de telle ou telle maniere. La ſubſtance ne peut donc pas exiſter ſans les *accidens*, ni les *accidens* ſans la ſubſtance. Je ne nie pas cependant qu'une ſubſtance ne puiſſe exiſter dans un lieu, ſans que j'en apperçoive les *accidens*. Si la lumiere eſt un être répandu par-tout dans l'eſpace, mais dont l'effet lumineux ne ſe fait appercevoir qu'autant que cet être reçoit un ébranlement qui parvient juſqu'à mes yeux, cette lumiere exiſtera autour de moi ſans que j'en apperçoive les *accidens*, auſſi long-temps qu'ils n'agiront pas ſur mes yeux; mais la ſubſtance de cette lumiere n'exiſtera pas ſans les *accidens*. La forme de ſes parties, leur poſition reſpective, ſubſiſte avec la ſubſtance, quoique je ne l'apperçoive pas; car ſi une ſubſtance exiſtoit quelque part ſans ſes propres *accidens*, mais avec ceux d'une autre, elle ne ſeroit plus telle ſubſtance que l'on annonçoit d'abord, mais elle ſeroit la ſubſtance dont elle auroit les *accidens*, puiſque les *accidens* ne ſont que la ſubſtance modifiée, c'eſt-à-dire, un être qui exiſte de telle maniere. Un cercle ne peut pas exiſter cercle & avoir les *accidens* d'un triangle; car ſi l'eſpece renfermée dans la circonférence a les *accidens* d'un triangle, c'eſt un triangle & non pas un cercle. Si ce qui exiſte en tel lieu a les *accidens* d'une pierre, ce n'eſt pas de l'or, c'eſt une pierre. Mais, dira-t-on, la toute-puiſſance divine ne peut-elle pas faire que de l'or exiſte avec les *accidens* d'une pierre, en ſorte que les *accidens* de l'or & la ſubſtance de la pierre ſoient anéantis, & qu'il n'exiſte plus dans ce lieu que la ſubſtance de l'or & les *accidens* de la pierre? Je me garderai bien de dire, la toute-puiſſance peut ou ne peut pas faire une telle tranſmutation; mais je dirai toujours. 1°. Il n'y a point d'*accidens* là où rien n'exiſte. 2°. Rien n'exiſte là où il n'y a aucune maniere d'être, aucun *accident*. 3°. Les *accidens* qui exiſtent ne ſont que la ſubſtance même modifiée. 4°. Ce qui conſtitue l'eſſence d'une ſubſtance, c'eſt la maniere d'être, ou la réunion de ſes *accidens*. 5°. Ce ſont les *accidens* ſeuls d'une ſubſtance qui pour moi conſtituent un tel être, & non un autre. Là où il n'y a que les *accidens* d'une pierre, il n'y a pour moi qu'une pierre, & il eſt impoſſible que j'y conçoive autre choſe qu'une pierre, en ſorte que ſi là où exiſtoit un morceau d'or, c'eſt-à-dire, un être dont les *accidens* ſont ceux de l'or, on fait exiſter les *accidens* d'une pierre, cet être n'eſt plus pour moi de l'or, c'eſt une pierre. Je terminerai ces réflexions par la penſée du pere Buffier: la modification de la ſubſtance n'étant que la ſubſtance même modifiée, demander ſi la modification peut ſe trouver ſans la ſubſtance, c'eſt demander ſi la modification peut être ſans la modification, ſi la ſubſtance peut ſe trouver ſans la ſubſtance. *Chap. 21 de la II partie*, § 338.

2°. Pour répandre plus de jour ſur cette matiere, il faut conſidérer que le terme *accident* ſe prend ſouvent dans un ſens plus reſtreint, pour déſigner les attributs non eſſentiels d'une choſe, c'eſt-à-dire, ces qualités, attributs, modifications, manieres d'être, ſans leſquelles une choſe reſte la même pour le fond. Le mouvement dans une boule d'or, peut continuer, ceſſer, ſe ralentir, s'accélérer, changer de direction, ſans que pour cela cette boule ceſſe d'être une telle boule d'or. Du papier peut être bleu, blanc, rouge ou noir ſans ceſſer d'être du papier. On peut nommer ces manieres d'être *modifications accidentelles*. Une choſe peut exiſter ſans telle ou telle modification de cette eſpece, la recevoir ou la perdre ſans ceſſer d'être la même ſubſtance.

Si au contraire la modification à laquelle je penſe, fait partie de ce qui eſt eſſentiel à la choſe, celle-ci ne peut pas exiſter ſans cet *accident*, parce qu'alors il eſt un *accident* eſſentiel.

On auroit moins diſputé ſur les *accidens*, ſi l'on avoit bien diſtingué dans tous les cas ces deux genres de modifications. Je doute au moins que l'on eût jamais agité de part & d'autre avec vivacité cette queſtion; la ſubſtance peut-elle exiſter ſans ſes modifica-

Digitized by Google

tions, ou les modifications ſans la ſubſtance? La réponſe eût été aiſée. S'agit-il des modifications eſſentielles, des *accidens* en général? nulle ſubſtance n'eſt poſſible ſans eux, à moins que vous n'admettiez la poſſibilité de l'exiſtence, là où vous ne ſuppoſez aucune maniere d'être. S'agit-il des modifications accidentelles ou non eſſentielles? une ſubſtance peut en être dépouillée ſans ceſſer d'être la même. Remarquez cependant que cette aſſertion n'eſt pas vraie abſolument. On peut ôter à une ſubſtance un attribut non eſſentiel, une modification accidentelle ſans la détruire; mais vous ne pouvez détruire un de ces *accidens* ſans le remplacer par un autre. On peut bien concevoir une ſubſtance dont on ne conſidere que l'eſſence, ou les attributs eſſentiels, mais ce n'eſt que par l'abſtraction de toutes les modifications accidentelles qui n'en exiſtent pas moins, & ſans leſquelles il n'eſt pas poſſible que la ſubſtance exiſte. On peut les changer; mais la deſtruction de l'une eſt toujours la production d'une autre. La boule d'or reſte la même, quoiqu'elle ceſſe d'être en mouvement, mais la ceſſation du mouvement eſt le commencement du repos. La couleur, la figure, la ſolidité de l'or ne peuvent ceſſer d'être, que parce qu'une autre couleur, une autre figure, un autre degré de ſolidité, ſuccedent à ces premieres.

Si la ſubſtance ne peut exiſter ſans les *accidens*, les *accidens* de quelque nature qu'ils ſoient, ne peuvent pas non plus exiſter ſans la ſubſtance, ſans un être dont ils ſoient les modifications eſſentielles ou accidentelles; là où rien n'exiſte, il ne ſauroit y avoir de maniere d'exiſter.

Ici on apperçoit dans les raiſonnemens de certaines perſonnes l'abus des abſtractions. S'étant accoutumés à penſer abſtractivement à la ſubſtance & aux *accidens* de la ſubſtance, quelques-uns ont regardé ces derniers comme des êtres à part qui pouvoient exiſter ſans la ſubſtance, & pour preuve, ils ont dit que la blancheur d'un tel lis exiſtoit ſans lui, puiſqu'elle exiſtoit dans un autre lis, ou dans quelqu'autre objet qui a, dit-on, la blancheur du lis. Mais je dirai ici avec le pere Buffier, que la blancheur du premier lis n'eſt pas la blancheur du ſecond, puiſque celle-là n'eſt que le premier lis qui eſt blanc, celle-ci n'eſt que le ſecond lis qui eſt blanc auſſi, ſans qu'il y ait rien de commun entre l'un & l'autre, mais ſeulement une entiere reſſemblance de couleur. La blancheur de l'un n'eſt que ſa ſubſtance même modifiée d'une telle maniere: la blancheur du ſecond n'eſt que la ſubſtance même du ſecond modifiée d'une même maniere. Pour que l'*accident* de l'un fût l'*accident* de l'autre, il faudroit que la ſubſtance de celui-ci fût la ſubſtance de celui-là, puiſque la modification de la ſubſtance n'eſt que la ſubſtance même modifiée. Mais les ſubſtances ne ſe communiquent pas; la ſubſtance d'un être n'eſt pas la ſubſtance d'un autre être. Les *accidens* de l'un ne peuvent donc pas être les *accidens* de l'autre, ils peuvent ſeulement être ſemblables.

3°. Je ne ſais pas trop ce que quelques théologiens ont voulu dire quand ils ont parlé d'*accidens* abſolus, c'eſt-à-dire d'*accidens* ou de modifications qui ont une exiſtence propre, qui leur permet de ſubſiſter lors même que la ſubſtance qu'ils modifioient n'exiſte plus, à moins qu'ils n'entendent par-là les *accidens* qui conſiſtent dans l'application d'une ſubſtance modifiée, ſur une autre ſubſtance auſſi modifiée, dont la premiere devient une nouvelle modification; comme quand ſur mon corps je mets des habits dont il ſe trouve alors revêtu; en conſéquence de quoi je dis de mon corps, qu'il eſt habillé; dans ce cas l'habillement eſt un *accident* du corps habillé, un *accident* qui peut ſubſiſter, ſéparé de la ſubſtance qu'il modifioit lorſqu'il lui étoit joint; il en eſt de même de tout mêlange d'une ſubſtance avec une autre qu'on lui unit, ou qu'on incorpore en elle pour lui donner une nouvelle modification; comme quand je mêlange des couleurs différentes; mais alors cette nouvelle modification n'eſt que l'union de deux ou pluſieurs ſubſtances, dont chacune a ſes propres *accidens* auſſi-bien que ſa propre ſubſtance. Dépouillé de mes habits, je reſte nu, & j'exiſte encore; mes habits ſéparés de moi ne me revêtent plus, cependant ils ſubſiſtent encore: mais s'ils ſubſiſtent, c'eſt qu'ils ſont eux-mêmes une ſubſtance, qui a ſes *accidens*: détrui-

Digitized by Google

ſez en la ſubſtance, vous en anéantiſſez les *accidens*, vous ne pouvez plus m'en revêtir : ils ne ſauroient ſubſiſter ſans elle, ni elle ſans eux. La difficulté ſe retrouve donc par rapport aux ſubſtances modifiantes, tout comme quand il n'étoit queſtion que de la ſubſtance ſimplement modifiée ; & on ne donnera jamais à l'eſprit l'idée d'un *accident* qui exiſte ſans une ſubſtance.

Ces différens ſens qu'on peut donner au terme *accident*, rentrent tous dans l'idée générale qu'Ariſtote attachoit à ce mot, lorſque conſidérant tous les êtres, il les diviſoit en deux claſſes, la ſubſtance & les *accidens*. Cette derniere, ſavoir celle des *accidens*, ſe ſubdiviſoit en neuf autres qui, en y ajoutant celle de la ſubſtance, formoient dix claſſes d'objets d'idées : claſſes que les Ariſtotéliciens nommoient *catégories*, & qui ſont connues dans l'école ſous le nom des dix catégories d'Ariſtote ou des dix prédicamens, qui ſont, 1°. la ſubſtance ; 2°. la quantité ; 3°. la qualité ; 4°. la relation ; 5°. l'action ; 6°. la paſſion ; 7°. le lieu ; 8°. le temps ; 9°. la ſituation ; 10°. les accompagnemens extérieurs : les neuf derniers prédicamens étoient renfermés ſous le terme d'*accidens*.

4°. Enfin le terme *accident* s'emploie pour déſigner le cinquieme des univerſaux, c'eſt-à-dire la cinquieme & derniere claſſe des idées abſtraites métaphyſiques. Ces cinq claſſes ou degrés d'abſtractions métaphyſiques, en commençant par les idées les plus univerſelles, pour deſcendre à celles qui le ſont le moins, ſont le genre, l'eſpece, la différence, le propre & l'*accident*. On entend ici par ce dernier des univerſaux, ces attributs des choſes que nous avons nommés *modifications accidentelles*, & dont le caractere conſiſte en ce que ces attributs peuvent être détruits, ſans que la ſubſtance ceſſe d'être la même, ſoit que ces modifications ſoient des ſubſtances telles que les habits, les cheveux, ſoit qu'ils ſoient des modifications inhérentes à la ſubſtance, comme la couleur du papier, la rondeur par rapport à de la cire, le mouvement dans une pierre.

Dans le langage ordinaire des philoſophes qui n'emploient pas les termes ſcholaſtiques, le mot *accident* ſe prend toujours dans ce dernier ſens, pour déſigner ce qui n'eſt pas eſſentiel à la choſe dont il s'agit.

Dans le cours ordinaire de la vie le mot *accident* ſe prend dans un ſens différent, pour marquer un événement que l'on n'avoit pas cherché à procurer, auquel on ne s'attendoit pas, & qui cauſe quelque dommage. Une chûte, un incendie, une rencontre funeſte, ſont des *accidens*. *(G. M.)*

ACCIDENT, ſ. m. *terme de Grammaire* ; il eſt ſur-tout en uſage dans les anciens Grammairiens ; ils ont d'abord regardé le mot comme ayant la propriété de ſignifier. Telle eſt, pour ainſi dire, la ſubſtance du mot, c'eſt ce qu'ils appellent *nominis poſitio* : enſuite ils ont fait des obſervations particulieres ſur cette poſition ou ſubſtance métaphyſique, & ce ſont ces obſervations qui ont donné lieu à ce qu'ils ont appellé *accidens* des dictions, *dictionum accidentia*.

Ainſi par *accident* les Grammairiens entendent une propriété, qui, à la vérité, eſt attachée au mot, mais qui n'entre point dans la définition eſſentielle du mot ; car de ce qu'un mot ſera primitif, ou qu'il ſera dérivé, ſimple ou compoſé, il n'en ſera pas moins un terme ayant une ſignification. Voici quels ſont ces *accidens*.

1. Toute diction ou mot peut avoir un ſens propre ou un ſens figuré. Un mot eſt au propre, quand il ſignifie ce pourquoi il a été premiérement établi : le mot *lion* a été d'abord deſtiné à ſignifier cet animal qu'on appelle *lion* : je viens de la foire, j'y ai vu un beau *lion* ; *lion* eſt pris là dans le ſens propre : mais ſi en parlant d'un homme emporté, je dis que c'eſt un *lion*, *lion* eſt alors dans un ſens figuré. Quand par comparaiſon ou analogie, un mot ſe prend en quelque ſens autre que celui de ſa premiere deſtination, cet *accident* peut être appellé l'*acception* du mot.

2. En ſecond lieu, on peut obſerver ſi un mot eſt primitif, ou s'il eſt dérivé.

Un mot eſt primitif, lorſqu'il n'eſt tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il eſt en uſage. Ainſi en François, *ciel*, *roi*, *bon*, ſont des mots primitifs.

Un mot eſt dérivé lorſqu'il eſt tiré de quelqu'autre mot comme de ſa ſource : ainſi

céleſte,

céleſte, *royal*, *royaume*, *royauté*, *royalement*, *bonté*, *bonnement*, ſont autant de dérivés. Cet *accident* eſt appellé par les Grammairiens l'*eſpece du mot*; ils diſent qu'un mot eſt de l'eſpece primitive ou de l'eſpece dérivée.

3. On peut obſerver ſi un mot eſt ſimple ou s'il eſt compoſé : *juſte*, *juſtice*, ſont des mots ſimples ; *injuſte*, *injuſtice*, ſont compoſés. En Latin *res* eſt un mot ſimple, *publica* eſt encore ſimple ; mais *reſpublica* eſt un mot compoſé.

Cet *accident* d'être ſimple ou d'être compoſé a été appellé par les anciens Grammairiens *la figure*. Ils diſent qu'un mot eſt de la figure ſimple ou qu'il eſt de la figure compoſée ; en ſorte que *figure* vient ici de *fingere*, & ſe prend pour la forme ou conſtitution d'un mot qui peut être ou ſimple ou compoſé. C'eſt ainſi que les anciens ont appellé *vaſa fictilia*, ces vaſes qui ſe font en ajoutant matiere à matiere, & *figulus* l'ouvrier qui les fait, *à fingendo*.

4. Un autre *accident* des mots regarde la prononciation ; ſur quoi il faut diſtinguer l'accent, qui eſt une élévation ou un abaiſſement de la voix toujours invariable dans le même mot ; & le ton & l'emphaſe qui ſont des inflexions de voix qui varient ſelon les diverſes paſſions & les différentes circonſtances, un ton fier, un ton ſoumis, un ton inſolent, un ton piteux. *V.* ACCENT.

Voilà quatre *accidens* qui ſe trouvent en toutes ſortes de mots. Mais de plus chaque ſorte particuliere de mots a ſes *accidens* qui lui ſont propres ; ainſi le nom ſubſtantif a encore pour *accidens* le genre, (*Voyez* GENRE) le cas, la déclinaiſon, le nombre, qui eſt ou ſingulier ou pluriel, ſans parler du duel des Grecs.

Le nom adjectif a un *accident* de plus, qui eſt la comparaiſon ; *doctus*, *doctior*, *doctiſſimus* ; ſavant, plus ſavant, très-ſavant.

Les pronoms ont les mêmes *accidens* que les noms.

A l'égard des verbes, ils ont auſſi par *accident* l'acception, qui eſt ou propre ou figurée : *ce vieillard marche d'un pas ferme ; marche* eſt là au propre : *celui qui me ſuit ne marche point dans les ténebres*, dit Jeſus-Chriſt ; *ſuit* & *marche* ſont pris dans un ſens figuré, c'eſt-à-dire, que celui qui pratique les maximes de l'Evangile a une bonne conduite, & n'a pas beſoin de ſe cacher ; il ne fuit point la lumiere, il vit ſans crainte & ſans remords.

2. L'eſpece eſt auſſi un *accident* des verbes ; ils ſont ou primitifs, comme *parler*, *boire*, *ſauter*, *trembler* ; ou dérivés, comme *parlementer*, *buvoter*, *ſautiller*, *trembloter*. Cette eſpece de verbes dérivés en renferme pluſieurs autres ; tels ſont les inchoatifs, les fréquentatifs, les augmentatifs, les diminutifs, les imitatifs, les déſidératifs.

3. Les verbes ont auſſi la figure, c'eſt-à-dire, qu'ils ſont ſimples, comme *venir*, *tenir*, *faire* ; ou compoſés, comme *prévenir*, *convenir*, *refaire*, &c.

4. La *voix* ou *forme du verbe* : elle eſt de trois ſortes ; la voix ou forme active, la voix paſſive, & la forme neutre.

Les verbes de la voix active, ſont ceux dont les terminaiſons expriment une action qui paſſe de l'agent au patient, c'eſt-à-dire, de celui qui fait l'action ſur celui qui la reçoit : *Pierre bat Paul ; bat* eſt un verbe de la forme active ; *Pierre* eſt l'agent, *Paul* eſt le patient, ou le terme de l'action de *Pierre : Dieu conſerve ſes créatures ; conſerve* eſt un verbe de la forme active.

Le verbe eſt à la voix paſſive, lorſqu'il ſignifie que le ſujet de la propoſition eſt le patient, c'eſt-à-dire, qu'il eſt le terme de l'action ou du ſentiment d'un autre : *les méchans ſont punis, vous ſerez pris par les ennemis ; ſont punis, ſerez pris*, ſont de la forme paſſive.

Le verbe eſt de la forme neutre, lorſqu'il ſignifie une action ou un état qui ne paſſe point du ſujet de la propoſition ſur aucun autre objet extérieur ; comme *il pâlit, il engraiſſe, il maigrit, nous courons, il badine toujours, il rit, vous rajeuniſſez*, &c.

5. Le mode, c'eſt-à-dire, les différentes manieres d'exprimer ce que le verbe ſignifie, ou par l'indicatif qui eſt le mode direct & abſolu, ou par l'impératif, ou par le ſubjonctif, ou enfin par l'infinitif.

6. Le ſixieme *accident* des verbes, c'eſt de marquer le temps par des terminaiſons particulieres : *j'aime*, *j'aimois*, *j'ai aimé*, *j'avois aimé*, *j'aimerai*.

7. Le ſeptieme *accident* eſt de marquer les perſonnes grammaticales, c'eſt-à-dire, les

Digitized by Google

perſonnes relativement à l'ordre qu'elles tiennent dans la formation du diſcours; & en ce ſens il eſt évident qu'il n'y a que trois perſonnes.

La premiere eſt celle qui fait le diſcours, c'eſt-à-dire, celle qui parle, *je chante*; *je* eſt la premiere perſonne, & *chante* eſt le verbe à la premiere perſonne, parce qu'il eſt dit de cette premiere perſonne.

La ſeconde perſonne eſt celle à qui le diſcours s'adreſſe; *tu chantes*, *vous chantez*, c'eſt la perſonne à qui l'on parle.

Enfin lorſque la perſonne ou la choſe dont on parle n'eſt ni à la premiere ni à la ſeconde perſonne, alors le verbe eſt dit être à la troiſieme perſonne: *Pierre écrit*, *écrit* eſt à la troiſieme perſonne; *le ſoleil luit*, *luit* eſt à la troiſieme perſonne du préſent de l'indicatif du verbe *luire*.

En Latin & en Grec les perſonnes grammaticales ſont marquées, auſſi bien que les temps, d'une maniere plus diſtincte, par des terminaiſons particulieres; τύπτω, τύπτεις, τύπτει, τύπτομεν, τύπτετε, τύπτουσι; *canto*, *cantas*, *cantat*, *cantavi*, *cantaviſti*, *cantavit*, *cantaveram*, *cantabo*, &c. au lieu qu'en François la différence des terminaiſons n'eſt pas ſouvent bien ſenſible; & c'eſt pour cela que nous joignons aux verbes les pronoms qui marquent les perſonnes; *je chante*, *tu chantes*, *il chante*.

8. Le huitieme *accident* du verbe eſt la conjugaiſon. La conjugaiſon eſt une diſtribution ou liſte de toutes les parties & de toutes les inflexions du verbe, ſelon une certaine analogie. Il y a quatre ſortes d'analogies en Latin par rapport à la conjugaiſon: ainſi il y a quatre conjugaiſons; chacune a ſon *paradigme*, c'eſt-à-dire, un modele ſur lequel chaque verbe régulier doit être conjugué: ainſi *amare*, ſelon d'autres *cantare*, eſt le paradigme des verbes de la premiere conjugaiſon; & ces verbes, ſelon leur analogie, gardent l'*a* long de l'infinitif dans preſque tous leurs temps & dans preſque toutes les perſonnes. *Amare*, *amabam*, *amavi*, *amaveram*, *amabo*, *amandum*, *amatum*, &c.

Les autres conjugaiſons ont auſſi leur analogie & leur paradigme.

Je crois qu'à ces quatre conjugaiſons on doit en ajouter une cinquieme, qui eſt une conjugaiſon mixte, en ce qu'elle a des perſonnes qui ſuivent l'analogie de la troiſieme conjugaiſon, & d'autres celle de la quatrieme; tels ſont les verbes en *ere*, *io*, comme *capere*, *capio*; on dit à la premiere perſonne du paſſif, *capior*, *je ſuis pris*, comme *audior*; cependant on dit *caperis* à la ſeconde perſonne, & non *capiris*, quoiqu'on diſe *audior*, *audiris*. Comme il y a pluſieurs verbes en *ere*, *io*, *ſuſcipere*, *ſuſcipio*, *interficere*, *interficio*, *elicere*, *io*, *excutere*, *io*, *fugere*, *fugio*, &c. & que les commençans ſont embarraſſés à les conjuguer, je crois que ces verbes valent bien la peine qu'on leur donne un *paradigme* ou modele.

Nos Grammairiens comptent auſſi quatre conjugaiſons de nos verbes François.

1. Les verbes de la premiere conjugaiſon ont l'infinitif en *er*, *donner*.

2. Ceux de la ſeconde ont l'infinitif en *ir*, *punir*.

3. Ceux de la troiſieme ont l'infinitif en *oir*, *devoir*.

4. Ceux de la quatrieme ont l'infinitif en *re*, *dre*, *tre*, *faire*, *rendre*, *mettre*.

La Grammaire de la Touche voudroit une cinquieme conjugaiſon des verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre*, tels que *craindre*, *feindre*, *joindre*, parce que ces verbes ont une ſingularité qui eſt de prendre le *g* pour donner un ſon mouillé à l'*n* en certains temps, nous *craignons*, je *craignis*, je *craigniſſe*, *craignant*.

Mais le P. Buffier obſerve qu'il y a tant de différentes inflexions entre les verbes d'une même conjugaiſon, qu'il faut, ou ne reconnoître qu'une ſeule conjugaiſon, ou en reconnoître autant que nous avons de terminaiſons différentes dans les infinitifs. Or M. l'abbé Regnier obſerve que la langue Françoiſe a juſqu'à vingt-quatre terminaiſons différentes à l'infinitif.

9. Enfin le dernier *accident* des verbes eſt l'analogie, ou l'anomalie, c'eſt-à-dire, d'être réguliers & de ſuivre l'analogie de leur paradigme, ou bien de s'en écarter; & alors on dit qu'ils ſont irréguliers ou anomaux.

Que s'il arrive qu'ils manquent de quelque mode, de quelque temps, ou de quelque perſonne, on les appelle *défectifs*.

A l'égard des prépoſitions, elles ſont

Digitized by Google

toutes primitives & ſimples, *à*, *de*, *dans*, *avec*, &c. ſur quoi il faut obſerver qu'il y a des langues qui énoncent en un ſeul mot ces vues de l'eſprit, ces rapports, ces manieres d'être; au lieu qu'en d'autres langues, ces mêmes rapports ſont diviſés par l'élocution & exprimés par pluſieurs mots: par exemple: *coram patre*, en préſence de ſon pere; ce mot *coram*, en Latin, eſt un mot primitif & ſimple, qui n'exprime qu'une maniere d'être conſidérée par une vue ſimple de l'eſprit.

L'élocution n'a point en François de terme pour l'exprimer; on la diviſe en trois mots, *en préſence de*. Il en eſt de même de *propter*, *pour l'amour de*; ainſi que de quelques autres expreſſions que nos Grammairiens François ne mettent au nombre des prépoſitions, que parce qu'elles répondent à des prépoſitions latines.

La prépoſition ne fait qu'ajouter une circonſtance ou maniere au mot qui précede, & elle eſt toujours conſidérée ſous le même point de vue; c'eſt toujours la même maniere ou circonſtance qu'elle exprime; *il eſt dans*; que ce ſoit dans la ville, ou dans la maiſon, ou dans le coffre, ce ſera toujours être *dans*. Voilà pourquoi les prépoſitions ne ſe déclinent point.

Mais il faut obſerver qu'il y a des prépoſitions ſéparables, telles que *dans*, *ſur*, *avec*, &c. & d'autres qui ſont appellées *inſéparables*, parce qu'elles entrent dans la compoſition des mots, de façon qu'elles n'en peuvent être ſéparées ſans changer la ſignification particuliere du mot; par exemple, *refaire*, *ſurfaire*, *défaire*, *contrefaire*, ces mots, *re*, *ſur*, *dé*, *contre*, &c. ſont alors des prépoſitions inſéparables, tirées du Latin. Nous en parlerons plus en détail au mot PRÉPOSITION.

A l'égard de l'adverbe, c'eſt un mot qui, dans ſa valeur, vaut autant qu'une prépoſition & ſon complément. Ainſi *prudemment*, c'eſt *avec prudence*; *ſagement*, *avec ſageſſe*, &c. *Voyez* ADVERBE.

Il y a trois *accidens* à remarquer dans l'adverbe outre la ſignification, comme dans tous les autres mots. Ces trois *accidens* ſont,

1. L'eſpece, qui eſt ou primitive ou dérivative: *ici*, *là*, *ailleurs*, *quand*, *lors*, *hier*, *où*, &c. ſont des adverbes de l'eſpece primitive, parce qu'ils ne viennent d'aucun autre mot de la langue.

Au lieu que *juſtement*, *ſenſément*, *poliment*, *abſolument*, *tellement*, &c. ſont de l'eſpece dérivative; ils viennent des noms adjectifs *juſte*, *ſenſé*, *poli*, *abſolu*, *tel*, &c.

2. La figure, c'eſt d'être ſimple ou compoſé. Les adverbes ſont de la figure ſimple, quand aucun autre mot ni aucune prépoſition inſéparable n'entre dans leur compoſition; ainſi *juſtement*, *lors*, *jamais*, ſont des adverbes de la figure ſimple.

Mais *injuſtement*, *alors*, *aujourd'hui*, & en Latin *hodie*, ſont de la figure compoſée.

3. La comparaiſon eſt le troiſieme *accident* des adverbes. Les adverbes qui viennent des noms de qualité ſe comparent, *juſtement*, *plus juſtement*, *très* ou *fort juſtement*, *le plus juſtement*, *bien*, *mieux*, *le mieux*, *mal*, *pis*, *le pis*, *plus mal*, *très-mal*, *fort mal*, &c.

A l'égard de la conjonction, c'eſt-à-dire, de ces petits mots qui ſervent à exprimer la liaiſon que l'eſprit met entre des mots & des mots, ou entre des phraſes & des phraſes; outre leur ſignification particuliere, il y a encore leur figure & leur poſition.

1. Quant à la figure, il y en a de ſimples, comme *&*, *ou*, *mais*, *ſi*, *car*, *ni*, &c.

Il y en a beaucoup de compoſées, *& ſi*, *mais*, *ſi*, & même il y en a qui ſont compoſées de noms ou de verbes; par exemple, *à moins que*, *de ſorte que*, *bien entendu que*, *pourvu que*.

2. Pour ce qui eſt de leur poſition, c'eſt-à-dire, de l'ordre ou rang que les conjonctions doivent tenir dans le diſcours, il faut obſerver qu'il n'y en a point qui ne ſuppoſe au moins un ſens précédent; car ce qui joint doit être entre deux termes. Mais ce ſens peut quelquefois être tranſpoſé, ce qui arrive avec la conditionnelle *ſi*, qui peut fort bien commencer un diſcours; *ſi vous êtes utile à la ſociété*, *elle pourvoira à vos beſoins*. Ces deux phraſes ſont liées par la conjonction *ſi*; c'eſt comme s'il y avoit, *la ſociété pourvoira à vos beſoins ſi vous y êtes utile*.

Digitized by Google

Mais vous ne ſauriez commencer un diſcours par *mais*, *&*, *or*, *donc*, &c. c'eſt le plus ou moins de liaiſon qu'il y a entre la phraſe qui ſuit une conjonction & celle qui la précede, qui doit ſervir de regle pour la ponctuation.

* Ou s'il arrive qu'un diſcours commence par un *or* ou un *donc*, ce diſcours eſt cenſé la ſuite d'un autre qui s'eſt tenu intérieurement, & que l'orateur ou l'écrivain a ſous-entendu, pour donner plus de véhémence à ſon début. C'eſt ainſi qu'Horace a dit au commencement d'une ode :

Ergo Quintilium perpetuus ſopor
Urget.....

Et Malherbe dans ſon ode à Louis XIII partant pour la Rochelle :

Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête ;
Prens ta foudre, Louis.....

A l'égard des interjections, elles ne ſervent qu'à marquer des mouvemens ſubits de l'ame. Il y a autant de ſortes d'interjections, qu'il y a de paſſions différentes. Ainſi il y en a pour la triſteſſe & la compaſſion, *hélas*, *ha !* pour la douleur *ai*, *ai*, *ha !* pour l'averſion & le dégoût, *fi*. Les interjections ne ſervant qu'à ce ſeul uſage, & n'étant jamais conſidérées que ſous la même face, ne ſont ſujettes à aucun autre *accident*. On peut ſeulement obſerver qu'il y a des noms, des verbes, & des adverbes, qui étant prononcés dans certains mouvemens de paſſions, ont la force de l'interjection, *courage*, *allons*, *bon-Dieu*, *voyez*, *marche*, *tout-beau*, *paix*, &c. c'eſt le ton plutôt que le mot qui fait alors l'interjection. *(F)*

ACCIDENT, ſ. m. *en Logique*, quand on joint une idée confuſe & indéterminée de ſubſtance avec une idée diſtincte de quelque mode : cette idée eſt capable de repréſenter toutes les choſes où ſera ce mode ; comme l'idée de prudent, tous les hommes prudens ; l'idée de rond, tous les corps ronds. Cette idée exprimée par un terme adjectif *prudent*, *rond*, donne le cinquieme *univerſel* qu'on appelle *accident*, parce qu'il n'eſt pas eſſentiel à la choſe à laquelle on l'attribue ; car s'il l'étoit, il ſeroit *différence* ou *propre*.

Mais il faut remarquer ici, que quand on conſidere deux ſubſtances enſemble, on peut en conſidérer une comme mode de l'autre. Ainſi un homme habillé peut être conſidéré comme un tout compoſé de cet homme & de ſes habits : mais être habillé à l'égard de cet homme, eſt ſeulement un mode ou une façon d'être, ſous laquelle on le conſidere, quoique ſes habits ſoient des ſubſtances. *V.* UNIVERSAUX. *(X)*

* Les Ariſtotéliciens, après avoir diſtribué les êtres en dix claſſes, réduiſoient ces dix claſſes à deux générales ; à la claſſe de la ſubſtance, ou de l'être qui exiſte par lui-même, & à la claſſe de l'*accident*, ou de l'être qui eſt dans un autre comme dans un ſujet.

De la claſſe de l'*accident*, ils en faiſoient neuf autres, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la paſſion, le temps, le lieu, la ſituation, & l'habitude.

ACCIDENT, *en Médecine*, ſignifie une révolution qui occaſione une maladie, ou quelqu'autre choſe de nouveau qui donne de la force à une maladie déja exiſtante. La ſuppreſſion ſubite des crachats dans la péripneumonie eſt un *accident* fâcheux. Les plus fameux praticiens en médecine recommandent d'avoir communément plutôt égard à la violence des *accidens* qu'à la cauſe de la maladie ; parce que leur durée pourroit tellement augmenter la maladie, qu'elle deviendroit incurable. *Voy.* SYMPTOME. *(N)*

ACCIDENT, *en Peinture*. On dit *des accidens de lumiere*, lorſque les nuages interpoſés entre le ſoleil & la terre produiſent ſur la terre des ombres qui l'obſcurciſſent par eſpace ; l'effet que produit le ſoleil ſur ces eſpaces qui en reſtent éclairés, s'appelle *accident de lumiere*. Ces *accidens* produiſent des effets merveilleux dans un tableau.

On appelle encore *accident de lumiere*, les rayons qui viennent par une porte, par une lucarne, ou d'un flambeau, lorſque cependant ils ne ſont pas la lumiere principale d'un tableau. *(R)*

ACCIDENT, ſe dit auſſi *en Fauconnerie*. Les oiſeaux de proie ſont ſujets à pluſieurs

accidens; il arrive quelquefois que les faucons ſont bleſſés en attaquant le milan ou le héron : ſi la bleſſure eſt légere, vous la guérirez avec le remede ſuivant : mettez dans un pot verni une peinte de bon verjus; faites y infuſer pendant douze heures pimprenelle & conſoude de chacune une poignée, avec deux onces d'aloès & autant d'encens, une quantité ſuffiſante d'origan, & un peu de maſtic : l'infuſion étant faite, paſſez le tout par un linge avec expreſſion, & gardez ce remede pour le beſoin. On ſe ſert de cette colature pour étuver doucement la bleſſure qui ſe guérit par ce moyen aiſément.

Si la bleſſure eſt conſidérable, il faut d'abord couper la plume pour empêcher qu'elle ne s'y attache, & y mettre une tente imbibée de baume ou d'huile de millepertuis.

Si la bleſſure eſt interne, ayant été cauſée par l'effort qu'a fait le faucon en fondant ſur ſa proie, il faut prendre un boyau de poule ou de pigeon, vuider & laver bien ce boyau, puis mettre dedans de la momie, & faire avaler le tout à l'oiſeau; il vomira ſur le champ le ſang qui ſera caillé dans ſon corps, & peu de temps après il ſera guéri.

Si la bleſſure de l'oiſeau eſt conſidérable, mais extérieure, & que les nerfs ſoient offenſés, il faudra premiérement la bien étuver avec un liniment fait avec du vin blanc, dans lequel on aura fait infuſer des roſes ſeches, de l'écorce de grenade, un peu d'abſinthe & d'alun; enſuite on y appliquera de la térébenthine.

ACCIDENTEL, adj. *en Phyſique*, ſe dit d'un effet qui arrive, ou d'une cauſe qui arrive par accident, pour ainſi dire, ſans être ou du moins ſans paroître ſujette à des loix, ni à des retours réglés. En ce ſens *accidentel* eſt oppoſé à *conſtant* & *principal*. Ainſi la ſituation du ſoleil à l'égard de la terre, eſt la cauſe conſtante & principale du chaud de l'été, & du froid de l'hiver : mais les vents, les pluies, *&c.* en ſont les cauſes *accidentelles*, qui alterent & modifient ſouvent l'action de la cauſe principale.

Point accidentel, en Perſpective, eſt un point de la ligne horizontale où ſe rencontrent les projections de deux lignes qui ſont paralleles l'une à l'autre, dans l'objet qu'on veut mettre en perſpective, & qui ne ſont pas perpendiculaires au tableau. On appelle ce point *accidentel*, pour le diſtinguer du point principal, qui eſt le point où tombe la perpendiculaire menée de l'œil au tableau, & où ſe rencontrent les projections de toutes les lignes perpendiculaires au tableau. *Voyez* LIGNE HORIZONTALE. *(O)*

ACCIL, ſ. m. *(Chymie.)* il y en a qui ſe ſont ſervi de ce mot pour ſignifier *le plomb*. *Voyez* PLOMB, SATURNE, ALABARI, AABAM. *(M)*

ACCISE, ſ. f. *terme de Commerce*, droit qui ſe paie à Amſterdam, & dans tous les états des Provinces-Unies, ſur diverſes ſortes de marchandiſes & de denrées, comme ſont le froment, & d'autres grains, la biere, les tourbes, le charbon de terre.

Les droits d'*acciſe* du froment ſe paient à Amſterdam à raiſon de trente ſous le *loſt*, ſoit que les grains ſoient chers, ſoit qu'ils ſoient à bon marché, outre les droits d'entrée qui ſont de dix florins, non compris ce que les boulangers & les bourgeois paient pour le meſurage, le courtage, & le port à leurs maiſons. *(G)*

ACCLAMATION, ſ. f. marque de joie ou d'applaudiſſement par lequel le public témoigne ſon eſtime ou ſon approbation. L'antiquité nous a tranſmis pluſieurs ſortes d'*acclamations*. Les Hébreux avoient coutume de crier *hoſanna*; les Grecs ἀγαθῇ τυχῇ, *bonne fortune*. Il eſt parlé dans les Hiſtoriens, de quelques magiſtrats d'Athenes qui étoient élus par *acclamation*. Cette *acclamation* ne ſe manifeſtoit point par des cris, mais en élevant les mains. Les Barbares témoignoient leur approbation par un bruit confus de leurs armes. Nous connoiſſons plus en détail ſur ce point les uſages des Romains, dont on peut réduire les *acclamations* à trois eſpeces différentes; celles du peuple, celles du ſénat, & celles des aſſemblées des gens de Lettres.

Les *acclamations* du peuple avoient lieu aux entrées des généraux & des empereurs, aux ſpectacles donnés par les princes ou les magiſtrats, & aux triomphes des vainqueurs. D'abord ce n'étoit que les cris

Digitized by Google

confus d'une multitude tranſportée de joie, & l'expreſſion ſimple & ſans fard de l'admiration publique, *plauſus tunc arte carebat*, dit Ovide. Mais ſous les empereurs, & même dès Auguſte, ce mouvement impétueux auquel le peuple s'abandonnoit comme par enthouſiaſme, devint un art, un concert apprêté. Un Muſicien donnoit le ton, & le peuple faiſant deux chœurs répétoit alternativement la formule d'*acclamation*. La fauſſe nouvelle de la convaleſcence de Germanicus s'étant répandue à Rome, le peuple courut en foule au capitole avec des flambeaux & des victimes en chantant, *ſalva Roma*, *ſalva patria*, *ſalvus eſt Germanicus*. Néron, paſſionné pour la muſique, lorſqu'il jouoit de la lyre ſur le théatre, avoit pour premiers acclamateurs Seneque & Burrhus, puis cinq mille ſoldats nommés *Auguſtales*, qui entonnoient ſes louanges, que le reſte des ſpectateurs étoit obligé de répéter. Ces *acclamations* en muſique durerent juſqu'à Théodoric. Aux *acclamations* ſe joignoient les applaudiſſemens auſſi en cadence. Les formules les plus ordinaires étoient *feliciter*, *longiorem vitam*, *annos felices*; celles des triomphes étoient des vers à la louange du général, & les ſoldats & le peuple crioient par intervalles *io triumphe*: mais à ces louanges le ſoldat mêloit quelquefois des traits piquans & ſatyriques contre le vainqueur.

Les *acclamations* du ſénat, quoique plus ſérieuſes, avoient le même but d'honorer le Prince, & ſouvent de le flatter. Les ſénateurs marquoient leur conſentement à ſes propoſitions par ces formules, *omnes*, *omnes*, *æquum eſt*, *juſtum eſt*. On a vu des élections d'empereurs ſe faire par *acclamation*, ſans aucune délibération précédente.

Les gens de Lettres récitoient ou déclamoient leurs pieces dans le capitole ou dans les temples, & en préſence d'une nombreuſe aſſemblée. Les *acclamations* s'y paſſoient à-peu-près comme celles des ſpectacles, tant pour la muſique que pour les accompagnemens. Elles devoient convenir au ſujet & aux perſonnes; il y en avoit de propres pour les Philoſophes, pour les Orateurs, pour les Hiſtoriens, pour les Poëtes. Une des formules les plus ordinaires étoit le *ſophos* qu'on répétoit trois fois. Les comparaiſons & les hyperboles n'étoient point épargnées, ſur-tout par les admirateurs à gages payés pour applaudir; car il y en avoit de ce genre, au rapport de Philoſtrate. *(G)*

ACCLAMPER, *acclampe*, *mât acclampé*, *mât jumellé*. C'eſt un mât fortifié par les pieces de bois attachées à ſes côtés. *Voyez* CLAMP & JUMELLE. *(Z)*

ACCLIVITAS, ſ. f. pente d'une ligne ou d'un plan incliné à l'horizon, priſe en montant. *Voyez* PLAN *incliné*.

Ce mot eſt tout latin: il vient de la prépoſition *ad*, & de *clivus*, *pente*, *penchant*.

La raiſon pour laquelle nous inférons ici ce mot, c'eſt qu'il ſe trouve dans quelques ouvrages de Phyſique & de Méchanique, & qu'il n'y a point de mot François qui lui réponde.

La pente, priſe en deſcendant, ſe nomme *declivitas*.

Quelques auteurs de Fortifications ont employé *acclivitas* pour ſynonyme à *talut*.

Cependant le mot *talut* eſt d'ordinaire employé indifféremment pour déſigner la pente, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. *(O)*

ACCOINTANCE, ſ. f. vieux mot qui s'emploie encore quelquefois au Palais, pour ſignifier *un commerce illicite* avec une femme ou une fille. *(H)*

ACCOISEMENT, ſ. m. *terme de Médecine*. Il n'eſt d'uſage que dans cette phraſe, *l'accoiſement des humeurs*; & il déſigne alors la ceſſation d'un mouvement exceſſif excité en elles par quelque cauſe que ce ſoit. *Voyez* CALME.

ACCOISER, v. act. *en Médecine*, calmer, appaiſer, rendre coi. *Accoiſer les humeurs*, *les humeurs ſont accoiſées*. *(N)*

ACCOLADE, ſ. f. cérémonie qui ſe pratiquoit en conférant un ordre de chevalerie, dans le temps où les chevaliers étoient reçus en cette qualité par les princes Chrétiens. Elle conſiſtoit en ce que le prince armoit le nouveau chevalier, l'embraſſoit enſuite en ſigne d'amitié, & lui donnoit ſur l'épaule un petit coup du plat d'une épée. Cette marque de faveur & de bienveillance eſt ſi ancienne, que Grégoire de Tours écrit que les rois de France de la premiere

Digitized by Google

race, donnant le baudrier & la ceinture dorée, baiſoient les chevaliers à la joue gauche, en proférant ces paroles, *au nom du Pere & du Fils & du Saint-Eſprit*, & comme nous venons de dire, les frappoient de l'épée légérement ſur l'épaule. Ce fut de la ſorte que Guillaume le conquérant, roi d'Angleterre, conféra la chevalerie à Henri ſon fils âgé de dix-neuf ans, en lui donnant encore des armes; & c'eſt pour cette raiſon que le chevalier qui recevoit l'*accolade* étoit nommé *chevalier d'armes*, & en Latin *miles*; parce qu'on le mettoit en poſſeſſion de faire la guerre, dont l'épée, le haubert, & le heaume, étoient les ſymboles. On y ajoutoit le collier comme la marque la plus brillante de la chevalerie. Il n'étoit permis qu'à ceux qui avoient ainſi reçu l'*accolade*, de porter l'épée & de chauſſer des éperons dorés; d'où ils étoient nommés *equites aurati*, différant par-là des écuyers qui ne portoient que des éperons argentés. En Angleterre, les ſimples chevaliers ne pouvoient porter que des cornettes chargées de leurs armes: mais le roi les faiſoit ſouvent chevaliers bannerets en temps de guerre, leur permettant de porter la banniere comme les barons. *Voyez* BANNERET. *(G)*

ACCOLADE, *en Muſique*, eſt un trait tiré à la marge de haut en bas, par lequel on joint enſemble dans une partition les portées de toutes les différentes parties. Comme toutes ces parties doivent s'exécuter en même temps, on compte les lignes d'une partition, non par le nombre des portées, mais par celui des *accolades*; car tout ce qui eſt ſous une *accolade* ne forme qu'une ſeule ligne. *Voyez* PANTITION. *(S)*

ACCOLADE, ſ. f. *(terme d'Imprimerie & de Fonderie de caracteres.)* ce ſont ⁀ ⁀, ou des aſſemblages de différentes pieces qui ſont une piece de milieu ⁀, à laquelle on ajoute des pieces droites ▬ de différente épaiſſeur ou longueur, qui ſont multipliées ſuivant le beſoin, & terminées par des crochets ⁀ ▬.

Cet aſſemblage décrit dans l'impreſſion les lignes courbes ou mixtes qui ſervent pour accoler toutes les différentes parties d'une choſe à ſon tout, qui ſe trouve nommé en dehors de l'*accolade*. (+)

* ACCOLAGE, ſ. m. ſe dit de la vigne: c'eſt un travail qui conſiſte à attacher les ſarmens aux échalas. Il y a des pays où on les lie ou accole, car ces termes ſont ſynonymes, auſſi-tôt qu'ils ſont taillés. Il y en a d'autres où on n'accole que ceux qui ſont crûs depuis la taille.

Il faut commencer l'*accolage* de bonne heure. On dit que pour qu'il fût auſſi utile qu'il doit l'être, il faudroit s'y prendre à deux fois: la premiere, on accoleroit les bourgeons des jeunes vignes au bas ſeulement, afin qu'ils ne ſe mêlaſſent point les uns avec les autres, ni par le milieu, ni par le haut; cette précaution empêcheroit qu'on ne les caſſât, quand il s'agiroit de les ſéparer pour les accoler entiérement. La ſeconde fois on les accoleroit tous généralement. Quoiqu'entre les bourgeons il y en eût de plus grands les uns que les autres, il ſeroit néceſſaire de les accoler tous la premiere fois & par le haut & par le bas: ſi on attendoit qu'ils fuſſent tous à-peu-près de la même hauteur pour leur donner la même façon, un vent qui ſurviendroit pourroit les caſſer: mais les vignerons n'ont garde d'avoir toutes ces attentions, à moins que la vigne ne leur appartienne.

ACCOLÉ, adj. ſe prend *dans le Blaſon* en quatre ſens différens: 1°. pour deux choſes attenantes & jointes enſemble, comme les écus de France & de Navarre qui ſont *accolés* ſous une même couronne, pour les armoiries de nos rois. Les femmes *accolent* leurs écus à ceux de leurs maris. Les fuſées, les loſanges & les macles, ſont auſſi cenſées être *accolées* quand elles ſe touchent de leurs flancs ou de leurs pointes, ſans remplir tout l'écu: 2°. *Accolé* ſe dit des chiens, des vaches, ou autres animaux qui ont des colliers ou des couronnes paſſées dans le cou, comme les cygnes, les aigles: 3°. des choſes qui ſont entortillées à d'autres, comme une vigne à l'échalas, un ſerpent à une colonne ou à un arbre, *&c.* 4°. On ſe ſert enfin de ce terme pour les chefs, bâtons, maſſes, épées, bannieres & autres choſes ſemblables qu'on paſſe en ſautoir derriere l'écu. *V.* ÉCU, FUSÉE, LOSANGE, MACLE, CHEF, BATON, *&c.*

Digitized by Google

Accolé, ſe dit de même des colliers des ordres de chevaleries qui environnent l'écu.

Les chevaliers des ordres *accolent* leurs armoiries de l'ordre de Saint-Michel & de celui du Saint-Eſprit.

L'ordre de Saint-Michel *accole* de plus près l'écu, parce qu'il eſt de plus ancienne création.

Les prélats aſſociés à l'ordre du Saint-Eſprit *accolent* leurs armoiries du ruban bleu, d'où pend la croix du Saint-Eſprit.

Les grand-croix & commandeurs de l'ordre de Saint-Louis *accolent* leur écu d'un ruban rouge où eſt attachée la croix du Saint.

De Valbelle de Meirargues, de Tourve, en Provence; *d'azur au levrier rampant d'argent, accolé de gueules.*

Nagu de Varennes en Beaujolois; *d'azur à trois fuſées d'argent, accolées en faſce.*

Chauvelin de Griſenoir, de Beauſéjour, à Paris; *d'argent au chou ſauvage de ſinople à cinq branches, poſé ſur une terraſſe de même, la tige du chou accolée d'une biſſe d'or.*

Rohan en Bretagne, de gueules à neuf macles d'or, *accolées* & aboutées trois trois en trois faſces. *(V)*

ACCOLÉ, c'eſt unir deux ou pluſieurs pieces de bois enſemble ſans aucun aſſemblage, ſimplement pour les fortifier les unes par les autres, & leur donner la force néceſſaire pour le ſervice qu'on en veut tirer.

ACCOLER, verb. act. c'eſt attacher une branche d'arbre ou un cep de vigne à un échalas ou ſur un treillage d'eſpalier, afin qu'en donnant plus d'air aux fruits & aux raiſins, leur maturité ſoit plus parfaite, & leur goût plus exquis. *(K)*

On dit *accoler* la vigne à l'échalas; c'eſt l'attacher à l'échalas avec les branches les plus petites du ſaule qu'on réſerve pour cet uſage.

ACCOLER, v. a. *(terme d'Agriculture.)* ſe dit particuliérement des pampres & des bourgeons de la vigne, quand on les rapproche enſemble, & lorſqu'on les lie à l'échalas, ainſi qu'à tout ce qui lui ſert de ſupport.

ACCOLER, *terme de Commerce*, ſignifie faire un certain trait de plume en marge d'un livre, d'un compte, d'un mémoire, d'un inventaire, qui marque que pluſieurs articles ſont compris dans une même ſupputation, ou dans une ſeule ſomme, laquelle eſt tirée à la marge du côté où ſont poſés les chiffres dont on doit faire l'addition à la fin de la page.

EXEMPLE.

Dettes actives tant bonnes que douteuſes, à moi dues par les ci-après.

Bonnes.

Par Jacques,	300 l.	500 l.
Par Pierre,	200	

Douteuſes.

Par Jean,	400	900
Par Nicolas,	500	
Total, ...		1400 l.

ACCOLURE, ſubſ. fém. piece de bois ſervant dans la compoſition d'un train. *Voy.* TRAIN.

ACCOMMODAGE, ſ. m. qui ſignifie l'action d'arranger les boucles d'une tête ou d'une perruque: ainſi *accommoder* une tête, c'eſt en peigner la friſure, arranger les boucles, y mettre de la pommade & de la poudre; pour cet effet après que les cheveux ont été mis en papillotes & paſſés au fer, on les laiſſe refroidir, & quand ils ſont refroidis, on ôte les papillotes, on peigne la friſure, & on arrange les boucles avec le peigne, de façon à pouvoir les étaler & en former pluſieurs rangs, après quoi on y met un peu de pommade qu'on a fait fondre dans la main. Cette pommade nourrit les cheveux, y entretient l'humidité néceſſaire, & ſert outre cela à leur faire tenir la poudre.

ACCOMMODATION, ſ. f. *terme de Palais* qui eſt vieilli. *Voyez* ACCOMMODEMENT, qui ſignifie la même choſe. *(H)*

ACCOMMODEMENT, ſubſt. m. *en terme de Pratique*, eſt un traité fait à l'amiable, par lequel on termine un différent, une conteſtation ou un procès. On dit qu'un mauvais *accommodement* vaut mieux que le meilleur procès.

Il ſe peut faire par le ſeul concours des parties,

parties, ou par l'entremiſe d'un tiers arbitre, ou de pluſieurs à qui ils s'en ſont rapportés. C'eſt à-peu-près la même choſe que *tranſaction*. *Voyez* TRANSACTION, ARBITRAGE. *(H)*

ACCOMMODER, verb. act. c'eſt apprêter des mets ou les préparer par le moyen du feu ou autrement, pour ſervir de nourriture ou d'aliment. *Voyez* NOURRITURE *ou* ALIMENT.

Le deſſein de l'accommodage des mets devroit être de détacher la tiſſure trop compacte de la chair ou des viandes, pour les préparer à la diſſolution & à la digeſtion dans l'eſtomac, la viande n'étant pas un aliment propre à l'homme lorſqu'elle n'eſt pas préparée. Il y en a qui penſent que la nature n'a pas eu en vue d'en faire un animal carnacier. *Voyez* CARNACIER.

Les opérations les plus ordinaires ſont le rôti, le bouilli, l'étuvée. Il faut obſerver que dans le rôti, les mets ſupporteront une chaleur plus grande & plus longue que dans le bouilli ou l'étuvée, & dans le bouilli, plus grande & plus longue que dans l'étuvée. La raiſon en eſt que le rôti ſe faiſant en plein air, comme les parties commencent à s'échauffer extérieurement, elles s'étendent, elles ſe dilatent, & ainſi elles donnent par degrés un paſſage aux parties raréfiées de l'air qu'elles renferment; moyennant quoi les ſecouſſes intérieures qui operent la diſſolution, en deviennent plus foibles & plus ralenties. Le bouilli ſe faiſant dans l'eau, ſa compreſſion en eſt plus conſidérable, & par une ſuite néceſſaire, les ſecouſſes qui doivent ſoulever le poids ſont à proportion plus fortes; ainſi la coction des mets s'en fait beaucoup plus vîte: & même dans cette maniere de les préparer, il y a de grandes différences; car l'opération eſt plutôt faite, à meſure que le poids d'eau eſt plus grand.

Dans l'étuvée, quoique la chaleur dure infiniment moins que dans les autres manieres d'accommoder, l'opération eſt beaucoup plus vive, à cauſe qu'elle ſe fait dans un vaiſſeau plein & bien clos; ce qui cauſe des ſecouſſes beaucoup plus ſouvent réitérées & réverbérées avec beaucoup plus de vigueur: c'eſt delà que procede la force extrême du digeſteur, ou de la machine de Papin, & que l'on peut concevoir plus clairement l'opération de la digeſtion. *Voy.* DIGESTEUR & DIGESTION.

M. Cheyne obſerve que le bouilli ſépare ou détache une plus grande partie des jus ſucculens que contiennent les mets, qu'ils en deviennent moins nourriſſans, plus détrempés, plus légers, & d'une digeſtion plus aiſée: que le rôti, d'un autre côté, laiſſe les mets trop pleins de ſucs nourriſſans, trop durs de digeſtion, & qui ont beſoin d'être plus détrempés ou délayés. C'eſt pourquoi on doit faire bouillir les animaux robuſtes, grands & adultes, dont on veut faire ſa nourriture: mais on doit faire rôtir les plus jeunes & les plus tendres.

ACCOMPAGNAGE, ſ. f. *terme de Soierie*, trame fine de même couleur que la dorure dont l'étoffe eſt brochée, ſervant à garnir le fond ſous lequel elle paſſe, pour empêcher qu'il ne tranſpire au travers de cette même dorure, ce qui en diminueroit l'éclat & le brillant.

Toutes les étoffes riches dont les chaînes ſont de couleur différente de la dorure, doivent être accompagnées. *Voyez* FOND OR, BROCARD, TISSUS, *&c.* & LISSES DE POIL.

ACCOMPAGNATEUR, ſ. m. *en Muſique*. On appelle ainſi celui qui dans un concert accompagne ou de l'orgue ou du claveſſin.

Il faut qu'un bon *accompagnateur* ſoit excellent Muſicien, qu'il ſache bien l'harmonie, qu'il connoiſſe à fond ſon clavier, qu'il ait l'oreille excellente, les doigts ſouples, & le goût bon.

Nous aurons occaſion de parler au mot ACCOMPAGNEMENT de quelques-unes des qualités néceſſaires à l'accompagnateur. *(S)*

ACCOMPAGNÉ, ÉE, adj. *(terme de Blaſ.)* Il ſe dit de quelques pieces honorables qui en ont d'autres en ſéantes partitions. Ainſi on dit que *la croix eſt accompagnée de quatre étoiles, de quatre coquilles, & ſeize alérions, de vingt billettes*, lorſque les choſes ſont également diſpoſées dans les quatre cantons qu'elle laiſſe vuides dans l'écu. *Voyez* CROIX, ALÉRION, BILLETTES, *&c.* Le chevron peut être *accom-*

Digitized by Google

pagné de trois croiſſans, deux en chef & un en pointe, de trois roſes, de trois beſans, *&c.* La faſce peut être *accompagnée* de deux loſanges, deux molettes, deux croiſettes, *&c.* l'une en chef, l'autre en pointe, ou de quatre tourteaux, quatre aiglettes, *&c.* deux en chef & deux en pointe. Le pairle de trois pieces ſemblables, une en chef & deux aux flancs, & le ſautoir de quatre; la premiere en chef, la ſeconde en pointe, & les deux autres aux flancs. On dit la même choſe des pieces miſes dans le ſens de celles-là; comme deux clefs en ſautoir, trois poiſſons mis en pairle, *&c.* *Voyez* SAUTOIR, PAIRLE, *&c.*

Eſparbez en Guienne, d'argent à la faſce de gueules, *accompagné* de trois merlettes de ſable. *(V)*

§ ACCOMPAGNÉ, il ſe dit encore lorſqu'un ou pluſieurs chevrons, une ou pluſieurs faſces, ont en chef, en pointe ou ailleurs en ſéantes poſitions, un ou pluſieurs meubles.

Une ou pluſieurs bandes ſont dites *accompagnées*, lorſqu'elles ont à leurs côtés des pieces ou meubles de longueur en ſéantes poſitions, & perpendiculaires; mais ſi ces pieces ou meubles ſont poſés en diagonales, c'eſt-à-dire, dans le ſens de la bande, alors on dit que cette bande ou ces bandes ſont accôtées.

Accompagné, ée; ſe dit auſſi du lion, du léopard, & autres quadrupedes, de même que de l'aigle & autres volatiles & reptiles, lorſque quelques meubles ou pieces ſe trouvent en ſéantes poſitions au deſſus, au deſſous ou à leurs côtés.

Les croix & ſautoirs, dont les vuides ſont remplis de quelques pieces ou meubles, ſont dits cantonnés, & non *accompagnés.*

Si dans un écu, un animal occupoit le milieu, & qu'il y eût quatre pieces ou meubles aux angles, on ſe ſerviroit du terme *cantonné.*

Laurencin de la Buffiere en Bourgogne; *de ſable, au chevron d'or, accompagné des trois étoiles argent.*

Ranchin d'Amalry, de Fonfrede, en Languedoc; *d'azur à la faſce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles de même, & en pointe d'un puits d'argent.*

La Bruyere de Caumont, en Champagne; *d'azur au lion d'or, accompagné de trois mouchetures d'hermine d'argent. (G. D. I. T.)*

ACCOMPAGNEMENT, ſ. m. c'eſt l'exécution d'une harmonie complete & réguliere ſur quelque inſtrument, tel que l'orgue, le claveſſin, le théorbe, la guitare, *&c.* Nous prendrons ici le claveſſin pour exemple.

On y a pour guide une des parties de la Muſique, qui eſt ordinairement la baſſe. On touche cette baſſe de la main gauche, & de la droite l'harmonie indiquée par la marche de la baſſe, par le chant des autres parties qu'on entend en même temps, par la partition qu'on a devant les yeux, ou par des chiffres qu'on trouve communément ajoutés à la baſſe. Les Italiens mépriſent les chiffres; la partition même leur eſt peu néceſſaire; la promptitude & la fineſſe de leur oreille y ſupplée, & ils accompagnent fort bien ſans tout cet appareil: mais ce n'eſt qu'à leur diſpoſition naturelle qu'ils ſont redevables de cette facilité; & les autres peuples qui ne ſont pas nés comme eux pour la Muſique, trouvent à la pratique de l'*accompagnement* des difficultés infinies; il faut des dix à douze années pour y réuſſir paſſablement. Quelles ſont donc les cauſes qui retardent l'avancement des éleves, & embarraſſent ſi long-temps les maîtres? La ſeule difficulté de l'art ne fait point cela.

Il y en a deux principales: l'une dans la maniere de chiffrer les baſſes; l'autre dans les méthodes d'*accompagnement.*

Les ſignes dont on ſe ſert pour chiffrer les baſſes ſont en trop grand nombre. Il y a ſi peu d'accords fondamentaux! pourquoi faut-il une multitude de chiffres pour les exprimer? les mêmes ſignes ſont équivoques, obſcurs, inſuffiſans. Par exemple, ils ne déterminent preſque jamais la nature des intervalles qu'ils expriment, ou, ce qui pis eſt, ils en indiquent d'oppoſés: on barre les uns pour tenir lieu de dieſe, on en barre d'autres pour tenir lieu de bémol: les intervalles majeurs & les ſuperflus, même les diminués, s'expriment ſouvent de la même maniere. Quand les chiffres ſont doubles, ils ſont trop confus; quand ils ſont ſimples, ils n'offrent preſque jamais

Digitized by Google

que l'idée d'un ſeul intervalle; de ſorte qu'on en a toujours pluſieurs autres à ſous-entendre & à exprimer.

Comment remédier à ces inconvéniens? faudra-t-il multiplier les ſignes pour tout exprimer? mais on ſe plaint qu'il y en a déja trop. Faudra-t-il les réduire? on laiſſera plus de choſes à deviner à l'accompagnateur, qui n'eſt déja que trop occupé. Que faire donc? Il faudroit inventer de nouveaux ſignes, perfectionner le doigter, & faire des ſignes & du doigter deux moyens combinés qui concourent en même temps à ſoulager l'accompagnateur. C'eſt ce que M. Rameau a tenté avec beaucoup de ſagacité dans ſa diſſertation ſur les différentes méthodes d'*accompagnement*. Nous expoſerons aux *mots* CHIFFRER & DOIGTER, les moyens qu'il propoſe. Paſſons aux méthodes.

Comme l'ancienne Muſique n'étoit pas ſi compoſée que la nôtre, ni pour le chant, ni pour l'harmonie, & qu'il n'y avoit guere d'autre baſſe que la fondamentale, tout l'*accompagnement* ne conſiſtoit que dans une ſuite d'accords parfaits, dans leſquels l'accompagnateur ſubſtituoit de temps en temps quelque ſixte à la quinte, ſelon que l'oreille le conduiſoit. Ils n'en ſavoient pas davantage. Aujourd'hui qu'on a varié les modulations, ſurchargé, & peut-être gâté l'harmonie par une foule de diſſonances, on eſt contraint de ſuivre d'autres regles. M. Campion imagina celle qu'on appelle *regle de l'octave*; & c'eſt par cette méthode que la plupart des maîtres montrent aujourd'hui l'*accompagnement*.

Les accords ſont déterminés par la regle de l'octave, relativement au rang qu'occupent les notes de la baſſe dans un ton donné. Ainſi un ton connu, la note de la baſſe continue, le rang de cette note dans le ton, le rang de la note qui la précede immédiatement, le rang de celle qui la ſuit, on ne ſe trompera pas beaucoup en accompagnant par la regle de l'octave, ſi le compoſiteur a ſuivi l'harmonie la plus ſimple & la plus naturelle: mais c'eſt ce qu'on ne doit guere attendre de la Muſique d'aujourd'hui. D'ailleurs le moyen d'avoir toutes ces choſes préſentes? & tandis que l'accompagnateur s'en inſtruit, que deviennent les doigts? A peine eſt-on arrivé à un accord qu'un autre ſe préſente; le moment de la réflexion eſt préciſément celui de l'exécution: il n'y a qu'une habitude conſommée de Muſique, une expérience réfléchie, la facilité de lire une ligne de Muſique d'un coup d'œil, qui puiſſent ſecourir; encore les plus habiles ſe trompent-ils avec ces ſecours.

Attendra-t-on pour accompagner que l'oreille ſoit formée, qu'on ſache lire rapidement la Muſique, qu'on puiſſe débrouiller à livre ouvert une partition? Mais en fût-on là, on auroit encore beſoin d'une habitude de doigter, fondée ſur d'autres principes d'*accompagnement* que ceux qu'on a donnés juſqu'à M. Rameau.

Les maîtres zélés ont bien ſenti l'inſuffiſance de leurs principes. Pour y remédier ils ont eu recours à l'énumération & à la connoiſſance des conſonnances, dont les diſſonances ſe préparent & ſe ſauvent: détail prodigieux, dont la multitude des diſſonances fait ſuffiſamment appercevoir.

Il y en a qui conſeillent d'apprendre la compoſition avant que de paſſer à l'*accompagnement*; comme ſi l'*accompagnement* n'étoit pas la compoſition même, aux talens près, qu'il faut joindre à l'un pour faire uſage de l'autre. Combien de gens au contraire veulent qu'on commence par l'*accompagnement* à apprendre la compoſition!

La marche de la baſſe, la regle de l'octave, la maniere de préparer & de ſauver les diſſonances, la compoſition en général, ne concourent qu'à indiquer la ſucceſſion d'un ſeul accord à un autre; de ſorte qu'à chaque accord, nouvel objet, nouveau ſujet de réflexion. Quel travail pour l'eſprit! Quand l'eſprit ſera-t-il aſſez inſtruit & l'oreille aſſez exercée pour que les doigts ne ſoient plus arrêtés?

C'eſt à M. Rameau, qui par l'invention de nouveaux ſignes & la perfection du doigter, nous a auſſi indiqué les moyens de faciliter l'*accompagnement*; c'eſt à lui, dis-je, que nous ſommes redevables d'une méthode nouvelle, qui garantit des inconvéniens de toutes celles qu'on avoit ſuivies juſqu'à préſent. C'eſt lui qui le premier a fait connoître la baſſe fondamentale, & qui

Digitized by Google

par-là nous a découvert les véritables fondemens d'un art où tout paroiſſoit arbitraire.

Voici en peu de mots les principes ſur leſquels ſa méthode eſt fondée.

Il n'y a dans l'harmonie que des conſonances & des diſſonances. Il n'y a donc que des accords conſonans & diſſonans.

Chacun de ces accords eſt fondamentalement diviſé par tierces. (C'eſt le ſyſtême de M. Rameau.) Le conſonant eſt compoſé de trois notes, comme *ut*, *mi*, *ſol*; & le diſſonant de quatre, comme *ſol*, *ſi*, *ré*, *fa*.

Quelque diſtinction ou diſtribution que l'on faſſe de l'accord conſonant, on y aura toujours trois notes, comme *ut*, *mi*, *ſol*. Quelque diſtribution qu'on faſſe de l'accord diſſonant, on y trouvera toujours quatre notes, comme *ſol*, *ſi*, *ré*, *fa*, laiſſant à part la ſuppoſition & la ſuſpenſion qui en introduiſent d'autres dans l'harmonie comme par licence. Ou des accords conſonans ſe ſuccedent, ou des accords diſſonans ſont ſuivis d'autres diſſonans, ou les conſonans & les diſſonans ſont entrelacés.

L'accord conſonant parfait ne convenant qu'à la tonique, la ſucceſſion des accords conſonans fournit autant de toniques, & par conſéquent de changemens de ton.

Les accords diſſonans ſe ſuccedent ordinairement dans un même ton. La diſſonance lie le ſens harmonique. Un accord y fait ſouhaiter l'autre, & fait ſentir en même temps que la phraſe n'eſt pas finie. Si le ton change dans cette ſucceſſion, ce changement eſt toujours annoncé par un dieſe ou par un bémol. Quant à la troiſieme ſucceſſion, ſavoir l'entrelacement des accords conſonans & diſſonans, M. Rameau réduit à deux cas cette ſucceſſion, & il prononce en général, qu'un accord conſonant ne peut être précédé d'un autre diſſonant que de celui de ſeptieme de la dominante, ou de celui de ſixte-quinte de la ſous-dominante, excepté dans la cadence rompue & dans les ſuſpenſions; encore prétend-il qu'il n'y a pas d'exception quant au fond. Il nous paroît que l'accord parfait peut encore être précédé de l'accord de ſeptieme diminuée, & même de celui de ſixte ſuperflue; deux accords originaux, dont le dernier ne ſe renverſe point.

Voilà donc trois textures différentes de phraſes harmoniques: des toniques qui ſe ſuccedent & qui font changer de ton: des conſonances qui ſe ſuccedent ordinairement dans le même ton; & des conſonances & des diſſonances qui s'entrelacent, & où la conſonance eſt, ſelon M. Rameau, néceſſairement précédée de la ſeptieme de la dominante, ou de la ſixte-quinte de la ſous-dominante. Que reſte-il donc à faire pour la facilité de l'*accompagnement*, ſinon d'indiquer à l'accompagnateur quelle eſt celle de ces textures qui regne dans ce qu'il accompagne? Or c'eſt ce que M. Rameau veut qu'on exécute avec des caracteres.

Un ſeul ſigne peut aiſément indiquer le ton, la tonique & ſon accord.

On tire delà la connoiſſance des dieſes & des bémols qui doivent entrer dans le courant des accords d'une tonique à une autre.

La ſucceſſion fondamentale par quintes ou par tierces, tant en montant qu'en deſcendant, donne la premiere texture de phraſes harmoniques toute compoſée d'accords conſonans.

La ſucceſſion fondamentale par tierces ou par quintes en deſcendant, donne la ſeconde texture, compoſée d'accords diſſonans, ſavoir des accords de ſeptieme, & cette ſucceſſion donne l'harmonie deſcendante.

L'harmonie aſcendante eſt fournie par une ſucceſſion de quintes en montant, & de quartes en deſcendant, accompagnée de la diſſonance propre à cette ſucceſſion, qui eſt la ſixte ajoutée; & c'eſt la troiſieme texture des phraſes harmoniques, qui n'a juſqu'ici été obſervée de perſonne, quoique M. Rameau en ait trouvé le principe & l'origine de la cadence irréguliere. Ainſi par les regles ordinaires, l'harmonie qui naît d'une ſucceſſion de diſſonances deſcend toujours, quoique ſelon les vrais principes & ſelon la raiſon, elle doive avoir en montant une progreſſion tout auſſi réguliere qu'en deſcendant. *Voyez* CADENCE.

Les cadences fondamentales donnent la quatrieme texture des phraſes harmoniques, où les conſonances & les diſſonances s'entrelacent.

Toutes ces textures peuvent être défi-

gnées par des caracteres ſimples, clairs & peu nombreux, qui indiqueront en même temps, quand il le faut, la diſſonance en général; car l'eſpece en eſt toujours déterminée par la texture même. *Voyez* CHIFFRER. On commence par s'exercer ſur ces textures priſes ſéparément, puis on les fait ſe ſuccéder les unes aux autres ſur chaque ton & ſur chaque mode ſucceſſivement.

Avec ces précautions, M. Rameau prétend qu'on ſait plus d'*accompagnement* en ſix mois, qu'on n'en ſavoit auparavant en ſix ans, & il a l'expérience pour lui. *Voyez* MUSIQUE, HARMONIE, BASSE FONDAMENTALE, BASSE CONTINUE, PARTITION, CHIFFRER, DOIGTER, CONSONANCE, DISSONANCE, REGLE DE L'OCTAVE, COMPOSITION, SUPPOSITION, SUSPENSION, TON, CADENCE, MODULATION, *&c.*

A l'égard de la maniere d'accompagner avec intelligence, elle dépend plus de l'habitude & du goût que des regles qu'on en peut donner. Voici pourtant quelques obſervations générales qu'on doit toujours faire en accompagnant.

1°. Quoique, ſuivant les principes de M. Rameau, il faille toucher tous les ſons de chaque accord, il ne faut pas toujours prendre cette regle à la lettre. Il y a des accords qui ſeroient inſupportables avec tout ce rempliſſage. Dans la plupart des accords diſſonans, ſur-tout dans les accords par ſuppoſition, il y a quelque ſon à retrancher pour en diminuer la dureté; ce ſon eſt ſouvent la ſeptieme, quelquefois la quinte, quelquefois l'une & l'autre. On retranche encore aſſez ſouvent la quinte ou l'octave de la baſſe dans les accords diſſonans, pour éviter des octaves ou des quintes de ſuite, qui font ſouvent un fort mauvais effet, ſur-tout dans le haut; & par la même raiſon, quand la note ſenſible eſt dans la baſſe, on ne la met pas dans l'*accompagnement*; au lieu de cela, on double la tierce ou la ſixte de la main droite. En général on doit penſer en accompagnant, que quand M. Rameau veut qu'on rempliſſe tous les accords, il a bien plus d'égard à la facilité du doigter & à ſon ſyſtême particulier d'*accompagnement*, qu'à la pureté de l'harmonie.

2°. Il faut toujours proportionner le bruit au caractere de la Muſique, & à celui des inſtrumens ou des voix qu'on a à accompagner: ainſi dans un chœur on frappe les accords pleins de la main droite, & l'on redouble l'octave ou la quinte de la main gauche, & quelquefois tout l'accord. Au contraire dans un récit lent & doux, quand on n'a qu'une flûte ou une voix foible à accompagner, on retranche des ſons, on les arpege doucement, on prend le petit clavier: en un mot, on a toujours attention que l'*accompagnement*, qui n'eſt fait que pour ſoutenir & embellir le chant, ne le gâte & ne le couvre pas.

3°. Quand on a à refrapper les mêmes touches dans une note longue ou une tenue, que ce ſoit plutôt au commencement de la meſure ou du temps fort, que dans un autre moment: en un mot, il faut ne rebattre qu'en bien marquant la meſure.

4°. Rien n'eſt ſi déſagréable que ces traits de chant, ces roulades, ces broderies, que pluſieurs accompagnateurs ſubſtituent à l'*accompagnement*. Ils couvrent la voix, gâtent l'harmonie, embrouillent le ſujet; & ſouvent ce n'eſt que par ignorance qu'ils font les habiles mal-à-propos, pour ne ſavoir pas trouver l'harmonie propre à un paſſage. Le véritable accompagnateur va toujours au bien de la choſe, & accompagne ſimplement. Ce n'eſt pas que dans de certains vuides on ne puiſſe au défaut des inſtrumens placer quelque joli trait de chant: mais il faut que ce ſoit bien à propos, & toujours dans le caractere du ſujet. Les Italiens jouent quelquefois tout le chant au lieu d'*accompagnement*; & cela fait aſſez bien dans leur genre de muſique. Mais quoi qu'ils en puiſſent dire, il y a ſouvent plus d'ignorance que de goût dans cette maniere d'accompagner.

5°. On ne doit pas accompagner la muſique Italienne comme la Françoiſe. Dans celle-ci il faut ſoutenir les ſons, les arpéger gracieuſement du bas en haut, s'attacher à remplir l'harmonie, à jouer proprement la baſſe: car les compoſiteurs François lui donnent aujourd'hui tous les petits ornemens & les tours de chant de deſſus. Au contraire, en accompagnant de l'Italien, il faut frapper ſimplement les notes de la baſſe, n'y faire ni cadences, ni broderie, lui con-

Digitized by Google

ſerver la marche grave & poſée qui lui convient : l'*accompagnement* doit être ſec & ſans arpéger. On y peut retrancher des ſons ſans ſcrupule ; mais il faut bien choiſir ceux qu'on fait entendre. Les Italiens font peu de cas du bruit ; une tierce, une ſixte bien adaptée, même un ſimple uniſſon, quand le bon goût le demande, leur plaiſent plus que tous nos fracas de parties & d'*accompagnement* : en un mot, ils ne veulent pas qu'on entende rien dans l'*accompagnement*, ni dans la baſſe, qui puiſſe diſtraire l'oreille du ſujet principal, & ils ſont dans l'opinion que l'attention s'évanouit en ſe partageant.

6°. Quoique l'*accompagnement* de l'orgue ſoit le même que celui du claveſſin, le goût en eſt différent. Comme les ſons y ſont ſoutenus, leur marche doit être plus douce & moins ſautillante. Il faut lever la main entiere le moins qu'on peut, faire gliſſer les doigts d'une touche à l'autre ſans lever ceux qui, dans la place où il ſont, peuvent ſervir à l'accord où l'on paſſe ; rien n'eſt ſi déſagréable que d'entendre ſur l'orgue cette eſpece d'*accompagnement* ſec & détaché, qu'on eſt forcé de pratiquer ſur le claveſſin. *Voyez le mot* DOIGTER.

On appelle encore *accompagnement*, toute partie de baſſe ou autre inſtrument, qui eſt compoſée ſur un chant principal pour y faire harmonie. Ainſi un *ſolo* de violon s'accompagne du violoncelle ou du claveſſin, & un *accompagnement* de flûte ſe marie fort bien à la voix ; cette harmonie ajoute à l'agrément du chant : il y a même par rapport aux voix une raiſon particuliere pour les faire toujours accompagner de quelques inſtrumens : car quoique pluſieurs prétendent qu'en chantant on modifie naturellement ſa voix ſelon les loix du tempérament, cependant l'expérience nous montre que les voix les plus juſtes & les mieux exercées ont bien de la peine à ſe maintenir long-temps dans le même ton quand rien ne les y ſoutient. A force de chanter on monte ou l'on deſcend inſenſiblement ; & en finiſſant, rarement ſe trouve-t-on bien juſte dans le même ton d'où l'on étoit parti. C'eſt en vue d'empêcher ces variations, que l'harmonie d'un inſtrument eſt employée pour maintenir toujours la voix dans le même *diapaſon*, ou pour l'y rappeller promptement lorſqu'elle s'en égare. *Voyez* BASSE CONTINUE. *(S)*

ACCOMPAGNEMENT, ſ. m. *(Poéſie lyrique.)* Dans la muſique vocale, tout doit avoir ſon analogie avec la fiction poétique, & ſa vraiſemblance comme elle. Les vers, le chant, la ſymphonie qui l'accompagne, forment enſemble une hypotheſe, dont le principe eſt dans la nature. *Voyez* dans les articles AIR, DUO, CHANT, LYRIQUE, RÉCITATIF, en quoi conſiſte la vraiſemblance de l'expreſſion muſicale.

La vraiſemblance de l'*accompagnement* eſt moins aiſée à concevoir ; & de toutes les licences que la muſique s'eſt données, la plus grande eſt ſans contredit le concours des inſtrumens avec la voix. Il ne laiſſe pourtant pas d'être indiqué par la nature, & d'être analogue au ſyſtême de la fiction poétique, dont la muſique eſt une branche du côté de l'expreſſion.

1°. On a obſervé dans la nature du corps ſonore qu'il n'y a point de ſon pur & ſimple, comme il n'y a point de rayon pur & ſimple dans la lumiere du ſoleil. Chaque rayon de lumiere eſt formé, comme l'on ſait, d'un faiſceau de rayons qui, ſéparés, donnent les couleurs primitives. Chaque ſon eſt compoſé de même de ſes élémens qui donnent la baſſe & ſes accords. Ce n'eſt pas ici le moment d'en faire l'analyſe ; mais de cela ſeul que dans la nature le ſon principal eſt toujours accompagné de ſes harmoniques, la voix humaine eſt en elle-même un compoſé de ſons qui forment enſemble un accord. Le premier modele de l'*accompagnement* eſt donc ce compoſé harmonieux, & ſa premiere regle eſt d'imiter l'accord donné par la nature.

Quel eſt donc l'emploi de la ſymphonie dans cette eſpece d'*accompagnement* ? C'eſt d'imiter le retentiſſement harmonieux de la voix, & de le rendre plus ſenſible. L'oreille même la plus exercée ne diſtingue pas dans le timbre de la voix les ſons harmoniques & fugitifs ; la ſymphonie les exprime, & l'oreille qui en eſt frappée, reconnoît leur analogie avec la voix dont ils ſont émanés. Ainſi une voix ſoutenue par des accords de tierce & de quinte, n'eſt qu'une voix dont la réſonnance eſt diſtinctement prononcée. Voilà dans l'*accompagnement*

Digitized by Google

le premier procédé de l'imitation : pour rendre cela plus ſenſible, on n'a qu'à ſuppoſer un peintre qui, au microſcope, peindroit en grand des objets imperceptibles à la vue; l'image, quoiqu'exagérée, en ſeroit correcte & fidelle; l'hypotheſe eſt la même à l'égard des ſons. Le muſicien nous donne, s'il eſt permis de le dire, une oreille microſcopique, & nous fait entendre dans la nature des ſons que notre ſimple organe n'auroit pas apperçus ſans lui. Delà, guidé par ſon oreille, l'artiſte a étendu les procédés de l'harmonie; mais il n'en eſt pas moins vrai que la nature du corps ſonore lui a indiqué les premiers accords.

2°. La force, l'énergie, la délicateſſe, les nuances de la penſée & du ſentiment ſont bien ſouvent au deſſus de l'expreſſion de la parole & de la voix. La muſique a imaginé de donner à l'ame un nouvel organe, & comme une ſeconde voix qui mêle aux ſons articulés des ſons plus confus & plus vagues, mais dont la ſenſibilité ſe communique à la voix même, & rend plus vive & plus touchante l'impreſſion commune que l'oreille en reçoit. Tantôt la voix fictive ne fait que ſoutenir & ſeconder la voix réelle; tantôt elle y ſupplée, en achevant pour elle les parties du chant les plus déliées, & en donnant à l'expreſſion ſes nuances les plus délicates ou ſes traits les plus énergiques; tantôt, dialoguant avec elle ſur un deſſein qui lui eſt propre, elle exprime les accidens, les variétés, les différences ſimultanées des ſentimens qui agitent l'ame, ou des penſées qui l'occupent; & alors même l'*accompagnement* a ſon motif dans la nature. Quoi de plus ordinaire en effet que d'éprouver, dans l'inſtant qu'on exprime un ſentiment ou une penſée, le beſoin d'exprimer auſſi une foule d'idées qui ſe croiſent, de mouvemens qui ſe combattent, ou d'images qui viennent en foule ſe préſenter à l'eſprit? Il n'eſt perſonne alors qui ne voulût avoir plus d'une voix, pour embraſſer dans une expreſſion commune l'enſemble & les rapports de ſes perceptions diverſes; l'*accompagnement* ſatisfait à ce deſir impatient: c'eſt le ſupplément de la voix. La parole, ſi j'oſe le dire, eſt un miroir uni; l'*accompagnement* eſt un miroir à pluſieurs faces, où tous les acceſſoires de la penſée & du ſentiment, & leurs relations diverſes, ſe retracent en même temps. Et quel charme de plus pour la muſique, que de pouvoir exprimer non ſeulement les alternatives, mais le mêlange des différentes affections de l'ame? La voix exprime le deſir, la ſymphonie exprime la crainte; l'une fait voir l'ame irritée, l'autre l'appaiſe & la déſarme par un mouvement de pitié; l'une éclate en reproches, l'autre y mêle des plaintes qui, ſous les dehors de la haine, décelent un reſte d'amour. Une femme ordonne à ſon amant de la ſacrifier à ſon devoir & à ſa gloire; mais la conſtance qu'elle affecte, ſon cœur la déſavoue, il en ſoupire, il en gémit; ſa voix dira donc: *je t'ordonne de me quitter*; & l'*accompagnement* dira: *mais j'en mourrai*. Tels ſeroient en muſique les adieux de Bérénice & de Titus, ainſi, de toutes les ſituations où l'ame eſt en contradiction avec elle-même.

L'expreſſion de l'*accompagnement* ne ſert pas moins dans la diſſimulation à trahir le ſecret de l'ame; & lorſque Phedre, aux genoux d'Hippolyte, l'imploreroit pour ſes enfans, lorſque Médée, aux genoux de Creuſe, la ſupplieroit d'avoir pitié des ſiens, l'emploi ſublime de la ſymphonie ſeroit, par des traits échappés, de faire éclater, comme des étincelles, les mouvemens de l'amour de Phedre & de la rage de Médée, à travers leur humble priere; & alors le jeu du viſage & l'accent de la voix n'auroient pas beſoin d'exprimer la diſſimulation; le caractere en ſeroit aſſez marqué par l'*accompagnement*, qui eſt l'infidele confident de la paſſion, & comme la voix indiſcrete de la penſée & du ſentiment.

3°. La déclamation même la plus animée a ſes ſilences, dont les temps ſont remplis dans l'ame, ou par des réflexions, ou par des ſentimens que la parole n'exprime pas; & l'*accompagnement* ſert alors à révéler ſes réticences. Dans le dialogue, cela eſt moins fréquent; mais dans le monologue, où l'on ne parle qu'à ſoi-même, les développemens ne ſont jamais complets, & c'eſt alors que les ſilences plus fréquens & plus longs, laiſſent à l'*accompagnement* une

Digitized by Google

partie de l'expreſſion, & donnent lieu à une eſpece d'alternative & de dialogue des inſtrumens & de la voix. Armide prête à percer le cœur de Renaud, ſe demande à elle-même : *qui me fait héſiter? Qu'eſt-ce qu'en ſa faveur la pitié me veut dire?* C'eſt à la ſymphonie à lui répondre ; & voilà ce qui fait la magie & le charme du récitatif obligé.

On a cru que cette ſorte de récitatif, entrecoupé par la ſymphonie, étoit moins propre à notre langue, qu'à la langue Italienne, parce que notre prononciation naturelle eſt moins détachée que celle des Italiens. Mais s'il ne s'agit pas de détacher les mots qui doivent être liés enſemble; il s'agit d'articuler chaque phraſe, & d'y attacher le trait de chant & d'harmonie qui lui convient. Or, notre déclamation ſimple, dans les momens paſſionnés, a des articulations auſſi marquées, des pauſes, des interruptions, des ſilences auſſi fréquens que peut l'exiger la muſique, pour entrelacer l'expreſſion de l'*accompagnement* à celle de la voix. Du reſte, c'eſt au poëte à ſavoir prendre alors un ſtyle rapide & concis ; & rien au monde n'eſt plus facile.

4°. Une hypotheſe encore ſur laquelle eſt fondée la vraiſemblance de l'*accompagnement*, c'eſt la même qui, dès longtemps reçue en poéſie, a donné lieu à de ſi douces illuſions ; ſavoir, que tout dans la nature eſt animé, ſenſible, & que tout parle ſon langage. Ainſi, toutes les fois que dans le poëme lyrique, il s'établit une communication, une correſpondance, une influence réciproque entre l'ame de l'acteur, & les objets qui l'environnent, l'*accompagnement* devient l'organe de ces objets ſuppoſés ſenſibles ; & entre l'homme & la nature intéreſſée à ſa ſituation, ſe forme alors un dialogue dont l'illuſion nous enchante.

5°. Enfin, parmi ces objets correſpondans à la ſituation de l'ame, il y en a qui ont eux-mêmes une eſpece de voix : un vent doux murmure à travers le feuillage, un ruiſſeau gazouille à travers les cailloux ; les flots mugiſſent, le tonnerre gronde, la foudre éclate, les monſtres des forêts rugiſſent, les oiſeaux chantent leurs amours ; la ſymphonie alors n'eſt pas abſolument fictive, elle eſt imitative ou du bruit, ou des ſons qui, dans la réalité, ſe feroient entendre, & porteroient dans l'ame la mélancolie ou la joie, la volupté, le calme ou la terreur.

Ce qui prouve que l'*accompagnement* eſt ſuppoſé tantôt faire partie de l'expreſſion, comme ſupplément de la voix, tantôt repréſenter une voix étrangere, c'eſt que dans la premiere hypotheſe, celui qui chante eſt cenſé ne pas entendre la ſymphonie, & qu'en effet il ne paroît jamais s'appercevoir qu'il eſt accompagné ; au lieu que dans la ſeconde, il eſt cenſé l'entendre & en être ému, ou dialoguer avec elle.

On voit par-là tout ce qu'embraſſe le ſyſtême hypothétique de l'*accompagnement*, & juſqu'où s'étend ſa magie. Mais on ne doit jamais oublier que la mélodie en eſt l'ame ; qu'elle ſeule peut lui donner un caractere, un charme, un attrait continu ; que, s'il n'eſt lié par le chant, ſes traits épars, ſes paſſages bruſques, ſes idées incohérentes, ne ſeront bientôt pour l'oreille qu'un bruit monotone & pénible, & pour l'ame, que des lueurs de penſée & de ſentiment. (*Art. de M. MARMONTEL.*)

ACCOMPAGNEMENT *ſans chiffres*, (*Muſique.*) On entend par *accompagnement ſans chiffres*, celui où l'on n'a pour guide que la partie de la baſſe, ſans chiffres, & ſans la partie du chant écrite au deſſus. Tout bon accompagnateur doit pouvoir accompagner une baſſe non chiffrée, lorſqu'il a toute la partition, ce qui n'eſt pas fort difficile, & même lorſqu'il n'a que la partie principale au deſſus de la baſſe ; les récitatifs italiens ſont ordinairement dans ce dernier cas. Mais il eſt impoſſible, j'oſe le dire appuyé de bons maîtres, il eſt impoſſible d'accompagner bien, lorſqu'on n'a que la baſſe ſeule ; en voici un exemple convainquant. Que dans une piece en *ut majeur*, la baſſe ait les deux notes *ut*, *ut* ♯ ; quel accord portera l'*ut* ♯ ? Il en peut porter au moins trois ; l'accord de ſixte-quinte, qui eſt le plus naturel ; l'accord de ſeptieme ordinaire, qui l'eſt moins ; & l'accord de ſeptieme diminuée, qui eſt preſque auſſi naturel que le premier. Par le moyen des deux premiers accords, on fait une excurſion dans le

relatif

relatif de la quinte *fol;* par le dernier, on tombe dans le mode relatif de la ſeconde *re.* Un autre cas encore plus embarraſſant, c'eſt lorſque la baſſe a une longue tenue: dans ce cas le compoſiteur peut faire ſur cette tenue nombre d'accords en forme de points d'orgue. Cependant, comme on a quelques regles bonnes dans les cas ordinaires, nous les donnerons ici; mais, nous le répétons, elles ſont inſuffiſantes: & c'eſt une chimere qui prouve l'ignorante préſomption de celui qui la ſoutient, que de croire qu'on puiſſe bien accompagner une baſſe continue, ſeule & non chiffrée.

Pour pouvoir ſe ſervir des regles ſuivantes, il faut accompagner bien les baſſes continues chiffrées, être aſſez ferme pour parcourir rapidement des yeux, juſqu'à quatre & même cinq meſures, pour ſavoir d'avance la ſuite des accords; il faut enfin bien ſavoir tout ce que l'on trouve dans les articles REGLE DE L'OCTAVE, CHANGER, *(Muſique.)* ANTICIPATIM, *(Muſique.)*

Celui qui accompagne d'après une baſſe continue non chiffrée, doit encore être bien attentif, & ſur-tout quand la baſſe continue reſte long-temps ſur la même note, parce que ſouvent, dans la muſique italienne & allemande, le compoſiteur change pour un inſtant la tierce majeure & mineure.

Enfin remarquons que, pour les regles ſuivantes, toutes les fois qu'on parle d'un ſaut de tierce mineure ou majeure en montant, on entend auſſi parler du ſaut de ſixte majeure ou mineure en deſcendant. Dans les exemples en notes, on indiquera cela par des notes doubles.

Premiere regle. Lorſqu'une note, portant l'accord parfait majeur ou mineur, deſcend d'un ſemi-ton majeur, ou monte d'une tierce majeure ou mineure ſur la note ſuivante, cette derniere porte l'accord de ſixte majeure ou mineure avec ſa tierce majeure ou mineure, ſuivant que les dieſes ou bémols de la clef l'indiquent; ce dont nous avertiſſons ici une fois pour toutes.

Deuxieme regle. Lorſqu'une note, portant accord parfait majeur, monte d'un ſemi-ton majeur, ou deſcend d'une tierce majeure ſur la note ſuivante, celle-ci porte l'accord de ſixte.

Troiſieme regle. Mais lorſque cette même note deſcend d'un ton ſur la ſuivante, cette derniere porte l'accord de ſeconde.

Quatrieme regle. Lorſqu'une note, portant accord parfait mineur, deſcend d'une ſeconde, ou d'une tierce majeure ſur la ſuivante, celle-ci porte l'accord de ſixte.

Cinquieme regle. Quand une note, portant accord de ſixte, & tierce mineure, monte d'un ſemi-ton majeur, ou deſcend d'une tierce majeure ſur une note, celle-ci porte l'accord parfait majeur ou mineur ſuivant le mode.

Sixieme regle. Mais ſi cette même note monte d'un ton ſur la ſuivante, cette derniere porte accord de ſixte.

Septieme regle. Lorſqu'une note, portant accord de ſixte, & tierce majeure, monte ou deſcend d'un ton ſur la ſuivante, celle-ci porte l'accord de ſixte.

Huitieme regle. Mais ſi elle deſcend d'une tierce mineure ſur la ſuivante, celle-ci porte l'accord parfait mineur.

Neuvieme regle. Lorſqu'une note, portant accord de ſixte majeure & tierce mineure, deſcend d'un ton ſur la ſuivante, cette derniere porte l'accord parfait majeur ou mineur, ſuivant le mode.

Dixieme regle. Mais cette même note venant à deſcendre de tierce mineure, ou à monter d'un ſemi-ton majeur, d'un ton, ou d'une tierce mineure ſur la note ſuivante, cette derniere porte dans tous ces quatre cas l'accord de ſixte.

Onzieme regle. Lorſque de deux notes à la tierce majeure ou mineure l'une de l'autre, l'une porte un dieſe, béquarre ou bémol accidentel, il faut que celui-ci ſe trouve auſſi dans l'accord de l'autre note.

Douzieme regle. Enfin toute note marquée d'un dieſe ou béquarre qui l'éleve d'un ſemi-ton mineur, porte l'accord de ſixte, quelle que ſoit ſa marche. *(F. D. C.)*

ACCOMPAGNEMENT, ſe dit *en Peinture*, des objets qui ſont ajoutés, ou pour l'ornement, ou pour la vraiſemblance. Il eſt naturel que dans un tableau repréſentant des chaſſeurs, on voie des fuſils, des chiens, du gibier, & autres équipages de chaſſe: mais il n'eſt pas néceſſaire pour le vraiſem-

Digitized by Google

blable qu'on y en mette de toutes les eſpeces; lorſqu'on les y introduit, ce ſont des *accompagnemens* qui ornent toujours beaucoup un tableau. On dit d'un tableau repréſentant des chaſſeurs : *il faudroit à ce tableau quelque accompagnement*, comme de fuſils, gibier, &c. On dit *de beaux accompagnemens. Cette choſe accompagne bien cette partie, ce grouppe*, &c. *(R)*

ACCOMPAGNER, *terme de Soierie*, c'eſt l'action de paſſer l'accompagnage. *V.* ACCOMPAGNAGE.

ACCOMPAGNER, *(Muſique.)* c'eſt, en général, jouer les parties d'accompagnement dans l'exécution d'un morceau de muſique; c'eſt, plus particuliérement, ſur un inſtrument convenable, frapper avec chaque note de la baſſe les accords qu'elle doit porter, & qui s'appellent l'*accompagnement*. J'ai ſuffiſamment expliqué en quoi conſiſte cet accompagnement : j'ajouterai ſeulement que ce mot même avertit celui qui *accompagne* dans un concert, qu'il n'eſt chargé que d'une partie acceſſoire, qu'il ne doit s'attacher qu'à en faire valoir d'autres; que, ſi-tôt qu'il a la moindre prétention pour lui-même, il gâte l'exécution, & impatiente à la fois les concertans & les auditeurs. Plus il croit ſe faire admirer, plus il ſe rend ridicule. Si-tôt qu'à force de bruit ou d'ornemens déplacés, il détourne à ſoi l'attention due à la partie principale, tout ce qu'il montre de talent & d'exécution, montre à la fois ſa vanité & ſon mauvais goût. Pour *accompagner* avec intelligence & avec applaudiſſement, il ne faut ſonger qu'à ſoutenir & faire valoir les parties eſſentielles; & c'eſt exécuter fort habilement la ſienne, que d'en faire ſentir l'effet ſans la laiſſer remarquer. *(S)*

ACCOMPLISSEMENT, ſ. m. ſignifie l'*exécution*, l'*achevement*, le *ſuccès*, d'une choſe qu'on ſe propoſoit de faire ou qu'on a entrepriſe.

Ce mot vient du Latin *ad* & *complere*, remplir.

L'*accompliſſement* des prophéties & de l'ancien Teſtament dans la perſonne du Sauveur, démontre aſſez clairement qu'il étoit le Meſſie. *Voyez* PROPHÉTIE.

L'*accompliſſement* d'une prophétie peut ſe faire ou directement, ou par accommodation.

Car une même prophétie peut avoir pluſieurs *accompliſſemens* en différens temps : telle eſt, par exemple, celle que Jeſus-Chriſt fait touchant la ruine de Jéruſalem, laquelle doit avoir un ſecond *accompliſſement* dans le temps qui précédera immédiatement le jugement dernier.

Ce principe n'eſt pas univerſel, & pourroit même être dangereux à bien des égards, en retombant dans le ſyſtême de Grotius ſur l'*accompliſſement* des prophéties. Il faut donc dire que l'*accompliſſement* du ſens littéral d'une prophétie eſt ſon *accompliſſement* direct, & que l'*accompliſſement* du ſens figuré d'une prophétie eſt ſon *accompliſſement* par accommodation. Ce n'eſt qu'entant que les prophéties ont été accomplies à la lettre dans la perſonne de Jeſus-Chriſt, qu'elles prouvent qu'il eſt le Meſſie. Quant à l'*accompliſſement* d'accommodation, il ne fait preuve qu'autant qu'il eſt contenu ou clairement indiqué dans les Ecritures, ou conſtamment enſeigné par la tradition; car on n'ignore pas juſqu'où peut aller ſur cette matiere le fanatiſme & le déréglement d'imagination, quand on veut interpréter le ſens des prophéties, & en fixer l'*accompliſſement* à ſa fantaiſie. Les ſyſtêmes extravagans de Joſeph Mede & du miniſtre Jurieu ſur celles de l'Apocalypſe, & le ſuccès ridicule qu'ont eu leurs viſions, devroient bien guérir les Théologiens de cette manie. Ceux qui ſont perſuadés que l'eſprit humain n'eſt pas plus capable par lui-même de fixer l'*accompliſſement* d'une prophétie, que de prédire l'avenir d'une maniere ſûre & circonſtanciée, s'en tiendront toujours à cette regle : *Omnis prophetia ſcripturæ propriâ interpretatione non fit.* *Voyez* SENS LITTÉRAL, SENS FIGURÉ, PROPHÉTIE, SEMAINES, *&c.*

Nous ajoutons cependant qu'il y a des prophéties qui s'accompliſſent en partie dans un premier ſens, & par rapport à un certain objet, & qui n'ont leur parfait *accompliſſement* que dans un autre. Telles ſont les prédictions de la ruine de Jéruſalem, & quelques-unes de celles de l'Apocalypſe. *(G)*

§ ACCON, ſ. m. *(Marine.)* c'eſt un

bateau ayant la forme d'un quarré long & à fond plat, dont on ſe ſert dans différens pays, & ſur-tout dans le pays d'Aunis pour aller ſur la vaſe, après que la mer s'eſt retirée. Les *accons* ne ſont point faits pour aller à la voile : ils ſont plus ou moins grands, ſuivant l'uſage auquel on les deſtine. Ces bateaux ſont commodes, en ce qu'ils portent beaucoup ſans avoir un grand tirant d'eau. La raiſon en eſt facile à ſaiſir : un bâtiment de cette conſtruction ne peut point caler, ſans déplacer un volume d'eau conſidérable ; mais auſſi un inconvénient de leur forme, eſt de ne pouvoir naviger que dans les rades, & encore lorſque la mer n'y eſt point trop agitée.

Les *accons* ne ſont point pontés. Ceux dont on ſe ſert à Saint-Domingue pour faire l'eau des vaiſſeaux, & pour le tranſport des denrées du pays ont de longueur au bord inférieur ou portant ſur terre, ... 15 *à* 18 *pieds.*

Au bord ſupérieur ou de tête en tête, 25 *à* 30

De ſorte que leur ſaillie ou quête, eſt à chaque bout de, ... 5 *à* 6

De largeur, environ, ... 12

De hauteur totale ou creux entier, ... 3

De tirant d'eau, ſans être chargé, ... 1 *pied à* 8 *pouces.* *(M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCORD, ſ. m. *en Droit*, ſoit en matiere civile, ſoit en matiere criminelle, ſignifie un accommodement entre les parties conteſtantes, au moyen de ce que l'une des deux parties fait des offres que l'autre accepte. Ainſi l'on dit, *les parties ſont d'accord*, pour dire *qu'elles ſont accommodées.* *Voyez* TRANSACTION.

ACCORDS au pl. eſt ſynonyme à *accordailles. Voyez ce dernier. (H)*

ACCORD, *en Peinture*, ſe dit de l'harmonie qui regne dans la lumiere & les couleurs d'un tableau. On dit un tableau d'un bel *accord.* Il faudroit un peu diminuer cette lumiere pour l'*accorder* avec cette autre ; éteindre la vivacité de la couleur de cette draperie, de ce ciel, qui ne ſe diſtingue pas de telle ou telle partie, *&c. (R)*

ACCORD, *en Muſique*, eſt l'union de deux ou pluſieurs ſons entendus à la fois, formant enſemble une harmonie réguliere.

L'harmonie naturelle produite par la réſonance d'un corps ſonore, eſt compoſée de trois ſons différens, ſans compter leurs octaves, leſquels forment entr'eux l'*accord* le plus agréable & le plus parfait que l'on puiſſe entendre, d'où on l'appelle par excellence *accord parfait.* Ainſi, pour rendre l'harmonie complete, il faut que l'*accord* ſoit compoſé de trois ſons ; auſſi les Muſiciens trouvent-ils dans le *trio* la perfection harmonique, ſoit parce qu'ils y emploient les *accords* en entier ; ſoit parce que dans les occaſions où ils ne les emploient pas en entier, ils ont du moins l'art de faire croire le contraire à l'oreille, en lui préſentant les ſons principaux des *accords :* comme dans les conſonnans, la tierce avec l'octave ſous-entendant la quinte, la ſixte avec l'octave ſous-entendant la tierce, *&c.* & dans les diſſonans, la ſeptieme avec la tierce ſous-entendant la quinte, de même la neuvieme, *&c.* dans la grande ſixte, la ſixte avec la quinte ſous-entendant la tierce, la quarte avec la ſeconde ſous-entendant la ſixte, *&c.* Cependant l'octave du ſon principal produiſant de nouveaux rapports & de nouvelles conſonnances par les complémens des intervalles *(Voy.* COMPLÉMENT) : on ajoute ordinairement cette octave pour avoir l'enſemble de toutes les conſonnances dans un même *accord.* De plus, l'addition de la diſſonance *(Voyez* DISSONANCE), produiſant un quatrieme ſon ajouté à l'*accord* parfait, c'eſt une néceſſité, ſi l'on veut remplir l'*accord*, d'avoir une quatrieme partie pour exprimer cette diſſonance. Ainſi quand on veut faire entendre l'harmonie complete, ce ne peut être que par le moyen de quatre parties réunies enſemble.

On diviſe les *accords* en parfaits & imparfaits. L'*accord* parfait eſt celui dont nous venons de parler, qui eſt compoſé du ſon fondamental au grave, de ſa tierce, de ſa quinte, & de ſon octave ; & en général

Digitized by Google

on appelle quelquefois *parfait* tout *accord*, même diſſonant, dont le fondamental eſt au grave. Les *accords imparfaits* ſont ceux où regne la ſixte au lieu de la quinte, & en général tous ceux où le ſon grave n'eſt pas le fondamental. Ces dénominations qui ont été données avant qu'on connût la baſſe fondamentale, ſont fort mal appliquées. Celles d'*accords* directs ou renverſés, ſont beaucoup plus convenables dans le même ſens. *Voyez* RENVERSEMENT.

Les *accords* ſe diſtinguent encore en conſonnans & diſſonans. Les *accords* conſonnans ſont l'*accord* parfait & ſes dérivés; tout autre *accord* eſt diſſonant. Je vais donner une table des uns & des autres, ſelon le ſyſtême de M. Rameau.

TABLE DE TOUS LES ACCORDS reçus dans l'harmonie.

ACCORDS FONDAMENTAUX.

Accord parfait, & ſes dérivés.

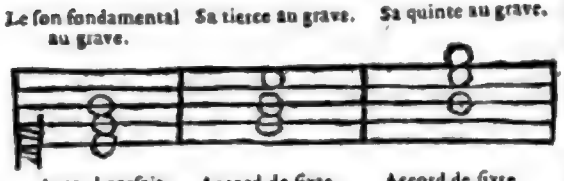

Cet accord conſtitue le ton, & ne ſe fait que ſur la tonique; ſa tierce peut être majeure ou mineure, & c'eſt ce qui conſtitue le mode.

Accord ſenſible ou dominant, & ſes dérivés.

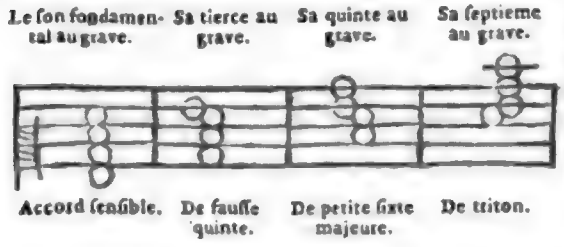

Aucun des ſons de cet accord ne peut s'altérer.

Accord de ſeptieme, & ſes dérivés.

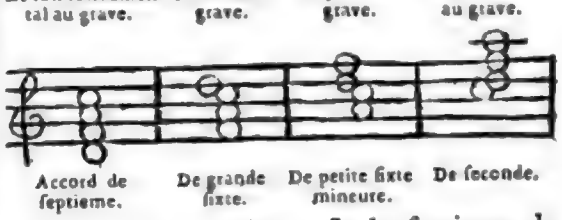

La tierce, la quinte, & la ſeptieme de cet accord peuvent s'altérer.

Accord de ſeptieme diminuée, & ſes dérivés.

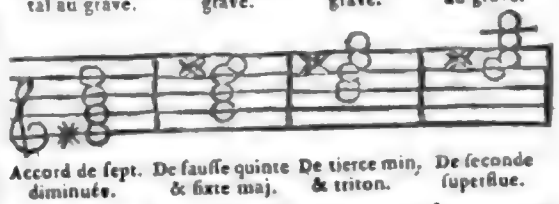

Aucun des ſons de cet accord ne peut s'altérer.

Accord de ſixte ajoutée, & ſes dérivés.

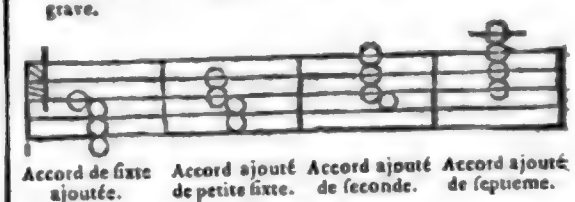

Je joins ici par-tout le mot *ajouté*, pour diſtinguer cet *accord* & ſes renverſés des productions ſemblables de l'*accord* de ſeptieme.

Ce dernier renverſement qui porte le nom d'*accord ajouté de ſeptieme*, eſt très-bon, & pratiqué par les meilleurs muſiciens, même par tel qui le déſapprouve; mais ce n'eſt pas ici le lieu de m'étendre ſur ce ſujet.

Accord de ſixte ſuperflue, &c.

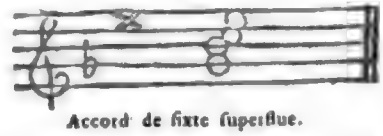

Cet *accord* ne ſe renverſe point, & aucun de ſes ſons ne peut s'altérer. Ce n'eſt proprement qu'un *accord* de petite ſixte majeure, diéſée par accident.

ACCORDS PAR SUPPOSITION.

(*Voyez* SUPPOSITION.)

Accord de neuvieme, & ſes dérivés.

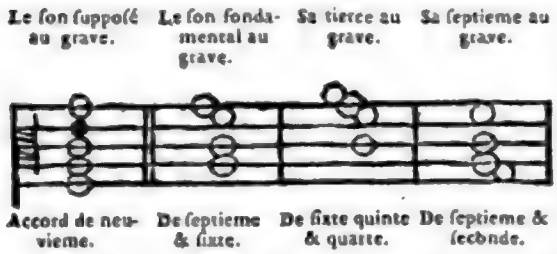

C'eſt un *accord* de ſeptieme auquel on ajoute un cinquieme ſon d'une tierce au deſſous du fondamental.

On en retranche ordinairement la ſeptieme, c'eſt-à-dire, la quinte, du ſon fondamental, qui eſt ici la note *mi*; & dans cet état l'*accord* de neuvieme peut ſe renverſer, en retranchant encore de l'accompagnement l'octave de la note qu'on porte à la baſſe.

Accord de quinte ſuperflue.

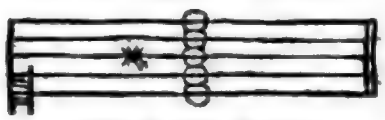

C'eſt l'*accord* dominant d'un ton mineur, au deſſous duquel on fait entendre la médiante; ainſi c'eſt un véritable *accord* de neuvieme : mais il ne ſe renverſe point, à cauſe de la carte diminuée que donneroit avec la note ſenſible le ſon ſuppoſé porté à l'aigu, laquelle quarte eſt un intervalle banni de l'harmonie.

Accord de onzieme ou *quarte.*

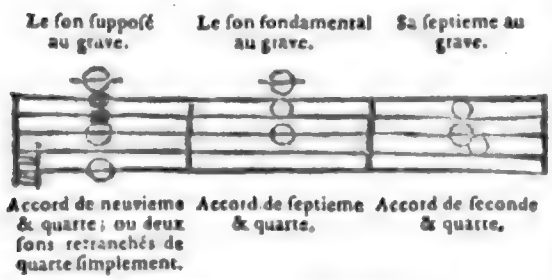

C'eſt un *accord* de ſeptieme, au deſſous duquel on ajoute un cinquieme ſon à la quinte du fondamental. On ne frappe guere cet *accord* plein à cauſe de ſa dureté, & pour le renverſer on en retranche la neuvieme & la ſeptieme.

Accord de ſeptieme ſuperflue.

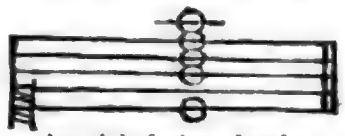

C'eſt l'*accord* dominant ſous lequel la baſſe fait la tonique.

Accord de ſeptieme ſuperflue & ſixte mineure.

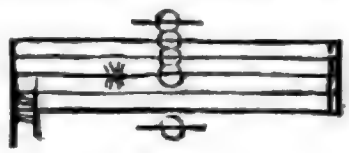

C'eſt l'*accord* de ſeptieme diminuée, ſous lequel la baſſe fait la tonique.

Ces deux derniers *accords* ne ſe renverſent point, parce que la note ſenſible & la tonique s'entendroient enſemble dans les parties ſupérieures, ce qui ne peut ſe tolérer.

Nous parlerons aux mots HARMONIE, BASSE *fondamentale*, MODULATION, COMPOSITION, DISSONANCE, de la maniere d'employer tous ces *accords* pour en former une harmonie réguliere. Nous ajouterons ſeulement ici les obſervations ſuivantes.

1. C'eſt une grande erreur de penſer que le choix des divers renverſemens d'un même *accord* ſoit indifférent pour l'harmonie ou pour l'expreſſion; il n'y a pas un de ces renverſemens qui n'ait ſon caractere propre. Tout le monde ſent l'oppoſition qui ſe trouve entre la douceur de la fauſſe quinte & l'aigreur du triton; & cependant l'un de ces intervalles eſt renverſé de l'autre : il en eſt de même de la ſeptieme diminuée & de la ſeconde ſuperflue, de la ſeconde ordinaire, & de la ſeptieme. Qui ne ſait combien la quinte eſt plus ſonore que la quarte? L'*accord* de grande ſixte & celui de ſixte mineure ſont deux faces du même *accord* : mais de combien l'une n'eſt-elle pas plus harmonieuſe que l'autre? L'*accord*

Digitized by Google

de petite ſixte majeure au contraire n'eſt-il pas plus brillant que celui de fauſſe quinte? Et pour ne parler que du plus ſimple de tous les *accords*, conſidérez la majeſté de l'*accord* parfait, la douceur de la ſixte, & la fadeur de la ſixte quarte, tous *accords* compoſés des mêmes ſons. En général les intervalles ſuperflus, les dieſes dans le haut, ſont propres par leur dureté à exprimer l'emportement & la colere; au contraire les bémols, les intervalles diminués, forment une harmonie plaintive qui attendrit le cœur. C'eſt une multitude d'obſervations ſemblables, lorſqu'on ſait s'en prévaloir, qui rend un Muſicien intelligent, maître des diſpoſitions de ceux qui l'écoutent.

2. Le choix des intervalles n'eſt guere moins important que celui des *accords*, pour la place où l'on veut les employer. C'eſt, par exemple, dans le bas qu'il faut placer les quintes & les octaves; dans le haut, les tierces & les ſixtes: tranſpoſez cet ordre, vous gâterez l'harmonie en laiſſant les mêmes *accords*.

3. Enfin on rend encore les *accords* plus harmonieux, en les rapprochant dans de petits intervalles plus convenables à la capacité de l'oreille; c'eſt ce qu'on appelle *reſſerrer l'harmonie*, & ce que ſi peu de Muſiciens ſavent pratiquer dans la compoſition de leurs chœurs, où ſouvent l'on entend des parties ſi éloignées les unes des autres, qu'elles ſemblent n'avoir plus de rapport entr'elles. *(S)*

Il y a encore nombre d'autres *accords*, dont les grands maîtres ſe ſervent & ſe ſont ſervi. L'*accord* de ſixte ſuperflue, par exemple, ſe renverſe très-bien, quoiqu'on diſe le contraire ailleurs. J'ai vu dans quelques pieces l'*accord* de tierce diminuée, fauſſe quinte & petite ſixte qui en réſulte. Comme les connoiſſances augmentent journellement en muſique, & qu'on a déja commencé à ſe ſervir d'*accords* compoſés de cinq tons différens, par exemple, celui de quinte ſuperflue; un jour viendra, peut-être, où l'on ſe ſervira d'*accords* compoſés de ſix, ſept & plus de tons différens. On ne peut donc pas déterminer au juſte le nombre d'*accords* poſſibles. Ce que je viens de dire paroîtra peut-être ſurprenant; mais cette ſurpriſe diſparoîtra, ſi l'on fait attention que probablement, & pluſieurs muſiciens, entr'autres M. Rameau, l'ont déja ſoupçonné, tous les tons de la gamme réſonnent avec le corps ſonore, mais dans un grand éloignement: c'eſt dans l'étendue de trois octaves que réſonne l'*accord* parfait; ce ſera dans la quatrieme qu'on trouvera la gamme. Effectivement le cor-de-chaſſe, qui repréſente aſſez bien le corps ſonore, ne donne la gamme que dans la quatrieme octave. Une autre preuve moins équivoque, ou plutôt déciſive, c'eſt le mêlange qu'on fait de différens jeux d'orgue, qui enſemble font réſonner, outre le ton principal, ſa tierce majeure, ſa quarte & ſa quinte, mais diſperſées dans différentes octaves, & qui alors, loin de bleſſer l'oreille, renforcent conſidérablement le ſon fondamental. *(F. D. C.)*

ACCORD, *(Muſique.)* On appelle encore *accord*, l'état d'un inſtrument dont les ſons fixes ſont entr'eux dans toute la juſteſſe qu'ils doivent avoir. On dit, en ce ſens, qu'un inſtrument eſt d'*accord*, qu'il n'eſt pas d'*accord*, qu'il garde ou ne garde pas ſon *accord*. La même expreſſion s'emploie pour deux voix qui chantent enſemble, pour deux ſons qui ſe font entendre à la fois, ſoit à l'uniſſon, ſoit en contre-parties. *(S)*

ACCORD DISSONANT, FAUX ACCORD, ACCORD FAUX, *(Muſique.)* ſont autant de différentes choſes qu'il ne faut pas confondre. *Accord diſſonant*, eſt celui qui contient quelque diſſonance; *accord faux*, celui dont les ſons ſont mal accordés, & ne gardent pas entr'eux la juſteſſe des intervalles; *faux accord*, celui qui choque l'oreille, parce qu'il eſt mal compoſé, & que les ſons, quoique juſtes, n'y forment pas un tout harmonique. *(S)*

ACCORD, *(Muſique.)* Ce terme, pris dans un ſens général, déſigne l'aſſemblage de divers ſons entendus tout à la fois; mais dans le ſens propre & ordinaire, c'eſt l'aſſemblage de ſons réguliérement combinés, qui conviennent au genre de la piece de muſique. Dans la muſique moderne, chaque piece a une ſuite réguliere d'*accords* fondamentaux, qui aident à déterminer la mélodie. Les *accords* ſuppoſent

une muſique à pluſieurs parties : delà vient que les anciens n'en ont point parlé.

La premiere & la plus eſſentielle partie de la compoſition moderne, roule ſur la connoiſſance de tous les *accords* dont la muſique peut faire uſage, & ſur la maniere la plus avantageuſe de les combiner. Nous ne parlerons ici que de la nature des *accords* en particulier ; leur combinaiſon concerne l'article de la MODULATION.

On trouve chez les auteurs qui ont écrit ſur la muſique, une grande diverſité d'opinions, quand il s'agit de déterminer le nombre, l'origine & l'uſage des *accords*. Cette matiere eſt ſi embrouillée, qu'il ſemble preſque impoſſible de la traiter méthodiquement. Ce qui paroît le plus probable, c'eſt que les premieres compoſitions à trois parties, n'avoient pour baſe qu'une ſuite d'*accords* conſonnans. Le deſir de rendre cette harmonie plus attrayante, aura ſans doute engagé les compoſiteurs à placer par-ci par-là quelques *accords* diſſonans entre ces premiers. Ils auront apparemment commencé par des *accords* où il n'entroit qu'un ton diſcordant ajouté aux conſonnances, ou ſubſtitué à l'une de celles-ci. Peu-à-peu ils ſe ſeront apperçus, peut-être, qu'on pouvoit altérer plus d'un ton, & même tous les tons de l'*accord* conſonnant, d'une maniere qui rendoit la muſique plus agréable. Par une longue ſuite d'eſſais, il s'eſt enfin introduit un très-grand nombre d'*accords* différens, ſur la légitimité & l'uſage deſquels on diſpute encore ; & la diſpute finit, pour l'ordinaire, par un appel à l'oreille des experts.

Il étoit donc à ſouhaiter qu'on pût découvrir une méthode sûre de déterminer tous les *accords* admiſſibles. De grands hommes s'en ſont occupés ; & nous ne pouvons mieux faire ici, que de renvoyer aux ouvrages de MM. Rameau, d'Alembert, Euler, Tartini, Rouſſeau & Marpurg. Après une étude réfléchie de ces auteurs, voici ce que nous avons à dire de plus clair & de plus ſimple ſur cette matiere.

Nous ſuppoſons d'abord que toute piece de muſique n'eſt fondée que ſur une ſuite d'*accords* conſonnans, & qu'il s'agit de trouver ces *accords* : enſuite il faut rechercher les raiſons qui ont dû introduire les diſſonans, & voir ſi, d'après ces raiſons, on peut déterminer la nature & le nombre des *accords* diſſonans.

Notre ſuppoſition n'a rien de forcé : il eſt plus que probable que les premieres pieces à pluſieurs parties n'avoient que des conſonans ; & l'on a encore aujourd'hui de bons morceaux de muſique ſans *accords* diſſonans. C'eſt d'ailleurs une remarque également vraie & eſſentielle, que, pour qu'une piece de muſique ſoit parfaite, il faut qu'on puiſſe en effacer toutes les diſſonances, & que le reſte ſoit encore un tout bien harmonique. Une partie eſſentielle de l'art du compoſiteur, c'eſt de ſavoir compoſer un morceau entier, en n'y faiſant entrer que des *accords* de conſonnances.

Tous ceux qui ont écrit ſur la muſique admettent, comme un principe d'expérience, qu'un *accord* conſonnant n'eſt qu'à trois parties. M. Euler croit à la vérité que cet *accord* pourroit admettre un quatrieme ton conſonnant (*Voyez les Mémoires de l'Académie Royale de Berlin, année 1764, page 177 & ſuivantes.*) Mais comme nous ne parlons ici que de l'uſage pratique, cela n'influe point ſur notre recherche.

Nous ſavons de plus, tant par le témoignage de l'oreille, que par l'examen des ſources de l'harmonie, que, de tous les *accords* poſſibles à trois parties, celui qui eſt compoſé de la tierce, de la quinte & de l'octave du ton fondamental, produit l'harmonie la plus complete ; & c'eſt par cette raiſon qu'on l'appelle l'*accord parfait*.

Or, M. Rameau a obſervé le premier, & ſa remarque a été généralement adoptée, que tous les *accords* conſonnans à trois parties naiſſent de l'*accord* parfait : car pour former un triple *accord*, il faut encore joindre deux tons différens à l'octave du ton fondamental ; & ces tons doivent être pris de la ſuite naturelle des tons de cette octave, qui renferme la ſeconde, la tierce, la quarte, la quinte, la ſixte & la ſeptieme : mais la ſeconde & la ſeptieme ſont exclues, par la raiſon qu'elles font diſſonance avec l'octave du ton fondamental. Il ne reſte donc que la tierce, la quarte, la quinte & la ſixte. De ces quatre, on ne peut point prendre à la fois deux tons qui ſe ſuccedent immédiatement, parce que le ton

Digitized by Google

ſupérieur feroit avec l'inférieur un *accord* diſſonant, celui de ſeconde. Ainſi on ne peut avoir que trois combinaiſons de deux à deux, ſavoir, 3 & 5; 3 & 6; & 4 & 6. La premiere de ces combinaiſons donne l'*accord* parfait, & les deux autres en ſont les permutations. Il n'y a donc qu'un ſeul *accord* primitif de conſonnance; & il ſuffira d'en connoître les diverſes eſpeces, pour avoir une connoiſſance complete des *accords* conſonnans. *Voyez ci-après l'article* ACCORD PARFAIT.

La recherche des *accords* diſſonans, ou l'énumération complete de tous ceux qui peuvent être employés, a un peu plus de difficulté : il faut d'abord remonter à l'origine, & à l'uſage des diſſonances. (*Voyez* DISSONANCE.) On trouvera que l'*accord* de ſeptieme eſt l'unique *accord* primitif ou fondamental à quatre parties, qui ſoit de néceſſité abſolue. Il n'y a donc qu'à développer toutes les combinaiſons & les permutations de cet *accord*, pour avoir l'énumération exacte de tous les *accords* de diſſonance eſſentielle.

En conſidérant enfin la ſeconde eſpece de diſſonnance, celle que nous nommons *diſſonance accidentelle*, on verra que, pour en trouver tous les *accords* admiſſibles & leurs combinaiſons, on n'a qu'à altérer ſucceſſivement un, deux ou pluſieurs tons de chaque *accord* conſonnant & de chaque *accord* de ſeptieme.

L'*accord complet* eſt celui qui renferme tous les tons qui lui appartiennent originairement. Il eſt *incomplet*, lorſque quelques-uns de ces tons n'y entrent pas. Ainſi l'*accord* complet de ſeptieme, par exemple, eſt compoſé de la tierce, de la quinte, de la ſeptieme & de l'octave; mais quelquefois on omet l'octave, & auſſi l'une des deux autres conſonnantes, & alors c'eſt un *accord* de ſeptieme incomplet. (Cet article eſt tiré de la *Théorie générale des Beaux Arts de M.* SULZER.)

ACCORDS IMMÉDIATS. Nous appellerons de ce nom, ceux dont les tons ſont ſéparés par des intervalles ſimples; & nous nommerons *accords médiats*, ceux dont les intervalles ſont compoſés.

C'eſt une regle établie dans la théorie des ſons, que tout intervalle compoſé eſt réputé de la nature de l'intervalle ſimple qui lui répond; c'eſt-à-dire que, dans quelque octave que l'on compte l'intervalle, il eſt cenſé être le même, & conſerver le nom qu'il a dans la premiere. Ainſi, par exemple, le ton *mi* fait avec le ton *ut* une tierce majeure, ſoit qu'on prenne ces deux tons ſur la même octave ou ſur des octaves différentes. Une tierce peut donc être éloignée du ton fondamental, de trois, ou de dix, ou de dix-ſept, ou de vingt-quatre degrés de l'échelle diatonique, ſans ceſſer d'être ſa tierce. Juſques-là il n'y a point de difficulté; mais, dès qu'il s'agit d'*accords* réels dans un chant à pluſieurs parties, ces intervalles ne ſont plus équivalens, & l'on ſe tromperoit beaucoup, ſi l'on penſoit qu'on pût indifféremment ſubſtituer le ſimple au compoſé ou le compoſé au ſimple, & prendre un *accord* médiat au lieu d'un immédiat : car, pour qu'une muſique produiſe tout l'effet qu'elle peut produire, il faut que les différentes parties dont elle eſt compoſée, ſoient renfermées dans une certaine étendue exactement déterminée, dont elles ne s'écartent ni en ſe rapprochant, ni en s'éloignant davantage. Et il en eſt de même à l'égard des orgues ou du claveſſin qui ſervent d'accompagnement.

La nature ſemble avoir fixé elle-même ces limites, en établiſſant le fondement de l'harmonie. On ſait (*Voyez* CONSONNANCE.) qu'en pinçant la plus baſſe corde 1. on fait réſonner les tons $\frac{1}{1}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{7}$, $\frac{1}{8}$, &c. & que c'eſt l'aſſemblage de tous ces tons qui conſtitue proprement le ſon du ton le plus bas. Il réſulte donc de cette obſervation, 1°. que entre le ton le plus bas, c'eſt-à-dire entre le fondamental de la baſſe accompagnante, & ſon octave au-deſſus, il ne doit point y avoir de tons intermédiaires. 2°. Que l'*accord* parfait complet a ſa place naturelle dans la troiſieme octave du ton fondamental, puiſqu'il n'y a que la quinte, ou plutôt la douzieme de ce ton, qui tombe ſur la ſeconde octave. 3°. Que lorſque le ton fondamental eſt dans l'octave la plus baſſe, les tons de l'octave au deſſus ne peuvent guere ſe rapprocher de plus près que de la quarte; mais que, s'il y avoit encore une baſſe au deſſous, ces tons pourroient être rapprochés à l'intervalle de

Digitized by Google

de la tierce. 4°. Que les premiers deſſus chantans, ſoit en concert ou en *ſolo*, ne doivent pas être accompagnés de ſons trop graves; & qu'en général, la baſſe qui accompagne les voix ne doit deſcendre qu'à la ſeconde octave au deſſous, ni ſe rapprocher de ces voix, de plus près qu'à la diſtance d'une octave. Ce n'eſt que lorſqu'il y a des tailles, que la baſſe peut encore deſcendre d'une octave plus bas au deſſous des premiers deſſus.

C'eſt en obſervant la juſte proportion des diſtances, que chaque partie fait ſon effet en plein, & que l'enſemble eſt complétement beau. (Cet article eſt tiré de la *Théorie générale des Beaux Arts de M. SULZER.*)

ACCORD PARFAIT, (*Muſique.*) C'eſt le nom qu'on donne aux *accords* qui renferment les trois principaux intervalles conſonnans : ſavoir, la *tierce*, la *quinte* & l'*octave*.

On compte trois eſpeces d'*accords parfaits*, 1°. l'*accord* majeur, qui joint la tierce majeure à l'octave, & à la quinte juſte. 2°. L'*accord* mineur, où ces deux intervalles ſont accompagnés de la tierce mineure. Et 3°. l'*accord* diminué, compoſé de l'octave, de la quinte diminuée, & de la tierce mineure.

La premiere eſpece détermine le mode majeur, ou le ton dur; la ſeconde détermine le mode mineur, ou le ton mol; la troiſieme eſpece n'établit point de mode particulier, parce que cet *accord* n'a pas, comme les deux autres, ſon échelle diatonique; il pourroit l'avoir ſi l'on introduiſoit dans la gamme ordinaire la conſonnance 6, 7, ou la tierce diminuée, que les plus habiles muſiciens d'aujourd'hui mettent au rang des conſonnances (*Voyez* CONSONNANCE.) Si on l'avoit admiſe dans le ſyſtême, il y auroit eu une corde que nous nommerons ^{b}B, à placer entre *la* & *ſi*; elle donneroit avec le ton *ſol* la tierce diminuée, & l'*accord* E, G, ^{b}B, ſeroit l'*accord parfait* de ce nouveau mode. Cet *accord* eſt très-peu différent des *accords parfaits* qui, dans les modes majeurs, tombent ſur la ſeptieme, & dans les modes mineurs ſur la ſeconde de l'échelle diatonique. En effet, l'*accord* H, d, f, ne differe pas ſenſiblement de l'*accord* diminué, puiſque la tierce $d-f=\frac{27}{14}$, ne differe de la tierce diminuée que d'une ſoixante-quatrieme.

Quelques muſiciens ſont dans l'idée que tout *accord*, dont les intervalles portent les noms de tierces & de quintes, fait une conſonnance parfaite. Suivant cette idée il faudroit que l'*accord* de *ut*, *mi*, *ſol dieſe*, fût parfait, tandis que la quinte ſuperflue *ut*, *ſol dieſe* fait une diſſonance déſagréable. Les noms ni les lignes des notes ne décident pas de la conſonnance des *accords*, elle réſulte de la juſte proportion des intervalles.

Par la même raiſon, bien que la quinte diminuée faſſe conſonnance avec la tierce mineure, on ne peut jamais la joindre dans l'*accord parfait* à la tierce majeure. Car l'une ou l'autre des deux tierces qui réſultent de cette jonction, n'appartiendroit pas au mode principal. C'eſt ce qu'obſervent tous les bons muſiciens, qui, auſſi ſouvent que la tierce majeure eſt notée accidentellement au deſſus de la baſſe, ne manquent pas d'y joindre la quinte parfaite, quoiqu'elle ne ſoit indiquée par aucun ſigne.

On emploie l'*accord parfait*, 1°. d'abord à l'entrée de la piece de muſique, & préciſément ſur la tonique, pour que l'oreille ſaiſiſſe, dès le commencement, le ton fondamental, & le mode principal. Dans ce ſeul *accord* l'oreille non ſeulement diſcerne les trois tons les plus eſſentiels de ce mode très-diſtinctement, mais elle entend encore confuſément la quinte de chacun de ces tons, & par conſéquent elle connoît déja cinq des ſept tons de l'échelle. 2°. A la fin de la piece, parce que cette harmonie fait une concluſion parfaite; à l'ouie de cette cadence l'oreille pleinement ſatisfaite ne deſire plus rien. 3°. Au commencement d'une nouvelle période, lorſque le chant paſſe dans un mode relatif, afin que l'ouie ſoit frappée par les principaux tons qui appartiennent à ce mode, & qu'elle ſe les imprime fortement. Enfin 4°. en terminant une des parties du chant, pour que l'oreille entendant cette cadence de repos ſente la concluſion de cette partie du tout.

L'*accord parfait* n'exige pas néceſſairement les trois conſonnances qui le compo-

ſent. Il n'y a que la tierce dont il ne peut jamais ſe paſſer, parce que c'eſt elle qui indique le mode, & qui le détermine; l'un des deux autres intervalles peut être omis, & l'on ſubſtitue un intervalle double à ſa place. Quelquefois même cette omiſſion devient néceſſaire pour éviter la répétition vicieuſe des quintes & des octaves. Ainſi l'*accord UT, mi, ut, mi*, eſt un *accord parfait* ſans la quinte, avec deux tierces; celui de *UT, ut, mi, ut*, eſt ſans la quinte avec deux octaves; celui de *UT, mi, ſol, mi*, eſt ſans l'octave avec deux tierces; & celui de *UT, ſol, mi, ſol*, eſt ſans l'octave avec la quinte redoublée.

Mais il n'eſt pas indifférent dans les cas particuliers, lequel des deux intervalles on choiſiſſe pour les répéter à la place de celui qu'on veut omettre. Il y faut de la circonſpection pour ne pas tomber ſur des progreſſions vicieuſes. On ne ſauroit, par exemple, redoubler la tierce majeure ſur la dominante du mode dans lequel on fait l'*accord*, parce qu'il en réſulteroit des octaves défectueuſes.

L'*accord parfait* admet une double tranſpoſition. Car ſans lui faire perdre ſa conſonnance, on peut en mettre la tierce ou la quinte dans la baſſe; le premier cas produit les *accords* de ſixte, & le ſecond donne les *accords* conſonnans de quarte & ſixte.

Comme l'*accord parfait* produit une cadence harmonieuſe, l'oreille, qui en eſt ſatisfaite, n'a plus d'attente à remplir. On peut par conſéquent paſſer de cet *accord* à d'autres, ſans aucune préparation. Mais ſi l'on paſſe d'un *accord parfait* à un autre *accord parfait*, c'eſt comme ſi l'on faiſoit entendre une ſuite de cadences finales, puiſque chaque *accord* fait un repos. On aura une telle ſuite en montant ou deſcendant, par exemple, de quarte & de quinte. Mais de telles progreſſions ſont trop uniformes, pour être d'un grand uſage. Afin de rendre les repos moins ſenſibles, on peut redeſcendre de tierces, on peut même ſauter un des *accords* de tierce, & de cette maniere il eſt quelquefois pratiquable de monter par degrés à l'aide d'une ſuite *d'accords*. Mais deux *accords* qui, en ſe ſuccédant immédiatement, feroient monter d'une tierce majeure, ont quelque choſe de dur pour l'oreille. (*Cet article eſt tiré de la Théorie des Beaux Arts de M.* SULZER.)

ACCORD *de l'orgue*. Ce mot a deux ſignifications; premiérement, il ſignifie la même choſe que *partition*. *Voyez* PARTITION. Secondement, il ſignifie l'*accord* reſpectif de tous les jeux. C'eſt dans ce ſens qu'il eſt pris dans cet article.

La partition eſt le fondement de l'*accord*: elle ſe fait ſur le preſtant qui tient le milieu entre tous les jeux de l'orgue. Quant au grave & à l'aigu, pour bien accorder, il eſt néceſſaire d'être doué d'une oreille extrêmement fine, ce qui s'appelle parmi les facteurs & les gens de l'art, *avoir de l'oreille*; c'eſt un don de la nature qu'un maître ne ſauroit communiquer.

Après que la partition eſt faite ſur le preſtant (ou ſur la flûte, s'il n'y a point de preſtant à l'orgue), on accorde à l'octave en deſſous le *bourdon de quatre piés bouché*. Enſuite on accorde le huitieme pié ouvert à l'uniſſon du bourdon de quatre piés bouché, & à l'octave au deſſous du preſtant; on accorde enſuite la montre de ſeize piés à l'octave en deſſous du huitieme pié ouvert, du quatrieme pié bouché, & à la double octave en deſſous du preſtant: on accorde enſuite le bourdon de ſeize piés à l'uniſſon de la montre de ſeize piés, & à l'octave en deſſous du huitieme pié ouvert, du quatrieme pié bouché, & à la double octave en deſſous du preſtant.

On accorde enſuite le grand cornet compoſé de cinq tuyaux ſur le preſtant ſeul. Il faut remarquer que le grand cornet n'a que deux octaves, & que des cinq tuyaux qui le compoſent, il n'y a que le deſſus de flûte qui s'accorde à l'uniſſon des tailles & des deſſus du preſtant; que les autres tuyaux, le deſſus de bourdon, le deſſus de nazard, le deſſus de quarte nazard, & le deſſus de tierce, s'accordent à l'uniſſon des jeux don ils portent le nom. On accorde enſuite le cornet de récit & le cornet d'écho ſur le preſtant, comme on a accordé le grand cornet. On accorde enſuite la flûte ſur le preſtant ſeul, à l'uniſſon de laquelle elle doit être. Enſuite on accorde la double tierce à la tierce au deſſus du preſtant, & ſur tous les fonds de l'orgue. Ce qu'on appelle *les fonds de l'orgue*, ſont tous les

jeux de mutation plus graves que le preſtant; comme qui diroit *les baſſes de l'orgue*, dont le preſtant tient le milieu, y ayant autant d'octaves dans l'étendue de l'orgue au deſſus & au deſſous des quatre dont le preſtant eſt compoſé. On accorde enſuite le nazard ſur les fonds & à la quinte au deſſus du preſtant. Le gros nazard s'accorde auſſi ſur les fonds à l'octave au deſſous du nazard & à la quarte au deſſous du preſtant. On accorde enſuite la quarte de nazard ſur les fonds & avec la double tierce, & le nazard: ce jeu doit ſonner l'octave du preſtant. On accorde enſuite la tierce ſur les fonds & la double tierce, dont elle doit ſonner l'octave, & ſur le nazard & la quarte nazard. Enſuite on accorde le larigot ſur les fonds accompagnés de la double tierce du nazard, dont il doit ſonner l'octave de la quarte nazard, de la tierce. On accorde enſuite la doublette ſur tous les fonds: elle doit ſonner l'octave au deſſus du preſtant. Sur la doublette & les fonds on accorde les deux parties du plein jeu, la fourniture & la cimbale, dont on bouche les tuyaux des rangs que l'on n'accorde pas avec des plumes d'oie ou de pigeon, afin de les empêcher de parler & de mieux entendre l'*accord* de ceux qu'on laiſſe libres. Enſuite quand un rang eſt accordé, on accorde le rang ſuivant, dont on ôte les plumes que l'on remet dans le rang accordé, s'il eſt néceſſaire. *Voyez* FOURNITURE & CIMBALE.

La pédale de quarte s'accorde ſur les fonds & à l'uniſſon des baſſes du preſtant.

La pédale de huit ou flûte s'accorde auſſi ſur les fonds & à l'uniſſon du huitieme pié ouvert, ou à l'octave au deſſous du preſtant.

Lorſque tous les jeux de mutation ſont accordés, on accorde les jeux d'anche, à commencer par la trompette que l'on accorde à l'octave au deſſous du preſtant ſeul. Sur la trompette on accorde le cromorne à l'uniſſon, à l'octave au deſſous de la trompette. On accorde la bombarde à l'octave au deſſus de la même trompette; on accorde le clairon qui ſonne l'uniſſon du preſtant. La voix humaine qui ſonne l'uniſſon de la trompette s'accorde à l'octave au deſſous du preſtant ſeul, & la voix angélique à l'uniſſon du même preſtant. La trompette de récit qui n'a que deux octaves, ſonne l'uniſſon des deſſus de la trompette, dont elle ne differe qu'en ce qu'elle a le ſon plus net.

Les pédales des jeux d'anche s'accordent, ſavoir, celle de clairon à l'uniſſon des baſſes du clairon; s'il y a ravalement au clavier de pédale, le ravalement deſcend dans le huitieme pié à l'uniſſon de la trompette.

La pédale de trompette ſonne l'uniſſon des baſſes de la trompette; le ravalement deſcend dans le ſeizieme pié à l'uniſſon de la bombarde.

La pédale de bombarde s'accorde à l'octave au deſſous des baſſes de la trompette, par conſéquent elle ſonne le ſeizieme pié; s'il y a ravalement, il deſcend dans le trente-deuxieme pié.

On accorde tous les jeux de mutation avec les accordoirs, dont on coëffe les tuyaux ouverts ou à cheminée, pour diminuer l'orifice du tuyau & le faire baiſſer de ton; on enfonce au contraire les accordoirs dans les tuyaux, ce qui élargit leur ouverture quand on veut les faire hauſſer de ton. Dans un orgue bien accordé, la participation de chaque jeu doit être ſemblable à celle du preſtant.

ACCORDAILLES, ſ. f. pl. *terme de Palais*, conſentement à un mariage donné ſolemnellement par les parens des deux futurs époux aſſemblés à cet effet. Hors des matieres de Palais, on dit plus ordinairement *accords*. *Accordailles* eſt antique. *(H)*

ACCORDE, *s'accorder*, terme de commandement qu'on fait à l'équipage d'une chaloupe pour le faire nager enſemble, afin que le mouvement des avirons ſoit uniforme. *Voyez* CHALOUPE, AVIRON. *(Z)*

ACCORDER *des inſtrumens*, c'eſt tendre ou lâcher les cordes, allonger ou raccourcir les tuyaux, juſqu'à ce que toutes les parties de l'inſtrument ſoient au ton qu'elles doivent avoir.

Pour *accorder* un inſtrument, il faut d'abord déterminer un ſon qui doit ſervir aux autres de terme de comparaiſon; c'eſt ce qu'on appelle *prendre* ou *donner le ton*: ce ſon eſt ordinairement l'*ut* pour l'orgue

& le claveſſin, & le *la* pour le violon & la baſſe, qui ont ce *la* ſur une corde à vuide, & dans un *medium* propre à être aiſément ſaiſi par l'oreille : telle eſt la chanterelle du violoncelle & la ſeconde du violon.

A l'égard des flûtes, hautbois, & autres inſtrumens ſemblables, ils ont leur ton à-peu-près fixe, qu'on ne ſauroit guere changer qu'en changeant quelque piece de l'inſtrument. On peut encore les allonger un peu à l'emboîture des pieces, ce qui baiſſe le ton de quelque choſe : mais il doit néceſſairement réſulter des tons faux de toutes ces variations, parce que la juſte proportion eſt rompue entre la longueur totale de l'inſtrument, & les intervalles d'un trou à l'autre.

Quand le ton eſt déterminé, on y fait rapporter tous les autres ſons de l'inſtrument, qui doivent être fixés par l'accord ſelon les intervalles qui leur ſont aſſignés. L'orgue & le claveſſin s'accordent par quintes & par octaves ; la baſſe & le violon par quintes ; la viole par quartes & par tierces. En général on choiſit toujours des intervalles conſonnans & harmonieux, afin que l'oreille ſoit mieux en état de juger de leur juſteſſe.

On remarque que les inſtrumens dont on tire le ſon par inſpiration, comme la flûte & le hautbois, montent ſenſiblement quand on en a joué quelque temps ; ce qui vient, ſelon quelques-uns, de l'humidité qui, ſortant de la bouche avec l'air, les renfle & les raccourcit ; ou plutôt c'eſt que la chaleur & la raréfaction que l'air reçoit pendant l'inſpiration rendent ſes vibrations plus fréquentes, diminuent ſon poids, & augmentant ainſi le poids relatif de l'athmoſphere, rendent le ſon un peu plus aigu, ſuivant la doctrine de M. Euler. Quoi qu'il en ſoit de la cauſe, il faut au moment de l'accord, avoir égard à l'effet, & forcer modérément le vent quand on donne le ton avec ces inſtrumens ; car pour qu'ils reſtent d'accord durant le concert, il faut qu'ils ſoient un peu trop bas en commençant. *(S)*

ACCORDER, *(Marine.)* ſignifie agir enſemble, ſe mouvoir de concert. On ordonne à un patron de faire *accorder* les avirons de ſa chaloupe. Un matelot donne la voix, pour *accorder* l'effort que font ceux qui hallent ſur une manœuvre. *(M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.*)*

ACCORDEUR, ſ. m. *(Muſique.)* On appelle *accordeurs* d'orgue ou de claveſſin ceux qui vont dans les égliſes ou les maiſons accommoder ou accorder ces inſtrumens, & qui, pour l'ordinaire, en ſont auſſi les facteurs. *(S)*

ACCORDO, ſ. m. *(Luth.)* Inſtrument des Italiens, du genre des baſſes, mais ayant douze ou quinze cordes. *(D. C.)*

ACCORDOIR, ſ. m. c'eſt un outil ou inſtrument dont les Luthiers & Facteurs ſe ſervent pour mettre d'accord les inſtrumens de Muſique. Cet outil eſt différent ſuivant les différens inſtrumens qu'on veut accorder. L'*accordoir* du claveſſin eſt de fer ; il a la forme d'un petit marteau, dont le manche eſt creuſé de façon à pouvoir y faire entrer la tête des fiches, afin de tendre ou lâcher les cordes de l'inſtrument, & par ce moyen en hauſſer ou baiſſer les tons. *Voyez* ACCORD, ACCORDOIR *d'orgue.*

ACCORDOIRS, ſ. m. pl. ces inſtrumens qui ſervent aux facteurs d'orgue pour accorder les tuyaux d'étain & de plomb de l'eſpece des tuyaux de mutation, ſont des cones de cuivre creux.

ACCORDS *de l'étrave*, *voyez* ÉTRAVE.

§ ACCORE, ſ. m. *(Marine.)* Les *accores* ſont de fortes pieces de bois placées d'une maniere preſque perpendiculaire, & dont l'uſage eſt de ſoutenir & d'appuyer un vaiſſeau, particuliérement lorſqu'on le conſtruit, & lorſqu'on le met dans un baſſin. On diſtingue alors pluſieurs ſortes d'*accores*, qui tous prennent leur nom de l'endroit du vaiſſeau qu'ils appuient : c'eſt ainſi que l'on dit les *accores de l'étrave* & les *accores de l'étambot.* Ceux placés dans la longueur du vaiſſeau prennent de même leur nom, mais on les range avec un certain ordre que voici : chaque couple de levée (ceux de rempliſſage n'en ont point) eſt ſoutenu par trois *accores* de différentes grandeurs. Le plus court, ou le plus près de la quille, porte ſur le fond du vaiſſeau, & ſe nomme *accore de fond ;* le ſecond ſe nomme *ac-*

core du milieu ou *d'entre-deux ;* & le plus élévé, qui porte ſur le fort du vaiſſeau, ſe nomme *accore de fort.* Tous les bâtimens de guerre ayant ordinairement ſeize couples, il s'enſuit qu'un grand vaiſſeau n'eſt pas ſoutenu par un plus grand nombre d'*accores* qu'une frégate ; & la différence ne porte que ſur leur force. On ne s'aſſujettit pas à cette regle pour les petits bâtimens. Tous les *accores* de fond doivent être rangés en ordre, & former une ligne qui porte auſſi le nom de premier rang d'*accores ;* il en eſt de même des autres, qui outre le nom de la partie qu'ils appuient, ſont auſſi déſignés par ſecond & troiſieme rang d'*accores.* Tous ces *accores* ont leurs bouts aſſujettis ſur le vaiſſeau & ſur le chantier ou le baſſin par des taquets, afin qu'ils ne puiſſent gliſſer. Les *accores* ſont ordinairement faits avec les bois de démolition, ou avec des matériaux qui ne peuvent ſervir à autre choſe. Lorſque le temps vient de border & de calfater le vaiſſeau, on leve tour-à-tour chaque *accore* pour travailler au deſſous de l'endroit où il porte, & on les remet enſuite en place à meſure que l'ouvrage eſt terminé.

Il y a une autre ſorte d'*accore* que l'on nomme *clefs.* (*Voyez ce mot.*)

ACCORE, adj. (*Marine.*) *côte accore*, c'eſt une côte dont le fond augmente conſidérablement dès l'inſtant où l'on s'en éloigne, & dont l'élévation aſſez conſidérable, & preſque perpendiculaire au deſſus de l'eau, la rend d'un accès très-difficile pour celui qui voudroit deſcendre ou monter le long de cette côte. Il eſt difficile de ſe ſauver lorſqu'on échoue à une côte *accore ;* outre la difficulté de s'y accrocher & de la franchir, pour peu qu'il y ait de mer, les vagues pouſſent & briſent les corps des naufragés contre les rochers qui toujours forment une côte pareille. Ce nom d'*accore* lui eſt donné par le rapport qu'elle a avec la poſition preſque perpendiculaire des *accores* dont nous avons parlé. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

§ ACCORER, v. a. (*Marine.*) ſignifie appuyer, ſoutenir, étançonner. On *accore* une choſe pour la tenir d'une poſition qu'elle ne garderoit pas ſi elle n'étoit point ſoutenue. On *accore* un vaiſſeau que l'on a mis dans le baſſin. On *accore* les couples d'un vaiſſeau que l'on conſtruit. On *accore* un poids pour qu'il ne ſoit point renverſé par le roulis. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCORNÉ, adj. *terme de Blaſon ;* il ſe dit de tout animal qui eſt marqué dans l'écu, lorſque ſes cornes ſont d'autre couleur que l'animal.

Maſſerton, en Angleterre, de gueules à une licorne paſſante d'argent, *accornée* & onglée d'or. (*V*)

ACCORRE *de triangle. Voyez* TRIANGLE.

ACCORRE *droite, terme de Marine*, c'eſt celle qui appuie ſur terre, au lieu que les autres vont appuyer de travers ſur les préceintes du vaiſſeau.

ACCOSTÉ, adj. *terme de Blaſon*, dont on ſe ſert en parlant de toutes les pieces de longueur miſes en pal, c'eſt-à-dire, occupant le tiers de l'écu de haut en bas par le milieu, ou miſes en bandes ; ce qui veut dire occupant diagonalement le tiers de l'écu de droite à gauche, quand elles ont d'autres pieces à leurs côtés. Le pal eſt dit *accoſté de ſix annelets*, quand il y en a trois d'un côté & autant de l'autre ; & la bande eſt dite *accoſtée*, quand les pieces qui ſont à ſes côtés ſont couchées du même ſens, & qu'il y en a le même nombre de chaque côté. Lorſqu'on emploie des beſans, des tourteaux, des roſes, des annelets, qui ſont des pieces rondes, on peut dire *accompagné* au lieu d'*accoſté. Voyez* ACCOMPAGNÉ.

Villeprouvée, en Anjou & en Champagne, de gueules à la bande d'argent *accoſtée* de deux cottices d'or. (*V*)

Nereſtang de Gadagne, à Paris, *d'azur à trois bandes d'or, accoſtées de trois étoiles d'argent ; les étoiles poſées entre la premiere & la ſeconde bande.* (*G. D. L. T.*)

ACCOSTE-ABORD, (*Marine.*) c'eſt ce qu'on dit pour obliger un petit vaiſſeau ou une chaloupe à s'approcher d'un plus grand navire.

ACCOSTER, v. a. (*Marine.*) ſignifie approcher, aller à, mettre côté à côté, ou côte à côte. Un vaiſſeau craint de trop *accoſter* la terre. Un canot *accoſte* ſon vaiſſeau. Une barque *accoſte* le quai.

Digitized by Google

On ſe ſert aſſez ſouvent de ce verbe à l'impératif ; *accoſte* à bord ; *accoſte* ici. *(M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCOSTER *les huniers*, *accoſter les perroquets* ; c'eſt faire toucher les coins ou les points des huniers ou des perroquets, à la poulie qu'on place pour cet effet au bout des vergues. *Voyez* HUNIER, PERROQUET, VERGUE.

ACCOTAR, ACCOTARD, ſ. m. *terme de Marine* ; piece d'abordage que l'on endente entre les membres, & que l'on place ſur le haut d'un vaiſſeau pour empêcher que l'eau ne tombe ſur les membres. Les *accotars* d'un vaiſſeau de cent trente-quatre piés de long, doivent avoir un pouce & demi d'épaiſſeur. L'*accotar* eſt poſé ſur le bout des allonges. *(Z)*

ACCOUCHÉ, ÉE, part. *Voyez* ACCOUCHEMENT.

ACCOUCHÉE, ſubſt. fém. *femme qui eſt en couche. Voyez* ACCOUCHEMENT.

ACCOUCHEMENT, ſ. m. *dans l'économie animale*, action par laquelle la matrice ſe décharge au bout d'un certain temps du fruit de la conception. *Voyez* MATRICE & CONCEPTION.

Il s'agit de trouver une cauſe qui au bout de neuf mois nous délivre de la priſon où la nature nous a fait naître : mais malheureuſement en Phyſiologie, comme dans toute autre ſcience, lorſqu'il s'agit des cauſes premieres, l'imagination a toujours beaucoup plus de part dans leur recherche que la vérité ; delà cette diverſité ſi grande dans l'explication de toutes les actions principales des corps animés. C'eſt ainſi que les uns ont prétendu que c'étoit le défaut d'alimens qui faiſoit que le fœtus cherchoit à ſortir : d'autres, que l'enfant ſe détachoit de la matrice par la même raiſon que le fruit ſe détache de l'arbre ; ceux-ci ont avancé que l'âcreté des eaux renfermées dans l'amnios obligeoit l'enfant à ſe mouvoir & à chercher la ſortie ; & ceux-là ont penſé que l'urine & les excrémens formoient une certaine maſſe, que leur âcreté qui incommodoit le fœtus, de concert avec cette peſanteur, le contraignoit à ſe mouvoir ; que par ſes mouvemens la tête ſe tournoit du côté de la matrice, & que le viſage regardoit ordinairement le coccyx ; que dans cette ſituation les inteſtins & la veſſie picotés par l'urine & par les excrémens, cauſoient encore plus d'inquiétude au fœtus dans le baſſin ; que cette action de la mere augmentoit le teneſme, & par conſéquent les efforts ; & que le concours de ces cauſes ouvroit la matrice, *&c.*

Pechelin & Bohn n'ont pas été ſatisfaits de cette opinion ; ils ont cru mieux expliquer le phénomene dont il s'agit, en diſant qu'il réſultoit d'un effort du fœtus pour reſpirer, qui le faiſoit tourner vers l'orifice de la matrice. Bergerus eſt plus porté à croire que la ſituation gênante où ſe trouve le fœtus, eſt la cauſe par laquelle il ſe tourne, & qu'il change de place. Marinus attribue, contre toute vérité anatomique, l'*accouchement* au changement de l'uterus, qui perd de ſon diametre, & devient un ſphéroïde plus allongé & moins étendu.

Toutes ces idées ne ſont que des dépenſes d'eſprit qu'ont fait divers philoſophes, pour éclairer le premier paſſage qui nous a conduit à la lumiere. La premiere cauſe irritante eſt ſans doute, comme l'obſerve le docteur Haller *(Comment. Boerhaav.)* dans le fœtus. En effet, dans les animaux il rompt l'œuf par ſon propre effort, il éclot : cela ſe voit quelquefois dans les quadrupedes, toujours dans les oiſeaux, dans les viperes, & dans les inſectes. Ce fœtus ſe trouve de plus en plus incommodé, tant par ſon méchonium, que par l'anguſtie même du lieu, & par la diminution des eaux ; ce qui produit de plus fréquens froiſſemens contre la matrice, qui naiſſent du mal-aiſe que le fœtus ſent, d'autant plus que le cerveau s'accroît davantage, & que ſes organes ſe perfectionnent : delà tous ces fœtus venus vivans après la mort de la mere, ou ſortis par une chûte de la matrice qui étoit ſans action. Enſuite, il eſt indubitable que l'irritation ſe communique à la matrice proportionnellement aux plus grandes inquiétudes du fœtus, à ſa peſanteur, à ſa force, à la petite quantité d'eaux qui l'enveloppent ; d'ailleurs il paroît que la matrice ne peut s'étendre que juſqu'à un certain point fixe, & il eſt raiſonnable de penſer que la mere ne peut manquer de beaucoup ſouffrir

d'une dilatation forcée par le fœtus. Cette irritation engage d'abord la matrice à ſe reſſerrer : mais la cauſe prochaine efficiente eſt l'inſpiration de la mere qui eſt énormément augmentée, & qui la délivre d'un fardeau qu'elle ne peut plus ſupporter ; c'eſt cette inſpiration qui a ici le plus d'efficacité, puiſque nous voyons tous les jours des *accouchemens* de fœtus morts, & qu'il eſt à croire que le fœtus vivant a encore trop peu d'inſtinct pour pouvoir s'aider, & que l'*accouchement* naturel ne ſe fait jamais ſans des efforts violens : ces trois cauſes ſont jointes par Verheyen. Harvey montre de la ſagacité lnrſqu'il dit, que ſi la couche eſt attendue de l'action du fœtus, il le faut tirer par la tête ; & par les piés, quand on l'attend de l'utérus.

Ces enfans remuent les piés, & en donnent des coups aſſez forts. Depuis trois ou quatre mois juſqu'à neuf, les mouvemens augmentent ſans ceſſe, de ſorte qu'enfin ils excitent efficacement la mere à faire ſes efforts pour accoucher ; parce qu'alors ces mouvemens & le poids du fœtus ne peuvent plus être endurés par la matrice : c'eſt une rêverie d'imaginer que dans un temps plutôt que dans un autre, le fœtus ne puiſſe plus ſupporter le défaut d'air qui manque à ſon ſang, & qu'il veuille qu'on le rende à la lumiere qu'il ignore, & que par conſéquent il ne peut deſirer.

Les ſentimens qui précedent ne ſont pas les ſeuls qu'on ait eus ſur les cauſes de l'*accouchement*, & l'opinion de Haller n'eſt pas la ſeule vraiſemblable. Nous expoſerons plus bas celle de M. de Buffon.

La matrice s'éloigne dans la groſſeſſe, de l'orifice externe de la vulve, & ſans ceſſe elle monte dans le bas-ventre, qui lui oppoſe moins de réſiſtance, & ſe dilate ſur-tout entre les trompes, où il y a plus de ſinus. Une matrice pleine d'un fœtus formé, occupe preſque tout le bas-ventre, & fait remonter quelquefois le diaphragme dans le thorax. Quelquefois la femme ne paroît guere groſſe, quoique prête d'accoucher, & elle accouche d'un gros enfant ; la raiſon en eſt que l'utérus eſt plus dilaté poſtérieurement qu'antérieurement : mais il eſt facile, comme on voit, de s'aſſurer en touchant une femme, ſi elle eſt groſſe : cet éloignement de l'utérus étant le premier ſigne de groſſeſſe. *(L)*

Il s'enſuit de tout ce qui précede, qu'on peut conſidérer la matrice comme un muſcle creux, dont la dilatation eſt paſſive pendant tout le temps de la groſſeſſe, & qui enfin ſe met en contraction, & procure la ſortie du fœtus. On a vu au commencement de cet article ce qu'il faut penſer de divers raiſonnemens ſur ce qui ſert d'aiguillon à cette contraction de la matrice : quoi qu'il en ſoit de la cauſe, il eſt conſtant que cette contraction eſt accompagnée de douleurs fort vives, qu'on nomme *douleurs de l'enfantement*. Elles ſe diſtinguent des douleurs de colique, en ce que celles-ci ſe diſſipent, ou du moins reçoivent quelque ſoulagement par l'application des linges chauds ſur le bas-ventre, l'uſage intérieur de l'huile d'amandes douces, la ſaignée, les lavemens adouciſſans, *&c.* au lieu que tous ces moyens ſemblent exciter plus fortement les douleurs de l'enfantement. Un autre ſigne plus diſtinctif, eſt le ſiege de la douleur : dans les coliques venteuſes, elle eſt vague ; dans l'inflammation, elle eſt fixe, & a pour ſiege les parties enflammées : mais les douleurs de l'enfantement ſont alternatives, répondent au bas, & ſont toutes déterminées vers la matrice. Ces ſignes pourroient néanmoins induire en erreur, car ils ſont équivoques, & être produits par un flux de ventre, un teneſme, *&c.* Il faut donc, comme on l'a dit plus haut, toucher l'orifice de la matrice, & ſon état fournira des notions plus certaines ſur la nature des douleurs, & les ſignes caractériſtiques du futur *accouchement*. Lorſque le corps de la matrice agit ſur l'enfant qu'elle renferme, elle tend à ſurmonter la réſiſtance de l'orifice, qui s'amincit peu-à-peu & ſe dilate. Si l'on touche cet orifice dans le temps des douleurs, on ſent qu'il ſe reſſerre ; & lorſque la douleur eſt diſſipée, l'orifice ſe dilate de nouveau. On juge du temps que l'*accouchement* mettra à ſe terminer par l'augmentation des douleurs, & par le progrès de la dilatation de l'orifice lorſqu'elles ſont ceſſées.

Il eſt donc naturel de préſumer, dit M. de Buffon, que ces douleurs qu'on déſigne par le nom d'*heures du travail*, ne pro-

Digitized by Google

viennent que de la dilatation de l'orifice de la matrice, puiſque cette dilatation eſt le plus sûr moyen pour reconnoître ſi les douleurs que reſſent une femme groſſe ſont en effet les douleurs de l'enfantement : la ſeule choſe qui ſoit embarrante, continue l'auteur que nous venons de citer, eſt cette alternative de repos & de ſouffrance qu'éprouve la mere. Lorſque la premiere douleur eſt paſſée, il s'écoule un temps conſidérable avant que la ſeconde ſe faſſe ſentir; & de même il y a des intervalles ſouvent très-longs entre la ſeconde & la troiſieme, entre la troiſieme & la quatrieme douleur, *&c.* Cette circonſtance de l'effet ne s'accorde pas parfaitement avec la cauſe que nous venons d'indiquer; car la dilatation d'une ouverture qui ſe fait peu-à-peu, & d'une maniere continue, devroit produire une douleur conſtante & continue, & non pas des douleurs par accès. Je ne ſais donc ſi on ne pourroit pas les attribuer à une autre cauſe qui me paroît plus convenable à l'effet; cette cauſe ſeroit la ſéparation du placenta : on ſait qu'il tient à la matrice par un certain nombre de mamelons qui pénetrent dans les petites lacunes ou cavités de ce viſcere; dès-lors ne peut-on pas ſuppoſer que ces mamelons ne ſortent pas de leurs cavités tous en même temps ? Le premier mamelon qui ſe ſéparera de la matrice, produira la premiere douleur; un autre mamelon qui ſe ſéparera quelque temps après, produira une autre douleur, *&c.* L'effet répond ici parfaitement à la cauſe, & on peut appuyer cette conjecture par une autre obſervation; c'eſt qu'immédiatement avant l'*accouchement* il ſort une liqueur blanchâtre & viſqueuſe, ſemblable à celle que rendent les mamelons du placenta, lorſqu'on les tire hors des lacunes, où ils ont leur inſertion; ce qui doit faire penſer que cette liqueur qui ſort alors de la matrice, eſt en effet produite par la ſéparation de quelques mamelons du placenta. M. de Buffon, *Hiſt. nat. (I)*

Lorſque le Chirurgien aura reconnu que la femme eſt dans un véritable travail, il lui fera donner quelques lavemens pour vuider le rectum avant que l'enfant ſe trouve au paſſage : il eſt auſſi fort à-propos de faire uriner la femme ou la ſonder, ſi le cou de la veſſie étoit déja comprimé par la tête de l'enfant. Lorſque la femme eſt aſſez forte, on gagne beaucoup à lui faire une ſaignée dans le travail; la déplétion qu'on occaſione par ce moyen, relâche toutes les parties & les diſpoſe très-avantageuſement. On prépare enſuite un lit autour duquel on puiſſe tourner commodément. Le Chirurgien touchera la femme de temps en temps, pour voir ſi les membranes qui enveloppent l'enfant ſont prêtes à ſe rompre. Lorſque les eaux ſont percées, on porte le doigt dans l'orifice de la matrice pour reconnoître quelle partie l'enfant préſente; c'eſt la tête dans l'*accouchement* naturel : on ſent qu'elle eſt dure, groſſe, ronde & égale; les autres parties ont des qualités tactiles différentes dont il eſt aſſez facile de s'appercevoir, même à travers les membranes. Les choſes étant en cet état, les eaux étant percées, il faut faire coucher promptement la femme ſur le lit préparé particuliérement pour l'*accouchement*. Ce lit doit être fait d'un ou de pluſieurs matelas garnis de draps pliés en pluſieurs doubles, pour recevoir le ſang & les eaux qui viendront en abondance. Il ne faut pas que la femme ſoit tout-à-fait couchée, ni aſſiſe tout-à-fait : on lui éleve la poitrine & la tête par des oreillers; on lui met un traverſin ſous l'os ſacrum pour lui élever le baſſin; les cuiſſes & les jambes ſeront fléchies, & il eſt bon que les piés puiſſent être appuyés contre quelque choſe qui réſiſte. Chez les perſonnes mal à leur aiſe, où l'on n'a pas la commodité de diſpoſer un lit extraordinaire, on met les femmes au pié de leur lit, qu'on traverſe d'une planche appuyée contre les quenouilles. La femme en travail tiendra quelqu'un par les mains, pour mieux ſe roidir & s'en ſervir de point d'appui dans le temps des douleurs. Il ne faut point preſſer le ventre comme le font quelques ſages-femmes. Le chirurgien oindra ſes mains avec quelque graiſſe, comme ſain-doux, beurre frais, ou avec quelques huiles, afin de lubrifier tout le paſſage. Il mettra enſuite le bout de ſes doigts dans le vagin, en les tenant, autant qu'il le pourra, écartés les uns des autres dans le temps des douleurs.

Quand

Quand la tête de l'enfant commencera à avancer, le chirurgien ſe diſpoſera à recevoir l'enfant. Lorſqu'elle ſera avancée juſqu'aux oreilles, on tâchera de gliſſer quelques doigts ſur la mâchoire intérieure, & à la premiere douleur un peu forte on tirera l'enfant. Il ne faut pas tirer l'enfant tout droit, mais en vacillant un peu de côté & d'autre, afin de faire paſſer les épaules. Ces mouvemens ſe doivent faire ſans perdre de temps, de crainte que l'enfant ne ſoit ſuffoqué par l'action de l'orifice ſur le cou, ſi cette partie reſtoit arrêtée trop long-temps au paſſage. Auſſi-tôt que les épaules ſeront dehors, on coule les doigts ſous les aiſſelles pour tirer le reſte du corps.

Dès que l'enfant ſera tiré, le Chirurgien le rangera de côté, lui tournant la face de façon qu'il ne puiſſe être incommodé, ou même étouffé par le ſang & les eaux qui ſortent immédiatement après, & qui tomberoient dans la bouche & dans le nez du nouveau né s'il étoit couché ſur le dos.

Après avoir mis l'enfant dans une poſition où l'on ne puiſſe pas craindre ces inconvéniens, on fait deux ligatures au cordon ombilical avec un fil ciré en pluſieurs doubles: ces ligatures ſe font à quatre travers de doigts de diſtance, & le plus proche de l'enfant, à-peu-près à cet intervalle de ſon nombril. On coupe le cordon avec des ciſeaux ou avec un biſtouri entre les deux ligatures, dont l'effet eſt d'empêcher que la mere ne perde du ſang par la veine ombilicale qui le porte à l'enfant, & que l'enfant ne ſouffre point de l'hémorrhagie des arteres ombilicales qui reportent le ſang de l'enfant au placenta.

On entortille alors l'extrêmité du cordon qui ſort de la matrice autour de deux doigts, & on le tire doucement après avoir donné de légeres ſecouſſes en tous ſens pour décoller le placenta, dont la ſortie eſt l'effet de la contraction de la matrice déterminée encore par quelques douleurs. Ce viſcere tend à ſe débarraſſer de l'arriere-faix qui deviendroit corps étranger. On doit conſidérer la ſortie du placenta comme un ſecond *accouchement*. Lorſque le cordon ombilical eſt rompu, ou lorſque le placenta réſiſte un peu trop à ſa ſéparation de l'intérieur de la matrice, il faut que le Chirurgien y porte la main promptement tandis que l'orifice eſt encore béant: le délai deviendroit par le reſſerrement de l'orifice un grand obſtacle à l'introduction de la main. Si dans le ſecond cas que nous venons d'expoſer, on ne portoit pas la main dans la matrice pour en détacher le placenta, & qu'on s'obſtinât à vouloir tirer par le cordon, on pourroit occaſioner le renverſement de la matrice dont nous parlerons en ſon lieu. Il faut de même porter la main dans la matrice, lorſqu'après avoir tiré le placenta, on s'apperçoit qu'il n'eſt pas dans ſon entier. On débarraſſe en même temps dans toutes ces occaſions la cavité de cet organe des caillots de ſang qui pourroient s'y trouver.

Si après avoir tiré l'enfant on reconnoiſſoit que le ventre ne ſe fût point affaiſſé, comme il le fait ordinairement, & que les douleurs continuaſſent aſſez vivement, il faudroit avant que de faire des tentatives pour avoir le placenta, reporter la main dans la matrice. Il y a preſque toujours dans cette circonſtance un ſecond enfant dont il faudroit accoucher de nouveau la femme, après avoir rompu les membranes qui enveloppent le ſecond enfant; & il ne faudroit délivrer la mere du placenta du premier enfant qu'après le ſecond *accouchement*, parce que les arriere-faix pouvant être collés l'un à l'autre, on ne pourroit en arracher un ſans décoller l'autre, ce qui donneroit lieu à une perte de ſang qui pourroit cauſer la mort à l'enfant qui reſteroit, & même être préjudiciable à la mere.

Si un enfant avoit beaucoup ſouffert au paſſage, s'il étoit froiſſé & contus, comme cela arrive dans les *accouchemens* laborieux, on pourroit couper le cordon ombilical après avoir fait une ſeule ligature, & tiré quelques cuillerées de ſang par le bout du cordon qui tient à l'enfant avant que de le lier: cette ſaignée rempliroit l'indication que demande un pareil état.

L'*accouchement* où l'enfant préſente les piés pourroit à la rigueur paſſer pour *naturel*, puiſqu'il ſort facilement de cette façon par l'aide d'un Accoucheur, & que c'eſt ainſi qu'il faut terminer les *accouchemens*

Digitized by Google

laborieux dans leſquels les enfans préſentent quelques autres parties, à moins que ce ne ſoient les feſſes, l'enfant pouvant alors être tiré en double.

Lorſqu'on a été obligé d'aller chercher les piés de l'enfant, on les amene à l'orifice de la matrice : ſi l'on n'en a pu ſaiſir qu'un, l'autre ne fait point d'obſtacle ; il faut tirer celui qu'on tient juſqu'à ce qu'on puiſſe dégager l'autre cuiſſe. Lorſque l'enfant a la poitrine dans l'orifice de la matrice, il faut, ſans ceſſer de tirer, donner un demi-tour ſi les doigts des piés regardoient l'os pubis, afin de retourner l'enfant dont le menton pourroit s'accrocher à cet os, ſi l'on continuoit de le tirer dans cette premiere ſituation.

Un *accouchement* naturel par rapport à la bonne ſituation de l'enfant, peut être difficile lorſque la femme n'aura point été aidée à propos, qu'il y aura long-temps que les eaux ſe ſeront écoulées, & que les douleurs deviendront languiſſantes, ou même ceſſeront tout-à-fait. On peut bien remédier en quelque ſorte à la ſéchereſſe de l'*accouchement*, en expoſant la femme à la vapeur de l'eau tiede qui relâche les parties : mais rien ne ſupplée au défaut des douleurs : les lavemens âcres que quelques auteurs conſeillent peuvent irriter le rectum & la matrice par communication ; mais cela peut être infructueux & nuiſible : le plus court dans ces conjonctures eſt de ſe ſervir du tire-tête, dont nous parlerons *au mot* FORCEPS.

Lorſque le fœtus eſt mort, & qu'on ne peut pas l'avoir par l'inſtrument dont nous venons de parler, on eſt contraint de ſe ſervir des moyens extrêmes, & de dépecer l'enfant avec les crochets, pour délivrer la mere de ce fruit infortuné. *V.* CROCHET.

Si toutes choſes bien diſpoſées d'ailleurs, il y a une impoſſibilité phyſique de tirer l'enfant en vie par les voies ordinaires, en conſéquence de la mauvaiſe conformation des os du baſſin de la mere, *&c.* il faut faire l'opération céſarienne. *Voyez* CÉSARIENNE.

Mais la nature tend trop efficacement à la conſervation des eſpeces, pour avoir rendu les *accouchemens* laborieux les plus fréquens. Au contraire, il arrive quelquefois que le fœtus ſort de la matrice ſans déchirer les membranes qui l'enveloppent, & par conſéquent ſans que la liqueur qu'elles contiennent ſe ſoit écoulée : cet *accouchement* paroît être le plus naturel, & reſſemble à celui de preſque tous les animaux ; cependant le fœtus humain perce ordinairement ſes membranes à l'endroit qui ſe trouve ſur l'orifice de la matrice, par l'effort qu'il fait contre cette ouverture ; & il arrive aſſez ſouvent que l'amnios, qui eſt fort mince, ou même le chorion, ſe déchirent ſur les bords de l'orifice de la matrice, & qu'il en reſte une partie ſur la tête de l'enfant en forme de calotte ; c'eſt ce qu'on appelle *naître coëffé*. Dès que cette membrane eſt percée ou déchirée, la liqueur qu'elle contient s'écoule : on appelle cet écoulement *le bain* ou *les eaux de la mere* : les bords de l'orifice de la matrice & les parois du vagin en étant humectés, ſe prêtent plus facilement au paſſage de l'enfant. Après l'écoulement de cette liqueur, il reſte dans la capacité de la matrice un vuide dont les Accoucheurs intelligens ſavent profiter pour retourner le fœtus, s'il eſt dans une poſition déſavantageuſe pour l'*accouchement*, ou pour le débarraſſer des entraves du cordon ombilical qui l'empêchent quelquefois d'avancer. M. de Buffon, *Hiſt. nat.*

Pour que l'*accouchement* ſoit naturel, il faut, ſelon les Médecins, trois conditions : la premiere, que la mere & l'enfant faſſent réciproquement leurs efforts, la mere pour mettre au monde l'enfant, & l'enfant pour ſortir du ventre de ſa mere. La ſeconde, que l'enfant vienne au monde la tête la premiere, cela étant ſa ſituation naturelle ; & la troiſieme, que l'*accouchement* ſoit prompt & facile, ſans aucun mauvais accident.

Lorſque l'enfant préſente les piés, ou qu'il vient de travers ou double, l'*accouchement* n'eſt point naturel. Les Latins appelloient les enfans ainſi nés *agrippæ*, comme qui diroit *ægrè parti*. *Voyez* AGRIPPA.

L'*accouchement naturel* eſt celui qui ſe fait au terme juſte, c'eſt-à-dire, dans le dixieme mois lunaire : l'*accouchement* n'eſt point *naturel*, lorſque l'enfant vient au

monde ou plutôt ou plus tard, comme dans le huitieme mois.

Les femmes accouchent au bout de ſept, huit, neuf, dix, & onze mois : mais elles ne portent pas plus long-temps, nonobſtant que quelques Médecins prétendent qu'un *accouchement* peut être *naturel* dans le quatorzieme mois.

On a remarqué que les *accouchemens* ſont plus heureux dans le ſeptieme mois que dans le huitieme, c'eſt-à-dire, qu'il eſt plus aiſé de ſauver l'enfant quand il vient dans le ſeptieme mois que quand il vient dans le huitieme, & que ces premiers vivent plus ſouvent que les derniers.

Peyſonnel, Médecin à Lyon, a écrit un Traité latin du *terme de l'accouchement des femmes*, où il entreprend de concilier toutes les contradictions apparentes d'Hippocrate ſur ce ſujet. Il prétend que le terme le plus court de l'*accouchement naturel*, ſuivant Hippocrate, eſt de cent quatre-vingt-deux jours, ou de ſix mois entiers & complets; & le plus long, de deux cens quatre-vingts jours, ou de neuf mois complets & dix jours; & que les enfans qui viennent devant ou après ce terme ne vivent point, ou ne ſont pas légitimes.

Bartholin a écrit un Livre *de inſolitis partûs viis*, des conduits extraordinaires par où ſort le fœtus : il rapporte différens exemples d'*accouchemens* fort extraordinaires. Dans les uns le fœtus eſt ſorti par la bouche; dans d'autres par l'anus. *Voyez* Samulthus, *Obſerv. 94. Cent. III. Tranſact. philoſoph. n°. 416. pag. 435.*

* Il eſt fait mention dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1702, pag. 235*, d'un fœtus humain tiré du ventre de ſa mere par le fondement. Cette eſpece d'*accouchement* eſt aſſez extraordinaire pour trouver place ici. Au mois de Mars 1702, M. Caſſini ayant donné avis à l'Académie des Sciences, qu'une femme, ſans avoir eu aucun ſigne de groſſeſſe, avoit rendu par le ſiege pluſieurs os qui ſembloient être les os d'un fœtus, la choſe parut ſinguliere, d'autant plus que quelques-uns ſe ſouvinrent qu'on avoit autrefois propoſé des faits ſemblables, qui s'étoient trouvés faux par l'examen qu'on en avoit fait; & M. Littre s'offrit à vérifier celui-ci.

Il trouva dans le lit une femme de 31 ans, autrefois fort graſſe, alors horriblement décharnée & très-foible. Il y avoit douze ans qu'elle étoit mariée : elle avoit eu trois enfans pendant les ſix premieres années de ſon mariage; elle avoit fait quatre fauſſes couches dans les trois années ſuivantes; & le 15 du mois d'Août de l'année précédente, elle avoit ſenti une douleur aiguë à la hanche droite; & cette douleur qui étoit diminuée quelque temps après, avoit entiérement ceſſé au bout de cinq ſemaines. Au commencement du mois de Novembre de la même année, elle avoit ſenti ſous le foie une autre douleur, accompagnée d'un grand étouffement; & en appuyant ſur la région douloureuſe, on y avoit remarqué une tumeur ronde & groſſe qui ne paroiſſoit pas au dehors, & qu'on ſentoit au toucher. Environ deux mois après, ce qui faiſoit cette tumeur étoit tombé dans le côté droit du baſſin de l'hypogaſtre, & la douleur & l'étouffement avoient ceſſé ſur le champ.

Voyez la ſuite effrayante des ſymptomes de cet accident dans le *Mémoire* de M. Littre; la fievre continue pendant quatre mois ſans relâche, avec redoublemens par jour, & friſſons; l'averſion pour les alimens, les défaillances, les hoquets, le vomiſſement de ſang, un cours de ventre purulent & ſanglant qui entraînoit des os, des chairs, des cheveux, *&c.* les épreintes, les coliques, la toux, le crachement de ſang, les inſomnies, les délires, *&c.*

A l'inſpection des os rendus, M. Littre s'apperçut qu'ils appartenoient à un fœtus d'environ ſix mois : cependant cette femme n'avoit jamais eu aucun ſoupçon de groſſeſſe; ſon ventre n'avoit jamais ſenſiblement groſſi, & elle n'y avoit point ſenti remuer d'enfant : mais d'un autre côté elle avoit eu quelques autres ſignes de groſſeſſe que M. Littre rapporte. M. Littre examina enſuite la matrice & le gros boyau de la malade : la matrice étoit dans ſon état naturel, & il n'en étoit rien ſorti que dans le temps reglé pour les femmes ſaines qui ne ſont pas groſſes. Mais le fondement étant bordé d'hémorroïdes, ſon orifice étoit ſerré & retiré par une dureté conſidérable qui en occupoit toute la circonférence; &

en introduiſant avec beaucoup de peine de ſa part, & de douleur de la part de la malade, le doigt & les inſtrumens, le rectum lui parut ulcéré & percé en dedans d'un trou large d'environ un pouce & demi. Ce trou ſitué à la partie poſtérieure de l'inteſtin du côté droit, deux pouces & demi au deſſus du fondement, ne laiſſoit plus de doute ſur le chemin que les os & les autres matieres étrangeres avoient tenu.

En examinant avec le doigt cette plaie, M. Littre ſentit la tête d'un fœtus qui étoit ſi fortement appliquée, qu'il ne put la déranger, & que depuis trois jours la malade ne rendoit plus de matieres extraordinaires.

L'état de la malade étant conſtaté, il s'agiſſoit de la guérir : pour cet effet, M. Littre commença par lui donner des forces, en lui preſcrivant les meilleurs alimens & les remedes les plus capables d'affoiblir les ſymptomes du mal ; enſuite il travailla à tirer le reſte du fœtus ; ce qu'il ne put exécuter qu'avec des précautions infinies, & dans un temps très-conſidérable. Il tira avec ſes doigts tous les petits os & les chairs ; il inventa des inſtrumens à l'aide deſquels il coupa les gros os, ſans aucun danger pour la femme ; & ce traitement commencé au mois de Mars dura cinq mois, au bout deſquels la malade ſe trouva en état de vaquer à ſes affaires. Ceux qui le ſuivront dans tout ſon détail, douteront ſi l'art a moins de reſſources que la nature, & s'il n'y a pas des cas où le Chirurgien & le Médecin ne font pas plus qu'elle pour notre conſervation : cependant on ſait qu'elle conſerve tout ce qu'elle peut empêcher de périr, & que de tous les moyens qui lui ſont poſſibles, il n'y en a preſqu'aucun qu'elle n'emploie.

M. Littre cherche, après avoir fait l'hiſtoire de la guériſon, dans quel endroit ou dans quelle partie du ventre de la malade le fœtus étoit contenu pendant qu'il vivoit. On peut d'abord ſoupçonner quatre endroits différens ; la ſimple capacité du ventre, la matrice, les trompes, & les ovaires.

Il n'étoit pas dans la ſimple capacité du ventre, parce qu'en preſſant la partie inférieure du ventre de haut en bas, on touchoit une eſpece de poche d'une grandeur à contenir un petit fœtus d'environ ſix mois, ronde, peu ſtable dans ſon aſſiette, & percée d'un trou. Cette poche n'étoit pas les membranes du fœtus, mais une partie de la mere, car les membranes du fœtus avoient été extraites par l'ouverture du gros boyau.

Il n'étoit pas non plus dans la cavité de la matrice ; 1°. parce que la malade a eu réglément ſes ordinaires pendant cette groſſeſſe : 2°. que le trou de la poche étoit ſitué à ſa partie latérale gauche : 3°. que trois mois après la ſortie du fœtus, cette poche étoit encore groſſe : 4°. que pendant le traitement il n'étoit ſurvenu aucune altération aux parties naturelles, aucun écoulement, *&c.* 5°. que la matrice pleine d'un fœtus de ſix mois ne s'étend point juſqu'aux fauſſes côtes : 6°. que s'il eût été dans la matrice, il en eût rongé les parois pour en ſortir.

D'où M. Littre conclut que c'eſt donc ou la trompe ou l'ovaire qui avoit ſervi de matrice au fœtus : mais il ne ſe décide point pour l'une de ces parties plutôt que pour l'autre ; il conjecture ſeulement que la poche formée par l'une ou l'autre s'eſt ouverte, & que le fœtus eſt tombé dans la capacité de l'hypogaſtre où il eſt mort.

On a vu par le commencement de cet article, ce qu'il produiſit là, & quelles furent les ſuites de cet accident.

Vers la fin de Septembre la malade fut auſſi forte & dans le même embonpoint qu'auparavant. Elle jouiſſoit d'une parfaite ſanté lorſque M. Littre faiſoit l'hiſtoire de ſa maladie.

Le fait précédent eſt remarquable par la maniere dont une femme s'eſt débarraſſée d'un enfant mort : en voici un autre qui ne l'eſt guere moins par le nombre des enfants qu'une femme a mis au monde tous vivans. On lit, *Hiſt. de l'Acad. 1709, pag. 22*, que dans la même année la femme d'un Boucher d'Aix étoit accouchée de quatre filles qui paroiſſoient de différents termes, enſuite d'une maſſe informe, puis de deux jours en deux jours de nouveaux enfants bien formés, tant garçons que filles, juſqu'au nombre de cinq ; de ſorte qu'en tout il y en avoit neuf, ſans compter la maſſe : ils étoient tous vivans, & furent

Digitized by Google

tous baptiſés ou ondoyés. On n'avoit point encore ouvert la maſſe informe, qui apparemment contenoit un autre enfant. Le nombre des enfans, & quelques ſoupçons de ſuperfétation, ſont ici des choſes très-dignes d'obſervation.

Il eſt vrai que l'hiſtoire de la fameuſe Comteſſe de Hollande ſeroit bien plus merveilleuſe : mais auſſi n'a-t-elle pas l'air d'une hiſtoire.

En 1685, à Leckerkerch, qui eſt à huit ou dix lieues de la Haye, la femme d'un nommé Chrétien Claes accoucha de cinq enfans. Le premier fut un garçon qui vécut deux mois. Dix-ſept heures après la naiſſance de celui-là, vint un ſecond fils, mais mort. Vingt-quatre heures après cette femme mit au monde un troiſieme garçon, qui vécut environ deux heures. Autres vingt-quatre heures après, elle eut un quatrieme mort-né. Elle mourut elle-même en mettant au monde un cinquieme garçon, qui périt dans le travail.

Je terminerai cet article par une queſtion phyſiologique relative à la méchanique des *accouchemens*. On demande s'il ſe fait un écartement des os pubis dans cette opération de la nature. Quelques auteurs penſent que ceux qui tiennent l'affirmative le font avec trop de crédulité, & peu d'exactitude : mais il y a des faits très-circonſtanciés qui détruiſent ces imputations. M. Verdier, célebre Anatomiſte, de l'Académie royale de Chirurgie, & Démonſtrateur royal des écoles, a traité amplement cette matiere *dans ſon Traité d'Oſtéologie*, à l'article des os du baſſin. M. Louis a fait des obſervations ſur un grand nombre de cadavres, à la ſollicitation de M. Levret, membre de la même académie ; & tous deux ont vu par le parallele de la jonction des os du baſſin des femmes & des hommes, que dans celles-là il y avoit des diſpoſitions très-naturelles à l'écartement non ſeulement des os pubis, mais encore des iléons avec l'os ſacrum ; & l'examen des cadavres des femmes mortes en couche à l'Hôtel-Dieu, que M. Levret a fait avec M. Moreau, Chirurgien major de cette maiſon en ſurvivance de M. Boudou, confirme que toute la charpente oſſeuſe du baſſin prête plus ou moins dans les *accouchemens* les plus naturels.

Les Chirurgiens François ont beaucoup travaillé ſur la matiere des *accouchemens* : tels ſont *Portail*, *Peu*, *Viardel*, *Amand*, *Moriceau*, *Lamotte*, *Levret*, &c. M. Puzos a donné à l'Académie de Chirurgie pluſieurs mémoires ſur cette matiere : il y en a un inſéré dans le premier volume ſur les pertes de ſang des femmes *groſſes*, digne de la réputation de l'auteur. (*Y*)

A cet excellent article de M. LOUIS, l'on nous ſaura gré de joindre des obſervations du baron de Haller ſur le méchaniſme & le terme de l'*accouchement*.

Les anciens attribuoient la ſortie du fœtus à lui-même. C'eſt dans cette vue qu'ils n'admettoient d'autre *accouchement* naturel, que celui dans lequel la tête paſſe la premiere, & qu'ils tentoient de réduire à cette ſituation les *accouchemens* dans leſquels l'enfant préſentoit quelqu'autre partie de ſon corps. C'eſt le fœtus qui eſt l'unique cauſe de ſa propre ſortie dans les animaux ovipares.

Dans les animaux vivipares, la nature ſuit une méthode différente : leur utérus eſt muſculeux ; il eſt très-irritable, il rampe ſur la table de l'anatomiſte, quand on l'a arraché au corps de la femelle, & ſes mouvemens ſont des plus vifs. La plus grande partie de ces animaux a ſon diaphragme & ſon enveloppe muſculeuſe du bas-ventre, capables l'un & l'autre d'un très-grand effet, & dont le travail eſt viſible dans les quadrupedes, & ſur-tout dans l'eſpece humaine.

Les accoucheurs ont remarqué d'ailleurs qu'on n'apperçoit pas dans l'enfant des mouvemens qui puiſſent concourir à le faire ſortir ; que très-ſouvent il eſt immobile dans le moment même qu'il va paroître au jour ; que des enfans morts viennent ſouvent auſſi facilement au monde, que des enfans en vie.

On a donc cherché la cauſe de l'*accouchement* dans la ſtructure muſculaire de l'utérus. Les accoucheurs ont atteſté qu'ils ont apperçu la contraction de cet organe, & dans l'*accouchement*, & dans l'extraction du placenta ; contraction aſſez puiſſante pour endormir la main, & pour rendre l'accoucheur incapable d'agir.

Ruiſch ayant parlé avec aſſurance d'un

Digitized by Google

muſcle de l'utérus, & les anatomiſtes modernes ayant donné un peu plus d'ordre aux fibres de cet organe, un habile anatomiſte a élevé un ſyſtême ſur ces fondemens. Les fibres de la matrice s'étendent peu-à-peu avec la matrice même, qui groſſit; elles s'épanouiſſent ſur ſon fond; & delà vient la conſtance de l'épaiſſeur de l'utérus qui, ſans ces fibres, devroit s'amincir à proportion de ſa dilatation. Par ce même méchaniſme, l'orifice interne & le cou de la matrice s'affoibliſſent, & l'*accouchement* ſurvient. Lorſque toutes les fibres de ce cou ſe ſont épanouies, & que les fibres de l'utérus ne peuvent plus prêter, elles commencent alors à ſentir l'irritation du fœtus: elles ſe contractent, le fond deſcend, & l'orifice eſt dilaté dans le même temps qu'il s'éleve.

La beauté de ce ſyſtême nous a frappés; mais la réflexion nous a bientôt privés du plaiſir que nous avoit donné la ſolution d'une énigme, également importante & difficile.

On doit propoſer un méchaniſme de l'*accouchement*, qui puiſſe avoir lieu dans tous les quadrupedes: mais ces animaux n'ont pas la même ſtructure que la femelle; leurs petits ſont logés dans les cornes de l'utérus, qui elles-mêmes n'ont point de fond, ſur lequel puiſſent s'étendre les fibres de l'orifice ou du cou de la matrice. Dans ces animaux il n'y a que des fibres longitudinales & tranſverſales, comme dans les inteſtins. Le méchaniſme propoſé ne leur eſt donc pas applicable.

Dans la femelle même, les fibres longitudinales de l'utérus ſont trop confondues avec les tranſverſales, pour agir ſans elles, & le plus grand nombre de ces fibres nous a paru tranſverſal avec plus ou moins d'obliquité.

Les fibres de l'utérus nous ont donc paru devoir agir comme celles de l'inteſtin, en rétreciſſant les diametres de cette cavité, & en pouſſant devant elles tout ce qui eſt contenu dans l'utérus; l'enfant, le placenta, des grumeaux de ſang, de l'eau, de l'air même. Cette contraction paroît ſe terminer à l'orifice, parce que cette partie cede, & que le fond de l'utérus étant fermé, ne cede point.

Nous ne rejetons pas cependant la facilité qu'apporte à l'*accouchement* l'amincifſement ſucceſſif du cou de la matrice, qui ſe confond avec l'utérus; & qui, de cylindrique qu'il étoit, n'eſt plus qu'un bourlet de peu d'épaiſſeur.

Mais la force avec laquelle l'enfant eſt mis au monde, la diſtraction des os pubis, & quelquefois des autres os du baſſin; la demi-luxation du coccyx, le déchirement de la fourchette & d'une partie du périnée; l'extenſion prodigieuſe du vagin & des tégumens; tous ces effets ſupérieurs à la force de l'utérus, ne nous permettent pas de le regarder comme la cauſe principale de l'*accouchement*. Elle eſt évidemment dans la reſpiration, & dans les efforts prodigieux que fait la femelle. Ce qu'on appelle travail, eſt purement volontaire, & n'eſt que la force du diaphragme jointe à celles des muſcles du bas-ventre. Si c'étoit l'utérus qui fit le travail, ce travail ne ſeroit plus volontaire. La force des muſcles de la reſpiration ſuffit pour produire les effets que nous avons expoſés, & pour défunir des os liés par un cartilage: c'eſt la même force qui agit dans l'expulſion des excrémens, lorſqu'ils ſont durs, & d'un volume ſupérieur à celui de l'anus.

L'utérus concourt ſans doute dans l'*accouchement*, comme l'inteſtin concourt dans l'action que nous venons de nommer; mais il ne joue certainement que le ſecond rôle. Si l'enfant avance dans le travail, c'eſt que les forces réunies de la reſpiration preſſent l'utérus de tous côtés, & que les muſcles de l'abdomen le ſerrent comme une ſangle vivement ſerrée.

Peut-être la principale fonction de l'utérus eſt-elle d'aider la preſſion latérale, d'empêcher que l'utérus ne s'applatiſſe, & ne ſe dilate par la preſſion de ſon fond, & de rendre la compreſſion univerſelle, & dirigée de toute la ſurface, perpendiculairement à l'axe de l'utérus. C'eſt une conjecture appuyée ſur l'exemple du rectum, la preſſion du diaphragme eſt un fait.

La cauſe irritante de l'*accouchement* eſt apparemment dans les incommodités de la mere pouſſées au plus haut point. Delà les *accouchemens* preſque toujours prématurés des jumeaux; delà les fauſſes couches des femmes trop délicates.

On n'a qu'à ſuivre une femme qui accouche, & ſur-tout pour la premiere fois : elle ſent des douleurs qu'elle appelle coliques ; mais ces douleurs augmentent de quart d'heure en quart d'heure, elles deviennent à la fin inſupportables, elles forcent la femme à travailler, à employer toutes ſes forces à ſe délivrer de ſon fardeau ; & plus elle a été ignorante, plus elle a négligé les premieres douleurs, & mieux elle ſe délivre. Il eſt évident que la marche de la nature n'a été qu'une irritation de l'utérus toujours accroiſſante, qui a forcé à la fin la mere à employer les organes de la reſpiration, pour faire ſortir ce qui l'irritoit au delà de toute patience. C'eſt ordinairement la chûte de la tête dans le baſſin, qui porte l'irritation au degré qu'on appelle les douleurs de l'*accouchement*.

Terme de l'accouchement. Mais le terme de l'*accouchement* a-t-il une époque fixe ? C'eſt une queſtion qui a été agitée avec beaucoup de vivacité en France, & qui a donné lieu à des diſcuſſions utiles.

Il eſt sûr que chaque animal a ſon terme, pour ſe délivrer ; que ce terme eſt très-exact ; que les grands animaux étant moins ſenſibles, ſe délivrent plus tard, & les petits plus vîte ; que les carnivores ſe délivrent plus vîte que les herbivores ; que les poulets même des oiſeaux ont leur jour fixe pour éclore ; que les œufs de la cicogne éclоſent le trentieme jour ; ceux de la poule le vingt & unieme, & ceux du ſerin le treizieme ; que dans la Romagne & en Suiſſe, le jour qu'éclôt le poulet eſt le même.

L'analogie de cette exactitude s'étend ſur toute la nature. Les arbres ont leur temps pour fleurir, on en a formé des faſtes ; & les arbres mêmes, qui d'un pays placé au delà de la ligne ont été tranſportés dans le nôtre, font des efforts pour fleurir en hiver, qui eſt l'été de leur pays natal.

Il y a donc une regle pour le terme de l'*accouchement* ; & bien des femmes, attentives à ce qui ſe paſſe dans l'acte de fécondation, ſavent prédire le jour de leur délivrance.

On ne doit cependant pas exiger de la nature une exactitude mathématique. La chaleur du climat avance de quelques jours le terme de l'excluſion du poulet. Un tempérament chaud & irritable, des incommodités plus fortes, des jumeaux, comme nous venons de le dire, de fortes paſſions, des chûtes précipitent le terme de l'*accouchement* : & pourquoi ces cauſes ne le déplaceroient-elles point du neuvieme mois au huitieme, puiſqu'elles amenent bien ce terme à la ſixieme ſemaine ou à la douzieme ; en d'autres mots, puiſqu'elles ſont aſſez puiſſantes pour produire de fauſſes couches ?

Une grande perte de forces quelconque, une longue mélancolie, la foibleſſe ou la mort du fœtus, ou même ſon accroiſſement retardé, ſi viſible dans le poulet renfermé dans l'œuf, peuvent également reculer le terme naturel de la délivrance.

Mais il doit y avoir des bornes à cette irrégularité. Un fœtus de cinq mois eſt trop imparfait pour ſupporter le changement de la température de l'air & de la nourriture, trop foible même pour reſpirer. Nous ſavons que l'irritabilité des muſcles n'eſt produite dans le poulet, qu'à la moitié de ſon ſéjour dans l'œuf : ces mêmes muſcles ne paroiſſent devenir irritables dans le fœtus humain, que dans le courant du cinquieme mois. La poitrine à ce terme eſt trop courte, & le poumon trop petit pour ſuffire à la circulation du ſang. Nous avons vu dans le poulet le poumon ne devenir viſible que le ſixieme jour ; il eſt très-petit encore le treizieme, qui répond à-peu-près au cinquieme mois du fœtus de l'homme. Dans la brebis, il eſt très-petit le quarante-deuxieme jour. Il eſt aiſé d'ailleurs de reconnoître un fœtus de cinq mois par la petiteſſe de ſa taille, qui n'excede pas de beaucoup un demi-pié, & ne paſſe pas neuf pouces ; la petiteſſe des extrêmités inférieures, l'imperfection de la bouche, l'étendue de l'eſpace entre les os du crâne.

On commence à admettre la poſſibilité d'un enfant capable de vivre avec la fin du ſixieme mois ; c'eſt une regle que nous a laiſſé un auteur, dont les livres ont paſſé pour être de la main d'Hippocrate, & toute l'antiquité en a adopté les idées. Nous n'admettons qu'avec peine ce terme. Si jamais une femme a été délivrée à cent quatre-vingt-deux jours, il doit y avoir dans

Digitized by Google

la mere des cauſes ſuffiſantes & apparentes d'un *accouchement* auſſi prématuré, & dans le fœtus des marques également manifeſtes d'imperfection. Les loix naturellement favorables à l'enfant, les légiſlateurs, à qui il répugne de déclarer une mere adultere, ont été plus faciles à admettre ce terme de cent quatre-vingt-deux jours, qu'un phyſicien guidé par la nature ſeule des choſes, & auquel les ſuites morales & civiles de ſa déciſion ſont indifférentes. Chez des femmes mariées, qu'aucune néceſſité ne réduit à des fictions, l'erreur peut être dans la maniere de fixer le terme de la conception. L'interruption d'une évacuation naturelle du ſexe admet une latitude de trois ſemaines : & il n'y a que quelques particuliers qui diminuent cette incertitude. Pour les femmes, qui accouchent trop vîte pour leur réputation, ou qui ſont intéreſſées à trouver un pere à leur fruit, qu'une autre époque pourroit libérer, leurs témoignages ne trouvent pas de crédit chez un homme qui ne cherche que la vérité.

Le terme le plus avancé de l'*accouchement* paroît être à la fin du ſeptieme mois. Une Princeſſe d'une maiſon royale vient d'accoucher le 24 d'octobre 1769, & le 24 mai 1770. En accordant à l'intervalle néceſſaire depuis la délivrance juſqu'à la nouvelle conception, ſeulement quinze jours, il ne reſte que deux cents jours d'intervalle entre la conception & la naiſſance de la princeſſe née en 1770. C'eſt l'exemple le plus déciſif que nous ayons trouvé d'un *accouchement* qui devance la fin du ſeptieme mois. Pour ſept mois accomplis, on convient depuis vingt-deux ſiecles à l'admettre comme le premier terme aſſuré de l'*accouchement* naturel, & nous avons devant les yeux des citoyens, nés à ce terme, ſans qu'il y ait lieu de ſoupçonner de l'erreur.

Plus on avance vers le neuvieme mois, & plus l'*accouchement* eſt naturel ; & il eſt difficile de trouver la cauſe de l'erreur des anciens, qui ont regardé les enfans nés à huit mois, comme plus foibles, & moins propres à vivre que ceux du ſeptieme.

Le terme du neuvieme mois eſt celui de l'*accouchement* le plus naturel. Ce ſeroit cependant une rigueur peu fondée, que de vouloir refuſer à ce terme une certaine latitude. Les grands animaux, la cavale ſurtout, chez laquelle le jour de la conception eſt aſſuré, ne mettent bas les petits qu'avec une latitude d'une dixaine de jours. La femme, beaucoup plus ſujette aux maladies & aux accidens, & beaucoup plus irréguliere dans ſa nourriture, eſt ſujette à bien des cauſes capables de reculer de quelques jours au delà du 270e, le jour de la délivrance.

Mais on a étendu cette latitude juſqu'au onzieme, douzieme & dix-huitieme mois & même au delà, & à des termes triples de la durée ordinaire de la groſſeſſe. Les meres qui accouchent plus de neuf mois après la mort de leurs maris, & les femmes que les maris abſens n'ont pas revues plus de neuf mois avant leurs couches, ont donné lieu à une infinité de procès ſur la légitimité de ces naiſſances tardives. Les juges, par un effet de leur humanité, ont étendu ce terme à onze & même à treize mois. Des phyſiciens ſe ſont oppoſés à ce relâchement, & toute la France a retenti de cette querelle.

Il n'eſt pas poſſible de fixer le terme où doit finir cette latitude, que nous avons adoptée ; mais la remarque, déja faite à l'occaſion des naiſſances précoces, revient ici avec plus de force. Il paroît bien plus probable, il eſt bien plus ordinaire qu'un accident, une violence précipite le terme de la naiſſance : le retardement ne peut être l'effet que d'une cauſe lente & continue, & qui empêche ou l'accroiſſement du fœtus ou l'irritabilité de l'utérus.

La premiere cauſe exiſte dans le poulet : nous avons vu très-ſouvent la poule négligeante refuſer des ſoins trop aſſidus à ſes œufs ; le froid les a gagnés, le mouvement du cœur en a été affoibli, & nous avons vu des œufs de neuf jours moins avancés que des œufs de ſix. Rien n'empêche, que dans la femme une langueur du corps & de l'ame ne cauſe de même dans le fœtus un retardement proportionné de ſon accroiſſement. Toutes choſes égales, une femme moins irritable, plongée dans de profonds chagrins, & dans une indifférence pour toute choſe, peut également reſſentir avec moins de vivacité les mouvemens du fœtus,

& ne point ſe prêter au travail. Les deux cauſes réunies, la foibleſſe & la petiteſſe du fœtus, & la langueur de la mere, doivent naturellement éloigner le terme de la délivrance.

Mais il doit conſter de ces cauſes, quand la naiſſance a été retardée d'un mois ou de deux. Il doit y avoir dans la mere cette langueur, ce défaut de ſenſibilité, & dans le fœtus retardé au delà du terme naturel, des indices d'un endurciſſement plus parfait que n'eſt celui d'un enfant à terme. Les os du crâne doivent être plus rapprochés, les ongles & les poils plus formés, la voix plus forte, les mouvemens plus robuſtes. Ce n'eſt qu'avec ces indices que nous pourrions donner de la confiance aux excuſes d'une mere.

Ajoutons ici le développement de la génération du pipa. M. Fermin ayant profité de l'occaſion favorable pour voir la délivrance de cet animal, s'eſt convaincu que le mâle ne prêtoit pas ſon dos aux œufs; que ſon dos n'a même que de petites verrues, incapables de loger des embryons; que la femelle a ces verrues grandes & enduites d'une viſcoſité; que le mâle diſtribue de ſes mains les œufs de la femelle ſur ſon dos, & qu'il les arroſe enſuite de ſa liqueur fécondante. On a cru juſqu'ici que c'étoit le mâle qui recevoit ſur ſon dos les œufs de la femelle.

La grenouille la plus commune aide auſſi le mouvement des œufs; elle comprime pendant quarante jours entiers la femelle, & force les œufs épanchés dans le basventre, d'entrer dans le conduit qui les mene hors du corps de l'animal.

ACCOUCHER, v. n. enfanter. *Accoucher heureuſement. Elle a accouché en tel endroit. Elle eſt accouchée. Accoucher à terme. Accoucher d'un enfant mort. (L)*

ACCOUCHER, v. act. aider à une femme à accoucher. *C'eſt cette Sage-femme qui a accouché une telle dame. Elle accouche bien. Un Chirurgien accouche mieux qu'une Sage-femme.*

ACCOUCHEUR, ſ. m. Chirurgien dont le talent principal eſt d'accoucher les femmes. Ce Chirurgien eſt un bon *Accoucheur.*

ACCOUCHEUSE, ſ. f. femme qui fait profeſſion d'accoucher. *Habile Accoucheuſe.* On dit plutôt *Sage-Femme. (L)*

* Il y a des maladies, dit Boerhaave, qui viennent de cauſes toutes particulieres & qu'il faut bien remarquer, parce qu'elles donnent lieu à une mauvaiſe conformation. Les principales ſont l'imagination de la mere, l'imprudence de l'*Accoucheuſe*, *&c.* Il arrive fort ſouvent, ajoute ſon commentateur, M. de la Metrie, « que ces » femmes rendent les corps mous des enfans tout difformes, & qu'elles gâtent » la figure de la tête en la maniant trop » rudement. Delà tant de ſots dont la tête » eſt mal faite, oblongue ou angulaire, » ou de toute autre forme différente de la » naturelle. Il vaudroit mieux pour les » femmes, ajoute M. de la Metrie, qu'il » n'y eût point d'*Accoucheuſes.* L'art des » accouchemens ne convient que lorſqu'il » y a quelque obſtacle : mais ces femmes » n'attendent pas le temps de la nature; » elles déchirent l'*œuf*, & elles arrachent » l'enfant avant que la femme ait de vraies » douleurs. J'ai vu des enfans dont les » membres ont été luxés dans cette opé- » ration; d'autres qui en ont eu un bras » caſſé. Lorſqu'un membre a été luxé, l'ac- » cident reſtant inconnu, l'enfant en a pour » le reſte de la vie. Lorſqu'il y a fracture, » le raccourciſſement du membre l'indique. » Je vous conſeille donc, lorſque vous pra- » tiquerez, de réprimer ces téméraires » *Accoucheuſes.* » *V. Inſt. de Boerhaave.*

Je me crois obligé par l'intérêt que tout honnête homme doit prendre à la naiſſance des citoyens, de déclarer que pouſſé par une curioſité qui eſt naturelle à celui qui penſe un peu, la curioſité de voir naître l'homme après l'avoir vu mourir tant de fois, je me fis conduire chez une de ces Sages-femmes qui font des éleves & qui reçoivent des jeunes gens qui cherchent à s'inſtruire de la matiere des accouchemens, & que je vis là des exemples d'inhumanité qui feroient preſque incroyables chez des barbares. Ces Sages-femmes, dans l'eſpérance d'attirer chez elles un plus grand nombre de ſpectateurs, & par conſéquent de payans, faiſoient annoncer par leurs émiſſaires, qu'elles avoient une femme en travail dont l'enfant viendroit certainement contre na-

ture. On accouroit ; & pour ne pas tromper l'attente, elles retournoient l'enfant dans la matrice, & le faiſoient venir par les piés. Je n'oſerois pas avancer ce fait ſi je n'en avois pas été témoin pluſieurs fois, & ſi la Sage-femme elle-même n'avoit eu l'imprudence d'en convenir devant moi, lorſque tous les aſſiſtans s'étoient retirés. J'invite donc ceux qui ſont chargés de veiller aux déſordres qui ſe paſſent dans la ſociété, d'avoir les yeux ſur celui-là.

ACCOUER, v. act. Quand le Véneur court un cerf qui eſt ſur ſes fins, & le joint pour lui donner le coup d'épée au défaut de l'épaule, ou lui couper le jarret ; on dit, le Véneur vient d'*accouer* le cerf, ou le cerf eſt *accoué*.

* ACCOUPLE, ſ. f. lien dont on attache les chiens de chaſſe, ou deux à deux, ou quelquefois trois à trois.

ACCOUPLEMENT, ſ. m. *jonction du mâle & de la femelle pour la génération.* Les animaux s'accouplent de différentes façons, & il y en a pluſieurs qui ne s'accouplent point du tout. M. de Buffon nous donne une idée générale de cette variété de la nature dans le II vol. de l'*Hiſt. nat. gén. & part. avec la deſcription du cabinet du Roi, pag. 311 & ſuivantes.* Voici ſes propres termes :

« La plus grande partie des animaux ſe » perpétuent par la copulation ; cependant » parmi les animaux qui ont des ſexes, il » y en a beaucoup qui ne ſe joignent pas » par une vraie copulation ; il ſemble que la » plupart des oiſeaux ne faſſent que comprimer fortement la femelle, comme le » coq, dont la verge quoique double eſt » fort courte, les moineaux, les pigeons, » &c. D'autres, à la vérité, comme l'autruche, le canard, l'oie, &c. ont un » membre d'une groſſeur conſidérable, & » l'intromiſſion n'eſt pas équivoque dans » ces eſpeces : les poiſſons mâles s'approchent de la femelle dans le temps du » frai ; il ſemble même qu'ils ſe frottent » ventre contre ventre, car le mâle ſe retourne quelquefois ſur le dos pour rencontrer le ventre de la femelle, mais » avec cela il n'y a aucune copulation ; le » membre néceſſaire à cet acte n'exiſte pas ; » & lorſque les poiſſons mâles s'approchent » de ſi près de la femelle, ce n'eſt que » pour répandre la liqueur contenue dans » leurs laites ſur les œufs que la femelle » laiſſe couler alors ; il ſemble que ce ſoit » les œufs qui les attirent plutôt que la » femelle ; car ſi elle ceſſe de jeter des » œufs, le mâle l'abandonne, & ſuit avec » ardeur les œufs que le courant emporte, » ou que le vent diſperſe : on le voit » paſſer & repaſſer cent fois dans tous les » endroits où il y a des œufs : ce n'eſt » ſûrement pas pour l'amour de la mere » qu'il ſe donne tous ces mouvemens ; il » n'eſt pas à préſumer qu'il la connoiſſe » toujours ; car on le voit répandre ſa » liqueur ſur tous les œufs qu'il rencontre, & ſouvent avant que d'avoir rencontré la femelle.

» Il y a donc des animaux qui ont des » ſexes & des parties propres à la copulation, d'autres qui ont auſſi des ſexes » & qui manquent de parties néceſſaires à » la copulation ; d'autres, comme les limaçons, ont des parties propres à la copulation & ont en même temps les deux » ſexes ; d'autres, comme les pucerons, » n'ont point de ſexes, ſont également » peres ou meres, & engendrent d'eux-mêmes & ſans copulation, quoiqu'ils » s'accouplent auſſi quand il leur plaît, ſans » qu'on puiſſe ſavoir trop pourquoi, ou » pour mieux dire, ſans qu'on puiſſe ſavoir » ſi cet *accouplement* eſt une conjonction » de ſexes, puiſqu'ils en paroiſſent tous » également privés ou également pourvus ; » à moins qu'on ne veuille ſuppoſer que la » nature a voulu renfermer dans l'individu » de cette petite bête plus de faculté pour la » génération que dans aucune autre eſpece » d'animal, & qu'elle lui aura accordé non » ſeulement la puiſſance de ſe reproduire » tout ſeul, mais encore le moyen de pouvoir auſſi ſe multiplier par la communication d'un autre individu. »

Et à la page 313. « Preſque tous les » animaux à l'exception de l'homme, ont » chaque année des temps marqués pour » la génération : le printemps eſt pour » les oiſeaux la ſaiſon de leurs amours ; » celle du frai des carpes & de pluſieurs » autres eſpeces de poiſſons eſt le temps » de la plus grande chaleur de l'année,

» comme aux mois de Juin & d'Août ; » celle du frai des brochets, des barbeaux » & d'autres eſpeces de poiſſons, eſt au » printemps ; les chats ſe cherchent au mois » de Janvier, au mois de Mai, & au mois » de Septembre ; les chevreuils au mois de » Décembre ; les loups & les renards en » Janvier ; les chevaux en été ; les cerfs » au mois de Septembre & Octobre ; » preſque tous les inſectes ne ſe joignent » qu'en automne, *&c.* Les uns, comme » ces derniers, ſemblent s'épuiſer totale- » ment par l'acte de la génération, & en » effet ils meurent peu de temps après, » comme l'on voit mourir au bout de » quelques jours les papillons qui pro- » duiſent les vers à ſoie ; d'autres ne s'é- » puiſent pas juſqu'à l'extinction de la vie, » mais ils deviennent comme les cerfs » d'une maigreur extrême & d'une grande » foibleſſe, & il leur faut un temps con- » ſidérable pour réparer la perte qu'ils ont » faite de leur ſubſtance organique ; d'autres » s'épuiſent encore moins & ſont en état » d'engendrer plus ſouvent ; d'autres enfin, » comme l'homme, ne s'épuiſent point du » tout, ou du moins ſont en état de ré- » parer promptement la perte qu'ils ont » faite, & ils ſont auſſi en tout temps en » état d'engendrer, cela dépend unique- » ment de la conſtitution particuliere des » organes de ces animaux : les grandes li- » mites que la nature a miſes dans la ma- » niere d'exiſter, ſe trouvent toutes auſſi » étendues dans la maniere de prendre & » de digérer la nourriture, dans les moyens » de la rendre ou de la garder, dans ceux » de la ſéparer & d'en tirer les molécules » organiques néceſſaires à la reproduction ; » & par-tout nous trouverons toujours que » tout ce qui peut être eſt. » *(I)*

Pour traiter avec ordre cette partie importante de l'hiſtoire naturelle des animaux, il faut commencer par les animaux les plus ſimples, & s'élever peu-à-peu aux animaux les plus compoſés.

Nous n'admettons pas la génération équivoque ; & nous ne croyons pas que des animaux naiſſent par une ſimple végétation d'une matiere tombée en pourriture. Nous aurons occaſion de nous étendre ſur cette queſtion, & de dire nos raiſons.

Tous les animaux, autant que nous en connoiſſons la nature, tirent leur origine d'un animal ſemblable à eux, ou qui leur a été ſemblable ; mais la maniere dont le nouvel animal ſe forme de l'ancien, eſt très-différente dans les différentes claſſes d'animaux.

Les animaux les plus ſimples multiplient à la maniere des plantes. Ils ſe diviſent, & leurs parties ſe forment & deviennent de nouveaux animaux. Tels ſont pluſieurs polypes cylindriques, ovales ou en cloche ; ils ſe partagent en deux, chaque partie ſe diviſe encore, & chaque fraction redevient un animal. Tels ſont les animaux des infuſions, ſelon M. Needham : telle eſt apparemment la multiplication du tænia. Ces animaux ſont extrêmement ſimples & ſimilaires ; ils ſont tous de la claſſe aquatique, & leur vie eſt bornée à l'eau dans laquelle ils nagent, ou du moins dans laquelle ils rampent ; car le polype de Trembley ne nage point.

Ce dernier polype ſe multiplie à-peu-près de même ; il eſt vrai qu'il a des bras, mais ces bras ſont de la même nature que ſon tronc. Il ne paroît qu'un inteſtin, dont la membrane eſt gélatineuſe, irritable & vivante. Il ſe multiplie par une branche, qui ſort de ſon corps, & qui redevient un animal à pluſieurs cornes. Le nouveau polype eſt attaché pendant quelque temps au corps de ſa mere ; plus parfait, il s'en détache, & fait bande à part. Preſque toutes les corallines & les plantes de la claſſe des coraux ſont habitées par des animaux de cette eſpece. Tous ces animaux ſe refuſent à toute diſtinction de ſexe ; chaque individu produit, ſans être fécondé par un autre. Ils n'ont point d'œufs. L'œuf differe de l'animal ; c'eſt une enveloppe différente de l'animal, que celui-ci quitte quand il a atteint ſa maturité.

Les étoiles marines, les ourſins, les glands de mer, paroiſſent être de la claſſe des polypes. Ces animaux poſſedent le privilege de réparer leurs pertes ; mais on ignore juſques ici la maniere dont ils ſe multiplient.

D'autres animaux microſcopiques, & ſur-tout le protée, dont M. Joblot a donné tant de figures différentes, & l'animal à

boule de Rœſel, accouchent, d'une maniere un peu différente, de leurs petits. On voit dans l'intérieur de l'animal l'embryon tout formé ; au lieu que celui des polypes n'eſt qu'un tubercule, qui ſort de la ſurface. La mere s'ouvre ; & des animaux très-ſimples, qui lui ſont parfaitement ſemblables, ſortent de la cavité unique de ſon corps. Ces animaux commencent à ſe rapprocher des ovipares, ou des animaux qui engendrent ſans mâle un animal qui leur eſt ſemblable.

L'animal à roue & quelques polypes font un pas de plus pour atteindre les ovipares ; ils multiplient à la vérité par des rejetons, mais ils ont en même temps des œufs. Les ſertulaires ſont de la même claſſe.

Un grand nombre d'animaux marins engendrent de véritables œufs, ſans avoir de mâle, & ſans avoir des organes des deux ſexes. On ne connoît pas d'autre génération aux hydres, à la mentule marine, à pluſieurs coquillages ; on trouve à tous les individus des œufs, avec l'embryon qui y eſt enfermé, ſans véſicules ſéminales. Tous ces animaux ſont généralement plus compoſés que les claſſes précédentes ; on y diſtingue des muſcles, un eſtomac & des inteſtins ; il y en a même dans leſquels on diſtingue le cœur. La puce d'eau, qui eſt couverte d'une écaille, eſt de cette claſſe ; & cependant tous les individus ſont femelles & ovipares.

Arrêtons-nous ici un moment. Un vaſte nombre d'animaux, à la vérité tous aquatiques, fait ſe multiplier ſans le ſecours du mâle. Ce ſexe n'eſt donc pas d'une néceſſité abſolue pour la conſervation de l'eſpece ; & la nature ſait l'art de multiplier les animaux en pluſieurs manieres différentes, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'aider le développement des embryons par une liqueur fécondante : c'eſt donc le ſexe féminin qu'elle emploie eſſentiellement à la multiplication des animaux. Nous appellons femelle, l'animal d'où ſort ou l'embryon, ou l'œuf dans lequel l'embryon eſt enfermé.

Les coquillages commencent à donner l'exemple des deux ſexes, réunis à la vérité dans le même animal. La plus grande partie a des œufs, dans leſquels on apperçoit les embryons & même leurs coquilles ; mais outre ces œufs, ils ont des véſicules ſéminales, dont la liqueur fécondante peut s'épancher ſur ces œufs : on a même cru voir les animalcules de cette liqueur. Les moules, les huîtres, & pluſieurs coquillages peu mobiles ſont de cette eſpece.

Une nouvelle partie, qui fait dans les claſſes ſuivantes le principal organe de l'*accouplement*, commence à s'introduire dans les animaux dont nous allons parler. C'eſt celle qui caractériſe le mâle ; non pas uniquement parce qu'elle eſt le canal de la liqueur fécondante, mais parce qu'elle s'introduit dans une cavité proportionnelle de la femelle, non pour y répandre ſa liqueur, mais ſouvent uniquement pour être l'organe du plaiſir, & pour exciter dans la femelle une émotion néceſſaire pour faire ſortir les œufs de l'ovaire. Mais il eſt eſſentiel, pour qu'un animal puiſſe porter le titre de mâle, que cette liqueur vienne de lui, & que les œufs en ſoient arroſés, ſoit que ce ſoit dans l'ovaire même, ſoit que cette fécondation ne ſe faſſe que ſur des œufs déja ſortis de la mere, ſoit d'ailleurs que cette liqueur paſſe par l'organe de la volupté, ſoit qu'elle s'épanche ſimplement d'un canal ſéminal, qui ne ſorte pas du corps de l'animal.

Il y a bien ſûrement un nombre conſidérable de coquillages & d'animaux hermaphrodites, doués des deux ſexes, jouiſſant des organes femelles d'un autre animal de leur eſpece, dans le temps qu'ils offrent aux organes mâles de ce même animal la jouiſſance de leurs organes femelles : c'eſt ici que commence l'*accouplement*. On en doit la connoiſſance à la patience infatigable de Swammerdam. Les limaçons, les buccins, les nacres de perle, une partie des puces d'eau, pluſieurs coquillages, ſont de cette claſſe.

Il y a parmi cette claſſe, des animaux dont l'*accouplement* eſt très-compoſé, & dont pluſieurs individus ſont attachés entr'eux par les chaînes du plaiſir. Tel eſt le coquillage que M. Adanſon nomme *corel* ; tels ſont en partie les buccins. Les animaux placés au milieu du grouppe jouiſſent des deux manieres ; les plus extérieurs ſont

moins heureux, & ne ſentent le plaiſir que par un ſeul ſexe.

Le lievre marin eſt androgyne; mais il ne jouit de l'organe mâle, que pour exciter la liqueur ſéminale de l'épididyme, & pour la répandre par l'ovaire.

Bientôt les ſexes ceſſent d'être confondus dans le même individu.

Dans chaque eſpece des animaux dont nous allons parler, il y a des individus qui fourniſſent uniquement la liqueur fécondante, & d'autres individus n'ont que les œufs, qui doivent être fecondés par cette même liqueur. Pluſieurs coquillages, preſque tous les poiſſons, & une partie des quadrupedes à ſang froid, ont des individus abſolument mâles, & d'autres uniquement femelles, mais ſans organe extérieur de plaiſir. Leur liqueur ſéminale s'épanche ſans canal apparent au dehors, & féconde les œufs de la femelle, déja ſortis du corps de la femelle; & ſans ce mêlange, les œufs ne donnent jamais de fœtus. Ces animaux connoiſſent cependant les attraits de l'amour; les poiſſons mâles ſuivent avec fureur les femelles prêtes à répandre leurs œufs; ils s'expoſent à la mort même pour les atteindre, pour ſe frotter contr'elles, & pour arroſer leurs œufs de la liqueur fécondante, que le plaiſir leur a fait répandre, & dont ils étoient remplis. On a prétendu que ces poiſſons ne cherchent point les femelles, & qu'ils ne s'attachent qu'aux œufs; mais d'autres naturaliſtes ont vu le frottement voluptueux des deux ſexes. Pluſieurs mâles ſuivent certainement la même femelle, & ne la ſuivroient pas, s'ils n'en eſpéroient du plaiſir. Il y a même des poiſſons que la nature a doués d'un organe particulier pour s'attacher à la femelle. Il eſt vrai que dans les poiſſons la force fécondante de la liqueur du mâle ſubſiſte long-temps; & M. de Weltheim eſt parvenu à ſe procurer des ſaumons, en mettant dans un vaſe, rempli d'eau & fourni de ſable, le ſperme du mâle avec les œufs de la femelle. J'en inſiſte d'autant moins ſur l'expérience de M. Sran qui a cru voir dans cet animal l'organe fécondateur.

Il y a pluſieurs remarques à faire ſur cette claſſe. Comme elle a généralement deux ovaires & deux pénis, il arrive aſſez fréquemment que les poiſſons ſoient hermaphrodites, femelles d'un côté, mâles de l'autre.

Il y a d'ailleurs dans les inſectes un ſexe différent de celui des autres claſſes. Diffétes eſpeces d'abeilles & les fourmis, tous inſectes ſociables, ont des femelles en très-petit nombre, des mâles un peu plus nombreux, & un peuple entier d'individus ſans ſexe. On a voulu prendre les abeilles ouvrieres pour des femelles imparfaites; on a même cru avoir découvert des manœuvres propres à en aider le développement, à la faveur deſquelles ces ouvrieres ſe perfectionnent & deviennent des femelles. Mais ces procédés n'ont pas réuſſi à des perſonnes intelligentes, & ils manquent de probabilité. L'analogie n'offre aucun exemple de femelle, dont les organes particuliers à ſon ſexe ne paroiſſent pas auſſi-tôt qu'elle eſt née.

Il nous reſte à parler des animaux dont les individus n'ont qu'un ſexe, mais qui l'ont complet. L'organe du plaiſir ſe trouve ici dans tous les mâles. Si dans quelques oiſeaux on a peine à l'appercevoir, c'eſt qu'ils ſont trop petits: il eſt très-viſible dans les grands oiſeaux. Cet organe eſt dans cette claſſe le canal de la liqueur fécondante; il l'introduit dans l'organe de la femelle, fait pour le recevoir, & il la répand dans l'intérieur de cet organe femelle; car on n'eſt pas bien ſûr encore de la place exacte à laquelle cette liqueur peut parvenir. Les animaux s'acquittent de cette fonction ſi néceſſaire avec enthouſiaſme. Une ſageſſe ſupérieure récompenſe une fonction néceſſaire pour la conſervation de l'eſpece, par une volupté ſupérieure à toutes les autres.

Suivons cette action dans quelques-unes de ces variétés. La nature eſt ſage & de ſang froid; ce qui, pour le vulgaire, eſt un objet de badinage, a chez elle une dignité proportionnée à ſon importance.

Dans le mâle, du moins dans le quadrupede, c'eſt la préſence d'une quantité ſuffiſante de liqueur fécondante, qui produit la paſſion avec laquelle il pourſuit & ſubjugue la femelle. Un ſentiment obſcur le force à chercher ce plaiſir, lors même qu'il n'en connoit pas encore la douceur par l'expérience. C'eſt preſque toujours le

Digitized by Google

mâle qui pourſuit la femelle : cela eſt dans l'ordre. Le mâle ne fournit que la liqueur fécondante ; s'il n'en a pas une quantité ſuffiſante à fournir, l'*accouplement* eſt ſans utilité, & la nature viſe toujours à l'utile. C'eſt donc le mâle ſeul qui ſent ſa force ; il n'attaque la femelle que ſur ce ſentiment. Si c'étoit elle qui pourſuivît le mâle, elle le trouveroit ſouvent hors d'état de la ſatisfaire, & de remplir les vues de la nature. Auſſi la femelle, quoique ſubjuguée elle-même par des deſirs, & par une inflammation dans le vagin, ne ſe prête-t-elle qu'avec quelque peine aux efforts du mâle.

La nature emploie une autre précaution, pour que l'*accouplement* ſoit toujours efficace. Les femelles ne ſentent généralement qu'une fois l'année cette inflammation, qui excite leurs deſirs. C'eſt alors que leur ovaire eſt à ſon point de maturité, & qu'une ou pluſieurs de ſes véſicules gonflées eſt prête à ſe rompre par l'effort de l'*accouplement*, & à répandre dans la trompe la matiere dont l'embryon ſe forme. Le mâle eſt averti, par la nature, de cet état, le ſeul dans lequel l'*accouplement* répond à ſes deſſeins. Des exhalaiſons remarquées par le mâle de la même eſpece, & ſenſibles à lui ſeul, l'enflamment, & le forcent à chercher la femelle pour l'*accouplement*, dans le moment qu'il ne peut qu'être fécond. Ces exhalaiſons mettent le mâle en fureur ; il expoſe ſa vie pour jouir. Le temps de l'inflammation paſſagere de l'organe de la femelle eſt-il paſſé, le mâle eſt auſſi indifférent pour elle, que pour un animal d'une autre eſpece.

Le deſir de l'*accouplement* ne domine l'animal, que lorſqu'il eſt en état de répondre aux vues de la nature, par la quantité de liqueur ſéminale néceſſaire. La femelle ne ſent ces feux inconnus, qui la forcent à admettre le mâle, que lorſque ſon ovaire eſt dans un état capable de concevoir. Les animaux trop jeunes & trop vieux ne deſirent plus l'*accouplement*. Un ordre exact regne juſques dans les fureurs de l'inſtinct.

Dans les claſſes d'animaux dont les mâles ſurpaſſent le nombre des femelles, c'eſt la femelle qui ſollicite l'*accouplement*. Elle ne pourroit pas ſuffire à ce grand nombre de mâles s'ils avoient la même ardeur qu'ils ont dans les autres claſſes ; elle en ſeroit excédée, & peut-être y perdroit-elle la vie. Elle évite cet inconvénient, en ne recherchant le mâle qu'autant que ſes deſirs, toujours proportionnés à ſes forces, le lui permettent & le lui conſeillent.

Plus un animal eſt lent, & plus ſon *accouplement* a de durée. Les limaçons ſont accouplés pendant pluſieurs heures. Plus l'animal eſt vif, & moins le moment critique dure. Il eſt extrêmement court chez les oiſeaux.

Nous n'entrerons pas dans le détail des moyens dont la nature ſe ſert pour favoriſer l'*accouplement*. Dans la plus grande partie des animaux, les organes des deux ſexes ſont diſpoſés d'une maniere à ſe répondre : quand ils ne ſe répondent pas, elle leur enſeigne la maniere de ſe joindre. La demoiſelle femelle a cet organe placé à la queue, & le mâle à l'extrêmité du corſelet ; mais elle ſe prête & ſe recourbe, juſqu'à ce que les organes puiſſent ſe joindre. Pluſieurs inſectes font ſortir de leur corps l'organe femelle, qui vient s'offrir à celui du mâle. Ariſtote a connu cet excès de facilité dans ces femelles des inſectes. *(H. D. G.)*

ACCOUPLEMENT, s'entend *en Architecture*, de la maniere d'eſpacer les colonnes le plus près les unes des autres qu'il eſt poſſible, en évitant néanmoins la pénétration des baſes & des chapiteaux, comme au portail des Minimes par Manſard. De tous les ordres, le dorique eſt le plus difficile à accoupler, à cauſe de la diſtribution des métopes, de la friſe, de ſon entablement ; leſquels, ſelon le ſyſtême des anciens, doivent être quarrés, quoique pluſieurs Architectes modernes aient négligé ce précepte, tels que Desbroſſes à St. Gervais & au Luxembourg, & le Mercier au Palais-royal. *(P)*

ACCOUPLER, v. act. apparier enſemble le mâle & la femelle. *Voy.* ACCOUPLEMENT. *(L)*

ACCOUPLER, *terme de riviere*, c'eſt lier pluſieurs bateaux enſemble.

ACCOUPLER, *en terme d'Agriculture*, ſignifie attacher deux bœufs ſous un même

joug à une charrue ou à une charrette. Il faut qu'ils ſoient de même corps & de même force; autrement le plus foible ruineroit le plus fort. Il y a des pays où on les attache par les cornes; en d'autres pays on les attache par le cou : on prétend que cette derniere méthode eſt meilleure, parce que ces animaux ainſi attachés ont plus de force. Ils doivent être *accouplés* ferrés, afin qu'ils tirent également. (+)

ACCOUPLER. On dit au trictrac *accoupler ſes dames*. C'eſt proprement les diſpoſer deux à deux ſur une fleche. *Voyez* DAMES.

ACCOURCIR *la bride dans ſa main*, c'eſt une action par laquelle le cavalier, après avoir tiré vers lui les rênes de la bride, en les prenant par le bout où eſt le bouton avec la main droite, les reprend enſuite avec la gauche qu'il avoit ouverte tant ſoit peu, pour laiſſer couler les rênes pendant qu'il les tiroit à lui. (V)

ACCOURCIR *le trait*, *terme de Chaſſe*, c'eſt le déployer à demi ou tout-à-fait pour tenir le limier.

ACCOURSE, ſ. f. *terme de Marine*, c'eſt le paſſage qu'on laiſſe au fond de cale dans le milieu & des deux côtés du vaiſſeau, pour aller de la poupe à la proue le long du vaiſſeau. (Z)

ACCOUTREMENT, ſ. m. vieux mot qui ſignifie *parure*, *ajuſtement*. Il ſignifioit auſſi l'*habillement* & l'*équipage* militaire d'un ſoldat, d'un chevalier, d'un gentilhomme.

Quelques auteurs font venir ce mot de l'Allemand *cuſter*, d'où l'on a fait *coûtre*, qui eſt encore en uſage dans quelques cathédrales de France, & entr'autres dans celle de Bayeux, pour ſignifier un *ſacriſtain* ou *officier* qui a ſoin de parer l'autel ou l'égliſe. D'autres le font venir du mot *acculturare*, qui dans la baſſe latinité équivaut à *culturam dare* ou *ornare*. Quoi qu'il en ſoit, ce terme eſt ſuranné, & n'eſt plus d'uſage que dans la converſation ou dans le ſtyle familier. (G)

ACCOUTUMER *un cheval*, c'eſt le ſtyler, le faire à quelque exercice ou à quelque bruit que ce ſoit, pour qu'il n'en ait point peur. (V)

ACCRETION, ſ. f. *en Médecine*, *voy.* ACCROISSEMENT.

ACCROCHEMENT, ſ. m. *parmi les Horlogers*, ſignifie un vice de l'échappement qui fait arrêter l'horloge. Il vient de ce qu'une dent de la roue de rencontre s'appuie ſur une palette avant que ſon oppoſée ait échappé de deſſus l'autre palette. Cet accident arrive aux montres dont l'échappement eſt trop juſte ou mal fait, & à celles dont les trous des pivots du balancier, ceux de la roue de rencontre, & les pointes des dents de cette roue, ont ſouffert beaucoup d'uſure.

On dit qu'une montre a une feinte d'*accrochement*, lorſque les dents oppoſées de ſa roue de rencontre touchent en échappant les deux palettes en même temps, mais ſi légérement qu'elles ne font, pour ainſi dire, que frotter ſur la palette, qui échappe, & que cela n'eſt pas aſſez conſidérable pour la faire arrêter. *Voy.* ECHAPPEMENT. (T)

ACCROCHER, v. a. (*Marine.*) c'eſt arrêter, ſaiſir, attacher quelque choſe à un croc ou avec un croc. L'uſage, dans la marine, a fait *crocher*; & le mot *accrocher* ne s'emploie guere que pour exprimer la choſe ſuivante.

Accrocher ſignifie jeter les grappins à bord d'un vaiſſeau ennemi que l'on veut aborder. (*Voyez ci-devant* ABORDAGE.) Les grappins doivent tenir à une chaîne de quelques braſſes de longueur; & l'autre extrêmité de cette chaîne doit ſe terminer par un anneau, ſur lequel on frappe un bon cordage que l'on garnit au cabeſtan, ou que l'on roidit à force de bras, pour faire joindre les vaiſſeaux & les tenir liés enſemble, lorſque les grappins ont ſaiſi quelque choſe de ſolide. On éleve un grappin, ainſi préparé, au bout de chacune des deux baſſes vergues du vaiſſeau, & l'on y tient ſuſpendu par une corde en ſimple, frappée ſur une de ſes pattes, & paſſée dans une des poulies qui ſont à l'extrêmité des vergues. Lorſqu'on veut faire tomber le grappin à bord de l'ennemi, on attend que les vaiſſeaux ſoient abordés & que les vergues ſe croiſent, & on file & bande cette ſeconde corde, qui doit pouvoir ſervir auſſi à rehiſſer le grappin, s'il n'avoit rien accroché. Il n'eſt pas toujours néceſſaire que les vergues ſe croiſent pour *accrocher* l'ennemi; on peut

Digitized by Google

le faire à l'aide des deux cordes, & du balancement que les gens adroits & au fait ſavent leur donner, quoique jamais on n'aborde, pour peu que la mer ſoit agitée, à cauſe du riſque mutuel que courroient les vaiſſeaux de s'écraſer ou de s'endommager: cependant il y a toujours, en pleine mer, un mouvement dont on peut encore profiter pour l'élancement des grappins.

Le plus ſouvent on ne place des grappins que d'un ſeul bord; mais il faut alors que tout ſoit diſpoſé pour les pouvoir paſſer facilement & promptement d'un bord à l'autre. On doit auſſi en préparer de rechange, pour le cas où les premiers viendroient à manquer. Les deux cordes, telles qu'on vient de les repréſenter, peuvent deſcendre ſur le pont d'une maniere directe à leur ſituation; mais on peut auſſi, ſi l'on craignoit qu'elles ne gênaſſent pour la manœuvre, & pour les expoſer moins à être coupées, les prolonger ſur les vergues, juſqu'au moment d'*accrocher*, & les faire deſcendre le long du grand mât. La plus foible ou celle qui tient le grappin ſuſpendu au bout de la vergue peut même avoir cette poſition à demeure, en paſſant dans une poulie placée vers le milieu de la vergue, & dans laquelle elle eſſuieroit peu de frottement: pour l'autre, elle ne doit tenir ſur la vergue, que par un ſimple amarrage de fil de caret que l'on puiſſe rompre facilement.

Outre ces grappins du bout des vergues, on en place de légers ſur le paſſe-avant & les gaillards, également garnis de chaîne, & faits pour être lancés à la main, à bord & dans les manœuvres de l'ennemi. *(M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCROISSANCE, ſ. f. *Voyez* ACCROISSEMENT.

* ACCROISSEMENT, ſ. m. *(Algebre.)* on appelle *calcul des accroiſſemens* celui où l'on conſidere les rapports des quantités après qu'elles ſont formées, c'eſt-à-dire où l'on emploie des quantités finies au lieu des quantités infiniment petites. *Dict. de l'Ingén.*

ACCROISSEMENT, *en Droit*, eſt l'adjection & la réunion d'une portion devenue vacante à celle qui eſt déja poſſédée par quelqu'un. *Voyez* ACCESSION.

Dans le droit civil un legs fait à deux perſonnes conjointes, *tam re quàm verbis*, tombe tout entier par droit d'*accroiſſement* à celui des deux légataires qui ſurvit au teſtateur, ſi l'un des deux eſt mort auparavant. L'*alluvion* eſt une autre eſpece d'*accroiſſement*. *Voyez* ALLUVION. *(H)*

ACCROISSEMENT, *en Phyſique*, ſe dit de l'augmentation d'un corps organiſé qui croît par de nouvelles parties qui s'y ajoutent.

L'*accroiſſement* eſt de deux ſortes: l'un conſiſte dans une ſimple appoſition extérieure de nouvelle matiere; c'eſt ce qu'on nomme autrement *juxta-poſition*, & c'eſt ainſi, ſelon pluſieurs Phyſiciens, que croiſſent les pierres, les coquilles, *&c.* *Voyez* PIERRE & COQUILLE.

L'autre ſe fait par un fluide qui eſt reçu dans des vaiſſeaux, & qui y étant porté peu-à-peu, s'attache à leurs parois; c'eſt ce qu'on appelle *intus-ſuſception*; & c'eſt ainſi, ſelon les mêmes auteurs, que croiſſent les animaux & les plantes. *Voyez* PLANTE ANIMAL; *voyez auſſi* VÉGÉTATION & NUTRITION. *(O)*

ACCROISSEMENT, action par laquelle les pertes du corps ſont plus que compenſées par la nutrition. *Voy.* NUTRITION.

§ ACCROISSEMENT, *(Economie animale.)* L'animal commence à croître dès les premiers momens de ſon exiſtence. Le poulet fait partie du jaune dans l'ovaire de ſa mere; il y exiſte en tout temps, puiſque la membrane du jaune ſe continue avec le canal vitellaire, & que ce canal eſt la continuation des inteſtins de l'embryon.

On trouve dans l'ovaire de la poule, des œufs de toute grandeur: les plus gros ont été petits; ils ſe ſont accrus ſans le ſecours du mâle, & dans une poule privée de toute communication avec le coq. Le fœtus, inſéparablement attaché au jaune, s'eſt donc accru avec lui, même avant que le mâle eût répandu dans l'utérus de la poule la liqueur qui force le développement du poulet. Cet embryon étoit abſolument inviſible, & d'une petiteſſe dont nous ne connoiſſons pas le terme, dans l'œuf à peine viſible lui-même: car cet embryon eſt apparemment à l'œuf parvenu à ſa grandeur naturelle

Digitized by Google

naturelle, dans la même proportion qu'il avoit à l'œuf viſible. Ce fait mene à une conſéquence importante.

Si le cœur eſt l'unique agent de l'*accroiſſement*, comme nous allons le démontrer, le cœur du poulet a donc agi avant les approches du mâle, & dans l'œuf preſque inviſible renfermé dans l'ovaire de la poule vierge : c'eſt la pulſation de ce petit cœur qui a porté ſucceſſivement le fœtus à un *accroiſſement* proportionné à celui de l'œuf dont il fait partie.

Cet *accroiſſement* eſt lent : il devient rapide par l'irritation que la liqueur fécondante cauſe dans le cœur de l'embryon. Tout combiné, il eſt extrêmement probable que la partie volatile de la liqueur du mâle eſt, à l'égard du cœur, le ſtimulus le plus efficace. Cet organe redouble ſes pulſations, quand il eſt irrité par la chaleur, par l'air, par l'eau même. La force irritante des parties volatiles de la liqueur fécondante du mâle eſt prouvée, par la force ſupérieure des animaux entiers, comparés à ceux qu'on a privés des organes qui préparent cette liqueur; par l'épanouiſſement des cornes dans pluſieurs animaux, & de la barbe dans l'homme; par l'état de vigueur dans lequel l'abondance de cette liqueur met les parties génitales; par les phénomenes même de l'amour, toujours phyſique dans le fond, & dont le premier effet eſt l'accélération du mouvement du cœur, déja apperçu par Deſcartes.

L'*accroiſſement* du fœtus, animé par le ſecours du mâle, devient très-conſidérable. Le cœur lui-même, juſqu'ici inviſible, commence à paroître depuis l'heure douzieme de l'incubation. Les premieres vingt-quatre heures de cette douce chaleur, portent l'embryon au delà même du quadruple de ſa grandeur. On ne ſauroit donner plus de quatre centiemes de pouce au fœtus qui n'a pas encore joui des avantages de l'incubation, & il en a dix-huit à la fin des vingt-quatre heures.

Pour donner une idée de l'*accroiſſement* de l'animal, nous nous ſervons de celui du poulet, parce que c'eſt le ſeul fœtus dont nous ayions les époques & les meſures. On ne découvre que fort tard l'embryon du quadrupede, & on n'a pas encore aſſez d'obſervations pour former l'échelle de ſes *accroiſſemens*. Pour l'eſpece humaine, nous n'avons preſque aucune certitude ſur ſes premiers commencemens : le jour de la conception n'eſt preſque jamais bien connu; & les occaſions de fixer les *accroiſſemens* des premiers trente jours ſont ſi rares, qu'on ne peut donner aucune confiance aux meſures que quelques auteurs ont cru aſſigner au fœtus dans ces premiers temps de ſa vie. Les *accroiſſemens* du fœtus quadrupede ſont très-lents pendant les premiers vingt jours : à peine l'embryon d'une chevre eſt-il viſible le dix-huitieme jour; au lieu que le poulet paſſe, à cet âge, la longueur de trois pouces. Le vingt & unieme jour le poulet eſt long de quatre pouces. Si ſa premiere longueur a été de quatre centiemes, l'*accroiſſement* de ces vingt & un jours a donc porté le fœtus à une longueur cent fois plus grande; & l'*accroiſſement* entier étant comme le cube de ce nombre, eſt d'un 1000000 de fois le poids original d'un fœtus qui vient d'être ſoumis à l'incubation. Cet *accroiſſement* rapide n'a pas été diſtribué également; le plus grand *accroiſſement* a été celui du premier jour; il a diminué de viteſſe, à meſure que le poulet s'eſt approché de ſa maturité : l'*accroiſſement* des premieres vingt-quatre heures a été exactement du quatre-vingt-huituple; celui des ſecondes vingt-quatre heures, du quintuple; & le dernier jour, il n'eſt plus que de 5 à 6.

Expoſé à l'air & privé de la chaleur favorable de l'incubation, le poulet ne grandit plus que lentement; & l'*accroiſſement* des premiers quarante jours de ſa vie, ne ſurpaſſe pas l'*accroiſſement* moyen d'un ſeul jour de l'incubation.

Le fœtus humain, évalué à ſa conception à $\frac{1}{100}$ de grain, ſe trouve, le jour de ſa naiſſance, peſer 48640 grains, ce qui feroit l'*accroiſſement* entier de deux cens ſoixante & dix jours, de 4,864,000 fois la grandeur originale, trois fois moins rapide que l'*accroiſſement* du poulet, puiſque le fœtus humain a eu à-peu-près treize fois plus de temps pour croître.

Ce calcul n'eſt pas exact & ne ſauroit l'être. Il eſt impoſſible, d'un côté, de déterminer la grandeur de l'embryon qui vient

d'être conçu ; & de l'autre, le poulet, ſoumis à l'incubation, a preſque toujours été conçu quelques jours auparavant, & a pris une partie de ſon *accroiſſement* avant d'être ſorti de la poule.

La longueur de l'homme qui vient de naître, peut être miſe à 18 pouces. Elle eſt de 72 pouces dans un jeune homme de vingt-cinq ans d'une taille avantageuſe. Ces vingt-cinq années n'ont produit qu'environ le vingtuple du poids, ſi l'on met celui du nouveau né à 8 livres & celui de l'homme fait à 160. En répartiſſant cet *accroiſſement* ſur les vingt-cinq années qu'il a exigées, l'*accroiſſement* moyen d'un jeune homme ſera de $\frac{4}{5}$ du poids original. Il eſt vrai que la nature ne diſtribue pas cet *accroiſſement* avec égalité ; l'enfant a 36 pouces à trois ans ; il en a 45 à dix ans, 56 à treize, & 60 à dix-huit. L'*accroiſſement* devient graduellement plus lent, juſqu'à ce que l'homme ait atteint la taille qu'il ne paſſe jamais : car nous ne trouvons pas d'exemples d'hommes qui aient grandi après vingt-cinq ans.

Cet *accroiſſement* eſt très-inégal dans les parties du corps humain. On peut, ſans craindre de l'erreur, ſe ſervir, dans les commencemens de l'animal, des expériences faites ſur le poulet. Rien n'eſt plus ſemblable que l'embryon d'un oiſeau & celui du quadrupede ; & ſi l'homme en differe, c'eſt uniquement par la grandeur de la tête, par laquelle le poulet lui reſſemble plus que le quadrupede.

L'embryon du poulet qui commence à devenir viſible, n'eſt preſque que tête & cœur : tout ce qui eſt ſous le cœur ne forme qu'un filet très-mince, quand on le ſépare de l'amnios : car les auteurs ont généralement confondu cette partie inférieure du corps du poulet, avec l'amnios qui en fait la gaîne.

Dans l'homme nouveau-né, la tête eſt au reſte du corps comme 1 à 3 ; elle eſt comme 1 à 8, 9 & 10 dans l'adulte.

L'*accroiſſement* de la tête du fœtus viſible eſt donc plus petit que celui de l'abdomen, du baſſin & des extrêmités : le cœur s'accroît de même moins vîte que le foie ; il eſt plus grand que lui dans le poulet de 120 heures d'incubation, dans la raiſon de 4 à 3. Il eſt trois fois plus petit que le foie dans l'homme adulte. Le cœur, dans le fœtus, eſt au corps entier comme le cube de 12 à celui de 72, au cœur de l'homme fait comme 12 à 800 ; il eſt quatre fois plus grand dans le fœtus que dans l'adulte, en comparaiſon du reſte du corps. Cette grandeur ſupérieure du cœur eſt une des cauſes principales de l'*accroiſſement* rapide du fœtus.

Les yeux ſont extrêmement grands dans le fœtus. Le poumon eſt le plus petit des viſceres ; il ne devient viſible qu'à 120 heures completes : il n'a alors qu'une ligne de longueur, en y comprenant la membrane qui le renferme, & qu'on n'en diſtingue pas encore : ſon *accroiſſement* eſt rapide dans la ſuite ; dès le vingt & unieme jour, la longueur du poumon paſſe les quatre dixiemes d'un pouce.

Le baſſin eſt très-petit dans le fœtus humain ; auſſi l'utérus & la veſſie s'élevent-ils conſidérablement au deſſus de ſes bords ſupérieurs. Il s'élargit & s'approfondit incontinent après la naiſſance, & reçoit, du temps de la puberté, ces viſceres dans ſa capacité.

Les extrêmités, inviſibles dans les trois premiers jours de l'incubation, & dans les embryons des brebis au deſſous du vingtieme jour, ſont courtes encore dans le fœtus humain qui vient de naître. Leur proportion au reſte du corps s'augmente enſuite, & les jambes acquierent la moitié de ſa longueur. Dans l'œuf, le fémur paſſe, depuis le ſixieme jour juſqu'au vingt & unieme, de la longueur de 8 centiemes à celle de 75. Il eſt neuf fois plus grand à la fin de ces quinze jours, dans le temps que les *accroiſſemens* de la tête & du cœur ſont très-médiocres.

Les *accroiſſemens* des os ſuivent les mêmes regles que ceux du reſte du corps. Ils commencent à paroître le ſixieme jour de l'incubation, & le fémur avec le tibia, ſont parfaitement formés, quoique dans un état gélatineux, à 125 heures. Le fémur a alors huit centiemes de pouces de longueur : le tibia un peu davantage. Le 21 le fémur en a 83, il eſt devenu dix fois plus long & mille fois plus peſant dans moins de ſeize jours. Delà au trente-ſixieme jour, après que le poulet eſt éclos,

le fémur a acquis une longueur de 202 centiemes, ce qui fait pour chaque jour, du poulet éclos, un *accroiſſement* qui eſt à celui du temps de l'incubation comme 1 à 50. Le reſte de la vie d'une poule triple cette longueur.

La membrane ombilicale du poulet, qu'on a priſe autrefois pour l'allantoïde, a des *accroiſſemens* beaucoup plus rapides. Elle commence à paroître le troiſieme jour de l'incubation ; elle reſſemble alors à une veſſie vaſculeuſe, ſoutenue par un pédunçule. Son plus grand diametre eſt alors de 11 centiemes de pouce. Elle a juſqu'à 158 de ces centiemes le ſixieme jour. Vers la fin de l'incubation elle occupe l'œuf entier ; elle renferme également le blanc & le jaune. Son *accroiſſement* en longueur eſt plus grand que celui du fœtus, mais elle n'acquiert pas autant de maſſe.

La figure veineuſe occupe une partie de l'enveloppe du jaune ; elle préſente le coup-d'œil le plus agréable, & elle eſt formée par un réſeau de vaiſſeaux terminé par un orle de cercles veineux. Elle eſt annoncée par des taches jaunes, qui forment un arc de cercle, & qui ferment un eſpace dès la trente-ſixieme heure de l'incubation : le diametre en eſt alors de 35 centiemes : elle eſt rouge & de 52 centiemes à la fin du ſecond jour : à la fin du troiſieme jour le grand diametre eſt de 112 centiemes ; à la fin du huitieme de deux pouces ; ſa longueur eſt alors ſix fois plus grande qu'à 36 heures. Mais cette membrane a un point de rebrouſſement. Elle diminue continuellement depuis la fin du huitieme jour, & diſparoît preſqu'entiérement le vingtieme jour.

Il y a dans l'homme & dans les animaux des *accroiſſemens* particuliers qui n'ont lieu qu'à certaines époques. Tel eſt l'*accroiſſement* de la barbe, celui des cornes du cerf, l'enflure du ſein, celle des véſicules de l'ovaire, de l'utérus après la conception, des dents dans les premieres années de l'enfance.

Il y en a d'autres qui n'ont lieu dans l'homme que par une maladie. Les gonflemens des glandes lymphatiques de la gorge, du méſentere, celui de la glande thyroïde dans le goëtre, les tumeurs de toute eſpece, les ſquirrhes, les enflures cauſées par l'air, par une liqueur épanchée, & ces *accroiſſemens* vicieux étendent peu-à-peu la peau, les membranes, & ſur-tout les vaiſſeaux. Les arteres & les veines d'une tumeur adipeuſe deviennent d'un diametre prodigieux.

Après l'énumération des *accroiſſemens* que nous avons expoſés avec beaucoup de réſerve & de briéveté, nous allons tâcher de développer les cauſes & le méchaniſme dont elles dépendent.

Parmi les cauſes, il y en a d'extérieures, & qui n'ont pas leur ſiege dans l'animal. La chaleur, ſeul moteur de l'*accroiſſement* des plantes, précipite celui des animaux. Les animaux croiſſent plus vîte dans les pays chauds, il y faut moins de jours au poulet pour éclore. Les femmes parviennent plutôt à la puberté, les hommes ont l'eſprit formé plus vîte dans l'Amérique ſeptentrionale, dont la chaleur eſt plus forte & plus conſtante, que dans les provinces tempérées de l'Europe. La chaleur ranime les inſectes au printemps, & elle rend la vie & la circulation aux animaux, qui ont paſſé l'hiver dans un état d'aſſoupiſſement. La chaleur du fumier accélere la mue des oiſeaux, & donne de la vivacité aux couleurs de leurs plumes.

Ce n'eſt cependant pas par elle-même, que la chaleur procure l'*accroiſſement*. Le poulet doit le ſien à des cauſes plus prochaines. Dès que ſon cœur a ceſſé de battre, la même chaleur, qui paroiſſoit accélérer l'*accroiſſement* & le développement des parties de l'animal, ne produit plus qu'une infection déteſtable dans l'œuf couvé ; les liqueurs deviennent d'un verd ſale & opaque, & le fœtus demeure tel qu'il a été dans le moment que le cœur a perdu ſon mouvement, ſans avoir augmenté de volume, & ſans que la figure veineuſe, compoſée des vaiſſeaux du fœtus, ſe ſoit élargie le moins du monde. Mais le fœtus de la baleine croît ſous les glaces du Spitzberg, & dans un froid qui fait du mercure un métal ſolide : le cœur, dont la force ſeule reſte au baleinon, lui ſuffit pour réſiſter au froid meurtrier des eaux, pour dilater ſes vaiſſeaux, & pour procurer à ſon corps les *accroiſſemens* néceſſaires. Otez-lui ſon cœur, ne touchez rien

Digitized by Google

au reſte de l'animal, il ne ſera bientôt qu'un glaçon immobile.

Les plantes croiſſent par l'abſorption des ſucs de la terre, & la cauſe la plus prochaine de cette abſorption eſt l'attraction des tuyaux capillaires, dont la racine eſt compoſée. Mais l'animal differe eſſentiellement de la plante, parce qu'il a au dedans de lui-même les tuyaux abſorbans, qui attirent la nourriture, & qui ſont analogues aux racines des plantes. Il y a eu des auteurs modernes qui ont attribué à la vapeur pompée des inteſtins, & portée par ſon propre mouvement au cœur, le mouvement & la vie de l'animal. Mais il eſt aiſé de voir que les inteſtins remplis de chyle, & le méſentere plein de vaiſſeaux lactés, ne donnent aucun mouvement à l'animal dont le cœur eſt devenu immobile.

La forte contraction des élémens des parties ſolides du corps animal, & de la membrane cellulaire en particulier, & l'attraction des vaiſſeaux capillaires peuvent modifier l'*accroiſſement* & diriger la conformation des parties de ce corps : mais ces forces ne ſauroient donner aux humeurs animales une impulſion qui prolonge les vaiſſeaux.

Comme on a tâché d'enlever de nos jours au cœur l'honneur d'être le premier mobile de la machine animale, il ne ſera pas inutile de rapporter les raiſons qui nous ont portés à lui reconnoître ce privilege. Le cœur agit avec une vivacité ſurprenante dans le poulet renfermé dans l'œuf, dès la quarante-deuxieme heure de l'incubation. Rien n'égale ſon irritabilité ; il réſiſte à l'action de l'eau froide ; on l'a vu dans un œuf plongé ſous cet élément, continuer ſes pulſations pendant 12 heures entieres.

Dans le temps que le cœur agit avec tant de vigueur, le reſte du poulet n'eſt qu'une gelée immobile : le cerveau a la fluidité d'une eau un peu troublée : les jambes & les ailes, encore inviſibles, ne ſont long-temps après qu'une gelée : les inteſtins, également inviſibles, ſont ſans irritabilité, ils n'en montrent que pluſieurs jours après. A cette époque il n'y a encore aucun veſtige des autres muſcles, & moins encore du diaphragme, qui, dans les oiſeaux, ne devient, à la vérité, jamais muſculeux. Aucun viſcere ne paroît encore.

Si, dans cet état, il n'y a rien dans l'animal qui ſoit ſuſceptible de mouvement ; ſi le reſte de l'animal n'eſt qu'une glu incapable d'en produire ; ſi le cœur ſeul, avec la veine cave, s'agite & pouſſe le ſang dans les arteres ; ſi la chaleur ſans le cœur ne peut rien pour produire de l'*accroiſſement* au fœtus ; ſi l'animal s'accroît dans l'air le plus rigoureux ; il paroît que le cœur eſt le ſeul moteur du corps animal.

Dans une brute plus formée, vive & agiſſante, quadrupede, oiſeau, poiſſon ou amphibie, il reſte du mouvement dans les arteres tant que le cœur continue de battre. S'il ne ſuffit plus pour pouſſer le ſang dans les vaiſſeaux éloignés, & s'il ne le fait aller que juſqu'à quelque diſtance, dès-lors tout eſt immobile dans les parties de l'artere, qui ne reçoivent plus le mouvement du cœur ; le microſcope ne découvre plus que des monceaux de globules ſans mouvement.

Quand le mouvement du ſang s'éteint dans l'animal mourant, on le rappelle en irritant le cœur par la chaleur ou par le ſouffle ; il recommencera dans ce moment à battre, & toute la machine reprendra le mouvement. On verra les globules arrêtés enfiler de nouveau les branches des vaiſſeaux, les amas immobiles de ces globules ſe diſſiperont, & tout rentrera dans l'ordre. On n'a rendu cependant à l'animal que le mouvement du cœur. Dans l'homme même qu'on retire de l'eau ſans chaleur & ſans pulſation ; dans une femme qu'une défaillance pourroit avoir privée de la vie, le cœur rappellé au mouvement, ranime lui ſeul la machine entiere, & lui rend la chaleur & la vie.

Quand, au contraire, le mouvement circulaire du ſang ſe fait avec la plus grande promptitude ; quand les globules gliſſent avec aiſance par les veines capillaires, dont un ſeul ſuffit à remplir le diametre ; quand toute la machine joue avec aiſance, on n'a qu'à lier l'aorte, ou qu'à arracher le cœur ; il y aura un moment où le mouvement du ſang ſera renverſé, où le ſang reviendra par les arteres, ſe rendra au cœur ; mais

Digitized by Google

ce ne ſera qu'un moment, & incontinent après il n'y aura plus de mouvement dans le nombre infini de vaiſſeaux, dans leſquels la circulation offroit le ſpectacle le plus intéreſſant.

Nous n'ignorons pas que le poids du ſang, ſon attraction aux amas des globules, qui ſe font après la mort, ſon rebrouſſement contre l'ouverture d'une veine, rendront un peu de mouvement au ſang. Mais il eſt bien aiſé de diſtinguer ces oſcillations confuſes & momentanées d'avec le mouvement ferme, régulier, conſtant & rapide, que le cœur fait imprimer au ſang.

On a voulu donner au cœur des forces auxiliaires; on a cru en trouver dans les arteres, & ſur-tout dans les arteres capillaires. Mais il eſt démontré, par des expériences déciſives, que ces arteres ſont immobiles, & qu'à la fente la plus fine, faite à l'artere du méſentere de la grenouille, avec la pointe d'une lancette, elle reſtera immobile ſous le microſcope de l'attentif obſervateur, & il n'y appercevra pas le plus petit degré de dilatation, qui devroit être l'effet & la meſure de la force contractive de l'artere.

La chaleur & l'air ne ſauroient être les agens de l'*accroiſſement*; leur action ne ſuit aucune direction, & la dilatation des humeurs, qui ſeroit leur ſeul effet, réſiſteroit autant au courant du ſang, qu'elle l'aideroit. Si la chaleur accélere l'*accroiſſement*, c'eſt en irritant le cœur que le ſang chaud affecte plus vivement; c'eſt en pouſſant dans l'oreillette le ſang, raſſemblé dans le tronc de la veine cave par l'effet du froid, plus puiſſant ſur les vaiſſeaux de la circonférence du corps, & moins fort dans le voiſinage du cœur, ſource de la chaleur de l'animal. Le cœur irrité par une quantité plus abondante de ſang chaud, multiplie ſes contractions dans la proportion du ſtimulus; il bat & plus ſouvent dans un temps donné, & avec plus de force, & toute la circulation s'accélere dans la raiſon du nombre & de la force des battemens de ſon moteur.

Un jeune phyſicien de beaucoup de mérite a cru découvrir dans le poulet ſoumis à l'incubation, une force agiſſante, indépendante du cœur, & qui ſans ſon ſecours, avant même qu'il ſoit formé, prolonge les vaiſſeaux de la figure veineuſe, & qui en arrange les réſeaux & le cercle terminateur.

Il eſt sûr que la couleur de rouille, & bientôt après la couleur rouge paroît dans les veines de la figure veineuſe avant que le cœur ait rougi lui-même. Il exiſte cependant, il eſt même aſſez remarquable, quoique blanc. Il ne pouſſe apparemment encore dans les arteres inviſibles, qu'une liqueur tranſparente; & la rougeur commence par les veines qui paroiſſent pomper une partie du jaune par les branches fines qui regnent le long du tranchant & ſur les côtés des valvules du jaune.

N'eſt-ce pas la grandeur ſupérieure du cœur du fœtus & ſon irritabilité extrême, qui, avec la flexibilité des parties, eſt la cauſe de l'*accroiſſement* rapide du fœtus? Sa force n'eſt-elle pas plus grande dans le fœtus que dans l'adulte, parce que les deux ventricules du cœur concourent à pouſſer le ſang dans l'aorte, au lieu que dans l'adulte, le poumon ſeul emploie la force du ventricule droit?

Nous allons parler dans la ſuite de pluſieurs cauſes particulieres de l'*accroiſſement*, qui ne dépendent pas immédiatement du cœur, mais qui cependant en prennent leur origine plus ou moins éloignée.

Pour celui du fœtus en général, ſon méchaniſme ne paroît pas douteux. Le cœur pouſſe le ſang dans les arteres: elles ſont encore dans un état de gelée, elles cedent aiſément à l'impulſion du cœur, elles s'alongent & s'élargiſſent en même temps. Tel eſt l'effet du ſiphon anatomique ſur les arteres du cadavre.

La force continuée des battemens du cœur paſſe juſques dans les veines naiſſantes, & les étend dans la même proportion.

Mais un embryon, dont l'*accroiſſement* ne ſeroit qu'une dilatation, ne deviendroit jamais un animal. Ses vaiſſeaux s'affoibliroient à meſure qu'ils ſe prolongeroient, & déja gélatineux par eux-mêmes, ils ſeroient bientôt incapables de réſiſter à la preſſion des corps qui les environnent, & à l'impulſion même du cœur.

Il n'en eſt pas de même dans l'animal: ſes vaiſſeaux acquierent de la conſiſtance à

Digitized by Google

meſure qu'ils s'étendent, ils deviennent en même temps plus longs, plus larges, plus épais & plus ſolides.

Le méchaniſme dont ſe ſert la nature, ne peut être que fort ſimple, puiſque l'*accroiſſement* s'exécute à-peu-près également dans la plante & dans l'animal, & que dans la plante il n'y a que des tuyaux & de la ſubſtance cellulaire, ſans aucun moteur viſible.

En comparant la membrane ombilicale du poulet dans les différentes périodes de ſon *accroiſſement*, on eſt convaincu par le témoignage des yeux, que les vaiſſeaux ſont extrêmement ſerrés & preſque paralleles dans les premiers temps de leur formation, & qu'enſuite les arteres s'épanouiſſent, s'éloignent les unes des autres, forment des angles plus conſidérables & des intervalles qui n'exiſtoient point. Le même changement s'apperçoit dans la figure veineuſe.

En jugeant des vaiſſeaux inviſibles par ceux que l'œil ou le microſcope diſtinguent, il arrive dans les vaiſſeaux les plus fins le même changement; & les élémens même de la ſubſtance ſolide de l'embryon, entraînés par les vaiſſeaux, s'éloignent les un des autres & forment des intervalles.

On voit dans la figure veineuſe les vaiſſeaux couverts de cellulosités, & repliés ſur eux-mêmes, s'étendre ſucceſſivement, s'alonger & former des réſeaux, dont les angles ſont conſidérables. Le même méchaniſme domine dans les parois des vaiſſeaux, leurs élémens ſolides s'écartent dans leur alongement en formant des intervalles.

Il naît donc par l'impreſſion du cœur des vuides entre les élémens ſolides du corps animal; ces vuides remplis d'une liqueur fort atténuée n'oppoſent aucune réſiſtance à l'exhalation des particules gélatineuſes que charient les vaiſſeaux, & qui, quoique molles & peu conſiſtantes, le ſont plus cependant qu'une ſimple liqueur aqueuſe.

Cette exhalation eſt la ſecrétion la plus générale du corps animal. Qu'on pouſſe une liqueur aqueuſe dans une artère quelconque, qu'on y pouſſe même une huile éthérée ou une graiſſe fondue un peu fluide; ces liqueurs ſueront à travers toute la longueur de l'artere, qui ſe trouvera enveloppée d'une gaîne de colle de poiſſon ou de graiſſe de porc, qui a ſuinté par les pores de l'artere, & qui s'extravaſe dans la celluloſité. Si ces liqueurs groſſieres trouvent des pores dans les arteres de l'homme adulte, l'humeur gélatineuſe atténuée, qui de la mere paſſe dans le fœtus, trouvera bien plus de facilité encore à paſſer par les pores de ces vaiſſeaux, dont la ſubſtance eſt beaucoup moins ſerrée, & à ſe répandre dans les intervalles des élémens ſolides, dans un temps où la proportion de la terre & du ſolide eſt encore ſi petite.

La goutte gélatineuſe, qui remplit un petit vuide, s'épaiſſit & devient ſolide par le battement des arteres voiſines, & par la réſorption des parties aqueuſes. L'air qui diſſipe ce qu'il y a de plus fluide dans les ailes d'un papillon, en forme une membrane ſolide en peu de minutes; & la ſoie du bombyx ſort liquide des inteſtins, qui en ſont les filieres, pour durcir auſſi-tôt que l'air l'a frappée. Dans l'animal, dont l'air ne pénetre pas l'intérieur, de petits vaiſſeaux pompent ce qu'il y a de plus fluide dans la colle animale, & le reſte acquiert à chaque moment un nouveau degré de ſolidité. C'eſt ainſi que du ſuc oſſeux épanché dans le calus on voit naître, ſous les yeux de l'obſervateur, les noyaux, qui dans un petit nombre de jours, paſſent de l'état de glu à celui de cartilage & d'os.

La liqueur épanchée autour des vaiſſeaux, forme par-tout une ſubſtance cellulaire. Dans le poulet, & même dans le fœtus humain, on voit la gelée répandue ſous les tégumens ſe prendre, ſe figer & devenir une celluloſité, que bientôt une graiſſe encore ambiguë remplit, & dont il naît une membrane adipeuſe.

Dans le péricarde & dans la poitrine, l'eau gélatineuſe s'épaiſſit très-ſouvent & forme des fibres & de petites lames qui attachent le cœur & le poumon à cette membrane.

Pour former ces fibres & ces lames, il ſuffit que quelques particules de la glu animale aient plus de conſiſtance que le reſte; les parties moins ſolides s'attacheront & formeront des lignes & des lames autour de ces centres, en laiſſant des vuides entre elles. La matiere glutineuſe des plantes ſe

Digitized by Google

fige & ſe forme une celluloſité dans l'intérieur des tiges qui ſe deſſechent.

C'eſt une liqueur glutineuſe qui forme les petits boutons par leſquels la nature répare ſes pertes dans les bleſſures de la dure-mere. Ces bourgeons prennent de la conſiſtance, ſe forment, & ſont bientôt une celluloſité rougeâtre, qui paroît de la chair. Une gelée pareille ſuinte de chaque extrêmité d'un tendon diviſé; elle devient une celluloſité bleuâtre, qui les réunit.

La celluloſité ſe prolonge & s'accroît de concert avec les troncs des arteres qui la parcourent. Elle s'étend avec elles, & elle groſſit par les parties glutineuſes qui ſuintent des parois de l'artere. Elle ſe forme en filets ou en lames; ſoit par le plus ou le moins de prolongement des arteres; ſoit par la figure des pores, qui filtrent la glu dont elle naît : larges, ils donnent des lames; étroits, ils produiſent des fibres.

Le fœtus n'eſt qu'une glu, même lorſque pluſieurs de ſes parties ſont formées, même quand les os, à la vérité encore gélatineux, ont pris leur forme. Un obſervateur attentif diſtingue un fémur & un tibia parfait dans une jambe du poulet renfermé dans l'œuf, lors même que tout y eſt encore une colle tremblante.

Un degré d'*accroiſſement* de plus, fait naître des membranes. Elles ſont ſans exception des tiſſus cellulaires rapprochés, dont les vuides ont diſparu par l'abſtraction de ſes parties ſolides, par le battement des arteres, & par la preſſion des muſcles. Le poulet dans les premiers jours ne paroît pas avoir de peau; une gelée un peu conſiſtante eſt le ſeul tégument qu'on y diſtingue, & qui couvre les os. Mais bientôt une celluloſité prend la place de la glu, & ſa ſurface extérieure ne tarde pas à devenir une membrane ſolide. Dans l'homme adulte même, l'intérieur de la peau dégénere par degrés en tiſſu cellulaire, & la partie de la peau, qui paroît la plus ſolide, redevient cellulaire uniquement par la macération. L'eau s'imbibe dans les intervalles des filets & des lames de la peau; elle les déſunit : elle lui rend l'état primitif de l'embryon.

Cette formation des membranes n'eſt point une hypotheſe. On la voit tous les jours dans les membranes qui ſe forment de la celluloſité & qui ſont l'enveloppe des kiſtes, dont le noyau eſt une humeur épaiſſie.

On pourroit ſoupçonner que le méchaniſme du corps animal pourroit aller juſqu'à former des vaiſſeaux. Il s'en forme très-ſûrement dans le calus. Il n'eſt pas hors d'apparence, que l'impulſion de la liqueur pouſſée par l'orifice d'une artere pourroit s'ouvrir une voie dans le tiſſu cellulaire, & que cette voie, une fois ébauchée, deviendroit un vaiſſeau par la compreſſion du tiſſu cellulaire, battu par la force du cœur, & condenſé juſqu'à devenir une membrane. Nous nous ferions pourtant de la peine d'adopter ce méchaniſme. Les arteres ont elles-mêmes des vaiſſeaux, des nerfs, des fibres muſculaires, le tout trop proportionné & trop arrangé pour être l'effet d'une preſſion aveugle.

Les tendons ſe forment des fibres muſculaires, privées de leur liqueur & condenſées par la preſſion des muſcles & des arteres. On pourroit même ſoupçonner qu'ils ne ſont qu'une celluloſité très-ſerrée. Il eſt ſûr que le tendon du plantaire ſe laiſſe étendre & devient une membrane, large de deux pouces, qui elle-même n'eſt évidemment qu'une celluloſité fort ſerrée. Le luiſant des tendons naît dans l'animal adulte; les tendons du fœtus ſont mats; & ce même luiſant paroît dans les ſimples tiſſus cellulaires des grands animaux.

La continuité des nerfs avec le cerveau, & la grandeur de la tête dans l'embryon le plus tendre, ne permet pas de croire que les nerfs ſe forment dans les parties & hors du cerveau. Pour leur *accroiſſement*, ils le tirent, comme le reſte des parties du corps humain, des vaiſſeaux, qui dépoſent leur humeur gélatineuſe dans l'intervalle des élémens ſolides. Pour leur prolongement, les arteres en peuvent être la cauſe : elles ſont preſque par-tout accompagnées de nerfs qui leur ſont attachés par un tiſſu cellulaire, & l'artere prolongée étend les nerfs avec elle.

Les muſcles naiſſent, comme les membranes, d'une gelée épaiſſie. Il eſt aiſé de voir dans un poulet les degrés par leſ-

quels cette gelée ſe ſépare & forme de petites maſſes qui, peu-à-peu deviennent de véritables muſcles. Le terme dans le poulet en eſt fixé le ſeptieme jour de l'incubation. Il eſt très-probable cependant que ces muſcles ne ſont pas l'effet de la preſſion : ils n'obſervent aucun rapport avec les troncs des arteres, & les plus gros muſcles ne reçoivent ordinairement que des branches des vaiſſeaux, dont les troncs ont une autre direction. Il eſt plus probable qu'il y a dans cette gelée apparente des membres de l'embryon, des élémens de muſcles, encore inviſibles, qui ne deviennent des objets ſenſibles pour nous que par l'exhalation de l'eau, par le battement des arteres & par l'action même des muſcles. Il eſt sûr que le mouvement gonfle les muſcles & les rend apparens & ſaillans, & que les athletes devoient l'expreſſion marquée de leurs muſcles à l'uſage fréquent qu'ils en faiſoient ; comme les femmes conſervent la molleſſe & la gracilité de leurs extrêmités, parce qu'elles s'en ſervent avec moins de force. La fille ſauvage, qu'on ſoupçonna être née dans la nation des Eſquimaux, & qui ſe procuroit ſa nourriture par la force ſeule de ſes mains, avoit dans le pouce des muſcles gonflés à un volume extraordinaire ; rendue aux fonctions ſédentaires du ſexe, elle perdit cette marque de diſtinction. On a cru trouver de la probabilité à l'adhéſion de la liqueur nerveuſe, qui s'attachant aux élémens ſolides, les gonfle par une répétition fréquente de ſon impulſion dans la fibre.

Il eſt bien difficile d'expliquer la naiſſance de l'irritabilité. Cette qualité eſt de toute ancienneté l'apanage du cœur ; il eſt irritable auſſi-tôt qu'il eſt viſible. L'eſtomac, ſi robuſte dans les oiſeaux granivores, ne donne des marques d'irritabilité que le quatorzieme jour de l'incubation : les inteſtins, preſque auſſi irritables que le cœur dans l'animal adulte, ne le ſont que depuis le quinzieme, encore leur contraction eſt-elle très-lente, & preſqu'imperceptible. On voit bien qu'il faut un degré de ſolidité, pour que la fibre muſculaire ſoit irritable ; peut-être eſt-il néceſſaire que les élémens ſolides de la fibre ſoient rapprochés pour s'attirer. C'eſt ainſi que l'aimant n'agit plus, quand il eſt à une trop grande diſtance du fer : &, ſelon toutes les apparences, l'attraction des élémens ſe multiplie dans une raiſon inverſe de leur diſtance.

Le mouvement des muſcles des extrêmités commence à ſe rendre ſenſible vers la fin du ſixieme jour.

Les viſceres paroiſſent plus tard que le cœur : ils ſortent de la main de la nature dans le même temps, mais leur état gélatineux & leur tranſparence les cache aux yeux de l'obſervateur.

Le cerveau occupe apparemment, dès les premiers commencemens du fœtus, la même place qui lui eſt préparée dans la tête, mais il eſt fluide encore ; ce n'eſt que le neuvieme jour qu'il acquiert quelque conſiſtance dans le poulet.

Le foie naît plus tard que le cœur, ſes commencemens ſont tranſparens, il paroît comme un brouillard mal terminé vers la fin du quatrieme jour ; bientôt, & dès la fin du ſixieme jour, des vaiſſeaux nombreux s'y font appercevoir ; le foie jaunit, il gagne l'aſcendant ſur le cœur, & en ſurpaſſe la grandeur le ſeptieme jour.

L'eſtomac paroît, mais ſous une figure différente & plus ſemblable à celle de l'eſtomac du fœtus de l'homme, depuis le quatorzieme jour : il eſt formé, & ſes fibres ont un luiſant tendineux le onzieme.

Le rectum ſe diſtingue avec ſes appendices à la fin du cinquieme jour, & le reſte des inteſtins dans le courant du quatrieme. Les teſticules ou les ovaires le treizieme jour, les reins le huitieme, les capſules rénales à la fin du dixieme.

Dès le troiſieme jour on diſtingue les trois grandes arteres qui paroiſſent ſortir du cœur, & qui ſont en effet les trois grandes racines de l'aorte. Ces arteres s'épanouiſſent bientôt après. L'aorte conſerve ſon nom, les deux autres troncs ſont les deux conduits artériels, car les oiſeaux en ont deux, dont le premier fournit des branches aux poumons qui ne ſont viſibles que depuis la fin du ſixieme jour.

Les cartilages qui vont former les os de la tête, paroiſſent dans un état membraneux, & reſſemblent à des veſſies pleines d'eau dans le courant du troiſieme jour. Il n'eſt pas douteux, à leur égard, que

Digitized by Google

que l'état membraneux ne précede celui de cartilage, comme l'état de cartillage précede celui d'os. Pendant le courant du quatrieme jour, ils ont des vaiſſeaux rouges répandus ſur leur ſurface. Le neuvieme jour, le bec, qui étoit obtus, eſt formé, il y a même une partie dure dans ſa partie ſupérieure : le crâne commence à devenir cartilagineux à la fin du dixieme jour, & l'eſt entiérement le quatorzieme.

Cette formation du crâne mérite d'être expoſée avec plus de circonſtances, parce qu'elle ſert de regle pour la formation de tous les os plats, qui differe aſſez eſſentiellement de celle des os ronds.

La membrane, qui ſert de baſe aux fibres oſſeuſes de l'os du front, eſt différente de la dure-mere & du péricrâne ; c'eſt une partie eſſentielle de cet os, qui diſparoît quand il eſt entiérement formé.

On commence à appercevoir le quatorzieme jour, de l'incubation, ſur cette membrane, des tubercules cartilagineux, ſéparés par des eſpaces arrondis ou alongés. Le quinzieme jour ce ſont déja des filets plus ſolides ſéparés par des fentes. Le ſeizieme on voit les filets oſſeux ſortir de leur centre, au deſſus des yeux : ils ſont fort ſerrés en ſortant, mais ils s'épanouiſſent & ſe ſéparent les uns des autres vers la circonférence. Il y a des fentes & des eſpaces entre ces fibres ; on découvre dans ces eſpaces la membrane ſur laquelle les fibres oſſeuſes s'étendent. Elles commencent à s'anaſtomoſer. Ces fibres oſſeuſes ſont encore élaſtiques alors, & elles plient ſous le doigt.

Elles ſont même encore flexibles le vingtieme jour, mais elles ſont plus ſerrées ; les fentes, qui les ſéparent, ſont plus petites, elles ne forment cependant pas encore un réſeau : la membrane, qui leur ſert de baſe, ne peut plus être apperçue, & les fibres ne ſe quittent plus, quand on les alonge. Le vingtieme jour la membrane eſt diſparue, il n'y a plus que de petites lignes & des points entre les fibres, qui cependant ont conſervé une partie de leur flexibilité. Les coquilles des animaux teſtacées ſe forment comme les os plats, & ont également un tiſſu cellulaire pour baſe. On a vu dans les os planes le tiſſu cellulaire primordial aſſez lâche encore pour admettre l'air, & pour s'enfler par le ſouffle.

Les *accroiſſemens* des os longs different conſidérablement de ceux des os plats. Ces os n'ont aucune membrane pour baſe, du moins que l'œil puiſſe diſtinguer. La gelée tremblante, qui ſera un fémur, eſt parfaitement formée le ſixieme jour, elle a toute la figure, la tête & les condyles du fémur parfait, mais elle eſt ſans aucune dureté encore, elle s'étend ſous le doigt qui la preſſe, & ſe reprend quand on la rend à elle-même, elle prend toutes les figures & ſe courbe en cercle. La membrane qui enveloppe cette gelée eſt alors d'une fineſſe extrême, elle ne tient que légérement à l'os. Si elle lui eſt attachée, c'eſt à l'union du corps de l'os avec l'épiphyſe.

Un peu plus de ſolidité donne à cette gelée le caractere de cartilage qui ne differe de la gelée ordinaire que par la répugnance qu'il montre contre les courbures qu'on voudroit lui faire prendre, & par ſon retour élaſtique à ſa figure naturelle. Ce cartilage eſt parfaitement tranſparent, on n'y diſtingue ni fibre, ni lame, ni vaiſſeau.

Pour paſſer à l'état oſſeux, le tibia n'a qu'un pas à faire. On diſtingue dans le milieu, entre les deux extrêmités, un peu d'opacité, une couleur légérement jaunâtre, quelques ſillons ſemés premiérement au haſard, & plus exprimés les jours ſuivans. Ce centre oſſeux paroît à la fin du huitieme jour, il s'étend continuellement, l'opacité & les ſillons gagnent ſur le corps de l'os encore cartilagineux, & s'approchent des deux extrêmités. Pendant que la partie oſſeuſe s'étend, le cartilage prend encore quelque *accroiſſement*, mais plus lentement.

Elle perd tous les jours de ſa proportion à la partie oſſeuſe, elle n'a plus que quatre centiemes de ligne d'épaiſſeur, le quinzieme jour, & que deux, le vingt-deuxieme.

La dureté, l'opacité & les ſillons forment le caractere de l'oſſification, & l'accompagnent inſéparablement.

Mais les os longs ne ſont pas faits d'une ſeule piece. Les deux extrêmités ſont preſque toujours des parties ſéparées, dès les premiers jours de leur nature cartilagineuſe. L'œil ne diſtingue pas de ligne de ſéparation entre le corps de l'os & l'épiphyſe,

Digitized by Google

mais, dès le huitieme jour, l'os ſe plie plus aiſément à l'endroit de l'épiphyſe, elle quitte même avec facilité le corps de l'os, & demeure attachée au périoſte ; les lignes de ce corps ne s'étendent jamais ſur l'épiphyſe.

La maniere dont le corps s'oſſifie eſt entiérement différente de celle dont l'épiphyſe ſe change en os. Dans le corps de l'os deux anneaux rouges paroiſſent vers le quatorzieme jour ; ce ſont les places par leſquelles les arteres nourricieres entrent dans le tuyau de l'os. Dès le onzieme jour, les ſillons de la partie oſſifiée paroiſſent remplis de ſang, & le corps de l'os eſt couvert d'une plaque de gouttes rouges. Ces gouttes ſont cachées peu-à-peu par les lames de l'os qui ſe forment, & qui deviennent opaques ; ce ſont des vaiſſeaux innombrables qui parcourent l'os par l'intervalle des lames & des fibres, & qui ſont logés dans de profonds ſillons.

Le tuyau médullaire paroît, le huitieme jour, la partie oſſeuſe eſt légere alors & tendre comme des cocons, ſpongieuſe & pleine de pores. Le tuyau médullaire s'étend, ſe perfectionne & gagne le voiſinage de l'épiphyſe. Il eſt conique, & la pointe du cône eſt dans le milieu de l'os & dans ſa partie la plus épaiſſe. Liſſe au commencement, ce tuyau commence, le treizieme ou le quatorzieme jour, à être ſillonné par des lignes qui s'élevent de l'extrêmité du tuyau ; les ſillons ſont bientôt après de véritables lames qui abandonnent le corps de l'os depuis ſa partie moyenne, & qui l'aminciſſent continuellement en avançant vers l'extrêmité.

Dans l'épiphyſe la marche de la nature eſt toute différente ; elle forme, vers le temps auquel le poulet quitte l'œuf, & même le jour d'après, un noyau dans le milieu du cartilage, qu'un autre accompagne bientôt dans l'extrêmité inférieure du tibia. Ce noyau eſt un os preſque rond, extrêmement ſpongieux, dont la ſurface eſt plus ſolide à meſure qu'elle approche de la ſurface. Ce noyau s'accroît, il prend ſur le cartilage qui l'environne, & s'approche de la ligne par laquelle l'épiphyſe eſt attachée à l'os. Cette ligne s'efface dans la ſuite, & l'épiphyſe ſe joint inſéparablement au corps de l'os. Ce changement ne s'acheve dans l'homme que vers la vingtieme année. De ſemblables noyaux ſe forment dans toutes les épiphyſes qui terminent les os longs, & ces os ſont dans l'animal adulte un compoſé du corps de l'os oſſifié, & ſoudé aux deux noyaux des deux épiphyſes, agrandis & oſſifiés. Il ne reſte alors d'autre cartilage que la croûte articulaire qui termine l'épiphyſe.

Pour lier la cauſe de la formation de l'os à la cauſe générale de l'*accroiſſement*, il faut donner une idée des vaiſſeaux intérieurs de l'os & du cartilage encore peu connus, parce que les obſervateurs ne ſe ſont pas aſſez fixés aux premieres périodes de la formation du fœtus.

Dans les os longs il y a un grand tronc, & quelquefois deux, que nous appellons l'*artere nourriciere*. Dans le poulet enfermé dans l'œuf, elle ſe diſtingue, le onzieme jour ; ce n'eſt alors qu'une tache rouge, mais on la reconnoît en ſuivant ſon développement. Elle entre dans le tuyau médullaire, une celluloſité ſanglante l'y ſuit. Le quatorzieme jour, on la voit ſe diviſer, elle envoie une branche à chacune des extrêmités de l'os, l'une remonte & l'autre deſcend.

C'eſt de ce tronc principal que naiſſent les vaiſſeaux du corps de l'os. Il y en a de nombreux dont nous avons parlé, & qui rampent entre les lames oſſeuſes ; ces vaiſſeaux ſont preſque à découvert, les premiers jours, & ſe couvrent peu-à-peu de lames oſſeuſes, nées de ce qui étoit cartilage, & dont l'opacité les fait diſparoître vers le vingt & unieme jour. Ces vaiſſeaux donnent à l'os un œil rouge, qui ſe perd dans la ſuite. Dans les commencemens du corps de l'os ils ne paroiſſent que comme des gouttes de ſang, mais on n'a qu'à les ſuivre pour trouver des vaiſſeaux entiers logés dans leurs ſillons entre les lames oſſeuſes.

D'autres branches ſe rendent à la moëlle du grand tuyau de l'os.

D'autres encore forment un nombre de vaiſſeaux droits, renfermés dans la cavité, qui s'étendent vers l'extrêmité de l'os, ou ſans branches, ou faiſant ſimplement les fourches. Ces vaiſſeaux forment, ſur les limites du cartilage, un cercle vaſculeux, qui eſt très-diſtinct, le douzieme jour. Ils

Digitized by Google

ſont plus gros que les vaiſſeaux diſtribués dans les intervalles des lames oſſeuſes. Tous les os longs ont deux cercles vaſculeux, formés comme ceux du tibia, que nous venons de décrire.

Le nombre de ces vaiſſeaux augmente avec les jours de l'incubation. Il y en avoit une quinzaine, le quinzieme jour; ils paſſent le nombre de quarante, le vingt & un, ils diminuent enſuite de nombre & de diametre.

Leur extrêmité, arrêtée par le cartilage, forme une maſſue, elle eſt plus groſſe que le tronc; des enveloppes cellulaires les accompagnent, & bientôt il s'éleve, comme comme nous avons eu occaſion de le dire, des lames oſſeuſes qui les ſéparent, & qui, recouvertes d'un tiſſu cellulaire ſpongieux, forment la ſubſtance alvéolaire. Cette ſubſtance ſpongieuſe recouvre de plus en plus les vaiſſeaux droits, & paroît en reſſerrer le diametre.

Alors les vaiſſeaux, au lieu de former une circonférence de cercle, rempliſſent l'aire d'un cercle entier, percent l'extrêmité du corps de l'os par des troncs trop nombreux pour être comptés, percent également & en ligne droite la partie encore cartilagineuſe du corps de l'os, & font l'hémiſphere vaſculaire du condyle, ou deux hémiſpheres quand l'extrêmité de l'os eſt diviſée.

Un phénomene inattendu donne, le dix-ſeptieme jour, à cet hémiſphere vaſculeux un prolongement qui ſeroit à peine croyable, ſi le fait n'étoit parfaitement avéré par des recherches multipliées. Nous avons dit que l'épiphyſe eſt ſéparée eſſentiellement de l'os, & qu'elle s'en détache ſans fracture, quand les tubercules engrénés du corps & de l'épiphyſe ſortent de leurs excavations réciproques par une flexion graduée. C'eſt cependant dans cette épiphyſe cartilagineuſe que ſe continuent les vaiſſeaux de l'hémiſphere, ils percent le cartilage terminateur, le diviſent en parallelipipedes, & entrent dans le cartilage de l'épiphyſe. Ils charient du ſang dans le corps de l'os, & ſont très-ſouvent tranſparens dans le cartilage de l'épiphyſe. Dans le poulet plus avancé ils ſont remplis de ſang dans ce cartilage même. Ils s'y partagent, y donnent des branches, & ſe courbent ſouvent en forme d'arc pour donner de leur convexité de nouvelles branches qui s'avancent dans l'épiphyſe, & qui s'approchent du noyau.

L'épiphyſe a cependant des vaiſſeaux qui lui ſont propres, & dont les petits troncs y entrent dans le voiſinage des articulations. Une branche principale pénetre dans le noyau, & bientôt toute la ſurface de ce nouvel os eſt hériſſée de vaiſſeaux qui en ſortent, & qui ſe répandent dans toute la ſubſtance du cartilage de l'épiphyſe. D'autres petites branches de ces troncs articulaires ſe trouvent à la ſurface du cartilage articulaire de l'épiphyſe, y forment des tiſſus réticulaires, & communiquent avec les vaiſſeaux nés de l'hémiſphere vaſculeux.

Ruysh n'a connu que les vaiſſeaux extérieurs du cartilage de l'épiphyſe, il n'a jamais vu les vaiſſeaux de l'intérieur, que nous avons découverts, & que depuis nous on a injectés dans les cartilages de l'homme.

Qu'on ſuive à préſent les phénomenes de la formation de l'os, on trouvera partout que le cartilage naît de la gelée primordiale, qu'il conſerve ſa nature ſimple & élaſtique pendant tout le temps qu'il eſt ſans vaiſſeaux rouges, que la nature oſſeuſe eſt accompagnée de l'apparence de ces vaiſſeaux, que par-tout où ils ſe font voir la nature cartilagineuſe cede à l'oſſeuſe.

C'eſt la même progreſſion dans l'os qui renaît après une fracture. Le calus paſſe de l'état de gelée à celui de cartilage, il ne devient oſſeux que lorſque la rougeur s'y développe, & la garence lui communique ſa couleur dans le temps même que la nature oſſeuſe y a pris le deſſus. Le noyau paroît dans le calus, le jour même qu'on découvre une artere rouge dans l'épiphyſe. Dans les cartilages du larynx on retrouve la même liaiſon inſéparable de l'oſſification, & des arteres rouges devenues viſibles dans les cellules du larynx.

Sur ces phénomenes nous croyons pouvoir fonder, avec quelque aſſurance, la théorie des cauſes & du méchaniſme de l'*accroiſſement* des os. La gelée primordiale, le cartilage, qui en eſt une coagulation, n'ont point encore de vaiſſeaux viſibles. A meſure que ces vaiſſeaux s'élargiſ-

Digitized by Google

ſent par l'impulſion du cœur toujours plus agiſſant, des particules plus opaques ſe font jour dans les vaiſſeaux, elles paſſent par les degrés de ſimple opacité, de couleur pâle, de jaune & de rouge. Quand les globules rouges y ſont admis, ces vaiſſeaux ont atteint le diametre qui ne refuſe plus les particules les plus groſſieres de la maſſe du ſang; ce ſont des parties terreſtres & crétacées, elles ſe dépoſent dans les intervalles des petites fibres dont l'os eſt compoſé, & dans les vuides qui naiſſent entre les élémens ſolides, alongés dans toutes les directions. Delà l'oſſification & la liaiſon intime avec la rougeur.

Ces mêmes arteres forment dans les os longs deux branches, dont l'une remonte vers l'épiphyſe ſupérieure, & l'autre deſcend à l'extrêmité inférieure. Ce ſont deux forces qui alongent de deux côtés l'os à chaque battement; & qui, agiſſant ſur des fibres & ſur des lames ſouples, éloignent les extrêmités du centre, & augmentent la longueur de l'os. Dans les expériences du poulet, le cœur moins agiſſant rend l'oſſification plus tardive.

Les arteres, qui rampent entre les lames & les fibres des arteres, ſont la cauſe des ſillons qui annoncent l'oſſification. Deux arteres paralleles s'élevent & ſe dilatent, & l'intervalle fait un long vallon entre deux collines. Les mêmes arteres forment des fibres oſſeuſes, en battant dans toute leur longueur le cartilage qui les ſépare: ces fibres forment des lames, quand un cercle entier de fibres s'eſt formé. Les lames intérieures du tuyau médullaire s'élevent également entre les arteres, & deviennent de petites lames. A meſure que les petites branches des arteres voiſines des épiphyſes ſe dilatent, il ſe forme entr'elles des lames d'une longueur proportionnée, & le corps alvéolaire naît de ce méchaniſme. Dans l'adulte, les vaiſſeaux de cette partie de l'os conſervent leur diametre, & ſont viſibles; au lieu que les vaiſſeaux, qui parcourent les intervalles des fibres & des lames de l'os même, preſſés par une ſubſtance plus dure & plus ſerrée, diſparoiſſent entiérement: ils ſubſiſtent cependant avec des calibres diminués, & le tiſſu cellulaire continue de les accompagner.

Les vaiſſeaux des épiphyſes ſont les branches les plus éloignées du tronc de l'artere nourriciere; ils ſe développent les derniers: mais enfin le ſang s'y ouvre un paſſage, & dès-lors le cartilage de l'épiphyſe recevant des particules plus groſſieres de la maſſe du ſang, s'endurcit & devient oſſeux.

Les os plats ſont un plan unique de fibres, analogue à l'une des lames, dont une ſuite nombreuſe & concentrique forme le corps de l'os. De leur artere nourriciere, comme d'un centre, ſe répandent des branches qui s'étendent entre les filets oſſeux: elles les forment ces filets, en comprimant le cartilage qui les ſépare, & en y répandant un ſuc terreux qui ſuinte de toute leur longueur. Le parenchyme, que M. Heriſſant regarde comme la baſe des os, & qu'il rétablit par la diſſolution des particules crétacées de l'os, n'eſt que le ſyſtême vaſculaire de l'intérieur de l'os, avec toutes les celluloſités qui le ſuivent, rendu viſible par la deſtruction des parties terreuſes, dont ce ſyſtême eſt recouvert.

L'*accroiſſement* & le développement des os eſt ſimple; celui du cœur paroît beaucoup plus compoſé, il ne l'eſt cependant point, dès qu'il eſt bien connu. Nous n'entreprendrons pas de le ſuivre juſques dans les temps fabuleux, dans leſquels il eſt inviſible, & nous n'en commencerons le développement qu'à la trente-huitieme heure: c'eſt alors qu'il paroît ſous la figure d'un corps rond qui ſort de la poitrine.

C'eſt à l'heure quarante-cinquieme qu'on apperçoit deux, & immédiatement après, trois véſicules remplies alternativement de ſang, & entiérement vuides, qui forment le *point ſautillant d'Ariſtote*.

Dans cet état, les parties du cœur ne ſont pas jointes encore; cet organe reſſemble à un laq ou à un huit de chiffre ouvert. L'oreillette unique en fait la premiere cavité: on la diſtingue de la veine cave, à la fin du troiſieme jour, car elle en paroiſſoit faire partie avant cette époque. Mais à l'heure ſoixante & dix & ſoixante & douzieme, la veine cave ſupérieure paroît, & borne l'oreillette contre la veine. L'oreillette unique eſt large alors, & placée tranſverſalement. La ſeconde partie du cœur eſt un canal, qui ſe diſtingue au mi-

lieu du troiſieme jour, & qui diſparoît dans le cœur devenu plus parfait ; c'eſt le conduit auriculaire, qui de l'oreille ſe rend par les derrieres dans le ventricule. Il n'y a, à cette époque, qu'un ſeul ventricule ; il eſt ovale : c'eſt le ventricule gauche ; il pouſſe ſon ſang dans le bulbe de l'aorte, troiſieme cavité du cœur. Ce bulbe formé dès la fin du deuxieme jour, ſort du cœur par ſa face antérieure : étroit en ſortant, il ſe gonfle bientôt, & forme comme une tête d'oiſeau, dont le bec produit les trois racines de l'aorte. Malpighi s'eſt trompé dans la dénomination des parties du cœur, qu'il a bien vues, mais il a pris le bulbe pour le ventricule gauche, & celui-ci pour le ventricule droit.

Le cœur ne reſte pas long-temps dans cet état ; ſes parties ſe rapprochent & s'uniſſent bientôt : à la fin du quatrieme jour, le canal auriculaire s'accourcit, deſcend entre les chairs du cœur, & s'efface entiérement deux jours après.

Le bulbe de l'aorte ſe rapproche en même temps du ventricule ; il rentre entre ſes chairs, & diſparoît depuis la fin du cinquieme jour. Les trois grandes racines de l'aorte, qui en ſortoient, partent alors immédiatement du cœur même.

Un changement plus ſurprenant s'offre à l'obſervateur à la fin du quatrieme jour. Le ventricule gauche exiſtoit ſeul ; une petite boſſe commence à paroître à cette époque ; elle s'étend toujours davantage après le cinquieme jour ; c'eſt un ſecond ventricule qui s'ajoute au premier : c'eſt celui qu'on appelle droit. Il n'y avoit qu'une goutte de ſang dans ce ventricule unique ; il y en a deux à préſent, que ſépare une ligne blanche.

L'oreillette unique ſe partage peu-à-peu depuis la fin du quatrieme jour. On commence à y diſtinguer deux demi-cercles ; cette ſéparation augmente, & on y diſtingue, à la fin du cinquieme jour, deux gouttes de ſang, & deux cornes à l'oreillette qui avoit été unique. L'oreillette gauche eſt la plus grande pendant preſque tout le temps de l'incubation : dans l'animal adulte, c'eſt la droite qui a le plus de volume.

Un obſervateur exact ne trouve dans les phaſes ſucceſſives du cœur, qu'une attraction continuelle des parties, & un rapprochement des trois véſicules originales. A meſure que les élémens ſolides ſe rapprochent, ils s'attirent avec plus de force ; & les parties les plus minces font du chemin pour s'unir aux parties plus épaiſſes : l'oreillette par conſéquent, & l'aorte ſe rapprochent du cœur.

La naiſſance du ventricule droit paroît plus difficile à expliquer ; elle dépend du rétreciſſement du trou ovale. Il doit avoir été exceſſivement ample dans les quatre premiers jours, puiſqu'il ne paroiſſoit encore que l'oreillette gauche. Le ſang de la veine cave, ſans s'arrêter dans l'oreillette droite, doit avoir paſſé dans la gauche, & lui avoir donné ce volume ſi ſupérieur à celui qu'elle conſerve.

La même cauſe a retardé le développement du ventricule droit. Comme l'oreillette droite ne conſervoit pas de ſang, il n'en recevoit point.

L'oreillette droite, & le ventricule qui lui répond, ſe développent par une ſuite du rétreciſſement du trou ovale : le ſang n'y paſſant plus avec la même aiſance, dilate l'oreillette droite, & par une ſuite néceſſaire, le ventricule du même côté.

La cauſe du rétreciſſement du trou ovale ſe trouve dans l'attraction des parties du cœur. Le canal auriculaire diſparoît ; il faiſoit partie de l'oreillette primordiale. Le trou ovale deſcend vers le cœur avec lui, il devient plus court ; & les chairs du cœur, entre leſquelles l'oreillette ſe retire, ſerrent ſon diametre, & en rétreciſſent l'ouverture.

Après la naiſſance du fœtus, le trou ovale diſparoît, & ne fournit plus rien à l'oreillette gauche ; le poumon s'ouvre ; les branches pulmonaires admettent avec facilité le ſang du ventricule gauche. Delà vient la ſupériorité que l'oreillette & le ventricule droits atteignent dans l'adulte. Plus le ventricule offre de facilité au ſang de la veine cave, plus il en reçoit, & plus il ſe dilate.

Dans l'homme, on n'a pas d'obſervation exacte d'un ventricule & d'une oreillette uniques ; mais le trou ovale y diminue certainement de volume, pendant tout le temps que le fœtus eſt dans le ventre de ſa mere.

La même force de l'attraction change entiérement la figure du poulet, & ſa ſituation. Dans ſes commencemens, ce petit animal étoit compoſé de l'animal lui-même, & d'un appendice énorme, qu'on nomme le *jaune*. Ce jaune ſe vuide peu-à-peu, & par le canal, par lequel il communique avec l'inteſtin, & par les vaiſſeaux rouges qui menent au cœur de l'animal la partie ſéreuſe du jaune. A meſure qu'il ſe déſemplit, le jaune ſe rapproche du poulet, il rentre dans ſon bas-ventre; il y eſt abſolument renfermé au temps que le poulet ſort de l'œuf; & bientôt il n'en reſte qu'un petit tubercule.

Un changement conſidérable dans les inteſtins de l'homme, a de l'analogie avec ceux que nous avons décrits. Le colon du fœtus eſt un véritable cône; il ſe rétrecit, ſe recourbe & ſe continue ſans aucun intervalle avec l'appendice vermiculaire, qui eſt l'extrêmité rétrecie & cylindrique du colon.

Cet inteſtin, d'ailleurs, n'a point encore les trois ligamens qui parcourent ſa longueur dans l'adulte. Peu-à-peu ces ligamens ſe forment, ils relevent le colon; & de conique qu'il étoit, ils en font un cylindre obtus, relevé par trois boſſes. Les excrémens qui deſcendent avec facilité du côté extérieur de l'appendice, & qui ne trouvent pas la même aiſance à étendre le colon du côté de l'iléon, dilatent peu-à-peu la partie du colon, qui eſt à la droite de l'appendice; & cet appendice ſe trouve à la fin, ſortir de l'extrêmité gauche du colon.

Un autre changement conſidérable ſe fait dans l'homme: ſes teſticules ſont placés dans la cavité du péritoine, près des reins. Cette membrane eſt fermée; mais la partie qui répond aux teſticules, eſt rarement ouverte; elle eſt fermée ordinairement par une céllulóſité un peu lâche. Vers la fin de la groſſeſſe, le teſticule s'ouvre un paſſage par cette celluloſité; il y trouve une continuation du péritoine, qui lui offre une gaîne juſqu'au ſcrotum; il deſcend le long des lombes, & arrive au ſcrotum, ou peu de temps avant ſa naiſſance, ou même plus tard encore. La gaîne qui lui a donné le paſſage, ſe ferme bientôt après à ſa partie ſupérieure, & il reſte à la place, par laquelle le teſticule a paſſé, une trace légere de l'ouverture.

Il ſeroit trop long de ſuivre tous les changemens qui ſe font, pour ſubſtituer à la conformation du fœtus, celle de l'homme parfait. Nous avons quelques autres *accroiſſemens* à examiner, qui ſe font contre l'ordre de la nature, & nous chercherons enſuite les cauſes générales qui de l'embryon font un homme.

Il arrive très-ſouvent des prolongemens très-conſidérables des tégumens, par l'accumulation d'une humeur extravaſée. C'eſt une eſpece de gelée dans le fœtus; elle produit des difformités dans ſon apparence extérieure, qui ont fait comparer un fœtus à un lion, à un crapaud, ſimplement parce que le viſage en étoit élargi, le cou épaiſſi, & la tête comme attachée aux épaules. Nous avons vu des fœtus couverts de cornes & d'excreſcences de toute eſpece uniquement formées par les tégumens remplis d'une gelée très-abondante.

Dans l'adulte, ce ſont des graiſſes de différente conſiſtance, qui forment des tumeurs. C'eſt tantôt une graiſſe un peu liquide, qu'on compare à du miel; tantôt une graiſſe ſolide, ſemblable à du ſuif; & tantôt une graiſſe fondue, marbrée de rouge, & qui reſſemble à du pus; d'autres fois c'eſt une graiſſe figée, dure & mêlée de filets cellulaires, qu'on croit reſſembler à de la chair. Quelquefois des grains pierreux ſe mêlent à ces matieres: elles n'étendent pas uniquement des tégumens; mais elles ſe forment des enveloppes très-épaiſſes & très-ſolides, par le rapprochement des lames cellulaires, comprimées par l'humeur extravaſée. Ces membranes deviennent ſouvent auſſi dures que des cartilages.

Dans ces tumeurs, les arteres & les veines ſe dilatent dans la même proportion. On en voit d'un diametre étonnant dans quelques ſarcomes conſidérables. Il paroît que les tégumens, en prêtant à l'humeur extravaſée, prêtent auſſi davantage au ſang artériel.

Mais ce qu'il y a de plus difficile à expliquer, ce ſont des morceaux oſſeux, des cheveux tout-à-fait ſemblables à ceux de la tête, des dents, que l'on trouve dans des tumeurs de cette eſpece. Les fragmens

oſſeux ſe trouvent par-tout ; ils ſont moins organiſés que les véritables os , & paroiſſent être formés par une humeur pâteuſe , qui ſe fige , & qui devient ſucceſſivement calleuſe , cartilagineuſe & oſſeuſe. Nous avons vu cette humeur extravaſée entre les membranes des arteres , dans tous ces différens degrés d'endurciſſement : ce ne ſont point des fibres endurcies , ni de véritables membranes oſſifiées. On trouve quelquefois de ces imitations des véritables os dans des cavités qui ne contiennent aucune membrane , & qui n'ont pu naître que d'une humeur.

La naiſſance des cheveux eſt plus difficile à expliquer. On en a vu dans des tumeurs de l'omentum , éloignés de tout épiderme , mais toujours dans la graiſſe. Ce phénomene n'eſt pas encore aſſez éclairci , & ſe concilie difficilement avec l'*accroiſſement* & la ſtructure des cheveux naturels.

Les dents ſont bien plus difficiles encore à expliquer. En ſuppoſant qu'on n'en a trouvé que dans des ovaires , dans les trompes de Fallope , ou dans des tumeurs qui ont ſervi d'habitation à des fœtus ; en admettant que ces dents ſont des reſtes d'un fœtus , dont les autres parties ſont détruites , il reſte encore bien des doutes à réſoudre. Ces dents ſont parfaites , preſque toujours molaires , placées quelquefois dans une mâchoire ; ce ne ſont pas les dents d'un fœtus qui n'a encore que de petites lames ſans épaiſſeur , & non pas des dents ſolides avec leurs racines. Comment faire arriver à une dent iſolée , ſans cœur , ſans artere la nourriture néceſſaire pour lui donner ſon *accroiſſement*.

Pour trouver la ſolution de cette difficulté , on peut raſſembler quelques faits. Une portion du placenta prend très-ſouvent des *accroiſſemens* dans l'utérus , ſans fœtus & ſans arteres : il y en a de fibreux qu'on nomme *moles* ; il y en a de véſiculaires : les uns & les autres ne ſont pas rares. Sans entrer dans un grand détail , il faut néceſſairement que l'utérus ait fourni les humeurs néceſſaires , pour donner à ces placenta dénégérés un volume ſouvent très-conſidérable , & qu'en même temps il ait donné à ces mêmes tumeurs l'impulſion néceſſaire pour gonfler les vaiſſeaux du placenta , & pour en prolonger les fibres cellulaires.

L'utérus fait bien plus : on a pluſieurs exemples de fœtus ſans cœur , qui ſont arrivés à un *accroiſſement* peu éloigné de la perfection dont les membres ſe ſont formés , & dont pluſieurs viſceres , & le cerveau ſur-tout , ont reçu leur figure & leur volume naturel. On ne trouve ici que la veine ombilicale , qui ait pu porter dans les vaiſſeaux de ces fœtus , & l'humeur nourriciere , & le mouvement.

L'artere d'une dent , ou de pluſieurs dents , doit avoir échappé au naufrage général , & s'être inoculée à une branche artérielle de l'utérus ; alors elle aura pu fournir à la dent , & la nourriture , & le mouvement néceſſaire pour développer le germe qui y eſt caché. Ce n'eſt qu'une conjecture ; mais nous n'appercevons rien de mieux.

Une autre irrégularité dans l'*accroiſſement* , difficile à expliquer , ce ſont les *accroiſſemens* précipités de quelques perſonnes qui atteignent la puberté à trois , quatre ou cinq ans , & dont la taille & les forces ſont très-proportionnées , & dont tout le corps gagne en peu d'années la ſolidité , & l'état qu'il ne devroit atteindre que dans un triple nombre d'années. L'ame ne ſe perfectionne ordinairement pas dans la même proportion ; & ces adultes prématurés ſont des enfans pour l'eſprit & pour le jugement. Il nous manque des diſſections exactes de ces petits géants : nous nous ſouvenons cependant d'avoir vu un jeune homme croître de treize lignes en quarante & un jours. Il mourut : le cœur s'y trouva être d'une grandeur monſtrueuſe ; il rempliſſoit toute la poitrine. On ſent bien que la ſupériorité des forces du cœur , & le peu de réſiſtance des ſolides , ont pu accélérer l'*accroiſſement*.

Il nous reſte quelques idées à expoſer ſur la maniere & les cauſes de l'*accroiſſement* de ces progrès , & du développement des parties primitives de l'animal.

Nous avons parlé du cœur , & touché l'attraction. La derniere de ces cauſes agit ſur la gelée animale , principal élément de l'embryon , & ſur les élémens ſolides du corps animal , qui en naiſſent. Elles ten-

Digitized by Google

dent toutes à ſe rapprocher ; c'eſt une force qui balance la force expanſive qui part du cœur : elle donne en général de la conſiſtance aux parties ſolides, qui, ſans elle, s'affoibliroient en s'étendant : elle agit plus puiſſamment dans les muſcles & dans le tiſſu cellulaire. C'eſt l'attraction qui forme de ce tiſſu les membranes, la peau même ; c'eſt elle qui réunit les vaiſſeaux, pour en faire des viſceres. On la voit travailler ſur le foie ; & d'un ſyſtême de rameaux vaſculaires, entourés d'une gelée tranſparente, former un viſcere compacte & ſolide. Cette force réunit également les petits os nombreux, qui font le ſquelette de l'embryon : elle forme le crâne.

C'eſt à elle & à ce tiſſu cellulaire, qu'elle anime d'un mouvement lent & conſtant, qu'il faut attribuer les courbures de toutes les parties animales : généralement ſimples & droites, elles ſont ramaſſées par l'attraction, & forment des courbes différentes. C'eſt d'elle ſeule que naît la figure de bec d'oiſeau, qu'on voit dans la véſicule du fiel, & que proviennent les cellules du cœcum, les plis de la véſicule ſéminale, les laqs de la carotide.

Les muſcles agiſſent ſur les os, ils les courbent. Le fémur de l'homme eſt arqué ; il étoit droit dans le fœtus. Ces muſcles dilatent les petites cavités du diploë, & donnent naiſſance aux cellules maxillaires ; ils alongent les places de l'os, partout où ils ſont attachés ; ils y produiſent de petites épines & des tubéroſités : c'eſt leur force ſupérieure dans notre ſexe, qui donne au ſquelette de l'homme un air plus raboteux, un nombre d'éminences & d'excavations, qui le diſtinguent de celui de la femme. Les cellules que nous venons de nommer, ſont beaucoup plus grandes dans le colporteur, que dans l'homme aiſé & oiſif.

La préciſion de ces muſcles excave les os, & les rend triangulaires, de cylindriques qu'ils étoient dans le fœtus. Les muſcles & les tégumens de la poitrine repouſſent le cœur, & lui donnent une direction perpendiculaire, au lieu de la ſituation tranſverſale qu'il avoit dans le fœtus. Cette preſſion eſt très-ſouvent la cauſe des ankyloſes : c'eſt elle qui rejoint dans quelques animaux les oſſelets du métacarpe, qui commence par unir les faces qui ſe répondent, qui en fait un diaphragme percé de trous, & qui, peu-à-peu, efface ce diaphragme même.

La ſolidité & l'endurciſſement des parties dépend principalement de la preſſion. Les arteres battent la celluloſité qui les entoure, les muſcles & les os : elles font approcher à chaque inſtant les élémens ſolides les uns des autres ; elles chaſſent les élémens fluides ; elles forment des membranes, des parenchymes, des fibres, des lames oſſeuſes. C'eſt la preſſion des muſcles, qui unit les lames extérieures des os, dans le temps que l'intérieur reſte celluleux ; preuve évidente que ce ne ſont pas les couches internes qui naiſſent les premieres, & qui ſont recouvertes par les couches du périoſte : dans cette hypotheſe, ce ſeroit la face intérieure de l'os, qui s'oſſifieroit la premiere.

Nous rapportons à la preſſion les effets ſurprenans que les parties les plus molles du corps humain font ſur les plus dures. Les ſinus de la dure-mere, les veines, le cerveau même & la moëlle de l'épine impriment au crâne des routes & des excavations. L'os frontal, qui fait le plafond de l'orbite, eſt ſouvent tout rempli de boſſes, & de creux qui ne ſont que la ſurface même du cerveau exprimée dans l'os. Ce qui peut ſurprendre davantage, c'eſt que ces traces s'excavent, non dans les os du fœtus, dont la ſurface eſt toujours unie, mais dans ceux de l'homme adulte. C'eſt l'effet de la preſſion d'une partie molle, qu'étendent des humeurs nourricieres, & qui ſurmonte la réſiſtance des parties dures, dont les vaiſſeaux ſont plus petits & plus comprimés, & dont l'*accroiſſement* & l'impreſſion des fluides ont moins de force & de vîteſſe.

Les hommes ont appris à imiter la nature. Pluſieurs nations de l'Amérique preſſent la tête encore molle des enfans, avec de l'argile ou même avec des planches : ils réuſſiſſent à leur rendre la tête plate, & les os plus minces & plus durs.

La figure du foie & des viſceres, en général, eſt en partie l'effet de la preſſion que

que ces viſceres éprouvent de la part des os, & même de la part des autres viſceres leurs voiſins.

Une puiſſance, dont la conformation du fœtus dépend en grande partie, c'eſt celle de la dérivation & de la révulſion. Nous appellons *dérivation* l'effet du courant du ſang déterminé dans l'artere principale d'une partie, par une réſiſtance nouvelle, ou par l'abolition d'une branche principale du même tronc.

L'exemple le plus commun, c'eſt l'épanouiſſement & l'*accroiſſement* du baſſin, qui ſuit la naiſſance & qui eſt l'effet de la ligature des arteres ombilicales. Ces grandes branches de l'aorte ne recevant plus de ſang, les arteres fémorales & les hypogaſtriques en reçoivent une nouvelle portion par ce ſurcroît, & les extrêmités inférieures, le baſſin & l'utérus ſe développent. Mais l'utérus ne parvient à ſa maturité que lorſque l'artere fémorale trouve trop de réſiſtance dans les piés formés à la fin, & dans les cartilages endurcis des épiphyſes; cette réſiſtance augmentée, fait refluer le ſang, ſuivant les loix de la dérivation, il ſe porte aux viſceres du baſſin vers la fin de l'*accroiſſement*. Delà les regles.

Dans le fœtus, le ſang de l'aorte ſe porte au commencement de l'incubation par les vaiſſeaux de la membrane du jaune & par la membrane ombilicale; il eſt employé à donner un *accroiſſement* rapide à ces membranes extrêmement vaſculeuſes. Mais quand celle du jaune a atteint le blanc de l'œuf, que ſes branches ne peuvent plus s'étendre vers le ſeptieme jour, & que la membrane ombilicale s'étant développée ſur toute la ſurface de l'œuf, ne peut plus acquérir de volume, ce qui arrive au neuvieme jour, alors le ſang de l'aorte inférieure, ne trouvant plus la même facilité à étendre des vaiſſeaux qui ne peuvent plus s'alonger, ſe porte au foie, aux autres viſceres du bas-ventre, & aux extrêmités; celles-ci s'étendent à leur tour, le foie ſe remplit de vaiſſeaux rouges, les reins paroiſſent pleins de gros vaiſſeaux qui ſerpentent dans leur ſubſtance, & toutes les parties du fœtus ſe développent.

La révulſion fait un effet contraire. Elle rappelle d'une partie du corps animal le courant du ſang, lorſque cette partie lui réſiſte davantage, & qu'une autre partie du même corps réſiſte moins qu'elle.

La tête eſt formée avant l'abdomen & avant les parties inférieures: elle eſt beaucoup plus grande que toute la partie du fœtus, qui eſt inférieure au cœur. Le cœur eſt également formé avant le reſte des viſceres, il eſt plus grand qu'aucun d'eux; ce cœur & cette tête plus parfaite & plus ſolide, offrent plus de réſiſtance au ſang que les parties inférieures, qui, nébuleuſes le premier jour, ſont plus molles & plus dilatables, par conſéquent, que les parties ſupérieures dont l'*accroiſſement* & la ſolidité les ont devancés. Delà vient la diſproportion de l'*accroiſſement* dans ces parties vers les derniers jours de l'incubation; le volume du cœur cede bientôt à celui du foie, & l'abdomen, preſque inviſible le ſecond jour, ſurpaſſe de beaucoup la tête les derniers jours de la ponte; la raiſon qui change ſes proportions, eſt dans l'*accroiſſement* qui ſe ralentit dans les parties les plus ſolides, & s'accélere dans les parties qui prêtent davantage.

L'inégalité de la nourriture en général a beaucoup d'influence ſur la figure des parties de l'animal. La tête du poulet peut ſervir d'exemple: ſa figure eſt preſque celle d'une maſſue, le premier & le ſecond jour; c'eſt le crâne & le ſiege du cerveau qu'on apperçoit alors; bientôt après, les yeux ſe développent, ils ajoutent à la tête comme deux lobes latéraux. Le bec croît plus vîte que le cerveau, il ſe prolonge & la tête devient alors plus longue. La mâchoire inférieure commence plus tard à croître; elle répare ſa lenteur, & la tête de l'oiſeau devient conique.

La nature de l'aliment peut beaucoup: non ſeulement il détermine très-ſouvent la taille des animaux, & donne aux chevaux friſons, nourris d'une herbe abondante, une ſupériorité conſtante ſur les chevaux de l'Iſlande & des Orcades, élevés ſur une pelouſe maigre & fine, elle change quelquefois la figure même des parties qu'elle nourrit. On a remarqué que les atriplex du bord de la mer ne ſont que l'eſpece commune, qui par la nourriture ſalée perd peu-à-peu les angles, & dont les dents des

Digitized by Google

feuilles s'arrondiſſent & s'épaiſſiſſent. On ſait l'effet que ſont de certaines eaux ſur les glandes de la gorge : la nourriture marécageuſe des oiſeaux amollit les œufs des poules dans les iſles du Danube ; l'uſage fréquent de l'huile des poiſſons, rend flaſque la gorge des filles Samoïedes ; des pâturages particuliers donnent à la queue des moutons calmouques une graiſſe exceſſive.

Nous ne dirons plus qu'un mot des humeurs : leur premier état eſt d'être parfaitement diaphanes. Les élémens ſolides, dont la proportion eſt très-petite dans les commencemens du fœtus, pénétrés d'une eau parfaitement tranſparente, ſont diaphanes comme eux ; le crâne & même le tibia, & le fémur ſont tranſparens. C'eſt cette tranſparence qui cache pluſieurs parties du poulet, & qui les empêche d'être apperçues, non qu'elles n'aient pas aſſez de volume pour être viſibles, mais parce qu'elles n'ont aucune couleur. Tel eſt le poumon, tels ſont les inteſtins & le ventricule. Ces parties, en ſortant de l'état inviſible, ont trop de volume pour avoir été inviſibles à cauſe de leur petiteſſe un jour auparavant. Les acides donnent de l'opacité aux parties albumineuſes ; auſſi rendent-ils le cœur, le poumon & les inteſtins viſibles avant le temps preſcrit par la nature, & démontrent qu'ils ont exiſté.

Le blanc eſt la couleur générale des animaux qui commencent à vivre, il l'eſt de même dans les végétaux ; il ſuccede à la tranſparence, & précede les couleurs.

Les vaiſſeaux dilatés par la force du cœur, s'ouvrent bientôt à des particules moins fines, & la blancheur ſuccede à l'opacité. La rougeur commence dans les vaiſſeaux de la figure veineuſe dès l'heure 72, elle eſt parfaite le troiſieme jour.

Le cœur reçoit & donne une goutte de ſang dès l'heure 42, ſucceſſivement les vaiſſeaux des viſceres & des extrêmités ſe rempliſſent de ſang. Par-tout, les premieres apparences de couleur rouge ne forment que des points ; ils s'étendent bientôt, & deviennent des lignes, & l'humeur tranſparente primordiale diſparoît enfin entiérement. Tout le fœtus devient rouge, quand il eſt parvenu à ſa maturité. Le ſang s'ouvre alors un paſſage aiſé dans les plus petites arteres, tendres alors & ſans réſiſtance.

Les autres couleurs, le noir des yeux, le jaune du foie, le verd de la bile, naiſſent beaucoup plus tard ; le noir vers la fin du quatrieme jour ; le jaune le neuvieme, le verd le dixieme ; la bile ne devient amere que le quatorzieme. Les particules colorantes ſont plus groſſieres que les diaphanes ; les particules, que le goût diſtingue, ſont plus groſſieres que les corpuſcules colorés ; les particules qui ſont l'objet de l'odorat, ſe forment les dernieres, & les excrémens même n'acquierent de l'odeur qu'après la naiſſance.

Le mouvement eſt inviſible auſſi long-temps que regne la tranſparence. Il ſe fait appercevoir avec la couleur, non que le cœur n'ait battu pendant qu'il étoit tranſparent & blanc : l'accroiſſement de l'embryon prouve qu'il a agi ſur les arteres ; mais parce qu'un corps tranſparent n'eſt apperçu ni dans ſa premiere place d'où il part, ni dans la ſeconde qu'il va occuper. *(H. D. G.)*

« A ces obſervations de M. le baron » de Haller, nous allons joindre celles » qui ſe trouvent dans la premiere édition » de ce Dictionnaire. »

Il y a quelque choſe d'aſſez remarquable dans l'*accroiſſement* du corps humain : le fœtus dans le ſein de la mere croît toujours de plus en plus juſqu'au moment de la naiſſance ; l'enfant au contraire croît toujours de moins en moins juſqu'à l'âge de puberté, auquel il croît, pour ainſi dire, tout-à-coup, & arrive en fort peu de temps à la hauteur qu'il doit avoir pour toujours. Il ne s'agit pas ici du premier temps après la conception, ni de l'*accroiſſement* qui ſuccede immédiatement à la formation du fœtus ; on prend le fœtus à un mois, lorſque toutes ſes parties ſont développées ; il a un pouce de hauteur alors ; à deux mois, deux pouces un quart ; à trois mois, trois pouces & demi ; à quatre mois, cinq pouces & plus ; à cinq mois, ſix pouces & demi ou ſept pouces ; à ſix mois, huit pouces & demi ou neuf pouces ; à ſept mois, onze pouces & plus ; à huit mois, quatorze pouces ; à neuf mois, dix-huit pouces. Toutes ces meſures varient

Digitized by Google

beaucoup dans les différens ſujets, & ce n'eſt qu'en prenant les termes moyens qu'on les a déterminées. Par exemple, il naît des enfans de vingt-deux pouces & de quatorze ; on a pris dix-huit pouces pour le terme moyen, il en eſt de même des autres meſures : mais quand il y auroit des variétés dans chaque meſure particuliere, cela ſeroit indifférent à ce que M. de Buffon, d'où ces obſervations ſont tirées, en veut conclure. Le réſultat ſera toujours que le fœtus croît de plus en plus en longueur tant qu'il eſt dans le ſein de la mere : mais s'il a dix-huit pouces en naiſſant, il ne grandira pendant les douze mois ſuivans que de ſix ou ſept pouces au plus ; c'eſt-à-dire, qu'à la fin de la premiere année il aura vingt-quatre ou vingt-cinq pouces ; à deux ans, il n'en aura que vingt-huit ou vingt-neuf ; à trois ans, trente ou trente-deux au plus, & enſuite il ne grandira guere que d'un pouce & demi ou deux pouces par an juſqu'à l'âge de puberté : ainſi le fœtus croît plus en un mois ſur la fin de ſon ſéjour dans la matrice, que l'enfant ne croît en un an juſqu'à cet âge de puberté, où la nature ſemble faire un effort pour achever de développer & de perfectionner ſon ouvrage, en le portant, pour ainſi dire, tout-à-coup au dernier degré de ſon *accroiſſement*.

Le fœtus n'eſt dans ſon principe qu'une goutte de liqueur limpide, comme on le verra ailleurs ; un mois après toutes les parties qui dans la ſuite doivent devenir oſſeuſes, ne ſont encore que des cellules remplies d'une eſpece de colle très-déliée. Le fœtus paſſe promptement du néant, ou d'un état ſi petit que la vue la plus fine ne peut rien appercevoir, à un état d'*accroiſſement* ſi conſidérable au moyen de la nourriture qu'il reçoit du ſuc laiteux, qu'il acquiert dans l'eſpace de neuf mois la peſanteur de douze livres environ, poids dont le rapport eſt certainement infini avec celui de ſon premier état. Au bout de ce terme, expoſé à l'air, il croît plus lentement, & il devient dans l'eſpace de vingt ans environ douze fois plus peſant qu'il n'étoit, & trois ou quatre fois plus grand. Examinons la cauſe & la vîteſſe de cet *accroiſſement* dans les premiers temps, & pourquoi il n'eſt pas auſſi conſidérable dans la ſuite. La facilité ſurprenante qu'a le fœtus pour être étendu, ſe concevra ſi on fait attention à la nature viſqueuſe & muqueuſe des parties qui le compoſent, au peu de terre qu'elles contiennent, à l'abondance de l'eau dont elles ſont chargées, enfin au nombre infini de leurs vaiſſeaux, que les yeux & l'injection découvrent dans les os, dans les membranes, dans les cartilages, dans les tuniques des vaiſſeaux, dans la peau, dans les tendons, *&c.* Au lieu de ces vaiſſeaux, on n'obſerve dans l'adulte qu'un tiſſu cellulaire épais, ou un ſuc épanché : plus il y a de vaiſſeaux, plus l'*accroiſſement* eſt facile. En effet le cœur alors porte avec une vîteſſe beaucoup plus grande les liquides ; ceux qui ſont épanchés dans le tiſſu cellulaire s'y meuvent lentement, & ils ont moins de force pour étendre les parties. Il doit cependant y avoir une autre cauſe ; ſavoir, la plus grande force & le plus grand mouvement du cœur qui ſoit dans le rapport des fluides & des premiers vaiſſeaux : ce point ſaillant déja vivifié dans le temps que tous les autres viſceres dans le fœtus, & tous les autres ſolides, ne ſont pas encore ſenſibles, la fréquence du pouls dans les jeunes animaux, & la néceſſité, nous le font voir. Effectivement l'animal pourroit-il croître, ſi le rapport du cœur du tendre fœtus à ſes autres parties, étoit le même que celui du cœur de l'adulte à toutes les ſiennes ? La force inconnue, quelle qu'elle puiſſe être, qui met les parties des corps animés en mouvement, paroît produire un plus grand effet dans le fœtus que dans l'adulte, dans lequel tous les organes des ſenſations s'endurciſſent, tandis qu'ils ſont extrêmement tendres & ſenſibles dans le fœtus ? Telles ſont l'œil, l'oreille, la peau, le cerveau même. Ceci ne peut-il pas encore s'expliquer, en ce que le fœtus a la tête plus groſſe, par le rapport plus grand des nerfs des jeunes animaux au reſte de leurs parties ?

Ne doit-il donc pas arriver que le cœur faiſant effort contre des vaiſſeaux muqueux, il les étende aiſément, de même que le tiſſu cellulaire qui les environne, & les fibres muſculaires arroſées par des vaiſſeaux ? Or toutes ces parties cedent facilement, parce qu'elles renferment peu de terre, & qu'au

contraire elles ſont chargées de beaucoup de gluten qui s'unit & qui ſe prête aiſément. L'oſſification doit donc ſe faire lorſque le ſuc gélatineux renfermé entre deux vaiſſeaux paralleles, devient oſſeux à la ſuite du battement réitéré de ces vaiſſeaux. Les os s'accroiſſent lorſque les vaiſſeaux placés le long de leurs fibres viennent à être étendus par le cœur; ces vaiſſeaux en effet entraînent alors avec eux les fibres oſſeuſes, ils les alongent, & elles repouſſent les cartilages qui limitent les os & toutes les autres parties qui, quoique cellulaires, ſont cependant élaſtiques. Ces fibres s'étendent entre leurs épiphyſes, de ſorte qu'elles les rendent plus courtes, mais plus ſolides. Tel eſt le méchaniſme par lequel les parties du corps s'alongent, & par lequel il ſe forme des intervalles entre les fibres oſſeuſes, cellulaires & terreuſes qui ſe ſont alongées. Ces intervalles ſont remplis par les liquides, qui ſont plus viſqueux & plus gélatineux dans les jeunes animaux que dans les adultes. Ces liquides contractent donc plus facilement des adhérences, & ſe moulent ſur les petites cavités dans leſquelles ils entrent. La ſoupleſſe des os dans le fœtus, la facilité avec laquelle ils ſe conſolident, la plus grande abondance du ſuc glutineux & de l'humeur gélatineuſe dans les membres des jeunes animaux, & le rapport des cartilages aux grands os, font voir que les os dans les jeunes ſujets ſont d'une nature plus viſqueuſe que dans les vieillards : mais plus l'animal approche de l'adoleſcence, & plus l'*accroiſſement* ſe fait lentement. La roideur des parties qui étoient ſouples & flexibles dans le fœtus ; la plus grande partie des os, qui auparavant n'étoient que des cartilages, en ſont des preuves. En effet, pluſieurs vaiſſeaux s'affaiſſant à la ſuite du battement des gros troncs qui leur ſont voiſins, ou dans les membranes deſquels ils ſe diſtribuent, ces vaiſſeaux ſont remplacés par des parties ſolides qui ont beaucoup plus de conſiſtance. Effectivement le ſuc oſſeux s'écoule entre les fibres oſſeuſes ; toutes les membranes & les tuniques des vaiſſeaux ſont formées d'un tiſſu cellulaire plus épais : d'ailleurs une grande quantité d'eau s'évaporant de toutes les parties, les filets cellulaires ſe rapprochent, ils s'attirent avec plus de force, ils s'uniſſent plus étroitement, ils réſiſtent davantage à leur ſéparation ; l'humeur glaireuſe, qui eſt adhérente aux os & aux parties ſolides, ſe ſeche ; la compreſſion des arteres & des muſcles diſſipe le principe aqueux : les parties terreuſes ſont en conſéquence dans un plus grand rapport avec les autres.

Toutes ces choſes ſe paſſent ainſi juſqu'à ce que les forces du cœur ne ſoient plus ſuffiſantes pour étendre les ſolides au delà. Ceci a lieu lorſque les épiphyſes cartilagineuſes dans les os longs, ſe ſont inſenſiblement diminuées au point qu'elles ne peuvent l'être davantage, & que devenues extrêmement minces & très-dures, elles ſe réſiſtent à elles-mêmes, & au cœur en même temps. Or comme la même cauſe agit de même ſur toutes les parties du corps, ſi on en excepte un petit nombre, tout le tiſſu cellulaire, toutes les membranes des arteres, les fibres muſculaires, les nerfs, doivent acquérir inſenſiblement la conſiſtance qu'ils ont par la ſuite, & devenir tels que la force du cœur ne ſoit plus capable de les étendre.

Cependant le tiſſu cellulaire lâche & entrecoupé de pluſieurs cavités, ſe prête dans différens endroits à la graiſſe qui s'y inſinue, & quelquefois au ſang : ce tiſſu ſe gonfle dans différentes parties ; ainſi quoiqu'on ne croiſſe plus, on ne laiſſe pas de groſſir. Il paroît que cela arrive, parce que l'*accroiſſement* n'ayant plus lieu, il ſe ſépare du ſang une plus petite quantité de ſucs nourriciers, il reſte plus de matiere pour les ſecrétions ; la réſiſtance que trouve le ſang dans les plus petits vaiſſeaux, devient plus grande par leur endurciſſement : les ſecrétions lentes doivent alors être plus abondantes, le rapport de la force du cœur étant moindre, puiſque la roideur des parties augmente la réſiſtance, & que d'ailleurs la force du cœur ne paroît pas devenir plus grande. En effet, le cœur eſt un muſcle qui tire principalement ſa force de ſa ſoupleſſe, de la grande quantité du ſuc nerveux qui s'y diſtribue, eu égard à la ſolidité de la partie rouge du ſang, comme nous le dirons ailleurs. Or bien-loin que la vieilleſſe augmente toutes ces choſes, elle les diminue certainement : ainſi le corps humain

Digitized by Google

n'a point d'état fixe, comme on le pourroit penſer. Quelques vaiſſeaux ſont continuellement détruits, & ſe changent en fibres d'autant plus ſolides, que la preſſion du poids des muſcles & du cœur a plus de force dans différentes parties : c'eſt pour cela que les parties dont les ouvriers ſe ſervent plus fréquemment ſe roidiſſent ; le tiſſu cellulaire devient auſſi continuellement plus épais, plus dur ; l'humeur glutineuſe plus ſeche & plus terreuſe ; les os des vieillards deviennent en conſéquence roides ; les cartilages s'oſſifient. Lorſque le gluten, dont toutes les parties tiennent leur ſoupleſſe, vient à être détruit, elles deviennent dures, le tiſſu cellulaire même du cerveau, du cœur, des arteres, ſont dans ce cas ; la peſanteur ſpécifique des différentes parties du corps devient plus grande & même celle du cryſtallin : enfin la force attractive des particules glutineuſes des liqueurs du corps humain diminue par les alimens ſalés dont on fait uſage, par les boiſſons inflammables, par les excès de tout genre. Le ſang dégénere donc en une maſſe friable, âcre, & qui n'eſt point gélatineuſe : c'eſt ce que font voir la lenteur des cicatrices des plaies & des fractures, la mauvaiſe odeur de l'haleine, de l'urine, la plus grande quantité des ſels du ſang, la diminution de ſa partie aqueuſe, & l'opacité des humeurs qui étoient autrefois tranſparentes.

C'eſt pourquoi les ligamens intervertébraux venant à ſe ſécher, à ſe durcir, & à s'oſſifier, ils rapprochent inſenſiblement en devant les vertebres les unes des autres ; on devient plus petit & tout courbé. Les tendons deviennent très-tranſparens, très-durs & cartilagineux, lorſque le gluten qui étoit dans l'interſtice de leurs fibres eſt preſque détruit. Les fibres muſculaires, les vaiſſeaux, & ſur-tout les arteres, deviennent plus dures, l'eau qui les rendoit molles étant diſſipée : elles s'oſſifient même quelquefois. Le tiſſu cellulaire lâche ſe contracte, forme des membranes d'une tiſſure plus ſerrée : les vaiſſeaux excréteurs ſont en conſéquence comprimés de part & d'autre, & leurs petits orifices ſe ferment : la ſéchereſſe des parties diminue donc les ſecrétions néceſſaires du ſang, les parties ſe roidiſſent, la température du ſang devient plus ſeche & plus terreuſe ; de maniere qu'au lieu de l'humeur que le ſang dépoſoit auparavant dans toutes les parties du corps, il n'y porte plus qu'une vraie terre, comme on le ſait par les endurciſſemens qui arrivent, par les croûtes oſſeuſes, répandues dans les arteres, dans les membranes, dans la ſuperficie de la plupart des os, ſur-tout des vertebres, & quelquefois dans les parties les plus molles, comme on l'a obſervé dans toutes les parties du corps.

C'eſt la voie naturelle qui conduit à la mort, & cela doit arriver lorſque le cœur devient plus compacte ; que ſa force n'augmente pas à proportion des réſiſtances qu'il rencontre ; & que par conſéquent il ſuccombe ſous la charge. Lorſque le poumon, qui eſt moins ſuſceptible de dilatation, réſiſte au ventricule droit du cœur, de même que tout le ſyſtême des arteres capillaires, qui d'ailleurs font beaucoup de réſiſtance au cœur, le mouvement du ſang ſe ralentit inſenſiblement, il s'arrête, & le ſang s'accumule ſur-tout dans le ventricule droit, parce qu'il ne trouve plus de paſſage libre par le poumon, juſqu'à ce qu'enfin le cœur palpitant pendant quelque temps, le ſang s'arrête, ſe coagule, & le mouvement du cœur ceſſe.

La nature a preſque marqué le terme auquel tous les animaux doivent arriver : on n'en ſait pas bien les raiſons. L'homme qui vit long-temps vit naturellement deux fois plus que le bœuf & que le cheval, & il s'en eſt trouvé aſſez fréquemment qui ont vécu cent ans, & d'autres qui ſont parvenus à 150. Les oiſeaux vivent plus long-temps que les hommes ; les poiſſons vivent plus que les oiſeaux, parce qu'au lieu d'os ils n'ont que des cartilages, & ils croiſſent continuellement.

La durée totale de la vie peut ſe meſurer en quelque façon par celle du temps de l'*accroiſſement*. Un arbre ou un animal qui prend en peu de temps ſon *accroiſſement*, périt beaucoup plutôt qu'un autre auquel il faut plus de temps pour croître. Dans les animaux comme dans les végétaux, l'*accroiſſement* en hauteur eſt celui qui eſt achevé le premier. Un chêne ceſſe de grandir long-temps avant qu'il ceſſe de groſſir. L'homme croît en hauteur juſqu'à ſeize ou dix-huit

Digitized by Google

ans, & cependant le développement entier de toutes les parties de ſon corps en groſſeur, n'eſt achevé qu'à trente ans. Les chiens prennent en moins d'un an leur *accroiſſement* en longueur ; & ce n'eſt que dans la ſeconde année qu'ils achevent de prendre leur groſſeur. L'homme qui eſt trente ans à croître, vit quatre-vingt-dix ans ou cent ans ; le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit auſſi que dix ou douze ans : il en eſt de même de la plupart des autres animaux. Les poiſſons qui ne ceſſent de croître qu'au bout d'un très-grand nombre d'années, vivent des ſiecles, *&c.* comme nous l'avons déja inſinué. Cette longue durée de leur vie doit dépendre de la conſtitution particuliere de leurs arêtes, qui ne prennent jamais autant de ſolidité que les os des animaux terreſtres.

Les animaux qui ne produiſent qu'un petit nombre de fœtus, prennent la plus grande partie de leur *accroiſſement*, & même leur *accroiſſement* tout entier, avant que d'être en état d'engendrer ; au lieu que les animaux qui multiplient beaucoup, engendrent avant même que leur corps ait pris la moitié, ou même le quart de ſon *accroiſſement*. L'homme, le cheval, le bœuf, l'âne, le bouc, le belier, ne ſont capables d'engendrer que quand ils ont pris la plus grande partie de leur *accroiſſement ;* il en eſt de même des pigeons & des autres oiſeaux qui ne produiſent qu'un petit nombre d'œufs : mais ceux qui en produiſent un grand nombre, comme les coqs, les poules, les poiſſons, *&c.* engendrent bien plutôt. Un coq eſt capable d'engendrer à l'âge de trois mois, & il n'a pas alors pris plus d'un tiers de ſon *accroiſſement ;* un poiſſon qui doit au bout de vingt ans peſer trente livres, engendre dès la premiere ou la ſeconde année, & cependant il ne peſe peut-être pas alors une demi-livre. Mais il y auroit des obſervations particulieres à faire ſur l'*accroiſſement* & la durée de la vie des poiſſons : on peut reconnoître à-peu-près leur âge en examinant avec une loupe ou un microſcope les couches annuelles dont ſont compoſées leurs écailles : mais on ignore juſqu'où il peut s'étendre. On voit des carpes chez M. le Comte de Maurepas, dans les foſſés de ſon château de Pontchartrain, qui ont au moins cent cinquante ans bien avérés, & elles paroiſſent auſſi agiles & auſſi vives que des carpes ordinaires. Il ne faut pas dire avec Leuwenhoek, que les poiſſons ſont immortels, ou du moins qu'ils ne peuvent mourir de vieilleſſe. Tout doit périr avec le temps ; tout ce qui a eu une origine, une naiſſance, un commencement, doit arriver à un but, à une mort, à une fin : mais il eſt vrai que les poiſſons vivant dans un élément uniforme, & qu'étant à l'abri des grandes viciſſitudes, & de toutes les injures de l'air, ils doivent ſe conſerver plus long-temps dans le même état que les autres animaux : & ſi ces viciſſitudes de l'air ſont, comme le prétend un grand Philoſophe (*le chancelier Bacon, voyez ſon Traité de la vie & de la mort*), les principales cauſes de la deſtruction des êtres vivans, il eſt certain que les poiſſons étant de tous les animaux ceux qui y ſont les moins expoſés, ils doivent durer beaucoup plus long-temps que les autres. Mais ce qui doit contribuer encore plus à la longue durée de leur vie, c'eſt que leurs os ſont d'une ſubſtance plus molle que ceux des autres animaux, & qu'ils ne ſe durciſſent pas, & ne changent preſque point du tout avec l'âge. Les arêtes des poiſſons s'alongent, groſſiſſent, & prennent de l'*accroiſſement* ſans prendre plus de ſolidité, du moins ſenſiblement ; au lieu que les os des autres animaux, auſſi-bien que toutes les autres parties ſolides de leurs corps, prennent toujours plus de dureté & de ſolidité : & enfin lorſqu'elles ſont abſolument remplies & obſtruées, le mouvement ceſſe, & la mort ſuit. Dans les arêtes au contraire, cette augmentation de ſolidité, cette réplétion, cette obſtruction qui eſt la cauſe de la mort naturelle, ne ſe trouve pas, ou du moins ne ſe fait que par degrés beaucoup plus lents & plus inſenſibles, & il faut peut-être beaucoup de temps pour que les poiſſons arrivent à la vieilleſſe.

La mort eſt donc d'une néceſſité indiſpenſable ſuivant les loix des corps qui nous ſont connues, quoique la différente proportion de la force du cœur aux parties ſolides, la coction des alimens, le caractere

Digitized by Google

du ſang, la chaleur de l'air extérieur, puiſſent plus ou moins en éloigner le terme. En conſéquence de ces loix, les vaiſſeaux les plus petits devoient être comprimés par les plus gros, le gluten devoit s'épaiſſir inſenſiblement, les parties aqueuſes s'évaporer, & par conſéquent les filets du tiſſu cellulaire s'approcher de plus en plus. Au reſte, un régime de vie tranquille, qui n'eſt point troublé par les paſſions de l'ame & par les mouvemens violens du corps; une nourriture tirée des végétaux; la tempérance, & la fraîcheur extérieure, peuvent empêcher les ſolides de devenir ſi-tôt roides, ſuſpendre la ſéchereſſe & l'âcreté du ſang.

Eſt-il croyable qu'il naiſſe ou renaiſſe de nouvelles parties dans le corps humain? La maniere dont les polypes, & preſque toute la famille des teſtacées ſe reproduiſent; la régénération des vers, des chenilles, des ſerres des écreviſſes; tous les différens changemens qui arrivent à l'eſtomac, la réproduction des queues des léſards, & des os qui occupent la place de ceux que l'on a perdus, prouvent-ils qu'il ſe fait une pareille régénération dans toutes les parties des corps animés? Doit-on lui attribuer la réparation naturelle des cheveux (qui ſont des parties organiques), des ongles, des plumes, la production des nouvelles chairs dans les plaies, celle de la peau, la réduction du ſcrotum, le cal des os? La queſtion eſt difficile à décider. Ceci a néanmoins lieu dans les inſectes, dont la ſtructure eſt ſimple & gélatineuſe, & dont les humeurs lentes ne s'écoulent point, mais reſtent adhérentes aux autres parties du corps. Les membranes dans leſquelles ſe forment les hydatides dans l'homme, la génération des chairs dans les bleſſures, le cal qui fortifie non ſeulement les os fracturés, mais qui encore tient lieu des os entiers, ſe forment d'une liqueur gélatineuſe rendue compacte par la pulſation des arteres voiſines prolongées: on n'a cependant jamais obſervé que de grandes parties organiques ſe ſoient régénérées. La force du cœur dans l'homme, & la tendance que les humeurs qui y ſéjournent ont à la pourriture, la ſtructure compoſée du corps, qui eſt fort différente de celle des inſectes, s'oppoſent à de pareilles régénérations.

Il y a une autre eſpece d'*accroiſſement* qui a paru merveilleux quand le hazard l'a découvert: on remarqua en Angleterre que nos corps étoient conſtamment plus grands le matin que le ſoir, & que cet *accroiſſement* montoit à ſix & ſept lignes: on examina ce nouveau phénomene, & on en donna l'explication dans les *Tranſactions philoſophiques*. Un eſprit qui n'auroit pu étendre ſes vues que ſur des objets déja découverts, auroit vérifié groſſiérement ce phénomene, l'auroit étalé aux yeux du public ſous une autre forme, l'auroit paré de quelque explication phyſique mal ajuſtée, auroit promis de dévoiler de nouvelles merveilles: mais M. l'abbé Desfontaines s'eſt rendu maître de cette nouvelle découverte; il a laiſſé ſi loin ceux qui l'avoient donnée au public, qu'ils n'ont oſé publier leurs idées; il eſt fâcheux que l'ouvrage où il a raſſemblé ſes obſervations n'ait pas été imprimé. Nous ne donnerons pas ici le détail de toutes les découvertes qu'il a faites ſur cette matiere: mais nous allons donner des principes dont on pourra les déduire. 1°. L'épine eſt une colonne compoſée de parties oſſeuſes ſéparées par des cartilages épais, compreſſibles & élaſtiques; les autres cartilages qui ſe trouvent à la tête des os, & dans les jointures, ne paroiſſent pas avoir la même élaſticité. 2°. Tout le poids du tronc, c'eſt-à-dire, le poids de cent livres au moins, porte ſur l'épine; les cartilages qui ſont entre les vertebres ſont donc comprimés quand le corps eſt debout: mais quand il eſt couché, ils ne portent plus le même poids; ils doivent ſe dilater, & par conſéquent éloigner les vertebres; ainſi le tronc doit devenir plus long, mais ce ſera là préciſément une force élaſtique qui augmentera le volume des cartilages. Les fluides ſont pouſſés continuellement par le cœur, & ils trouvent moins de réſiſtance dans les cartilages lorſqu'ils ne ſont pas comprimés par le poids du tronc; ils doivent donc y entrer en plus grande quantité & dilater les vaiſſeaux: mais ces vaiſſeaux ne peuvent ſe dilater ſans augmenter le volume des cartilages, & ſans écarter les vertebres: d'abord les cartilages extrême-

Digitized by Google

ment comprimés ſe rétabliſſent avec plus de force ; enſuite cette force diminuera par degrés, comme dans les bâtons fléchis, qui ſe reſtituent ; il eſt donc évident que l'*accroiſſement* qui ſe fait quand on eſt couché demande un certain eſpace de temps, parce que les cartilages, toujours preſſés, ne peuvent ſe rétablir dans un inſtant. De plus, ſuppoſons que l'*accroiſſement* ſoit de ſix lignes, chaque ligne d'augmentation ne ſe fait pas dans le même eſpace de temps ; les dernieres lignes demanderont un temps beaucoup plus long, parce que les cartilages ont moins de force dans le dernier temps de la reſtitution ; de même qu'un reſſort qui ſe débande, a moins de force ſur la fin de ſa détente. 3°. L'*accroiſſement* dans les cartilages, doit produire une augmentation dans le diametre de la poitrine ; car les côtes en général ſont plus éloignées ſur l'épine que ſur le ſternum, ou dans leur marche. Suivant cette idée, prenons en deux du même côté, regardons les comme formant un angle dont une vertebre & un cartilage ſont la baſe. Il eſt certain que de deux triangles qui ont les côtés égaux & les baſes inégales, celui qui a la baſe plus petite a plus de hauteur perpendiculaire : or la baſe de l'angle que forment ces deux côtés le ſoir, eſt plus petite que la baſe de l'angle qu'ils forment le matin ; il faut donc que le ſoir il y ait plus de diſtance de l'épine au ſternum, ou bien il faut que les côtés ſe ſoient voûtés, & par conſéquent la poitrine aura plus de diſtance le ſoir que le matin. 4°. Après le repas les vaiſſeaux ſont plus pleins, le cœur pouſſe le ſang & les autres fluides avec plus de force, les vaiſſeaux agiſſent donc plus fortement ſur les cartilages ; ils doivent donc porter dans leur intérieur plus de fluide, & par conſéquent les dilater ; les vertebres doivent donc s'éloigner, & par conſéquent il y aura un *accroiſſement* après le repas, & il ſe fera en plus ou moins de temps, ſelon la force des vaiſſeaux, ou ſelon la ſituation du corps ; car ſi le corps eſt appuyé ſur le doſſier d'une chaiſe, le poids du tronc portera moins ſur les cartilages, ils ſeront donc moins preſſés ; l'action des vaiſſeaux qui arrivent dans les cartilages trouvera donc moins de réſiſtance, elle pourra donc mieux les dilater : mais quand l'action des vaiſſeaux commencera à diminuer, le décroiſſement arrivera, parce que la peſanteur du corps l'emportera alors ſur l'action des vaiſſeaux, laquelle ne ſera plus auſſi vigoureuſe quand la digeſtion ſera faite, & quand la tranſpiration, qui eſt très-abondante, trois heures après le repas, aura diminué le volume, & par conſéquent l'action des vaiſſeaux, & la chaleur qui porte par-tout la raréfaction. 5°. Il y a un *accroiſſement* & un décroiſſement auquel toutes ces cauſes n'ont pas la même part ; quand on eſt couché on devient plus long d'un demi-pouce, même davantage : mais cette augmentation diſparoît dès qu'on eſt levé. Deux faits expliqueront ce phénomene. 1°. L'épine eſt plus droite quand on eſt couché, que lorſque le corps eſt ſur ſes piés. 2°. Le talon ſe gonfle, & ce gonflement diſparoît par le poids du corps ; au reſte cet *accroiſſement* & ce décroiſſement ſont plus conſidérables dans la jeuneſſe, que dans l'âge avancé. M. Senac, *Eſſais de Phyſique*. (*L*).

ACCROISSEMENT, ſe dit *en Médecine*, de l'augmentation d'une maladie. Le temps de l'*accroiſſement* eſt un temps fâcheux ; c'eſt celui où les accidens augmentent en nombre, en durée, & en violence ; ſi l'on ſaiſit la maladie dès ſon commencement, on pourra prévenir la force de l'*accroiſſement*. *Voyez* MALADIE. (*N*)

ACCROISSEMENT, *en Jardinage*, ſe dit des plantes lorſqu'elles ont fait un grand progrès & de belles pouſſes. *V.* VÉGÉTATION. (*K*)

ACCROIT. *Voyez* ACCROISSEMENT.

ACCROITRE, (*Commerce*) en un ſens neutre, ſe dit d'une choſe qui paſſe à un aſſocié ou co-propriétaire, par droit d'*accroiſſement*, en conſéquence de ce que celui qui poſſédoit cette portion eſt mort ou l'a abandonnée. (*G*)

ACCROUPI, adject. *en terme de Blaſon*, ſe dit du lion quand il eſt aſſis, comme celui de la ville d'Arles, & celui de Veniſe. On dit la même choſe de tous les animaux ſauvages qui ſont dans cette poſture, & des lievres, lapins & conils qui ſont ramaſſés, ce qui eſt leur poſture ordinaire, lorſqu'ils ne courent pas.

Paſchal

Paſchal Colombier, en Dauphiné, d'argent à un ſinge *accroupi* de gueules : quelques-uns de la même famille l'ont porté *rampant*. *(V)*

ACCRUES, (*terme de marchand de filets.*) faire des boucles au lieu de mailles pour accrocher les filets ; c'eſt ce qu'ils appellent *jeter des accrues.*

ACCUBITEUR, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* officier du palais des empereurs de Conſtantinople. C'étoit un chambellan qui couchoit auprès du prince, pour la ſûreté de ſa perſonne. *(G)*

ACCUL, ſ. m. *terme de Marine* : les navigateurs de l'Amérique ſe ſervent de ce mot pour déſigner l'enfoncement d'une baie. Le mot de *cul-de-ſac* a parmi eux la même ſignification. Ils diſent l'*accul* du petit Goave, & le *cul-de-ſac* de la Martinique. *(Z)*

ACCULÉ, *terme de Blaſon* : il ſe dit d'un cheval cabré quand il eſt ſur le cul en arriere, & de deux canons oppoſés ſur leurs affuts, comme les deux que le grand-maître de l'Artillerie met au bas de ſes armoiries pour marque de ſa dignité.

Harling en Angleterre, d'argent à la licorne *acculée* de ſable, accornée & onglée d'or. *(V)*.

ACCULÉ, ÉE, adj. *(Architect. navale.)* on donne ce nom aux varangues qui ont de l'acculement. *Voyez ci-après* ACCULEMENT. Quoique la maîtreſſe varangue d'un vaiſſeau ait de l'acculement, on ne dit cependant jamais qu'elle eſt *acculée*, à moins qu'on ne la compare à la maîtreſſe varangue d'un autre vaiſſeau ; mais *aculé* s'applique à toutes les autres varangues qui s'éloignent d'elle pour aller ſur l'avant ou ſur l'arriere. La quantité d'acculement des varangues fait modifier ou augmenter l'idée que l'on attache au mot *aculé* : ainſi, l'on appelle *varangues demi-acculées* celles dont les branches forment entr'elles un angle obtus ; les varangues *acculées* ſont celles dont les branches forment un angle aigu, ou même droit ; & la derniere des varangues, tant de l'avant que de l'arriere du vaiſſeau, ſe nomme *fourcat*, nom qu'elle tire du peu d'ouverture de ſes branches qui lui donne du rapport & de la reſſemblance avec une fourche.

On donne auſſi le nom *aculé* aux genoux qui ſont joints aux varangues *acculées*. *(M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ACCULEMENT, ſ. m. *(Architecture navale.)* terme de conſtruction qui fixe l'idée ſur la quantité de courbure, que les conſtructeurs donnent aux deux branches de chacune des varangues d'un vaiſſeau. Les varangues ſont appuyées ſur la quille par leur milieu, & les deux branches s'étendent à droite & à gauche d'une maniere ſymmétrique. Vers le milieu du vaiſſeau, ſe place la maîtreſſe varangue, celle de toutes qui eſt la plus plate ou dont les branches ont le moins de courbure. Plus les autres varangues s'éloignent de celle-ci, pour aller ſur l'avant ou ſur l'arriere, & plus leurs branches ſe courbent pour prendre la configuration ou les façons que le conſtructeur a fixées au vaiſſeau.

D'après ces connoiſſances, on peut prendre une idée nette de l'*acculement*, en diſant que c'eſt la diſtance perpendiculaire priſe de l'extrêmité extérieure des varangues, à un plan horizontal, que l'on conçoit paſſer par la ſurface ſupérieure de la quille. Ainſi, l'*acculement* des varangues eſt d'autant plus grand, que cette diſtance eſt plus conſidérable, & cette diſtance elle-même eſt d'autant plus conſidérable, que les branches des varangues ont plus de courbure.

Dans la *fig. 1*, *(d'Architect. nav. Suppl. des planches.)* ſi *A B* eſt conſidéré comme repréſentant la maîtreſſe varangue d'un vaiſſeau, les quantités *A C*, *B D*, qui s'élevent du plan aux extrêmités de la varangue, ſe nomment *acculemens de la maîtreſſe varangue*. Dans la *fig. 2*, *AC*, *BD*, ſont l'*acculement* d'une autre varangue *AB*, priſe du même vaiſſeau, mais placée en arriere de la maîtreſſe varangue.

L'*acculemene* de la maîtreſſe varangue eſt ordinairement la vingt-quatrieme partie de ſa longueur, dans les gros vaiſſeaux ; de la dix-huitieme, dans les vaiſſeaux d'une grandeur mitoyenne ; & de la douzieme, dans les petits vaiſſeaux (il n'eſt ici queſtion que des vaiſſeaux de guerre) ; en ſorte que les gros vaiſſeaux ont moins d'*acculement*, & ſont plus plats pardeſſous que les petits. Ces regles ne ſont cependant point fixes, & même il eſt rare que les

Digitized by Google

conſtructeurs s'y conforment. Ils ont quelquefois donné d'*acculement* à la maîtreſſe varangue juſqu'à la ſixieme & même cinquieme partie de ſa longueur. *(M. DULAC.)*

ACCULER, *(Man.)* ſe dit lorſque le cheval qui manie ſur les voltes ne va pas aſſez en avant à chacun de ſes temps & de ſes mouvemens; ce qui fait que ſes épaules n'embraſſent pas aſſez de terrain, & que ſa croupe s'approche trop près du centre de la volte. *Cheval acculé, votre cheval s'accule & s'entable tout à la fois.* Les chevaux ont naturellement de l'inclination à *s'acculer* en faiſant les demi-voltes. Quand les Italiens travaillent les chevaux au *répolon*, ils affectent de les *acculer*. *Acculer* a un autre ſens parmi le vulgaire, & ſe dit d'un cheval qui ſe jette & s'abandonne ſur la croupe en déſordre, lorſqu'on l'arrête ou qu'on le tire en arriere. *Voyez* VOLTE, RÉPOLON, *&c. (V)*

ACCUMULATION, ſ. f. *entaſſement, amas de pluſieurs choſes enſemble.* Ce mot eſt fait du Latin *ad*, & *cumulus*, monceau.

ACCUMULATION *ou* CUMULATION, *en Droit*, eſt la jonction de pluſieurs titres avec leſquels un prétendant ſe préſente pour obtenir un héritage ou un bénéfice, qu'un ſeul de ces titres pourroit lui acquérir. *Voyez* CUMULATION. *(H)*

ACCUSATEUR, ſ. m. *en Droit*, eſt celui qui pourſuit quelqu'un en juſtice pour la réparation d'un crime qu'il lui impute. Chez les Romains l'accuſation étoit publique, & tout citoyen ſe pouvoit porter *accuſateur*. En France un particulier ne ſe peut porter *accuſateur* qu'entant que le crime lui a apporté perſonnellement du dommage, & il ne peut conclure qu'à des réparations civiles : mais il n'appartient qu'au miniſtere public, c'eſt-à-dire, au procureur général ou ſon ſubſtitut, de conclure à des reparations pénales; c'eſt lui ſeul qui eſt chargé de la vindicte publique. Et le particulier qui révele en juſtice un crime où il n'eſt point intéreſſé, n'eſt point *accuſateur*, mais ſimple dénonciateur, attendu qu'il n'entre pour rien dans la procédure, & n'eſt point pourſuivant concurremment avec le procureur général, comme l'eſt l'*accuſateur* intéreſſé.

Dans le cas où l'accuſé ſe trouveroit innocent par l'événement du procès, l'*accuſateur* privé doit être condamné à des dommages & intérêts, à l'exception d'un petit nombre de cas; au contraire du procureur général, contre lequel l'accuſé abſous ne peut prétendre de recours pour raiſon de dommages & intérêts; parce que l'uſage de ce recours nuiroit à la recherche des crimes, attendu que les procureurs du roi ne l'entreprendroient qu'en tremblant, s'ils étoient reſponſables en leur nom de l'événement du procès. Seulement, ſi au défaut de partie civile il y a un dénonciateur, l'accuſé abſous pourra s'en prendre à lui pour ſes dommages & intérêts.

Accuſateur differe de *dénonciateur*, en ce qu'on ſuppoſe que le premier eſt intéreſſé à la recherche du crime qu'il révele, au contraire du dénonciateur.

ACCUSATIF, ſ. m. *terme de Grammaire*; c'eſt ainſi qu'on appelle le quatrieme cas des noms dans les langues qui ont des déclinaiſons, c'eſt-à-dire, dans les langues dont les noms ont des terminaiſons particulieres deſtinées à marquer différens rapports ou vues particulieres, ſous leſquelles l'eſprit conſidere le même objet. « Les » cas ont été inventés, dit Varron, afin » que celui qui parle puiſſe faire connoître, » ou qu'il appelle, ou qu'il donne, ou » qu'il accuſe. » *Sunt deſtinati caſus ut qui de altero diceret, diſtinguere poſſet, quùm vocaret, quùm daret, quùm accuſaret; ſic alia quædam diſcrimina quæ nos & Græcos ad declinandum duxerunt.* Varro, lib. I. de Anal.

Au reſte les noms que l'on a donnés aux différens cas ne ſont tirés que de quelqu'un de leurs uſages, & ſur-tout de l'uſage le plus fréquent; ce qui n'empêche pas qu'ils n'en aient encore pluſieurs autres, & même de tout contraires : car on dit également *donner à quelqu'un*, & *ôter à quelqu'un*, *défendre* & *accuſer quelqu'un*; ce qui a porté quelques grammairiens (tel eſt Scaliger) à rejeter ces dénominations, & à ne donner à chaque cas d'autre nom que celui de *premier*, *ſecond*, & ainſi de ſuite juſqu'à l'ablatif, qu'ils appellent le *ſixieme cas*.

Mais il ſuffit d'obſerver que l'uſage des cas n'eſt pas reſtreint à celui que leur dé-

Digitized by Google

nomination énonce. Tel eſt un ſeigneur qu'on appelle *duc* ou *marquis d'un tel endroit*; il n'en eſt pas moins *comte* ou *baron d'un autre*. Ainſi nous croyons que l'on doit conſerver ces anciennes dénominations, pourvu que l'on explique les différens uſages particuliers de chaque cas.

L'*accuſatif* fut donc ainſi appellé, parce qu'il ſervoit à accuſer, *accuſare aliquem*: mais donnons à *accuſer* la ſignification de *déclarer*, ſignification qu'il a même ſouvent en françois, comme quand les négocians diſent *accuſer la réception d'une lettre*; & les joueurs de piquet, *accuſer le point*. En déterminant enſuite les divers uſages de ces cas, j'en trouve trois qu'il faut bien remarquer.

1. La terminaiſon de l'*accuſatif* ſert à faire connoître le mot qui marque le terme ou l'objet de l'action que le verbe ſignifie. *Auguſtus vicit Antonium*, Auguſte vainquit Antoine: *Antonium* eſt le terme de l'action de vaincre; ainſi *Antonium* eſt à l'*accuſatif*, & détermine l'action de vaincre. *Vocem præcludit metus*, dit Phedre en parlant des grenouilles épouvantées du bruit que fit le ſoliveau que Jupiter jeta dans leur marais; *la peur leur étouffa la voix*: *vocem* eſt donc l'action de *præcludit*. Ovide parlant du palais du Soleil, dit que *materiem ſuperabat opus*; *materiem* ayant la terminaiſon de l'*accuſatif*, me fait entendre que *le travail ſurpaſſoit la matiere*. Il en eſt de même de tous les verbes actifs tranſitifs, ſans qu'il puiſſe y avoir d'exception, tant que ces verbes ſont préſentés ſous la forme d'actifs tranſitifs.

Le ſecond ſervice de l'*accuſatif*, c'eſt de terminer une de ces propoſitions qu'un uſage arbitraire de la langue Latine détermine par l'*accuſatif*. Une prépoſition n'a par elle-même qu'un ſens appellatif; elle ne marque qu'une ſorte, une eſpece de rapport particulier; mais ce rapport eſt enſuite appliqué, & pour ainſi dire individualiſé par le nom qui eſt le complément de la prépoſition: par exemple, *il s'eſt levé avant*, cette prépoſition *avant* marque une priorité. Voilà l'eſpece de rapport: mais ce rapport doit être déterminé. Mon eſprit eſt en ſuſpens juſqu'à ce que vous me diſiez *avant qui* ou *avant quoi*. *Il s'eſt levé avant le jour*, *ante diem*; cet accuſatif *diem* détermine, fixe la ſignification de *ante*. J'ai dit qu'en ces occaſions ce n'étoit que par un uſage arbitraire que l'on donnoit au nom déterminant la terminaiſon de l'*accuſatif*; car au fond ce n'eſt que la valeur du nom qui détermine la prépoſition: & comme les noms latins & les noms grecs ont différentes terminaiſons, il falloit bien qu'alors ils en euſſent une; or, l'uſage a conſacré la terminaiſon de l'*accuſatif* après certaines prépoſitions, & celle de l'ablatif après d'autres; & en grec il y a des prépoſitions qui ſe conſtruiſent auſſi avec le génitif.

Le troiſieme uſage de l'*accuſatif* eſt d'être le ſuppôt de l'infinitif, comme le nominatif l'eſt avec les modes finis; ainſi comme on dit à l'indicatif *Petrus legit*, *Pierre lit*, on dit à l'infinitif *Petrum legere*, *Pierre lire*, ou *Petrum legiſſe*, *Pierre avoir lu*. Ainſi la conſtruction de l'infinitif ſe trouve diſtinguée de la conſtruction d'un nom avec quelqu'un des autres modes; car avec ces modes le nom ſe met au nominatif.

Que ſi l'on trouve quelquefois au nominatif un nom conſtruit avec un infinitif, comme quand Horace a dit *patiens vocari Cæſaris ultor*, au lieu de *patiens te vocari ultorem*; c'eſt ou par imitation des Grecs qui conſtruiſent indifféremment l'infinitif, ou avec un nominatif, ou avec un *accuſatif*, ou bien c'eſt par attraction; car dans ce paſſage d'Horace, *ultor* eſt attiré par *patiens*, qui eſt au même cas que *filius Mariæ*: tout cela ſe fait par le rapport d'identité. *Voyez* CONSTRUCTION.

Pour épargner bien des peines, & pour abréger bien des regles de la méthode ordinaire au ſujet de l'*accuſatif*, obſervez:

1°. Que lorſqu'un *accuſatif* eſt conſtruit avec un infinitif, ces deux mots forment un ſens particulier équivalent à un nom, c'eſt-à-dire, que ce ſens ſeroit exprimé en un ſeul mot par un nom, ſi un tel nom avoit été introduit & autoriſé par l'uſage. Par exemple, pour dire *Herum eſſe ſemper lenem*, mon maître eſt toujours doux, Terence a dit *heri ſemper lenitas*.

2°. D'où il ſuit que comme un nom peut

être le ſujet d'une propoſition, de même ce ſens total exprimé par un *accuſatif* avec un infinitif, peut auſſi être & eſt ſouvent le ſujet d'une propoſition.

En ſecond lieu, comme un nom eſt ſouvent le terme de l'action qu'un verbe actif tranſitif ſignifie, de même le ſens total énoncé par un nom avec un infinitif eſt auſſi le terme ou l'objet de l'action que ces ſortes de verbes expriment. Voici des exemples de l'un & de l'autre, & premiérement du ſens total qui eſt le ſujet de la propoſition; ce qui, ce me ſemble, n'eſt pas aſſez remarqué. *Humanam rationem præcipitationi & præjudicio eſſe obnoxiam ſatis compertum eſt. Cailly, Phil.* Mot à mot, l'entendement humain être ſujet à la précipitation & au préjugé, eſt une choſe aſſez connue. Ainſi la conſtruction eſt, *hoc, nempe humanam rationem eſſe obnoxiam præcipitationi & præjudicio eſt χρῆμα, ſeu negotium ſatis compertum. Humanam rationem eſſe obnoxiam præcipitationi & præjudicio*, voilà le ſens total qui eſt le ſujet de la propoſition; *eſt ſatis compertum* en eſt l'attribut.

Caton dans Lucain, *liv. II. v. 288.* dit que s'il eſt coupable de prendre le parti de la république, ce ſera la faute des dieux. *Crimen erit Superis & me feciſſe nocentem. Hoc, nempe deos feciſſe me nocentem*, de m'avoir fait coupable; voilà le ſujet dont l'attribut eſt *erit crimen Superis.* Plaute, *Miles gl. act. III. ſcen. j. v. 109.* dit que c'eſt une conduite louable pour un homme de condition qui eſt riche, de prendre ſoin lui-même de l'éducation de ſes enfans; que c'eſt élever un monument à ſa maiſon & à lui-même. *Laus eſt magno in genere & in divitiis maximis liberos, hominem educare, generi monumentum & ſibi.* Conſtruiſez, *hominem conſtitutum magno in genere & divitiis maximis educare liberos, monumentum generi & ſibi; hoc, inquam, eſt laus;* ainſi *eſt laus* eſt l'attribut, & les mots qui précedent ſont un ſens total, qui eſt le ſujet de la propoſition.

Il y a en françois & dans toutes les langues un grand nombre d'exemples pareils; on en doit faire la conſtruction ſuivant le même procédé. *Il eſt* doux de trouver dans un amant qu'on aime, *un* époux que l'on doit aimer, Quinaut. *Il, illud*, à ſavoir l'*avantage, le bonheur de trouver dans un amant qu'on aime un époux que l'on doit aimer :* voilà un ſens total, qui eſt le ſujet de la propoſition; on dit de ce ſens total, de *ce bonheur*, de ce *il*, qu'*il eſt doux;* ainſi *eſt doux*, c'eſt l'attribut.

Quàm bonum eſt correptum manifeſtare pœnitentiam! eſt negotium quàm bonum. Eccli, c. xx. v. 4. conſtruiſez : *hoc, nempe hominem correptum manifeſtare pœnitentiam, eſt negotium quàm bonum.* Il eſt beau pour celui qu'on reprend de quelque faute, de faire connoître ſon repentir. Il vaut mieux pour un eſclave d'être inſtruit que de parler, *plus ſcire ſatius eſt quàm loqui hominem ſervum.* Plaute, *act. I. ſcen. j. v. 57.* conſtruiſez : *hoc, nempe hominem ſervum plus ſcire, eſt ſatius quàm hominem ſervum loqui. Homines eſſe amicos Dei, quanta eſt dignitas!* Qu'il eſt glorieux pour les hommes, dit Saint Grégoire le Grand, d'être les amis de Dieu! où vous voyez que le ſujet de la propoſition eſt ce ſens total, *homines eſſe amicos Dei.* Le même procédé peut faire la conſtruction en françois, & dans quelqu'autre langue que ce puiſſe être. *Il, illud*, à ſavoir d'être les amis de Dieu, eſt combien glorieux pour les hommes! *Mihi ſemper placuit non rege ſolum, ſed regno liberari rempublicam.* Lett. VII. de Brutus à Cicéron. *Hoc, ſcilicet rempublicam liberari non ſolum, à rege, ſed regno, placuit mihi.* J'ai toujours ſouhaité que la république fût délivrée non ſeulement du roi, mais même de l'autorité royale.

Je pourrois rapporter un bien plus grand nombre d'exemples pareils d'*accuſatifs* qui forment avec un infinitif un ſens qui eſt le ſujet d'une propoſition : paſſons à quelques exemples où le ſens formé par un *accuſatif* & un infinitif, eſt le terme de l'action d'un verbe actif tranſitif.

A l'égard du ſens total, qui eſt le terme de l'action du verbe actif, les exemples en ſont plus communs. *Puto te eſſe doctum;* mot à mot, *je crois toi être ſavant;* & ſelon notre conſtruction uſuelle, je crois que vous êtes ſavant. *Sperat ſe palmam*

esse relaturum; il eſpere ſoi être celui qui doit remporter la victoire, il eſpere qu'il remportera la victoire.

La raiſon de ces *accuſatifs* latins eſt donc qu'ils forment un ſens qui eſt le terme de l'action d'un verbe actif; c'eſt donc par l'idiotiſme de l'une & de l'autre langue qu'il faut expliquer ces façons de parler, & non par les regles ridicules du *que retranché*.

A l'égard du françois, nous n'avons ni déclinaiſon ni cas; nous ne faiſons uſage que de la ſimple dénomination des noms, qui ne varient leur terminaiſon que pour diſtinguer le pluriel du ſingulier. Les rapports ou vues de l'eſprit que les Latins font connoître par la différence de la terminaiſon d'un même nom, nous les marquons, ou par la place du mot, ou par le ſecours des prépoſitions. C'eſt ainſi que nous marquons le rapport de l'*accuſatif* en plaçant le nom après le verbe. *Auguſte vainquit Antoine, le travail ſurpaſſoit la matiere.* Il n'y a ſur ce point que quelques obſervations à faire par rapport aux pronoms. *Voyez* ARTICLE, CAS, CONSTRUCTION. *(F)*.

ACCUSATION, ſ. f. *en Droit*, eſt la délation d'un crime ou délit, faite en juſtice, ou par une partie privée, ou par la partie publique, c'eſt-à-dire, le procureur général ou ſon ſubſtitut. *Voyez* ACTION & INFORMATION. Ce mot vient du latin *accuſatio*, qui ſignifie la même choſe.

Chez les Romains il n'y avoit point d'accuſateur public pour les crimes publics: chaque particulier, ſoit qu'il y fût intéreſſé ou non, en pouvoit pourſuivre la vindicte: mais l'*accuſation* des crimes privés n'étoit recevable qu'en la bouche de ceux qui y avoient intérêt. Perſonne, par exemple, ne pouvoit accuſer une femme d'adultere que ſon mari; & cette loi s'obſerve encore parmi nous, au moins dans ce cas particulier. *Voyez* ADULTERE.

Le terme d'*accuſation* n'avoit lieu même qu'à l'égard des crimes publics: la pourſuite d'un crime ou délit particulier s'appelloit ſimplement *action*. *Voyez* ACTION.

Caton, le plus honnête homme de ſon ſiecle, fut accuſé quarante-deux fois, & abſous autant de fois. *Voyez* ABSOLUTION.

Quand l'accuſé accuſe ſon accuſateur, cela s'appelle *récrimination*, laquelle n'eſt point admiſe que l'accuſé n'ait commencé par ſe purger. *Voyez* RÉCRIMINATION.

Les loix cruelles de l'inquiſition exigent de l'accuſé qu'il s'accuſe lui-même du crime qu'on lui impute. *Voyez* INQUISITION.

C'étoit autrefois la coutume dans quelques parties de l'Europe, lorſque l'*accuſation* étoit grave, qu'on la décidât par le combat, ou qu'on obligeât l'accuſé à ſe purger par ſerment; ſerment qui néanmoins ne ſuffiſoit pas pour le purger, à moins qu'un certain nombre de ſes voiſins ou de ſes connoiſſances ne juraſſent conjointement avec lui. *Voyez* DUEL, COMBAT, SERMENT, PURGATION, *&c.*

C'eſt ſans doute par une ſuite de cet uſage qui a été long-temps en vigueur en Angleterre, qu'on y appelle encore celui qui s'intéreſſant à la perſonne d'un mort, ſe porte accuſateur du meurtrier, *appellant*, & l'accuſé *appellé*. *(H)*

ACCUSATION SECRETE, *(Polit.)* eſt la délation d'un crime ou délit, vrai ou faux, faite à un miniſtre de la juſtice, par une partie privée, qui n'a point d'intérêt particulier à la pourſuite du crime, & dont on reçoit la délation ſans preuves. On ſent aſſez par cette définition, que les *accuſations ſecretes* ſont un abus manifeſte, quoique conſacré chez pluſieurs nations. Elles n'y ſont néceſſaires qu'en conſéquence de la foibleſſe du gouvernement. Elles rendent les hommes faux & perfides. Celui qui peut ſoupçonner un délateur dans ſon concitoyen, y voit bientôt un ennemi: on s'accoutume à maſquer ſes ſentimens, & l'habitude que l'on contracte de les cacher aux autres, fait bientôt qu'on ſe les cache à ſoi-même. Malheureux les hommes dans cette triſte ſituation! ils errent ſur une vaſte mer, occupés uniquement à ſe ſauver des délateurs, comme d'autant de monſtres qui les menacent; l'incertitude de l'avenir couvre pour eux d'amertume le moment préſent. Privés des plaiſirs ſi doux de la tranquillité & de le ſécurité, à peine quelques inſtans de bonheur répandus çà & là ſur leur malheureuſe vie, & dont ils jouiſſent à la hâte & dans le trouble, les conſolent-ils d'avoir vécu. Eſt-ce parmi de pareils

Digitized by Google

hommes que nous trouverons d'intrépides ſoldats, défenſeurs du trône, de la patrie ? Y trouverons-nous des magiſtrats incorruptibles, qui ſachent ſoutenir & développer les véritables intérêts du ſouverain avec une éloquence libre & patriotique, qui portent au trône avec les tributs, l'amour & les bénédictions de tous les ordres des citoyens, pour en rapporter au palais des grands, & à l'humble toit du pauvre, la ſécurité, la paix, l'eſpérance induſtrieuſe d'améliorer ſon ſort, levain utile de la fermentation & principe de la vie des états ?

Qui peut ſe défendre de la calomnie, quand elle eſt armée du bouclier impénétrable de la tyrannie, le ſecret ? Quel miſérable gouvernement que celui où le ſouverain ſoupçonne un ennemi dans chacun de ſes ſujets, & ſe croit forcé pour le repos public de troubler celui de chaque citoyen ?

Quels ſont donc les motifs par leſquels on prétend juſtifier les *accuſations* & les peines ſecretes ? la tranquillité publique, le maintien de la forme du gouvernement ? Il faut avouer que c'eſt une étrange conſtitution, que celle où le gouvernement, qui a déja pour lui la force & l'opinion, craint encore chaque particulier. La ſûreté de l'accuſateur ? les loix ne le défendent donc pas ſuffiſamment : il y a donc des ſujets plus puiſſans que le ſouverain & les loix. La néceſſité de ſauver le délateur de l'infamie ? c'eſt-à-dire, que, dans le même état, la calomnie publique ſera punie, & la calomnie ſecrete autoriſée. La nature du délit ? ſi les actions indifférentes, ou même utiles au bien public, ſont déférées & punies comme criminelles, on a raiſon : l'*accuſation* & le jugement ne peuvent jamais être aſſez ſecrets. Mais peut-il y avoir un crime, c'eſt-à-dire, une violation des droits de la ſociété, qu'il ne ſoit pas de l'intérêt de tous de punir publiquement ? Je reſpecte tous les gouvernemens, & je ne parle d'aucun en particulier. Telle eſt quelquefois la nature des circonſtances, que les abus ſont inhérens à la conſtitution d'un état, & qu'on peut croire qu'il n'eſt pas poſſible de les extirper ſans détruire le corps politique.

M. de Monteſquieu a déja dit que les *accuſations* publiques ſont conformes à la nature du gouvernement républicain, où le zele du bien public doit être la premiere paſſion des citoyens : & que dans les monarchies, où ce ſentiment eſt plus foible par la nature du gouvernement, c'eſt un établiſſement ſage que celui des magiſtrats qui, faiſant les fonctions de partie publique, mettent en cauſe les infracteurs des loix. Mais tout gouvernement, ſoit républicain, ſoit monarchique, doit infliger au calomniateur la peine décernée contre le crime dont il ſe porte accuſateur. *(D. F.)*

ACCUSÉ, *en Droit*, eſt celui qu'on pourſuit en juſtice pour la réparation d'un crime qu'on lui impute. Il eſt de l'eſſence de la procédure criminelle, qu'il ſoit entendu avant que d'être jugé, ſi ce n'eſt qu'il ſoit contumax ou refuſe de répondre ; auxquels cas, après l'avoir ſommé de ſe repréſenter ou de répondre, on paſſe outre au jugement du procès. Il doit répondre préſent & en perſonne, & non pas par procureur, ſi ce n'eſt qu'il ne ſût pas le François, auquel cas on lui adjoindroit un interprete qui expliqueroit ſes réponſes au juge. *Voyez* INTERPRETE, MUET, & CONTUMAX.

Il n'eſt point reçu à uſer de récrimination, qu'il n'ait purgé l'accuſation contre lui intentée.

L'*accuſé* meurt *integri ſtatûs*, c'eſt-à-dire, ſans flétriſſure, lorſqu'il meurt avant le jugement de ſon procès, nonobſtant que les informations fuſſent achevées & qu'elles fuſſent concluantes contre lui ; nonobſtant même qu'il fût déja condamné par les premiers juges, pourvu que l'appel n'ait point encore été confirmé par des juges ſouverains, ſi ce n'eſt que l'accuſation ait pour objet un crime de leſe-majeſté. Et par conſéquent ſes biens ne ſont pas ſujets en ce cas à confiſcation : ce qui n'empêche pourtant pas que la partie civile ne puiſſe répéter ſes dommages & intérêts contre les héritiers ; leſquels n'ont d'autre moyen de s'en faire décharger, que de purger la mémoire du défunt. *Voyez* MÉMOIRE.

Un eccléſiaſtique *accuſé* ne peut point réſigner, quand le crime emporte la privation de ſon bénéfice. *(H)*

On peut être criminel, ſans être *accuſé* ;

l'on peut de même être *accuſé*, ſans être criminel. Mais cette derniere conſidération, qui doit faire trembler tout homme chargé de juger ſon ſemblable, lui impoſe du moins l'obligation indiſpenſable de traiter l'*accuſé* avec toutes ſortes d'égards, tant qu'il n'eſt qu'*accuſé* ou prévenu; ſans quoi, il ſeroit dangereux qu'il ne fît ſupporter à l'innocent des peines qui ne ſont dues qu'au coupable. Peut-on ſe flatter que la procédure criminelle ſuive toujours cette regle dont l'humanité lui crie de ne s'écarter jamais?

Ou l'*accuſé* eſt préſent, ou il eſt fugitif. Au dernier cas, la pourſuite ſe fait contre lui par contumace. Si au contraire l'*accuſé* n'a pas pris la fuite, l'uſage, le croiroit-on, dans un pays où l'on ſe pique de douceur, de ſenſibilité, d'amour pour ſes ſemblables, l'uſage eſt de le jeter dans une priſon, de le charger de fers, de lui interdire toute communication avec des conſeils, d'entendre en ſecret des témoins dont on lui cache juſqu'au nom, de renvoyer à la fin de l'inſtruction du procès, l'examen des faits qu'il allegue pour ſa défenſe; de traiter, en un mot, à ſon inſu, de ſa fortune, de ſa vie, de ſon honneur, & même de l'honneur de ſa famille.

Lorſque le juge a de la ſorte accumulé les dépoſitions & les preuves, il examine ce qui en réſulte. S'il n'y voit rien qui charge l'*accuſé*, alors il le renvoie quitte & abſous; ſouvent même il lui réſerve ſes dommages & intérêts, contre l'accuſateur. Mais s'il ſort des dépoſitions, d'aſſez puiſſans indices pour faire préſumer légalement que l'*accuſé* eſt coupable, alors le juge ordonne que les témoins ſeront ouis de nouveau ſur les faits qu'ils ont atteſtés, & qu'ils ſeront préſentés au prévenu; c'eſt ce qui s'appelle *régler la procédure à l'extraordinaire*. Dès ce moment, il y a préſomption légale que l'*accuſé* eſt criminel.

C'eſt auſſi dès ce moment ſeul que la juſtice eſt pardonnable d'agir avec rigueur contre lui. Mais juſques-là pourquoi le traiter avec ſévérité? Pourquoi le précipiter dans un cachot où il eſt confondu avec les plus vils des humains? Pourquoi l'arracher à ſes biens, à ſon domicile, à ſes amis, à une épouſe chérie, à des enfans qui ont beſoin de ſes ſecours? c'eſt-à-dire, pourquoi le punir d'avance par l'endroit le plus ſenſible de notre être? Quelque ſolemnelle que ſoit enſuite la réparation, ſi cet *accuſé* eſt déclaré innocent, elle ne lui rendra jamais ce qu'une rigueur précipitée lui a ravi. Par conſéquent cette rigueur ne paroît pas juſte.

Pour qu'elle fût excuſable, il faudroit qu'elle fût néceſſaire; il faudroit conſéquemment qu'il n'y eût pas d'autre moyen d'aſſurer la punition du crime, ſuppoſé que le prévenu fût criminel. Mais comment faiſoit-on dans Athenes, où les plus grands criminels même jouiſſoient d'une liberté pleine & entiere pendant tout le temps que duroit l'inſtruction de leur procès? Comment faiſoit-on à Rome, où nul *accuſé* ne ceſſoit d'être libre, que lorſqu'il étoit convaincu & condamné? Comment fait-on en Angleterre, où la loi *habeas corpus* défend tout-à-la-fois de tenir un citoyen en priſon au delà de vingt-quatre heures ſans l'interroger, & veut qu'après cet intervalle on le relâche ſous caution, juſqu'à ce que ſon procès lui ſoit fait.

L'impératrice de Ruſſie, dans cette belle inſtruction que la raiſon ſemble avoir dictée pour le bonheur de l'humanité, & qui devroit être le manuel des légiſlateurs & des juges, a ſi bien dit, art. 157: « C'eſt une » différence d'arrêter quelqu'un ou de le » mettre en priſon..... Il ne faut pas que le » même lieu ſerve à mettre en ſûreté un » homme *accuſé* d'un crime avec quelque » vraiſemblance, & un homme qui en » eſt convaincu, *&c.* »

Il ſeroit donc à deſirer qu'il y eût pour les prévenus un lieu de détention ou de ſûreté qui ne fût point la priſon; je voudrois qu'au lieu d'y rencontrer la miſere & le déshonneur, ils y trouvaſſent preſque les mêmes commodités que dans leurs domiciles, qu'ils n'y perdiſſent rien de l'eſtime publique; qu'on ne les y retînt qu'autant de temps qu'il en faut pour conſtater leur crime, ou vérifier leur innocence: peut-être même devroit-on les laiſſer vaquer à leurs fonctions, s'ils fourniſſoient caution de ſe repréſenter lorſque la juſtice les réclameroit. Il eſt à propos de réſerver la punition, & la priſon en eſt une pour les ſeuls criminels.

Et même, comme il n'exiſte jamais, avant la condamnation, que des préſomptions du crime; comme l'*accuſé* peut encore prouver ſon innocence, il faudroit écarter des priſons & de l'inſtruction des procès criminels, toute ſévérité que les circonſtances ne rendroient pas néceſſaire. Par exemple, à quoi bon les cachots, puiſque la détention n'y eſt pas plus aſſurée que dans toute autre chambre de la priſon? Ou ſi l'on veut abſolument qu'il y en ait, eſt-il beſoin d'y mettre les priſonniers aux fers? Ne ſuffit-il pas auſſi, n'eſt-ce pas même trop de les y priver de la lumiere, ſans leur y faire reſpirer un air corrompu, *&c.* ?

Il eſt une choſe ſur-tout qui fait peine aux ames ſenſibles, c'eſt qu'un *accuſé* ſoit dénué de conſeils; c'eſt qu'on lui cache le nom & les dépoſitions des témoins qu'on a raſſemblés contre lui. Il ne les voit, on ne lui fait part de ce qu'ils ont dit, qu'au moment où ils lui ſont confrontés; moment qui n'eſt jamais long, & où l'*accuſé* ne ſauroit jouir de ſa préſence d'eſprit, parce que cette formalité lui annonce que ſon procès eſt réglé à l'extraordinaire.

Terraſſon, dans ſon *Hiſtoire de la Juriſprudence Romaine*, obſerve qu'à Rome on donnoit à l'*accuſé* juſqu'à quatre défenſeurs; que les dépoſitions ſe liſoient tout haut; qu'on laiſſoit au prévenu le temps d'y répondre, & de ſe concerter avec les hommes généreux qui s'étoient chargés du ſoin de le juſtifier.

Quel inconvénient trouveroit-on à ſuivre parmi nous cette procédure noble & franche qui reſpiroit, comme on l'a ſi bien dit, toute la magnanimité Romaine, tandis que la nôtre ſemble n'annoncer que la timidité, la défiance, l'envie de ſurprendre? D'où vient ne nommeroit-on pas tout de ſuite les témoins à l'*accuſé*, & ne lui donneroit-on pas une copie de leurs dépoſitions? D'où vient lui ſeroit-il défendu d'en conférer avec un conſeil?

L'article 8 du titre 14 de l'ordonnance de 1670 ne le permet pas, ſi ce n'eſt dans le cas du péculat, concuſſion, banqueroute frauduleuſe, *&c.* » Quoi! s'écrie là-deſſus » l'illuſtre auteur du *Commentaire ſur le* » *traité des délits & des peines*, votre » loi permet qu'un concuſſionnaire, un » banqueroutier frauduleux ait recours au » miniſtere d'un avocat, & très-ſouvent » un homme d'honneur eſt privé de ce » ſecours! S'il peut ſe trouver une ſeule » occaſion où un innocent ſeroit juſtifié » par le miniſtere d'un avocat, n'eſt-il » pas clair que la loi qui l'en prive eſt in» juſte »?

Il faut le dire à la gloire des rédacteurs de l'ordonnance: cet article 8 ne paſſa point de toutes les voix. Le premier préſident de Lamoignon le combattit avec une force qui auroit bien dû perſuader ſes collegues. Les générations les plus reculées ne liront qu'avec attendriſſement les réflexions ſages qu'il fit contre cet article. « Il » eſt vrai, diſoit-il, que quelques criminels » ſe ſont échappés des mains de leurs juges » & exemptés des peines, par le moyen » de leur conſeil. Mais ſi le conſeil a ſauvé » quelques coupables, ne peut-il pas arri» ver auſſi que des innocens périſſent faute » de conſeil? ..... Or il eſt certain qu'entre » tous les maux qui peuvent arriver dans » la diſtribution de la juſtice, aucun n'eſt » comparable à celui de faire mourir un » innocent; il vaudroit mieux abſoudre » mille coupables, *&c.* ». *Voyez* le *Procès-verbal de l'Ordonnance*.

Je ne doute point que ces réflexions ne déterminaſſent le légiſlateur à donner un conſeil aux *accuſés*, ſi l'on venoit à réformer aujourd'hui cette ordonnance criminelle qui a tant beſoin de réforme. L'impératrice de Ruſſie, dans cette inſtruction qui doit diriger les rédacteurs de ſon code, fait une obſervation digne tout-à-la-fois de Socrate & de Titus. « Sous » un gouvernement modéré, dit-elle, art. » 105, on n'ôte la vie à perſonne, à » moins que la patrie ne s'éleve contre » lui; & la patrie ne demandera jamais » la vie de perſonne, ſans lui avoir donné » auparavant tous les moyens de ſe défen» dre ». Le roi de Sardaigne, dans le code qu'il a publié en 1770, n'a pas héſité à ſuivre cette route, & à donner aux *accuſés* des défenſeurs plus propres à éclairer le juge & à tranquilliſer ſa conſcience, qu'à favoriſer les coupables. Il y laiſſe à ceux-ci la liberté de choiſir leurs avocats

& leurs procureurs ; il y prend même des moyens pour leur en assurer le ministere.

Une disposition pareille tourneroit à la gloire de notre législation. L'honneur & la vie des hommes sont quelque chose d'assez précieux, pour qu'on ne doive les leur ravir qu'après avoir épuisé tous les moyens de les leur conserver. *(A. A.)*

ACCUTS, *terme de Chasse*, se dit des endroits les plus reculés des terriers des renards & des bléreaux ; & aussi des lieux les plus enfoncés, où l'on oblige le gibier de se retirer.

ACCUTS, sont aussi les bouts des forêts & des grands pays de bois.

ACE, s. f. *(Géogr. anc.)* ville de Phénicie. *Voyez* PTOLEMAIS.

ACEMELLA *ou* ACMELLA, *(Mat. méd. & Bot.)* Cette plante décrite par Vaillant sous le nom de *ceratocephalus ballotes foliis, verbesina acmella* par Linné, est originaire de l'isle de Ceylan, d'où elle a été apportée en Europe. Sa tige est parsemée de feuilles opposées deux à deux, légérement dentelées, en fer de lance, portées sur un pédicule qui fournit trois côtes, elles ressemblent aux feuilles de la mélisse ; de l'aisselle de chaque feuille s'éleve un pédicule alongé, qui porte une fleur rayonnée, jaune, & presque conique. Le calice de cette fleur est simple, chaque fleuron qui a cinq petits rayons porte des semences applaties & comme tranchantes sur les deux côtés ; ces côtés sont couverts de cils ou poils, & portent deux petites arêtes très-fines. Rumphius lui avoit donné le nom d'*abécédaria*.

Les éloges qu'on avoit faits de cette plante à la Société royale de Londres, comme étant très-propre à briser ou dissoudre le calcul de la vessie urinaire ou des reins, & les observations multipliées qu'on rapportoit de différens malades qui avoient rendu des morceaux de calcul ou des amas de gravier par les urines après l'usage de cette plante, déterminerent M. Fantini à éprouver quels en seroient les effets sur les malades tourmentés par la présence d'un calcul considérable dans la cavité de la vessie.

Ayant trouvé un malade qui étoit dans ce cas, il filtra son urine à différentes repriſes à travers un filtre de papier ; il fit sécher ce filtre, & apperçut, sans l'aide du microscope, à la surface supérieure du filtre, une quantité considérable de tartre ou sédiment amoncelé en partie par pelotons, en partie en lames disposées par couches, & mêlées d'une matiere visqueuse & presque desséchée. Le dessous du filtre ne lui présenta rien de pareil, même à l'aide du microscope. Ayant mis cet homme à l'usage de la plante dont il s'agit, il examina de nouveau son urine trois ou quatre jours après ; il apperçut alors sur le filtre, au moyen du microscope, un sédiment grenu, beaucoup plus fin, dépourvu presque de matiere visqueuse, & le dessous du même filtre lui fit appercevoir de petits grains, friables, très-blancs & singuliérement disposés.

Ayant donné cette plante à différentes repriſes à ce malade, il observa que pendant l'usage de ce remede les douleurs augmentoient considérablement ; mais il se portoit mieux, & souffroit beaucoup moins après l'avoir interrompu qu'avant d'en user. Ce malade vécut encore longtemps dans ces alternatives, sans beaucoup souffrir de son calcul ; & il ne périt dans la suite que par une fievre maligne, alors épidémique dans Bologne.

Le même auteur répéta la même observation sur un pareil malade, & les résultats furent absolument les mêmes.

On est en droit de présumer que, si cette plante n'a pas la vertu de dissoudre entiérement les grosses pierres de la vessie, elle peut tout au moins en empêcher l'accroissement, & préserver ceux qui sont affligés par cette terrible maladie, de l'augmentation successive des douleurs & de la promptitude de la mort.

La simple infusion de l'*acemella* dans de l'eau pure a quelque chose d'astringent & d'amer, qui paroît en constituer la partie médicamenteuse. *De Bononienſ. Sc. & Art. Inſtit. tom. I. (Article de* M. LAFOSSE, *docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.)*

ACENSE, s. f. *terme de Coutumes*, est un héritage ou ferme qu'on tient d'un seigneur, moyennant un cens ou autre pa-

reille redevance annuelle à perpétuité ou à longues années, comme en vertu d'un bail emphytéotique ou d'un bail à rente. *(H)*

ACENSEMENT, ſ. m. *terme de Coutumes*, tenue ou tenure d'un fonds ou d'un héritage à titre d'acenſe. *Voyez ci-deſſus* ACENSE. *(H)*

ACEPHALE, ſ. m. ἀκέφαλος, *qui n'a point de chef ou de tête*, mot formé du Grec, ſavoir d'ἀ privatif, & de κεφαλὴ, *tête*. On l'emploie dans le ſens propre pour exprimer des êtres vivans ſans tête, s'il en exiſte; car il paroît que c'eſt ſans fondement que les anciens naturaliſtes ont avancé qu'il y avoit des peuples entiers agiſſans ſans cette partie du corps humain. Pline les nomme *les Blemmyes*. Borel, ſavant médecin, a réfuté cette fable, ſur la relation d'un voyageur, ſon parent. Mais on trouve ſouvent des inſectes & des vers qui vivent ſans tête. *Voyez* VERS.

Acéphale ſe dit plus ordinairement dans un ſens figuré d'un corps ſans chef. Ainſi l'on appelle *acéphales* des prêtres qui ſe ſouſtraient à la diſcipline & à la juriſdiction de leur évêque, & des évêques qui refuſent de ſe ſoumettre à celle de leur patriarche. *Voyez* EXEMPTION & PRIVILEGE.

On a encore donné ce nom aux monaſteres ou chapitres indépendans de la juriſdiction des évêques; ſur quoi Geoffroi, abbé de Vendôme, fit cette réponſe au commencement du XII ſiecle: « Nous ne » ſommes point *acéphales*, puiſque nous » avons Jeſus-Chriſt pour chef, & après » lui le pape. » Raiſon illuſoire, puiſque non ſeulement tout le clergé, mais encore les laïques auroient pu la prétexter pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction des ordinaires. Auſſi les conciles & les capitulaires de nos rois prononcent-ils des peines très-grieves contre les clercs *acéphales*.

L'hiſtoire eccléſiaſtique fait mention de pluſieurs ſectes déſignées par le nom d'*acéphales*. De ce nombre ſont, 1°. ceux qui ne voulurent adhérer ni à Jean, patriarche d'Antioche, ni à S. Cyrille d'Alexandrie, dans la diſpute qu'ils eurent après l'aſſemblée du concile d'Epheſe: 2°. certains hérétiques du cinquieme ſiecle, qui ſuivirent d'abord les erreurs de Pierre Mongus, évêque d'Alexandrie, puis l'abandonnerent, parce qu'il avoit feint de ſouſcrire aux déciſions du concile de Chalcedoine; ils ſoutenoient les erreurs d'Eutychés (*Voyez* EUTYCHIEN): 3°. les ſectateurs de Severe, évêque d'Antioche, & généralement tous ceux qui refuſoient d'admettre le concile de Chalcédoine. *Voyez* SEVERIENS.

Quelques juriſconſultes appellent auſſi *acéphales* les pauvres gens qui n'ont aucun ſeigneur propre, parce qu'ils ne poſſedent aucun héritage, à raiſon duquel ils puiſſent relever du roi, d'un baron, d'un évêque, ou autre ſeigneur féodal. Ainſi dans les loix d'Henri I, roi d'Angleterre, on entend par *acéphales*, les citoyens qui, ne poſſédant aucun domaine, ne relevent d'aucun ſeigneur en qualité de vaſſaux. Du Cange, *Gloſſar. latinit. (H)*

ACERBE, adj. eſpece de ſaveur mixte qui conſiſte en un goût ſur, avec une pointe piquante & aſtringente. *Voyez* GOUT.

Tel eſt le goût des poires, du raiſin & de la plupart des autres fruits avant leur maturité. *Voyez* FRUIT, *&c.*

Les Médecins entendent ordinairement par *acerbe* une ſaveur intermédiaire entre l'acide & l'amer. *Voyez* ACIDE & ASTRINGENT.

ACERENZA *ou* CIRENZA, ſ. *(Géogr.)* ville du royaume de Naples, capitale de la Baſilicate ſur le Branduno, au pié de l'Apennin. *Long. 33. 40. latit. 40. 48.*

ACERER, v. act. *(Serrurerie & Taillanderie)* c'eſt ſouder un morceau d'acier à l'extrêmité d'un morceau de fer; on pratique cette opération dans tous les outils tranchans qui ſervent à couper des matieres dures.

On acere de différentes manieres. S'il s'agit d'un marteau, ſoit de la tête, ſoit de la panne, on commence par corroyer un morceau d'acier de la largeur & de la forme de la tête du marteau; puis on le ſoude à un morceau de fer menu de la même forme. Enſuite on fait chauffer la tête du marteau & cette acérure, & on ſoude le tout enſemble comme il ſera dit à l'article SOUDER. On ne pratique l'acérure avec le fer que pour conſerver à l'acier

ſa qualité. Il y a des ouvriers qui pour s'épargner de la peine, s'en diſpenſent & n'en font pas mieux. S'il s'agit de la panne, on peut employer la même façon : mais ordinairement on fend le côté de la panne du marteau, & on y inſere un morceau d'acier amorcé en forme de coin.

Les deux premieres façons d'acérer s'appellent *acérer à chaude portée.*

Il vaut mieux ſe ſervir de la troiſieme façon, autant qu'il eſt poſſible, parce que la chaude portée eſt ſujette à ſe deſſouder à cauſe des craſſes qui ſe trouvent ſouvent priſes entre les deux ſurfaces appliquées, quelque précaution que l'on prenne.

On ſe ſert d'un marteau de tailleur de pierre fendu en pié de biche par ſon extrêmité ſupérieure, & prêt à recevoir l'acérure.

On a un morceau d'acier fait en coin, qui s'appelle l'*acérure.* Ce morceau ſe met dans la fente en pié de biche du marteau, & s'y ſoude. Alors on dit que *le marteau eſt acéré* ou *aciéré.*

Pour *acérer* un *tas*, on prend d'abord un morceau d'acier plat; on le roule; quand il eſt roulé, on le ſoude bien, avec le morceau d'acier qu'on appelle une *miſe.* Ainſi la miſe ſe trouve entre le tas & ſon acérure. *Voyez* TAS.

ACERIDES, eſt un emplâtre fait ſans cire, comme celui qu'on appelle *emplaſtrum Nurembergenſe.* Il entre de la cire dans l'emplâtre de Nuremberg de la pharmacopée de Paris, & il n'en entre point dans la véritable recette. *(N)*

§ ACERNO ou ACIERNO, *(Géogr.)* petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté Citérieure, avec un évêché ſuffragant de Salerne. C'eſt la patrie d'Antoine Agellius, fameux hérétique Novatien. Elle eſt à ſept lieues ſud-eſt de Conza, & cinq nord-eſt de Salerne. *Long. 31. 38. lat. 40. 35. (C. A.)*

ACERRA, ſubſt. *(Géogr.)* petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Terre de Labour. *Longit. 31. 58. latit. 40. 55.*

ACERRE, ſ. f. du Latin *acerra.* Chez les Romains c'étoit une eſpece d'autel dreſſé près du lit d'un mort ſur lequel les parens & les amis du défunt brûloient perpétuellement de l'encens juſqu'au moment des funérailles. *(G)*

ACERSOCOME, adj. pris ſubſt. nom d'Apollon qui veut dire *à longue chevelure*, parce qu'on repréſente ordinairement ce dieu avec la chevelure d'un jeune homme. *(G)*

ACERURE, ſ. f. *(Serrurerie & Taillanderie.)* On donne ce nom aux morceaux d'acier préparés pour être ſoudés à l'extrêmité de morceaux de fer, ou autrement, ſuivant le beſoin, & comme on voit à l'*article* ACÉRER.

ACESCENCE, *(Médecine.)* diſpoſition à l'acidité. On appelle *liqueurs & médicamens aſceſcens* tous ceux qui affectent les organes du goût d'une aigreur piquante. *Voyez* ACIDE.

ACESINE, *(Géogr.)* riviere qui ſe décharge dans le fleuve Indus. On aſſure qu'il y croiſſoit des roſeaux d'une groſſeur ſi extraordinaire, que leurs entre-nœuds pouvoient ſervir de canot à ceux qui le vouloient paſſer. Arrien parle ſouvent de cette riviere. *(C. A.)*

* ACESIOS, ou *qui rend la ſanté*, *(Myth.)* ſurnom de Téleſphore, dieu de la Médecine.

ACESTE, *(Mythol.)* roi de Sicile, étoit fils du fleuve Criniſus & d'Egeſte, fille d'Hippotas : c'eſt-à-dire, que ce Criniſus étoit le roi ou le ſeigneur d'un canton de Sicile où couloit ce fleuve, ou bien qu'il portoit le même nom. *Aceſte*, qui étoit originaire de Troye par ſa mere, accourut au ſecours de cette ville, lorſqu'elle fut aſſiégée par les Grecs : mais voyant le pays ruiné par la guerre, il retourna en Sicile, & y bâtit quelques villes. (+)

* ACESTIDES, ſ. f. *(Hiſt. nat. & Minéral. anc.)* nom que les anciens donnoient aux cheminées des fourneaux à fondre le cuivre. Elles alloient en ſe rétréciſſant du bas au ſommet, afin que les vapeurs du métal en fuſion s'y attachaſſent, & que la cadmie s'y formât en plus grande quantité. *Voyez Dioſcoride, Saumaiſe.*

ACÉTABULE, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* On avoit mis l'*acétabule* au rang des plantes marines : mais on a reconnu qu'il appartient au regne animal, & qu'il eſt produit

par des inſectes de mer. En effet, cette production ne paroît pas analogue aux plantes par ſa ſubſtance qui eſt pierreuſe: mais elle en eſt moins éloignée par ſa figure. C'eſt un petit baſſin fait en forme de cône renverſé, qui tient par ſa pointe à un pédicule fort mince & aſſez long. Il y a pluſieurs de ces pédicules qui ſemblent ſortir d'une pierre, ou d'une coquille, ou d'une autre matiere dure ſur laquelle ils ſont collés. Cette apparence jointe à d'autres circonſtances avoit induit en erreur ſur la nature de l'*acétabule* & de bien d'autres prétendues plantes marines, juſqu'à ce que M. Peyſſonel ait découvert qu'elles étoient des productions animales. *Voyez* POLIPIER DE MER, PLANTES MARINES. *(I)*

ACÉTABULE, *en Anatomie*, s'emploie pour déſigner dans certains os une cavité profonde deſtinée à recevoir les groſſes têtes d'autres os qui s'y articulent.

C'eſt ainſi que la cavité de l'os des iles qui reçoit la tête du fémur ou os de la cuiſſe, eſt appellée *acétabule*, & quelquefois *cotyle* ou *cavité cotyloïde*. *Voyez* OS DES ILES, FÉMUR, COTYLE, *&c.*

L'*acétabule* eſt revêtu & tapiſſé d'un cartilage dont le bord circulaire eſt appellé *ſourcil*; au fond de cette cavité eſt une groſſe glande mucilagineuſe.

Acétabule eſt auſſi employé par les anatomiſtes dans le même ſens que *cotyledon*. *Voyez* COTYLEDON. *(L)*

ACÉTABULE, *(Hiſt. anc.)* du mot latin *acetabulum*, petit vaſe ou burette que chez les anciens on mettoit ſur la table rempli de quelque ſauce ou aſſaiſonnement, & ſemblable à nos ſalieres, ſaucieres, huiliers & vinaigriers. On doit principalement le déterminer à cette derniere eſpece, puiſqu'Agricola, *Traité des meſures Romaines*, tire l'étymologie d'*acetabulum*, d'*acetum*, vinaigre: d'autres prétendent que c'étoit un vaſe en compartiment, qui contenoit diverſes ſortes d'épices.

ACÉTABULE, étoit auſſi une meſure Romaine dont on ſe ſervoit pour les choſes liquides, & même pour les ſeches, particuliérement en Médecine. Cette ſorte de meſure contenoit un cyathe, comme le prouve Agricola par deux vers de Fannius, qui, parlant du cyathe, dit qu'il contient le poids de dix dragmes, & l'oxybaphe ou *acétabule*, celui de quinze:

Bis quinque hunc (cyathum) faciunt drachmæ, ſi appendere tentes:
Oxibaphus fiet, ſi quinque addantur ad illas.

Du Pinet, dans ſon *Traité des meſures antiques*, mis à la tête de ſa traduction de Pline, prétend que l'*acétabule* d'huile peſoit deux onces & deux ſcrupules; l'*acétabule* de vin, deux onces deux dragmes un grain & un tiers de grain; l'*acétabule* de miel, trois onces trois dragmes un ſcrupule & deux ſiliques ou huit grains.

ACÉTES, *(Mithol.)* étoit un des compagnons de Bacchus, c'eſt-à-dire, un des partiſans de ſon culte. Dans un voyage qu'il faiſoit par mer, les matelots de ſon vaiſſeau ayant apperçu ſur le rivage un bel enfant qui dormoit, l'enleverent dans le deſſein d'en tirer une rançon. *Acétès* s'y oppoſoit inutilement, lorſque Bacchus, qui étoit caché ſous la forme de cet enfant, ſe fit connoître, & changea tous les matelots en monſtres marins. *Acétès* racontoit cette merveille à Penthée, qui s'étoit déclaré ennemi de la divinité de Bacchus, & qui, irrité de la crédulité d'*Acétès*, le fit jeter dans un affreux cachot, pour le faire mourir enſuite; mais tandis qu'on préparoit les inſtrumens de ſon ſupplice, les portes de la priſon s'ouvrirent d'elles-mêmes par la protection de Bacchus, & les chaînes, dont le priſonnier étoit chargé, tomberent au même inſtant, ſans que perſonne les eût briſées. Ces fables ſont du nombre de celles dont on berçoit les adorateurs de Bacchus. (+)

ACETUM RADICATUM, (Chym.) c'eſt la partie la plus acide du vinaigre, après qu'on en a tiré le phlegme. *Voyez* VINAIGRE RADICAL. *(M)*

ACHAB, *(Hiſtoire ſacrée.)* roi d'Iſraël, étoit fils d'Amri, auquel il ſuccéda, ſignala ſon regne, qui dura 23 ans, par des actions impies & tyranniques. Il épouſa Jézabel, fille d'Etbaal, roi des Sydoniens, femme cruelle, impérieuſe, & tout-à-fait

digne d'un ſi méchant prince. Elle fut complice & ſouvent l'inſtigatrice de tous ſes crimes. Il commença par ſe livrer aux ſuperſtitions de l'idolâtrie, fit élever un temple & des autels à Baal, perſécuta & fit mourir les prophetes; & pour agrandir ſes jardins il s'empara de la vigne d'un bourgeois de Jézrahel, nommé *Naboth*, contre lequel Jézabel fit ſuſciter de faux témoins pour le faire mourir. Enfin ce roi indigne du trône perdit la vie dans une bataille que lui livra Adad, roi de Syrie, l'an du monde 3107.

ACHAIE, ſ. f. *(Géogr.)* ancienne & grande province de la Grece, ſituée entre la Theſſalie, l'Epire, le Péloponeſe & la mer Egée, & nommée aujourd'hui *Livadie*; c'étoit auſſi le nom d'une province du Péloponeſe, laquelle s'étendoit depuis le golfe de Corinthe ou de Lépante, le long de la mer Ionienne juſqu'à la province de Belvedere, & fait aujourd'hui partie du duché de Clarence. Petraſſo y eſt ſitué. Les ducs de Savoie portent le titre de *prince d'Achaie*, depuis le commencement du quatorzieme ſiecle, que Philippe, comte de Savoie, épouſa la fille unique & héritiere de Guillaume, prince d'*Achaie* & de Morée.

ACHAÏE, (*Hiſt. anc.*) contrée du Péloponeſe, ne tint aucun rang dans la Grece tant qu'elle fut aſſervie à des rois. Accoutumée aux fers de l'eſclavage, elle voyoit ſans envie ſes voiſins jouir de leur indépendance, tandis qu'elle marchoit courbée ſous le joug monarchique. L'habitude rend tout ſupportable, & ſi ſes rois n'euſſent abuſé de leur pouvoir, les Achéens aſſoupis auroient toujours été eſclaves obéiſſans. Leur liberté fut l'ouvrage de l'oppreſſion. Ils ſentirent la honte de n'avoir pour loix que la volonté d'un maître; & mieux inſtruits ſur les droits de l'humanité avilie par le pouvoir arbitraire, ils oſerent être libres comme le reſte de la Grece, & les tyrans furent détruits. On ignore combien l'*Achaïe* eut de rois depuis Acheus, qui donna ſon nom à cette contrée, juſqu'aux fils d'Ogigés, qui furent précipités du trône que leurs ancêtres avoient occupé depuis Oreſte.

Après l'expulſion des tyrans, l'*Achaïe* forma une république compoſée de douze villes, dont chacune fut une république indépendante, qui eut ſon territoire, ſa police & ſes magiſtrats: mais elles eurent toutes le même poids, la même meſure & les mêmes loix; & comme elles avoient les mêmes intérêts à ménager, & les mêmes dangers à craindre, elles adopterent le même eſprit & les mêmes maximes: les diſtinctions, ſources de déſordres & d'émotions populaires, furent ſupprimées: le citoyen le plus vertueux & le plus utile, fut le plus noble & le plus reſpecté: toute la puiſſance réſida dans le peuple aſſemblé. Les magiſtrats, à qui l'on confia l'exercice de la loi, furent aſſez puiſſans pour en faire reſpecter la ſainteté, & leur autorité fut aſſez limitée pour ne pouvoir l'enfreindre. Ainſi on ne vit naître aucuns de ces orages que forme la démocratie. L'union de ces villes confédérées fut moins l'ouvrage de la politique que de la néceſſité. Les Achéens avoient pour voiſins les Etoliens, qui moins hommes qu'animaux farouches, cherchoient ſans ceſſe une proie à dévorer. Sans reſpect pour les traités & les ſermens, ils fouloient aux piés les droits de l'humanité, & ne ménageoient les Grecs que quand les barbares n'offroient aucun aliment à leur cupidité. Tant qu'Athenes & Sparte furent redoutables, ils n'exercerent leurs brigandages & leurs pirateries que ſur la Macédoine, l'Illyrie & les Iſles; mais dès que ces deux villes, affoiblies par leur rivalité, ne ſervirent plus de rempart à la Grece, ils porterent la déſolation dans le Péloponeſe, & ce fut la crainte d'être leurs victimes qui cimenta l'union entre toutes les villes de l'*Achaïe*, qui avoient beſoin de toutes leurs forces pour les oppoſer aux incurſions d'un peuple de brigands.

Chaque république renonça au privilege de contracter des alliances particulieres avec l'étranger. L'antiquité, la richeſſe & la population d'une ville ne lui donna aucune prééminence ſur les autres moins favoriſées de la fortune. Une parfaite égalité prévint les haines & les diſſentions qui naiſſent de la rivalité. On établit un ſénat national, où chaque république députoit un nombre égal de magiſtrats. C'étoit dans

Digitized by Google

cette assemblée qu'on déliberoit de la paix ou de la guerre, & qu'on réformoit les abus. Ce sénat ne s'assembloit qu'au commencement du printemps & de l'automne; & s'il survenoit, en son absence, quelques affaires imprévues, les deux préteurs, dont l'autorité étoit annuelle, étoient chargés de le convoquer extraordinairement. Ces deux magistrats, quand le sénat n'étoit plus assemblé, tenoient entre leurs mains les destinées publiques; mais comme ils ne pouvoient rien exécuter que du consentement de dix inspecteurs qui veilloient sur eux, ils n'avoient qu'une autorité dont il étoit difficile d'abuser, parce qu'ils auroient eu trop de citoyens à corrompre. C'étoit à la tête des armées qu'ils jouissoient du pouvoir le plus absolu. Leur commandement n'étoit pas assez durable pour écouter les vœux de l'ambition.

Les Achéens ingénieux dans la recherche du bonheur, le trouverent dans leur modération. Ils résisterent avec constance à l'attrait des richesses & aux promesses de l'ambition. Satisfaits d'être libres, ils se firent un devoir de respecter la liberté de leurs voisins, & sans être aussi riches & aussi puissans, ils furent tranquilles & plus fortunés; il leur parut plus beau d'être choisis pour les arbitres des querelles, que d'en être les artisans ou les complices. Le Péloponese & les autres provinces de la Grece, persuadés de leur intégrité & de leur modération, se soumirent avec confiance à leurs décisions. Philippe & Alexandre les laisserent jouir de leur liberté & de leurs privileges, dont ils ne savoient point abuser; mais sous leurs successeurs cette république de sages fut enveloppée dans la ruine de la Grece. Obligée de prendre part aux dissentions qui déchiroient la Macédoine, elle reçut dans son sein des tyrans parés du nom de protecteurs. Le lien qui unissoit les villes fut rompu, & des intérêts divisés préparerent une commune oppression. Le sentiment de leur dégradation réveilla l'amour de la liberté: quatre villes donnerent aux autres un exemple qui fut suivi par les Egéens, qui firent, avec Dyme, Patras, Phare & Tritée, une république, où l'on vit renaître les mœurs, la police & l'union qui avoient fait respecter la premiere. Plusieurs autres villes massacrerent leurs tyrans, & briguerent la faveur d'être admises dans cette association, dont le but étoit de maintenir sa liberté, sans attenter à celle des autres.

La Macédoine seule intéressée à arrêter les progrès de cette république fédérative, étoit agitée de troubles domestiques. Elle étoit trop affoiblie pour supporter le poids des guerres étrangeres. Ainsi les Achéens auroient rendu à la Grece son ancienne splendeur, s'ils avoient eu des préteurs d'un courage assez élevé pour rappeller aux Grecs le souvenir de leur gloire & la honte de leur dégradation actuelle; mais au lieu de former des généraux & de cultiver les vertus militaires, ils n'exercerent que des vertus pacifiques, & firent consister leur gloire à n'être que citoyens. La défiance qu'ils avoient d'eux-mêmes étoit plus propre à inspirer le dédain que l'admiration des Grecs, plus faciles à éblouir par des exploits militaires que par de paisibles vertus. Ils avoient besoin d'un chef qui élevât leur courage, ils le trouverent dans Aratus, qui après avoir affranchi Sycione, sa patrie, du joug des tyrans, la fit entrer dans la confédération. Pour prix de ses services, il n'exigea aucune distinction, ne se réservant que le privilege de donner l'exemple de l'obéissance aux loix. Les Achéens, charmés de sa modération, l'éleverent à la préture, qu'il exerça sans collegue, & qui fut pour lui une magistrature perpétuelle.

C'étoit un spectacle bien respectable qu'un chef sans ambition, qui ne prenoit les armes que pour affranchir les villes du Péloponese de la domination des tyrans, & pour mieux assurer leur indépendance, il les associoit aux privileges de la confédération. Toute la Grece saisie de l'enthousiasme de la liberté, n'alloit plus former qu'une seule république, lorsqu'Athenes & Sparte, qui conservoient leur ancienne fierté sans avoir aucune de leurs anciennes vertus, murmurerent hautement de voir l'*Achaïe* occuper la premiere place qu'ils croyoient usurpée sur eux. Aratus avoit besoin de toutes les ressources de son génie pour conjurer l'orage. Ce grand homme, si propre à gouverner une république, à

manier les paſſions de la multitude, ſi ſage dans ſes projets, ſi actif dans l'exécution, étoit ſans talens pour la guerre; & quoique la Grece fût couverte de ſes trophées, on doit moins attribuer ſes victoires à ſes connoiſſances dans l'art militaire qu'à l'incapacité des généraux qu'il eut à combattre. Convaincu lui-même de la meſure de ſes talens, il n'en fit uſage que pour négocier. Les Achéens avoient un ennemi redoutable dans le roi de Macédoine. Aratus pour ſe faire un rempart contre ſon ambition, rechercha l'alliance des rois d'Egypte & de Syrie, qui ſe regardoient comme les ſucceſſeurs d'Alexandre, quoique les rois de Macédoine prétendiſſent avoir ſeuls des droits à ce riche héritage. Il profita de cette rivalité pour obtenir la protection des rois d'Egypte & de Syrie: l'*Achaïe*, avec un tel appui, fut reſpectée par Antigone & Démétrius, ſon fils; mais lorſqu'ils furent attaqués par Cléomene, roi de Sparte, ils éprouverent la différence des deux rois leurs alliés, qui n'avoient intérêt de les défendre que contre les Macédoniens dont ils redoutoient l'agrandiſſement, & non contre les Spartiates, plus belliqueux & plus propres à défendre la liberté de la Grece, que la ligue des Achéens, qui n'avoient que des inclinations pacifiques. Aratus, convaincu de l'inutilité de leur alliance, fut forcé, par les événemens, à recourir aux Macédoniens. Cléomene étoit ſur les terres des Achéens, & pluſieurs villes étoient déja ſoumiſes à ſa domination. Antigone charmé de l'occaſion de s'immiſcer dans les affaires de la Grece, parut à la tête de vingt mille hommes de pié & de quatorze cents chevaux. Les deux armées en vinrent aux mains près de Sélacie, avec un courage opiniâtre. La phalange Macédoniene s'avançant, piques baiſſées, ſur les Spartiates, les met en déſordre, & de ſix mille Lacédemoniens, il n'y eut que deux cents qui ſe déroberent au carnage. Sparte ouvrit ſes portes aux vainqueurs, qui abolirent les loix établies par Lycurgue. C'étoit trop la punir, puiſqu'on étouffoit le germe de ſes vertus.

Les Achéens triomphans n'eurent point à ſe féliciter de leur victoire: en ſe procurant un allié ſi puiſſant, ils ſe donnerent un maître. Il mit des garniſons dans Corinthe & dans Orchomene, qu'ils furent obligés de ſoudoyer. Les ſtatues des tyrans renverſées par Aratus, furent rétablies par Antigone; la crainte qu'il inſpira les fit deſcendre dans la plus baſſe adulation, & dans le temps qu'ils commençoient à le déteſter, ils ſe dégraderent juſqu'à lui offrir des ſacrifices. Ce fut par cet aviliſſement qu'ils conſerverent leur gouvernement, leurs loix & leurs magiſtrats. S'ils s'étoient montrés plus magnanimes, on auroit moins reſpecté leurs privileges. Les Achéens, épuiſés par la guerre, ne ſongerent qu'à réparer leurs pertes. Les Etoliens, inſtruits de leur foibleſſe, firent des incurſions ſur leurs terres. Ce peuple féroce, après avoir porté la déſolation dans tout le Péloponeſe, taille en pieces les Achéens commandés par Aratus. Philippe, jeune roi de Macédoine, eſt appellé au ſecours de la Grece: il entre dans l'Etolie, où il s'empare de pluſieurs places importantes, & il eût pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi les Etoliens humiliés n'euſſent demandé la paix aux Achéens. Philippe, que tout ſyſtême pacifique rendoit moins puiſſant, auroit bien deſiré continuer la guerre; mais ſes alliés s'étoient épuiſés pour en ſoutenir le poids. Chio, Rhodes & Byſance ſe joignirent aux Achéens pour le faire conſentir à mettre bas les armes. La paix fut conclue, & chaque parti garda les places dont il étoit en poſſeſſion.

Philippe, né avec toutes les qualités qui forment les grands rois, étoit capable de relever de deſſous ſes débris l'empire conquis par Alexandre. Son eſprit naturel étoit orné des plus belles connoiſſances. Ennemi de l'injuſtice, ambitieux de la gloire, il tempéroit par ſes manieres affables & populaires l'envie que fait naître la ſupériorité des talens. Ses alliés n'eurent point d'inquiétudes de la rapidité de ſes ſuccès, parce qu'il ne ſembla vaincre que pour eux. L'aurore de ſa vie fut pure & brillante, mais cet éclat diſparut dans ſon midi. Entouré de lâches corrupteurs, il ſe laiſſa perſuader que celui qui peut tout, a droit de tout enfreindre. L'ivreſſe de la fortune égara ſa raiſon, il s'érigea en tyran de ſes alliés.

Digitized by Google

Aratus eut l'intrépidité de lui remontrer que ſi la Grece avoit beſoin de lui contre les étrangers, il avoit également beſoin d'elle pour aſſurer ſa grandeur, & que s'il perſévéroit à la regarder comme ſa conquête, il la forceroit d'appeller les barbares pour ſe venger de ſon oppreſſion. Les tyrans ne ſont jamais plus furieux que quand on leur démontre qu'ils ont tort. Philippe ne vit plus dans Aratus qu'un cenſeur importun, & pour s'en débarraſſer il le fit empoiſonner. Les Achéens & les Sycioniens ſe diſputerent la gloire de lui ériger un tombeau, & d'être les dépoſitaires de ſes cendres. On lui fit des funérailles dignes du libérateur de la patrie, & pour mieux honorer ſa mémoire, on lui fit des ſacrifices. L'édifice que ce grand homme avoit élevé fut ſoutenu par Philopœmen, le dernier que produiſit la Grece qui fût digne d'elle. Formé à l'école d'Arcéſilas, il avoit appris que la véritable gloire conſiſtoit à ſervir ſon pays. Ses premiers penchans ſe déclarerent pour la guerre. Les exercices militaires furent les jeux de ſon enfance, & les momens qu'il leur déroboit étoient conſacrés à la chaſſe & à l'agriculture. Son application à la philoſophie n'avoit point pour but de ſatisfaire une curioſité ſtérile ; il étudoit les moyens de gouverner une république en lui donnant des mœurs, & le goût des talens utiles. Il fit de grands progrès dans la tactique ; & quand dans la ſuite on l'éleva au commandement, il introduiſit un nouvel ordre de bataille & une diſcipline militaire plus exacte. Le luxe des villes fut réprimé, mais il introduiſit dans le camp une certaine magnificence qui ſembloit néceſſaire dans ces temps orageux où tout citoyen étoit ſoldat : & perſuadé qu'un militaire étoit ſans courage ſous les livrées de l'indigence, il tourna les penchans vers la pompe de l'équipage de guerre. On vit naître l'émulation d'avoir les plus beaux chevaux & les plus belles armes. Les cottes furent brodées, & les panaches des caſques furent teints de différentes couleurs. Philopœmen, qui avoit pris Epaminondas pour ſon modele, fut le ſeul qui conſerva la ſimplicité des mœurs antiques, & c'étoit par ce dédain du luxe qu'on le diſtinguoit de l'officier ſubalterne & du ſoldat. Dès qu'il fut nommé général, il viſita les villes, leva des troupes, marcha contre les Spartiates, qu'il vainquit à Mantinée. Cette victoire, qui coûta quatre mille hommes aux vaincus, ne fut point meurtriere pour les Achéens, qui érigerent une ſtatue de bronze à leur général.

Il étoit déshonorant pour les Achéens d'être les artiſans de la grandeur de Philippe ; être ſes alliés, c'étoit ſe rendre les complices de ſes fureurs. Ce prince aigri par ſes revers, devint le tyran le plus abhorré & le plus digne de l'être ; cruel dans la victoire, il réduiſoit les villes en cendres avec leurs habitans. Les temples étoient profanés & détruits ; les ſtatues des dieux & des bienfaiteurs de la patrie étoient renverſées. Les villes qui lui ouvroient leurs portes n'étoient pas plus épargnées que celles qu'il prenoit d'aſſaut. Il parut indifférent de l'avoir pour ennemi ou pour allié. Abydos, ville ſituée ſur l'Héleſpont, aujourd'hui les Dardanelles, fut aſſiégée par terre & par mer. La réſiſtance fut opiniâtre. Les habitans voyant leurs murailles ſapées, demandent à capituler. L'inexorable Philippe ne veut les recevoir qu'à diſcrétion. Les Abydoniens refuſent de ſouſcrire à l'arrêt de leur mort, en ſe ſoumettant à un vainqueur qui ne ſavoit pas pardonner. Il leur ſemble plus doux de mourir les armes à la main. Ils conviennent enſemble qu'auſſi-tôt que Philippe ſeroit maître de l'intérieur de la muraille, cinquante des plus anciens citoyens égorgeroient leurs femmes & leurs enfans dans le temple de Diane ; qu'on conſumeroit par les flammes les effets publics, & qu'on jetteroit dans la mer tout l'or & l'argent. Après s'être engagés par ſerment à ce barbare ſacrifice, ils s'arment & montent ſur la breche, réſolus de s'enſevelir ſous ſes ruines ; & tandis qu'ils combattent avec cette intrépidité qu'inſpire le déſeſpoir, deux citoyens parjures livrent la ville aux aſſiégeans. Les habitans s'abandonnant à la férocité, égorgent leurs femmes & leurs enfans. Philippe veut en vain arrêter ce carnage. Tous ſe tuent aux yeux du vainqueur.

Le déſaſtre de cette ville ſouleva toute la Grece. Les Achéens honteux d'avoir Philippe pour allié, ſe détacherent de ſes intérêts.

Digitized by Google

intérêts. Ils s'unirent aux Etoliens & aux Athéniens pour délivrer leur commune patrie de ce fléau de l'humanité. Mais trop foibles pour ſe ſouſtraire à ſes fureurs, ils implorerent l'aſſiſtance des Romains, qui ſaiſirent cette occaſion d'être les arbitres de la Grece. Philippe, ſans amis & ſans alliés, ſuccomba ſous les coups de tant d'ennemis; & vaincu dans la Theſſalie, il fut obligé de ſouſcrire aux conditions que le vainqueur daigna lui impoſer. Le général Romain ſe rendit aux jeux Iſthmiques pour en faire publier les articles dont le plus intéreſſant déclaroit libres toutes les villes de la Grece, & les autoriſoit à ſe gouverner par leurs loix & leurs uſages.

Quand le hérault fit ſa proclamation, tous les Grecs, ſaiſis de joie, ne ſavoient ſi c'étoit un ſonge ou une réalité. Ils prient le hérault de répéter l'article qui faiſoit d'un peuple aſſervi un peuple libre. Tout retentit alors d'applaudiſſemens. Les Grecs, toujours extrêmes, font éclater des tranſports de joie qu'on eût plutôt pris pour les vapeurs de l'ivreſſe que pour des témoignages de reconnoiſſance envers le général Romain : chacun s'empreſſoit de lui baiſer la main & de le couronner de fleurs. On ne pouvoit concevoir qu'il y eût un peuple aſſez généreux pour traverſer les mers, pour immoler ſon repos, & ſacrifier ſes richeſſes, ſans autre motif que de rendre à l'humanité ſon indépendance & ſes prérogatives naturelles. La même proclamation fut faite aux jeux Néméens. La juſtice fut réformée dans toutes les villes, les bannis furent rappellés. Cette politique bienfaiſante étendoit la gloire des Romains, & préparoit leur puiſſance. Leur modération s'étendit juſques ſur Nabis, tyran de Lacédemone, & ſur les Etoliens, également déteſtés dans la Grece. Mais le ſyſtême de la république Romaine, étoit de laiſſer leurs vices aux peuples qu'elle vouloit aſſervir; & dans le temps qu'elle donnoit à chaque ville ſa liberté, elle leur défendoit de former des alliances enſemble, afin qu'étant diviſées par l'intérêt elle pût ſe ſervir des unes pour faire la loi aux autres. Rome, enrichie des dépouilles de Carthage, s'en ſervit pour acheter des traîtres qui devinrent les artiſans des fers de leur patrie. Tous les différens furent ſoumis à la déciſion de ces fiers tyrans, qui, ſous le titre de protecteurs des Grecs, les accoutumoient à les reconnoître pour arbitres. Les Achéens conſerverent encore quelque temps une ombre de liberté; mais on craignit qu'en les laiſſant plus long-temps jouir de leurs proſpérités, ils ne fiſſent ſouvenir la Grece de ſon ancienne indépendance, & leur exemple contagieux alarma les Romains, accoutumés à traiter leurs alliés en ſujets; comme c'étoit le ſeul peuple à qui il reſtât des vertus, il parut ſuſpect. Les Achéens s'apperçurent trop tard que pour ſe venger d'un ennemi dont ils pouvoient balancer la puiſſance, ils s'étoient donné un maître à qui il falloit obéir. Perſée, monté ſur le trône de Macédoine, laiſſa concevoir à la Grece l'eſpérance de ſe relever de ſa chûte. Mais ce prince, aſſez ambitieux pour former de grands projets, & trop foible pour les exécuter, ſervit d'ornement au triomphe de Paul-Emile. La Macédoine, dominatrice autrefois de l'Aſie, fut réduite en province Romaine. Ses habitans diſperſés firent craindre aux Grecs une pareille deſtinée, s'ils oſoient réclamer leurs droits. Les Achéens, ſeuls libres & vertueux, en voulurent uſer pour réprimer les Spartiates, oppreſſeurs de leurs alliés. Rome leur ordonna de mettre bas les armes, & de ne plus troubler la tranquillité de la Grece. Cet ordre étoit un attentat contre un peuple libre. Les Achéens aigris par les clameurs ſéditieuſes de Diéus & de Critolaüs, ſe diſſimulerent leur foibleſſe, pour n'être ſenſibles qu'aux atteintes données à leurs privileges. Rome, ayant beſoin de toutes ſes forces contre Carthage, leur parut peu redoutable. Métellus uſa de la plus grande modération pour leur inſpirer des ſentimens pacifiques. Ils crurent qu'ils étoient craints, parce qu'ils ſe virent recherchés. Métellus, réduit à la néceſſité de combattre, les joint dans la Locride, & leur fait eſſuyer une honteuſe défaite. Critolaüs perdit la vie. Diéus, ſon collegue, raſſemble les débris de ſon armée, & fait prendre les armes aux eſclaves. Mummius, nouveau conſul, marcha contre lui. Les Achéens furent taillés en pieces. Diéus, déſeſpéré de ſa défaite, s'enfuit avec précipitation à Mégalopolis, ſa pa-

trie, & ſa femme met le feu à ſa maiſon, & s'empoiſonne elle-même. Les Achéens, ſans chef, ſe diſperſent & cherchent un aſyle; les habitans de Corinthe profitent de l'obſcurité de la nuit pour ſortir de leur ville qui eſt livrée au pillage. Le farouche Mummius fait paſſer au fil de l'épée tout ce qui y reſte. Ce général, qui avoit l'auſtérité des premiers Romains, étoit ſans goût pour les arts; & tous les monumens, qui embelliſſoient cette ville ſuperbe, furent enſevelis ſous ſes débris avec la liberté de la Grece. Toutes les villes, qui s'étoient liguées avec elle, furent démantelées. Le gouvernement populaire fut aboli; chaque peuple conſerva ſes loix & ſon gouvernement. Mais ce fut Rome qui ſe réſerva le droit de nommer les magiſtrats. Toute la Grece, devenue province Romaine, fut gouvernée par un préteur annuel. Elle porta le nom de province d'*Achaïe*, parce que les Achéens furent les derniers défenſeurs de ſa liberté mourante. *(T—N.)*

* ACHAIENS, *ou* ACHÉES, *ou* ACHÉENS, ſ. m. pl. peuples anciens de l'Achaïe. *Voyez* ACHAÏE.

ACHALALACTLI, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornitholog.)* oiſeau du Mexique, qu'Euſebe Niéremberg appelle *avis torquata, liv. X, chap. 47 à 48* de ſon *Hiſtoire naturelle*. Fernandez le déſigne ſous le nom d'*achalalacti ſeu avis piſcium vibratrix (Hiſt. nov. Hiſp. chap. 3, pag. 13.)* Les Mexicains l'appellent encore *michalalacti*, ſelon ces auteurs, & M. Briſſon en donne une deſcription & une bonne figure, ſous le nom de *martin-pêcheur huppé* du Mexique: *Iſpida criſtata, ſuperne cinereo cæruleſcens, inferne caſtanea, terque albo versùs dorſum in acumen producto; gutture & maculâ utrinque roſtrum inter & oculum candidis; remigibus minoribus & rectricibus nigricantibus, maculis tranſverſis albis notatis, exteriùs cinereo cæruleſcente marginatis .... iſpida Mexicana criſtata. (Ornithologie, vol. IV, pag. 518, planch. XLI, fig. 1.)*

Cet oiſeau a à-peu-près la grandeur & la forme du pigeon, quinze pouces & demi de longueur du bout du bec à celui de la queue, treize pouces juſqu'au bout des ongles, & deux pouces trois quarts de largeur aux épaules. Son bec eſt grand à proportion de ſon corps, ayant une forme pyramidale à quatre angles, trois pouces deux tiers de longueur, & neuf lignes de diametre. Sa queue a quatre pouces & demi de longueur; elle eſt arrondie, & compoſée de douze plumes, dont les deux extérieures ſont à peine d'un travers de doigt plus courtes que celles de ſon milieu. La longueur de ſes ailes, priſes des épaules juſqu'à leur extrêmité, eſt de ſept pouces; leur envergeure ou leur vol eſt de deux piés deux pouces; & lorſqu'elles ſont pliées pendant leur repos, elles s'étendent juſqu'au milieu de la longueur de la queue. Sa tête eſt couverte de plumes étroites, plus longues que les autres, pendantes pour l'ordinaire ſur le cou, mais qui ſe relevent à volonté en forme de hupe ou de boſſe hémiſphérique.

La hupe de la tête, le dos & le croupion, ſont d'une couleur cendré-bleu. La partie inférieure du cou, la poitrine & le ventre, ſont d'un rouge brun ou châtain-clair, qui tire ſur l'aurore, au deſſous du cou. Les plumes qui recouvrent le deſſus des ailes ſont cendré-bleu, avec une tache noire à leur milieu: celles qui approchent plus des épaules, ſont outre cela bordées de jaune; au lieu que celles qui avoiſinent le bout de l'aile ont ce même bord blanchâtre. Le bec eſt brun, excepté à ſon origine en deſſous, qui eſt rougeâtre. Les côtés de la tête ont une petite ligne blanche au devant des yeux. Le cou, à ſon origine, a un collier blanc, qui, commençant à la gorge au deſſous du menton, va ſe terminer en pointe au deſſous de la hupe. Les deux grandes plumes extérieures de la queue & des ailes ſont noires, pendant que les intermédiaires & ſupérieures ſont cendré-bleu, traverſées de quatre à cinq bandes blanches. Les plumes qui recouvrent le deſſous de la queue ſont d'un fauve clair, traverſé de raies noires; celles du deſſous des ailes ſont châtain-brun ou d'un beau marron. Les piés ſont rouges & les ongles noirs. La prunelle des yeux eſt noire, & leur iris blanchâtre.

L'*achalalacti* eſt un oiſeau de paſſage, qui n'arrive qu'en certain temps au Mexique, où il fréquente les étangs, les marais

& les rivieres bordées d'arbres, du haut deſquels il peut plonger ſur les petits poiſſons, dont il fait ſa ſeule nourriture. Suivant Fernandez, cet oiſeau ſe mange, mais ſa chair a le mauvais goût huileux de la plupart des oiſeaux aquatiques, qui, comme lui, ne vivent que de poiſſon. Les voyageurs nous apprennent qu'il ſe trouve à la Martinique; & je puis ajouter qu'il ſe trouve auſſi, mais aſſez rarement, au Sénégal, dans les Marigots, voiſins de l'embouchure du Niger.

Remarque. Niéremberg & Fernandez diſent que l'*achalalacẗli* a le bec noir, la hupe d'un bleu-noir, & le ventre blanc, ainſi que le deſſous des ailes. Ne pourroit-on pas ſoupçonner que l'oiſeau que M. Briſſon a décrit, & qu'il dit avoir été envoyé de la Martinique à M. l'abbé Aubry, venoit du Sénégal; & que le vrai *achalalacẗli* du Mexique, eſt différent de celui qu'il donne ſous ce nom? *(M. ADANSON.)*

ACHALANDÉ, ÉE, *qui a des chalands.* Il ſe dit également du marchand & de la boutique. Un marchand *achalandé*, eſt celui qui fait un grand débit. Une boutique *achalandée*, eſt celle où il vient quantité de marchands pour acheter des marchandiſes. *(G).*

ACHALANDER, *(Commerce.) attirer les marchands, accréditer, mettre une boutique, un magaſin en réputation, y faire venir les chalands. V.* CHALAND.

* ACHAM, *ou* AZEN, *ou* ASEM, ſ. *(Géogr.)* royaume d'Aſie, dans la partie ſeptentrionale des états du roi d'Ava.

ACHAMECH, que quelques-uns écrivent *acamech*, d'autres *acemech*, ſignifie, ſelon quelques chymiſtes, *l'écume de l'argent*, ou *la litharge d'argent. Voyez* LITHARGE, *&c. (M).*

* ACHANACA, ſ. f. *(Hiſt. naturelle, & botan.)* plante qui croît en Afrique, au royaume de Meli, qui a la feuille grande & ſemblable à celle du chou, mais moins épaiſſe, & avec une côte plus menue. Elle porte un fruit gros comme un œuf & de couleur jaune, que les naturels du pays nomment *alfar* ou *fach*. Sa feuille & ſon fruit ſont des ſudorifiques qu'ils emploient dans les maladies vénériennes. Cette deſcription ſeroit paſſable pour des Africains: mais elle eſt inſuffiſante & mauvaiſe pour nous. C'eſt une réflexion qu'on n'a que trop ſouvent occaſion de faire ſur la botanique des plantes étrangeres.

ACHANE, ſ. f. *(Hiſt. anc.)* ἄχανη ancienne meſure de blé uſitée en Perſe, qui contenoit quarante-cinq médimnes attiques. Arbuthn. *Diſſert. p. 104. (G)*

ACHARNA, *(Géogr.)* ville d'Attique, à ſoixante ſtades ou près de huit milles d'Athenes vers l'occident, du côté d'Eleuſis. Les habitans de cette ville gagnoient leur vie à vendre du charbon; ce qui donna lieu au poëte Ariſtophane de les railler, dans la comédie intitulée de leur nom, *Acharnenſes.* On remarquoit auſſi que les ânes des environs d'*Acharna* étoient de la plus belle taille, & que les habitans étoient fort groſſiers de leur naturel. *(C. A.)*

ACHARNAR, *en Aſtronomie*, eſt le nom d'une étoile de la premiere grandeur, à l'extrêmité auſtrale de la conſtellation appellée *Eridan. Voyez* ERIDAN. *(O)*

ACHARNER, v. act. *(Chaſſe & Fauconnerie.)* On *acharne* les chiens en leur donnant le goût & l'appétit de la chair. On dit *acharner* l'oiſeau ſur le tiroir, ſoit au poing avec le tiroir, ou en attachant le tiroir au leurre. *Voyez* TIROIR & LEURRE.

ACHASSE *ou* ACHASSIA, *(Géogr.)* riviere de France en Vivarais. Elle a ſa ſource dans les montagnes voiſines de Viviers, paſſe à gauche du village de Teil, & va ſe jeter à quelques milles delà dans le Rhône. *(C. A.)*

ACHAT, ſ. m. *(Comm.)* C'eſt l'acquiſition d'une choſe moyennant le paiement de ſa valeur. *Achat* ſe prend auſſi pour la choſe achetée. *Vente* eſt le contraire d'*achat*; & *acheteur* eſt oppoſé à *vendeur.*

On appelle *livre d'achat*, un livre particulier dont les marchands ſe ſervent pour écrire journellement toutes les marchandiſes qu'ils achetent. *Voyez* LIVRES. *(G)*

ACHAT, *(Juriſprud.)* eſt l'acquiſition d'un effet ou mobilier ou immobilier, moyennant une ſomme à laquelle il a été eſtimé entre les parties à l'amiable, ou priſe judiciairement. Le conſentement de

Digitized by Google

l'acheteur eſt ce qui rend parfait l'*achat*. L'*achat* & la *vente* ne ſont qu'une même ſorte de contrat conſidéré par rapport aux différentes parties contractantes; car il ne ſauroit y avoir d'*achat* ſans vente, ni de vente ſans *achat*. C'eſt pourquoi ce contrat eſt appellé dans le Droit civil, d'un même nom, *emptio-venditio*.

Ce qu'on dit proverbialement qu'*achat paſſe louage*, ſignifie que le nouvel acquéreur d'une maiſon ou autre héritage, eſt le maître de dépoſſéder le locataire ou le fermier. *(H)*.

ACHATBALUC *ou* ACHBALUCH, *ou* ACHBALUCH-MANGI, *autrement* VILLE-BLANCHE, *(Géographie)* petite ville du royaume de Catay, dans la grande Tartarie. Elle donne ſon nom au petit pays qui l'environne. *(C. A.)*

ACHATES, *(Géogr. anc.)* riviere de Sicile, qui coule dans la vallée de Noto, & ſe jette dans la mer, entre Terra-Nova & Camarana. Les anciens ont cru que cette riviere produiſoit des pierres précieuſes. Pline parle de celle qu'on y trouva, & dont on fit préſent à Pyrrhus, roi des Epirotes. On y voyoit gravées naturellement les neuf Muſes avec Apollon, qui tenoit ſa lyre à la main. Les lithologiſtes de notre ſiecle auroient bien de la peine à croire une telle merveille. Cette riviere ſe nomme aujourd'hui *Drillo* & *Cantara*. C'eſt la même que Fazel place ſous le nom d'*Accſines*, au nord du Mont-Etna. *(C. A.)*

ACHAZ, *(Hiſtoire ſacrée.)* roi de Juda, fils & ſucceſſeur de Joatham, porta la barbarie & la ſuperſtition juſqu'à immoler ſon propre fils aux faux dieux. Il fit lever le ſiege de Jéruſalem à Phacée, roi d'Iſraël, & à Raſin, roi de Syrie, qui s'étoient ligués contre lui. Il fut vaincu enſuite par ce même Phacée dans un combat, où il perdit un fils, deux généraux, & cent vingt mille hommes. Après ce déſaſtre, il implora le ſecours de Theglath-Phalaſar, roi d'Aſſyrie, qui le délivra de tous ſes ennemis. *Achaz*, pour reconnoître ce bienfait, lui donna les richeſſes immenſes que renfermoit le temple de Jéruſalem, ferma ce temple, & en éleva un autre aux idoles du roi d'Aſſyrie, ſon libérateur; il ſe ſoumit de plus à payer un tribut à ce monarque. *Achaz* mourut après un regne de ſeize ans, l'an du monde 3278.

ACHAZIA *ou* OCHOSIAS, ſ. m. *(Hiſt. ſacr.)* nom propre, qui ſignifie *celui que l'Eternel a pris*. C'eſt le nom du fils & ſucceſſeur d'Achab, roi d'Iſraël, dont il eſt parlé au *IVe liv. des rois, ſ. 2. II. Chron. xxx. 35*. Imitateur de ſon pere & de ſa mere, il rendit un culte à Baal, & s'attira l'indignation de Dieu. Il voulut entreprendre une aſſociation de commerce & de navigation avec Joſaphat, roi de Juda; mais le prophete Eliéſer dénonça à celui-ci que l'entrepriſe n'auroit aucun ſuccès à cauſe de la malice de ſon aſſocié. Dans le temps qu'*Achazia* étoit occupé des moyens de ſoumettre les Moabites, qui, après avoir été réunis au royaume d'Iſraël, s'étoient révoltés contre lui, un accident fatal, joint à ſon imprudence, vint déconcerter ſes projets. Le reſſentiment d'une chûte qu'il fit d'un endroit élevé de ſon palais, lui rappella l'idée de la mort; idée qui le remplit de crainte. Pour calmer ſes frayeurs, il envoya des meſſagers à Hekron, chargés de conſulter Beelſebuth, & de s'informer ſi cet accident ne ſeroit point mortel. Elie eut ordre d'aller au devant de ces meſſagers, de leur reprocher leur crime à l'égard du Dieu d'Iſraël, & de leur annoncer la mort de leur maître. Tout ayant été fidélement rapporté à *Achazia*, il comprit que celui qui leur avoit parlé étoit Elie, & il envoya un détachement de cinquante hommes, avec un capitaine, pour le ſaiſir & l'emmener. L'action étoit trop injuſte & cruelle, pour n'être pas punie d'une maniere éclatante, telle que l'exigeoit l'endurciſſement d'*Achazia*. Elie fit tomber le feu du ciel ſur deux troupes de ſoldats qu'*Achazia* avoit envoyées ſucceſſivement; & il en eût fait autant envers la troiſieme, ſans l'humiliation du capitaine, & la révélation de l'ange de l'Eternel, qui lui ordonna de deſcendre avec cet officier, pour aller parler lui-même au roi. Il répéta à celui-ci ce qu'il avoit déja dit de la part de Dieu aux meſſagers envoyés à Hekron; & *Achazia* mourut effectivement après deux années de regne, laiſſant le royaume à ſon frere Joram. *Voyez*

Flav. Joſ. liv. IX des Antiquités Judaiques.

Il eſt fait mention d'un autre *Achazia*, fils de Joram, roi de Juda, & d'Athalie, *IV. Rois, viij. 24. ix. 16. II. Chron. xxij. 1.* qui eſt auſſi appellé *Jehoachaz*, *III. Chron. xxj. 17.* & *Hazaria*, *℣.* 6. Conduit par les mauvais conſeils de ſa mere, & de ceux de la maiſon d'Achab, qui furent ſes conſeillers après la mort de ſon pere, il s'abandonna à l'idolâtrie & à toutes ſortes d'excès. Il eut auſſi l'imprudence de s'aſſocier avec Joram, roi d'Iſraël, pour faire la guerre à Hazaël, roi de Syrie, à l'occaſion de la ville de Ramoth, que Joram prétendoit recouvrer après la mort de Benhadad, ſelon le rapport de Joſeph. Bleſſé par les Syriens, Joram vint ſe faire traiter de ſes bleſſures à Jiſréel; & là il reçut la viſite d'*Achazia* ou Hazaria, qui coûta cher à celui-ci; puiſqu'elle fut la cauſe de ſa ruine entiere, dont Dieu lui-même avoit préparé les voies, en punition de ſes crimes. *Achazia* en effet partit avec Joram pour aller au devant de Jehu, que l'Eternel avoit choiſi pour exterminer la maiſon d'Achab, *IV. Rois, ix. 21. 27.* & l'ayant trouvé au champ de Naboth Jiſréelite, ils lui demanderent s'il venoit dans des diſpoſitions pacifiques; mais Jéhu leur apprit bientôt quelles étoient ſes intentions, puiſqu'il tua Joram de ſa main, & fit frapper *Achazia* ſur ſon chariot, lorſqu'il s'enfuyoit vers une métairie dans la montée de Gur, qui eſt auprès de Jibleham. Il mourut à Meggiddo de ſes bleſſures. Il eſt dit, *II. Chron xxij. 8. 9.* que Jehu, après avoir tué ceux qui étoient à la ſuite d'*Achazia*, fit chercher celui-ci, qui s'étoit caché à Samarie: & après l'avoir trouvé, le fit périr. Il n'y a rien dans ce récit qui ne puiſſe ſe concilier avec le précédent, ſi l'on ſuppoſe qu'*Achazia*, après s'être ſéparé de Joram, ſe retira d'abord à Samarie, d'où ayant découvert qu'on l'y cherchoit, il prit le parti de ſe réfugier dans un endroit écarté, à la montée de Gur; que là étant ſaiſi, il fut amené à Jehu, qui ordonna de le frapper ſur ſon char, d'où il fut tranſporté à Meggiddo, où il mourut. *(C. C.)*

ACHE, ſ. f. eſt une plante potagere, qui eſt un vrai perſil: on en compte de quatre ſortes: l'*ache* ou *perſil* de Macédoine; l'*ache* de jardin ou *perſil* ordinaire; l'*ache* de montagne, qui eſt celle qui s'éleve le plus haut; l'*ache* de marais, que d'autres nomment l'*ache royale.*

Cette derniere plante ſe cultive dans les jardins. Ses feuilles reſſemblent à celles du perſil, & pouſſent une tige d'un pié de haut, d'où naiſſent des fleurs en Juillet & Août, faites en ombelles, de couleur jaune ou blanche, compoſées de cinq feuilles diſpoſées en roſe. A la place de ces fleurs croît un fruit qui renferme deux graines qui en multiplient l'eſpece, ainſi que ſes racines éclatées, dont on ſe ſert le plus ordinairement.

Cette plante aime une terre humide & ſubſtantielle, avec peu de ſoleil. On mange ſes racines crues & cuites.

Il y a encore une *ache* fort cultivée dans les jardins, qui eſt appellé *celleri. Voyez* CELLERI. *(K)*

* *Apium paluſtre*, & *apium officinarum.* (C. B. Pin. 154.) Cette plante eſt amere, âcre, aromatique: elle contient beaucoup de ſel volatil huileux, dont le ſel ammoniac n'eſt pas entiérement décompoſé, mais diſſous dans beaucoup de phlegme & uni avec beaucoup de terre. *Mém. de l'Acad. Royale des Sciences.* On en tire par l'analyſe chymique, outre pluſieurs liqueurs acides, beaucoup de ſoufre, beaucoup de terre, aſſez d'eſprit urineux, & un peu de ſel volatil concret: c'eſt pourquoi elle eſt apéritive, diurétique, ſudorifique, fébrifuge, vulnéraire. On fait prendre ſix onces du ſuc des feuilles dans le commencement du friſſon de l'accès des fievres intermittentes: on couvre le malade, & il ſue ordinairement.

Un gros d'extrait de feuilles d'*ache* avec deux gros de kinkina, eſt un excellent remede contre la fievre quarte, & toutes celles qui naiſſent d'obſtructions au basventre. On peut ſubſtituer le ſuc d'*ache* à celui de cochléaria, dans le ſcorbut, & quand il faut fortifier les gencives & nettoyer les ulceres de la bouche. On en baſſine le cancer & les ulceres extérieurs. On emploie la racine d'*ache* en tiſane,

dans les bouillons, dans les apozemes, & dans les ſirops propres à déſopiler. C'eſt une des cinq apéritives. Pour faire paſſer le lait, faites bouillir égale partie de feuilles d'*ache* & de menthe dans du ſain-doux, paſſez le tout par un tamis; ſaupoudrez ce qui ſera paſſé avec les ſemences d'*ache* pulvériſées. Cette plante ſe trouve le long des foſſés & des ruiſſeaux.

Les ſemences de cette plante en ſont la partie la plus uſitée en médecine. Elles ſont petites, cannelées, d'une couleur obſcure, tirant ſur le jaune; leur odeur eſt vive, & leur goût âcre & aromatique. On en tire, par l'analyſe chymique, une huile en partie eſſentielle ou éthérée, en partie graſſe ou onctueuſe, quelque peu de ſubſtance réſineuſe, & encore moins de ſubſtance gommeuſe. Cette derniere ſubſtance paroît la moins médicamenteuſe; elle n'a point d'odeur, & ne retient qu'une amertume plus ou moins piquante.

La ſemence d'*ache* eſt l'une des quatre ſemences chaudes des pharmacopées. Elle eſt carminative, apéritive, diurétique. On s'en ſert dans les obſtructions des viſceres, dans les flatuoſités, l'aſthme pituiteux ou ſéreux, l'hydropiſie aſcite, dans le poil des mamelles, *&c.* On la donne le plus ſouvent en infuſion dans du vin, & quelquefois en poudre, depuis trois grains juſqu'à un ſcrupule. *(Cet article eſt de M. LA FOSSE.)*

* ACHÉENNE, adj. pris ſubſt. *(Myth.)* ſurnom qu'on donna à Cérès à cauſe de la douleur qu'elle reſſentit de l'enlévement de Proſerpine ſa fille. *Cérès achéenne*, c'eſt-à-dire, *Cérès la triſte* ou *la déſolée.*

ACHÉES, ſ. m. *(Pêche.)* On donne ce nom & celui de *laiche*, à certains vers qui ſervent à nourrir des oiſeaux, ou à faire des appâts pour la pêche; & comme il eſt quelquefois aſſez difficile d'en trouver, voici divers moyens pour en avoir preſque en toutes les ſaiſons de l'année.

Le premier eſt de s'en aller dans un pré ou autre lieu rempli d'herbes, où l'on jugera qu'il peut y avoir de cette ſorte de vers; là il faut, ſans ſortir d'une place, danſer ou plutôt trépigner des piés environ un demi-quart d'heure ſans s'arrêter; vous verrez les vers ſortir de terre tout-au-tour de vous; vous les amaſſerez, non à meſure qu'ils ſortiront, mais quand ils ſeront tous dehors; car ſi vous vous arrêtez un moment, ils rentreront dans la terre.

Le deuxieme moyen s'emploie lorſqu'il y a des noix vertes ſur les noyers: prenez en un quarteron ou deux; ayez un ſeau plein d'eau, & une brique ou tuile ſur laquelle vous raperez la broue de vos noix, tenant la brique & les noix dans le fond de l'eau: lorſque vous aurez tout rapé, l'eau ſera amere; répandez cette eau; s'il y a des vers, ils ſortiront dans un quart-d'heure.

On fait la même choſe avec des feuilles de noyer ou de chanvre qu'on fait bouillir, & on répand ſur la terre l'eau dans laquelle les feuilles ont bouilli.

On fait encore bouillir du verd-de-gris dans un peu de vinaigre, & on en arroſe la terre.

Enfin vous trouverez des *achées* aiſément la nuit, ayant une lanterne ſourde, & marchant doucement dans un jardin le long des allées, ou dans un pré où il n'y aura plus d'herbes, quand il aura plu ou après un brouillard. Quand il fait ſec, les *achées* ne ſortent de leurs trous que dans les lieux humides, & à l'abri du vent & du ſoleil.

Autre moyen: c'eſt de planter d'environ un pié un gros bâton dans un endroit d'un pré humide, & de remuer la terre pendant un demi-quart d'heure en agitant le bâton en tout ſens: l'ébranlement de la terre fera ſortir les vers.

ACHEIROPŒETE, *(Théol. & Hiſt. mod.) qui n'eſt pas fait avec la main.* C'eſt le nom d'une image de Jeſus-Chriſt qui eſt à Rome dans l'égliſe de ſaint Jean de Latran, & qu'on dit que ſaint Luc ébaucha & que les anges acheverent.

* ACHELAÉ, n. p. f. *(Mythol.)* nom d'une des harpies. On lui donne pour ſœurs Alope & Ocypete.

ACHÉLOUS, *(Mythol.)* fils de l'Océan & de Thétis, combattit contre Hercule pour la poſſeſſion de Déjanire qui lui avoit été promiſe en mariage; & voyant que ſon rival étoit le plus fort, il eut recours à la ruſe: d'abord il ſe transforma en ſerpent, croyant épouvanter ſon ennemi par d'horribles ſifflemens; mais le vainqueur de l'hydre à cent têtes n'en fit que rire,

& lui ſerra la gorge avec tant de roideur qu'il alloit l'étouffer, lorſqu'*Achelous* ſe métamorphoſa en taureau : mais en vain ; Hercule le prit par les cornes, le renverſa, & ne quitta priſe qu'après en avoir arraché une. Les Naïades la ramaſſerent ; & l'ayant remplie de fleurs & de fruits, elle devint la corne d'abondance. Cet *Achéloüs* étoit un fleuve de Grece, qui couloit entre l'Etolie & l'Acarnanie, dont les inondations fréquentes déſoloient les campagnes de Calydon, & portant de la confuſion dans les limites, obligeoient ſouvent les Etoliens & les Acarnaniens de ſe faire la guerre. Hercule, avec le ſecours de ſes troupes, fit faire des digues, & rendit le cours du fleuve ſi uniforme, que les deux peuples n'eurent plus dans la ſuite aucun ſujet de diſpute ſur les bornes de leur territoire. Voilà le combat d'Hercule contre *Achéloüs*. Sa métamorphoſe en ſerpent marquoit ſon cours tortueux, & celle en taureau exprimoit ſes débordemens furieux, & les ravages qu'il cauſoit dans les campagnes. Hercule, après l'avoir vaincu, lui arracha une corne, c'eſt-à-dire qu'il remit dans un ſeul lit les deux bras de ce fleuve ; & cette corne devint une corne d'abondance, parce qu'en effet il porta dans la ſuite l'abondance dans les campagnes. (+)

§ ACHEM *ou* ACHEN, *(Géogr.)* ville capitale d'un royaume de même nom, aux Indes orientales, dans l'iſle de Sumatra. Cette ville, ſituée à la pointe ſeptentrionale de l'iſle, dans une vaſte plaine, au bord d'une riviere, eſt la réſidence du roi du pays, dont le palais même eſt une citadelle, & dont les états s'étendent juſqu'à l'équateur. Ces états obéiſſoient jadis à une reine, & fleuriſſoient par un commerce conſidérable ; mais une révolution arrivée l'an 1700, y changea tout. Un Sayd, prêtre ou prêcheur, aſſez habile pour ſe faire nommer roi d'*Achem*, ne le fut pas aſſez pour en conſerver le luſtre. Soit prévention contre l'uſurpateur, ſoit méfiance inſpirée par ſon caractere, les nations étrangeres n'allerent plus, comme auparavant, aborder ſur ces côtes. On en tiroit de l'or en poudre. C'eſt un des pays où l'extrême ſévérité des loix n'empêche & ne prévient pas les crimes. On en cite pour exemple le larcin, qui, bien que puni avec la derniere rigueur dans *Achem*, ne laiſſe pas d'y être fréquent, ainſi que le meurtre. A quelques lueurs de mahométiſme & de chriſtianiſme près, que les Indiens, les Anglois & les Hollandois peuvent y avoir jetées comme au haſard, les ténebres du paganiſme couvrent encore *Achem* & le reſte de Sumatra. *Long.* 113. 30. *lat.* 5. 30. *(D. G.)*

* ACHEMENIS, ſ. f. *(Myth.)* plante dont il eſt fait mention dans Pline, à laquelle la fable a attribué la vertu de jeter la terreur parmi les armées, & de les mettre en fuite. C'eſt dommage que ce ſoit là une fable, & que les hommes ne puiſſent pas aller au combat avec des plantes à la main.

ACHEMENS, ſ. m. *terme de Blaſon*, lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés, qui environnent le caſque ou l'écu. Ils ſont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries. *(V)*

ACHEMINER *un cheval*, *(Manege.)* c'eſt accoutumer un poulain à marcher droit devant lui. *Voyez* POULAIN. *Cheval acheminé*, eſt celui qui a de la diſpoſition à être dreſſé, qui connoît la bride & répond aux éperons, qui eſt dégourdi & rompu. *(V)*

* ACHERON, ſubſt. maſc. *(Géogr. ancienne & Mythologie.)* fils de Titan & de la Terre, eut tant de peur des géans, qu'il ſe cacha ſous terre, & deſcendit même juſques dans l'enfer, pour ſe dérober à leur fureur. D'autres diſent que Jupiter le précipita dans l'enfer, parce que ſon eau avoit ſervi à étancher la ſoif des géans. Selon Bocace, *Achéron* étoit un dieu qui naquit de Cérès dans l'iſle de Crete, & qui ne pouvant ſoutenir la lumiere du jour, ſe retira aux enfers, & y devint un fleuve infernal. L'*Achéron* étoit un fleuve de la Theſprotie, qui prenoit ſa ſource au marais d'Achéruſe, & ſe déchargeoit près d'Ambracie dans le golphe Adriatique. Son eau étoit amere & mal-ſaine : premiere raiſon pour en faire un fleuve d'enfer. Il demeure long-temps caché ſous terre ; ce qui a fait dire qu'il alloit ſe cacher aux enfers. Le nom d'*A-*

Digitized by Google

chéron a auſſi contribué à la fable, car il veut dire, *angoiſſe*, *hurlement.* (+)

* ACHERUSE, ſ. f. *(Géogr. Hiſt. anc. & Mythol.)* lac d'Egypte près de Memphis, environné de belles campagnes où les Egyptiens venoient dépoſer leurs morts. Ils les expoſoient d'abord ſur les rives du lac, & des juges examinoient la vie qu'ils avoient menée. On écoutoit les accuſateurs; & ſelon ce qu'on alléguoit pour ou contre le vivant, le mort étoit honoré ou privé de la ſépulture. Il y avoit dans la même contrée un temple conſacré à Hécate la ténébreuſe, & deux fleuves appellés *le Cocythe* & *le Léthé :* c'eſt là deſſus que l'imagination des poëtes s'eſt exercée, & qu'elle a bâti ſes enfers & ſon élyſée.

ACHÉRUSIADE, ſ. f. *(Mythol.)* péninſule près d'Héraclée du Pont, par laquelle Hercule paſſa pour deſcendre aux enfers. Xénophon dit qu'on montroit encore de ſon temps des marques de cette deſcente. (+)

ACHETER *des marchandiſes*, *(Commerce.)* ou en faire l'achat, c'eſt les acquérir pour un prix dont on convient, moyennant quoi on s'en rend le propriétaire : il y a différentes manieres d'*acheter.*

Acheter en gros, c'eſt enlever une grande quantité de la même marchandiſe ou denrée, & quelquefois tout ce qu'il y en a à vendre. *Voyez* ENLEVER & MONOPOLE. Par oppoſition, *acheter en détail*, c'eſt enlever une portion modique de marchandiſe.

Acheter comptant, c'eſt payer ſur le champ, en monnoie réelle, les marchandiſes qu'on vient d'*acheter.*

Acheter au comptant ou *pour comptant*, c'eſt une maniere de parler des négocians, qui ſemble ſignifier qu'on devroit payer comptant; cependant elle peut avoir une autre ſignification, d'autant que quand on *achete* de cette façon, on a quelquefois juſqu'à trois mois de terme pour payer.

Acheter à crédit ou *à terme*, c'eſt *acheter* à condition de payer dans un certain temps dont on convient.

Acheter partie comptant, & partie à temps ou *à crédit*, c'eſt payer une partie ſur le champ, & prendre du temps pour l'autre.

Acheter à crédit pour un temps, à charge d'eſcompte ou de diſcompte, ou *à tant pour cent par mois pour le prompt paiement*, c'eſt une convention par laquelle le vendeur s'oblige de faire une diminution ou rabais ſur le paiement des marchandiſes qu'il a vendues, ſuppoſé que l'acheteur veuille les lui payer avant le temps, & cela à proportion de ce qu'il en reſtera à expirer, à compter du jour du paiement.

Acheter à profit, c'eſt acheter ſuivant le livre journal d'achat du vendeur, à tant pour cent de bénéfice.

Acheter pour payer d'une foire à l'autre, ou *pour payer de foire en foire*, c'eſt proprement acheter à crédit pour un temps.

Acheter pour ſon compte, c'eſt acheter pour ſoi-même; & par oppoſition, *acheter par commiſſion*, c'eſt acheter pour le compte d'autrui, moyennant un droit que l'on appelle *de commiſſion.*

Acheter partie comptant, partie en lettres de change, & partie à terme ou à crédit, c'eſt payer en argent comptant une partie, une autre en lettres de change, & s'obliger de payer l'autre partie dans un certain temps dont on convient.

Acheter partie comptant, partie en promeſſes, & partie en troc, c'eſt payer une partie en monnoie réelle & ſur le champ, une autre en promeſſes ou billets payables dans le temps, & donner pour l'autre des marchandiſes dont on convient de prix; ce qui s'appelle *marchandiſe de troc.*

La maniere la plus avantageuſe d'*acheter*, eſt celle qui ſe fait à crédit pour un temps, à charge d'eſcompte ou de diſcompte. *V.* ESCOMPTE & DISCOMPTE. *(G)*

ACHETEUR, ſ. m. *(Juriſprud.)* eſt celui qui a fait l'achat, ſoit d'un immeuble ou d'un effet mobilier; en quoi ce terme differe de celui d'*acquéreur*, qui ne ſe dit proprement que de l'*acheteur* d'un immeuble. *Voyez* ACHAT & ACQUÉREUR. *(H)*

ACHETEUR, *(Commerce.)* marchand qui achete des marchandiſes pour faire ſon commerce; pour les revendre en gros ou en détail, en magaſin, en boutique, en foire, *&c. Acheteur* ſe dit auſſi de toute perſonne qui achete quelque marchandiſe ou denrée, pour en faire ſimplement uſage pour elle-même, ſans en faire trafic. *(G)*

ACHEVEMENT,

ACHEVEMENT, ſ. m. *terme de Teinturier;* c'eſt l'action de finir une étoffe en noir par un Teinturier du petit teint, lorſqu'elle a été guedée ou paſſée ſur la cuve du bleu par le Teinturier du grand teint. *Voyez* GUEDE, BLEU, & TEINTURE.

ACHEVEMENT, ſ. m. *(Belles-Lettres.)* Dans la poéſie dramatique, on appelle ainſi la concluſion qui ſuit l'événement par lequel l'intrigue eſt dénouée.

L'art du poëte conſiſte à diſpoſer ſa fable, de façon qu'après le dénouement il n'y ait plus aucun doute, ni ſur les ſuites de l'action, ni ſur le ſort des perſonnages. Dans Rodogune, par exemple, dès que le poiſon agit ſur Cléopatre, tout eſt connu : ce vers,

Sauve-moi de l'horreur de mourir à leurs pieds,

finit tragiquement la piece.

Mais ſouvent il n'en eſt pas ainſi : & la cataſtrophe peut n'être pas aſſez tranchante pour ne laiſſer plus rien attendre.

Britannicus eſt empoiſonné ; mais que devient Junie ? C'eſt cet éclairciſſement qui alonge & refroidit le cinquieme acte de Britannicus.

L'action des Horaces eſt finie, au retour d'Horace le jeune, & même avant ſa ſcene avec Camille ; cette ſcene & tout ce qui ſuit fait une ſeconde action dépendante de la premiere, & qui en eſt l'*achevement.*

L'*achevement* de Phedre & celui de Mérope eſt long ; mais il eſt paſſionné, & il ne fait pas duplicité d'action comme celui des Horaces.

Si l'*achevement* a quelque étendue, il faut qu'il ſoit tragique, & qu'il ajoute encore aux mouvemens de terreur ou de pitié que la cataſtrophe a produits.

Œdipe, dans la tragédie de Sophocle, après s'être reconnu pour le meurtrier de ſon pere & pour le mari de ſa mere, & s'être crevé les yeux de déſeſpoir, eſt encore plus malheureux lorſqu'on lui amene ſes enfans.

Le poëte françois n'a pas oſé riſquer ſur notre ſcene ce dernier trait de pathétique : il a fini par des fureurs. Œdipe, les yeux crevés & encore ſanglans, étoit ſouffert ſur un théatre immenſe ; ſur nos petits théatres il eût révolté. Le tragique, en s'affoibliſſant, a obſervé les loix de la perſpective ; & pour ſavoir juſqu'à quel degré on peut pouſſer le pathétique du ſpectacle, il faut en meſurer le lieu. *Voyez* THÉATRE.

Comme l'*achevement* doit être terrible ou touchant dans la tragédie, il doit être plaiſant dans la comédie & d'une extrême vivacité. Pour peu qu'il ſoit lent, il eſt froid. C'eſt un défaut qu'on reproche à Moliere.

Le poëme épique eſt ſuſceptible d'*achevement*, comme le poëme dramatique ; &, comme lui, il peut s'en paſſer.

L'*achevement* de l'Iliade eſt long, & trop long, quoiqu'il renferme le plus beau morceau du poëme, la ſcene de Priam aux pieds d'Achille. L'Enéide finit au moment de la cataſtrophe : dès que Turnus eſt mort, le ſort des Troyens eſt décidé ; & l'on ne demande plus rien.

Quelques critiques ont prétendu que l'Enéide étoit tronquée. Ils auroient voulu voir Enée donnant des loix au Latium. Ces critiques ne ſavent pas que lorſqu'on ceſſe de douter & de craindre, on ceſſe de s'intéreſſer, & que l'action doit finir au moment que l'intérêt ceſſe, ſans quoi tout le reſte languit. Rien de plus importun que le faux bel-eſprit, quand il veut juger le génie. *Voyez* DÉNOUEMENT, INTRIGUE, &c. *(M. MARMONTEL.)*

ACHEVER *un cheval*, *(Manege.)* c'eſt achever ſa derniere repriſe au manege. *Cheval achevé*, eſt celui qui eſt bien dreſſé, qui ne manque point à faire un certain manege, qui eſt confirmé dans un air ou un manege particulier. *Voyez* AIR, MANEGE, *&c. Cheval commencé, acheminé & achevé*, ſont des termes dont on ſe ſert pour marquer les différentes diſpoſitions, &, pour ainſi dire, les différentes claſſes d'un cheval qui a de l'école. *V.* ÉCOLE. *(V)*

ACHEVER, *terme de Potier d'étain ;* ce mot ſe dit de ce qui reſte à faire depuis que l'ouvrage eſt tourné, juſqu'à ce qu'il ſoit fini. Ainſi, à l'égard de la vaiſſelle, *achever*, c'eſt la forger, qui eſt ſa derniere façon. *Voyez* FORGER *l'étain.* A l'égard de la poterie ou menuiſerie d'étain, *achever*, c'eſt jeter les anſes ſur la piece, ou les mouler, ou ſouder à la ſoudure légere, &

enfin réparer. *Voyez* JETER *ſur la piece*, MOULER *les anſes*, SOUDER *à la ſoudure legere*, RÉPARER.

ACHIA, *(Hiſt. ſacrée.)* fils du grand-prêtre Achitob, lui ſuccéda dans cette dignité, qu'il laiſſa en mourant à ſon frere Achimelech.

* ACHIA, ſ. f. *(Commerce.)* eſpece de canne confite en verd dans le vinaigre, le poivre, des épiceries & autres ingrédiens, de la longueur à-peu-près & de la conſiſtance de nos cornichons; d'un jaune pâle & d'un tiſſu fibreux. Les Hollandois l'apportent des Indes Orientales, dans des urnes de terre.

ACHIAB, *(Hiſt. des Juifs.)* neveu du grand Hérode. Pendant la maladie de ſon oncle, il empêcha la reine Alexandra, mere de Marianne, de s'emparer d'une des fortereſſes de Jéruſalem, dont il étoit gouverneur, en faiſant avertir à propos le roi de ce qui ſe tramoit. Il ſauva pluſieurs fois la vie à Hérode. Un jour, entr'autres, ce prince demanda une pomme, & un couteau pour la peler; mais *Achiab* s'étant apperçu que c'étoit pour ſe percer, tant la vie lui étoit à charge, lui arracha le couteau, & lui épargna ce ſuicide.

ACHILLE. *(Mythолog.)* étoit fils de Thétis & de Pélée, roi de Theſſalie. La déeſſe, pour éprouver ſi ſes enfans étoient mortels, les mettoit dans une chaudiere d'eau bouillante, ou les jetoit dans le feu, & les faiſoit tous périr ainſi. *Achille* auroit eu le même ſort, ſi Pélée ne l'eût tiré des mains de ſa mere, il n'eut qu'un talon de brûlé. On raconte encore autrement cette fable: Thétis avoit plongé ſon fils dans l'eau du Styx, & l'avoit rendu invulnérable, excepté au talon par où elle le tenoit. Ces fictions n'ont pour fondement que quelques purifications dont Thétis avoit coutume de ſe ſervir.

Achille fut d'abord nommé *Pyriſous*, comme qui diroit *ſauvé du feu*. Chiron, ſon gouverneur, lui donna le nom d'*Achille*; & parce que ce nom peut ſignifier *qui n'a jamais teté*, on débita la fable qu'il avoit été nourri de moëlle de lion, ce qui avoit auſſi rapport à la force & au courage de ce héros.

Lorſque Thétis fût informée qu'on aſſembloit toute la nobleſſe de la Grece pour la guerre de Troie, elle envoya ſecrétement ſon fils chez Lycomede à Sciros, pour éviter l'accompliſſement d'un oracle, qui avoit prédit que cette guerre lui ſeroit funeſte: cet oracle n'étoit peut-être que la crainte maternelle. Pour mieux cacher ſa marche, elle le déguiſa en fille ſous le nom de *Pyrrha*, à cauſe de ſes cheveux blonds. Mais comme une des fatalités de Troie portoit que cette ville ne pouvoit être priſe ſans la préſence d'*Achille*: du moins Calchas imagina ce prétexte pour attirer à cette guerre le jeune prince avec ſes troupes, on le fit chercher de tous côtés. Ulyſſe à la fin découvrit ſa retraite, & pour le reconnoître parmi les femmes qui l'environnoient, ſe ſervit d'un ſtratagême qui lui réuſſit: ce fut de préſenter à ces femmes pluſieurs bijoux, parmi leſquels étoient de petites armes; *Achille* ſe jeta auſſi-tôt deſſus, négligeant tout le reſte, & ſe découvrit par cette mâle inclination. Sa retraite à Sciros eſt une fiction poſtérieure à Homere, qui dit que Pélée accorda de bon cœur ſon fils aux princes grecs.

Achille, à la tête de ſes Mirmidons, fit pluſieurs belles actions pendant le ſiege de Troie, prit pluſieurs villes de la Troade; mais ayant eu querelle avec Agamemnon au ſujet de Briſéis, il demeura dans ſa tente dans l'inaction pendant près d'un an, & n'en ſortit qu'après la mort de ſon ami Patrocle. Pour le venger, il tua Hector, le plus vaillant des Troyens, & comme il étoit fier & emporté, non content d'avoir ôté la vie à ſon ennemi, il fit mille indignités à ſon cadavre, & le vendit enſuite à Priam.

Après la mort d'Hector, les princes Grecs furent appellés chez Agamemnon à un grand feſtin, dans lequel ils examinerent les moyens qu'ils mettroient en œuvre pour ſe rendre maîtres de Troie: ſur cela *Achille* & Ulyſſe eurent une grande diſpute; le premier voulant qu'on attaquât la ville à force ouverte; Ulyſſe au contraire qu'on eût recours à la ruſe: ce dernier avis prévalut. Mais Agamemnon vit avec plaiſir cette diſpute entre les deux princes, parce que c'étoit l'accompliſſement d'un oracle de Delphes, qui avoit promis que Troie ſeroit priſe, lorſque deux princes, qui ſurpaſſoient

tous les autres en valeur & en prudence, ſeroient en diſpute à un feſtin.

L'amour fit périr *Achille*, ſuivant Ovide. Amoureux de Polixene, fille de Priam, il accepta un rendez-vous qu'elle lui donna dans un temple d'Apollon, voiſin de la ville; mais tandis que Déiphobe l'embraſſoit, Pâris le tua en trahiſon. Il le bleſſa, dit la fable, au talon, le ſeul endroit où *Achille* n'étoit pas invulnérable, & Apollon guida le coup; car il falloit bien un dieu pour ôter la vie à un ſi grand homme. La fleche lui coupa un tendon du pié dont la bleſſure eſt très-dangereuſe: ce tendon, depuis ce temps-là, porte le nom de *tendon d'Achille*. Homere ne dit rien de cet amour, ni de cette trahiſon: *Achille*, ſelon lui, fut bleſſé en combattant, & les Grecs ſoutinrent autour de ſon corps un ſanglant combat qui dura tout un jour.

Thétis ayant appris la mort de ſon fils, ſortit du ſein des eaux, accompagnée d'une troupe de nymphes, pour venir pleurer ſur ſon corps: les Néréides environnerent le lit funebre en jetant des cris lamentables, & revêtirent le corps d'habits immortels: les neuf Muſes firent entendre tour-à-tour des gémiſſemens & leurs plaintes lugubres. Pendant dix-ſept jours les Grecs pleurerent avec les déeſſes, & le dix-huitieme on mit le corps ſur le bûcher. Ses cendres furent enfermées dans une urne d'or, & mêlées avec celles de Patrocle: & après qu'on lui eût élevé un magnifique tombeau ſur le rivage de l'Helleſpont, au promontoire de Sigée, la déeſſe ſa mere fit exécuter des jeux & des combats par les plus braves de l'armée, autour de ce tombeau.

Achille fut honoré comme un demi-dieu: on lui éleva un temple à Sigée, on inſtitua des fêtes en ſon honneur, & on lui attribua juſqu'à des prodiges. La mort d'*Achille* fait le ſujet de cinq tragédies Françoiſes, dont la derniere eſt de Thomas Corneille; il y a auſſi un opéra de Campiſtron qui a pour titre *Achille & Polyxene*. (+)

ACHILLE, *tendon d'Achille*, en latin, *corda Achillis*. C'eſt un gros tendon formé par l'union des tendons des quatre muſcles extenſeurs du pié. *Voyez* TENDON & PIÉ.

Il eſt ainſi nommé, parce que ce fut en cet endroit qu'Achille reçut cette fatale bleſſure que l'on prétend lui avoir cauſé la mort. (*L*)

* ACHILLEA, ſ. f. (*Géogr. anc.*) iſle du Pont-Euxin, ainſi nommée d'Achille, qui y étoit adoré comme un Dieu.

* ACHILLÉES, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. ancienne.*) fêtes inſtituées en l'honneur d'Achille. Elles ſe célébroient à Braſeis où ce héros avoit un temple. C'eſt tout ce qu'on en ſait.

ACHILLEIDE, (*Belles-Lettres.*) ouvrage en vers, de Stace, dans lequel cet auteur ſe propoſoit de raconter toute la vie & les exploits d'Achille: mais prévenu par la mort, il n'a traité que ce qui concernoit l'enfance & l'éducation de ſon héros; & cette hiſtoire eſt demeurée imparfaite.

Nous diſons *hiſtoire*, quoique nous n'ignorions pas que des auteurs célebres l'ont appellée *Poëme épique*, & que Jules Scaliger donne à Stace la préférence ſur tous les poëtes héroïques Grecs & Romains (*a*) ſans en excepter Homere: mais on eſt aſſez généralement d'accord aujourd'hui que Stace a traité ſon ſujet plutôt en hiſtorien qu'en poëte, ſans s'attacher à ce qui fait l'eſſence & la conſtitution d'un véritable poëme épique; & que, quant à la diction & à la verſification, en cherchant à s'élever & à paroître grand, il donne dans l'enflure & devient empoulé. Un poëme épique n'eſt pas l'hiſtoire de la vie entiere d'un héros. *Voyez* ÉPOPÉE *ou* POEME ÉPIQUE. (*G*)

ACHIMAAS, (*Hiſt. ſacrée.*) fils du grand prêtre Sadoc, ſuccéda à ſon pere, l'an du monde 3000, ſous le regne de Salomon. Pendant la révolte d'Abſalom, il informa David des réſolutions que ce fils rebelle prenoit contre ſon pere; & ce fut lui qui annonça le premier à ce prince le gain de la bataille dans laquelle le jeune ambitieux ſubit le juſte châtiment de ſes crimes. *Achimaas* épouſa Semach, une des filles de Salomon.

ACHIMBASSI, (*Hiſt. mod.*) nom d'un office, ou plutôt d'un officier du grand Caire. Il ſignifie le *chef* ou le *préfet des mé-*

(*a*) Voici les termes de Scaliger dans le ſixieme Livre de ſa Poétique "*Statius Heroicorum Poetarum, ſi Phœnicem illum* „ *noſtrum eximas Virgilium, tàm Latinorum, tàm etiam Græcorum facilè princeps.* „ Il préféroit donc Virgile à Stace.

decins. Son office eſt de s'informer du mérite de ceux qui exercent la médecine dans cette ville, & de leur accorder des privileges. On a fort peu d'égard au mérite & au ſavoir de celui qu'on honore du titre d'*achimbaſſi*; car le bacha du Caire en revêt toujours celui qui le paie le mieux. Celui-ci à ſon tour ne s'embarraſſe pas davantage du mérite de ceux qui ſe préſentent pour obtenir leurs licences; & ils en ſavent toujours aſſez, pourvu qu'ils ne ſe préſentent pas les mains vuides. (+)

ACHIMELECH, *(Hiſt. ſacrée.)* fils d'Achitob & frere d'Achia, ſuccéda à celui-ci dans la ſouveraine ſacrificature. David, fuyant la colere de Saül, ſe trouva ſans proviſions, & en demanda à *Achimelech*, qui ne put lui donner que les pains de propoſition. David étoit ſans armes: le grand-prêtre lui donna l'épée de Goliath. Saül le ſut; &, pour l'en punir, il le fit mourir avec quatre-vingt-cinq hommes de ſa tribu.

Je remarquerai ici qu'*Achimelech* eſt appellé *Abiathar* dans l'évangile ſelon S. Marc, *chap. xj.* ℣. 26.

ACHINTOIR, *(Géogr.)* petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Braid-Albain, ſur la riviere de Karfwick, & non loin des montagnes de l'Ochabyr. Quoiqu'elle ne ſoit pas bien conſidérable, elle ne laiſſe pas que de faire un certain commerce. *Long. 12. 30, lat. 57. 10. (C. A.)*

* ACHIOTL, ſ. *(Hiſtoire naturelle.)* *Voyez* ROUCOU.

ACHIS, *(Hiſt. ſacrée.)* roi de Geth, donna retraite à David lorſqu'il fuyoit les pourſuites de Saül. Deux ans après, la guerre s'étant allumée entre les Iſraélites & les Philiſtins, *Achis* voulut engager David dans ſon parti; mais les princes des Philiſtins craignant que David ne les trahît dans le combat, porterent le roi à le congédier: ce qu'il fit avec tous les égards dus à une perſonne de ſon rang, & de qui il n'avoit qu'à ſe louer.

* ACHITH, ſ. m. *(Hiſt. nat. & bot.)* ſorte de vigne de l'iſle de Madagaſcar, qui donne un fruit nommé *Voachit*, de la groſſeur d'un raiſin verd, qui mûrit en Décembre, Janvier & Février.

ACHITOB, *(Hiſt. ſacrée.)* Les Juifs ont eu deux grands-prêtres de ce nom. Le premier, fils de Phinées, ſuccéda à ſon aïeul Heli, l'an du monde 2888, ſon pere ayant été tué à la bataille où l'arche fut priſe par les Philiſtins; le ſecond, fils d'Amarias, lui ſuccéda dans la même dignité.

ACHITOPHEL, *(Hiſt. ſacrée.)* conſeiller de David, homme dont les avis étoient regardés comme les oracles de Dieu même, fut cependant aſſez lâche, aſſez infidele à ſon prince pour ſe joindre à Abſalom dans la conjuration que celui-ci forma à Hébron contre ſon pere. On croit qu'il y entra par animoſité contre le roi, pour venger l'affront qu'il avoit fait à Bethſabée, ſa petite-fille. *Voyez ci-après* BETHSABÉE. Quoi qu'il en ſoit, il conſeilla à Abſalom de s'emparer du trône & des femmes de ſon pere. Il s'offrit même à aller lui-même à la tête de douze cens hommes attaquer David, & le tuer. Mais Chuſaï ayant été d'un avis contraire, qui prévalut dans le conſeil d'Abſalom, *Achitophel* outré de voir que le ſentiment d'un autre fût préféré au ſien, alla ſe pendre de dépit: digne fin d'un miniſtre qui, dans ſa vieilleſſe, déshonora la ſageſſe de ſa vie paſſée.

* ACHLADES, ſ. f. plur. *(Hiſt. nat. & bot.)* eſpece de poires ſauvages, qui croiſſent ſur les montagnes de Crete. *Ray.*

ACHLAT, *(Géogr.)* ville de la grande Arménie, en Aſie. Elle eſt ſituée ſur le lac d'Acramar ou Van, preſque à l'oppoſite de la ville d'Acramar, ſur la côte ſeptentrionale du lac. Cette ville n'eſt pas fort grande; mais elle eſt fort importante pour les Turcs, comme frontiere de leur empire. Il y a des fortifications aſſez bonnes. *Long. 76. lat. 39. (C. A.)*

* ACHLYS, ſ. m. *(Myth.)* nom que quelques auteurs Grecs donnent au premier être, dont l'exiſtence précédoit celle du monde, des dieux & du chaos; qui fut ſeul éternel, & qui engendra les autres dieux. Ce mot vient, ſelon toute apparence, du mot grec ἀχλὺς, *ténebres.*

ACHMETSCHED, *(Géogr.)* petite ville de la preſqu'iſle de Crimée, au nord-oueſt de Caffa, & à quelques milles de la mer. Elle fut bâtie en l'honneur d'Achmet I,

Digitized by Google

empereur des Turcs, par un prince des petits Tartares du Précop. *Long.* 51. 20. *lat.* 45. *(C. A.)*

* ACHOAVAN *ou* ACHOAVA, ſ. *(Hiſt. nat. & bot.)* C'eſt ainſi qu'on appelle une plante commune en Egypte, mais ſur-tout en Sbechie. Elle eſt moins haute que la camomille, mais elle lui reſſemble aſſez par ſes fleurs, & à la matricaire par ſa feuille. Proſper Alpin, qui l'a ſouvent cueillie fraîche, lui a trouvé le goût & l'odeur déſagréables. Proſper Alpin étoit aſſez habile homme pour nous dire de cette plante mieux que cela, s'il eût voulu s'en donner la peine.

ACHOMBENE, *(Géogr.)* ville capitale du royaume d'Axim, ſur la côte d'Or en Afrique. Ce n'eſt proprement qu'un gros village qui eſt ſous le canon d'un fort Hollandois. Elle a par derriere un bois qui s'étend ſur le penchant de la montagne. Entre la ville & la mer, le rivage eſt ſpacieux & d'un beau ſable. Les maiſons d'*Achombene* ſont ſéparées par un grand nombre de cocotiers, & d'autres arbres plantés à égale diſtance. La petite riviere d'Axim, qui vient du pays d'Enguira, traverſe la ville. L'air eſt fort mal-ſain, ſur-tout dans la ſaiſon des pluies. Les Hollandois font preſque tout le commerce du pays. *Voyez ci-après*, AXIM. *Long.* 13. 30. *lat.* 5. *(C. A.)*

ACHONRY, *(Géogr.)* petite ville d'Irlande, dans la province de Connaught, au comté de Letrim, près du lac Aline. Elle n'eſt conſidérable que parce qu'elle eſt épiſcopale, dépendante de la métropole de Tuam. *Long.* 12. 30. *lat.* 54. *(C. A.)*

* ACHOR, ſ. m. *(Myth.)* *Dieu chaſſe-mouche*, ou *dieu des mouches*. Pline dit que les habitans de Cyrene lui ſacrifioient, pour en obtenir la délivrance de ces inſectes, qui occaſionoient quelquefois dans leur pays des maladies contagieuſes. Cet auteur ajoute qu'elles mouroient auſſi-tôt qu'on avoit ſacrifié. Un ſavant moderne remarque que Pline auroit pu ſe contenter de dire, pour l'honneur de la vérité, que c'étoit l'opinion vulgaire; pour moi, il me ſemble qu'il ne faut pas exiger une vérité qui peut être dangereuſe à dire, d'un auteur qu'on accuſe d'avoir menti en tant d'occaſions où il eût été véridique ſans conſéquence; & que Pline qui vraiſemblablement ne croyoit guere à la divinité de Chaſſe-mouche, mais qui ſe propoſoit de nous inſtruire du préjugé des habitans de Cyrene, ſans expoſer ſa tranquillité, ne pouvoit s'exprimer autrement. Voilà, je crois, une de ces occaſions où l'on ne peut tirer aucune conſéquence du témoignage d'un auteur ni contre lui-même, ni pour le fait qu'il atteſte.

ACHORE, ſ. m. *(en Médec.)* eſt la troiſieme eſpece de teigne, ou le troiſieme degré de cette maladie. C'eſt encore un petit ulcere qui ſe forme ſur la peau de la tête; il en ſort par nombre de petits trous dont il eſt parſemé, une quantité de pus qui eſt plus épais que l'eau, mais qui n'a pas cependant tout-à-fait la conſiſtance du miel.

Il paroît que les anciens Grecs & les Arabes ont compris ſous le nom d'*achore*, les croûtes de lait & la teigne, quoique ces accidens ſoient différens pour le ſiege & le danger. Les croûtes de lait attaquent le viſage, le cou, & il n'y a guere que les enfans qui tettent, qui y ſoient ſujets, d'où elles ont tiré leur nom. Le ſiege des croûtes de lait eſt dans les glandes cutanées de la tête; celui de la teigne eſt dans la peau même qui en eſt toute *fillonnée*. *Voyez* CROUTES DE LAIT. *Voyez auſſi* TEIGNE. *(N)*

* ACHOUROU, ſ. eſpece de laurier qui croît en Amérique, & que l'on appelle *Bois d'Inde*. Ce bois d'Inde s'éleve beaucoup; il eſt dur, rouge, & s'emploie aux ouvrages ſolides. Il a la feuille & le fruit aromatique. La décoction de ſes feuilles ſe prend dans les maladies des nerfs & dans l'hydropiſie. Son fruit qui a la figure d'une grappe de raiſin, & dont les baies ſont plutôt ovales que rondes, eſt d'un violet foncé, couvert d'une pellicule, menu & plein de ſuc. Il renferme des ſemences vertes, violettes, & en forme de rein: les oiſeaux qui en mangent, ont la chair violette & amere au goût. *Voyez le Dictionnaire de Médecine.*

ACHRIDA, *(Géogr. anc.)* ville de la province Prévalitaine, & qui fut le lieu où naquit l'empereur Juſtinien qui la rétablit,

Digitized by Google

& lui donna le titre de *métropole* ſur quelques provinces, au déſavantage de Theſſalonique. Les évêques Grecs de cette ville prennent aujourd'hui le titre de *métropolitains* de la Bulgarie, de la Servie, de l'Albanie, *&c.* (*C. A.*)

ACHROMATIQUE, adj. (*Optique.*) mot tiré du grec, & qui ſignifie *ſans couleur.* J'ai employé pour la premiere fois ce terme dans mon *Aſtronomie*, & il a été adopté pour les lunettes, où l'on corrige les iris, ou la différente réfrangibilité des rayons, qui nuiſoit beaucoup à la perfection des lunettes. La premiere trace de cette idée ingénieuſe ſe trouve dans un mémoire du célebre M. Euler, (*Acad. de Berlin, tom. III.*) Voici ce qu'il en diſoit en 1747. « Il eſt reconnu parmi les aſtronomes, que » les verres objectifs, dont on ſe ſert ordinairement dans les lunettes, ont ce » défaut, qu'ils produiſent une infinité de » foyers, ſelon les différens degrés de réfrangibilité des rayons. Les rayons rouges, ſouffrant la plus petite réfraction » en paſſant par le verre, forment leurs » foyers à une plus grande diſtance du » verre, que les rayons violets, dont la » réfraction eſt la plus grande. Delà vient » que ſi la lumiere, qui paſſe par le verre » objectif, eſt compoſée de pluſieurs ſortes » de rayons, ce n'eſt plus dans un point » que les rayons rompus ſe raſſemblent, » comme on le ſuppoſe communément » dans l'optique; mais le foyer ſera étendu » ſur un eſpace qui ſera d'autant plus conſidérable, que le foyer ſera plus éloigné » du verre objectif. . . . M. Newton a » déja ſoupçonné que des objectifs compoſés de deux verres, dont l'eſpace intermédiaire ſeroit rempli d'eau, pourroient ſervir à perfectionner les lunettes, » par rapport à l'aberration des rayons » qu'ils ſouffrent à cauſe de la figure ſphérique des verres. Mais il ne paroît pas » qu'il eût l'idée que, par ce même moyen, » il ſeroit poſſible de rétrecir l'eſpace par » lequel les foyers des divers rayons ſe » trouvent diſperſés. Or, il m'a paru d'abord très-probable, qu'une certaine combinaiſon de différens corps tranſparens » pourroit être capable de remédier à cet » inconvénient; & je ſuis perſuadé que, » *dans nos yeux, les différentes humeurs* » *s'y trouvent arrangées en ſorte qu'il* » *n'en réſulte aucune diffuſion du foyer.* » C'eſt à mon avis un ſujet tout nouveau » d'admirer la ſtructure de l'œil; car s'il » n'avoit été queſtion que de repréſenter » les images des objets, un ſeul corps tranſparent y auroit été ſuffiſant, pourvu qu'il » eût eu la figure convenable: mais, pour » rendre cet organe accompli, il y falloit » employer pluſieurs différens corps tranſparens, leur donner la juſte figure, & » les joindre ſelon les regles de la plus » ſublime géométrie, pour que la diverſe » réfrangibilité des rayons ne troublât point » les repréſentations. » C'eſt ainſi que la conſidération de ce qui ſe paſſe dans nos yeux, conduiſoit M. Euler à chercher un moyen d'imiter la nature, & lui faiſoit eſpérer d'y parvenir par la combinaiſon des fluides entre deux verres.

En conſéquence, M. Euler chercha les dimenſions des objectifs formés de verre & d'eau, de maniere à pouvoir imiter la combinaiſon qui ſe fait naturellement dans l'œil; mais toutes les reſſources de la plus profonde géométrie ne pouvoient compenſer ce qui manquoit alors à nos connoiſſances, par rapport à l'effet des différentes ſubſtances, pour la diſperſion des rayons colorés. Les lunettes qui furent exécutées ſur ces principes, ne réuſſirent point.

Dès que le mémoire de M. Euler parut, feu M. Dollond le pere, célebre opticien de Londres, voulut en tirer parti; mais il crut reconnoître que ſa théorie ne s'accordoit point avec celle de Newton, ni avec ſes expériences, & l'on ne juroit en Angleterre que par Newton. On diſputa quelque temps ſur cette matiere; mais en 1755, M. Klingenſtierna fit remettre à M. Dollond un écrit qui le força de douter de l'expérience de Newton, qu'il avoit ſi long-temps oppoſée à M. Euler. Dans cet écrit, qui fut communiqué en 1761 à M. Clairaut, par M. Ferner, digne collegue de M. Klingenſtierna, l'expérience de Newton n'eſt attaquée que par la métaphyſique & la géométrie, mais c'eſt en ſuivant une route qui montre au premier coup d'œil la légitimité de l'uſage que l'auteur en a fait.

La propoſition expérimentale de Newton, que l'on trouve *page 145* de ſon *Optique*, *édition Françoiſe in-4°.*, eſt énoncée ainſi : « toutes les fois que les » rayons de lumiere traverſent deux mi» lieux de denſité différente, de maniere » que la réfraction de l'un détruiſe celle » de l'autre, & que par conſéquent les » rayons émergens ſoient paralleles aux » incidens, la lumiere ſort toujours blan» che. » Cette propoſition, que l'on ſoutenoit obſtinément en Angleterre, n'eſt point vraie; & c'eſt ce qui a long-temps retardé les progrès de la vérité.

M. Dollond voulant reconnoître la vérité ou la fauſſeté de cette propoſition, en fit l'épreuve de la maniere que Newton indique lui-même : dans un priſme d'eau renfermé entre deux plaques de verre, le tranchant tourné en bas, il plaça un priſme de verre, dont le tranchant étoit en haut; & comme il avoit diſpoſé les plaques de verre, de maniere que leur inclinaiſon pût être changée à volonté, il parvint facilement à leur en donner une, telle que les objets regardés au travers de ce double priſme, paruſſent à même hauteur que lorſqu'on les regardoit à la vue ſimple; ce qui apprenoit que les deux réfractions s'étoient mutuellement détruites; cependant, au contraire de ce qu'avançoit Newton, les objets ſe trouvoient teints des couleurs de l'iris, comme on ſait que le ſont tous les objets qu'on regarde au travers de priſmes. M. Dollond fit enſuite mouvoir de nouveau les plaques du priſme d'eau, juſqu'à ce qu'il leur trouva une inclinaiſon telle que les objets regardés au travers des deux priſmes, fuſſent auſſi deſtitués d'iris que vus à l'œil nu; & alors leur hauteur apparente n'étoit plus la vraie; ce qui montroit que les réfractions ne s'étoient point redreſſées mutuellement, quoique les différences de réfrangibilité des rayons colorés, ſe fuſſent corrigées les unes par les autres.

M. Dollond, qui ſavoit qu'il y a deux ſortes de verres bien plus propres les uns que les autres à la netteté des images, conjectura que cette différence de qualité venoit de celle de leurs vertus réfringentes ou diſperſives, relativement aux rayons colorés. Il penſa que tel verre pourroit rendre la différence de réfrangibilité du rouge au violet, beaucoup plus ſenſible que tel autre, & cauſer par ce moyen des iris beaucoup plus étendus. Quoique la réfraction moyenne ne fût pas fort différente, il en conçut l'eſpérance de réuſſir mieux dans ſon objet, en combinant des lentilles de verres de différentes qualités, qu'en employant du verre & de l'eau, parce que l'eau & le verre, relativement à leurs réfractions moyennes, ne produiſoient pas des différences aſſez ſenſibles dans les réfrangibilités des couleurs. Un verre très-blanc & fort tranſparent, appellé communément *cryſtal d'Angleterre*, eſt celui qui, ſuivant M. Dollond, donne les iris les plus remarquables, & par conſéquent celui dans lequel la réfraction du rouge differe le plus de celle du violet. Un verre verdâtre, connu en Angleterre ſous le nom de *crownglaſſ*, & qui reſſemble beaucoup en qualité à notre verre commun, eſt au contraire celui qui donne la moindre différence dans la réfrangibilité : ce ſont les deux matieres dont M. Dollond imagina de ſe ſervir, après avoir meſuré leurs qualités réfringentes; ce qu'il fit d'une maniere analogue à celle qu'il avoit employée pour le verre & l'eau. Il trouva que le rapport des différentes diſperſions étoit celui de trois à deux, en ſorte que le ſpectre coloré, qui, avec un priſme de *crownglaſſ*, auroit deux pouces de longueur, en a trois avec un priſme de *flintglaſſ* ou de cryſtal d'Angleterre. (*Mém. Acad. 1756, pag. 386.*)

Les premieres lunettes qui furent exécutées par Dollond, eurent un très-grand ſuccès. Les géometres s'exercerent bientôt à chercher les courbures les plus propres à corriger les aberrations de réfrangibilité, & en même temps de ſphéricité; on peut voir ſur la théorie de ces lunettes *achromatiques* M. Clairaut (*Mém. Acad. 1756, page 380; 1757, page 524; 1762, page 578.*); M. Euler, dans ſes trois volumes de dioptrique (*Mém. Acad. 1765, page, 555, Mém. de Berlin, tome XXII, page 119.*); M. d'Alembert (*Opuſcules math.* d'abord dans le *tome III*, publié en 1764; & enſuite dans le *tome IV*, en 1768.); M. Klingenſtierna dans une piece

qui a remporté le prix de l'académie de Pétersbourg en 1762; M. de Rochon, dans ſes *Opuſcules* publiées en 1768, *in-8°*; le pere Boſchovich, dans les cinq *Diſſertations latines* qu'il a publiées à Vienne en 1767, *in-4°*; le pere Pézenas, dans la nouvelle édition de l'*Optique de Smith*, qu'il a donnée à Avignon en 1767; M. Duval le Roi, dans celle qu'il a donnée à Breſt la même année; & l'article qui ſuit. Nous nous contenterons de rapporter ici les dimenſions de deux lunettes excellentes, d'environ quarante-trois pouces de foyer, faites par Dollond, & qui ſurpaſſent tout ce qu'on avoit fait dans ce genre. L'objectif eſt compoſé de trois verres, dont un eſt de *flintglaſſ*, concave des deux côtés, placé entre deux lentilles, bi-convexe, de verre commun. Les ſix rayons des courbures, à commencer par celui de la ſurface extérieure, ſont, dans une de ces lunettes, de 315, 450, 235, 315, 320 & 320 lignes. Dans la ſeconde lunette, les ſix rayons ſont de 315, 400, 238, 290, 316, 316 lignes; cette derniere a 43 pouces 5 lignes de foyer. Ces lunettes groſſiſſent depuis cent juſqu'à deux cents fois, ſuivant les différens équipages qu'on y applique, & ſurpaſſent par conſéquent les anciennes lunettes de vingt-cinq à trente pieds. Ces lunettes deviendront encore meilleures, lorſqu'on y emploiera trois eſpeces différentes de verres, au lieu de deux, qui, à la rigueur, ne réuniſſent que deux ſortes de rayons. (le Pere Boſcovich, *Diſſertation II, page 101.*) *Voyez* LUNETTES. *(M. DE LA LANDE.)*

ACHROMATIQUES, (LUNETTES) *Optique*. Perſonne n'ignore le grand degré de perfection que l'optique a acquis dans ces derniers temps par la conſtruction des lunettes *achromatiques*; on les a nommées ainſi, comme l'on ſait, parce que les objectifs de ces lunettes ſont formés de pluſieurs lentilles de différentes matieres, qui, par leur diſpoſition reſpective, anéantiſſent entiérement ou au moins ſenſiblement les couleurs qui défigureroient trop les images dans un objectif ſimple. Pluſieurs des lunettes qu'on a conſtruites dans cette vue, ſoit en Angleterre, ſoit en France, ont eu un effet très-avantageux; mais une de ces lunettes conſtruite en Angleterre, paroît très-ſupérieure aux autres: elle eſt d'environ trois pieds & demi de longueur; elle porte trois pouces quatre lignes d'ouverture, & augmente cent cinquante fois le diametre des objectifs. Ainſi cette lunette eſt très-ſupérieure à un téleſcope de même longueur, parce qu'un tel téleſcope ne porteroit pas une plus grande ouverture, n'augmenteroit pas davantage l'objet, & auroit d'ailleurs moins de champ & beaucoup moins de clarté.

L'objectif de cette lunette eſt compoſé de deux lentilles convexes de *crownglaſſ*, matiere qui a beaucoup de rapport à notre verre commun, & d'une lentille concave de *flintglaſſ* ou cryſtal d'Angleterre; on ne nous dit point d'ailleurs les dimenſions de ces lentilles, qui paroiſſent même avoir été trouvées par une eſpece de tâtonnement à la vérité fort heureux.

Dans un mémoire que j'ai lu à l'académie, non ſeulement j'ai donné les dimenſions exactes que doit avoir cet objectif, j'ai fait voir encore qu'on pouvoit ſe ſervir, avec le même avantage, d'un autre objectif de forme très-différente, mais toujours compoſé comme celui-là de deux lentilles de verre commun qui en renferment une de cryſtal d'Angleterre. J'ai prouvé que l'avantage de ces objectifs conſiſte, non ſeulement en ce que les courbures des ſurfaces y ſont beaucoup moins grandes que dans les meilleurs objectifs conſtruits juſqu'à préſent avec deux lentilles, mais encore en ce que les erreurs qu'on peut commettre dans la conſtruction des ſurfaces y produiſent, pour la plupart, un effet beaucoup moins conſidérable que dans les autres objectifs.

Je dis pour la plupart; car il eſt une erreur dont l'inconvénient eſt le même dans tous les objectifs de même foyer, compoſés de tant de lentilles qu'on voudra; & s'il faut l'avouer, cet inconvénient eſt le plus dangereux de tous pour la perfection de ces objectifs. L'erreur dont je veux parler eſt celle qu'on peut commettre en meſurant le rapport de la diffuſion des couleurs dans les différentes matieres dont l'objectif eſt formé. Ce rapport, comme l'on ſait, ſe détermine de deux manieres,

ou

ou en meſurant l'eſpace qu'occupent les couleurs au foyer de deux différentes lentilles formées de ces matieres, ou en meſurant l'angle de deux priſmes adoſſés, dont l'un eſt formé d'une de ces matieres, l'autre de la ſeconde, & à travers leſquels on fait paſſer l'image ſolaire. Or, il eſt viſible qu'on peut ſe tromper aiſément d'une quantité aſſez ſenſible dans ces différentes meſures, 1°. parce que l'image colorée du foyer des lentilles n'eſt pas bien exactement terminée, & qu'il eſt par conſéquent difficile d'en fixer les limites à deux ou trois lignes près; or, comme cette image n'a jamais beaucoup d'étendue (car on ne peut employer commodément à cette expérience des lentilles d'un très-grand foyer), il eſt clair qu'une erreur de quelques lignes ſur la meſure de l'image, peut être une quantité ſenſible par rapport à l'image totale. Par exemple, ſi l'image eſt d'un pié, ce qui ſuppoſe un foyer de douze piés, & qu'on ſe trompe de trois lignes à chaque extrêmité, l'erreur totale pourra être d'un vingt-quatrieme. 2°. La meſure du rapport de la diffuſion par le moyen des priſmes peut être plus exacte, comme je le trouve par le calcul, qu'en ſe ſervant des lentilles; cependant comme cette méthode exige que les angles des priſmes ſoient petits, & que ces angles ne ſont pas faciles à meſurer avec une grande préciſion, il eſt clair qu'on peut auſſi ſe tromper aiſément d'une petite quantité dans la meſure de ces angles, & par conſéquent d'une quantité qui ſera aſſez ſenſible dans le rapport de cette erreur à l'angle total. Or l'effet de cette erreur devient encore beaucoup plus conſidérable dans le rapport qui en réſulte pour la diffuſion des couleurs; je trouve, par exemple, qu'en comparant la diffuſion du verre commun à celle du cryſtal d'Angleterre, ſi on s'eſt trompé d'une certaine quantité dans le rapport des images des lentilles ou des angles des priſmes, l'erreur qui en réſulte dans la quantité qui exprime le rapport de diffuſion, peut être plus grande que cette premiere erreur, en raiſon de cinq à trois ou même davantage. Ce n'eſt pas tout; l'effet de cette erreur eſt encore beaucoup plus grand dans l'aberration de l'objectif; car je trouve, toujours en comparant le verre commun au cryſtal d'Angleterre, que l'erreur commiſe dans le rapport de diffuſion, eſt encore augmentée dans l'aberration de l'objectif, en raiſon de onze à trois; & cette erreur demeure toujours la même, de quelque maniere qu'on diſpoſe entr'elles les lentilles qui forment l'objectif compoſé, avec cette ſeule différence qu'elle deviendra de ſigne contraire, lorſqu'on donnera aux lentilles une diſpoſition abſolument différente.

Delà il eſt aiſé de conclure qu'une erreur commiſe dans les premieres meſures, augmentera plus de ſix fois dans l'aberration; enſuite que ſi on s'eſt trompé ſeulement de $\frac{1}{10}$ dans ces premieres meſures, ce qui eſt très-facile, l'aberration des couleurs au lieu d'être nulle, comme elle le devroit être dans l'objectif compoſé, ſera encore plus d'un cinquieme de l'aberration d'un objectif ſimple de verre commun. C'eſt ſans doute pour cette raiſon que la plupart des lunettes *achromatiques* conſtruites juſqu'à préſent, quoique très-ſupérieures aux lunettes ſimples ordinaires & même à pluſieurs égards aux téleſcopes de réflexion, n'ont pas eu encore ſur ces téleſcopes tous les avantages qu'on pouvoit deſirer & même eſpérer. En effet, dans la plupart des objectifs *achromatiques* conſtruits juſqu'à préſent, on a ſuppoſé que la diffuſion des couleurs, cauſée par le cryſtal d'Angleterre, étoit à la diffuſion cauſée par le verre commun, comme trois à deux. Or ſi ce rapport, au lieu d'être de trois à deux, étoit de trente-deux à vingt, ou de huit à cinq, comme d'autres obſervateurs l'ont trouvé, l'aberration d'un objectif conſtruit d'après le rapport de trois à deux, au lieu d'être nulle, ou au moins ſenſible comme la théorie le donne, ne ſeroit guere que le quart de l'aberration d'un objectif ſimple. Ainſi une lunette de trois piés, par exemple, conſtruite avec cet objectif, ne produiroit l'effet que d'une lunette ordinaire d'environ douze piés, tandis qu'un téleſcope de trois piés produit l'effet d'une lunette de cinquante. Pour remédier à cet inconvénient, autant qu'il eſt poſſible, voici, je crois, le moyen le plus ſimple dont on puiſſe faire uſage.

Digitized by Google

Suppoſons d'abord que l'erreur qu'on a commiſe dans la meſure du rapport de diffuſion eſt en moins, c'eſt-à-dire, que ce rapport eſt un peu plus grand que celui qu'on a trouvé; on écartera tant ſoit peu la ſeconde lentille de la premiere, ſi on ſe ſert du premier de nos objectifs à trois lentilles, ou la troiſieme de la ſeconde, ſi on ſe ſert du ſecond objectif; on parviendra par ce moyen à détruire ſenſiblement l'aberration pour les objets placés dans l'axe. De plus, ſi après ce premier écartement on écarte encore d'une petite quantité que l'expérience donnera, les deux lentilles qui étoient reſtées appliquées l'une contre l'autre, on parviendra à détruire l'aberration des couleurs, autant qu'il ſera poſſible, pour les objets même qui ne ſeront pas placés dans l'axe.

Suppoſons enſuite que l'erreur commiſe dans la meſure du rapport de diffuſion eſt en plus, c'eſt-à-dire, que le rapport trouvé eſt plus grand que le rapport véritable; en ce cas, on ne ſauroit employer le moyen précédent, parce que l'écartement des lentilles ne feroit qu'augmenter encore l'aberration. Mais pour lors, il ſuffira de donner un peu moins de courbure à la premiere des ſurfaces de l'objectif, à celle qui eſt tournée vers l'objet, en laiſſant d'ailleurs les lentilles appliquées l'une contre l'autre. Il faudroit faire une opération contraire dans le cas où l'erreur ſeroit en moins, c'eſt-à-dire, que ſi on laiſſoit les lentilles appliquées l'une contre l'autre, il faudroit augmenter la courbure de la premiere des ſurfaces, ce qui eſt beaucoup moins aiſé à faire que de la diminuer. Ainſi l'on voit que les deux cas d'une erreur en moins ou d'une erreur en plus, fourniſſent chacun un moyen particulier & fort ſimple de corriger cette erreur, lequel ne réuſſiroit pas auſſi bien dans le cas oppoſé.

Cependant il eſt viſible que le moyen de corriger l'erreur quand elle eſt en moins, ſe réduiſant à un ſimple écartement des lentilles, eſt beaucoup plus facile, plus court & plus sûr que le moyen de corriger l'erreur quand elle eſt en plus, lequel exige qu'on retravaille tant ſoit peu la ſurface d'une des lentilles, ou qu'on ait à y ſubſtituer une autre lentille un peu moins convexe pardevant. Nous croyons donc qu'en général, lorſqu'on meſure le rapport de diffuſion, il faut tâcher que l'erreur, s'il y en a, ſoit plutôt en moins qu'en plus. Ainſi dans les calculs qu'on fera pour déterminer les rayons des ſurfaces, il vaudra mieux ſuppoſer le rapport de diffuſion un peu au deſſous de celui que l'expérience a donné que de le prendre au deſſus.

Il y a encore un autre avantage à ce que l'erreur, ſi elle a lieu, ſoit plutôt en moins qu'en plus. C'eſt qu'on peut la corriger par le moyen de l'oculaire convexe, adapté à ces ſortes d'objectifs; car il ſe trouve, par une circonſtance heureuſe, que l'aberration de cet oculaire eſt alors en ſens contraire de l'aberration de l'objectif; d'où il eſt aiſé de voir qu'on peut trouver facilement un oculaire dont l'aberration détruiſe, au moins preſque entiérement, celle qui peut reſter dans l'objectif. Il eſt vrai que ſi l'erreur étoit en plus, on pourroit employer au même effet un oculaire concave; mais on ſait que ces oculaires ont l'inconvénient de diminuer le champ de la lunette. Cependant on pourroit encore, ce me ſemble, s'en ſervir avec avantage, ſur-tout ſi la lunette n'étoit pas trop longue.

A l'occaſion des oculaires adaptés aux objectifs *achromatiques*, j'ai deux remarques eſſentielles à faire. La premiere, c'eſt qu'au lieu de conſtruire ces oculaires de verre commun, on feroit très-bien d'y employer une matiere dans laquelle la diffuſion des rayons ſeroit plus grande, par exemple, une matiere ſemblable à celle qu'a trouvé M. Zeiher, & qui ayant une réfraction moyenne à-peu-près la même que celle du cryſtal d'Angleterre, écarte les couleurs environ deux fois davantage que ce cryſtal, & trois fois plus que le verre commun. Ces oculaires auroient cet avantage, qu'avec un foyer beaucoup plus court que ceux du verre commun, ils repréſenteroient l'objet auſſi nettement; & comme ils permettroient de donner aux objectifs une ouverture plus grande, ils donneroient donc à la fois plus de netteté, de grandeur & de vivacité à l'image.

La ſeconde remarque que j'ai à propoſer, eſt ſur le rapport des courbures qu'on doit

donner aux ſurfaces de ces oculaires, pour que l'aberration qui viendra de leur figure ſphérique ſoit la moindre qu'il ſera poſſible. Les formules données juſqu'ici par les opticiens, aſſignent aiſément ce rapport, mais ces formules ne ſont bonnes que pour les objets placés dans l'axe; pour peu qu'ils s'en écartent, l'aberration devient plus conſidérable que dans des lentilles d'une autre forme. J'ai donc enviſagé la choſe autrement; j'ai cherché le rapport que doivent avoir les rayons d'une lentille ſimple, pour que l'aberration dans les objets placés hors de l'axe, ne ſoit pas plus grande que celle des objets placés dans l'axe même, ce qui ſe réduit à rendre nulle l'aberration en largeur; & je trouve que ces ſortes de lentilles ont l'avantage de donner dans l'axe très-peu d'aberration, & l'aberration la moindre qu'il eſt poſſible pour les objets qui ne ſont pas dans l'axe. Je ne doute donc point que ces ſortes de lentilles ne ſoient en effet beaucoup plus avantageuſes que les autres; le calcul fait voir qu'en employant des oculaires de cette forme, & dont la matiere ſoit de verre commun, le rayon de la ſurface tournée vers l'objet, doit être égal à environ neuf fois la diſtance focale de l'oculaire, & le rayon de l'autre ſurface égal à environ $\frac{1}{3}$ de cette même diſtance focale.

Cette obſervation, ſur le rapport le plus avantageux entre les rayons des ſurfaces, eſt d'autant plus importante, qu'elle a lieu non ſeulement pour les oculaires, mais auſſi pour les objectifs ſimples, lorſqu'on jugera à propos de conſtruire des lunettes avec de tels objectifs. Je trouve par exemple, que pour qu'un objectif ſimple de verre peu réfringent ait la moindre aberration, le rapport des ſurfaces ne doit pas être de 1 à 6, comme tous les opticiens l'ont cru juſqu'ici; mais que la premiere ſurface, celle qui eſt tournée vers l'objet, doit avoir un rayon égal à environ $\frac{1}{5}$ de la diſtance focale, & la ſeconde un rayon égal à cinq fois cette même diſtance.

De pareils objectifs convexes de verre commun & d'une ſeule matiere, pourroient, ſi je ne me trompe, être combinés fort avantageuſement avec des oculaires ſimples concaves, formés de la matiere trouvée par M. Zeiher, & conſtruits ſuivant les proportions que nous avons données plus haut pour ces ſortes d'oculaires: on en formeroit d'excellentes lunettes de poche, qui, en augmentant l'objet environ trois fois, ce qui eſt ſuffiſant pour ces ſortes de lunettes, auroient l'avantage d'être exemptes de couleurs, d'avoir d'ailleurs, par la courbure des ſurfaces, le moins d'aberration qu'il ſeroit poſſible, de ſouffrir une grande ouverture de l'objectif, & par conſéquent de donner à l'image beaucoup de netteté & de vivacité.

Revenons aux objectifs compoſés de pluſieurs lentilles. Je n'ai encore parlé juſqu'à préſent que de la combinaiſon d'un ſeul oculaire ſimple avec ces objectifs; mais je trouve qu'en employant deux oculaires, même d'une matiere ſemblable, on peut toujours donner à leurs ſurfaces une telle courbure, que l'aberration qui vient de leur figure ſphérique, ſoit entiérement détruite; & il eſt évident que ce double oculaire étant ſuppoſé de même foyer que l'oculaire ſimple dont il a été parlé ci-deſſus, aura l'avantage d'anéantir ou entiérement ou preſque entiérement toute aberration, tant celle qui vient des couleurs, que celle qui vient de la figure des verres. Ainſi, une lunette conſtruite exactement ſur cette théorie & portant deux oculaires, tels que je viens de les propoſer avec un objectif formé de trois lentilles, ſeroit infailliblement très-ſupérieure aux téleſcopes de réflexion.

On trouvera dans le mémoire dont celui-ci eſt l'extrait, le détail des calculs ſur leſquels eſt fondée toute la théorie que je viens d'établir, avec quelques autres vues utiles pour remédier à l'inconvénient qui réſulte de l'erreur qu'on peut commettre dans le rapport de diffuſion des rayons, erreur dont l'effet eſt celui qu'on doit avoir le plus de ſoin d'éviter. A l'égard des inconvéniens qui naîtront des autres erreurs qu'on peut commettre, ſoit en meſurant le rapport de réfraction dans les deux matieres, ſoit dans la conſtruction des lentilles, d'après les meſures que donne la théorie, non ſeulement ces inconvéniens ſeront beaucoup moins conſidérables, &

auront même très-ſouvent un effet inſenſible, mais on peut trouver aiſément différens moyens d'y remédier. Ces moyens conſiſtent en général à multiplier les lentilles qui compoſent l'objectif, & à ne pas donner le même rayon aux ſurfaces contiguës de ces lentilles. Par-là on aura dans la ſolution du problême un beaucoup plus grand nombre d'indéterminées, qui mettront à portée de donner aux différentes ſurfaces, la courbure la plus propre pour anéantir (au moins preſque entiérement) l'inconvénient qui naîtroit de ces différentes erreurs. L'expérience fait voir que cette multiplication des lentilles eſt plus nuiſible à la vivacité de l'image, dont elle peut d'ailleurs augmenter beaucoup la netteté : elle a de plus un autre avantage, c'eſt qu'elle offre un plus grand nombre de combinaiſons pour la diſpoſition des lentilles, & par conſéquent pour trouver l'arrangement le plus avantageux qu'on puiſſe leur donner; car en n'employant que deux matieres à la formation de l'objectif, il eſt aiſé de voir que les lentilles qui le compoſent, peuvent être combinées en deux façons ſeulement, s'il n'y en a que deux; au lieu qu'elles peuvent l'être en ſix, s'il y en a trois; en douze, s'il y en a quatre; en vingt, s'il y en a cinq, & ainſi du reſte, ſuivant une progreſſion croiſſante, dont la différence eſt la progreſſion arithmétique, 2, 4, 6, 8, *&c.* Il eſt vrai que ces différentes combinaiſons exigeront d'aſſez longs calculs pour trouver celles qui ſeroient les plus avantageuſes; mais on en ſera dédommagé par l'avantage qu'elles produiront pour la perfection des objectifs.

Cette perfection, ou plutôt l'effet avantageux qui en réſultera, pourra encore augmenter beaucoup, ſi on s'applique enſuite à perfectionner ſur le même plan, la théorie du rapport des ouvertures avec les oculaires. J'ai déja fait voir dans le troiſieme volume de mes *Opuſcules*, combien la théorie donnée juſqu'ici par les opticiens pour aſſigner ce rapport, étoit fautive & imparfaite, & j'y ai ſubſtitué des formules beaucoup plus exactes, au moyen deſquelles on pourra déterminer ce rapport d'une maniere bien plus ſûre & plus avantageuſe. Je ne doute pas que par ces différens moyens on ne parvienne à donner aux lunettes *achromatiques*, de nouveaux dégrés de perfection très-conſidérables, & peut-être juſqu'à un point dont on n'auroit oſé ſe flatter. Je ſais qu'un grand géometre a paru douter qu'il ſoit poſſible de porter ces lunettes à un grand degré de perfection. La raiſon principale qu'il en apporte, c'eſt que le *crownglaſſ* étant verdâtre, & par conſéquent, ſelon lui, ne laiſſant paſſer ſenſiblement que les rayons verds, il n'eſt pas étonnant qu'il paroiſſe moins écarter les rayons colorés que le *flintglaſſ* ou cryſtal d'Angleterre, d'où notre ſavant conclut que la meſure du rapport de diffuſion qu'on trouve entre ces deux matieres, par le moyen de l'expérience, eſt illuſoire & fautive, & par conſéquent, auſſi la théorie qui en réſulte pour les objectifs *achromatiques*. Il eſt facile de répondre à cette objection par l'expérience, qui fait voir que les objectifs déja conſtruits, d'après la théorie, ſont excellens, ce qui ne laiſſe point douter qu'ils ne puiſſent le devenir encore davantage. D'ailleurs, quand le *crownglaſſ* auroit l'inconvénient, par ſa couleur verdâtre, d'abſorber quelque partie des rayons rouges ou violets, cet inconvénient n'auroit pas lieu en ſe ſervant de notre verre commun qui eſt blanc, & qui par conſéquent laiſſe paſſer tous les rayons. Je crois par cette raiſon que notre verre commun doit être encore plus avantageux que le *crownglaſſ*, dans la conſtruction des objectifs *achromatiques*. (*Cet article eſt de M.* D'ALEMBERT, *& a déja été inſéré dans un journal peu répandu, d'où nous l'avons tiré.*)

ACHRONIQUE, adj. m. *terme d'Aſtronomie*, qui ſe dit du lever ou du coucher d'une étoile, lorſqu'il ſe fait au moment où le ſoleil ſe couche ou ſe leve. On écrit auſſi *acronique*; l'orthographe de ce mot dépend de l'étymologie qu'on lui donne, & c'eſt ſur quoi on n'eſt point entiérement d'accord. *Voyez* ACRONIQUE. (*O*)

* ACHSTEDE, *ou* AKSTEDE, ſ. (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Brem, ſur le Lun.

ACHTELING, ſ. (*Commerce.*) meſure de liqueur dont on ſe ſert en Allemagne: il faut trente-deux *achtelings* pour un

heemer. Quatre ſchiltems ſont un *achteling*. (G)

ACHTENDEELEN, *ou* ACHTELING, ſ. (*Commerce.*) meſure de grains dont on ſe ſert en quelques endroits de Hollande. Deux hoeds de Gormiheng ſont cinq *achtendeelens*. Vingt-huit *achtendeelens* d'Aſpeſen en ſont trente-deux de Roterdam, mais il n'en faut que vingt-ſix de ceux de Worcum; vingt-neuf *achtendeelens* de Delft ſont douze viertels d'Anvers, quatre *achtendeelens* $\frac{24}{31}$ de Delft, ſont le hoed de Bruges. *Voyez* VIERTEL & HOED. (G)

* ACHYR, ACHYAI, ſ. (*Géogr.*) ville & château de l'Ukraine ou Volnie intérieure ſur le Vorsklo, aux Ruſſiens. *Long.* 53. 34. *lat.* 49. 32.

* ACIDALE, ſ. (*Myth.*) fontaine de Béotie, d'où Vénus fut appellée *Acidalie*. *Voyez* ACIDALIE.

* ACIDALIE *ou* ACIDALIENNE, (*Myth.*) c'eſt ainſi que les Grecs appelloient quelquefois Vénus, d'*Acidale*, fontaine de Béotie où les Graces alloient ſe baigner avec elle.

ACIDE, adj. qui ſe prend quelquefois ſubſt. (*Ord. encyclop. Entend. Science de la nat. Chym.*) ce qui pique la langue & lui cauſe en même temps un ſentiment d'aigreur. *Voyez* GOUT, ACIDITÉ.

On diviſe ordinairement les *acides* en *manifeſtés* & *cachés*.

Les *acides manifeſtés* ſont ceux que nous venons de définir, ſavoir ceux qui cauſent une impreſſion ſenſible. Tels ſont le vinaigre, & l'eſprit de vinaigre; les ſucs de pomme ſauvage, de citrons, d'oranges, de limons, d'épine-vinette, de tamarins, & des fruits qui ne ſont pas mûrs: l'eſprit d'alun, l'eſprit de vitriol, l'eſprit de ſoufre, tiré par la cloche, l'eſprit de ſel, &c. ſont autant d'*acides* manifeſtes. *Voyez* VINAIGRE, NITRE, VITRIOL, ALUN, SOUFRE, &c.

Les *acides cachés* ſont ceux qui n'ont pas aſſez d'acidité pour ſe faire ſentir au goût, mais qui reſſemblent aux *acides* manifeſtes par d'autres propriétés ſuffiſantes pour les mettre au rang des *acides*.

Il paroît par-là qu'il y a des caracteres d'acidité plus généraux que celui d'un goût aigre, quoique l'on conſidere principalement ce goût, en parlant des *acides*.

La grande marque, ou la marque générale à laquelle on reconnoît les *acides*, c'eſt l'effervеſcence qui ſe fait lorſqu'on les mêle avec un autre ſorte de corps appellés *alkalis*. *V.* EFFERVESCENCE & ALKALI.

Cependant il ne faut pas toujours s'arrêter à cette ſeule propriété pour déterminer qu'une ſubſtance eſt *acide*, parce que tout *acide* ne fait pas efferveſcence, ou ne fermente pas avec tout alkali; il eſt des *acides* que le goût ſeul fait connoître mieux qu'aucune autre épreuve. Les *acides* ſe reconnoiſſent encore à quelques changemens de couleur qu'ils cauſent à certains corps. Par exemple, pour éprouver un *acide* caché, mettez le avec une teinture bleue de quelque végétal, comme ſera une infuſion, ou du ſirop de violettes délayé dans de l'eau; ſi la teinture bleue devient rouge par ce mêlange, c'eſt une marque d'acidité; & la teinture bleue deviendra plus ou moins rouge, ſelon que le corps qu'on éprouvera par ſon moyen ſera plus ou moins *acide*. Si au contraire la teinture bleue devenoit verte, c'eſt une preuve d'alkalicité.

Tout ce qui eſt *acide* eſt ſel, ou ce qui fait l'acidité de tout corps *acide* ou aigre, eſt ſel. On peut même dire que l'*acide* fait l'eſſence de tout ſel, non ſeulement de tout ſel *acide*, comme on le comprend aiſément, mais encore de tout ſel moyen, & même, ce qui paroîtra d'abord extraordinaire, de tout ſel alkali. Les ſels moyens ne ſont ſels que par leur *acide*, joint à une terre particuliere qui l'a adouci; ce qui forme une matiere qui n'eſt ni *acide* ni alkaline, & qu'on nomme pour cette raiſon, *ſel moyen*, ou *neutre*.

Les alkalis ne ſont ſels, que par un peu d'*acide* concentré par la fuſion dans beaucoup de terre abſorbante, qui par ce mêlange intime avec l'*acide*, eſt diſſoluble, & a de la ſaveur, en un mot eſt ſaline.

Les *acides* ſont ou minéraux, comme eſt celui du ſel commun; ou végétaux, comme eſt le vinaigre; ou animaux, comme eſt l'*acide* des fourmis.

Il y a trois eſpeces différentes d'*acides* minéraux; ſavoir, l'*acide* vitriolique, l'*acide* du nitre, & l'*acide* du ſel commun.

Digitized by Google

L'*acide* vitriolique ſe trouve dans les vitriols, dans l'alun, dans le ſoufre minéral, *&c.* l'*acide* vitriolique joint à un fer diſſous ou mêlé avec de l'eau & un peu de terre, forme le vitriol verd, ferrugineux, comme eſt le vitriol d'Angleterre, celui de Liege, *&c.*

Lorſque l'*acide* vitriolique eſt joint de même à du cuivre, il en réſulte un vitriol bleu, tel qu'eſt la couperoſe bleue, ou vitriol de Chypre.

On croit que la baſe métallique du vitriol blanc eſt le zinc; & je ſoupçonne que le peu de terre qui entre dans la compoſition des vitriols, eſt alkaline, & de la nature de la baſe du ſel commun; c'eſt ce qui fait qu'il y a un peu de ſel commun dans le vitriol. *Voyez* VITRIOL, COUPEROSE.

L'*acide* vitriolique incorporé avec une terre de la nature de la craie, mêlée avec un peu de la baſe du ſel commun, & avec une très-petite quantité de bitume, fait l'alun. *Voyez* ALUN.

L'*acide* vitriolique combiné avec un peu de bitume, donne le ſoufre minéral. Il faut très-peu de bitume pour ôter à l'*acide* vitriolique ſa fluidité, & pour lui donner une conſiſtance de corps ſolide, telle qu'eſt celle du ſoufre. Il faut bien peu de ce ſoufre auſſi pour faire perdre au mercure ſa fluidité, & pour le fixer en quelque ſorte, ce qui fait le cinnabre. *Voyez* SOUFRE, CINNABRE.

On peut dire la même choſe de l'*acide* du ſel commun: il donne différens ſels. *Voyez l'analyſe des eaux de Plombieres dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, de l'année 1746.*

L'*acide* du ſel commun, incorporé naturellement avec une terre alkaline de la nature de la ſoude, conſtitue le ſel gemme, qui ſe trouve en eſpeces de carriere ou de mines en différentes parties du globe terreſtre; ce qui fait les fontaines & les puits ſalés lorſque l'eau traverſe des terres ſalées. *Voyez* SALINES.

L'*acide* du ſel commun joint ainſi à cette terre alkaline, & de plus intimement mêlé avec des matieres graſſes qui réſultent du bitume & de la pourriture des plantes & des animaux qui vivent & meurent dans la mer, forme le ſel marin.

L'*acide* marin incorporé à une grande quantité de matiere bitumineuſe & très-peu de terre alkaline, donne un petit ſel grenu, qu'il eſt impoſſible de mettre en cryſtaux diſtincts. *Voyez* SEL COMMUN.

L'*acide* nitreux, qui eſt l'eau forte ou l'eſprit de nitre, joint à une terre alkaline ſemblable au ſel alkali du tartre, forme le nitre, qu'on nomme vulgairement *ſalpêtre*; & cette ſorte de nitre eſt différente encore ſelon différentes combinaiſons: quoiqu'en général le ſalpêtre de houſſage, le nitre foſſile des mines & notre nitre, ne different pas entr'eux eſſentiellement, ils ne ſont cependant pas abſolument les mêmes.

L'*acide* nitreux eſt naturellement combiné avec un principe gras, qui donne à l'eſprit de nitre lorſqu'il eſt en vapeurs dans le balon pendant la diſtillation, une couleur rouge orangée, qui le diſtingue dans la diſtillation de tous les autres *acides* & eſprits. Cette couleur rouge des vapeurs de l'eſprit de nitre lui a fait donner par les Alchymiſtes le nom de *ſang de la ſalamandre. Voyez* NITRE.

C'eſt auſſi l'*acide* qui fait l'eſſence ſaline des ſels des végétaux. Les ſels de la terre diſſous dans l'eau, que les plantes en tirent pour leur accroiſſement & pour leur entretien, deviennent propres à la plante qui les reçoit. Ce qui forme les ſels de la terre, ſont les *acides* minéraux dont nous venons de parler. Les plantes tirent l'un ou l'autre de ces ſels, ſuivant qu'ils ſe trouvent plus dans la terre où elles ſont plantées, & ſelon les différentes eſpeces de plantes; c'eſt pourquoi il y a des plantes dont on tire du tartre vitriolé, comme ſont les plantes aromatiques, le romarin, *&c.* d'autres deſquelles on tire un ſel nitreux, comme ſont les plantes rafraîchiſſantes, la pariétaire, *&c.* Il y a des plantes qui donnent beaucoup de ſel commun; ce ſont les plantes marines, comme eſt le kali.

Comme les végétaux tirent leur ſalure de la terre où ils ſont plantés, les animaux s'approprient les ſels des plantes dont ils ſe nourriſſent: c'eſt pourquoi il y a dans les animaux de l'*acide* vitriolique, de l'*acide* nitreux, & de l'*acide* du ſel commun. *Voyez la Chymie médicinale, Partie II. chap. j.*

On ne doit pas révoquer en doute qu'il y a de l'*acide* dans les animaux : les ſages Médecins reconnoiſſent avec Hippocrate qu'il y a dans l'homme du doux, de l'amer, du ſalé, de l'*acide*, & de l'âcre. Tant que ces choſes, qui ſont de qualités différentes, ne ſont point à part, en dépôt, & qu'elles ſont proportionnées entr'elles, & dans un mouvement naturel, elles ſont la ſanté : ſi au contraire elles dominent ſenſiblement les unes ſur les autres, qu'elles reſtent en repos, & qu'elles ſoient dans un trop grand mouvement, elles produiſent la maladie, & l'eſpece de la maladie eſt différente, ſelon la différente nature de ce qui domine, & ſelon la différente partie où il ſe porte.

Il y a dans les animaux plus ou moins de ſalure, & par conſéquent plus ou moins d'*acide*, comme le prouvent pluſieurs opérations de Chymie, & particuliérement celle du phoſphore ; & cette ſalure eſt différente dans les différentes eſpeces d'animaux : elle eſt dans la plupart de la nature du ſel ammoniac, ou de celle du nitre. Il y a auſſi des animaux dont la ſalure approche plus de l'acidité, & cette acidité eſt volatile, comme on peut le reconnoître dans les fourmis.

Les *acides* ſont ou fixes, comme eſt l'*acide* du vitriol, le tartre ; ou volatils, comme ſont les eſprits ſulfureux, les eſprits fumans, & l'eſprit de fourmis.

En général, les *acides* ſont plus peſans que ne ſont les ſels neutres & les alkalis.

Les *acides* ſont fort utiles en Médecine, comme eſt celui du citron, de l'épine-vinette, de la groſeille, & du vinaigre ; on peut mettre au nombre des remedes *acides*, l'eau de Rebel, l'eſprit de nitre dulcifié, & l'eſprit de ſel dulcifié, qui ſont d'un bon uſage pour la guériſon de pluſieurs maladies.

Les *acides* coagulent les liqueurs animales, comme on le voit arriver au lait quand on y mêle quelque *acide* : c'eſt pourquoi on ſe ſert des *acides* pour prévenir la diſſolution du ſang ſur la fin des fievres ardentes, lorſqu'il s'eſt formé dans les humeurs du malade un âcre urineux qui viſe à l'alkali. C'eſt pourquoi Hippocrate recommandoit les *acides* dans ces cas.

Les *acides* tempérent l'effervéſcence de la bile & du ſang ; c'eſt ce qui les rend utiles à ceux qui ont le viſage rouge par trop de chaleur : & au contraire les *acides* ſont nuiſibles à ceux qui ne ſont point ainſi échauffés, ou qui ont des ſentimens de froid dans les chairs, & qui ont le viſage pâle.]

Dans certains cas les *acides* ſont atténuans & apéritifs, comme lorſqu'il y a des humeurs glaireuſes ou couenneuſes avec chaleur ; alors les *acides* agiſſant ſur les fibres, ſont des remedes toniques qui les excitent à briſer les liqueurs viſqueuſes.

Les *acides* ſont les corps les plus pénétrans par rapport au tiſſu & à la forme de leurs parties, comme les fluides ſont auſſi les corps les plus pénétrans par rapport à la petiteſſe & à la mobilité de leurs parties ; de ſorte que des *acides* en liqueur ſont ce qu'il y a de plus propre à pénétrer & à diſſoudre : c'eſt pourquoi on eſt quelquefois obligé d'ajouter de l'eau aux eaux-fortes dont on ſe ſert pour diſſoudre les métaux, non pas pour affoiblir ces eaux-fortes, comme on le dit ordinairement ; au contraire, c'eſt pour les rendre plus fortes, en leur donnant plus de fluidité.

Les *acides* minéraux ſont des diſſolvans plus forts que les *acides* végétaux, & les *acides* végétaux plus forts que les *acides* animaux.

Cela eſt vrai en général, mais ſouffre des exceptions particulieres par rapport à différens corps qui ſe diſſolvent plus aiſément par des *acides* plus foibles, c'eſt-à-dire, qui ſont réputés plus foibles, parce qu'ils diſſolvent moins de corps, & les diſſolvent moins fortement que ne les diſſolvent les *acides* plus forts, comme ſont les *acides* minéraux, qui ſont nommés pour cela *eaux-fortes*.

Les autres *acides*, même les *acides* animaux, ſont plus forts pour diſſoudre certains corps, que ne le ſont les eaux-fortes. On a un exemple de cela dans la diſſolution de l'ivoire par le petit-lait. Le petit-lait aigre diſſout les os, les dents, & l'ivoire.

Nous avons expliqué plus haut comment les *acides* les plus forts, comme ſont les eaux-fortes, perdent leur force & s'adouciſſent par les alkalis, en devenant ſimplement des corps ſalés. Nous devons ajouter

Digitized by Google

ici que les *acides* s'adouciſſent encore davantage par les corps huileux, comme eſt l'eſprit-de-vin : les *acides* ainſi joints à une matiere graſſe, font des ſavons *acides*, comme les alkalis joints à des matieres graſſes, font les ſavons alkalis, qui ſont les ſavons ordinaires.

Les *acides* dulcifiés ſont des liqueurs fort agréables. L'eſprit de nitre ou l'eau-forte qui a une odeur inſupportable, devient très-agréable lorſque cet *acide* eſt mêlé avec un peu d'eſprit-de-vin ; & l'odeur qui en réſulte ne tient ni de celle de l'eau-forte, ni de celle de l'eſprit-de-vin.

Les liqueurs les plus douces, comme ſont les différens laits, & les plus agréables, comme ſont les différens vins, ſont des *acides* adoucis.

C'eſt ſur-tout des différentes proportions de l'*acide* & de l'huile, & de leurs différentes combinaiſons, que dépendent les différentes qualités des vins. *(M)*

ACIDES, adj. pris ſubſt. *(Médecine.)* Les *acides* ſont regardés avec raiſon par les Médecins comme une des cauſes générales des maladies. Les *acides* occaſionent divers accidens, ſelon les parties qu'ils occupent. Tant qu'ils ſont contenus dans le ventricule, ils cauſent des rapports aigres, un ſentiment de faim, des picotemens douloureux, qui produiſent même la cardialgie : parvenus aux inteſtins, dans le duodenum, ils diminuent l'action de la bile ; dans les autres ils produiſent la paſſion iliaque, les ſpaſmes ; en reſſerrant l'orifice des vaiſſeaux lactées, ils donnent naiſſance à des diarrhées chroniques, qui ſouvent ſe terminent en dyſſenteries : lorſqu'ils ſe mêlent avec le ſang, ils en alterent la qualité, y produiſent un épaiſſiſſement, auquel la lymphe qui doit ſervir de matiere aux ſecrétions, ſe trouve auſſi ſujette : delà naiſſent les obſtructions dans les glandes du méſentere, maladie commune aux enfans ; les fibres dont leurs parties ſont compoſées, étant encore trop molles pour émouſſer les pointes des *acides* qui ſe rencontrent dans la plupart des alimens qu'ils prennent. Les gens ſédentaires & qui travaillent beaucoup dans le cabinet, ſe trouvent ſouvent attaqués des maladies que produit l'acrimonie *acide* ; la diſſipation & l'exercice étant très-néceſſaires pour prévenir ces maladies, en augmentant la tranſpiration. Les pâles couleurs auxquelles les filles ſont ſi ſujettes lorſque leurs regles n'ont point encore paru, ou ont été ſupprimées par quelque accident, ſont auſſi des ſuites de l'acrimonie *acide* ; ce qui leur occaſione l'appétit dépravé qu'elles ont pour le charbon, la craie, le plâtre, & autres matieres de cette eſpece, qui ſont toutes abſorbantes, & contraires aux *acides*.

On vient à bout de détruire les *acides*, & d'arrêter le ravage qu'ils peuvent faire, lorſque l'on s'apperçoit de bonne heure de leur exiſtence dans l'eſtomac, en les évacuant en partie par le moyen des émétiques, auxquels on fait ſuccéder l'uſage des abſorbans, les remedes apéritifs & martiaux, qui ſont tous très-propres pour donner du reſſort aux parties ſolides, & de la fluidité aux liqueurs ; enfin en mettant en uſage les remedes, qui fermentant promptement avec les *acides*, forment des ſels d'une nature particuliere, & qui ont une vertu ſtimulante, diaphorétique, & capable de réſoudre les obſtructions.

Tous ces remedes doivent être adminiſtrés avec ſoin, & l'on doit toujours avoir égard aux forces, à l'âge, au tempérament, & au ſexe des malades. *(N)*

ACIDITÉ, *ſ. f.* *(Chymie.)* qualité qui conſtitue un corps acide, c'eſt-à-dire, ce ſentiment d'aigreur, ce goût qu'excitent les acides en piquant la langue. *Voyez* ACIDE, GOUT, *&c.*

Un peu d'acide de vitriol communique à l'eau une agréable *acidité*. Le vinaigre & le verjus ont une différente ſorte d'*acidité*.

On empêche que les *acidités* ne prédominent dans les corps & ne viennent à coaguler le ſang, ſoit en les corrigeant & les émouſſant par des ſels alkalis, ou par des matieres abſorbantes, ſoit en les enveloppant dans des matieres graſſes : ainſi le lait, l'huile, ou les alkalis, émouſſent les acides du ſublimé corroſif, qui eſt un poiſon corrodant, par les acides du ſel marin, dont l'action eſt augmentée par le mercure qui y eſt joint. Le ſublimé corroſif eſt un mercure réduit en forme ſeche & ſaline par l'acide du ſel commun. *Voyez* SUBLIMÉ CORROSIF.

C'eſt

Digitized by Google

C'eſt ainſi que le minium détruit l'*acidité* de l'eſprit de vinaigre ; la pierre calaminaire, celle de l'eſprit de ſel, *&c. Voyez* ABSORBANT, *&c. (M)*

ACIDULÉ, adj. *(Pharmacie.)* c'eſt en général tout ce à quoi l'on a mêlé quelque ſuc acide, afin de rendre d'un goût agréable certaines liqueurs rafraîchiſſantes, comme la limonnade, les eaux de groſeille, de verjus, les ſucs de berberis, les teintures de roſes où l'on a ajouté quelques gouttes d'eſprit de vitriol juſqu'à une agréable acidité ; les eſprits minéraux dulcifiés par l'eſprit-de-vin, doivent trouver ici leur place, tels que l'eſprit de vitriol, de nitre, & de ſel marin. *Voyez* ACIDE. *(N)*

Ce nom convient auſſi aux eaux minérales froides. On les a ainſi nommées pour les diſtinguer des thermales, qui ſont les eaux chaudes.

* ACIERIE, ſ. f. *(Métallurgie.)* c'eſt l'uſine où l'on tranſporte les plaques de fer fondu au ſortir de la fonte ou forge, pour y continuer le travail qui doit les transformer en acier, ſoit naturel, ſoit artificiel. *V.* pour le détail de ces opérations, ACIER.

* ACIER, ſ. m. *(Entend. Scienc. de la Nat. Chym. Métallurg.)* Ce mot, ſelon Ménage, vient d'*aciarium*, dont les Italiens ont fait *acciaro*, & les Eſpagnols *azero* : mais *aciarium*, *acciaro*, & *azero*, viennent tous d'*acies*, dont Pline s'eſt ſervi pour le mot *chalybs*. Les Latins l'appelloient *chalybs*, parce que le premier *acier* qui ait été en réputation parmi eux venoit, dit-on, d'Eſpagne, où il y avoit un fleuve nommé *chalybs*, dont l'eau étoit la plus propre que l'on connût pour la bonne trempe de l'*acier*.

De tous les métaux l'*acier* eſt celui qui eſt ſuſceptible de la plus grande dureté, quand il eſt bien trempé : c'eſt pourquoi l'on en fait beaucoup d'uſage pour les outils & les inſtrumens tranchans de toute eſpece. *Voyez* TREMPER.

C'étoit une opinion généralement reçue juſqu'à ces derniers temps, que l'*acier* étoit un fer plus pur que le fer ordinaire ; que ce n'étoit que la ſubſtance même du fer affiné par le feu ; en un mot, que l'*acier* le plus fin & le plus exquis n'étoit que du fer porté à la plus grande pureté que l'art peut lui procurer. Ce ſentiment eſt très-ancien : mais on jugera par ce qui ſuit s'il en eſt pour cela plus vrai.

On entend par un *fer pur*, ou par de l'*acier*, un métal dégagé des parties hétérogenes qui l'embarraſſent & qui lui nuiſent ; un métal plus plein des parties métalliques qui conſtituent ſon être, ſous un même volume. Si telle étoit la ſeule différence de l'*acier* & du fer ; ſi l'*acier* n'étoit qu'un fer qui contînt ſous un même volume une plus grande quantité de parties métalliques, la définition précédente de l'*acier* ſeroit exacte : il s'enſuivroit même delà une méthode de convertir le fer en *acier*, qui ſeroit fort ſimple ; car elle conſiſteroit à le battre à grands coups ſur l'enclume, & à reſſerrer ſes parties. Mais ſi ce fer pur ou l'*acier* eſt moins dépouillé de parties étrangeres, que les fers d'une autre eſpece qui ne ſont point de l'*acier* ; s'il a même beſoin de parties hétérogenes pour le devenir ; & ſi le fer forgé a beſoin d'en être dénué, il ne ſera pas vrai que l'*acier* ne ſoit que du fer plus pur, du fer plus compacte, & contenant ſous un même volume plus de parties métalliques. Or je démontrerai par ce que je dirai ſur la nature du fer & de l'*acier*, que l'*acier* naturel eſt un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé ; que lorſque l'on pouſſe le fer de fonte au feu (j'entends celui que la nature a deſtiné à devenir *acier* naturel), il devient *acier* avant que d'être fer forgé. Ce dernier état eſt la perfection de l'art, c'eſt-à-dire, du feu & du travail ; au delà de cet état, il n'y a plus que de la deſtruction.

Si l'on veut donc définir exactement l'*acier*, il faut d'abord en diſtinguer deux eſpeces ; un *acier* naturel, & un *acier* factice ou artificiel. Qu'eſt-ce que l'*acier* naturel ? c'eſt celui où l'art n'a eu d'autre part que de détruire par le feu l'excès des parties ſalines & ſulfureuſes, & autres dont le fer de fonte eſt trop plein. J'ajoute *& autres* ; car qui eſt-ce qui peut s'aſſurer que les ſels & les ſoufres ſoient les ſeuls élémens détruits dans la fuſion ? La Chymie eſt loin de la perfection, ſi on la conſidere de ce côté, & je ne penſe pas qu'elle ait encore des preuves équivalentes à une démonſtration, qu'il n'y eût dans un corps,

Digitized by Google

quel qu'il ſoit avant ſon analyſe, d'autres élémens que ceux qu'elle en a tirés en l'analyſant. L'*acier* artificiel eſt du fer à qui l'art a reſtitué, par le ſecours des matieres étrangeres, les mêmes parties dont il étoit trop dénué. Enfin ſi l'on deſire une notion générale & qui convienne aux deux fers, il faut dire que l'*acier* eſt un fer dans lequel le mêlange des parties métalliques, avec les parties ſalines ſulfureuſes & autres, a été amené à un point de préciſion qui conſtitue cette ſubſtance métallique qui nous eſt connue ſous le nom d'*acier*. Ainſi l'*acier* conſiſte dans un certain rapport qu'ont entr'elles les parties précédentes qu'on nous donne pour ſes élémens.

La nature nous préſente le fer plus ou moins mêlangé de ces parties, mais preſque toujours trop groſſiérement mêlangé; c'eſt-à-dire, preſque jamais contenant les parties dont il eſt compoſé, dans le vrai rapport qui conviendroit pour nous en procurer les avantages que nous en devons retirer. C'eſt ici que l'art doit réformer la nature. Le fer de fonte ou la mine qui vient d'être fondue, eſt dure, caſſante, intraitable; la lime, les ciſeaux, les marteaux, n'ont aucune priſe ſur elle. Quand on lui donne une forme déterminée dans un moule, il faut qu'elle la garde; auſſi ne l'emploie-t-on qu'en bombes, boulets, poëles, contre-cœurs de cheminées. *Voyez* FORGE. La raiſon de ſa dureté, de ſon aigreur, & de ſon caſſant, c'eſt, dit-on, l'excès des parties ſulfureuſes & terreſtres dont elle eſt trop pleine: ſi vous l'en dépouillez, elle deviendra ductile, molle, & ſuſceptible de toutes ſortes de formes, non par la fuſion, mais ſous le marteau. C'eſt donc à épurer le fer de ces matieres étrangeres que conſiſtent les deux arts de faire l'*acier* naturel & l'*acier* artificiel.

Le ſeul agent que nous ayions & qui ſoit capable de ſéparer les parties métalliques des parties ſalines, ſulfureuſes & terreſtres, c'eſt le feu. Le feu fait fondre & vitrifier les terreſtres. Ces parties étant plus légeres que les parties métalliques, ſurnagent le métal en fuſion, & on les enleve ſous le nom de *craſſes* ou *ſcories*. Cependant le feu brûle & détruit les ſoufres & les ſels. On croiroit d'abord que ſi l'on pouvoit pouſſer au dernier point la deſtruction des parties terreſtres, ſulfureuſes & ſalines, la matiere métallique qui reſteroit, ſeroit abſolument pure. Mais l'expérience ne confirme pas cette idée, & l'on éprouve que le feu ne peut ſéparer totalement les parties étrangeres d'avec la matiere métallique, ſans l'appauvrir au point qu'elle n'eſt plus bonne à rien.

L'art ſe réduit donc à ne priver le fer de ſes parties hétérogenes, qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour détruire le vice de l'excès, & pour n'y en laiſſer que ce qu'il lui en faut pour qu'il ſoit ou de l'*acier* ou du *fer forgé*, ſuivant les mines & leur qualité.

Pour cet effet on travaille & la mine qui doit donner du fer & celle qui doit donner de l'*acier*, à-peu-près de la même maniere, juſqu'à ce qu'elles ſoient l'une & l'autre en gueuſe (*voyez* pour ces préparations bitumineuſes l'*article* FORGE); on la pêtrit ſous des marteaux d'un poids énorme, & à force de la ronger & de la tourmenter plus ou moins ſuivant que l'expérience l'indique, on change la nature de la fonte; & d'une matiere dure, aigre, & caſſante, on en fait une matiere molle & flexible, qui eſt ou de l'*acier* ou du *fer forgé*, ſelon la mine.

La nature nous donne deux eſpeces de mines; les unes, telles ſont celles de France, contiennent un ſoufre peu adhérent qui s'exhale & s'échappe aiſément dans les premieres opérations du feu, ou qui peut-être n'y eſt pas en aſſez grande quantité, même avant la fuſion; d'où il arrive que la matiere métallique qui en eſt facilement dépouillée, reſte telle qu'elle doit être pour devenir un fer forgé: les autres mines, telles ſont celles qui ſont propres à donner de l'*acier* naturel, & qu'on appelle en Allemagne *mines* ou *veines d'acier*, contiennent un ſoufre fixe, qu'on ne détruit qu'avec beaucoup de peine. Il faudroit réitérer bien des fois ſur elles, & avec une augmentation conſidérable de dépenſe, le travail qui amene les premieres à l'état de fer forgé; ce que l'on n'a garde de faire, car avant que d'acquérir cette derniere qualité de *fer forgé*, elles ſont *acier*. L'*acier* naturel eſt donc, comme j'avois promis de le démontrer, un état moyen entre le fer de fonte & le fer forgé: l'*acier* eſt donc,

s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, ſur le paſſage de l'un à l'autre.

Mais, pourroit-on objecter contre ce ſyſtême, ſi l'état de la matiere métallique, ſans lequel elle eſt *acier*, eſt ſur le paſſage de ſon premier état de mine à celui où elle ſeroit fer forgé, il ſemble qu'on pourroit pouſſer la mine qui donne l'*acier* naturel, depuis ſon premier état, juſqu'à l'état de fer forgé; & il ne paroît pas qu'on obtienne du fer forgé & de l'*acier* de la même qualité de mine. La ſeule choſe qu'on nous apprenne, c'eſt que ſi on y réuſſiſſoit, on feroit ſortir les matieres d'un état où elles valent depuis 7, 8, 9, juſqu'à 15 & 16 ſ. la livre, pour les faire arriver, à grands frais, à un autre où elles ne vaudroient que 3 à 4 ſ.

En un mot, on nous apprend bien qu'avec de la fonte, on fait ou du fer forgé ou de l'*acier* naturel, & cela en ſuivant à-peu-près le même procédé: mais on ne nous apprend point, ſi en réitérant ou variant le procédé, la mine qui donne de l'*acier* naturel, donneroit du fer forgé; ce qui ne ſeroit pourtant pas inutile à la confirmation du ſyſtême précédent ſur la différence des deux mines de fer. Quoi qu'il en ſoit, il faut avouer qu'en chauffant & forgeant les fontes de Stirie, Carinthie, Tirol, Alſace, & de quelques autres lieux, on fait de l'*acier*; & qu'en faiſant les mêmes opérations ſur les mines de France, d'Angleterre & d'ailleurs, on ne fait que du fer forgé.

Mais avant que d'entrer dans le détail des procédés par leſquels on parvient à convertir le fer de fonte en *acier* naturel, nous allons parler des manieres différentes dont on s'eſt ſervi pour compoſer avec le fer forgé, de l'*acier* artificiel, tant chez les anciens que parmi les modernes.

M. Martin Liſter penſe qu'il y avoit dans le procédé que les anciens ſuivoient pour convertir le fer en *acier*, quelque particularité qui nous eſt maintenant inconnue; & il prononce avec trop de ſévérité peut-être, que la maniere dont on exécute aujourd'hui cette transformation chez la plupart des nations, eſt moins une méthode d'obtenir du véritable *acier*, que celle d'empoiſonner le fer par des ſels. Quoi qu'il en ſoit du ſentiment de M. Liſter, Ariſtote nous apprend, *Meteor. liv. IV. c. vj.* « Que le fer forgé, travaillé même, » peut ſe liquéfier derechef, & derechef » ſe durcir, & que c'eſt par la réitération » de ce procédé, qu'on le conduit à l'état » d'*acier*. Les ſcories du fer ſe précipitent, » ajoute-t-il, dans la fuſion; elles reſtent » au fond des fourneaux; & les fers qui » en ſont débarraſſés de cette maniere, » prennent le nom d'*acier*. Il ne faut pas » pouſſer trop loin cet affinage, parce » que la matiere qu'on traite ainſi, ſe dé- » truit, & perd conſidérablement de ſon » poids. Mais il n'en eſt pas moins vrai, » que moins il reſte d'impuretés, plus l'*acier* » eſt parfait. »

Il y a beaucoup à deſirer dans cette deſcription d'Ariſtote, & il n'eſt pas facile de la concilier avec les principes que nous avons poſés ci-devant. Il eſt vrai que le fer même travaillé peut être remis en fuſion, & qu'à chaque fois qu'il ſe purge, il perd de ſon poids. Mais fondez, purgez tant qu'il vous plaira de certains fers, vous n'en ferez jamais ainſi de l'*acier*. Cependant c'eſt avec du fer ainſi purgé, qu'on fait inconteſtablement le meilleur *acier*, continue M. Liſter: il y a donc quelque circonſtance eſſentielle omiſe dans le procédé d'Ariſtote.

Voici la maniere dont Agricola dit qu'on fait avec le fer de l'*acier* artificiel; & le P. Kircher aſſure que c'eſt celle qu'on ſuivoit dans l'iſle d'Ilva, lieu fameux pour cette fabrication, depuis le temps des Romains juſqu'à ſon temps.

« Prenez, dit Agricola, du fer diſpoſé » à la fuſion, cependant dur, & facile à » travailler ſous le marteau; car quoique » le fer fait de mine vitriolique puiſſe » toujours ſe fondre, cependant il eſt ou » doux, ou caſſant, ou aigre. Prenez un » morceau de ce fer; faites le chauffer » rouge; coupez le par parcelles; mêlez » les avec la ſorte de pierre qui ſe fond » facilement. Placez dans une forge de Ser- » rurier ou dans un fourneau, un creuſet » d'un pié & demi de diametre & d'un pié » de profondeur; rempliſſez le de bon char- » bon; environnez le de briques, qui for- » ment autour du creuſet une cavité qui » puiſſe contenir le mêlange de pierre fu- » ſible & de parcelles de fer coupé.

» Lorſque le charbon contenu dans le » creuſet ſera bien allumé, & le creuſet » rouge; ſoufflez & jetez dedans peu-à- » peu le mêlange de pierre & de par- » celles de fer.

» Lorſque ce mêlange ſera en fuſion, » jetez dans le milieu trois ou quatre mor- » ceaux de fer; pouſſez le feu pendant » cinq ou ſix heures; prenez un ringard; » remuez bien le mêlange fondu, afin que » les morceaux de fer que vous avez jetés » dedans, s'impregnent fortement des » particules de ce mêlange: ces particules » conſumeront & diviſeront les parties » groſſieres des morceaux de fer auxquels » elles s'attacheront; & ce ſera, s'il eſt » permis de parler ainſi, une ſorte de » ferment qui les amollira.

» Tirez alors un des morceaux de fer » hors du feu; portez le ſous un grand » marteau; faites le tirer en barre & tour- » menter; & ſans le faire chauffer plus » qu'il ne l'eſt, plongez le dans l'eau » froide.

» Quand vous l'aurez trempé, caſſez le; » conſidérez ſon grain, & voyez s'il eſt » entiérement *acier*, ou s'il contient encore » des parties ferrugineuſes.

» Cela fait, reduiſez tous les morceaux » de fer en barre; ſoufflez de nouveau; » réchauffez le creuſet & le mêlange; aug- » mentez la quantité du mêlange, & rafraî- » chiſſez de cette maniere ce que les pre- » miers morceaux n'ont pas bu; remettez-y » ou de nouveaux morceaux de fer, ſi vous » êtes content de la transformation des » premiers, ou les mêmes, s'ils vous pa- » roiſſent ferrugineux; & continuez comme » nous avons dit ci-deſſus. »

Voici ce que nous liſons dans Pline ſur la maniere de convertir le fer en acier: *fornacum maxima differentia eſt; in iis equidem nucleus ferri excoquitur ad indurandam aciem, alioque modo ad denſandas incudes malleorumque roſtra.* Il ſembleroit par ce paſſage, que les anciens avoient une maniere de faire au fourneau de l'*acier* avec le fer, & de durcir ou tremper leurs enclumes & autres outils. Cette obſervation eſt de M. Liſter, qui ne me paroît pas avoir regardé l'endroit de Pline aſſez attentivement. Pline parle de deux opérations qui n'ont rien de commun, la trempe & l'aciérie. Quant au *nucleus ferri*, au noyau de fer, il eſt à préſumer que c'eſt une maſſe de fer affiné, qu'ils traitoient comme nous l'avons lu dans Ariſtote, dont la deſcription dit quelque choſe de plus que celle de Pline. Mais toutes les deux ſont inſuffiſantes.

Pline ajoute dans le chapitre ſuivant: *Ferrum accenſum igni, niſi duretur ictibus, corrumpitur:* & ailleurs, *aquarum ſumma differentia eſt quibus immergitur;* ce qui rapproche un peu la maniere de convertir le fer en *acier* du temps de Pline, de celle qui étoit en uſage chez les Grecs, du temps d'Ariſtote.

Venons maintenant à celui des modernes, qui s'eſt le plus fait de réputation par ſes recherches dans cette matiere; c'eſt M. de Réaumur, célebre par un grand nombre d'ouvrages, ou imprimés ſéparément, ou répandus dans les Mémoires de l'Académie des Sciences; mais ſur-tout par celui où il expoſe la maniere de convertir le fer forgé en *acier*. Son ouvrage parut en 1722 avec ce titre: l'*Art de convertir le fer forgé en* acier, *& l'Art d'adoucir le fer fondu ou de faire des ouvrages de fer fondu auſſi finis que le fer forgé*. Il eſt partagé en différens Mémoires, parce qu'effectivement il avoit été lu à l'Académie ſous cette forme, pendant le cours de trois ans.

M. de Réaumur, après avoir reconnu que l'*acier* ne differe du fer forgé, qu'en ce qu'il a plus de ſoufre & de ſel, en conclut: 1°. que la fonte qui ne differe auſſi du fer forgé, que par ce même endroit, peut être de l'*acier*: 2°. que changer le fer forgé en *acier*, c'eſt lui donner de nouveaux ſoufres & de nouveaux ſels.

Après un grand nombre d'eſſais, M. de Réaumur s'eſt déterminé, pour les matieres ſulfureuſes, au charbon pur & à la ſuie de cheminée; & pour les matieres ſalines, au ſel marin ſeul, le tout mêlé avec de la cendre pour intermede. Il faut que ces matieres ſoient à une certaine doſe entr'elles, & la quantité de leur mêlange dans un certain rapport avec la quantité de fer à convertir; il faut même avoir égard à ſa qualité.

Si la compoſition qui doit changer le

fer en *acier* eſt trop forte ; ſi le feu a été trop long, le fer ſera trop *acier* ; trop de parties ſulfureuſes & ſalines introduites entre les métalliques, les écarteront trop les unes des autres, & en empêcheront la liaiſon au point que le tout ne ſoutiendra pas le marteau. M. de Réaumur a donné d'excellens préceptes pour prévenir cet inconvénient ; & ceux qu'il preſcrit pour faire uſage de l'*acier*, quand par malheur il eſt devenu trop *acier* par ſa méthode, ne ſont pas moins bons. Il avoit trop de ſoufres & de ſels, il ne s'agit que de lui en ôter. Pour cet effet il ne faut que l'envelopper de matieres alkalines, avides de ſoufres & de ſels. Celles qui lui ont paru les plus propres, ſont la chaux d'os & la craie ; ces matieres avec certaine durée de feu, remettent le mauvais *acier*, l'*acier* trop *acier*, au point qu'il faut pour être bon. On voit qu'en s'y prenant ainſi, on pourroit ramener l'*acier* à être entiérement fer, & l'arrêter dans tel degré & moyen qu'on voudroit. L'*art de M. de Réaumur*, dit très-ingénieuſement M. de Fontenelle dans l'Hiſtoire de l'Académie, *ſemble ſe jouer de ce métal.* Voilà pour le fer forgé converti en *acier*. *Voyez*, quant à l'art d'adoucir le fer fondu, ou de faire des ouvrages de fer fondu auſſi finis que du fer de forge, les *articles* FER & FONTE. Nous rapporterons ſeulement ici un de ces faits ſinguliers que fournit le haſard, mais que le raiſonnement & les réflexions mettent à profit : M. de Réaumur adouciſſoit un marteau de porte cochere aſſez orné ; quand il le retira du fourneau, il le trouva extrêmement diminué de poids ; & en effet, ſes deux groſſes branches, de maſſives qu'elles devoient être, étoient devenues creuſes, en conſervant leur forme ; il s'y étoit fait au bas un petit trou par où s'étoit écoulé le métal qui étoit fondu au dedans, & pour ainſi dire, ſous une croûte extérieure. *Voyez* les inductions fines que M. de Réaumur a tirées de ce phénomene : tout tourne à profit entre les mains d'un habile homme ; il s'inſtruit par les accidens, & le public s'enrichit par ſes ſuccès.

Voici une autre deſcription de la maniere de convertir le fer en *acier*, tirée de Geoffroy, *Mat. méd. tome I. pag. 495.* « Si » le fer eſt excellent, on le fond dans un » fourneau ; & lorſqu'il eſt fondu, on y » jette de temps en temps un mêlange fait » de parties égales de ſel de tartre, de ſel » alkali, de limaille de plomb, de raclure » de corne de bœuf, remuant de temps » en temps ; on obtient ainſi une maſſe » qu'on bat à coups de marteau, & qu'on » met en barre.

» Si le fer ne peut ſupporter une nouvelle fuſion, on fait une autre opération : » on prend des verges de fer de la groſſeur » du doigt ; on les place dans un vaiſſeau » de terre fait exprès, alternativement, lit » ſur lit, avec un mêlange fait de parties » égales de ſuie, de poudre de charbon, » de râpure de corne de bœuf ou de poil » de vache. Quand le vaiſſeau eſt rempli, » on le couvre ; on l'enduit exactement de » lut, & on le place dans un fourneau de » réverbere. Alors on allume le feu, & » on l'augmente par degré, juſqu'à ce » que le vaiſſeau ſoit ardent ; ſept ou huit » heures après, on retire les verges de fer » changées en *acier*, ce que l'on connoît » en les rompant. S'il y paroît des pailles » métalliques brillantes, très-petites & » très-ſerrées, c'eſt un très-bon *acier* : ſi » elles ſont peu ſerrées, mais parſemées » de grands pores, il eſt moins bon : quelquefois les paillettes qui ſont à l'extérieur ſont ſerrées, & celles qui ſont à » l'intérieur ne le ſont pas ; ce qui marque » que l'*acier* n'a pas été ſuffiſamment calciné. Alors il faut remettre lit ſur lit, » & calciner de nouveau. » Il faut ſubſtituer dans cette deſcription le mot de *lames*, à celui de *paillettes*, parce que celui-ci ſe prend toujours en mauvaiſe part, & que tout *acier* pailleux eſt défectueux.

Voilà pour l'artificiel : voici maintenant pour l'*acier* naturel. Avant que d'entrer dans la deſcription du travail de l'*acier* naturel, il eſt à propos d'avertir qu'on ne ſauroit diſcerner à l'œil, par aucun ſigne extérieur, une mine de fer, d'avec une mine d'*acier*. Elles ſe reſſemblent toutes, ou pour mieux dire, elles ſont toutes ſi prodigieuſement variées, que l'on n'a pu juſqu'à préſent aſſigner aucun caractere qui ſoit particulier à l'une ou à l'autre. Ce n'eſt qu'à la premiere fonte qu'on peut commencer à conjecturer ;

Digitized by Google

& ce n'eſt qu'après avoir pouſſé un eſſai à ſon plus grand point de perfection, que l'on s'aſſure de la bonté ou de la médiocrité de la mine.

La nature a tellement deſtiné certaines mines, plutôt que d'autres, à être *acier*, que dans quelques manufactures de France, où l'on fait de l'*acier* naturel, on trouve dans la même fonte un aſſemblage des deux mines bien marqué ; elles ſe tiennent ſéparées dans le même bloc. Il y en a d'autres où l'*acier* ſurnage le fer dans la fonte. Cette eſpece donne même de l'*acier* excellent & à très-bon compte : mais on en tire peu. Voici un fait arrivé dans une mine d'Alſace, & qui prouvera que plus les mines tendent à être *acier*, ou *acier* plus pur, moins elles ont de diſpoſitions à ſe mêler avec celles qui ſont deſtinées à être fer forgé, ou *acier* moins pur. Le Mineur ayant trouvé un filon qui par ſes caracteres extérieurs lui parut d'une qualité différente de l'arbre de la mine ; il en préſenta au Fondeur, qui de ſon chef en mit fondre avec la mine ordinaire ; mais quand il vint à percer ſon fourneau, les deux mines ſortirent enſemble, ſans ſe mêler ; la meilleure portée par la moins bonne ; d'où il s'enſuit que plus une mine eſt voiſine de la qualité de l'*acier*, plus elle eſt légere.

Lorſqu'on a trouvé une mine de fer, & qu'on s'eſt aſſuré par les épreuves, qu'elle eſt propre à être convertie en *acier* naturel, la premiere opération eſt de fondre cette mine. La ſeule différence qu'il y a dans cette fonte des aciéries, & celle des forges où l'on travaille le fer, c'eſt que dans les forges on coule le fer en gueuſe (*Voyez* FORGE), & que dans les aciéries on le coule en plaques minces, & cela afin de pouvoir le briſer plus facilement. Chaque pays, & preſque chaque forge & chaque aciérie, a ſes conſtructions de fourneaux, ſes poſitions différentes de ſoufflets, ſes fondans particuliers, ſes charbons, ſes bois ; mais ces variétés de manœuvres ne changent rien au fond des procédés.

Dans les aciéries de Dalécarlie, on fait rougir la premiere fonte ; on la forge, & on la fond une ſeconde fois. On fait la même choſe à Quvarnbaka : mais ici on jette ſur cette fonte des cendres mêlées de vitriol & d'alun. En Alſace & ailleurs, on ſupprime la ſeconde fonte. A Saltzbourg où l'on fait d'excellent *acier*, on le chauffe juſqu'au rouge blanc ; on met du ſel marin dans de l'eau froide, & on l'y trempe. En Carinthie, en Stirie, on ne tient pas le fer rouge, & au lieu de ſel, c'eſt de l'argile que l'on détrempe dans l'eau. Ailleurs, on frappe le fer rouge long-temps avant que de le tremper ; en ſorte que quand on le plonge dans l'eau, il eſt d'un rouge éteint.

Dans preſque toutes les aciéries, on jette des craſſes ou ſcories ſur la fonte, pendant qu'elle eſt en fuſion ; on a ſoin de l'en tenir couverte, pour empêcher qu'elle ne ſe brûle. En Suede, c'eſt du ſable de riviere. En Carinthie, Tirol & Stirie, on emploie au même uſage des pierres à fuſil pulvériſées. En Stirie, on ne fond que quarante à cinquante livres peſant de fer à la fois ; ailleurs, on fond juſqu'à cent & cent vingt-cinq livres à la fois. Ici l'orifice de la tuyere eſt en demi-cercle ; ailleurs il eſt ovale. On regarde dans un endroit la chaux comme un mauvais fondant ; ce fondant réuſſit bien en Alſace. Les fontes de Saltzbourg ſont épaiſſes dans la fuſion ; dans d'autres endroits on ne peut les avoir trop limpides & trop coulantes. Là on agite la fonte, & on fait bien ; ici on fait bien de la laiſſer tranquille. Quelques-uns ne veulent couler que ſur des lits de ſable de riviere fin & pur, & ils prétendent que l'*acier* en vaudra mieux ; en Alſace, on ſe contente d'un ſable tiré de la terre, & l'*acier* n'en vaut peut-être pas moins.

Il faut attribuer toutes ces différences preſqu'autant au préjugé & à l'entêtement des ouvriers, qu'à la nature des mines.

Après avoir inſtruit le lecteur de toutes ces petites différences qui s'obſervent dans la fonte de l'*acier* naturel, afin qu'il puiſſe les eſſayer toutes, & s'en tenir à ce qui lui paroîtra le mieux, relativement à la nature de la mine qu'il aura à employer ; nous allons reprendre ce travail, tel qu'il ſe fait à Dambach à ſept lieues de Strasbourg, & le ſuivre juſqu'à la fin.

A mi-côte d'une des montagnes de Voſges, on ouvrit une mine de fer qui avoit tous les caracteres d'une mine abondante & riche. Elle rendoit en 1737 par la fuſion

cinquante ſur cent; les filons en étoient larges de quatre à cinq piés, & on leur trouvoit juſqu'à vingt à trente toiſes de profondeur. Ils couroient dans des entre-deux de rochers extrêmement écartés; ils jetoient de tous côtés des branches auſſi groſſes que le tronc, & que l'on ſuivoit par des galeries. La mine étoit couleur d'ardoiſe, compoſée d'un grain ferrugineux très-fin, enveloppée d'une terre graſſe, qui, diſſoute dans l'eau, prenoit une aſſez belle couleur d'un brun violet. Quoiqu'on la pulverisât, la pierre d'aimant ne paroiſſoit point y faire la moindre impreſſion; l'aiguille aimantée n'en reſſentoit point non plus à ſon approche: mais lorſqu'on l'avoit fait rôtir, & qu'on avoit dépouillé la terre graſſe de ſon humidité viſqueuſe, l'aimant commençoit à s'y attacher.

Il eſt étonnant que les corps les plus compactes, comme l'or & l'argent, mis entre le fer & l'aimant, n'arrêtent en aucune façon l'action magnétique, & qu'elle ſoit ſuſpendue par la ſeule terre graſſe qui enveloppe la mine.

On tiroit cette mine en la caſſant avec des coins, comme on fend les rochers, & on la voituroit dans un fourneau à fondre. Là on la couloit ſur un lit de ſable fin, qui lui donnoit la forme d'une planche de cinq à ſix piés de long ſur un pié ou un pié & demi de largeur, & deux ou trois doigts d'épaiſſeur. Long-temps avant que de couler, on remuoit ſouvent avec des ringards, afin de mêler les deux eſpeces de mines qui ſeroient reſtées ſéparées, même en fuſion, ſans cette précaution. Il eût été peut-être mieux de ne les point mêler du tout, & de ne faire couler que la partie ſupérieure, qui contenoit l'*acier* le plus pur. C'eſt aux entrepreneurs à le tenter.

Après cette fonte, qui eſt la même que celle du fer, & qu'on verra à l'art. FORGE, dans le dernier détail, on tranſportoit les planches de fonte ou les gâteaux, dans une autre uſine, qu'on appelle proprement *aciérie*. C'eſt là que la fonte recevoit ſa premiere qualité d'*acier*.

Pour parvenir à cette opération, on caſſoit les plaques, ou gueuſes froides, en morceaux de vingt-cinq à trente livres peſant; on faiſoit rougir quelques-uns de ces morceaux, & on les portoit ſous le marteau qui les diviſoit en fragmens de la groſſeur du poing. On poſoit ces derniers morceaux ſur le bord d'un creuſet qu'on rempliſſoit de charbon de hêtre: lorſque le feu étoit vif, on y jetoit ces fragmens les uns après les autres, comme ſi on eût voulu les fondre.

C'eſt ici une des opérations les plus délicates de l'art. Le degré de feu doit être ménagé de façon que ces morceaux de fonte ſe tiennent ſimplement mous pendant un temps très-notable. On a ſoin alors de les raſſembler au milieu du foyer avec des ringards, afin qu'en ſe touchant, ils ſe prennent & ſe ſoudent les uns aux autres.

Pendant ce temps les matieres étrangeres ſe fondent, & on leur procure l'écoulement par un trou fait au bas du creuſet. Pour les morceaux réunis & ſoudés les uns aux autres, on en forme une maſſe qu'on appelle *loupe*. Le Forgeron ſouleve la loupe de temps en temps avec ſon ringard pour la mettre au deſſus de la ſphere du vent, & l'empêcher de tomber au fond du creuſet. En la ſoulevant, il donne encore moyen au charbon de remplir le fond du creuſet, & de ſervir d'appui à la loupe élevée. Cette loupe reſte cinq à ſix heures dans le feu, tant à ſe former qu'à ſe cuire. Quand on la retire du feu, on remarque que c'eſt une maſſe de fer toute bourſoufflée, ſpongieuſe, pleine de charbons & de matiere vitrifiée. On la porte toute rouge ſous le martinet, par le moyen duquel on la coupe en quatre groſſes parts, chacune comme la tête d'un enfant. Si on caſſe une de ces loupes à froid, ſon intérieur préſente des lames aſſez larges & très-brillantes, comme on en voit au bon fer forgé.

On rapporte une des quatre parts de la loupe au même feu, on la poſe ſur les charbons, on la recouvre d'autres charbons; elle eſt placée un peu au deſſus de la tuyere. On la fait rougir fortement pendant trois ou quatre heures. On la porte enſuite ſous le martinet; on la bat, & on lui donne une forme quarrée. On la remet encore au feu aſſujettie dans une tenaille qui ſert à la gouverner, & à l'empêcher de prendre dans le creuſet, des places qui ne lui conviendroient pas. Après une demi-heure elle eſt toute

Digitized by Google

pénétrée de feu. On la pouſſe juſqu'au rouge-blanc; on la retire, on la roule dans le ſable, on lui donne quelques coups de marteau à main, puis on la porte ſous le martinet. On forge toute la partie qui eſt hors de la tenaille; on lui donne une forme quarrée de deux pouces de diametre, ſur trois ou quatre de long; & on la reprend, par ce bout forgé, avec les mêmes tenailles pour faire une ſemblable opération ſur la partie qui étoit enfermée dans les tenailles. Cette manœuvre ſe réitere trois ou quatre fois, juſqu'à ce que le Forgeron ſente que ſa matiere ſe forge aiſément, ſans ſe fendre ni caſſer. Toute cette opération demande encore une grande expérience de main & d'œil pour ménager le fer en le forgeant, & juger, à la couleur, du degré de chaleur qu'il doit avoir pour être forgé.

Après toutes ces opérations, on le forge fortement ſous le martinet. Il eſt en état de n'être plus ménagé : on l'alonge en une barre de deux piés & demi ou trois piés, qu'on coupe encore en deux parties, & qu'on remet enſemble au même feu, ſaiſies chacune dans une tenaille différente; on les pouſſe juſqu'au rouge-blanc, & on les alonge encore en barres plus longues & plus menues, qu'on jette auſſi-tôt dans l'eau pour les tremper.

Juſques là ce n'eſt encore que de l'*acier* brut, bon pour des inſtrumens groſſiers, comme bêches, ſocs de charrues, pioches, *&c.* Dans cet état il a le grain gros, & eſt encore mêlé de fer. On apporte ces barres d'*acier* brut dans une autre uſine, qu'on appelle *affinerie.* Quand elles y ſont arrivées, on les caſſe en morceaux de la longueur de cinq à ſix pouces; on remplit alors le creuſet de charbon de terre juſqu'un peu au deſſus de la tuyere, obſervant de ne la pas boucher. On tape le charbon pour le preſſer & en faire un lit ſolide ſur lequel on arrange ces derniers morceaux en forme de grillage, poſés les uns ſur les autres par leurs extrêmités, ſans que les côtés ſe touchent; on en met juſqu'à quatre ou cinq rangs en hauteur, ce qui forme un priſme; puis on environne le tout de charbon de terre pilé & mouillé, ce qui forme une croûte ou calotte autour de ce petit édifice. Cette croûte dure autant que le reſte de l'opération, parce qu'on a ſoin de l'entretenir & de la renouveller à meſure que le feu la détruit. Son uſage eſt de concentrer la chaleur, & de donner un feu de réverbere. Après trois ou quatre heures, les morceaux ſont ſuffiſamment chauds; on les porte les uns après les autres ſous le martinet, où on les alonge en lames plates, que l'on trempe auſſi-tôt qu'elles ſortent de deſſous le martinet. On obſerve cependant d'en tirer deux plus fortes & plus épaiſſes que les autres, auxquelles on donne une légere courbure, & que l'on ne trempe point. Le grain de ces lames eſt un peu plus fin que celui de l'*acier* brut.

Ces lames ſont encore briſées en morceaux de toutes longueurs; il n'y a que les deux fortes qui reſtent comme elles ſont. On raſſemble tous les autres fragmens; on les rejoint bout à bout & plat contre plat, & on les enchâſſe entre les deux longues lames non trempées. Le tout eſt ſaiſi dans des tenailles, & porté à un feu de charbon de terre comme le précédent. On pouſſe cette matiere à grand feu; & quand on juge qu'elle y a demeuré aſſez long-temps, on la porte ſous le martinet. On ne lui fait ſupporter d'abord que des coups légers, qui ſont précédés de quelques coups de marteau à main. Il n'eſt alors queſtion que de rapprocher les fragmens les uns des autres, & de les ſouder. On reporte cette pince au feu, on la pouſſe encore au rouge-blanc, on la reporte ſous le martinet; on la frappe un peu plus fort que la premiere fois; on alonge les parties des fragmens qui ſaillent hors de la pince; on leur fait prendre par le bout la figure d'un priſme quarré. On retire cette maſſe avec des pinces; on la ſaiſit avec une tenaille par le priſme quarré, & l'on fait ſouffrir au reſte le même travail : c'eſt ainſi que l'on s'y prend pour faire du tout une longue barre que l'on replie encore une fois ſur elle-même pour la ſouder derechef; du nouveau priſme qui en provient, on forme des barres d'un pouce ou d'un demi-pouce d'équarriſſage, que l'on trempe & qui ſont converties en *acier* parfait. La perfection de l'*acier* dépend, en grande partie, de la derniere opération. Le fer, ou plutôt l'étoffe faite de petits fragmens, veut être tenue dans un feu violent, arroſée ſouvent d'argile

Digitized by Google

d'argille pulvériſée, pour l'empêcher de brûler, & miſe fréquemment ſous le marteau, & du marteau au feu. Le priſme eſt tiré en barres pour la derniere fois par le moyen du martinet.

Voilà la fabrication de l'*acier* naturel dans ſon plus grand détail. Nous n'avons omis que les choſes que le diſcours ne peut rendre, & que l'expérience ſeule apprend. De ces choſes, voici les principales.

Il faut 1°. ſavoir gouverner le feu; tenir les loupes entre la fuſion & la non fuſion. 2°. Conduire avec ménagement le vent des ſoufflets; le forcer & le ralentir à propos. 3°. Manier comme il convient la matiere ſous le martinet, ſans quoi elle ſera miſe en pieces. Ajoutez à cela une infinité d'autres notions, comme celles de la trempe, de l'épaiſſeur des barres, des chaudes, de la couleur de la matiere en feu, *&c.*

Après toutes ces opérations, on ne conçoit pas comment l'*acier* peut être à ſi bon marché: mais il faut ſavoir qu'elles ſe font avec une vîteſſe extrême, & que le travail eſt infiniment abrégé pour les hommes, par les machines qu'ils emploient. L'eau & le feu les ſoulagent à tout moment; le feu qui amollit la matiere, l'eau qui meut le martinet qui la bat. Les ouvriers n'ont preſque que la peine de diriger ces agens: c'en eſt encore bien aſſez.

Il y a d'autres manieres de fabriquer l'*acier* naturel, dont nous allons faire mention le plus briévement qu'il nous ſera poſſible. Proche d'Hedmore, dans la Dalécarlie, on trouve une très-belle aciérie. La veine eſt noire, peu compacte & formée de grains ferrugineux. On la réduit aiſément en poudre ſous les doigts; elle eſt lourde & donne un fer tenace & fibreux. Après la premiere fonte, on la remet dans une autre uſine après l'avoir briſée en morceaux. On trouve dans cette uſine une forge à-peu-près comme celle des Ouvriers en fer, mais plus grande. Son foyer eſt un creuſet de quatorze doigts de diametre ſur un peu plus de hauteur. Les parois & le fond de ce creuſet ſont revêtus de lames de fer. Il y a à la partie antérieure une ouverture oblongue pour retirer les ſcories. Quant à la tuyere, elle eſt à une telle diſtance du fond, que la lame de fer ſur laquelle elle eſt poſée, quoiqu'un peu inclinée, ne rencontreroit pas, en la prolongeant, l'extrêmité des lames qui revêtent le fond. Depuis la levre inférieure de la tuyere juſqu'au fond, il y a une hauteur de ſix doigts & demi. Les deux canaux des ſoufflets ſe réuniſſent dans la tuyere qui eſt de cuivre. Il eſt néceſſaire, pour réuſſir, que toutes ces pieces ſoient bien ajuſtées. On fait trois ou quatre cuites par jour.

Chaque matin, lorſqu'on commence l'ouvrage, on jette dans le creuſet des ſcories, du charbon & de la poudre de charbon pêle-mêle, puis on met deſſus la fonte en morceaux; on la recouvre de charbon. On tient les morceaux dans le feu juſqu'à ce qu'ils ſoient d'un rouge-blanc, ce qu'on appelle *blanc de lune*. Quand ils ſont bien pénétrés de feu, on les porte en maſſe ſous le marteau, & cette maſſe ſe diviſe là en parties de trois ou quatre livres chacune. Si le fer eſt tenace quand il eſt rouge, & fragile quand il eſt froid, on en bat davantage la maſſe avant que de la diviſer. Si elle ſe met en gros fragmens, on reporte ces fragmens ſur l'enclume pour être ſubdiviſés.

Cela fait, on prend ces morceaux & on les range dans la forge autour du creuſet. On en jette d'abord quelques-uns dans le creuſet; on les y enfonce & enſevelit ſous le charbon, puis on ralentit le vent, & on les laiſſe fondre. Pendant ce temps on ſonde avec un fer pointu, & l'on examine ſi la matiere, prête à entrer en fuſion, ne ſe répand point ſur les coins, & hors de la ſphere du vent. Si on trouve des morceaux écartés, on les met ſous le vent; & quand tout eſt fondu, pour entretenir la fuſion, on force le vent. La fuſion eſt à ſon point lorſque les étincelles des ſcories & de la matiere s'échappent avec vivacité à travers les charbons, & lorſque la flamme, qui étoit d'abord d'un rouge-noir, devient blanche quand les ſcories ſont enlevées.

Quand le fer a été aſſez long-temps en fonte, & qu'il eſt nettoyé de ſes craſſes, la chaleur ſe ralentit, & la maſſe ſe prend: alors on y ajoute les autres morceaux rangés autour du creuſet; ils ſe fondent comme les précédens. On emplit ainſi le creuſet

dans l'intervalle de quatre heures : les morceaux de fer ont été jetés pendant ces quatre heures à quatre repriſes différentes. Quand la maſſe a ſouffert ſuffiſamment le feu, on y fiche un fer pointu, on la laiſſe prendre, & on l'enleve hors du creuſet. On la porte ſous le marteau, on en diminue le volume en la pêtriſſant, puis avec un coin de fer on la partage en trois, ou quatre, ou cinq.

Il eſt bon de ſavoir que ſi la tuyere eſt mal placée, & le vent inégal, ou qu'il ſurvienne quelque accident, il ne ſe forme point de ſcories, le fer brûle, les lames du fond du creuſet ne réſiſtent pas, *&c.* & qu'il n'y a de remede à cela que de jeter ſur la fonte une pelletée ou deux de ſable de riviere.

On remet au feu les quatre parties coupées : on commence par en faire chauffer deux, dont l'une eſt pourtant plus près du vent que l'autre. Lorſque la premiere eſt ſuffiſamment rouge, on la met en barre ſur l'enclume ; pendant ce travail on tient la ſeconde ſous le vent, & on l'étend de même quand elle eſt aſſez rouge. On en fait autant aux deux reſtantes. On leur donne à toutes une forme quarrée, d'un doigt & un quart d'épaiſſeur, & de quatre à cinq piés de long. On appelle cet acier *acier de forge*, ou *de fonte*. On le forge à coups preſſés, & on le jette dans une eau courante : quand il y eſt éteint, on l'en retire & on le remet en morceaux.

On porte ces morceaux dans une autre uſine, où l'on trouve une autre forge qui differe de la premiere en ce que la tuyere eſt plus grande ; & qu'au lieu d'être ſemi-circulaire, elle eſt ovale : qu'il n'y a de ſa forme ou levre juſqu'au bas du creuſet, que deux à trois doigts de profondeur, & que le creuſet a dix à onze pouces de large, ſur quatorze à ſeize de long. Les morceaux d'*acier* ſont rangés là par lits dans le foyer de la forge. Ces lits ſont en forme de grillage, & les morceaux ne ſe touchent qu'en deux endroits. On couvre cette eſpece de pyramide de charbon choiſi, on y met le feu, & on ſouffle. Le grillage eſt ſous le vent. Après une demi-heure ou trois quarts d'heure de feu, les morceaux d'*acier* ſont d'un rouge de lune : alors on arrête le vent, & on les retire l'un après l'autre en commençant par ceux d'en-haut : on les porte ſous le martinet pour être forgés & mis en barre. Deux ouvriers, dont l'un tient le morceau par un bout & l'autre par l'autre, le font aller & venir dans ſa longueur ſous le martinet : l'enclume eſt entre deux. C'eſt ainſi qu'ils mettent tous les fragmens ou morceaux pris ſur la pile ou pyramide & portés ſous le martinet, en lames qu'ils jettent à meſure dans une eau courante & froide. Les deux derniers morceaux de la pile, ceux qui la ſoutenoient, & qui ſont plus grands que les autres, ſervent à l'uſage ſuivant : on caſſe toutes les lames, & on en fait une étoffe entre ces deux gros morceaux qui n'ont point été trempés. On prend le tout dans des pinces, on remet cette eſpece d'étoffe au feu, & on l'y laiſſe juſqu'à ce qu'elle ſoit d'un rouge blanc. Cette maſſe rouge blanche ſe roule ſur de l'argile ſeche & pulvériſée ; ce qui l'aide à ſe ſouder. On la remet au feu, on l'en retire ; on la frappe de quelques coups avec un marteau à main, pour en faire tomber les ſcories, & aider les lames à prendre. Quand la ſoudure eſt aſſez pouſſée, on porte la maſſe ſous le martinet, on l'étend & on la met en barres. Ces barres ont neuf à dix piés de long, & ſont d'un *acier* égal, ſinon préférable à celui de Carinthie & de Stirie.

Il faut ſe ſervir dans toutes ces opérations de charbon de hêtre & de chêne, ou de pin & de bouleau. Les charbons récens & ſecs ſont les meilleurs. Il en faut bien ſéparer la terre & les pierres. La houille ou le charbon de terre eſt très-bon.

Il faut trois leviers aux ſoufflets pour élever leurs feuilles, & non un ou deux comme aux ſoufflets de forges, car on a beſoin ici d'un plus grand feu.

Quant à ce qui concerne la diminution du fer, il a perdu preſque la moitié de ſon poids avant que d'être en *acier* : de vingt-ſix livres de fer crud, on n'en retire que treize d'*acier*, quelquefois quatorze, ſi l'ouvrier eſt très-habile. En général, la diminution eſt de vingt-quatre livres ſur ſoixante ou ſoixante-quatre, dans le premier feu : le reſtant perd encore huit livres au ſecond.

Digitized by Google

Il faut ménager le feu avec ſoin : le fer trop chauffé ſe brûle ; pas aſſez, il ne donne point d'*acier*.

Pour obtenir un *acier* pur & exempt de ſcories, il faut fondre trois fois ; & ſur la fin de la troiſieme fonte, jeter deſſus une petite partie de fer crud triſé, & mêlé avec du charbon, mais plus de charbon que de fer.

Pour fabriquer un cent peſant d'*acier*, ou ſelon la façon de compter des Suédois, pour huit grandes tonnes, il faut trente tonnes de charbon.

La manufacture d'*acier* de Quvarnbaka eſt établie depuis le temps de Guſtave Adolphe. Il y a deux fourneaux : ils ſont ſi grands qu'un homme y peut tenir de toute ſa hauteur : ni les murs ni le fond ne ſont point revêtus de lames de fer ; c'eſt une pierre qui approche du talc qui les garantit. On jette chaque fois dans le feu dix grandes livres de fer. Le fer s'y cuit bien, & comme dans les forges. Il en faut ſouvent tirer les ſcories, afin que la maſſe fonde ſeche. Lorſque le fer eſt en fonte, on jette deſſus des cendres mêlées de vitriol & d'alun. On eſtime que cette mixtion ajoute à la qualité.

Quand le fer eſt fondu, il eſt porté & diviſé ſous un marteau, & les fragmens mis en barres ; les barres partagées en moindres parties, ſont miſes à chauffer, diſpoſées en grillage ; chaudes, on les étend de nouveau ; & l'on réitere cette manœuvre juſqu'à ce qu'on ait un bon *acier*.

L'*acier* en barril de Suede eſt fait avec celui dont nous venons de donner la fabrication ; on ſe contente après ſon premier recuit de le mettre en barres & de le tremper. L'*acier* pour les épées, qui eſt celui dont la qualité eſt exactement au deſſus de l'*acier* en barril, eſt mis quatre fois en lames, autant de fois chauffé au grillage, & mis autant de fois ſous le marteau. L'*acier* excellent, ou celui qui eſt au deſſus du précédent, eſt façonné & trempé huit fois.

On met des marques à l'*acier* pour diſtinguer de quel genre il eſt : mais les habiles ouvriers ne ſe trompent pas au grain.

On fait chaque ſemaine quatorze cents peſans d'*acier* en barril, douze cents d'*acier* à épées, & huit cents d'*acier* à reſſorts. Le cent peſant eſt de huit grandes barres de Suede, ou de cent ſoixante petites livres du même pays.

Pour le cent peſant du meilleur *acier*, de l'*acier* à reſſorts, il faut treize grandes livres & demie de fer crud ; & vingt-ſix tonnes de charbon : dix grandes livres de fer crud, & 24 tonnes de charbon pour l'*acier* à épées ; & la même quantité de fer crud & neuf tonnes de charbon pour l'*acier* en barril.

Lorſque la mine de fer eſt miſe pour la premiere fois en fuſion dans les fourneaux à fondre & deſtinés au fer forgé, on lui voit quelquefois ſurnager de petites maſſes ou morceaux d'*acier* qui ne vont point dans les angles, & qui ne ſe précipitent point au fond, mais qui tiennent le milieu du bain. Leur ſuperficie extérieure eſt inégale & informe ; celle qui eſt enfoncée dans la matiere fluide eſt ronde : c'eſt du véritable *acier* qui ne ſe mêlera avec le reſte que par la violence du vent. Ces maſſes donnent depuis ſix juſqu'à dix & quinze livres d'*acier*. Les ouvriers Suédois qui ont ſoin de recueillir cet *acier* qu'ils eſtiment, diſent que le reſte de la fonte n'y perd ni n'y gagne.

Dans la Dalécarlie on tire encore d'une mine marécageuſe un fer qu'on transforme de la maniere ſuivante en un *acier* qu'on emploie aux ouvrages qui n'ont pas beſoin d'être retrempés : on tient ce fer au deſſus d'une flamme vive juſqu'à ce qu'il fonde & qu'il coule au fond du creuſet : quand il eſt bien liquide, on redouble le feu ; on retire enſuite les charbons, & on le laiſſe refroidir : on met cette matiere froide en morceaux ; on prend les parties du centre, & l'on rejette celles qui ſont à la circonférence : on les remet pluſieurs fois au feu. On commence par un feu qui ne ſoit pas de fonte : quand cela arrive, on arrête le vent, & on donne le temps à la matiere fondue de s'épaiſſir. On jette deſſus des ſcories ; on la remet en fuſion, & l'on en ſépare l'*acier*. Toute cette manœuvre mériteroit bien un plus long détail : mais outre qu'il nous manque, il alongeroit trop cet article. Si le fer de marais ne ſe fond pas, & qu'il reſte gras & épais, on

Digitized by Google

le retourne, & on l'expoſe au feu de l'autre face.

Dans le Dauphiné, près de l'Allévard & de la montagne de Vanche, il y a des mines de fer. Le fer crud qui en vient eſt porté dans un feu qu'on appelle l'*affinerie*. Le vent des ſoufflets donne ſur la maſſe, qui ſe fond par ce moyen peu-à-peu. Le foyer du creuſet eſt garni de lames de fer; il eſt très-profond. On laiſſe ici le bain tranquille juſqu'à ce que le creuſet ſoit plein; alors on arrête le vent, & on débouche le trou; la fonte coule dans des moules où elle ſe met en petites maſſes. On enleve de la ſurface de ces maſſes, des ſcories qui cachent le fer. On porte le reſte ſous le marteau, & on le met en barres. On porte ces barres dans un feu voiſin qu'on appelle *chaufferie*: là, on les pouſſe juſqu'au blanc. On les roule dans le ſable pour tempérer la chaleur, & on les forge pour les durcir & convertir en *acier*. Mais il faut obſerver qu'entre ces deux opérations, après l'avoir pouſſé juſqu'au rouge blanc, on le trempe.

A Saltzbourg, on choiſit les meilleures veines: ce ſont les brunes & jaunes. On calcine; on fond; on met en maſſes, qui peſent juſqu'à quatre cents dans la premiere fonte. On tient la matiere en fuſion pendant douze heures; on retire les craſſes; on remue; on laiſſe figer; on met en morceaux; on plonge dans l'eau chaque morceau encore chaud: on le remet au feu; on l'y laiſſe pendant ſix heures qu'on pouſſe le feu avec la derniere violence: on ôte les ſcories; on refend & l'on trempe. Ces opérations réitérées donnent à l'*acier* une grande dureté: cependant on y revient une troiſieme fois; on remet les morceaux au feu pendant ſix heures; on les forme en barres que l'on trempe. Ces barres plus épaiſſes que les premieres ſont remiſes en morceaux, & forgées en petites barres quarrées d'un demi-doigt d'équarriſſage. A chaque fois qu'on les trempe, on a ſoin qu'elles ſoient chaudes juſqu'au blanc, & l'on met du ſel marin dans l'eau pour rendre la fraîcheur plus vive. Cet *acier* eſt extrêmement eſtimé. On en fait des paquets qui peſent vingt-cinq livres. Cet *acier* s'appelle *biſſon*.

De quatre cents peſant de fer crud, on tire environ deux cents livres & demie de biſſon: le reſte s'en va en ſcories, craſſes & fumées. On y emploie moitié charbons mous, moitié charbons durs. On en conſomme à recuire ſix ſacs. Trois hommes peuvent faire quinze à ſeize cents de cet *acier* par ſemaine. L'*acier* qui porte le nom de *Stirie*, ſe fait en Carinthie ſuivant cette méthode.

Il y a dans la Carinthie, la Stirie & le Tirol, des forges de fer & d'*acier*. Leurs fourneaux ſont conſtruits comme en Saxe; la tuyere entre aſſez avant dans le creuſet. Ils fondent quatre cents & demi à chaque fonte. On tient la matiere en fuſion pendant trois ou quatre heures: pendant ce temps on ne ceſſe de l'agiter avec des ringards; & à chaque renouvellement de matiere, on jette deſſus de la pierre à fuſil calcinée & pulvériſée. On dit que cette poudre aide les ſcories à ſe détacher. Lorſque la matiere a été en fuſion pendant quatre heures, on retire les ſcories: on en laiſſe cependant quelques-unes qu'on a reconnues pour une matiere ferrugineuſe. On enleve cette matiere en lames; on la forge en barres, & l'on a du fer forgé. Quant au reſte de la matiere en fuſion, on le retire. On le porte ſous le marteau, on le partage en quatre parties qu'on jette dans l'eau froide. On refond de nouveau comme auparavant: on réitere ces opérations trois ou quatre fois, ſelon la nature de la matiere. Quand on eſt aſſuré qu'elle eſt convertie en bon *acier*, on l'étend ſous le marteau en barres de la longueur de trois piés. On la trempe à chaque barre dans une eau où l'on a fait diſſoudre de l'argille; puis on en fait des tonneaux de deux cents & demi peſant.

De quatre cents & demi de fer, on retire un demi-cent de fer pur, le reſte eſt *acier*. Trois hommes font un millier par ſemaine.

On ſuit preſque cette méthode de faire l'*acier* en Champagne, dans le Nivernois, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Limoſin, le Périgord, & même la Normandie.

Enfin à Fordinberg & autres lieux, dans le Rouſſillon & le pays de Foix, on fond la mine de fer dans un fourneau; on lui laiſſe prendre la forme d'un creuſet ou d'un pain rond pardeſſous, & plat deſſus, qu'on

appelle *un maſſet*. Cette maſſe tirée du feu ſe diviſe en cinq ou ſix parties qu'on remet au feu, & qu'on alonge enſuite en barres. Un côté de ces barres eſt quelquefois fer, & l'autre *acier*.

Il ſuit de tout ce qui précede, qu'il ne faut point ſuppoſer que les étrangers aient des méthodes de convertir le fer en *acier* dont ils faſſent des ſecrets : que le ſeul moyen de faire d'excellent *acier* naturel, c'eſt d'avoir une mine que la nature ait formée pour cela ; & que quant à la maniere d'obtenir de l'autre mine un *acier* artificiel, ſi celle de M. de Réaumur n'eſt pas la vraie, elle reſte encore à trouver.

L'*acier* mis ſur un petit feu de charbon, prend différentes couleurs. Une lame prend d'abord du blanc ; 2°. un jaune léger comme un nuage ; 3°. ce jaune augmente juſqu'à la couleur d'or ; 4° la couleur d'or diſparoît, & le pourpre lui ſuccede ; 5°. le pourpre ſe cache comme dans un nuage, & ſe change en violet ; 6°. le violet ſe change en un bleu élevé ; 7°. le bleu ſe diſſipe & s'éclaircit ; 8°. les reſtes de toutes ces couleurs ſe diſſipent, & font place à la couleur d'eau. On prétend que pour que ces couleurs ſoient bien ſenſibles, il faut que l'*acier* mis ſur les charbons ait été bien poli, & graiſſé d'huile ou de ſuif.

Nos meilleurs *aciers* ſe tirent d'Allemagne & d'Angleterre. Celui d'Angleterre eſt le plus eſtimé, par ſa fineſſe de grain & ſa netteté : on lui trouve rarement des veines & des pailles. L'*acier* eſt pailleux quand il a été mal ſoudé ; les pailles paroiſſent en écailles à ſa ſurface : les veines ſont de ſimples traces longitudinales. L'*acier* d'Allemagne au contraire eſt veineux, pailleux, cendreux, & piqué de nuances pâles qu'on apperçoit quand il eſt émoulu & poli. Les cendrures ſont de petites veines tortueuſes : mais les piquures ſont de petits trous vuides que les particules d'*acier* laiſſent entr'elles quand leur tiſſu n'eſt pas aſſez compacte.

Les pailles & les veines rendent l'ouvrage mal-propre, & le tranchant des inſtrumens inégal, foible, mou. Les cendrures & les piquures le mettent en ſcie.

Pour diſtinguer le bon *acier* du mauvais, prenez le morceau que vous deſtinez à l'ouvrage dans des tenailles, mettez le dans un feu de terre ou de charbon, ſelon le pays ; faites le chauffer doucement, comme ſi vous vous propoſiez de le ſouder : prenez garde de le ſurchauffer ; il vaut mieux lui donner deux chaudes qu'une ; l'*acier* ſurchauffé ſe pique, & le tranchant qu'on en fait eſt en ſcie, & par conſéquent rude à la coupe ; ne ſurchauffez donc pas. Quand votre *acier* ſera ſuffiſamment chaud, portez le ſur l'enclume ; prenez un marteau proportionné au morceau d'*acier* que vous éprouvez ; un marteau trop gros écraſera, & empêchera de ſouder : trop petit, il ne fera ſouder qu'à la ſurface, & laiſſera le cœur intact ; le grain ſera donc inégal : frappez doucement votre marteau d'*acier*, juſqu'à ce qu'il ait perdu la couleur de ceriſe ; remettez le au feu : faites le rougir un peu plus que ceriſe ; plongez le dans l'eau fraîche ; laiſſez le refroidir ; émoulez le & le poliſſez ; eſſayez le enſuite & le conſidérez : s'il a des pailles, des cendrures, des veines, des piquures, vous les appercevrez. Il arrivera quelquefois qu'un, deux, trois, ou même tous les côtés du morceau éprouvé ſeront parfaits : s'il n'y en a qu'un de bon, faites-en le tranchant de votre ouvrage ; par ce moyen les imperfections de l'*acier* ſe trouveront au dos de la piece : mais il y a des pieces à deux tranchans. L'*acier* ne ſauroit alors être trop bon ni trop ſcrupuleuſement choiſi : il faut qu'il ſoit pur & net par ſes quatre faces & au cœur.

L'*acier* d'Allemagne vient en barils d'environ deux piés de haut, & du poids de cent cinquante livres. Il étoit autrefois très-bon : mais il a dégénéré.

L'étoffe de Pont vient en barres de différentes groſſeurs : c'eſt le meilleur *acier* pour les gros inſtrumens, comme ciſeaux, forces, ſerpes, haches, *&c.* pour aciérer les enclumes, les bigornes, *&c.*

L'*acier* de Hongrie eſt à-peu-près de la même qualité que l'étoffe de Pont, & on peut l'employer aux mêmes uſages.

L'*acier* de rive ſe fait aux environs de Lyon, & n'eſt pas mauvais : mais il veut être choiſi par un connoiſſeur, & n'eſt propre qu'à de gros tranchans ; encore lui préfere-t-on l'étoffe de Pont, & l'on a

raiſon. C'eſt cependant le ſeul qu'on emploie à Saint-Etienne & à Thiers.

L'*acier* de Nevers eſt très-inférieur à l'*acier* de rive : il n'eſt bon pour aucun tranchant : on n'en peut faire que des ſocs de charrue.

Mais le bon acier eſt propre à toutes ſortes d'ouvrages entre les mains d'un ouvrier qui ſait l'employer. On fait tout ce qu'on veut avec l'*acier* d'Angleterre. *Il eſt étonnant qu'en France*, ajoute l'artiſte de qui je tiens les jugemens qui précedent ſur la qualité des *aciers* (c'eſt M. Foucou, ci-devant coutelier,) *on ne ſoit pas encore parvenu à faire de bon acier, quoique ce royaume ſoit le plus riche en fer & en habiles ouvriers.* J'ai bien de la peine à croire que ce ne ſoit pas plutôt défaut d'intelligence dans ceux qui conduiſent ces manufactures, que défaut dans les matieres & mines qu'ils ont à travailler. Il ſort du royaume près de trois millions par an pour l'*acier* qui y entre. Cet objet eſt aſſez conſidérable pour qu'on y fît plus d'attention, qu'on éprouvât nos fers avec plus de ſoin, & qu'on tâchât enfin d'en obtenir ou de l'*acier* naturel, ou de l'*acier* artificiel, qui nous diſpensât de nous en fournir auprès de l'étranger. Mais pour réuſſir dans cet examen, des chymiſtes, ſur-tout en petit, des contemplatifs ſyſtématiques ne ſuffiſent pas : il faut des ouvriers, & des gens pourvus d'un grand nombre de connoiſſances expérimentales ſur les mines avant que de les mettre en fer, & ſur l'emploi du fer au ſortir des forges. Il faut des hommes de forges intelligens qui aient opéré, mais qui n'aient pas opéré comme des automates, & qui aient eu pendant vingt à trente ans le marteau à la main. Mais on ne fait pas aſſez de cas de ces hommes pour les employer : cependant ils ſont rares, & ce ſont peut-être les ſeuls dont on puiſſe attendre quelque découverte ſolide.

Outre les *aciers* dont nous avons fait mention, il y a encore les *aciers* de Piémont, de Clamecy, l'*acier* de Carme, qui vient de Kernant en Allemagne ; on l'appelle auſſi *acier à la double marque ;* il eſt aſſez bon. L'*acier* à la roſe, ainſi nommé d'une tache qu'on voit au cœur quand on le caſſe. L'*acier* de grain de Motte, de Mondragon, qui vient d'Eſpagne ; il eſt en maſſes ou pains plats de dix-huit pouces de diametre, ſur deux, trois, quatre, cinq d'épaiſſeur. Il ne faut pas oublier l'*acier* de Damas, ſi vanté par les fabres qu'on en faiſoit : mais il eſt inutile de s'étendre ſur ces *aciers*, dont l'uſage eſt moins ordinaire ici.

On a trouvé depuis quelques années une maniere particuliere d'aimanter l'*acier : voyez* là-deſſus l'*article* AIMANT ; *voyez* auſſi l'*article* FER ſur les propriétés medicinales de l'*acier*. Nous les renvoyons à cet article, parce que ces propriétés leur ſont communes ; & l'on croit que pour l'uſage de la médecine le fer vaut mieux que l'*acier*. *Voyez* Geoffroy, *Mat. medic. pag. 500.*

Nous finirons cet article *acier* par le problême propoſé aux phyſiciens & aux chymiſtes ſur quelques effets qui naiſſent de la propriété qu'a l'*acier* de produire des étincelles, en le frappant contre un caillou, & réſolu par M. de Réaumur. On s'étoit apperçu au microſcope que les étincelles qui ſortent de ce choc ſont autant de petits globes ſphériques. Cette obſervation a donné lieu à M. Kemp de Kerrwik de demander, 1°. laquelle des deux ſubſtances, ou du caillou ou de l'*acier*, eſt employée à la production des petits globes ; 2°. de quelle maniere cela ſe fait ou doit ſe faire ; 3°. pourquoi, ſi l'on emploie le fer au lieu d'*acier*, n'y a-t-il preſque plus d'étincelles ſcorifiées.

M. de Réaumur commence la ſolution de ces queſtions par quelques maximes ſi ſages, que nous ne pouvons mieux faire que de les rapporter ici. Ces queſtions ayant été inutilement propoſées à la Société royale de Londres plus d'un an avant que de parvenir à M. de Réaumur, il dit qu'on auroit ſouvent tort d'en croire des queſtions plus difficiles parce que de très-habiles gens à qui on les a propoſées n'en ont pas donné la ſolution ; qu'il faudroit être bien ſûr auparavant qu'ils l'ont cherchée, & que quelqu'un qui eſt parvenu à ſe faire connoître par ſon travail, n'auroit qu'à renoncer à tout ouvrage ſuivi, s'il avoit la facilité de ſe livrer à tous les éclairciſſemens qui lui ſeroient demandés.

Digitized by

M. de Réaumur laiſſe à d'autres à expliquer comment le choc de l'*acier* contre le caillou produit des étincelles brillantes; & il répond aux autres queſtions, que le fer & l'*acier* ſont pénétrés d'une matiere inflammable à laquelle ils doivent leur ductilité; matiere qu'ils n'ont pas plutôt perdue, qu'ils deviennent friables, & qu'ils ſont réduits en ſcories; qu'il ne faut qu'un inſtant pour allumer la matiere inflammable des grains de fer & d'*acier* très-petits, peut-être moins, ou auſſi peu de temps que pour allumer des grains de ſciures de bois; que ſi la matiere inflammable d'un petit grain d'*acier* eſt allumée ſubitement, ſi elle eſt toute allumée preſqu'à la fois, cela ſuffit pour mettre le grain en fuſion; que les petits grains d'*acier* détachés par le caillou ſont auſſi embraſés ſoudainement; que le caillou lui-même aide peut-être par la matiere ſulfureuſe qu'il fournit dans l'inſtant du choc à celle qui eſt propre au grain d'*acier*; que ce grain d'*acier* rendu liquide s'arrondit pendant ſa chûte; qu'il devient une boule, mais creuſe, friable, ſpongieuſe, parce que ſa matiere huileuſe & inflammable a été brûlée & brûle avec éruption; que ce temps ſuffit pour brûler celle d'un grain qui eſt dans l'air libre: enfin que l'*acier* plus dur que le fer, imbibé d'une plus grande quantité de matiere inflammable & mieux diſtribué, doit donner plus d'étincelles. On peut voir dans le Mémoire même de M. de Réaumur, *Recueil de l'Académie des Sc. année 1736*, les preuves des ſuppoſitions ſur leſquelles la ſolution que nous venons de rapporter eſt appuyée: ces preuves y ſont expoſées avec toute la clarté, l'ordre, & l'étendue qu'elles méritent, *depuis la page 391 juſqu'à 403*.

ACIER *tiré*, *terme d'Horlogerie*. *Voyez* FIL DE PIGNON.

ACINIFORME, adj. ou *acinoſa tunica* (*en Anatomie.*) c'eſt une membrane de l'œil appellée auſſi *uvée*. *Voyez* UVÉE. (*L*)

* ACIOCA *ou* ACCIOCA, herbe qui croît au Pérou, & qu'on ſubſtitue à l'herbe du Paraguai, dont on lui croit les propriétés. *Voyez* PARAGUAI.

ACIS, (*Myth.*) devoit le jour à Faune & à la nymphe Symethe. A l'âge de ſeize ans il s'attacha à la belle Galatée, & en fut aimé; mais il eut pour rival le terrible Polypheme, qui l'ayant ſurpris un jour avec ſa nymphe, déracina un rocher énorme, & le jeta ſur cet amant infortuné, qui en fut écraſé: les dieux, à la priere de Galatée, le changerent en une divinité des eaux. Campiſtron & la Fontaine ont donné chacun un opéra des amours d'*Acis* & de Galatée. *Acis* étoit un jeune Sicilien, qui ne pouvant poſſéder Galatée, ou quelque belle dont il étoit amoureux, ſe jeta de déſeſpoir dans un fleuve, qui porta ſon nom dans la ſuite. Le fleuve *Acis*, en Sicile, ſortoit du Mont Etna. La rapidité de ſes eaux lui fit donner le nom d'*Acis*, qui ſignifie la *pointe d'une fleche*, parce que ſon cours reſſemble à une fleche, dit Hérodote. (+)

ACKEN, *ou* ACHEN, ſ. (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Baſſe-Saxe, ſur l'Elbe.

ACLASTE, adj. (*Optique.*) Leibnitz ſe ſert de ce mot (*Actes de Leipſick, pour le mois de ſept. 1692.*) pour exprimer les figures qui ont les propriétés requiſes pour rompre les rayons de lumiere, & qui cependant les laiſſent paſſer ſans aucune réfraction. (*J. D. C.*)

ACME, ſ. (*Médec.*) vient du Grec ἀκμὴ, *pointe*; il eſt particuliérement en uſage pour ſignifier le plus haut point ou le fort d'une maladie; car quelques-uns diviſent les maladies en quatre états ou périodes; 1°. l'*arche* qui eſt le commencement ou la premiere attaque; 2°. l'*anabaſis*, du Grec ἀνάβασις, qui eſt l'augmentation du mal; 3°. l'*acme* qui eſt le plus haut point; 4°. le *paracme* qui en eſt le déclin.

Cette diviſion mérite attention dans les maladies aiguës où elle a ſur-tout lieu, comme dans la fievre continue, dans la fievre maligne, dans les inflammations. Les maladies ſuivent tous ces périodes ſelon le bon ou le mauvais traitement qu'on y apporte, ou ſelon la cauſe, le degré de malignité de la maladie, l'épuiſement ou les forces actuelles du malade. (*N*)

ACMÉ, (*Hiſt. anc.*) fille d'une grande diſtinction, de la race des Juifs. Etant à

Rome, elle ſut ſi bien plaire à la femme d'Auguſte, que cette impératrice la garda auprès d'elle. Cette jeune perſonne rendit de grands ſervices à Antipater, fils du grand Hérode; entr'autres elle lui en rendit un qui lui coûta la vie. Elle contrefit l'écriture de l'impératrice dans une lettre à Hérode, contre ſa ſœur Salomé; la fourberie ayant été découverte, elle en fut punie de mort.

* ACMELLA. *Voyez* ACEMELLA.

ACMODES, *(Géogr. anc.)* iſles de la mer Calidonienne, reconnues pour les iſles de Schetland du royaume d'Ecoſſe, dans la mer de Deucalidon, aujourd'hui le canal de Saint-George. Pline a parlé de ces iſles: on a cru long-temps que c'étoient les Hebrides. Mainland en eſt la principale. *(C. A.)*

ACMON, *(Hiſt. anc. & Myth.)* dont l'hiſtoire eſt confondue avec la fable, eſt regardé comme le patriarche des Cunbréens ou Saques, ſans qu'on en donne des preuves bien convaincantes: on le fait antérieur de deux ſiecles à Abraham. *Acmon*, dont on ignore l'origine, fut un héros aventurier, qui, à la tête d'une troupe de brigands, forma des établiſſemens vers le Pont-Euxin, ſur les bords de l'Iris & du Thermodon: la terre alors étoit le domaine commun de tous ſes habitans; & celui qui ſavoit le mieux piller, étoit le plus riche poſſeſſeur. *Acmon* avoit un frere, qui faiſoit auprès de lui les fonctions de prophete; & c'étoit l'inſtrument qu'il employoit pour juſtifier tous ſes brigandages. Ce frere, nommé *Doëas*, avoit la réputation de pénétrer dans l'abyme de l'avenir; ſon nom, en langue Celtique, ſignifie *dieu* ou *homme divin*. Tous les illuſtres brigands de ces ſiecles barbares avoient toujours un devin, qu'ils avoient ſoin de conſulter avant d'entreprendre quelque choſe d'important; & comme il y a toujours eu des hommes intéreſſés à tromper, & d'autres qui ſe font un devoir de l'être, les ambitieux n'ont jamais manqué d'agens pour juſtifier leurs crimes. *Acmon* ne pouvoit mieux choiſir pour complice de ſes impoſtures que ſon frere, intéreſſé à ſes proſpérités. Il avoit la force en main, & le peuple, ſéduit par Doëas, le regarda bientôt comme un dieu. Il parcourut la Cappadoce Pontique, qui fut appellée *Acmonie*. On donna auſſi ſon nom à un bocage ſacré, où il fut adoré comme un dieu ou comme un héros. Les plaines de Phrygie furent auſſi appellées *Doëantiennes*.

Ces deux freres virent pluſieurs nations ſe proſterner devant eux; mais tous les peuples ne furent point entraînés dans la ſéduction: les plus barbares furent les plus crédules. Ceux qui eurent à ſe plaindre de leurs vexations, leur donnerent le nom de *Saques*, que ſignifie *voleurs* ou *méchans*, dont la ſignification s'eſt conſervée dans notre langue; & c'eſt delà qu'on dérive le mot *ſac* ou *ſaccager*. Après avoir parcouru différentes provinces, ils ſe fixerent ſur les bords de l'Euxin, où leur poſtérité devint la plus belliqueuſe nation de toute la Scythie: c'eſt du moins l'idée que nous en donne Strabon. Les peuples qu'ils chaſſerent de leurs poſſeſſions, formerent la nation des Parthes, qui ſignifie *diſperſés*. *Acmon*, poſſeſſeur d'une vaſte contrée, ſe livra aux amuſemens de la chaſſe, qui étoit alors un art de néceſſité, puiſqu'elle fourniſſoit tout aux beſoins de l'homme, & qu'elle accoutumoit à ſupporter les fatigues de la guerre, dans un temps où tous les hommes s'égorgeoient & ſe pilloient avec gloire. *Acmon*, épuiſé de fatigues, termina une vie laborieuſe par une maladie qu'il gagna à la chaſſe. Ses enfans lui décernerent les honneurs divins; mais les peuples qu'il avoit opprimés déteſterent ſa mémoire. *(T—N.)*

* ACO, ſ. m. poiſſon dont Aldrovande fait mention, & qu'il dit être fort commun dans l'Epyre, la Lombardie, le lac Como, & d'une nourriture excellente. Cherchez maintenant ce que c'eſt que l'*aco*.

ACŒMETES, du Latin *acœmetæ* ou *acœmeti*, pour *inſomnii*, ſ. m. pl. *(Théol.)* nom de certains religieux fort célebres dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, ſur-tout dans l'Orient, appellés ainſi, non qu'ils euſſent les yeux toujours ouverts ſans dormir un ſeul moment, comme quelques auteurs l'ont écrit, mais parce qu'ils obſervoient dans leurs égliſes une pſalmodie perpétuelle, ſans l'interrompre ni jour ni nuit. Ce mot eſt Grec, ἀκοίμητοι, compoſé d'ἀ privatif, & de κοιμάω, dormir.

Les

Les *Acœmetes* étoient partagés en trois bandes, dont chacune pſalmodioit à ſon tour, & relevoit les autres; de ſorte que cet exercice duroit ſans interruption pendant toutes les heures du jour & de la nuit. Suivant ce partage, chaque *Acœmete* conſacroit religieuſement, tous les jours, huit heures entieres au chant des Pſeaumes, à quoi ils joignoient la vie la plus exemplaire & la plus édifiante : auſſi ont-ils illuſtré l'égliſe Orientale par un grand nombre de ſaints, d'évêques & de patriarches.

Nicéphore donne pour fondateur aux *Acœmetes* un nommé *Marcellus*, que quelques écrivains modernes appellent *Marcellus d'Apamée* : mais Bollandus nous apprend que ce fut Alexandre, moine de Syrie, antérieur de pluſieurs années à Marcellus. Suivant Bollandus, celui-là mourut vers l'an 430. Il fut remplacé dans le gouvernement des *Acœmetes* par Jean Calybe, & celui-ci par Marcellus.

On lit dans S. Grégoire de Tours, & pluſieurs autres écrivains, que Sigiſmond, roi de Bourgogne, inconſolable d'avoir, à l'inſtigation d'une méchante princeſſe qu'il avoit épouſée en ſecondes noces, & qui étoit fille de Théodoric, roi d'Italie, fait périr Géſeric ſon fils, prince qu'il avoit eu de ſa premiere femme, ſe retira dans le monaſtere de S. Maurice, connu autrefois ſous le nom d'*Agaune*, & y établit les *Acœmetes*, pour laiſſer dans l'Egliſe un monument durable de ſa douleur & de ſa pénitence.

Il n'en fallut pas davantage pour que le nom d'*Acœmetes* & la pſalmodie perpétuelle fût miſe en vogue dans l'Occident, & ſur-tout dans la France, dont pluſieurs monaſteres, entr'autres celui de Saint-Denys, ſuivirent preſqu'en même temps l'exemple de celui de Saint-Maurice : quelques monaſteres de filles ſe conformerent à la même regle. Il paroît par l'abrégé des actes de ſainte Saleberge, recueillis dans un manuſcrit de Compiegne cité par le P. Ménard, que cette ſainte après avoir fait bâtir un vaſte monaſtere, & y avoir raſſemblé trois cents religieuſes, les partagea en pluſieurs chœurs différens, de maniere qu'elles puſſent faire retentir nuit & jour leur égliſe du chant des Pſeaumes.

On pourroit encore donner aujourd'hui le nom d'*Acœmetes* à quelques maiſons religieuſes, où l'adoration perpétuelle du ſaint-Sacrement fait partie de la regle, en ſorte qu'il y a, jour & nuit, quelques perſonnes de la communauté occupées de ce pieux exercice. *Voyez* SACREMENT & ADORATION.

On a quelquefois appellé les Stylites *Acœmetes*, & les *Acœmetes*, *Studites*. *Voyez* STYLITE & STUDITE. *(G)*

ACOCATS, ſ. m. pl. (*Soierie.*) Ce ſont deux liteaux de deux piés de longueur environ, & d'un pouce d'épaiſſeur, taillés en dents faites en V à leur partie ſupérieure : ils ſervent à porter un bâton rond auquel le battant eſt ſuſpendu ; & au moyen des entailles qui ſont dans leur longueur, on peut avancer ou reculer le battant, ſelon que le travail l'exige. Les *acocats* ſont attachés au dedans du métier aux deux eſtaſes, parallélement l'un à l'autre. Les dents en V des *acocats* aident ſuffiſamment à fixer le battant dans l'endroit où il eſt placé, pour qu'on ne craigne pas qu'il ſe dérange en travaillant. *Voyez* VELOURS *ciſelé*, & *l'explication du métier à velours ciſelé.*

* ACOLALAN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) punaiſe de l'iſle Madagaſcar qui devient groſſe comme le pouce, & qui prend alors des ailes : elle ronge tout, mais ſur-tout les étoffes.

ACOLCHI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) eſpece de troupial du Mexique, qu'Euſebe Nieremberg appelle *pteropharnicus Indiarum. Hiſtor. exotic. liv. X, chap. 59.* Les Eſpagnols l'appellent *commendadora*, & les Mexicains *acolchichi*, ſelon Fernandez, *acolchichi ſeu avis rubeorum humerorum*, *Hiſt. nov. Hiſpan. chap. 4, pag. 14.* C'eſt l'étourneau à ailes rouges de Catesby, qui en a donné une figure enluminée aſſez exacte, *vol. I. planch. XIII.* Albin l'a auſſi gravé ſous le nom d'*étourneau rouge-aile* (*vol. I, pag. 33, pl. XXXVIII.*); mais ſa figure eſt enluminée avec moins de vérité. M. Briſſon l'appelle *troupiale à ailes rouges : icterus niger* (*griſeo admixto in fœminâ*) *tectricibus alarum minoribus coccineis..... icterus Phœniceus* (*Ornitholog. vol. II, pag. 97.*) M. Linné l'appelle *oriolus phœniceus, niger alarum tectricibus*

fulvis. (Syſtem. nat. edit. 12, pag. 161, n°. 5.)

Il égale en grandeur l'étourneau. Sa longueur totale du bout du bec à celui de la queue, eſt de huit pouces & demi, & juſqu'au bout des ongles de ſept bons pouces. Son bec a onze lignes de longueur, ſa queue trois pouces & demi, & le plus long de ſes doigts, juſqu'au bout de l'ongle, onze lignes. Ses ailes, lorſqu'elles ſont pliées, s'étendent preſque juſqu'aux deux tiers de la longueur de la queue; leur vol, quand elles ſont bien ouvertes, eſt de treize pouces & demi.

Sa couleur générale eſt un noir luſtré. Ses épaules ſeulement ſont d'un beau rouge, qui n'eſt que fauve dans ſa jeuneſſe, & qui par la ſuite devient d'un bel écarlate. L'iris de ſes yeux eſt blanc, & la prunelle noire.

L'*acolchi* eſt ſi commun au Mexique, à la Louiſiane, à la Virginie & à la Caroline, qu'il en devient incommode, parce qu'il s'aſſemble par troupes, fond ſur les campagnes cultivées, & en dévaſte les grains, ſur-tout vers les côtes maritimes, qu'il fréquente plus volontiers. Ainſi raſſemblés par nuages, ils craignent peu les hommes & les épouvantails qu'ils font pour les chaſſer. Ils ſe familiariſent aiſément, & font leurs nids ſur les arbres fort proches des habitations. Ils chantent & gazouillent agréablement, apprennent à parler, répetent nombre de mots, & ſont jouans & careſſans; de ſorte qu'on les met volontiers en cage. Comme ils vivent de grains, on n'a pas de peine à les nourrir: ils mangent preſque tout ce qu'on leur donne, ſur-tout du pain & du maïs. Les Eſpagnols leur ont donné le beau nom de *commendadoza*, c'eſt-à-dire, *commandeur*, à cauſe de la marque rouge qu'ils portent ſur les épaules, qui imite aſſez les marques de diſtinction que portent les chevaliers, appellés *commandeurs*.

Remarques. M. Briſſon dit que cet oiſeau fait ſon nid dans les joncs, au deſſus de l'eau, & que la femelle differe du mâle, en ce qu'elle eſt plus petite; que ſa couleur noire eſt mêlée de gris, & que le rouge de ſes ailes n'eſt pas auſſi vif. Mais certainement il a été trompé; car Fernandez remarque, comme on a vu, qu'il niche ſur les arbres, & que ce ne ſont que les jeunes qui ſont ainſi fouettés de couleurs foibles, qui n'acquierent toute leur vivacité qu'à la ſeconde mue. *(M. ADANSON.)*

ACOLIN, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornitholog.)* nom que les Mexicains donnent, ſelon Nieremberg, *(Hiſt. exoticor. lib. X, cap. 22.)* à une eſpece de courlis qui a la grandeur d'une caille, le bec long & courbé en deſſous, les piés longs, qui vole rarement, mais qui court avec une viteſſe ſurprenante au bord des eaux.

Cet oiſeau eſt commun autour du lac du Mexique, où il ſe nourrit de petits poiſſons, & ſans doute auſſi de vermiſſeaux. *(M. ADANSON.)*

ACOLYTHE, ſ. m. *(Théolog. Hiſt. anc. & mod.)* chez les anciens, ſignifioit *une perſonne ferme & inébranlable dans ſes ſentimens.* C'eſt pourquoi l'on donna ce nom à certains Stoïciens qui ſe piquoient de cette fermeté.

Ce nom eſt originairement Grec, ἀκολούθος. Quelques-uns le compoſent d'ἀ privatif, & de κέλευθος, *via*, voie, chemin; & pris en ce ſens il ſignifie à la lettre, *qui perſiſte toujours dans la même voie, qui ne s'en écarte jamais.* D'autres écrivent *acolyte* ſans *h*, & le dérivent d'ἀκόλυτος, *acolytus*, formé d'ἀ négatif & de κωλύω, *arceo, impedio*; d'autres enfin prétendent qu'il ſignifie à la lettre *un ſuivant, un ſervant.*

C'eſt en ce dernier ſens que dans les auteurs eccléſiaſtiques on trouve ce terme ſpécialement appliqué aux jeunes clercs qui aſpiroient au ſaint miniſtere, & tenoient dans le clergé le premier rang après les ſous-diacres. L'égliſe Grecque n'avoit point d'*acolythes*, au moins les plus anciens monumens n'en font-ils aucune mention: mais l'égliſe Latine en a eu dès le iij ſiecle; S. Cyprien & le pape Corneille en parlent dans leurs épîtres, & le IV concile de Carthage preſcrit la maniere de les ordonner.

Les *acolythes* étoient de jeunes hommes entre 20 & 30 ans, deſtinés à ſuivre toujours l'évêque, & à être ſous ſa main. Leurs principales fonctions dans les premiers ſiecles de l'Egliſe étoient de porter aux évêques les lettres que les égliſes étoient en uſage de s'écrire mutuellement, lorſ-

Digitized by Google

qu'elles avoient quelque affaire importante à conſulter ; ce qui, dans les temps de perſécution où les Gentils épioient toutes les occaſions de profaner nos myſteres, exigeoit un ſecret inviolable & une fidélité à toute épreuve : ces qualités leur firent donner le nom d'*acolythes*, auſſi-bien que leur aſſiduité auprès de l'évêque *, qu'ils étoient obligés d'accompagner & de ſervir. Ils faiſoient ſes meſſages, portoient les eulogies, c'eſt-à-dire, les pains-bénits, que l'on envoyoit en ſigne de communion : ils portoient même l'euchariſtie dans les premiers temps ; ils ſervoient à l'autel ſous les diacres, & avant qu'il y eût des ſous-diacres, ils en tenoient la place. Le Martyrologe marque qu'ils tenoient autrefois à la meſſe la patene enveloppée, ce que font à préſent les ſous-diacres ; & il eſt dit dans d'autres endroits qu'ils tenoient auſſi le chalumeau qui ſervoit à la communion du calice. Enfin ils ſervoient encore les évêques & les officians en leur préſentant les ornemens ſacerdotaux. Leurs fonctions ont changé ; le pontifical ne leur en aſſigne point d'autre, que de porter les chandeliers, allumer les cierges, & de préparer le vin & l'eau pour le ſacrifice : ils ſervent auſſi l'encens, & c'eſt l'ordre que les jeunes clercs exercent le plus. Thomaſſ. *Diſcipl. de l'Egliſe.* Fleury, *Inſtit. au Droit eccléſ. tome I. part. I. chap. vj.*

Dans l'égliſe Romaine il y avoit trois ſortes d'*acolythes* : ceux qui ſervoient le pape dans ſon palais, & qu'on nommoit *palatins* : les *ſtationnaires*, qui ſervoient dans les égliſes ; & les *régionnaires*, qui aidoient les diacres dans les fonctions qu'ils exerçoient dans les divers quartiers de la ville.

Le nom d'*acolythe* a encore été donné à des officiers laïques attachés à la perſonne des empereurs de Conſtantinople ; & dans les Liturgies des Grecs, le mot ἀκολουθία ſignifie *la ſuite, la continuation de l'office, les cérémonies de ſacremens, & les prieres.* (*G*)

* ACOMA, ſ. (*Géogr.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, au nouveau Mexique : elle eſt capitale de la province. *Long.* 269. *lat.* 35.

ACOMAC, (*Géogr.*) province de la Virginie, dans l'Amérique ſeptentrionale. C'eſt une preſqu'iſle, bornée au nord par le Maryland, à l'orient & au midi par l'océan, & à l'occident par la baie de Checſepeak. La nouvelle Oxford, qui eſt du Maryland, eſt ſituée à ſa baſe au ſeptentrion, & le cap Charles eſt à ſa pointe méridionale. Il y a deux petites villes dans cette preſqu'iſle, Somer & Chingoteok. *Long.* 51. 30. *lat.* 39. (*C. A.*)

* ACOMAS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) grand & gros arbre de l'Amérique, dont la feuille eſt large, le fruit en olive, d'une couleur jaune, & d'un goût amer. On emploie cet arbre dans la conſtruction des navires, & on tire des poutres de dix-huit pouces de diametre, ſur ſoixante piés de longueur.

ACONIT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) en Latin *aconitum*, herbe à fleur irréguliere compoſée de pluſieurs feuilles, & dont le piſtil devient un fruit à pluſieurs loges ou capſules. La fleur de cette plante a cinq feuilles qui ſont toutes différentes entr'elles, & qui repréſentent en quelque façon la tête d'un homme revêtu d'un heaume ou d'un capuchon. La feuille ſupérieure tient lieu de caſque ou capuchon ; les deux feuilles inférieures ſont à la place de la mentonniere, & celles des côtés peuvent être comparées à des oreillettes. Il ſort du milieu de la fleur deux croſſes qui ſont cachées ſous la feuille de deſſus ; il en ſort auſſi le piſtil, qui devient un fruit compoſé de gaînes membraneuſes, qui ſont diſpoſées en maniere de tête, & qui renferment ordinairement des ſemences anguleuſes & ridées. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

§ ACONIT, (*Mat. méd.*) Parmi les différentes eſpeces d'*aconit*, il en eſt trois qui ſont connues en médecine : la premiere eſt le napel, (*aconitum nappellus* C. B. & Lin.) la ſeconde le tue-loup (*aconitum licoctonum luteum.* C. B.), & la troiſieme *aconitum ſalutiferum, ſeu anthora.*

La premiere eſpece ou le napel, regardé juſqu'à nos jours comme un des plus violens poiſons ſur les aſſertions de Dioſcoride, Mathiole, Wepfer, Mead, a été mis en uſage par M. Storck, médecin de Vienne, dont les obſervations prouvent qu'il eſt un puiſſant ſudorifique, très-utile contre toutes les maladies dont la cauſe peut être expulſée par les voies de la tranſpiration & de la ſueur. Sprœgel & Von-

liné s'étoient déja convaincus que cette plante étoit moins venimeuſe qu'on l'avoit cru. Storck emploie la tige & les feuilles de cette plante en extrait ou en poudre, avec 60 parties de ſucre blanc en poudre, contre une partie de cette plante ; on ne voit pas la raiſon de ce mêlange ſingulier, & l'auteur ne paroît pas avoir éprouvé ce qu'auroit produit intérieurement une petite doſe d'extrait ſeul.

La doſe de ce mêlange eſt depuis dix juſqu'à vingt grains, pluſieurs fois par jour & pendant long-temps.

Le tue-loup regardé vulgairement comme un poiſon auſſi actif que l'eſpece précédente, eſt recommandé, dans quelques pharmacopées comme utile en fomentation ou dans quelques onguens contre la gale & pour faire mourir les poux. *Licoctonum*, de λυκος, *lupus*; & κτεινω, *occido*.

La troiſieme eſpece ou *aconitum ſaluti-ferum*, n'eſt pas exempte de danger, comme l'obſerve M. Cranz. Une tradition très-ancienne fait regarder celle-ci comme le contre-poiſon des autres, & l'auteur de l'article *aconit (dans la premiere édition de l'Encycl.)* ne balance pas à regarder cette eſpece comme alexitere, cordiale, ſtomachale, & bonne pour la colique venteuſe; le napel, ajoute-t-il, *coagule le ſang, & l'aconit ſalutaire agit en diviſant les humeurs*. Cette explication qui n'eſt que copiée de tant de recueils triviaux, copiés eux-mêmes des écrits des plus crédules naturaliſtes, ſeroit démentie formellement par les obſervations de M. Storck ſur le napel, ſi l'on ne ſavoit d'ailleurs qu'il importe de ne pas croire ſur parole tout ce que la ſeule obſervation a droit de confirmer. *(Article de M. LAFOSSE, docteur en Médecine.)*

ACONIT, *(l')* *Jardinage*, vient de ſemence ſur couche, & auſſi de brins ſans racine. Il y a un *aconit* d'été & un autre d'hiver. *(K)*

ACONTIAS, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* ſerpent qui s'élance comme un trait décoché, ce qui lui a fait donner le nom de *javelot*. *Voyez* JAVELOT. *(I)*

ACONTIAS, ſ. m. *(Phyſique.)* nom employé par quelques auteurs pour déſigner une *comete*, ou plutôt un *météore*, qui paroît avoir une tête ronde ou oblongue ; & une queue longue & menue, à peu près de la forme d'un javelot. *Voyez* COMETE & MÉTÉORE. *(O)*

ACOPIS, ſ. *(Hiſt. nat.)* pierre précieuſe tranſparente comme le verre, avec des taches de couleur d'or. On l'a appellé *acopis*, parce que l'huile dans laquelle on la fait bouillir paſſe pour un remede contre les laſſitudes. *Pline. Conſtant.* Il faut attendre pour ſavoir à laquelle de nos pierres rapporter celle-ci, & beaucoup d'autres dont nous parlerons dans la ſuite, que M. Daubenton, de l'Académie royale des Sciences de Paris, ait fait uſage de ſa découverte ingénieuſe ſur la maniere de tranſmettre à nos deſcendans la maniere d'appliquer, ſans erreur, nos noms de pierres, aux pierres mêmes auxquelles nous les avons donnés, & de trouver quel eſt celui de nos noms de pierres qui répond à tel ou tel nom des anciens.

* ACOPOS, ſ. *(Hiſt. nat.)* plante dont il eſt fait mention dans Pline, & que l'on prétend être l'*anagyris* de Dioſcoride, que Gérard regarde comme une eſpece de *trifolium*.

* AÇORES, ſ. *(Géogr.)* iſles de l'Amérique qui appartiennent aux Portugais ; elles ſont au nombre de neuf. C'eſt au pié des *Açores* que les Portugais placent leur premier méridien. L'iſle de Saint-Michel eſt célebre par la bataille navale que le marquis de Sancta-Cruz y gagna en 1582, ſur don Antoine, qui diſputoit la couronne de Portugal à Philippe II, roi d'Eſpagne.

Ces iſles ſont commodément ſituées pour la navigation des Indes Orientales & du Breſil : on en tire principalement des bleds, des vins & du paſtel : mais cette derniere denrée eſt le principal du négoce. Les batates entrent dans la cargaiſon des Hollandois. Les *Açores* donnent encore des citrons, des limons, des confitures, dont le fayal eſt la plus eſtimée. On y porte des toiles, de l'huile, du ſel, des vins de Canarie & de Madere ; des taffetas, des rubans, des droguets de ſoie, des draps, des futaines, des bas de ſoie, du riz, du papier, des chapeaux, & quelques étoffes de laine. On a en retour de la monnoie d'or du Breſil, des ſucres blancs, des moſcouades, du bois

de Jacaranda, du cacao, du girofle. Les Anglois y paſſent auſſi des étoffes, des laines, du fer, des harengs, des ſardines, du fromage, du beurre, & des chairs ſalées. *Long.* 346. 354. *lat.* 39.

* ACORNA, ſ. (*Hiſt. nat. & bot.*) eſpece de chardon dont il eſt parlé dans Théophraſte. Il a, dit cet auteur, la tige & la feuille velues & piquantes; ce qui convient non ſeulement à l'actilis, mais à un grand nombre d'autres plantes.

L'*acorna* eſt, ſelon Pline, une eſpece de chêne verd, ſemblable aux houx ou au genevrier.

* ACORUS, ſ. m. (*Hiſt. natur.*) On donne aujourd'hui le nom d'*acorus* à trois racines différentes; le *vrai acorus*, l'*acorus des Indes*, & le *faux acorus*.

Le *vrai acorus* eſt une racine longue, genouillée, de la groſſeur du doigt, un peu plate, d'un blanc verdâtre au dehors; quand elle eſt nouvelle, rouſſeâtre; quand elle eſt deſſéchée, blanche au dedans; ſpongieuſe, âcre, amere, aromatique au goût, & agréable à l'odorat. Des racines de cette plante rampante s'élevent des feuilles d'une coudée & demie, de la figure de l'iris à feuille étroite, applaties, pointues, d'un verd agréable, liſſes, larges de 4 à 5 lignes, âcres, aromatiques, un peu ameres, & odorantes quand on les froiſſe. Quant à ſes fleurs, elles ſont ſans pétales, compoſées de ſix étamines rangées en épis ſerrés, entre leſquels croiſſent des embryons environnés de petites feuilles applaties ou écaillées. Chaque embryon devient un fruit triangulaire & à trois loges; & toutes ces parties ſont attachées à un poinçon aſſez gros, & forment un épi conique qui naît à une feuille ſillonnée & plus épaiſſe que les autres. Cet *acorus* vient dans les lieux humides de la Lithuanie, de la Tartarie, & en Flandre, en Angleterre le long des ruiſſeaux. Sa racine diſtillée, donne beaucoup d'huile eſſentielle, & un peu d'eſprit volatil urineux. D'où il s'enſuit qu'elle eſt pleine de ſel volatil, aromatique, huileux. On le recommande pour fortifier l'eſtomac, chaſſer les vents, appaiſer les tranchées, lever les obſtructions de la matrice & de la rate, provoquer les regles, augmenter le mouvement du ſang. Il paſſe auſſi pour alexipharmaque.

L'*acorus des Indes* eſt une racine ſemblable au vrai *acorus*, mais un peu plus menue, d'une odeur plus agréable, amere & piquante au goût. Il vient des Indes Orientales & Occidentales. Celui du Breſil eſt aſſez ſemblable à celui de l'Europe. On l'ordonne ſeul ou avec d'autres remedes contre les humeurs viſqueuſes & les poiſons.

Le troiſieme *acorus* eſt une racine noueuſe, rouge intérieurement & extérieurement, ſans odeur, ſur-tout quand elle eſt verte, d'un goût très-foible d'abord, mais qui devient bientôt d'une grande acrimonie. Dodonée dit qu'elle eſt bonne dans les dyſſenteries, les flux de ventre, & toute hémorrhagie. On le prend ou en décoction ou de quelqu'autre maniere.

Le vrai *acorus*, dont nous venons de donner la deſcription, eſt une eſpece de jonc odorant. (*calamus aromaticus.*) Sa racine a une odeur très-vive & aſſez agréable lorſqu'elle eſt récente. Sa ſaveur eſt âcre, aromatique & amere. Elle abonde en principe ſpiritueux, aſſez volatil, & contient auſſi une grande quantité de matiere fixe d'une nature gommeuſe, mêlée à un peu de ſubſtance réſineuſe. C'eſt à la partie ſpiritueuſe qu'il faut attribuer l'odeur de la racine. Sa ſaveur amere appartient principalement à la partie gommeuſe plus abondante, & l'âcreté paroît dépendre de la partie réſineuſe qui lui eſt mêlée, mais en moindre quantité, ſelon l'examen de M. Cartheuſer. Cette racine contient d'ailleurs très-peu d'huile eſſentielle.

L'infuſion aqueuſe de cette racine eſt d'une odeur pénétrante & ſa ſaveur eſt très-amere. Cette infuſion évaporée perd preſque toute ſon odeur, mais le réſidu conſerve toute ſon amertume. La teinture ſpiritueuſe de cette racine n'a d'autre odeur que celle de l'eſprit-de-vin, mais ſa ſaveur eſt très-âcre, très-piquante, & mêlée le plus ſouvent d'un peu d'amer.

La racine trop récente a quelque choſe de virulent mêlé à ſon odeur qui la rend plus déſagréable que celle qui eſt deſſéchée; on s'en ſert dans toutes les foibleſſes d'eſtomac ou des organes digeſtifs qui dépendent, comme on dit, de frigidité,

laxité ou inertie. On l'emploie avec ſuccès dans les dérangemens des menſtrues qui dépendent des mêmes cauſes, dans la leucophlegmatie, les différentes eſpeces d'hydropiſie, dans les maladies venteuſes, l'aſthme pituiteux, les fluxions catharrales, le ſcorbut. Fallope aſſure avoir guéri pluſieurs ſuppreſſions d'urine, par la décoction d'*acorus* dans du vin. Mayerne vante ce remede comme un ſpécifique contre le vertige qui dépend d'inertie ou de relâchement des nerfs; on l'a même regardé comme aphrodiſiaque, ce qui lui a fait donner le nom de *radix venerea* par quelques-uns.

Cette racine eſt utile pour corriger la mauvaiſe haleine lorſqu'on la mâche; on l'emploie auſſi dans les affections ſoporeuſes: ſon ſuc, ſelon Dioſcoride, exprimé dans les yeux, guérit la ſuffuſion.

On la regarde encore comme alexipharmaque; s'il faut en croire Cluſius, les habitans des confins de la Lithuanie, ont appris des Tartares à porter ſur ſoi la racine d'*acorus*, & à ne boire d'eau qu'après y avoir fait macérer cette racine durant quelque temps. Il ſeroit ſans doute utile, ſelon le précepte de Simon Pauli, de ne jamais boire d'eau bourbeuſe dans les camps, qu'après avoir uſé du même expédient que les Tartares: peut-être même eſt-ce par ces conſidérations qu'on a donné à cette même racine le nom de *radix nautica*, ſoit parce qu'elle corrige les qualités pernicieuſes que l'eau, trop long-temps gardée, peut contracter, ſoit parce qu'elle prévient en partie le vomiſſement habituel qu'éprouvent ceux qui ſe mettent en mer pour la premiere fois.

On fait avec cette racine une eſpece de confection qu'on appelle *calamus aromaticus conſit*, dont les propriétés ſont fort au deſſous de celles de la racine elle-même; on en fait auſſi l'électuaire diacorus, on en tire un extrait & une huile diſtillée; quant aux ſels qu'on en retire par l'incinération, il eſt abſurde de prétendre qu'ils participent aux propriétés de la plante.

Obſervons en paſſant que la plante connue ſous le nom d'*acorus verus* ou *vrai acorus*, n'eſt point la même que les anciens avoient décrite ſous le nom de *calamus aromaticus*, & dont Proſper Alpin nous a laiſſé la deſcription dans ſon traité *de plantis exoticis*, *lib. II. cap. 7.* Il paroît même que les anciens ne ſe ſervoient point d'une racine, mais d'une petite tige dont les propriétés étoient néanmoins très-analogues. (*Article de M.* LAFOSSE, *docteur en Médecine.*)

ACOTOIR, ſ. m. *en Architecture*, c'eſt le derriere d'un banc de pierre ou de bois qui ſert à s'appuyer en arriere. (*P*)

ACOUDOIR, ſ. m. (*Architect.*) s'entend de tous murs à hauteur d'appui, dont l'élévation eſt proportionnée à la grandeur humaine. *Voyez* APPUI & BALUSTRADE. (*P*)

*ACOUSMATIQUES, adj. pris ſubſt. (*Hiſt. anc.*) Pour entendre ce que c'étoit que les *Acouſmatiques*, il faut ſavoir que les diſciples de Pythagore étoient diſtribués en deux claſſes ſéparées dans ſon école par un voile; ceux de la premiere claſſe, de la claſſe la plus avancée, qui ayant pardevers eux cinq ans de ſilence paſſés ſans avoir vu leur maître en chaire, car il avoit toujours été ſéparé d'eux pendant tout ce temps par un voile, étoient enfin admis dans l'eſpece de ſanctuaire d'où il s'étoit ſeulement fait entendre, & le voyoient face à face; on les appelloit les *Eſotériques*. Les autres qui reſtoient derriere le voile & qui ne s'étoient pas encore tus aſſez long-temps pour mériter d'approcher & de voir parler Pythagore, s'appelloient *Exotériques* & *Acouſmatiques* ou *Acouſtiques*. *Voyez* PYTHAGORICIEN. Mais cette diſtinction n'étoit pas la ſeule qu'il y eût entre les *Eſotériques* & les *Exotériques*. Il paroît que Pythagore diſoit ſeulement les choſes emblématiquement à ceux-ci; mais qu'il les révéloit aux autres telles qu'elles étoient ſans nuage, & qu'il leur en donnoit les raiſons. On diſoit pour toute réponſe aux objections des *Acouſtiques* αὐτὸς ἔφα, *Pythagore l'a dit*: mais Pythagore lui-même réſolvoit les objections aux *Eſotériques*.

ACOUSTIQUE, ſ. f. eſt la doctrine ou la théorie des ſons. *Voyez* SON. Ce mot vient du Grec ἀκούω, *j'entends*.

L'*Acouſtique* eſt proprement la partie théorique de la Muſique. C'eſt elle qui

donne les raiſons plus ou moins ſatisfaiſantes du plaiſir que nous fait l'harmonie, qui détermine les affections ou propriétés des cordes vibrantes, &c. *V.* SON, HARMONIE, CORDE.

L'*Acouſtique* eſt la même ſcience qu'on a autrement appellée *Phonique*. *Voyez* PHONIQUE.

ACOUSTIQUES, adj. pris ſubſt. On dit *les acouſtiques* pour les remedes acouſtiques. Ce ſont ceux qu'on emploie contre les défauts & les maladies de l'oreille ou du ſens de *l'ouie*. *Voyez* OREILLE & OUIE. On dit auſſi *maladies acouſtiques* & *inſtrumens acouſtiques* dans le même ſens que *remedes acouſtiques*. *Acouſtique* ſe dit principalement des inſtrumens par leſquels ceux qui ont l'ouie dure remédient à ce défaut. *Voyez* CORNET, PORTE-VOIX.

Le docteur-Hook prétend qu'il n'eſt pas impoſſible d'entendre à la diſtance d'une ſtade le plus petit bruit qu'une perſonne puiſſe faire en parlant, & qu'il ſait un moyen d'entendre quelqu'un à travers une muraille de pierre épaiſſe de trois piés. *V.* ECHO, CABINETS SECRETS & PORTE-VOIX. *(O)*

* ACOUSTIQUES, ſ. m. *Voyez* ACOUSMATIQUES.

ACOUTREUR, ſ. m. *terme de Tireur d'or*; c'eſt l'ouvrier qui reſſerre & polit le trou du fer ou de la filiere dans laquelle paſſe le trait, lorſqu'il s'agit de le tirer fin. *Voyez* TIREUR-D'OR.

ACOUTUMANCE, ſ. f. *(Architect.)* ſe dit, d'après Vitruve, pour exprimer l'habitude que l'on a de ſuivre un précepte, un auteur, ou un genre de bâtiment, ſelon l'uſage du climat, du lieu, &c. C'eſt proprement de cette *acoutumance* ou habitude que ſe ſont formées les regles du goût pour l'art de bâtir ſelon l'eſprit de chaque nation, & que ſont nées les architectures Italienne, Françoiſe, Moreſque, Chinoiſe, &c. *(P)*

ACOUTY, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* animal quadrupede des Antilles. Il eſt de la groſſeur du lapin ou du lievre; il a deux dents dans la mâchoire ſupérieure, & deux autres dans la mâchoire inférieure, ſemblables à celles du lievre, & il eſt fort agile; ſa tête eſt approchante de celle du rat; ſon muſeau eſt pointu, ſes oreilles ſont courtes & arrondies; il eſt couvert d'un poil rouſſeâtre comme le cerf, & quelquefois brun, tirant ſur le noir, rude & clair comme celui d'un cochon de trois mois; il a la queue plus courte que celle d'un lievre; elle eſt dégarnie de poils, de même que les jambes de derriere: les quatre jambes ſont courtes & menues; le pié de celles de devant eſt diviſé en cinq doigts terminés par des ongles, tandis que les piés de derriere n'ont que quatre doigts. Cet animal ſe retire dans les creux des arbres: la femelle porte deux ou trois fois l'année, avant que de mettre bas elle prépare ſous un buiſſon, un petit lit d'herbes & de mouſſe, pour y dépoſer ſes petits, qui ne ſont jamais que deux; elle les alaite dans cet endroit pendant deux ou trois jours, & enſuite elle les tranſporte dans des creux d'arbres où elle les ſoigne juſqu'à ce qu'ils puiſſent ſe paſſer d'elle. L'*acouty* ſe nourrit de racines, & il mange avec ſes pattes de devant comme les écureuils; il n'eſt jamais gras à moins qu'il ne ſe trouve aſſez près des habitations, pour avoir des fruits de manioc & des patates; alors il s'engraiſſe; mais en quelque état qu'il ſoit, il a toujours un goût de venaiſon, & ſa chair eſt dure; cependant il y a beaucoup de gens qui l'aiment autant que celle du lapin. Au commencement que l'iſle de la Guadeloupe fut habitée, on n'y vivoit preſque d'autre choſe. On chaſſe ces animaux avec des chiens qui les réduiſent dans les creux des arbres qu'ils habitent: là on les enfume comme les renards, & ils n'en ſortent qu'après avoir beaucoup crié. Lorſque cet animal eſt irrité, il hériſſe le poil de ſon dos, il frappe la terre de ſes pattes de derriere comme les lapins; il crie, il ſiffle & il mord; on peut pourtant l'apprivoiſer. Les Sauvages ſe ſervent des dents de l'*acouty*, qui ſont fort tranchantes, pour ſe déchirer la peau dans leurs cérémonies. *Hiſt. des Antilles, par le P. du Tertre; Hiſt. nat. & mor. des Antilles de l'Amérique*, &c. *(I)*

§ ACQS, *(Géogr.)* jolie petite ville de France, en Languedoc, dans le gouvernement de Foix. Elle eſt au pié des Pyrénées, ſur une petite riviere, au ſud de Taraſcon. Son nom lui vient des eaux

Digitized by Google

chaudes qui ſont dans ſon voiſinage, & dont l'uſage eſt très-ſalutaire pour ceux qui en prennent les bains. *Long.* 19. 20. *lat.* 42. 40. (*C. A.*)

* ACOS, ſ. (*Géogr.*) *Voyez* DAX.

ACQUA, (*Géogr.*) bourg d'Italie, au grand duché de Toſcane, où il y a des bains chauds que l'on vante. *Long.* 29. 20. *lat.* 43. 45. (*D. G.*)

ACQUA CHE FAVELLA, (*Géogr.*) fontaine d'Italie, dans la Calabre citérieure, au royaume de Naples, près de l'embouchure de la riviere de Crata, & des ruines appellées *Sibari ruinata*. On a cru que ceux qui ſe baignoient dans ſes eaux, devenoient plus beaux & plus ſains. (*C. A.*)

§ ACQUAPENDENTE, (*Géogr.*) ville d'Italie, dans la province d'Orviette, ſur l'état Eccléſiaſtique. Elle eſt ſituée ſur un rocher d'où tombe une caſcade naturelle que l'on entend en approchant de la ville. Cette caſcade lui a fait donner le nom d'*acquapendente*. Près de la ville paſſe la riviere de Baglia. On trouve, dans cette chétive cité, un évêché & ſeize couvens qui en occupent plus de la moitié. Elle eſt à 23 lieues nord-oueſt de Rome. *Long.* 29. 28. *latit.* 42. 43. (*C. A.*)

* ACQUARIA, ſ. (*Géogr.*) ville d'Italie, dans le duché de Modene, près de la Sultena.

ACQUÉREUR, ſ. m. *en Droit*, eſt la perſonne à qui l'on a tranſporté la propriété d'une choſe, par vente, ceſſion, échange, ou autrement. Il ſe dit ſinguliérement de celui qui a fait l'acquiſition d'un immeuble. (*H*)

ACQUÊT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un bien immeuble qu'on n'a point eu par ſucceſſion, mais qu'on a acquis par achat, par donation, ou autrement. *Voyez* IMMEUBLE. Ce mot vient du latin *acquirere*, acquérir, gagner.

Nos coutumes mettent beaucoup de différence entre les *acquêts* & les propres: le Droit civil ne fait pas cette diſtinction. *Voyez* PROPRE, & PATRIMONIAL, &c.

Legs, ou donation faite à l'héritier préſomptif en ligne collatérale, eſt *acquêt* en la perſonne: mais ce qu'il recueille à titre de ſucceſſion, lui devient *propre*. En ligne directe, tout héritage une fois parvenu aux enfans, même par legs ou donation, prend en leurs mains la qualité de *propre*, quand il ne l'auroit pas eue précédemment.

Les *acquêts* faits par le mari ou la femme avant le mariage, n'entrent point en communauté, quand même le prix n'en auroit été payé que depuis le mariage: mais dans ce ſecond cas, la moitié du prix appartient à l'autre conjoint.

Des *acquêts* faits dans une coutume qui ne porte point communauté, ne laiſſent pas d'être communs, ſi les conjoints ont contracté mariage dans une coutume qui porte communauté, ſans y déroger, ou s'ils l'ont expreſſément ſtipulée.

ACQUÊTS (*nouveaux*) *terme de finances*, eſt un droit que paient au roi les roturiers pour raiſon de l'acquiſition & tenure de fiefs, dont autrement ils ſeroient obligés de vuider leurs mains, comme n'étant point de condition à poſſéder telle ſorte de biens. Cependant les bourgeois de Paris, & de quelques autres villes, quoique roturiers, peuvent poſſéder des fiefs, ſans être ſujets à ce droit. (*H*).

§ ACQUI, (*Géogr.*) ville d'Italie, au duché de Montferrat, avec un évêché ſuffragant de Milan. Les anciens la nommoient *Aquæ ſtatiellæ*, à cauſe de ſes bains d'eau chaude qu'ils eſtimoient beaucoup & dont on fait encore uſage aujourd'hui au mois de Mai & de Septembre. Quoique les eaux en ſoient bouillantes, l'herbe de ſon baſſin s'y conſerve très-verte. Les Eſpagnols prirent cette ville en 1745; les Piémontois la reprirent en 1746, M. de Maillebois la reprit enſuite, & l'abandonna après en avoir fait ſauter les fortifications. C'eſt la patrie de Georges Merula. Elle eſt ſur la rive ſeptentrionale de la Bormia, à 10 lieues nord-oueſt de Gênes. *Long.* 26. 5. *lat.* 44. 40. (*C. A.*)

ACQUIESCEMENT, ſ. m. *terme de Droit*, eſt l'adhéſion d'une des parties contractantes ou collitigantes, ou de toutes deux, à un acte ou un jugement. Ainſi *acquieſcer* à une condition, à une clauſe, c'eſt l'accepter: *acquieſcer à un jugement*, c'eſt en paſſer par ce qu'il ordonne. (*H*)

ACQUIESCEMENT, (*Commerce.*) conſentement

conſentement qu'un négociant ou autre perſonne donne à l'exécution d'une ſentence arbitrale, d'une ſentence des conſuls, ou autre acte fait en juſtice. On ne peut revenir contre un jugement, après un *acquieſcement* ; l'exécution d'un jugement paſſe pour *acquieſcement.* (G)

ACQUIESCER, *demeurer d'accord d'une choſe, en convenir.* Ce marchand a été obligé d'*acquieſcer* à la ſentence arbitrale rendue contre lui. (G)

ACQUISITION, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'action par laquelle on ſe procure la propriété d'une choſe. Il ſe dit auſſi de la choſe même acquiſe. Ainſi l'on dit en ce ſens : il a fait une mauvaiſe ou une bonne *acquiſition.* Il ſe dit ſinguliérement d'un immeuble.

Les *acquiſitions* faites par l'un des conjoints ſurvivans, avant la confection d'inventaire, appartiennent à la communauté qui étoit entre lui & le prédécédé. *Voyez* COMMUNAUTÉ & CONTINUATION *de communauté.* (H)

ACQUIT, ſ. m. *terme de Pratique*, ſynonyme à *quittance* ou *décharge. Voyez l'une & l'autre.*

ACQUIT *à caution, terme de finances*, ſe dit d'un billet que les commis de bureaux d'entrée du royaume délivrent à un particulier, qui ſe rend caution qu'une balle de marchandiſe ſera vue & viſitée à la douane du lieu pour lequel elle eſt deſtinée; ſur le dos duquel billet les commis de la douane, après avoir fait leur viſite, en donnent leur certificat, qui ſert de décharge à celui qui s'eſt porté caution.

ACQUIT *à caution de tranſit, autre terme de finances.* Ce terme regarde certaines marchandiſes ou choſes ſervant aux ouvrages & fabrication d'icelles, qui ſont exemptes des droits d'entrée & de ſortie du royaume, même des péages, octrois, & autres droits.

ACQUIT (l') ou *certificat de franchiſe*, concerne l'exemption des droits de ſortie des marchandiſes deſtinées pour envoyer hors le royaume, leſquelles ſont achetées & enlevées pendant le temps des franchiſes des foires.

ACQUIT *de paiement*, eſt un terme uſité dans les bureaux des cinq groſſes fermes. Quand on paie les droits d'entrée & de ſortie, le receveur du bureau fournit un *acquit* ſur papier timbré, qu'on nomme *acquit de paiement*, & qui ſert de quittance & de décharge.

ACQUIT *de comptant*, ſont des lettres patentes expédiées à la décharge du garde du tréſor royal pour certaines ſommes remiſes comptant entre les mains du roi. Les *acquits* de comptant ne ſont point libellés : ce ſont des lettres de validation qui regardent certaines ſommes données manuellement au roi, & que ſa majeſté veut que la chambre des comptes paſſe en dépenſe, ſans qu'il ſoit fait mention des emplois à quoi elles ont été deſtinées, impoſant, ſur ce, ſilence à ſes procureurs généraux. (H)

ACQUIT, ſ. m. (*Commerce.*) parmi des négocians, ſignifie encore *quittance*, *reçu*, ou *récépiſſé* : payé à un tel par *acquit* du tel jour, c'eſt-à-dire, ſur ſa quittance, reçu, *ou* récépiſſé.

Quand un banquier ou une autre perſonne donne une lettre de change échue, pour en aller recevoir le paiement, il l'endoſſe en blanc, afin que le garçon puiſſe mettre le reçu au deſſus de ſa ſignature. Il faut obſerver toujours en faiſant ces ſortes d'endoſſemens en blanc, de mettre au deſſous de ſa ſignature ces mots *pour acquit*, & cela afin qu'on ne puiſſe pas remplir le blanc d'un ordre payable à un autre. (G)

ACQUIT, ſ. m. (*terme de jeu.*) au billard; c'eſt le coup que celui qui a le devant donne à jouer ſur ſa bille à celui qui eſt le dernier.

ACQUITTER, v. a. ſignifie payer des droits pour des marchandiſes aux entrées & ſorties du royaume, aux entrées des villes, & dans les bureaux du roi. Il ſignifie auſſi *payer ſes dettes.* On dit *acquitter des lettres & billets de change, des promeſſes, des obligations*, pour dire *les payer.* (G)

ACQUITTER, v. a. (*Juriſp.*) *acquitter* une promeſſe, un engagement, c'eſt le remplir. *Acquitter* ſes dettes, ou celles d'un autre, c'eſt les payer ; *acquitter* quelqu'un de quelque choſe, c'eſt l'en affranchir en la faiſant pour lui, ou empêchant

Digitized by Google

qu'il ne ſoit pourſuivi pour raiſon de ce. Si, par exemple, un ſeigneur qui releve lui-même d'un autre, a des vaſſaux ſur qui le Seigneur ſuzerain prétende des droits, c'eſt à lui à les en *acquitter*; car ils ne doivent le ſervice qu'à leur ſeigneur immédiat. *(H)*

ACQUITPATENT, ſ. m. *(terme de finances.)* eſt une ordonnance ou mandement du roi, en vertu de laquelle les tréſoriers ou receveurs des domaines de ſa majeſté ſont obligés de payer au porteur d'icelle, quand elle eſt en bonne forme, la ſomme contenue en l'*acquitpatent*. Or, la forme requiſe pour un *acquitpatent* valide, eſt qu'il ſoit ſigné, contre-ſigné, vérifié à la chambre du tréſor, contrôlé, *&c. (H)*

ACRA, *(Géogr.)* ville d'Afrique, ſur la côte de Guinée. Les Anglois, les Danois & les Hollandois, maîtres conjoints de cette ville, l'ont munie chacun d'un bon fort, & ont donné un village à chacun de ſes forts pour dépendance particuliere. *Long. 17. 33. lat. 5. (D. G.)*

§ ACRAMAR, *ou* ACTMAR, *ou* ARCISSA, *ou* ABACMAS, *ou* VAN. *(Géogr.)* ville de la grande Arménie en Aſie, & capitale du gouvernement de Van. Elle eſt ſituée au pié des montagnes du Diarbekir ſur le bord d'un grand lac qui lui donne ſon nom, au nord-oueſt du pays d'Aderbijan & au ſud-eſt d'Erzerom. Sémiramis en fut, dit-on, la fondatrice, & la fit appeller *Semiramocerta*. Cette ville eſt grande, marchande & aſſez peuplée. Il y réſide un bacha. Comme elle eſt voiſine des frontieres de Perſe, elle eſt ſouvent expoſée au ſort des armes, & voit alternativement dans ſes murs, les Turcs & les Perſans; ſon château eſt très-fort. Son lac a deux petites iſles habitées par des religieux Arméniens; il reçoit une petite riviere, nommée *Bendmachi*, qui fournit une grande quantité de poiſſons d'une eſpece plus grande que le pélamide fort eſtimé en Perſe. *Long. 62. lat. 36. 30. (C. A.)*

* ACRATISME, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* Les Grecs faiſoient quatre repas; le déjeûner, qu'ils appelloient *acratiſma*, ou *dianeſtiſmos*; le dîner, *ariſton*, ou *doriſton*; un petit repas entre le dîner & le ſouper, *heſperiſma*, ce qu'on appelle en Latin *merenda*; & le ſouper, *dipnon*, & quelquefois *epidorpis*.

* ACRATOPHORE, ou *qui donne le vin pur*, *(Myth.)* nom qu'on donna à Bacchus, à Phigalie, ville d'Arcadie, où ce Dieu étoit principalement honoré.

ACRATOPOTÉS, *(Mythol.)* c'eſt le nom d'un héros de la Grece, qui étoit honoré, ſelon Athénée, à Munichia, un des bourgs de l'Attique. (+)

* ACRATUS, *(Myth.)* génie de la ſuite de Bacchus.

§ ACRE, SAINT-JEAN D'ACRE, ACRA, ACCARON, PTOLEMAÏDE, ACCA, ACCO, *(Géogr.)* cette ville connue ſous tous ces différens noms, & célebre dans l'antiquité, fut engloutie en 1762, pendant un affreux tremblement de terre. Elle étoit ſituée dans la Paleſtine, ſur les côtes de la Syrie, & avoit un bon port de mer. Les croiſades lui donnerent de la réputation : priſe & repriſe par les Croiſés & par les Mahométans, elle reſta aux Soudans d'Egypte à qui les Turcs l'enleverent enſuite. Un marais infect occupe la place où on la voyoit autrefois. *Long. 57. lat. 32. 40. (C. A.)*

ACRE, ſ. f. *(Commerce.)* meſure de terre, différente ſelon les différens pays. *Voyez* MESURE, VERGE & PERCHE.

Ce mot vient du Saxon *acere*, ou de l'Allemand *acker*, lequel vraiſemblablement eſt formé d'*acer*, & ſignifie la même choſe. Saumaiſe cependant le fait venir d'*acra*, qui a été dit pour *akena*, & ſignifioit chez les anciens une meſure de terre de dix piés.

L'*acre* en Normandie eſt de 160 perches quarrées. L'*acre* Romaine étoit proprement la même choſe que le *jugerum*. *Voyez* ARPENT.

Il y a en Angleterre une taille réelle impoſée par Charles II, à raiſon du nombre d'*acres* que poſſedent les habitans.

Le chevalier Petty a calculé dans l'*Arithmétique politique*, que l'Angleterre contient 39038500 *acres*; les Provinces-Unies 4382000, *&c.*

ACRE, ſ. m. *(Arpentage.)* meſure d'Angleterre, pour le terrain qui contient

Digitized by Google

43560 piés anglois quarrés, ou 1135 toiſes quarrées de ſuperficie, meſure de Paris; d'où l'on voit ſon rapport avec l'arpent de Paris, qui eſt de 900 toiſes quarrées; & avec celui des eaux & forêts, qui eſt de 1344 $\frac{4}{9}$ dans tout le royaume, ſuivant l'ordonnance des eaux & forêts. Voici une table des ſubdiviſions de l'*acre* d'Angleterre,

Pouces.						
144	*Piés.*					
1296	9	*Yards.*				
3600	25	$2\frac{7}{9}$	*Paces.*			
39204	$272\frac{1}{4}$	$30\frac{1}{4}$	10,89	*Poles.*		
1568160	10890	1210	435,6	40	*Rood.*	
6272640	43560	4840	1743,6	160	4	*Acre.*

c'eſt-à-dire, que l'*âcre* contient 4 roods, le rood 40 poles, & 1210 yards ou braſſes chacune de trois piés. Le pié d'Angleterre, ſuivant les dernieres vérifications que M. Maskelyne, aſtronome royal d'Angleterre, en a faites ſur les toiſes que je lui avois envoyées, eſt de 11 pouces 3 lignes & 1154 dix milliemes de ligne, pié de Paris, pris ſur la toiſe de l'académie, qui ſert actuellement de regle dans le royaume. *(M. DE LA LANDE.)*

L'*acre* des bois eſt de quatre vergées, c'eſt-à-dire, 960 piés. *Voyez* VERGÉE. *(E & G)*

ACRE, adj. *(Chymie.)* ſe dit de ce qui eſt piquant, mordicant, & d'un goût déſagréable. Tout excès & toute dépravation de ſalure fait l'*âcre*. C'eſt en Médecine qu'on emploie plus communément ce terme.

Il y a autant de différentes eſpeces d'*âcres* que de différentes eſpeces de ſels. Il y a des *âcres aigres*, des *âcres alkalis*, & des *âcres moyens*, qui tiennent de l'acide & de l'alkali en différentes proportions; & on peut éprouver les *âcres* pour en connoître l'eſpece, comme on éprouve les ſels pour ſavoir s'ils ſont acides ou alkalis, ou neutres. *Voyez* SELS.

On peut auſſi diſtinguer les *âcres* en *âcre ſcorbutique*, *âcre vérolique*, &c. Lorſque les différens ſels qui ſont naturellement dans les liqueurs du corps, ſont en quantité diſproportionnée, ou lorſque la dépuration de ces liqueurs eſt troublée, & leur chaleur naturelle augmentée, il ſe fait des *âcres* de différentes eſpeces. Certaines gangrenes font voir que les liqueurs du corps humain peuvent devenir ſi *âcres*, qu'elles en ſont cauſtiques. Les alkalis urineux qui ſe forment naturellement dans les corps vivans, ſont diſſolvans des parties animales, non ſeulement des humeurs & des chairs, mais auſſi des nerfs & des cartilages; & les *âcres* acides des animaux, comme eſt l'acide du lait, amolliſſent & diſſolvent les os les plus durs. On peut en faire l'expérience avec du lait aigre; on verra qu'il diſſout juſqu'à l'ivoire.

Souvent un *âcre* contre nature ſe trouve confondu dans les humeurs, & ne produit point de mal ſenſible tant qu'il n'y eſt pas en aſſez grande quantité, ou qu'il eſt plus foible que ne le ſont les liqueurs qui n'ont qu'une ſalure naturelle. On a vu ſouvent des perſonnes qui portant un levain de vérole dans leurs humeurs, paroiſſoient ſe bien porter tant que le virus n'avoit pas fait aſſez de progrès pour ſe rendre ſenſible. Il y a des goutteux qui ſe portent bien dans les intervalles des accès de goutte, quoiqu'ils aient dans eux de l'humeur *âcre* de la goutte: c'eſt pour cette raiſon-là que les Médecins ſages & habiles ont égard à la cauſe de la goutte dans toutes les maladies qui arrivent aux goutteux, comme aux autres hommes.

Des charbons de peſte ont ſorti tout d'un coup à des perſonnes qui paroiſſoient être en parfaite ſanté; & lorſque ces charbons peſtilentiels ſortent de quelque partie intérieure du corps, ceux à qui ce malheur arrive, meurent ſans garder le lit; & quelquefois même ils tombent morts dans les rues en allant à leurs affaires: ce qui prouve bien qu'on peut porter dans ſoi pendant quelque temps un levain de maladie, & d'une maladie très-dangereuſe, ſans s'en appercevoir. C'eſt ce qu'ont peine à comprendre ceux qui ayant la vérole conſervent cependant toutes les apparences d'une bonne ſanté, n'ont rien communiqué, & ont des enfans ſains.

Souvent des perſonnes ſont prêtes d'avoir la petite vérole, & ſemblent ſe porter bien; cependant elles ont en elles le levain de cette maladie, qui quelques jours après

les couvrira de boutons & d'ulceres. Ces choſes ſont approfondies & clairement expliquées dans la Chymie médicinale. *(M)*

* ACREMENT, ſ. m. *(Commerce.)* nom qu'on donne à Conſtantinople à des peaux aſſez ſemblables à celles qu'on appelle *premiers couſteaux*. Ces peaux ſont de bœufs & de vaches, & ſont apportées des environs de la mer Noire.

ACRIDOPHAGES, ſ. m. plur. *dans l'Hiſt. ancienne*, a été le nom d'un peuple qui, diſoit-on, vivoit de ſauterelles; ce que veut dire le mot *acridophages*, formé de ἀκρὶς, *ſauterelles*, & φάγω, *manger*.

On plaçoit les *Acridophages* dans l'Ethiopie proche des déſerts. Dans le printemps ils faiſoient une grande proviſion de ſauterelles qu'ils ſaloient & gardoient pour tout le reſte de l'année. Ils vivoient juſqu'à 40 ans, & mouroient à cet âge de vers ailés qui s'engendroient dans leur corps. *Voyez* S. Jerôme contre Jovinien; & ſur S. Jean, *cap. iv.* Diodore de Sicile, *lib. III. cap. iij. & xxix.* & Strabon, *lib. XVI.* Pline met auſſi des *Acridophages* dans le pays des Parthes, & S. Jerôme dans la Libye.

Quoiqu'on raconte de ces peuples des circonſtances capables de faire paſſer tout ce qu'on en dit pour fabuleux, il peut bien y avoir eu des *Acridophages :* & même encore à préſent il y a quelques endroits du Levant où l'on dit qu'on mange des ſauterelles. Et l'Evangile nous apprend que S. Jean mangeoit dans le déſert des ſauterelles, ἀκρίδες, y ajoutant du miel ſauvage. Matth. *cap. iij. v. 4.*

Il eſt vrai que tous les ſavans ne ſont pas d'accord ſur la traduction de ἀκρίδες, & ne conviennent pas qu'il faille le rendre par *ſauterelles*. Iſidore de Peluſe entr'autres, dans ſa 132e Epître, parlant de cette nourriture de S. Jean, dit que ce n'étoit point des animaux, mais des pointes d'herbes, & taxe d'ignorance ceux qui ont entendu ce mot autrement. Mais S. Auguſtin, Bede, Ludolphe & autres, ne ſont pas de ſon avis. Auſſi les Jéſuites d'Anvers rejettent-ils l'opinion des Ebionites, qui à ἀκρίδες, ſubſtituent ἐγκρίδες, qui étoit un mets délicieux, préparé avec du miel & de l'huile; celle de quelques autres qui liſent ἀχάριδες ou χάριδες, *des écreviſſes de mer*; & celle de Beze qui lit ἄγριδες, *poires ſauvages*.

* ACRIMONIE, ACRETÉ, ſynonymes. *Acrimonie* eſt un terme ſcientifique qui déſigne une qualité active & mordicante, qui ne s'applique guere qu'aux humeurs qui circulent dans l'être animé, & dont la nature ſe manifeſte plutôt par les effets qu'elle produit dans les parties qui en ſont affectées, que par aucune ſenſation bien diſtincte.

Acreté eſt d'un uſage commun, par conſéquent plus fréquent: il convient auſſi à plus de ſortes de choſes. C'eſt non ſeulement une qualité piquante, capable d'être, ainſi que l'*acrimonie*, une cauſe active d'altération dans les parties vivantes du corps animal; c'eſt encore une ſorte de ſaveur que le goût diſtingue & démêle des autres par une ſenſation propre & particuliere que produit le ſujet affecté de cette qualité. On dit l'*acrimonie* des humeurs, & l'*âcreté* de l'humeur.

* ACRIMONIE, ſ. f. *(Chymie & Phyſiq.)* conſidérée dans le corps âcre, conſiſte dans quelque choſe de ſpiritueux & qui tient de la nature du feu. Si on dépouille le poivre de ſon huile eſſentielle, & cette huile eſſentielle de ſon eſprit recteur, le reſte eſt fade, & ce reſte eſt une ſi grande partie du tout, qu'à peine l'analyſe donne-t-elle quelques grains d'âcre ſur une livre de poivre. Ce qui eſt âcre dans les aromatiques eſt donc un eſprit & un eſprit fort ſubtil. Si un homme mange de la canelle pendant quelques années, il eſt sûr de perdre ſes dents: cependant les aromatiques pris en petite quantité peuvent être remedes, mais leur abondance nuit. Le docteur de Bontekoe dit que les parfums ſont les mains des dieux; & le commentateur de Boerhaave a ajouté avec autant de vérité que d'eſprit, que ſi cela étoit, ils auroient tué bien des hommes avec ces mains.

L'*acrimonie*, ſenſation, eſt l'action de cet eſprit uni à d'autres élémens ſur nos organes. Cette action eſt ſuivie de la ſoif, du deſſéchement, de chaleur, d'ardeur, d'irritation, d'accélération dans les fluides, de diſſipation de ces parties, & des autres effets analogues.

Acrimonie dans les humeurs, eſt une qualité maligne qu'elles contractent par un grand nombre de cauſes, telles que le croupiſſement, le trop d'agitation, *&c.* Cette qualité conſiſte dans le développement des ſels & quelque tendance à l'alkaliſation, en conſéquence de la diſſipation extrême du véhicule aqueux qui les enveloppe; d'où l'on voit combien la longue abſtinence peut être nuiſible dans la plupart des tempéramens.

ACRISIE, ſ. f. *(Médecine.)* *acriſia*, d'ἀ privatif & de κρίνω, *juger* ou *ſéparer.* On ſe ſert de ce mot pour déſigner l'état de crudité des humeurs, qui empêche la ſéparation de la matiere morbifique & ſon expulſion hors du corps, ce qui eſt tout le contraire de la criſe. Il ſignifie, ſuivant Galien, un défaut de criſe, ou une criſe qui ne ſe fait qu'avec difficulté & qui n'apporte aucun ſoulagement au malade, le malade ſe trouvant plus mal après qu'elle eſt arrivée, qu'il ne l'étoit auparavant. Il faut ſinguliérement faire attention aux maladies qui n'ont aucunes criſes bien décidées; car ſi, ſuivant l'idée d'Hippocrate, les maladies qui ont été jugées imparfaitement, donnent ſouvent naiſſance à des récidives, *quæ poſt criſim relinquuntur, recidivas facere ſolent*, à plus forte raiſon doit-on craindre pour l'état d'un malade chez lequel on n'a apperçu aucune eſpece de criſe. Pour l'ordinaire les maladies qui ont paru ſe terminer ſans criſes marquées, ſont ſuivies d'une convaleſcence longue, difficile, laborieuſe; un médecin éclairé doit alors être ſur le *qui vive;* & pour parer à toute eſpece d'accidens, il chargera l'art de faire ce que la nature auroit dû faire, il fera les frais d'une criſe. C'eſt ainſi que l'application des véſicatoires, dans ces cas, ſera ſuivie du plus grand ſuccès. *(A. & L. P.)*

ACRISIUS, *(Mythol.)* roi d'Argos, pere de Danaë, ayant été détrôné par ſon frere Proëteus, fut rétabli par ſon petit-fils Perſée, qui le tua enſuite par un malheureux accident. Perſée voulant un jour faire preuve de ſon adreſſe au jeu de palet, en préſence de ſon grand-pere, le malheur voulut qu'ayant jeté ſon palet de toute ſa force, il atteignit *Acriſius*, & le tua ſur la place. Ainſi s'accomplit la prédiction qui lui avoit été faite, qu'un jour ſon petit-fils lui raviroit la couronne & la vie, ſans que les rigueurs qu'il avoit exercées contre ſa fille l'en euſſent pu garantir. (+)

ACRISTIA, *(Géographie.)* gros bourg de Sicile, bâti ſur les ruines de l'ancienne ville de *Schritea.* Diodore fait mention de ce bourg, mais il ne dit rien de ſatisfaiſant ſur la ville de *Schritea*, qui a dû être fort conſidérable dans l'antiquité, ſuivant quelques hiſtoriens géographes. *(C. A.)*

ACROAMA, *(Muſique des anciens.)* nom que les Romains donnoient aux muſiciens qui jouoient d'un inſtrument, pour les diſtinguer de ceux qui chantoient. On prétend auſſi qu'ils appelloient *acroama* la muſique inſtrumentale, & ſur-tout celle qui étoit gaie. *(F. D. C.)*

ACROBATES, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* eſpece de danſeurs de corde. Il y en avoit de quatre ſortes: les premiers ſe ſuſpendant à une corde par le pié ou par le cou voltigeoient autour, comme une roue tourne ſur ſon aiſſieu; les autres voloient de haut en bas ſur la corde, les bras & les jambes étendus, appuyés ſimplement ſur l'eſtomac; la troiſieme eſpece étoient ceux qui couroient ſur une corde tendue obliquement, ou du haut en bas; & les derniers, ceux qui non ſeulement marchoient ſur la corde tendue horizontalement, mais encore faiſoient quantité de ſauts & de tours, comme auroit fait un danſeur ſur la terre. Nicéphore, Grégoras, Manilius, Nicétas, Vopiſcus, Sympoſius, font mention de toutes ces différentes eſpeces de danſeurs de corde. *(G)*

ACROBATIQUE, adj. pris ſubſ. *(Architecture.)* premier genre de machine dont les Grecs ſe ſervoient pour monter des fardeaux. Ils la nommoient *acrobaticon.* *(P)*

* ACROCENAUNES, *(Géogr. anc. & mod.)* nom qu'on a donné à pluſieurs hautes montagnes de différentes contrées: mais ce ſont proprement celles qui ſont en Epire, qui donnent leur nom à un promontoire de la mer Adriatique.

* ACRŒA, adj. f. *(Myth.)* ſurnom de Junon & de la Fortune. Ce ſurnom leur venoit des temples qu'elles avoient dans des lieux élevés: on n'immoloit que des

Digitized by Google

chevres dans celui que Junon avoit dans la citadelle de Corinthe.

* ACRŒUS, adj. m. *(Myth.)* ſurnom que les habitans de Smyrne donnerent à Jupiter, comme & par la même raiſon que Junon & la Fortune furent ſurnommées *acrœæ* par les habitans de Corinthe. *Voyez* ACRŒA.

ACROCHIRISME, *(Hiſt. anc.)* eſpece de danſe joyeuſe & de lutte avec les mains ſeulement; ceux qui s'exerçoient ainſi s'appelloient *acrochiriſtes*, & ne faiſoient que ſe toucher du bout des doigts. *(L)*

ACROCHORDON, *(Médecine.)* d'ἄκρος, *extrêmité*, & de χορδὴ, *cordon.* C'eſt une excroiſſance ronde ſur la peau, avec une baſe mince. Gal. *Def. Médic.*

Les Grecs donnent le nom d'*acrochordon* à toute excroiſſance qui ſe forme ſur la peau, qui en a la couleur, dont la ſuperficie a quelque choſe de rude, & qui s'élargit à meſure qu'elle s'éloigne de ſa baſe. Sa groſſeur excede rarement celle d'une feve. Il n'eſt jamais ſeul; mais il en paroît pluſieurs à la fois; quelquefois il diſparoît ſubitement; d'autres fois il excite une légere inflammation, & ſouvent il ſuppure. Etant coupé, il ne laiſſe aucune racine, ce qui fait qu'il n'eſt pas ſujet à renaître. Celſe, *liv. IV. chap. xxviij.*

On voit par-là que l'*acrochordon* eſt cette eſpece de verrue que Wiſeman appelle *penſile*. On l'extirpe ordinairement lorſqu'elle commence à devenir incommode, ſoit en y faiſant une ligature, ſoit en la coupant. (+)

ACROCHORINTHE, *(Géogr. anc.)* montagne près de la ville de Corinthe, & au bas de laquelle cette ville étoit ſituée, dans une belle plaine. Elle avoit ſur ſon ſommet un temple de Vénus qui étoit très-célebre. Strabon dit que cette montagne étoit entourée d'une muraille, & qu'elle ſervoit de fortereſſe à cette ville. Pline la nomme auſſi la *citadelle de Corinthe. (C. A.)*

ACROCOMES, *(Géogr. & Hiſt. anc.)* peuples de Thrace ainſi nommés, parce qu'ils avoient les cheveux longs pardevant, à la mode des femmes, au contraire des Abantes qui ne les portoient longs que par derriere. Ce nom vient de ces deux mots grecs ἄκρος, *haut* ou *long*, & κόμη, *cheveux (C. A.)*

ACROLITHOS, ſ. *(Hiſt. anc.)* ſtatue coloſſale que le roi Mauſole fit placer au haut du temple de Mars en la ville d'Halicarnaſſe: cette ſtatue fut faite par l'excellent ouvrier Telochares, ou comme quelques-uns eſtiment, par Timothée. *(G)*

ACROMION *ou* ACROMIUM, ſ. *en Anatomie* eſt une apophyſe de l'omoplate produite par une éminence appellée *épine*. *Voyez* OMOPLATE.

Ce mot vient d'ἄκρος, *extrême*, & d'ὦμος, *épaule*, comme qui diroit, l'*extrêmité de l'épaule*, & non pas d'*anchora*, à raiſon de quelque reſſemblance de figure de l'*acromion* avec une ancre, comme Dionis s'eſt imaginé.

Quelques-uns ont cru que l'*acromion* étoit d'une nature différente des autres os, parce que durant l'enfance il ne paroît que comme un cartilage qui s'oſſifie peu-à-peu, & qui vers l'âge de vingt ans devient dur, ferme & continu avec l'omoplate. *Voyez* EPIPHISE, OSSIFICATION. *(L)*

* ACRON, ſ. *(Géogr.)* petit royaume d'Afrique ſur la côte d'Or de Guinée. Il eſt diviſé en deux parties; l'une qu'on appelle le *petit Acron*, & l'autre le *grand Acron*.

ACRONYQUE, adj. *en Aſtronomie*, ſe dit du lever d'une étoile au deſſus de l'horizon lorſque le ſoleil y entre; ou de ſon coucher, lorſque le ſoleil en ſort. *Voy.* LEVER & COUCHER.

La plupart écrivent *achronique*, faiſant venir ce mot de ἀ privatif & χρόνος, *temps*, en quoi ils ſe trompent; car c'eſt un mot franciſé du Grec ἀκρόνυχος, compoſé de ἄκρος, *extrêmité*, & νὺξ, *nuit: ideo acronychum quòd circa ἄκρος τῆς νύκτος*; auſſi quelques auteurs écrivent-ils même *acronyctal* au lieu d'*acronychus*; & cette façon de l'écrire eſt en effet très-conforme à l'étymologie, mais contraire à l'uſage.

Lever ou coucher *acronyque* eſt oppoſé à lever ou coucher *coſmique* & *héliaque*.

Comme dans la premiere antiquité la plupart des peuples n'avoient pas tout-à-fait réglé la grandeur de l'année, parce qu'ils ne connoiſſoient pas encore aſſez le mouvement apparent du ſoleil, il eſt évident que ſi on eût fixé à certains jours du mois quelque événement remarquable, on auroit eu trop de peine à découvrir dans la

ſuite préciſément le temps de l'année auquel cela devoit répondre. On ſe ſervoit donc de la méthode uſitée parmi les gens qui vivoient à la campagne ; car ceux-ci ne pouvoient ſe régler ſur le calendrier civil, puiſque les mêmes jours du mois civil ne répondoient jamais aux mêmes ſaiſons de l'année, & qu'ainſi il falloit avoir recours à d'autres ſignes pour diſtinguer les temps & les ſaiſons. Or les laboureurs, les hiſtoriens, & les poëtes, y ont employé le lever & le coucher des aſtres. Pour cet effet ils diſtinguerent trois ſortes de lever & de coucher des aſtres, qu'ils ont nommé *acronyque*, *coſmique*, & *héliaque*. *Voyez* COSMIQUE & HÉLIAQUE. *Inſtr. Aſtr. de M.* le Monnier. *(O)*

ACROSTICHE, ſ. m. *(Belles-Lettres.)* ſorte de poéſie dont les vers ſont diſpoſés de maniere que chacun commence par une des lettres du nom d'une perſonne, d'une deviſe, ou tout autre mot arbitraire. *Voy.* POEME, POÉSIE. Ce mot vient du Grec ἄκρος, *ſummus, extremus*, qui eſt à une des extrêmités, & στίχος, *vers*.

A. N. L'*acroſtiche* eſt une piece de vers ordinairement aſſez courte, dans laquelle le nom ou de la perſonne, ou de la choſe qui en eſt le ſujet ſe trouve placé, de maniere que chacune des lettres qui la compoſent eſt la lettre initiale de chaque vers. L'*acroſtiche* ſuivant, qui ſervira d'exemple, fut fait à l'éloge d'un homme qu'on nommoit Ariſtote.

A ſſez de poëtes frivoles,
R imant ſans l'aveu d'Apollon,
I ront te fatiguer de leurs vaines paroles,
S ans que j'aille groſſir l'ennuyeux Eſcadron ;
T u verras mon reſpect t'honorer du ſilence
O ù l'on ſe tient devant les rois.
T on mérite en dit plus que toute l'éloquence,
E t ton nom ſeul plus que ma voix.

Nos premiers Poëtes François avoient tellement pris goût pour les *acroſtiches*, qu'ils avoient tenté tous les moyens imaginables d'en multiplier les difficultés. On en trouve dont les vers non ſeulement commencent, mais encore finiſſent par la lettre donnée ; d'autres où l'*acroſtiche* eſt marqué au commencement des vers, & à l'hémiſtiche. Quelques-uns vont à rebours, commençant par la premiere lettre du dernier vers, & remontant ainſi de ſuite juſqu'au premier. On a même eu des ſonnets *pentacroſtiches*, c'eſt-à-dire, où le même *acroſtiche* répété juſqu'à cinq fois formoit comme cinq différentes colonnes. *Voyez* PENTACROSTICHE.

ACROSTICHE, eſt auſſi le nom que donnent quelques auteurs à deux épigrammes de l'Anthologie, dont l'une eſt en l'honneur de Bacchus, & l'autre en l'honneur d'Apollon : chacune conſiſte en vingt-cinq vers, dont le premier eſt le précis de toute la piece ; & les vingt-quatre autres ſont remplis d'épithetes commençant toutes dans chaque vers par la même lettre de l'alphabet, c'eſt-à-dire par A dans le ſecond vers, par B dans le troiſieme, & ainſi de ſuite juſqu'à Ω ; ce qui fait pour chaque dieu quatre-vingt-ſeize épithetes. *Voyez* ANTHOLOGIE.

Il y a beaucoup d'apparence qu'à la renaiſſance des lettres ſous François I, nos poëtes, qui ſe piquoient beaucoup d'imiter les Grecs, prirent de cette forme de poéſie le deſſein des *acroſtiches*, qu'on trouve ſi répandus dans leurs écrits, & dans ceux des rimeurs qui les ont ſuivis juſqu'au regne de Louis XIV. C'étoit affecter d'impoſer de nouvelles entraves à l'imagination déja ſuffiſamment reſſerrée par la contrainte du vers, & chercher un mérite imaginaire dans des difficultés qu'on regarde aujourd'hui, & avec raiſon, comme puériles.

On ſe ſervoit auſſi dans la cabale des lettres d'un mot pour en faire les initiales d'autant de mots différens ; & ſaint Jérôme dit que David employa contre Semeï, un terme dont chaque lettre ſignifioit un nouveau terme injurieux, ce qui revient à nos *acroſtiches*. *Mém. de l'Académ. tom. IX. (G)*

ACROSTICHE, ſ. m. *en Droit*, s'eſt dit pour *cens*. *Voyez* CENS.

* ACROSTOLION *ou* CORYMBE, ſubſt. m. (*Hiſt. anc.*), c'étoit l'extrêmité de la proue des vaiſſeaux anciens. Le *roſtrum* ou *l'éperon* étoit plus bas, & à fleur d'eau.

ACROTERES, ſ. f. (*Architecture.*) Quelques-uns confondent ce terme avec

Digitized by Google

amortiſſement, *couronnement*, &c. à cauſe qu'il vient du Grec ἀκρωτήριον, qui ſignifie *extrêmité* ou *pointe* : auſſi Vitruve nomme-t-il *acroteres* de petits piedeſtaux ſans baſe, & ſouvent ſans corniche, que les anciens deſtinoient à recevoir les figures qu'ils plaçoient aux extrêmités triangulaires de leurs frontons : mais dans l'architecture Françoiſe, ce terme exprime les petits murs ou doſſerets que l'on place à côté des piedeſtaux, entre le ſocle & la tablette des baluſtrades. Ces *acroteres* ſont deſtinées à ſoutenir la tablette continue d'un piedeſtal à l'autre, & font l'office des demi-baluſtres, que quelques architectes affectent dans leur décoration, ce qu'il faut éviter. *Voyez* BALUSTRADES. (*P*)

* ACROTERIA, (*Hiſt. anc.*) ce ſont, dans les médailles, les ſignes d'une victoire, ou l'emblême d'une ville maritime ; ils conſiſtoient en un ornement de vaiſſeau recourbé.

ACRU, (*Maneg.*) On dit *monter à cru*. *Voyez* MONTER.

ACTE, ſ. m. (*Bell. Lett.*) partie d'un poëme dramatique, ſéparée d'une autre partie par un intermede.

Ce mot vient du Latin *actus*, qui dans ſon origine veut dire la même choſe que le δρᾶμα des Grecs ; ces deux mots venant des verbes *ago* & δράω, qui ſignifient *faire* & *agir*. Le mot δρᾶμα convient à toute une piece de théatre ; au lieu que celui d'*actus* en Latin, & d'*acte* en François, a été reſtraint, & ne s'entend que d'une ſeule partie du poëme dramatique.

L'*acte* eſt une partie conſidérable de l'action dramatique, à la fin de laquelle tous les acteurs quittent la ſcene. La nature de l'action n'exige pas néceſſairement qu'elle ſoit interrompue, ni que le lieu où elle ſe paſſe reſte vuide pendant un certain temps. On ne ſauroit donc déterminer ni les *actes* en eux-mêmes, ni leur nombre, par l'eſſence du drame. Il eſt probable que les *actes* tirent leur origine d'une cauſe putement accidentelle. S'il eſt vrai qu'originairement les ſpectacles dramatiques n'étoient que des chœurs, & que dans la ſuite on introduiſit une action entre ces chœurs, comme Ariſtote & preſque tous les anciens l'ont dit ; il en faut conclure que les chœurs étoient l'eſſentiel du ſpectacle, & que l'action n'en étoit que l'acceſſoire : delà vient qu'on nommoit *épiſodes* tout ce qui ſe diſoit ſur la ſcene dans l'intervalle des chœurs. C'eſt donc delà qu'il faut dériver l'origine de la diviſion du drame en divers actes. Il eſt vrai que les anciens auteurs, en rapportant cette circonſtance, ne l'affirment poſitivement que de la tragédie ; mais il eſt néanmoins probable qu'elle eſt encore vraie relativement à la comédie. Ce genre avoit originairement auſſi des chœurs ; on les ſupprima dans la ſuite, parce qu'on s'apperçut que les ſpectateurs, ennuyés d'une trop longue interruption, ſortoient du ſpectacle pendant les chœurs. On leur ſubſtitua un ſimple entr'acte ; mais cet intervalle oiſif entre les actes fut enfin auſſi aboli ; delà vient que dans les comédies latines les actes ſe ſuccedent immédiatement, & qu'il eſt ſouvent mal-aiſé de les diſtinguer.

Ce ſeroit donc en vain qu'on ſe tourmenteroit à chercher, dans la nature même du drame, le fondement de la fameuſe regle d'Horace, qui exige cinq *actes*, ni plus ni moins, pour chaque piece de théatre. C'étoit aſſez la méthode des anciens, comme on peut l'obſerver dans plus d'une occaſion, d'établir pour regle invariable, ce que les premiers inventeurs n'avoient adopté que par accident. Toutes les pieces dramatiques des anciens ſont effectivement de cinq *actes*. Dans les tragédies il y a conſtamment un intervalle d'un *acte* à l'autre, qui étoit rempli par les chants du chœur. Cet intervalle manque dans quelques comédies latines. On danſoit au commencement dans les entr'actes des pieces comiques ; mais cet uſage n'a pas toujours été obſervé. La différence eſſentielle entre la pratique des anciens & la nôtre à cet égard, eſt que chez eux l'action n'avançoit que peu ou point, durant l'intervalle d'un *acte* à l'autre. Pour l'ordinaire l'*acte* ſuivant, dans les pieces anciennes, reprend l'action au meme point où le précédent l'avoit laiſſée. On a des tragédies qui ne contiendroient manifeſtement qu'un *acte*, ſi l'on en retranchoit les chœurs. Chez les modernes, au contraire, il ſe paſſe bien des événemens derriere la ſcene pendant l'entr'acte.

Cet

Digitized by Google

Cet uſage n'étoit cependant pas entiérement inconnu aux anciens, & l'on en trouve des exemples dans les *Suppliantes* d'Euripide : Théſée convoque le peuple d'Athenes, entre le ſecond & le troiſieme *actes*, & l'on forme dans cette aſſemblée la réſolution de faire la guerre aux Thébains, au cas que ceux-ci refuſent de laiſſer enlever les corps des Argiens qui avoient été tués, & qu'on vouloit enſevelir.

Sans inſiſter ſur l'uſage de diviſer le drame en trois ou en cinq *actes*, on peut alléguer diverſes raiſons de la néceſſité & de l'utilité des *actes*. Il faut conſidérer d'abord, qu'une repréſentation ſuivie, dès qu'elle eſt un peu longue, peut fatiguer le ſpectateur. Or comme il eſt eſſentiel que l'attention ne ſe relâche point, on doit auſſi recourir à des moyens artificiels de la ſoutenir dans toute ſa vivacité ; c'eſt ce qu'une petite interruption peut produire, d'autant mieux que chaque entr'acte, ſur-tout quand l'*acte* a fini par un nœud embrouillé, forme une ſuſpenſion dont l'effet eſt de réveiller & d'exciter l'attention du ſpectateur.

Enſuite le but des ſpectacles exige que le ſpectateur ait de loin en loin le temps de raſſembler ſous un point de vue général tout ce qu'il a déja vu, & de réfléchir ſur chaque partie de l'action qui a précédé. L'entr'acte lui en fournit l'occaſion. Les chœurs des Grecs ſervoient à ce double uſage ; & l'on s'apperçoit clairement que la plupart ont été compoſés dans cette vue. Ce ſont des repos qui ſervent à arranger & à affermir les impreſſions reçues ; auſſi rien de plus mal imaginé que de remplir ces intervalles par des danſes, ou des concerts de muſique, qui ne ſont propres qu'à diſtraire l'attention. *Voyez* ENTR'ACTE.

Dans certains cas enfin, l'interruption eſt néceſſaire à l'action du drame. Il arrive ſouvent que le poëte eſt obligé de faire paroître un perſonnage ſur la ſcene, qui doit y venir ſeul ; dans ce cas, il faut qu'il y ait eu une interruption de ſcenes. D'un autre côté, ſi l'acteur, qui eſt reſté ſeul au théatre, eſt obligé de quitter la ſcene, pour que l'action puiſſe avancer ; lorſqu'il eſt queſtion, par exemple d'aller prendre ailleurs quelque éclairciſſement indiſpenſable, la ſcene ſe trouve néceſſairement vuide. Quelquefois encore le progrès de l'action dépend des choſes qui ne peuvent point être miſes ſur la ſcene, en ce cas-là l'interruption devient inévitable. Le dénouement de la tragédie des ſept capitaines devant Thebes, dépend, par exemple, du combat entre les deux freres ennemis ; après que tout a été amené juſqu'à ce point, il faut de néceſſité que l'action reſte ſuſpendue juſqu'à la fin du combat. Si le poëte avoit voulu remplir cet intervalle, par des dialogues ſur quelques lieux communs de morale, comme on en trouve dans des pieces modernes, il auroit ennuyé.

C'eſt de ces conſidérations que le poëte dramatique doit tirer la diſtribution de ſes *actes*. L'action doit toujours être interrompue de maniere que la ſuſpenſion ſoit fondée ſur l'un ou l'autre des motifs que nous venons d'énoncer. La nature n'avoue point la regle arbitraire, & l'uſage établi chez quelques modernes de faire tous les *actes* d'une étendue à peu près égale. Les anciens n'y ont jamais ſongé. Un même drame, chez eux, contient des *actes* fort longs & des *actes* très-courts.

Quoique le nombre de cinq ſoit généralement celui des *actes* chez les anciens, on ne pêchera contre aucune regle bien établie, ſi, dans la diſpoſition d'une piece de théatre, on reduit les *actes* à un moindre nombre. *(Cet article eſt tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts de M. SULZER.)*

Voſſius, en marquant la diviſion d'une piece de théatre en cinq *actes*, nous dit que dans le premier on expoſe, que dans le ſecond on développe l'intrigue, que le troiſieme doit être rempli d'incidens qui forment le nœud, que le quatrieme prépare les moyens du dénouement, auquel le cinquieme doit être uniquement employé.

Et ſi la fable eſt telle, qu'une ſcene l'expoſe, & qu'un mot la dénoue, comme il arrive quelquefois, que devient la diviſion de Voſſius ?

Quelle eſt la tragédie, la comédie bien compoſée, dont le nœud ne commence qu'au troiſieme *acte*, & dont le cinquieme *acte*, en entier, ſoit employé à dénouer ?

Le nœud eſt la partie de l'intrigue qui doit occuper le plus d'eſpace. C'eſt comme

Digitized by Google

un labyrinthe, dont l'expoſition fait l'entrée, & le dénouement la ſortie.

Les poëtes habiles dans leur art commencent le nœud le plutôt poſſible, & le prolongent de même, en le ſerrant de plus en plus. (*Voyez* INTRIGUE.)

Avant la fin du premier *acte* de l'Iphigénie en Aulide, la ſituation a changé deux fois, en devenant toujours plus tragique:

Non, tu ne mourras point, je n'y puis conſentir....
Et ſi ma fille vient, je conſens qu'on l'immole....
Je cede, & laiſſe aux dieux opprimer l'innocence....

Iphigénie eſt arrivée, Achille demande ſa main, & Calchas demande ſon ſang: voilà déja le nœud formé. C'eſt le modele des gradations que le péril, le malheur, la crainte, la pitié, l'intrigue, en un mot, doit avoir.

Et en effet, qu'eſt-ce qu'un *acte*? ſon nom l'exprime: un degré, un pas de l'action. C'eſt par cette diviſion de l'action totale en degrés que doit commencer le travail du poëte, ſoit dans la tragédie, ſoit dans la comédie, lorſqu'il en médite le plan.

Il s'agit, par exemple, de démaſquer Tartuffe, ou de le voir maître de la maiſon, diviſer le fils & le pere, dépouiller l'un, amener l'autre à lui donner tout ſon bien & la main de ſa fille. Que fait Moliere dans ſon premier *acte*? il met ſous nos yeux le tableau de cet intérieur domeſtique. L'aſcendant que Tartuffe a ſur l'eſprit d'Orgon, la prévention aveugle de celui-ci & de ſa ſœur en faveur d'un fourbe hypocrite, & la mauvaiſe opinion qu'a de lui tout le reſte de la famille, ſe manifeſtent dès la premiere ſcene: le combat s'engage; l'action commence avec chaleur.

Dès le ſecond *acte*, après avoir tiré de la bouche d'Orgon lui-même, l'aveu de ſon aveuglement pour le fourbe qui le détache de ſes enfans & de ſa femme, & qui, d'un homme foible & bon, fait un homme dénaturé, Moliere lui fait déclarer que Tartuffe eſt l'époux qu'il deſtine à ſa fille; celle-ci n'oſe refuſer; & delà l'incident comique qui fait la querelle des deux amans.

Dans le troiſieme *acte* au moment que Damis croit pouvoir confondre Tartuffe, & que l'on touche au dénouement, l'adreſſe du fourbe, & la ſimplicité d'Orgon reſſerrent le nœud de l'intrigue, & l'intérêt redouble par la réſolution que vient de prendre Orgon, pour punir ſes enfans, de donner ſon bien à Tartuffe.

Dans le quatrieme *acte*, Tartuffe eſt enfin démaſqué & confondu aux yeux d'Orgon; mais tout-à-coup le fourbe s'arme contre ſon bienfaicteur des bienfaits même qu'il en a reçus; & par ſes menaces, fondées ſur un abus de confiance, il met l'alarme dans la maiſon.

Dans le cinquieme *acte*, le trouble & l'inquiétude augmentent juſqu'au moment de la révolution, & s'il y a quelque choſe à deſirer, c'eſt un peu moins de négligence dans les détails des dernieres ſcenes, & un peu plus de développement & de vraiſemblance dans les moyens.

Les miſérables critiques, en déprimant le dénouement du Tartuffe, ne ceſſent de rappeller ce vers:

Remettez-vous, monſieur, d'une alarme ſi chaude;

& ils oublient qu'ils parlent avec dériſion du chef-d'œuvre du théatre comique, d'une piece à laquelle tous les ſiecles n'ont rien à comparer, & qui ſera peut-être trois mille ans ſans rivale, comme elle a été ſans modele.

L'analyſe de cette piece, relativement aux progrès de l'action, ſuffit pour indiquer les degrés qu'on doit pratiquer d'*acte* en *acte* & de ſcene en ſcene. Si l'action ſe repoſe deux ſcenes de ſuite dans le même point, elle ſe refroidit. Il faut qu'elle chemine comme l'aiguille d'une pendule. Le dialogue marque les ſecondes, les ſcenes marquent les minutes, les *actes* répondent aux heures. C'eſt pour n'avoir pas obſervé ce progrès ſenſible & continu, que l'on s'eſt ſi ſouvent trouvé à froid. On eſpere remplir les vuides par des détails ingénieux; mais l'intérêt languit; & l'on peut dire de l'intérêt, ce qu'un poëte

Digitized by Google

célebre a dit de l'ame : que *c'eſt un feu qu'il faut nourrir, & qui s'éteint s'il ne s'augmente.*

L'uſage établi de donner cinq *actes* à la tragédie, n'eſt ni aſſez fondé pour faire loi, ni aſſez dénué de raiſon pour être banni du théatre. Quand le ſujet peut les fournir, cinq *actes* donnent à l'action une étendue avantageuſe : de grands événemens y trouvent place, de grands intérêts & de grands caracteres s'y développent en liberté ; les ſituations s'amenent, les incidens s'annoncent, les ſentimens n'ont rien de bruſque & de heurté, le mouvement des paſſions a tout le temps de s'accélérer & l'intérêt de croître juſqu'au dernier degré de pathétique & de chaleur. On a éprouvé que l'ame des ſpectateurs peut ſuffire à l'attention, à l'illuſion, à l'émotion que produit un ſpectacle de cette durée ; & ſi l'action de la comédie ſemble très-bien s'accommoder de la diviſion en trois *actes*, l'action de la tragédie ſemble préférer la diviſion en cinq *actes*, à cauſe de ſa majeſté, & des vaſtes reſſorts qu'elle veut pouvoir faire agir.

Mais le ſujet peut être naturellement tel que, ne donnant lieu qu'à deux ou trois repos, il ne ſoit ſuſceptible auſſi que de deux ou trois ſituations aſſez fortes pour établir les degrés de l'action. Alors faut-il abandonner ce ſujet, s'il eſt pathétique, intéreſſant & fécond en beautés? ou faut-il le charger d'incidens & de ſcenes épiſodiques? Ni l'un ni l'autre. Il faut donner à l'action ſa juſte étendue, ſuivre la loi de la nature préférable à celle de l'art ; & le public qui ſe plaindroit qu'on s'eſt éloigné de l'uſage, ſeroit le tyran du génie & l'ennemi de ſes propres plaiſirs.

Il en eſt de même de la diviſion en deux *actes* pour de petites comédies : elle n'eſt pas bien favorable ; mais la nature du ſujet, heureux d'ailleurs, peut l'exiger ; & rien de ce qui peut plaire ne doit être interdit aux arts.

Eſchyle, l'inventeur de la tragédie, avoit négligé de la diviſer en *actes*. Il y a bien dans ſes pieces des intervalles occupés par le chœur, mais ſans diviſions ſymmétriques ; & lorſqu'on a voulu y en mettre, on a coupé l'action dans des endroits où évidemment elle étoit continue, comme du quatrieme au cinquieme *acte* de *Prométhée*. Dans la ſuite les poëtes grecs ſe ſont preſcrit la diviſion en cinq *actes* ; mais on voit que les intermedes étoient occupés par le chœur ; & ſi l'on baiſſoit la toile à la fin des *actes*, ce n'étoit guere que dans les cas où le changement de lieu exigeoit un changement de décoration.

Pendant les intervalles qui ſe rencontrent entre les *actes*, le théatre reſte vacant, & il ne ſe paſſe aucune action ſous les yeux des ſpectateurs ; mais on ſuppoſe qu'il s'en paſſe hors de la portée de leur vue quelqu'une relative à la piece, & dont les *actes* ſuivans les informeront.

Quant à la durée, il ſuffit qu'il n'y ait pas d'un *acte* à l'autre une inégalité trop ſenſible ; & l'étendue de chacun ſe trouve ainſi proportionnée à celle de la piece, qui, chez nous, peut aller de douze à dix-huit cents vers. *Voyez* ENTR'ACTE, *(article de M. MARMONTEL.)*

§ ACTE, *(Muſique.)* partie d'un opéra ſéparée d'une autre dans la repréſentation, par un eſpace appellé entr'acte. *Voyez* ENTR'ACTE. *(Muſique.)*

L'unité de temps & de lieu doit être auſſi rigoureuſement obſervée dans un *acte* d'opéra que dans une tragédie entiere du genre ordinaire, & même plus à certains égards ; car le poëte ne doit point donner à un *acte* d'opéra une durée hypothétique plus longue que celle qu'il a réellement, parce qu'on ne peut ſuppoſer que ce qui ſe paſſe ſous nos yeux dure plus long-temps que nous ne le voyons durer en effet ; mais il dépend du muſicien de précipiter ou ralentir l'action juſqu'à un certain point pour augmenter la vraiſemblance ou l'intérêt : liberté qui l'oblige à bien étudier la gradation des paſſions théatrales, le temps qu'il faut pour les développer, celui où le progrès eſt au plus haut point, où il convient de s'arrêter, pour prévenir l'inattention, la langueur, l'épuiſement du ſpectateur. Il n'eſt pas non plus permis de changer de décoration & de faire ſauter le théatre d'un lieu à un autre au milieu d'un *acte*, même dans le genre merveilleux, parce qu'un pareil ſaut choque la raiſon, la vraiſemblance & détruit l'illu-

Digitized by Google

ſion, que la premiere loi du théatre eſt de favoriſer en tout. Quand donc l'action eſt interrompue par de tels changemens, le muſicien ne peut ſavoir ici comment il les doit marquer, ni ce qu'il doit faire de ſon orcheſtre pendant qu'ils durent, à moins que d'y repréſenter le même chaos qui regne alors ſur la ſcene.

Quelquefois le premier *acte* d'un opéra ne tient point à l'action principale & ne lui ſert que d'introduction, alors il l'appelle *prologue*. Voyez ce mot. (*Muſique*) Comme le prologue ne fait pas partie de la piece, on ne le compte point dans le nombre des *actes* qu'elle contient, & qui eſt ſouvent de cinq dans les opéra François, mais toujours de trois dans les Italiens. *V.* OPÉRA (*Muſq.*) (*S.*)

ACTE de cadence, (*Muſique.*) eſt un mouvement dans une des parties, & ſurtout dans la baſſe, qui oblige toutes les autres parties à concourir à former une cadence, ou à l'éviter expreſſément. *V.* CADENCE, EVITER. (*Muſique.*) (*S.*)

ACTE DE FOI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dans les pays d'inquiſition en Eſpagne, *auto da fé*, eſt un jour ſolemnel que l'inquiſition aſſigne pour la punition des hérétiques, ou pour l'abſolution des accuſés reconnus innocens. *Voyez* INQUISITION.

L'*auto* ſe fait ordinairement un jour de grande fête, afin que l'exécution ſe faſſe avec plus de ſolemnité & de publicité : on choiſit ordinairement un dimanche.

D'abord les criminels ſont amenés à l'égliſe, où on leur lit leur ſentence ou de condamnation ou d'abſolution. Les condamnés à mort ſont livrés au juge ſéculier par les inquiſiteurs, qui le prient que tout ſe paſſe ſans effuſion de ſang; s'ils perſéverent dans leurs erreurs, ils ſont brûlés vifs. (*G*)

ACTE, ſubſt. m. (*Droit & Hiſt. mod.*) ſignifie *déclaration*, *convention*, ou *ſtipulation*, faite par ou entre des parties, en préſence & par le miniſtere d'officiers publics, ou ſans leur miniſtere, & hors de leur préſence.

En Angleterre l'expédition des *actes* ſe fait de deux manieres différentes : ou l'expédition eſt dentelée, ou elle ne l'eſt pas.

L'*expédition dentelée*, eſt celle dont le bord d'en-haut ou du côté eſt découpé par crans, & qui eſt ſcellée du cachet de chacune des parties contractantes; au moyen de quoi, en la rapprochant de la portion de papier ou de parchemin dont elle a été ſéparée, il eſt aiſé de voir ſi c'eſt elle-même qui a été délivrée, ou ſi elle n'a point été contrefaite.

L'*expédition non dentelée* eſt celle qui eſt unique, comme dans le cas où il n'eſt pas beſoin que les deux parties aient une expédition chacune. *Voyez* MIPARTI.

Les *actes* ſont ou publics ou particuliers; ceux-là ſont de juriſdiction volontaire, ou de juriſdiction contentieuſe.

Les *actes* de juriſdiction volontaire, qu'on appelle auſſi *actes authentiques*, ſont tous les contrats, obligations, tranſactions, ou décharges, paſſés pardevant notaires.

Les *actes* de juriſdiction contentieuſe ſont tous ceux qui ſe font en juſtice, pour intenter une action, & la pourſuivre juſqu'au jugement définitif.

Les *actes* privés, ſont ceux qui ſe paſſent de particulier à particulier, ſans le miniſtere d'officiers publics, tels que les billets, quittances, baux, ou tous autres faits ſous ſimple ſignature privée.

Acte d'appel, eſt celui par lequel une partie qui ſe plaint d'un jugement, déclare qu'elle s'en porte appellante.

Acte d'héritier, eſt toute démarche ou action, par laquelle il paroît que quelqu'un eſt dans la diſpoſition de ſe porter héritier d'un défunt.

Acte de notoriété. *Voyez* NOTORIÉTÉ.

Acte du parlement, en terme de Juriſprudence Angloiſe, eſt ſynonyme à *Ordonnance*. Cependant les juriſconſultes du pays mettent quelque différence entre ces deux termes. *Voyez la* au mot ORDONNANCE. (*H*)

ACTE, ſubſt. m. *en terme de Palais*, ſignifie *atteſtation* donnée par les juges pour conſtater quelque circonſtance de fait ou de procédure. Ainſi l'une des parties, par exemple, qui a mis ſon inventaire de production au greffe, en demande *acte*. Un avocat dans ſes écritures ou dans ſon plaidoyer demande *acte* de quelque aveu fait en juſtice par ſa partie adverſe, &

favorable à la ſienne ; mais il faut obſerver que ce terme n'eſt d'uſage qu'au parlement : dans les juſtices inférieures on ne dit pas demander *acte*, mais demander *lettres*. *Voyez* LETTRES.

On appelle auſſi *acte* au palais, l'attention que donne un greffier, ou autre perſonne ayant caractere en juſtice, qu'une partie s'eſt préſentée, ou a ſatisfait à telle ou telle formalité ou procédure. C'eſt en ce ſens qu'on dit *un acte de comparution*, pour l'atteſtation qu'une partie a comparu ; *un acte de voyage*, pour l'atteſtation qu'une partie s'eſt tranſportée de tel lieu en tel autre, à l'effet de pourſuivre ſon droit, ou de défendre à la demande contre elle formée. C'eſt dans ce ſens auſſi qu'on appelle *acte de célébration de Mariage*, le certificat par lequel le curé atteſte qu'il a été célébré entre tel & telle. *(H)*

ACTES, ſ. m. plur. ſe dit quelquefois en matiere de Sciences, des mémoires ou journaux faits par une ſociété de gens de lettres. On appelle les *actes* de la ſociété royale de Londres, *tranſactions* ; ceux de l'académie royale des ſciences de Paris, *mémoires* ; ceux de Leipſick ſont nommés ſimplement *actes*, ou *acta eruditorum*, &c. *Voyez* SOCIÉTÉ ROYALE, ACADÉMIE, JOURNAUX. *(O)*

ACTES DES APÔTRES, ſ. m. pl. *(Théol.)* Livre ſacré du Nouveau Teſtament, qui contient l'hiſtoire de l'Egliſe naiſſante pendant l'eſpace de 29 ou 30 ans, depuis l'Aſcenſion de N. S Jeſus-Chriſt, juſqu'à l'année 63 de l'ere chrétienne. S. Luc eſt l'auteur de cet ouvrage, au commencement duquel il ſe nomme, & il l'adreſſe à Théophile, auquel il avoit déja adreſſé ſon évangile. Il y rapporte les actions des apôtres, & preſque toujours comme témoin oculaire : delà vient que dans le texte Grec, ce livre eſt intitulé πράξεις, *actes*. On y voit l'accompliſſement de pluſieurs promeſſes de J. C. ſon Aſcenſion ; la deſcente du S. Eſprit, les premieres prédications des apôtres, & les prodiges par leſquels elles furent confirmées, un tableau admirable des mœurs des premiers chrétiens ; enfin tout ce qui ſe paſſa dans l'Egliſe juſqu'à la diſperſion des apôtres, qui ſe partagerent pour porter l'évangile dans tout le monde. Depuis le point de cette ſéparation, S. Luc abandonna l'hiſtoire des autres apôtres, dont il étoit trop éloigné, pour s'attacher particuliérement à celle de S. Paul, qui l'avoit choiſi pour ſon diſciple & pour compagnon de ſes travaux. Il ſuit cet apôtre dans toutes ſes miſſions, & juſqu'à Rome même, où il paroît que les *actes* ont été publiés la ſeconde année du ſéjour qu'y fit S. Paul, c'eſt-à-dire, la 63ᵉ année de l'ere chrétienne, & la 9ᵉ & 10ᵉ de l'empire de Néron. Au reſte le ſtyle de cet ouvrage, qui a été compoſé en Grec, eſt plus pur que celui des autres écrivains canoniques ; & l'on remarque que S. Luc qui poſſédoit beaucoup mieux la langue Grecque que l'Hébraïque, s'y ſert toujours de la verſion des Septante dans les citations de l'Ecriture. Le concile de Laodicée met les *actes* des apôtres au nombre des livres canoniques, & toutes les égliſes l'ont toujours ſans conteſtation reconnu comme tel.

Il y a eu dans l'antiquité un grand nombre d'ouvrages ſuppoſés, & la plupart par des hérétiques, ſous le nom d'*actes des apôtres*. Le premier livre de cette nature qu'on vit paroître, & qui fut intitulé *Actes de Paul & de Thecle*, avoit pour auteur un prêtre, diſciple de S. Paul. Son impoſture fut découverte par S. Jean ; & quoique ce prêtre ne ſe fût porté à compoſer cet ouvrage que par un faux zele pour ſon maître, il ne laiſſa pas d'être dégradé du ſacerdoce. Ces *actes* ont été rejetés comme apocryphes par le pape Gélaſe. Depuis, les Manichéens ſuppoſerent des *actes de S. Pierre & S. Paul*, où ils ſemerent leurs erreurs. On vit enſuite les *actes de S. André*, *de S. Jean*, *& des apôtres* en général, ſuppoſés par les mêmes hérétiques, ſelon S. Epiphane, S. Auguſtin, & Philaſtre ; les *actes des apôtres* faits par les Ebionites ; le *voyage de S. Pierre* fauſſement attribué à S. Clément ; l'*enlévement* ou le *raviſſement de S. Paul*, compoſé par les Gaſanites, & dont les Gnoſtiques ſe ſervoient auſſi ; les *actes de S. Philippe & de S. Thomas*, forgés par les Encratiques & les Apoſtoliques ; la *mémoire des apôtres*, compoſée par les Priſcillianites ; l'*itinéraire des apôtres*, qui fut rejeté dans le concile de Nicée ; & divers autres dont nous fe-

rons mention ſous le nom des ſectes qui les ont fabriqués. *Act. apoſtol.* Hieronim. *de Viris illuſt. c. vij.* Chryſoſtom. *in Act.* Dupin, *Diſſert. prélim. ſur le Nouv. Teſt.* Tertull. *de Bapuſm.* Epiphan. *hereſ. VIII. n°. 47 & 61.* Saint Auguſtin, *de fide contr. Manich. & tract. in Joann.* Philaſtr. *hereſ. 48.* Dupin, *Biblioth. des auteurs eccléſ. des trois premiers ſiecles.*

* ACTEA, ſ. *(Bot. Hiſt. nat.)* herbe dont Pline fait mention, & que Ray prend pour l'*aconitum racemoſum* ou l'*herbe de ſaint Chriſtophe.* Tous les botaniſtes regardent le ſuc de la chriſtophorienne comme un poiſon; cependant Pline dit qu'on en peut donner le quart d'une pinte dans les maladies internes des femmes. Il faut donc ou que l'*actea* ne ſoit pas la même plante que la chriſtophorienne; ou que la chriſtophorienne ne ſoit pas un poiſon; ou que ce ſoit une preuve des réflexions que j'ai faites à l'article *acmella.* *Voyez* ACMELLA.

* ACTEA, n. p. *(Myth.)* une des cinquante Néréides.

* ACTEON, n. p. *(Myth.)* un des chevaux qui conduiſoient le char du ſoleil dans la chûte de Phaéton. *Actéon* ſignifie *lumineux.* Les autres chevaux compagnons d'Actéon s'appellent *Erythreus, Lampos*, & *Philogeus* ou *Aerſon, Pyrois, Eous, & Phlégon*, ſelon qu'on en voudra croire, ou le poëte Ovide, ou Fulgence le Mythologue. Ovide appelle celui-ci *Æthon.*

ACTÉON, *(Myth.)* fils du célebre Ariſtée & d'Autonoë, fille de Cadmus: étant à la chaſſe dans le territoire de Mégare, il trouva Diane qui ſe baignoit avec ſes Nymphes, & s'en approcha, attiré par la nouveauté du ſpectacle. La Déeſſe, pour le punir de ſa témérité, jeta ſur cet audacieux de l'eau qui le métamorphoſa ſur le champ en cerf, & ſes propres chiens le dévorerent. Peut-être qu'*Actéon* fut réellement dévoré par ſes chiens devenus enragés. Peut-être auſſi veut-on faire entendre que la paſſion de la chaſſe avoit ruiné la ſanté de ce prince, ou avoit épuiſé ſes biens par les dépenſes exceſſives qu'il avoit faites. Diodore dit qu'*Actéon* fut regardé & traité comme un impie, parce qu'il avoit marqué du mépris pour Diane & pour ſon culte, & qu'il avoit voulu manger des viandes qui lui avoient été offertes en ſacrifice. Selon Euripide, *Actéon* fut dévoré par les chiens de Diane, parce qu'il avoit eu la vanité de ſe dire plus habile qu'elle dans l'art de chaſſer. Ce malheureux prince fut pourtant reconnu, après ſa mort, pour un héros, par les Orchoméniens, qui lui éleverent des monumens héroïques. (+)

ACTEUR ſe dit de tout homme qui agit. *Voyez* ACTE, ACTION, AVOCAT.

ACTEUR, en parlant du *Théatre*, ſignifie *un homme qui joue un rôle dans une piece, qui y repréſente quelque perſonnage ou caractere.* Les femmes ſe nomment *actrices*, & tous ſont compris ſous le nom général d'*acteurs.*

Le Drame originairement ne conſiſtoit qu'en un ſimple chœur qui chantoit des hymnes en l'honneur de Bacchus, de ſorte que les premiers acteurs n'étoient que des chanteurs & des muſiciens. *V.* PERSONNAGE, TRAGÉDIE, CARACTERE, CHŒUR.

Theſpis fut le premier qui à ce chœur très-informe mêla, pour le ſoulager, un déclamateur qui récitoit quelqu'autre aventure héroïque ou comique. Eſchyle à qui ce perſonnage ſeul parut ennuyeux, tenta d'en introduire un ſecond, & convertit les anciens récits en dialogues. Avant lui, les *acteurs* barbouillés de lie, & traînés ſur un tombereau, amuſoient les paſſans: il donna la premiere idée des théatres, & à ces *acteurs* des habillemens plus majeſtueux, & une chauſſure avantageuſe qu'on nomma *brodequins* ou *cothurne.* *Voyez* BRODEQUIN.

Sophocle ajouta un troiſieme *acteur*, & les Grecs ſe bornerent à ce nombre; c'eſt-à-dire, qu'on regarda comme une regle du poëme dramatique de n'admettre jamais ſur la ſcene plus de trois interlocuteurs à la fois: regle qu'Horace a exprimée dans ce vers,

Nec quarta loqui perſona laboret.

Ce qui n'empêchoit pas que les troupes de comédiens ne fuſſent plus nombreuſes: mais ſelon Voſſius, le nombre de tous les *acteurs* néceſſaires dans une piece ne devoit pas excéder celui de quatorze. Avant l'ouverture de la piece, on les nommoit en plein théatre, & l'on avertiſſoit du rôle que

chacun d'eux avoit à remplir. Les modernes ont quelquefois mis ſur le théatre un plus grand nombre d'*acteurs* pour augmenter l'intérêt par la variété des perſonnages : mais il en a ſouvent réſulté de la confuſion dans la conduite de la piece.

Horace parle d'une eſpece d'*acteurs ſecondaires* en uſage de ſon temps, & dont le rôle conſiſtoit à imiter les *acteurs* du premier ordre, & à donner à ceux-ci le plus de luſtre qu'ils pouvoient en contrefaiſant les Nains. Au reſte on ſait peu quelles étoient leurs fonctions.

Les anciens *acteurs* déclamoient ſous le maſque, & étoient obligés de pouſſer extrêmement leur voix pour ſe faire entendre à un peuple innombrable qui rempliſſoit les amphithéatres : ils étoient accompagnés d'un joueur de flûte qui préludoit, leur donnoit le ton, & jouoit pendant qu'ils déclamoient.

Autant les *acteurs* étoient en honneur à Athenes, où on les chargeoit quelquefois d'ambaſſades & de négociations, autant étoient-ils mépriſés à Rome : non ſeulement ils n'avoient pas rang parmi les citoyens, mais même lorſque quelque citoyen montoit ſur le théatre, il étoit chaſſé de ſa tribu, & privé du droit de ſuffrage par les Cenſeurs. C'eſt ce que dit expreſſément Scipion dans Cicéron cité par Saint Auguſtin, liv. II de la cité de Dieu, chap. xiij : *cùm artem ludicram ſcenamque totam probro ducerent, genus id hominum, non modo honore reliquorum civium, ſed etiam tribu moveri notatione cenſoriâ voluerunt ;* & l'exemple de Roſcius dont Cicéron faiſoit tant de cas, ne prouve point le contraire. L'orateur eſtime à la vérité les talens du comédien : mais il fait encore plus de cas de ſes vertus, qui le diſtinguoient tellement de ceux de ſa profeſſion, qu'elles ſembloient devoir l'exclure du théatre. Nous avons à cet égard à-peu-près les mêmes idées que les Romains : & les Anglois paroiſſent avoir en partie adopté celles des Grecs. *(G)*

ACTEUR, ACTRICE, *(Muſique.)* chanteur ou chanteuſe, qui fait un rôle dans la repréſentation d'un opéra. Outre toutes les qualités qui doivent lui être communes avec l'*acteur* dramatique, il doit en avoir beaucoup de particulieres pour réuſſir dans ſon art, ainſi il ne ſuffit pas qu'il ait un bel organe pour la parole, s'il ne l'a tout auſſi beau pour le chant ; car il n'y a pas une telle liaiſon entre la voix parlante & la voix chantante, que la beauté de l'une ſuppoſe toujours celle de l'autre. Si l'on pardonne à un *acteur* le défaut de quelque qualité qu'il a pu ſe flatter d'acquérir, on ne peut lui pardonner d'oſer ſe deſtiner au théatre, deſtitué des qualités naturelles qui y ſont néceſſaires ; telles entr'autres que la voix dans un chanteur. Mais par ce mot *voix* j'entends moins la force du timbre que l'étendue, la juſteſſe & la flexibilité. Je penſe qu'un théatre, dont l'objet eſt d'émouvoir les cœurs par les chants, doit être interdit à ces voix dures & bruyantes qui ne font qu'étourdir les oreilles, & que quelque peu de voix que puiſſe avoir un *acteur*, s'il l'a juſte, touchante, facile, & ſuffiſamment étendue, il en a tout autant qu'il faut : il ſaura toujours bien ſe faire entendre, s'il ſait ſe faire écouter.

Avec une voix convenable l'*acteur* doit l'avoir cultivée par l'art, & quand ſa voix n'en auroit pas beſoin, il en auroit beſoin lui-même pour ſaiſir & rendre avec intelligence la partie muſicale de ſes rôles. Rien n'eſt plus inſupportable & plus dégoûtant que de voir un héros dans les tranſports des paſſions les plus vives, contraint & gêné dans ſon rôle, peiner & s'aſſujettir en écolier qui répete mal ſa leçon, montrer au lieu des combats de l'amour & de la vertu, ceux d'un mauvais chanteur avec la meſure & l'orcheſtre, & plus incertain ſur le ton que ſur le parti qu'il doit prendre. Il n'y a ni chaleur ni grace ſans facilité, & l'*acteur* dont le rôle lui coûte, ne le rendra jamais bien.

Il ne ſuffit pas à l'*acteur* d'opéra d'être un excellent chanteur, s'il n'eſt encore un excellent pantomime, car il ne doit pas ſeulement faire ſentir ce qu'il dit lui-même, mais auſſi ce qu'il laiſſe dire à la ſymphonie. L'orcheſtre ne rend pas un ſentiment qui ne doive ſortir de ſon ame ; ſes pas, ſes regards, ſon geſte, tout doit s'accorder ſans ceſſe avec la muſique, ſans pourtant qu'il paroiſſe y ſonger ; il doit intéreſſer toujours, même en gardant le ſilence, & quoiqu'occupé

Digitized by Google

d'un rôle difficile, s'il laiſſe un inſtant oublier le perſonnage pour s'occuper du chanteur, ce n'eſt qu'un muſicien ſur la ſcene, il n'eſt plus *acteur*. Tel excelle dans les autres parties qui s'eſt fait ſiffler pour avoir négligé celle-ci ; il n'y a point d'*acteur* à qui l'on ne puiſſe à cet égard donner le célebre *Chaſſé* pour modele ; cet excellent pantomime, en mettant toujours ſon art au deſſus de lui, & s'efforçant toujours d'y exceller, s'eſt ainſi mis lui-même fort au deſſus de ſes confreres : *acteur* unique, & homme eſtimable, il laiſſera l'admiration & le regret de ſes talens aux amateurs de ſon théatre, & un ſouvenir honorable de ſa perſonne à tous les honnêtes gens. *(S.)*

ACTIAQUES, adj. *(Hiſt. anc.)* ont été des jeux qu'Auguſte inſtitua, ou ſelon d'autres, renouvella en mémoire de ſa fameuſe victoire qu'il avoit remportée ſur Marc-Antoine auprès d'Actium. *V.* JEU.

Stephanus & quelques autres après lui ont prétendu qu'on les célébroit tous les trois ans : mais la plus commune opinion, fondée ſur le témoignage de Strabon qui vivoit du temps d'Auguſte, eſt que ce n'étoit que tous les cinq ans, & qu'on les célébroit en l'honneur d'Apollon ſurnommé *Actius*.

C'eſt donc une étrange bévue que de s'imaginer, comme ont fait quelques auteurs, que Virgile a eu intention d'inſinuer qu'ils avoient été inſtitués par Enée, dans ce paſſage de l'Enéide, liv. III. v. 280.

Actiaque Iliacis celebramus littora ludis.

Il eſt vrai que le poëte en cet endroit fait alluſion aux jeux *actiaques :* mais il ne le fait que pour flatter Auguſte, en attribuant au héros de qui cet empereur deſcendoit, ce que cet empereur lui-même avoit fait comme le remarque Servius.

ACTIAQUES, *(années)* ſont la ſuite d'années que l'on commença à compter depuis l'ere ou époque de la bataille d'Actium, qu'on appella auſſi *ere d'Auguſte*. *Voyez* ANNEE & ÉPOQUE. *(G)*

ACTIF, *active*, terme de Grammaire ; un mot eſt *actif* quand il exprime une action. *Actif* eſt oppoſé à *paſſif*. L'agent fait l'action, le patient la reçoit. Le feu brûle, le bois eſt brûlé ; ainſi *brûle* eſt un terme *actif*, & *brûlé* eſt *paſſif*. Les verbes réguliers ont un participe *actif* comme *liſant*, & un participe *paſſif*, comme *lu*.

Je ne ſuis point battant *de peur d'être* battu,
Et l'humeur débonnaire eſt ma grande vertu. (Mol.)

Il y a des verbes *actifs* & des verbes *paſſifs*. Les verbes *actifs* marquent que le ſujet de la propoſition fait l'action, j'*enſeigne* ; le verbe *paſſif* au contraire marque que le ſujet de la propoſition reçoit l'action, qu'il eſt le terme ou l'objet de l'action d'un autre, *je ſuis enſeigné*, &c.

On dit que les verbes ont une voix *active* & une voix *paſſive*, c'eſt-à-dire, qu'ils ont une ſuite de terminaiſons qui exprime un ſens *actif*, & une autre ſuite de déſinances qui marque un ſens *paſſif*, ce qui eſt vrai, ſur-tout en Latin & en Grec ; car en François, & dans la plupart des langues vulgaires, les verbes n'ont que la voix *active* ; & ce n'eſt que par le ſecours d'une périphraſe, & non par une terminaiſon propre, que nous exprimons le ſens *paſſif*. Ainſi en Latin *amor*, *amaris*, *amatur*, & en grec φιλέομαι, φιλεῖ, φιλεῖται, veulent dire *je ſuis aimé* ou *aimée*, *tu es aimé* ou *aimée*, *il eſt aimé* ou *elle eſt aimée*.

Au lieu de dire *voix active* ou *voix paſſive*, on dit à l'*actif*, au *paſſif* ; & alors *actif* & *paſſif* ſe prennent ſubſtantivement, ou bien on ſous-entend *ſens* : ce verbe eſt à l'*actif*, c'eſt-à-dire, qu'il marque un ſens *actif*.

Les véritables verbes *actifs* ont une voix *active* & une voix *paſſive :* on les appelle auſſi *actifs tranſitifs*, parce que l'action qu'ils ſignifient paſſe de l'agent ſur un patient, qui eſt le terme de l'action, comme *battre*, *inſtruire*, &c.

Il y a des verbes qui marquent des actions qui ne paſſent point ſur un autre objet, comme *aller*, *venir*, *dormir*, &c. ceux-là ſont appellés *actifs intranſitifs*, & plus ordinairement *neutres*, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni *actifs tranſitifs*, ni *paſſifs* ; car *neutre* vient du Latin *neuter*, qui ſignifie *ni l'un ni l'autre :* c'eſt ainſi qu'on dit d'un nom qu'il eſt *neutre*, c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt ni *maſculin ni féminin*. *Voy.* VERBE. *(F)*

ACTIF,

ACTIF, adj. ce qui communique le mouvement ou l'action à un autre. *Voyez* ACTION.

Dans ce ſens le mot d'*actif* eſt oppoſé à *paſſif*. *Voyez* PASSIF.

C'eſt ainſi que l'on dit *une cauſe active*, *des principes actifs*, &c. *Voyez* CAUSE, PRINCIPES, *&c.*

Newton prétend que la quantité du mouvement dans l'Univers devroit toujours diminuer en vertu des chocs contraires, *&c.* de ſorte qu'il eſt néceſſaire qu'elle ſoit conſervée par certains principes *actifs*.

Il met au nombre de ces principes *actifs* la cauſe de la gravité ou l'attraction, & celle de la fermentation, & il ajoute qu'on voit peu de mouvement dans l'univers qui ne provienne de ces principes. La cauſe de l'attraction toujours ſubſiſtante, & qui ne s'affoiblit point en s'exerçant, eſt, ſelon ce philoſophe, une reſſource perpétuelle d'action & de vie.

Encore pourroit-il arriver que les effets de cette vertu vinſſent à ſe combiner de façon que le ſyſtême de l'univers ſe dérangeroit, & qu'il demanderoit, ſelon Newton, *une main qui y retouchât: emendatricem manum deſideraret. V.* MOUVEMENT, GRAVITÉ, FERMENTATION, ATTRACTION. *(O)*

ACTIF, adj. *en terme de Pratique*, ſe dit des dettes du côté du créancier : conſidérées par rapport au débiteur, on les appelle *dettes paſſives*.

On appelle dans les élections *voix active*, la faculté de donner ſon ſuffrage pour le choix d'un ſujet ; & *voix paſſive*, l'habileté à être élu ſoi-même. *(H)*

ACTIFS, *principes actifs*, *en Chymie*, ſont ceux que l'on ſuppoſe agir d'eux-mêmes, ſans avoir beſoin d'être mis en action par d'autres. *Voyez* PRINCIPE.

La plupart des livres de Chymie diſtinguent les principes chymiques des corps en principes *actifs* & en principes *paſſifs*. Les principes *actifs* ſont, ſelon eux, l'eſprit, l'huile, & le ſel ; & ils regardent comme principes *paſſifs* l'eau & la terre. Nous n'admettons point cette diſtinction, parce que ces choſes ſont relatives : tel principe qui eſt *actif* à quelques égards, eſt *paſſif* à d'autres. L'eau ne paroît pas devoir être miſe au nombre des principes *paſſifs*.

M. Homberg & quelques Chymiſtes modernes après lui, ne font qu'un ſeul principe *actif* ; ſavoir le ſoufre ou le feu qu'ils prétendent être la ſource de toute action & de tout événement dans l'univers. *Voyez* SOUFRE & FEU.

Le terme de *principes actifs*, dit le docteur Quincy, a été employé pour exprimer certaines diviſions de la matiere, qui par quelques modifications particulieres ſont *actives*, reſpectivement à d'autres, comme l'eſprit, l'huile & le ſel, dont les parties ſont plus propres au mouvement que celles de la terre & de l'eau : mais l'on voit aſſez combien ce terme eſt employé improprement. *Voyez la Chymie Phyſique. (M)*

ACTIF, *(Médecine.)* nom que l'on donne aux remedes, dont l'action eſt prompte & vive, de même qu'à ceux dont l'action eſt grande & ſubite. Tels ſont les émétiques, les purgatifs violens, les alexitaires, les cordiaux. Ces derniers méritent ſur-tout le nom d'*actif*. *(N)*

ACTINIA-SOCIATA *ou* ANIMAL-FLEUR, *(Hiſt. nat.)* ce zoophyte qu'Aldrovande, Jonſton, & d'autres appellent *ortie de mer*, & auquel les Anglois ont donné le nom d'*animal-fleur*, ſemble réellement unir la forme d'une fleur à la ſtructure & aux organes d'un animal, & démontrer d'une maniere bien ſenſible que l'auteur de la nature en organiſant la matiere ſe joue de nos ſyſtêmes & de nos définitions. Cet *animal-fleur* n'a qu'une ſeule ouverture qui eſt ſa bouche, ſituée au ſommet de la partie ſupérieure de ſon corps, qu'on peut regarder pour cela comme la tête de l'animal. Autour de cette bouche ſont diſpoſés ſes bras qu'il alonge ou retire comme les cornes d'un limaçon. Avec ces bras il ſaiſit avidement ſa nourriture, des crabres, des huîtres, *&c.* qu'il avale ; ſa bouche ayant la faculté de ſe dilater ſuffiſamment pour engloutir des corps de deux & trois pouces de diametre ; & lorſque l'animal en a ſucé ou mangé la chair, il rejette les écailles par la même ouverture. M. Ellis ſoupçonne que l'*animal-fleur* produit par cette même bouche, ſes petits vivans, & garnis de petits bras qu'ils étendent pour chercher leur nourriture, dès qu'ils ſe ſont attachés au rocher, ou à quel-

que ſubſtance dure, car ils ne flottent point ſur l'eau, mais dès qu'ils ſont nés, ils ſe fixent à quelque corps ſolide par leur pied ou tige, qui eſt un tube alongé. Cette multiplication n'auroit peut-être rien de bien étrange; mais elle n'eſt pas prouvée. Il eſt plus ſûr que l'animal, attaché au rocher par ſa tige, pouſſe un tube rampant ſur le même rocher, d'où naiſſent d'autres zoophytes ſemblables les uns à côté des autres. Je ne ſerois donc guere porté à croire la premiere maniere de multiplier par la bouche. Quoi qu'il en ſoit, l'*actinia ſociata* eſt d'une ſubſtance charnue, tendre, formée de pluſieurs tubes qui s'enflent ou groſſiſſent à meſure qu'ils s'élevent vers la partie ſupérieure de l'animal, où ils ſe terminent en une bulbe au haut de laquelle la bouche qu'entoure un ſeul rang de bras, ou de griffes ou de pinces, ſi l'on aime mieux leur donner ce nom.

ACTION, ACTE, (*Grammaire.*) *Action* ſe dit généralement de tout ce qu'on fait, commun ou extraordinaire. *Acte* ne ſe dit que de ce qu'on fait de remarquable. Cette *action* eſt bonne ou mauvaiſe; c'eſt un *acte* héroique. C'eſt une bonne *action* que de ſoulager les malheureux; c'eſt un *acte* généreux que de ſe retrancher du néceſſaire pour eux. Le ſage ſe propoſe dans toutes ſes *actions* une fin honnête. Le prince doit marquer tous les jours de ſa vie par des *actes* de grandeur. On dit auſſi une *action vertueuſe* & un *acte de vertu*.

Un petit acceſſoire de ſens phyſique ou hiſtorique, dit M. l'abbé Girard, diſtingue encore ces deux mots: celui d'*action* a plus de rapport à la puiſſance qui agit, & celui d'*acte* en a davantage à l'effet produit, ce qui rend l'un propre à devenir attribut de l'autre. Ainſi on pourroit dire: conſervez la préſence d'eſprit dans vos *actions*, & faites qu'elles ſoient toutes des *actes* d'équité. *Voy. les Synonymes de M. l'abbé Girard.*

ACTION, ſ. f. (*Morale.*) Les *actions morales* ne ſont autre choſe que *les actions volontaires de l'homme, conſidérées par rapport à l'imputation de leurs effets dans la vie commune*. Par *action volontaire*, nous entendons celles qui dépendent tellement de la volonté humaine, comme d'une cauſe libre, que ſans ſa détermination, produite par quelqu'un de ſes actes immédiats, & précédée de la connoiſſance de l'entendement, elles ne ſe feroient point, & dont par conſéquent l'exiſtence, ou la non-exiſtence, eſt au pouvoir de chacun.

Toute *action* volontaire renferme deux choſes: l'une que l'on peut regarder comme la *matiere* de l'*action*; & l'autre comme la *forme*. La premiere, c'eſt le mouvement même de la faculté naturelle, ou l'uſage actuel de cette faculté conſidéré préciſément en lui-même. L'autre, c'eſt la dépendance où eſt ce mouvement d'un décret de la volonté, en vertu de quoi on conçoit l'*action* comme ordonnée par une cauſe libre & capable de ſe déterminer elle-même. L'uſage actuel de la faculté conſidéré préciſément en lui-même, s'appelle plutôt une *action de la volonté*, qu'une *action volontaire*, car ce dernier titre eſt affecté ſeulement au mouvement des facultés enviſagé comme dépendant d'une libre détermination de la volonté: mais on conſidere encore les *actions volontaires* ou abſolument, & en elles-mêmes, comme des mouvemens phyſiques produits pourtant par un décret de la volonté, ou en tant que leurs effets peuvent être imputés à l'homme. Lorſque les *actions* volontaires renferment dans leur idée cette vue réfléchie, on les appelle des *actions humaines*: & comme on paſſe pour bien ou mal morigené, ſelon que ces ſortes d'*actions* ſont bien ou mal exécutées, c'eſt-à-dire, ſelon qu'elles conviennent ou ne conviennent pas avec la loi qui eſt leur regle, & que les diſpoſitions même de l'ame, qui réſultent de pluſieurs actes réitérés, s'appellent *mœurs*; les *actions* humaines, à cauſe de cela, portent auſſi le titre d'*actions morales*.

Les *actions* morales, conſidérées au dernier égard, renferment dans leur eſſence deux idées: l'une qui en eſt comme la *matiere*, & l'autre comme la *forme*.

La matiere comprend diverſes choſes. 1°. Le mouvement phyſique de quelqu'une des facultés naturelles: par exemple, de la faculté motrice de l'appétit ſenſitif, des ſens extérieurs & intérieurs, *&c.* On peut auſſi mettre en ce même rang les actes mêmes de la volonté conſidérés purement & ſimplement dans leur être naturel, en tant

Digitized by Google

que ce ſont des effets produits par une faculté phyſique comme telle. 2°. Le défaut de quelque mouvement phyſique qu'on étoit capable de produire ou en lui-même ou dans ſa cauſe; car on ne ſe rend pas moins puniſſable par les péchés d'omiſſion, que par ceux de commiſſion. 3°. Ce ne ſont pas ſeulement nos propres mouvemens, nos propres habitudes & l'abſence des uns & des autres en notre propre perſonne, qui peuvent conſtituer la matiere de nos *actions* morales; mais encore les mouvemens, les habitudes & leur abſence qui ſe trouvent immédiatement en autrui, pourvu que tout cela puiſſe & doive être dirigé par notre propre volonté: ainſi à Lacédemone on répondoit des fautes d'un jeune homme qu'on avoit pris en amitié. (*Voyez* IMPUTATION.) 4°. Il n'eſt pas juſqu'aux *actions* des bêtes brutes, ou aux opérations des végétaux & des choſes inanimées en général, qui ne puiſſent fournir la matiere de quelque *action* morale, lorſque ces ſortes d'êtres ſont ſuſceptibles d'une direction de notre volonté: d'où vient que ſelon la loi même de Dieu, le propriétaire d'un bœuf qui frappe des cornes (*V. Exod. XXI. 29.*) eſt tenu du dommage que fait cette bête, s'il en connoiſſoit auparavant le défaut: ainſi on peut s'en prendre à un vigneron lorſque, par ſa négligence, la vigne qu'il cultive n'a été fertile qu'en ſarmens. 5°. Enfin les *actions* d'autrui, dont on eſt le ſujet paſſif, peuvent être le ſujet d'une *action* morale, en tant que par ſa propre faute, on a donné lieu de les commettre: ainſi une femme qui a été violée paſſe pour coupable, en partie, lorſqu'elle s'eſt expoſée imprudemment à aller dans les lieux où elle pouvoit prévoir qu'elle courroit riſque d'être forcée. La forme des *actions* morales conſiſte dans l'*imputabilité*, ſi j'oſe déſigner ainſi cette qualité, par laquelle les effets d'une *action* volontaire peuvent être imputés à l'agent, c'eſt-à-dire, être cenſés lui appartenir proprement comme à leur auteur; & c'eſt cette forme des *actions* qui fait appeller l'agent *cauſe morale*. *Voyez* IMPUTATION & MORALITÉ *des actions*. (*X*)

ACTION eſt un terme dont on ſe ſert *en Méchanique*, pour déſigner quelquefois l'effort que fait un corps ou une puiſſance contre un autre corps ou une autre puiſſance, quelquefois l'effet même qui réſulte de cet effort.

C'eſt pour nous conformer au langage commun des Méchaniciens & des Phyſiciens, que nous donnons cette double définition. Car ſi on nous demande ce qu'on doit entendre par *action*, en n'attachant à ce terme que des idées claires, nous répondrons que c'eſt le mouvement qu'un corps produit réellement, ou qu'il tend à produire dans un autre, c'eſt-à-dire, qu'il y produiroit ſi rien ne l'empêchoit. *Voyez* MOUVEMENT.

En effet, toute puiſſance n'eſt autre choſe qu'un corps qui eſt actuellement en mouvement, ou qui tend à ſe mouvoir, c'eſt-à-dire, qui ſe mouvroit ſi rien ne l'en empêchoit. *Voyez* PUISSANCE. Or dans un corps, ou actuellement mu, ou qui tend à ſe mouvoir, nous ne voyons clairement que le mouvement qu'il a, ou qu'il auroit s'il n'y avoit point d'obſtacle: donc l'*action* d'un corps ne ſe manifeſte à nous que par ce mouvement: donc nous ne devons pas attacher une autre idée au mot d'*action* que celle d'un mouvement actuel, ou de ſimple tendance; & c'eſt embrouiller cette idée que d'y joindre celle de je ne ſais quel être métaphyſique, qu'on imagine réſider dans le corps, & dont perſonne ne ſauroit avoir de notion claire & diſtincte. C'eſt à ce même mal-entendu qu'on doit la fameuſe queſtion des forces vives, qui, ſelon les apparences, n'auroit jamais été un objet de diſpute, ſi on avoit bien voulu obſerver que la ſeule notion préciſe & diſtincte qu'on puiſſe donner du mot de *force* ſe réduit à *ſon effet*, c'eſt-à-dire au mouvement qu'elle produit ou tend à produire. *Voyez* FORCE.

Quantité d'action, eſt le nom que donne M. de Maupertuis, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris 1744, & dans ceux de l'Académie de Berlin 1746, au produit de la maſſe d'un corps par l'eſpace qu'il parcourt & par ſa vîteſſe. M. de Maupertuis a découvert cette loi générale, que dans les changemens qui ſe font dans l'état d'un corps, la quantité d'action néceſſaire pour produire ce changement, eſt la moin-

Digitized by Google

dre qu'il eſt poſſible. Il a appliqué heureuſement ce principe à la recherche des loix de la réfraction, des loix du choc, des loix de l'équilibre, *&c.* & s'eſt même élevé à des conſéquences plus ſublimes ſur l'exiſtence d'un premier être. Les deux ouvrages de M. de Maupertuis que nous venons de citer, méritent toute l'attention des Philoſophes; & nous les exhortons à cette lecture : ils y verront que l'auteur a ſu allier la métaphyſique des cauſes finales (*Voyez* CAUSES FINALES) avec les vérités fondamentales de la méchanique; faire dépendre d'une même loi le choc des corps élaſtiques & celui des corps durs, qui juſqu'ici avoient eu des loix ſéparées, & réduire à un même principe les loix du mouvement & celles de l'équilibre.

Le premier Mémoire où M. de Maupertuis a donné l'idée de ſon principe, eſt du 15 Avril 1744; & à la fin de la même année, M. le Profeſſeur Euler publia ſon excellent Livre : *Methodus inveniendi lineas curvas maximi vel minimi proprietate gaudentes.* Dans le ſupplément qui y avoit été ajouté, cet illuſtre Géometre démontre que dans les trajectoires que des corps décrivent par des forces centrales, la vîteſſe multipliée par l'élément de la courbe, fait toujours un *minimum.* Ce théorême eſt une belle application du principe de M. de Maupertuis au mouvement des planetes.

Par le Mémoire du 15 Avril 1744 que nous venons de citer, on voit que les réflexions de M. de Maupertuis ſur les loix de la réfraction, l'ont conduit au théorême dont il s'agit. On ſait le principe que M. de Fermat, & après lui M. Leibnitz, ont employé pour expliquer les loix de la réfraction. Ces grands Géometres ont prétendu qu'un corpuſcule de lumiere qui va d'un point à un autre en traverſant deux milieux différens, dans chacun deſquels il a une vîteſſe différente, doit y aller *dans le temps le plus court* qu'il eſt poſſible : & d'après ce principe, ils ont démontré géométriquement que ce corpuſcule ne doit pas aller d'un point à l'autre en ligne droite, mais qu'étant arrivé ſur la ſurface qui ſépare les deux milieux, il doit changer de direction, de maniere que le ſinus de ſon incidence ſoit au ſinus de ſa réfraction, comme ſa vîteſſe dans le premier milieu eſt à ſa vîteſſe dans le ſecond; d'où ils ont déduit la loi ſi connue du rapport conſtant des Sinus. *Voyez* SINUS, RÉFRACTION, *&c.*

Cette explication, quoique fort ingénieuſe, eſt ſujette à une grande difficulté; c'eſt qu'il faudroit que le corpuſcule s'approchât de la perpendiculaire dans les milieux où ſa vîteſſe eſt moindre, & qui par conſéquent lui réſiſtent davantage : ce qui paroît contraire à toutes les explications méchaniques qu'on a données juſqu'à préſent de la réfraction des corps, & en particulier de la réfraction de la lumiere.

L'explication entr'autres qu'a imaginé M. Newton, la plus ſatisfaiſante de toutes celles qui ont été données juſqu'ici, rend parfaitement raiſon du rapport conſtant des ſinus, en attribuant la réfraction des rayons à la force attractive des milieux; d'où il s'enſuit que les milieux plus denſes, dont l'attraction eſt plus forte, doivent approcher le rayon de la perpendiculaire : ce qui eſt en effet confirmé par l'expérience. Or l'attraction du milieu ne ſauroit approcher le rayon de la perpendiculaire ſans augmenter ſa vîteſſe, comme on peut le démontrer aiſément : ainſi, ſuivant M. Newton, la réfraction doit ſe faire en s'approchant de la perpendiculaire lorſque la vîteſſe augmente; ce qui eſt contraire à la loi de MM. Fermat & Leibnitz.

M. de Maupertuis a cherché à concilier l'explication de M. Newton avec les principes métaphyſiques. Au lieu de ſuppoſer avec MM. de Fermat & Leibnitz qu'un corpuſcule de lumiere va d'un point à un autre dans le plus court temps poſſible, il ſuppoſe qu'un corpuſcule de lumiere va d'un point à un autre, de maniere que la quantité d'*action* ſoit la moindre qu'il eſt poſſible. Cette quantité d'*action*, dit-il, eſt la vraie dépenſe que la nature ménage. Par ce principe philoſophique, il trouve que non ſeulement les ſinus ſont en raiſon conſtante, mais qu'ils ſont en raiſon inverſe des vîteſſes (ce qui s'accorde avec l'explication de M. Newton), & non pas en raiſon directe, comme le prétendoient MM. de Fermat & Leibnitz.

Il eſt ſingulier que tant de Philoſophes qui ont écrit ſur la réfraction, n'aient pas

Digitized by Google

imaginé une maniere ſi ſimple de concilier la métaphyſique avec la méchanique ; il ne falloit pour cela que faire un aſſez léger changement au calcul fondé ſur le principe de M. de Fermat. En effet, ſuivant ce principe, le temps, c'eſt-à-dire l'eſpace diviſé par la vîteſſe, doit être un *minimum* : de ſorte que ſi l'on appelle E l'eſpace parcouru dans le premier milieu avec la vîteſſe V, & e l'eſpace parcouru dans le ſecond milieu avec la vîteſſe v, on aura $\frac{E}{V} + \frac{e}{v} =$ à un *minimum*, c'eſt-à-dire, $\frac{dE}{V} + \frac{de}{v} = o$. Or il eſt facile de voir que les ſinus d'incidence & de réfraction ſont entr'eux comme dE à $-de$; d'où il s'enſuit que ces ſinus ſont en raiſon directe des vîteſſes Vv, & c'eſt ce que prétend M. de Fermat. Mais pour que ces ſinus fuſſent en raiſon inverſe de vîteſſes, il n'y auroit qu'à ſuppoſer $V\,dE + v\,de = o$; ce qui donne $E \times V + e \times =$ à un *minimum* : & c'eſt le principe de M. de Maupertuis. *Voyez* MINIMUM.

On peut voir dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, que nous avons déja cités, toutes les autres applications qu'il a faites de ce même principe, qu'on doit regarder comme un des plus généraux de la méchanique.

Quelque parti qu'on prenne ſur la Métaphyſique qui lui ſert de baſe, ainſi que ſur la notion que M. de Maupertuis a donnée de la quantité d'*action*, il n'en ſera pas moins vrai que le produit de l'eſpace par la vîteſſe eſt un *minimum* dans les loix les plus générales de la nature. Cette vérité géométrique due à M. de Maupertuis, ſubſiſtera toujours ; & on pourra, ſi l'on veut, ne prendre le mot de *quantité d'action*, que pour une maniere abrégée d'exprimer le produit de l'eſpace par la vîteſſe. *(O)*

ACTION, *(Belles-Lettres.)* en matiere d'éloquence, ſe dit de tout l'extérieur de l'Orateur, de ſa contenance, de ſa voix, de ſon geſte, qu'il doit aſſortir au ſujet qu'il traite.

L'*action*, dit Cicéron, eſt pour ainſi dire l'éloquence du corps : elle a deux parties, la voix & le geſte. L'un frappe l'oreille, l'autre les yeux ; deux ſens, dit Quintilien, par leſquels nous faiſons paſſer nos ſentimens & nos paſſions dans l'ame des auditeurs. Chaque paſſion a un ton de voix, un air, un geſte qui lui ſont propres ; il en eſt de même des penſées, le même ton ne convient pas à toutes les expreſſions qui ſervent à les rendre.

Les anciens entendoient la même choſe par *prononciation*, à laquelle Demoſthene donnoit le premier, le ſecond & le troiſieme rang dans l'éloquence, c'eſt-à-dire, pour réduire ſa penſée à ſa juſte valeur, qu'un diſcours médiocre ſoutenu de toutes les forces & de toutes les graces de l'*action*, fera plus d'effet que le plus éloquent diſcours qui ſera dépourvu de ce charme puiſſant.

La premiere choſe qu'il faut obſerver, c'eſt d'avoir la tête droite, comme Cicéron le recommande. La tête trop élevée donne un air d'arrogance ; ſi elle eſt baiſſée ou négligemment penchée, c'eſt une marque de timidité ou d'indolence. La prudence la mettra dans ſa véritable ſituation. Le viſage eſt ce qui domine le plus dans l'*action*. Il n'y a, dit Quintilien, point de mouvemens ni de paſſions qu'il n'exprime : il menace, il careſſe, il ſupplie, il eſt triſte, il eſt gai, il eſt humble, il marque la fierté, il fait entendre une infinité de choſes. Notre ame ſe manifeſte auſſi par les yeux. La joie leur donne de l'éclat ; la triſteſſe les couvre d'une eſpece de nuage : ils ſont vifs, étincelans dans l'indignation, baiſſés dans la honte, tendres & baignés de larmes dans la pitié.

Au reſte l'*action* des anciens étoit beaucoup plus véhémente que celle de nos orateurs. Cléon, général Athénien, qui avoit une ſorte d'éloquence impétueuſe, fut le premier chez les Grecs qui donna l'exemple d'aller & de venir ſur la tribune en haranguant. Il y avoit à Rome des orateurs qui avoient ce défaut ; ce qui faiſoit demander par un certain Virgilius à un Rhéteur qui ſe promenoit de la ſorte, combien de milles il avoit parcouru en déclamant en Italie. Les prédicateurs tiennent encore quelque choſe de cette coutume. L'*action* des nôtres, quoique plus modérée que celle des Italiens, eſt infiniment plus vive que celle des Anglois,

dont les ſermons ſe réduiſent à lire froidement une diſſertation théologique ſur quelque point de l'écriture, ſans aucun mouvement. *Voyez* DÉCLAMATION, GESTE, PRONONCIATION. *(G)*

L'*action* finale d'un poëme eſt un événement à produire; l'*action* continue eſt le combat des cauſes & des obſtacles qui tendent réciproquement, les unes à produire l'événement, & les autres à l'empêcher, ou à produire eux-mêmes un événement contraire.

Dans la tragédie de Britannicus, la mort de ce prince eſt l'*action* finale. La jalouſie de Néron, ſon mauvais naturel, ſa paſſion pour Junie, la ſcélérateſſe de Narciſſe en ſont les cauſes. La vertu de Burrhus, l'autorité d'Agripine, un reſte de reſpect pour elle, & de crainte pour les Romains, l'horreur d'un premier crime, en ſont les obſtacles; & le combat ſe paſſe dans l'ame de Néron.

Ainſi l'*action* d'un poëme peut ſe conſidérer comme une ſorte de problême, dont le dénouement fait la ſolution.

Dans ce problême, tantôt l'alternative ſe réduit à réuſſir, ou à manquer l'entrepriſe; comme dans l'*Enéide*. Tantôt le ſort eſt en balance entre deux événemens, tous les deux funeſtes, comme dans l'Œdipe, ou l'un heureux, & l'autre malheureux, comme dans l'*Odiſſée* & l'*Iphigénie en Tauride*. Ceci demande à être développé.

Les Troyens s'établiront-ils, ou ne s'établiront-ils pas en Italie? Voilà le problême de l'*Enéide*. On voit que, du côté d'Enée, le mauvais ſuccès ſe réduit à abandonner un pays qui n'eſt pas le ſien. La deſtinée des Troyens ne ſeroit pas remplie, Rome ne ſeroit pas fondée; mais ce malheur n'a jamais pu intéreſſer vivement que les Romains. La ſituation du côté de Turnus, eſt d'un intérêt plus univerſel & plus fort; il s'agit pour lui de vaincre, ou de périr, ou de ſubir la honte de ſe voir enlever ſa femme, & les états de ſon beau-pere: auſſi les vœux ſont-ils en faveur de Turnus.

Dans l'*Odiſſée*, il ne s'agit pas ſeulement qu'Ulyſſe retourne à Itaque, ou qu'il périſſe dans ſes voyages, ou qu'il ſoit retenu dans l'iſle de Circé, ou dans celle de Calypſo; cet intérêt, perſonnel à un héros froidement ſage, nous toucheroit foiblement. Mais ſon fils, jeune encore, eſt ſous le glaive; ſa femme eſt expoſée aux violences des prétendans; ſon pere eſt au bord du tombeau, incapable de s'oppoſer à leur criminelle inſolence; ſon iſle eſt dévaſtée, ſon palais ſaccagé, ſon peuple & ſa famille en proie à des tyrans. Si Ulyſſe revient, il peut tout ſauver; tout eſt perdu, s'il ne revient pas: voilà tous les grands intérêts du cœur humain réunis en un ſeul; & c'eſt le plus parfait modele de l'*action* dans l'épopée.

Dans l'Iphigénie en Tauride, Oreſte pourſuivi par les furies, en ſera-t-il délivré ou non? Sera-t-il reconnu par ſa ſœur, avant d'être immolé? ou l'immolera-t-elle avant de le connoître? Enlevera-t-il la ſtatue de Diane, ou ſera-t-il égorgé au pié de ſes autels? L'événement peut être heureux ou malheureux; & plus l'alternative en eſt preſſante, plus elle eſt ſuſceptible des grands mouvemens de la crainte & de la pitié.

Dans l'Œdipe, la peſte achevera-t-elle de déſoler les états de Laïus; ou le meurtrier de ce Roi ſera-t-il reconnu dans ſon fils & dans le mari de ſa femme? Voilà les deux extrêmités les plus effroyables, & l'alternative la plus tragique qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Le défaut de cette Fable, s'il y en a un, c'eſt de ne laiſſer voir aucun milieu entre ces deux malheurs extrêmes, & de ne pas permettre à l'eſpérance de ſe mêler avec la terreur.

Je laiſſe à balancer les avantages de cette fable terrible & touchante d'un bout à l'autre, ſans aucune eſpece de ſoulagement pour l'ame des ſpectateurs, avec la fable de l'Iphigénie en Tauride, où quelques rayons incertains d'une eſpérance conſolante brillent par intervalles, & laiſſent entrevoir une reſſource dans les malheurs & les dangers dont on frémit; je veux ſeulement faire voir que tout ſe réduit à ces deux problêmes; l'un ſimple, & l'autre compliqué. Celui-ci, en faiſant paſſer l'ame des ſpectateurs par de continuelles viciſſitudes, varie ſans ceſſe les mouvemens de la terreur & de la pitié; l'autre les ſoutient & les preſſe, en faiſant faire à l'intérêt le même progrès qu'au malheur.

De cette définition de l'*action* conſidérée comme un problême, il ſuit d'abord qu'il eſt de ſon eſſence d'être douteuſe & incertaine, & de l'être juſqu'à la fin ; car ſi l'action eſt telle qu'il n'y ait pas deux façons de la terminer, & que l'événement qui ſe préſente naturellement à la prévoyance des ſpectateurs, ſoit le ſeul moralement poſſible, il n'y a plus d'alternative, & par conſéquent plus de balancement entre la crainte & l'eſpérance : tout ſe paſſe comme on l'a prévu ; & s'il arrive une révolution, ou elle a beſoin d'une cauſe ſurnaturelle, comme dans le Philoctete de Sophocle, ou elle manque de vraiſemblance, comme dans le Cid. C'eſt un effort de l'art qu'on n'a pas aſſez admiré dans le Télémaque, d'avoir par la ſeule force de l'éloquence d'Ulyſſe, rendu naturel & vraiſemblable le retour de Philoctete, que Sophocle avoit jugé lui-même impoſſible ſans l'apparition d'Hercule. A l'égard du Cid, Corneille n'a ſu d'autre moyen d'en terminer l'intrigue, que de ne pas la dénouer.

D'un autre côté, ſi, dans les poſſibles, l'*action* avoit deux iſſues, mais que par la mal-adreſſe du poëte, & la prévoyance des ſpectateurs, le problême fût réſolu dans leur opinion avant le dénouement, il n'y auroit plus d'inquiétude ; & il ne faut pas croire que l'art de rendre l'événement douteux, & de laiſſer le ſpectateur dans ce doute, ne ſoit utile qu'une fois. L'illuſion théatrale conſiſte à faire oublier ce qu'on ſait, pour ne penſer qu'à ce qu'on voit. J'ai lu Corneille, je ſais par cœur le cinquieme acte de Rodogune ; mais j'en oublie le dénouement : & à meſure que la coupe empoiſonnée approche des levres d'Antiochus, je frémis, comme ſi je ne ſavois pas que Timagene arrive. Ayez ſeulement ſoin que, dans l'*action* même, rien ne trahiſſe le ſecret de la derniere révolution : j'aurai beau le ſavoir d'ailleurs, je me le diſſimulerai, pour me laiſſer jouir du plaiſir d'être ému ; effet inexplicable, & pourtant bien réel, de l'illuſion théatrale. Mais autant la ſolution doit être cachée, autant les termes oppoſés, où l'*action* peut aboutir, doivent être marqués & mis en évidence. Je n'en excepte qu'une ſorte de fable : c'eſt lorſqu'entre deux malheurs, dont il ſemble que l'un ou l'autre doive arriver inévitablement, il y a pourtant un moyen de les éviter tous les deux, & qu'on a deſſein de tirer par cette heureuſe révolution les perſonnages intéreſſans du double péril qui les preſſe. Ce moyen doit être caché comme l'iſſue du labyrinthe : mais tout ce qu'il y a de funeſte à craindre, doit être connu, & le plutôt poſſible. Que, dès le premier acte d'Œdipe, par exemple, le ſpectateur fût inſtruit qu'Œdipe eſt l'aſſaſſin de ſon pere & le mari de ſa mere, dès ce moment, tous les efforts de ce malheureux prince, pour découvrir le meurtrier de Laïus, feroient frémir ; & l'approche des incidens, qui ameneroient les reconnoiſſances, rempliroit les eſprits de compaſſion & de terreur. On peut rendre raiſon par-là de ce qui arrive aſſez ſouvent, qu'une piece fait plus d'impreſſion la ſeconde fois que la premiere.

De notre définition, il ſuit encore que plus les événemens oppoſés ſont extrêmes, plus l'alternative de l'un à l'autre a d'importance & d'intérêt. Si, d'un côté, il y va de l'excès du bonheur, & de l'autre de l'excès du malheur, comme dans l'Iphigénie en Tauride & dans la Mérope, la ſolution du problême eſt bien plus intéreſſante, que lorſqu'il ne s'agit que d'un malheur peu ſenſible, ou d'un bonheur foiblement ſouhaité. Par exemple, dans Polieucte, ſuppoſons que Pauline fut paſſionnément amoureuſe de ſon époux, le problême ſeroit bien plus terrible, & la ſituation de Pauline bien plus cruelle & plus touchante. Corneille, en la faiſant amoureuſe de Sévere, a évidemment préféré l'intérêt de l'admiration à celui de la terreur & de la pitié ; en quoi il a obéi à ſon génie, & compoſé une fable plus étonnante & moins tragique.

Dans la comédie, même alternative ; l'intérêt conſiſte 1°. à faire ſouhaiter que le ridicule puni par lui-même, ſoit à la fin livré à la riſée & au mépris ; 2°. à faire naître une curioſité inquiete, & une vive impatience de voir par quel moyen ce qu'on ſouhaite arrivera. L'Avare épouſera-t-il Marianne, ou la cédera-t-il à ſon fils ? Tartuffe ſera-t-il confondu & démaſqué aux yeux d'Orgon, ou jouira-t-il de ſa fourberie ? Voilà le problême à réſoudre. Au lieu du

trouble, & du danger qui regne dans la tragédie, c'eſt l'agitation des querelles domeſtiques : au lieu des revers, ce ſont les mépriſes ; au lieu du pathétique, c'eſt le ridicule : mais le combat des intérêts, le choc des incidens eſt le même dans les deux genres, pour amener en ſens contraires deux événemens oppoſés. Obſervons ſeulement que, dans le comique, ſi le malheur eſt grave, il ne doit être craint que par les perſonnages ; les ſpectateurs doivent au moins ſe douter qu'il n'en ſera rien. C'eſt une différence eſſentielle entre les deux genres, & peut-être le ſeul artifice qui manque à l'intrigue du Tartuffe, dont le dénouement n'eût rien perdu à être un peu plus annoncé.

L'intérêt du Poëte, en effet, n'eſt pas, dans le comique, de tenir les ſpectateurs en peine, mais bien les perſonnages ; car il s'agit de divertir les témoins aux dépens des acteurs ; & à moins d'être de la confidence, il n'eſt guere poſſible de ſe divertir d'une ſituation auſſi détolante que celle qui précede la révolution du cinquieme acte du Tartuffe. Peut-être Moliere a-t-il voulu que le ſpectateur, ſaiſi de crainte, fût ſérieuſement indigné contre le fourbe hypocrite : mais ce trait de force, placé dans une piece où le vice le plus odieux eſt démaſqué, ne tire point à conſéquence ; & en général, dans le vrai comique, un danger qui feroit frémir, s'il étoit réel, ne doit pas être ſérieux : il faut au moins laiſſer prévoir que celui qui en eſt menacé, en ſera quitte pour la peur.

Si la définition que je viens de donner de l'*action*, ſoit épique, ſoit dramatique, eſt juſte, comme je le crois, on a eu tort de dire que l'*action* du poëme de Lucain manque d'unité ; on a eu plus grand tort de dire que les poëmes d'Homere n'ont que l'importance des perſonnages, & non pas celle de l'*action*.

Il n'y a pas de problême plus ſimple que celui-ci : *A qui reſtera l'empire du monde ? Sera-ce au parti de Pompée & du Sénat ? Sera-ce au parti de Céſar ?* Or, dans le poëme de la Pharſale, tout ſe réduit à cette alternative ; & jamais action n'a tendu plus directement à ſon but. On a déja vu qu'un modele admirable de l'*action* épique, eſt le ſujet de l'Odiſſée. Celui de l'Iliade eſt moins intéreſſant ; mais par ſon influence, & comme événement, il eſt d'une extrême importance. La colere d'Achille va-t-elle ſauver Troie, & forcer les Grecs à lever le ſiege, & à s'en retourner honteuſement dans leur pays ? ou, par quelque révolution imprévue, Achille appaiſé & rendu à la Grece, va-t-il précipiter la perte des Troyens & la vengeance des Atrides ? Voilà le problême de l'Iliade ; & la mort de Patrocle en eſt la ſolution.

Qu'eſt-ce donc qu'on a voulu dire, en reprochant à l'*action* de ce poëme, & à celle de l'Odiſſée, de manquer d'importance ? Et qu'a-t-on voulu dire encore, en donnant pour des différences, entre l'*action* épique & l'*action* dramatique, ce qui convient également à toutes les deux ? *La ſolution des obſtacles eſt*, dit-on, *ce qui fait le dénouement ; & le dénouement peut ſe pratiquer de deux manieres : ou par une reconnoiſſance, ou ſans reconnoiſſance ; ce qui n'a lieu que dans la tragédie :* & pourquoi pas dans le poëme épique ? Celui-ci, comme l'a très-bien vu Ariſtote, n'eſt que la tragédie en récit.

L'*action* de l'épopée *eſt*, ſans doute, *un exemple*, mais non pas un exemple à ſuivre ; &, comme celle de la tragédie, elle eſt, tantôt l'exemple du malheur attaché au crime, à l'imprudence, aux paſſions humaines ; tantôt l'exemple des vertus, & du ſuccès qui les couronne, ou de la gloire qui les ſuit.

L'épopée eſt une tragédie, dont l'*action* ſe paſſe dans l'imagination du lecteur. Ainſi, tout ce qui, dans la tragédie, eſt préſent aux yeux, doit être préſent à l'eſprit dans l'épopée. Le poëte eſt lui-même le décorateur & le machiniſte ; & non ſeulement il doit retracer dans ſes vers le lieu de la ſcene, mais le tableau, le mouvement, la pantomime de l'*action*, en un mot tout ce qui tomberoit ſous les ſens, ſi le poëme étoit dramatique.

Il y a ſans doute, pour cette imitation en récit, du déſavantage du côté de la chaleur & de la vérité ; mais il y a de l'avantage du côté de la grandeur & de la magnificence du ſpectacle, du côté de l'étendue & de la durée de l'*action*, du côté de l'abondance

l'abondance & de la variété des incidens & des peintures.

Dans la tragédie, le lieu phyſique du ſpectacle oppoſe ſes limites à l'eſſor de l'imagination, elle y eſt comme empriſonnée; dans le poëme épique, la penſée du lecteur s'étend au gré du génie du poëte, & embraſſe tout ce qu'il peint. Mille tableaux qui ſe ſuccedent dans les deſcriptions de Virgile, ſe ſuccedent auſſi dans ma penſée; & en les liſant, je les vois.

Le poëte épique, à cet égard, eſt bien plus heureux que le poëte tragique. Combien celui-ci ne ſe trouve-t-il pas reſſerré ſur le théâtre même le plus vaſte, lorſqu'il ſe compare à ſon rival, qui n'a d'autres bornes que celles de la nature, qu'il franchit même quand il lui plaît.

Un autre avantage de l'épopée ſur la tragédie, c'eſt l'eſpace de temps fictif qu'elle peut donner à ſon *action*. Dans un ſpectacle qui ne doit durer que deux ou trois heures; dans une intrigue, dont la chaleur doit ſans ceſſe aller en croiſſant, parce qu'elle a pour mobile des paſſions ſans relâche, & pour objet une émotion qu'il ne faut pas laiſſer languir, le temps fictif ne peut guere s'étendre avec vraiſemblance au delà d'une révolution du ſoleil. Mais le temps de l'épopée n'a de bornes que celles de ſon *action*, naturellement plus ou moins rapide, ſelon que le mouvement qui l'anime, eſt plus violent ou plus doux. Voilà donc le génie du poëte épique en liberté, ſoit pour le temps, ſoit pour les lieux, tandis que celui du poëte tragique eſt à la gêne.

La tragédie eſt obligée de commencer dans le fort de l'*action*, & aſſez près du dénouement, pour laiſſer dans l'avant-ſcene tout ce qui ſuppoſe de longs intervalles. Son mouvement accéléré d'acte en acte, eſt ſi continu, ſi rapide; l'inquiétude qu'elle répand eſt ſi vive, & l'intérêt de la crainte & de la pitié ſi preſſant, que ce qu'on appelle épiſodes, c'eſt-à-dire, les circonſtances & les moyens de l'action, s'y réduiſent preſque à l'étroit beſoin, ſans rien donner à l'agrément; au lieu que dans l'épopée, la chaîne de l'*action* étant plus longue, & le deſſein plus étendu, les incidens que je regarde comme la trame du tiſſu de la fable, peuvent l'orner, & l'enrichir de mille couleurs différentes. Faut-il, pour me faire entendre, une image plus ſenſible encore? La tragédie eſt un torrent qui briſe ou franchit les obſtacles; l'épopée eſt un fleuve majeſtueux qui ſuit ſa pente, mais dont la courſe vagabonde ſe prolonge par mille détours. On voit donc que la tragédie l'emporte ſur l'épopée par la rapidité, la chaleur, le pathétique de l'*action*; mais que l'épopée l'emporte ſur la tragédie par la variété, la richeſſe, la grandeur & la majeſté.

Tout ſujet qui convient à l'épopée, doit convenir à la tragédie, c'eſt-à-dire, être capable d'exciter en nous l'inquiétude, la terreur & la pitié; car s'il n'étoit pas aſſez intéreſſant pour la ſcene, il le ſeroit bien moins encore pour le récit, qui n'eſt jamais auſſi animé. C'eſt dans ce ſens-là qu'Ariſtote a dit, que le fond des deux poëmes étoit le même. « Il faut, dit-il, en parlant de l'épopée, en dreſſer la fable, de maniere » qu'elle ſoit dramatique, & qu'elle renferme une ſeule *action* qui ſoit entiere, » parfaite & achevée. Il y a, dit-il encore, autant de ſortes d'épopées, qu'il » y a d'eſpeces de tragédies; car l'épopée » peut être ſimple ou implexe, morale ou » pathétique »: il ajoute que « l'épopée a » les mêmes parties que la tragédie; car » elle a ſes péripéties, ſes reconnoiſſances, » ſes paſſions », d'où il conclut que « l'épopée ne differe de la tragédie que par » ſon étendue, & par la forme de ſes » vers »: & il en donne pour exemple, d'un côté le ſujet de l'Odiſſée dénué de ſes épiſodes, & tel qu'Homere l'eût conçu, s'il eût voulu le mettre au théâtre; de l'autre, celui d'Iphigénie en Tauride, avant d'être accommodé au théâtre, & tel qu'il dépendoit d'Euripide d'en faire un poëme épique, ou un poëme dramatique, à ſon choix.

En ſuivant ſon idée pour la développer, eſſayons de diſpoſer le ſujet d'Iphigénie, comme Euripide l'eût diſpoſé lui-même, s'il en eût voulu faire un poëme en récit.

Oreſte couvert du ſang de ſa mere, & pourſuivi par les Euménides, cherche un refuge dans le temple d'Apollon, de ce dieu qui l'a pouſſé au crime. Il embraſſe ſon autel, l'implore, lui offre un ſacrifice; & l'oracle

Digitized by Google

intéreſſé lui ordonne pour expiation, d'aller enlever la ſtatue de Diane profanée dans la Tauride.

Oreſte prend congé d'Electre : il ne veut pas que Pilade le ſuive ; Pilade ne veut point l'abandonner : ce jeune prince quitte un pere accablé de vieilleſſe, dont il eſt l'appui, une mere tendre dont il fait les délices, & qui tous deux l'encouragent, en le baignant de larmes, à ſuivre un ami malheureux. Oreſte, préſent à leurs adieux, ſe ſent déchirer le cœur aux noms de fils, de pere & de mere.

Il s'embarque avec ſon ami ; & ſi le petit voyage d'Ulyſſe & d'Enée eſt traverſé par tant d'obſtacles, quelles reſſources n'a pas ici le poëte pour varier celui d'Oreſte ? Qu'on s'imagine ſeulement qu'il parcourt la mer Egée, où ſon pere & tous les héros de la Grece ont été ſi long-temps le jouet des ondes ; qu'il la parcourt à la vue de Scyros, où l'on avoit caché le jeune Achille ; à la vue de Lemnos, où Philoctete avoit été abandonné ; à la vue de Lesbos, où les Grecs avoient commencé de ſignaler leur vengeance ; à la vue du rivage de Troie, dont la cendre fume encore ; qu'il a l'Helleſpont, la Propontide & l'Euxin à traverſer, pour arriver dans la Tauride. Quelle carriere pour le génie du poëte !

Aux incidens naturels qui peuvent retarder tour-à-tour & favoriſer l'entrepriſe d'Oreſte, ajoutez la haine des Dieux, ennemis du ſang d'Agamemnon, la faveur des Dieux qui le protegent, les furies attachées aux pas d'Oreſte, & qui viennent l'agiter toutes les fois qu'il veut s'oublier dans les plaiſirs ou dans le repos. Tous ces agens ſurnaturels vont mêler à l'*action* du poëme un merveilleux déja fondé ſur la vérité relative, & adopté par l'opinion.

Cependant Thoas épouvanté par la voix des Dieux, qui lui préſage qu'un étranger lui arrachera le ſceptre & la vie, Thoas ordonne que tous ceux que leur mauvais ſort ou leur mauvais deſſein ameneront dans la Tauride, ſoient immolés ſur l'autel de Diane. Iphigénie en eſt la prêtreſſe ; elle a horreur de ces ſacrifices ; & après avoir employé tout ce que l'humanité a de plus tendre, & la religion de plus touchant pour fléchir l'ame du tyran : « Non, lui » dit-elle, Diane n'eſt point une divinité » ſanguinaire, & qui le ſait mieux que moi ?» Alors elle lui raconte comment deſtinée elle-même à être immolée ſur ſon autel, elle a été enlevée par cette divinité bienfaiſante. « Jugez, conclut Iphigénie, ſi » Diane ſe plairoit à voir couler un ſang » qu'elle ne demande pas, puiſqu'elle n'a » pu voir répandre le ſang qu'elle avoit » demandé par la voix même des oracles. » Le tyran perſiſte. Oreſte & Pylade abordent dans ſes états ; ils ſont arrêtés, conduits à l'autel ; & le poëme eſt terminé par la tragédie d'*Euripide*, dont je n'ai fait juſqu'ici que développer l'avant-ſcene.

On voit par cet exemple, que l'*action* de l'épopée n'eſt que l'*action* de la tragédie plus étendue & priſe de plus loin.

Le Taſſe ne penſoit pas ainſi. *Il poëma heroico*, dit-il, *e una imitatione de attione illuſtre, grande e perfetta, fatta narrando con altiſſimo verſo, affine di mover gli animi con la maraviglia, e di giovar dilettando.* Il regarde le merveilleux comme la ſource du pathétique de l'épopée ; & laiſſant à la tragédie la terreur & la pitié, il réduit le poëme héroïque à l'admiration, le plus froid des ſentimens de l'ame. S'il eût mis ſa théorie en pratique, ſon poëme n'auroit pas tant de charmes. Quelque admiration qu'inſpire l'héroïſme, quelque ſurpriſe que nous cauſe le merveilleux répandu dans les fables d'Homere, de Virgile & du Taſſe lui-même, l'intérêt en ſeroit bien foible ſans les épiſodes terribles & touchans qui le raniment par intervalle ; & ces poëtes l'ont ſi bien ſenti, qu'ils ont eu recours à chaque inſtant à quelque nouvelle ſcene tragique. Retranchez de l'Iliade les adieux d'Andromaque & d'Hector, la douleur d'Achille ſur la mort de Patrocle, & ſon entrevue avec le vieux Priam ; retranchez de l'Enéide les épiſodes de Laocoon & de ſes enfans, de Didon, de Marcellus, d'Euriale, & de Pallas ; retranchez de la Jéruſalem la mort de Dudon, celle de Clorinde, l'amour & la douleur d'Armide, & voyez ce que devient l'intérêt de l'*action* principale, réduite à l'admiration que peut cauſer le merveilleux des faits ou la beauté des caracteres. On ſe laſſe bientôt d'admirer

Digitized by

des héros que l'on ne plaint pas : on ne ſe laſſe jamais de plaindre des héros qu'on admire & qu'on aime. L'aliment de l'intérêt, ſoit épique, ſoit dramatique, eſt donc la crainte & la pitié. Il eſt vrai que la beauté des caracteres y contribue, mais elle n'y ſuffit pas : *Concorre la miſeria delle attioni inſieme con la bontà di coſtumi.*

La regle la plus ſûre dans le choix du ſujet de l'épopée, eſt donc de le ſuppoſer au théatre, & de voir l'effet qu'il y produiroit. S'il eſt vraiment tragique & théatral, ſon intérêt ſe répandra ſur les épiſodes ; au lieu que, s'il n'avoit rien de pathétique par lui-même, en vain les épiſodes ſeroient intéreſſans, chacun d'eux ne communiqueroit à l'action qu'une chaleur accidentelle, qui s'éteindroit à chaque inſtant, & qu'on ſeroit obligé de ranimer ſans ceſſe par quelque épiſode nouveau.

C'eſt, direz-vous, donner à l'épopée des bornes trop étroites que de la réduire aux ſujets tragiques. Mais l'on verra que ſans compter la tragédie Grecque, celle, dis-je, où tout ſe conduit par la fatalité, j'en ai diſtingué trois genres, dans leſquels ſont compris, je crois, tous les intérêts du cœur humain. Si ce n'eſt pas l'homme en proie à ſes paſſions, ce ſera l'innocence ou la vertu éprouvée par le malheur, ou pourſuivie par le crime ; ce ſera la bonté mêlée de foibleſſe, entourée des pieges du plaiſir & du vice, & obligée d'immoler ſans ceſſe de doux penchans à de triſtes devoirs. Or il y a peu de ſujets intéreſſans qui ne reviennent à l'une de ces trois ſituations, ou mieux encore à quelqu'une de celles qui réſultent de leur mêlange.

L'*action* de la tragédie doit être importante & mémorable ; de même & plus eſſentiellement encore celle de l'épopée. Or cette importance conſiſte dans la grandeur des motifs, & dans l'utilité de l'exemple.

Mais il faut bien ſe ſouvenir que l'intérêt commun ne nous attache que par des affections perſonnelles ; & dans une *action* publique, quelque importante qu'elle ſoit, il eſt plus avantageux qu'on ne penſe d'introduire quelquefois des épiſodes pris dans la claſſe des hommes obſcurs : leur ſimplicité noblement exprimée a quelque choſe de plus touchant que la dignité des mœurs héroïques. Qu'un héros faſſe de grandes choſes, on s'y attendoit, on n'en eſt point ſurpris. Mais que d'une ame vulgaire naiſſent des ſentimens ſublimes, la nature qui les produit ſeule, s'en applaudit davantage, & l'humanité ſe complait dans ces exemples qui l'honorent.

Le moment le plus pathétique de la conjuration de Portugal, n'eſt pas celui où tout un peuple, armé dans un inſtant, ſe ſouleve & briſe ſes chaînes ; mais celui où une femme obſcure paroît tout-à-coup, avec ſes deux fils, au milieu de l'aſſemblée des conjurés, tire deux poignards de ſous ſa robe, les remet à ſes deux enfans, & leur dit : « Ne me les rapportez que teints du » ſang des Eſpagnols. » Combien de traits plus courageux, plus honorables, plus touchans que ceux que conſacre l'Hiſtoire, demeurent plongés dans l'oubli ! & quel tréſor pour la poéſie, ſi elle avoit ſoin de les recueillir !

Indépendamment de ces exemples répandus dans l'épopée, l'*action* principale doit ſe terminer à une moralité, dont elle ſoit le développement ; & plus cette vérité morale aura de poids, plus la fable aura d'importance. *Voyez* MORALITÉ, *(M. MARMONTEL.)*

Dans la variété d'objets que les Beaux-Arts ſavent peindre, il n'y en a point de plus remarquable que l'homme, lorſque ſon activité eſt excitée par quelque ſujet intéreſſant. L'artiſte qui ſait pénétrer juſqu'au fond du cœur humain, & qui, à cet eſprit d'obſervation, joint, comme Homere, l'art de tout peindre des couleurs les plus vives, ſaura mettre ſous nos yeux les hommes déployant leur activité, de maniere que dans leur *action* nous liſons diſtinctement leur génie, leur façon de penſer, leur force, leur foibleſſe, en un mot tout ce qui tient à leur caractere. C'eſt ainſi que, graces aux talens d'Homere, nous connoiſſons auſſi bien les plus célebres héros de la Grece & de la Phrygie, que ſi nous avions vécu de leur temps, & que nous euſſions été les témoins de leurs exploits. Entre tous les ouvrages de l'art, le premier rang eſt dû à ceux qui repréſentent l'homme en *action*. Delà vient que les deux grands critiques, Ariſtote, & Horace, s'attachent

principalement aux ouvrages de ce genre, lorſqu'ils traitent de l'art poétique.

L'importance de ces ouvrages dépend en partie du caractere & du génie des perſonnes qu'on fait agir, & en partie auſſi de l'*action* dans laquelle elles ſont impliquées. Nous rapporterons ici quelques remarques ſur la nature & les qualités de l'*action*, qui pourront donner lieu à des recherches ultérieures de la part de l'artiſte.

La fable fournit le ſujet de l'*action*. L'*action* elle-même eſt ce qui donne à la fable une exiſtence réelle. La fable, qui fait le ſujet de l'Iliade, peut être énoncée en deux mots : « Pendant le ſiege de Troie, la » diſſention s'éleve entre Agamemnon & » Achille, avec tant d'aigreur, que ce » dernier eſt prêt à retourner dans ſa pa» trie, & qu'il quitte l'armée. Les aſſié» geans, affoiblis par cette retraite, crai» gnent d'être réduits à lever le ſiege. On » tente inutilement de fléchir Achille, » lorſqu'un événement particulier le rame» ne tout-à-coup à l'armée, & anime » ſon courage invincible d'une nouvelle » ardeur. Ce retour coûte la vie à Hector; » & la mort de ce héros, le plus ferme » appui de Troie, facilite la priſe de cette » ville. » Voilà la fable de l'Iliade. L'*action* c'eſt tout ce qui ſe paſſe, tout ce qui donne de la réalité à cette fable ; la diſpute entre Achille & Agamemnon ; la retraite d'Achille, &c. Nous avons trois tragédies Grecques ſur une même fable; c'eſt « Oreſte » qui, après une longue abſence, revient » dans la maiſon paternelle, & venge la » mort de ſon pere, par le meurtre d'Égiſte » & de Clytemneſtre, » mais l'*action* eſt différente dans toutes ces trois pieces.

Les critiques ne diſtinguent pas toujours aſſez exactement les deux idées de la fable & de l'*action*. On exige ſouvent de celle-ci ce qui n'appartient qu'à l'autre. La fable eſt proprement l'événement même dont l'artiſte ſe repréſente dans l'ordre ſucceſſif, le commencement, le progrès & la fin. L'*action* eſt ce qui rend la fable poſſible, ce qui lui donne ſon commencement, ſon progrès & ſa fin. Nous bornerons ici nos remarques à ce qui concerne l'*action*.

C'eſt proprement l'*action*, & non la fable, qui donne à un ouvrage de la grandeur & du prix. Ce qui rend l'Iliade un poëme grand & intéreſſant ; ce n'eſt pas le ſujet en lui-même, ce n'eſt pas la brouillerie d'Agamemnon & d'Achille, &c. mais c'eſt que les choſes ſoient arrivées comme le poëte les décrit ; c'eſt que l'*action* ſoit telle qu'elle eſt. Aucune des trois tragédies dont nous avons parlé, n'eſt remarquable du côté du ſujet ; le même fait auroit pû être repréſenté de maniere à n'intéreſſer perſonne. Mais l'*action*, ce qui réaliſe le fait, la façon de le réaliſer, c'eſt ce qui donne de l'intérêt à ces tragédies.

La premiere qualité de l'*action*, & la plus indiſpenſable, c'eſt d'être vraiſemblable & naturelle ; que chaque événement ait ſa cauſe dans ce qui a précédé ; que les faits ſoient liés entr'eux d'une maniere intelligible, & qui n'exige aucune ſuppoſition forcée. Si la piece eſt en défaut à cet égard, l'attention ſe perd, & l'intérêt ceſſe. On juge, ou que l'artiſte veut nous en impoſer, ou que c'eſt un viſionnaire dont l'imagination eſt déréglée. Il faut donc que dans toute la durée de l'*action*, il ne ſe paſſe rien qui ne ſoit fondé ſur le caractere des perſonnages, & ſur la ſituation du moment. Cela ſuppoſe ſans doute dans l'artiſte, une profonde connoiſſance de l'homme. L'imagination la plus vive, & l'enthouſiaſme le plus fort, n'y ſauroient ſuppléer. La vérité de l'*action* eſt une affaire de l'entendement & des lumieres de l'eſprit. L'hiſtoire fournit pour l'ordinaire le ſujet, ou la fable, à l'artiſte, ou bien celui-ci l'a imaginée & diſpoſée dans ſa tête avant de ſonger à l'*action*. Mais s'il n'a ni le génie ni le jugement requis pour traiter ſon ſujet de maniere que ſa fable, telle qu'il l'a conçue, ſe développe naturellement, & ſe déduiſe intelligiblement des cauſes actuelles ; il aura fait une horloge qui paroîtra avoir toutes ſes pieces, & qui néanmoins manquera de mouvement.

Dans toute *action*, & dans chaque partie de l'*action*, il y a des forces ; c'eſt-à-dire, des cauſes qui agiſſent, & des effets qui doivent leur être exactement proportionnés. On ne doit pas raſſembler d'énormes forces pour opérer de petits effets, mais il ne faut pas non plus faire réſulter de grands effets d'une petite force. Il eſt vrai que dans l'Iliade

Digitized by Google

l'abſence d'un ſeul homme expoſe l'armée des Grecs au danger d'une perte totale; mais cet homme c'eſt Achille. Si le poëte n'avoit pas eu aſſez de génie pour peindre ce héros auſſi grand qu'il nous le montre, tout étoit manqué; l'*action* de l'Iliade ceſſoit d'être naturelle.

La ſeconde qualité qu'on exige de l'*action*, c'eſt qu'elle ſoit intéreſſante; il faut que l'eſprit & le cœur de celui qui y aſſiſte ſoient dans une activité ſoutenue, que rien n'interrompe. Il y a plus d'un moyen d'obtenir cet effet. L'affaire qui eſt agitée peut être ſi importante par elle-même, que les perſonnages qu'on y fait agir en acquierent néceſſairement le plus haut degré d'activité; comme lors, par exemple, qu'il ſeroit queſtion des grands intérêts d'une nation entiere; ou bien le ſujet peut devenir important, par rapport aux perſonnages qui s'y trouvent intéreſſés, & qui attirent notre attention, ſoit par leur rang ou par leur caractere; enfin des cauſes accidentelles peuvent exciter la curioſité pour un ſujet peu intéreſſant par lui-même; il ſuffit pour cet effet d'un obſtacle imprévu, d'une intrigue ſinguliere, ou de quelques incidens remarquables.

Des *actions*, qui par elles-mêmes ſembleroient peu dignes d'attention, deviennent très-intéreſſantes, graces à l'heureux génie de l'artiſte. Quelques fugitifs de Troie s'embarquent pour aller chercher un nouvel établiſſement ailleurs: ce n'eſt là qu'une *action* très-peu conſidérable en ſoi; mais dans le point de vue d'où Virgile l'enviſage, il la rend infiniment grande & importante. Ce petit nombre d'aventuriers compoſe les ancêtres d'une nation future, qui va dominer ſur tout l'univers; qui arrachera un jour l'empire du monde à un autre peuple alors floriſſant, & jouiſſant de la protection ſinguliere de quelques divinités. Conſidérée de ce côté-là, l'*action* de l'Enéide acquiert une grandeur qui étonne, mais à laquelle le poëte, dont le génie étoit plutôt beau que grand, n'a pas ſu atteindre. Que n'eût pas été l'Enéide ſous la plume d'un Milton ou d'un Klopſtock!

Il ſeroit à ſouhaiter pour l'utilité des Beaux arts, qu'un habile homme prît la peine de rechercher par combien de divers artifices les grands artiſtes ont ſu rendre intéreſſantes des *actions* en elles-mêmes très-peu conſidérables; car c'eſt là où le génie ſe montre dans ſon plus beau jour. Combien d'*actions* très-ordinaires le génie créateur de Shakeſpear n'a-t-il pas ſu préſenter ſous le point de vue le plus intéreſſant? Des artiſtes bornés tâchent ordinairement d'intéreſſer à force de complications & d'intrigues. Ce ſont de très-foibles reſſources; elles peuvent, à la vérité, ſervir à occuper l'imagination; mais elles laiſſent dans une inaction totale les forces les plus eſſentielles de l'ame, l'entendement & le cœur. Ce n'eſt pas dans les hors-d'œuvre de l'*action*, c'eſt dans l'eſprit & dans le caractere interne du ſujet, qu'il faut placer l'intérêt. Si l'on examine avec ſoin les ouvrages les plus célebres de l'art chez les anciens & chez les modernes, & ſur-tout les ouvrages dramatiques, on trouvera que les meilleurs ſont préciſément ceux où l'*action* eſt la plus ſimple.

Une troiſieme qualité eſſentielle de l'*action*, c'eſt qu'elle ſoit entiere & complete. On doit pouvoir y obſerver diſtinctement le commencement précis; connoître les motifs qui font agir les perſonnages; ſentir le vrai point de vue où il faut ſe placer pour ſuivre l'*action*; en remarquer clairement le progrès; & enfin en voir ſi évidemment la cataſtrophe qu'on n'ait plus à s'attendre à rien au delà. Il faut qu'on ſente qu'aucun des acteurs n'a plus rien à faire à cet égard. Cela n'eſt pas aiſé; & les grands maîtres eux-mêmes n'ont pas toujours réuſſi à terminer complétement l'*action*. *Voyez* CATASTROPHE.

Enfin l'*action* doit être une. Cette unité d'*action* dans un ouvrage de quelque étendue qu'il puiſſe être, eſt une qualité ſi évidemment néceſſaire, qu'il ſeroit ſuperflu d'y inſiſter, ſi les auteurs dramatiques ne péchoient ſi ſouvent contre cette regle. Ce n'eſt pas même aſſez pour qu'un drame ſoit parfait que l'*action* ſoit exactement une; il faudroit encore qu'il n'y entrât point d'épiſodes: les petites *actions* épiſodiques, quelque bien liées qu'elles puiſſent être avec l'*action* principale, ne laiſſent pas de nuire ſenſiblement au tout. Les ouvrages les plus parfaits ſont ſans contredit ceux où l'atten-

Digitized by Google

tion demeure fixée depuis le commencement juſqu'à la fin ſur un ſeul objet, ſans en être diſtraite par aucun incident étranger. C'eſt en quoi les tragédies anciennes ont une ſupériorité bien décidée ſur la plupart des pieces modernes; l'œil y eſt attaché dès l'entrée ſur un objet, qu'il ne perd plus de vue, & dont rien ne le détourne, pas même un inſtant. De même qu'un peintre intelligent diſtribue les jours de maniere que l'œil ne s'attache qu'aux perſonnages principaux; il faut que dans chaque *action*, tout ce qui ne tient pas à l'objet principal ſoit placé dans l'ombre, en ſorte qu'il ne puiſſe être apperçu qu'autant qu'il contribue à faire reſſortir l'enſemble.

On dit d'un ouvrage, qu'il y entre peu d'*action*, quand il remue plus l'imagination que le cœur; car rien n'eſt proprement *action* que ce qui agit ſur le cœur. On pourroit transformer l'Iliade en une narration, où tout ce qui eſt *action* diſparoîtroit. Quand on n'obſerve que ce qui ſe paſſe, on ne voit point l'*action*, le jeu des forces; on ne voit que l'événement qui en réſulte. Mais quand nous entrons dans la ſituation d'eſprit des perſonnages qui agiſſent, nous ſentons leurs deſirs, leurs eſpérances, leurs agitations, leurs efforts, c'eſt alors ſeulement que nous les voyons agir.

Les beaux arts nous offrent pluſieurs manieres différentes d'exprimer une *action*; & chaque maniere a ſes regles particulieres à l'égard de la grandeur, de la forme & de l'arrangement total de l'*action*. Le poëme épique, le drame, l'apologue, la peinture, le ballet, ont chacun une maniere propre de traiter l'*action*. *Voy.* EPIQUE, DRAME. *(Cet article eſt tiré de la Théorie générale des beaux arts, de M.* SULZER.)

ACTION, *dans l'Économie animale*, c'eſt un mouvement ou un changement produit dans tout le corps ou dans quelque partie, & qui differe de la fonction en ce que celle-ci n'eſt qu'une faculté de produire, au lieu que l'*action* eſt la faculté réduite en acte. *Boerhaave.*

On diſtingue les *actions* de même que les fonctions, en *vitales*, *naturelles*, & *animales*. Les *actions vitales* ſont celles qui ſont d'une néceſſité abſolue pour la vie; telles ſont le mouvement du cœur, la reſpiration, *&c.* Les *actions naturelles*, ſont celles par le ſecours deſquelles le corps eſt conſervé tel qu'il eſt; telles ſont la digeſtion, les ſecrétions, la nutrition, *&c.* Les *actions animales* ſont celles qui produiſent ſur l'ame un certain changement, & ſur leſquelles l'ame a quelque pouvoir; telles ſont le mouvement des muſcles ſoumis à la volonté, les ſenſations, *&c. Voy.* FONCTION, ANIMAL, NATUREL, & VITAL. *(L)*

ACTION, ſe dit *en Médecine*, dans le même ſens que *fonction;* c'eſt pourquoi l'on dit: l'*action du ventricule* ſur les alimens eſt de les diviſer, & de les mêler intimement enſemble. Un médecin doit connoître l'*action* de toutes les parties du corps humain, pour diſtinguer la cauſe, le ſiege & les différences des maladies. Cette connoiſſance le met en état de prononcer sûrement du danger que court un malade, ou de la proximité de ſa convaleſcence. *Voyez* FONCTION.

Action ſe dit encore médicinalement pour *force*. On augmente l'*action* d'un purgatif en y ajoutant quelque choſe, c'eſt-à-dire, qu'on lui donne plus de force. *Voyez* FORCE. *(N)*

ACTION, *dans l'Art militaire*, eſt un combat qui ſe donne entre deux armées, ou entre différens corps de troupes qui en dépendent. Ce mot s'emploie auſſi pour ſignifier quelque fait mémorable d'un officier ou d'un commandant d'un corps de troupes. *(Q)*

ACTION, *en Droit*, eſt une demande judiciaire fondée ſur un titre ou ſur la loi, par laquelle le demandeur ſomme celui qu'il appelle en juſtice, de ſatisfaire à ce à quoi il eſt obligé en vertu de l'un ou de l'autre, à faute de quoi il requiert qu'il y ſoit condamné par le juge.

Les *actions* ſont diviſées par Juſtinien en deux eſpeces générales; en *réelles*, c'eſt-à-dire, dirigées contre la choſe; & en *perſonnelles*, c'eſt-à-dire, dirigées contre la perſonne: car lorſque quelqu'un exerce une *action*, ou il la dirige contre un homme qui lui fait tort, ſoit parce qu'il manque à ſa convention, ſoit parce qu'il lui a fait quelque offenſe, auquel cas il a *action* contre la perſonne; ou il l'exerce

contre un homme qui ne lui fait pas de tort, mais cependant avec qui il a quelque démêlé ſur quelque matiere; comme ſi *Caius* tient un champ, que *Julius* réclame comme lui appartenant, & qu'il intente ſon *action* afin qu'on le lui reſtitue; auquel cas l'*action* a pour objet la choſe même. *Voyez les Inſtit. liv. IV. tit. iv.* où l'on expoſe ſommairement les principales *actions* introduites par la loi romaine.

Il y a une troiſieme *action*, que l'on appelle *action mixte*, & qui tient des deux claſſes d'*actions* réelles & perſonnelles.

L'*action réelle* eſt celle par laquelle le demandeur réclame le droit qu'il a ſur des terres ou héritages, des rentes, ou autres redevances, *&c. Voyez* RÉEL.

Celle-ci eſt de deux ſortes; ou poſſeſſoire ou pétitoire. *Voyez* POSSESSOIRE *ou* RÉINTEGRANDE, *&* PÉTITOIRE.

Une *action* n'eſt purement réelle que quand elle s'attache uniquement à la choſe, & que le détenteur eſt quitte en l'abandonnant : mais s'il eſt perſonnellement obligé à la reſtitution des fruits ou des intérêts, dès-lors elle eſt mixte.

L'*action perſonnelle* eſt celle que l'on a contre un autre, en conſéquence d'un contrat ou quaſi-contrat par lequel il s'eſt obligé de payer ou faire quelque choſe, ou pour raiſon d'une offenſe qu'il a faite, ou par lui-même, ou par quelqu'autre perſonne dont il eſt reſponſable. *Voyez* PERSONNEL.

Dans le premier cas l'*action* eſt civile; dans l'autre elle eſt ou peut être criminelle. *Voyez* CIVIL *&* CRIMINEL.

L'*action mixte* eſt celle que l'on intente contre le détenteur d'une choſe, tant en cette qualité que comme perſonnellement obligé. On l'appelle ainſi à cauſe qu'elle a un rapport compoſé, tant à la choſe qu'à la perſonne.

On aſſigne communément trois ſortes d'actions mixtes; l'*action de partage* entre co-héritiers, *de diviſion* entre des aſſociés, & *de bornage* entre des voiſins. *V.* PARTAGE *&* BORNAGE.

Les *actions* ſe diviſent auſſi en *civiles* & en *pénales* ou *criminelles*. L'*action civile* eſt celle qui ne tend qu'à recouvrer ce qui appartient à un homme, en vertu d'un contrat ou d'une autre cauſe ſemblable; comme ſi quelqu'un cherche à recouvrer par voie d'*action* une ſomme d'argent qu'il a prêtée, *&c. V.* CIVIL.

L'*action pénale* ou *criminelle* tend à faire punir la perſonne accuſée ou pourſuivie, ſoit corporellement, ſoit pécuniairement. *Voyez* PEINE, AMENDE, *&c.*

En France il n'y a pas proprement d'*actions pénales*, ou du moins elles ne ſont point déférées aux particuliers, leſquels dans les procès criminels ne peuvent pourſuivre que leur intérêt civil. Ce ſont les gens du roi qui pourſuivent la vindicte publique. *Voyez* CRIME.

On diſtingue auſſi les *actions* en *mobiliaires* & *immobiliaires*. *Voyez ces deux termes.*

L'*action* ſe diviſe encore en *action préjudiciaire* ou *incidente*, que l'on appelle auſſi *préparatoire*; & en *action principale.*

L'*action préjudiciaire* eſt celle qui vient de quelque point ou queſtion douteuſe, qui n'eſt qu'acceſſoire au principal; comme ſi un homme pourſuivoit ſon jeune frere pour des terres qui lui ſont venues de ſon pere, & que l'on oppoſât qu'il eſt bâtard: il faut que l'on décide cette derniere queſtion avant que de procéder au fond de la cauſe; c'eſt pourquoi cette action eſt qualifiée de *prejudicialis, quia prius judicanda eſt.*

L'*action* ſe diviſe auſſi en *perpétuelle* & en *temporelle.*

L'*action perpétuelle* eſt celle dont la force n'eſt déterminée par aucun période ou par aucun terme de temps.

De cette eſpece étoient toutes les *actions* civiles chez les anciens Romains; ſavoir, celles qui venoient des loix, des décrets du ſénat & des conſtitutions des empereurs; au lieu que les *actions* accordées par le prêteur ne paſſoient pas l'année.

On a auſſi en Angleterre des *actions* perpétuelles & des *actions* temporelles; toutes les *actions* qui ne ſont pas expreſſément limitées étant perpétuelles.

Il y a pluſieurs ſtatuts qui donnent des

Digitized by Google

actions, à condition qu'on les pourſuive dans le temps preſcrit.

Mais comme par le droit civil il n'y avoit pas d'*actions* ſi perpétuelles que le temps ne rendît ſujettes à preſcription; ainſi, dans le droit d'Angleterre, quoique quelques *actions* ſoient appellées *perpétuelles*, en comparaiſon de celles qui ſont expreſſément limitées par ſtatuts, il y a néanmoins un moyen qui les éteint; ſavoir, la preſcription. *V.* PRESCRIPTION.

On diviſe encore l'*action* en *directe* & *contraire*. *V.* DIRECTE & CONTRAIRE.

Dans le droit Romain le nombre des *actions* étoit limité, & chaque *action* avoit ſa formule particuliere qu'il falloit obſerver exactement. Mais parmi nous les *actions* ſont plus libres. On a *action* toutes les fois qu'on a un intérêt effectif à pourſuivre, & il n'y a point de formule particuliere pour chaque nature d'affaire. *(H)*

ACTION, *dans le Commerce*, ſignifie quelquefois *les effets mobiliaires*; & l'on dit que les créanciers d'un marchand ſe ſont ſaiſis de toutes ſes *actions*, pour dire qu'ils ſe ſont mis en poſſeſſion & ſe ſont rendus maîtres de toutes ſes dettes actives.

ACTION *de Compagnie* : c'eſt une partie ou égale portion d'intérêt, dont pluſieurs jointes enſemble compoſent le fonds capital d'une compagnie de commerce. Ainſi une compagnie qui a trois cents *actions* de mille livres chacune, doit avoir un fonds de trois cents mille livres : ce qui s'entend à proportion ſi les *actions* ſont réglées ou plus haut ou plus bas.

On dit qu'une perſonne a quatre ou ſix *actions* dans une compagnie, quand il contribue au fonds capital, & qu'il y eſt intéreſſé pour quatre ou ſix mille livres, ſi chaque *action* eſt de mille livres, comme on vient de le ſuppoſer.

Un actionnaire ne peut avoir voix délibérative dans les aſſemblées de la compagnie, qu'il n'ait un certain nombre d'*actions* fixé par les lettres patentes de l'établiſſement de la compagnie; & il ne peut être directeur qu'il n'en ait encore une plus grande quantité. *Voyez* COMPAGNIE.

Action s'entend auſſi des obligations, contrats & reconnoiſſances que les directeurs des compagnies de commerce délivrent à ceux qui ont porté leurs deniers à la caiſſe, & qui y ſont intéreſſés. Ainſi *délivrer une action*, c'eſt donner & expédier en forme le titre qui rend un actionnaire propriétaire de l'*action* qu'il a priſe.

Les *actions* des compagnies de commerce hauſſent ou baiſſent ſuivant que ces compagnies prennent faveur ou perdent de leur crédit. Peu de choſe cauſe quelquefois cette augmentation ou cette diminution du prix des *actions*. Le bruit incertain d'une rupture avec des puiſſances voiſines, ou l'eſpérance d'une paix prochaine, ſuffiſent pour faire baiſſer ou hauſſer conſidérablement les *actions*. On ſe rappelle avec étonnement, & la poſtérité aura peine à croire comment en 1719 les *actions* de la compagnie d'Occident, connue depuis ſous le nom de *Compagnie des Indes*, monterent en moins de ſix mois juſqu'à 1900 pour cent.

Le commerce des *actions* eſt un des plus importans qui ſe faſſe à la bourſe d'Amſterdam & des autres villes des Provinces-Unies où il y a des chambres de la compagnie des Indes Orientales. Ce qui rend ce commerce ſouvent très-lucratif en Hollande, c'eſt qu'il ſe peut faire ſans un grand fonds d'argent comptant, & que pour ainſi dire, il ne conſiſte que dans une viciſſitude continuelle d'achats & de reventes d'*actions* qu'on acquiert quand elles baiſſent, & dont on ſe défait quand elles hauſſent.

On ſe ſert preſque toujours d'un courtier lorſqu'on veut acheter ou vendre des *actions* de la compagnie Hollandoiſe; & quand on eſt convenu de prix, le vendeur en fait le tranſport & en ſigne la quittance en préſence d'un des directeurs qui les fait enrégiſtrer par le ſecretaire ou greffier; ce qui ſuffit pour tranſporter la propriété des parties vendues du vendeur à l'acheteur. Les droits de courtier pour ſa négociation ſe paient ordinairement à raiſon de ſix florins pour chaque *action* de cinq cents livres de gros, moitié par l'acheteur & moitié par le vendeur.

Ce commerce eſt très-policé. Il n'en étoit pas de même de celui qui s'étoit établi en 1719 dans la rue Quinquempoix ſans

Digitized by Google

ſans autorité, & qui a plus ruiné de familles qu'il n'en a enrichi. Aujourd'hui la compagnie des Indes a donné parmi nous une forme réguliere au commerce des *actions*.

Les *actions* Françoiſes ſont préſentement de trois ſortes; ſavoir, des *actions ſimples*, des *actions rentieres*, & des *actions intéreſſées*.

Les *actions ſimples* ſont celles qui ont part à tous les profits de la compagnie, mais qui en doivent auſſi ſupporter toutes les pertes, n'ayant d'autre caution que le ſeul fonds de la compagnie même.

Les *actions rentieres* ſont celles qui ont un profit sûr de deux pour cent, dont le roi s'eſt rendu garant, comme il l'étoit autrefois des rentes ſur la ville, mais qui n'ont point de part aux répartitions ou dividendes.

Les *actions intéreſſées* tiennent pour ainſi dire le milieu entre les deux; elles ont deux pour cent de revenu fixe, avec la garantie du roi, comme les *actions* rentieres, & outre cela elles doivent partager l'excédant du dividende avec les *actions* ſimples. Ces dernieres *actions* ont été créées en faveur des communautés eccléſiaſtiques qui pouvoient avoir des remplacemens de deniers à faire.

Il y a quelques termes établis & propres au négoce des *actions*, comme ceux de *dividend* ou *dividende*, *action nourrie*, *nourrir une action*, *fondre une action*, qu'il eſt bon d'expliquer.

Nourrir une action, c'eſt payer exactement à leur échéance les diverſes ſommes pour leſquelles on a fait ſa ſoumiſſion à la caiſſe de la compagnie, ſuivant qu'il a été réglé par les arrêts du conſeil donnés pour la création des nouvelles *actions*.

Fondre des actions, c'eſt les vendre & s'en défaire ſuivant les beſoins qu'on a de ſes fonds, ſoit pour nourrir d'autres *actions*, ſoit pour ſes autres affaires.

Une action nourrie eſt celle dont tous les paiemens ſont faits, & qui eſt en état d'avoir part aux dividendes ou répartitions des profits de la compagnie. Juſqu'à cet entier & parfait paiement, ce n'eſt pas proprement une *action*, mais ſimplement une ſoumiſſion. *Voyez* SOUMISSION.

Dividend ou *dividende*, c'eſt ce qu'on nomme autrement *répartition*, c'eſt-à-dire, la part qui revient à chaque actionnaire dans les profits d'une compagnie, juſqu'au prorata de ce qu'il y a d'*actions*. *Voyez* ACTIONNAIRE & RÉPARTITION.

En Angleterre les *actions* les plus anciennes, & qui ſe ſoutiennent le mieux, ſont celles du Sud, celles des Indes, & celles de la Banque. Il ſe forma à Londres vers 1719 une compagnie d'aſſurances dont les *actions* furent d'abord très-brillantes, & tomberent totalement ſur la fin de 1720. On peut voir dans le Dictionnaire de Commerce les différentes révolutions qu'a éprouvé le négoce des *actions* depuis 1719, juſqu'à 1721, tant en Angleterre que dans diverſes nouvelles compagnies de Hollande. *(G)*

ACTION *du Foreſtaller*, en Angleterre, conſiſte à acheter ſur les chemins les grains, les beſtiaux, ou toute autre marchandiſe avant qu'elle arrive au marché ou à la foire où elle devoit être vendue, ou à l'acheter lorſqu'elle vient d'au delà des mers, & qu'elle eſt en route pour quelque ville, port, havre, baie, ou quai du royaume d'Angleterre, dans le deſſein d'en tirer avantage, en la revendant beaucoup plus cher qu'elle n'auroit été vendue. *Voyez* FRIPIER *ou* REGRATIER. Fleta dit que ce mot ſignifie *obſtructionem viæ, vel impedimentum tranſitûs & fugæ averiorum.*

On ſe ſert particuliérement de ce mot dans le pays de Crompton, pour exprimer l'*action* de celui qui arrête une bête fauve égarée de la forêt, & qui l'empêche de s'y retirer; ou l'*action* de celui qui ſe met entre cette bête & la forêt, préciſément dans le chemin par où la bête doit y retourner.

ACTION, *(Manege.) cheval toujours en action, bouche toujours en action*, ſe dit d'un cheval qui mâche ſon mord, qui jette beaucoup d'écume, & qui par-là ſe tient la bouche toujours fraîche: c'eſt un indice de beaucoup de feu & de vigueur. M. de Neucaſtle a dit auſſi *les actions des jambes. (V)*

ACTION, *en Peinture & en Sculpture*, eſt l'attitude ou la poſition des parties du

viſage & du corps des figures repréſentées, qui fait juger qu'elles ſont agitées de paſſions. On dit : cette figure exprime bien par ſon *action* les paſſions dont elle eſt agitée : cette *action* eſt bien d'un homme effrayé. On ſe ſert également de ce terme pour les animaux ; l'on dit : voilà un chien dont l'*action* exprime bien la fureur ; d'un cerf aux abois, voilà un cerf qui par ſon *action* exprime ſa douleur, *&c.* (*R*)

§ ACTIONNAIRE, ſ. m. ou ACTIONISTE, ſ. m. (*Commerce.*) On confond mal-à-propos ces deux ſubſtantifs qui ne ſont rien moins que ſynonymes ; on entend par un *actionnaire* le propriétaire d'une action, celui qui poſſede une action ou une part, ſoit dans les fonds publics, ſoit dans le capital d'une compagnie particuliere, pour jouir de la rente de cette action. Mais un *actioniſte* eſt une eſpece d'agioteur qui commerce en actions par des achats & des ventes à termes, & par des primes.

Quelques auteurs politiques ont regardé les *actionnaires* & les *actioniſtes* comme de mauvais citoyens, vivant dans l'oſiveté aux dépens des gens laborieux. Un Anglois appelle les poſſeſſeurs des fonds publics, des gens à porte-feuille, des frêlons qui dévorent le miel des abeilles, une race ennemie de la charrue & des propriétaires en fonds de terre, race qui, dans un état, eſt toujours une peſte publique, qui ne cherche nuit & jour qu'à accumuler ſon or pour en groſſir ſon porte-feuille & augmenter le fardeau de l'état. Ceux qui ſont dans ces principes, prétendent que le jeu d'actions ou agiotage, fomente l'eſprit de pareſſe, & nuit à toute autre eſpece de commerce. D'autres écrivains politiques ſont bien éloignés d'admettre ces plaintes comme légitimes : ils ſoutiennent, au contraire, qu'un intérêt dans les fonds publics eſt plus capable d'attacher les cœurs à la patrie que de les en éloigner, plus capable d'entretenir le patriotiſme que de l'éteindre, en uniſſant intimement l'intérêt particulier à la cauſe publique, & en obligeant les poſſeſſeurs d'actions à ſoutenir & favoriſer le crédit national, dont leur fortune dépend. Pour ce qui eſt des *actioniſtes*, il eſt aiſé de faire voir qu'ils produiſent plus de bien que de mal. Ce ſont les leviers qui font mouvoir la machine. Sans eux il n'y auroit point de circulation. C'eſt leur jeu d'actions qui a mis l'Angleterre en état de faire des emprunts énormes ſans s'écraſer. Les *actioniſtes* ſeuls ont l'art de faire ſortir tout l'argent des coffres, & de le mettre en circulation pour le ſervice du gouvernement. La facilité de vendre ſon fonds à terme, & de donner & prendre des primes ſur ce même fonds, engage beaucoup de gens à placer ainſi leur argent, ce qu'ils ne feroient pas ſans ces avantages. Il y a un grand nombre de gens pécunieux, tant en Angleterre qu'en Hollande, qui ne veulent pas placer définitivement leur argent dans les nouveaux fonds, pour ne point en courir les riſques pendant la guerre. Que font-ils ? ils placent pour dix, quinze, ou vingt mille livres ſterlings en annuités, qu'ils vendent à terme aux agioteurs, au moyen de quoi ils tirent un gros intérêt de leur argent, ſans être ſujets aux variantes qui ſont pour le compte de l'agioteur. Ce manege ſe continue pendant pluſieurs années, & pour pluſieurs millions : c'eſt ce qui a mis le gouvernement d'Angleterre en état de faire des emprunts qui, ſans le jeu d'actions & les moyens ingénieux que les agioteurs ont mis en uſage, auroient été abſolument impoſſibles. De ſorte que le gouvernement d'Angleterre a, par ce jeu-là, balayé non ſeulement l'argent de ceux qui vouloient de ces fonds, mais encore tout l'argent de ceux qui n'en vouloient pas. L'avantage qu'il a tiré des *actioniſtes* eſt donc conſidérable. *Voyez le* Traité de la Circulation & du Crédit *d'où cet article eſt extrait.*

ACTISANES, (*Hiſtoire d'Egypte.*) Les Egyptiens gémiſſant ſous la tyrannie d'Aménophis, ſoupiroient après un libérateur. *Actiſanès*, roi d'Ethiopie, fut touché du malheur de ſes voiſins, & voulant venger la cauſe des rois ſur un monſtre qui aviliſſoit le trône, il entra dans l'Egypte, moins par l'ambition de la conquérir que par la gloire d'eſſuyer les larmes d'une nation infortunée. Ses ſuccès furent auſſi brillans que ſes motifs avoient été purs. Aménophis fut vaincu & puni, & la reconnoiſſance publique plaça ſur le trône *Actiſanès*. Il juſtifia le choix de la nation par la maniere dont il la gouverna : mo-

Digitized by Google

deſte dans la fortune, il ne mit ſa gloire qu'à jouir du bonheur de ſes ſujets. L'Egypte & l'Ethiopie, gouvernées par un roi pere & citoyen, furent purgées d'un eſſaim de brigands qui troubloient la tranquillité publique; & voulant rendre les châtimens utiles, il ne décerna point des peines de mort contre les coupables, il leur imprima une flétriſſure qui les diſtinguoit des autres citoyens, & après leur avoir fait mutiler le nez, il les relégua dans une ville qu'il fit bâtir au milieu des déſerts arides. La ſtérilité du ſol qui refuſoit tout à leurs beſoins, les rendit induſtrieux. La néceſſité, féconde en découvertes, y fit germer l'abondance, & leurs marécages devinrent des plaines couronnées de moiſſons. *Actiſanès*, après avoir fait le bonheur de ſon peuple pendant ſon regne, eut la noble ambition d'être après ſa mort le bienfaiteur de la génération ſuivante: il pouvoit choiſir dans ſa famille un héritier; mais perſuadé qu'une nation eſt toujours la plus éclairée ſur ſes intérêts, il laiſſa aux Egyptiens la liberté de lui donner un ſucceſſeur. *(T—N.)*

ACTIVITÉ, ſubſt. fém. *(Phyſique.)* *vertu d'agir* ou *faculté active*. *Voyez* FACULTÉ, *&c.*

L'*activité* du feu ſurpaſſe toute imagination. On dit l'*activité* d'un acide, d'un poiſon, *&c.* Les corps, ſelon M. Newton, tirent leur *activité* du principe d'attraction. *Voyez* ATTRACTION.

Sphere d'activité d'un corps ſe dit d'un eſpace qui environne ce corps, & qui s'étend auſſi loin que ſa vertu ou ſon efficacité peut produire quelque effet ſenſible. Ainſi on dit *la ſphere d'activité* d'une pierre d'aimant, d'un corps électrique, *&c.* *V.* SPHERE, ÉCOULEMENT, *&c. (O)*

* ACTIUM, ſ. m. *(Géogr.)* promontoire d'Epire, fameux par le combat où Auguſte & Antoine ſe diſputerent l'empire du monde.

* ACTIUS, adj. *(Myth.)* Apollon fut ainſi ſurnommé d'*Actium* où il étoit honoré.

ACTON, *(Médecine.)* Les eaux minérales d'*Acton* ſont les plus énergiques entre les eaux purgatives des environs de Londres. Elles cauſent à ceux qui les prennent des douleurs au fondement & dans les inteſtins; ce que l'on attribue à la grande quantité de ſels qu'elles chaſſent du corps, & qui réunis à ceux dont ces eaux ſont chargées, en deviennent plus actifs & plus piquans. *(N)*

ACTUAIRES, *(Hiſt. anc.)* *vaiſſeaux pour l'action.* C'eſt ainſi que les anciens appelloient une ſorte de longs vaiſſeaux, que l'on avoit conſtruits particuliérement d'une forme agile & propre aux expéditions; ils reviennent à ce que l'on appelle en France des *brigantins*. *V.* VAISSEAU & BRIGANTIN.

Cicéron dans une épître à Atticus appelle une chaloupe *decem ſcalmorum*, c'eſt-à-dire, à cinq rames de chaque bord, *actuariola*; ce qui fait préſumer que les bâtimens nommés *actuariæ naves* ne pouvoient contenir ni un nombreux équipage, ni une nombreuſe chiourme telle que celle des vaiſſeaux de haut-bord & à pluſieurs rangs de rames. *(G)*

ACTUEL, adj. *terme de Théologie*, ſe dit d'un attribut qui détermine la nature de quelque ſujet & le diſtingue d'un autre, mais non pas toujours dans le même ſens ni de la même maniere. *Voyez* ATTRIBUT, SUJET.

Ainſi les théologiens ſcholaſtiques diſent *grace actuelle* par appoſition à la *grace habituelle*. *Voyez* HABITUEL.

Ils diſent auſſi *péché actuel* par oppoſition à *péché originel*.

La *grace actuelle* eſt celle qui nous eſt accordée par maniere d'acte ou de motion paſſagere. *Voyez* ACTE & MOTION. On pourroit la définir plus clairement, *celle que Dieu nous donne pour nous mettre en état de pouvoir, d'agir, ou de faire quelque action.* C'eſt de cette grace que parle S. Paul, quand il dit *aux Philippiens, chap. j.* « Il vous a été donné non » ſeulement de croire en Jeſus-Chriſt, » mais encore de ſouffrir pour lui. » Saint Auguſtin a démontré contre les Pélagiens, que la grace *actuelle* eſt abſolument néceſſaire pour toute action méritoire dans l'ordre du ſalut.

La *grace habituelle* eſt celle qui nous eſt donnée par maniere d'habitude, de qualité fixe & permanente, inhérente à l'ame, qui nous rend agréables à Dieu, & dignes des récompenſes éternelles. Telle

Digitized by Google

eſt la grace du baptême dans les enfans. *Voyez* GRACE.

Le *péché actuel* eſt celui que commet par ſa propre volonté & avec pleine connoiſſance une perſonne qui eſt parvenue à l'âge de diſcrétion. Le *péché originel* eſt celui que nous contractons en venant au monde, parce que nous ſommes les enfans d'Adam. *Voyez* PÉCHÉ. Le péché actuel ſe ſubdiviſe en *péché mortel* & *péché véniel*. *Voyez* MORTEL & VÉNIEL. *(G)*

ACTUEL, adj. s'applique dans la pratique de Médecine aux maladies, à leur accès, & à la façon de les traiter. Ainſi on dit *douleur actuelle*, pour ſignifier la préſence de la douleur; *accès actuel*, dans une fievre, ſignifie l'état du malade préſentement affligé d'une fievre continue, ou intermittente, ou d'un redoublement.

La cure *actuelle* eſt celle qui convient à l'accès même de la maladie.

ACTUEL, *(en Chirurgie)* ſe dit d'une des ſortes de *cautères*. *Voyez* CAUTERE. *(N)*

ACTUS, *terme qu'on trouve dans les anciens Architectes*; c'eſt ſelon eux un eſpace de 120 piés. Vitruve, *p. 266. (P)*

* ACUDIA, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* animal de l'Amérique, de la groſſeur & de la forme de l'eſcargot, qui jette, dit-on, de la lumiere par quatre taches luiſantes, dont deux ſont à côté de ſes yeux, & deux ſous ſes ailes. On ajoute que ſi l'on ſe frotte le viſage de l'humidité de ces taches luiſantes ou étoiles, on paroît reſplendiſſant de lumiere tant qu'elle dure; & que cette humidité éclairoit les Américains pendant la nuit avant l'arrivée des Eſpagnols.

* ACUITZEHUARIRA, *ou* ZOZOTAQUAM, *ou* CHIPAHUARZIL, *(Hiſt. nat. Bot.)* ſ. m. plante de Méchoacan, province de l'Amérique. Sa racine eſt ronde, blanche en dedans, & jaune en dehors. On en tire une eau que les Eſpagnols appellent l'*ennemie des venins*, contre leſquels elle eſt apparemment un antidote.

ACUTANGLE, adj. Un triangle *acutangle* eſt celui dont les trois angles ſont aigus. *Voyez* TRIANGLE.

ACUTANGULAIRE, *ſection acutangulaire d'un cône. (Géométrie.)* eſt la ſection d'un cône qui fait un angle avec l'axe du cône. *Voyez* AIGU. *(E)*

Les premiers géometres qui conſidérerent les ſections coniques, ne firent attention qu'au cône droit, tel que le cône défini par Euclide *(Définition 18. livre XI.)*; & ils s'attacherent uniquement aux ſections formées par un plan perpendiculaire à un des côtés du cône. Il eſt manifeſte qu'une pareille ſection eſt une ellipſe, ſi le cône eſt acutangle; une parabole, s'il eſt rectangle; & une hyperbole, s'il eſt obtuſangle, parce que, dans le premier cas, le plan coupant rencontre le côté oppoſé du cône; dans le ſecond cas, le plan eſt parallele au côté oppoſé; & dans le troiſieme cas, le plan rencontre le cône oppoſé par le ſommet au cône coupé. Auſſi Archimede ne parle que de la ſection du cône acutangle, de celle du cône rectangle, & de celle du cône obtuſangle. Les noms d'*ellipſe*, de *parabole* & d'*hyperbole* ſe trouvent pour la premiere fois dans Apollonius, qui fut probablement le premier à conſidérer le cône ſcalene & les ſections obtuſangles. *Voyez* Wallis *Oper. tome I, page 293. (J. D. C.)*

A D

AD, *(Gram.)* prépoſition Latine qui ſignifie *à*, *auprès*, *pour*, *vers*, *devant*. Cette prépoſition entre auſſi dans la compoſition de pluſieurs mots, tant en Latin qu'en François; *amare*, aimer; *adamare*, aimer fort; *addition*, *donner*, *adonner*; on écrivoit autrefois *addonner*, *s'appliquer à*, *s'attacher*, *ſe livrer*: *cet homme eſt adonné au vin*, *au jeu*, &c.

Quelquefois le *d* eſt ſupprimé, comme dans *aligner*, *aguerrir*, *améliorer*, *anéantir*; on conſerve le *d* lorſque le ſimple commence par une voyelle, ſelon ſon étymologie; *adopter*, *adoption*, *adhérer*, *adhéſion*, *adapter*; & dans les mots qui commencent par *m*, *admettre*, *admirer*, *adminiſtrer*, *adminiſtration*; & encore dans ceux qui commencent par les conſonnes *j* & *v*; *adjacent*, *adjectif*, *adverbe*, *adverſaire*, *adjoint*: autrefois on prononçoit *advent*, *advis*, *advocat*; mais depuis qu'on ne prononce plus le *d* dans ces trois

ble dans toutes ſes parties, racines, feuilles & fleurs.

Uſages. Ses feuilles ſe mangent dans les maux d'eſtomac & les coliques; mais, pour les guérir, on ſe ſert plus volontiers de la poudre de ſes racines ſéchées au ſoleil. On boit auſſi la décoction de ſes tiges, feuilles & fleurs dans les coliques venteuſes, en faiſant en même temps des frictions ſur le bas-ventre avec la poudre de cumin. La même décoction avec le miel ſe boit dans les toux violentes. On l'emploie auſſi intérieurement en topique, en formant avec ſa poudre & l'huile, un onguent contre la galle & les autres maladies de la peau. L'écorce de ſa racine, broyée avec le petit-lait, s'applique avec ſuccès ſur les hémorrhoïdes.

Remarques. L'*adaca* méritoit, comme l'on voit, de faire un genre nouveau voiſin de l'akoub & de l'échinope dans la famille des plantes compoſées, c'eſt-à-dire à fleurs raſſemblées en têtes. Jean Commelin avoit aſſez bien déſigné cette eſpece, ſous le nom de *planta indica, alato caule, folio crenato & viſcoſo, flore glomerato purpureo.* J. Commel, *Hortus Malabaricus, volume X, page 86, dans les notes;* & il remarque fort à propos que le belutta adeca manjen, que Van Rheede, auteur de l'*Hortus Malabaricus*, diſoit être une ſeconde eſpece de l'*adaca*, eſt fort différente, & appartient à la famille des amaranthes.

Deuxieme eſpece.

Il croît encore dans les Indes une ſeconde eſpece d'*adaca*, que M. Linné & M. Burmann ont cru pouvoir confondre avec la précédente; c'eſt celle que Plukenet appelle *ſcabioſa indica major, caule & pediculis foliofis, ex oris Coromandel (Almageſt. p. 335.)*, & dont il donne une figure très-médiore, *planche 312, n°. 6.* M. Burmann en a fait graver une figure un peu plus exacte, quoiqu'incomplete, ſous la dénomination de *ſphæranthos purpurea, alata, ſerrata. Theſaurus Zeylanicus, page 220, planche 94, n°. 3.*

Celle-ci ſe voit auſſi, ſelon M. Burmann, dans l'iſle de Ceylan, où elle s'éleve rarement au delà d'un pied de hauteur. Sa tige, ordinairement ſimple, ſans ramifications, a une ligne ou une ligne & demie au plus de diametre. Ses feuilles, auſſi rapprochées que dans l'*adaca*, ſont beaucoup plus petites, plus alongées, plus étroites, longues d'un pouce & demi, trois fois moins larges, dentelées plus finement, plus également, velues légérement, ſans viſcoſité, ſans aucune criſpation. Elles ſe prolongent pareillement le long des tiges, ſur leſquelles elles forment des ailerons, mais peu élevés, à peine d'une ligne de hauteur & ſans criſpations. Les têtes de fleurs ont à peine ſix lignes de diametre, & ſont portées ſur un pédicule ailé, mais une à deux fois plus long qu'elles.

Remarques. On jugera facilement par ces différences notables & conſtantes, que cette eſpece n'eſt pas une variété de la premiere: & que M. Burmann s'eſt laiſſé trop légérement entraîner par le jugement de Petiver, qui regardoit non ſeulement ces deux eſpeces, mais encore la ſuivante, comme trois variétés de la même plante figurée dans ſes différens âges, la premiere dans ſa jeuneſſe, la ſeconde dans le moyen âge, & la troiſieme dans ſa maturité. *Voy.* Petiver, *Tranſactions philoſophiques, n°. 244, page 332;* & Ray, *Hiſtoria univerſalis plantarum, vol. III, p. 235.* En penſant ainſi, ces trois auteurs & M. Linné n'étoient pas entrés dans les détails que nous a permis l'examen de ces plantes vivantes, qui les eût fait changer de ſentiment.

Troiſieme eſpece.

Voici la troiſieme eſpece que Petiver croyoit n'être que l'*adaca* parvenu à ſa maturité. Mais MM. Linné & Burmann ont reconnu depuis, que ce botaniſte s'étoit trompé. Vaillant la nommoit *ſphæranthus folio oblongo minor (Mém. de l'Acad. pour l'année 1719, page 347).* Plukenet en a donné une figure aſſez médiocre & incomplete, ſous le nom de *ſcabioſa minor, alato caule, maderaſpatana (Almageſte, page 335, planche 108, figure 7.)* M. Linné l'appelle *ſphæranthus africanus foliis decurrentibus ovatis, ſerratis, pedunculis teretibus. Syſtema naturæ, édition 12, page 581, n°. 2;* & M. Burmann l'a figurée ſous la même dénomination. *Indic. plant. page 58, n°. 1.*

La différence la plus grande qui ſe remarque entre cette eſpece & les deux précédentes, conſiſte en ce que le pédicule qui porte les têtes de ſes fleurs eſt nu, ſans aucun aileron, à-peu-près d'égale longueur avec elles, & que ſes feuilles ſont comme celles de la ſeconde eſpece, mais plus courtes & plus larges à proportion, ayant à peine deux fois moins de largeur que de longueur.

Remarques. Nous avons obſervé encore quelques autres eſpeces de ce genre au Sénégal; nous en donnerons l'hiſtoire & la figure en ſon temps. *(M. ADANSON.)*

ADAD *ou* ADAB, *(Hiſt. ſac.)* c'eſt le nom de pluſieurs rois de Syrie & de Damas, qui ſe ſuccéderent les uns aux autres de pere en fils, & firent long-temps la guerre aux Juifs. David en tua un. Son petit-fils vint aſſiéger Samarie ſous le regne d'Achab, fut obligé de lever le ſiege, & fut fait priſonnier l'année ſuivante par le même roi, qui lui rendit la liberté, & fit une alliance avec lui. *Adad* libre recommença la guerre, & périt dans une bataille. Son fils, appellé *Benadad*, aſſiégea Joram dans ſa capitale, & le réduiſit à la plus grande famine, & l'auroit obligé à ſe rendre ou à mourir de faim, ſi Dieu n'eût envoyé une terreur panique dans le camp des Syriens, qui leur fit lever le ſiege. Benadad en tomba malade de déſeſpoir, & fut étouffé par Hazaël ſon fils qui lui ſuccéda.

§ ADAD *ou* ADOD, *(Mythol.)* nom que les Phéniciens donnoient au ſoleil, comme Bochart l'a prouvé dans ſon *Chanaan, liv. II, chap. 8.*

ADAGE, ſ. m. *(Belles-Lettres.)* c'eſt un proverbe ou une ſentence populaire que l'on dit communément. *Voyez* PROVERBE, *&c.* Ce mot vient de *ad* & *agor*, ſuivant Scaliger, *quod agatur ad aliud ſignandum*, parce que l'on s'en ſert pour ſignifier autre choſe.

Eraſme a fait une vaſte & précieuſe collection des *adages* Grecs & Latins, qu'il a tirés de leurs Poëtes, Orateurs, Philoſophes, *&c.*

Adage, proverbe, & *paroemia*, ſignifient la même choſe: mais l'*adage* eſt différent du *gnome*, de la *ſentence* ou de l'*apophthegme*. *Voyez* SENTENCE & APOPHTHEGME, *&c. (G)*

ADAGIO, *terme de Muſique.* Ce mot écrit à la tête d'un air déſigne le premier & le plus lent des quatre principaux degrés de mouvement établis dans la Muſique Italienne. *Adagio* eſt un adverbe Italien, qui ſignifie *à l'aiſe, poſément*; & c'eſt auſſi de cette maniere qu'il faut battre la meſure des airs auxquels il s'applique. *Voyez* MOUVEMENT.

Le nom d'*adagio* ſe tranſporte aſſez communément par métonymie aux morceaux de Muſique dont il détermine le mouvement; & il en eſt de même des autres mots ſemblables. Ainſi l'on dira *un adagio de Tartini, un andante de S. Martino, un allegro de Locatelli*, &c. *Voyez* ALLEGRO, ANDANTE. *(S)*

ADAKODIEN, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botaniq.)* Nouvelle eſpece d'aſclépias ou domte-venin, qui n'eſt indiquée nulle part que dans l'*Hortus Malabaricus*, où elle eſt aſſez bien repréſentée ſous ce nom, *vol. IX, page 9, planche 7*, Jean Commelin l'appelle *apocynum ſcandens, flore variegato, ſiliquis ericu ſimilibus*; ibid. *page 10*, dans les notes.

Cette plante eſt grimpante, de huit à dix piés de hauteur, à branches cylindriques, noueuſes, vertes, de deux lignes de diametre, à bois blanc, qui s'appuient ſans ſe tortiller ſur les plantes voiſines, en y recourbant ſeulement aſſez légérement le pédicule de ſes feuilles, qui y forme une eſpece de crochet ou d'anſe. Le long de ces branches ſortent, à trois ou quatre pouces de diſtance, des feuilles oppoſées deux à deux en croix, taillées en cœur, alongées de quatre pouces de longueur, une fois moins larges, molles, liſſes deſſus & d'un verd clair, brunes deſſous à groſſes nervures, & portées ſur un pédicule cylindrique ſinueux, de moitié plus court qu'elles.

A côté de l'aiſſelle des feuilles intermédiaires ſort alternativement un corymbe, preſque ſeſſil, de trois à cinq fleurs en bouton ſphéroïde ou conique, de ſix à ſept lignes de diametre, portés chacun ſur un péduncule de même longueur. Chaque fleur eſt compoſée d'un calice monophyle, découpé juſqu'à ſon origine en cinq portions

égales ; qui ſont ſtriées en bas de pluſieurs veines rouges, arquées, qui accompagnent l'ovaire preſque juſqu'à ſa maturité, & d'une corolle deux fois plus longue, d'une ſeule piece en ſoucoupe ouverte en hémiſphere d'un pouce de diametre, & découpée juſqu'aux trois quarts, en cinq pétales égaux, triangulaires, concaves, blanc-verdâtres extérieurement, d'un verd-jaune au dedans, avec une raie purpurine au milieu, & une autre tout autour. De l'origine du tube de la corolle s'élevent cinq cornets, que M. Linné appelle improprement *des nectaires ;* ce ſont les filets mêmes des étamines réunies enſemble en un cylindre pentagone, qui enveloppe l'ovaire, & qui porte, entre les ſommets noirs de chacun de ſes angles, une anthere creuſée de deux loges ou foſſettes ovoïdes, remplies par une petite lame elliptique, compoſée de petites molécules, ovoïdes, blanchâtres, tranſparentes, réunies enſemble, & qui ſont la pouſſiere ſéminale. Le centre du calice porte un diſque aſſez élevé, ſur lequel ſont deux ovaires un peu diſtans de la corolle, mais rapprochés entr'eux & contigus, ayant chacun un ſtyle qui enfile le cylindre des étamines, au deſſus duquel ils ſont couronnés par un ſtigmate commun en diſque pentagone qui leur ſert de couvercle. De ces deux ovaires, il en avorte communément un ; l'autre, en mûriſſant, devient une capſule ou ſilique ovoïde, enflée, molle, membraneuſe, aſſez ſemblable à celle du beidelſar ou de l'éricu, longue de quatre à cinq pouces, preſqu'une fois & demie plus étroite, un peu plus ventrue ſur ſa face intérieure, qui eſt tranchante ou relevée de trois côtes ou nervures longitudinales : c'eſt par cette côte du milieu qu'elle s'ouvre ou ſe fend ſeulement de ce côté ; en laiſſant ſortir un placenta cylindrique, qui étoit attaché dans toute ſa longueur à ſes bords, & qui eſt couvert tout autour de quatre ou cinq cents graines ſuilées, elliptiques, minces, d'abord verd-jaunes, enſuite rougeâtres, longues de quatre lignes, couronnées d'une aigrette d'un millier de poils ſoyeux blanc-argentins, luiſans, longs d'un pouce, par leſquels elles pendent, attachées par étages autour du placenta. Chaque graine eſt une eſpece de pepin à deux enveloppes, dont l'extérieure eſt une membrane appliquée immédiatement ſur un corps charnu qui renferme l'embryon : celui-ci eſt droit, à deux cotyledons ou lobes elliptiques très-minces, & à leur extrêmité ſupérieure une radicule conique qui pointe vers le ciel.

Qualités. Toutes les parties de l'*adakodien* étant coupées, rendent un ſuc laiteux très-abondant. Elles n'ont nulle odeur, non plus que les fleurs. Leur ſaveur eſt fade & ſauvage ; ſa racine eſt fibreuſe, blanche, avec un filet ligneux au centre.

Uſages. La principale vertu de cette plante eſt ophtalmique. Pour diſſiper le nuage & autres maladies des yeux, on mange ſa racine cuite dans le beurre, ou avec les feuilles du figuier d'enfer, & la racine du talu-dama cuite d'abord dans de l'eau que l'on rejette, enſuite dans du lait de vache mêlé avec du ſucre. On emploie auſſi en topique la même racine, en répandant ſa poudre ſur les yeux, ou bien en la réduiſant à la conſiſtance d'un onguent cérat par une décoction à feu lent, faite avec le beurre frais, un oignon, la racine du palmier ſauvage & du ſcelengu pilés, auxquels on ajoute un peu de ſantal & de jiribeli noir, pour l'appliquer ainſi en emplâtre. Sa poudre mêlée avec le ſantal citrin & le ſucre, ſe réduit encore en pillules que l'on fait prendre dans toutes les douleurs des yeux qui proviennent de l'abondance de la bile.

Remarque. Si M. Linné eût ſuivi ſes principes, il eut dû placer ce genre de plante dans la claſſe 19 de la *ſyngéneſie monogamie.* (*M.* ADANSON.)

ADALI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botanique.*) plante de la famille des verveines, & du même genre que celui que Houſton & M. Linné ont appellé du nom de lippi, *lippia.* Cette eſpece n'a encore été décrite ni figurée que dans l'*Hortus Malabaricus*, *volume X*, *planche 47*, *page 93*, où elle eſt déſignée ſous ſon nom malabare *anacoluppa*, & ſous celui d'*adali* que lui donnent les Brames, & que nous adoptons, comme plus court & plus facile à retenir, d'autant plus que le nom d'*anacoluppa* indique chez les Malabares une affinité entre cette plante & le coluppa, qui n'y a pas

le

le moindre rapport, étant de la famille des amaranthes. Voyez nos *Familles des plantes*, *page 268*. Jean Commelin déſigne l'*adali* ſous la dénomination ſuivante ; *ranunculi affinis*, *planta indica*, *floribus purpureis*. Elle croît dans les ſables du Malabar.

C'eſt une herbe vivace, longue de deux à trois piés, à tige cylindrique de deux lignes de diametre, rampante dans preſque toute ſa longueur, & produiſant à des intervalles de deux à quatre pouces, des nœuds d'où ſortent des feuilles oppoſées deux à deux, en croix, & au deſſous d'elles un faiſceau de racines fibreuſes, capillaires, d'un pouce environ de longueur. Les feuilles ſont elliptiques, longues d'un pouce : moitié moins larges, rudes au toucher, verd-brun ou rougeâtres, obtuſes à leur extrêmité ſupérieure, qui eſt crenelée ou marquée de cinq à ſept dentelures, & pointues à leur extrêmité inférieure, par laquelle elles ſont attachées à la tige, en ſe réuniſſant pour former autour d'elle une eſpece de petite gaîne ſans aucun pédicule. De leur aiſſelle il ſort ordinairement quatre feuilles plus petites, qui les font paroître comme verticillées ou étagées, & une branche d'un côté, & une tête de fleurs de l'autre, de ſorte que les branches & les têtes de fleurs ſe trouvent diſpoſées alternativement : on voit auſſi de ces têtes de fleurs au bout de certaines branches, ſur-tout lorſqu'elles ſortent dans le temps où la ſeve commence à s'arrêter. Avant leur développement les feuilles ſont pliées en deux, & ainſi oppoſées par leur tranchant.

Les têtes de fleurs ſont d'abord hémiſphériques ou ſphéroïdes, de trois lignes de diametre, lorſque leurs premieres fleurs, c'eſt-à-dire celles d'en bas, commencent à s'épanouir ; puis elles s'alongent juſqu'à huit lignes, ſous la forme d'un épi ovoïde obtus aux deux bouts, du même diametre de trois à trois lignes & demie : le pédunçule qui les porte eſt cylindrique, & n'a guere que cette longueur. Chaque tête eſt formée de l'aſſemblage de cent fleurs ou environ, purpurines, tuilées, ſeſſiles, contiguës, extrêmement ſerrées, accompagnées chacune d'une écaille tuilée, & qui s'ouvrent dix à douze en même temps, par étages en anneau ſucceſſivement. Le calice de chaque fleur forme un tube court à deux diviſions, qui enveloppe une corolle à tube court, dont le bord évaſé eſt crenelé de cinq diviſions irrégulieres, & qui porte à ſon milieu quatre étamines très-courtes, dont deux ſont plus hautes. Au céntre du calice eſt un diſque orbiculaire, qui ſupporte un ovaire ſphéroïde ſurmonté d'un ſtyle & d'un ſtigmate orbiculaire, qui lui eſt implanté non pas ſur le milieu, mais ſur le côté & obliquement. Cet ovaire, en grandiſſant, devient ſphéroïde un peu comprimé, d'abord verd-clair, enſuite blanchâtre au moment de la maturité, avec un ſillon longitudinal au milieu, par lequel il ſe ſépare en deux capſules hémiſphériques, qui ne contiennent chacune qu'une ſeule graine de même forme.

Qualités. Toute la plante a une ſaveur amere qui eſt âcre dans les racines & aqueuſe dans les feuilles. Ses fleurs n'ont aucune odeur.

Uſages. Les Indiens regardent ſon ſuc comme l'antidote le plus ſouverain contre la morſure du ſerpent cobra-capella, pour laquelle ils le font boire avec un peu de poivre en poudre.

Remarque. Le nom du feu M. Lippi n'étant point connu dans l'Inde, nous croyons que les Botaniſtes nous ſauront gré d'avoir rendu à cette plante ſon nom *adali*, ſous lequel les Brames & autres Indiens ſeront à portée de les entendre, & de la leur procurer dans le beſoin, nous réſervant la faculté de donner le nom de M. Lippi, qui a bien mérité de la botanique, à quelqu'autre plante qui n'aura jamais encore été baptiſée ; car on ne ſauroit trop éviter la multiplicité des noms dans une ſcience auſſi étendue que la botanique. (*M. ADANSON.*)

ADALIDES, ſ. m. plur. (*Hiſt. mod.*) Dans le gouvernement d'Eſpagne ce ſont des Officiers de Juſtice qui connoiſſent de toutes les matieres concernant les forces militaires.

Dans les loix du Roi Alphonſe, il eſt parlé des *Adalides* comme des Magiſtrats établis pour diriger la marche des troupes & veiller ſur elles en temps de guerre. Lopez les repréſente comme une ſorte de

juges qui connoiſſoient des différents nés à l'occaſion des incurſions, du partage du butin, des contributions, *&c.* peut-être étoit-ce la même choſe que nos Intendans d'armée, ou nos Commiſſaires des Guerres. *(G)*

ADAM, ſ. *(Théol.)* nom du premier homme que Dieu créa, & qui fut la tige de tout le genre-humain, ſelon l'Ecriture.

Ce n'eſt pas préciſément comme nom propre, mais comme nom appellatif, que nous plaçons dans ce Dictionnaire le nom d'*Adam*, qui déſigne tout homme en général, & répond au Grec ἄνθρωπος; en particulier le nom Hébreu אָדָם, répond au Grec πυῤῥὸς, & au Latin *rufus*, à cauſe de la couleur rouſſeâtre de la terre, dont, ſelon les Interpretes, *Adam* avoit été tiré.

On peut voir dans la Geneſe, *chap. 1, 2, 3 & 4*, toute l'hiſtoire d'*Adam*; comment il fut formé du limon, & placé dans le paradis terreſtre, & inſtitué chef & roi de la terre, & des animaux créés pour ſon uſage; & quelle fut ſa premiere innocence & ſa juſtice originelle; par quelle déſobéiſſance il en déchut, & quels châtimens il attira ſur lui-même & ſur ſa poſtérité. Il faut néceſſairement en revenir à ce double état de félicité & de miſere, de foibleſſe & de grandeur, pour concevoir comment l'homme, même dans l'état préſent, eſt un compoſé ſi étrange de vices & de vertus, ſi vivement porté vers le ſouverain bien, ſi ſouvent entraîné vers le mal, & ſujet à tant de maux qui paroiſſent à la raiſon ſeule les châtimens d'un crime commis anciennement. Les Païens même avoient entrevu les ombres de cette vérité, & elle eſt la baſe fondamentale de leur métempſycoſe, & la clef unique de tout le ſyſtême du Chriſtianiſme.

Quoique tous les Peres aient regardé ces deux différens états d'*Adam* comme le premier anneau auquel tient eſſentiellement toute la chaîne de la révélation, on peut dire cependant que S. Auguſtin eſt le premier qui les ait développés à fond, & prouvé ſolidement l'un & l'autre dans ſes écrits contre les Manichéens & les Pélagiens; perſuadé que pour combattre avec ſuccès ces deux Sectes oppoſées, il ne pouvoit trop inſiſter ſur l'extrême différence de ces deux états, relevant contre les Manichéens le pouvoir du libre arbitre dans l'homme innocent, & après ſa chûte, la force toute-puiſſante de la grace pour combattre les maximes des Pélagiens: mais il n'anéantit jamais dans l'un & l'autre état ni la néceſſité de la grace, ni la coopération du libre arbitre.

Les Interpretes & les Rabbins ont formé diverſes queſtions relatives à *Adam*, que nous allons parcourir; parce qu'on les trouve traitées avec étendue, ſoit dans le Dictionnaire de Bayle, ſoit dans le Dictionnaire de la Bible du P. Calmet.

On demande, 1°. combien de temps *Adam* & *Eve* demeurerent dans le jardin de délices. Quelques-uns les y laiſſent pluſieurs années, d'autres quelques jours, d'autres ſeulement quelques heures. Dom Calmet penſe qu'ils y purent demeurer dix ou douze jours, & qu'ils en ſortirent vierges.

2°. Pluſieurs auteurs Juifs ont prétendu que l'homme & la femme avoient été créés enſemble & collés par les épaules ayant quatre piés, quatre mains & deux têtes, ſemblables en tout, hors le ſexe, & que Dieu leur ayant envoyé un profond ſommeil, les ſépara & en forma deux perſonnes: idée qui a beaucoup de rapport aux Androgynes de Platon. *Voyez* ANDROGYNE. Eugubin, *in Coſmopœa*, veut qu'ils aient été unis, non par le dos, mais par les côtés; en ſorte que Dieu, ſelon l'Ecriture, tira la femme du côté d'*Adam*: mais cette opinion ne s'accorde pas avec le texte de Moyſe, dans lequel on trouveroit encore moins de traces de la viſion extravagante de la fameuſe Antoinette Bourignon, qui prétendoit qu'*Adam* avoit été créé hermaphrodite, & qu'avant ſa chûte il avoit engendré ſeul le corps de Jeſus-Chriſt.

3°. On n'a pas moins débité de fables ſur la beauté & la taille d'*Adam*. On a avancé qu'il étoit le plus bel homme qui ait jamais été, & que Dieu, pour le former, ſe revêtit d'un corps humain parfaitement beau. D'autres ont dit qu'il étoit le plus grand géant qui eût jamais été, & ont prétendu prouver cette opinion par ces paroles de la Vulgate, *Joſué, ch. xiv. Nomen Hebron ante vocabatur Cariat-arbe*, Adam *maxi-*

mus ibi inter Enachim ſitus eſt : mais dans le paſſage le mot *Adam* n'eſt pas le nom propre du premier homme, mais un nom appellatif qui a rapport à *Arbé ;* en ſorte que le ſens de ce paſſage eſt : *cet homme (Arbé) étoit le plus grand ou le pere des Enachims.* Sur ce fondement, & d'autres ſemblables, les Rabbins ont enſeigné que le premier homme étoit d'une taille ſi prodigieuſe, qu'il s'étendoit d'un bout du monde juſqu'à l'autre, & qu'il paſſa des iſles Atlantiques dans notre continent ſans avoir au milieu de l'Océan de l'eau plus haut que la ceinture : mais que depuis ſon péché Dieu appeſantit ſa main ſur lui, & le réduiſit à la meſure de cent aunes. D'autres lui laiſſent la hauteur de neuf cents coudées, c'eſt-à-dire, de plus de mille trois cents piés, & diſent que ce fut à la priere des Anges effrayés de la premiere hauteur d'*Adam*, que Dieu le réduiſit à celle-ci.

4°. On diſpute encore aujourd'hui, dans les écoles, ſur la ſcience infuſe d'*Adam*. Il eſt pourtant difficile d'en fixer l'étendue. Le nom qu'il a donné aux animaux prouve qu'il en connoiſſoit les propriétés, ſi dans leur origine tous les noms ſont ſignificatifs, comme quelques-uns le prétendent. Dieu l'ayant créé parfait, on ne peut douter qu'il ne lui ait donné un eſprit vaſte & éclairé : mais cette ſcience ſpéculative n'eſt pas incompatible avec l'ignorance expérimentale des choſes qui ne s'apprennent que par l'uſage & par la réflexion. C'eſt donc ſans fondement qu'on lui attribue l'invention des lettres hébraïques, le pſeaume XCI, & quelques ouvrages ſuppoſés par les Gnoſtiques & d'autres Novateurs.

5°. Quoique la certitude du ſalut d'*Adam* ne ſoit pas un fait clairement révélé, les Peres, fondés ſur ces mots du Livre de la Sageſſe, *ch. x. v. 2. cuſtodivit & eduxit illum à delicto ſuo*, ont enſeigné qu'il fit une ſolide pénitence. C'eſt auſſi le ſentiment des Rabbins, & l'Egliſe a condamné l'opinion contraire dans Tatien & dans les Encratites. *Adam* mourut âgé de neuf cents trente ans, & fut enterré à Hébron, ſelon quelques-uns qui s'appuient du paſſage de Joſué, que nous avons déja cité. D'autres, en plus grand nombre, ſoutiennent qu'il fut enterré ſur le Calvaire ; en ſorte que le pié de la Croix de Jeſus-Chriſt répondoit à l'endroit même où repoſoit le crâne du premier homme, afin, diſent-ils, que le ſang du Sauveur coulant d'abord ſur le chef de ce premier coupable, purifiât la nature humaine comme dans ſa ſource, & que l'homme nouveau fût enté ſur l'ancien. Mais S. Jerôme remarque que cette opinion, qui eſt aſſez propre à flatter les oreilles des peuples, n'en eſt pas plus certaine pour cela : *favorabilis opinio, & mulcens aurem populi, nec tamen vera.* In Math. *cap. xxvij.*

Le terme d'*Adam* en matiere de morale & de ſpiritualité, a des ſignifications fort différentes ſelon les divers noms adjectifs avec leſquels il ſe trouve joint. Quand il accompagne ceux-ci, *premier*, *vieil*, & *ancien*, il ſe prend quelquefois dans un ſens littéral, & alors il ſignifie le premier homme conſidéré après ſa chûte, comme l'exemple & la cauſe de la foibleſſe humaine : quelquefois dans un ſens figuré, pour les vices, les paſſions déréglées, tout ce qui part de la cupidité & de la nature dépravée par le péché d'*Adam*. Quand il eſt joint aux adjectifs *nouveau* ou *ſecond*, il ſe prend toujours dans un ſens figuré, & le plus ſouvent il ſignifie Jeſus-Chriſt, comme l'homme Dieu, ſaint par eſſence, par oppoſition à l'homme pécheur, ou la juſtice d'une ame véritablement chrétienne, & en général toute vertu ou ſainteté exprimée ſur celle de Jeſus-Chriſt, & produite par ſa grace. *(G)*

* ADAMA, *(Géogr. anc.)* ville de la Pentapole, qui étoit voiſine de Gomorrhe & de Sodome, & qui fut conſumée avec elles.

* ADAMANTIS, ſ. *(Hiſt. nat.)* nom d'une plante qui croît en Arménie & dans la Cappadoce, & à laquelle Pline attribue la vertu de terraſſer les lions & de leur ôter leur férocité. *Voyez le liv. XXIV. ch. xvij.*

ADAMARAM, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botaniq.)* genre de plante qui vient naturellement dans la famille des *elæagnus*, c'eſt-à-dire dans la famille des plantes qui ont le calice & les étamines ſur le fruit, ſans aucune corolle. L'*Hortus Malabaricus* en a donné une aſſez bonne figure, quoique incomplette, *vol. IV, page 5, planche 3*, ſous ſon nom malabare, *adamaram*,

que les François ont corrompu & changé en celui de *badamier*. Son auteur, Van Rheede, nous apprend que les Malabares l'appellent auſſi *faros*, les Brames *ch'be* ou *j'be*, les Portugais *pinha*, les Hollandois *katappes*, d'après les habitans de Java & de Malacca. Rumphe l'a décrit & figuré un peu mieux au premier volume de ſon *Herbarium Amboinicum*, ſous le nom de *catappa*, *page 174*, *planche 68*. Selon ce dernier, les Malays appellent cet arbre *catappan*, les habitans de l'iſle Ternate *nguſſu* & *nuſſu*, ceux de Banda *tel y* & *t'leyo*. M. Linné, qui paroît ſe plaire à changer les noms les plus généralement reçus, a ſubſtitué à celui-ci celui de *terminalia*, dont il nous donnera peut-être un jour l'explication, ainſi que de beaucoup d'autres auſſi impropres, *voyez* ſon *Syſtema naturæ*, *edit. 12*, *p. 674*; mais quelques raiſons qu'il s'efforce de donner pour appuyer ſa nouvelle philoſophie, on eſt perſuadé que l'uſage & les naturaliſtes lettrés conſervent toujours aux productions de la nature leurs noms de pays, ſur-tout à celles qui, comme l'*adamaram*, ſont trop connues & d'un uſage journalier. Rumphe en diſtingue trois eſpeces que nous allons décrire.

Premiere eſpece. ADAMARAM *ou* CATAPPA.

L'*adamaram* proprement dit, le badamier ou catappa, eſt un très-grand & très-bel arbre, de quatre-vingts pieds de hauteur, dont la forme pyramidale eſt comparable à celle du ſapin, ou plutôt du panja ou ceiba, étant compoſé de même de branches rayonnantes ou diſpoſées circulairement par étages, & étendues preſque horizontalement, de ſorte que ſon diametre eſt au moins de quarante à cinquante piés. Son tronc n'a guere plus de quinze piés de hauteur, ſur trois à quatre piés de diametre. Ses jeunes branches ſont cylindriques, vertes & velues; mais les vieilles, ainſi que le tronc, ſont d'un bois très-dur, recouvert d'une écorce rouge au dedans, liſſe & cendrée au dehors. Sa racine eſt cendrée intérieurement, & couverte d'une écorce rougeâtre.

Le long des jeunes branches, à des diſtances de cinq à ſix pouces, les feuilles ſont oppoſées, étagées ou verticillées & rayonnantes au nombre de deux à ſix à chaque étage, elliptiques, longues de cinq pouces ſur les vieilles branches, de douze pouces ſur les jeunes, une fois moins larges, aſſez molles, liſſes & verd-gai deſſus, velues, d'un verd-jaune deſſous, & relevées de groſſes nervures, plus larges à leur extrémité ſupérieure qu'à l'extrémité inférieure, où elles ſont un peu échancrées en cœur; leurs bords ſe recouvrant, ainſi que le pédicule cylindrique aſſez court qui les porte & qui eſt rouge & velu. Lorſqu'elles ſont vieilles, elles rougiſſent & prennent une couleur à-peu-près ſemblable à celle de l'écreviſſe quand elle eſt cuite.

De l'extrémité de chaque branche, il ſort deux épis pendans comme deux grappes de groſeilles, à-peu-près de la longueur des feuilles, compoſé chacun d'une trentaine de fleurs, diſpoſées d'une maniere aſſez lâche, & comme oppoſées deux à deux en croix depuis leur extrémité ſupérieure juſqu'aux trois quarts de leur longueur, & portées chacune ſur un pédicule preſqu'égal à elles: l'axe de ces épis eſt rouge & velu. Ces fleurs ſont hermaphrodites, mais le plus grand nombre eſt ſtérile & tombe; il n'en mûrit communément que deux ou trois ſur chaque épi, ce ſont les inférieures. Elles ne ſont accompagnées d'aucune écaille, néanmoins on voit au bas de l'épi deux à trois folioles caduques, dont l'inférieure ſemble former une ſorte de gaîne.

Chaque fleur conſiſte en un calice à cinq diviſions ouvertes en étoile, elliptiques, une fois plus longues que larges, vertes au dehors, blanches au dedans, faiſant corps avec l'ovaire au ſommet duquel elles portent. Les étamines, au nombre de dix, ſortent du ſommet du même ovaire, diſpoſées ſur deux rangs, de maniere que cinq ſont épanouies horizontalement entre ſes cinq feuilles du calice avec leſquelles elles font l'alternative & qu'elles égalent en longueur, pendant que les cinq autres s'élevent droit autour du ſtyle de l'ovaire: toutes ſont couronnées d'une anthere blanche ſphéroïde. Le ſtyle, qui part du centre de l'ovaire, eſt verd & velu, de la longueur des étamines, & terminé par un ſtigmate ſimple & tronqué.

L'ovaire, qui ſe trouve au deſſous de la fleur, devient en mûriſſant une écorce d'abord verte, liſſe, luiſante, puis rougeâtre ou incarnat, ſtriée de jaune, ſemblable à l'amande ou à la mangue; ou mieux encore, à un bateau ou un œuf coupé en deux, long de trois pouces, une fois moins large & deux fois moins profond, convexe en deſſous, applati en deſſus, où il eſt marqué de deux ſillons, par leſquels il s'ouvre de lui-même en une loge à deux battans inégaux, épais chacun de cinq à ſix lignes, charnus, rouges de ceriſe, recouverts d'une pellicule ſous laquelle ils ſont velus. Ces deux battans, en s'ouvrant, laiſſent tomber un noyau ovoïde, liſſe, luiſant, brun ou marron, long de deux pouces, deux à trois fois moins large, très-dur, à une loge qui ne s'ouvre point à moins qu'on ne le caſſe, & qui contient une amande blanche ovoïde, de même forme, compoſée de deux cotyledons orbiculaires roulés l'un ſur l'autre en ſpirale, le côté droit de l'un embraſſant le côté gauche de l'autre, la radicule étant logée dans une petite crenelure pratiquée à leur extrêmité ſupérieure, de maniere que l'embryon eſt ſoutenu pendant par cette radicule dans le fruit.

Qualités. L'*adamaram* eſt inſipide & ſans odeur dans toutes ſes parties, excepté dans ſes feuilles qui ſont ameres, & ſon fruit qui répand une odeur aſſez agréable, lorſqu'on l'ouvre récemment cueilli.

Uſages. Ses amandes ſe mangent crues, & ſe ſervent ſur toutes les meilleures tables dans toute l'Inde, où les Européens les eſtiment plus que celles du Nanari, pour faire des gâteaux d'amandes; quoiqu'elles ne ſoient pas auſſi huileuſes, & même Rumphe aſſure qu'on n'en peut pas tirer d'huile; néanmoins Rheede dit qu'on en tire par expreſſion une huile ſemblable à celle de l'olive, mais qui a la bonne qualité de ne rancir jamais. On en fait auſſi des émulſions, comme avec nos amandes. Suivant Rheede, les Indiens font avec ſes feuilles de petits gâteaux qu'ils mangent auſſi. Ils les emploient encore dans pluſieurs maladies, par exemple, ils en boivent le ſuc tiré par expreſſion, & mêlé avec l'eau de riz, ou l'infuſion de riz, pour modérer la colique, l'ardeur de la bile, & les migraines qui ont pour cauſe de mauvaiſes digeſtions. Les mêmes feuilles frottées d'huile de palmier s'appliquent en topique ſur les tumeurs de la gorge; & avec les plus tendres unies au lait de la noix d'Inde, c'eſt-à-dire du coco, on prépare un onguent ſouverain contre la galle, la lepre & ſemblables maladies de la peau.

Culture. L'*adamaram* croît naturellement dans les forêts du Malabar, ſur-tout dans les terrains ſablonneux; mais l'utilité que les Indiens tirent de ſon amande & de ſon vaſte ombrage, & ſa belle forme, font qu'ils le cultivent dans leurs jardins & autour de leurs habitations, où ils le plantent avec ſymmétrie & par allées pour jouir de ſon ombrage. Ils placent au deſſous des bancs & des ſieges, où ils vont ſe repoſer & prendre le frais. Cet arbre croît auſſi à Banda, à Java, à Baleya, & dans quelques autres iſles adjacentes des Moluques, mais non pas à Amboine, où il a été tranſporté de l'iſle Baleya, où les rois en ont ordonné de tout temps des plantations régulieres comparables à celles de nos jardins de l'Europe. Il leur tient lieu de nos amandes & de nos noiſettes, car il porte du fruit trois fois l'an, & à chaque fois qu'il fleurit, il pouſſe de nouvelles feuilles; dès que celles-ci ſont développées, il quitte les vieilles qui alors ſont d'un rouge très-agréable à la vue. Il fleurit dès la troiſieme année, & continue ainſi communément pendant 80 ans.

Remarques. Il ſeroit important pour les Botaniſtes, & nous deſirerions ſavoir, pour les progrès de l'Hiſtoire naturelle, ſous quelle autorité M. Linné a avancé que l'*adamaram* a des fleurs mâles, ſans ovaires quelconques, mêlées avec des fleurs hermaphrodites, qui l'ont déterminé à placer cet arbre dans la 23e claſſe de la polygamie monœcie entre l'érable, l'arroche & la pariétaire, avec leſquels il n'a pas plus de rapport que l'éléphant n'en a avec l'aï, ou le pareſſeux & le tatou. Ce n'eſt certainement pas ce qu'en diſent Rheede & Rumphe, les ſeuls auteurs qu'il cite & qu'il ſemble avoir ſuivis; car de ce que nombre de fleurs avortent, il ne s'enſuit pas néceſſairement que ces fleurs ſoient des fleurs

Digitized by Google

mâles, & qu'elles n'aient que des étamines ſans ovaires, puiſqu'il n'y a preſque pas d'arbres à fruits un peu gros qui ne perdent ainſi le plus grand nombre de leurs fleurs, quoiqu'hermaphrodites bien complettes.

Seconde eſpece. SAROS.

L'*Hortus Malabaricus* donne encore à la *planche 4, du vol. IV*, ſans aucune deſcription, la figure d'une autre eſpece d'*adamaram* bien différente de la premiere, & qui pourroit bien être celle qu'il nous apprend que les Malabares appellent *ſaros*. Voici les principales différences qui ſont exprimées dans cette figure. Les jeunes branches ſont plus fortes, à-peu-près de la groſſeur du doigt; les feuilles plus petites, environ de ſix à ſept pouces de longueur, ſinueuſes ou marquées de chaque côté de deux ou trois ſinuoſités, qui leur donnent parfaitement la figure de celles d'un chêne, & ſeſſiles ſans aucune apparence de pédicule, l'épi de fleurs plus ſerré, deux fois plus court que les feuilles; l'écorce du fruit moins longue & plus large à proportion, preſque hémiſphérique, ayant un de ſes battans preſque orbiculaire & ſemblable à un couvercle; le noyau ou l'oſſelet plus petit & plus étroit à proportion de ſa longueur.

Tant de différences nous paroiſſent ſuffiſantes pour diſtinguer le ſaros de l'*adamaram* comme une autre eſpece.

Troiſieme eſpece. SALISSA.

La ſeconde eſpece d'*adamaram* de Rumphe, qui eſt notre troiſieme, eſt décrite dans cet auteur, *vol. Ier, page 175*, ſans aucune figure, ſous le nom de *catappa littorea*, d'après le nom Malays, *catappa-laut*, qui exprime la même idée. Les habitans d'Amboine l'appellent *ſaliſſa*, nom que nous avons adopté; ceux de Macaſſar, *taliſſa*; & ceux de Banda *talyobau*, parce qu'il croît ſur les rivages pierreux.

En effet, cet arbre ſe plaît particuliérement aux bords de la mer, entre les rochers eſcarpés, d'où il affecte, pour ainſi dire, de ſe pencher & d'étendre ſes branches au loin ſur ſes eaux, comme pour les ombrager. Lorſqu'il ſe trouve dans une bonne terre franche, il s'éleve plus haut que l'*adamaram*, & étend ſes branches, en les inclinant, comme le chêne autour d'un tronc fort épais; mais ſur les rivages, où il croît plus communément, il a beaucoup moins de régularité; quoique ſes branches ſoient oppoſées de même que celles de l'*adamaram*, elles s'inclinent & ſe courbent ſous vent, de maniere qu'une partie plonge ſous les eaux. Leur écorce, ainſi que celle du tronc, eſt unie, égale, arrondie, d'un verd-gai, à-peu-près comme celle du platane ou du frêne. Son bois récemment coupé, eſt blanc-rougeâtre, mais en ſéchant il devient cendré; il eſt compoſé de fibres groſſieres, qui forment des anneaux quelquefois réguliers, quelquefois obliques & ſinueux.

Ses feuilles ſont étagées au nombre de cinq à ſix autour des branches, comme dans l'*adamaram*, mais un peu plus longues, plus étroites à proportion, plus velues, plus chargées de nervures paralleles le long de la côte principale. Ses fruits ſont plus petits, conſervent plus long-temps leur couleur verte, & contiennent un noyau plus arrondi à ſes extrêmités.

Uſages. On fait peu d'uſage des amandes du ſaliſſa, quoiqu'elles ſoient aſſez douces & du goût de la noiſette, parce qu'elles ne ſont pas auſſi tendres que celles de l'*adamaram*, & qu'elles reſtent entre les dents; on les néglige auſſi à cauſe de leur petiteſſe, d'où il arrive que le rivage eſt quelquefois tout couvert de celles que la mer y rejette. Son bois, qui eſt léger & durable dans l'eau de mer, eſt fort recherché pour la conſtruction des vaiſſeaux.

Remarques. Cet arbre eſt très-commun dans toutes les iſles orientales des Moluques, ſur-tout à l'iſle Célebe, où les habitans le regardent comme une ſimple variété de l'*adamaram*, ſelon Rumphe; mais combien d'eſpeces de plantes qui n'ont pas entr'elles autant de différences?

Quatrieme eſpece. LALIA.

Dans les mêmes iſles, on rencontre auſſi, mais moins fréquemment, une autre eſpece d'*adamaram*, que Rumphe appelle *catappa ſylveſtris*, d'après le nom Malays, *catappa-œtan*, & que les habitans d'Amboine nomment *lalia*, ſur-tout dans le

Digitized by Google

quartier d'Hitoë. Elle ne s'obſerve que loin de la mer, dans les forêts, en plaines & le long des rivieres.

Les principales différences du ſaliſſa conſiſtent en ce que ſes feuilles ſont plus longues, plus étroites, plus veinées, plus nerveuſes, rangées avec moins d'ordre, & plus ſerrées ſur le bout des jeunes branches, qui ſont couvertes, ainſi que leur pédicule & leur face inférieure, d'un duvet roux. Ses fruits ſont plus petits, plus ronds, d'un verd-jaune de pomme mêlé d'un peu de rouge; & leur amande ne ſe mange pas plus que la précédente, ſeulement parce qu'elle a trop peu de chair, & qu'on ne veut pas ſe donner la peine de caſſer ſon noyau pour l'en tirer. Son tronc n'eſt pas incliné, mais droit, & répand ſes branches en paraſol.

Uſages. Le bois du lalia reſſemble à celui du ſaliſſa, mais il eſt plus ſec, & a des veines plus grandes; il ſert aux mêmes uſages. Ses feuilles ſont ſi grandes, que ſouvent les habitans s'en ſervent comme de nappes, de ſerviettes & de plats, lorſqu'ils ſont obligés de manger dans les forêts pendant leurs voyages. Elles ont, auſſi-bien que leur écorce, la propriété de teindre en noir, & ils s'en ſervent, ſur-tout de leurs écorces, pour procurer à leurs dents une couleur noire & pour faire leur encre. (*M.* ADANSON.)

ADAMBOE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) genre de plante, de la famille des myrtes, c'eſt-à-dire des plantes qui ont, comme le myrte, un calice & une corolle polypétale poſés ſur le fruit, & plus de douze étamines. Van Rheede en diſtingue deux eſpeces qui toutes deux croiſſent au Malabar.

Premiere eſpece. ADAMBOE.

La premiere eſpece eſt appellée *adamboe* par les Malabares, & figurée aſſez bien ſous ce nom dans l'*Hortus Malabaricus*, *vol. IV*, *page 45*, *planches 20 & 21.* Les Malabares l'appellent encore *cadeli poea*, les Brames *ſolutari*, les Portugais *catupinacada-ſerra*, & les Hollandois *baak-rooſen.*

C'eſt un arbriſſeau de ſept piés de hauteur, toujours verd, qui vit long-temps, & qui croît en abondance à Mangatte & à Cranganor, ſur la côte du Malabar, ſur-tout au bord des rivieres, dans les terrains ſablonneux & pierreux, où il fleurit en juillet & août, & porte ſes fruits mûrs en novembre & décembre. Sa forme eſt à-peu-près ſphérique par la diſpoſition de ſes branches qui ſe répandent autour de lui circulairement depuis la cime juſqu'à la racine. Celle-ci a le bois blanc, recouvert d'une écorce cendrée. L'écorce des branches eſt rude, d'abord verte, enſuite rouſſeâtre.

Le long des branches les feuilles ſortent alternativement ſans ordre, fort rapprochées les unes des autres, portées ſur un pédicule cylindrique aſſez court, renflé, ouvertes à peine ſous un angle de quarante-cinq degrés, & diſpoſées ſur les branches de maniere qu'elles forment un feuillage applati en éventail. Elles ſont elliptiques, à-peu-près de la forme de celles du neflier, longues de ſept pouces, preſque deux fois moins larges, liſſes, verd-noires deſſus, verd-rouſſeâtres deſſous, rudes au toucher par les côtes & nervures blanchâtres qui les traverſent.

Chaque branche eſt terminée par une panicule de vingt à trente fleurs purpurines, luiſantes, ſemblables à des roſes de deux pouces & demi de diametre, diſpoſées pour l'ordinaire trois à trois au bout de chacune des ramifications de la panicule, qui ſemblent oppoſées, & portent à leur origine deux petites feuilles en écailles oppoſées. Chaque fleur, avant ſon épanouiſſement, repréſente un bouton turbiné ou conique renverſé, arrondi en deſſus, long de ſix lignes, un peu moins large, porté ſur un pédicule un peu plus court, & relevé de douze côtes longitudinales, dont ſix correſpondent au deſſous du milieu des ſix feuilles ou diviſions du calice, pendant que les ſix autres correſpondent à leurs inciſions. Le calice couronne entiérement l'ovaire avec lequel il fait corps, & au ſommet duquel il ſe partage en ſix feuilles égales à ſa longueur, triangulaires, équilatérales, vertes, qui ſubſiſtent juſqu'à ſa maturité. Six pétales orbiculaires concaves, mous, un peu crépus, purpurins, d'un pouce un quart de longueur ſur un pouce de largeur, & qui tombent de bonne heure, ſortent des bords du calice, ſitués alterna-

tivement entre ſes diviſions ; viennent enſuite cinquante à ſoixante étamines de grandeur inégale, relevées, une fois plus courtes que la corolle, blanches à leur origine, rougeâtres vers leur extrêmité qui eſt couronnée par des antheres ovoïdes, applaties, jaunâtres & luiſantes. L'ovaire, qui fait corps avec le calice ſans le déborder d'abord, & qui eſt terminé par un ſtyle rougeâtre, en bas, verd en haut, avec un ſtigmate conique de la hauteur des étamines, le déborde enſuite de moitié en grandiſſant, & devient une capſule ovoïde longue d'un pouce, moitié moins large, verd-brune, luiſante, partagée intérieurement en ſix loges pleines d'une chair blanche, & qui en ſéchant s'ouvre juſqu'au calice ſeulement, en ſix battans cartilagineux partagés, comme ceux du kermia ou du pariti, chacun dans leur milieu par une cloiſon membraneuſe aux bords de laquelle ſont attachées de chaque côté ſix à huit graines ou pepins ovoïdes pointus, longs de deux lignes ſur une ligne de largeur.

Qualités. Toutes les parties de l'*adamboe* ont une ſaveur aſtringente ſans odeur, excepté ſes racines qui ont une odeur forte, ſauvage, & une ſaveur onctueuſe.

Uſages. La décoction de ſa racine dans l'eau ſert en gargariſme pour les aphtes & autres ulceres de la bouche, du palais & du goſier. On la fait bouillir encore, puis on la pile pour l'appliquer en cataplaſme ſur les tumeurs que l'on veut amollir & amener à ſuppuration. La décoction de l'écorce du tronc & des branches, avec ſes feuilles & fleurs dans l'eau, fournit une boiſſon très-apéritive & diurétique, qui ſoulage beaucoup les hydropiques, & qui diſſipe les obſtructions du foie, de la rate & des autres viſceres. Sa ſemence porte à la tête, comme celle de la coriandre, & y cauſe des vertiges & une eſpece d'ivreſſe.

Seconde eſpece. KATOU-ADAMBOE.

Le *katou-adamboe* eſt une ſeconde eſpece d'*adamboe*, ſelon Rheede, qui en donne une bonne figure dans ſon *Hortus Malabaricus, volume IV, page 47, planche 22.* Selon cet auteur, les Malabares l'appellent encore *katou-cadeli-poea*, les Brames *davaſoulari*, les Portugais *catupinacabrava*, les Hollandois *wilde-baakrooſen.*

Il croît pareillement au Malabar, mais dans les montagnes des provinces de Mala & Poiga, où il fleurit en mai, juin & juillet, & fructifie en décembre ; il differe particuliérement de l'*adamboe*, en ce que, 1°. il eſt plus grand, ayant juſqu'à neuf ou dix piés de hauteur ; 2°. ſes branches ſont velues, ainſi que ſes feuilles qui ont juſqu'à huit pouces de longueur ; 3°. ſes fleurs ſont portées ſur des pédicules plus longs & ſans écailles ; 4°. le calice & la corolle ont ſept feuilles au lieu de ſix, & les pétales, au lieu d'être ronds ou orbiculaires, ſont elliptiques, pointus, de moitié plus longs que larges : 5°. la capſule eſt ſphéroïde, longue d'un pouce un quart, large de près d'un pouce, s'ouvrant en ſept battans & toute hériſſée de poils.

Uſages. Ses feuilles pilées avec l'amande du coco forment un emplâtre, qui s'applique avec ſuccès ſur les bubons vénériens & autres tumeurs glanduleuſes.

Remarques. Nous n'avons tenu aucun compte de la remarque de Rheede ſur le ſtyle de cette eſpece, qu'il dit être blanc, fourchu en deux, & ſur ſes étamines qu'il prétend être au nombre de cinq ſeulement au milieu de la cavité de la fleur, & blanches, à ſommets rouges ; nous attribuons cette ſingularité, contre l'eſſence des caracteres communs aux plantes de la famille de l'*adamboe*, à une infinité d'obſervations de la part de Rheede. C'eſt avec auſſi peu de fondement que Jean Commelin, dans ſes notes, dit que ces deux plantes peuvent être rapportées au genre du pariti, qui eſt de la famille des mauves. (*M.* ADANSON.)

* ADAMIQUE (*terre.*) *adamica terra*, (*Hiſt. nat.*) Le fond de la mer eſt induit d'un limon ſalé, gluant, gras, mucilagineux & ſemblable à de la gelée ; on le découvre aiſément après le reflux des eaux. Ce limon rend les lieux qu'elles ont abandonnés, ſi gliſſans qu'on n'y avance qu'avec peine. Il paroît que c'eſt un dépôt de ce que les eaux de la mer ont de plus glaireux & de plus huileux, qui ſe précipitant continuellement de même que le ſédiment que les eaux douces laiſſent tomber inſenſiblement au fond des

des vaiſſeaux qui les renferment, forme une eſpece de vaſe qu'on appelle *terra adamica*. On conjecture qu'outre la grande quantité de poiſſons & de plantes qui meurent continuellement, & qui ſe pourriſſent dans la mer, l'air contribue encore de quelque choſe à l'augmentation du limon dont il s'agit; car on obſerve que la *terre adamique* ſe trouve en plus grande quantité dans les vaiſſeaux que l'on a couverts ſimplement d'un linge, que dans ceux qui ont été ſcellés hermétiquement. *Mémoires de l'Académie, année 1700, pag. 29.*

ADAMITES *ou* ADAMIENS, ſ. m. pl. *(Théolog.) Adamiſtæ & Adamiani*, ſecte d'anciens hérétiques, qu'on croit avoir été un rejeton des Baſilidiens & des Carpocratiens.

S. Epiphane, après lui S. Auguſtin, & enſuite Theodoret, font mention des *Adamites*: mais les critiques ſont partagés ſur la véritable origine de cette ſecte, & ſur le nom de ſon auteur. Ceux qui penſent qu'elle doit ſa naiſſance à Prodicus, diſciple de Carpocrate, la font commencer au milieu du 11e ſiecle de l'Egliſe: mais il paroît par Tertullien & par ſaint Clément d'Alexandrie, que les ſectateurs de Prodicus ne porterent jamais le nom d'*Adamites*, quoique dans le fond ils profeſſaſſent les mêmes erreurs que ceux-ci. Saint Epiphane eſt le premier qui parle des *Adamites*, ſans dire qu'ils étoient diſciples de Prodicus: il les place dans ſon catalogue des Hérétiques après les Montaniſtes & avant les Théodotiens, c'eſt-à-dire, ſur la fin du 11e ſiecle.

Quoi qu'il en ſoit, ils prirent, ſelon ce pere, le nom d'*Adamites*, parce qu'ils prétendoient avoir été rétablis dans l'état de nature innocente, être tels qu'Adam au moment de ſa création, & par conſéquent devoir imiter ſa nudité. Ils déteſtoient le mariage, ſoutenant que l'union conjugale n'auroit jamais eu lieu ſur la terre ſans le péché, & regardoient la jouiſſance des femmes en commun comme un privilege de leur prétendu rétabliſſement dans la juſtice originelle. Quelque incompatibles que fuſſent ces dogmes infames avec une vie chaſte, quelques-uns d'eux ne laiſſoient pas que de ſe vanter d'être continens, & aſſuroient que ſi quelqu'un des leurs tomboit dans le péché de la chair, ils le chaſſoient de leur aſſemblée, comme Adam & Eve avoient été chaſſés du paradis terreſtre pour avoir mangé du fruit défendu; qu'ils ſe regardoient comme Adam & Eve, & leur temple comme le paradis. Ce temple après tout n'étoit qu'un ſouterrain, une caverne obſcure, ou un poële dans lequel ils entroient tout nus, hommes & femmes; & là tout leur étoit permis, juſqu'à l'adultere & à l'inceſte, dès que l'ancien ou le chef de leur ſociété avoit prononcé ces paroles de la Geneſe, *chap. j. v. 22. Creſcite & multiplicamini.* Théodoret ajoute que, pour commettre de pareilles actions, ils n'avoient pas même d'égard à l'honnêteté publique, & imitoient l'impudence des Cyniques du paganiſme. Tertullien aſſure qu'ils nioient avec Valentin l'unité de Dieu, la néceſſité de la priere, & traitoient le martyre de folie & d'extravagance. Saint Clément d'Alexandrie dit qu'ils ſe vantoient d'avoir des livres ſecrets de Zoroaſtre, ce qui a fait conjecturer à M. de Tillemont qu'ils étoient adonnés à la magie. Epiph. *hæreſ. 52.* Théodoret, *liv. I. hæreticar. fabular.* Tertull. *contr. Prax. c. iij. & in Scorpiac. c. xv.* Clem. Alex. *Strom. lib. I.* Tillemont, *tome II. page 280.*

Tels furent les anciens *Adamites*. Leur ſecte obſcure & déteſtée ne ſubſiſta pas apparemment long-temps, puiſque ſaint Epiphane doute qu'il y en eût encore, lorſqu'il écrivoit: mais elle fut renouvellée dans le xij ſiecle par un certain *Tandeme* connu encore ſous le nom de *Tanchelin*, qui ſema ſes erreurs à Anvers ſous le regne de l'empereur Henri V. Les principales étoient qu'il n'y avoit point de diſtinction entre les prêtres & les laïques, & que la fornication & l'adultere étoient des actions ſaintes & méritoires. Accompagné de trois mille ſcélérats armés, il accrédita cette doctrine par ſon éloquence & par ſes exemples; ſa ſecte lui ſurvécut peu, & fut éteinte par le zele de ſaint Norbert.

D'autres *Adamites* reparurent encore dans le xiv ſiecle ſous le nom de *Turlupins* & *de pauvres Freres*, dans le Dauphiné & la Savoie. Ils ſoutenoient que l'homme arrivé à un certain état de perfection, étoit affranchi de la loi des paſſions, & que bien-

Digitized by Google

loin que la liberté de l'homme ſage conſiſtât à n'être pas ſoumis à leur empire, elle conſiſtoit au contraire à ſecouer le joug des loix divines. Ils alloient tout nus, & commettoient en plein jour les actions les plus brutales. Le roi Charles V ſecondé par le zele de Jacques de Mora, Dominicain & inquiſiteur à Bourges, en fit périr pluſieurs par les flammes; on brûla auſſi quelques-uns de leurs livres à Paris dans la place du marché aux pourceaux, hors la rue ſaint Honoré.

Un fanatique nommé *Picard*, natif de Flandre, ayant pénétré en Allemagne & en Boheme au commencement du xv ſiecle, renouvella ces erreurs, & les répandit ſur-tout dans l'armée du fameux Ziſca malgré la ſévérité de ce général. Picard trompoit les peuples par ſes preſtiges, & ſe qualifioit *fils de Dieu* : il prétendoit que comme un nouvel Adam il avoit été envoyé dans le monde pour y rétablir la loi de nature, qu'il faiſoit ſur-tout conſiſter dans la nudité de toutes les parties du corps, & dans la communauté des femmes. Il ordonnoit à ſes diſciples d'aller nus par les rues & les places publiques, moins réſervé à cet égard que les anciens *Adamites*, qui ne ſe permettoient cette licence que dans leurs aſſemblées. Quelques Anabaptiſtes tenterent en Hollande d'augmenter le nombre des ſectateurs de Picard : mais la ſévérité du gouvernement les eut bientôt diſſipés. Cette ſecte a auſſi trouvé des partiſans en Pologne & en Angleterre : ils s'aſſemblent la nuit; & l'on prétend qu'une des maximes fondamentales de leur ſociété eſt contenue dans ce vers :

Jura, perjura, ſecretum prodere noli.

Quelques ſavans ſont dans l'opinion que l'origine des *Adamites* remonte beaucoup plus haut que l'établiſſement du Chriſtianiſme : ils ſe fondent ſur ce que Maacha mere d'Aſa, roi de Juda, étoit grande prêtreſſe de Priape, & que dans les ſacrifices nocturnes que les femmes faiſoient à cette idole obſcene, elles paroiſſoient toutes nues. Le motif des *Adamites* n'étoit pas le même que celui des adorateurs de Priape; & l'on a vu par leur Théologie qu'ils n'avoient pris du Paganiſme que l'eſprit de débauche, & non le culte de Priape. *Voyez* PRIAPE. *(G)*

* ADAM'S PIC en Anglois, ou *Pic d'Adam* en François, *(Géogr.)* la plus haute montagne de Ceylan dans l'iſle de Colombo. Elle a deux lieues de hauteur, & à ſon ſommet une plaine de deux cents pas de diametre. *Long. 98. 25. lat. 5. 55.*

* ADANA, ADENA, ſubſ. *(Géogr.)* ville de la Natolie ſur la riviere de Choquen. *Long. 54. lat. 38. 10.*

ADANE, ſ. m. *(Hiſt. nat.) en Italien*, ADELLO *ou* ADENO; *en Latin*, *ATTILUS*, poiſſon qui ne ſe trouve que dans le fleuve du Pô. Il a cinq rangs de grandes écailles rudes & piquantes, deux de chaque côté, & l'autre au milieu du dos; celui-ci finit en approchant de la nageoire, qui eſt près de la queue; cette nageoire eſt ſeule ſur le dos : il y en a deux ſous le ventre & deux près des nageoires; la queue eſt pointue. Ce poiſſon ſeroit aſſez reſſemblant à l'eſturgeon, ſur-tout par ſes grandes écailles : mais il les quitte avec le temps; l'eſturgeon au contraire ne perd jamais les ſiennes. Quand l'*adane* a quitté ſes écailles, ce qui arrive lorſqu'il a un certain âge, il eſt fort doux au toucher. Ce poiſſon a la tête fort groſſe, les yeux petits, la bouche ouverte, grande & ronde : il n'a point de dents; lorſque la bouche eſt fermée, les levres ne ſont pas en ligne droite, elles forment des ſinuoſités. Il a deux barbillons charnus & mous; ſes ouies ſont couvertes, & ſon dos eſt blanchâtre. Ce poiſſon eſt ſi grand & ſi gros, qu'il peſe juſqu'à mille livres, au rapport de Pline, ce qui eſt fort étonnant pour un poiſſon de riviere. On le pêche avec un hameçon attaché à une chaîne de fer; & il faut deux bœufs pour le traîner lorſqu'il eſt pris. Pline aſſure qu'on ne trouve ce poiſſon que dans le Pô. En effet, on n'en a jamais vu dans l'Océan ni dans la Méditerranée. Quelque gros qu'il puiſſe être, ce n'eſt pas une raiſon pour croire qu'il ne ſoit pas de riviere; car l'étendue & la profondeur du Pô ſont plus que ſuffiſantes dans de certains endroits pour de pareils poiſſons : celui-ci habite les lieux où il y a le plus de poiſſon, & il s'en nourrit; il ſe retire pendant l'hiver dans les endroits les plus profonds. La chair de l'*adane* eſt

molle, mais de bon goût, ſelon Rondelet. Aldrovande prétend qu'elle n'eſt pas trop bonne en comparaiſon de l'eſturgeon. *Voy. ces deux auteurs & le mot* POISSON. *(I)*

* ADAOUS *ou* QUAQUA, *(Géogr.)* peuple d'Afrique dans la Guinée propre, au royaume de Saccao.

ADAPTER, v. act. *Adapter* en Chymie, c'eſt ajuſter un récipient au bec du chapiteau d'un alambic ou au bec d'une cornue, pour faire des diſtillations ou des ſublimations. Il vaut mieux ſe ſervir du terme *ajuſter*, parce qu'il ſera mieux entendu de tout le monde. *(M)*

ADAPTER, *terme d'Architecture*, c'eſt ajouter après coup par encaſtrement ou aſſemblage, un membre ſaillant d'Architecture ou de Sculpture, à quelque corps d'ouvrage, ſoit de maçonnerie, de menuiſerie, *&c. (P)*

ADAQUESA, *(Géogr.)* jolie petite ville d'Eſpagne, en Aragon, au dioceſe de Balbaſtro. Elle eſt près de la rive occidentale du Vero, au nord de Balbaſtro & à l'oueſt de Graus. *Long. 9. 50. lat. 41. 58. (C. A.)*

ADAR, ſ. m. *(Hiſt. anc. & Théolog.)* douzieme mois de l'année ſainte des Hébreux, & le ſixieme de leur année civile. Il n'a que vingt-neuf jours, & répond à *Février*; quelquefois il entre dans le mois de Mars, ſelon le cours de la lune.

Le ſeptieme jour de ce mois, les Juifs célebrent un jeûne à cauſe de la mort de Moyſe.

Le treizieme jour ils célebrent le jeûne qu'ils nomment d'*Eſther*, à cauſe de celui d'Eſther, de Mardochée, & des Juifs de Suſes, pour détourner les malheurs dont ils étoient menacés par Aman.

Le quatorzieme, ils célebrent la fête de *Purim* ou *des ſorts*, à cauſe de leur délivrance de la cruauté d'Aman. *Eſther, IX. 17.*

Le vingt-cinquieme, ils font mémoire de Jechonias, roi de Juda, élevé par Evilmerodach au deſſus des autres rois qui étoient à ſa cour, ainſi qu'il eſt rapporté dans Jérémie, *c. lij. v. 31 & 32.*

Comme l'année lunaire que les Juifs ſuivent dans leur calcul, eſt plus courte que l'année ſolaire d'onze jours, leſquels au bout de trois ans font un mois, ils intercalent alors un treizieme mois qu'ils appellent *Véadar* ou *le ſecond adar*, qui a vingt-neuf jours. *Voyez* INTERCALER, *Diction. de la Bibl. tom. I. pag. 55.*

* ADARCE, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* eſpece d'écume ſalée qui s'engendre dans les lieux humides & marécageux, qui s'attache aux roſeaux & à l'herbe, & qui s'y endurcit en temps ſec. On la trouve dans la glatie: elle eſt de la couleur de la poudre la plus fine de la terre Aſſienne. Sa ſubſtance eſt lâche & poreuſe, comme celle de l'éponge bâtarde, en ſorte qu'on pourroit l'appeller l'*éponge bâtarde des marais.*

Elle paſſe pour déterſive, pénétrante, réſolutive, propre pour diſſiper les dartres, les rouſſeurs, & autres affections cutanées: elle eſt auſſi attractive, & l'on en peut uſer dans la ſciatique. *Dioſcor. lib. V. ch. cxxxvij.*

ADARCON, *(Hiſt. anc.)* *Adarcon* étoit une eſpece de monnoie qui avoit cours du temps de David & de Darius l'ancien, quelques-uns la confondent avec la Daride; d'autres prétendent que l'*adarcon* étoit un ſimple morceau d'or ou d'argent, ſans figure & ſans nom. Il eſt impoſſible d'éclaircir cette queſtion, puiſqu'il ne reſte dans le cabinet des curieux aucune monnoie des Lydiens ni des Perſes, & que les plus anciennes médailles qui ſont toutes grecques, n'ont été frappées que ſous le regne d'Amyntas, pere de Philippe de Macédoine. *(T-N.)*

* ADARGATIS *ou* ADERGATIS, *ou* ATERGATIS, *(Mythol.)* divinité des Syriens, femme du dieu Adad. Selden prétend qu'*Adargatis* vient de *Dagon* par corruption. C'eſt preſqu'ici le cas de l'épigramme: *Mais il faut avouer auſſi qu'en venant delà juſqu'ici elle a bien changé ſur la route.* Elle eſt évidemment la même que la *Dercetodes* Bayiloniens. *V.* DERCETO.

Suivant Antipater, philoſophe ſtoïcien de Tarſe, auteur d'un Traité de la ſuperſtition, *Atergatis* étoit un mot compoſé d'ἄτερ, qui ſignifie *ſans*, & du nom propre *Gatis*, qui étoit, diſoit-il, celui d'une reine Syrienne, qui aimant extraordinairement le poiſſon, défendit à ſes ſujets d'en manger ſans elle, Ἄτερ Γάτιδος.

Digitized by Google

Adargatis, Adergatis, Atergatis, Adirdaga, Argatis, Athara, &c. *ſunt ab Europæis depravata Dagonis nomina. Dagon in Deam demigravit.* Voy. Selden *de diis Syriis, ſyntag.* 2. *(Lettres ſur l'Encyclopédie.)*

* ADARIGE, *(Chymie.)* *Voyez* SEL AMMONIAC, qu'Harris dit que quelques Chymiſtes nomment ainſi.

* ADARME, ſ. *(Commerce.)* petit poids d'Eſpagne dont on ſe ſert à Buénos-Aires & dans l'Amérique Eſpagnole. C'eſt la ſeizieme partie de notre once, qui eſt celle de Madrid comme cent eſt à quatre-vingt-treize.

* ADATIS, ſ. m. *(Commerce.)* c'eſt le nom qu'on donne à des mouſſelines qui viennent des Indes Orientales. Les plus beaux ſe font à Bengale; ils portent trois quarts de large.

* ADÆQUAT *ou* TOTAL, adject. *(Logique.)* ſe dit de l'objet d'une ſcience. L'objet *adæquat* d'une ſcience eſt la complexion de ces deux objets, *matériel* & *formel.*

L'*objet matériel* d'une ſcience eſt la partie qui lui eſt commune avec d'autres ſciences.

L'*objet formel* eſt la partie qui lui eſt propre.

Exemple. Le corps humain en tant qu'il peut être guéri, eſt l'*objet adæquat* ou *total* de la Médecine. Le corps humain en eſt l'*objet matériel*: en tant qu'il peut être guéri, il en eſt l'*objet formel.*

ADÆQUATE *ou* TOTALE, ſe dit *en Métaphyſique* de l'*idée.* L'*idée totale* ou *adæquate* eſt une vue de l'eſprit occupé d'une partie d'un objet entier: l'*idée partielle* ou *inadæquate* eſt une vue de l'eſprit occupé d'une partie d'un objet. *Exemple:* La vue de Dieu eſt une *idée totale.* La vue de ſa toute-puiſſance eſt une *idée partielle.*

* ADDA, *(Géogr.)* riviere de Suiſſe & d'Italie, qui a ſa ſource au mont Braulis dans le pays des Griſons, & ſe jette dans le Pô auprès de Crémone.

* ADDAD, ſ. m. *(Bot.)* nom que les Arabes donnent à une racine d'herbe qui croît dans la Numidie & dans l'Afrique. Elle eſt très-amere, & c'eſt un poiſon ſi violent, que trente ou quarante gouttes de ſon eau diſtillée font mourir en peu de temps. *Ablanc. tract. de Marmol. liv. VII. ch. j.*

ADDEXTRÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit des pieces qui en ont quelqu'autre à leur droite; un pal qui n'auroit qu'un lion ſur le flanc droit, ſeroit dit *addextré de ce lion.*

Thomaſſin en Provence, de ſable ſemé de faulx d'or, le manche en haut, *addextré* & ſeneſtré de même. *(V)*

ADDICTION, ſ. f. *(Juriſprud.)* dans la Loi Romaine, c'eſt l'action de faire paſſer ou transférer des biens à un autre, ſoit par ſentence d'une cour, ſoit par voie de vente à celui qui en offre le plus. *Voyez* ALIÉNATION.

Ce mot eſt oppoſé au terme *abdictio* ou *abdicatio.* *Voyez* ABDICATION.

Il eſt formé d'*addico*, un des mots déterminés à l'uſage des juges romains, quand ils permettoient la délivrance de la choſe ou de la perſonne, ſur laquelle on avoit paſſé jugement.

C'eſt pourquoi les biens adjugés de cette maniere par le préteur au véritable propriétaire, étoient appellés *bona addicta;* & les débiteurs livrés par cette même voie à leurs créanciers pour s'acquitter de leurs dettes, s'appelloient *ſervi addicti.*

Addictio in diem, ſignifioit l'*adjudication d'une choſe à une perſonne pour un certain prix*, à moins qu'à un jour déterminé le propriétaire ou quelque autre perſonne n'en donnât ou n'en offrît davantage. *(H)*

ADDITION, *en Arithmétique*, c'eſt la premiere des quatre regles ou opérations fondamentales de cette ſcience. *V.* ARITHMÉTIQUE.

L'*addition* conſiſte à trouver le total ou la ſomme de pluſieurs nombres que l'on ajoute ſucceſſivement l'un à l'autre. *Voyez* NOMBRE, SOMME *ou* TOTAL.

Dans l'Algebre le caractere de l'*addition* eſt le ſigne $+$, que l'on énonce ordinairement par le mot *plus:* ainſi $3+4$ ſignifie la ſomme de 3 & de 4; & en liſant on dit trois *plus* quatre. *Voyez* CARACTERE.

L'*addition* des nombres ſimples, c'eſt-à-dire, compoſés d'un ſeul chiffre, eſt fort

aiſée. Par exemple, on apperçoit d'abord que 7 & 9, ou 7 + 9 ſont 16.

Dans les nombres compoſés, l'*addition* s'exécute en écrivant les nombres donnés par colonnes verticales, c'eſt-à-dire, en mettant directement les unités ſous les unités, les dixaines ſous les dixaines, *&c.* après quoi l'on prend ſéparément la ſomme de toutes ces colonnes.

Mais pour rendre cela bien intelligible par des exemples, ſuppoſons que l'on propoſe de faire l'*addition* des nombres 1357 & 172 : après les avoir écrits l'un ſous l'autre, comme on le voit,

1357
172

1529 . . . *ſomme* ou *total.*

on commence par l'*addition* des unités, en diſant 7 & 2 ſont 9, qu'il faut écrire ſous la colonne des unités; paſſant enſuite à la colonne des dixaines, on dira 5 & 7 ſont 12 (dixaines) qui valent 1 cent & 2 dixaines, on poſera donc 2 dixaines ſous la colonne des dixaines, & l'on retiendra 1 cent que l'on doit porter à la colonne des cents, où l'on continuera de dire 1 (cent qui a été retenu) & 3 ſont 4, & 1 ſont 5 (cents); on écrira 5 ſous la colonne des cents: paſſant enfin à la colonne des mille où il n'y a qu'un, on l'écrira ſous cette colonne, & la ſomme ou le total de tous ces nombres réunis, ſera 1529.

En ſorte que pour faire cette opération, il faut réunir ou ajouter toutes les unités de la premiere colonne, en commençant de la droite vers la gauche; & ſi la ſomme de ces unités ne ſurpaſſe pas 9, on écrira cette ſomme entiere ſous la colonne des unités : mais ſi elle eſt plus grande, on retiendra le nombre des dixaines contenues dans cette ſomme pour l'ajouter à la colonne ſuivante des dixaines; & dans le cas où il y aura quelques unités, outre ce nombre de dixaines, on les écrira ſous la colonne des unités; quand il n'y en aura pas, on mettra 0, ce qui ſignifiera qu'il n'y a point d'unités, mais ſimplement des dixaines, que l'on ajoutera à la colonne ſuivante des dixaines, où l'on obſervera préciſément les mêmes loix qu'à la précédente; parce que dix unités valent 1 dixaine; 10 dixaines valent 1 cent; 10 cents valent 1 mille, *&c.*

Ainſi pour faire l'*addition* des nombres 87899 + 13403 + 1920 + 885, on les diſpoſera comme dans l'exemple précédent:

87899
13403
1920
885

104107 . . . *total.*

Et après avoir tiré une ligne ſous ces nombres ainſi diſpoſés, on dira 9 & 3 ſont 12, & 5 ſont 17, où il y a une dixaine & 7 unités; on écrira donc 7 ſous la colonne des unités, & l'on retiendra 1 (dixaine) que l'on portera à la colonne des dixaines, où l'on dira 1 (dixaine retenue) & 9 ſont 10, & 2 ſont 12, (le 0 ne ſe compte point) & 8 ſont 20 (dixaines) qui valent préciſément 2 cents, puiſque 10 dixaines valent 1 cent; on écrira donc 0 ſous la colonne des dixaines pour marquer qu'il n'y a point de dixaine, & l'on portera les 2 cents à la colonne des cents, où il faudra pourſuivre l'opération, en diſant 2 (cents retenus) & 8 ſont 10, & 4 ſont 14, & 9 ſont 23, & 8 ſont 31 cents, qui valent 3 mille & 1 cent; on poſera donc 1 ſous la colonne des cents, & l'on portera les 3 (mille) à celle des mille, où l'on dira 3 (mille retenus) & 7 ſont 10, & 3 ſont 13, & 1 ſont 14 mille, qui valent 1 (dixaine) de mille, & 4 (mille) ainſi l'on écrira 4 (mille) ſous la colonne des mille, & l'on portera 1 (dixaine de mille) à la colonne des dixaines de mille, où l'on dira 1 (dixaine de mille retenue) & 8 ſont 9, & 1 ſont 10 (dixaines de mille), qui valent préciſément 1 centaine de mille; ainſi l'on écrira 0 ſous la colonne des dixaines de mille, pour marquer qu'il n'y a point de pareilles dixaines, & l'on placera en avant 1 (centaine de mille), ce qui achevera l'opération, dont la ſomme ou le total ſera 104107.

Quand les nombres ont différentes dénominations: par exemple, quand ils con-

tiennent des livres, des ſous, & des deniers, ou des toiſes, des piés, des pouces, *&c.* on aura attention de placer les deniers ſous les deniers, les ſous ſous les ſous, les livres, *&c.* & l'on opérera comme ci-deſſus. Suppoſons pour cela que l'on propoſe d'ajouter les nombres ſuivans, 120 l. 15 ſ. 9 d. + 65 l. 12 ſ. 5 d. + 9 l. 8 ſ. 0 d. (le ſigne l. ſignifie des livres; celui-ci ſ. des ſous, & celui-là d. des deniers), on les diſpoſera comme on le voit dans cet exemple :

120 l.	15 ſ.	9 d.
65	12	5
9	8	0
195 l.	16 ſ.	2 d. *ſomme.*

Et après avoir tiré une ligne, on commencera par les deniers, en diſant 9 & 5 ſont 14 deniers, qui valent 1 ſou & 2 deniers (puiſque 1 ſou vaut 12 deniers); on écrira donc 2 deniers ſous la colonne des deniers, & l'on portera 1 ſou à la colonne des ſous, où l'on dira 1 (ſou retenu) & 5 ſont 6, & 2 ſont 8, & 8 ſont 16 ſous, qui valent 6 ſous & 1 dixaine de ſous; ainſi l'on écrira 6 ſous ſous les unités de ſous, & l'on retiendra 1 dixaine de ſous pour le porter à la colonne des dixaines de ſous, où l'on dira 1 (dixaine retenue) & 1 ſont 2, & 1 ſont 3 dixaines de ſous, qui valent 30 ſous ou 1 livre & 1 dixaine de ſous; car 1 livre vaut 20 ſous : on écrira donc 1 dixaine de ſous ſous la colonne des dixaines de ſous; & retenant 1 livre, on la portera à la colonne des unités de livres, où continuant d'opérer à l'ordinaire, on trouvera que le total eſt 195 l. 16 *ſ.* 2 d.

L'*addition* des *décimales* ſe fait de la même maniere que celle des nombres entiers; ainſi qu'on peut le voir dans l'exemple ſuivant :

630	. 953
51	. 0807
305	. 27
Somme 987	. 3037

Voyez encore le mot DÉCIMAL. *(E)*

L'*addition*, en Algebre, c'eſt-à-dire, l'*addition* des quantités indéterminées, déſignées par les lettres de l'alphabet, ſe fait en joignant ces quantités avec leurs propres ſignes, & réduiſant celles qui ſont ſuſceptibles de réduction; ſavoir, les grandeurs ſemblables. *Voyez* SEMBLABLE & ALGEBRE.

Ainſi a ajouté à la quantité b, donne $a+b$; & a joint avec $-b$, fait $a-b$; $-a$ & $-b$, font $-a-b$; $7a$ & $9a$ font $7a+9a=16a$; car $7a$ & $9a$ ſont des grandeurs ſemblables.

Si les grandeurs algébriques, dont on propoſe de faire l'*addition*, étoient compoſées de pluſieurs termes où il y en a de ſemblables; par exemple, ſi l'on avoit le polynome $3a^2b^3 - 5cs^4 - 4dr + 2s$ qu'il fallût ajouter au polynome $-s + 4cs^4 - a^2b^3 + 4dr$; l'on écriroit d'abord l'un de ces polynomes, tel qu'il eſt donné, comme on le voit :

$3a^2b^3$	$-5cs^4$	$-4dr$	$+2s$
$-a^2b^3$	$+4cs^4$	$+4dr$	$-s$
$2a^2b^3$	$-cs^4$	*	$+s$ .. Total.

On diſpoſeroit enſuite l'autre polynome ſous celui que l'on vient d'écrire, de maniere que les termes ſemblables fuſſent directement les uns ſous les autres : on tireroit une ligne ſous ces polynomes ainſi diſpoſés; & réduiſant ſucceſſivement les termes ſemblables à leur plus ſimple expreſſion, on trouveroit que la ſomme de ces deux polynomes eſt $2a^2b^3 - cs^4 + s$, en mettant une petite étoile ou un zero ſous les termes qui ſe détruiſent totalement.

Remarquez que l'on appelle *grandeurs ſemblables*, en Algebre, celles qui ont les mêmes lettres & préciſément le même nombre de lettres; ainſi $5abd$ & $2abd$ ſont des grandeurs ſemblables; la premiere ſignifie que la grandeur abd eſt priſe cinq fois, & la ſeconde qu'elle eſt priſe deux fois; elle eſt donc priſe en tout ſept fois; l'on doit donc écrire $7abd$ au lieu de $5abd + 2abd$; & comme l'expreſſion $7abd$ eſt plus ſimple que $5abd + 2abd$,

Digitized by Google

c'eſt la raiſon pour laquelle on dit en ce cas que l'*on réduit à la plus ſimple expreſſion.*

Pour reconnoître facilement les quantités algébriques ſemblables, on ne doit point faire attention à leur coefficient; mais il faut écrire les lettres dans l'ordre de l'alphabet. Quoique $2\,b\,a\,d$ ſoit la même choſe que $2\,a\,b\,d$ ou $2\,d\,b\,a$, cependant on aura une grande attention de ne point renverſer l'ordre de l'alphabet, & d'ecrire $2\,a\,b\,d$, au lieu de $2\,b\,a\,d$ ou de $2\,b\,d\,a$: cela ſert à rendre le calcul plus clair; $5\,a\,b\,d$ & $2\,a\,b\,d$ paroiſſent plutôt des grandeurs ſemblables que $5\,b\,a\,d$ & $2\,b\,d\,a$, qui ſont pourtant la même choſe que les précédentes. Les quantités $3\,b^2\,c$ & $4\,b^2\,c$ ſont auſſi des grandeurs ſemblables : mais les grandeurs $4\,a^3\,f$ & $2\,a^3$ ne ſont pas ſemblables, quoiqu'elles aient de commun la quantité a^3; parce qu'il eſt eſſentiel aux grandeurs *ſemblables* d'avoir les mêmes lettres & le même nombre de lettres.

On obſervera encore que les quantités poſitives ou affectées du ſigne + ſont directement oppoſées aux quantités négatives ou précédées du ſigne —; ainſi quand les grandeurs dont on propoſe l'addition ſont ſemblables & affectées de ſignes contraires, elles ſe détruiſent en tout ou en partie; c'eſt-à-dire, que dans le cas où l'une eſt plus grande que l'autre, il ſe détruit dans la plus grande une partie égale à la plus petite, & le reſte eſt la différence de la plus grande à la plus petite, affectée du ſigne de la plus grande.

Or, cette opération ou réduction tombe toujours ſur les coefficiens : il eſt évident que $5\,d\,f$ & $-3\,d\,f$ ſe réduiſent à $+2\,d\,f$; puiſque $+5\,d\,f$ montre que la quantité $d\,f$ eſt priſe 5 fois, & $-3\,d\,f$ fait connoître que la même quantité $d\,f$ eſt retranchée 3 fois : mais une même quantité priſe 5 fois & ôtée 3 fois ſe réduit à n'être priſe que 2 fois.

Pareillement $+5\,f\,m$ & $-6\,f\,m$ ſe réduiſent à $-1\,f\,m$ ou ſimplement à $-f\,m$; car $-6\,f\,m$ eſt la quantité $f\,m$ ôtée 6 fois, & $+5\,f\,m$ eſt la même quantité $f\,m$ remiſe 5 fois; la quantité $f\,m$ reſte donc négative encore une fois, & par conſéquent $-f\,m$. *Voyez* NÉGATIF.

Il n'y a point de grandeurs algébriques, dont on ne puiſſe faire l'addition, en tenant la conduite que l'on a indiquée ci-deſſus : ainſi $\frac{3a}{c} + \frac{5a}{c} = \frac{8a}{c}$, $2\sqrt{ac}$, $+7\sqrt{ac} = 9\sqrt{ac}$, $6\sqrt{ab-xx}$ $+7\sqrt{ab-xx} = 13\sqrt{ab-xx}$. De même $6\sqrt{3} + 7\sqrt{3} = 13\sqrt{3}$. On a encore $a\sqrt{ac} + b\sqrt{ac} = (a+b)\sqrt{ac}$, en ajoutant enſemble les grandeurs a, b, qui multiplient la quantité $\sqrt{ac}$.

Pareillement $\frac{2a+3c\sqrt{3axx-x^3}}{a+x} + \frac{3a\sqrt{3axx-x^3}}{a+x} = \frac{5a+3c\sqrt{3axx-x^3}}{a+x}$, puiſque $2a+3c+3a = 5a+3c$.

On fait l'*addition* des fractions poſitives ou affirmatives, qui ont le même dénominateur, en ajoutant enſemble leur numérateur, & mettant ſous cette ſomme le dénominateur commun ainſi $\frac{1}{3} + \frac{2}{3} = \frac{3}{3}$; $\frac{2an}{b} + \frac{3an}{b} = \frac{5an}{b}$; $\frac{8a\sqrt{cx}}{2a+\sqrt{cx}} + \frac{17a\sqrt{cx}}{2a+\sqrt{cx}} = \frac{25a\sqrt{cx}}{2a+\sqrt{cx}}$; & $\frac{aa}{c} + \frac{bx}{c} = \frac{aa+bx}{c}$. *Voy.* FRACTION.

On fait l'*addition* des quantités négatives de la même maniere préciſément que celle des quantités affirmatives : ainſi -2 & $-3 = -5$; $-\frac{4an}{b}$ & $-\frac{11an}{b}$; $= -\frac{15an}{b}$; $-a\sqrt{ax}$ & $-b\sqrt{ax}$ $= -a-b\sqrt{ax}$.

Quand il faut ajouter une quantité négative à une quantité affirmative, l'affirmative doit être diminuée par la négative, ou la négative par l'affirmative : ainſi $+3$ $-2 = 1$; $\frac{11an}{b}$ & $-\frac{4an}{b} = \frac{7an}{b}$; $-a\sqrt{ac}$ & $+b\sqrt{ac} = b-a\sqrt{ac}$; pareillement $= 2-3 = -1$; $-\frac{11an}{b}$ & $+\frac{4an}{b} = -\frac{7an}{b}$; de même $+2\sqrt{ac}$ & $-7\sqrt{ac} = -5\sqrt{ac}$.

S'il s'agit d'ajouter des irrationels; quand ils n'auront pas la même dénomination, on la

Digitized by Google

leur donnera. En ce cas, s'ils ſont commenſurables entr'eux, on ajoutera les quantités rationnelles ſans les lier par aucun ſigne, & après leur ſomme on écrira le ſigne radical : ainſi $\sqrt{8}+\sqrt{18}=\sqrt{4\times 2}+\sqrt{9\times 2}=2\sqrt{2}+3\sqrt{2}=5\sqrt{2}=\sqrt{50}$. Au contraire $\sqrt{5}$ & $\sqrt{7}$ étant incommenſurables, leur ſomme ſera $\sqrt{7}+\sqrt{5}$. *Voyez* SOURD & INCOMMENSURABLE. *Voyez auſſi* ARITHMÉTIQUE UNIVERSELLE. *(O)*

ADDITION, ſ. f. *en terme de Pratique*, eſt ſynonyme à *ſupplément* : ainſi une *addition* d'enquête ou d'information eſt une nouvelle audition de témoins à l'effet de conſtater davantage un fait dont la preuve n'étoit pas complete par l'enquête ou information précédemment faite. *(H)*

ADDITIONS, ſ. f. pl. *dans l'art de l'Imprimerie*, ſont de petites lignes placées en marge, dont le caractere eſt pour l'ordinaire de deux corps plus minuté que celui de la matiere. Elles doivent être placées à côté de la ligne à laquelle elles ont rapport, ſinon on les indique par une * étoile, ou par les lettres *a*, *b*, *c*, &c. On y porte les dates, les citations d'auteurs, le ſommaire de l'article à côté duquel elles ſe trouvent. Quand les lignes d'*additions* par leur abondance excedent la colonne qui leur eſt deſtinée, & qu'on ne veut pas en tranſporter le reſtant à la page ſuivante, pour lors on fait ſon addition hachée, c'eſt-à-dire, que l'on raccourcit autant de lignes de la matiere, qu'il en eſt néceſſaire pour y ſubſtituer le reſte ou la ſuite des *additions ;* dans ce cas, ces dernieres lignes comprennent la largeur de la page & celle de l'*addition*.

ADDUCTEUR, ſ. m. pris adj. *en Anatomie*, eſt le nom qu'on donne à différens muſcles deſtinés à approcher les parties auxquelles ils ſont attachés, du plan que l'on imagine diviſer les corps en deux parties égales & ſymmétriques, & de la partie avec laquelle on les compare ; ce ſont les antagoniſtes des abducteurs. *Voyez* MUSCLE & ANTAGONISTE.

Ce mot vient des mots latins, *ad*, vers, & *ducere*, mener.

ADDUCTEUR (l') *de l'œil*, eſt un des quatre muſcles droits de l'œil, ainſi nommé, parce qu'il fait avancer la prunelle vers le nez. *Voyez* ŒIL & DROIT.

On le nomme auſſi *buveur*, parce que quand on boit, il tourne l'œil du côté du verre. *Voyez* BUVEUR.

L'*adducteur du pouce* eſt un muſcle du pouce, qui vient de la face de l'os du métacarpe, qui ſoutient le doigt index tourné du côté du pouce, & monte obliquement vers la partie ſupérieure de la premiere phalange du pouce, où il ſe termine par une large inſertion ; c'eſt le méſothénar de *Wiſtil. exp. anc.* & l'anti-thenar de quelques autres Anatomiſtes. *Voyez* DOIGT.

Adducteur du gros orteil, appellé auſſi *anti-thenar*. *Voyez* ANTI-THENAR.

L'*adducteur du doigt indice*, eſt un muſcle du doigt indice, qui vient de la partie interne de la premiere phalange du pouce, & ſe termine à la premiere phalange du doigt indice qu'il approche du pouce.

Adducteur propre de l'index. } *Voyez*
Adducteur du doigt du milieu. } INTER-
Adducteur du doigt annulaire. } OSSEUX.

L'*adducteur du petit doigt*, ou métacarpien, vient du ligament annulaire interne de l'os piſiforme ou crochu, & ſe termine tout le long de la partie interne & concave de l'os du métacarpe du doigt auriculaire.

Les adducteurs de la cuiſſe. Voyez TRICEPS.

L'adducteur de la jambe. Voyez COUTURIER.

Adducteur du pié. Voyez JAMBIER.

Adducteurs des doigts du pié. Voyez INTEROSSEUX. *Voyez les planches d'Anatome & leur explication. (L)*

ADDUCTION, ſ. f. nom dont ſe ſervent les Anatomiſtes pour exprimer l'action par laquelle les muſcles adducteurs approchent une partie d'un plan qu'ils ſuppoſent diviſer le corps humain dans toute ſa longueur en deux parties égales ſymmétriques, ou de quelqu'autre partie avec laquelle ils les comparent. *(L)*

ADEA *ou* ADDÉE, *(Géogr.)*, petit royaume d'Afrique, ſur la côte d'Ajan, borné au nord par celui d'Adel, à l'occident par celui d'Alaba, au midi par celui de

Digitized by Google

de Madagoxoet, & à l'orient par la mer des Indes. Ce royaume eſt peu conſidérable, il n'a environ que 20 lieues d'étendue ſur la côte. Il n'y a de remarquable que le village d'Adée, qui eſt le lieu principal du royaume. On y fait quelque commerce de poivre & d'encens. Le pays produit auſſi du millet & du froment. *Long.* 60. 64. *lat.* 4. 5. (*C. A.*)

§ ADEL, (*Géogr.*) royaume d'Afrique, ſur la côte d'Ajan, à la pointe de Guarda-foui. Il eſt borné au nord par le détroit de Babelmandel, à l'occident par l'Abiſſinie, au midi par le royaume d'Adea, & à l'orient par la mer des Indes. Sa capitale eſt Zeila; ſes autres villes ſont Adel, Arat, Aucagurel & Barbara, qui ſont toutes des places de commerce. Quoiqu'il ne pleuve preſque jamais dans ce pays, il ne laiſſe pas d'être fertile à cauſe des rivieres dont il eſt arroſé; la principale de ces rivieres eſt la Harraſe. Le ſol produit du millet, de l'encens & du poivre. Il y a des brebis dont la queue peſe juſqu'à vingt-cinq livres. Ce royaume eſt gouverné par un roi Mahométan. Quelques géographes modernes croient que ce pays eſt l'Aczania de Ptolémée. *Longitude* 63. 69. *latit.* 5. 11. (*C. A.*)

* ADELBERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le Duché de Wirtemberg.

ADELITES, & ALMOGANENS, *Adelitæ*, & *Almoganeni*, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom que les Eſpagnols donnent à certains peuples, qui par le vol & le chant des oiſeaux, par la rencontre des bêtes ſauvages & de pluſieurs autres choſes ſemblables, devinoient à point nommé tout ce qui doit arriver de bien ou de mal à quelqu'un. Ils conſervent ſoigneuſement parmi eux des livres qui traitent de cette eſpece de ſcience, où ils trouvent des regles pour toutes ſortes de pronoſtics & de prédictions. Les devins ſont diviſés en deux claſſes, l'une de chefs ou de maîtres, & l'autre de diſciples ou d'aſpirans. On leur attribue encore une autre ſorte de connoiſſance, c'eſt d'indiquer non ſeulement par où ont paſſé des chevaux ou autres bêtes de ſomme, mais auſſi le chemin qu'auront tenu un ou pluſieurs hommes; juſqu'à ſpécifier la nature ou la forme du terrain par où ils auront fait leur route, ſi c'eſt une terre dure ou molle, couverte de ſable ou d'herbe, ſi c'eſt un grand chemin pavé ou ſablé, ou quelque ſentier détourné, s'ils ont paſſé entre des roches, en ſorte qu'ils pouvoient dire au juſte le nombre des paſſans, & dans le beſoin les ſuivre à la piſte. Laurent Valla, de qui l'on a tiré ces particularités merveilleuſes, a négligé de nous apprendre dans quelle Province d'Eſpagne & dans quel temps vivoient ces devins. (*G*)

ADELODAGAM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botaniq.*) arbriſſeau de la famille des perſonées, c'eſt-à-dire des plantes qui ont, comme la digitale ou la linaire ou l'orobanche, les fleurs d'une ſeule piece, irrégulieres, en gueule, avec un fruit qui renferme des ſemences. Rheede en a fait graver une figure fort bonne, quoiqu'incomplete, dans ſon *Hortus Malabaricus*, *volume IX*, *planche* 43, *page* 81, ſous ſon nom malabare *adel-odagam*; les Brames l'appellent *adulaſſo*.

Cet arbriſſeau croît dans les terrains ſablonneux du Malabar où il s'éleve à la hauteur de cinq à ſix piés. Il a la forme d'un buiſſon hémiſphérique de cinq à ſix piés de touffe ou d'épaiſſeur, qui produit de ſa racine pluſieurs tiges cylindriques, noueuſes, cendrées, dont le bois eſt blanc. Ses branches ſont oppoſées, en croix, diſtantes de deux à quatre pouces, quarrées d'abord & vertes dans leur jeuneſſe, & divergentes ſous un angle de 45 degrés. Ses feuilles ſont pareillement oppoſées deux à deux, en croix, elliptiques, pointues, longues de trois à cinq pouces, trois à quatre fois moins larges, crenelées légérement ſur leurs bords, liſſes, plates, molles, d'un verd-brun avec une côte élevée en deſſous, & portées ſur un pédicule aſſez court, creuſé d'un ſillon en deſſus.

De l'aiſſelle de chacune des feuilles ſupérieures qui terminent les branches, ſort une fleur blanche, longue d'un pouce environ, portée ſur un péduncule deux ou trois fois plus court, verd, ſtrié. Le calice eſt verd-clair, d'une ſeule piece, diviſé juſqu'à ſon origine en cinq portions elliptiques, pointues, aſſez égales, deux à trois fois plus longues que larges. Il contient une

corolle blanche d'une ſeule piece, cylindrique, trois ou quatre fois plus longue que lui, partagée juſqu'à ſon milieu en quatre découpures très-inégales, qui forment deux levres, de maniere que la levre inférieure conſiſte en une ſeule de ces découpures qui eſt triangulaire, fort grande, pendant que la levre ſupérieure eſt quarrée & découpée de trois crenelures rondes aſſez courtes : ces deux levres ſont ſtriées ou veinées en travers, criſpées & tranſparentes. Du bas du tube de la corolle s'élevent deux étamines appliquées ſous la levre ſupérieure, preſqu'auſſi longues qu'elle, blanches, terminées chacune par une grande anthere, verte, triangulaire en fer de fleche à trois pointes. L'ovaire ſort d'un petit diſque orbiculaire qui fait corps avec lui ſur le fond du calice : il eſt ovoïde verd, une fois plus court que le calice, & terminé par un ſtyle blanc, dont le ſommet eſt fendu en deux ſtigmates cylindriques de la hauteur des étamines. Cet ovaire devient en mûriſſant une capſule à deux loges qui s'ouvre en deux battans & répand pluſieurs ſemences.

Qualités. Cette plante n'a point d'odeur, mais une ſaveur amere.

Uſages. On tire, par expreſſion, de ſes feuilles & racines mortifiées ſur le feu, un ſuc recommandé pour l'aſthme. La décoction de ſes feuilles ſe boit dans la toux, le crachement de ſang & le maraſme qui provient des maladies de la poitrine. On les emploie auſſi en fumigation dans la goutte, ou bien on les applique en cataplaſme après les avoir fait amortir & flétrir ſur le feu.

Remarques. Quoique Rheede n'ait point vu les fruits mûrs de l'*aadelodagam*, nous ſavons qu'ils ſont ſemblables à ceux de l'adhatoda, dont cette plante eſt une eſpece, & par conſéquent elle appartient à la ſection des véroniques, c'eſt-à-dire, des plantes qui n'ont que deux étamines dans la famille des perſonées. (*M.* ADANSON.)

ADELSTAN, (*Hiſt. d'Angleterre.*) Ce ne fut point l'éclat de ſa naiſſance, ce fut encore moins à la légitimité de ſes droits qu'*Adelſtan* dut la couronne d'Angleterre. Ce grand prince n'étoit que le fils naturel d'Edouard dont le fils légitime eût dû, ſuivant les loix & les uſages établis, recueillir la ſucceſſion : mais cet héritier préſomptif étoit encore dans l'enfance, & l'Angleterre ſubjuguée en partie par les Danois, menacée par les Northumbres, agitée par la diviſion des citoyens & par les factieux qui ne cherchoient que l'occaſion de rallumer les feux mal éteints de la guerre civile, avoit beſoin d'un prince actif, connu par ſa valeur, & dont les triomphes paſſés inſpiraſſent à la nation la plus entiere confiance, & aux ennemis de l'état la plus grande terreur. C'étoit par ces motifs que le ſage Edouard, craignant d'ailleurs les maux que produit ordinairement une minorité, s'étoit déterminé à préférer ſon fils naturel à ſon fils légitime. L'événement juſtifia cette conduite, injuſte en apparence. A peine *Adelſtan* fut monté ſur le trône, que les Danois recommencerent leurs hoſtilités. Ces anciens oppreſſeurs de l'Angleterre ſe rendirent alors d'autant plus redoutables, qu'ils s'étoient ſecrétement ligués avec Alfred, l'un des plus puiſſans ſeigneurs Anglois, jeune, ambitieux, qui, mécontent du choix qu'avoit fait Edouard, ne craignoit point de conſpirer contre ſon ſouverain, & mourut, *par permiſſion divine*, diſent les écrivains de ce temps, pour avoir porté l'impiété juſqu'à jurer aux piés du Pape Jean, qu'il n'étoit point coupable du crime dont on l'accuſoit. Délivré des complots d'Alfred, *Adelſtan* ſe hâta d'aller à la rencontre de ſes ennemis ; il les joignit dans le Northumberland, les combattit, remporta la victoire, les diſperſa & ſubjugua les Northumbres : mais à l'inquiétude naturelle des habitans de cette province, jugeant qu'ils ne porteroient jamais que forcément le joug anglois, il en donna le gouvernement, avec le titre de roi, à Sithric, ſeigneur Danois, qu'il crut s'attacher encore davantage, en lui faiſant épouſer ſa ſœur Editha. Sithric ne trompa point les eſpérances d'*Adelſtan*, mais il mourut un an après, & ſes deux fils, Anlaf & Goodfrid, nés d'un premier mariage, perſuadés, ou feignant de l'être, qu'ils avoient des droits à la ſouveraineté, s'en emparerent, ſans daigner même demander le conſentement d'*Adelſtan*. Le roi d'Angleterre irrité marcha contre eux, les renverſa du trône & les força de s'éloigner. Anlaf ſe retira d'abord en Irlande ; il ſe

joignit enſuite à quelques pirates Danois, & ne pouvant régner, il ſe mit à écumer les mers. Goodfrid s'enfuit en Ecoſſe auprès de Conſtantin, qui y régnoit alors, & qui, ne voulant point le livrer aux Anglois, l'avertit & protégea ſa fuite. Goodfrid n'ayant plus ni ſceptre ni reſſource, fit auſſi le métier de pirate & mourut peu de temps après. Conſtantin méritoit l'eſtime d'*Adelſtan* pour avoir refuſé de trahir un prince malheureux ; mais ſoit que le roi d'Angleterre manquât de généroſité, ſoit qu'il ne cherchât qu'un prétexte, il entra en Ecoſſe à main armée, ravagea ce royaume, & n'accorda la paix qu'aux plus dures conditions. Auſſi-tôt que Conſtantin crut pouvoir ſe venger, il ſe ligua avec Anlaf qui infeſtoit la mer ſuivi d'un nombre très-conſidérable de pirates Danois : il ſe ligua auſſi avec quelques princes Gallois, & tous ces confédérés firent inopinément une irruption en Angleterre. *Adelſtan* ne leur laiſſa ni le temps, ni la liberté de pourſuivre le cours de leurs dévaſtations ; il raſſembla toutes ſes forces, rencontra les ennemis dans le Northumberland, & remporta ſur eux une victoire éclatante, que les anciennes chroniques attribuent à la valeur de Turketal, chancelier d'Angleterre ; car on ſait que dans ce temps, il n'y avoit point de place éminente, civile ou eccléſiaſtique qui obligeât de renoncer au métier des armes. La défaite de Conſtantin, & l'humiliation des princes Gallois, laiſſerent jouir *Adelſtan* d'une tranquillité qui ne fut plus troublée. Les Danois craignirent ſa valeur & reſpecterent ſa puiſſance. Il ne ſongeoit qu'à rendre ſes ſujets heureux, & ſes vues euſſent été remplies, s'il eût aſſez de temps pour exécuter les projets que ſa ſageſſe avoit médités ; un événement cruel, un crime affreux que ſa jalouſe méfiance, irritée par l'impoſture de quelques dénonciateurs, lui fit commettre, l'empêcha de ſuivre le plan qu'il s'étoit fait. On lui perſuada qu'Edwin, ſon frere, conſpiroit contre lui ; & ſur les rapports infideles des détracteurs d'Edwin, il fit expoſer ce jeune prince ſur un petit navire, ſans voiles, ſans cordages, à la merci des flots, qui bientôt l'engloutirent. *Adelſtan* ne tarda point à reconnoître l'innocence de ſon frere, & fut déchiré de remords : il crut les appaiſer par les largeſſes qu'il fit au monaſtere. Mais le ſouvenir du malheureux Edwin, le pourſuivant toujours, il ne put ſe pardonner l'excès de ſa barbarie : il mourut accablé de chagrin, de honte & de remords, quoiqu'il ſe fût d'ailleurs couvert de gloire : il deſiroit la mort qui exauça ſes vœux en 941, âgé de 46 ans, après en avoir régné 16. On ignore s'il fut marié, mais on ſait qu'il n'eut point d'enfans, & qu'il laiſſa à Edmond & Edred, qui lui ſuccéderent, de grands exemples à imiter. (*L. C.*)

ADELUS *ou* ADILSE, (*Hiſtoire de Suede & de Dan.*) roi de Suede. Il étoit fils d'Othar qui périt dans un combat contre les Danois. Ces barbares lui refuſerent les honneurs de la ſépulture. Les Suédois indignés de l'outrage qu'on avoit fait aux mânes de leur prince, ſe hâterent de placer ſa couronne ſur la tête de ſon fils en 560 ; ils l'exciterent à venger la mort de ſon pere : il n'avoit pas beſoin qu'on lui mît les armes à la main pour une ſi belle cauſe. Il étoit dans cet âge, où l'on n'éprouve point de ſentimens modérés, & où l'on ne doute jamais du ſuccès d'une entrepriſe ; le jeune prince équipa une flotte & ſe mit en route, pour chercher celle de Jarméric, roi de Danemarck : il la rencontra bientôt ; le combat dura trois jours, la mer fut couverte de cadavres & des débris des vaiſſeaux ; cependant la victoire demeura indéciſe. On négocia en pleine mer. La paix fut conclue ; & pour la mieux cimenter, Jarméric épouſa Swavilda, ſœur d'*Adelus*. Peu de temps après, ce prince l'accuſa d'adultere, & la fit fouler aux piés des chevaux. Tous les anciens hiſtoriens ſe réuniſſent pour atteſter ſon innocence. *Adelus* réſolut de venger ſa ſœur, & deſcendit ſur les côtes de Danemarck avec une puiſſante armée. Le peuple ne s'oppoſa point à ſa marche triomphante : Jarméric lui étoit odieux ; la compaſſion que lui avoit inſpiré la mort de Swavilda, redoubloit encore ſa haine. Il regardoit *Adelus* plutôt comme un libérateur, que comme un ennemi. Jarméric abandonné par ſes ſujets, ſe retira avec ſes gardes dans un château que ſa politique ſombre & défiante avoit fait bâtir, pour ſe défendre

Digitized by Google

contre eux. La place fut emportée : Jarméric fut coupé par morceaux. *Adelus* réunit au Gotland la Scanie, le Halland, & la Beklingie, qu'il venoit de conquérir. Il laiſſa cependant la couronne de Danemarck au jeune Broder, fils de Jarméric, exigea de lui un tribut, & repaſſa en Suede. Il voulut offrir aux dieux un ſacrifice ſolemnel, pour leur rendre graces du ſuccès de ſes armes. Mais on prétend qu'en faiſant le tour du temple d'Upſal, ſon cheval s'abattit, & qu'il mourut de cette chûte. (*M. DE SACY.*)

ADEMPTION, ſ. f. *en terme de Droit Civil*, eſt la révocation d'un privilege, d'une donation, ou autre acte ſemblable.

L'*ademption* ou la privation d'un legs peut être expreſſe, comme quand le teſtateur déclare en forme qu'il révoque ce qu'il avoit légué; ou tacite, comme quand il fait cette révocation ſeulement d'une maniere indirecte ou implicite. *Voyez* RÉVOCATION. (*H*)

ADEN, (*Géogr.*) ville d'Aſie, dans l'Yemen ou Arabie Heureuſe, avec un bon port ſur le détroit de Babelmandel, au ſud-eſt de Moka, & au nord-oueſt du Cap de Guardafoui. C'eſt une des plus belles villes de l'Arabie. Sa ſituation au pié des montagnes, en rend l'aſpect charmant, & le ſejour délicieux; elle eſt entourée de murailles du côté de la mer, & défendue par trois ou quatre châteaux forts qui ſont ſur le ſommet des monts voiſins. On lui donne cinq ou ſix mille maiſons, & un ſuperbe aqueduc conſtruit à un quart de lieue de la ville, qui lui fournit de très-bonne eau. Les marchands s'y aſſemblent durant la nuit, pour éviter les exceſſives chaleurs. Les Turcs ſe rendirent maîtres de cette ville en 1539, ſous la conduite de Soliman Bacha; mais ils furent depuis contraints de l'abandonner aux princes Arabes qui la poſſedent aujourd'hui. Il vient tous les ans dans ſon port pluſieurs vaiſſeaux des Indes avec leur cargaiſon d'épices, que l'on tranſporte delà au grand Caire. *Long.* 63, 20. *lat.* 13. (*C. A.*)

ADEN, (*Géogr.*) eſt auſſi une montagne dans le royaume de Fez.

* ADENA. *Voyez* ADANA.

* ADENBOURG, *ou* ALDENBOURG, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, cercle de Weſtphalie, Duché de Berg. *Long.* 25. *lat.* 51. 2.

ADENERER, v. act. (*Juriſprud.*) eſt un ancien terme de Pratique, qui ſignifioit *eſtimer, mettre à prix.* (*H*)

ADENOGRAPHIE, ſ. f. *en Anatomie, deſcription des glandes.* Ce mot eſt compoſé du Grec ἀδὴν, *glande*, & γραφὴ, *deſcription.*

Nous avons un livre de Warthon, intitulé *Adenographia*, *in*-12. à Londres 1656; & de Nuck un ouvrage *in*-8°. imprimé à Leyde en 1691 & en 1722. (*L*) ¶

* ADENOIDES, adj. pl. *en Anatom. glanduleux, glandiformes*, épithete que l'on donne aux proſtates.

ADENO-PHARYNGIEN, adj. pris ſ. *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles qui ſont formés par un paquet de fibres qui ſe détache de la glande thyroïde, & s'unit de chaque côté avec le thyropharyngien. *Winſlow. Voyez* GLANDES THYROIDES, THYROPHARYNGIEN. *Voyez les Planches d'Anatomie & leur explication.* (*L*)

* ADENOS, ſ. m. ou *coton de Marine*, vient d'Alep par la voie de Marſeille.

* ADENT, ſ. m. (*Charpent. & Menuiſ.*) ce ſont des entailles ou aſſemblages où les pieces aſſemblées ont la forme de dents. On donne quelquefois ce nom à des mortoiſes, qui ont la même figure; & l'on dit *mortoiſes, aſſemblages en adent.*

* ADÉONE, ſ. f. (*Myth.*) Déeſſe dont S. Auguſtin dit *dans la Cité de Dieu, L. IV. chap. xxij.* qu'elle étoit invoquée par les Romains quand ils alloient en voyage.

* ADEPHAGIE, ſ. f. (*Myth.*) déeſſe de la gourmandiſe à laquelle les Siciliens rendirent un culte religieux: ils lui avoient élevé un Temple où cette ſtatue étoit placée à côté de celle de Cérès.

* ADEPHAGUS, adj. (*Myth.*) ſurnom d'Hercule; c'eſt-à-dire *Hercule le vorace.*

* ADEPTES, adj. pris ſubſt. (*Philoſ.*) C'eſt le nom qu'on donnoit jadis à ceux qui s'occupoient de l'art de transformer les métaux en or, & de la recherche d'un remede univerſel. Il faut, ſelon Paracelſe, attendre la découverte de l'un & de l'autre immédiatement du Ciel: elle ne peut, ſelon

Digitized by

ui, paſſer d'un homme à un autre. Mais Paracelſe étoit apparemment dans l'enthouſiaſme lorſqu'il faiſoit ainſi l'éloge de cette ſorte de Philoſophie, pour laquelle il avoit un extrême penchant : car dans des momens où ſon eſprit étoit plus tranquille, il convenoit qu'on pouvoit l'apprendre de ceux qui la poſſédoient. Nous parlerons plus au long de ces viſionnaires à l'article *Alchymie*. *Voyez* ALCHYMIE.

ADEQUAT, adj. *(Logique.)* *Voyez* ADÆQUAT.

* ADERBIJAN, *(Géogr. moderne.)* grande Province de Perſe. *Long.* 60. 66. *lat.* 36. 39.

ADERBOGH, *(Géogr. mod.)* ville d'Allemagne, cercle de haute Saxe, Duché de Poméranie. Elle appartient au roi de Pruſſe.

* ADERNO, *(Géogr. mod.)* ville de Sicile dans la vallée de Démone.

* ADES, ſ. *(Myth.)* ou *Pluton*. *Voy.* PLUTON.

ADESSENAIRES, ſ. m. pl. *(Théol.)* nom formé par Pratéolus du verbe latin *adeſſe*, être préſent, & employé pour déſigner les Hérétiques du xvj ſiecle, qui reconnoiſſoient la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie, mais dans un ſens différent de celui des Catholiques. *Voyez* PRÉSENCE, EUCHARISTIE.

Ce mot au reſte eſt peu uſité, & ces hérétiques ſont plus connus ſous le nom d'*Impanateurs*, *Impanatores* : leur ſecte étoit diviſée en quatre branches ; les uns ſoutenant que le Corps de Jeſus-Chriſt eſt dans le pain, d'autres qu'il eſt à l'entour du pain, d'autres qu'il eſt ſur le pain, & les derniers qu'il eſt ſous le pain. *Voyez* IMPANATION. *(G)*

* ADGISTES, *(Myth.)* *Génie hermaphrodite.*

ADHATODA, ſ. *(Hiſt. nat.)* herbe à fleur d'une ſeule feuille irréguliere, en forme de tuyau évaſé en gueule à deux levres, dont la ſupérieure eſt repliée en bas dans quelques eſpeces, ou renverſée en arriere dans quelques autres ; la levre inférieure eſt découpée en trois parties ; il ſort du calice un piſtil qui eſt fiché comme un clou dans la partie poſtérieure de la fleur : ce piſtil devient dans la ſuite un fruit aſſez ſemblable à une maſſue, qui eſt diviſé dans ſa longueur en deux loges, & qui ſe partage en deux pieces : il renferme des ſemences qui ſont ordinairement plates & échancrées en forme de cœur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. *(I)*

* On lui attribue la vertu d'expulſer le fœtus mort ; & c'eſt delà que lui vient le nom d'*athatoda*, dans la Langue de Ceylan.

ADHÉRENCE *ou* ADHÉSION, ſ. f. *en Phyſique*, eſt l'état de deux corps qui ſont joints & tiennent l'un à l'autre, ſoit par leur propre action, ſoit par la compreſſion des corps extérieurs. Ce mot eſt compoſé de la prépoſition latine *ad*, & *hærere*, être attaché.

Les Anatomiſtes obſervent quelquefois des proſphyſes ou adhérences des poumons aux parois du thorax, à la plevre ou au diaphragme, qui donnent occaſion à différentes maladies. *Voyez* POUMON, PLEVRE, PLEURESIE, PHTHISIE, PÉRIPNEUMONIE, *&c.*

L'*adhérence* de deux ſurfaces polies & de deux moitiés de boules, ſont des phénomenes qui prouvent la peſanteur & la preſſion de l'air. *Voyez* AIR.

M. Muſſchenbroek, dans ſon eſſai de Phyſique, donne beaucoup de remarques ſur l'*adhérence* des corps : il y fait mention de différentes expériences qu'il a faites ſur cette matiere, & dont les principales ſont la réſiſtance que différens corps font à la rupture, en vertu de l'*adhérence* de leurs parties. Il attribue l'*adhérence* des parties des corps principalement à leur attraction mutuelle. L'*adhérence* mutuelle des parties de l'eau entr'elles & aux corps qu'elle touche, eſt prouvée par les expériences les plus communes. Il en eſt de même de l'*adhérence* des parties de l'air, ſur laquelle on trouvera un Mémoire de M. Petit le Médecin, parmi ceux de l'Académie des Sciences de 1731. *Voyez* COHÉSION.

Quelques Auteurs paroiſſent peu portés à croire que l'*adhérence* des parties de l'eau, & en général de tous les corps, vienne de l'attraction de leurs parties. Voici la raiſon qu'ils en apportent. Imaginez une petite particule d'eau, & ſuppoſant que l'attraction agiſſe, par exemple à une ligne de

Digitized by Google

diſtance ; décrivez autour de cette petite particule d'eau un cercle dont le rayon ſoit d'une ligne, la particule d'eau ne ſera attirée que par les particules qui ſeront dans ce cercle ; & comme ces particules agiſſent en ſens contraires, leurs effets mutuels ſe détruiront, & l'attraction de la particule ſera nulle, puiſqu'elle n'aura pas plus de tendance vers un côté que vers un autre. *(O)*

ADHÉRENT, adj. *(Juriſpr.)* ſignifie *celui qui eſt dans le même parti, la même intrigue, le même complot ;* car ce terme ſe prend pour l'ordinaire en mauvaiſe part. Il eſt ſynonyme à *complice :* mais il en differe en ce que ce dernier ſe dit de celui qui a part à un crime, quel que ſoit ce crime : au lieu que le mot d'*adhérent* ne s'emploie guere que dans le cas de crime d'État, comme rebellion, trahiſon, félonnie, *&c. (H)*

* ADHÉRENT, *attaché, annexé.* Une choſe eſt *adhérente* à une autre par l'union que la nature a produite, ou par celle que le tiſſu & la continuité ont miſe entr'elles. Elle eſt *attachée* par des liens arbitraires, mais qui la fixent réellement dans la place ou dans la ſituation où l'on veut qu'elle demeure : elle eſt *annexée* par un effet de la volonté & par une loi d'inſtitution, & cette ſorte de réunion eſt morale.

Les branches ſont *adhérentes* au tronc, & la ſtatue l'eſt à ſon piedeſtal, lorſque le tout eſt fondu d'un ſeul jet : mais les voiles ſont *attachées* au mât, les idées aux mots, & les tapiſſeries aux murs. Il y a des emplois & des bénéfices *annexés* à d'autres.

Adhérent eſt du reſſort de la nature, & quelquefois de l'art ; & preſque toujours il eſt pris dans le ſens littéral & phyſique : *attaché* eſt preſque toujours de l'art, & ſe prend aſſez communément au figuré : *annexé* eſt du ſtyle de la légiſlation, & peut paſſer du littéral au figuré.

Les excroiſſances qui ſe forment ſur les parties du corps animal, ſont plus ou moins *adhérentes* ſelon la profondeur de leurs racines & la nature des parties. Il n'eſt pas encore décidé que l'on ſoit plus fortement *attaché* par les liens de l'amitié que par les liens de l'intérêt ſi vils & ſi mépriſés, les inconſtans n'étant pas moins communs que les ingrats. Il ſemble que l'air fanfaron ſoit *annexé* à la fauſſe bravoure, & la modeſtie au vrai mérite.

ADHÉSION, *en Logique.* Les Scholaſtiques diſtinguent deux ſortes de certitude : l'une de ſpéculation, qui naît de l'évidence de la choſe ; & l'autre d'*adhéſion* ou d'intérêt, qui ne naît pas de l'évidence, mais de l'importance de la choſe & de l'intérêt qu'on y a. *Voyez* CERTITUDE, TÉMOIGNAGE, VÉRITÉ, ÉVIDENCE.

Adhéſion ſe prend auſſi ſimplement pour le conſentement qu'on donne à une choſe, & dans lequel on perſiſte conſtamment. *(X)*

ADHÉSION, ſubſt. *en Phyſique*, eſt la même choſe qu'*adhérence. Voyez* ADHÉRENCE. *(O)*

* ADJA *ou* AGGA, *(Géogr. mod.)* petite ville d'Afrique dans la Guinée, ſur la côte de Fantin proche d'Anemabo.

* ADIABENE, ſ. f. *(Géogr.)* contrée d'Aſie à l'Orient du Tigre ; d'où l'on a fait Adiabenien, habitant de l'Adiabene.

ADJACENT, adj. *(Géom.) ce qui eſt immédatement à côté d'un autre.* On dit qu'un angle eſt *adjacent* à un autre angle, quand l'un eſt immédiatement contigu à l'autre ; de ſorte que les deux angles ont un côté commun. On ſe ſert même plus particuliérement de ce mot, lorſque les deux angles ont non ſeulement un côté commun, mais encore lorſque les deux autres côtés forment une même ligne droite. *Voyez* ANGLE & CÔTÉ.

Ce mot eſt compoſé de *ad*, à, & *jacere*, être ſitué.

ADJACENT, adj. m. On dit ſouvent en Phyſique. *les corps adjacens à un autre corps pour dire* les corps *voiſins. (O)*

ADIANTE, *Voyez* CAPILAIRE. *(N)*

ADIAPHORISTES, ſ. m. pl. *(Théol.)* nom formé du Grec ἀδιάφορος, *indifférent*, compoſé d'ἀ privatif & de διάφορος, *différent.*

On donna ce titre dans le xvj ſiecle aux Luthériens mitigés qui adhéroient aux ſentimens de Melanchton dont le caractere pacifique ne s'accommodoit point de l'extrême vivacité de Luther. Depuis en 1548, on appella encore *Adiaphoriſtes* les Luthériens qui ſouſcrivirent à l'*interim* que l'empereur Charles V avoit fait publier à la

Digitized by Google

diete d'Ausbourg. *Sponde A. C. an. de J. C. 1525 & en 1548. Voyez* LUTHÉRIEN. *(G)*

*ADIAZZO, ADIAZZE *ou* AJACCIO, *(Géogr. mod.)* ville, port, & château d'Italie ſur la côte occidentale de l'iſle de Corſe. *Long. 26. 28. lat. 41. 54.*

ADJECTIF, *terme de Gramm. Adject.* vient du latin *adjectus*, *ajouté*, parce qu'en effet le nom *adjectif* eſt toujours ajouté à un nom ſubſtantif qui eſt ou exprimé ou ſous-entendu. L'*adjectif* eſt un mot qui donne une qualification au ſubſtantif; il en déſigne la qualité ou maniere d'être. Or comme toute qualité ſuppoſe la ſubſtance dont elle eſt qualité, il eſt évident que tout *adjectif* ſuppoſe un ſubſtantif; car il faut être, pour être tel. Que ſi nous diſons, *le beau vous touche*, *le vrai doit être l'objet de nos recherches*, *le bon eſt préférable au beau*, &c. il eſt évident que nous ne conſidérons même alors ces qualités qu'en tant qu'elles ſont attachées à quelque ſubſtance ou ſuppôt: *le beau*, c'eſt-à-dire, *ce qui eſt beau; le vrai*, c'eſt-à-dire, *ce qui eſt vrai*, &c. En ces exemples, *le beau*, *le vrai*, &c. ne ſont pas de purs *adjectifs*; ce ſont des *adjectifs* pris ſubſtantivement qui déſignent un ſuppôt quelconque, en tant qu'il eſt ou beau, ou vrai, ou bon, &c. Ces mots ſont donc alors en même temps *adjectifs* & ſubſtantifs: ils ſont ſubſtantifs, puiſqu'ils déſignent un ſuppôt, *le*... ils ſont *adjectifs*, puiſqu'ils déſignent ce ſuppôt en tant qu'il eſt tel.

Il y a autant de ſortes d'*adjectifs* qu'il y a de ſortes de qualités, de manieres & de relations que notre eſprit peut conſidérer dans les objets.

Nous ne connoiſſons point les ſubſtances en elles-mêmes, nous ne les connoiſſons que par les impreſſions qu'elles font ſur nos ſens, & alors nous diſons que les objets ſont *tels*, ſelon le ſens que ces impreſſions affectent. Si ce ſont les yeux qui ſont affectés, nous diſons que l'objet eſt coloré, qu'il eſt ou blanc, ou noir, ou rouge, ou bleu, &c. Si c'eſt le goût, le corps eſt ou doux, ou amer, ou aigre, ou fade, &c. Si c'eſt le tact, l'objet eſt ou rude, ou poli; ou dur, ou mou; gras, huileux, ou ſec, &c.

Ainſi ces mots *blanc*, *noir*, *rouge*, *bleu*, *doux*, *amer*, *aigre*, *fade*, &c. ſont autant de qualifications que nous donnons aux objets, & ſont par conſéquent autant de noms *adjectifs*. Et parce que ce ſont les impreſſions que les objets phyſiques font ſur nos ſens, qui nous font donner à ces objets les qualifications dont nous venons de parler, nous appellerons ces ſortes d'*adjectifs*, *adjectifs phyſiques*.

Remarquez qu'il n'y a rien dans les objets qui ſoit ſemblable au ſentiment qu'ils excitent en nous. Seulement les objets ſont tels qu'ils excitent en nous telle ſenſation, ou tel ſentiment, ſelon la diſpoſition de nos organes, & ſelon les loix du méchaniſme univerſel. Une aiguille eſt telle que ſi la pointe de cette aiguille eſt enfoncée dans ma peau, j'aurai un ſentiment de douleur: mais ce ſentiment ne ſera qu'en moi, & nullement dans l'aiguille. On doit en dire autant de toutes les autres ſenſations.

Outre les *adjectifs* phyſiques, il y a encore les *adjectifs métaphyſiques*, qui ſont en très-grand nombre, & dont on pourroit faire autant de claſſes différentes qu'il y a de ſortes de vues ſous leſquelles l'eſprit peut conſidérer les êtres phyſiques & les êtres métaphyſiques.

Comme nous ſommes accoutumés à qualifier les êtres phyſiques, en conſéquence des impreſſions immédiates qu'ils font ſur nous, nous qualifions auſſi les êtres métaphyſiques & abſtraits, en conſéquence de quelque conſidération de notre eſprit à leur égard. Les *adjectifs* qui expriment ces ſortes de vues ou conſidérations, ſont ceux que j'appelle *adjectifs métaphyſiques*, ce qui s'entendra mieux par des exemples.

Suppoſons une allée d'arbres au milieu d'une vaſte plaine: deux hommes arrivent à cette allée, l'un par un bout, l'autre par le bout oppoſé; chacun de ces hommes regardant les arbres de cette allée dit, *voilà le premier*; de ſorte que l'arbre que chacun de ces hommes appelle *le premier* eſt le dernier par rapport à l'autre homme. Ainſi, *premier*, *dernier*, & les autres noms de nombre ordinal, ne ſont que des *adjectifs* métaphyſiques. Ce ſont des *adjectifs* de relation & de rapport numéral.

Digitized by Google

Les noms de nombre cardinal, tels que *deux*, *trois*, &c. ſont auſſi des *adjectifs* métaphyſiques qui qualifient une collection d'individus.

Mon, *ma*, *ton*, *ta*, *ſon*, *ſa*, &c. ſont auſſi des *adjectifs* métaphyſiques qui déſignent un rapport d'appartenance ou de propriété, & non une qualité phyſique & permanente des objets.

Grand & *petit* ſont encore des *adjectifs* métaphyſiques : car un corps, quel qu'il ſoit, n'eſt ni grand ni petit en lui-même ; il n'eſt appellé *tel* que par rapport à un autre corps. Ce à quoi nous avons donné le nom de *grand* a fait en nous une impreſſion différente de celle que ce que nous appellons *petit* nous a faite ; c'eſt la perception de cette différence qui nous a donné lieu d'inventer les noms de *grand*, de *petit*, de *moindre*, &c.

Différent, *pareil*, *ſemblable*, ſont auſſi des *adjectifs* métaphyſiques qui qualifient les noms ſubſtantifs en conſéquence de certaines vues particulieres de l'eſprit. *Différent* qualifie un nom préciſément en tant que je ſens que la choſe n'a pas fait en moi des impreſſions pareilles à celles qu'un autre y a faites. Deux objets tels que j'apperçois que l'un n'eſt pas l'autre, font pourtant en moi des impreſſions pareilles en certains points : je dis qu'ils ſont ſemblables en ces points-là, parce que je me ſens affecté à cet égard de la même maniere ; ainſi *ſemblable* eſt un *adjectif* métaphyſique.

Je me promene tout autour de cette ville de guerre, que je vois enfermée dans ſes remparts : j'apperçois cette campagne bornée d'un côté par une riviere & d'un autre par une forêt : je vois ce tableau enfermé dans ſon cadre, dont je puis même meſurer l'étendue & dont je vois les bornes : je mets ſur ma table un livre, un écu ; je vois qu'ils n'occupent qu'une petite étendue de ma table ; que ma table même ne remplit qu'un petit eſpace de ma chambre, & que ma chambre eſt renfermée par des murailles ; enfin tout corps me paroît borné par d'autres corps, & je vois une étendue au delà. Je dis donc que ces corps ſont *bornés*, *terminés*, *finis* ; ainſi *borné*, *terminé*, *fini*, ne ſuppoſent que des bornes & la connoiſſance d'une étendue ultérieure.

D'un autre côté, ſi je me mets à compter quelque nombre que ce puiſſe être, fût-ce le nombre des grains de ſable de la mer & des feuilles de tous les arbres qui ſont ſur la ſurface de la terre, je trouve que je puis encore y ajouter, tant qu'enfin, las de ces additions toujours poſſibles, je dis que ce nombre eſt *infini*, c'eſt-à-dire, qu'il eſt tel, que je n'en apperçois pas les bornes, & que je puis toujours en augmenter la ſomme totale. J'en dis autant de tout corps étendu, dont notre imagination peut toujours écarter les bornes, & venir enfin à l'étendue infinie. Ainſi *infini* n'eſt qu'un *adjectif* métaphyſique.

Parfait eſt encore un *adjectif* métaphyſique. L'uſage de la vie nous fait voir qu'il y a des êtres qui ont des avantages que d'autres n'ont pas : nous trouvons qu'à cet égard ceux-ci valent mieux que ceux-là. Les plantes, les fleurs, les arbres, valent mieux que les pierres. Les animaux ont encore des qualités préférables à celles des plantes, & l'homme a des connoiſſances qui l'élevent au deſſus des animaux. D'ailleurs ne ſentons-nous pas tous les jours qu'il vaut mieux avoir que de n'avoir pas ? Si l'on nous montre deux portraits de la même perſonne, & qu'il y en ait un qui nous rappelle avec plus d'exactitude & de vérité l'image de cette perſonne, nous diſons que *le portrait eſt parlant*, qu'*il eſt parfait*, c'eſt-à-dire qu'il eſt tel qu'il doit être.

Tout ce qui nous paroît tel que nous n'appercevons pas qu'il puiſſe avoir un degré de bonté & d'excellence au delà, nous l'appellons *parfait*.

Ce qui eſt parfait par rapport à certaines perſonnes, ne l'eſt pas par rapport à d'autres, qui ont acquis des idées plus juſtes & plus étendues.

Nous acquérons ces idées inſenſiblement par l'uſage de la vie ; car dès notre enfance, à meſure que nous vivons, nous appercevons des *plus* ou des *moins*, des *bien* & des *mieux*, des *mal* & des *pis* : mais dans ces premiers temps nous ne ſommes pas en état de réfléchir ſur la maniere dont ces idées ſe forment par degrés dans notre eſprit ;

Digitized by

eſprit ; & dans la ſuite, comme l'on trouve ces connoiſſances toutes formées, quelques Philoſophes ſe ſont imaginé qu'elles naiſſoient avec nous : ce qui veut dire qu'en venant au monde nous ſavons ce que c'eſt que l'infini, le beau, le parfait, *&c.* ce qui eſt également contraire à l'expérience & à la raiſon. Toutes ces idées abſtraites ſuppoſent un grand nombre d'idées particulieres que ces mêmes Philoſophes comptent parmi les idées acquiſes : par exemple, comment peut-on ſavoir qu'*il faut rendre à chacun ce qui lui eſt dû*, ſi l'on ne ſait pas encore ce que c'eſt que *rendre*, ce que c'eſt que *chacun* & qu'il y a des biens & des choſes particulieres, qui, en vertu des loix de la ſociété, appartiennent aux uns plutôt qu'aux autres ? Cependant ſans ces connoiſſances particulieres, que ces Philoſophes même comptent parmi les idées acquiſes, peut-on comprendre le principe général ?

Voici encore d'autres *adjectifs* métaphyſiques qui demandent de l'attention.

Un nom eſt *adjectif* quand il qualifie un nom ſubſtantif : or *qualifier un nom ſubſtantif*, ce n'eſt pas ſeulement dire qu'il eſt *rouge* ou *bleu*, *grand* ou *petit*, c'eſt en fixer l'étendue, la valeur, l'acception, étendre cette acception ou la reſtreindre, en ſorte pourtant que toujours l'*adjectif* & le ſubſtantif, pris enſemble, ne préſentent qu'un même objet à l'eſprit ; au lieu que ſi je dis *liber Petri*, *Petri* fixe à la vérité l'étendue de la ſignification de *liber* : mais ces deux mots préſentent à l'eſprit deux objets différens, dont l'un n'eſt pas l'autre ; au contraire, quand je dis *le beau livre*, il n'y a là qu'un *objet réel*, mais dont j'énonce qu'il eſt beau. Ainſi tout mot qui fixe l'acception du ſubſtantif, qui en étend ou qui en reſtreint la valeur, & qui ne préſente que le même objet à l'eſprit, eſt un véritable *adjectif*. Ainſi *néceſſaire*, *accidentel*, *poſſible*, *impoſſible*, *tout*, *nul*, *quelque*, *aucun*, *chaque*, *tel*, *quel*, *certain*, *ce*, *cet*, *cette*, *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *vos*, *votre*, *notre*, & même *le*, *la*, *les*, ſont de véritables *adjectifs* métaphyſiques puiſqu'ils modifient des ſubſtantifs, & les font regarder ſous des points de vue particuliers. *Tout homme* préſente *homme* dans un ſens général affirmatif : *nul homme* l'annonce dans un ſens général négatif : *quelque homme* préſente un ſens particulier indéterminé : *ſon*, *ſa*, *ſes*, *vos*, &c. font conſidérer le ſubſtantif ſous un ſens d'appartenance & de propriété ; car quand je dis *meus enſis*, *meus* eſt autant ſimple *adjectif* qu'*Evandrius*, dans ce vers de Virgile :

Nam tibi, Timbre, caput Evandrius abſtulit enſis.

Æn. Liv. X. v. 394.

meus marque l'appartenance par rapport à moi, & *Evandrius* la marque par rapport à *Evandre*.

Il faut ici obſerver que les mots changent de valeur ſelon les différentes vues que l'uſage leur donne à exprimer ; *boire*, *manger*, ſont des verbes ; mais quand on dit *le boire*, *le manger*, &c. alors *boire* & *manger* ſont des noms. *Aimer* eſt un verbe actif : mais dans ce vers de l'opéra d'Atys,

J'aime, c'eſt mon deſtin d'aimer toute ma vie.

aimer eſt pris dans un ſens neutre, *Mien*, *tien*, *ſien*, étoient autrefois *adjectifs* ; on diſoit un *ſien frere*, *un mien ami* : aujourd'hui, en ce ſens, il n'y a que *mon*, *ton*, *ſon*, qui ſoient *adjectifs* ; *mien*, *tien*, *ſien*, ſont de vrais ſubſtantifs de la claſſe des pronoms, *le mien*, *le tien*, *le ſien*. La diſcorde, dit la Fontaine, vint,

Avec *Que ſi-que non*, ſon frere ;
Avec *Le tien-le mien*, ſon pere.

Nos, *vos*, ſont toujours *adjectifs* : mais *votre*, *notre*, ſont ſouvent *adjectifs*, & ſouvent pronoms, *le vôtre*, *le nôtre*. *Vous & les vôtres ; voilà le vôtre, voici le ſien & le mien* : ces pronoms indiquent alors des objets certains dont on a déja parlé. *Voyez* PRONOM.

Ces réflexions ſervent à décider ſi ces mots *Pere*, *Roi*, & autres ſemblables, ſont *adjectifs* ou ſubſtantifs. Qualifient-ils ? ils ſont *adjectifs*. *Louis XVI eſt Roi*, *Roi* qualifie Louis XVI ; donc *Roi* eſt-là *adjectif*. *Le Roi eſt à l'armée* : *le Roi* déſigne alors un individu : il eſt donc ſubſtantif. Ainſi ces mots ſont pris tantôt adjective-

ment, tantôt ſubſtantivement; cela dépend de leur ſervice, c'eſt-à-dire de la valeur qu'on leur donne dans l'emploi qu'on en fait.

Il reſte à parler de la ſyntaxe des *adjectifs*. Ce qu'on peut dire à ce ſujet, ſe réduit à deux points.

1. La terminaiſon de l'*adjectif*. 2. La poſition de l'*adjectif*.

1°. A l'égard du premier point, il faut ſe rappeller ce principe dont nous avons parlé ci-deſſus, que l'*adjectif* & le ſubſtantif mis enſemble en conſtruction, ne préſentent à l'eſprit qu'un ſeul & même individu, ou phyſique, ou métaphyſique. Ainſi l'*adjectif* n'étant réellement que le ſubſtantif même conſidéré avec la qualification que l'*adjectif* énonce, ils doivent avoir l'un & l'autre les mêmes ſignes de vues particulieres ſous leſquelles l'eſprit conſidere la choſe qualifiée. Parle-t-on d'un objet ſingulier? l'*adjectif* doit avoir la terminaiſon deſtinée à marquer le ſingulier. Le ſubſtantif eſt-il de la claſſe des noms qu'on appelle *maſculin*? l'*adjectif* doit avoir le ſigne deſtiné à marquer les noms de cette claſſe. Enfin y a-t-il dans une Langue une maniere établie pour marquer les rapports ou points de vue qu'on appelle *cas*? l'*adjectif* doit encore ſe conformer ici au ſubſtantif: en un mot il doit énoncer les mêmes rapports, & ſe préſenter ſous les mêmes faces que le ſubſtantif, parce qu'il n'eſt qu'un avec lui. C'eſt ce que les Grammairiens appellent *la concordance de l'adjectif avec le ſubſtantif*, qui n'eſt fondée que ſur l'identité phyſique de l'*adjectif* avec le ſubſtantif.

2°. A l'égard de la poſition de l'*adjectif*, c'eſt-à-dire, s'il faut le placer avant ou après le ſubſtantif, s'il doit être au commencement ou à la fin de la phraſe, s'il peut être ſéparé du ſubſtantif par d'autres mots: je réponds que dans les langues qui ont des cas, c'eſt-à-dire, qui marquent par des terminaiſons les rapports que les mots ont entre eux, la poſition n'eſt d'aucun uſage pour faire connoître l'identité de l'*adjectif* avec ſon ſubſtantif: c'eſt l'ouvrage, ou plutôt la deſtination de la terminaiſon, elle ſeule a ce privilege. Et dans ces Langues on conſulte ſeulement l'oreille pour la poſition de l'*adjectif*, qui même peut être ſéparé de ſon ſubſtantif par d'autres mots.

Mais dans les Langues qui n'ont point de cas, comme le François, l'*adjectif* n'eſt pas ſéparé de ſon ſubſtantif. La poſition ſuplée en défaut des cas.

Parve, nec invideo, ſine me, Liber, ibis in urbem.

Ovid. I. Triſt. j. 1.

Mon petit Livre, dit Ovide, tu iras donc à Rome ſans moi? Remarquez qu'en François l'*adjectif* eſt joint au ſubſtantif, *mon petit livre*; au lieu qu'en Latin *parve* qui eſt l'*adjectif* de *liber*, en eſt ſéparé, même par pluſieurs mots: mais *parve* a la terminaiſon convenable pour faire connoître qu'il eſt le qualificatif de *liber*.

Au reſte, il ne faut pas croire que dans les Langues qui ont des cas, il ſoit néceſſaire de ſéparer l'*adjectif* du ſubſtantif; car d'un côté les terminaiſons les rapprochent toujours l'un de l'autre, & les préſentent à l'eſprit, ſelon la ſyntaxe des vues de l'eſprit qui ne peut jamais les ſéparer. D'ailleurs ſi l'harmonie ou le jeu de l'imagination les ſépare quelquefois, ſouvent auſſi elle les rapproche. Ovide, qui dans l'exemple ci-deſſus ſépare *parve* de *liber*, joint ailleurs ce même *adjectif* avec ſon ſubſtantif.

Tuque cadis, patriâ, parve Learche, manu.

Ovid. IV. Faſt. v. 490.

En François l'*adjectif* n'eſt ſéparé du ſubſtantif que lorſque l'*adjectif* eſt attribut; comme *Louis eſt juſte*, *Phébus eſt ſourd*, *Pégaſe eſt rétif*: & encore avec *rendre*, *devenir*, *paroître*, &c.

Un vers étoit trop foible, & vous le rendez dur.
J'évite d'être long, & je deviens obſcur.

Deſpréaux, Art Poét. c. j.

Dans les phraſes, telles que celle qui ſuit, les *adjectifs* qui paroiſſent iſolés, forment ſeuls par ellipſe une propoſition particuliere.

Heureux, qui peut voir du rivage
Le terrible Océan par les vents agité.

Il y a là deux propoſitions grammaticales : celui *(qui peut voir du rivage le terrible Océan par les vents agité)* eſt heureux, où vous voyez que *heureux* eſt l'attribut de la propoſition principale.

Il n'eſt pas indifférent en François, ſelon la ſyntaxe élégante & d'uſage, d'énoncer le ſubſtantif avant l'*adjectif* ou l'*adjectif* avant le ſubſtantif. Il eſt vrai que pour faire entendre le ſens, il eſt égal de dire *bonnet blanc* ou *blanc bonnet :* mais par rapport à l'élocution & à la ſyntaxe d'uſage, on ne doit dire que *bonnet blanc.* Nous n'avons ſur ce point d'autre regle que l'oreille exercée, c'eſt-à-dire, accoutumée au commerce des perſonnes de la nation qui font le bon uſage. Ainſi je me contenterai de donner ici des exemples qui pourront ſervir de guide dans les occaſions analogues. On dit *habit rouge*, ainſi dites *habit bleu*, *habit gris*, & non *bleu habit*, *gris habit.* On dit *mon livre*, ainſi dites *ton livre*, *ſon livre*, *leur livre.* Vous verrez dans la liſte ſuivante *zone torride*, ainſi dites par analogie *zone tempérée* & *zone glaciale ;* ainſi des autres exemples.

LISTE DE PLUSIEURS ADJECTIFS qui ne vont qu'après leurs ſubſtantifs dans les exemples qu'on en donne ici.

Accent Gaſcon. Action baſſe. Air indolent. Air modeſte. Ange gardien. Beauté parfaite. Beauté Romaine. Bien réel. Bonnet blanc. Cas direct. Cas oblique. Chapeau noir. Chemin raboteux. Chemiſe blanche. Contrat clandeſtin. Couleur jaune. Coutume abuſive. Diable boiteux. Dime royale. Dîner propre. Diſcours concis. Empire Ottoman. Eſprit inviſible. Etat Eccléſiaſtique. Etoiles fixes. Expreſſion littérale. Fables choiſies. Figure ronde. Forme ovale. Canif aiguiſé. Gage touché. Génie ſupérieur. Gomme arabique. Grammaire raiſonnée. Hommage rendu. Homme inſtruit. Homme juſte. Iſle déſerte. Ivoire blanc. Ivoire jaune. Laine blanche. Lettre anonyme. Lieu inacceſſible. Faites une ligne droite. Livres choiſis. Mal néceſſaire. Matiere combuſtible. Méthode latine. Mode françoiſe. Morue fraiche. Mot expreſſif. Muſique Italienne. Nom ſubſtantif. Oraiſon dominicale. Oraiſon funebre. Oraiſon mentale. Péché mortel. Peine inutile. Penſée recherchée. Perle contrefaite. Perle orientale. Pié fourchu. Plans deſſinés. Plans plantés. Point mathématique. Poiſſon ſalé. Politique angloiſe. Principe obſcur. Qualité occulte. Qualité ſenſible. Queſtion métaphyſique. Raiſins ſecs. Raiſon déciſive. Raiſon péremptoire. Raiſonnement recherché. Régime abſolu. Les Sciences exactes. Sens figuré. Subſtantif maſculin. Tableau original. Terme abſtrait. Terme obſcur. Terminaiſon féminine. Terre labourée. Terreur panique. Ton dur. Trait piquant. Urbanité romaine. Urne fatale. Uſage abuſif. Verbe actif. Verre concave. Verre convexe. Vers iambe. Viande tendre. Vin blanc. Vin cuit. Vin verd. Voix harmonieuſe. Vue courte. Vue baſſe. Des yeux noirs. Des yeux fendus. Zone torride, &c.

Il y a au contraire des *adjectifs* qui précedent toujours les ſubſtantifs qu'ils qualifient, comme

Certaines gens. Grand général. Grand capitaine. Mauvaiſe habitude. Brave ſoldat. Belle ſituation. Juſte défenſe. Beau jardin. Beau garçon. Bon ouvrier. Gros arbre. Saint religieux. Sainte Thereſe. Petit animal. Profond reſpect. Jeune homme. Vieux pécheur. Cher ami. Réduit à la derniere miſere. Tiers-Ordre. Triple alliance, &c.

Je n'ai pas prétendu inſérer dans ces liſtes tous les *adjectifs* qui ſe placent les uns devant les ſubſtantifs, & les autres après : j'ai voulu ſeulement faire voir que cette poſition n'étoit pas arbitraire.

Les *adjectifs* métaphyſiques comme *le*, *la*, *les*, *ce*, *cet*, *quelque*, *un*, *tout*, *chaque*, *tel*, *quel*, *ſon*, *ſa*, *ſes*, *votre*, *nos*, *leur*, ſe placent toujours avant les ſubſtantifs qu'ils qualifient.

Les *adjectifs* de nombre précedent auſſi les ſubſtantifs appellatifs, & ſuivent les noms propres : *le premier homme*, *François premier*, *quatre perſonnes*, *Henri quatre*, *pour quatrieme :* mais en parlant du nombre de nos rois, nous diſons dans un ſens appellatif, qu'*il y a eu quinze Louis*, *& que nous en ſommes au ſeizieme.* On dit auſſi, dans les citations, *livre premier*,

Digitized by Google

chapitre ſecond ; hors delà, on dit *le premier livre, le ſecond livre.*

D'autres enfin ſe placent également bien devant ou après leurs ſubſtantifs, *c'eſt un ſavant homme, c'eſt un homme ſavant ; c'eſt un habile avocat* ou *un avocat habile ;* & encore mieux, *c'eſt un homme fort ſavant, c'eſt un avocat fort habile :* mais on ne dit point : *c'eſt un expérimenté avocat,* au lieu qu'on dit, *c'eſt un avocat expérimenté,* ou *fort expérimenté ; c'eſt un beau livre, c'eſt un livre fort beau ; ami véritable, véritable ami ; de tendres regards, des regards tendres : l'intelligence ſuprême, la ſuprême intelligence ; ſavoir profond, profond ſavoir ; affaire malheureuſe, malheureuſe affaire,* &c.

Voilà des pratiques que le ſeul bon uſage peut apprendre ; & ce ſont-là de ces fineſſes qui nous échappent dans les langues mortes, & qui étoient ſans doute très-ſenſibles à ceux qui parloient ces langues dans le temps qu'elles étoient vivantes.

La poéſie, où les tranſpoſitions ſont permiſes, & même où elles ont quelquefois des graces, a ſur ce point plus de liberté que la proſe.

Cette poſition de l'*adjectif* devant ou après le ſubſtantif eſt ſi peu indifférente, qu'elle change quelquefois entiérement la valeur du ſubſtantif : en voici des exemples bien ſenſibles.

C'eſt une nouvelle certaine, c'eſt une choſe certaine, c'eſt-à-dire, *aſſurée, véritable, conſtante. J'ai appris certaine nouvelle* ou *certaines choſes ;* alors *certaine* répond au *quidam* des Latins, & fait prendre le ſubſtantif dans un ſens vague & indéterminé.

Un *honnête-homme* eſt un homme qui a des mœurs, de la probité & de la droiture. Un *homme honnête* eſt un homme poli, qui a envie de plaire : *les honnêtes gens* d'une ville, ce ſont les perſonnes de la ville qui ſont au deſſus du peuple, qui ont du bien, une réputation integre, une naiſſance honnête, & qui ont eu de l'éducation : ce ſont ceux dont Horace dit, *quibus eſt equus & pater & res.*

Une *ſage-femme* eſt une femme qui eſt appellée pour aſſiſter les femmes qui ſont en travail d'enfant. Un *femme ſage* eſt une femme qui a de la vertu & de la conduite.

Vrai a un ſens différent, ſelon qu'il eſt placé, avant ou après un ſubſtantif : *Gilles eſt un vrai charlatan,* c'eſt-à-dire, *qu'il eſt réellement charlatan ; c'eſt un homme vrai,* c'eſt-à-dire, *véridique ; c'eſt une nouvelle vraie,* c'eſt-à-dire, *véritable.*

Gentilhomme eſt un homme d'extraction noble ; *un homme gentil* eſt un homme gai, vif, joli, mignon.

Petit-maître, n'eſt pas un *maître petit ; c'eſt un pauvre homme,* ſe dit par mépris d'un homme qui n'a pas une ſorte de mérite, d'un homme qui néglige ou qui eſt incapable de faire ce qu'on attend de lui ; & ce *pauvre homme* peut être *riche,* au lieu qu'*un homme pauvre* eſt un homme ſans bien.

Un *homme galant* n'eſt pas toujours *un galant-homme :* le premier eſt un homme qui cherche à plaire aux dames, qui leur rend de petits ſoins ; au lieu qu'*un galant homme* eſt un *honnête-homme,* qui n'a que des procédés ſimples.

Un homme plaiſant eſt un homme *enjoué, folâtre,* qui fait rire ; *un plaiſant homme* ſe prend toujours en mauvaiſe part ; c'eſt un homme ridicule, bizarre, ſingulier, digne de mépris. *Une femme groſſe,* c'eſt une femme qui eſt enceinte. *Une groſſe femme* eſt celle dont le corps occupe un grand volume, qui eſt graſſe & replete. Il ne ſeroit pas difficile de trouver encore de pareils exemples.

A l'égard du genre, il faut obſerver qu'en Grec & en Latin, il y a des *adjectifs* qui ont au nominatif trois terminaiſons, καλὸς, καλὴ, καλὸν, *bonus, bona, bonum ;* d'autres n'ont que deux terminaiſons dont la premiere ſert pour le maſculin & le féminin, & la ſeconde eſt conſacrée au genre neutre, ὁ καὶ ἡ εὐδαίμων, τὸ εὐδαίμον, *heureux ;* & en latin, *hic* & *hæc fortis* & *hoc forte,* fort. Clenard & le commun des Grammairiens Grecs diſent qu'il y a auſſi en Grec des *adjectifs* qui n'ont qu'une terminaiſon pour les trois genres : mais la ſavante méthode Grecque de P. R. aſſure que les Grecs n'ont point de ces *adjectifs, Liv. I, ch. ix, regle XIX, avertiſſement.* Les Latins

Digitized by Google

en ont un grand nombre, *prudens*, *felix*, *ferax*, *tenax*, &c.

En François nos *adjectifs* ſont terminés : 1°. ou par un *e* muet, comme *ſage*, *fidele*, *utile*, *facile*, *habile*, *timide*, *riche*, *aimable*, *volage*, *troiſieme*, *quatrieme*, &c. alors l'*adjectif* ſert également pour le maſculin & pour le féminin ; un *amant fidele*, une *femme fidele*. Ceux qui écrivent *fidel*, *util*, ſont la même faute que s'ils écrivoient *ſag* au lieu de *ſage*, qui ſe dit également pour les deux genres.

2°. Si l'*adjectif* eſt terminé dans ſa premiere dénomination par quelqu'autre lettre que par un *e* muet, alors cette premiere terminaiſon ſert pour le genre maſculin : *pur*, *dur*, *brun*, *ſavant*, *fort*, *bon*.

A l'égard du genre féminin, il faut diſtinguer : ou l'*adjectif* finit au maſculin par une voyelle, ou il eſt terminé par une conſonne.

Si l'*adjectif* maſculin finit par toute autre voyelle que par un *e* muet, ajoutez ſeulement l'*e* muet après cette voyelle, vous aurez la terminaiſon féminine de l'*adjectif* : *ſenſé*, *ſenſée* ; *joli*, *jolie* ; *bourru*, *bourrue*.

Si l'*adjectif* maſculin finit par une conſonne, détachez cette conſonne de la lettre qui la précede, & ajoutez un *e* muet à cette conſonne détachée, vous aurez la terminaiſon féminine de l'*adjectif* : *pur*, *pu-re* ; *ſaint*, *ſain-te* ; *ſain*, *ſai-ne* ; *grand*, *grande* ; *ſot*, *ſot-te* ; *bon*, *bon-ne*.

Je ſais bien que les maîtres à écrire, pour multiplier les jambes dont la ſuite rend l'écriture plus unie & plus agréable à la vue, ont introduit une ſeconde *n* dans *bo-ne*, comme ils ont introduit une *m* dans *ho-me* : ainſi on écrit communément *bonne*, *homme*, *honneur*, &c. mais ces lettres redoublées ſont contraires à l'analogie, & ne ſervent qu'à multiplier les difficultés pour les étrangers & pour les gens qui apprennent à lire.

Il y a quelques *adjectifs* qui s'écartent de la regle : en voici le détail.

On diſoit autrefois au maſculin *bel*, *nouvel*, *fol*, *mol*, & au féminin ſelon la regle, *belle*, *nouvelle*, *folle*, *molle* ; ces féminins ſe ſont conſervés : mais les maſculins ne ſont en uſage que devant une voyelle ; *un bel homme*, *un nouvel amant*, *un fol amour* : ainſi *beau*, *nouveau*, *fou*, *mou*, ne forment point de féminin : mais *Eſpagnol* eſt en uſage, d'où vient *Eſpagnole* ; ſelon la regle générale, *blanc* fait *blanche* ; *franc*, *franche* ; *long* fait *longue* ; ce qui fait voir que le *g* de *long* eſt le *g* fort que les modernes appellent *gue* ; il eſt bon dans ces occaſions d'avoir recours à l'analogie qu'il y a entre l'*adjectif* & le ſubſtantif abſtrait : par exemple, *longueur*, *long*, *longue* ; *douceur*, *doux*, *douce* ; *jalouſie*, *jaloux*, *jalouſe* ; *fraîcheur*, *frais*, *fraîche* ; *ſéchereſſe*, *ſec*, *ſeche*.

Le *f* & le *v* ſont au fond la même lettre diviſée en forte & en foible ; le *f* eſt la forte, & le *v* eſt la foible : delà *naif*, *naive* ; *abuſif*, *abuſive* ; *chétif*, *chétive* ; *défenſif*, *défenſive* ; *paſſif*, *paſſive* ; *négatif*, *négative* ; *purgatif*, *purgative*, &c.

On dit *mon*, *ma* ; *ton*, *ta* ; *ſon*, *ſa* : mais devant une voyelle on dit également au féminin *mon*, *ton*, *ſon* ; *mon ame*, *ton ardeur*, *ſon épée* : ce que le méchaniſme des organes de la parole a introduit pour éviter le bâillement qui ſe feroit à la rencontre des deux voyelles, *ma ame*, *ta épée*, *ſa épouſe* ; en ces occaſions, *ſon*, *ton*, *mon*, ſont féminins, de la même maniere que *mes*, *tes*, *ſes*, *les*, le ſont au plurier, quand on dit, *mes filles*, *les femmes*, &c.

Nous avons dit que l'*adjectif* doit avoir la terminaiſon qui convient au genre que l'uſage a donné au ſubſtantif : ſur quoi on doit faire une remarque ſinguliere, ſur le mot *gens* ; on donne la terminaiſon féminine à l'*adjectif* qui précede ce mot, & la maſculine à celle qui le ſuit, fût-ce dans la même phraſe : *il y a de certaines gens qui ſont bien ſots*.

A l'égard de la formation du plurier, nos anciens grammairiens diſent qu'ajoutant *s* au ſingulier, nous formons le pluriel, *bon*, *bons*. (*Acheminement à la Langue Françoiſe par Jean Maſſet.*) Le même auteur obſerve que les noms de nombre qui marquent pluralité, tels que *quatre*, *cinq*, *ſix*, *ſept*, &c. *ne reçoivent point* s, *excepté vingt & cent, qui ont un pluriel : quatre-vingts ans*, *quatre cents hommes*.

Telle eſt auſſi la regle de nos modernes : ainſi on écrit au ſingulier *bon*, & au pluriel

Digitized by Google

bons ; fort au ſingulier, *forts* au pluriel ; par conſéquent puiſqu'on écrit au ſingulier *gâté, gâtée*, on doit écrire au pluriel *gâtés, gâtées*, ajoutant ſimplement l'*s* au pluriel maſculin, comme on l'ajoute au féminin. Cela me paroît plus analogue que d'ôter l'accent aigu au maſculin, & ajouter un *z*, *gâtez* : je ne vois pas que le *z* ait plutôt que l'*s* le privilege de marquer que l'*e* qui le précede eſt un *e* fermé : pour moi je ne fais uſage du *z* après l'*e* fermé, que pour la ſeconde perſonne plurielle du verbe ; *vous aimez*, ce qui diſtingue le verbe du participe & de l'*adjectif* ; *vous êtes aimés, les perdreaux ſont gâtés, vous gâtez ce Livre.*

Les *adjectifs* terminés au ſingulier par une *s*, ſervent aux deux nombres : *il eſt gros & gras ; ils ſont gros & gras.*

Il y a quelques *adjectifs* qu'il a plu aux Maîtres à écrire de terminer par un *x* au lieu des *s*, qui finiſſant en dedans ne donnent pas à la main la liberté de faire de ces figures inutiles qu'ils appellent *traits* ; il faut regarder cet *x* comme une véritable *s* ; ainſi on dit : *il eſt jaloux*, & *ils ſont jaloux ; il eſt doux*, & *ils ſont doux ; l'époux, les époux*, &c. L'*l* final ſe change en *aux*, qu'on feroit mieux d'écrire *aus : égal, égaus ; verbal, verbaus ; féodal, féodaus ; nuptial, nuptiaus*, &c.

A l'égard des *adjectifs* qui finiſſent par *ent* ou *ant* au ſingulier, on forme leur pluriel en ajoutant *s*, ſelon la regle générale, & alors on peut laiſſer ou rejeter le *t* : cependant lorſque le *t* ſert au féminin, l'analogie demande qu'on le garde : *excellent, excellente ; excellents, excellentes.*

Outre le genre, le nombre, & le cas, dont nous venons de parler, les *adjectifs* ſont encore ſujets à un autre accident, qu'on appelle *les degrés de comparaiſon*, & qu'on devroit plutôt appeller *degrés de qualification*, car la qualification eſt ſuſceptible de plus & de moins : *bon, meilleur, excellent ; ſavant, plus ſavant, très-ſavant.* Le premier de ces degrés eſt appellé *poſitif*, le ſecond *comparatif*, & le troiſieme *ſuperlatif* : nous en parlerons en leur lieu.

Il ne ſera pas inutile d'ajouter ici deux obſervations : la premiere, c'eſt que les *adjectifs* ſe prennent ſouvent adverbialement. *Facile & difficile*, dit Donat, *quæ adverbia ponuntur, nomina potiùs dicenda ſunt, pro adverbiis poſita : ut eſt, torvùm clamat ; horrendùm reſonat* : & dans Horace, *turbidùm lætatur (Liv. II. Od. xix. v. 6.)* ; ſe réjouit tumultueuſement, reſſent les ſaillies d'une joie agitée & confuſe : *perfidùm ridens Venus (Liv. III. xxvij. v. 67.)* ; Vénus avec un ſourire malin. Et même *primò, ſecundò, tertiò, poſtremò, ſerò, opiatò*, ne ſont que des *adjectifs* pris adverbialement. Il eſt vrai qu'au fond l'*adjectif* conſerve toujours ſa nature, & qu'en ces occaſions même il faut toujours ſous-entendre une prépoſition & un nom ſubſtantif, à quoi tout adverbe eſt réductible : ainſi, *turbidùm lætatur*, id eſt, *lætatur juxta negotium* ou *modum turbidum : primò, ſecundò*, id eſt, *in primo vel ſecundo loco ; opiato advenis*, id eſt, *in tempore optato*, &c.

A l'imitation de cette façon de parler latine, nos *adjectifs* ſont ſouvent pris adverbialement ; *parler haut, parler bas, ſentir mauvais, voir clair, chanter faux, chanter juſte*, &c. on peut en ces occaſions ſous-entendre une prépoſition & un nom ſubſtantif : *parler d'un ton haut, ſentir un mauvais goût, voir d'un œil clair, chanter d'un ton faux* : mais quand il ſeroit vrai qu'on ne pourroit point trouver de nom ſubſtantif convenable & uſité, la façon de parler n'en ſeroit pas moins elliptique ; on y ſous-entendroit l'idée de *choſe* ou *d'être*, dans un ſens neutre. *Voyez* ELLIPSE.

La ſeconde remarque, c'eſt qu'il ne faut pas confondre l'*adjectif* avec le nom ſubſtantif qui énonce une qualité, comme *blancheur, étendue ;* l'*adjectif* qualifie un ſubſtantif ; c'eſt le ſubſtantif même conſidéré comme étant tel, *Magiſtrat équitable ;* ainſi l'*adjectif* n'exiſte dans le diſcours que relativement au ſubſtantif qui eſt le ſuppôt, & auquel il ſe rapporte par l'identité, au lieu que le ſubſtantif qui exprime une qualité, eſt un terme abſtrait & métaphyſique, qui énonce un concept particulier de l'eſprit, qui conſidere la qualité indépendamment de toute application particuliere, & comme ſi le mot étoit le nom d'un être réel & ſubſiſtant par lui-même : tels ſont *couleur, étendue, équité*, &c. ce ſont des noms

Digitized by Google

ſubſtantifs par imitation. *Voyez* ABSTRACTION.

Au reſte les *adjectifs* ſont d'un grand uſage, ſur-tout en Poéſie, où ils ſervent à faire des images & à donner de l'énergie : mais il faut toujours que l'Orateur ou le Poëte aient l'art d'en uſer à propos, & que l'*adjectif* n'ajoute jamais au ſubſtantif une idée acceſſoire, inutile, vaine, ou déplacée. *(F)*

ADJECTIFS, *(Logique.)* Les *adjectifs* étant deſtinés par leur nature à qualifier les dénominations, on en peut diſtinguer principalement de quatre ſortes; ſavoir les *nominaux*, les *verbaux*, les *numéraux*, & les *pronominaux*.

Les *adjectifs nominaux* ſont ceux qui qualifient par un attribut d'eſpece, c'eſt-à-dire par une qualité inhérente & permanente, ſoit qu'elle naiſſe de la nature de la choſe, de ſa forme, de ſa ſituation ou de ſon état ; tels que *bon*, *noir*, *ſimple*, *beau*, *rond*, *externe*, *autre*, *pareil*, *ſemblable*.

Les *adjectifs verbaux* qualifient par un attribut d'événement, c'eſt-à-dire par une qualité accidentelle & ſurvenue, qui paroît être l'effet d'une action qui ſe paſſe ou qui s'eſt paſſée dans la choſe ; tels ſont *rampant*, *dominant*, *liant*, *careſſant*, *bonifié*, *ſimplifié*, *noirci*, *embelli*. Ils tirent leur origine des verbes, les uns du gérondif, & les autres du participe : mais il ne faut pas les confondre avec les participes & les gérondifs dont ils ſont tirés. Ce qui conſtitue la nature des *adjectifs*, c'eſt de qualifier les dénominations ; au lieu que celle des participes & des gérondifs conſiſte dans une certaine maniere de repréſenter l'action & l'événement. Par conſéquent lorſqu'on voit le mot qui eſt participe, être dans une autre occaſion ſimplement employé à qualifier, il faut conclure que c'eſt ou par tranſport de ſervice, ou par voie de formation & de dérivation, dont les Langues ſe ſervent pour tirer d'une eſpece les mots dont elles ont beſoin dans une autre où elles les placent, & dès-lors en établiſſent la différence. Au reſte il n'importe pas que dans la maniere de les tirer de leur ſource, il n'y ait aucun changement quant au matériel : les mots formés n'en ſeront pas moins diſtingués de ceux à qui ils doivent leur origine. Ces différences vont devenir ſenſibles dans les exemples que je vais citer.

Un eſprit rampant *ne parvient jamais au ſublime. Tels vont* rampant *devant les Grands pour devenir inſolens avec leurs égaux. Une perſonne* obligeante *ſe fait aimer de tous ceux qui la connoiſſent. Cette dame eſt bonne*, obligeant *toujours quand elle le peut. L'ame n'a guere de vigueur dans un corps* fatigué. *Il eſt juſte de ſe repoſer après avoir* fatigué.

Qui ne voit que *rampant* dans le premier exemple eſt une ſimple qualification, & que dans le ſecond il repréſente une action ? Je dis la même choſe des mots *obligeante* & *obligeant*, & de ceux-ci, un corps *fatigué*, & avoir *fatigué*.

Les *adjectifs numéraux* ſont, comme leur nom le déclare, ceux qui qualifient par un attribut d'ordre numéral, tels que *premier*, *dernier*, *ſecond*, *deuxieme*, *troiſieme*, *cinquieme*.

Les *adjectifs pronominaux* qualifient par un attribut de déſignation individuelle, c'eſt-à-dire par une qualité qui ne tenant ni de l'eſpece ni de l'action, ni de l'arrangement, n'eſt qu'une pure indication de certains individus; ces *adjectifs* ſont, ou une qualification de rapport perſonnel, comme *mon*, *ma*, *ton*, *notre*, *votre*, *ſon*, *leur*, *mien*, *tien*, *ſien* ; ou une qualification de quotité vague & non déterminée, tels que *quelque*, *un*, *pluſieurs*, *tout*, *nul*, *aucun* ; ou enfin une qualification de ſimple préſentation, comme les ſuivans, *ce*, *cet*, *chaque*, *quel*, *tel*, *certain*.

La qualification exprimée par les *adjectifs* eſt ſuſceptible de divers degrés : c'eſt ce que l'art nomme *degrés de comparaiſon*, qu'il a réduits à trois, ſous les noms de *poſitif*, *comparatif*, & *ſuperlatif*.

Le *poſitif* conſiſte dans la ſimple qualification faite ſans aucun rapport au plus ni au moins. Le *comparatif* eſt une qualification faite en augmentation ou en diminution, relativement à un autre degré de la même qualité. Le *ſuperlatif* qualifie dans le plus haut degré, c'eſt-à-dire dans celui qui eſt au deſſus de tous ; au lieu que le *comparatif* n'eſt ſupérieur qu'à un des degrés de la qualité : celui-ci n'exprime qu'une com-

Digitized by Google

paraiſon particuliere ; & l'autre en exprime une univerſelle.

Les *adjectifs verbaux* & *nominaux* ſont auſſi appellés *concrets*. *Voyez ces termes.* (X)

ADIEU-TOUT, *parmi les Tireurs d'or*, eſt une maniere de parler dont ils ſe ſervent pour avertir ceux qui tournent le moulinet que la main eſt placée ſûrement, & qu'ils n'ont plus qu'à marcher.

ADIEU-VA, *terme de Marine* ; c'eſt un terme dont on ſe ſert lorſque voulant faire venir le vaiſſeau pour changer de route, on en avertit l'équipage pour qu'il ſe tienne prêt à obéir au commandement. (Z)

* ADIGE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie qui prend ſa ſource au midi du lac glacé dans les Alpes, & ſe jette dans le golfe de Veniſe.

* ADIMAIN, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) on dit que c'eſt un animal privé, aſſez ſemblable à un mouton, à laine courte & fine, dont il n'y a que la femelle qui porte cornes, qui a l'oreille longue & pendante ; qu'il eſt de la groſſeur d'un veau ; qu'il ſe laiſſe monter par les enfans ; qu'il peut les porter à une lieue, & qu'il compoſe la plus grande partie des troupeaux des habitans des déſerts de Libye. *Marm. trad. par Ablanc.*

* ADIMIAN, (*Jardinage.*) c'eſt le nom que les Fleuriſtes donnent à une tulipe amaranthe, panachée de rouge & de blanc.

ADJOINDRE, v. act. (*Juriſpr.*) c'eſt donner à quelqu'un un collegue, lui aſſocier un ſecond. *Voyez* ADJOINT. (H)

ADJOINT, *terme de Grammaire*. Les Grammairiens qui font la conſtruction des mots de la phraſe, relativement au rapport que les mots ont entr'eux dans la propoſition que ces mots forment, appellent *adjoint* ou *adjoints* les mots ajoutés à la propoſition, & qui n'entrent pas dans la compoſition de la propoſition : par exemple, les interjections *hélas*, *ha !* & les vocatifs.

Hélas, petits moutons, que vous êtes heureux !

Que vous êtes heureux ſont les mots qui forment le ſens de la propoſition ; *que* y entre comme adverbe de quantité, de maniere, & d'admiration ; *quantùm, combien*, à quel point. *Vous* eſt le ſujet, *êtes heureux* eſt l'attribut, dont *êtes* eſt le verbe, c'eſt-à-dire le mot qui marque que c'eſt de vous que l'on dit *êtes heureux* ; & *heureux* marque ce que l'on dit que *vous êtes*, & ſe rapporte à vous par un rapport d'identité. Voilà la propoſition complete. *Hélas* & *petits moutons* ne ſont que des *adjoints*. *Voyez* SUJET, ATTRIBUT. (F)

ADJOINTS, (*Belles-lettres.*) ſont au nombre de ſept, qu'on appelle auſſi *circonſtances*, exprimées par ce vers :

Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

Les argumens qui ſe tirent des *adjoints*, ſont des adminicules des preuves qui naiſſent des circonſtances particulieres du fait. *Voyez* PREUVE & CIRCONSTANCE.

En Rhétorique, les adjoints, *adjuncta*, forment un lieu commun d'où l'on tire des argumens pour ou contre preſque dans toutes les matieres, parce qu'il en eſt peu qui ne ſoient accompagnées de circonſtances favorables ou défavorables ; la choſe eſt ſi claire, qu'il ſeroit inutile d'en donner des exemples. (G)

ADJOINT, adj. pris ſubſt. On appelle ainſi une ſorte d'aſſocié, de collegue ou de coadjuteur qu'on donne à quelqu'un qui eſt en place, ou pour le ſoulager dans ſes fonctions, ou pour rendre compte de ſa vigilance & de ſa fidélité.

Quelques-uns prononcent & écrivent *ajoints* : mais ils prononcent & écrivent mal. (H)

ADJOINT de l'Académie des Sciences. *Voyez* ACADÉMIE.

ADJOINT, *Officier de la Librairie* ; c'eſt un Libraire élu à la pluralité des voix dans l'aſſemblée générale des anciens, & de ſeize mandés dans le nombre des modernes, qui ſont ceux qui ont au moins dix ans de réception ; prépoſé conjointement avec le ſyndic pour régir les affaires de la Communauté, & veiller à l'obſervation des réglemens donnés par nos Rois ſur le fait de la Librairie & de l'Imprimerie. Il y en a quatre qui avec le ſyndic forment ce qu'on appelle les *Officiers de la Librairie*.

Leurs principales fonctions ſont de viſiter en la Chambre Syndicale de la Librairie les livres

livres qui arrivent à Paris, ſoit des provinces du royaume, ſoit des pays étrangers; de faire des viſites chez les Libraires & chez les Imprimeurs, pour voir s'il ne s'y paſſe rien contre le bon ordre; & dans le cas de contravention, en rendre compte à M. le Chancelier. Ils ſont encore chargés de faire la viſite des bibliotheques ou cabinets de livres à vendre, afin de veiller à ce qu'il ne ſe débite, par aucunes voies, des livres proſcrits, & délivrent un certificat ſur lequel le Lieutenant de Police accorde la permiſſion de vendre & d'afficher la vente. *Voyez* SYNDIC, CHAMBRE SYNDICALE.

ADJONCTION, ſ. f. *terme de ſtyle du Palais*, qu'on emploie dans les plaintes en matiere criminelle, où l'on demande l'intervention ou *adjonction* de M. le Procureur Général, ou de ſon Subſtitut, ou du Procureur fiſcal, ſi la plainte n'eſt point portée devant une Juſtice royale. Or demander l'*adjonction* du miniſtere public, c'eſt demander qu'il ſe porte accuſateur, & pourſuivre l'accuſé en ſon nom concurremment avec la partie civile. *(H)*

ADJOURNEMENT, ſ. m. *(Juriſpr.)* eſt une aſſignation à comparoître à certain jour nommé pour procéder pardevant une Cour de Juſtice ou un Juge aux fins & concluſions de l'exploit d'aſſignation, c'eſt-à-dire les conteſter ou y déférer. *Voyez* ASSIGNATION.

Menage dérive ce mot de *adjurnare*, comme qui diroit *diem dicere*, qu'on trouve en ce ſens dans les capitulaires.

L'*adjournement* en Cour eccléſiaſtique s'appelle *citation*.

L'aſſignation n'emporte pas toujours *adjournement*; par exemple, les témoins qu'on aſſigne à venir dépoſer ne ſont pas adjournés: l'aſſignation n'emporte *adjournement* que quand la partie eſt aſſignée à comparoître en Juſtice.

Les *adjournemens* doivent être libellés, c'eſt-à-dire contenir les concluſions & les moyens de la demande. *Voyez* LIBELLÉ.

Les *adjournemens* pardevant les Juges inférieurs ſe donnent ſans commiſſions: *fecùs* ès Cours ſupérieures: par exemple, on ne peut donner *adjournement* aux Requêtes de l'Hôtel ou du Palais, qu'en vertu de lettres de *committimus* dont ſera laiſſé copie avec l'exploit, ſi ce n'eſt qu'il y eût déja inſtance liée ou retenue en cette Cour, auquel cas il ne ſeroit pas beſoin de lettres: on ne le peut non plus ès Cours ſupérieures, telles que le Parlement, ou autres, qu'en vertu d'une Lettre de Chancellerie, Commiſſion particuliere, ou Arrêt: on ne le peut non plus au Conſeil, ni même aux Requêtes de l'Hôtel, lorſqu'il s'agit de juger au Souverain, qu'en vertu d'Arrêt du Conſeil ou Commiſſion du Grand Sceau.

Les exploits d'adjournement doivent contenir le nom du procureur du demandeur en tous ſieges & matiere où le miniſtere des procureurs eſt néceſſaire. *Voyez le titre II de l'ordonnance de 1667.*

L'*adjournement perſonnel* eſt une aſſignation en matiere criminelle, par laquelle l'accuſé eſt ſommé de comparoître en perſonne. Il ſe décerne contre l'accuſé, lorſque le crime n'eſt pas capital, & qu'il n'échet point de peine afflictive, ni même infamante; ou contre une partie aſſignée ſimplement pour être ouie, laquelle a négligé de comparoître. Il emporte interdiction contre un Officier de judicature. *Voyez* DECRET.

Un *adjournement à trois briefs jours* eſt une ſommation faite à cri public au ſon de trompe, après qu'on a fait perquiſition de la perſonne de l'accuſé, à ce qu'il ait à comparoître dans les trois jours en juſtice, à faute de quoi on lui fera ſon procès comme contumax.

ADJOURNEMENT ſe dit en Angleterre d'une eſpece de prorogation, par laquelle on remet la ſéance du parlement à un autre temps, toutes choſes demeurant en état. *Voyez* PROROGATION. *(H)*

ADIPEUSES, *cellules*. *V.* CELLULES *adipeuſes*.

§ ADIPEUX, EUSE, adj. *(Anatom.)* Les conduits *adipeux* ne ſont fondés que ſur une conjecture de Malpighi qui a cru que l'analogie demandoit pour la graiſſe des conduits excrétoires, comme toutes les autres humeurs en ont à elles. Mais la graiſſe eſt trop viſqueuſe; elle a trop de peine à couler, pour que des vaiſſeaux étroits d'une certaine longueur puiſſent lui convenir. Elle ſuinte certainement de toute la longueur des arteres; l'injection imite cette ſécré-

Digitized by Google

tion, & le ſuif injecté ſe trouve diſpoſé dans la même proportion, & le long du tronc de l'artere, & à l'extrêmité de ſes branches. Si la graiſſe naiſſoit uniquement de cette extrêmité, il ſeroit bien difficile d'empêcher, viſqueuſe comme elle eſt, qu'elle ne s'accumulât pas autour de ces branches, & qu'elle n'y fût beaucoup plus copieuſe que le long des arteres. Malpighi a lui-même laiſſé appercevoir dans ſes ouvrages poſthumes, qu'il n'étoit pas perſuadé de l'exiſtence de ces vaiſſeaux.

La membrane *adipeuſe* n'eſt que la cellulaire, dont nous donnerons un article. Le tiſſu de la ſurface intérieure de la peau devient plus lâche vers l'intérieur; les petites lames, dont elle eſt compoſée, laiſſent des eſpaces où il ſe trouve de la graiſſe peu copieuſe, immédiatement ſous la peau, & preſque par-tout plus abondante à meſure que la *celluloſité* approche des muſcles. Il y a un peu de graiſſe ſous la peau du front, & entre cette peau & le muſcle frontal. La membrane commune des muſcles n'eſt qu'une celluloſité. *(H. D. G.)*

ADIRE, adj. *vieux terme de Pratique*, qui eſt encore uſité au palais. Il eſt ſynonyme à *égarer*, & ſe dit ſinguliérement des pieces d'un procès qui ne ſe trouvent plus: ainſi l'on dira, par exemple, la meilleure piece de mon ſac s'eſt trouvée *adirée*. Ce même terme ſignifie auſſi quelquefois *rayé* ou *biffé*. *(H)*

ADIRER *ou* ADHIRER. *V.* ADIRÉ.

Lorſqu'une lettre de change payable à un particulier, & non au porteur, ou ordre, eſt *adirée*, le paiement en peut être pourſuivi & fait en vertu d'une ſeconde lettre, ſans donner caution, en faiſant mention que c'eſt une ſeconde lettre, & que la premiere ou autre précédente demeurera nulle.

Et au cas que la lettre *adirée* fût payable au porteur ou à ordre, le paiement n'en doit être fait que par ordonnance de juſtice, en baillant caution de garantir le paiement qui en ſera fait. *V. l'ordonnance de 1673, tit. V. (G).*

* ADIRES, ſ. m. pl. *(Hiſt. nat.)* on appelle en Eſpagne *adires*, une ſorte de petits chiens de Barbarie, fins, ruſés, mais voraces, qu'on prend dans les maiſons, quand ils y ſont jetés par la faim. Il y en a de Perſe qui ſont plus grands que ceux de Barbarie; les chiens n'oſent attaquer ceux-ci, ils ſont pourtant preſque de la même couleur les uns & les autres: les jardiniers de ces contrées diſent qu'ils ſe mêlent avec les chiens ordinaires. Il eſt parlé dans d'autres auteurs, ſous le nom d'*adire*, d'un animal qu'on trouve en Afrique, de la grandeur du renard, & qui en a la fineſſe. Cette deſcription & la précédente ſont ſi différentes qu'on ne peut aſſurer qu'elles ſoient l'une & l'autre du même animal.

ADITION, ſ. f. *terme de Juriſprudence*, qui ne s'emploie qu'avec le mot *hérédité*. *Adition d'hérédité* eſt la déclaration que fait l'héritier inſtitué formellement ou tacitement, qu'il accepte l'hérédité qui lui eſt déférée. Dans le droit civil ce terme ne s'employoit qu'en parlant d'un héritier étranger appellé à la ſucceſſion par le teſtament du défunt. Quand l'héritier naturel, ou héritier du ſang acceptoit l'hérédité, cela s'appelloit *s'immiſcer*, & l'acceptation *immixtion*. Mais nous ne faiſons point cette diſtinction, & l'*adition* ſe prend en général pour l'acte par lequel l'héritier, ſoit naturel ou inſtitué, prend qualité.

Un ſimple acte de l'héritier naturel ou inſtitué, par lequel il s'eſt comporté comme héritier, opere l'*adition* d'hérédité, & lui ôte la faculté de renoncer ou de jouir du bénéfice d'inventaire. *Voyez* RÉNONCIATION, BÉNÉFICE D'INVENTAIRE.

ADJUDICATAIRE, ſ. m. *terme de Palais*, eſt celui au profit de qui eſt faite une adjudication. *Voyez* ADJUDICATION & ADJUGER.

ADJUDICATIF, adj. *terme de Palais*, qui ſe dit d'un arrêt ou d'une ſentence qui porte adjudication au profit du plus offrant, d'un bien vendu par autorité de Juſtice, ou qui défere au moins demandant une entrepriſe de travaux ordonnés judiciairement. *Voyez* ADJUDICATION & ADJUGER.

ADJUDICATION, ſ. f. *(Juriſprud.)* eſt l'action d'adjuger. *Voyez* ADJUGER.

L'effet de l'*adjudication* par décret eſt de purger les dettes & les hypotheques dont étoit affectée la choſe vendue: elle ne purge pas cependant le douaire lorſqu'il

Digitized by Google

n'eſt point ouvert. Pour entendre ce que ſignifient ces expreſſions, *purger le douaire, les dettes, les hypotheques*, *voyez au mot* PURGER. *(H)*

ADJUGER, v. a. *(Juriſprud.)* c'eſt juger en faveur de quelqu'un, conformément à ſes prétentions. Il ſignifie auſſi donner la préférence dans une vente publique au plus offrant & dernier enchériſſeur; & dans une proclamation d'ouvrages ou entrepriſes au rabais, à celui qui demande moins. *(H)*

ADJURATION, ſ. f. *(Théol.)* commandement ou injonction qu'on fait au démon de la part de Dieu, de ſortir du corps d'un poſſédé, ou de déclarer quelque choſe.

Ce mot eſt dérivé du Latin *adjurare*, conjurer, ſolliciter avec inſtance; & l'on a ainſi nommé ces formules d'exorciſme, parce qu'elles ſont preſque toutes conçues en ces termes: *adjuro te, ſpiritus immunde, per Deum vivum, ut*, &c. *V.* EXORCISME, POSSESSION, *&c. (G)*

ADJUTORIUM, ſ. eſt le nom qu'on donne *en Anatomie*, à l'os du bras, ou à l'humerus. *Voyez* HUMERUS. *(L)*

ADMETE, *(Myth.)* roi de Pheres en Theſſalie, fut un des Argonautes, & un des chaſſeurs de Calydon; il étoit couſin de Jaſon. Apollon ayant été chaſſé du ciel, fut contraint de ſe mettre au ſervice de ce prince, pour avoir ſoin de ſes troupeaux. Le bon accueil que lui fit le roi, l'engagea dans la ſuite à devenir le dieu tutélaire de ſa maiſon. *Admete* étant menacé de la mort, Apollon trompa les Parques, & le déroba à leurs coups; mais il fut dit que quelqu'autre prendroit ſa place au tombeau. Le roi eut beau ſonder ſes amis ou ſes proches, même ſon pere & ſa mere qui étoient très-vieux, perſonne, excepté ſon épouſe Alceſte, ne voulut ſacrifier ſes jours pour ſauver ceux d'*Admete*. (+)

ADMETE, *(Myth.)* fille d'Euriſthée, inſpira à ſon pere l'ordre qu'il donna à Hercule de lui apporter la ceinture de la reine des Amazones, parce que cette fameuſe ceinture avoit tenté *Admete*. Athénée raconte de cette princeſſe une hiſtoire ſinguliere. *Admete* s'étant enfui d'Argos, aborda à Samos, & croyant devoir l'heureux ſuccès de ſa fuite à Junon, elle voulut prendre ſoin de ſon temple. Les Argiens irrités de ſa fuite, promirent à des corſaires Tyrréniens une bonne ſomme d'argent, s'ils pouvoient enlever du temple de Samos la ſtatue de Junon, eſpérant de faire porter à *Admete* la peine de ce vol, & d'en tirer vengeance par les mains des Samiens. Ces corſaires volerent la ſtatue, l'emporterent ſur leur vaiſſeau, & leverent l'ancre pour ſe retirer au plus vîte, en ramant d'une grande force; mais quelque effort qu'ils puſſent faire, ils n'avançoient point, & demeuroient toujours en même place; croyant que c'étoit une punition divine, ils mirent la ſtatue à terre, faiſant quelques cérémonies autour d'elle pour appaiſer la déeſſe. *Admete* s'apperçut au point du jour que la ſtatue manquoit, en donna avis aux Samiens, qui l'allerent chercher de tous côtés, & la trouverent enfin ſur le bord de la mer. Ils crurent que Junon, de ſon propre mouvement, avoit voulu s'enfuir au pays des Cariens, & de peur qu'elle ne prît une ſeconde fois la fuite, ils la lierent avec des branches d'arbres. *Admete* vint enſuite, délia la ſtatue, expia le crime des Samiens, & remit Junon en ſa place ordinaire. Depuis ce temps-là les Samiens portoient tous les ans la ſtatue de Junon au bord de la mer, la lioient comme la premiere fois, & célébroient une fête qu'ils appelloient *Tenea*, parce qu'ils avoient tendu des branches d'arbres autour de la ſtatue. (+)

* ADMETTRE, RECEVOIR. On *admet* quelqu'un dans une ſociété particuliere; on le *reçoit* à une charge, dans une Académie: il ſuffit pour être *admis* d'avoir l'entrée libre; il faut pour être *reçu* du cérémonial. Le premier eſt une faveur accordée par les perſonnes qui compoſent la ſociété, en conſéquence de ce qu'elles vous jugent propre à participer à leurs deſſeins, à goûter leurs occupations, & à augmenter leur amuſement ou leur plaiſir. Le ſecond eſt une opération par laquelle on acheve de vous donner une entiere poſſeſſion, & de vous inſtaller dans la place que vous devez occuper en conſéquence d'un droit acquis, ſoit par bienfait, ſoit par élection, ſoit par ſtipulation.

Ces deux mots ont encore dans un uſage plus ordinaire, une idée commune qui les

rend ſynonymes. Il ne faut pas alors chercher de différence entr'eux, qu'en ce qu'*admettre* ſemble ſuppoſer un objet plus intime & plus de choix ; & que *recevoir* paroît exprimer quelque choſe de plus extérieur & de moins libre. C'eſt par cette raiſon qu'on pourroit dire que l'on eſt *admis* à l'Académie Françoiſe, & qu'on eſt *reçu* dans les autres Académies. On *admet* dans ſa familiarité & dans ſa confidence ceux qu'on en juge dignes ; on *reçoit* dans les maiſons & dans les cercles ceux qu'on y préſente ; où l'on voit que *recevoir* dans ce ſens n'emporte pas une idée de précaution qui eſt attachée à *admettre*. Le miniſtre étranger eſt *admis* à l'audience du prince, & le Seigneur qui voyage eſt *reçu* à ſa cour.

Mieux l'on veut que les ſociétés ſoient compoſées, plus l'on doit être attentif à en bannir les eſprits aigres, inquiets, & turbulens, quelque mérite qu'ils aient d'ailleurs ; à n'y *admettre* que des gens d'un caractere doux & liant. Quoique la probité & la ſageſſe faſſent eſtimer, elles ne font pas *recevoir* dans le monde ; c'eſt la prérogative des talens aimables & de l'eſprit d'agrément.

ADMINICULE, ſ. m. *en Droit*, eſt ce qui forme un commencement de preuve, ou une preuve imparfaite ; une circonſtance ou une conjecture qui tend à former ou à fortifier une preuve.

Ce mot vient du Latin *adminiculum*, qui ſignifie *appui*, *échalas*.

Les Antiquaires ſe ſervent du mot *adminicules*, pour ſignifier les attributs ou ornemens avec leſquels Junon eſt repréſentée ſur les médailles. *V.* ATTRIBUT & SYMBOLE. *(H)*

ADMINISTRATEUR, ſ. m. *(Juriſp.)* eſt celui qui régit un bien comme un tuteur, curateur, exécuteur teſtamentaire. *Voyez* ADMINISTRATION, EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. Les peres ſont les *adminiſtrateurs* nés de leurs enfans.

On appelle ſinguliérement *adminiſtrateurs*, ceux qui régiſſent les biens des Hôpitaux. *Voyez* HÔPITAL.

Si une femme eſt chargée d'une adminiſtration, on l'appelle *adminiſtratrice*, & elle eſt obligée à rendre compte comme le feroit l'*adminiſtrateur*. *(H)*

ADMINISTRATION, ſ. f. *(Juriſp.)* eſt la geſtion des affaires de quelque particulier ou communauté, ou la régie d'un bien. *Voyez* GOUVERNEMENT, RÉGIE.

Les Princes indolens confient l'*adminiſtration* des affaires publiques à leurs miniſtres. Les guerres civiles ont ordinairement pour prétexte la mauvaiſe *adminiſtration*, ou les abus commis dans l'exercice de la Juſtice, *&c.*

Adminiſtration ſe dit ſinguliérement de la direction des biens d'un mineur, ou d'un interdit pour fureur, imbécillité, ou autre cauſe, & de ceux d'un Hôpital, par un tuteur, un curateur, ou un adminiſtrateur. *Voyez* MINEUR, PUPILLE, TUTEUR, CURATEUR, ADMINISTRATEUR, *&c.*

Adminiſtration ſe dit auſſi des fonctions eccléſiaſtiques. C'eſt au Curé qu'appartient excluſivement à tout autre, l'*adminiſtration* des Sacremens dans ſa paroiſſe. *V.* CURÉ, PAROISSE, *&c.* On doit refuſer l'*adminiſtration* des Sacremens aux excommuniés. *Voyez* EXCOMMUNICATION.

En matiere bénéficiale, on diſtingue deux ſortes d'*adminiſtration*, l'une au temporel, & l'autre au ſpirituel. Celle-ci conſiſte dans le pouvoir d'excommunier, de corriger, de conférer les bénéfices : l'autre dans l'exercice des droits & prérogatives attachées au bénéfice. *Voyez* TEMPORALITÉ.

Adminiſtration s'emploie auſſi au Palais comme ſynonyme à *fourniſſement* : ainſi l'on dit *adminiſtrer* des témoins, des moyens, des titres, des preuves. *(H)*

ADMIRABLE, adject. *(Médecine.)* épithete que des Chymiſtes ont donnée, par hyperbole, à quelques-unes de leurs compoſitions ; tel eſt le ſel *admirable* de Glauber. On l'a appliquée généralement à toutes les pierres factices & médicinales : en voici une dont M. Lemeri donne la deſcription à cauſe de ſes grandes qualités.

Pulvériſez, mêlez enſemble du vitriol blanc, 18 onces ; du ſucre fin, du ſalpetre, de chacun 9 onces ; de l'alun, 2 onces ; du ſel ammoniac, 8 gros ; du camphre, 2 onces. Mettez le mêlange dans un pot de terre verniſſé ; humectez le en conſiſtance de miel avec de l'huile d'olive ; puis mettez ſur un petit feu, faites deſſécher doucement la matiere juſqu'à ce qu'elle ait

Digitized by Google

pris la dureté d'une pierre ; gardez-la couverte, car elle s'humecte aiſément.

On obſervera de modérer le feu dans cette opération, à cauſe de la volatilité du camphre : mais quelque ſoin que l'on y apporte, il s'en diſſipe toujours une grande quantité. On en ajoutera à cauſe de cela quelques grains dans la pierre, lorſqu'on s'en ſervira.

Cette pierre eſt déterſive, vulnéraire, aſtringente : elle réſiſte à la grangrene, arrête le ſang, étant appliquée ſeche ou diſſoute : on l'emploie dans les cataractes en collyre, contre les ulceres ſcorbutiques. On ne s'en ſert qu'à l'extérieur. *(N)*

ADMIRATIF, adj. m. *(Gramm.)* comme quand on dit *un ton admiratif*, *un geſte admiratif* ; c'eſt-à-dire *un ton*, *un geſte*, qui marque de la ſurpriſe, de l'admiration ou une exclamation. En terme de Grammaire, on dit *un point admiratif*, on dit auſſi *un point d'admiration*. Quelques-uns diſent *un point exclamatif* ; ce point ſe marque ainſi ! . Les Imprimeurs l'appellent ſimplement *admiratif*, & alors ce mot eſt ſubſtantif maſculin, ou adjectif pris ſubſtantivement, en ſous-entendant *point*.

On met le *point admiratif*, après le dernier mot de la phraſe qui exprime l'admiration : *que je ſuis à plaindre !* Mais ſi la phraſe commence par une interjection, *ah*, *ou ha*, *hélas*, quelle doit être alors la ponctuation ? Communément on met le *point admiratif* d'abord après l'interjection : *hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux. Ha ! mon Dieu que je ſouffre :* mais comme le ſens *admiratif* ou exclamatif ne finit qu'avec la phraſe, je ne voudrois mettre le *point admiratif* qu'après tous les mots qui énoncent l'admiration. *Hélas, petits moutons, que vous êtes heureux ! Ha, mon Dieu, que je ſouffre ! Voyez* PONCTUATION. *(F)*

* ADMIRATION, ſ. f. *(Morale.)* c'eſt ce ſentiment qu'excite en nous la préſence d'un objet, quel qu'il ſoit, intellectuel ou phyſique, auquel nous attachons quelques perfections. Si l'objet eſt vraiment beau, l'*admiration* dure ; ſi la beauté n'étoit qu'apparente, l'*admiration* s'évanouit par la réflexion ; ſi l'objet eſt tel, que plus nous l'examinons, plus nous y découvrons de perfections, l'*admiration* augmente. Nous n'admirons guere que ce qui eſt au deſſus de nos forces ou de nos connoiſſances. Ainſi l'*admiration* eſt fille tantôt de notre ignorance, tantôt de notre incapacité : ces principes ſont ſi vrais, que ce qui eſt admirable pour l'un, n'attire ſeulement pas l'attention d'un autre. Il ne faut pas confondre *la ſurpriſe* avec l'*admiration*. Une choſe laide ou belle, pourvu qu'elle ne ſoit pas ordinaire dans ſon genre, nous cauſe de la ſurpriſe ; mais il n'eſt donné qu'aux belles de produire en nous la ſurpriſe & l'*admiration* : ces deux ſentimens peuvent aller enſemble & ſéparément. Saint-Evremont dit que l'*admiration* eſt la marque d'un petit eſprit : cette penſée eſt fauſſe ; il eût fallu dire, pour la rendre juſte, que l'*admiration* d'une choſe commune eſt la marque de peu d'eſprit : mais il y a des occaſions où l'étendue de l'*admiration* eſt, pour ainſi dire, la meſure de la beauté de l'ame & de la grandeur de l'eſprit. Plus un être créé & penſant voit loin dans la nature, plus il a de diſcernement, & plus il admire. Au reſte il faut un peu être en garde contre ce premier mouvement de notre ame à la préſence des objets, & ne s'y livrer que quand on eſt aſſuré par ſes connoiſſances, & ſur-tout par des modeles auxquels on puiſſe rapporter l'objet qui nous eſt préſent. Il faut que ces modeles ſoient d'une beauté univerſellement convenue. Il y a des eſprits qu'il eſt extrêmement difficile d'étonner ; ce ſont ceux que la Métaphyſique a élevés au deſſus des choſes faites ; qui rapportent tout ce qu'ils voient, entendent, *&c.* au poſſible, & qui ont en eux-mêmes un modele idéal au deſſous duquel les êtres créés reſtent toujours.

ADMIRATION, *(Beaux-arts.)* c'eſt un ſentiment vif qui s'éleve dans l'ame à la contemplation d'un objet qui ſurpaſſe notre attente. Si l'on y réfléchit bien, on s'appercevra que l'*admiration* eſt toujours accompagnée d'une contention d'eſprit, qui s'efforce de pénétrer la raiſon de la choſe que nous admirons. Plus cette raiſon paroît cachée, plus l'*admiration* redouble ; elle monte au plus haut degré, lorſque ce que nous voyons, ſemble être contraire à nos

Digitized by Google

conceptions. Si l'on veut diſtinguer avec M. Hume deux eſpeces différentes d'*admiration*, on peut nommer *étonnement*, le ſentiment que produit en nous un événement contraire à notre attente, & reſtreindre l'*admiration* au ſentiment qui naît de la conſidération d'une force extraordinaire & inconnue. Dans ce ſens, l'*admiration* pourroit être nommée une paſſion de l'eſprit; car elle a ceci de commun avec les paſſions, qu'elle eſt accompagnée d'un effort inquiet, qui tend à élever nos conceptions à la hauteur de l'objet qui nous occupe. C'eſt par cette conſidération ſans doute, que Deſcartes a mis l'*admiration* dans la claſſe des paſſions. Wolf, au contraire, l'en a exclue, par la raiſon que ce ſentiment, malgré ſa vivacité, n'eſt accompagné ni de deſir, ni d'averſion pour l'objet qu'on admire, bien qu'il ſemble qu'on éprouve quelque choſe d'analogue.

Quoi qu'il en ſoit, il eſt inconteſtable que l'*admiration* eſt un ſentiment très-vif, & qui par conſéquent peut être du plus grand uſage pour porter l'homme au bien, & le détourner du mal. A cet égard, c'eſt un des ſentimens que les beaux-arts doivent ſavoir exciter. Le mal porté à un certain degré, eſt auſſi propre que le bien, à produire ce mouvement. La méchanceté extraordinaire du ſatan de Milton & de Klopſtock, ou celle de certains perſonnages tragiques de Shakeſpear, excitent en nous une *admiration* toute auſſi forte, que le caractere le plus ſublime d'un héros vertueux pourroit le faire. La ſeule différence eſt dans l'effet: nous abhorrons & déteſtons les premiers, nous reſpectons & nous nous efforçons d'imiter celui-ci.

La regle qui réſulte de ce que nous venons d'obſerver, c'eſt que l'artiſte ne doit jamais négliger l'occaſion d'exciter ce ſentiment. Les occaſions s'en offrent toutes les fois qu'on a lieu de repréſenter de grands caracteres & de grandes actions: dans le poëme épique, dans la tragédie, dans l'ode, dans les tableaux d'hiſtoire, dans les portraits, ſoit au pinceau, ſoit au ciſeau, & même dans la muſique d'un genre grave & ſérieux. Nous avons décrit ailleurs les diverſes ſources du merveilleux. *Voyez* l'article MERVEILLEUX.

Il ne ſuffit pas, au reſte, pour qu'un artiſte puiſſe exciter l'*admiration*, qu'il connoiſſe les ſources du merveilleux; il faut encore qu'il ſache lui-même penſer & ſentir dans le grand. Celui à qui la nature n'a pas accordé la grandeur d'ame, entreprendroit inutilement de nous inſpirer de l'*admiration*. Ceux pour qui toute la nature rit & badine; ceux qui ne voient dans les actions des hommes, & dans les événemens du monde, que le côté burleſque; ceux qui veulent mettre par-tout de l'eſprit, de la fineſſe, & des jeux d'imagination; ceux enfin qu'une jolie fleur, ou une contrée agréable touche plus qu'une onde bruyante, ou qu'un déſert hériſſé de rochers, ne réuſſiront jamais à exciter nos raviſſemens. Ce don n'eſt réſervé qu'à un artiſte que la nature a doué d'une grande ame, qui a profondément médité ſur les grands objets de la nature & de la vie civile; qui s'eſt beaucoup exercé à ramener tout à de grands points de vue, & qui a fortifié ſes talens par le commerce des perſonnes à grands ſentimens, & par une étude ſérieuſe & ſoutenue des ouvrages les plus ſublimes de l'art. *(Cet article eſt tiré de la théorie générale des Beaux Arts de M. SULZER.)*

ADMISSIBLE, adj. *(en Droit.)* qui mérite l'admiſſion. *Voyez ci-deſſous* ADMISSION.

ADMISSION, ſ. f. *(Juriſprud.)* action par laquelle quelqu'un eſt admis à une place ou dignité.

Ce terme ſe dit ſpécialement de la *réception* aux ordres, ou à quelque degré dans une faculté; & le billet des examinateurs en faveur du Candidat, s'appelle *admittatur*, parce que l'*admiſſion* eſt exprimée par ce terme latin. *Voyez* CANDIDAT.

ADMISSION ſe dit auſſi au Palais, des preuves & des moyens, qui ſont reçus comme concluans & pertinens. *(H)*

* *ADMITTATUR*, *terme latin*, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* billet qu'on accorde après les examens ordonnés à ceux qui ſe préſentent aux ordres, à certaines dignités, aux degrés d'une Faculté, *&c.* lorſqu'ils ont été trouvés dignes d'y être admis.

ADMODIATEUR *ou* AMODIATEUR, ſubſt. m. *(Juriſprud.)* Fermier qui tient un bien à titre d'ad-

Digitized by Google

modiation. *Voyez ci-deſſous* ADMODIATION.

ADMODIATION *ou* AMODIATION, ſ. f. *(Juriſprud.) terme de Coutumes*, uſité en quelques provinces pour ſignifier un *bail*, dont le prix ſe paie en fruits par le Fermier, lequel en retient moitié, ou plus ou moins, pour ſon exploitation. *Amodiation* eſt auſſi ſynonyme en quelques endroits à *bail à ferme*, & ſe dit du bail même, dont le prix ſe paie en argent.

ADMONESTER, v. a. *terme de palais*, c'eſt faire une légere correction verbale en matiere de délit. *Voyez* ADMONITION.

ADMONITION, ſ. f. *terme de Palais*, eſt une remontrance que fait le Juge en matiere de délit au délinquant, à qui il remontre ſa faute, & l'avertit d'être plus circonſpect à l'avenir.

L'*admonition* eſt moindre que *le blâme*, & n'eſt pas flétriſſante, ſi ce n'eſt qu'elle ſoit ſuivie d'amende; elle ſe joint le plus ordinairement avec l'aumône, & ſe fait à huis clos.

Le terme d'*admonition* s'emploie auſſi en matiere eccléſiaſtique, & alors il eſt ſynonyme à *monition*. *Voyez* ce dernier. *(H)*

ADNATA, adj. f. pris ſubſt. *en Anatomie*, eſt une membrane épaiſſe & blanche, qui enveloppe le globe de l'œil, & en forme la tunique externe. On l'appelle en françois *conjonctive*. *Voyez* TUNIQUE & CONJONCTIVE. *(L)*

ADNOTATION, *(Hiſt. anc.)* chez les Romains étoit un reſcrit du prince, ſigné de ſa propre main, & que l'officier de l'empire, appellé *magiſter memoriæ*, écrivoit. Ce reſcrit ne ſe donnoit guere que pour accorder le pardon d'un crime, & n'étoit autre choſe que ce que nous appellons, *lettres de grace*. *(L)*

ADOLESCENCE, ſ. f. *(Phyſiolog.)* eſt le temps de l'accroiſſement dans la jeuneſſe, ou l'âge qui ſuit l'enfance, & qui ſe termine à celui où un homme eſt formé. *Voyez* ACCROISSEMENT & AGE. Ce mot vient du latin *adoleſcere*, croître.

L'état d'*adoleſcence* dure tant que les fibres continuent de croître & d'acquérir de la conſiſtance. *Voyez* FIBRE.

Ce temps ſe compte ordinairement depuis quatorze ou quinze ans juſqu'à vingt-cinq, quoique, ſelon les différentes conſtitutions, il puiſſe durer plus ou moins.

Les Romains l'appliquoient indiſtinctement aux garçons & aux filles, & le comptoient depuis douze ans juſqu'à vingt-cinq pour les uns, & depuis douze juſqu'à vingt & un pour les autres. *Voyez* PUBERTÉ, *&c.*

Souvent même leurs écrivains employoient indifféremment les termes de *juvenis* & *adoleſcens* pour toutes ſortes de perſonnes en deçà de quarante-cinq ans.

Lorſque les fibres ſont arrivées à un degré de conſiſtance & de tenſion ſuffiſant pour ſoutenir les parties, la matiere de la nutrition devient incapable de les étendre davantage, & par conſéquent elles ne ſauroient plus croître. *Voyez* MORT. *(H)*

ADOLIA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Bot.)* genre de plante du Malabar, ainſi nommée par les Brames, & dont Rheede a publié une figure aſſez bonne, mais incomplete, dans ſon *Hortus Malabaricus, volume V. pag. 61, planche 31*, ſous ſon nom Malabare *kalvetadagou*: les Brames l'appellent *adolia*, les Portugais *nanida ſerta*, & les Hollandois *berg craam beſſen*.

C'eſt un arbriſſeau toujours verd, qui croît à la hauteur de ſix piés, entre les rochers des montagnes de Teckencour, ſur la côte de Malabar, où il fleurit une fois l'an, en février, & fructifie en mars.

Sa racine eſt fibreuſe, d'un blanc rouſſeâtre.

Il n'a preſque pas de tronc, ou pour parler plus exactement, ſon tronc, qui n'a pas deux pouces de diametre, eſt garni, preſque dès la racine, de branches alternes, cylindriques, écartées horizontalement, très-étendues, menues, aſſez ſouples, diſpoſées à-peu-près ſur un même plan en éventail, ce qui lui donne un peu l'air d'un jujubier ou d'un nerprun. Les vieilles branches ſont, ainſi que le tronc, un peu creuſes à leur centre, couvertes d'une écorce cendrée ou blancheâtre, qui eſt d'un verd rougeâtre & liſſe dans les jeunes. Ce ſont celles-ci ſeulement qui portent les feuilles; elles y ſont diſpoſées fort ſerrées alternativement ſur un même plan, de maniere que le feuillage eſt applati comme dans le jujubier; par leur forme elles reſ-

ſemblent aſſez à celles de l'alaterne ou du nerprun, étant elliptiques, pointues aux deux bouts, longues d'un pouce, de moitié moins larges, épaiſſes, & cependant molles, liſſes, luiſantes en deſſus, ternes en deſſous, relevées de nervures, entieres dans leur contour, & portées ſur un pédicule aſſez court, demi-cylindrique, plat en deſſus.

De l'aiſſelle des feuilles, ou à leur côté, & quelquefois à leur oppoſé, ſortent tantôt une, tantôt deux, & rarement trois fleurs rougeâtres, fort petites, ouvertes en étoile de deux lignes à deux lignes & demie de diametre, portées ſur un pédicule de même longueur. Chaque fleur eſt compoſée d'un calice d'une ſeule piece, ouvert en étoile, & partagé juſqu'à ſon milieu en cinq dents triangulaires, équilatérales. Il accompagne l'ovaire juſqu'à ſa maturité. Celui-ci eſt fort petit & peu ſenſible au centre du calice; il devient en mûriſſant une baie ſphéroïde de trois lignes de diametre, jaune orangé, à cinq loges qui contiennent chacune un oſſelet triangulaire alongé, à dos convexe, long d'une ligne & demie, blanc d'abord, enſuite rougeâtre, enfin noir.

Qualités. Toute la plante eſt ſans odeur; mais ſes feuilles ſont ameres, & ſes fruits ont de l'acidité.

Uſages. De ſes feuilles pilées & cuites avec l'huile de Seſame, on fait un liniment dont on frotte le ventre des femmes qui ont de la difficulté à accoucher, & on prétend que ce liniment les délivre de l'arriere-faix.

Remarque. Van Rheede nous a laiſſé ignorer ſi l'*adolia* a une corolle, le nombre de ſes étamines & des ſtyles ou ſtigmates de ſon ovaire; néanmoins, ſoit qu'elle ait cinq pétales comme l'alaterne, ſoit qu'elle n'en ait point, comme le nerprun, *rammus*, il eſt facile de voir par tous ſes autres caracteres, que cet arbriſſeau eſt de la famille des jujubiers, & qu'il forme un genre particulier voiſin de ces deux genres.

Deuxieme eſpece. VÉTADAGOU.

Le *vétadagou* eſt une autre eſpece d'*adolia*, figurée pareillement dans l'*Hortus Malabaricus*, à la *planche 30 du cinquieme volume*, *page 59*. Les Brames l'appellent *polti*, les Portugais *nani*, les Hollandois *craam beſſen*.

Il differe du précédent en ce qu'il eſt plus grand dans toutes ſes parties. Il a ſept piés de hauteur; les feuilles plus arrondies, longues d'un pouce & demi; les fleurs blanches un peu plus grandes, de trois lignes de diametre, à diviſions rondes & non pas triangulaires, les raies pourpre-noirâtres, du diametre de quatre lignes.

On le rencontre dans divers lieux de la côte du Malabare mais particuliérement à Angiecaimal; il fleurit deux fois l'an, & porte ſes fruits en mars & en ſeptembre.

Du reſte il reſſemble parfaitement à l'*adolia* par ſes vertus & ſes uſages. (*M. ADANSON.*)

ADOLPHE, ou ADOLFE de Naſſau, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) vingtieme roi ou empereur depuis Conrad I, fils de Walleram, comte de Naſſau, & d'Adélaïde de Kadzen Elenbogen, eſt élu le 6 janvier 1292, & meurt le 2 Juillet 1298.

Ce prince fut élu par les mêmes motifs qui avoient fait élire Rodolphe, ſon prédéceſſeur: il dut la couronne au peu de crédit de ſa famille & à ſa valeur. Il avoit peu de biens & peu de fiefs; mais il s'étoit diſtingué dans pluſieurs batailles: on le ſavoit capable de ſoutenir la gloire de l'Empire à la tête des armées, mais trop peu puiſſant pour l'aſſervir. Heiſs attribue l'élection d'*Adolphe* au ſtratagême de l'archevêque de Mayence, qui, ſe flattant de régner ſous ſon nom, avoit extorqué les ſuffrages qui penchoient pour Albert d'Autriche, fils aîné de Rodolphe. Suivant cet auteur, dont on ne doit pas toujours adopter le ſentiment, l'artificieux prélat, chargé de recueillir les voix, fit croire à chacun des électeurs, qui étoient diviſés, que le plus grand nombre étoit pour *Adolphe*. Alors tous, pour faire la cour au prince qu'ils ne croyoient pouvoir exclure, lui donnerent leur voix. Albert, le voyant préféré, prêta ſerment & ſe retira en Autriche, après en avoir reçu l'inveſtiture. Mais ſon ambition mécontente ne lui permit pas d'y vivre en paix; il chercha tous les moyens de monter ſur un trône dont il avoit occupé les degrés. Une ſomme qu'*Adolphe* reçut du roi d'Angleterre, qui lui demandoit des ſecours

Digitized by Google

ſecours contre Philippe-le-Bel, lui ouvrit une voie facile. *Adolphe* s'étoit ſervi de cet argent pour acheter le Landgraviat de Turinge, qu'Albert, *le dénaturé*, gendre de Fréderic II, prétendoit aliéner, moins par néceſſité que pour en priver ſes fils légitimes & faire un ſort à un de ſes fils naturels. Les princes dépouillés réclamerent les loix qui ne permettoient pas l'aliénation de ces fiefs, & voyant que ce cri étoit impuiſſant, ils prirent les armes & trouverent des partiſans : l'empereur éprouva même une défaite. Albert, voyant que les procédés d'*Adolphe* ſoulevoient les eſprits, fit une ligue avec Winceſlas, roi de Bohême, & le duc de Saxe. L'archevêque de Mayence, qui trouvoit moins de complaiſance dans l'empereur qu'il ne s'en étoit promis, approuva les deſſeins des ducs rebelles & promit de les ſeconder. Des bruits malignement ſemés rendirent *Adolphe* odieux. On l'accuſoit d'avoir bleſſé la majeſté de l'empire, en ſe rendant le penſionnaire d'un roi étranger pour dépouiller, contre les loix, une illuſtre famille. Philippe-le-Bel ne laiſſa pas échapper cette occaſion de ſe venger contre l'empereur de l'alliance qu'il avoit faite avec le roi d'Angleterre : il appuya les rebelles & leur fit paſſer des ſommes conſidérables. Alors ils déployerent l'étendard de la guerre civile, & firent dépoſer l'empereur dans une diete. *Adolphe* marcha contre eux auſſi-tôt, mais la colere qui le tranſportoit l'ayant empêché de faire les préparatifs néceſſaires, il fut vaincu près de Géliem, & perdit le trône & la vie. Il avoit eu de l'impératrice Imagina, cinq fils dont quatre moururent jeunes, & ne laiſſerent aucune poſtérité ; Gerlac, le cinquieme, eſt regardé comme la tige des princes de Naſſau-Uſingen, de Saarbruck & de Wielbourg. Il eut encore une fille qu'épouſa Rodolphe, comte Palatin. On croit que ce fut ſous ſon regne que les villes impériales eurent part pour la premiere fois aux délibérations publiques. (*M-y.*)

ADOLPHE, (*Hiſtoire de Danemarck.*) fils de Gérard, comte de Holſtein & duc de Slewigh. Il n'avoit que trois ans lorſque ſon pere marcha contre les Dythmarſes, & perdit la bataille & la vie : il fut élevé à la cour de l'empereur. On remarqua dans lui, dès ſa plus tendre enfance, un mépris profond pour le luxe. Il rejeta, avec une eſpece d'horreur, une chaîne de perles dont Marguerite, reine de Danemarck, vouloit enrichir ſa parure. Cette princeſſe regarda comme un ſymptôme de haine, & le préſage des plus grands malheurs, ce qui n'étoit, dans cet enfant, que l'effet d'une ſageſſe prématurée. Ce ne fut qu'en 1440 qu'il reçut des mains de Chriſtophe III, roi de Danemarck, avec le drapeau ducal, l'inveſtiture du duché de Slewigh. Il s'occupa du bonheur de ſes ſujets, étouffa peu-à-peu l'eſprit de révolte dont ils étoient animés, & rendit aux loix, preſque oubliées, leur premiere vigueur ; eſtimé de ſes contemporains, il fut peu connu des ſiecles ſuivans. Tous les hiſtoriens du nord n'ont daigné prendre la plume que pour décrire des batailles & de grandes révolutions ; & parce qu'*Adolphe*, adonné tout entier au gouvernement de ſes états, ne ſongea point à troubler ceux de ſes voiſins, ils ont peu parlé de lui. On ne connoît qu'un trait de ſa vie ; mais ce trait ſeul vaut l'hiſtoire la plus belle & la plus longue. Après la mort de Chriſtophe III, la couronne de Danemarck lui fut offerte par la nation, & il la refuſa, en diſant que ce fardeau étoit au deſſus de ſes forces. Ce fut par ſes conſeils qu'on la mit ſur la tête de Chriſtiern I, ſon neveu. Il mourut en 1459. (*M. de Sacy.*

§ ADOM *ou* ADON, (*Géogr.*) petit royaume de la Côte d'Or, en Guinée. Il eſt borné à l'oueſt par Taben, au ſud par Guaffo, au nord par Vaſſabs, & à l'eſt-nord-eſt par Abrambo. Il s'étend en droite ligne au long de la riviere de Sehama, & contient pluſieurs iſles ornées de belles villes & de villages. Son gouvernement conſiſte dans un conſeil de cinq ou ſix des principaux de la contrée, dont l'un eſt néanmoins auſſi puiſſant qu'un roi. Le pays abonde en grains, en fruits. Les rivieres y ſont remplies de poiſſons ; on y voit des animaux farouches & privés, & on y trouve des mines d'or & d'argent. Les habitans font le commerce avec Axim & Boutro, & quelquefois avec le petit Comendo. *Long. 18. 19. lat. 7. 8.* (*C. A.*)

* ADONAI, ſ. m. (*Theol.*) eſt, parmi

les Hébreux, un des noms de Dieu, & ſignifie *Seigneur*. Les Maſſoretes ont mis ſous le nom que l'on lit aujourd'hui *Jehova*, les points qui conviennent aux conſonnes du mot *Adonaï*, parce qu'il étoit défendu chez les Juifs de prononcer le nom propre de *Dieu*, & qu'il n'y avoit que le Grand-Prêtre qui eût ce privilege, lorſqu'il entroit dans le Sanctuaire. Les Grecs ont auſſi mis le mot *Adonaï* à tous les endroits où ſe trouve le nom de *Dieu*. Le mot *Adonai* eſt dérivé d'une racine qui ſignifie *baſe* & *fondement*, & convient à Dieu, en ce qu'il eſt le ſoutien de toutes les créatures, & qu'il les gouverne. Les Grecs l'ont traduit par κύριος, & les Latins par *Dominus*. Il s'eſt dit auſſi quelquefois des hommes, comme dans ce verſet du Pſeaume 104. *Conſtituit eum Dominum domûs ſuæ*, en parlant des honneurs auxquels Pharaon éleva Joſeph, où le texte hébreu porte: *Adonai*. Genebrard, le Clerc, Cappel, *de nomine Dei Tetragramm.* (G)

* ADONÉE, (*Myth.*) nom que les Arabes donnoient au Soleil & à Bacchus, qu'ils adoroient. Ils offroient au premier tous les jours de l'encens & des parfums.

§ ADONER, *ou* ADONNER, verbe neutre, (*Marine.*) ne s'emploie qu'en parlant du vent lorſqu'on eſt à la voile: il ſignifie devenir moins contraire, ou même tout-à-fait favorable. Le vent *adonne* toutes les fois qu'il quitte la direction qu'il avoit, pour en prendre une nouvelle qui permette au vaiſſeau de marcher d'une maniere plus directe & plus favorable, relativement à la route qu'il veut faire. On ne s'en ſert guere cependant lorſque le vent étant déja grand-largue, paſſe tout-à-fait de l'arriere. La raiſon en vient peut-être de ce qu'alors le vent eſt rarement plus avantageux, & qu'*adonner* préſente avec lui une idée de gain & d'avantage. On dit: « le vent nous a *adonné* de quatre » quarts, ce qui nous a permis de mettre » en route. Si le vent continue à *adonner*, » nous pouvons appuyer les bras du vent. » (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

ADONIAS *ou* ADONIJA, (*Hiſtoire ſacrée.*) nom propre qui ſignifie le *Seigneur éternel*. C'eſt le nom du quatrieme fils que David eut de Haggith, *II. Rois*, *iij.* 4. Imitateur de l'ambitieux Abſalom, il voulut ſe faire proclamer ſucceſſeur de ſon pere du vivant de celui-ci. Il crut réuſſir en faiſant un feſtin où il invita tous ſes freres excepté Salomon. Mais le prophete Nathan inſtruiſit Bathzebah de ce complot, & par ſes conſeils elle ſe préſenta devant David, pour lui rappeller la promeſſe ſolemnelle qu'il lui avoit faite de laiſſer le trône à ſon fils. Cette démarche, jointe aux exhortations de Nathan qui vint pour appuyer la demande de Bathzebah, décida le roi à faire proclamer Salomon pour ſon ſucceſſeur. *Adonija*, craignant le reſſentiment de celui-ci, ſe réfugia auprès de l'autel; mais Salomon le fit appeller pour lui accorder ſon pardon. La témérité qu'il eut de demander Abiſag pour femme lui coûta la vie; *III. Rois j. ij.*

Il eſt parlé d'un autre *Adonija*, que le pieux Joſaphat envoya dans les villes de Juda pour enſeigner le peuple, *II. Chron. xvij.* Il y eut auſſi un *Adonija* parmi ceux qui ſignerent l'alliance, *Néh. x. 16.* C'eſt le même qui eſt appellé ADONIKAM, c'eſt-à-dire, le *Seigneur s'eſt élevé*, *Néh. viij. Eſdr. ij. 13. viij. 13.* (CC.)

ADONI-BESECH, (*Hiſt. anc.*) roi de la ville de *Beſech* en Chanaan, fut un prince féroce qui ayant fait priſonniers ſoixante & dix rois, leur fit couper les extrêmités des piés & des mains, & ne voulut pas qu'on leur donnât d'autre nourriture que ce qu'ils pouvoient ramaſſer avec la bouche des reſtes qu'il leur jetoit de ſa table. Il fit la guerre aux Hébreux, qu'il avoit juré d'exterminer. Mais les Hébreux le battirent, lui tuerent dix mille hommes, le firent priſonnier, & le traiterent comme il avoit traité les ſoixante & dix rois ſes captifs.

ADONIE, (*Muſique des anciens.*) air que les Lacédémoniens jouoient ſur des flûtes appellées *embatériennes*, quand ils alloient au combat. *Voy.* EMBATÉRIENNE (*Muſiq. inſtr. anc.*) (F. D. C.)

ADONIES *ou* FÊTES ADONIENNES, ſubſt. f. (*Myth.*) qu'on célébroit anciennement en l'honneur d'Adonis, favori de Vénus, qui fut tué à la chaſſe par un ſanglier dans les forêts du mont Liban. Ces fêtes prirent naiſſance en Phénicie, & paſſerent

Digitized by Google

delà en Grece. On en faiſoit de ſemblables en Egypte en mémoire d'Oſiris. Voici ce que dit Lucien de celles de Byblos en Phénicie : « Toute la ville au jour marqué pour » la ſolemnité, commençoit à prendre le » deuil, & à donner des marques publiques » de douleur & d'affliction : on n'entendoit » de tous côtés que des pleurs & des gé- » miſſemens ; les femmes qui étoient les » miniſtres de ce culte, étoient obligées » de ſe raſer la tête, & de ſe battre la » poitrine en courant les rues. L'impie ſu- » perſtition obligeoit celles qui refuſoient » d'aſſiſter à cette cérémonie, à ſe proſti- » tuer pendant un jour, pour employer au » culte du nouveau Dieu, l'argent qu'elles » gagnoient à cet infame commerce. Au » dernier jour de la fête, le deuil ſe chan- » geoit en joie, & chacun la témoignoit » comme ſi Adonis eût été reſſuſcité : la » premiere partie de cette ſolemnité s'ap- » pelloit ἀδωνισμὸς, pendant laquelle on » pleuroit le Prince mort ; & la deuxieme » ἱλαρὰ, *le retour*, où la joie ſuccédoit à » la triſteſſe. Cette cérémonie duroit huit » jours, & elle étoit célébrée en même » temps dans la baſſe Egypte. Alors, dit » encore Lucien qui en avoit été témoin, » les Egyptiens expoſoient ſur la mer un » panier d'oſier, qui étant pouſſé par un » vent favorable, arrivoit de lui-même » ſur les côtes de Phénicie, où les femmes » de Byblos qui l'attendoient avec impa- » tience, l'emportoient dans la ville, & » c'étoit alors que l'affliction publique fai- » ſoit place à une joie univerſelle. » Saint Cyrille dit qu'il y avoit dans ce petit vaiſſeau des lettres par leſquelles les Egyptiens exhortoient les Phéniciens à ſe réjouir, parce qu'on avoit retrouvé le Dieu qu'on pleuroit. Meurſius a prétendu que ces deux différentes cérémonies faiſoient deux fêtes diſtinctes qui ſe célébroient à différens temps de l'année, & à ſix mois l'une de l'autre, parce qu'on croyoit qu'Adonis paſſoit la moitié de l'année avec Proſerpine, & l'autre moitié avec Vénus. Les Juifs voiſins de la Phénicie & de l'Egypte, & enclins à l'idolâtrie, adopterent auſſi ce culte d'Adonis. La viſion du Prophete Ezéchiel, où Dieu lui montre des femmes voluptueuſes aſſiſes dans le temple, & qui pleuroient Adonis, *& ecce ibi ſedebant mulieres plangentes Adonidem*, ne permet pas de douter qu'ils ne fuſſent adonnés à cette ſuperſtition. *Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres.* (G)

ADONIQUE *ou* ADONIEN, adject. (*Poéſ.*) ſorte de vers fort court, uſité dans la poéſie Grecque & Latine. Il n'eſt compoſé que de deux piés, dont le premier eſt dactyle, & le ſecond un ſpondée ou trochée, comme *rara juventus*.

On croit que ſon nom vient d'Adonis, favori de Vénus, parce que l'on faiſoit grand uſage de ces ſortes de vers dans les lamentations ou fêtes lugubres qu'on célébroit en l'honneur d'Adonis. *Voyez* ADONIES *ou* ADONIENNES. Ordinairement on en met un à la fin de chaque ſtrophe de vers ſaphiques, comme dans celle-ci :

Scandit æratas vitioſa naves
Cura, nec turmas equitum relinquit,
Ocyor cervis & agente nimbos
Ocyor euro. Horat.

Ariſtophane en entremêloit auſſi dans ſes comédies avec des vers anapeſtes. *Voyez* ANAPESTE & SAPHIQUE. (G).

ADONIS, (*Myth.*) fruit de l'inceſte de Cynaras avec ſa propre fille Myrrha, fut la divinité de pluſieurs nations. La princeſſe, pour cacher ſa honte, ſe retira dans l'Arabie, où elle mit au monde *Adonis*. L'enfant fut élevé dans des antres, & les femmes les plus diſtinguées du pays, attendries ſur ſon ſort, prirent ſoin de ſon éducation. Dès qu'il fut ſorti de l'enfance, il ſe rendit à la cour de Byblos, en Phénicie, dont il fit toutes les délices. Les femmes, épriſes de ſa beauté, briguerent à l'envi ſa conquête, & ce fut Aſtarté qui ſubjugua ſa fierté, & à qui il s'unit par le mariage. Vénus, lui donnant la préférence ſur tous les dieux, abandonna le ſejour du ciel, de Paphos, d'Amathonte & de Cythere, pour le ſuivre à la chaſſe dans les forêts du mont Liban. Il y fut bleſſé par un ſanglier ; & Aſtarté, craignant que ſa bleſſure ne fût mortelle, fit retentir le pays de ſes gémiſſemens. L'Egypte partagea ſes alarmes, & il y eut un deuil public dans toute la Phénicie. Sa guériſon fit ſuccéder la joie à la triſteſſe ; on inſtitua une fête annuelle, où

après l'avoir pleuré mort, on ſe livroit aux tranſports de la plus vive alégreſſe, comme s'il fût reſſuſcité. Arſinoë, ſœur & femme de Ptolomée Philadelphe, donna dans Alexandrie le ſpectacle d'une de ces fêtes; le premier jour elle parut ſous la forme de Vénus pleurant ſon amant. Le ſecond, elle célébra ſon retour à la vie, & le troiſieme, qui termina la ſolemnité, elle ſe montra ſur un char, traîné par des cygnes. On faiſoit des proceſſions où les femmes portoient les repréſentations de cadavre, reſſemblant à un jeune homme. D'autres tenoient dans leurs mains du bled nouvellement germé, des fleurs nouvelles, des herbes naiſſantes, ſymbole d'un jeune prince moiſſonné dans ſon printemps. Phurnutus, Lactance & Macrobe, expliquent cette fable en diſant que la mort d'*Adonis* marquoit l'éloignement du ſoleil pendant l'hiver, & ſon retour au bout de ſix mois vers le pôle du ſeptentrion. D'autres prétendent qu'*Adonis* déſigne la ſemence renfermée pendant ſix mois dans les entrailles de la terre, & qui, parvenant enſuite à ſa maturité, produit de riches moiſſons. Son culte ne fut pas le même chez les différentes nations. On lui préparoit des feſtins devant les portes & ſur les toits & dans les places publiques. Ce culte dégénéra en licence, & ſervit de modele aux ſaturnales des Romains. (*T—N.*)

ADONIS, (*Géogr. Mythol.*) fleuve de Phénicie, appellé, par ceux du pays, *Nahar-al-kab*, *fleuve du chien*. Il prend ſa ſource vers le mont Liban, & va ſe rendre dans la mer de Syrie, près de la ville de Giblet, autrefois nommée *Byblos*. Il eſt ainſi appellé d'*Adonis* fils de Cyniras, roi de Chypre, & favori de Vénus, auquel on avoit bâti un temple ſur le bord de ce fleuve, où l'on célébroit tous les ans la mémoire de ſa mort avec des lamentations publiques. Lucien rapporte que le jour de cette fête, les eaux de cette riviere paroiſſoient rouges comme du ſang; parce que à tel jour on y avoit lavé la plaie d'*Adonis*. Ce qui donnoit lieu à cette fable, c'eſt que l'eau en devenoit rouge par les ſables que le vent y pouſſoit du mont Liban dans certaine ſaiſon de l'année. Ce fleuve diviſoit le royaume & le patriarchat de Jéruſalem du côté de Tripoli & du patriarchat d'Antioche. Il y a près de ſon embouchure de hautes montagnes eſcarpées, que les géographes appellent *chinox*, & qui s'élevent les unes ſur les autres. L'empereur Antonin y fit couper un petit paſſage large de deux coudées, & long de quatre ſtades que l'on nomme le *pas du chien*, à cauſe du fleuve *Adonis* ou *fleuve du chien*, qui ſe jette en cet endroit dans la Méditerranée. (*C. A.*)

* ADONIS, ſ. f. (*Jardinage.*) ſorte de renoncule, qui a la feuille de la camomille; ſa fleur eſt en roſe, ſes ſemences ſont renfermées dans des capſules oblongues. On en diſtingue deux eſpeces.

Ray attribue à la graine d'*adonis hortenſis*, *flore minore*, *atro*, *rubente*, la vertu de ſoulager dans la pierre & dans la colique.

Et mêlée à l'*adonis ellebori radice*, *buphthalmi flore*, de tenir la place de l'ellébore, même dans les compoſitions médicinales.

ADONISEDECH, (*Hiſt. ſacrée.*) roi de Jéruſalem, fut défait par Joſué avec les rois ſes alliés, dans cette fameuſe journée où Dieu arrêta le ſoleil à la priere de Joſué, pour lui donner le temps de compléter ſa victoire.

ADONY, (*Géogr.*) très-jolie ville de la Tranſilvanie Hongroiſe. Elle eſt au pié des montagnes, ſur la riviere de Beretio, dans une ſituation très-agréable & dans un pays fertile. *Long.* 45, 18. *lat.* 47, 22. (*C. A.*)

ADOPTIENS, ſ. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques du huitieme ſiecle, qui prétendoient que Jeſus-Chriſt, en tant qu'homme, n'étoit pas fils propre ou fils naturel de Dieu, mais ſeulement ſon fils adoptif.

Cette ſecte s'éleva ſous l'empire de Charlemagne vers l'an 783. A cette occaſion, Elipand, Archevêque de Tolede, ayant conſulté Felix, Evêque d'Urgel, ſur la filiation de Jeſus-Chriſt, celui-ci répondit que Jeſus-Chriſt, en tant que Dieu, eſt véritablement & proprement fils de Dieu, engendré naturellement par le Pere; mais que Jeſus-Chriſt, en tant qu'homme ou fils de Marie, n'eſt que fils adoptif de Dieu; déciſion à laquelle Elipand ſouſcrivit.

On tint en 791 un Concile à Narbonne, où la cauſe des deux Evêques Eſpagnols fut

diſcutée, mais non décidée. Felix enſuite ſe rétracta, puis revint à ſes erreurs; & Elipand de ſon côté ayant envoyé à Charlemagne une profeſſion de foi, qui n'étoit pas orthodoxe, ce Prince fit aſſembler un Concile nombreux à Francfort en 794, où la doctrine de Felix & d'Elipand fut condamnée, de même que dans celui de Forli de l'an 795, & peu de temps encore après dans le Concile tenu à Rome ſous le Pape Leon III.

Felix d'Urgel paſſa ſa vie dans une alternative continuelle d'abjurations & de rechûtes, & la termina dans l'héréſie; il n'en fut pas de même d'Elipand.

Geoffroi de Clairvaux impute la même erreur à Gilbert de la Porée; & Scot & Durand ſemblent ne s'être pas tout-à-fait aſſez éloignés de cette opinion. Wuitaſſe, *traité de l'Incarn. part. II. queſt. viij. art. 1. pag. 216. & ſuiv.* (G)

ADOPTIF, adj. (*Juriſprud.*) eſt la perſonne adoptée par une autre. *Voyez* ADOPTION.

Les enfans *adoptifs*, chez les Romains, étoient conſidérés ſur le même pié que les enfans ordinaires, & ils entroient dans tous les droits que la naiſſance donne aux enfans à l'égard de leurs peres. C'eſt pourquoi il falloit qu'ils fuſſent inſtitués héritiers ou nommément déshérités par le pere, autrement le teſtament étoit nul.

L'Empereur Adrien préféroit les enfans *adoptifs* aux enfans ordinaires, par la raiſon, diſoit-il, que c'eſt le hazard qui nous donne ceux-ci, au lieu que c'eſt notre propre choix qui nous donne les autres.

M. Menage a publié un livre d'éloges ou de vers adreſſés à lui-même, intitulé *Liber adoptivus*, auquel il a joint quelques autres ouvrages. Heinſius & Furſtemberg de Munſter ont auſſi publié des livres *adoptifs*. (H)

ADOPTION, ſ. f. (*Juriſprud. Hiſt. anc. mod.*) eſt un acte par lequel un homme en fait entrer un autre dans ſa famille, comme ſon propre fils, & lui donne droit à ſa ſucceſſion en cette qualité.

Ce mot vient de *adoptare* qui ſignifie la même choſe en latin; d'où on a fait dans la baſſe latinité *adobare*, qui ſignifie faire quelqu'un chevalier, lui ceindre l'épée; d'où eſt venu auſſi qu'on appelloit *miles adobatus* un chevalier nouvellement fait; parce que celui qui l'avoit fait chevalier étoit cenſé en quelque façon l'avoir adopté. *V.* CHEVALIER.

Parmi les Hébreux on ne voit pas que l'*adoption* proprement dite ait été en uſage. Moyſe n'en dit rien dans ſes loix; & l'*adoption* que Jacob fit de ſes deux petits-fils Ephraïm & Manaſſé, n'eſt pas proprement une *adoption*, mais une eſpece de ſubſtitution par laquelle il veut que les deux fils de Joſeph aient chacun leur lot dans Iſraël, comme s'ils étoient ſes propres fils: *Vos deux fils*, dit-il, *ſeront à moi; Ephraïm & Manaſſé ſeront réputés comme Ruben & Simeon:* mais comme il ne donne point de partage à Joſeph leur frere, toute la grace qu'il lui fait, c'eſt qu'au lieu d'une part qu'il auroit eu à partager entre Ephraïm & Manaſſé, il lui en donne deux; l'effet de cette *adoption* ne tomboit que ſur l'accroiſſement de biens & de partage entre les enfans de Joſeph. *Geneſe xlviij. 5.* Une autre eſpece d'*adoption* uſitée dans Iſraël, conſiſtoit en ce que le frere étoit obligé d'épouſer la veuve de ſon frere décédé ſans enfans, en ſorte que les enfans qui naiſſoient de ce mariage étoient cenſés appartenir au frere défunt, & portoient ſon nom, pratique qui étoit en uſage avant la loi, ainſi qu'on le voit dans l'hiſtoire de Thamar. Mais ce n'étoit pas encore la maniere d'adopter connue parmi les Grecs & les Romains. *Deut. xxv. 5. Ruth. iv. Matth. xxij. 24. Gen. xviij.* La fille de Pharaon adopta le jeune Moyſe, & Mardochée adopta Eſther pour ſa fille. On ignore les cérémonies qui ſe pratiquoient dans ces occaſions, & juſqu'où s'étendoient les droits de l'*adoption:* mais il eſt à préſumer qu'ils étoient les mêmes que nous voyons dans les loix romaines; c'eſt-à-dire que les enfans adoptifs partageoient & ſuccédoient avec les enfans naturels; qu'ils prenoient le nom de celui qui les adoptoit, & paſſoient ſous la puiſſance paternelle de celui qui les recevoit dans ſa famille. *Exode ij. 10. Eſther. ij. 7. 15.*

Par la paſſion du Sauveur, & par la communication des mérites de ſa mort qui nous ſont appliqués par le baptême, nous deve-

Digitized by Google

avons part à l'héritage céleſte. C'eſt ce que S. Paul nous enſeigne en pluſieurs endroits. *Vous n'avez pas reçu l'eſprit de ſervitude dans la crainte, mais vous avez reçu l'eſprit d'*adoption *des enfans par lequel vous criez, mon pere, mon pere.* Et : *Nous attendons l'*adoption *des enfans de Dieu.* Et encore : *Dieu nous a envoyé ſon fils pour racheter ceux qui étoient ſous la loi, afin que nous recevions l'*adoption *des enfans.* Rom. viij. 15. & 23. Galat. iv. 4. & 5.

Parmi les Muſulmans la cérémonie de l'*adoption* ſe fait en faiſant paſſer celui qui eſt adopté pardedans la chemiſe de celui qui l'adopte. C'eſt pourquoi pour dire *adopter* en Turc, on dit *faire paſſer quelqu'un par ſa chemiſe ;* & parmi eux un enfant adoptif eſt appellé *abiet-ogli*, fils de l'autre vie, parce qu'il n'a pas été engendré en celle-ci. On remarque parmi les Hébreux quelque choſe d'approchant. Elie adopte le Prophete Eliſée, & lui communique le don de prophétie, en le revêtant de ſon manteau, *Elias miſit pallium ſuum ſuper illum :* & quand Elie fut enlevé dans un chariot de feu, il laiſſa tomber ſon manteau, qui fut enlevé par Elitée ſon diſciple, ſon fils ſpirituel & ſon ſucceſſeur dans la fonction de Prophete. D'Herbelot, *Biblioth. orient. page 47. III. Reg. xix. 19. IV. Reg. xj. 15.*

Moyſe revêt Eléaſar des habits ſacrés d'Aaron, lorſque ce grand-prêtre eſt prêt de ſe réunir à ſes peres, pour montrer qu'Eléaſar lui ſuccédoit dans les fonctions du Sacerdoce, & qu'il l'adoptoit en quelque ſorte pour l'exercice de cette dignité. Le Seigneur dit à Sobna capitaine du temple, qu'il le dépouillera de ſa dignité, & en revêtira Eliacim fils d'Helcias. *Je le revêtirai de votre tunique*, dit le Seigneur, *& je le ceindrai de votre ceinture, & je mettrai votre puiſſance dans ſa main.* S. Paul en pluſieurs endroits dit que les Chrétiens *ſe ſont revêtus de Jeſus-Chriſt, qu'ils ſe ſont revêtus de l'homme nouveau*, pour marquer l'*adoption* des enfans de Dieu dont ils ſont revêtus dans le baptême ; ce qui a rapport à la pratique actuelle des Orientaux. *num. xx. 26. Iſaïe xxij. 21. Rom. xiij. Galat. iij. 26. Epheſ. iv. 14. Coloſſ.* *tome I. lettre A. pag. 62. (G)*

La coutume d'*adopter* étoit très-commune chez les anciens Romains, qui avoient une formule expreſſe pour cet acte : elle leur étoit venue des Grecs, qui l'appelloient υἱοποιία, *filiation. Voyez* ADOPTIF.

Comme l'*adoption* étoit une eſpece d'imitation de la nature, inventée pour la conſolation de ceux qui n'avoient point d'enfans, il n'étoit pas permis aux Eunuques d'adopter, parce qu'ils étoient dans l'impuiſſance actuelle d'avoir des enfans. *Voyez* EUNUQUE.

Il n'étoit pas permis non plus d'adopter plus âgé que ſoi ; parce que c'eût été renverſer l'ordre de la nature : il falloit même que celui qui adoptoit eût au moins dix-huit ans de plus que celui qu'il adoptoit, afin qu'il y eût du moins poſſibilité qu'il fût ſon pere naturel.

Les Romains avoient deux ſortes d'*adoptions* ; l'une qui ſe faiſoit devant le Préteur ; l'autre par l'aſſemblée du peuple, dans le temps de la république ; & dans la ſuite par un reſcrit de l'empereur.

Pour la premiere, qui étoit celle d'un fils de famille, ſon pere naturel s'adreſſoit au préteur, devant lequel il déclaroit qu'il émancipoit ſon fils, ſe dépouilloit de l'autorité paternelle qu'il avoit ſur lui, & conſentoit qu'il paſsât dans la famille de celui qui l'adoptoit. *Voyez* EMANCIPATION.

L'autre ſorte d'*adoption* étoit celle d'une perſonne qui n'étoit plus ſous la puiſſance paternelle, & s'appelloit *adrogation. V.* ADROGATION.

La perſonne adoptée changeoit de nom & prenoit le prénom, le nom, & le ſurnom de la perſonne qui l'adoptoit. *V.* NOM.

L'*adoption* ne ſe pratique pas en France. Seulement il y a quelque choſe qui y reſſemble, & qu'on pourroit appeller une *adoption* honoraire : c'eſt l'inſtitution d'un héritier univerſel, à la charge de porter le nom & les armes de la famille.

Les Romains avoient auſſi cette *adoption* teſtamentaire : mais elle n'avoit de force qu'autant qu'elle étoit confirmée par le peuple. *Voyez* TESTAMENT.

Dans la ſuite il s'introduiſit une autre ſorte d'*adoption*, qui ſe faiſoit en coupant

Digitized by Google

quelques cheveux à la perſonne, & les donnant à celui qui l'adoptoit.

Ce fut de cette maniere que le Pape Jean VIII adopta Boſon, Roi d'Arles; exemple unique, peut-être, dans l'hiſtoire, d'une *adoption* faite par un eccléſiaſtique; l'uſage de l'*adoption* établi à l'imitation de la nature, ne paroiſſant pas l'autoriſer dans des perſonnes à qui ce ſeroit un crime d'engendrer naturellement des enfans.

M. Bouſſac, dans ſes *Noctes Theologicæ*, nous donne pluſieurs formes modernes d'*adoption*, dont quelques-unes ſe faiſoient au baptême, d'autres par l'épée. *(H)*

La demande en *adoption*, nommée *adrogatio*, étoit conçue en ces termes: *Velitis, jubeatis uti L. Valerius Lucio Ticio tam lege jureque filius ſibi ſiet, quàm ſi ex eo patre matreque familias ejus natus eſſet; utique ei vitæ neciſque in eum poteſtas ſiet uti pariundo filio eſt. Hoc ità, ut dixi, ità vos, Quirites, rogo.* Dans les derniers temps les *adoptions* ſe faiſoient par la conceſſion des empereurs. Elles ſe pratiquoient encore par teſtament. *In imâ cerâ C. Octavium in familiam nomenque adoptavit.* Les fils adoptifs prenoient le nom & le ſurnom de celui qui les adoptoit; & comme ils abandonnoient en quelque ſorte la famille dont ils étoient nés, les Magiſtrats étoient chargés du ſoin des dieux pénates de celui qui quittoit ainſi ſa famille pour entrer dans une autre. Comme l'*adoption* faiſoit ſuivre à l'enfant adoptif la condition de celui qui l'adoptoit, elle donnoit auſſi droit au pere adoptif ſur toute la famille de l'enfant adopté. Le Sénat au rapport de Tacite condamna & défendit des *adoptions* feintes dont ceux qui prétendoient aux charges avoient introduit l'abus, afin de multiplier leurs cliens & de ſe faire élire avec plus de facilité. L'*adoption* étoit abſolument interdite à Athenes en faveur des Magiſtrats avant qu'ils euſſent rendu leurs comptes en ſortant de charge. *(G & H)*

* § ADOPTION, *(Hiſt. mod.)* L'adoption eſt fort commune parmi les Turcs, & encore plus parmi les Grecs & les Arméniens. Il ne leur eſt pas permis de léguer leurs biens à un ami, ou à un parent éloigné; mais, pour éviter qu'ils n'aillent groſſir le tréſor du grand-ſeigneur, quand ils ſe voient ſans eſpoir de lignée, ils choiſiſſent dans une famille du commun, quelque bel enfant de l'un ou de l'autre ſexe, le menent au cadi, & là, en préſence & du conſentement de ſes parens, ils déclarent qu'ils l'adoptent pour leur enfant. En même temps les pere & mere renoncent à tous leurs droits ſur lui, & les remettent à celui qui l'adopte: on paſſe un contrat en bonne forme, & dès-lors l'enfant ainſi adopté ne peut être déshérité. Milady Montaguë, qui rapporte cette forme d'adoption dans ſes lettres, dit avoir vu plus d'un mendiant refuſer de livrer ainſi leurs enfans à de riches Grecs, tant la nature a de pouvoir ſur le cœur d'un pere & d'une mere, quoique les peres adoptifs aient en général beaucoup de tendreſſe pour ces enfans, qu'ils appellent *enfans de leurs ames*. Cette coutume ſeroit beaucoup plus de mon goût, ajoute cette judicieuſe Angloiſe, que l'uſage abſurde où nous ſommes de nous attacher à notre nom. Faire le bonheur d'un enfant que j'éleve à ma maniere, ou (pour parler turc) *ſur mes genoux*, que j'ai accoutumé à me reſpecter comme ſon pere, eſt, ſelon moi, plus conforme à la raiſon, que d'enrichir quelqu'un qui tient, des lettres qui compoſent ſon nom, tout ſon mérite & toute ſon affinité.

ADOPTION PAR LES ARMES, *(Hiſt. milit.)* L'*adoption* militaire a pris naiſſance chez quelques peuples du nord, ou parmi les Germains; ce qui eſt à-peu-près la même choſe, les uns & les autres ayant une même origine. Ces peuples rapportoient tout à la guerre, & ils ne quittoient point leurs armes. C'étoit dans une aſſemblée publique que l'un des chefs de la nation, le pere ou quelque parent, armoit pour la premiere fois l'enfant parvenu à l'âge de puberté. C'étoit cette cérémonie, dit Tacite, qui en faiſoit un citoyen, & elle tenoit lieu de l'acte par lequel les Romains prenoient au même âge la robe virile.

Cette cérémonie a les caracteres d'une *adoption* militaire, par laquelle les Germains étoient reconnus enfans de la république; mais on y voit cette différence, qu'ici c'eſt une permiſſion de porter les armes; au lieu que les *adoptions* militaires étoient une récompenſe pour les avoir portées avec gloire.

Digitized by Google

C'eſt dans l'hiſtoire des Goths & des Lombards qui s'établirent ſucceſſivement en Italie, qu'il eſt plus ſouvent fait mention de cette *adoption* militaire, dont l'uſage a pu paſſer par eux à la cour des empereurs Romains. Procope eſt le premier qui en ait parlé.

Cebades, roi de Perſe, voulant placer ſur le trône Coſroës, le plus jeune de ſes trois fils, ſongea à lui procurer l'appui de l'empereur d'Orient, Juſtin. Il propoſa à ce prince, contre lequel il étoit en guerre, d'adopter Coſroës. Juſtin auroit ſaiſi avec joie cette occaſion de terminer une guerre fâcheuſe, ſi on ne lui eût fait obſerver que l'*adoption* juridique des Romains donneroit à Coſroës des droits ſur l'empire. On propoſa au Perſan de l'adopter par les armes à la maniere des Barbares; ce que Coſroës refuſa avec mépris, & la guerre continua.

Les *adoptions* militaires ſe faiſoient par la tradition des armes, en donnant ou envoyant à celui qu'on adoptoit, différentes ſortes d'armes ou d'inſtrumens de guerre, & quelquefois en le revêtant ou le faiſant revêtir par des Ambaſſadeurs, d'une armure complete; car ces *adoptions* n'étoient en uſage que chez les ſouverains. Elles étoient ordinairement accompagnées de préſens plus ou moins conſidérables, ſuivant la circonſtance ou les perſonnes.

Elles donnoient les noms de pere & de fils, comme l'*adoption* romaine, & l'on ſe faiſoit un honneur de prendre ces noms dans les ſouſcriptions des lettres, & dans les actes publics. Telle étoit l'idée qu'on avoit chez les Goths & chez les Lombards de cette *adoption*. Elle étoit regardée comme le premier degré d'honneur de la milice. Leurs rois n'admettoient point leurs fils à leur table, qu'ils n'euſſent été adoptés par quelque prince étranger; & ceux-ci alloient chercher cet honneur juſques chez les princes ennemis.

C'eſt ce que fit Alboin, fils d'Audoin, roi des Lombards; il alla ſe faire adopter par le roi des Gepides, & devint ſon fils par la tradition des armes. L'uſage de cette *adoption* chez les Lombards a fini avec leur monarchie, détruite par Charlemagne; mais depuis ce temps on en trouve encore des traces chez les empereurs d'Orient.

Godefroi, duc de la baſſe Lorraine, conduiſant en 1096 à la Terre-Sainte une armée de croiſés, ſe rendit au palais des Blaquernes près Conſtantinople, où l'empereur Alexis, pour l'attacher à ſes intérêts, l'adopta pour ſon fils, en le faiſant revêtir des habits impériaux avec toute la ſolemnité & la coutume du pays. La valeur de Godefroi, l'uſage des empereurs d'Orient d'adopter ainſi les princes étrangers, les circonſtances de l'entrepriſe de la Croiſade, tout annonce une cérémonie guerriere.

Le prince d'Edeſſe adoptant de cette maniere Baudoin, frere du même Godefroi, le fit entrer nu ſous ſa chemiſe, & le ſerra fortement entre ſes bras, pour ſignifier qu'il le tenoit comme ſorti de lui. Mais il n'eſt pas facile de décider ſi quelques rois des premieres races ont été adoptés par les armes, par quelqu'autre prince, s'ils ont fait uſage de cette *adoption*, & s'ils ont adopté eux-mêmes des princes de leur ſang ou des étrangers. On trouve différens monumens hiſtoriques qui conſtatent que les rois de France ont été adoptés par des princes étrangers. On trouve une *adoption* militaire de Théodebert par Juſtinien, dans une médaille du premier.

A l'égard des *adoptions* faites par les rois de France, les hiſtoriens parlent diſtinctement de deux ſortes d'*adoptions* dont ils firent uſage, l'une par la barbe, l'autre par les cheveux. L'*adoption* par la barbe ſe faiſoit en touchant la barbe de celui qu'on adoptoit, ou en en coupant l'extrêmité.

Par un traité de paix entre Clovis & Alaric, il fut conclu qu'Alaric toucheroit la barbe de Clovis, & deviendroit par-là ſon parrain, ou ſon pere adoptif. Cet accommodement n'eut point lieu, parce que les Goths vinrent armés à la conférence, & Clovis continua la guerre. Ceci ſe paſſa à la bataille de Vouillé.

Les *adoptions par les armes* doivent leur origine aux Goths ou aux Lombards: l'uſage en a ceſſé en Italie à la deſtruction de leur monarchie, & il a duré en Orient juſqu'au temps où commencerent les ordres de chevalerie. (+)

* ADOR & ADOREA, (*Myth.*) gâteaux faits avec de la farine & du ſel, qu'on offroit en ſacrifice; & les ſacrifices s'appelloient *adorea ſacrificia*.

ADORATION,

ADORATION, ſ. f. *(Théol.)* l'*action de rendre à un être les honneurs divins. Voyez* Dieu.

Ce mot eſt formé de la prépoſition Latine *ad* & de *os*, la bouche ; ainſi *adorare* dans ſa plus étroite ſignification veut dire approcher ſa main de ſa bouche, *manum ad os admovere*, comme pour la baiſer ; parce qu'en effet dans tout l'Orient ce geſte eſt une des plus grandes marques de reſpect & de ſoumiſſion.

Le terme d'*adoration* eſt équivoque, & dans pluſieurs endroits de l'écriture, il eſt pris pour la marque de vénération que des hommes rendent à d'autres hommes ; comme en cet endroit où il eſt parlé de la Sunamite dont Eliſée reſſuſcita le fils. *Venit illa, & corruit ad pedes ejus, & adoravit ſuper terram.* Reg. IV. cap. iv. v. 37.

Mais dans ſon ſens propre, *adoration* ſignifie le culte de latrie, qui n'eſt dû qu'à Dieu. *Voyez* CULTE & LATRIE. Celle qu'on prodigue aux idoles s'appelle *idolâtrie. Voyez* IDOLATRIE.

C'eſt une expreſſion conſacrée dans l'égliſe catholique, que de nommer *adoration* le culte qu'on rend, ſoit à la vraie croix, ſoit aux croix formées à l'image de la vraie croix. Les Proteſtans ont cenſuré cette expreſſion avec un acharnement que ne méritoit pas l'opinion des Catholiques bien entendue. Car, ſuivant la doctrine de l'Egliſe Romaine, l'*adoration* qu'on rend à la vraie croix, & à celles qui la repréſentent, n'eſt que relative à Jeſus-Chriſt l'Homme-Dieu ; elle ne ſe borne ni à la matiere, ni à la figure de la croix. C'eſt une marque de vénération ſinguliere & plus diſtinguée pour l'inſtrument de notre rédemption, que celle qu'on rend aux autres images, ou aux reliques des ſaints. Mais il eſt viſible que cette *adoration* eſt d'un genre bien différent, & d'un degré inférieur à celle qu'on rend à Dieu. On peut voir ſur cette matiere l'*expoſition de la foi*, par M. Boſſuet, & décider ſi l'accuſation des Proteſtans n'eſt pas ſans fondement. *V.* LATRIE, CROIX, SAINT, IMAGE, RELIQUE.

ADORATION, *(Hiſt. mod.)* maniere d'élire les Papes, mais qui n'eſt pas ordinaire. L'élection par *adoration* ſe fait lorſque les cardinaux vont ſubitement & comme entraînés par un mouvement extraordinaire à l'*adoration* d'un d'entr'eux, & le proclament Pape. Il y a lieu de craindre dans cette ſorte d'élection que les premiers qui s'élevent n'entraînent les autres, & ne ſoient cauſe de l'élection d'un ſujet auquel on n'auroit pas penſé. D'ailleurs quand on ne ſeroit point entraîné ſans réflexion, on ſe joint pour l'ordinaire volontairement aux premiers, de peur que ſi l'élection prévaut, on n'encoure la colere de l'élu. Lorſque le Pape eſt élu, on le place ſur l'autel, & les Cardinaux ſe proſternent devant lui, ce qu'on appelle auſſi l'*adoration du Pape*, quoique ce terme ſoit fort impropre, l'action des Cardinaux n'étant qu'une action de reſpect.

ADORER, v. a. *(Théol.)* Ce terme pris ſelon ſa ſignification littérale & étymologique tirée du Latin, ſignifie proprement porter à ſa bouche, baiſer ſa main, ou baiſer quelque choſe : mais dans un ſentiment de vénération & de culte : *ſi j'ai vu le ſoleil dans ſon état, & la lune dans ſa clarté, & ſi j'ai baiſé ma main, ce qui eſt un très-grand péché*, c'eſt-à-dire *ſi je les ai adorés en baiſant ma main à leur aſpect.* Et dans les livres des Rois : *Je me réſerverai ſept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal, & toutes les bouches qui n'ont pas baiſé leurs mains pour l'adorer.* Minutius Felix dit que Cecilius paſſant devant la ſtatue de Séraphis baiſa la main, comme c'eſt la coutume du peuple ſuperſtitieux. Ceux qui *adorent*, dit S. Jérôme, ont accoutumé de baiſer la main, & de baiſſer la tête ; & les Hébreux, ſuivant la propriété de leur langue, mettent le baiſer pour l'adoration ; d'où vient qu'il eſt dit : *baiſez le fils, de peur qu'il ne s'irrite, & que vous ne périſſiez de la voie de juſtice*, c'eſt-à-dire *adorez*-le, & ſoumettez-vous à ſon empire. Et Pharaon parlant à Joſeph : *tout mon peuple baiſera la main à votre commandement*, il recevra vos ordres comme ceux de Dieu ou du roi. Dans l'écriture le terme d'*adorer* ſe prend non ſeulement pour l'adoration & le culte qui n'eſt dû qu'à Dieu ſeul, mais auſſi pour les marques de reſpect extérieures que l'on rend aux rois, aux grands, aux

perſonnes ſupérieures. Dans l'une & dans l'autre ſorte d'adoration, on s'inclinoit profondément, & ſouvent on ſe proſternoit juſqu'en terre pour marquer ſon reſpect. Abraham *adore* proſterné juſqu'en terre les trois anges qui lui apparoiſſent ſous une forme humaine à Mambré. Loth les *adore* de même à leur arrivée à Sodome. Il y a beaucoup d'apparence que l'un & l'autre ne les prit d'abord que pour des hommes. Abraham *adore* le peuple d'Hébron : *adoravit populum terræ.* Il ſe proſterna en ſa préſence pour lui demander qu'il lui fît vendre un ſépulcre pour enterrer Sara. Les Iſraélites ayant appris que Moyſe étoit envoyé de Dieu pour les délivrer de la ſervitude des Egyptiens, ſe proſternerent & *adorerent* le Seigneur. Il eſt inutile d'entaſſer des exemples de ces manieres de parler : ils ſe trouvent à chaque pas dans l'écriture. *Job. xxxj. 26. 27. III. Reg. xix. 18. Minut. in octav.* Hier. *contr. Rufin. L. I. Pſ. xj. 12. Geneſ. xlj. 40. Geneſ. xviij. 2. xix. 7. Exod. iv. 31.* Calmet, *Dictionn. de la Bible, tome I. let. A. pag. 63.*

* ADORER, *honorer, révérer;* ces trois verbes s'emploient également pour le culte de religion & pour le culte civil. Dans le culte de religion, on *adore* Dieu, on *honore* les Saints, on *révere* les reliques & les images. Dans le culte civil, on *adore* une maîtreſſe, on *honore* les honnêtes gens, on *révere* les perſonnes illuſtres & celles d'un mérite diſtingué. En fait de religon, *adorer* c'eſt rendre à l'être ſuprême un culte de dépendance & d'obéiſſance : *honorer*, c'eſt rendre aux êtres ſubalternes, mais ſpirituels, un culte d'invocation : *révérer*, c'eſt rendre un culte extérieur de reſpect & de ſoin à des êtres matériels, en mémoire des êtres ſpirituels auxquels ils ont appartenu.

Dans le ſtyle profane, on *adore* en ſe dévouant entiérement au ſervice de ce qu'on aime, & en admirant juſqu'à ſes défauts : on *honore* par les attentions, les égards, & les politeſſes : on *révere* en donnant des marques d'une haute eſtime & d'une conſidération au deſſus du commun.

La maniere d'*adorer* le vrai Dieu ne doit jamais s'écarter de la raiſon ; parce que Dieu eſt l'auteur de la raiſon, & qu'il a voulu qu'on s'en ſervît même dans les jugemens de ce qu'il convient de faire ou ne pas faire à ſon égard (*). On n'*honoroit* peut-être pas les Saints, ni on ne *révéroit* peut-être pas leurs images & leurs reliques dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, comme on a fait depuis, par l'averſion qu'on portoit à l'idolâtrie, & la circonſpection qu'on avoit ſur un culte dont le précepte n'étoit pas aſſez formel.

La beauté ne ſe fait *adorer* que quand elle eſt ſoutenue des graces ; ce culte ne peut preſque jamais être juſtifié, parce que le caprice & l'injuſtice ſont très-ſouvent les compagnes de la beauté.

L'éducation du peuple ſe borne à le faire vivre en paix & familiérement avec ſes égaux. Le peuple ne ſait ce que c'eſt que s'*honorer* réciproquement : ce ſentiment eſt d'un état plus haut. La vertu mérite d'être *révérée* : mais qui la connoît ? Cependant ſa place eſt par-tout.

ADORIAN, *(Géogr.)* petite ville de la Tranſilvanie hongroiſe près du fleuve d'Eer. Elle eſt au nord-nord-oueſt du grand Varadin, & dans un fort beau pays. *Long. 44, 40. lat. 47, 18.*

ADOS, *(Jardinage.)* eſt une terre élevée en talut le long d'un mur à l'expoſition du midi, afin d'avancer promptement les pois, les feves, & les autres graines qu'on y ſeme. Ce moyen eſt infiniment plus court que de les ſemer en pleine terre. *(K)*

Nous ajouterons ici une forme d'*ados* qui va de pair, à peu de choſe près, avec les chaſſis vitrés pour les pois de primeur & pour les fraiſiers, ainſi que pour quantité de nouveautés. En voici la conſtruction telle que nous la liſons dans le *Dictionnaire pour la théorie & la pratique du Jardinage*, &c. par M. l'Abbé Roger Schabol.

« Au lieu d'élever ſon *ados* de quatre, cinq à ſix pouces de haut, comme on a coutume, il faut l'exhauſſer d'un pié & même de

(*) Dieu a pu révéler, & en effet a révélé à l'homme qu'il exigeoit de lui un culte ſurnaturel ; l'homme dès qu'il connoît ſa volonté, doit s'y ſoumettre, & la raiſon le conduit juſqu'à la révélation qui devient ſon guide. *Requiſitoire de M. Omer Joly de Fleury*, 23 *Janvier* 1739.

Digitized by Google

quinze pouces parderriere, venant en mourant pardevant, & même creuſant ſur le devant, pour charger d'autant ſur le derriere. Au moyen de cette pente précipitée, deux effets ont lieu : le premier, de jouir durant l'hiver, lorſque le ſoleil eſt bas, des moindres de ſes regards ; le ſecond, de n'avoir jamais, lors des gelées & des frimas, aucune humidité nuiſible ; toutes tombent de toute néceſſité, & vont ſe perdre dans le bas.

Cette ſorte d'*ados* ſe pratique à l'expoſition ſur-tout du midi, le long d'une platebande ; mais on a un eſpalier à ménager, & voici pour cet effet comme on s'y prend. On laiſſe entre le mur & l'*ados* dix-huit pouces de ſentier ; ces dix-huit pouces ſuffiſent pour aller travailler les arbres. Il faut, pendant quelques jours, avant que de ſemer les pois, laiſſer la terre ſe plomber tant ſoit peu.

Au lieu de faire en long ſes rigoles pour ſemer, les pratiquer en travers du haut en bas de l'*ados*, puis ſemer, après quoi garnir de terreau les rigoles & les remplir.

Lorſqu'arrivent des gelées fortes, des neiges, &c. garnir avec grande litiere & paillaſſons pardeſſus, qu'on ôte & qu'on remet ſuivant le beſoin.

Pour les fraiſiers, on en a ou en pots ou en mottes, que l'on met là en échiquier, en amphithéatre. Ceux en pots, les dépoter ſans endommager aucunement ni offenſer la motte : il faut bien ſe garder de couper tout autour & en deſſous les filets blancs qui tapiſſent le pourtour de cette motte, comme il ſe pratique dans le jardinage ; c'eſt ce que les jardiniers appellent *châtrer la motte*, vilain terme, procédé plus nuiſible, puiſqu'en retranchant tous ces filets blancs, on fait autant de plaies par leſquelles, de toute néceſſité, la ſeve flue, & qu'il faut que la nature guériſſe. Il faut inſtruire les jardiniers à ce ſujet, & leur apprendre que ces filets blancs qu'ils coupent prennent leur direction naturelle vers la terre, & qu'ils ſe détachent de cette motte pour darder dans terre & s'y enfoncer. Laiſſons, autant qu'il eſt poſſible, la nature faire à ſon gré ; elle en ſait plus que nous : ne nous mêlons de ſes affaires que quand elle nous requiert. Quant aux fraiſiers en pleine terre à mettre ſur ces *ados*, on ne peut non plus prendre trop de précaution pour les lever ſcrupuleuſement en motte, les ménager dans le tranſport & dans la tranſplantation.

Cette ſorte d'*ados* a un autre avantage ; ſavoir, de renouveller tous les ans la platebande, & d'en faire une terre neuve. Quand on a ôté les pois, on rabat la terre & on la met à plat, comme elle étoit, enſuite on y ſeme des haricots nains, qui y viennent à foiſon, ou tout autre plant convenable, ſans que la terre ſe laſſe.

Ces *ados* pratiqués de la ſorte, doivent être faits dans les derniers jours d'octobre, & ſemés au commencement de novembre. On eſt ſûr, par ce moyen, d'avoir des pois & des fraiſes quinze jours ou trois ſemaines plutôt que les autres. C'eſt ainſi qu'avec peu & ſans frais on fait beaucoup. »

ADOSSÉ, adj. *terme de Blaſon*, ſe dit de deux animaux rampans qui ont le dos l'un contre l'autre, *lions adoſſés :* on le dit généralement de tout ce qui eſt de longueur, & qui a deux faces différentes, comme les haches, les doloires, les marteaux, *&c. Clefs adoſſées*, c'eſt-à-dire qui ont leurs pannetons tournés en dehors, l'un d'un côté & l'autre de l'autre. *Haches adoſſées, marteaux adoſſés.*

Deſcordes en Hainaut, d'or à deux lions *adoſſés* de gueules. *(V)*

ADOUBLER, v. a. *terme de Jeu*, ſe dit au jeu de trictrac, aux dames, aux échecs, pour faire connoître qu'on ne touche une piece que pour l'arranger en ſa place, & non pas pour la jouer.

* ADOUCIR, *mitiger*. Le premier diminue la rigueur de la regle par la diſpenſe d'une partie de ce qu'elle preſcrit, & par la tolérance des légeres inobſervations ; il n'a rapport qu'aux choſes paſſageres & particulieres. Le ſecond diminue la rigueur de la regle par la réforme de ce qu'elle a de rude ou de trop difficile. C'eſt une conſtitution, ſinon conſtante, du moins autoriſée pour un temps.

Adoucir dépend de la facilité ou de la bonté d'un ſupérieur : *mitiger* eſt l'effet de la réunion des volontés ou de la convention des membres d'un corps, ou de la loi d'un maître, ſelon le gouvernement.

Adoucir & *mitiger* ont encore une

légere différence qui n'eſt pas renfermée évidemment dans la diſtinction qui précede. Exemple : on *adoucit* les peines d'un ami : on *mitige* le châtiment d'un coupable.

ADOUCIR, *en Peinture*, c'eſt mêler ou fondre deux ou pluſieurs couleurs enſemble avec le pinceau, de façon que le paſſage de l'une à l'autre paroiſſe inſenſible.

On *adoucit* ou fond la couleur avec toutes ſortes de pinceaux, mais particuliérement avec ceux qui ne ſe terminent pas en pointe ; ils ſont de poil de putois, de bléreau, de chien, *&c.*

On ſe ſert encore au même uſage d'une autre eſpece de pinceau qu'on nomme *broſſe*, & qui eſt de poil de porc.

On *adoucit* auſſi les deſſins lavés & faits avec la plume, en affoibliſſant la teinte, c'eſt-à-dire, en rendant ſes extrêmités moins noires. On *adoucit* encore les traits d'un viſage en les marquant moins.

ADOUCIR, *dans l'Architecture*, c'eſt l'art de laver un deſſin de maniere que les ombres expriment diſtinctement les corps ſphériques d'avec les quadrangulaires, ceux qui donnent ſur ces derniers ne devant jamais être *adoucis*, malgré l'habitude qu'ont la plupart de nos Deſſinateurs de fondre indiſtinctement leurs ombres ; inadvertence qu'il faut éviter abſolument, devant ſuppoſer que le bâtiment qu'on veut repréſenter, reçoit ſa lumiere du ſoleil, & non du jour : car toutes les ombres ſuppoſées du jour & non du ſoleil, n'étant pas décidées, paroiſſent foibles, incertaines, ôtent l'effet du deſſin, mettent l'artiſte dans la néceſſité de les *adoucir* & de négliger les reflets, ſans leſquels un deſſin géométral ne donne qu'une idée imparfaite de l'exécution. *(P)*

ADOUCIR, *(en terme d'Epingletier-Aiguilletier.)* s'entend de l'action d'ôter les traits de la groſſe lime avec une plus fine, pour pouvoir polir l'ouvrage plus aiſément & plus exactement. *V.* POLIR. Il faut obſerver en *adouciſſant*, d'applatir tant ſoit peu la place du chas.

Le même terme s'emploie auſſi dans le même ſens parmi les *Cloutiers Faiſeurs d'aiguilles* courbes, lorſqu'ils poliſſent l'aiguille avec une lime taillée en fin.

ADOUCIR, *en terme d'Orfévrerie*, c'eſt l'action de rendre l'or plus facile à être mis en œuvre, en l'épurant des matieres étrangeres qui le rendoient aigre & caſſant. On *adoucit* l'or en le fondant à diverſes repriſes, juſqu'à ce que l'on voie qu'il ne travaille plus, & qu'il eſt tranquille dans le creuſet : c'eſt la marque à laquelle on connoît qu'il eſt doux.

ADOUCIR, *(en terme de Diamantaire.)* c'eſt ôter les traits que la poudre a faits ſur le diamant en le changeant de place & de ſens, ſur la roue de fer.

ADOUCIR, *en terme de Doreur ſur bois*, c'eſt polir le banc dont la piece eſt enduite, & enlever les parties excédantes en l'humectant modérément avec une broſſe, & la frottant d'abord d'une pierre-ponce avec une peau de chien fort douce, & enfin avec un bâton de ſoufre.

ADOUCIR, *terme d'Horlogerie ;* il ſignifie rendre une piece plus douce, ſoit en la limant avec une lime plus douce, ſoit en l'uſant avec différens corps.

Pour *adoucir* le laiton, les Horlogers ſe ſervent ordinairement de ponce, de pierres douces, & de petites pierres bleues ou d'Angleterre.

Pour l'acier trempé ou non trempé, ils emploient l'éméril, & la pierre à l'huile broyée. *V.* EMERIL, PIERRE *à l'huile broyée*, &c.

La différence entre un corps *poli* & *adouci*, c'eſt que le premier eſt brillant, au lieu que le ſecond a un air mat, quoique celui-ci ait ſouvent bien moins de traits que le premier. *(I)*

ADOUCIR, *en terme de Fondeurs de plomb*, c'eſt polir le plomb dans le moulin. *Voyez* ROULER.

* ADOUCIR, *(Teint.)* c'eſt réduire des couleurs trop vives à d'autres de la même eſpece qui le ſoient moins. *Voyez l'article* TEINTURE.

ADOUCISSEMENT, ſ. m. ſe dit, *en Peinture*, de l'action par laquelle les couleurs ont été fondues, & marque que les traits ne ſont point tranchés, & qu'il n'y a point de dureté dans l'ouvrage. L'*adouciſſement* des couleurs rend la peinture plus tendre & plus moëlleuſe. Les Peintres diſent plus volontiers *la fonte des couleurs* que l'*adouciſſement*.

ADOUCISSEMENT, *terme d'Architecture*, c'eſt la liaiſon d'un corps avec un autre corps formé par un congé, comme Palladio a uni la plinthe de ſes baſes Doriques, Ioniques, & Corinthiennes, avec la corniche de leurs piedeſtaux. Ordinairement toutes les plinthes extérieures d'un bâtiment s'uniſſent avec le nu des murs par un *adouciſſement*, lorſque l'on veut éviter des retraites qui marquent le fruit que doivent avoir les murs à chaque étage d'un édifice; quelquefois auſſi on ne pratique qu'un talut, glacis, ou chanfrein, pour faire écouler l'eau, qui ſéjourneroit ſur la ſaillie horizontale des plinthes, corniches, impoſtes, &c. *(P)*

ADOUÉE, adj. *(Fauconnerie.)* on dit *une perdrix adouée*, pour *une perdrix apparice, accouplée.*

* ADOUR, *(Géogr. mod.)* riviere de France qui prend ſa ſource aux montagnes de Bigorre, & ſe jette dans la mer par le Boucaut neuf. Il y a en Gaſcogne deux autres petites rivieres de même nom qui ſe jettent dans la premiere.

* ADOUX, *venir adoux. (Teinture.)* Il ſe dit des fleurs bleues que jette le paſtel mis dans la cuve. *Voyez* TEINT. Le réglement de 1669 veut que la teinture des draps noirs ſe faſſe avec de fort guede, & qu'on y mêle ſix livres d'indigo tout apprêté avec chaque balle de paſtel, quand la cuve ſera en *adoux.*

ADRA, *(Géogr. mod.)* petite ville maritime, & château fort au royaume de Grenade. *Long. 16. 25. lat. 36.* Il y a encore d'autres villes de ce nom.

* ADRACHNE, ſ. f. *(Botaniq.)* plante commune dans la Candie ſur les montagnes de Leuce, & dans d'autres endroits entre des rochers. Elle reſſemble plus à un buiſſon qu'à un arbre: elle eſt toujours verte; ſa feuille reſſemble à celle du laurier. On ne peut l'en diſtinguer qu'à l'odorat; celle de l'*adrachne* ne ſent rien. L'écorce du tronc & des branches eſt ſi douce, ſi éclatante, ſi rouge, qu'on la prendroit pour du corail. En été elle ſe fend & tombe en morceaux; alors l'arbriſſeau perd ſa couleur rouge, & en reprend une autre qui tient du rouge & du cendré: il fleurit, & porte fruit deux fois l'an. Ce fruit eſt tout-à-fait ſemblable à celui de l'arbouſier: il eſt bon à manger: il vient en grappe, & il eſt de la couleur & de la groſſeur de la framboiſe.

* ADRAGANT, *la gomme, (Hiſt. nat. Med. & Chym.)* c'eſt un ſuc gommeux qui eſt tantôt en filets longs, cylindriques, entortillés de différente maniere, ſemblables à de petits vers ou à des bandes roulées & repliées de différente maniere, tantôt en grumeaux blancs, tranſparens, jaunâtres ou noirâtres, ſecs, ſans goût, ſans odeur, un peu gluans. Elle vient de Crete, d'Aſie, & de Grece. La bonne eſt en vermiſſeaux, blanche comme de la colle de poiſſon, ſans ordures. Elles découle, ou d'elle-même, ou par inciſion, du tronc & des branches d'une plante appellée *tragacantha exotica flore parvo, texis purpureis ſtriato. Voyez* TRAGACANTHA. La gomme *adragant* analyſée donne du flegme liquide, ſans odeur & ſans goût, une liqueur flegmatique, rouſſeâtre, d'une odeur empyréumatique, d'un goût un peu acide, un peu amer, comme des noyaux de pêche, & donnant des marques d'un acide violent; une liqueur légérement rouſſeâtre, ſoit acide, ſoit urineuſe alkaline; une huile rouſſeâtre, ſoit ſubtile, ſoit épaiſſe: la maſſe noire reſtée au fond de la cornue étoit compacte comme du charbon, & calcinée pendant vingt-huit heures, elle a laiſſé des cendres griſes dont on a tiré par lixiviation du ſel alkali fixe. Ainſi la gomme *adragant* a les mêmes principes & preſqu'en même rapport, que la gomme arabique. *V.* GOMME ARABIQUE. Elle contient cependant un peu plus de ſel acide, moins d'huile & plus de terre: elle ne ſe diſſout ni dans l'huile ni dans l'eſprit-de-vin. Elle s'enfle macérée dans l'eau; elle ſe raréfie, & ſe met en un mucilage denſe, épais, & ſe diſſolvant à peine dans une grande quantité d'eau; auſſi s'en ſert-on pour faire des poudres, & pour réduire le ſucre en trochiſques, pilules, rotules, gâteaux, tablettes. Elle épaiſſit les humeurs, diminue le mouvement, enduit de mucoſité les parties excoriées, & adoucit par conſéquent les humeurs. On l'emploie dans les toux ſeches & âcres, dans l'enrouement, dans les maladies de poitrine cauſées par l'âcreté de la lymphe, dans celles qui viennent de l'acrimonie des urines, dans la

Digitized by Google

dyſurie, la ſtrangurie, l'ulcération des reins. On en unit la poudre avec des incraſſans & des adouciſſans, & on la réduit en mucilage avec l'eau-roſe, l'eau de fleur d'orange; on s'en ſert rarement à l'extérieur.

ADRAMMELEC, *(Mythol. Hiſt. ſacrée.)* Ce nom eſt dérivé, ſuivant Reland, *de vet. ling. Perſ. c. ix*, du Perſan, & ſignifie *feu royal*; ſelon d'autres il eſt abſolument hébreu, & déſigne un *roi magnifique*. Il ſe prend dans l'écriture pour une divinité aſſyrienne, dont le culte fut introduit dans la Samarie, après la tranſplantation des Cuthéens, & qui fut particuliérement honorée par les habitans de Sepharvajim, *IV. Rois. xvij. 32.*

Les rabins Kimchi, Jarchi Abarbabanel, lui ont donné la figure d'un mulet; les thalmudiſtes Babyloniens, celle d'un paon. Mais leur ſentiment n'eſt pas de grand poids, lorſqu'il s'agit de caractériſer les divinités des païens, & ſur-tout celles des Samaritains, parce qu'ils ſe plaiſoient à les charger de traits ridicules & groteſques.

Les ſavans conviennent aſſez généralement que les dieux *Adrammelec* & Hanamelec, dont il eſt parlé au même endroit, étoient la même divinité que Moloch, dieu des Ammonites & des Moabites; & ils le prouvent premiérement par les noms mêmes; car *Melec*, *Molec*, *Milcom*, ſignifient également *roi*; & les additions *adra* ou *adar* & *hana*, ne ſont que des adjectifs deſtinés à relever les attributs de cette divinité. Ainſi *adrammelec* ſignifie *roi magnifique* & *puiſſant* du mot אדר, & *Hanamelec*, *roi exauçant*, du verbe ענה, *répondre*. On tire une ſeconde preuve du culte même de ces divinités, qui conſiſtoit, comme celui qu'on rendoit à Moloch, à faire paſſer ſes enfans par le feu. Conſultez Voſſius, *de Idolol. Gentil.* Pfeiffer, *dub. vex. c. iij.* Jurieu, *Hiſt. des dogmes*, *page 569.* Budæi, *Hiſt. Eccl. V. T. t. ij*, *page 529.* Selden, *de Diis Syris. L. II. c. ix.* *(C. C.)*

ADRAMMELECH, fils de Sennacherib. Lui & Sarazar ſon frere tuerent leur pere à ſon retour de Jéruſalem, où l'ange exterminateur lui avoit tué cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Leur frere Aſar-addon s'empara du trône, & les deux parricides ſe réfugierent dans l'Arménie.

* ADRANUS, ſ. m. *(Myth.)* Dieu particulier à la Sicile, & à la ville d'Adran qui portoit ſon nom. On l'adoroit dans toute l'iſle, mais ſpécialement à Adran.

ADRASTE, *(Hiſt. anc. Mythol.)* fut un de ces infortunés qui vivent déchirés de remords, ſans s'être rendus coupables. Il tua par imprudence ſon frere; & quoique ce meurtre fût involontaire, il fut banni par ſon pere Gordius, roi de Phrygie, & fils de Midas. Après avoir long-temps erré ſans patrie, il ſe réfugia à la cour de Créſus, roi de Lydie, qui le reçut comme le fils d'un roi, dont il étoit l'allié & l'ami; mais il n'exerça envers lui l'hoſpitalité, qu'après qu'il ſe fut ſoumis aux purifications uſitées en Lydie par les meurtriers qui vouloient ſe faire abſoudre. Un ſanglier monſtrueux déſoloit alors le territoire d'Olympe, & les plus intrépides chaſſeurs n'oſoient eſſayer contre lui leurs traits. Les habitans conſternés firent ſupplier Créſus de leur envoyer ſon fils à la tête d'une jeuneſſe courageuſe, pour les délivrer de ce fléau. Le monarque effrayé par un ſonge où il avoit vu ſon fils Atis percé d'un dard, conſentit avec répugnance à leur demande. Il fit appeller *Adraſte* qui, depuis ſon malheur, s'étoit condamné à vivre ſans gloire & ſans éclat, & il lui annonça qu'il l'avoit choiſi pour accompagner ſon fils avec une troupe d'élite, & tout ſon équipage de chaſſe. Dès qu'ils furent arrivés ſur le mont Olympe, ils pourſuivirent ſans relâche l'animal furieux. *Adraſte* qui venoit d'être purgé d'un meurtre, lance un trait qui perce le malheureux Atis, qu'il ne voyoit pas. Créſus inconſolable de la perte d'un fils, implore les vengeances de Jupiter expiateur, & il ſe plaint au dieu de l'hoſpitalité, d'un coup porté par un étranger qu'il avoit reçu dans ſa maiſon, & qu'il venoit d'abſoudre. *Adraſte*, plus affligé que ce pere, ſe préſente devant lui, & le ſollicite de le faire égorger ſur la tombe de ſon fils. Créſus touché de ſa douleur & de ſon déſeſpoir, fut aſſez généreux pour lui pardonner. *Adraſte* honteux de ſurvivre à ſon frere, & au fils de ſon bienfaiteur, ne voulut pas que ſes meurtres reſtaſſent impunis. Il aſſiſte à la pompe funebre

Digitized by Google

d'Atis ; & à la fin de la cérémonie, il s'élance ſur la tombe qu'il arroſe de ſes larmes, & ſe plonge un poignard dans le ſein. (*T-N.*)

ADRASTE, (*Hiſt. anc.*) roi d'Argos, étoit fils de Talaüs, & petit-fils par ſa mere de Polibe, roi de Sicione. Ce fut dans la guerre de Thebes qu'il fit ſon apprentiſſage militaire ; & de tant de chefs qui embraſſerent la querelle des deux freres, il fut le ſeul qui ne périt pas. Quoique ſa valeur lui donnât une place parmi les héros de ſon ſiecle, il étoit plus eſtimé encore par la ſageſſe de ſon adminiſtration. La mort de ſon pere & de ſon beau-pere fit paſſer dans ſes mains les ſceptres d'Argos & de Sicione. Alors la royauté ne lui parut point une ſtérile décoration ; & pour être grand roi, il voulut être citoyen. La félicité dont il fit jouir ſes ſujets, lui mérita les honneurs de l'apothéoſe : on lui érigea un temple & des autels. Le culte qu'on lui rendit, ſubſiſta juſqu'au temps de Cliſtene, tyran de Sicione, qui l'abolit, parce que le ſouvenir des vertus de ce prince étoit une cenſure de la dureté de ſon gouvernement. *Adraſte* avoit deux filles qu'il ne voulut point marier, ſans avoir conſulté l'oracle. La réponſe qu'il en reçut, alarma ſa tendreſſe. Le prêtre répondit que l'une épouſeroit un ſanglier, & l'autre un lion. Quelque temps après Polynice le Thébain parut à la cour de Sicione, couvert de la peau d'un lion ; vêtement d'Hercule, dont il ſe diſoit deſcendu. Sur ces entrefaites le prince de Calidon arriva vêtu d'une peau de ſanglier que ſon frere Méléagre avoit tué. *Adraſte* leur donna ſes filles, perſuadé que c'étoient les deux époux que l'oracle avoit déſignés. Le cheval d'*Adraſte*, nommé *Arion*, a joué un grand rôle dans le pays des fables. On lui donne une origine miraculeuſe, en aſſurant que Neptune, d'un coup de trident, le fit ſortir de la terre, auprès d'Athenes. D'autres le diſent fils du Zéphyre, pour marquer ſa légéreté, ou peut-être pour accréditer l'opinion que les jumens deviennent fécondes, en ſe tournant du côté du vent. On ajoute qu'il avoit l'intelligence & la parole humaine : hyperbole qui ſe réduit à le faire regarder comme un cheval docile & bien dreſſé. (*T-N.*)

ADRASTÉE, ſ. f. (*Myth.*) une des Meliſſes ou Nymphes qui nourrirent Jupiter dans l'antre de Dicté. *V.* MELISSES.

* ADRASTÉE *ou* ADRASTIE, ſ. f. (*Myth.*) divinité autrement appellée *Néméſis*, fille de Jupiter & de la Néceſſité, ou, ſelon Héſiode, de la Nuit : c'étoit la vengereſſe des crimes. Elle examinoit les coupables du haut de la ſphere de la lune où les Egyptiens l'avoient réléguée.

* ADRASTÉE *ou* ADRASTIE, (*Géogr. anc.*) étoit encore le nom d'une ville de la Troade, bâtie par Adraſte fils de Mérops.

* ADRESSE, *ſoupleſſe*, *fineſſe*, *ruſe*, *artifice*, conſidérées comme ſynonymes.

Adreſſe, art de conduire ſes entrepriſes de maniere à réuſſir. *Soupleſſe*, diſpoſition à s'accommoder aux conjonctures. *Fineſſe*, façon d'agir ſecrete & cachée. *Ruſe*, voie oblique d'aller à ſes fins. *Artifice*, moyen injuſte, recherché, & plein de combinaiſon, d'exécuter un deſſein : les trois premiers ſe prennent ſouvent en bonne part ; les deux autres toujours en mauvaiſe. L'*adreſſe* emploie les moyens ; la *ſoupleſſe* évite les obſtacles ; la *fineſſe* s'inſinue imperceptiblement ; la *ruſe* trompe ; l'*artifice* ſurprend. Le négociateur eſt *adroit* ; le courtiſan *ſouple* ; l'eſpion *ruſé* ; le flatteur & le fourbe *artificieux*. Maniez les affaires difficiles avec *adreſſe* : uſez de *ſoupleſſe* avec les grands : ſoyez *fin* à la cour : ne ſoyez *ruſé* qu'en guerre : laiſſez l'*artifice* aux méchans.

ADRESSE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) expreſſion ſinguliérement uſitée en Angleterre, où elle ſignifie *placet*, *requête* ou *remontrance* préſentée au roi au nom d'un corps, pour exprimer ou notifier ſes ſentimens de joie, de ſatisfaction, &c. dans quelque occaſion extraordinaire. Ce mot eſt François : il eſt formé du verbe *adreſſer*, *envoyer quelque choſe à une perſonne*.

On dit en Angleterre, l'*adreſſe des Lords*, l'*adreſſe des communes*. Ces *adreſſes* commencerent à avoir lieu ſous l'adminiſtration d'Olivier Cromwel. A Paris, le lieu où s'impriment & ſe débitent les gazettes eſt appellé *Bureau d'adreſſe*. (*H*)

ADRESSE, ſ. f. (*Comm.*) ſuſcription qu'on met ſur le dos d'une lettre miſſive pour la faire tenir, ou par la poſte ou

autrement ; à la perſonne à qui elle eſt adreſſée.

Cette *adreſſe* ou ſuſcription doit contenir les noms, demeure & qualité de celui à qui elle doit être rendue, avec les noms de la province, de la ville & du lieu où l'on veut envoyer la lettre.

Adreſſe ſe dit plus ordinairement dans le commerce de ce qu'on écrit & met ſur les balles, ballots, bannes, mannes & futailles remplies de marchandiſes, qu'on envoie au loin par des voituriers. Ces *adreſſes* doivent contenir à-peu-près les mêmes choſes que les ſuſcriptions des lettres. Il y a néanmoins des occaſions où il faut ajouter d'autres circonſtances qui leur ſont propres. *Voyez* EMBALLAGE & EMBALLEUR.

Adreſſe eſt encore un terme qui a pluſieurs autres ſignifications dans le commerce. On dit, *mon adreſſe eſt à Lyon chez un tel*, pour marquer que c'eſt-là qu'on doit envoyer ce qu'on veut qui me ſoit rendu. *J'ai accepté une lettre de change payable à l'adreſſe de M. Nicolas*; ce qui ſert comme d'élection de domicile pour le paiement de cette lettre, ou pour les pourſuites que le porteur pourroit être obligé de faire, faute d'être acceptée ou payée. *Cette lettre de change eſt à l'adreſſe du ſieur Simon*, pour dire qu'elle eſt tirée ſur lui.

ADRESSER, *en terme de Commerce*, ſignifie envoyer des marchandiſes en quelque lieu ou à quelque perſonne : par exemple, *je viens d'adreſſer quatre balles de poivre à Lyon*, &c. *(G)*

* ADRIA, *(Géogr.)* Cette ancienne ville d'Italie, dans le Polefin de Rovigo, appellée par les Latins *Atria*, donna ſon nom à tout le golfe, que l'on nomma *mer Atriatique*, *Hadriatique*, & enfin *Adriatique*, & auſſi *golfe de Veniſe*. C'eſt une ville épiſcopale ; & quelques-uns croient que l'évêché en eſt fort ancien. Mais un auteur, qui a fait des recherches exactes à ce ſujet, dit n'avoir trouvé aucun de ſes évêques avant le concile de Latran, ſous le pape Martin. Cette ville étoit compriſe dans la Flaminie : il n'en exiſte plus que des ruines, au milieu deſquelles habitent quelques pêcheurs. Les inondations l'ont miſe en cet état. L'évêque d'*Adria* réſide à Rovigo. Strabon nous apprend que de ſon temps, cette ville étoit peu conſidérable, mais qu'elle avoit été autrefois très-puiſſante. C'étoit une colonie Toſcane. Les reſtes d'un théatre trouvé ſous les fondemens d'une égliſe, prouvent ſon ancienne ſplendeur.

* ADRIANE, ſ. f. *(Géogr.)* ville de la province de Cyrene en Afrique ; ainſi nommée d'Adrien, empereur.

ADRIANISTES, ſ. m. plur. *(Théol.)* Théodoret met les *Adrianiſtes* au nombre des hérétiques qui ſortirent de la ſecte de Simon le Magicien : mais aucun autre auteur ne parle de ces hérétiques. Théodor. *liv. I. Fable hérétiq.*

Les ſectateurs d'Adrien Hamſtedius, un des novateurs du xvj ſiecle, furent appellés de ce nom. Il enſeigna premiérement dans la Zélande, & puis en Angleterre, qu'il étoit libre de garder les enfans durant quelques années ſans leur conférer le baptême ; que Jeſus-Chriſt avoit été formé de la ſemence de la femme, & qu'il n'avoit fondé la religion Chrétienne que dans certaines circonſtances. Outre ces erreurs, & quelques-autres pleines de blaſphêmes, il ſouſcrivoit à toutes celles des Anabaptiſtes. *Pratéole*, *Sponde*, *Lidan. (G)*

ADRIANO A SIERRA, *(Géogr.)* montagne de Guipuſcoa dans la Biſcaye. C'eſt une des plus hautes des Pyrénées. On la paſſe pour aller de la Biſcaye à Alaba & dans la Caſtille vieille. Pour cet effet, il a fallu y tailler dans le roc un chemin fort ſombre, de quarante à cinquante pas. On ne rencontre ſur cette montagne que quelques cabanes de bergers. *(C. A.)*

§ ADRIATIQUE (MER), *(Géogr.)* La mer *Adriatique*, qu'on nomme auſſi le *golfe de Veniſe*, eſt une partie de la mer Méditerranée, qui s'étend du ſud-eſt au nord-oueſt depuis le quarantieme degré de latitude juſqu'au quarante-cinquieme degré cinquante-cinq minutes. La bouche de ce golfe entre la Canina & Otrante peut avoir quatorze lieues communes d'ouverture.

* ADRIEN, (S.) *(Géogr. mod.)* petite ville des Pays-Bas en Flandre, ſur la Dendre.

ADRIEN (ÆLIUS), *Hiſt. rom.* fils adoptif, & ſucceſſeur de Trajan, ſortoit d'une famille illuſtre, qui s'étant anciennement tranſplantée en Eſpagne, étoit retournée

retournée en Italie du temps des Scipions. Ses flatteurs prétendoient que ſes ancêtres avoient donné leur nom à la mer Adriatique. Il naquit à Lyon ; & ſon pere, en mourant, le mit ſous la tutelle de Trajan qui, dans la ſuite, lui fit épouſer ſa petite niece. Il étoit à la tête des armées d'Orient, lorſqu'à la mort de Trajan il fut proclamé empereur par les intrigues de l'impératrice Plotine, à qui il avoit inſpiré un amour adultere. Trajan avoit long-temps refuſé de l'avoir pour ſucceſſeur, & ce ne fut que par complaiſance pour ſa femme, qu'il conſentit à ce choix. Pluſieurs rivaux lui diſputerent l'empire ; mais il les fit rentrer dans le devoir. Un d'eux s'étant préſenté pour obtenir ſon pardon : le voilà, répondit-il, en l'embraſſant. Quoiqu'il ſe proposât Trajan pour modele, il étoit en ſecret envieux de ſa gloire. Ce fut par un motif auſſi bas, qu'il rendit aux Parthes l'Aſſyrie, la Méſopotamie & l'Arménie, qui étoient les conquêtes de Trajan. Il voulut que l'Euphrate fût les barrieres de l'empire : il ſe propoſoit auſſi d'abandonner la Dacie ; mais il n'exécuta point cette réſolution imprudente, ſur les remontrances qu'on lui fit que ce ſeroit livrer les citoyens Romains à la diſcrétion des barbares. Trajan avoit peuplé cette grande province de colonies Romaines, à qui il avoit donné les terres & les villes. A l'exemple de Trajan, il parcourut toutes les provinces, pour y établir l'ordre, & en réformer les abus. Tant qu'il réſida dans Rome, ſon palais fut le temple des ſciences & des arts. Les gens de lettres perfectionnoient leur goût avec lui, & les ſavans trouvoient à s'inſtruire dans ſa converſation. Le philoſophe Favorin diſputoit ſouvent avec lui ; & quoiqu'il eût ſouvent raiſon, il avoit la politique de lui céder la victoire. Ses amis lui reprocherent cette baſſe complaiſance ; le philoſophe leur répondit : *Il eſt dangereux d'avoir raiſon avec un homme qui a trente légions pour réfuter vos argumens.* La perſécution contre les chrétiens ne fut que paſſagere. L'apologie de leur religion, par Quadratus & Ariſtide, le convainquit de la pureté de leurs dogmes, & de l'innocence de leurs mœurs. On prétend qu'il forma le deſſein de bâtir un temple au Dieu des chrétiens, & de l'admettre parmi les autres dieux. Il conçut une paſſion criminelle pour le jeune Antinoüs qui, l'ayant accompagné en Egypte, ſe noya dans le Nil. *Adrien* inconſolable l'honora de l'apothéoſe : il bâtit ſur le bord du fleuve une ville qui porta ſon nom ; il eut un temple, & des prêtres qui rendirent des oracles. Ce fut ſous ſon regne que le Juif Barchochebas ſema ſa doctrine, & prétendit être le meſſie. Les Juifs ſe rangerent en foule ſous ſes enſeignes. Cette révolte fut éteinte dans le ſang de ces fanatiques. Il fut défendu aux Juifs de mettre le pié dans Jéruſalem ; & pour leur en ôter la tentation, on mit un pourceau de marbre ſur la porte qui regardoit Bethléem. Cette ville ſainte étoit également reſpectée des chrétiens. *Adrien*, pour les en éloigner, fit placer une ſtatue de Jupiter dans le lieu où J. C. étoit reſſuſcité ; une de Vénus, dans le lieu où il étoit né. Le calvaire fut planté d'un bois qui fut conſacré à Adonis ; & ce fut dans la caverne où le Sauveur étoit né, qu'on célébra ſes myſteres licencieux. Les fatigues de ſes longs voyages le firent tomber dans le dépériſſement. Les ſouffrances lui rendirent la vie importune ; il s'en ſeroit débarraſſé, ſi ſes domeſtiques, qui veilloient auprès de lui, n'euſſent empêché qu'il n'attentât ſur lui-même. Les vers qu'il fit dans les derniers momens de ſa vie, prouvent qu'il vit ſans émotion ſa fin prochaine. Sa femme Sabine, vivement ſoupçonnée d'adultere, le fut également d'avoir hâté ſa mort par le poiſon. *Adrien* mourut à Bayes, l'an 138 de J. C., à l'âge de ſoixante-deux ans. *(T-N.)*

ADRIN, *(Géogr.)* petite ville de la Tranſylvanie hongroiſe, ſur la riviere de Sebeskeres, & au pié des montagnes de Vedra. Elle eſt au nord-eſt du grand Varadin. Cette ville & ſes environs n'ont rien de remarquable. *Long. 45, 25, lat. 47, 9. (C. A.)*

ADROGATION, ſ. f. *terme de Droit civil*, étoit une ſorte d'adoption qui ne différoit de l'adoption ſimplement dite, qu'en ce qu'il falloit que le ſujet adopté par l'*adrogation* fût affranchi de la puiſſance paternelle, ſoit par la mort de ſon pere naturel, ſoit par l'émancipation. Elle demandoit auſſi un peu plus de ſolemnité, &

ne ſe pouvoit faire, du temps que la république ſubſiſtoit, que dans l'aſſemblée du peuple, & depuis, par un reſcrit de l'empereur. Quant aux effets, ils étoient préciſément les mêmes que ceux de l'adoption. *Voyez* ADOPTION.

Adrogation ſe diſoit auſſi chez les Romains de l'aſſociation d'un Praticien dans l'ordre des Plébéiens, où il ſe faiſoit agréger, ſoit pour gagner l'affection du peuple, ſoit pour parvenir au tribunal. *(H)*

ADROIT, adject. *(Manege.)* ſe dit d'un cheval qui choiſit bien l'endroit où il met ſon pié en marchant dans un terrain raboteux & difficile. Il y a des chevaux *très-mal-adroits*, & qui font ſouvent un faux pas dans ces ſortes d'occaſions, quoiqu'ils aient la jambe très-bonne. *(V)*.

* ADRUMETE, ſ. f. *(Géogr. anc. & m. d.)* ancienne ville d'Afrique, que les Arabes appellent aujourd'hui *Hamametha*; elle étoit capitale de la province de Bizance.

* ADVENANT, ſ. m. *(Juriſprud.)* c'eſt la portion légitime des héritages & patrimoine en laquelle une fille peut ſuccéder *ab inteſtat*. La quatrieme partie de l'*advenant* eſt le plus que l'*advenant* dont les peres & meres peuvent diſpoſer avant le mariage de leur fils ainé, en faveur de leur fille ainée ou autre fille mariée la premiere, ſoit en forme de dot, ou par autre don de noces. *Ragueau*.

ADVENEMENT, ſ. m. *ou* AVENEMENT, *(Hiſt. mod.)* ſe dit de l'élévation d'un prince ſur le trône, d'un pape à la ſouveraine prélature.

ADVENTICE *ou* ADVENTIF, adj. m. *terme de Juriſprudence*, ſe diſent de ce qui arrive ou accroît à quelqu'un ou à quelque choſe du dehors. *Voyez* ACCRÉTION, *&c.*

Ainſi matiere *adventive* eſt celle qui n'appartient pas proprement à un corps, mais qui y eſt jointe fortuitement.

Adventice ſe dit auſſi des biens qui viennent à quelqu'un comme un préſent de la fortune, ou par la libéralité d'un étranger, ou par ſucceſſion collatérale, & non pas par ſucceſſion directe. *V.* BIENS.

En ce ſens *adventice* eſt oppoſé à *profectice*, qui ſe dit des biens qui viennent en ligne directe du pere ou de la mere au fils. *Voyez* PROFECTICE. *(H)*

ADVENTICE, adj. *(terme de Logiq.)* ce qui n'eſt pas naturellement dans une choſe, ce qui y ſurvient de dehors. Quelques philoſophes ayant conſidéré toutes nos idées, relativement à leur origine, les ont diviſées en idées innées, idées *adventices*, idées factices. Ils entendent par idées *adventices*, celles qui viennent des ſens, de façon que, ſans les impreſſions faites ſur nos organes, nous ne ſaurions les avoir dans l'état préſent des choſes: telles ſont toutes celles qui entrent dans notre eſprit par la vue, par l'ouie, par le goût, par l'odorat, par l'attouchement. Elles ſont *adventices* en ce qu'elles ſont produites, ou occaſionées en nous par les objets extérieurs. (+)

ADVENTICE, *terme de Jardinier.* Les plantes *adventices* ſont celles qui croiſſent ſans avoir été ſemées: telles ſont les mauvaiſes herbes, & les bonnes qui viennent de Dieu grace, comme on dit vulgairement. Les racines *adventices* ſont celles qui ſe forment après coup aux arbres, dont les jardiniers mal-adroits ont inhumainement coupé les racines primordiales qu'ils auroient dû reſpecter. Ces racines *adventices* ne ſont jamais auſſi franches que les autres; c'eſt pourquoi on ne ſauroit trop ménager celles-ci.

ADVERBE, ſ. m. *terme de Grammaire:* ce mot eſt formé de la prépoſition latine *ad*, vers, auprès, & du mot *verbe*; parce que l'*adverbe* ſe met ordinairement auprès du verbe, auquel il ajoute quelque modification ou circonſtance: *il aime conſtamment, il parle bien, il écrit mal.* Les dénominations ſe tirent de l'uſage le plus fréquent; or le ſervice le plus ordinaire des *adverbes* eſt de modifier l'action que le verbe ſignifie, & par conſéquent de n'en être pas éloignés; & voilà pourquoi on les a appellés *adverbes*, c'eſt-à-dire *mots joints au verbe*; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait des *adverbes* qui ſe rapportent auſſi au nom adjectif, au participe & à des noms qualificatifs, tels que *roi, pere*, &c. car on dit, *il m'a paru* fort *changé*; *c'eſt une femme* extrêmement *ſage* & fort *aimable*; *il eſt* véritablement *roi*.

En faiſant l'énumération des différentes

ſortes de mots qui entrent dans le diſcours, je place l'*adverbe* après la prépoſition, parce qu'il me paroît que ce qui diſtingue l'*adverbe* des autres eſpeces de mots, c'eſt que l'*adverbe* vaut autant qu'une prépoſition & un nom ; il a la valeur d'une prépoſition avec ſon complément ; c'eſt un mot qui abrege ; par exemple, *ſagement* vaut autant que *avec ſageſſe*.

Ainſi tout mot qui peut être rendu par une prépoſition & un nom, eſt un *adverbe* ; par conſéquent ce mot *y*, quand on dit *il y eſt*, ce mot, dis-je, eſt un *adverbe* qui vient du latin *ibi* ; car *il y eſt*, eſt comme ſi l'on diſoit, *il eſt dans ce lieu-là*, *dans la maiſon*, *dans la chambre*, &c.

Où eſt encore un *adverbe* qui vient du latin *ubi*, que l'on prononçoit *oubi*, où eſt-il ? c'eſt-à-dire, *en quel lieu*.

Si, quand il n'eſt pas conjonction conditionelle, eſt auſſi *adverbe*, comme quand on dit, *elle eſt ſi ſage*, *il eſt ſi ſavant* ; alors *ſi* vient du latin *ſic*, c'eſt-à-dire, *à ce point*, *au point que*, &c. c'eſt la valeur ou ſignification du mot, & non le nombre des ſyllabes, qui doit faire mettre un mot en telle claſſe plutôt qu'en telle autre ; ainſi *à* eſt prépoſition quand il a le ſens de la prépoſition latine *à* ou celui de *ad*, au lieu que *a* eſt mis au rang des verbes quand il ſignifie *habet*, & alors nos peres écrivoient *ha*.

Puiſque l'*adverbe* emporte toujours avec lui la valeur d'une prépoſition, & que chaque prépoſition marque une eſpece de maniere d'être, une ſorte de modification dont le mot qui ſuit la prépoſition fait une application particuliere ; il eſt évident que l'*adverbe* doit ajouter quelque modification ou quelque circonſtance à l'action que le verbe ſignifie ; par exemple, *il a été reçu avec politeſſe* ou *poliment*.

Il ſuit encore delà que l'*adverbe* n'a pas beſoin lui-même de complément ; c'eſt un mot qui ſert à modifier d'autres mots, & qui ne laiſſe pas l'eſprit dans l'attente néceſſaire d'un autre mot, comme font le verbe actif & la prépoſition ; car ſi je dis du roi *qu'il a donné*, on me demandera *quoi* & *à qui*. Si je dis de quelqu'un qu'il s'eſt conduit *avec*, ou *par*, ou *ſans*, ces prépoſitions font attendre leur complément ; au lieu que ſi je dis, *il s'eſt conduit prudemment*, &c. l'eſprit n'a plus de queſtion néceſſaire à faire par rapport à *prudemment* : je puis bien à la vérité demander en quoi a conſiſté cette prudence ; mais ce n'eſt plus là le ſens néceſſaire & grammatical.

Pour bien entendre ce que je veux dire, il faut obſerver que toute propoſition qui forme un ſens complet eſt compoſée de divers ſens ou concepts particuliers, qui, par le rapport qu'ils ont entr'eux, forment l'enſemble ou ſens complet.

Ces divers ſens particuliers, qui ſont comme les pierres du bâtiment, ont auſſi leur *enſemble*. Quand je dis *le ſoleil eſt levé*, voilà un ſens complet : mais ce ſens complet eſt compoſé de deux concepts particuliers : j'ai le concept de *ſoleil*, & le concept de *eſt levé* : or, remarquez que ce dernier concept eſt compoſé de deux mots *eſt* & *levé*, & que ce dernier ſuppoſe le premier. *Pierre dort* : voilà deux concepts énoncés par deux mots : mais ſi je dis, *Pierre bat*, ce mot *bat* n'eſt qu'une partie de mon concept, il faut que j'énonce la perſonne ou la choſe que *Pierre bat* : *Pierre bat Paul* ; alors *Paul* eſt le complément de *bat* : *bat Paul* eſt le concept entier, mais concept partiel de la propoſition *Pierre bat Paul*.

De même ſi je dis Pierre eſt *avec*, *ſur*, ou *dans*, ces mots *avec*, *ſur*, ou *dans* ne ſont que des parties de concept, & ont beſoin chacun d'un complément ; or, ces mots joints à un complément font un concept, qui, étant énoncé en un ſeul mot, forme l'*adverbe*, qui, en tant que concept particulier & tout formé, n'a pas beſoin de complément pour être tel concept particulier.

Selon cette notion de l'*adverbe*, il eſt évident que les mots qui ne peuvent pas êtres réduits à une prépoſition ſuivie de ſon complément, ſont ou des conjonctions ou des particules qui ont des uſages particuliers : mais ces mots ne doivent point être mis dans la claſſe des *adverbes* ; ainſi je ne mets pas *non*, ni *oui* parmi les *adverbes* ; *non*, *ne*, ſont des particules négatives.

A l'égard de *oui*, je crois que c'eſt le participe paſſif du verbe *ouir*, & que nous

diſons *oui* par ellipſe, *cela eſt oui*, *cela eſt entendu* : c'eſt dans le même ſens que les Latins diſoient, *Dictum puto.* Ter. *Andr. act. I. ſc. 1.*

Il y a donc autant de ſortes d'*adverbes* qu'il y a d'eſpeces de manieres d'être qui peuvent être énoncées par une prépoſition & ſon complément, on peut les réduire à certaines claſſes.

ADVERBES DE TEMPS. Il y a deux queſtions de temps, qui ſe font par des *adverbes*, & auxquelles on répond ou par des *adverbes* ou par des prépoſitions avec un complément.

1. *Quando*, quand viendrez-vous? demain, dans trois jours.

2. *Quandiu*, combien de temps? *tandiu*, ſi long-temps que, autant de temps que.

D. Combien de temps Jeſus-Chriſt a-t-il vêcu?

R. Trente-trois ans : on ſous-entend *pendant.*

Voici encore quelques *adverbes* de temps: *donec* juſqu'à ce que; *quotidie* tous les jours : on ſous-entend la prépoſition pendant, *per* : *nunc* maintenant, préſentement, alors, c'eſt-à-dire, à l'heure.

Auparavant : ce mot étant *adverbe* ne doit point avoir de complément; ainſi c'eſt une faute de dire *auparavant cela*; il faut dire *avant cela*, *autrefois*, *dernièrement.*

Hodie, aujourd'hui, c'eſt-à-dire, *au jour de hui*, au jour préſent; on diſoit autrefois ſimplement *hui*, *je n'irai hui.* Nicod. *Hui* eſt encore en uſage dans nos provinces méridionales; *heri*, hier, *cras*, demain; *olim*, *quondam*, *alias*, autrefois, un jour, pour le paſſé & pour l'avenir.

Aliquando, quelquefois; *pridie*, le jour de devant; *poſtridie*, *quaſi poſterâ die*, le jour d'après; *perindie*, après demain; *mane*, le matin; *veſpere* & *veſperi*, le ſoir; *ſero*, tard; *nudius-tertius*, avant-hier, c'eſt à-dire, *nunc eſt dies tertius*, *quartus*, *quintus*, &c. il y a trois, quatre, cinq jours, *&c. unquam*, quelques jours, avec affirmation; *nunquam*, jamais, avec négation; *jam*, déja; *nuper*, il n'y a pas long-temps.

Diu, long-temps; *recens* & *recenter*, depuis peu; *jam-dudum*, il y a long-temps; *quando*, quand; *antehac*, ci-devant; *poſthac*, ci-après; *dehinc*, *deinceps*, à l'avenir; *antea*, *priùs*, auparavant; *antequam*, *priuſquam*, avant que; *quoad*, *donec*, juſqu'à ce que; *dum*, tandis que; *mox*, bientôt; *ſtatim*, d'abord, tout-à-l'heure; *tum*, *tunc*, alors; *etiam-nunc*, ou *etiam-num*, encore maintenant; *jam-tum*, dès-lors; *prope-diem*, dans peu de temps; *tandem*, *demum*, *denique*, enfin; *deinceps*, à l'avenir; *plerumque*, *crebrò*, *frequenter*, ordinairement, d'ordinaire.

ADVERBES DE LIEU. Il y a quatre manieres d'enviſager le lieu : on peut le regarder 1°. comme étant le lieu où l'on eſt, où l'on demeure; 2°. comme étant le lieu où l'on va; 3°. comme étant le lieu par où l'on paſſe; 4°. comme étant le lieu d'où l'on vient. C'eſt ce que les Grammairiens appellent *in loco*, *ad locum*, *per locum*, *de loco*; ou autrement, *ubi*, *quo*, *qua*, *unde.*

1. *In loco*, ou *ubi*, où eſt-il? il eſt là; *où* & *là*, ſont *adverbes*; car on peut dire *en quel lieu?* R. *en ce lieu*; *hic*, ici, où je ſuis; *iſtic*, où vous êtes; *illic*, & *ibi*, là où il eſt.

2. *Ad locum*, ou *quò*; ce mot pris aujourd'hui adverbialement, eſt un ancien accuſatif neutre, comme *duo* & *ambo*; il s'eſt conſervé en *quocirca*, c'eſt pourquoi, c'eſt pour cette raiſon : *quò vadis*, où allez-vous? R. *Huc*, ici; *iſtuc*, là où vous êtes; *illuc*, là où il eſt; *eò*, là.

3. *Qua? qua ibo?* là, où irai-je? R. *hac*, par ici; *iſtac*, par là où vous êtes; *illac*, par là où il eſt.

4. *Unde? unde venis?* D'où venez-vous? *hinc*, d'ici; *iſtinc*, de-là; *illinc*, de-là; *inde*, de-là.

Voici encore quelques *adverbes* de lieu ou de ſituation; *y*, il y eſt, *ailleurs*, *devant*, *derriere*, *deſſus*, *deſſous*, *dedans*, *dehors*, *par-tout*, *autour.*

DE QUANTITE : *quantum*, combien; *multum*, beaucoup, qui vient de *bella copia*, ou ſelon un beau coup; *parum*, peu; *minimum*, fort peu; *plus*, ou *ad plus*, davantage; *plurimum*, très-fort; *aliquantulum*, un peu; *modicè*, médiocrement; *largè*, amplement; *affatim*,

abundanter, *abundè*, *copiosè*, *ubertim*, en abondance, à foiſon, largement.

DE QUALITÉ : docte, ſavamment; *piè*, pieuſement; *ardenter*, ardemment; *ſapienter*, ſagement; *alacriter*, gaiement; *benè*, bien; *malè*, mal; *feliciter*, heureuſement; & grand nombre d'autres formés des adjectifs, qui qualifient leurs ſubſtantifs.

DE MANIERE : celeriter, promptement; *ſubitò*, tout d'un coup; *lentè*, lentement; *feſtinanter*, *properè*, *properanter*, à la hâte; *ſenſim*, peu-à-peu; *promiſcuè*, confuſément; *protervè*, inſolemment; *multifariam*, de diverſes manieres; *bifariam*, en deux manieres : racine; *bis* & *viam*, ou *faciem*, &c.

Utinam peut être regardé comme une interjection, ou comme un *adverbe* de deſir, qui vient de *ut*, *uti*, & de la particule explétive *nam* : nous rendons ce mot par une périphraſe, *plût à Dieu que*.

Il y a des *adverbes* qui ſervent à marquer le rapport, ou la relation de reſſemblance : *ita ut*, ainſi que; *quaſi*, *ceu*, par un *c*, *ut*, *uti*, *velut*, *veluti*, *ſic*, *ſicut*, comme, de la même maniere que; *tanquam*, de même que.

D'autres au contraire marquent diverſité; *aliter*, autrement; *alioquin*, *cæteroquin*, d'ailleurs, autrement.

D'autres *adverbes* ſervent à compter combien de fois : *ſemel*, une fois; *bis*, deux fois; *ter*, trois fois, &c. en François, nous ſous-entendons ici quelques prépoſitions, *pendant*, *pour*, *par* trois fois; *quoties*, combien de fois; *aliquoties*, quelquefois; *quinquies*, cinq fois; *centies*, cent fois; *millies*, mille fois; *iterum*, *denuò*, encore; *ſæpè*, *crebrò*, ſouvent; *rarò*, rarement.

D'autres ſont *adverbes* de nombre ordinal, *primò*, premiérement; *ſecundò*, ſecondement, en ſecond lieu : ainſi des autres.

D'INTERROGATION : quare, c'eſt-à-dire, *quâ de re*, & par abréviation, *cur*, *quamobrem*, *ob quam rem*, *quapropter*, pourquoi, pour quel ſujet; *quomodò*, comment. Il y a auſſi des particules qui ſervent à l'interrogation, *an*, *anne*, *num*, *nunquid*, *nonne*, *ne*, joint à un mot; *vides-ne?* voyez-vous? *ec* joint à certains mots, *ecquando*, quand? *ecquis*, qui? *ecqua mulier* (Cic.), quelle femme?

D'AFFIRMATION : etiam, *ita*, ainſi; *certè*, certainement; *ſanè*, vraiment, oui, ſans doute : les anciens diſoient auſſi *Hercle*, c'eſt-à-dire, par Hercule; *Pol*, *Ædepol*, par Pollux; *Nacaſtor*, ou *Mecaſtor*, par Caſtor, &c.

DE NÉGATION : nullatenus, en aucune maniere; *nequaquam*, *haudquaquam*, *neutiquam*, *minimè*, nullement, point du tout; *nuſquam*, nulle part, en aucun endroit.

DE DIMINUTION : fermè, *ferè*, *penè*, *propè*, preſque; *tantum non*, peu s'en faut.

DE DOUTE : fors, *fortè*, *forſan*, *forſitan*, *fortaſſe*, peut-être.

Il y a auſſi des *adverbes* qui ſervent dans le raiſonnement, comme *quia*, que nous rendons par une prépoſition & un pronom, ſuivi du relatif *que*, *parce que*, *propter illud quod eſt*; *atque ita*, ainſi; *atqui*, or; *ergo*, par conſéquent.

Il y a auſſi des *adverbes* qui marquent aſſemblage : *unà*, *ſimul*, enſemble; *conjunctim*, conjointement; *pariter*, *juxta*, pareillement : d'autres diviſion : *ſeorſim*, *ſeorſum*, *privatim*, à part, en particulier, ſéparément; *ſigillatim*, en détail, l'un après l'autre.

D'EXCEPTION : tantum, *tantummodo*, *ſolum*, *ſolummodo*, *duntaxat*, ſeulement.

Il y a auſſi des mots qui ſervent dans les comparaiſons pour augmenter la ſignification des adjectifs : par exemple on dit au poſitif *pius*, pieux, *magis pius*, plus pieux : *maximè pius*, très-pieux; ou fort pieux. Ces mots *plus*, *magis*, *très-fort*, ſont auſſi conſidérés comme des *adverbes* : *fort*, c'eſt-à-dire *fortement*, *extrêmement*; *très*, vient de *ter*, trois fois; *plus*, c'eſt-à-dire, *ad plus*, ſelon une plus grande valeur, &c. *minus*, moins, eſt encore un *adverbe* qui ſert auſſi à la comparaiſon.

Il y a des *adverbes* qui ſe comparent, ſur-tout les *adverbes* de qualité, ou qui expriment ce qui eſt ſuſceptible de plus ou de moins : comme *diu*, long-temps; *diutius*, plus long-temps; *docte*, ſavam-

Digitized by Google

ment : *doctius*, plus ſavamment ; *doctiſſimè*, très-ſavamment ; *fortiter*, vaillamment, *fortius*, plus vaillamment ; *fortiſſimè*, très-vaillamment.

Il y a des mots que certains Grammairiens placent avec les conjonctions, & que d'autres mettent avec les *adverbes* : mais ſi ces mots renferment la valeur d'une prépoſition & de ſon complément, comme *quia*, parce que ; *quapropter*, c'eſt pourquoi, *&c.* ils ſont *adverbes* ; & s'ils font de plus l'office de conjonction, nous dirons que ce ſont des *adverbes* conjonctifs.

Il y a pluſieurs adjectifs en Latin & en François qui ſont pris adverbialement, *tranſverſa tuentibus hircis*, où *tranſverſa* eſt pour *tranſverſè*, de travers ; *il ſent bon*, *il ſent mauvais*, *il voit clair*, *il chante juſte*, *parlez bas*, *parlez haut*, *frappez fort*. *(F)*

ADVERBIAL, -ALE, adjectif, *terme de Grammaire* ; par exemple, marcher à tâtons, *iter prætentare baculo*, ou *dubio manuum conjectu* : *à tâtons*, eſt une expreſſion *adverbiale* ; c'eſt-à-dire qui eſt équivalente à un adverbe. Si l'uſage avoit établi un ſeul mot pour exprimer le même ſens, ce mot ſeroit un adverbe ; mais comme ce ſens eſt énoncé en deux mots, on dit que c'eſt une *expreſſion adverbiale*. Il en eſt de même de *vis-à-vis*, & *tout-d'un-coup*, *tout-à-coup*, *à coup-ſûr*, qu'on exprime en latin en un ſeul mot par des adverbes particuliers, *improviſè*, *ſubitò*, *certò*, & tout-de-bon, *ſeriò*, *&c.*

ADVERBIALEMENT, adv. c'eſt-à-dire, *à la maniere des adverbes*. Par exemple, dans ces façons de parler, *tenir bon*, *tenir ferme* ; *bon* & *ferme* ſont pris *adverbialement*, *conſtanter perſtare* ; ſentir *bon*, ſentir *mauvais* ; *bon* & *mauvais* ſont encore pris *adverbialement*, *bene*, ou *jucundè olere*, *malè olere*.

ADVERSAIRE, ſ. m. *(Juriſprud.)* *Voyez* ANTAGONISTE, OPPOSANT, COMBAT, DUEL, *&c.*

Ce mot eſt formé de la prépoſition latine *adverſus*, contre, compoſée de *ad*, vers, & *vertere*, tourner. Il ſignifie au Palais la partie adverſe de celui qui eſt engagé dans un procès.

ADVERSATIF, IVE, adj. *terme de Grammaire*, qui ſe dit d'une conjonction qui marque quelque différence, quelque reſtriction ou oppoſition, entre ce qui ſuit & ce qui précede. Ce mot vient du latin *adverſus*, contraire, oppoſé.

Mais eſt une conjonction *adverſative* : il voudroit ſavoir, *mais* il n'aime pas l'étude. *Cependant*, *néanmoins*, *pourtant*, ſont des adverbes qui font auſſi l'office de conjonction *adverſative*.

Il y a cette différence entre les conjonctions *adverſatives* & les *disjonctives*, que dans les *adverſatives* le premier ſens peut ſubſiſter ſans le ſecond qui lui eſt oppoſé ; au lieu qu'avec les *disjonctives*, l'eſprit conſidere d'abord les deux membres enſemble, & enſuite les diviſe en donnant l'alternative, en les partageant & les diſtinguant, *c'eſt le ſoleil ou la terre qui tourne*. *C'eſt vous ou moi*. *Soit que vous mangiez*, *ſoit que vous buviez*. En un mot, l'*adverſative* reſtraint ou contrarie, au lieu que la *disjonctive* ſépare ou diviſe. *(F)*

ADVERSE, adj. *(Partie)* *terme de Palais*, ſignifie la partie avec laquelle on eſt en procès. *Voyez* ADVERSAIRE.

* ADVERSITÉ, ſ. f. *(Gramm.)* Ce mot, au ſingulier, ſignifie un état d'infortune ou de malheur qu'éprouve l'homme par un ou pluſieurs accidens fâcheux ; les *adverſités* ſont des accidens malheureux ; l'*adverſité* une continuité de malheurs.

* ADVERSITÉ, *(Morale.)* « La raiſon veut que l'on ſupporte patiemment l'*adverſité*, qu'on n'en aggrave pas le poids par des plaintes inutiles ; qu'on n'eſtime pas les choſes humaines au delà de leur prix ; qu'on n'épuiſe pas à pleurer ſes maux, les forces qu'on a pour les adoucir ; & qu'enfin l'on ſonge quelquefois qu'il eſt impoſſible à l'homme de prévoir l'avenir, & de ſe connoître aſſez lui-même pour ſavoir ſi ce qui lui arrive eſt un bien ou un mal pour lui. C'eſt ainſi que ſe comportera l'homme judicieux & tempérant, en proie à la mauvaiſe fortune. Il tâchera de mettre à profit ſes revers même, comme un joueur prudent cherche à tirer parti d'un mauvais point que le haſard lui amene ; & ſans ſe lamenter comme un enfant qui tombe & pleure auprès de la pierre qui l'a frappé, il ſaura poſer, s'il le faut, un fer ſalutaire à

ſa bleſſure, & la faire ſaigner pour la guérir. » *Voyez ci-après* AFFLICTION.

ADVERTISSEMENT, ſ. m. *terme de Palais*, pieces d'écritures que fait l'avocat dans un procès appointé en premiere inſtance, pour établir l'état de la queſtion, & les moyens tant de fait que de droit.

ADVEU & DÉNOMBREMENT, ſ. m. *terme de Juriſprudence féodale*, eſt un acte que le nouveau vaſſal eſt obligé de donner à ſon ſeigneur dans les quarante jours après avoir fait la foi & hommage; portant qu'il reconnoît tenir de lui tels & tels héritages, dont l'acte doit contenir la deſcription, ſi ce ne ſont des fiefs, par tenans & aboutiſſans. On appelle cet acte *adveu*, parce qu'il emporte reconnoiſſance que ſon fief releve du ſeigneur à qui il préſente l'*adveu*.

L'*adveu* eſt oppoſé au *déſaveu*. *Voyez ce dernier*.

Après le fourniſſement dudit *adveu & dénombrement*, le ſeigneur a quarante jours pour le blâmer; leſquels expirés, le vaſſal le peut retirer d'entre les mains du ſeigneur: & alors ſi le ſeigneur ne l'a pas blâmé, il eſt tenu pour reçu. *Voyez* BLAME.

Les *adveux & dénombremens* ne ſauroient nuire à un tiers: ſoit que ce tiers ſoit un autre ſeigneur prétendant la directe ſur les héritages mentionnés en *l'adveu*, ou ſur partie d'iceux; ſoit que ce fût un autre vaſſal qui prétendît droit de propriété ſur une portion de ces mêmes héritages ou ſur la totalité.

Si l'*adveu* eſt blâmé par le ſeigneur, le vaſſal peut être contraint de le réformer par ſaiſie de ſon fief. Ainſi jugé au parlement de Paris par arrêt du 24 janvier 1642.

L'*adveu & dénombrement* n'eſt pas dû comme la foi & hommage à chaque mutation de la part du fief dominant. Cependant ſi le nouveau ſeigneur l'exige, le vaſſal eſt obligé de le fournir, quoiqu'il l'ait déja fourni précédemment; mais ce ſera aux frais du Seigneur.

Les coutumes ſont différentes ſur le ſujet du *dénombrement*, tant pour le délai, que pour la peine du vaſſal qui ne l'a pas fourni à temps. Dans celle de Paris, il a quarante jours, à compter de celui qu'il a été reçu en foi & hommage, au bout deſquels, s'il n'y a pas ſatisfait, le Seigneur peut ſaiſir le fief: mais il ne fait pas les fruits ſiens; il doit établir des commiſſaires, qui en rendent compte au vaſſal, après qu'il a ſatisfait à la coutume.

ADVIS, ſ. m. *en terme de Palais*, ſignifie le ſuffrage des juges ou conſeillers ſéans pour la déciſion d'un procès.

Advis ſignifie encore, *en terme de Pratique*, le réſultat des délibérations de perſonnes commiſes par la juſtice pour examiner une affaire, & en dire leur ſentiment. C'eſt en ce ſens qu'on dit *un advis de parens*. *(H)*

ADULA, *(Géogr.)* nom d'une contrée des Alpes, qui eſt entre les Griſons, les Suiſſes & les Valéſiens. Elle comprend le Criſport & le Vogelsberg, où ſont les ſources du Rhin & du Ruſſi. Elle renferme le mont S. Gothard, & celui de la Fourche, d'où ſortent le Rhône, le Magia & le Teſſin; & elle contient le mont *Adula* qui lui donne ſon nom, & d'où ſort la ſource méridionale du Rhin. Toutes ces ſources montrent que c'eſt un pays très-élevé, & peut-être le plus élevé de l'Europe. *(C. A.)*

ADULTE, ſ. m. *en Anatomie*, ſe dit des corps animés, dont toutes les parties ſont parvenues à leur dernier état de perfection.

On peut conſidérer tout ce qui eſt relatif aux corps animés, ou dans un ſujet *adulte*, ou dans un corps qui ne commence qu'à ſe former. Tout ce que nous avons de connoiſſances ſur le fœtus, nous le devons à l'analogie, ou à la comparaiſon que nous avons faite des viſceres & des vaiſſeaux des jeunes ſujets, avec les parties de l'*adulte*. *(L)*

ADULTE, *(Juriſprud.)* eſt une perſonne arrivée à l'âge de diſcrétion, ou à l'âge d'adoleſcence, & qui eſt aſſez grande & aſſez âgée pour avoir des ſentimens & du diſcernement. *Voyez* AGE & PUBERTÉ.

Ce mot eſt formé du participe du verbe latin *adoleſcere*, croître. C'eſt comme qui diroit *crû*. *Voyez* ADOLESCENCE. *(H)*

Il y a bien de la différence entre les proportions d'un enfant & celles d'un *adulte*. Un homme fait comme un fœtus, ſeroit un monſtre, & n'auroit preſque pas figure

Digitized by Google

humaine, comme l'a obſervé M. Dodart. *Voyez* FŒTUS & EMBRYON.

Les Anabaptiſtes ne donnent le baptême qu'aux *adultes*. *Voyez* BAPTÊME & ANABAPTISTE.

ADULTÉRATION, ſ. f. *terme de Droit*, eſt l'action de dépraver & gâter quelque choſe qui eſt pur, en y mêlant d'autres choſes qui ne le ſont pas. Ce mot vient du latin *adulterare*, qui ſignifie la même choſe. Ce n'eſt pas un mot reçu dans le langage ordinaire: on dit plutôt *altération*.

Il y a des loix qui défendent l'*adultération* du café, du thé, du tabac, ſoit en bout, ſoit en poudre; du vin, de la cire, de la poudre à poudrer les cheveux.

C'eſt un crime capital dans tous les pays d'*adultérer* la monnoie courante. Les anciens le puniſſoient avec une grande ſévérité: les Egyptiens faiſoient couper les deux mains aux coupables; le droit civil les condamnoit à être expoſés aux bêtes; l'empereur Tacite ordonna qu'ils ſeroient punis de mort; & Conſtantin, qu'ils ſeroient réputés criminels de leſe-majeſté. Parmi nous, l'*adultération* des monnoies eſt un cas pendable. *V.* MONNOIE, ESPECE. *(H)*

ADULTÉRATION, *(Pharmacie.)* eſt l'action de falſifier un médicament, en y ajoutant quelque choſe qui en diminue la vertu, ou en le mêlant avec quelqu'autre qui, ayant la même couleur, n'eſt pas auſſi chere. Les poudres ſont ſujettes à *adultération* par la difficulté que l'on a à s'en appercevoir à l'inſpection.

Il eſt d'une conſéquence infinie pour les malades de ne point acheter les médicamens des coureurs de pays, qui les vendent adultérés. *(N)*

ADULTERE, eſt l'infidélité d'une perſonne mariée, qui au mépris de la foi conjugale qu'elle a jurée, a un commerce charnel avec quelqu'autre que ſon épouſe ou ſon époux; ou le crime d'une perſonne libre avec une autre qui eſt mariée. *Voyez* FORNICATION, MARIAGE. *(H)*

ADULTERE, *(Morale)* Je ne mettrai pas ici en queſtion ſi l'*adultere* eſt un crime, & s'il défigure la ſociété. Il n'y a perſonne qui ne ſente en ſa conſcience que ce n'eſt pas là une queſtion à faire, s'il n'affecte de s'étourdir par des raiſonnemens qui ne ſont autres que les ſubtilités de l'amour propre. Mais une autre queſtion bien digne d'être diſcutée, & dont la ſolution emporte auſſi celle de la précédente, ſeroit de ſavoir lequel des deux fait le plus de tort à la ſociété, ou de celui qui débauche la femme d'autrui, ou de celui qui voit une perſonne libre, & qui évite d'aſſurer l'état des enfans par un engagement régulier.

Nous jugeons avec raiſon, & conformément au ſentiment de toutes les nations, que l'*adultere* eſt, après l'homicide, le plus puniſſable de tous les crimes, parce qu'il eſt de tous les vols le plus cruel, & un outrage capable d'occaſioner les meurtres & les excès les plus déplorables.

L'autre eſpece de conjonction illégitime ne donne pas lieu communément aux mêmes éclats que l'*adultere*. Les maux qu'elle fait à la ſociété ne ſont pas ſi apparens: mais ils ne ſont pas moins réels, & quoique dans un moindre degré d'énormité, ils ſont peut-être beaucoup plus grands par leurs ſuites.

L'*adultere*, il eſt vrai, eſt l'union de deux cœurs corrompus & pleins d'injuſtice, qui devroient être un objet d'horreur l'un pour l'autre, par la raiſon que deux voleurs s'eſtiment d'autant moins qu'ils ſe connoiſſent mieux. L'*adultere* peut extrêmement nuire aux enfans qui en proviennent, parce qu'il ne faut attendre pour eux, ni les effets de la tendreſſe maternelle, de la part d'une femme qui ne voit en eux que des ſujets d'inquiétude, ou des reproches d'infidélité; ni aucune vigilance ſur leurs mœurs, de la part d'une mere qui n'a plus de mœurs, & qui a perdu le goût de l'innocence. Mais quoique ce ſoient-là de grands déſordres, tant que le mal eſt ſecret, la ſociété en ſouffre peu en apparence; les enfans ſont nourris, & reçoivent même une ſorte d'éducation honnête. Il n'en eſt pas de même de l'union paſſagere des perſonnes qui ſont ſans engagement.

Les plaiſirs que Dieu a voulu attacher à la ſociété conjugale, tendent à faire croître le genre humain; & l'effet ſuit l'inſtitution de

de la providence, quand ces plaiſirs ſont aſſujettis à une regle : mais la ruine de la fécondité & l'opprobre de la ſociété ſont les ſuites infaillibles des liaiſons irrégulieres.

D'abord elles ſont la ruine de la fécondité : les femmes qui ne connoiſſent point de devoirs, aiment peu la qualité de mere, & s'y trouvent trop expoſées ; ou ſi elles le deviennent, elles ne redoutent rien tant que le fruit de leur commerce. On ne voit qu'avec dépit ces malheureux enfans arriver à la lumiere : il ſemble qu'ils n'y aient point de droit, & l'on prévient leur naiſſance par des remedes meurtriers ; ou on les tue après qu'ils ont vu le jour, ou l'on s'en délivre en les expoſant. Il ſe forme de cet amas d'enfans diſperſés à l'aventure, une vile populace ſans éducation, ſans biens, ſans profeſſion. L'extrême liberté dans laquelle ils ont toujours vécu, les laiſſe néceſſairement ſans principe, ſans regle & ſans retenue. Souvent le dépit & la rage les ſaiſiſſent, & pour ſe vanger de l'abandon où ils ſe voient, ils ſe portent aux excès les plus funeſtes.

Le moindre des maux que puiſſent cauſer ces amours illégitimes, c'eſt de couvrir la terre de citoyens infortunés, qui périſſent ſans pouvoir s'allier, & qui n'ont cauſé que du mal à cette ſociété, où on ne les a vus qu'avec mépris.

Rien n'eſt donc plus contraire à l'accroiſſement & au repos de la ſociété, que la doctrine & le célibat infame de ces faux Philoſophes, qu'on écoute dans le monde, & qui ne nous parlent que du bien de la ſociété, pendant qu'ils en ruinent en effet les véritables fondemens. D'une autre part, rien de ſi ſalutaire à un état, que la doctrine & le zele de l'Egliſe, puiſqu'elle n'honore le célibat que dans l'intention de voir ceux qui l'embraſſent en devenir plus parfaits, & plus utiles aux autres ; qu'elle s'applique à inculquer aux grands comme aux petits, la dignité du mariage, pour les fixer tous dans une ſainte & honorable ſociété : puiſqu'enfin c'eſt elle qui travaille avec inquiétude à reçouvrer, à nourrir, & à inſtruire ces enfans, qu'une philoſophie toute beſtiale avoit abandonnés. *(X)*

Les anciens Romains n'avoient point de loi formelle contre l'*adultere* ; l'accuſation & la peine en étoient arbitraires. L'Empereur Auguſte fut le premier qui en fit une, qu'il eut le malheur de voir exécuter dans la perſonne de ſes propres enfans : ce fut la loi *Julia*, qui portoit peine de mort contre les coupables : mais, quoiqu'en vertu de cette loi, l'accuſation du crime d'*adultere* fût publique & permiſe à tout le monde, il eſt certain néanmoins que l'*adultere* a toujours été conſidéré plutôt comme un crime domeſtique & privé, que comme un crime public ; en ſorte qu'on permettoit rarement aux étrangers d'en pourſuivre la vengeance, ſur-tout ſi le mariage étoit paiſible, & que le mari ne ſe plaignît point.

Auſſi quelques-uns des empereurs qui ſuivirent, abrogerent-ils cette loi qui permettoit aux étrangers l'accuſation d'*adultere* ; parce que cette accuſation ne pouvoit être intentée ſans mettre la diviſion entre le mari & la femme, ſans mettre l'état des enfans dans l'incertitude, & ſans attirer ſur le mari le mépris & la riſée ; car comme le mari eſt le principal intéreſſé à examiner les actions de ſa femme, il eſt à ſuppoſer qu'il les examine avec plus de circonſpection que perſonne ; de ſorte que quand il ne dit mot, perſonne n'eſt en droit de parler. *Voyez* ACCUSATION.

Voilà pourquoi la loi en certains cas a établi le mari juge & exécuteur en ſa propre cauſe, & lui a permis de ſe venger par lui-même de l'injure qui lui étoit faite, en ſurprenant dans l'action même les deux coupables qui lui raviſſoient l'honneur. Il eſt vrai que quand le mari faiſoit un commerce infame de la débauche de ſa femme, ou que témoin de ſon déſordre, il le diſſimuloit & le ſouffroit ; alors l'*adultere* devenoit un crime public, & la loi *Julia* décernoit des peines contre le mari même auſſi-bien que contre la femme.

A préſent, dans la plupart des contrées de l'Europe, l'*adultere* n'eſt point réputé crime public ; il n'y a que le mari ſeul qui puiſſe accuſer ſa femme : le miniſtere public même ne le pourroit pas, à moins qu'il n'y eût un grand ſcandale.

De plus, quoique le mari qui viole la

foi conjugale ſoit coupable auſſi-bien que la femme, il n'eſt pourtant point permis à celle-ci de l'en accuſer, ni de le pourſuivre pour raiſon de ce crime. *Voyez* MARI, *&c.*

Socrate rapporte que ſous l'empereur Théodoſe, en l'année 380, une femme convaincue d'*adultere*, fut livrée pour punition, à la brutalité de quiconque voulut l'outrager.

Lycurgue puniſſoit un homme convaincu d'*adultere* comme un parricide; les Locriens lui crevoient les yeux; & la plupart des peuples orientaux puniſſent ce crime très-ſévérement.

Les Saxons anciennement brûloient la femme *adultere*; & ſur ſes cendres ils élevoient un gibet où ils étrangloient le complice. En Angleterre le roi Edmond puniſſoit l'*adultere* comme le meurtre : mais Canut ordonna que la punition de l'homme ſeroit d'être banni, & celle de la femme d'avoir le nez & les oreilles coupés.

En Eſpagne on puniſſoit le coupable par le retranchement des parties qui avoient été l'inſtrument du crime.

En Pologne, avant que le Chriſtianiſme y fût établi, on puniſſoit l'*adultere* & la fornication d'une façon bien ſinguliere. On conduiſoit le criminel dans la place publique; là on l'attachoit avec un crochet par les teſticules, lui laiſſant un raſoir à ſa portée; de ſorte qu'il falloit de toute néceſſité qu'il ſe mutilât lui-même pour ſe dégager, à moins qu'il n'aimât mieux périr dans cet état.

Le Droit civil, réformé par Juſtinien, qui ſur les remontrances de ſa femme Théodora modéra la rigueur de la loi *Julia*, portoit que la femme fût fouettée & enfermée dans un couvent pour deux ans: & ſi durant ce temps le mari ne vouloit point ſe réſoudre à la reprendre, on lui coupoit les cheveux & on l'enfermoit pour toute ſa vie. C'eſt-là qu'on appella *authentique*, parce que la loi qui contenoit ces diſpoſitions étoit une authentique ou novelle. *Voyez* AUTHENTIQUE & AUTHENTIQUER.

Les loix concernant l'*adultere* ſont à préſent bien mitigées. Toute la peine qu'on inflige à la femme convaincue d'*adultere*, c'eſt de la priver de ſa dot & de toutes ſes conventions matrimoniales, & de la réléguer dans un monaſtere. On ne la fouette même pas, de peur que ſi le mari ſe trouvoit diſpoſé à la reprendre, cet affront public ne l'en détournât.

Cependant les héritiers ne ſeroient pas reçus à intenter contre la veuve l'action d'*adultere*, à l'effet de la priver de ſes conventions matrimoniales. Ils pourroient ſeulement demander qu'elle en fût déchue, ſi l'action avoit été intentée par le mari: mais il leur eſt permis de faire preuve de ſon impudicité pendant l'an de deuil, à l'effet de la priver de ſon douaire. *Voyez* DEUIL.

La femme condamnée pour *adultere*, ne ceſſe pas pour cela d'être ſous la puiſſance du mari.

Il y eut un temps où les Lacédémoniens, loin de punir l'*adultere*, le permettoient, ou au moins le toléroient, à ce que nous dit Plutarque.

L'*adultere* rend le mariage illicite entre les deux coupables, & forme ce que les Théologiens appellent *impedimentum criminis*.

Les Grecs & quelques autres Chrétiens d'Orient ſont dans le ſentiment que l'*adultere* rompt le lien du mariage; en ſorte que le mari peut ſans autre formalité épouſer une autre femme. Mais le concile de Trente, *ſeſſion XXIV. can. 7.* condamne ce ſentiment, & anathématiſe en quelque ſorte ceux qui le ſoutiennent.

En Angleterre, ſi une femme mariée abandonne ſon mari pour vivre avec un *adultere*, elle perd ſon douaire, & ne pourra pas obliger ſon mari à lui donner quelqu'autre penſion :

Sponte virum mulier fugiens, & adultera facta,
Dote ſuâ careat, niſi ſponſo ſponte retracta. (H)

* Quelques aſtronomes appellent *adultere* les éclipſes du ſoleil & de la lune, lorſqu'elles arrivent d'une maniere inſolite, & qu'il leur plaît de trouver irréguliere; telles que ſont les éclipſes horizontales: car quoique le ſoleil & la lune ſoient diamétralement oppoſés alors, ils ne laiſſent pas de

paroître tous deux au deſſus de l'horizon ; ce mot n'eſt plus uſité. *Voyez* ÉCLIPSE, RÉFRACTION, *&c.*

ADULTÉRIN, adj. *terme de Droit*, ſe dit des enfans provenus d'un adultere. *V.* ADULTERE.

Les enfans *adultérins* ſont plus odieux que ceux qui ſont nés de perſonnes libres. Les Romains leur refuſoient même la qualité d'enfans naturels, comme ſi la nature les déſavouoit. *Voyez* BATARD.

Les bâtards *adultérins* ſont incapables de bénéfice, s'ils ne ſont légitimés ; & il y a des exemples de pareilles *légitimations*. *Voyez* LÉGITIMATION.

Le mariage ſubſéquent, s'il devient poſſible par la diſſolution de celui du pere ou de la mere de l'enfant *adultérin*, ou de tous les deux, n'opere point la légitimation ; c'eſt au contraire un nouveau crime, les loix canoniques défendant le mariage entre les adulteres, ſur-tout s'ils ſe ſont promis l'un à l'autre de le contracter lors de leur adultere. *V.* ADULTERE. *(H)*

ADVOATEUR *ou* ADVOUATEUR, ſ. m. terme uſité dans quelques coutumes pour ſignifier celui qui, autoriſé par la loi du pays, s'empare des beſtiaux qu'il trouve endommageant ſes terres ; ou celui qui réclame & reconnoît pour ſien du bétail qui a été pris endommageant les terres d'autrui. *(H)*

ADVOCAT *ou* AVOCAT, parmi nous, eſt un licencié ès droits immatriculé au parlement, dont la fonction eſt de défendre de vive voix ou par écrit les parties qui ont beſoin de ſon aſſiſtance.

Ce mot eſt compoſé de la prépoſition latine *ad*, à, & *vocare*, appeller, comme qui diroit appellé au ſecours des parties.

Les *Avocats* à Rome, quant à la plaidoierie, faiſoient la même fonction que nos *Avocats* font au barreau ; car pour les conſeils ils ne s'en mêloient point : c'étoit l'affaire des juriſconſultes.

Les Romains faiſoient un grand cas de la profeſſion d'*Avocat* ; les ſieges du barreau de Rome étoient remplis de conſuls & de ſénateurs, qui ſe tenoient honorés de la qualité d'*Avocats*. Ces mêmes bouches qui commandoient au peuple étoient auſſi employées à le défendre.

On les appelloit *Comites*, *Honorati*, *Clariſſimi*, & même *Patroni* ; parce qu'on ſuppoſoit que leurs cliens ne leur avoient pas de moindres obligations que les eſclaves en avoient aux maîtres qui les avoient affranchis. *Voyez* PATRON & CLIENT.

Mais alors les *Avocats* ne vendoient point leurs ſervices. Ceux qui aſpiroient aux honneurs & aux charges ſe jetoient dans cette carriere pour gagner l'affection du peuple ; & toujours ils plaidoient gratuitement : mais lorſque le luxe ſe fut introduit à Rome, & que la faveur populaire ne ſervit plus à parvenir aux dignités, leurs talens n'étant plus récompenſés par des honneurs ni des emplois, ils devinrent mercenaires par néceſſité. La profeſſion d'*Avocat* devint un métier lucratif ; & quelques-uns pouſſerent même ſi loin l'avidité du gain, que le Tribun Cincius, pour y pourvoir, fit une loi appellée de ſon nom *Cincia*, par laquelle il étoit expreſſément défendu aux *Avocats* de prendre de l'argent de leurs cliens. Frédéric Brummerus a fait un ample Commentaire ſur cette loi.

Il avoit déja été défendu aux *Avocats* de recevoir aucuns préſens pour leurs plaidoyers : l'empereur Auguſte y ajouta une peine : mais nonobſtant toutes ces meſures, le mal étoit tellement enraciné, que l'empereur Claudius crut avoir fait beaucoup que de leur défendre de prendre plus de dix grands ſeſterces pour chaque cauſe ; ce qui revient à 437 liv. 10 ſ. de notre monnoie.

Il y avoit à Rome deux ſortes d'*Avocats* ; les plaidans & les Juriſconſultes : diſtinction que nous faiſons auſſi au palais entre nos *Avocats*, dont les uns s'appliquent à la plaidoierie, & les autres ſe renferment dans la conſultation. Il y avoit ſeulement cette différence, que la fonction des juriſconſultes qui donnoient ſimplement leurs conſeils, étoit diſtincte de celle des *Avocats* plaidans, qu'on appelloit ſimplement *Avocats*, puiſqu'on n'en connoiſſoit point d'autres. Les juriſconſultes ne plaidoient point : c'étoit une eſpece de magiſtrature privée & perpétuelle, principalement ſous les premiers empereurs. D'une autre part, les *Avocats* ne devenoient jamais juriſconſultes ; au lieu qu'en France les

Avocats deviennent juriſconſultes ; c'eſt-à-dire qu'ayant acquis de l'expérience & de la réputation au barreau, & ne pouvant plus en ſoutenir le tumulte & la fatigue, ils deviennent *Avocats* conſultans.

AVOCAT *général* eſt un officier de cour ſouveraine, à qui les parties communiquent les cauſes où le roi, le public, l'égliſe, des communautés ou des mineurs ſont intéreſſés ; & qui après avoir réſumé à l'audience les moyens des *Avocats*, donne lui-même ſon avis, & prend des concluſions en faveur de l'une des parties.

L'AVOCAT *Fiſcal* des empereurs, officier inſtitué par Adrien, avoit quelque rapport avec nos *Avocats* généraux ; car il étoit auſſi l'*Avocat* du prince, mais ſpécialement dans les cauſes concernant le fiſc, & ne ſe mêloit point de celles des particuliers.

AVOCAT *conſiſtorial*, eſt un officier de cour de Rome, dont la fonction eſt entr'autres de plaider ſur les oppoſitions aux proviſions des bénéfices en cette cour : ils ſont au nombre de douze. *Voyez* PROVISION.

AVOCAT *d'une cité ou d'une ville* : c'eſt dans pluſieurs endroits d'Allemagne un magiſtrat établi pour l'adminiſtration de la juſtice dans la ville, au nom de l'empereur. *Voyez* ADVOUÉ.

AVOCAT ſe prend auſſi dans un ſens particulier dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, pour une perſonne dont la fonction étoit de défendre les droits & les revenus de l'égliſe & des communautés religieuſes, tant par armes qu'en juſtice. *V.* DÉFENSEUR, VIDAME.

Pris en ce ſens, c'eſt la même choſe qu'*Avoué*, *Défenſeur*, *Conſervateur*, *Économe*, *Cauſidicus*, *Mundiburdus*, *Tuteur*, *Acteur*, *Paſteur lai*, *Vidame*, *Scholaſtique*, &c. *Voyez* ADVOUÉ, ECONOME, *&c.*

Il a été employé pour ſynonyme à *Patron* ; c'eſt-à-dire celui qui a l'advouerie ou le droit de préſenter en ſon propre nom. *Voy.* PATRON, ADVOUERIE, PRÉSENTATION, *&c.*

Les abbés & monaſteres ont auſſi des *Avocats* ou advoués. *Voyez* ABBÉ, *&c.* *(H)*

ADVOUÉ, adj. *(Juriſprud.)* ſignifioit anciennement l'*Avocat*, c'eſt-à-dire le patron ou protecteur d'une égliſe ou communauté religieuſe.

Ce mot vient, ou du latin *Advocatus*, appellé à l'aide, ou de *advotare*, donner ſon ſuffrage pour une choſe.

Les cathédrales, les abbayes, les monaſteres, & autres communautés eccléſiaſtiques, avoient leurs *Advoués*. Ainſi Charlemagne prenoit le titre d'*Advoué* de Saint Pierre ; le roi Hugues, de Saint Riquier : & Bollandus fait mention de quelques lettres du Pape Nicolas, par leſquelles il établiſſoit le ſaint roi Edouard & ſes ſucceſſeurs *Advoués* du monaſtere de Weſtminſter, & de toutes les égliſes d'Angleterre.

Ces *Advoués* étoient les Gardiens, les protecteurs, & en quelque ſorte les Adminiſtrateurs du temporel des égliſes ; & c'étoit ſous leur autorité que ſe faiſoient tous les contrats concernant ces égliſes. *V.* DÉFENSEURS, *&c.*

Il paroît même par d'anciennes chartes, que les donations qu'on faiſoit aux égliſes étoient conférées en la perſonne des *Advoués*.

C'étoient eux qui ſe préſentoient en jugement pour les égliſes dans toutes leurs cauſes, & qui rendoient la juſtice pour elles dans tous les lieux où elles avoient juriſdiction.

C'étoient eux qui commandoient les troupes des égliſes en guerre, & qui leur ſervoient de champions & de duelliſtes. *Voyez* COMBAT, DUEL, CHAMPION.

On prétend que cet office fut introduit dès le temps de Stilicon dans le iv ſiecle : mais les Bénédictins n'en font remonter l'origine qu'au viij. *Act. S. Bened. S. iij. P. I. Præf. p. 9. &c.*

Dans la ſuite, les plus grands ſeigneurs même firent les fonctions d'*Advoués*, & en prirent la qualité, lorſqu'il fallut défendre les égliſes par leurs armes, & les protéger par leur autorité. Ceux de quelques monaſteres prenoient le titre de conſervateurs : mais ce n'étoit autre choſe que des *Advoués* ſous un autre nom. *Voyez* CONSERVATEUR.

Il y eut auſſi quelquefois pluſieurs *ſous-*

advoués ou ſous-avocats dans chaque monaſtere, ce qui néanmoins fit grand tort aux monaſteres, ces officiers inférieurs y introduiſant de dangereux abus; auſſi furent-ils ſupprimés au concile de Rheims en 1148.

A l'exemple de ces *Advoués* de l'égliſe, on appella auſſi du même nom les maris, les tuteurs, ou autres perſonnes en général qui prenoient en main la défenſe d'un autre. Pluſieurs villes ont eu auſſi leurs *Advoués*. On trouve dans l'hiſtoire les *Advoués* d'Ausbourg, d'Arras, *&c.*

Les Vidames prenoient auſſi la qualité d'*Advoués*; & c'eſt ce qui fait que pluſieurs hiſtoriens du viij ſiecle confondent ces deux qualités. *Voyez* VIDAME.

Et c'eſt auſſi pourquoi pluſieurs grands ſeigneurs d'Allemagne, quoique ſéculiers, portent des mitres en cimier ſur leur écu, parce que leurs peres ont porté la qualité d'*Advoués* de grandes égliſes. *V.* MITRE & CIMIER.

Spelman diſtingue deux ſortes d'*Advoués* eccléſiaſtiques en Angleterre: les uns pour les cauſes ou procès, qu'il appelle *Advocati cauſarum*; & les autres pour l'adminiſtration des domaines, qu'il appelle *Advocati ſoli*.

Les premiers étoient nommés par le roi, & étoient ordinairement des avocats de profeſſion, intelligens dans les matieres eccléſiaſtiques.

Les autres qui ſubſiſtent encore, & qu'on appelle quelquefois de leur nom primitif *Advoués*, mais plus ſouvent *Patrons*, étoient & ſont encore héréditaires, étant ceux mêmes qui avoient fondé des égliſes, ou leurs héritiers. *Voyez* PATRONS.

Il y a eu auſſi des femmes qui ont porté la qualité d'*Advoués*, *Advocatiſſæ*; & en effet le droit canonique fait mention de quelques-unes qui avoient même droit de préſentation dans leurs égliſes que les *Advoués*; & même encore à préſent, ſi le droit de patronage leur eſt tranſmis par ſucceſſion, elles l'exercent comme les mâles.

Dans un édit d'Edouard III, roi d'Angleterre, on trouve le terme d'*Advoué en chef*, c'eſt-à-dire patron ſouverain, qui s'entend du roi; qualité qu'il prend encore à préſent, comme le roi de France la prend dans ſes états.

Il y a eu auſſi des *Advoués* de contrées & de provinces. Dans une chartre de 1187, Berthold duc de Zeringhem eſt appellé *Advoué* de Thuringe; & dans la notice des égliſes Belgiques publiée par Miræus, le comte de Louvain eſt qualifié *Advoué* de Brabant. Dans l'onzieme & douzieme ſiecle, on trouve auſſi des *Advoués* d'Alſace, de Souabe, *&c.*

Raymond d'Agiles rapporte qu'après qu'on eut repris Jéruſalem ſur les Sarraſins, ſur la propoſition qu'on fit d'élire un roi, les évêques ſoutinrent, « qu'on ne devoit » pas créer un roi pour une ville où un » Dieu avoit ſouffert & avoit été cou- » ronné », *non debere ibi eligi Regem ubi Deus & coronatus eſt*, &c. « que c'étoit » aſſez d'élire un *Advoué* pour gouverner » la place, *&c.* » Et en effet, Dodechin, abbé Allemand, qui a écrit le voyage à la terre-ſainte du xij ſiecle, appelle Godefroy de Bouillon, *Advoué du ſaint Sépulcre. (H)*

ADVOUERIE, ſ. f. (*Juriſprud.*) qualité d'advoué. *Voyez* ADVOUÉ.

ADVOUERIE ſignifie entr'autres choſes le droit de préſenter à un bénéfice vacant. *Voyez* PRÉSENTATION.

En ce ſens, il eſt ſynonyme à *patronage*. *Voyez* PATRONAGE.

La raiſon pourquoi on a donné au patronage le nom d'*advouerie*, c'eſt qu'anciennement ceux qui avoient droit de préſenter à une égliſe, en étoient les protecteurs & les bienfaicteurs, ce qu'on exprimoit par le mot advoué, *Advocati*.

Advouerie pris pour ſynonyme à *patronage*, eſt le droit qu'a un évêque, un Doyen, ou un chapitre, ou un patron laïque, de préſenter qui ils veulent à un bénéfice vacant. *Voyez* VACANCE & BÉNÉFICE, *&c.*

L'*advouerie* eſt de deux ſortes; ou perſonnelle, ou réelle; perſonnelle, quand elle ſuit la perſonne & eſt tranſmiſſible à ſes enfans & à ſa famille, ſans être annexée à aucun fonds; réelle, quand elle eſt attachée à la glebe & à un certain heritage.

On acquiert l'*advouerie* ou *patronage*, en bâtiſſant une égliſe, ou en la dotant.

Digitized by Google

Lorſque c'eſt un laïque qui la bâtit ou la dote, elle eſt en patronage laïque. Si c'eſt un eccléſiaſtique, il faut encore diſtinguer; car s'il l'a fondée ou dotée de ſon propre patrimoine, c'eſt un patronage laïque, mais ſi c'eſt du bien de l'égliſe qu'elle a été fondée, c'eſt un patronage eccléſiaſtique.

Si la famille du fondateur eſt éteinte, le patronage en appartient au roi, comme patron de tous les bénéfices de ſes états, ſi ce n'eſt les cures, & autres bénéfices à charge d'ames qui tombent dans la nomination de l'ordinaire.

Si le patron eſt retranché de l'égliſe, ou par l'excommunication, ou par l'héréſie, le patronage dort & n'eſt pas perdu pour le patron, qui recommencera à en exercer les droits dès qu'il ſera rentré dans le ſein de l'égliſe. En attendant, c'eſt le roi ou l'ordinaire qui pourvoit aux bénéfices vacans à ſa préſentation. *Voyez* PATRON.

ADUSTE, adj. *en médecine*, s'applique aux humeurs qui, pour avoir été long-temps échauffées, ſont devenues comme brûlées. Ce mot vient du latin *aduſtus*, brûlé. On met la bile au rang de ces humeurs *aduſtes*; & la mélancolie n'eſt, à ce que l'on croit, qu'une bile noire & *aduſte*. *Voyez* BILE, MÉLANCOLIE, *&c.*

On dit que le ſang eſt *aduſte*, lorſqu'ayant été extraordinairement échauffé, ſes parties les plus ſubtiles ſe ſont diſſipées, & n'ont laiſſé que les plus groſſieres à demi-brûlées pour ainſi dire, & avec toutes leurs impuretés: la chaleur raréfiant le ſang, ſes parties aqueuſes & ſéreuſes s'atténuent & s'envolent, & il ne reſte que la partie fibreuſe avec la globuleuſe, concentrée & dépouillée de ſon véhicule; c'eſt alors que ſe forme tantôt cette couenne, tantôt ce rouge brillant que l'on remarque au ſang qui eſt dans une palette. Cet état des humeurs ſe rencontre dans les fievres & les inflammations, & demande par conſéquent que l'on ôte la cauſe en reſtituant au ſang le véhicule dont il a beſoin pour circuler. Le remede le plus efficace alors eſt l'uſage des délayans ou aqueux, tempérés par les adouciſſans. *Voyez* SANG & HUMEUR, *&c. (N)*

* ADY. *Voyez* PALMIER.

ADYTUM, ſ. ἄδυτον, *(Hiſt. anc.)* terme dont les anciens ſe ſervoient pour déſigner un endroit au fond de leurs temples, où il n'étoit permis qu'aux prêtres d'entrer; c'étoit le lieu d'où partoient les oracles.

Ce mot eſt Grec d'origine, & ſignifie *inacceſſible*; il eſt compoſé d'ἀ privatif, & de δύω ou δύνω, *entrer*.

Parmi les Juifs, le tabernacle où repoſoit l'arche d'alliance, & dans le temple de Salomon *le ſaint des ſaints*, étoient les lieux où Dieu manifeſtoit particuliérement ſa volonté: il n'étoit permis qu'au grand-prêtre d'y entrer, & cela une ſeule fois l'année. *(G)*

Æ A E

Æ. (Gramm.) Cette figure n'eſt aujourd'hui qu'une diphthongue aux yeux, parce que quoiqu'elle ſoit compoſée de *a* & de *e*, on ne lui donne dans la prononciation que le ſon de l'*e* ſimple ou commun, & même on ne l'a pas conſervée dans l'orthographe Françoiſe: ainſi on écrit *Céſar*, *Enée*, *Enéide*, *Equateur*, *Equinoxe*, *Eole*, *Préfet*, *Prépoſition*, &c.

Comme on ne fait point entendre dans la prononciation le ſon de l'*a* & de l'*e* en une ſeule ſyllabe, on ne doit pas dire que cette figure ſoit une diphthongue.

On prononce *a-éré*, expoſé à l'air, & de même *a-érien*: ainſi *a-é* ne ſont point une diphthongue en ces mots, puiſque l'*a* & l'*e* y ſont prononcés chacun ſéparément en ſyllabes particulieres.

Nos anciens auteurs ont écrit par *æ* le ſon de l'*ai* prononcé comme un *é* ouvert: ainſi on trouve dans pluſieurs anciens poëtes l'*ær* au lieu de l'*air*, *aer*, & de même *æles* pour *ailes*; ce qui eſt bien plus raiſonnable que la pratique de ceux qui écrivent par *ai* le ſon de l'*é* ouvert, *français*, *connaitre*. On a écrit *connoître* dans le temps que l'on prononçoit *connoitre*; la prononciation a changé, l'orthographe eſt demeurée dans les livres; ſi vous voulez réformer cette orthographe & la rapprocher de la prononciation préſente, ne réformez pas un abus par un autre encore plus grand: car *ai* n'eſt point fait pour repréſenter *é*. Par

exemple ; l'interjection *hai*, *hai*, *hai*! *bail*, *mail*, &c. eſt la prononciation du Grec ταῖς, μέλαις.

Que ſi on prononce par *é* la diphthongue oculaire *ai* en *palais*, &c. c'eſt qu'autrefois on prononçoit l'*a* & l'*i* en ces mots-là ; uſage qui ſe conſerve encore dans nos provinces méridionales : de ſorte que je ne vois pas plus de raiſon de réformer *François* par *Français*, qu'il y en auroit a réformer *palais* par *palois*.

En latin *æ* & *ai* étoient de véritables diphthongues, où l'*a* conſervoit toujours un ſon plein & entier, comme Plutarque l'a remarqué dans ſon *traité des feſtins*, ainſi que nous entendons le ſon de l'*a* dans notre interjection, *hai*, *hai*, *hai*! Le ſon de l'*e* ou de l'*i* étoit alors très-foible ; & c'eſt à cauſe de cela qu'on écrivoit autrefois par *ai* ce que depuis on a écrit par *æ*, *Muſai* enſuite *Muſæ*, *Kaiſar* & *Cæſar*. *Voyez la méthode latine de P. R.* (F)

ÆDES, ſ. (*Hiſt. anc.*) chez les anciens Romains, pris dans un ſens général, ſignifioit *un bâtiment*, *une maiſon*, *l'intérieur du logis*, *l'endroit* même *où l'on mangeoit*, ſi l'on adopte cette étymologie de Valafridus Strabon : *poteſt enim fieri ut ædes ad edendum in eis*, *ut cænacula ad cænandum primo ſint factæ*.

Le même mot dans un ſens plus étroit, ſignifie *une chapelle* ou ſorte de temple du ſecond ordre, non conſacré par les augures comme l'étoient les grands édifices proprement appellés *temples*. On trouve dans les anciennes deſcriptions de Rome, & dans les auteurs de la pure latinité : *Ædes fortunæ*, *Ædes Herculis*, *Ædes Juturnæ*. Peut-être ces temples n'étoient-ils affectés qu'aux dieux du ſecond ordre ou demi-dieux. Le fond des temples où ſe rencontroit l'autel & la ſtatue du dieu, ſe nommoit proprement *Ædiculæ*, diminutif d'*Ædes*.

ÆGIBOLIUM, (*Hiſt. des Relig.*) l'*Ægibolium*, le *Taurobolium*, le *Criobolium* étoient des ſacrifices expiatoires dont il n'eſt pas fait mention avant le ſecond ſiecle. Les cérémonies qui ſe pratiquoient dans ces expiations, nous ont été tranſmiſes par le poëte Prudence. C'eſt lui qui nous apprend que les prêtres du paganiſme creuſoient une foſſe où deſcendoit le ſouverain Pontife, revêtu des attributs de ſa dignité. On couvroit enſuite l'ouverture avec des planches percées en divers endroits, afin que le ſang du taureau ou du bélier qu'on immoloit, pût tomber ſur le ſouverain pontife, qui, après cette effuſion, ſortoit tout fumant du ſang de la victime. Dès qu'il s'étoit ainſi ſanctifié, il conſervoit le plus long-temps qu'il lui étoit poſſible ſes habits dégouttans, pour aſſurer l'efficacité du ſacrifice ; enſuite il les ſuſpendoit dans le temple, afin de communiquer leur vertu ſanctifiante à ceux qui auroient le bonheur de les toucher.

Le ſouverain pontife n'étoit pas le ſeul qui offroit ce ſacrifice expiatoire. Tous ceux qui ſe faiſoient initier aux myſteres, immoloient un taureau, ou un bélier, ou une chevre, dont ils faiſoient dégoutter le ſang ſur leurs habits. Quiconque, par ces expiations, ambitionnoit une renaiſſance myſtique, devoit ſe ſoumettre aux épreuves les plus douloureuſes ; & ceux qui les ſoutenoient avec perſévérance & fermeté, étoient admis aux initiations. On exigeoit d'eux une continuité de vertus ſans mêlange de foibleſſes, des auſtérités qui maîtriſoient leurs ſens, & qui les rendoient comme impaſſibles. Leurs habits, teints du ſang précieux de la victime, inſpiroient la plus profonde vénération ; ils les conſervoient, & les portoient long-temps, parce que plus ils tomboient en lambeaux, plus ils imprimoient de reſpect. Quand enfin ils étoient abſolument uſés, on les attachoit aux colonnes du temple. Ces ſacrifices ſe renouvelloient tous les vingt ans, & alors on recommençoit les ſupplices du noviciat. On en comptoit quatre-vingts eſpeces différentes, avant que d'être initié aux myſteres du dieu Mythra.

Lorſque les Céſars, pour mieux faire reſpecter leur autorité, eurent mis dans leurs mains l'encenſoir avec le ſceptre, ils dédaignerent la décoration de ces robes teintes de ſang. Ce fut pour n'être point aſſujettis à ces cérémonies ſales & dégoûtantes, qu'ils établirent des pontifes ſubalternes qui rampoient dans tous les détails de la religion. Les premiers empereurs chrétiens ne dédaignerent point la robe pontificale. Gratien fut le premier qui ſe dépouilla

Digitized by Google

des livrées du paganiſme, & ne conſerva que le titre de ſouverain pontife, dont il ne remplit jamais les fonctions. (*T-N.*)

ÆGILOPS, *terme de chirurgie*, ſignifie un *ulcere au grand angle de l'œil*. La cauſe de cette maladie eſt une tumeur inflammatoire qui a ſuppuré & qui s'eſt ouverte d'elle-même. On confond mal-à-propos l'*ægilops* avec la fiſtule lacrymale. L'*ægilops* n'attaquant point le ſac ou réſervoir des larmes, n'eſt point une maladie lacrymale. *Voyez* ANCHILOPS.

La cure de l'*ægilops* ne differe point de celle des ulceres. *Voyez* ULCERE (*Y*)

* ÆGILOPS. *Voyez* YEUSE.

* ÆGIUCHUS, (*Myth.*) ſurnom de Jupiter, ſous lequel les Romains l'honoroient quelquefois en mémoire de ce qu'il avoit été nourri par une chevre.

* ÆGOCEROS, (*Myth.*) Pan mis par les dieux au rang des aſtres, ſe métamorphoſa lui-même en chevre, ce qui le fit ſurnommer *ægoceros*.

ÆGOLETHRON, plante décrite par Pline. Il paroît que c'eſt celle que Tournefort a décrite ſous le nom de *chamærododendros Pontica maxima meſpili folio, flore luteo*.

Cette plante croît dans la Colchide, & les abeilles ſuccent ſa fleur : mais le miel qu'elles en tirent rend furieux ou ivres ceux qui en mangent, comme il arriva à l'armée des dix mille à l'approche de Trebiſonde, au rapport de Xenophon : ces ſoldats ayant mangé de ce miel, il leur prit un vomiſſement & une diarrhée ſuivis de rêveries ; de ſorte que les moins malades reſſembloient à des ivrognes ou à des furieux, & les autres à des moribonds : cependant perſonne n'en mourut, quoique la terre parût jonchée de corps comme après une bataille ; & le mal ceſſa le lendemain, environ à l'heure qu'il avoit commencé ; de ſorte que les ſoldats ſe leverent le troiſieme & le quatrieme jour, mais en l'état que l'on eſt après avoir pris une forte médecine. La fleur de cet arbriſſeau eſt comme celle du chevrefeuille, mais bien plus forte, au rapport du pere Lamberti, Miſſionnaire Théatin. *Mémoire de l'académie royale des ſciences 1704.* (*N*)

* Voici les caracteres de cette plante. Elle s'éleve à cinq ou ſix piés ; ſon tronc eſt accompagné de pluſieurs tiges menues, diviſées en branches inégales, foibles & caſſantes, blanches en dedans, couvertes d'une écorce griſâtre & liſſe, excepté à leurs extrêmités où elles ſont velues. Elles portent des touffes de feuilles aſſez ſemblables à celles du néflier des bois. Ces feuilles ſont longues de quatre pouces, ſur un pouce & demi de largeur vers le milieu, aiguës par les deux bouts, mais ſur-tout par celui d'en-bas, de couleur verd gai, & légérement velues, excepté ſur les bords où leurs poils forment une eſpece de ſourcil. Elles ont la côte aſſez forte, & cette côte ſe diſtribue en nervures ſur toute leur ſurface. Elle n'eſt qu'un prolongement de la queue des feuilles, qui n'a le plus ſouvent que trois ou quatre lignes de longueur ſur une ligne d'épaiſſeur. Les fleurs naiſſent raſſemblées au nombre de dix-huit ou vingt. Elles forment des bouquets à l'extrêmité des branches, où elles ſont ſoutenues par des pédicules d'un pouce de long, velus, & naiſſans des aiſſelles de petites feuilles membraneuſes, blanchâtres, longues de ſept à huit lignes ſur trois de large. Chaque fleur eſt un tube de deux lignes & demie de diametre, légérement cannelé, velu, jaune, tirant ſur le verd. Il s'évaſe au delà d'un pouce de diametre, & ſe diviſe en cinq portions dont celle du milieu a plus d'un pouce de long ſur preſqu'autant de largeur : elle eſt refleurie en arriere ainſi que les autres, & terminée en arcade gothique. Sa couleur eſt le jaune pâle, doré vers le milieu ; les autres portions ſont plus étroites & plus courtes, mais pareillement jaunes-pâles. La fleur entiere eſt ouverte par derriere, & s'articule avec un piſtil pyramidal, cannelé, long de deux lignes, verd blanchâtre, légérement velu, garni d'un filet courbe, long de deux pouces, & terminé par un bouton verd-pâle. Des environs de l'ouverture de la fleur ſortent cinq étamines plus courtes que le piſtil, inégales, courbes, chargées de ſommets longs d'une ligne & demie, & chargés d'une pouſſiere jaunâtre. Les étamines ſont auſſi de cette couleur : elles ſont velues depuis leur origine juſques vers leur milieu, & toutes les fleurs ſont inclinées comme celles de la fraxinelle.

Le

Le piſtil devient dans la ſuite un fruit d'environ quinze lignes de long, ſur ſix ou ſept lignes de diametre. Il eſt relevé de cinq côtés, dur, brun & pointu. Il s'ouvre de l'une à l'autre extrêmité en ſept ou huit endroits creuſés en gouttieres; ces gouttieres vont ſe terminer ſur un axe qui traverſe le fruit dont il occupe le milieu; cet axe eſt cannelé, & diſtribue l'intérieur du fruit en autant de loges qu'il y a de gouttieres à l'extérieur.

C'eſt ainſi que M. Tournefort caractériſe cette plante, dont les anciens ont connu les propriétés dangereuſes.

* ÆGOPHAGE, *(Myth.)* Junon fut ainſi ſurnommée des chevres qu'on lui ſacrifioit.

ÆGYPTE. *Voyez* ÉGYPTE.

* ÆGYPTIAC, ſ. m. *(Mat. médic. Pharmac.)* eſpece de compoſition, dont Meſué paſſe pour l'inventeur. On ne lui donne pas le nom d'*onguent*, parce qu'il n'y entre ni huile, ni graiſſe, ſuivant cette formule tirée du dernier *Codex* de la Faculté de Médecine de Paris.

Prenez. *De miel blanc, quatorze onces.*
De vinaigre très-fort, ſept onces.
De verd-de-gris pulvériſé, cinq onces.

Mêlez le tout & le faites cuire ſur un feu modéré, en remuant ſans ceſſe avec une ſpatule de bois, juſqu'à ce qu'il ait acquis une couleur rouge, & qu'il ceſſe de ſe gonfler. Il faut le conſerver dans un lieu ſec.

Uſage. C'eſt un excellent déterſif, & fort recommandé pour emporter les excroiſſances fongueuſes. On peut le rendre plus ou moins actif, en augmentant ou diminuant la doſe de verd-de-gris. *Diction. de Chirurgie.*

* ÆLURUS, *(Myth.)* Dieu des chats. Il eſt repréſenté dans les antiques Egyptiennes, tantôt en chat, tantôt en homme à tête de chat.

AEM *ou* AM, *(Commerce.)* meſure dont on ſe ſert à Amſterdam pour les liquides. L'*aem* eſt de quatre ankers, l'anker de deux ſtekans ou trente-deux mingles ou mingelles, & le mingle revient à deux pintes, meſure de Paris. Six *aems* font un tonneau de quatre barriques de Bordeaux, dont chaque barrique rend à Amſterdam douze ſtekans & demi, ce qui fait 50 ſtekans le tonneau, ou 800 mingles vin & lie; ce qui peut revenir à 1600 pintes de Paris; & par conſéquent l'*aem* revient à 250 ou 260 pintes de Paris.

AEM, AM *ou* AME. *(Comm.)* Cette meſure pour les liqueurs qui eſt en uſage dans preſque toute l'Allemagne, n'eſt pourtant pas la même que celle d'Amſterdam, quoiqu'elle en porte le nom, ou un approchant; & elle n'eſt pas même ſemblable dans toutes les villes d'Allemagne. L'*ame* communément eſt de 20 vertels, ou de 80 maſſes. A Heydelberg elle eſt de 12 vertels, & le vertel de 4 maſſes, ce qui réduit l'*ame* à 48 maſſes. Et dans le Wirtemberg l'*ame* eſt de 16 yunes, & l'yune de 10 maſſes, ce qui fait monter l'*ame* juſqu'à 160 maſſes. *(G)*

* ÆON, *(Myth.)* la premiere femme créée, dans le ſyſtême des Phéniciens. Elle apprit à ſes enfans à prendre des fruits pour leur nourriture, à ce que dit Sanchoniathon.

* ÆORA *ou* GESTATION, *(Hiſt. anc. gymnaſt.)* *Voyez* GESTATION.

* ÆREA, *(Myth.)* Diane fut ainſi ſurnommée d'une montagne de l'Argolide où on lui rendoit un culte particulier.

* AÉRER, v. act. *(Archit.)* donner de l'air à un bâtiment. *Il a fait percer ſa galerie des deux côtés pour l'aérer davantage.* Ce terme eſt de peu d'uſage; & l'on dit plutôt *mettre en bel air.*

AÉRER, *(Chaſſe.)* ſe dit des oiſeaux de proie qui font leurs aires ou leurs nids ſur les rochers.

AÉRIA, *(Muſiq.)* mot qu'on a formé des voyelles du mot *alleluia*, comme *evovae* de *ſæculorum amen.* *(F. D. C.)*

AÉRIEN, adj. *qui eſt d'air ou qui concerne l'air.* *Voyez* AIR.

Les Eſſeniens qui étoient chez les Juifs, la ſecte la plus ſubtile & la plus raiſonnable, tenoient que l'ame humaine étoit une ſubſtance *aérienne.* *Voyez* ESSENIENS.

Les bons ou les mauvais Anges qui apparoiſſoient autrefois aux hommes, prenoient, dit-on, un corps *aérien* pour ſe rendre ſenſibles. *Voyez* ANGE.

Digitized by Google

Porphyre & Jamblique admettoient une ſorte de démons *aériens* à qui ils donnoient différens noms. *V.* DÉMON, GÉNIE, *&c.*

Les Roſecroix, ou confreres de la Roſecroix, & autres Viſionnaires, peuplent toute l'athmoſphere d'habitans *aériens*. *V.* ROSECROIX, GNOME, *&c. (G)*

* AÉRIENNE, *(Myth.)* ſurnom donné à Junon, qui paſſoit pour la Déeſſe des airs.

AÉRIENNE, (PERSPECTIVE) *Optique.* Illuſion d'optique qui change l'apparence des couleurs, des jours & des ombres dans les objets, ſuivant les différens degrés de leur éloignement. Voici comment la décrit le comte Algarotti, grand connoiſſeur, parlant des objets vus dans la chambre obſcure. *(Saggio ſopra la Pittura, nel tom. II. delle ſue opere p. 153, 154. édit. de Livourne 1764.)* « Le tableau que nous offre la chambre obſcure, » différencie à merveille les figures qui ſont » plus près ou plus loin du ſpectateur. Non » ſeulement la grandeur des objets y diminue à meſure qu'ils s'éloignent de » l'œil, mais auſſi leurs couleurs & leur » lumiere s'affoibliſſent, & leurs parties ſe » confondent. Plus l'éloignement eſt conſidérable, moins les objets ſont colorés, » moins on diſtingue leurs contours, &, » le jour étant plus foible ou plus éloigné, » les ombres ſont moins fortes. Au contraire, lorſque les objets ſont plus près » de l'œil & plus grands, les contours ſont » plus précis, les ombres plus vives, & les » couleurs plus éclatantes. C'eſt en cela que » conſiſte la perſpective qu'on nomme *aérienne.* » La perſpective linéaire conſiſte dans le changement du contour. *Voyez* PERSPECTIVE. *(J. D. C.)*

AÉRIENS, adj. pris ſubſt. *(Théol.)* Sectaires du iv ſiecle qui furent ainſi appellés d'*Aérius*, prêtre d'Arménie, leur chef. Les *Aériens* avoient à-peu-près les mêmes ſentimens ſur la Trinité que les Ariens: mais ils avoient de plus quelques dogmes qui leur étoient propres & particuliers: par exemple, que l'épiſcopat eſt l'extenſion du caractere ſacerdotal (*a*) pour pouvoir exercer certaines fonctions particulieres que les ſimples prêtres ne peuvent exercer. *V.* ÉVÊQUE, PRÊTRE, *&c.* Ils fondoient ce ſentiment ſur pluſieurs paſſages de S. Paul, & ſinguliérement ſur celui de la premiere épître à Timothée, *chap. iv. v. 14.* où l'apôtre l'exhorte *à ne pas négliger le don qu'il a reçu par l'impoſition des mains des prêtres.* Sur quoi *Aérius* obſerve qu'il n'eſt pas là queſtion d'évêques, & qu'il eſt clair par ce paſſage que Timothée reçut l'ordination des prêtres. *Voyez* ORDINATION.

S. Epiphane, *Héreſ. 75*, s'éleve avec force contre les *Aériens* en faveur de la ſupériorité des évêques. Il obſerve judicieuſement que le mot *Presbyteri*, dans S. Paul, renferme les deux ordres d'évêques & de prêtres, tout le ſénat, toute l'aſſemblée des eccléſiaſtiques d'un même endroit, & que c'étoit dans une pareille aſſemblée que Timothée avoit été ordonné. *Voyez* PRESBYTERE.

Les diſciples d'Aérius ſoutenoient encore après leur maître, que la priere pour les morts étoit inutile, que les jeûnes établis par l'égliſe, & ſur-tout ceux du mercredi, du vendredi, & du carême, étoient ſuperſtitieux; qu'il falloit plutôt jeûner le dimanche que les autres jours, & qu'on ne devoit plus célébrer la pâque. Ils appelloient par mépris *antiquaires* les fideles attachés aux cérémonies preſcrites par l'égliſe & aux traditions eccléſiaſtiques. Les Ariens ſe réunirent aux catholiques pour combattre les rêveries de cette ſecte, qui ne ſubſiſta pas long-temps. S. Epiphane, *Hæreſ. 757.* Onuphre, *in Chronic. ad ann. Chriſt. 349.* Tillemont, *Hiſt. Eccléſiaſtique tome IX. (G)*

AÉROLOGIE, ſ. f. *(Méd.)* traité ou raiſonnement ſur l'air, ſes propriétés, & ſes bonnes ou mauvaiſes qualités. On ne peut réuſſir dans la pratique de la médecine ſans la connoiſſance de l'*aérologie*; c'eſt par elle qu'on s'inſtruit des impreſſions de l'air & de ſes différens effets ſur le corps humain. *Voyez* AIR. *(N).*

(*a*) Regarder l'épiſcopat comme une extenſion du caractere ſacerdotal, eſt peut-être une fauſſeté, mais n'eſt pas une héréſie. « *Scholaſtici veteres*, dit Jurieu, *contenderunt epiſcopatum eſſe meram ſacerdotii extenſionem.* »

AÉROMANTIE, ſ. f. *(Divin. Hiſtoire ancienne.)* ſorte de divination qui ſe faiſoit par le moyen de l'air & par l'inſpection des phénomenes qui y arrivoient. Ariſtophane en parle dans ſa comédie des Nuées. Elle ſe ſubdiviſe en pluſieurs eſpeces, ſelon Delrio. Celle qui ſe fait par l'obſervation des météores, comme le tonnerre, la foudre, les éclairs, ſe rapporte aux augures. Elle fait partie de l'aſtrologie, quand elle s'attache aux aſpects heureux ou malheureux des planetes; & à la *Teratoſcopie*, quand elle tire des préſages de l'apparition de quelques ſpectres qu'on a vus dans les airs, tels que des armées, des cavaliers, & autres prodiges dont parlent les hiſtoriens. L'*aéromantie* proprement dite étoit celle où l'on conjuroit l'air pour en tirer des préſages. Cardan a écrit ſur cette matiere. *Voyez* Delrio, *diſquiſit. magicar. lib. IV. cap. ij. quæſt. vj. ſect. 4. pag. 547.*

Ce mot eſt formé du Grec ἀὴρ, *air*, & μαντία, *divination*. *(G)*

AÉROMETRIE. *V.* AIROMÉTRIE.

AEROPHOBIE, ſ. f. *(Méd.)* *crainte de l'air*, ſymptomes de phrénéſie. *Voyez* PHRÉNÉSIE. *(N)*

§ AERSCHOT, *(Géogr.)* ville forte des Pays-bas Autrichiens dans le Brabant, avec titre de duché. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Démer à l'orient de Malines, & au nord de Louvain. La France l'abandonna aux alliés quelque temps après en avoir forcé les lignes en 1705. Elle fut encore priſe par le roi en 1746. Elle appartient aujourd'hui à la maiſon d'Aremberg. On y trouve une égliſe collégiale, & quatre couvens. *Long. 26. 10. lat. 51. 5. (C. A.)*

* ÆS, ÆSCULANUS, ÆRES, *(Myth.)* nom de la divinité qui préſidoit à la fabrication des monnoies de cuivre. On la repréſentoit debout avec l'habillement ordinaire aux déeſſes, la main gauche ſur la haſte pure, dans la main droite une balance. *Æſculanus* étoit, diſoit-on, pere du dieu Argentin.

* *ÆS USTUM ou* CUIVRE BRULÉ, *préparation de Chymie médicinale.* Mettez dans un vaiſſeau de terre de vieilles lames de cuivre, du ſoufre & du ſel commun en parties égales; arrangez-les couche ſur couche; couvrez le vaiſſeau; lutez la jointure du couvercle avec le vaiſſeau, ne laiſſant qu'un petit ſoupirail; faites du feu autour & calcinez la matiere. Ou, faites rougir une lame de cuivre, éteignez-la dans du vinaigre; réitérez ſept fois la même opération; broyez le cuivre brûlé; réduiſez-le en poudre fine que vous laverez légérement dans de l'eau, & vous aurez l'*æs uſtum*. On récommande ce remede pour les luxations, les fractures & les contuſions. On le fait prendre dans du vin: mais l'uſage interne en eſt ſuſpect. C'eſt à l'extérieur un bon déterſif.

ÆTHER *des Chymiſtes*, & ÆTHERÉ. *Voyez* ÉTHER & ÉTHERÉ.

* ÆTHON, *(Myth.)* un des quatre chevaux du ſoleil qui précipiterent Phaéton, ſelon Ovide. Claudien donne le même nom à un des chevaux de Pluton. Le premier vient d'αἴθω, *brûler*; & l'autre vient d'αἰθὸς, *noir*.

AÉTIENS, ſ. m. pl. *(Théol.)* hérétiques du iv ſiecle, ainſi nommés d'*Aétius* leur chef, ſurnommé l'*Impie* ou l'*Athée*, natif de la Céléſyrie aux environs d'Antioche, ou d'Antioche même. Il joignoit à la plus vile extraction les mœurs les plus débordées: fils d'un pere qui périt par une mort infame, il fut dans ſes premieres années eſclave de la femme d'un vigneron: ſorti de ſervitude, il apprit le métier de forgeron ou d'orfevre, puis exerça celui de Sophiſte: delà ſucceſſivement médecin, ou plutôt charlatan; diacre & dépoſé du diaconat; déteſté de Conſtance & flétri par pluſieurs exils; enfin chéri de Gallus & rappellé par Julien l'Apoſtat, ſous le regne duquel il fut ordonné évêque. Il fut d'abord ſectateur d'Arius, & ſe fit enſuite chef de parti. Tillemont, *tom. VI. art. lxv. page 405. & ſuiv.*

Les Aétiens imbus de ſes erreurs, étoient une branche d'Ariens plus outrés que les autres, & ſoutenoient que le Fils & le Saint-Eſprit étoient en tout différens du Pere. Ils furent encore appellés *Eunoméens* d'*Eunome* un des principaux diſciples d'*Aétius*; *Hétéroufiens*, *Anoméens*, *Exoucontiens*, *Troglytes* ou *Troglodytes*, *Exocionites* & *purs Ariens*. *Voyez tous ces mots ſous leurs titres. (G)*

AETITE, AETITES, ſ. f. *(Hiſt. nat.)*

minéral connu communément ſous le nom de *Pierre d'aigle. Voyez* PIERRE D'AIGLE. *(I)*

AÉTIUS, *(Hiſt. de l'empire d'Orient.)* gouverneur des Gaules, l'un des plus grands capitaines de ſon temps, fut le fléau d'Attila, qui, lui-même, ſe faiſoit appeller le fléau de Dieu & des hommes, étoit fils de Gaudentius, un des plus diſtingués de cette portion de la Scythie, qui étoit tombée ſous la domination des Romains. Sa mere, née dans l'Italie, étoit iſſue d'une famille opulente & illuſtrée par les plus nobles emplois, ce qui fraya le chemin des honneurs à ſon fils qui, au ſortir de l'enfance, ſervit dans les troupes de la garde du prince, où il annonça ce qu'il devoit être un jour. Il fut donné pour otage au roi Alaric, & enſuite aux Huns dont il étudia les mœurs & la diſcipline militaire. Ce fut l'an quatre cent vingt-cinq qu'il obtint le gouvernement des Gaules dévaſtées par les Viſigots. Le bruit de ſon arrivée releva les courages abattus. Arles aſſiégée alloit par ſa deſtinée décider de celle de toutes les provinces. *Aétius* ſe met en mouvement pour la délivrer, les Viſigots levent le ſiege, & ſont attaqués dans leur retraite par un général actif, qu'ils croyoient encore éloigné. Le carnage qu'il fit des Barbares les mit dans l'impuiſſance d'étendre leurs conquêtes. Les Gaules auroient été bientôt pacifiées ſi *Aétius* n'eût été chargé de chaſſer les Juthunges de la Norique, & de faire rentrer les habitans de cette province dans l'obéiſſance dont ils s'étoient écartés. Cette expédition eut tout le ſuccès qu'on devoit attendre de la ſageſſe d'un général expérimenté. *Aétius*, après avoir fait de l'Eſpagne le théatre de ſa gloire, délivra Metz & Toul, de l'oppreſſion des Bourguignons qui vouloient s'en rendre maîtres. On ignore s'il employa les armes ou la négociation.

L'an quatre cent vingt-huit, les Francs ſe répandirent dans les Gaules, où ils prétendoient vivre libres & indépendans comme dans leur pays, mais *Aétius* les obligea de repaſſer le Rhin. Ses ſervices furent récompenſés par la charge de maître de la milice, qui mettoit toutes les forces de l'empire dans les mains de celui qui en étoit revêtu. Sa fortune ſuſcita l'envie; il ſe forma une conſpiration contre ſa vie; & il en fit aſſaſſiner les auteurs. Cet abus d'autorité n'eût pas reſté impuni, ſi l'éclat de ſon mérite ne lui eût point acquis autant de partiſans. Placidie, qui gouvernoit l'empire, aima mieux fermer les yeux ſur ſon attentat, que de s'expoſer au danger de le punir. Leur réconciliation ne fut qu'extérieure. *Aétius*, devenu coupable par ambition, ſema les troubles dans tout l'empire, en accuſant Boniface de vouloir envahir l'Afrique. La perfidie de ſa délation fut découverte, & il fut dépouillé de la dignité de maître de la milice, qui fut conférée à Boniface.

Aétius, au lieu de ſouſcrire à ſa dégradation, aima mieux être rebelle. On négocia un accommodement, & il fut ſtipulé qu'il ſe retireroit ſur ſes terres, pour y mener une vie privée. Il y fut informé qu'on avoit formé des deſſeins contre ſa vie. Alarmé du péril, il fut chercher une retraite chez les Huns qui le chériſſoient, parce qu'il avoit été nourri dans leur camp; & ce fut ſous le prétexte de le venger qu'ils fondirent ſur l'Italie, privée alors de ſes plus braves défenſeurs. L'empire, menacé d'une guerre ſanglante, prévint ſa chûte par une paix humiliante. *Aétius* fut nommé patrice, dignité qui lui donnoit le droit de commander par-tout où l'empereur & le conſul n'étoient pas. Il ſignala ſon retour dans les Gaules par la défaite des Bourguignons, & après leur avoir accordé une paix ſimulée, il les fit exterminer par les Huns. Après qu'il eut vaincu les Viſigots & réprimé la rebellion des Armoriques, il ſe rendit à la cour de Valentinien, où l'on devoit diſcuter les intérêts de ces deux peuples. Pendant ſon abſence les Scythes auxiliaires, qui ſervoient dans ſon armée, exciterent des troubles qui ne furent appaiſés que par la réduction d'Orléans. Sa politique étoit de diviſer ſes ennemis; il arma les Alains contre les Armoriques, qui s'affoiblirent également par leurs victoires & leurs défaites. Ce fut dans ce temps que Clodion traverſa les Ardennes, ſe rendit maître de Tournai, de Cambrai, & de tout le pays qui eſt entre ces villes & la Somme. Les garniſons Romaines furent paſſées au fil de l'épée. *Aétius* ſe mit en mouvement pour

Digitized by Google

l'arrêter dans ſes conquêtes. Le combat qu'il livra près du vieux Heſdin, ſans être déciſif, réduiſit les François à quitter les bords de la Somme pour ſe retirer dans la Belgique. La guerre qu'il eut à ſoutenir contre Attila mit le comble à ſa gloire. Ce prince barbare entra dans les Gaules, & Metz fut ſa premiere conquête. Il marcha contre Orléans, qu'il prit & qu'il évacua à la nouvelle qu'*Aétius* s'avançoit pour le combattre, & tandis qu'il veut regagner les bords du Rhin, il eſt attaqué par *Aétius*. Jamais on n'avoit vu deux armées ſi nombreuſes ſe diſputer l'honneur de vaincre. Attila vaincu fit ſa retraite à la faveur des ténebres. Sa ruine eût ſuivi ſa défaite, ſi *Aétius*, que la guerre rendoit néceſſaire, n'eût favoriſé ſa retraite pour lui laiſſer le temps de lever une nouvelle armée : ce fut par une ſuite de cette politique criminelle que, chargé de s'oppoſer à une nouvelle irruption, il négligea de couper les voies militaires, & de retrancher les défilés. Sa conduite devint ſuſpecte, mais il étoit trop redoutable pour n'être pas reſpecté de ſes maîtres. Valentinien, parvenu à l'empire, eut l'humiliation de traiter avec ſon ſujet comme avec un égal ; il uſa d'artifice pour mieux aſſurer ſa vengeance, il lui accorda tout ce qui pouvoit flatter un cœur ambitieux. Séduit par des démonſtrations affectueuſes, il ſe préſenta devant ſon maître, qui ne vit en lui que le rival de ſon pouvoir ; & dès qu'il l'eut en ſa puiſſance, il le fit maſſacrer. Ce fut lui qui lui donna le premier coup de poignard. Boéce, qui étoit préfet du prétoire d'Italie, fut aſſaſſiné avec lui, quoiqu'on ne pût lui reprocher que d'avoir été ſon ami ; les précautions dont la cour de Ravene uſa pour juſtifier ce meurtre, l'apologie que l'empereur envoya dans toutes les cours, de ſa conduite, montrent combien ce général étoit puiſſant & reſpecté. Occylla, né Barbare & ami d'*Aétius*, vengea ſa mort ſur Valentinien, qu'il maſſacra dans le temps que ce prince montoit dans une tribune pour haranguer le peuple. *(T-N.)*

AFF

* AFFABLE, adj. m. & f. *(Gramm.)* Un homme *affable* eſt celui qui reçoit & écoute avec douceur, honnêteté, bonté & affection quiconque a affaire à lui. Il y a une certaine relation entre les qualités *affable*, honnête, civil, poli & gracieux. Les manieres *affables* ſont une inſinuation de bienveillance ; les honnêtes ſont une marque d'attention ; les civiles ſont un témoignage de reſpect ; les polies ſont une démonſtration d'eſtime ; les gracieuſes ſont une preuve d'humanité. Nous ſommes *affables* par un abord doux & facile à nos inférieurs, quand ils ont à nous parler ; nous ſommes honnêtes par l'obſervation des bienſéances & des uſages de la ſociété ; nous ſommes civils par les honneurs que nous rendons à ceux qui ſe trouvent à notre rencontre ; nous ſommes polis par les façons flatteuſes que nous avons dans la converſation, & dans la conduite pour les perſonnes avec qui nous vivons ; nous ſommes gracieux par des airs prévenans pour ceux qui s'adreſſent à nous. *Le grand Vocabulaire François.*

* AFFABLEMENT, adv. peu uſité : d'une maniere affable, avec affabilité.

* AFFADIR, v. a. *(Gramm.)* rendre fade ou inſipide au goût. Ce verbe s'emploie au figuré en parlant d'ouvrages d'eſprit, de propos, de louanges. Votre langage m'*affadit* le cœur. *Le grand Vocabulaire François.*

* AFFADISSEMENT, ſ. m. C'eſt l'action d'affadir ou de rendre fade, ou plutôt l'effet que produit la fadeur : il ne ſe dit qu'au propre. J'ai un grand *affadiſſement* d'eſtomac.

§ AFFAIRE, ſ. f. *(Droit naturel.)* lorſque l'on fait les affaires d'un homme abſent, ſans un ordre de ſa part, & à ſon inſu, il réſulte delà une convention tacite, en vertu de laquelle, après s'être employé utilement à ménager ſes intérêts, on a droit d'exiger qu'il nous paie notre peine, & qu'il nous rembourſe les frais qu'il a fallu faire. Car on préſume que, s'il ſavoit ce qui ſe paſſe, il donneroit une approbation formelle aux ſoins dont on s'eſt chargé pour lui.

Dans le préjugé où étoient les Juriſconſultes Romains, qu'il n'y a point d'obligation envers autrui qui ne ſoit fondée ſur le conſentement de celui qui y eſt aſtreint,

Digitized by Google

lorſqu'il ne paroiſſoit aucune ombre de conſentement en certaines choſes, auxquelles néanmoins ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître qu'on ne fût tenu, ils le ſuppoſoient ; & c'eſt ce qu'ils appelloient *quaſi-contrat*. C'eſt là-deſſus qu'ils fondoient *la geſtion des affaires d'autrui ſans commiſſion : le maniement d'affaires communes ſans ſociété ; l'adminiſtration d'une tutele ; l'addition* ou *l'acceptation d'une hérédité ; le paiement d'une choſe qui n'étoit pas due*. Mais en tous ces cas-là l'obligation vient, ou d'une convention tacite, proprement ainſi nommée, ou d'une loi poſitive, ou des maximes toutes ſeules de l'équité naturelle ; de ſorte qu'ici, ou il y a un vrai conſentement tacite, & alors il n'eſt pas beſoin de le feindre, ou le conſentement, ni exprès, ni tacite, n'eſt nullement néceſſaire, l'autorité de la loi ou la nature ſeule de l'affaire ſuffiſant pour établir l'obligation ; & ainſi on n'a que faire de ſuppoſer un conſentement, que celui qui ignoroit la choſe dont il s'agit, ne pouvoit pas donner en aucune façon. Voyez *Inſtitutionum, lib. III, tit. XXVIII. De obligationibus quæ quaſi ex contractu naſcuntur.* (*D. F.*)

AFFAIRE, ſ. f. (*Juriſprud.*) en terme de pratique eſt ſynonyme à *procès*. *Voyez* PROCÈS. (*H*)

AFFAIRE, (*Commerce*) terme qui dans le commerce a pluſieurs ſignifications.

Quelquefois il ſe prend pour *marché, achat, traité, convention*, mais également en bonne & en mauvaiſe part, ſuivant ce qu'on y ajoute pour en fixer le ſens : ainſi ſelon qu'un marché eſt avantageux ou déſavantageux, on dit qu'un marchand a fait *une bonne* ou *mauvaiſe affaire*.

Quelquefois *affaire* ſe prend pour la fortune d'un marchand ; & ſelon qu'il fait des gains ou des pertes conſidérables, qu'il eſt riche, ſans dettes, ou endetté, on dit qu'il eſt bien ou mal dans ſes *affaires*.

Entendre ſes affaires, c'eſt ſe bien conduire dans ſon négoce ; *entendre les affaires*, c'eſt entendre la chicane, la conduite d'un procès ; *mettre ordre à ſes affaires*, c'eſt les régler, payer ſes dettes, *&c.* On dit en proverbe que *qui fait ſes affaires par procureur, va en perſonne à l'hôpital.* Savary, *Dict. du Comm. tome I. page 579.* (*G*)

AFFAIRE, *terme de Fauconnerie* ; on dit *c'eſt un oiſeau de bonne affaire*, pour dire, *c'eſt un oiſeau bien dreſſé pour le vol, bien duit à la volerie*.

* AFFAIRÉ, ÉE, adj. (*Gramm.*) ſignifie en terme familier, occupé, embarraſſé, qui a beaucoup d'affaires. *Il eſt toujours affairé*.

* AFFAISSAGE *ou* AFFAITAGE, ſ. m. (*terme de Fauconnerie.*) c'eſt le ſoin que l'on prend de l'oiſeau pour le rendre de bonne affaire, c'eſt-à-dire, pour l'apprivoiſer, le dreſſer.

AFFAISSÉ, adj. *terme d'Architecture*. On dit qu'un bâtiment eſt *affaiſſé*, lorſqu'étant fondé ſur un terrain de mauvaiſe conſiſtance, ſon poids l'a fait baiſſer inégalement ; ou qu'étant vieux, il menace ruine.

On dit auſſi qu'un plancher eſt *affaiſſé*, lorſqu'il n'eſt plus de niveau ; on en dit autant d'un pié droit, d'une jambe ſous poutre, lorſque ſa charge ou ſa vétuſté l'a miſe hors d'à-plomb, *&c.* *Voyez* NIVEAU. (*P*)

* AFFAISSEMENT, ſ. m. (*Méd.*) maladie. Boerhaave diſtingue cinq eſpeces de maladies, relatives aux cavités rétrecies, & l'*affaiſſement* en eſt une. « Il faut » rapporter ici, dit ce grand médecin, » l'*affaiſſement* des vaiſſeaux produit par » leur inanition, ce qui détruit leur cavité. » N'oublions pas, ajoute-t-il, ce qui peut » arriver à ceux qui trop détendus par une » matiere morbifique, ſe vuident tout-à-» coup par une trop grande évacuation. » Rapportons encore ici la trop grande » contraction occaſionée par l'action exceſſive des fibres orbiculaires » ; ce qui ſubdiviſe l'*affaiſſement* en trois branches différentes. Exemple de l'*affaiſſement* de la ſeconde ſorte : ſi quelqu'un eſt attaqué d'une hydropiſie anaſarque, la maladie a ſon ſiege dans le pannicule adipeux, que l'eau épanchée diſtend au point d'augmenter le volume des membres dix fois plus que dans l'état de ſanté. Si dans cet état on ſe brûle les jambes, il s'écoulera une grande quantité d'eau qui étoit en ſtagnation ; cette eau s'écoulant, il s'enſuivra l'*affaiſſement* ; les parties deviendront ſi flaſques, que les parties

du bas-ventre en pourront contracter des adhérences, comme il eſt arrivé quelquefois. Cet *affaiſſement* ſuppoſe donc toujours diſtenſion. *Voyez inſtit. Med. de* Boerhaave *en françois, & comment.*

AFFAISSEMENT *des terres.* Quelquefois une portion conſidérable de terre, au deſſous de laquelle il y a un eſpace vuide, s'enfonce tout d'un coup, ce qu'on appelle *s'affaiſſer;* cela arrive ſur-tout dans les montagnes. *Voyez* CAVERNE. *(O)*

AFFAISSEMENT, *(Jardinage.)* s'emploie en parlant des terres rapportées qui viennent à s'abaiſſer; ainſi que d'une couche dont on n'a pas eu ſoin de bien fouler le fumier. *(K)*

AFFAISSER, *s'abaiſſer, (Jardinage.)* Lorſque les terres ne ſont pas aſſez ſolides, ou que les eaux paſſent pardeſſus les bords d'un baſſin, ſouvent le niveau s'*affaiſſe*, & le baſſin s'écroule. *(K)*

AFFAISSER, v. a. *terme de Fauconn.* c'eſt dreſſer des oiſeaux de proie à voler & revenir ſur le poing ou au leurre; c'eſt auſſi les rendre plus familiers, & les tenir en ſanté, en leur ôtant le trop d'embonpoint. On dit dans le premier ſens, l'*affaiſſage eſt plus difficile qu'on ne penſe.*

* AFFAISSER, *(terme d'Architecture.)* Un bâtiment s'*affaiſſe*, lorſque manquant par les fondemens il s'abaiſſe par ſon propre poids; un mur s'*affaiſſe*, lorſqu'il ſort d'à-plomb; un plancher s'*affaiſſe*, quand il perd ſon niveau, ſoit par une trop grande charge ou autrement.

* AFFAITER, v. a. *(terme de Fauconnerie.)* ſignifie la même choſe qu'*affaiſſer. Voyez* ce mot.

AFFAITER, *(terme de Tanneur.) Affaiter* des peaux, c'eſt les façonner à la tannerie.

AFFAITER, *(terme d'Architecture.) Affaiter* un bâtiment, c'eſt en réparer le faîte.

AFFALE, terme de commandement, *(Marine.)* il eſt ſynonyme à *fais baiſſer.* On dit *affale les cargue-fonds. Voyez* CARGUE-FOND. *(Z)*

AFFALÉ, *être affalé ſur la côte, (Marine.)* c'eſt-à-dire, que la force du vent ou des courans porte le vaiſſeau près de terre, d'où il ne peut s'éloigner & courir au large, ſoit par l'obſtacle du vent, ſoit par l'obſtacle des courans, ce qui le met en danger d'échouer ſur la côte, & de périr.

§ AFFALER, v. a. *(terme de Marine.)* c'eſt peſer ou généralement faire effort ſur une choſe pour vaincre le frottement qui la retient. C'eſt en ce ſens que ſe ſervant de ce verbe à l'impératif on dit: *affale* telle manœuvre.

On eſt preſque toujours obligé d'*affaler* les cargue-fonds des voiles, lorſqu'elles ſont carguées, & qu'on veut les orienter; parce que le poids de la voile n'eſt pas ſuffiſant pour vaincre la réſiſtance qu'éprouvent ces cargue-fonds à gliſſer dans leurs poulies, & dans le frottement des différentes choſes qu'elles rencontrent & qu'elles touchent. Pour les *affaler*, il faut donc que des matelots paſſent ſur les vergues ou aux endroits convenables, & faſſent effort avec les mains ſur ces manœuvres, afin de les obliger de céder. On *affale* de même, & pour les mêmes raiſons les caliornes, *&c.* & généralement tout ce qui eſt retenu par le frottement qu'il a à vaincre.

On dit d'un matelot qui, au lieu de peſer ſur une manœuvre avec les ſeules mains pour l'*affaler*, la ſaiſit & ſe laiſſe deſcendre avec elle, qu'il s'*affale* avec cette manœuvre, & par extenſion; on dit auſſi qu'il s'*affale* le long d'une manœuvre, lorſqu'il ſe laiſſe gliſſer le long d'une manœuvre fixe.

AFFALER (S') v. a. *(terme de Marine.)* c'eſt s'approcher trop d'une côte, dont on court riſque de ne pouvoir enſuite s'éloigner. Ce vaiſſeau va s'*affaler*, s'il continue à courir encore quelque temps comme il fait. J'avois bien prévu que ce vaiſſeau alloit être *affalé.*

Être *affalé*, eſt une ſituation dangeureuſe ou tout au moins fort inquiétante; & que conſéquemment il faut avoir le plus grand ſoin de juger & de prévenir. On peut donner comme une regle générale de ne jamais s'approcher d'une côte s'il n'y a de l'utilité à le faire, & encore doit-on combiner l'avantage ſur le temps & ſur les riſques. La force du vent, ou celle des courans ou même le calme, font *affaler* un vaiſſeau malgré lui: alors on doit avoir recours à

Digitized by Google

ce que l'expérience & les connoiſſances doivent avoir appris ; & employer les manœuvres qu'elles dictent pour ſe tirer de cette poſition. Les ancres ſont une reſſource, ſur-tout quand ce n'eſt point un coup de vent qui charge ainſi en côte : en mouillant on peut attendre que le temps change & permette de s'éloigner. C'eſt-là cependant le dernier moyen à employer ; & on n'en doit faire uſage qu'au cas ſeulement où toute autre manœuvre ſeroit inutile, & qu'en reſtant ſous voile on s'approcheroit toujours de la côte : car mouiller, n'apporte point un changement réel à la ſituation du vaiſſeau.

Il ſemble qu'*être affalé* s'emploie plus particuliérement pour déſigner que c'eſt le vent qui charge en côte : lorſque le vaiſſeau y eſt porté par les courans ou par le calme, on emploie plus ordinairement d'autres termes : on dit être porté à terre ; être jeté ; être droſſé ; termes tous, à la vérité, ſynonymes.

Des vaiſſeaux *affalés* ont quelquefois été forcés de ſe jeter à la côte, choiſiſſant un endroit commode, d'où l'équipage pût gagner la terre. On ſent bien qu'un parti pareil ne peut être autoriſé que par l'impoſſibilité totale de ſe relever ; & la certitude de périr corps & biens, ſi l'on s'échouoit dans tout autre inſtant. *(M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.*)*

* AFFAMÉ, ÉE, adj. & part. paſſif ; *(Gramm.)* preſſé par la faim. *Un loup affamé.* Prov. *ventre affamé n'a point d'oreilles ;* c'eſt-à-dire celui que la faim preſſe n'écoute guere ce qu'on lui dit : l'éloquence a peu de force pour appaiſer les murmures d'un peuple qui ſouffre de la famine.

* AFFAMER, v. a. faire ſouffrir la faim, en ôtant ou coupant les vivres. On *affame* une province par l'exportation des bleds ; on *affame* une armée en lui coupant les vivres.

* AFFANURES, ſ. f. pl. *(Agricult.)* c'eſt la quantité de bled que l'on accorde dans quelques provinces aux moiſſonneurs & aux batteurs en grange pour le prix de leur journée. Cette maniere de payer n'a plus lieu aujourd'hui, que quand le fermier manque d'argent, & que les ouvriers veulent être payés ſur le champ.

AFFEAGER, v. act. *terme de Coutumes ;* c'eſt donner à féage, c'eſt-à-dire, démembrer une partie de ſon fief pour le donner à tenir en fief ou en roture. *Voyez* FÉAGE. *(H)*

AFFECTATION, ſ. f. Ce mot qui vient du latin *affectare*, rechercher avec ſoin, s'applique à différentes choſes. *Affectation* dans une perſonne eſt proprement une maniere d'être actuelle, qui eſt ou qui paroît recherchée, & qui forme un contraſte choquant, avec la maniere d'être habituelle de cette perſonne, ou avec la maniere d'être ordinaire des autres hommes. L'*affectation* eſt donc ſouvent un terme relatif & de comparaiſon, de maniere que ce qui eſt *affectation* dans une perſonne relativement à ſon caractere ou à ſa maniere de vivre, ne l'eſt pas dans une autre perſonne d'un caractere différent ou oppoſé ; ainſi la douceur eſt ſouvent *affectée* dans un homme colere, la profuſion dans un avare, *&c.*

La démarche d'un maître à danſer & de la plupart de ceux qu'on appelle *petits maîtres*, eſt une démarche *affectée ;* parce qu'elle differe de la démarche ordinaire des hommes, & qu'elle paroît recherchée dans ceux qui l'ont, quoique par la longue habitude elle leur ſoit devenue ordinaire & comme naturelle.

Des diſcours pleins de grandeur d'ame & de philoſophie, ſont *affectation* dans un homme qui, après avoir fait ſa cour aux grands, fait le philoſophe avec ſes égaux. En effet rien n'eſt plus contraire aux maximes philoſophiques, qu'une conduite dans laquelle on eſt ſouvent forcé d'en pratiquer de contraires.

Les grands complimenteurs ſont ordinairement pleins d'*affectation*, ſur-tout lorſque leurs complimens s'adreſſent à des gens médiocres ; tant parce qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'ils penſent en effet tout le bien qu'ils en diſent, que parce que leur viſage dément ſouvent leurs diſcours ; de maniere qu'ils feroient très-bien de ne parler qu'avec un maſque.

AFFECTATION, ſ. f. *(Belles-Lettres.)* maniere trop étudiée, trop recherchée de s'exprimer, vice ordinaire aux gens qu'on appelle *Beaux-parleurs.*

L'*affectation*

L'*affectation* eſt dans la penſée, dans l'expreſſion, dans le choix des mots, des tours, ou des images. Quand on a l'idée de l'*affectation* dans la contenance, dans la démarche, dans la parure, on a l'idée de l'*affectation* dans le ſtyle.

L'*affectation* eſt quelquefois juſques dans le ſoin trop marqué d'être naturel, dans la familiarité, dans la négligence.

L'*affectation* de Pline, de Voiture, de Balzac, de le Maitre, de Fontenelle, de la Motte, de Marivaux, n'eſt pas la même.

Voiture, en parlant d'une expreſſion recherchée de Pline le jeune, « ne m'avouerez » vous pas, dit-il, que cela eſt d'un petit » eſprit, de refuſer un mot qui ſe préſente, » & qui eſt le meilleur, pour en aller cher- » cher, avec ſoin, un moins bon, & plus » éloigné ?

Cette critique ſemble annoncer l'homme du monde le plus naturel dans ſa façon de penſer & d'écrire. C'eſt pourtant ce même Voiture qui, écrivant à mademoiſelle Paulet, qu'il s'eſt embarqué ſur un navire chargé de ſucre, lui dit que s'il vient à bon port il arrivera *confit*, & que ſi d'aventure il fait naufrage, il aura du moins la conſolation de mourir *en eau douce*. Le maréchal de Vivonne diſoit à ſon cheval, au paſſage du Rhin, *Jean le Blanc*, ne ſouffrez pas qu'un général des Galeres ſoit noyé dans l'eau douce ; mais ceci eſt de meilleur goût.

C'eſt ce même Voiture qui écrit à une femme, *je crois que vous ſavez la ſource du Nil ; & celle d'où vous tirez toutes les choſes que vous dites, eſt beaucoup plus cachée & plus inconnue.*

C'eſt lui qui dit de Balzac, *il a inventé un potage que j'eſtime plus que le panégyrique de Pline, & que la plus longue harangue d'Iſocrate.*

C'eſt lui qui, félicitant Godeau des *fleurs* qui naiſſent dans ſon eſprit, lui dit qu'il en a reçu *un bouquet ſur des bords où il ne croit pas un brin d'herbe :* Et il ajoute : *l'Afrique ne m'a rien fait voir de plus nouveau que vos ouvrages : en les liſant à l'ombre de ſes palmes, je vous les ai toutes ſouhaitées ; & en même temps que je me conſidérois avoir été plus avant qu'Hercule, je me ſuis vu bien loin derriere vous.*

C'eſt ce même Voiture qui écrivoit à Coſtard, qu'il vouloit s'abſtenir de recevoir de ſes lettres, à cauſe qu'on étoit en carême, & que, pour un temps de pénitence, *c'étoient de trop grands feſtins. Pour vous, vous pouvez ſans ſcrupule recevoir ce que je vous envoie*, ajoutoit-il, *à peine ai-je de quoi vous faire une légere collation..... Je ne vous ſervirai que des légumes ;* & dans le même ſens figuré, *vous faites des ſauces avec leſquelles on mangeroit des cailloux.*

Comment le même homme qui, dans ſon ſtyle, emploie des tours ſi recherchés, des jeux de mots ſi étudiés, des rapports ſi ſinguliers & ſi faux entre les idées, en un mot une plaiſanterie ſi peu naturelle & ſi froide, comment peut-il être bleſſé de l'*affectation* de Pline le jeune, mille fois moins affecté que lui ? en voici la raiſon.

L'*affectation* de Voiture n'étoit pas celle qu'il reprochoit à Pline. Il ne voyoit dans celui-ci que la recherche de l'expreſſion, ſans même être bleſſé du tour antithétique & artificiellement compaſſé que Pline avoit dans ſon éloquence. Mais ſi Pline avoit lu Voiture, il eût été bleſſé de même du rapport forcé des idées & des images qu'il emploie, & ſur-tout de la peine qu'il ſe donne, pour traiter familiérement les grands ſujets, & plaiſamment les choſes les plus graves.

Balzac, dont l'*affectation* eſt encore d'une autre ſorte, car elle conſiſte dans la recherche d'un ſtyle périodique & ſoutenu avec dignité, ou, comme il l'a dit de lui-même, dans *une gravité tendue & compoſée*, ou, comme Boileau en a jugé, *à ne ſavoir dire ſimplement les choſes, ni deſcendre de ſa hauteur ;* Balzac ne laiſſe pas de donner auſſi quelquefois dans le faux bel eſprit de Voiture.

Il écrit à un homme affligé, *votre éloquence rend votre douleur vraiment contagieuſe ; & quelle glace, je ne dis pas de Lorraine, mais de Norvege & de Moſcovie, ne fondroit à la chaleur de vos belles larmes ?* Ce n'eſt point là de la froide plaiſanterie comme dans Voiture, mais un ſérieux du plus mauvais goût.

Lorſque Balzac veut être plaiſant, il eſt encore plus forcé que Voiture. Il écrit à

madame de Rambouillet qui lui a envoyé des gants : « quoique la grêle & la gelée aient » vendangé nos vignes au mois de mai ; » quoique les bleds n'aient pas tenu ce » qu'ils promettoient, & que la belle eſ- » pérance des moiſſons ſe trouve fauſſe » dans la récolte ; quoique les avenues de » l'épargne ſe ſoient rendues extrêmement » difficiles, &c. tous ces malheurs ne me » touchent point ; & vous êtes cauſe que » je ne me plains, ni de l'inclémence du » ciel, ni de la ſtérilité de la terre, ni » de l'avarice de l'état. Par votre moyen, » madame, jamais année ne me fut meil- » leure, ni plus heureuſe que celle-ci. » C'eſt dire avec bien de l'emphaſe qu'on eſt flatté d'avoir reçu des gants ; & il faut avouer que le ſtyle de Charleval, d'Hamilton, de M. de Voltaire, dans le genre léger, eſt de meilleur goût que tout cela.

Le faux bel eſprit n'étoit naturel ni à Balzac ni à Voiture. Balzac en prenoit le ton par complaiſance, Voiture par contagion, par vanité, par habitude. L'hôtel de Rambouillet l'avoit gâté. On dit qu'une lettre leur coûtoit ſouvent quinze jours de travail ; ils auroient mieux fait en un quart-d'heure, s'ils avoient bien voulu s'abandonner à leur génie.

Balzac, ſtoïcien par humeur & par principes, avoit de l'élévation dans l'eſprit & dans l'ame. On trouve dans ſes lettres des mots dignes de Montagne.

Vous m'avouerez, dit-il à madame des Loges, *que l'abſence qui ſépare ceux qui vivent de ceux qui ne vivent plus, eſt trop courte pour mériter une longue plainte.*

Cela peut être mis à côté de ce grand mot cité par lui-même : *il n'y a que la premiere mort, non plus que la premiere nuit, qui ait mérité de l'étonnement & de la triſteſſe.*

Il ne manquoit à Voiture qu'une ſociété moins gâtée du côté du goût, pour faire de lui un excellent écrivain. Voyez ſa lettre ſur la priſe de Corbie, où d'un ſtyle véhément & ſimple, en donnant au cardinal de Richelieu de grandes louanges, il lui donne encore de plus grandes leçons. Quelle diſtance de cette lettre à ce qu'on admiroit de lui dans le cercle de Rambouillet !

C'eſt le mauvais goût de ce temps-là que Moliere a tourné en ridicule dans les *Précieuſes* & dans les *Femmes Savantes*, & dont il a dit dans le *Miſanthrope* :

Ce n'eſt que jeux de mots, qu'affectation pure ;
Et ce n'eſt point ainſi que parle la nature.

L'*affectation* eſt un Prothée dont les métamorphoſes ſe varient à l'infini. Celle de l'avocat le Maitre & des orateurs de ſon temps, conſiſtoit à aller chercher, le plus loin qu'il étoit poſſible de leur ſujet, des figures & des exemples. Le Maitre, dans ſon plaidoyer, *pour une fille déſavouée*, dit que *ſon pere a été pour elle un ciel d'airain, & ſa mere une terre de fer. Prendra-t-on*, dit-il encore, en parlant de la jalouſie du pere, *pour un aſtre du ciel cette funeſte comete de l'air, ſi féconde en maux & en déſordres ?* Il dit, en parlant des larmes que la mere laiſſa échapper en déſavouant ſa fille, *cette partie ſi tendre* (le cœur) *étant bleſſée, pouſſe des larmes comme le ſang de ſa plaie.* Il dit de la jeune fille, que *le ſoleil de la providence s'eſt levé ſur elle ;* que *ſes rayons, qui ſont comme les mains de Dieu, l'ont conduite ;* il dit, à propos des moyens qu'avoit employé un clerc pour ſéduire une ſervante, *qui ne ſait que l'amour eſt le pere des inventions ; qu'il anime dans l'Iliade toutes les actions merveilleuſes des héros ; que Sapho l'appelloit le grand architecte des paroles, & le premier maître de rhétorique ; qu'Agathon le ſurnommoit le plus ſavant des dieux, & ſoutenoit qu'il n'étoit pas ſeulement poëte, mais qu'il rendoit les amoureux capables de faire des vers ; que Platon a remarqué qu'Apollon n'a montré aux hommes à tirer de l'arc qu'à cauſe qu'il étoit bleſſé de la fleche de l'amour, ni enſeigné la médecine qu'étant agité de cette violente maladie, ni inventé la divination que dans l'excès du même tranſport ?* (*Voyez* BARREAU.)

L'*affectation* de Marivaux ne reſſemble ni à celle de Pline, ni à celle de Voiture, ni à celle de Balzac, ni à celle de le Maitre. Elle conſiſte, du côté de la penſée, dans des efforts continuels de diſcernement pour ſaiſir des traits fugitifs, ou des ſingularités

imperceptibles de la nature ; & du côté de l'expreſſion, dans une attention curieuſe à donner aux termes les plus communs une place nouvelle & un ſens imprévu, ſouvent auſſi dans une continuité de métaphores familieres & recherchées où tout eſt perſonnifié, juſqu'à un *oui* qui a la *phyſionomie* d'un *non*. C'eſt un abus continuel de la fineſſe & de la ſagacité de l'eſprit.

On a été trop ſévere lorſqu'on a dit de Marivaux, qu'*il s'occupoit à peſer des riens dans des balances de toile d'araignée* ; mais lorſqu'on a dit de lui *qu'en obſervant la nature avec un microſcope, il faiſoit voir des écailles ſur la peau*, on n'a dit que la vérité, & on l'a dite de la maniere la plus ingénieuſe. Pour bien peindre la nature aux yeux des autres, il faut ne la voir qu'avec ſes yeux, ni de trop près, ni de trop loin. C'eſt avoir beaucoup d'eſprit, ſans doute, que d'en avoir trop, mais c'eſt n'en pas avoir aſſez.

L'*affectation* de Fontenelle, la plus ſéduiſante de toutes, conſiſte à rechercher des tours ingénieux & ſinguliers, qui donnent à la penſée un air de fauſſeté, afin qu'elle ait plus de fineſſe. Ce mot de lui, pour exprimer la reſſemblance du portrait d'un homme taciturne, *on diroit qu'il ſe tait*, & celui-ci au cardinal Dubois : *vous avez travaillé dix ans à vous rendre inutile* ; & celui-ci, en louant la Fontaine, *il étoit ſi bête qu'il ne ſavoit pas qu'il valoit mieux qu'Eſope & Phedre*, font ſentir ce que je veux dire. Le mot de Charillus à un Ilote, *ſi je n'étois pas en colere, je te ferois mourir ſur l'heure*, & celui d'un autre Lacédémonien qui revenoit d'Athenes, & à qui on demandoit comment tout y alloit, *le mieux du monde, tout y eſt honnête* ; & ce mot de Pyrrhus, après avoir battu deux fois les Romains, & perdu ſes meilleurs capitaines, *ſi nous gagnons encore une bataille, nous ſommes perdus*, ſont des mots dignes de Fontenelle. On lui a reproché en général le ſoin d'aiguiſer ſes penſées & de brillanter ſes diſcours, en ménageant pour la fin des périodes un trait ſaillant & inattendu. Mais cette *affectation*, qui n'en étoit plus une, tant l'habitude lui avoit rendu ce tour d'eſprit familier & facile, ne peut pas être celle de tout le monde : Marivaux, avec bien de l'eſprit, s'étoit perdu le goût en voulant l'imiter.

Ce que Fontenelle paroît avoir recherché avec tant de ſoin, c'eſt cette ſimplicité délicate & fine qu'on attribuoit à Simonide, & à propos de laquelle M. le Fevre a dit : *il faut vieillir dans le métier pour arriver à cette admirable, à cette bienheureuſe & divine facilité. Ni Hermogene, ni Longin, ni Quintilien, ni Denis encore ne feront cette grande affaire. Il faut que le ciel s'en mêle, & que la nature commence ce que l'art achevera peut-être un jour.*

La Motte étoit moins étudié que Fontenelle dans ſa proſe ; mais dans ſes fables toutes les fois qu'il a voulu être naïf, il a été maniéré : c'eſt que la naïveté ne lui étoit pas naturelle, & que tout l'eſprit du monde ne peut ſuppléer au talent. *Voyez* FABLE, *(M. MARMONTEL.)*

Comme ce qui eſt écrit doit être naturellement un peu plus ſoigné que ce que l'on dit, il s'enſuit que ce qui eſt *affectation* dans le langage ne l'eſt pas toujours dans le ſtyle. L'*affectation* dans le ſtyle eſt à l'*affectation* dans le langage ce qu'eſt l'*affectation* d'un grand ſeigneur à celle d'un homme ordinaire. *(O)*

* AFFECTATION, AFFÉTERIE. Elles appartiennent toutes les deux à la maniere extérieure de ſe comporter, & conſiſtent également dans l'éloignement du naturel ; avec cette différence que l'*affectation* a pour objet les penſées, les ſentimens, le goût dont on fait parade, & que l'*affétérie* ne regarde que les petites manieres par leſquelles on croit plaire.

L'*affectation* eſt ſouvent contraire à la ſincérité ; alors elle tend à décevoir ; & quand elle n'eſt pas hors de la vérité, elle déplaît encore par la trop grande attention à faire paroître ou remarquer cet avantage. L'*affétérie* eſt toujours oppoſée au ſimple & au naïf : elle a quelque choſe de recherché qui déplaît ſur-tout aux partiſans de la franchiſe : on la paſſe plus aiſément aux femmes qu'aux hommes. On tombe dans l'*affectation* en courant après l'eſprit, & dans l'*affétérie* en recherchant les graces. L'*affectation* & l'*affétérie* ſont deux défauts que certains caracteres bien tournés ne peuvent jamais prendre, & que ceux qui les ont

pris ne peuvent preſque jamais perdre. La ſingularité & l'*affectation* ſe font également remarquer : mais il y a cette différence entr'elles, qu'on contracte celle-ci, & qu'on naît avec l'autre. Il n'y a guere de petits maîtres ſans *affectation*, ni de petites maîtreſſes ſans *afféterie*.

AFFECTATION, *terme de pratique*, ſignifie l'impoſition d'une charge ou hypotheque ſur un fonds, qu'on aſſigne pour ſûreté d'une dette, d'un legs, d'une fondation, ou autre obligation quelconque.

Affectation, en Droit canonique, eſt telle exception ou réſervation que ce ſoit, qui empêche que le collateur n'en puiſſe pourvoir à la premiere vacance qui arrivera ; comme lorſqu'il eſt chargé de quelque mandat, indult, nomination ou réſervation du pape. *Voyez* MANDAT, INDULT, NOMINATION, & RÉSERVATION.

L'*affectation* des Bénéfices n'a pas lieu en France, ou les réſervations papales ſont regardées comme abuſives. *(H)*

AFFECTÉ. *Équation affectée, en Algebre*, eſt une équation dans laquelle la quantité inconnue monte à deux ou à pluſieurs degrés différens. Telle eſt, par exemple, l'équation $x^3 - p\,x^2 + q\,x = a^2\,b$, dans laquelle il y a trois différentes puiſſances de x ; ſavoir x^3, x^2, & x^1 ou x. *Voyez* ÉQUATION.

Affecté ſe dit auſſi quelquefois en Algebre, en parlant des quantités qui ont des coefficiens : par exemple, dans la quantité $2a$, a eſt *affecté* du coefficient 2. *Voyez* COEFFICIENT.

On dit auſſi qu'une quantité algébrique eſt *affectée* du ſigne + ou du ſigne —, ou d'un ſigne radical, pour dire qu'elle a le ſigne + ou le ſigne —, ou qu'elle renferme un ſigne radical. *V.* RADICAL, *&c. (O)*

* AFFECTER, v. a. *(Gramm.)* Ce verbe a pluſieurs ſignifications. *Affecter* quelqu'un, c'eſt lui marquer de la prédilection, un attachement particulier, c'eſt-à-dire que, dans ce ſens, il ſignifie preſque la même choſe qu'*affectionner*. *Affecter* des vertus ou des ſentimens qu'on n'a pas, c'eſt en faire une vaine parade. *Affecter* des manieres ridicules, un air de dignité, un langage particulier, c'eſt emprunter tout cela, ou s'en ſervir avec affectation. *Affecter* ſignifie encore émouvoir, intéreſſer ; cette tragédie m'a beaucoup *affecté*. S'*affecter* ſignifie être ſenſible ; elle s'*affecte* trop aiſément des moindres choſes, elle y eſt trop ſenſible. *Affecter* une dignité, c'eſt la briguer, la rechercher avec ambition.

AFFECTER, *feindre*. Il *affectoit* de penſer comme vous ; il *affectoit* d'admirer vos ſentimens, & d'exalter vos talens.

AFFECTER, ſignifie encore la diſpoſition des corps à prendre certaines formes. L'eau en ſe gelant, *affecte* la forme triangulaire : les cryſtaux de la glace ſont de petits triangles.

AFFECTER, *terme de Médecine*, faire une impreſſion fâcheuſe, attaquer. La goutte *affecte* les articulations.

AFFECTER, *terme de Juriſprudence*, hypothéquer, engager, obliger. Il a *affecté* cette terre au paiement de ſes dettes.

AFFECTER, *(Gramm.)* annexer, attacher. On a *affecté* de beaux privileges à cette dignité.

* AFFECTIF, IVE, adj. *(Gramm.)* ſignifie à-peu-près la même choſe qu'*affectueux*, & ne s'emploie qu'en parlant des choſes pieuſes : une priere, une dévotion *affective*. *Voyez* AFFECTUEUX.

AFFECTION, ſ. f. pris dans ſa ſignification naturelle & littérale, ſignifie ſimplement un attribut particulier à quelque ſujet, & qui naît de l'idée que nous avons de ſon eſſence. *Voyez* ATTRIBUT.

Ce mot vient du verbe latin *afficere*, affecter, l'attribut étant ſuppoſé affecter en quelque ſorte le ſujet par la modification qu'il y apporte.

Affection en ce ſens eſt ſynonyme à *propriété*, ou à ce qu'on appelle dans les écoles *proprium quarto modo*. *Voyez* PROPRIÉTÉ, *&c.*

Les philoſophes ne ſont pas d'accord ſur le nombre de claſſes des différentes *affections* qu'on doit reconnoître.

Selon Ariſtote, elles ſont, ou *ſubordonnantes*, ou *ſubordonnées*. Dans la premiere claſſe eſt le mode tout ſeul ; & dans la ſeconde, le lieu, le temps, & les bornes du ſujet.

Le plus grand nombre des Péripatéticiens partagent les *affections* en internes, telles

Digitized by Google

que le mouvement & les bornes; & externes, telles que la place & le temps. Selon Sperlingius, il eſt mieux de diviſer les *affections* en ſimples ou unies, & en ſéparées ou déſunies. Dans la premiere claſſe, il range la *quantité*, la *qualité*, la *place*, & le *temps*; & dans l'autre, le *mouvement* & le *repos*.

Sperlingius paroît rejeter les *bornes* du nombre des *affections*, & Ariſtote & les Péripatéticiens, la quantité & qualité: mais il n'eſt pas impoſſible de concilier cette différence, puiſque Sperlingius ne nie pas que le corps ne ſoit fini ou borné; ni Ariſtote & ſes ſectateurs, qu'il n'ait le *quantum* & le *quale*. Ils ne different donc qu'en ce que l'un n'a pas donné de rang propre & ſpécial à quelques *affections* à qui l'autre en a donné.

On diſtingue auſſi les *affections* en *affections* du corps & *affections* de l'ame.

Les *affections* du corps ſont certaines modifications qui ſont occaſionées ou cauſées par le mouvement en vertu duquel un corps eſt diſpoſé de telle ou telle maniere. *V.* CORPS, MATIERE, MOUVEMENT, MODIFICATION, *&c.*

On ſubdiviſe quelquefois les *affections* du corps en premieres & ſecondaires.

Les *affections* premieres ſont celles qui naiſſent de l'idée de la matiere, comme la quantité & la figure; ou de celle de la forme, comme la qualité & la puiſſance; ou de l'une & l'autre, comme le mouvement, le lieu, & le temps. *V.* QUANTITÉ, FIGURE, QUALITÉ, PUISSANCE, MOUVEMENT, LIEU, TEMPS.

Les ſecondaires ou dérivatives ſont celles qui naiſſent de quelqu'une des premieres, comme la diviſibilité, la continuité, la contiguité, les bornes, l'impénétrabilité, qui naiſſent de la quantité, la régularité & l'irrégularité qui naiſſent de la figure, la force & la ſanté qui naiſſent de la qualité, *&c.* *Voyez* DIVISIBILITÉ.

Les *affections* de l'ame ſont ce qu'on appelle plus ordinairement *paſſion*. *Voyez* PASSION.

Les *affections* méchaniques. (Cet article ſe trouvera traduit au mot MÉCHANIQUES AFFECTIONS qu'il faudra rapporter ici.)

AFFECTION, terme qu'on employoit autrefois en Géométrie, pour déſigner une propriété de quelque courbe. *Cette courbe a telle affection*, eſt la même choſe que *cette courbe a telle propriété*. *Voyez* COURBE. *(O)*

* AFFECTION, *(Phyſiol.)* ſe peut prendre en général pour l'impreſſion que les êtres qui ſont ou au dedans de nous, ou hors de nous, exercent ſur notre ame. Mais l'*affection* ſe prend plus communément pour ce ſentiment vif de plaiſir ou d'averſion que les objets, quels qu'ils ſoient, occaſionent en nous; on dit d'un tableau qui repréſente des êtres qui dans la nature offenſent les ſens, qu'on en eſt *affecté* déſagréablement. On dit d'une action héroïque, ou plutôt de ſon récit, qu'on en eſt *affecté* délicieuſement.

Telle eſt notre conſtruction qu'à l'occaſion de cet état de l'ame, dans lequel elle reſſent de l'amour ou de la haine, ou du goût ou de l'averſion, il ſe fait dans le corps des mouvemens muſculaires, d'où, ſelon toute apparence, dépend l'intenſité, ou la rémiſſion de ces ſentimens. La joie n'eſt jamais ſans une grande dilatation du cœur, le pouls s'éleve, le cœur palpite, juſqu'à ſe faire ſentir; la tranſpiration eſt ſi forte qu'elle peut être ſuivie de la défaillance & même de la mort. La colere ſuſpend ou augmente tous les mouvemens, ſur-tout la circulation du ſang; ce qui rend le corps chaud, rouge, tremblant, *&c.*... or, il eſt évident que ces ſymptomes ſeront plus ou moins violens, ſelon la diſpoſition des parties & le méchaniſme du corps. Le méchaniſme eſt rarement tel que la liberté de l'ame en ſoit ſuſpendue à l'occaſion des impreſſions. Mais on ne peut douter que cela n'arrive quelquefois: c'eſt dans le méchaniſme du corps qu'il faut chercher la cauſe de la différence de ſenſibilité dans différens hommes, à l'occaſion du même objet. Nous reſſemblons en cela à des inſtrumens de muſique dont les cordes ſont diverſement tendues; les objets extérieurs ſont la fonction d'archets ſur ces cordes, & nous rendons tous des ſons plus ou moins aigus. Une piquure d'épingle fait jeter des cris à une femme mollement élevée; un coup de bâton rompt la

Digitized by Google

jambe à Epictete ſans preſque l'émouvoir. Notre conſtitution, notre éducation, nos principes, nos ſyſtêmes, nos préjugés, tout modifie nos *affections*, & les mouvemens du corps qui en ſont les ſuites. Le commencement de l'*affection* peut être ſi vif, que la loi qui le qualifie de premier mouvement, en traite les effets comme des actes non libres. Mais il eſt évident par ce qui précede, que le premier mouvement eſt plus ou moins durable, ſelon la différence des conſtitutions, & d'une infinité d'autres circonſtances. Soyons donc bien réſervés à juger les actions occaſionées par les paſſions violentes. Il vaut mieux être trop indulgent que trop ſévere; ſuppoſer de la foibleſſe dans les hommes que de la méchanceté, & pouvoir rapporter ſa circonſpection au premier de ces ſentimens plutôt qu'au ſecond; on a pitié des foibles; on déteſte les méchans, & il me ſemble que l'état de la commiſération eſt préférable à celui de la haine.

AFFECTION, *en Médecine*, ſignifie la même choſe que *maladie*. Dans ce ſens, on appelle une maladie hyſtérique *une affection hyſtérique*, une maladie mélancholique ou hypocondriaque, *une affection mélancholique* ou *hypocondriaque*. *Voyez* HYSTÉRIQUE, MÉLANCHOLIQUE, *&c.* *(N)*

* AFFECTIONNÉ, ÉE, adj. & part. paſſif. *(Gramm.)* ſignifie dévoué, attaché, qui a de la bienveillance, de l'amour, pour quelqu'un ou pour quelque choſe. C'eſt un jeune homme fort *affectionné* à ſes devoirs. C'eſt un domeſtique fort *affectionné* à ſon maître. J'avois un protecteur qui m'étoit fort *affectionné*, qui avoit beaucoup de bienvaillance pour moi.

* AFFECTIONNEMENT, ſ. m. terme ſuranné. *Voyez* AFFECTION.

* AFFECTIONNER, v. a. avoir de l'*affection*, de l'attachement, de la bienveillance, du zele pour quelqu'un ou quelque choſe. Ce miniſtre *affectionnoit* ſingulierement notre famille. Il *affectionnoit* cette belle & grande entrepriſe. Un cœur ſenſible & humain *affectionne* les malheureux.

* AFFECTUEUSEMENT, adverbe. *(Grammaire.)* avec affection, d'une maniere affectueuſe. Parlez-lui *affectueuſement*, & vous en ferez tout ce que vous voudrez.

* AFFECTUEUX, EUSE, adj. *(Grammaire.)* plein d'affection, qui marque beaucoup d'affection. Un prédicateur pathétique & *affectueux*. Un diſcours *affectueux*; une dévotion *affectueuſe*.

* AFFENIQUE *ou* AFFENICUM, *(Chymie.)* c'eſt, ſuivant Johnſon, le nom que les chymiſtes donnent à l'ame des choſes.

* AFFEOS *ou* AFFROS, *(Chymie.)* écume. Ce mot eſt corrompu du Grec ἄφρος, Delà ſe forme l'adjectif *affroton*, écumeux.

AFFERENT, adj. *terme de Pratique*, qui n'eſt uſité qu'au féminin avec le mot *part*: *la part afferente* dans une ſucceſſion eſt celle qui appartient & revient de droit à chacun des cohéritiers. *(H)*

AFFERMER, v. act. *terme de Pratique*, qui ſignifie prendre ou donner, mais plus ſouvent donner à ferme une terre, métairie, ou autre domaine, moyennant certain prix ou redevance que le preneur ou fermier s'oblige de payer annuellement. *Voyez* FERME. *(H)*

AFFERMIR *la bouche d'un cheval*, v. act. *(Manege.)* ou l'*affermir dans la main & ſur les hanches*; c'eſt continuer les leçons qu'on lui a données, pour qu'il s'accoutume à l'effet de la bride, & à avoir les hanches baſſes. *Voyez* ASSURER. *(V)*

AFFERTEMENT, ſ. m. *(Marine.)* on ſe ſert de ce terme ſur l'Océan pour marquer le prix qu'on paie pour le louage de quelque vaiſſeau. Sur la Méditerranée, on dit *naliſſement*: l'accord qui ſe fait entre le propriétaire du navire & celui qui charge ſes marchandiſes, s'appelle *contrat d'affertement*.

AFFERTER, v. act. *(Marine.)* c'eſt louer un vaiſſeau ſur l'Océan. *(Z)*

AFFERTEUR, ſ. m. *(Marine.)* c'eſt le nom qu'on donne au marchand qui loue un vaiſſeau, & qui en paie tant par mois, par voyage, ou par tonneau, au propriétaire pour le fret.

Le roi défend de donner aucun de ſes bâtimens de mer à fret, que l'*afferteur* ne paie comptant au moins la

Digitized by Google

dixieme partie du fret dont on ſera convenu. *(Z)*

AFFETTUOSO, adj. pris adverbialement *(Muſique.)* Ce mot écrit à la tête d'un air, indique un mouvement moyen entre l'andante & l'adagio; & dans le caractere du chant, une expreſſion affectueuſe & douce. *(S)*

AFFEURAGE, ſ. *terme de Coutumes. Voy.* AFFORAGE, qui eſt la même choſe.

AFFEURER, *(Commerce.)* vieux mot de commerce qui ſignifie, *mettre les marchandiſes & les denrées qui s'apportent dans les marchés à un certain prix, les taxer, les eſtimer. V.* AFFORAGE. *(G)*

AFFICHER, v. a. eſt l'action d'appliquer une affiche. *Voyez* AFFICHEUR.

* AFFICHER, v. a. *(Gramm.)* ſe dit auſſi au figuré, & ſignifie, publier, divulguer, rendre public, faire parade. *J'afficherai* par-tout vos procédés indignes à mon égard. Il a *affiché* ſa honte. Ergaſte *affiche* le bel eſprit. Julie s'*affiche* pour une femme galante.

* AFFICHER, *(terme de Cordonnier.)* *Afficher* des ſemelles, c'eſt en couper les extrêmités avec le tranchoir, lorſqu'elles ſont étendues ſur la forme.

AFFICHES, ſ. f. pl. *terme de Palais*, ſont des placards que l'huiſſier procédant à une ſaiſie réelle, eſt obligé d'appoſer en certains endroits lors des criées qu'il fait de quatorzaine en quatorzaine de l'immeuble ſaiſi. *Voyez* CRIÉE, & SAISIE RÉELLE.

Ces *affiches* doivent contenir auſſi-bien que le procès verbal de criées, les noms, qualités, & domiciles du pourſuivant & du débiteur, la deſcription des biens ſaiſis, par tenans & aboutiſſans, ſi ce n'eſt que ce ſoit un fief; auquel cas il ſuffit de le déſigner par ſon principal manoir, dépendances & appartenances.

Elles doivent être marquées aux armes du roi, & non à celles d'aucun autre ſeigneur, à peine de nullité, & appoſées à la principale porte de l'égliſe paroiſſiale ſur laquelle eſt ſitué l'immeuble ſaiſi; à celle de la paroiſſe du débiteur, & à celle de la paroiſſe du ſiege dans lequel ſe pourſuit la ſaiſie réelle. *(H)*

AFFICHE, *en librairie*, eſt un placard ou feuille de papier que l'on applique ordinairement au coin des rues pour annoncer quelque choſe avec publicité, comme jugemens rendus, effets à vendre, meubles perdus, livres imprimés nouvellement ou réimprimés, *&c.* Toute *affiche* à Paris doit être revêtue d'une permiſſion du lieutenant de police.

Il eſt une feuille périodique que l'on appelle AFFICHES DE PARIS; c'eſt un aſſemblage exact de toutes les *affiches*, ou au moins des plus intéreſſantes: elle renferme les biens de toute eſpece à vendre ou à louer, les effets perdus ou trouvés; elle annonce les découvertes nouvelles, les ſpectacles, les morts, le cours & le change des effets commerçables, *&c.* Cette feuille ſe publie réguliérement toutes les ſemaines.

AFFICHEUR, ſ. m. nom de celui qui fait métier d'afficher. Il eſt tenu de ſavoir lire & écrire, & doit être enrégiſtré à la chambre royale & ſyndicale des libraires & imprimeurs, avec indication de ſa demeure. Il fait corps avec les colporteurs, & doit comme eux porter au devant de ſon habit une plaque de cuivre, ſur laquelle ſoit écrit AFFICHEUR. Il lui eſt défendu de rien afficher ſans la permiſſion du lieutenant de police.

* AFFIDÉ, ÉE, adj. *(Gramm.)* Une perſonne *affidée* eſt celle à qui l'on a donné ſa confiance. On dit auſſi ſubſtantivement un *affidé* pour ſignifier un homme *affidé*.

Les académiciens de Pavie prennent le nom d'*affidés*.

* AFFILÉ, adj. *(Agricult.)* Les laboureurs déſignent par ce terme l'état des bleds, lorſque les gelées du mois de mars les ont fait ſouffrir en altérant les fibres de la fane qui eſt encore tendre, & qui ceſſe par cet accident de prendre ſon accroiſſement en longueur & en diametre.

* AFFILER, v. a. *(Jardinage.)* c'eſt planter à la ligne. *Voyez* ALIGNER.

AFFILER, *(terme de tireurs-d'or.)* c'eſt diſpoſer l'extrêmité d'un fil d'or à paſſer dans une filiere plus menue. *V.* TIREUR-D'OR.

AFFILER, *(terme commun à preſque tous les arts où l'on uſe d'outils tranchans, & à preſque tous les ouvriers qui les font.)* Ainſi les graveurs *affilent* leurs burins; les

Digitized by Google

couteliers *affilent* leurs raſoirs, leurs couteaux, ciſeaux & lancettes.

Ce terme ſe prend en deux ſens fort différens : 1°. *affiler*, c'eſt donner à un inſtrument tranchant, tel qu'un couteau, une lancette, *&c.* la derniere façon, en enlevant après qu'il eſt poli, cette barbe menue & très-coupante qui le borde d'un bout à l'autre, que les ouvriers appellent *morfil :* 2°. *affiler*, c'eſt paſſer ſur la pierre à *affiler* un inſtrument dont le tranchant veut être réparé, ſoit qu'il y ait breche, ſoit qu'à force de travailler il ſoit émouſſé, en un mot un tranchant qui ne coupe plus aſſez facilement. Il y a généralement trois ſortes de pierres à *affiler :* une groſſe pierre bleue, couleur d'ardoiſe, & qui n'en eſt qu'un morceau, ſur laquelle on ôte le morfil aux couteaux quand ils ſont neufs, & ſur laquelle on répare leur tranchant quand ils ne coupent plus. Cette pierre ne ſert guere qu'à *affiler* les inſtrumens dont il n'eſt pas néceſſaire que le tranchant ſoit extrêmement fin. Pour les inſtrumens dont le tranchant ne peut être trop fin, comme les raſoirs, on a une autre pierre blanchâtre plus tendre & d'un grain plus fin que la premiere, qui ſe trouve en Lorraine ; celle-ci ſert à deux uſages. Le premier, c'eſt d'enlever le morfil : le ſecond, c'eſt en uſant peu-à-peu les grains de l'acier, à rendre le tranchant plus fin qu'il n'a pû l'être au ſortir de deſſus la poliſſoire ; auſſi la pierre d'ardoiſe n'a-t-elle pas plutôt enlevé le morfil des couteaux & des autres inſtrumens auxquels elle ſert, que les inſtrumens ſont *affilés*. Il n'en eſt pas de même du raſoir, ni des autres outils qui veulent être paſſés ſur la ſeconde pierre blanche, qu'on appelle *pierre à raſoir*. L'ouvrier fait encore aller & venir doucement ſon raſoir ſur cette pierre long-temps après que le morfil eſt emporté. Il y a une troiſieme pierre qu'on appelle *pierre du levant*, dont la couleur eſt ordinairement d'un verd très-obſcur, très-ſale, & tirant par endroits ſur le blanchâtre ; ſon grain eſt fin, & elle eſt ordinairement très-dure : mais pour qu'elle ſoit bonne, on veut qu'elle ſoit tendre. C'eſt une trouvaille pour un ouvrier, qu'une pierre du levant d'une bonne qualité. Cette pierre eſt à l'uſage des graveurs ; ils *affilent* ſur elle leurs burins : elle ſert aux couteliers qui *affilent* ſur elle les lancettes : en général elle paroît par la fineſſe du grain, propre pour les petits outils & autres dont le tranchant doit être fort vif, & à qui on peut & on doit donner cette fineſſe de tranchant, parce qu'ils ont été faits d'un acier fort fin & à grain très-petit, & qu'ils ſont deſtinés à couper promptement & nettement. Il y a une quatrieme pierre du levant d'un tout-à-fait beau verd, ſur laquelle on repaſſe auſſi les petits outils, tels que les lancettes, & dont les ouvriers font grand cas quand elle eſt bonne.

Pour repaſſer un couteau, on tient la pierre de la main gauche, & l'on appuie deſſus la lame du couteau qui fait avec la pierre un angle aſſez conſidérable : de cette maniere la lame prend ſur la pierre & perd ſon morfil. On fait aller & venir quatre à cinq fois le tranchant ſur la pierre, depuis le talon juſqu'à la pointe, ſur un des plats en allant, & ſur l'autre plat en revenant ; la pierre eſt à ſec. Le raſoir s'*affile* entiérement à plat ; & la pierre à raſoir eſt arroſée d'huile. Mais comme le morfil du raſoir eſt fin, que le grain de la pierre eſt fin, & que la lame du raſoir va & vient à plat ſur la pierre, il pourroit arriver que le morfil ſeroit long-temps à ſe détacher. Pour prévenir cet inconvénient, l'ouvrier paſſe légérement le tranchant du raſoir perpendiculairement ſur l'ongle du pouce : de cette maniere le morfil eſt renverſé d'un ou d'autre côté, & la pierre l'enleve plus facilement. La lancette ne s'*affile* pas tout-à-fait tant à plat que le raſoir ; la pierre du levant eſt auſſi arroſée d'huile d'olive, & la lancette n'eſt cenſée bien *affilée* par l'ouvrier, que quand elle entre par ſon propre poids & celui de ſa chaſſe, & ſans faire le moindre bruit, ſur un morceau de canepin fort fin que l'ouvrier tient tendu entre les doigts de la main gauche. Il y a des inſtrumens qu'on ne paſſe point ſur la pierre à *affiler*, mais ſur leſquels au contraire on appuie la pierre. C'eſt la longueur de l'inſtrument, & la forme qu'on veut donner au tranchant, qui déterminent cette maniere d'*affiler*.

AFFILIATION, ſ. f. (*Juriſprud.*) s'eſt dit par les écrivains du moyen âge pour *adoption*. *Voyez* ADOPTION.

Chez

Chez les anciens Gaulois l'*affiliation* étoit une adoption qui ſe pratiquoit ſeulement parmi les grands. Elle ſe faiſoit avec des cérémonies militaires. Le pere préſentoit une hache de combat à celui qu'il vouloit adopter pour fils, comme pour lui faire entendre que c'étoit par les armes qu'il devoit ſe conſerver la ſucceſſion à laquelle il lui donnoit droit. *(H)*

* AFFINAGE, ſ. m. *(Arts méchaniques.)* ſe dit en général de toute manœuvre par laquelle on fait paſſer une portion de matiere, ſolide ſur-tout, quelle qu'elle ſoit d'ailleurs, d'un état à un autre, où elle eſt plus dégagée de parties hétérogenes, & plus propre aux uſages qu'on s'en promet. Le ſucre s'*affine*; le fer s'*affine*; le cuivre s'*affine*, &c. Je dis *une portion de matiere ſolide*, parce que l'*affinage* ne ſe dit pas des fluides : on les clarifie, on les purifie, *&c.* mais on ne les *affine* pas.

L'AFFINAGE *des métaux (Chymie.)* ſe pratique différemment en différens pays, & ſelon les différentes vues de ceux qui *affinent*. Il y a pour l'argent l'*affinage* au plomb, qui ſe fait avec une coupelle bien ſeche qu'on fait rougir dans un fourneau de réverbere; enſuite on y met du plomb. La quantité du plomb qu'on emploie n'eſt pas la même par-tout. On emploie plus ou moins de plomb, ſelon que l'argent qu'on veut coupeller eſt ſoupçonné d'avoir plus ou moins d'alliage. Pour ſavoir la quantité de plomb qu'on doit employer, on met une petite partie d'argent avec deux parties de plomb dans la coupelle; & ſi l'on voit que le bouton d'argent n'eſt pas bien net, on ajoute peu-à-peu du plomb juſqu'à ce qu'on en ait mis ſuffiſamment; enſuite on ſuppute la quantité de plomb qu'on a employée, & on ſait ainſi combien il en faut pour affiner l'argent; on laiſſe fondre le plomb avant que de mettre l'argent, & même il faut que la litharge qui ſe forme ſur le plomb fondu, ſoit fondue auſſi : c'eſt ce qu'on appelle en terme d'art, *le plomb découvert* ou *en nappe*. Si on y mettoit l'argent plutôt, on riſqueroit de faire ſauter de la matiere : ſi au contraire on tardoit plus qu'il ne faut pour que le plomb ſoit découvert, on gâteroit l'opération; parce que le plomb ſeroit trop diminué par la calcination.

Le plomb étant découvert, on y met l'argent. Si on enveloppe l'argent : il vaut mieux l'envelopper dans une lame de plomb, que dans une feuille de papier; parce qu'il ſeroit à craindre que le papier ne s'arrêtât à la coupelle.

L'argent dans la coupelle ſe fond, & tourne ſans ceſſe de bas en haut & de haut en bas, formant des globules qui groſſiſſent de plus en plus à meſure que la maſſe diminue; & enfin ces globules, que quelques-uns nomment *fleurs*, diminuent en nombre, & deviennent ſi gros, qu'ils ſe réduiſent à un qui couvre toute la matiere, en faiſant une corruſcation ou éclair, & reſte immobile. Lorſque l'argent eſt dans cet état, on dit qu'*il fait l'opale*, & pendant ce temps il paroît tourner. Enfin on ne le voit plus remuer; il paroît rouge; il blanchit, & on a peine à le diſtinguer de la coupelle; & dans cet état il ne tourne plus. Si on le tire trop vîte pendant qu'il tourne encore, l'air le faiſiſſant il végete, & il ſe met en ſpirale ou en maſſe hériſſée, & quelquefois il en ſort de la coupelle.

Il y a quelques différences entre la façon de coupeller en petit, & celle de coupeller en grand: par exemple, lorſqu'on coupelle en grand, on ſouffle ſur la coupelle pendant que l'argent tourne, pour le dégager de la litharge; on préſente à la litharge un écoulement, en pratiquant une échancrure au bord de la coupelle, & on retire la litharge, avec un rateau; ce qui fait que lorſque l'ouvrier ne travaille pas bien, on trouve du plomb dans la litharge, & quelquefois de l'argent; ce qui n'arrive pas, & ce qu'on ne fait pas lorſqu'on coupelle en petit. Il faut dans cette opération compter ſur ſeize parties de plomb pour chaque partie d'alliage.

L'*affinage* de l'argent au ſalpêtre ſe fait en faiſant fondre de l'argent dans un creuſet dans un fourneau à vent; lorſque l'argent eſt fondu, c'eſt ce qu'on appelle *la matiere eſt en bain :* l'argent étant dans cet état, on jette dans le creuſet du ſalpêtre, & on laiſſe bien fondre le tout enſemble; ce qu'on appelle *braſer bien la matiere en bain.*

On retire le creuſet du feu, & on verſe

par inclination dans un baquet plein d'eau où l'argent ſe met en grenaille, pourvu qu'on remue l'eau avec un balai ou autrement : ſi l'eau eſt en repos, l'argent tombe en maſſe.

On fond auſſi l'argent trois fois, en y mettant du ſalpêtre & un peu de borax chaque fois ; & la troiſieme fois, on laiſſe refroidir le creuſet ſans y toucher, & on le verſe dans une lingotiere ; enſuite on le caſſe, & on y trouve un culot d'argent fin : les ſcories qui ſont deſſus, ſont compoſées du ſalpêtre & de l'alliage qui étoit dans l'argent.

Deux onces de ſalpêtre & un gros de borax calciné, par marc d'argent, ce qu'on réitere tant que les ſcories ont de la couleur.

On peut affiner l'or par le nitre, comme on affine par ce moyen l'argent, ſi ce n'eſt qu'il ne faut pas y employer le borax, parce qu'il gâte la couleur de l'or : l'or mêlé d'argent ne peut s'affiner par le ſalpêtre.

L'*affinage* de l'or ſe fait en mettant fondre de l'or dans un creuſet & on y ajoute peu-à-peu, lorſque l'or eſt fondu, quatre fois autant d'antimoine : lorſque le tout ſera dans une fonte parfaite, on verſera la matiere dans un culot, & lorſqu'elle ſera refroidie, on ſéparera les ſcories du métal ; enſuite on fera fondre ce métal à feu ouvert pour en diſſiper l'antimoine en ſoufflant ; ou pour avoir plutôt fait, on y jettera à différentes repriſes du ſalpêtre.

L'antimoine n'eſt meilleur que le plomb pour affiner l'or, que parce qu'il emporte l'argent, au lieu que le plomb le laiſſe, & même en donne.

Il y a l'*affinage* de l'or par l'inquart qui ſe fait par le moyen de l'eſprit de nitre, qui diſſout l'alliage de l'or & l'en ſépare. Cet *affinage* ne ſe peut faire que lorſque l'alliage ſurpaſſe de beaucoup en quantité l'or ; il faut qu'il y ait le quart d'or : il ſe peut faire lorſqu'il y en a plus ; il ne ſe fait pas ſi bien lorſqu'il y en a moins.

On affine auſſi l'or par la cimentation, en mettant couche ſur couche des lames d'or & du ciment compoſé avec de la brique en poudre, du ſel ammoniac & du ſel commun, & on calcine le tout au feu : il y en a qui mettent du vitriol, d'autres du verd-de-gris, *&c.*

Affiner, v. a. *rendre plus pur : affiner* l'argent, c'eſt purifier ce métal de tous les métaux qui peuvent lui être unis, en les ſéparant entiérement de lui.

Affiner eſt auſſi neutre : on peut dire l'*or s'affine*, &c.

Affineur, ſ. m. *celui qui affine l'or & l'argent*, &c.

Affinerie, ſ. f. lieu où l'on rend plus purs les métaux, le ſucre, *&c. Affinerie* ſe dit auſſi du fer *affiné*. On peut dire, *j'ai acheté tant de milliers d'affinerie.*

Il y en a qui diſent *raffiner, raffinement, raffineur*, & *raffiné :* mais ces mots ſont plus propres dans le moral que dans le phyſique. *Voyez ſur ces différentes affineries les articles des métaux. (M)*

AFFINAGE, *terme de filaſſier. Voyez* CHANVRE & AFFINER.

* AFFINAGE, *(terme de manufacture de lainage.)* L'*affinage* des draps eſt la derniere tonture qu'on peut leur donner. Le réglement de 1708 ordonne que les draps de Languedoc, de Provence, *&c.* deſtinés pour le Levant, ſeront tondus d'*affinage* avant que d'être envoyés à la teinture, en donnant pour le moins trois façons aux plus fins, & deux aux communs.

AFFINAGE *des aiguilles.* Les aiguilliers entendent par-là la derniere façon que l'on donne aux aiguilles ; elle conſiſte à en adoucir la pointe ſur une pierre d'émeril que l'on fait tourner par le moyen d'un rouet.

AFFINER, v. neut. *terme de marine.* On dit *le temps affiné :* c'eſt-à-dire qu'il n'eſt plus ſi ſombre ni ſi chargé, & que l'air commence à s'éclaircir. *Le temps s'étant affiné, nous découvrimes deux vaiſſeaux qui étoient ſous le vent à nous, auxquels nous donnâmes chaſſe juſqu'au ſoir. Voyez* TEMPS. *(Z)*

AFFINER, *en terme de cloutier d'épingle*, c'eſt faire la pointe au clou, en le faiſant paſſer ſur la meule. *Voyez* MEULE.

AFFINER, c'eſt la derniere façon que les *filaſſiers* donnent au chanvre pour le rendre aſſez fin & aſſez menu, pour en pouvoir faire du fil propre à toutes ſortes d'ouvrages. *Voyez* CHANVRE.

* AFFINER, v. a. *(Agriculture.)* Les labours multipliés *affinent* la terre.

AFFINERIE : on donne le nom d'*affi-*

nerie, aux bâtimens, où les ouvriers affineurs travaillent. Par conſéquent il y a des bâtimens d'*affinerie* de ſucre, des *affineries* de fer, des *affineries* de cuivre, *&c.* *V.* FER, SUCRE, FORGE, *&c.* & en général les articles qui portent le nom des différentes matieres à affiner, la maniere dont on s'y prend pour les affiner, avec la deſcription des outils & des bâtimens appellés *affineries*.

* AFFINEUR, ſ. m. *(Art méchan.)* c'eſt le nom que l'on donne en général à tout ouvrier entre les mains duquel une ſubſtance ſolide, quelle qu'elle ſoit, paſſe pour recevoir une nouvelle modification qui la rende plus propre aux uſages qu'on en tirera. Ainſi les ſucreries ont leurs *affineurs* & leurs affineries. Il en eſt de même des forges, & de toutes les manufactures où l'on travaille des métaux & d'autres ſubſtances ſolides qui ne reçoivent pas toute leur perfection de la premiere main-d'œuvre.

AFFINEUR, *à la monnoie*, appellé plus communément *eſſayeur*. *Voyez* ESSAYEUR.

AFFINITÉ, ſ. f. *(Juriſprud.)* eſt la liaiſon qui ſe contracte par mariage entre l'un des conjoints, & les parents de l'autre.

Ce mot eſt compoſé de la prépoſition latine *ad*, & de *fines*, bornes, confins, limites; c'eſt comme ſi l'on diſoit que l'*affinité* confond enſemble les bornes qui ſéparoient deux familles, pour n'en faire plus qu'une, ou du moins faire qu'elles ſoient unies enſemble.

Affinité eſt différent de *conſanguinité*. *V.* CONSANGUINITÉ.

Dans la loi de Moyſe il y avoit pluſieurs degrés d'*affinité* qui formoient des empêchemens au mariage, leſquels ne ſemblent pas y faire obſtacle en ne ſuivant que la loi de nature. Par exemple, il étoit défendu *(Levit. c. xviij. v. 16.)* d'épouſer la veuve de ſon frere, à moins qu'il ne fût mort ſans enfans, auquel cas le mariage étoit non ſeulement permis, mais ordonné. De même il étoit défendu à un mari d'épouſer la ſœur de ſa femme, lorſque celle-ci étoit encore vivante; ce qui néanmoins étoit permis avant la prohibition portée par la loi; comme il paroît par l'exemple de Jacob.

Les anciens Romains n'avoient rien dit ſur ces mariages; & Papinien eſt le premier qui en ait parlé à l'occaſion du mariage de Caracalla. Les juriſconſultes qui vinrent enſuite étendirent ſi loin les liaiſons de l'*affinité*, qu'ils mirent l'adoption au même point que la nature. *Voyez* ADOPTION.

L'*affinité*, ſuivant les canoniſtes modernes, eſt un empêchement au mariage juſqu'au quatrieme degré inclufivement; mais ſeulement en ligne directe, & non pas en ligne collatérale. *Affinis mei affinis non eſt affinis meus.* *V.* DEGRÉ, DIRECT, COLLATÉRAL.

Il eſt à remarquer que cet empêchement ne réſulte pas ſeulement d'une *affinité* contractée par mariage légitime, mais auſſi de celle qui l'eſt par un commerce illicite; avec cette différence pourtant que celle-ci ne s'étend qu'au deuxieme degré inclufivement; au lieu que l'autre, comme on l'a obſervé, s'étend juſqu'au quatrieme. *Voyez* ADULTERE, CONCUBINE, *&c.*

Les canoniſtes diſtinguent trois ſortes d'*affinité*: la premiere eſt celle que nous avons définie, & celle qui ſe contracte entre le mari & les parens de ſa femme, & entre la femme & les parens du mari.

La ſeconde, entre le mari & les alliés de la femme, & entre la femme & les alliés du mari.

La troiſieme, entre le mari & les alliés des alliés de ſa femme, & entre la femme, & les alliés des alliés du mari.

Mais le quatrieme concile de Latran, tenu en 1213, jugea qu'il n'y avoit que l'*affinité* du premier genre qui produiſît une véritable alliance, & que les deux autres eſpeces d'*affinité* n'étoient que des rafinemens qu'il failloit abroger. *C. non debet, tit. de conſanguin. & affin.*

Les degrés d'*affinité* ſe comptent comme ceux de parenté; & conſéquemment autrement dans le droit canon que dans le droit civil. *Voyez* DEGRÉ.

Il y a encore une *affinité* ou cognation ſpirituelle, qui eſt celle qui ſe contracte par le ſacrement de baptême & de confirmation. En conſéquence de cette *affinité* le parrain ne peut pas épouſer ſa filleule ſans diſpenſe. *Voyez* PARRAIN, BAPTÊME, *&c.*

AFFINITÉ, ſ. f. *(Chymie.)* Ce terme n'a eu long-temps qu'un ſens vague & indéterminé, qui indiquoit une ſorte de ſympathie, une véritable propriété occulte, par laquelle les différens corps s'uniſſoient plus ou moins facilement; il exprime aujourd'hui l'action que les parties conſtituantes de ces corps exercent les unes ſur les autres. Ainſi il y a *affinité* toutes les fois qu'en mettant enſemble deux ſubſtances dans l'état qui favoriſe l'exercice de cette action, les parties conſtituantes de l'une attirent les parties conſtituantes de l'autre, & contractent réciproquement une force d'adhérence; cet effet ceſſant, il n'y a point d'*affinité*, ou pour parler plus exactement, il n'y a point d'*affinité* connue, c'eſt-à-dire, que l'on n'eſt pas parvenu à produire les circonſtances dans leſquelles cette action ſeroit ſenſible; car, comme nous faiſons dépendre les *affinités* d'une propriété générale de la matiere, il ſuit néceſſairement que tous les corps ont entr'eux une certaine *affinité*.

On a dit: toutes les fois qu'on met enſemble deux ſubſtances dans l'état qui favoriſe l'action de l'*affinité*, cet état eſt l'équipondérance qui ſuppoſe elle-même la préſence d'un fluide, ces conditions ſeront développées à l'*article* DISSOLUTION.

L'*affinité* & l'agrégation reconnoiſſent bien ſûrement la même cauſe, mais, comme il importe d'avoir des dénominations propres & exactes, il faut conſerver ſoigneuſement la diſtinction établie entre ces deux effets. L'agrégation n'eſt que l'union de pluſieurs parties d'un corps ſemblable ſans décompoſition, & que l'on nomme en conſéquence *parties intégrantes*. Deux gouttes d'eau qui ſe réuniſſent forment une agrégation. L'*affinité*, au contraire, compoſe un nouveau corps des parties conſtituantes de deux ou de pluſieurs corps différens, & ſous ce point de vue, la réunion de deux parties de ſel marin, par exemple, pour en former un ſeul cube, de deux parties de métal pour en former un ſeul lingot, n'eſt pas une ſimple agrégation, parce que cela ne peut ſe faire que par l'interpoſition d'un fluide diſſolvant & à raiſon de ſon *affinité*. *Voyez* DISSOLUTION.

L'*affinité* ne ſe borne pas à unir deux corps ſimples, comme un acide & un alkali; ſi l'une des ſubſtances que l'on préſente à l'autre dans l'état qui favoriſe la diſſolution, eſt elle-même déja compoſée, il arrive, ou que la ſubſtance ſimple a une *affinité* égale avec chacune des parties conſtituantes de la ſubſtance compoſée, ou qu'elle a une *affinité* plus forte avec une de ſes parties qu'avec l'autre, ou que le corps ſimple a moins d'*affinité* avec chacune des parties conſtituantes du corps compoſé, qu'elles n'en ont entr'elles. Dans le premier cas il y a combinaiſon des trois parties conſtituantes; c'eſt ainſi que ſe forment le foie & le ſoufre & une infinité de ſels encore peu connus. *Voyez* HÉPAR. Dans le ſecond cas, le corps ſimple ſe combine avec l'une des parties conſtituantes du corps compoſé, tandis que l'autre ſe ſépare, tombe ou s'éleve ſuivant ſa peſanteur ſpécifique; l'alkali, par exemple, s'empare de l'acide d'un ſel métallique. *Voyez* PRÉCIPITATION. Dans le troiſieme enfin, il ne réſulte qu'une ſimple mixtion ſans nouvelle compoſition, & par conſéquent ſans *affinité*.

Il eſt aiſé de juger par-là de ce qui doit arriver lorſque l'on met des ſubſtances compoſées à portée d'exercer leur *affinité*, ou, pour mieux dire, les *affinités* de leurs parties conſtituantes; il en réſultera de nouvelles combinaiſons par une ſorte d'échange, & c'eſt ce que l'on nomme *affinité double*. Mais il faut bien prendre garde que cette dénomination n'eſt point exacte, lorſqu'on l'approprie aux *affinités* qui ne ſe manifeſtent que dans le concours de pluſieurs parties conſtituantes, par exemple dans la formation du bleu de Pruſſe. L'erreur eſt préciſément la même que quand on dit que l'on produit une *affinité* par intermede; en effet, ou la ſubſtance qui ſert d'intermede entre dans la nouvelle combinaiſon, ou elle n'y entre pas; ſi elle y entre, ce n'eſt point une *affinité* double, c'eſt un concours de pluſieurs *affinités*; ſi elle n'y entre pas, il eſt évident qu'elle ne produit que la circonſtance qui manquoit pour que l'*affinité* ſe rendît ſenſible, & non pas l'*affinité même*.

Tout ceci ſuppoſe, comme l'on voit, différens degrés d'*affinité* entre les diffé-

Digitized by Google

rens corps; on les a nommés *rapports*, & l'on trouvera ſous ce mot le réſultat des obſervations d'après leſquelles on a eſſayé de les réduire en table. Cette inégalité qui produit tant d'êtres divers, non ſeulement dans le laboratoire du chymiſte, mais encore dans celui de la nature, n'a pas peu contribué ſans doute à accréditer le ſyſtême des cauſes occultes, par l'impoſſibilité où l'on étoit d'en aſſigner le principe; mais des hommes de génie ont peu-à-peu ſoulevé le voile, & il nous eſt du moins poſſible aujourd'hui de concevoir ce méchaniſme admirable qui échappera toujours à nos ſens.

L'utilité de la recherche des cauſes méchaniques des *affinités*, a été long-temps elle-même un problême; on peut compter au nombre de ceux qui l'ont révoquée en doute, Staal, Boerhaave, Hoffman, & en dernier lieu M. Spielman; d'autre part, Freind, Keil, Barchuſen, Lémery, Bohn, *&c.* ont travaillé à découvrir ces cauſes dans les loix de l'attraction newtonienne, & quoiqu'ils n'aient pas atteint le but, leurs efforts n'ont pas été tout-à-fait infructueux. L'académie de Rouen avoit demandé en 1748, une explication méchanique des *affinités*, elle couronna deux diſſertations dont les principes étoient bien différens; dans l'une M. le Sage élevoit ſon ſyſtême ſur l'hypotheſe des corpuſcules ultramondains, ſur le plus ou moins de facilité ou d'obſtacles que les diſpoſitions, figures & grandeurs des pores, préſentent aux courans de ces corpuſcules. M. Jean-Philippe de Limbourg, auteur de la ſeconde, nia formellement la réalité des cauſes méchaniques demandées, & n'obtint ſans doute les ſuffrages qu'à la faveur d'une nouvelle table de rapports fondée ſur pluſieurs obſervations nouvelles; mais quand on examine ſa théorie, on eſt étonné de voir qu'il revient malgré lui à l'explication méchanique, puiſqu'il dit expreſſément, que les *affinités* ont lieu quand les matieres qui s'attirent ont des parties ou des pores relatifs, en quoi il eſt certain qu'il ſe rapprochoit beaucoup plus de la vérité, que M. le Sage.

M. Macquer eſt un de ceux qui ont le plus avancé à cet égard nos connoiſſances, non ſeulement en ajoutant à la ſomme des faits, mais encore en rapprochant & généraliſant leur théorie; il a ſaiſi une circonſtance bien importante, circonſtance qui forme réellement la condition eſſentielle des diſſolutions, des fuſions, des cryſtalliſations, en un mot de tous les phénomenes qui appartiennent au ſyſtême des *affinités*, lorſqu'il a ſoupçonné que, vu la petiteſſe preſque infinie des molécules élémentaires, & la diſtance infiniment petite à laquelle elles peuvent s'approcher entr'elles, il falloit conſidérer comme nulle leur peſanteur vers le centre de la terre. Il lui a été facile après cela de concevoir combien l'attraction prochaine réciproque devenoit puiſſante dans cette hypotheſe, & bientôt l'action diſſolvante lui a paru un effet néceſſaire de cette loi, & le point de ſaturation un véritable équilibre. *Dictionnaire de Chymie* au mot *peſanteur*.

On ne peut donc s'empêcher de reconnoître aujourd'hui que « les loix d'*affinité* » ſont les mêmes que la loi générale par » laquelle les corps céleſtes agiſſent les » uns ſur les autres, que ces attractions » particulieres ne varient que par l'effet » des figures des parties conſtituantes, » parce que cette figure entre comme élé- » ment dans la diſtance. » C'eſt à M. de Buffon que l'on doit cette belle idée qui démontre en quelque ſorte ce qu'elle explique, qui indique la route à ſuivre pour parvenir à calculer les *affinités* comme la marche des aſtres, qui ouvre une carriere immenſe de connoiſſances nouvelles dans la détermination des figures des parties conſtituantes. L'auteur de cet article s'eſt attaché à rapporter à cette théorie lumineuſe, tous les phénomenes de la diſſolution & de la cryſtalliſation dans un *eſſai phyſico-chymique* ſur ces opérations.

Les Newtoniens rejettent avec raiſon l'attraction comme qualité qui réſulte des formes particulieres de certains corps. *Voyez* ATTRACTION. Mais il faut bien prendre garde que dans l'hypotheſe de M. de Buffon, la forme ou la figure ne produit qu'une variété de diſtance & non pas une qualité diſtincte; qu'ainſi, bien-loin d'exclure la propriété générale & proportionnelle à la maſſe, elle a, au contraire, l'avantage de ſimplifier le

Digitized by Google

ſyſtême des loix primordiales de la nature, en rendant la loi du quarré applicable à la force du contact & de cohéſion, en faiſant ceſſer la néceſſité de changer ce terme en une puiſſance plus élevée, & levant ainſi tous les doutes, terminant toutes les célebres conteſtations qui ſe ſont élevées à ce ſujet depuis que Newton a enſeigné que cette eſpece d'attraction décroiſſoit plus qu'en raiſon inverſe du quarré de la diſtance. *Voyez mémoires de l'académie royale des ſciences, année 1745,* & ATTRACTION. *(Cet article eſt de M. DE MORVEAU.)*

AFFINOIR. Les *filaſſiers* donnent ce nom au ſeran qui, plus fin que tous les autres, ſert à donner la derniere façon à la filaſſe pour la rendre en état d'être filée.

AFFINS, *terme de droit*, vieilli : ce mot avoit été francifé, & étoit ſynonyme à *alliés*, qui ſe dit des perſonnes de deux familles diſtinctes, mais attachées ſeulement l'une à l'autre par les liens de l'*affinité*. *(H)*

AFFIRMATIF, IVE, adj. Il y a *en Algebre* des quantités *affirmatives* ou poſitives. Ces deux mots reviennent au même. *Voyez* QUANTITÉ & POSITIF.

Le ſigne ou le caractere *affirmatif* eſt +. *(O)*

AFFIRMATIF, adj. *(Théol.)* ſe dit ſpécialement à l'inquiſition, des hérétiques qui avouent les ſentimens erronés qu'on leur impute, & qui à leurs interrogatoires les défendent & les ſoutiennent avec force. *V.* INQUISITION & HÉRÉTIQUE. *(G)*

AFFIRMATIF, IVE, adj. qui affirme. *Raiſonnement affirmatif*, *(Logique.)* celui par lequel on prouve qu'une idée, qui eſt l'attribut, eſt renfermée dans une autre qui eſt le ſujet, en faiſant voir que cette premiere eſt renfermée dans une autre idée, qui elle-même eſt renfermée dans le ſujet. *A*, qui déſigne l'attribut, eſt contenu dans *B*; *B* avec tout ce qu'il contient, eſt renfermé dans *C*, qui eſt le ſujet: donc *A* eſt contenu dans *C*; c'eſt ce qu'il falloit prouver. Ne pas punir les innocens, eſt une idée renfermée dans l'idée de juſte; l'idée de juſte eſt renfermée dans l'idée de Dieu : donc l'idée de Dieu renferme l'idée d'un être qui ne punit pas les innocens. Le raiſonnement *affirmatif* peut être univerſel ou particulier, & c'eſt la concluſion qui détermine à cet égard le caractere du raiſonnement, qui eſt univerſel ſi la concluſion eſt univerſelle; & particulier, ſi la concluſion eſt particuliere.

Tout animal eſt ſujet à la mort, tout homme eſt un animal, donc tout homme eſt ſujet à la mort, eſt un raiſonnement *affirmatif* univerſel.

Tout être doué de raiſon eſt comptable de ſes actions, Pierre eſt doué de raiſon, donc Pierre eſt comptable de ſes actions, eſt un raiſonnement *affirmatif* particulier.

Comme un raiſonnement eſt un aſſemblage de propoſitions, tout ce que nous dirons ci-deſſous au mot *propoſition affirmative*, doit s'appliquer ici aux raiſonnemens.

Pour que le raiſonnement *affirmatif* ſoit bon, il faut qu'il porte les caracteres énoncés dans la définition que nous en avons donnée, c'eſt-à-dire que l'attribut ſoit renfermé dans l'idée moyenne, & l'idée moyenne dans le ſujet; & ſe ſouvenir qu'il ne dépend pas de notre volonté, ni des termes que nous aſſemblons pour exprimer un raiſonnement, que ces idées ſoient renfermées les unes dans les autres; mais que cela dépend uniquement de la nature même des choſes; & que raiſonner, ainſi que juger, c'eſt voir que les choſes ſont réellement telles. *(G. M.)*

Propoſition affirmative, *(Logique.)* c'eſt une phraſe qui exprime un jugement *affirmatif*, ou une affirmation. Comme dans toute affirmation il y a au moins deux idées qui s'offrent à l'ame, & qu'elle diſtingue; quoiqu'elles ſe préſentent à elle comme ne faiſant qu'un ſeul & unique tout, l'une étant renfermée dans l'autre, avec tout ce qu'elle renferme elle-même, il faut auſſi, pour l'exprimer, que la propoſition ait au moins deux expreſſions pour nommer, & les idées qui ſont contenues & celle qui les contient : il faut de plus un troiſieme terme qui indique cette liaiſon, cette union intime des deux idées qui les identifie en quelque ſorte; & ce terme qu'on nomme la copule *affirmative*, doit être exprimé ou au moins tellement ſous-entendu, que l'on ne puiſſe pas ne le point appercevoir. De ces deux termes d'une

propoſition, l'un qui ſe nomme le *ſujet*, déſigne toujours l'objet, dont l'idée que nous en avons renferme l'idée de l'autre: le ſecond terme, qui ſe nomme l'*attribut*, déſigne l'idée qui s'offre à l'ame comme renfermée & contenue dans celle du ſujet: Dieu eſt juſte, Dieu eſt le ſujet; juſte eſt l'attribut; le verbe eſt, ſert à indiquer affirmativement l'union des deux idées: dire, Dieu eſt juſte, c'eſt dire, je vois en Dieu tout ce qu'on nomme *juſtice*, ou l'idée que j'ai de Dieu renferme l'idée que j'ai de la juſtice; je ne ſaurois avoir l'idée de Dieu, ſans avoir l'idée d'un être juſte.

Il eſt, au ſujet des propoſitions *affirmatives*, quelques obſervations à faire pour en déterminer le ſens: nous avons cru devoir les inſérer ici.

Les propoſitions *affirmatives* peuvent être générales, comme quand je dis, tout vrai chrétien eſt un honnête homme; ou particulieres, comme quand je dis, quelque honnête homme n'eſt pas chrétien.

Si dans une propoſition *affirmative* générale on fait entrer une négation, la propoſition devient alors négative particuliere: tout chrétien eſt honnête homme, eſt une propoſition générale *affirmative*; en y mettant la négation, j'en fais une négation particuliere, tout chrétien n'eſt pas honnête homme, qui ne ſignifie autre choſe ſinon quelque chrétien n'eſt pas honnête homme. De même: tous ceux qui me diſent, ſeigneur, n'entreront pas au royaume des cieux, ſignifie: quelques perſonnes qui me diſent, ſeigneur, n'entreront pas au royaume des cieux.

Dans toute propoſition *affirmative*, l'attribut eſt pris dans toute ſa compréhenſion, c'eſt-à-dire que je regarde le ſujet comme contenant tout ce que ſignifie l'attribut, toutes les idées eſſentielles qui ſont renfermées dans celle de l'attribut, & qui la conſtituent. Ainſi quand je dis: le vrai chrétien eſt honnête homme, j'attribue au chrétien tout ce qui entre dans l'idée d'honnête homme. Sera-t-il néceſſaire d'obſerver ici qu'il ne faut pas, dans ce cas, confondre l'étendue de l'idée avec ſa compréhenſion? Car, dans ce dernier exemple, je n'ai pas voulu dire qu'un chrétien étoit tout honnête homme qui exiſte, mais qu'il étoit tout ce qui conſtitue un honnête homme!

Mais le ſujet différant en cela de l'attribut eſt pris dans la propoſition *affirmative*, ſelon toute l'extenſion qu'il a dans la propoſition. Si je dis: tout homme eſt mortel, je veux dire, tout être qui eſt homme renferme toutes les idées qui conſtituent celle d'un être mortel.

L'extenſion de l'attribut eſt reſſerrée par celle du ſujet, & n'en doit pas avoir davantage. Si je dis: les hommes ſont des animaux, le terme *animaux* ne déſigne pas tous les êtres qui ſont animaux, mais ſeulement les animaux qui ſont hommes.

Il ſuit de ces obſervations, ſur les propoſitions *affirmatives*, combien il importe de ſe faire une juſte idée de la compréhenſion & de l'extenſion de nos idées; & de pouſſer cette connoiſſance, ſur chaque ſujet dont nous parlons, auſſi loin que nous en ſommes capables. Car ſouvent, faute d'avoir bien ſaiſi la compréhenſion entiere de nos idées, ou leur extenſion complete, nous attribuons à un être une qualité qui ne lui convient qu'en partie; ou bien, nous attribuons une qualité à toute une claſſe d'êtres, tandis qu'elle n'exiſte réellement que dans quelques-uns. *(G. M.)*

AFFIRMATION, ſ. f. *au palais*, eſt la déclaration que fait en juſtice avec ſerment l'une des parties litigantes. *Voyez* SERMENT.

L'*affirmation* eſt de deux ſortes: celle qui ſe fait en matiere civile, & celle qui ſe fait en matiere criminelle. C'eſt une maxime de notre droit, que l'*affirmation* ne ſauroit être diviſée; c'eſt-à-dire qu'il faut faire droit ſur toutes les parties de la déclaration, & non pas avoir égard à une partie & rejeter l'autre. Si par exemple une partie à qui on défere le ſerment en juſtice ſur la queſtion de ſavoir ſi elle a reçu un dépôt qu'on lui demande, répond qu'elle l'a reçu, mais qu'elle l'a reſtitué depuis; on ne pourra pas, en conſéquence de l'aveu qu'elle fait de l'avoir reçu, la condamner à reſtituer: il faudra au contraire la décharger de la demande à fin de reſtitution, en conſéquence de ce qu'elle affirme avoir reſtitué: mais cette maxime ne s'obſerve qu'en matiere civile. En matiere criminelle, comme

l'*affirmation* ne ſuffit pas pour purger l'accuſé, on ſe ſert contre lui de ſes aveux pour opérer ſa conviction, ſans avoir toujours égard à ce qu'il dit à ſa décharge. Si, par exemple, un homme accuſé de meurtre, avoue avoir menacé la perſonne qui depuis s'eſt trouvée tuée, quoiqu'il affirme que ce n'eſt pas lui qui l'a tuée, la préſomption qui réſulte de ſa menace, ne laiſſera pas d'être regardée comme un adminicule ou commencement de preuve, nonobſtant ce qu'il ajoute à ſa décharge.

Et même en matiere civile, lorſque l'*affirmation* n'eſt pas litis-déciſoire, comme ſont les déclarations que fait une partie dans ſes défenſes ſans preſtation de ſerment, ou même celles précédées de preſtation de ſerment dans un interrogatoire ſur faits & articles, le juge y aura ſeulement tel égard que de raiſon.

En Angleterre on ſe contente d'une ſimple *affirmation*, ſans ſerment de la part des *Quacres*, qui ſoutiennent que le ſerment eſt abſolument contraire à la loi de Dieu. *Voyez* QUACRE & SERMENT.

Cette ſecte y cauſa beaucoup de trouble par ſon oppoſition déclarée à toutes ſortes de ſermens, & ſpécialement par le refus qu'ils firent de prêter le ſerment de fidélité exigé par Charles II juſqu'à ce qu'en 1689, le parlement fit un acte qui portoit que leur déclaration ſolemnelle d'obéiſſance & de fidélité vaudroit le ſerment ordinaire. *V.* DÉCLARATION & FIDÉLITÉ.

En 1695, ils obtinrent pour un temps limité un autre acte, portant que leur *affirmation* ſolemnelle vaudroit ſerment dans tous les cas où le ſerment eſt ſolemnellement preſcrit par la loi; excepté dans les matieres criminelles, pour poſſéder des charges de judicature, des poſtes de confiance, & des emplois lucratifs: laquelle *affirmation* devoit être conçue en cette forme: « Je N. en préſence de Dieu tout-» puiſſant, témoin de la vérité de ce que » j'atteſte; déclare que, *&c.* »

Dans la ſuite cet acte fut renouvellé & confirmé pour toujours: mais la formule de cette *affirmation* n'étant pas encore à leur gré, comme contenant en ſubſtance tout ce qui fait l'eſſence du ſerment; ils ſolliciterent le parlement d'y faire quelques changemens, à quoi ils parvinrent en 1721; qu'on le rectifia de la maniere qui ſuit, à la ſatisfaction univerſelle de tous les Quacres: « Je N. déclare & affirme ſincére-» ment, ſolemnellement & avec vérité ». A préſent on ſe contente à leur égard de cette formule, de la maniere pourtant, & en exceptant les cas qu'on vient de dire en parlant de la formule de 1695. Et celui qui après une pareille *affirmation* dépoſeroit faux, ſeroit réputé coupable de parjure, & puniſſable comme tel. *Voyez* PARJURE.

AFFIRMATION, *en terme de bureaux*, eſt la déclaration qu'un comptable met à la tête de ſon compte, pour le certifier véritable. Selon l'uſage des bureaux, l'*affirmation* ſe met en haut de la premiere page du compte, & à la marge en forme d'apoſtille.

Ce terme ſe dit auſſi du ſerment que fait le comptable, lorſqu'il préſente ſon compte à la chambre des comptes en perſonne, & qu'il affirme que toutes les parties en ſont véritables. *Voyez* INTERROGATOIRE. *(H)*

AFFIRMATION, ſ. f. *(Logiq. Pſychol.)* terme abſtrait qui, étant employé pour exprimer ce qui ſe paſſe dans l'ame, doit déſigner l'état de l'ame qui voit & qui ſent qu'elle voit, qu'une idée eſt renfermée dans une autre idée; que l'idée de bonté, par exemple, eſt renfermée dans l'idée de Dieu; que l'idée de déſordre moral, eſt renfermée dans l'idée de menſonge; c'eſt-là préciſément ce qui fait l'eſſence de l'*affirmation*: elle n'eſt pas une action, un mouvement volontaire de l'ame, mais elle en eſt un ſentiment, qui, dans ſon eſſence, emporte auſſi peu un acte de l'ame, que la connoiſſance, l'idée, la perception d'une choſe qui lui eſt préſente, ou le ſentiment de ce qui ſe paſſe en elle. Une boule de cire parfaitement blanche & exactement ronde s'offre à ma vue, je la vois blanche, je la vois ronde; je ſens que je la vois telle, j'y découvre ces deux propriétés, ou autrement je ſens qu'elles font ſur moi une impreſſion qui me prouve leur exiſtence. Dans le fond, c'eſt-là ce qui s'appelle *un jugement affirmatif*, tant que par ces mots je veux déſigner uniquement ce qui ſe paſſe dans mon ame. Un jugement affirmatif, ou

ou une *affirmation*, n'eſt donc dans mon ame qu'une connoiſſance intuitive, ou un ſentiment clair de l'exiſtence d'une idée dans une autre idée, ou de l'objet d'une idée dans l'objet d'une autre idée. La négation ou le jugement négatif pris dans le même ſens, ne ſera donc que la connoiſſance intuitive, ou le ſentiment clair de l'abſence ou non-exiſtence d'une idée dans une autre idée, ou de l'objet d'une idée dans l'objet d'une autre idée. Je vois, je connois, je ſens que la droiture n'eſt pas dans la trahiſon, que l'idée d'équité n'eſt pas renfermée dans l'idée de larcin, que l'objet de l'idée d'étendue n'eſt pas renfermé dans l'objet de l'idée de penſée.

L'*affirmation*, ſous ce point de vue, n'eſt connue que de moi ſeul, je veux la faire connoître aux autres, je dois l'exprimer par des mots qui indiquent aux autres ce que je vois, ce que je connois, ce que je ſens; les mots par leſquels je l'exprime, forment ce qu'on nomme une *propoſition* qui eſt affirmative, ſi je vois une idée renfermée dans une autre idée; négative au contraire, ſi je vois une idée abſente d'une autre idée, & non renfermée en elle. Le jugement affirmatif exprimé, ou cette *affirmation* manifeſtée au dehors par la parole, n'emporte d'autre action de l'ame que celle qui met en mouvement les organes de la parole, pour prononcer ce que je viens de nommer une propoſition.

A certain égard cependant, l'*affirmation*, auſſi-bien que la négation, c'eſt-à-dire, tout jugement peut dépendre de la volonté, & exiger, pour avoir lieu, un acte libre & volontaire de l'ame: mais c'eſt uniquement dans des cas où ni l'une, ni l'autre idée ne s'eſt offerte aſſez clairement à l'eſprit, pour qu'il ait vu d'abord ce qui en étoit; dans ce cas, il peut dépendre de ma volonté d'examiner mieux chacune de ces idées, juſqu'à ce que je voie, que je connoiſſe, que je ſente réellement que telle idée en renferme une autre: mais dès qu'une fois j'ai vu, connu & ſenti, j'ai auſſi jugé & affirmé; l'*affirmation*, le jugement & la vue ne ſont ainſi dans mon ame qu'une ſeule & unique choſe, à laquelle, mal-à-propos, on a donné différens noms. L'*affirmation* exprimée dépend alors de la volonté; je puis dire, ou ne pas dire, ce que je vois être, ſelon que je le veux; mais ma volonté ne change rien à ce que je vois réellement. J'ai fait un crime digne de châtiment, en vain je dis, j'affirme qu'il eſt injuſte de me punir, mon ame confirme le contraire, c'eſt-à-dire, voit l'idée de juſtice renfermée dans l'idée de ma punition, & il ne dépend pas de moi de ne le point voir.

On ne doit pas définir l'*affirmation* un acte de l'ame qui juge, mais l'état de l'ame qui voit que telle choſe eſt. Dans ce ſens, il vaudroit mieux employer le mot de *jugement*, & ſe ſouvenir que juger ce n'eſt pas agir, mais ſentir & voir, & que la volonté n'y a d'autre part que de nous faire examiner avec attention les choſes ſur leſquelles il nous importe de voir la vérité.

Dans le raiſonnement, l'*affirmation* eſt, tout comme dans le jugement, la vue réelle ou crue telle, la connoiſſance, le ſentiment intime qu'une idée eſt renfermée dans une autre, avec cette différence, que dans ce dernier en voyant l'une on voit l'autre la contenir, ou y être contenue; au lieu que dans le raiſonnement, je vois la troiſieme dans la ſeconde, & la ſeconde dans la premiere. La ſeconde ſert à l'ame de moyen de voir la troiſieme idée dans la premiere; je vois l'idée de la figure ſphérique renfermée dans l'idée d'une ſurface dont tous les points ſont également éloignés du centre, & je vois l'idée de tous les points de la ſurface également éloignés du centre dans une maſſe de cire: je vois donc l'idée de la figure ſphérique renfermée dans la maſſe de cire en queſtion; ſi-tôt que ce rapport eſt mis devant mes yeux, qu'on l'a fait connoître à mon ame, je n'ai pu m'empêcher de voir que cette maſſe de cire étoit ſphérique. Je dirai donc ici du raiſonnement ce que j'ai dit plus haut ſur le jugement; l'*affirmation* en elle-même eſt un état, une vue, une connoiſſance, un ſentiment involontaire de l'ame qui voit le vrai. Exprimer un raiſonnement ne ſera qu'indiquer le rapport que l'ame voit, & la maniere par le ſecours de laquelle l'ame voit le rapport entre trois idées dont la troiſieme eſt contenue dans la ſeconde, & celle-ci conte-

nant la troiſieme, eſt compriſe dans la premiere.

Il ne faut donc pas parler de l'*affirmation* comme d'une action libre de l'ame, mais comme d'un état de l'ame, qu'elle peut, ſi elle veut, manifeſter au dehors, ou déguiſer par un diſcours qui l'exprime, ou qui ne le repréſente pas. Je n'ajoute plus ſur ce ſujet qu'une remarque : c'eſt que par la définition même de l'*affirmation*, elle ne peut avoir lieu qu'autant que nous avons au moins deux idées dans l'eſprit, dont l'une renferme l'autre, & que nous voyons ou croyons voir l'une renfermée dans l'autre, pour ne faire enſemble, par rapport à l'ame, qu'un ſeul tout, un ſeul objet d'idée compoſée ; tandis que pour les ſens qui voient le jugement écrit ou qui l'entendent prononcer, elles forment un aſſemblage de pieces ſéparées, mais liées enſemble par une copule. *(G. M.)*

AFFIRMATIVE, adject. pris ſubſtant. *(Gramm.)* on ſous-entend dans l'uſage de ce mot le ſubſtantif *propoſition*. Je me détermine pour l'*affirmative*, pour la négative, *&c. (C. C.)*

AFFIRMER, v. a. *(en Philoſ.)* c'eſt exprimer la connoiſſance & le ſentiment que l'on a, ou que l'on fait ſemblant d'avoir, qu'une telle idée eſt renfermée dans telle autre idée. Dans la morale & dans le diſcours ordinaire, c'eſt dire d'une maniere poſitive qu'une choſe eſt.

On *affirme* ou ſimplement, en diſant que la choſe eſt de cette maniere, ou par ſerment, en demandant que Dieu, qui ſait tout & qui déteſte le menſonge, nous puniſſe comme il le jugera à propos, ſi le fait n'eſt pas tel que nous le diſons être.

Dans l'un & dans l'autre cas, celui qui *affirme*, pour être innocent dans ſon affirmation, doit être bien inſtruit de ce dont il parle, en ſorte que chacune des circonſtances dont il fait mention, lui ſoit connue telle qu'il la décrit : en ſecond lieu, que ſon affirmation ne porte abſolument que ſur cela ſeul qui lui eſt réellement connu : en troiſieme lieu, qu'il ſoit bien convaincu que ce qu'il *affirme* eſt exactement conforme à ce qu'il connoît.

* AFFLEURÉ, ÉE. *V.* AFFLEURER, qui ſuit.

* AFFLEURER, v. a. *(Arts méchaniques.)* C'eſt réduire deux corps contigus à un même niveau. Quand, au défaut de pierres aſſez grandes, on eſt obligé d'en mettre pluſieurs les unes ſur les autres, pour former une colonne, il faut avoir ſoin de les bien *affleurer*.

* AFFLICTIF, IVE, adj. *Terme de palais.* Une peine *afflictive* eſt toute ſorte de peine corporelle. En France, les gens du roi ou des ſeigneurs, ont ſeuls caractere pour conclure à peine *afflictive* contre les accuſés, comme dépoſitaires de la vindicte publique. Ces ſortes de peines, toujours diffamantes, ne doivent s'infliger qu'avec beaucoup de circonſpection, & que ſur des preuves bien conſtantes. *Le grand Vocabulaire François.*

AFFLICTION, ſ. f. *(Med.)* paſſion de l'ame qui influe beaucoup ſur le corps. L'*affliction* produit ordinairement les maladies chroniques. La phthiſie eſt ſouvent la ſuite d'une grande *affliction*. *V.* CHAGRIN. *(N).*

* AFFLICTION, CHAGRIN, PEINE, ſynonymes. L'*affliction* eſt au *chagrin*, ce que l'habitude eſt à l'acte. La mort d'un pere nous *afflige* ; la perte d'un procès nous donne du *chagrin* ; le malheur d'une perſonne de connoiſſance nous donne de la *peine*. L'*affliction* abat ; le *chagrin* donne de l'humeur ; la *peine* attriſte pour un moment. L'*affliction* eſt cet état de triſteſſe & d'abattement où nous jette un grand accident, & dans lequel la mémoire de cet accident nous entretient. Les affligés ont beſoin d'amis qui les conſolent en s'affligeant avec eux ; les perſonnes chagrines, de perſonnes gaies qui leur donnent des diſtractions ; & ceux qui ont une peine, d'une occupation, quelle qu'elle ſoit, qui détourne leurs yeux de ce qui les attriſte, ſur un autre objet.

Il y a des *afflictions* qui nous ſont diſpenſées par la main de Dieu, comme des épreuves ſalutaires ; il en eſt d'autres qui ſont une ſuite naturelle de nos péchés, ou qui peuvent être enviſagées comme de juſtes châtimens que Dieu nous inflige. Les unes & les autres n'ont rien qui ne ſoit exactement d'accord avec les perfections de Dieu, & la fin générale qu'il ſe propoſe

dans cet univers, c'eſt-à-dire, la manifeſtation de ſa gloire, & le plus grand bien de toutes les créatures intelligentes.

On n'eſt point ſurpris que des pécheurs, qui perſéverent volontairement dans l'habitude du crime, ſoient expoſés à diverſes *afflictions*, qui ſont la juſte rétribution de leur conduite vicieuſe. Mais on trouve étrange que les gens de bien, que les fideles qui ne pechent que par ſurpriſe, par inadvertence, & qui ſe relevent bientôt de leur péché par la repentance; on trouve, dis-je, étrange qu'ils ſoient auſſi expoſés à des *afflictions*, ſouvent même plus ſenſibles que celles dont les méchans ſont viſités. J'avoue que ce phénomene ſeroit abſolument inexplicable, ſi nous étions réduits à en chercher la ſolution dans un ſyſtême purement mondain, qui ne préſente que de mauvais côtés dans les ſouffrances de cette vie. Mais le ſyſtême de l'évangile, d'accord avec les lumieres de la philoſophie la plus pure, en nous faiſant conſidérer notre intérêt ſpirituel & éternel, ou le ſalut de notre ame, comme notre grande fin à laquelle toute autre choſe doit être ſubordonnée, nous découvre dans les *afflictions* une ſource d'avantages ineſtimables, qui compenſent bien les diſgraces paſſageres qui les accompagnent.

Je ne nierai pas que les maux ne ſoient des maux. Si cependant un mal quelconque a des ſuites, ou produit des effets capables de dédommager avec avantage de ce qu'il a fait ſouffrir, on ne niera pas qu'il ne puiſſe & ne doive être enviſagé comme un bien réel, & que tout homme raiſonnable n'aimât mieux l'avoir que de ne l'avoir pas.

Mais les *afflictions* peuvent avoir des ſuites de cette nature, parce qu'une proſpérité conſtante endort les hommes; une chaîne de plaiſirs qui ſe ſuivent ſans interruption, rendent l'ame inacceſſible à toute penſée ſérieuſe; un état oppoſé les fait rentrer en eux-mêmes, les diſpoſe à penſer, & leur dicte même en quelque ſorte les ſujets ſur leſquels ils doivent arrêter leurs réflexions.

Un homme qui ſouffre & qui ſent ſes maux, doit tout naturellement penſer aux moyens de s'en délivrer, parce qu'il s'aime lui-même. Ce deſir l'obligera de méditer ſur la ſource & les cauſes de ſes diſgraces. Si ſes maux ſont du genre de ceux qui ſont une ſuite naturelle, une production néceſſaire des fautes qu'on a commiſes, ne doit-il pas ſe dire, pourquoi Dieu, qui eſt un être plein de bonté, a-t-il diſpoſé les choſes, de maniere que le péché porte avec ſoi ſa propre punition? N'eſt-ce pas pour en éloigner les hommes? Mon ſort fournit une preuve que Dieu ne voit pas leur conduite d'un œil indifférent: & quand ces maux ne ſeroient pas un effet naturel & néceſſaire de la conduite qu'on a tenue, un homme qui croit une providence, viendra aux mêmes concluſions; il ſe verra comme forcé de réfléchir ſur ſes actions; & cet examen pourra dicter d'utiles réflexions, & inſpirer de bonnes réſolutions.

Quoiqu'en général toutes les *afflictions* diſpoſent à réfléchir, elles ne donnent pas préciſément les mêmes leçons. La perte de nos biens doit nous dire que ces avantages ſi recherchés ſont de nature à ne pouvoir s'y fier: & comme les penſées naiſſent les unes des autres, cette premiere réflexion devroit donner lieu à cette autre. N'eſt-il donc aucun bien ſolide, & qui mérite qu'on s'y attache? L'homme veut être heureux, ce deſir ne le quitte jamais: s'il ne trouve pas ce bonheur ſi deſiré dans de certains objets, il s'attache à d'autres; & n'eſt-il pas naturel qu'en faiſant les réflexions qu'on vient de propoſer, on ſe diſe tout de ſuite: il faut donc chercher en Dieu ce que ſes créatures me refuſent; le ciel me fournira ce que je ne trouve pas ſur la terre.

Les maladies, comme toute autre *affliction*, ont de quoi humilier. Mais elles ont ceci de propre, qu'elles rappellent une idée qu'on cherche à éloigner, c'eſt celle de la mort: & quels bons effets n'en devroit-on pas attendre? *Voyez Pſ. XC. 12. Eccléſiaſtique, VII. 37. Eccléſiaſte, VII. 2.*

Les *afflictions*, en général, rendent l'homme compatiſſant. Celui qui n'a jamais connu de diſgraces, eſt peu touché de celles d'autrui: l'homme qui en a éprouvé, à la vue des malheureux, ſe rappelle ce qu'il a ſouffert lui-même; il ſouffre à cet aſpect; c'eſt une eſpece de ſoulagement pour lui

que d'adoucir leur miſere. Rien de mieux penſé que cette réflexion tant de fois citée, que Virgile met dans la bouche de Didon :

Non ignara mali miſeris ſuccurrere diſco.

Il ſemble auſſi qu'un homme guéri de quelque vice par ſes *afflictions*, doit l'être plus radicalement, & plus à l'abri des rechûtes, que s'il l'eût été de quelqu'autre maniere. Son état lui donne, & même d'une maniere ſi intelligible, cette leçon qui ſe lit, *Jean v. 14*, qu'il ſemble impoſſible qu'elle ne produiſe quelque effet. Ce qu'il a ſouffert, doit le rendre circonſpect, précautionné.

In pace ut ſapiens aptabit idonea bello.

Hor. *Sat. 2, Liv. II.*

Elles donnent lieu encore de pratiquer pluſieurs vertus, dont l'exercice ne ſauroit avoir lieu dans la proſpérité. Ici l'on pourra me dire, je l'avoue, que, comme on n'eſt pas coupable, en ne faiſant pas ce qu'on n'a pas occaſion de faire, il ſeroit plus heureux de n'avoir pas à courir le danger de ces épreuves : mais on ne penſe pas qu'un homme de bien, pour mériter ce titre, doit être en état de remplir la généralité de ſes devoirs, & diſpoſé à faire, s'il le falloit, les choſes les plus difficiles, ſi Dieu exigeoit de lui ce témoignage de ſon amour. Et l'homme peut-il ſe connoître avant que d'avoir été éprouvé ? Après tout, ſi l'on s'en tire honorablement, la ſatisfaction que fait goûter une ſemblable victoire, eſt un riche dédommagement, & l'on ſera d'ailleurs glorieuſement récompenſé dans le ſiecle à venir. *Jacq. j. 12.*

Je ſais qu'elles ne produiſent pas toujours ces bons effets. Quelquefois elles hébêtent, & empêchent ceux qu'elles attaquent, de s'occuper de quoi que ce ſoit, que du ſentiment de leurs maux. D'autres fois elles ſollicitent l'homme au murmure : d'autres ſont tentés à employer des moyens illégitimes, pour rendre leur condition meilleure. En pareil cas, elles ſont encore plus nuiſibles qu'elles ne le paroiſſent ; mais il ſuffit qu'elles puiſſent être utiles, & contribuer à notre bonheur, pour ôter tout prétexte d'accuſer les voies de Dieu. On pourra appliquer ici la penſée d'un ancien qui fait dire à Jupiter : les hommes ſont bien injuſtes à notre égard ; ils nous imputent tous les maux qui leur arrivent, lors même qu'ils ne ſouffrent que par leur folie :

Σφῶιν ἄτερ θαλίῃσιν ὑπὲρ μόρον ἄλγεα πάσχω
Ἔργα τε ἠμάρ. Heſ.

Il ſeroit bon d'écouter ceux qui ont paſſé par cet état, & qui ont ſu le mettre à profit. David, loin de ſe plaindre, en béniſſoit Dieu, *Pſ. CXIX, v. 67. I. Pier. iv. 12, 13 & ſuivans. (C. C.)*

AFFLIGÉ, FÂCHÉ, *(Gramm. Synonymes.)* On eſt *affligé* de ce qui eſt triſte ; on eſt *fâché* de ce qui bleſſe. Je ſuis *affligé* du malheur qui vous eſt arrivé, & *fâché* que vous ne m'en ayiez point fait part.

Dans un autre ſens, *fâché* dit moins qu'*affligé*. Je ſuis *fâché* d'avoir perdu mon chien, & *affligé* de la mort de mon ami. *(O)*

* AFFLIGEANT, EANTE, adject. *(Gramm.)* qui afflige, qui cauſe du chagrin, de la triſteſſe. Voilà une nouvelle bien *affligeante*.

* AFFLIGER, v. a. *(Gramm.)* cauſer du chagrin ou de la triſteſſe. Cette nouvelle m'*afflige*.

AFFLIGER, (S') v. réciproque. Reſſentir du chagrin, du déplaiſir, de la triſteſſe. Le ſage ne s'*afflige* point des ſottiſes d'autrui.

AFFLUENT, adj. *terme de riviere*, ſe dit d'une riviere qui tombe dans une autre. La riviere de Marne *affluë* dans la Seine. *Confluent* ſe dit des deux rivieres, & *affluent* de l'une ou de l'autre. Au *confluent* de la Marne & de la Seine. A l'*affluent* de la Marne dans la Seine.

AFFLUENTE, *matiere affluente. (Phyſique.)* Le célebre abbé Nollet diſtingue dans l'électricité la *matiere affluente* de l'*effluente*. La premiere eſt celle qui ſe rend de toutes parts au corps électriſé ;

& la ſeconde, celle qui en ſort. *Voyez* FEU ÉLECTRIQUE. *(J. D. C.)*

* AFFLUER, v. n. *(Gramm.)* ſe dit au propre des eaux qui vont ſe rendre dans un même endroit : un grand nombre de fleuves *affluent* dans la Méditerranée ; & ſignifie au figuré, ſurvenir en abondance, arriver en grand nombre : les denrées *affluoient* aux marchés ; les étrangers *affluent* à Paris.

* AFFOIBLI, IE, part. paſſif du verbe *affoiblir* qui ſuit.

* AFFOIBLIR, v. a. *(Gramm.)* diminuer ou abattre les forces, énerver, rendre foible. Ce verbe ſe dit au propre & au figuré. Les débauches *affoibliſſent* le corps & l'eſprit.

AFFOIBLIR la monnoie, c'eſt en diminuer la valeur, ſoit au titre ou au poids. *Voyez* ci-après AFFOIBLISSEMENT *des monnoies.*

AFFOIBLIR *une piece de charpente*, c'eſt en diminuer l'épaiſſeur ou la groſſeur.

AFFOIBLIR, v. n. & S'AFFOIBLIR, v. réſl. *(Gramm.)* devenir foible. Ce parti *affoiblit*, ou s'*affoiblit* tous les jours.

* AFFOIBLISSANT, ANTE, adject. *(Gramm.)* qui affoiblit, qui abat ou ôte les forces. La ſaignée eſt naturellement *affoibliſſante.*

* AFFOIBLISSEMENT, ſ. m. *(Gram.)* diminution de force & de vigueur, au propre & au figuré. L'*affoibliſſement* du corps & de l'eſprit ont ſouvent leur cauſe dans les débauches d'une jeuneſſe imprudente. L'*affoibliſſement* de l'autorité vient quelquefois de la violence des moyens qu'on emploie pour la maintenir.

AFFOIBLISSEMENT *des monnoies*, c'eſt la diminution de leur valeur, ſoit au titre, ſoit au poids. Il y a pluſieurs moyens d'affoiblir la monnoie. 1°. En diminuant le poids ou la bonté de la matiere ; 2°. en augmentant le prix de l'eſpece ; 3°. en changeant la proportion des métaux ; 4°. en chargeant les eſpeces d'une forte traite, laquelle ne devroit être que ſuffiſante pour payer les frais de fabrication ; 5°. en augmentant les remedes de poids & de loi ; 6°. en faiſant fabriquer une ſi grande quantité de bas billon & de cuivre, hors de la proportion obſervée entre l'or & l'argent, que ces eſpeces, qui ne ſont faites que pour payer les menues denrées, entrent dans le grand commerce, & ſoient reçues en nombre au lieu des bonnes eſpeces d'or & d'argent.

Les grands inconvéniens qui naiſſent, & qui ſont inſéparables des *affoibliſſemens* des monnoies, ſont que les ſouverains perdent plus que les peuples ; qu'ils occaſionent les guerres en appauvriſſant leurs états, donnent lieu à la fonte des bonnes eſpeces, & à l'enchériſſement des marchandiſes : les étrangers ne commercent plus, & n'apportent plus leur argent ; c'eſt une taille que le prince leve ſur ſes ſujets.

Par les *affoibliſſemens* des monnoies, qui ſe font par un excès de traite, le prince invite l'étranger & le faux monnoyeur à contrefaire les eſpeces.

Quant aux *affoibliſſemens* qui ſe font par la différence de proportion, le naturel, le billonneur & l'étranger tranſportent impunément celles des eſpeces d'or & d'argent qui ſont le moins priſées dans leur état.

Quant à ceux qui ſe font par la diminution du poids de la bonté intérieure, & par le ſurhauſſement du prix des eſpeces, le prince en donne le profit à ceux de ſes ſujets qui ont le plus de ces eſpeces, & lequel ils reçoivent, lors de l'expoſition d'icelles.

Le prince ne doit jamais affoiblir ſes monnoies pendant la guerre, les troubles, ou mouvemens civils qui ſe font dans ſon état, parce que, pendant ce temps, le prince laiſſe la liberté de fabriquer de ſemblables eſpeces, & par ce moyen de retirer le profit qu'il croit recevoir ſeul par cet *affoibliſſement*.

Affoiblir les eſpeces d'or, ſans affoiblir les eſpeces d'argent, *& vice verſâ*, c'eſt de même que ſi le prince affoibliſſoit les eſpeces d'or & d'argent, puiſqu'il eſt au choix du débiteur ou du payeur, de payer en eſpeces d'or ou d'argent.

Quand le prince a affoibli les monnoies, dès qu'il peut revenir à la bonne & premiere monnoie, il y profite plus qu'aucun de ſes ſujets. (+)

AFFOLÉE, bouſſole, aiguille *affolée*, *(Marine.)* c'eſt l'épithete de toute aiguille défectueuſe, touchée d'un aimant qui ne l'anime pas aſſez, ou qui ne lui donne pas

la véritable direction, indiquant mal le nord, & ayant d'autres défauts. *Voyez* BOUSSOLE. *(L)*

AFFOLÉ, ÉE, adj. & part. paſſif, *(Marine.)* On qualifie ainſi l'aiguille d'une bouſſole qui eſt lente à prendre ſa direction, ou qui a beaucoup de mouvement d'oſcillation. *Affolée*, en ce ſens, ſignifie *être dérangée, être folle.*

Avoir été mal aimantée, ou avoir perdu ſa vertu magnétique, ſont des raiſons ſuffiſantes pour *affoler* une aiguille. On prétend que certains parages, qu'un orage violent peuvent produire le même effet: je ne le nie point; mais jamais, malgré mes informations, je n'ai trouvé perſonne qui m'eût dit en avoir été témoin. Prenons garde que ce fait, qui paſſe pour aſſez conſtant, ne ſoit cependant que l'enfant d'une imagination épouvantée, & ne ſe ſoutienne qu'à la faveur d'une tradition jamais approfondie.

Quoi qu'il en ſoit, on doit avoir attention de ne point ſe ſervir d'une bouſſole dont l'aiguille eſt *affolée*: on ſent combien cela pourroit influer ſur l'eſtimation de la route du vaiſſeau. Si l'on vouloit ſe contenter de faire aimanter de nouveau l'aiguille pour lui rendre ſa premiere qualité, je conſeillerois, avant de s'en ſervir, de la comparer ſoigneuſement avec une autre de la bonté de laquelle on ſeroit ſûr: nous connoiſſons en effet trop peu la cauſe de la propriété de l'aimant, pour n'être pas fort défiant ſur tout ce qui paroît s'écarter de la coutume. D'ailleurs une aiguille peut être *affolée*, parce qu'elle ne tourne pas librement ſur ſon pivot. *Voyez ci-après* AIGUILLE. *(M. le chevalier* DE LA COUDRAYE. *)*

* AFFOLER, v. a. *(Gramm.)* rendre paſſionné à l'excès & juſqu'à la folie. On dit en ſtyle familier; cet officier *affole* cette jeune perſonne.

AFFOLER *une aiguille.* Voyez ci-deſſus AFFOLÉ.

AFFORAGE, ſ. *terme de droit*, qui ſe prend dans deux ſignifications différentes: dans les coutumes où il eſt employé, il ſignifie un droit qu'on paie au ſeigneur, pour avoir droit de vendre du vin, du cidre, ou autre liqueur, dans l'étendue de ſa ſeigneurie, ſuivant le prix qui y a été mis par ſes officiers: & dans l'ordonnance de la ville du mois de décembre 1672, il ſignifie le tarif même de ces ſortes de marchandiſes fixé par les échevins.

Ce terme paroît venir du mot latin *forum*, qui ſignifie *marché.*

* AFFORER, v. a *terme de coutume*, qui ſignifie la même choſe qu'*affeurer.* Voyez ce dernier mot.

AFFOUAGE, ſ. *terme de Coutume*, qui ſignifie le droit de couper du bois dans une forêt, pour ſon uſage & celui de ſa famille. Ce mot eſt dérivé de *feu.*

AFFOUAGEMENT, ſ. m. *terme de coutume*, uſité dans la Provence, & en quelques endroits où les tailles ſont réelles: il ſignifie l'état ou la liſte du nombre des feux de chaque paroiſſe, qu'on dreſſe à l'effet d'aſſeoir la taille avec équité & proportion. Ce mot eſt dérivé du précédent. *(H)*

* AFFOURAGÉ, ÉE, part paſſif. *V. ci-après*, AFFOURAGER.

* AFFOURAGEMENT, ſ. m. *(Econ. ruſt.)* c'eſt l'action de donner du fourage, de la paille, du foin au bétail.

* AFFOURAGER, v. n. *(Econ. ruſt.)* *Affourager* les bœufs, les vaches, les brebis, c'eſt leur donner du fourage, de la paille, du foin.

§ AFFOURCHE, *(Marine)*, *ancre d'affourche*, c'eſt celle qui ſert à affourcher le vaiſſeau *(V. ci-après* AFFOURCHER*)*. Il y en a une particuliérement deſtinée à cet uſage, qui porte le nom d'*ancre d'affourche.* L'ancre d'*affourche* eſt la plus petite des groſſes ancres du vaiſſeau: elle peſe, ainſi que les autres ancres, environ la moitié du poids du cable auquel elle tient. L'ancre d'*affourche* eſt une des deux ancres des boſſoirs: elle eſt placée à babord, lorſque la premiere ancre eſt placée à tribord; & elle eſt placée à tribord, lorſque la premiere ancre eſt placée à babord. Si les vaiſſeaux ne placent pas tous l'ancre d'*affourche* du même côté, cela vient de la différence des rades qu'ils ſont le plus en uſage de fréquenter. A Breſt, par exemple, où l'on *affourche* E. S. E. ou O. N. O., où il eſt avantageux d'avoir la premiere ancre mouillée dans l'O. N. O. *V.* AFFOURCHER*)*,

& où les vents ſont le plus communément de la partie du S. O., on place toujours l'ancre d'*affourche* à babord. Un vaiſſeau en effet, dans cette rade, a ſouvent le cap au S. O.; ſi ſon ancre d'*affourche* mouillée à l'E. S. E., c'eſt-à-dire à babord de lui, paſſoit dans l'écubier de tribord, il faudroit que le cable d'*affourche* fût croiſé ſur le taille-mer. Il en ſeroit de même alors de la premiere ancre, dont le cable ſe croiſeroit également ſur l'éperon, & avec le cable d'*affourche*, frottement qui ſeroit nuiſible, & qu'il eſt très-bon d'éviter.

AFFOURCHE, *cable d'affourche*, c'eſt le cable qui tient l'ancre d'*affourche*. Il y en a un particuliérement deſtiné à cela dans les vaiſſeaux, qui porte le nom de *cable d'affourche*. Le cable d'*affourche* a toujours un pouce de moins de circonférence que les autres cables. On diminue ainſi ſa circonférence pour le rendre plus facile à manier, lorſqu'on a beſoin de dépaſſer les cables. Le cable d'*affourche* a cent vingt braſſes de long: il eſt étalingué à l'organeau de l'ancre d'*affourche*, paſſe dans l'écubier le plus près de l'étrave, & va s'amarrer aux bites. On le fourre à l'endroit de l'écubier, juſqu'à quelques braſſes en dehors du vaiſſeau pour le garantir du frottement qu'il peut éprouver ſur le couſſin d'écubier, ſur le taille-mer & avec les autres cables. On le fourre également à ſon étalingure. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

* AFFOURCHER, (*Char. & Menuiſ.*) *Affourcher* deux pieces de bois, c'eſt les joindre par un double aſſemblage avec languette & rainure de l'une dans l'autre.

§ AFFOURCHER, v. a. (*Marine.*) c'eſt mouiller une ſeconde ancre, de ſorte que les deux ancres mouillées & le vaiſſeau lui-même forment une ligne droite dont les ancres ſoient les extrêmités, afin que le vaiſſeau, tenu par deux cables qui ont des directions oppoſées, ne change preſque point de place aux changemens du vent & de la marée. La direction de cette ligne donne le nom à la maniere dont on eſt *affourché*; ainſi, ſi la direction de cette ligne eſt eſt & oueſt, on dit que l'on eſt *affourché* E. & O. Il y a une ancre particuliérement deſtinée à *affourcher*, qui porte le nom d'*ancre d'affourche*: cependant lorſque l'on eſt dans un endroit pour peu de temps, & que l'on n'a rien à craindre de la force du vent ni de la marée, on ſe contente quelquefois d'*affourcher* avec une ancre à jet, à cauſe de la facilité beaucoup plus grande que l'on a à la mouiller & à la lever.

Affourcher eſt une opération preſque néceſſaire pour peu que l'on ſéjourne dans une rade, & ſur-tout lorſque cette rade eſt ſujette aux marées, qui feroient fréquemment changer de place à un vaiſſeau. Car des vaiſſeaux qui, aux changemens de marée, n'éviteroient pas du même côté, ou ne le feroient pas en même temps, courroient riſque de s'aborder, à moins qu'ils ne gardaſſent une diſtance conſidérable entr'eux; de plus, le vaiſſeau que la marée fait ainſi changer de place, traîne ſon cable après lui ſur le fond, & peut l'endommager: ce cable peut faire une demi-clef ſur la patte ſupérieure de l'angle, & peut s'y couper ou faire déraper l'ancre. Si le vaiſſeau, dans ſon mouvement, parcourt une ligne droite en paſſant perpendiculairement au deſſus de ſon ancre, alors il viendra à faire force ſur l'ancre dans un ſens diamétralement oppoſé à la premiere force, & il tendra conſéquemment à ſoulever la verge dans une ſituation perpendiculaire; inconvénient dont il doit réſulter, ou de faire cabaner l'ancre, ou d'en caſſer la patte. Enfin un des avantages d'*affourcher*, eſt de le faire de façon que l'on ſe trouve retenu par les deux ancres, lorſque les vents viennent de la partie où ils ſont le plus à craindre. C'eſt ce que nous verrons en parlant de la maniere d'*affourcher*.

Malgré ces avantages, il y a des cas où l'on doit ne pas *affourcher*. Il eſt bon de ne le pas faire, par exemple, en temps de guerre, dans une rade foraine d'où un ennemi ſupérieur peut vous contraindre à fuir précipitamment, & à couper les cables; ou dans une rade dont le mouillage eſt mauvais, & de laquelle il faut être prêt à partir dès l'inſtant qu'il vient à y venter un peu frais. Toutes les fois que l'on n'eſt point *affourché*, il faut avoir grande attention à ſe tenir éloignés les uns des autres, pour pouvoir éviter ſans crainte de s'aborder; & l'on doit, toutes les fois que l'on évite, empêcher le vaiſſeau de courir au

Digitized by Google

deſſus de ſon ancre, en tenant toujours le cable tendu à l'aide de l'artimon & du perroquet de fougue, ou à l'aide des canots & chaloupe, s'il fait calme.

La maniere d'*affourcher* n'eſt point indifférente; & la regle générale eſt d'*affourcher* de façon qu'une ligne droite tirée d'une ancre à l'autre ſoit perpendiculaire à l'air de vent qui eſt le plus à craindre dans la rade où l'on eſt, afin qu'alors les deux cables travaillent en même temps à retenir le vaiſſeau. C'eſt de cette poſition que ſont venus les mots *affourche* & *affourcher*; car quoique j'aie dit, en définiſſant le mot *affourcher*, qu'un vaiſſeau *affourché* formoit avec ſes deux ancres une ligne droite dont elles étoient les extrêmités, cependant cela n'eſt point exactement vrai, à cauſe du mou qu'ont les cables, & qui permet au vaiſſeau de s'écarter. Alors, en appellant ſur ces deux cables, il forme avec eux un angle dont ils ſont les côtés; c'eſt cet angle qu'il a plu de comparer à une fourche, & qui a fait dire qu'un vaiſſeau étoit *affourché*. Cette méthode générale d'*affourcher* ne peut cependant pas être ſuivie partout; & dans le pays où il y a marée, c'eſt la marée qui détermine la façon dont on doit *affourcher*. On *affourche* alors d'une maniere directe à la marée, c'eſt-à-dire que ſi la marée court E. & O., on mouille les deux ancres l'une par rapport à l'autre, dans une ligne E. & O. Ce qui oblige à ſuivre ainſi la direction de la marée, eſt la vibration qu'éprouveroient les cables par la percuſſion continuelle du courant, s'ils étoient en travers à la marée; vibration qui, en les faiſant frotter ſur le fond, ne tarderoit pas à les ronger & à les couper. Lorſque les vents les plus à craindre s'approchent de la direction de la marée, on *affourche* cependant un peu de biais; c'eſt-à-dire que ſi la marée court E. & O., & que les vents de O. S. O. ſoient les plus violens, on *affourche alors* E. S. E. & O. N. O.

Preſque toujours la marée ſuit la direction de l'entrée de la rade; ainſi on *affourche* preſque toujours ſuivant la direction de l'entrée de la rade. L'ancre qui tient le vaiſſeau contre le flot s'appelle *ancre de flot*; & celle qui le retient contre le juſant s'appelle *ancre de juſant*. Ordinairement c'eſt la premiere ancre ou ancre de poſte qui ſert d'ancre de flot, parce qu'elle eſt alors mouillée du côté du large, d'où ordinairement les vents ſont les plus forts. Ce ſeroit au contraire l'ancre d'affourche qu'on mouilleroit pour ancre de flot, ſi les vents du large étoient les moins à craindre. La raiſon pour laquelle on mouille toujours l'ancre de poſte du côté d'où les vents ont le plus de force, même lorſqu'on *affourche* avec une groſſe ancre, vient de ce que l'ancre d'affourche n'eſt jamais auſſi forte que l'ancre de poſte; & que, ſi l'on craignoit de chaſſer, on pourroit d'ailleurs filer une plus grande quantité de cable de celui qui tient l'ancre de poſte.

On peut donc *affourcher*, ſoit avec une petite ancre, ſoit avec une groſſe ancre. Quelquefois on ſe ſert de ſa chaloupe pour porter l'ancre d'*affourche* où elle doit être mouillée, quelquefois on la porte avec le vaiſſeau. Lorſqu'on veut *affourcher* avec une petite ancre à l'aide de la chaloupe, on embarque cette ancre dans la chaloupe; & pour cet effet on frappe une herſe ſur la verge à toucher le jas contre lequel on la ſaiſit avec un raban; & on met une autre herſe ſur la croiſée de l'ancre. On croche la caliorne du mât de mizaine ſur la herſe du jas, & le palan d'étai ſur celle de la croiſée. Cela fait, on largue les ferre-boſſes qui tiennent l'ancre ſur le bord du vaiſſeau, & on l'amene doucement ſur l'arriere de la chaloupe dont on a démonté le gouvernail. L'ancre doit être poſée de façon que le jas ſoit en dehors de l'arriere de la chaloupe dans une poſition verticale; que la verge porte ſur le rouet qui eſt ſur l'arriere de la chaloupe, & que les pattes ſoient poſées horizontalement ſur les caiſſons de la chambre de la chaloupe, ſur leſquels on met un banc de la chaloupe ou une forte planche pour empêcher l'ancre de les enfoncer. Lorſque l'ancre eſt appuyée ſur la chaloupe, on ôte les herſes, & on étalingue à l'organeau un grêlin que l'on écuille dans la chaloupe. Au bout de ce grêlin, on en ajuſte un ſecond par le moyen de deux ou trois amarrages que l'on fait ſur les deux bouts des grêlins qui ſe replient ſur eux-mêmes: mais on garde à bord du vaiſſeau

ce

ce ſecond grêlin afin de ne pas trop charger la chaloupe ; & c'eſt du bord qu'on le file, en obſervant de le filer le premier. On a ſoin de frapper l'orin ſur l'ancre ; & tout étant ainſi préparé, la chaloupe nage vers l'endroit où elle doit mouiller l'ancre. On dirige la marche de la chaloupe avec un compas de route, & lorſqu'elle eſt rendue dans l'air de vent & à la diſtance convenable, elle laiſſe tomber ſon ancre qu'elle jette à la mer à force de bras. Dès qu'elle eſt mouillée, la chaloupe revient au vaiſſeau, & on vire le grêlin au cabeſtan du gaillard d'avant pour le roidir. On l'amarre enſuite avec pluſieurs génopes en le laiſſant tout garni au cabeſtan.

Lorſque c'eſt avec une groſſe ancre que l'on veut *affourcher*, il faut mouiller une petite ancre comme ſi c'étoit avec elle que l'on dût *affourcher*, & on s'y prend de la même maniere, obſervant ſeulement de la porter un peu plus loin que l'endroit où l'on veut mouiller l'ancre d'affourche. La néceſſité de mouiller une petite ancre vient de l'impoſſibilité où ſeroit la chaloupe de ſe rendre avec ſes avirons à l'endroit où elle doit laiſſer tomber l'ancre d'affourche, ſurchargée comme elle l'eſt par le poids de cette ancre, & traînant après elle un cable qui, quiqu'on le file du vaiſſeau, offre une réſiſtance conſidérable à vaincre. Il faut donc un point d'appui, & un moyen de s'y rendre, & c'eſt-là l'office de la petite ancre ſur laquelle la chaloupe ſe halle le long du grêlin, ſoit à force de bras, ſoit en s'aidant de palans que l'on frappe ſur ce grêlin. Lorſque la petite ancre eſt mouillée, la chaloupe revient au vaiſſeau, & va ſe préſenter ſur le boſſoir pour recevoir l'ancre d'affourche à laquelle le cable eſt déja étalingué. L'ancre d'affourche ſe poſe non pas en dedans de la chaloupe, mais de l'arriere & en dehors, de la maniere ſuivante : l'ancre doit être ſuſpendue au boſſoir par la boſſe-debout & le capon ; & la chaloupe doit préſenter l'arriere pour la recevoir, de ſorte que lorſqu'on a filé du capon & de la boſſe-debout elle touche preſque la verge de l'ancre. Lorſque le jas de l'ancre eſt encore un peu au deſſus de l'arriere de la chaloupe, on paſſe autour de la verge un fort cordage que l'on appelle *cravate*, on prend auſſi l'orin & on laiſſe deſcendre l'ancre en douceur juſqu'à ce que le jas ſoit au ras de la partie ſupérieure de l'arriere de la chaloupe, ſa longueur étant parallele à la largeur de la chaloupe : alors on roidit & on amarre ſolidement la cravate & l'orin aux bancs de la chaloupe, & on largue entiérement le capon & la boſſe-debout. Par ce moyen l'ancre ſe trouve ſuſpendue à l'arriere de la chaloupe par la cravate & l'orin qui doivent porter ſur le rouet qui eſt ſur l'arriere de la chaloupe & que l'on doit avoir attention de faire travailler également. On met le reſte de l'orin dans la chaloupe, & on laiſſe la bouée à la mer en la ſaiſiſſant par ſon aiguillette à un toulet. Tout étant ainſi diſpoſé, on file le cable d'affourche du vaiſſeau, & la chaloupe ſe halle tout le long du grêlin juſqu'à l'endroit où elle doit laiſſer tomber l'ancre. Pour faciliter le chemin à la chaloupe, on envoie un canot qui, lorſqu'on a filé une partie du cable, le ſaiſit avec une garcette, & le tient ainſi ſoulagé juſqu'à ce que la chaloupe ſoit rendue. Alors elle avertit le canot de ſe tenir prêt à laiſſer aller le cable ; & larguant d'abord la cravate & enſuite l'orin, l'ancre tombe & le vaiſſeau eſt *affourché*. On a ſes raiſons pour larguer la cravate avant l'orin, & ſi l'on a bien ſuivi la méthode, on verra que moyennant cette précaution, il eſt preſque impoſſible que l'ancre en coulant engage ſon jas ou ſes pattes avec le cable. La chaloupe va tout de ſuite lever la petite ancre, & on vire dans le vaiſſeau ſur le cable d'affourche pour le roidir. Lorſque la petite ancre eſt levée, on vire au petit cabeſtan ſur le grêlin, & on amene ainſi à bord & la petite ancre & la chaloupe qui la tient : plus ordinairement, cependant les gens de la chaloupe, après avoir détalingué le grêlin de la petite ancre, reviennent à bord avec les avirons, & le grêlin ſe halle du vaiſſeau à force de bras.

Il reſte encore à parler de la façon d'*affourcher* avec le vaiſſeau, lorſqu'on n'a point de chaloupe, ou lorſqu'un gros temps empêche de s'en ſervir. Il faut que le vaiſſeau ait fort peu d'air lorſqu'on laiſſe tomber la premiere ancre ; puis en filant du cable il faut continuer à gouverner à très-petites voiles ſur l'endroit où on veut mouiller l'an-

cre d'affourche. Lorſqu'on y eſt rendu, il faut amortir entiérement l'air du vaiſſeau avant de la laiſſer tomber & border enſuite l'artimon pour venir vent debout. L'ancre d'affourche mouillée, on doit faire tête deſſus & filer du cable pour cela s'il eſt néceſſaire, enſuite on vire ſur la premiere ancre; & filant à meſure du cable d'affourche, on met le vaiſſeau dans le poſte qu'il doit occuper. Cette maniere d'*affourcher*, eſt très-bonne, & elle abrege le travail; cependant elle a ſes inconvéniens: il eſt à craindre, par exemple, que l'épiſſure qui joint les cables, ne s'arrête à l'écubier, & ne faſſe traverſer le vaiſſeau. C'eſt pour cette raiſon que l'on garde fort peu de voile en allant mouiller l'ancre d'affourche, dans la crainte que le cable ne puiſſe ſe filer aſſez promptement. On n'auroit point cela à craindre ſi le vent ou la marée portoit à l'endroit où l'on veut mouiller l'ancre d'affourche; car alors après avoir mouillé comme à l'ordinaire la premiere ancre & fait tête deſſus, on fileroit du cable, & on ſe laiſſeroit culer ſur cet endroit pour y laiſſer tomber l'ancre d'affourche. On pourroit même dans ce dernier cas attendre que la marée eût changé de direction avant de virer ſur le premier cable, parce qu'alors il n'y auroit plus qu'à filer le cable d'*affourche*, & à virer ſans peine ſur le premier cable. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AFFRAICHIR *ou* AFFRAICHER, v. n. (*Marine*) Ce mot ne s'emploie qu'en parlant du vent, & il ſignifie devenir plus frais ou plus fort. On ne ſe ſert plus guere de ce mot, & il eſt remplacé par celui de fraîchir. On l'emploie encore cependant à l'impératif, & on dit: *affraiche*, pour témoigner le deſir que l'on a que le vent augmente. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AFFRANCHI, en latin *libertinus*, ſ. m. (*Théol.*) Ce terme ſignifie proprement un eſclave mis en liberté. Dans les actes des apôtres il eſt parlé de la ſynagogue des *affranchis*, qui s'éleverent contre ſaint Etienne, qui diſputerent contre lui, & qui témoignerent beaucoup de chaleur à le faire mourir. Les interpretes ſont fort partagés ſur ces libertins ou *affranchis*: les uns croient que le texte Grec qui porte *libertini*, eſt fautif, & qu'il faut lire *Libyſtini*, les Juifs de la Libye voiſine de l'Egypte. Le nom de *libertini* n'eſt pas grec; & les noms auxquels il eſt joint dans les actes, font juger que S. Luc a voulu déſigner des peuples voiſins des Cyrénéens & des Alexandrins: mais cette conjecture n'eſt appuyée ſur aucun manuſcrit ni ſur aucune verſion que l'on ſache. *Joan. Druſ. Cornel. à lapid. Mill.*

D'autres croient que les *affranchis* dont parlent les actes, étoient des Juifs que Pompée & Soſius avoient emmenés captifs de la Paleſtine en Italie, leſquels ayant obtenu la liberté, s'établirent à Rome, & y demeurerent juſqu'au temps de Tibere, qui les en chaſſa, ſous prétexte de ſuperſtitions étrangeres, qu'il vouloit bannir de Rome & de l'Italie. Ces *affranchis* purent ſe retirer en aſſez grand nombre dans la Judée, & avoir une ſynagogue à Jéruſalem, où ils étoient lorſque S. Etienne fut lapidé. Les rabins enſeignent qu'il y avoit dans Jéruſalem juſqu'à 400 ſynagogues, ſans compter le temple. Œcumenius Lyran. &c. Tacite, *Annal. lib. II.* Calmet, *Dictionnaire de la Bible, tome I. lett. A. p. 71.* (G)

AFFRANCHI, adj. pris ſub. *dans le Droit Romain*, étoit un nouveau citoyen parvenu à la qualité d'homme libre, par l'affranchiſſement ou manumiſſion. *Voyez l'un & l'autre de ces deux mots.*

L'*affranchi*, quoique ſorti de l'eſclavage par la manumiſſion, n'étoit pas exempt de tous devoirs envers ſon ancien maître, devenu ſon patron. En général, il étoit obligé à la reconnoiſſance, non ſeulement par la loi naturelle qui l'exige ſans diſtinction pour toute ſorte de bienfait, mais auſſi par la loi civile qui lui en faiſoit un devoir indiſpenſable, à peine de rentrer dans la ſervitude: ſi, par exemple, ſon patron ou le pere ou la mere de ſon patron étoient tombés dans l'indigence, il étoit obligé de fournir à leur ſubſiſtance, ſelon ſes facultés, ſous peine de rentrer dans les fers. Il encouroit la même peine s'il avoit maltraité ſon patron, ou qu'il eût ſuborné des témoins contre lui en juſtice.

L'honneur que l'*affranchi* devoit à ſon

patron empêchoit qu'il ne pût épouſer ſa mere, ſa veuve ou ſa fille.

Le fils de l'*affranchi* n'étoit pas réputé *affranchi*, & étoit pleinement libre à tous égards. *Voyez* LIBERTIN.

Quelques auteurs mettent de la différence entre *libertus* & *libertinus*, & veulent que *libertus* ſignifie celui même qui a été tiré de l'état de ſervitude, & *libertinus*, le fils de l'*affranchi*: mais dans l'uſage tous les deux ſignifient un *affranchi*. L'acte par lequel un eſclave étoit mis en liberté s'appelloit en Droit *manumiſſio*, comme qui diroit *dimiſſio de manu*, « affranchiſſement » de l'autorité d'un maître. » *Voyez* AFFRANCHISSEMENT.

Les *affranchis* conſervoient leur nom, & le joignoient au nom & au prénom de leur maître; c'eſt ainſi que le poëte Andronicus, *affranchi* de M. Livius Salinator, fut appellé *M. Livius Andronicus*. Les *affranchis* portoient auſſi quelquefois le prénom de la perſonne à la recommandation de laquelle ils avoient obtenu la liberté. Ces nouveaux citoyens étoient diſtribués dans les tribus de la ville qui étoient les moins honorables; on ne les a placés que très-rarement dans les tribus de la campagne.

Dès l'inſtant de l'affranchiſſement les eſclaves ſe coupoient les cheveux, comme pour chercher dans cette offrande une juſte compenſation du don précieux de la liberté qu'ils recevoient des dieux, cette dépouille paſſant dans toute l'antiquité païenne pour un préſent extrêmement agréable à la divinité.

C'étoit un des privileges des eſclaves devenus libres par leur affranchiſſement, que de ne pouvoir plus être appliqués à la queſtion dans une affaire où leur maître ſe ſeroit trouvé impliqué. Milon, accuſé du meurtre de Clodius, ſe ſervit de cette précaution pour détourner des dépoſitions qui ne lui auroient pas été favorables. Il aima mieux donner la liberté à des eſclaves témoins du fait, que de s'expoſer à être chargé par des gens d'autant moins capables de réſiſter à la torture, qu'ils étoient preſque tous délateurs nés de leurs maîtres. La condition d'*affranchis* étoit comme mitoyenne entre celle des citoyens par droit de naiſſance, & celle des eſclaves; plus libre que celle-ci, mais toutefois moins indépendante que la premiere. *(G & H)*

* AFFRANCHIR, v. a. *(Gramm.)* au propre donner la liberté: *affranchir* un eſclave: s'*affranchir* du pouvoir d'un tyran; par extenſion, exempter; on l'a *affranchi* de la taille; au figuré, délivrer: la mort nous *affranchit* de bien des miſeres.

* AFFRANCHIR *un tonneau*, *(terme de marchand de vin)* c'eſt lui ôter un mauvais goût qu'il a.

* AFFRANCHIR *la pompe*. *(Marine.)* La pompe eſt dite *affranchie* ou *franche*, quand ayant jeté plus d'eau hors du vaiſſeau qu'il n'y en entre, elle ceſſe de travailler. *Voyez* FRANCHE & FRANCHIR.

AFFRANCHISSEMENT, ſubſt. maſc. *(Juriſpr.)* eſt l'acte par lequel on fait paſſer un eſclave de l'état de ſervitude à celui de liberté. *Voyez*, pour les différentes manieres dont on procédoit à l'*affranchiſſement* d'un eſclave chez les Romains, le *mot* MANUMISSION.

Affranchiſſement, dans notre Droit, eſt la conceſſion d'immunités & d'exemptions d'impôts & de charges publiques, faite à une ville, une communauté, ou à des particuliers.

On le prend en Angleterre dans un ſens analogue à celui-ci, pour l'agrégation d'un particulier dans une ſociété ou dans un corps politique, au moyen de laquelle il acquiert certains privileges & certaines prérogatives.

Ainſi on dit en Angleterre qu'un homme eſt *affranchi*, quand il a obtenu des lettres de naturaliſation, au moyen deſquelles il eſt réputé régnicole, ou des patentes qui le déclarent bourgeois de Londres, ou de quelqu'autre ville. *Voyez* AUBAIN & NATURALISATION. *(H)*

* AFFRETÉ, ÉE, adj. & part. paſſif, *(terme de Marine.)* Une tartane *affretée*, eſt une tartane laiſſée à louage.

AFFRETEMENT, ſ. m. *(terme de Marine)* c'eſt l'action d'affreter, ou le prix que paie au propriétaire celui qui ſe ſert d'un navire qui ne lui appartient pas. Sur la Méditerranée on dit *noliſſement* pour *affretement*. *Nolis* eſt ſynonyme de *fret*. *(M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

Digitized by Google

AFFRETER, v. a. *(terme de Marine)* c'eſt convenir d'un prix avec le propriétaire d'un navire pour ſe ſervir de ce bâtiment, & l'employer à ſon uſage. On *affrete* ordinairement à tant par tonneau, par mois ou par voyage.

Il ne faut pas confondre *affreter* avec *freter*; & c'eſt à tort qu'on emploie aſſez ſouvent ces deux mots l'un pour l'autre. *Affreter*, c'eſt ſe ſervir d'un navire appartenant à un autre. *Freter* au contraire, c'eſt être payé pour prêter le vaiſſeau à celui qui veut s'en ſervir. *(M. le chevalier* DE LA COUDRAYE. *)*

AFFRETEUR, ſ. m. *(terme de Marine)* c'eſt le nom que l'on donne à celui qui paie pour ſe ſervir d'un navire qui ne lui appartient pas. *(M. le chevalier* DE LA COUDRAYE. *)*

AFFRIANDER, v. act. *(Chaſſe.) Affriander l'oiſeau*, en Fauconnerie, c'eſt le faire revenir ſur le leurre avec du pât de pigeonneaux ou de poulets.

* AFFRICHER, v. n. *(terme d'Agriculture.)* Laiſſer une terre *affricher*, c'eſt négliger de lui donner des labours convenables.

* AFFRONT, ſ. m. *(Gramm.)* injure, outrage par paroles ou voies de fait. Faire ou recevoir un *affront*. Boire un *affront*, le ſouffrir, le ſupporter patiemment. On a de la peine à digérer un *affront*, ou à ne pas s'en venger.

L'*affront*, dit l'abbé Girard, eſt un trait de reproche ou de mépris lancé en face de témoins; il pique & mortifie ceux qui ſont ſenſibles à l'honneur. L'inſulte eſt une attaque faite avec inſolence; on la repouſſe ordinairement avec vivacité. L'outrage ajoute à l'inſulte un excès de violence qui irrite. L'avanie eſt un traitement humiliant qui expoſe au mépris & à la moquerie du public.

Ce n'eſt pas réparer ſon honneur que de plaider pour un *affront* reçu. Les honnêtes gens ne ſont d'inſulte à perſonne. Il eſt difficile de décider en quelle occaſion l'outrage eſt plus grand, ou de ravir aux dames par violence ce qu'elles refuſent, ou de rejeter avec dedain ce qu'elles offrent. Quand on eſt en butte au peuple, il faut s'attendre aux avanies, ou ne ſe point montrer.

AFFRONTAILLES, ſ. fém. pl. *terme de Pratique* uſité en quelques endroits pour ſignifier les bornes de pluſieurs héritages aboutiſſantes à celles d'un autre fonds. *(H)*

AFFRONTE, *terme de Blaſon;* c'eſt le contraire d'*adoſſé;* il ſe dit de deux choſes oppoſées de front, comme deux lions, ou deux autres animaux.

Gonac en Vivarais; de gueules à deux levrettes *affrontées* d'argent, accollées de ſable, clouées d'or. *(V)*

* AFFRONTER, v. a. *(Gramm.)* attaquer avec hardieſſe & intrépidité: *affronter* l'ennemi, *affronter* une armée entiere avec peu de monde; au figuré, s'expoſer hardiment: *affronter* la mort, les dangers.

AFFRONTER, tromper, duper, ſe dit ſur-tout des marchands qui vendent une marchandiſe fardée.

* AFFRONTEUR, AFFRONTEUSE, adj. & ſubſt. *(Gramm.)* ſe dit du marchand ou d'une marchande qui trompe les gens en leur vendant une marchandiſe qui, avec de l'apparence, ne vaut rien.

* AFFUBLÉ, ÉE, part. paſſif. *Voyez ci-après* AFFUBLER.

* AFFUBLEMENT, ſ. m. *(Gramm.)* terme familier qui ſignifie toute eſpece de voile ou d'habillement ſingulier qui couvre & enveloppe la tête, le viſage & le corps.

* AFFUBLER, v. a. *(Gramm.)* Envelopper la tête, le viſage & le corps de quelque vêtement ou habillement. Qui vous a *affublé* de la ſorte? S'*affubler* d'un manteau.

AFFURAGE *ou* AFFEURÉS. *Voyez* AFFORAGE.

AFFUSION, ſ. f. *(Pharmacie.)* L'*affuſion* conſiſte à verſer une liqueur chaude ou froide ſur certains médicamens. Il y a des ſubſtances dont les infuſions & les préparations doivent ſe faire de cette façon pour n'en pas diſſiper les parties volatiles: telles ſont les infuſions de creſſon, de cochléaria, de beccabunga, des plantes labiées, & de la plupart des plantes aromatiques, comme l'abſynthe, la tanaſie, la ſantoline, l'aurone, *&c.*

Sans cette précaution, on ſe prive de l'huile eſſentielle & de l'eſprit érecteur ou

incoercible, qui fait toute l'énergie de ces plantes. (*N*)

AFFUSTAGE, ſ. m. *terme de Chapelier*; c'eſt ainſi qu'on appelle les façons que l'on donne aux vieux chapeaux en les remettant à la teinture, en leur rendant le luſtre, ou en les redreſſant ſous les plombs, & ſur-tout quand on les retourne, & qu'on leur donne une nouvelle colle.

* AFFUSTAGE, (*Menuiſiers, Charpentiers, & autres ouvriers qui ſe ſervent d'outils en fer.*) c'eſt raccommoder la pointe ou le taillant d'un outil émouſſé, ou ſur la meule, ou ſur la pierre à repaſſer.

* AFFUSTAGE, (*Métier.*) ſe dit auſſi de l'aſſortiſſement des outils néceſſaires à ce métier. Il eſt mal ou bien *affuſté*. Cette boutique eſt bien ou mal *affuſtée*. Je ne ſuis pas *affuſté* ici pour cet ouvrage.

AFFUT, ſubſt. m. eſt un aſſemblage de charpente ſur lequel on monte le canon, & qu'on fait mouvoir par le moyen de deux roues. Il ſert à tenir le canon dans une ſituation convenable pour faire aiſément ſon ſervice.

L'*affut* eſt compoſé de deux longues pieces de bois *HI*, *KL*, (*Pl. VI de l'Art militaire fig. 4.*) qu'on nomme ſes *flaſques*. Elles ſont chacune une eſpece de ligne courbée, dont une des extrêmités *I* eſt immédiatement poſée à terre, & l'autre *H* eſt appuyée ſur l'axe ou l'aiſſieu des roues, qu'elle déborde d'environ un pié. Les flaſques ſont jointes l'une à l'autre par quatre pieces de bois appellées *entretoiſes*. La premiere *A* eſt appellée *entretoiſe de volée*; la ſeconde *C*, *entretoiſe de touche*; la troiſieme *D*, *entretoiſe de mire*; & la quatrieme *G*, qui occupe tout l'intervalle de la partie des flaſques qui touche à terre, ſe nomme *entretoiſe de lunette*. On pratique dans les flaſques entre la partie qui répond à l'entretoiſe de volée, & celle qui répond à l'aiſſieu des roues de l'*affut*, des entailles dans leſquelles on place les tourillons du canon. On poſe ſur les trois premieres entretoiſes *A*, *C*, *D*, une piece de bois fort épaiſſe, ſur laquelle poſe la culaſſe du canon. Cette piece ſe nomme *la jemelle de l'affut*.

La fig. 2 de la Planche VI de l'Art milit. fait voir le canon monté ſur ſon *affut*. *La fig. 3. de la même Planche* repréſente le profil de l'*affut* dont *A B* eſt une des flaſques; & *la fig. 4* le plan du même *affut*.

Lorſqu'on veut mener le canon en campagne, ou le tranſporter d'un lieu à un autre, on attache un avant-train à la partie de ces flaſques où eſt l'entretoiſe de lunette, comme on le voit, *Pl. VI. Art milit. fig. 5*. La *figure 2. de la Planche VII.* fait voir le plan de l'avant-train, & de l'*affut* qui y eſt joint ou attaché.

Outre l'*affut* qu'on vient de faire connoître, qui eſt le plus ordinaire, & qui ſe nomme *affut à rouage*, il y a des *affuts de place*, des *marins*, & des *bâtards*, leſquels, au lieu des roues ordinaires, n'ont que des roulettes pleines qui ſuffiſent pour faire mouvoir le canon ſur un rempart ou ſur de petits eſpaces.

Le mortier a auſſi un *affut* pour la facilité du ſervice, & pour le faire tenir plus ſolidement dans telle ſituation qu'on veut.

L'*affut* du mortier n'a point de roues, attendu qu'on ne tranſporte point le mortier ſur ſon *affut*, comme on y tranſporte le canon. On a imaginé différentes ſortes d'*affuts* de mortiers; il y en a de fer, il y en a eu de fonte: mais nous ne parlerons ici que du plus ordinaire. Il eſt compoſé de deux pieces de bois plus ou moins fortes & longues, ſuivant la groſſeur du mortier: on les appelle *flaſques*, comme dans le canon; elles ſont jointes par des entretoiſes fort épaiſſes. Sur la partie ſupérieure du milieu des flaſques, il y a une entaille pour recevoir les tourillons du mortier; pardeſſus chaque entaille, ſe poſe une forte bande de fer appellée *ſus-bande*, dont le milieu eſt courbé en demi-cercle pour encaſtrer les tourillons, & les tenir fortement joints ou attachés aux flaſques de l'*affut*. Dans l'intérieur de chaque entaille eſt une pareille bande de fer appellée, à cauſe de ſa poſition, *ſous-bande*. Ces bandes ſont attachées aux flaſques par de longues & fortes chevilles de fer; quelquefois la ſus-bande eſt attachée aux flaſques par une autre bande de fer, qui couvre chacune de ſes extrêmités. Il y a ſur le devant & ſur le derriere des flaſques, des eſpeces de barres de

Digitized by Google

fer arrondies qui les traverſens de part & d'autre, & qui ſervent à les ſerrer exactement avec les entretoiſes : c'eſt ce qu'on appelle des *boulons*. Sur le devant des flaſques ou de l'*affut*, il y a quatre chevilles de fer élevées perpendiculairement, entre leſquelles eſt un morceau de bois ſur lequel s'appuie le ventre du mortier, ou ſa partie qui contient la chambre. Ce morceau de bois ſert à ſoutenir le mortier lorſqu'on veut le faire tirer ; il eſt appellé *couſſinet*. Au lieu de chevilles pour le tenir, il eſt quelquefois encaſtré dans une entaille que l'on fait exprès vers l'extrêmité des flaſques. Lorſqu'on veut relever le mortier, & diminuer ſon inclinaiſon ſur le couſſinet, on introduit entre le mortier & le couſſinet un coin de mire, à-peu-près comme celui qui ſert à pointer le canon. On voit, *Planche VII de Fortification, fig. 8.* un mortier *A* monté ſur ſon *affut X. Traité d'Artillerie par M.* le Blond. *(Q)*

AFFUT *des nouvelles pieces de campagne* ou *de bataille*, *(art militaire, nouvelle artillerie.)* L'*affut* des nouvelles pieces de campagne ou de bataille, differe autant des anciens, que les pieces même différent de celles auxquelles elles ont ſuccédé. *(Voyez* ARTILLERIE *&* CANON *de bataille.)* L'objet principal a été de rendre les nouveaux *affuts* beaucoup plus légers que les anciens, & on en a diminué en conſéquence toutes les dimenſions. Cette diminution ne pouvant pas ſe concilier avec la ſolidité qui leur eſt néceſſaire, on les a couverts & preſqu'enveloppés de ferrures, en ſorte qu'ils peſent plus que les anciens, à l'exception de celui de la piece de quatre, & n'en ont ni la ſolidité, ni la ſimplicité : car plus les flaſques ſont minces, plus les alternatives de ſéchereſſe & d'humidité doivent les altérer : la préciſion & la propreté des ferrures qui les couvrent & les chargent, exigent de l'intelligence & des ſoins de la part des ouvriers, dont tous ne ſont pas capables ; d'où naît la difficulté des radoubs dans les occaſions où, n'ayant pas d'excellens ouvriers à portée de ſoi, on eſt obligé d'employer ceux qu'on trouve ſous ſa main. Ils ſont donc moins ſimples, plus fragiles que les anciens, & coûtent davantage.

Les aiſſieux de fer ne ſont pas d'un ſervice auſſi commode que ceux de bois, auxquels on les a ſubſtitués : les aiſſieux de bois ſe ſuppléent aiſément, au lieu que ceux de fer caſſant dans des marches, dans des affaires, ne peuvent pas ſe réparer ſur le champ, & la piece eſt hors de combat. Si l'on ſe propoſe d'en porter une grande quantité de rechange, on perd de vue la premiere intention, qui étoit d'alléger beaucoup les équipages d'artillerie.

L'encaſtrement de route *f*, où ſe logent les tourillons de la piece, lorſqu'on eſt en marche, eſt pris des étrangers, & ſert à répartir le poids de la piece de l'*affut* & l'avant-train, & à rendre par-là la voiture plus roulante ; mais il eſt inutile dans les momens où le charroi eſt le plus vif, le plus embarraſſant & le plus difficile, c'eſt-à-dire, à portée de l'ennemi. En effet, lorſque la piece tire & qu'il eſt queſtion de la porter avec célérité, dans une autre poſition, auroit-on le temps de faire *nager* la piece, entre les flaſques, pour faire occuper ce ſecond encaſtrement par les tourillons, & de la ramener, étant arrivée ſur ſon terrain, dans les encaſtremens *e*, où les tourillons doivent être placés lorſque la piece eſt en action ?

Les flaſques arrondis à leur extrêmité inférieure, en forme de traîneau, ont moins de frottement ſur la terre, & donnent plus de facilité aux canonniers pour tenir la croſſe élevée, par le moyen des leviers qu'ils paſſent dans les anneaux de manœuvre *m*, lorſqu'il faut aller en avant ou en arriere ; mais cette coupe de la croſſe contribue à augmenter le recul, auſſi-bien que les boîtes de fonte, placées dans les moyeux des roues.

Le coffret *s* contient cinquante coups tout faits, à boulets ou à cartouche : il ſe place dans les marches, entre le flaſque *w*, & ſur l'avant-train, lorſque la piece eſt en action.

La charge de poudre de ces coups tout faits, eſt renfermée dans un ſac ou gargouſſe de ſerge ou de camelot, lequel eſt attaché & fixé à un culot de bois, ſur lequel poſe le boulet ou la boîte de fer-blanc qui contient la mitraille. Ces coups tout préparés ont, comme toutes les

choſes de ce monde, leur avantage & leur inconvénient. Ils ſont avantageux en ce qu'ils rendent le ſervice très-prompt & très-sûr; très-prompt, puiſque la poudre & le boulet ou la cartouche, ſe mettent en un ſeul temps dans la piece; très-sûr, parce que la poudre étant enfermée dans un ſac, il ne s'en répand point, & on évite par-là les inconvéniens des traînées de poudre, qui peuvent s'allumer, porter le feu aux barils & occaſioner de grands accidens: mais d'un autre côté, les gargouſſes fourniſſent toujours une charge égale pour toutes les circonſtances, & il en eſt où il ſeroit avantageux de la diminuer, lorſqu'il ſeroit utile, par exemple, de tirer à ricochet.

Les roues plus baſſes des anciens avant-trains étoient préférables aux roues hautes des nouveaux, pour tourner fort court dans certains chemins qui ne permettent pas de faire autrement. Le long timon ſubſtitué aux limonnieres, eſt également nuiſible dans ce cas, & il ſe préſente ſouvent dans le cours d'une campagne; il eſt d'ailleurs difficile de remettre l'*affut* ſur l'avant-train, tiraillé à droite & à gauche, par deux chevaux attelés de front: ce qui s'exécute aiſément avec un avant-train à limonniere & un ſeul cheval, que le charretier fait avancer & reculer aiſément & qu'il conduit avec facilité dans tous les cas. Cette maniere d'atteler avec des timons & des chevaux de front, eſt très-bonne pour les grandes routes, mais elle eſt impraticable dans les chemins de traverſe, ſerrés & difficiles. Tout officier d'artillerie conviendra, écrivoit M. de Mouy, lieutenant général des armées du roi, officier d'artillerie, d'une expérience conſommée, dans le compte qu'il rendoit de ces nouveautés, « que l'avant-train à » timon ſeroit très-embarraſſant pour conduire du canon en batterie dans un » ſiege, où le charretier ſe couvre de » ſon limonnier contre le feu de l'aſſiégé, » ce qu'il ne peut faire avec un avant-» train à timon, puiſqu'il faut qu'il monte » à cheval. Qu'on ne diſe pas que l'équi-» page de campagne eſt indépendant de » celui de ſiege; nous pouvons citer les » campagnes terminées par la paix d'Aix-» la-Chapelle, où les ſieges ont été extrêmement fréquens, & ne furent exécutés qu'avec les chevaux attachés à l'équipage de campagne. On n'en ſeroit » pas venu à bout, ſi on n'avoit eu des » limonnieres harnachées convenablement, » pour conduire les pieces de canons en » batterie, avec des avant-trains à limonniere & des charretes, pour y tranſporter la poudre & les balles, leſquelles » on ne peut eſpérer de faire décharger » à la main, ſous le feu, ſouvent très-» vif, qui part de la place. Le ſeul bien » du ſervice & notre longue expérience, » ajoutoit ce reſpectable militaire, nous » forcent à inſiſter ſur ce point. »

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail ſur les *affuts* du nouveau ſyſtême d'artillerie. La *planche II* repréſente celui de la piece de douze avec la plus exacte préciſion; ceux de huit & de quatre n'en different que dans leurs proportions. La légende qui ſuit, rapporte le nom de toutes les pieces qui les compoſent, & les dimenſions des principales ſont indiquées dans la table que nous y ajoutons.

A. Flaſques de l'*affut*.
B. Entretoiſe de volée.
C. Entretoiſe de ſupport.
D. Entretoiſe de lunette.
E. Semelle de pointage.
F. Moyeux des roues.
G. Rais des roues.
H. Jantes couvertes de leur bandage.
I. Armons.
K. Saſſoire.
L. Petite ſaſſoire, couverte d'une bande de fer.
M. Volée.
N. Paloniers.
O. Timon.
P. Volée du devant, placée au bout du timon, pour atteler quatre chevaux.
Q. Coffret portant les munitions de la piece.
R. Le même coffret, vu intérieurement.
S. Le même coffret fermé, il eſt couvert de tôle.
T. Bras du coffret, ſervant à le placer ſur l'*affut* dans les marches, & ſur l'avant-train, lorſque la piece eſt en action.

Digitized by Google

V. Délardement des flaſques ou encaſtrement pour loger le coffret.

Ferrures.

X. Boulons rivés pour empêcher les flaſques de ſe fendre.

Y. Boulons d'aſſemblage qui reſſerrent les flaſques & concourent avec les entretoiſes à empêcher leur écartement.

Z. Crochets où les canonniers attachent leurs traits, pour aller en avant. *Voyez planche III des manœuvres.*

&. Doubles crochets où les canonniers attachent alternativement leurs traits, pour aller en avant & en arriere. *Voyez Planche III.*

a. Roſette ſervant de contre-rivure aux boulons, leſquels ſont à écrou.

b. Tête de l'*affut.*

c. Bouts d'*affuts.*

d. Recouvrement du talut des flaſques.

e. Sous-bandes pour l'encaſtrement des tourillons, lorſque la piece tire.

f. Sous-bandes pour l'encaſtrement des tourillons, dans les routes.

g. Chevilles à tête plate.

h. Chevilles à mantonnet; elles ſervent à contenir la ſous-bande par une de ſes extrêmités, la tête plate entre dans l'autre, & une clavette la fixe; les ſous-bandes couvrent les tourillons.

i. Liens des flaſques.

k. Lunette; la contre-lunette eſt en deſſous.

l. Anneaux d'embrelage.

m. Anneaux de pointage pour paſſer des leviers, afin de diriger la piece à la volonté du canonnier qui pointe. *Voyez Planche III.*

n. Anneaux quarrés de manœuvre, où les canonniers paſſent deux leviers, pour ſoutenir & élever la croſſe, lorſque la piece va en avant ou en arriere. *Voyez Planche III.*

o. Deux plaques de fer, pour préſerver l'*affut* du frottement des roues & de la faſſoire.

p. Ecrou de cuivre pour la vis de pointage, vu de plan & de profil; cet écrou eſt ſoutenu par deux crapaudines pratiquées dans les flaſques.

q. Vis de pointage.

r. Manivelle pour tourner la vis de pointage.

s. Plaque de fer qui couvre la ſemelle, laquelle ſoutient la culaſſe de la piece.

t. Bandeau de la ſemelle; il y a au deſſous de la ſemelle une calotte, pour recevoir la tête de la vis de pointage.

u. Charniere de la ſemelle, au moyen de laquelle on éleve ou on abaiſſe la volée de la piece, avec la vis de pointage.

x. Aiſſieu de fer; il eſt encaſtré dans les flaſques, qu'il ne déborde que de trois lignes, & eſt ſoutenu par deux bandes de fer, fixées ſous les flaſques, avec des écrous.

z. Flottes à crochet, placées aux bouts de l'aiſſieu, auxquelles les canonniers attachent leurs traits pour marcher en avant. *Voyez Planche III.*

&. Eſſe.

w. Selette qui couvre l'aiſſieu de fer de l'avant-train; cet aiſſieu eſt encaſtré dans un faux aiſſieu de bois, ſur lequel poſe la ſelette.

1. Cordon du moyeu des roues.
2. Frettes.
3. Bandages des roues.
   Nota. Les roues des *affuts* & des avant-trains, ſont garnies de boîtes de cuivre.
4. Charnieres avec leurs branches, pour le couvercle du coffret.
5. Equerres de tôle, pour garantir les angles du coffret.
6. Etrier tenant l'aiſſieu & la ſelette.
8. Coëffe de la ſelette.
9. Cheville ouvriere.
10. Chaîne d'embrelage.
11. Tirans de volée.
12. Plaques d'armon.
13. Plaquettes de volée.
14. Plaquettes de palonniers.
15. Anneaux joignant les plaquettes de palonniers & de volée.
16. Frettes de tête d'armon.
17. Boulon de la tête des armons, traverſant la tête du timon.
18. Happe à virole & à crochet, pour le bout du timon.
19. Seau rempli d'eau, où le canonnier plonge ſon écouvillon, pour laver & rafraîchir la piece.

Nous

DIMENSIONS DES *A*

	LONGUEUR DES FLASQUES.	ÉPAISSEUR DES FLASQUES.	CINTRE DES FLASQUES.
CALIBRES...	*pieds. pouces. lign.*	*pouces. lign.*	*pouces. lign.*
De douze...	9. 3. 6.	4.	5.
De huit.....	8. 9. 6.	3. 6.	5.
De quatre...	7. 3.	3.	4.

Poids des nouveaux *affuts* de batai

Poids des *affuts* des anciennes piec

Digitized by Google

Nous allons tranſcrire les corrections & additions faites à cet article par *le corps royal d'Artillerie.*

A. N. Chaque arſenal avoit autrefois pour les conſtructions de l'artillerie des proportions qui lui étoient particulieres. La voie du charroi de l'un n'étoit point celle de l'autre. Roues, aiſſieux, avant-trains, tout étoit différent : delà, l'embarras des rechanges ; chaque équipage d'artillerie avoit les ſiens qui ne pouvoient ſervir à un autre & qui n'étant pas même aſſervis entr'eux à des dimenſions préciſes, alloient mal à la premiere préſentation & demandoient toujours le ſecours d'un ouvrier pour les retoucher & les ajuſter. Il falloit mettre des reperts aux pieces qui devoient s'aſſembler : pour trouver ces reperts, il falloit manier une infinité de pieces ; ſouvent celles dont on avoit beſoin ne ſe trouvoient pas. Etoit-on forcé de réunir un équipage de Strasbourg à un autre de Metz ou de Douay, c'étoit une confuſion inextricable : une pareille conſtitution faiſoit perdre dans les marches un temps toujours ſi précieux à la guerre, les ralentiſſoit, multiplioit les frais de radoubs, & nuiſoit tellement à la facilité des rechanges & à la célérité de leur remplacement, que le moindre accident dans des retraites précipitées pouvoit amener la néceſſité d'abandonner à l'ennemi les attirails de l'artillerie. Tel étoit trop réellement l'état des conſtructions de l'ancienne artillerie, dont la ſolidité d'ailleurs n'étoit que le réſultat de la maſſe la plus incommode.

La nouvelle artillerie a corrigé ces défauts, contre leſquels ce qu'il y avoit alors d'officiers inſtruits s'étoient élevés depuis long-temps. La voie eſt aujourd'hui la même pour tout le charroi de l'artillerie. Les roues de tous les avant-trains & des *affuts* & caiſſons de 4 ont la même hauteur, les mêmes boîtes & la même longueur de moyeu ; les grandes roues de chariot & de caiſſon ont la même hauteur entr'elles & les mêmes boîtes ; les roues des *affuts* de 8 & 12 ſont auſſi les mêmes ; tous les aiſſieux des arriere-trains de tous les caiſſons, chariots & autres voitures, ainſi que ceux de tous les avant-trains ſans exception, ont les mêmes dimenſions, & peuvent ſe ſuppléer réciproquement, excepté ceux des *affuts* de 8 & 12 qui different entr'eux de trois lignes. On peut juger d'après le ſoin qu'on a eu de réunir tant d'objets différens ſous les mêmes proportions, quelle doit être aujourd'hui la facilité des rechanges.

L'uniformité dans chaque eſpece de conſtruction a été portée au point qu'une jante, un rais, une entre-toiſe, un boulon, une ſous-bande, une partie quelconque d'un *affut*, d'un caiſſon, d'un chariot conſtruit à Auxonne, s'aſſemble juſte & convient à l'attirail de même eſpece conſtruit à la Fere. Chaque arſenal a les deſſins de toutes les conſtructions, & ces deſſins ſont exactement les mêmes, on y trouve auſſi une table de toutes les dimenſions déterminées juſqu'à $\frac{1}{4}$ de ligne, & ces tables ſont les mêmes dans tous les arſenaux ; en conſéquence on a dreſſé & donné aux ouvriers des patrons qui aſſurent la plus parfaite uniformité dans les conſtructions en bois, des mandrins qui ont déterminé invariablement la forme des concavités des lunettes, celle des convexités des calibres de toute eſpece pour fixer les longueur, épaiſſeur & largeur de chaque piece. Les ouvriers aidés par tous ces modeles ſont parvenus ſans peine à donner à leurs ouvrages une préciſion ſurprenante, & de cette préciſion ſont dérivées non ſeulement une uniformité & une ſolidité produites par la régularité des aſſemblages, mais encore une propreté, un fini dans l'exécution qu'on ne recherchoit pas, mais qu'elle devoit naturellement amener ; au moyen de ces facilités qu'on a prodiguées à l'ouvrier, & de ces patrons qui le guident à chaque pas qu'il fait, il exécute ſes ouvrages en beaucoup moins de temps qu'il ne lui en falloit autrefois pour conſtruire en tâtonnant un ouvrage imparfait & groſſier, & c'eſt par cette économie de ſon temps qu'on eſt parvenu à ne pas rendre les conſtructions nouvelles plus cheres que les anciennes, malgré la ſupériorité de leur exécution & de leur bonté.

C'eſt donc une choſe évidente que la nouvelle artillerie a créé l'uniformité qui manquoit à l'ancienne, que ſes *affuts* ſont plus ſolides, plus légers & plus mobiles.

Les écrivains qui ont déſapprouvé qu'on les ait couverts de ferrures n'ont pas ſongé que c'étoit le ſeul moyen d'éviter qu'ils ne fuſſent détruits en auſſi peu de temps que l'étoient les anciens dont les ferrures mal appliquées & encaſtrées ſans préciſion laiſſoient un paſſage à l'eau qui s'inſinuoit ſous ces ferrures & pourriſſoit leur bois; mais ce qui eſt tout autrement important ils ont oublié de dire que toutes les ferrures modernes d'un *affut* de 4, par exemple, étant parfaitement égales à celles de tout autre *affut* de 4, s'enlevent lorſque le bois eſt hors de ſervice & ſe replacent ſur un bois neuf; que ces ferrures peuvent uſer ainſi trois *affuts*, tandis que dans l'ancienne artillerie on jetoit l'*affut* au feu pour en détacher la ferrure qu'on en retiroit très altérée, & qui ne pouvant ſervir à un autre étoit le plus ſouvent revendue comme ferraille: ils n'ont pas remarqué que ces abus, forçant à renouveller les ferrures des *affuts* auſſi ſouvent que leur bois, doubloient les dépenſes qu'exigent les conſtructions de l'artillerie.

La ſolidité des attirails de la nouvelle artillerie n'eſt plus le réſultat de leur maſſe, mais celui d'une diſtribution de matiere mieux entendue.

Les aiſſieux de fer ont paru d'un meilleur ſervice que ceux de bois, & leur ont été préférés parce qu'ils facilitent le charroi; parce qu'ils durent plus; parce qu'ils épargnent l'embarras & la dépenſe très-conſidérable d'un graiſſage trop fréquent; parce que s'ils caſſent, n'étant arrêtés que par deux bandes, il ne faut que quelques minutes pour déviſſer deux écrous & les remplacer; parce que, pour ſouder ceux qui caſſeroient, il faut moins de temps que pour préparer un aiſſieu de bois, forger & encaſtrer ſes équignons, ſes anneaux à happe, ſes heurtequins, ſes brabans, & l'aſſujettir dans ſes étriers de ſupport. Si l'un ou l'autre caſſe dans une affaire, celui de fer offre la facilité d'être remplacé par un faux aiſſieu comme ceux de bois, & la commodité d'un rechange plus prompt, puiſque le caiſſon qui fournit les munitions en porte un, toujours prêt à ſubvenir au beſoin.

L'encaſtrement de route ſemble approuvé par nos cenſeurs, au moins pour l'utilité dont il eſt dans les marches. Ce ſuffrage quoique reſtreint ſuffit, puiſqu'à portée de l'ennemi la piece ſera & marchera dans ſon encaſtrement de tir: quoique la manœuvre néceſſaire pour changer d'encaſtrement ſoit ſi facile & ſi prompte qu'on pourroit l'exécuter devant l'ennemi.

La coupe de la croſſe des *affuts* modernes a beaucoup d'avantages: en effet elle facilite le recul, & l'on a fait voir combien ce recul étoit, en bataille, une choſe peu importante, vu les inégalités & la différente nature des terrains.

Si les coups tout faits rendent, comme on en convient, le ſervice plus prompt & plus ſûr, que faut-il de plus? Ils ne peuvent nuire au tir à ricochet: ſi par un cas extraordinaire on étoit obligé de tirer à ricochet en bataille, on le feroit avec des coups tout faits, en égorgeant quelques cartouches & en variant ſur l'élévation: on y peut tirer avec des coups tout faits; il n'eſt queſtion alors que de varier l'élévation de la piece. Heureuſement voilà nos cenſeurs ſatisfaits & nous auſſi, & nos gargouſſes & cartouches pleinement adoptées.

L'attelage à timon ou à limonniere eſt depuis long-temps une queſtion très-débattue. La régie des vivres l'avoit réſolue à l'armée en faveur des timons. L'armée du Haut-Rhin, dans la derniere guerre, quitta les limonnieres avec leſquelles elle avoit abandonné ſon artillerie dans les plaines de l'électorat d'Hannovre, pour prendre les timons avec leſquels elle la conſerva dans les montagnes du pays de Heſſe. La grande raiſon qui a déterminé Mrs. les Maréchaux à prononcer ſur cette queſtion en faveur des timons, eſt que l'artillerie de bataille ſe trouveroit ſouvent obligée de trotter & même de galopper; ce qu'elle ne pourroit faire avec les limonnieres qu'on a conſervées à l'artillerie de ſiege. Ainſi les objections contre les timons qu'on déduit du ſervice de l'artillerie dans les ſieges, n'ayant point d'objet, ne méritent aucune réponſe; enfin on a conſtruit des limonnieres à têtard qui s'adaptent à l'avant-train des *affuts* modernes, afin de pouvoir s'en ſervir, ſi le théatre de la guerre ſe trouvant dans un pays très-coupé, forçoit d'y avoir recours. La ſageſſe eſt de ne point embraſſer d'opi-

Digitized by

nion trop excluſive, & de proportionner ſes moyens aux diverſes ſituations : c'eſt ce principe qui a dirigé les inſtituteurs du nouveau ſyſtême d'artillerie qui n'ont admis aucune innovation qu'après des expériences & l'examen le plus ſévere & le plus ſcrupuleux pour conſtater ſon utilité. Le ſuffrage de M. de Mouy en faveur des limonnieres eſt ſans doute très-impoſant ; mais lorſqu'un auteur diſcute une opinion, il me forceroit de prendre une mauvaiſe idée de ſa cauſe, s'il entreprenoit de l'étayer plutôt de l'autorité d'un homme que de celle des raiſons qui doivent l'appuyer, parce qu'un homme peut ſe tromper & qu'une bonne raiſon eſt la vérité même. » *Cet article de M. de Pommereul eſt* » *avoué de Mrs. les Officiers généraux de* » *l'artillerie.*

AFFUT, *terme de Chaſſe ;* c'eſt un lieu caché où l'on ſe met avec un fuſil prêt à tirer, & où l'on attend le ſoir le gibier à la ſortie d'un bois. On dit, il fait bon aller ce ſoir à l'*affut ;* on va le matin à la *rentrée.*

* AFFUTAGE, ſ. m. *(Artillerie.)* Ce canonnier entend bien l'*affutage*, c'eſt-à-dire, qu'il ſait bien affuter un canon, le pointer, le mettre en mire, en un mot le diſpoſer à tirer.

* AFFUTER, v. a. *(terme d'Artillerie.) affuter* un canon, c'eſt le pointer, le mettre en mire & le diſpoſer à tirer.

AFFUTER, *parmi les Graveurs, les Sculpteurs, & autres ouvriers*, eſt ſynonyme à *aiguiſer.* On dit, *affuter les outils*, pour *aiguiſer les outils. Voyez* AIGUISER.

Les Peintres & les Deſſinateurs diſent *affuter les crayons*, pour dire *aiguiſer les crayons.*

Pour *affuter* comme il faut les burins, il ſuffit ſeulement de les aiguiſer ſur trois faces, & ſur le biſeau. Il y a cette différence entre *aiguiſer* & *affuter*, qu'*affuter* ſe dit plus ordinairement du bois & des crayons que des métaux, & qu'on *aiguiſe* un inſtrument neuf & un inſtrument qui a déja ſervi ; au lieu qu'on n'*affute* guere que l'inſtrument qui a ſervi. *Aiguiſer* déſigne indiſtinctement l'action de donner la forme convenable à l'extrêmité d'un inſtrument qui doit être aigu ; au lieu qu'*affuter* déſigne la réparation de la même forme altérée par l'uſage.

AFILIATION. *Voyez* AFFILIATION.

AFIN, *(Gramm.)* conjonction *cauſale* ou *motivale*, c'eſt-à-dire, qui déſigne le motif, la cauſe ou la raiſon pourquoi on fait une choſe. Elle régit la prépoſition *de* ou le *que* conjonctif. *J'étudie afin de m'inſtruire*, ou *afin que je m'inſtruiſe.*

* AFIOURME, ſ. m. *(Commerce, Manuf.)* on nomme ainſi une ſorte de lin qu'on tire du levant par la voie de Marſeille.

AFLEURER, v. act. *terme d'Architecture*, c'eſt réduire deux corps ſaillans l'un ſur l'autre à une même ſurface : *déſafleurer*, c'eſt le contraire. On dit : cette porte, cette croiſée *déſafleure* le nu du mur, lorſque l'une des deux fait reſſaut de quelques lignes, & qu'alors il faut approfondir leurs feuillures ou ôter de leur épaiſſeur pour détruire ce *déſafleurement. (P)*

* AFRICAINE. *Voyez* ŒILLET-D'INDE.

§ AFRIQUE, *(Géogr. anc. & mod.)* l'une des quatre parties de notre globe, la plus grande après l'Amérique & l'Aſie. Elle eſt en forme de pyramide dont la baſe fait face à l'Europe, & dont le ſommet avance dans l'Océan méridional au delà du ſolſtice d'hiver. Ce contient ne tient aux deux autres, l'Europe & l'Aſie, que par l'iſthme de Suez qui le joint à l'Aſie. Il forme une péninſule environnée & bornée de toutes parts par des mers : au nord par la Méditerranée, à l'occident par la mer Atlantique, au midi par celle des Indes, & à l'orient par la mer Rouge en partie. Son étendue n'eſt pas la même partout ; il a depuis Tanger juſqu'à Suez, environ 800 lieues ; depuis le cap Verd juſqu'au cap de Guardafui, ſur la côte d'Ajan 1420 ; & du cap de Bonne-Eſpérance juſqu'à Bonne 1450. *Long. 1. 71. lat. mérid. 1. 35. lat. 7. 1. 37. 30.*

Quelques-uns veulent que l'*Afrique* ait tiré ſon nom d'Ophres, petit-fils d'Abraham & de Cethura, d'autres qu'il vienne du mot hebreu עפר, *aphar*, pouſſiere ; le ſavant Bochart le fait dériver du mot arabe *phérick*, qui ſignifie *épi de bled ;* tous ces

mots peuvent être étymologiques & avoir contribué à nous tranſmettre le nom de cette partie du globe, ſous la dénomination qu'elle a aujourd'hui parmi nous; ce ſeroit donc une choſe inutile, & tout-à-fait extravagante de chercher à prouver lequel de ces trois mots a l'avantage excluſif.

L'*Afrique* a été connue en partie par les anciens; les Romains y ont fait la guerre & en ont conquis une portion. Les Vandales s'en emparerent après eux; mais ils en furent chaſſés par les troupes de Béliſaire, ſous le regne de Juſtinien. Les Arabes & les Sarraſins s'en rendirent enſuite les maîtres, & poſſedent encore le pays qui avoit été ſoumis aux Romains. Pline, *livre V. de ſon Hiſtoire naturelle*, nous apprend que Scipion Emilien, faiſant la guerre en *Afrique*, confia à Polybe, l'hiſtorien, une flotte pour côtoyer l'*Afrique*, à l'occident. Il parle auſſi d'un Hannon, Carthaginois, qui fut chargé de faire le tour de l'*Afrique*, & donna des mémoires qui furent copiés par les Grecs & par les Romains. Il ajoute, en parlant de ces mémoires, qu'ils ſont pleins de choſes fabuleuſes, & qu'ils font mention de villes & d'autres choſes dont on ne trouvoit nulle trace. Les Nunes & les Dias furent certainement les premiers qui de cap en cap parvinrent juſqu'à celui de Bonne-Eſpérance; & le tour ou le périple de l'*Afrique* ne fut jamais fait avant Vaſco de Gama, Portugais, qui, en 1497, doubla ce cap, ouvrit par ce moyen une nouvelle route au commerce des Indes & fit tomber celui qui ſe faiſoit par Alexandrie. Cependant cette grande région n'eſt encore guere connue que ſur les côtes, & il ſeroit aſſez difficile de déterminer très-poſitivement quelles ſont les parties de l'*Afrique* moderne qui répondent aux diviſions & aux dénominations des anciens.

Quelques géographes terminoient l'*Afrique* au Nil: à ce compte l'Egypte étoit pour eux partie en Aſie, partie en *Afrique*; ils n'avoient apparemment pu pénétrer plus loin: car, s'ils euſſent été bien inſtruits, il leur eût paru bien plus raiſonnable d'établir pour limites de l'*Afrique* la mer Rouge & l'iſthme de Suez.

L'Egypte étoit le pays le mieux connu & celui ſur lequel il n'y a pas d'équivoque. On lui donnoit pour bornes ce qu'on nommoit *Cathabatenus*, c'eſt-à-dire, la deſcente qui conduiſoit depuis la Lybie en Egypte. On diſtinguoit les contrées voiſines ſous le nom de *Lybie Ammonienne* & *Carthaginoiſe*. Celle qui étoit contiguë à l'Egypte du côté d'occident ſe nommoit *Marmorique*, & ſuivoit la *Cyrénaique*, ainſi nommée à cauſe des cinq villes qu'on y voyoit, Bérenice, Arſinoë, Ptolemaïs, Apollonie & Cyrene. Ce pays étoit terminé par l'*Afrique* propre ou la petite *Afrique* commençant vis-à-vis de la grande Syrte, bornée au midi par des montagnes qui la ſéparoient des Gétules, & au nord par la mer. Elle contenoit divers peuples, les Naſamones, les Pſylles, & entr'autres la fameuſe ville de Carthage. Au midi de la petite *Afrique* étoient les déſerts de la Lybie, au delà les Troglodytes & les Garamantes.

Plus avant, du même côté, on trouvoit la Numidie, puis la Mauritanie, bornée au nord par la Méditerranée & le détroit de Gibraltar, & au midi par le petit Atlas qui la ſéparoit des Gétules, ou la diviſoit en deux parties, la Mauritanie Céſarienne & la Mauritanie Tingitane. Les Gétules qui s'étendoient juſqu'au mont Atlas, étoient au midi des pays dont on vient de parler. Au delà étoit la Lybie intérieure qui s'étendoit juſqu'au fleuve Niger. Tout ce qui étoit au delà portoit le nom d'*Ethiopie*. Au reſte tout ce que les anciens en ont dit n'eſt pas entiérement exact.

On diviſe aujourd'hui l'*Afrique* en deux parties générales qui ſont le pays des blancs ou baſanés, & le pays des noirs.

Le pays des blancs comprend l'Egypte & la Barbarie, diviſée en ſix parties, qui ſont la province de Barca, les royaumes de Tunis où Tripoli eſt compris, celui de Tremecen où eſt Alger, celui de Fez, de Maroc & de Dara. On met encore dans cette partie le Biledulgerid & le Zaara ou Déſert.

Les provinces du pays des noirs, ſituées ſur les côtes, ſont la Nigritie, la Guinée, le Congo, la Cafrérie, la côte de Sofala, celle d'Abex, d'Ajan & de Zanguebar. Les pays au dedans des terres ſont la Nubie,

l'Ethiopie ou Abyſſinie, le Monoémugi & le Monomotapa.

Les deux plus grands fleuves de l'*Afrique* ſont le Nil & le Niger. Les rivieres les plus conſidérables ſont le Sénégal, le Zaire, la riviere de Gambra ou Gambie, celles de Camarones, de Coanza, de Gubororo ſur la côte occidentale, & celles du Saint-Eſprit & de Zambeſe ſur la côte orientale.

Ses montagnes les plus célebres ſont le mont Atlas & les montagnes de la lune. Le premier s'étend d'occident en orient, depuis la mer Atlantique juſqu'à l'Egypte, bordant toute la Barbarie à 60, 70, & 80 lieues de la mer. *Varénius, Géogr. c. x.* Sa cime eſt toujours couverte de neige. Les montagnes de la lune environnent preſque le Monomotapa, & s'étendent fort loin au midi; elles ſont auſſi couvertes de neige, quoique dans la zone torride. Dans la Guinée on voit celles de Sierra-Léona. La pointe méridionale de l'*Afrique* eſt auſſi toute couverte de montagnes, dont les plus remarquables ſont celles qui forment le cap de Bonne-Eſpérance, nommées la *montagne de la Table*, la *montagne du Diable*, la *montagne du Lion*. Il s'y forme fréquemment d'affreux orages.

Entre les iſles de l'*Afrique*, dans la Méditerranée, on compte Pantalarée, Lampadoſa, Linoſa & Zerbe.

Dans la mer Atlantique on trouve les Açores ou Terceres, qui dépendent de l'*Afrique* & non de l'Amérique, comme l'ont prétendu certains géographes; enſuite les Canaries, les iſles du cap Verd, celles de la Guinée qui ſont l'iſle de Ferdinand Po: l'iſle du Prince, l'iſle de Saint-Thomas, celles de Saint-Matthieu, de l'Aſcenſion & de Sainte-Hélene. Dans la mer des Indes, vis-à-vis de la côte orientale, il y a l'iſle de Madagaſcar, l'iſle de Bourbon ou Maſcarigne, l'iſle Maurice, Zocotora, & les iſles de l'Amirante.

Quoique l'*Afrique* ſoit en grande partie ſous la zone torride & qu'en général le climat y ſoit fort chaud par-tout, la température y eſt cependant telle que du tropique du cancer à celui du capricorne, l'intérieur du pays & les côtes ne laiſſent pas d'être aſſez peuplés; on en peut conclure delà que cette chaleur exceſſive n'eſt point contraire aux indigenes; qu'elle peut l'être tout au plus pour des étrangers fatigués d'un long voyage & dont la ſanté eſt mal diſpoſée.

Le terroir de l'*Afrique* n'eſt pas également bon par-tout; il y a des quartiers extrêmement fertiles en bleds, en fruits excellens, en plantes merveilleuſes, en vins délicieux & en pâturages qui nourriſſent des animaux d'une chair exquiſe; il y en a d'autres qui ne ſont que de vaſtes déſerts entiérement arides dont les ſables brûlans puniſſent l'avide voyageur, à qui la ſoif de l'or fait affronter le danger.

Cette partie du monde nourrit les mêmes animaux que l'europe, & beaucoup d'autres que l'on ne voit point dans cette derniere. On y trouve des éléphans, des lions, des tigres, des léopards, des onces, des pantheres, des rhinocéros, des chameaux, des giraffes ou cameléopards, des zebres, des gazelles de différentes eſpeces, des ſinges, des autruches, des chevaux marins, des ânes ſauvages, des crocodiles, & quantité de ſerpens dont quelques-uns ſont d'une grandeur énorme. La barbarie produit d'excellens chevaux dont nous eſtimons la race au deſſus de toutes les races connues.

Il y a dans le pays des mines d'or, d'argent & de ſel. Le Monomotapa & le Monoémugi abondent ſur-tout en or. La côte de Sofala à l'Orient de l'Afrique vis-à-vis de Madagaſcar & qui, au jugement du ſavant M. Huet, eſt la même choſe que le pays d'Ophir où Salomon envoyoit des flottes, produit auſſi une grande quantité de ce métal.

La religion n'y eſt pas la même par-tout: il y a des chrétiens en Egypte & dans l'Abyſſinie; le Mahométiſme regne en pluſieurs endroits; une autre partie eſt plongée dans l'idolâtrie; on prétend même qu'il y a dans la Cafrérie & dans le royaume d'Ardra des peuples qui n'ont aucune idée de religion & dont toutes les vues ſe bornent à la vie préſente, ſans aucun ſoupçon d'un état futur; mais ſi on les connoiſſoit mieux; on verroit peut-être le contraire.

Le gouvernement y eſt preſque par-tout bizarre, deſpotique & entiérement dépendant des paſſions & des caprices du ſouve-

Digitized by Google

une habitude indolente & aveugle. On les accuſe de férocité, de cruauté, de perfidie, de lâcheté, de pareſſe. Cette accuſation n'eſt peut-être que trop vraie : l'ignorance profonde où la plupart ſont enſevelis, l'éducation barbare & militaire qu'ils ont preſque tous reçue, en voilà ſuffiſamment pour étouffer ou intervertir chez eux les moindres idées de droit naturel. Sur quoi fonder avec eux un commerce ſocial ? Sur leur foibleſſe & ſur leur ſotte cupidité : il n'y a que ce moyen.

Les Européens n'ont guere commencé le commerce d'*Afrique* que vers le milieu du quatorzieme ſiecle. Ce commerce ne ſe fait preſque que ſur les côtes ; & il y en a peu depuis les royaumes de Maroc & de Fez, juſqu'aux environs du cap Verd. La plupart des établiſſemens ſont vers ce cap & entre la riviere de Sénégal & de Serrelione. Il n'y a que les Anglois & les Portugais qui ſoient établis ſur la côte de Serrelione, mais les quatre nations commerçantes peuvent y aborder. Les Anglois ſeuls réſident près du cap de Miſerado. Les François font quelque commerce ſur les côtes de Malaguette ou de Greve ; ils en font davantage au petit Dieppe & au grand Seſtre. La côte d'Ivoire ou des Dents eſt fréquentée par tous les Européens : ils ont preſque tous auſſi des habitations & des forts à la côte d'Or. Le cap Corſe eſt le principal établiſſement des Anglois. On tire de Benin & d'Angola beaucoup de Negres. On ne fait rien dans la Cafrérie. Les Portugais ſont établis à Sofala, à Moſambique & à Madagaſcar. Ils font auſſi le commerce de Mélinde. Les principales choſes que l'on tire de l'Afrique, ſont le bled, les dattes & autres fruits de Barbarie, la malvoiſie de Madere, les vins des Canaries, de Conſtance, du cap Verd, la gomme & le miel du Sénégal, la poudre d'or, l'ivoire & les épiceries de la Guinée, du Congo, de Mélinde & de l'Abyſſinie. *Voyez* tous ces différens articles où nous traitons plus au long de leur commerce particulier.

Il nous reſte à parler d'un autre commerce d'Afrique, qui conſiſte à tranſporter des Negres de leurs colonies d'Amérique où ils les occupent aux plus rudes travaux. Nous ne porterons ici aucun jugement ſur cette eſpece de trafic. *(C. A.)*

* Nous ajouterons à cet article une table figurée contenant la diviſion générale de l'*Afrique*, où le lecteur peut voir d'un coup-d'œil les différens pays que contient cette partie de notre globe.

* AFRIQUE, *(Géogr.)* port & ville de Barbarie au royaume de Tunis en Afrique.

* AFRIQUE, *(Géogr. moderne.)* petite ville de France en Gaſcogne, généralité de Montauban.

AFSLAGERS, ſ. m. *(Commerce.)* On nomme ainſi à Amſterdam les perſonnes établies par les bourg-meſtres pour préſider aux ventes publiques qui ſe font dans la ville, y recevoir les encheres, & faire l'adjudication des cavelins ou partie de marchandiſes au plus offrant & dernier enchériſſeur. L'*afslager* doit toujours être accompagné d'un clerc de la ſecretairerie pour tenir une note de la vente.

Les commiſſaires ſe nomment auſſi *vendu meeſter*, ou maîtres de la vente ; & c'eſt ainſi qu'on les appelle le plus ordinairement. *Voyez* VENDU MEESTER. *(G)*

A G A

AGA, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* dans le langage du Mogol, eſt un grand ſeigneur ou un commandant.

Les Turcs ſe ſervent de ce mot dans ce dernier ſens ; ainſi chez eux l'*aga* des Janiſſaires eſt le colonel de cette troupe. Le *capi-aga* eſt le capitaine de la porte du ſerrail. *Voyez* JANISSAIRE, CAPI-AGA.

Ils donnent auſſi quelquefois le titre d'*aga* par politeſſe à des perſonnes de diſtinction, ſans qu'elles aient de charge ni de commandement. Mais aux perſonnes revêtues du titre d'*aga*, par honneur & par reſpect pour leur dignité, on emploie le mot d'*agarat*, terme pluriel, au lieu de celui d'*aga* qui eſt ſingulier. Ainſi parmi nous, au lieu de *vous*, nous diſons à certaines per-

ſonnes *votre grandeur* ; & au lieu de *je*, un miniſtre ou officier général écrit *nous*, &c.

En quelques occaſions, au lieu d'*aga*, ils diſent *agaſi* ou *agaſſi* : ainſi ils appellent l'*aga* ou commandant général de la cavalerie, *ſpahilar agaſſi*. *Voyez* PAGE, ODA, SPAHI, *&c.*

AGA *des Janiſſaires*, *voyez* JANISSAIRE-AGA.

AGA *de Spahis*. *V.* SPAHILAR-AGA. *(G)*

AGABUS, *(Hiſt. Sacr.)* nom propre, que l'on croit d'origine hébraïque *Eſdr. ij, 45, 46*, & tiré du verbe אהב, *aimer*, ſynonyme avec celui de *philete*, qui ſignifie *aimé*. C'eſt le nom d'un de ces prophetes, c'eſt-à-dire, de ces chrétiens honorés du don de prophétie alors répandu dans l'égliſe, *Act. xiij*, qui vinrent de Jéruſalem à Antioche, lorſque S. Paul y étoit avec S. Barnabé, ſur la fin de l'empire de Caligula, ou au commencement de celui de Claude. Cet *Agabus*, que les Grecs prétendent avoir été un des ſoixante & dix diſciples, « prédit par l'eſprit, ſelon le rapport » de S. Luc, qu'il y auroit une grande fa» mine par toute la terre habitable », comme elle arriva ſous l'empereur Claude, *Act. xj. 28.*

Joſephe, *ant. xx. 2*, Suétone, *in Claud. c. xviij*, Tacite, *ann. xij, 43*, parlent bien de deux grandes famines ſurvenues du temps de l'empereur Claude ; mais Uſſerius prouve qu'elles n'ont point été générales dans tout l'empire Romain, & que celle qui fait l'objet de la prédiction d'*Agabus*, a été omiſe par ces hiſtoriens. Il croit que celle-ci doit être rapportée à l'année de la mort d'Hérode Agrippa, ou la quatrieme de l'empire de Claude ; parce que l'auteur ſacré, *Act. xij*, inſinue qu'il y eut une grande diſette cette année-là. Scaliger & Spanheim ont été du même avis. Mais Vitzius ne paroît pas ſatisfait de leurs raiſons, & il préfere d'entendre par cette famine, cette diſette de vivres qui ſe fit ſentir ſucceſſivement dans toutes les provinces de l'empire romain pendant tout le temps de l'empire de Claude, c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace de quatorze ans. *Meletem Leydens, page 41.*

Il eſt bon de remarquer que l'écriture ſainte entend par *la terre habitable*, quelquefois l'empire Romain, d'autres fois ſeulement la Judée, *Luc. ij. 1*. *Agabus* auroit fort bien pu avoir eu en vue ce dernier ſens : & ce qui eſt dit des ſecours que les fideles envoyerent en Judée, ſemble le ſuppoſer. *Conſultez* Volſii, *Cur. Philolog.*

On prétend que c'eſt le même *Agabus* qui vint de Judée à Céſarée pour viſiter S. Paul, & lui prédire par le Saint-Eſprit, qu'à ſon arrivée à Jéruſalem, il ſeroit pris par les Juifs, & livré aux Gentils ; ce qui arriva effectivement. *Act. xxj. 10, 11.*

Les Grecs diſent qu'*Agabus* ſouffrit le martyre à Antioche, & ils ont fixé la fête de ce ſaint au 8 mars. *(C. C.)*

* AGAÇANT, ANTE, adject. & part. actif, *(Gramm.)* qui agace, qui excite, qui provoque. Un coup d'œil *agaçant*.

AGACE, ſ. f. *(Hiſt. nat.)* oiſeau plus connu ſous le nom de *pie*. *Voyez* PIE. *(I)*

* AGACEMENT, ſ. m. *(Phyſique.)* c'eſt une impreſſion déſagréable que les acides, comme les fruits verds, & autres ſemblables, produiſent ſur les dents. L'*agacement* ſe fait plutôt dans les gencives, que dans les dents mêmes : ſi l'on frotte les gencives avec quelques acides, on éprouve le même ſentiment déſagréable.

* AGACER, v. a. *(Gramm. Phyſiq.)* au propre c'eſt produire une impreſſion déſagréable ſur les dents, comme font les acides, le vinaigre, les fruits verds que l'on mange : cette pomme m'a *agacé* les dents. Ce mot, au figuré, ſignifie exciter, irriter, attaquer, provoquer : il ne faut pas *agacer* un homme de mauvaiſe humeur. Cette jeune fille entend bien l'art d'*agacer* un amant.

* AGACERIE, ſ. fém. *(Gramm.)* ce mot ſignifie les petites mignardiſes, manieres ou paroles qu'une femme met en uſage, pour intéreſſer ceux qui lui plaiſent, & pour s'attirer leur attention : ces petits mots étoient autant d'*agaceries*.

AGADES, *(Géogr.)* royaume d'Afrique dans la Nigritie, avec une ville capitale du même nom. Il eſt borné au nord par les monts Terga & Lemta, au ſud par la riviere de Guien ou Niger, & à l'eſt par le royaume de Bournon. Le roi eſt tributaire de celui de Tombut : on y recueille de la manne & du très-bon ſéné. *(C. A.)*

* AGADES, AGDES, & ſelon les Arabes ANDEGAST, *(Géogr.)* ville capitale du royaume de ce nom en Afrique. Le roi y fait ſa réſidence. *Long.* 20, 20, *latit.* 19, 10.

* AGAG, *ou* AGAGA, *(Géograph.)* royaume d'Afrique, qui dépend de l'empire du Monomotapa : il eſt borné à l'eſt par le pays des Negres, & à l'oueſt par le royaume de Tacua. Les habitans de cette contrée adorent pluſieurs dieux, dont le principal ſe nomme *Atuno ;* ils ont auſſi beaucoup de vénération pour une vierge nommée Peru. Ils ont des monaſteres de filles.

* AGAG, *(Géogr.)* ville capitale du royaume de même nom en Afrique.

AGAG, *(Hiſtoire des Juifs.)* roi des Amalécites, fut épargné par Saül, après la bataille dans laquelle il défit cette nation. Mais Dieu lui avoit ordonné de ne faire grace à perſonne de ce peuple proſcrit, de paſſer au fil de l'épée tout ce qui avoit vie, hommes, femmes, enfans, & même les animaux. La clémence de Saül envers *Agag*, étoit donc un crime, dont le prophete Samuël lui fit un reproche amer, & qu'il expia en maſſacrant en ſa préſence, à coups de hache, ce roi captif que Saül avoit épargné.

* AGAI, *(Géogr.)* petit port de France, à deux lieues de la ville de Fréjus.

* AGALARI, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* Un *agalari* eſt un page du premier rang chez le grand-ſeigneur : il ſert la perſonne du prince. Ces *agalaris* ſavent quelquefois mériter les bonnes graces & la confiance de leur maître, & s'élever ainſi aux premieres places de l'empire.

* AGALASSES, ſ. pl. *(Hiſtoire anc.)* peuple qui habitoit vers les ſources du Nil, au rapport de Diodore de Sicile, & fut ſubjugué par Alexandre.

* AGALLA, *(Géogr. ſacr.)* ville de la tribu de Ruben, qu'Alexandre Janneus, premier du nom, roi des Juifs, prit ſur Arétas, roi des Arabes, avec pluſieurs autres villes. Mais Hircan, fils d'Alexandre, la rendit aux Arabes, en reconnoiſſance de ce qu'ils l'avoient ſecouru contre ſon frere Ariſtobule qui lui diſputoit la royauté & le pontificat.

AGAMASKA, *ou* VINERS, *(Géogr.)* iſle de la baie de James, dans l'Amérique ſeptentrionale. Elle n'eſt pas loin de la côte occidentale du Canada : elle appartient, comme tout le reſte du pays, aux Anglois, depuis la derniere paix. *(C. A.)*

AGAMEDE, *(Myth.)* frere du célebre Trophonius, fut un habile architecte ; c'eſt lui qui bâtit avec ſon frere le temple d'Apollon à Delphes ; c'eſt pour cela qu'on l'a regardé comme un héros, & qu'on lui a élevé dans la Grece des monumens héroïques. Plutarque, après Pindare, dit que lorſque le temple fut achevé, les deux freres demanderent leur récompenſe au dieu, qui leur ordonna d'attendre huit jours, & cependant de faire bonne chere ; mais qu'au bout de ce terme ils furent trouvés morts. Pauſanias raconte autrement la mort d'*Agamede*. La terre s'étant entr'ouverte ſous ſes piés, l'engloutit tout vivant dans une foſſe que l'on nomma depuis la foſſe d'*Agamede*, qui étoit dans le bois ſacré de Lébadée : elle ſe voyoit encore du temps de Pauſanias, avec une colonne que l'on avoit élevée au deſſus. Pauſanias raconte une friponnerie des deux freres, qui étoit indigne de héros. *Voyez* TROPHONIUS. (+)

AGAMEMNON, *(Hiſt. anc. Myth.)* Ce prince vivoit dans des temps trop éloignés, pour que nous prétendions garantir les fragmens qui nous reſtent de ſon hiſtoire. On rapporte ſon regne à l'an du monde 2839, 1196 ans avant Jeſus-Chriſt. Les hiſtoriens varient ſur ſon origine. Homere le fait fils d'Atrée & de Mérope : Hérodote & Clément d'Alexandrie lui donnent Pliſtene pour pere, & Atrée pour aïeul. Il eſt certain que ſa naiſſance étoit illuſtre, puiſqu'il fut préféré à tous les princes Grecs qui concoururent pour le commandement dans la guerre contre les Troyens. Les poëtes le repréſentent comme un prince moins brave qu'artificieux. Il étoit galant ; mais il fut ſouvent trompé dans ſes amours. Quoiqu'il eût la prééminence ſur tous les chefs ſes alliés, Homere ne lui fait pas jouer le premier rôle. *Agamemnon* n'avoit ni la valeur d'Achille, ni la dextérité d'Ulyſſe. La prophéteſſe Caſſandre, qui lui échut en partage des captives faites au

ſiege de Troie, lui prédit qu'il mourroit auſſi-tôt après ſon retour à Micenes, capitale de ſon état. On ſait qu'il étoit de la deſtinée de cette prophéteſſe de ne ſe tromper jamais, & de n'inſpirer aucune croyance. *Agamemnon* entendit ſes prophéties, avec cette indifférence qui avoit cauſé la perte des Troyens. Ce prince ne put éviter la ſienne : il eut à peine mis le pié dans ſes états, qu'il fut aſſaſſiné par Egiſthe, amant de Clytemneſtre ſa femme, ou, ſuivant d'autres, par Pliſtene. C'eſt ainſi qu'*Agamemnon* termina ſon regne & ſa vie, vers l'an du monde 2852. Outre Oreſte qui fut ſon vengeur, il eut deux filles de la perfide Clytemneſtre ; ſavoir, Electre & Iphigénie. Suivant Pauſanias, ce prince reçut les honneurs divins de la part des habitans de Clazomenes. *Hom. Thuc. Plutar. Denis d'Halicarnaſſe*, &c.

AGAMI, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ornithol.)* oiſeau de Caïenne, de la famille des vanneaux, c'eſt-à-dire de ceux qui ont le bas des cuiſſes, ou plutôt des jambes, nu, ſans plumes, & quatre doigts, dont le poſtérieur eſt un peu plus haut que les trois antérieurs, qui ſont réunis à leur origine, ſeulement par une membrane lâche aſſez courte.

Il a à-peu-près la grandeur de la poule, le cou & les jambes aſſez longues, comme dans le courlis & la bécaſſine, le bec de la poule, un cercle de peau nue autour des yeux, la queue très-courte, & les ailes de même longueur.

Sa couleur dominante eſt le noir ; ſon bec tire ſur le bleu, & ſon poitrail eſt d'un violet changeant comme le cou de pigeon. Il porte ſur le dos une large bande transverſale jaune, qui s'étend d'une épaule à l'autre. De cette bande juſqu'à la queue, le dos ou le croupion eſt cendré-gris. Le cercle de peau nue qui entoure les yeux, eſt rouge, ainſi que les piés.

L'*agami* forme, comme l'on voit, dans la famille des vanneaux, un genre intermédiaire entre le jacana & le kamichi ; & il ne faut pas le confondre, comme a fait M. Briſſon, avec le Macucagua du Breſil, qu'il appelle groſſe perdrix du Breſil. *Ornithologie, volume I, page 227, n°. 4.* *(M. ADANSON.)*

* AGAN, PAGAN *ou* PAGON, *(Géogr.)* iſle d'Aſie dans l'Archipel de Saint-Lazare, entre l'iſle Chemocoan & celle de Guaguan. Elle eſt célebre par le meurtre commis dans la perſonne de Magellan qui y fut aſſaſſiné, lorſqu'il alloit chercher les iſles Moluques.

* AGANIPPIDES, *(Myth.)* les Muſes furent ainſi ſurnommées de la fontaine *Aganippe* qui leur étoit conſacrée.

AGANTE, *(Marine.)* terme qui n'eſt employé que par quelques matelots pour *prends. (Z)*

AGANTER *ou* ENGANTER, v. act. *(Marine.)* terme vieux & trivial, mais encore en uſage parmi les matelots, qui ſignifie aller plus vîte, joindre. Nous *agantons* ce vaiſſeau main ſur main, c'eſt-à-dire nous joignons ce vaiſſeau, comme s'il tenoit à un cordage que nous tiraſſions à nous main ſur main. *(M. le chevalier DE LA COUDRAYE.)*

AGAPES, ſ. f. *terme de l'Hiſt. eccl.* Ce mot eſt tiré du grec ἀγαπὴ, *amour*, & on l'employoit pour ſignifier ces repas de charité que faiſoient entr'eux les premiers Chrétiens dans les égliſes, pour cimenter de plus en plus la concorde & l'union mutuelle des membres du même corps.

Dans les commencemens ces *agapes* ſe paſſoient ſans déſordre & ſans ſcandale, au moins les en banniſſoit-on ſévérement, comme il paroît par ce que S. Paul en écrivit aux Corinthiens, *Epit. I. ch. xj.* Les Païens qui n'en connoiſſoient ni la police ni la fin, en prirent occaſion de faire aux premiers fideles les reproches les plus odieux. Quelque peu fondés qu'ils fuſſent, les paſteurs, pour en bannir toute ombre de licence, défendirent que le baiſer de paix par où finiſſoit cette aſſemblée ſe donnât entre les perſonnes de ſexe différent, ni qu'on dreſsât des lits dans les égliſes pour y manger plus commodément : mais divers autres abus engagerent inſenſiblement à ſupprimer les *agapes*. S. Ambroiſe & S. Auguſtin y travaillerent ſi efficacement, que dans l'égliſe de Milan l'uſage en ceſſa entiérement, & que dans celle d'Afrique, il ne ſubſiſta plus qu'en faveur des clercs, & pour exercer l'hoſpitalité envers les étrangers, comme il paroît par le troiſieme con-

cile de Carthage. Thomaſſ. *Diſcipl. de l'égliſe, part. III. ch. xlvij. n°. 1.*

Quelques critiques penſent, & avec raiſon, que c'eſt de ces *agapes* que parle S. Paul dans l'endroit que nous avons déja cité. Ce qu'ils ajoutent n'eſt pas moins vrai; ſavoir, que la perception de l'euchariſtie ne ſe faiſoit pas dans les *agapes* mêmes, mais immédiatement après, & qu'on les faiſoit en mémoire de la derniere cene que Jeſus-Chriſt célébra avec ſes apôtres, & dans laquelle il inſtitua l'euchariſtie : mais depuis qu'on eut réglé qu'on recevroit ce ſacrement à jeun, les *agapes* précéderent la communion.

D'autres écrivains prétendent que ces *agapes* n'étoient point une commémoration de la derniere cene de Jeſus-Chriſt, mais une coutume que les nouveaux Chrétiens avoient empruntée du paganiſme. *Mos verò ille, ut referunt*, dit Sédulius ſur le chap. xj de la premiere Epit. aux Corinth. *de gentili adhuc ſuperſtitione veniebat.* Et S. Auguſtin rapporte que Fauſte le Manichéen reprochoit aux fideles qu'ils avoient converti les ſacrifices des Païens en *agapes : Chriſtianos ſacrificia paganorum convertiſſe in agapas.*

Mais outre que le témoignage de Fauſte, ennemi des Catholiques, n'eſt pas d'un grand poids, ſon objection & celle de Sédulius ne ſont d'aucune force, dès qu'on fait attention que les Juifs étoient dans l'uſage de manger des victimes qu'ils immoloient au vrai Dieu, & qu'en ces occaſions ils raſſembloient leurs parens & leurs amis. Le Chriſtianiſme qui avoit pris naiſſance parmi eux, en prit cette coutume, indifférente en elle-même, mais bonne & louable par le motif qui la dirigeoit. Les premiers fideles, d'abord en petit nombre, ſe conſidéroient comme une famille de freres, vivoient en commun ; l'eſprit de charité inſtitua ces repas, où régnoit la tempérance : multipliés par la ſuite, ils voulurent conſerver cet uſage des premiers temps; les abus s'y gliſſerent, & l'égliſe fut obligée de les interdire.

On trouve dans les épîtres de S. Grégoire le Grand, que ce pape permit aux Anglois nouvellement convertis de faire des feſtins ſous des tentes ou des feuillages, au jour de la dédicace de leurs égliſes ou des fêtes des Martyrs, auprès des égliſes, mais non pas dans leur enceinte. On rencontre auſſi quelques traces des *agapes* dans l'uſage où ſont pluſieurs égliſes cathédrales & collégiales, de faire le jeudi-ſaint, après le lavement des piés & celui des autels, une collation dans le chapitre, le veſtiaire, & même dans l'égliſe. Tertull. *orig. Clem. Alex. Minut. Felix.* S. Aug. S. Chryſoſt. S. Grég. *Ep. 71. L. IX.* Baronius, *ad ann. 57. 377. 384.* Fleury, *Hiſt. eccléſiaſt. tome I. page 94. Liv. I.*

AGAPETES, ſ. f. *terme de l'hiſtoire eccléſiaſtique ;* c'étoient dans la primitive égliſe des vierges qui vivoient en communauté, & qui ſervoient les eccléſiaſtiques par pur motif de piété & de charité.

Ce mot ſignifie *bien aimées*, & comme le précédent il eſt dérivé du Grec ἀγαπάω.

Dans la premiere ferveur de l'égliſe naiſſante, ces pieuſes ſociétés, loin d'avoir rien de criminel, étoient néceſſaires à bien des égards. Car le petit nombre de vierges qui faiſoient avec la mere du ſauveur partie de l'égliſe, & dont la plupart étoient parentes de Jeſus-Chriſt ou de ſes apôtres, ont vécu en commun avec eux comme avec tous les autres fideles. Il en fut de même de celles que quelques apôtres prirent avec eux en allant prêcher l'évangile aux nations ; outre qu'elles étoient probablement leurs proches parentes, & d'ailleurs d'un âge & d'une vertu hors de tout ſoupçon, ils ne les retinrent auprès de leurs perſonnes que pour le ſeul intérêt de l'évangile, afin de pouvoir par leur moyen, comme dit ſaint Clement d'Alexandrie, introduire la foi dans certaines maiſons, dont l'accès n'étoit permis qu'aux femmes ; car on ſait que chez les Grecs ſur-tout, le gynecée ou appartement des femmes étoit ſéparé, & qu'elles avoient rarement communication avec les hommes du dehors. On peut dire la même choſe des vierges dont le pere étoit promu aux ordres ſacrés, comme des quatre filles de ſaint Philippe, diacre, & de pluſieurs autres : mais hors de ces cas privilégiés & de néceſſité, il ne paroît pas que l'égliſe ait jamais ſouffert que des vierges, ſous quelque prétexte que ce fût, vécuſſent avec des eccléſiaſtiques autres que

leurs plus proches parens. On voit par ſes plus anciens monumens qu'elle a toujours interdit ces ſortes de ſociétés. Car Tertullien, dans ſon livre ſur le voile des vierges, peint leur état comme un engagement indiſpenſable à vivre éloignées des regards des hommes; à plus forte raiſon, à fuir toute cohabitation avec eux. Saint Cyprien, dans une de ſes épîtres, aſſure aux vierges de ſon temps, que l'égliſe ne ſauroit ſouffrir non ſeulement qu'on les vît loger ſous le même toit avec des hommes, mais encore manger à la même table : *nec pati virgines cum maſculis habitare, non dico ſimul dormire, ſed nec ſimul vivere.* Le même ſaint évêque, inſtruit qu'un de ſes collegues venoit d'excommunier un diacre pour avoir logé pluſieurs fois avec une vierge, félicite ce prélat de cette action comme d'un trait digne de la prudence & de la fermeté épiſcopale: *conſultè & cum vigore feciſti, abſtinendo diaconum qui cum virgine ſæpè manſit.* Enfin les peres du concile de Nicée défendent expreſſément à tout eccléſiaſtique d'avoir chez eux de ces femmes qu'on appelloit *ſub-introductæ*, ſi ce n'étoit leur mere, leur ſœur ou leur tante paternelle; à l'égard deſquelles, diſent-ils, ce ſeroit une horreur de penſer que des miniſtres du Seigneur fuſſent capables de violer les loix de la nature, *de quibus nominibus neſas eſt aliud quàm natura conſtituit ſuſpicari.*

Par cette doctrine des peres, & par les précautions priſes par le concile de Nicée, il eſt probable que la fréquentation des *agapetes* & des eccléſiaſtiques avoit occaſioné des déſordres & des ſcandales. Et c'eſt ce que ſemble inſinuer ſaint Jérôme quand il demande avec une ſorte d'indignation: *unde agapetarum peſtis in eccleſiâ introiit?* C'eſt à cette même fin que ſaint Jean Chryſoſtome, après ſa promotion au ſiege de Conſtantinople, écrivit deux petits traités ſur le danger de ces ſociétés; & enfin le concile général de Latran, ſous Innocent III en 1139, les abolit entiérement.

M. Chambers avoit brouillé tout cet article, confondu les diaconeſſes avec les *agapetes*, donné une même cauſe à la ſuppreſſion des unes & des autres, & autoriſé par des faits mal expoſés le concubinage des prêtres. Il eſt certain que l'égliſe n'a jamais toléré cet abus en tolérant les *agapetes*, & il n'eſt pas moins certain que ce n'eſt point à raiſon des déſordres, qu'elle a aboli les fonctions de diaconeſſes. *Voyez* DIACONESSE. *(G)*

AGAPITUS. *Voyez METICUS.*

AGAR, *(Hiſt. ſacrée.)* Egyptienne de nation, fut d'abord ſervante de Sara, femme d'Abraham. Celle-ci voyant qu'elle étoit ſtérile, la donna elle-même à ſon mari pour femme du ſecond ordre, afin qu'il en eût des enfans. *Agar*, en effet, devenue enceinte s'enorgueillit tellement de cet avantage qu'elle avoit ſur Sara, que celle-ci la chaſſa de chez elle avec l'agrément d'Abraham. Cependant elle obtint ſon pardon & revint dans la maiſon d'Abraham, où elle accoucha d'un fils nommé Iſmaël. Dans la ſuite Sara devint mere d'Iſaac; & les deux enfans ne pouvant s'accorder, Abraham congédia *Agar* avec ſon fils. Elle traverſa le déſert où elle ſeroit morte de faim & de ſoif, ſans le ſecours d'un ange qui lui apparut pour lui montrer une fontaine, & vint ſe fixer en Arabie où elle maria Iſmaël.

§ AGARAFFO *ou* AXARAFFE, *(Géogr.)* petit pays d'Eſpagne, dans l'Andalouſie. Il eſt borné à l'occident par la riviere de Guadiamar, au nord par des montagnes, à l'eſt & au midi par le Guadalquivir. Il eſt extrêmement fertile & agréable. La ville principale de ſon diſtrict eſt San-Lucar la Mayor, érigée en duché par Philippe IV, en faveur du comte d'Olivarez. *Longit. 12. 30. latit. 37. 50. (C. A.)*

* AGARÉENS, *(Géogr. Hiſt. anc.)* peuples ainſi nommés d'Agar mere d'Iſmaël, dont ils deſcendoient; & depuis appellés *Sarraſins.*

AGARENIENS, ſ. m. plur. *(Géogr.)* peuples de l'Arabie Heureuſe: ils ſe firent renommer ſous Trajan par la vigoureuſe réſiſtance qu'ils oppoſerent à cet empereur, qui fut obligé de lever le ſiege d'*Agarena* ou *Agarenum* leur ville. *(C)*

AGARIC, *minéral (Hiſt. nat.)* matiere de la nature des pierres à chaux, qui ſe trouve dans les carrieres de ces pierres.

Digitized by Google

L'*agaric* minéral eſt mieux nommé *moëlle de pierre V.* MOELLE DE PIERRE. *(I)*

AGARIC, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* en latin *agaricus*, herbe, dit M. Tournefort, dont on ne connoît ni les fleurs ni les graines, qui croît ordinairement contre le tronc des arbres, & qui reſſemble en quelque façon au champignon. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Mais M. Micheli prétend avoir vu des fleurs dans l'*agaric*; & conſéquemment voici comment il décrit ce genre. « L'*a-*» *garic* eſt un genre de plante dont les » caracteres dépendent principalement de » la forme de ſes différentes feuilles; elles » ſont compoſées de deux parties diffé-» rentes: il y en a qui ſont poreuſes en » deſſous, d'autres ſont dentelées en forme » de peigne, d'autres ſont en lames, d'au-» tres enfin ſont unies. Leurs fleurs ſont » ſans pétales, & n'ont qu'un ſeul filet; » elles ſont ſtériles, elles n'ont ni calice, » ni piſtil, ni étamines. Elles naiſſent dans » des enfoncemens, ou à l'orifice de cer-» tains petits trous. Les ſemences ſont » rondes ou arrondies; elles ſont placées » dans différens endroits comme il eſt ex-» pliqué dans les ſubdiviſions de ce genre, » & dans le détail des eſpeces qu'a donné » M. Micheli. » *Nova plant. genera, page 117. & ſuivantes. Voyez* PLANTE. *(I)*

* M. Boulduc, continuant l'hiſtoire des purgatifs répandue dans les mémoires de l'Académie, en eſt venu à l'*agaric*, & il lui paroît *(mém. 1714. p. 27.)* que ce purgatif a été fort eſtimé des anciens, quoiqu'il le ſoit peu aujourd'hui & avec raiſon; car il eſt très-lent dans ſon opération, & par le long ſéjour qu'il fait dans l'eſtomac, il excite les vomiſſemens ou tout au moins des nauſées inſupportables, ſuivies de ſueurs, de ſyncopes, & de langueurs qui durent beaucoup; il laiſſe auſſi un long dégoût pour les alimens. Les anciens qui n'avoient pas tant de purgatifs à choiſir que nous, n'y étoient apparemment pas ſi délicats; ou bien, auroit pu ajouter M. Boulduc, l'*agarie* n'a plus les mêmes propriétés qu'il avoit.

C'eſt, dit cet académicien, une eſpece de champignon qui vient ſur le larix ou meleſe. Quelques-uns croient que c'eſt une excroiſſance, une tumeur produite par une maladie de l'arbre: mais M. Tournefort le range ſans difficulté parmi les plantes & avec les autres champignons. On croit que celui qui nous eſt apporté du Levant, vient de la Tartarie, & qu'il eſt le meilleur. Il en vient auſſi des Alpes & des montagnes du Dauphiné & de Trentin. Il y a un mauvais *agaric* qui ne croît pas ſur le larix, mais ſur les vieux chênes, les hêtres, *&c.* dont l'uſage ſeroit très-pernicieux.

On diviſe l'*agaric* en mâle & femelle; le premier a la ſuperficie rude & raboteuſe, & la ſubſtance intérieure fibreuſe, ligneuſe, difficile à diviſer, de diverſes couleurs, hormis la blanche; il eſt peſant. Le ſecond au contraire a la ſuperficie fine, liſſe, brune; il eſt intérieurement blanc, friable, & ſe met aiſément en farine & par conſéquent il eſt léger: tous deux ſe font d'abord ſentir au goût ſur la langue, & enſuite ils ſont amers & âcres; mais le mâle a plus d'amertume & d'âcreté. Celui-ci ne s'emploie point en médecine, & peut-être eſt-ce le même que celui qui ne croît pas ſur le larix.

M. Boulduc a employé ſur l'*agaric* les deux grandes eſpeces de diſſolvans, les ſulfureux & les aqueux. Il a tiré par l'eſprit-de-vin une teinture réſineuſe d'un goût & d'une odeur inſupportable: une goutte miſe ſur la langue faiſoit vomir, & donnoit un dégoût de tout pour la journée entiere. De deux onces d'*agaric*, il eſt venu ſix dragmes & demie de teinture: le marc qui ne peſoit plus que neuf dragmes, ne contenoit plus rien, & n'étoit qu'un mucilage ou une eſpece de boue.

Sur cela, M. Boulduc ſoupçonna que ce mucilage inutile qui étoit en ſi grande quantité, pouvoit venir de la partie farineuſe de l'*agaric*, détrempée & amollie; & la teinture réſineuſe, de la ſeule partie ſuperficielle ou corticale. Il s'en aſſura par l'expérience; car ayant ſéparé les deux parties, il ne tira de la teinture que de l'extérieur, & preſque point de l'intérieur; ce qui fait voir que la premiere eſt la ſeule purgative, & la ſeule à employer, ſi cependant on l'emploie; car elle eſt toujours très-déſagréable, & cauſe beaucoup de nauſées & de dégoût. Pour diminuer ſes mauvais

Digitized by Google

effets, il faudroit la mêler avec d'autres purgatifs.

Les diſſolvans aqueux n'ont pas non plus trop bien réuſſi ſur l'*agaric*; l'eau ſeule n'en tire rien: on n'a par ſon moyen qu'un mucilage épais, une boue, & nul extrait. L'eau aidée du ſel de tartre, parce que les ſels alkalis des plantes diſſolvent ordinairement les parties réſineuſes, donne encore un mucilage dont, après quelques jours de repos, la partie ſupérieure eſt tranſparente, en forme de gelée, & fort différente du fond, qui eſt tres-épais. De cette partie ſupérieure ſéparée de l'autre, M. Boulduc a tiré par évaporation à chaleur lente un extrait d'aſſez bonne conſiſtance, qui devoit contenir la partie réſineuſe & la partie ſaline de l'*agaric*, l'une tirée par le ſel de tartre, l'autre par l'eau. Deux onces d'*agaric* avec une demi-once de ſel de tartre, avoient donné une once & demi-dragme de cet extrait; il purge très-bien, ſans nauſées, & beaucoup plus doucement que la teinture réſineuſe tirée avec l'eſprit-de-vin. Quant à la partie inférieure du mucilage, elle ne purge point du tout, ce n'eſt que la terre de l'*agaric*.

M. Boulduc ayant employé le vinaigre diſtillé au lieu de ſel de tartre, & de la même maniere, il a eu un extrait tout pareil à l'autre, & de la même vertu, mais en moindre quantité.

La diſtillation de l'*agaric* a donné à M. Boulduc aſſez de ſel volatil, & un peu de ſel eſſentiel; il y a très-peu de ſel fixe dans la terre morte.

L'*agaric* mâle, que M. Boulduc appelle *faux agaric*, & qu'il n'a travaillé que pour ne rien oublier ſur cette matiere, a peu de parties réſineuſes, & moins encore de ſel volatil ou de ſel eſſentiel. Auſſi ne vient-il que ſur de vieux arbres pourris, dans leſquels il s'eſt fait une réſolution ou une diſſipation des principes actifs. L'infuſion de cet *agaric* faite dans l'eau, devient noire comme de l'encre, lorſqu'on la mêle avec la ſolution de vitriol: auſſi l'*agaric* mâle eſt-il employé pour teindre en noir. On voit par-là qu'il a beaucoup de conformité avec la noix de galle, qui eſt une excroiſſance d'arbres.

AGARISTE, *(Hiſtoire anc.)* fille de Cliſtene qui chaſſa d'Athenes le tyran Hippias. Cette jeune athénienne étoit ſi belle que les jeunes grecs les plus beaux donnerent ſouvent des jeux publics pour lui plaire & gagner ſes bonnes graces en célébrant ainſi ſa beauté.

* AGARISTIE, *(Hiſt. anc.)* mere du fameux Périclès. On rapporte qu'étant enceinte, elle ſongea qu'elle accouchoit d'un lion.

AGARON, ſ. m. *(Hiſt. nat. Conchyliologie.)* coquillage du genre de la porcelaine, c'eſt-à-dire, des limaçons univalves, ou qui n'ont pas d'opercule ou de couvercle à leur coquille, & dont l'animal a, comme la pourpre, les yeux placés ſur les côtés extérieurs des cornes, un peu au deſſus de leur origine; la bouche en forme de langue armée d'une tariere, & le canal de la reſpiration formé en tuyau qui joue ſur le dos vers la gauche.

La coquille de l'*agaron* a la forme de celles qu'on appelle *olives*, mais ſon ouverture eſt plus large, plus évaſée & moins longue, ſeulement triple de ſa largeur, & à peine deux fois plus longue que le ſommet. Sa longueur totale eſt de quinze lignes, & ſa largeur une fois & demie moindre. La levre droite de ſon ouverture eſt plus aiguë & moins épaiſſe que dans les coquilles appellées *olives*; la gauche eſt unie ſans dents, mais pliſſée ou marquée à ſa partie ſupérieure de quatre à cinq plis fort rapprochés & qui y forment un cordon aſſez relevé. Son extrêmité ſupérieure porte vers le dos une échancrure conſidérable.

Cette coquille varie beaucoup dans ſes couleurs. Son fond eſt blanc ou gris, extrêmement luiſant, quelquefois ſans mêlange, & quelquefois coupé par une ou deux bandes jaunes ou de couleur d'agate, marbrées de brun. Son intérieur eſt ordinairement brun comme les plis de la levre gauche, & quelquefois ce brun tire ſur le violet.

L'*agaron* eſt aſſez rare dans les ſables de l'embouchure du fleuve Niger, où il vit enfoncé à deux pouces de profondeur ſans en jamais ſortir. Il a été figuré par Liſter ſous le nom de *rhombus parvus, tenuis, rictu patente, ipsâ columellâ fuſcâ, clavículâ producíore acutâ.* Conchyliologie,

Digitized by Google

pag. 719, fig. 17. Par Petiver ſous le nom de *cylindrus Braſilienſis albus faſciatus.* Gazofilaci. *Volum. II, catalogorum 578, planche LXIX, fig. 3.* Par Barrelier ſous le nom de *ſtrombus labro exteriore craſſo & veluti pulvinato. Obſervat. p. 132. Icon. 1322, fig. 17,* & par beaucoup d'autres auteurs que j'ai cités dans mon *Hiſtoire naturelle des coquillages du Sénégal, p. 64,* où l'on peut voir la figure que j'en ai fait graver d'après nature, en m'attachant ſur-tout à en rendre tous les détails avec la derniere exactitude. *(M. ADANSON.)*

AGASICLÈS, *(Hiſtoire anc.)* roi de Lacédémone, pere d'Ariſton. Sa ſageſſe & ſa prudence ſurent maintenir ſes ſujets en paix pendant tout ſon regne. S'il ne fut ni guerrier ni conquérant, il fut beaucoup plus : il mérita d'être mis au rang des rois philoſophes. Un jour qu'il s'entretenoit avec quelques philoſophes ſur les moyens les plus propres qu'un prince doit employer pour s'aſſurer la poſſeſſion tranquille de ſes états, il n'oſa ſe propoſer pour exemple; mais il dit qu'il falloit qu'un roi traitât ſes ſujets, comme un pere traite ſes enfans : maxime ſublime qu'il mettoit lui-même en pratique, & qui devroit être gravée dans le cœur de tous les monarques.

* AGATE, *(terme de Fleuriſte.)* On donne ce nom à pluſieurs tulipes dont nous donnerons ici un catalogue alphabétique d'après le *Grand vocabulaire François.*

Agate amirale : ſes couleurs ſont gris de lin, ſiamette, rouge-vif & blanc.

Agate armand : ſes couleurs ſont gris de lin ſale, gorge de pigeon, & blanc.

Agate d'arquelaine : elle eſt de couleur gorge de pigeon obſcure & blanche.

Agate d'aſte : ſes couleurs ſont rouge, blanc & pourpre-roſe ſeche.

Agate barbanſonne : ſes couleurs ſont rouge-obſcur, gorge de pigeon claire, & blanc-obſcur.

Agate brillet : ſes couleurs ſont gorge de pigeon, & blanc.

Agate broſſet : ſes couleurs ſont rouge foncé, blanc, & gorge de pigeon.

Agate brune : ſes couleurs ſont rouges ſur brun, & gorge de pigeon claire.

Agate caſtelain : ſes couleurs ſont gorge de pigeon rouge, pâle & blanc.

Agate chapelle : ſes couleurs ſont rouge foncé, blanc, & gorge de pigeon.

Agate chou : ſes couleurs ſont gorge de pigeon, & citron terni.

Agate de coinue : ſes couleurs ſont gorge de pigeon, obſcure & claire, & blanc terni.

Agate coſte : ſes couleurs ſont gris de lin chargé, rouge-vin & blanc de ſatin.

Agate datte : ſes couleurs ſont gris-lavandé, & pourpre-cramoiſi.

Agate dentelée : ſes couleurs ſont gorge de pigeon, rouge & blanc.

Agate de dru, eſt couleur de roſe mêlée d'incarnat, de gorge de pigeon, de couleur de citron, & de blanc terni.

Agate d'épine, eſt d'un blanc de lait, tacheté de rouge cramoiſi clair.

Agate ferrans, eſt d'un pourpre foncé, mêlé de blanc.

Agate gobelet : ſes couleurs ſont rouge cramoiſi, gorge de pigeon, blanc & jaune.

Agate gobelin, eſt ornée de cinq couleurs, d'incarnat, de rouge, de jaune, & de lacque chargée de chamois.

Agate gorle, eſt d'un rouge ſang de bœuf, mêlé de blanc.

Agate gorion : ſes couleurs ſont rouge obſcur, gorge de pigeon & citron.

Agate la déſerte, eſt de couleur gorge de pigeon mêlée de blanc.

Agate lyonnoiſe, eſt de couleur de brique, gorge de pigeon, & blanche.

Agate minime, a quatre couleurs aſſez diſtinctes, ſavoir gris de lin, jaune, amarante & rouge.

Agate molard : ſes couleurs ſont gorge de pigeon obſcure, gris-lavandé & blanc.

Agate mole, eſt couleur gorge de pigeon claire & blanche.

Agate morin, a du rouge & du gris ſale dans beaucoup de blanc.

Agate pernichot, eſt panachée de gris de lin & de blanc.

Agate picot : ſes couleurs ſont gorge de pigeon obſcure & claire, & blanc terni.

Agate la picmande : ſes couleurs ſont gris de lin, gorge de pigeon rouge, & blanc.

Digitized by Google

Agate proſerpine, eſt d'un jaune de citron terni.

Agate de quibly : ſes couleurs ſont gris de lin, gorge de pigeon obſcure & claire.

Agate riviere : ſes couleurs ſont rouge brûlé, gorge de pigeon obſcure, & un peu de blanc terni.

Agate robain, a du pourpre, du rouge & du blanc; & quoique ce ſoient les couleurs de l'*agate royale*, elle en differe cependant beaucoup par la maniere dont elles ſont diſtribuées.

Agate romaine, eſt gorge de pigeon mêlée d'un peu de blanc.

Agate rouſſi : ſes couleurs ſont rouge-brun, blanc & gorge de pigeon.

Agate royale, n'a que trois couleurs, mais très-bien diſtribuées. C'eſt du pourpre clair, avec du rouge qui s'étend en panaches dans beaucoup de blanc. Cette tulipe eſt une des plus belles que l'on ait.

Agate ſaint-Marc : ſes couleurs ſont gris de lin, incarnat & blanc.

Agate ſans pareille : ſes couleurs ſont rouge-cramoiſi, blanc & gorge de pigeon.

Agate ſaunier : ſes couleurs ſont gris de lin clair, & gorge de pigeon.

Agate ſauvage : ſes couleurs ſont violet, pourpre foncé, & blanc.

Agate du vaſſeur : ſes couleurs ſont du gris violet, du blanc & d'un peu d'incarnat.

AGATE. Les Tireurs-d'or appellent ainſi un inſtrument dans le milieu duquel eſt enchâſſée une *agate* qui ſert à rebrunir l'or.

AGATE, *achates*, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre fine que les auteurs d'hiſtoire naturelle ont miſe dans la claſſe des pierres fines demi-tranſparentes. *Voyez* PIERRE FINE.

On croit que le nom de l'*agate* vient de celui du fleuve *Achates* dans la vallée de Noto en Sicile, que l'on appelle aujourd'hui *le Drillo ;* & on prétend que les premieres pierres d'*agate* furent trouvées ſur les bords de ce fleuve.

La ſubſtance de l'*agate* eſt la même que celle du caillou, que l'on appelle communément *pierre à fuſil :* toute la différence que l'on peut mettre entre l'une & l'autre, eſt dans les couleurs ou dans la tranſparence. Ainſi l'*agate* brute, l'*agate* imparfaite, par rapport à la couleur & à la tranſparence, n'eſt pas différente du caillou ; & lorſque la matiere du caillou a un certain degré de tranſparence ou des couleurs marquées, on la nomme *agate*.

On diſtingue deux ſortes d'*agates* par rapport à la tranſparence : ſavoir, l'*agate orientale* & l'*agate occidentale :* la premiere vient ordinairement des pays orientaux, comme ſon nom le déſigne ; & on trouve la ſeconde dans les pays occidentaux, en Allemagne, en Boheme, *&c.* On reconnoît l'*agate* orientale à la netteté, à la tranſparence, & à la beauté du poli ; au contraire l'*agate* occidentale eſt obſcure, ſa tranſparence eſt offuſquée, & ſon poliment n'eſt pas auſſi beau que celui des *agates* orientales. Toutes les *agates* que l'on trouve en Orient n'ont pas les qualités qu'on leur attribue ordinairement, & on rencontre quelquefois des *agates* en Occident que l'on pourroit comparer aux orientales.

La matiere ou la pâte de l'*agate* orientale, comme diſent les lapidaires, eſt un caillou demi-tranſparent, pur & net : mais dès qu'un tel caillou a une teinte de couleur, il retient rarement le nom d'*agate*. Si la couleur naturelle du caillou eſt laiteuſe & mêlée de jaune ou de bleu, c'eſt une chalcedoine ; ſi le caillou eſt de couleur orangée, c'eſt une ſardoine ; s'il eſt rouge, c'eſt une cornaline. *Voyez* CAILLOU, CHALCEDOINE, CORNALINE, SARDOINE. On voit par cette diſtinction qu'il y a peu de variété dans la couleur des *agates* orientales ; elles ſont blanches, ou plutôt elles n'ont point de couleur. Au contraire l'*agate* occidentale a pluſieurs couleurs & différentes nuances dans chaque couleur ; il y en a même de jaunes & de rouges, que l'on ne peut pas confondre avec les ſardoines ni les cornalines, parce que le jaune de l'*agate* occidentale, quoique mêlé de rouge n'eſt jamais auſſi vif & auſſi net que l'orangé de la ſardoine. De même le rouge de l'*agate* occidentale ſemble être lavé & éteint en comparaiſon du rouge de la cornaline : c'eſt la couleur du minium comparée à celle du vermillon.

La matiere de l'*agate*, occidentale eſt un caillou, dont la tranſparence eſt plus qu'à demi-offuſquée, & dont les couleurs n'ont ni éclat ni netteté.

Il eſt plus difficile de diſtinguer l'*agate*

Digitized by Google

des autres pierres demi-tranſparentes, telles que la chalcedoine, la ſardoine, & la cornaline, que de la reconnoître parmi les pierres opaques, telles que le jaſpe & le jade; cependant on voit ſouvent la matiere demi-tranſparente de l'*agate* mêlée dans un même morceau de pierre avec une matiere opaque, telle que le jaſpe; & dans ce cas on donne à la pierre le nom d'*agate jaſpée*, ſi la matiere d'*agate* en fait la plus grande partie; & on l'appelle *jaſpe agatée*, ſi c'eſt le jaſpe qui domine.

L'arrangement des taches & l'oppoſition des couleurs dans les couches, dont l'*agate* eſt compoſée, ſont des caracteres pour diſtinguer différentes eſpeces, qui ſont l'*agate ſimplement dite*, l'*agate onyce*, l'*agate œillée*, & l'*agate herboriſée*.

L'*agate ſimplement dite* eſt d'une ſeule couleur ou de pluſieurs, qui ne forment que des taches irrégulieres poſées ſans ordre & confondues les unes avec les autres. Les teintes & les nuances des couleurs peuvent varier preſqu'à l'infini; de ſorte que dans ce mêlange & dans cette confuſion il s'y rencontre des haſards auſſi ſinguliers que bizarres. Il ſemble quelquefois qu'on y voit des gazons, des ruiſſeaux & des payſages, ſouvent même des animaux & des figures d'hommes; & pour peu que l'imagination y contribue, on y apperçoit des tableaux en entier: telle étoit la fameuſe *agate* de Pyrrhus, roi d'Albanie, ſur laquelle on prétendoit voir, au rapport de Pline, Apollon avec ſa lyre, & les neuf Muſes, chacune avec ſes attributs: ou l'*agate* dont Boece de Boot fait mention; elle n'étoit que de la grandeur de l'ongle, & on y voyoit un évêque avec ſa mitre: & en retournant un peu la pierre, le tableau changeant, il y paroiſſoit un homme & une tête de femme. On pourroit citer quantité d'autres exemples, ou plutôt il n'y a qu'à entendre la plupart des gens qui jettent les yeux ſur certaines *agates*, ils y diſtinguent quantité de choſes que d'autres ne peuvent pas même entrevoir. C'eſt pouſſer le merveilleux trop loin; les jeux de la nature n'ont jamais produit ſur les *agates* que quelques traits toujours trop imparfaits, même pour faire une eſquiſſe.

L'*agate onyce* eſt de pluſieurs couleurs: mais ces couleurs, au lieu de former des taches irrégulieres, comme dans l'*agate* ſimplement dite, forment des bandes ou des zones qui repréſentent les différentes couches dont l'*agate* eſt compoſée. La couleur de l'une des bandes n'anticipe pas ſur les bandes voiſines. Chacune eſt terminée par un trait net & diſtinct. Plus les couleurs ſont oppoſées & tranchées l'une par rapport à l'autre, plus l'*agate onyce* eſt belle. Mais l'*agate* eſt rarement ſuſceptible de ce genre de beauté, parce que ſes couleurs n'ont pas une grande vivacité. *Voyez* ONYCE.

L'*agate œillée* eſt une eſpece d'*agate* onyce dont les couches ſont circulaires. Ces couches forment quelquefois pluſieurs cercles concentriques ſur la ſurface de la pierre; elles peuvent être plus épaiſſes les unes que les autres, mais l'épaiſſeur de chacune en particulier eſt preſqu'égale dans toute ſon étendue, ces couches ou plutôt ces cercles ont quelquefois une tache à leur centre commun, alors la pierre reſſemble en quelque façon à un œil; c'eſt pourquoi on les a nommées *agates œillées*. Il y a ſouvent pluſieurs de ces yeux ſur une même pierre; c'eſt un aſſemblage de pluſieurs cailloux qui ſe ſont formés les uns contre les autres; & confondus enſemble en groſiſſant. *V.* CAILLOU. On monte en bagues les *agates* œillées, & le plus ſouvent on les travaille pour les rendre plus reſſemblantes à des yeux. Pour cela on diminue l'épaiſſeur de la pierre dans certains endroits, & on met deſſous une feuille couleur d'or; alors les endroits les plus minces paroiſſent enflammés, tandis que la feuille ne fait aucun effet ſur les endroits de la pierre qui ſont les plus épais. On ne manque pas auſſi de faire une tache noire au centre de la pierre en deſſous, pour repréſenter la prunelle de l'œil, ſi la nature n'a pas fait cette tache.

On donne à l'*agate* le nom d'*herboriſée* ou de *dendrite*, (*Voyez* DENDRITE), lorſqu'on y voit des ramifications qui repréſentent des plantes telles que des mouſſes, & même des buiſſons & des arbres. Les traits ſont ſi délicats, le deſſein eſt quelquefois ſi bien conduit, qu'un peintre pourroit à peine copier une belle *agate* herboriſée: mais elles ne ſont pas toutes auſſi parfaites

les

Digitized by Google

les unes que les autres. On en voit qui n'ont que quelques taches informes; d'autres ſont parſemées de traits qui ſemblent imiter les premieres productions de la végétation, mais qui n'ont aucun rapport les uns aux autres. Ces traits quoique liés enſemble, ne forment que des rameaux imparfaits & mal deſſinés. Enfin, les belles *agates* herboriſées préſentent des images qui imitent parfaitement les herbes & les arbres; le deſſin de ces eſpeces de peinture eſt ſi régulier, que l'on peut y diſtinguer parfaitement les troncs, les branches, les rameaux, & même les feuilles: on eſt allé plus loin; on a cru y voir des fleurs. En effet; il y a des dendrites dans leſquelles les extrêmités des ramifications ſont d'une belle couleur jaune, ou d'un rouge vif. *V.* CORNALINE *herboriſée*, SARDOINE *herboriſée*.

Les ramifications des *agates* herboriſées ſont d'une couleur brune ou noire, ſur un fond dont la couleur dépend de la qualité de la pierre; il eſt net & tranſparent, ſi l'*agate* eſt orientale; ſi au contraire elle eſt occidentale, ce fond eſt ſujet à toutes les imperfections de cette ſorte de pierre. *V.* CAILLOU. *(I)*

* Les *agates* & les jaſpes ſe peuvent facilement teindre: mais celles de ces pierres qui ſont unies naturellement, ſont par cette même raiſon, compoſées de tant de parties hétérogenes, que la couleur ne ſauroit y prendre uniformément: ainſi, on n'y peut faire que des taches, pour perfectionner la régularité de celles qui s'y rencontrent; mais non pas les faire changer entiérement de couleur, comme on fait à l'*agate* blanchâtre nommée *chalcedoine*.

Si l'on met, ſur un morceau d'*agate* chalcedoine, de la diſſolution d'argent dans de l'eſprit de nitre, & qu'on l'expoſe au ſoleil, on la trouvera teinte au bout de quelques heures, d'une couleur brune tirant ſur le rouge. Si l'on y met de nouvelle diſſolution, on l'aura plus foncée, & la teinture la pénétrera plus avant, & même entiérement; ſi l'*agate* n'a qu'une ou deux lignes d'épaiſſeur, & qu'on mette de la diſſolution des deux côtés, cette teinture n'agit pas uniformément. Il y a dans cette ſorte d'*agate*, & dans la plupart des autres pierres dures, des veines preſqu'imperceptibles, qui en ſont plus facilement pénétrées que le reſte; en ſorte qu'elles deviennent plus foncées, & forment de très-agréables variétés qu'on ne voyoit point auparavant.

Si l'on joint à la diſſolution d'argent le quart de ſon poids, ou environ, de ſuie & de tartre rouge mêlés enſemble, la couleur ſera brune tirant ſur le gris.

Au lieu de ſuie & de tartre, ſi on met la même quantité d'alun de plume, la couleur ſera d'un violet forcé tirant ſur le noir.

La diſſolution d'or ne donne à l'*agate* qu'une légere couleur brune qui pénetre très-peu; celle du biſmuth la teint d'une couleur qui paroît blanchâtre & opaque, lorſque la lumiere frappe deſſus, & brune quand on la regarde à travers le jour. Les autres diſſolutions de métaux & de minéraux, employées de la même maniere, n'ont donné aucune ſorte de teinture.

Pour réuſſir à cette opération, il eſt néceſſaire d'expoſer l'*agate* au ſoleil: M. Dufay en a mis ſous une mouſle; mais elles n'ont pris que très-peu de couleur, & elle ne pénétroit pas ſi avant. Il a même remarqué pluſieurs fois que celles qu'il avoit expoſées au ſoleil ont pris moins de couleur dans tout le cours de la premiere journée, qu'en une demi-heure du ſecond jour, même ſans y remettre de nouvelle diſſolution. Cela lui a fait ſoupçonner que peut-être l'humidité de l'air étoit très-propre à faire pénétrer les parties métalliques. En effet, il a fait colorer des *agates* très-promptement, en les portant dans un lieu humide auſſi-tôt que le ſoleil avoit fait ſécher la diſſolution, & les expoſant derechef au ſoleil.

Pour tracer ſur la chalcedoine des figures qui aient quelque ſorte de régularité, la maniere qui réuſſit le mieux eſt de prendre la diſſolution d'argent avec une plume, ou un petit bâton fendu, & de ſuivre les contours avec une épingle: ſi l'*agate* eſt dépolie, le trait n'eſt jamais bien fin, parce que la diſſolution s'étend en très-peu de temps: mais ſi elle eſt bien chargée d'argent, & qu'elle ſe puiſſe cryſtalliſer promptement au ſoleil, elle ne court

plus riſque de s'épancher, & les traits en ſeront aſſez délicats. Ils n'approcheront cependant jamais du trait de la plume, & par conſéquent de ces petits arbres qu'on voit ſi délicatement formés par les dendrites.

Suppoſé pourtant qu'on parvînt à les imiter, voici deux moyens de diſtinguer celles qui ſont naturelles d'avec les factices. 1°. En chauffant l'*agate* colorée artificiellement, elle perd une grande partie de ſa couleur, & on ne peut la lui faire reprendre qu'en remettant deſſus de nouvelle diſſolution d'argent. La ſeconde maniere, qui eſt plus facile & plus ſimple, eſt de mettre ſur l'*agate* colorée un peu d'eau forte ou d'eſprit de nitre, ſans l'expoſer au ſoleil; il ne faut qu'une nuit pour la déteindre entiérement. Lorſque l'épreuve ſera faite, on lui reſtituera, ſi l'on veut, toute ſa couleur, en l'expoſant au ſoleil pluſieurs jours de ſuite: mais il ne faut pas trop compter ſur ce moyen, comme on verra par ce qui ſuit.

On ſait que par le moyen du feu, on peut changer la couleur de la plupart des pierres fines; c'eſt ainſi qu'on fait les ſaphirs blancs, les améthiſtes blanches. On met ces pierres dans un creuſet, & on les entoure de ſable ou de limaille de fer; elles perdent leur couleur à meſure qu'elles s'échauffent; on les retire quelquefois fort blanches. Si l'on chauffe de même la chalcedoine ordinaire, elle devient d'un blanc opaque; & ſi l'on fait des taches avec de la diſſolution d'argent, ces taches ſeront d'un jaune citron, auquel l'eau-forte n'apporte plus aucun changement. La diſſolution d'argent miſe ſur la chalcedoine ainſi blanchie & expoſée au ſoleil pluſieurs jours de ſuite, y fait des taches brunes.

La diſſolution d'argent donne à l'*agate* orientale une couleur plus noire qu'à la chalcedoine commune. Sur une *agate* parſemée de taches jaunes, elle a donné une couleur de pourpre. *Voyez mém. de l'acad. ann. 1728, par* M. Dufay. Nous avons dit dans l'endroit où l'on propoſe le moyen de reconnoître l'*agate* teinte d'avec l'*agate* naturelle, qu'il ne falloit pas trop compter ſur l'eau-forte. En effet, M. de la Condamine ayant mis deux dendrites naturelles dans de l'eau-forte pendant trois ou quatre jours, il n'y eut point de changement. Les dendrites miſes en expérience, ayant été oubliées ſur une fenêtre pendant quinze jours d'un temps humide & pluvieux, il ſe mêla un peu d'eau de pluie dans l'eau-forte; & l'*agate* où les arbriſſeaux étoient très-fins, ſe déteignit entiérement: le même ſort arriva à l'autre, du moins pour la partie qui trempoit dans l'eau-forte; il fallut pour cette expérience de l'oubli, au lieu de ſoin & d'attention.

AGATE, (*Mat. Méd.*) on attribue de grandes vertus à l'*agate*, de même qu'à d'autres pierres précieuſes: mais elles ſont toutes imaginaires. *Geoffroy.* (*N*)

L'AGATE, *en Architecture*, ſert à l'embelliſſement des tabernacles, des cabinets, de pieces de rapport de marqueterie, *&c.* (*P*)

* AGATE, (*Sainte*) *Géogr.* petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la province ultérieure. *Long.* 32 - 8. *lat.* 40 - 55.

AGATE, GATTE, JATTE, (*Marine.*) *Voyez* GATTE. (*Z*)

* AGATHYRSES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) peuples de la Sarmatie d'Europe, dont Hérodote, S. Jérôme, & Virgile, ont fait mention. Virgile a dit qu'ils ſe peignoient; S. Jérôme, qu'ils étoient riches ſans être avares; & Hérodote, qu'ils étoient efféminés.

* AGATIS *ou* AGASTIS, ſ. m. (*terme de coutume.*) c'eſt le dommage cauſé par un animal quelconque dans un champ, une vigne, un verger, un jardin. Ce dommage champêtre doit être réparé par le propriétaire du bétail qui l'a fait; & dès qu'il eſt apparent, conſtaté & ſur-tout établi par un procès-verbal, on peut intenter action d'*agatis*. Cette action ſe preſcrit pourtant plus ou moins tard, ſuivant les uſages des lieux. Il y a auſſi des coutumes qui permettent (contre la défenſe du droit civil) de tuer le bétail qui fait dommage, comme porcs, oies, *&c.* ſous prétexte qu'il eſt difficile de prendre ces animaux. Alors toute action eſt déniée à celui qui s'eſt fait juſtice par lui-même.

AGATOCLE, (*Hiſt. de Syracuſe.*) A peine Timoléon avoit affranchi ſa patrie

Digitized by Google

du joug des Denis, qu'*Agatocle*, jeune ambitieux, envahit le pouvoir ſuprême dans Syracuſe. Ce fut par le ſang des principaux citoyens qu'il affermit ſa puiſſance uſurpée. Tous ceux qui ne furent pas ſes complices, furent traités en coupables; les femmes & les enfans furent enveloppés dans le meurtre des peres & des époux. Ce ne fut pas le ſeul fléau dont la Sicile fut affligée. Quand un pays eſt déchiré de factions, ſes voiſins, ſous le titre impoſant de *pacificateurs*, profitent de ſes diviſions pour l'aſſervir. C'étoit en paroiſſant protéger la Sicile que les Carthaginois en avoient uſurpé la domination. Toute l'iſle étoit ſous leur puiſſance, & il n'y avoit que Syracuſe qui eût réſiſté à leurs armes & à leurs promeſſes. Cette ville opulente & peuplée vit bientôt les Africains devant ſes murs; les extrêmités où elle ſe vit réduite, n'ébranlerent point la conſtance de ſes habitans. *Agatocle* réveillé par le danger, conçut le projet audacieux de tranſporter en Afrique le théatre de la guerre. Ce fut-là qu'il crut pouvoir humilier la fierté d'un peuple commerçant, moins propre à combattre qu'à calculer. Il équipe ſecrétement une petite flotte, où il embarque treize mille hommes auſſi audacieux que lui: quoique Syracuſe fût étroitement inveſtie par terre & par mer, il a le ſecret de tromper la vigilance des aſſiégeans, & d'arriver ſans obſtacle en Afrique qu'il trouva ſans défenſeurs. Carthage, ſur le bruit de ſes proſpérités en Sicile, n'avoit pu prévoir que l'ennemi qui devoit n'implorer que ſa clémence, viendroit l'inſulter dans ſes murs. Toutes les campagnes furent la proie des flammes. Les habitans fugitifs abandonnerent leurs richeſſes & leurs troupeaux pour ſe réfugier dans le fond de l'Afrique. Les Carthaginois ſans force & ſans courage trembloient enfermés dans leurs murs. Ils ne s'occuperent plus à faire des conquêtes; & alarmés pour leurs propres foyers, ils rappellerent de Sicile une partie de leurs troupes. Un peuple riche & commerçant ayant beaucoup à perdre, eſt toujours tremblant à l'aſpect du raviſſeur. La levée du ſiege de Syracuſe fut le premier fruit de cette victoire, & l'on peut dire que ce fut en Afrique qu'*Agatocle* fut le libérateur de la Sicile. Les troupes qui avoient combattu dans cette iſle, vinrent à leur tour défendre leur patrie: les deux armées en vinrent aux mains, & la victoire ſe déclara pour les Siciliens. Mais leurs ſuccès multipliés ne faiſoient qu'épuiſer leurs forces qu'ils ne pouvoient rétablir dans une terre étrangere: *Agatocle*, trop clairvoyant pour compter ſur des ſuccès durables, conſentit à une paix dont il dicta lui-même les conditions. Elle lui fut d'autant plus glorieuſe, que ce fut le premier traité, dit un écrivain profond, où le vainqueur ſtipula pour les intérêts de l'humanité, puiſqu'il exigea des Carthaginois le ſerment de ne plus immoler des victimes humaines; *Agatocle* revint triomphant à Syracuſe, où il auroit été reçu comme le libérateur de ſa patrie, ſi l'on avoit pu y oublier qu'il en avoit été le tyran. Les Syracuſains ſouvent courbés ſous le joug, n'avoient jamais pu ſe familiariſer avec l'eſclavage. Un pays où il s'éleve ſans ceſſe des hommes aſſez ambitieux pour envahir le pouvoir extrême, prouve qu'il renferme beaucoup de citoyens fatigués de l'obéiſſance. L'eſprit républicain eſt quelquefois un eſprit de tyrannie; & celui qui préfere la liberté à tous les autres avantages, a ſouvent dans lui le germe d'ambition qui n'attend qu'un temps favorable pour aſſervir les autres. *Agatocle* reconnut bientôt qu'il étoit abhorré d'un peuple fier qui ne pouvoit lui pardonner d'avoir eu l'orgueil de lui donner des fers, & qui ne les avoit délivrés de la domination des Africains que pour être leur tyran. Ainſi dans le temps qu'il croyoit jouir de ſa gloire, il ſe vit condamné à vieillir dans l'amertume & le mépris; alors abandonné des anciens adorateurs de ſa fortune, il perdit tout eſpoir; & ne pouvant ſurvivre à ſa dégradation, il aima mieux ſe donner la mort que de rentrer dans la vie privée. Il laiſſa la réputation d'avoir été un grand politique, un intrépide guerrier & un mauvais citoyen. *(T-N.)*

AGATTON *ou* GATTON, *(Géogr.)* ville d'Afrique ſur la côte de Guinée, vers l'embouchure de la riviere de Benne, à une grande journée de la ville de Benin. Elle eſt ſituée ſur une petite éminence qui forme une iſle dans la riviere, mais fort près de

Digitized by Google

la rive. L'air y eſt plus ſain que dans aucune autre partie de la contrée, & le pays aux environs eſt rempli de toutes ſortes d'arbres fruitiers. Cette ville étoit autrefois fort conſidérable; mais les guerres l'ont détruite en partie. Elle dépend du grand Benin. *Long.* 23. 30. *lat.* 6. 30. (*C. A.*)

* AGATY, (*Hiſtoire naturelle bot.*) arbre du Malabar qui a quatre à cinq fois la hauteur de l'homme, & dont le tronc a environ ſix piés de circonférence. Ses branches partent de ſon milieu & de ſon ſommet, & s'étendent beaucoup plus en hauteur ou verticalement qu'horizontalement. Il croît dans les lieux ſablonneux. Sa racine eſt noire, aſtringente au goût, & pouſſe des fibres à une grande diſtance. Le bois d'*agaty* eſt tendre, & d'autant plus tendre, qu'on le prend plus voiſin du cœur. Si l'on fait une inciſion à l'écorce, il en ſort une liqueur claire & aqueuſe, qui s'épaiſſit, & devient gommeuſe peu après ſa ſortie. Ses feuilles ſont ailées; elles ont un empan & demi de long; elles ſont formées de deux lobes principaux, unis à une maîtreſſe côte, & oppoſées directement. Leur pédicule eſt fort court, & courbé en devant. Leurs petits lobes ſont oblongs & arrondis par les bords. Ils ont environ un pouce & demi de longueur, & un travers de doigt de largeur. Cette largeur eſt la même à leur ſommet qu'à leur baſe. Leur tiſſu eſt extrêmement compacte & uni, d'un verd éclatant en deſſus, pâle en deſſous, & d'une odeur qu'ont les feves quand on les broie. De la groſſe côte partent les ramifications déliées, qui tapiſſent toute la ſurface des feuilles. Ces feuilles ſe ferment pendant la nuit, c'eſt-à-dire, que leurs lobes s'approchent.

Les fleurs ſont papilionacées, ſans odeur, naiſſent quatre à quatre ou cinq à cinq, ou même en plus grand nombre, ſur une petite tige qui ſort d'entre les ailes des feuilles. Elles ſont compoſées de quatre pétales, dont un s'éleve au deſſus des autres. Les latéraux forment un angle, ſont épais, blancs, & ſtriés par des veines, blanches, d'abord, puis jaunes & enſuite rouges. Les étamines des fleurs forment un angle, & ſe diſtribuent à leur extrêmité en deux filamens qui portent deux ſommets jaunes & oblongs. Le calice qui environne la baſe des pétales eſt profond, compoſé de quatre portions ou feuilles courtes, arrondies, & d'un verd pâle.

Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des coſſes longues de quatre palmes, & larges d'un travers de doigt, droites, un peu arrondies, vertes & épaiſſes. Ces coſſes contiennent des feves oblongues, arrondies, placées chacune dans une loge ſéparée d'une autre loge par une cloiſon charnue qui regne tout le long de la coſſe; les feves ont le goût des nôtres, & leur reſſemblent excepté qu'elles ſont beaucoup plus petites. Elles blanchiſſent à meſure qu'elles mûriſſent. On peut en manger. Si les temps ſont pluvieux, cet arbre portera des fruits trois ou quatre fois l'année.

Sa racine broyée dans de l'urine de vache, diſſipe les tumeurs. Le ſuc tiré de l'écorce, mêlé avec le miel & pris en gargariſme, eſt bon dans l'eſquinancie, & les aphthes de la bouche. Je pourrois encore rapporter d'autres propriétés des différentes parties de cet arbre: mais elles n'en ſeroient pas plus réelles, & mon témoignage n'ajouteroit rien à celui de Ray, d'où la deſcription précédente eſt tirée.

AGAUNE, *Agaunium*, (*Géogr. anc.*) dans la vallée Pennine, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais, où la légion Thébenne ſe laiſſa décimer plutôt que de renoncer au Chriſtianiſme. Grégoire de Tours appelle ces martyrs *ſanctos Agaunenſes*. Sigiſmond, roi de Bourgogne, y conſtruiſit en 515 un monaſtere devenu célebre.

* AGDE, (*Géogr.*) ville épiſcopale, ſituée ſur la riviere d'Eraut, à une demi-lieue de ſon embouchure dans le golfe de Lyon, près d'une branche du canal royal. L'évêché d'*Agde*, fort riche, n'a pourtant que dix-neuf paroiſſes & deux abbayes. Son évêque eſt ſuffragant de l'archevêque de Narbonne.

Agde, nommée *Agathe* (bonne fortune) par Timoſthene, contemporain d'Alexandre le Grand, fut fondée par une colonie de Maſſiliens ou Marſeillois. Il s'y tint un concile en 506, ſous le regne d'Alaric. Son territoire produit du vin, du bled, de l'huile, de la ſoie, de belles laines, & le

Digitized by Google

ſalicot, herbe qui ſe ſeme, & dont les cendres ſont de la ſoude, qui ſert à faire du verre & du ſavon. *Agde* eſt à 4 lieues de Beziers, 7 de Narbonne, 12 de Montpellier, & 159 ſud-eſt de Paris. *(C)*

AGDERUINE, *(Géogr.)* petite ville de l'iſle Minorque, dans la Méditerranée. Elle eſt ſituée près d'une montagne, au nord-oueſt de la ville de Fornelle & au ſud-eſt du cap Bajolis. Cette ville n'a rien de remarquable. *Longit.* 22. *latit.* 40. 15. *(C. A.)*

AGE, *(Médecine légale.)* Le temps qui s'écoule depuis la conception juſqu'à la mort, eſt ce qu'on appelle l'*âge* ou la *vie* de l'homme en général. La vie de l'enfant dans l'utérus, depuis l'inſtant de la conception juſqu'à celui de ſa ſortie, conſtitue le premier *âge* de l'eſpece humaine; le ſecond ne commence qu'à l'inſtant de la naiſſance, & ſe termine à la fin de la vie prolongée juſqu'au terme le plus ordinaire.

Le premier *âge*, plus court & moins ſoumis à l'examen que le ſecond, préſente beaucoup plus d'obſcurités lorſqu'on veut en découvrir les gradations ou les périodes.

Un voile juſqu'à préſent impénétrable couvre les myſteres de la génération; nous n'avons que quelques faits épars & preſque tous fournis par l'analogie, pour nous éclairer ſur la formation de notre être dans le ſein de nos meres; & des ſyſtêmes plus ou moins ingénieux, bâtis ſur d'auſſi frêles fondemens, ſont la ſeule reſſource qui nous reſte contre ce chaos. Il eſt utile ſans doute à l'homme qui explique ou qui veut expliquer, de recourir à des cauſes premieres ou formatrices pour fixer ſon imagination; mais que nous importe une hypotheſe quelque complete qu'elle ſoit, tant qu'elle n'a rien qui tombe ſous les ſens? L'homme formé par le mêlange de deux ſemences, ou par la fécondation d'un œuf préexiſtant, n'offre dans les premiers momens après la conception, qu'un point organiſé nageant dans une liqueur renfermée ou circonſcrite par des membranes; cette eſpece d'œuf parvenu ou logé dans la matrice, dont la cavité eſt très-petite, s'applique contre ſes parois, les vaiſſeaux ſe développent ſur les membranes; principalement vers le point de contact, ils ſe lient ou s'abouchent avec les lacunes de l'utérus, ils en pompent les ſucs, les tranſmettent à l'embryon, & c'eſt dans ces momens que commence le méchaniſme de la nutrition ou du développement.

En conſidérant le premier état comme le commencement de la vie, l'analogie du poulet & des autres animaux répand quelque clarté ſur la formation ſucceſſive des organes. Le point organiſé, peu auparavant informe & ſans action, commence à jouir d'une vie qui lui eſt propre: ſon battement devient ſenſible, il s'étend peu-à-peu, & le ſpectacle varie preſque à chaque inſtant par l'addition des nouvelles couches ou les prolongemens de celles qui étoient formées. On diſtingue bientôt les parties hétérogenes dans ce tout qui n'étoit qu'uniforme; le ſang ſe porte par des canaux vers les différentes parties, il prend ſa couleur ordinaire, les membranes s'étendent & ſe renforcent, les chairs auparavant gélatineuſes acquierent plus de conſiſtance & s'appliquent ſur les points qui paſſent ſucceſſivement par l'état de gelée, de membrane, de cartilage & d'os. Nous ignorons par quel méchaniſme le principe de vie qui met tout en mouvement dans cette petite machine, arrange les parties ſans les confondre; comment il ſe tranſporte en des lieux différens avec ſa même activité; comment il s'accroît lui-même à proportion de ſon ouvrage; en un mot, comment une cauſe peut s'augmenter ou acquérir plus d'énergie, à meſure qu'elle rencontre plus d'obſtacles.

Cet accroiſſement eſt très-rapide, ſi on le compare à celui des temps qui doivent ſuivre. Les organes devenus plus forts & plus diſtincts, ſont eux-mêmes d'autres centres de vie, dont les effets ſe répandent & concourent au même but. Il s'établit entre eux une correſpondance immédiate & réciproque dont l'accord conſtitue la vie générale & la ſanté de l'individu; & cette correſpondance d'actions annonce alors un être diſtinct & qui a vie. Le fœtus prend de ſa mere les ſucs propres à fortifier ou à nourrir ſes parties; ſon extrême délicateſſe exigeoit un abri qui garantît ſes organes à peine formés, des impreſſions violentes des corps extérieurs: il végete encore dans l'utérus durant quelque temps, juſqu'à ce

Digitized by Google

qu'ayant acquis le volume ſuffiſant & ſes membres la force requiſe, il abandonne ſa premiere demeure pour commencer un nouvel ordre de vie.

Ce premier *âge*, dont je viens de faire le tableau ſuccinct, préſente des gradations bien tranchantes lorſqu'on compare les termes les plus éloignés. On trouve que le fœtus parvenu au neuvieme mois, reſſemble moins à l'embryon qui vient d'être conçu, que le vieillard décrépit ne reſſemble à l'enfant qui vient de naître : ce court intervalle de neuf mois a donc différens périodes qui ont auſſi leur temps préfix. Un examen un peu réfléchi ſur les accroiſſemens du fœtus, & la connoiſſance des obſervations anatomiques faites par les auteurs qui ont traité de l'Oſtéogénie, annoncent qu'il y dans la vie du fœtus des révolutions ſemblables à celles de l'*âge* de puberté & de la vieilleſſe ; on s'apperçoit encore qu'après des efforts rapides pour développer ou former des organes, il s'écoule un temps quelquefois aſſez long, pendant lequel le principe de vie ſemble s'aſſoupir ou reprendre des forces pour opérer de nouveaux changemens. Ces différens périodes ſont trop peu obſervés pour leur aſſigner des termes invariables ; mais il paroît que le troiſieme & le ſixieme mois ſont à-peu-près le temps marqué pour les changemens les plus conſidérables. L'expérience annonce que le fœtus de trois mois, quoique vivant & bien organiſé, ne donne encore aucune preuve de ſentiment : cette ſingularité a fait penſer à quelques auteurs, qu'il devoit alors être regardé comme un être purement végétal & ſans ame, & qu'il ne devenoit en tout ſemblable à l'homme que dans l'inſtant où il exécutoit quelque mouvement & donnoit des marques de ſenſibilité ; ils ont même avancé, d'après cette diſtinction, qu'il n'y avoit point de crime à faire avorter un fœtus inanimé. Cette concluſion déteſtable porte ſur un faux principe ; car enfin ſuffit-il que le corps ſoit ſans ſentiment ou ſans mouvement, du moins ſenſible, pour conclure qu'il n'y a point d'ame ? Voyons-nous avec évidence qu'ils ſoient liés à ce principe penſant comme une cauſe à ſon effet ? Ne reconnoît-on pas d'autres cauſes de ſentiment & de mouvement ? Sans citer l'exemple des animaux qui ſentent & ſe meuvent indépendamment de ce principe, ne ſait-on pas que même après la mort il eſt des parties qui ſe meuvent ou qui paroiſſent ſentir, & ſont ſuſceptibles d'irritation dans tous les hommes ? Ne ſait-on pas encore que durant la vie il eſt des momens où tous les ſens ſont aſſoupis, & tous les organes dans l'inaction ? Tant de contradictions apparentes ſuffiſent ſans doute pour indiquer que nous ſommes bien éloignés de ſaiſir le véritable point de vue ſous lequel ces difficultés doivent être conſidérées.

L'irritabilité des parties du corps eſt un mode ou une aptitude de la matiere organiſée, qui n'a ſon effet, que lorſqu'elle réunit les conditions requiſes pour être miſe en acte : ces conditions ſont la ſoupleſſe, l'élaſticité ; &c. & je ne vois d'autre terme à cette irritabilité d'une partie animale après ſa mort, que la congélation de la graiſſe, par l'abſence de la chaleur, ou le racorniſſement des fibres par la ſéchereſſe.

L'irritabilité, qui produit la plupart des mouvemens, & qui eſt eſſentiellement requiſe pour la ſenſation, pourroit bien ne ſe trouver dans l'animal, que ſous certaines conditions, & après que les organes auroient acquis quelque conſiſtance, comme au bout de trois mois ; mais on ſent bien que cette mobilité ou ſenſibilité des fibres eſt diſtincte de la vie, & ſur-tout du principe intelligent qui anime l'homme.

L'enfant qui vient de naître, commence ce qu'on peut appeller la vie ſociale ; il vit ſous la protection des loix, qui le défendent des inſultes, ou des ſurpriſes auxquelles ſa foibleſſe & ſon peu de connoiſſance ne l'expoſent que trop. Elles ont prévu que, par défaut d'expérience, il pouvoit faire des démarches dont il auroit à ſe repentir dans un *âge* plus mûr : dans cette vue, elles annullent tout contrat, ou tranſaction paſſée avant l'*âge* néceſſaire ; & cet *âge* eſt celui qui ſuffit à développer dans chaque individu la raiſon ou la ſcience de ſe bien conduire.

Les différens devoirs à remplir dans la ſociété, exigeoient encore différens degrés de perfection, ou dans le phyſique, ou dans le moral de chaque particulier ; la gradation des connoiſſances & de l'accroiſſe-

Digitized by Google

ment du corps, étant à-peu-près la même dans tous les individus, on a diſtingué la durée de la vie en différens périodes appellés *âges*; & ces époques fixées ont été autoriſées par les loix, & regardées comme une preuve de l'aptitude du ſujet à exercer ou à remplir telle ou telle fonction.

Il réſulte ſans doute une foule d'inconvéniens de la fixation uniforme de ces termes: chaque climat produit ſur les ſujets qui l'habitent, des variétés qui lui ſont propres; on ſait la diſproportion qu'il y a entre les habitans des pays méridionaux, & ceux qui vivent ſous la zone glaciale, pour l'*âge* de puberté, le menſtruation, la vieilleſſe, &c. L'éducation, le genre de vie, le caractere font encore varier à ce ſujet ceux-mêmes qui éprouvent à la fois l'influence des mêmes cauſes phyſiques; mais il ſeroit peut-être plus dangereux de laiſſer ces termes arbitraires.

Le terme général de la vie humaine n'excede pas la quatre-vingtieme année; il ſeroit même beaucoup au deſſous, s'il falloit prendre le terme moyen entre ceux qui vivent plus long-temps, & ceux qui meurent avant. Il eſt pourtant des cas où la loi a eu égard à la poſſibilité d'une vie prolongée au delà; & comme on voit des hommes parvenir juſqu'à la centieme année, très-rarement au delà, on a regardé le ſiecle entier comme le terme le plus long de la vie humaine. Ainſi, lorſqu'un homme abſent, dont on ignore le ſort, ne paroît pas, ou ne donne aucune marque d'exiſtence après la centieme année de ſon *âge*, la loi le déclare mort, & accorde la propriété de ſes biens à ceux qui héritent légitimement de lui. Toutes les nations n'ont pas été d'un accord unanime ſur le terme d'un ſiecle; pluſieurs l'ont diminué, quelques-uns l'ont augmenté à cauſe de quelques cas extraordinaires, qui prouvoient que la vie humaine pouvoit ſe prolonger au delà.

Cette ſuite d'années, qui s'écoule depuis la naiſſance, juſqu'à la mort naturelle qui dépend de l'affoibliſſement, ou du défaut d'action dans les organes, préſente trois diviſions bien marquées; l'accroiſſement, la maturité & le décroiſſement. On a même ſubdiviſé chacun de ces périodes en deux ou trois autres.

La force & le développement du fœtus, & de ſes membres, eſt le ſeul moyen que l'on ait pour juger de ſon *âge*; dans l'homme, au contraire, qui jouit de la lumiere, on conſidere également les progrès de l'eſprit, ou le développement de ſes facultés morales.

Tout le monde connoît les diviſions de la vie humaine en enfance, *âge* de puberté, adoleſcence, *âge* viril, vieilleſſe & décrépitude. On ſait encore que la virilité & la vieilleſſe, dont l'étendue eſt plus conſidérable que celle des premieres diviſions, ont leurs ſubdiviſions particulieres, moins caractériſées à la vérité que celles de l'accroiſſement.

La chûte des premieres dents diſtingue aſſez bien l'enfance, du ſecond *âge*: elle arrive pour l'ordinaire vers la ſeptieme année. Avant ce terme, l'homme ſans expérience, foible encore, & privé de l'avantage de communiquer ſes idées, ou de pénétrer dans celles des autres par la parole, ne jouit point des privileges particuliers à l'eſpece humaine; mais, à meſure que ſes organes ſe fortifient, qu'il éprouve l'impreſſion des corps extérieurs, & qu'il s'accoutume à en ſaiſir les rapports, ſon entendement ou ſes facultés ſe développent. Vers la treizieme ou quatorzieme année, un nouveau phénomene s'opere en lui: ce qui auparavant étoit employé au ſeul accroiſſement de ſon individu, ſe partage, pour ainſi dire, en deux parties, dont l'une eſt toujours deſtinée aux réparations & à l'accroiſſement de ſon corps; l'autre, au contraire, ſert à la propagation de ſon eſpece. Il ſemble qu'après l'enfance, la nature médite ce nouveau changement dans un profond ſilence, & qu'elle accumule ſes forces pour le produire. Les os ſe durciſſent, la chaleur interne augmente, les épiphyſes ſe collent au corps des os, la voix devient plus forte & plus rauque; la menſtruation commence, & les mamelles ſe gonflent dans les filles: dans les hommes, la barbe croît; pluſieurs parties du corps, auparavant privées de poil, commencent à s'en garnir, & l'aptitude à la génération s'annonce principalement par une pente naturelle, qui rapproche les individus d'un ſexe différent.

Digitized by Google

Ces ſignes de l'*âge* de puberté, dont l'apparition eſt aſſez rapide, ſe renforcent à meſure que l'adoleſcence ſuccede. La vigueur ſe développe juſqu'à la vingt & unieme année, où commence le premier terme de la virilité. On voit alors les membres qui, auparavant, n'avoient pas acquis toute la conſiſtance requiſe, devenir plus forts, plus ſouples, les muſcles plus vigoureux & mieux exprimés, la forme extérieure mieux déterminée, les connoiſſances plus étendues, l'imagination plus ſoutenue, plus vive, plus brillante, le courage plus mâle & plus éclairé : en un mot tout annonce l'état le plus floriſſant de la vie. Cette perfection du corps & de l'eſprit augmente par gradations peu ſenſibles, juſqu'à la trentieme année ; elle ſe ſoutient juſqu'à la quarante-neuvieme ou cinquantieme ; & peu-à-peu la ſoupleſſe ou la flexibilité des organes diminue ; l'imagination devient moins vive, un jugement plus rectifié lui ſuccede. Ce décroiſſement, léger encore juſqu'à ſoixante ou ſoixante-cinq ans, annonce la vieilleſſe ; les organes s'uſent enſuite, deviennent moins ſenſibles, moins irritables, leurs opérations plus lentes & moins completes juſqu'à ſoixante-dix ou ſoixante-quinze ans, temps auquel la machine, comme affaiſſée ſous le poids, ſemble ne vivre qu'à demi ; l'imagination s'éteint en entier, le jugement devient confus, la mémoire infidelle ; toute l'action ſemble ſe borner alors à ſoutenir les fonctions ou facultés phyſiques qui deviennent pénibles ; les vaiſſeaux s'oſſifient, les articulations perdent leur mobilité, les ſens s'émouſſent ; enfin le dépériſſement ſucceſſif des organes s'étend ſur les agens principaux, & l'homme ſuccombe. Ce dernier temps de ſa vie imite, par la rapidité du décroiſſement, le premier période de la jeuneſſe, où l'accroiſſement eſt ſi prompt.

Cette gradation ſucceſſive des *âges* ou des temps de la vie, dont je viens de parler, n'eſt pas eſſentiellement bornée aux termes preſcrits ; les circonſtances différentes, les hommes différens les font varier. Outre la variété que les climats ou le genre de vie peuvent cauſer, on voit encore les différens ſujets de tous les ſexes, qui ſont ſoumis à la fois à l'influence des mêmes cauſes phyſiques, préſenter quelquefois des différences étonnantes ; il eſt inutile de compiler à ce ſujet des obſervations communes, & dont les exemples ſe multiplient tous les jours. On auroit donc tort de juger conſtamment du degré de perfection du corps & de l'eſprit d'un homme, par le nombre précis de ſes années : il eſt plus ſûr de n'en juger que par l'examen du corps.

La perfection du corps s'annonce à l'extérieur par des ſignes ſenſibles qui ne peuvent tromper ; celle de l'eſprit, moins faite pour tomber ſous les ſens, eſt ordinairement relative à celle du corps ; & l'on ne peut aſſigner de regle plus exacte, pour juger de la perfection de l'entendement & de ſes facultés, que la perfection même phyſique. On ſent bien que ce que je dis ici, ne concerne que le même individu pris ſéparément, & que ce rapport ne s'étend point ſur des individus différens. En effet, on n'eſt pas en droit de dire qu'un homme, dont le corps eſt parvenu à ſon dernier degré de perfection, doit auſſi ſurpaſſer par les facultés intellectuelles, un autre homme qui n'auroit pas atteint cette perfection phyſique. Il ſuit ſeulement de ce que je dis, que chaque individu, parvenu au terme de l'accroiſſement de ſon corps, eſt auſſi parvenu au terme de l'accroiſſement de ſon eſprit. Il ne fait que rectifier ſes connoiſſances dans la ſuite ; il ſaiſit beaucoup plus de rapports par une expérience multipliée, à-peu-près comme les organes acquierent la force, la ſoupleſſe, l'activité, la facilité : mais l'imagination, la mémoire, le jugement ſont déja venus à cet *âge*, ou ne doivent jamais venir. Je ſais qu'on a vu des enfans, dont l'eſprit paroiſſoit infiniment au deſſus du développement des facultés phyſiques ; mais cette exception ſi rare ne contredit point un principe général puiſé dans la nature : on voyoit auſſi dans ces enfans l'accroiſſement du corps ſe faire moins rapidement, qu'il ne ſe fait d'ordinaire. Le développement précoce de leur eſprit n'étoit pas toujours ſoutenu, & le terme en arrivoit plutôt ; ils vieilliſſoient avant l'*âge*, ils devenoient infirmes, ou étoient exténués ; il ſembloit que ces connoiſſances prématurées fuſſent acquiſes aux dépens de la perfection corporelle. On a auſſi des exemples du contraire :

on

on vit dans le dioceſe d'Alais un enfant nommé Viala, qui donna des marques évidentes de virilité à l'*âge* de cinq ans; ſa voix mua, la barbe lui crut, ſa taille égala à cet *âge* celle des enfans de quatorze ou quinze ans; mais ſa raiſon étoit inférieure à celle des enfans de ſon *âge*, il devint rachitique & contrefait vers la dixieme année, il n'augmenta jamais de jugement: il ſembloit enfin que la nature ſe fût entiérement épuiſée ſur lui, lorſqu'il étoit enfant, & le terme de ſon accroiſſement ſe borna à ce premier & ſingulier effort.

Les femmes ſont en général plus précoces que les hommes; la menſtruation, qui indique chez elles l'aptitude à la génération, paroît un peu avant l'*âge* de puberté des mâles; mais auſſi cette aptitude à concevoir, ſe termine plutôt. Il eſt rare de voir des femmes devenir enceintes au delà de cinquante ans, & rien de plus commun que les hommes qui ſont peres à cinquante ou ſoixante.

La vieilleſſe eſt relative juſqu'à un certain point; on a vu des exemples de vies prolongées bien au delà du terme ordinaire. Le nommé Annibal mourut à Marſeille dans ces derniers temps, à l'*âge* de cent vingt-cinq ans; Thomas Parr n'eſt mort en Angleterre qu'à cent cinquante-deux; & il y a quelques années qu'on vit mourir en Hongrie un nommé Pierre Czartan à l'*âge* de cent quatre-vingt-cinq ans. Ces exemples ſont extrêmement rares, & ne ſuffiſent pas pour rendre inutiles les regles établies ſur le terme de la vie humaine.

L'accroiſſement des facultés intellectuelles étant à-peu-près le même que celui du corps, & leur perfection ayant auſſi le même terme, les ſages loix qui préſident à la ſociété, ont ſtatué ſur le moral de l'homme, d'après cette vue importante. Elles ne le ſoumettent aux devoirs réfléchis, que lorſqu'il eſt en état de faire uſage de ſa raiſon, & de ſe rendre compte de ſa conduite; elles attendent toujours le temps preſcrit, pour lui permettre des démarches qui pourroient lui devenir préjudiciables, ſi elles n'étoient libres & raiſonnées; elles annullent enfin toutes celles que la bouillante jeuneſſe fait avec précipitation, lorſqu'elles exigent une raiſon au deſſus de ſon *âge*. Ces loix fondées ſur l'expérience de tous les ſiecles, ſont une barriere qui s'oppoſe à la fougue & à l'imprudence des paſſions; elles rendent l'homme à lui-même, & lui conſervent l'entiere propriété de tout ce qu'il a droit de poſſéder, contre les violences ou ſuggeſtions poſſibles. (*Article de M.* LA FOSSE, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.*)

* AGE *du monde*, (*Chronologie.*) Nous ajouterons ici un détail des ſept *âges* du monde, ſuivant le texte Grec, avec les preuves abrégées d'après le ſyſtême de M. Boivin l'ainé, qui avoit travaillé pendant plus de cinquante ans, avec une application conſtante, à débrouiller cette ancienne chronologie.

	ans.
I. *Age.* Depuis la création juſqu'au déluge, a duré	2262
II. *Age.* Depuis le déluge juſqu'aux langues, ...	738
III. *Age.* Depuis les langues juſqu'à la vocation d'Abraham. . . .	460
IV. *Age.* Delà, juſqu'à l'entrée de Jacob en Egypte. .	215
IV. *Age.* Delà, juſqu'à la ſortie d'Egypte.	430
V. *Age.* Delà juſqu'à Saül. . .	774
VI. *Age.* Depuis Saül juſqu'à Cyrus.	583
VII. *Age.* Depuis Cyrus juſqu'à l'ere vulgaire des chrétiens. . . .	538
TOTAL	6000

Premier âge, 2262 ans.

Depuis la création d'Adam juſqu'à la naiſſance de Seth, (*Bible Grecque, Geneſe, ch. v. verſ. 3. Cedrenus, pag. 6.*)	230
Delà à la naiſſance d'Enos, (*Gen. Gr. v. 6.*)	205
Delà à la naiſſ. de Caïnan I. (*Gen. Gr. v. 9.*)	190
Delà à la naiſſ. de Malaleel, (*Gen. Gr. v. 12.*)	170
Delà à la naiſſ. de Jared, (*Gen. Gr. v. 15.*)	165
Delà à la naiſſ. d'Enoch, (*Gen. Gr. v. 18.*)	162

Delà à la naiſſ. de Mathuſala, (*Gen. Gr. v. 21.*) 165
Delà à la naiſſ. de Lamech, (*Gen. vulg. v. 25.*) 187
Delà à la naiſſ. de Noé, (*Gen. Gr. v. 28.*) 188
Delà au déluge inclusivement, (*Gen. vij. 6. 11.*) 600

TOTAL ſuivant la bonne leçon des Septante, 2262

Ces 2262 ans ſont atteſtés par Jule Africain, dans *Syncelle*, *pages* 20, 53, 83; par S. Epiphane, aux *Héréſies*, *p.* 5; par S. Auguſtin, *Cité de Dieu*, *liv. xv. chap.* 13 *& chap.* 20, & ſur la *Geneſe*, *q.* 2. C'eſt ſuivant cinq exemplaires; ſavoir, trois Grecs, un Latin & un Syriaque; par le Paſchalion, ou chronique d'Alexandrie; par Gotfroi de Viterbe; par Honoré d'Autun; par tous les recueils des diverſes leçons ſur les Septante.

Nota. Les 167 ans de Mathuſala, pour la naiſſance de Lamech, au lieu de 187, ſont une faute de copiſte dans les Bibles Grecques ordinaires. Cette faute ne ſe trouve point dans les éditions Grecques de Bâle & de Strasbourg: d'ailleurs elle eſt corrigée par l'Hébreu, par la Vulgate, par Joſeph. Suivant cette mauvaiſe leçon, le déluge ſeroit arrivé l'an du monde 2242. Ainſi Mathuſala, qui a vécu, ſelon toutes les Bibles & Joſeph, 969 ans, ſeroit mort 14 ans après le déluge: au lieu que, ſuivant la bonne leçon, il eſt mort 6 ans avant le déluge. S. Auguſtin, *Cité de Dieu*, *xv.* 13. à la fin.

Second âge, 738 ans.

Depuis le déluge excluſivement, juſqu'à la naiſſance d'Aphraxad, . . ans 12
(Joſeph, *j.* 7, non 2 ans; Aphraxad eſt le troiſieme fils de Sem.)
Delà à la naiſſ. de Cainan II. (*Gen. au Grec xj. 12.*) 135
Delà à la naiſſ. de Salé, (*Gen. Gr. xj. 13.*) 130
Delà à la naiſſ. d'Heber, (*Gen. Gr. xj. 14.*) 130
Delà à la naiſſ. de Phaleg, (*Gen. Gr. xj. 16.*) 134
Delà à la naiſſ. de Reü, (*Gen. Gr. xj. 18.*) 120
Delà à la confuſion des langues, qui eſt l'an du monde 3000, ſelon tous les anciens. 67

TOTAL 728

Troiſieme âge, 460 ans.

Delà à la naiſſ. de Sarug, (*Gen. Gr. xj. 20.*) l'an 132 de Reü. . 65
Delà à la naiſſ. de Nachor, (*Gen. Gr. xj. 22.*) 130
Delà à la naiſſ. de Tharé, (*Joſeph, j. 7.*) 120
Les Bibles diſent 28, 29, 79, 179; mais ces nombres ne ſont point cadrer Abraham avec Amraphel, (*Gen. xiv. 1.*)
Delà à la naiſſ. d'Abraham, (*Gen. xj. 26.* Joſeph, *j.* 7. 70
Delà à la vocation d'Abraham, (*Gen. xij. 4.*) 75

TOTAL. 460

Nota. Abraham fut appellé l'an de la mort de Tharé. Tharé n'a donc vécu que 145 ans, comme le porte le *Texte Samaritain*, qui eſt l'Hébreu Moſaïque. Ainſi les 205 ans des autres Textes ſont une faute de copiſte, qui met la Bible en contradiction. Car Abraham, né l'an 70 de Tharé, auroit eu 135 ans à la mort de ſon pere, & non pas 75, comme le diſent tous les textes.

Quatrieme âge, 645 ans.

Depuis la vocation d'Abraham, juſqu'à la naiſſance d'Iſaac, (*Gen. xxj. 5. 17.*) . . . . . ans. 25
Delà à la naiſſ. de Jacob, (*Gen. xxv. 24. 26.*) 60
Delà au voyage de Jacob en Méſopotamie, (*Gen. xxxj. 38. 41.*) 71
Delà à ſon retour en Cananée, (*Gen. xxx. 25. & xxxj. 38. 41.*) . . 20
Delà à ſon entrée en Egypte, à l'*âge* de 130 ans, (*Gen. xlv. 6. 11. & xlvij. 7. 9.*) 39

TOTAL 215

Séjour en Egypte, 340 ans, Exod. xij. 40. Judith, v. 9.

Paſteurs à Geſſen.

Jacob Iſraël à Geſſen en Egypte, (*Gen. xxvij. 28.*)	17
Joſeph Pſontomphanec, âgé de 56 ans, regne à Geſſen.	54
TOTAL	71

Les deſcendans de Joſeph.

	ans.	mois.
Hicſos ou rois paſteurs, ſelon Manethon dans Joſeph, *Apologie j. 5.*		
Ephaïm ou Salatis.	19	
Beria ou Beon.	44	
Rapha ou Apachnas. . . .	36	7
Reſeph ou Apophis. . . .	61	
Thalé ou Janias.	50	1
Thaan ou Aſſis.	49	2
TOTAL	259	10

Haſcos ou captifs paſteurs.

Laadan.	40	
Ammiud.	40	
Eliſama juſqu'à la quatre-vingtieme année de Moyſe, quand il ſortit d'Egypte. . . .	19	2
TOTAL	99	2

	ans.	mois.
Voyez *Gen. xv. 13.*	215	
	71	
	259	10
	99	2

TOTAL 645 ans pour les quatre parties du quatrieme *âge*.

Cinquieme âge, 774 ans.

	ans.
Depuis l'an 80 de Moyſe, juſqu'à ſa mort, ou à Joſué.	40
Joſué.	47
Ariſtocratie des vieillards, puis anarchie, I. idolâtrie.	18

I. ſervitude, (*Jug. iij. 8. 10.*) . .	8
Othoniel, (*Jug. iij. 11.*) . . .	40
II. idolâtrie & anarchie.	30
II. ſervitude, (*Jug. iij. 14.*) ſous Eglon Moabite.	18
Aod, (*Jug. iij. 30.*)	80
III. ſervitude, (*Jug. iv. 3.*) ſous Jabin Cananéen.	20
Debora & Barac, (*Jug. v. 32.*) ans	40
A. du M. av. N. S. 4418. 1582. ere antique par le Marbre Parien.	
IV. ſervitude, (*Jug. vj. 1.*) ſous les Madianites, Amalécites, Iſmaëlites.	7
Gédéon Jéroboal, (*Jug. vj. 8. 11. 21. 25. 32. & viij. 28.*) . .	40
Abimélech Tiran, (*Jug. ix. 22.*) .	3
Thola, (*Jug. x. 2.*)	23
Badan, (*I. Rois, xij. 2. & Cl. Alex. p. 238.*)	14
Boleas, (Cl. Alex. *p. 338.*) . .	23
Jaïr, (*Jug. x. 3.*)	22
V. ſervitude, (*Jug. x. 8.*) ſous les Ammonites.	18
Jephté, (*Jug. xij. 7.*)	6
Abeſan, (*Jug. xij. 9.*)	7
Ebrom, (Cl. Alex. *p. 324.*) . .	40
Ahialon, (*Jug. xij. 11.*) . . .	10
Abdon, (*Jug. xij. 14.*)	8
VI. ſervitude, (*Jug. xiij. 1.*) ſous les Philiſtins.	40
Samſon, (*Jug. xv. 20. & xvj. 31.*)	20
Anarchie ſous les pontifes (Saint Théoph. d'Antioche, *liv. III. page 134.* Jule l'Africain, dans *Syncelle, pag. 174 & 176; tradition Hébraique dans Ledren, pag. 69 ou 84, l'an du monde 4725, l'an avant N. S. 1275. Les Argonautes.*)	40
Samera, Semeï, Semegar, Simmichar, Samané, (Saint Théoph. d'Ant. *liv. III. p. 13.*) . . .	1
Anarchie, ſous Joſeph, Pontife, Eléazaride, (*Joſeph, viij. 1.* Jule Africain, dans *Syncelle, p. 174.* Jule Hilarion, *Ledren.*) .	30
Heli I. ſouverain pontife. Ithamaride eſt juge, (*I. Rois iv. 18. Ledr. page 49.*)	40
L'an du monde 4791, avant	

N. S. 1209. Sac de Troie. . . .	
VII. ſervitude ſous les Philiſtins, Achitob étant ſouverain pontife.	21
Samuel, juge & prophete. . . .	40
TOTAL	794

Sixieme âge, ſous les Rois, 583 ans.

Sous Saül, (*Act. xiij. 21.*) . .	40
David, (*II. Rois, iij. 4.*) . .	40
Du commencement du regne de Salomon, à la fondation du temple.	3
Delà à la deſtruction du temple, ſuivant le détail du regne de Juda.	330
Captivité en Babylonie, (Jérem. *xxv. 12. & xxix. 10.* & Daniel, *ix. 2.*)	70
TOTAL	483

Septieme âge, 538 ans, ſuivant le Canon Mathématique.

Depuis Cyrus à Babylone, juſqu'à Alexandre le grand à Babylone.	206
Delà juſqu'à Ptolomée, fils de Lagus.	27
Delà à Auguſte.	275
Delà à notre ere vulgaire, l'an de Rome 754.	30
TOTAL	538

* AGE, (*Myth.*) Les poëtes ont diſtribué le temps qui ſuivit la formation de l'homme en quatre *âges*. L'*âge d'or*, ſous le regne de Saturne au ciel, & ſous celui de l'innocence & de la juſtice en terre. La terre produiſoit alors ſans culture, & des fleuves de miel & de lait couloient de toutes parts. L'*âge d'argent*, ſous lequel ces hommes commencerent à être moins juſtes & moins heureux. L'*âge d'airain*, où le bonheur des hommes diminua encore avec leur vertu; & l'*âge de fer*, ſous lequel, plus méchans que ſous l'*âge d'airain*, ils furent plus malheureux. On trouvera tout ce ſyſtême expoſé plus au long dans l'ouvrage d'Héſiode, intitulé *Opera & dies*; ce poëte fait à ſon frere l'hiſtoire des ſiecles écoulés, & lui montre le malheur conſtamment attaché à l'injuſtice, afin de le détourner d'être méchant. Cette allégorie des *âges* eſt très-phyloſophique & très-inſtructive; elle étoit très-propre à apprendre aux peuples à eſtimer la vertu ce qu'elle vaut.

AGE, *en terme de Juriſprudence*, ſe dit de certains périodes de la vie auxquels un citoyen devient habile à tels ou tels actes, à poſſéder telles ou telles dignités, tels ou tels emplois: mais ce qu'on appelle purement & ſimplement en Droit *être en âge*, c'eſt être majeur. *Voyez* MAJEUR & MAJORITÉ.

Dans la coutume de Paris on eſt en *âge*, pour teſter de ſes meubles & acquêts, à vingt ans: mais on ne peut diſpoſer de ſes immeubles qu'à vingt-cinq.

On ne peut être reçu conſeiller ès parlemens & préſidiaux, maître, correcteur ou auditeur des comptes, avocat ou procureur du roi, bailli, ſénéchal, vicomte, prévôt, lieutenant général, civil, criminel ou particulier ès ſieges qui ne reſſortiſſent pas nuement au parlement, ni avocat ou procureur du roi eſdits ſieges, avant l'*âge* de vingt-ſept ans accomplis; ni avocat ou procureur général, bailli, ſénéchal, lieutenant général & particulier, civil ou criminel, ou préſident d'un préſidial, qu'on n'ait atteint l'*âge* de trente ans; ni maître des requêtes de l'hôtel avant trente-ſept ans; ni préſident ès cours ſouveraines avant quarante. Mais le roi, quand il le juge à propos, accorde des diſpenſes, moyennant finance, à l'effet de rendre habiles à ces charges ceux qui n'ont pas atteint l'*âge* preſcrit par les édits. *Voyez* DISPENSE.

Et quant aux dignités eccléſiaſtiques, on ne peut être promu à l'épiſcopat avant vingt-ſept ans; à une abbaye, aux dignités, perſonats, cures & prieurés clauſtraux, ayant charge d'ames, avant vingt-cinq ans. Si cependant la cure attachée au prieuré clauſtral eſt exercée par un vicaire perpétuel, vingt ans ſuffiſent. On peut même en France poſſéder des prieurés électifs à charge d'ames à vingt-trois ans, & ceux qui n'ont point charge d'ames à vingt-deux commencés; & c'eſt de cette maniere qu'il faut entendre l'*âge* requis pour tous les bénéfices que nous venons de dire; car c'eſt une maxime en Droit canonique,

que l'année commencée ſe compte comme ſi elle étoit accomplie.

Pour les bénéfices ſimples, ou bénéfices à ſimple tonſure, tels que les chapelles ou chapellenies, les prieurés qu'on appelle *ruraux*, & qui n'ont rien qui tienne de ce qu'on appelle *rectorerie*, on les peut poſſéder à ſept ans, mais accomplis. Il en faut quatorze auſſi complets pour poſſéder les bénéfices ſimples, qui ſont des eſpeces de rectoreries, & pour les canonicats des cathédrales & des métropoles, ſi ce n'eſt qu'ils vaquent en régales; car alors ſept ans ſuffiſent. Mais le droit commun eſt qu'on ne puiſſe être pourvu d'aucun bénéfice, même ſimple, avant quatorze ans.

AGE, *(Lettres de bénéfice d')* eſt ſynonyme à *Lettres d'émancipation*. *V.* EMANCIPATION.

AGE, *(diſpenſe d')* eſt une permiſſion que le roi accorde, & qui s'expédie en chancellerie, pour être reçu à exercer une charge avant l'*âge* requis par les ordonnances.

AGE *du bois, en ſtyle d'eaux & forêts*, eſt le temps qu'il y a qu'un taillis n'a été coupé. *Voyez* TAILLIS.

AGE *nubile*, *(Juriſprud.)* dans les auteurs du palais, eſt l'*âge* auquel une fille devient capable de mariage, lequel eſt fixé à douze ans. *(H)*

AGE *de la Lune*, *(en Aſtronomie.)* ſe dit du nombre de jours écoulés depuis la nouvelle Lune. Ainſi trouver l'*âge de la Lune*, c'eſt trouver le nombre de jours écoulés depuis la nouvelle Lune. *Voyez* LUNE. *(O)*

AGE, *(Jardinage.)* On dit l'*âge* d'un bois, d'une graine, d'un arbre: *ce bois à neuf ans demande à être coupé; cette graine à deux ou trois ans, eſt trop vieille pour être bonne* à ſemer: on en doit choiſir de plus *jeune*. *Cet arbre doit avoir tant d'années; il y a tant d'années qu'il eſt planté*. *Voyez* ARBRE.

L'*âge* d'un arbre ſe compte par les cercles ligneux qu'on remarque ſur ſon tronc coupé ou ſcié horizontalement. Chaque année le tronc & les branches d'un arbre reçoivent une augmentation qui ſe fait par un cercle ligneux, ou par une nouvelle enveloppe extérieure de fibres & de trachées. *(K)*

AGE, *en terme de Manege*, ſe dit du temps qu'il y a qu'un cheval eſt né, & des ſignes qui l'indiquent. *Voyez* CHEVAL.

Il y a pluſieurs marques qui font connoître l'*âge* du cheval dans ſa jeuneſſe: telles ſont les dents, le ſabot, le poil, la queue, & les yeux. *Voyez* DENT, SABOT, *&c.*

La premiere année, il a ſes dents de lait, qui ne ſont que ſes mâchelieres & ſes pinces ou dents de devant; la ſeconde année, ſes pinces bruniſſent & groſſiſſent; la troiſieme, il lui tombe une partie de ſes dents de lait, dont il ne lui reſte plus que deux de chaque côté en haut & en bas; la quatrieme, il lui tombe encore la moitié de ce qui lui reſtoit de dents de lait, en ſorte qu'il ne lui en reſte plus qu'une de chaque côté en haut & en bas. A cinq ans, toutes ſes dents de devant ſont renouvellées, & ſes crochets complets des deux côtés. Celles qui ont remplacé les dernieres dents de lait, à ſavoir les coins, ſont creuſes, & ont une petite tache au milieu, qu'on appelle *marque* ou *feve* dans la bouche d'un cheval. *Voyez* MARQUE. A ſix ans, il pouſſe de nouveaux crochets, qui ſont entourés vers la racine d'un petit bourlet de chair, du reſte blancs, menus, courts, & pointus. A ſept ans, ſes dents ſont au bout de leur croiſſance; & c'eſt alors que la marque ou feve eſt la plus apparente. A huit ans, toutes les dents ſont plaines, unies & polies au deſſus, & la marque ne ſe diſtingue preſque plus: ſes crochets ſont alors jaunâtres. A neuf ans, les dents de devant ou les pinces paroiſſent plus longues, plus jaunes, & moins nettes qu'auparavant; & la pointe de ſes crochets eſt un peu émouſſée. A dix ans, on ne ſent plus de creux en dedans des crochets ſupérieurs, comme on l'avoit ſenti juſqu'alors, & ſes tempes commencent à ſe creuſer & à s'enfoncer. A onze ans, ſes dents ſont fort longues, jaunes, noires, & ſales: mais celles de ſes deux mâchoires ſe répondent encore, & portent les unes ſur les autres. A douze ans, les ſupérieures croiſſent ſur les inférieures. A treize ans,

ſi le cheval a beaucoup travaillé, ſes crochets ſont preſque perdus dans la gencive; ſinon ils en ſortent noirs, ſales & longs.

2°. Quant au ſabot, s'il eſt poli, humide, creux, & qu'il ſonne, c'eſt un ſigne de jeuneſſe : ſi au contraire il a des aſpérités, des avalures les unes ſur les autres, s'il eſt ſec, ſale, & mat, c'eſt une marque de vieilleſſe.

3°. Quant à la queue, en la tâtant vers le haut, ſi l'on ſent l'endroit de la jointure plus gros & plus ſaillant que le reſte, le cheval n'a pas dix ans : ſi au contraire les jointures ſont unies & égales au reſte, il faut que le cheval ait quinze ans.

4°. S'il a les yeux ronds, pleins, & aſſurés, que la paupiere ſupérieure ſoit bien remplie, unie, & de niveau avec les tempes, qu'il n'ait point de rides ni au deſſus de l'œil, ni au deſſous; c'eſt une marque de jeuneſſe.

5°. Si lorſqu'on lui pince la peau, & qu'on la lâche enſuite, elle ſe rétablit auſſitôt ſans laiſſer de rides; c'eſt une preuve que le cheval eſt jeune.

6°. Si à un cheval de poil brun, il pouſſe du poil griſâtre aux paupieres ou à la criniere; ou qu'un cheval blanchâtre devienne ou tout blanc, ou tout brun, c'eſt une marque indubitable de vieilleſſe.

Enfin lorſqu'un cheval eſt jeune, les barres de la bouche ſont tendres & élevées; s'il eſt vieux, elles ſont baſſes, & n'ont preſque pas de ſentiment. *Voyez* BARRES.

Il y a une ſorte de chevaux appellés *bégaux*, qui ont à tout *âge* du noir à la dent; ce qui peut tromper ceux qui ne s'y connoiſſent pas.

AGE, ou diſcernement qu'on fait des bêtes noires, comme *marcaſſins*, *bêtes de compagnies*, *ragot*, *ſanglier en ſon tieran*, *ſanglier en ſon quartan*, *vieux ſanglier miré* & *laie*.

Age, ou diſcernement qu'on fait des cerfs; on dit *jeune cerf*, *cerf de dix cors jeunement*, *cerf de dix cors* & *vieil cerf*.

Age, ou diſcernement qu'on fait des lievres; on dit *levrauts*, *lievres* & *hazes*.

Age, ou diſcernement qu'on fait des chevreuils; on dit *faons*, *chevrotins*, *jeune chevreuil*, *vieil chevreuil* & *chevrette*.

Age des loups; on dit *louveteaux*, *jeunes loups*, *vieux loup* & *louve*.

Age des renards; on dit *renardeaux*, *jeunes renards*, *vieux renards* & *renardes*.

AGE, (*Littérature. Beaux-Arts.*) Les quatre *âges* ou *les quatre ſiecles de la littérature*, ſont ceux où les lettres ſont parvenues à un haut degré de perfection.

Le premier commença dix ans avant le regne de Philippe, pere d'Alexandre le Grand : alors l'éloquence & la poéſie déployerent toute leur magnificence.

La tribune & le théatre d'Athenes virent paroître des Démoſthenes, des Sophocle, & la Grece devint l'école de l'univers.

Le ſecond *âge* de la littérature fut celui d'Auguſte & de Céſar ſon prédéceſſeur. Une foule de grands écrivains ſe diſputerent l'honneur d'immortaliſer leur ſiecle. Horace devint le modele du genre lyrique chez les Latins, & offrit dans ſes cinq Livres d'Odes, la délicateſſe d'Anacréon, & la chaleur de Sapho, & l'impétuoſité de Pindare. La juſteſſe de ſes penſées empruntoit une nouvelle grace de celle de ſes expreſſions. En charmant par la variété de ſes images, il ne fatigue jamais par leur multitude. Riche ſans faſte, brillant ſans éblouir, tendre ſans fadeur, il ne dit jamais ni trop ni trop peu, & il mérite l'éloge que lui donne le chancelier Dagueſſeau.

« Plus on goûtera Horace, dit ce grand » homme, plus on aura fait de progrès » dans les lettres. »

Dans ſes épîtres, tour-à-tour brillant, profond, délicat, il change de ton ſelon les ſujets.

Dans ſa Poétique, il excite l'attention par la délicateſſe du ſtyle, & ſoulage la mémoire par la préciſion des préceptes. Ils peuvent être comparés à ces élixirs qui gagnent en eſprits ce qu'ils perdent en quantité, ou à ces métaux dont la ſuperficie ne peut s'étendre ſans que leur profondeur ne diminue : perſonne n'a mieux ſuivi qu'Horace le précepte qu'il a lui-même donné. *Quidquid præcipies, eſto brevis.*

Ce poëte étoit bien propre à illuſtrer le ſiecle qui l'a vu naître : avouons le cependant, le nom de Virgile eſt encore

Digitized by Google

plus connu que celui d'Horace. Ce poëte épique, a eu la gloire de ſurpaſſer ſon modele, & d'être cité comme un modele inimitable. On peut dire avec M. de Voltaire, que *ſi Homere a fait Virgile, Virgile eſt le plus bel ouvrage d'Homere.*

Nous ne pouvons parler ici ni de Catulle, ni de Tibulle, ni d'Ovide, ni d'une infinité de poëtes traduits dans toutes les langues & connus de tous les peuples qui cultivent les lettres. L'éloquence, dans cet *âge* brillant, ne le céda point à la poéſie. La nature prodigua à Cicéron tous les dons néceſſaires à un orateur : imagination riche, eſprit vif & pénétrant, cœur ſenſible, figure agréable & majeſtueuſe; elle lui donna tout ce qui peut aſſurer un aſcendant ſur les cœurs & les eſprits.

Fatiguée d'avoir donné le jour à tant d'hommes immortels, la nature ſe repoſe pendant pluſieurs ſiecles.

Le troiſieme *âge* de la littérature & des arts ne commença que ſous Jule II & Léon X. Ce dernier recueillit les débris des lettres chaſſées de Conſtantinople, par la barbarie Turque. Il anima les génies dans tous les arts par ſes bienfaits & par ſon accueil plus ſéduiſant encore. Le ſtyle barbare de la Daterie fut aboli, & fit place à l'éloquence douce & pure des Cardinaux Bembe & Sadolet. Par ſes ordres, on fouilla dans les Bibliotheques, on déterra les anciens manuſcrits & l'on procura des éditions exactes des meilleurs auteurs de l'antiquité. Les poëtes étoient ſur-tout l'objet de ſa complaiſance. Il aimoit les vers & en faiſoit de très-jolis. Il pouſſa l'enthouſiaſme ſi loin, qu'il donna une Bulle en faveur des poéſies de l'Arioſte.

Dans ce ſiecle, qu'on appella celui des Médicis, le Triſſin dans ſon *Italie délivrée* fit entrevoir une eſpece d'imitation d'Homere. Le Taſſe qui vint après donna le plus bel ouvrage qui ſoit ſorti de l'Italie. Fracaſtor fit imprimer ſa Syphilis, ouvrage dans le goût des Géorgiques de Virgile; la littérature enfin ſortit des ténebres.

Le quatrieme *âge* eſt celui qu'on nomme le ſiecle de Louis XIV; & c'eſt peut-être celui des quatre qui approche le plus de la perfection. Enrichi des découvertes des trois autres, il a plus fait en certains genres que les trois enſemble. Tous les arts à la vérité n'ont point été pouſſés plus loin que ſous les Médicis, ſous les Auguſte & les Alexandre; mais la raiſon humaine en général s'eſt perfectionnée. La ſaine philoſophie n'a été connue que dans ce temps : & il eſt vrai de dire, qu'à commencer depuis les dernieres années du cardinal de Richelieu, juſqu'à celles qui ont ſuivi la mort de Louis XIV, il s'eſt fait dans nos arts, dans nos eſprits, dans nos mœurs, comme dans notre gouvernement, une révolution générale qui doit ſervir de marque éternelle à la véritable gloire de notre patrie. Cette heureuſe influence ne s'eſt pas même arrêtée en France; elle s'eſt étendue en Angleterre; elle a excité l'émulation dont avoit alors beſoin cette nation ſpirituelle & profonde; elle a porté le goût en Allemagne, les ſciences en Ruſſie; elle a même ranimé l'Italie qui languiſſoit, & l'Europe a dû ſa politeſſe & l'eſprit de ſociété à la Cour de Louis XIV.

Il ne faut pas croire que ces ſiecles aient été exempts de malheurs & de crimes. Tous les ſiecles ſe reſſemblent par la méchanceté des hommes; mais il n'eſt que ces quatre ſiecles diſtingués par les grands talens.

Avant le ſiecle que nous appellons de Louis XIV, & qui commence à-peu-près à l'établiſſement de l'Académie Françoiſe, les Italiens appelloient tous les ultramontains du nom de Barbares : il faut avouer que les François méritoient en quelque ſorte cette injure. Leurs peres joignoient la galanterie romaneſque des Maures à la groſſiéreté gothique; ils n'avoient preſque aucun des arts aimables; ce qui prouve que les arts utiles étoient négligés : car lorſqu'on a perfectionné ce qui eſt néceſſaire, on trouve bientôt le beau & l'agréable; & il n'eſt pas étonnant que la Peinture, la Sculpture, la Poéſie, l'Eloquence, la Philoſophie, fuſſent preſque inconnues à une nation, qui ayant des ports ſur l'Océan & ſur la Méditerranée, n'avoit pourtant point de flotte, & qui aimant le luxe à l'excès, avoit à peine quelques manufactures groſſieres.

Les Juifs, les Génois, les Vénitiens,

Digitized by Google

les Portugais, les Flamands, les Hollandois, les Anglois firent tour-à-tour le commerce de la France, qui en ignoroit les principes. Louis XIII, à ſon avénement à la couronne, n'avoit pas un vaiſſeau; Paris ne contenoit pas quatre cents mille hommes, & n'étoit pas décoré de quatre beaux édifices; les autres villes du royaume reſſembloient à ces bourgs qu'on voit au delà de la Loire. Toute la nobleſſe cantonnée à la campagne dans des donjons entourés de foſſés, opprimoit ceux qui cultivent la terre. Les grands chemins étoient preſque impraticables; les villes étoient ſans police, l'état ſans argent, & le gouvernement preſque toujours ſans crédit parmi les nations étrangeres.

Louis XI fit beaucoup pour la puiſſance royale, mais rien pour la félicité & la gloire de la nation. *François premier* fit naître le commerce, la navigation, les lettres & tous les arts; mais il fut trop malheureux pour leur faire prendre racine en France, & tous périrent avec lui. *Henri le Grand* alloit retirer la France des calamités & de la barbarie où trente ans de diſcorde l'avoient replongée, quand il fut aſſaſſiné dans ſa capitale, au milieu du peuple dont il commençoit à faire le bonheur. Le cardinal de *Richelieu*, occupé d'abaiſſer la Maiſon d'Autriche, le Calviniſme & les Grands, ne jouit point d'une puiſſance aſſez paiſible pour réformer la nation; mais au moins il commença cet heureux ouvrage.

La poſtérité la plus reculée ſe rappellera le nom de ce Corneille qui a fait ſurnommer ſon ſiecle, le ſiecle du génie, qui exalta les eſprits, éleva les ames & imprima ſur ſes concitoyens le ſceau de ſa ſublimité. Ce qu'Eſchyle fut pour Sophocle, Corneille le fut pour Racine, & le créateur de notre théatre aſſez ſemblable pour ſes beautés & pour ſes défauts à l'auteur des *Euménides*, a comme lui préparé le triomphe de la Tragédie. La Comédie lui doit auſſi le ſien. Son frere averti par le ſuccès du *Menteur*, de la route qu'il falloit ſuivre, compoſa les *Engagemens du haſard*.

Ce Moliere qui ſut allier le naturel avec le ſingulier, le naïf avec le piquant, la délicateſſe de Térence avec l'enjouement de Plaute, fit paroître ſes Comédies qui ont été traduites & jouées ſur preſque tous les théatres des nations policées. La France eut des poëtes dans tous les genres. Tant qu'on aura parmi nous l'idée de la poéſie & le goût des véritables beautés, Rouſſeau ſera regardé à juſte titre comme le modele des Lyriques. Dans l'Ode, cette épreuve des grands talents, il a laiſſé derriere lui tous ceux qui l'ont précédé ou ſuivi dans la même carriere: force & fécondité, naturel & ſublime, l'art ſupérieur d'exciter la ſurpriſe & entretenir l'admiration, il a tout ce qui décele le grand génie poétique.

Le ſiecle dont nous parlons s'eſt illuſtré par l'éloquence comme par la poéſie. Pendant que le ſublime Boſſuet, le tendre Fenelon, le nerveux Bourdaloue, le touchant Maſſillon, l'élégant Fléchier, l'impétueux La Rue, ſe diſtinguoient dans l'éloquence de la chaire; les Patru, les Dagueſſeau, les Cochin, les Erard, les Laverdi, offroient dans le Barreau un Bouclier à l'innocence, intimidoient nos modernes Verrès, citoient la tyrannie des ſubalternes au tribunal des loix, & prouvoient que l'éloquence peut avoir dans une monarchie autant d'élévation & d'énergie que dans une république. Les Romains eurent leur Salluſte & leur Tite-Live: ce ſiecle ſe félicitera d'avoir vu naître les Rollin, les Daniel, les Vertot, les d'Orleans, les Fleuri.

La muſique a compté parmi ſes grands maîtres les Lulli, les Colaſſe, les Campra, les Deſtouches; *la peinture*, les Pouſſin, les Le Sueur, les Bourdon, les Le Valentin, les Le Brun, les Mignard, les Paroſſel, les Vateau, les Le Moine; *la ſculpture*, les Sarraſin, les Puget, les Le Gros, les Théodon, les Girardon, les Coiſevaux & les Couſtoux; *la gravure*, *l'architecture*, *le commerce*, & tous les arts enfin ont fourni des modeles achevés, dans une foule d'hommes de génie que l'hiſtoire immortaliſera, & dont elle tranſmettra les noms à la poſtérité la plus reculée.

AGÉ, adj. *en terme de Juriſprudence*, eſt celui qui a l'âge compétent & requis par les loix, pour exercer certains actes civils, ou poſſéder certains emplois ou dignités. *Voyez* AGE. *(H)*

* AGELAROU:

* AGELAROU : au haut de la ſeconde planche du pavé du temple de la fortune de Paleſtrine, on apperçoit un animal avec l'inſcription *agelarou*. Cet animal a beaucoup de reſſemblance avec le ſinge d'Angola. Des Ethiopiens vont l'attaquer ; les uns ont des boucliers, d'autres des fleches : c'eſt-là le ſeul endroit où il en ſoit fait mention. *Voyez les antiquités du pere de Montfaucon, ſupplément, tome IV. page 163.*

AGEMOGLANS, ſ. m. *ou* AGIAMOGLANS, *ou* AZAMOGLANS, *(Hiſt. mod.)* ſont des jeunes enfans que le grand ſeigneur achete des Tartares, ou qu'il prend en guerre, ou qu'il arrache d'entre les bras des Arétiens ſoumis à ſa domination.

Ce mot dans la langue originale ſignifie *enfant de barbare* ; c'eſt-à-dire, ſuivant la maniere de s'exprimer des Muſulmans, né de parens qui ne ſont pas Turcs. Il eſt compoſé des deux mots arabes אגם, *agem*, qui ſignifie parmi les Turcs la même choſe que *barbare* parmi les Grecs ; les Turcs diſtinguant tous les habitans de la terre en Arabes ou Turcs, & en *agem*, comme les Grecs les diviſoient en Grecs & en Barbares ; l'autre mot eſt אוגלאן, *oglan*, qui ſignifie *enfant*.

La plupart de ces enfans ſont des enfans de chrétiens que le ſultan fait enlever tous les ans par forme de tribut, des bras de leurs parens. Ceux qui ſont chargés de la levée de cet odieux impôt, en prennent un ſur trois, & ont ſoin de choiſir ceux qui leur paroiſſent les mieux faits & les plus adroits.

On les mene auſſi-tôt à Gallipoli, ou à Conſtantinople, où on commence par les faire circoncire ; enſuite on les inſtruit dans la religion Mahométane ; on leur apprend la langue Turque, & on les forme aux exercices de guerre, juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de porter les armes, & c'eſt de cette école qu'on tire les Janiſſaires. *Voyez* JANISSAIRES.

Ceux qu'on ne trouve pas propres à porter les armes, on les emploie aux offices les plus bas & les plus abjects du ſerrail ; comme à la cuiſine, aux écuries, aux jardins, ſous le nom de *Boſtangis*, *Attagis*, *Halvagis*, &c. Ils n'ont ni gages ni profits à moins qu'ils ne ſoient avancés à quelque petite charge, & alors même leurs appointemens ſont très-médiocres, & ne montent qu'à ſept aſpres & demi par jour, ce qui revient à environ trois ſous & demi de notre monnoie. *(G)*

AGEN, *(Géog.)* belle ville de France dans la Guienne, capitale de l'Agenois. Elle eſt ſituée ſur la rive droite de la Garonne, au nord-eſt de Condom, & au ſud-eſt de Bordeaux, dans un beau pays. Elle eſt très-ancienne, & fut autrefois la capitale de ces anciens Nitiobriges qui étoient ſi conſidérables parmi les Gaulois. Il y a aujourd'hui un évêque ſuffragant de Bordeaux, dont le dioceſe contient 373 paroiſſes, un préſidial, une ſénéchauſſée & une élection. Il y a auſſi un college, fondé par la reine Marguerite, ducheſſe de Valois, comteſſe d'Agénois. Cette ville prit le parti de la ligue en 1584, mais elle fut ſoumiſe au roi en 1591. C'eſt la patrie de Joſeph-Jules Scaliger. *(C. A.)*

* AGENCE, ſ. f. *(Hiſt. mod.)* c'eſt la charge ou l'emploi d'un agent, de celui qui fait les affaires d'autrui ; quoiqu'il ne ſoit guere uſité qu'en parlant des agens du clergé. L'*agence* de cet abbé a été brillante.

* AGENCÉ, ÉE, adj. & part. paſſif. *Voyez* ci-après le verbe AGENCER.

* AGENCEMENT, ſ. m. *(Gramm.)* arrangement, ordre, diſpoſition des choſes. L'*agencement* fait tout le prix de certaines choſes.

AGENCEMENT, *(terme de Peinture.)* ſe dit de l'enchaînement des grouppes dans une compoſition, & de l'arrangement ou diſpoſition des figures dans un grouppe. L'*agencement* le plus naturel eſt toujours le plus heureux.

* AGENCER, v. a. *(Gramm.)* arranger, diſpoſer, mettre en ordre. Ce mot eſt du ſtyle familier.

AGENDA, adj. pris ſubſt. *(Comm.)* tablette ou livret de papier ſur lequel les marchands écrivent tout ce qu'ils doivent faire pendant le jour pour s'en ſouvenir, ſoit lorſqu'ils ſont chez eux, ſoit lorſqu'ils vont par la ville.

Ce mot eſt originairement latin, *agenda*, les choſes qu'il faut faire, dérivé du verbe *ago* ; mais nous l'avons francifé.

Digitized by Google

L'*agenda* eſt très-néceſſaire aux négocians, particuliérement à ceux qui ont peu ou point de mémoire, ou qui ſont chargés de trop grandes affaires, parce qu'il ſert à leur rappeller des occaſions importantes, ſoit pour l'achat, ſoit pour la vente, ſoit pour des négociations de lettres de change, *&c.*

On appelle auſſi *agenda* un petit almanach de poche que les marchands ont coutume de porter ſur eux pour s'aſſurer des dates, jours de rendez-vous, *&c.* (*G*)

§ AGENOIS, (*Géog.*) pays de France dans la Guienne, avec titre de comté. Il eſt entre le Quercy, le Périgord, le Bazadois & le pays d'Auſch. Agen eſt ſa ville capitale. *Voyez* AGEN. Il contient outre cela douze autres villes & bourgades. Il eſt arroſé de la Garonne, de la Dordogne, du Lot & du Lez. C'eſt de toutes les parties de la Guienne la plus belle & la plus fertile. Les anciens Nitiobriges, dont parle Céſar, étoient ſes habitans. Il fit partie du Royaume d'Aquitaine, & fut enſuite poſſédé par les comtes de Toulouſe, & ſucceſſivement par les François & les Anglois; il appartient aujourd'hui au roi. (*C. A.*)

AGENORIA, (*Myth.*) c'étoit la déeſſe du courage & de l'induſtrie. On lui oppoſoit Vacuna, déeſſe de la pareſſe.

AGENS *de change & de banque*, ſ. m. pl. (*Comm.*) ſont des officiers établis dans les villes commerçantes de la France pour négocier entre les banquiers & commerçans les affaires du change & l'achat ou la vente des marchandiſes & autres effets. A Paris & à Lyon on les nomme *agens de change*; en Provence on les appelle *conſuls*; ailleurs on les appelle *courtiers*. *Voyez* COURTIER & CHANGE.

A Paris, il y a trente *agens* de change & courtiers de marchandiſes, de draps, de ſoie, de laine, de toile, *&c.* qui furent créés en titre d'office par Charles IX, en Juin 1572, & le nombre en fut fixé par Henri IV, en 1592. Ce nombre a fort varié depuis; car d'abord il n'y avoit que huit *agens* de change pour la ville de Paris de la création d'Henri IV; leur nombre fut augmenté juſqu'à vingt en 1634, & porté à trente par un édit du mois de Décembre 1638. En 1645, Louis XIV créa ſix nouveaux offices, & les choſes demeurerent en cet état juſqu'en 1705, que tous les offices d'*agens* de change ou de banque ayant été ſupprimés dans toute l'étendue du royaume, à la réſerve de ceux de Marſeille & de Bordeaux, le roi créa en leur place cent ſeize nouveaux offices pour être diſtribués dans les principales villes du royaume avec la qualité *de conſeillers du roi, agens de banque, change, commerce & finance*. Ces nouvelles charges furent encore ſupprimées en 1708 pour Paris, & au lieu de vingt *agens* de change qu'y établiſſoit l'édit de 1705, celui de 1708 en porta le nombre à quarante; & en 1714, le roi y en ajouta encore vingt autres pour la ville de Paris. Mais le titre de ces *agens* fut encore ſupprimé en 1720, & ſoixante autres *agens* par commiſſion furent établis pour faire leurs fonctions. Ceux-ci furent à leur tour ſupprimés, & d'autres créés en leur place en titre d'office par édit du mois de Janvier 1723. Ainſi il y a actuellement ſoixante *agens* de change à Paris; ils ſont un corps qui élit des ſyndics. Ils ne prennent plus la qualité de courtiers, mais celle d'*agens de change* depuis l'arrêt du Conſeil de 1639; & par l'édit de 1705, ils ont auſſi le titre de *conſeillers du roi*. *Voyez* COURTIER. Leur droit eſt un quart pour cent, dont la moitié eſt payable par celui qui donne ſon argent, & l'autre par celui qui le reçoit ou qui en fournit la valeur en lettres de change ou autres effets. Dans la négociation du papier qui perd beaucoup, comme par exemple, des contrats ſur l'hôtel de ville, &c. dont l'acheteur ne paie pas la moitié de la ſomme totale portée dans le contrat à cauſe de la variation du cours de ces effets, l'*agent* de change prend ſon droit ſur le papier, c'eſt-à-dire, ſur la ſomme qu'il valoit autrefois, & non ſur l'argent qu'on le paie ſelon le cours de la place. Dans les villes où les *agens* ne ſont pas établis en titre d'office, ils ſont choiſis par les conſuls, maires, & échevins devant leſquels ils prêtent le ſerment. Les *agens de change* ne peuvent être banquiers, & porter bilan ſur la place, où ils doivent avoir un livre paraphé d'un conſul, côté & numéroté par l'ordonnance de 1673. On peut voir dans le *Dictionnaire du*

Digitized by Google

Commerce de Savary, les divers réglemens faits pour le corps des *agens de change*, & ſur-tout ceux qui ſont portés par l'arrêt du Conſeil du 24 Septembre 1724.

AGENS GÉNÉRAUX DU CLERGÉ : ce ſont ceux qui ſont chargés des affaires du Clergé de l'égliſe gallicane. Il y en a deux qui ſont ou pourſuivent au Conſeil toutes les affaires de l'Egliſe : on les change de cinq en cinq ans, & même à chaque aſſemblée du Clergé, ſi elle le juge à propos. Les aſſemblées du Clergé ayant été réglées ſous Charles IX, on laiſſoit à la ſuite de la cour, après qu'elles étoient finies, des perſonnes qui prenoient ſoin des affaires, à qui on donnoit le nom de *ſyndics* : mais en 1595 on établit des *agens* fixes, avec un pouvoir beaucoup plus étendu, & on régla 1°. leurs gages ; 2°. qu'ils ſeroient nommés alternativement par les provinces eccléſiaſtiques ; ſavoir, l'un par celles de Lyon, Sens, Embrun, Rheims, Vienne, Rouen, Tours ; & l'autre par celles d'Auch, Arles, Narbonne, Bourges, Bordeaux, Toulouſe, Aix ; 3°. que ceux que l'on nommeroit ſeroient actuellement prêtres, qu'ils poſſéderoient un bénéfice payant décimes dans la province. Les *agens généraux* ont droit de *committimus*. Cette place eſt remplie par MM. les abbés de la Rochefoucaud & de Garentes, en la préſente année 1777.

AGENT, adj. pris ſubſt. ſe dit *en Méchanique* & *en Phyſique*, d'un corps, ou en général, d'une puiſſance qui produit ou qui tend à produire quelque effet par ſon mouvement actuel, ou par ſa tendance au mouvement. *Voyez* les mots PUISSANCE & ACTION.

AGENT & PATIENT, *(Juriſprud.)* ſe dit dans le Droit coutumier d'Angleterre, de celui ou de celle qui ſe fait ou qui ſe donne quelque choſe à ſoi-même ; de ſorte qu'il eſt tout à la fois & celui qui fait ou qui donne la choſe, & celui à qui elle eſt donnée, ou à qui elle eſt faite. Telle eſt, par exemple, une femme quand elle s'aſſigne à elle-même ſa dot ſur partie de l'héritage de ſon mari. *(H)*

Agent ſe dit auſſi de celui qui eſt commis pour avoir ſoin des affaires d'un prince, ou de quelque corps, ou d'un particulier. Dans ce ſens *agent* eſt la même choſe que *député*, *procureur*, *ſyndic*, *facteur*. *Voyez* DÉPUTÉ, SYNDIC, &c.

En Angleterre, parmi les officiers de l'échiquier, il y a quatre *agens* pour les taxes & impôts. *Voyez* les mots TAXE, ECHIQUIER.

AGENT, *en terme de Négociation*, eſt une perſonne au ſervice d'un prince ou d'une république, qui veille ſur les affaires de ſon maître afin qu'elles ſoient expédiées. Les *agens* n'ont point de lettres de créance, mais ſimplement de recommandation ; on ne leur donne pas audience comme aux envoyés & aux réſidens : mais il faut qu'ils s'adreſſent à un ſecretaire d'état ou tel autre miniſtre chargé de quelque département. Ils ne jouiſſent pas non plus des privileges que le droit des gens donne aux ambaſſadeurs, aux envoyés & aux réſidens. *Dict. de* Furetiere.

AGÉOMETRIE, défaut ou ignorance de Géométrie qui fait qu'on s'écarte dans quelque choſe des principes & des regles de cette ſcience. *Voyez* GÉOMÉTRIE.

On l'appelle autrement *agéométréſie*. Ces deux mots ſont purement Grecs ἀγεωμετρησία & ἀγεωμετρία. Les Anglois & quelques écrivains les ont conſervés tels qu'ils ſont. *(O)*

AGER ou AGUER, *(Géog.)* petite ville d'Eſpagne en Catalogne, avec titre de vicomté. Elle eſt ſituée près de la riviere de Segre au nord de Lérida & à vingt-cinq lieues oueſt de Barcelone. *Long. 18. 30. lat. 41. 50. (C. A.)*

AGERATE, *ageratum*, *(Hiſt. nat.)* plante dont la fleur eſt monopétale, légumineuſe, en forme de tuyau par le bas, & diviſée par le haut en deux levres, dont la ſupérieure eſt découpée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le piſtil qui ſort du calice devient un fruit oblong, membraneux, partagé en deux loges, & rempli de petites ſemences attachées au placenta. Tournefort, *inſt. rei herb. appendix*. *Voyez* PLANTE.

AGERATOIDE, en latin *ageratoides*, *(Hiſt. nat.)* genre de plante qui porte ſes fleurs ſur une petite tête faite en forme de demi globe. Ces fleurs ſont compoſées de fleurons d'une ſeule feuille ; les ſemences qu'elles produiſent ſont couronnées par un anneau membraneux, & tiennent au fond

Digitized by Google

d'un calice qui eſt à nu. *Pontederæ diſſert. VIII. Voyez* PLANTE. *(I)*

* AGERONIA *ou* ANGERONE, *(Myth.)* déeſſe du ſilence : elle préſidoit aux conſeils. On avoit placé ſa ſtatue dans le temple de la Volupté. Elle eſt repréſentée dans les monumens avec un doigt ſur la bouche. Sa fête ſe célébroit le 21 Décembre.

AGERU, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botaniq.)* eſpece d'héliotrope du Malabar, ainſi nommée par les Brames. L'*Hortus Malabaricus* en donne une bonne figure ſous le nom Malabare *bena-patsja*, *volume X*, *planche 48*, *page 95*.

Cette plante eſt annuelle, & croît dans les lieux humides à la hauteur d'un à deux piés. Sa racine eſt fibreuſe, blanche, longue de cinq à ſix pouces, de quatre à cinq lignes de diametre, hériſſée de longs poils blancs, roides, aſſez épais, garnie depuis le bas, de branches ſemblables, oppoſées deux à deux. De ces branches les feuilles naiſſent oppoſées deux à deux en croix ; elles ſont elliptiques, obtuſes ou arrondies, comparables à celles de la bourrache, longues de quatre à cinq pouces, de moitié moins larges, ondées ou crenelées irréguliérement dans leur contour, molles, charnues, foibles, marquées des deux côtés de nervures plus groſſes en deſſous, hériſſées, comme les tiges, de poils blancs qui ſont très-rudes & piquans lorſqu'elles ſont vieilles, d'un verd obſcur, mat, terne, & portées ſur un pédicule long, quoiqu'une fois plus court qu'elles, demi-cylindrique, plat en deſſus, verd, ſur les côtés duquel elles ſe prolongent de maniere qu'il paroît un peu ailé.

De chaque paire de feuilles, non pas de leur aiſſelle, mais à leur côté & de la tige même ou des branches près de leur extrêmité, ſort un épi de fleurs roulé en ſpirale, long de trois pouces, qui porte ſur un ſeul côté, ordinairement en deſſus, une centaine de fleurs hermaphrodites, ſeſſiles, diſpoſées ſur deux rangs, fort ſerrées, blanches, fort petites, longues à peine d'une ligne & demie. Elles conſiſtent en un calice à cinq diviſions très-profondes, perſiſtantes, qui contient une corolle monopétale en tube cylindrique à bord évaſé, découpé en cinq crenelures égales, rondes, pliſſées entre leurs inciſions, & relevées d'une ſtrie ou d'un tubercule velu qui en bouche l'entrée ; c'eſt au deſſous de ces cinq tubercules que ſont cachées autant d'étamines, égales, blanches, très-courtes, attachées au tube de la corolle un peu au deſſous de ſon milieu à une égale hauteur. Du centre du calice s'éleve un petit diſque jaunâtre qui ſupporte l'ovaire & fait corps avec lui : celui-ci eſt ſphéroïde, verd-noir, ſurmonté d'un ſtyle partagé en deux ſtigmates coniques, légérement velus à leur face interne, & de la hauteur des étamines.

L'ovaire, en grandiſſant, devient un fruit ſphéroïde, d'une ligne & demie de diametre, couvert d'un peu de chair verd-brune, luiſante, vitrée ou tranſparente, marquée de deux ſillons longitudinaux, par leſquels elle ſe partage dans la maturité, après s'être deſſéchée, en deux portions ou capſules hémiſphériques cruſtacées, diviſées intérieurement chacune en deux loges qui contiennent chacune une graine pendante, ovoïde, pointue à ſon extrêmité ſupérieure, qui eſt d'un brun-roux & un peu rude ou chagrinée. L'embryon, renfermé dans chaque graine, a deux cotyledons plats, & une radicule conique qui pointe vers le ciel.

Qualités. Les feuilles de l'*ageru* ont une odeur fade ou peu agréable. Ses fleurs ſont ſans odeur, & ſa racine a une ſaveur un peu âcre & nitreuſe.

Uſages. Sur la côte du Malabar on emploie en topique toute la plante cuite dans l'huile de coco, pour ſécher les puſtules de la maladie appellée *pitao*, & ſur les morſures vénimeuſes du grand renard, que les Hollandois appellent *jakhalſen*.

Remarques. L'*ageru* du Malabar eſt donc une eſpece d'héliotrope, & conſéquemment une plante qui vient naturellement dans la famille des bourraches, & qui en a toutes les propriétés. *(M. ADANSON.)*

AGESILAS, roi de Sparte. *(Hiſt. de Lacédém.)* Toute l'antiquité s'eſt réunie pour placer *Agéſilas* au rang des plus grands capitaines de la Grece. Elevé dans la diſcipline de Licurgue, il n'eut point cette dureté de mœurs qui caractériſoit ſes concitoyens. Comme il avoit appris à obéir avant de commander, il fut humain &

populaire ; & interprete de la loi, il la fit aſſeoir ſur le trône avec lui. Ce fut en régnant par elle qu'il rendit l'obéiſſance moins pénible. Agis, ſon frere, laiſſa un fils nommé Léotichide, qu'il ne voulut point reconnoître pendant ſa vie, il ne l'avoua qu'au moment de ſa mort. Le trône lui appartenoit, mais comme on le ſoupçonnoit d'être le fruit d'un amour adultere d'Alcibiade avec ſa mere, les Spartiates le priverent de l'héritage de ſes ancêtres, & *Agéſilas*, ſon oncle, lui fut ſubſtitué dans la puiſſance ſuprême. Son affabilité lui gagna tous les cœurs ; mais ennemi de l'adulation, il dédaignoit les éloges qu'il ambitionnoit de mériter. Les peuples, dont il fut le protecteur, voulurent lui élever des ſtatues, mais il répondit que ſes actions étoient les plus beaux monumens de ſa gloire. Quoiqu'il fût boiteux & d'une petite taille, ſon corps contenoit l'ame d'un héros. La vivacité de ſon eſprit, la flexibilité de ſon caractere égal & prévenant, lui acquirent un ſi grand aſcendant ſur les eſprits, que les éphores, juges & cenſeurs de leurs rois, le condamnerent à une amende en vertu de leur pouvoir. Contempteur des richeſſes, il ne profita point de la condamnation de ſon neveu Léotichide déclaré bâtard, & par-là privé de la ſucceſſion d'Agis. Son déſintéreſſement lui mérita l'eſtime publique.

Artaxerxe menaçoit la Grece, & c'étoit ſur Sparte qu'il devoit frapper les premiers coups. *Agéſilas* repréſenta qu'il ſeroit plus avantageux de porter la guerre en Aſie que de la ſoutenir en Europe. Il fut chargé de cette expédition, & il arriva dans les provinces de la Perſe avant qu'on ſoupçonnât qu'il eût quitté la Grece. Quoiqu'il n'eût qu'une très-foible armée, il dicta des loix à Tiſapherne qui conſentit à laiſſer la liberté à toutes les villes grecques de l'Aſie, à condition qu'il n'exerceroit aucune hoſtilité dans ſa province. Ce n'étoit que pour ſe préparer à la guerre que Tiſapherne faiſoit un ſi grand ſacrifice. Dès qu'il eut raſſemblé ſes forces, il prit le ton de vainqueur, & fit dire à *Agéſilas* qu'il eût à s'éloigner de l'Aſie, s'il ne vouloit pas éprouver ſes vengeances. Le Spartiate indigné de cette perfidie, fit ſemblant de tourner ſes armes contre la Carie où le ſatrape avoit de grandes poſſeſſions. Tiſapherne pour les conſerver, y porta toutes ſes forces ; alors *Agéſilas* ſe jeta dans la Phrygie, qu'il trouva ſans défenſeurs. Il y fit un butin immenſe qu'il abandonna à ſon armée. S'étant retiré à Epheſe, il inſtitua des jeux, & propoſa des prix pour animer l'émulation du ſoldat & pour entretenir la diſcipline militaire.

Agéſilas qui avoit trompé le Satrape par un faux bruit, le trompa par une vérité la campagne ſuivante. Il fit publier qu'il marchoit en Lidie, & comme il déclaroit hautement ſon deſſein, on crut qu'il en vouloit réellement à la Carie. Tiſapherne y envoya l'élite de ſes troupes, & *Agéſilas* profita de ſon erreur pour marcher à Sardes dont il forma le ſiege. Tiſapherne tente de délivrer cette place, il engage un combat où il eſt vaincu. Ce ſatrape malheureux fut traité en coupable. Il fut arrêté dans le bain, on lui coupa la tête qui fut envoyée à la cour de Perſe. Son ſucceſſeur fit des propoſitions de paix, mais *Agéſilas* répondit qu'il ne pouvoit rien conclure ſans y être autoriſé par un ordre de Sparte. Il ſortit de l'Aſie mineure pour ſe jeter dans la Phrygie, où il ſe rendit maître de pluſieurs villes. Mais tandis qu'il étendoit ſes conquêtes, Sparte fut attaquée par Thebes, Argos & Corinthe. *Agéſilas* rappellé au ſecours de ſa patrie, ſe plaignit d'être arraché de l'Aſie par trente mille archers, faiſant alluſion aux dariques, pieces d'or où la figure d'un archer étoit repréſentée, & qu'on avoit employées à corrompre les Grecs : mais il crut que l'obéiſſance aux ordres de la patrie lui ſeroit plus glorieuſe que la conquête de toute l'Aſie. Il uſa de tant de célérité qu'il traverſa en trente jours l'étendue de pays que Xerxès avoit été un an à parcourir. Les Athéniens joints aux Béotiens oſerent l'attaquer dans ſa marche, ils en vinrent aux mains dans les plaines de Coronée. Il en fit un horrible carnage. Ceux qui ſurvécurent à cette défaite, ſe réfugierent dans un temple de Minerve ; & quoiqu'une bleſſure reçue dans le combat dût lui inſpirer du reſſentiment, il défendit de ſouiller le ſanctuaire de la divinité, & cet aſyle ſauva la vie à une multitude d'infortunés. Il fut chargé de marcher contre

les Corinthiens, & les ayant vaincus, il lui étoit facile de ſe rendre maître de leur ville ; mais attendri ſur le ſort de la Grece déchirée par ſes propres enfans, il dit à ceux qui lui propoſoient de détruire cette ville, qu'il vouloit laiſſer aux habitans le temps du repentir, & qu'il lui ſeroit honteux de priver la Grece de ſes remparts, en détruiſant les villes qui ſervoient de barrieres aux barbares. Il ne ſe trouva point à la bataille de Leuctres qui éclipſa pour jamais la ſplendeur de ſa patrie. Il ſembla qu'il en préſageoit le funeſte événement. L'armée victorieuſe ſe préſenta devant Sparte ſans murailles, mais *Agéſilas* fut ſon rempart. Les richeſſes qu'il avoit enlevées de la Perſe, avoient été verſées dans le tréſor public, & il s'étoit fait un ſcrupule d'en réſerver rien pour lui. Ce fut la reſſource de Sparte dans ſes revers. Quoiqu'il eût fait une guerre heureuſe dans un pays où le faſte & la molleſſe en impoſoient à la multitude, il ne renonça jamais à l'auſtérité de la diſcipline de Licurgue. Sobre & frugal, les mets qu'on lui ſervoit étoient ſans apprêt, & l'appétit excité par les exercices du corps, leur tenoit lieu d'aſſaiſonnement. Il conſerva l'antique ſimplicité dans ſes habits, & ce fut par l'innocence de ſes mœurs qu'il ambitionna la ſupériorité ſur le reſte des hommes. Quelqu'un donnant en ſa préſence le nom de grand roi au monarque Perſan, il n'eſt pas, dit-il, plus grand que moi, s'il n'eſt pas plus vertueux. Quoiqu'il eût pu choiſir un ſuperbe palais, il préféra une antique chaumiere qui avoit été habitée par Euriſtene, l'un de ſes ancêtres. On n'y remarquoit aucun de ces ornemens inventés par le luxe & la molleſſe. Tout y retraçoit la pauvreté & le dédain des commodités. On l'eût plutôt priſe pour la cabane d'une Ilote, que pour la demeure d'un grand roi.

La nature en l'enrichiſſant de toutes les vertus, avoit été pour lui une mere bienfaiſante ; mais auſſi elle ſembloit n'être qu'une marâtre impitoyable en renfermant ſon ame dans un corps auſſi difforme. Son extérieur rebutant lui attiroit le mépris des étrangers. Il en fit l'expérience en Egypte où il commanda une armée de Grecs mercenaires pour ſoutenir Tachos attaqué par les Perſes. Il parut à la cour d'Alexandrie paré de ſes ſeules vertus. La pauvreté de ſes habits, ſa ſuite & ſon équipage ne laiſſerent appercevoir dans le héros de la Grece, qu'un vieillard pauvre & décrépit. Les courtiſans énervés par le luxe, ne virent qu'un cenſeur importun de leur molleſſe ; & le roi lui-même choqué d'un extérieur qui n'annonçoit qu'un homme vulgaire, lui ôta le commandement pour le déférer à l'Athénien Chabrias qui avoit toute la ſoupleſſe d'un courtiſan délicat. Les yeux faſcinés par le luxe ne pouvoient appercevoir l'homme ſupérieur dans celui qui n'avoit d'autre lit que la paille ou un peu de gazon, qui ſe nourriſſoit de mets dédaignés, qui rejetoit les couronnes & les parfums. Le monarque perſan lui envoya des proviſions abondantes & choiſies, il lui fit préſent d'étoffes précieuſes pour le diſtinguer de ſes ſoldats ; le Spartiate dédaigneux fit diſtribuer le tout à ſes eſclaves. Tachos porta la guerre dans la Phénicie ; en vain *Agéſilas* réduit à commander un corps de mercenaires, lui repréſenta de quitter ſes états ; un conſeil auſſi ſage ne fut point écouté. Dès que Tachos fut éloigné, ſes ſujets remuans & ſéditieux leverent l'étendard de la rebellion, & ſon parent Nectanebe fut proclamé roi. *Agéſilas* pour ſe venger des dédains qu'il avoit eſſuyés fut le premier à le reconnoître. L'uſurpateur eut bientôt un concurrent dans Mutus, citoyen de Mendès, qui lui diſputa l'empire. *Agéſilas* lui conſeilla de marcher contre ce rebelle pour ne pas lui laiſſer le temps de raſſembler ſes forces. Nectanebe eut lieu de ſe repentir d'avoir dédaigné ce conſeil. Mutus, actif & vigilant, le contraignit de ſe retirer dans une ville dont il forma le ſiege. *Agéſilas* fut ſollicité de fondre ſur les aſſiégeans, mais il attendit que leurs forces fuſſent diviſées pour faire une ſortie qui eut un plein ſuccès. *Agéſilas*, couvert de gloire, fut élevé au commandement général de l'armée. Mutus battu dans pluſieurs rencontres, tomba au pouvoir du vainqueur. L'Egypte paiſible reconnut *Agéſilas* pour ſon libérateur. Il mourut chargé de gloire & d'années dans la ville de Ménelas, ſituée entre la Circanique & l'Egypte. Son corps embaumé fut tranſporté à Sparte, glorieuſe de poſſéder ſes cendres. (*T--n.*)

Digitized by Google

AGÉSILAS, éphore de Sparte, fut un des principaux inſtrumens dont le troiſieme Agis ſe ſervit pour faire revivre la diſcipline de Lycurgue. Sa vie juſqu'à ce moment, n'avoit été qu'un tiſſu de débauche, & il ne favoriſa le projet de la réformation que pour s'affranchir du fardeau accablant des dettes, contractées pour aſſouvir ſes paſſions. L'hiſtoire le peint comme un homme artificieux, doué de cette é oquence naturelle qui domine ſur lés eſprits; ſans frein dans ſes penchans, audacieux dans ſes projets, téméraire dans l'exécution; partiſan hypocrite d'une réforme qui faiſoit la cenſure du ſcandale de ſa vie. Ce fut ce citoyen corrompu qui propoſa au peuple de rendre aux loix leur vigueur, & aux mœurs leur premiere innocence. Il ſe rend à l'aſſemblée où il conjure les Spartiates de ne plus ſouffrir que la majeſté de la patrie fût violée par les avares exactions de quelques citoyens avides, tandis que ſes vrais enfans rampant dans la miſere, éprouvoient une exiſtence douloureuſe. Il fait enſuite parler la religion qui commande l'égalité; il cite d'anciens oracles, & fait valoir la réponſe récente du prêtre de Paſiphaé, qui leur aſſuroit que s'ils faiſoient revivre leurs anciennes inſtitutions, ils ſeroient triomphans & reſpectés comme autrefois. Son éloquence fut appuyée par le ſacrifice qu'Agis & ſa famille firent de tous leurs biens. Le peuple ſaiſi d'admiration, applaudit à un ſi généreux déſintéreſſement; on procéda à l'abolition des dettes, toutes les obligations pécuniaires furent apportées dans le forum, où elles furent brûlées aux yeux du créancier dépouillé de ſon titre. *Agéſilas* témoin de cet incendie s'écria qu'il n'avoit jamais vu de flamme plus pure & plus agréable. Après cette opération il travailla ſourdement à détruire l'édifice qu'il venoit d'élever. Il étoit le plus conſidérable de l'état par l'étendue de ſes poſſeſſions; mais épuiſé par ſes débauches & ſes profuſions, il avoit contracté plus de dettes qu'il n'avoit de fonds. L'abolition des dettes le débarraſſa de l'importunité de ſes créanciers, & le remit dans la jouiſſance de ſes domaines. Il étoit trop intéreſſé au partage des terres, pour conſentir à une égalité qui le mettoit au deſſous de ſes beſoins. Il en retarda l'exécution ſous prétexte de ne point entreprendre deux choſes à la fois, de peur d'ébranler l'état par des ſecouſſes trop violentes. La guerre occupa Agis d'autres ſoins, & pendant ſon abſence, *Agéſilas* devint le tyran d'un peuple dont il ſe diſoit le protecteur. Ses vexations devinrent les crimes de deux rois. Agis fut arraché du temple qui lui ſervoit d'aſyle, pour être conduit à la mort. *Agéſilas*, ſeul coupable, ſe ſauva par la fuite; il revint quelque temps après dans ſa patrie, où revêtu de la charge d'éphore, il exerça une domination tyrannique. *Voyez* AGIS III (*T—N.*)

AGESIPOLIS, (*Hiſt. de Lacédémone.*) fils de Pauſanias, roi de Lacédémone, perdit ſon pere dans un âge trop foible encore pour gouverner lui-même les rênes de l'état. Les Corinthiens ſe flatterent que le temps de ſa minorité leur ſeroit favorable pour abaiſſer l'orgueil altier de Sparte qui, depuis long-temps, inſultoit à la foibleſſe du reſte de la Grece; ils en furent punis par une ſanglante défaite, & leur humiliation contint tous les peuples jaloux de la puiſſance des Lacédémoniens. *Agéſipolis* parvenu à l'âge où la loi le mettoit dans l'exercice de ſa dignité, voulut ſe montrer digne de commander à une nation belliqueuſe. Il tourna ſes armes contre l'Argolide qui étoit la contrée de tout le Péloponeſe, dont Sparte avoit le plus ſujet de ſe plaindre. Les Argiens abandonnés de leurs alliés ſe ſentirent trop foibles pour lui réſiſter. Leur fierté s'abaiſſa à demander la paix; leurs députés n'eſſuyerent que des mépris, & pour toute réponſe *Ageſipolis* porta la déſolation dans tout leur territoire. Tout lui en préſageoit la conquête, lorſque des tremblemens de terre, qui ſembloient annoncer la diſſolution du globe, répandirent la conſternation dans ſon armée. Les Spartiates étoient trop ignorans & trop groſſiers pour n'être point ſuperſtitieux, & lorſque quelque phénomene extraordinaire frappoit leurs ſens, ils le regardoient comme un avertiſſement du ciel qui condamnoit leur entrepriſe. Alors le peuple le plus intrépide devenoit le plus puſillanime, il méconnoiſſoit la voix de ſes chefs pour aller interroger ſes prêtres & ſes devins. Pluſieurs ſoldats devinrent ſourds par le

bruit des tonnerres, & d'autres furent aveuglés par le feu des éclairs. Si quelque miniſtre de l'autel un peu ambitieux ſavoit profiter de ces momens de terreur, il lui ſeroit facile de cauſer une révolution. *Agefipolis* s'élevant au deſſus des terreurs populaires, n'en fut pas moins ardent à preſſer le ſiege; mais il fut mal ſecondé par des ſoldats dont la ſuperſtition avoit glacé le courage. Il fallut céder à l'importunité de leurs murmures, pour éviter l'éclat d'une révolte. La priſe de Mantinée le conſola de cette diſgrace. Il s'en rendit le maître en détournant le cours du fleuve Ophis, dont les eaux baignoient les murs de cette ville; & cette opération ſimple & facile, lui mérita la réputation d'un grand capitaine. Les Olinthiens éprouverent enſuite l'effort de ſes armes. Pluſieurs de leurs villes furent priſes d'aſſaut, & la ſévérité dont il uſa détermina les autres à prévenir leur ruine par une prompte ſoumiſſion. Olinthe fut la ſeule qui oſa lui oppoſer de la réſiſtance. Les fatigues qu'il eſſuya devant cette place, l'enleverent au milieu de ſa carriere, & comme il ne laiſſa point de poſtérité, Cléombrote ſon frere fut ſon ſucceſſeur. (*T—N.*)

* AGESILAUS, (*Myth.*) premier nom de Pluton.

* AGETORION, (*Myth.*) fête des Grecs dont il eſt fait mention dans Heſychius, mais où l'on n'en apprend que le nom.

AGEY, *Ageium*, (*Géog.*) village de Bourgogne, bailliage d'Arnai-le-Duc, dioceſe de Dijon, à 1 lieue de Sombernon, à trois quarts de lieue de la grande route de Dijon à Paris; la comteſſe de Rochechouart qui en eſt dame, diſtinguée par ſon goût pour ſa phyſique, & ſon amour pour les beaux arts, y a formé un cabinet d'hiſtoire naturelle, le plus riche & le plus complet de la province: le beau cabinet des coraux & pétrifications, eſt tout pavé de marbre de Bourgogne; il y en a trente-cinq ſortes: elle a auſſi un cabinet curieux d'inſtrumens de phyſique & de muſique. *Mém. pris ſur les lieux par l'auteur.* (*C*)

AGGEE (*Hiſt. Sainte.*) le dixieme des douze petits prophetes, naquit pendant la captivité des Juifs à Babylone; & après leur retour il exhorta vivement Zorobabel, prince de Juda, le Grand-Prêtre Jeſus, fils de Joſedech & tout le peuple, au rétabliſſement du temple, leur reprochant leur négligence à cet égard, & leur promettant que Dieu rendroit ce ſecond temple plus illuſtre & plus glorieux que le premier, non par l'abondance de l'or & de l'argent, mais par la préſence du Meſſie.

* AGGERHUS, (*Géog.*) gouvernement de Norvege, dont Anſlo eſt la capitale.

* AGGLESTION, (*Hiſt. antiq. Cérém. ſuperſtitieuſes.*) c'eſt-à-dire, pierre ſacrée, ou idole de pierre, monument ſingulier de la ſuperſtition des anciens Bretons, eſt une pierre monſtrueuſe. Elle ſe voit dans l'iſle, ou plutôt dans la preſqu'iſle de Purbeck, en la province Dorceſter, en Angleterre. Elle eſt ſur une élévation, ou eſpece de dune d'un ſable rouge. Sa forme eſt celle d'un cône renverſé, tel que la figure le fait voir. Sa circonférence eſt de ſoixante piés en bas, de quatre-vingts au milieu, & de quatre-vingt-dix à la ſurface ſupérieure. Sa plus grande largeur en haut eſt de trente-ſix piés ſur dix-huit, & en bas de dix-huit ſur quatorze. Il y a ſur la ſurface ſupérieure trois cavités.

AGGLUTINANS, adj. pris ſ. (*Med.*) Les *agglutinans* ſont la plupart d'une nature viſqueuſe, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe réduiſent facilement en gelée, & prennent une conſiſtance gommeuſe, d'où leur vient le nom d'*agglutinans* qui eſt formé d'*ad*, à, & *gluten*, glu. *Voyez* GLU & AGGLUTINATION.

De toutes les hypotheſes, la plus arbitraire & la moins raiſonnable, eſt celle qui ſuppoſe que les *agglutinans* ſont des remedes fortifians, & dont l'effet eſt de réparer promptement les pertes, en empâtant les fluides, & en s'attachant aux ſolides du corps. Ce ſeroit ſans doute un abus évident des expreſſions & des étymologies que d'attacher aux *agglutinans* la propriété de fortifier, ſous quelque aſpect qu'on les conſidérât; mais l'idée d'un corps qui empâte les particules âcres de nos fluides, en émouſſe la pointe & change ainſi leur conſiſtance, eſt trop vuide de ſens & de vérité pour trouver place dans cet

cet ouvrage. Nous rangeons ce genre d'action dans la classe de celles qu'un jargon, (malheureusement trop répandu dans les écoles & dans le monde) a fait inventer pour la consolation de l'ignorance qui rougit de s'avouer.

Il est pourtant un genre de remedes *agglutinans*, mis en usage par la chirurgie moderne, auxquels on suppose la propriété de réunir les parties solides du corps qui ont été séparées ou divisées. Les térébenthines, la sarcocolle, l'ichtyocolle, les poix, la fameuse boule de Nancy, les baumes des charlatans, du Commandeur, d'André de la Croix, l'eau de Rabel, &c. n'ont & ne peuvent avoir d'autre effet, comme *agglutinans*, que de tenir les parties rapprochées comme le feroit une bande ou toute autre cause méchanique.

On connoît l'histoire de l'eau de Rabel, comparée à l'eau du puits des Invalides. Une plaie fraîche, saignante & tranchée net, n'a guere besoin de cette multitude de secours pour être bientôt guérie. C'est ici que la nature fait tout, l'art n'a pas même la gloire de faciliter ses opérations. (*Article de M. La* FOSSE, *docteur en médecine.*)

AGGLUTINATION, s. m. (*Méd.*) action de réunir les parties du corps séparées par une plaie, coupure, &c. delà vient que l'on donne à certains topiques qui produisent cet effet, le nom d'*agglutinans*.

Mais ce terme ne peut convenir aux remedes intérieurs agglutinans & incrassans, qui empâtant de leur naturel les particules âcres de nos fluides, émoussent leur pointe, & changeant ainsi leur consistance, les rendent plus propres à fournir un suc nourricier louable, & capable de réparer les parties.

La nutrition ne remplit tous ces termes qu'au moyen de cette *agglutination*; & c'est à son défaut que nous attribuons le dessechement de nos solides, la fonte de nos humeurs, & les flux colliquatifs qui détruisent les fluides & corrodent les solides, &c. *Voyez* NUTRITION, ATROPHIE, CONSOMPTION, AGGLUTINANS. (*N*)

* AGGOUED-BUND, (*Soierie.*) Il y a différentes sortes de soie qui se recueillent au Mogol : l'*aggoued-bund* est la meilleure.

AGGRAVANT, adj. (*Gramm.*) du latin *aggravare*, de *gravis*, pesant, grave; se dit en Physique, des forces ou des poids ajoutés à d'autres qui exercent déja leur moment, & en morale des circonstances qui augmentent la quantité morale ou le degré du péché ou de la faute. (+)

AGGRAVATION, s. f. (*Jurisprud.*) dans le sens de son verbe d'où il est formé, devroit signifier l'action de rendre une faute plus criminelle, ou d'en augmenter le châtiment; car c'est-là la signification d'*aggraver*: mais il n'est pas françois en ce sens.

Aggravation ou *aggrave*, est un terme de Droit canonique par où l'on entend une censure ecclésiastique, une menace d'excommunication après trois monitions faites sans fruit. *Voyez* CENSURE.

Après l'*aggravation* on procede à la réaggravation ou réaggrave, qui est l'excommunication définitive : le reste jusqu'alors n'avoit été que comminatoire. *V.* EXCOMMUNICATION & RÉAGGRAVATION, &c.

L'*aggravation* & réaggravation ne peuvent être ordonnées sans la permission du juge laïque.

AGGRAVE, s. m. *terme de Droit canonique*, est la même chose qu'*aggravation*. *Voyez suprà*. (*H*)

AGGRÉGATION, s. f. *en Physique*, se dit quelquefois de l'assemblage & union de plusieurs choses qui composent un seul tout, sans qu'avant cet assemblage les unes ni les autres eussent aucune dépendance ou liaison quelconque ensemble.

Ce mot vient de la prépositon latine *ad*, & *grex*, troupeau. En ce sens un monceau de sable, un tas de décombres, sont des corps par *aggrégation*. (*O*)

AGGRÉGATION. *Voyez* CHYMIE. Cet objet est tellement lié au fond même de la doctrine chymique générale, qu'il paroît plus naturel de le traiter dans l'article CHYMIE, que d'en faire un article particulier.

AGGRÉGATION, (*Jurispr.*) se dit aussi dans l'usage ordinaire pour *association*. *Voyez* ASSOCIATION.

Ainsi l'on dit qu'une personne est d'une compagnie ou communauté par *aggrégation*, *une aggrégation* de docteurs aux écoles de Droit. En Italie on fait fréquemment des

aggrégations de pluſieurs familles ou maiſons, au moyen de quoi elles portent les mêmes noms & les mêmes armes. *(H)*

AGGRÉGÉ, adj. pris ſ. *dans les écoles de Droit :* on appelle *aggrégés en Droit*, ou ſimplement *aggrégés*, des docteurs attachés à la faculté, & dont les fonctions ſont de donner des leçons de Droit, privées & domeſtiques, pour diſpoſer les étudians à leurs examens & theſes publiques; de les préſenter à ces examens & theſes comme ſuffiſamment préparés, & de venir interroger ou argumenter les récipiendaires lors de ces examens ou de ces theſes.

Ces places ſe donnent au concours, c'eſt-à-dire, à celui des compétiteurs qui en eſt réputé le plus digne, après avoir ſoutenu des theſes publiques ſur toutes les matieres de Droit. Il faut pour être habile à ces places être déja docteur en Droit; on ne l'exige pas de ceux qui diſputent une chaire, quoique le titre de *profeſſeur* ſoit au deſſus de celui d'*aggrégé*. La raiſon qu'on en rend, eſt que le titre de *profeſſeur* emporte éminemment celui de *docteur*. *(H)*

AGGRÉGÉ pris comme ſubſtantif, eſt la réunion ou le réſultat de pluſieurs choſes jointes & unies enſemble. Ce mot n'eſt preſque plus en uſage; il vient du latin *aggregatum*, qui ſignifie la même choſe; & on dit ſouvent l'*aggrégat* au lieu de l'*aggrégé* : mais ce dernier mot ne s'emploie guere. *Voyez* AGGRÉGATION & SOMME. Il a la même origine qu'*aggrégation*.

Les corps naturels ſont des *aggrégés* ou aſſemblages de particules ou corpuſcules unis enſemble par le principe de l'attraction. *Voyez* CORPS, PARTICULE, *&c.* On diſoit auſſi anciennement en Arithmétique, l'*aggrégé* ou l'*aggrégat* de pluſieurs quantités, pour dire *la ſomme* de ces mêmes quantités. *(O)*

AGGRESSEUR, ſ. m. *en terme de Droit*, eſt celui de deux contendans ou accuſés qui a commencé la diſpute ou la querelle : il eſt cenſé le plus coupable.

En matiere criminelle, on commence par informer qui des deux a été l'*aggreſſeur*.

AGGRESSION, ſ. f. *terme de Pratique*, eſt l'action par laquelle quelqu'un ſe conſtitue *aggreſſeur* dans une querelle ou une batterie. *(H)*

* AGHAIS, *terme de Coutume*, marché à *aghais* ou fait à terme de paiement & de livraiſon, & qui oblige celui qui veut en profiter à ne point laiſſer paſſer le jour convenu au d'*aghais*, ſans livrer ou payer, ou ſans conſigner & faire aſſigner au refus de la partie. *Voyez* Galland, *Traité du franc-aleu*.

AGHRIN, *(Géog.)* petite place d'Irlande, au comté de Wicklou, dans la province de Leinſter. Elle n'eſt remarquable que par le combat qui s'y donna en 1691, entre Guillaume III & Jacques II, & qui décida de la couronne. *(C. A.)*

AGIATIS, femme du troiſieme roi de Lacédémone, fut la plus rare beauté de la Grece, & ce fut le moindre des titres qui la rendirent un des ornemens de ſa patrie. Après qu'Agis, ſon premier époux, eut expiré ſous le fer des bourreaux, l'avare Léonida qui dévoroit ſes richeſſes, lui fit épouſer ſon fils Cléomene. Cette union formée par la politique, ne produiſit pas l'effet que le tyran s'en étoit promis. Le ſouvenir de ſon premier époux lui arrachoit ſouvent de larmes. Cléomene voulut en ſavoir la cauſe, elle ne lui répondoit qu'en faiſant l'éloge d'Agis, le plus vertueux & le plus infortuné des rois de Sparte. Le récit des motifs qui avoient fait agir ce prince, inſpirerent à Cléomene l'émulation de l'imiter, & ce fut en s'abandonnant aux conſeils d'une épouſe ſi vertueuſe qu'il entreprit le grand ouvrage de la réformation de ſoi-même. *Voyez* CLÉOMENE, *(T--N.)*

* AGIDIES, *(Myth.) joueurs de gobelets, faiſeurs de tours de paſſe-paſſe :* c'étoit l'épithete que les païens mêmes donnoient aux prêtres de Cybele.

AGILA, *roi des Viſigoths*, *(Hiſtoire d'Eſpagne.)* Le poignard éleva cet homme cruel ſur le trône, & le poignard l'en fit tomber; il fut indigne de régner, même ſur des barbares; il périt malheureuſement, & mérita ſon ſort. Théodiſcle, ſon prédéceſſeur, avoit irrité la nation par l'excès de ſes débauches & l'atrocité de ſes proſcriptions; quelques-uns de ſes courtiſans qu'il avoit invités à un feſtin, conſpirerent contre lui, & lui arracherent la vie à la fin du repas qu'il leur donnoit. A peine ils ſe furent baignés dans ſon ſang, qu'afin de prévenir

les troubles que la vacance du trône pourroit ſuſciter, ils proclamerent roi l'un d'entr'eux, *Agila* qui, aux vices de Théodiſcle, joignoit une ambition outrée, un caractere inconſéquent, un cœur féroce & vil. Cette élection précipitée mécontenta les grands qui n'avoient point été complices du meurtre de Théodiſcle. *Agila* peu ſenſible à leurs plaintes, monta ſur le trône en 549, & ne tarda point à juſtifier par ſa conduite tyrannique l'idée qu'on avoit de ſes mauvaiſes qualités. Une partie du royaume ſe ſouleva; la ville de Cordoue refuſa de reconnoître le nouveau ſouverain, qui, furieux d'éprouver de la réſiſtance, s'avança à la tête d'une armée conſidérable vers les murs de Cordoue, réſolu de l'aſſiéger, d'en châtier les habitans, & d'inſpirer par un acte de ſévérité, de la terreur au reſte des villes révoltées. Il ſe trompa dans ſes vues; les Cordouans ſe défendirent avec un courage héroïque, repouſſerent *Agila*, diſperſerent ſon armée, & l'obligerent lui-même de ſe retirer en déſordre, après avoir vu périr ſon fils. Cet échec le rendit mépriſable; le nombre de rebelles s'accrut. Athanagilde, l'un des plus illuſtres ſeigneurs d'entre les Goths, ſe mit à la tête des mécontens qui le proclamerent roi. Afin de parvenir plutôt au trône que ſon concurrent occupoit, l'impatient Athanagilde implora le ſecours de l'empereur Juſtinien, & lui offrit de vaſtes établiſſemens ſur les côtes d'Eſpagne. Juſtinien, qui deſiroit depuis long-temps d'étendre ſa puiſſance ſur ces fertiles contrées, écouta favorablement les propoſitions d'Athanagilde, & lui envoya une armée commandée par Liberius, général déja fort célebre par l'éclat & l'importance des victoires qu'il avoit remportées. Liberius prit poſſeſſion des terres offertes à l'empereur, & les Romains s'établirent depuis Gibraltar juſqu'aux frontieres du royaume de Valence. Secondé par de tels alliés, Athanagilde marcha contre *Agila*, qui s'avançoit lui-même. Les deux armées ſe rencontrerent aux environs de Séville, & à peine le ſignal du combat fut donné, que les troupes d'*Agila* furent miſes en déroute: un petit nombre de grands, qui juſqu'alors lui étoient reſtés fideles, pénétrés des malheurs que cette guerre cruelle attiroit à leurs concitoyens, & révoltés des menaces d'*Agila* qui, quoique vaincu, ne ceſſoit de parler & d'agir en tyran, réſolurent de délivrer la patrie du prince qui l'opprimoit, & des horreurs de la guerre civile qui en dévaſtoit les provinces. Ils formerent, dans cette vue, le complot d'ôter la vie au concurrent d'Athanagilde, &, dès le jour même qu'ils eurent concerté le plan de la conjuration, ils allerent trouver *Agila*, ſe jeterent ſur lui, le percerent de mille coups de poignard, ſe réunirent avec l'armée du tyran immolé aux troupes de Liberius, & jurerent de reſter fideles à l'heureux Athanagilde. Ce coup de violence termina le regne & la vie du coupable *Agila* vers la fin de l'année 554, après une poſſeſſion orageuſe du ſceptre des Viſigoths pendant environ cinq années. Ses ſujets euſſent peut-être oublié l'atrocité du crime qui l'avoit couronné, ſi, à force de bienfaits, il eût ſu réparer le vice de ſon élévation; car il avoit aſſez de courage pour captiver l'eſtime de la nation guerriere qu'il avoit entrepris de gouverner: mais il n'avoit de la bravoure que comme les hyenes ont de la férocité; il aimoit par inſtinct à répandre le ſang; il n'avoit d'ailleurs ni prudence, ni droiture, ni juſtice: il fut ambitieux, mais mal-adroit & ſcélérat: s'il n'eût pas péri ſur le trône, il eût dû mourir ſur l'échafaud. (*L. C.*)

* AGILE, adj. (*Gramm.*) léger, diſpos, qui ſe meut aiſément.

* AGILEMENT, adv. (*Gramm.*) d'une maniere agile, avec agilité, avec ſoupleſſe.

* AGILITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) légéreté, ſoupleſſe, facilité à ſe mouvoir, à agir.

AGILITÉ, SOUPLESSE, ſ. f. (*Phyſiol.*) diſpoſition au mouvement dans les membres ou parties deſtinées à être mues. *Voyez* MUSCLE & MUSCULAIRE. (*L*)

AGIO, ſ. m. *terme de Commerce* uſité principalement en Hollande & à Veniſe, pour ſignifier ce que l'argent de banque vaut de plus que l'argent courant; excédant qui eſt aſſez ordinairement de cinq pour cent. Ce mot vient de l'Italien *agio*, qui ſignifie *aider*.

Si un marchand, dit Savary *dans ſon Dictionnaire du Commerce*, en vendant ſa

Digitized by Google

marchandiſe ſtipule le paiement, ou ſeulement cent livres en argent de banque, ou cent cinq en argent de caiſſe; en ce cas on dit que l'*agio eſt de cinq pour cent.*

L'*agio* de banque, ajoute le même auteur, eſt variable dans preſque toutes les places à Amſterdam. Il eſt ordinairement d'environ trois ou quatre pour cent; à Rome de près de vingt-cinq ſur quinze cents; à Veniſe, de vingt pour cent fixe.

Agio ſe dit auſſi pour exprimer le profit qui revient d'une avance faite pour quelqu'un; & en ce ſens les noms d'*agio* & d'*avance* ſont ſynonymes. On ſe ſert du premier parmi les marchands & négocians, pour faire entendre que ce n'eſt point un intérêt, mais un profit pour avance faite dans le commerce: ce profit ſe compte ordinairement ſur le pié de demi pour cent par mois, c'eſt-à-dire, à raiſon de ſix pour cent par an. On lui donne quelquefois, mais improprement le nom de *change*. Savary, *Dictionnaire du Comm. tome I. page 606.*

Agio ſe dit encore, mais improprement, du change d'une ſomme négociée, ſoit avec perte, ſoit avec profit.

Quelques-uns appellent *agio d'aſſurance*, ce que d'autres nomment *prime* ou *coût d'aſſurance. Voyez Prime. Id. ibid. (G)*

AGIOGRAPHE, *pieux, utile*, qui a écrit des choſes ſaintes, & qu'on peut lire avec édification. Ce mot vient de ἁγίος, *ſaint, ſacré*, & de γράφω, j'écris. C'eſt le nom que l'on donne communément aux livres qui ne ſont pas compris au nombre des livres ſacrés, qu'on nomme *apocryphes*; mais dont l'Egliſe a cependant jugé la lecture utile aux fideles, & propre à leur édification. *Voyez* HAGIOGRAPHE.

AGIOSIMANDRE, ſ. m. *(Hiſt. Eccl.)* terme tiré de deux mots grecs, ἅγιος, *ſaint*, σημαίνω, *indiquer*, comme qui diroit ce qui ſert à indiquer les ſaints, ou à leur notifier quelque choſe. C'eſt le nom d'un inſtrument de bois (ou plutôt d'un fer, ſur lequel on frappe avec un marteau; on le nomme auſſi *agioſidere* ou *agioſidire*), dont les Chrétiens grecs ſe ſervent au lieu de cloches. Celles-ci leur ſont défendues par les Turcs qui n'en ont point eux-mêmes, de peur qu'elles ne ſervent de ſignal pour la révolte. *(C. C.)*

* AGIOTAGE, ſ. m. *(Commerce, jeu d'actions.)* c'eſt le commerce de celui qui, pour un intérêt quelconque, convertit en argent des billets, promeſſes, reſcriptions ou contrats, qui joue en actions, qui prend des effets commerçables à un tel prix dans l'eſpérance d'y faire un certain profit. *V.* ACTIONS (JEU *ou* COMMERCE D'.)

* AGIOTER, v. a. *(Commerce.)* *agioter* des actions, c'eſt les acheter, ou les vendre, en un mot, en faire commerce pour en tirer un certain profit.

AGIOTEUR, ſ. m. *(Comm.)* C'eſt le nom qu'on donne à celui qui fait valoir ſon argent à gros intérêt, & qui prend du public des effets de commerce ſur un pié très-bas, pour le faire rentrer enſuite dans le public ſur un pié très-haut. Ce terme n'eſt pas ancien; il fut, je crois, employé pour la premiere fois, ou lors du fameux ſyſtême, ou peu de temps après. *(G.)*

AGIR, v. a. *(Morale.)* Qu'eſt-ce qu'*agir*? c'eſt, dit-on, exercer une puiſſance ou faculté; & qu'eſt-ce que *puiſſance* ou *faculté*? c'eſt, dit-on, le *pouvoir d'agir*: mais le moyen d'entendre ce que c'eſt que *pouvoir d'agir*, quand on ne ſait pas encore ce que c'eſt qu'*agir* ou *action*? On ne dit donc rien ici, ſi ce n'eſt un mot pour un autre: l'un obſcur, & qui eſt l'état de la queſtion, pour un autre obſcur, & qui eſt également l'état de la queſtion.

Il en eſt de même de tous les autres termes qu'on a coutume d'employer à ce ſujet. Si l'on dit qu'*agir*, c'eſt produire un effet, & en être la cauſe efficiente & proprement dite: je demande 1°. ce que c'eſt que *produire*; 2°. ce que c'eſt que l'*effet*; 3°. ce que c'eſt que *cauſe*; 4°. ce que c'eſt que *cauſe efficiente*, & proprement dite.

Il eſt vrai que dans les choſes matérielles & en certaines circonſtances, je puis me donner une idée aſſez juſte de ce que c'eſt que *produire* quelque choſe & en être la cauſe efficiente, en me diſant que c'eſt *communiquer de ſa propre ſubſtance à un être cenſé nouveau.* Ainſi la terre produit de l'herbe qui n'eſt que la ſubſtance de la terre, avec un ſurcroît ou changement de modifications pour la figure, la couleur, la flexibilité, *&c.*

En ce ſens-là je comprends ce que c'eſt que *produire* ; j'entendrai avec la même facilité ce que c'eſt qu'*effet*, en diſant que c'eſt l'être dont la ſubſtance a été tirée de celle d'un autre avec de nouvelles modifications ou circonſtances ; car s'il ne ſurvenoit point de nouvelles modifications, la ſubſtance communiquée ne différeroit plus de celle qui communique.

Quand une ſubſtance communique ainſi à une autre quelque choſe de ce qu'elle eſt, nous diſons qu'elle *agit* : mais nous ne laiſſons pas de dire qu'un être *agit* en bien d'autres conjonctures, où nous ne voyons point qu'une ſubſtance communique rien de ce qu'elle eſt.

Qu'une pierre ſe détache du haut d'un rocher, & que dans ſa chûte elle pouſſe une autre pierre qui commence de la ſorte à deſcendre, nous diſons que la premiere pierre *agit* ſur la ſeconde : lui a-t-elle pour cela rien communiqué de ſa propre ſubſtance ? C'eſt, dira-t-on le mouvement de la premiere qui s'eſt communiqué à la ſeconde ; & c'eſt par cette communication de mouvement que la premiere pierre eſt dite *agir*. Voilà encore de ces diſcours où l'on croit s'entendre, & où certainement on ne s'entend point aſſez ; car enfin comment le mouvement de la premiere pierre ſe communique-t-il à la ſeconde, s'il ne ſe communique rien de la ſubſtance de la pierre ? c'eſt comme ſi l'on diſoit que la rondeur d'un globe peut ſe communiquer à une autre ſubſtance, ſans qu'il ſe communique rien de la ſubſtance du globe. Le mouvement eſt-il autre choſe qu'un pur mode ? & un mode eſt-il réellement & phyſiquement autre choſe que la ſubſtance même dont il eſt mode ?

De plus, quand ce que j'appelle en moi mon ame ou mon eſprit ; de non penſant ou de non voulant à l'égard de tel objet, devient penſant ou voulant à l'égard de cet objet ; alors d'une commune voix il eſt dit *agir*. Cependant & la penſée & la volition n'étant que les modes de mon eſprit, n'en ſont pas une ſubſtance diſtinguée : & par cet endroit encore *agir*, n'eſt point communiquer une partie de ce qu'eſt une ſubſtance à une autre ſubſtance.

De même encore ſi nous conſidérons Dieu en tant qu'ayant été éternellement le ſeul être, il ſe trouva par ſa volonté avec d'autres êtres que lui, qui furent nommés *créatures* ; nous diſons encore par-là que Dieu a *agi* : dans cette action ce n'eſt point non plus la ſubſtance de Dieu qui devint partie de la ſubſtance des créatures. On voit par ces différens exemples que le mot *agir* forme des idées entiérement différentes : ce qui eſt très-remarquable.

Dans le premier, *agir* ſignifie ſeulement ce qui ſe paſſe quand un corps en mouvement rencontre un ſecond corps, lequel à cette occaſion eſt mis en mouvement, ou dans un plus grand mouvement, tandis que le premier ceſſe d'être en mouvement, ou dans un ſi grand mouvement.

Dans le ſecond, *agir* ſignifie ce qui ſe paſſe en moi, quand mon ame prend une des deux modifications dont je ſens par expérience qu'elle eſt ſuſceptible, & qui s'appellent *penſée* ou *volition*.

Dans le troiſieme, *agir* ſignifie ce qui arrive, quand en conſéquence de la volonté de Dieu il ſe fait quelque choſe hors de lui. Or en ces trois exemples, le mot *agir* exprime trois idées tellement différentes, qu'il ne s'y trouve aucun rapport, ſinon vague & indéterminé, comme il eſt aiſé de le voir.

Certainement les Philoſophes, & en particulier les Métaphyſiciens, demeurent ici en beau chemin. Je ne les vois parler ou diſputer que d'*agir* & d'*action* ; & dans aucun d'eux, pas même dans M. Locke, qui a voulu pénétrer juſqu'aux derniers replis de l'entendement humain, je ne trouve point qu'ils aient penſé nulle part à expoſer ce que c'eſt qu'*agir*.

Pour réſultat des diſcuſſions précédentes, diſons ce que l'on peut répondre d'intelligible à la queſtion. Qu'eſt-ce qu'*agir* ? je dis que par rapport aux créatures, *agir* eſt, en général, *la diſpoſition d'un être en tant que par ſon entremiſe il arrive actuellement quelque changement* ; car il eſt impoſſible de concevoir qu'il arrive naturellement du changement dans la nature, que ce ne ſoit par un être qui agiſſe ; & nul être créé n'*agit*, qu'il n'arrive du changement, ou dans lui-même, ou au dehors.

On dira qu'il s'enſuivroit que la plume

Digitized by Google

dont j'écris actuellement devroit être censée *agir*, puisque c'est par son entremise qu'il se fait du changement sur ce papier qui de non écrit devient écrit. A quoi je réponds que c'est de quoi le torrent même des Philosophes doivent convenir, dès qu'ils donnent à ma plume en certaine occasion le nom de *cause instrumentale ;* car si elle est cause, elle a un effet ; & tout ce qui a un effet, *agit.*

Je dis plus : ma plume en cette occasion *agit* aussi réellement & aussi formellement qu'un feu souterrain qui produit un tremblement de terre; car ce tremblement n'est autre chose que le mouvement des parties de la terre excité par le mouvement des parties du feu, comme les traces formées actuellement sur ce papier ne sont que de l'encre mue par ma plume, qui elle-même est mue par ma main : il n'y a donc de différence, sinon que la cause prochaine du mouvement de la terre est plus imperceptible, mais elle n'en est pas moins réelle.

Notre définition convient encore mieux à ce qui est dit *agir* à l'égard des esprits, soit au dedans d'eux-mêmes par leurs pensées & volitions, soit au dehors par le mouvement qu'ils impriment à quelque corps ; chacune de ces choses étant un changement qui arrive par l'entremise de l'ame.

La même définition peut convenir également bien à l'action de Dieu dans ce que nous en pouvons concevoir. Nous concevons qu'il *agit* en tant qu'il produit quelque chose hors de lui ; car alors c'est un changement qui se fait par le moyen d'un être existant par lui-même. Mais avant que Dieu eût rien produit hors de lui, n'*agissoit-il* point, & auroit-il été de toute éternité sans action ? question incompréhensible. Si, pour y répondre, il faut pénétrer l'essence de Dieu impénétrable dans ce qu'elle est par elle-même, les savans auront beau nous dire sur ce sujet que Dieu de toute éternité *agit par un acte simple, immanent & permanent ;* grand discours, & si l'on veut respectable, mais sous lequel nous ne pouvons avoir des idées claires.

Pour moi qui, comme le dit expressément l'apôtre saint Paul, ne connois naturellement le Créateur que par les créatures, je ne puis avoir d'idée de lui naturellement qu'autant qu'elles m'en fourniſſent ; & elles ne m'en fourniſſent point sur ce qu'est Dieu, sans aucun rapport à elles. Je vois bien qu'un être intelligent, comme l'auteur des créatures, a pensé de toute éternité. Si l'on veut appeller *agir* à l'égard de Dieu, ce qui est simplement *penser* ou *vouloir*, sans qu'il lui survienne nulle modification, nul changement, je ne m'y oppose pas; & si la religion s'accorde mieux de ce terme *agir*, j'y serai encore plus inviolablement attaché : mais au fond la question ne sera toujours que de nom ; puisque par rapport aux créatures je comprends ce que c'est qu'*agir*, & que c'est ce même mot qu'on veut appliquer à Dieu, pour exprimer en lui ce que nous ne comprenons point.

Au reste je ne comprends pas même la vertu & le principe d'*agir* dans les créatures ; j'en tombe d'accord. Je sais qu'il y a dans mon ame un principe qui fait mouvoir mon corps ; je ne comprends pas quel en est le ressort : mais c'est aussi ce que je n'entreprends point d'expliquer. La vraie Philosophie se trouvera fort abrégée, si tous les Philosophes veulent bien, comme moi, s'abstenir de parler de ce qui manifestement est incompréhensible.

Pour finir cet article, expliquons quelques termes familiers dans le sujet qui fait celui de ce même article.

1°. *Agir*, comme j'ai dit, est en général, par rapport aux créatures, ce qui se passe dans un être par le moyen duquel il arrive quelque changement.

2°. Ce qui survient par ce changement s'appelle *effet ;* ainsi *agir* & *produire un effet*, c'est la même chose.

3°. L'être considéré en tant que c'est par lui qu'arrive le changement, je l'appelle *cause.*

4°. Le changement considéré au moment même où il arrive, s'appelle par rapport à la cause, *action.*

5°. L'action en tant que mise ou reçue dans quelque être, s'appelle *passion ;* & en tant que reçue dans un être intelligent, qui lui-même l'a produite, elle s'appelle *acte ;* de sorte que dans les êtres spirituels on dit d'ordinaire que l'*acte* est le terme

de la faculté agiſſante, & l'*action* l'exercice de cette faculté.

6°. La cauſe conſidérée au même temps, par rapport à l'action & à l'acte, je l'appelle *cauſalité*. La cauſe conſidérée en tant que capable de cette *cauſalité*, je l'appelle *puiſſance* ou *faculté*. *(X)*

AGIR eſt d'uſage *en Méchanique & en Phyſique* : on dit qu'un corps *agit* pour produire tel ou tel effet. *Voyez* ACTION. On dit auſſi qu'un corps *agit* ſur un autre, lorſqu'il le pouſſe ou tend à le pouſſer. *Voyez* PERCUSSION. *(O)*

AGIR, *en terme de Pratique*, ſignifie pourſuivre une demande ou action en juſtice. *Voyez* les articles ACTION & DEMANDE.

AGIRA, *(Géog.)* petit pays de l'iſle de Corfou, ſur la côte occidentale. C'étoit jadis la contrée de Corcyra. Il contient environ vingt villages, du nombre deſquels on remarque le château Saint-Ange, & le couvent nommé *Paleo Caſtrizza*. Les habitans de ce diſtrict peuvent monter à huit mille perſonnes. *(C. A.)*

AGIS I, *(Hiſtoire de Lacédémone.)* *Agis* qui donna ſon nom à la famille des Agides, étoit fils d'Euriſtene, deſcendant d'Hercule, dont la poſtérité, après avoir long-temps erré ſans éclat dans le Péloponeſe, ſe raſſembla dans la Laconie où elle occupa le trône de Sparte pendant neuf cens ans.

AGIS II, roi de Sparte, vainquit les Athéniens & les Argiens, & ſe diſtingua dans la guerre du Péloponeſe. On lui attribue une ſentence très-triviale, mais très-vraie : *Les envieux ont bien à plaindre d'être tourmentés par la félicité des autres, autant que par leurs propres malheurs.* On rapporte qu'il dit à un Orateur qui lui demandoit une réponſe pour ceux qui l'avoient envoyé : *Dis leur que tu as eu bien de la peine à finir, & moi à t'entendre.* C'étoit parler en Lacédémonien, mais non pas en homme poli. Il mourut environ l'an 397 avant J. C.

AGIS III, roi de Sparte, célebre par ſes vertus & par ſa mort. A peine fut-il roi, qu'il penſa à faire revivre l'ancienne diſcipline de Lacédémone, abolir les dettes, & à rendre les biens communs. Cette réforme digne de *Licurgue*, déplut aux riches & aux femmes, qui s'étoient accoutumées à une vie toute oppoſée aux loix qu'on vouloit leur preſcrire. *Léonidas*, indigne collegue d'*Agis*, fit rejeter de concert avec eux tous ces ſages projets. *Agis* malgré les ſervices qu'il avoit rendus à ſa patrie, fut mis en priſon & étranglé par ordre d'un Ephore; vers l'an 241 avant J. C. Ce n'eſt pas le ſeul Prince qui ait paſſé du trône à l'échafaud, pour avoir voulu réformer des abus. Avant que de rendre l'ame, il dit à quelqu'un qui pleuroit : *Eſſuyez vos larmes, car puiſque c'eſt l'injuſtice qui me fait mourir, je mérite moins d'être plaint que les auteurs de ma mort.*

AGIS IV n'eſt célebre que par ſa jalouſie contre Alexandre le Grand, dont il crut pouvoir arrêter les proſpérités; il ſouleva le Péloponeſe, & avec l'argent de la Perſe il leva une armée qui fut défaite & diſſipée par les lieutenans du héros Macédonien. *(T-N.)*

AGITATEURS, ſ. m. *(Hiſt. mod.)* nom que l'on donna en Angleterre vers le milieu du ſiecle paſſé à certains agens ou ſolliciteurs que l'armée créa pour veiller à ſes intérêts.

Cromwel ſe ligua avec les *agitateurs*, trouvant qu'ils étoient plus écoutés que le conſeil de guerre même. Les *agitateurs* commencerent à propoſer la réforme de la religion & de l'état, & contribuerent plus que tous les autres factieux à l'abolition de l'épiſcopat & de la royauté : mais Cromwel parvenu à ſes fins par leur moyen, vint à bout de les faire caſſer. *(G)*

AGITATION, ſ. f. *(Phyſiq.)* ſignifie le ſecouement, le cahotage ou la vacillation d'un corps en différents ſens. *Voyez* MOUVEMENT.

Les Prophetes, les Pythies étoient ſujets à de violentes *agitations* de corps, *&c.* & aujourd'hui les *Quakres* ou *Trembleurs* en ont de ſemblables en Angleterre. *Voyez* PROPHETE, PYTHIE, *&c.*

Les Phyſiciens appliquent quelquefois ce mot à l'eſpece de tremblement de terre qu'ils appellent *tremor* & *arietatio*. *Voyez* TREMBLEMENT *de terre*.

Les Philoſophes l'emploient principale-

ment pour ſignifier l'ébranlement inteſtin des parties d'un corps naturel. *Voyez* INTESTIN.

Ainſi on dit que le feu agite les plus ſubtiles parties des corps. *Voyez* FEU. La fermentation & l'effervescence ne ſe font pas ſans une vive *agitation* des particules du corps fermentant. *Voyez* FERMENTATION, EFFERVESCENCE & PARTICULE. *(O)*

AGITATION *de la mer*, *(Marine.)* La mer, ainſi que tout corps gravitant, eſt naturellement dans un état tranquille; & l'*agitation* plus ou moins forte, mais continuelle dans laquelle elle eſt, provient de cauſes qui lui ſont étrangeres. Entre ces cauſes on peut en diſtinguer deux principales; l'une agite la maſſe entiere des eaux, & la remue dans toute leur étendue & dans toute leur profondeur, & c'eſt à la combinaiſon des forces de l'attraction de la lune & du ſoleil, qu'il ſemble qu'on doit l'attribuer. Cette *agitation* ou ce mouvement de la mer, s'appelle *flux & reflux*. (*Voyez* FLUX & REFLUX.) L'autre cauſe de l'*agitation* de la mer eſt l'effort du vent ou la preſſion du vent ſur ſa ſurface; *agitation* qui ſe trouve réduite à la ſeule partie de la mer où cet effort ſe fait ſentir.

La premiere de ces cauſes agiſſant ſur toute la maſſe des eaux en même temps & d'une maniere douce & progreſſive, ne produit aucune marque ſenſible à leur ſurface (j'en excepte cependant les courans qui ſont bien une *agitation* dépendante du flux & reflux, mais dépendante auſſi de la combinaiſon d'une autre cauſe, & qui n'occaſionent d'ailleurs aucune *agitation* à la mer dans le ſens où je la conſidere, c'eſt-à-dire une *agitation* de haut & de bas ou d'inégalité perpendiculaire.) Mais la ſeconde des cauſes agite violemment la mer, la ſillonne, la rend raboteuſe & inégale, & produit ce qu'on appelle *houle*, *lame vague*, & *lame ſourde*. Lame & vague ſont des mots ſynonymes, mais la houle & la lame ſourde en different, & different entre elles. La lame ou vague eſt occaſionée par la preſſion du vent & eſt conſéquemment proportionnelle à ſa force, compenſation faite toutefois des circonſtances qui l'accompagnent comme la pluie qui peut, en frappant continuellement l'eau, l'unir ou empêcher plus long-temps ſa ſurface de s'altérer.

Lorſque les vents ont régné long-temps d'une même partie, les vagues qui ſe ſuccedent les unes aux autres, ont acquis un mouvement dans ce ſens, qu'elles conſervent long-temps encore après la ceſſation de ce vent. Souvent même un vent oppoſé ne peut détruire cette ondulation de la mer, & on éprouve alors deux lames en ſens contraire: l'une plus nouvelle & plus à la ſurface eſt la lame du vent régnant; & l'autre plus ancienne & plus creuſe eſt ce qu'on appelle la *lame ſourde*.

Le long des côtes, la lame élevée & pouſſée par le vent s'étend ſur les plages à une diſtance où elle n'atteindroit pas naturellement, & d'où ſon propre poids la fait refluer avec d'autant plus de viteſſe que la pente de cette plage eſt plus rapide. Il ſe forme donc alors un conflit des mouvements en ſens oppoſés qui ſe font ſentir à une certaine diſtance, & forment une inégalité dans la prolongation des lames, qui caractériſe la houle & la différencie. Sur les accores d'un banc à une différence ſubite de profondeur d'eau, ſur un fond inégal & coupé de roche, en des endroits battus en peu de temps par différens vents, la mer y eſt houleuſe ou patouilleuſe. Le même effet ſe fait ſentir auſſi dans les mers reſſerrées, & qui ont conſéquemment proportionnellement plu de côtes. La mer houleuſe fatigue beaucoup davantage les vaiſſeaux, parce qu'elle leur communique des mouvemens pluvifs & plus irréguliers.

Il eſt utile de diſtinguer ces différentes ſortes d'*agitation*, & même d'établir des nuances entre la groſſeur de la vague. A la mer où les chocs dépendent ſi ſouvent de l'élément ſur lequel le vaiſſeau eſt porté, comment juger d'une relation, avec quelque ſorte de certitude, ſi l'on ne fixe pas les idées ſur l'état de la mer, & s'il n'y a point de mots propre à les y attacher, & à en déterminer la valeur? C'eſt ce qui m'a porté à faire cet article, & à parler ſous un même mot des différens états de l'*agitation* de la mer.

Outre la mer houleuſe & la mer battue de

de lame ſourde dont j'ai parlé, je voudrois donc que l'on convînt encore de diſtinguer pluſieurs degrès dans l'*agitation* de la mer appellée *vague* ou *lame*, & cauſée par le vent régnant. Cinq claſſes ſeroient, je crois, ſuffiſantes pour cette diviſion ſous les noms de *mer agitée* ou *mâle*, *mer mauvaiſe*, *mer groſſe*, *mer très-groſſe* & *mer horrible*.

Comme la groſſeur de la vague eſt preſque toujours proportionnelle à l'état du vent, excepté dans quelques circonſtances particulieres qui ne doivent point faire regle, je me ſervirai également de l'idée que l'on a de la force du vent ou de la groſſeur de la lame, pour me faire entendre, & pour déterminer les occaſions où on doit appliquer ces différentes dénominations.

Mer agitée ou mâle, ſeroit celle où un vaiſſeau de guerre ne peut point porter ſes perroquets.

Mer mauvaiſe, ſeroit celle où le vaiſſeau de guerre prend ſes ris.

Mer groſſe, ſeroit celle où le vaiſſeau de guerre ne peut point ſe ſervir de ſa premiere batterie.

Mer très-groſſe, ſeroit celle où le vaiſſeau de guerre ne peut pas même démarrer ſes canons.

Et enfin la mer horrible, ſeroit celle où le vaiſſeau battu par la tempête, ne peut, ſans ſouffrir, ni tenir le côté en travers, ni courir vent-arriere pour fuir la lame.

On ſent bien que je parle ici des vaiſſeaux de guerre ordinaires, & non de ceux qui ont des qualités ou ſupérieures ou inférieures. On doit ſentir de même que je ne veux point prendre mes exemples dans ces poſitions contraintes, où il faut qu'un vaiſſeau s'efforce ou ſuccombe. *M. le Chevalier de* LA COUDRAYE.)

* AGITER, v. a. (*Gramm.*) au ſens propre, remuer, ébranler, ſecouer; le vent *agite* les feuilles des arbres; au figuré, troubler, jeter dans le déſordre & la confuſion : *les paſſions agitent l'ame* : cette révolution *agita* long-temps l'Europe; ou bien, débattre, diſcuter : voici la queſtion qu'on *agita*.

AGITO, qu'on nomme auſſi *gito*, (*Comm.*) petit poids dont on ſe ſert dans le royaume de Pegu. Deux *agito* ſont une demi-biza; la biza peſe cent reccalis, c'eſt-à-dire deux livres cinq onces poids fort, ou trois livres neuf onces poids léger de Veniſe. Savari, *Dictionn. du Commerce, tome I. page 606.*

* AGLAIA, (*Myth.*) nom de la plus jeune des trois Graces, qu'on donne pour épouſe à Vulcain. « Elle préſidoit aux yeux » qu'elle rendoit vifs & brillants ou tendres » & touchants. On la repréſente tenant » en main un bouton de roſe. » On la nomme auſſi AGLAÉ. *Voyez* GRACES.

* AGLAOPHEME, (*Myth.*) une des Sirenes, fille de l'Océan & d'Amphitrite. *Voyez* SIRENES.

* AGLATIA. Tout ce que nous ſavons de l'*aglatia*, c'eſt que c'eſt un fruit dont les Egyptiens faiſoient la récolte en Février, & qui dans les caracteres ſymboliques dont ils ſe ſervoient pour déſigner leurs mois, ſervoit pour indiquer celui de ſa récolte. *Voyez le tome II du Supplément des Antiquités du pere* Montfaucon.

* AGLAUS, (*Hiſt. anc.*) berger d'Arcadie qui, content du léger héritage que ſes peres lui avoient laiſſé, le cultivoit de ſes mains, & vivoit heureux. Gigès, roi de Lydie (ou Créſus, ſuivant Pauſanias) fier de ſes richeſſes & de ſa puiſſance, oſa, par une eſpece de défi, conſulter l'oracle d'Apollon, pour ſavoir, s'il y avoit ſur la terre un mortel plus heureux que lui. Le dieu répondit que l'heureuſe médiocrité dont *Aglaüs* jouiſſoit ſous un toit ruſtique, étoit préférable à la fauſſe félicité du trône.

* AGLIBOLUS, (*Myth.*) dieu des Palmyréniens. Ils adoroient le ſoleil ſous ce nom; ils le repréſentoient ſous la figure d'un jeune homme vêtu d'une tunique relevée par la ceinture, & qui ne lui deſcendoit que juſqu'au genou, & ayant à ſa main gauche un petit bâton en forme de rouleau; ou ſelon Hérodien, ſous la forme d'une groſſe pierre ronde par en bas, & finiſſant en pointe; ou ſous la forme d'un homme fait, avec les cheveux friſés, la figure de la lune ſur l'épaule, des cothurnes aux piés, & un javelot à la main.

* AGMAT *ou* AGMET, (*Géog.*) ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province & ſur la riviere de même nom. *Long. 11. 20. latit. 30. 35.*

* AGNACAT, (*Hiſt. nat. bot.*) Ray fait mention de cet arbre, qu'on trouve, dit-il, dans une contrée de l'Amérique voiſine de l'iſthme de Darien : il eſt de la grandeur & de la figure du poirier ; ſes feuilles ſont d'un beau verd, & ne tombent point. Il porte un fruit ſemblable à la poire, verd lors même qu'il eſt mûr. Sa pulpe eſt auſſi verte, douce, graſſe, & a le goût de beurre. Il paſſe pour un puiſſant érotique.

* AGNADEL, (*Géogr.*) village du Milanez dans la terre de Crémone, ſur un canal entre l'Adda & Serio. *Long.* 27. *lat.* 45. 10.

* AGNANIE *ou* ANAGNI, (*Géog.*) ville d'Italie dans la campagne de Rome. *Long.* 30. 41. *lat.* 41. 45.

§ AGNANO, (*Géog.*) lac d'Italie, dans la terre de Labour, au royaume de Naples, ſur le chemin de Naples à Pouzole. Ce lac eſt ſingulier en ce qu'il paroît quelquefois bouillonner ſur ſes bords, principalement quand il y a beaucoup d'eau. Ce bouillonnement ſemblable à celui de l'*Aqua Zolfa* de la campagne de Rome, ne vient que de l'air & des vapeurs qui ſe font jour au travers de l'eau ; il n'y a point de chaleur ſenſible dans le lac. On n'y remarque rien de corroſif. On prétend qu'il eſt dangereux de s'y baigner, parce qu'il y a un inſecte qui s'attache aux nageurs, & dont on ne peut ſe débarraſſer ; mais ce pourroit être un conte ſemblable à celui du remora. Le plus grand danger de ce lac, eſt celui du mauvais air en été. La plupart des habitans ſe retirent alors vers la montagne de Camaldules pour éviter la puanteur & l'infection. Sur le bord de ce lac, ſont les étuves de St. Germain, & près delà eſt la fameuſe grotte du chien. *Voyage d'un François en Italie.* (*C. A.*)

AGNANS, ſ. m. pl. *terme de riviere*, ſortes de morceaux de fer en triangle, percés par le milieu, qui ſervent à river les clous à clains qui entrent dans la compoſition d'un bateau foncet.

* AGNANTHUS, (*Hiſt. nat. bot.*) plante dont Vaillant fait mention : ſes fleurs ſont placées aux extrémités des tiges & des branches en bouquets : elles reſſemblent beaucoup à celles de l'*agnus caſtus*. C'eſt un petit tube dont le bord antérieur eſt découpé en portions inégales : de ces portions les trois ſupérieures forment un trefle ; des trois inférieures, celle du milieu eſt la plus grande des ſix, & ſes deux latérales les plus petites de toutes. L'ovaire naît du fond d'un calice découpé : cet ovaire tient à l'extrémité du tube qui forme la fleur. Quand la fleur tombe, il ſe change, à ce que rapporte Plumier, en une baie qui contient une ſeule ſemence : il n'y en a qu'une eſpece. *Voyez les Mémoires de l'Académie des Sciences* 1722.

AGNATION, ſ. f. *terme de Droit Romain*, qui ſignifie le lien de parenté ou de conſanguinité entre les deſcendans par mâles d'un même pere. *Voyez* l'article AGNATS.

L'étymologie de ce mot eſt la prépoſition Latine *ad*, & *naſci*, naître.

L'*agnation* differe de la *cognation* en ce que celle-ci étoit le nom univerſel ſous lequel toute la famille & même les agnats étoient renfermés ; au lieu que l'*agnation* n'étoit qu'une ſorte particuliere de cognation, qui ne comprenoit que les deſcendans par mâles. Une autre différence eſt que l'*agnation* tire ſes droits & ſa diſtinction du droit civil, & que la cognation au contraire tire les ſiens de la loi naturelle & du ſang. *Voyez* COGNATION.

Par la loi des douze tables, les femmes étoient appellées à la ſucceſſion avec les mâles, ſuivant leur degré de proximité, & ſans diſtinction de ſexe. Mais la juriſprudence changea dans la ſuite ; & par la loi *Voconia* les femmes furent exclues du privilege de l'*agnation*, excepté celles qui étoient dans le degré même de conſanguinité, c'eſt-à-dire les ſœurs de celui qui étoit mort *inteſtat* : & voilà d'où vint la différence entre les agnats & les cognats.

Mais cette diſtinction fut dans la ſuite abolie par Juſtinien, *Inſtitut. iij. 10.* & les femmes furent rétablies dans les droits de l'*agnation* ; en ſorte que tous les deſcendans paternels, ſoit mâles ou femelles, furent admis indiſtinctement à lui ſuccéder ſuivant le degré de proximité.

Par-là le mot de *cognation* rentra dans la ſignification naturelle, & ſignifia tous les parens, tant du côté du pere que du

côté de la mere ; & *agnation* ſignifia ſeulement les parens du côté paternel.

Les enfans adoptifs jouiſſoient auſſi des privileges de *l'agnation*, que l'on appelloit à leur égard *civile*, par oppoſition à l'autre qui étoit naturelle.

AGNATS, *terme de Droit Romain*, les deſcendans mâles d'un même pere. *Voyez* AGNATION.

Agnats ſe dit par oppoſition à *cognats*, terme plus générique, qui comprend auſſi la deſcendance féminine du même pere. *Voyez* COGNATS, COGNATION & AGNATION. *(H)*

AGNEAU, *(Théol.)* L'*agneau Paſchal* eſt l'agneau que les Juifs immoloient & mangeoient, lorſqu'ils célébroient la fête de Pâque. *Voyez* PAQUE.

* AGNEAU, ſ. m. *(Econom. ruſtiq.)* c'eſt le petit de la brebis & du belier. Auſſitôt qu'il eſt né on le leve, on le met ſur ſes piés, on l'accoutume à teter : s'il refuſe, on lui frotte les levres avec du beurre & du ſain doux, & on y met du lait. On aura le ſoin de tirer le premier lait de la brebis, parce qu'il eſt pernicieux : on enfermera l'*agneau* avec ſa mere pendant deux jours, afin qu'elle le tienne chaudement & qu'il apprenne à la connoître. Au bout de quatre jours on menera la mere aux champs, mais ſans ſon petit ; il ſe paſſera du temps avant qu'il ſoit aſſez fort pour l'y ſuivre. En attendant on le laiſſera ſortir le matin & le ſoir, & teter ſa mere avant que de s'en ſéparer. Pendant le jour on lui donnera du ſon & du meilleur foin pour l'empêcher de bêler. Il faut avoir un lieu particulier dans la bergerie pour les *agneaux* : ils y paſſeront la nuit ſéparés des meres par une cloiſon. Outre le lait de la mere, il y en a qui leur donnent encore de la veſce moulue, de l'avoine, du ſainfoin, des feuilles, de la farine d'orge ; tous ces alimens ſont bons : on les leur expoſera dans de petites auges & de petits rateliers : on pourra leur donner auſſi des pois qu'on fera cuire modérément, & qu'on mettra enſuite dans du lait de vache ou de chevre. Ils font quelquefois difficulté de prendre cette nourriture ; mais on les y contraint, en leur trempant le bout du muſeau dans l'auget, & en les faiſant avaler avec le doigt. Comme on fait faillir les brebis au mois de Septembre, on a des *agneaux* en Février : on ne garde que les plus forts, on envoie les autres à la boucherie : on ne conduit les premiers aux champs qu'en Avril, & on les ſevre ſur la fin de ce mois. La brebis n'allaite ſon petit que ſept à huit ſemaines au plus, ſi on le lui laiſſe : mais on a coutume de le lui ôter au bout d'un mois. On dit qu'un *agneau* ne s'adreſſe jamais à une autre qu'à ſa mere, qu'il reconnoît au bêlement, quelque nombreux que ſoit un troupeau. Le ſainfoin, les raves, les navets, *&c.* donneront beaucoup de lait aux brebis, & les *agneaux* ne s'en trouveront que mieux. Ceux qui font du fromage de brebis, les tirent le matin & le ſoir, & n'en laiſſent approcher les *agneaux* que pour ſe nourrir de ce qui reſte de lait dans les pis ; & cela leur ſuffit, avec l'autre nourriture, pour les engraiſſer. On vend tous les *agneaux* de la premiere portée, parce qu'ils ſont foibles. Entre tous, on préfere les plus chargés de laine, & entre les plus chargés de laine, les blancs, parce que la laine blanche vaut mieux que la noire. Il ne doit y avoir dans un troupeau bien compoſé qu'un mouton noir contre dix blancs. Vous châtrerez vos *agneaux* à cinq ou ſix mois, par un temps qui ne ſoit ni froid ni chaud. S'ils reſtoient beliers, ils s'entre-détruiroient, & la chair en ſeroit moins bonne. On les châtre en leur faiſant tomber les teſticules par une inciſion faite à la bourſe, ou en les prenant dans le lacs d'un cordeau qu'on ſerre juſqu'à ce que le lacs les ait détachés. Pour prévenir l'enflure qui ſuivroit, on frotte la partie malade avec du ſain-doux, & on ſoulage l'*agneau* en le nourriſſant avec du foin haché dans du ſon, pendant deux ou trois jours. On appelle *agneaux primes* ceux qu'on a d'une brebis miſe en chaleur, & couverte dans le temps requis : ces *agneaux* ſont plus beaux, & ſe vendent un tiers & quelquefois moitié plus que les autres. Ces petits animaux ſont ſujets à la fievre & à la gratelle. Auſſi-tôt qu'ils ſont malades, il faut les ſéparer de leur mere. Pour la fievre, on leur donne du lait de leur mere coupé avec de l'eau : quant à la gratelle qu'ils gagnent au menton, pour avoir, à ce qu'on dit, brouté de l'herbe qui n'a point

Digitized by Google

encore été humectée par la roſée, on les en guérit en leur frottant le muſeau, la langue & le palais, avec du ſel broyé & mêlé avec l'hyſope; en leur lavant les parties malades avec du vinaigre, les frottant enſuite avec du ſain-doux & de la poix-réſine fondue enſemble. On s'appercevra que les *agneaux* ſont malades, aux mêmes ſymptomes qu'on le reconnoît dans les brebis. Outre les remedes précédens pour la gratelle, d'autres ſe ſervent encore de verd de-gris & de vieux oing, deux parties de vieux oing contre une de verd-de-gris; on en frotte la gratelle à froid: il y en a qui font macérer des feuilles de cyprès broyées dans de l'eau, & ils en lavent l'endroit du mal.

AGNEAU, *(Cuiſine.)* Tout ce qui ſe mange de l'*agneau* eſt délicat. On met la tête & les piés en potage: on les échaude, on les aſſaiſonne avec le petit-lard, le ſel, le poivre, les clous de girofle, & les fines herbes: on frit la cervelle après l'avoir bien ſaupoudrée de mie de pain: on met la freſſure au pot, ou dépecée en morceaux on la fricaſſe. On ſert la poitrine frite: on la coupe par morceaux; on la fait tremper dans le verjus, le vinaigre, le ſel, le poivre, le clou de girofle, le laurier, pendant quatre heures: on fait une pâte claire de farine, jaune d'œufs & vin blanc: on a une poele de beurre ou de ſain-doux toute prête ſur le feu, & l'on y jette les morceaux d'*agneau*, après qu'on les a tournés & retournés dans la pâte claire; mais il faut pour cela que le beurre fondu ſoit aſſez chaud. On peut faire une entrée avec la tête & les piés; les piés ſur-tout ſeront excellens, ſi on en ôte les grands os, qu'on en rempliſſe le dedans d'une farce graſſe de blanc de volaille, de perdrix, de riz, avec truffes, champignons, moelle, lard blanchi & haché, fines herbes, ſel, poivre, clou, creme, & jaunes d'œufs. On partage l'*agneau* par quartiers, & on le met à la broche; c'eſt un très-bon rôti. Voilà la vieille cuiſine, celle de nos peres. Il n'eſt pas poſſible de ſuivre la nouvelle dans tous ſes rafinemens: il vaudroit autant ſe propoſer l'hiſtoire des modes, ou celle des combinaiſons de l'alchymie. Tous les articles de la Cuiſine ne ſeront pas faits autrement. Nous ne nous ſommes pas propoſé de décrire les manieres différentes de dénaturer les mets, mais bien celle de les aſſaiſonner.

Queſtion de Juriſprudence. Les *agneaux* ſont-ils compris dans un legs fait ſous le nom d'*oves*? Non, il faut les en ſéparer. Mais à quel âge un *agneau* eſt-il mis au nombre des brebis? A un an dans quelques endroits; à la premiere tonte de laine dans d'autres.

La chair des *agneaux* trop jeunes paſſe pour gluante, viſqueuſe, & mauvaiſe nourriture.

Dans des temps de mortalité de beſtiaux, on a quelquefois défendu de tuer des *agneaux*. On lit dans un réglement de Charles IX du 28 janvier 1563, art. 39: *Inhibons & défendons de tuer ni manger* agneaux, *de ce jour en un an, ſous peine de dix livres d'amende.* Différens anciens réglemens reſtreignent le temps du commerce des *agneaux* au temps ſeul compris depuis Pâque juſqu'à la Pentecôte. Il y en eut auſſi qui fixerent l'âge auquel ils pouvoient être vendus; & il ne fut permis de tuer que les *agneaux* d'un mois, de ſix ſemaines, & de deux mois au plus. Le temps de la vente des *agneaux* s'étendit dans la ſuite depuis le premier Janvier juſqu'après la Pentecôte.

Il y eut un arrêt en 1701, qui ne permit de vendre & tuer des *agneaux* que dans l'étendue de dix lieues aux environs de Paris, & que depuis Noël juſqu'à la Pentecôte. Si l'on fait attention à l'importance qu'il y a d'avoir des laines en quantité, on conviendra de la ſageſſe de ces loix & de celles du gouvernement, qui n'a preſque pas perdu de vue un ſeul des objets qui pourroient intéreſſer notre bien-être. Nous avons un nombre infini d'occaſions de faire cette réflexion, & nous ne nous laſſerons point de la répéter, afin que les peuples apprennent à aimer la ſociété dans laquelle ils vivent, & les puiſſances qui les gouvernent.

AGNEAU, *(Mat. méd.)* On emploie pluſieurs de ſes parties en Médecine. Hippocrate dans ſon traité *de ſuperfœtatione*, ordonne d'appliquer une peau d'*agneau* toute chaude ſur le ventre des filles qui ſont incommodées par une ſuppreſſion de

regles, dans le deſſein de relâcher les vaiſſeaux de l'utérus & d'en diminuer la tenſion.

M. Freind *dans ſon Emmenalogie* recommande des fomentations émollientes pour le même effet: mais la chaleur balſamique de la peau d'un *agneau* nouvellement tué, me paroît plus propre qu'aucune autre chaleur artificielle à relâcher les vaiſſeaux.

Ses poumons ſont bons dans les maladies de la poitrine; ſon fiel eſt propre contre l'épilepſie, la doſe en eſt depuis deux goutes juſqu'à huit. La caillette qui ſe trouve au fond de ſon eſtomac, eſt regardée comme un antidote contre les poiſons. Les poumons de cet animal brûlés & réduits en poudre guériſſent les meurtriſſures que cauſent les ſouliers trop étroits.

L'*agneau* contient une grande quantité d'huile & de ſel volatil. Les parties de l'*agneau* les meilleures & les plus légeres ſont, ſuivant Celſe, la tête & les piés. Il donne un ſuc gluant.

L'*agneau* eſt humectant, rafraîchiſſant; il nourrit beaucoup & adoucit les humeurs âcres & picotantes: quand il eſt trop jeune & qu'il n'eſt pas aſſez cuit, il eſt indigeſte. Il convient dans les temps chauds aux jeunes gens bilieux: mais les perſonnes d'un tempérament froid & phlegmatique, doivent s'en abſtenir & en uſer modérément. (*N*)

La peau d'*agneau* garnie de ſon poil & préparée par les Pelletiers-Fourreurs ou par les Mégiſſiers, s'emploie à de fort bonnes fourrures qu'on appelle *fourrure d'agnelins*.

Ces mêmes peaux dépouillées de la laine, ſe paſſent auſſi en mégie, & on en fabrique des marchandiſes de ganterie. A l'égard de la laine que fourniſſent les *agneaux*, elle entre dans la fabrique des chapeaux, & on en fait auſſi pluſieurs ſortes d'étoffes & de marchandiſes de bonneterie.

AGNEAUX *de Perſe*, (*Comm.*) Les fourrures de ces *agneaux* ſont encore préférées en Moſcovie à celles de Tartarie: elles ſont griſes & d'une friſure plus petite & plus belle: mais elles ſont ſi cheres, qu'on n'en garnit que les retrouſſis des vêtemens.

* AGNEAUX *de Tartarie*, (*Comm.*) *agneaux* dont la fourrure eſt précieuſe en Moſcovie: elle vient de la Tartarie & des bords du Volga. La peau eſt trois fois plus chere que l'animal ſans elle. La laine en eſt noire, fortement friſée, courte, douce & éclatante. Les grands de Moſcovie en fourrent leurs robes & leurs bonnets, quoiqu'ils puſſent employer à cet uſage les martres zibelines, ſi communes dans ce pays.

AGNEAU *de Scythie*. *Voyez* AGNUS SCYTHICUS.

AGNEAU, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) meuble qui entre dans pluſieurs écus.

Agneau paſchal, eſt celui qui tient un pénonceau chargé d'une croiſette.

L'*agneau* eſt l'hiéroglyphe de la douceur, de la bonté & de la franchiſe.

Emé de Marcieu, en Dauphiné: *d'azur à un agneau paſſant d'argent; au chef d'or chargé de trois rencontres de bœufs de ſable.*

De Vougny, à Paris: *de gueules à l'agneau paſchal d'or, couſu au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* (*G. D. L. T.*)

* AGNEL *ou* AIGNEL, ancienne monnoie d'or qui fut battue ſous S. Louis, & qui porte un agneau ou mouton. On lit dans le Blanc que l'*agnel* étoit d'or fin, & de 59 $\frac{1}{2}$ au marc ſous S. Louis, & valoit 12 ſous 6 deniers tournois. Ces ſous étoient d'argent & preſque du poids de l'*agnel*. La valeur de l'*agnel* eſt encore fixée par le même auteur à 3 deniers 5 grains trébuchans. Le roi Jean en fit faire qui étoient de 10 à 12 grains plus peſans. Ceux de Charles VI & de Charles VII, ne peſoient que 2 deniers, & n'étoient pas or fin.

* AGNELINS, (*terme de Mégiſſerie.*) peaux paſſées d'un côté, qui ont la laine de l'autre côté.

Nous avons expliqué à l'article AGNEAU, l'uſage que les Mégiſſiers, les Chapeliers, les Pelletiers-Fourreurs, & pluſieurs autres ouvriers ſont de la peau de cet animal.

Agnelins ſe dit encore de la laine des agneaux qui n'ont pas été tondus, & qui ſe leve pour la premiere fois au ſortir des abattis des Bouchers ou des boutiques des Rôtiſſeurs.

Agnelins ſe dit en général de la laine des agneaux qui n'ont pas été tondus, ſoit qu'on la coupe ſur leur corps, ou qu'on

Digitized by Google

l'enleve de deſſus leurs peaux après qu'ils ont été tués.

AGNESTIN, *(Géog.)* ville de Tranſilvanie, ſur la riviere d'Hoſpach. *Long. 43. 12. lat. 46. 45.*

AGNIUS, *(Hiſt. de Suede.)* fils de Dager, roi de Suede, ſuccéda à ſon pere en 172. Sa paſſion pour la guerre lui fit quitter bientôt les rénes du gouvernement pour prendre les armes. Il les tourna contre les Finlandois. Ces peuples s'étoient ſignalés ſous le regne de ſon pere, par de fréquentes révoltes. Il les ſoumit & les força de lui donner, pour ôtage de leur fidélité, Sehialvia, fille de Froton, dont la beauté faiſoit l'ornement de cette contrée. Mais dans le trajet, il fut tellement épris des charmes de ſa captive que dès qu'il fut abordé au port de Stok-Sund, il fit dreſſer ſous un arbre une tente ſuperbe, épouſa la princeſſe en préſence de ſes officiers, & la fit proclamer reine. Elle feignit de lui rendre tendreſſe pour tendreſſe; mais elle avoit conçu le projet de venger la Finlande par une perfidie que ſon patriotiſme ne peut excuſer. Tandis que ſon époux étoit plongé dans le ſommeil léthargique qui ſuit l'ivreſſe, elle l'étrangla, le ſuſpendit à l'arbre même où l'hymen avoit été célébré, & s'enfuit en Finlande: on la pourſuivit en vain. *Agnius* fut enterré au pié de l'arbre même; & c'eſt-là que fut bâtie depuis la ville de Stockolm. Heureuſement pour l'honneur du beau ſexe, le peu de vraiſemblance de cette aventure affoiblit beaucoup la croyance que les habitans du nord ont accordée long-temps à l'hiſtoire de leur prétendue Judith. *(M. de SACY.)*

AGNOITES *ou* AGNOETES, ſ. m. pl. *(Théol.)* ſecte d'hérétiques qui ſuivoient l'erreur de Théophrone de Cappadoce, lequel ſoutenoit que la ſcience de Dieu par laquelle il prévoit les choſes futures, connoît les préſentes & ſe ſouvient des choſes paſſées, n'eſt pas la même, ce qu'il tâchoit de prouver par quelques paſſages de l'Ecriture. Les Eunomiens ne pouvant ſouffrir cette erreur, le chaſſerent de leur communion; & il ſe fit chef d'une ſecte, à laquelle on donna le nom d'*Eunomiſphroniens*. Socrate, Sozomene & Nicéphore qui parlent de ces hérétiques, ajoutent qu'ils changerent auſſi la forme du baptême uſitée dans l'Egliſe, ne baptiſant plus au nom de la Trinité, mais au nom de la mort de Jeſus-Chriſt. *Voyez* BAPTÊME & FORME. Cette ſecte commença ſous l'empire de Valens, vers l'an du ſalut 370.

AGNOITES *ou* AGNOETES, ſecte d'Eutychiens dont Thémeſtius fut l'auteur dans le VI. ſiecle. Ils ſoutenoient que Jeſus-Chriſt en tant qu'homme ignoroit certaines choſes, & particuliérement le jour du jugement dernier.

Ce mot vient du Grec ἀγνοῆται, *ignorant*, dérivé d'ἀγνοεῖν, *ignorer*.

Eulogius, patriarche d'Alexandrie, qui écrivit contre les *Agnoites* ſur la fin du VI. ſiecle, attribue cette erreur à quelques Solitaires qui habitoient dans le voiſinage de Jéruſalem, & qui pour la défendre alléguoient différens textes du Nouveau Teſtament, & entre autres celui de S. Marc, *ch. xiij. v. 32.* que *nul homme ſur la terre ne ſait ni le jour, ni l'heure du jugement, ni les Anges qui ſont dans le ciel, ni même le Fils, mais le Pere ſeul.*

Il faut avouer qu'avant l'héréſie des Ariens qui tiroient avantage de ce texte contre la divinité de Jeſus-Chriſt, les Peres s'étoient contentés de leur répondre que ces paroles devoient s'entendre de Jeſus-Chriſt comme homme. Mais depuis l'Arianiſme & les diſputes des *Agnoites*, les Théologiens Catholiques répondent que Jeſus-Chriſt, même comme homme, n'ignoroit pas le jour du jugement, puiſqu'il en avoit prédit l'heure en S. Luc, *c. xvij. v. 31.* le lieu en S. Matthieu, *c. xxiv. v. 28.* les ſignes & les cauſes en S. Luc, *c. xxj. v. 25.* ce qui fait dire à S. Ambroiſe, *lib. V. de fide, cap. xvj. n°. 204. Quomodo neſcivit judicii diem, qui & horam prædixit, & locum & ſigna expreſſit ac cauſas?* mais que par ces paroles le Sauveur avoit voulu réprimer la curioſité indiſcrete de ſes diſciples, en leur faiſant entendre qu'il n'étoit pas à-propos qu'il leur révélât ce ſecret: & enfin, que ces mots, *le Pere ſeul*, n'excluent que les créatures & non le Verbe incarné, qui connoiſſoit bien l'heure & le jour du jugement en tant qu'homme, mais non par la nature de ſon humanité quelque excellente qu'elle fût, dit S. Gré-

goire : *in naturâ quidem humanitatis novit diem & horam, non ex naturâ humanitatis novit. Ideò ſcientiam, quam ex naturâ humanâ non habuit, in quâ cum angelis creaturâ fuit, hanc ſe cum angelis habere denegavit. Lib. I. epiſt. xlij.* Wuitaſſ. *tract. de Trinit. part. I. qu. IV. art. 2. ſect. iij. p. 408. & ſeq. (G)*

* AGNONE *ou* ANGLONE, *(Géog.)* ville conſidérable du royaume de Naples dans l'Abruzze, près du Mont-Marel.

AGNUS CASTUS, (*Botanique.*) en latin *vitex*, en anglois, *chaſte tree*, arbre chaſte; en allemand *reuſchbaum.*

Caractere générique.

Le calice de la fleur eſt ſemblable à un petit gobelet diviſé par ſon bord en cinq petites dentelures, la fleur eſt monopétale & labiée; c'eſt un tube un peu plus enflé en bas qu'en haut. Ce tube eſt évaſé & échancré en quatre parties, dont celle d'en bas, c'eſt-à-dire la levre inférieure eſt la plus large & la plus longue; celle d'en haut, ou la levre ſupérieure, eſt recoupée en deux parties aiguës, & les deux du milieu qui ſont diſpoſées en croiſillon, ſont petites & entieres: cette fleur eſt pourvue de quatre étamines capillaires, terminées par des ſommets mobiles, ſemblables à de petits croiſſans. Deux de ces étamines ſont plus courtes que les deux autres. Au fond du calice ſe trouve un embryon arrondi qui ſupporte un ſtyle délié, couronné par deux ſtigmates alongés, en forme d'alêne; l'embryon devient enſuite une coque cylindrique à quatre cellules dont chacune contient une petite ſemence ovale.

Eſpeces.

1. *Agnus caſtus* à feuilles digitées & entieres, à fleurs verticillées, ou *agnus caſtus* commun.

Vitex foliis digitatis, ſpicis verticillatis. Linn. ſp. pl. 938.

Chaſte tree with fingered leaves and rohorled ſpikes of flowers, or, *common chaſte tree.*

2. *Agnus caſtus* à feuilles digitées & dentelées, à épis en panicules, ou *agnus caſtus* à feuilles larges & dentelées.

Vitex foliis digitatis, ſerratis, ſpicis paniculatis. Mill.

Chaſte tree with fingered ſawed leaves and ſpikes in panicles; chaſte tree with a broader ſawed leaf.

3. *Agnus caſtus* à trois & cinq folioles, & à fleurs en panicules partant des diviſions des branches.

Vitex foliis ternatis quinatiſve, paniculis dichotomis. Lin. ſp. pl. 938.

Chaſte tree with trifoliate and quinate leaves and panicles of flowers riſing from the diviſions of the branches. Or *ſmaller indian chaſte tree.*

4. *Agnus caſtus* à trois ou cinq folioles découpées en ailes; à épi terminal, compoſé de fleurs verticillées.

Vitex foliis ternatis quinatiſve pinnato incifis, ſpicis verticillatis terminalibus. Mill.

Chaſte tree with ternate and quinate leaves, which are cut like wings and whorled ſpikes of flowers terminating the branches.

Le n°. 1. s'éleve à la hauteur d'environ douze piés ſur une tige ligneuſe tout le long de laquelle naiſſent des branches oppoſées, quadrangulaires, flexibles & recouvertes d'une écorce olivâtre. Les feuilles ſont pour la plupart oppoſées & compoſées de cinq, ſix ou ſept folioles dont les cinq principales ſont diſpoſées comme les doigts d'une main étendue, & ſe réuniſſent ſur un genou qui termine le pédicule commun. Ce genou ſe recourbe en en-haut, & éleve ces folioles. Au deſſus du pédicule commun & au bas de ces cinq folioles, il s'en trouve une ou deux très-petites. Toutes ſont entieres, liſſes, étroites, lancéolées, très-alongées & terminées par une longue pointe un peu émouſſée. Elles ſont d'un verd-obſcur en deſſus, & d'un glauque blanchâtre en deſſous. Des épis compoſés qui naiſſent à l'extrêmité & à l'aiſſelle des branches, portent les fleurs qui ſont attachées autour des maîtres pédicules d'une telle maniere qu'elles reſſemblent à de petites couronnes enfilées à une certaine diſtance les unes au deſſus des autres; dans les provinces ſeptentrionales de la France, elles s'épanouiſſent en ſeptembre & durent une partie d'octobre

Digitized by Google

lorſque le temps eſt doux ; elles ſont gracieuſes & très-parfumées ; mais ce qui en rehauſſe le prix, c'eſt qu'il n'y a plus du tout d'arbuſtes en fleurs dans ce premier mois d'automne qui n'offre même qu'un très-petit nombre de plantes à fleurs inodores.

Les fleurs de cet arbuſte ſont originairement bleues, mais on en a deux variétés, l'une à fleurs blanches, l'autre à fleurs rouges. Le blanc fleurit le premier, le bleu le ſecond, & le rouge le dernier. Tous trois ſont d'un très-bel effet, entremêlés dans les boſquets d'été & d'automne, où l'on doit les planter en quatrieme ou cinquieme ligne.

L'*agnus caſtus* croît le long des rivieres de Sicile & des environs de Naples, & dans les terrains aquatiques de l'Archipel; ainſi il demande une terre légere & humide: & comme ces contrées ſont ſituées ſous un climat chaud, il convient, dans les températures moins heureuſes, de le protéger un peu contre la gelée. Que l'on plaque donc, à la fin de l'automne, de la litiere autour de ſon pié & qu'on l'empaille même, tant qu'il eſt jeune, à la maniere détaillée ci-après *art.* ALATERNE. Il pouſſe fort tard dans l'automne ; ſes jeunes branches ſont encore herbacées à l'entrée de l'hiver, auſſi périſſent-elles en partie par l'effet de la gelée : mais en uſant de la précaution que nous venons d'indiquer, du moins ne ſeront-elles pas priſes ſi bas ; le tronc ſe durcira peu-à-peu, les maîtreſſes branches prendront de la conſiſtance ; par la ſuite les pertes qu'il aura eſſuyées pendant l'hiver ſeront peu ſenſibles, & d'autant moins qu'il ne porte ſes fleurs que ſur les pouſſes de l'année.

Cet arbriſſeau ſe multiplie de graines, mais cette voie eſt fort longue ; celle des marcottes & des boutures eſt plus courte & plus certaine.

Nous nous ſommes très-bien trouvés de faire les marcottes en juillet : au printemps on n'eſt pas sûr de trouver du bois vif. Nous détachons les boutures à la fin d'octobre, nous les plantons dans des pots que nous mettons l'hiver ſous des chaſſis : au printemps nous enterrons ces pots dans une couche tempérée dont la chaleur aſſure la repriſe & favoriſe la croiſſance des boutures, qu'on peut planter à demeure dès le printemps ſuivant. Cet arbuſte, ainſi que tous ceux qui ſont un peu ſenſibles à la gelée, parce qu'ils pouſſent tard, ne doivent point être plantés en automne, lorſque c'eſt pour les établir en pleine terre.

Toutes les parties de l'*agnus caſtus* exhalent une odeur de camphre, qui a ſans doute donné l'idée de la propriété qu'on lui attribue d'entretenir la chaſteté ; mais on doit plutôt attendre cette vertu privative de la force de l'ame que de celle d'une plante.

Le n°. 2 eſt indigene de la France méridionale : il part de ſon pié pluſieurs branches moins rameuſes que celles de l'eſpece précédente, & qui ne s'élevent guere qu'à deux coudées : ſon écorce eſt plus blanchâtre, les folioles ne ſont pas ſi longues, elles ſont moins fermes, & leur bord eſt dentelé. Les fleurs ſont diſpoſées en panicules qui ſortent vers le bout des branches; les panicules ſont plus courts, les fleurs plus petites, plus précoces, & ordinairement bleues. La culture eſt la même que celle du n°. 1.

Le n°. 3 nous vient des deux Indes ; c'eſt un arbre de ſerre chaude.

Le n°. 4 a été apporté de la Chine par nos miſſionnaires. C'eſt un arbuſte de ſerre. Tous deux ſe multiplient de boutures & de marcottes, & demandent le traitement convenable aux arbres de ſerre & de ſerre chaude. Le dernier ne verdoie que fort tard : avant la pouſſe ſes branches reſſemblent ſi fort à du bois ſec, que pluſieurs l'ont arraché des pots, le croyant mort. *(M. le Baron* DE TSCHOUDY.*)*

AGNUS-CASTUS, *(Mat. méd.)* on ſe ſert de ſa feuille, de ſa fleur, & ſur-tout de ſa ſemence, pour réſoudre, pour atténuer, pour exciter l'urine & les mois aux femmes, pour ramollir les duretés de la rate, pour chaſſer les vents ; on en prend en poudre & en décoction ; on l'applique auſſi extérieurement. *(N)*

AGNUS Dei, *(Théol.)* eſt un nom que l'on donne aux pains de cire empreints de la figure d'un agneau portant l'étendard de la croix, & que le pape bénit ſolemnellement

lement le dimanche *in albis* après ſa conſécration, & enſuite de ſept ans en ſept ans, pour être diſtribué au peuple.

Ce mot eſt purement Latin, & ſignifie *agneau de Dieu*, nom qu'on lui a donné à cauſe de l'empreinte qu'il porte.

L'origine de cette cérémonie vient d'une coutume ancienne dans l'égliſe de Rome. On prenoit autrefois le dimanche *in albis*, le reſte du cierge paſchal béni le jour du ſamedi-ſaint, & on le diſtribuoit au peuple par morceaux. Chacun les brûloit dans ſa maiſon, dans les champs, les vignes, *&c.* comme un préſervatif contre les preſtiges du démon, & contre les tempêtes & les orages. Cela ſe pratiquoit ainſi hors de Rome: mais dans la ville, l'archidiacre au lieu du cierge paſchal, prenoit d'autre cire ſur laquelle il verſoit de l'huile, & en faiſant divers morceaux en figures d'agneaux, il les béniſſoit & les diſtribuoit au peuple. Telle eſt l'origine des *agnus Dei* que les papes ont depuis bénits avec plus de cérémonies. Le ſacriſte les prépare long-temps avant la bénédiction. Le pape revêtu de ſes habits pontificaux, les trempe dans l'eau bénite & les bénit. Après qu'on les en a retirés, on les met dans une boîte qu'un ſous-diacre apporte au pape à la meſſe après l'*agnus Dei*, & les lui préſente en répétant trois fois ces paroles: *ce ſont ici de jeunes agneaux qui vous ont annoncé l'*alleluia; *voilà qu'ils viennent à la fontaine pleins de charité*, alleluia. Enſuite le pape les diſtribue aux cardinaux, évêques, prélats, *&c.* On croit qu'il n'y a que ceux qui ſont dans les ordres ſacrés qui puiſſent les toucher; c'eſt pourquoi on les couvre de morceaux d'étoffe proprement travaillés, pour les donner aux laïques. Quelques écrivains en rendent bien des raiſons myſtiques, & leur attribuent pluſieurs effets. *L'ordre Romain. Amalarius*, *Valafrid Strabon*, *Sirmond dans ſes notes ſur Ennodius*; *Théophile*, *Raynaud.*

AGNUS DEI, partie de la Liturgie de l'Egliſe Romaine, ou priere de la meſſe entre le *pater* & la communion. C'eſt l'endroit de la meſſe où le prêtre ſe frappant trois fois la poitrine, répete autant de fois à voix intelligible, la priere qui commence par ces deux mots *agnus Dei.* (G)

AGNUS SCYTHICUS, (*Hiſt. nat. bot.*) Kircher (*a*) eſt le premier qui ait parlé de cette plante. Je vais d'abord rapporter ce qu'a dit Scaliger pour faire connoître ce que c'eſt que l'*agnus ſcythicus*, puis Kempfer & le ſavant Hans Sloane nous apprendront ce qu'il en faut penſer. « Rien, dit » Jules Céſar Scaliger, n'eſt comparable à » l'admirable arbriſſeau de Scythie. Il croît » principalement dans le Zaccolham, auſſi » célebre par ſon antiquité que par le cou» rage de ſes habitans. On ſeme dans cette » contrée une graine preſque ſemblable à » celle du melon, excepté qu'elle eſt moins » oblongue. Cette graine produit une plante » d'environ trois piés de haut, qu'on appelle » *boramets*, ou *agneau*, parce qu'elle reſ» ſemble parfaitement à cet animal par les » piés, les ongles, les oreilles & la tête; il » ne lui manque que les cornes, à la place » deſquelles elle a une touffe de poil. Elle » eſt couverte d'une peau légere dont les » habitans font des bonnets. On dit que ſa » pulpe reſſemble à la chair de l'écreviſſe » de mer, qu'il en ſort du ſang quand on y » fait une inciſion, & qu'elle eſt d'un goût » extrêmement doux La racine de la plante » s'étend fort loin dans la terre: ce qui » ajoute au prodige, c'eſt qu'elle tire ſa » nourriture des arbriſſeaux circonvoiſins, » & qu'elle périt lorſqu'ils meurent ou qu'on » vient à les arracher. Le haſard n'a point » de part à cet accident: on lui a cauſé la » mort toutes les fois qu'on l'a privée de la » nourriture qu'elle tire des plantes voiſi» nes. Autre merveille, c'eſt que les loups » ſont les ſeuls animaux carnaſſiers qui en » ſoient avides. (Cela ne pouvoit manquer » d'être.) On voit par la ſuite que Scaliger » n'ignoroit ſur cette plante que la maniere » dont les piés étoient produits & ſortoient » du tronc. »

Voilà l'hiſtoire de l'*agnus ſcythicus*, ou de la plante merveilleuſe de Scaliger, de

(a) *Kircher eſt né en 1598, il eſt donc moins ancien que Hesheretein, Surius, Bacon, &c. Long-temps avant lui, Guillaume Poſtel & Jérôme Cardan avoient parlé de l'*Agnus Scythicus.

Kircher, de Sigiſmond, d'Hesberetein, d'Hayton Arménien, de Surius, du chancelier Bacon (*du chancelier Bacon*, notez bien ce témoignage), de Fortunius Licetus, d'André Lebarrus, d'Euſebe de Niéremberg, d'Adam Olearius, d'Olaüs Vormius, & d'une infinité d'autres Botaniſtes.

Seroit-il bien poſſible qu'après tant d'autorités qui atteſtent l'exiſtence de l'agneau de Scythie, après le détail de Scaliger, à qui il ne reſtoit plus qu'à ſavoir comment les piés ſe formoient, l'agneau de Scythie fût une fable? Que croire en hiſtoire naturelle, ſi cela eſt?

Kempfer, qui n'étoit pas moins verſé dans l'hiſtoire naturelle que dans la Médecine, s'eſt donné tous les ſoins poſſibles pour trouver cet agneau dans la Tartarie, ſans avoir pu y réuſſir. « On ne connoit » ici, dit cet auteur, ni chez le menu » peuple ni chez les Botaniſtes, aucun » zoophite qui broute; & je n'ai retiré de » mes recherches que la honte d'avoir été » trop crédule ». Il ajoute que ce qui a donné lieu à ce conte, dont il s'eſt laiſſé bercer comme tant d'autres, c'eſt l'uſage que l'on fait en Tartarie de la peau de certains agneaux dont on prévient la naiſſance, & dont on tue la mere avant qu'elle les mette bas, afin d'avoir leur laine plus fine. On borde avec ces peaux d'agneaux des manteaux, des robes & des turbans. Les voyageurs, ou trompés ſur la nature de ces peaux par ignorance de la langue du pays, ou par quelqu'autre cauſe, en ont enſuite impoſé à leurs compatriotes, en leur donnant pour la peau d'une plante la peau d'un animal.

M. Hans Sloane dit que l'*agnus ſcythicus* eſt une racine longue de plus d'un pié, qui a des tubéroſités, des extrémités deſquelles ſortent quelques tiges longues d'environ trois à quatre pouces, & aſſez ſemblables à celles de la fougere, & qu'une grande partie de ſa ſurface eſt couverte d'un duvet noir jaunâtre, auſſi luiſant que la ſoie, long d'un quart de pouce, & qu'on emploie pour le crachement de ſang. Il ajoute qu'on trouve à la Jamaïque pluſieurs plantes de fougere qui deviennent auſſi groſſes qu'un arbre, & qui ſont couvertes d'une eſpece de duvet pareil à celui qu'on remarque ſur nos plantes capillaires; & qu'au reſte il ſemble qu'on ait employé l'art pour leur donner la figure d'un agneau, car les racines reſſemblent au corps, & les tiges aux jambes de cet animal.

Voilà donc tout le merveilleux de l'agneau de Scythie réduit à rien, ou du moins à fort peu de choſe, à une racine velue à laquelle on donne la figure, ou à-peu-près, d'un agneau en la contournant.

Cet article nous fournira des réflexions plus utiles contre la ſuperſtition & le préjugé, que le duvet de l'agneau de Scythie contre le crachement de ſang. Kircher, & après Kircher, Jules Céſar Scaliger, écrivent une fable merveilleuſe; & ils l'écrivent avec ce ton de gravité & de perſuaſion qui ne manque jamais d'en impoſer. Ce ſont des gens dont les lumieres & la probité ne ſont pas ſuſpectes: tout dépoſe en leur faveur: ils ſont crus; & par qui? par les premiers génies de leur temps; & voilà tout d'un coup une nuée de témoignages plus puiſſans que le leur qui le fortifient, & qui forment pour ceux qui viendront un poids d'autorité auquel ils n'auront ni la force ni le courage de réſiſter, & l'agneau de Scythie paſſera pour un être réel.

Il faut diſtinguer les faits en deux claſſes; en faits ſimples & ordinaires, & en faits extraordinaires & prodigieux. Les témoignages de quelques perſonnes inſtruites & véridiques ſuffiſent pour les faits ſimples; les autres demandent, pour l'homme qui penſe, des autorités plus fortes. Il faut en général que les autorités ſoient en raiſon inverſe de la vraiſemblance des faits; c'eſt-à-dire, d'autant plus nombreuſes & plus grandes, que la vraiſemblance eſt moindre.

Il faut ſubdiviſer les faits, tant ſimples qu'extraordinaires, en tranſitoires & permanens. Les tranſitoires, ce ſont ceux qui n'ont exiſté que l'inſtant de leur durée; les permanens, ce ſont ceux qui exiſtent toujours, & dont on peut s'aſſurer en tout temps. On voit que ces derniers ſont moins difficiles à croire que les premiers, & que la facilité que chacun a de s'aſſurer de la vérité ou de la fauſſeté des témoignages, doit rendre les témoins circonſpects, & diſpoſer les autres hommes à les croire.

Il faut diſtribuer les faits tranſitoires en faits qui ſe ſont paſſés dans un ſiecle éclairé,

Digitized by Google

& en faits qui ſe ſont paſſés dans des temps de ténebres & d'ignorance ; & les faits permanens, en faits permanens dans un lieu acceſſible ou dans un lieu inacceſſible.

Il faut conſidérer les témoignages en eux-mêmes, puis les comparer entr'eux : les conſidérer en eux-mêmes, pour voir s'ils n'impliquent aucune contradiction, & s'ils ſont de gens éclairés & inſtruits : les comparer entr'eux, pour découvrir s'ils ne ſont point calqués les uns ſur les autres, & ſi toute cette foule d'autorités de Kircher, de Scaliger, de Bacon, de Libarius, de Licetus, d'Euſebe, *&c.* ne ſe réduiroit pas par haſard à rien, ou à l'autorité d'un ſeul homme.

Il faut conſidérer ſi les témoins ſont oculaires ou non ; ce qu'ils ont riſqué pour ſe faire croire ; quelle crainte ou quelles eſpérances ils avoient en annonçant aux autres des faits dont ils ſe diſoient témoins oculaires : s'ils avoient expoſé leur vie pour ſoutenir leur dépoſition, il faut convenir qu'elle acquerroit une grande force ; que ſeroit-ce donc s'ils l'avoient ſacrifiée & perdue?

Il ne faut pas non plus confondre les faits qui ſe ſont paſſés à la face de tout un peuple, avec ceux qui n'ont eu pour ſpectateurs qu'un petit nombre de perſonnes. Les faits clandeſtins, pour peu qu'ils ſoient merveilleux, ne méritent preſque pas d'être crus : les faits publics, contre leſquels on n'a point réclamé dans le temps, ou contre leſquels il n'y a eu de réclamation que de la part de gens peu nombreux & mal-intentionnés ou mal inſtruits, ne peuvent preſque pas être contredits.

Voilà une partie des principes d'après leſquels on accordera ou l'on refuſera ſa croyance, ſi l'on ne veut pas donner dans des rêveries, & ſi l'on aime ſincérement la vérité. *Voyez* CERTITUDE, PROBABILITÉ, *&c.*

* AGOBEL, *(Géog.)* ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province d'Ea en Barbarie.

AGOGÉ, *(Muſique ancien.)* une des ſubdiviſions de l'ancienne mélopée, laquelle donne les regles de la marche du chant par degrés, alternativement conjoints ou diſjoints, ſoit en montant, ſoit en deſcendant. *Voyez* MÉLOPÉE. *(S)*

Martianus Capella donne, après Ariſtide Quintilien, au mot *agogé*, un autre ſens que j'expoſe au mot TIRADE, *(Muſique.)* *(S)*

AGOL, *(Géog.)* ville d'Afrique dans la haute Éthiopie, vers le mont Amara. Duval & Sanſon, deux célebres géographes, qui nous parlent de cette ville, ne nous apprennent rien de plus à ſon ſujet ; ils ſe ſont contentés de la tracer ſur leurs cartes géographiques. *(C. A.)*

AGON, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* chez les anciens étoit une diſpute ou combat pour la ſupériorité dans quelque exercice du corps ou de l'eſprit.

Il y avoit de ces combats dans la plupart des fêtes anciennes en l'honneur des dieux ou des héros. *Voyez* FÊTE, JEU.

Il y en avoit auſſi d'inſtitués exprès, & qui ne ſe célébroient pas ſimplement pour rendre quelque fête plus ſolemnelle. Telles étoient à Athenes l'*agon gymnicus*, l'*agon nemeus*, inſtitué par les Argiens dans la 53e olympiade ; l'*agon olympius*, inſtitué par Hercule 430 ans avant la premiere olympiade. *Voyez* NÉMÉEN, OLYMPIQUE, *&c.*

Les Romains, à l'imitation des Grecs, inſtituerent auſſi de ces ſortes de combats. L'empereur Aurélien en établit un ſous le nom d'*agon ſolis*, combat du ſoleil ; Dioclétien un autre, ſous le nom d'*agon capitolinus*, qui ſe célébroit tous les quatre ans à la maniere des jeux olympiques. C'eſt pourquoi au lieu de compter les années par luſtres, les Romains les ont quelquefois comptées par *agones*.

Agon ſe diſoit auſſi du miniſtre dans les ſacrifices, dont la fonction étoit de frapper la victime. *Voyez* SACRIFICE, VICTIME.

On croit que ce nom lui eſt venu de ce que ſe tenant prêt à porter le coup, il demandoit, *agon*, ou *agone*, frapperai-je?

L'*agon* en ce ſens s'appelloit auſſi *popa cultrarius* & *victimarius*. *(G)*

AGONALES, adj. pris ſubſt. *(Hiſt. anc.)* fêtes que les Romains célébroient à l'honneur du Dieu Janus, ou, à ce que d'autres prétendent, à l'honneur du Dieu Agonius, que les Romains avoient coutume d'invoquer lorſqu'ils entreprenoient quelque choſe d'important. *Voyez* FÊTE.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur

l'étymologie de ce mot. Quelques-uns le font venir du mont *Agonus*, qui depuis fut nommé *Quirinal*, où ſe faiſoit cette ſolennité. D'autres le dérivent de la cérémonie qui ſe pratiquoit en cette fête, où le prêtre tenant un couteau dégaîné, & prêt à frapper la victime qui étoit un belier, demandoit, *agone*, ferai-je? C'eſt le ſentiment d'Ovide. *Faſt. Liv. I. v. 319. Voyez* SACRIFICE.

AGONALES. On nommoit encore ainſi des jeux publics conſiſtant en combats & en luttes, tant d'hommes que d'animaux. Ces jeux ſe donnoient dans l'amphithéatre dédié à Mars & à Minerve.

AGONAUX, jours ou fêtes agonales célébrées chez les Romains au commencement du mois de Janvier. Elles paroiſſent avoir été en uſage dès le temps des rois de Rome, puiſque Varron rapporte que dans ces jours, le prince immoloit une victime dans ſon palais. Ovide, après d'autres auteurs, rapporte l'origine de ce nom à pluſieurs étymologies: mais la plus vraiſemblable, & celle à laquelle il s'en tient, eſt celle-ci:

Fas etiam fieri ſolitis ætate priorum
Nomina de ludis Græca tuliſſe diem.
Et priùs antiquus dicebat Agonia ſermo;
Veraque judicio eſt ultima cauſa meo.

D'autres prétendent que ces ſacrifices ſe nommoient *agonalia*, parce qu'ils ſe faiſoient ſur les montagnes nommées par les anciens Latins *agones*: au moins appelloient-ils le mont Quirinal *mons agonus*; & la porte Colline, *porta agonenſis*.

AGONAUX, adj. pris ſubſt. *(Hiſt. anc.)* ſurnom que l'on donnoit aux Saliens, prêtres que Numa Pompilius avoit inſtitués pour le ſervice du dieu Mars, ſurnommé *Gradivus*. *Voyez* SALIENS.

On les appelloit auſſi *quirinaux*, du mont Quirinal où ils faiſoient leurs fonctions. Roſinus les appelle *agonenſes ſalii*. *(G)*

* AGONIE, *(Médec.)* mot formé du Grec ἀγωνία, qui ſignifie *le dernier combat de la nature contre la mort, l'état d'un homme mourant.*

AGONIENS, *(Myth.)* c'étoient les dieux qu'on invoquoit lorſqu'on vouloit entreprendre quelque choſe d'important. Ce mot vient du verbe *ago*.

AGONIOS, *(Myth.)* nom donné à Mercure parce qu'il préſidoit aux jeux agonaux, dont on lui attribuoit l'invention.

* AGONISANT, ANTE, adj. & ſubſt. *(Gramm.)* qui eſt à l'agonie.

* AGONISER, v. n. *(Gramm.)* être à l'agonie, à l'extrêmité, ſur le point de mourir.

* AGONISTARQUE, *(Hiſt. anc.)* c'eſt le nom que l'on donnoit à un officier chargé du ſoin de faire exercer les athletes avant qu'ils combattiſſent.

AGONISTIQUE, adj. fém. pris ſubſt. *(Hiſt. anc.)* la ſcience des exercices du corps uſités dans les ſpectacles des anciens, ainſi nommée à cauſe des jeux publics, ἀγῶνες, qui en étoient le principal objet, & à l'inſtitution deſquels eſt dû l'établiſſement de la profeſſion d'athlete. On en apprenoit les ſtatuts avec un ſoin extrême, & ils n'étoient pas exécutés avec moins de ſévérité. Nous avons de Pierre Dufaur un traité d'*agoniſtique* plein d'érudition, mais confus & ſans méthode.

AGONISTIQUES, *(Théol.)* du Grec ἀγὼν, *combat*, nom par lequel Donat & les Donatiſtes déſignoient les prédicateurs qu'ils envoyoient dans les villes & les campagnes pour répandre leur doctrine, & qu'ils regardoient comme autant de combattans propres à leur conquérir des diſciples. On les appelloit ailleurs *circuiteurs*, *circellions*, *circumcellions*, *catropites*, *coropites*, & à Rome *montenſes*. L'hiſtoire eccléſiaſtique eſt pleine des violences qu'ils exerçoient contre les Catholiques. *Voyez* CIRCONCELLIONS, DONATISTES, *&c. (G)*

AGONIUS, *(Myth.)* ſurnom donné à Janus dans les fêtes agonales qu'on célébroit en ſon honneur. *Janus Agonali luce piandus erit. (G)*

AGONOTHETE, ſ. m. *(Hiſt. anc.)* chez les Grecs, étoit un magiſtrat qui faiſoit la fonction de directeur, de préſident, & de juge des combats ou jeux publics, qu'on appelloit *agons*. C'étoit lui qui en ordonnoit les préparatifs, & qui adjugeoit le prix aux vainqueurs. *Voyez* JEU, COMBAT, *&c.*

Ce mot eſt compoſé d'ἀγὼν, *combat*, & de τίθημι, *mettre, diſpoſer.*

Les Romains appelloient *deſignator* & *numerarius*, l'officier qui faiſoit chez eux la fonction de l'*agonothete*.

On appelloit encore *athlothetes & hellanodiques*, ceux qui préſidoient aux jeux, dont voici les principales fonctions. Ils écrivoient ſur un regiſtre le nom & le pays des athletes qui s'enrôloient, pour ainſi dire; & à l'ouverture des jeux, un héraut proclamoit publiquement ces noms. L'*agonothete* leur faiſoit prêter ſerment qu'ils obſerveroient très-religieuſement toutes les loix preſcrites pour chaque ſorte de combat, & qu'ils ne feroient rien ni directement ni indirectement contre l'ordre & la police établie dans les jeux. Il faiſoit punir ſur le champ les contrevenans par des officiers ou licteurs armés de verges, & nommés *maſtophores*. Enfin pour régler le rang de ceux qui devoient diſputer le prix dans chaque eſpece de combat, ils les faiſoient tirer au ſort, & décidoient des conteſtations qui pouvoient s'élever entr'eux. C'eſt ſur ce modele qu'on avoit établi dans nos anciens tournois des juges de barriere.

Les *agonothetes* placés au bout ou à l'un des côtés du ſtade, diſtribuoient les couronnes aux athletes victorieux; des javelots élevés devant eux, étoient le ſymbole de leur autorité, qui n'étoit point ſubordonnée à celle des amphyctions; car quoique ceux-ci fiſſent l'office de juges aux jeux Pythiens, on appelloit de leurs déciſions à l'*agonothete*, ou intendant des jeux, & de celui-ci à l'empereur.

AGONYCLYTES, ſ. m. pl. *(Théol.)* hérétiques du viij ſiecle, qui avoient pour maxime de ne prier jamais à genou, mais debout.

Ce mot eſt compoſé d'ἀ privatif, de γόνυ, *genou*, & du verbe κλίνω, *incliner, plier, courber. Voyez* l'article GÉNUFLEXION.

AGORANOME, ſ. m. (*Hiſtoire anc.*) étoit un magiſtrat, chez les Athéniens, établi pour maintenir le bon ordre & la police dans les marchés, mettre le prix aux denrées, juger des conteſtations qui s'élevoient entre le vendeur & l'acheteur, & examiner les poids & meſures.

Ce mot eſt compoſé du Grec ἀγορὰ, *marché*, & νέμω, *diſtribuer.*

L'*agoranome* étoit à-peu-près chez les Grecs, ce qu'étoit un édile curule chez les Romains. *Voyez* EDILE.

Ariſtote diſtingue deux ſortes de magiſtrats: les *agoranomes*, qui avoient inſpection ſur les marchés; & les aſtynomes, ἀστυνόμοι, qui l'avoient ſur les bâtimens, ou ſur la conſtruction des cités, ἄστη.

Les Romains n'ont méconnu ni le nom ni les fonctions de ce magiſtrat, comme il paroît par ces vers de Plaute:

Euge pe! edictiones ædilitias hic habet quidem
Mirumque adeo eſt, ni hunc fecere ſibi ætoli
Agoranomum. Captiv.

L'*agoranome* avoit principalement inſpection ſur les poids & ſur les meſures des denrées. Ainſi il n'avoit pas des fonctions ſi étendues que celles des édiles chez les Romains. *(G)*

* AGOREUS, *(Myth.)* ſurnom donné à Mercure, d'une ſtatue qu'il avoit ſur le marché de Lacédémone. *Mercure Agoreus* eſt ſynonyme à *Mercure du marché.* On le nomme *Argoreus* par corruption.

§ AGOSTA *ou* AGOUSTE *ou* AUGUSTA, *(Géog.)* petite ville de Sicile, ſur la côte orientale de cette iſle, dans une preſqu'iſle, au ſud du golfe de Catania & au nord-oueſt de l'iſola de *li monghiſi*. Elle fut bâtie par l'empereur Fréderic, en 1229, au lieu où étoit l'ancienne Xiphonie. Ce prince y fit enſuite faire une citadelle, en 1232; elle a un port fort vaſte où les vaiſſeaux ſont en aſſurance, & ce port eſt défendu par trois châteaux bâtis ſur des écueils au milieu de la mer. Les François s'en rendirent maîtres en 1675: elle a été entiérement abymée par un violent tremblement de terre arrivé au mois de Janvier 1693; il n'y reſte plus que des ruines. *Long. 37. 20. lat. 36. 45. (C. A.)*

AGOUNA, *(Géog.)* petit royaume d'Afrique ſur la côte d'Or en Guinée. Il commence près du cap *Monte del Diabolo*; delà il s'étend à l'eſt au long du rivage juſqu'au pays d'Aquambo ou d'Akra. Au nord, il borde le pays de Sonquay, &

Digitized by Google

l'océan au ſud. Son étendue ſur la côte eſt d'environ quinze lieues ; il a pluſieurs villes & villages : ſa capitale eſt Barku. Les habitans du pays ſont tous pêcheurs & guerriers ; ils ont beaucoup d'adreſſe à contrefaire l'or & l'argent, pour duper les marchands Européens. Les Anglois y ont un fort à quatre lieues environ de Barku. *Long.* 16. 45. *lat.* 5. 6. *(C. A.)*

AGOUT, *(Géog.)* riviere de France en Languedoc, qui a ſa ſource dans les montagnes de la Caune aux Cevennes ; elle paſſe à Fraiſſe, à Braſſac, à Roquecourbe, à Caſtres, à Lavaur, à Damiate ; & ayant reçu le Caudet, le Toret, Durenque, Dadou & quelques autres petits ruiſſeaux, elle ſe décharge dans le Tarn au deſſous de Rabaſteins près de Montauban. *(C. A.)*

AGOUTY, ſ. m. *(Hiſtoire natur.)* animal quadrupede de l'Amérique. *Voyez* ACOUTY. *(I)*

§ AGRA, *(Géog.)* grande ville d'Aſie, capitale de l'empire du Grand Mogol : elle eſt ſituée ſur le Gemini, qui eſt un bras du Gange, & bâtie en forme de demi-lune, avec un mur de pierres rouges & un foſſé de cent piés de large qui regne tout autour. On y compte plus de cinq cents mille habitans ; on y voit ſoixante caravanſerais, huit cents privilégiés, & grand nombre de places publiques & de moſquées. On y admire le mauſolée de Tadgemchal, femme de Mogol Cha-géan, qui employa vingt ans à le faire bâtir. Mais ce qui eſt ſur-tout d'une magnificence unique, c'eſt le palais des empereurs mogols, ſitué à l'extrêmité de la ville, qui s'éleve en forme de château au centre de vingt autres palais de ſeigneurs : il eſt entouré d'un mur extremément haut, & il renferme trois vaſtes cours ornées de portiques & de galeries. C'eſt-là qu'on voit ce trône & ces tréſors fameux & cette treille dont il y a quelques ceps d'or, avec les feuilles émaillées de leurs couleurs naturelles, & chargés de grappes d'émeraudes, de rubis & de grenats, ſuivant Tavernier ; du reſte, les maiſons d'*Agra* ſont petites & aſſez mal bâties. Les environs de la ville ſont très-ſablonneux, & les chaleurs de l'été fort incommodes. Le peuple y eſt d'un caractere fort doux & très-porté à l'amour & à la volupté, ce qui rend ſes mœurs diſſolues & inconſéquentes. On y ſuit, comme par-tout ailleurs, la religion du prince, qui eſt le Mahométiſme ; il y a quelques Omhras & Rajas qui ſont idolâtres, mais cela ne les empêche point de vivre en freres avec les Mahométans. *Long.* 95. *lat.* 26. 40. *(C. A.)*

Le commerce s'y fait par des caravanes qui partent d'Amadabath, de Surate & d'ailleurs, ſur des chameaux dont ſe ſervent les François, les Anglois, les Hollandois, les Maures, les Turcs, les Arabes, les Perſans, *&c.* On en tire d'excellent indigo, des étoffes & des toiles. On dit qu'il n'y a point de confiſcation pour avoir fait ſortir ou entrer des marchandiſes en fraude, mais qu'on paie le double du droit.

* AGRA, *(Hiſt. nat.)* bois de ſenteur qui vient de l'iſle de Hainan à la Chine. On en diſtingue de trois ſortes, dont on fait le prix : mais on ne nous apprend rien ſur la nature de ce bois, ni de la plante qui le fournit. On dit que le plus fin s'achete à Haynan 80 taels le pié, & ſe vend à Canton 90. *Voyez* TAELS.

* AGRA-CARAMBA, autre bois de ſenteur qui vient pareillement de Haynan, mais ſur lequel on ne nous inſtruit pas davantage que ſur l'agra ſimple. On dit qu'il coûte 60 taels le cati, & ſe vend à Canton 80 ſous, qu'il eſt purgatif, & que les Japonois en font cas.

AGRAFE, ſ. f. *terme d'Architect.* on entend par ce nom tout ornement de ſculpture qui ſemble unir pluſieurs membres d'architecture les uns avec les autres, comme le haut de la bordure d'une glace, avec celle du tableau au deſſus, ou cette derniere avec la corniche qui regne à l'extrêmité ſupérieure d'un ſallon, d'une galerie, *&c.* mais en général, *agraſe* exprime la décoration qu'on peut affecter ſur le parement extérieur de la clef d'une croiſée ou arcade plein cintre, bombée, ou anſe de panier ; c'eſt dans cette eſpece de ſculpture qu'il faut être circonſpect. Nos ſculpteurs modernes ont pris des licences à cet égard qu'il faut éviter, plaçant des ornemens chimériques de travers, & de formes variées, qui ne ſont point du reſſort de

la décoration de la clef d'une arcade, qui repréſente expreſſément la ſolidité que cette clef donne à tous les vouſſoirs, qu'elle ſeule tient dans un équilibre parfait. D'ailleurs, les ornemens de pierre en général doivent être d'une compoſition grave ; la beauté des formes en doit faire tous les frais, & ſur-tout celle de ce genre-ci. Sa forme doit indiquer ſon nom ; c'eſt-à-dire, qu'il faut qu'elle paroiſſe agrafer l'archivolte, le chambranle ou bandeau, avec le claveau, ſommier, plinthe, ou corniche de deſſus. *Voyez la figure. (P)*

AGRAFE, *(Jardinage.)* eſt un ornement qui ſert à lier deux figures dans un parterre ; alors il peut ſe prendre pour un nœud : on peut encore entendre par le mot d'*agrafe*, un ornement qu'on attache & que l'on colle à la plate-bande d'un parterre, pour n'en faire paroître que la moitié, qui ſe lie & forme un tout avec le reſte de la broderie. *(K)*

AGRAFE, *(Serrurerie.)* c'eſt un terme générique pour tout morceau de fer qui ſert à ſuſpendre, à accrocher ou à joindre, *&c.* Dans les eſpagnolettes, par exemple, l'*agrafe* eſt le morceau de fer évidé & large qui s'applique ſur l'un des guichets des croiſées, & dans lequel paſſe le panneton de l'eſpagnolette, qui va ſe renfermer ſur le guichet oppoſé. *Voyez* SERRURERIE.

* AGRAHALID, *(Hiſtoire nat. bot.)* plante d'Egypte & d'Ethiopie, à laquelle Ray donne le nom ſuivant *lycio affinis Ægyptiaca*. C'eſt, ſelon Lemery, un arbre grand comme un poirier ſauvage, peu branchu, épineux, reſſemblant au *lycium*. Sa feuille ne differe guere de celle du buis ; elle eſt ſeulement plus large & plus rare. Il a peu de fleurs. Elles ſont blanches, ſemblables à celles de l'hyacinthe, mais plus petites. Il leur ſuccede de petits fruits noirs, approchant de ceux de l'hieble, & d'un goût ſtyptique amer. Ses feuilles aigrelettes & aſtringentes donnent une décoction qui tue les vers.

AGRAIRE, *(Hiſt. anc.) terme de Juriſprudence Romaine*, dénomination qu'on donnoit aux loix concernant le partage des terres priſes ſur les ennemis. *Voyez* LOI. Ce mot vient du Latin *ager*, champ. Il y en a eu quinze ou vingt, dont les principales furent la loi *Caſſia*, de l'an 267 de Rome ; la loi *Licinia*, de l'an 377 ; la loi *Flaminia*, de l'an 525 ; les deux loix *Sempronia*, en 620 ; la loi *Apuleia*, en 653 ; la loi *Bæbia* ; la loi *Cornelia*, en 673 ; la loi *Servilia*, en 690 ; la loi *Flavia* ; la loi *Julia*, en 691 ; la loi *Ælia Licinia* ; la loi *Livia* ; la loi *Marcia* ; la loi *Roſcia*, après la deſtruction de Carthage ; la loi *Floria*, & la loi *Titia*.

Mais lorſqu'on dit ſimplement la *loi agraire*, cette dénomination s'entend toujours de la loi *Caſſia*, publiée par Spurius Caſſius, pour le partage égal des terres conquiſes entre tous les citoyens, & pour régler la quantité d'acres ou arpens que chacun pourroit poſſéder. Les deux autres loix *agraires* dont il eſt fait mention dans le Digeſte, & dont l'une fut publiée par Céſar & l'autre par Nerva, n'ont pour objet que les limites ou bornes des terres, & n'ont aucun rapport avec la loi *Caſſia*.

Nous avons quelques oraiſons de Cicéron avec le titre *de lege agraria* : elles ſont contre Rullus, tribun du peuple, qui vouloit que les terres conquiſes fuſſent vendues à l'encan, & non diſtribuées aux citoyens. L'exorde de la ſeconde eſt admirable. *(H)*

AGRAMONT, *(Géog.)* petite ville d'Eſpagne en Catalogne, ſur la Segre, entre Lerida & Solſona. C'eſt le chef-lieu d'une juriſdiction ; du reſte elle eſt peu conſidérable. *Long. 18. 50. lat. 41 30. (C. A.)*

AGRANIES, AGRIANIES, *ou* AGRIONIES, *(Hiſt. anc. Myth.)* fêtes inſtituées à Argos en l'honneur d'une fille de Proëtus. Plutarque décrit ainſi cette fête. Les femmes y cherchent Bacchus, & ne le trouvant pas, elles ceſſent leurs pourſuites, diſant qu'il s'eſt retiré près des Muſes. Elles ſoupent enſemble, & après le repas elles ſe propoſent des énigmes ; myſtere qui ſignifioit que l'érudition & les Muſes doivent accompagner la bonne chere ; & ſi l'ivreſſe y ſurvient, ſa fureur eſt cachée par les Muſes, qui la retiennent chez elles, c'eſt-à-dire, qui en répriment l'excès. On célébroit ces fêtes pendant la nuit, & l'on y portoit des ceintures & des couronnes de lierre, arbuſte conſacré à Bacchus & aux Muſes.

AGRAULE *ou* AGLAURE, *(Myth.)* fille de Cécrops, fut changée en rocher pour avoir eu l'indiſcrétion d'ouvrir la corbeille où Minerve avoit renfermé Erichthonius. Elle eut pourtant un temple après ſa mort.

AGRAULIES, *ou* AGLAURIES, *(Hiſt. anc. Myth.)* fêtes ainſi nommées parce qu'elles devoient leur inſtitution aux Agraules, peuples de l'Attique de la tribu Erertheïde, qui avoient pris leur nom d'*Agraule* ou *Aglaure*, fille du roi Cécrops. On en ignore les cérémonies, & l'on ſait ſeulement qu'elles ſe faiſoient en honneur de Minerve. (*G*)

* AGREABLE, GRACIEUX, *conſidérés grammaticalement.* L'air & les manieres, dit M. l'abbé Girard, rendent *gracieux.* L'eſprit & l'humeur rendent *agréable.* On aime la rencontre d'un homme *gracieux*; il plaît. On recherche la compagnie d'un homme *agréable*; il amuſe. Les perſonnes polies ſont toujours *gracieuſes.* Les perſonnes enjouées ſont ordinairement *agréables.* Ce n'eſt pas aſſez pour la ſociété d'être d'un abord *gracieux*, & d'un commerce *agréable.* On fait une réception *gracieuſe.* On a la converſation *agréable.* Il ſemble que les hommes ſont *gracieux* par l'air, & les femmes par les manieres.

Le *gracieux* & l'*agréable* ne ſignifient pas toujours des qualités perſonnelles. Le *gracieux* ſe dit quelquefois de ce qui flatte les ſens & l'amour propre; & l'*agréable*, de ce qui convient au goût & à l'eſprit. Il eſt *gracieux* d'avoir de beaux objets devant ſoi; rien n'eſt plus *agréable* que la bonne compagnie. Il peut être dangereux d'approcher de ce qui eſt *gracieux*, & d'uſer de ce qui eſt *agréable.* On naît *gracieux*, l'on fait l'*agréable.*

AGRÉABLE, ſ. m. *(Beaux-Arts.)* Tout le monde répete que l'*agréable* eſt le but de toutes les productions des beaux-arts. Cela eſt vrai dans le même ſens où l'on diroit que l'harmonie eſt le but de la Muſique ou de la Poéſie. Tout ouvrage des beaux-arts doit être *agréable* ſans doute, puiſque s'il ne l'étoit pas, il n'attireroit l'attention de perſonne: mais cette qualité ne conſtitue pas ſon eſſence; elle eſt requiſe dans les ouvrages de l'art, comme la propreté & l'agrément ſont requis dans un bâtiment, dont l'eſſence conſiſte en toute autre choſe.

Pour que l'artiſte ne donne pas dans des écarts par une fauſſe notion ſur l'eſſence des beaux-arts, il faut qu'il conſulte la nature, cette grande inſtitutrice des artiſtes, & qu'il obſerve l'uſage qu'elle fait faire de l'*agréable.* La nature, dans tous ſes ouvrages, tend conſtamment à la perfection; mais elle a ſoin de lui donner l'*agréable* pour compagne inſéparable. Chacune de ſes productions eſt parfaite en ſon eſpece, c'eſt par-là qu'elle eſt ce qu'elle a dû être, mais elle eſt *agréable* en même temps, & c'eſt ce qui excite l'attention des ſens. Il en doit être de même de chaque production des beaux-arts; puiſque ceux-ci ne doivent leur origine qu'au mélange de l'*agréable* à l'utile. *Voyez* l'article BEAUX-ARTS.

Il faut que tout ouvrage de l'art conſerve encore de l'importance, après qu'on l'aura dépouillé de tout l'agrément que l'art y a ſu mettre. Un poeme auquel il ne reſtera rien d'intéreſſant, après qu'on l'aura dépouillé de l'harmonie du vers, de la beauté de l'expreſſion, & de l'ornement des images, n'eſt point un ouvrage digne d'éloges.

Voilà le vrai point de vue ſous lequel tout artiſte doit enviſager l'*agréable.* Qu'il commence par déterminer en homme ſage & judicieux l'eſſentiel de ſon ouvrage, & qu'enſuite il recherche l'*agréable*, pour en orner l'utile. A-t-il trouvé un ſujet aſſez important pour occuper l'attention des perſonnes intelligentes, qu'il tâche de le revêtir de tous les agrémens qui peuvent charmer l'imagination. C'eſt-là le procédé de la nature. Elle a formé chaque partie du corps humain d'une maniere parfaitement adaptée à ſa deſtination, & avec tant d'art, que l'enſemble pût produire cette machine merveilleuſe qui devoit ſervir aux beſoins de l'eſprit; elle a enſuite réuni toutes ces parties ſous une forme *agréable*; elle les a revêtues d'une peau qui couvre & unit gracieuſement tous les joints; & cette peau même elle l'a parſemée de couleurs agréables, & de charmes variés.

L'étude & la connoiſſance exacte de ce qui

qui conſtitue l'*agréable*, ſont donc une partie eſſentielle de l'art, mais non la partie unique. On doit exiger d'abord de l'artiſte, qu'il ſoit judicieux, éclairé & honnête homme; mais enſuite il eſt également néceſſaire qu'il ſoit homme de goût. Il a deux voies à ſuivre pour arriver à la connoiſſance de l'*agréable*; & il doit les ſuivre toutes deux. Il commencera par s'inſtruire de tout ce que les critiques les plus fins ont obſervé depuis Ariſtote juſqu'à nous, ſur ce qui eſt *agréable* ou déſagréable; il y joindra ſa propre expérience; enſuite il tâchera de ſe faire une théorie de l'*agréable*, à laquelle il puiſſe recourir dans les cas où les obſervations paroiſſent chancelantes ou oppoſées entr'elles; & qui ſerve à autoriſer ſes doutes, ou à les réſoudre.

Il poſera pour baſe de cette théorie, qu'un objet pour devenir *agréable*, doit exciter l'activité de l'ame; & qu'il y a deux moyens d'obtenir cet effet; l'un d'agir ſur l'imagination, l'autre d'inſpirer des deſirs. Une recherche plus détaillée de ces deux genres d'activité lui indiquera les diverſes eſpeces de propriétés requiſes dans les objets, pour que ces objets puiſſent plaire. Par cette analyſe il trouvera que ce qui excite l'imagination, c'eſt la perfection, l'ordre, la perſpicuité, la vérité, la beauté, la nouveauté, & diverſes autres qualités eſthétiques, il reconnoîtra que le deſir naît du paſſionné, du tendre, du touchant, du pompeux, du grand, du merveilleux, du ſublime, & d'autres propriétés de cette nature, dont on traitera plus particuliérement ſous leurs articles ſéparés. L'aſſemblage de tous ces chefs forme la théorie de l'*agréable*; mais il faut avouer qu'elle eſt encore très-imparfaite. (*Cet article eſt tiré de la Théorie générale des beaux-arts de M.* SULZER.)

* AGRÉAGE, (*Comm.*) on nomme ainſi à Bordeaux, ce qu'ailleurs on appelle *courtage*. *Voyez* COURTAGE.

AGREDA, (*Géog.*) ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. *Long.* 15. 54. *lat.* 41. 53.

* AGREDA, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale, au royaume de Popaïan.

AGRÉER, v. act. (*Marine.*) on dit *agréer un vaiſſeau*; c'eſt l'équiper de ſes manœuvres, cordages, toiles, poulies, vergues, ancres, cables, en un mot de tout ce qui eſt néceſſaire pour le mettre en état de naviger.

AGREEUR, ſubſt. m. (*Marine.*) c'eſt ainſi qu'on nomme celui qui agrée le vaiſſeau, qui paſſe le ſunin, frappe les poulies, oriente les vergues, & met tout en bon ordre, & en état de faire manœuvre.

AGREILS, AGREZ, AGREZILS, ſ. m. pl. (*Marine.*) On entend par ce mot les cordages, poulies, vergues, voiles, caps de mouton, cables, ancres, & tout ce qui eſt néceſſaire pour naviger. Sur la méditerranée, quelques-uns ſe ſervent du mot *fortil*. On dit rarement *agrezils*. (*Z*)

AGRÉMENS, ſ. m. pl. (*Gramm. Syn.*) on le prend dans un ſens général pour ſignifier tout ce qui eſt capable de plaire: les *agrémens* de la campagne, les *agrémens* d'un ſéjour, les *agrémens* de l'eſprit & du corps; mais dans le ſtyle exact & bien nuancé, les *agrémens* ſont proprement une qualité de l'eſprit, & on les diſtingue des graces que l'on attribue au corps. On dit d'une perſonne qu'elle marche, danſe, chante avec grace, & que ſa converſation eſt pleine d'*agrémens*. Les graces naiſſent de l'aiſance dans les mouvemens, & d'une politeſſe naturelle accompagnée d'une noble liberté. C'eſt un vernis qui ſe répand ſur tout l'extérieur, & qui fait qu'on plaît juſques dans les moindres choſes; les *agrémens* dépendent beaucoup plus de l'humeur & du tour d'eſprit; il eſt bien plus difficile d'acquérir des *agrémens* que des graces. Les *agrémens* ne ſont pas auſſi vîte apperçus que les graces; mais ils attirent davantage. Que peut deſirer un homme dans une femme, que de trouver au delà d'un extérieur formé de graces & d'*agrémens*, un intérieur compoſé de ce qu'il y a de plus ſolide dans l'eſprit, & de plus délicat dans les ſentimens? En eſt-il de ce caractere? *Voyez Syn.* de l'abbé Girard. (*C. C.*)

AGRÉMENS DU CHANT, (*Muſique.*) on appelle ainſi dans la muſique françoiſe, certains tours de goſier, & autres ornemens affectés aux notes qui ſont dans telle ou telle poſition, ſelon les regles preſ-

crites par le goût du chant. *Voyez* GOUT DU CHANT.

Les principaux de ces *agrémens* ſont l'accent, le coulé, le flatté, le martellement, la cadence pleine, la cadence briſée, & le port-de-voix. *(S)*

Quelques organiſtes François entendent auſſi par *agrémens*, un tril, ou un pincé en particulier. *(F. D. C.)*

AGRÉMENS, ſ. m. *(Paſſement.)* On comprend ſous ce nom tous les ouvrages de mode qui ſervent à l'ornement des robes des dames; ces ouvrages ſont momentanés, c'eſt-à dire ſujets à des variations infinies, qui dépendent ſouvent ou du goût des femmes, ou de la fantaiſie du fabricant. C'eſt pourquoi il n'eſt guere poſſible de donner une idée parfaite & détaillée de tous ces ouvrages; ils ſeroient hors de mode avant que le détail en fût achevé: on en dira ſeulement le plus eſſentiel & le moins ſujet au changement. On doit l'origine de ces ſortes d'*agrémens* au ſeul métier de Rubannerie, qui eſt l'unique en poſſeſſion du bas métier: cet ouvrage a été connu ſeulement dans ſon principe ſous le nom de *foucis d'hannetons*, dont la fabrique a été d'abord fort ſimple, & eſt aujourd'hui extrêmement étendue. Nous allons en détailler une partie qui fera connoître l'importance de ce ſeul objet: premiérement, c'eſt ſur le bas métier annoncé plus haut, que s'operent toutes les petites merveilles dont nous rendons compte: ce bas métier eſt une ſimple planche bien corroyée, longue de deux piés & demi ſur un pié de large. Vers les deux extrêmités de cette planche ſont deux trous dans leſquels entrent deux montans, ſur l'un deſquels eſt placée une pointe aigue & polie, qui ſervira à la tenſion de l'ouvrage à faire; c'eſt ſur l'autre que ſont miſes les ſoies à employer: enfin on peut dire qu'il reſſemble parfaitement au métier des Perruquiers, & peut, comme lui, être placé ſur les genoux. Les ſoies ſont tendues ſur ce métier, & elles y font l'effet de la chaîne des autres ouvrages; on tient ces ſoies ouvertes par le moyen d'un fuſeau de buis qu'on y introduit, & dont la tête empêche ſa ſortie à travers d'elles; ce fuſeau, outre qu'il tient ces ſoies ouvertes, leur ſert encore de contrepoids dans le cas où les montans, par leur mouvement, occaſioneroient du lâche. C'eſt par les différens paſſages & entrelacemens des ſoies contenues ſur le petit canon qui ſert de navette, paſſages & entrelacemens qui ſont l'office de la trame, que ſont formés différens nœuds, dans divers eſpaces variés à l'infini, & dont on fera l'uſage qui ſera décrit ci-après. Quand une longueur contenue entre les deux montans dont on a parlé plus haut, ſe trouve ainſi remplie de nœuds, elle eſt enroulée ſur le montant à pointe, & fait place à une autre longueur qui ſera fixée comme celle-ci ſur cette pointe; ce premier ouvrage ainſi fait juſqu'au bout, eſt enſuite coupé entre le milieu de deux nœuds, pour être de nouveau employé à l'uſage qu'on lui deſtine. Ces nœuds ainſi coupés ſont appellés *nœuds ſimples*, & forment deux eſpeces de petites touffes de ſoie, dont le nœud fait la jonction. De ces nœuds ſont formés, toujours à l'aide de la chaîne, d'autres ouvrages d'abord un peu plus étendus, appellés *travers*; puis d'autres encore plus étendus appellés *quadrille*: cette quantité d'opérations tendent toutes à donner la perfection à chaque partie & au tout qu'on en formera. C'eſt du génie & du goût de l'ouvrier que dépendent les différens arrangemens des parties dont on vient de parler: c'eſt à lui à faire valoir le tout par la variété des deſſins, par la diverſité des couleurs artiſtement unies, par l'imitation des fleurs naturelles, & d'autres objets agréables. Ces ouvrages regardés ſouvent avec trop d'indifférence, forment cependant des effets très-galans, & ornent parfaitement les habillemens des dames: on les emploie encore ſur des veſtes; on en forme des aigrettes, pompons, bouquets à mettre dans les cheveux, bouquets de côté, braſſelets, ornemens de coëffures & de bonnets, *&c.* On y peut employer la chenille, le cordonnet, la milaneſe & autres. Quant à la matiere, l'or, l'argent, les perles, la ſoie, peuvent y entrer lorſqu'il eſt queſtion d'en former des franges. La derniere main d'œuvre s'opere ſur le haut métier à baſſes liſſes & à plate navette, & par le ſecours d'une nouvelle & derniere chaîne. Il y a de ces *agrémens* appellés *fougere*, parce qu'ils repréſentent cette plante;

Digitized by Google

il y a preſqu'autant de noms que d'ouvrages différens; comme on le verra à leurs articles.

AGRÉMENT, ſ. m. AMÉNITÉ, ſ. f. (*Beaux Arts.*) C'eſt la qualité d'un objet qui le rend propre à donner à l'eſprit un contentement doux & tranquille : on dira dans ce ſens qu'un beau jour de printemps a de l'*agrément*. Il y a de très-beaux objets dont on ne pourroit pas en dire autant. Tout ce qui remplit l'eſprit d'un plaiſir trop vif, ou d'admiration, ou de deſirs, n'a plus cette qualité. L'*agrément* ſemble, comme M. de Hagendorn l'a déja obſervé, tenir à ce qu'on nomme les *graces*. Il gagne les cœurs & leur inſpire un penchant doux & qui n'a que du plaiſir pour les objets où l'*agrément* ſe trouve.

Il ſemble que l'*agrément* réſulte de ces beautés qui ſe confondent entr'elles, parce qu'il n'y en a aucune qui ſe diſtingue ſupérieurement : elles s'entremêlent pour ne former qu'un tout harmonique. C'eſt ainſi qu'en peinture on nomme *agréable* un coloris, quand les jours & les ombres ne ſont point trop fortes, & que pluſieurs couleurs claires & agréables harmonient gracieuſement entr'elles. Le Correge a porté l'*agrément* au plus haut degré dans la peinture, il peut être regardé comme le plus grand maître à cet égard; ainſi que Raphaël l'eſt du côté de l'expreſſion. Parmi les poëtes, le même rapport, à très-peu-près, ſe trouve entre Virgile pour l'*agrément*, & Homere pour l'expreſſion.

Il y a donc un beau agréable, qui par ce caractere ſe diſtingue du beau ſublime, du beau majeſtueux, du beau raviſſant. L'*agrément* plaît à tous les eſprits, mais principalement aux eſprits doux & tranquilles, qui n'aiment pas à être trop fortement remués.

Nul artiſte n'atteindra à l'*agrément*, s'il n'a reçu de la nature une ame douce & complaiſante. Ce ne ſont pas les plus grands artiſtes, mais ceux dont le caractere eſt le plus aimable, qui ſauront donner de l'*agrément* à leurs ouvrages. Tels ont été en poéſie & en éloquence, Virgile & Adiſſon; en peinture, le Correge & Claude le Lorrain; en muſique, Graun, dont l'aménité de l'ame perce même dans le moment qu'il veut exprimer la colere. (*Cet article eſt pris de la Théorie générale des Beaux-Arts de M.* SULZER.)

AGRÉMENT, ſ. m. *en Droit*, ſignifie *conſentement* ou *ratification; conſentement*, lorſqu'on adhere à un acte ou contrat d'avance, ou dans le temps même qu'il ſe fait; *ratification*, lorſqu'on y adhere après coup. (*H*)

* AGRERE, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Vivarais, au pié des Monts.

§ AGRIA, (*Géog.*) ville épiſcopale de la haute Hongrie, dans le comté de Barzod, ſur la riviere d'*Agria*. Les Allemands la nomment *Eger*, & les Hongrois *Erlau*. Elle eſt à quinze lieues nord-eſt de Bude, & à vingt-deux ſud-eſt de Caſlovie. Le roi St. Etienne en jeta les fondemens dans l'onzieme ſiecle. Cette ville a été de tout temps une place forte & importante. Les Turcs l'ayant aſſiégée en 1552 avec 70000 hommes, furent obligés de lever le ſiege, après avoir perdu en un ſeul jour juſqu'à 8000 hommes, quoique la garniſon ne fût compoſée que de 2000 Hongrois. Etant ſommés de rendre la place après quarante jours d'attaque, ils firent voir un cercueil ſur les creneaux des murailles, pour montrer la réſolution où ils étoient de mourir plutôt que de ſe rendre. Les femmes Hongroiſes firent paroître en cette occaſion une intrépidité extraordinaire. Mahomet III la prit cependant en 1596; mais en 1687, l'empereur la reprit ſur les Turcs, & depuis ce temps, elle eſt reſtée à la maiſon d'Autriche. (*C. A.*)

AGRICULTURE, ſ. f. (*Ordre encycl. Hiſtoire de la Nature. Philoſ. Science de la Nat. Botan. Agricult.*) L'*agriculture* eſt, comme le mot le fait aſſez entendre, l'art de cultiver la terre. Cet art eſt le premier, le plus utile, le plus étendu, & peut-être le plus eſſentiel des arts. Les Egyptiens faiſoient honneur de ſon invention à Oſiris; les Grecs à Cerès & à Triptoleme ſon fils; les Italiens à Saturne ou à Janus leur roi, qu'ils placerent au rang des dieux en reconnoiſſance de ce bienfait. L'*agriculture* fut preſque l'unique emploi des patriarches, les plus reſpectables de tous les hommes par la ſimplicité de leurs mœurs, la bonté de leur ame, & l'élévation de leurs ſenti-

Digitized by Google

mens. Elle a fait les délices des plus grands hommes chez les autres peuples anciens. Cyrus le jeune avoit planté lui-même la plupart des arbres de ſes jardins, & daignoit les cultiver ; & Liſandre de Lacédémone, & l'un des chefs de la République, s'écrioit à la vue des jardins de Cyrus: *O prince, que tous les hommes vous doivent eſtimer heureux, d'avoir ſu joindre ainſi la vertu à tant de grandeur & de dignité!* Liſandre dit *la vertu*, comme ſi l'on eût penſé dans ces temps qu'un monarque agriculteur ne pouvoit manquer d'être un homme vertueux ; & il eſt conſtant du moins qu'il doit avoir le goût des choſes utiles & des occupations innocentes. Hiéron de Syracuſe, Attalus, Philopator de Pergame, Archelaüs de Macédoine, & une infinité d'autres, ſont loués par Pline & par Xenophon, qui ne louoient pas ſans connoiſſance, & qui n'étoient pas leurs ſujets, de l'amour qu'ils ont eu pour les champs & pour les travaux de la campagne. La culture des champs fut le premier objet du légiſlateur des Romains; & pour en donner à ſes ſujets la haute idée qu'il en avoit lui-même, la fonction des premiers prêtres qu'il inſtitua, fut d'offrir aux dieux les prémices de la terre, & de leur demander des récoltes abondantes. Ces prêtres étoient au nombre de douze; ils étoient appellés *Arvales*, de *arva*, champs, terres labourables. Un d'entr'eux étant mort, Romulus lui-même prit ſa place; & dans la ſuite on n'accorda cette dignité qu'à ceux qui pouvoient prouver une naiſſance illuſtre. Dans ces premiers temps, chacun faiſoit valoir ſon héritage, & en tiroit ſa ſubſiſtance. Les conſuls trouverent les choſes dans cet état, & n'y firent aucun changement. Toute la campagne de Rome fut cultivée par les vainqueurs des nations. On vit pendant pluſieurs ſiecles, les plus célebres d'entre les Romains, paſſer de la campagne aux premiers emplois de la république, &, ce qui eſt infiniment plus digne d'être obſervé, revenir des premiers emplois de la république aux occupations de la campagne. Ce n'étoit point indolence ; ce n'étoit point dégoût des grandeurs, ou éloignement des affaires publiques : on retrouvoit dans les beſoins de l'état nos illuſtres agriculteurs, toujours prêts à devenir les défenſeurs de la patrie. Serranus ſemoit ſon champ, quand on l'appella à la tête de l'armée Romaine: Quintius Cincinnatus labouroit une piece de terre qu'il poſſédoit au delà du Tibre, quand il reçut ſes proviſions de dictateur ; Quintius Cincinnatus quitta ce tranquille exercice ; prit le commandement des armées, vainquit les ennemis, fit paſſer les captifs ſous le joug, reçut les honneurs du triomphe, & fut à ſon champ au bout de ſeize jours. Tout dans les premiers temps de la république & les plus beaux jours de Rome, marqua la haute eſtime qu'on y faiſoit de l'*agriculture* : les gens riches, *locupletes*, n'étoient autre choſe que ce que nous appellerions aujourd'hui *de gros laboureurs* & de *riches fermiers*. La premiere monnoie, *pecunia à pecu*, porta l'empreinte d'un mouton ou d'un bœuf, comme ſymboles principaux de l'opulence : les regiſtres des queſteurs & des cenſeurs s'appelloient *paſcua*. Dans la diſtinction des citoyens Romains, les premiers & les plus conſidérables furent ceux qui formoient les tribus ruſtiques, *ruſticæ tribus* : c'étoit une grande ignominie d'être réduit, par le défaut d'une bonne & ſage économie de ſes champs, au nombre des habitans de la ville & de leurs tribus, *in tribu urbana*. On prit d'aſſaut la ville de Carthage : tous les livres qui rempliſſoient ſes bibliotheques furent donnés en préſent à des princes amis de Rome ; elle ne ſe réſerva pour elle que les vingt-huit livres d'*agriculture* du capitaine Magon. Decius Syllanus fut chargé de les traduire ; & l'on conſerva l'original & la traduction avec un très-grand ſoin. Le vieux Caton étudia la culture des champs, & en écrivit: Cicéron la recommande à ſon fils, & en fait un très-bel éloge: *Omnium rerum*, lui dit-il, *ex quibus aliquid exquiritur, nihil eſt agricultura melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius*. « De tout ce qui peut être entre-» pris ou recherché, rien au monde n'eſt » meilleur, plus utile, plus doux, enfin » plus digne d'un homme libre, que l'*agri-*» *culture* ». Mais cet éloge n'eſt pas encore de la force de celui de Xénophon. L'*agriculture* naquit avec les loix & la ſociété ; elle eſt contemporaine de la diviſion des

terres. Les fruits de la terre furent la premiere richeſſe : les hommes n'en connurent point d'autres, tant qu'ils furent plus jaloux d'augmenter leur félicité dans le coin de terre qu'ils occupoient, que de ſe tranſplanter en différens endroits pour s'inſtruire du bonheur ou du malheur des autres : mais auſſi-tôt que l'eſprit de conquête eut aggrandi les ſociétés & enfanté le luxe, le commerce, & toutes les autres marques éclatantes de la grandeur & de la méchanceté des peuples, les métaux devinrent la repréſentation de la richeſſe, l'*agriculture* perdit de ſes premiers honneurs, & les travaux de la campagne abandonnés à des hommes ſubalternes, ne conſerverent leur ancienne dignité que dans les chants des Poetes. Les beaux eſprits des ſiecles de corruption, ne trouvant rien dans les villes qui prêtât aux images & à la peinture, ſe répandirent encore en imagination dans les campagnes, & ſe plurent à retracer les mœurs anciennes, cruelle ſatyre de celles de leur temps : mais la terre ſembla ſe venger elle-même du mépris qu'on faiſoit de ſa culture. « Elle nous donnoit autrefois, dit » Pline, ſes fruits avec abondance ; elle » prenoit, pour ainſi dire, plaiſir d'être » cultivée par des charrues couronnées, par » des mains triomphantes ; & pour correſ- » pondre à cet honneur, elle multiplioit de » tout ſon pouvoir ſes productions. Il n'en » eſt plus de même aujourd'hui ; nous l'a- » vons abandonnée à des fermiers merce- » naires ; nous la faiſons cultiver par des » eſclaves ou par des forçats ; & l'on ſeroit » tenté de croire qu'elle a reſſenti cet af- » front. » Je ne ſais quel eſt l'état de l'*agriculture* à la Chine : mais le pere du Halde nous apprend que l'empereur, pour en inſpirer le goût à ſes ſujets, met la main à la charrue tous les ans une fois ; qu'il trace quelques ſillons ; & que les plus diſtingués de ſa cour lui ſuccedent tour-à-tour au même travail & à la même charrue.

Ceux qui s'occupent de la culture des terres ſont compris ſous les noms de *laboureurs*, de *laboureurs fermiers*, *ſequeſtres*, *économes*, & chacune de ces dénominations convient à tout ſeigneur qui fait valoir ſes terres par ſes mains, & qui cultive ſon champ. Les prérogatives qui ont été accordées de tout temps à ceux qui ſe ſont livrés à la culture des terres, leur ſont communes à tous. Ils ſont ſoumis aux mêmes loix, & ces loix leur ont été favorables de tout temps ; elles ſe ſont même quelquefois étendues juſqu'aux animaux qui partageoient avec les hommes les travaux de la campagne. Il étoit défendu par une loi des Athéniens, de tuer le bœuf qui ſert à la charrue ; il n'étoit pas même permis de l'immoler en ſacrifice. « Celui qui com- » mettra cette faute, ou qui volera quel- » ques outils d'*agriculture*, ſera puni de » mort. » Un jeune Romain accuſé & convaincu d'avoir tué un bœuf, pour ſatisfaire à la bizarrerie d'un ami, fut condamné au banniſſement, comme s'il eût tué ſon propre métayer, ajoute Pline.

Mais ce n'étoit pas aſſez que de protéger par des loix les choſes néceſſaires au labourage, il falloit encore veiller à la tranquillité & à la ſûreté du laboureur & de tout ce qui lui appartient. Ce fut par cette raiſon que Conſtantin le Grand défendit à tout créancier de ſaiſir pour dettes civiles les eſclaves, les bœufs, & tous les inſtrumens du labour. « S'il arrive aux créanciers, aux » cautions, aux juges mêmes, d'enfreindre » cette loi, ils ſubiront une peine arbitraire » à laquelle ils ſeront condamnés par un » juge ſupérieur. » Le même prince étendit cette défenſe par une autre loi, & enjoignit aux receveurs de ſes deniers, ſous peine de mort, de laiſſer en paix le laboureur indigent. Il concevoit que les obſtacles qu'on apporteroit à l'*agriculture* diminueroient l'abondance des vivres & du commerce, & par contre-coup l'étendue de ſes droits. Il y eut un temps où l'habitant des provinces étoit tenu de fournir des chevaux de poſte aux couriers, & des bœufs aux voitures publiques ; Conſtantin eut l'attention d'excepter de ces corvées le cheval & le bœuf ſervant au labour. « Vous punirez ſévérement, » dit ce prince à ceux à qui il en avoit » confié l'autorité, quiconque contrevien- » dra à ma loi. Si c'eſt un homme d'un rang » qui ne permette pas de ſévir contre lui, » dénoncez le moi, & j'y pourvoirai : s'il » n'y a point de chevaux ou de bœufs que » ceux qui travaillent aux terres, que les » voitures & les couriers attendent. » Les

Digitized by Google

campagnes de l'Illyrie étoient désolées par de petits seigneurs de villages qui mettoient le laboureur à contribution, & le contraignoient à des corvées nuisibles à la culture des terres: les empereurs Valens & Valentinien instruits de ces désordres, les arrêterent par une loi qui porte exil perpétuel & confiscation de tous biens contre ceux qui oseront à l'avenir exercer cette tyrannie.

Mais les loix qui protegent la terre, le laboureur & le bœuf, ont veillé à ce que le laboureur remplît son devoir. L'empereur Pertinax voulut que le champ laissé en friche appartînt à celui qui le cultiveroit; que celui qui le défricheroit fût exempt d'imposition pendant dix ans; & s'il étoit esclave, qu'il devînt libre. Aurélien ordonna aux magistrats municipaux des villes d'appeller d'autres citoyens à la culture des terres abandonnées de leur domaine, & il accorda trois ans d'immunité à ceux qui s'en chargeroient. Une loi de Valentinien, de Théodose & d'Arcade, met le premier occupant en possession des terres abandonnées, & les lui accorde sans retour, si dans l'espace de deux ans personne ne les réclame: mais les ordonnances de nos rois ne sont pas moins favorables à l'*agriculture* que les loix Romaines.

Henri III, Charles IX, Henri IV, se sont plu à favoriser par des réglemens les habitans de la campagne. Ils ont tous fait défenses de saisir les meubles, les harnois, les instrumens & les bestiaux du Laboureur. Louis XIII & Louis XIV les ont confirmés. Cet article n'auroit point de fin, si nous nous proposions de rapporter toutes les ordonnances relatives à la conservation des grains depuis la semaille jusqu'à la récolte. Mais ne sont-elles pas toutes bien justes? Est-il quelqu'un qui voulût se donner les fatigues & faire toutes les dépenses nécessaires à l'*agriculture*, & disperser sur la terre le grain qui charge son grenier, s'il n'attendoit la récompense d'une heureuse moisson?

La loi de Dieu donna l'exemple. Elle dit: « Si l'homme fait du dégât dans un » champ ou dans une vigne en y laissant » aller sa bête, il réparera ce dommage aux » dépens de son bien le meilleur. Si le feu » prend à des épines & gagne un amas de » gerbes, celui qui aura allumé ce feu sup- » portera la perte. » La loi des hommes ajouta: « Si quelque voleur de nuit dé- » pouille un champ qui n'est pas à lui, il » sera pendu, s'il a plus de quatorze ans; » il sera battu de verges, s'il est plus jeune, » & livré au propriétaire du champ, pour » être son esclave jusqu'à ce qu'il ait réparé » le dommage, suivant la taxe du préteur. » Celui qui mettra le feu à un tas de blé, » sera fouetté & brûlé vif. Si le feu y prend » par sa négligence, il paiera le dommage, » ou sera battu de verges, à la discrétion » du préteur. »

Nos princes n'ont pas été plus indulgens sur le dégât des champs. Ils ont prétendu qu'il fût seulement réparé, quand il étoit accidentel; & réparé & puni, quand il étoit médité. « Si les bestiaux se répandent dans » les blés, ils seront saisis, & le berger sera » châtié. » Il est défendu, même aux gentilshommes, de chasser dans les vignes, dans les blés, dans les terres ensemencées. *Voyez l'Edit d'Henri IV à Follembray, 12 Janvier 1599. Voyez ceux de Louis XIV, Août 1689 & 20 Mai 1704.* Ils ont encore favorisé la récolte en permettant d'y travailler même les jours de fêtes. Mais nous renvoyons à l'*article* GRAIN & à d'*autres articles*, ce qui a rapport à la récolte, à la vente, au commerce, au transport, à la police des grains, & nous passons à la culture des terres.

Pour cultiver les terres avec avantage, il importe d'en connoître la nature: telle terre demande une façon, telle autre une autre; celle-ci une espece de grains, celle-là une autre espece. On trouvera à l'*article* TERRE & TERROIR en général ce qui y a rapport, & aux *plantes différentes* le terroir & la culture qu'elles demandent: nous ne réserverons ici que ce qui concerne l'*agriculture* en général, ou le labour.

1. Proportionnez vos bêtes & vos ustensiles, le nombre, la profondeur, la figure, la saison des labours & des repos, à la qualité de vos terres & à la nature de votre climat.

2. Si votre domaine est de quelque étendue, divisez le en trois parties égales ou à-peu-près; c'est ce qu'on appelle *mettre ses terres en soles*.

Digitized by Google

Semez l'une de ces trois parties en blé, l'autre en avoine & menus grains qu'on appelle *mars*, & laiſſez la troiſieme en *jachere*.

3. L'année ſuivante, ſemez la *jachere* en blé : changez en avoine celle qui étoit en blé, & mettez en jachere celle qui étoit en avoine.

Cette diſtribution rendra le tribut des années, le repos & le travail des terres à-peu-près égaux, ſi l'on combine la bonté des terres avec leur étendue. Mais le laboureur prudent, qui ne veut rien laiſſer au haſard, aura plus d'égard à la qualité des terres, qu'à la peine de les cultiver ; & la crainte de la diſette le déterminera plutôt à fatiguer conſidérablement une année, afin de cultiver une grande étendue des terres ingrates, & égaliſer ſes années en revenus, que d'avoir des revenus inégaux en égaliſant l'étendue de ſes labours ; & il ne ſe mettra que le moins qu'il pourra dans le cas de dire, *ma ſole de blé eſt forte ou foible cette année.*

4. Ne deſſolez point vos terres, parce que cela vous eſt défendu, & que vous ne trouveriez pas votre avantage à les faire porter plus que l'uſage & un bon labourage ne le permettent.

5. Vous volerez votre maître, ſi vous êtes fermier, & que vous décompotiez contre ſa volonté, & contre votre bail. *Voyez* DÉCOMPOTER.

Terres à blé. Vous donnerez trois façons à vos terres à blé avant que de les enſemencer, ſoit de froment, ſoit de méteil, ſoit de ſeigle : ces trois façons vous les donnerez pendant l'année de jachere. La premiere aux environs de la Saint-Martin, ou après la ſemaille des menus grains vers Pâque : mais elle eſt plus avantageuſe & plus d'uſage en automne. Elle conſiſte à ouvrir la terre & à en détruire les mauvaiſes herbes : cela s'appelle faire *la caſſaille*, ou *ſombrer*, ou *égerer*, ou *jacherer*, ou *lever le guéret*, ou *guerter*, ou *mouvoir*, ou *caſſer*, *tourner*, *froiſſer les jacheres*. Ce premier labour n'eſt guere que de quatre doigts de profondeur, & les ſillons en ſont ſerrés : il y a pourtant des provinces où l'on croit trouver ſon avantage à le donner profond. Chacun a ſes raiſons. On retourne en terre par cette façon le chaume de la dépouille précédente, à moins qu'on n'aime mieux y mettre le feu. Si on y a mis le feu, on laboure ſur la cendre, ou bien on brûle le chaume, comme nous venons de dire, ou on l'arrache pour en faire des meules, & l'employer enſuite à différens uſages ; ou on le retourne, en écorchant légérement la terre. Dans ce dernier cas, on lui donne le temps de pourrir, & au mois de Décembre on retourne au champ avec la charrue, & on lui donne le premier des trois véritables labours : ce labour eſt profond, & s'appelle *labour en plante*. Il eſt ſuivi de l'émottage qui ſe fait avec la caſſe-motte, mais plus ſouvent avec une forte herſe garnie de fortes dents de fer. Il faut encore avoir ſoin d'ôter les pierres ou d'épierrer, d'ôter les ſouches ou d'eſſarter les ronces, les épines, *&c.*

Le ſecond labour s'appelle *binage* ; quand on a donné la premiere façon avant l'hiver, on bine à la fin de l'hiver ; ſi on n'a donné la premiere façon qu'après l'hiver, on bine ſix ſemaines ou un mois après. On avance ou on recule ce travail, ſuivant la température de l'air ou la force des terres. Il faut que ce labour ſoit profond.

Le troiſieme labour s'appelle ou *tiercage* ou *rebinage*. On fume les terres avant que de le donner, ſi on n'y a pas travaillé plutôt. Il doit être profond quand on ne donne que trois façons ; on le donne quand l'herbe commence à monter ſur le guéret, & qu'on eſt prêt à l'emblaver, & tout au plus huit à quinze jours avant.

Comme il faut qu'il y ait toujours un labour avant la ſemaille, il y a bien des terres qui demandent plus de trois labours. On donne juſqu'à quatre à cinq labours aux terres fortes, à meſure que les herbes y viennent ; quand la ſemaille eſt précédée d'un quatrieme labour, ce labour eſt léger ; il s'appelle *traverſer*. On ne traverſe point les terres glaiſeuſes, enfoncées, & autres d'où les eaux s'écoulent difficilement. Quand on donne plus de trois labours, on n'en fait guere que deux ou trois pleins ; deux l'hiver, un avant la ſemaille : les autres ne ſont proprement que des demi-labours qui ſe font avec le ſoc ſimple, ſans coutre & ſans oreilles.

Terres à menus grains. On ne laiſſe

Digitized by Google

repoſer ces terres depuis le mois de Juillet ou d'Août qu'elles ont été dépouillées de blé, que juſqu'en Mars qu'on les enſemence de menus grains. On ne leur donne qu'un ou deux labours, l'un avant l'hiver, l'autre avant de ſemer. Ceux qui veulent amender ces terres y laiſſent le chaume, ou le brûlent: ils donnent le premier labour aux environs de la Saint-Martin, & le ſecond vers le mois de Mars.

On n'emploie en France que des chevaux ou des bœufs. Le bœuf laboure plus profondément, commence plutôt, finit plus tard, eſt moins maladif, coûte moins en nourriture & en harnois, & ſe vend quand il eſt vieux: il faut les accoupler ſerrés, afin qu'ils tirent également. On ſe ſert de buffles en Italie, d'ânes en Sicile; il faut prendre ces animaux jeunes, gras, vigoureux, *&c.*

1. N'allez point aux champs ſans connoître le fonds, ſans que vos bêtes ſoient en bon état, & ſans quelque outil tranchant. La terre n'eſt bonne que quand elle a dix-huit pouces de profondeur.

2. Choiſiſſez un temps convenable; ne labourez ni trop tôt ni trop tard; c'eſt la premiere façon qui décidera des autres quant aux terres.

3. Ne labourez point quand la terre eſt trop ſeche: ou vous ne feriez que l'égratigner par un labour ſuperficiel, ou vous diſſiperiez ſa ſubſtance par un labour profond. Le labour fait dans les grandes chaleurs doit être ſuivi d'un demi-labour avant la ſemaille.

4. Si vous labourez par un temps trop mou, la terre chargée d'eau ſe mettra en mortier; en ſorte que ne devenant jamais meuble, la ſemence s'y porteroit mal. Prenez le temps que la terre eſt adoucie, après les pluies ou les brouillards.

5. Renouvellez les labours quand les herbes commencent à pointer, & donnez le dernier peu de temps avant la ſemaille.

6. Labourez fortement les terres graſſes, humides & fortes, & les novales: légérement les terres ſablonneuſes, ſeches, & légeres, & non à vive jauge.

7. Ne pouſſez point vos ſillons trop loin, vos bêtes auront trop à tirer d'une traite. On dit qu'il ſeroit bon que les terres fuſſent partagées en quartiers, chacun de quarante perches de long au plus pour les chevaux, & de cent cinquante piés au plus pour les bœufs; ne les faites repoſer qu'au bout de la raie.

8. Si vous labourez ſur une colline, labourez horizontalement, & non verticalement.

9. Labourez à plat & uniment dans les pays où vos terres auront beſoin de l'arroſement des pluies. Labourez en talus, à dos d'âne, & en ſillons hauts, les terres argilleuſes & humides. On laiſſe dans ces derniers cas un grand ſillon aux deux côtés du champ pour recevoir & décharger les eaux.

10. Que vos ſillons ſoient moins larges, moins unis & plus élevés dans les terres humides que dans les autres. Si vos ſillons ſont étroits, & qu'ils n'aient que quatorze à quinze pouces de largeur ſur treize à quatorze de hauteur, labourez du midi au nord, afin que vos grains aient le ſoleil des deux côtés. Cette attention eſt moins néceſſaire ſi vos ſillons ſont plats. Si vous labourez à plat & en planches des terres humides, n'oubliez pas de pratiquer au milieu de la planche un ſillon plus profond que les autres, qui reçoive les eaux. Il y a des terres qu'on laboure à uni, ſans ſillons ni planches, & où l'on ſe contente de verſer toutes les raies du même côté, en ne prenant la terre qu'avec l'oreille de la charrue; en ſorte qu'après le labour on n'apperçoit point d'*enrue*; on ſe ſert alors d'une charrue à tourne-oreille.

11. Sachez que les ſillons porte-eaux ne ſont permis que quand ils ne font point de tort aux voiſins, & qu'ils ſont abſolument néceſſaires.

12. Donnez le troiſieme labour de travers, afin que votre terre émottée en tout ſens ſe nettoie plus facilement de pierres, & s'imbibe plus aiſément des eaux de pluie.

13. Que votre dernier labour ſoit toujours plus profond que le précédent; que vos ſillons ſoient preſſés. Changez rarement de ſoc: ne donnez point à la même terre deux fois de ſuite la même ſorte de grains: ne faites point labourer à prix d'argent; ſi vous y êtes forcé, veillez à ce que votre ouvrage ſe faſſe bien.

14. Ayez

14. Ayez une bonne charrue. *Voyez à l'article* CHARRUE, *une caſſe-motte, une herſe, des pioches*, &c.

Voulez-vous connoître le travail de votre année? le voici.

En Janvier. Dépouillez les gros légumes; retournez les jacheres; mettez en œuvre les chanvres & lins; nettoyez, raccommodez vos charrettes, tombereaux, & apprêtez des échalas & des oſiers; coupez les ſaules & les peupliers; relevez les foſſés; façonnez les haies; remuez les terres des vignes; fumez ceux des arbres fruitiers qui languiront; émondez les autres; eſſartez les prés; battez les grains; retournez le fumier; labourez les terres légeres & ſabloneuſes qui ne l'ont pas été à la Saint-Martin: quand il fera doux, vous recommencerez à planter dans les vallées. Entez les arbres & arbriſſeaux hâtifs; enterrez les cormes, amendes, noix, *&c.* faites teiller le chanvre & filer; faites faire des fagots & du menu bois; faites couver les poules qui demanderont: marquez les agneaux que vous garderez; ſalez le cochon. Si vous êtes en pays chaud, rompez les guérets; préparez les terres pour la ſemaille de Mars, *&c.*

En Février. Continuez les ouvrages précédens; plantez la vigne; curez, taillez, échaladez les vignes plantées; fumez les arbres, les champs, les prés, les jardins, & les couches; habillez les prairies; élaguez les arbres; nettoyez les de feuilles mortes, de vers, de mouſſe, d'ordure, *&c.* donnez la façon aux terres que vous ſemerez en Mars, ſur-tout à celles qui ſont en côteaux: vous ſemerez l'avoine, ſi vous écoutez le proverbe. Semez les lentilles, les pois chiches, le chanvre, le lin, le paſtel; préparez les terres à ſainfoin; viſitez vos vins s'ils ſont délicats; plantez les bois, les taillis, les rejetons; nettoyez le colombier, le poulaillier, *&c.* repeuplez la garenne; raccommodez les terriers; achetez des ruches & des mouches. Si votre climat eſt chaud, liez la vigne à l'échalas; rechauſſez les piés des arbres; donnez le verrat aux truies, ſinon attendez.

En Mars. Semez les petits bleds, le lin, les avoines, & les mars; achevez de tailler & d'échalader les vignes; donnez tout le premier labour; faites les fagots de ſarmens; ſoutirez les vins; donnez la ſeconde façon aux jacheres; ſarclez les bleds; ſemez les olives, & autres fruits à noyau; dreſſez des pépinieres; greffez les arbres avant qu'ils bourgeonnent; mettez vos jardins en état; ſemez la lie d'olive ſur les oliviers languiſſans; défrichez les prés; achetez des bœufs, des veaux, des geniſſes, des poulains, des taureaux, *&c.*

En Avril. Continuez de ſemer les mars & le ſainfoin; labourez les vignes & les terres qui ne l'ont pas encore été; greffez les arbres fruitiers; plantez les oliviers; greffez les autres; taillez la vigne nouvelle; donnez à manger aux pigeons, car ils ne trouveront plus rien; donnez l'étalon aux cavales, aux ânesſes, & aux brebis; nourriſſez bien les vaches qui vêlent ordinairement dans ce temps; achetez des mouches; cherchez en dans les bois; nettoyez les ruches, & faites la chaſſe aux papillons.

En Mai. Semez le lin, le chanvre, la navette, le colſa, le millet, & le panis, ſi vous êtes en pays froid; plantez le ſafran; labourez les jacheres; ſarclez les bleds; donnez le ſecond labour & les ſoins néceſſaires à la vigne; ôtez les pampres & les ſarmens ſans fruits; coupez les chênes & les aunes pour qu'ils pelent; émondez & entez les oliviers; ſoignez les mouches à miel, & plus encore les vers à ſoie; tondez les brebis; faites beurre & fromage; rempliſſez vos vins; châtrez vos veaux; allez chercher dans les forêts du jeune feuillage pour vos beſtiaux.

En Juin. Continuez les labours & les ſemailles des mois précédens: ébourgeonnez & liez la vigne; continuez de ſoigner les mouches, & de châtrer les veaux; faites proviſion de beurre & de fromage. Si vous êtes en pays froid, tondez vos brebis; donnez le deuxieme labour aux jacheres; charriez les fumiers & la marne; préparez & nettoyez l'aire de la grange; châtrez les mouches à miel, tenez leurs ruches nettes; fauchez les prés, & autres verdages; fanez le foin; recueillez les légumes qui ſont en maturité; ſciez ſur la fin du mois vos orges quarrés. En Italie, vous commencerez à dépouiller vos fromens; par tout vous vous diſpoſerez à la moiſſon; battez du bled pour

la ſemaille ; dépouillez les cerifiers ; amaſſez des claies, & parquez les beſtiaux.

En Juillet. Achevez de biner les jacheres ; continuez de porter les fumiers ; dépouillez les orges de primeur, les navettes, colſas, lins, vers à ſoie, récoltes, les légumes d'été ; ſerrez ceux d'hiver ; donnez le troiſieme labour à la vigne ; ôtez le chiendent ; uniſſez la terre pour conſerver les racines ; déchargez les pommiers & les poiriers des fruits gâtés & ſuperflus ; ramaſſez ceux que les vents auront abattus, & faites-en du cidre de primeur ; faites couvrir vos vaches ; viſitez vos troupeaux ; coupez les foins ; vuidez & nettoyez vos granges ; retenez des moiſſonneurs : en climat chaud, achetez à vos brebis des beliers, & rechauſſez les arbres qui ſont en plein vent.

En Août. Achevez la moiſſon, arrachez le chanvre ; faites le verjus ; en pays froid, effeuillez les ceps tardifs ; en pays chaud, ombragez les ; commencez à donner le troiſieme labour aux jacheres ; battez le ſeigle pour la ſemaille prochaine, continuez de fumer les terres ; cherchez des ſources, s'il vous en faut, vous aurez de l'eau toute l'année, quand vous en trouverez en Août ; faites la chaſſe aux guêpes ; mettez le feu dans les patis pour en conſumer les mauvaiſes herbes ; préparez vos preſſoirs, vos cuves, vos tonneaux, & le reſte de l'attirail de la vendange.

En Septembre. Achevez de dépouiller les grains & les chanvres, & de labourer les jacheres ; fumez les terres ; retournez le fumier ; fauchez la deuxieme coupe des prés ; cueillez le houblon, le ſenevé, les pommes, les poires, les noix, & autres fruits d'automne ; ramaſſez le chaume pour couvrir vos étables ; commencez à ſemer les ſeigles, le méteil & même le froment ; coupez les riz & les millets ; cueillez & préparez le paſtel & la garence ; vendangez ſur la fin du mois. En pays chaud, ſemez les pois, la veſce, le ſénegré, la dragée, *&c.* caſſez les terres pour le ſainfoin ; faites de nouveaux prés ; raccommodez les vieux ; ſemez les lupins, & autres grains de la même nature ; & faites amas de cochons maigres pour la glandée.

En Octobre. Achevez votre vendange & vos vins, & la ſemaille des bleds ; recueillez le miel & la cire ; nettoyez les ruches ; achevez la récolte du ſafran : ſerrez les orangers ; ſemez les lupins, l'orge quarré, les pois, les féverolles, l'hivernache ; faites le cidre & le raiſiné ; plantez les oliviers ; déchauſſez ceux qui ſont en pié ; confiſez les olives blanches ; commencez ſur la fin de ce mois à provigner la vigne, à la rueller, ſi c'eſt l'uſage ; veillez aux vins nouveaux ; commencez à abattre les bois, à tirer la marne & à planter. En pays chaud, depuis le 10 juſqu'au 23, vous ſemerez le froment ras & barbu, & même le lin qu'on ne met ici en terre qu'au printemps.

En Novembre. Continuez les cidres ; abattez les bois ; plantez ; provignez & déchauſſez la vigne ; amaſſez les olives quand elles commencent à changer de couleur ; tirez-en les premieres huiles ; plantez les oliviers ; taillez les autres ; ſemez de nouveaux piés ; récoltez les marrons & chataignes, la garence & les oſiers ; ſerrez les fruits d'automne & d'hiver ; amaſſez du gland pour le cochon, ſerrez les raves ; ramaſſez & faites ſécher des herbes pour les beſtiaux ; charriez les fumiers & la marne ; liez les vignes ; rapportez & ſerrez les échalas ; coupez les branches de ſaules ; taillez les ou fendez les ; faites l'huile de noix ; commencez à tailler la vigne ; émondez les arbres ; coupez les bois à bâtir & à chauffer ; nettoyez les ruches, & viſitez vos ſerres & vos fruiteries. On a dans un climat chaud des moutons de ce mois ; on lâche le bouc aux chevres ; on ſeme le bled ras & barbu, les orges, les feves & le lin. En pays froid & tempéré, cette ſemaille ne ſe fait qu'en Mars.

En Décembre. Défrichez les bois ; coupez-en pour bâtir & chauffer ; fumez & marnez vos terres ; battez votre bled ; faites des échalas, des paniers de jonc & d'oſier, des rateaux, des manches ; préparez vos outils ; raccommodez vos harnois & vos uſtenſiles ; tuez & ſalez le cochon ; couvrez de fumier les piés des arbres & les légumes que vous voulez garder juſqu'au printemps ; viſitez vos terres ; étêtez vos peupliers & vos autres arbres, ſi vous voulez

qu'ils pouſſent fortement au printemps ; tendez des rets & des pieges, & recommencez votre année. *Voyez le détail de chacune de ces opérations à leurs articles.*

Voilà l'année, le travail, & la maniere de travailler de nos laboureurs. Mais un auteur Anglois a propoſé un nouveau ſyſtême d'*agriculture* que nous allons expliquer, d'après la traduction que M. Duhamel nous a donnée de l'ouvrage Anglois, enrichie de ſes propres découvertes.

M. Tull diſtingue les racines, en pivotantes qui s'enfoncent verticalement dans la terre, & qui ſoutiennent les grandes plantes, comme les chênes & les noyers ; & en rampantes, qui s'étendent paralléle-ment à la ſurface de la terre. Il prétend que celles-ci ſont beaucoup plus propres à recueillir les ſucs nourriciers que celles-là. Il démontre enſuite que les feuilles ſont des organes très-néceſſaires à la ſanté des plantes, & nous rapporterons à l'article FEUILLE les preuves qu'il en donne : d'où il conclut que c'eſt faire un tort conſidérable aux luſernes & aux ſainfoins, que de les faire paître trop ſouvent par le bétail, & qu'il pourroit bien n'être pas auſſi avantageux qu'on ſe l'imagine, de mettre les troupeaux dans les bleds quand ils ſont trop forts.

Après avoir examiné les organes de la vie des plantes, la racine & la feuille, M. Tull paſſe à leur nourriture : il penſe que ce n'eſt autre choſe qu'une poudre très-fine, ce qui n'eſt pas ſans vraiſemblance, ni ſans difficulté ; car il paroit que les ſubſtances intégrantes de la terre doivent être diſſolubles dans l'eau ; & les molécules de terre ne ſemblent pas avoir cette propriété : c'eſt l'obſervation de M. Duhamel. M. Tull ſe fait enſuite une queſtion très-embarraſſante ; il ſe demande ſi toutes les plantes ſe nourriſſent d'un même ſuc ; il le penſe : mais pluſieurs auteurs ne ſont pas de ſon avis ; & ils remarquent très-bien que telle terre eſt épuiſée pour une plante, qui ne l'eſt pas pour une autre plante ; que des arbres plantés dans une terre où il y a eu beaucoup & long-temps de la même eſpece, n'y viennent pas ſi bien que d'autres arbres ; que les ſucs dont l'orge ſe nourrit, étant plus analogues à ceux qui nourriſſent le bled, la terre en eſt plus épuiſée qu'elle ne l'eût été par l'avoine ; & par conſéquent que tout étant égal d'ailleurs, le bled ſuccede mieux à l'avoine dans une terre qu'à l'orge. Quoi qu'il en ſoit de cette queſtion, ſur laquelle les Botaniſtes peuvent encore s'exercer, M. Duhamel prouve qu'un des principaux avantages qu'on ſe procure en laiſſant les terres ſans les enſemencer pendant l'année de jachere, conſiſte à avoir aſſez de temps pour multiplier les labours autant qu'il eſt néceſſaire pour détruire les mauvaiſes herbes, pour ameublir & ſoulever la terre, en un mot pour la diſpoſer à recevoir le plus précieux & le plus délicat de tous les grains, le froment : d'où il s'enſuit qu'on auroit beau multiplier les labours dans une terre ; ſi on ne laiſſoit des intervalles convenables entre ces labours, on ne lui procureroit pas un grand avantage. Quand on a renverſé le chaume & l'herbe, il faut laiſſer pourrir ces matieres, laiſſer la terre s'imprégner des qualités qu'elle peut recevoir des météores, ſinon s'expoſer par un travail précipité à la remettre dans ſon premier état. Voilà donc deux conditions ; la multiplicité des labours, ſans laquelle les racines ne s'étendant pas facilement dans les terres, n'en tireroient pas beaucoup de ſucs ; les intervalles convenables entre ces labours, ſans leſquels les qualités de la terre ne ſe renouvelleroient point. A ces conditions il en faut ajouter deux autres : la deſtruction des mauvaiſes herbes, ce qu'on obtient par les labours fréquens ; & le juſte rapport entre la quantité de plantes & la faculté qu'a la terre pour les nourrir.

Le but des labours fréquens, c'eſt de diviſer les molécules de la terre, d'en multiplier les pores, & d'approcher des plantes plus de nourriture : mais on peut encore obtenir cette diviſion par la calcination & par les fumiers. Les fumiers altérent toujours un peu la qualité des productions ; d'ailleurs on n'a pas du fumier autant & comme on veut, au lieu qu'on peut multiplier les labours à diſcrétion ſans altérer la qualité des fruits. Les fumiers peuvent bien fournir à la terre quelque ſubſtance ; mais les labours réitérés expoſent ſucceſſivement différentes parties de la terre aux influences de l'air, du ſoleil &

Digitized by Google

des pluies, ce qui les rend propres à la végétation.

Mais les terres qui ont reſté long-temps ſans être enſemencées, doivent être labourées avec des précautions particulieres, dont on eſt diſpenſé quand il s'agit des terres qui ont été cultivées ſans interruption. M. Tull fait quatre claſſes de ces terres; 1°. celles qui ſont en bois; 2°. celles qui ſont en landes; 3°. celles qui ſont en friche; 4°. celles qui ſont trop humides. M. Tull remarque que quand la rareté du bois n'auroit pas fait ceſſer la coutume de mettre le feu à celles qui étoient en bois pour les convertir en terres labourables, il faudroit s'en départir, parce que la fouille des terres qu'on eſt obligé de faire pour enlever les ſouches, eſt une excellente façon que la terre en reçoit, & que l'engrais des terres par les cendres eſt ſinon imaginaire, du moins peu efficace. 2°. Il faut, ſelon lui, brûler toutes les mauvaiſes productions des landes vers la fin de l'été, quand les herbes ſont deſſéchées, & recourir aux fréquens labours. 3°. Quant aux terres en friche, ce qui comprend les ſainfoins, les luſernes, les trefles, & généralement tous les prés avec quelques terres qu'on ne laboure que tous les huit ou dix ans; il ne faut pas ſe contenter d'un labour pour les prés; il faut avec une forte charrue à verſoir commencer par en mettre la terre en groſſes mottes, attendre que les pluies d'automne aient briſé ces mottes, que l'hiver ait achevé de les détruire, & donner un ſecond labour, un troiſieme, &c. en un mot ne confier du froment à cette terre que quand les labours l'auront aſſez affinée. On brûle les terres qui ne ſe labourent que tous les dix ans; & voici comme on s'y prend: on coupe toute la ſurface en pieces les plus régulieres qu'on peut, de huit à dix pouces en quarré ſur deux à trois doigts d'épaiſſeur: on les dreſſe enſuite les unes contre les autres; quand le temps eſt beau, trois jours ſuffiſent pour les deſſécher, on en fait alors des fourneaux. Pour former ces fourneaux, on commence par élever une petite tour cylindrique, d'un pié de diametre. Comme la muraille de la petite tour eſt faite avec des gazons, ſon épaiſſeur eſt limitée par celle des gazons. On obſerve de mettre l'herbe en dedans, & d'ouvrir une porte d'un pié de largeur, du côté que ſouffle le vent. On place au deſſus de cette porte un gros morceau de bois qui ſert de linteau. On remplit la capote de la tour de bois ſec mélé de paille, & l'on acheve le fourneau avec les mêmes gazons en dôme. Avant que la voûte ſoit entiérement fermée, on allume le bois, puis on ferme bien vîte la porte, fermant auſſi avec des gazons les crevaſſes par où la fumée ſort trop abondamment.

On veille aux fourneaux juſqu'à ce que la terre paroiſſe embraſée; on étouffe le feu avec des gazons, ſi par haſard il s'eſt formé des ouvertures, & l'on rétablit le fourneau. Au bout de 24 à 28 heures, le feu s'éteint & les mottes ſont en poudre, excepté celles de deſſus qui reſtent quelquefois crues, parce qu'elles n'ont pas ſenti le feu. Pour éviter cet inconvénient, il n'y a qu'à faire les fourneaux petits: on attend que le temps ſoit à la pluie, & alors on répand la terre cuite le plus uniformément qu'on peut, excepté aux endroits où étoient les fourneaux. On donne ſur le champ un labour fort léger; on pique davantage les labours ſuivans; ſi l'on peut donner le premier labour en Juin, & s'il eſt ſurvenu de la pluie, on pourra tout d'un coup retirer quelque profit de la terre, en y ſemant du millet, des raves, &c. ce qui n'empêchera pas de ſemer du ſeigle ou du bled l'automne ſuivante. Il y en a qui ne répandent leur terre brûlée qu'immédiatement avant le dernier labour. M. Tull blâme cette méthode, malgré les ſoins qu'on prend pour la faire réuſſir, parce qu'il eſt très-avantageux de bien mêler la terre brûlée avec le terrain. 4°. On égouttera les terres humides par un foſſé qui ſera pratiqué ſur les côtés, ou qui la refendra. M. Tull expoſe enſuite les différentes manieres de labourer: elles ne different pas de celles dont nous avons parlé plus haut: mais voici où ſon ſyſteme va s'éloigner le plus du ſyſtême commun. Je propoſe, dit M. Tull, de labourer la terre pendant que les plantes annuelles croiſſent, comme on cultive la vigne & les autres plantes vivaces. Commencez par un labour

de huit à dix pouces de profondeur; ſervez-vous pour cela d'une charrue à quatre coutres & d'un ſoc fort large : quand votre terre ſera bien préparée, ſemez : mais au lieu de jeter la graine à la main & ſans précaution, diſtribuez la par rangées, ſuffiſamment écartées les unes des autres. Pour cet effet, ayez mon ſemoir. Nous donnerons à l'article SEMOIR la deſcription de cet inſtrument. A meſure que les plantes croiſſent, labourez la terre entre les rangées; ſervez-vous d'une charrue légere. *Voyez à l'article* CHARRUE la deſcription de celle-ci. M. Tull ſe demande enſuite s'il faut plus de grains dans les terres graſſes que dans les terres maigres, & ſon avis eſt qu'il en faut moins où les plantes deviennent plus vigoureuſes.

Quant au choix des ſemences, il préfere le nouveau froment au vieux. Nos fermiers trempent leurs bleds dans l'eau de chaux : il faut attendre des expériences nouvelles pour ſavoir s'ils ont tort ou raiſon; & M. Duhamel nous les a promiſes. On eſtime qu'il eſt avantageux de changer de temps en temps de ſemence, & l'expérience juſtifie cet uſage. Les autres auteurs prétendent qu'il faut mettre dans un terrain maigre des ſemences produites par un terrain gras, & alternativement. M. Tull penſe au contraire, que toute ſemence doit être tirée des meilleurs terrains; opinion, dit M. Duhamel, agitée, mais non démontrée dans ſon ouvrage. Il ne faut pas penſer, comme quelques-uns, que les grains changent au point que le froment devienne ſeigle ou ivraie. Voilà les principes généraux d'*agriculture* de M. Tull, qui different des autres dans la maniere de ſemer, dans les labours fréquens, & dans les labours entre les plantes. C'eſt au temps & aux eſſais à décider, à moins qu'on en veuille croire l'auteur ſur ceux qu'il a faits. Nous en rapporterons les effets aux *articles* BLED, FROMENT, SAINFOIN, *&c.* & ici nous nous contenterons de donner le jugement qu'en porte M. Duhamel, à qui l'on peut s'en rapporter quand on ſait combien il eſt bon obſervateur.

Il ne faut pas conſidérer, dit M. Duhamel, ſi les grains de bled qu'on met en terre en produiſent un plus grand nombre, lorſquon ſuit les principes de M. Tull; cette comparaiſon lui ſeroit trop favorable. Il ne faut pas non plus ſe contenter d'examiner ſi un arpent de terre cultivé ſuivant ſes principes, produit plus qu'une même quantité de terre cultivée à l'ordinaire; dans ce ſecond point de vue, la nouvelle culture pourroit bien n'avoir pas un grand avantage ſur l'ancienne.

Ce qu'il faut examiner, c'eſt 1°. ſi toutes les terres d'une ferme cultivées ſuivant les principes de M. Tull, produiſent plus de grain que les mêmes terres n'en produiroient cultivées à l'ordinaire; 2°. ſi la nouvelle culture n'exige pas plus de frais que l'ancienne, & ſi l'accroiſſement de profit excede l'accroiſſement de dépenſe; 3°. ſi l'on eſt moins expoſé aux accidens qui fruſtrent l'eſpérance du laboureur, ſuivant la nouvelle méthode que ſuivant l'ancienne.

A la premiere queſtion, M. Tull répond qu'un arpent produira plus de grain cultivé ſuivant ſes principes, que ſuivant la maniere commune. Diſtribuez, dit-il, les tuyaux qui ſont ſur les planches dans l'étendue des plates-bandes, & toute la ſuperficie de la terre ſe trouvera auſſi garnie qu'à l'ordinaire : mais mes épis ſeront plus longs, les grains en ſeront plus gros, & ma récolte ſera meilleure.

On aura peine à croire que trois rangées de froment placées au milieu d'un eſpace de ſix pieds de largeur, puiſſent par leur fécondité ſuppléer à tout ce qui n'eſt pas couvert; & peut-être, dit M. Duhamel, M. Tull exagere-t-il : mais il faut conſidérer que dans l'uſage ordinaire il y a un tiers des terres en jacheres, un tiers en menus grains, & un tiers en froment; au lieu que ſuivant la nouvelle méthode, on met toutes les terres en bled : mais comme ſur ſix piés de largeur on n'en emploie que deux, il n'y a non plus que le tiers des terres occupées par le froment. Reſte à ſavoir ſi les rangées de bled ſont aſſez vigoureuſes, & donnent aſſez de froment, non ſeulement pour indemniſer de la récolte des avoines, eſtimée dans les fermages le tiers de la récolte du froment, mais encore pour augmenter le profit du laboureur.

A la ſeconde queſtion, M. Tull répond

Digitized by Google

qu'il en coûte moins pour cultiver ſes terres, & cela eſt vrai, ſi l'on compare une même quantité de terre cultivée par l'une & l'autre méthode. Mais comme, ſuivant la nouvelle, il faut cultiver toutes les terres d'une ferme, & que, ſuivant l'ancienne, on en laiſſe repoſer un tiers, qu'on ne donne qu'une culture au tiers des avoines, & qu'il n'y a que le tiers qui eſt en bled qui demande une culture entiere, il n'eſt pas poſſible de prouver en faveur de M. Tull; reſte à ſavoir ſi le profit compenſera l'excès de dépenſe.

C'eſt la troiſieme queſtion; M. Tull répond que des accidens qui peuvent arriver aux bleds, il y en a que rien ne peut prévenir, comme la grêle, les vents, les pluies & les gelées exceſſives, certaines gelées accidentelles, les brouillards ſecs, *&c.* mais que quant aux cauſes qui rendent le bled petit & retrait, chardonné, *&c.* ſa méthode y obvie.

Mais voici quelque choſe de plus précis: ſuppoſez deux fermes de 300 arpens, cultivées l'une par une méthode, l'autre par l'autre, le fermier qui ſuivra la route commune diviſera ſa terre en trois ſoles, & il aura une ſole de cent arpens en froment, une de même quantité en orge, en avoine, en pois, *&c.* & la troiſieme ſole en repos.

Il donnera un ou deux labours au lot des menus grains, trois ou quatre labours au lot qui doit reſter en jachere, & le reſte occupé par le froment ne ſera point labouré. C'eſt donc ſix labours pour deux cents arpens qui compoſent les deux ſoles en valeur; ou ce qui revient au même, ſon travail ſe réduit à labourer une fois tous les ans quatre ou ſix cents arpens.

On paie communément ſix francs pour labourer un arpent; ainſi ſuivant la quantité de labours que le fermier doit donner à ſes terres, il débourſera 2400 ou 3600 liv.

Il faut au moins deux mines & demie de bled, meſure de Petiviers, la mine peſant quatre-vingts livres, pour enſemencer un arpent. Quand ce bled eſt chotté, il ſe renfle, & il remplit trois mines; c'eſt pourquoi, l'on dit qu'on ſeme trois mines par arpent. Nous le ſuppoſerons auſſi, parce que le bled de ſemence étant le plus beau & le plus cher, il en réſulte une compenſation. Sans faire de différence entre le prix du bled de récolte & celui de ſemence, nous eſtimons l'un & l'autre quatre livres la mine; ainſi il en coûtera 1200 liv. pour les cent arpens.

Il n'y a point de frais pour enſemencer & herſer les terres, parce que le laboureur qui a été payé des façons met le bled en terre *gratis*.

On donne pour ſcier & voiturer le bled dans la grange, ſix livres par arpent; ce qui fait pour les cent arpens, 600 liv.

Ce qu'il en coûte pour arracher les herbes ou ſarcler, varie ſuivant les années; on peut l'évaluer à une livre dix ſous par arpent, ce qui ſera 150 liv.

Il faut autant d'avoine ou d'orge que de bled pour enſemencer le lot qui produira ces menus grains: mais comme ils ſont à meilleur marché, les fermiers ne les eſtiment que le tiers du froment, 400 liv.

Les frais de ſemaille ſe bornent au roulage, qui ſe paie à raiſon de dix ſous l'arpent, 50 liv.

Les frais de récolte ſe montent à 200 liv. le tiers des frais de récolte du bled, 200 liv.

Nous ne tiendrons pas compte des fumiers: 1°. parce que les fermiers n'en achetent pas; ils ſe contentent du produit de leur fourrage: 2°. Ils s'emploient dans les deux méthodes, avec cette ſeule différence que dans la nouvelle méthode on fume une fois plus de terre que dans l'ancienne.

Les frais de fermage ſont les mêmes de part & d'autre, ainſi que les impôts: ainſi la dépenſe du fermier qui cultive trois cents arpens de terre à l'ordinaire, ſe monte à 5000 liv. s'il ne donne que trois façons à ſes bleds, & une à ſes avoines; ou à 6200 liv. s'il donne quatre façons à ſes bleds, & deux à ſes avoines.

Voyons ce que la dépouille de ſes terres lui donnera. Les bonnes terres produiſant environ cinq fois la ſemence, il aura donc quinze cents mines, ou 6000 liv.

La récolte des avoines étant le tiers du froment, lui donnera 2000 liv.

Et ſa récolte totale ſera de 8000 liv. ôtez 5000 liv. de frais, reſte 3000 liv. ſur quoi il faudroit encore ôter 1200 liv. s'il avoit donné à ſes terres plus de quatre façons.

On ſuppoſe que la terre a été cultivée pendant pluſieurs années à la maniere de M. Tull, dans le calcul ſuivant : cela ſuppoſé, on doit donner un bon labour aux plates bandes après la moiſſon, un labour léger avant de ſemer, un labour pendant l'hiver, un au printemps, un quand le froment monte en tuyau, & un enfin quand il épie. C'eſt ſix labours à donner aux trois cents arpens de terre. Les trois cents arpens doivent être cultivés & enſemencés en bled : ce ſeroit donc 1800 arpens à labourer une fois tous les ans. Mais comme à chaque labour il y a un tiers de la terre qu'on ne remue pas, ces 1800 arpens ſeront réduits à 1200 ou à 1000 ; ce qui coûtera, à raiſon de ſix liv., 6000 ou 7200 liv.

On ne conſume qu'un tiers de la ſemence qu'on a coutume d'employer ; ainſi cette dépenſe ſera la même pour les 300 arpens que pour les 100 arpens du calcul précédent, 1200 liv.

Suppoſons que les frais de ſemence & de récolte ſoient les mêmes pour chaque arpent que dans l'hypotheſe précédente, c'eſt mettre les choſes au plus fort, ce ſeroit pour les 300 arpens, 1800 liv.

Le ſarclage ne ſera pas pour chaque arpent le tiers de ce que nous l'avons ſuppoſé dans l'hypotheſe précédente ; ainſi nous mettons pour les trois cents arpens, 150 liv.

Toutes ces ſommes réunies ſont 10350 l. que le fermier ſera obligé de dépenſer, & cette dépenſe excede la dépenſe de l'autre culture de 5350 liv.

On ſuppoſe, contre le témoignage de M. Tull, que chaque arpent ne produira pas plus de froment qu'un arpent cultivé à l'ordinaire. J'ai mis quinze mines par arpent ; c'eſt 4500 mines pour les trois cents arpens, à raiſon de quatre livres la mine, 18000 liv. ; mais ſi l'on ôte de 18000 liv. la dépenſe de 10350 liv. reſtera à l'avantage de la nouvelle culture ſur l'ancienne, 4650 liv.

D'où il s'enſuit que quand deux arpens cultivés ſuivant les principes de M. Tull, ne donneroient que ce quon tire d'un ſeul cultivé à l'ordinaire, la nouvelle culture donneroit encore 1650 livres par trois cents arpens de plus que l'ancienne. Mais un avantage qu'on n'a pas fait entrer en calcul, & qui eſt très-conſidérable, c'eſt que les récoltes ſont moins incertaines.

Nous nous ſommes étendus ſur cet objet, parce qu'il importe beaucoup aux hommes. Nous invitons ceux à qui leurs grands biens permettent de tenter des expériences coûteuſes, ſans ſuccès certain & ſans aucun dérangement de fortune, de ſe livrer à celles-ci, d'ajouter au parallele & aux conjectures de M. Duhamel, les eſſais. Cet habile académicien a bien ſenti qu'une légere tentative feroit plus d'effet ſur les hommes que des raiſonnemens fort juſtes ; mais que la plupart ne peuvent ſuivre, & dont un grand nombre qui ne les ſuit qu'avec peine, ſe méfie toujours. Auſſi avoit-il fait labourer une piece quarrée oblongue de terre, dont il avoit fait ſemer la moitié à l'ordinaire, & l'autre par rangées éloignées les unes des autres d'environ quatre piés. Les grains étoient dans les rangées à ſix pouces les uns des autres. Ce petit champ fut ſemé vers la fin de Décembre. Au mois de Mars, M. Duhamel fit labourer à la bêche la terre compriſe entre les rangées : quand le bled des rangées montoit en tuyau, il fit donner un ſecond labour, enfin un troiſieme avant la fleur. Lorſque ce bled fut en maturité, les grains du milieu de la partie cultivée à l'ordinaire n'avoient produit qu'un, deux, trois, quatre, quelquefois cinq, & rarement ſix tuyaux ; au lieu que ceux des rangées avoient produit depuis dix-huit juſqu'à quarante tuyaux ; & les épis en étoient encore plus longs & plus fournis de grains. Mais malheureuſement, ajoute M. Duhamel, les oiſeaux dévorerent le grain avant ſa maturité, & l'on ne put comparer les produits.

M. Beguillet a joint à cet article, une hiſtoire abrégée de l'*agriculture*, dans laquelle il examine ce qui concerne la France en particulier. Nous allons tranſcrire ſes obſervations.

On ne peut douter que l'*Agriculture* ne fût en honneur chez les Gaulois, long-temps avant l'arrivée des Romains. Cette partie de l'Europe étoit diviſée en trois ; la Belgique au nord, l'Aquitanique à l'occident mé-

Digitized by Google

rional, & la Celtique, ou Gaule proprement dite, la plus étendue des trois, & qui s'étendoit depuis le Rhin & les monts des Voſges, juſqu'à la Garonne & l'Océan d'une part, & de l'autre juſqu'à la Méditerranée, puiſqu'elle comprenoit la Province Romaine & la Narbonnoiſe. C'eſt dans la Celtique méridionale que les Phocéens vinrent fonder Marſeille, & apporterent avec eux des plants de vignes & d'oliviers, qu'ils multiplierent dans le pays. Ils firent connoître, ſelon quelques-uns, la culture de la vigne aux Gaulois, dans un temps où il n'y avoit que de la vigne ſauvage en Italie. Mais j'ai fait voir dans mon *Œnologie, (imprimée à Dijon, chez* Defay, *en 1770), chap. j.*, que l'art de faire le vin avec le fruit de la vigne étoit en uſage dans les Gaules long-temps avant l'arrivée des Phocéens, puiſque, ſelon Athenée, *liv. XIII*, lors du mariage d'Euxenus, chef des Phocéens, avec Petta, fille de Nannus, roi des Saliens, peuple Celtè qui habitoit les côtes de Provence, cette princeſſe préſenta, *ſelon l'uſage du pays, une coupe où il y avoit de l'eau & du vin*, à celui qu'elle vouloit ſe choiſir pour époux. On voit par-là l'erreur de ceux qui ne mettent que ſous l'empereur Probus les commencemens de la culture de la vigne dans les Gaules. Cicéron, dans ſa belle oraiſon pour Fonteius, parle du grand commerce de vin qui ſe faiſoit dans l'intérieur des Gaules. Les Gaulois étoient même plus inſtruits que les autres nations dans cette partie de l'*Agriculture*. On leur doit l'invention des tonneaux. Ils mettoient fermenter dans le vin des bois de ſenteur, comme l'aloës &c. pour le rendre plus odoriférant, & en avoir un plus grand débit. Dès le temps de Caton l'Ancien, on tranſportoit en Italie des plants de vigne des Gaules. L'eſpece appellée *biturica*, parce qu'elle avoit été portée du Berry en Italie, eſt fort louée par les *Auctores rei ruſticæ*, parce que ce plant étoit robuſte, & multiplioit beaucoup. Dans les tombeaux des anciens Gaulois, trouvés en Bourgogne, on voit qu'ils avoient des gobelets à la main. Le Pere Montfaucon dit que c'eſt pour nous apprendre que le pays étoit dès-lors abondant en excellent vin. *V. l'Œnologie.*

Si la culture de la vigne étoit en ſi grand honneur dans les Gaules avant l'arrivée des Romains, celle des grains ne devoit pas y être négligée, puiſque c'eſt à cette derniere que les Gaules devoient une population preſqu'incroyable. Selon D. Martin, dans ſon hiſtoire des Gaules, c'eſt la Celtique qui a peuplé l'Allemagne, l'Italie & l'Eſpagne. On trouve des Celtes juſqu'en Aſie. C'eſt l'éloignement de ces colonies, qui avoient ceſſé toute relation avec leurs métropoles, qui a engagé M. Pelloutier & les hiſtoriens qui l'ont ſuivi, à faire venir les Celtes d'ailleurs, au lieu qu'ils ſont tous ſortis de la Gaule proprement dite, comme des eſſaims vigoureux, trop reſſerrés dans l'enceinte de la ruche où ils ſont nés. La plus fameuſe de ces émigrations eſt celle qui fut faite ſous Ambigat, roi de Bourges. Ses neveux Sigoveſe & Belloveſe conduiſirent des troupes de Gaulois, le premier dans la forêt Hercinie, où il s'établit avec les Boïens, & le ſecond dans l'Italie ſupérieure, qui prit le nom de Gaule Ciſalpine, de tous ces peuples qui y fonderent des villes.

Les Gaulois étoient originairement ſans bourgs & ſans villes; leurs habitations étoient éparſes dans la campagne, ſur le fonds de terre qu'ils cultivoient. Ceux d'une même famille demeuroient au voiſinage les uns des autres, & s'étendoient à meſure que les lignées devenoient nombreuſes; ce qui forma par la ſuite trois ou quatre cents peuples différens les uns des autres, quoique réunis par les mœurs, les uſages, la même forme de gouvernement, *&c.* Les auteurs font mention d'environ quatre cents peuples reſſerrés & comme entaſſés les uns ſur les autres dans les Gaules.

Une population auſſi nombreuſe ne peut être due qu'à l'*Agriculture*, puiſque les Gaulois n'avoient pas les reſſources du commerce extérieur ni les manufactures; c'étoit principalement les terres arroſées par la Saône qui étoient d'un plus grand rapport: *ager Sequanicus totius Galliæ optimus*, dit Céſar. Auſſi les Æduens qui habitoient le bord occidental de la Saône, & les Sequanois qui occupoient le bord oriental, étoient les peuples les plus puiſſans des Gaulois, & ſe diſputoient la ſouveraineté des

des Gaules long-temps avant que les Romains euſſent penſé à s'en rendre maîtres. Ces derniers venoient même dans les Gaules pour y faire le commerce des grains, & ils avoient des comptoirs à Châlons-ſur-Saône.

Ce fut par l'*Agriculture*, unique mobile de l'aiſance, dit un auteur moderne, que Céſar, ce génie vaſte & profond, trouva le moyen de faire ſubſiſter de nombreuſes armées dans les Gaules, & qu'il vint à bout de les ſoumettre. Ses premiers ſucceſſeurs ſe plurent à embellir cette précieuſe conquête par des travaux immenſes, & elle devint la plus fertile & la plus belle province de l'empire.

Les Romains étoient particuliérement intéreſſés aux progrès de la culture dans les Gaules. L'Italie couverte des ſuperbes & vaſtes maiſons de plaiſance des grands de Rome, remplie d'un peuple immenſe, ne jouiſſoit que d'une ſubſiſtance précaire; elle ſe vit forcée de tirer des provinces les denrées de premiere néceſſité, ſes champs ne ſuffiſant plus à nourrir ſes habitans. Amollis par le luxe, il fallut recourir aux approviſionnemens & à la reſſource des greniers publics, que les récoltes des Gaules ſervoient à remplir. Toutes les provinces payoient leurs contributions en grains; & il paroît conſtant que cette impoſition en nature étoit la dixieme partie des récoltes. Le gouvernement ſeul ſe méloit du tranſport de ces grains, de leur verſement dans les lieux où la diſtribution en étoit néceſſaire, & de la vente du ſuperflu au profit du fiſc, à qui ce commerce excluſif étoit réſervé, & produiſoit un énorme revenu. Le fiſc avoit des greniers publics dans toutes les provinces pour la conſervation des grains, & le préfet de l'annone avoit l'œil ſur tous les officiers chargés de la collecte des redevances en bled; il veilloit à la conduite de cette immenſe quantité de grains, tant par terre que par eau, & à leur décharge dans les greniers, dans les ports ou dans les villes; il avoit droit d'en reconnoître la bonne ou la mauvaiſe qualité, de commettre des gardiens sûrs & fideles à leur conſervation; enfin il préſidoit à la diſtribution.

Lorſque l'empire devint la proie des eſſaims de Barbares ſortis du Nord, la dépopulation des provinces, cauſée par ces invaſions deſtructives, fut auſſi fatale à l'*Agriculture* qu'au reſte des arts & des ſciences. Ces conquérans barbares, plus féroces que guerriers, inonderent nos contrées floriſſantes; ils égorgerent ou mirent aux fers des hommes moins forts qu'eux, mais plus utiles à la ſociété. Plus avides que prudens, ils ravagerent, ils dévaſterent ces fertiles & riantes campagnes où ils venoient chercher leur ſubſiſtance. Ils étoient paſteurs ou chaſſeurs, comme le ſont aujourd'hui les Tartares & les Sauvages de l'Amérique, & ils ſe contentoient de jouir ſans peine, ſans travail, des vaſtes déſerts de leurs conquêtes: ils abandonnerent à des eſclaves la culture ſuperficielle d'une partie du terrain à portée de leur habitation; le reſte inculte étoit réſervé pour leurs troupeaux. Un commerce néceſſaire avec les vaincus leur donna cependant peu-à-peu des mœurs plus douces. Les Bourguignons, les moins féroces de tous ces barbares, avoient embraſſé le chriſtianiſme, ſi propre à adoucir les mœurs, & à ramener l'homme à ſa deſtination primitive, qui eſt le travail de la terre. Le chriſtianiſme paſſa des Bourguignons aux Francs par le mariage de Clotilde avec Clovis, le fondateur de la monarchie françoiſe; mais il reſta toujours à ces derniers peuples un fonds de barbarie que pluſieurs ſiecles ont eu peine à bannir. Les ſucceſſeurs de Clovis avoient trop de guerres à ſoutenir dans les foibles commencemens d'une monarchie encore chancelante, pour s'occuper de l'*Agriculture*, & des moyens de procurer l'abondance dans leurs états (*Voyez ci-deſſus* ABONDANCE.) Cependant les moines firent de grands défrichemens: on leur donna des terres incultes qu'ils mirent en valeur, & ils acquirent par cet art ſimple & naturel, des richeſſes qui auroient fait ombrage à leurs propres bienfaiteurs, ſi on n'avoit eu ſoin, de temps en temps, de les leur enlever par parcelles.

La France prit une nouvelle forme ſous Charlemagne. Les arts renaiſſans, le commerce étendu avoient augmenté peu-à-peu le nombre des habitans. Il ſe forma de nouvelles villes. Le bétail & la chaſſe ne

Digitized by Google

ſuffiſant plus à nourrir les peuples ſi nombreux, on ſe vit forcé de revenir à la culture des terres, d'éclaircir les forêts, de défricher les landes : ces vaſtes ſolitudes, ces déſerts affreux commencerent à être cultivés ; mais cette culture ſe reſſentoit de l'ignorance des ſiecles groſſiers ; elle n'étoit fondée que ſur des connoiſſances bornées de la nature, ſur une routine aveugle & incertaine. La phyſique & l'hiſtoire naturelle, qui étoient inconnues alors, étoient ſeules capables de faire appercevoir l'inſuffiſance de ces méthodes. Lorſque les champs ne produiſoient que des bleds ſtériles ou charbonnés, par le défaut du choix ou de la préparation des ſemences, on accuſoit les démons d'avoir mangé les grains dans l'épi, ou de les avoir brûlés & convertis en charbons. D'ailleurs le maître ne veilloit pas à ſes héritages ; des mains mercenaires, les ſerfs ſeuls étoient chargés de ce ſoin ; &, parce que les vues de ces eſpeces d'hommes ſont toujours bornées, il y eut peu de progrès. On étoit encore bien loin du vrai, lorſque les Normands en firent perdre juſqu'à l'idée. Ce fut un torrent affreux qui inonda la France ; & ces nouveaux barbares n'épargnerent que ce qui fut inacceſſible à leur goût deſtructeur. Le régime féodal qui s'introduiſit dans ce temps, acheva de détruire ce que la fureur des Normands avoit épargné : tout fut replongé dans le chaos & l'ignorance ; & c'étoit fait de la France, ſi la Bourgogne n'eût nourri dans ſon ſein une nouvelle race de rois, qui réparerent les pertes de la monarchie, & lui donnerent un nouveau luſtre qu'elle n'avoit pas eu juſqu'alors.

Pluſieurs cauſes retardoient les progrès de l'*Agriculture* & des Arts : dans les commencemens de la troiſieme race, le royaume n'étoit gouverné que comme un grand fief tout compoſé de hauts barons, de petits ſeigneurs & d'eſclaves. Parmi les reſtes gothiques d'un gouvernement militaire, on ne faiſoit cas que des talens propres à la guerre. La France hériſſée de fortereſſes n'offroit par-tout qu'un aſpect menaçant ; les arts néceſſaires pour s'oppoſer à la violence, étoient preſque les ſeuls en vigueur. L'*Agriculture* découragée par l'incertitude des poſſeſſions, par la difficulté des exploitations, par la foibleſſe des récoltes, languiſſoit ou n'avoit qu'une exiſtence éphémere ; la terre ombragée par des forêts immenſes, préſentoit preſque par-tout des plaines incultes, des landes ſtériles, des côteaux arides & des prairies couvertes de buiſſons. Elle ſe refuſoit ſouvent à nourrir les habitans ; l'indigence extrême de la plupart des François les obligeoit à ſe contenter des alimens de la plus mauvaiſe qualité, pris plus ſouvent dans le regne animal, que dans le regne végétal : des viandes froides ſalées ou boucanées ; des poiſſons, du fromage, du lait, & quelques légumes groſſiers étoient les principaux alimens. Toute police étoit méconnue ; on n'avoit pour objet que de ſe précautionner contre les ennemis du dehors. Forcé, pour défendre ſa vie contre les attaques imprévues des ambitieux ou des injuſtes, de ſe renfermer dans des châteaux forts, ou dans des villes, le François étoit obligé d'abandonner la culture des campagnes, & voyoit ſe multiplier autour de lui les cauſes de mort. Des murs très-élevés rendoient ſon habitation preſque impénétrable à l'air ; des foſſés bourbeux, des marais & des terres inondées rempliſſoient continuellement l'athmoſphere de vapeurs infectes. Dans les villes, des rues étroites & non pavées, augmentoient encore l'infection d'un air qui ne pouvoit pas être renouvellé. Auſſi les peſtes & les épidémies étoient-elles très-fréquentes. La lepre, les maladies cutanées, le feu ſacré, le mal des ardents, le ſcorbut, *&c.* ravageoient le royaume, de concert avec les famines que l'on éprouvoit ſouvent. On compte dix famines dans le dixieme ſiecle, & vingt-ſix dans le onzieme ; & ces famines étoient aſſez cruelles pour obliger à manger de la chair humaine, pour forcer, dans l'intention d'aſſouvir ſa faim, à déterrer les morts, à donner la chaſſe aux vivans, *&c.* (*Voyez* le diſcours de M. Morret couronné à Amiens en 1771.) Malgré tous ces fléaux, les préjugés de la nation contre l'*Agriculture*, qui pouvoit ſeule mettre fin à tant de maux, étoient à leur comble. La culture des terres étoit abandonnée à une eſpece d'eſclaves avilis ; & tout l'aviliſſe-

ment retomboit ſur les occupations qu'ils exerçoient. Le roturier, *ruptuarius glebæ*, & le vilain, *villanus*, ſont encore parmi nous des mots de reproches qui annoncent l'infamie dont étoient alors couverts ces hommes ſi utiles, qui faiſoient ſubſiſter les tyrans pour qui ils cultivoient la terre : mais cette partie ſi intéreſſante de la nation recouvra peu-à-peu ſes droits & ſa liberté, par les affranchiſſements, & les privileges accordés par nos rois, qui donnerent le droit de commune aux villes, & qui déclarerent qu'il ne devoit point y avoir de ſerfs en France. Les croiſades, qui exciterent l'avidité des ſeigneurs & des guerriers, ſous l'appât du zele, affoiblirent la France par des émigrations fréquentes ; mais les rois en devinrent plus puiſſans pour le bonheur des ſujets.

La condition des cultivateurs, ſous le deſpotiſme féodal, avoit mis des entraves à l'avancement de l'*Agriculture*, dont les influences funeſtes ſubſiſterent long-temps après la ſuppreſſion de la cauſe. La claſſe des cultivateurs, nouvellement affranchie, ſupporta preſque ſeule toutes les charges de l'état : la liberté leur fut preſque toujours vendue par les ſeigneurs, à titre onéreux ; & ceux qui n'ont pu la payer, ſont demeurés eſclaves. Tels ſont encore les mainmortables en Bourgogne, en Franche-Comté, & dans pluſieurs autres provinces. L'accablement & l'aviliſſement furent long-temps le partage des cultivateurs, malgré les établiſſemens de Saint Louis, & ſes efforts pour changer leur condition malheureuſe. Charles V, par des loix ſages, prit les moyens de mettre ſes peuples dans l'abondance ; mais il vécut trop peu pour le bonheur des ſujets. Les fureurs de Charles VI, les querelles des maiſons de Bourgogne & d'Orléans, & l'invaſion des Anglois, firent voir par-tout les horreurs de la guerre, tels que le commerce interrompu, les terres abandonnées ; & tout reſta dans un état de langueur & de miſere juſqu'à Louis XII. Il fut le pere de ſon peuple, il fit tous ſes efforts pour le rendre heureux ; mais des entrepriſes téméraires, des guerres éloignées firent qu'aucun génie bienfaiſant n'enſeigna la vraie ſource des richeſſes. François I ſon ſucceſſeur, aima les ſavans, les protégea, les encouragea par des récompenſes ; mais ces ſavans n'enſeignerent pas l'art de rendre les princes plus riches, les peuples plus aiſés ; ils ignoroient les vraies reſſources d'un royaume. C'étoit beaucoup néanmoins que d'ouvrir la porte aux ſciences ; l'eſprit humain n'avance que lentement dans ſes découvertes ; il ne parvient que par degré, & le premier pas eſt toujours le plus difficile à franchir.

L'héréſie & les guerres civiles, qui commencerent après la mort de Henri II, arrêterent encore nos progrès, & faillirent à nous replonger dans le chaos. On diſputa, on ſe battit, on s'égorgea ; & l'eſprit de fureur rendoit comme impoſſible le goût d'une vie douce & tranquille. Cependant l'attention du gouvernement à protéger l'*Agriculture* dans ces temps malheureux, éclate dans les ordonnances de nos rois, auſſi favorables à ce premier de tous les arts, que les loix des Romains & des autres peuples. François premier, ordonnance de 1580 ; Charles IX, ordonnance du 8 octobre 1571 ; Henri II, ordonnance du 16 mars 1585 ; Henri IV, édit du 12 janvier 1599, ont ſucceſſivement encouragé les habitans de la campagne par des réglemens avantageux. Tous ont fait défenſe de ſaiſir les meubles, les beſtiaux & les inſtrumens du laboureur : loix qui ont été confirmées par leurs ſucceſſeurs. Au milieu des horreurs des guerres civiles, le fameux chancelier de l'Hôpital, génie né pour le bonheur des François, s'ils euſſent été plus vertueux, vouloit garantir pour jamais la nation des diſettes & de la famine, en obligeant toutes les villes & les communautés à avoir des approviſionnemens & des greniers d'abondance. *Voyez* ce dernier mot.

Un Dijonnois fut l'un des principaux auteurs du rétabliſſement de l'*Agriculture*, ſous le miniſtere du grand Sully, par les excellens préceptes ſur l'*Agriculture*, qu'il donna dans ſa *Maiſon Ruſtique*. Jean Liebault, né à Dijon, médecin de la faculté de Paris, étudioit dans cette capitale, lorſque Charles Etienne lui trouva aſſez de mérite, pour lui donner en mariage Nicole Etienne ſa fille, diſtinguée par ſa ſcience. Liebault travailla avec ſon beau-

pere à faire connoître les ouvrages des *Autores rei ruſticæ*, & il donna de concert avec lui, le livre ſuivant : l'*Agriculture & Maiſon ruſtique* de MM. Charles Etienne & Jean Liebault, docteur en médecine, 1572, *in-4°*. Liebault augmenta conſidérablement dans la ſuite la *Maiſon Ruſtique*, qui a été traduite en Allemand, en Anglois & en Flamand.

Dans le même temps, un payſan de Saintonge, nommé Bernard Paliſſy, qui ſavoit à peine lire, comme il nous l'apprend lui-même, donna deux ouvrages d'*Agriculture*, ſi naturellement éloquens, ſi forts de raiſons & d'expérience, qu'ils auroient dû ſervir de modeles à ceux qui, de nos jours, ont parlé de labourage : le premier eſt intitulé : *Recette véritable, par laquelle tous les hommes de France peuvent apprendre à multiplier & augmenter leurs tréſors ;* la Rochelle, Berton, 1563, *in-4°*. Le ſecond eſt un *Diſcours ſur la nature des eaux*, & un *Traité de la marne ;* Paris, Martin, 1586, *in-8°*. Ce payſan, qui étoit vraiment un grand-homme, vint à Paris ſur la fin de ſes jours. Lacroix Dumaine dit qu'il y donnoit des leçons de ſa ſcience & profeſſion ; il l'appelle *Philoſophe naturel, & homme d'un eſprit merveilleuſement prompt & aigu.*

Le royaume ne tarda pas à ſe reſſentir ſous le miniſtere du grand Sully, des encouragemens qu'un bon roi & un miniſtre éclairé donnerent à l'*Agriculture*, après la fameuſe paix de Vervins. Eſt-il quelqu'un qui n'ait verſé des larmes ſur la mémoire de ce bon roi, qui vouloit, diſoit-il, voir un jour ſes payſans en état de mettre une poule au pot les jours de fête. Mot célebre & annobli par l'humanité & la tendreſſe, dont il étoit l'expreſſion ſimple & peu recherchée. Le récit des dix dernieres années de Henri IV, & de tous les établiſſemens faits ſous ſon regne, en faveur de l'*Agriculture*, ſeroient peut-être le morceau le plus touchant de notre hiſtoire, s'il étoit fait de main de maître. On peut juger des progrès de l'*Agriculture* dans ce court intervalle, par la ſituation de la France à ſa mort, & par l'état brillant des finances & de la population. Le *Théatre d'Agriculture*, qu'Olivier de Serres, ſire de Pradines, dédia au Roi en 1606, eſt encore une preuve des progrès de l'*Agriculture* en ce ſiecle. Ce livre eſt encore le meilleur, & le plus complet de ceux qu'on a faits ſur le même ſujet, depuis qu'il a paru ; il dit au roi dans ſon épître : « Sire, » parler d'*Agriculture* à votre majeſté, » c'eſt l'entretenir de ſes propres affaires, » parce que votre royaume étant terre » ſujette à culture, mérite d'être cultivé » avec art & induſtrie, pour lui faire re- » prendre ſon ancien luſtre & ſplendeur, » que les guerres civiles lui ont ravis... » Il eſt dit dans l'écriture que *le roi con-* » *ſiſte quand le champ eſt labouré ;* d'où » s'enſuit que, procurant la culture de la » terre, je ferai le ſervice de mon prince ; » ce que rien tant je ne deſire, afin qu'en » abondance de proſpérités, votre majeſté » demeure long-temps en ce monde, & » que par ce moyen, ſon peuple demeure en » ſûreté publique ſous ſon figuier, culti- » vant ſa terre, comme à vos pieds, à » l'abri de votre majeſté qui a à ſes côtés » la juſtice & la paix. » J'ai cru devoir citer quelques paſſages de cette épître, comme des traits de la véritable éloquence du cœur, indépendante de tous ces ornemens de ſtyle, qui lui ſont ſouvent étrangers. J'ai auſſi voulu, en citant ces anciens ouvrages, où l'on retrouve la plupart des obſervations que l'on a voulu donner de nos jours comme nouvelles, détromper ceux qui pourroient croire que nos ancêtres étoient auſſi ignorans ſur l'art de l'*Agriculture*, qu'on le leur reproche dans les ouvrages modernes. Il faut cependant convenir que les progrès de cet art étoient bien médiocres, en comparaiſon du point de perfection où on les a portés ſous le regne de Louis le bien-aimé, comme on le verra plus bas.

Les guerres civiles, qui recommencerent ſous Louis XIII, & au commencement du regne de Louis XIV, mirent de nouveaux obſtacles aux progrès que l'*Agriculture* avoit faits ſous Sully. Le cardinal de Richelieu, cet homme ſi dur, étoit-il fait pour favoriſer l'*Agriculture*, lui qui penſoit que *la diſpoſition à l'obéiſſance naiſſoit de l'accablement du peuple ;* principe affreux, qui, pour l'honneur & l'amour de l'huma-

nité, ne devoit pas être mis en avant, quand même il ſeroit vrai (dit l'illuſtre Monteſquieu), & qui doit encore moins y être mis, lorſqu'il eſt faux. Enfin le beau ſiecle de Louis XIV épura nos mœurs & notre goût, tout y atteignit la perfection, & fut l'époque de notre gloire. Le roi fit pluſieurs réglemens en faveur des laboureurs; il renouvella la loi de ſes prédéceſſeurs, qu'on ne pourroit ſaiſir les beſtiaux & les inſtrumens du labourage (ordonnance de 1667). Il accorda des privileges & des exemptions pour les défrichemens & les deſſéchemens des marais du royaume. A l'exemple de Pertinax, qui avoit ordonné que le champ laiſſé en friche appartiendroit à celui qui le cultiveroit; que ce cultivateur ſeroit exempt d'impoſitions pendant dix ans; & que s'il étoit eſclave, il deviendroit libre, Louis XIV, animé du même amour pour l'*Agriculture*, permit de mettre en valeur les terres abandonnées, ſans être tenu de rembourſer le propriétaire; il infligea de grandes peines à ceux qui feroient du dégât dans les terres, ou qui voleroient les grains & les fruits, &c. *Voyez* l'édit de juillet 1656, & la belle ordonnance du 11 juin 1709, qui fut donnée dans un temps de diſette & de malheurs, dont on verra l'affreux tableau au *mot* DISETTE.

Ces réglemens ne produiſirent pas alors tout le bien qu'on en pouvoit attendre; il régnoit encore en France de trop grands préjugés contre l'*Agriculture*. Du temps d'une cour polie, le goût fauſſement délicat d'un courtiſan plongé dans la molleſſe, mépriſoit tout ce qui n'avoit point l'empreinte de ce luxe fin qui faiſoit le caractere du ſiecle; rien n'étoit plus ridicule qu'un campagnard; rien n'effravoit plus la nobleſſe, que la triſte néceſſité de ſe retirer à la campagne, pour y planter des choux. On ignoroit encore alors que le travail de la terre eſt l'occupation la plus noble, puiſque c'eſt la plus utile.

Il en eſt de même dans les ſciences où l'on a cherché le brillant, l'agréable & l'extraordinaire avant que de ſonger à l'utile. Ce n'eſt que depuis environ un ſiecle, diſent les Auteurs du Journal Encyclopédique, que la Phyſique, la Chymie, l'Hiſtoire Naturelle, la Botanique, &c. ſe ſont rapidement développées, & que quelques-unes d'entr'elles ont été portées à leur plus haut degré de perfection, graces aux expériences multipliées & rendues publiques, ainſi qu'à la juſteſſe & à la multiplicité des obſervations. Il reſtoit encore une ſcience & la plus utile de toutes à affranchir des entraves que l'ignorance lui avoit impoſées, une ſcience abandonnée à des méthodes ſans principe, à une vicieuſe pratique étayée d'une vielle routine, à des hommes privés preſque de toute intelligence, remplis de préjugés, rejetés dans la derniere claſſe des citoyens & découragés par leur état d'abjection autant qu'ils étoient rebutés par l'indigence & la miſere dans laquelle on les laiſſoit languir. L'*Agriculture*, en un mot, étoit entiérement négligée; & ſi elle produiſoit encore la ſubſiſtance des propriétaires ingrats, ce n'étoit plus que par la fertilité du ſol, que la plus mauvaiſe des cultures n'avoit pu totalement éteindre: mais ces temps d'ignorance & de préjugés ſont paſſés. On a ſenti enfin combien il importoit de porter la lumiere dans le ſein des ténebres que tant de ſiecles avoient ſi fort épaiſſies; auſſi n'eſt-ce que depuis environ quinze années, du moins en France, que l'*Agriculture* trop long-temps négligée, eſt ſortie de la langueur & de l'eſpece d'oppreſſion dans leſquelles elle étoit retenue: & depuis cette heureuſe époque, elle a fait tant de progrès, qu'on diroit qu'elle touche preſque à ſon plus haut degré de perfection: ce n'eſt plus aux ſoins mercenaires de quelques laboureurs ſans intelligence qu'elle eſt confiée; ce ſont les Botaniſtes, les Phyſiciens, les Chymiſtes, les Obſervateurs & les Naturaliſtes; ce ſont les ſociétés établies uniquement pour cet objet; ce ſont enfin les ſociétés littéraires & les académies qui s'empreſſent de concourir à éclairer les pratiques de l'art de cultiver la terre: art heureux, dont l'étude agréable, utile & curieuſe fait la plus grande occupation, & les délices même de la plupart des citoyens inſtruits.

Ce n'eſt donc que ſous le regne de Louis le Bien-Aimé, & depuis environ une quinzaine d'années, que le public éclairé par les excellens ouvrages ſur l'*Agriculture*, parut

Digitized by Google

revenir de ſes injuſtes préventions contre l'*Agriculture* ; les philoſophes s'occupent de l'*Agriculture* , & les grands favoriſent leurs recherches aidées d'ailleurs par les nouvelles découvertes faites dans ce ſiecle en Phyſique , en Botanique & en Hiſtoire naturelle. S'il étoit permis de ſe citer ſoi-même , je pourrois renvoyer le lecteur à un petit ouvrage latin , imprimé à Dijon en 1768 , *ſur les principes phyſiques de l'Agriculture & de la végétation.* On y verroit l'utilité de la Phyſique & de la Botanique appliquées à l'*Agriculture* ; on le ſentiroit encore mieux dans le grand ouvrage latin dont celui-là n'eſt que le précis , & dans lequel tous les nouveaux ſyſtêmes d'*Agriculture* ſont appréciés , ainſi que les découvertes des modernes. Mais je n'oſerois riſquer la publicité d'un ouvrage écrit dans une langue preſque inconnue de nos jours : on en verra quelques paſſages traduits au *mot* BLEDS , & dans tous ceux qui traiteront de l'*Agriculture* ; ſi mon état me donne le loiſir de remplir mes engagemens à cet égard , & ſi je n'étois pas arrêté par l'eſpece de ridicule qu'on commence à répandre à pleines mains ſur les *Agriculteurs* de cabinet. On a même écrit des *préſervatifs contre l'agromanie* , pour empêcher ſans doute la multiplicité d'ouvrages en ce genre dont on eſt accablé ; mais c'eſt ici que l'on peut aſſurer que l'abondance n'eſt jamais nuiſible , & qu'il y a toujours à profiter dans le plus médiocre ouvrage d'*Agriculture* , à plus forte raiſon dans ceux où l'on prend la phyſique & l'obſervation pour guide , & dans la compoſition deſquels on ne cite que des auteurs accrédités.

Malgré les écrits ſans nombre qui ont paru dans ces derniers temps ſur l'*Agriculture* & l'économie champêtre , on peut dire qu'il nous manque encore *un corps complet d'Agriculture.* Les autres nations jouiſſent de cet avantage. Le corps complet d'*Agriculture* d'Eſpagne a été fait par Jean Ferrera , par ordre du cardinal Ximenès : cet habile écrivain y a joint un recueil conſidérable d'objets importans , concernant l'*Agriculture* , qu'il a puiſés dans tous les ouvrages anciens & modernes. Ses obſervations particulieres & les expériences qu'il avoit répétées depuis long-temps , y ont également eu place. L'Etat de Veniſe a adopté les ouvrages de Camillo Tarello ſur l'*Agriculture* , & a magnifiquement récompenſé cet auteur & ſa poſtérité. Les mémoires de Stockholm ſeront un monument éternel de l'eſprit patriotique de tout ce qu'il y a de grand & d'illuſtre parmi cette nation magnanime. L'ouvrage immortel de Vallerius , *Agriculturæ fundamenta chemica* , eſt un chef-d'œuvre en ce genre ; il eût été à ſouhaiter que l'auteur lui eût donné plus d'étendue. Les *Mémoires de la ſociété économique de Berne* , renferment tout ce qu'il y a de plus important & de plus curieux ſur les détails immenſes de l'économie rurale ; & jamais on n'a fait un plus beau préſent à la république des lettres que la publication de ces mémoires en françois. Le *Corps complet d'Agriculture de l'Angleterre* a été publié en 1750 , par une ſociété de perſonnes célebres en France ; l'ouvrage intitulé : le *Gentilhomme cultivateur* , contient la traduction d'une partie de ce corps d'*Agriculture.* Mais malheureuſement le traducteur , au lieu de publier cet ouvrage excellent dans ſon genre tout ſimplement , a cru devoir y faire entrer différentes obſervations & mémoires qui ont embrouillé ſi fortement ce même ouvrage anglois , qu'il n'eſt plus poſſible d'y puiſer ce qu'on avoit établi d'utile & d'admirable dans l'original. Une ſociété de gens de lettres a voulu nous donner , ſous le titre d'*Agronomie* , un corps complet d'*Agriculture* & d'induſtrie. Le plan de cet ouvrage , excellent d'ailleurs , étoit trop vaſte pour être fidellement rempli dans toutes ſes parties. On a voulu y donner les principes d'*Agriculture* , du commerce & des arts : entrepriſe immenſe qui exigeoit un nombre infini de volumes ; ceux qu'on nous a donnés , ſont remplis de la phyſique la plus abſtruſe ; ces principes commencent par le débrouillement du chaos. Nous avons encore en France le *Journal économique* , livre qui eût été utile ſi l'auteur eût rempli ſon titre , & s'il n'eût pas fait d'excurſions ſur toutes ſortes de matieres étrangeres , pour remplir un livre qui doit paroître régulierement tous les mois. J'ai donc eu raiſon d'avancer qu'il nous manque encore un corps d'*Agriculture* , réduit & approprié

au climat de la France. J'ai oſé riſquer cette entrepriſe ſous le titre d'*elementa Agriculturæ phyſico-botanica*, &c. en latin & en françois. J'y ai joint un calendrier d'*Agriculture*, tant pour les laboureurs que pour les vignerons, dans lequel j'ai raſſemblé tous les préceptes de pratique des anciens & des modernes les plus accrédités. On en verra pluſieurs morceaux iſolés ſous cet article, & dans ceux qui auront rapport à l'économie champêtre.

Pour revenir à ce qui concerne l'hiſtoire de l'*Agriculture* en France, depuis le dernier regne juſqu'à préſent, l'exemple des Anglois, les travaux multipliés de nos auteurs économiques, les encouragemens d'un miniſtere éclairé, les nouvelles découvertes qu'on a faites en phyſique & dans l'hiſtoire naturelle, des circonſtances heureuſes qu'il ſeroit long & peut-être dangereux de développer, paroiſſent enfin avoir décidé notre nation du côté de l'*Agriculture*. Les préjugés contre un art ſi noble & ſi avili, ſont enfin diſſipés, grace à la philoſophie dont la voix a appris aux hommes qu'ils ſont égaux dans l'ordre de la nature, & que la diſproportion conventionnelle que la différence des rangs met entr'eux, ne ſauroit détruire cette égalité; les grands s'étant accoutumés à regarder comme pouvant être d'une eſpece ſemblable à la leur, ceux qui ſont néceſſaires à leurs plaiſirs, leur raiſon a fait un pas, & ils en ſont venus à regarder de même ceux qui ſont néceſſaires à leur ſoutien. Toutes les cauſes d'engourdiſſement ſont enfin diſſipées ſous un monarque qui veut mériter le titre de *Bienfaiſant*, en s'occupant ſans ceſſe de notre bonheur, & qui ſait que la gloire d'un ſouverain eſt d'avoir des ſujets heureux.

Depuis long-temps la ſageſſe attentive de Louis XV, avoit déja empêché la deſtruction des beſtiaux; un arrêt du conſeil du 4 avril 1720, défend de vendre, d'acheter ou de tuer aucune vache encore en état de porter des veaux; un autre arrêt du 14 mars 1745, confirmatif du premier, porte trois cents livres d'amende contre les bouchers qui tueront des vaches au deſſous de dix ans: les réglemens ſur les haras ont aſſuré la conſervation des chevaux. Les établiſſemens des écoles vétérinaires à Lyon & à Alfort; les ouvrages lumineux qui ſont ſortis de ces écoles, un excellent traité des bêtes à laine, imprimé par les ordres du miniſtere & par les ſoins de M. Parent, *&c.* aſſurent à jamais au royaume l'état permanent d'une floriſſante *Agriculture*, puiſque les animaux en ſont la baſe & le ſoutien.

Hiéron enſeigna lui-même à ſes ſujets l'art de cultiver la terre; auſſi fut-il le plus grand roi de ſon temps, & il ſurpaſſa, par ſa magnificence, les plus puiſſans monarques. Louis le Bien-aimé n'a pas dédaigné d'entrer dans les mêmes détails d'*Agriculture*; des expériences faites à Trianon, ſous ſes yeux & par ſes ordres, nous ont appris les cauſes des maladies contagieuſes qui détruiſoient les eſpérances de nos moiſſons, & les moyens d'y remédier; une charrue faite par ſon ordre & conſervée au château de Trianon; une charrue, dis-je, ſoutenue par des mains royales, eſt un événement qui annoblit pour toujours un inſtrument ſi vil autrefois, & un art ſi injuſtement mépriſé. Nous avons vu célébrer de nos jours une fête pareille à celles qui ſont ſi fameuſes à la Chine, où l'empereur trace chaque année un ſillon à la vue de tout ſon peuple, afin de rendre reſpectable, par ſon exemple, un art qui eſt le ſoutien de ſon empire. L'exemple a paru inſuffiſant à l'amour de notre monarque pour ſes ſujets, il a voulu leur procurer des ſecours plus réels: un arrêt du conſeil du 16 août 1761, pour encourager les défrichemens, ſuivi de pluſieurs loix ſur le même objet, ont occaſioné une eſpece de révolution. Le ſieur Deſpommiers, connu par ſon excellent ouvrage ſur le ſainfoin, dont la préface m'a fourni une partie de cet article, ainſi que celle de l'agronomie, a été employé par le gouvernement pour l'amélioration de l'*Agriculture*. Cet auteur ayant imaginé une charrue à grandes roues, propre pour les défrichemens, a été envoyé en Guienne, en Berry, en Poitou, en Touraine, en Bretagne, *&c.* pour en faire l'eſſai ſur les landes qui occupent une grande partie de ces pays: les landes ſont des terres incultes remplies de genêts & de bruyeres, plantes fortes dont les racines tranchantes & vivaces réſiſtent aux moyens de défrichement ordinaires. On peut voir, dans la ſeconde

édition de ſon ouvrage imprimé à Paris, chez *Guillyn*, en 1771, ſes expériences & ſes ſuccès dans ces diverſes provinces.

De nouvelles loix ont encore excité partout le zele de la culture & des défrichemens, en permettant l'exportation des grains. Pluſieurs arrêts du conſeil, pour l'exportation de province en province, a levé les obſtacles qui gênoient la circulation intérieure, & qui opéroient l'aviliſſement des grains dans les lieux d'où ils ne pouvoient ſortir. On avoit auſſi permis l'exportation à l'étranger dans les mêmes vues d'animer le cultivateur par le puiſſant motif de l'intérêt; mais on n'avoit pas prévu que ce même intérêt nous aveugleroit au point de nous priver de notre propre ſubſtance pour le convertir en or & qu'il expoſeroit le peuple à mourir de faim. D'autres loix ont cru prévenir les funeſtes effets de la cupidité, en défendant de vendre les bleds ailleurs que dans les marchés publics & ſur les ports. Des loix plus récentes ont levé cette défenſe, & la liberté de la vente n'a plus d'entraves. Peut-être on feroit jouir le royaume de tous les avantages puiſſans de l'exportation à l'étranger, ſans compromettre la vie du pauvre & de l'artiſan, en établiſſant par-tout des *greniers d'abondance*. Ce moyen ſi ſimple qui nous aſſureroit le néceſſaire, nous permettroit de diſpoſer du ſuperflu en faveur de l'étranger. Le récit de tout ce qui eſt arrivé au ſujet de l'exportation, fait une partie conſidérable de l'hiſtoire de l'*Agriculture*, mais il ſeroit trop long pour l'inſérer ici (*Voyez le mot* EXPORTATION.)

Si l'exportation des grains à l'étranger eſt ſi utile, lorſqu'elle ſera exactement reſtrainte au ſuperflu, & que l'on aura trouvé des moyens sûrs pour empêcher le *monopole*, l'exportation des farines ſeroit encore bien plus avantageuſe, en ce qu'elle laiſſeroit dans le royaume les profits de la main-d'œuvre, les iſſues des grains pour la nourriture des beſtiaux; d'un autre côté les grains ne pouvant ſe moudre à profit que lorſqu'ils ont ſué & qu'ils ſont ſecs, l'exportation des farines ne ſe feroit jamais que vers le temps de la récolte ſuivante: par ce moyen ſi ſimple on auroit toujours une année d'avance, & le peuple n'auroit plus de crainte d'être affamé par l'exportation; le même moyen épargneroit auſſi la dépenſe des greniers publics qui ſeule peut tranquilliſer dans le cas de la libre exportation des grains. D'ailleurs l'exportation des farines eſt bien plus sûre, moins embarraſſante, moins coûteuſe & moins riſquante que celle des grains, ſur-tout lorſqu'elles ſont bien purgées du ſon qui les fait fermenter, & qu'elles ont été préparées ſuivant les nouveaux procédés de la *Mouture économique*.

Les pertes conſidérables que l'on fait dans les provinces ſur la mouture des grains, ſelon les méthodes ordinaires, ont engagé un miniſtere attentif à tout ce qui peut intéreſſer l'humanité, à éclairer cette partie intéreſſante de l'économie ſur l'emploi des grains. Par tout le royaume on croyoit moudre ſuffiſamment les grains, en les faiſant paſſer une ſeule fois ſous des meules groſſiérement piquées, qui le plus ſouvent ne font que partager les grains, & qui ſont peu propres à repaſſer les gruaux, ou ces petites parties des grains concaſſés qu'on nomme ailleurs *recoupes* ou *ſon dur*. Il eſt aiſé de voir combien une mouture auſſi groſſiere doit occaſioner de perte ſur la denrée la plus néceſſaire. On voit dans les eſſais du commiſſaire Lamare, *Traité de la Police*, qu'un ſetier de bled peſant 240 livres, rendoit autrefois à peine la moitié de ſon poids en pain, qui ſouvent étoit de mauvaiſe qualité. Les Romains avoient une mouture bien plus économique, parce qu'ils faiſoient remoudre à pluſieurs repriſes les divers produits du grain, pour en tirer diverſes ſortes de farines; ſavoir, la fleur, *ſimilago*; la farine de bled, *farina tritici*; la farine de gruau, *pollen*; celle de ſecond gruau, *ſecundarii panis*; de troiſieme gruau, *cibarii panis*. Sur une mine de bled peſant 108 à 114 livres, ils n'avoient que trois livres de ſon de rebut, & le froment leur rendoit en pain un tiers plus que ſon poids (Voyez l'excellent *Eſſai ſur les monnoies*, par M. Dupré de Saint-Maur.) L'art de la mouture étoit donc dégénéré, comme celui de l'*Agriculture*, pendant les ſiecles de barbarie, où toute l'Europe a été enveloppée dans les ténebres de l'ignorance. Ce ne fut qu'en 1760 que le ſieur Maliſſet

Maliſſet, célebre boulanger, dont M. Malouin a employé les mémoires dans l'*Art de la Boulangerie & de la Meûnerie*, propoſa une nouvelle maniere de moudre les grains, qui devoit épargner une quantité conſidérable ſur la conſommation, & donner du pain bien ſupérieur en qualité. Cette méthode conſiſte à adapter une double bluterie au moulage, dont la ſupérieure ſépare la fleur, & l'inférieure les gruaux, que l'on fait remoudre à pluſieurs repriſes, ce qui exige dans les meules une piquure en rayons, & beaucoup plus fine que celle des meules ordinaires. Depuis, on a encore perfectionné cette méthode.

M. Bertin, miniſtre, ayant été informé de tous les avantages de la mouture économique, prit des meſures pour la faire répandre dans les provinces. On envoya un meûnier intelligent à Lyon, à Bordeaux, en Périgord, en Bourgogne, en Normandie & en Champagne, afin d'y établir la mouture économique, après avoir conſtaté l'utilité par des procès verbaux de comparaiſon entre les deux moutures, dreſſés en préſence des magiſtrats.

Ce n'étoit point aſſez pour le zele du Miniſtre, d'avoir fait ces établiſſemens utiles: il falloit répandre ces connoiſſances pour les rendre d'une utilité plus générale, & les faire adopter par-tout, contre les oppoſitions du préjugé, de l'ignorance, ou de l'intérêt mal entendu. M. Bertin, inſtruit que j'avois envoyé en 1768 à l'académie de Lyon, des mémoires ſur la conſtruction des moulins & ſur la mouture économique, me fit la grace de jeter les yeux ſur moi pour rédiger les mémoires que le gouvernement vouloit faire publier ſur la mouture économique. Je me rendis à Paris dans cette vue, & je trouvai les plus riches matériaux dans les meilleures mains. Secondé par un citoyen auſſi inſtruit que zélé, & que ſon attachement à M. Bertin, ſon déſintéreſſement & ſa modeſtie, ſi conformes aux ſentimens de ce Miniſtre, feront ſuffiſamment connoître, nous avons rédigé de concert le *Traité de la Mouture par économie*, contenant tout ce qui concerne la meilleure conſtruction des différentes ſortes de moulins & de toutes les pieces qui les compoſent, l'hiſtoire de l'art de la meûnerie, l'état actuel des moutures dans les provinces, tout le détail des procédés de la mouture économique, ſes avantages, ceux du commerce des farines, *&c.* Ce volume, accompagné de planches & de figures exactement deſſinées & enluminées, ſera précédé d'un autre volume ſur la connoiſſance des grains, leurs différentes eſpeces, leurs maladies, les inſectes qui les dévorent, les moyens d'y remédier, l'achat des grains, leur conſervation dans les greniers publics & particuliers, l'hiſtoire des greniers d'abondance chez tous les peuples, ceux de la Chine, enfin un tableau des récoltes & du commerce des grains en France & en Angleterre, d'après lequel on ſera en état de donner la ſolution du fameux problême ſur l'exportation. Tel eſt cet ouvrage annoncé pluſieurs fois dans le *Journal des Savans*, & dont l'impreſſion fort avancée nous fait eſpérer de le voir bientôt paroître. Rien n'eſt plus propre à exciter l'amour de la reconnoiſſance des peuples pour un miniſtre auſſi eſſentiellement occupé de leur bonheur.

On aura ſans doute été ſurpris de ce que j'ai dit plus haut que, du temps de Pline, le froment rendoit en pain un tiers plus que ſon poids en bled, ſur-tout ſi on compare ce réſultat avec les produits actuels, & avec les eſſais faits dans les villes, pour parvenir à faire des taux ou tarifs propres à régler le prix du pain. Il s'enſuivroit d'ailleurs qu'en ſuppoſant qu'on pût tirer en pain un produit excédant le poids du bled, & en abandonnant cet excédant pour les frais de boulangerie, la livre de pain ne devroit pas plus coûter que la livre de bled; cependant, preſque par-tout, le pain vaut la moitié, les trois quarts & quelquefois le double du prix de la livre de bled. En 1770 je fus nommé par le parlement de Bourgogne, pour faire faire des eſſais dans l'abbaye de Ciſteaux, en préſence de quatre conſeillers-commiſſaires de la cour. Par le ſecond de ces eſſais, un quintal de froment a produit 91 livres 14 onces de pain blanc & 40 livres de pain bis, en tout 131 liv. 14 onces de pain, ce qui fait, comme du temps de Pline, le tiers en ſus du poids du bled, & cela ſans autre précaution que d'avoir fait remoudre une ſeconde fois les ſons gras,

ſéparés par le blurage de ce quintal de bled réduit en farine. On peut voir les procès verbaux qui conſtatent ces eſſais & expériences, imprimés par ordre du parlement à Dijon, chez Cauſſe, 1771. Ces procès verbaux ſont précédés d'une diſſertation curieuſe & ſavante, qui eſt le fruit du travail de l'un de MM. les commiſſaires préſens à ces eſſais, de laquelle il réſulte que cent livres de bled doivent toujours produire plus de cent livres de pain, même dans les méthodes ordinaires, & ſans faire remoudre les ſons gras.

On me pardonnera aiſément d'avoir parlé dans une hiſtoire de l'*Agriculture*, de l'art de moudre les grains; le rapport entre la claſſe des laboureurs qui font venir les grains, & la profeſſion de ceux qui les réduiſent en farine pour notre uſage, eſt ſenſible; & le plus indiſpenſable des travaux après l'*Agriculture*, eſt celui qui prépare le bled pour la nourriture des hommes. Plus l'épargne ſera conſidérable dans cette préparation, plus la terre ſera utile au propriétaire. Cette partie tient d'ailleurs néceſſairement à l'expoſé fidele de ce qu'a fait un miniſtre bienfaiſant en faveur de l'*Agriculture*. Un ſeul trait ſervira à faire connoître juſqu'où s'étendent ſes ſoins paternels, qui ne dédaignent pas d'entrer dans les plus petits détails ſur tout ce qui peut intéreſſer l'*Agriculture* & la nourriture des hommes.

Il y avoit en Bourgogne beaucoup de bleds ergotés dans la récolte de 1771. On venoit de publier dans le *Journal encyclopédique* une diſſertation de M. Schleger, où l'on prétendoit prouver par quelques expériences, que l'ergot des grains ne produiſoit aucun mauvais effet ſur ceux qui en mangent dans le pain. J'avois parlé dans le *Traité de la Mouture*, des ſuites funeſtes de l'uſage des bleds ergotés, & je me crus obligé d'appuyer mon ſentiment par de nouvelles recherches: je fis un petit ouvrage ſur les maladies des grains, procédant du mauvais choix des ſemences, & en particulier ſur les cauſes phyſiques de l'ergot, ſur le danger de ce poiſon, & ſur les moyens d'en prévenir l'effet. M. Maret, médecin à Dijon, qui en avoit eu communication, crut devoir y ajouter un mémoire ſur le traitement de la gangrene ſeche, occaſionée par l'ergot. M. Amelot, alors intendant de Bourgogne, informé de cet eſſai, le fit imprimer, la même année, à Dijon, pour le faire diſtribuer gratuitement dans la province.

Dans le même temps, M. Read, médecin à Metz, fit paroître un excellent traité du ſeigle ergoté avec cette épigraphe, *fugite hinc, latet anguis in herba.* Cet habile homme me fit l'honneur de m'écrire qu'il avoit lu ma diſſertation, & que, quoique nous différaſſions de ſentimens ſur les cauſes de l'ergot, nous étions d'accord ſur ſes effets, dont il lui paroiſſoit abſurde de vouloir révoquer en doute les influences nuiſibles. Le charbon des bleds n'a pas des effets moins funeſtes que l'ergot, comme on le verra au mot CHARBON. C'eſt, quand on voit les *poiſons mêlés aux alimens & produits par les plantes céréales*, d'où nous tirons notre nourriture journaliere, qu'on peut douter avec Pline, ſi la nature n'eſt pas plutôt une marâtre cruelle qu'une tendre mere pour les hommes auxquels elle fait payer ſi cher ſes bienfaits : *hominis cauſâ videtur cuncta alia natura genuiſſe magnâ & ſævâ mercede contra tanta ſua munera, ut non ſit ſatis æſtimare parens melior homini an triſtior noverca fuerit.* Liv. VII. préf.

L'hiſtoire des maladies des grains n'eſt ſans doute pas étrangere à celle de l'*Agriculture*, & je ferai à cet effet une remarque bien honorable pour les auteurs du *Journal encyclopédique*. Trompés par les expériences prétendues de M. Schleger, ces ſavans avoient affecté de jeter une eſpece de ridicule ſur ceux qui avoient donné les moyens de ſe garantir des funeſtes effets de l'ergot ou bled cornu; mais à peine l'ouvrage de M. Read eut-il paru que les auteurs du *Journal* ne craignirent pas de ſe rétracter. « C'eſt l'humanité même, di-» ſent-ils, qui a dicté cet utile traité du » ſeigle ergoté; nous venons de le rece-» voir, & nous nous empreſſons d'autant » plus d'en parler, que M. Read y démon-» tre la fauſſeté des aſſertions, & l'inſuffi-» ſance des obſervations & des expériences » faites par M. Schleger, conſeiller aulique, que nous rapportâmes dans la vue

Digitized by Google

» de tranquilliſer nos lecteurs ſur les effets » ſiniſtres attribués à l'uſage du pain fait de » ſeigle ergoté ; nous eûmes tort alors, & » la terreur qu'inſpire ce comeſtible véné- » neux n'eſt malheureuſement que trop » fondée ; la peſte, quelque meurtriere » qu'elle puiſſe être, n'exerce point des » ravages plus violens que ceux qui ſont » occaſionés par le ſeigle ergoté, parce » que du moins ce fléau deſtructeur n'eſt » que paſſager & rare, au lieu que chaque » année l'ergot enleve dans diverſes con- » trées une foule conſidérable de citoyens » utiles, de laboureurs ſur-tout, que l'in- » digence oblige d'uſer ſans précaution de » ce grain infecté. L'ergot eſt un poiſon » par lui-même, mais terrible dans ſes » effets, *&c* ». On verra à l'*article* ERGOT les meſures priſes par le gouvernement, pour en garantir les ſujets dans les pays qui y ſont les plus expoſés, comme la Sologne & l'Orléanois.

Un autre exemple de la ſollicitude d'un gouvernement paternel pour entrer juſques dans les plus petits détails utiles aux progrès de l'*Agriculture*, c'eſt qu'il a fait diſtribuer dans les provinces, où les mulots dévorerent une partie des ſemences en 1767, des ſoufflets propres à les faire périr par la vapeur du ſoufre, imaginés par le ſieur Gaſſelin, laboureur à Puzeau, en Picardie. On pourroit encore citer pluſieurs autres traits ſemblables.

Telle eſt aujourd'hui la condition politique de l'*Agriculture* en France ; quand à ſa condition phyſique, la France eſt un pays agricole par ſa nature, par la bonté & la fertilité de ſon ſol, ſuſceptible de toutes ſortes de cultures & de productions, & par le génie facile de ſes habitans, laborieux, éclairés par les bons ouvrages d'*Agriculture*, dont je vais donner une courte notice, & par des ſociétés uniquement occupées de ce travail : on ſent que l'accroiſſement de nos lumieres doit influer ſur la perfection de l'*Agriculture*. Après Liébault, Etienne, Paliſſy, Deſerres, & autres auteurs anciens, dont j'ai parlé plus haut, Louis Liger, Bourguignon, mort le ſix Novembre 1717, eſt le premier qui ait contribué aux progrès de l'*Agriculture* en ce ſiecle par ſon *économie générale de la campagne, ou nouvelle Maiſon ruſtique*, dont il y a eu pluſieurs éditions conſidérablement augmentées. Il eſt auſſi l'auteur d'une infinité d'autres bons ouvrages ſur l'*Agriculture*, dont on peut voir le long détail dans la bibliotheque des auteurs de Bourgogne, par M. l'abbé Papillon ; M. l'abbé Joly de Dijon, connu par ſes *Remarques ſur le Dictionnaire de Bayle*, a une excellente critique manuſcrite de la *nouvelle Maiſon Ruſtique*, qui mériteroit de voir le jour. L'auteur de cette critique eſt inconnu, il dit ſeulement qu'il a cultivé pendant trente ans, & qu'il joint à l'étude une longue expérience. M. Chomel, curé de Saint-Vincent de Lyon, petit-neveu du fameux Delorme, médecin de Henri IV, fit paroître ſur la fin du regne de Louis XIV, ſon *Dictionnaire Economique*, contenant divers moyens d'augmenter ſon bien, & de conſerver ſa ſanté. Ce reſpectable curé, éleve du fameux Laquintinie & ami de l'abbé de Vallemont, entendoit parfaitement tous les détails de l'économie champêtre, parce qu'étant au ſéminaire de Saint-Sulpice, il avoit été choiſi pour adminiſtrer les biens dépendans près du château d'Avron de Vincennes, à une lieue de Paris. La vogue qu'a eu ſon dictionnaire & les différentes éditions qu'on en a faites, prouvent l'utilité de cet ouvrage & le goût du public pour ces ſortes de dictionnaires, où l'on puiſe ſans peine & ſans travail les premieres notions du premier de tous les arts.

Il n'y avoit pas aſſez de ſaine phyſique dans les ouvrages de Liger & de Chomel, pour ſatisfaire un ſiecle où la Phyſique, la Chymie, la Botanique & l'Hiſtoire naturelle ont preſque été portées à la perfection : Tournefort, Vaillant, Linneus, MM. de Juſſieu & Adanſon ont, pour ainſi dire, donné l'être à la Botanique ; on trouve dans leurs ouvrages la deſcription exacte des plantes, leur nomenclature, la ſynonymie des auteurs qui en ont parlé, les uſages & les vertus des plantes, *&c.* Les chymiſtes nous ont donné leur analyſe, & même celle des terres, comme l'excellent ouvrage de M. Baumé ſur l'argile. Malpighi, Grew & Bonnet nous ont donné l'anatomie des plantes, leurs développemens ſucceſſifs, leur reproduction ; leurs ouvrages en ce

genre ſont autant de chefs-d'œuvre. Les phyſiciens, tels que Rohault, l'Abbé Pluche, M. Nollet, *&c.* n'ont pas laiſſé échapper l'occaſion de parler de l'*Agriculture*, & d'en expliquer les principaux phénomenes, comme les cauſes de la fécondité de la terre, de la reproduction des grains, *&c.* ſuivant les regles de la ſaine phyſique. L'hiſtoire naturelle de M. de Buffon, la traduction de Pline par M. Poinſinet de Sivry, & les ouvrages des naturaliſtes ſont encore des ſources pures, où les agriculteurs phyſiciens & éclairés peuvent puiſer une infinité de connoiſſances utiles. Mais, parmi les phyſiciens, botaniſtes & naturaliſtes, aucun n'a plus contribué aux progrès de l'*agriculture* en France, que le célebre M. Duhamel du Monceau; ce docte académicien s'eſt, pour ainſi dire, conſacré à cette partie, & il eſt le premier qui ait réveillé le goût de l'*agriculture* en ces derniers temps, & qui ait engagé, par ſon exemple, les ſavans à diriger toutes leurs recherches de ce côté. Il a commencé par nous donner la traduction du nouveau ſyſtême d'*agriculture* de M. Tull, Anglois. Il a démontré l'utilité des prairies artificielles, & les moyens d'en faire par-tout; il a enrichi le *Traité de la vigne* par M. Bidet. Des élémens d'*agriculture* & du labourage, auſſi clairs que précis, pluſieurs traités ſur la conſervation des grains, & ſur les inſectes qui les dévorent, un traité des arbres & arbuſtes qu'on peut naturaliſer en France, une phyſique des arbres, pluſieurs volumes ſur les ſemis, les plantations, l'exploitation des forêts, tous enrichis d'expériences exactes & détaillées, & de figures bien deſſinées, rendront ſa mémoire immortelle, & lui attireront la reconnoiſſance de la poſtérité.

L'exemple de M. Duhamel occaſiona, pour ainſi dire, une eſpece de révolution: tous les ſavans dirigerent leurs études de ce côté. Le Journal économique, la Gazette d'*agriculture*, le Journal du commerce, *&c.* ont rendu compte de tous les ouvrages qui ont paru ſur ce ſujet, depuis le renouvellement de l'*agriculture* en ces derniers temps: mais, parmi cette multitude d'ouvrages enfantés ſouvent par le deſir d'être à la mode, & quelquefois multipliés par la cupidité des libraires, il ne faut pas confondre l'excellent *Eſſai ſur l'amélioration des terres*, par M. Patullo; les *Prairies artificielles*, par M. de la Salle; la *Pratique des défrichemens*, par M. le Marquis de Turbilly; l'*Uſage du ſemoir*, par M. l'abbé Soumilles; les utiles & ſavantes Diſſertations de M. Tillet, *ſur les maladies des grains*; l'*art de s'enrichir par l'agriculture*, de M. Pommier; la traduction Françoiſe des *Auctores rei ruſticæ*; l'*Agriculture expérimentale* de M. Sarcey de Sutieres, &c. &c. &c. fruits précieux du patriotiſme, & du zele éclairé de leurs ſavans auteurs. On peut mettre au même rang la plus grande partie des articles ſur l'*agriculture*, inſérés dans ce *Dict.* qui rendent cette immenſe collection ſi précieuſe.

Une ſociété de patriotes connus ſous le nom d'*économiſtes*, & dont feu M. le Docteur Queſnay, auteur du *Tableau économique*, & M. le Marquis de Mirabeau, qui a mérité le nom d'*ami des hommes*, que porte ſon ouvrage, ſont regardés comme les fondateurs, s'eſt ſpécialement attachée à regarder l'*agriculture* & la population par leur côté politique. Cette ſociété a donné naiſſance à une ſcience nouvelle, diſtinguée par le nom de *Science économique*. On en peut étudier les principes dans la *Phyſiocratie*, & dans les *Elémens de la Philoſophie rurale*. Tous les ouvrages mis au jour par cette ſociété de philanthropes, forment un corps de doctrine déterminé & complet, qui expoſe avec évidence le droit naturel des hommes, l'ordre naturel de la ſociété, & les loix naturelles les plus avantageuſes poſſibles aux hommes réunis en ſociété. Si la philoſophie, ſur le trône, vouloit un jour donner un code de bonheur à l'humanité, c'eſt là qu'elle devroit puiſer ſa légiſlation: un code particulier d'*agriculture* ſeroit du moins néceſſaire, pour en rendre l'état fixe & permanent en France, & pour déterminer une nation légere, ruinée par le luxe deſtructeur, à quitter les arts frivoles & agréables, pour ceux qui ſont utiles, & qui peuvent aſſurer ſon bonheur & ſon aiſance. Si l'on veut connoître les ouvrages utiles de la ſociété des économiſtes, il faut lire les *Ephémérides du Citoyen*, qui, interrompus par le malheur

des temps, viennent de recommencer ſous de meilleurs auſpices, pour l'inſtruction de la nation. Les économiſtes ſont hommes & peuvent ſe tromper ſur quelques points; mais en doit-on moins chérir & reſpecter les grandes vérités qu'ils ont miſes au jour? Doit-on combattre leurs ouvrages eſtimables avec le fiel & l'aigreur qui déshonorent quelques-uns de leurs critiques? *Voyez* l'article EXPORTATION.

Tant de ſecours & de lumieres procurés à l'*agriculture* par les ſavans, les phyſiciens & les naturaliſtes, étoient dus ſans doute au goût pour les Sciences, que l'établiſſement des académies multipliées en France par Louis XIV & ſon ſucceſſeur, avoient fait naître. Les *mémoires* de l'académie royale des Sciences prouvent que les membres de cette ſavante ſociété ne dédaignoient pas de s'appliquer à divers objets d'*agriculture*. La *Deſcription des arts & métiers* fournit encore la preuve de cette vérité; mais étoit-ce dans ces énormes & trop ſavans recueils, que des cultivateurs mal-aiſés, & peu inſtruits, pouvoient puiſer des connoiſſances relatives à leur art, & noyés parmi un grand nombre de mémoires & de diſſertations inintelligibles pour eux? L'utilité que l'on retiroit des académies établies par Louis XIV, fut donc concentrée dans les murs de Paris. Néanmoins pluſieurs autres villes de France, excitées par les avantages que retiroit la capitale des établiſſemens littéraires formés dans ſon ſein, ont ſollicité & obtenu les permiſſions d'en faire de ſemblables, ſous le nom d'*Académie royale des Sciences & Belles-lettres*. Villefranche avoit ſon académie dès 1667; Arles en 1669; Soiſſons en 1674; Nîmes en 1682; Angers en 1685; Lyon en 1700 & 1713; Caen en 1705; Montpellier en 1706; Pau en 1720; Blois & Beziers en 1723; Marſeille en 1726; Montauban en 1730; la Rochelle en 1732; Arras en 1737; Dijon en 1740; Rouen en 1744; Clermont-Ferrand en 1747; Auxerre en 1749; Amiens & Châlons-ſur-Marne, & Nancy en 1750; Beſançon en 1752; Orléans, Toulon, Bordeaux, &c. &c. L'académie de Lyon, & quelques autres ne laiſſoient pas de propoſer, de temps à autres, des queſtions relatives à l'*agriculture*: mais ce n'étoit, pour ainſi dire, qu'en paſſant, & ſans en faire un objet d'étude particuliere, quoique ſouvent c'eût été le vœu des fondateurs, comme on le voit expreſſément recommandé dans le teſtament de M. Pouſſier, fondateur de l'académie de Dijon: il falloit donc établir d'autres ſociétés qui, en laiſſant aux académies le ſoin de faire fructifier les Sciences & les beaux-Arts, donnaſſent toute leur application à des objets auſſi utiles, & même plus immédiatement néceſſaires.

On avoit ſous les yeux l'exemple des étrangers. Les Anglois, auxquels on doit le rétabliſſement de l'*agriculture* en Europe, comprirent les premiers que l'art qui étoit le fondement de tous les autres, l'*agriculture*, étoit le pivot ſur lequel devoit rouler le commerce: ce peuple commença le premier à appercevoir, dit M. de Mirabeau, que l'*agriculture* eſt la ſeule manufacture où le travail d'un ſeul ouvrier fournit la ſubſtance d'un grand nombre d'autres qui peuvent vaquer à d'autres emplois; que c'eſt la ſeule pour laquelle la nature travaille nuit & jour, dans le temps même du repos de ceux qui ont déterminé ſon action vers l'objet de leurs travaux, & que le commerce ne peut être qu'un trafic toujours dépendant de ceux qui achetent pour leur uſage, s'il n'a pour baſe une production forte, continuelle, & dont les fruits, ſans ceſſe renaiſſans, aſſurent un utile changement: les Anglois regarderent donc comme indiſpenſable l'établiſſement des ſociétés particulieres, dont les travaux euſſent pour but unique la recherche de la meilleure culture, & des moyens d'animer le commerce & les arts; alors on vit établir à Dublin & à Clark en Irlande, deux ſociétés d'*agriculture*, qui font la richeſſe de cette iſle; Edimbourg, capitale de l'Ecoſſe, & Londres enfin virent naître dans leur ſein des ſociétés du même genre. Des patriotes zélés pour le bien public, cherchant en même tems à procurer l'avancement de l'*agriculture* & des arts méchaniques, ont auſſi formé entr'eux des ſociétés particulieres, & chaque membre s'eſt efforcé de s'y diſtinguer par les inventions, les recherches & les expériences. Un citoyen nommé Fairchild, a donné à l'égliſe de S.

Jean de Londres une ſomme conſidérable, pour faire prononcer tous les ans un diſcours *ſur la Dignité de la profeſſion de cultivateur*. Enfin les ſavans ont détruit les préjugés & les mauvaiſes routines des cultivateurs, en introduiſant de meilleures méthodes; le gouvernement a établi une police extrêmement favorable au cultivateur. C'eſt depuis cette époque qu'on peut dater la grandeur, la richeſſe & la puiſſance de l'Angleterre, qui a long-temps nourri la France, à la honte de notre nation.

Georges II, voyant l'*agriculture*, le commerce & les arts, faire de ſi grands progrès dans ſon royaume, ſongea à employer les mêmes moyens, pour les faire fleurir dans ſes états héréditaires: ce furent ces motifs qui le déterminerent en 1751, à établir la ſociété des Arts & des Sciences à Gottingen, électorat d'Hanovre, dont les membres s'appliquent auſſi aux objets de la culture, & l'on diſtribue tous les ſix mois un prix pour une queſtion économique. Dans pluſieurs univerſités d'Allemagne, on enſeignoit l'économie, & le roi de Sardaigne y envoyoit ſa jeune nobleſſe pour s'y inſtruire. L'Impératrice Reine a fondé des chaires d'économie dans ſes états héréditaires: toute l'Allemagne retentit de projets économiques, & la plupart de ſes ſouverains ont établi une police favorable aux projets de la culture. On a vu, il y a environ un ſiecle, un prince d'Allemagne, qui changea tout-à-fait la face de ſes états, en faiſant inſtruire ſon peuple par un abrégé de connoiſſances utiles, qu'il preſcrivit aux écoles des villages; il fit apprendre aux payſans juſqu'au deſſin & à la muſique; & quoique ces inſtructions ne ſubſiſtent plus dans leur premiere vigueur, on eſt ſurpris de la différence des lumieres entre les habitans de ce pays, & leurs voiſins. La Suiſſe, pays ingrat & ſtérile, mais ſéjour de paix & de liberté, a, pour ainſi dire, changé la nature de ſon ſol, depuis l'établiſſement de ſes ſociétés économiques. C'eſt pour de pareils motifs que le roi de Sardaigne a établi à Turin un college d'*agriculture*. Il y avoit de pareils colleges en Suede, en Danemarck & en Norwege. En 1753, un particulier de Florence ne crut pouvoir mieux faire, que de ſacrifier ſa fortune pour l'établiſſement d'une académie d'*agriculture*, ſous le nom de *Georgofili*. L'Eſpagne ne crut pas que le code d'*agriculture*, que lui avoit donné Ximenès, fût ſuffiſant pour hâter les progrès de ce premier des arts, ſans inſtruction journaliere. Linneus y fut appellé, pour être mis à la tête d'une nouvelle académie deſtinée à cultiver l'hiſtoire naturelle, & l'on y a établi pluſieurs ſociétés économiques.

La France s'apperçut enfin, & de l'erreur dans laquelle elle étoit plongée, & de la néceſſité de la réparer, à l'exemple de ſes voiſins. Les malheurs des temps, l'ignorance, les préjugés, & la miſere des cultivateurs ſembloient avoir changé ſes terres labourées en landes & en forêts, ſes prairies en marécages, & ſes fermes en maſures. (*Voyez* les voyages de M. de Pommier en diverſes provinces, pour le rétabliſſement de l'*agriculture*.) Le cultivateur & l'artiſte, à force de gênes & de ſurcharges, étoient ſans aiſance. On voyoit le nombre de ces deux eſpeces précieuſes de citoyens, ſenſiblement diminué; & ce qu'il en reſtoit, croupiſſoit dans l'inaction, découragé par la miſere, qui abâtardit l'activité naturelle à notre nation. La Bretagne, plus voiſine de l'Angleterre, & témoin des progrès que l'*agriculture* encouragée & éclairée par ſes ſociétés, avoit faits dans ce royaume, ſoupira la premiere après de tels changemens. C'eſt au zele des états de cette province, & aux écrits de M. Montaudoin, qu'eſt dû l'honneur d'avoir formé la premiere ſociété d'*agriculture* en France.

S'il eſt viſible que la Bretagne a poſé, d'une maniere ſtable, la premiere pierre de ſon bonheur, en formant une ſociété d'*agriculture* dans ſon ſein, il étoit naturel qu'on multipliât dans les autres provinces des établiſſemens ſi utiles. M. Bertin, alors contrôleur général, au milieu des opérations importantes & pénibles qu'il exécutoit pour le bonheur des ſujets, ne laiſſa pas échapper cette occaſion de faire le bien. Ce miniſtre éclairé, dont le bien public, & l'amour de ſon Roi déterminent tous les ſentimens, engagea notre auguſte prince à ordonner dans les différentes provinces du royaume l'établiſſement de ſociétés royales

d'*agriculture*. Celle de Paris, dont M. le Marquis de Turbilly donna le plan, fut établie par arrêt du premier mars 1761; & des arrêts ſuivans en ont établi dans la même année à Tours, au Mans & Angers, à Bourges, à Ryom, à Orléans, à Limoges, à Soiſſons, à Caen, &c. Il y a toute apparence que de ſemblables établiſſemens ſe feront ſucceſſivement dans les autres provinces du royaume. Je le ſouhaite du moins pour la Bourgogne, cette province ſi fertile, & ſi renommée pour ſes vins, & où l'*Agriculture*, victime des entraves & des préjugés, eſt ſi fort négligée, malgré la fertilité du ſol, que les terres n'y rendent communément que trois à quatre pour un, & ſouvent moins.

Les corps d'obſervations que nous devons à pluſieurs de ces ſociétés d'*agriculture*, dont les auteurs de l'agronomie, où j'ai puiſé ces détails, nous ont donné un recueil, & l'état floriſſant où ſe trouvent l'*agriculture*, le commerce & les arts, dans les lieux où de pareilles ſociétés ont été établies, annoncent également leur utilité, & la néceſſité de les multiplier par-tout: il n'y a plus qu'un pas à faire pour la perfection, c'eſt que le patriotiſme procure un jour à ces ſociétés des terres, des fonds & des avances, pour faire des expériences, & pour mettre ces corps reſpectables en état de donner des leçons publiques & gratuites d'*agriculture* & d'économie. De quelle utilité peuvent être des ſociétés d'*agriculture*, qui n'ont ni terrain ni argent pour faire des eſſais? Les expériences d'*agriculture* ſont lentes & coûteuſes: un eſſai emporte quelquefois le revenu d'une terre pour pluſieurs années; tous ceux qui ont le deſir, & qui ſeroient en état de faire de bonnes expériences, ne poſſedent pas toujours des terres; il faudroit donc deſtiner des fonds ſuffiſans pour la dépenſe, & un terrain aſſez vaſte, aſſez varié pour le ſuccès des eſſais; il faudroit mettre ces ſociétés en état de donner des leçons gratuites. Tant de citoyens ſe ſont ſignalés en fondant des colleges, des chaires d'études pour les Sciences, des académies, des prix, *&c.* ceux qui feroient de pareilles fondations, en faveur des ſociétés d'*agriculture*, s'immortaliſeroient ſans doute, parce que leur bienfaiſance porteroit ſur des objets de la plus grande utilité. Peut-on douter que de pareilles fondations n'euſſent l'approbation d'un roi, pere de ſes peuples, qui s'eſt choiſi des miniſtres dignes de lui, empreſſés à favoriſer les travaux des ſociétés d'*agriculture*, pour faire revivre & donner une nouvelle force à ce nerf de l'état?

Enfin le même miniſtre, dont j'ai tant de fois parlé, en rendant compte des progrès de l'*agriculture* en France, & des ſecours qu'elle avoit reçus ſous ſes auſpices, ſentant la néceſſité de l'inſtruction gratuite pour les laboureurs, a couronné tous les actes de ſa bienfaiſance par un nouvel établiſſement, véritablement royal, formé à l'exemple de l'école vétérinaire. Il a fondé dans la terre d'Annel, près Compiegne, une école d'*agriculture*, ſous la direction de M. Sarcey de Sutieres, connu par ſes ouvrages, & ſon expérience dans la culture. On y inſtruit chaque année douze laboureurs, dans la théorie néceſſaire à leur art, & on leur fait faire avec ſoin les opérations ſur le terrain, afin de joindre l'exemple & l'exercice de la pratique aux préceptes & aux leçons de l'école. Après l'année d'inſtruction, on les renvoie chacun dans leur province, avec des certificats, & les inſtrumens de leur art, que le roi accorde en pur don à ceux qui, par leur application & leur bonne conduite, ont mérité cette faveur. *Voyez* l'article INSTITUTION D'AGRICULTURE, *au mot* INSTITUTION. Peut-être verrons-nous, quelques jours, de ſemblables écoles ſe multiplier dans tous les lieux où il y a des ſociétés d'*agriculture*, lorſque le patriotiſme des citoyens aura procuré à ces mêmes ſociétés des fonds pour l'inſtruction gratuite, à l'exemple des colleges de Sciences, qui ſont ſans doute trop multipliés.

Depuis que l'on regarde l'*agriculture* comme la baſe de la population, du commerce & de la puiſſance des états, on en étudie les différentes branches, une ſeule exceptée, que l'on néglige, ſoit qu'on la croie aſſez floriſſante, ſoit qu'on penſe qu'il n'y ait rien à changer aux anciennes méthodes, ou qu'on croie qu'elles ne puiſſent être ni changées, ni rectifiées, ni améliorées. Il s'en faut pourtant bien que

Digitized by Google

l'art de cultiver la vigne, & celui de faire les vins, les eaux de vie, ſoient connus, que leurs principes ſoient bien développés; & il ſeroit d'autant plus important de donner à cette partie de l'*agriculture* toute la perfection dont elle eſt ſuſceptible, & qu'elle eſt bien éloignée d'avoir acquiſe encore, que la vigne eſt ſur-tout en France d'un produit proportionnellement plus conſidérable que les terres à froment. Le premier ouvrage important qu'on nous ait donné en françois ſur la vigne, après ce qu'en diſent Olivier de Serre dans ſon *Théatre d'Agriculture*, & les auteurs de la *Maiſon ruſtique*, eſt le *Traité de la vigne* par M. Bidet. Quelques années après, M. Maupin fit quelques expériences à Triel, à Poiſſy, dont il rendit compte dans une petite brochure qui eut beaucoup de vogue. Dans mon *Traité latin ſur les principes phyſiques de l'Agriculture & de la végétation*, imprimé en 1768, je promis de donner un traité complet de la vigne & des vins de Bourgogne: ce fut pour acquitter ma promeſſe, que je remis la même année à un libraire de Lyon la premiere partie de cet ouvrage, que M. l'abbé Rozier, mon ami, connu par ſes mémoires couronnés ſur les eaux de vie & ſur les vins de Provence, & par ſon excellent journal, devoit revoir. Les occupations de ce ſavant ne lui ayant pas permis de veiller à l'impreſſion, cet ouvrage n'a point paru: mais j'en donnai un précis en 1770, ſous le titre d'*Œnologie*, dont M. le duc de la Vrilliere voulut bien agréer la dédicace. On peut conſulter l'annonce qui en a été faite dans le *Journal Encyclopédique* de Novembre 1772. Je n'abandonnai point mon plan de donner un traité complet de la vigne, ſous le titre d'*Hiſtoire naturelle de la vigne & des vins*: je priai MM. les intendans de me faire parvenir des renſeignemens ſur tous les vignobles de leurs départemens, ſur les eſpeces de raiſins qu'on y cultivoit, ſur la diverſité des coutumes locales, ſur les qualités des vins des meilleurs crus, *&c. &c.* Ils ont eu la bonté d'acquieſcer à mes demandes, & de favoriſer une entrepriſe qui peut être utile, aidée de ces ſecours, & de ceux que je reçois des diverſes ſociétés d'*agriculture*, & des académies dont j'ai l'honneur d'être membre. J'ai raſſemblé une infinité de matériaux utiles, propres à compoſer une hiſtoire complete de la vigne & des vins de France. L'académie de Marſeille voulant concourir au même but, a nommé M. l'abbé de Luminy, l'un de ſes membres, pour travailler avec moi à cet ouvrage. Ce zélé confrere raſſemble de ſon côté tout ce qui concerne les vins de Provence & les vins étrangers; nous ferons notre poſſible en travaillant conjointement à cet ouvrage utile, pour répondre à l'eſpérance qu'on a bien voulu concevoir de nos recherches.

Il eſt à croire que le miniſtere, qui a donné de ſi grands encouragemens à la culture des terres, ſera également diſpoſé à favoriſer notre travail, puiſqu'il vient de montrer combien il s'intéreſſoit à la bonification des vins de France, en faiſant répéter ſous ſes yeux les nouvelles expériences de M. Maupin, tendantes à ce but. Ces expériences ne peuvent au reſte concerner que les vins verds de la Brie, & des autres vignobles au nord de la France; elles ne peuvent convenir aux vins de Bourgogne, & des autres meilleurs crus du royaume, dont les procédés ſont inconnus ailleurs. C'eſt d'après le tableau général des diverſes coutumes locales des vignobles de toutes les provinces, qu'on pourra réſumer par comparaiſon, des préceptes généraux & plus étendus que tout ce que l'on a donné juſqu'ici ſur l'art du vigneron, & ſur la meilleure méthode de faire le vin.

AGRIER, ſ. m. *terme de Coutume*, eſt un droit ou redevance ſeigneuriale, qu'on appelle en d'autres coutumes *terrage*. *V.* TERRAGE. *(H)*

§ AGRIGAN ou AGRIGNON, *(Géog.)* une des iſles Mariannes ou des Larrons, dans la grande mer du ſud. Elle eſt entre celle de Pagon & celle de Sanſon. On lui donne environ ſeize lieues de tour. *Long. 160. lat. 19. 4. (C. A.)*

AGRIGENTE, *Agrigentum*, *(Géog.)* ville de Sicile, fondée par les habitans de Gela, vers la quatrieme olympiade, 579 ans avant J. C. & environ cent ans avant que Pindare compoſât le bel éloge du roi Théron

Théron. Cette ville s'appelloit en grec *Acragas*, non du mont ſur lequel elle étoit ſituée en partie, mais du fleuve qui couloit le long de ſes murs. Au reſte, la ville, le fleuve & la montagne, s'appelloient *Acragas*, à cauſe de la bonté de leur terroir, dit Étienne de Byzance, de deux mots grecs qui ſignifient le *ſommet*, la *tête de la terre*: à peu près dans le même ſens qu'en Bourgogne on donne le nom de *tête des vins*, à ceux qui, par leur excellence ſont au deſſus de tous les autres. Le terroir d'*Agrigente* étant ſi fertile, il ne faut pas s'étonner qu'en moins d'un ſiecle elle fut devenue une des plus riches & des plus magnifiques villes du monde. Cette contrée, au rapport de Diodore de Sicile, regorgeoit de toute ſorte de biens. On y voyoit des vignobles plus grands & plus beaux qu'en aucun autre lieu de la terre. Elle produiſoit auſſi des oliviers en abondance. Ces fruits excellens faiſoient ſon commerce avec Carthage; car il n'y avoit point alors de plants en Afrique, & les Agrigentins gagnerent des richeſſes immenſes par leur trafic. La magnificence & la ſolidité des bâtimens répondoient à ces richeſſes: le luxe qui les accompagne toujours, ſe faiſoit remarquer dans leurs habits précieux, les ornemens, les meubles d'or & d'argent, & dans leur vie molle & efféminée. Un lac de ſept ſtades de tour, & de vingt piés de profondeur, creuſé auprès de la ville, fourniſſoit abondamment à leurs tables le poiſſon & les oiſeaux aquatiques. Ils avoient mis dans ce vivier un grand nombre de cygnes & d'autres oiſeaux de toutes couleurs, qui, par la variété de leur plumage, faiſoient aux yeux un ſpectacle charmant; ils eurent encore ſoin d'y jeter une multitude prodigieuſe de poiſſons de toute eſpece, ſur-tout de ceux qui peuvent le plus flatter le goût.

Enfin, ſoit dans leurs maiſons, ſoit dans leurs repas, ils portoient le raffinement du plaiſir à un tel excès, que Platon qui pouvoit parler ſavamment des délices de la Sicile, diſoit d'eux: *ils bâtiſſent comme s'ils devoient toujours vivre; & ils mangent comme s'ils alloient toujours mourir, & que la volupté fût ſur le point de leur échapper pour jamais.*

On peut juger de la ſplendeur & de la magnificence de cette ville, par ce que dit Diodore de Sicile, du triomphe d Exenete, lorſqu'après avoir remporté le prix de la courſe dans les jeux olympiques, la troiſieme année de la quatre-vingt-treizieme olympiade, il entra dans la ville monté ſur un char, ſuivi de trois cens chars, traînés par deux chevaux blancs: ce qu'il rapporte encore des noces de la fille d'Antiſthene, ne nous en donne pas une moindre idée; car Antiſthene régala tous les citoyens, chacun dans les quartiers de la ville qu'ils habitoient. Plus de huit cents chars à deux chevaux, ſans compter les cavaliers de la ville & des environs qui étoient invités aux noces, ornoient la pompe & compoſoient le cortege de la mariée.

Mais rien ne fait mieux connoître le luxe & la molleſſe des Agrigentins, que la défenſe qu'on fut obligé de faire à ceux qui étoient commandés la nuit pour défendre la ville contre les attaques des Carthaginois: cette défenſe portoit que chaque homme n'auroit pour ſe coucher qu'une peau de chameau, un pavillon, une couverture de laine & deux oreillers. Les Agrigentins trouverent ce décret très-dur: & on peut juger par-là, dit Diodore, quelles étoient leurs mœurs.

Cet auteur remarque cependant que parmi ces citoyens livrés au luxe, il y avoit d'honnêtes gens qui faiſoient un bon uſage de leurs richeſſes. Tel étoit ce Gélias qui avoit fait bâtir pluſieurs appartemens dans ſa maiſon pour y recevoir les étrangers. Il y avoit aux portes de la ville, des hommes qui invitoient de ſa part ceux qui arrivoient, à venir loger chez lui: il reçut en un ſeul jour cinq cents cavaliers de Gela, auxquels il fit préſent d'habits. Pluſieurs citoyens ſuivirent ſon exemple: ce qui fit dire à Empedocles, ravi de voir renouveller les mœurs & les coutumes des premiers hommes, » que la ville d'*Agrigente* » étoit un port aſſuré où les étrangers » étoient reçus avec honneur & avec » bonté ».

Tels étoient les Agrigentins, parmi leſquels demeuroit Empedocles, philoſophe pythagoricien, poëte, hiſtorien, médecin & théologien, qui a fait tant d'honneur à

ſa patrie. L'autorité qu'il s'étoit acquiſe ſur ſes concitoyens ne lui fit pas naître le deſir de dominer ſur eux ; & la vénération où il étoit à *Agrigente* ne lui ſervit qu'à y faire régner, autant qu'il étoit en lui, la paix & le bon ordre. On lui offrit l'autorité ſuprême qu'il refuſa. Ennemi déclaré de la tyrannie, il faiſoit punir ſans miſéricorde quiconque oſoit faire paroître dans ſa conduite qu'il y tendoit. Un Agrigentin l'avoit invité à manger chez lui ; l'heure du repas étant venue, il demanda pourquoi on ne ſervoit pas ? C'eſt, dit le maître de la maiſon, qu'on attend le miniſtre du conſeil. Cet officier arriva en effet quelque temps après, & on le fit roi du feſtin. Il ſe comporta d'une maniere ſi inſolente pendant le repas, qu'Empedocles ſoupçonna qu'il y avoit entre ce roi du feſtin & celui qui l'avoit invité, quelque complot pour rétablir la tyrannie. Il falloit que le ſoupçon fût bien fondé, puiſque le philoſophe qui n'avoit rien dit pendant tout le repas, ayant fait appeller ces deux hommes devant le conſeil, ils furent condamnés à mort.

Son mérite fixa ſur lui les yeux de la Grece entiere. Ses vers furent chantés aux jeux olympiques, avec ceux d'Homere & d'Héſiode. On croit que ce philoſophe extrêmement âgé, tomba dans la mer & ſe noya, 440 ans avant J. C.

On comptoit à *Agrigente*, ſelon Diogene Laërce, huit cents mille habitans, ce qu'il ne faut pas entendre de la ville ſeule, mais encore de ſon territoire ; car Diodore de Sicile, qui l'a décrite telle qu'elle étoit dans le temps qu'elle fut ruinée par les Carthaginois, c'eſt-à-dire, quelques années après la mort d'Empedocles, n'y comptoit que deux cents vingt mille hommes.

Après tout ce que nous avons dit de cette ancienne ville, il n'y a point d'exagération poétique dans ce que Pindare en rapporte dans un endroit de ſes odes, où il apoſtrophe *Agrigente* en ces termes ; » ville célebre, amie de la magnificence, » la plus belle de toutes les villes de la » terre, ſacré ſéjour de Proſerpine ; vous » à qui un fleuve fertile nourrit en tout » temps de nombreux troupeaux ; vous » dont les pompeux édifices s'élevent en » amphithéatre ſur une charmante colline ! » reine des cités, *&c.* »

Agrigente a bien changé depuis le temps où cette deſcription fut faite ; mais quoique déchue de ſon ancienne ſplendeur, elle ne laiſſe pas d'être encore conſidérable : ſon nom moderne eſt *Gergenti*. Cette ville illuſtre par la naiſſance des deux Empedocles ; de Caſtinus, poëte ; d'Acron, médecin ; de Métellus, muſicien, ſouffrit beaucoup des courſes des Sarraſins en Sicile. *Voyez Mém. acad. Inſc. 7. 8. & 14. in-12 (C.)*

AGRIMENSATION, ſ. ſém. *terme de Droit* par où l'on entend l'arpentage des terres. *Voyez* ARPENTAGE. *(H)*

AGRIMONOIDES, ſ. ſém. en Latin *agrimonoides*, *(Hiſt. nat.)* genre d'herbe dont la fleur eſt en roſe, & dont le calice devient un fruit ſec. Cette fleur eſt compoſée de pluſieurs feuilles qui ſont diſpoſées en rond, & qui ſortent des échancrures du calice. La fleur & le calice ſont renfermés dans un autre calice découpé. Le premier calice devient un fruit ovale & pointu, qui eſt enveloppé dans le ſecond calice, & qui ne contient ordinairement qu'une ſeule ſemence. Tournefort. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

AGRIMONTE, (*Géog.*) petite ville du royaume de Naples, dans la Baſilicate. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Sino, qui coule dans le *laco negro*. Son territoire eſt très-fertile & ſes environs fort agréables. *Long. 40. 20. lat. 40. 25. (C. A.)*

* AGRIONNIES, ſub. pl. f. *(Myth.)* fêtes que l'on célébroit en Béotie, en l'honneur du Dieu Bacchus. Ce ſont peut-être les mêmes que d'autres nomment AGRANIES. *Voyez* ce mot.

AGRIPAUME, ſ. f. en Latin *cardiaca*, *(Hiſtoire natur.)* herbe à fleur compoſée d'une ſeule feuille, & labiée : la levre ſupérieure eſt pliée en gouttiere, & beaucoup plus longue que l'inférieure qui eſt diviſée en trois parties. Il ſort du calice un piſtil qui tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou, & qui eſt environné de quatre embryons ; ils deviennent enſuite autant de ſemences anguleuſes, qui rempliſſent preſque toute la cavité de la capſule

qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. *(I)*

* Elle donne dans l'analyſe chymique de ſes feuilles & de ſes ſommités fleuries & fraîches, une liqueur limpide, d'une odeur & d'une ſaveur d'herbe un peu acide; une liqueur manifeſtement acide, puis auſtere; une liqueur rouſſe, imprégnée de beaucoup de ſel volatil urineux; de l'huile. La maſſe noire reſtée dans la cornue laiſſe après la calcination & la lixiviation des cendres, un ſel fixe purement alkali. Cette plante contient un ſel eſſentiel tartareux, uni avec beaucoup de ſoufre ſubtil & groſſier. Elle a plus de réputation, ſelon M. Geoffroy, qu'elle n'en mérite. On l'appelle *cardiaca*, de l'erreur du peuple qui prend les maladies d'eſtomac pour des maladies de cœur. Le cataplaſme de ſes feuilles pilées & cuites, réſout les humeurs viſqueuſes, & ſoulage le gonflement & la diſtention des hypocondres qui occaſionent la cardialgie des enfans. On lui attribue quelques propriétés contre les convulſions, les obſtructions des viſceres, les vers plats, & les lombrics; & l'on dit que priſe en poudre dans du vin elle excite les urines & les regles, & provoque l'accouchement. Ray parle de la décoction d'*agripaume* ou de ſa poudre ſeche mêlée avec du ſucre, comme d'un remede merveilleux dans les palpitations, dans les maladies de la rate, & les maladies hyſtériques. Il y a des maladies des chevaux & des bœufs, dans leſquelles les maquignons & les maréchaux l'emploient avec ſuccès.

AGRIPPA, *(Hiſt. anc.)* nom que l'on donnoit anciennement aux enfans qui étoient venus au monde dans une attitude autre que celle qui eſt ordinaire & naturelle, & ſpécialement à ceux qui étoient venus les piés en devant. *Voyez* DÉLIVRANCE, ACCOUCHEMENT.

Ils ont été ainſi appellés, ſelon Pline, parce qu'ils étoient *ægrè parti*, venus au monde avec peine.

De ſavans critiques rejettent cette étymologie, parce qu'ils rencontrent ce nom dans d'anciens auteurs Grecs, & ils le dérivent d'ἀγρεύω, *chaſſer*, & de ἵππος, *cheval*, c'eſt-à-dire *chaſſeur à cheval*: quoi qu'il en ſoit, ce mot a été à Rome un nom, puis un ſurnom d'homme, qu'on a féminiſé en *Agrippina. (G)*

AGRIPPA, MÉNÉNIUS, *(Hiſtoire romaine)* fut moins recommandable par les guerres qu'il ſoutint avec gloire pendant ſon conſulat, que par ſa dextérité à manier les eſprits. Après l'expulſion des Tarquins, le ſénat qui avoit éprouvé ce que peut le peuple réuni, engloutit tout le pouvoir. Les Plébéiens s'appercurent qu'en briſant le joug des rois ils s'étoient donné trois cents tyrans qui les traitoient en eſclaves. Les ſoldats abandonnerent les Conſuls & reconnurent pour chef Sicinius, officier, capable de leur commander, puiſqu'il étoit élu par eux: les rebelles ſe camperent ſur une éminence, qui depuis a toujours été appellée le *mont ſacré* ou la *montagne ſainte*. Rome conſternée reſſembloit à une ville priſe d'aſſaut & menacée du pillage. Les députés du Sénat devenus moins ſuperbes, furent reçus & renvoyés avec mépris. Au milieu de cette conſternation générale, on jeta les yeux ſur Ménénius *Agrippa*, reſpectable par ſon intégrité & par la connoiſſance des vrais principes du gouvernement, également ennemi de la tyrannie du ſénat & de la licence du peuple. Il partit chargé d'un plein pouvoir, il parla aux rebelles ſans orgueil & ſans baſſeſſe. Ils demanderent & obtinrent cinq magiſtrats chargés de défendre les droits & la perſonne de chaque citoyen, qui furent appellés tribuns du peuple. On fit une loi qui rendit leur perſonne ſacrée. L'élection de ces magiſtrats, arrivée dix-ſept ans après l'expulſion des rois, eſt l'époque d'où l'on doit dater la liberté du peuple romain; & cette révolution fut l'ouvrage de Ménénius *Agrippa*. Tous les états de l'Italie étoient alors ſoumis à un gouvernement ariſtocratique, qui ne laiſſoit au peuple que l'ombre de la liberté, & ce fut de l'excès de l'oppreſſion que naquit le zele républicain. *T—N.)*

AGRIPPA (VIPSANIUS) *Hiſt. Rom.* qui fut le plus grand capitaine & le plus habile homme de mer de ſon temps, fit ſon apprentiſſage de guerre ſous le premier des Céſars. Il fut heureux pour lui d'avoir à combattre ſous un général qui ſavoit démêler les talens, & qui ſe faiſoit un

devoir de les récompenſer. Il eût vieilli ſubalterne ſous un Claudius, il apprit ſous Céſar à jeter les fondemens de ſa grandeur future. La famille de Vipſanius, dont il étoit ſorti, n'avoit jeté aucun éclat avant lui. *Agrippa*, véritablement né pour la guerre, applanit tous les obſtacles que le vice d'une naiſſance obſcure oppoſoit à ſon élévation : artiſan de ſa fortune & de ſa gloire, la reconnoiſſance lui fit embraſſer le parti d'Auguſte qui lui fut redevable de l'empire & de ſes victoires. Les Romains lui attribuerent tout l'honneur de la bataille d'Actium. Octavien lui pardonna ſa gloire qui éclipſoit la ſienne. Il eſt vrai qu'*Agrippa*, ſimple & modeſte, tempéroit, par ſa modération, l'envie attachée aux talens ſupérieurs ; & loin de ſe livrer à l'ivreſſe inſolente qui ſouvent égare les favoris de la fortune, il ſe déroboit aux applaudiſſemens publics avec le même empreſſement que les ambitieux en montrent pour les ſolliciter. Octavien, reconnoiſſant de ſes ſervices, ne crut mieux le récompenſer qu'en le choiſiſſant pour ſon gendre ; il lui fit épouſer ſa fille unique, Julie, veuve du jeune Marcellus. Cette union, qui aſſuroit à ſa famille l'empire du monde, fut la ſource féconde des maux qui empoiſonnerent ſa vie. Il eut de ſon mariage cinq enfans, ſavoir Lucius Céſar, & Caïus Céſar, qui moururent jeunes, Julie Agrippine, femme de Germanicus Céſar, Julia Vipſania, femme de l'empereur Flavius, & Marcus Julius Céſar *Agrippa* poſthumus, que le farouche Tibere immola à ſes ſoupçons. *Agrippa*, après avoir été trois fois conſul, mourut dans la Campanie à ſon retour d'une expédition contre les Pannoniens. Son mérite lui procura tout ce que l'ambition offre de plus éblouiſſant. Mais tandis qu'il jouiſſoit du fantôme du bonheur, il étoit dévoré de chagrins domeſtiques, & comme l'on eſt plus ſouvent vis-à-vis de ſoi-même, que dans la repréſentation, il acheta, au prix de ſa tranquillité, le malheureux bonheur d'être le mari de Julie. (*T-N.*)

* AGRIS, (*Géog.*) bourg de France dans la généralité de Limoges.

AGROPOLI, (*Géog.*) petite ville du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle eſt ſituée ſur la partie orientale du golfe de Salerne, au nord-eſt du cap del Abate. *Long.* 39. 10. *lat.* 40. 40. (*C. A.*)

* AGROTERE, adj. (*Myth.*) nom de Diane, ainſi appellée, parce qu'elle habitoit perpétuellement les forêts & les campagnes. On immoloit tous les ans à Athenes cinq cents chevres à Diane *Agrotere*. Xénophon dit que ce ſacrifice ſe faiſoit en mémoire de la défaite des Perſes, & qu'on fut obligé de réduire, par un décret du ſénat, le nombre des chevres à cinq cents par an ; car le vœu des Athéniens ayant été de ſacrifier à Diane *Agrotere* autant de chevres qu'ils tueroient de Perſes, il y eut tant de Perſes tués, que toutes les chevres de l'Attique n'auroient pas ſuffi à ſatisfaire au vœu. On prit le parti de payer en pluſieurs fois ce qu'on avoit promis en une, & de tranſiger avec la déeſſe à cinq cents chevres par an.

* AGROTES, ſ. m. (*Myth.*) divinité des Phéniciens, qu'on promenoit en proceſſion le jour de ſa fête, dans une niche couverte, ſur un charriot traîné par différens animaux.

AGUA DE PAO, *ou* ALAGOA, *ou* AQUA DE PALO, (*Géog.*) petite ville de l'iſle Saint-Michel aux acores, dans la mer Atlantique. Elle a près de 600 maiſons, & deux égliſes paroiſſiales. Son territoire produit toutes ſortes d'excellents fruits, & ſur-tout les plus beaux cédrats des iſles Terceres. *Long.* 6. 10. *lat.* 38. 20. (*C. A.*)

* AGUAPA, ſ. m. (*Hiſt. nat. bot.*) arbre qui croît aux Indes occidentales, dont on dit que l'ombre fait mourir ceux qui s'y endorment nus, & qu'elle fait enfler les autres d'une maniere prodigieuſe. Si les habitans du pays ne le connoiſſent pas mieux qu'il ne nous eſt déſigné par cette deſcription, ils ſont en grand danger.

AGUAPEÇA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithologie.*) genre d'oiſeau de la famille des vanneaux, ainſi nommé au Bréſil ſelon Marcgrave. *Jacanæ alia ſpecies, Braſilienſibus Aguapeca dicta. Hiſtor. Braſilien. page* 191. Les habitans de la Guiane l'appellent *Rapoua*, ſelon Barrere, & les François *Poule d'eau*. M. Briſſon le déſigne ſous le nom de Jacana armé, ou Chirur-

gien. *Jacana nigro-viridans, alis ad fuſcum vergentibus armatis, rectricibus nigro-viridantibus.... Jacana armata. Ornithologie, volume V, page 123.*

L'*aguapeca* a la groſſeur du pigeon, le bec droit, cylindrique, médiocrement long, renflé vers le bout, le cou aſſez long, la queue courte, ainſi que les ailes, les doigts & leurs ongles très-longs, & même plus que les jambes qui ſont en partie ſans plumes, & ſur chaque épaule un éperon conique de corne jaune, avec lequel il ſe bat & ſe défend. Il eſt par-tout d'un verd noir, excepté ſes ailes qui tirent ſur le brun. Son ſéjour ordinaire eſt autour des marais au Bréſil. *(M. ADANSON.)*

* AGUARA PONDA, ſ. m. *Braſilianis Maggravii, Ruttenſteert Belgis, id eſt myoſuros, viola ſpicata Braſiliana, (Hiſt. nat. bot.)* plante haute d'un pié & demi & plus, à tige liſſe, ronde, verte & noueuſe. Il ſort de chaque nœud quatre ou cinq feuilles étroites, crenelées, pointues, vertes & inégales. Le ſommet de ſa tige eſt chargé d'un épi long d'un pouce & plus, uni & couvert de fleurs d'un bleu violet, & formées de cinq feuilles rondes. Elle reſſemble à la violette, & en a l'odeur. Sa racine eſt droite, d'une médiocre groſſeur, & diviſée en branches filamenteuſes.

Il y en a une autre eſpece qui differe de la précédente par la largeur de ſes feuilles. Elle eſt marquée au ſommet de ſes tiges d'un cube creux, qui forme une eſpece de caſque verd; de ce creux ſortent des fleurs bleues ſemblables aux premieres.

* AGUAS, *(Géog.)* peuple conſidérable de l'Amérique méridionale, ſur le bord du fleuve des Amazones. Ce ſont, dit-on dans l'excellent Dictionnaire portatif de M. Voſgien, les plus raiſonnables des Indiens: ils ſerrent la tête entre deux planches à leurs enfans auſſi-tôt qu'ils ſont nés.

* AGUATULCO *ou* AQUATULCO *ou* GUATULCO, *(Géog.)* ville & port de la nouvelle Eſpagne, en Amérique, ſur la mer du ſud. *Long. 279. latit. 15. 10.*

* AGUAXIMA, *(Hiſt. nat. bot.)* plante du Bréſil & des iſles de l'Amérique méridionale. Voilà tout ce qu'on nous en dit; & je demanderois volontiers pour qui de pareilles deſcriptions ſont faites. Ce ne peut être pour les naturels du pays, qui vraiſemblablement connoiſſent plus de caracteres de l'*aguaxima*, que cette deſcription n'en renferme, & à qui on n'a pas beſoin d'apprendre que l'*aguaxima* naît dans leur pays; c'eſt, comme ſi l'on diſoit à un François, que le poirier eſt un arbre qui croît en France, en Allemagne, *&c.* Ce n'eſt pas non plus pour nous; car que nous importe qu'il y ait au Bréſil un arbre appellé *aguaxima*, ſi nous n'en ſavons que ce nom? à quoi ſert ce nom? Il laiſſe les ignorans tels qu'ils ſont; il n'apprend rien aux autres: s'il m'arrive donc de faire mention de cette plante, & de pluſieurs autres auſſi mal caractériſées, c'eſt par condeſcendance pour certains lecteurs, qui aiment mieux ne rien trouver dans un article de Dictionnaire, ou même n'y trouver qu'une ſottiſe, que de ne point trouver l'article du tout.

§ AGUEDA, *(Géog.)* petite ville de Portugal, dans la province de Beyra. Elle eſt ſituée dans un fort joli pays, ſur un bras de la riviere de Vouga, au nord & à ſix lieues environ de Coimbre. *Long. 9. 4. lat. 40. 36.*

Il y a une riviere de ce nom dans le royaume de Léon, qui paſſe à la Ciudad Rodrigo. *(C. A.)*

§ AGUER, *(Géog.)* ville d'Afrique, ſituée au pié du mont Atlas, ſur un promontoire qui ſe nommoit anciennement *Viſugre*. Les Portugais la prirent dans le ſeizieme ſiecle. Mais le chérif Mahamet la reprit, & paſſa au fil de l'épée tous ceux qui ſe trouverent dans la place. Elle dépend maintenant de l'empire de Maroc. *(C. A.)*

AGUERRE, (CHRÉTIENNE D') comteſſe de Sault. *(Hiſt. moderne.) Chrétienne d'Aguerre*, fille de Claude d'*Aguerre*, avoit épouſé en ſecondes noces François-Louis d'Agouſt, comte de Sault. C'étoit une de ces femmes dont l'hiſtoire peut conſoler ſes pareilles de l'aviliſſante obſcurité où nous les tenons captives. Faite pour commander aux hommes beaucoup plus par l'aſcendant de ſon génie que par le pouvoir de ſes charmes, elle avoit dans les affaires les talens d'un politique, & dans le péril le courage d'un héros. Senſible, mais jamais eſclave

Digitized by Google

du ſentiment, dévorée d'une ambition qui ne jugeoit rien impoſſible, elle réſolut de faire époque & réuſſit. La fortune d'un fils que le comte de Sault lui avoit laiſſé, fut le prétexte des grandes révolutions qu'elle méditoit. Elle eut bientôt formé un parti dans la Provence, mais le comte de Carces, à qui ſa haute naiſſance donnoit beaucoup d'autorité ſur les Provençaux, lui oppoſa ſa faction. Celle de la comteſſe alloit ſuccomber lorſqu'elle appella un protecteur puiſſant. C'étoit le duc de Savoie. Il falloit réunir tous les ſuffrages pour introduire dans la Provence un allié plus dangereux qu'un ennemi même. Deligny, vendu à ce prince, lui cherchoit des créatures, flattoit les mécontens, & leur prodiguoit des promeſſes dont un ambaſſadeur n'eſt jamais avare, ſur-tout lorſqu'il les fait au nom de ſon maître. Il s'adreſſa au brave & vieux Saint-Marc. « Penſes-tu, dit le guerrier en » montrant ſes cheveux blancs, qu'après » avoir blanchi au ſervice du roi de France, » je veuille donner à un autre ce ſouffle » de vie qui me reſte? » Enfin la comteſſe appuie de toute ſon autorité les négociations de Deligny, elle cabale en faveur du duc de Savoie, le comte cabale contre elle, le Parlement d'Aix balance entre les deux partis; tandis qu'il délibere, la comteſſe paroît à la tête d'une troupe de ſéditieux, l'aſſemblée ſe diſſipe, & le palais eſt livré au pillage. La comteſſe députe vers le duc de Savoie pour le prier de venir ſecourir à main armée la foi catholique contre les proteſtans. Ce prince fit de grands préparatifs, temporiſa, afin de donner à la révolution le temps de s'affermir, obſerva de loin le péril, partit enfin, marcha lentement, & ſe montra lorſqu'il crut ne plus trouver de réſiſtance. Il entend par-tout retentir ſur ſon paſſage les cris de *vive ſon alteſſe*, *vive la meſſe*, & y répond en verſant l'or à pleines mains. Pendant ces délais, Caſtellar, créature de la comteſſe, ignorant magiſtrat, citoyen turbulent, brave ſoldat, à la tête de quelques fanatiques, avoit conquis Barjols & pluſieurs autres places. Le duc aſſiege Salon, un pan de muraille s'écroule, les prêtres catholiques comparent le duc à Joſué, la ville à Jéricho, le canon avoit fait le miracle.

Cependant les finances du duc étoient épuiſées. Il alla chercher des ſecours en Eſpagne. Jeannin l'accompagnoit, Jeannin, magiſtrat integre, négociateur profond, ligueur ſans fanatiſme, qui fut l'ennemi de Henri IV, mérita ſon eſtime & devint ſon ami. Philippe II donna au duc cinquante mille écus, mille ſoldats, quinze galeres, & lui fit pour l'avenir les plus belles promeſſes. Le duc entra en triomphe dans le port de Marſeille, mais en mettant pié à terre, il apprend que ſes troupes ont été battues par le célebre Leſdiguieres. Impatient de venger ſa gloire, il court à Berre, & s'empare de cette place après un ſiege opiniâtre. Il avoit promis le gouvernement de cette conquête à la comteſſe de Sault pour un de ſes favoris. C'étoit Louis-Honoré de Caſtellane, ſieur de Beſaudun, brave officier, eſprit orné par les lettres, qui ſavoit nouer des intrigues, faire des chanſons, & gagner des batailles. Le duc manqua à ſa parole; la comteſſe dévora ſon reſſentiment, & attendit l'inſtant de la vengeance; dès-lors elle apprit avec une joie ſecrete tous les malheurs du duc de Savoie, lui ſuſcita des envieux parmi les grands, des ennemis parmi le peuple, & ne ſongea plus qu'à le chaſſer de la Provence. Le duc étoit trop clairvoyant pour ne pas ſoupçonner ces menées. Il chercha à gagner l'eſtime des Provençaux par des traits d'équité frappans. Pierre Biord, lieutenant dans Arles, homme ſans talens, ſans courage, ſans vertus, qui croyoit ſa vie menacée par tout ce qui l'environnoit, barbare par foibleſſe, odieux au peuple, à ſes créatures, à lui-même, immoloit ſans pitié tous les objets de ſes puſillanimes ſoupçons. Leſdiguieres s'avançoit pour venger les habitans, le duc l'apprend, il veut le prévenir. La comteſſe, qui voit que le prince, par une juſte ſévérité, va ſe concilier l'affection du peuple, fait jouer mille reſſorts pour ſurprendre ſa marche, & pour le rappeller. Mais déja le duc eſt dans Arles, & Biord eſt dans les fers. Le prince ne diſſimule plus alors l'indignation que lui cauſent les procédés de la comteſſe de Sault. Il tonne, il menace, il croit n'avoir en tête qu'une femme vulgaire, qu'on peut ſéduire par la politique, ou intimider par l'appareil

des armes. Il court à Aix, entend crier de tous côtés *fouero Savoyard*, voit la colere peinte à ſon aſpect dans tous les yeux, & reconnoît l'effet des intrigues de la comteſſe ; ſes partiſans courent à l'hôtel de ſon ennemie, enfoncent les portes, pénetrent juſques dans ſon appartement pour ſe ſaiſir, diſoient-ils, des ſéditieux dont il étoit l'aſyle. La comteſſe ſe préſente l'air calme, avec une indignation tranquille. « Voilà » donc, dit-elle, le prix des ſervices que » j'ai rendus au duc de Savoie, qu'il trem- » ble, qu'il tremble ! l'ingratitude ne de- » meure jamais impunie : les mains viles » & mercenaires qu'il arme aujourd'hui » contre moi, s'armeront un jour contre » lui ». Comme elle finiſſoit, elle entend un des conjurés qui murmuroit ces mots, *qu'attendons-nous ? que n'exécutons-nous notre ordre ?* « Frappez, leur dit la com- » teſſe, je n'ai point le cœur aſſez bas » pour demander la vie. Tous les cœurs » ne ſont pas encore glacés pour moi : » ma mort trouvera des vengeurs. Et vous, » dit-elle, en s'adreſſant à quelques ma- » giſtrats qui étoient entrés, vous peres de » la patrie, vous dépoſitaires de l'autorité » ſuprême, vous ſouffrez qu'un audacieux » étranger s'éleve un trône au milieu de » la Provence. » Ce diſcours étonne, ſubjugue les eſprits. Les aſſaſſins tremblent, reculent & diſparoiſſent. Revenus de cette premiere ſurpriſe, ils rentrent chez la comteſſe, & la chargent de fers. Elle joue la malade, une femme de ſa ſuite pouſſée par un zele héroïque, trompe les ſurveillans, ſe met dans le lit de la comteſſe, & détourne par des accens plaintifs l'attention des gardes, tandis que *Chrétienne d'Aguerre*, vêtue en Savoyard, le menton couvert d'une barbe longue & touffue, s'évade avec ſon fils déguiſé en payſan. Les Marſeillois ouvrent les bras à ces illuſtres fugitifs, & prennent les armes contre une troupe de commiſſaires & d'huiſſiers, eſpece de magiſtrature militante, que le duc avoit envoyée pour ſe ſaiſir de ſa perſonne.

Depuis cet inſtant le duc perdit par degrés ſon crédit & ſes conquêtes. Il voulut faire un dernier effort pour ramener la fortune. Il préſenta la bataille à la Vallette. Les deux partis formoient à peu-près huit mille hommes ; on vit ces deux corps s'avancer avec autant de gravité que les plus grandes armées, diviſés de méme, obſerver le même ordre, exécuter les mêmes manœuvres. La victoire balança long-temps, enfin le duc fut entraîné dans la déroute de ſes ſoldats. La Vallette ſurvécut peu à ſa victoire. Il périt quelques jours après à l'attaque du village de Roque-Brune. C'étoit un vertueux gentilhomme qui, dans le choix des partis qui diviſoient la France, avoit plus conſulté ſon cœur que ſes intérêts. La ligue lui offrit le gouvernement de la Provence, s'il vouloit la ſeconder dans ſes projets ambitieux. Il rejeta cette propoſition avec beaucoup de nobleſſe, mais ſans faſte comme ſans détours.

Après ſa mort la comteſſe de Sault s'empara des affaires & des eſprits, elle ſe préſenta dans les principales villes, perſuada au peuple qu'elle avoit été ſéduite, qu'elle lui avoit donné un tyran croyant lui donner un protecteur. Elle éteignit peu-à-peu les troubles qu'elle avoit fait naître, ferma pour jamais au duc l'entrée de la Provence, & paſſa le reſte de ſa vie adorée dans ſa faction, reſpectée dans l'autre, & redoutée d'un prince qui, dans ſes plus hauts projets, n'avoit paru être que le miniſtre de l'ambition d'une femme. *(M. DE SACY.)*

AGUI, ſ. m. *(Marine.)* L'*agui* eſt un cordage préparé de la façon ſuivante : à un de ſes bouts on fait une gance ſuffiſamment grande pour qu'un homme puiſſe y paſſer le corps & s'y aſſeoir. Le nœud qui arrête la gance doit être double, & fait de façon qu'il ne puiſſe gliſſer : on l'appelle *nœud d'agui*. Ce nœud doit ſe trouver devant l'eſtomac du matelot qui ſe place dans la gance. L'uſage de l'*agui* eſt de ſuſpendre un matelot le long du bord du vaiſſeau, ou de le hiſſer le long des mâts auxquels on veut travailler, à l'aide d'une poulie élevée, dans laquelle on fait paſſer l'autre bout de l'*agui*. Quelquefois on fait l'*agui* double, c'eſt à-dire qu'outre la gance dont on vient de parler, on en fait une ſeconde plus élevée & plus petite qui paſſe ſous les aiſſelles, & qui par-là ſoutient mieux & donne plus de facilité à celui qui travaille. Quelquefois encore on fait la gance avec une ſangle, & elle en vaut mieux ; car une

Digitized by Google

corde ſimple & arrondie géneroit dans ſon travail & feroit mal au travailleur, qui doit être ſuſpendu quelque temps de ſuite. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AGUIAS, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans l'Alentejo, à l'oueſt d'Elvas & à l'eſt de Lisbonne. Elle eſt ſur la riviere d'Odivor, dans une ſituation charmante. Ses environs produiſent beaucoup de grains, & abondent en orangers. *Long.* 11. 5. *lat.* 38. 50. (*C. A.*)

* AGUIATE *ou* AGUÉE, (*Myth.*) *qui eſt dans les rues.* Les Grecs donnoient cette épithete à Apollon, parce qu'il avoit des ſtatues dans les rues.

* AGUILA *ou* AGLE, (*Géog.*) ville de la province de Habat, au royaume de Fez en Afrique, ſur la riviere d'Erguila.

AGUI L'AN NEUF, (*Hiſt. mod.*) quête que l'on faiſoit en quelques dioceſes, le premier jour de l'an, pour les cierges de l'égliſe. Il paroît que cette cérémonie inſtituée d'abord pour une bonne fin, dégénéra enſuite en abus. Cette quête ſe faiſoit par de jeunes gens de l'un & de l'autre ſexe : ils choiſiſſoient un chef qu'ils appelloient leur *follet*, ſous la conduite duquel ils commettoient, même dans les égliſes, des extravagances qui approchoient fort de la fête des Fous. *V.* FÊTE DES FOUS.

Cette coutume fut abolie dans le dioceſe d'Angers en 1595 par une ordonnance ſynodale : mais on la pratiqua encore hors des égliſes ; ce qui obligea un autre ſynode en 1668 de défendre cette quête qui ſe faiſoit dans les maiſons avec beaucoup de licence & de ſcandale, les garçons & les filles y danſant & chantant des chanſons diſſolues. On y donnoit auſſi le nom de *bacheletes* à cette folle réjouiſſance, peut-être à cauſe des filles qui s'y aſſembloient, & qu'en langage du vieux temps on appelloit *bacheletes*. Thiers, *Traité des Jeux.*

AU GUI L'AN NEUF, (*Hiſt. anc.*) cri ou refrain des anciens Druides, lorſqu'ayant cueilli le gui de chêne, le premier jour de l'an, ils alloient le porter en pompe ſoit dans les villes, ſoit dans les campagnes voiſines de leurs forêts. On cueilloit ce gui avec beaucoup de cérémonies, dans le mois de Décembre ; au premier jour de l'an, on l'envoyoit aux grands, & on le diſtribuoit pour étrennes au peuple, qui le regardoit comme un remede à tous maux, & le portoit pendu au cou, à la guerre, &c. On en trouvoit dans toutes les maiſons & dans les temples. (*G*)

* AGUILAR DEL CAMPO, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne, dans la vieille Caſtille.

* AGUILLES, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt le nom des toiles de coton qui ſe font à Alep.

* AGUITRAN, ſ. m. *poix molle. Voyez* POIX.

* AGUL, (*Hiſt. nat. botan.*) c'eſt un petit arbriſſeau fort épineux, dont les feuilles ſont longuettes, & ſemblables à celles de la ſanguinaire. Il a beaucoup de fleurs rougeâtres, auxquelles ſuccedent des gouſſes. Sa racine eſt longue & purpurine : il ſe trouve en Arabie, en Perſe, & en Méſopotamie. Ses feuilles ſont chargées, le matin, de manne groſſe comme des grains de coriandre ; cette manne a le goût & la ſaveur de la nôtre ; mais ſi on laiſſe paſſer le ſoleil deſſus, elle ſe fond & ſe diſſipe. Les feuilles de l'*agul* paſſent pour purgatives. Lemery. *Voyez* ALHAGI.

* AGUTIGUEPA, (*Hiſt. nat. bot.*) plante du Bréſil, à racine ronde par le haut, d'un rouge foncé, & bonne à manger ; à tige droite, longue depuis trois piés juſqu'à cinq, groſſe comme le doigt, portant ſans ordre ſur des pédicules qui ont ſix travers de doigt de longueur, des feuilles longues depuis un pié juſqu'à deux, larges de quatre travers de doigt, pointues, d'un beau verd, luiſantes, ſemblables aux feuilles du *paco-eira*, relevées dans toute leur longueur d'une côte & d'une infinité de veines qui rampent obliquement ſur toute la ſurface, & bordées tout autour d'un trait rouge. Du ſommet de la tige s'éleve une fleur ſemblable au lis, de couleur de feu, compoſée de trois ou quatre feuilles : chaque fleur a trois ou quatre étamines, de même couleur, & faites en défenſes de ſanglier. On dit que ſa racine pilée, guérit, mondifie, &c. les ulceres. Dans des temps de diſette, on la fait bouillir ou griller, & on la mange.

* AGUTY TREVA *ou* AGOUTI TREVA, plante des iſles Mariannes ; ſa

Digitized by Google

ſa feuille eſt ſemblable à celles de l'oranger, mais plus mince ; ſa fleur eſt couverte d'une eſpece de roſée ; ſon fruit eſt gros, couvert d'une écorce rougeâtre, & contient des ſemences ſemblables à celles de la grenade, tranſparentes, douces & agréables au goût. *Ray.*

* AGYNNIENS, *(Théol.)* hérétiques qui parurent environ l'an de J. C. 694. Ils ne prenoient point de femmes, & prétendoient que Dieu n'étoit pas auteur du mariage. Ce mot vient d'ἀ privatif, & de γυνὴ, *femme*, *Prateol. (G)*

* AGYRTES, joueurs de gobelets, farceurs, faiſeurs de tours de paſſe-paſſe ; voilà ce que ſignifie *agyrte*, & c'étoit le nom que portoient, & que méritoient bien les Galles, prêtres de Cybele.

A H

AH-AH, *(Jardinage.)* CLAIRE VOIE *ou* SALUT DE LOUP. On entend par ces mots une ouverture de mur ſans grille, & à niveau des allées avec un foſſé au pié, ce qui étonne & fait crier *ah-ah*. On prétend que c'eſt Monſeigneur, fils de Louis XIV, qui a inventé ce terme, en ſe promenant dans les jardins de Meudon. *(K)*

* AHATE *de Pauncho Recchi*, *(Hiſt. nat. bot.)* arbre d'une groſſeur médiocre, d'environ vingt piés de haut. Son écorce eſt ſongueuſe & rouge en dedans. Son bois blanc & dur. Ses branches en petit nombre & couvertes d'une écorce verte & cendrée. Sa racine jaunâtre, d'une odeur forte, & d'un goût onctueux. Sa feuille oblongue & ſemblable à celle du malacatijambou ; froiſſée dans la main, elle rend une huile ſans odeur. Sa fleur eſt attachée par des pédicules aux plus petites feuilles. Elle a trois feuilles triangulaires, épaiſſes comme du cuir, blanches en dedans, vertes en deſſus, & rendant l'odeur du cuir brûlé, quand on les met au feu.

Le fruit ſort des étamines de la fleur. Il eſt, dans ſa maturité, de la groſſeur d'un citron ordinaire, verd & ſtrié par dehors, blanc en dedans, & plein d'une pulpe ſucculente, d'un goût & d'une odeur agréable. Ses ſemences ſont oblongues, unies, luiſantes & enfermées dans des coſſes. On le cueille avant qu'il ſoit mûr, & il devient comme la neſle dans la ſerre où on le met. Cet arbre a été apporté des Indes aux iſles Philippines *(a)*. Il aime les climats chauds. Il fleurit deux fois l'an, la premiere fois en Avril. Ray lui attribue différentes propriétés, ainſi qu'aux feuilles & aux autres parties de l'arbre.

* AHILE, *(Géog.)* bourg de France dans la généralité de Tours.

AHOUAI eſt un genre de plante à fleur, compoſée d'une ſeule feuille en forme d'entonnoir & découpée. Il ſort du fond du calice un piſtil qui eſt attaché au bas de la fleur comme un clou, & qui devient dans la ſuite un fruit charnu en forme de poire, qui renferme un noyau preſque triangulaire, dans lequel il y a une amande. Tournefort. *Inſt. rei herb. app.* *Voyez* PLANTE. *(I)*

* AHOVAI, *Theveti Cluſii*, *(Hiſt. nat. botan.)* fruit du Bréſil de la groſſeur de la châtaigne, blanc, & de la figure à peu-près des truſes d'eau. Il croît ſur un arbre grand comme le porier, dont l'écorce eſt blanche, piquante & ſucculente ; la feuille longue de deux ou trois pouces, large de deux, toujours verte ; & la fleur monopétale, en entonnoir, découpée en pluſieurs parties ; & du calice s'éleve un piſtil qui devient le fruit. Ce fruit eſt un poiſon. *Lemery.*

Millet en diſtingue un autre, qui croît pareillement en Amérique, & qui n'eſt pas moins dangereux ; on dit que l'arbre qui le porte répand une odeur déſagréable quand on l'inciſe.

* AHUN, *(Géogr.)* petite ville de France dans la haute-Marche, généralité de Moulins. *Long. 19. 38. lat. 49. 5.*

* AHUS *ou* AHUIS, *(Géog.)* ville maritime de Suede, principauté de Gothlande & terre de Bleckingie ; elle eſt ſituée proche la mer Baltique. *Long. 32. 14. lat. 56.*

(a) *Le Dictionnaire de médecine dit que c'eſt des iſles Philippines que l'Ahate a été tranſporté dans les Indes.*

AIA AJA

AIA, *(Géog.)* petit fleuve d'Italie qui ſe décharge dans le Tibre, près d'un château nommé *Monte rotundo*, dans l'état eccléſiaſtique. Les Latins l'appelloient *allia*. Il eſt célebre dans l'hiſtoire, par la défaite des deux cents Fabiens qui y périrent dans le combat qu'ils donnerent ſeuls contre les Véiens. Ce fut auſſi ſur les bords de ce même fleuve que les Romains furent défaits par les Gaulois Senonois, conduits par Brennus. *(C. A.)*

AJACCIO, *(Géogr. Hiſt. de Corſe.)* *ou*, ſelon d'autres, ADJAZZO, ADJAZZE, *ou* AYASSO, *long. 26. 28. lat. 41. 54*, eſt pour la population & l'étendue la ſeconde ville de Corſe; pour la beauté c'eſt la premiere. Bâtie ſur une plage bien unie, au bord du golfe qui porte ſon nom, elle offre des rues bien percées & de belles maiſons. Le maréchal de Termes l'entoura de fortifications. Leur date annonce ce qu'elles doivent être aujourd'hui; une maniere de fort, qu'on décore du nom de citadelle, quoiqu'il n'ait que 50 toiſes de diametre, ne rend pas Ajaccio fort redoutable. Au nord de cette ville eſt un fauxbourg très-peuplé. Les Grecs établis en Corſe habitent Ajaccio, & leurs femmes qui ſont d'un très-beau ſang contribuent à en embellir le ſéjour : « *Cet article eſt de M. de Pommereul, qui l'a ſubſtitué à celui que l'on avoit déja imprimé, & qui n'eſt point aſſez détaillé* ». Nous lui devons ceux qui regardent la Corſe, & des détails nouveaux & précieux ſur l'Artillerie.

AJALON *ou* HELON, *(Géog.)* nom propre d'une ville de Judée. Elle étoit lévitique & ſituée dans la tribu de Dan, près de la vallée du Térebinte. Ce fut dans la vallée d'*Ajalon* que Joſué combattant contre les cinq rois qui étoient venus aſſiéger Gabaon, commanda au ſoleil de s'arrêter. *(C. A.)*

* § AJAN, *(Géog.)* nom général de la côte d'Afrique.

AJAN, la côte d'*Ajan* ou d'*Ayan* eſt en Afrique, dans la haute Éthiopie. Elle eſt diviſée en trois royaumes, d'*Adel*, d'*Adea*, de *Mandagano*, & de la république de *Brava*.

AIAS, *(Géog.)* petite ville d'Aſie dans la Natolie : elle n'eſt remarquable que par des eaux minérales, très-chaudes & très-réſolutives qui ſont dans ſon voiſinage; c'étoit anciennement *Therma*. Il y a encore une petite ville de ce nom dans l'Arabie Heureuſe, à deux journées d'Aden, ſiſe entre deux collines, au milieu deſquelles eſt un beau vallon où l'on tient les marchés & les foires. *(C. A.)*

AÏAS, *(Géog.)* ville d'Aſie dans la Caramanie, ſur un golfe qui porte le même nom & que l'on appelloit anciennement *ſinus iſſicus*. C'eſt-là qu'Alexandre le grand battit Darius pour la ſeconde fois & qu'il fit ſa famille priſonniere. Cette ville du temps des Croiſades, a appartenu ſucceſſivement aux Chrétiens, aux Sarraſins & aux Turcs, à qui elle eſt reſtée. *(C. A.)*

AJAX, *(Hiſt. poét.)* roi de Salamine & le rival d'Achille, étoit fils de Thelamon. Ce prince ſe diſtingua par ſa valeur & ſon impiété qui lui faiſoit défier le ciel; entr'autres preuves de ſon adreſſe, de ſa force & de ſon courage, il ſoutint contre Hector, le plus brave des princes Troyens, un combat qui dura tout un jour. Ces deux héros pleins d'eſtime l'un pour l'autre, finirent par ſe faire des préſens réciproques. Hector donna une épée à *Ajax*, & en reçut un baudrier. Ce fut ce baudrier funeſte qui ſervit à le traîner autour des murs de Troie & du tombeau de Patrocle. C'eſt ainſi que le bouillant Achille vengeoit la mort de ſon ami. L'épée d'Hector fut également fatale à *Ajax* : ce héros s'étant préſenté après la mort d'Achille pour diſputer ſes armes, l'artificieux Uliſſe obtint la préférence. Indigné de ce que les Grecs eſtimoient plus les conſeils & l'éloquence de ſon concurrent, que ſon courage & ſa force, il ſe jeta pendant la nuit dans le camp d'Uliſſe & ne ſe retira que quand il crut l'avoir immolé à ſa vengeance. Le jour ayant éclairé ſon erreur, il ſe tua de déſeſpoir avec cette même épée qu'il avoit reçue comme un témoignage de ſa valeur. Il fut inhumé ſur le promontoire de Bethée, où ſon tombeau ſe voyoit encore du temps d'Alexandre qui le viſita, ainſi que celui d'Achille placé ſur la même montagne. *Hom. Plut. in ſympos.* *(T-N.)*

AJAX, (*Hiſt. poét.*) fils d'Oilée, roi de Locres, & l'un des héros qui furent au ſiege de Troie. Homere nous le repréſente comme le plus fier de tous les Grecs, adroit à tirer de l'arc & à lancer le javelot; il avoit encore l'avantage de ſurpaſſer tous ceux qui lui diſputoient le prix de la courſe. Sa naiſſance étoit illuſtre, & jamais ſes ancêtres n'avoient rendu aucune ſorte d'hommage aux rois de Micenes, ni à ceux d'Argos appellés ordinairement les *grands rois*; dans l'armée même d'Agamemnon, il prétendoit marcher ſon égal. Troie ayant été priſe, il entra dans le temple de Minerve, & de ſes mains encore fumantes de Carnage, il enleva Caſſandre, prêtreſſe de la déeſſe. On a prétendu que ne pouvant réſiſter à la paſſion que le ſeul aſpect de la prêtreſſe lui inſpira, il la viola ſur l'autel même. Jaloux de ſa conquête, il l'emporta dans ſa tente; mais Agamemnon l'ayant apperçue, la lui enleva, ne pouvant réſiſter à tant de charmes, & pour la poſſéder ſans troubles, il accuſa ſon rival d'avoir commis un ſacrilege que la mort ſeule pouvoit expier; il entendoit ſans doute l'injure faite à Minerve. *Ajax* craignant les ſuites de l'accuſation, prit la fuite; mais ſon navire n'ayant pu réſiſter à la tempête, échoua au paſſage des iſles d'Androſce & de Tenoſcontre; on dit qu'après avoir vu couler ſon vaiſſeau, *Ajax* luttoit contre ſa deſtinée, & ſe tenoit attaché à la pointe d'un rocher, lorſque la foudre en détacha une partie, & l'entraîna dans la mer. *Ajax* fut honoré des regrets de tous les peuples de la Grece, qui, pour éterniſer ſa mémoire, firent vœu d'offrir chaque année un ſacrifice au dieu de la mer. Les aventures d'*Ajax* nous ont été conſervées par Homere, qui les a revêtues des charmes de la poéſie; & Virgile en a fait le ſujet d'un épiſode dans ſon premier livre de l'Enéide. (*T—N.*)

* AJAXTIES, fêtes qu'on célébroit à Salamine en l'honneur d'Ajax, fils de Telamon. C'eſt tout ce qu'on en ſait.

AIBAN-KESRA, (*Géog.*) vieux château de l'ancienne Babylonie, ſitué au bord du Tigre, dans le gouvernement moderne de Bagdad. Pluſieurs ſavans ont conjecturé, d'après ſa dénomination & le lieu de ſa ſituation, qu'il fut la demeure de Coſroès & d'autres rois Perſans. *Long.* 55. *lat.* 34. (*C. A.*)

* AICH, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la haute Baviere, ſur le Par. *Long.* 28. 50. *lat.* 48. 30.

* AICHEERA, un des ſept dieux céleſtes que les Arabes adoroient, ſelon M. d'Herbelot.

* AICHSTAT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la Franconie, ſur la riviere Altmul. *Long.* 28. 45. *lat.* 49.

AIDE ſignifie *aſſiſtance, ſecours qu'on prête à quelqu'un.* Il ſignifie auſſi quelquefois la perſonne même qui prête ce ſecours ou cette aſſiſtance; ainſi dans ce dernier ſens, on dit *aide de camp. Voyez* AIDE DE CAMP. *Aide-Major. V.* AIDE-MAJOR.

AIDE, ſe dit auſſi en général de quiconque eſt adjoint à un autre en ſecond pour l'aider au beſoin; ainſi l'on dit en ce ſens *aide des cérémonies*, d'un officier qui aſſiſte le grand-maître, & tient ſa place s'il eſt abſent. On appelle auſſi *aides* les garçons qu'un Chirurgien mene avec lui pour lui prêter la main dans quelque opération de conſéquence. On appelle *aide-de-cuiſine* un cuiſinier en ſecond, ou un garçon qui ſert à la cuiſine.

AIDE, *en Droit Canon*, ou *égliſe ſuccurſale*, eſt une égliſe bâtie pour la commodité des paroiſſiens, quand l'égliſe paroiſſiale eſt trop éloignée, ou trop petite pour les contenir tous.

AIDE, dans les anciennes coutumes, ſignifie *un ſubſide en argent*, que les vaſſaux ou cenſitaires étoient obligés de payer à leur ſeigneur en certaines occaſions particulieres.

Aide differe de *taxe* en ce que la taxe s'impoſe dans quelque beſoin extraordinaire & preſſant; au lieu que l'*aide* n'eſt exigible qu'autant qu'elle eſt établie par la coutume, & dans le cas marqué par la coutume; de cette eſpece ſont les *aides* de relief & de chevel. *Voyez aide-relief* & *aide-chevel.*

On payoit une *aide* au ſeigneur quand il vouloit acheter une terre. Mais il n'en pouvoit exiger une ſemblable qu'une fois en ſa vie.

Ces *aides*, dans l'origine, étoient libres

Digitized by Google

& volontaires ; c'eſt pourquoi on les appelloit *droits de complaiſance.*

Il paroît que les ſeigneurs ont impoſé cette marque de ſervitude ſur leurs vaſſaux, à l'exemple des patrons de l'ancienne Rome, qui recevoient des préſens de leurs cliens & de leurs affranchis, en certaines occaſions, comme pour doter leurs filles, ou en certains jours ſolemnels, comme le jour de leur naiſſance. *Voyez* PATRON & CLIENT. *(G).*

AIDES, *en terme de Juriſprudence féodale*, ſont des ſecours auxquels les vaſſaux, ſoit gentilshommes ou roturiers, ſont tenus envers leur ſeigneur dans quelques occaſions particulieres, comme lorſqu'il marie ſa fille ou fait recevoir ſon fils chevalier, ou qu'il eſt priſonnier de guerre ; ce qui fait trois ſortes d'*aides*, *l'aide de mariage*, *l'aide de chevalerie*, & *l'aide de rançon.*

On appelle d'un nom commun ces trois ſortes d'*aides*, *aide-chevel*, *quia capitali domino debentur.*

L'*aide de rançon* s'appelloit auſſi *aides loyaux*, parce qu'elle étoit due indiſpenſablement. On appella auſſi *aides loyaux*, ſous Louis VII, une contribution qui fut impoſée ſur tous les ſujets ſans diſtinction, pour le voyage d'outre-mer ou la croiſade ; & on appelloit ainſi en général toutes celles qui étoient dues en vertu d'une loi.

On appelloit au contraire *aides libres* ou *gracieuſes*, celles qui étoient offertes volontairement par les ſujets ou vaſſaux.

L'*aide chevel* eſt le double des devoirs que le ſujet doit ordinairement, chaque année, pourvu qu'ils n'excedent pas vingt-cinq ſous. Si le ſujet ne doit point de devoirs, il paiera ſeulement vingt-cinq ſous. Le ſeigneur ne peut exiger cette *aide* qu'une fois en ſa vie pour chaque cas.

Aides raiſonnables, étoient celles que les vaſſaux étoient obligés de fournir au ſeigneur dans de certaines néceſſités imprévues, & pour raiſon deſquelles on les taxoit au *prorata* de leurs facultés ; telles étoient par exemple, en particulier, celles qu'on appelloit *aides de l'oſt & de chevauchée*, qui étoient des ſubſides dus au ſeigneur pour l'aider à ſubvenir aux frais d'une guerre, comme qui diroit de nos jours, *le dixieme denier du revenu des biens.*

Aide-relief, eſt un droit dû en certaines provinces par les vaſſaux aux héritiers de leur ſeigneur immédiat, pour leur fournir la ſomme dont ils ont beſoin pour payer le relief du fief qui leur échet par la mort de leur parent.

On trouve auſſi dans l'Hiſtoire eccléſiaſtique des *aides* levées par des évêques dans des occaſions qui les obligeoient à des dépenſes extraordinaires ; comme lors de leur ſacre ou joyeux avénement, lorſqu'ils reçoivent les rois chez eux, lorſqu'ils partoient pour un concile, ou qu'ils alloient à la cour du pape.

Ces *aides* s'appelloient autrement *coutumes épiſcopales* ou *ſynodales*, ou *denier de Pâque.*

Les archidiacres en levoient auſſi chacun dans leur archidiaconé.

Il eſt encore d'uſage & d'obligation de leur payer un droit lorſqu'ils font leur viſite ; droit qui leur eſt dû par toutes les égliſes paroiſſiales, même celles qui ſont deſſervies par des religieux.

AIDE ſe joint auſſi à pluſieurs mots, avec leſquels il ne fait proprement qu'un ſeul nom ſubſtantif.

AIDES, *en termes de Finance*, ſignifie les impôts qui ſe levent, à quelque titre que ce ſoit, par le ſouverain ſur les denrées & les marchandiſes qui ſe vendent dans le royaume. Ce droit répond à ce que les Romains appelloient *vectigal*, *à vehendo* ; parce qu'il ſe levoit, comme parmi nous à titre de péage, d'entrée ou de ſortie ſur les marchandiſes qui étoient tranſportées d'un lieu à un autre. Le *vectigal* étoit oppoſé à *tributum*, lequel ſe levoit par tête ſur les perſonnes, comme parmi nous les *aides* ſont oppoſées à la *taille* ou *capitation*, qui ſont auſſi des taxes perſonnelles.

On a appellé les *aides* de ce nom, parce que c'étoient originairement des ſubſides volontaires & paſſagers, que les ſujets fourniſſoient au prince dans des beſoins preſſans, & ſans tirer à conſéquence pour la ſuite. Mais enfin elles ont été converties en impoſitions obligatoires & perpétuelles.

On croit que ces *aides* furent établies ſous le regne de Charles V, vers l'an 1370, & qu'elles n'étoient qu'à raiſon d'un ſou pour livre du prix des denrées. Les be-

Digitized by Google

ſoins de l'état les ont fait monter ſucceſſivement à des droits beaucoup plus forts. (*H*)

La Cour des Aides eſt une cour ſouveraine établie en pluſieurs provinces du royaume pour connoître de ces ſortes d'impoſitions & de toutes les matieres qui y ont rapport : elle connoît, par exemple, des prétendus titres de nobleſſe, à l'effet de décharger ceux qui les alleguent des impoſitions roturieres, s'ils ſont véritablement nobles, ou de les y ſoumettre s'ils ne le ſont pas.

Dans pluſieurs provinces, telles que la Provence, la Bourgogne, & le Languedoc, la *Cour des Aides* eſt unie à la Chambre des Comptes.

Il y a en France douze *Cours des Aides*, comme douze Parlemens ; ſavoir à Paris, à Rouen, à Nantes, à Bordeaux, à Pau, à Montpellier, à Montauban, à Grenoble, à Aix, à Dijon, à Châlons, & à Metz.

Avant l'érection des *Cours des aides*, il y avoit des généraux des *aides* pour la perception & la régie des droits, & une autre ſorte de généraux pour le jugement des conteſtations en cette matiere ; & ce furent ces généraux des *aides*, ſur le fait de la juſtice, qui réunis en corps par François premier, commencerent à former un tribunal en matiere d'*aides*, qu'on appella par cette raiſon *la cour des aides*.

AIDES, ſ. f. (*Manege.*) ſe dit des ſecours & des ſoutiens que le cavalier tire des effets modérés de la bride, de l'éperon, du caveçon, de la gaule, du ſon de la voix, du mouvement des jambes, des cuiſſes, & du talon, pour faire manier un cheval comme il lui plaît. On emploie les *aides* pour prévenir les châtimens qu'il faut ſouvent employer pour dreſſer un cheval. Il y a auſſi les *aides* ſecretes du corps du cavalier ; elles doivent être fort douces. Ainſi on dit : ce cheval connoît les *aides*, obéit, répond aux *aides*, prend les *aides* avec beaucoup de facilité & de vigueur. On dit auſſi : ce cavalier donne les *aides* extrêmement fines, pour exprimer qu'il manie le cheval à propos, & lui fait marquer avec juſteſſe ſes temps & ſes mouvemens. Lorſqu'un cheval n'obéit pas aux *aides* du gras des jambes, on fait venir l'éperon au ſecours, en pinçant de l'un ou des deux. Si l'on ne ſe ſert pas avec diſcrétion des *aides* du caveçon, elles deviennent un châtiment qui rebute peu-à-peu le cheval ſauteur, qui va haut & juſte en ſes ſauts & ſans aucune *aide*. *Voyez* SAUTEUR. Un cheval qui a les *aides* bien fines ſe brouille ou s'empêche de bien manier, pour peu qu'on ſerre trop les cuiſſes, ou qu'on laiſſe échapper les jambes.

Aides du dedans, aides du dehors : façons de parler relatives au côté ſur lequel le cheval manie ſur les voltes, ou travaille le long d'une muraille ou d'une haie. Les *aides* dont on ſe ſert pour faire aller un cheval par airs, & celles dont on ſe ſert pour le faire aller ſur le terrain, ſont fort différentes. Il y a trois *aides* diſtinguées qui ſe font ayant les rênes du dedans du caveçon à la main. La premiere eſt de mettre l'épaule de dehors du cheval de dedans ; la ſeconde eſt de lui mettre auſſi l'épaule de dedans en dedans ; & la troiſieme eſt de lui arrêter les épaules. On dit : répondre, obéir aux *aides* ; tenir dans la ſujétion des *aides*. *Voyez* RÉPONDRE, OBÉIR, & SUJÉTION. (*V*)

AIDES, ſ. f. pl. (*Architect.*) pieces où les *aides* de cuiſine & d'office font leur ſervice ; c'eſt proprement la décharge des cuiſines, où l'on épluche, lave & prépare tout ce qui ſe ſert ſur la table, après avoir été ordonné par le maître-d'hôtel. Ces *aides* doivent être voiſines des cuiſines, avoir des tables, une cheminée, des fourneaux, & de l'eau abondamment. (*P*)

AIDE-DE-CAMP, ſ. m. On appelle ainſi en France de jeunes volontaires qui s'attachent à des officiers généraux pour porter leurs ordres par-tout où il eſt beſoin, principalement dans une bataille. Ils doivent les bien comprendre, & les déclarer très-exactement & très-juſte.

Le Roi entretient quatre *aides-de-camp* à un général en campagne ; deux à chaque lieutenant général, & un à chaque maréchal de camp,

* AIDE-MAJOR, ſ. m. eſt un officier qui ſeconde le major d'un régiment dans ſes fonctions. *Voyez* MAJOR. Ils roulent avec les lieutenans : ils commandent du jour de leur brevet d'*aide-major*, ou du

jour de leurs lettres de lieutenans, s'ils l'ont été, dans le régiment où ils ſervent.

Les *aides-majors* d'infanterie marchent avec les colonels réformés attachés à leur régiment, pour quelque ſervice que ces colonels ſoient commandés, & avec leurs lieutenans colonels.

Les *aides-majors* ont pour les aider des *ſous-aides-majors*, ou *garçons-majors*, qui exécutent les ordres qu'ils leur donnent. Ils ſont à cheval dans le combat comme le major, afin de pouvoir ſe tranſporter facilement & promptement dans tous les endroits où il eſt néceſſaire pour bien faire manœuvrer le régiment.

Il y a auſſi des *aides-majors* des places. Ce ſont des officiers qui rempliſſent toutes les fonctions des majors en leur abſence: ils doivent précéder & commander à tous les enſeignes; & lorſqu'il ne ſe trouve dans les places ni gouverneur, ni lieutenant de roi, ni major, ni capitaines des régimens, ils doivent y commander préférablement aux lieutenans d'infanterie qui ſe trouveront avoir été reçus lieutenans depuis que les *aides-majors* auront été reçus en ladite charge d'*aide-major*. Briquet, *Code milit.* (Q)

AIDE-MAJOR, (*Marine.*) a les mêmes fonctions que le major en ſon abſence. *Voyez* MAJOR.

Le major & l'*aide-major* s'embarquent ſur le vaiſſeau du commandant: mais s'il y a pluſieurs *aides-majors* dans une armée navale, on les diſtribue ſur les principaux pavillons. En l'abſence du major, l'*aide-major* a les mêmes fonctions; & quand le major a reçu l'ordre du commandant dans le port, & qu'il le porte lui-même au lieutenant général, à l'intendant & aux chefs d'eſcadre, l'*aide-major* le porte en même temps au commiſſaire général & au capitaine des gardes. (Z)

* AIDE-BOUT-AVANT, ſ. m. c'eſt, *dans les Salines*, le nom qu'on donne à celui qui aide dans ſes fonctions celui qui eſt chargé de remplir le vaxel avec les pelles deſtinées à cet uſage, & de frapper ou de faire frapper un nombre de coups uniforme, afin de conſerver le poids & l'égalité dans les meſurages. *Voyez* VAXEL & BOUT-AVANT.

* AIDE-LEVIER, ſ. m. *en Anatomie*, ce mot eſt ſynonyme à *point d'appui* en méchanique: tel eſt le grand trocanter au muſcle feſſier; le ſinus de l'os des iſles; la rotule pour les extenſeurs du tibia. *Voyez* APPUI, POINT D'APPUI.

AIDE-MAÇON; c'eſt le nom qu'on donne à ceux qui portent aux maçons & aux couvreurs les matériaux dont ils ont beſoin; métier dur & dangereux, qui donne à peine du pain: heureuſement ceux qui le font, ſont heureux quand ils n'en manquent pas.

* AIDE-MAITRE DE PONT, autrement *Chableur*, eſt le titre qu'on donne à des officiers de ville qui aident les bateaux à paſſer dans les endroits difficiles de la riviere, comme ſous les arches des ponts.

* AIDE-MOULEUR, ſe dit d'officiers de ville, commis par le prévôt & les échevins pour emplir les membrures, corder, mettre dans la chaîne les bois à brûler qui doivent y être meſurés, & ſoulager les marchands de bois dans toutes leurs fonctions; ils ſont aux ordres de ces derniers.

AIDER *un cheval*, (*Manege.*) c'eſt ſe ſervir, pour avertir un cheval, d'une ou de pluſieurs aides enſemble, comme appeller de la langue, approcher les jambes, donner des coups de gaule ou d'éperon. *Voyez* AIDES, GAULE, EPERON, *&c.* (V)

AJELLO, (*Géog.*) petite ville du royaume de Naples, dans l'Abbruzze ultérieure, avec une bonne forteresſe. Elle appartient aujourd'hui à titre de duché, au prince héréditaire de Modene. *Long.* 32. 55. *lat.* 41. 40. (C. A.)

AIEREBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) genre de raie ainſi nommé au Bréſil, où elle eſt commune dans la mer, & dont Margrave a donné une figure aſſez mauvaiſe, *hiſt. Braſil. liv. IV, chap. xvj*, laquelle a été copiée par Jonſton & Ruyſch, *hiſt. nat. de piſcibus, page 144, planche XXXVIII, figure 6.*

Son corps eſt diſcoïde ou aſſez exactement rond, d'un pié & demi à trois piés de diametre, ayant deux grands trous derriere les yeux, & une inciſion circulaire fort grande de chaque côté vers la queue. Celle-

ci a huit piés de longueur dans les plus grands qui ont trois piés de diametre ſur le milieu du dos qui eſt plus renflé. L'*aiereba* porte beaucoup de petits tubercules noirs liſſes. En deſſous on voit ſa bouche dont l'ouverture forme une parabole qui n'eſt pas fort grande, & qui eſt comme pavée de dents, plates, grenues & unies. De chaque côté de la bouche, un peu en arriere, on voit cinq trous ou fentes tranſverſales qui ſont les ouvertures des ouies. Ses nageoires ſont au nombre de ſix, dont deux très-grandes, demi-circulaires, entourant tout le contour du ventre ou du corps, dont les bords ſont très-minces, deux médiocres ventrales ou plutôt près de l'anus & de l'origine de la queue, toutes cartilagineuſes, molles, articulées, & deux longues vers le milieu de la queue en forme d'épine conique épaiſſe, dentelée en arriere; le bout de la queue n'a aucune eſpece de nageoire & reſſemble à un filet cylindrique.

Ce poiſſon a la peau très-liſſe & très-luiſante, couleur de rouille en deſſus, tachée de noir au milieu par ſes tubercules qui ont cette couleur. Le deſſous de ſon corps eſt entiérement blanc. Sa chair ne ſe mange point, étant fade & très-coriace. Lorſqu'on le ſuſpend en l'air par ſes ouies, il releve bruſquement ſa queue en arc ſur ſon dos, en la ſanglant comme un fouet, pour tenter de piquer avec les deux pointes dont ſon milieu eſt armé.

L'*aiereba* differe, comme on voit, de la raie par pluſieurs endroits; d'abord par ſa queue qui n'a point de nageoire comme la ſienne à ſon extrémité, enſuite par les deux épines qu'elle porte au lieu de deux nageoires molles; enfin par ſa peau liſſe & les tubercules de ſon dos, qui ſont liſſes au lieu qu'ils ſont épineux ainſi que la peau dans la raie: il forme donc un genre particulier dans la nombreuſe famille des raies. (*M. ADANSON.*)

AIGLANTIER, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de roſier, mieux nommé *églantier*. *Voyez* ROSIER, *pour la deſcription du genre.* (*I*)

AIGLE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) très-grand oiſeau de proie qui va le jour: c'eſt le plus courageux de tous; ſon bec eſt recourbé ſur toute ſa longueur, ce qui peut le faire diſtinguer du faucon, dont le bec n'eſt crochu qu'à l'extrémité. On a diſtingué ſix eſpeces principales d'*aigles*; ſavoir 1°. l'*aigle royal*, qui a été appellé *chryſaëtos*, ou *aſterias*, ſans doute parce que ſes plumes ſont rouſſes ou de couleur d'or, & qu'elles ſont parſemées de taches dont on a comparé la blancheur à celle des étoiles: 2°. l'orfraie, *aigle* de mer, *haliætos*. (*Voyez* ORFRAIE:) 3°. le petit *aigle* noir, *melaneætos*, ou *valeria*: 4°. l'*aigle* à queue blanche, *pygargus*: 5°. le huard, *morphnos*, ou *clanga*. (*Voyez* HUARD): 6°. le percnoptere, *pernopteros*. *Voyez* PERCNOPTERE.

AIGLE-ROYAL. On trouve dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, la deſcription ſuivante de deux *aigles* que l'on a rapportés à l'eſpece de l'*aigle royal*; l'un étoit mâle, & l'autre femelle: ils ne peſoient chacun guere plus de huit livres, parce qu'ils étoient jeunes. Le bec étoit noir par le bout, jaune vers ſa naiſſance, & bleuâtre par le milieu: l'œil étoit enfoncé dans l'orbite, & couvert par une ſaillie de l'os du front qui faiſoit comme un ſourcil avancé; il étoit de couleur iſabelle fort vive, & ayant l'éclat d'une topaſe; les paupieres étoient grandes, chacune étant capable de couvrir tout l'œil; outre les paupieres ſupérieures & inférieures, il y en avoit une interne qui étoit relevée dans le grand coin de l'œil, & qui étant étendue vers le petit, couvroit entiérement la cornée: le plumage étoit de trois couleurs, de châtain brun, roux, & blanc; le deſſus de la tête étoit mêlé de châtain & de roux; la gorge & le ventre étoient mêlés de blanc, de roux & de châtain, peu de roux, & encore moins de blanc. Les tuyaux des grandes plumes des ailes avoient neuf lignes de tour; les plumes de la queue étoient fort brunes vers l'extrémité, ayant quelque peu de blanc vers leur origine: les cuiſſes, les jambes, & le haut des piés, juſqu'au commencement des doigts, étoient couverts de plumes moitié blanches & moitié rouſſes; chaque plume étant rouſſe par le bout, & blanche vers ſon origine. Outre les grandes plumes qui couvroient le corps, il y avoit à leur racine un duvet fort blanc & fort fin, de la longueur d'un pouce: les

autres plumes qui couvroient le dos & le ventre, avoient quatre ou cinq pouces de long; celles qui couvroient les jambes en dehors, avoient juſqu'à ſix pouces, & elles deſcendoient de trois pouces au deſſous de la partie qui tient lieu de tarſe & de métatarſe. Les plumes qui garniſſoient la gorge & le ventre, avoient ſept pouces de long & trois de large à la femelle, & elles étoient rangées les unes ſur les autres comme des écailles. Au mâle, elles étoient molles, n'ayant des deux côtés du tuyau qu'un long duvet, dont les fibres n'étoient point accrochées enſemble, comme elles ſont ordinairement aux plumes fermes arrangées en écailles. Ces plumes étoient doubles; car chaque tuyau après être ſorti de la peau de la longueur d'environ deux lignes & demie, jetoit deux tiges inégales, l'une étant une fois plus grande que l'autre. Les doigts des piés étoient jaunes, couverts d'écailles de différentes grandeurs; celles de deſſus étoient grandes & en table, principalement vers l'extrémité, les autres étant fort petites: les ongles étoient noirs, crochus, & fort grands, ſur-tout celui du doigt de derriere, qui étoit preſque une fois plus grand que les autres. *Deſcript. des Anim. vol. III. part. II. pag. 89. & ſuiv.*

Joignons à cette deſcription d'un jeune *aigle* quelque choſe de ce qu'Aldrovande a dit d'un *aigle royal*, qui avoit pris tout ſon accroiſſement; il peſoit douze livres; il avoit trois piés neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, qui n'excédoit les pattes étendues que d'environ quatre pouces; l'envergure étoit de ſix piés, le bec avoit une palme & un pouce de longueur, & deux pouces de largeur au milieu; l'extrémité crochue de la partie ſupérieure du bec étoit longue d'un pouce & de couleur noire; le reſte étoit de couleur de corne, tirant ſur le bleu pâle, taché de brun; la langue reſſembloit aſſez à celle de l'homme; les yeux étoient fort enfoncés ſous une prééminence de l'os du front; l'iris brilloit comme du feu, & étoit légérement teinte de verd; la prunelle étoit fort noire; les plumes du cou étoient fermes & de couleur de fer; les ailes & la queue étoient brunes, & cette couleur étoit d'autant plus foncée, que les plumes étoient plus grandes; les petites plumes du reſte du corps étoient d'un brun roux ou châtain, & parſemées de taches blanches, plus fréquentes ſur le dos que ſur le ventre de l'oiſeau. Toutes ces plumes étoient blanches à leur racine; il y avoit ſix grandes plumes dans chaque aile: les tuyaux étoient forts, plus courts que ceux des plumes d'oie, & très-bons pour écrire. Les jambes étoient revêtues de plumes juſqu'aux piés, dont la couleur étoit jaunâtre; les doigts étoient couverts d'écailles; les griffes avoient depuis deux juſqu'à ſix pouces de longueur.

Willughby a vu trois *aigles* dont la queue étoit blanche en partie, & il les rapporte à l'eſpece de l'*aigle royal*. *Chryſeætos*, *Ornit. pag. 28.*

PETIT AIGLE NOIR: Willughby a décrit un *aigle* de cette eſpece, qui étoit de moitié plus gros que le corbeau, mais plus petit que l'*aigle* à queue blanche; il avoit les mâchoires & les paupieres dégarnies de plumes & rougeâtres: la tête, le cou, & la poitrine étoient noirs; on voyoit au milieu du dos, ou plutôt entre les épaules, une grande tache de figure triangulaire, & d'un blanc rouſſeâtre; le croupion étoit roux; les petites plumes des ailes étoient de la couleur de la buſe; les grandes plumes étoient traverſées par une bande noire qui joignoit une autre bande blanche: enfin ce qui reſtoit des plumes juſqu'à leur extrémité étoit d'une couleur cendrée très-foncée; le bec étoit moins gros que celui de l'*aigle* blanc; ſa pointe étoit noire, & le gros bout de couleur jaunâtre, auprès de la peau qui étoit rouge vers les narines; l'iris des yeux étoit de couleur de noiſette; il y avoit des plumes qui couvroient le deſſus des pattes, qui étoient rouges au deſſous des plumes: enfin les ongles étoient fort longs.

AIGLE A QUEUE BLANCHE. Cet oiſeau tire ſon nom de la couleur blanche qu'il a ſur la queue, ſelon la deſcription que Willughby a faite d'un mâle de cette eſpece dans ſon *Ornithologie*, *page 31*. Il peſe huit livres & demie; il a environ deux piés & demi depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſeulement vingt-ſix à vingt-ſept pouces ſi on ne prend la longueur

longueur que juſqu'au bout des pattes; l'envergure eſt de ſix piés quatre pouces. Le bec a preſque deux pouces de longueur depuis la pointe juſqu'aux narines, & trois juſqu'aux angles de la bouche, & preſque trois juſqu'aux yeux. Le bec a près d'un pouce un quart de largeur; l'extrêmité crochue de la partie ſupérieure du bec excede preſque d'un pouce la partie inférieure: l'ouverture des narines eſt longue d'un demi-pouce, & ſe trouve dans une direction oblique. Le bec eſt d'un jaune clair, de même que la peau qui recouvre ſa baſe & qui environne les narines. La langue eſt large, charnue, & noire par le bout; ſon impreſſion eſt marquée ſur le palais par une cavité; il a de grands yeux enfoncés ſous une prééminence de l'os du front. Ses yeux ſont de couleur de noiſette pâle. Willughby en avoit vu d'autres de la même eſpece avec des yeux jaunes & rouges; celui-ci a les piés d'une couleur jaune claire avec de grands ongles crochus: celui de derriere, qui eſt le plus grand, a un pouce de longueur, le doigt du milieu a deux pouces. La tête de l'oiſeau eſt blanchâtre, la côte des petites plumes pointues eſt noire: il n'y a point de plumes entre les yeux & les narines, mais cet eſpace eſt couvert de ſoies cotoneuſes par le bas. Les plumes du cou ſont fort étroites, & les premieres un peu rouſſeâtres. Le croupion eſt noirâtre, & tout le reſte du corps de couleur de fer. Il y a environ vingt-ſept grandes plumes dans chaque aile, qui ſont très-bonnes pour écrire; la troiſieme & la quatrieme ſont les plus longues; la ſeconde a un demi-pouce de moins que la troiſieme, & la premiere environ trois pouces & demi moins que la ſeconde. Toutes les grandes plumes des ailes ſont noirâtres, & les plus petites ſont de couleur cendrée par le bord. Les ailes repliées ne vont pas juſqu'au bout de la queue. La queue eſt compoſée de douze plumes, & longue de près de onze pouces; la partie ſupérieure des plumes eſt blanchâtre, & l'inférieure noire. Willughby avoit vu un autre oiſeau de cette eſpece, dont la queue étoit blanche à ſon origine, & noire par le bout. Dans celui-ci les plumes extérieures de la queue ſont moins longues que celles du milieu, & leur longueur diminue par degrés à meſure qu'elles en ſont éloignées.

Willughby trouva cet *aigle* à Veniſe, & il le rapporta à l'eſpece dont il s'agit à cauſe du blanc de la queue. La couleur de la tête & du bec de cet oiſeau ſuffit, ſelon l'auteur qui vient d'être cité, pour le diſtinguer de l'*aigle royal*, dont la queue eſt traverſée par une bande blanche.

Cette deſcription de l'*aigle* à queue blanche, n'eſt pas d'accord avec celle d'Aldrovande dans ſon *Ornithologie*, *liv. II. ch. v.*

Il y a des *aigles* ſur le mont Caucaſe, ſur le Taurus, au Pérou, en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, en Suede, en Danemarck, en Pruſſe, en Ruſſie, & en général dans tout le Septentrion, où ils trouvent des oiſeaux aquatiques qui ſont aiſés à prendre parce qu'ils volent difficilement, & quantité d'animaux, *&c.* Ils habitent les rochers les plus eſcarpés, & les arbres les plus élevés. Ils ſe plaiſent dans les lieux les plus reculés & les plus ſolitaires, fuyant non ſeulement les hommes & leurs habitations, mais auſſi le voiſinage des autres oiſeaux de proie. Il y a deux eſpeces d'*aigles* qui ſemblent être plus familiers: l'*aigle à queue blanche*, qui approche des villes & qui ſéjourne dans les bois & dans les plaines; & le *huard* qui reſte ſur les lacs & les étangs. En général ils ſe nourriſſent de la chair des poiſſons; des crabes, des tortues, des ſerpens, des oiſeaux, tels que les pigeons, les oies, les cygnes, les poules, & beaucoup d'autres. Ils n'épargnent pas même ceux de leur eſpece, lorſqu'ils ſont affamés. Ils enlevent les lievres; ils attaquent & ils déchirent les brebis, les daims, les chevres, les cerfs, & même les taureaux; enfin ils tombent ſur toute ſorte d'animaux, & quelquefois le berger n'eſt pas en ſûreté contre eux auprès de ſon troupeau. L'*aigle* eſt très-chaud. On a prétendu qu'il s'approchoit juſqu'à trente fois au moins de ſa femelle en un ſeul jour; & on a ajouté que la femelle ne refuſoit jamais le mâle même après l'avoir reçu tant de fois. Les *aigles* font leur aire ſur les rochers les plus eſcarpés ou ſur le ſommet des arbres les plus élevés. Quelquefois les bâtons dont l'aire eſt compoſée tiennent d'un côté à un

rocher, & de l'autre à des arbres. On a vu des aires qui avoient juſqu'à ſix piés en quarré ; elles ſont revêtues de morceaux de peaux de renard ou de lievre & d'autres pelleteries pour tenir les œufs chauds. La ponte eſt ordinairement de deux œufs, & rarement de trois : ils les couvrent pendant vingt ou trente jours ; la chaleur de l'incubation eſt très-grande : on croit qu'il n'éclôt ordinairement qu'un ſeul aiglon ; le pere & la mere ont grand ſoin de leurs petits ; ils leur apportent dans leur bec le ſang des animaux qu'ils ont tués, & ils leur fourniſſent des alimens en abondance, ſouvent même des animaux, comme des lievres, ou des agneaux encore vivans, ſur leſquels les aiglons commencent à exercer leur férocité naturelle. Lorſqu'on peut aborder une aire, on y trouve différentes parties d'animaux, & même des animaux entiers bons à manger, du gibier, des oiſeaux, *&c.* On les enleve à meſure que l'*aigle* les apporte, & on retient l'aiglon en l'enchaînant pour faire durer cet approviſionnement : mais il faut éviter la préſence de l'*aigle ;* cet oiſeau ſeroit furieux, & on auroit beaucoup à craindre de ſa rencontre ; car on dit que ſans être irrité, il attaque les enfans. On dit auſſi que l'*aigle* porte ſon petit ſur ſes ailes, & que lorſqu'il eſt aſſez fort pour ſe ſoutenir, il l'éprouve en l'abandonnant en l'air, mais qu'il le ſoutient à l'inſtant que les forces lui manquent. On ajoute que dès qu'il peut ſe paſſer de ſecours étrangers, le pere & la mere le chaſſent au loin, & ne le ſouffrent pas dans leur voiſinage non plus qu'aucun autre oiſeau de proie. Mais la plupart de ces faits n'ont peut-être jamais été bien obſervés ; il faudroit au moins tâcher de les confirmer. Je ne parlerai pas de ceux qui ſont démentis par l'expérience, ou abſurdes par eux-mêmes : par exemple, la pierre d'*aigle* qui tempere la chaleur de l'incubation, & qui fait éclore les petits : *Voyez* PIERRE D'AIGLE : l'épreuve qu'ils font de leurs petits en les expoſant aux rayons du ſoleil, & en les abandonnant s'ils ferment la paupiere : la maniere dont les vieux *aigles* ſe rajeuniſſent ; & tant d'autres faits qu'il eſt inutile de rapporter.

Les Naturaliſtes aſſurent que l'*aigle* vit long-temps, & peut-être plus qu'aucun autre oiſeau. On prétend que lorſqu'il eſt bien vieux, ſon bec ſe courbe au point qu'il ne peut plus prendre de nourriture. Cet oiſeau eſt un des plus rapides au vol & des plus forts pour ſaiſir ſa proie. Il eſt doué à un degré éminent de qualités, qui lui ſont communes avec les autres oiſeaux de proie, comme la vue perçante, la férocité, la voracité, la force du bec & des ſerres, *&c.* *Voyez* OISEAU DE PROIE. (*I*)

L'AIGLE eſt un oiſeau conſacré à Jupiter, du jour où ce dieu ayant conſulté les augures dans l'iſle de Naxos, ſur le ſuccès de la guerre qu'il alloit entreprendre contre les Titans, il parut un *aigle* qui lui fut d'un heureux préſage. On dit encore que l'*aigle* lui fournit de l'ambroiſie pendant ſon enfance, & que ce fut pour le récompenſer de ce ſoin qu'il le plaça dans la ſuite parmi les aſtres. L'*aigle* ſe voit dans les images de Jupiter, tantôt aux piés du dieu, tantôt à ſes côtés, & preſque toujours portant la foudre entre ſes ſerres. Il y a bien de l'apparence que toute cette fable n'eſt fondée que ſur l'obſervation du vol de l'*aigle* qui aime à s'élever dans les nuages les plus hauts, & à ſe retirer dans la région du tonnerre. C'en fut là tout autant qu'il en falloit pour en faire l'oiſeau du dieu du ciel & des airs, & pour lui donner la foudre à porter. Il n'y avoit qu'à mettre les Païens en train, quand il falloit honorer leurs dieux : la ſuperſtition imagine plutôt les viſions les plus extravagantes & les plus groſſieres, que de reſter en repos. Ces viſions ſont enſuite conſacrées par le temps & la crédulité des peuples ; & malheur à celui qui ſans être appellé par Dieu au grand & périlleux état de miſſionnaire, aimera aſſez peu ſon repos & connoîtra aſſez peu les hommes, pour ſe charger de les inſtruire. Si vous introduiſez un rayon de lumiere dans un nid de hibous, vous ne ferez que bleſſer leurs yeux & exciter leurs cris. Heureux cent fois le peuple à qui la religion ne propoſe à croire que des choſes vraies, ſublimes & ſaintes, & à imiter que des actions vertueuſes ; telle eſt la nôtre, où le Philoſophe n'a qu'à ſuivre ſa raiſon pour arriver aux piés de nos autels.

AIGLE, ſ. m. *en Aſtronomie*, c'eſt le nom d'une des conſtellations de l'hémiſ-

phere ſeptentrional ; ſon aile droite touche à la ligne équinoctiale ; ſon aile gauche eſt voiſine de la tête du ſerpent ; ſon bec eſt ſéparé du reſte du corps par le cercle qui va du cancer au capricorne.

L'*aigle* & Antinoüs ne ſont communément qu'une même conſtellation. *Voyez* CONSTELLATION.

Ptolomée dans ſon catalogue ne compte que 15 étoiles dans la conſtellation de l'*aigle* & d'Antinoüs, Tycho-Brahé en compte 17 : le catalogue Britannique en compte 70. Hevelius a donné les longitudes, latitudes, grandeurs, *&c.* des étoiles qui ſont nommées par les deux premiers auteurs ; on peut voir le calcul du catalogue Britannique ſur cette conſtellation dans l'*Hiſtoire Céleſte* de Flamſtéed. (*O*)

AIGLE, ſ. f. *en Blaſon*, eſt le ſymbole de la royauté, parce qu'il eſt, ſelon Philoſtrate, le roi des oiſeaux ; c'eſt auſſi la raiſon pour laquelle les anciens l'avoient dédié à Jupiter.

L'empereur, le roi de Pologne, *&c.* portent l'*aigle* dans leurs armes : on l'eſtime une des parties les plus nobles du Blaſon ; & ſuivant les connoiſſeurs dans cet art, elle ne devroit jamais être donnée qu'en récompenſe d'une bravoure ou d'une généroſité extraordinaire. Dans ces occaſions, on peut permettre de porter ou une *aigle* entiere, ou une *aigle* naiſſante, ou bien ſeulement une tête d'*aigle*.

On repréſente l'*aigle* quelquefois avec une tête, quelquefois avec deux, quoiqu'elle n'ait jamais qu'un corps, deux jambes, & deux ailes ouvertes & étendues, & en ce cas on dit qu'elle eſt *éployée* : telle eſt l'*aigle* de l'Empire, qu'on blaſonne ainſi ; une *aigle éployée de ſable, couronnée, languée, becquée & membrée de gueules.*

La raiſon pour laquelle on a coutume de donner dans le Blaſon des *aigles* avec les ailes ouvertes & étendues, eſt que dans cette attitude elles rempliſſent mieux l'écuſſon, & qu'on s'imagine que cette attitude eſt naturelle à l'*aigle* lorſqu'elle arrange ſon plumage, ou qu'elle regarde le ſoleil. On voit cependant dans les armoiries, des *aigles* dans d'autres attitudes ; il y en a de monſtrueuſes, à tête d'homme, de loup, *&c.*

Les auteurs modernes ſe ſervent du mot *éployée*, pour déſigner une *aigle* qui a deux têtes, & l'appellent ſimplement *aigle*, ſans ajouter d'épithete, lorſqu'elle n'en a qu'une. Le royaume de Pologne porte *gueles*, une *aigle argent, couronnée & membrée, or.*

L'*aigle* a ſervi d'étendard à pluſieurs nations. Les premiers peuples qui l'ont portée en leurs enſeignes ſont les Perſes, ſelon le témoignage de Xénophon. Les Romains, après avoir porté diverſes autres enſeignes, s'arrêterent enfin à l'*aigle*, la ſeconde année du conſulat de Marius : avant cette époque, ils portoient indifféremment des loups, des léopards, & des *aigles*, ſelon la fantaiſie de celui qui les commandoit. *V.* ÉTENDARD.

Pluſieurs d'entre les ſavans ſoutiennent que les Romains emprunterent l'*aigle* de Jupiter, qui l'avoit priſe pour ſa deviſe, parce que cet oiſeau lui avoit fourni du nectar pendant qu'il ſe tenoit caché dans l'iſle de Crete, de peur que ſon pere Saturne ne le dévorât. D'autres diſent qu'ils la tiennent des Toſcans, & d'autres enfin des habitans de l'Epire.

Il eſt bon de remarquer que ces *aigles* romaines n'étoient point des *aigles* peintes ſur des drapeaux ; c'étoit des figures en relief d'or ou d'argent, au haut d'une pique ; elles avoient les ailes étendues, & tenoient quelquefois un foudre dans leurs ſerres. *V.* l'*Hiſtoire de Dion*, *liv. XI.* Au deſſous de l'*aigle* on attachoit à la pique des boucliers, & quelquefois des couronnes. *Voyez* Feſchius, *Diſſert. de inſignibus.* Et Lipſe, *de Militiâ Romanâ*, *liv. IV. Dialogue 5.*

On dit que Conſtantin fut le premier qui introduiſit l'*aigle* à deux têtes, pour montrer qu'encore que l'Empire ſemblât diviſé, ce n'étoit néanmoins qu'un même corps. D'autres diſent que ce fut Charlemagne, qui reprit l'*aigle*, comme étant l'enſeigne des Romains, & qu'il y ajouta une ſeconde tête. Mais cette opinion eſt détruite par une *aigle* à deux têtes, que Lipſe a obſervée dans la colonne Antonine, & parce qu'on ne voit qu'une ſeule tête dans le ſceau de l'empereur Charles IV, qui eſt oppoſé à la bulle d'or. Ainſi il y a plus d'apparence à la conjecture du pere Meneſtrier, qui dit que de

même que les Empereurs d'Orient, quand il y en avoit deux ſur le trône, marquoient leurs monnoies d'une croix à double traverſe, que chacun d'eux tenoit d'une main, comme étant le ſymbole des Chrétiens; auſſi firent-ils la même choſe de l'*aigle* dans leurs enſeignes, & au lieu de doubler leurs *aigles*, ils les joignirent & les repréſenterent avec deux têtes: en quoi les Empereurs d'Occident ſuivirent bientôt leur exemple.

Le pere Papebrock demande que la conjecture du pere Meneſtrier ſoit prouvée par d'anciennes monnoies, ſans quoi il doute ſi l'uſage de l'*aigle* à deux têtes n'a point été purement arbitraire; cependant il convient qu'il eſt probable que cet uſage s'eſt introduit à l'occaſion de deux Empereurs qui avoient été en même temps ſur le trône: il ajoute que depuis l'*aigle* à deux têtes de la colonne Antonine, on n'en trouve plus juſqu'au quatorzieme ſiecle ſous l'empereur Jean Paléologue.

Un prince de la maiſon de Saxe (1) étant empereur, donna aux armes de l'empire les émaux de ſes armoiries, précédemment les empereurs portoient d'*azur à l'aigle d'or*.

Lorſqu'une *aigle* a deux têtes & qu'elle eſt de ſable, on la nomme *aigle de l'empire*.

Il y a des *aigles* dont les ailes ſont repliées, en ſorte que les bouts tendent vers le bas de l'écu, alors on dit qu'elles ſont *au vol abaiſſé*.

On dit de l'*aigle*; *languée*, de ſa langue; *membrée*, de ſes jambes; *armée*, de ſes griffes; lorſqu'elles ſont d'un autre émail que ſon corps.

Si l'*aigle* a un petit cercle ſur la tête, ou ſur chacune de ſes têtes, on dit qu'elle eſt *diademée*.

L'empire; d'*or*, *à une aigle à deux têtes de ſable, diademées, languées, membrées de gueules*. (*G. D. L. T.*)

Selon M. Spanheim, l'*aigle* ſur les médailles eſt un ſymbole de la divinité & de la providence: mais tous les autres antiquaires diſent que c'eſt le ſymbole de la ſouveraineté ou de l'Empire; les princes ſur les médailles deſquels on la trouve le plus ſouvent, ſont les Ptolemées & les Seleucides de Syrie: une *aigle* avec le mot *conſecratio* dénote l'apothéoſe d'un Empereur. (*V*)

§ AIGLE BLANC (2), ſ. m. (*terme de l'Art Héraldique* par rapport aux ornemens extérieurs de l'écu) ordre de chevalerie de Pologne.

L'ordre de l'*aigle blanc* fut inſtitué en 1325, par Uladiſlas V., lorſqu'il maria ſon fils Caſimir avec la fille du grand duc de Lithuanie.

Les chevaliers de cet ordre portoient une chaîne d'or, d'où pendoit ſur l'eſtomac un *aigle* d'argent couronné.

Fréderic-Auguſte, roi de Pologne, électeur de Saxe, renouvella l'ordre de l'*aigle blanc* en 1705, afin de s'attacher, par cette diſtinction, les principaux ſeigneurs de ſa cour, dont pluſieurs penchoient pour l'élection du roi Staniſlas.

La marque de cet ordre, eſt une croix d'argent à huit pointes émaillées de gueules, avec quatre flammes de même aux angles; au centre de cette croix, eſt un *aigle* couronné d'argent ayant ſur l'eſtomac une croix environnée des trophées de l'électorat de Saxe.

Le collier eſt une chaîne ornée d'*aigles* couronnés, le tout d'argent; la croix y eſt attachée par un chaînon qui joint une couronne royale, enrichie de diamans.

Les chevaliers portent un ruban bleu ſur l'épaule gauche.

§ AIGLE NOIR, ſ. m. ordre de chevalerie de Pruſſe, inſtitué le 18 janvier 1701, par Fréderic, électeur de Brandebourg, peu après qu'il eut été couronné roi de Pruſſe.

La marque de l'ordre eſt une croix d'or à huit pointes, émaillée d'azur, ayant quatre *aigles* de ſable dans les angles; au centre de cette croix ſont les lettres *F. R.* en chiffre qui ſignifient *Fredericus rex*.

Le collier eſt fait d'une chaîne d'or, ſounant des cercles de même, chacun écartelé avec *F.* & un *R.* en chaque écartelure, des couronnes électorales ſur les cercles

(1) Saxe: *faſcé d'or & de ſable de huit pieces.*

(2) *L'Aigle, quoique toujours féminin dans l'art héraldique pour l'intérieur de l'écu, eſt du genre maſculin aux ornemens extérieurs; l'uſage étant de dire l'ordre de l'Aigle blanc, celui de l'Aigle noir.*

Digitized by Google

extérieurement : entre ces cercles des *aigles* de ſable ; le tout enrichi de diamans.

Les chevaliers portent ſur l'épaule gauche un ruban orangé. *(G. D. L. T.)*

* AIGLE, *(Géog.)* petite ville de France dans la haute Normandie, à onze lieues d'Evreux & dix-neuf de Rouen.

AIGLE, *(Géog.)* riviere de France, qui arroſe une partie du gouvernement de l'Orléanois. Elle prend ſa ſource dans la Beauce, & elle a ſon embouchure dans la Loire. *(C. A.)*

AIGLE *ou* IGLE, *(Géog.)* petite ville du duché de Luxembourg, dans la prévôté de Grevemakeren, ſur la Moſelle, au confluent de la Saare, & au ſud-eſt de Treves. On y voit une pyramide quarrée qui paroît avoir pour date l'intervalle du regne de Dioclétien à celui de Conſtantin le grand. Elle a ſoixante & quatorze piés de hauteur, & elle eſt ornée de pluſieurs figures. Son inſcription porte que deux freres nommés *Secundini*, l'érigerent en l'honneur de leur pere & de leur mere. *Long. 27. 30. lat. 49. 40. (C. A.)*

AIGLE, *(en Architecture.)* c'eſt la repréſentation de cet oiſeau qui ſervoit anciennement d'attribut aux chapiteaux des temples dédiés à Jupiter. On s'en ſert encore pour orner quelques chapiteaux, comme à l'ionique de l'égliſe des PP. Barnabites de Paris. *(P)*

AIGLE CELESTE, ſe dit figurément par les Alchymiſtes en parlant du ſel ammoniac, parce que ce ſel volatiliſe & emporte avec lui des matieres naturellement très-peſantes ; c'eſt pourquoi on ſe ſert en Chymie de ſel ammoniac pour diviſer & volatiliſer les minéraux & les métaux même : c'eſt ainſi qu'on fait les fleurs de pierre hæmatite. *Voyez* SEL AMMONIAC. *(M)*

AIGLETTE, ſ. f. *terme dont on ſe ſert dans le Blaſon*, lorſqu'il y a pluſieurs aigles dans un écu. Elles y paroiſſent avec bec & jambes, & ſont fort ſouvent becquées & membrées d'une autre couleur, ou d'un autre métal que le gros du corps. *(V)*

AIGLURES, ſ. f. pl. *(Fauconnerie.)* ce ſont des taches rouſſes qui bigarrent le deſſus du corps de l'oiſeau. Le lanier plus que tous les autres eſt bigarré d'*aiglures*, qu'on appelle auſſi *bigarrures*.

§ AIGNAI-LE-DUC *ou plutôt* AIGNEY-LE-DUC, *(Géog.)* n'eſt pas une petite ville, mais ſeulement un bourg où les ducs de Bourgogne, de la premiere race, avoient un château : ce lieu eſt remarquable par ſon commerce de toile & ſes blanchiſſeries. Henri de Brancion vendit en 1271, au duc Hugues, ſa terre d'*Aigney*. Eudes IV en aimoit le ſéjour. Il y fit ſon teſtament le 20 janvier 1348. Ce bourg eſt à deux lieues de Baigneux, cinq de Châtillon & douze de Dijon. *(C.)*

AIGNAN (SAINT), *(Géog.)* ville de France dans le Berry ſur le Cher.

AIGRE, *(Méd.)* ce mot exprime ce goût piquant accompagné d'aſtringence que l'on trouve dans les fruits qui ne ſont pas encore mûrs : c'eſt une bonne qualité dans ces fruits conſidérés comme remedes acides. *Voyez* ACIDE. *(N)*

* AIGRE-DE-CÉDRE, ſ. m. *(Econ. domeſt.)* on donne ce nom à une eſpece de breuvage fait avec du citron ou du cédrat & un peu de ſucre.

AIGREDON, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* eſpece de duvet mieux nommé *édredon*. *Voyez* EDREDON. *(I)*

* AIGRE-DOUX, adj. *(Econ. domeſt.)* ſe dit des ſaveurs mêlées de doux & d'aigre, telles que celles de quelques fruits, & de certaines ſauces piquantes.

AIGREFIN, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* poiſſon de mer mieux connu ſous le nom d'*égrefin*. *V.* EGREFIN. *(I)*

AIGREMOINE, ſub. f. *(Hiſt. nat. bot.)* en Latin *agrimonia*, herbe dont la fleur eſt compoſée de pluſieurs feuilles diſpoſées en roſe & ſoutenues par le calice. Lorſque la fleur eſt paſſée, le calice devient un fruit oblong pour l'ordinaire, hériſſé de pi uans, & renfermant une ou deux ſemences le plus ſouvent oblongues. Tournefort, *Inſt. rei herb. V.* PLANTE. *(I)*

AIGREMOINE, ou *Eupatorium, Græcorum offic. (Mat. med.)* Quelques auteurs prétendent qu'on a donné à cette plante le nom d'*Eupatorium*, *quaſi Hepatorium*, parce qu'elle eſt bonne contre les maladies du foie. D'autres veulent qu'elle tire ſon nom de Mythridate Eupator, qui, ſelon Pline, découvrit le premier les vertus de cette plante.

Digitized by Google

L'*aigremoine* a une odeur très-agréable ; on la met en infuſion dans du vin juſqu'à ce qu'elle lui ait communiqué ſon odeur ; elle paſſe pour un remede ſouverain dans la mélancholie. Elle eſt un excellent vulnéraire, & quoique corroborative & aſtringente, elle eſt fort bonne dans les inflammations ; elle eſt auſſi ſalutaire dans les maladies qui viennent du relâchement des fibres, dans le flux de ſang, & dans les obſtructions que la foibleſſe des fibres cauſe dans les viſceres. Sa vertu eſt admirable contre le flux hépatique, la diarrhée, la dyſſenterie, le ſcorbut, la pourriture des gencives, la conſomption, le crachement du ſang, l'hydropiſie, & la langueur que cauſe la fievre. On emploie extérieurement les feuilles de l'*aigremoine* bouillies dans du vin éventé avec du ſon, en forme de cataplaſme, pour les luxations & les deſcentes de matrice. Elle eſt d'une grande utilité, lorſqu'il eſt queſtion de fortifier & de ranimer les eſprits ; on peut en uſer en forme de thé, & mettre un peu de miel dans l'infuſion pour la rendre moins aſtringente : on veut qu'elle ſoit propre au foie. parce qu'étant miſe en infuſion dans du vin ou du petit lait, elle dégage les inteſtins des matieres qui y ſéjournent, & les fortifie enſuite ; ce qui eſt fort avantageux au foie. Elle eſt d'un uſage admirable dans les pays froids.

Les gargariſmes les plus ordinaires ſe font avec ſa décoction, l'orge & le ſirop de mûres. L'*aigremoine* contient de l'huile, du ſel eſſentiel & du phlegme. *(N)*

* AIGREMONT-LE-DUC, *(Géog.)* ville de France en Bourgogne, généralité de Dijon.

AIGREMORE, ſ. m. *(Artificier.)* Les Artificiers déguiſent ſous ce nom toutes ſortes de charbons de bois tendres propres aux feux d'artifices, comme ſont ceux de bois de bourdaine ou purine, de ſaule, de coudre, de tilleul, & autres ſemblables, lorſqu'ils ſont écraſés & tamiſés.

AIGRETTE, ſ. f. *(Hiſt. nat.)* *Ardea alba minor*, oiſeau qui peſe près d'une livre, & qui a environ vingt-deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trente pouces, ſi on prend la longueur juſqu'au bout des pattes. Tout ſon corps eſt d'un beau blanc ; il a une petite aigrette qui lui prend derriere la tête. On lui voit un eſpace auprès des yeux, dégarni de plumes & de couleur verte ; le bec eſt noirâtre & long d'environ quatre pouces ; l'iris des yeux eſt d'un jaune pâle ; la langue eſt courte ; les pattes ſont de couleur verte, & couvertes d'eſpace en eſpace d'une corne noirâtre qu'on peut lever en écaille. Le bas des jambes eſt dégarni de plumes ; la premiere phalange du doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane.

Willughby croit que cet oiſeau eſt le même que celui que Geſner & Aldrovande ont décrit ſous le nom d'*ardea alba minor*, ou *garzetta*, & que Bellon appelle en françois *aigrette*, quoique les deſcriptions ſoient un peu différentes.

Geſner dit que les plumes de l'*aigrette* ſont très-longues & d'un grand prix ; mais Bellon & Aldrovande prétendent que les plumes dont les grands ornent leur tête, & qui ſe vendent à un ſi haut prix en Turquie, ne ſont pas des plumes de la tête de cet oiſeau, mais qu'elles viennent ſur le dos, à côté des ailes. *Willughby.*

Cet auteur avoit acheté à Veniſe l'*aigrette* qu'il a décrite ; elle n'avoit pas les plumes d'*aigrette* ; il ſoupçonne qu'on les avoit arrachées avant que de vendre l'oiſeau. *Voyez* OISEAU.

AIGRETTE, ſ. f. en Latin *pappus*, *terme de Botanique*, c'eſt une eſpece de broſſe ou de pinceau de poil délié qui ſe trouve au haut des graines des chardons, de la dent de lion, des aſters, & de pluſieurs autres plantes. Ces graines ſe ſoutiennent aiſément en l'air au moyen de leurs *aigrettes*, de ſorte que le moindre vent les diſperſe & les porte au loin. Ces *aigrettes* ſont un caractere par lequel on diſtingue pluſieurs genres de plantes. *Voyez* PLANTE. *(I)*

* AIGRETTE, ſ. f. partie du caſque connu dans les anciens auteurs ſous le nom de *juba* ou *criſta*. C'étoit une boîte quarrée fixée ſur le devant d'où ſortoient de grandes plumes ; ce qui faiſoit un aſſez bel ornement de tête.

AIGRETTE, *en terme de Metteur en œuvre*, c'eſt un petit bouquet de pierres précieuſes ſerties & aſſemblées, dont les dames décorent leurs coëffures. On y diſtin-

gue ſa queue, ſes branches, ſes feuillages, & ſes fleurs voltigeantes. Au reſte il y a des *aigrettes* de toutes ſortes de formes, de rondes, d'ovales, de longues, de ramaſſées, d'étalées, à branches, ſans branches, *&c.*

AIGRETTE *de verre*, autre ſorte d'ornement ou parure des femmes, & compoſé de fils de verre auſſi fins que des cheveux. *Voyez à l'article* EMAIL la maniere de tirer le fil de verre dont on forme des *aigrettes*. On lie enſemble par un bout un faiſceau de ces fils au moyen d'un fil de laiton très-fin & recuit pour qu'il ſoit plus flexible. On coupe enſuite tous les fils d'une même longueur, & l'*aigrette* eſt achevée.

Les fils des petites *aigrettes*, après être liés, ſont ſoudés enſemble au moyen de la flamme que le chalumeau de la lampe d'Emailleur porte ſur leurs extrêmités.

AIGRETTE ſe prend auſſi communément par *les Plumaſſiers* pour le bouquet entier des lits & des dais; quoique l'*aigrette* ne faſſe que le terminer par en haut, & que le bas du bouquet ſoit compoſé de plumes d'autruche.

AIGRETTE, *(Artific.)* eſpece d'artifice dont le flux d'étincelles imite un peu les *aigrettes* de verre. On n'en parle guere que lorſqu'il ſert de porte-feu à un pot qui jette quantité d'autres artifices ſous le nom de *pot aigrette*.

AIGRETTES, ſ. f. pl. *ardeolæ criſtæ*, *(Hiſt. nat.)* plumes qui ont fait donner le nom d'*aigrette* à l'oiſeau qui les porte. *V.* AIGRETTE, *oiſeau*. Ces plumes ſervent d'ornement de tête chez les nations qui ont des turbans ou des bonnets, comme les Turcs, les Perſes, les Polonois, *&c.* On les apporte du Levant par la voie de Marſeille. *(I)*

AIGRETTES, *(terme de Phyſiq. mod.)* on donne le nom d'*aigrettes lumineuſes* à ces amas de rayons enflammés qui s'élancent en forme de bouquet ou d'*aigrette*, d'un corps électriſé. *(J. D. C.)*

AIGREUR, ſ. f. ſe dit, *en Médecine*, des rapports acides qui viennent des premieres voies. Ces rapports ſont produits par les alimens qui prennent dans l'eſtomac, ou reçoivent de ce viſcere une qualité acide à laquelle ils ſont quelquefois enclins de leur nature. La foibleſſe des organes de la digeſtion eſt la cauſe principale des *aigreurs*. Auſſi les enfans, les femmes, les vaporeux & les convaleſcens y ſont-ils plus ſujets que d'autres. On y remédie par des évacuans, les amers abſorbans, les remedes toniques, l'exercice, la diete reſtaurante, *&c. (N)*

AIGREUR, ſ. f. *terme relatif au ſens du goût:* c'eſt cette qualité dans une ſubſtance, ou la ſenſation excitée ſur les organes du goût par cette qualité, que nous reconnoiſſons dans les citrons, l'épine vignette, & autres. Exprimer l'aigre du citron, c'eſt en tirer le jus. *(N)*

* AIGREUR, (*en terme de graveur.*) ſe dit des touches noires & trop profondes qui proviennent de l'inégalité des tailles. Ceux qui gravent à l'eau forte, & qui, pour tracer les endroits où elle doit mordre, ſe ſervent d'une pointe coupante, ſont ſujets à mettre des *aigreurs* dans leurs ouvrages, parce que ſans s'en appercevoir, ils appuient plus la pointe qu'il ne faut, & que l'eau forte, entrant enſuite trop profondément dans le cuivre, y mord avec excès & fait une gravure oppoſée à ce repos qui doit régner dans les maſſes. *Le grand Vocab. Franç.*

AIGRIR, v. n. c'eſt contracter par quelque cauſe que ce ſoit, cette qualité relative au goût que nous remarquons dans certains fruits, & qui leur eſt naturelle. *Voyez* AIGRE.

Les confitures prennent cette qualité par l'humidité des fruits, quand on n'a pas ſoin de leur faire rendre ou leur eau naturelle, ou celle dont ils ont été imbibés en blanchiſſant; elle décuit le ſuc, & occaſione la moiſiſſure.

AIGU, POINTU, *ou* TRANCHANT, adj. m. ce qui ſe termine en pointe ou en tranchant, dont la forme eſt propre à percer ou à couper.

Ce mot pris en ce ſens eſt ordinairement oppoſé à ce que l'on appelle *obtus*. *Voyez* OBTUS.

Angle aigu en Géométrie, eſt celui qui eſt plus petit qu'un angle droit, ou qui n'eſt pas aſſez grand pour être meſuré par un arc de 90 degrés. *Voyez* ANGLE. Tel eſt l'angle *A E C*. *(Pl. Géom. fig. 86.)*

Le triangle *acutangle* eſt celui dont les trois angles ſont *aigus*; on l'appelle auſſi

triangle oxygone. Voyez TRIANGLE. Tel eſt le triangle *A C B. (Pl. Géom. fig. 68.)*

Section acutangulaire d'un cône. C'eſt une expreſſion dont les anciens Géometres ſe ſervoient pour déſigner l'ellipſe. *Voyez* ELLIPSE & CONE. (*E*)

Aigu, en terme de Muſique, ſe dit d'un ſon ou d'un ton perçant ou élevé, par rapport à quelqu'autre ton. *Voyez* SON.

En ce ſens ce mot eſt oppoſé au mot *grave.*

Les ſons conſidérés en tant qu'*aigus* & *graves*, c'eſt-à-dire ſous les rapports d'*aigu* & de *grave*, ſont un des fondemens de l'harmonie. *Voyez* TON, ACCORD & HARMONIE. (*S*)

* AIGU, *accent aigu*, terme de Grammaire. *Voyez* ACCENT.

AIGU, adj. *vaiſſeau aigu, aigu par l'avant, aigu par l'arriere*; c'eſt un vaiſſeau qui eſt étroit en ſon deſſous, ou par les façons. (*Z*)

AIGUADE, ſ. f. c'eſt le lieu où les vaiſſeaux envoient l'équipage pour faire de l'eau, c'eſt-à-dire, pour renouveller leur proviſion d'eau douce. *On trouve dans cette rade une aiguade excellente; c'eſt un ruiſſeau qui deſcend des montagnes voiſines*, &c.

On entend auſſi par ce mot la proviſion d'eau douce qu'on fait pour le vaiſſeau. On dit, *nous fimes aiguade à cette iſle:* mais cette expreſſion n'eſt plus guere en uſage, &c. On dit plus communément *nous fimes de l'eau.* (*Z*)

AIGUAILLE, ſ. f. *terme de chaſſe*; c'eſt la roſée qui tombe le matin dans la campagne: on dit, *les chiens d'aiguaille ne valent rien le haut du jour.*

AIGUEBELLE, (*Géog.*) groſſe bourgade du duché de Savoie, ſur la riviere d'Arche. Les Eſpagnols la prirent en 1742, après un combat de deux heures, contre les ennemis qui s'étoient retranchés. Il y a une autre bourgade de ce nom en Dauphiné, dans le dioceſe de St. Paul-Trois-Châteaux, avec une abbaye de l'ordre de Ciſteaux, qui vaut trois mille livres de rente. (*C. A.*)

AIGUE-MARINE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) *aqua marina* des Italiens, pierre précieuſe d'une couleur mêlée de verd & de bleu, à-peu-près comme la couleur de l'eau de mer, d'où vient le nom d'*aigue-marine*, que les modernes ont donné à cette pierre. Il y a très-grande apparence que les anciens la connoiſſoient ſous le nom de *beril;* les plus beaux berils, dit Pline, ſont ceux qui imitent la couleur de l'eau de la mer; il diſtingue pluſieurs eſpeces de beril (*voyez* BERIL), auxquels il ſeroit très-difficile de rapporter nos *aigues-marines*; par exemple, les chryſo-berils qui avoient de la couleur d'or. Je ſuppoſe que cette couleur d'or ſoit ſur un fond verd, c'eſt notre peridot (*voyez* PERIDOT); mais on ne peut avoir à préſent que des préſomptions ſur la vraie ſignification des anciennes dénominations de la plupart des pierres précieuſes. Quoi qu'il en ſoit du nom ancien de l'*aigue-marine*, tâchons de donner un moyen sûr pour diſtinguer cette pierre précieuſe de toute autre. L'*aigue-marine* étant d'une couleur verte mêlée de bleu, on ne peut la confondre qu'avec les pierres vertes & les pierres bleues qui ſont les émeraudes & les ſaphirs (*voyez* ÉMERAUDE, SAPHIR): mais ſi on fait attention que l'émeraude doit être purement verte ſans aucune teinte de bleu, & le ſaphir purement bleu ou indigo, & toujours ſans aucune teinte de verd, on reconnoîtra aiſément que toute pierre teinte de verd & de bleu mêlés enſemble, n'eſt ni une émeraude ni un ſaphir. Ce mêlange de la couleur de l'émeraude & de celle du ſaphir, c'eſt-à-dire du verd & du bleu, caractériſe ſi bien l'*aigue-marine*, qu'il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre. Il y a des *aigues-marines* où le verd domine plus que le bleu; il y en a où le bleu domine plus que le verd. Quel que ſoit le mêlange de ces deux couleurs, la teinte en peut être plus ou moins foncée. Ces pierres different encore entr'elles par la dureté; les unes ſont orientales, les autres ſont occidentales; les premieres ſont les plus dures, leur poli eſt le plus fin; elles ſont par conſéquent plus belles, plus rares & plus cheres que les *aigues-marines* occidentales. On peut diſtinguer toutes ces différentes eſpeces, comme il ſera expliqué au mot PIERRE PRÉCIEUSE. Les plus belles *aigues-marines* viennent des Indes orientales; on dit qu'on en trouve ſur les bords de l'Euphrate

&

& au pié du mont Taurus. Les *aigues-marines* occidentales viennent de Boheme, d'Allemagne, de Sicile, de l'iſle d'Elbe, &c. On aſſure qu'il y en a ſur quelques côtes de la mer Océane. (*I*)

AIGUES, adj. plur. pris ſubſt. (*Muſique des anciens.*) quelques auteurs entendent par-là les cordes du tetracorde hyperboleon, qu'ils appellent tetracorde des *aiguës*, nommant les cordes qui ſont encore plus hautes, *ſuraiguës* (*F. D. C.*)

AIGUES CAUDES, (*Géog.*) ſource d'eaux minérales dans le gouvernement de Guienne, au bailliage d'Oléron. Ces eaux ſont tiedes, huileuſes, ſavonneuſes & ſpiritueuſes. On les recommande pour les plaies, les ulceres & pluſieurs maladies chroniques. (*C. A.*)

AIGUES-MORTES, (*Géog.*) petite ville de France dans le bas-Languedoc, au dioceſe de Nîmes. Elle eſt entourée de marais qui la rendroient très-propre à être fortifiée & qui lui ont fait donner le nom qu'elle porte. Il y a un bureau d'amirauté, une viguerie, un préſidial & un bureau des fermes. On y voit auſſi une groſſe tour appellée la *tour Carbonniere* où l'on logeoit volontiers les Proteſtans dans le temps que l'intolérance & le fanatiſme étoient plus à la mode en France. Cette ville avoit jadis un port où s'embarqua S. Louis en 1248 pour l'Afrique; elle n'en a plus aujourd'hui, car la mer s'en eſt éloignée d'environ 2000 toiſes. (*C. A.*)

§ AIGUE-PERSE, (*Géog.*) petite ville de France dans la baſſe-Auvergne, au duché de Montpenſier. Elle eſt ſur la riviere de Luzon dans une belle plaine très-fertile, & près d'une fontaine dont l'eau bouillonne & ne laiſſe pas d'être froide au toucher. Cette ſource eſt funeſte aux animaux qui en boivent. Le célebre chancelier de l'Hôpital étoit né dans cette ville. Elle eſt à huit lieues nord de Clermont, & à quatre-vingt-trois de Paris. (*C. A.*)

AIGUILLAT, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer, mieux connu ſous le nom de *chien de mer*. *Voyez* CHIEN DE MER. (*I*)

AIGUILLE, (L') (*Géog.*) célebre montagne de France dans le Dauphiné, à deux lieues de Die & à ſix de Grenoble. On l'appelle la *montagne inacceſſible*. Elle paſſe pour la deuxieme merveille du Dauphiné; mais c'eſt une fort petite merveille. (*C. A.*)

AIGUILLE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer. Il y a deux ſortes de poiſſon de mer que l'on appelle *aiguille*, parce que leurs mâchoires ſont ſi fort alongées, qu'elles reſſemblent en quelque façon à de longues *aiguilles*; la premiere eſpece dont il eſt queſtion dans cet article, retient ſimplement le nom d'*aiguille*; l'autre eſt appellée *aiguille d'Ariſtote*. *Voyez* AIGUILLE D'ARISTOTE.

L'*aiguille* eſt nommée en Latin *acus* ou *aculeatus*; en Normandie on lui donne le nom d'*arphye*. Ce poiſſon n'eſt pas gluant comme la plupart des autres poiſſons; il eſt long & liſſe, les deux mâchoires ſont fort menues & fort alongées; celle du deſſous avance plus que celle du deſſus, elle eſt molle à ſon extrêmité; toutes les deux ſont garnies de petites dents poſées fort près les unes des autres. La tête eſt de couleur verte & de figure triangulaire: les yeux ſont grands, ronds & jaunes, il ſe trouve deux trous devant les yeux. Ce poiſſon a quatre ouies doubles de chaque côté, deux nageoires près des ouies, deux autres petites ſous le ventre, & deux autres plus grandes près de la queue, l'une en deſſous & l'autre au deſſus: ces deux nageoires ſont garnies d'aiguillons juſqu'à la queue, qui eſt courte & terminée par deux petites nageoires qui la rendent fourchue. L'*aiguille* a le ventre plat, ſon corps paroît quarré, à cauſe d'une ſuite d'écailles qui va depuis la tête juſqu'à la queue; le reſte eſt liſſe & ſans écailles. L'épine du dos eſt verte, le dos bleu, & le ventre blanc. Toutes les parties intérieures ſont alongées comme la figure de ce poiſſon. En été ſon ventre eſt rempli d'œufs. Sa chair eſt dure, ſeche, & indigeſte. Rondelet, *Voyez* POISSON. (*I*)

AIGUILLE d'*Ariſtote*, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer. Il y a deux ſortes de poiſſons de mer, appellés *aiguilles*, dont l'une retient ſimplement le nom d'*aiguille*. *V.* AIGUILLE. L'autre, dont il eſt ici queſtion, eſt appellée *aiguille d'Ariſtote*, parce que c'eſt l'eſpece dont l'auteur a fait mention en pluſieurs endroits de ſes ouvrages. On lui donne en Languedoc le nom de *trompette*. Il y a pluſieurs de ces poiſſons qui ſont

de la longueur d'une coudée : mais ils ne ſont tous pas plus gros que le doigt. L'extrémité de la tête de ce poiſſon eſt en forme de tuyau, ce qui lui a fait donner le nom de *trompette* : ſon corps a ſix faces depuis la tête juſqu'à l'anus, & dans le reſte il n'y a que quatre faces ; il n'eſt pas couvert d'écailles, mais d'une ſorte d'écorce dure & gravée ; l'anus eſt placé preſque au milieu du corps. On voit derriere l'anus une fente longue, dans laquelle on trouve des œufs, & quelquefois des petits nouvellement éclos, de différentes grandeurs. Ce poiſſon a deux petites nageoires auprès des ouies, & une autre fort petite ſur le dos, qui n'eſt bien apparente que lorſque le poiſſon s'agite dans l'eau ; la queue eſt terminée par une ſeule nageoire fort menue. L'*aiguille* d'Ariſtote a un conduit long qui communique de la bouche à l'eſtomac, qui eſt petit & alongé. Le foie eſt grand, les boyaux ſont étroits & droits ; ce poiſſon n'a pour ainſi dire point de chair. Rondelet, *V.* POISSON.

AIGUILLE DE BERGER, *ſcandix*, (*Hiſt. nat.*) ou *pecten Veneris*, genre de plante, plus connu ſous le nom de *peigne de Vénus*. *Voyez* PEIGNE DE VÉNUS. (*I*)

AIGUILLE, *dans l'Artillerie*, eſt un outil à mineur qui ſert à travailler dans le roc, pour y pratiquer de petits logemens de poudre propres à faire ſauter des roches, accommoder des chemins, *&c.* *Voyez* MINE. (*Q*)

AIGUILLE, ſ. f. c'eſt, *en Horlogerie*, la piece qui marque les heures ou les minutes, *&c.* ſur le cadran de toutes ſortes d'horloges. Pour que des *aiguilles* ſoient bien faites, il faut qu'elles ſoient légeres, ſans cependant être trop foibles, & que celles qui ſont fort longues, ou qui tournent fort vîte, ſoient bien de peſanteur, de façon qu'un bout ne l'emporte pas ſur l'autre ; ſans cela, dans différentes ſituations elles accéléreroient ou retarderoient le mouvement de l'horloge. On doit encore tâcher que leur couleur ſoit telle qu'elle ne ſe confonde point avec celle du cadran, afin qu'on les diſtingue facilement & de loin. Ces *aiguilles* ſe fondent d'abord, ſi elles ſont d'or ou d'argent, & s'achevent enſuite à la lime, au foret, *&c.*... Quant à la maniere de les fondre, elle n'a rien de particulier. (*T*)

AIGUILLE, (*Marine.*) on donne ce nom à une groſſe piece de bois en arc-boutant, avec laquelle les charpentiers appuient les mâts d'un vaiſſeau qu'on met ſur le côté pour lui donner carene. Les ordonnances du Roi veulent que lorſqu'on carene un vaiſſeau, le maître de l'équipage ait ſoin que les *aiguilles* ſoient bien préſentées & bien ſaiſies ; les ponts bien étançonnés aux endroits où ils portent ; les caliornes bien étropées & bien garnies ; & que les pontons ſoient auſſi garnis de caliornes, franc-funins, barres, & cabeſtans.

On donne encore le nom d'*aiguilles* à diverſes pieces de bois poſées à plomb, qui ſervent à fermer les pertuis des rivieres pour arrêter l'eau. On les leve, lorſqu'on veut faire paſſer des bateaux.

On appelle auſſi *aiguilles*, des petits bateaux de pêcheurs des rivieres de Garonne & Dordogne. (*Z*)

AIGUILLE AIMANTÉE, eſt une lame d'acier longue & mince, mobile ſur un pivot par ſon centre de gravité, & qui a reçu d'une pierre d'aimant la propriété de diriger ſes deux bouts vers les poles du monde. *Voyez* AIMANT.

Les meilleures *aiguilles* ont environ ſix pouces de longueur, deux lignes & demie de largeur vers le milieu, & deux lignes vers les extrêmités ; l'épaiſſeur doit être d'environ un ſixieme de ligne.

On donne ordinairement aux *aiguilles aimantées* la figure d'une fleche, & on fait en ſorte que ce ſoit la pointe qui ſe tourne du côté du nord. *Voyez pl. de phyſique*, *fig. 47*. Mais il eſt plus avantageux que ces extrêmités ſe terminent en une pointe qui ne ſoit point trop aiguë, comme on voit dans la *fig. 48*. & il ſera facile de déſigner par les lettres *N* & *S*, qu'on gravera ſur ces extrêmités, les pointes qui doivent ſe diriger au nord & au ſud. La chappe *C* doit être de laiton, ſoudée ſur le milieu de l'*aiguille*, & creuſée d'une forme conique, dont l'axe ſoit bien perpendiculaire à l'*aiguille*, & paſſe par ſon centre de gravité. Le ſtyle *F* qui doit ſervir de pivot, doit être d'acier bien trempé, exactement droit, délié & fixé perpendiculaire-

Digitized by Google

ment ſur la baſe *B*. Enfin la pointe de ce ſtyle doit être extrêmement polie & terminée en une pointe un peu mouſſe.

Comme il eſt difficile de bien placer la chappe dans le centre de gravité, on tâchera de la mettre dans cette ſituation le plus exactement qu'il ſera poſſible ; & l'ayant miſe enſuite ſur ſon pivot, ſi on remarque qu'elle ne ſoit pas en équilibre, on en ôtera un peu du côté qui paroîtra le plus peſant.

Quoique la plupart des lames d'acier qu'on emploie à cet uſage, aient naturellement la propriété de ſe diriger vers les poles du monde, & qu'on puiſſe aider cette propriété naturelle en les trempant dans l'eau froide après les avoir fait rougir, & les faiſant recuire peu-à-peu, il n'eſt cependant pas douteux qu'on ne doit compter que ſur les *aiguilles* qui auront été aimantées par un bon aimant.

La meilleure maniere d'aimanter une *aiguille*, eſt de la fixer ſur une table, & de poſer ſur ſon milieu de chaque côté de la chappe, le pole boréal d'un bon aimant, & le pole auſtral d'un autre, de maniere cependant que le pole boréal de l'aimant ſoit poſé ſur la partie de l'*aiguille* qui doit ſe tourner au ſud, & le pole auſtral de l'autre aimant ſur la partie qui doit ſe tourner vers le nord. Enſuite on coulera chacun de ces poles en appuyant fortement du milieu vers la pointe, & on réitérera cette opération quinze ou vingt fois, en obſervant d'éloigner un peu les pierres avant que de les approcher de la chappe ; alors l'*aiguille* ſera aimantée, & la partie qui aura été touchée par le pole auſtral de la pierre, ſe dirigera conſtamment vers le nord, & avec vivacité.

L'excellence de l'aimant avec lequel on touche l'*aiguille*, & la grande vertu magnétique qu'elle reçoit dans toutes les circonſtances que nous venons de rapporter, ſont qu'elle obéit plus facilement aux impreſſions magnétiques, & que les obſtacles du frottement & de la réſiſtance de l'air deviennent comme nuls : mais elle ne prend pas une meilleure direction que ſi elle eût été moins bien aimantée. En effet on obſerve que la direction des *aiguilles* qui n'ont jamais touché à l'aimant, ou qui ont été trempées après avoir été rougies, celles de toutes les eſpeces d'*aiguilles aimantées* ſur différentes pierres, de figures & de qualités différentes, & dans quelque partie du monde que ce ſoit ; on obſerve, dis-je, que la direction de toutes ces *aiguilles* ſe fait uniformément ſuivant le même méridien magnétique particulier à chaque lieu. *Voyez fig. 35. n°. 2.*

Il eſt arrivé quelquefois que le tonnerre tombé auprès d'une *aiguille aimantée*, en a changé la direction, & même qu'il lui en a donné une directement contraire : mais ces accidens ſont aſſez rares, & ne doivent point être comptés parmi ceux qui agiſſent ſur l'*aiguille aimantée*, & qui en changent conſtamment la direction.

On ſeroit bien plus porté à croire que les mines de fer, dans le voiſinage deſquelles ſe trouveroit une *aiguille aimantée*, pourroient altérer ſa vertu directive : on s'eſt aſſuré du contraire en mettant une *aiguille* très-mobile auprès d'un morceau d'excellente mine de fer, qui rendoit 23 livres de fer par chaque quintal (110 livres), ſans que l'*aiguille* en ait été ſenſiblement dérangée. Mais il y a d'autres cauſes inconnues, dépendantes ſans doute des météores, qui dérangent ſenſiblement l'*aiguille aimantée* : par exemple, à la latitude de 41ᵈ 10′ du nord & à 28ᵈ 0′ de longitude du cap Henri en Virginie, le 2 Septembre 1724, l'*aiguille aimantée* devint d'une agitation ſi grande, qu'il fut impoſſible de ſe ſervir de la bouſſole pour faire la route ; & on eut beau mettre pluſieurs *aiguilles* en différens endroits du vaiſſeau, & en aimanter quelques-unes de nouveau, la même agitation continua & dura pendant plus d'une heure, après quoi elle ſe calma, & l'*aiguille* ſe dirigea comme à l'ordinaire.

Il y a quelque apparence que le grand froid détruit, ou du moins ſuſpend la vertu directive de l'*aiguille aimantée*. Le capitaine Ellis rapporte dans ſon voyage à la baie d'Hudſon, qu'un jour que ſon vaiſſeau étoit environné de beaucoup de glace, ſes *aiguilles aimantées* perdirent entiérement leur vertu directive ; que pendant que l'une ſuivoit une certaine direction, l'autre en marquoit une toute différente, & que pas une ne reſta long-temps dans la même direction ; qu'il tâcha de remédier à ces accidens, en touchant ſes *aiguilles* à un aimant

Digitized by Google

artificiel : mais qu'il y perdit ſes peines, & qu'elles perdoient en un moment la vertu qu'elles acquéroient par ce moyen ; & qu'il fut bien convaincu après pluſieurs eſſais, que ce dérangement des *aiguilles* ne pouvoit être corrigé par l'attouchement de l'aimant ; que le moyen qui lui réuſſit le mieux pour rémedier à cet accident, fut de placer ſes *aiguilles* dans un lieu chaud, où elles reprirent effectivement leur activité, & pointerent juſte comme à l'ordinaire : d'où il conclut que le froid exceſſif cauſé par les montagnes de glace dont il étoit environné, en reſſerrant trop les pores des *aiguilles*, empêchoit les écoulemens de la matiere magnétique de les traverſer, & que la chaleur dilatant ces mêmes pores, rendoit la liberté au paſſage de cette même matiere.

Lorſqu'on place une *aiguille aimantée* ſur une bonne méridienne, en ſorte que ſon pivot ſoit bien perpendiculaire & dans le plan de cette méridienne, & qu'on la laiſſe enſuite ſe diriger d'elle-même ſuivant ſon méridien magnétique, on obſerve qu'elle ne ſe dirige pas exactement vers les poles du monde, mais qu'elle en *décline* de quelques degrés, tantôt à l'eſt, tantôt à l'oueſt, ſuivant les différens lieux, & en différens temps dans le même lieu.

La découverte de cette *déclinaiſon* de l'*aiguille aimantée*, a ſuivi de peu de temps celle de ſa direction. Il étoit naturel de chercher à approfondir les circonſtances de cette vertu directive ; & en la mettant ſi ſouvent ſur la ligne méridienne, on ſe ſera bientôt apperçu qu'elle déclinoit. Thevenot aſſure dans ſes voyages avoir vu une lettre de *Pierre Adſiger*, écrite en 1269, dans laquelle il eſt dit que l'*aiguille aimantée* déclinoit de cinq degrés : & M. du Liſle le Géographe poſſédoit un manuſcrit d'un pilote de Dieppe nommé *Crignon*, dédié en 1534 à *Sebaſtien Chabot*, Vénitien, dans lequel on fait mention de la déclinaiſon de l'*aiguille aimantée* ; cependant on fait honneur de cette découverte à Chabot lui-même, à *Gonzales de Oviedo*, à *Robert Normann*, à *Dalencé*, & autres.

Il paroît au reſte que cette découverte étoit très-connue dans le xvj ſiecle ; car *Hartmann* l'a obſervée en Allemagne de 10° 15' en l'année 1536. Dans le commencement on attribuoit cette déclinaiſon de l'*aiguille* à ce qu'elle avoit été mal aimantée, ou à ce que la vertu magnétique s'affoibliſſoit, mais les obſervations réitérées ont mis cette vérité hors de doute.

La variation de la *déclinaiſon*, c'eſt-à-dire, ce mouvement continuel dans l'*aiguille aimantée*, qui fait que dans une même année, dans le même mois, & même à toutes les heures du jour, elle ſe tourne vers différens points de l'horizon ; cette variation, dis-je, paroit avoir été connue de bonne heure en France. Les plus anciennes obſervations ſont celles qui ont été faites en 1550 à Paris ; l'*aiguille* déclinoit alors de 8° vers l'eſt, en 1580 de 11° 30' vers l'eſt, en 1710 de 8° 0' vers l'eſt, juſqu'à ce qu'en 1625 Gellibrand a fait en Angleterre des obſervations très-exactes ſur cette variation.

(*) *Nous joignons ici la Table des différens Degrés de Déclinaiſon de l'*Aiguille aimantée, *faits à Paris, ſur-tout à l'Obſervatoire royal.*

(*) *Table des différens Degrés de Déclinaison de l'Aiguille aimantée, observés à Paris.*

ANNÉES.	DÉCLINAISON.			ANNÉES.	DÉCLINAISON.		
	Degrés.	*Minutes.*			*Degrés.*	*Minutes.*	
1550	8	0	Vers l'Eſt.	1716	12	20	Vers l'Oueſt.
1580	11	30		1717	12	45	
1610	8	0		1718	12	30	
1640	3	0		1719	12	30	
1664	0	40		1720	13	0	
1666	0	0	Vers l'Oueſt.	1721	13	0	
1670	1	30		1722	13	0	
1680	2	40		1723	13	0	
1681	2	30		1724	13	0	
1683	3	50		1725	13	15	
1684	4	10		1726	13	45	
1685	4	10		1727	14	0	
1686	4	30		1728	14	0	
1692	5	50		1729	14	10	
1693	6	20		1730	14	25	
1695	6	48		1731	14	45	
1696	7	8		1732	15	15	
1698	7	40		1733	15	45	
1699	8	10		1734	15	45	
1700	8	12		1735	15	40	
1701	8	25		1736	15	0	
1702	8	48		1737	14	45	
1703	9	6		1738	15	10	
1704	9	20		1739	15	20	
1705	9	35		1740	15	45	
1706	9	48		1741	15	40	
1707	10	10		1742	15	40	
1708	10	15		1743	25	10	
1709	10	15		1744	16	15	
1710	10	50		1745	16	15	
1711	10	50		1746	16	15	
1712	11	15		1747	16	30	
1713	11	12		1748	16	15	
1714	11	30		1749	16	30	
1715	11	10		1750	17	15	

Pour obſerver commodément la déclinaiſon de l'*aiguille aimantée*, il faut tracer d'abord une ligne méridienne bien exacte ſur un plan horizontal, dans un endroit qui ſoit éloigné des murs, ou des autres endroits où il pourroit y avoir du fer; enſuite on placera ſur cette ligne la boîte graduée d'une *aiguille* bien ſuſpendue ſur ſon axe, en ſorte que le point *O* de la graduation ſoit tourné & poſé bien exactement ſur la méridienne du côté du nord. On aura ſoin que la boîte ſoit bien horizontale ſur le plan, & que rien n'empêche la liberté des vibrations de l'*aiguille*; alors l'extrêmité *B* de l'*aiguille* marquera ſa déclinaiſon, qui ſera exprimée par l'arc compris depuis *O* juſqu'à l'endroit vis-à-vis duquel l'*aiguille* eſt arrêtée. *Voyez fig. 37 n°. 2.*

Les obſervations qu'on a faites ſur la déclinaiſon de l'*aiguille aimantée*, ont mis à portée de découvrir ſon *inclinaiſon*, c'eſt-à-dire, cette propriété qu'elle a de s'incliner vers un des poles du monde plutôt que vers un autre. En effet, ſi on conſtruit une *aiguille* qui ſoit parfaitement en équilibre ſur ſon pivot avant que d'être aimantée, c'eſt-à-dire, que ſon plan ſoit bien parallele à l'horizon, dès qu'elle aura été aimantée, elle ceſſera d'être en équilibre, s'inclinera dans notre hémiſphere vers le pole boréal & vers le pole auſtral dans l'hémiſphere méridional de notre globe.

Cette inclinaiſon eſt d'autant plus conſidérable, que l'*aiguille* eſt plus proche des poles du monde, & d'autant moindre qu'elle eſt proche de l'équateur, en ſorte que ſous la ligne l'*aiguille* eſt parfaitement horizontale. Cette inclinaiſon, au reſte, varie dans tous les lieux de la terre comme la déclinaiſon; elle varie auſſi dans tous les temps de l'année & dans les différentes heures du jour: & il paroît que les variations de cette inclinaiſon ſont plus conſidérables que celles de la déclinaiſon, & pour ainſi dire, indépendantes l'une de l'autre. On peut voir dans la *figure 35 n°. 3.* de quelle maniere on diſpoſe l'*aiguille* pour obſerver ſon inclinaiſon. Mais on n'a pas été long-temps à s'appercevoir qu'une grande partie de cette variation dépendoit du frottement de l'axe ſur lequel l'*aiguille* devoit tourner pour ſe mettre en équilibre; car en examinant la quantité des degrés d'inclinaiſon d'une *aiguille* miſe en mouvement & revenue à ſon point de repos, on la trouvoit tout-à-fait variable, quoique l'expérience fut faite dans les mêmes circonſtances, dans la même heure, & avec la même *aiguille*: d'ailleurs on a fait différentes *aiguilles* avec tout le ſoin imaginable; on les a faites de même longueur & épaiſſeur, du même acier; on les a frottées toutes également & de la même maniere ſur un bon aimant; ç'a été par haſard quand deux ſe ſont accordées à donner la même inclinaiſon; ces inégalités ont été quelquefois à 10 ou 12 degrés: en ſorte qu'il a fallu abſolument chercher une méthode de conſtruire des *aiguilles* d'inclinaiſon exemptes de ces inégalités. Ce problême a été un de ceux que l'académie des ſciences a jugé digne d'être propoſé aux plus habiles Phyſiciens de l'Europe; & voici les regles que preſcrit M. *Dan. Bernoulli* qu'elle a couronné.

1°. On doit faire en ſorte que l'axe des *aiguilles* ſoit bien perpendiculaire à leur longueur, & qu'il paſſe exactement par leur centre de gravité.

2°. Que les tourillons de cet axe ſoient exactement ronds & polis, & du plus petit diametre que le permettra la peſanteur de l'*aiguille*.

3°. Que cet axe roule ſur deux tablettes qui ſoient dans un même plan bien horizontal, très-dur & très poli. Mais comme l'inflexion de l'*aiguille*, & la difficulté de placer cet axe exactement dans le centre de gravité, peut cauſer des erreurs ſenſibles dans l'inclinaiſon de l'*aiguille aimantée*: voici la conſtruction d'une nouvelle *aiguille*.

On en choiſira une d'une bonne longueur, à laquelle on ajuſtera un axe perpendiculaire, & dans le centre de gravité le mieux qu'il ſera poſſible; on aura un petit poids mobile, comme de 10 grains, pour une *aiguille* qui en peſe 6000, & on approchera ce petit poids auprès des tourillons juſqu'à environ la 20e partie de la longueur d'une des moitiés; enſuite on mettra l'*aiguille* en équilibre horizontalement avec toute l'attention poſſible; &

Digitized by Google

lorſqu'elle ſera en cette ſituation, on marquera le lieu du petit poids : alors on l'éloignera des tourillons vers l'extrémité de l'*aiguille* juſqu'à ce qu'elle ait pris une inclinaiſon de 5 degrés. On marquera encore ſur l'*aiguille* le lieu du petit poids, & on le reculera juſqu'à ce que l'inclinaiſon ſoit de 10 degrés, & ainſi de ſuite, en marquant le lieu du petit poids de cinq en cinq degrés. Après ces préparations on aimantera l'*aiguille*, en obſervant que le côté auquel eſt attaché le petit poids, devienne le pole boréal pour les pays où la pointe méridionale de l'*aiguille* s'éleve, & qu'il ſoit au contraire le côté méridional pour les pays où la pointe méridionale s'éleve au deſſus de l'horizon.

La maniere de ſe ſervir de cette bouſſole d'inclinaiſon, conſiſte à mettre d'abord le petit poids à la place qu'on préſumera convenir à-peu-près à la véritable inclinaiſon de l'*aiguille* ; après quoi on l'avancera ou reculera juſqu'à ce que l'inclinaiſon marquée par l'*aiguille* s'accorde avec celle que marque le petit poids, & de cette maniere l'inclinaiſon de l'*aiguille* ſera la véritable inclinaiſon.

L'action de l'aimant, du fer, & des autres corps magnétiques, mis dans le voiſinage d'une *aiguille aimantée*, eſt capable de déranger beaucoup ſa direction : il faut bien ſe ſouvenir que l'*aiguille aimantée* eſt un véritable aimant qui attire ou eſt attiré par le fer & les corps magnétiques, ſuivant cette loi uniforme & conſtante, que les poles de différens noms s'attirent mutuellement, & ceux de même nom ſe repouſſent : c'eſt pourquoi ſi on préſente une *aiguille aimantée* à une pierre d'aimant, ſon extrémité boréale ſera attirée par le pole du ſud de l'aimant, & la pointe auſtrale par le pole du nord ; au contraire le pole du nord repouſſera la pointe boréale, & le pole du ſud repouſſera pareillement la pointe auſtrale. La même choſe arrivera avec une barre de fer aimantée, ou ſimplement avec une barre de fer tenue verticalement, dont l'extrémité ſupérieure eſt toujours un pole auſtral, & l'extrémité inférieure un pole boréal. Mais ce dernier cas ſouffre quelques exceptions, parce que les poles d'une barre de fer verticale ne ſont pas les mêmes par toute la terre, & qu'ils varient beaucoup en cette ſorte.

Dans tous les lieux qui ſont ſous le cercle polaire boréal & le 10e degré de latitude nord, le pole boréal de l'*aiguille aimantée* ſera toujours attiré par la partie ſupérieure de la barre, & la pointe auſtrale par la partie inférieure ; & le pole boréale de renverſer la barre, ſera attirée par le bout de l'*aiguille* ſera tel qu'il ſoit, pourvu que la barre ſupérieure ſoit tenue bien verticalement. A la latitude de 9d 42′ N. la pointe auſtrale de l'*aiguille* étoit fortement attirée par l'extrémité inférieure de la barre : mais la pointe boréale n'étoit pas ſi fortement attirée par la partie ſupérieure qu'auparavant.

A 4d 33′ de latitude N. & 5d 18′ de longitude du cap Léſard, la pointe boréale commençoit à s'éloigner de la partie ſupérieure de la barre, & la pointe auſtrale étoit encore plus vivement attirée par le bas de la barre.

A 0d 52′ de latitude méridionale, & 11d 52′ à l'occident du cap Léſard, la pointe boréale de l'*aiguille* n'étoit plus attirée par le haut de la barre, non plus que par ſa partie inférieure ; la pointe auſtrale ſe tournoit toujours vers la partie inférieure, mais moins fortement.

A la latitude de 5d 17′ méridionale, & 15d 9′ de longitude du cap Léſard, la pointe méridionale ſe tournoit vers l'extrémité inférieure de la barre d'environ deux points ; & lorſqu'on éloignoit la barre, l'*aiguille* reprenoit ſa direction naturelle après quelques oſcillations : mais le même pole de l'*aiguille* ne ſe tournoit point du tout vers le bord ſupérieur de la barre, & la pointe ſeptentrionale n'étoit attirée ni par le bord ſupérieur, ni par l'inférieur ; ſeulement en mettant la barre dans une ſituation horizontale & dans le plan du méridien, le pole boréal de l'*aiguille* ſe dirigeoit vers l'extrémité tournée au ſud, & la pointe auſtrale vers le bout de la barre tourné du côté du nord, en ſorte que l'*aiguille* s'écartoit de ſa direction naturelle de 5 ou 6 points de la bouſſole, & non davantage : mais en remettant la barre dans ſa ſituation perpendiculaire, & mettant ſon

milieu vis-à-vis de l'*aiguille*, elle ſuivoit ſa direction naturelle comme ſi la barre n'y eût point été.

A la latitude de 8ᵈ 17′ N. & à 17ᵈ 35′ oueſt du cap Léſard, la pointe boréale de l'*aiguille* ne ſe tournoit plus vers la partie ſupérieure de la barre, au contraire elle la un peu vuais le pole auſtral ſe détournoit ſa poſition naturel inférieur, & changeoit mais en mettant la barre environ deux points: inclinée, de maniere que le bout ſupérieur fût tourné vers la pointe auſtrale de l'*aiguille*, & le bout inférieur vers ſa pointe boréale, celle-ci étoit attirée par le bout inférieur: mais lorſqu'on mettoit le bout ſupérieur vers le nord, & le bout inférieur vers le ſud, la pointe boréale fuyoit celui-ci; & ſi on tenoit la barre tout-à-fait horizontalement, il arrivoit la même choſe que dans les obſervations précédentes.

A 15ᵈ 0′ de latitude du ſud, & 20ᵈ 0′ de longitude occidentale du cap Léſard, le pole auſtral de l'*aiguille* a commencé à regarder le bout ſupérieur de la barre, & la pointe boréale s'eſt tournée vers le bout inférieur d'environ un point de la bouſſole: mais en tenant la barre horizontalement, le pole boréal s'eſt tourné vers le bout de la barre qui regardoit le ſud, & *vice verſâ*.

A 20ᵈ 20′ de latitude ſud, & 19ᵈ 20′ de longitude occidentale du cap Léſard, la pointe auſtrale de l'*aiguille* s'eſt tournée vers le haut bout de la barre, & la pointe boréale vers le bout inférieur, & aſſez vivement; en ſorte que l'aiguille s'eſt dérangée de ſa direction naturelle d'environ quatre points.

Enfin à 29ᵈ 25′ de latitude méridionale, & 13ᵈ 10′ de longitude occidentale du méridien du cap Léſard, les mêmes choſes ſont arrivées plus vivement, & cette direction a continué d'être réguliere juſqu'à une plus grande latitude méridionale.

Il paroît donc que la vertu polaire d'une barre de fer que l'on tient verticalement, n'eſt pas conſtante par toute la terre comme celle de l'aimant ou d'un corps aimanté; qu'elle s'affoiblit conſidérablement entre les deux tropiques, & devient preſque nulle ſous la ligne; & que les poles ſont changés réciproquement d'une hémiſphere à l'autre. Cet article nous a été fourni par M. le Monnier, médecin, de l'Académie royale des Sciences. *Voyez* AIMANT.

AIGUILLE, *en Archit.* c'eſt une pyramide de charpente établie ſur la tour d'un clocher ou le comble d'une égliſe pour lui ſervir de couronnement. Une *aiguille* eſt compoſée d'une plate-forme qui lui ſert d'empattement. Cette plate-forme qui porte ſur la maçonnerie de la tour eſt traverſée par pluſieurs entraits qui ſe croiſent au centre du clocher. Sur le point de réunion de ces entraits eſt élevé verticalement un poinçon que l'on appelle proprement *aiguille*. Il eſt ſoutenu en cette ſituation par pluſieurs arbalêtriers emmortoiſés dans le poinçon & les entraits, & entouré de chevrons dont toutes les extrémités ſupérieures ſe réuniſſent près de ſon ſommet. Les chevrons ſont emmortoiſés par en bas dans la plate-forme, & ſoutenus dans différens points de leur longueur par de petits entraits qui s'aſſemblent avec les chevrons & le poinçon, autour duquel ils ſont placés. On latte ſur les chevrons, & on couvre le tout de plomb ou d'ardoiſe.

Les *aiguilles* que l'on pratique ſur les combles des égliſes ſont conſtruites de la même façon, à cette différence près, qu'elles n'ont point pour empattement une maçonnerie, mais le haut de la cage du clocher qui eſt de charpente, lequel leur ſert de *plate-forme*.

AIGUILLE; *voyez* OBÉLISQUE.

AIGUILLE *ou* POINÇON, (*Charpent.*) piece de bois debout dans un cintre, entretenue par deux arbalêtriers qui ſont quelquefois courbes, pour porter les doſſes d'un pont.

AIGUILLE, ſ. f. petit inſtrument d'acier trempé, délié, poli, & ordinairement pointu par un bout, & percé d'une ouverture longitudinale par l'autre bout. Je dis *ordinairement*, & non pas toujours percé & pointu, parce qu'entre les inſtrumens qui portent le nom d'*aiguille*, & à qui on a donné ce nom, à cauſe de l'uſage qu'on en a fait, il y en a qui ſont pointus & non percés; d'autres qui ſont percés & non pointus, & d'autres encore qui ne ſont ni pointus ni percés. De toutes les manieres d'attacher l'un à l'autre deux corps flexibles,

Digitized by Google

flexibles, celle qui ſe pratique avec l'*aiguille* eſt une des plus étendues. Auſſi diſtingue-t-on un grand nombre d'*aiguilles* différentes. On a les *aiguilles* à coudre ou de tailleur, les *aiguilles* de chirurgie, d'artillerie, de bonnetier, ou faiſeur de bas au métier, d'horloger, de cirier, de drapier, de gaînier, de perruquier, de coëffeuſe, de faiſeuſe de coëffes à perruque, de piqueur d'étuis, tabatieres, & autres ſemblables ouvrages, de ſellier, d'ouvrier en ſoie, de brodeur, de tapiſſier, de chandelier, d'emballeur, à matelas, à empointer, à tricoter, à enfiler, à preſſer, à brocher, à relier, à nater, à bouſſole ou aimantée, *&c.* ſans compter les machines qu'on appelle du nom d'*aiguille*, par le rapport de leur forme avec celle de l'*aiguille* à coudre. *Voyez* AIGUILLE, *Architecture.*

Aiguille de tailleur ou à coudre. Cette *aiguille* qui ſemble avoir donné ſon nom à toutes les autres ſortes, ſe fabrique avec de l'acier d'Allemagne ou de Hongrie, mais ſur-tout de Hongrie; car celui d'Allemagne commence à dégénérer. *Voyez l'article* ACIER.

Pour s'en ſervir comme il faut, on lui fait ſubir diverſes épreuves ſur le martinet, on lui ôte ſes angles, on l'étire & on l'arrondit dès qu'il n'eſt plus en état de ſupporter le martinet, on continue de l'étirer & de l'arrondir au marteau.

Dès que cette opération eſt faite, on prend une filiere à différens trous, dont chacun eſt proportionné au degré de fineſſe qu'on veut donner aux aiguilles. On fait chauffer le fil d'acier pour le tréfiler, c'eſt-à-dire, pour le dégroſſir à la filiere, & on lui donne juſqu'à trois tréfilages ſucceſſifs, pour l'amener au point que l'on veut.

Il ſembleroit que pour rendre le tréfilage plus aiſé, on devroit ſe ſervir d'un acier ductile & doux, au lieu d'un acier fin, & par conſéquent caſſant, qu'exige l'uſage des aiguilles. Mais lorſque les ouvriers entendent bien leurs intérêts, qu'ils ne veulent rien épargner pour rendre leur ouvrage auſſi bon qu'il doit l'être, ils font leurs aiguilles de façon qu'elles ne ſont ni molles ni caſſantes; pour cet effet ils graiſſent leur fil de lard à chaque tréfilage, afin qu'il ſoit moins revêche & plus facile à paſſer par les trous de la filiere, & qu'il acquiere la dureté qui lui convient.

L'acier ſuffiſamment tréfilé ou dégroſſi, on le coupe par brins, à-peu-près d'égale longueur; on le donne enſuite à un ſecond ouvrier qui les palme, c'eſt-à-dire, qui les prend de quatre en quatre par le bout où doit être la pointe pour applatir ſur l'enclume l'autre bout, qui doit faire le cul de l'aiguille.

L'applatiſſement fait, on paſſe toutes les aiguilles palmées par le feu, on les laiſſe refroidir, & un autre ouvrier, aſſis devant un billot à trois piés, frappe d'un poinçon à percer ſur une des faces applaties de l'aiguille, & la perce.

On tranſporte enſuite ces aiguilles percées ſur un bloc de plomb, où un ouvrier, qu'on nomme le *troqueur*, ôte, à l'aide d'un autre poinçon, le petit morceau d'acier qui eſt reſté dans l'œil de l'aiguille. Cette manœuvre s'appelle *troquer les aiguilles.*

Les *aiguilles* troquées paſſent entre les mains d'un autre ouvrier qui les évide, c'eſt-à-dire, qui pratique à la lime la petite rainure qu'on apperçoit des deux côtés du trou & dans ſa direction.

Les *aiguilles* évidées, leur rainure faite, & leur cul arrondi, ce qui eſt du diſtrict de l'évideur, on pointe l'aiguille, c'eſt-à-dire qu'on forme la pointe à la lime: la même manœuvre ſert à en former le corps, ce qu'on appelle dreſſer l'aiguille.

Dès qu'on a pointé & dreſſé les aiguilles, on les range ſur un fer long, plat, étroit & courbé par le bout; on les fait rougir à un feu de charbon, & lorſqu'elles ſont bien rouges, on les laiſſe tomber dans un baſſin d'eau froide pour les tremper.

Cette derniere opération eſt la plus eſſentielle & la plus délicate de toutes, parce que c'eſt d'elle que dépend la bonne qualité d'une aiguille; trop de chaleur la brûle & la rend caſſante, trop peu la laiſſe molle & pliante. C'eſt donc au coup d'œil d'un ouvrier expérimenté à juger par la couleur de l'aiguille quand il eſt temps de la tremper.

Après la trempe on fait le recuit, c'eſt-à-dire qu'on met les aiguilles dans un poêle de fer ſur un feu plus ou moins vif, ſelon que les aiguilles ſont plus ou moins

fortes. Lorſque trop de chaleur ne détruit pas la trempe, ou que trop peu ne laiſſe pas les aiguilles inflexibles & caſſantes, l'effet du recuit eſt de les empêcher de ſe caſſer facilement, pourvu que l'ouvrier ait attention à ne leur donner que le degré de chaleur qu'il leur faut.

Lorſqu'on jette les aiguilles dans l'eau pour les faire tremper, il leur arrive quelquefois de ſe courber, de ſe tordre & de ſe défigurer. Pour remédier à ces défauts, on les fait recuire, & on les redreſſe avec le marteau.

On travaille enſuite à les polir, & pour cet effet on prend douze à quinze mille aiguilles, on les range en petit tas les unes auprès des autres ſur un morceau de treillis neuf, couvert de poudre d'émeril. Dès qu'elles ſont rangées, on répand par deſſus de la poudre d'émeril ſur laquelle on jette un peu d'huile; on roule le treillis, on en fait une eſpece de bourſe oblongue, on la ſerre fortement par les deux bouts avec des cordes; on la porte ſur la table à polir, ſur laquelle on met une planche épaiſſe, chargée d'un poids proportionné, ſuſpendue par deux cordes. Un ou deux ouvriers font aller & venir cette charge ſur le rouleau ou bourſe pendant un jour & demi ou deux de ſuite, & pour lors les aiguilles, enduites d'émeril, ſe poliſſent inſenſiblement, ſelon leur longueur, par le frottement continuel des unes contre les autres.

Lorſqu'il y a pluſieurs ouvriers à polir, le poids eſt ſuſpendu par quatre cordes égales, & la table eſt poſée horizontalement. Lorſqu'on n'emploie qu'un ouvrier, le poids n'eſt ſuſpendu que par deux cordes, & pour lors la table eſt inclinée. En Allemagne, on ſe ſert de moulins à eau pour faire agir les poliſſoires.

Les *aiguilles* étant polies, on les leſſive, c'eſt-à-dire qu'on les jette dans l'eau chaude & du ſavon pour en détacher le cambouis qui s'eſt formé par l'huile & les particules d'acier & d'émeril dont les aiguilles étoient enduites.

Après la leſſive, on étale du ſon ſur lequel on étend les aiguilles encore humides; elles s'en couvrent en les remuant un peu, & lorſqu'elles en ſont chargées, on les met avec ce ſon dans une boîte ronde, ſuſpendue en l'air par une corde, & qu'on agite juſqu'à ce qu'on juge que le ſon & les aiguilles ont perdu leur humidité. On ſe ſert encore mieux d'une boîte quarrée, traverſée par un axe, à une des extrêmités duquel eſt une manivelle qui ſert à mettre en mouvement la boîte, les aiguilles & le ſon: c'eſt ce qu'on appelle vanner les aiguilles.

Après avoir fait deux ou trois fois cette opération avec deux ou trois ſons différents, on tire les aiguilles du van, on les met dans des vaſes de bois; & comme il n'eſt pas poſſible qu'il n'y en ait pluſieurs dont la pointe ou le cul ne ſe ſoient caſſés dans la poliſſoire & dans le van, on les trie en ſéparant les bonnes des mauvaiſes.

En les triant on leur met à toutes la pointe du même côté, ce qu'on appelle détourner les aiguilles. Il ne s'agit plus que de les empointer pour les finir; c'eſt ce qu'un ouvrier exécute en faiſant rouler la pointe des aiguilles ſur une pierre d'émeril qui eſt en mouvement au moyen d'une roue à main.

L'affinage étant fait, on les eſſuie avec des linges mollets & ſecs; on fait des paquets qu'on diſtingue par numéro: la groſſeur des aiguilles va toûjours en diminuant depuis le premier numéro juſqu'au numéro vingt-deux.

Chaque paquet doit porter le nom & la marque de l'ouvrier, être couvert de gros papier blanc, plié en ſix ou ſept doubles, ficelé, & enſuite recouvert de deux veſſies de cochon; on le ficelle encore, & on l'enveloppe d'une groſſe toile d'emballage pour que les aiguilles ne puiſſent point ſe courber.

L'*aiguille* à méche, dont ſe ſervent les chandeliers pour fabriquer des chandelles moulées, eſt un fil de fer, long d'un pié, qui a un petit crochet à un bout & une eſpece d'anneau à l'autre. On s'en ſert pour paſſer la méche dans le moule en la tirant vers le haut par l'ouverture d'en bas. Les chandeliers ont encore une ſeconde aiguille pour enfiler les chandelles avec des pennes & les mettre en linures. Ces pennes ſont les bouts de fil qui reſtent de la chaîne des toiles après que les tiſſerands ont levé leur ouvrage de deſſus le métier. Cette ſeconde

aiguille, longue d'un pié, reſſemble à l'aiguille de rembourrage.

L'*aiguille* à relier eſt une longue aiguille d'acier, recourbée vers la pointe, & qui a plus ou moins de longueur, ſuivant le format des livres. Elle ſert auſſi aux plieuſes & couſeuſes pour porter d'une nervure à l'autre le fil qui traverſe le milieu de chaque cahier, & qui l'arrête aux ficelles qui ſont placées perpendiculairement ſur le *couſoir*.

Les *aiguilles* à ſellier ont quatre quarres, &, ſelon les divers ouvrages, elles ſont groſſes, moyennes ou fines.

Les *aiguilles* à empointer ſont des eſpeces de carrelets beaucoup plus longs & plus forts que ceux des ſelliers. Les marchands drapiers, merciers & manufacturiers s'en ſervent pour arrêter, avec de la ficelle ou du gros fil, les plis des pieces d'étoffe, ce qui s'appelle les empointer.

L'*aiguille* à tête ou à cheveux eſt un morceau d'acier, de fer, de laiton poli, d'argent ou d'or, long d'environ quatre pouces, ayant d'un côté une tête plate, trouée en longueur, & de l'autre une pointe peu piquante. Elle ſert à ſéparer & paſſer les cheveux des dames quand elles ſe coeffent.

L'*aiguille* à réſeau eſt un petit morceau d'acier ou de fer, fendu par les deux bouts, dont on fait les réſeaux ſur leſquels les perruquiers couſent les treſſes des cheveux dont ils forment les perruques.

L'*aiguille* à emballer eſt une groſſe aiguille de fer ou d'acier, longue de cinq à ſix pouces, ronde du côté de la tête, triangulaire & tranchante du côté de la pointe qui eſt fort évidée.

Quoique les chirurgiens ſe ſervent d'aiguilles ordinaires pour coudre les bandes & autres pieces d'appareils, ils en ont de particulieres pour les différentes opérations dont nous allons parler, & qui ſeront repréſentées aux planches III & XXIII de Chirurgie.

Celles qu'ils emploient pour la réunion des plaies, ou pour la ligature des vaiſſeaux, ſont tellement courbes, que tout le corps de l'aiguille contribue à former un arc. La tête dont le volume eſt moindre que le corps, eſt percée d'une ouverture longuette, entre deux rainures latérales, plus ou moins profondes, ſelon la dimenſion de l'aiguille. Le corps de l'aiguille commence où finiſſent les rainures; il doit être rond & commencer un triangle en approchant de la pointe. Cette pointe, qui eſt la partie la plus large de l'aiguille, doit en comprendre le tiers & former un triangle dont la baſe eſt plate en dehors, & les angles qui terminent ſa ſurface, tranchants & très-aigus; large dans ſon commencement, cette pointe doit diminuer inſenſiblement en allant vers ſa fin, afin que ſon extrêmité ſoit aſſez fine pour faire le moins de douleur qu'il eſt poſſible, & qu'en même temps elle ſoit aſſez ſolide pour ne point s'émouſſer en perçant le tiſſu de la peau. Ces aiguilles different de grandeur & de degrés de courbure ſelon qu'on en a beſoin pour la profondeur des plaies.

Les *aiguilles* pour la ſuture des tendons ont le corps rond; & leur pointe, plate ſur leur extrêmité, ne coupe point ſur les côtés.

Les *aiguilles* pour le bec de lievre ſont droites; leur corps eſt extrêmement cylindrique; elles n'ont point d'œil; leur pointe applatie eſt tranchante ſur les côtés, & a la forme d'une langue de vipere, pour couper en perçant, & faire une plus grande ouverture au reſte de l'aiguille. Il y a des praticiens qui les font faire en or afin qu'elles ne ſe rouillent pas dans les plaies.

L'*aiguille* pour la ligature de l'artere intercoſtale, dont l'invention eſt due à M. Goulard, chirurgien de Montpellier, & de la ſociété royale des ſciences de cette ville, reſſemble à une petite algalie ou ſonde creuſe; a la tête en forme de plaque; ſon corps cylindrique a trois pouces de longueur; ſa pointe, tranchante ſur les côtés & percée de deux trous, a, à ſon extrêmité, un demi-cercle capable d'embraſſer une côte.

Les *aiguilles* pour abattre la cataracte ſont longues de trois pouces, droites, ont la pointe en langue de ſerpent bien tranchante, doivent être d'un acier pur & bien trempé, & ſont montées ſur un manche d'ivoire, de bois ou de métal.

L'*aiguille* à anévriſme, qui eſt une humeur molle qui s'engendre du ſang & d'eſprits répandus ſous la chair par la relaxation ou la

Digitized by Google

dilatation d'une artere, a le corps rond, la tête en forme de petite palette pour pouvoir la tenir avec plus de sûreté, a une grande courbure, & forme une panſe pour donner plus de jeu à l'inſtrument. Sa pointe n'eſt point triangulaire comme celle des autres aiguilles; elle l'a en forme de cylindre applati, dont les côtés ſont obtus. M. Petit en a imaginé une autre pour la même opération; elle eſt plate, large, & un peu courbée en S.

L'*aiguille* pour l'opération de la fiſtule à l'anus doit être d'un argent mou & fort pliant; elle a ſept pouces de longueur, une demi-ligne d'épaiſſeur, deux lignes de largeur à l'endroit de ſa tête, & en diminuant peu à peu elle ſe termine en pointe.

L'*aiguille* à ſetons eſt un ſtylet d'argent, boutonné par une de ſes extrêmités, & ayant à l'autre un œil ou chas propre à porter une bandelette de linge effilé qu'on nomme ſeton, afin d'entretenir la communication des deux plaies.

L'*aiguille* des ciriers eſt un morceau de fer long, dont les blanchiſſeurs de cire ſe ſervent pour déboucher le trou de la grêloire lorſque la cire s'y arrête.

L'*aiguille* des gaîniers, longue d'un pouce, ſert à faire les trous dans les ouvrages où l'on a beſoin de mettre des petits clous d'ornements; elle eſt pointue par un bout & n'eſt point ouverte par l'autre.

L'*aiguille* des gantiers eſt petite; ſon cul n'eſt ni rond ni long; ſa pointe eſt faite de façon qu'une de ſes trois faces eſt plus large que les deux autres, afin que dans la couture des peaux extrêmement fines, les points ſoient imperceptibles, & qu'en fendant plutôt la peau qu'en la trouant, on puiſſe y faire une couture auſſi fine qu'on le veut.

L'*aiguille* à matelas a douze ou quinze pouces de longueur, les tapiſſiers s'en ſervent pour piquer de ficelles les matelas & autres ouvrages.

L'*aiguille* à faire les filets eſt faite avec du bois pour les ouvrages à grandes mailles; pour les petites elle eſt de fer: par une de ſes extrêmités elle eſt terminée en pointe obtuſe, & par l'autre en fourchette, ſur laquelle on met la ficelle ou le fil dont on veut faire le filet.

Les *aiguilles* des piqueurs d'étuis ou de tabatieres ſont une eſpece de petit poinçon dont on ſe ſert pour forer les pieces qu'on veut piquer.

L'*aiguille* de chaſſe eſt un morceau de fer dont on ſoutient la chaſſe ou battant des métiers de drap, quand on veut la hauſſer ou baiſſer, l'avancer ou reculer ſuivant le beſoin. Cette aiguille ouverte a un pié de longueur, & elle eſt taraudée de l'autre de la même longueur.

Les *aiguilles* à preſſer ſont de groſſes aiguilles de fer, longues de quelques pouces & triangulaires par leur pointe. Elles ſervent aux ouvriers en tapiſſerie, pour arranger, ſéparer, preſſer les ſoies & les laines qu'ils ont placées entre les fils de laine pour former plus parfaitement les contours du deſſin qu'ils ont à exécuter.

Les *aiguilles* à tricoter ſont de fils de fer, de laiton ou d'argent, longs, menus, polis & arrondis par les boutons, pour faire des bas, des gants, & autres ouvrages en fils, laine ou coton.

Les *aiguilles* d'enſuble ſont des pointes d'aiguilles caſſées, dont on remplit l'enſuble de devant des métiers à velours ciſelé, & autres petits velours, pour les arrêter à meſure qu'on les fabrique, & en même temps pour contribuer à une égale tenſion de la chaîne.

Il y a de trois ſortes d'aiguilles à broder, les aiguilles à paſſer, à ſoie, à friſure ou à barillon. La premiere a le trou oblong, au lieu que l'aiguille à coudre l'a quarré. La ſeconde eſt plus menue; la troiſieme l'eſt davantage. Les brodeurs ont encore des aiguilles à enlever qu'ils nomment aiguilles à liſiere, & d'autres extrêmement menues qui leur ſervent à faire le petit point.

Les *aiguilles* à tapiſſerie en laine ſont groſſes, fortes, & ont l'œil large & oblong.

Les *aiguilles* de faiſeurs de bas au métier, & celles des bonnetiers, ſont plates par un bout, aigues & recourbées par l'autre.

Les *aiguilles* à perruquier ſont très-fortes, aigues par un bout & percées par l'autre: elles ſont plus longues que les aiguilles ordinaires.

Les voiliers ſe ſervent de trois eſpeces d'aiguilles, d'aiguilles à couture, d'aiguilles

Digitized by Google

à œillets, & d'aiguilles de ralingue. Les premieres ſervent pour coudre les voiles ; les ſecondes pour faire des boucles de certaines cordes, & les appliquer ſur des troncs qu'on appelle œillets, où l'on paſſe des garcettes. Les troiſiemes, qui ſont doubles ou ſimples ſelon le beſoin, ſont employées à coudre & à appliquer les cordes dont on fait des ourlets aux voiles.

Il n'eſt pas étonnant qu'un métier dont les ouvrages demandent autant de préparation que l'aiguille à coudre, ſe ſoit ſoutenu peu de temps dans une ville capitale comme Paris, où on les donne à auſſi bon marché, & où les vivres ſont auſſi chers. Auſſi ce corps d'artiſans, qui formoit autrefois une communauté, dont les ſtatuts datoient du 15 Septembre 1599, ayant de la peine à ſubſiſter, a été obligé vers la fin du dernier ſiecle de ſe réunir à celle des maîtres épingliers, en vertu des lettres-patentes de 1695.

Après avoir fait quelques changements dans leurs ſtatuts, on réduiſit les jurés des deux communautés au nombre de trois, dont deux furent pris du corps des aiguilliers, & le troiſieme de celui des épingliers.

Par leurs ſtatuts ils ſont qualifiés de maîtres Aiguilliers, alêniers, faiſeurs de burins, carrelets, &c.

On ne peut être reçu maître qu'à l'age de vingt ans, après avoir été apprentif pendant cinq ans, & après avoir ſervi un maître pendant trois ans en qualité de compagnon.

Les fils de maîtres ſont reçus après un ſeul examen, & ſont exempts de chef-d'œuvre.

Chaque maître doit avoir ſa marque particuliere, dont l'empreinte eſt miſe à une table de plomb, & dépoſée chez le procureur du roi du Châtelet.

Le négoce des aiguilles eſt conſidérable ; la plus grande quantité vient de Rouen, d'Evreux, & ſur-tout d'Aix-la-Chapelle.

On ne fabrique guere plus à Paris que de grandes aiguilles à broder, pour la tapiſſerie, pour les métiers à bas ; en un mot, celles qui ſe font à peu de frais, & qui ſe vendent cher.

* AIGUILLE, *(Hydraul.)* eſt une piece de bois arrondie, aſſez menue, & longue de ſix piés, retenue en tête par la briſe, & portant par le pié ſur le ſeuil d'un pertuis. Cette pierre ſert, en la fermant, à faire hauſſer l'eau. *(K.)*

AIGUILLE, *(Fauconn.)* maladie des faucons, cauſée par de petits vers courts qui s'engendrent dans leur chair. Ces vers ſont plus petits & plus dangereux que les filandres.

AIGUILLE, *(Chaſſe.)* on tuoit autrefois les loups avec des *aiguilles* : on en avoit deux ; elles étoient pointues par les deux bouts ; on les mettoit en croix, & on les attachoit l'une ſur l'autre avec un crin de cheval qui tendoit à les ſéparer. On les replioit avec effort pour les enfoncer dans un morceau de viande. On expoſoit aux loups cette viande ainſi préparée : les loups avaloient les *aiguilles* & la viande goulument ; & quand la viande étoit digérée, les *aiguilles* reprenant leur premiere ſituation, en vertu de l'effort du crin de cheval, revenoient en croix, piquoient les inteſtins, & faiſoient mourir ces animaux.

Aiguilles, ſont auſſi des fils ou lardons que les valets de chiens pour ſanglier doivent porter pour panſer & recoudre les chiens que les défenſes du ſanglier auroient bleſſés.

AIGUILLES *de l'éperon.* C'eſt la partie de l'éperon d'un vaiſſeau, qui eſt compriſe entre la gorgere & les porte-vergues, c'eſt-à-dire la partie qui fait une grande ſaillie en mer. *Voyez* FLECHE, *& la figur. marine, Planche IV, n°. 184, & Planche V, fig. 2.*

Les *aiguilles* ſont deux pieces de bois qu'on proportionne au relevement qu'ont les préceintes, pour les y joindre bien juſte, & leur donner en même temps une belle rondeur, afin que l'éperon ne baiſſe pas, & ne paroiſſe pas comme ſe détacher du bâtiment, ce qui eſt extrêmement laid. On place la friſe entre les deux *aiguilles*. L'*aiguille* inférieure d'un vaiſſeau de 134 piés de long de l'étrave à l'étambord, doit avoir 22 piés de long, 17 pouces de large, & 14 pouces d'épaiſſeur à ſon arriere, c'eſt-à-dire, au bout qui joint l'avant du vaiſſeau. Sa courbure doit être de plus de 20 pouces pour donner plus de grace. A 5 piés de ſon arriere, l'*aiguille* doit avoir 12 pouces de large ; à 9 piés elle doit avoir 11 pouces ; & à 2 piés de ſon extrêmité, au bout de devant,

elle n'a que cinq pouces, c'eſt-à-dire en ſon deſſus. L'*aiguille* ſupérieure eſt moins forte que l'inférieure, elle doit avoir un pié de large à ſon arriere, & 5 pouces en avant; ſon épaiſſeur doit être de 12 pouces à ſon arriere, & 9 en devant. *(Z.)*

AIGUILLES *de carene*, (*Marine.*) Les *aiguilles de carene* ſont des pieces de bois fortes & ſaines, dont l'uſage eſt de ſoutenir la mâture des vaiſſeaux que l'on veut abattre. On en place ordinairement deux à chacun des deux grands mâts: dans les vaiſſeaux de 80 canons, on en place quelquefois une auſſi au mât d'artimon; & dans les vaiſſeaux à trois ponts on en a quelquefois placé juſques à trois à chacun des deux grands mâts, & un auſſi au mât d'artimon. On hiſſe les *aiguilles* dans le vaiſſeau avec des palans de caliorne, dont celui qui doit hiſſer les *aiguilles* du grand mât a une de ſes poulies aiguilletée au ton du grand mât, & dont celui qui doit hiſſer les *aiguilles* du mât de miſaine a une de ſes poulies aiguilletée au ton du mât de miſaine. Les deux *aiguilles* qui doivent ſervir à chacun des mâts, ne ſont point d'égale longueur; toutes les deux portent ſur le ſecond pont, mais l'une va s'appuyer ſur le mât à cinq ou ſix pieds au deſſous des jottereaux, & l'autre auprès des jottereaux même. Elles ſont toutes les deux taillées en ſifflet à la tête pour s'appliquer ſur le mât, & y être facilement & ſûrement aſſujetties. Pour qu'elles puiſſent porter ſur le ſecond pont, on a ménagé un panneau ſur les gaillards devant & derriere vis-à-vis le grand mât & le mât de miſaine, leſquels ſe levent & ſe referment quand on veut. On appuie les *aiguilles* ſur le ſecond pont, parce que les gaillards ne ſeroient pas aſſez forts pour les porter; & on a bien ſoin encore d'épontiller ou étançonner le ſecond pont au deſſous de l'endroit où elles portent. Comme la rondeur du pont, à l'endroit qui joint le côté du vaiſſeau, pourroit leur permettre de gliſſer lorſqu'elles ſont forcées, on place entre elles & le côté du vaiſſeau un ou pluſieurs bordages de can, contre leſquels on appuie leurs pieds, & qui leur ôtent toute liberté à cet égard.

On commence par mettre en place la plus petite *aiguille*. Son pié doit être un peu en avant du travers du mât; & à l'endroit où doit porter ſa tête, on garnit le mât d'une fourrure de toile, pardeſſus laquelle on met un bout de jumelle qui s'appelle *javate*, concave & gougée de façon à bien emboîter le mât. On fait enſuite une roſture autour de la tête de l'*aiguille* & du mât, ou même deux dans les gros vaiſſeaux, de dix-huit à vingt tours chacune. Pour mieux reſſerrer encore ces roſtures, on place entr'elles & les *aiguilles* des coins que l'on nomme *langueis*, & dont on garnit la tête avec de l'étoupe & du bitord, pour empêcher les cordages qui peuvent frotter deſſus, de ſe manger. On place enſuite la ſeconde *aiguille*, dont le pié doit être un peu en arriere du travers du mât & également appuyé contre les bordages placés de can. On prend d'ailleurs les mêmes précautions pour aſſujettir ſa tête.

On met enſuite les pataras ou faux-haubans qui ſont des grêlins qui ont déja ſervi pour qu'ils ſoient moins ſujets à s'alonger. On les plie en double, & paſſant ce double dans une herſe qui embraſſe le mât & la tête de l'*aiguille*, on l'y arrête avec un burin, ou bien on aiguillete ce double du grêlin avec la herſe. Les deux branches de chaque pataras deſcendent dans les ſabords de la premiere batterie du côté qui doit être découvert, que l'on appelle côté-du-vent, & on leur fait faire pluſieurs tours d'un ſabord à l'autre. On obſerve de laiſſer entre les deux branches quelques ſabords de diſtance, parce que cette diſtance ſert à les roidir quand on veut, en frappant un palan deſſus pour les faire approcher l'une de l'autre. Il y a des pataras à chaque *aiguille*, & comme ils empêcheroient les mantelets des ſabords de ſe fermer, on fait de faux mantelets aux ſabords par où ils paſſent.

La maniere de placer ces pataras, ainſi que celle de placer les *aiguilles*, ayant pour même objet le ſoutien des mâts, j'ai cru devoir les joindre enſemble à cet article de préférence *au mot* ABATTRE déja fort long, & je vais continuer à donner le détail de tout ce qu'on fait dans cette même vue. On largue les rides des haubans du vent, & on ſaiſit ces haubans contre le mât, auprès de la tête de la plus longue *aiguille*, par une lieure de vingt à vingt-cinq tours, faite

avec toute la précaution poſſible ; on appelle cette lieure, *lieure de haubans*. L'uſage de lieure eſt de faire qu'en ridant enſuite ces mêmes haubans, leur appel vienne de la lieure, & qu'ils ſoutiennent ainſi directement le mât, non plus par ſa tête, mais à l'endroit de la lieure, parce que c'eſt-là où ſe trouvent les poulies de franc-ſinin. On procede enſuite à rider & pataras & haubans, en commençant à rider par l'avant, puis ridant à une ſeconde repriſe en commençant par l'arriere. Pendant que l'on ride les haubans du vent, ceux de ſous le vent doivent être largues ; cependant il eſt bon de ne point larguer les deux premiers de l'avant, parce qu'ils contretiennent le mât pour l'empêcher de prendre un tour ſur l'arriere, & qu'ils l'obligent à céder à la force des haubans du vent dans toute ſa longueur à la fois. En même temps que l'on ride, on doit buriner les *aiguilles*, c'eſt-à-dire pouſſer des coins ſous leur pié avec le burin pour reſſerrer le tout & faire toucher le mât à l'étambraie du côté du vent. Lorſque cela eſt fait, on ſoutient les *aiguilles* dans la poſition qu'elles ont acquiſe, avec des crics appuyés ſur le pont & ſur des entailles, faites aux *aiguilles*, afin de pouvoir ſubſtituer un bordage aux coins que l'on avoit burinés ſous leur pié ; puis on ôte les crics & on cloue des taquets aux côtés des *aiguilles*, pour les empêcher de gliſſer ſur l'avant ou ſur l'arriere.

Par toutes ces précautions, les *aiguilles* font corps avec le mât ; & elles le ſoutiennent ſi bien, que lorſqu'on abât le vaiſſeau, ce ſont elles ſur qui ſe fait tout l'effort.

Pour empêcher l'eau de tomber dans le vaiſſeau par les panneaux des gaillards où paſſent les *aiguilles*, on met autour d'elles une toile gaudronnée qui monte à quelques piés de hauteur ſur les *aiguilles*, & qui eſt élevée ſur le pont. On fait traverſer une garcette aux clous pour mieux aſſujettir la toile & ne la point déchirer, & elle eſt arrêtée autour des *aiguilles* par une lieure de bitord. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AIGUILLES *à voile*, (*Marine.*) ce ſont les *aiguilles* dont ſe ſervent les voiliers pour coudre, non ſeulement les voiles, mais tout ce qui eſt relatif aux voiles, comme les cordes qui ſervent de ralingue, c'eſt-à-dire de bordure ou d'ourlet aux voiles ; les bagues qui forment les œillets pour paſſer les garcettes de vis, *&c.* Les voiliers ont des *aiguilles* plus ou moins longues & fortes ſuivant l'emploi qu'ils en veulent faire. Ils ſe ſervent de ſept eſpeces différentes qu'ils diſtinguent par les noms d'*aiguilles* à 2, à 4, à 6, à 8, à 10, à 12 & à 14 fils. Celle à 2 fils, eſt celle où un fil ſimple paſſe dans le chas de l'*aiguille*, parce que ce fil ſe replie ſur lui-même, & que les voiliers emploient toujours le fil ainſi plié & formant un double : la groſſeur du fil à voile eſt d'ailleurs conſtamment la même.

L'*aiguille* la plus courte & la plus foible, eſt celle à 2 fils qui a 33 lignes de longueur ; celle à 14 fils en a 55. Cette derniere a juſqu'à quatre lignes de diametre à ſa plus grande largeur ; les autres ont proportionnellement une largeur égale. Toutes ont le tiers ou la moitié de leur longueur totale triangulaire ; & c'eſt la partie qui ſe termine en pointe qui a cette forme. Les angles en ſont aſſez aigus pour diviſer facilement ſans couper cependant. C'eſt vers la moitié de la partie triangulaire que l'on donne la plus grande largeur à l'*aiguille* qui ſurpaſſe la groſſeur totale des fils, afin de leur ménager un paſſage facile. Le reſte de l'*aiguille* eſt arrondi, percé à la tête d'une ouverture longitudinale pour recevoir le fil, fait en un mot, ſur le modele des *aiguilles* à coudre ordinaires.

Pour faire percer ces *aiguilles*, les voiliers ſe ſervent d'un inſtrument qui ſe nomme *pomelle*, & qui leur tient lieu de dé. Ils ont auſſi un autre inſtrument qu'ils nomment un *poinçon*, & qui leur ſert à préparer un paſſage à l'*aiguille* entre les torons des ralingues, lorſque ces ralingues cedent avec trop de difficulté.

Outre ces *aiguilles*, les voiliers en connoiſſent une autre ſous le nom d'*aiguille à merliner*, faite ſur la forme de toutes les autres, mais longue de cinq pouces, & de deux lignes ſeulement de plus fort diametre : elle ſert à paſſer du merlin. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

* AIGUILLES, (*Hiſt. anc.*) *acus diſcriminales* & *crinales*. Les premieres ou les *diſcriminales* ſervoient aux femmes mariées

à ſéparer en deux leurs cheveux ſur le devant, & cette raie pratiquée entre leurs cheveux ainſi ſéparés, les diſtinguoit des filles. En effet preſque toutes les têtes antiques de femmes qu'on trouve dans le P. Montfaucon, ont les cheveux ſéparés : les autres les ont friſés ſur le devant du front, à l'exception de quelques-unes : mais il n'y a rien d'étonnant en cela ; les modes varioient chez les Romains ainſi que parmi nous, & les coëffures ont rechangé à Rome juſqu'à quatre fois en vingt ans. Les *aiguilles crinales* ſervoient ſeulement à tenir les boucles des cheveux friſés.

AIGUILLES, (LE CAP DES) (*Géog.*) Il eſt à l'extrêmité la plus méridionale de l'Afrique, au trente-cinquieme degré de latitude méridionale. Il y a devant un grand banc de ſable qu'on appelle le *banc du cap des Aiguilles*. Il eſt fort dangereux, & les vaiſſeaux qui partent du cap de Bonne-Eſpérance pour la mer des Indes, l'évitent avec grand ſoin. (*C. A.*)

* AIGUILLÉ, ÉE, adj. (*Minéralogie, Chymie.*) compoſé de parties ſemblables à des aiguilles. Les ſels alkalis dont on ſe ſert pour abſorber les ſels acides du ſoufre commun, réduiſent l'argent en maſſe brune & *aiguillée*. *Mém. de l'Académ. Royale des Sciences de Paris, ann. 1700 Dictionn. de Trevoux.*

* AIGUILLÉE, ſ. f. (*Arts méchaniq. Lingere, Couturiere, Tailleur, Cordonnier, &c.*) certaine longueur de fil, de ſoie ou de laine, qu'on paſſe dans une aiguille.

* AIGUILLER, v. a. (*terme de manufacture de ſoierie.*) *aiguiller* la ſoie, c'eſt la nettoyer avec des aiguilles ou autres inſtrumens ſemblables, c'eſt-à-dire en tirer les petites parties étrangeres qui pourroient y être reſtées. Cette opération eſt très-délicate ; ſi l'on n'y apporte pas la plus grande attention, on riſque d'érailler la ſoie & de la détordre.

AIGUILLETER, v. a. (*Marine.*) c'eſt joindre bout-à-bout, faire communiquer, lier une choſe avec une autre, à l'aide d'un cordage plus ou moins gros & plus ou moins long, ſuivant les forces des deux objets qu'il doit réunir : ce cordage ſe nomme *aiguillette*. Le mot *aiguilleter* ne s'applique que dans les circonſtances où les deux objets que l'aiguillette embraſſe ne ſe croiſent point ; quelquefois même ces deux objets ſont éloignés l'un de l'autre, & l'aiguillette peut être regardée alors comme un ſupplément à leur longueur, comme une prolongation néceſſaire pour leur réunion. Pour plus de commodité, on a ſoin de ménager un œillet aux choſes que l'on veut *aiguilleter*, à moins qu'arrondies ou repliées ſur elles-mêmes, elles n'offrent déja l'équivalent d'un œillet ; & on fait faire pluſieurs tours à l'aiguillette ſucceſſivement d'un des objets ſur l'autre.

On *aiguillete* une poulie ou plutôt la herſe d'une poulie à un piton. On *aiguillete* une coſſe ſur une vergue. On *aiguillete* les pataras avec la herſe qui embraſſe le mât d'un vaiſſeau que l'on veut abattre. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AIGUILLETIER, ſ. m. eſt à Paris un ouvrier qui fait & vend des lacets & autres uſtenſiles ferrés de cette eſpece. Il peut vendre encore des nœuds d'épaule, & toutes ſortes de menue mercerie, comme cordons de canne, de chapeaux, liſieres d'enfans, jarretieres, *&c.* Les *Aiguilletiers* ſont à Paris un corps de communauté, mais peu nombreux. Le plus beau de leur privilege eſt de vendre, ſans aucuns fers, toutes les marchandiſes qu'ils peuvent ferrer.

AIGUILLETTE, ſ. fém. (*Marine.*) L'*aiguillette* eſt un cordage qui ſert à aiguilleter, c'eſt-à-dire à joindre par leurs extrémités, à faire communiquer, à lier enſemble deux choſes qui ne ſe croiſent point, & qui quelquefois même reſtent éloignées l'une de l'autre. L'*aiguillette* eſt de luzin, de merlin, de ligne ou de tout autre cordage, ſuivant l'effort qu'elle doit ſupporter : c'eſt auſſi ſur cet effort qu'on regle ſa longueur, pour qu'elle faſſe un plus grand nombre de tours ſur les objets qu'elle doit réunir & qu'elle embraſſe. L'*aiguillette* eſt cependant toujours un cordage choiſi & de bonne qualité.

Au cul des poulies on établit quelquefois une gance de merlin ou de petite ligne, de quatre ou cinq pouces de longueur, & frappée ſur la herſe de la poulie, qui porte le nom d'*aiguillette*. Cette *aiguillette* ſert pour y frapper le dormant d'une manœuvre qui

Digitized by Google

qui doit revenir paſſer dans la poulie ſur laquelle cette *aiguillette* eſt placée. On voit que cette *aiguillette* a alors le même uſage, de joindre & de faire communiquer le dormant de la manœuvre avec la poulie.

AIGUILLETTE, (*Canonage.*) Les canonniers ont un cordage depuis un pouce & demi juſqu'à deux pouces & demi de circonférence, & depuis dix juſqu'à quinze braſſes de longueur, qu'ils nomment *aiguillette*. L'uſage de cette *aiguillette* eſt de brider les deux branches de la bragues, afin de les roidir, & de les faire travailler à la retenue des canons lorſqu'ils ſont à la ſerre. Il y a conſéquemment une *aiguillette* pour chaque canon. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AIGUILLETTE, ſ. f. (*Mercerie.*) eſt un morceau de treſſe, tiſſu ou cordon plat ou rond, ferré par les deux bouts, dont on ſe ſert pour mettre ſur l'épaule ou pour attacher quelque choſe. Les *aiguillettes* ſont du commerce des marchands Merciers: mais ce ſont les Paſſementiers-Boutonniers qui les fabriquent, & ont droit de les vendre, pourvu qu'elles ſoient faites de treſſes rondes ou plates. On fait des *aiguillettes* de fil d'or & d'argent, de ſoie, de fil, &c. Les *aiguillettes* ont eu le ſort de bien d'autres ajuſtemens; elles ſont hors de mode. On n'en voit plus guere qu'aux domeſtiques, & aux cavaliers de certains régimens. On dit aujourd'hui *nœud d'épaule*.

AIGUILLETTE, (*Manége.*) *nouer l'aiguillette*, eſpece de proverbe qui ſignifie cinq ou ſix ſauts ou ruades conſécutives & violentes qu'un cheval fait tout-à-coup par gaieté, ou pour démonter ſon cavalier. *Voyez* SAUT, RUADE. (*V.*)

* AIGUILLETTES *de mahot*, petites cordes faites avec l'écorce du mahot filée: on s'en ſert dans les iſles Françoiſes Américaines à attacher les plantes de tabac aux gaulettes, quand on veut les faire ſécher à la pente.

AIGUILLETTES, ſont *parmi les Aiguilletiers*, des rubans de fil ou de ſoie ferrés à l'ordinaire, dont les dames & les enfans ſe ſervent pour ſoutenir leurs juppes.

AIGUILLIER, *artiſan qui fait & vend des aiguilles, des alênes*, &c. *Voyez les articles* EPINGLIER & AIGUILLE.

AIGUILLON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) *aculeus*, partie du corps de pluſieurs inſectes. Par exemple, l'abeille a un *aiguillon* qui eſt placé à la partie poſtérieure de ſon corps; c'eſt avec cet *aiguillon* qu'elle pique. *Voyez* ABEILLE, INSECTE. On a donné le nom d'*aiguillon*, *aculeus*, aux parties oſſeuſes & pointues qui ſont dans les nageoires & ſur d'autres parties du corps de la plupart des poiſſons. *Voyez* POISSON. On entend auſſi quelquefois par le mot *aiguillon*, *aculeus*, *ſpina*, les pointes, les piquans des hériſſons, des porc-épics, des ourſins; &c. *Voyez* HÉRISSON, PORC-ÉPIC, OURSIN. (*I.*)

AIGUILLON, (*Manege.*) *Voyez* VALET.

AIGUILLON, inſtrument de la campagne; c'eſt un bâton de neuf à dix piés de longueur, d'un bon pouce de diametre, armé d'une douille pointue par le bout, ou ſimplement aiguiſée & durcie au feu: on s'en ſert pour piquer les bœufs & les exciter au travail.

AIGUILLON, (*Chaſſe.*) ſe dit de la pointe qui termine les fumées des bêtes fauves. *Les fumées ont des aiguillons, c'eſt une bête fauve qui a paſſé.*

AIGUILLON *ou* ÉGUILLON, (*Géogr.*) petite ville de l'Agenois au gouvernement de Guienne, dioceſe d'Agen, parlement de Bordeaux; ſituée au confluent du Lot & de la Garonne, dans une vallée très-fertile. Elle eſt à 5 lieues d'Agen, 22 de Bordeaux, 13 de Nérac, & une de Tonneins.

Elle fut érigée en duché pairie en faveur de Henri de Lorraine, fils du fameux duc de Mayenne, en 1599: mais ce titre s'éteignit après lui. Il fut rétabli pour Antoine de Lage, ſeigneur de Puy-Laurens, en 1634: il s'éteignit encore après la mort de ce favori de Monſieur, frere du roi. Louis XIII le fit revivre en 1638 pour Magdelaine de Vignerolt, veuve d'Antoine de Combalet, avec cette clauſe ſinguliere; *pour en jouir par ladite dame, ſes heritiers & ſucceſſeurs tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choiſir.* En vertu de cette clauſe elle appella, par ſon teſtament en 1674, au duché d'*Aiguillon*, Marie-Thereſe, ſa niece, qui mourut religieuſe en 1705, à laquelle elle ſubſtitua ſon petit-

Digitized by Google

neveu Louis, marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'*Aiguillon*, par arrêt du parlement de 1731, contradictoire avec tous les pairs de France. Emmanuel-Louis, son fils unique, né en 1720, devint duc d'*Aiguillon* par démiſſion en 1740.

Cette ville, qui a un château remarquable, ſoutint quatorze jours de ſiege en 1345, contre Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, qui fut obligé de le lever. On prétend qu'on ſe ſervit à ce ſiege, du canon pour la premiere fois. (*C.*)

AIGUILLONNÉ, adj. (*Chaſſe.*) ſe dit des fumées qui portent un aiguillon quand elles ſont en nœuds, ce qui marque ordinairement que les cerfs ont eu quelque ennui.

AIGUISÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'une croix, d'une faſce, d'un pal, dont les bouts ſont taillés en pointe, mais de ſorte néanmoins que ces pointes ne forment que des angles obtus.

L'*aiguiſé* differe du *fleuré* en ce que celui-ci s'appetiſſant depuis le haut, ſe termine par le bas en une pointe aigue; au lieu que la pointe de l'*aiguiſé* ne prend que tout au bas.

Chandos, d'argent au pal *aiguiſé* de gueules. (*V.*)

AIGUISER *la pierre*; on entend par cette expreſſion dans les uſines où l'on travaille la pierre calaminaire & le cuivre, détacher l'enduit qui couvre les faces intérieures des moules dans leſquels on coule les tables, lorſque cet enduit ne peut plus ſupporter de fonte. *Voyez le détail de cette opération à l'article* CALAMINE.

AIGURANDE, (*Géog.*) ville de France dans la Marche, ſur les confins du Berry. *Long.* 19. 35. *lat.* 45° 25.

AIL, en Latin *alium*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) herbe dont la fleur approche en quelque maniere de celle du lis: elle eſt compoſée de ſix feuilles; le piſtil en occupe le milieu, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & diviſé en trois loges remplies de ſemences preſque rondes. Ajoutez au caractere de ce genre les fleurs qui naiſſent en bouquets ſphériques, les racines compoſées de tuniques qui enveloppent pluſieurs tubercules charnus, & les feuilles de la plante qui ne ſont point en tuyau comme celles de l'oignon. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I.*)

AIL, (*Jardinage.*) rien n'eſt ſi fort que l'odeur de cette plante; elle rend l'appétit aux animaux dégoûtés, & il y a des pays où l'on en met dans les viandes à rôtir. On enfonce les cayeux en terre de trois ou quatre pouces à la fin de février, & à autant de diſtance l'un de l'autre. On les ſort de terre à la fin de Juillet pour les faire ſécher dans un lieu convenable, & les garder d'une année à l'autre. (*K.*)

* AIL, (*Matiere. méd.*) on tire des gouſſes de l'*ail* dans l'analyſe chymique un phlegme limpide, qui a le goût & l'odeur de l'*ail*, d'abord un peu acide & ſalé, puis moins ſalé & fort acide; une liqueur limpide fort acide & enfin acerbe; une liqueur limpide rouſſâtre, ſoit un peu acide, ſoit alkaline urineuſe & pleine de ſel volatil urineux; un ſel volatil urineux concret; une huile épaiſſe, & de la conſiſtance d'extrait.

La maſſe noire reſtée dans la cornue, calcinée pendant neuf heures au feu de réverbere, a donné des cendres dont on a tiré par lixiviation du ſel fixe ſalé. Ainſi l'ail eſt compoſé d'un ſel ammoniac uni avec beaucoup d'huile, ſoit ſubtile, ſoit groſſiere, âcre, mais capable d'une grande expanſion.

Il contient des parties ſubtiles, actives, âcres & un peu cauſtiques: *actives*, ſi on en met à la plante des piés en emplâtre, l'haleine ſentira l'*ail*: *âcres*, cette qualité ſe diſcerne au goût: *cauſtiques*, c'eſt une ſuite de l'analyſe chymique & d'autres expériences.

* AILAH & ELANA (*Géog.*) petite & ancienne ville d'Aſie dans l'Arabie Petrée, ſur la mer Rouge: c'eſt l'ancienne Elath dont parle l'écriture. *Long.* 53. 10. *lat.* 29. 20.

AILE, ſ. f. (*Ecrivain.*) Les Ecrivains entendent par l'*aile d'une plume* la partie ſupérieure & barbue d'une plume: ils y diſtinguent le deſſus & le deſſous; la partie cannelée qu'ils nomment l'*aile intérieure* ou le *dedans de l'aile*, & la partie liſſe qu'ils appellent l'*extérieure* ou *le deſſus*.

AILE, *ala*. Les Hébreux ſous le nom d'*aile* entendent non ſeulement les *ailes* des oiſeaux, mais auſſi le pan des habits,

Digitized by Google

l'extrêmité d'un pays, les *ailes* d'une armée; & dans le ſens figuré & métaphorique, la protection, la défenſe. Dieu dit qu'il a porté ſon peuple *ſur les ailes des aigles*; c'eſt-à-dire, qu'il les a tirés de l'Egypte comme un aigle porte ſes petits ſous ſes ailes. Le Prophete prie Dieu de le protéger ſous ſes ailes: il dit que les enfans des hommes eſperent dans la protection de ſes ailes, *in tegmine alarum tuarum ſperabunt.* Ruth prie Booz d'étendre ſur elle l'*aile* de ſon habit: *expande pallium tuum* (Hébreu) *alam tuam ſuper famulam tuam.* Dans Jérémie ij. 34, *le ſang s'eſt trouvé dans vos ailes, dans le pan de vos habits.* Iſaïe parlant à l'armée du Roi d'Iſraël & de Syrie, qui devoit venir ſur les terres de Juda, dit: *l'étendue de ſes ailes remplira toute votre terre, ô Emmanuel.* Le même Prophete nomme les ſiſtres des Egyptiens *cymbalum alarum*, apparemment à cauſe des baguettes qui jouoient dans les trous du ſiſtre. *Exod. xix. 4. Deut. xxxij. 11. Pſal. xxj. 9. xxv. 8. Ruth. iij. Iſ. viij. 8. & xviij.*

Ailleurs il nomme l'*aile de la terre* l'extrêmité du pays. *Iſaïe xjv. 16.* Nous avons oui les louanges du juſte de l'extrêmité de la terre: *à finibus terræ*, (l'Hébreu) *ab alis terræ. Voyez* auſſi Job xxxviij. 13. *Tenuiſti extrema terræ.* Malach. vj. 2. On donne aux rayons du ſoleil le nom d'*ailes*: *orietur vobis ſol juſtitiæ, & ſanitas in pennis ejus*: ou plutôt on nous repréſente le ſoleil comme ayant des *ailes*, à cauſe de la rapidité de ſa courſe. Les poëtes donnent quelquefois des *ailes* aux animaux qui traînent le char d'Apollon: ils en donnent auſſi à Mithras, qui eſt le ſoleil. Oſée iv. 19. parlant du vent, nous le repréſente avec des *ailes*: *ligavit eum ſpiritus in alis ſuis.* Calmet, *Dict. de la Bib. tom. I. let. A, p. 88. (G)*

AILE, *en Anatomie*, ſe dit de différentes parties, comme des inférieures du nez, des deux lames oſſeuſes de l'apophyſe ptérigoïde, des quatre apophyſes de l'os ſphénoïde, dont deux ſont appellées *les grandes ailes*, & deux *les petites ailes. V.* PTÉRIGOÏDE, SPHÉNOÏDE, NEZ, *&c. Voyez Pl. I. Anatom. fig. 2. 5. HIKVX* 4 l'os ſphénoïde. *XV* 4 les grandes *ailes. H* l'*aile* externe. *I* l'*aile* interne. *K* le petit crochet qui s'obſerve à l'extrémité de l'*aile* interne. *(L)*

AILE, partie du corps des oiſeaux qui eſt double, & qui correſpond à nos bras & aux jambes de devant des quadrupedes. C'eſt par le moyen des *ailes* que les oiſeaux ſe ſoutiennent en l'air & volent. Tout animal qui peut voler a des *ailes* ou des parties de ſon corps qui reſſemblent à des *ailes* pour la figure & pour le mouvement, comme on le voit dans pluſieurs inſectes, tels que les mouches, les papillons, les ſcarabés, *&c.* On trouve même des animaux bien différens des inſectes & des oiſeaux, qui ſont cependant conformés de façon qu'ils peuvent voler; tels ſont les chauve-ſouris & l'écureuil volant. Auſſi y a-t-il beaucoup de différence entre toutes ces ſortes d'*ailes*; les unes ſont membraneuſes, les autres ſont cutanées. *Voyez* INSECTE, CHAUVE-SOURIS, ECUREUIL. Les *ailes* des oiſeaux ſont couvertes de plumes, ou pour mieux dire les plumes ſont la principale parties des *ailes* des oiſeaux. Cette conformation paroît la plus favorable pour le vol: cependant il y a des oiſeaux qui ne peuvent pas voler, quoiqu'ils aient des *ailes*; tels ſont le pingoin, l'émeu & l'autruche.

Il ne ſera ici queſtion que des *ailes* des oiſeaux. Voici ce que dit à ce ſujet M. Formey, ſecretaire de l'Académie royale des Sciences de Berlin, dans un manuſcrit qu'il nous a remis.

« *Ailes*, parties du corps des oiſeaux, » qui ſont les inſtrumens du vol, & qui ſont » façonnées pour cet effet avec beaucoup » d'art, placées à l'endroit le plus com- » mode du corps, & le plus propre à le » tenir dans un exact équilibre au milieu » d'un fluide auſſi ſubtil que l'air. En géné- » ral, toute la ſtructure des *ailes* eſt par- » faitement convenable à leur méchaniſme.

» *Elles ſont façonnées avec beaucoup* » *d'art.* Cet art incomparable brille dans » la conſtruction de chaque plume. Le tuyau » en eſt extrêmement roide & creux par le » bas, ce qui le rend en même temps fort » & léger. Vers le haut il n'eſt pas moins » dur, & il eſt rempli d'une eſpece de pa- » renchyme ou de moelle, ce qui contribue

» auſſi beaucoup à ſa force & à ſa légéreté. » La barbe des plumes eſt rangée réguliére- » ment des deux côtés, large d'un côté & » étroite de l'autre. On ne ſauroit aſſez » admirer l'exactitude du ſage Auteur de » la nature dans le ſoin exact qu'il a pris » d'une partie auſſi peu conſidérable que le » paroît cette barbe des plumes qui ſont » aux *ailes*. On y peut obſerver entre au- » tres ces deux choſes. 1°. Que les bords » des filets extérieurs & étroits de la barbe » ſe courbent en bas, au lieu que ceux des » intérieurs & plus larges ſe courbent en » haut: par ce moyen les filets tiennent » fortement enſemble; ils ſont clos & ſer- » rés, lorſque l'*aile* eſt étendue, de ſorte » qu'aucune plume ne perd rien de la force » ou de l'impreſſion qu'elle fait ſur l'air. » 2°. On peut remarquer une adreſſe & » une exactitude qui ne ſont pas moins » grandes, dans la maniere dont les plu- » mes ſont coupées à leur bord. Les inté- » rieures vont en ſe rétreciſſant, & ſe ter- » minent en pointe vers la partie ſupérieure » de l'*aile*. Les extérieures ſe rétreciſſent » d'un ſens contraire, de la partie ſupé- » rieure de l'*aile* vers le corps, du moins » en beaucoup d'oiſeaux. Celles du milieu » de l'*aile* ayant une barbe par-tout égale, » ne ſont guere coupées de biais; de ſorte » que l'*aile*, ſoit étendue, ſoit reſſerrée, » eſt toujours façonnée & taillée auſſi exac- » tement que ſi elle avoit été coupée avec » des ciſeaux. Mais pour revenir à la tiſſure » même de cette barbe dont nous avons » entrepris l'examen, elle eſt compoſée de » filets ſi artiſtement travaillés, entrelacés » d'une maniere ſi curieuſe, que la vue » n'en peut qu'exciter l'admiration, ſur- » tout lorſqu'on les regarde avec des mi- » croſcopes. Cette barbe ne conſiſte pas » dans une ſeule membrane continue; car » alors cette membrane étant une fois » rompue, ne ſe remettroit en ordre qu'a- » vec beaucoup de peine: mais elle eſt » compoſée de quantité de petites lames » ou de filets minces & roides, qui tien- » nent un peu de la nature d'un petit tuyau » de plume. Vers la tige ou le tuyau, » ſur-tout dans les groſſes plumes de l'*aile*, » ces petites lames ſont plus larges & creu- » ſées dans leur largeur en demi-cercle; ce » qui contribue beaucoup à leur force, & » à ſerrer davantage ces lames les unes ſur » les autres, lorſque l'*aile* fait ſes batte- » mens ſur l'air. Vers le bord ou la partie » extérieure de la plume, ces lames de- » viennent très-minces, & ſe terminent » preſqu'en pointe; en deſſous elles ſont » minces & polies, mais en deſſus leur » extrêmité ſe diviſe en deux parties, gar- » nies de petits poils, chaque côté ayant » une différente ſorte de poils. Ces poils ſont » larges à leur baſe; leur moitié ſupérieure » eſt plus menue, & barbue.

» *Les ailes ſont placées à l'endroit le* » *plus commode du corps.* Il eſt conſtant » que dans tous les oiſeaux qui ont le plus » d'occaſion de voler, les *ailes* ſont pla- » cées à l'endroit le plus propre à balancer » le corps dans l'air, & à lui donner un » mouvement progreſſif auſſi rapide que les » *ailes* & le corps ſont capables d'en rece- » voir: ſans cela nous verrions les oiſeaux » chanceler à tout moment, & voler d'une » maniere inconſtante & peu ferme; » comme cela arrive lorſqu'on trouble l'é- » quilibre de leur corps, en coupant le » bout d'une de leurs *ailes*, ou en ſuſpen- » dant un poids à une des extrêmités du » corps. Quant à ceux qui nagent & qui » volent, les *ailes* pour cet effet ſont atta- » chées au corps hors du centre de gravité; » & pour ceux qui ſe plongent plus ſouvent » qu'ils ne volent, leurs jambes ſont plus » reculées vers le derriere, & leurs *ailes* » plus avancées vers le devant du corps.

» *Structure des ailes.* La maniere dont » les plumes ſont rangées dans chaque *aile* » eſt fort étonnante. Elles ſont placées dans » un ordre qui s'accorde exactement avec » la longueur & la force de chaque plume: » les groſſes ſervent d'appui aux moindres; » elles ſont ſi bien bordées, couvertes & » défendues par les plus petites, que l'air » ne ſauroit paſſer à travers; par-là leurs » impulſions ſur ce fluide ſont rendues très- » fortes. Enfin pour finir cet article, qui » mériteroit que nous nous y arrêtaſſions » plus long-temps, quel appareil d'os très- » forts, mais ſur-tout légers, & formés » avec une adreſſe incomparable! quelles » jointures qui s'ouvrent, ſe ferment, ou » ſe meuvent de quelque côté que l'occa-

» ſion le demande, ſoit pour étendre les » *ailes*, ſoit pour les reſſerrer vers le corps! » en un mot, quelle diverſité de muſcles, » parmi leſquels la force ſinguliere des » muſcles pectoraux mérite ſur-tout l'at- » tention, parce qu'ils ſont beaucoup plus » forts & plus robuſtes dans les oiſeaux que » dans l'homme, que dans tout autre ani- » mal qui n'a pas été fait pour voler. Pla- » çons ici la remarque de Borelli à cet » égard : *Pectorales muſculi hominis* » *flectentes humeros, parvi & parum car-* » *noſi ſunt, non æquant quinquageſimam* » *aut ſeptuageſimam partem omnium muſ-* » *culorum hominis : contra in avibus pec-* » *torales muſculi validiſſimi ſunt, &* » *æquant, imo excedunt, & magis pen-* » *dent quàm reliqui omnes muſculi ejuſ-* » *dem avis ſimul ſumpti.* De motu animal. » vol. I. prop. 184. M. Willughby après » avoir fait la même remarque, ajoute la » réflexion ſuivante : *c'eſt par cette raiſon* » *que s'il étoit poſſible à l'homme de voler,* » *ceux qui ont conſidéré le plus attentive-* » *ment ce ſujet, croient que pour entre-* » *prendre une pareille choſe avec eſpérance* » *de ſuccès, on doit tellement ajuſter &* » *ménager les ailes, que pour les diriger* » *on ſe ſerve des jambes & non des bras,* » parce que les muſcles des jambes ſont » beaucoup plus robuſtes, comme il l'ob- » ſerve très-bien. Willughby, *Ornitol.* » *Liv. I. c. 1. §. 19. apud Derham Théol.* » *Phyſ. pag. 474.* » Ici finit le manuſcrit de M. Formey pour le mot *aile.*

Je n'ajouterai à cet article qu'une énumération des principales parties de l'*aile.* » Tous les oiſeaux, dit Willughby, ont à » l'extrémité de l'*aile* une ſorte d'appendice » en forme de doigt, qu'il appelle *l'aile ſe-* » *condaire extérieure*, ou *la fauſſe aile* » *extérieure* ; elle n'eſt compoſée que de » quatre ou cinq plumes. Quelques oiſeaux » ont un rang de plumes ſur la partie inté- » rieure de l'*aile* ; c'eſt ce qu'on appelle *la* » *fauſſe aile intérieure.* Ces plumes ſont or- » dinairement blanches. On diſtingue dans » les *ailes* deux ſortes de plumes : les gran- » des, qui ſont celles qui ſervent le plus » pour le vol ; c'eſt pourquoi on les appelle » *alarum remiges*, comme ſi on diſoit, » *les rameurs* ou *les rames de l'aile ;* les » autres plumes ſont les plus petites, elles » recouvrent la partie inférieure des gran- » des, ce qui leur a fait donner le nom de » *remigum tegetes.* On diſtingue celles qui » ſont ſur la face extérieure de l'*aile*, & » celles qui ſont ſur la face intérieure. Ces » plumes ſont diſpoſées ſur l'une & ſur » l'autre face par rangs qui ſuivent la lon- » gueur de l'*aile*, & qui ſe ſurmontent les » uns les autres. Les plumes qui ſe trouvent » ſur la côte de l'*aile* ſont les plus petites ; » les autres ſont plus grandes à meſure » qu'elles approchent des grandes plumes » de l'*aile.* On les a appellées *alarum veſti-* » *trices*, parce qu'elles revêtent les *ailes* » en deſſus & en deſſous. » *(I)*

AILE s'emploie auſſi *en Fauconnerie ;* on dit *monter ſur l'aile, donner du bec & des pennes*, pour exprimer les différentes manieres de voler. *Monter ſur l'aile*, s'eſt s'incliner ſur une des *ailes*, & s'élever principalement par le mouvement de l'autre. *Donner du bec & des pennes*, c'eſt accélérer le vol par l'agitation redoublée de la tête & de l'extrémité des *ailes.*

AILE, *terme de Botanique.* Les *ailes* des fleurs légumineuſes ſont les deux pétales qui ſe trouvent placés entre ceux que l'on a nommés *le pavillon* & *la carene ;* ce ſont les mêmes pétales qui repréſentent les *ailes* de papillons dans ces mêmes fleurs auxquelles on a auſſi donné le nom de *papillonacées* à cauſe de cette reſſemblance. On entend auſſi quelquefois par le mot d'*ailes*, de petites branches qui ſortent de la tige ou du tronc des plantes. On ne doit pas prendre le mot d'*aile* pour celui d'*aiſſelle*, qui eſt l'angle que la feuille forme avec ſa tige. *Voyez* AISSELLE *des plantes.* On donne le nom d'*aile* à la petite membrane qui fait partie de certaines graines, par exemple, de celles de l'érable ; on appelle ces graines *ſemences ailées.* On dit auſſi *tige ailée*, lorſqu'il y a de ces ſortes de membranes qui s'étendent le long d'une tige. *(I)*

AILE, *terme d'Architecture.* Les anciens comprennent généralement ſous ce nom le portique & toutes les colonnes qui ſont autour d'un temple, c'eſt-à-dire, celles des faces auſſi-bien que celles des côtés. Ils appelloient *péripteres* les temples qui avoient

Digitized by Google

des *ailes* tout à l'entour ; & par conſéquent les colonnes des faces de devant & de derriere étoient, ſelon eux, des *ailes*. *Voyez* PÉRIPTERE.

Aile ſe dit par métaphore d'un des côtés en retour d'angle qui tient au corps du milieu d'un bâtiment.

On dit *aile droite* & *aile gauche* par rapport au bâtiment où elles tiennent, & non pas à la perſonne qui le regarde ; ainſi la grande galerie du Louvre, en regardant le château du côté de la grande cour, eſt l'*aile droite* du palais des Tuileries.

On donne encore ce nom aux bas-côtés d'une égliſe.

Ailes de mur, *voyez* MUR *en ailes*.

Ailes de cheminée ; ce ſont les deux côtés de mur dans l'étendue d'un pié, qui touchent au manteau & tuyau d'une cheminée, & dans leſquels on ſcelle les boulins pour échafauder.

Ailes de pavé ; ce ſont les deux côtés ou pente de la chauſſée d'un pavé depuis le tas droit juſqu'aux bordures.

Aile ſe dit auſſi des deux plus petits côtés d'un veſtibule. Vitruve, *liv. VI. p.* 212. (*P*)

AILE, eſpece de biere très-commune en Angleterre & en France. M. James, Anglois, & qui doit ſavoir par conſéquent ce que c'eſt que l'*aile*, dit qu'elle eſt jaunâtre, claire, tranſparente, & fort piquante ; qu'elle prend au nez ; qu'elle eſt apéritive & agréable au goût ; qu'il n'y entre ni houblon ni autres plantes ameres ; & que ſa grande force vient d'une fermentation extraordinaire qu'on y a excitée par quelques ingrédiens âcres & piquans.

Nos Braſſeurs au contraire entendent par *aile*, la même choſe que par *métiers*, une liqueur ſans houblon ; la premiere diſſolution de la farine dans l'eau chaude, qu'on fait enſuite bouillir & dont on obtient, ſans autre préparation, une liqueur douceureuſe, même ſucrée, mais juſqu'à la fadeur, & qui n'eſt pas de garde.

¶ AILE DE SAINT MICHEL, ſ. f. ordre de chevalerie. Alphonſe-Henri, premier roi de Portugal, inſtitua cet ordre en 1171, en mémoire d'une victoire qu'il remporta ſur le roi de Séville & les Sarraſins, dont il crut être redevable à *ſaint Michel*, qu'il avoit invoqué dans cette guerre contre les infideles. Cet ordre ne ſubſiſte plus.

Les chevaliers ſuivoient la regle de Saint Benoît ; ils faiſoient vœu de défendre la religion chrétienne, de veiller aux limites du royaume, de protéger les veuves & les orphelins.

La marque des chevaliers étoit une *aile* ou *demi-vol de pourpre*, le bout en bas ſur un cercle à huit pointes, quatre droites en croix, quatre ondées & aiguiſées en ſautoir ; le tout d'or en forme d'étoile rayonnante.

Ils portoient cette marque ſur l'eſtomac, & avoient pour deviſe, *quis ut Deus*, qui eſt en latin la ſignification du mot hébreu *Michel*. (*G. D. L. T.*)

AILES, ſ. f. pl. *en terme de Guerre*, ſont les deux extrêmités d'une armée rangée en bataille : on les diſtingue en *aile droite* & en *aile gauche*. *Voyez* ARMÉE, BATAILLON, *&c.* La cavalerie eſt ordinairement portée ſur les *ailes*, c'eſt-à-dire ſur les flancs, à la droite & à la gauche de chaque ligne ; on la place ainſi afin de couvrir l'infanterie qui eſt au milieu. *Voyez* LIGNE & FLANC.

Pan, l'un des capitaines de Bacchus, eſt regardé comme le premier inventeur de cette maniere de ranger une armée en bataille ; & c'eſt là la cauſe, à ce qu'on prétend, pourquoi les anciens, qui nommoient *cornua*, ce que nous appellons *ailes* aujourd'hui, repréſentoient Pan avec des cornes à la tête. *Voyez* PANIQUE.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette maniere de ranger les armées eſt très-ancienne. On ſait que les Romains donnoient le nom d'*ailes* à deux corps de troupes de leurs armées, qui étoient placés l'un à droite & l'autre à gauche, & qui conſiſtoient l'un & l'autre dans 400 chevaux & 4200 fantaſſins. Ces *ailes* étoient ordinairement de troupes alliées, & leur uſage étoit de couvrir l'armée Romaine, comme les *ailes* d'un oiſeau ſervent à lui couvrir le corps. Les troupes des *ailes* étoient appellées *alares*, & *alares copiæ*.

Aujourd'hui les armées ſont diviſées en *aile* droite, *aile* gauche & centre.

Ailes ſignifient auſſi les deux files qui terminent la droite & la gauche d'un bataillon

Digitized by Google

ou d'un eſcadron. Du temps qu'on avoit des piquiers, on les plaçoit dans le milieu, & les mouſquetaires aux *ailes*. (Q.)

AILES, *dans la Fortification*, ſont les côtés ou les branches des ouvrages à corne, à couronne, & autres ouvrages extérieurs. *Voyez* OUVRAGE A CORNE, &c.

Les *ailes* ou côtés doivent être flanqués ou par le corps de la place, lorſqu'elles n'en ſont pas trop éloignées, ou du moins par des redoutes, ou par des traverſes faites dans leur foſſé. Celle des ouvrages à corne placés vis à vis les courtines, ſont flanquées ou des demi-lunes collatérales, ou des faces des baſtions. Il en eſt de même des ouvrages à corne placés vis-à-vis des baſtions, & des ouvrages à couronne.

Il faut obſerver que ſi l'on veut que ces *ailes* ſoient exactement défendues, leur extrêmité vers la campagne ne doit être éloignée des parties qui les défendent que de la portée du fuſil, c'eſt-à-dire de 120 ou 140 toiſes. Il faut auſſi que la défenſe n'en ſoit pas trop oblique; autrement elle devient très-foible, & d'un très-léger obſtacle à l'ennemi. (Q)

AILES (*les*) *du nez*; *voyez* NEZ. (L)

AILES de chauve-ſouris, *veſperilionum alæ*, en Anatomie, ſont deux ligamens fort larges & membraneux, qui tiennent le fond de la matrice attaché aux os de l'ilium; leur nom vient de la reſſemblance qu'elles ont avec les *ailes* d'une chauve-ſouris. (N)

AILES, nom que les *Horlogers* donnent aux dents d'un pignon. *Voyez* DENT, PIGNON.

Pour que la roue mene uniformément le pignon, lorſque la dent rencontre l'*aile* dans la ligne des centres, il faut que la face de cette *aile* ſoit une ligne droite tendante au centre. *Voyez* ROUE, ENGRENAGE. (I)

AILES, ſe dit, *en Jardinage*, des arbres ou des plantes, qui pouſſant des branches à côté les unes des autres, forment des eſpeces d'*ailes*. On voit aux artichaux, des pommes à côté du principal montant & ſur la même tige; ces pommes ſont appellées *les ailes d'un pié d'artichaux*. (K)

AILES, *terme de Tourneur*; ce ſont deux pieces de bois plates & triangulaires qu'on attache en travers à une des poupées du tour, pour lui ſervir de ſupport, quand on veut tourner des quadres ronds.

AILES *ou* AILERONS, *en terme de Vitrier*, ſont les extrêmités les plus minces du plomb qui entretiennent les pieces de verre dont un panneau de vitre eſt compoſé, & qui recouvrant de part & d'autre ces mêmes pieces, empêchent que le vent ni la pluie ne paſſent entre le plomb & le verre. *Voyez* LINGOTIERE.

AILES, (*Manege.*) Les *ailes* de la lance ſont les pieces de bois qui forment l'endroit le plus large de la lance au deſſus de la poignée. *Voyez* LANCE. (V)

AILES, *en Blaſon*, ſe portent quelquefois ſimples & quelquefois doubles; on appelle ces dernieres, *ailes conjointes*. Quand les pointes ſont tournées vers le bas de l'écuſſon, on les nomme *ailes renverſées*; & *ailes élevées*, quand les pointes ſont en haut. *Voyez* VOL. (V)

AILES, *terme de riviere*, ſont deux planches formant arrondiſſement, de trois pouces d'épaiſſeur, que l'on met au bout des ſemelles d'un bateau foncet en avant & en arriere.

AILE, *partie du moulin à vent*. *Voyez* MOULIN.

AILE DE FICHE *ou* COUPLET; c'eſt la partie de ces ouvrages de ſerrurerie qui s'attache ſur le bois, & qui eſt entrainée dans le mouvement d'une porte, d'une fenêtre, d'un volet briſé; en un mot, on donne le nom d'*aile* à tout ce qui n'eſt pas la charniere.

AILE, ſe dit de la partie des lardoires à l'uſage *des Cuiſiniers & Rotiſſeurs*, qui eſt fendue en pluſieurs parties, & évaſée autant qu'il le faut pour recevoir le lard, dont on veut piquer une viande.

AILE, adjectif, *terme de Blaſon*; il ſe dit de toutes les pieces auxquelles on donne des ailes contre leur nature comme d'un lion, d'un léopard, &c. Il ſe dit encore de tous les animaux volatiles qui ont des ailes d'un autre émail ou couleur que le reſte de leur corps D'azur au taureau *ailé* & élancé d'or; de gueules au griffon d'or *aile* d'argent.

Manuel en Eſpagne, de gueules à une

Digitized by Google

main de carnation *ailée* d'or, tenant une épée d'argent, la garde d'or. *(V)*

AILERON, ſ. m. *terme d'Architecture*, c'eſt une eſpece de conſole renverſée, de pierre ou de bois, revêtue de plomb, dont on orne les côtés d'une lucarne, comme on en voit au devant des combles de la place de Vendôme à Paris, ou à côté d'un ſecond ordre du portail d'une égliſe, comme à Saint Roch, aux Barnabites, aux Petits Peres, &c. Ces conſoles renverſées ſont ainſi pratiquées ſur le devant d'un portail pour cacher les arcs-boutans élevés ſur les bas côtés d'une égliſe, & ſervant à ſoutenir les murs de la nef. *(P)*

AILERON, c'eſt le nom que l'on donne dans les carrieres d'ardoiſe à une petite piece qui ſert de ſupport à la partie du ſeau qu'on appelle *le chapeau*. *Voyez à l'article* ARDOISE & ENGIN.

* AILERON, ſ. m. *(Econ. dom. Cuiſin.)* c'eſt l'extrémité de l'aile des oiſeaux, à laquelle tiennent les grandes plumes. On mange les ailerons en terrine, en tourte.

AILERONS, ſe dit des nageoires de certains poiſſons, comme de la carpe.

AILERONS *d'une roue de moulin à eau*, *(Méchaniq.)* ce ſont les petits ais ou petites planches ſur leſquelles tombe l'eau, dont l'action & le poids font tourner les moulins.

AILERONS *du nez*. *Voyez* NEZ.

AILESBURY, *(Géog.)* jolie petite ville d'Angleterre dans le Buckinghamshire, ſituée ſur un bras de la Tamiſe, au nord-oueſt & à 12 lieues de Londres. Elle a le titre de comté, & elle envoie deux députés au parlement. On y fait de très-belles dentelles. Près d'*Ailesbury* eſt une longue & fertile vallée qui porte ſon nom. *Long.* 16. 49. *lat.* 52. *(C. A.)*

AILETTES *ou* ALETTES, ſ. f. *terme de Cordonnerie*; ce ſont deux morceaux de cuir minces, parés dans leur pourtour, que les Cordonniers couſent aux parties latérales internes de l'empeigne du ſoulier, pour la renforcer en cet endroit. Les *ailettes* ſont couſues comme l'empeigne avec les ſemelles. Elles s'étendent depuis le paton juſqu'a l'origine du quartier. Elles ſont priſes en devant entre l'empeigne & le paton. On doit obſerver de bien parer toutes ces pieces, puiſque la moindre inégalité dans l'intérieur du ſoulier eſt capable d'incommoder le pié, dont les parties latérales ſont celles qui s'appliquent aux *ailettes*.

* AILLADE, ſ. f. *(Cuiſine.)* c'eſt une ſauce à l'ail.

* AILLEURS, adv. *(Gramm.)* ſignifie autre part, dans un autre endroit. Je n'irai pas là; j'irai *ailleurs*.

AILLEURS (D') conj. *(Gramm.)* ſignifie de plus, outre cela, encore, d'un autre côté. *D'ailleurs* vous devez avoir égard à ſes longs ſervices.

AILURES, ILOIRES, ſ. f. ce ſont deux ſoliveaux que l'on place ſur le pont du vaiſſeau, portés ſur les barrots, faiſant un quarré avec ces barrots, & ce quarré eſt l'ouverture nommée *écoutille*. *Voyez* ILOIRES. *(Z)*

AIMABLE *Orphée*, c'eſt, *en terme de Fleuriſte*, un œillet panaché de cramoiſi & de blanc, qui vient de l'Ille. Sa fleur n'eſt pas bien large, mais elle eſt bien tranchée. Sa feuille & ſa tige ſont d'un beau verd: il abonde en marcottes.

AIMANT. *Voyez* MAGNÉTISME.

* AIMARGUES, *(Géog.)* petite ville de France en Languedoc, au dioceſe de Nîmes, avec titre de Baronie, ſituée ſur la riviere de Viſtre. *Long.* 20. 50. *lat.* 44. 5.

* AIMORROUS, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* ſerpent qu'on trouvoit autrefois & qu'on trouve même encore aujourd'hui en Afrique. L'effet de ſa morſure eſt très-extraordinaire; c'eſt de faire ſortir le ſang tout pur des poumons. M. de la Métrie dans ſon commentaire ſur Boerhaave, cite ce fait ſur l'endroit des inſtitutions où ſon auteur dit des venins, qu'il y en a qui nuiſent par une qualité occulte, & qui exigent de ces remedes merveilleux appellés *ſpécifiques*, dont la découverte ne ſe peut faire que par haſard. On ne connoit la vertu de l'*aimorrous* que par expérience, ajoute M. de la Métrie; l'expérience ſeule peut mener à la découverte des remedes.

AIN, *(Gramm. Geog.)* particule initiale de pluſieurs noms Arabes, qui veut dire *fontaine*, comme *ain el muſe*, fontaine de Moyſe. *(C. A.)*

AIN, *(Géog.)* riviere de France qui ſépare la Breſſe du Bugey. Elle ſort du Val-de-Neige

Digitized by Google

Val-de-Neige au mont Jura, dans le bailliage de Salins en Franche-Comté, au deſſus de la célebre fontaine de Seros. Elle paſſe à Château-Vilain, la Chaux, Monſaugeon, Condes, Conſtens, Poncin, le Pont d'Ain, Varambon, Chaſcy & Loyettes, où elle ſe jette dans le Rhône vers le Pont-d'Anton, après avoir reçu l'Arbélaine & d'autres ruiſſeaux. On pêche dans cette riviere d'excellens petits poiſſons appellés *ombres*. *(C. A.)*

AINAI, *(Géog. Hiſt.)* ancienne abbaye dans la ville de Lyon, au confluent du Rhône & de la Saône. Elle fut bâtie ſur les ruines d'un temple érigé en l'honneur d'Auguſte, par les ſoixante nations des Gaules. Ce temple avoit été auſſi une célebre académie d'éloquence nommée *Athenæum*, d'où eſt dérivé le nom d'*Ainai*. Ce fut dans cette académie, inſtituée par Caligula, que ce monſtre obligeoit les concurrens malheureux d'effacer leur écriture avec la langue, & les faiſoit jeter dans le Rhône s'ils refuſoient de ſe ſoumettre à cette punition ignominieuſe. *(C. A.)*

AIN-CHAREM, *(Géog.)* petit village de Judée à deux lieues de Jéruſalem & à une lieue du déſert de Saint Jean. On le montre aux voyageurs comme la demeure de Saint Zacharie & de Sainte Eliſabeth. On croit que c'étoit une des ſix villes ſacerdotales; mais on n'a que des conjectures aſſez incertaines là-deſſus. *(C. A.)*

§ AINE *ou* AISNE, *(Géog.)* riviere de France qui prend ſa ſource à Sainte-Ménehould en Champagne, & après avoir traverſé cette province, va baigner les murs de Rhétel & de Soiſſons, & ſe jette enſuite dans l'Oiſe à Compiegne. Elle devient navigable à Château-Porcien. Céſar parle ſouvent de cette riviere dans ſes Commentaires, & il la nomme *Axonia*.

AINE, ſ. f. bâton qu'on paſſe à travers la tête des harengs, pour les mettre ſorer à la fumée.

AINE, *terme d'Anatomie*, c'eſt la partie du corps qui s'étend depuis le haut de la cuiſſe juſqu'au deſſus des parties génitales.

Ce mot eſt purement latin, & dérivé, ſelon quelques-uns, d'*unguen*, onguent; parce qu'on oint ſouvent ces parties: d'autres le dérivent d'*ango*, à cauſe qu'on ſent ſouvent des douleurs dans cet endroit: d'autres d'*ingenero*, à cauſe que les parties de la génération y ſont placées. *(L)*

AINE, adj. pris ſubſt. *en Droit*, eſt le plus âgé des enfans mâles, & à qui ce titre échet dans la ſucceſſion de ſes pere & mere, une portion plus conſidérable qu'à chacun de ſes freres ou ſœurs. *Voyez* PRÉCIPUT.

Je dis *des enfans mâles*; parce que l'aineſſe ne ſe conſidere qu'entre mâles, & qu'il n'y a pas de droit d'aineſſe entre filles, ſi ce n'eſt dans quelques coutumes particulieres, dans leſquelles au défaut d'enfans mâles, l'ainée des filles a un préciput. *Voyez ci-deſſous* AINESSE.

L'ainé ne ſe conſidere qu'au jour du décès; en ſorte néanmoins que les enfans de l'ainé, quoique ce ſoit des filles, repréſentent leur pere au droit d'aineſſe.

Il n'eſt tenu des dettes pour raiſon de ſon préciput; & ſi ſon fief ou préciput eſt ſaiſi & vendu pour les biens de la ſucceſſion, il doit être récompenſé ſur les autres biens.

L'ainé a les mêmes prérogatives du préciput & de la portion avantageuſe dans les terres tenues en franc-aleu noble, que dans les fiefs. *Voyez* ALEU & FIEF *(H)*

AIN-EL-CALU, *(Géog. mod.)* ville d'Afrique, dans la province de Trémécen, au royaume de Fez. On prétend qu'elle a été bâtie par les Romains. *(C. A.)*

AINES & DEMI-AINES, ſ. fém. *(Orgue.)* ce ſont les premieres des pieces de peau de mouton de forme de loſange, & les ſecondes des pieces de la même étoffe, qui ſont triangulaires; elles ſervent à joindre les écliſſes & les têtieres des ſoufflets d'orgue. *V.* SOUFFLET D'ORGUE.

AINESSE, ſ. f. *en Droit*, priorité de naiſſance ou d'âge entre des enfans nobles, ou qui ont à partager des biens poſſédés noblement, pour raiſon de laquelle le plus âgé des mâles emporte de la ſucceſſion de ſon pere ou de ſa mere, une portion plus conſidérable que celle de chacun de ſes freres ou ſœurs en particulier. *Voyez* AINÉ.

J'ai dit *entre des enfans nobles, ou qui ont à partager des biens poſſédés noblement*, par rapport à la coutume de Paris, & pluſieurs autres ſemblables: mais il y a des coutumes où le droit d'aineſſe a lieu,

Digitized by Google

même entre roturiers, & pour des biens de roture.

Le droit d'*aineſſe* étoit inconnu aux Romains : il a été introduit ſinguliérement en France, pour perpétuer le luſtre des familles en même temps que leurs noms.

Dans la coutume de Paris, le droit d'*aineſſe* conſiſte 1°. dans un préciput, c'eſt-à-dire, une portion que l'ainé préleve ſur la maſſe de la ſucceſſion avant que d'entrer en partage avec ſes freres & ſœurs : & ce préciput conſiſte dans le château ou principal manoir, la baſſe-cour attenant & contigue audit manoir ; & en outre un arpent dans l'enclos ou jardin joignant ledit manoir ; le corps du moulin, four ou preſſoir banaux, étant dans l'enclos du préciput de l'ainé, lui appartiennent auſſi : mais le revenu en doit être partagé entre les puinés, en contribuant par eux à l'entretenement deſdits moulin, four, ou preſſoir. Peut toutefois l'aîné garder pour lui ſeul le profit qui en revient, en récompenſant ſes freres.

2°. Le préciput prélevé, voici comme ſe partage le reſte des biens : s'il n'y a que deux enfans, l'ainé des deux prend les deux tiers des biens reſtans, & le cadet l'autre tiers : s'il y a plus de deux enfans, l'ainé de tous prend la moitié pour lui ſeul, & le reſte ſe partage également entre tous les autres enfans.

S'il n'y avoit pour tout bien dans la ſucceſſion qu'un manoir, l'ainé le garderoit : mais les puînés pourroient prendre ſur icelui leur légitime, ou droit de douaire coutumier ou préfixe ; ſi mieux n'aimoit l'ainé, pour ne point voir démembrer ſon fief, leur bailler récompenſe en argent.

Si au contraire il n'y avoit dans la ſucceſſion que des terres ſans manoir, l'ainé prendroit pour ſon préciput un arpent avant partage.

S'il y a des fiefs dans différentes coutumes, l'ainé peut prendre un préciput dans chaque coutume ſelon la coutume d'icelle ; en ſorte que le principal manoir que l'ainé aura pris pour ſon préciput dans un fief ſitué dans la coutume de Paris, n'empêche pas qu'il ne prenne un autre manoir dans un fief ſitué dans une autre coutume, qui attribuera le manoir à l'ainé pour ſon préciput.

Ce droit eſt ſi favorable, que les pere & mere n'y ſauroient préjudicier en aucune façon, ſoit par derniere volonté, ou par actes entre-vifs, par conſtitution de dot ou donation en avancement d'hoirie, au profit des autres enfans.

Ce droit ſe prend ſur les biens ſubſtitués, même par un étranger : mais il ne ſe prend pas ſur les biens échus à titre de douaire, & ne marche qu'après la légitime ou le douaire.

Voyez ſur cette matiere la coutume de Paris, article xiij, xiv, &c. *juſqu'à xix inclusivement.* C'eſt ſur cette coutume que ſe reglent toutes celles qui n'ont pas de diſpoſitions contraires.

Le droit d'*aineſſe* ne peut être ôté par le pere au premier né, & tranſporté au cadet, même du conſentement de l'ainé : mais l'ainé peut de ſon propre mouvement & ſans contrainte, renoncer validement à ſon droit : & ſi la renonciation eſt faite avant l'ouverture de la ſucceſſion, elle opere le tranſport du droit d'*aineſſe* ſur le puîné ; *ſecus*, ſi elle eſt faite après l'ouverture de la ſucceſſion : auquel cas elle accroît au profit de tous les enfans, à moins qu'il n'en ait fait ceſſion expreſſe à l'un d'eux.

Les filles n'ont jamais de droit d'*aineſſe*, à moins qu'il ne leur ſoit donné expreſſément par la coutume.

La repréſentation a lieu pour le droit d'*aineſſe* dans la plupart des coutumes, & ſpécialement dans celle de Paris, où les enfans de l'ainé, ſoit mâles ou femelles, prennent tout l'avantage que leur pere auroit eu.

Obſervez néanmoins que les filles ne repréſentent leur pere au droit d'*aineſſe*, que lorſque le défunt n'a pas laiſſé de frere : ſeulement elles prennent à ce titre la part qu'auroit eu un enfant mâle, laquelle eſt double de celle qui revient à une fille.

Quoique la plupart des coutumes ſe ſervent indifféremment du mot de *préciput* en parlant du principal manoir, & de la moitié ou des deux tiers que l'ainé prend dans les fiefs, néanmoins ce qu'on appelle proprement le *préciput*, c'eſt le manoir,

Digitized by Google

la baſſe-cour ou le vol du chapon ; le reſte s'appelle communément *la portion avantageuſe*. *Voyez* PORTION *avantageuſe*.

Il y a cette différence de l'un à l'autre, que quand il y auroit dix terres en fief toutes bâties, dans une même ſucceſſion & dans une même coutume, l'aîné ne peut avoir qu'un château tel qu'il veut choiſir pour ſon préciput, au lieu qu'il prend la portion avantageuſe dans tous les fiefs. *(H)*

AIN-PARITI, ſ. m. *(Hiſt. nat. Botan.)* plante malvacée du Malabar, gravée ſous ce nom dans l'*Hortus Malabaricus*, *volume VI*, *planche xliij*, *page 73*. Les Brames l'appellent *deſura* & *kaprafila* ; les Portugais *futa do ſapato macho* ; les Hollandois *enkelde-ſchoen-roos*. Bontius, dans ſon *Hiſtoire naturelle & médicinale des Indes*, *livre VI*, *chap. xlvj*, l'appelle *roſa batavico-indica inodora*, *ſeu malva fruteſcens*.

C'eſt un arbriſſeau de cinq à ſix piés de hauteur, qui vit huit à dix ans ſous la forme d'un buiſſon ovoïde, garni d'un bout à l'autre de branches cylindriques, aſſez ſerrées, écartées ſous un angle de quarante-cinq degrés. Sa racine eſt blanche & fibreuſe. Son tronc, qui prend juſqu'à cinq ou ſix pouces de diametre près de la racine, eſt moëlleux & couvert d'une écorce cendrée extérieurement & verte au dedans. Ses feuilles ſortent alternativement à de grands intervalles le long des branches : elles ſont aſſez ſemblables à celles du ketmia de Syrie, mais taillées un peu plus en cœur alongé, c'eſt-à-dire, qu'elles ſont plus larges à leur origine, longues de quatre à cinq pouces, preſque une fois moins larges ; marquées ſur leurs bords de ſix à douze grandes dentelures de chaque côté, depuis leur pointe juſqu'à leur milieu & au delà ; minces, molles, liſſes, luiſantes ; d'un verd-clair d'abord, qui noircit enſuite & jaunit dans leur vieilleſſe ; relevées en deſſous de trois à cinq groſſes nervures, & portées ſur un pédicule cylindrique trois à quatre fois plus court qu'elles, & accompagné à ſon origine de deux ſtipules triangulaires, trois fois plus longues que larges, & qui tombent avant lui.

De l'aiſſelle de chaque feuille, au bout des branches ſeulement, ſort une ſeule fleur d'une belle couleur de roſe, longue & large de quatre à cinq pouces lorſqu'elle eſt bien épanouie, & portée ſur un pédoncule cylindrique preſque une fois plus court. Son calice eſt double, verd & velu ; l'un extérieur compoſé de huit feuilles linéaires étroites, cinq à ſix fois plus longues que larges, ouvertes & écartées en étoile ; l'intérieur une fois plus long, forme un tube cylindrique une fois plus long que large, diviſé juſqu'à ſon milieu en cinq portions triangulaires aſſez égales, deux fois plus longues que larges. La corolle conſiſte en cinq grands pétales égaux, à-peu-près triangulaires, arrondis à leur extrémité qui eſt un peu criſpée ou ondée, minces, tendres, nerveux, ou marqués de beaucoup de nervures, plus étroits en bas, & terminés par un onglet en forme de pédicule qui les attache pardeſſous autour du fond du calice auquel ils touchent, & en dedans au cylindre des étamines, de ſorte qu'ils paroiſſent ne former qu'un ſeul pétale, quoiqu'ils ſoient réellement diſtincts les uns des autres, & entiérement ſéparés par leur face extérieure ; ils ſont alternes avec les diviſions du calice, & tombent peu après leur épanouiſſement ; lorſqu'ils ſont épanouis, ils ſe recouvrent toujours en grande partie les uns les autres, ſoit le côté droit, ſoit le côté gauche, ſelon la ſituation qu'affecte la fleur relativement aux branches & à l'aſpect du ſoleil. Les étamines, au nombre de trente ou environ, ſont réunies au ſommet d'un tube cylindrique, auſſi long que la corolle à laquelle il eſt attaché par ſa baſe, & percé ou enfilé dans toute ſa longueur par le ſtyle du piſtil qui ſe partage à ſon extrémité en cinq branches cylindriques, terminées chacune par un ſtigmate ſphérique violet ou purpurin, velu comme une houppe. L'ovaire, en mûriſſant, devient une capſule ovoïde à cinq loges, qui s'ouvrent du haut en bas en cinq valves ou battans, partagés chacun dans leur milieu par une cloiſon longitudinale qui porte de chaque côté un rang de pluſieurs graines velues en forme de rein qui y ſont attachées.

Qualités. L'*ain-pariti* croît par toute l'Inde dans les terrains ſablonneux voiſins

des eaux. Il n'a point d'odeur. Toutes ſes parties ont une ſaveur mucilagineuſe.

Uſages. Le ſuc exprimé de ſes racines ou de ſes feuilles, bu incorporé avec de l'huile ou du beurre, arrête les pertes de ſang des femmes. On le fait auſſi boire dans l'eau avec un peu de ſucre pour tempérer l'ardeur intérieure de la fievre dans les maladies du foie & dans la petite vérole dont il diminue la trop grande éruption. Ses feuilles pilées & mêlées avec du beurre frais, s'appliquent en forme d'onguent pour faire aboutir les tumeurs. Lorſqu'on les mêle avec les feuilles du cara-ſchulli & l'huile, elles forment alors un onguent propre à appliquer ſur les bleſſures. Les Indiens prétendent que la décoction des boutons de ſes fleurs rend les femmes ſtériles; qu'en bain ſur les yeux, elle guérit les ophthalmies, & que les pétales de ſes fleurs pilées avec le beurre, s'appliquent avec ſuccès ſur les brûlures.

Remarque. Il n'eſt pas douteux que l'*ain-pariti* ne ſoit une eſpece du ketmia de Syrie. Rhéede prétend que lorſque cet arbriſſeau vieillit ſeulement de huit ou dix ans, ſes fleurs, de ſimples qu'elles étoient, deviennent doubles ou multiples; mais c'eſt une erreur. On ſait qu'il double aiſément par la culture & qu'il forme une monſtruoſité très-recherchée dans les Indes, où on la regarde comme une autre eſpece. Il y en a auſſi une variété, tant ſimple que double, qui a les fleurs blanc-jaune ou ſouffré à fond purpurin.

Deuxieme eſpece. SCHEM-PARITI.

Quoique le ſchem-pariti ne ſoit qu'une monſtruoſité à fleur pleine de l'*ain-pariti*, cependant Rhéede le diſtingue comme les Indiens, & en donne une aſſez bonne figure ſous ſon nom Malabare *ſchem-pariti*, dans ſon *Hortus Malabaricus*, *volume II*, *page 25*, *planche xvij.* Breyn en donne pareillement la figure ſous le nom d'*alcæa javanica arboreſcens*, *flore pleno*; *centur. I*, *planche lvj.* Rumphe l'a fait graver auſſi ſous le nom de *flos feſtalis*, dans ſon *Herbarium Amboinicum*, *volume IV*, *planche viij.* Les Malays l'appellent *bonga raja.*

Il ne differe de l'*ain-pariti* qu'en ce qu'il a les pétales de ſa corolle multipliés aux dépens des étamines, qui, en avortant, ſont cauſe que les fruits non-fécondés, avortent auſſi. Ses fleurs devenues ainſi multiples, durent beaucoup plus que les fleurs ſimples, & comme elles ſont d'une belle couleur de roſe foncée, & d'une belle grandeur qui va juſqu'à quatre ou cinq pouces, on eſtime fort cet arbriſſeau dans les Indes, & on le cultive comme ornement dans les jardins. Les Indiens emploient auſſi ſes fleurs dans pluſieurs cérémonies. Ils lui procurent par la taille, tantôt une tige, tantôt une forme différente de celle qui lui eſt naturelle. Il fleurit toute l'année, & ſe multiplie par boutures.

Remarque. M. Linné appelle cette plante *hibiſcus*, *roſa ſinenſis*, *foliis ovatis acuminatis ſerratis*, *caule arboreo. Syſt. nat. ed. 12. p. 463. n. 5.* Mais ces deux dénominations nous paroiſſent également impropres: car 1°. le nom de *hibiſcus* n'a jamais été donné par les Grecs & les Latins à aucune plante des Indes, telle que celle-ci; mais ſeulement à l'*abutilon* annuel qui croît naturellement & ſe ſeme de lui-même dans toute l'Italie, la Grece & le nord de l'Afrique, & que Virgile a voulu déſigner en diſant *oves.... viridi compellere hibiſco.* 2°. Il ne faut que lire les ouvrages des voyageurs dans les Indes, & tous nos bons auteurs de botanique, Kœmpfer, Rumphe, Rhéede, Ferrari, *&c.* pour s'aſſurer que cette plante n'eſt point la roſe de Chine, mais celle qui eſt repréſentée dans l'*Hortus Malabaricus*, *tome VI*, *planches 38*, *39*, *40 & 41*, ſous le nom de *hina-pariti.* Si M. Linné a voulu confondre & changer dans ce genre les noms Indiens, on peut dire qu'il a réuſſi auſſi-bien qu'il a déja fait à l'égard de nos plantes de l'Europe. *(M. ADANSON.)*

AINZA, *(Géog.)* petite ville du royaume d'Aragon en Eſpagne. Elle eſt au confluent de l'Ara & de la Cinga. C'eſt la capitale du petit pays de Sobrarbe, qui eut autrefois le titre de royaume. Quelques-uns prennent *Ainza* pour l'ancienne *Succoſa*, que d'autres placent à Sara de Surta, bourg d'Aragon ſur le Véro, au deſſus de Balbaſtro. *(C. A.)*

AIN-ZAMIL, *(Géog.)* ville d'Afrique, dans le royaume de Tunis, à douze lieues de cette capitale & à vingt de Bugie. Elle fut bâtie par les rois de Tunis, & placée au lieu où elle eſt, à cauſe de la bonté du territoire qui demeuroit ſans culture faute d'habitans. *(C. A.)*

AIOL, *ſcarus varius*, ſ. m. *(Hiſt. nat.)* poiſſon de mer appellé en grec αἰόλος, à cauſe de ſes différentes couleurs, d'où ſont venus les noms d'*aiol* & d'*auriol*. On a auſſi appellé ce poiſſon *rochau*, parce qu'il vit au milieu des rochers, comme les autres poiſſons que l'on appelle *ſaxatiles* : celui-ci a les yeux & le bas du ventre où ſe trouve l'anus, de couleur de pourpre, la queue de couleur bleue, & le reſte du corps en partie verd & en partie noir-bleuâtre ; les écailles ſont parſemées de taches obſcures. La bouche eſt petite, les dents larges ; celles de la mâchoire ſupérieure ſont ſerrées, & celles de la mâchoire inférieure ſont éloignées les unes des autres, & pointues. Ce poiſſon a ſur le dos, preſque juſqu'auprès de la queue, des aiguillons poſés à des diſtances égales, & qui tiennent à une membrane mince qui eſt entr'eux. Il y a auſſi à la pointe de chaque aiguillon une autre petite membrane qui flotte comme un étendard. Les nageoires qui ſont auprès des ouies, ſont larges & preſque ovales. Il y a deux taches de couleur de pourpre ſur le milieu du ventre. Ce poiſſon eſt un des plus beaux que l'on puiſſe voir ; ſa chair eſt tendre & délicate : on en trouve à Marſeille & à Antibes. *Rondelet.* *Voyez* POISSON. *(I)*

AJOMAMA, *(Géog.)* petite ville de Macédoine, dans la Romélie ; elle eſt au bord du golfe auquel elle donne ſon nom. *(C. A.)*

AJOURÉ, adj. *terme de Blaſon ;* il ſe prend pour une couverture du chef, de quelque forme qu'elle ſoit, ronde, quarrée, en croiſſant, *&c.* pourvu qu'elle touche le bout de l'écu. Il ſe dit encore des jours d'une tour & d'une maiſon, quand ils ſont d'autre couleur.

Viry en Bourgogne, de ſable à la croix ancrée d'argent, *ajourée* en cœur, en quarré, c'eſt-à-dire ouverte au milieu : ce ſont des croix de fer de moulin. *(V)*

AJOURNEMENT, *voyez* ADJOURNEMENT.

AJOUTÉE *ou* ACQUISE, adj. pris ſubſt. c'eſt, *dans la muſique des Grecs*, la corde ou le ſon qu'ils appelloient *proſlambanomenos*. Voyez *ce mot.*

Sixte ajoutée, *voyez* SIXTE. *(S)*

* AJOUTER, AUGMENTER. On *ajoute* une choſe à une autre : ou *augmente* la même. *Ajouter* laiſſe une perception diſtincte des choſes *ajoutées :* lorſque j'ai *ajouté* une ſomme connue à une autre ſomme connue, j'en vois deux. *Augmenter* ne laiſſe pas cette perception ; on n'a que l'idée du tout, lorſqu'on augmente l'eau contenue dans un baſſin. Auſſi M. l'abbé Girard a-t-il dit très-heureuſement, *Syn. franç.* bien des gens ne ſont point ſcrupule, pour *augmenter* leur bien, d'y *ajouter* celui d'autrui. *Ajouter* eſt toujours actif ; *augmenter* eſt quelquefois neutre. Notre ambition *augmente* avec notre fortune ; à peine avons-nous une dignité, que nous penſons à y en *ajouter* une autre. *Voyez Synon. franç.* L'*addition* eſt de parties connues & déterminées ; l'*augmentation*, de parties indéterminées.

AJOUX, ſ. m. ſe dit, *parmi les Tireurs d'or*, de deux lames de fer entre leſquelles ſont retenues les filieres & les précatons. *Voyez* FILIERES & PRÉCATONS.

AIPIMIXIRA, ſ. m. *(Hiſt. nat. Ichth.)* poiſſon de mer de la grandeur d'une perche, gravé par Marcgrave, *Hiſtoire naturelle du Bréſil, liv. IV, chap. iij*, & dont Jonſton a copié la figure, *Hiſtoire naturelle des poiſſons, page 124, planche 32, fig. 2.* Les habitans du Bréſil l'appellent encore *retimixira*, & les Portugais *pudiano vermelho* ou *bodiano.*

Sa forme eſt comprimée, très-approchante de celle de la perche, de maniere que ſon corps a trois fois plus de longueur que de profondeur. Il eſt couvert d'écailles fort petites, ſi ſerrées & ſi unies qu'il paroit au toucher en manquer abſolument. Sa tête eſt petite ainſi que ſa bouche qui a beaucoup de petites dents, entre leſquelles on en voit trois ſur le devant de chaque mâchoire, un peu plus grandes. Ses nageoires ſont au nombre de ſept, dont deux épineuſes, ſavoir deux ventrales médiocres

au deſſous des deux pectorales, qui ſont pareillement médiocres & compoſées de rayons mous & articulés ; une derriere l'anus plus profonde que longue, avec un rayon épineux ; une fort longue ſur le dos à rayons antérieurs épineux & plus courts que les poſtérieurs ; enfin une à la queue qui eſt fourchue preſque juſqu'à ſon milieu. Ce poiſſon a les yeux un peu ſaillans, à prunelle noire, avec une iris jaune devant & blanche derriere.

La couleur générale de ſon corps eſt un jaune mêlé d'or ; mais le deſſus de ſa tête & de ſon dos, juſques vers le bout de la nageoire dorſale, eſt d'une belle couleur pourpre mêlée de laque. Le bout de ſa nageoire anale eſt auſſi purpurin, le reſte en eſt jaune d'or comme le corps. L'extrémité poſtérieure de ſa nageoire dorſale, & la nageoire de la queue ſont pareillement jaunes.

L'*aipimixira* eſt commun dans les rochers de la mer du Brésil. On le mange. Sa chair eſt de très-bon gout.

Remarques. Ce poiſſon, d'après cette deſcription, eſt du genre de l'acara, & vient comme lui dans la famille des ſpares, c'eſt-à-dire, des poiſſons qui ont ſept nageoires, dont deux ventrales placées ſous les pectorales, une dorſale & la queue fourchue. (*M. ADANSON.*)

AIR, ſ. m. eſt un corps léger, fluide, tranſparent, capable de compreſſion & de dilatation, qui couvre le globe terreſtre juſqu'à une hauteur conſidérable. *Voyez* TERRE & TERRESTRE. Ce mot vient du grec ἀὴρ, qui ſignifie la même choſe.

Quelques anciens ont conſidéré l'*air* comme un élément ; mais ils ne prenoient pas le mot *élément* dans le même ſens que nous. *Voyez* ÉLÉMENT.

Il eſt certain que l'*air* pris dans ſa ſignification ordinaire, eſt très-éloigné de la ſimplicité d'une ſubſtance élémentaire, quoiqu'il puiſſe avoir des parties qui méritent cette dénomination ; c'eſt pourquoi on peut diſtinguer l'*air* en *air vulgaire* ou *hétérogene*, & en *propre* ou *élémentaire*.

L'*air vulgaire* ou *hétérogene* eſt un aſſemblage de corpuſcules de différentes ſortes, qui toutes enſemble conſtituent une maſſe fluide dans laquelle nous vivons & nous nous mouvons, & que nous inſpirons & expirons alternativement. Cette maſſe totale eſt ce que nous appellons *athmoſphere*. *V.* ATHMOSPHERE.

A la hauteur où finit cet *air* ou athmoſphere, commence l'éther, ſelon quelques philoſophes. *V.* ETHER & RÉFRACTION.

Les ſubſtances hétérogenes dont l'*air* eſt compoſé, peuvent ſe réduire à deux ſortes ; ſavoir 1°. la matiere de la lumiere ou du feu qui émane perpétuellement des corps céleſtes. *Voyez* FEU. A quoi quelques phyſiciens ajoutent les émanations magnétiques de la terre, vraies ou prétendues. *Voyez* MAGNÉTISME.

2°. Ce nombre infini de particules qui s'élevent en forme de vapeurs ou d'exhalaiſons ſeches de la terre, de l'eau, des minéraux, des végétaux, des animaux, &c. ſoit par la chaleur du ſoleil, ou par celle des feux ſouterrains, ou par celle des foyers. *Voyez* VAPEUR & EXHALAISON.

L'*air élémentaire*, ou *air* proprement dit, eſt une matiere ſubtile, homogene & élaſtique, qui eſt la baſe, pour ainſi dire, & l'ingrédient fondamental de tout l'*air* de l'athmoſphere, & qui lui donne ſon nom.

On peut reconnoître l'*air* proprement dit, à une infinité de caracteres ; nous en allons ici expoſer quelques-uns.

1°. Lorſqu'on renferme l'*air* dans quelque vaiſſeau de métal ou dans un verre, il y reſte ſans qu'il lui arrive aucun changement, & toujours ſous la forme d'*air* : mais il n'en eſt pas de même des vapeurs ; car dès qu'elles deviennent froides, elles perdent toute leur élaſticité, & vont s'attacher tout autour des parois internes du verre, d'où elles dégouttent & tombent enſuite en bas ; de ſorte que les verres & les vaiſſeaux, qui auparavant étoient remplis de vapeurs élaſtiques, ſe trouvent enſuite comme vuides. Il en eſt à peu-près de même des exhalaiſons des autres corps, qui ſe diſſipent avec le temps, & ſe perdent en quelque maniere, lorſque leurs parties, après avoir perdu l'élaſticité qu'elles avoient, viennent à ſe réunir & à ne faire qu'un corps. Cela paroit par pluſieurs expériences qui ont été faites par M. Boyle avec l'*air* que l'on tire des raiſins, de la pâte de farine, de la chair, & de pluſieurs

autres corps. Cela ſe confirme auſſi par les expériences dont M. Hales a donné la deſcription dans ſon ouvrage intitulé *la Statique des vegetaux, & l'analyſe de l'air.*

2°. Une autre propriété de l'*air*, c'eſt que par ſon moyen les corps terreſtres qui ſont en feu, continuent de brûler juſqu'à ce que toutes les parties qui peuvent contenir du feu, ſoient conſumées; au contraire les vapeurs & les exhalaiſons éteignent dans l'inſtant le feu le plus vif, de même que l'éclat des charbons & du feu ardent. Ces mêmes vapeurs, bien-loin d'être néceſſaires à la reſpiration, comme l'*air*, y nuiſent ſouvent, & quelquefois ſuffoquent; témoin l'effet du ſoufre allumé, & celui de la grotte d'Italie, où un chien eſt ſuffoqué en un clin d'œil.

3°. Si l'*air* n'eſt pas un fluide différent des vapeurs & des exhalaiſons, pourquoi reſte-t-il tel qu'il étoit auparavant, après une groſſe pluie mêlée d'éclairs & de tonnerre? En effet, lorſqu'il fait des éclairs, les exhalaiſons ſe mettent en feu, & tombent ſur la terre en forme de pluie avec les vapeurs; mais après la pluie on ne remarque pas qu'il ſoit arrivé aucun changement à l'*air*, ſi ce n'eſt qu'il ſe trouve purifié: il doit donc être différent des exhalaiſons terreſtres. Muſſch. *Eſſai de Phyſ.*

Quant à la nature & la ſubſtance de l'*air*, nous n'en ſavons que bien peu de choſe, ce que les auteurs en ont dit juſqu'à préſent n'étant que de pures conjectures. Il n'y a pas moyen d'examiner l'*air* ſeul & épuré de toutes les matieres qui y ſont mêlées; & par conſéquent on ne peut pas dire quelle eſt ſa nature particuliere, abſtraction faite de toutes les matieres hétérogenes parmi leſquelles il eſt confondu.

Le docteur Hook veut que ce ne ſoit rien autre choſe que l'éther même, ou cette matiere fluide & active répandue dans tout l'eſpace des régions céleſtes; ce qui répond au *medium ſubtile*, ou milieu ſubtil de Newton. *V. les articles* ETHER, MILIEU.

Conſidéré comme tel, on en fait une ſubſtance *ſui generis*, qui ne dérive d'aucune autre, qui ne peut être engendrée, qui eſt incorruptible, immuable, préſente en tous lieux, dans tous les corps, &c. D'autres s'attachent à ſon élaſticité, qu'ils regardent comme ſon caractere eſſentiel & diſtinctif; ils ſuppoſent qu'il peut être produit & engendré, & que ce n'eſt autre choſe que la matiere des autres corps, devenue par les changemens qui s'y ſont faits, ſuſceptible d'une élaſticité permanente. M. Boyle nous rapporte pluſieurs expériences qu'il a lui-même faites ſur la production de l'*air*. Ce philoſophe appelle *produire de l'air*, tirer une quantité d'*air* ſenſible de corps où il ne paroiſſoit pas y en avoir du tout, du moins où il paroiſſoit y en avoir moins que ce qui en a été tiré. Il obſerve que parmi les différentes méthodes propres à cet effet, les meilleures ſont la fermentation, la corroſion, la diſſolution, la décompoſition, l'ébullition de l'eau & des autres fluides, & l'action réciproque des corps, ſur-tout des corps ſalins, les uns ſur les autres. *Hiſt. de l'air.* Il ajoute que les différens corps ſolides & minéraux, dans les parties deſquels on ne ſoupçonneroit pas la moindre élaſticité, étant plongés dans des menſtrues corroſifs, qui ne ſoient point élaſtiques non plus, on aura cependant, au moyen de l'atténuation des parties, cauſée par leur froiſſement, une quantité conſidérable d'*air* élaſtique. *Voyez ibid.*

Newton eſt du même ſentiment. Selon ce philoſophe, les particules d'une ſubſtance denſe, compacte & fixe, adhérentes les unes aux autres par une puiſſante force attractive, ne peuvent être ſéparées que par une chaleur violente, & peut être jamais ſans fermentation; & ces corps raréfiés à la fin par la chaleur ou la fermentation, ſe transforment en un *air* vraiment élaſtique. *Voyez l'*OPTIQUE *de Newton.* Sur ce principe il ajoute que la poudre à canon produit de l'*air* par ſon explofion. *Ibid.*

Voilà donc non ſeulement des matériaux pour produire de l'*air*, mais auſſi la méthode d'y procéder; en conſéquence de quoi on diviſe l'*air* en *reel* ou *permanent*, & en *apparent* ou *paſſager*. Car, pour ſe convaincre que tout ce qui paroît *air* ne l'eſt pas pour cela, il ne faut que l'exemple de

l'éolipyle, où l'eau étant ſuffiſamment raréfiée par le feu, ſort avec un ſifflement aigu, ſous la forme d'une matiere parfaitement ſemblable à l'*air*; mais bientôt après perd cette reſſemblance, ſur-tout au froid, & redevient eau par la condenſation, telle qu'elle étoit originairement. On peut obſerver la même choſe dans l'eſprit-de-vin, & autres eſprits ſubtils & fugitifs qu'on obtient par la diſtillation; au lieu que l'*air* réel ne ſe peut réduire ni par la compreſſion, ni par la condenſation ou autre voie, en aucune autre ſubſtance que de l'*air*. *Voyez* EOLIPYLE.

On peut donc faire prendre à l'eau pour quelque temps l'apparence de l'*air*; mais elle reprend bientôt la ſienne. Il en eſt de même des autres fluides; la plus grande ſubtiliſation qu'on y puiſſe produire, eſt de les réduire en vapeurs, leſquelles conſiſtent en un fluide extrémement raréfié, & agité d'un mouvement fort vif: car, pour qu'une ſubſtance ſoit propre à devenir un *air* permanent, il faut, dit-on, qu'elle ſoit d'une nature fixe, autrement elle ne ſauroit ſubir la tranſmutation qu'il faudroit qu'il s'y fît; mais elle s'envole & ſe diſſipe trop vite. Ainſi la différence entre l'*air* paſſager & l'*air* permanent, répond à celle qui eſt entre les vapeurs & les exhalaiſons, qui conſiſte en ce que celles-ci ſont ſeches, & celles-là humides, *&c.* *Voyez* VAPEUR & EXHALAISON.

La plupart des philoſophes font conſiſter l'élaſticité de l'*air* dans la figure de ſes particules. Quelques-uns veulent que ce ſoit de petits flocons ſemblables à des touffes de laine; d'autres les imaginent tournées en rond comme des cerceaux, ou roulées en ſpirale comme des fils d'archal, des copeaux de bois, ou le reſſort d'une montre, & faiſant effort pour ſe rétablir en vertu de leur contexture; de ſorte que pour produire de l'*air*, il faut, ſelon eux, produire des particules diſpoſées de cette maniere; & qu'il n'y a de corps propres à en produire, que ceux qui ſont ſuſceptibles de cette diſpoſition; or c'eſt de quoi, ajoutent-ils, les fluides ne ſont pas ſuſceptibles, à cauſe du poli, de la rondeur, & de la lubricité de leurs parties.

Mais Newton (*Opt. p. 371.*) propoſe un ſyſtême différent; il ne trouve pas cette contexture des parties ſuffiſante pour rendre raiſon de l'élaſticité ſurprenante qu'on obſerve dans l'*air*, qui peut être raréfié au point d'occuper un eſpace un million de fois plus grand que celui qu'il occupoit avant ſa raréfaction: or comme il prétend que tous les corps ont un pouvoir attractif & répulſif, & que ces deux qualités ſont d'autant plus fortes dans les corps, qu'ils ſont plus denſes, plus ſolides, & plus compactes, il en conclut que quand par la chaleur, ou par l'effet de quelqu'autre agent, la force attractive eſt ſurmontée, & les particules du corps écartées au point de n'être plus dans la ſphere d'attraction, la force répulſive commençant à agir, les fait éloigner les unes des autres avec d'autant plus de force, qu'elles étoient plus étroitement adhérentes entr'elles, & ainſi il s'en forme un *air* permanent. C'eſt pourquoi, dit le même auteur, comme les particules d'*air* permanent ſont plus groſſieres, & formées de corps plus denſes que celles de l'*air* paſſager ou des vapeurs, le véritable *air* eſt plus peſant que les vapeurs, & l'athmoſphere humide plus légere que l'athmoſphere ſeche. *V.* ATTRACTION, RÉPULSION, *&c.*

Mais, après tout, il y a encore lieu de douter ſi la matiere ainſi extraite des corps ſolides a toutes les propriétés de l'*air*; ſi cet *air* n'eſt pas paſſager, ou ſi l'*air* permanent qu'on tire des corps n'y exiſtoit pas déja. M. Boyle prouve par une expérience faite dans la machine pneumatique avec une meche allumée, que cette fumée ſubtile que le feu éleve même des corps ſecs, n'a pas autant de reſſort que l'*air*, puiſqu'elle ne ſauroit empêcher l'expanſion d'un peu d'*air* enfermé dans une veſſie qu'elle environne. *Phyſiq. méchan. exper.* Néanmoins dans quelques expériences poſtérieures, en diſſolvant du fer dans l'huile de vitriol & de l'eau, ou dans de l'eau forte, il a formé une groſſe bulle d'*air* qui avoit un véritable reſſort, & qui en conſéquence de ſon reſſort, empêchoit que la liqueur voiſine ne prît ſa place; lorſqu'on y appliqua la main toute chaude, elle ſe dilata aiſément comme tout autre *air*, & ſe ſépara dans la liqueur même en pluſieurs bulles,

Digitized by Google

bulles, dont quelques-unes s'éleverent hors de la liqueur en plein *air*. *Ibid.*

Le même phyſicien nous aſſure avoir tiré une ſubſtance vraiment élaſtique de pluſieurs autres corps; comme du pain, du raiſin, de la biere, des pommes, des pois, du bœuf, &c. & de quelques corps, en les brûlant dans le vuide, & ſinguliérement du papier, de la corne de cerf: mais cependant cette ſubſtance, à l'examiner de près, étoit ſi éloignée de la nature d'un *air* pur, que les animaux qu'on y enfermoit, non ſeulement ne pouvoient reſpirer qu'avec peine, mais même y mouroient plus vîte que dans un vuide, où il n'y auroit point eu d'*air* du tout. *Phyſic. méchan. expér.*

Nous pouvons ajouter ici une obſervation de l'académie royale des Sciences, qui eſt que l'élaſticité eſt ſi éloignée d'être la qualité conſtitutive de l'*air*, qu'au contraire s'il ſe joint à l'*air* quelques matieres hétérogenes, il devient plus élaſtique qu'il ne l'étoit dans toute ſa pureté. Ainſi M. de Fontenelle aſſure, en conſéquence de quelques expériences faites à Paris par M. de la Hire, & à Boulogne par M. Stancari, que l'*air* rendu humide par le mélange des vapeurs, eſt beaucoup plus élaſtique & plus capable d'expanſion que quand il eſt pur; & M. de la Hire le juge huit fois plus élaſtique que l'*air* ſec. *Hiſt. de l'acad. an. 1708.*

Mais il eſt bon d'obſerver auſſi que M. Jurin explique ces expériences d'une autre maniere, & prétend que la conſéquence qu'on en tire, n'en eſt pas une ſuite néceſſaire. *Append. ad Varen. Géogr.*

Tout ce que nous venons de dire s'entend de l'*air* conſidéré en lui-même: mais, comme nous l'avons remarqué, cet *air* n'exiſte nulle part pur de tout mélange. Or ces ſubſtances hétérogenes des propriétés & des effets deſquels nous avons à traiter ici, ſont, ſelon M. Boyle, d'une nature toute différente de celle de l'*air* pur. Boerhaave même fait voir que c'eſt un chaos & un aſſemblage de toutes les eſpeces de corps créés. Tout ce que le feu peut volatiliſer s'éleve dans l'*air*: or il n'y a point de corps qui puiſſe réſiſter à l'action du feu. *Voyez* FEU, VOLATIL, *&c.*

Par exemple, il doit s'y trouver 1°. des particules de toutes les ſubſtances qui appartiennent au regne minéral: car toutes ces ſubſtances, telles que les ſels, les ſoufres, les pierres, les métaux, *&c.* peuvent être converties en fumée, & par conſéquent prendre place parmi les ſubſtances aériennes. L'or même, le plus fixe de tous les corps naturels, ſe trouve dans les mines fortement adhérent au ſoufre, & peut conſéquemment être élevé avec ce minéral. *Voyez* OR, *&c.*

2°. Il faut auſſi qu'il y ait dans l'*air* des particules de toutes les ſubſtances qui appartiennent au regne animal. Car les émanations abondantes qui ſortent perpétuellement des corps des animaux par la tranſpiration qu'opere ſans ceſſe la chaleur vitale, portent dans l'*air* pendant le cours entier de la vie d'un animal plus de particules de la ſubſtance qu'il n'en faudroit pour recompoſer pluſieurs corps ſemblables. *Voyez* TRANSPIRATION, EMANATION, *&c*

De plus, quand un animal mort reſte expoſé à l'*air*, toutes ſes parties s'évaporent & ſe diſſipent bientôt; de ſorte que la ſubſtance dont étoit compoſé un animal, un homme par exemple, un bœuf ou tout autre, ſe trouve preſque toute convertie en *air*.

Voici une preuve entre mille autres, qui fait bien voir que l'*air* ſe charge d'une infinité de particules excrémenteuſes: on dit qu'à Madrid, on n'eſt point dans l'uſage d'avoir des privés dans les maiſons; que les rues en ſervent la nuit: que cependant l'*air* enleve ſi promptement les particules fétides, qu'il n'en reſte aucune odeur le jour.

3°. Il eſt également certain que l'*air* eſt auſſi chargé de végétaux; car on ſait que toutes les ſubſtances végétales deviennent volatiles par la putréfaction, ſans même en excepter ce qu'il y a de terreux & de vaſculaire qui s'échappe à ſon tour. *Voyez* VÉGÉTAL, PLANTE, *&c.*

De toutes ces émanations qui flottent dans le vaſte océan de l'athmoſphere, les principales ſont celles qui conſiſtent en parties ſalines. La plupart des auteurs imaginent qu'elles ſont d'une eſpece nitreuſe: mais il n'y a pas à douter qu'il n'y en ait de toutes ſortes; du vitriol, de l'alun, du ſel

marin, & une infinité d'autres. *Voyez* SEL, NITRE, *&c.*

M. Boyle obſerve même qu'il peut y avoir dans l'*air* quantité de ſels compoſés qui ne ſont point ſur terre, formés par la rencontre fortuite & le mélange de différens eſprits ſalins. Ainſi l'on voit des vitrages d'anciens bâtimens, corrodés comme s'ils avoient été rongés par des vers, quoique aucun des ſels que nous connoiſſons en particulier, ne fût capable de produire cet effet.

Les ſoufres ſont ſans doute une partie conſidérable de la ſubſtance aérienne, à cauſe du grand nombre de volcans, de grottes, de cavernes, & de ſoupiraux; d'où il ſort une quantité conſidérable de ſoufre qui ſe répand dans l'athmoſphere. *Voyez* SOUFRE, VOLCAN, *&c.*

Et l'on peut regarder les agrégations, les ſéparations, les frottemens, les diſſolutions, & les autres opérations d'une matiere ſur une autre, comme les ſources d'une infinité de ſubſtances neutres & anonymes qui ne nous ſont pas connues.

L'*air*, pris dans cette acception générale, eſt un des agens les plus conſidérables & les plus univerſels qu'il y ait dans la nature, tant pour la conſervation de la vie des animaux, que pour la production des plus importans phénomenes qui arrivent ſur la terre. Ses propriétés & ſes effets ayant été les principaux objets des recherches & des découvertes des philoſophes modernes, ils les ont réduits à des loix & des démonſtrations préciſes qui ſont partie des branches des Mathématiques qu'on appelle *Pneumatique* & *Airométrie*. *Voyez* RESPIRATION, PNEUMATIQUE & AIROMÉTRIE, *&c.*

Parmi les propriétés & les effets méchaniques de l'*air*, les principaux ſont *ſa fluidité*, *ſa peſanteur* & *ſon élaſticité*. 1°. Commençons par *la fluidité*. Cette propriété de l'*air* eſt conſtante par la facilité qu'ont les corps à le traverſer, par la propagation des ſons, des odeurs & émanations de toutes ſortes qui s'échappent des corps; car ces effets déſignent un corps dont les parties cedent au plus léger effort, & en y cédant, ſe meuvent elles-mêmes avec beaucoup de facilité: or voilà préciſément ce qui conſtitue le fluide. L'*air* ne perd jamais cette propriété, ſoit qu'on le garde pluſieurs années dans une bouteille fermée, ſoit qu'on l'expoſe au plus grand froid naturel ou artificiel, ſoit qu'on le condenſe en le comprimant fortement. On n'a jamais remarqué dans aucun de ces cas qu'il ſe ſoit réduit en parties ſolides; cela vient de ſa rareté, de ſa mobilité, & de la figure de ſes parties. *M. Formey. Voyez* FLUIDE & SON, *&c.*

Ceux qui, ſuivant le ſentiment de Deſcartes, font conſiſter la fluidité dans un mouvement perpétuel & inteſtin des parties, trouveront ce caractere dans l'*air*. Ainſi dans une chambre obſcure où les repréſentations des objets extérieurs ne ſont introduites que par un ſeul rayon, on voit les corpuſcules dont l'*air* eſt rempli dans une fluctuation perpétuelle; & les meilleurs thermometres ne ſont jamais dans un parfait repos. *Voyez* THERMOMETRE.

Quelques philoſophes modernes attribuent la cauſe de la fluidité de l'*air*, au feu qui y eſt entremélé, ſans lequel toute l'athmoſphere, ſelon eux, ſe durciroit en une maſſe ſolide & impénétrable; & en effet, plus le degré de feu y eſt conſidérable, plus elle eſt fluide, mobile & perméable; & ſelon que les différentes poſitions du ſoleil augmentent ou diminuent ce degré de feu, l'*air* en reçoit toujours une température proportionnée. *Voyez* FEU.

C'eſt là, ſans doute en grande partie, ce qui fait que ſur les ſommets des plus hautes montagnes, les ſenſations de l'ouie, de l'odorat, & les autres, ſe trouvent plus foibles. *Voyez* MONTAGNE.

Comme l'*air* eſt un fluide, il preſſe dans toutes ſortes de directions avec la même force, c'eſt-à-dire, en haut, en bas, latéralement, obliquement, ainſi que l'expérience le démontre dans tous les fluides. On prouve que la preſſion latérale de l'*air* eſt égale à la preſſion perpendiculaire par l'expérience ſuivante, qui eſt de M. Mariotte. On prend une bouteille haute, percée vers ſon milieu d'un petit trou; lorſque cette bouteille eſt pleine d'eau, on y plonge un tuyau de verre ouvert de chaque côté, dont l'extrêmité inférieure deſcend plus bas que le petit trou fait à la bouteille. On bouche

Digitized by Google

le cou de la bouteille avec de la cire ou de la poix, dont on a ſoin de bien envelopper le tuyau, en ſorte qu'il ne puiſſe point du tout entrer d'*air* entre le tuyau & le cou : lors donc que le tuyau ſe trouve rempli d'eau & que le trou latéral de la bouteille vient à s'ouvrir, l'eau s'écoule en partie du tuyau, mais elle s'arrête proche de l'extrêmité inférieure du tuyau à la hauteur du trou, & toute la bouteille reſte pleine. Or ſi la preſſion perpendiculaire de l'*air* l'emportoit ſur la preſſion latérale, toute l'eau devroit être pouſſée hors du tuyau, & ne manqueroit pas de s'écouler ; c'eſt pourtant ce qui n'arrive pas, parce que l'*air* preſſe latéralement avec tant de force contre le trou, que l'eau ne ſe peut échapper de la bouteille. *Muſſch. eſſ. de Phyſ.*

II. *La peſanteur ou la gravité.* Cette propriété de l'*air* eſt peut-être une ſuite de ce qu'il eſt une ſubſtance corporelle ; la peſanteur étant ou une propriété eſſentielle de la matiere, ou du moins une propriété qui ſe rencontre dans tous les corps. *Voyez* ATTRACTION, PESANTEUR, GRAVITÉ.

Nous avons une infinité de preuves de cette propriété par les expériences. La peſanteur de l'*air* paroit d'abord en ce qu'il n'abandonne point le centre de la terre. Si on pompe l'*air* d'un verre, & qu'on ouvre enſuite ce verre en haut, l'*air* ſe précipitera ſur le champ dans le verre par l'ouverture, & le remplira. Toutes les expériences de la machine pneumatique prouvent cette qualité de l'*air*. *Voyez* PNEUMATIQUE. Qu'on applique la main ſur l'orifice d'un vaiſſeau vuide d'*air*, on ſent bientôt le poids de l'athmoſphere qui la comprime. Des vaiſſeaux de verre dont on a pompé l'*air*, ſont aiſément briſés par la peſanteur de l'*air* qui les comprime en dehors. Si l'on joint bien exactement deux moitiés d'une ſphere creuſe, & qu'on en pompe l'*air*, elles ſeront preſſées l'une contre l'autre par le poids de l'*air* voiſin, avec une force égale à celle d'un poids de cent livres.

Lorſqu'on poſe ſur un récipient de machine pneumatique un diſque mince & plat de plomb ou de verre, & qu'on pompe enſuite l'*air* du récipient, l'*air* extérieur preſſe alors par ſa peſanteur le diſque de plomb dans le récipient, ou il briſe en pieces avec beaucoup de violence le verre en le pouſſant en dedans. Si on enveloppe un cylindre ouvert par en haut, d'une veſſie de cochon bien mince, dès qu'on aura pompé l'*air* de ce cylindre, la veſſie ſera déchirée avec beaucoup de violence. Lorſqu'on poſe ſur la plaque de la machine pneumatique des verres ou vaſes ſphériques dont on pompe l'*air*, ils ſe trouvent d'abord preſſés avec beaucoup de force contre cette plaque, par la peſanteur de l'*air* extérieur qui les comprime ; de ſorte qu'on ne peut les en retirer enſuite qu'avec beaucoup de force.

Autre expérience : Prenez un tuyau fermé par un bout, empliſſez-le de mercure, plongez-le par le bout ouvert dans un baſſin plein du même fluide, & le tenez droit ; le mercure ſera ſuſpendu dans le tuyau à la hauteur d'environ 27 à 28 pouces, au deſſus de la ſurface du mercure qui eſt dans le baſſin. La raiſon de cette ſuſpenſion eſt, que le mercure du tuyau ne ſauroit deſcendre plus bas ſans faire monter celui qui eſt dans le baſſin, lequel étant preſſé par le poids de l'athmoſphere qu'il ſupporte, ne permet pas à celui du tuyau de deſcendre, à moins que le poids de ce dernier n'excede celui de l'*air* qui preſſe ſur le baſſin. Ce qui prouve que c'eſt là la cauſe de cette ſuſpenſion, c'eſt que ſi l'on met le baſſin & le tuyau ſous le récipient de la machine pneumatique, à meſure que l'on pompera l'*air*, le mercure du tuyau baiſſera ; & réciproquement à meſure que l'on laiſſera rentrer l'*air*, le mercure remontera à ſa premiere hauteur. C'eſt là ce qu'on appelle l'*expérience de Torricelli.*

C'eſt auſſi à la peſanteur de l'*air* qu'on doit attribuer l'effet des pompes. Car ſuppoſons un tuyau de verre ouvert de chaque côté, & qu'on pouſſe dedans juſqu'en bas un piſton attaché à un manche, qu'on mette ce tuyau dans un petit baſſin de mercure, & qu'on tire le piſton en haut, qu'en arrivera-t-il ? Comme il n'y a pas d'*air* & par conſéquent point de réſiſtance ni aucune cauſe qui agiſſe par la preſſion, entre le piſton & le mercure qui eſt dans le petit baſſin, placé à l'ouverture du tuyau, il faut que le mercure du baſſin étant preſſé par

l'*air* ſupérieur & extérieur, monte dans le tuyau & ſuive le piſton ; & lorſque le piſton eſt arrivé à la hauteur de 28 pouces environ, & qu'on continue de le tirer, il faut que le mercure abandonne le piſton, & qu'il reſte ſuſpendu dans le tuyau à la hauteur de 28 pouces. Car le poids de l'air extérieur n'a pas la force de l'élever davantage. Si on prend de l'eau au lieu du mercure, comme elle eſt environ 14 fois plus légere, l'*air* la fera auſſi monter plus haut, c'eſt-à-dire juſqu'à environ 32 piés.

L'action des enfans qui tettent ne differe pas beaucoup de celle d'une pompe ; car un enfant qui tette, avale l'*air* qui eſt dans ſa bouche ; il bouche les narines par derriere dans le goſier, & prend le mammelon qu'il ſerre tout autour avec ſes levres. Il gonfle enſuite ſes joues & produit de cette maniere un vuide dans ſa bouche. L'*air* preſſe par ſa peſanteur ſur les mammelles, & pouſſe le lait vers le mammelon, & delà dans la bouche.

On peut auſſi expliquer l'action des ventouſes par le même principe. Car la partie de la peau qui eſt enfermée ſous la ventouſe, ſe trouve ſous un vaſe dont on a pompé l'*air* ; de ſorte que les humeurs du corps ſont pouſſées vers cette partie par l'action de l'*air* extérieur : ce qui fait que la peau & ſes vaiſſeaux ſe gonflent & ſe levent ſous la ventouſe. *Muſſch.*

Enfin on peut peſer l'*air* ; car ſi l'on met un vaiſſeau plein d'*air* commun dans une balance bien juſte, on le trouvera plus peſant que ſi l'*air* en avoit été retiré ; & le poids ſera encore bien plus ſenſible, ſi l'on peſe ce même vaiſſeau rempli d'*air* condenſé ſous un récipient d'où on aura pompé l'*air*. *V.* BALANCE HYDROSTATIQUE.

Quelques perſonnes douteront peut-être que l'*air* ſoit peſant de lui-même, & croiront que ſa peſanteur peut venir des vapeurs & des exhalaiſons dont il eſt rempli. Il n'y a aucun lieu de douter que la peſanteur de l'*air* ne dépende effectivement en partie des vapeurs, comme on peut l'expérimenter, en prenant une boule de verre pleine d'*air*, qu'on pompera enſuite fort exactement. Pour cet effet on mettra en haut ſur l'ouverture par laquelle l'*air* devra rentrer dans la boule, un entonnoir fait exprès, qui aura une cloiſon percée de petits trous ; on mettra enſuite deſſus de la potaſſe fort ſeche, ou du ſel de tartre, & on laiſſera entrer l'*air* lentement à travers ces ſels dans la boule. On attendra aſſez long-temps afin que la boule ſe rempliſſe d'*air*, & qu'elle ne ſe trouve pas plus chaude que l'*air* extérieur, en cas qu'il puiſſe s'échauffer par quelque fermentation en paſſant à travers les ſels. Si l'*air* de l'athmoſphere eſt ſec, on trouve que l'*air* qui avoit auparavant rempli la boule, étoit de même peſanteur que celui qui y eſt entré en traverſant les ſels ; & s'il fait un temps humide, on trouvera que l'*air* qui a paſſé à travers les ſels, eſt plus léger que celui qui auparavant avoit rempli la boule. Mais quoique cette expérience prouve que la peſanteur de l'*air* dépende en partie des vapeurs qui y nagent, on ne peut s'empêcher de reconnoître que l'*air* eſt peſant de lui-même ; car autrement il ne ſeroit pas poſſible de concevoir comment les nuées qui peſent beaucoup pourroient y reſter ſuſpendues, ne faiſant le plus ſouvent que flotter dans l'*air* avec lequel elles ſont en équilibre. Otez cet équilibre, & vous les verrez bientôt ſe précipiter en bas. *Muſſch.*

Le poids de l'*air* varie perpétuellement, ſelon les différens degrés de chaleur & de froid. Riccioli eſtime que ſa peſanteur eſt à celle de l'eau, comme un eſt à 1000 : Marſene, comme un eſt à 1300, ou à 1356 : Galilée, comme un eſt à 400 : M. Boyle, par une expérience plus exacte, trouve ce rapport aux environs de Londres, comme un eſt à 938, & penſe que tout bien conſidéré, la proportion de un à 1000 doit être regardée comme ſa peſanteur reſpective moyenne ; car on n'en ſauroit fixer une préciſe, attendu que le poids de l'*air*, auſſi-bien que celui de l'eau même, varie à chaque inſtant : ajoutez que les mêmes expériences varient en différens pays, ſelon la différente hauteur des lieux, & le plus ou le moins de denſité de l'*air*, qui réſulte de cette différente hauteur. Boyle, *Phyſ. mechan. exper.*

Il faut ajouter cependant que par des expériences faites depuis en préſence de la ſociété royale de Londres, la proportion du poids de l'*air* à celui de l'eau s'eſt trou-

vée être de un à 840; dans une expérience postérieure, comme un eſt à 852; & dans une troiſieme, comme un eſt à 860, *Tranſ. Phil. n°. 102;* & enfin en dernier lieu, par une expérience fort ſimple & fort exacte, faite par M. Hawksbée, comme un eſt à 885. *Phyſ. méch. exper.* Mais toutes ces expériences ayant été faites en été, le docteur Jurin eſt d'avis qu'il faut choiſir un temps entre le froid & le chaud, & qu'alors la proportion de la peſanteur de l'*air* à celle de l'eau ſera de un à 800.

M. Muſſchenbroek dit avoir quelquefois trouvé que la peſanteur de l'*air* étoit à celle de l'eau comme 1 à 606, lorſque l'*air* étoit fort peſant. Il ajoute qu'en faiſant cette expérience en différentes années & dans des ſaiſons différentes, il a obſervé une différence continuelle dans cette proportion de peſanteur; de ſorte que, ſuivant les expériences faites en divers endroits de l'Europe, il croit que le rapport de la peſanteur de l'*air* à celle de l'eau doit être réduit à certaines bornes, qui ſont comme un à 606, & delà juſqu'à 1000.

L'*air* une fois reconnu peſant & fluide, les loix de ſa gravitation & de ſa preſſion doivent être les mêmes que celles des autres fluides; & conſéquemment ſa preſſion doit être proportionnelle à ſa hauteur perpendiculaire. *Voyez* FLUIDE.

D'ailleurs cette conſéquence eſt confirmée par les expériences. Car ſi l'on porte le tube de Torricelli en un lieu plus élevé, où par conſéquent la colonne d'*air* ſera plus courte, la colonne de mercure ſoutenue ſera moins haute, & baiſſera d'un quart de pouce lorſqu'on aura porté le tube à cent piés plus haut, ainſi de cent piés en cent piés à meſure qu'on montera.

De ce principe dépend la ſtructure & l'uſage du barometre. *V.* BAROMETRE.

De ce même principe il s'enſuit auſſi que l'*air*, comme tous les autres fluides, preſſe également de toutes parts. C'eſt ce que nous avons déja démontré ci-deſſus, & dont on voit encore la preuve, ſi l'on fait attention que les ſubſtances molles en ſoutiennent la preſſion ſans que leur forme en ſoit changée, & les corps fragiles ſans en être briſés, quoique la preſſion de la colonne d'*air* ſur ces corps ſoit égale à celle d'une colonne de mercure de 30 pouces, ou d'une colonne d'eau de 32 piés. Ce qui fait que la figure de ces corps n'eſt point altérée, c'eſt la preſſion égale de l'*air* qui fait qu'autant il preſſe d'un côté, autant il réſiſte du côté oppoſé. C'eſt pourquoi ſi l'on ôte ou ſi l'on diminue la preſſion ſeulement d'un côté, l'effet de la preſſion ſur le côté oppoſé ſe ſentira bientôt.

De la gravité & la fluidité conſidérées conjointement, s'enſuivent pluſieurs uſages & pluſieurs effets de l'*air*. 1°. Au moyen de ces deux qualités conjointes, il enveloppe la terre avec les corps qui ſont deſſus, les preſſe, & les unit avec une force conſidérable. Pour le prouver, nous obſerverons que dès qu'on connoît la peſanteur ſpécifique de l'*air*, on peut ſavoir d'abord combien peſe un pié cube d'*air*; car ſi un pié-cube d'eau peſe 64 livres, un pié-cube d'*air* peſera environ la 800e partie de 64 livres: delà on pourra conclure quel eſt le poids d'une certaine quantité d'*air*. On peut auſſi déterminer quelle eſt la force avec laquelle l'*air* comprime tous les corps terreſtres. Car il eſt évident que cette preſſion eſt la même que ſi tout notre globe étoit couvert d'eau à la hauteur de 32 piés environ. Or un pié-cube d'eau peſant 64 livres, 32 piés peſeront 32 fois 64 livres, ou environ 2048 livres; & comme la ſurface de la terre contient à-peu-près 55478000000000 piés quarrés, il faudra prendre 2048 fois ce grand nombre pour avoir à-peu-près le poids réduit en livres avec lequel l'*air* comprime notre globe. Or on voit aiſément que l'effet d'une telle preſſion doit être fort conſidérable. Par exemple elle empêche les vaiſſeaux artériels des plantes & des animaux d'être exceſſivement diſtendus par l'impétuoſité des ſucs qui y circulent, ou par la force élaſtique de l'*air* dont il y a une quantité conſidérable dans le ſang. Ainſi nous ne devons plus être ſurpris que par l'application des ventouſes, la preſſion de l'*air* étant diminuée ſur une partie du corps, cette partie s'enfle; ce qui cauſe néceſſairement un changement à la circulation des fluides dans ſes vaiſſeaux capillaires, *&c.*

Cette même cauſe empêche les fluides de tranſpirer & de s'échapper à travers les

pores des vaiſſeaux qui les contiennent. C'eſt ce qu'éprouvent les voyageurs à meſure qu'ils montent des montagnes élevées : ils ſe ſentent lâches de plus en plus à meſure qu'ils avancent vers le haut ; & à la longue, il leur vient un crachement de ſang ou d'autres hémorrhagies ; & cela parce que l'*air* ne preſſe pas ſuffiſamment ſur les vaiſſeaux des poumons. On voit la même choſe arriver aux animaux enfermés ſous le récipient de la machine pneumatique : à meſure qu'on en pompe l'*air*, ils s'enflent, vomiſſent, bavent, ſuent, lâchent leur urine & leurs autres excrémens, *&c. Voyez* VUIDE.

2°. C'eſt à ces deux mêmes qualités de l'*air*, la peſanteur & la fluidité, qu'eſt dû le mêlange des corps contigus les uns aux autres, & ſinguliérement des fluides. Ainſi pluſieurs liquides, comme les huiles & les ſels qui dans l'*air* ſe mêlent promptement & d'eux-mêmes, ne ſe mêleront point s'ils ſont dans le vuide.

3°. En conſéquence de ces deux mêmes qualités, l'*air* détermine l'action d'un corps ſur un autre. Ainſi le feu qui brûle du bois s'éteint, & la flamme ſe diſſipe ſi l'on retire l'*air* ; parce qu'alors il n'y a plus rien qui puiſſe appliquer les corpuſcules du feu contre ceux de la ſubſtance combuſtible, & empêcher la diſſipation de la flamme. La même choſe arrive à l'or en diſſolution dans l'eau régale. Ce menſtrue ceſſe d'agir ſur le métal dès qu'on a retiré l'*air* ; & c'eſt en conſéquence de cette faculté déterminante de l'*air*, que Papin a imaginé le *digeſtoire* qui porte ſon nom. *Voyez* DIGESTOIRE.

C'eſt auſſi pour cela que ſur les ſommets des plus hautes montagnes, comme ſur le pic de Ténerife, les ſubſtances qui ont le plus de ſaveur, comme le poivre, le gingembre, le ſel, l'eſprit-de-vin, ſont preſque inſipides ; car faute d'un agent ſuffiſant qui applique leurs particules ſur la langue, & qui les faſſe entrer dans ſes pores, elles ſont chaſſées & diſſipées par la chaleur même de la bouche. La ſeule ſubſtance qui y retienne ſa ſaveur eſt le vin de Canarie ; ce qui vient de ſa qualité onctueuſe qui le fait adhérer fortement au palais, & empêche qu'il n'en puiſſe être écarté aiſément.

Ce même principe de gravité produit auſſi en partie les vents, qui ne ſont autre choſe qu'un *air* mis en mouvement par quelque altération dans ſon équilibre. *Voyez* VENT.

III. Une autre qualité de l'*air* d'où réſultent un grand nombre de ſes effets, & dont nous avons déja parlé, eſt ſon *élaſticité* par laquelle il cede à l'impreſſion des autres corps en rétreciſſant ſon volume, & ſe rétablit enſuite dans la même forme & la même étendue, en écartant ou affoibliſſant la cauſe qui l'avoit reſſerré. Cette force élaſtique eſt une des propriétés diſtinctives de l'*air* ; les deux autres propriétés dont nous avons parlé plus haut, lui étant communes avec les autres fluides.

Une infinité de preuves nous convainquent que l'*air* a cette faculté. Si par exemple on preſſe avec la main une veſſie ſoufflée, on trouve une réſiſtance ſenſible dans l'*air* qui y eſt enfermé ; & ſi l'on ceſſe de la comprimer, la partie qui étoit comprimée ſe tend & ſe remplit auſſi-tôt.

C'eſt de cette propriété de l'*air* que dépend la ſtructure & l'uſage de la machine pneumatique. *V.* MACHINE PNEUMATIQUE.

Chaque particule d'*air* fait un continuel effort pour ſe dilater, & ainſi lutte contre les particules voiſines qui en font auſſi un ſemblable ; mais ſi la réſiſtance vient à ceſſer ou à s'affoiblir, à l'inſtant la particule dégagée ſe raréfie prodigieuſement. C'eſt ce qui fait que ſi l'on enferme ſous le récipient de la machine pneumatique de petites balles de verre minces, ou des veſſies pleines d'*air* & bien fermées, & qu'enſuite on pompe l'*air*, elles y crevent par la force de l'*air* qu'elles contiennent. Si l'on met ſous le récipient une veſſie toute flaſque, qui ne contienne que très-peu d'*air* ; lorſqu'on vient à pomper l'*air*, elle s'y enfle & paroit toute pleine. La même choſe arrivera ſi l'on porte une veſſie flaſque ſur le ſommet d'une haute montagne.

Cette même expérience fait voir d'une maniere évidente, que l'élaſticité des corps ſolides eſt fort différente de la vertu élaſtique de l'*air*, & que les corps ſolides & élaſtiques ſe dilatent tout autrement que l'*air*. En effet, lorſque l'*air* ceſſe d'être comprimé, non ſeulement il ſe dilate, mais il

occupe alors un plus grand eſpace, & reparoit ſous un plus grand volume qu'auparavant; ce qu'on ne remarque pas dans les corps ſolides & élaſtiques, qui reprennent ſeulement la figure qu'ils avoient avant que d'être comprimés.

L'*air* tel qu'il eſt tout proche de notre globe, ſe raréfie de telle maniere que ſon volume eſt toujours en raiſon inverſe des poids qui le compriment, c'eſt-à-dire que ſi l'air preſſé par un certain poids occupe un certain eſpace, ce même *air* preſſé par un poids qui ne ſoit que la moitié du précédent, occupera un eſpace double de celui qu'il occupoit dans le premier cas. M. Boyle & M. Mariotte ont établi cette regle par des expériences. La même regle a lieu lorſqu'on comprime l'*air*, comme M. Mariotte l'a fait voir auſſi. Cependant il ne faut pas regarder cette regle comme parfaitement exacte; car en comprimant l'*air* bien fortement, & le réduiſant à un volume quatre fois plus petit, l'effet ne répond plus à la regle donnée par M. Mariotte, cet *air* commence alors à faire plus de réſiſtance, & a beſoin pour être comprimé davantage, d'un poids plus grand que la regle ne l'exige. En effet, pour peu qu'on y faſſe attention, on verra qu'il eſt impoſſible que la regle ſoit exactement vraie: car lorſque l'*air* ſera ſi fort comprimé que toutes ſes parties ſe toucheront & ne formeront qu'une ſeule maſſe ſolide, il n'y aura plus moyen de comprimer davantage cette maſſe, puiſque les corps ſont impénétrables. Il n'eſt pas moins évident que l'*air* ne ſauroit ſe raréfier à l'infini, & que ſa raréfaction a des bornes; d'où il s'enſuit que la regle des raréfactions en raiſon inverſe des poids comprimans, n'eſt pas non plus entiérement exacte: car il faudroit ſuivant cette regle, qu'à un degré quelconque de raréfaction de l'*air*, on trouvât un poids correſpondant qui empêcheroit cette raréfaction d'être plus grande. Or, lorſque l'*air* eſt raréfié le plus qu'il eſt poſſible, il n'eſt alors chargé d'aucun poids, & il occupe cependant un certain eſpace.

On ne ſauroit aſſigner des bornes préciſes à l'élaſticité de l'*air*, ni la détruire ou altérer aucunement. M. Boyle a fait pluſieurs expériences, pour voir s'il pourroit affoiblir le reſſort d'un *air* extrêmement raréfié dans la machine pneumatique, en le tenant long-temps comprimé par un poids dont il eſt étonnant qu'il ſoutint la force pendant un ſeul inſtant: & après tout ce temps il n'a point vu de diminution ſenſible dans ſon élaſticité. M. de Roberval ayant laiſſé un fuſil à vent chargé pendant ſeize ans d'*air* condenſé, cet *air* mis enfin en liberté, pouſſa une balle avec autant de force qu'auroit pu faire un *air* tout récemment condenſé.

Cependant M. Hawksbée a prétendu prouver par une expérience qu'il a faite depuis, que le reſſort de l'*air* peut être tellement dérangé par une violente preſſion, qu'il ne puiſſe plus ſe rétablir qu'au bout de quelque temps. Il prit pour cet effet un vaiſſeau de cuivre bien fort, dans lequel il verſa d'abord une demi-pinte d'eau; il y comprima enſuite trois ou quatre fois plus d'*air* qu'il n'y en avoit eu auparavant: une heure après il ouvrit le vaſe, & en laiſſa ſortir l'*air* en y ſerrant avec une vis un tuyau ouvert, dont l'un des bouts étoit plongé dans l'eau: il trouva peu de temps après que l'eau s'étoit élevée d'un pié dans le tuyau, & qu'elle venoit juſqu'à la hauteur de 16 pouces. Il conclut delà, que la force élaſtique de l'*air* avoit été affoiblie pendant quelque temps; car ſi elle fût reſtée la même qu'elle étoit auparavant, tout l'*air* n'eût pas manqué de s'échapper du vaſe après qu'il eût été ouvert: d'où il s'enſuit, ſelon M. Hawksbée, que cet *air* étant reſté dans le vaſe, il s'y étoit enſuite raréfié, & avoit fait monter l'eau dans le tuyau. Cependant on pourroit ſoupçonner qu'il ſeroit peut-être entré une plus grande quantité d'*air* dans l'eau, parce que l'*air* qui repoſoit deſſus, ſe trouvoit trois ou quarte fois plus comprimé, & que l'*air* n'auroit été en état de ſe dégager de l'eau qu'après un certain temps; en ſorte que celui qui avoit pu s'échapper librement, ſeroit en effet ſorti du vaſe, tandis que celui qui avoit pénétré l'eau en trop grande quantité, auroit eu beſoin de temps pour en ſortir. M. Muſſchenbroek ayant verſé du mercure dans un tuyau de 8 piés de long, dont un des bouts étoit recourbé, & ayant de cette maniere comprimé l'*air* dans le bout

recourbé, scella ensuite l'autre bout hermétiquement, & marqua le degré de chaleur que l'*air* avoit alors. Depuis ce temps il dit avoir toujours observé que le mercure se tenoit à la même hauteur dans le tuyau, lorsque l'*air* avoit le même degré de chaleur qu'au commencement de l'expérience. Au contraire lorsque l'*air* devenoit plus chaud, le mercure montoit dans le tuyau; d'où il paroitroit s'ensuivre que la compression de l'*air* ne lui fait point perdre son élasticité. On ne sauroit cependant nier que l'*air* ne puisse perdre de sa force élastique, puisque M. Hales a prouvé que la chose étoit possible, en mettant le feu à du soufre dans un verre plein d'*air*: & peut-être y a-t-il un plus grand nombre d'exhalaisons qui produisent le même effet. *Musſch.*

Il est visible que le poids ou la pression de l'*air* ne dépend pas de son élasticité, & qu'il ne seroit ni plus ni moins pesant, quand il ne seroit pas élastique. Mais de ce qu'il est élastique, il s'ensuit qu'il doit être susceptible d'une pression qui le réduise à un tel espace, que son élasticité qui réagit contre le poids qui le comprime, soit égale à ce poids.

En effet, la loi de l'élasticité est qu'elle augmente à proportion de la densité de l'*air*, & que sa densité augmente à proportion des forces qui le compriment. Or il faut qu'il y ait une égalité entre l'action & la réaction; c'est-à-dire que la gravité de l'*air* qui opere sa compression, & l'élasticité de l'*air* qui le fait tendre à sa dilatation, soient égales. *Voyez* DENSITÉ, RÉACTION, *&c.*

Aussi l'élasticité augmentant ou diminuant généralement à proportion que la densité de l'*air* augmente ou diminue, c'est-à-dire, à proportion que l'espace entre ses particules diminue ou augmente, il n'importe que l'*air* soit comprimé & retenu dans un certain espace par le poids de l'athmosphere, ou par quelque autre cause; il suffit qu'il tende à se dilater avec une action égale à celle de la cause qui le comprime. C'est pourquoi si l'*air* voisin de la terre est enfermé dans un vaisseau, de maniere qu'il n'ait plus du tout de communication avec l'*air* extérieur, la pression de cet *air* enfermé ne laissera pas d'être égale au poids de l'athmosphere. Aussi voyons-nous que l'*air* d'une chambre bien fermée soutient le mercure dans le barometre, par sa force élastique, à la même hauteur que feroit le poids de toute l'athmosphere. *Voyez l'article* ELASTICITÉ.

Suivant ce principe, on peut par de certaines méthodes condenser l'air. *Voyez* CONDENSATION.

C'est sur ce même principe qu'est fondée la structure de l'arquebuse-à-vent. *Voyez* ARQUEBUSE-A-VENT.

L'*air* peut donc être condensé: mais jusqu'à quel point le peut-il être, ou à quel volume est-il possible de le réduire en le comprimant? Nous n'en connoissons point encore les bornes. M. Boyle a trouvé le moyen de rendre l'*air* treize fois plus dense en le comprimant: d'autres prétendent l'avoir vu réduit à un volume soixante fois plus petit. M. Hales l'a rendu trente-huit fois plus dense à l'aide d'une presse, mais en faisant geler de l'eau dans une grenade ou boulet de fer, il a réduit l'*air* en un volume 1838 fois plus petit, de sorte qu'il doit avoir été plus de deux fois plus pesant que l'eau; ainsi, comme l'eau ne peut être comprimée, il s'ensuit delà que les parties aériennes doivent être d'une nature bien différente de celles de l'eau: car autrement on n'auroit pu réduire l'*air* qu'à un volume 800 fois plus petit; il auroit alors été précisément aussi dense que l'eau, & il auroit résisté à toutes sortes de pressions avec une force égale à celle que l'on remarque dans l'eau. *Musſch.*

M. Halley assure dans les *Transactions philoſophiques*, en conséquence d'expériences faites à Londres, & d'autres faites à Florence dans l'académie *del Cimento*, qu'on peut en toute sûreté décider qu'il n'y a pas de force capable de réduire l'*air* à un espace 800 fois plus petit que celui qu'il occupe naturellement sur la surface de notre terre. Et M. Amontons combattant le sentiment de M. Halley, soutient *dans les Mémoires de l'académie royale des Sciences*, qu'on ne peut point assigner de bornes précises à la condensation de l'*air*; que plus on le chargera, plus on le condensera; qu'il n'est élastique qu'en vertu du

Digitized by Google

du feu qu'il contient ; & que comme il eſt impoſſible d'en tirer tout le feu qui y eſt, il eſt également impoſſible de le condenſer à un point au delà duquel on ne puiſſe plus aller.

L'expérience que nous venons de rapporter de M. Hales, prouve du moins que l'*air* peut être plus condenſé que ne l'a prétendu M. Halley. C'eſt à l'élaſticité de l'*air* qu'on doit attribuer les effets de la fontaine de Héron, & de ces petits plongeons de verre, qui étant enfermés dans un vaſe plein d'eau, deſcendent au fond, remontent enſuite, & ſe tiennent ſuſpendus au milieu de l'eau, ſe tournent & ſe meuvent comme on le veut. C'eſt encore à cette élaſticité que l'on doit l'action des pompes à feu. *Voyez* FONTAINE & POMPE.

L'*air*, en vertu de ſa force élaſtique, ſe dilate à un point qui eſt ſurprenant ; le feu a la propriété de le raréfier conſidérablement. L'*air* produit par cette dilatation le même effet que ſi ſa force élaſtique augmentoit ; d'où il arrive qu'il fait effort pour s'étendre de tous côtés. Il ſe condenſe au contraire par le froid ; de ſorte qu'on diroit alors qu'il a perdu une partie de ſa force élaſtique. On éprouve la force de l'*air* échauffé, lorſqu'on l'enferme dans une phiole mince, ſcellée hermétiquement, & qu'on met enſuite ſur le feu ; l'*air* ſe raréfie avec tant de force, qu'il met la phiole en pieces avec un bruit conſidérable. Si on tient ſur le feu une veſſie à demi ſoufflée, bien liée & bien fermée, non ſeulement elle ſe gonflera par la raréfaction de l'*air* intérieur, mais même elle crevera. M. Amontons a trouvé que l'*air* rendu auſſi chaud que l'eau bouillante, acquéroit une force qui eſt au poids de l'athmoſphere, comme 10 à 33, ou même comme 10 à 35, & que la choſe réuſſiſſoit également, ſoit qu'on employât pour cette expérience une plus grande ou une plus petite quantité d'*air*. M. Hawksbée a obſervé en Angleterre, qu'une portion d'*air* enfermée dans un tuyau de verre lorſqu'il commençoit à geler, formoit un volume qui étoit à celui de la même quantité d'*air* dans la plus grande chaleur de l'été comme 6 à 7.

Lorſque l'*air* ſe trouve en liberté & délivré de la cauſe qui le comprimoit, il prend toujours une figure ſphérique dans les interſtices des fluides où il ſe loge, & dans leſquels il vient à ſe dilater. Cela ſe voit lorſqu'on met des fluides ſous un récipient dont on pompe l'*air* : car on voit d'abord paroître une quantité prodigieuſe de bulles d'air d'une petiteſſe extraordinaire, & ſemblables à des grains de ſable fort menus, leſquelles ſe diſperſent dans toute la maſſe du fluide & s'élevent en haut. Lorſqu'on tire du récipient une plus grande quantité d'*air*, ces bulles ſe dilatent davantage, & leur volume augmente à meſure qu'elles s'élevent, juſqu'à ce qu'elles ſortent de la liqueur, & qu'elles s'étendent librement dans le récipient.

Mais ce qu'il y a ſur-tout de remarquable, c'eſt que dans tout le trajet que font alors ces bulles d'*air*, elles paroiſſent toujours ſous la forme de petites ſpheres.

Lorſqu'on met dans la liqueur une plaque de métal, & qu'on commence à pomper, on voit la ſurface de cette plaque couverte de petites bulles ; ces bulles ne ſont autre choſe que l'*air* qui étoit adhérent à la ſurface de la plaque, & qui s'en détache peu-à-peu. *Voyez* ADHÉRENCE & COHÉSION.

On n'a rien négligé pour découvrir juſqu'à quel point l'*air* peut ſe dilater lorſqu'il eſt entiérement libre, & qu'il ne ſe trouve comprimé par aucune force extérieure. Cette recherche eſt ſujette à de grandes difficultés, parce que notre athmoſphere eſt compoſée de divers fluides élaſtiques, qui n'ont pas tous la même force ; par conſéquent, ſi l'on demandoit combien l'*air* pur & ſans aucun mélange peut ſe dilater, il faudroit pour répondre à cette queſtion, avoir premiérement un *air* bien pur ; or c'eſt ce qui ne paroît pas facile. Il faut enſuite ſavoir dans quel vaſe & comment on placera cet *air*, pour faire en ſorte que ſes parties ſoient ſéparées, & qu'elles n'agiſſent pas les unes ſur les autres. Auſſi pluſieurs phyſiciens habiles déſeſperent-ils de pouvoir arriver à la ſolution de ce problême. On peut néanmoins conclure, ſelon M. Muſſchenbroek, de quelques expériences aſſez groſſieres, que l'*air* qui eſt proche

de notre globe, peut ſe dilater juſqu'à occuper un eſpace 4000 fois plus grand que celui qu'il occupoit. *Muſſch.*

M. Boyle, dans pluſieurs expériences, l'a dilaté une premiere fois juſqu'à lui faire occuper un volume neuf fois plus conſidérable qu'auparavant; enſuite il lui a fait occuper un eſpace 31 fois plus grand; après cela il l'a dilaté 60 fois davantage; puis 150 fois; enfin il prétend l'avoir dilaté 8000 fois davantage, enſuite 10000 fois, & en dernier lieu 13679 fois, & cela par ſa ſeule vertu expanſive, & ſans avoir recours au feu. *Voyez* RARÉFACTION.

C'eſt ſur ce principe que ſe regle la conſtruction & l'uſage du manometre. *Voyez* MANOMETRE.

Il conclut delà que l'*air* que nous reſpirons près de la ſurface de la terre, eſt condenſé par la compreſſion de la colonne ſupérieure en un eſpace au moins 13679 fois plus petit que celui qu'il occuperoit dans le vuide. Mais ſi ce même *air* eſt condenſé par art, l'eſpace qu'il occupera lorſqu'il le ſera autant qu'il peut l'être, ſera à celui qu'il occupoit dans ce premier état de condenſation, comme 550000 eſt à 1. *Voyez* DILATATION.

On voit par ces différentes expériences, qu'Ariſtote ſe trompe lorſqu'il prétend que l'*air* rendu dix fois plus rare qu'auparavant, change de nature & devient feu.

M. Amontons & d'autres, comme nous l'avons déja obſervé, font dépendre la raréfaction de l'*air* du feu qu'il contient: ainſi en augmentant le degré de chaleur, la raréfaction ſera portée bien plus loin qu'elle ne pourroit l'être par une dilatation ſpontanée. *Voyez* CHALEUR.

De ce principe ſe déduit la conſtruction & l'uſage du thermometre. *Voyez* THERMOMETRE.

M. Amontons eſt le premier qui ait découvert que plus l'*air* eſt denſe, plus avec un même degré de chaleur il ſe dilatera. *Voyez* DENSITÉ.

En conſéquence de cette découverte, cet habile académicien a fait un diſcours pour prouver que « le reſſort & le poids » de l'*air* joints à un degré de chaleur » modéré, peuvent ſuffire pour produire » même des tremblemens de terre, & d'autres commotions très-violentes dans la » Nature. »

Suivant les expériences de cet auteur, & celles de M. de la Hire, une colonne d'*air* ſur la ſurface de la terre, de la hauteur de 36 toiſes, eſt égale au poids de trois lignes de mercure; & des quantités égales d'*air* occupent des eſpaces proportionnels aux poids qui les compriment. Ainſi le poids de l'*air* qui rempliroit tout l'eſpace occupé par le globe terreſtre, ſeroit égal à celui d'un cylindre de mercure, dont la baſe égaleroit la ſurface de la terre, & qui auroit en hauteur autant de fois trois lignes que toute l'athmoſphere contient d'orbes égaux en poids à celui que nous avons ſuppoſé haut de 36 toiſes. Donc, en prenant le plus denſe de tous les corps, l'or, par exemple, dont la gravité eſt environ 14630 fois plus grande que celle de l'*air* que nous reſpirons, il eſt aiſé de trouver par le calcul que cet *air* ſeroit réduit à la même denſité que l'or, s'il étoit preſſé par une colonne de mercure qui eût 14630 fois 28 pouces de haut, c'eſt-à-dire 409640 pouces; puiſque les denſités de l'*air* en ce cas ſeroient en raiſon réciproque des poids par leſquels elles ſeroient preſſées. Donc 409640 pouces expriment la hauteur à laquelle le barometre devroit être dans un endroit où l'*air* ſeroit auſſi peſant que l'or, & $2\frac{1}{409640}$ lignes l'épaiſſeur à laquelle ſeroit réduite dans ce même endroit notre colonne d'*air* de 36 toiſes.

Or nous ſavons que 409640 pouces ou 43528 toiſes ne ſont que la 74e partie du demi-diametre de la terre. Donc ſi, au lieu de notre globe terreſtre, on ſuppoſe un globe de même rayon, dont la partie extérieure ſoit de mercure à la hauteur de 43538 t. & l'intérieure pleine d'*air*, tout le reſte de la ſphere dont le diametre ſera de 6451538 t. ſera rempli d'un *air* denſe plus lourd par degré que les corps les plus peſans que nous ayions. Conſéquemment, comme il eſt prouvé que plus l'*air* eſt comprimé, plus le même degré de feu augmente la force de ſon reſſort & & le rend capable d'un effet d'autant plus grand; & que, par exemple, la chaleur de l'eau bouillante augmente le reſſort de notre *air* au delà de

ſa force ordinaire d'une quantité égale au tiers du poids avec lequel il eſt comprimé ; nous en pouvons inférer qu'un degré de chaleur qui dans notre orbe ne produiroit qu'un effet modéré, en produiroit un beaucoup plus violent dans un orbe inférieur ; & que comme il peut y avoir dans la Nature bien des degrés de chaleur au delà de celle de l'eau bouillante, il peut y en avoir dont la violence ſecondée du poids de l'*air* intérieur ſoit capable de mettre en pieces tout le globe terreſtre. *Mém. de l'Acad. royale des Sc. ann. 1703. V.* TREMBLEMENT *de terre.*

La force élaſtique de l'*air* eſt encore une autre ſource très-féconde des effets de ce fluide. C'eſt en vertu de cette propriété qu'il s'inſinue dans les pores des corps, y portant avec lui cette faculté prodigieuſe qu'il a de ſe dilater, qui opere ſi facilement ; conſéquemment il ne ſauroit manquer de cauſer des oſcillations perpétuelles dans les particules du corps auxquelles il ſe mêle. En effet le degré de chaleur, la gravité & la denſité de l'*air*, & conſéquemment ſon élaſticité & ſon expanſion ne reſtant jamais les mêmes pendant deux minutes de ſuite, il faut néceſſairement qu'il ſe faſſe dans tous les corps une vibration, ou une dilatation & contraction perpétuelles. *Voyez* VIBRATION, OSCILLATION, *&c.*

On obſerve ce mouvement alternatif dans une infinité de corps différens, & ſinguliérement dans les plantes dont les trachées des vaiſſeaux à *air* ſont l'office de poumons : car l'*air* qui y eſt contenu ſe dilatant & ſe reſſerrant alternativement à meſure que la chaleur augmente ou diminue, contracte & relâche tour-à-tour les vaiſſeaux, & procure ainſi la circulation des fluides. *V.* VÉGÉTAL, CIRCULATION. *&c.*

Auſſi la végétation & la germination ne ſe feroient-elles point dans le vuide. Il eſt bien vrai qu'on a vu des feves s'y gonfler un peu ; & quelques-uns ont cru qu'elles y végétoient : mais cette prétendue végétation n'étoit que l'effet de la dilatation de l'*air* qu'elles contenoient. *Voyez* VÉGÉTATION, *&c.*

C'eſt par la même raiſon que l'*air* contenu en bulles dans la glace, la rompt par ſon action continuelle ; ce qui fait que ſouvent les vaiſſeaux caſſent quand la liqueur qu'ils contiennent eſt gelée. Quelquefois des blocs de marbre tout entiers ſe caſſent en hiver, à cauſe de quelque petite bulle d'*air* qui y eſt enfermée, & qui a acquis un accroiſſement d'élaſticité.

C'eſt le même principe qui produit la putréfaction & la fermentation : car rien ne fermentera ni ne pourrira dans le vuide, quelque diſpoſition qu'il ait à l'un ou à l'autre. *Voyez* PUTRÉFACTION & FERMENTATION.

L'*air* eſt le principal inſtrument de la nature dans toutes ſes opérations ſur la ſurface de la terre & dans ſon intérieur. Aucun végétal ni animal terreſtre ou aquatique ne peut être produit, vivre ou croître ſans *air*. Les œufs ne ſauroient éclorre dans le vuide. L'*air* entre dans la compoſition de tous les fluides, comme le prouvent les grandes quantités d'*air* qui en ſortent. Le chêne en fournit un tiers de ſon poids ; les pois autant ; le bled de Turquie, un quart, *&c. Voyez la Statique des végétaux de M. Hales.*

L'*air* produit en particulier divers effets ſur le corps humain, ſuivant qu'il eſt chargé d'exhalaiſons, & qu'il eſt chaud, froid ou humide. En effet, comme l'uſage de l'*air* eſt inévitable, il eſt certain qu'il agit à chaque inſtant ſur la diſpoſition de nos corps. C'eſt ce qui a été reconnu par Hippocrate, & par Sydenham l'Hippocrate moderne, qui nous a laiſſé des épidémies écrites ſur le modele de celles du prince de la Médecine, contenant une hiſtoire des maladies aigues, en tant qu'elles dépendent de la température de l'*air*. Quelques ſavans médecins d'Italie & d'Allemagne ont marché ſur les traces de Sydenham ; & une ſociété de médecins d'Edimbourg ſuit actuellement le même plan. Le célebre M. Clifton nous a donné l'hiſtoire des maladies épidémiques, avec un journal de la température de l'*air* par rapport à la ville d'Yorck, depuis 1715 juſqu'en 1725. A ces ouvrages il faut joindre l'eſſai ſur les effets de l'*air*, par M. Jean Arbuthnot docteur en Médecine, & traduit de l'Anglois par M. Boyer. *Paris, 1740. in-12. M. Formey.*

L'*air* rempli d'exhalaiſons animales, particuliérement de celles qui ſont corrompues, a ſouvent cauſé des fievres peſtilentielles. Les exhalaiſons du corps humain ſont ſujettes à la corruption. L'eau où l'on s'eſt baigné acquiert par le ſéjour une odeur cadavéreuſe. Il eſt démontré que moins de 3000 hommes placés dans l'étendue d'un arpent de terre, y formeroient de leur propre tranſpiration dans 34 jours une athmoſphere d'environ 71 piés de hauteur, laquelle n'étant point diſſipée par les vents, deviendroit peſtilentielle en un moment. D'où l'on peut inférer que la premiere attention en bâtiſſant des villes, eſt qu'elles ſoient bien ouvertes, les maiſons point trop hautes, & les rues bien larges. Des conſtitutions peſtilentielles de l'*air* ont été quelquefois précédées de grands calmes. L'*air* des priſons cauſe ſouvent des maladies mortelles: auſſi le principal ſoin de ceux qui ſervent dans les hôpitaux, doit être de donner un libre paſſage à l'*air*. Les parties corruptibles des cadavres enſevelis ſous terre, ſont emportées, quoique lentement, dans l'*air*; & il ſeroit à ſouhaiter qu'on s'abſtint d'enſevelir dans les égliſes, & que tous les cimetieres fuſſent hors des villes en plein *air*. On peut juger delà que dans les lieux où il y a beaucoup de monde aſſemblé, comme aux ſpectacles, l'*air* s'y remplit en peu temps de quantité d'exhalaiſons animales très-dangereuſes par leur prompte corruption. Au bout d'une heure on ne reſpire plus que des exhalaiſons humaines; on admet dans ſes poumons un *air* infecté ſorti de mille poitrines, & rendu avec tous les corpuſcules qu'il a pu entraîner de l'intérieur de toutes ces poitrines, ſouvent corrompues & puantes. *M. Formey.*

L'*air* extrêmement chaud peut réduire les ſubſtances animales à un état de putréfaction. Cet *air* eſt particuliérement nuiſible aux poumons. Lorſque l'*air* extérieur eſt de pluſieurs degrés plus chaud que la ſubſtance du poumon, il faut néceſſairement qu'il détruiſe & corrompe les fluides & les ſolides, comme l'expérience le vérifie. Dans une rafinerie de ſucre, où la chaleur étoit de 146 degrés, c'eſt-à-dire de 54 au-delà de celle du corps humain, un moineau mourut dans 2 minutes, & un chien en 28. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, c'eſt que le chien jeta une ſalive corrompue, rouge & puante. En général, perſonne ne peut vivre long-temps dans un *air* plus chaud que ſon propre corps. *M. Formey.*

Le froid condenſe l'*air* proportionnellement à ſes degrés. Il contracte les fibres animales & les fluides, auſſi loin qu'il les pénetre; ce qui eſt démontré par les dimenſions des animaux, réellement moindres dans le froid que dans le chaud. Le froid extrême agit ſur le corps en maniere d'aiguillon, produiſant d'abord un picotement, & enſuite un léger degré d'inflammation, cauſé par l'irritation & le reſſerrement des fibres. Ces effets ſont bien plus conſidérables ſur le poumon, où le ſang eſt beaucoup plus chaud & les membranes très-minces. Le contact de l'*air* froid entrant dans ce viſcere, ſeroit inſupportable, ſi l'*air* chaud en étoit entiérement chaſſé par l'expiration. L'*air* froid reſſerre les fibres de la peau; & refroidiſſant trop le ſang dans les vaiſſeaux, arrête quelques-unes des parties groſſieres de la tranſpiration, & empêche quantité de ſels du corps de s'évaporer. Faut-il s'étonner que le froid cauſe tant de maladies? Il produit le ſcorbut avec les plus terribles ſymptomes, par l'irritation & l'inflammation des parties qu'il reſſerre. Le ſcorbut eſt la maladie des pays froids, comme on le peut voir dans les journaux de ceux qui ont paſſé l'hiver dans le Groenland & dans d'autres régions froides. On lit dans les voyages de Martens & du capitaine Wood, que les Anglois ayant paſſé l'hiver en Groenland, eurent le corps ulcéré & rempli de veſſies; que leurs montres s'arrêterent; que les liqueurs les plus fortes ſe gelerent, & que tout ſe glaçoit même au coin du feu. *M. Formey.*

L'*air* humide produit le relâchement dans les fibres animales & végétales. L'eau qui s'inſinue par les pores du corps, en augmente les dimenſions; c'eſt ce qui fait qu'une corde de violon mouillée baiſſe en peu de temps. L'humidité produit le même effet ſur les fibres des animaux. Un nageur eſt plus abattu par le relâchement des fibres de ſon corps, que par ſon exercice. L'humidité facilite le paſſage de l'*air* dans les

pores. L'*air* paſſe aiſément dans une veſſie mouillée. L'humidité affoiblit l'élaſticité de l'*air*; ce qui cauſe le relâchement des fibres en temps de pluie. L'*air* ſec produit le contraire. Le relâchement des fibres dans les endroits où la circulation du ſang eſt imparfaite, comme dans les cicatrices & dans les parties luxées ou contuſes, cauſe de grandes douleurs. *M. Formey.*

Un des exemples de l'efficacité merveilleuſe de l'*air*, c'eſt qu'il peut changer les deux regnes, l'animal & le végétal, l'un en l'autre. *Voyez* ANIMAL, *&c.*

En effet, il paroît que c'eſt de l'*air* que procede toute la corruption naturelle & l'altération des ſubſtances; & les métaux, & ſinguliérement l'or, ne ſont durables & incorruptibles que parce que l'*air* ne les ſauroit pénétrer. C'eſt la raiſon pourquoi on a vu des noms écrits dans le ſable ou dans la pouſſiere ſur de hautes montagnes, ſe lire encore bien diſtinctement au bout de quarante ans, ſans avoir été aucunement défigurés ou effacés. *Voyez* CORRUPTION, ALTÉRATION, *&c.*

Quoique l'*air* ſoit un fluide fort délié, il ne pénetre pourtant pas toutes ſortes de corps. Il ne pénetre pas, comme nous venons de dire, les métaux : il en eſt même quelques-uns qu'il ne pénetre pas, quoique leur épaiſſeur ne ſoit que de $\frac{1}{24}$ de pouce; il paſſeroit à travers le plomb, s'il n'étoit battu à coups de marteau: il ne traverſe pas non plus le verre, ni les pierres dures & ſolides, ni la cire, ni la poix, la réſine, le ſuif & la graiſſe; mais il s'inſinue dans toutes ſortes de bois, quelque durs qu'ils puiſſent être. Il paſſe à travers le cuir ſec de brebis, de veau, le parchemin ſec, la toile ſeche, la papier blanc, bleu ou gris, & une veſſie de cochon tournée à l'envers; mais lorſque le cuir, le parchemin ou la veſſie ſe trouvent pénétrés d'eau, ou imbibés d'huile ou de graiſſe, l'*air* ne paſſe plus alors à travers : il pénetre auſſi bien plus facilement le bois ſec que celui qui eſt encore verd ou humide. Cependant lorſque l'*air* eſt dilaté juſqu'à un certain point, il ne paſſe plus alors à travers les pores de toutes ſortes de bois. *Muſſch.*

Venons aux effets que les différentes ſubſtances mêlées dans l'*air* produiſent ſur les corps inanimés. L'*air* n'agit pas uniquement en conſéquence de ſa peſanteur & de ſon élaſticité; il a encore une infinité d'autres effets, qui réſultent des différens ingrédiens qui y ſont confondus.

Ainſi, 1°. non ſeulement il diſſout & atténue les corps par ſa preſſion & ſon froiſſement, mais auſſi comme étant un chaos qui contient toutes ſortes de menſtrues, & qui conſéquemment trouve partout à diſſoudre quelque ſorte de corps. *V.* DISSOLUTION.

On ſait que le fer & le cuivre ſe diſſolvent aiſément & ſe rouillent à l'*air*, à moins qu'on ne les garantiſſe en les enduiſant d'huile. Boerhaave aſſure avoir vu des barres de fer tellement rongées par l'*air*, qu'on les pouvoit mettre en poudre ſous les doigts. Pour le cuivre, il ſe convertit à l'*air* en une ſubſtance à-peu-près ſemblable au verd-de-gris qu'on fait avec le vinaigre. *Voyez* FER, CUIVRE, VERD-DE-GRIS, ROUILLE, *&c.*

M. Boyle rapporte que dans les régions méridionales de l'Angleterre les canons ſe rouillent ſi promptement, qu'au bout de quelques années qu'ils ſont reſtés expoſés à l'*air*, on en enleve une quantité conſidérable de crocus de Mars.

Acoſta ajoute que dans le Pérou l'*air* diſſout le plomb, & le rend beaucoup plus lourd; cependant l'or paſſe généralement pour ne pouvoir être diſſous par l'*air*, parce qu'il ne contracte jamais de rouille, quelque long-temps qu'on l'y laiſſe expoſé. La raiſon en eſt que le ſel marin, qui eſt le ſel menſtrue capable d'agir ſur l'or, étant très-difficile à volatiliſer, il n'y en a qu'une très-petite quantité dans l'*air*, à proportion des autres ſubſtances. Dans les laboratoires de Chymie, où l'on prépare l'eau régale, l'*air* étant imprégné d'une grande quantité de ce ſel, l'or y contracte de la rouille comme les autres métaux. *Voyez* OR, *&c.*

Les pierres même ſubiſſent le ſort commun aux métaux : ainſi en Angleterre on voit s'amollir & tomber en pouſſiere la pierre de Purbec, dont eſt bâtie la cathédrale de Salisbury; & M. Boyle dit la même choſe de la pierre de Blacaington. *Voyez* PIERRE.

Il ajoute que l'*air* travaille conſidérable-

Digitized by Google

ment ſur le vitriol, même lorſque le feu n'a plus à y mordre. Le même auteur a trouvé que les fumées d'une liqueur corroſive agiſſoient plus promptement & plus manifeſtement ſur un métal expoſé à l'*air*, que ne faiſoit la liqueur elle-même ſur le même métal, qui n'étoit pas en plein *air*.

2°. L'*air* volatiſe les corps fixes : par exemple, ſi l'on calcine du ſel, & qu'on le fonde enſuite, qu'on le ſeche & qu'on le refonde encore, & ainſi de ſuite pluſieurs fois, à la fin il ſe trouvera tout-à-fait évaporé, & il ne reſtera au fond du vaſe qu'un peu de terre. *Voyez* VOLATIL, VOLATILISATION, *&c.*

Van-Helmont fait un grand ſecret de Chymie de volatiliſer le ſel fixe de tartre ; mais l'*air* tout ſeul ſuffit pour cela : car ſi l'on expoſe un peu de ce ſel à l'*air* dans un endroit rempli de vapeurs acides, le ſel tire à lui tout l'acide ; & quand il s'en eſt *ſoulé*, il le volatiliſe. *Voyez* TARTRE, *&c.*

3°. L'*air* fixe auſſi les corps volatils : ainſi quoique le nitre ou l'eau-forte s'évaporent promptement au feu, cependant s'il y a près du feu de l'urine putréfiée, l'eſprit volatil ſe fixera & tombera au fond.

4°. Ajoutez que l'air met en action les corps qui ſont en repos, c'eſt-à-dire qu'il excite leurs facultés cachées. Si donc il ſe répand dans l'*air* une vapeur acide, tous les corps dont cette vapeur eſt le menſtrue en étant diſſous, ſont mis dans un état propre à l'action. *Voyez* ACIDE, *&c.*

En Chymie il n'eſt point du tout indifférent qu'un procédé ſe faſſe à l'*air* ou hors de l'*air*, ou même à un *air* ouvert, ou à un *air* enfermé. Ainſi le camphre brûlé dans un vaiſſeau fermé, ſe met tout en ſels ; au lieu que ſi, pendant le procédé on découvre le vaiſſeau, & qu'on en approche une bougie, il ſe diſſipera tout en fumée. De même pour faire du ſoufre inflammable, il faut un *air* libre. Dans une cucurbite fermée on pourroit le ſublimer juſqu'à mille fois ſans qu'il prit feu. Si l'on met du ſoufre ſous une cloche de verre avec du feu deſſous, il s'y élevera un eſprit de ſoufre ; mais s'il y a la moindre fente à la cloche par où l'air enfermé puiſſe avoir communication avec l'*air* extérieur, le ſoufre s'enflammera auſſitôt. Une once de charbon de bois enfermée dans un creuſet bien luté, y reſtera ſans déchet pendant quatorze ou quinze jours à la chaleur d'un fourneau toujours au feu ; tandis que la millieme partie du feu qu'on y a conſumé, l'auroit mis en cendres dans un *air* libre. Van-Helmont ajoute que pendant tout ce temps-là le charbon ne perd pas même ſa couleur noire, mais que s'il s'y introduit un peu d'*air*, il tombe auſſi-tôt en cendres blanches. Il faut dire la même choſe de toutes les ſubſtances animales & végétales, qu'on ne ſauroit calciner qu'à feu ouvert, & qui dans des vaiſſeaux fermés ne peuvent être réduits qu'en charbons noirs.

L'*air* peut produire une infinité de changemens dans les ſubſtances, non ſeulement par rapport à ſes propriétés méchaniques, ſa gravité, ſa denſité, *&c.* mais auſſi à cauſe des ſubſtances hétérogenes qui y ſont mêlées. Par exemple, dans un endroit où il y a beaucoup de marcaſſites, l'*air* eſt imprégné d'un ſel vitriolique mordicant, qui gâte tout ce qui eſt ſur terre en cet endroit, & ſe voit ſouvent à terre en forme d'efflorescence blanchâtre. A Fahlun en Suede, ville connue par ſes mines de cuivre, qui lui ont fait auſſi donner le nom de Copperberg, les exhalaiſons minérales affectent l'*air* ſi ſenſiblement, que la monnoie d'argent & de cuivre qu'on a dans la poche en change de couleur. M. Boyle apprit d'un bourgeois qui avoit du bien dans cet endroit, qu'au deſſus des veines de métaux & de minéraux qui y ſont, on voyoit ſouvent s'élever des eſpeces de colonnes de fumée, dont quelques-unes n'avoient point du tout d'odeur, d'autres en avoient une très-mauvaiſe, & quelques-unes en avoient une agréable. Dans la Carniole, & ailleurs, où il y a des mines, l'*air* devient de temps en temps fort mal-ſain ; d'où il arrive de fréquentes maladies épidémiques, *&c.* Ajoutons que les mines qui ſont voiſines du cap de Bonne-Eſpérance, envoient de ſi horribles vapeurs d'arſenic dont il y a quantité, qu'aucun animal ne ſauroit vivre dans le voiſinage ; & que dès qu'on les a tenues quelque temps ouvertes, on eſt obligé de les refermer.

On obſerve la même choſe dans les végétaux : ainſi lorſque les Hollandois eurent

fait abattre tous les girofliers dont l'iſle de Ternate étoit toute remplie, afin de porter plus haut le prix des clous de girofle, il en réſulta un changement dans l'*air* qui fit bien voir combien étoient ſalutaires dans cette iſle les corpuſcules qui s'échappoient de l'arbre & de ſes fleurs : car auſſi-tôt après que les girofliers eurent été coupés, on ne vit plus que maladies dans toute l'iſle. Un médecin qui étoit ſur les lieux, & qui a rapporté ce fait à M. Boyle, attribue ces maladies aux exhalaiſons nuiſibles d'un volcan qui eſt dans cette iſle, leſquelles vraiſemblablement étoient corrigées par les corpuſcules aromatiques que répandoient dans l'*air* les girofliers.

L'*air* contribue auſſi aux changemens qui arrivent d'une ſaiſon à l'autre dans le cours de l'année. Ainſi dans l'hiver la terre n'envoie guere d'émanations au deſſus de ſa ſurface, par la raiſon que ſes pores ſont bouchés par la gelée ou couverts de neige. Or pendant tout ce temps la chaleur ſouterraine ne laiſſe pas d'agir au dedans, & d'y faire un fond dont elle ſe décharge au printemps. C'eſt pour cela que la même graine ſemée dans l'automne & dans le printemps, dans un même ſol & par un temps également chaud, viendra pourtant tout différemment. C'eſt encore pour cette raiſon que l'eau de la pluie ramaſſée dans le printemps, a une vertu particuliere pour le froment, qui y ayant trempé, en produit une beaucoup plus grande quantité qu'il n'auroit fait ſans cela. C'eſt auſſi pourquoi il arrive d'ordinaire, comme on l'obſerve aſſez conſtamment, qu'un hiver rude eſt ſuivi d'un printemps humide & d'un bon été.

De plus, depuis le ſolſtice d'hiver juſqu'à celui d'été, les rayons du ſoleil donnant toujours de plus en plus perpendiculairement, leur action ſur la ſurface de la terre acquiert de jour en jour une nouvelle force, au moyen de laquelle ils relâchent, amolliſſent & putréfient de plus en plus la glebe ou le ſol, juſqu'à ce que le ſoleil ſoit arrivé au tropique, où avec la force d'un agent chymique, il réſoud les parties ſuperficielles de la terre en leurs principes, c'eſt-à-dire, en eau, en huile, en ſels, *&c.* qui s'élevent dans l'athmoſphere. *V.* CHALEUR.

Voilà comme ſe forment les météores qui ne ſont que des émanations de ces corpuſcules répandus dans l'*air*. *Voyez* MÉTÉORE.

Ces météores ont des effets très-conſidérables ſur l'*air*. Ainſi, comme on ſait, le tonnerre fait fermenter les liqueurs. *V.* TONNERRE, FERMENTATION, *&c.*

En effet tout ce qui produit du changement dans le degré de chaleur de l'athmoſphere, doit auſſi en produire dans la matiere de l'*air*. M. Boyle va plus loin ſur cet article, & prétend que les ſels & autres ſubſtances mêlées dans l'*air*, ſont maintenus par le chaud dans un état de fluidité, qui fait qu'étant mêlés enſemble ils agiſſent conjointement; & par le froid ils perdent leur fluidité & leur mouvement, ſe mettent en cryſtaux, & ſe ſéparent les uns des autres. Si les colonnes d'*air* ſont plus ou moins hautes, cette différence peut cauſer auſſi des changemens, y ayant peu d'exhalaiſons qui s'élevent au deſſus des plus hautes montagnes. On en a eu la preuve par certaines maladies peſtilentielles, qui ont emporté tous les habitans qui peuploient un côté d'une montagne, ſans que ceux qui peuploient l'autre côté s'en ſoient aucunement ſentis.

On ne ſauroit nier non plus que la ſéchereſſe & l'humidité ne produiſent de grands changemens dans l'athmoſphere. En Guinée, la chaleur jointe à l'humidité cauſe une telle putréfaction, que les meilleures drogues perdent en peu de temps toutes leurs vertus, & que les vers s'y mettent. Dans l'iſle de Saint-Jago, on eſt obligé d'expoſer le jour les confitures au ſoleil, pour en faire exhaler l'humidité qu'elles ont contractée pendant la nuit, ſans quoi elles ſeroient bientôt gâtées.

C'eſt ſur ce principe que ſont fondés la conſtruction & l'uſage de l'hygrometre. *V.* HYGROMETRE.

Ces différences dans l'*air* ont auſſi une grande influence ſur les expériences des philoſophes, des Chymiſtes, & autres.

Par exemple, il eſt difficile de tirer l'huile du ſoufre, *per campanam*, dans un *air* clair & ſec, parce qu'alors il eſt très-

facile aux particules de ce minéral de s'échapper dans l'*air* : mais dans un *air* groſſier & humide, elle vient en abondance. Ainſi tous les ſels ſe mêlent plus aiſément, & étant fondus agiſſent avec plus de force dans un *air* épais & humide ; toutes les ſéparations de ſubſtances s'en font auſſi beaucoup mieux. Si le ſel de tartre eſt expoſé dans un endroit où il y ait dans l'*air* quelque eſprit acide flottant, il s'en imprégnera, & de fixe deviendra volatil. De même les expériences faites ſur des ſels à Londres, où l'*air* eſt abondamment imprégné du ſoufre qui s'exhale du charbon de terre qu'on y brûle, réuſſiſſent tout autrement que dans les autres endroits du royaume où l'on brûle du bois, de la tourbe ou autres matieres. C'eſt auſſi pourquoi les uſtenſiles de métal ſe rouillent plus vîte ailleurs qu'à Londres, où il y a moins de corpuſcules acides & corroſifs dans l'*air*, & pourquoi la fermentation qui eſt facile à exciter dans un lieu où il n'y a point de ſoufre, eſt impraticable dans ceux qui abondent en exhalaiſons ſulfureuſes. Si du vin tiré au clair après qu'il a bien fermenté, eſt tranſporté dans un endroit où l'*air* ſoit imprégné des fumées d'un vin nouveau qui fermente actuellement, il recommencera à fermenter. Ainſi le ſel de tartre s'enfle comme s'il fermentoit, ſi on le met dans un endroit où l'on prépare de l'eſprit de nitre, du vitriol ou du ſel marin. Les Braſſeurs, les Diſtillateurs & les Vinaigriers font une remarque qui mérite bien d'avoir place ici : c'eſt qu'il n'y a pas de meilleur temps pour la fermentation des ſucs des plantes, que celui où ces plantes ſont en fleurs. Ajoutez que les taches faites par les ſucs des ſubſtances végétales ne s'enlevent jamais mieux de deſſus les étoffes, que quand les plantes d'où ils proviennent ſont dans leur primeur. M. Boyle dit qu'on en a fait l'expérience ſur des taches de jus de coing, de houblon, & d'autres végétaux ; & que ſinguliérement une qui étoit de jus de houblon, & qu'on n'avoit pas pu emporter, quelque choſe qu'on y fît, s'en étoit allée d'elle-même dans la ſaiſon du houblon.

Outre tout ce que nous venons de dire de l'*air*, quelques naturaliſtes curieux & pénétrans ont encore obſervé d'autres effets de ce fluide, qu'on ne peut déduire d'aucune des propriétés dont nous venons de parler. C'eſt pour cela que M. Boyle a compoſé un traité exprès, intitulé *Conjectures ſur quelques propriétés de l'air encore inconnues.* Les phénomenes de la flamme & du feu dans le vuide portent à croire, ſelon cet auteur, qu'il y a dans l'air une ſubſtance vitale & ſinguliere, que nous ne connoiſſons pas, en conſéquence de laquelle ce fluide eſt ſi néceſſaire à la nutrition de la flamme. Mais quelle que ſoit cette ſubſtance, il paroît en examinant l'air qui en eſt dépouillé, & dans lequel conſéquemment la flamme ne peut plus ſubſiſter, qu'elle y eſt en bien petite quantité en comparaiſon du volume d'air qui en eſt imprégné, puiſqu'on ne trouve aucune altération ſenſible dans les propriétés de cet air. *Voyez* FLAMME.

D'autres exemples qui ſervent à entretenir ces conjectures, ſont les ſels qui paroiſſent & qui s'accroiſſent dans certains corps, qui n'en produiroient point du tout, ou en produiroient beaucoup moins s'ils n'étoient pas expoſés à l'*air*. M. Boyle parle de quelques marcaſſites tirées de deſſous terre, qui étant gardées dans un endroit ſec, ſe couvroient aſſez vîte d'une efflorеſcence vitriolique, & s'égrugeoient en peu de temps en une poudre qui contenoit une quantité conſidérable de couperoſe, quoique vraiſemblablement elles fuſſent reſtées en terre pluſieurs ſiecles ſans ſe diſſoudre. Ainſi la terre ou la mine d'alun & de quantité d'autres minéraux, dépouillée de ſes métaux & autres ſubſtances, les recouvre avec le temps. On obſerve la même choſe du fraiſil dans les forges. *Voyez* MINE, FER, *&c.*

M. Boyle ajoute, que ſur des enduits de chaux de vieilles murailles, il s'amaſſe avec le temps une efflorеſcence copieuſe d'une qualité nitreuſe dont on tire du ſalpetre. Le colcothar de vitriol n'eſt point naturellement corroſif, & n'a de lui-même aucun ſel : mais ſi on le laiſſe quelque temps expoſé à l'*air*, il donne du ſel, & beaucoup. *Voyez* COLCOTHAR.

Autre preuve qui conſtate ces propriétés cachées de l'*air* ; c'eſt que ce fluide, introduit

introduit dans les médicamens antimoniaux, les rend émétiques, propres à cauſer des foibleſſes de cœur & des brûlemens d'entrailles; & qu'il gâte & pourrit en peu de temps des arbres déracinés qui s'étoient conſervés ſains & entiers pendant pluſieurs ſiecles qu'ils étoient reſtés ſur pié. *Voyez* ANTIMOINE.

Enfin les ſoies dans la Jamaïque ſe gâtent bientôt, ſi on les laiſſe expoſées à l'air, quoiqu'elles ne perdent pas toujours leur couleur; au lieu que quand on ne les y expoſe pas, elles conſervent leur force & leur teinture. Le taffetas jaune porté au Bréſil y devient en peu de jours gris-de-fer, ſi on le laiſſe expoſé à l'air; au lieu que dans les boutiques il conſerve ſa couleur. A quelques lieues au delà du Paraguai, les hommes blancs deviennent tannés: mais dès qu'ils quittent cette contrée, ils redeviennent blancs. Ces exemples, outre une infinité d'autres que nous ne rapportons point ici, ſuffiſent pour nous convaincre que nonobſtant toutes les découvertes qu'on a faites juſqu'ici ſur l'air, il reſte encore un vaſte champ pour en faire de nouvelles.

Par les obſervations qu'on a faites ſur ce qui arrive, lorſqu'après avoir été ſaigné dans des rhumatiſmes on vient à prendre du froid, il eſt avéré que l'air peut s'inſinuer dans le corps avec toutes ſes qualités, & vicier toute la maſſe du ſang & des autres humeurs. *Voyez* SANG.

Par les paralyſies, les vertiges & autres affections nerveuſes que cauſent les mines, les lieux humides & autres, il eſt évident que l'air chargé des qualités qu'il a dans ces lieux, peut relâcher & obſtruer tout le ſyſtême nerveux. *Voyez* HUMIDITÉ, *&c.* Et les coliques, les fluxions, les toux, & les conſomptions que produit un air humide, aqueux & nitreux, font bien voir qu'un tel air eſt capable de gâter & de dépraver les parties nobles, *&c.* Voyez *l'article* ATHMOSPHERE.

M. Deſaguliers a imaginé une machine pour changer l'air de la chambre d'une perſonne malade, en chaſſant l'air impur, & en y introduiſant du frais par le moyen d'une roue qu'il appelle *roue centrifuge*, ſans qu'il ſoit beſoin d'ouvrir ni porte, ni fenêtre; expédient qui ſeroit d'une grande utilité dans les mines, dans les hôpitaux, & autres lieux ſemblables, où l'air ne circule pas. On a déja pratiqué quelque choſe de ſemblable à Londres, pour évacuer de ces lieux l'air échauffé par les lumieres & par l'haleine & la ſueur d'un grand nombre de perſonnes, ce qui eſt très-incommode, ſur-tout dans les grandes chaleurs. *Voyez Tranſact. philoſ. n°. 437. pag. 41.*

M. Hales a imaginé depuis peu une machine très-propre à renouveller l'air. Il appelle cette machine le *ventilateur*. Il en a donné la deſcription dans un ouvrage qui a été traduit en François par M. de Mours, docteur en médecine, & imprimé à Paris il y a peu d'années. *Voyez* VENTILATEUR.

AIR *inné*, eſt une ſubſtance aërienne extrêmement ſubtile, que les Anatomiſtes ſuppoſent être enfermée dans le labyrinthe de l'oreille interne, & qui ſert, ſelon eux, à tranſmettre les ſons au *ſenſorium commune*. *Voyez* LABYRINTHE, SON, OUIE.

Mais par les queſtions agitées dans ces derniers temps au ſujet de l'exiſtence de cet *air inné*, il commence à être fort vraiſemblable que cet *air* n'exiſte pas réellement.

Machine à pomper l'air. Voyez MACHINE PNEUMATIQUE. *(O)*

§ AIR, *(Phyſiq. Chym.)* Boerhaave dit qu'en réfléchiſſant ſur la prodigieuſe quantité de force que l'on pourroit communiquer à l'eau qui ſeroit au centre de la terre, il avoit trouvé, en ſuivant le calcul de Mariotte, qu'à la profondeur de 409640 toiſes, le poids de l'*air* ſeroit égal à celui de l'or. *Traité du Feu.*

On a obſervé que le thermometre placé ſous le récipient de la machine pneumatique deſcendoit de deux ou trois degrés lorſqu'on faiſoit le vuide; & MM. Galéati & Cygna penſent que cet effet eſt dû à la dilatation du verre, lorſqu'il ceſſe d'être comprimé par l'*air*. *Obſervations de Phyſiq.* de M. l'abbé Roziers.

Pluſieurs phyſiciens, d'après M. Hales, ont ſoutenu que le feu conſommoit l'*air* comme ſon aliment, ce qu'ils fondoient principalement ſur ce qu'une bougie allumée, enfermée ſous une cloche de verre, y laiſſoit un vuide après ſon extinction; mais l'auteur de cet article a fait voir par

Digitized by Google

pluſieurs expériences contre l'hypotheſe de l'abſorption de l'*air* de M. Hales ; 1°. que le vuide n'étoit dû qu'à l'état différent de raréfaction & de condenſation du volume d'*air* enfermé ſous la cloche, au moment où il a été ſéparé du reſte de l'athmoſphere, & au moment où il a ceſſé d'être dilaté par la flamme de la bougie ; tout de même que le vuide qui ſe trouve dans le vaſe où on a enfermé un animal vivant dès que le mouvement vital a ceſſé d'en raréfier l'*air*. 2°. Que l'extinction n'étoit pas due au défaut d'*air*, ni même au défaut d'*air* ſuffiſamment condenſé, mais au contraire à la ceſſation du mouvement oſcillatoire, mouvement néceſſaire pour retenir la flamme ſur ſon aliment, & favoriſer l'expanſion des matieres qu'elle détache, lequel eſt inſenſiblement gêné, & détruit ſoit par le reflux des vapeurs fuligineuſes, ſoit parce que le fluide environnant devient trop denſe, au moyen de ce que l'effort de raréfaction dans un eſpace borné, équivaut à denſité. *Mémoires de l'académie de Dijon, tome I.* C'eſt par le même principe que l'auteur explique le phénomene du charbon qui ne ſe conſume pas dans les vaiſſeaux clos, à quelque feu qu'on les expoſe. *Voyez* COMBUSTION.

AIR FIXE, on entend par-là, l'*air* que l'on croit entrer comme partie conſtituante dans la compoſition des corps les plus ſolides ; qui y eſt dans un état de combinaiſon, qui ne laiſſe appercevoir aucune de ſes propriétés ordinaires, & qui redevient élaſtique lorſqu'il en eſt dégagé par la combuſtion, la diſſolution & la fermentation. Newton paroît avoir mis les phyſiciens ſur la voie de reconnoître ce principe, lorſqu'il a dit que les corps raréfiés par la chaleur & la fermentation ſe transformoient en un *air* vraiment élaſtique, & qu'ainſi la poudre à canon produiſoit de l'*air* par ſon exploſion. *Voyez* AIR. On peut conſulter à ce ſujet les expériences de MM. Boyle & Hales, de ce dernier ſur-tout, qui dans ſa *Statique des végétaux*, indique les circonſtances où l'*air* eſt abſorbé ou produit, c'eſt-à-dire, où il paſſe de l'état élaſtique à l'état fixe, & réciproquement, & donne les moyens de meſurer la quantité d'*air* élaſtique qui s'échappe de telle ou telle ſubſtance lors de ſa décompoſition.

Au moyen de cette propriété de l'*air*, on a vu la raiſon probable de pluſieurs phénomenes qui manquoient d'explication, & l'on s'eſt empreſſé d'adopter & d'étendre ce ſyſteme.

Suivant le docteur Black & M. Macbride, la chaux n'eſt que la pierre calcaire privée par le feu de l'*air fixe* qui cimentoit ſes parties ; comme en cet état, elle en eſt fort avide, elle agit en conſéquence ſur tous les corps qui en ſont pourvus, & principalement ſur les alkalis, qu'elle rend cauſtiques. *Voyez* CAUSTICITÉ.

Le docteur Pringle, M. Macbride, & d'après eux, pluſieurs médecins & phyſiciens ont regardé la putréfaction comme l'effet de la diſſipation de l'*air fixe*. Leur opinion n'eſt pas ſeulement fondée ſur l'analyſe, ils ſont parvenus à rétablir des matieres putréfiées en leur reſtituant le principe qui porte ce nom.

La découverte de l'*air fixe* a encore ſervi pour la théorie de la fermentation dans laquelle on a ſoupçonné que l'abſorption ou la diſſipation de l'*air fixe*, jouoit le rôle principal.

Enfin on s'eſt convaincu que la ſaveur & l'action médicamenteuſe des eaux minérales, gazeuſes, & acidules étoient dues à l'*air fixe* ; pour quoi on les a nommées *aérées*. M. Venel eſt le premier qui ait annoncé cette obſervation. *Voyez* MINÉRALES, & même la maniere d'imiter ces eaux, en tranſportant dans une eau pure l'eſprit élaſtique qui ſe dégage d'une diſſolution chymique. M. Prieſtley a fait voir depuis que la ſimple agitation ſuffiſoit pour opérer ſa combinaiſon.

Dans toutes ces opérations de la nature & de l'art, il paroît qu'il faut diſtinguer, l'action & la nature de la ſubſtance qui produit ces divers phénomenes : l'action eſt démontrée par tant de procédés ingénieux, par tant de réſultats ſenſibles, qu'il n'eſt plus permis de la révoquer en doute ; mais il n'en eſt pas de même de la nature du principe qui exerce cette action. Avant que de pouvoir aſſurer que c'eſt de l'*air* & de l'*air* pur, il faut examiner ſi ce fluide eſt dans cet état eſſentiellement volatil & élaſtique ; il faut concilier la ſolution

de cette queſtion avec les expériences, dont MM. de la Hire & Stancari ont conclu que l'air chargé de matieres hétérogenes eſt plus élaſtique, plus capable d'expanſion que quand il eſt pur ; ce ne ſera point encore aſſez ſi l'on n'indique les caracteres qui conſtatent ſon identité par-tout où il exiſte, ſi l'on ne parvient à le diſtinguer sûrement des autres principes qui ſont également volatils & élaſtiques ; & delà la néceſſité d'étendre ou de circonſcrire ſes effets, de prouver, par exemple, ou que l'*air* pur eſt nuiſible, ou que cet élément n'entre pour rien dans les vapeurs de cette qualité, ou qu'il ne s'éleve pas toujours pur en paſſant de l'état fixe à l'état élaſtique ; ainſi l'on ſera forcé, ou de ſuppoſer que les métaux perdent auſſi de l'*air fixe* dans la calcination, ou d'expliquer pourquoi en cet état, ils reprennent auſſi celui des alkalis. On ne peut ſe flatter enfin de connoître la nature de ce principe, que quand une ſuite d'expériences ultérieures aura déterminé le ſyſtême de ſes affinités propres & excluſives. *Voyez* CAUSTICITÉ, HÉPAR & PHLOGISTIQUE. *Cet article eſt de M.* DE MORVEAU.)

AIR, (*Theolog.*) L'*air* eſt ſouvent déſigné dans l'Ecriture ſous le nom de *ciel ; les oiſeaux du ciel* pour *les oiſeaux de l'air. Dieu fit pleuvoir du ciel ſur Sodome le ſoufre & le feu ;* c'eſt-à-dire *il fit pleuvoir de l'air. Que le feu deſcendu du ciel*, c'eſt-à-dire *de l'air.* Moyſe menace les Iſraélites des effets de la colere de Dieu, de les faire périr par un *air* corrompu : *percutiat te Dominus aere corrupto ;* ou peut-être par un vent brûlant qui cauſe des maladies mortelles, ou par une ſéchereſſe qui fait périr les moiſſons. *Battre l'air, parler en l'air*, ſont des manieres de parler uſitées même en notre langue, pour dire *parler ſans jugement, ſans intelligence, ſe fatiguer en vain. Les puiſſances de l'air*, (Epheſ. xj. 2.) ſont les démons qui exercent principalement leur puiſſance dans l'*air*, en y excitant des tempêtes, des vents, & des orages. *Gen. xiv. 24. IV. Reg. j. 10. Deut. xxij. 22. I. Cor. ix. 24. xiv. 9. Dictionnaire de la Bible du* P. Calmet, *tome I.* A. *page 89.* (*G*)

* AIR. Les Grecs adoroient l'*air*, tantôt ſous le nom de *Jupiter*, tantôt ſous celui de *Junon.* Jupiter régnoit dans la partie ſupérieure de l'athmoſphere, Junon dans ſa partie inférieure. L'*air* eſt auſſi quelquefois une divinité qui avoit la lune pour femme & la roſée pour fille. Il y avoit des divinations par le moyen de l'*air ;* elles conſiſtoient ou à obſerver le vol & le cri des oiſeaux, ou à tirer des conjectures des météores & des cometes, ou à lire les événemens dans les nues ou dans la direction du tonnerre. Ménelas dans Iphigénie atteſte l'*air* témoin des paroles d'Agamemnon : mais Ariſtophane traite d'impiété ce ſerment d'Euripide. Plus on conſidere la religion des Païens, plus on la trouve favorable à la poéſie ; tout eſt animé, tout reſpire, tout eſt en image ; on ne peut faire un pas ſans rencontrer des choſes divines & des dieux, & une foule de cérémonies agréables à peindre, mais peu conformes à la raiſon.

* AIR, MANIERES, *conſidérés grammaticalement.* L'*air* ſemble être né avec nous ; il frappe à la premiere vue. Les *manieres* ſont d'éducation. On plaît par l'*air ;* on ſe diſtingue par les *manieres.* L'*air* prévient, les *manieres* engagent. Tel vous déplaît & vous éloigne par ſon *air*, qui vous retient & vous charme enſuite par ſes *manieres.* On ſe donne un *air ;* on affecte ſes *manieres.* On compoſe ſon *air ;* on étudie des *manieres. Voyez les Synonymes François.* On ne peut être un fat ſans ſavoir ſe donner un *air* & affecter des *manieres ;* pas même peut-être un bon comédien. Si l'on ne ſait compoſer ſon *air* & étudier ſes *manieres*, on eſt un mauvais courtiſan ; & l'on doit s'éloigner de tous les états où l'on eſt obligé de paroître différent de ce qu'on eſt.

AIR, ſe dit *en Peinture*, de l'impreſſion que fait un tableau, à la vue duquel on ſemble réellement reſpirer l'*air* qui regne dans la nature ſuivant les différentes heures du jour : frais, ſi c'eſt un ſoleil levant qu'il repréſente ; chaud, ſi c'eſt un couchant. On dit encore qu'il y a de l'*air* dans un tableau, pour exprimer que la couleur du fond & des objets y eſt diminuée ſelon les divers degrés de leur éloignement : cette diminution s'appelle la *perſpective aérienne.*

On dit auſſi *air de tête :* tel fait de beaux *airs* de tête. On dit encore attraper, ſaiſir l'*air* d'un viſage, c'eſt-à-dire le faire parfaitement reſſembler. En ce cas l'*air* ſembleroit moins dépendre de la configuration des parties, que de ce qu'on pourroit appeller le *geſte du viſage. (R)*

AIR, *en Muſique*, eſt proprement le chant qu'on adapte aux paroles d'une chanſon ou d'une petite piece de poéſie propre à être chantée ; & par extenſion on appelle *air* la chanſon même. Dans les opéra on donne le nom d'*airs* à tous les morceaux de muſique meſurés, pour les diſtinguer du récitatif qui ne l'eſt pas ; & généralement on appelle *air* tout morceau de muſique, ſoit vocale, ſoit inſtrumentale, qui a ſon commencement & ſa fin. Si le ſujet eſt diviſé entre deux parties, l'*air* s'appelle *duo ;* ſi entre trois, *trio*, &c.

Saumaiſe croit que ce mot vient du Latin *æra ;* & M. Burette eſt de ſon opinion, quoique Menage combatte ce ſentiment dans ſon étymologie de la langue françoiſe.

Les Romains avoient leurs ſignes pour le rhythme, ainſi que les Grecs avoient les leurs ; & ces ſignes, tirés auſſi de leurs caracteres numériques, ſe nommoient non ſeulement *numerus*, mais encore *æra*, c'eſt-à-dire nombre, ou la marque du nombre ; *numeri nota*, dit Nonius Marcellus. C'eſt en ce ſens qu'il ſe trouve employé dans ce vers de Lucile :

Hæc eſt ratio ? perverſa æra ? ſumma ſubducta improbè ?

Et Sextus Rufus s'en eſt ſervi de même. Or quoique ce mot *æra* ne ſe prît originairement parmi les Muſiciens que pour le nombre ou la meſure du chant, dans la ſuite on en fit le même uſage qu'on avoit fait du mot *numerus ;* & l'on ſe ſervoit d'*æra* pour déſigner le chant même : d'où eſt venu le mot françois *air*, & l'italien *aria* pris dans le même ſens.

Les Grecs avoient pluſieurs ſortes d'*airs* qu'ils appelloient *nomes*, qui avoient chacun leur caractere, & dont pluſieurs étoient propres à quelques inſtrumens particuliers, à peu-près comme ce que nous appellons aujourd'hui *pieces* ou *ſonates*.

La muſique moderne a diverſes eſpeces d'*airs* qui conviennent chacune à quelque eſpece de danſe dont ils portent le nom *Voyez* MENUET, GAVOTTE, MUSETTE PASSEPIÉ, CHANSON, *&c. (S)*

AIR, ſ. m. *Littérature. Poéſie lyrique.*) en liſant & reliſant l'*Eſſai ſur l'union de la poéſie & de la Muſique*, je me ſuis ſi bien pénétré des idées dont cet excellent ouvrage eſt rempli ; & depuis, mes réflexions & les lumieres que l'expérience a pu me donner, ſe ſont ſi parfaitement accordées avec les principes de l'auteur de l'*Eſſai*, qu'en écrivant ſur la poéſie deſtinée à être miſe en chant, il ne me ſeroit plus poſſible de diſtinguer ce qui eſt de lui ou de moi, & qu'il vaut mieux tout d'un coup lui attribuer, ſoit que je le copie ou non, tout ce que je dirai ſur l'objet qu'il a ſi bien approfondi.

L'*air* eſt une période muſicale qui a ſon motif, ſon deſſin, ſon enſemble, ſon unité, ſa ſymmétrie, & ſouvent auſſi ſon retour ſur elle-même.

Ainſi l'*air* eſt à la muſique ce que la période eſt à l'éloquence, c'eſt-à-dire ce qu'il y a de plus régulier, de plus fini de plus ſatisfaiſant pour l'oreille ; & l'interdire au chant théatral, ce ſeroit retrancher du ſpectacle lyrique le plus ſenſible de ſes plaiſirs. C'eſt ſur-tout le charme de l'*air* qui dédommage les Italiens de la monotonie de leur récitatif, & de la froideur de leurs ſcenes épiſodiques ; & c'eſt ce qui manque à l'opéra françois pour en diſſiper la langueur, & pour le ranimer par des impreſſions plus vives & plus ſenſibles que celles de la danſe, qui ſemble être aujourd'hui à ce ſpectacle la ſeule reſſource contre l'ennui.

Mais ſi l'*air* doit être admis dans la muſique théatrale, il doit y être auſſi naturellement amené ; & l'art de le placer à propos n'a pas été aſſez connu.

La muſique vocale a trois procédés différens : le récitatif ſimple, le récitatif obligé, & l'*air*, ou le chant périodique & ſuivi. Le premier s'emploie à tout ce que la ſcene a de tranquille & de rapide ; le ſecond a lieu dans les ſituations plus vives ; il exprime le choc des paſſions, les mouvemens interrompus de l'ame, l'égarement de la raiſon, les irréſolutions de la penſée, & tout ce qui ſe paſſe de tumultueux & d'en-

trecoupé ſur la ſcene. (*Voyez* le mot RÉCITATIF.

Quelle eſt donc la place de l'*air*? la voici. Il eſt des momens où la ſituation de l'ame eſt déterminée, & ſon mouvement décidé, ou par une paſſion ſimple, ou par deux paſſions qui ſe ſuccedent, ou par deux paſſions qui ſe combattent & qui l'emportent tour-à-tour. Si l'affection de l'ame eſt ſimple, l'*air* doit être ſimple comme elle; il eſt alors l'expreſſion d'un mouvement plus lent ou plus rapide, plus violent ou plus doux, mais qui n'eſt point contrarié; & l'*air* en prend le caractere. Si l'affection de l'ame eſt implexe, & qu'elle ſe trouve agitée par deux mouvemens oppoſés, l'*air* exprimera l'un & l'autre; mais avec cette différence, que tantôt il n'y aura qu'une ſucceſſion directe, un paſſage comme de l'abattement au tranſport, de la douleur au déſeſpoir; & alors le premier ſentiment doit être en contraſte avec le ſecond, & celui-ci former ſa période particuliere: c'eſt-là ce qu'on appelle un *air* à deux motifs, mais ſans retour de l'un à l'autre; tantôt il y aura un retour de l'ame ſur elle-même, & comme une eſpece de révulſion du ſecond mouvement au premier, & alors l'*air* prendra la forme du rondeau: il commencera par la colere, à laquelle ſuccédera un mouvement de pitié, qu'un nouveau mouvement de dépit fera diſparoître, en ramenant avec plus de violence le premier de ces ſentimens. Par cet exemple, on voit que l'*air* en rondeau peut commencer par le ſentiment le plus vif, dont la ſeconde partie ſoit le relâche, & qui ſe réveille à la fin avec plus de chaleur & de rapidité: c'eſt quelquefois l'amour que le devoir retient, mais qui lui échappe & s'abandonne à toute l'ardeur de ſes deſirs; c'eſt la joie que la crainte modere, & qu'un nouveau rayon d'eſpérance ranime; c'eſt la colere que ralentit un mouvement de généroſité, mais que le reſſentiment de l'injure vient ranimer encore avec plus de fureur.

Il peut arriver cependant que la premiere partie de l'*air*, quoique la plus douce, ait un caractere ſi ſenſible, ſi gracieux ou ſi touchant, qu'elle ſe faſſe deſirer à l'oreille, & alors c'eſt au poëte à prendre ſoin que le mouvement de l'ame l'y ramene: l'oreille qui demande & qui attend ce retour, ſeroit déſagréablement trompée ſi on lui en déroboit le plaiſir.

Enfin les révolutions de l'ame ou ſes oſcillations d'un mouvement à l'autre, peuvent être naturellement redoublées, & par conſéquent le retour de la premiere partie de l'*air* peut avoir lieu plus d'une fois.

La marche & la coupe de l'*air* eſt donc priſe dans la nature, ſoit qu'il exprime un ſimple mouvement de l'ame, une ſeule affection développée & variée par ſes nuances; ſoit qu'il exprime le balancement & l'agitation de l'ame entre deux ou pluſieurs ſentimens oppoſés; ſoit qu'il exprime le paſſage unique d'un ſentiment plus modéré à un ſentiment plus rapide, *& vice verſâ*: car tout cela eſt conforme aux loix des mouvemens du cœur humain; & demander alors que la déclamation muſicale ne ſoit pas un *air*, mais un ſimple récitatif, rompu dans ſes modulations, ſans deſſin & ſans unité, c'eſt non ſeulement vouloir que l'art ſoit dépouillé d'un de ſes ornemens, mais que la nature elle-même ſoit contrariée dans l'expreſſion qu'elle indique. Un ſentiment ſimple & continu demande un chant dont le cercle l'embraſſe, & dont l'étendue circonſcrite le développe & le termine; deux ſentimens qui ſe ſuccedent l'un à l'autre, ou qui ſe balancent dans l'ame, demandent un chant compoſé dont les deſſins ſoient en contraſte; la repriſe même de l'*air* a ſon modele dans la nature, car il arrive aſſez ſouvent à la réflexion tranquille, & plus encore à la paſſion, de ramener l'ame à l'idée ou au ſentiment qu'elle a quitté. Il y a donc autant de vérité dans le *da-capo* en muſique, que dans ces répétitions de Moliere, *le pauvre homme! qu'alloit-il faire dans cette galere? ma caſſette, ma chere caſſette!* &c.

Mais pour que l'*air* ſoit naturellement placé, il faut ſaiſir avec juſteſſe le moment où la vérité de l'expreſſion le ſollicite; l'*air* dans un moment vuide ou froid, ſera toujours un ornement poſtiche. C'eſt le moment le plus vif de la ſcene qu'il faut choiſir pour y attacher l'expreſſion la plus ſaillante; & cette expreſſion doit être

priſe elle-même dans la nature. Ce n'eſt ni une image tirée de loin, ni une comparaiſon forcée, ni un madrigal artificiellement aiguiſé, ni une antitheſe curieuſement arrangée, qui doit être le ſujet de l'*air*; l'expreſſion la plus ſimple de ce qui affecte l'ame, eſt ce qui lui convient le mieux, parce que c'eſt-là ce qui donne lieu aux accens les plus ſenſibles de la parole, & par imitation aux accens les plus touchans de la muſique.

Quant à la forme que le poëte doit donner à la période deſtinée à former un *air*: elle ſeroit difficile à preſcrire: on doit obſerver ſeulement que chaque partie de l'*air* ſoit ſimple, c'eſt-à-dire que les idées ou les ſentimens qu'elle réunit, ſoient analogues & ſuſceptibles d'unité dans l'expreſſion qui les embraſſe. C'eſt cette unité d'expreſſion qu'on appelle motif ou deſſin, & qui fait le charme de l'*air*.

Un talent ſans lequel il eſt impoſſible de bien écrire dans ce genre, c'eſt le preſſentiment du chant, c'eſt-à-dire du caractere que l'*air* doit avoir, de l'étendue qu'il demande, & du mouvement qui lui eſt propre.

On a prétendu que la ſymmétrie des vers étoit inutile au muſicien, & l'on fait dire à celui-ci: « compoſez à votre fantaiſie: le » metre, le rhythme, la phraſe, le ſtyle concis » ou périodique, tout m'eſt égal; je trouve- » rai toujours le moyen de faire du chant. » Oui du chant rompu, mutilé, ſans deſſin & ſans ſuite, qui tâchera d'être expreſſif, mais qui n'étant point mélodieux, n'aura ni la vérité de la nature, ni l'agrément de l'art. L'Italie a deux poëtes célebres, Zeno & Métaſtaſe: Zeno eſt dramatique, il a de la chaleur, de l'intérêt, du mouvement dans la ſcene; mais ſes *airs* ſont mal compoſés; nul rapport, nulle intelligence dans la coupe des vers & dans le choix du rhythme; les muſiciens l'ont abandonné. Métaſtaſe au contraire a diſpoſé les phraſes, les repos, les nombres, & toutes les parties de l'*air* comme s'il l'eût chanté lui-même; tous les muſiciens ſe ſont donnés à lui.

Ce n'eſt pas qu'un muſicien ne tire quelquefois parti d'une irrégularité, comme un lapidaire habile fait profiter de l'accident d'une agate; mais ce ſont les haſards du génie, & les haſards ſont ſans conſéquence.

Dans un opéra de Rameau n'a-t-on pas vu ce mauvais vers.

Brillant ſoleil, jamais nos yeux dans ta carriere,

produire un beau deſſin de chœur? L'homme ſans talent ſe fait des regles de toutes les exceptions, pour excuſer ſes mal-adreſſes & ſe déguiſer à lui-même l'impuiſſance où il eſt de faire mieux.

Du reſte ce n'eſt point telle forme de vers, ni leur égalité apparente qui les rend favorables à un chant meſuré; ce ſont les nombres qui les compoſent; c'eſt l'arrangement ſymmétrique de ces nombres dans les différentes parties de la période; c'eſt la facilité qu'ils donnent à la muſique d'être fidelle en même temps à la meſure & à la proſodie, & de varier le rhythme ſans altérer le mouvement; c'eſt l'attention à placer les repos, à meſurer les eſpaces, à ménager les ſuſpenſions ou les cadences au gré de l'oreille, & plus encore au gré du ſentiment qui eſt le juge de l'expreſſion.

Prenez la plus harmonieuſe des odes de Malherbe ou de Rouſſeau, vous n'y trouverez pas quatre vers de ſuite favorablement diſpoſés pour une phraſe de chant: c'eſt bien le même nombre de ſyllabes, mais nulle correſpondance, nulle ſymmétrie, nulle rondeur, nulle aſſimilation entre les membres de la période, nulle aptitude enfin à recevoir un chant périodique & mélodieux; le mouvement donné par le premier vers eſt contrarié par le ſecond; la coupe de l'*air* indiquée par ces deux vers, ne peut plus aller aux deux autres; ici la phraſe eſt trop conciſe, & là elle eſt trop prolongée; d'où il arrive que le muſicien eſt obligé de faire ſur ces vers un chant qui n'a point d'unité, de motif & de caractere; ou de n'avoir aucun égard à la proſodie & au ſens.

On fait le même reproche aux vers de Quinault, les plus harmonieux peut-être qui ſoient dans notre langue, & ſur leſquels il eſt impoſſible de faire un *air*: ce

qui prouve bien que l'harmonie poétique n'eſt pas l'harmonie muſicale. Quinault a fait le mieux poſſible pour l'eſpece de chant auquel ſes vers étoient deſtinés, mais le chant périodique dont il s'agit ici n'étoit pas connu de ſon temps; il ne l'étoit pas même en Italie. On ſait que le fameux Corelli n'en avoit pas l'idée, & Lulli, ſon contemporain, l'ignoroit comme lui.

L'invention de l'*air*, ou de la période muſicale, eſt regardée par les Italiens comme la plus précieuſe découverte qu'on ait faite en muſique; la gloire en eſt due à Vinci. Les Italiens en ont abuſé, comme on abuſe de tous les plaiſirs; ils ont, ſans doute, trop négligé la vraiſemblance & l'analogie qui fait le charme de l'expreſſion, ſur-tout dans ces *airs* de bravoure où l'on a briſé la langue, & dénaturé le ſentiment, ſacrifié la vraiſemblance & l'intérêt même au plaiſir d'entendre une voix brillante badiner ſur une roulade ou ſur un paſſage léger. Mais il y a long-temps qu'on a dit que l'abus des bonnes choſes ne prouve pas qu'elles ſoient mauvaiſes. Il faut prendre des Italiens ce qu'un goût pur & ſain, ce qu'un ſentiment juſte & délicat approuve; leur laiſſer le luxe & l'abus, ſe garantir de l'excès, & tâcher de faire comme ils ont fait ſouvent, c'eſt-à-dire le mieux poſſible.

L'art d'arrondir & de ſymmétriſer la période muſicale, a été juſqu'ici peu connu des François, ſi ce n'eſt dans leurs vaudevilles, où la phraſe d'un chant donné a preſcrit le rhythme des vers. Mais par les eſſais que j'en ai faits moi-même au gré d'un muſicien habile, j'oſe aſſurer que notre langue s'accommode facilement à cette formule de chant. On commence à le reconnoître, on commence même à ſentir que le charme de l'*air*, phraſé à l'italienne, manque à la ſcene de l'opéra françois pour l'animer & l'embellir; & lorſqu'on ſaura l'y employer avec intelligence & avec avantage, ainſi que le *duo* & le récitatif obligé, il en réſultera, pour l'opéra françois ſur l'opéra italien, une ſupériorité que je ne crains pas de prédire.

Mais on aura toujours à regretter que les chefs-d'œuvre de Quinault ſoient privés de cet ornement; & celui qui réuſſiroit à les en rendre ſuſceptibles, en conſervant à ces poemes leurs inimitables beautés, feroit plus qu'on ne ſauroit croire, pour les progrès de la muſique en France; & pour la gloire d'un théatre où Quinault doit toujours régner.

Quelque mérite que l'on ſuppoſe à Lulli, la facilité, la nobleſſe, le naturel de ſon récitatif peuvent être imités; & dans tout le reſte il n'eſt pas difficile d'être ſupérieur à lui. Mais rien peut-être ne remplacera jamais les poemes de Theſée, de Roland & d'Armide; & toute nouveauté qui les bannira du théatre nous laiſſera de longs regrets.

Le moyen le plus infaillible de nous rendre tout à coup paſſionnés pour une muſique nouvelle, ce ſeroit donc de l'adapter à ces poemes enchanteurs; & ce n'eſt pas ſans y avoir réfléchi que je crois cela très-poſſible.

J'ai dit que l'égalité des vers n'étoit pas eſſentielle à la ſymmétrie du chant, ſoit parce que deux vers inégaux peuvent avoir des meſures égales, & que le ſpondée, par exemple, qui n'a que deux ſyllabes eſt l'équivalent du dactyle qui en a trois; ſoit qu'il arrive auſſi que le muſicien, par des ſilences ou par des prolations, ſupplée au pié qui manque à un vers, pour égaler la longueur d'un autre; ſoit enfin parce que les phraſes de chant qui ne ſont pas correſpondantes, n'ont pas beſoin d'avoir entre elles une parfaite égalité. Mais entre les membres ſymmétriquement oppoſés d'une période, c'eſt une choſe précieuſe que l'égalité du metre, & que l'identité des nombres, & l'auteur qui me ſert de guide, en fait, avec raiſon, un mérite à Métaſtaſe à l'excluſion d'Apoſtolo Zeno; voici l'exemple qu'il en cite, & cet exemple eſt une leçon.

L'onda che mormora
Tra ſponda e ſponda,
L'aura che tremola
Tra fronda e fronda,
E meno inſtabile
Del veſtro cor.

Digitized by Google

Pur l'alme ſimplici
Dei folli amanti
Sol per voi ſpargono
Soſpiri e pianti,
E da voi ſperano
Fede in amor.

Notre langue, il faut l'avouer, n'eſt pas aſſez dactylique pour imiter une pareille harmonie; mais avec une oreille juſte, & long-temps exercée aux formules du chant, un poëte françois qui voudra bien ſe donner un peu de peine en compoſant les paroles d'un *air*, y obſervera un rhythme aſſez ſenſible, une correſpondance aſſez marquée d'un nombre à l'autre, dans les parties ſymmétriques, & aſſez d'analogie entre le mouvement du vers & le caractere du ſentiment ou de l'image, pour donner lieu au muſicien de concilier dans ſon chant l'unité du deſſin, la vérité de l'expreſſion, la préciſion des mouvemens, & cette juſteſſe des rapports qui dans les ſons plaît à l'oreille, comme dans les idées elle plaît à l'eſprit.

Je ne dois pourtant pas diſſimuler l'avantage que les Italiens ont ſur nous à cet égard; & le voici: plus une nation eſt paſſionnée pour un art, plus elle lui donne de licences: delà vient que la muſique italienne fait de la langue tout ce qu'elle veut; qu'elle combine les paroles d'un *air* comme bon lui ſemble, & les répete tant qu'il lui plaît. Notre langue eſt moins indulgente, & le ſentiment de la mélodie n'a pas encore tellement ſéduit & préoccupé nos oreilles, que tout le reſte y ſoit ſacrifié; nous voulons que la proſodie & le ſens ſoient reſpectés dans le plus bel *air*: une ſyncope, une prolation, une inverſion forcée alterent en nous l'impreſſion de la muſique la plus touchante; & des paroles trop répétées nous fatiguent, quelque facilité qu'elles donnent aux modulations du chant. Delà vient que l'*air* françois, dans un petit cercle de paroles, peut difficilement avoir la même liberté, la même variété, la même étendue que l'*air* italien. Que faire donc? laiſſer la muſique à la gêne dans l'étroit eſpace de huit petits vers, à la ſimple expreſſion deſquels le chant ſera ſervilement réduit? C'eſt lui ôter beaucoup trop & de ſa force & de ſa grace. La muſique, pour émouvoir profondément l'oreille & l'ame, a beſoin, comme l'éloquence, de graduer, de redoubler, de graver ſes impreſſions: à la premiere, ce n'eſt ſouvent qu'une émotion légere; à la ſeconde, l'ame & l'oreille plus attentives, ſeront auſſi plus vivement émues; à la troiſieme, leur ſenſibilité, déja fortement ébranlée, produit l'ivreſſe & le tranſport. Voilà pourquoi dans les ſymphonies, comme dans la muſique vocale, le retour du motif a tant de charme & de pouvoir. Le vrai moyen de ſuppléer à la liberté que les Italiens donnent au chant de ſe jouer des paroles, eſt donc de lui donner dans les paroles mêmes des deſſins variés à ſuivre, & des détours à parcourir. L'art du poëte conſiſte alors à faire de toutes les parties de l'*air*, par leur liaiſon, leur enchaînement, leur mutuelle dépendance, & par la facilité des progreſſions, des paſſages & des retours, à faire dis-je de tout cela, un enſemble bien aſſorti.

Les exemples que j'ai donnés de l'alternative des paſſions dans un *air* à pluſieurs deſſins, font entendre ce que je veux dire.

Il eſt à craindre, je l'avoue, qu'un pareil chant, au milieu de la ſcene, interrompant le dialogue, ne ralentiſſe l'action & ne refroidiſſe l'intérêt; & c'eſt pour cela que les Italiens l'ont preſque toujours relégué ou à la fin des ſcenes, ou dans les monologues: c'eſt communément là qu'un perſonnage livré à lui-même peut donner plus de développement à la paſſion qui l'agite, au ſentiment dont il eſt occupé.

Mais au milieu même de la ſcene la plus vive & la plus rapidement dialoguée, il eſt des circonſtances où ces élans impétueux de l'ame, cette eſpece d'exploſion des mouvemens qu'elle a réprimés trouvent place, & loin de refroidir la ſituation, y répandent plus de chaleur. Que devient alors, demandera-t-on, l'interlocuteur à côté duquel on chante? Ce qu'il devient dans une ſcene tragique, lorſqu'emporté par une paſſion violente, le perſonnage qui eſt en

en ſcene avec lui, l'oublie & ſe livre à ſes mouvemens : que devient Œnone pendant le délire de Phedre ? Que devient Electre ou Pilade, pendant les accès de fureur où tombe Oreſte ? Que devient Néoptoleme, à côté de Philoctete rugiſſant de douleur ? Tout perſonnage vivement intéreſſé à l'action ne ſauroit être froid ni ſans contenance ſur la ſcene ; ſoit que ſon interlocuteur parle ou chante, il le met en jeu en l'affectant lui-même des paſſions dont il eſt ému ; & s'il ne ſait que faire alors, c'eſt qu'il manque d'ame ou d'intelligence.

Ce qui nuit le plus réellement à la chaleur de l'action, ce ſont ces longs préludes & ces longs épilogues de ſymphonie, qu'on nomme *ritournelles*. Quelquefois elles ſont placées pour annoncer les mouvemens de l'ame qui précedent l'*air*, ou pour exprimer un reſte d'agitation dans le ſilence qui le ſuit. Mais en général ces libertés que ſe donne le muſicien pour briller aux dépens du poëte, ſont une longueur importune, & le muſicien ne ſauroit être trop ménager de cette eſpece d'ornemens. *Voyez* DUO, RÉCITATIF. *(M. MARMONTEL.)*

AIR, *(Jard.)* On dit d'un arbre qu'il eſt planté en plein vent ou en plein *air*, ce qui eſt ſynonyme. *Voyez* AIR. *(K)*

AIR, *en Fauconnerie ;* on dit l'oiſeau prend l'*air*, c'eſt-à-dire qu'il s'éleve beaucoup.

* AIR *ou* AYR, *(Géog.)* ville d'Ecoſſe à l'embouchure de la riviere de ſon nom. *Long. 14. 40. lat. 56. 22.*

AIR, *(Géog.)* montagne de l'Arabie heureuſe, proche de Médine, & au ſud de cette ville. Elle borne de ce côté-là les états du chérif de Médine. On trouve ſur cette montagne une grande quantité de ces arbres qui portent l'encens. *(C. A.)*

AIR, *(Marine.)* L'*air* conſidéré comme néceſſaire à la vie, mérite l'attention particuliere des marins. Rien n'eſt plus propre à en convaincre, qu'un mémoire fait par M. le vicomte de Morogues, aujourd'hui chef d'eſcadre des armées navales, & imprimé dans le premier volume des mémoires préſentés à l'académie des Sciences, par les ſavans étrangers. Cet excellent mémoire a été tranſmis & étendu par M. Duhamel du Monceau, dans un ouvrage intitulé : *Moyens de conſerver la ſanté aux équipages des vaiſſeaux*, livre plein d'excellentes idées, & que je conſeille à tout marin de lire.

Ecoutons M. de Morogues lui-même : ce ſont des paſſages de ſon mémoire que je vais citer. « Peut-être que l'*air* qui couvre la ſurface de la mer eſt le plus naturel & le plus ſain qu'on puiſſe reſpirer. Il eſt d'expérience que les évaporations ſulfureuſes & minérales, qui ſont nuiſibles à la ſanté, s'abſorbent dans l'eau, *&c.* Les ſels qui ſont mêlés avec l'eau, ſont tellement fixes, qu'ils ne peuvent même être élevés par la chaleur de l'eau bouillante, *&c.* Pourquoi les équipages, qui traverſent un vaſte eſpace d'un *air* auſſi pur que nous l'avons dit, ſont-ils ſujets à tant de maladies ? C'eſt que les vaiſſeaux ont, pour ainſi dire, leur athmoſphere particuliere, & qu'ils portent dans eux le principe de la corruption de l'*air* que les équipages ſont obligés de reſpirer. L'*air* des cales a peu de circulation, & il eſt fort chargé de vapeurs. Les vivres s'y échauffent, & par une fermentation très-ſenſible, ils répandent une exhalaiſon dangereuſe. D'un autre côté, les beſtiaux placés dans l'entrepont, contribuent à altérer l'*air* par leur fumier, par la mauvaiſe odeur de leur laine graſſe, par leur tranſpiration & leur reſpiration. La mal-propreté, & le grand nombre de gens qui couchent dans ce même entrepont avec leurs habits, ſouvent pénétrés d'humidité ou de ſueur, ſont des cauſes encore plus réelles de la corruption de l'*air*, *&c.* Il ſe mêle dans l'*air* des vaiſſeaux une vapeur très-pernicieuſe, dont on n'a pas encore parlé, c'eſt celle qui s'éleve de l'eau qui ſe corrompt, & qui croupit en ſéjournant dans le fond des vaiſſeaux, *&c.* La quantité des vapeurs augmente journellement, puiſque les parties les plus groſſieres après s'être élevées dans l'*air*, & avoir flotté quelque temps dans ce fluide, s'attachent & s'embarraſſent dans les pores qui ſont à la ſurface des corps qu'elles touchent. Souvent même ces vapeurs les pénetrent aſſez profondément ; & c'eſt delà que vient cette odeur forte, & ſi difficile à ſe diſſiper, que contrac-

tent les vêtemens, & tout ce qui a été embarqué, *&c.* »

Après cet exposé, M. le vicomte de Morogues détermine le rapport du volume des vapeurs, avec celui de l'*air* de la cale & de l'entrepont; il compte le nombre de respirations & la quantité d'*air* qu'un homme aspire pendant les douze heures qu'il passe dans l'entrepont : il montre la perte de l'élasticité de l'*air*; & fixant à-peu-près à un quart de l'*air* total de la cale, la quantité de vapeurs qui s'y trouvent, & à un huitieme au moins celle qui est dans l'entrepont, il prouve d'une maniere incontestable, combien est pernicieux le liquide empoisonné que l'on y respire, & qui se mêle dans le sang & abreuve les poumons.

Le résultat des connoissances sur le danger de l'*air* que l'on respire dans les vaisseaux, conduit naturellement à desirer d'y remédier : c'est ce dont traite aussi l'ouvrage que j'ai cité. On peut voir les machines, & les différens moyens qu'il conseille pour renouveller l'*air* de l'entrepont & des cales, & pour y introduire l'*air* extérieur, aux mots MANCHE & VENTILATEUR. En finissant cet article, je dois rappeller que veiller sur la conservation des équipages, intéresse l'humanité, le bon citoyen, & est une obligation directe & un devoir essentiel pour l'officier de la marine. *M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.

AIR *de vent*, *(Marine.)* la boussole est divisée par les marins en trente-deux parties, & chaque point de cette division s'appelle *air de vent*. Les trente-deux *airs de vent*, ont chacun leur nom particulier, qui dérive de celui des quatre principaux *airs de vent*, connus de tout le monde; le *nord*, le *sud*, l'*est* & l'*ouest*. La boussole représente l'horizon, & est aussi divisée comme lui en 360° : conséquemment, entre deux *airs de vent*, il y a 12° 15′. Cette seconde division est nécessaire pour l'estimation de la route d'un vaisseau; car dans une route longue sur-tout, il est bien différent d'avoir couru à l'est, ou entre l'est & l'est-quart-sud-est. Dans ce cas, pour exprimer l'*air de vent* où l'on a couru, on dit avoir couru à l'est 5° 30′ sud.

Si l'on pouvoit estimer avec exactitude à la mer l'*air de vent* où un vaisseau a porté, l'observation de la latitude seroit alors suffisante, pour connoître aussi la longitude, c'est-à-dire, pour savoir avec précision la route qu'a fait le vaisseau, & le point où il se trouve au moment de l'observation (excepté dans le seul cas où il auroit couru directement dans l'est ou dans l'ouest; exception de peu d'importance); mais malheureusement cette estimation ne peut se faire, parce qu'un vaisseau ne parcourt jamais la ligne droite qui conduit à l'*air de vent*, où il présente le cap : les vagues, la dérive, *&c.* l'en détournent; & ces causes ne peuvent être appréciées.

Voici l'ordre qu'on a suivi dans la nomination des trente-deux *airs de vent*. Entre le nord & l'est, il y a huit fois 11° 15′ & conséquemment sept *airs de vent*; celui du milieu, ou le quatrieme, soit en commençant à compter par le nord, soit en commençant à compter par l'est, s'est nommé, du nom des deux, *nord-est*. Cette division faite entre le nord-est, & chacun des airs principaux, le nord & l'est, il restoit quatre fois 11° 15′ & trois *airs de vent*; celui du milieu a pris également le nom des deux *airs de vent* entre lesquels il se trouvoit; ainsi entre le nord & le nord-est, on a dit *nord-nord-est*; & entre l'est & le nord-est, on a dit *est-nord-est*.

Pour nommer chacun des *airs de vent* qui s'entremêlent avec ceux dont nous venons de parler, on leur a donné le nom de l'*air de vent* principal ou du principal-composé, auprès duquel ils se trouvoient, en ajoutant qu'il s'en éloignoit d'un quart, c'est-à-dire, du quart de la distance qui est entre un *air de vent* principal, & un principal-composé); ainsi les deux *airs de vent*, qui sont auprès du nord-est, se nomment *nord-est* comme lui; mais on ajoute un quart vers le nord à celui qui s'incline vers le nord, & un quart vers l'est à celui qui s'incline vers l'est. Il en est de même des deux *airs de vent* qui sont auprès du nord, dont un s'appelle *nord un quart vers le nord-est*, & l'autre *nord un quart vers le nord*.

On écrit ces noms par abréviation, & même on les prononce par abréviation : au lieu de nord un quart vers le nord-est, on dit *Nord-quart-nord-est*, & on écrit

Digitized by Google

N $\frac{1}{4}$ *ne* ; on dit *nord-eſt-quart de nord*, *nord-eſt-quart-d'eſt*, & on écrit *Ne* $\frac{1}{4}$ *n*, *Ne* $\frac{1}{4}$ *e*, &c.

Conſéquemment à ce que nous venons de dire, la *figure 3 de la planche I* (*Architecture nav.*), offre un quart de la bouſſole, qu'il ſeroit facile d'achever, d'après les mêmes principes, avec la légere obſervation de nommer l'*air de vent* principal avant le principal compoſé, & de mettre dans la prononciation la particule *de* aux *airs de vent*, qui portent le nom de quart, lorſqu'ils paſſent d'un des quatre principaux compoſés à un des quatre *airs de vent* principaux ; & de ne point l'ajouter au contraire, lorſqu'ils paſſent d'un des quatre principaux à un des quatre principaux compoſés. Ainſi l'on dit *E. N-e.* & non pas *N-e. E*, & l'on prononce *N-e* $\frac{1}{4}$ *de N*, & & non pas *N-e* $\frac{1}{4}$ *n*, quoique l'on prononce *N* $\frac{1}{4}$ *N-e*, & non pas *N* $\frac{1}{4}$ *de N-e.*

L'uſage a auſſi corrompu la prononciation de ces mots, qui ne s'expriment point comme on les écrit. Nord-eſt ſe prononce *nordes*, comme *procès* ; ſud-eſt ſe prononce de même *ſuès* : ſud-oueſt ſe prononce *ſuroua* ; & nord-oueſt, *noroua*. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AIR *ou* AIRE (*Marine*) acquérir de l'*air* ou de l'*aire*, ſe dit d'un vaiſſeau qui paſſe de l'état de non-mouvement à celui d'une certaine viteſſe quelconque. Doit-on dire *air* ou *aire*? C'eſt une queſtion. *Aire* me paroîtroit mieux dit : *Air* ſemble être ſeul en uſage. Dans le premier ſens, acquérir de l'*air* ſeroit acquérir ou parcourir de l'eſpace : dans le ſecond, acquérir de l'*air* doit ſignifier parcourir ou rencontrer une plus grande quantité d'*air*. « On dit qu'un vaiſſeau a beaucoup d'*air*, pour dire qu'il fait un grand ſillage. On dit donner de l'*air* au bâtiment, en parlant d'un vaiſſeau qui eſt au plus près du vent, pour dire faire porter un peu largue, afin que le vent, frappant les voiles d'une maniere plus directe, donne plus de viteſſe au vaiſſeau. »

Air ſe prend auſſi pour la viteſſe que conſerve un bâtiment, après que la force qui lui a communiqué cette viteſſe ; a ceſſé. « Une chaloupe qui veut aborder à une cale, ceſſe de faire uſage de ſes avirons, à une certaine diſtance de cette cale, parce que ſon *air* ſuffit pour la lui faire accoſter. » On dit que l'*air* d'un vaiſſeau eſt amorti, pour dire que la force qu'il conſervoit, & qui le faiſoit mouvoir dans un certain ſens, a été détruite, & n'a plus lieu. »

Plus un vaiſſeau a de maſſe, & plus long-temps proportionnellement conſerve-t-il la viteſſe communiquée après l'anéantiſſement de la puiſſance communicative. (*M. le Chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AIRAIN *ou* CUIVRE JAUNE, ſ. m. (*Chym.*) c'eſt un métal factice compoſé de cuivre fondu avec la pierre de calamine qui lui communique la dureté & la couleur jaune. *Voyez* MÉTAL, CUIVRE.

On dit que les Allemands ont poſſédé long-temps le ſecret de faire ce métal. Voici préſentement comment on le prépare. On mêle avec du charbon de terre de la pierre calamine calcinée & réduite en poudre : on incorpore ces deux ſubſtances en une ſeule maſſe par le moyen de l'eau ; enſuite quand cela eſt ainſi préparé, on met environ ſept livres de calamine dans un vaſe à fondre qui doit contenir environ quatre pintes, & on y joint à peu-près cinq livres de cuivre : on met le vaſe dans une fournaiſe à vent de huit piés de profondeur, & on l'y laiſſe environ onze heures, au bout duquel temps l'*airain* eſt formé. Quand il eſt fondu, on le jette en maſſes ou en bandes. Quarante-cinq livres de calamine crue, trente livres étant brûlée ou calcinée, & ſoixante livres de cuivre, font avec la calamine cent livres d'*airain*. Du temps d'Erker, fameux Métallurgiſte, ſoixante & quatre livres de cuivre ne donnoient par le moyen de la calamine, que quatre-vingt-dix livres d'*airain*.

Airain, qui autrefois ne ſignifioit que le *cuivre* & dont on ſe ſert préſentement plus particuliérement pour ſignifier le *cuivre jaune*, ſe dit encore du métal dont on fait des cloches, & qu'on nomme auſſi *bronze*. Ce métal ſe fait le plus communément avec dix parties de cuivre rouge & une partie d'étain ; on y ajoute auſſi un peu de zinc.

L'*airain* de Corinthe a eu beaucoup de réputation parmi les anciens. Le conſul Mummius ayant ſaccagé & brûlé Corinthe 146 ans avant J. C. on dit que ce précieux métal fut

formé de la prodigieuſe quantité d'or, d'argent & de cuivre dont cette ville étoit remplie, & qui ſe fondirent enſemble dans cet incendie. Les ſtatues, les vaſes, &c. qui étoient faits de ce métal, étoient d'un prix ineſtimable. Ceux qui entrent dans un plus grand détail, le diſtinguent en trois ſortes : l'or étoit le métal dominant de la premiere eſpece : l'argent de la ſeconde ; & dans la troiſieme, l'or, l'argent, & le cuivre, étoient en égale quantité.

Il y a pourtant une difficulté au ſujet du cuivre de Corinthe ; c'eſt que quelques auteurs diſent que ce métal étoit fort recherché avant le ſac de Corinthe par les Romains ; ce qui prouveroit que le cuivre de Corinthe n'étoit point le produit des métaux fondus confuſément dans l'incendie de cette ville, & que les Corinthiens avoient poſſédé particuliérement l'art de compoſer un métal où le cuivre dominoit, & qu'on nommoit pour cela *cuivre de Corinthe*. *Voyez* CUIVRE.

L'*airain* ou *cuivre jaune* eſt moins ſujet à verdir que le cuivre rouge : il eſt auſſi plus dur, c'eſt de tous les métaux le plus dur ; c'eſt ce qui a fait qu'on s'en eſt ſervi pour exprimer la dureté : on dit *un fiecle d'airain*, *un front d'airain*, &c. Les limes qui ne peuvent plus ſervir à l'*airain* ſont encore bonnes pour limer le fer ; ce qui prouve que le fer eſt moins dur que l'*airain*. (*M*)

AIRE, *area*, ſ. f. Une *aire* eſt proprement une ſurface plane ſur laquelle on marche. *Voyez* PLAN.

Le mot latin *area*, d'où vient *aire*, ſignifie proprement le lieu où l'on bat le bled ; il eſt dérivé de *arere*, être ſec.

AIRE, *en Geometrie*, eſt la ſurface d'une figure rectiligne, curviligne, ou mixtiligne, c'eſt-à-dire l'eſpace que cette figure renferme. *Voyez* SURFACE, FIGURE, &c.

Si une *aire*, par exemple un champ, a la figure d'un quarré dont le côté ſoit de 40 piés, cette *aire* aura 1600 piés quarrés, ou contiendra 1600 petits quarrés dont le côté ſera d'un pié. *V.* QUARRÉ, MESURE.

Ainſi, trouver l'*aire* ou la ſurface d'un triangle, d'un quarré, d'un parallélogramme, d'un rectangle, d'un trapeze, d'un rhombe, d'un polygone, d'un cercle, ou d'une autre figure, c'eſt trouver combien cette *aire* contient de piés, de pouces, & de lignes quarrés. Quant à la maniere de faire cette réduction d'une ſurface en ſurfaces partielles quarrées, *voyez* TRIANGLE.

Pour meſurer, un champ, un jardin, un lieu entouré de murs, fermé de haies, ou terminé par des lignes, il faut prendre les angles qui ſe trouvent dans le contour de ce lieu, les porter ſur le papier, & réduire enſuite l'*aire* compriſe entre ces angles & leurs côtés en arpens, &c. en ſuivant les méthodes preſcrites pour la meſure des figures planes en général. *Voyez* FAIRE *ou* LEVER UN PLAN. (*E*)

Si du centre du Soleil on conçoit une ligne tirée au centre d'une planete, cette ligne engendrera autour du Soleil des *aires* elliptiques proportionnelles au temps. Telle eſt la loi que ſuivent les planetes dans leur mouvement autour du Soleil ; ainſi le Soleil étant ſuppoſé en *S*, & une planete en *A*, (*Planche d'Aſtronom. fig. 61. n°. 2.*) ſi cette planete parvient en *B* dans un temps quelconque donné ; le rayon vecteur *A S* aura formé dans ce mouvement l'*aire A S B* : ſoit enſuite la même planete parvenue en *P*, & ſoit pris le point de *D*, tel que l'*aire P S D* ſoit égale à l'*aire A S B* ; il eſt certain par la propoſition précédente, qu'elle aura parcouru les ares *P D* & *A B* dans des temps égaux. *Voyez* PLANETE & ELLIPSE.

Le célebre Newton a démontré que tout corps qui dans ſon mouvement autour d'un autre ſuit la loi dont nous venons de parler, c'eſt-à-dire, que tout corps qui décrit autour d'un autre corps des *aires* proportionnelles au temps, gravite ou tend vers ce corps. *Voyez* GRAVITATION & PHILOSOPHIE NEWTONNIENNE. (*O*)

AIRE, *terme d'Architecture*, eſt une place ou ſuperficie plane & horizontale, ſur laquelle l'on trace un plan, une épure, &c. *Voyez* EPURE.

Il ſe dit encore d'un enduit de plâtre dreſſé de niveau, pour tracer une épure ou quelque deſſin.

AIRE *de plancher*, ſe dit de la charge qu'on met ſur les ſolives d'un plancher, d'une couche de plâtre pur pour recevoir le carreau.

AIRE *de moilon*, c'eſt une petite fondation au raiz-de-chauſſée, ſur laquelle on poſe des lambourdes, du carreau de pierre, de marbre, ou dalles de pierre: c'eſt ce que Vitruve entend par *ſtatumen*.

AIRE *de chaux & de ciment*, c'eſt un maſſif en maniere de chape, pour conſerver le deſſus des voûtes qui ſont à l'air, comme il en a été fait un ſur l'orangerie de Verſailles.

AIRE *de recoupes*; c'eſt une épaiſſeur d'environ huit à neuf pouces de recoupes de pierre, pour affermir les allées des jardins. (*P*)

AIRE *de pont*; c'eſt le deſſus d'un pont ſur lequel on marche, pavé ou non pavé.

AIRE *d'un baſſin*; c'eſt un maſſif d'environ un pié d'épaiſſeur, fait de chaux & de ciment avec des caillous ou un corroi de glaiſe pavé pardeſſus, ce qui fait le fond du baſſin. Cette *aire* ſe conſerve longtemps, pourvu que la ſuperficie de l'eau s'écroule aiſément, quand le tuyau de décharge eſt trop menu, l'eau ſuperflue regorgeant ſur les bords, délaie le terrain ſur lequel eſt aſſis le baſſin, & le fait périr. (*K*)

AIRE, c'eſt, *en Economie ruſtique*, le nom que l'on donne à la ſurface des granges, des poulaillers, des colombiers, des toits à porc, des bergeries, des vinées, *&c.* ſur laquelle on marche.

L'*aire* de la grange d'une grande ferme eſt percée d'une porte charretiere au moins, quelquefois de deux. Pour faire l'*aire*, on commence par labourer le terrain; on enleve un demi-pié de terre; on lui ſubſtitue de la glaiſe pêtrie & rendue ferme; on étend bien cette glaiſe; on a ſoin que ſa ſurface garde le niveau.

On laiſſe eſſuyer la terre; on la bat à trois ou quatre repriſes avec une batte de jardinier. *Voyez* BATTE. On n'y laiſſe point de fentes; on l'applanit bien avec un gros cylindre de pierre fort peſant. On ne prend pas toujours cette précaution. C'eſt ſur cette *aire* qu'on bat le bled.

Pour l'*aire* des bergeries, il ne faut pas la faire de niveau; il faut qu'elle ſoit un peu en pente, afin d'avoir la commodité de la nettoyer; du reſte ſans pierre & bien battue.

Celle des toits à porc doit être pavée, ſans quoi les cochons la fouilleront.

AIRE, (*Jardinage.*) eſt un terrain plein & uni ſur lequel on ſe promene, tel que ſeroit la place d'un parterre, d'un potager, le fond d'un boulingrin, & autres. (*K*)

AIRE, ſ. f. *nidus*, eſt le nid ou l'endroit qu'habitent les grands oiſeaux de proie, tel que l'aigle, le faucon, l'autour, *&c.* Ces oiſeaux ſe retirent & élevent leurs petits dans les rochers les plus eſcarpés, ou ſur les arbres les plus élevés; ils y conſtruiſent des *aires* qui ont juſqu'à une toiſe quarrée d'étendue, & qui ſont faites avec des bâtons aſſez gros, & des peaux des animaux qu'ils ont dévorés. *Voyez* AIGLE. (*I*)

Article 8 de l'ordonnance de Louis XIV du mois d'Août 1669, (*Chaſſe.*) il eſt dit: « Défendons à toutes perſonnes de prendre » dans nos forêts, garennes, buiſſons, & » plaiſirs, aucunes *aires* d'oiſeaux de quelque eſpece que ce ſoit; & en tout autre » lieu les œufs de cailles, perdrix & faiſans, à peine de 100 livres pour la premiere fois, 200 livres pour la ſeconde, » & du fouet & banniſſement à ſix lieues » de la forêt pendant cinq ans, pour la » troiſieme ».

AIRE, *en terme de Vannier*, c'eſt un endroit plein dans un ouvrage de faiſſerie, qui commence à la torche & monte juſqu'à une certaine diſtance; ce qui ſe fait en tournant un brin d'oſier autour de chaque pé. *Voyez* FAISSERIE, TORCHE, PÉ.

§ AIRE-EN-ARTOIS, (*Géog.*) on eſt parvenu en 1750, à vaincre tous les obſtacles pour avoir de l'eau dans cette ville. On y a percé une fontaine à 137 piés de profondeur, ſur la grande place de la ville. Cette ſource donne une eau abondante & ſalutaire qui eſt un très-grand ſoulagement pour les habitans & pour la garniſon. Un particulier a fait l'inſcription ſuivante pour placer au frontiſpice de l'ouvrage que l'on a conſtruit pour garantir cette fontaine:

PACE LEVAMEN,

OBSIDIONE SALUS.

M. Chevalier, ingénieur en chef de la Place, & commandant du fort Saint-

Digitized by Google

François, y a auſſi percé une fontaine qui fait les délices des militaires qui habitent ce fort voiſin de la ville. On y a fait à ce ſujet ces deux vers ſuivans :

Quam formidandis cinxiſti mœnibus arcem,
Fontibus hanc recreas ingenioſa manus.

avec cette inſcription :

AN. 1751.

LUD. XV, PACATORE ORBIS REGNANTE,

BELLI MINISTRO D'ARGENSON,

ARCIS PRÆFECTO CHEVALIER,

SOLATIUM MARTIS. (C.)

§ AIRE, (*Géog.*) ville de France en Gaſcogne ſur l'Adour. Elle eſt ſituée ſur la pente d'une montagne à treize lieues Eſt de Dax, & à quinze environ Oueſt de Condom. Elle fut autrefois le ſéjour des rois Viſigoths; on y voit encore ſur le bord de l'Adour les ruines du palais d'Alaric, qui fit publier dans cette ville, en 506, le code Théodoſien. Aujourd'hui cette ville eſt peu conſidérable, parce qu'elle ſouffrit beaucoup du temps de la ligue. Il y a cependant un évêque ſuffragant de celui d'Auch, qui a deux cents quarante paroiſſes dans ſon diocèſe. (*C. A.*)

§ AIRELLE *ou* MIRTILLE, (*Hiſt. nat. Botaniq.*) en latin *vitis idæa* dans Tournefort; *vaccinium* dans Linnæus; en Anglois *bill-berry*, *wortle-berry*, *cran-berry*; en allemand *heidelbeeren*.

Caractere générique.

D'un petit calice permanent, quelquefois découpé en quatre parties & qui renferme l'embryon, s'éleve au deſſus de huit étamines à ſommets fourchus, un ſtyle couronné d'un ſtigmate obtus. Ces parties ſont ſituées dans un grelot monopétal, dont le bord eſt renverſé & ordinairement découpé en quatre petites échancrures. L'embryon devient une baie ſucculente, terminée par un ombilic, & diviſée en quatre cellules, où ſe trouvent quelques ſemences menues.

Ce genre ne differe de l'arbouſier qu'en ce que la fleur de ce dernier porte dix étamines, & que ſon fruit eſt diviſé en cinq cellules : & à cela près que l'oxycoccus ou canneberge de Tournefort, produit une fleur polypétale, il reſſemble fort à l'*airelle*.

La premiere eſpece d'oxycoccus de Tournefort, eſt la vaccinia de Jean Bauhin : de ce mot Linnæus a fait celui de *vaccinium* qu'il a attribué aux *vitis idæa*, auxquels il a joint l s oxycoccus en changeant en *cocos* la déſinence de ce mot; aux traits généraux de reſſemblance de ces trois genres, ſe joint encore celle de la diſpoſition commune de leurs eſpeces à croître dans les marais. Il n'y a que les arbouſiers droits & polyſpermes qui habitent les lieux ſecs.

Eſpeces.

1. *Airelle* à fleurs uniques ſur les pédicules, à feuilles ovales, dentelées, vernales, à tige anguleuſe.

Vaccinium pedunculis unifloris, foliis ovatis, ſerratis, deciduis, caule angulato. Flor. Lapp. 143.

Wortle-berry with an angular ſtalk.

2. *Airelle* à bouquet de fleurs terminal & incliné, à feuilles entieres, recourbées, ponctuées par le deſſous.

Vaccinium racemis terminalibus nutantibus, foliis obovatis, revolutis, integerrimis, ſubtùs punctatis. Linn. *ſp. pl. 351.*

Dwarf box-like red fruited wortle-berry.

3. *Airelle* à feuilles ovales & pointues, à fleurs inclinées ſortant de l'aiſſelle des branches.

Vaccinium foliis ovatis mucronatis, floribus alaribus nutantibus. Mill.

Wortle-berry with oval pointed leaves, and nodding flowers proceeding from the wings of the ſtalks.

4. *Airelle* à feuilles entieres, ovales, recourbées, à tiges grêles, rampantes, garnies de poils rigides.

Vaccinium foliis integerrimis, revolu-

tis, ovatis, caulibus repentibus, filiformibus, hiſpidis. Linn. *ſp. pl.* 353.

Wortle-berry with oval entire leaves, turning back, and a ſlender creeping, briſtly ſtalk.

5. *Airelle* à feuilles entieres, recourbées, ovales, à tiges grêles, traînantes & nues.

Vaccinium foliis integerrimis, revolutis, ovatis, caulibus repentibus, filiformibus, nudis. Linn. *ſp. pl.* 351.

Moſs-berries, moor-berries, cranberries.

Linnæus rapporte juſqu'à douze eſpeces d'*airelle*. Voyez *Species plantarum*, *Octandria*, *Monogynia*. Mais comme on ne peut guere élever ces plantes dans les jardins, nous craignons d'en avoir déja trop tranſcrit.

L'eſpece n°. 1. s'éleve ſur nombre de tiges grêles & droites, à la hauteur d'environ deux piés : elle eſt commune en Allemagne, en Angleterre, dans les montagnes de Lorraine, aux lieux mouſſus & ombragés où elle s'étend en tapis : nous en avions enlevé une maſſe conſidérable avec la mouſſe & la terre après leurs racines, & nous avions plaqué ce gazon dans un boſquet nouvellement planté ; ces arbuſtes y ont ſubſiſté cinq ans, mais en déclinant toujours : ils ont fleuri pourtant, mais ils n'ont pas fructifié : ils n'avoient preſque plus de vie, lorſqu'ils ont été étouffés par l'épaiſſeur de l'ombrage.

Le fruit de cette *airelle* eſt plein d'un jus aſſez inſipide, mais il eſt rafraîchiſſant ; on le mange avec de la crême & du lait & ſur la pâte ; il eſt d'un pourpre glacé, d'une fleur bleuâtre qu'efface la plus légere impreſſion.

La ſeconde eſpece reſſemble ſi fort au buis nain ou d'Artois, par ſes feuilles & par ſon rapport, qu'un homme habile dans la connoiſſance des plantes, a peine à l'en diſtinguer lorſqu'elle eſt dépourvue de fleurs & de ſes baies. Elle a langui quatre ans dans nos jardins ſans produire aucun fruit. Ses baies ſont d'un beau rouge & d'un goût plus relevé que celles de l'eſpece n°. 1. Les peuples ſeptentrionaux en font un grand cas. On trouve cet arbuſte juſques dans le Groenland ; il paroît que le nord eſt ſon élément ; dans les Alpes & dans la Voge, on ne le rencontre qu'à l'expoſition la plus froide ; en Suede, on s'en ſert, dit Miller, comme du buis, pour faire des bordures qui réuſſiſſent très-bien. Nous avons remarqué, tandis qu'il vivotoit dans nos jardins, que le chaud le contrarioit beaucoup.

L'*airelle* n°. 3. eſt auſſi un très-petit arbriſſeau, qui croît naturellement en Virginie & dans d'autres contrées de l'Amérique ſeptentrionale. Ses feuilles qu'il ne perd pas, reſſemblent beaucoup à celles des myrthes.

L'eſpece n°. 4. croît dans les terres marécageuſes de l'Amérique ſeptentrionale. Ses baies ſont rouges & fort groſſes, ſes tiges ſont grêles & écailleuſes, & les écailles en ſont pointues & piquantes.

La derniere eſpece a des tiges capillaires qui ſe traînent ſur la mouſſe, dont certains marais ſont couverts : ſes très-petites feuilles qui reſſemblent à celles du myrthe, ſont d'un verd reluiſant pardeſſus, & blancheâtre pardeſſous. Les fleurs & les fruits de cette *airelle* ſont rouges ; mais le fruit eſt moucheté. Il eſt d'une ſaveur acidule aſſez relevée, & par-là même fort eſtimé dans les environs des lieux où il ſe rencontre. On l'emploie aux mêmes uſages que le fruit de l'eſpece n°. 1.

On apporte à Londres, tous les hivers, un aſſez gros fruit qui a la propriété de ſe conſerver très-long-temps ſans nulle précaution : il fait grand plaiſir dans une ſaiſon où les fruits acides ne ſont pas communs. On l'emploie ſur la pâte. M. Duhamel parle d'un fruit ſemblable qui lui eſt venu de la Louiſiane ; mais il croit qu'il eſt produit par une ſorte de Canneberge.

Il paroît qu'on eſt parvenu à faire ſubſiſter en Angleterre, les eſpeces d'*airelle* indigenes de l'Amérique. Il y a apparence que pour les élever on pratique de petits endroits marécageux avec des mouſſes qu'on imbibe continuellement : mais quelque ſoin que les Anglois puiſſent apporter dans leur culture, ils n'ont point encore pu cueillir des fruits mûrs ſur ces arbuſtes ; peut-être qu'ils réuſſiroient mieux ſi on les plantoit dans de véritables marais qui pourroient ſe trouver dans l'enceinte d'un jardin à l'angloiſe.

En général les baies des *airelles*, des

arbouſiers nains & trainans, & des canneberges, ſont un bon préſent de la nature; elles ſont auſſi ſalubres que les exhalaiſons des marais où croiſſent ces plantes, ſont nuiſibles. On ſait que les acides préviennent l'alkaliſation des humeurs & la diſſolution du ſang, qu'ils temperent l'ardeur de la bile, & deviennent dans d'autres cas un très-bon tonique. (*M. le baron de* TSCHOUDI.)

* AIRES, ſ. f. ce ſont dans les marais ſalans, le nom qu'on donne aux plus petits des baſſins quarrés dans leſquels le fond de ces marais eſt diſtribué. Les *aires* ou *œillettes*, car on leur donne encore ce dernier nom, ont chacune 10 à 12 piés de largeur ſur 15 de longueur ou environ: elles ſont ſéparées par de petites digues de treize à quatorze pouces de large; & on retire dix-huit à vingt livres de ſel par an d'une *aire* ou *œillette*, tous frais faits.

AIRES, (*Manege.*) *Voyez* AIRS.

AIRES, (*Mythol.*) fête qu'on célébroit à Athenes en l'honneur de Cerès & de Bacchus, en leur offrant les prémices de la récolte du bled & du vin, *feſtum arearum*. Elle ſe nommoit auſſi *Aloes*. *Voyez* ALOES.

AIROMETRIE, ſ. f. eſt la ſcience des propriétés de l'air. *Voyez* AIR. Ce mot eſt compoſé d'ἀὴρ, *air*, & de μέτρον, *meſurer*.

L'*airométrie* comprend les loix du mouvement, de la peſanteur, de la preſſion, de l'élaſticité, de la raréfaction, de la condenſation, *&c.* de l'air. *Voyez* ELASTICITÉ, RARÉFACTION, *&c.*

Le mot d'*airométrie* n'eſt pas fort en uſage; & on appelle ordinairement cette branche de la Phyſique la *Pneumatique*. *Voyez* PNEUMATIQUE.

M. Wolf, profeſſeur de Mathématique à Hall, ayant réduit en démonſtrations géométriques pluſieurs des propriétés de l'air, publia le premier à Leipſick en 1709, les élémens de l'*Airométrie* en allemand, & enſuite plus amplement en latin; & ces élémens d'*Airométrie* ont depuis été inſérés dans le cours de Mathématiques de cet auteur, en cinq volumes *in*-4°. à Geneve. (*G*)

AIRS, ſ. m. pl. *en terme de Manege*, ſont tous les mouvemens, allures, & exercices qu'on apprend au cheval de manege. *Voyez* les articles MANEGE, ACADÉMIE, CHEVAL.

Le pas naturel d'un cheval, le trot, & le galop ne ſont point comptés au nombre des *airs* de manege, qui ſont les balotades, les croupades, les caprioles, les courbettes & demi-courbettes, les falcades, le galop gaillard, le demi-air ou meſair, le pas, le ſaut, les paſſades, les peſades, les pirouettes, le répolon, le terre-à-terre, les voltes & demi-voltes. *Voyez les explications de tous ces airs à leurs lettres reſpectives.*

Quelques auteurs prennent les *airs* dans un ſens plus étendu, & les diviſent en *bas* & *relevés*: les *airs bas* ſont la démarche naturelle du cheval, telle que le pas, le trot, le galop, & le terre-à-terre: les *airs élevés* ſont ceux par leſquels le cheval s'éleve davantage de terre. Un cheval qui n'a point d'*air* naturel, eſt celui qui plie fort peu les jambes en galopant. On dit: ce cavalier a bien rencontré l'*air* de ce cheval, & il manie bien terre-à-terre: ce cheval prend l'*air* des courbettes, ſe préſente bien à l'*air* des caprioles, pour dire qu'il a de la diſpoſition à ces ſortes d'*airs*. Les courbettes & les *airs* mettent parfaitement bien un cheval dans la main, le rendent léger du dedans, le mettent ſur les hanches. Ces *airs* le font arrêter ſur les hanches, le font aller par ſauts, & l'aſſurent dans la main. Il faut ménager un cheval qui ſe préſente de lui-même aux *airs* relevés, parce qu'ils le mettent en colere quand on le preſſe trop. (*V*)

AIS, ſ. m. (*Menuiſ. Charpent.*) planche de chêne ou de ſapin à l'uſage de la Menuiſerie: on nomme les ais, *entrevouts*, lorſqu'ils ſervent à couvrir les eſpaces des ſolives, & qu'ils en ont la longueur ſur neuf ou dix pouces de large, & un pouce d'épaiſſeur. Cette maniere de couvrir les entrevouts étoit fort en uſage autrefois: mais on ſe ſert à préſent de lattes que l'on ourdit de plâtre deſſus & deſſous; cela rend les planchers plus ſourds, & empêche la pouſſiere de pénétrer; ce qu'il eſt preſque impoſſible d'éviter dans l'uſage des *ais* de planches, qui ſont ſujets à ſe fendre ou gercer: ces entrevouts de plâtre ne ſervent même aujourd'hui que pour les chambres en

en galetas : on plafonne preſque toutes celles habitées par les maîtres ; ce qui occaſione la ruine des planchers, les Charpentiers trouvant par-là occaſion d'employer du bois verd rempli de flaches & d'aubier ; au lieu qu'on voit preſque tous les planchers des bâtimens des derniers ſiecles ſubſiſter ſans affaiſſement ; le bois étant apparent, ayant une portée ſuffiſante, étant bien équarri, quarderonné ſur les arrêtes & les entrevouts, garni d'*ais* bien dreſſés & corroyés, ornés de peintures & ſculptures, ainſi que ſont celles de la grande galerie de Luxembourg à Paris.

AIS *de bois de bateau* ; ce ſont des planches de chêne ou de ſapin qu'on tire des débris des bateaux déchirés, & qui ſervent à faire des cloiſons légeres, lambriſſées de plâtre des deux côtés pour empêcher le bruit & le vent, pour ménager la place & la charge dans les lieux qui ont peu de hauteur de plancher. *Voyez* CLOISON *à claire voie. (P)*

AIS, *outil de fondeur en ſable* ; c'eſt une planche de bois de chêne d'environ un pouce d'épaiſſeur : cette planche ſert aux Fondeurs pour poſer les chaſſis dans leſquels ils font le moule. *Voyez* FONDEUR EN SABLE.

AIS, *uſtenſile d'Imprimerie* ; c'eſt une planche de bois de chêne de deux piés de long ſur un pié & demi de large, & de huit à dix lignes d'épaiſſeur, unie d'un côté, & traverſée de l'autre de deux barres de bois poſées à deux ou trois pouces de chaque extrêmité. On ſe ſert d'*ais* pour tremper le papier ; pour le remanier, pour le charger après l'avoir imprimé. Il y a à chaque preſſe deux *ais* ; un ſur lequel eſt poſé le papier préparé pour l'impreſſion, & l'autre pour recevoir chaque feuille imprimée.

Les Compoſiteurs ont auſſi des *ais* pour deſſerrer leurs formes à diſtribuer & mettre leurs lettres. *Voyez* FORME. Mais le plus ſouvent ils ne ſe ſervent que de *demi-ais* : deux de ces *demi-ais* ſont de la grandeur d'un *grand-ais*.

AIS, *terme de Paumier* ; c'eſt une planche maçonnée dans le mur à l'extrêmité d'un tripot ou jeu de paume, qu'on appelle *quarré*. L'*ais* eſt placé préciſément dans l'angle du jeu de paume qui touche à la galerie, & dans la partie du tripot où eſt placé le ſerveur. Les tripots ou jeux de paume qu'on appelle des *dedans*, n'ont point d'*ais*. Quand la balle va frapper de volée dans l'*ais*, ce qui ſe connoît par le ſon de la planche, le joueur qui l'a pouſſée gagne un quinze. *Voyez* JEU DE PAUME.

AIS *à preſſer* ou mettre les livres en preſſe, *outil des Relieurs* ; ils doivent être de bois de poirier. Il en faut de différente grandeur, c'eſt-à-dire pour *in-folio*, *in-4°*. *in-8°*, *in-12*, *& in-18*.

Quand on ne trouve point de poirier, on prend du bois de hêtre.

Ais à endoſſer ; ce ſont de petites planches de hêtre bien polies, dont un des côtés dans la largeur eſt rond, l'autre eſt quarré. On met une de ces planches entre chacun des volumes, qui ſont tous tournés du même ſens, lorſqu'ils ſont couchés & qu'on ſe prépare à les mettre en preſſe pour y faire le dos, le côté quarré de la planche tout joignant le bout des ficelles de la couture ; en ſorte que ces planches preſſant un peu plus le bord des livres, ſervent à faire ſortir le dos en rond. Il y en a pour toutes les formes de livre.

Ais à fouetter ; il y a des planches toutes ſemblables pour fouetter, mais plus larges que les précédentes. On dit *a's à fouetter*.

Ais à rogner ; ce ſont de petites planches qui ſervent aux Relieurs à maintenir les livres qu'ils veulent rogner dans la preſſe. *Voyez* ROGNER, FOUETTER, & ENDOSSER.

AIS *feuillé*, en *terme de Vitrerie*, ou *Planche à la ſoudure*, eſt un *ais* qui ſert à couler l'étain pour ſouder.

AIS *du corps*, partie du bois du *métier des étoffes en ſoie*. Ce ſont deux petites planches oblongues percées d'autant de trous que l'exige le nombre des mailles du corps, ou des maillons ou des aiguilles.

Elles ont 400 trous chacune pour les métiers de 400 cordes, & 600 trous pour les métiers de 600 cordes : il y a huit trous dans la largeur pour les métiers de 400, & il y en a 10 pour les métiers de 600. Leur uſage eſt de tenir les mailles de corps & les arcades dans la direction qu'elles doivent avoir.

AIS *en Serrurerie* ; c'eſt un outil à l'uſage de la Serrurerie en ornement. Sa forme

Digitized by Google

eſt bien ſimple ; ce n'eſt proprement qu'un morceau de bois, d'un pouce ou un pouce & demi d'épaiſſeur, oblong, porté ſur deux piés, percé à ſa ſurface de trous ronds & concaves, qui ſervent à l'ouvrier pour emboutir des demi-boules.

AIS *à coller*, bout de planche d'un bois léger & uni, qui a la forme de la moitié d'un cercle dont on auroit enlevé un petit ſegment, en ſorte que les deux arcs terminés par la corde de ce ſegment & par le diametre fuſſent égaux de part & d'autre. Ces *ais* ſont à l'uſage de ceux qui peignent en éventail ; c'eſt là-deſſus qu'ils collent leurs papiers ou peaux ; ces papiers ou peaux ne ſont collés que ſur les bords de l'*ais*.

AISANCE, ſ. f. *en terme de pratique*, ſe dit d'un ſervice ou d'une commodité qu'un voiſin retire d'un autre, en vertu de titre ou de poſſeſſion immémoriale, ſans qu'il en revienne aucun fruit à cet autre voiſin ; comme la ſouffrance d'un paſſage ſur ſes terres, d'un égoût, *&c.* Ce terme eſt ſynonyme à *ſervitude*. *Voyez* SERVITUDE. *(H)*

AISANCE, ſ. f. (*Architecture.*) ſiege de commodité propre & commode, que l'on place attenant une chambre à coucher, une ſalle de compagnie, cabinet, *&c.* à la faveur d'une ſoupape que l'on y pratique aujourd'hui, ce qui leur a fait donner le nom d'*aiſance* ou de *lieux à ſoupape*, auſſi-bien qu'à la piece qui contient ce ſiege ; il s'en fait de marbre & de pierre de lierre que l'on revêt de menuiſerie ou de marqueterie, orné de bronze, tel qu'on en voit aux hôtels de Talmont, de Villars, de Villeroy, & ailleurs.

Ces ſortes de piecces ſont partie des garde-robes ; & lorſque l'on ne peut, faute d'eau, y pratiquer des ſoupapes, on y tient ſeulement des chaiſes percées.

On donne le nom de *latrines* aux lieux domeſtiques. *Voyez* LATRINES. *(P)*

AISAY-LE-DUC, (*Géogr.*) petit bourg de France, avec châtellenie royale du bailliage de la montagne ſur la Seine, au dioceſe de Langres. On y voit encore les ruines d'un château des ducs de Bourgogne de la premiere race.

AISEMENT, *garde-robe*, ſ. m. (*Mar.*) L'éperon ſert d'*aiſement* aux matelots ; mais on en fait dans les galeres & ailleurs pour les officiers. *(Z)*

AISNAY-LE-CHATEAU, (*Géog.*) ville de France, dans la généralité de Bourges.

AISNE, (*Géog.*) riviere de France, qui a ſa ſource en Champagne, & ſe joint à l'Oiſe vers Compiegne.

AISSADE *de poupe*, (*Marine.*) c'eſt l'endroit où la poupe commence à ſe rétrecir, & où ſont auſſi les radiers. *Voyez* POUPE & RADIER. *(Z)*

* AISSANTES, ſ. f. plur. *ou* AISSIS *ou* BARDEAUX, ſ. m. plur. c'eſt le nom que les couvreurs donnent à de très-petits ais faits de douves, ou d'autres bouts de planches minces dont on couvre les chaumieres à la campagne. Cette couverture eſt légere. On s'en ſert auſſi pour les hangards, ſur-tout quand la tuile eſt rare. Il faut que les *aiſſantes* ſoient ſans aubier, ſans quoi elles ſe pourriront. Elles demandent beaucoup de clous. Il ne ſeroit pas mal de les peindre. On regagne toutes ces petites dépenſes ſur la groſſe charpente qui peut être moins forte.

AISSELLE, ſ. f. (*Anatom.*) cavité qui eſt ſous la partie la plus élevée du bras. *V.* BRAS. Ce mot eſt un diminutif d'*axis*, & ſignifie *petit axe*. *Voyez* AXE.

Les abcès dans les *aiſſelles* ſont ordinairement dangereux, à cauſe de la quantité des vaiſſeaux ſanguins, lymphatiques, & des nerfs qui forment beaucoup de plexus autour de cette partie. Les anciennes loix ordonnoient de pendre les criminels impuberes pardeſſous les *aiſſelles*. *Voyez* PUBERTÉ, *&c.* *(L)*

Il y a des perſonnes en qui la ſueur ou la tranſpiration des *aiſſelles* de même que celle des aines, eſt puante : on en peut corriger la puanteur, ſelon Paul Eginette, de cette façon : prenez alun liquide, deux parties ; myrrhe, une partie diſſoute dans du vin : lavez ſouvent les *aiſſelles* avec ce mélange.

Ou bien prenez de la litharge calcinée & éteinte dans du vin odoriférant, & battez-la en y ajoutant un peu de myrrhe, juſqu'à ce qu'elle ait acquis la conſiſtance du miel.

Ou bien prenez litharge d'argent, ſix

Digitized by Google

gros ; myrrhe, deux gros ; amome, un gros, que vous arroſerez avec du vin.

Enfin, prenez alun liquide, huit gros ; amome, myrrhe, lavande, de chacun quatre gros ; broyez-les avec du vin. Paul Eginette, *ch. xxxvj. lib. III.* (*N*)

AISSELLE, (*Jardinage.*) ſe dit encore des tiges qui s'élevent & qui ſortent des côtés du maître brin, en ſe fourchant & ſe ſubdiviſant en d'autres branches qui ſont moindres ; elles produiſent à leur extrêmité des boutons foibles qu'il faut retrancher, afin de laiſſer toute la ſeve au maître brin qui en devient plus beau ; coupez ces branches avec l'ongle, ou aux ciſeaux, au deſſous du fourchon, ſans l'écarter. (*K*)

AISSELLE DES PLANTES, *ala*, ſ. f. (*Hiſt. nat. botan.*) c'eſt le petit eſpace creux qui ſe trouve à la jonction des feuilles ou des rameaux avec la branche ou la tige ; il en ſort de nouvelles pouſſées, & quelquefois des fleurs. Dans ce cas, on dit que les fleurs naiſſent dans les *aiſſelles* des feuilles. (*I*)

AISSELIER, ſ. m. chez les *Charpentiers* ; on entend par un *aiſſelier* une piece de bois ou droite ou arcuée, terminée par deux tenons, dont l'un a la mortoiſe dans une des deux pieces de bois aſſemblées de maniere qu'elles forment un angle à l'endroit de leur aſſemblage, & dont l'autre tenon a ſa mortoiſe dans l'autre de ces deux pieces de bois. Ainſi les deux pieces & l'*aiſſelier* forment un triangle dont l'*aiſſelier* eſt la baſe, & dont les parties ſupérieures des pieces aſſemblées forment les côtés. L'*aiſſelier* eſt employé pour fortifier l'aſſemblage des deux pieces, & pour empêcher que celle qui eſt horizontale ne ſe ſépare de celle qui eſt perpendiculaire, ou verticale, ſoit par ſon propre poids, ſoit par les poids dont elle ſera chargée.

AISSELIERS ; on donne auſſi le nom d'*aiſſeliers* aux bras d'une roue, lorſqu'ils excedent la circonférence de cette roue, de maniere que la puiſſance appliquée à ces bras, fait mouvoir la roue plus facilement.

AISSES. *Voyez* ESSES.

AISSIEU *d'ancre*. *Voyez* JAS. *Voyez auſſi* ESSIEU.

AIT, *acte*, *expreſſion de Palais*, eſt une ordonnance qui ſe met au bas des requêtes préſentées par les parties, lorſqu'elles demandent acte de l'emploi qu'elles font d'icelles pour quelques écritures. Par exemple, dans une requête d'emploi pour griefs, l'appellant demande acte que pour griefs, il emploie la préſente requête, & le rapporteur met au bas d'icelle, *ait acte & ſoit ſignifié*. (*H*)

* AITMAT, nom que les Arabes donnent à l'antimoine.

* AJUBATIPITA *Braſilienſium*, nom d'un arbriſſeau du Bréſil, qui a cinq ou ſix palmes de haut, & dont le fruit eſt ſemblable à l'amande, excepté qu'il eſt noir. On en tire une huile de la même couleur, dont les Sauvages ſe ſervent pour fortifier les articulations.

AJUDANT, ſ. m. terme dont on ſe ſert dans quelques pays étrangers, pour ſignifier ce que nous appellons *aide-de-camp*. *Voyez* AIDE-DE-CAMP. (*Z*)

AJUS, ſ. m. (*Marine.*) eſt un certain nœud dont on ſe ſert pour lier enſemble deux cordages qui doivent faire force & ſe roidir. L'entrelacement des deux cordes dans l'*ajus*, eſt tel que le nœud peut enſuite ſe défaire facilement, & c'eſt ce qui en fait l'avantage. *La figure 4 de la premiere planche d'architecture navale*, offre la forme de ce nœud, des deux demi-clefs A, que l'on fait faire aux bouts des cordages après le nœud fait, & de l'amarrage B qui les retient : toutes choſes dépendantes de l'*ajus* & qui contribuent à empêcher le nœud de ſe ſouquer. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

* AIUS-LOCUTIUS, *dieu de la parole*, que les Romains honoroient ſous ce nom extraordinaire : mais comme il faut ſavoir ſe taire, ils avoient auſſi le dieu du ſilence. Lorſque les Gaulois furent ſur le point d'entrer en Italie, on entendit ſortir du bois de Veſta une voix qui crioit : *ſi vous ne relevez les murs de la ville, elle ſera priſe*. On négligea cet avis, les Gaulois arriverent, & Rome fut priſe. Après leur retraite on ſe rappella l'oracle, & on lui éleva un autel ſous le nom dont nous parlons. Il eut enſuite un temple à Rome, dans l'endroit même où il s'étoit fait entendre la premiere fois. Cicéron dit au deuxieme livre *de la Divination*, que

Digitized by Google

quand ce dieu n'étoit connu de perſonne, il parloit : mais qu'il s'étoit tu depuis qu'il avoit un temple & des autels, & que le dieu de la parole étoit devenu muet auſſitôt qu'il avoit été adoré. Il eſt difficile d'accorder la vénération ſinguliere que les païens avoient pour leurs dieux, avec la patience qu'ils ont eue pour les diſcours de certains philoſophes : ces Chrétiens qu'ils ont tant perſécutés, diſoient-ils rien de plus fort que ce qu'on lit dans Cicéron? Les livres de la Divination ne ſont que des traités d'irréligion. Mais quelle impreſſion devoient faire ſur les peuples ces morceaux d'éloquence où les dieux ſont pris à témoin, & ſont invoqués ; où leurs menaces ſont rappellées, en un mot, où leur exiſtence eſt ſuppoſée; quand ces morceaux étoient prononcés par des gens dont on avoit une foule d'écrits philoſophiques, où les dieux & la religion étoient traités de fables? Ne trouveroit-on pas la ſolution de toutes ces difficultés dans la rareté des manuſcrits du temps des anciens? Alors le peuple ne liſoit guere : il entendoit les diſcours de ſes orateurs, & ces diſcours étoient toujours remplis de piété envers les dieux : mais il ignoroit ce que l'orateur en penſoit & en écrivoit dans ſon cabinet ; ſes ouvrages n'étoient qu'à l'uſage de ſes amis. Dans l'impoſſibilité où l'on ſera toujours d'empêcher les hommes de penſer & d'écrire, ne ſeroit-il pas à deſirer qu'il en fût parmi nous comme chez les anciens? Les productions de l'incrédulité ne ſont à craindre que pour le peuple & que pour la foi des ſimples Ceux qui penſent bien ſavent à quoi s'en tenir ; & ce ne ſera pas une brochure qui les écartera d'un ſentier qu'ils ont choiſi avec examen, & qu'ils ſuivent par goût. Ce ne ſont pas de petits raiſonnemens abſurdes qui perſuadent à un philoſophe d'abandonner ſon Dieu : l'impiété n'eſt donc à craindre que pour ceux qui ſe laiſſent conduire. Mais un moyen d'accorder le reſpect que l'on doit à la croyance d'un peuple, & au culte national, avec la liberté de penſer, qui eſt ſi fort à ſouhaiter pour la découverte de la vérité, & avec la tranquillité publique, ſans laquelle il n'y a point de bonheur ni pour le philoſophe, ni pour le peuple ; ce ſeroit de défendre tout écrit contre le gouvernement & la religion en langue vulgaire ; de laiſſer oublier ceux qui écriroient dans une langue ſavante, & d'en pourſuivre les ſeuls traducteurs. Il me ſemble qu'en s'y prenant ainſi, les abſurdités écrites par les auteurs, ne feroient de mal à perſonne. Au reſte, la liberté qu'on obtiendroit par ce moyen, eſt la plus grande, à mon avis, qu'on puiſſe accorder dans une ſociété bien policée. Ainſi par-tout où l'on n'en jouira pas juſqu'à ce point-là, on n'en ſera peut-être pas moins bien gouverné ; mais à coup sûr il y aura un vice dans le gouvernement par-tout où cette liberté ſera plus étendue. C'eſt-là, je crois, le cas des Anglois & des Hollandois : il ſemble qu'on penſe dans ces contrées, qu'on ne ſoit pas libre, ſi l'on ne peut être impunément effréné (*a*).

AJUSTE, *voyez* AVUSTE.

AJUSTEMENT, ſ. m. ſe dit en général de tout ce qui orne le corps humain en le couvrant ; il s'entend *en Peinture*, non ſeulement des draperies ou vêtemens de mode & de fantaiſie, mais encore de la façon d'orner les figures, ſoit en les ceignant de chaînes d'or, ou d'autres riches ceintures, ſoit en les habillant de légeres étoffes, en les coëffant de diademes de belle forme, ou de voiles ſinguliérement liés avec des rubans, en relevant leurs cheveux, ou les laiſſant pendre galamment ; enfin en les ornant de colliers, de braſſelets, *&c.* (*R*)

AJUSTER, *voyez* AVUSTER.

AJUSTER *un œillet*, (*Jardinage.*) c'eſt arranger à la main ſes feuilles, de maniere qu'elles ſe trouvent ſi bien diſpoſées que l'œillet en paroiſſe plus large. On fait ce travail quand la fleur eſt toute épanouie. (*K*)

AJUSTER *un cheval*, (*Manege.*) c'eſt lui apprendre ſon exercice en lui donnant la grace néceſſaire.

(a) *Si cet article ne paroît point exact, contre l'intention des auteurs, qu'on liſe l'article* Cafuiſte *où leur penſée eſt expliquée d'une maniere qui doit ſatisfaire tout le monde.*

Digitized by Google

AJUSTER *un fer*, (*Maréchallerie.*) c'eſt le rendre propre au pié du cheval. (*V*)

AJUSTER, *en terme de Balancier*, c'eſt rendre les poids conformes aux poids étalonnés ou à l'étalon.

AJUSTER, *en terme de Bijoutier*, c'eſt remplir les vuides d'une piece, tabatiere ou autre, de morceaux de pierres fines, de cailloux, de coquillages, &c. & pour ainſi dire la marqueter.

AJUSTER *carreaux*, *terme d'ancien Monnoyage*; c'étoit couper avec des ciſoires les angles ou pointes des pieces de métal qui alors étoient préparées en quarré, pour être enſuite arrondies.

AJUSTER, *dans les Manufactures de ſoie*, ſe dit des liſſes qui ne doivent être ni plus élevées ni plus baſſes que l'ouvrage ne le comporte. *Ajuſter*, c'eſt leur donner cette diſpoſition. Il eſt impoſſible de faire de bel ouvrage quand les liſſes ſont mal *ajuſtées*, parce qu'alors les parties de la chaîne ſe ſéparent mal. Il n'eſt même pas poſſible de travailler quand elles ſont très-mal *ajuſtées*. *Voyez* LISSE.

AJUSTER, v. a. (*Marine.*) c'eſt faire un ajus. *Voyez ci-deſſus* AJUS. On dit *ajuſter* deux grelins bout-à-bout. *Ajuſter* une auſſiere ſur un grêlin. (*M. le chevalier* DE LA COUDRAYE.)

AJUSTEES, (*Muſique des anciens.*) on trouve dans quelques auteurs, *tétracorde des ajuſtées*, au lieu de *tétracorde ſynnéménon*. *Voyez ce mot.* (*D. C.*)

AJUSTEURS, *à la Monnoie*, ne peuvent, non plus que les Monnoyeurs, être reçus s'ils ne ſont d'eſtoc & de ligne. Leur fonction eſt de donner aux flancs le poids qu'ils doivent avoir; leur droit, de deux ſous pour l'or, un ſou pour l'argent & le billon, lequel droit ils partagent entr'eux.

AJUSTOIRE, ſ. m. *à la Monnoie*, eſt une balance qui ſert aux ajuſteurs à déterminer ſi le flanc à monnoyer eſt du poids fixé, s'il eſt fort ou foible: les flancs qui ſont d'un poids au deſſous ſont ciſaillés pour enſuite être remis à la fonte; ceux qui ſont trop forts ſont limés & diminués par leur ſurface avec une écouane. *Voyez* FLANC, CISAILLE, ECOUANE.

AJUTAGE *ou* AJOUTOIR, ſ. m. (*Fontainier.*) Les *ajutages* ou *ajoutoirs* ſont des cylindres de fer-blanc ou de cuivre percés de pluſieurs façons, leſquels ſe viſſent ſur leur écrou que l'on ſoude au bout d'un tuyau montant appellé *ſouche*.

Il y a deux ſortes d'*ajutages*, les *ſimples* & les *compoſés*; les *ſimples* ſont ordinairement élevés en cône, & percés d'un ſeul trou.

Les *compoſés* ſont applatis en deſſus, & percés ſur la platine de pluſieurs trous, de fentes ou d'un faiſceau de tuyaux qui forment des gerbes & des girandoles.

Parmi les *ajutages compoſés*, il y en a dont le milieu de la ſuperficie eſt tout rempli, & qui ne ſont couverts que d'une zone qui les entoure: on les appelle *ajoutoirs à l'épargne*, parce qu'on prétend qu'ils dépenſent moins d'eau, & que le jet en paroît plus gros. On fait prendre aux *ajoutoirs* pluſieurs figures, comme de gerbes, de pluies, d'éventails, ſoleils, girandoles, bouillons. *Voyez* PLUIES, EVANTAILS, GIRANDOLES, BOUILLONS, SOUCHE. (*K*)

Il s'enſuit de ce qui précede, que c'eſt la différence des *ajutages* qui met de la différence dans les jets. Ainſi le même tuyau d'eau peut fournir autant de jets différens qu'on y place de différens *ajutages*.

Si on veut ſavoir quels *ajutages* ſont les meilleurs, Mariotte aſſure, conformément à l'expérience, qu'un trou rond, égal & poli, à l'extrêmité d'un tube, donne un jet plus élevé que ne feroit un *ajutage* cylindrique, ou même conique; mais que des deux derniers le conique eſt le meilleur. *Voyez Traité du mouvement des Eaux, part. IV. Tranſact. Philoſoph. n°. 181. p. 121. Voyez* auſſi dans les œuvres de M. Mariotte le Traité intitulé, *Regles pour les jets-d'eau*, qui eſt ſéparé de ſon *Traité du mouvement des Eaux*, & dans lequel on trouve toutes les tables pour les dépenſes d'eaux par différens *ajutages*, pour les *ajutages* répondans aux différens réſervoirs, &c. Voici une des tables qu'il nous donne ſur cela.

Table des dépenſes d'eau pendant une minute par différens ajutages *ronds, l'eau du réſervoir étant à 12 piés en hauteur.*

Pour l'*ajutage* d'une ligne de diametre, . . 1 pinte $\frac{1}{2}$ & $\frac{1}{18}$

Digitized by Google

Pour 2 lignes, . . 6 pintes $\frac{1}{9}$.
Pour 3 lignes, . . 14 pintes.
Pour 4 lignes, . . 25 pintes à-peu-près.
Pour 5 lignes, . . 39 pintes à-peu-près.
Pour 6 lignes, . . 56 pintes.
Pour 7 lignes, . . 76 pintes $\frac{1}{4}$.
Pour 8 lignes, . 110 pintes $\frac{1}{3}$.
Pour 9 lignes, . 126 pintes.

Si on diviſe ces nombres par 14, le quotient donnera les pouces d'eau : ainſi 126 diviſés par 14 ſont 9 pouces, *&c.* (O)

AJUTANT *ou* ADJUTANT & AJUTANT CANONNIER ; c'eſt-à-dire, *en terme de Marine*, aide-pilote & aide-canonnier. On ſe ſert rarement de ce terme, & l'on préfere celui d'*aide*. (Z)

§ AIX, (*Géogr.*) petite iſle de France dans le golfe de Gaſcogne, entre Oléron & la terre ferme. Les Anglois y détruiſirent un fort en 1757, lors de leur expédition infructueuſe contre le port & la ville de Rochefort. (*C. A.*)

§ AIX, (*Géogr.*) très-jolie ville de France, capitale de la Provence. Elle eſt ſituée dans une belle plaine toute plantée d'oliviers, à cinq lieues nord de Marſeille, & à cent ſoixante-trois lieues ſud-eſt de Paris. On en attribue la fondation à C. Sextius Calvinus, conſul romain, qui en fit une colonie romaine, en 630, & qui lui donna le nom d'*Aquæ Sextiæ*, à cauſe des eaux thermales que l'on trouva dans l'emplacement. Cette ville a eſſuyé, comme bien d'autres, divers changemens. Après les Romains, elle a vu les Lombards & les Sarraſins dans ſes murs. Les comtes de Provence l'ont enſuite poſſédée & embellie. Aujourd'hui c'eſt une des plus conſidérables villes du royaume ; elle n'eſt pas fort grande, mais elle eſt très-peuplée ; ſes rues ſont alignées & bien pavées, ſes maiſons, pour la plupart, ſont bien bâties ; il y a ſur-tout au milieu de la ville un très-beau cours nommé *Orbitelle*, formé de trois grandes allées & orné de belles fontaines, qui fait une promenade très-agréable. Le palais & l'hôtel-de-ville ſont des édifices remarquables. La cathédrale eſt un bâtiment gothique. Il n'y a que deux colleges, une bibliotheque, & dix-huit couvents. Cette ville eſt encore le ſiege d'un parlement, d'une chambre des comptes & des aides, d'une ſénéchauſſée, d'une intendance & d'un archevêché. Son archevêque, préſident né des états de Provence, a cinq évêques pour ſuffragans, & quatre-vingts paroiſſes dans ſon dioceſe ; il jouit de trente-deux mille livres de rente. *Aix* devient ordinairement en hiver le ſéjour de la nobleſſe provençale, & en tout temps il eſt celui de nombre de gens de lettres. Cette ville s'honore d'avoir vu naître le célebre Joſeph Piton de Tournefort. On fabrique à *Aix* différentes étoffes. Il croît dans ſes environs de bons vins, mais ſes huiles excellentes ſont ſon principal commerce. *Long.* 23, 6, 34. *lat.* 43, 31, 35. (*C. A.*)

§ AIX, (*Géogr.*) petite ville de Savoie ſur le lac de Bourget avec titre de marquiſat. Elle eſt entre Chambery, Annecy & Rumilly. Il y a des bains auxquels l'empereur Gratian a donné ſon nom. On les diſtingue en *bains du roi*, *bains ſoufrés* & *bains d'alun*. L'uſage en eſt gratuit. On y voit auſſi les reſtes d'un arc de triomphe à la romaine, qui annonce que cette ville a dû être anciennement conſidérable. (*C. A.*)

§ AIX-LA-CHAPELLE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Weſtphalie, au duché de Juliers. Cette ville nommée en latin *Aquis-Granum*, *Aquæ*, *urbs Aquenſis*, & en Allemand *Aachen*, *Acken*, *Aach*, tient à la Diete de Ratisbonne, & dans les aſſemblées du cercle de Weſtphalie, le ſecond rang ſur le banc du Rhin, dans l'ordre des villes libres & impériales. On lui donne même quelquefois la dénomination de *ville impériale* par excellence, attendu qu'ayant été la réſidence de pluſieurs empereurs d'Allemagne, elle a paſſé long-temps pour la capitale de leur empire, & qu'aujourd'hui même encore elle eſt dépoſitaire de l'épée, du baudrier & du livre d'évangiles, qui ſervent au couronnement des empereurs. Cette épée & ce baudrier ont été ceux de Charlemagne, qui fut toute ſa vie plein d'affection pour *Aix-la-Chapelle* ; il y mourut & y fut enſeveli. C'eſt à ce prince auſſi qu'elle doit la plupart de ſes prérogatives, & ſon égliſe cathédrale, dont tout empereur régnant eſt chanoine. Quand à ſon égliſe de S. Adelbert, ce fut

Digitized by Google

l'empereur Henri II, qui la fonda. La religion catholique domine dans cette ville, & n'y ſouffre pas moins de vingt-deux maiſons religieuſes des deux ſexes. Les proteſtans y ſont ſoufferts auſſi, mais uniquement pour l'habitation & le commerce: toute part au gouvernement leur eſt interdite, & tout culte extérieur leur eſt défendu; ils vont à Vaëls, à une lieue d'*Aix*, dans le duché de Limbourg, faire leurs exercices de religion. Un bourg-meſtre, des échevins & des conſeillers, compoſent la régence de cette ville. L'électeur palatin, comme duc de Juliers, s'en dit protecteur & grand maire; & l'évêque de Liege y déploie ſon autorité eccléſiaſtique. *Aix* eſt aſſez ſouvent en conteſtation avec le duc, mais rarement avec l'évêque; c'eſt que l'autorité de celui-ci eſt tempérée par le ſynode de la ville; au lieu que le pouvoir de celui-là n'eſt pas toujours ſuſceptible de certaines modifications. *Aix-la Chapelle* a un territoire où l'on compte environ trois mille ſujets, qui tous, ſans exception, nobles ou roturiers, ſont ſoumis à ſa juriſdiction: ce territoire, bien que de peu d'étendue, porte le nom magnifique d'empire. Le nom des choſes eſt d'importance à l'oreille des gens d'*Aix*, & la ſurface des choſes l'eſt ſans doute de même à leurs yeux. On n'y montre au peuple que tous les ſept ans une fois les joyaux de l'empire, & les autres grandes reliques de la cathédrale; cette cérémonie ne doit même avoir lieu qu'en préſence de tous les membres du chapitre, & de tous ceux du grand conſeil. Il y a moins d'habitans dans cette ville qu'elle ne pourroit en contenir; & c'eſt au nombre de ſes maiſons religieuſes, qu'il faut apparemment s'en prendre: cependant elle fait un aſſez bon commerce de draps & d'ouvrages en cuivre. Ses bains chauds, & ſes eaux minérales ſont célebres: une foule d'étrangers vont les prendre ou s'y divertir; *Aix* y gagne beaucoup. D'ailleurs elle a vu plus d'un concile aſſemblé dans ſes murs, dans le huitieme & dans le neuvieme ſiecles, & deux traités de paix s'y ſont conclus. Un incendie la conſuma preſque en entier, l'an 1656, & elle ſouffrit au tremblement de terre de 1756. Ses mois romains ne ſont que de cent florins, & ſa contribution à la chambre impériale n'eſt que de 155 rixdallers, & 50 creutzers. (*D. G.*)

* AIZOON, plante aquatique qui reſſemble à l'aloës ordinaire, ſinon qu'elle a la feuille plus petite & épineuſe par le bord, il s'éleve du milieu des eſpeces de tuyaux ou gaînes diſpoſées en pattes d'écreviſſe, qui s'ouvrent & laiſſent paroître des fleurs blanches à trois feuilles, qui ont en leur milieu de petits poils jaunes. Sa racine eſt fibreuſe, longue, ronde, blanche, ſemblable à des vers. Elle croît dans les marais: elle contient beaucoup d'huile & de flegme, peu de ſel. Elle rafraîchit & épaiſſit les humeurs. On s'en ſert en application extérieure.

AKA

AKALZIRE *ou* AKELSKA, (*Géog.*) ville forte de la Turquie Aſiatique, dans le gouvernement de Curdiſtan. Elle eſt au pié du mont Caucaſe, non loin du fleuve de Kur. Ses fortifications conſiſtent en un double mur & un double foſſé qui l'environnent; mais elle eſt dominée des hauteurs voiſines. Les Turcs en firent la conquête vers la fin du ſeizieme ſiecle, & y mirent un bacha, qui gouverne en même temps la partie de la Géorgie qui dépend de l'empire Ottoman. *Long.* 60. *lat.* 41. (*C. A.*)

AKANSA *ou* AKANSIS, (*Géog.*) ville de l'Amérique Septentrionale, dans la Caroline méridionale. Elle eſt ſituée ſur la riviere de Miſſiſſipi, non loin d'une autre riviere qui porte auſſi le nom d'*Akanſa*. C'eſt une des plus anciennes du pays, & des plus conſidérables de l'intérieur des terres. *Long.* 72. *lat.* 36. (*C. A.*)

AKAS, (*Géog.*) petite ville de la tranſilvanie hongroiſe. Elle eſt dans une plaine entre la riviere de Caraſna, & un bras de cette riviere, au nord de Zatmar. Cette ville n'a rien de remarquable. *Long.* 45, 10, *lat.* 47, 36. (*C. A.*)

AKERKUF, (*Géog.*) montagne de la Turquie Aſiatique, à l'orient de l'Euphrate, dans le gouvernement de Bagdad. Pluſieurs voyageurs en parlent. Texeira la nomme

Digitized by Google

Karkuf; Otter prétend qu'elle renferme les tombeaux des anciens rois du pays, & Tavernier, qui l'appelle *Ogarkuf*, la place à une distance égale des bords de l'Euphrate, & de ceux du Tibre, & raconte que les ruines d'un ancien bâtiment que l'on y voit encore, pourroient bien être celles de la tour de Babel. (*C. A.*)

* AKERMAN, BIELGOROD, TSCHETATE-ALBA, (*Géog.*) Cette ville est nommée *Bialogrod*. Voyez ce nom.

* AKERSUND, (*Géog.*) isle du Categat, sur la côte méridionale de Norwege, entre les villes de Friderisstad & de Tousberg.

AKILL *ou* ACHILL, (*Géog.*) petite isle d'Irlande, à l'occident de ce royaume. Elle est près de la côte de la province de Connaugth, & vis-à-vis du comté de Mayo. C'est la plus considérable de toutes les islores qui bordent cette côte. *Long.* 7, 5, *lat.* 54, 5. (*C. A.*)

* AKISSAR *ou* AK-HISSAR, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Natolie, sur la riviere Hermus. *Long.* 46. *lat.* 38. 50.

AKOND, s. m. (*Hist. mod.*) *terme de relations*, officier de justice en Perse qui juge des causes des veuves & des orphelins, des contrats & autres affaires civiles. Il est le grand-maître de l'école de Droit, & c'est lui qui en fait leçon aux officiers subalternes. Il a des députés dans toutes les cours du royaume; & ce sont ces députés, assistés d'un sadra, qui font tous les contrats. (*G*)

§ AKRA, petit royaume d'Afrique, sur la côte d'or, entre la riviere de la Volta & St. George de Mina.

AKRA-LE-GRAND, (*Géog.*) capitale du royaume dont nous venons de parler.

Elle est à quatre lieues de la côte, au pied d'un canton montagneux, qui se découvre fort loin en mer. Les murs de son enceinte sont bâtis de terre, & les toits des maisons sont couverts de paille. Les habitans sont assez riches, parce qu'ils se contentent de quelques vêtemens très-grossiers: leurs besoins sont renfermés dans des bornes très-étroites. C'est la résidence du roi. *Long.* 19, 35. *Lat.* 5. (*C. A.*)

AKSA *ou* AKZA, (*Géog.*) riviere d'Asie, dans la Géorgie ou le Gurgistan. Elle se jette dans la mer Caspienne, auprès de la ville de Zitrach ou Tereck, dans la province de Zuire. (*C. A.*)

AK-SCHEHER *ou* ESKICHER, (*Géogr.*) ville de la Turquie d'Asie, dans la Natolie, au district de Konie. Elle est située à l'extrémité méridionale d'une grande plaine, & sur une belle riviere qui vient du lac de Ladik, au sud-est de Burse. Pocok la prend pour l'ancienne Euménie de Phrygie, & rapporte qu'elle est aujourd'hui la résidence d'un bacha. On y trouve un grand nombre d'inscriptions latines & grecques. *Long.* 48. *lat.* 39. 20. (*C. A.*)

AK-SERAI, (*Géog.*) petite ville de la Turquie d'Asie, dans la Natolie, entre Nikdé & Konie. Elle a un district subalterne qui dépend de celui de Konie: du reste elle n'a rien de remarquable. (*C. A.*)

AKURA, (*Géog.*) ville de la Turquie d'Asie, dans le gouvernement de Tarabuc ou Tripoli de Syrie. Elle est à sept à huit lieues du mont Liban, & passe pour fort ancienne. Il y a un évêque Maronite. (*C. A.*)

Fin du premier Volume.

Digitized by Google